COLLECTION

DES

AUTEURS LATINS

AVEC LA TRADUCTION EN FRANÇAIS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE M. NISARD

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



TITE-LIVE

HISTOIRE ROMAINE



PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET CIE, RUE JACOB, 56

ŒUVRES
DE TITE-LIVE

(HISTOIRE ROMAINE)

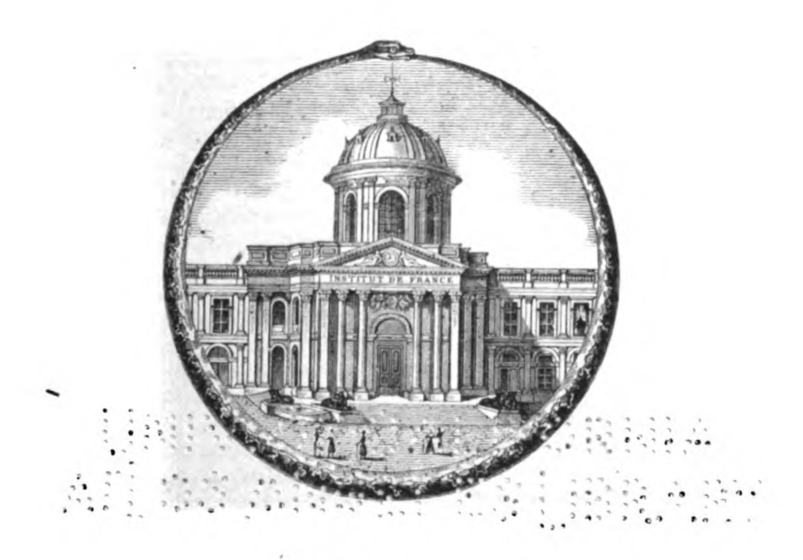
AVEC LA TRADUCTION EN FRANÇAIS

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION

DE M. NISARD

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

TOME SECOND



PARIS

CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET CIE, LIBRAIRES
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE
RUE JACOB, 56

M DCCC LXIV





TABLE DES MATIÈRES.







HISTOIRE ROMAINE.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

SOMMAIRE. — Le proconsul Cn. Fulvius est défait par Annibal près d'Herdonée. — Le consul Marcellus obtient un avantage contre celui-ci auprès de Numistron d'où il se retire à la faveur de la nuit. — Marcellus le poursuit dans sa retraite et le force à se battre. — Vaincu dans la première action, il est vainqueur dans les dernières. — Fabius Maximus reprend, dans son consulat, Tarente au moyen des intelligences qu'il avait dans la place. — En Espagne, Scipion combat Asdrubal, fils d'Hamilcar, auprès de Bécula, et remporte la victoire. — Parmi les prisonniers se trouve un jeune prince d'une rare beauté, neveu de Masinissa. — Scipion le renvoie comblé de présents. — Les consuls Cl. Marcellus et T. Quintius Crispinus, sortis de leur camp pour faire une reconnaissance, tombent dans une embuscade qu'Annibal leur a dressée. — Marcellus y périt, Crispinus échappe. — Exploits du proconsul L. Sulpicius contre Philippe et les Achéens.—Les censeurs font la clôture du lustre, et le dénombrement des citoyens monte à cent trente sept-mille cent huit chefs de famille.—Ce résultat fait connaître les pertes que tant de combats malheureux avaient coûtées à la population de Rome.—Asdrubal passe les Alpes avec une armée nouvelle pour faire sa jonction avec Annibal; il est défait et tué avec cinquante-six mille hommes par les consuls M. Livius et Claud. Néron. — La bataille se livre sous les auspices de Livius, mais C. Néron qui, ayant Annibal en tête, avait quitté son camp sans que l'ennemi se fût aperçu de ce mouvement, et était venu avec l'élite de son armée pour se réunir à son collègue, assure la défaite d'Asdrubal et a la plus grande part de la gloire de cette journée.

I. Telle était la situation des affaires en Espagne. En Italie, le consul Marcellus reprit Salapie par trahison, et enleva de force aux Samnites Maronée et Mélès. Il y surprit les trois mille hommes qu'Annibal y avait laissés en garnison. Le butin, assez considérable, fut abandonné au soldat. On trouva de plus deux cent quarante mille boisseaux de froment et cent dix mille d'orge. Au reste, la joie d'un tel succès ne balança pas le désastre éprouvé peu de jours après non loin d'Herdonée. Le proconsul Cn. Fulvius avait résolu de reprendre cette place qui avait abandonné le parti des Romains après la journée de Cannes; il campait aux environs, mais dans une position peu sûre et mal gardée. Son incurie naturelle s'augmentait de la confiance que lui donnaient les dispositions des habitants à l'égard des Carthaginois, dispositions devenues douteuses depuis qu'on savait qu'Annibal, après la perte de Salapie, était passé de ces contrées dans le Brutium. Des émissaires, partis secrètement d'Herdonée, avertirent Annibal; il songea à conserver une ville alliée, et se flatta de surprendre un imprudent ennemi. Il partit sans bagages, afin de prévenir même le bruit de sa marche, et s'avança à grandes journées vers Herdonée; pour inspirer plus de crainte

LIBER VICESIMUS SEPTIMUS.

I. Hic status rerum Hispaniæ erat. In Italia consul Marcellus, Salapia per proditionem recepta, Maroneam et Meles de Samnitibus vi cepit. Ad tria millia militum ibi Annibalis, quæ præsidii causa relicta erant, oppressa. Præda (et aliquantum ejus fuit) militi concessa. Tritici quoque ducenta quadraginta millia modium, et centum decem millia hordei inventa. Ceterum nequaquam inde tantum gaudium fuit, quanta clades intra paucos dies accepta est, haud procul ab Herdonea urbe. Castra ibi Cn. Fulvius proconsul habebat, spe recipiendæ Herdoneæ, quæ post Cannensem cladem ab Romanis defecerat, nec loco satis tuto posita, nec præsidiis firmata. Negligentiam insitam ingenio ducis augebat spes ea, quod labare iis adversus Pœnum fidem senserat, postquam, Salapia amissa, excessisse his locis in Bruttios Annibalem auditum est. Ea omnia, ab Herdonea per occultos nuntios delata Annibali, simul curam sociæ retinendæ urbis, et spem fecere incautum hostem aggrediendi. Exer-



à l'ennemi, il se présenta en ordre de bataille. Le général romain ne manqua point de courage, mais il était moins habile et avait moins de forces; il sortit en toute hâte à la tête de ses troupes et accepta le combat : la cinquième légion et la cavalerie de la gauche commencèrent vigoureusement l'attaque. Annibal enjoignit à ses cavaliers de profiter du moment où l'infanterie serait tout entière engagée au fort de la mêlée, pour tourner l'armée romaine et fondre, les uns sur le camp, les autres sur les derrières des combattants. Puis, rappelant l'avantage obtenu, deux ans auparavant, sur le préteur Cn. Fulvius, de l'identité du nom il concluait à celle du succès. Cette espérance ne fut point déçue. Les Romains, malgré la perte considérable qu'ils avaient faite dans cette mêlée d'infanterie, n'avaient pas encore quitté leurs rangs ni leurs enseignes; mais le bruit de la cavalerie qui arrivait par derrière et les cris que poussaient les ennemis du côté du camp jetèrent le trouble parmi eux. La sixième légion, qui formait la seconde ligne, fut enfoncée la première par les Numides; elle entraîna bientôt, dans sa déroute, la cinquième légion et toute la première ligne. Les uns purent fuir, les autres furent tués sur place; parmi les morts se trouvaient le proconsul lui-même et onze tribuns militaires. Il serait difficile d'évaluer avec certitude la perte des Romains et des alliés : les uns la font monter à treize mille hommes; les autres n'en comptent pas plus de sept mille. Le camp et le butin tombèrent au pouvoir des vainqueurs. Annibal, ne doutant pas qu'Herdonée se fût donnée aux Romains, en transporta les habitants à Métaponte et à Thurium, et la brûla. Il fit mourir les principaux citoyens dont les intelligences secrètes avec Fulvius furent prouvées. Ceux des Romains qui échappèrent à un si grand désastre s'enfuirent à demi désarmés par diverses routes, et allèrent rejoindre le consul Marcellus dans le Samnium.

II. Marcellus ne parut point effrayé de ce revers; il annonça, dans une lettre au sénat, la perte du proconsul et de son armée exterminée à Herdonée : « Quant à lui, ajoutait-il, qui avait su rabattre l'orgueil d'Annibal après sa victoire de Cannes, il marchait contre ce général, et il mettrait un terme aux transports de sa joie. » A Rome, cependant, les souvenirs douloureux du passé redoublaient les craintes pour l'avenir. Le consul passa du Samnium en Lucanie, et alla camper en face d'Annibal, dans la plaine de Numistron, que dominait une hauteur occupée par le Carthaginois. Pour montrer une confiance plus grande en lui-même, il s'avança le premier en ordre de bataille. Annibal ne recula pas à la vue des enseignes qui sortaient du camp. Voici quelle était la disposition des armées : les Carthaginois avaient leur droite échelonnée sur la colline; la gauche des Romains s'appuyait sur la ville. On se battit depuis la troisième heure du jour jusqu'à la nuit. Les premières lignes étaient harassées : c'étaient, du côté des Romains, la première légion et la cavalerie de la droite; du côté d'Annibal, les troupes espagnoles, les frondeurs baléares et les éléphants qu'on avait fait avancer au milieu de l'action. La victoire

citu expedito, ita ut famam prope præveniret, magnis itineribus ad Herdoneam contendit, et, quo plus terroris hosti objiceret, acie instructa accessit. Par audacia Romanus, consilio et viribus impar, copiis raptim eductis, conflixit. Quinta legio et sinistra ala acriter pugnam inierunt. Ceterum Annibal, signo equitibus dato, ut, quum pedestres acies occupassent præsenti certamine oculos animosque, circumvecti, pars castra hostium, pars terga trepidantium invaderent, ipse in Fulvii similitudinem nominis, quod Cn. Fulvium prætorem biennio ante in iisdem deviceral locis, increpans, similem eventum pugnæ fore affirmabat. Neque ea spes vana fuit. Nam, quum cominus acie et peditum certamine multi cecidissent Romanorum, starent tamen ordines signaque, equestris a tergo tumultus, simul a castris clamor hostilis auditus, sextam ante legionem, quæ, in secunda acie posita, prior ab Numidis turbata est, quintam deinde atque eos, qui ad prima signa erant, avertit. Pars in fugam effusi, pars in medio cæsi : ubi et ipse Cn. Fulvius cum undecim tribunis militum cecidit. Romanorum sociorumque quot cæsa in eo prælio millia sint, quis pro certo affirmet? quum tredecim millia alibi, alibi haud plus, quam septem, inveniam. Castris prædaque victor potitur. Herdoneam quia et defecturam fuisse ad Romanos comperit, nec mansuram in fide, si inde abscessisset, multitudine omni Metapontum ac Thurios traducta, incendit : occidit principes, qui cum Fulvio colloquia occulta habuisse comperti sunt. Romani, qui ex tanta clade evaserant, diversis itineribus semiermes ad Marcellum consulem in Samnium perfugerunt.

II. Marcellus, nihil admodum tanta clade territus, literas Romam ad senatum de duce et exercitu ad Herdoneam amisso scribit. « Ceterum, eumdem se, qui post Cannensem pugnam ferocem victoria Annibalem contudisset, ire adversus eum, brevem illi lætitiam, qua exsultet, facturum. » Et Romæ quidem quum luctus ingens ex præterito, tum timor in futurum erat. Consul ex Samnio in Lucanos transgressus, ad Numistronem in conspectu Annibalis loco plano, quum Pœnus collem teneret, posuit castra. Addidit et aliam fidentis speciem, quod prior in aciem eduxit. Nec detrectavit Annibal, ut signa portis efferri vidit. Ita tamen aciem instruxerunt, ut Pœnus dextrum cornu in collem erigeret, Romani sinistrum ad oppidum applicarent. Ab hora tertia quum ad noctem pugnam extendissent, fessæque pugnando primæ acies essent, ab Romanis prima legio et dextra ala, ab Annibale hispani milites et funditor baliaris, elephanti quoque, commisso jam certamine, in prælium acti. Diu



fut longtemps incertaine. Alors la première légion fut remplacée par la troisième, et la cavalerie de la droite par celle de la gauche; l'ennemi aussi fit relever par des soldats nouveaux sa ligne épuisée. Le combat, qui commençait à languir, se ranima tout à coup avec acharnement: c'était l'ardeur et l'énergie de troupes fraîches; mais on se sépara à la nuit sans que la victoire fût décidée. Le lendemain, les Romains se tinrent sous les armes depuis le lever du soleil jusque bien avant dans la journée. Comme aucun ennemi ne se montrait, ils recueillirent à loisir le butin, entassèrent tous leurs morts en un même endroit et les brûlèrent. La nuit suivante, Annibal fit retraite en silence et se dirigea vers l'Apulie. Au point du jour, Marcellus, voyant que les ennemis fuyaient, laissa ses blessés à Numistron, sous la garde d'un faible détachement, aux ordres de L. Furius Purpuréo, tribun des soldats, et se mit à la poursuite d'Annibal. Il l'atteignit à Venouse; là, quelques jours se passèrent en escarmouches d'avant-postes, où se confondaient cavalerie et infanterie, avec beaucoup de bruit et peu de résultats, mais presque toujours à l'avantage des Romains. Les deux armées parcoururent ensuite l'Apulie sans aucune action mémorable; Annibal levait son camp la nuit, méditant toujours quelque surprise; Marcellus ne le suivait qu'en plein jour et après avoir exploré la route.

III. Cependant, à Capoue, Flaccus s'occupait de vendre les biens des premiers de la ville et d'affermer les terres confisquées; il les afferma toutes, moyennant une redevance en blé. Pour justifier de nouvelles rigueurs contre les Campaniens, il se fit mettre sur la trace d'un nouveau complot, tramé dans l'ombre. Il avait défendu à ses soldats de se loger dans la ville, afin de pouvoir affermer les maisons aussi bien que les terres, et d'éviter que les délices de cette voluptueuse cité n'énervassent son armée comme celle d'Annibal; il les avait forcés à construire eux-mêmes des cabanes militaires près des portes et des murailles. La plupart étaient de claies ou de planches, quelques-unes de roseaux entrelacés; toutes étaient couvertes de chaume, et comme faites exprès pour brûler. Cent soixante-dix Campaniens étaient entrés dans un complot, formé par les frères Blosius, pour les incendier toutes la nuit, à la même heure. La conjuration fut dénoncée par des gens de la maison des Blosius; aussitôt le proconsul fit fermer les portes et ordonna à ses soldats de prendre les armes; on arrêta les coupables; on poussa l'affaire avec vigueur et ils furent tous condamnés et exécutés. Les dénonciateurs reçurent la liberté et dix mille sesterces par tête. Les habitants de Nucérie et d'Acerre se plaignaient d'être sans demeures, depuis qu'un incendie avait presque entièrement détruit Acerre, et que Nucérie était ruinée. Fulvius les renvoya au sénat. On permit aux Acerrans de relever les édifices brûlés; les Nucériens furent transportés à Atella, suivant leurs désirs, et la population de cette ville eut ordre d'émigrer à Calatie. Au milieu de cette foule d'événements heureux ou malheureux qui préoccupaient tous les esprits, on n'oublia point la citadelle de Tarente. M. Ogulnius et

pugna neutro inclinata stetit. Primæ legioni tertia, dextræ alæ sinistra subiit, et apud hostes integri a fessis pugnam accepere. Novum atque atrox prœlium ex tam segni repente exarsit, recentibus animis corporibusque; sed nox incerta victoria diremit pugnantes. Postero die Romani ab sole orto in multum diei stetere in acie: ubi nemo hostium adversus prodiit, spolia per otium legere, et congestos in unum locum cremavere suos. Nocte insequenti Annibal silentio movit castra, et in Apuliam abiit: Marcellus, ubi lux fugam hostium aperuit, sauciis cum præsidio modico Numistrone relictis, præpositoque his L. Furio Purpureone tribuno militum, vestigiis institit sequi. Ad Venusiam adeptus eum est. Ibi per dies aliquot quum ab stationibus procursaretur, mixta equitum peditumque tumultuosa magis prælia, quam magna, et ferme omnia Romanis secunda fuerunt. Inde per Apuliam ducti exercitus sine ullo memorando certamine; quum Annibal nocte signa moveret, locum insidiis quærens, Marcellus, nisi certa luce, et explorato ante, non sequeretur.

III. Capuæ interim Flaccus dum bonis principum vendendis, agro, qui publicatus fuerat, locando (locavit autem omnem frumento) tempus terit; ne deesset materia in Campanos sæviendi, novum in occulto gliscens per indicium protractum est facinus. Milites ædificiis emotos, simul ut cum agro tecta urbis fruenda locarentur, simul metuens, ne suum quoque exercitum, sicut Annibalis, nimia urbis amœnitas emolliret, in portis murisque sibimet ipsos tecta militariter coegerat ædificare. Erant autem pleraque ex cratibus aut tabulis facta, alia arundine texta, stramento intecta omnia, velut de industria, alimentis ignis. Hæc noctis una hora ut omnia incenderent, centum septuaginta Campani, principibus fratribus Blosiis, conjuraverant. Indicio ejus rei ex familia Blosiorum facto, portis repente jussu proconsulis clausis, quum ad arma signo dato milites concurrissent; comprehensi omnes, qui in noxa erant, et, quæstione acriter habita, damnati necatique: indicibus libertas, et æris dena millia data. Nucerinos et Acerranos quærentes, ubi habitarent, non esse, Acerris ex parte incensis, Nuceria deleta, Romam Fulvius ad senatum misit. Acerranis permissum, ut ædificarent, quæ incensa erant: Nucerini Atellam, quia id maluerant, Atellanis Calatiam migrare jussis, traducti. Inter multas magnasque res, quæ, nunc secundæ, nunc adversæ, occupabant cogitationes hominum, ne Tarentinæ quidem arcis excidit memoria. M. Ogulnius et P. Aquillius in Etruriam legati ad frumentum coemendum, quod Tarentum portaretur, profecti: et



P. Aquillius, qu'on avait envoyés en Étrurie pour acheter le blé destiné à cette citadelle, partirent de Rome; on détacha en même temps mille soldats de l'armée de la ville, tant Romains qu'alliés, pour aller tenir garnison à Tarente.

IV. Déjà la campagne touchait à sa fin, et les comices consulaires approchaient; mais, dans ses lettres, Marcellus affirmant qu'il ne pouvait, sans danger pour la chose publique, suspendre son ardente poursuite ni abandonner la trace d'Annibal toujours fuyant, toujours refusant le combat, le sénat se trouvait dans la fâcheuse alternative ou d'enlever à la guerre un consul dont les opérations étaient si brillantes, ou de ne point nommer de consuls pour l'année suivante. On aima mieux rappeler de Sicile le consul Valérius, quoiqu'il fût hors de l'Italie. L. Manlius, préteur de la ville, lui écrivit par ordre du sénat, et lui fit passer en même temps la lettre du consul M. Marcellus, pour lui apprendre les motifs qui déterminaient les sénateurs à le rappeler plutôt que son collègue. Vers la même époque, des ambassadeurs du roi Syphax apportèrent à Rome la nouvelle des succès de ce prince contre les Carthaginois: « Leur maître, disaient-ils, regardait Carthage comme sa plus grande ennemie, Rome comme sa plus chère alliée. Il avait déjà, auparavant, envoyé une députation en Espagne, auprès des généraux romains, Cn. et P. Cornélius; et maintenant il allait chercher, en quelque sorte, à sa source même l'amitié des Romains. » Le sénat leur fit une réponse bienveillante, et envoya même une ambassade avec des présents à Syphax; elle se composait de L. Génucius, P. Pételius, P. Popilius. Ils étaient chargés de lui donner une toge et une tunique de pourpre, une chaise curule et une coupe d'or du poids de cinq livres. Ils devaient se présenter ensuite à la cour des autres petits rois de l'Afrique, et emportaient, pour leur en faire don, des robes prétextes et des coupes d'or du poids de trois livres. M. Atilius et M. Acilius, députés à Ptolémée et à Cléopâtre, qui régnaient dans Alexandrie, pour renouveler et confirmer l'alliance conclue avec eux, devaient offrir au roi une toge et une tunique de pourpre avec une chaise curule; à la reine, un manteau brodé et une robe de pourpre. Pendant l'été qui vit s'accomplir ces événements, on annonça plusieurs prodiges arrivés dans les villes et dans les campagnes voisines. A Tusculum, un agneau était né avec une mamelle pleine de lait; le temple de Jupiter avait été frappé de la foudre et dépouillé de presque toute sa toiture. A la même époque environ, on avait vu la foudre tomber devant la porte d'Anagnie, et la terre brûler un jour et une nuit sans que rien alimentât le feu; au compitum d'Anagnie, des oiseaux avaient abandonné leurs nids sur des arbres du bois sacré de Diane; à Terracine, dans la mer, non loin du port, des serpents d'une grandeur monstrueuse avaient bondi sur les eaux comme des poissons qui s'ébattent; à Tarquinies, un porc était né avec une tête humaine; et, sur le territoire de Capène, près du bois sacré de Féronie, quatre statues avaient été, pendant un jour et une nuit, baignées d'une sueur de sang. Pour expier ces prodiges, les pontifes décrétèrent l'immolation des grandes victimes; ils ordonnèrent un jour de supplications à Rome, devant tous les autels, et un

mille milites de exercitu urbano, par numerus Romanorum sociorumque, eodem in præsidium cum frumento missi sunt.

IV. Jam æstas in exitu erat, comitiorumque consularium instabat tempus. Sed literæ Marcelli, negantis e republica esse, vestigium abscedi ab Annibale, cui cedenti certamenque abnuenti gravis ipse instaret, curam injecerant, ne aut consulem, tum maxime res agentem, a bello avocarent, aut in annum consules deessent. Optimum visum est quanquam extra Italiam esset, Valerium potius consulem ex Sicilia revocari. Ad eum literæ jussu senatus ab L. Manlio prætore urbis missæ, cum literis consulis M. Marcelli: ut ex iis nosceret, quæ causa Patribus eum potius, quam collegam, revocandi ex provincia esset. Eo fere tempore legati ab rege Syphace Romam venerunt, quæ is prospera prœlia cum Carthaginiensibus fecisset, memorantes. « Regem nec inimiciorem ulli populo, quam carthaginiensi, nec amiciorem, quam romano affirmabant esse. Misisse eum antea legatos in Hispaniam ad Cn. et P. Cornelios, imperatores romanos: nunc ab ipso velut fonte petere romanam amicitiam voluisse. » Senatus non legatis modo benigne respondit, sed et ipse legatos cum donis ad regem misit L. Genucium, P. Pœtelium, P. Popilium. Dona tulere, togam et tunicam purpuream, sellam eburneam, pateram ex quinque pondo auri factam. Protinus et alios Africæ regulos jussi adire. Iis quoque quæ darentur, portata, togæ prætextæ, et terna pondo pateræ aureæ. Et Alexandriam ad Ptolemæum Cleopatramque reges M. Atilius et M. Acilius legati, ad commemorandam renovandamque amicitiam missi, dona tulere, regi togam et tunicam purpuream cum sella eburnea; reginæ pallam pictam cum amiculo purpureo. Multa ea æstate, qua hæc facta sunt, ex propinquis urbibus agrisque nuntiata sunt prodigia: Tusculi agnum cum ubere lactenti natum: Jovis ædis culmen fulmine ictum, ac prope omni tecto nudatum: iisdem fere diebus, Anagniæ terram ante portam ictam, diem ac noctem sine ullo ignis alimento arsisse: et aves, ad compitum Anagninum, in luco Dianæ nidos in arboribus reliquisse: Tarracinæ in mari haud procul portu angues magnitudinis miræ lascivientium piscium modo exsultasse: Tarquiniis porcum cum ore humano genitum: et in agro capenate, ad lucum Feroniæ, quatuor signa sanguine multo diem ac noctem sudasse. Hæc prodigia hostiis majoribus procurata decreto pontificum: et supplicatio diem unum Romæ ad omnia pulvina-



autre jour, sur le territoire de Capène, au bois sacré de Féronie.

V. Le consul M. Valérius, rappelé par les lettres qu'il avait reçues, remit le commandement de la province et de l'armée au préteur Cincius, envoya M. Valérius Messala, commandant de la flotte, ravager les côtes d'Afrique avec une partie des vaisseaux, et surveiller les mouvements et les préparatifs des Carthaginois, puis, avec dix galères, il partit pour Rome, où il arriva heureusement. Il réunit aussitôt le sénat, et rendit compte de sa conduite : « Il avait réduit la Sicile, où, depuis soixante ans environ, on faisait une guerre souvent marquée par de grands désastres sur terre et sur mer. Pas un Carthaginois ne restait dans cette province; pas un des Siciliens que la terreur avait fait fuir, n'était absent maintenant; tous de retour dans leurs villes et dans leurs champs, labouraient, ensemençaient leurs terres; ce sol désolé retrouvait enfin cette fécondité qui faisait la richesse de ses habitants, et qui était la ressource la plus certaine de Rome en temps de paix et de guerre. » On introduisit ensuite au sénat Mutine et tous ceux qui avaient bien mérité du peuple romain; on leur fit un accueil honorable pour remplir les engagements du consul. Mutine même fut fait citoyen romain, sur la proposition qu'un tribun du peuple en fit aux plébéiens, avec l'agrément des sénateurs. Tandis que ces faits se passaient à Rome, M. Valérius Messala abordait en Afrique avant le jour, avec cinquante vaisseaux. Il descendit à l'improviste sur le territoire d'Utique, y porta au loin le ravage, enleva un grand nombre de prisonniers et beaucoup de butin, puis se rembarqua et fit voile pour la Sicile; le treizième jour après son départ, il était de retour à Lilybée. Il interrogea ses prisonniers, et en tira des renseignements qu'il fit parvenir au consul Lévinus, pour l'informer de l'état des choses en Afrique : « Cinq mille Numides étaient à Carthage, sous la conduite de Masinissa, fils de Gala, jeune prince plein d'ardeur; d'autres levées s'effectuaient dans toute l'Afrique, et devaient aller retrouver Asdrubal en Espagne. Ce général passerait au plus tôt en Italie avec le plus de troupes possible, et ferait sa jonction avec Annibal; de là dépendait la victoire aux yeux des Carthaginois. On équipait en outre une flotte considérable pour reconquérir la Sicile; Valérius la croyait sur le point d'appareiller. » La lecture de cette lettre causa une telle émotion dans le sénat qu'il fut décidé que le consul n'attendrait pas les comices; qu'il nommerait un dictateur pour y présider, et retournerait aussitôt dans sa province. Alors survint une contestation : le consul disait qu'arrivé en Sicile, il proclamerait dictateur M. Valérius Messala, commandant de la flotte. Les sénateurs soutenaient qu'on ne pouvait proclamer un dictateur hors du territoire romain, dont les limites se confondaient avec celles de l'Italie. Le tribun du peuple, M. Lucrétius, ayant recueilli les avis, le sénat décréta que «le consul, avant de quitter Rome, consulterait le peuple sur le choix d'un dictateur et proclamerait

ria. alterum, in capenate agro, ad Feroniæ lucum, indicta.

V. M. Valerius consul literis excitus, provincia exercituque mandato Cincio prætori, M. Valerio Messala præfecto classis cum parte navium in Africam prædatum simul speculatumque, quæ populus Carthaginiensis ageret pararetque, misso, ipse decem navibus Romam profectus quum prospere pervenisset, senatum extemplo habuit. Ibi de suis rebus gestis commemoravit. « Quum annos prope sexaginta in Sicilia terra marique sæpe magnis cladibus bellatum esset, se eam provinciam confecisse. Neminem Carthaginiensem in Sicilia esse; neminem Siculum, qui metu inde fugati abfuerint, non esse; omnes in urbes, in agros suos reductos, arare, serere; desertam recoli tandem terram, frugiferam ipsis cultoribus, populoque romano pace ac bello fidissimum annonæ subsidium. » Exin Mutine, et si quorum aliorum merita erga populum romanum erant, in senatum introductis, honores omnibus, ad exsolvendam fidem a consule, habiti. Mutines etiam civis romanus factus, rogatione ab tribuno plebis, ex auctoritate Patrum, ad plebem lata. Dum hæc Romæ geruntur, M. Valerius Messala quinquaginta navibus quum ante lucem ad Africam accessisset, improviso in agrum Uticensem exscensionem fecit; eumque late depopulatus, multis mortalibus cum alia omnis generis præda captis, ad naves rediit, atque in Siciliam transmisit : tertio decimo die, quam profectus inde erat, Lilybæum revectus. Ex captivis, quæstione habita, hæc comperta, consulique Lævino omnia ordine perscripta, ut sciret, quo in statu res Africæ essent. « Quinque millia Numidarum cum Masinissa, Galæ filio, acerrimo juvene, Carthagine esse; et alios per totam Africam milites mercede conduci, qui in Hispaniam ad Asdrubalem trajicerentur : ut is, quam maximo exercitu primo quoque tempore in Italiam transgressus, jungeret se Annibali. In eo positam victoriam credere Carthaginienses. Classem præterea ingentem apparari ad Siciliam repetendam, eamque se credere brevi trajecturam. » Hæc recitata a consule ita movere senatum, ut non exspectanda comitia consuli censerent, sed dictatorem comitiorum habendorum causa dici, et extemplo in provinciam redeundum. Illa disceptatio tenebat, quod consul in Sicilia se M. Valerium Messalam, qui tum classi præesset, dictatorem dicturum esse aiebat; Patres extra romanum agrum (eum autem Italia terminari) negabant dictatorem dici posse. M. Lucretius tribunus plebis quum de ea re consuleret, ita decrevit senatus : « Ut consul prius, quam ab urbe discederet, populum rogaret, quem dictatorem dici placeret; eumque, quem populus jussisset, diceret dictatorem. Si consul noluisset, prætor populum rogaret : si ne is quidem vellet, tum tribuni ad



son élu. Si le consul refusait, le préteur s'adresserait au peuple : au refus du préteur, les tribuns en référeraient aux plébéiens. » Le consul refusa d'abandonner au peuple une élection qui était sa prérogative, et défendit au préteur de le faire; les tribuns en référèrent aux plébéiens, et un plébiscite déclara que C. Fulvius, alors devant Capoue, serait proclamé. Mais, la veille de l'assemblée, le consul partit secrètement pendant la nuit pour la Sicile, et le sénat, déconcerté, résolut d'envoyer un message à M. Claudius, pour le prier de venir au secours de la république délaissée par son collègue, et de proclamer l'élu du peuple. Ainsi le consul M. Claudius proclama dictateur Q. Fulvius; en vertu du même plébiscite, Fulvius prit pour maître de la cavalerie le grand pontife P. Licinius Crassus.

VI. Le dictateur, à peine arrivé à Rome, envoya à l'armée d'Étrurie Cn. Sempronius Blésus, qui avait été son lieutenant à Capoue; c'était pour remplacer le préteur C. Calpurnius, qu'il appela au commandement de son armée et de la place de Capoue. Il annonça les comices pour le jour le plus proche possible; mais le conflit élevé entre les tribuns et le dictateur en empêcha la réunion. La tribu Galéria, de la section des jeunes gens, désignée par le sort pour voter la première, avait nommé consuls Q. Fulvius et Q. Fabius; les autres tribus de la même section penchaient vers ce choix; mais les tribuns du peuple C. et L. Arennius interposèrent leur *veto* : « Ce n'était pas agir en bons citoyens, disaient-ils, que de maintenir en charge un magistrat; et ce serait donner un plus dangereux exemple encore que de nommer le président même des comices. Si le dictateur se laissait porter pour candidat, ils suspendraient l'assemblée; s'il était question de tout autre que de lui, ils n'y mettraient aucune opposition. » Le dictateur invoquait à l'appui de la cause des comices l'autorité du sénat, un plébiscite, des précédents : « Ainsi, disait-il, sous le consulat de Cn. Servilius, après la mort de son collègue C. Flaminius, à Trasimène, on avait consulté les plébéiens par décision du sénat, et il avait été réglé par un plébiscite que, tant que l'Italie serait le théâtre de la guerre, le peuple pourrait réélire les consuls qu'il voudrait, et autant de fois qu'il le jugerait à propos. A ce sujet, il avait un ancien exemple à citer : c'était L. Postumius Mégellus, créé consul avec C. Junius Bubulcus dans les comices qu'il présidait comme interroi; et, plus récemment, Q. Fabius, qui avait été continué dans le consulat, et qui ne l'eût point souffert assurément, si l'intérêt public ne l'avait commandé. » Après de longs débats, le dictateur et les tribuns convinrent enfin de s'en tenir à l'avis du sénat. Les Pères jugèrent que, dans les circonstances présentes, c'était aux vieux et habiles généraux, qui avaient fait leurs preuves dans la guerre, à diriger la chose publique; qu'il ne fallait donc pas entraver les comices. Les tribuns cédèrent, et l'assemblée eut lieu; on nomma consuls Q. Fabius Maximus pour la cinquième fois, et Q. Fulvius Flaccus pour la quatrième; on créa ensuite préteurs L. Véturius Philo, T. Quinctius Crispinus, C. Hostilius Tubulus, C. Auruncu-

plebem ferrent. » Quum consul se populum rogaturum negasset, quod suæ potestatis esset, prætoremque vetuisset rogare, tribuni plebis rogarunt, plebesque scivit, ut Q. Fulvius, qui tum ad Capuam erat, dictator diceretur. Sed, quo die id plebis concilium futurum erat, consul clam nocte in Siciliam abiit : destitutique Patres literas ad M. Claudium mittendas censuerunt, ut desertæ ab collega reipublicæ subveniret, diceretque, quem populus jussisset, dictatorem. Ita a M. Claudio consule Q. Fulvius dictator dictus, et ex eodem plebiscito et ab Q. Fulvio dictatore P. Licinius Crassus pontifex maximus magister equitum dictus.

VI. Dictator postquam Romam venit, Cn. Sempronium Blæsum legatum, quem ad Capuam habuerat, in Etruriam provinciam ad exercitum misit, in locum C. Calpurnii prætoris; quem, ut Capuæ exercituique suo præesset, literis excivit. Ipse comitia, in quem diem primum potuit, edixit : quæ, certamine inter tribunos dictatoremque injecto, perfici non potuerunt. Galeria juniorum, quæ sorte prærogativa erat, Q. Fulvium et Q. Fabium consules dixerat, eodemque jure vocatæ inclinassent, ni tribuni plebis C. et L. Arennii se interposuissent; qui, « neque magistratum continuari satis civile esse, aiebant; et multo fœdioris exempli, eum ipsum creari, qui comitia haberet. Itaque, si suum nomen dictator acciperet, se comitiis intercessuros : si aliorum, præterquam ipsius, ratio haberetur, comitiis se moram non facere. » Dictator causam comitiorum auctoritate senatus, plebiscito, exemplis tutabatur. « Namque, Cn. Servilio consule, quum C. Flaminius alter consul ad Trasimenum cecidisset, ex auctoritate Patrum ad plebem latum, plebemque scivisse, ut, quoad bellum in Italia esset, ex iis, qui consules fuissent, quos et quoties vellet, reficiendi consules, populo jus esset; exemplumque eam in rem se habere vetus L. Postumii Megelli, qui interrex iis comitiis, quæ ipse habuisset, consul cum C. Junio Bubulco creatus esset; recens Q. Fabii, qui sibi continuari consulatum, nisi id bono publico fieret, profecto nunquam sisset. » His orationibus quum diu certatum esset, postremo ita inter dictatorem ac tribunos convenit, ut eo, quod censuisset senatus, staretur. Patribus id tempus reipublicæ visum est, ut per veteres, et expertos, bellique peritos imperatores respublica gereretur. Itaque moram fieri comitiis non placere. Concedentibus tribunis, comitia habita. Declarati consules Q. Fabius Maximus quintum, Q. Fulvius Flaccus quartum. Prætores inde creati, L. Veturius Philo, T. Quinctius Crispinus, C. Hostilius Tubulus, C. Aurunculeius. Magistratibus in annum crea-

lédius. Les magistrats de l'année élus, Q. Fulvius abdiqua la dictature. Vers la fin de cette campagne, une flotte carthaginoise de quarante vaisseaux passa en Sardaigne, sous la conduite d'Hamilcar, et se jeta d'abord sur le territoire d'Olbia; mais quand parut le préteur P. Manlius Vulso, avec son armée, elle tourna l'île et ravagea, sur la côte opposée, les campagnes de Caralis; puis elle retourna en Afrique chargée de butin. Quelques prêtres romains moururent cette année et furent remplacés. C. Servilius fut élu pontife au lieu de T. Otacilius Crassus; Ti. Sempronius Longus, fils de Titus, fut nommé augure à la place de T. Otacilius Crassus; le décemvir des sacrifices Ti. Sempronius Longus, fils de Caïus, eut pour successeur Ti. Sempronius Longus, fils de Titus. M. Marcius, roi des sacrifices, mourut, ainsi que M. Émilius Papus, grand curion : on ne leur donna point de successeurs. Les censeurs de cette année furent L. Véturius Philo et P. Licinius Crassus, grand pontife. Crassus Licinius n'avait été ni consul ni préteur avant d'être élevé à la censure; il passa de l'édilité à cette charge. Ces magistrats ne remplirent point les places vacantes dans le sénat et ne firent aucun acte public; la mort de L. Véturius nécessita l'abdication de son collègue. Les édiles curules, L. Véturius et P. Licinius Varus, donnèrent des jeux romains pendant un jour; les édiles plébéiens Q. Catius et L. Porcius Licinus firent placer, avec le produit des amendes, des statues de bronze dans le temple de Cérès, et donnèrent des jeux magnifiques pour l'époque.

VII. Vers la fin de l'année, trente-quatre jours après son départ de Tarragone, C. Lélius, lieutenant de Scipion, arriva à Rome. La foule des captifs, qu'il traînait à sa suite en entrant dans la ville, attira un immense concours. Le lendemain, il se présenta au sénat, et raconta qu'on avait emporté en un jour Carthagène, capitale de l'Espagne, repris plusieurs villes révoltées, et gagné plusieurs autres à l'alliance de Rome. Le rapport des prisonniers confirma à peu près les nouvelles transmises par M. Valérius Messala. Les sénateurs furent surtout alarmés du passage d'Asdrubal en Italie, où l'on tenait à peine tête à Annibal et à son armée. Devant l'assemblée du peuple, Lélius fit la même déclaration. Pour honorer les brillants succès de Scipion, le sénat décréta un jour de supplications, et ordonna à C. Lélius de retourner au plus tôt en Espagne, avec les vaisseaux qui l'avaient amené. J'ai placé la prise de Carthagène en cette année, d'après de nombreuses autorités; je sais que quelques historiens la rejettent à l'année suivante : mais il me semble invraisemblable que Scipion ait passé en Espagne une année entière dans l'inaction. Q. Fabius Maximus, consul pour la cinquième fois, et Q. Flaccus, pour la quatrième, reçurent tous deux le département de l'Italie, le jour de leur entrée en charge, aux ides de mars; mais on les envoya commander sur des points différents : Fabius devait opérer à Tarente, Fulvius en Lucanie et dans le Brutium. M. Claudius fut prorogé pour un an dans son commandement. Les préteurs tirèrent

tis, Q. Fulvius dictatura se abdicavit. Extremo æstatis hujus classis punica navium quadraginta, cum præfecto Hamilcare in Sardiniam trajecta, Olbiensem primo, dein, postquam ibi P. Manlius Vulso prætor cum exercitu apparuit, circumacta inde ad alterum insulæ latus, Caralitanum agrum vastavit, et cum præda omnis generis in Africam rediit. Sacerdotes romani eo anno mortui aliquot suffectique. C. Servilius pontifex factus in locum T. Otacilii Crassi. Ti. Sempronius T. F. Longus augur factus in locum T. Otacilii Crassi. Decemvir item sacris faciundis in locum Ti. Sempronii C. F. Longi Ti. Sempronius Ti. F. Longus suffectus. M. Marcius, rex sacrorum, mortuus est, et M. Æmilius Papus maximus curio; neque in eorum locum sacerdotes eo anno suffecti. Et censores hic annus habuit L. Veturium Philonem et P. Licinium Crassum, maximum pontificem. Crassus Licinius nec consul, nec prætor ante fuerat, quam censor est factus : ex ædilitate gradum ad censuram fecit. Sed hi censores neque senatum legerunt, nec quicquam publicæ rei egerunt; mors diremit L. Veturii. Inde et Licinius censura se abdicavit. Ædiles curules L. Veturius et P. Licinius Varus ludos romanos diem unum instaurarunt. Ædiles plebis Q. Catius et L. Porcius Licinus ex multatitio argento signa ænea ad Cereris dedere : et ludos, pro temporis ejus copia, magnifici apparatus fecerunt.

VII. Exitu anni hujus, die quarto et tricesimo, quam ab Tarracone profectus erat, C. Lælius legatus Scipionis Romam venit : isque, cum agmine captivorum ingressus urbem, magnum concursum hominum fecit. Postero die in senatum introductus, captam Carthaginem, caput Hispaniæ, uno die, receptasque aliquot urbes, quæ defecissent, novasque in societatem ascitas, exposuit. Ex captivis comperta his fere congruentia, quæ in literis fuerant M. Valerii Messalæ. Maxime movit Patres Asdrubalis transitus in Italiam, vix Annibali atque ejus armis sub-sistentem. Productus et in concionem Lælius eadem disseruit. Senatus ob res feliciter a P. Scipione gestas supplicationem in unum diem decrevit. C. Lælium primo quoque tempore, cum quibus venerat navibus, redire in Hispaniam jussit. Carthaginis expugnationem in hunc annum contuli, multis auctoribus; haud nescius, quosdam esse, qui anno insequenti captam tradiderint : quod mihi minus simile veri visum est, annum integrum Scipionem nihil gerundo in Hispania consumpsisse. Q. Fabio Maximo quintum, Q. Fulvio Flacco quartum consulibus, idibus martiis, quo die magistratum inierunt, Italia ambobus provincia decreta; regionibus tamen partitum imperium : Fabius ad Tarentum, Fulvius in Lucanis ac Bruttiis rem gereret. M. Claudio prorogatum in annum imperium. Prætores sortiti provincias : C. Hosti-



leurs provinces au sort : C. Hostilius Tubulus eut la juridiction de la ville; L. Véturius Philo, celle des étrangers avec la Gaule; Capoue échut à T. Quinctius Crispinus, et la Sardaigne à C. Aurunculéius. Voici comment eut lieu la répartition des armées : Fulvius reçut les deux légions que M. Valérius Lévinus commandait en Sicile; Q. Fabius, celles d'Étrurie qui obéissaient à C. Calpurnius. L'armée de la ville devait les remplacer en Étrurie; C. Calpurnius en serait le général et conserverait cette province; Capoue et l'armée de Q. Fulvius étaient données à T. Quinctius; le propréteur C. Létorius devait remettre à L. Véturius le commandement de la province et des forces réunies déjà dans Ariminium. On laissa à M. Marcellus les légions auxquelles il devait les succès de son consulat : M. Valérius et L. Cincius, prorogés aussi dans leur commandement en Sicile, eurent les légions de Cannes, qu'ils durent compléter avec les débris des troupes de Cn. Fulvius. Les consuls s'occupèrent de réunir ces débris et de les envoyer en Sicile; on les frappa de la même flétrissure qu'on avait imposée aux soldats de Cannes et à ceux du préteur Cn. Fulvius, que le sénat, en punition d'une lâcheté pareille, avait relégués dans cette île. C. Aurunculéius fut mis à la tête des légions de Sardaigne, qui avaient été jusque-là sous les ordres de P. Manlius Vulso. P. Sulpicius resta en Macédoine avec la même légion et la même flotte; on le prorogea pour un an dans son commandement. Trente quinquérèmes reçurent l'ordre de passer de Sicile à Tarente, auprès du consul Q. Fabius, avec le reste de la flotte; M. Valérius Lévinus irait en personne ravager l'Afrique, ou bien y enverrait soit L. Cincius, soit M. Valérius Messala. En Espagne, le seul changement qui eut lieu fut la continuation des pouvoirs accordée à Scipion et à Silanus, non pour un an, mais jusqu'au moment où le sénat les rappellerait. Ainsi furent réparties cette année les provinces et les armées.

VIII. Au milieu de soins plus importants, l'élection d'un grand curion à la place de M. Émilius réveilla une vieille querelle. Les patriciens rejetaient la candidature de C. Mamilius Vitulus, le seul qui fût sur les rangs, mais qui était plébéien; ils le repoussaient, parce que ce sacerdoce avait été jusque-là le privilége de leur ordre. On fit appel aux tribuns, qui en déférèrent au sénat : le sénat abandonna la décision de l'affaire au peuple. Ce fut ainsi que C. Mamilius Vitulus fut le premier grand curion choisi parmi les plébéiens. Le grand pontife P. Licinius obligea C. Valérius Flaccus à se faire, malgré lui, consacrer flamine de Jupiter. La charge de décemvir des sacrifices fut, après la mort de Q. Mucius Scévola, donnée à C. Létorius. Quant à cette consécration forcée d'un flamine, j'en aurais tu les motifs, si d'un homme dépravé elle n'eût fait un honnête homme. La jeunesse oisive et débauchée de C. Flaccus, ses vices, qui le rendaient odieux à L. Flaccus son frère et à toute sa famille, avaient déterminé le grand pontife P. Licinius à le choisir comme flamine. Dès que Flaccus se fut pris de zèle pour les choses sacrées et les cérémonies religieuses, il abjura

lius Tubulus urbanam, L. Veturius Philo peregrinam cum Gallia, T. Quinctius Crispinus Capuam, C. Aurunculeius Sardiniam. Exercitus ita per provincias divisi. Fulvio duæ legiones, quas in Sicilia M. Valerius Lævinus haberet : Q. Fabio, quibus in Etruria C. Calpurnius præfuisset, decretæ. Exercitus urbanus ut in Etruriam succederet : C. Calpurnius eidem præesset provinciæ exercituique : Capuam exercitumque, quem Q. Fulvius habuisset, T. Quinctius obtineret. L. Veturius ab C. Lætorio proprætore provinciam exercitumque, qui tum jam Arimini erat, acciperet. M. Marcello, quibus consul bene rem gesserat, legiones decretæ. M. Valerio cum L. Cincio (his quoque est enim prorogatum in Sicilia imperium) Cannensis exercitus datus : eumque supplere ex militibus, qui ex legionibus Cn. Fulvii superessent, jussi. Conquisitos eos consules in Siciliam miserunt : additaque eadem militiæ ignominia, sub qua Cannenses militabant, quique ex prætoris Cn. Fulvii exercitu, ob similis iram fugæ, missi eo ab senatu fuerant. C. Aurunculeio eædem in Sardinia legiones, quibus P. Manlius Vulso eam provinciam obtinuerat, decretæ. P. Sulpicio, eadem legione eademque classe Macedoniam obtinere jusso, prorogatum in annum imperium. Triginta quinqueremes ex Sicilia Tarentum ad Q. Fabium consulem mitti jussæ : cetera classe prædatum in Africam aut ipsum M. Valerium Lævinum trajicere; aut mittere, seu L. Cincium, seu M. Valerium Messalam. Nec de Hispania quicquam mutatum, nisi quod non in annum Scipioni Silanoque, sed donec revocati ab senatu forent, prorogatum imperium est. Ita provinciæ exercituumque in eum annum partita imperia.

VIII. Inter majorum rerum curas comitia maximi curionis, quum in locum M. Æmilii sacerdos crearetur, vetus excitaverunt certamen; patriciis negantibus C. Mamilii Vituli, qui unus ex plebe petebat, habendam rationem esse, quia nemo ante eum, nisi ex Patribus, id sacerdotium habuisset. Tribuni appellati ad senatum rejecerunt. Senatus populi potestatem fecit. Ita primus ex plebe creatus maximus curio C. Mamilius Vitulus. Et flaminem Dialem invitum inaugurari coegit P. Licinius pontifex maximus C. Valerium Flaccum. Decemvir sacris faciundis creatus in locum Q. Mucii Scævolæ demortui C. Lætorius. Causam inaugurari coacti flaminis libens reticuissem, ni ex mala fama in bonam vertisset. Ob adolescentiam negligentem luxuriosamque C. Flaccus flamen captus a P. Licinio pontifice maximo erat, L. Flacco fratri germano cognatisque aliis ob eadem vitia invisus. Is, ut animum ejus cura sacrorum et cærimoniarum cepit,



tout à coup ses anciennes habitudes, au point que, dans toute la jeunesse romaine, nul ne fut plus considéré, plus estimé des premiers du sénat, de sa famille et de ses concitoyens. Cette approbation universelle lui donna une juste confiance en lui-même, et lui permit de réclamer un droit dont l'indignité de ses prédécesseurs avait suspendu l'exercice, celui d'entrer au sénat. Il s'y présenta en effet; mais écarté par le préteur Licinius, il en appela aux tribuns du peuple. Il revendiquait un privilége fort ancien, inséparable de la robe prétexte, de la chaise curule et du rang de flamine. Selon le préteur, ce n'étaient pas des exemples perdus dans de vieilles annales qui constituaient un droit; c'étaient les coutumes, les usages récents. Nos pères, nos aïeux même ne se souvenaient pas qu'aucun flamine de Jupiter eût joui de cette prérogative. Les tribuns déclarèrent que l'incurie des précédents flamines n'avait pu faire tort qu'à eux-mêmes et non au sacerdoce; le préteur se désista de son opposition; les patriciens et les plébéiens approuvèrent la décision, et Flaccus fut admis au sénat. C'était, pensait-on, à la pureté de sa conduite plus qu'à son titre de prêtre qu'il devait le succès de ses prétentions. Les consuls, avant de se rendre dans leurs provinces, levèrent deux légions par la ville, et des recrues pour les besoins des autres armées. Le consul Fulvius chargea le lieutenant C. Fulvius Flaccus (le frère du consul) de conduire en Étrurie l'ancienne armée urbaine, et de ramener à Rome les légions d'Étrurie. Le consul Fabius, ayant réuni les débris de l'armée de Fulvius, au nombre d'environ trois mille trois cent trente-six hommes, chargea son fils Q. Maximus de les conduire en Sicile au proconsul M. Valérius, et de lui redemander deux légions et trente quinquérèmes. Le rappel de ces troupes ne diminua ni en réalité ni en apparence les forces de la province : car, outre deux vieilles légions complétées par d'excellentes recrues, de nombreux transfuges numides, tant cavaliers que fantassins, et des Siciliens, qui avaient servi sous Épicyde et dans les rangs des Carthaginois, et qui étaient de bons soldats, furent enrôlés par le proconsul. En incorporant ces auxiliaires étrangers à chaque légion romaine, il conserva les cadres de deux armées : l'une, sous L. Cincius, fut chargée de garder les anciens états d'Hiéron; avec l'autre, il défendit en personne le reste de l'île, jadis partagé entre deux puissances, Rome et Carthage. Il répartit aussi sa flotte de soixante-dix vaisseaux, de manière à protéger les côtes sur tous les points du contour de l'île. Pour lui, à la tête de la cavalerie de Mutine, il parcourait la province, visitait les campagnes, remarquait les terres cultivées et celles qui étaient en friche, et distribuait aux propriétaires l'éloge ou le blâme. Cette surveillance produisit une récolte si abondante, qu'il put faire passer des blés à Rome, et en transporter à Catane pour l'approvisionnement de l'armée qui devait camper l'été devant Tarente.

IX. Cependant l'envoi qu'on avait fait en Sicile de soldats presque tous Latins ou alliés, faillit exciter un soulèvement terrible : tant il est vrai que de petites causes engendrent souvent de grands

ita repente exuit antiquos mores, ut nemo tota juventute haberetur prior, nec probatior primoribus Patrum, suis pariter alienisque, esset. Hujus famæ consensu elatus ad justam fiduciam sui, rem intermissam per multos annos ob indignitatem flaminum priorum repetivit, ut in senatum introiret. Ingressum eum Curiam quum L. Licinius prætor inde eduxisset, tribunos plebis appellavit flamen. Vetustum jus sacerdotii repetebat : datum id cum toga prætexta et sella curuli flaminio esse. Prætor, non exoletis vetustate annalium exemplis stare jus, sed recentissimæ cujusque consuetudinis usu, volebat : nec patrum, nec avorum memoria Dialem quemquam id jus usurpasse. Tribuni, rem inertia flaminum obliteratam ipsis, non sacerdotio, damno fuisse, quum æquum censuissent, ne ipso quidem contra tendente prætore, magno assensu Patrum plebisque, flaminem in senatum introduxerunt; omnibus ita existimantibus, magis sanctitate vitæ, quam sacerdotii jure, rem eam flaminem obtinuisse. Consules prius, quam in provincias irent, duas urbanas legiones, in supplementum, quantum opus erat ceteris exercitibus militum, scripserunt. Urbanum veterem exercitum Fulvius consul C. Fulvio Flacco legato (frater hic consulis erat) in Etruriam dedit ducendum, et legiones, quæ in Etruria erant, Romam deducendas. Et Fabius consul reliquias exercitus Fulviani conquisitas (fuere autem ad tria millia trecenti triginta sex) Q. Maximum filium ducere in Siciliam ad M. Valerium proconsulem jussit : atque ab eo duas legiones et triginta quinqueremes accipere. Nihil hæ eductæ ex insula legiones minuerunt nec viribus nec specie ejus provinciæ præsidium. Nam quum, præter egregie suppletas duas veteres legiones, transfugarum etiam Numidarum equitum peditumque magnam vim haberet, Siculos quoque, qui in exercitu Epicydis aut Pœnorum fuerant, belli peritos viros, milites scripsit. Ea externa auxilia quum singulis romanis legionibus adjunxisset, duorum speciem exercituum servavit : altero L. Cincium partem insulæ, qua regnum Hieronis fuerat, tueri jussit; altero ipse ceteram insulam tuebatur, divisam quondam Romani Punicique imperii finibus; classe quoque navium septuaginta partita, ut omni ambitu litorum præsidia oræ maritimæ essent. Ipse cum Mutinis equitatu provinciam peragrabat, ut viseret agros, cultaque ab incultis notaret, et perinde dominos laudaret castigaretque. Ita tantum ea cura frumenti provenit, ut et Romam mitteret, et Catanam conveheret, unde exercitui qui ad Tarentum æstiva acturus esset posset præberi.

IX. Ceterum transportati milites in Siciliam (et erant major pars latini nominis sociorumque) prope magni



effets! Latins et alliés, tous murmuraient dans leurs assemblées : « Il y avait dix ans que des levées d'hommes et le service militaire les épuisaient : chaque campagne était marquée par une défaite sanglante; les uns tombaient sur les champs de bataille, les autres étaient emportés par les maladies. Un homme s'appartenait moins sous les drapeaux de Rome que dans les prisons de Carthage : l'ennemi le renvoyait sans rançon dans sa patrie ; les Romains le reléguaient loin de l'Italie, pour y trouver moins la guerre que l'exil. Depuis huit ans déjà les soldats de Cannes y languissaient; ils mourraient avant que l'ennemi, plus puissant que jamais, eût quitté l'Italie. Si les vétérans n'étaient pas rendus à leur patrie, si l'on continuait les levées, il ne resterait bientôt plus personne. Ce refus de service, que nécessiterait bientôt la force des choses, il fallait le faire au peuple romain, sans attendre que le Latium fût réduit au dernier degré de dépopulation et de misère. Si Rome voyait ses alliés unis dans cette pensée, elle songerait bientôt à faire la paix avec Carthage; autrement, tant que vivrait Annibal, l'Italie ne serait jamais sans guerre. » Voilà ce qui se disait dans les réunions. Sur trente colonies que Rome comptait alors, toutes ayant des députés en ce moment dans la métropole, douze déclarèrent aux consuls ne pouvoir fournir ni soldats ni argent. C'étaient Ardée, Népète, Sutrium, Albe, Carséoles, Cora, Suessa, Circéies, Sétie, Calès, Narnie, Intéramne. La nouveauté de ce refus surprit les consuls : pour changer une résolution si coupable, ils crurent que les châtiments et les reproches seraient plus efficaces que la douceur : « Vous avez osé, disaient-ils, tenir aux consuls un langage qu'eux-mêmes ne se décideraient jamais à répéter au sénat. Ce n'est point, en effet, un refus de service, c'est une défection ouverte à l'égard du peuple romain. Retournez donc à la hâte dans vos colonies, et, comme s'il n'y avait rien de fait, comme si vous aviez plutôt parlé de cet horrible attentat qu'entrepris de le mettre à exécution, entendez-vous avec vos concitoyens. Rappelez-leur qu'ils ne sont ni Campaniens ni Tarentins, mais bien Romains; que Rome est leur mère, que c'est Rome qui les envoie dans les colonies, qui les établit sur les terres conquises pour y augmenter sa population. L'amour que les enfants doivent aux auteurs de leurs jours, vous le devez aux Romains, si vous avez quelque sentiment de piété, quelque attachement pour votre ancienne patrie. Consultez-vous de nouveau, car la résolution hasardée que vous avez prise est une véritable trahison envers la république, et doit assurer la victoire à Annibal. » A ces raisons longtemps débattues entre eux et les consuls, les députés répondirent avec fermeté : « qu'ils n'avaient point de message à reporter à leurs concitoyens, ni leur sénat de nouvelle délibération à ouvrir, puisqu'ils n'avaient plus un soldat à donner aux armées, plus d'argent à verser au trésor. » Les consuls, voyant leur obstination, saisirent le sénat de l'affaire ; la consternation qui s'empara de tous les cœurs fut si grande, que le plus grand nombre des sénateurs s'écrièrent que « c'en était fait de l'empire; que les autres colonies imiteraient cette conduite et qu'il

motus causa fuere : adeo ex parvis sæpe magnarum momenta rerum pendent. Fremitus enim inter Latinos sociosque in conciliis ortus : « Decimum annum delectibus, stipendiis exhaustos esse : quotannis ferme clade magna pugnare. Alios in acie occidi, alios morbo absumi : magis perire sibi civem, qui ab romano miles lectus sit, quam qui a Pœno captus. Quippe ab hoste gratis remitti in patriam; ab Romanis extra Italiam in exsilium verius, quam in militiam, ablegari. Octavum jam ibi annum senescere Cannensem militem, moriturum ante, quam Italia hostis (quippe nunc quum maxime florens viribus) excedat. Si veteres milites non redeant in patriam, novi legantur, brevi neminem superfuturum. Itaque, quod propediem res ipsa negatura sit, priusquam ad ultimam solitudinem atque egestatem perveniant, negandum populo romano esse. Si consentientes in hoc socios videant Romani, profecto de pace cum Carthaginiensibus jungenda cogitaturos : aliter nunquam, vivo Annibale, sine bello Italiam fore. » Hæc acta in conciliis. Triginta tum coloniæ populi romani erant. Ex iis duodecim, quum omnium legationes Romæ essent, negaverunt consulibus esse, unde milites pecuniamque darent. Eæ fuere Ardea, Nepete, Sutrium, Alba, Carseoli, Cora, Suessa, Circeu, Setia, Cales, Narnia, Interamna. Nova re consules icti, quum absterrere eos a tam detestabili consilio vellent, castigando increpandoque plus, quam leniter agendo, profecturos rati, « eos ausos esse consulibus dicere, aiebant, quod consules, in senatu ut pronuntiarent, in animum inducere non possent. Non enim detrectationem eam munerum militiæ, sed apertam defectionem a populo romano esse. Redirent itaque propere in colonias et, tanquam integra re, locuti magis, quam ausi, tantum nefas, cum suis consulerent : admonerent, non Campanos, neque Tarentinos eos esse, sed Romanos; inde oriundos, inde in colonias atque in agrum bello captum stirpis augendæ causa missos; quæ liberi parentibus deberent, ea illos Romanis debere, si ulla pietas, si memoria antiquæ patriæ esset. Consulerent igitur de integro; nam, tum quidem quæ temere agitassent, ea prodendi imperii romani, tradendæ Annibali victoriæ esse. » Quum alternis hæc consules diu jactassent, nihil moti legati, « neque se, quod domum renuntiarent, habere, dixerunt, neque senatum suum, quid novi consuleret, ubi nec miles, qui legeretur, nec pecunia, quæ daretur in stipendium, esset. » Quum obstinatos eos viderent consules, rem ad senatum detulerunt : ubi tantus pavor animis omnium est injectus, ut magna pars, « actum de imperio diceret. Idem alias colonias facturas; idem socios



y avait accord entre tous les alliés pour livrer la république à Annibal. »

X. Les consuls rassurèrent et consolèrent le sénat : « les autres colonies, dirent-ils, seraient fidèles à leur devoir ; quant à celles qui avaient trahi, il suffisait d'y envoyer des députés pour les châtier et non pour leur faire des remontrances, et l'on obtiendrait leur soumission. » Le sénat leur donna pleine liberté d'agir dans l'intérêt de la république. Après avoir sondé les intentions des autres colonies, ils réunirent les députés, et leur demandèrent si, d'après la teneur des traités, leurs troupes étaient prêtes. M. Sextilius Frégellanus répondit au nom des dix-huit colonies que « leurs troupes étaient prêtes ; que s'il en était besoin, le nombre en serait augmenté ; qu'ils satisferaient avec empressement à toute autre demande ou exigence du peuple romain ; que leurs ressources étaient grandes, leur fidélité plus grande encore. » Les consuls répondirent que leurs éloges seuls ne pouvaient récompenser un tel dévouement, qu'il fallait que le corps entier des sénateurs les remerciât en pleine assemblée ; puis ils les firent entrer avec eux dans la curie. Le sénat leur témoigna sa reconnaissance par un décret conçu dans les termes les plus honorables ; il chargea ensuite les consuls de présenter les députés au peuple, et de citer parmi les nombreux et éclatants services qu'eux et leurs ancêtres en avaient reçus, ce dernier trait de dévouement à la république. Aujourd'hui encore, après tant de siècles, je ne tairai point leurs noms, et je ne les frustrerai point de leur gloire : ces colonies étaient Siguia, Norba, Saticulum, Brindes, Frégelles, Lucérie, Vénouse, Adria, Firmiam, Ariminum ; sur la côte opposée, Pontia, Pestum et Cosa ; au milieu des terres, Bénévent, Èsernie, Spolète, Plaisance et Crémone. Le secours de ces colonies sauva la puissance romaine. Des actions de grâces leur furent rendues dans le sénat et devant le peuple. Quant aux douze colonies rebelles, le sénat défendit d'en parler : les consuls ne durent ni les renvoyer, ni les retenir, ni prononcer leur nom. Cet oubli fut jugé le châtiment le plus conforme à la dignité du peuple romain. Cependant les consuls firent leurs préparatifs de guerre ; on crut devoir user de l'or vicésimaire, qui formait dans le trésor public une réserve sacrée pour les circonstances critiques ; et l'on prit environ quatre mille livres pesant d'or. On en remit cinq cents aux consuls et aux proconsuls M. Marcellus et P. Sulpicius, ainsi qu'au préteur L. Véturius, à qui le sort avait assigné la Gaule. Le consul Fabius reçut de plus cent livres destinées à être portées dans la citadelle de Tarente. Le reste servit à payer comptant les fournitures d'équipements faites pour l'armée dont le chef et les soldats se couvraient de gloire en Espagne. On songea aussi avant le départ des consuls à l'expiation des prodiges.

XI. La foudre était tombée au mont Albain, sur la statue de Jupiter et sur un arbre voisin du temple ; sur le lac d'Ostie, sur les murs de Capoue, sur le temple de la Fortune, sur la muraille et la porte de Sinuessa. Voilà les points qu'avait

consensisse omnes, ad prodendam Annibali urbem romanam. »

X. Consules hortari et consolari senatum, et dicere : « Alias colonias in fide atque officio pristino fore ; eas quoque ipsas, quæ officio decessissent, si legati circa eas colonias mittantur, qui castigent, non qui precentur, verecundiam imperii habituras esse. » Permissum ab senatu iis quum esset, agerent, facerentque, ut e republica ducerent ; pertentatis prius aliarum coloniarum animis, citaverunt legatos, quæsiveruntque ab iis, « ecquid milites ex formula paratos haberent ? » Pro duodeviginti coloniis M. Sextilius Fregellanus respondit : « et milites ex formula paratos esse : et, si pluribus opus esset, plures daturos : et, quicquid aliud imperaret velletque populus romanus, enixe facturos. Ad id sibi neque opes deesse, animum etiam superesse. » Consules, sibi parum videri, præfati, pro merito eorum, sua voce collaudari eos, nisi universi Patres iis in Curia gratias egissent, sequi in senatum jusserunt. Senatus, quam poterat honoratissimo decreto allocutus eos, mandat consulibus, ut ad populum quoque eos producerent, et inter multa alia præclara, quæ ipsis majoribusque suis præstitissent, recens etiam meritum eorum in rempublicam commemorarent. Ne nunc quidem post tot sæcula sileantur, fraudenturve laude sua. Siguini fuere, et Norbani, Saticulanique, et Brundisini, et Fregellani, et Lucerini, et Venusini, et Hadriani, et Firmani, et Arimineuses ; et ab altero mari, Pontiani, et Pæstani, et Cosani : et mediterranei, Beneventani, et Æseruini, et Spoletini, et Placentini, et Cremonenses. Harum coloniarum subsidio tum imperium populi romani stetit : iisque gratiæ et in senatu, et ad populum actæ. Duodecim aliarum coloniarum, quæ detrectaverunt imperium, mentionem fieri Patres vetuerunt, neque illos dimitti, neque retineri, neque appellari a consulibus. Ea tacita castigatio maxime ex dignitate populi romani visa est. Cetera expedientibus, quæ ad bellum opus erant, consulibus, aurum vicesimarium, quod in sanctiore ærario ad ultimos casus servabatur, promi placuit. Prompta ad quatuor millia pondo auri. Inde quingena pondo data consulibus, et M. Marcello, et P. Sulpicio proconsulibus, et L. Veturio prætori, qui Galliam provinciam sortitus erat ; additumque Fabio consuli centum pondo auri præcipuum, quod in arcem Tarentinam portaretur. Cetero usi sunt ad vestimenta præsenti pecunia locanda exercitui, qui in Hispania bellum secunda sua fama ducisque gerebat.

XI. Prodigia quoque, priusquam ab urbe consules proficiscerentur, procurari placuit. In Albano monte tacta de cœlo erant signum Jovis, arborque templo propinqua, et Ostiæ lacus, et Capuæ murus, Fortunæque ædes, et



frappés le feu du ciel. On avait vu, disait-on, l'eau de la fontaine d'Albe couler sanglante; à Rome, dans le sanctuaire de la Fortune Forte, une petite figure placée dans la couronne de la déesse était tombée d'elle-même de sa tête dans ses mains : il avait été constaté qu'à Priverne un bœuf avait parlé et qu'un vautour s'était en plein forum abattu dans une boutique : Sinuesse avait vu naître un enfant de sexe douteux, un Androgyne, comme les appelle la multitude, profitant de la grande facilité qu'offre le grec pour former des composés : on parlait encore d'une pluie de lait et de la naissance d'un enfant avec une tête d'éléphant. On immola les grandes victimes pour expier ces prodiges, et l'on décréta un jour de supplications et d'obsécrations à tous les autels. Le préteur C. Hostilius fut chargé de vouer des jeux à Apollon, et de les célébrer, comme on les avait voués et célébrés les années précédentes. Ce fut pendant les mêmes jours que le consul Q. Fulvius tint les comices pour la nomination des censeurs. On choisit deux citoyens qui n'avaient pas encore été consuls, M: Cornélius Céthégus et P. Sempronius Tuditanus. Ces magistrats affermèrent le territoire de Capoue en vertu d'une loi portée devant les plébéiens, avec l'autorisation du sénat, et sanctionnée par un plébiscite. Les nominations de sénateurs furent retardées par le débat qu'excita entre les censeurs le choix du prince du sénat. Ce choix était dans les droits de Sempronius; mais Cornélius demandait l'observation d'une coutume traditionnelle qui donnait ce titre au plus ancien des censeurs encore en vie. C'était T. Manlius Torquatus. Sempronius répondait qu'en lui attribuant l'élection par la voie du sort, les dieux lui avaient donné l'indépendance du choix : qu'il ne suivrait d'autre règle que sa volonté, et qu'il désignerait Q. Fabius Maximus le premier citoyen de Rome, ce que confirmerait au besoin le suffrage même d'Annibal. Après de longs débats, Cornélius céda, et Sempronius salua prince du sénat le consul Q. Fabius Maximus : ensuite une nouvelle liste du sénat fut dressée, et huit noms y furent omis; de ce nombre était celui de L. Cécilius Métellus, qui avait osé proposer d'abandonner l'Italie après la défaite de Cannes. Dans la revue des chevaliers, on suivit la même règle : mais très-peu furent ainsi notés d'infamie. On priva de leurs chevaux tous ceux des légions de Cannes qui étaient alors en Sicile; et il y en avait beaucoup. A cette rigueur on ajouta une prolongation de service : on ne leur compta pas les campagnes faites avec les chevaux de l'état, et ils en eurent dix à faire montés à leurs frais. Le recensement révéla en outre un grand nombre de citoyens qui devaient servir à cheval : et dans le nombre, tous ceux qui, au commencement de cette guerre, avaient dix-sept ans, et n'avaient pas servi, furent imposés. On mit ensuite en adjudication le rétablissement des édifices du forum que l'incendie avait dévorés : c'étaient sept boutiques, un marché et le palais de Numa.

XI. Après avoir tout terminé à Rome, les consuls partirent pour la guerre. Fulvius le premier se rendit à Capoue : peu de jours après Fabius le rejoignit, conjura son collègue de vive voix et

Sinuessæ murus portaque. Hæc de cœlo tacta. Cruentam etiam fluxisse aquam Albanam, quidam auctores erant : et Romæ intus cellam ædis Fortis Fortunæ de capite signum, quod in corona erat, in manus sponte sua prolapsum. Et Priverni satis constabat bovem locutum, vulturiumque frequenti foro in tabernam devolasse, et Sinuessæ natum ambiguo inter marem ac feminam sexu infantem : quos androgynos vulgus (ut pleraque, faciliore ad duplicanda verba Græco sermone) appellat : et lacte pluisse, et cum elephanti capite puerum natum. Ea prodigia hostiis majoribus procurata, et supplicatio circa omnia pulvinaria, et obsecratio in unum diem indicta : et decretum, ut C. Hostilius prætor ludos Apollini, sicut his annis voti factique erant, voveret faceretque. Per eos dies et censoribus creandis Q. Fulvius consul comitia habuit. Creati censores, ambo qui nondum consules fuerant, M. Cornelius Cethegus, P. Sempronius Tuditanus. Hi censores ut agrum Campanum fruendum locarent, ex auctoritate Patrum latum in plebem est, plebesque scivit. Senatus lectionem contentio inter censores de principe legendo tenuit. Sempronii lectio erat : ceterum Cornelius « morem traditum a patribus sequendum aiebat, ut, qui primus censor ex iis, qui viverent, fuisset, eum principem legerent. » Is T. Manlius Torquatus erat. Sempronius, « cui dii sortem legendi dedissent, ei jus liberum eosdem dedisse deos. Se id suo arbitrio facturum : lecturumque Q. Fabium Maximum, quem tum principem romanæ civitatis esse, vel Annibale judice, victurus esset. » Quum diu certatum verbis esset, concedente collega, lectus a Sempronio princeps in senatu Q. Fabius Maximus consul : inde alius lectus senatus, octo præteritis, inter quos L. Cæcilius Metellus erat, infamis auctor deserendæ Italiæ post Cannensem cladem. In equestribus quoque notis eadem servata causa : sed erant perpauci, quos ea infamia attingeret. Illis omnibus (et multi erant) adempti equi, qui Cannensium legionum equites in Sicilia erant. Addiderunt acerbitati etiam tempus, ne præterita stipendia procederent iis, quæ equo publico emeruerant, sed dena stipendia equis privatis facerent. Magnum præterea numerum eorum conquisiverunt, qui equo merere deberent : atque ex iis, qui principio ejus belli septendecim annos nati fuerant, neque militaverant, omnes ærarios fecerunt. Locaverunt inde reficienda, quæ circa forum incendio consumpta erant, septem tabernas, macellum, atrium regium.

XII. Transactis omnibus, quæ Romæ agenda erant, consules ad bellum profecti. Prior Fulvius prægressus Capuam. Post paucos dies consecutus Fabius; qui et col-



Marcellus par lettres d'occuper Annibal, et de ne pas lui laisser de repos pendant qu'il irait lui-même assiéger Tarente. Une fois cette place perdue, l'ennemi se voyant repoussé sur tous les points, n'ayant plus d'asile où se réfugier, ne pouvant plus compter sur personne, n'aurait plus de motif de rester en Italie. Fabius envoya aussi un messager au commandant de la garnison que le consul Lévinus avait laissée à Rhégium pour contenir les Bruttiens. Elle était de huit mille hommes, la plupart, comme nous l'avons déjà dit, tirés d'Agathyrne en Sicile, gens habitués à une vie de brigandage; on y avait ajouté des transfuges bruttiens ayant même audace et même besoin de tout oser. Fabius enjoignit à ce commandant de ravager d'abord le territoire bruttien, et d'assiéger ensuite Caulonie. Cet ordre fut exécuté, non-seulement avec ardeur, mais avec avidité : on pilla et l'on dispersa les habitants de la campagne; puis on pressa vivement la place. Marcellus, qu'enflammaient et les lettres du consul et la conviction que seul des généraux romains il pouvait tenir tête à Annibal, quitta ses quartiers d'hiver dès que la campagne lui fournit du fourrage, et rencontra les Carthaginois près de Canouse. Leur général sollicitait cette ville de se donner à lui : mais au premier bruit de l'approche de Marcellus, il décampa. Le pays étant découvert, on ne pouvait y cacher une embuscade; il chercha à gagner des lieux boisés. Marcellus s'attacha à ses pas; il établissait son camp devant le camp d'Annibal, et, à peine retranché, il rangeait ses légions en bataille. Annibal se contentait de faire engager de légères escarmouches par sa cavalerie et les frondeurs de son infanterie; il ne jugeait pas nécessaire de risquer une action générale. Il y fut pourtant amené malgré ses efforts. Il avait pris les devants pendant la nuit; mais Marcellus l'atteignit au milieu d'une plaine spacieuse, fondit de toutes parts sur ses travailleurs, et l'empêcha d'asseoir son camp. Alors on en vint aux mains, et la bataille devint générale : la nuit approchant, les deux armées se séparèrent avec un avantage égal. Elles dressèrent leurs camps à très-peu d'intervalle, et les fortifièrent à la hâte avant la nuit. Le lendemain, dès l'aurore, Marcellus sortit en bataille. Annibal accepta le combat et adressa une longue exhortation à ses guerriers : « Ils n'avaient qu'à se rappeler Trasimène et Cannes, pour rabattre la fierté de l'ennemi : toujours poursuivis et pressés, harcelés dans leurs marches, interrompus dans leurs campements, ils n'avaient pas le temps de respirer, de risquer un regard autour d'eux. Chaque jour avec le soleil levant, il leur fallait voir les Romains en bataille dans la plaine : un seul combat, où le sang des ennemis coulerait, suffirait pour modérer leur fougue et leur ardeur. » Ce discours les enflamma; fatigués d'ailleurs de l'insolence d'un ennemi qui chaque jour les pressait et les harcelait, ils commencèrent vigoureusement l'attaque. On combattit plus de deux heures. Du côté des Romains on vit plier la cavalerie de la droite et l'élite des alliés : Marcellus fit aussitôt avancer au premier rang la dix-huitième légion. La confusion de ceux qui lâchaient pied, la lenteur de ceux qui venaient les remplacer, rompirent toute la ligne; bientôt la

legam coram obtestatus, et per literas Marcellum, ut quam acerrimo bello detinerent Annibalem, dum ipse Tarentum oppugnaret : ea urbe adempta, hosti jam undique pulso, nec ubi consisteret, nec quid fidum respiceret habenti, ne remorandi quidem causam in Italia fore. Rhegium etiam nuntium mittit ad præfectum præsidii, quod ab Lævino consule adversus Bruttios ibi locatum erat, octo millia hominum : pars maxima ab Agathyrna, sicut antea dictum est, ex Sicilia traducta, rapto vivere hominum assuetorum. Additi erant Bruttiorum indidem perfugæ, et audacia et audendi omnia necessitatibus pares. Hanc manum ad Bruttium primum agrum depopulandum duci jussit, inde ad Cauloniam urbem oppugnandum. Imperata non impigre solum, sed etiam avide, exsecuti, direptis fugatisque cultoribus agri, summa vi urbem oppugnabant. Marcellus, et consulis literis excitus, et quia ita in animum induxerat, neminem ducem romanum tam parem Annibali, quam se, esse, ubi primum in agris pabuli copia fuit, ex hibernis profectus, ad Canusium Annibali occurrit. Sollicitabat ad defectionem Canusinos Pœnus; ceterum, ut appropinquare Marcellum audivit, castra inde movit. Aperta erat regio, sine ullis ad insidias latebris; itaque in loca saltuosa cedere inde cœpit. Marcellus vestigiis instabat, castraque castris conferebat : et, opere perfecto, extemplo in aciem legiones educebat. Annibal, turmatim per equites peditumque jaculatores levia certamina serens, casum universæ pugnæ non necessarium ducebat : tractus est tamen ad id, quod vitabat, certamen. Nocte prægressum assequitur locis planis ac patentibus Marcellus : castra inde ponentem, pugnando undique in munitores, operibus prohibet. Ita signa collata, pugnatumque totis copiis : et, quum jam nox instaret, Marte æquo discessum est. Castra, exiguo distantia spatio, raptim ante noctem permunita. Postero die luce prima Marcellus in aciem copias eduxit. Nec Annibal detrectavit certamen, multis verbis adhortatus milites, « ut memores Trasimeni Cannarumque, contunderent ferociam hostis : urgere atque instare eum : non iter quietos facere, non castra ponere pati, non respirare aut circumspicere : quotidie simul orientem solem et romanam aciem in campis videndam esse. Si uno prælio haud incruentus abeat, quietius deinde tranquilliusque eum bellaturum. » His irritati adhortationibus, simulque tædio ferociæ hostium quotidie instantium lacessentiumque, acriter prælium ineunt. Pugnatum amplius duabus horis est. Cedere inde ab Romanis dextra ala et extraordinarii



déroute fut complète. La frayeur était plus forte que la honte, et les Romains fuyaient de toutes parts. Ce combat et cette déroute leur coûtèrent environ deux mille sept cents hommes, citoyens ou alliés : de ce nombre étaient quatre centurions et deux tribuns militaires M. Licinius et M. Helvius. Quatre enseignes furent perdues par l'aile qui avait commencé la fuite, et deux par la légion qui avait remplacé les alliés.

XIII. Marcellus, rentré dans son camp, harangua ses soldats avec tant de dureté et d'aigreur que les fatigues d'un combat malheureux pendant l'espace d'un jour entier leur parurent plus supportables que le langage de leur général : « Dans notre honte, dit-il, je bénis encore et je remercie les dieux immortels de ce qu'ils n'ont pas permis que les vainqueurs, profitant de l'effroi qui vous précipitait dans vos retranchements, vinssent attaquer le camp. Vous l'auriez abandonné sans doute avec la même frayeur qui vous a fait déserter le champ de bataille. Et pourquoi cette terreur et cette épouvante? Pourquoi cet oubli subit de ce que vous êtes, Romains, de ce que sont vos ennemis? Ces ennemis, ce sont bien ceux que vous avez vaincus et poursuivis toute la campagne dernière, ceux dont naguère encore vous pressiez nuit et jour la fuite, ceux que harcelaient vos escarmouches, ceux à qui vous rendiez hier même toute marche, tout campement impossibles. Mais je passe sur ces titres de gloire : c'est votre honte, c'est votre faute que je vous veux montrer. Hier l'avantage était égal au sortir du combat. Quel changement en une nuit, en un jour! Quelques heures ont-elles diminué vos forces et doublé les leurs? Non, ce n'est pas à mon armée que je parle; vous n'êtes pas des Romains : vous n'en avez que l'extérieur et les armes. Ah! si vous en aviez eu aussi le courage, l'ennemi vous aurait-il vu tourner le dos? aurait-il emporté les enseignes d'une compagnie ou d'une cohorte? Jusqu'ici il avait pu tailler en pièces des légions romaines : là se bornait sa gloire : à vous aujourd'hui, à vous les premiers, il a dû celle d'avoir mis en fuite une armée. » Un cri se fit entendre : on demandait grâce pour cette journée; quand le consul voudrait, il pourrait mettre à l'épreuve le courage de ses soldats. « Eh bien! oui, reprit-il, je vous mettrai à l'épreuve, soldats; demain je vous conduirai au combat : que la victoire vous obtienne un pardon que vainement vous sollicitez vaincus. » Les cohortes qui avaient perdu leurs enseignes reçurent du pain d'orge par ses ordres; les centurions des compagnies coupables de la même faute furent condamnés à porter l'épée nue sans baudrier, et le lendemain, cavalerie et infanterie, tout le monde devait être sous les armes. Le consul congédia alors ses soldats qui convenaient de la justice de ses reproches, et proclamaient qu'en ce jour l'armée romaine n'avait eu qu'un seul homme de cœur, son général; qu'ils expieraient leurs torts en mourant ou en gagnant une éclatante victoire. Le lendemain ils étaient tous sous les armes et à leurs rangs, suivant l'ordre de Marcellus. Le général les félicita, et déclara que ceux qui, la veille, avaient commencé la fuite, ainsi que les cohortes qui avaient perdu leurs ensei-

cœpere. Quod ubi Marcellus vidit, duodevicesimam legionem in primam aciem inducit. Dum alii trepidi cedunt, alii segniter subeunt, turbata tota acies est, dein prorsus fusa; et, vincente pudorem metu, terga dabant. Cecidere in pugna fugaque ad duo millia et septingenti civium sociorumque : in his quatuor Romani centuriones, duo tribuni militum, M. Licinius et M. Helvius. Signa militaria quatuor de ala, prima quæ fugit; duo de legione, quæ cedentibus sociis successerat, amissa.

XIII. Marcellus, postquam in castra reditum est; concionem adeo sævam atque acerbam apud milites habuit, ut prælio, per diem totum infeliciter tolerato, tristior iis irati ducis oratio esset. « Diis immortalibus, ut in tali re, laudes gratesque, inquit, ago, quod victor hostis, cum tanto pavore incidentibus vobis in vallum portasque, non ipsa castra est aggressus. Deseruissetis profecto eodem terrore castra, quo omisistis pugnam. Qui pavor hic, qui terror, quæ repente, qui, et cum quibus pugnaretis, oblivio animos cepit? Nempe iidem sunt hi hostes, quos vincendo et victos sequendo priorem æstatem absumpsistis; quibus dies noctesque fugientibus per hos dies institistis; quos levibus præliis fatigastis; quos hesterno die nec iter facere, nec castra ponere passi estis. Omitto ea, quibus gloriari potestis : cujus et ipsius pudere ac pœnitere vos oportet, referam. Nempe, æquis manibus hesterno die diremistis pugnam. Quid hæc nox, quid hic dies attulit? Vestræ his copiæ imminutæ sunt, an illorum auctæ? Non equidem mihi cum exercitu meo loqui videor, nec cum romanis militibus : corpora tantum atque arma eadem sunt. An, si eosdem animos habuissetis, terga vestra vidisset hostis? signa alicui manipulo aut cohorti abstulisset? Adhuc cæsis romanis legionibus gloriabatur. Vos illi hodierno die primum fugati exercitus dedistis decus. » Clamor inde ortus, ut veniam ejus diei daret; ubi vellet, deinde experiretur militum suorum animos. « Ego vero experiar, inquit, milites : et vos crastino die in aciem educam, ut victores potius, quam victi, veniam impetretis, quam petitis. » Cohortibus, quæ signa amiserant, hordeum dari jussit : centurionesque manipulorum, quorum signa amissa fuerant, destrictis gladiis discinctos destituit; et, ut postero die omnes, equites, pedites, armati adessent, edixit. Ita concio dimissa fatentium, jure ac merito sese increpitos; neque illo die virum quemquam in acie romana fuisse, præter unum ducem; cui aut morte satisfaciendum, aut egregia victoria esset. Postero die ornati armatique ad edictum aderant. Imperator eos collaudat, pronuntiatque, a quibus orta pridie fuga esset, cohortesque, quæ signa ami-

gnes, seraient placés en première ligne. Il leur annonçait qu'ils devaient tous combattre et vaincre; que tous et chacun en particulier devaient faire les derniers efforts pour empêcher la nouvelle de leur défaite de parvenir à Rome avant celle de leur victoire. Il leur ordonna ensuite de prendre leur repas, afin que si la bataille se prolongeait, leurs forces pussent y suffire. Quand il eut tout dit, tout fait pour exciter l'ardeur des troupes, on marcha à l'ennemi.

XIV. A cette nouvelle, Annibal s'écria : « J'ai affaire à un adversaire qui ne sait se contenir ni dans la bonne ni dans la mauvaise fortune. Vainqueur, il s'attache fièrement à la poursuite des vaincus. Vaincu, il renouvelle le combat avec les vainqueurs. » Aussitôt il fit sonner la charge et sortit de son camp. Des deux côtés on se battit avec plus d'acharnement que la veille, les Carthaginois cherchant à conserver la gloire de leur succès, les Romains à laver la honte de leur défaite. La gauche des Romains avait en première ligne la cavalerie et les cohortes qui avaient perdu leurs enseignes : à droite était la vingtième légion; les lieutenants L. Cornélius Lentulus et C. Claudius Néron commandaient aux deux ailes; au centre était Marcellus instigateur et témoin de leur vaillance. Annibal avait mis en tête ses Espagnols, qui faisaient toute la force de son armée. Comme la victoire flottait indécise depuis longtemps, le Carthaginois fit avancer ses éléphants en première ligne dans l'espoir de jeter le désordre et l'épouvante. Et d'abord ils mirent le trouble dans les rangs; foulant aux pieds ou dispersant par la terreur les plus rapprochés. Ils mirent à découvert un des flancs de l'armée romaine. La déroute allait s'étendre, sans le tribun C. Décimius Flavus, lequel saisissant l'enseigne du premier manipule des hastats, entraîna ce manipule à sa suite, les conduisit au fort de la mêlée pour arrêter la confusion causée par le gros d'éléphants, et commanda une décharge de javelots. Pas un trait ne fut perdu, étant tiré de si près sur ces masses énormes formées en troupe serrée; mais si tous les éléphants ne furent point blessés; ceux sur le dos desquels s'étaient arrêtés les javelots prirent la fuite, (ces animaux étant des auxiliaires fort chanceux) et entraînèrent avec eux ceux qui n'avaient reçu aucune atteinte. Alors ce ne fut plus une compagnie seulement, mais chaque soldat qui, arrivé à portée du trait, tirait à l'envi sur les éléphants en fuite. Ceux-ci se précipitaient furieux sur les Carthaginois, auxquels ils faisaient plus de mal qu'aux Romains; car, sous l'inspiration de la peur, l'éléphant a plus de fougue que quand il obéit au conducteur qu'il porte. L'ennemi une fois rompu par la course désordonnée de ces animaux, l'infanterie romaine fondit sur lui, le dissipa et le mit en fuite sans beaucoup d'efforts. Puis Marcellus lança sur les fuyards sa cavalerie, qui ne s'arrêta qu'après les avoir refoulés jusque dans leur camp pleins d'effroi; car, pour surcroît d'épouvante et de désordre, deux éléphants s'étaient abattus devant la porte et forçaient le soldat à franchir le fossé et le retranchement. Là eut lieu le plus grand carnage; les Carthaginois y perdirent environ huit mille hommes

sissent, se in primam aciem inducturum. Edicere jam sese, omnibus pugnandum ac vincendum esse : et annitendum singulis universisque, ne prius hesternæ fugæ, quam hodiernæ victoriæ, fama Romam perveniat. » Inde cibo corpora firmare jussi, ut, si longior pugna esset, viribus sufficerent. Ubi omnia dicta factaque sunt, quibus excitarentur animi militum, in aciem procedunt.

XIV. Quod ubi Annibali nuntiatum est : « Cum eo nimirum, inquit, hoste res est, qui nec bonam, nec malam ferre fortunam potest. Seu vicit, ferociter instat victis; seu victus est, instaurat cum victoribus certamen. » Signa inde canere jussit; copias educit. Pugnatum utrimque aliquanto, quam pridie, acrius est : Pœnis ad obtinendum hesternum decus annitentibus, Romanis ad demendam ignominiam. Sinistra ala ab Romanis et cohortes, quæ amiserant signa, in prima acie pugnabant, et legio vicesima ab dextro cornu instructa. L. Cornelius Lentulus et C. Claudius Nero legati cornibus præerant, Marcellus mediam aciem, hortator testisque præsens, firmabat. Ab Annibale Hispani primam obtinebant frontem, et id roboris in omni exercitu erat. Quum anceps diu pugna esset, Annibal elephantos in primam aciem induci jussit, si quem injicere ea res tumultum ac pavorem posset. Et primo turbarunt signa ordinesque, et partim occulcatis, partim dissipatis terrore, qui circa erant, nudaverant una parte aciem : latiusque fuga manasset, ni C. Decimius Flavus tribunus militum, signo arrepto primi hastati, manipulum ejus signi se sequi jussisset. Duxit, ubi maxime tumultum conglobatæ belluæ faciebant, pilaque in eas conjici jussit. Hæsere omnia tela haud difficili ex propinquo in tanta corpora ictu, et tam conferta turba. Sed ut non omnes vulnerati sunt, ita, in quorum tergis infixa stetere pila (ut est genus anceps) in fugam versi etiam integros avertere. Tum jam non unus manipulus, sed pro se quisque miles, qui modo assequi agmen fugientium elephantorum poterat, pila conjicere. Eo magis ruere in suos belluæ; tantoque majorem stragem edere, quam inter hostes ediderant, quanto acrius pavor consternatam agit, quam insidentis magistri imperio regitur. In perturbatam transcursu belluarum aciem signa inferunt romani pedites : et haud magno certamine dissipatos trepidantesque avertunt. Tum in fugientes equitatum immittit Marcellus, nec ante finis sequendi est factus, quam in castra paventes compulsi sunt. Nam super alia, quæ terrorem trepidationemque facerent, elephanti quoque duo in ipsa porta corruerant, coactique erant milites per fossam vallumque ruere in castra. Ibi maxima hostium cædes facta : cæsa ad octo millia hominum, quinque ele-



et cinq éléphants. La victoire fut sanglante aussi pour les Romains : elle leur coûta près de dix-sept cents légionnaires, et plus de treize cents alliés, sans compter la foule des blessés, tant citoyens qu'alliés. Annibal décampa la nuit suivante : Marcellus voulait le poursuivre, mais le grand nombre de ses blessés l'en empêcha.

XV. Les éclaireurs, envoyés à la suite de l'ennemi, annoncèrent le lendemain qu'il se dirigeait vers le Bruttium. Presque en même temps le consul Q. Fulvius reçut la soumission des Hirpins, des Lucaniens et des Volcentes, qui lui livrèrent les garnisons carthaginoises de leurs villes. Le consul les traita avec clémence, se bornant à quelques reproches sur leur défection. On fit espérer aux Bruttiens aussi leur pardon, lorsque les frères Vibius et Pactius, les principaux de la nation, vinrent offrir de se soumettre aux mêmes conditions qu'avaient obtenues les Lucaniens. Le consul Q. Fabius emporta Mandurie chez les Salentins, fit près de quatre mille prisonniers et un butin considérable; puis il marcha sur Tarente et campa à l'entrée même du port. Il employa les vaisseaux dont Livius s'était servi pour protéger ses convois, et les chargea, soit de machines et d'instruments propres à forcer les murailles, soit de balistes, avec des pierres et des projectiles de toute espèce; il en fit autant de tous les bâtiments de transport, y compris ceux qui allaient à rames. Il pouvait ainsi faire avancer les machines et les échelles jusqu'au pied des murs, et atteindre de loin les défenseurs de la ville sur les remparts. Ces navires étaient équipés et disposés de manière à attaquer la place de la haute mer. Le golfe de Tarente était libre; la flotte carthaginoise se tenait à Corcyre pour seconder Philippe dans sa guerre contre les Étoliens. Cependant, à l'arrivée d'Annibal dans le Bruttium, ceux qui assiégeaient Caulonie, craignant d'être écrasés, se retirèrent sur une hauteur, à l'abri d'un coup de main. Fabius, qui assiégeait Tarente, dut à la circonstance la plus indifférente en apparence le succès de son importante entreprise. Les Tarentins avaient reçu d'Annibal un renfort de soldats bruttiens; le commandant de ce renfort aimait éperdument une jeune femme, dont le frère servait sous le consul. Instruit par cette femme de sa récente liaison avec l'étranger, qui était un homme riche et considéré parmi les siens, le Romain se flatta de pouvoir, par sa sœur, obtenir ce qu'il voudrait de l'amoureux officier; il alla communiquer ses espérances au consul. Fabius l'approuva et lui commanda de se présenter comme transfuge à Tarente; là, il se mit en rapport avec l'officier à l'aide de sa sœur, sonda en secret ses dispositions, et lorsqu'il se fut assuré de sa légèreté, il obtint par les séductions dont il l'entoura, que le Bruttien livrerait le poste dont la garde lui était confiée. Les moyens d'exécution convenus, et le moment fixé, une nuit, le Romain s'échappa furtivement de la ville, entre deux postes, et vint rendre compte au consul de sa conduite et des mesures qui avaient été concertées. A la première veille, Fabius donna le signal aux soldats de la citadelle et à ceux qui gardaient le port; puis, tournant lui-même le port, il alla secrètement prendre position à l'orient de

phanti. Nec Romanis incruenta victoria fuit : mille ferme et septingenti de duabus legionibus, et sociorum supra mille et trecentos occisi; vulnerati permulti civium sociorumque. Annibal nocte proxima castra movit. Cupientem insequi Marcellum prohibuit multitudo sauciorum.

XV. Speculatores, qui prosequerentur agmen, missi, postero die retulerunt, Bruttios Annibalem petere. Iisdem fere diebus et ad Q. Fulvium consulem Hirpini, et Lucani, et Volcentes, traditis præsidiis Annibalis, quæ in urbibus habebant, dediderunt sese, clementerque a consule, cum verborum tantum castigatione ob errorem præteritum, accepti sunt; et Bruttiis similis spes veniæ facta est : quum ab iis Vibius et Pactius fratres, longe nobilissimi gentis ejus, eamdem, quæ data Lucanis erat, conditionem deditionis petentes venissent. Q. Fabius consul oppidum in Sallentinis Manduriam vi cepit. Ibi ad quatuor millia hominum capta, et ceteræ prædæ aliquantum. Inde Tarentum profectus, in ipsis faucibus portus posuit castra. Naves, quas Livius tutandis commeatibus habuerat, partim machinationibus onerat apparatuque mœnium oppugnandorum, partim tormentis et saxis omnique missilium telorum genere instruit, onerarias quoque, non eas solum, quæ remis agerentur; ut alii machinas scalasque ad muros ferrent, alii procul ex navibus vulnerarent mœnium propugnatores. Eæ naves, ab aperto mari ut urbem aggrederentur, instructæ paratæque sunt. Et erat liberum mare, classe Punica, quum Philippus oppugnare Ætolos pararet, Corcyram transmissa. In Bruttiis interim Cauloniæ oppugnatores, sub adventum Annibalis, ne opprimerentur, in tumulum a præsenti impetu tutum, se recepere. Fabium, Tarentum obsidentem, leve dictu momentum ad rem ingentem potiundam adjuvit. Præsidium Bruttiorum datum ab Annibale Tarentini habebant. Ejus præsidii præfectus deperibat amore mulierculæ, cujus frater in exercitu Fabii consulis erat. Is, certior literis sororis factus de nova consuetudine advenæ locupletis, atque inter populares tam honorati, spem nactus per sororem quolibet impelli amantem posse, quid speraret, ad consulem detulit. Quæ quum haud vana cogitatio visa esset, pro perfuga jussus Tarentum transire, ac per sororem præfecto conciliatus, primo occulte animum ejus tentando, dein satis explorata levitate, blanditiis muliebribus perpulit eum ad proditionem custodiæ loci, cui præpositus erat. Ubi et ratio agendæ rei, et tempus convenit, miles, nocte per intervalla stationum clam ex urbe emissus, ea, quæ acta erant, quæque ut agerentur, convenerat, ad consulem refert. Fabius vigilia prima, dato signo iis qui in arce erant



la ville. Aussitôt on entendit à la fois les trompettes de la citadelle, du port et des vaisseaux qui s'avançaient de la haute mer; puis des cris mêlés à un effroyable tumulte s'élevèrent à dessein du côté où il y avait le moins à craindre. Fabius, cependant, contenait ses gens dans le silence. Démocrate, qui avait commandé la flotte de Tarente, et qui était alors chargé de défendre l'endroit menacé par le consul, entendant, au milieu du calme qui l'entourait, le bruit qui régnait ailleurs, et parfois des clameurs qui semblaient annoncer une ville prise d'assaut, craignit que le consul ne profitât de ses retards pour forcer quelque point et y planter ses enseignes; il courut avec ses troupes vers la citadelle d'où partaient les sons les plus terribles. Fabius, au temps qui s'était écoulé, au silence qui avait remplacé les voix des soldats, naguère s'excitant et criant aux armes, jugea que le poste s'était éloigné, et fit dresser les échelles à l'endroit que gardait la cohorte bruttienne, comme le lui avait dit le meneur de cette intrigue. Ce fut par là qu'on s'empara d'abord du mur avec l'aide et l'appui des Bruttiens, et qu'on pénétra dans la ville. La porte voisine fut ensuite brisée, et les Romains entrèrent en foule; ils poussèrent alors de grands cris, et comme le jour commençait à paraître, ils arrivèrent, sans coup férir, au milieu du forum, où de toutes parts ceux qui combattaient à la citadelle et au port vinrent fondre sur eux.

XVI. A l'entrée du forum s'engagea une mêlée furieuse, mais peu soutenue. Courage, armes, talents militaires, vigueur et force de corps, tout était supérieur chez les Romains. Aussi les Tarentins lancèrent-ils leurs traits, et, sans en venir aux mains, ils prirent la fuite et se dispersèrent, par des passages connus, chez eux ou chez leurs amis. Deux de leurs généraux, Niron et Démocrate, tombèrent en braves. Philémène, qui avait entraîné les Tarentins dans le parti d'Annibal, s'était éloigné du combat à toute bride; bientôt on reconnut son cheval errant et égaré dans les rues; mais on ne retrouva point son corps: on crut qu'il s'était précipité dans un puits ouvert. Carthalon, commandant de la garnison carthaginoise, avait mis bas les armes: comme il rappelait au consul, en s'approchant de lui, l'hospitalité qui unissait leurs pères, un soldat se jette sur lui et le tue. Aussitôt tous les autres soldats égorgent partout sans distinction ceux qu'ils rencontrent armés ou désarmés, Carthaginois ou Tarentins. Il y eut même beaucoup de Bruttiens tués, par méprise peut-être, ou bien à cause de la vieille haine qu'on leur portait, ou pour anéantir toute trace de trahison et faire croire que Tarente avait été prise d'assaut. Au massacre succéda le pillage. On s'empara, dit-on, de trente mille têtes d'esclaves, d'une immense quantité d'argent travaillé et monnayé, et de quatre-vingt-trois mille livres pesant d'or. Les statues et les tableaux valaient presque les merveilles de Syracuse; mais Fabius sut voir ces richesses avec plus de désintéressement et de grandeur d'âme que Marcellus. Le greffier lui demandait ce qu'il voulait faire des statues

quique custodiam portus habebant, ipse circuito portu ab regione urbis in orientem versa occultus consedit. Canere inde tubæ simul ab arce, simul a portu et ab navibus, quæ ab aperto mari appulsæ erant; clamorque undique cum ingenti tumultu, unde minimum periculi erat, de industria ortus. Consul interim silentio continebat suos. Igitur Democrates, qui præfectus antea classis fuerat, forte illo loco præpositus, postquam quieta omnia circa se vidit, alias partes eo tumultu personare, ut captæ urbis interdum excitaretur clamor, veritus ne inter cunctationem suam consul aliquam vim faceret, signaque inferret, præsidium ad arcem, unde maxime terribilis accidebat sonus, traducit. Fabius, quum et ex temporis spatio et ex silentio ipso (quod, ubi paullo ante strepebant excitantes vocantesque ad arma, inde nulla accidebat vox) deductas custodias sensisset; ferri scalas ad eam partem muri, qua Bruttiorum cohortem præsidium agitare proditionis conciliator nuntiaverat, jubet. Ea primum est captus murus, adjuvantibus recipientibusque Bruttiis: et transcensum in urbem est. Inde et proxima refracta porta, ut frequenti agmine signa inferrentur. Tum, clamore sublato, sub ortum ferme lucis, nullo obvio armato, in forum perveniunt: omnesque undique, qui ad arcem portumque pugnabant, in se converterunt.

XVI. Prœlium in aditu fori majore impetu, quam perseverantia, commissum est. Non animo, non armis, non arte belli, non vigore aut viribus corporis, par Romano Tarentinus erat. Igitur, pilis tantum conjectis, prius pæne, quam consererent manus, terga dederunt, dilapsique per nota urbis itinera in suas amicorumque domos. Duo ex ducibus Nico et Democrates fortiter pugnantes cecidere. Philemenus, qui proditionis ad Annibalem auctor fuerat, quum citato equo ex prœlio avectus esset; vacuus paullo post equus errans per urbem cognitus, corpus nusquam inventum est. Creditum vulgo est, in puteum apertum ex equo præcipitasse. Carthalonem autem, præfectum præsidii punici, cum commemoratione paterni hospitii, positis armis, venientem ad consulem, miles obvius obtruncat. Alii alios passim sine discrimine armatos, inermes cædunt, Carthaginienses Tarentinosque pariter. Bruttii quoque multi interfecti, seu per errorem, seu vetere in eos insito odio, seu ad proditionis famam, ut vi potius atque armis captum Tarentum videretur, exstinguendam. Tum ab cæde ad diripiendam urbem discursum. Millia triginta servilium capitum dicuntur capti; argenti vis ingens facti signatique: auri octoginta tria pondo; signa tabulæque, prope ut Syracusarum ornamenta æquaverint. Sed majore animo generis ejus præda abstinuit Fabius, quam Marcellus; qui interrogante scriba, quid fieri signis vellet (ingentis

(c'étaient des dieux d'une taille colossale, ayant chacun leurs attributs, mais tous dans l'attitude du combat) : « Que Tarente garde ses dieux irrités, » répondit-il. Il fit ensuite abattre et raser le mur qui séparait la ville de la citadelle. Pendant que ces événements avaient lieu à Tarente, Annibal, qui avait reçu la soumission du corps campé devant Caulonie, ayant appris le siége de Tarente, s'avançait jour et nuit à marches forcées, pressé qu'il était de secourir la place. A la nouvelle qu'elle était prise : « Les Romains, s'écria-t-il, ont aussi leur Annibal; la ruse nous avait livré Tarente, la ruse nous l'a enlevée. » Toutefois, pour ne pas laisser à sa retraite l'apparence d'une fuite, il campa dans l'endroit où il avait fait halte, à cinq milles environ de la place; au bout de quelques jours il se rendit à Métaponte. De là il envoya deux Métapontins à Tarente avec une lettre des principaux citoyens pour Fabius; ils demandaient au consul de leur jurer oubli du passé; à cette condition, ils s'engageaient à lui livrer la ville avec la garnison carthaginoise. Fabius, qui crut à la sincérité de cette offre, fixa le jour où il se présenterait devant Métaponte, et remit pour les premiers citoyens une réponse qui fut portée à Annibal. Ravi d'un tel succès, et triomphant de voir Fabius lui-même dupe de ses artifices, le général carthaginois dressa une embuscade non loin de Métaponte. Mais Fabius prit les auspices avant son départ, et deux fois les oiseaux furent contraires. Il fit alors immoler une victime pour interroger les dieux, et l'aruspice le prévint qu'il eût à se garder de la fraude et des piéges de l'ennemi. Comme au jour fixé on ne voyait pas arriver le consul, on lui envoya les deux Métapontins pour dissiper son hésitation; mais on les arrêta sur-le-champ, et la crainte de la torture leur arracha des aveux.

XVII. Au commencement de la campagne où se passèrent ces événements, P. Scipion, qui avait consacré tout l'hiver en Espagne à regagner la bienveillance des Barbares, soit par des présents, soit par le renvoi de leurs otages et de leurs prisonniers, vit arriver auprès de lui Édescon, un des principaux chefs espagnols. Sa femme et ses enfants étaient au pouvoir des Romains; mais ce n'était pas le seul motif qui l'amenait : il suivait une sorte de tendance fortuite qui portait l'Espagne entière du parti des Carthaginois à celui des Romains. Les mêmes motifs engagèrent Indibilis et Mandonius, les deux plus puissants princes du pays, à quitter, avec tous leurs compatriotes, le camp d'Asdrubal, et à se retirer sur les hauteurs qui le dominaient, afin de pouvoir joindre en sûreté les Romains par la crête des montagnes. Asdrubal, qui voyait ainsi les forces de l'ennemi s'accroître et les siennes s'affaiblir, comprit que, s'il ne tentait un coup de main, sa ruine serait bientôt consommée; et il résolut de combattre à la première occasion. Scipion était plus impatient encore : le succès élevait ses espérances; il aimait mieux d'ailleurs prévenir la jonction des armées ennemies et n'avoir affaire qu'à un seul corps, à un seul général. Néanmoins, pour le cas

magnitudinis dii sunt, suo quisque habitu in modum pugnantium formati), « deos iratos Tarentinis relinqui » jussit. Murus inde, qui urbem ab arce dirimebat, dirutus est, ac disjectus. Dum hæc Tarenti aguntur, Annibal iis, qui Cauloniam obsidebant, in deditionem acceptis, audita oppugnatione Tarenti, dies noctesque cursim agmine acto, quum, festinans ad opem ferendam, captam urbem audisset : « Et Romani, inquit, suum Annibalem habent. Eadem, qua ceperamus, arte Tarentum amisimus. » Ne tamen fugientis modo convertisse agmen videretur, quo constiterat loco, quinque millia ferme ab urbe posuit castra. Ibi paucos moratus dies, Metapontum sese recepit. Inde duos Metapontinos cum literis principum ejus civitatis ad Fabium Tarentum mittit, fidem ab consule accepturos, impunita iis priora fore, si Metapontum ei cum præsidio punico prodidissent. Fabius, vera, quæ afferrent, esse ratus, diem, qua accessurus esset Metapontum, constituit; literasque ad principes dedit, quæ ad Annibalem delatæ sunt. Enimvero lætus successu fraudis, si ne Fabius quidem dolo invictus fuisset, haud procul Metaponto insidias ponit. Fabio auspicanti prius, quam egrederetur ab Tarento, aves semel atque iterum non addixerunt. Hostia quoque cæsa consulenti deos haruspex, cavendum a fraude hostili et ab insidiis, prædixit. Metapontini, postquam ad constitutam non venerat diem, remissi, ut cunctantem hortarentur, repente comprehensi, metu gravioris quæstionis, detegunt insidias.

XVII. Æstatis ejus principio, qua hæc agebantur, P. Scipio in Hispania quum hiemem totam reconciliandis Barbarorum animis, partim donis, partim remissione obsidum captivorumque, absumpsisset; Edesco ad eum, clarus inter duces hispanos, venit. Erant conjux liberique ejus apud Romanos. Sed præter eam causam etiam velut fortuita inclinatio animorum, quæ Hispaniam omnem averterat ad romanum a punico imperio, traxit eum. Eadem causa Indibili Mandonioque fuit, haud dubie omnis Hispaniæ principibus, cum omni popularium manu, relicto Asdrubale, secedendi in imminentes castris ejus tumulos, unde per continentia juga tutus receptus ad Romanos esset. Asdrubal, quum hostium res tantis augescere incrementis cerneret, suas imminui, ac fore, ut, nisi audendo aliquid moveret, qua cœpissent, fluerent, dimicare quam primum statuit. Scipio avidior etiam certaminis erat, quum a spe, quam successus rerum augebat; tum quod prius, quam jungerentur hostium exercitus, cum uno dimicare duce exercituque, quam simul cum universis, malebat. Ceterum, etiam, si cum plu-

où il aurait en tête plusieurs adversaires, il avait su habilement doubler ses forces. Voyant que sa flotte lui était inutile, puisqu'aucun vaisseau carthaginois ne se montrait sur les côtes d'Espagne, il la mit en sûreté à Tarragone et joignit son armée navale à ses troupes de terre. Il était abondamment pourvu d'armes; car il en avait trouvé à Carthagène, et en avait fait fabriquer depuis la prise de cette ville dans les nombreux ateliers qu'elle renfermait. A la tête de ces forces, il sortit de Tarragone au commencement du printemps, se concerta avec Lélius, qui était de retour de Rome, et sans lequel il ne voulait rien entreprendre de décisif, et marcha droit à l'ennemi. Tout était paisible sur sa route : sur les frontières de chaque peuplade, c'étaient des amis qui le recevaient et lui faisaient cortége. Alors parurent Indibilis et Mandonius avec leurs troupes. Indibilis parla en leur nom, non pas avec la grossière inexpérience d'un Barbare, mais avec une retenue pleine de gravité, justifiant plutôt leur soumission comme une nécessité que se glorifiant de l'avoir offerte à la première occasion. « Il savait, disait-il, que le titre de transfuge était maudit des alliés qu'on avait trahis, suspect à ceux qu'on recherchait; il ne blâmait pas cette opinion générale, si toutefois ce double mépris tombait sur la chose et non sur le mot. » Il énuméra ensuite les services qu'il avait rendus aux généraux carthaginois, et l'avarice, l'insolence, les outrages de toute sorte dont ils l'avaient payé lui et ses concitoyens. « Aussi leurs personnes seules avaient été jusqu'alors avec eux; mais leurs cœurs étaient depuis longtemps à ceux qui respectaient la justice et l'honneur. Ils avaient aussi recours dans leurs prières aux dieux vengeurs de la violence et de l'injustice. Ils conjuraient Scipion de ne leur faire de leur soumission ni un crime ni un mérite. C'était en les éprouvant dès ce jour qu'il apprécierait leurs services. » Scipion le leur promit; il ne considérait pas comme transfuges ceux qui n'avaient pu croire à la durée d'une alliance avec un peuple pour qui les lois divines et humaines n'avaient rien de sacré. On amena alors en leur présence leurs femmes et leurs enfants, qu'ils reçurent avec des larmes de joie; on leur donna l'hospitalité pour ce jour; le lendemain l'alliance fut confirmée par serment, et on les envoya rassembler leurs troupes : depuis, ils n'eurent qu'un camp avec les Romains, et ce furent eux qui guidèrent notre marche vers l'ennemi.

XVIII. L'armée carthaginoise la plus voisine était celle d'Asdrubal, campé non loin de Bécula. La cavalerie occupait les avant-postes. Les vélites, les éclaireurs et toute l'avant-garde furent à peine arrivés en face, que, sans attendre qu'on eût tracé le camp, ils fondirent sur elle avec dédain : on devinait facilement à ce choc les dispositions des deux partis. Les cavaliers furent rejetés en désordre dans leur camp, et les enseignes romaines s'avancèrent presque jusqu'aux portes. Cette journée ne fit que mettre les Romains en haleine, et ils établirent leur camp. Pendant la nuit Asdrubal fit retirer ses troupes sur une éminence, dont le sommet s'élargissait en plate-forme; un fleuve coulait derrière; en avant et sur les côtés, une

ribus pariter dimicandum foret, arte quadam copias auxerat. Nam quum videret, nullum esse navium usum, quia vacua omnis Hispaniæ ora classibus punicis erat, subductis navibus Tarracone, navales socios terrestribus copiis addidit. Et armorum affatim erat captorum Carthagine, et quæ post captam eam fecerat, tanto opificum numero incluso. Cum iis copiis Scipio, veris principio ab Tarracone egressus (jam enim et Lælius redierat ab Roma, sine quo nihil majoris rei motum volebat), ducere ad hostem pergit. Per omnia pacata eunti, ut cujusque populi fines transiret, prosequentibus excipientibusque sociis, Indibilis et Mandonius cum suis copiis occurrerunt. Indibilis pro utroque locutus, haudquaquam ut Barbarus stolide incauteque, sed potius cum verecunda gravitate : propiorque excusanti transitionem ut necessariam, quam glorianti eam velut primam occasionem raptam. « Scire enim se, transfugæ nomen exsecrabile veteribus sociis, novis suspectum esse : neque eum se reprehendere morem hominum, si tamen anceps odium causa, non nomen, faciat. » Merita inde sua in duces carthaginienses commemoravit, avaritiam contra eorum, superbiamque, et omnis generis injurias in se atque populares. « Itaque corpus duntaxat suum ad id tempus apud eos fuisse : animum jam pridem ibi esse, ubi jus ac fas crederent coli. Ad deos quoque confugere supplices, qui nequeant hominum vim atque injurias pati. Se id Scipionem orare, ut transitio sibi nec fraudi apud eum, nec honori sit : quales ex hac die experiundo cognovit, perinde operæ eorum pretium faceret. » Ita prorsus respondet facturum Romanus : nec pro transfugis habiturum, qui non duxerint societatem ratam, ubi nec divini quicquam, nec humani sanctum esset. Productæ deinde in conspectum iis conjuges liberique lacrymantibus gaudio redduntur, atque eo die in hospitium abducti. Postero die fœdere accepta fides; dimissique ad copias adducendas. Iisdem deinde castris tendebant, donec ducibus iis ad hostem perventum est.

XVIII. Proximus Carthaginiensium exercitus Asdrubalis prope urbem Bæculam erat. Pro castris equitum stationes habebat. In eas velites antesignanique, et qui primi agminis erant, advenientes ex itinere, priusquam castris locum caperent, adeo contemptim impetum fecerunt, ut facile appareret, quid utrique parti animorum esset. In castra trepida fuga compulsi equites sunt : signaque romana portis prope ipsis illata. Atque illo quidem die, irritatis tantum ad certamen animis, castra Romani posuerunt. Nocte Asdrubal in tumulum copias recipit, plano campo in summo patentem : fluvius ab tergo; ante circaque velut ripa præceps oram ejus om-



sorte de rive abrupte en ceignait le contour : plus bas, et attenant à ce plateau, s'étendait une autre plaine qu'entourait un escarpement non moins difficile à gravir. Ce fut dans cette plaine que le lendemain Asdrubal, voyant les Romains formés en bataille devant leur camp, plaça la cavalerie numide, les Baléares armés à la légère et les Africains. Scipion parcourut ses lignes et les rangs de ses soldats : il leur montrait « cet ennemi qui, perdant d'avance tout espoir d'un succès en plaine, cherchait les hauteurs, et, plaçant sa confiance dans sa position et non dans sa valeur ou dans ses armes, restait immobile devant eux. Ils étaient bien plus hauts les murs de Carthagène qu'avait escaladés le soldat romain. Les hauteurs, la citadelle, la mer, rien n'avait résisté à leurs armes. Les positions élevées que l'ennemi avait prises n'aboutiraient qu'à lui faire franchir, dans sa fuite, les escarpements et les précipices; mais qu'il leur couperait même cette retraite. » Aussitôt il chargea deux cohortes, l'une, d'occuper la gorge du vallon que traversait le fleuve, l'autre, de couper la route qui conduisait de la ville dans la plaine par les sinuosités de la montagne. Lui-même, avec les troupes légères qui la veille avaient dispersé les avant-postes d'Asdrubal, il marcha à l'ennemi, posté sur la côte inférieure. Les aspérités du chemin furent d'abord leur seul obstacle; mais bientôt arrivés à portée des traits, ils furent assaillis par une grêle de projectiles de toute sorte; ils ripostèrent avec les pierres qui jonchaient le sol, presque toutes maniables; les valets mêmes faisaient l'office de soldats et se mêlaient à l'attaque. Malgré la difficulté du terrain et la grêle de traits et de pierres qui les accablait, l'habitude de monter à l'assaut et leur persévérance les firent parvenir jusqu'au haut. A peine avaient-ils conquis un peu de terrain plat, assez pour avoir le pied ferme, qu'ils chargèrent ces troupes légères, ces tirailleurs numides, courageux à distance, qui savaient escarmoucher de loin à coups de traits, mais incapables detenir bon dans une lutte corps à corps; ils les débusquèrent et les refoulèrent, avec une perte considérable, jusqu'au plateau supérieur, où était le gros de l'armée. Alors Scipion lança les vainqueurs sur le centre ennemi, partagea le reste de ses troupes avec Lélius, et lui ordonna de tourner la hauteur par la droite jusqu'à ce qu'il eût trouvé une pente moins escarpée. Lui-même, après un circuit assez court, il prit les ennemis en flanc par la gauche. D'abord ce fut un désordre complet, parce que, effrayés des cris qui retentissaient de toutes parts, les Carthaginois voulaient changer de direction et faire face. Pendant ce tumulte arriva Lélius : l'ennemi recula pour n'être point pris à dos; ses premiers rangs s'éclaircirent et laissèrent au centre des Romains assez de place pour s'établir; ce qui n'eût point eu lieu si les lignes carthaginoises fussent restées inébranlables avec leurs éléphants, sur le front de bataille. Au milieu d'un carnage général, Scipion, qui avec sa gauche avait attaqué la droite des ennemis, pressait leur flanc découvert. La fuite était impossible : des postes romains occupaient tous les passages à droite et à gauche, et l'évasion d'Asdrubal et des officiers avait obstrué la porte du camp. Ajoutez la fureur des élé-

nem cingebat. Suberat et altera inferior summissa fastigio planities : eam quoque altera crepido haud facilior in ascensum ambibat. In hunc inferiorem campum postero die Asdrubal, postquam stantem pro castris hostium aciem vidit, equites numidas, leviumque armorum Baliares, et Afros dimisit. Scipio, circumvectus ordines signaque, ostendebat, « hostem, prædamnata spe æquo dimicandi campo, captantem tumulos, loci fiducia, non virtutis armorumque, stare in conspectu. Sed altiora mœnia habuisse Carthaginem, quæ transcendisset miles romanus. Nec tumulos, nec arcem, ne mare quidem armis obstitisse suis. Ad id fore altitudines, quas cepissent hostes, ut per præcipitia et prærupta salientes fugerent : eam quoque se illis fugam clausurum. » Cohortesque duas, alteram tenere fauces vallis, per quam deferretur amnis, jubet; alteram viam insidere, quæ ab urbe per tumuli obliqua in agros ferret. Ipse expeditos, qui pridie stationes hostium pepulerant, ad levem armaturam, infimo stantem supercilio, ducit. Per aspreta primo, nihil aliud quam via impediti, iere. Deinde, ut sub ictum venerunt, telorum primo omnis generis vis ingens effusa est in eos : ipsi contra, saxa, quæ locus strata passim, omnia ferme missilia, præbet, ingerere, non milites solum, sed etiam turba calonum immixta armatis. Ceterum, quanquam ascensus difficilis erat, et prope obruebantur telis saxisque, assuetudine tamen succedendi muros, et pertinacia animi, subierunt primi. Qui, simul cepere aliquid æqui loci, ubi firmo consisterent gradu, levem et concursatorem hostem, atque intervallo tutum, quum procul missilibus pugna eluditur, instabilem eumdem ad cominus conserendas manus, expulerunt loco, et cum cæde magna in aciem altiori superstantem tumulo impegere. Inde Scipio, jussis adversus mediam evadere aciem victoribus, ceteras copias cum Lælio dividit; atque eum parte dextra tumuli circumire, donec mollioris ascensus viam inveniret, jubet. Ipse ab læva, circuitu haud magno, in transversos hostes incurrit. Inde primo turbata acies est, dum ad circumsonantem undique clamorem flectere cornua et obvertere ordines volunt. Hoc tumultu et Lælius subiit; et, dum pedem referunt, ne ab tergo vulnerarentur, laxata prima acies, locusque ad evadendum et mediis datus est; qui per tam iniquum locum, stantibus integris ordinibus, elephantisque ante signa locatis, nunquam evasissent. Quum ab omni parte cædes fieret, Scipio, qui lævo cornu in dextrum incucurrerat, maxime in nuda hostium latera pugnabat. Et jam ne fugæ quidem patebat locus. Nam et stationes utrimque romanæ dextra lævaque insederant vias : et portam castro-



phants, aussi redoutables dans leur effroi que les Romains; aussi périt-il près de huit mille Carthaginois.

XIX. Asdrubal, qui, avant la bataille, avait enlevé l'argent, fit partir d'abord ses éléphants, recueillit tout ce qu'il put des débris de sa défaite, et suivit les bords du Tage pour se rendre aux Pyrénées. Scipion, maître du camp ennemi, mit de côté les hommes libres, et abandonna aux soldats le reste du butin; en recensant les prisonniers il trouva dix mille fantassins et deux mille cavaliers. Il renvoya les Espagnols sans rançon et fit vendre les Africains par son questeur. Ce fut alors que, pressée à ses côtés, la multitude des Espagnols, tant ceux qui s'étaient soumis auparavant que les prisonniers de la veille, le proclama roi d'un cri unanime. Scipion leur imposa silence par un héraut, et déclara « que le plus beau titre à ses yeux était celui d'Imperator, que ses soldats lui avaient donné. Ce nom de roi, si éblouissant ailleurs, était odieux à Rome : ils pouvaient lui supposer une âme toute royale, si c'était pour eux le signe de la véritable grandeur chez l'homme; mais ils devaient ne point le dire et se garder de prononcer ce mot. » Ces Barbares comprirent eux-mêmes tant de magnanimité : ce nom prestigieux, que les autres mortels révèrent à genoux, il fallait se placer bien haut pour le dédaigner! Scipion fit ensuite des présents aux princes et aux rois espagnols; il voulut que, dans la foule des chevaux qu'on avait pris, Indibilis en choisît trois cents à sa volonté. Dans la vente des Africains que le questeur fit par l'ordre du consul se trouvait un jeune adolescent d'une rare beauté : apprenant qu'il était de sang royal, il l'envoya à Scipion. Le consul lui demanda « qui il était, à quelle famille il appartenait, et pourquoi, si jeune encore, il se trouvait dans les camps. » L'enfant répondit « qu'il était Numide, et qu'on l'appelait Massive; orphelin, il avait été élevé par son aïeul maternel, Gala, roi des Numides; son oncle Masinissa l'avait amené en Espagne avec le renfort de cavalerie qu'il avait conduit naguère aux Carthaginois. Masinissa l'avait jusqu'alors éloigné des combats à cause de son âge; mais le jour de la bataille, à l'insu de son oncle, il s'était saisi d'une armure et d'un cheval, et jeté dans la mêlée; là, son cheval s'était abattu, l'avait renversé, et l'avait fait prendre par les Romains. » Scipion fit garder le jeune Numide et termina les affaires qui le retenaient sur son tribunal. Rentré dans sa tente, il le rappela et lui demanda « s'il voudrait retourner auprès de Masinissa. » L'enfant répondit avec des larmes de joie « qu'il le voulait bien »; Scipion lui donna alors un anneau d'or, un laticlave, une saie espagnole, une agrafe d'or et un cheval harnaché; puis il chargea quelques cavaliers de l'escorter jusqu'où il voudrait, et le congédia.

XX. On tint ensuite un conseil de guerre : plusieurs voix se prononçaient pour qu'on se mît sur-le-champ à la poursuite d'Asdrubal. Scipion jugea ce parti chanceux; il voulut seulement empêcher la jonction du général vaincu avec Magon et l'autre Asdrubal, et il détacha quelques troupes pour

rum ducis principumque fuga clauserat; addita trepidatione elephantorum, quos territos æque atque hostes timebant. Cæsa igitur ad octo millia hominum.

XIX. Asdrubal jam ante, quam dimicaret, pecunia rapta, elephantisque præmissis, quam plurimos poterat, de fuga excipiens, præter Tagum flumen ad Pyrenæum tendit. Scipio, castris hostium potitus, quum præter libera capita omnem prædam militibus concessisset, in recensendis captivis decem millia peditum, duo millia equitum invenit. Ex iis Hispanos sine pretio omnes domum dimisit : Afros vendere quæstorem jussit. Circumfusa inde multitudo Hispanorum, et ante deditorum, et pridie captorum, regem cum ingenti consensu appellavit. Tum Scipio, silentio per præconem facto, « sibi maximum nomen Imperatoris esse, dixit, quo se milites sui appellassent. Regium nomen, alibi magnum, Romæ intolerabile esse. Regalem animum in se esse, si id in hominis ingenio amplissimum ducerent, tacite judicarent; vocis usurpatione abstinerent. » Sensere etiam Barbari magnitudinem animi; cujus miraculo nominis alii mortales stuperent, id ex tam alto fastigio aspernantis. Dona inde regulis principibusque Hispanorum divisa, et ex magna copia captorum equorum trecentos, quos vellet, eligere Indibilem jussit. Quum Afros venderet jussu imperatoris quæstor, puerum adultum inter eos forma insigni, quum audisset regii generis esse, ad Scipionem misit. Quem quum percunctaretur Scipio, « quis, et cujas, et cur id ætatis in castris fuisset? » — « Numidam esse, ait, Massivam populares vocare. Orbum a patre relictum; apud maternum avum Galam, regem Numidarum, eductum, cum avunculo Masinissa, qui nuper cum equitatu subsidio Carthaginiensibus venisset, in Hispaniam trajecisse. Prohibitum propter ætatem a Masinissa, nunquam ante prœlium iniisse. Eo die, quo pugnatum cum Romanis esset, inscio avunculo, clam armis equoque sumpto, in aciem exisse : ibi, prolapso equo effusum in præceps, captum ab Romanis esse. » Scipio, quum asservari Numidam jussisset, quæ pro tribunali agenda erant, peragit. Inde, quum se in prætorium recepisset, vocatum eum interrogat, « vellet ne ad Masinissam reverti? » Quum, effusis gaudio lacrymis, « cupere vero, » diceret tum puero annulum aureum, tunicam lato clavo, cum hispano sagulo et aurea fibula, equumque ornatum donat, jussisque prosequi, quoad vellet, equitibus, dimisit.

XX. De bello inde consilium habitum. Et, auctoribus quibusdam, ut confestim Asdrubalem consequeretur, anceps id ratus, ne Mago atque alter Asdrubal cum eo jungerent copias, præsidio tantum ad insidendum Pyrenæum misso, ipse reliquum æstatis recipiendis in fidem



occuper les Pyrénées; puis il passa le reste de l'été à recevoir la soumission des peuplades espagnoles. Peu de jours après la bataille de Bécula, il retournait à Tarragone, et il avait franchi déjà le défilé de Castulon, lorsque Magon et Asdrubal, fils de Giscon, accourus de l'Espagne ultérieure, rejoignirent Asdrubal : c'était un secours tardif après la défaite; mais leur présence pouvait être utile pour arrêter le plan des opérations nouvelles. Dans une conférence où l'on se rendit compte des dispositions de chaque province de l'Espagne, Asdrubal, fils de Giscon, soutenait seul que toute la côte de l'Océan, vers Gades, ne connaissant point encore les Romains, serait fidèle à Carthage. L'autre Asdrubal et Magon savaient trop bien que les bienfaits de Scipion avaient gagné les cœurs des particuliers et des peuples. « L'unique moyen de mettre un terme aux désertions, disaient-ils, c'était de transporter tous les soldats espagnols aux extrémités de la province ou dans la Gaule; aussi, Asdrubal aurait-il dû, même sans l'autorisation du sénat de Carthage, se rendre en Italie, où était le fort de la guerre et le vrai théâtre des événements; d'ailleurs son départ arrachait le soldat espagnol à l'Espagne et à l'influence du nom de Scipion. Son armée, que les désertions et un combat malheureux avaient affaiblie, pouvait se recruter d'Espagnols. De son côté, Magon laissant son armée au fils de Giscon, se rendrait dans les îles Baléares, muni d'une forte somme, pour y soudoyer des auxiliaires. Asdrubal, fils de Giscon, irait avec son armée au fond de la Lusitanie, et éviterait tout combat avec les Romains. Quant à Masinissa, on lui choisirait dans toute la cavalerie trois mille hommes d'élite, avec lesquels il parcourrait l'Espagne citérieure, secourant les alliés, ravageant les villes et les campagnes ennemies. » Après avoir arrêté ces mesures, les généraux se séparèrent pour en hâter l'exécution. Tels furent les faits qui se passèrent cette année en Espagne. A Rome, la renommée de Scipion allait croissant de jour en jour : la prise de Tarente, due plutôt à la ruse qu'à la valeur, n'était pas sans gloire pour Fabius. Mais la réputation de Fulvius baissait; Marcellus lui-même rencontrait de l'opposition : outre son premier échec, on lui reprochait d'avoir, malgré les courses d'Annibal à travers l'Italie, fait rentrer, en plein été, les troupes dans leurs cantonnements, à Vénouse. Il avait pour ennemi C. Publicius Bibulus, tribun du peuple : ce magistrat, depuis le premier combat qui avait été funeste à Marcellus, s'attachait dans chaque assemblée à le décrier et à soulever contre lui l'animosité du peuple. Déjà même il ne demandait pas moins que sa destitution. Les parents de Marcellus obtinrent qu'il laisserait son lieutenant à Vénouse pour venir à Rome se justifier des accusations portées contre lui, et qu'il ne s'agirait pas de sa destitution pendant son absence. Le hasard réunit à Rome, presque en même temps, Marcellus et Q. Fulvius, l'un pour détourner la flétrissure qui le menaçait, l'autre pour tenir les comices.

XXI. Ce fut dans le cirque de Flaminius que se traita l'affaire du commandement de Marcellus, au milieu d'un concours immense de peuple et

Hispaniæ populis absumpsit. Paucis post prœlium factum ad Bæculam diebus, quum Scipio, rediens jam Tarraconem, saltu Castulonensi excessisset, Asdrubal Gisgonis filius, et Mago imperatores ex ulteriore Hispania ad Asdrubalem venere, serum post male gestam rem auxilium; consilio in cetera exsequenda belli haud parum opportuni. Ibi conferentibus, quid in cujusque provinciæ regione animorum Hispanis esset, unus Asdrubal Gisgonis, ultimam Hispaniæ oram, quæ ad Oceanum et Gades vergit, ignaram adhuc Romanorum esse, eoque Carthaginiensibus satis fidam, censebat. Inter Asdrubalem alterum et Magonem constabat, « beneficiis Scipionis occupatos omnium animos publice privatimque esse : nec transitionibus finem ante fore, quam omnes hispani milites aut in ultima Hispaniæ amoti, aut traducti in Galliam forent. Itaque, etiamsi senatus Carthaginiensium non censuisset, eundum tamen Asdrubali fuisse in Italiam, ubi belli caput rerumque summa esset; simul, ut Hispanos omnes procul ab nomine Scipionis ex Hispania abduceret. Exercitum ejus, quum transitionibus, tum adverso prœlio imminutum, Hispanis repleri militibus. Et Magonem, Asdrubali, Gisgonis filio, tradito exercitu, ipsum cum grandi pecunia ad conducenda mercede auxilia in Baliares trajicere; Asdrubalem Gisgonis cum exercitu penitus in Lusitaniam abire, nec cum Romanis manus conserere. Masinissæ ex omni equitatu, quod roboris esset, tria millia equitum expleri; eumque vagum per citeriorem Hispaniam sociis opem ferre, hostium oppida atque agros populari. » His decretis, ad exsequenda, quæ statuerant, duces digressi. Hæc eo anno in Hispania acta. Romæ fama Scipionis in dies crescere. Fabio Tarentum captum astu magis, quam virtute, gloriæ tamen esse. Fulvii senescere fama. Marcellus etiam adverso rumore esse, super quam quod primo male pugnaverat, quia, vagante per Italiam Annibale, media æstate Venusiam in tecta milites abduxisset. Inimicus erat ei C. Publicius Bibulus, tribunus plebis. Is jam a prima pugna, quæ adversa fuerat, assiduis concionibus infamem invisumque plebei Claudium fecerat, et jam de imperio abrogando ejus agebat; quum tamen necessarii Claudii obtinuerunt, ut, relicto Venusiæ legato, Marcellus Romam rediret, ad purganda ea quæ inimici decernerent; nec de imperio ejus abrogando, absente ipso, ageretur. Forte sub idem tempus et Marcellus ad deprecandam ignominiam, et Q. Fulvius consul comitiorum causa Romam venit.

XXI. Actum de imperio Marcelli in circo Flaminio est,



de tous les ordres de l'état. Dans ses accusations, le tribun enveloppa Marcellus et la noblesse entière : « leur mauvaise foi, leurs hésitations, depuis dix ans, faisaient de l'Italie comme la province d'Annibal; il y avait passé plus de temps qu'à Carthage. Le peuple était bien récompensé d'avoir prorogé Marcellus dans son commandement! Son armée, deux fois battue, passait l'été dans les cantonnements de Vénouse. » Marcellus écrasa tellement son adversaire par l'énumération de ses exploits, que toutes les centuries, non contentes de rejeter la loi qui avait pour but de le destituer, l'élevèrent le lendemain au consulat d'une voix unanime ; on lui donna pour collègue T. Quinctius Crispinus, alors préteur. Le jour suivant on créa préteurs P. Licinius Crassus Dives, grand pontife; P. Licinius Varus, Sex. Julius César, Q. Claudius Flamen. Pendant les comices mêmes, le bruit d'une révolte en Étrurie inquiéta Rome. Le signal était parti d'Arrétium, selon la dépêche de C. Calpurnius, propréteur de cette province. On y envoya le consul désigné, Marcellus, avec l'ordre d'examiner l'affaire, et, si la circonstance l'exigeait, de rappeler l'armée d'Apulie, et de porter le théâtre de la guerre en Étrurie. Cette crainte comprima les Étrusques qui ne remuèrent pas. Les Tarentins avaient envoyé demander la paix et la liberté de vivre d'après leurs propres lois : le sénat remit sa réponse à l'époque du retour du consul Fabius. Les jeux romains et les jeux plébéiens furent célébrés cette année les uns et les autres pendant un jour. Les édiles curules furent L. Cornélius Caudinus et Ser. Sulpicius Galba : les édiles plébéiens, C. Servilius et Q. Cécilius Métellus. On avait contesté à Servilius le droit d'être tribun du peuple; on lui contestait celui d'être édile, par la raison que son père, ancien triumvir agraire, qu'on avait cru pendant dix ans assassiné par les Boïens aux environs de Mutine, vivait encore, et qu'on avait la certitude qu'il était au pouvoir des ennemis.

XXII. La onzième année de la guerre punique, M. Marcellus et T. Quinctius Crispinus entrèrent en charge. C'était le cinquième consulat de Marcellus, si l'on compte celui qu'une irrégularité l'empêcha d'exercer. Les deux consuls eurent l'Italie pour province avec deux des armées consulaires de l'année précédente ; car il y en avait alors une troisième à Vénouse : c'était celle qu'avait commandée Marcellus. Sur les trois, ils purent choisir les deux qu'ils voudraient : la troisième était pour celui à qui le sort assignerait Tarente et le pays des Salentins. On partagea ensuite les autres provinces aux préteurs : P. Licinius Varus eut la juridiction de la ville; P. Licinius Crassus, grand pontife, celle des étrangers avec ordre de se rendre où le sénat voudrait ; la Sicile échut à Sex. Julius César, et Tarente à Q. Claudius Flamen. On prorogea pour un an dans son commandement Q. Fulvius Flaccus, qui devait occuper avec une légion la province de Capoue, en remplacement de T. Quinctius. Pareille faveur fut accordée à C. Hostilius Tubulus, avec le titre de propréteur en Étrurie, et les deux légions de

ingenti concursu plebisque et omnium ordinum. Accusavitque tribunus plebis, non Marcellum modo, sed omnem nobilitatem. « Fraude eorum et cunctatione fieri, ut Annibal decimum jam annum Italiam provinciam habeat; diutius ibi, quam Carthagine, vixerit. Habere fructum imperii prorogati Marcello populum romanum; bis cæsum exercitum ejus æstiva Venusiæ sub tectis agere. » Hanc tribuni orationem ita obruit Marcellus commemoratione rerum suarum, ut non rogatio solum de imperio ejus abrogando antiquaretur, sed postero die consulem eum ingenti consensu centuriæ omnes crearent. Additur collega T. Quinctius Crispinus, qui tum prætor erat. Postero die prætores creati P. Licinius Crassus Dives, pontifex maximus, P. Licinius Varus, Sex. Julius Cæsar, Q. Claudius Flamen. Comitiorum ipsorum diebus sollicita civitas de Etruriæ defectione fuit. Principium ejus rei ab Arretinis fieri, C. Calpurnius scripserat, qui eam provinciam pro prætore obtinebat. Itaque confestim eo missus Marcellus, consul designatus, qui rem inspiceret, ac, si digna videretur, exercitu accito, bellum ex Apulia in Etruriam transferret. Eo metu compressi Etrusci quieverunt. Tarentinorum legatis pacem petentibus cum libertate ac legibus suis responsum ab senatu est, ut redirent, quum Fabius consul Romam venisset. Ludi et romani et plebeii eo anno in singulos dies instaurati. Ædiles curules fuere L. Cornelius Caudinus et Ser. Sulpicius Galba; plebeii C. Servilius et Q. Cæcilius Metellus. Servilium negabant jure aut tribunum plebis fuisse, aut ædilem esse; quod patrem ejus, quem triumvirum agrarium occisum a Boiis circa Mutinam esse opinio per decem annos fuerat, vivere, atque in hostium potestate esse, satis constabat.

XXII. Undecimo anno punici belli consulatum inieruat M. Marcellus quintum (ut numeretur consulatus, quem vitio creatus non gessit) et T. Quinctius Crispinus. Utrisque consulibus Italia decreta provincia est, et duo consulares prioris anni exercitus (tertius tum erat Venusiæ, cui M. Marcellus præfuerat); ita ut ex tribus eligerent duo, quos vellent; tertius ei traderetur, cui Tarentum et Sallentini provincia evenisset. Ceteræ provinciæ ita divisæ prætoribus: P. Licinio Varo urbana, P. Licinio Crasso, pontifici maximo, peregrina, et quo senatus censuisset; Sex. Julio Cæsari Sicilia, Q. Claudio Flamini Tarentum. Prorogatum imperium in annum est Q. Fulvio Flacco, ut provinciam Capuam, quæ T. Quinctii prætoris fuerat, cum una legione obtineret; prorogatum et C. Hostilio Tubulo est, ut pro prætore in Etruriam ad duas legiones succederet C. Calpurnio; proro-

C. Calpurnius; à L. Véturius Philo, avec le même titre, en Gaule, et les deux mêmes légions qu'il y avait commandées pendant sa préture. Comme L. Véturius, C. Aurunculéius obtint, par un décret du sénat que confirma le peuple, la prorogation de sa préture et du commandement des deux légions qu'il avait sous ses ordres en Sardaigne : on y ajouta, pour la défense de la province, cinquante vaisseaux que P. Scipion devait envoyer d'Espagne. P. Scipion et M. Silanus conservèrent leurs Espagnes et leurs armées. Des quatre-vingts vaisseaux que Scipion avait amenés d'Italie ou pris à Carthagène, il eut ordre d'en faire passer cinquante en Sardaigne; car il n'était bruit que de l'armement considérable qui se faisait cette année à Carthage, et de deux cents vaisseaux carthaginois qui devaient courir toutes les côtes d'Italie, de Sicile et de Sardaigne. Quant à la Sicile, voici comment on la partagea : Sex. César reçut l'armée de Cannes; M. Valérius Lévinus, prorogé aussi dans son commandement, devait prendre les soixante-dix vaisseaux destinés à cette province, et y joindre trente bâtiments qui, l'année précédente, se trouvaient à Tarente. Avec cette flotte de cent voiles, il était libre, s'il le jugeait convenable, d'aller ravager les côtes d'Afrique. P. Sulpicius conserva sa flotte et le département de la Macédoine et de la Grèce, pour une année encore. Quant aux deux légions qui étaient près de Rome, on ne changea point leur destination. On permit aux consuls de faire des levées, afin de pourvoir aux besoins. Ainsi vingt et une légions concoururent cette année à la défense de l'empire romain. On chargea le préteur de la ville P. Licinius Varus de faire radouber trente vieilles galères, alors réunies dans le port d'Ostie, et d'en armer vingt nouvelles, afin qu'une flotte de cinquante vaisseaux couvrît la côte voisine de Rome. On défendit à C. Calpurnius de s'éloigner d'Arrétium avec ses troupes avant l'arrivée de son successeur; on lui recommanda, comme à Tubulus, de prévenir, surtout de ce côté, toute tentative de soulèvement.

XXIII. Les préteurs partirent pour leurs provinces : des scrupules religieux retenaient les consuls. On parlait de quelques prodiges dont l'expiation paraissait difficile. En Campanie, disait-on, dans la ville de Capoue, le temple de la Fortune et celui de Mars, ainsi que plusieurs tombeaux, avaient été frappés de la foudre; à Cumes (tant il est vrai que, dans les moindres choses, la superstition fait intervenir les dieux!) des rats avaient rongé les ornements d'or du temple de Jupiter. A Casinum, un essaim considérable d'abeilles s'était abattu dans le forum; à Ostie, le mur et une porte avaient été frappés du feu du ciel; à Céré, un vautour avait volé dans le temple de Jupiter; à Volsinies, les eaux du lac s'étaient teintes de sang. Pour expier ces prodiges il y eut un jour de supplications; pendant plusieurs autres jours, on immola les grandes victimes, mais sans effet, et la colère des dieux fut longtemps inexorable. Les conséquences funestes de ces prodiges retombèrent sur la tête des consuls, lesquels payèrent pour la république. Sous le consulat de Q. Fulvius et d'Ap. Claudius, P. Cornélius Sylla,

gatum et L. Veturio Philoni est, ut pro prætore Galliam eamdem provinciam cum iisdem duabus legionibus obtineret, quibus prætor obtinuisset. Quod in L. Veturio, idem in C. Aurunculeio decretum ab senatu, latumque de prorogando imperio ad populum est, qui prætor Sardiniam provinciam cum duabus legionibus obtinuerat. Additæ ei ad præsidium provinciæ quinquaginta naves, quas P. Scipio ex Hispania misisset. Et P. Scipioni, et M. Silano suæ Hispaniæ, suique exercitus in annum decreti. Scipio ex octoginta navibus, quas aut secum ex Italia adductas aut captas Carthagine habebat, quinquaginta in Sardiniam transmittere jussus; quia fama erat, magnum navalem apparatum eo anno Carthagine esse; ducentis navibus omnem oram Italiæ, Siciliæque ac Sardiniæ impleturos. Et in Sicilia ita divisa res est. Sex. Cæsari exercitus Cannensis est datus. M. Valerius Lævinus (ei quoque enim prorogatum imperium est) classem, quæ ad Siciliam erat, navium septuaginta obtineret. Adderet eo triginta naves, quæ ad Tarentum priore anno fuerant; cum ea centum navium classe, si videretur ei, prædatum in Africam trajiceret. Et P. Sulpicio, ut eadem classe Macedoniam Græciamque provinciam haberet, prorogatum in annum imperium est. De duabus, quæ ad urbem Romam fuerant, legionibus nihil mutatum. Supplementum, quo opus esset, scriberent consules, permissum. Una et viginti legionibus eo anno defensum imperium romanum est. Et P. Licinio Varo prætori urbis negotium datum, « ut naves longas triginta veteres reficeret, quæ Ostiæ erant, et viginti novas naves sociis navalibus impleret; ut quinquaginta navium classe oram maris vicinam urbi romanæ tueri posset. » C. Calpurnius vetitus ab Arretio movere exercitum, nisi quum successor venisset. Idem et Tubulo imperatum, ut inde præcipue caveret, ne qua nova consilia caperentur.

XXIII. Prætores in provincias profecti. Consules religio tenebat, quod, prodigiis aliquot nuntiatis non facile litabant. Et ex Campania nuntiata erant : Capuæ duas ædes, Fortunæ et Martis, et sepulcra aliquot de cœlo tacta. Cumis (adeo minimis etiam rebus prava religio inserit deos) mures in æde Jovis aurum rosisse. Casini examen apium ingens in foro consedisse. Et Ostiæ murum portamque de cælo tactam. Cære vulturium volasse in ædem Jovis. Volsiniis sanguine lacum manasse. Horum prodigiorum causa diem unum supplicatio fuit. Per dies aliquot hostiæ majores sine litatione cæsæ, diuque non impetrata pax deum. In capita consulum, republica incolumi, exitiabilis prodigiorum eventus vertit. Ludi Apollinares, Q. Fulvio . Ap. Claudio consulibus, a P. Corne-

préteur de la ville, avait, pour la première fois, célébré les jeux Apollinaires. Depuis, les préteurs de la ville avaient imité son exemple; mais ils vouaient ces jeux pour l'année courante, sans fixer le jour de leur célébration. Cette année, une épidémie terrible éclata dans Rome et dans les campagnes; toutefois elle causa peu de ravage en proportion de sa durée. Pour arrêter les effets du fléau, on fit des supplications à tous les carrefours de la ville, et P. Licinius Varus, préteur de Rome, eut ordre de proposer au peuple une loi où l'on ferait vœu de célébrer ces jeux à perpétuité et à jour préfix. Ce fut lui qui, le premier, les voua selon cette loi, et qui les célébra le trois du mois de juin, jour consacré depuis à cette solennité.

XXIV. La révolte d'Arrétium devenait de jour en jour plus certaine et plus alarmante pour le sénat. On écrivit à C. Hostilius de demander sans délai des otages aux Arrétins, et l'on envoya C. Térentius Varro avec pouvoir de recevoir ces otages et de les amener à Rome. A son arrivée, Hostilius ordonna à une légion, qui campait devant la ville, d'y entrer enseignes déployées, établit des postes sur tous les points convenables, convoqua les sénateurs au forum et exigea d'eux des otages. Le sénat demandait deux jours pour délibérer : « Des otages sur-le-champ, s'écria-t-il, ou demain j'enlèverai tous vos enfants. » Il enjoignit alors aux tribuns militaires, aux commandants des alliés et aux centurions de garder les portes pour empêcher toute évasion nocturne. La lenteur et la négligence avec lesquelles cet ordre fut exécuté permirent à sept des principaux sénateurs de s'échapper le soir avec leurs enfants, avant que les sentinelles fussent placées aux portes. Le lendemain, dès la pointe du jour, le sénat ayant été réuni au forum, on s'aperçut de leur fuite, et leurs biens furent confisqués. Les autres sénateurs livrèrent cent vingt otages, leurs propres enfants, qui furent remis à C. Térentius pour être amenés à Rome. Le rapport que cet officier fit au sénat ne servait qu'à augmenter les craintes. On se crut menacé d'un soulèvement général de l'Étrurie; on envoya Térentius, à la tête d'une des légions de la ville, pour aller tenir garnison dans Arrétium. C. Hostilius, avec l'autre armée, devait parcourir toute la province et prévenir toute occasion de tentative séditieuse. C. Térentius, en arrivant avec sa légion, demanda aux magistrats les clefs de leurs portes : on lui répondit qu'on ne les trouvait pas; mais, persuadé qu'il y avait dans cette disparition plus de mauvaise foi que de négligence, il en fit faire de nouvelles pour chaque porte, et prit toutes les mesures nécessaires pour être maître absolu dans la place. Dans un avis à Hostilius, il insista sur un point, c'est qu'il n'y avait de tranquillité à espérer de la part des Étrusques qu'autant que la vigilance d'Hostilius empêcherait tout mouvement.

XXV. L'affaire des Tarentins donna lieu ensuite aux débats les plus vifs dans le sénat, en présence de Fabius, qui défendit alors ceux qu'il avait réduits par la force de ses armes; les autres sénateurs étaient irrités et assimilaient leur faute à

lio Sulla prætore urbis primum facti erant. Inde omnes deinceps prætores urbani fecerant; sed in unum annum vovebant, dieque incerta faciebant. Eo anno pestilentia gravis incidit in urbem agrosque; quæ tamen magis in longos morbos, quam in perniciales, evasit. Ejus pestilentiæ causa et supplicatum per compita tota urbe est, et P. Licinius Varus prætor urbis legem ferre ad populum jussus, ut hi ludi in perpetuum in statam diem voverentur. Ipse primus ita movit, fecitque ante diem tertium Nonas Quintiles. Is dies deinde solennis servatus.

XXIV. De Arretinis et fama in dies gravior, et cura crescere Patribus. Itaque C. Hostilio scriptum, ne differret obsides ab Arretinis accipere; et, cui traderet Romam deducendos, C. Terentius Varro cum imperio missus. Qui ut advenit, extemplo Hostilius legionem unam, quæ ante urbem castra habebat, signa in urbem ferre jussit, præsidiaque locis idoneis disposuit; tum in foro citatis senatoribus obsides imperavit. Quum senatus biduum ad considerandum peteret tempus, aut ipsos extemplo dare, aut se postero die senatorum omnes liberos sumpturum, edixit. Inde portas custodire jussi tribuni militum, præfectique socium, et centuriones, ne quis nocte urbe exiret. Id segnius negligentiusque factum. Septem principes senatus, priusquam custodiæ in portis locarentur, ante noctem cum liberis evaserunt. Postero die, luce prima, quum senatus in forum citari cœptus esset, desiderati, bonaque eorum venierunt. A ceteris senatoribus centum viginti obsides, liberi ipsorum, accepti, traditique C. Terentio Romam deducendi. Is omnia suspectiora, quam ante fuerant, in senatu fecit. Itaque, tanquam imminente etrusco tumultu, legionem alteram ex urbanis Arretium ducere jussus ipse C. Terentius, eamque habere in præsidio urbis. C. Hostilium cum cetero exercitu placet totam provinciam peragrare, et cavere, ne qua occasio novare cupientibus res daretur. C. Terentius, ut Arretium cum legione venit, claves portarum quum magistratus poposcisset, negantibus iis comparere, fraude amotas magis ratus, quam negligentia intercidisse, ipse alias claves omnibus portis imposuit; cavitque cum cura, ut omnia in potestate sua essent. Hostilium intentius monuit, ut in eo spem, non moturos quicquam Etruscos, poneret, si, ne quid moveri posset, cavisset.

XXV. De Tarentinis inde magna contentione in senatu actum coram Fabio, defendente ipso, quos ceperat armis, aliis infensis, et plerisque æquantibus eos Campanorum noxæ pœnæque. Senatusconsultum in sententiam



celle des Campaniens, appelant sur eux le même châtiment. Un sénatus-consulte, rédigé d'après l'avis de Manius Acilius, porta que la ville serait toujours occupée par une garnison romaine, que les Tarentins ne pourraient sortir de leurs murs, et que l'on ferait un nouveau rapport sur toute l'affaire lorsque l'Italie serait dans une situation plus calme. Quant à M. Livius, commandant de la citadelle de Tarente, sa cause fut débattue avec non moins de chaleur : selon les uns, c'était un lâche que devait flétrir le sénatus-consulte pour avoir livré Tarente à l'ennemi ; les autres votaient des récompenses au guerrier qui avait tenu cinq ans dans la citadelle, et qui, plus que tout autre, avait contribué à la reprise de Tarente. D'autres prenaient un terme moyen, soutenant que c'était aux censeurs et non au sénat à connaître cette affaire ; ce fut l'avis de Fabius. Il ajouta cependant que « lui aussi croyait qu'on devait à Livius la reprise de Tarente, comme ses amis n'avaient cessé de le répéter au sénat ; car on n'aurait pas eu à la reprendre s'il ne l'avait perdue. » Le consul T. Quinctius Crispinus partit avec des recrues pour l'armée de Lucanie, qu'avait commandée Q. Fulvius Flaccus. Marcellus était tourmenté de mille scrupules religieux qui le retenaient à Rome : ainsi, pendant la guerre de la Cisalpine, à la journée de Clastidium, il avait voué un temple à l'Honneur et à la Valeur, et les prêtres n'en permettaient pas la dédicace ; ils prétendaient qu'un même sanctuaire ne pouvait être régulièrement consacré à deux divinités ; si la foudre y tombait, ou qu'un prodige quelconque s'y accomplît, il serait difficile de faire les expiations, parce qu'on ne saurait à quel dieu adresser le sacrifice. On ne pouvait, en effet, suivant les rites, immoler une seule et même victime à deux divinités, excepté dans certains cas. On éleva donc à la hâte un second temple, dédié à la Valeur ; mais Marcellus n'en fit point la dédicace : il fut forcé d'aller rejoindre avec ses recrues l'armée qu'il avait laissée l'année précédente à Vénouse. Crispinus entreprit d'assiéger Locres dans le Bruttium ; préoccupé qu'il était de la gloire dont la reprise de Tarente avait couvert Fabius, il avait fait venir de Sicile des machines de toute espèce, et même des vaisseaux pour attaquer la ville du côté de la mer. Il leva le siége à la nouvelle qu'Annibal s'approchait de Lacinie avec toutes ses forces, et que son collègue, avec qui il voulait faire sa jonction, était déjà sorti de Vénouse. Il retourna donc du Bruttium dans l'Apulie, et les deux consuls établirent leurs camps entre Vénouse et Bantia, à trois mille pas environ l'un de l'autre. Annibal les suivit dans cette province, après avoir détourné le coup qui menaçait Locres. Presque chaque jour les consuls venaient, dans leur bouillante ardeur, lui présenter la bataille : ils se croyaient sûrs de vaincre, si l'ennemi osait se risquer contre les deux armées consulaires réunies.

XXVI. Annibal qui, l'année précédente, s'était mesuré deux fois avec Marcellus, et qui avait été vainqueur et vaincu tour à tour, sentait que, dans un nouveau combat avec le consul, il avait autant de chances d'espoir que de crainte ; mais contre deux consuls, la lutte n'était pas égale. Aussi, tout

M. Acilii factum est, ut oppidum præsidio custodiretur, Tarentinique omnes intra mœnia continerentur, res integra postea referretur, quum tranquillior status Italiæ esset. Et de M. Livio, præfecto arcis tarentinæ, haud minore certamine actum est, aliis senatusconsulto notantibus præfectum, quod ejus socordia Tarentum proditum hosti esset ; aliis præmia decernentibus, quod per quinquennium arcem tutatus esset, maximeque unius ejus opera receptum Tarentum foret ; mediis ad censores, non ad senatum, notionem de eo pertinere dicentibus : cujus sententiæ et Fabius fuit. Adjecit tamen : « fateri se, opera Livii Tarentum receptum, quod amici ejus vulgo in senatu jactassent ; neque enim recipiendum fuisse, nisi amissum foret. » Consulum alter T. Quinctius Crispinus ad exercitum, quem Q. Fulvius Flaccus habuerat, cum supplemento in Lucanos est profectus. Marcellum aliæ atque aliæ objectæ animo religiones tenebant. In quibus, quod, quum bello gallico ad Clastidium ædem Honori et Virtuti vovisset, dedicatio ejus a pontificibus impediebatur ; quod negabant, unam cellam duobus recte dedicari ; quia, si de cœlo tacta, aut prodigii aliquid in ea factum esset, difficilis procuratio foret ; quod, utri deo res divina fieret, sciri non posset. Neque enim duobus, nisi certis, deis rite una hostia fieri. Ita addita Virtutis ædes approperato opere ; neque tamen ab ipso ædes eæ dedicatæ sunt. Tum demum ad exercitum, quem priore anno Venusiæ reliquerat, cum supplemento proficiscitur. Locros in Bruttiis Crispinus oppugnare conatus, quia magnam famam attulisse Fabio Tarentum rebatur, omne genus tormentorum machinarumque ex Sicilia arcessierat ; et naves indidem accitæ erant, quæ vergentem ad mare partem urbis oppugnarent. Ea omissa oppugnatio est, quia Lacinium Annibal admoverat copias ; et collegam eduxisse jam ab Venusia exercitum fama erat, cui conjungi volebat. Itaque in Apuliam ex Bruttiis reditum, et inter Venusiam Bantiamque, minus trium millium passuum intervallo, consules binis castris consederant. In eamdem regionem et Annibal rediit, averso ab Locris bello. Ibi ambo consules, ingenio feroces, prope quotidie in aciem exire ; haud dubia spe, si duobus exercitibus consularibus junctis commisisset sese hostis, debellari posse.

XXVI. Annibal quia cum Marcello bis priore anno congressus vicerat victusque erat, ut, cum eodem si dimicandum foret, nec spem, nec metum ex vano haberet ; ita duobus consulibus haudquaquam sese parem futurum



entier à la ruse, son arme favorite, il ne cherchait que l'occasion d'une embuscade. Cependant de légères escarmouches se livraient entre les deux camps et le succès était balancé. Les consuls, persuadés que la campagne pouvait s'écouler ainsi et qu'il n'était pas impossible de reprendre en même temps le siége de Locres, écrivirent à L. Cincius de passer de la Sicile à Locres avec sa flotte; et, pour presser aussi la place par terre, ils dirigèrent vers ce point une partie de l'armée qui tenait garnison à Tarente. Annibal, instruit de ces projets par quelques habitants du Thurium, envoya des troupes pour couper la route de Tarente. Trois mille cavaliers et deux mille fantassins s'embusquèrent, à Pétélie, au pied d'une colline. Les Romains, qui s'avançaient sans avoir exploré la route, tombèrent dans le piége et laissèrent deux mille morts et environ quinze cents prisonniers. Les autres s'enfuirent, se dispersèrent dans les forêts et les champs, et regagnèrent Tarente. Il y avait entre le camp des Carthaginois et celui des Romains une hauteur couverte de bois, qu'aucune des deux armées n'avait d'abord occupée : les Romains, parce que la côte qui faisait face à l'ennemi leur était inconnue; Annibal, parce qu'il la jugeait moins convenable pour un campement que pour une embuscade. Pendant la nuit, il y fit passer quelques escadrons numides, les cacha au centre du bois, avec défense de quitter leur poste pendant le jour, de peur que l'éclat de leurs armes ne les trahît au loin. Dans le camp romain, ce n'était qu'un cri : il fallait s'emparer de cette colline et s'y fortifier : si Annibal venait à l'occuper, ils auraient l'ennemi au-dessus de leurs têtes. Cette circonstance fit impression sur Marcellus : « Eh bien, dit-il à son collègue, allons nous-mêmes reconnaître ces lieux avec quelques cavaliers. En voyant par nos propres yeux, nous prendrons une décision plus sûre. » Crispinus y consentit, et ils partirent à la tête de deux cent vingt cavaliers, dont quarante de Frégelles, les autres tous Étruriens. Avec eux étaient M. Marcellus, fils du consul, et A. Manlius, tous deux tribuns militaires, ainsi que les deux commandants des alliés, L. Arennius et Manius Aulius. On a dit que ce jour-là Marcellus offrit un sacrifice, et que la première victime présenta un foie sans tête; dans la seconde, rien ne manquait aux entrailles, et même une excroissance se montrait à la tête du foie : l'aruspice n'avait pas vu sans crainte un signe trop heureux succéder ainsi à un premier présage si vicieux et si funeste.

XXVII. Au reste, Marcellus avait un tel désir d'en venir aux mains avec Annibal, qu'il ne croyait jamais son camp assez près du camp ennemi. Ce jour-là même, en sortant du retranchement, il donna l'ordre aux soldats de se tenir prêts à plier bagage et à le suivre, si la hauteur qu'il allait observer offrait une position avantageuse. La plaine avait peu d'étendue en face du camp, et, jusqu'à la colline, la route était nue et entièrement découverte. Un Numide y avait été placé en observation, non qu'Annibal eût compté sur une occasion si belle, mais pour qu'on pût surprendre les Romains isolés qui s'éloigneraient trop du camp

credebat. Itaque, totus in suas artes versus, insidiis locum quærebat. Levia tamen prælia inter bina castra vario eventu fiebant; quibus quum extrahi æstatem posse consules crederent, nihilo minus oppugnari Locros posse rati, L. Cincio, ut ex Sicilia Locros cum classe trajiceret, scribunt. Et, ut ab terra quoque oppugnari mœnia possent, ab Tarento partem exercitus, qui in præsidio erat, duci eo jusserunt. Ea ita futura per quosdam Thurinos compertum Annibali quum esset, mittit ad insidendam ab Tarento viam. Ibi sub tumulo Peteliæ tria millia equitum, peditum duo in occulto locata; in quæ inexplorato euntes Romani quum incidissent, ad duo millia armatorum cæsa, mille et quingenti ferme vivi capti; alii dissipati fuga per agros saltusque Tarentum rediere. Tumulus erat silvestris inter punica et romana castra, ab neutris primo occupatus : quia Romani, qualis pars ejus, quæ vergeret ad hostium castra, esset, ignorabant; Annibal insidiis, quam castris, aptiorem eum crediderat. Itaque nocte ad id missas aliquot Numidarum turmas medio in saltu condiderat, quorum interdiu nemo ab statione movebatur, ne aut arma, aut ipsi procul conspicerentur. Fremebant vulgo in castris romanis, occupandum eum tumulum esse, et castello firmandum; ne, si occupatus ab Annibale foret, velut in cervicibus haberent hostem. Movit ea res Marcellum, et collegæ : «Quin imus, inquit, ipsi cum equitibus paucis exploratum? Subjecta res oculis nostris certius dabit consilium. » Consentiente Crispino, cum equitibus ducentis et viginti, ex quibus quadraginta Fregellani, ceteri Etrusci erant, proficiscuntur. Secuti M. Marcellus consulis filius, et A. Manlius, tribuni militum; simul et duo præfecti socium, L. Arennius, et M'. Aulius. Immolasse eo die quidam memoriæ prodidere consulem Marcellum, et, prima hostia cæsa, jecur sine capite inventum; in secunda omnia comparuisse, quæ assolent. Auctum etiam visum in capite; nec id sane haruspici placuisse, quod, secundum trunca et turpia exta, nimis læta apparuissent.

XXVII. Ceterum consulem Marcellum tanta cupiditas tenebat dimicandi cum Annibale, ut nunquam satis castra castris collata crederet. Tum quoque vallo egrediens signum dedit, ut ad locum miles esset paratus : ut, si collis, in quem speculatum irent, placuisset, vasa colligerent, ac sequerentur. Exiguum campi ante castra erat; inde in collem aperta undique et conspecta ferebat via. Numidis speculator, nequaquam in spem tantæ rei positus, sed si quos vagos, pabuli aut lignorum causa longius



en allant au bois ou au fourrage. Il fit signe à ses compagnons de déboucher tous ensemble de leur retraite. Cependant ceux qui devaient surgir du haut de la colline, pour faire tête aux Romains, ne se montrèrent qu'après avoir donné aux autres Numides le temps de tourner l'ennemi et de lui couper la retraite par derrière. Tous alors apparurent à la fois et tombèrent à grands cris sur les Romains. Les consuls se virent donc surpris au milieu de la vallée, sans pouvoir ni gagner la hauteur occupée par l'ennemi, ni revenir sur leurs pas à travers les escadrons qui les enveloppaient par derrière. Toutefois le combat aurait pu durer plus longtemps, si la fuite des Étrusques n'eût jeté l'épouvante parmi les autres. Malgré cette désertion, les Frégellans ne quittèrent pas le champ de bataille tant que les consuls, qui n'avaient pas de blessures, soutinrent leur courage par des exhortations et par l'exemple de leur propre valeur. Mais, quand ils les virent frappés tous deux, et que Marcellus, atteint d'un coup de lance, tomba mourant de son cheval, le peu qui en restait s'enfuit avec le consul Crispinus, percé de deux javelots, et le jeune Marcellus, également blessé. A. Manlius, tribun militaire, fut tué, ainsi que Manius Aulius, l'un des deux chefs des alliés; l'autre, L. Arennius, fut fait prisonnier. Cinq licteurs des consuls tombèrent vivants aux mains de l'ennemi; le reste fut massacré ou s'enfuit avec le consul : quarante-trois chevaliers périrent tant dans l'action que dans la fuite, dix-huit furent faits prisonniers. On s'agitait déjà dans le camp, on allait voler au secours des consuls, lorsqu'on vit arriver Crispinus et le fils de son collègue, tous deux blessés, avec les faibles débris d'une expédition si désastreuse. La mort de Marcellus, d'ailleurs si déplorable, le fut surtout à cause de cette imprévoyance qui, à son âge, à plus de soixante ans, lui avait fait oublier toute l'expérience d'un vieux capitaine et l'avait entraîné dans ce piége fatal, lui, son collègue et la république presque tout entière. Ce serait se condamner à de longues digressions que de vouloir exposer les récits divers des historiens sur la mort de Marcellus. Je ne parlerai que de L. Célius; il donne trois versions différentes, fondées, l'une sur la tradition, l'autre sur l'éloge funèbre prononcé par le jeune Marcellus, qui avait assisté au combat, la troisième sur ses propres recherches qu'il donne pour très-exactes. Au reste, dans cette diversité d'opinions, la plupart disent qu'il était sorti de son camp pour aller à la découverte; tous, qu'il tomba dans une embuscade.

XXVIII. Annibal, pensant que la mort de l'un des deux consuls et la blessure de l'autre avaient jeté l'épouvante parmi les ennemis, voulut profiter de l'occasion, et transporta aussitôt son camp sur la hauteur où l'on avait combattu. Il y trouva le corps de Marcellus, qu'il fit ensevelir. Crispinus, effrayé de la mort de son collègue et de sa propre blessure, partit à la faveur de la nuit suivante, gagna les montagnes les plus voisines, et assit son camp sur la cime la plus élevée et la plus sûre. Alors s'engagea entre les deux généraux une lutte de finesse, d'une part pour dresser des piéges, de

a castris progressos, possent excipere, signum dat, ut pariter ab suis quisque latebris exorirentur. Non ante apparuere, quibus obviis ab jugo ipso consurgendum erat, quam circumiere, qui a tergo includerent viam. Tum undique omnes exorti, et clamore sublato impetum fecere. Quum in ea valle consules essent, ut neque evadere possent in jugum occupatum ab hoste, nec receptum ab tergo circumventi haberent; extrahi tamen diutius certamen potuisset, ni cœpta ab Etruscis fuga pavorem ceteris injecisset. Non tamen omisere pugnam deserti ab Etruscis Fregellani, donec integri consules hortando, ipsique ex parte pugnando rem sustinebant. Sed, postquam vulneratos ambo consules, Marcellum etiam transfixum lancea prolabentem ex equo moribundum videre, tum et ipsi (perpauci autem supererant) cum Crispino consule duobus jaculis icto, et Marcello adolescente, saucio et ipso, effugerunt. Interfectus A. Manlius tribunus militum, et ex duobus præfectis socium M'. Aulius occisus, L. Arennius captus. Et lictores consulum quinque vivi in hostium potestatem venerunt : ceteri aut interfecti, aut cum consule effugerunt. Equites tres et quadraginta, aut in prælio, aut in fuga, ceciderunt, duodeviginti vivi capti. Tumultuatum et in castris fuerat, ut consulibus irent subsidio; quum consulem et filium alterius consulis saucios, exiguasque infelicis expeditionis reliquias, ad castra venientes cernunt. Mors Marcelli quum alioqui miserabilis fuit, tum quod nec pro ætate (major jam enim sexaginta annis erat), neque pro veteris prudentia ducis, tam improvide se, collegamque, et prope totam rempublicam, in præceps dederat. Multos circa unam rem ambitus fecerim, si, quæ de Marcelli morte variant auctores, omnia exsequi velim. Ut omittam alios, L. Cœlius triplicem rei gestæ ordinem edit : unam traditam fama; alteram scriptam laudatione filii, qui rei gestæ interfuerit; tertiam, quam ipse pro inquisita ac sibi comperta affert. Ceterum ita fama variat, ut tamen plerique loci speculandi causa castris egressum; omnes insidiis circumventum tradant.

XXVIII. Annibal, magnum terrorem hostibus, morte consulis unius, vulnere alterius, injectum esse ratus, ne cui deesset occasioni, castra in tumulum, in quo pugnatum erat, extemplo transfert. Ibi inventum Marcelli corpus sepelit. Crispinus, et morte collegæ, et suo vulnere territus, silentio insequentis noctis profectus, quos proximos nactus est montes, in iis loco alto et tuto undique castra posuit. Ibi duo duces sagaciter moti sunt, alter ad



l'autre pour les déjouer. Avec le corps de Marcellus, son anneau était tombé au pouvoir d'Annibal: Crispinus craignit que le général carthaginois ne s'en fit un instrument de tromperie et de ruses, et il envoya des courriers dans toutes les villes voisines pour leur annoncer que son collègue était mort, que l'ennemi s'était emparé de son anneau, et qu'il fallait se défier de toute lettre écrite au nom de Marcellus. Le messager du consul venait de se présenter à Salapie, lorsqu'on apporta une lettre d'Annibal, écrite au nom de Marcellus : « La nuit suivante, disait-il, il arriverait à Salapie. Il fallait que la garnison se tint prête, si l'on avait besoin de ses services. » Les habitants ne donnèrent pas dans le piége; ils comprirent qu'Annibal, également furieux de leur défection et de la perte de ses cavaliers, ne cherchait qu'une occasion de vengeance. Ils congédièrent le transfuge romain qui avait servi de messager, afin que la garnison pût prendre sans témoins toutes les disposition convenables. Les habitants furent établis sur les murs et dans les endroits qu'il était bon de garder. Les sentinelles et les postes furent renforcés pour cette nuit-là avec une attention toute particulière. La porte où l'on attendait l'ennemi fut confiée à l'élite de la garnison. Annibal arriva vers la quatrième veille. Son avant-garde se composait de transfuges romains, armés à la romaine. Parvenus à la porte, ils s'adressèrent en latin aux gardes, les appelèrent et leur commandèrent d'ouvrir : « C'était le consul », disaient-ils. Les gardes, qui feignirent de s'éveiller à leurs cris, se pressèrent en désordre, s'agitèrent, ébranlèrent la porte. La herse était abattue et fermée : ils la soulevèrent avec des leviers et des cordes, et la suspendirent à une hauteur suffisante pour qu'un homme pût passer debout. A peine l'entrée était-elle libre que les transfuges s'y précipitèrent à l'envi. Déjà six cents d'entre eux environ étaient dans la ville, quand tout à coup on lâcha la corde, et la herse qu'elle soutenait tomba avec grand bruit. Une partie des habitants fit main basse sur ces transfuges, qui, comme des gens en marche arrivant chez des amis, laissaient pendre leurs armes derrière leur dos; d'autres, du haut des murs et de la tour qui dominait la porte, repoussèrent l'ennemi à l'aide de pierres, de bâtons et de javelots. Annibal, se voyant pris dans ses propres piéges, se retira et prit la route de Locres pour en faire lever le siége, que Cincius pressait vigoureusement avec le matériel et les machines de tout genre apportés de Sicile. Magon désespérait déjà de défendre et de conserver la place, lorsque la mort de Marcellus fit briller à ses yeux une lueur d'espérance. Bientôt il apprit par un courrier qu'Annibal, précédé de sa cavalerie numide, s'avançait en personne, avec toute la diligence possible, à la tête de son infanterie. Aux premiers signaux qui lui annoncèrent l'approche des Numides, Magon fit ouvrir tout à coup les portes et chargea brusquement l'ennemi. Et, d'abord, la soudaineté de sona ttaque, plutôt que l'égalité de ses forces avec celles des Romains, rendit le combat douteux. Mais, à l'arrivée des Numides, l'épouvante se répandit parmi les Romains; ils s'enfuirent en désordre vers la mer et

inferendam, alter ad cavendam fraudem. Annulo Marcelli simul cum corpore Annibal potitus erat. Ejus signi errore ne cui dolus necteretur a Pœno, metuens Crispinus, circa civitates proximas miserat nuntios : occisum collegam esse, annuloque ejus hostem potitum : ne quibus literis crederent nomine Marcelli compositis. Paullo ante hic nuntius consulis Salapiam venerat, quum literæ ab Annibale allatæ sunt, Marcelli nomine compositæ : « Se nocte, quæ diem illum secutura esset, Salapiam venturum : parati milites essent, qui in præsidio erant, si quo opera eorum opus esset. » Sensere Salapitani fraudem : et ab ira, non defectionis modo, sed etiam equitum interfectorum, rati occasionem supplicii peti, remisso retro nuntio (perfuga autem romanus erat), ut sine arbitro milites, quæ vellent, agerent, oppidanos per muros urbisque opportuna loca in stationibus disponunt; custodias vigiliasque in eam noctem intentius instruunt. Circa portam, qua venturum hostem rebantur, quod roboris in præsidio erat, opponunt. Annibal quarta vigilia ferme ad urbem accessit. Primi agminis erant perfugæ Romanorum, et arma romana habebant. Ii, ubi ad portam est ventum, latine omnes loquentes excitant vigiles, aperirique portam jubent : consulem adesse. Vigiles, velut ad vocem eorum excitati, tumultuari, trepidare, moliri portam. Cataracta dejecta clausa erat. Eam partim vectibus levant : partim funibus subducunt in tantum altitudinis, ut subire recti possent. Vixdum satis patebat iter, quum perfugæ certatim ruunt per portam : et quum sexcenti ferme intrassent, remisso fune, quo suspensa erat, cataracta magno sonitu cecidit. Salapitani, alii perfugas negligenter ex itinere suspensa humeris, ut inter pacatos, gerentes arma, invadunt : alii e turri ejus portæ murisque saxis, sudibus, pilis, absterrent hostem. Ita inde Annibal suametipse fraude captus abiit : profectusque ad Locrorum solvendam obsidionem, quam Cincius summa vi, operibus tormentorumque omni genere ex Sicilia advecto, oppugnabat. Magoni, jam haud ferme fidenti, retenturum defensurumque se urbem, prima spes, morte nuntiata Marcelli, affulsit. Secutus inde nuntius, Annibalem, Numidarum equitatu præmisso, ipsum, quantum accelerare posset, cum peditum agmine sequi. Itaque ubi primum Numidas edito e speculis signo adventare sensit, et ipse, patefacta repente porta, ferox in hostes erumpit. Et primo, magis quia improviso id fecerat, quam quod par viribus esset, anceps certamen erat; deinde, ut supervenere Numidæ, tantus pavor Romanis est



se rembarquèrent, abandonnant les instruments et les machines qui servaient à battre les murs. C'est ainsi que l'arrivée d'Annibal fit lever le siége de Locres.

XXIX. Lorsque Crispinus sut qu'Annibal était parti pour le Bruttium, il chargea M. Marcellus, tribun militaire, de conduire à Vénouse l'armée qu'avait commandée son collègue. Pour lui, il se dirigea vers Capoue avec ses légions, ayant peine à supporter le mouvement de sa litière, tant ses blessures étaient douloureuses. Il écrivit à Rome pour faire connaître la mort de son collègue et son propre danger : « Il ne pouvait, disait-il, se rendre à Rome pour les comices; il ne se sentait pas en état de soutenir la fatigue du voyage ; d'ailleurs il était inquiet de Tarente; il craignait que du Bruttium Annibal ne vînt fondre sur cette ville. Il était nécessaire qu'on lui envoyât pour lieutenants des hommes expérimentés, avec lesquels il pût se concerter sur les besoins de la république. » La lecture de cette lettre inspira de vifs regrets pour le consul qu'on avait perdu, et des craintes sérieuses pour l'autre. On fit donc partir Q. Fabius, le fils, pour l'armée de Vénouse, et trois lieutenants se rendirent auprès du consul : c'étaient Sext. Julius César, L. Licinius Pollio et L. Cincius Alimentus qui, depuis quelques jours seulement, était revenu de Sicile. Ils étaient chargés de dire au consul que, s'il ne pouvait se rendre lui-même à Rome pour les comices, il eût à nommer, sur le territoire romain, un dictateur pour présider l'assemblée. Dans le cas où le consul serait déjà parti pour Tarente, on décidait que le préteur Q. Claudius emmènerait ses légions dans la contrée où il y aurait le plus de villes alliées à défendre. Ce fut pendant cette campagne que M. Valérius passa de Sicile en Afrique, à la tête d'une flotte de cent voiles, fit une descente près de Clypéa, et étendit au loin la dévastation, rencontrant à peine quelques détachements. Puis ses soldats se rembarquèrent précipitamment à la nouvelle inattendue de l'approche d'une flotte carthaginoise, forte de quatre-vingt-trois vaisseaux. L'amiral romain livra bataille à la hauteur de Clypéa et fut vainqueur; il prit aux ennemis dix-huit navires, dispersa les autres, et rentra dans le port de Lilybée avec un immense butin, fruit de sa descente en Afrique et de sa victoire navale. Ce fut aussi pendant cette campagne que Philippe, sollicité par les Achéens, leur fournit des secours contre Machanidas, tyran de Sparte, qui mettait leurs frontières à feu et à sang, et contre les Étoliens, dont les troupes avaient traversé le détroit qui sépare Naupacte de Patras (dans le pays on l'appelle Rhion), et ravageaient également l'Achaïe. On disait aussi qu'Attale, roi d'Asie, à qui les Étoliens, dans leur dernière assemblée, avaient déféré la souveraine magistrature de leur ligue, allait passer en Europe.

XXX. Philippe descendit donc en Grèce; près de Lamia, il rencontra les Étoliens sous la conduite de Pyrrhias, élu stratége pour cette année avec Attale, qui était absent. Mais ce prince leur avait envoyé des auxiliaires, et ils avaient aussi dans leurs rangs environ mille soldats de la flotte romaine, que P. Sulpicius leur avait fournis. Pyr-

injectus, ut passim ad mare ac naves fugerent; relictis operibus machinisque, quibus muros quatiebant. Ita adventu Annibalis soluta Locrorum obsidio est.

XXIX. Crispinus, postquam in Bruttios profectum Annibalem sensit, exercitum, cui collega præfuerat, M. Marcellum tribunum militum Venusiam abducere jussit. Ipse, cum legionibus suis Capuam profectus, vix lecticæ agitationem præ gravitate vulnerum patiens, Romam literas de morte collegæ scripsit, quantoque ipse in discrimine esset. « Se comitiorum causa non posse Romam venire : quia nec viæ laborem passurus videretur, et de Tarento sollicitus esset, ne ex Bruttiis Annibal eo converteret agmen. Legatos opus esse ad se mitti, viros prudentes ; cum quibus, quæ vellet, de republica loqueretur. » Hæ literæ recitatæ magnum et luctum morte alterius consulis, et metum de altero fecerunt. Itaque et Q. Fabium filium ad exercitum Venusiam miserunt : et ad consulem tres legati missi, Sext. Julius Cæsar, L. Licinius Pollio, L. Cincius Alimentus, quum paucis ante diebus ex Sicilia redisset. Hi nuntiare consuli jussi, ut, si ad comitia ipse Romam venire non posset, dictatorem in agro romano diceret comitiorum causa. Si consul Tarentum profectus esset, Q. Claudium prætorem placere in eam regionem inde abducere legiones, in qua plurimas sociorum urbes tueri posset. Eadem æstate M. Valerius cum classe centum navium ex Sicilia in Africam transmisit : et, ad Clupeam urbem exscensione facta, agrum late, nullo ferme obvio armato, vastabat. Inde ad naves raptim prædatores recepti, quia repente fama accidit, classem punicam adventare. Octoginta erant et tres naves. Cum iis haud procul Clupea prospere pugnat Romanus. Decem et octo navibus captis, fugatis aliis, cum magna terrestri navalique præda, Lilybæum rediit. Eadem æstate et Philippus implorantibus Achæis auxilium tulit : quos et Machanidas tyrannus Lacedemoniorum finitimo bello urebat; et Ætoli, navibus per fretum, quod Naupactum et Patras interfluit (Rhion incolæ vocant), exercitu trajecto, depopulati erant. Attalum quoque regem Asiæ, quia Ætoli summum gentis suæ magistratum ad eum proximo concilio detulerant, fama erat in Europam trajecturum.

XXX. Ob hæc Philippo in Græciam descendenti ad Lamiam urbem Ætoli, duce Pyrrhia, qui prætor in eum annum cum absente Attalo creatus erat, occurrerunt. Habebant et ab Attalo auxilia secum : et mille ferme ex romana classe, a P. Sulpicio missos. Adversus hunc ducem



rhias et son armée furent vaincus deux fois par Philippe ; les deux rencontres leur coûtèrent près de mille hommes. Les Étoliens cédèrent alors à la crainte et se renfermèrent dans les murs de Lamia; Philippe ramena ses troupes à Phalara. C'est une ville située sur le golfe Maliaque; elle renfermait autrefois une population nombreuse à cause de l'excellence de son port, de la sûreté des rades avoisinantes, et de tout ce qu'elle offrait d'avantages du côté de la terre et du côté de la mer. Là se rendirent les ambassadeurs du roi d'Égypte, de Ptolémée, de Rhodes, d'Athènes et de Chio, qui avaient mission de mettre fin aux démêlés de Philippe et des Étoliens. Ces derniers prirent pour médiateur, parmi les princes voisins, Amynandre, roi des Athamanes. Si tant de peuples s'inquiétaient, ce n'était pas en faveur des Étoliens, dont la fierté s'accordait mal avec l'esprit des peuples de la Grèce, mais en haine de Philippe et de sa puissance, que l'on considérait comme très-menaçante pour la liberté, s'il s'immisçait dans les affaires de la Grèce. La discussion de la paix fut ajournée à l'assemblée des Achéens; on prit jour et lieu pour cette assemblée : on obtint jusque-là une suspension d'armes de trente jours. Philippe traversa ensuite la Thessalie et la Béotie, et se rendit à Chalcis, en Eubée, pour fermer l'entrée des ports et l'accès des côtes à Attale, qui faisait voile, disait-on, vers cette île. Il y laissa des forces suffisantes pour repousser ce prince, si par hasard il se présentait en son absence, et, suivi de quelques cavaliers et de ses troupes légères, il partit pour Argos. La présidence des jeux Héréens et Néméens lui avait été donnée par les suffrages unanimes du peuple, en vertu de la prétention qu'ont les rois de Macédoine d'être originaires d'Argos. Après la célébration des jeux Héréens, à l'issue même de la fête, il partit pour Égium, où depuis longtemps était convoquée l'assemblée des alliés. On y parla de mettre un terme à la guerre d'Étolie, afin de ne point fournir aux Romains ou à Attale un prétexte pour entrer en Grèce. Mais, avant l'expiration même de la trêve, les Étoliens dérangèrent tous ces plans, du moment où ils apprirent qu'Attale était arrivé à Égine et que la flotte romaine mouillait à Naupacte. Introduits dans l'assemblée des Achéens, où se trouvaient les mêmes députations qui avaient traité de la paix à Phalara, ils se plaignirent d'abord de quelques légères infractions à la foi du traité commises pendant la trêve; puis ils déclarèrent que pour finir la guerre il fallait que les Achéens rendissent Pylos aux Messéniens, qu'on restituât l'Atintanie aux Romains, et le pays des Ardyéens aux rois Scerdilédus et Pleuratus. Mais Philippe, indigné que des vaincus voulussent faire la loi au vainqueur, répondit que « s'il avait écouté des propositions de paix, s'il avait consenti à une trêve, ce n'était pas dans l'espoir que les Étoliens resteraient en repos; il avait voulu prouver aux alliés qu'il désirait la paix, et qu'eux, ils ne cherchaient que des prétextes de guerre. » Il congédia donc l'assemblée sans qu'on eût conclu aucun arrangement, laissa quatre mille hommes aux Achéens pour leur défense et reçut d'eux cinq vaisseaux longs. Il vou-

atque has copias Philippus bis prospero eventu pugnavit; mille admodum hostium utraque pugna occidit. Inde quum Ætoli metu compulsi Lamiæ urbis mœnibus tenerent sese, Philippus ad Phalara exercitum reduxit. In Maliaco sinu is locus est, quondam frequenter habitatus propter egregium portum, tutasque circa stationes, et aliam opportunitatem maritimam terrestremque. Eo legati ab rege Ægypti Ptolemæo, Rhodiisque, et Atheniensibus, et Chiis venerunt, ad dirimendum inter Philippum atque Ætolos bellum. Adhibitus ab Ætolis et ex finitimis pacificator Amynander, rex Athamanum. Omnium autem non tanta pro Ætolis cura erat, ferocioribus quam pro ingeniis Græcorum gentis, quam ne Philippus regnumque ejus, grave libertati futurum, rebus Græciæ immisceretur. De pace dilata consultatio est in concilium Achæorum; concilioque ei et locus et dies certa indicta. Interim triginta dierum induliæ impetratæ. Profectus inde rex per Thessaliam Bœotiamque, Chalcidem Eubœæ venit, ut Attalum, quem classe Eubœam petiturum audierat, portubus et litorum appulsu arceret. Inde, præsidio relicto adversus Attalum, si forte interim trajecisset, profectus ipse cum paucis equitum levisque armaturæ, Argos venit. Ibi curatione Heræorum Nemeorumque suffragiis populi ad eum delata, quia se Macedonum reges ex ea civitate oriundos referunt, Heræis peractis, ab ipso ludicro extemplo Ægium profectus est, ad indictum multo ante sociorum concilium. Ibi de Ætolico finiendo bello actum, ne causa aut Romanis, aut Attalo intrandi Græciam esset. Sed ea omnia, vixdum indutiarum tempore circumacto, Ætoli turbavere, postquam et Attalum Æginam venisse, et romanam classem stare ad Naupactum audivere. Vocati enim in concilium Achæorum, in quo eædem legationes erant, quæ ad Phalara egerant de pace, primum questi sunt quædam parva contra fidem conventionis tempore indutiarum facta : postremo negarunt dirimi bellum posse, nisi Messeniis Achæi Pylum redderent, Romanis restitueretur Atintania, Scerdilædo et Pleurato Ardyæi. Enimvero indignum ratus Philippus, victos victori sibi ultro conditiones ferre : « Ne antea quidem se aut de pace audisse, aut indutias pepigisse, dixit, spem ullam habentem quieturos Ætolos; sed ut omnes socios testes haberet, se pacis, illos belli causam quæsisse. » Ita infecta pace concilium dimisit, quatuor millibus armatorum relictis ad præsidium Achæorum, et quinque longis navibus acceptis. Quas si adjecisset missæ nuper ad se classi Carthaginiensium, et ex Bithynia ab



lait les joindre à la flotte carthaginoise et aux navires que lui envoyait Prusias, roi de Bithynie, et livrer bataille à la flotte romaine, depuis longtemps maîtresse de la mer dans les parages de la Grèce. En attendant, il retourna à Argos : les jeux Néméens approchaient, et il tenait à ce qu'on ne les célébrât pas sans lui.

XXXI. Le roi était tout entier à la solennité des jeux, et il consacrait ces jours à la mollesse et à des excès dangereux dans un temps de guerre, lorsque P. Sulpicius, s'éloignant de Naupacte, jeta l'ancre entre Sicyone et Corinthe et livra à la dévastation ce territoire renommé pour sa fertilité. Cette nouvelle rappela Philippe à lui-même ; il partit à la hâte avec sa cavalerie, ordonna à son infanterie de le suivre, fondit à l'improviste sur les Romains épars çà et là dans la la campagne et chargés de butin, et les refoula jusque dans leurs vaisseaux. La flotte romaine retourna à Naupacte avec de faibles débris de ses prises. Philippe acheva alors les jeux, au milieu d'une grande affluence de spectateurs qu'avait augmenté le bruit de cet avantage peu important, il est vrai, mais obtenu sur les Romains ; et ce fut avec un enthousiasme vraiment universel qu'on célébra les fêtes. La joie fut d'autant plus vive que, pour se rendre populaire, le roi, dépouillant le diadème, la pourpre et toutes les autres marques de la royauté, se mettait au niveau des simples citoyens, spectacle si séduisant pour des cités libres. Par cette conduite, il eût fait espérer le rétablissement de leur liberté, si ses odieuses débauches n'eussent répandu partout le déshonneur et le deuil. On le voyait, en effet, courir nuit et jour avec un ou deux compagnons de plaisirs, pénétrer dans les maisons pour outrager les maris, et, affectant de descendre à la condition d'homme privé, se livrer à une dissolution d'autant plus grande, qu'il était moins en vue. Ainsi cette liberté dont il leurrait les autres, il la faisait tourner au profit de sa licence ; car il n'employait pas toujours l'or et les caresses ; il usait de violence pour satisfaire ses brutales passions. Malheur aux époux et aux pères dont la surveillance importune mettait obstacle aux caprices du monarque ! Un des principaux Achéens, Aratus, se vit enlever sa femme, Polycratie : séduite par l'espoir de partager la couch du roi, elle se laissa entraîner au fond de la Macédoine. Ce fut au milieu de ces turpitudes que se passa la solennité des jeux Néméens. Quelques jours après, Philippe partit pour Dymes, afin de chasser la garnison étolienne que les Éléens avaient appelée et reçue dans cette ville. Cycliadas, premier magistrat des Achéens, vint avec eux à la rencontre du roi, près de Dymes ; ils ne pardonnaient pas aux Éléens de s'être séparés de leur ligue, et ils haïssaient les Étoliens, qu'ils accusaient d'avoir appelé sur eux les armes romaines. Les deux armées réunies partirent de Dymes et traversèrent le Larisus, qui sépare le territoire de cette ville de celui des Éléens.

XXXII. Le premier jour où les confédérés mirent le pied sur les terres ennemies fut employé à dévaster le pays ; le lendemain, ils s'approchèrent de la ville en ordre de bataille, et précédés

rege Prusia venientibus navibus, statuerat navali prœlio lacessere Romanos, jam diu in ea regione potentes maris. Ipse ab eo concilio Argos regressus ; jam enim Nemeorum appetebat tempus, quæ celebrari volebat præsentia sua.

XXXI. Occupato rege apparatu ludorum, et per dies festos licentius, quam inter belli tempora, remittente animum, P. Sulpicius, ab Naupacto profectus, classem appulit inter Sicyonem et Corinthum, agrumque nobilissimæ fertilitatis effuse vastavit. Fama ejus rei Philippum ab ludis excivit : raptimque cum equitatu profectus, jussis subsequi peditibus, palatos passim per agros gravesque præda, ut qui nihil tale metuerent, adortus Romanos, compulit in naves. Classis romana, haudquaquam læta præda, Naupactum rediit. Philippo quoque ludorum, qui reliqui erant, celebritatem quantæcunque, de Romanis tamen, victoriæ partæ fama auxerat ; lætitiaque ingenti celebrati festi dies : eo magis etiam, quod populariter dempto capitis insigni, purpuraque, atque alio regio habitu, æquaverat ceteris se in speciem ; quo nihil gratius est civitatibus liberis. Præbuissetque haud dubiam eo facto spem libertatis, nisi omnia intoleranda libidine fœda ac deformia effecisset. Vagabatur enim cum uno aut altero comite per maritas domos dies noctesque ; et, summittendo se in privatum fastigium, quo minus conspectus, eo solutior erat : et libertatem quum aliis vanam ostendisset, totam in suam licentiam verterat. Neque enim omnia emebat aut eblandiebatur, sed vim etiam flagitiis adhibebat : periculosumque et viris et parentibus erat, moram incommoda severitate libidini regiæ fecisse. Uni etiam principi Achæorum Arato adempta uxor nomine Polycratia, ac spe regiarum nuptiarum in Macedoniam asportata fuerat. Per hæc flagitia sollenni Nemeorum peracto, paucisque additis diebus, Dymas est profectus, ad præsidium Ætolorum, quod ab Eleis accitum acceptumque in urbem erat, ejiciendum. Cycliadas (penes eum summa imperii erat) Achæique ad Dymas regi occurrere : et Eleorum accensi odio, quod a ceteris Achæis dissentirent ; et infensi Ætolis, quos romanum quoque adversus se movisse bellum credebant. Profecti ab Dymis, conjuncto exercitu transeunt Larisum amnem, qui Lleum agrum ab Dymæo dirimit.

XXXII. Primum diem, quo fines hostium ingressi sunt, populando absumpserunt. Postero die acie instructa ad urbem accesserunt, præmissis equitibus ; qui, obequitando portis, promptum ad excursiones genus lacesserent



de leur cavalerie dont les manœuvres devaient attirer hors des murs les Étoliens, toujours disposés à faire des sorties. Ils ignoraient que Sulpicius était passé de Naupacte à Cyllène avec quinze vaisseaux, y avait débarqué quatre mille hommes, et, profitant de l'obscurité de la nuit pour dérober sa marche aux regards, était entré dans Élis. Aussi furent-ils saisis d'épouvante lorsqu'au milieu des Étoliens et des Eléens, ils reconnurent tout à coup les enseignes et les armes romaines. Et d'abord le roi voulait rappeler ses troupes; mais déjà le combat était engagé entre les Étoliens et les Tralles, peuplade illyrienne. Voyant que les siens étaient serrés de près, il fondit avec sa cavalerie sur une cohorte romaine; dans la mêlée son cheval fut atteint d'un javelot, s'abattit et lança le roi par-dessus sa tête. Alors l'action se ralluma avec un acharnement furieux; les Romains se précipitaient sur le roi, et les Macédoniens le couvraient de leurs corps. Philippe signala sa valeur; il était réduit à combattre à pied au milieu des gens à cheval. Mais déjà la lutte n'était plus égale: il voyait tomber autour de lui grand nombre de morts et de blessés; on l'entraîna, on le fit monter sur un autre cheval et il s'enfuit. Le même jour, il alla camper à cinq milles d'Élis. Le lendemain, il conduisit ses troupes contre un fort nommé Pyrgos, où il savait que les habitants de la campagne s'étaient jetés en foule avec leurs troupeaux pour échapper au pillage. Cette multitude confuse et désarmée se rendit au premier bruit de son approche, et la prise de ce fort compensa la honte de sa défaite sous les murs d'Élis. Quatre mille hommes et vingt mille têtes de bétail étaient tombés en son pouvoir. Il s'occupait de partager ce butin et ces prisonniers à ses soldats, lorsqu'un messager arriva de Macédoine. On lui mandait qu'un certain Éropus avait corrompu le commandant de la citadelle et de la garnison de Lychnide, s'était emparé de cette place et de quelques villages de la Dassarétie, et cherchait à soulever les Dardaniens. Il lui fallut alors renoncer à la guerre d'Achaïe: toutefois il laissa deux mille cinq cents soldats de toutes armes sous les ordres de Ménippe et de Polyphante, pour la défense des alliés; puis il partit de Dymes, traversa l'Achaïe, la Béotie et l'Eubée, et en dix jours parvint à Démétriade, en Thessalie.

XXXIII. Là, il reçut d'autres nouvelles bien plus alarmantes: les Dardaniens s'étaient répandus dans la Macédoine; maîtres de l'Orestide, ils étaient descendus déjà dans les plaines d'Argeste, et il n'était bruit parmi ces barbares que de la mort de Philippe. Dans la bataille qu'il avait livrée près de Sicyone, pour arrêter les dévastations des Romains, son cheval l'avait porté si violemment contre un arbre, qu'une branche saillante avait brisé l'une des deux cornes de son casque. Un Étolien ramassa ce fragment et le porta en Étolie au roi Scerdilédus qui connaissait cet ornement du casque royal: ce fut là ce qui donna lieu au bruit de la mort de Philippe. Quand ce prince eut quitté l'Achaïe, Sulpicius passa avec sa flotte à Égine et fit sa jonction avec Attale. Les Achéens attaquèrent les Étoliens et les Éléens non loin de Messène, et furent vainqueurs. Attale et

Ætolorum. Ignorabant Sulpicium cum quindecim navibus ab Naupacto Cyllenen trajecisse, et expositis in terram quatuor millibus armatorum, silentio noctis, ne conspici agmen posset, intrasse Elim. Itaque improvisa res ingentem injecit terrorem, postquam inter Ætolos Eleosque romana signa atque arma cognovere. Et primo recipere suos voluerat rex: dein, contracto jam inter Ætolos et Trallos (Illyriorum id est genus) certamine, quum urgeri videret suos, et ipse rex cum equitatu in cohortem romanam incurrit. Ibi equus pilo trajectus quum prolapsum per caput regem effudisset, atrox pugna utrimque accensa est, et ab Romanis impetu in regem facto, et protegentibus regiis. Insignis et ipsius pugna fuit, quum pedes inter equites coactus esset prœlium inire. Dein, quum jam impar certamen esset, caderentque circa eum multi, et vulnerarentur, raptus ab suis, atque alteri equo injectus, fugit. Eo die castra quinque millia passuum ab urbe Eleorum posuit. Postero ad castellum (Pyrgum vocant) copias omnes eduxit: quo agrestium multitudinem cum pecoribus metu populationum compulsam audierat. Eam inconditam inermemque multitudinem primo statim terrore adveniens cepit: compensaveratque ea præda, quod ignominiæ ad Elim acceptum fuerat. Dividenti prædam captivosque (fuerant autem quatuor millia hominum, pecoris omnis generis ad millia viginti) nuntius ex Macedonia venit, Eropum quemdam, corrupto arcis præsidiique præfecto, Lychnidum cepisse; tenere et Dassaretiorum quosdam vicos, et Dardanos etiam concire. Omisso igitur Achaico bello, relictis tamen duobus millibus et quingentis omnis generis armatorum cum Menippo et Polyphanta ducibus ad præsidium sociorum, profectus ab Dymis, per Achaiam Bœotiamque et Eubœam, decimis castris Demetriadem in Thessaliam pervenit.

XXXIII. Ibi alii, majorem afferentes tumultum, nuntii occurrunt; Dardanos, in Macedoniam effusos, Orestidem jam tenere, ac descendisse in Argestæum campum; famamque inter barbaros celebrem esse, Philippum occisum. Expeditione ea, qua cum populatoribus agri ad Sicyonem pugnavit, in arborem illatus impetu equi, ad eminentem ramum cornu alterum galeæ præfregit. Id inventum ab Ætolo quodam, perlatumque in Ætoliam ad Scerdilædum, cui notum erat insigne galeæ, famam interfecti regis vulgavit. Post profectionem ex Achaia regis, Sulpicius, Æginam classe profectus, cum Attalo sese conjunxit. Achæi cum Ætolis Eleisque haud procul Mes-

Sulpicius prirent leurs quartiers d'hiver à Égine. A la fin de cette année, le consul T. Quinctius Crispinus mourut de sa blessure, à Tarente, selon les uns, en Campanie, selon les autres, après avoir nommé T. Manlius Torquatus dictateur, pour présider les jeux et les comices. Jamais, dans aucune guerre, on n'avait vu les deux consuls périr sans combat mémorable et laisser la république dans une espèce de veuvage. Manlius prit pour maître de la cavalerie C. Servilius, alors édile curule. Le sénat, dans sa première séance, ordonna au dictateur de célébrer les grands jeux que M. Émilius, préteur de la ville, avait fait représenter sous le consulat de C. Flaminius et de Cn. Servilius, et qu'il avait voués pour cinq ans. Le dictateur les célébra et réitéra le même vœu pour le lustre suivant. Au reste, comme les deux armées consulaires se trouvaient sans chefs si près de l'ennemi, on négligea toute autre affaire; une seule pensée préoccupa le sénat et le peuple, c'était de nommer au plus tôt des consuls, et de les choisir tels que leur valeur pût être en garde contre les ruses des Carthaginois. « Toute cette guerre, disait-on, n'avait été qu'une suite de désastres dus à la précipitation et à l'ardeur bouillante des généraux, et voilà que cette année les deux consuls, aveuglés par le désir de combattre l'ennemi, s'étaient jetés dans un piége qu'ils n'avaient pas même soupçonné. Mais les dieux immortels avaient eu pitié du nom romain, et sauvé les armées innocentes de cette faute; les consuls avaient seuls payé de leur tête leur témérité toute personnelle.

XXXIV. Les sénateurs se demandaient sur qui tomberait leur choix; il y avait parmi les candidats un homme qui fixait tous les regards, C. Claudius Néron. On lui cherchait un collègue. On reconnaissait les talents supérieurs de Néron; mais on le trouvait trop fougueux et trop entreprenant pour une guerre comme celle qu'on faisait alors et pour un adversaire tel qu'Annibal. On jugeait nécessaire de modérer son ardeur en lui adjoignant un collègue qui unît le calme à la prudence. M. Livius était cet homme. Plusieurs années auparavant, au sortir du consulat, il s'était vu condamner par un jugement du peuple. Cet affront l'avait aigri, au point qu'il s'était retiré à la campagne, et avait longtemps vécu loin de la ville et des hommes. Huit ans environ après sa condamnation, les consuls M. Claudius Marcellus et M. Valérius Lévinus l'avaient décidé à rentrer dans Rome; mais le désordre de ses vêtements, la longueur de sa barbe et de sa chevelure, tout dans sa personne et dans son extérieur accusait le ressentiment profond qu'il avait conservé de sa flétrissure. Les censeurs, L. Véturius et P. Licinius, l'obligèrent à se raser, à quitter ses habits de deuil, à se présenter au sénat et à remplir ses autres fonctions publiques. Mais alors même il donnait son avis en un mot, ou bien il votait sans parler. A la fin pourtant, dans une affaire où il s'agissait de l'honneur d'un de ses parents, M. Livius Macatus, il se leva et prit la parole en plein sénat. Ce discours, qu'il prononçait après tant d'années de silence, attira sur lui tous les re-

sene prosperam pugnam fecerunt. Attalus rex et P. Sulpicius Æginæ hibernarunt. Exitu hujus anni T. Quinctius Crispinus consul, dictatore comitiorum ludorumque faciendorum causa dicto T. Manlio Torquato, ex vulnere moritur. Alii Tarenti, alii in Campania mortuum tradunt. Id quod nullo ante bello acciderat, duo consules, sine memorando prælio interfecti, velut orbam rempublicam reliquerant. Dictator Manlius magistrum equitum C. Servilium (tum ædilis curulis erat) dixit. Senatus, quo die primum est habitus, ludos magnos facere dictatorem jussit, quos M. Æmilius prætor urbis, C. Flaminio, Cn. Servilio consulibus, fecerat, et in quinquennium voverat. Tum dictator et ludos fecit, et in insequens lustrum vovit. Ceterum, quum duo consulares exercitus tam prope hostem sine ducibus essent, omnibus aliis omissis, una præcipua cura Patres populumque incessit, consules primo quoque tempore creandi; et ut eos potissimum crearent, quorum virtus satis tuta a fraude punica esset; « quum toto eo bello damnosa, præpropera ac fervida ingenia imperatorum fuissent, tum ipso eo anno consules, nimia cupiditate conserendi cum hoste manum, in necopinatam fraudem lapsos esse. Ceterum deos immortales, miseritos nominis romani, pepercisse innoxiis exercitibus; temeritatem consulum ipsorum capitibus damnasse. »

XXXIV. Cum circumspicerent Patres, quosnam consules facerent, longe ante alios eminebat C. Claudius Nero. Ei collega quærebatur; et virum quidem eum egregium ducebant, sed promptiorem acrioremque, quam tempora belli postularent, aut hostis Annibal; temperandum acre ejus ingenium moderato et prudenti viro adjuncto collega censebant. M. Livius erat, multis ante annis ex consulatu populi judicio damnatus. Quam ignominiam adeo ægre tulerat, ut et rus migraret, et per multos annos et urbe et omni cœtu careret hominum. Octavo ferme post damnationem anno M. Claudius Marcellus et M. Valerius Lævinus consules reduxerant eum in urbem; sed erat veste obsoleta, capilloque et barba promissa, præferens in vultu habituque insignem memoriam ignominiæ acceptæ. L. Veturius et P. Licinius censores eum tonderi, et squalorem deponere, et in senatum venire, fungique aliis publicis muneribus coegerunt. Sed tum quoque aut verbo assentiebatur, aut pedibus in sententiam ibat, donec cognati hominis eum causa M. Livii Macati, quum fama ejus ageretur, stantem coegit in senatu sententiam dicere. Tum ex tanto intervallo auditus convertit ora hominum in se, causamque sermonibus præbuit, « indigno injuriam a populo factam, magnoque id damno fuisse, quod tam gravi bello nec opera, nec

gards, et donna lieu à de nombreuses réflexions : « Le peuple, disait-on, s'était montré injuste à son égard, et les intérêts de la république avaient beaucoup souffert de ce qu'on eût été privé dans une guerre si terrible des services et des conseils d'un tel personnage. C. Néron ne pouvait avoir pour collègue, ni Q. Fabius, ni M. Valérius Lévinus; l'élection de deux patriciens serait illégale. La même difficulté existait pour T. Manlius; d'ailleurs, il avait refusé, il refuserait encore; au lieu qu'on aurait en Livius et en Néron deux collègues parfaitement assortis. » Le peuple ne rejeta point cette proposition dont le sénat avait eu l'initiative. Seul, dans toute la ville, celui sur qui tombait cet honneur le repoussait loin de lui, accusant les Romains d'inconstance : « Ils n'avaient pas eu pitié de lui, lorsque, accusé par eux, il s'était vêtu de deuil, et maintenant ils lui offraient, malgré lui, la toge blanche du candidat, accumulant sur la même tête les honneurs et la flétrissure. S'il était homme de bien à leurs yeux, pourquoi l'avoir condamné comme mauvais citoyen, comme un homme coupable? s'il était coupable, pourquoi, après une première épreuve si déplorable, lui confier un second consulat? » A ces reproches, à ces plaintes, le sénat opposait de vives représentations : « Camille aussi, disait-on, revenu de l'exil, avait ramené les Romains dans les murs de Rome, dont ils avaient été chassés. La colère de la patrie était comme celle d'un père : on la désarmait par la patience et la soumission. » Livius céda enfin à tant d'instances, et fut nommé consul avec C. Claudius.

XXXV. Trois jours après eurent lieu les comices prétoriens. On élut préteurs L. Porcius Licinus, C. Mamilius et les deux Hostilius Caton, Aulus et Caius. Les comices achevés et les jeux célébrés, le dictateur et le maître de la cavalerie abdiquèrent. C. Térentius Varro fut envoyé comme propréteur en Étrurie, et C. Hostilius quitta cette province pour aller prendre, à Tarente, le commandement de l'armée qui avait été sous les ordres du consul T. Quinctius. L. Manlius devait passer la mer avec le titre de lieutenant, et surveiller les événements. Comme on allait célébrer les jeux d'Olympie, qui attiraient un grand concours des peuples de la Grèce, Manlius devait encore, s'il pouvait traverser en sûreté les lignes ennemies, se rendre à cette solennité et y avertir les Siciliens chassés par la guerre, ainsi que les Tarentins exilés par Annibal, qu'ils pouvaient rentrer dans leurs foyers, et que, tout ce que la guerre leur avait enlevé, le peuple romain le leur rendait. On s'attendait à une campagne très-laborieuse, et l'on n'avait point de consuls en charge : aussi tous les regards se tournaient-ils vers les consuls désignés; on désirait les voir se partager au plus tôt les provinces par la voie du sort, afin que chacun d'eux connût d'avance et son département et l'ennemi qu'il aurait à combattre. Il fut même question, dans le sénat, de les réconcilier, sur la proposition de Q. Fabius Maximus. L'inimitié qui régnait entre eux était publique; la disgrâce avait aigri et envenimé la haine de Livius, à qui son malheur faisait voir le mépris partout. Aussi était-il implacable : « Une réconciliation était inutile, suivant lui. La vigilance et l'activité de chacun d'eux

consilio talis viri usa respublica esset. C. Neroni neque Q. Fabium, neque M. Valerium Lævinum dari collegas posse, quia duos patricios creari non liceret. Eamdem causam in T. Manlio esse, præterquam quod recusasset delatum consulatum, recusaturusque esset. Egregium par consulum fore, si M. Livium C. Claudio collegam adjunxissent. » Nec populus mentionem ejus rei ortam a Patribus est aspernatus. Unus eam rem in civitate is, cui deferebatur honos, abnuebat, levitatem civitatis accusans. « Sordidati rei non misertos, candidam togam invito offerre; eodem honores pœnasque congeri. Si bonum virum ducerent, quid ita pro malo ac noxio damnassent? Si noxium comperissent, quid ita, male credito priore consulatu, alterum crederent? » Hæc taliaque arguentem et querentem castigabant Patres, « et M. Furium, memorantes, revocatum de exsilio, patriam pulsam sede sua restituisse. Ut parentum sævitiam, sic patriæ, patiendo ac ferendo leniendam esse. » Annisi omnes, cum C. Claudio M. Livium consulem fecerunt.

XXXV. Post diem tertium ejus diei prætorum comitia habita. Prætores creati L. Porcius Licinus, C. Mamilius, A. et C. Hostilii Catones. Comitiis perfectis, ludisque factis, dictator et magister equitum magistratu abierunt. C. Terentius Varro in Etruriam proprætor missus, ut ex ea provincia C. Hostilius Tarentum ad eum exercitum iret, quem T. Quinctius consul habuerat. Et L. Manlius trans mare legatus iret, viseretque, quæ res ibi gererentur : simul, quod Olympiæ ludicrum ea æstate futurum erat, quod maximo cœtu Græciæ celebraretur, ut, si tuto per hostem posset, adiret id concilium; ut, qui Siculi bello ibi profugi, aut Tarentini cives relegati ab Annibale essent, domos redirent, scirentque, sua omnia, quæ ante bellum habuissent, reddere populum romanum. Quia periculosissimus annus imminere videbatur, neque consules in republica erant, in consules designatos omnes versi, quam primum eos sortiri provincias, et præsciscere, quam quisque eorum provinciam, quem hostem haberet, volebant. De reconciliatione etiam gratiæ eorum in senatu actum est, principio facto a Q. Fabio Maximo. Inimicitiæ autem nobiles inter eos erant, et acerbiores eas indignioresque Livio sua calamitas fecerat, quod spretum se in ea fortuna credebat. Itaque is magis implacabilis erat; et, « nihil opus esse reconciliatione, aiebat : acrius et intentius omnia gesturos, timentes ne cres-



seraient en toute circonstance aiguillonnées par la crainte de laisser un rival grandir à ses dépens. » Cependant l'autorité du sénat l'emporta ; ils sacrifièrent leurs ressentiments privés et concertèrent leurs plans et leurs mesures pour le gouvernement de la république. Les provinces ne furent point confondues comme les années précédentes; mais on envoya les consuls dans des contrées opposées, aux deux extrémités de l'Italie, l'un contre Annibal, dans le Bruttium; l'autre en Gaule, contre Asdrubal, qui déjà, disait-on, approchait des Alpes. L'armée de Gaule ou celle d'Étrurie, au choix, renforcée des légions de la ville, fut assignée à celui qui aurait la Gaule. Le consul à qui le sort donnerait le Bruttium devait enrôler de nouvelles légions urbaines et y joindre celle des deux armées consulaires de l'année précédente qu'il préférerait. L'autre armée servirait sous les ordres du proconsul Q. Fulvius, qui était prorogé pour un an. C. Hostilius, qui était passé d'Étrurie à Tarente, passa de Tarente à Capoue ; on lui donna la légion que Fulvius avait commandée l'année précédente.

XXXVI. L'arrivée d'Asdrubal en Italie inspirait des inquiétudes de jour en jour plus vives. D'abord des députés de Marseille avaient annoncé son entrée en Gaule : il avait été accueilli avec transport par les Gaulois, parce qu'il apportait, disait-on, de grosses sommes d'or pour soudoyer des auxiliaires. On fit partir avec ces députés Sex. Antistius et M. Récius, qu'on chargea de vérifier les faits. Leur rapport fit connaître que des émissaires romains, guidés par les Marseillais, avaient pénétré chez les principaux Gaulois, unis aux Marseillais par les liens de l'hospitalité, et s'étaient assurés de tout par eux-mêmes. Ils savaient qu'Asdrubal avait déjà réuni une nombreuse armée; que, dès les premiers jours du printemps, il franchirait les Alpes; ce qui l'arrêtait en ce moment, c'est que les passages étaient fermés par l'hiver. M. Marcellus fut remplacé comme augure par Élius P. Pétus, qui fut nommé avec toutes les cérémonies de l'inauguration. Cn. Cornélius Dolabella fut aussi inauguré roi des sacrifices, en remplacement de M. Marcius, qui était mort depuis deux ans. Cette même année, les censeurs P. Sempronius Tuditanus et M. Cornélius Céthégus fermèrent le lustre; le cens donna cent trente-sept mille cent huit citoyens, nombre inférieur à celui qu'on avait constaté avant la guerre. Ce fut encore dans cette année que fut achevée, dit-on, la couverture de l'emplacement des comices, commencée à l'époque de l'entrée d'Annibal en Italie. Les jeux romains furent célébrés pendant deux jours par les édiles curules Q. Métellus et C. Servilius, et les jeux plébéiens, pendant trois jours, par les édiles plébéiens Q. Mamilius et M. Cécilius Métellus. Ces magistrats consacrèrent trois statues dans le temple de Cérès ; à l'occasion des jeux, un repas public eut lieu en l'honneur de Jupiter. C. Claudius Néron et M. Livius prirent ensuite possession du consulat : Livius était consul pour la seconde fois. Comme ils avaient tiré au sort leurs provinces après avoir été désignés, ils ordonnèrent aux préteurs d'en faire autant. C. Hostilius

cendi ex se inimico collegæ potestas fieret. » Vicit tamen auctoritas senatus, ut, positis simultatibus, communi animo consilioque administrarent rempublicam. Provinciæ iis non permixtæ regionibus, sicut superioribus annis, sed diversæ extremis Italiæ finibus, alteri adversus Annibalem Bruttii Lucani ; alteri Gallia adversus Asdrubalem, quem jam Alpibus appropinquare fama erat, decreta. Exercitum ex duobus, qui in Gallia, quique in Etruria essent, addito urbano, eligeret, quem mallet, qui Galliam esset sortitus. Cui Bruttii provincia evenisset, novis legionibus urbanis scriptis, utrius mallet consulum prioris anni, exercitum sumeret. Relictum a consule exercitum Q. Fulvius proconsul acciperet; eique in annum imperium esset. Et C. Hostilio, cui pro Etruria Tarentum mutaverant provinciam, pro Tarento Capuam mutaverunt. Legio una data, cui Fulvius proximo anno præfuerat.

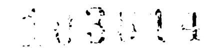
XXXVI. De Asdrubalis adventu in Italiam cura in dies crescebat. Massiliensium primum legati nuntiaverant, eum in Galliam transgressum ; erectosque adventu ejus, quia magnum pondus auri attulisse diceretur ad mercede auxilia conducenda, Gallorum animos. Missi deinde cum iis legati ab Roma Sex. Antistius et M. Ræcius ad rem inspiciendam retulerànt, misisse se cum massiliensibus ducibus, qui per hospites eorum, principes Gallorum, omnia explorata referrent. Pro comperto habere, Asdrubalem ingenti jam coacto exercitu proximo vere Alpes trajecturum : nec tum cum quicquam aliud morari, nisi quod clausæ hieme Alpes essent. In locum M. Marcelli P. Ælius Pætus augur creatus inauguratusque ; et Cn. Cornelius Dolabella rex sacrorum inauguratus est in locum M. Marcii, qui biennio ante mortuus erat. Hoc eodem anno et lustrum conditum est a censoribus P. Sempronio Tuditano et M. Cornelio Cethego. Censa civium capita centum triginta septem millia, centum et octo. Minor et aliquanto numerus, quam qui ante bellum fuerat. Eo anno primum, ex quo Annibal in Italiam venisset, comitium tectum esse, memoriæ proditum est, et ludos romanos semel instauratos ab ædilibus curulibus Q. Metello et C. Servilio. Et plebeiis ludis biduum instauratum ab Q. Mamilio et M. Cæcilio Metello ædilibus plebis. Et tria signa ad Cereris iidem dederunt ; et Jovis epulum fuit ludorum causa. Consulatum inde ineunt C. Claudius Nero et M. Livius iterum : qui, quia jam designati provincias sortiti erant, prætores sortiri jusserunt. C. Hostilio urbana evenit : addita et peregrina, ut tres in provincias exire possent. A. Hostilio Sardinia,

eut la juridiction de la ville : on y joignit celle des étrangers, afin d'envoyer les trois autres préteurs dans les provinces. A. Hostilius reçut la Sardaigne ; C. Mamilius, la Sicile, et L. Porcius la Gaule. Voici quelle fut la répartition des vingt-trois légions : deux à chaque consul ; quatre en Espagne ; deux à chacun des trois préteurs, en Sicile, en Sardaigne et en Gaule ; deux à C. Térentius, en Étrurie ; deux à Q. Fulvius, dans le Bruttium ; deux à Q. Claudius, aux environs de Tarente et chez les Sallentins ; une à C. Hostilius Tubulus, à Capoue ; deux enfin pour la ville. Les quatre premières légions eurent des tribuns nommés par le peuple ; les consuls nommèrent ceux de toutes les autres.

XXXVII. Avant le départ des consuls on offrit un sacrifice novendial, parce qu'à Véies il était tombé une pluie de pierres. La nouvelle de ce prodige fut, comme il arrive toujours, suivie d'une foule d'autres. A Minturnes, le temple de Jupiter et le bois sacré de la déesse Marica, à Atella, le mur et une des portes avaient été frappés de la foudre. Ceux de Minturnes avaient été témoins d'un phénomène bien plus effroyable ; un ruisseau de sang avait coulé près de la porte de la ville. A Capoue, un loup s'était introduit dans la ville pendant la nuit, et avait dévoré le gardien de la porte. Pour l'expiation de ces prodiges, on immola les grandes victimes, et un jour de supplications fut ordonné par les pontifes. On fit un second sacrifice novendial à l'occasion d'une pluie de pierres qu'on avait cru voir tomber sur l'Armilustre. Les esprits étaient à peine délivrés de leurs scrupules religieux, lorsqu'ils furent troublés encore par la nouvelle qu'à Frusinone il y avait un nouveau-né de la taille d'un enfant de quatre ans ; c'était moins sa taille qui paraissait surprenante que l'incertitude de son sexe ; comme l'enfant né à Sinuessa deux ans auparavant, on ne pouvait dire s'il était homme ou femme. Des aruspices, mandés d'Étrurie à Rome, déclarèrent que ce prodige était sinistre et de mauvais augure : il fallait rejeter l'enfant hors du territoire romain, ne lui laisser aucun contact avec la terre, et le noyer dans la mer. On l'enferma donc vivant dans un coffre, on le porta en pleine mer et on l'y submergea. Par un autre décret des pontifes, trois chœurs de neuf jeunes filles chacun durent parcourir la ville en chantant un hymne aux dieux. Tandis que, réunies dans le temple de Jupiter Stator, elles apprenaient cet hymne que le poëte Livius avait composé, la foudre tomba au mont Aventin sur le temple de Junon Reine. Les Aruspices déclarèrent que ce prodige regardait les dames romaines, et qu'elles eussent à apaiser la déesse par un présent. Les édiles curules convoquèrent au Capitole toutes celles qui habitaient à Rome ou à dix milles aux environs. Elles désignèrent vingt-cinq d'entre elles pour recevoir une somme prélevée par chacune d'elles sur sa dot. Avec ces dons on fit un bassin d'or qui fut porté au mont Aventin, et les dames romaines offrirent un pur et chaste sacrifice. Aussitôt après les décemvirs fixèrent le jour d'une autre cérémonie en l'honneur de la même déesse. Voici quelle en fut l'ordonnance : deux génisses blanches partirent du temple d'Apollon et entrèrent dans la ville par la porte Carmentale. Derrière elles on portait deux statues de Junon Reine, en bois de cyprès ; puis

C. Mamilio Sicilia, L. Porcio Gallia evenit. Summa legionum trium et viginti ita per provincias divisa, ut binæ consulum essent ; quatuor Hispania haberet ; tres prætores binas, in Sicilia, in Sardinia, et Gallia ; duas C. Terentius in Etruria ; duas Q. Fulvius in Bruttiis ; duas Q. Claudius circa Tarentum et Sallentinos ; unam C. Hostilius Tubulus Capuæ : duæ urbanæ ut scriberentur. Primis quatuor legionibus populus tribunos creavit ; in ceteras consules miserunt.

XXXVII. Priusquam consules proficiscerentur, novendiale sacrum fuit, quia Veiis de cœlo lapidaverat. Sub unius prodigii, ut fit, mentionem alia quoque nuntiata : Minturnis ædem Jovis et lucum Maricæ ; item Atellæ murum et portam de cœlo tacta. Minturnenses, terribilius quod esset, adjiciebant, sanguinis rivum in porta fluxisse. Et Capuæ lupus, nocte portam ingressus, vigilem laniaverat. Hæc procurata hostiis majoribus prodigia et supplicatio diem unum fuit ex decreto pontificum. Inde iterum novendiale instauratum, quod in Armilustro lapidibus visum pluere. Liberatas religione mentes turbavit rursus nuntiatum, Frusinone infantem natum esse quadrimo parem ; nec magnitudine tam mirandum, quam quod is quoque, ut Sinuessæ biennio ante, incertus, mas an femina esset, natus erat. Id vero aruspices, ex Etruria acciti, fœdum ac turpe prodigium dicere ; extorrem agro romano, procul terræ contactu, alto mergendum. Vivum in arcam condidere, provectumque in mare projecerunt. Decrevere item pontifices, ut virgines ter novenæ, per urbem euntes, carmen canerent. Id quum in Jovis Statoris æde discerent, conditum ab Livio poeta, carmen, tacta de cœlo ædes in Aventino Junonis Reginæ, prodigiumque id ad matronas pertinere, aruspices quum respondissent, donoque diam placandam esse ; ædilium curulium edicto in Capitolium convocatæ, quibus in urbe romana, intraque decimum lapidem ab urbe, domicilia essent, ipsæ inter se quinque et viginti delegerunt, ad quas ex dotibus stipem conferrent. Inde donum pelvis aurea facta, lataque in Aventinum, pureque et caste a matronis sacrificatum. Confestim ad aliud sacrificium eidem divæ ab decemviris edicta dies, cujus ordo talis fuit. Ab æde Apollinis boves feminæ albæ duæ porta Carmentali in urbem ductæ ; post eas duo signa cupressea Junonis Reginæ portabantur ; tum septem et viginti virgines, longam indutæ vestem, carmen in Junonem Reginam canentes ibant ;





venaient vingt-sept jeunes filles parées de robes traînantes, et chantant en l'honneur de la déesse un hymne, qui avait peut-être quelque charme pour les esprits grossiers de cette époque, mais qui nous paraîtrait aujourd'hui une ébauche informe et sans goût. A la suite du chœur des vierges marchaient les décemvirs, couronnés de laurier et vêtus de la prétexte. De la porte Carmentale le cortége passa par la voie Jugaire et se rendit au forum, où il s'arrêta. Là, les jeunes filles, s'enlaçant les mains, exécutèrent une danse où les mouvements de leurs pieds étaient cadencés par les modulations de leurs voix. On traversa ensuite la voie Étrusque, le Vélabre, le marché aux bœufs, on monta la voie Publicia, et on arriva au temple de Junon Reine. Les décemvirs immolèrent les deux victimes et placèrent dans le sanctuaire les deux statues de cyprès.

XXXVIII. Les dieux étant apaisés selon le rite prescrit, les consuls procédèrent aux enrôlements avec une activité et une rigueur sans exemple dans les années précédentes. Les craintes de la guerre étaient redoublées par l'arrivée d'un nouvel ennemi en Italie; et les rangs éclaircis de la jeunesse fournissaient moins de soldats. On demanda des hommes aux colonies maritimes, malgré l'exemption sacrée (c'est le terme d'usage) dont elles jouissaient. Sur leur refus, on leur assigna à comparaître à jour fixe devant le sénat afin d'y présenter leurs titres d'exemption. Ce jour-là, le sénat reçut les députés d'Ostie, d'Alsie, d'Antium, d'Anxur, de Minturnes, de Sinuesse et de Séna, située sur la mer Supérieure. Chaque peuple fit lecture de ses titres; toutefois, vu la présence de l'ennemi en Italie, on n'eut égard qu'à ceux d'Antium et d'Ostie; encore obligea-t-on les jeunes gens de ces deux colonies à prêter le serment de ne pas passer plus de trente nuits hors de leur colonie tant qu'Annibal serait en Italie. Le vœu général était que les consuls se rendissent sans retard à leur poste. Il fallait arrêter Asdrubal à sa descente des Alpes, et l'empêcher de soulever la Gaule cisalpine ou l'Étrurie, qui se flattaient de l'espoir d'un changement. Il fallait aussi donner assez d'occupation à Annibal, dans le Bruttium, pour le mettre dans l'impuissance de quitter cette province et de voler à la rencontre de son frère. Cependant Livius hésitait; il comptait peu sur les armées, tandis que son collègue, disait-il, pouvait choisir entre trois armées excellentes les deux armées consulaires et celle que Q. Claudius avait commandée à Tarente. Il avait donc proposé de rappeler sous les drapeaux les volontaires licenciés. Le sénat donna tout pouvoir aux consuls de se recruter où ils voudraient, de choisir entre toutes les armées, de permuter entre eux, et même de changer les légions de province, s'ils le jugeaient utile aux intérêts de la république. Le plus grand accord régna entre les consuls dans l'exécution de ces mesures. Les volontaires furent enrôlés dans la dix-neuvième et la vingtième légions. Suivant quelques historiens, P. Scipion fit aussi passer d'Espagne à M. Livius de puissants renforts pour cette guerre. C'étaient huit mille hommes, Espagnols et Gaulois, deux mille légionnaires et mille cavaliers tant Numides qu'Es-

illa tempestate forsitan laudabile rudibus ingeniis, nunc abhorrens et inconditum, si referatur. Virginum ordinem sequebantur decemviri coronati laurea, prætextatique. A porta Jugario vico in forum venere: in foro pompa constitit; et, per manus reste data, virgines sonum vocis pulsu pedum modulantes incesserunt. Inde vico Tusco Velabroque, per Boarium forum, in clivum Publicium atque ædem Junonis Reginæ perrectum. Ibi duæ hostiæ ab decemviris immolatæ, et simulacra cupressea in ædem illata.

XXXVIII. Diis rite placatis, delectum consules habebant acrius intentiusque, quam prioribus annis quisquam meminerat habitum. Nam et belli terror duplicatus novi hostis in Italiam adventu; et minus juventutis erat, unde scriberent milites. Itaque colonos etiam maritimos, qui sacrosanctam vacationem dicebantur habere, dare milites cogebant. Quibus recusantibus, edixere in diem certam, ut, quo quisque jure vacationem haberet, ad senatum deferret. Ea die hi populi ad senatum venerunt, Ostiensis, Alsiensis, Antias, Anxuras, Minturnensis, Sinuessanus, et ab supero mari Senensis. Quum vacationes suas quisque populus recitaret; nullius, quum in Italia hostis esset, præter Antiatem Ostiensemque, vacatio observata est, et earum coloniarum juniores jurejurando adacti, supra dies triginta non pernoctaturos se esse extra mœnia coloniæ suæ, donec hostis in Italia esset. Quum omnes censerent, primo quoque tempore consulibus eundum ad bellum (nam et Asdrubali occurrendum esse descendenti ab Alpibus, ne Gallos Cisalpinos, neve Etruriam, erectam in spem rerum novarum, sollicitaret; et Annibalem suo proprio occupandum bello, ne emergere ex Bruttiis atque obviam fratri ire posset), Livius cunctabatur, parum fidens suarum provinciarum exercitibus; collegam ex duobus consularibus egregiis exercitibus, et tertio, cui Q. Claudius Tarenti præesset, electionem habere: intuleratque mentionem de volonibus revocandis ad signa. Senatus liberam potestatem consulibus fecit, et supplendi, unde vellent, et eligendi de omnibus exercitibus, quos vellent, permutandique, et ex provinciis, quos e republica censerent esse, traducendi. Ea omnia cum summa concordia consulum acta. Volones in undevicesimam et vicesimam legiones scripti. Magni roboris auxilia ex Hispania quoque a P. Scipione M. Livio missa quidam ad id bellum auctores sunt: octo millia Hispanorum Gallorumque, et duo millia de legione militum, equitum mille, mixtos Numidas Hispanosque; M. Lucretium has



pagnols, que M. Lucrétius amena par mer. Enfin, C. Mamilius envoya de Sicile environ quatre mille archers et frondeurs.

XXXIX. A Rome, la frayeur s'accrut à l'arrivée d'une lettre de L. Porcius, préteur de la Gaule : « Asdrubal, écrivait-il, avait quitté ses quartiers d'hiver et s'était engagé dans les Alpes. Huit mille Liguriens, enrôlés et armés, devaient le joindre à son entrée en Italie, si des forces envoyées en Ligurie ne leur donnaient une occupation sérieuse. Pour lui, malgré la faiblesse de son armée, il allait, autant que la prudence le lui permettrait, se porter en avant. » Cette lettre força les consuls de terminer à la hâte les levées et de partir pour leurs provinces plus tôt qu'ils ne l'avaient décidé ; ils voulaient y contenir chacun leur adversaire, et ne pas permettre la réunion des deux frères et la jonction des deux armées. Ce qui les aida le plus dans leur projet, ce fut l'erreur d'Annibal : il pensait bien que son frère pénétrerait en Italie durant cette campagne ; mais ayant lui-même franchi le Rhône, puis les Alpes, il se souvenait de cette lutte qu'il avait soutenue cinq mois entiers contre les hommes et la nature, et ne s'attendait pas à un passage si facile et si rapide. C'est ce qui le retint trop longtemps dans ses quartiers d'hiver. Au reste, Asdrubal marcha avec une aisance et une célérité également inespérées pour les autres comme pour lui. Les Arvernes d'abord, puis les peuples de la Gaule et des Alpes ne se contentèrent pas de l'accueillir, ils le suivirent même à la guerre. Quant au passage, son frère lui avait frayé une route sur ces cimes naguère impraticables, et douze ans de communications habituelles, en aplanissant les montagnes, avaient adouci les sauvages esprits de leurs habitants. Inconnus auparavant aux autres peuples, n'ayant jamais vu l'étranger s'arrêter chez eux, ils n'avaient eu aucune relation sociale avec le reste des hommes. Et d'abord ignorant le but où tendait Annibal, ils avaient cru qu'on en voulait à leurs rochers, à leurs forteresses, à leurs troupeaux, à leurs personnes mêmes. Mais depuis douze ans que la guerre punique embrasait l'Italie, la renommée leur avait appris que les Alpes n'étaient qu'un passage, et que deux puissantes républiques, séparées par un intervalle immense de terres et de mers, se disputaient la prééminence et l'empire. Telles étaient les causes qui avaient ouvert les Alpes devant Asdrubal. Mais le fruit de cette heureuse célérité, il le perdit sous les murs de Plaisance, dans les lenteurs inutiles d'un blocus, là où il fallait un coup de main. Il s'était imaginé qu'une place située en plaine serait facilement emportée ; c'était d'ailleurs une colonie très-florissante, dont la ruine inspirerait sans doute un grand effroi à toutes les autres villes. Non-seulement ce siége l'arrêta, mais il retint aussi Annibal, qui, à la nouvelle de ce passage si rapide et si inattendu pour lui, s'apprêtait à sortir de ses quartiers d'hiver. Il songea aux longueurs ordinaires d'un siége et aux attaques infructueuses qu'il avait lui-même dirigées contre cette colonie après sa victoire de la Trébie.

XL. Le départ des consuls par deux routes

copias navibus adduxisse ; et sagittariorum funditorumque ad quatuor millia ex Sicilia C. Mamilium misisse.

XXXIX. Auxerunt Romæ tumultum literæ ex Gallia allatæ ab L. Porcio prætore : « Asdrubalem movisse ex hibernis, et jam Alpes transire : octo millia Ligurum conscripta armataque, conjunctura se transgresso in Italiam esse, nisi mitteretur in Ligures, qui eos bello occuparet. Se cum invalido exercitu, quoad tutum putaret, progressurum. » Hæ literæ consules, raptim confecto delectu, maturius, quam constituerant, exire in provincias coegerunt, ea mente, ut uterque hostem in sua provincia contineret, neque conjungi, aut conferre in unum vires pateretur. Plurimum in eam rem adjuvit opinio Annibalis : quod, etsi ea æstate transiturum in Italiam fratrem crediderat, recordando, quæ ipse in transitu nunc Rhodani, nunc Alpium, cum hominibus locisque pugnando per quinque menses exhausisset, haudquaquam tam facilem maturumque transitum exspectabat. Ea tardius movendi ex hibernis causa fuit. Ceterum Asdrubali et sua et aliorum spe omnia celeriora atque expeditiora fuere. Non enim receperunt modo Arverni eum, deincepsque aliæ Gallicæ atque Alpinæ gentes ; sed etiam secutæ sunt ad bellum. Et quum per munita pleraque transitu fratris, quæ antea invia fuerant, ducebat ; tum etiam, duodecim annorum assuetudine perviis Alpibus factis, inter mitiora jam hominum transibat ingenia. Invisitati namque antea alienigenis, nec videre ipsi advenam in sua terra assueti, omni generi humano insociabiles erant. Et primo ignari, quo Pœnus pergeret, suas rupes suaque castella, et pecorum hominumque prædam peti crediderant : fama deinde punici belli, quo duodecimum annum Italia urebatur, satis edocuerat, viam tantum Alpes esse ; duas prævalidas urbes, magno inter se maris terrarumque spatio discretas, de imperio et opibus certare. Hæ causæ aperuerant Alpes Asdrubali. Ceterum quod celeritate itineris profectum erat, id mora ad Placentiam, dum frustra obsidet magis, quam oppugnat, corrupit. Crediderat campestris oppidi facilem expugnationem esse; et nobilitas coloniæ induxerat eum, magnum se excidio ejus urbis terrorem ceteris ratum injecturum. Non ipsum solum ea oppugnatio impediit, sed Annibalem post famam transitus ejus, tanto spe sua celeriorem, jam moventem ex hibernis, continuerat : quippe reputantem, non solum quam lenta urbium oppugnatio esset, sed etiam quam ipse frustra eamdem illam coloniam, ab Trebia victor regressus, tentasset.

XL. Consules, diversis itineribus profecti ab urbe velut in duo pariter bella distenderant curas hominum



opposées avait divisé, pour ainsi dire, l'inquiétude du peuple en la portant sur deux guerres à la fois. On se souvenait des désastres qu'avait apportés à l'Italie l'arrivée d'Annibal : et au milieu de cette anxiété, on se demandait « quels dieux protégeraient assez Rome et la république pour leur accorder en même temps la victoire sur deux ennemis? Jusqu'alors les succès avaient compensé les revers, et la puissance romaine avait pu se soutenir. Si, en Italie, Trasimène et Cannes avaient précipité Rome dans l'abîme, les triomphes de ses armées en Espagne l'avaient arrêtée dans sa chute et l'avaient relevée. Lorsqu'au contraire les revers avaient succédé aux revers en Espagne, que deux illustres généraux avaient péri, que deux armées avaient été presque anéanties, alors en Italie et en Sicile, une suite de prospérités avaient rétabli la république de ces violentes secousses; la distance même des lieux, l'éloignement de cette guerre d'Espagne, qui se faisait à l'une des extrémités de la terre, lui avaient donné le temps de reprendre haleine. Maintenant, deux guerres étaient allumées au sein de l'Italie; Rome était prise entre les armées de deux généraux fameux; c'était sur un seul point que venaient fondre tous les dangers, que pesait tout le fardeau de la guerre. Le premier qui serait vainqueur aurait bientôt fait sa jonction avec l'autre. » On s'effrayait encore de cette lugubre année que venait de marquer la mort des deux consuls. Voilà quels sinistres pressentiments accompagnèrent les consuls quand ils se séparèrent pour prendre leurs provinces. On dit que M. Livius, à son départ, encore plein de ressentiment contre ses concitoyens, répondit à Q. Fabius, qui l'engageait à ne point risquer une bataille avant d'avoir étudié la tactique de l'ennemi : — « Je l'attaquerai aussitôt que j'apercevrai ses premières lignes. — Et pourquoi tant de précipitation? lui demanda Fabius. — C'est que j'aurai, dit-il, ou la gloire de vaincre l'ennemi, ou la satisfaction, sinon très-honorable, du moins bien légitime, d'avoir fait battre mes concitoyens. » Le consul Claudius n'était pas encore arrivé dans sa province, que l'armée d'Annibal, traversant à son extrémité le territoire des Larinates pour entrer chez les Salentins, se vit attaquée par les troupes légères de C. Hostilius Tubulus : le désordre de la marche rendit la confusion plus terrible; on tua près de quatre mille hommes aux Carthaginois et on leur prit neuf enseignes. Au bruit de la marche d'Annibal, Q. Claudius avait quitté ses quartiers d'hiver, établis dans les villes des Salentins. Annibal, pour éviter d'avoir deux armées à combattre, décampa la nuit et passa du territoire de Tarente dans le Bruttium. Claudius retourna chez les Salentins; Hostilius se dirigea sur Capoue, et rencontra près de Vénouse le consul Claudius. Là, Claudius choisit dans les deux armées quarante mille fantassins et deux mille cinq cents chevaux pour agir contre Annibal. Hostilius eut ordre de conduire à Capoue le reste des troupes et de les remettre au proconsul Q. Fulvius.

XLI. Annibal, après avoir réuni tous ses soldats cantonnés soit dans leurs quartiers d'hiver, soit dans les places du Bruttium où ils tenaient

simul recordantium, quas primus adventus Annibalis intulisset Italiæ clades; simul, quum illa angeret cura, « quos tam propitios urbi atque imperio fore deos, ut eodem tempore utrobique respublica prospere gereretur? adhuc adversa secundis pensando rem ad id tempus extractam esse. Quum in Italia ad Trasimenum et Cannas præcipitasset romana res, prospera bella in Hispania prolapsam eam erexisse. Postea, quum in Hispania alia super aliam clades, duobus egregiis ducibus amissis, duos exercitus ex parte delesset, multa secunda in Italia Siciliaque gesta quassatam rempublicam excepisse : et ipsum intervallum loci, quod in ultimis terrarum oris alterum bellum gereretur, spatium dedisse ad respirandum. Nunc duo bella in Italiam accepta, duo celeberrimi nominis duces circumstare urbem romanam, et unum in locum totam periculi molem, omne onus incubuisse. Qui eorum prior vicisset, intra paucos dies castra cum altero juncturum. » Terrebat et proximus annus lugubris duorum consulum funeribus. His anxii curis homines digredientes in provincias consules prosecuti sunt. Memoriæ proditum est, plenum adhuc iræ in cives M. Livium, ad bellum proficiscentem, monenti Q. Fabio, « ne priusquam genus hostium cognosceret, temere manum consereret, respondisse : « ubi primum hostium agmen conspexisset, pugnaturum. » Quum quæreretur, quæ causa festinandi esset? « Aut ex hoste egregiam gloriam, inquit, aut ex civibus victis gaudium, meritum certe, etsi non honestum, capiam. » Priusquam Claudius consul in provinciam perveniret, per extremum finem agri Larinatis ducentem in Sallentinos exercitum Annibalem cum expeditis cohortibus adortus, C. Hostilius Tubulus incomposito agmini terribilem tumultum intulit. Ad quatuor millia hominum occidit, novem signa militaria cepit. Moverat ex hibernis ad famam hostis Q. Claudius, qui per urbes agri Sallentini castra disposita habebat. Itaque, ne cum duobus exercitibus simul confligeret, Annibal nocte castra ex agro tarentino movit, atque in Bruttios concessit. Claudius in Sallentinos agmen convertit. Hostilius, Capuam petens, obvius ad Venusiam fit consuli Claudio. Ibi ex utroque exercitu electa peditum quadraginta millia, duo millia et quingenti equites, quibus consul adversus Annibalem rem gereret : reliquas copias Hostilius Capuam ducere jussus, ut Q. Fulvio proconsuli traderet.

XLI. Annibal, undique contracto exercitu, quem in hibernis, aut in præsidiis agri Bruttii habuerat, in Luca-



garnison, marcha sur Grumente en Lucanie, dans l'espoir de reprendre les villes que la crainte avait jetées dans le parti des Romains. Le consul partit de Vénouse, après avoir bien éclairé sa route, prit le même chemin et alla camper à quinze cents pas de l'ennemi. Les retranchements d'Annibal semblaient s'appuyer aux murs de Grumente; ils en étaient cependant à cinq cents pas. Entre les deux camps s'étendait une plaine; des collines découvertes dominaient la gauche des Carthaginois et la droite des Romains; ils ne s'en défiaient ni les uns ni les autres, car on n'y trouvait ni bois ni retraite propre à cacher une embuscade. Au milieu de la plaine, les avant-postes faisaient quelques courses, engageaient quelques escarmouches sans importance : on voyait bien que le général romain ne voulait qu'empêcher l'ennemi de partir. Annibal, qui cherchait à s'éloigner, descendait en ordre de bataille avec toutes ses troupes. Le consul attaqua alors l'ennemi avec ses propres armes: comme la nudité de ces collines écartait tout soupçon d'embuscade, il ordonna à cinq cohortes et à cinq manipules de les franchir pendant la nuit et de se poster dans le vallon opposé. Le moment de sortir de l'embuscade et de fondre sur l'ennemi fut indiqué à Ti. Claudius Asellus, tribun des soldats, et à P. Claudius, commandant des alliés, qui conduisaient le détachement. Quant au consul, dès le point du jour, il mit en bataille toutes ses troupes, cavalerie et infanterie. Bientôt après, Annibal donna de son côté le signal du combat, et ses soldats coururent aux armes en poussant des cris. Puis, tous à l'envi, cavaliers et fantassins, s'élancèrent hors du camp, se répandirent dans la plaine et chargèrent les Romains. Le consul, voyant leur désordre, enjoignit à C. Aurunculéius, tribun de la troisième légion, de lancer à toute bride sa cavalerie sur l'ennemi : éparpillés comme ils l'étaient dans toute la plaine, à la manière d'un troupeau, ils devaient être culbutés et écrasés avant d'avoir pu se rallier.

XLII. Annibal était encore dans son camp lorsqu'il entendit les cris des combattants. Il sortit à ce bruit et marcha en toute hâte à l'ennemi. Déjà les premiers rangs avaient cédé à l'effroi qu'inspirait la cavalerie romaine; l'infanterie de la première légion et la cavalerie de la droite prenaient part à l'action. Les Carthaginois, toujours en désordre, faisaient face à l'ennemi, fantassin ou cavalier, que le hasard leur présentait. Bientôt les renforts agrandirent le cercle de la bataille; la mêlée s'accrut de tous les corps qui arrivaient successivement, et l'on aurait eu peut-être un spectacle que peut seule offrir une vieille armée sous les ordres d'un vieux capitaine, celui d'Annibal, au milieu du tumulte et de l'effroi du combat, formant ses troupes en bataille, si les cohortes et les manipules qui descendirent des collines en poussant de grands cris derrière les Carthaginois ne lui eussent fait craindre de se voir couper le chemin de son camp. Ce fut le signal d'une panique, puis d'une déroute générale. Le carnage ne fut pas trop grand, la proximité du camp abrégeant pour les fuyards la distance qu'ils avaient à parcourir. La cavalerie s'était attachée à leur poursuite, et les cohortes qui les avaient pris en flanc

nos ad Grumentum venit, spe recipiendi oppida, quæ per metum ad Romanos defecissent. Eodem a Venusia consul romanus exploratis itineribus contendit, et mille fere et quingentos passus castra ab hoste locat. Grumenti mœnibus prope injunctum videbatur Pœnorum vallum : quingenti passus intererant. Castra punica ac romana interjacebat campus; colles imminebant nudi sinistro lateri Carthaginiensium, dextro Romanorum, neutris suspecti, quod nihil silvæ neque ad insidias latebrarum habebant. In medio campo ab stationibus procursantes certamina, haud satis digna dictu, serebant. Id modo Romanum quærere apparebat, ne abire hostem pateretur. Annibal, inde evadere cupiens, totis viribus in aciem descendebat. Tum consul, ingenio hostis usus, quo minus in tam apertis collibus timeri insidiæ poterant, quinque cohortes, additis quinque manipulis, nocte jugum superare, et in aversis vallibus considere jubet. Tempus exsurgendi ex insidiis, et aggrediendi hostem, Ti. Claudium Asellum tribunum militum et P. Claudium præfectum socium edocet, quos cum iis mittebat. Ipse luce prima copias omnes peditum equitumque in aciem eduxit. Paullo post et ab Annibale signum pugnæ propositum est, clamorque in castris ad arma discurrentium est sublatus. Inde eques pedesque certatim portis ruere, ac palati per campum properare ad hostes. Quos ubi effusos consul videt, tribuno militum tertiæ legionis C. Aurunculeio imperat, ut equites legionis, quanto maximo impetu possit, in hostem emittat : ita pecorum modo incompositos toto passim campo se fudisse, ut sterni obterique, priusquam instruantur, possint.

XLII. Nondum Annibal e castris exierat, quum pugnantium clamorem audivit. Itaque, excitus tumultu, raptim ad hostem copias agit. Jam primos occupaverat equester terror. Peditum etiam prima legio et dextra ala prælium inibant. Incompositi hostes, ut quemque aut pediti, aut equiti casus obtulit, ita conserunt manus. Crescit pugna subsidiis, et procurrentium ad certamen numero augetur : pugnantesque (quod nisi in vetere exercitu, et duci veteri haud facile est) inter tumultum ac terrorem instruxisset Annibal, ni cohortium ac manipulorum decurrentium per colles clamor, ab tergo auditus, metum, ne intercluderentur a castris injecisset. Inde pavor incussus, et fuga passim fieri cœpta est : minorque cædes fuit, quia propinquitas castrorum breviorem fugam perculsis fecit. Equites enim tergo inhærebant : in transversa latera invaserant cohortes, secundis



n'avaient qu'à suivre la pente des collines, et un chemin facile et sans obstacles. On leur tua cependant plus de huit mille hommes; on leur fit plus de sept cents prisonniers, et on leur enleva neuf enseignes. Leurs éléphants n'avaient pu leur servir dans le désordre de ce combat improvisé; ils en eurent quatre de tués, deux de pris. Les vainqueurs perdirent environ cinq cents hommes, Romains ou alliés. Le lendemain, Annibal se tint en repos; Néron rangea son armée en bataille, mais, ne voyant sortir aucun détachement, il fit dépouiller les ennemis tués, rassembla et ensevelit ses morts. Puis, pendant plusieurs jours de suite, il s'approcha si près du camp carthaginois qu'il semblait vouloir le forcer. Enfin, à la troisième veille, Annibal, laissant dans son camp, du côté de l'ennemi, beaucoup de feux et quelques tentes avec un corps de Numides chargés de se montrer aux portes et sur les retranchements, prit la route d'Apulie. Au point du jour, l'armée romaine se présenta devant le camp; les Numides, suivant leurs instructions, parurent plusieurs fois aux portes et sur les retranchements, et après avoir trompé quelque temps l'ennemi, ils rejoignirent à toute bride le gros de l'armée. Le consul, voyant que le silence régnait dans le camp, et que le peu de soldats qui, aux premières lueurs du jour s'étaient montrés çà et là, avaient disparu, détacha en avant deux cavaliers pour reconnaître les lieux; quand il eut l'assurance qu'il n'y avait plus de danger, il entra dans le camp avec ses troupes, et, ne leur accordant que le temps nécessaire pour piller, il s'empressa de faire sonner la retraite et retourna dans ses lignes bien avant la nuit. Le lendemain, au premier jour, il se mit en marche. Guidé par ses rapports, il suivit à grandes journées les traces de l'ennemi, et l'atteignit près de Vénouse. Là, ce fut encore une surprise : plus de deux mille Carthaginois y perdirent la vie. Annibal ne marcha plus dès lors que la nuit et au milieu des montagnes, pour éviter quelque nouvelle attaque, et gagna Métaponte. De là, il envoya le commandant de cette place, Hannon, avec quelques gens, dans le Bruttium, pour y faire des recrues. Pour lui, réunissant à ses troupes celles d'Hannon, il retourna à Vénouse par le même chemin, et passa ensuite à Canusium. Néron n'avait pas un seul instant perdu la trace de l'ennemi, et, en se dirigeant aussi vers Métaponte, il avait fait partir Q. Fulvius pour la Lucanie, ne voulant pas laisser cette province sans armée.

XLIII. Cependant Asdrubal, ayant levé le siége de Plaisance, avait envoyé quatre cavaliers gaulois et deux numides avec des dépêches pour Annibal. Ces messagers avaient déjà parcouru, à travers les ennemis, presque toute la longueur de l'Italie, lorsqu'en cherchant à rejoindre Annibal dans sa retraite sur Métaponte, ils prirent une fausse direction, arrivèrent du côté de Tarente, et furent surpris par des fourrageurs de l'armée romaine, qui les conduisirent au propréteur Q. Claudius. Ils voulurent d'abord le tromper par des réponses ambiguës; mais l'aspect des instruments de torture leur arracha la vérité, et ils déclarèrent qu'ils étaient chargés de dépêches d'Asdrubal pour Annibal. On les confia

collibus via nuda ac facili decurrentes. Tamen supra octo millia hominum occisa; supra septingentos capti : signa militaria novem adempta; elephanti etiam, quorum nullus usus in repentina ac tumultuaria pugna fuerat, quatuor occisi, duo capti. Circa quingentos Romanorum sociorumque victores ceciderunt. Postero die Pœnus quievit. Romanus, in aciem copiis eductis, postquam neminem signa contra efferre vidit, spolia legi cæsorum hostium, et suorum corpora collata in unum sepeliri jussit. Inde insequentibus continuis diebus aliquot ita institit portis, ut prope inferre signa videretur : donec Annibal tertia vigilia, crebris ignibus tabernaculisque, quæ pars castrorum ad hostes vergebat, et Numidis paucis, qui in vallo portisque se ostenderent, relictis, profectus Apuliam petere intendit. Ubi illuxit, successit vallo romana acies. Et Numidæ ex composito paullisper in portis se valloque ostentavere : frustratique aliquandiu hostes, citatis equis agmen suorum assequuntur. Consul, ubi silentium in castris, et ne paucos quidem, qui prima luce obambulaverant, parte ulla cernebat, duobus equitibus speculatum in castra præmissis, postquam satis tuta omnia esse exploratum est, inferri signa jussit : tantumque ibi moratus, dum milites ad prædam discurrunt, receptui deinde cecinit, multoque ante noctem copias reduxit. Postero die prima luce profectus, magnis itineribus famam et vestigia agminis sequens, haud procul Venusia hostem assequitur. Ibi quoque tumultuaria pugna fuit. Supra duo millia Pœnorum cæsa. Inde nocturnis montanisque itineribus Pœnus, ne locum pugnandi daret, Metapontum petiit. Hanno inde (is enim præsidio ejus loci præfuerat) in Bruttios cum paucis ad exercitum novum comparandum missus. Annibal, copiis ejus ad suas additis, Venusiam retro, quibus venerat itineribus, repetit, atque inde Canusium procedit. Nunquam Nero vestigiis hostis abstiterat : et Q. Fulvium, quum Metapontum ipse proficisceretur, in Lucanos, ne regio ea sine præsidio esset, arcessierat.

XLIII. Inter hæc ab Asdrubale, postquam a Placentiæ obsidione abscessit, quatuor galli equites, duo Numidæ, cum literis ad Annibalem missi, quum per medios hostes totam ferme longitudinem Italiæ emensi essent, dum Metapontum cedentem Annibalem sequuntur, incertis itineribus Tarentum delati, a vagis per agros pabulatoribus romanis ad Q. Claudium proprætorem deducuntur. Eum primo incertis implicantes responsis, ut metus tormentorum admotus fateri vera coegit, edocuerunt, literas se



alors, avec ces lettres toutes cachetées, au tribun militaire L. Virginius, qui devait les conduire au consul Claudius sous l'escorte de deux escadrons de Samnites. A leur arrivée, le consul se fit expliquer le contenu des dépêches par un interprète, puis il interrogea les prisonniers. Il comprit alors que dans la situation où se trouvait la république il ne fallait pas que chaque consul, se renfermant dans les limites de sa province, et se bornant aux mesures ordinaires, s'occupât seulement de faire face avec ses armées à l'ennemi que le sénat lui avait destiné; il était nécessaire de frapper un coup inattendu et soudain, dont l'idée seule inspirerait aux Romains une frayeur non moins grande qu'aux Carthaginois, mais dont l'heureuse issue ferait succéder à leur épouvante les transports de la joie la plus vive. Il envoya donc au sénat les lettres d'Asdrubal, et lui fit part en même temps du projet qu'il avait conçu lui-même. Puisque Asdrubal mandait à son frère qu'il irait le joindre en Ombrie, il fallait rappeler à Rome la légion de Capoue, faire des levées dans la ville et diriger la garde urbaine sur Narnie pour arrêter l'ennemi. Telle était la teneur de sa lettre au sénat. Il dépêcha ensuite des courriers aux Larinates, aux Marrucins, aux Frentans et aux Prétutiens, dont il devait traverser les terres, recommandant à tous les habitants des villes et des campagnes de tenir prêts sur la route des vivres pour les soldats, des chevaux et autres bêtes de somme pour transporter au besoin les hommes fatigués. Il prit dans l'armée, parmi les Romains et les alliés, un corps d'élite de six mille fantassins et de mille cavaliers, déclara tout haut qu'il voulait aller en Lucanie surprendre la place la plus voisine et la garnison carthaginoise; qu'il fallait qu'on se préparât à marcher. Il partit de nuit et tourna vers le Picénum, car il allait à marches forcées trouver son collègue, après avoir laissé son lieutenant Q. Catius à la garde du camp.

XLIV. Il n'y avait pas moins de terreur et d'agitation à Rome qu'on n'en avait vu deux ans avant, lorsque les Carthaginois étaient venus camper sous les murs et aux portes de la ville. On ne savait que penser de la marche hardie du consul, et les esprits flottaient entre la louange et le blâme. Il était clair que l'honneur de l'entreprise dépendrait du succès, ce qui est le comble de l'injustice. « On laissait en présence d'Annibal un camp sans chef, avec une armée dont on avait enlevé toute l'élite, toute la fleur, et le consul feignait de prendre la route de la Lucanie, tandis qu'il se rendait dans le Picénum et la Gaule, ne laissant à son camp d'autre espoir de salut que l'erreur des ennemis, et l'ignorance où ils étaient du départ du général et d'une partie de l'armée. Qu'arriverait-il si le secret était découvert et qu'Annibal se mît, avec toute son armée, à la poursuite de Néron et de ses six mille hommes, ou qu'il se jetât sur le camp, qu'on lui abandonnait comme une proie sans défense, sans chef, sans auspices? » Les anciens désastres de cette guerre, la mort récente des deux derniers consuls ajoutaient à l'effroi. « Et tous ces malheurs, disait-on, étaient arrivés lorsque les ennemis n'avaient en Italie qu'un seul général, une seule armée. On avait au-

ab Asdrubale ad Annibalem ferre. Cum iis literis, sicut erant, signatis, L. Virginio tribuno militum ducendi ad Claudium consulem traduntur. Duæ simul turmæ Samnitium præsidii causa missæ. Qui ubi ad consulem pervenerunt, literæque lectæ per interpretem sunt, et ex captivis percunctatio facta; tum Claudius, non id tempus esse reipublicæ ratus, quo consiliis ordinariis provinciæ suæ quisque finibus per exercitus suos cum hoste destinato ab senatu bellum gereret, audendum aliquid improvisum, inopinatum, quod cœptum non minorem apud cives, quam hostes, terrorem faceret, perpetratum in magnam lætitiam ex magno metu verteret; literis Asdrubalis Romam ad senatum missis, simul et ipse Patres conscriptos, quid pararet, edocet, ut, quum in Umbria se occursurum Asdrubal fratri scribat, legionem a Capua Romam arcessant; delectum Romæ habeant; exercitum urbanum ad Narniam hosti opponant. Hæc senatui scripta. Præmissi item per agrum Larinatem, Marrucinum, Frentanum, Prætutianum, qua exercitum ducturus erat, ut omnes ex agris urbibusque commeatus paratos militi ad vescendum in viam deferrent, equos jumentaque alia producerent, ut vehiculorum fessis copia esset. Ipse de toto exercitu civium sociorumque, quod roboris erat, delegit, sex millia peditum, mille equites: pronuntiat, occupare se in Lucanis proximam urbem punicumque in ea præsidium velle; ut ad iter parati omnes essent. Profectus nocte flexit in Picenum. Et consul quidem, quantis maximis itineribus poterat, ad collegam ducebat, relicto Q. Catio legato, qui castris præesset.

XLIV. Romæ haud minus terroris ac tumultus erat, quam fuerat triennio ante, quum castra punica objecta romanis mœnibus portisque fuerant. Neque satis constabat animis, tam audax iter consulis laudarent vituperarentne. Apparebat (quo nihil iniquius est) ex eventu famam habiturum. « Castra prope Annibalem hostem relicta sine duce cum exercitu, cui detractum foret omne, quod roboris, quod floris fuerit; et consulem in Lucanos ostendisse iter, quum Picenum et Galliam peteret, castra relinquentem nulla alia re tutiora, quam errore hostis, qui ducem inde atque exercitus partem abesse ignoraret. Quid futurum, si id palam fiat? et aut insequi Neronem, cum sex millibus armatorum profectum, Annibal toto exercitu velit, aut castra invadere, prædæ relicta, sine viribus, sine imperio, sine auspicio? » Veteres ejus belli clades, duo consules proximo anno interfecti terrebant. « Et ea omnia accidisse, quum unus imperator, unus



jourd'hui à repousser deux guerres puniques, deux puissantes armées, presque deux Annibal. Asdrubal, en effet, cet autre fils d'Hamilcar, n'était-il pas un capitaine aussi actif que son frère, aguerri par tant d'années de combats contre les Romains en Espagne, fameux par deux victoires, par la destruction de deux armées et la mort de deux illustres généraux? N'était-il pas arrivé d'Espagne avec une vitesse, n'avait-il pas soulevé les Gaulois avec une facilité dont Annibal lui envierait à bon droit la gloire? car il avait su tirer une armée de ces lieux où son frère avait vu la plupart de ses soldats moissonnés par les deux genres de mort les plus misérables, la faim et le froid.» On entendait dire aussi à ceux qui connaissaient les affaires d'Espagne « que C. Néron n'était pas un ennemi nouveau pour Asdrubal; c'était le même général qui, après l'avoir surpris par hasard dans un étroit défilé, s'était laissé jouer comme un enfant et abuser par de vaines propositions de paix. » C'est ainsi qu'ils augmentaient au delà de toute vérité les ressources de l'ennemi, et qu'ils rabaissaient celles de Rome, en suivant les inspirations de la peur, qui met toujours les choses au pis.

XLV. Lorsque Néron se vit assez loin de l'ennemi pour pouvoir sans danger dévoiler son projet, il adressa quelques mots à ses soldats « Jamais, dit-il, projet n'avait paru plus audacieux, et n'avait réellement offert plus de sûreté que le sien. Il les conduisait à une victoire certaine : si son collègue, partant pour cette guerre, avait été partagé à souhait par le sénat qui lui avait donné, en infanterie et en cavalerie, une armée plus nombreuse et mieux équipée que s'il eût eu à marcher contre Annibal lui-même, ce qu'ils ajouteraient à ses forces ferait pencher la fortune en leur faveur. Il suffirait que sur le champ de bataille (et il veillerait à ce que cela n'eût pas lieu auparavant) on annonçât l'arrivée d'un second consul et d'une seconde armée, pour que la victoire fût à l'instant même assurée. C'était l'opinion qui décidait de la guerre; les plus légers incidents jetaient les esprits dans l'espoir ou l'abattement. La gloire du succès serait presque toute pour eux, car c'est toujours le dernier poids qui semble entraîner à lui seul la balance. Ils avaient vu par eux-mêmes quel enthousiasme, quelle admiration, quelle faveur avaient accueilli leur passage.» En effet, ils avaient marché au milieu d'une foule d'hommes et de femmes accourus du fond de leurs campagnes, pour les accompagner de leurs vœux, de leurs prières, de leurs acclamations. On les appelait les soutiens de la république, les vengeurs de Rome et de l'empire. Leurs armes et leurs bras protégeaient leur vie et celle de leurs enfants, ainsi que leur liberté. Ce n'étaient que supplications à toutes les divinités, afin d'obtenir pour eux une marche heureuse, un combat avantageux, une prompte victoire. On demandait à être tenus d'accomplir les vœux formés en leur faveur. Et de même qu'on suivait aujourd'hui leurs mouvements avec anxiété, de même aussi, sous peu de jours, lorsqu'ils seraient dans l'ivresse du triomphe, on irait à leur rencontre. Chacun leur faisait à l'envi des offres et des propositions, les fatiguait

exercitus hostium in Italia esse. Nunc duo bella punica facta, duos ingentes exercitus, duos prope Annibales in Italia esse. Quippe et Asdrubalem, patre eodem Hamilcare genitum, æque impigrum ducem, per tot in Hispania annos romano exercitatum bello, gemina victoria insignem, duobus exercitibus cum clarissimis ducibus deletis. Nam itineris quidem celeritate ex Hispania et concitatis ad arma gallicis gentibus multo magis, quam Annibalem ipsum, gloriari posse. Quippe in iis locis hunc coegisse exercitum, quibus ille majorem partem militum fame ac frigore, quæ miserrima mortis genera sunt, amisisset. » Adjiciebant etiam periti rerum Hispaniæ, « haud cum ignoto duce C. Nerone congressurum : sed quem in saltu impedito deprehensus forte, haud secus quam puerum, conscribendis fallacibus conditionibus pacis frustratus elusisset. » Omnia majora etiam vero præsidia hostium, minora sua, metu interprete, semper in deteriora inclinato, ducebant.

XLV. Nero, postquam jam tantum intervalli ab hoste fecerat, ut detegi consilium satis tutum esset, paucis milites alloquitur. « Negat ullius consilium imperatoris in speciem audacius, re ipsa tutius fuisse, quam suum. Ad certam eos se victoriam ducere. Quippe ad quod bellum collega non ante, quam ad satietatem ipsius peditum atque equitum datæ ab senatu copiæ fuissent majores instructioresque, quam si adversus ipsum Annibalem iret, profectus sit, eo ipsos, quantumcunque virium momentum addiderint, rem omnem inclinaturos. Auditum modo in acie (nam, ne ante audiretur, daturum operam) alterum consulem et alterum exercitum advenisse, haud dubiam victoriam facturum. Famam bellum conficere, et parva momenta in spem metumque impellere animos. Gloriæ quidem ex re bene gesta partæ fructum prope omnem ipsos laturos. Semper, quod postremum adjectum sit, id rem totam videri traxisse. Cernere ipsos, quo concursu, qua admiratione, quo favore hominum iter suum celebretur. » Et, hercule, per instructa omnia ordinibus virorum mulierumque, undique ex agris effusorum, inter vota et preces et laudes ibant : illos præsidia reipublicæ, vindices urbis Romæ imperiique appellabant : in illorum armis dextrisque suam liberumque suorum salutem ac libertatem repositam esse. Deos omnes deasque precabantur, ut illis faustum iter, felixque pugna, matura ex hostibus victoria esset : damnarenturque ipsi votorum, quæ pro iis suscepissent. Ut, quemadmodum nunc solliciti prosequerentur eos, ita paucos post dies



de prières pour les forcer à accepter tout ce dont eux-mêmes et leurs chevaux avaient besoin. C'était une généreuse profusion de tous les biens. Mais les soldats, rivalisant de modération, ne prenaient que le nécessaire, ne perdaient point de temps et ne quittaient pas leurs enseignes pour manger. Ils marchaient jour et nuit, et à peine se permettaient-ils le temps de repos qu'exige la nature. Néron avait fait prévenir son collègue de son arrivée, et lui avait demandé si leur jonction serait secrète ou publique; si elle se ferait de jour ou de nuit; s'il y aurait un camp ou deux. Il fut décidé qu'il entrerait au camp en secret et pendant la nuit.

XLVI. Un ordre du jour, publié par le consul Livius, portait que, tribuns, centurions, cavaliers, fantassins, tous recevraient un homme de même rang. On devait se garder d'étendre le camp pour ne pas faire soupçonner à l'ennemi l'arrivée du second consul. Il serait d'autant plus facile de se serrer dans des tentes, pressées sur un étroit espace, que les troupes de Claudius n'avaient presque apporté que leurs armes. Toutefois, dans la route elles s'étaient grossies de volontaires; on avait vu se présenter spontanément pour servir de vieux soldats qui avaient achevé leurs campagnes, et des jeunes gens qui s'enrôlaient à l'envi, et dont le consul avait choisi les plus forts et les plus propres à la guerre. Le camp de Livius était près de Séna, à cinq cents pas environ d'Asdrubal. Néron, sur le point d'arriver, s'arrêta et se tint caché derrière les montagnes, en attendant la nuit, pour opérer sa jonction : elle s'effectua en silence; chacun de ses hommes, introduit dans la tente d'un compagnon de même rang, y fut traité avec une franche et joyeuse hospitalité. Le lendemain on tint un conseil auquel assista le préteur L. Porcius Licinus. Son camp touchait à celui des consuls. Avant leur arrivée, promenant son armée sur les hauteurs, tantôt il s'était posté dans les défilés pour couper le passage à l'ennemi, tantôt il l'avait harcelé en flancs et par derrière; il n'était sorte de stratagèmes qu'il n'eût employés pour le mettre en défaut. Nous avons dit qu'il se trouvait au conseil. Plusieurs membres étaient d'avis que Néron accordât quelque repos à ses troupes fatiguées par la marche et les veilles, et qu'il prît lui-même quelques jours pour connaître l'ennemi; ils voulaient qu'on différât la bataille. Néron ne se borna pas à conseiller le parti contraire; il employa les plus vives instances. « Le succès de ses plans était tout entier dans la célérité; c'était les rendre téméraires que d'en différer l'exécution. Une erreur, qui ne pouvait durer, avait pour ainsi dire paralysé Annibal; il n'avait point encore attaqué son camp resté sans chef, ni commencé son mouvement pour le suivre. On pouvait, avant qu'il se mît en route, détruire l'armée d'Asdrubal et retourner en Apulie. Retarder et accorder du temps à l'ennemi, c'était livrer son camp à Annibal, c'était lui ouvrir le chemin de la Gaule et lui faciliter les moyens d'opérer à loisir sa jonction avec Asdrubal. Il fallait donner le signal à l'instant même, se mettre en bataille, et profiter de l'erreur de leurs

læti ovantibus victoria obviam irent. Invitare inde pro se quisque, et offerre, et fatigare precibus, ut, quæ ipsis jumentisque usui essent, ab se potissimum sumerent. Benigne omnia cumulata dare. Modestia certare milites, ne quid ultra usum necessarium sumerent : nihil morari, nec ab signis absistere cibum capientes; diem ac noctem ire : vix, quod satis ad naturale desiderium corporum esset, quieti dare. Et ad collegam præmissi erant, qui nuntiarent adventum, percunctarenturque, clam an palam, interdiu an noctu, venire sese vellet, iisdem an aliis considere castris. Nocte clam ingredi melius visum est.

XLVI. Tessera per castra ab Livio consule data erat, ut tribunum tribunus, centurio centurionem, eques equitem, pedes peditem acciperet. Neque enim dilatari castra opus esse, ne hostis adventum alterius consulis sentiret : et coarctatio plurimum in angusto tendentium facilior futura erat, quod Claudianus exercitus nihil ferme, præter arma, secum in expeditionem tulerat. Ceterum in ipso itinere auctum voluntariis agmen erat; offerentibus sese ultro et veteribus militibus perfunctis jam militia, et juvenibus, quos certatim nomina dantes, si quorum corporis species roburque virium aptum militiæ videbatur, conscripserat. Ad Senam castra alterius consulis erant : et quingentos ferme inde passus Asdrubal aberat. Itaque quum jam appropinquaret, tectus montibus substitit Nero, ne ante noctem castra ingrederetur. Silentio ingressi, ab sui quisque ordinis hominibus in tentoria abducti, cum summa omnium lætitia hospitaliter excipiuntur. Postero die consilium habitum, cui et L. Porcius Licinus prætor affuit. Castra juncta consulum castris habebat : et ante adventum eorum, per loca alta ducendo exercitum, quum modo insideret augustos saltus, ut transitum clauderet, modo ab latere aut ab tergo carperet agmen, ludificatus hostem omnibus artibus belli fuerat. Is tum in consilio aderat. Multorum eo inclinabant sententiæ, ut, dum fessum via ac vigiliis reficeret militem Nero, simul et ad noscendum hostem paucos sibi sumeret dies, tempus pugnæ differretur. Nero non suadere modo, sed summa ope orare institit, « ne consilium suum, quod tutum celeritas fecisset, temerarium morando facerent. Errore, qui non diuturnus futurus esset, velut torpentem Annibalem, nec castra sua sine duce relicta aggredi, nec ad sequendum se iter intendisse. Antequam se moveat, deleri exercitum Asdrubalis posse, redireque in Apuliam. Qui prolatando spatium hosti det, eum et illa castra prodere Annibali, et aperire in Galliam iter, ut per otium, ubi velit, Asdrubali conjungatur. Extemplo signum dandum, et exeundum in aciem : abuten-



ennemis, absents et présents, dont l'un s'abusait sur la faiblesse, l'autre sur le nombre et la force de ses adversaires. » Le conseil se sépara, le signal fut donné, et l'armée s'avança aussitôt en bataille.

XLVII. Déjà les lignes ennemies se développaient en bon ordre devant leur camp ; mais une circonstance retarda le combat. Asdrubal, s'étant porté en avant des enseignes avec quelques cavaliers, remarqua de vieux boucliers qu'il n'avait point encore vus, et des chevaux très-maigres : l'armée elle-même lui parut plus nombreuse qu'à l'ordinaire. Soupçonnant la vérité, il fit aussitôt sonner la retraite et envoya des détachements vers le fleuve où les deux armées puisaient de l'eau, dans l'espoir qu'on y ferait quelques prisonniers et qu'on y remarquerait peut-être des visages hâlés, indices d'une marche récente. En même temps il fit examiner de loin le contour du camp, afin de reconnaître si l'on en avait agrandi l'enceinte sur quelque point; il ordonna d'écouter avec attention si la trompette sonnait une ou deux fois. On lui fit un rapport détaillé sur tous ces objets, et comme le camp n'avait reçu aucun accroissement, l'incertitude d'Asdrubal était toujours la même. Il y avait deux camps, comme avant l'arrivée de Néron, celui de M. Livius, celui de L. Porcius. Ni l'un ni l'autre n'avaient reculé leurs palissades pour donner aux tentes plus d'espace. Mais ce qui avait frappé le vieux général, qui connaissait les habitudes militaires des Romains, c'est que la trompette n'eût sonné qu'une fois dans le camp du préteur, et deux fois dans celui du consul. Il ne douta plus que les deux consuls ne fussent réunis. Mais comment l'un d'eux s'était-il éloigné d'Annibal : il se le demandait en vain. Il ne pouvait soupçonner la réalité, et craignait qu'Annibal ne se fût laissé tromper sur une pareille entreprise, et qu'il ignorât où était le chef, où était l'armée campée devant lui : il fallait qu'un grand désastre lui eût fait perdre tout son courage pour qu'il n'eût pas osé poursuivre. Quant à lui, il craignait bien d'être arrivé trop tard au secours d'une puissance anéantie : Rome avait maintenant en Italie le même bonheur qu'en Espagne. Parfois il se disait que ses dépêches n'étaient point parvenues à son frère, et que le consul, les ayant interceptées, était accouru pour l'écraser. Agité de ces inquiétudes, il fit éteindre les feux, donna dès la première veille l'ordre de plier bagage en silence et d'apporter les enseignes. Au milieu du désordre et de la confusion de la nuit, les guides, mal surveillés, s'échappèrent ; l'un se cacha dans une retraite qu'il s'était ménagée d'avance, l'autre, qui connaissait les gués du Métaure, traversa ce fleuve. L'armée ainsi abandonnée et sans guides s'égara dans les champs; épuisés de fatigue et de veilles, plusieurs soldats s'étendirent à terre pour goûter un peu de sommeil et abandonnèrent leurs enseignes. Asdrubal ordonna à ses troupes de longer la rive du Métaure en attendant que le jour parût. Comme il suivait les contours et les sinuosités nombreuses du fleuve, il revint sans cesse sur ses pas, et fit peu de chemin. Il se proposait de traverser le lit, dès que les premiers feux du jour lui auraient montré un gué commode. Mais plus il s'éloignait de la mer, plus les rives du fleuve se resserraient et devenaient escarpées; il ne trouva pas d'endroit guéable, et en perdant un jour à cette recherche,

dumque errore hostium absentium præsentiumque; dum neque illi sciant cum paucioribus, nec hi cum pluribus et validioribus rem esse. » Consilio dimisso, signum pugnæ proponitur, confestimque in aciem procedunt.

XLVII. Jam hostes ante castra instructi stabant. Moram pugnæ attulit, quod Asdrubal, provectus ante signa cum paucis equitibus, scuta vetera hostium notavit, quæ ante non viderat, et strigosiores equos. Multitudo quoque major solita visa est. Suspicatus enim id, quod erat, receptui propere cecinit, ac misit ad flumen, unde aquabantur : ubi et excipi aliqui possent, et notari oculis, si qui forte adustioris coloris, ut ex recenti via, essent; simul circumvehi procul castra jubet specularique, num auctum aliqua parte sit vallum : et ut attendant, semel bisne signum canat in castris. Ea quum ordine omnia relata essent, castra nihil aucta errorem faciebant. Bina erant, sicut ante adventum consulis alterius fuerant : una M. Livii, altera L. Porcii : neutris quicquam, quo latius tenderetur, ad munimenta adjectum. Illud veterem ducem assuetumque romano hosti movit, quod semel in prætoriis castris signum, bis in consularibus referebant cecinisse : duos profecto consules esse; et quonam modo alter ab Annibale abscessisset, cura angebat. Minime id, quod erat, suspicari poterat, tantæ rei frustratione Annibalem elusum, ut, ubi dux, ubi exercitus esset, cum quo castra collata habuerit, ignoraret. Profecto haud mediocri clade absterritum insequi non ausum. Magnopere vereri, ne perditis rebus serum ipse auxilium venisset; Romanisque eadem jam fortuna in Italia, quæ in Hispania, esset. Interdum, literas suas ad eum non pervenisse, credere : interceptisque iis, consulem ad sese opprimendum accelerasse. His anxius curis, exstinctis ignibus, vigilia prima dato signo, ut taciti vasa colligerent, signa ferri jussit. In trepidatione et nocturno tumultu duces parum intente asservati, alter in destinatis jam ante animo latebris subsedit, alter per vada nota Metaurum flumen tranavit. Ita desertum a ducibus agmen primo per agros palatur; fessique aliquot somno ac vigiliis sternunt corpora passim, atque infrequentia relinquunt signa. Asdrubal, dum lux viam ostenderet, ripa fluminis signa ferri jubet; et per tortuosi amnis sinus flexusque errorem volvens haud multum processit, ubi prima lux transitum opportunum ostendisset, transiturus. Sed quum, quantum mare abscedebat, tanto altioribus coercentibus am-

il donna aux Romains le temps de l'atteindre.

XLVIII. Néron arriva le premier avec toute la cavalerie, puis Porcius avec les troupes légères ; ils tombèrent à la fois sur l'ennemi fatigué et le harcelèrent. Déjà, s'arrêtant dans sa retraite, ou plutôt dans sa fuite, Asdrubal s'apprêtait à asseoir son camp sur une hauteur voisine du fleuve, lorsque Livius survint à la tête de toute l'infanterie, sous les armes, en bon ordre et prêt à commencer l'attaque sur-le-champ. Quand l'armée fut réunie et les lignes formées, Claudius se plaça à l'aile droite, Livius à la gauche, le préteur au centre. Asdrubal renonça alors à se retrancher; voyant le combat inévitable, il établit ses éléphants devant le front de son armée; auprès d'eux, à l'aigle gauche, en face de Claudius, il mit les Gaulois, non qu'il eût confiance dans leur valeur, mais parce qu'il les croyait redoutés des Romains. Il commandait lui-même l'aile droite contre M. Livius, et il l'avait composée de vieux soldats espagnols, sur qui reposait son principal espoir. Les Liguriens occupaient le centre, derrière les éléphants; mais son corps de bataille avait plus d'étendue que de profondeur; une colline qui s'avançait dans la plaine protégeait les Gaulois. Ce furent les Espagnols qui engagèrent l'action avec l'aile gauche des Romains; la droite de ces derniers était en dehors de la bataille et demeurait immobile : la colline qui était en face l'empêchait de prendre les Gaulois en tête et en flanc. C'était donc autour de Livius et d'Asdrubal qu'était concentrée la lutte et, de part et d'autre on faisait un affreux carnage. Là étaient les deux généraux et la plus grande partie de l'infanterie et de la cavalerie romaine; là, les vieux soldats espagnols, qui connaissaient la tactique romaine, et les Liguriens, peuple endurci aux fatigues des combats. Là aussi étaient postés les éléphants dont le choc impétueux rompit d'abord les premiers rangs et les fit reculer, mais qu'il fut impossible de guider, sitôt que l'action devint plus vive et les cris plus retentissants. Ils se jetèrent au milieu des deux armées, méconnaissant ceux à qui ils appartenaient, et comme des vaisseaux qui flottent au hasard sans gouvernail. Alors Claudius : « Pourquoi donc avons-nous fait une course si rapide et une si longue marche ? » cria-t-il à ses soldats. Puis, après de vains efforts pour planter ses enseignes sur la colline qui lui faisait face, convaincu de l'impossibilité d'arriver par là jusqu'à l'ennemi, il détacha quelques cohortes de l'aile droite, qu'il prévoyait destinée plutôt à se tenir dans l'inaction qu'à combattre, tourna la ligne et fondit sur la gauche des Carthaginois; ni ceux-ci ni les Romains n'avaient soupçonné cette attaque; et telle en fut la rapidité, qu'à peine avait-il paru sur leur flanc, qu'il les prenait à dos : ainsi enveloppés de toute part, en tête, en flanc et en queue, les Espagnols et les Liguriens furent massacrés : déjà même le carnage atteignait les Gaulois. De ce côté, la résistance fut très-faible. La plupart des Gaulois étaient loin de leurs enseignes; ils s'étaient dispersés pendant la nuit et s'étaient endormis çà et là dans les champs. Ceux qui avaient

nem ripis, non inveniret vada, diem terendo spatium dedit ad insequendum sese hosti.

XLVIII. Nero primum cum omni equitatu advenit : Porcius deinde assecutus cum levi armatura. Qui quum fessum agmen carperent ab omni parte incursarentque, et jam, omisso itinere, quod fugæ simile erat, castra metari Pœnus in tumulo super fluminis ripam vellet; advenit Livius peditum omnibus copiis, non itineris modo, sed ad conserendum extemplo prœlium instructis armatisque. Sed ubi omnes copias conjunxerunt, directaque acies est, Claudius dextro in cornu, Livius ab sinistro pugnam instruit : media acies prætori tuenda datur. Asdrubal, omissa munitione castrorum, postquam pugnandum vidit, in prima acie ante signa elephantos collocat. Circa eos lævo in cornu adversus Claudium Gallos opponit, haud tantum iis fidens, quantum ab hoste timeri eos credebat. Ipse dextrum cornu adversus M. Livium sibi atque Hispanis (et ibi maxime in vetere milite spem habebat) sumpsit. Ligures in medio post elephantos positi; sed longior, quam latior, acies erat. Gallos prominens collis tegebat. Ea frons, quam Hispani tenebant, cum sinistro Romanorum cornu concurrit. Dextra omnis acies extra prœlium eminens cessabat, collis oppositus arcebat, ne aut a fronte, aut ab latere aggrederentur. Inter Livium Asdrubalemque ingens contractum certamen erat, atroxque cædes utrimque edebatur. Ibi duces ambo, ibi pars major peditum equitumque romanorum; ibi Hispani, vetus miles peritusque romanæ pugnæ, et Ligures, durum in armis genus. Eodem versi elephanti, qui primo impetu turbaverant antesignanos, et jam signa moverant loco : deinde crescente certamine et clamore, impotentius jam regi, et inter duas acies versari, velut incerti quorum essent : haud dissimiliter navibus sine gubernaculo vagis. Claudius, « Quid ergo præcipiti cursu tam longum iter emensi sumus ? » clamitans militibus, quum in adversum collem frustra signa erigere conatus esset, postquam ea regione penetrari ad hostem non videbat posse; cohortes aliquot subductas e dextro cornu, ubi stationem magis segnem, quam pugnam, futuram cernebat, post aciem circumducit : et, non hostibus modo, sed etiam suis inopinantibus, in sinistrum hostium latus incurrit; tantaque celeritas fuit, ut, quum ostendissent se ab latere, mox in terga jam pugnarent. Ita ex omnibus partibus, ab fronte, ab latere, ab tergo, trucidantur Hispani Liguresque : et ad Gallos jam cædes pervenerat. Ibi minimum certaminis fuit. Nam et pars magna ab signis aberant, nocte dilapsi. stratique somno passim per agros : et, qui aderant, itinere ac vigiliis fessi, intole-



payé de leurs personnes, épuisés par la route et les veilles, et incapables d'ailleurs d'endurer la fatigue, avaient à peine la force de porter leurs armes. On était alors au milieu du jour; et ces malheureux, accablés de soif et de chaleur, la bouche béante, se laissaient égorger en masse ou faire prisonniers.

XLIX. Il y eut plus d'éléphants tués par leurs conducteurs que par l'ennemi. Ces conducteurs étaient armés d'un ciseau et d'un maillet : lorsqu'ils voyaient ces animaux entrer en fureur et se précipiter au milieu des rangs carthaginois, ils introduisaient leur ciseau entre les oreilles, à l'articulation qui joint la tête au cou, et l'y enfonçaient de toutes leurs forces. C'était le moyen le plus prompt qu'on eût trouvé d'en finir avec ces masses énormes, quand on ne pouvait plus les maitriser. Asdrubal en avait eu le premier l'idée. Déjà célèbre par tant d'exploits, ce général mit le comble à sa gloire dans cette bataille. Il soutint les combattants par ses exhortations et par son intrépidité à affronter les dangers. Lorsque ses soldats, épuisés de fatigue et découragés, refusaient de continuer le combat, il les ranima soit par ses prières, soit par ses reproches; ils les rallia dans leur fuite, et on le vit sur plusieurs points rétablir le combat. Enfin, quand la fortune se fut déclarée pour les Romains, il ne voulut pas survivre à cette brillante armée que son nom seul avait entraînée : poussant son cheval au milieu d'une cohorte romaine, il mourut en combattant, comme il convenait à un fils d'Hamilcar et à un frère d'Annibal. Jamais, dans le cours de cette guerre, journée ne fut plus sanglante pour l'ennemi; on put la considérer comme les représailles de Cannes, soit par la mort du général, soit par la destruction de l'armée. Cinquante-six mille Carthaginois furent tués, cinq mille quatre cents faits prisonniers, un immense butin de toute sorte, mais surtout en or et en argent, resta au vainqueur. On reprit plus de trois mille citoyens romains qui étaient au pouvoir de l'ennemi. Ce fut une compensation des pertes qu'on avait éprouvées dans cette affaire; car la victoire avait coûté cher : huit mille hommes environ, Romains ou alliés, avaient péri. Les vainqueurs étaient si rassasiés de sang et de carnage, que le lendemain, lorsqu'on annonça au consul Livius qu'un corps de Gaulois cisalpins et de Liguriens, qui n'avaient pas assisté au combat, ou qui avaient échappé au massacre, fuyaient en masse, sans chef, sans enseignes, sans ordre et sans discipline, et qu'un escadron suffirait pour les détruire tous : « Qu'ils vivent, dit-il, afin qu'il y ait des témoins pour publier leur défaite et notre gloire! »

L. Néron partit la nuit même qui suivit le combat, et, par une marche encore plus rapide que la première, il arriva en six jours dans son camp, en présence d'Annibal. Les populations ne se pressèrent pas en foule sur son passage, aucun courrier ne l'ayant précédé; mais la joie que causa son retour éclata en transports qui allaient jusqu'au délire. On ne saurait rendre ni exprimer ces deux situations si différentes dans lesquelles se trouva Rome, soit lorsque l'attente de l'événement tenait les esprits en suspens, soit lorsqu'elle reçut la nouvelle du succès. Du jour où l'on avait

rantissima laboris corpora, vix arma humeris gestabant. Et jam diei medium erat, sitisque et calor hiantes cædendos capiendosque affatim præbebat.

XLIX. Elephanti plures ab ipsis rectoribus, quam ab hoste, interfecti. Fabrile scalprum cum malleo habebant; id, ubi sævire belluæ ac ruere in suos cœperant, magister inter aures positum, ipso in articulo, quo jungitur capiti cervix, quanto maximo poterat ictu, adigebat. Ea celerrima via mortis in tantæ molis bellua inventa erat, ubi regendi spem vicissent : primusque id Asdrubal instituerat, dux quum sæpe alias memorabilis, tum illa præcipue pugna. Ille pugnantes hortando, pariterque obeundo pericula, sustinuit : ille fessos abnuentesque tædio et labore, nunc precando, nunc castigando, accendit : ille fugientes revocavit, omissamque pugnam aliquot locis restituit. Postremo, quum haud dubie fortuna hostium esset, ne superesset tanto exercitui suum nomen secuto, concitato equo se in cohortem romanam immisit. Ibi, ut patre Hamilcare et Annibale fratre dignum erat, pugnans cecidit. Nunquam eo bello una acie tantum hostium interfectum est, redditaque æqua Cannensi clades, vel ducis, vel exercitus interitu, videbatur. Quinquaginta sex millia hostium occisa : capta quinque millia et quadringenti : præda alia magna tum omnis generis, tum auri etiam argentique. Civium etiam romanorum, qui capti apud hostes erant, supra tria millia capitum recepta. Id solatii fuit pro amissis eo prœlio militibus. Nam haudquaquam incruenta victoria fuit : octo ferme millia Romanorum sociorumque occisa. Adeoque etiam victores sanguinis cædisque ceperat satietas, ut postero die, quum esset nuntiatum Livio consuli, Gallos Cisalpinos Liguresque, qui aut prœlio non affuissent, aut inter cædem effugissent, uno agmine abire sine certo duce, sine signis, sine ordine ullo, aut imperio, posse, si una equitum ala mittatur, omnes deleri : « Supersint, inquit, aliqui nuntii, et hostium cladis, et nostræ virtutis. »

L. Nero ea nocte, quæ secuta est pugnam, ci
quam inde venerat, agmine, die sexto ad stativ
que ad hostem pervenit. Iter ejus frequent
quia nemo præcesserat nuntius, lætitia vero
compotes mentium præ gaudio essent,
Nam Romæ neuter animi habitus sat
potest; nec quo incerta exspectatio
rat, nec quo victoriæ famam acc

appris le départ du consul Néron, jamais les sénateurs n'avaient quitté la curie où ils entouraient les magistrats, jamais le peuple ne s'était éloigné du forum un seul jour, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Les dames romaines, dans l'impuissance de rendre d'autres services, avaient recours aux supplications; elles se répandaient dans tous les temples, et fatiguaient le ciel de leurs vœux et de leurs prières. La ville flottait ainsi entre la crainte et l'espérance lorsqu'une vague rumeur se répandit que deux cavaliers de Narnie, arrivés du champ de bataille au camp qui défendait les gorges de l'Ombrie, avaient annoncé la défaite de l'ennemi. Et d'abord ce bruit avait frappé les oreilles sans trouver créance dans les esprits. C'était une nouvelle trop importante et trop heureuse pour qu'on pût en concevoir l'idée et qu'on osât y ajouter foi. La rapidité même avec laquelle elle était parvenue la rendait suspecte: deux jours seulement, disait-on, s'étaient écoulés depuis le combat. Mais bientôt une lettre de L. Manlius Acidinus, envoyée du camp de l'Ombrie, confirma l'arrivée des cavaliers de Narnie. On porta ces dépêches à travers le forum jusqu'au tribunal du préteur : aussitôt les sénateurs se précipitèrent hors de la curie, et le peuple accourut avec tant d'empressement et de confusion aux portes de ce palais, que le courrier ne put y pénétrer. On l'entraîna en le pressant de questions; on demandait à grands cris que la lettre fût lue aux rostres avant de l'être au sénat. Enfin les magistrats parvinrent à écarter et à contenir la multitude, et l'on put satisfaire l'impatience publique par la communication de cette heureuse nouvelle. Ce fut au sénat d'abord, puis dans l'assemblée du peuple que se fit la lecture des dépêches; et, suivant la diversité des caractères, les uns ne doutaient pas du succès, les autres ne voulaient y croire que lorsqu'ils l'auraient entendu confirmer par les envoyés ou un message des consuls.

LI. A la nouvelle que ces envoyés approchaient, tous les citoyens, quel que fût leur âge, coururent à leur rencontre : c'était à qui les verrait le premier, à qui entendrait de leur bouche le récit d'un si éclatant succès. La foule se portait en une seule file serrée jusqu'au pont Mulvius; et ce fut au milieu de ce cortége de citoyens que ces personnages (c'étaient L. Véturius Philo, P. Licinius Varus et Q. Cécilius Métellus); arrivèrent au forum, harcelés de questions ainsi que les gens de leur suite, sur les circonstances de la bataille. Et chacun, à mesure qu'il apprenait que l'armée carthaginoise était anéantie, son général tué, les légions romaines saines et sauves, les consuls en vie, s'empressait de faire part aux autres de sa joie. On arriva ainsi avec peine au sénat; on eut plus de peine encore à écarter la foule qui se mêlait aux sénateurs. Après la lecture de la lettre, les envoyés furent présentés à l'assemblée du peuple. L. Véturius y lut la dépêche, puis il entra dans des détails plus précis sur toutes les circonstances; ses paroles furent couvertes d'applaudissements unanimes et accueillies par toute l'assemblée avec les transports de la joie la plus vive. Les uns coururent ensuite au temple remercier les dieux, les autres rentrèrent chez eux pour annoncer à leurs femmes et à leurs enfants cette heureuse nouvelle. Le sé-

nes dies, ex quo Claudium consulem profectum fama attulit, ab orto sole ad occidentem, aut senator quisquam a curia atque ab magistratibus abscessit, aut populus e foro. Matronæ, quia nihil in ipsis opis erat, in preces obtestationesque versæ, per omnia delubra vagæ suppliciis votisque fatigare deos. Tam sollicitæ ac suspensæ civitati fama incerta primo accidit, duos Narnienses equites in castra, quæ in faucibus Umbriæ opposita erant, venisse ex prælio, nuntiantes cæsos hostes. Et primo magis auribus, quam animis, id acceptum erat, ut majus lætiusque, quam quod mente capere, aut satis credere possent : et ipsa celeritas fidem impediebat, quod biduo ante pugnatum dicebatur. Literæ deinde ab L. Manlio Acidino missæ ex castris afferuntur de Narniensium equitum adventu. Eæ literæ, per forum ad tribunal prætoris latæ, senatum Curia exciverunt : tantoque certamine ac tumultu populi ad fores Curiæ concursum est, ut adire nuntius non posset, trahereturque a percunctantibus vociferantibusque, ut in rostris prius, quam in senatu, literæ recitarentur. Tandem summoti et coerciti a magistratibus : dispensarique lætitia inter impotentes ejus animos potuit. In senatu primum, deinde in concione, literæ recitatæ sunt, et, pro cujusque ingenio, aliis jam certum gaudium, aliis nulla ante futura fides erat, quam legatos consulumve literas audissent.

LI. Ipsos deinde appropinquare legatos allatum est. Tum enimvero omnis ætas currere obvii, primus quisque oculis auribusque haurire tantum gaudium cupientes. Ad Mulvium usque pontem continens agmen pervenit. Legati (erant L. Veturius Philo, P. Licinius Varus, Q. Cæcilius Metellus) circumfusi omnis generis hominum frequentia in forum pervenerunt; quum alii ipsos, alii comites eorum, quæ acta essent, percunctarentur, et ut quisque audierat, exercitum hostium imperatoremque occisum, legiones romanas incolumes, salvos consules esse, extemplo aliis porro impertiebant gaudium suum. Quum ægre in Curiam perventum esset, multo ægrius summota turba, ne Patribus misceretur, literæ in senatu recitatæ sunt. Inde producti in concionem legati. L. Veturius, literis recitatis, ipse planius omnia, quæ acta erant, exposuit cum ingenti assensu, postremo etiam clamore universæ concionis, quum vix gaudium animis caperent. Discursum inde ab aliis circa templa deum, ut grates agerent; ab aliis domos, ut conjugibus liberisque



nat, pour témoigner sa reconnaissance de ce que les consuls M. Livius et C. Claudius avaient, sans sacrifier leurs légions, anéanti l'armée ennemie et tué son général, décréta trois jours de supplications. Cette cérémonie fut annoncée dans l'assemblée par le préteur C. Hostilius ; elle attira un grand concours d'hommes et de femmes. Pendant les trois jours, tous les temples ne cessèrent d'être remplis. Les dames romaines, parées de robes traînantes et suivies de leurs enfants, rendirent grâces aux dieux immortels, comme si la guerre était terminée, et qu'elles fussent délivrées de toute crainte pour l'avenir. La situation de Rome se ressentit de l'influence de cette victoire : dès lors, comme en pleine paix, les affaires reprirent leur cours; ventes, achats, emprunts, dépôts, tout se fit avec confiance. Le consul Claudius, de retour dans son camp, fit jeter devant les retranchements ennemis la tête d'Asdrubal, qu'il avait eu soin de conserver et de rapporter avec lui, exposa aux regards des Carthaginois les prisonniers africains chargés de fers, et rendit même la liberté à deux d'entre eux, en les chargeant d'aller trouver Annibal et de lui raconter tout ce qui avait eu lieu. Annibal, atterré par ce coup qui frappait et l'état et sa famille, s'écria, dit-on, « qu'il reconnaissait la fortune de Carthage. » Puis il décampa et voulut concentrer dans le Bruttium, aux extrémités de l'Italie, toutes ses troupes auxiliaires, qu'il ne pouvait plus sans danger tenir disséminées ; il enjoignit à tous les citoyens de Métaponte de quitter leurs foyers et d'aller s'établir dans le Bruttium, ainsi que ceux des Lucaniens qui obéissaient à Carthage.

tam lætum nuntium impertirent. Senatus, quod M. Livius et C. Claudius consules, incolumi exercitu, ducem hostium legionesque occidissent, supplicationem in triduum decrevit. Eam supplicationem C. Hostilius prætor pro concione edixit, celebrataque a viris feminisque est. Omnia templa per totum triduum æqualem turbam habuere : quum matronæ amplissima veste cum liberis, perinde ac si debellatum foret, omni solutæ metu, deis immortalibus grates agerent. Statum quoque civitatis ea victoria movit; ut jam inde, haud secus quam in pace, res inter se contrahere, vendendo, emendo, mutuum dando, argentum creditum solvendo, auderent. C. Claudius consul, quum in castra redisset, caput Asdrubalis, quod servatum cum cura attulerat, projici ante hostium stationes, captivosque Afros vinctos, ut erant, ostendi, duos etiam ex iis solutos ire ad Annibalem, et expromere, quæ acta essent, jussit. Annibal, tanto simul publico familiarique ictus luctu, « agnoscere se fortunam Carthaginis » fertur dixisse : castrisque inde motis, ut omnia auxilia, quæ diffusa latius tueri non poterat, in extremum Italiæ angulum Bruttios contraheret, et Metapontinos, civitatem universam, excitos sedibus suis, et Lucanorum qui suæ ditionis erant, in Bruttium agrum traduxit.

LIVRE VINGT-HUITIÈME.

SOMMAIRE. — Succès obtenus sur les Carthaginois par Silanus, lieutenant de Scipion, et par L. Scipion, frère de Cornélius. — Victoires du proconsul Sulpicius et d'Attale, roi d'Asie, allié des Étoliens, sur Philippe, roi de Macédoine. — Triomphe décerné aux consuls M. Livius et Claudius Néron; Livius y paraît porté sur un quadrige, parce que la bataille avait été gagnée dans sa province; Néron, qui avait quitté la sienne pour se joindre à son collègue, le suit à cheval, et cet appareil modeste tourne à sa gloire et lui attire plus de respect, car il avait contribué plus que son collègue à l'heureuse issue du combat. — Le feu sacré s'éteint dans le temple de Vesta par la négligence d'une vestale qui est punie du fouet. — P. Scipion chasse de l'Espagne les Carthaginois, la quatorzième année de la seconde guerre punique, cinq ans après son arrivée dans ce pays. Après cette expulsion qui termine la guerre, il fait rentrer l'Espagne sous la domination de Rome; puis il s'embarque à Tarragone, vient en Afrique avec deux vaisseaux et fait alliance avec Syphax, roi de Numidie. — Il trouve à cette cour Asdrubal, fils de Gisgon, et s'assied à table sur le même lit que l'Africain. — Il donne à Carthagène, en l'honneur de son père, le spectacle d'un combat où sont admis, au lieu de gladiateurs, des antagonistes distingués qui se présentent, soit pour lui rendre hommage, soit pour porter ou recevoir des défis; deux princes s'y disputent l'épée à la main le royaume de leurs pères. — Siége d'Astapa; les habitants égorgent sur un bûcher leurs enfants et leurs femmes, et s'y précipitent eux-mêmes. — Scipion tombe dangereusement malade; une sédition s'élève dans une partie de son armée; le général se rétablit, apaise la révolte et soumet les peuples rebelles de l'Espagne. — Il lie amitié avec Masinissa qui lui promet des secours s'il veut se rendre en Afrique; il fait un traité avec les habitants de Cadix après le départ de Magon qui reçoit de Carthage l'ordre de marcher contre l'Italie. — De retour à Rome, il est nommé consul, demande l'Afrique pour département, et, malgré l'opposition de Q. Fabius Maximus, obtient la Sicile avec l'autorisation de passer en Afrique, s'il juge que l'intérêt de l'état l'exige. — Magon, fils d'Hamilcar, quitte les quartiers d'hiver de l'île de Minorque, et se dirige sur l'Italie.

I. Le passage d'Asdrubal en Italie, en faisant peser sur cette province tout le poids des hostilités, semblait avoir soulagé les Espagnes, lorsque tout à coup se ralluma une guerre aussi terrible que la précédente. Les Espagnes étaient alors partagées entre les Romains et les Carthaginois de la manière suivante : Asdrubal, fils de Gisgon, s'était retiré au fond du pays, vers l'Océan et Gadès. La côte de notre mer et presque toute l'Espagne orientale obéissaient à Scipion et aux Romains. Un nouveau général, Hannon, désigné pour remplacer Asdrubal Barca, était arrivé d'Afrique avec une nouvelle armée, s'était joint à Magon, et avait en peu de temps mis sur pied des forces considérables dans la Celtibérie, à égale distance des deux mers. Scipion détacha contre lui M. Silanus avec un corps d'environ mille hommes et cinq cents cavaliers. Silanus força la marche autant que le permettaient et la difficulté des routes et le grand nombre de défilés, fermés d'épais taillis, qu'on rencontre presque partout en Espagne, devança les courriers du pays et jusqu'au bruit de son arrivée, et prenant pour guides quelques transfuges celtibériens, parvint en présence de l'ennemi. Le rapport de ces guides lui apprit, lorsqu'il n'était plus qu'à dix milles environ de

LIBER VIGESIMUS OCTAVUS.

I. Quum transitu Asdrubalis, quantum in Italiam declinaverat belli, tantum levatæ Hispaniæ viderentur; renatum ibi subito par priori bellum est. Hispanias ea tempestate sic habebant Romani Pœnique. Asdrubal, Gisgonis filius, ad Oceanum penitus Gadesque concesserat. Nostri maris ora omnisque ferme Hispania, qua in orientem vergit, Scipionis ac romanæ ditionis erat. Novus imperator Hanno, in locum Barcini Asdrubalis novo cum exercitu ex Africa transgressus, Magonique junctus, quum in Celtiberia, quæ media inter duo maria est, brevi magnum hominum numerum armasset; Scipio adversus eum M. Silanum cum decem haud plus millibus militum, equitibus quingentis, misit. Silanus, quantis maximis potuit itineribus (impediebant autem et asperitates viarum, et angustiæ saltibus crebris, ut pleraque Hispaniæ sunt, inclusæ), tamen non solum nuntios, sed etiam famam adventus sui prægressus, ducibus indidem ex Celtiberia

4.



l'ennemi, que deux camps se trouvaient près de la route qu'il suivait : à gauche, celui des Celtibérieus, renfermant plus de neuf mille hommes de troupes nouvelles; à droite, celui des Carthaginois. Ceux-ci avaient des postes avancés, des sentinelles; en un mot, ils avaient pris toutes les précautions militaires d'usage pour leur sûreté et leur défense. Les Celtibériens montraient toute la sécurité et toute la négligence de barbares et de recrues qui ne redoutent rien, parce qu'ils sont dans leur pays. Ce fut par eux que Silanus résolut de commencer l'attaque; il enjoignit aux siens d'appuyer le plus qu'ils pourraient vers la gauche, de manière à n'être pas aperçus des postes carthaginois; et, précédé de ses éclaireurs, il marcha rapidement à l'ennemi.

II. Il n'en était plus qu'à trois milles, et pas un barbare n'avait encore pris l'éveil. Le pays était rocailleux, hérissé de broussailles, entrecoupé de collines. Il arrêta ses troupes dans une vallée assez profonde où il ne pouvait être vu, et leur fit prendre de la nourriture. Pendant ce temps, ses éclaireurs arrivèrent et confirmèrent le rapport des transfuges. Alors les Romains, plaçant leurs bagages au milieu de la vallée, prirent les armes et s'avancèrent en bon ordre au combat. A mille pas de distance, l'ennemi les aperçut et commença à s'agiter tumultueusement. Magon, quittant aussitôt son camp, accourut à toute bride aux premiers cris, à la première alerte. Dans les rangs des Celtibériens se trouvaient quatre mille hommes armés de boucliers et deux cents chevaux; c'était une légion en règle et l'élite de l'armée : il les mit en première ligne; le reste se composait de troupes légères : il en fit sa réserve. Il sortait du camp dans cet ordre de bataille, lorsqu'à peine hors des retranchements il fut assailli d'une grêle de javelots. Les barbares se baissèrent pour échapper aux traits lancés par les Romains, puis se relevèrent afin de faire à leur tour une décharge. Les Romains qui, suivant leur coutume, serraient leurs rangs, la reçurent sur leurs boucliers pressés les uns contre les autres; puis on s'aborda à l'épée et l'on commença une lutte corps à corps. Mais les aspérités du terrain gênaient les manœuvres des Celtibériens, qui courent ordinairement d'un lieu à l'autre, et rendaient leur agilité inutile, tandis qu'elles n'étaient pas sans avantage pour les Romains, habitués à combattre de pied ferme; seulement les anfractuosités et les buissons disséminés sur le sol rompaient leurs rangs et les forçaient de combattre un à un ou deux à deux, comme s'ils se fussent appariés. Les obstacles qui empêchaient l'ennemi de fuir semblaient le livrer enchaîné aux coups des Romains. Aussi déjà le corps celtibérien, qui portait des boucliers, était presque totalement détruit; les troupes légères et les Carthaginois, qui de l'autre camp étaient venus à leur secours, perdirent courage et se laissèrent tuer. Deux mille fantassins au plus et toute la cavalerie s'enfuirent dès la première charge avec Magon. Hannon, le second général, et tous ceux qui étaient arrivés les derniers, après la défaite consommée, furent faits prisonniers. La cavalerie presque tout entière qui suivit Magon dans sa fuite, avec ce qui restait de vieille in-

transfugis, ad hostem pervenit. Iisdem auctoribus compertum est, quum decem circiter millia ab hoste abessent, bina castra circa viam, qua irent, esse : læva Celtiberos, novum exercitum, supra novem millia hominum; dextra punica tenere castra. Hæc stationibus, vigiliis, omni justa militari custodia tuta et firma esse : illa altera soluta neglectaque, ut barbarorum et tironum, et minus timentium, quod in sua terra essent. Ea prius aggredienda ratus Silanus, signa quam maxime ad lævam jubebat ferri, necunde ab stationibus Punicis conspiceretur. Ipse, præmissis speculatoribus, citato agmine ad hostem pergit.

II. Tria millia ferme aberat, quum hauddum quisquam hostium senserat. Confragosa loca et obsiti virgultis tegebant colles. Ibi in cava valle, atque ob id occulta, considere militem, et cibum capere jubet. Interim speculatores, transfugarum dicta affirmantes, venerunt. Tum, sarcinis in medium conjectis, arma Romani capiunt, acieque justa in pugnam vadunt. Mille passuum aberant, quum ab hoste conspecti sunt, trepidarique repente cœptum. Et Mago ex castris citato equo ad primum clamorem et tumultum advehitur. Erant autem in Celtibero exercitu quatuor millia scutatorum et ducenti equites; hanc justam legionem (et id ferme roboris erat) in prima acie locat : ceteros, levem armaturam, in subsidiis posuit. Quum ita instructos educeret castris, vixdum in egressos vallo Romani pila conjecerunt. Subsidunt Hispani adversus emissa tela ab hoste, inde ad mittenda ipsi consurgunt; quæ quum Romani conferti, ut solent, densatis excepissent scutis, tum pes cum pede collatus, et gladiis geri res cœpta est. Ceterum asperitas locorum et Celtiberis, quibus in prœlio concursare mos est, velocitatem inutilem faciebat; et haud iniqua eadem erat Romanis stabili pugnæ assuetis; nisi quod angustiæ et internata virgulta ordines dirimebant, et singuli binique, velut cum paribus, conserere pugnam cogebantur. Quod ad fugam impedimento hostibus erat, id ad cædem eos, velut vinctos, præbebat. Et jam, ferme omnibus scutatis Celtiberorum interfectis, levis armatura et Carthaginienses, qui ex alteris castris subsidio venerant, perculsi cædebantur. Duo haud amplius millia peditum et equitatus omnis, vix inito prælio, cum Magone effugerunt. Hanno, alter imperator, cum iis, qui postremi, jam profligato prœlio, advenerant, vivus capitur. Magonem fugientem equitatus ferme omnis, et quod veterum peditum erat, secuti, decimo die in Gaditanam provinciam ad



fanterie, parvint, après dix jours de marche, dans la province de Gadès, où l'on rejoignit Asdrubal ; les recrues, composées de Celtibériens, se dispersèrent dans les forêts voisines, et de là regagnèrent leurs foyers. Cette victoire vint bien à propos étouffer, je ne dirai pas une guerre déjà tout allumée, mais un germe de guerre, qui était menaçant pour l'avenir, si Carthage eût pu, après le soulèvement des Celtibériens, appeler aux armes les autres peuplades de l'Espagne. Scipion combla d'éloges Silanus, puis, voulant ne pas perdre par ses lenteurs l'espoir qu'il avait d'en finir, il marcha contre Asdrubal, qui entretenait les restes de la guerre au fond de l'Espagne. Le Carthaginois, qui s'était établi dans la Bétique pour s'assurer la fidélité de ses alliés, décampa tout à coup, et par une marche rapide, qui ressemblait plutôt à une fuite qu'à une retraite, il gagna l'Océan et Gadès. Mais, convaincu que, s'il conservait ses troupes en corps d'armée, il serait toujours en butte aux attaques de l'ennemi, il les cantonna dans différentes villes, afin qu'elles y fussent en sûreté derrière les murailles, qu'elles se chargeraient à leur tour de défendre.

III. Scipion voyant que la guerre s'était éparpillée, et que la nécessité de promener ses armes d'une ville à l'autre lui coûterait plus de temps que de peine, retourna sur ses pas. Toutefois, pour ne point faire à l'ennemi l'abandon de cette contrée, il envoya son frère L. Scipion, avec dix mille hommes de pied et mille chevaux, assiéger la plus puissante ville du pays ; les barbares l'appellent Oringis. Elle est située sur les frontières des Mélesses, nation espagnole, dans un territoire fertile où l'on exploite même des mines d'argent · c'était la place d'armes d'Asdrubal, et son point de départ pour ses excursions dans l'intérieur des terres. Scipion vint camper sous les murs; mais avant d'en former le siége, il envoya aux portes des agents pour sonder les esprits dans une conférence et persuader aux habitants d'essayer de l'alliance des Romains plutôt que d'éprouver leur puissance. Ces ouvertures étant rejetées, il traça autour de la ville un fossé et un double retranchement, et partagea son armée en trois corps, dont l'un devait pousser le siége sans interruption, pendant que les deux autres se reposeraient. Lorsque le premier corps commença l'attaque, il y eut un engagement terrible et dont l'issue fut douteuse. Il était difficile d'aborder les murs et d'y appliquer des échelles sous la grêle de traits dont on était assailli ; ceux qui avaient dressé leurs échelles se voyaient ou renversés à l'aide de fourches destinées à cet usage, ou saisis d'en haut par des mains de fer, qui menaçaient de les enlever et de les tirer sur les murs. Scipion comprit que le trop petit nombre des siens rendait la lutte inégale, et que l'ennemi avait en outre l'avantage de combattre du haut des remparts; il fit avancer les deux autres corps à la fois, après avoir retiré le premier, et recommença l'attaque. Ce mouvement inspira tant d'effroi aux assiégés, déjà fatigués du premier assaut, que les habitants désertèrent tout à coup leurs murailles, et que la garnison carthaginoise, craignant une trahison, abandonna ses postes et se concentra sur un seul point. Bientôt les habitants s'épouvantèrent en songeant que si l'ennemi entrait dans la ville il

Asdrubalem pervenerunt. Celtiberi, novus miles, in proximas dilapsi silvas, inde domos diffugerunt. Peropportuna victoria nequaquam tantum jam conflatum bellum, quanta futuri materia belli (si licuisset iis, Celtiberorum gente excita, et alios ad arma sollicitare populos), oppressa erat. Itaque collaudato benigne Silano, Scipio spem debellandi, si nihil eam ipse cunctando moratus esset, nactus, ad id, quod reliquum belli erat, in ultimam Hispaniam adversus Asdrubalem pergit. Pœnus, quum castra tum forte ad sociorum animos in Bætica continendos in fide haberet, signis repente sublatis, fugæ magis, quam itineris modo, penitus ad Oceanum et Gades ducit. Ceterum, quoad continuisset exercitum, propositum bello se fore ratus, antequam freto Gades trajiceret, exercitum omnem passim in civitates divisit, ut et muris se ipsi, et armis muros tutarentur.

III. Scipio ubi animadvertit, dissipatum passim bellum, et circumferre ad singulas urbes arma diutini magis, quam magni, esse operis, retro vertit iter. Ne tamen hostibus eam relinqueret regionem, L. Scipionem fratrem cum decem millibus peditum, et mille equitum ad oppugnandam opulentissimam in iis locis urbem (Oringin barbari appellabant), mittit. Sita in Melessum finibus est hispanæ gentis. Ager frugifer : argentum etiam incolæ fodiunt. Ea arx fuit Asdrubali ad excursiones circa in mediterraneos populos faciendas. Scipio, castris prope urbem positis, priusquam circumvallaret urbem, misit ad portas, qui ex propinquo alloquio animos tentarent, suaderentque, ut amicitiam potius, quam vim, experirentur Romanorum. Ubi nihil pacati respondebatur, fossa duplicique vallo circumdata urbe, in tres partes exercitum dividit, ut una semper pars, quietis interim duabus oppugnaret. Prima pars quum adorta oppugnare est, atrox sane et anceps prælium fuit : non subire, non scalas ferre ad muros præ incidentibus telis facile erat. Et jam, qui erexerant ad murum scalas, alii furcis ad id ipsum factis detrudebantur, in alios lupi superne ferrei injecti, ut in periculo essent, ne suspensi in murum extraherentur. Quod ubi animadvertit Scipio, nimia paucitate suorum exæquatum certamen esse, et jam eo superare hostem, quod ex muro pugnaret; duabus simul partibus, prima recepta, urbem est aggressus. Quæ res tantum pavoris injecit fessis jam cum primis pugnando, ut et oppidani mœnia repentina fuga desererent, et punicum



immolerait sans distinction tous ceux qu'il rencontrerait, Carthaginois ou Espagnols. Ils coururent donc ouvrir la porte, et se précipitèrent en foule hors des murs, se couvrant de leurs boucliers pour parer les traits lancés de loin, et allongeant le bras droit nu pour faire voir qu'ils étaient sans armes. La distance empêcha-t-elle les Romains de distinguer cette attitude, ou bien craignirent-ils quelque ruse, c'est ce qu'on ne saurait décider; mais ils fondirent impétueusement sur ces transfuges, et les massacrèrent comme des ennemis. La même porte livra entrée aux vainqueurs, tandis que les autres tombaient sous les coups de la hache et de la cognée. Chaque cavalier, à mesure qu'il entrait, courait à toute bride vers le forum pour s'en emparer, suivant les instructions du général; dans ce but, un corps de triaires soutenait la cavalerie. Les légions se répandirent dans les autres parties de la ville, sans piller, sans massacrer ceux qu'elles rencontraient, à moins qu'ils n'eussent des armes pour se défendre. On mit aux fers tous les Carthaginois et près de trois cents habitants : c'étaient ceux qui avaient fermé les portes. On laissa les autres en possession de la ville, et on leur rendit leurs biens. L'ennemi perdit environ deux mille hommes à ce siége : les Romains n'eurent pas plus de quatre-vingt-dix morts.

IV. Ce fut un grand sujet de joie que la prise de cette ville pour ceux qui y avaient coopéré, comme pour le général et pour le reste de l'armée. La pompe de leur retour fut relevée par la foule immense de captifs qu'ils chassaient devant eux. Scipion combla d'éloges son frère, et vanta dans les termes les plus honorables la prise d'Oringis, qu'il égalait à sa conquête de Carthagène; mais comme l'approche de l'hiver ne lui permettait, ni de risquer une tentative sur Gadès, ni de poursuivre l'armée d'Asdrubal, disséminée sur tous les points de la province, il ramena toutes ses troupes dans l'Espagne citérieure, envoya ses légions dans leurs quartiers d'hiver, fit partir pour Rome son frère L. Scipion, avec le général des ennemis Hannon et les autres prisonniers de distinction, et se retira lui-même à Tarragone. Cette année, la flotte romaine, qui avait passé de Sicile en Afrique, sous les ordres du proconsul M. Valérius Lévinus, commit de nombreuses dévastations sur les terres de Carthage et d'Utique. Le pillage s'étendit jusqu'aux frontières du territoire carthaginois, sous les murs mêmes d'Utique. En regagnant la Sicile, les Romains rencontrèrent la flotte ennemie forte de soixante-dix vaisseaux longs. Ils en prirent dix-sept et en coulèrent à fond quatre; le reste fut dispersé et mis en fuite. Vainqueur sur terre et sur mer, le proconsul rentra à Lilybée avec un riche butin de toute espèce. Cette dispersion de la flotte ennemie permit de faire passer à Rome de nombreux convois de blé.

V. Au commencement de la campagne où s'accomplirent ces événements, le proconsul P. Sulpicius et le roi Attale, qui avaient hiverné à Égine, comme on l'a dit plus haut, firent voile vers Lemnos avec leurs flottes réunies : le proconsul avait

præsidium metu, ne prodita urbs esset, relictis stationibus in unum se colligeret. Timor inde oppidanos incessit, ne, si hostis urbem intrasset, sine discrimine, Pœnus an Hispanus esset, obvii passim cæderentur. Itaque, patefacta repente porta, frequentes ex oppido sese ejecerunt, scuta præ se tenentes, ne tela procul conjicerentur; dextras nudas ostentantes, ut gladios abjecisse appareret. Id utrum parum ex intervallo sit conspectum, an dolus aliquis suspectus fuerit, incompertum est. Impetus hostilis in transfugas factus : nec secus, quam adversa acies, cæsi. Eademque porta signa infesta in urbem illata : et aliis partibus securibus dolabrisque cædebantur et refringebantur portæ, et, ut quisque intraverat eques, ad forum occupandum (ita enim præceptum erat) citato equo pergebat. Additum erat et triariorum equiti præsidium. Legionarii ceteras partes pervadunt : direptione et cæde obviorum, nisi qui armis se tuebantur, abstinuerunt. Carthaginienses omnes in custodiam dati sunt : oppidanorum quoque trecenti ferme, qui clauserant portas. Ceteris traditum oppidum, suæ redditæ res. Cecidere in urbis ejus oppugnatione hostium duo millia ferme : Romanorum haud amplius nonaginta.

IV. Læta et ipsis, qui rem gessere, urbis ejus oppugnatio fuit, et imperatori ceteroque exercitui, et speciosum adventum suum, ingentem turbam captivorum præ se agentes, fecerunt. Scipio, collaudato fratre, quum, quanto poterat verborum honore, Carthagini ab se captæ captam ab eo Oringin æquasset, quia et hiems instabat, ut nec tentare Gades, nec disjectum passim per provinciam exercitum Asdrubalis consectari posset, in citeriorem Hispaniam omnes suas copias reduxit : dimissisque in hiberna legionibus, L. Scipione fratre Romam misso, et Hannone hostium imperatore, ceterisque nobilibus captivis, ipse Tarraconem concessit. Eodem anno classis Romana, cum M. Valerio Lævino proconsule ex Sicilia in Africam transmissa, in Uticensi Carthaginiensique agro late populationes fecit. Extremis finibus Carthaginiensium circa ipsa mœnia Uticæ prædæ actæ sunt. Repetentibus Siciliam classis Punica (septuaginta erant longæ naves) occurrit. Decem et septem naves ex iis captæ sunt, quatuor in alto mersæ : cetera fusa ac fugata classis. Terra marique victor Romanus cum magna omnis generis præda Lilybeum repetit. Toto inde mari pulsis hostium navibus, magni commeatus frumenti Romam subvecti.

V. Principio æstatis ejus, qua hæc sunt gesta, P. Sulpicius proconsul et Attalus rex quum Æginæ, sicut ante dictum est, hibernassent, Lemnum inde, classe juncta;



vingt-cinq quinquérèmes, et le roi trente-cinq. De son côté, Philippe, qui voulait être en état de faire face à l'ennemi sur terre et sur mer, descendit à Démétriade sur les bords de la mer; il donna rendez-vous à son armée de terre près de Larissa. A la nouvelle de son arrivée, les ambassadeurs des alliés se réunirent de toutes parts à Démétriade. Les Étoliens avaient levé la tête, forts de l'alliance romaine et de la présence d'Attale; et ils ravageaient les territoires voisins. Les Acarnaniens, les Béotiens et les habitants de l'Eubée, n'étaient pas seuls frappés d'épouvante; les Achéens aussi voyaient, aux embarras de la guerre d'Étolie, s'ajouter les craintes que leur inspirait Machanidas, tyran de Lacédémone, campé sur la frontière des Argiens. Tous énuméraient les dangers qui menaçaient leur patrie sur terre et sur mer, et imploraient les secours du roi. Cependant il recevait de son royaume des nouvelles non moins fâcheuses. Scerdilédus et Pleuratus s'étaient mis en campagne, et parmi les peuples de Thrace, les Mèdes devaient, aux premières hostilités qui retiendraient au loin le roi, se jeter sur les frontières de la Macédoine. Les Béotiens et les peuples de la Grèce centrale annonçaient que les Étoliens s'étaient postés au défilé des Thermopyles, à l'endroit où la gorge en se resserrant livre à peine passage, et qu'ils l'avaient fermé par un fossé et un retranchement pour empêcher Philippe de porter secours aux villes alliées. Le capitaine le moins actif ne pouvait s'endormir en voyant tant d'embarras naître autour de lui. Philippe congédia ces députations avec la promesse que, selon le temps et la circonstance, il porterait secours à tous ses alliés. Il pourvut à l'affaire la plus urgente en ce moment et envoya une garnison à Péparèthe. On disait qu'Attale s'y était rendu de Lemnos avec sa flotte, et en ravageait le territoire. Polyphante passa avec un détachement dans la Béotie; Ménippe, un des officiers du roi, fut dirigé par Chalcis avec mille peltastes, espèce de boucliers semblables à la cétra. On leur adjoignit cinq cents Agrianes, afin qu'ils pussent protéger l'île tout entière. Le roi se rendit à Scotussa, et il y fit venir l'armée macédonienne, qui était à Larisse. Là, il apprit qu'une assemblée des Étoliens devait se réunir à Héraclée et que le roi Attale s'y rendrait pour concerter les opérations de la campagne. Il résolut de troubler la diète par sa brusque apparition, et s'avança à marches forcées sur Héraclée; mais l'assemblée était dissoute lorsqu'il arriva. Toutefois, il détruisit la moisson qui touchait à sa maturité, surtout près du golfe des Énianes, et retourna à Scotussa. Il y laissa toute son armée, moins une cohorte de sa garde, avec laquelle il se rendit à Démétriade; puis, pour être prêt au moindre mouvement de l'ennemi, il envoya dans la Phocide, dans l'Eubée, à Péparèthe des hommes sûrs, avec ordre de se jeter sur les hauteurs pour y allumer des feux. Il plaça lui-même, sur la cime fort élevée du mont Tisée, une vigie chargée de recevoir les signaux lointains, et de l'avertir instantanément de toutes les dispositions que prendrait l'ennemi. Le général romain

romanæ quinque et vigenti quinqueremes, regiæ quinque et triginta, transmiserunt. Et Philippus, ut, seu terra seu mari obviam eundum hosti foret, paratus ad omnes conatus esset, ipse Demetriadem ad mare descendit: Larissam diem ad conveniendum exercitui edixit. Undique ab sociis legationes Demetriadem ad famam regis convenerunt. Sustulerant enim animos Ætoli, quum ab romana societate, tum post Attali adventum, finitimosque depopulabantur. Nec Acarnanes solum Bœotique, et qui Eubœam incolunt, in magno metu erant: sed Achæi quoque, quos super Ætolicum bellum Machanidas etiam, lacedæmonius tyrannus, haud procul Argivorum fine positis castris, terrebat. Ii omnes suis quisque urbibus, quæ pericula terra marique portendebantur, memorantes, auxilia regem orabant. Ne ex regno quidem ipsius tranquillæ nuntiabantur res: et Scerdilædum Pleuratumque motos esse, et Tracum maxime Mædos, si quod longinquum bellum regem occupasset, proxima Macedoniæ incursuros. Bœoti quidem et interiores Græciæ populi, Thermopylarum saltum, ubi angustæ fauces coarctant iter, fossa valloque intercludi ab Ætolis, nuntiabant, ne transitum ad sociorum urbes tuendas Philippo darent. Vel segnem ducem tot excitare tumultus circumfusi poterant. Legationes dimittit, pollicitus, prout tempus ac res se daret, omnibus laturum se auxilium. In præsentia, quæ maxime urgebat res, Peparethum præsidium urbi mittit; unde allatum erat, Attalum, ab Lemno classe transmissa, omnem circa urbem agrum depopulatum. Polyphantam cum modica manu in Bœotiam, Menippum item quemdam ex regiis ducibus cum mille peltastis (pelta cætræ haud dissimilis est) Chalcidem mittit. Additi quingenti Agrianum, ut omnes insulæ partes tueri possent. Ipse Scotussam est profectus: eodemque ab Larissa Macedonum copias traduci jussit. Eo nuntiatum est, concilium Ætolis Heracleam indictum, regemque Attalum, ad consultandum de summa belli, venturum. Hunc conventum ut turbaret subito adventu, magnis itineribus Heracleam duxit. Et consilio quidem dimisso jam venit: segetibus tamen, quæ prope maturitatem erant, maxime in sinu Ænianum vastatis, Scotussam copias reducit. Ibi exercitu omni relicto, cum cohorte regia Demetriadem sese recipit. Inde ut ad omnes hostium motus posset occurrere, in Phocidem, atque Eubœam, et Peparethum mittit, qui loca alta eligerent, unde editi ignes apparerent. Ipse in Tisæo (mons est in altitudinem ingentem cacuminis editi) speculam posuit: ut ignibus procul sublatis signum, ubi quid molirentur hostes, momento temporis acciperet. Romanus imperator et Attalus rex a



et le roi Attale passèrent de Péparthe à Nicée, puis firent voile vers l'Eubée pour assiéger la ville d'Orée, la première qu'on aperçoive à gauche en partant du golfe de Démétriade et se dirigeant vers Chalcis et l'Euripe. Attale et Sulpicius convinrent que les Romains attaqueraient du côté de la mer, et les troupes du roi par terre.

VI. Ce fut seulement quatre jours après l'arrivée de la flotte qu'ils commencèrent leurs opérations : ils avaient employé ce temps en conférences secrètes avec Plator, qui commandait dans Orée au nom de Philippe. Deux citadelles défendent cette place : l'une domine la mer, l'autre est au centre de la ville. De ce point on communique au rivage par un souterrain que ferme, du côté de la mer, une tour à cinq étages, d'une défense excellente. Ce fut là que se concentrèrent d'abord tous les efforts ; la tour était abondamment pourvue de traits, et les vaisseaux avaient débarqué toutes les machines propres à la battre en brèche. Tandis que cette lutte acharnée attirait tous les regards et préoccupait tous les esprits, Plator introduisit les Romains par la porte du fort qui donnait sur la mer, et en un instant la citadelle fut prise. Les habitants, repoussés au centre de la ville, se replièrent sur l'autre fort; mais là ils trouvèrent des gens apostés qui leur fermèrent les portes ; pressés entre deux ennemis, ils furent massacrés ou faits prisonniers. La garnison macédonienne se forma en masse serrée au pied de la citadelle, et s'y maintint sans fuir en désordre, mais aussi sans combattre avec vigueur. Plator obtint de Sulpicius qu'on l'épargnât, la fit embarquer et conduire à Démétrie, en Phthiotide ; pour lui, il se retira auprès d'Attale. Sulpicius, fier d'un succès si facile, dirigea aussitôt sur Chalcis sa flotte victorieuse ; mais l'événement fut loin de répondre à son attente. Ouverte au-dessus et au-dessous, la mer se resserre à Chalcis en un étroit canal, et présente au premier aspect comme deux ports qui ont chacun leur entrée ; toutefois on trouverait difficilement un mouillage plus dangereux ; car du haut des roches élevées qui bordent le rivage des deux côtés arrivent des coups de vent soudains et orageux, et l'Euripe, sans éprouver sept fois par jour, comme on l'a dit, un flux et un reflux régulier, devient le jouet des vents qui poussent la mer dans un sens ou dans l'autre, et semble un torrent qui roule d'un mont escarpé. Ainsi, les navires n'ont de repos ni nuit ni jour. La difficulté d'un pareil mouillage, la force de la ville, fermée d'un côté par la mer, et du côté de la terre entourée d'excellentes fortifications, la nombreuse garnison qui la défendait, et surtout la fidélité des chefs et des principaux citoyens qui n'imitèrent point l'inconstance et la perfidie de ceux d'Orée, tout rendait la place inexpugnable. Aussi Sulpicius se montra-t-il prudent au milieu de son imprudence même. A la vue de tant de difficultés, et dans la crainte de perdre un temps précieux, il renonça aussitôt à son entreprise et cingla vers Cynus, comptoir des Locriens d'Opunte, situé à mille pas de la mer.

VII. Les feux allumés sur les hauteurs d'Orée avaient averti Philippe, mais par la trahison de Plator, le signal était venu trop tard ; l'infériorité

Peparetho Nicæam trajecerunt. Inde classem in Eubœam ad urbem Oreum transmittunt : quæ ab Demetriaco sinu Chalcidem et Euripum petenti ad lævam prima urbium Eubœæ posita est. Ita inter Attalum ac Sulpicium convenit, ut Romani a mari, regii a terra oppugnarent.

VI. Quatriduo post, quam appulsa classis est, urbem aggressi sunt. Id tempus occultis cum Platore, qui a Philippo præpositus urbi erat, colloquiis absumptum est. Duas arces urbs habet, unam imminentem mari, altera urbis media est. Cuniculo inde via ad mare ducit, quam mari turris quinque tabulatorum, egregium propugnaculum, claudebat. Ibi primo atrocissimum contractum est certamen, et turre instructa omni genere telorum, et tormentis machinisque ad oppugnandam eam ex navibus expositis. Quum omnium animos oculosque id certamen avertisset, porta maritimæ arcis Plator Romanos accepit, momentoque arx occupata est. Oppidani, pulsi inde in mediam urbem, ad alteram tendere arcem. Et ibi positi erant, qui fores portæ objicerent. Ita exclusi in medio cæduntur capiunturque. Macedonum præsidium conglobatum sub arcis muro stetit; nec fuga effuse petita, nec pertinaciter prælio inito. Eos Plator, venia a Sulpicio impetrata, in naves impositos ad Demetrium Phthiotidis exposuit : ipse ad Attalum se recepit. Sulpicius, tam facili ad Oreum successu elatus, Chalcidem inde protinus victrici classe petit : ubi haudquaquam ad spem eventus respondit. Ex patenti utrimque coactum in angustias mare speciem intuenti primo gemini portus in ora duo versi præbuerit : sed haud facile alia infestior classi statio est. Nam et venti ab utriusque terræ præaltis montibus subiti ac procellosi se dejiciunt, et fretum ipsum Euripi non septies die, sicut fama fert, temporibus satis reciprocat : sed temere in modum venti, nunc huc, nunc illuc verso mari, velut monte præcipiti devolutus torrens rapitur. Ita nec nocte, nec die quies navibus datur. Quum classem tam infesta statio accepit, tum et oppidum, alia parte clausum mari, alia ab terra egregie munitum, præsidioque valido firmatum, et præcipue fide præfectorum principumque, quæ fluxa et vana apud Oreum fuerat, stabile atque inexpugnabile fuit. Id prudenter, ut in temere suscepta re, Romanus fecit, quod, circumspectis difficultatibus, ne frustra tempus tereret, celeriter abstitit incepto, classemque inde ad Cynum Locridis (emporium id est urbis Opuntiorum mille passuum a mari sitæ) trajecit.

VII. Philippum et ignes ab Oreo editi monuerant, sed



de ses forces navales ne lui permettait guère d'ailleurs d'aborder dans l'île; les retards ruinèrent donc son projet. Mais pour Chalcis, il put, au premier signal, voler à son secours : Chalcis, en effet, bien que située aussi dans l'Eubée, est séparée du continent par un détroit si peu large, qu'un pont l'unit à la terre ferme et la rend plus accessible par terre que par mer. Philippe, qui s'était rendu de Démétriade à Scotusse, quitta cette dernière ville à la troisième veille, débusqua la garnison étolienne postée aux Thermopyles, et la mit en déroute; puis, refoulant l'ennemi épouvanté jusque sous Héraclée, il arriva le même jour à Élatée, en Phocide, après une marche de plus de soixante milles. Ce jour-là le roi Attale prenait la ville d'Opunte et la livrait au pillage : Sulpicius lui en avait abandonné le butin, parce que les Romains avaient, peu de jours auparavant, pillé Orée, sans que les soldats du roi eussent pris part à ce sac. La flotte romaine était encore mouillée devant cette ville, et Attale, ignorant l'approche de Philippe, ne s'occupait que de mettre à contribution les principaux citoyens d'Opunte. L'attaque de Philippe fut si soudaine, que sans une poignée de Crétois qui étaient allés au fourrage assez loin de la ville et qui aperçurent l'ennemi, Attale eût pu être écrasé. Il s'enfuit précipitamment vers la mer, sans armes et en désordre et s'embarqua ; on levait l'ancre quand Philippe survint, et son apparition sur la côte répandit l'effroi parmi les équipages. De là, il revint à Opunte, accusant les dieux et les hommes de lui avoir enlevé et arraché presque sous les yeux une si belle proie. Les Opuntiens eurent aussi leur part de sa colère ; il leur reprocha de n'avoir pas traîné le siége en longueur, comme ils l'auraient pu, mais de s'être, pour ainsi dire, rendus volontairement à la première vue de l'ennemi. Après avoir réglé les affaires d'Opunte, il partit pour Torone. Attale se retira d'abord à Orée; mais à la nouvelle que Prusias, roi de Bythinie, avait envahi ses états, il oublia tout, abandonna la guerre d'Étolie et repassa en Asie. Sulpicius reconduisit sa flotte à Égine, d'où il était parti au commencement du printemps. La prise de Torone ne coûta guère plus de peine à Philippe, que n'en avait coûté celle d'Opunte à Attale. Torone était habitée par des fugitifs de Thèbes en Phthiotide; après la prise de leur ville par Philippe, ils s'étaient mis sous la protection des Étoliens, qui leur avaient cédé la possession de Torone, ravagée et abandonnée par ce prince dans sa campagne précédente. De Torone, dont il s'empara comme nous venons de le dire, il se porta sur Tritonon et sur Drymes, petites places obscures et peu importantes de la Doride : il les prit. Puis il se rendit à Élatée, où avaient ordre de l'attendre les ambassadeurs de Ptolémée et des Rhodiens. Comme on traitait des moyens de mettre fin à la guerre d'Étolie (car les députés avaient également assisté dans Héraclée à la dernière assemblée des Romains et des Étoliens), on apprit que Machanidas avait résolu d'attaquer les Éléens au milieu de leurs préparatifs pour la solennité des jeux olympiques. Philippe voulut prévenir cette attaque ; il congédia les députés avec une réponse bienveillante : « il n'avait pas été l'auteur de la

serius Platoris fraude e specula elati : et impari maritimis viribus haud facilis erat in insulam classi accessus. Ita res per cunctationem omissa. Ad Chalcidis auxilium, ubi signum accepit, impigre est motus. Nam et ipsa Chalcis, quanquam ejusdem insulæ urbs est, tamen adeo arcto intercinditur freto, ut ponte continenti jungatur, terraque aditum faciliorem, quam mari, habeat. Igitur Philippus, dejecto præsidio, fusisque Ætolis, qui saltum Thermopylarum insidebant, quum ab Demetriade Scotussam, inde de tertia vigilia profectus, trepidos hostes Heracleam compulisset, ipse uno die Phocidis Elatiam millia amplius sexaginta contendit. Eodem ferme die ab Attalo rege Opuntiorum urbs capta diripiebatur. Concesserat eam prædam regi Sulpicius, quia Oreum paucos ante dies ab Romano milite, expertibus regiis, direptum fuerat. Quum Romana classis eo se recepisset, Attalus, ignarus adventus Philippi, pecuniis a principibus exigendis terebat tempus. Adeoque improvisa res fuit, ut, nisi Cretensium quidam, forte pabulatum ab urbe longius progressi, agmen hostium procul conspexissent, opprimi potuerit. Attalus inermis atque incompositus cursu effuso mare ac naves petit : et molientibus ab terra naves Philippus supervenit, tumultumque etiam ex terra nauticis præbuit. Inde Opuntem rediit, deos hominesque accusans, quod tantæ rei fortunam ex oculis prope raptam amisisset. Opuntii quoque ab eadem ira increpiti, quod, quum trahere obsidionem in adventum suum potuissent, viso statim hoste, prope in voluntariam deditionem concessissent. Compositis circa Opuntem rebus, Toronem est profectus. Et Attalus primo Oreum se recedit. Inde, quum fama accidisset, Prusiam Bithyniæ regem in fines regni sui transgressum, omissis rebus atque Ætolico bello, in Asiam trajecit. Et Sulpicius Æginam classem recepit, unde initio veris profectus erat. Haud majore certamine, quam Opuntem Attalus ceperat, Philippus Toronem cepit. Incolebant urbem eam profugi ab Thebis Phthioticis. Urbe sua capta a Philippo, quum in fidem Ætolorum perfugissent, sedem iis Ætoli eam dederant, urbis vastatæ ac desertæ priore ejusdem Philippi bello. Tum ab Torone, sicut paulo ante dictum est, recepta profectus, Tritonon et Drymas, Doridis parva atque ignobilia oppida, cepit. Inde Elatiam, jussis ibi se opperiri Ptolemæi Rhodiorumque legatis, venit. Ubi quum de finiendo Ætolico bello ageretur (adfuerant enim legati nuper Heracleæ concilio Romanorum Ætolorumque), nuntius affertur, Machanidam Olympiorum sollenne ludricum parantes Eleos aggredi statuisse. Prævertendum id ratus, legatis cum benigno responso di-



guerre d'Étolie, et jamais il ne ferait obstacle à la paix, si toutefois on lui offrait des conditions justes et honorables. » Il partit ensuite à la tête de troupes légères, traversa la Béotie, descendit à Mégare, puis à Corinthe, où il prit des vivres, et passa à Phliunte et à Phéné. Comme il était à Hérée, apprenant que Machanidas, effrayé du bruit de sa marche, avait fait retraite sur Lacédémone, il se rendit à Égium pour assister à l'assemblée des Achéens; il espérait aussi y trouver la flotte carthaginoise qu'il avait demandée, pour avoir à sa disposition une marine assez imposante. Peu de jours auparavant, les Carthaginois avaient paru sur les côtes de la Phocide, d'où ils avaient gagné les ports des Acarnaniens, à la nouvelle qu'Attale et les Romains étaient partis d'Orée: car ils craignaient qu'on ne s'avançât contre eux, et qu'on ne les surprît à Rhium, à l'endroit où se resserre le golfe de Corinthe.

VIII. Philippe était triste et préoccupé de n'avoir pu, malgré la rapidité de toutes ses marches, arriver à temps pour aucune de ses entreprises et de voir que la fortune semblait lui tout enlever sous ses yeux et se jouer de sa célérité. Il dissimula cependant ses chagrins dans l'assemblée, et il y exprima de nobles sentiments; il prit à témoin les dieux et les hommes, « qu'on ne l'avait pas, en temps ni lieu, trouvé en défaut; que partout où le bruit des armes ennemies avait retenti, il s'y était porté avec toute la rapidité possible. Mais il était difficile de décider s'il avait montré plus d'audace à chercher le combat que l'ennemi n'avait mis d'empressement à éviter une rencontre. Ainsi Attale à Opunte, Sulpicius à Chalcis, et tout récemment Machanidas, s'étaient échappés de ses mains. Mais on ne réussissait pas toujours en fuyant; il ne fallait pas considérer comme difficile une guerre où l'on était sûr de vaincre, pour peu que l'on pût joindre l'ennemi. Il avait gagné un premier point, c'est que l'ennemi avouait son infériorité. Bientôt il aurait pour lui une victoire qui n'était pas douteuse, et sur le champ de bataille l'événement réaliserait les craintes de l'ennemi. » Les alliés entendirent ces paroles avec plaisir : Philippe rendit ensuite Hérée et la Triphylie aux Achéens, et Aliphère aux Mégalopolitains qui prouvaient que cette place avait toujours fait partie de leur territoire. Puis, avec les trois quadrirèmes et les trois birèmes que lui fournirent les Achéens, il passa à Anticyre. Il partit de là avec sept quinquérèmes et plus de vingt barques, qu'il avait envoyés dans le golfe de Corinthe rejoindre la flotte carthaginoise, et fit une descente à Érythres, ville d'Étolie, voisine d'Eupalium. Les Étoliens s'y attendaient; les habitants des campagnes et des forts voisins de Potidanie et d'Apollonie s'étaient réfugiés tous dans les forêts et dans les montagnes. Il s'empara des troupeaux que, dans leur précipitation, les habitants n'avaient pu emmener, et les transporta sur ses vaisseaux. Il les fit conduire, ainsi que tout le butin, à Égium, par Nicias, préteur des Achéens, tandis qu'il allait à Corinthe, d'où il ordonna à son infanterie de se rendre par terre en Béotie. Pour lui, il s'embarqua à Cenchrée, côtoya l'Attique, doubla le cap Sunium, et parvint à Chalcis,

missis, « se neque causam ejus belli fuisse, nec moram (si modo æqua et honesta conditione liceat) paci facturum, » cum expedito agmine profectus per Bœotiam, Megara, atque inde Corinthum descendit. Unde, commeatibus sumptis, Phliunta Pheneumque petit. Et jam, quum Heræam venisset, audito, Machanidam, fama adventus sui territum, refugisse Lacedæmonem, Ægium se ad concilium Achæorum recepit : simul classem punicam, ut mari quoque aliquid posset, accitam, ibi ratus se inventurum. Paucis ante diebus inde Oxeas trajecerant Pœni : inde portus Acarnanum petierant, quum ab Oreo profectum Attalum Romanosque audissent, veriti ne ad se iretur, et intra Rhium (fauces eæ sunt Corinthii sinus) opprimerentur.

VIII. Philippus mœrebat quidem et angebatur, quum ad omnia ipse raptim isset, nulli tamen se rei in tempore occurrisse, et rapientem omnia ex oculis elusisse celeritatem suam fortunam. In concilio autem, dissimulans ægritudinem, elato animo disseruit : testatus deos hominesque, « se nullo loco, nec tempore defuisse, quin, ubi hostium arma concrepuissent, eo, quanta maxima posset celeritate, tenderet : sed vix rationem iniri posse, utrum ab se audacius, an fugacius ab hostibus geratur bellum. Sic ab Opunte Attalum, sic Sulpicium a Chalcide, sic iis ipsis diebus Machanidam e manibus suis elapsum. Sed non semper felicem esse fugam : nec pro difficili id bellum habendum, in quo, si modo congressus cum hostibus sis, viceris. Quod primum esset, confessionem se hostium habere, nequaquam pares esse sibi; brevi et victoriam haud dubiam habiturum, nec meliore eventu eos secum, quam spe, pugnaturos. » Læti regem socii audierunt. Reddidit inde Achæis Heræam et Triphyliam. Alipheram autem Megalopolitis, quod suorum fuisse finium satis probabant, restituit. Inde, navibus acceptis ab Achæis (erant autem tres quadriremes et biremes totidem), Anticyram trajecit. Inde quinqueremibus septem, et lembis viginti amplius, quos, ut adjungeret Carthaginiensium classi, miserat in Corinthium sinum, profectus ad Erythras Ætolorum, quæ prope Eupalium sunt, exscensionem fecit. Haud fefellit Ætolos; nam, hominum quod aut in agris, aut in propinquis castellis Potidaniæ atque Apolloniæ fuit, in silvas montesque refugit. Pecora, quæ inter festinationem abigi nequierant, sunt direpta et in naves compulsa. Cum his ceteraque præda, Nicia prætore Achæorum Ægium misso, quum Corinthum petisset, pedestres inde copias per Bœotiam terra duci jussit. Ipse, ab Cenchreis præter terram Atticam super Sunium navigans, inter medias prope hostium

presque à travers les flottes ennemies. Il loua la fidélité et la valeur des habitants, que ni la crainte, ni l'espoir n'avaient pu ébranler, et les exhorta à persévérer dans la ligue avec la même constance, s'ils préféraient leur sort à celui des Oritains et des Opuntiens; puis il fit voile pour Orée, confia le souverain pouvoir et la garde de cette place à ceux des principaux citoyens qui, après la prise de la ville, avaient mieux aimé fuir que de se soumettre aux Romains, et retourna de l'Eubée à Démétriade, d'où il était parti d'abord pour voler au secours de ses alliés. Bientôt après il fit commencer, à Cassandrée, la construction de cent vaisseaux longs, rassembla, à cet effet, un grand nombre de charpentiers de marine, et, comme la Grèce était paisible, grâce au départ d'Attale et aux secours qu'il avait si à propos fournis à ses alliés, il retourna dans son royaume pour faire la guerre aux Dardaniens.

IX. A la fin de la campagne qui vit ces événements s'accomplir en Grèce, Q. Fabius, fils de Maximus, lieutenant de M. Livius, vint dire au sénat que le consul était d'avis que c'était assez de L. Porcius et de ses légions pour défendre la Gaule : que, quant à lui, il croyait pouvoir quitter cette province et en retirer l'armée consulaire. Le sénat rappela non-seulement M. Livius, mais aussi son collègue C. Claudius. La seule différence que mit entre eux le décret ce fut de faire revenir l'armée de M. Livius, tandis que les légions de Néron, qui tenaient tête à Annibal, devaient rester dans leur province. Les consuls s'écrivirent et convinrent que, comme ils avaient été animés dans la gestion des affaires des mêmes sentiments, de même aussi, bien que partant de points opposés, ils entreraient à Rome au même moment : le premier arrivé à Préneste devait attendre son collègue. Le hasard voulut que tous deux s'y trouvassent le même jour. De là ils envoyèrent un décret qui convoquait pour le troisième jour une assemblée du sénat au temple de Bellone; puis, au milieu de la foule qui se pressait à leur rencontre, ils s'avancèrent vers Rome. On ne se bornait pas à les saluer en se pressant autour d'eux, chacun était avide de toucher leurs mains victorieuses; on les félicitait, on les remerciait d'avoir sauvé la patrie. Lorsqu'ils eurent, suivant l'usage observé par tous les généraux, rendu compte de leurs opérations au sénat, ils demandèrent « qu'en considération des heureux succès dus à leur courage on rendît aux dieux immortels des actions de grâces, et qu'on leur permît à eux-mêmes d'entrer en triomphe dans Rome. » Le sénat accéda à leur demande, « par reconnaissance, dit-il, envers les dieux d'abord, et, après les dieux, envers les consuls. » On ordonna des prières publiques en leur nom, et on décerna le triomphe à chacun d'eux. Mais, comme ils avaient agi de concert dans leurs opérations, ils ne voulurent pas séparer leur triomphe; ils convinrent « que, puisque la victoire avait été remportée dans la province de M. Livius et que le jour de la bataille s'était trouvé celui où Livius devait prendre les auspices, puisque son armée avait été rappelée à Rome, et que celle de Néron n'avait pu quitter sa province, M. Livius entrerait dans Rome sur

classes, Chalcidem pervenit. Inde, collaudata fide ac virtute, quod neque timor, neque spes flexissent eorum animos; hortatusque in posterum, ut eadem constantia permanerent in societate, si suam, quam Oritanorum atque Opuntiorum, fortunam mallent; ab Chalcide Oreum navigat, principumque iis, qui fugere capta urbe, quam se Romanis tradere, maluerant, summa rerum et custodia urbis permissa, ipse Demetriadem ab Eubœa, unde primo ad opem ferendam sociis profectus erat, trajecit. Cassandreæ deinde centum navium longarum carinis positis, contractaque ad effectum ejus operis multitudine fabrorum navalium, quia res in Græcia tranquillas et profectio Attali fecerat, et in tempore laborantibus sociis latum ab se auxilium, retro in regnum concessit, ut Dardanis bellum inferret.

IX. Extremo æstatis ejus, qua hæc in Græcia gesta sunt, quum Q. Fabius Maximi filius legatus ab M. Livio consule Romam ad senatum nuntiasset, consulem satis præsidii Galliæ provinciæ credere L. Porcium cum suis legionibus esse : decedere se inde, ac deduci exercitum consularem posse; Patres non M. Livium tantum redire ad urbem, sed collegam quoque ejus C. Claudium jusserunt. Id modo in decreto interfuit, quod M. Livii exercitum reduci, Neronis legiones Annibali oppositas manere in provincia jusserunt. Inter consules ita per literas convenit, ut, quemadmodum uno animo rempublicam gessissent, ita, quanquam ex diversis regionibus convénirent, uno tempore ad urbem accederent. Præneste qui prior venisset, collegam ibi opperiri jussus. Forte ita evenit, ut eodem die ambo Præneste venirent. Inde præmisso edicto, ut triduo post frequens senatus ad ædem Bellonæ adesset, omni multitudine obviam effusa, ad urbem accessere. Non salutabant modo universi circumfusi, sed, contingere pro se quisque victrices dextras consulum cupientes, alii gratulabantur, alii gratias agebant, quod eorum opera incolumis respublica esset. In senatu quum more omnium imperatorum, expositis rebus ab se gestis, postulassent, « ut, pro republica fortiter feliciterque administrata, et diis immortalibus haberetur honos, et ipsis triumphantibus urbem inire liceret; se vero ea, quæ postularent, decernere, Patres, merito deorum primum, dein, secundum deos, consulum, » responderunt, et supplicatione amborum nomine, et triumpho utrique decreto, inter ipsos, ne, quum bellum communi animo gessissent, triumphum separerent, ita convenit : « ut, quoniam et in provincia M. Livii res gesta



un char à quatre chevaux et suivi de ses soldats; C. Claudius serait à cheval et sans suite.» Cette association de triomphe rehaussa la gloire des deux généraux, mais surtout de celui qui avait eu la plus grande part à la victoire, et cédait dans le triomphe la plus belle à son collègue : « Cet homme à cheval, disait-on, c'était celui qui, en six jours, avait traversé l'Italie dans toute sa longueur et livré bataille à Asdrubal dans la Cisalpine, alors même qu'Annibal le croyait en Apulie, campé en sa présence. Ainsi le même consul avait, aux deux extrémités de l'Italie, tenu en échec deux chefs ennemis, deux illustres généraux, opposant à l'un sa politique, à l'autre sa personne. Il avait suffi du nom de Néron pour retenir Annibal dans son camp : pour Asdrubal, était-ce autre chose que l'expédition du consul qui avait causé sa ruine et sa mort? L'autre consul pouvait donc se montrer pompeusement élevé sur un char avec un attelage aussi nombreux qu'il lui plairait; un seul cheval promenait dans Rome le véritable triomphateur; et Néron, marchât-il à pied, brillerait toujours de la double gloire d'une bataille gagnée et d'un triomphe dédaigné. » Tels étaient les discours des spectateurs qui accompagnèrent Néron jusqu'au Capitole. Les sommes portées au trésor montèrent à trois millions de sesterces et à quatre-vingt mille livres pesant d'airain. Les soldats de M. Livius avaient reçu chacun cinquante-six as; C. Claudius promit de donner aux siens la même somme, quand il aurait rejoint son armée. On remarqua que ce jour-là, dans leurs chansons et leurs couplets, les soldats célébrèrent plutôt C. Claudius que leur général; que les chevaliers exaltèrent le mérite des lieutenants L. Véturius et Q. Cécilius, et engagèrent le peuple à les nommer consuls pour l'année suivante; et que le lendemain les consuls appuyèrent la proposition des chevaliers en rappelant devant le peuple assemblé tout ce qu'ils devaient au courage et à la fidélité des deux lieutenants.

X. Comme le temps des comices approchait et qu'on voulait un dictateur pour les présider, le consul C. Claudius investit de cette dignité son collègue M. Livius, qui choisit Q. Cécilius pour maître de la cavalerie. Le dictateur créa consuls L. Véturius et ce même Q. Cécilius, qu'il avait pris pour maître de la cavalerie. On tint ensuite les comices prétoriens, et l'on nomma C. Servilius, M. Cécilius Métellus, Tib. Claudius Asellus et Q. Mamilius Turinus, alors édile plébéien. Après les comices, le dictateur abdiqua, licencia l'armée et partit pour l'Étrurie en vertu d'un sénatus-consulte, pour faire une enquête et savoir quels étaient ceux des Étrusques et des Ombriens qui, à l'arrivée d'Asdrubal, avaient conseillé d'abandonner le parti des Romains, et ceux qui lui avaient fourni des renforts, des provisions ou tout autre secours. Ce furent là tous les événements civils et militaires de l'année. Les jeux romains furent célébrés trois fois avec toute la pompe d'usage par les édiles curules Cn. Servilius Cépion, Ser. Cornélius Lentulus. Les jeux plébéiens furent aussi représentés en entier, mais une seule fois,

esset, et eo die, quo pugnatum foret, ejus forte auspicium fuisset, et exercitus Livianus deductus Romam venisset, Neronis deduci non potuisset de provincia, ut M. Livium, quadrigis urbem ineuntem, milites sequerentur; C. Claudius equo sine militibus inveheretur. » Ita consociatus triumphus, quum utrique, tum magis ei, qui, quantum merito anteibat, tantum honore collegæ cesserat, gloriam auxit : « illum equitem, aiebant, sex dierum spatio transcurrisse longitudinem Italiæ : et eo die cum Asdrubale in Gallia signis collatis pugnasse, quo eum castra adversus sese in Apulia posita habere Annibal credidisset. Ita unum consulem pro utraque parte Italiæ adversos duos duces, duos imperatores, hinc consilium suum, hinc corpus opposuisse. Nomen Neronis satis fuisse ad continendum castris Annibalem : Asdrubalem vero, qua alia re, quam adventu ejus, obrutum atque exstinctum esse? Itaque iret alter consul sublimis curru multijugis, si vellet, equis. Uno equo per urbem verum triumphum vehi : Neronemque, etiam si pedes incedat, vel parta eo bello, vel spreta eo triumpho gloria, memorabilem fore. » Hi sermones spectantium Neronem usque in Capitolium prosecuti sunt. Pecuniam in ærarium tulerunt sestertium tricies, octoginta millia æris. Militibus M. Livius quinquagenos senos asses divisit. Tantumdem C. Claudius absentibus militibus suis est pollicitus, quum ad exercitum redisset. Notatum, eo die plura carmina militaribus locis in C. Claudium, quam in consulem suum jactata. Equites L. Veturium et Q. Cæcilium legatos magnis tulisse laudibus, hortatosque esse plebem, ut eos consules in proximum annum crearent; adjecisse equitum prærogativæ auctoritatem consules, postero die in concione, quam forti fidelique duorum præcipue legatorum opera usi essent, commemorantes.

X. Quum comitiorum tempus appeteret, et per dictatorem comitia haberi placuisset, C. Claudius consul M. Livium collegam dictatorem dixit : Livius Q. Cæcilium magistrum equitum. A M. Livio dictatore creati consules L. Veturius, Q. Cæcilius, is ipse, qui tum erat magister equitum. Inde prætorum comitia habita. Creati C. Servilius, M. Cæcilius Metellus, Ti. Claudius Asellus, Q. Mamilius Turinus, qui tum ædilis plebis erat. Comitiis perfectis, dictator, magistratu abdicato, dimissoque exercitu, in Etruriam provinciam ex senatusconsulto est profectus ad quæstiones habendas : qui Etruscorum Umbrorumve populi defectionis ab Romanis ad Asdrubalem sub adventum ejus consilia agitassent, quique eum auxiliis, aut commeatu, aut ope aliqua juvissent. Hæc eo anno domi militiæque gesta. Ludi romani ter toti instaurati ab ædilibus curulibus, Cn. Servilio Cæpione, Ser. Cornelio Lentulo. Item ludi plebeii semel toti instaurati ab

par les édiles du peuple M. Pomponius Matho et Q. Mamilius Turinus. La treizième année de la guerre punique, les consuls L. Véturius Philo et Q. Cécilius Métellus eurent tous deux le Bruttium pour département, avec la conduite de la guerre contre Annibal. Les préteurs tirèrent ensuite au sort leurs provinces : M. Cécilius Métellus obtint la juridiction de la ville ; Q. Mamilius, celle des étrangers ; C. Servilius eut la Sicile ; Ti. Claudius la Sardaigne. Voici quel fut le partage des armées : l'un des deux consuls reçut l'armée de C. Claudius, consul sortant ; l'autre, celle du propréteur Q. Claudius, composée de deux légions ; en Étrurie, les deux légions de volontaires, commandées par le propréteur C. Terentius, passèrent aux ordres du proconsul M. Livius, prorogé pour un an dans le commandement. Q. Mamilius, cédant la juridiction des étrangers à un de ses collègues, devait occuper la Gaule avec l'armée du propréteur L. Porcius : il avait ordre de ravager les terres des Gaulois qui s'étaient donnés aux Carthaginois, à l'arrivée d'Asdrubal. C. Servilius, avec les deux légions de Cannes, succédait à C. Mamilius dans la province de Sicile. On rappela de Sardaigne la vieille armée qu'y avait commandée A. Hostilius, et les consuls levèrent une nouvelle légion que Ti. Claudius devait y emmener avec lui. On prorogea pour un an Q. Claudius dans le commandement de Tarente, et C. Hostilius Tubulus dans celui de Capoue. Le proconsul M. Valérius, qui avait été chargé de défendre les côtes de Sicile, eut ordre de remettre trente vaisseaux à C. Servilius et de ramener le reste de sa flotte à Rome.

XI. Au milieu des hasards et des inquiétudes que causait une guerre si redoutable, Rome, accoutumée à rapporter aux dieux tous ses succès et tous ses revers, recevait la nouvelle d'un grand nombre de prodiges. A Terracine, le temple de Jupiter, à Satricum, celui de la déesse Matuta, avaient été frappés de la foudre. On n'était pas moins effrayé à Satricum de l'apparition de deux serpents dans le temple de Jupiter, où ils s'étaient introduits par la porte même. A Antium, disait-on, des moissonneurs avaient trouvé des épées couvertes de sang. A Céré, un porc était né avec deux têtes ; on parlait aussi d'un agneau réunissant les deux sexes à la fois. A Albe, on avait vu deux soleils ; Frégella avait été, pendant la nuit, illuminée d'une clarté soudaine ; un bœuf avait parlé dans la campagne de Rome ; l'autel de Neptune, situé au milieu du cirque de Flaminius, avait été inondé de sueur ; les temples de Cérès, de la déesse Salut, et de Quirinus, avaient été frappés de la foudre. Les consuls furent chargés d'expier ces prodiges en immolant les grandes victimes et en faisant un jour de supplications : ces mesures furent réglées par un sénatus-consulte. Mais un prodige plus alarmant que tous ceux qu'on avait annoncés du dehors ou vus dans la ville même, ce fut l'extinction du feu sacré dans le temple de Vesta. La vestale qui était de garde cette nuit-là fut battue de verges par ordre du pontife P. Licinius. Cet événement n'était pas un

ædilibus plebis, M. Pomponio Mathone, et Q. Mamilio Turino. Tertio decimo anno punici belli, L. Veturio Philone et Q. Cæcilio Metello consulibus, Bruttii ambobus, ut cum Annibale bellum gererent, provincia decreta. Prætores exinde sortiti sunt ; M. Cæcilius Metellus urbanam, Q. Mamilius peregrinam, C. Servilius Siciliam, Ti. Claudius Sardiniam. Exercitus ita divisi ; consulum alteri, quem C. Claudius prioris anni consul, alteri, quem Q. Claudius proprætor (eæ binæ legiones erant) habuissent exercitum : in Etruria duas volonum legiones a C. Terentio proprætore M. Livius proconsul, cui prorogatum in annum imperium erat, acciperet. Et Q. Mamilio, ut, collegæ jurisdictione tradita, Galliam cum exercitu, cui L. Porcius prætor præfuerat, obtineret, decretum est : jussusque populari agros Gallorum, qui ad Pœnos sub adventum Asdrubalis defecissent. C. Servilio cum Cannensibus duabus legionibus, sicut C. Mamilius tenuerat, Sicilia tuenda data. Ex Sardinia vetus exercitus, cui A. Hostilius præfuerat, deportatus ; novam legionem, quam Ti. Claudius trajiceret secum, consules conscripserunt. Q. Claudio, ut Tarentum, C. Hostilio Tubulo, ut Capuam provinciam haberet, prorogatum in annum imperium est. M. Valerius proconsul, qui tuendæ circa Siciliam maritimæ oræ præfuerat, triginta navibus C. Servilio præbitis, cum cetera omni classe redire ad urbem jussus.

XI. In civitate tanto discrimine belli sollicita, quum omnium secundorum adversorumque causas in deos verterent, multa prodigia nuntiabantur ; Tarracinæ Jovis ædem, Satrici Matris Matutæ de cœlo tactam. Satricanos haud minus terrebant in ædem Jovis foribus ipsis duo perlapsi angues. Ab Antio nuntiatum est, cruentas spicas metentibus visas esse. Cære, porcus biceps, et agnus mas idemque femina natus erat. Et Albæ duo soles visos referebant : et nocte Fregellis lucem obortam. Et bos in agro romano locutus, et ara Neptuni multo sudore manasse in circo Flaminio dicebatur ; et ædes Cereris ; Salutis, Quirini de cœlo tactæ. Prodigia consules hostiis majoribus procurare jussi, et supplicationem unum diem habere. Ea ex senatusconsulto facta. Plus omnibus aut nuntiatis peregre, aut visis domi prodigiis, terruit animos hominum ignis in æde Vestæ exstinctus : cæsaque flagro est Vestalis, cujus custodia noctis ejus fuerat, jussu P. Licinii pontificis. Id quanquam, nihil portendentibus deis, ceterum negligentia humana acciderat, tamen et hostiis majoribus procurari, et supplicationem ad Vestæ haberi placuit. Priusquam proficiscerentur consules ad bellum, moniti ab senatu sunt, « ut in



avis donné par les dieux, mais un effet de la négligence humaine; on crut devoir néanmoins immoler en expiation les grandes victimes et faire une supplication au temple de Vesta. Avant leur départ pour la guerre, les consuls furent invités par le sénat « à s'occuper de rappeler les cultivateurs dans les campagnes. La protection des dieux avait porté la guerre loin de Rome et du Latium; on pouvait sans crainte retourner aux champs. Il serait étrange qu'on attachât plus d'importance à cultiver la Sicile que l'Italie! » Mais ce n'était pas chose facile au peuple : la guerre avait emporté les cultivateurs libres, et les esclaves manquaient; les troupeaux avaient été pillés, les fermes détruites ou incendiées. Cependant, à la persuasion des consuls, une grande partie des laboureurs retournèrent dans leurs campagnes. Ce qui appela l'attention sur cette affaire ce furent les plaintes des députés de Plaisance et de Crémone. Leurs terres, disaient-ils, étaient courues et dévastées par les Gaulois, leurs voisins; la plupart de leurs cultivateurs dispersés, leurs villes dépeuplées, leurs campagnes désertes et solitaires. On chargea le préteur Mamilius de veiller à la sûreté des colonies. Les consuls ordonnèrent, en vertu d'un sénatus-consulte, que tout citoyen de Crémone et de Plaisance, avant un jour qui fut fixé, rentrât dans sa patrie. Ils partirent ensuite pour la guerre au commencement du printemps. Q. Cécilius prit l'armée de C. Néron, L. Véturius, celle du propréteur Q. Claudius, qu'il compléta avec ses nouvelles levées. Les consuls conduisirent leurs troupes sur le territoire de Consentia et le ravagèrent en tous sens. L'armée revenait chargée de dépouilles, lorsqu'elle fut surprise dans un étroit défilé par les Bruttiens et les frondeurs numides. Dans le désordre de l'attaque les soldats faillirent perdre non-seulement leur butin, mais la vie. Toutefois ce fut plus une alarme qu'un combat. Les légions envoyèrent le butin en avant, et parvinrent sans être entamées en lieu de sûreté. Delà, elles marchèrent sur la Lucanie; la population tout entière de cette contrée rentra, sans coup férir, sous la domination de Rome.

XII. Il n'y eut cette année aucun engagement avec Annibal. Encore sous le poids du coup qui venait de frapper sa patrie et sa famille, il ne vint point chercher les Romains, et les Romains ne le troublèrent pas dans son repos : tant ils le croyaient encore puissant par son seul génie, alors même que tout tombait autour de lui! Je ne sais, en effet, s'il ne fut pas plus admirable dans ses revers qu'au milieu de ses succès. Campé sur une terre ennemie pendant treize ans, si loin de son pays, malgré toutes les vicissitudes que présentait la guerre, à la tête d'une armée composée non de concitoyens, mais d'un ramas confus d'hommes de toutes nations, qui n'avaient ni les mêmes lois, ni les mêmes mœurs, ni le même langage; dont l'extérieur, les vêtements, les armes, le culte, la religion et presque les dieux étaient différents, il sut les unir par des liens si indissolubles, que jamais on ne les avait vus ni divisés entre eux, ni soulevés contre leur général. Cependant la paie et les vivres leur manquaient souvent sur le territoire ennemi, double pénurie qui avait, dans la première guerre punique, suscité tant de conflits déplorables entre les généraux et les soldats. Et lors-

agros reducendæ plebis curam haberent. Deum benignitate summotum bellum ab urbe romana et Latio esse, et posse sine metu in agris habitari. Minime convenire, Siciliæ, quam Italiæ, colendæ majorem curam esse. » Sed res haudquaquam erat populo facilis, et liberis cultoribus bello absumptis, et inopia servitiorum, et pecore direpto, villisque dirutis aut incensis. Magna tamen pars auctoritate consulum compulsa in agros remigravit. Moverant autem hujusce rei mentionem Placentinorum et Cremonensium legati, querentes, agrum suum ab accolis Gallis incursari ac vastari, magnamque partem colonorum suorum dilapsam esse, et infrequentes se urbes, agrum vastum ac desertum habere. Mamilio prætori mandatum, ut colonias ab hoste tueretur. Consules ex senatusconsulto edixerunt, ut, qui cives Cremonenses atque Placentini essent, ante certam diem in colonias reverterentur. Principio deinde veris et ipsi ad bellum profecti sunt. Q. Cæcilius consul exercitum ab C. Nerone, L. Veturius ab Q. Claudio proprætore accepit, novisque militibus, quos ipse conscripserat, supplevit. In Consentinum agrum consules exercitum duxerunt, passimque depopulati, quum agmen jam grave præda esset, in saltu angusto a Bruttiis jaculatoribusque Numidis turbati sunt; ita ut non præda, sed armati quoque in periculo fuerint. Major tamen tumultus, quam pugna, fuit; et præmissa præda, incolumes et legiones in loca tuta evasere. Inde in Lucanos profecti. Ea sine certamine tota gens in ditionem populi romani rediit.

XII. Cum Annibale nihil eo anno rei gestum est. Nam neque ipse se obtulit in tam recenti vulnere publico privatoque, neque lacessierunt quietum Romani. Tantam inesse vim, etsi omnia alia circa eum ruerent, in uno illo duce censebant. Ac nescio, an mirabilior adversis, quam secundis rebus, fuerit : quippe qui, quum et in hostium terra per annos tredecim, tam procul ab domo, varia fortuna bellum gereret exercitu non suo civili, sed mixto ex colluvione omnium gentium, quibus non lex, non mos, non lingua communis; alius habitus, alia vestis, alia arma, alii ritus, alia sacra, alii prope dei essent; ita quodam uno vinculo copulaverit eos, ut nulla nec inter ipsos, nec adversus ducem seditio exstiterit; quum et pecunia sæpe in stipendium, et commeatus in hostium agro deessent : quorum inopia priore punico bello multa infanda inter duces militesque commissa fuerant. Post

que, après la ruine de l'armée d'Asdrubal et la mort de ce chef, sur qui reposait tout l'espoir du succès, il s'était retiré au fond du Bruttium et avait abandonné le reste de l'Italie, n'était-ce pas un véritable prodige que de ne voir aucun mouvement éclater dans son camp? Car à tant d'autres misères s'était jointe la nécessité de tirer sa subsistance du seul Bruttium qui, cultivé même dans son entier, n'eût pu suffire aux besoins d'une armée aussi nombreuse. Et puis la plupart des jeunes Bruttiens avaient été arrachés aux travaux des champs par le besoin de combattre et par la mauvaise habitude qu'ont ces peuples de faire de la guerre un brigandage. Carthage ne lui envoyait d'ailleurs aucun secours et semblait ne s'inquiéter que de sauver l'Espagne, comme si tout allait bien pour elle en Italie. En Espagne, la fortune qui, à certains égards, était la même qu'en Italie, sous d'autres rapports était bien différente : elle était la même en ce que les Carthaginois, vaincus dans une bataille, avaient été acculés aux extrémités de la province jusque sur les rivages de l'Océan ; différente, en ce que l'Espagne, plus que l'Italie, plus que toute autre contrée du monde, offrait par la nature de son sol et le caractère de ses habitants des ressources pour rallumer la guerre. C'est ce qui explique qu'après avoir été la première des provinces du continent où Rome pénétra, elle est la dernière qui ait été entièrement soumise, ce qui n'a eu lieu que de nos jours, sous les ordres et les auspices de César Auguste. Alors Asdrubal, fils de Gisgon, le plus grand et le plus illustre, après les Barca, de tous les généraux qui figurèrent dans cette guerre, venait de quitter Gadès et de rentrer dans l'Espagne ultérieure, où, secondé dans ses tentatives de soulèvement par Magon, fils d'Hamilcar, il fit des levées et mit sur pied cinquante mille hommes d'infanterie et quatre mille cinq cents chevaux. Pour la cavalerie, presque tous les auteurs sont d'accord ; mais des historiens ont écrit qu'il amena sous les murs de Silpia soixante-dix mille fantassins. Les deux généraux carthaginois, résolus à ne point refuser le combat, établirent leur camp à l'entrée d'une vaste plaine.

XIII. A la nouvelle de ce formidable armement, Scipion pensa qu'avec les légions romaines il ne pourrait tenir tête à tant de troupes, et qu'au moins pour la forme, il devait leur opposer des barbares auxiliaires, sans toutefois se fier assez à eux pour que leur inconstance, déjà cause du désastre de son père et de son oncle, fût d'un grand poids dans la balance. Il députa donc Silanus à Colchas, qui régnait sur vingt-huit villes, et fit demander à ce prince la cavalerie et l'infanterie qu'il avait fait enrôler pendant l'hiver. Il quitta lui-même Tarragone, leva quelques troupes auxiliaires chez les alliés en traversant leurs terres, et se rendit à Castulon. Ce fut là que Silanus lui amena comme renfort trois mille fantassins et cinq cents chevaux. Il s'avança jusqu'à Bécula avec toute son armée, forte de quarante-cinq mille hommes d'infanterie et de cavalerie, tant alliés que Romains. Comme ils établissaient leur camp, Magon et Massinissa les attaquèrent avec leur cavalerie, et ils auraient

Asdrubalis vero exercitum cum duce, in quibus spes omnis reposita victoriæ fuerat, deletum, cedendoque in angulum Bruttium cetera Italia concessum, cui non videatur mirabile, nullum motum in castris factum? Nam ad cetera id quoque accesserat, ut ne alendi quidem exercitus, nisi ex Bruttio agro, spes esset; qui, ut omnis coleretur, exiguus tamen tanto alendo exercitui erat; tum magnam partem juventutis abstractam a cultu agrorum bellum occupaverat, et mos vitio etiam insitus genti per latrocinia militiam exercendi. Nec ab domo quicquam mittebatur, de Hispania retinenda sollicitis, tanquam omnia prospera in Italia essent. In Hispania res quadam ex parte eamdem fortunam, quadam longe disparem habebant; eamdem, quod prælio victi Carthaginienses, duce amisso, in ultimam Hispaniæ oram usque ad Oceanum compulsi erant; disparem autem, quod Hispania, non quam Italia modo, sed quam ulla pars terrarum, bello reparando aptior erat, locorum hominumque ingeniis. Itaque ergo prima Romanis inita provinciarum, quæ quidem continentis sint, postrema omnium, nostra demum ætate, ductu auspicioque Augusti Cæsaris, perdomita est. Ibi tum Asdrubal Gisgonis, maximus clarissimusque eo bello secundum Barcinos dux, regressus ab Gadibus, rebellandi spem adjuvante Magone Hamilcaris filio, delectibus per ulteriorem Hispaniam habitis, ad quinquaginta millia peditum et quatuor millia et quingentos equites armavit. De equestribus copiis ferme inter auctores convenit : peditum septuaginta millia quidam adducta ad Silpiam urbem scribunt. Ibi super campos patentes duo duces Pœni ea mente, ne detrectarent certamen, consederunt.

XIII. Scipio, quum ad eum fama tanti comparati exercitus perlata esset, neque romanis legionibus tantæ se parem fore multitudini ratus, ut non in speciem saltem opponerentur barbarorum auxilia, neque in iis tamen virium ponendum, ut mutando fidem, quæ cladis causa tantum fuisset patri patruoque, magnum momentum facerent, præmisso Silano ad Colcham, duodetriginta oppidis regnantem, ut equites peditesque ab eo, quos se per hiemem conscripturum pollicitus erat, acciperet, ipse ab Tarracone profectus, protinus ab sociis, qui accolunt viam, modica contrahendo auxilia, Castulonem pervenit. Eo adducta ab Silano auxilia, tria millia peditum et quingenti equites. Inde ad Bæculam urbem progressus omni exercitu civium, sociorum, peditum equitumque quinque et quadraginta millibus. Castra ponentes eos Mago et Ma-



culbuté les travailleurs, si des cavaliers, cachés par Scipion derrière une éminence qui s'élevait là fort à propos, n'eussent fondu tout à coup sur les assaillants en désordre. Les plus ardents, ceux que leur fougue avait emportés jusqu'au pied des retranchements et près des travailleurs, se dispersèrent au premier choc; mais ceux qui marchaient sous leurs enseignes et en bon ordre soutinrent plus longtemps le combat, sans qu'on pût en prévoir l'issue. Enfin les cohortes s'étant débarrassées de leurs bagages accoururent du camp; elles furent suivies des soldats qu'on arrachait aux travaux pour leur faire prendre les armes, puis de troupes fraîches plus nombreuses destinées à remplacer les combattants fatigués, et bientôt une grande partie de l'armée s'élança sur le champ de bataille. Alors les Carthaginois et les Numides n'hésitèrent plus à fuir. Et d'abord ils se retiraient par pelotons, sans que la peur ou la précipitation troublassent leurs rangs. Mais les Romains chargèrent si vigoureusement leur arrière-garde, que, ne pouvant soutenir ce choc, ils n'observèrent plus de rangs et s'enfuirent tous de divers côtés par le chemin le plus court. Ce combat, en relevant la confiance des Romains, avait découragé les Carthaginois; toutefois, pendant quelques jours encore, la cavalerie et les troupes légères continuèrent à escarmoucher.

XIV. Quand on se fut assez éprouvé dans ces légères rencontres, Asdrubal parut le premier avec ses troupes rangées en bataille; les Romains sortirent à leur tour. Mais les deux armées se tinrent immobiles devant leurs retranchements; personne n'engagea le combat, et déjà le jour tirait à sa fin, lorsque les Carthaginois d'abord, puis les Romains rentrèrent dans leur camp. Cette manœuvre se répéta les jours suivants. Asdrubal était toujours le premier en bataille; le premier aussi il donnait le signal de la retraite à ses soldats, fatigués de rester sous les armes : de part et d'autre nul se mettait en mouvement, nul ne lançait un trait, nul ne poussait un cri. On voyait au centre, d'un côté les Romains, de l'autre les Carthaginois mêlés aux Africains; les ailes étaient occupées par les alliés, et dans les deux armées c'étaient des Espagnols. Devant le front des Carthaginois, les éléphants apparaissaient de loin comme autant de tours. Déjà, dans les deux camps, on répétait que cet ordre serait celui de la bataille : aux centres, les Romains contre les Carthaginois; la querelle étant entre eux, ils apporteraient donc même courage et mêmes efforts au combat. Scipion, voyant cette opinion fortement établie, changea à dessein ses plans pour le jour où il se proposait d'en venir aux mains. La veille, au soir, il donna ordre qu'avant le jour, hommes et chevaux, tous fussent prêts et alimentés : le cavalier sous les armes devait tenir son cheval sellé et bridé. Au petit jour il lança toute sa cavalerie et ses troupes légères contre les avant-postes ennemis, et, aussitôt après, il s'avança lui-même à la tête de l'infanterie légionnaire, après avoir, contre l'opinion générale des siens et des ennemis, formé les ailes avec des troupes romaines, et placé les alliés au centre. Asdrubal, éveillé par le bruit de sa cavalerie, se

sinissa cum omni equitatu aggressi sunt « turbassentque munientes, ni abditi post tumultum, opportune ad id positum, ab Scipione equites improviso in effusos incurrissent. Hi promptissimum quemque, et proxime vallum, atque in ipsos munitores primum invectum, vixdum prœlio inito, fuderunt : cum ceteris, qui sub signis atque ordine agminis incesserant, longior et diu ambigua pugna fuit. Sed quum ab stationibus primum expeditæ cohortes, deinde ex opere deducti milites, atque arma capere jussi plures et integri fessis subirent, magnumque jam agmen armatorum a castris in prœlium rueret, terga haud dubie vertunt Pœni Numidæque. Et primo turmatim abibant, nihil propter pavorem festinationemve confusis ordinibus : dein, postquam acrius ultimis incidebat Romanus, neque sustineri impetus poterat, nihil jam ordinum memores, passim, qua cuique proximum fuit, in fugam effunduntur. Et quanquam eo prœlio aliquantum et Romanis aucti et deminuti hostibus animi erant, tamen nunquam aliquot insequentes dies ab excursionibus equitum levisque armaturæ cessatum est.

XIV. Ubi satis tentatæ per hæc levia certamina vires sunt, prior Asdrubal in aciem copias eduxit : deinde et Romani processere. Sed utraque acies pro vallo stetit instructa : et quum ab neutris pugna cœpta esset, jam die ad occasum inclinante, a Pœno prius, deinde ab Romano in castra copiæ reductæ. Hoc idem per dies aliquot factum. Prior semper Pœnus copias castris educebat : prior fessis stando signum receptui dabat. Ab neutra parte procursum, telumve missum, aut vox ulla orta. Mediam aciem hinc Romani, illinc Carthaginienses mixti Afris, cornua socii tenebant : erant autem utrimque Hispani pro cornibus. Ante punicam aciem elephanti castellorum procul speciem præbebant. Jam hoc in utrisque castris sermonis erat, ita, ut instructi stetissent, pugnaturos. Medias acies Romanum Pœnumque, quos inter belli causa esset, pari robore animorum armorumque concursuros. Scipio ubi hæc obstinate credita animadvertit, omnia de industria in eum diem, quo pugnaturus erat, mutavit. Tesseram vesperi per castra dedit, ut ante lucem viri equique curati et pransi essent : armatus eques frenatos instratosque teneret equos. Vixdum satis certa luce, equitatum omnem cum levi armatura in stationes punicas immisit : inde confestim ipse cum gravi agmine legionum procedit, præter opinionem destinatam suorum hostiumque, romano milite cornibus firmatis, sociis in mediam acceptis. Asdrubal, clamore equi

précipita hors de sa tente. il vit l'alerte excitée devant son camp, la confusion des siens, les enseignes des légions qui brillaient au loin, et toute la plaine couverte d'ennemis, et il lança aussitôt toute sa cavalerie contre la cavalerie romaine. Puis il sortit du camp avec son infanterie, sans rien changer à son ordre de bataille accoutumé. Les cavaliers étaient depuis longtemps aux prises sans résultat, et cette mêlée ne pouvait se décider par elle-même; car, repoussés à peu près chacun à leur tour, les deux partis se repliaient en toute sûreté sur leur infanterie. Mais, lorsque les deux armées ne furent plus qu'à cinq cents pas l'une de l'autre, Scipion fit sonner la retraite, ouvrit ses rangs, y reçut la cavalerie et les troupes légères, et les divisa en deux corps, qu'il plaça comme réserves derrière les ailes. Puis, quand le moment fut venu de commencer l'attaque, il ordonna aux Espagnols, qui étaient au centre, de marcher au petit pas; et, de l'aile droite où il commandait, il envoya à Silanus et à Marcius l'ordre d'étendre l'aile sur la gauche, en répétant la manœuvre qu'ils lui verraient faire sur la droite, et d'engager leurs troupes légères, infanterie et cavalerie, contre l'ennemi avant que les centres pussent s'atteindre. Les ailes, ainsi développées, marchèrent chacune avec trois cohortes d'infanterie, trois escadrons de cavalerie, outre les vélites; et elles coururent à l'ennemi, suivies des autres qui s'avançaient obliquement. La ligne rentrait vers le centre, par un effet de la marche lente des Espagnols. Déjà on se battait sur les ailes que l'élite de l'armée ennemie, les vétérans carthaginois et africains, n'étaient pas encore à portée de trait et n'osaient, pour secourir leurs combattants, se diriger vers les ailes, de peur d'ouvrir le centre devant les Romains qui s'avançaient en face. Leurs ailes avaient une double lutte à soutenir : la cavalerie, les troupes légères et les vélites les avaient tournées pour les prendre en flanc, et les cohortes les attaquaient de front et cherchaient à les séparer du reste de l'armée.

XV. Deux raisons avaient déjà fait que, sur tous les points, le combat n'était plus égal; d'une part, les frondeurs baléares et les recrues espagnoles avaient affaire aux Romains et aux Latins; et, d'autre part, le jour en s'avançant épuisait les forces des soldats d'Asdrubal, qui, surpris par l'attaque soudaine du matin, avaient été forcés de sortir à la hâte, sans avoir pris de nourriture. C'était dans cette pensée que Scipion avait prolongé le combat de manière à gagner le soir. A la septième heure seulement l'infanterie avait engagé l'action sur les ailes. Le centre ne s'y mêla que beaucoup plus tard; de sorte que l'ardeur du soleil de midi, la fatigue qu'ils éprouvaient à rester debout sous les armes, la faim, la soif, avaient accablé les Carthaginois avant qu'ils en fussent venus aux mains : aussi se tenaient-ils appuyés sur leurs boucliers. De plus, les éléphants, que la charge tumultueuse de la cavalerie, des vélites et des troupes légères avaient effarouchés, s'étaient reportés des ailes sur le centre. Alors, épuisés de fatigue et découragés, les ennemis s'ébranlèrent, sans quitter leurs rangs

tum excitatus, ut ex tabernaculo prosiluit, tumultumque ante vallum et trepidationem suorum, et procul signa legionum fulgentia, plenosque hostium campos vidit, equitatum omnem extemplo in equites emittit. Ipse cum peditum agmine castris egreditur : nec ex ordine solito quicquam acie instruenda mutat. Equitum jam diu anceps pugna erat : nec ipsa per se decerni poterat, quia pulsis (quod prope in vicem fiebat) in aciem peditum tutus receptus erat. Sed ubi jam haud plus quingentos passus acies inter sese aberant, signo receptui dato, Scipio, patefactisque ordinibus, equitatum omnem levemque armaturam, in medium acceptam divisamque in partes duas, in subsidiis post cornua locat. Inde, ubi incipiendæ jam pugnæ tempus erat, Hispanos (ea media acies fuit) presso gradu incedere jubet. Ipse e dextro cornu (ibi namque præerat) nuntium ad Silanum et Marcium mittit, ut cornu extenderent in sinistra parte, quemadmodum se tendentem a dextra vidissent : et cum expeditis peditum equitumque prius pugnam consererent cum hoste, quam coire inter se mediæ acies possent. Ita diductis cornibus cum ternis peditum cohortibus, ternisque equitum turmis, ad hoc velitibus, citato gradu in hostem ducebant, sequentibus in obliquum aliis. Sinus in medio erat, quia segnius Hispanorum signa incedebant : et jam conflixerant cornua, quum quod roboris in acie hostium erat, Pœni veterani Afrique nondum ad teli conjectum venissent, neque in cornua, ut adjuvarent pugnantes, discurrere auderent, ne aperirent mediam aciem venienti ex adverso hosti. Cornua ancipiti prælio urgebantur : eques, levisque armatura, velites, circumductis alis in latera incurrebant; cohortes a fronte urgebant, ut abrumperent cornua a cetera acie.

XV. Et quum ab omni parte haudquaquam par pugna erat, tum quod turba Baliarium tironumque hispanorum romano latinoque militi objecta erat, et procedente jam die, vires etiam deficere Asdrubalis exercitum cœperant, oppressos matutino tumultu coactosque, priusquam cibo corpora firmarent, raptim in aciem exire. Ad id sedulo diem extraxerat Scipio, ut sera pugna esset. Nam ab septima demum hora peditum signa cornibus incucurrerunt. Ad medias acies aliquanto serius pervenit pugna : ita ut prius æstus a meridiano sole, laborque standi sub armis, et simul fames sitisque corpora afficerent, quam manus cum hoste consererent. Itaque steterunt scutis innisi. Nam super cetera elephanti etiam, tumultuoso genere pugnæ equitum velitumque et levis armaturæ consternati, e cornibus in mediam aciem sese intulerant. Fessi igitur corporibus animisque retulere pedem, or-

toutefois, et comme si, sur l'ordre de leur général, ils exécutaient, sans être entamés, un mouvement rétrograde. Mais l'ardeur des vainqueurs redoubla en les voyant plier; ils se précipitèrent de tous points sur eux, et leur choc fut irrésistible. En vain Asdrubal arrêtait les fuyards, en vain il se mettait sur leur passage, leur criant «qu'ils avaient derrière eux des collines où ils trouveraient une retraite sûre s'ils reculaient en bon ordre.» La frayeur l'emporta sur la honte; les premiers rangs se rompirent devant l'ennemi; aussitôt tous s'enfuirent, et la déroute devint complète. Les enseignes s'arrêtèrent d'abord au pied des hauteurs, et les soldats commencèrent à reformer leurs rangs, en s'apercevant que les Romains hésitaient à gravir la colline qui leur faisait face. Mais, quand ils les virent s'avancer intrépidement, ils prirent de nouveau la fuite et furent refoulés avec frayeur jusque dans leur camp. Le soldat romain touchait aux retranchements, et, dans son impétuosité, il les eût emportés, si aux rayons d'un soleil brûlant, tel que celui qui perce de sombres nuages, n'eût succédé une pluie si abondante que les vainqueurs purent à peine rentrer dans leur camp : quelques-uns même se firent un scrupule religieux de risquer ce jour-là de nouveaux efforts. Les Carthaginois étaient épuisés de fatigue : affaiblis par leurs blessures, la nuit et l'orage les invitaient à un repos bien nécessaire ; mais leurs craintes et leurs dangers ne leur en laissaient pas le temps. Persuadés qu'au point du jour l'ennemi fondrait sur leur camp, ils apportèrent de toutes les vallées voisines des pierres avec lesquelles ils exhaussèrent leurs retranchements, cherchant dans des fortifications la sûreté qu'ils ne trouvaient point dans leurs armes; mais la désertion de leurs alliés leur fit voir qu'il était plus prudent de fuir que d'attendre. La défection avait commencé par Attane, roi des Turdétans, qui passa aux Romains avec un grand nombre de ses compatriotes ; deux places fortes, avec leurs garnisons, furenten suite livrées à Scipion, par leurs commandants. Asdrubal, voyant les esprits une fois tournés à la révolte, craignit que la contagion ne gagnât tout le monde et décampa la nuit suivante.

XVI. Scipion apprit au point du jour, par le rapport de ses postes avancés, le départ de l'ennemi; il fit prendre les devants à sa cavalerie et se mit à leur poursuite. Telle fut la rapidité de sa marche, que s'il eût suivi directement la trace des Carthaginois, nul doute qu'il ne les eût atteints. On crut, sur la parole des guides, qu'un chemin plus court conduisait au Bétis, et qu'on pourrait attaquer l'ennemi au passage du fleuve. Asdrubal, le trouvant gardé, tourna vers l'Océan ; ses soldats fuyaient alors avec une telle précipitation qu'ils mirent une assez grande distance entre eux et les légions romaines. Cependant la cavalerie et les troupes légères survenant tantôt en queue, tantôt en flanc, harcelaient et retardaient leur retraite. Comme à chaque alerte il fallait s'arrêter, faire face soit à la cavalerie, soit aux vélites et à l'infanterie auxiliaire, les légions arrivèrent. Dès lors ce ne fut plus un combat : on eût plutôt dit une boucherie. Enfin, Asdrubal, lui-même conseillant la fuite à ses soldats, s'échappa sur les hauteurs voisines avec près de six mille hommes à demi

dines tamen servantes, haud secus, quam si imperio ducis cederent integra acies. Sed quum eo ipso acrius, ubi inclinatam sensere rem, victores se undique inveherent, nec facile impetus sustineri posset; quanquam retinebat, obsistebatque cedentibus Asdrubal, « ab tergo esse colles tutumque receptum, si modice se reciperent; » clamitans, tamen, vincente verecundiam metu, quum proximus quisque hostem cederet, terga extemplo data, atque in fugam sese omnes effuderunt. Ac primo consistere signa in radicibus collium, ac revocare in ordines militem cœperant; cunctantibus in adversum collem erigere aciem Romanis. Inde ut inferri impigre signa viderunt, integrata fuga, in castra pavidi compelluntur. Nec procul vallo Romanus aberat : cepissetque tanto impetu castra, ni se ex vehementi sole, qualis inter graves imbre nubes effulget, tanta vis aquæ dejecisset, ut vix in castra sua receperint se victores; quosdam etiam religio ceperit ulterius quicquam eo die conandi. Carthaginienses, quanquam fessos labore ac vulneribus, nox imberque ad necessariam quietem vocabat, tamen, quia metus et periculum cessandi non dabat tempus, prima luce oppugnaturis hostibus castra, saxis undique circa ex propinquis vallibus congestis augent vallum, munimento sese, quando in armis parum præsidii foret, defensuri. Sed transitio sociorum, fuga ut tutior mora videretur, fecit. Principium defectionis ab Attane regulo Turdetanorum factum est. Is cum magna popularium manu transfugit. Inde duo munita oppida cum præsidiis tradita a præfectis Romano. Et ne latius, inclinatis semel ad defectionem animis, serperet res, silentio proximæ noctis Asdrubal castra movet.

XVI. Scipio, ut prima luce, qui in stationibus erant, retulerunt, profectos hostes, præmisso equitatu signa ferri jubet : adeoque citato agmine ducti sunt, ut, si via recta vestigia sequentes issent, haud dubie assecuturi fuerint. Ducibus est creditum, brevius aliud esse iter ad Bætim fluvium, ut transeuntes aggrederentur. Asdrubal, clauso transitu fluminis, ad Oceanum flectit. Et jam inde fugientium modo effusi abibant; idque ab legionibus romanis aliquantum intervalli fecit. Eques levisque armatura nunc ab tergo, nunc ab lateribus occurrendo, fatigabat morabaturque : sed quum ad crebros tumultus signa consisterent, et nunc equestria, nunc cum velitibus auxiliisque peditum prælia consererent, supervenerunt legiones. Inde non jam pugna, sed trucidatio velut pecorum fieri;

désarmés. Le reste fut tué ou pris. Les Carthaginois établirent à la hâte et fortifièrent un camp sur la colline la plus élevée, et de là ils se défendirent facilement contre un ennemi qui s'épuisait en vains efforts pour gravir une pente escarpée. Mais cette position sur un terrain nu et sans ressource était à peine tenable pendant quelques jours : aussi les transfuges étaient-ils nombreux. Enfin Asdrubal, ayant fait venir quelques vaisseaux (car la mer était peu éloignée), quitta l'armée durant la nuit et s'enfuit à Gadès. Scipion, à la nouvelle de cette évasion, laissa dix mille fantassins et mille cavaliers à Silanus pour bloquer le camp; et, partant avec le reste de l'armée, il retourna à Tarragone en soixante-dix jours, après s'être fait rendre compte sur sa route de la conduite des rois et des peuples, pour pouvoir récompenser chacun selon ses mérites. Après son départ, Masinissa eut une conférence secrète avec Silanus, et, pour disposer son peuple à seconder ses nouveaux projets, il repassa en Afrique avec un petit nombre de ses compatriotes. Les raisons qui déterminèrent alors ce changement subit furent peu connues; mais l'inébranlable fidélité qu'il montra depuis aux Romains jusqu'à son extrême vieillesse prouva que, même alors, il n'avait pas agi sans motif suffisant. Magon s'embarqua à son tour sur les vaisseaux que lui renvoya Asdrubal, et se rendit à Gadès. Les autres, se voyant abandonnés de leurs chefs, s'enfuirent ou désertèrent, se dispersant dans les villes voisines ; mais il ne resta pas un seul corps dont le nombre ou la force imposât. Ce fut ainsi que, sous la conduite et les auspices de P. Scipion, les Carthaginois furent chassés de l'Espagne, la treizième année de la guerre, la cinquième depuis que Scipion avait pris le commandement de la province et de l'armée. Peu après, Silanus rejoignit Scipion à Tarragone et lui apprit ses succès.

XVII. L. Scipion fut envoyé à Rome avec plusieurs prisonniers de distinction pour y annoncer que l'Espagne était reconquise. Au milieu de la joie générale, et quand tout le monde exaltait sa gloire à l'envi, le héros qui avait accompli cette tâche brillante était le seul qui, dans son insatiable désir de hauts faits et de véritable grandeur, ne considérait la conquête des Espagnes que comme un faible échantillon des succès dont son vaste génie avait conçu l'espérance. C'était vers l'Afrique, vers la grande Carthage, vers la gloire dont il couvrirait son nom s'il terminait cette guerre, que se portaient ses regards. Aussi, sentant bien qu'il devait aplanir d'avance les difficultés, et gagner les esprits des rois et des peuples, il résolut de sonder d'abord Syphax, roi des Masésyliens. Cette nation, voisine des Maures, habite en face de la côte d'Espagne où s'élève Carthagène. Il y avait alliance à cette époque entre Syphax et les Carthaginois. Scipion pensa qu'aux yeux de ce prince elle n'était pas plus sérieuse, plus inviolable, que pour les autres barbares, dont la fidélité est toujours subordonnée aux chances de la fortune, et il députa vers lui C. Lélius avec des présents. Le barbare reçut ces dons avec joie. Voyant la fortune sourire partout à Rome, tandis que Carthage, malheureuse en Italie, était perdue sans ressource

donec ipse dux fugæ auctor in proximos colles cum sex millibus ferme semiermium evasit. Ceteri cæsi captique. Castra tumultuaria raptim Pœni tumulo editissimo communierunt : atque inde, quum hostis nequicquam subire iniquo ascensu conatus esset, haud difficulter sese tutati sunt. Sed obsidio in loco nudo atque inopi vix in paucos dies tolerabilis erat. Itaque transitiones ad hostem fiebant. Postremo dux ipse, navibus acceptis (nec procul inde aberat mare), nocte relicto exercitu, Gades perfugit. Scipio, fuga ducis hostium audita, decem millia peditum, mille equites relinquit Silano ad castrorum obsidionem. Ipse cum ceteris copiis, septuagesimis castris, protinus causis regulorum civitatumque cognoscendis, ut præmia ad veram meritorum æstimationem tribui possent, Tarraconem rediit. Post profectionem ejus Masinissa, cum Silano clam congressus, ut ad nova consilia gentem quoque suam obedientem haberet, cum paucis popularibus in Africam trajecit : non tam evidenti eo tempore subitæ mutationis causa, quam documento post id tempus constantissimæ ad ultimam senectam fidei, ne tum quidem eum sine probabili causa fecisse. Mago inde, remissis ab Asdrubale navibus, Gades petit. Ceteri, deserti ab ducibus, pars transitione, pars fuga, dissipati per proximas civitates sunt. Nulla manus numero aut viribus insignis. Hoc maxime modo, ductu atque auspicio P. Scipionis, pulsi Hispania Carthaginienses sunt : tertio decimo anno, post bellum initum; quinto, quam P. Scipio provinciam et exercitum accepit. Haud multo post Silanus, debellatum referens, Tarraconem ad Scipionem rediit.

XVII. L. Scipio cum multis nobilibus captivis nuntius receptæ Hispaniæ Romam est missus. Et quum ceteri lætitia gloriaque ingenti eam rem vulgo ferrent, unus qui gesserat, inexplebilis virtutis veræque laudis, parvum instar eorum, quæ spe ac magnitudine animi concepisset, receptas Hispanias ducebat. Jam Africam magnamque Carthaginem, et in suum decus nomenque velut consummatam ejus belli gloriam spectabat. Itaque, præmoliendas sibi ratus jam res conciliandosque regum gentiumque animos, Syphacem primum regem statuit tentare. Masæsylorum is rex erat. Masæsyli, gens affinis Mauris, in regionem Hispaniæ, maxime qua sita Nova Carthago est, spectant. Fœdus ea tempestate regi cum Carthaginiensibus erat, quod haud gravius ei sanctiusque, quam vulgo barbaris, quibus ex fortuna pendet fides, ratus fore, oratorem ad eum C. Lælium cum donis mittit. Quibus barbarus lætus, et quia res tum prosperæ ubique Romanis, Pœnis in Italia adversæ, in Hispania nullæ jam erant,



en Espagne, il consentit à entrer dans l'alliance des Romains; mais il ne voulait, dit-il, ni prêter, ni recevoir de serment qu'en présence de Scipion lui-même. Lélius se borna donc à obtenir du roi un sauf-conduit pour arriver à sa cour, et il retourna auprès de Scipion. C'était chose bien importante, pour qui ambitionnait la conquête de l'Afrique, que l'amitié de Syphax, le plus puissant des rois de cette contrée, qui s'était déjà mesuré avec Carthage elle-même, et dont les états étaient si heureusement situés par rapport à l'Espagne dont les séparait un détroit peu considérable. Scipion trouva cet avantage assez grand pour l'acheter, puisqu'il le fallait, au prix d'un grand danger : il laissa donc L. Marcius à Tarragone et M. Silanus à Carthagène, où il s'était rendu à pied par des marches forcées; il leur confiala garde de l Espagne, partit de Carthagène avec C. Lélius sur deux quinquérèmes, et, profitant du calme de la mer, il parvint, le plus souvent à force de rames, aidé quelquefois par un vent léger, à prendre terre en Afrique. Il arriva par hasard qu'à ce moment même Asdrubal, chassé de l'Espagne, entrait dans le port avec sept trirèmes, y jetait l'ancre et cherchait à débarquer sur le rivage. A la vue des deux quinquérèmes, il ne douta pas que ce ne fût des ennemis, et que, grâce à la supériorité du nombre, il n'en vînt facilement à bout avant leur entrée dans le port; mais l'empressement des soldats et des matelots qui préparaient leurs armes et dégageaient leurs vaisseaux, n'aboutit qu'à une vaine alerte. Poussées par une brise un peu plus fraîche venant du large, les quinquérèmes étaient déjà dans le port que les Carthaginois n'avaient pas encore levé l'ancre; personne n'osa tenter une attaque réelle dans un port du roi. Asdrubal débarqua donc le premier; Scipion et Lélius prirent terre ensuite, et tous trois se rendirent auprès de Syphax.

XVIII. Syphax fut flatté, et il devait l'être, de voir les généraux des deux plus puissantes nations du monde venir le même jour réclamer son alliance et son amitié. Il leur offrit à tous deux l'hospitalité, et comme le hasard les avait réunis sous le même toit et au même foyer, il essaya de les aboucher, dans l'espoir qu'ils termineraient leur longue querelle. Scipion s'excusa, n'ayant contre Asdrubal, disait-il, aucune inimitié personnelle qu'une conférence pût faire cesser; quant aux affaires de la république, il ne pouvait en traiter avec un ennemi sans un ordre du sénat. Le roi voulait surtout ne pas paraître exclure de sa table un de ses hôtes : il insista auprès de Scipion pour qu'il y prît place avec Asdrubal; le Romain ne s'y refusa pas. On soupa donc chez le roi, et le même lit servit à Scipion et à Asdrubal, selon le désir du roi. Telle était l'exquise urbanité de Scipion et la souplesse naturelle de son esprit pour se prêter à tous les rôles, que non-seulement Syphax, qui n'était qu'un barbare étranger à la civilisation romaine, mais Asdrubal lui-même, cet ennemi si acharné, se laissèrent séduire par le charme de sa conversation. « Cet homme, disait Asdrubal, lui avait paru plus admirable dans la familiarité d'un entretien, que dans toute la gloire de ses exploits. Il ne doutait pas que Syphax et son royaume n'ap-

amicitiam se Romanorum accipere annuit : firmandæ ejus fidem nec dare, nec accipere, nisi cum ipso coram duce romano. Ita Lælius, in id modo fide ab rege accepta, tutum adventum fore, ad Scipionem redit. Magnum in omnia momentum Syphax affectanti res Africæ erat, opulentissimus ejus terræ rex, bello jam expertus ipsos Carthaginienses, finibus etiam regni apte ad Hispaniam, quod freto exiguo dirimuntur, positis. Dignam itaque rem Scipio ratus, quæ, quoniam non aliter posset, magno periculo peteretur, L. Marcio Tarracone, M. Silano Carthagine Nova, quo pedibus ab Tarracone itineribus magnis ierat, ad præsidium Hispaniæ relictis, ipse cum C. Lælio duabus quinqueremibus ab Carthagine profectus tranquillo mari plurimum remis, interdum et leni adjuvante vento, in Africam trajecit. Forte ita incidit, ut eo ipso tempore Asdrubal pulsus Hispania, septem triremibus portum invectus, ancoris positis terræ applicaret naves; quum conspectæ duæ quinqueremes haud cuiquam dubio, quin hostium essent, opprimique a pluribus, priusquam portum intrarent, possent, nihil aliud, quam tumultum ac trepidationem simul militum ac nautarum, nequicquam armaque et naves expedientium, fecerunt. Percussa enim ex alto vela paulo acriori vento prius in portum intulerunt quinqueremes, quam Pœni ancoras molirentur. Nec ultra tumultum ciere quisquam in regio portu audebat. Itaque prior in terram Asdrubal, mox Scipio et Lælius egressi, ad regem pergunt.

XVIII. Magnificumque id Syphaci (nec erat aliter) visum, duorum opulentissimorum ea tempestate duces populorum uno die suam pacem amicitiamque petentes venisse. Utrumque in hospitium invitat; et, quoniam fors eos sub uno tecto esse, atque ad eosdem penates, voluisset, contrahere ad colloquium dirimendarum simultatium causa est conatus; Scipione abnuente, aut privatim sibi ullum cum Pœno odium esse, quod colloquendo finiret, aut de republica se cum hoste agere quicquam injussu senatus posse. Illud magno opere tendente rege, ne alter hospitum exclusus mensa videretur, ut in animum induceret ad easdem venire epulas, haud abnuit. Cœnatumque simul apud regem est : et eodem etiam lecto Scipio atque Asdrubal (quia ita cordi erat regi) accubuerunt. Tanta autem inerat comitas Scipioni, atque ad omnia naturalis ingenii dexteritas, ut non Syphacem modo, barbarum insuetumque moribus romanis, sed hostem etiam infestissimum, facunde alloquendo sibi conciliaret; « mirabilioremque sibi eum virum congresso



partinssent dès ce moment aux Romains, tant ce grand homme avait l'art de gagner les esprits. Ce n'était plus de la perte de l'Espagne que devait s'inquiéter Carthage; il lui fallait veiller à la conservation de l'Afrique. Était-ce le charme d'un voyage, d'une promenade le long d'une côte riante, qui avait déterminé un aussi célèbre général à quitter une province nouvellement soumise, à s'éloigner de ses armées pour passer avec deux vaisseaux en Afrique, dans un pays ennemi dont l'attachement à son roi était connu? Non : Scipion aspirait à conquérir l'Afrique. La pensée qu'il nourrissait depuis longtemps dans son esprit, qu'il annonçait hautement, c'est qu'à l'exemple d'Annibal, qui avait porté la guerre en Italie, Scipion porterait la guerre en Afrique. » Il fit alliance avec Syphax, quitta l'Afrique, et, après avoir été battu en pleine mer par des vents variables et souvent orageux, il aborda le quatrième jour au port de Carthagène.

XIX. Si les Espagnes étaient délivrées de la guerre punique, il y avait encore des villes qui, ayant la conscience de leurs torts, semblaient rester en repos plus par crainte que par attachement. Les plus importantes et les plus coupables, étaient Illiturgis et Castulon. Castulon, qui avait été alliée des Romains dans la prospérité, s'était, après la mort des Scipions et la destruction de leurs armées, donnée aux Carthaginois. Illiturgis avait livré ou massacré les débris de ces armées réfugiés dans ses murs, et ajouté ainsi le crime à la trahison. Leur châtiment, à l'arrivée de Scipion, quand la possession des Espagnes n'était pas assurée, eût été plus juste qu'utile; mais alors que le calme régnait, le moment de la vengeance paraissait arrivé. Le général fit donc venir de Tarragone L. Marcius avec le tiers des troupes, et l'envoya assiéger Castulon : il se mit lui-même à la tête du reste de l'armée, et parvint en cinq jours de marche sous les murs d'Illiturgis. Les portes étaient fermées; toutes les dispositions et toutes les mesures étaient prises pour résister. La conscience du châtiment que méritait leur faute avait tenu lieu aux habitants d'une déclaration de guerre. Cette circonstance fournit à Scipion les motifs de la harangue qu'il fit à ses soldats : « Ces portes fermées révélaient dans les Espagnols la crainte du châtiment qu'ils méritaient; aussi fallait-il les attaquer avec beaucoup plus d'acharnement que les Carthaginois : avec ceux-ci, c'était une lutte presque sans colère, où l'on se disputait l'empire et la gloire; mais ceux-là avaient montré une perfidie, une cruauté, une scélératesse qui criaient vengeance. Le moment était venu de venger l'infâme massacre de leurs compagnons et la trahison qui les menaçait eux-mêmes, si la fuite les eût conduits dans cette ville. Il fallait apprendre à tous les siècles par un terrible exemple que jamais, dans la bonne ou dans la mauvaise fortune, il n'était permis d'outrager un citoyen ou un soldat romain. » Cette harangue du général enflamma tous les cœurs; on distribua les échelles à des hommes d'élite dans chaque manipule. L'armée fut partagée en deux corps, dont l'un fut commandé par le lieutenant Lélius, et l'attaque fut dirigée sur deux points à la fois, pour ajouter l'anxiété à la terreur. Ce n'é-

coram visum præ se ferebat, quam bello rebus gestis : nec dubitare, quin Syphax regnumque ejus jam in Romanorum essent potestate. Eam artem illi viro ad conciliandos animos esse. Itaque non, quo modo Hispaniæ amissæ sint, quærendum magis Carthaginiensibus esse, quam, quo modo Africam retineant, cogitandum. Non peregrinabundum, neque circa amœnas oras vagantem tantum ducem romanum, relicta provincia novæ ditionis, relictis exercitibus, duabus navibus in Africam trajecisse sese in hostilem terram, regiam in fidem inexpertam; sed potiundæ Africæ spem affectantem. Hoc eum jam pridem volutare in animo, hoc palam fremere, quod non, quemadmodum Annibal in Italia, sic Scipio in Africa bellum gereret. » Scipio, fœdere icto cum Syphace, profectus ex Africa, dubiisque et plerumque sævis in alto jactatus ventis, die quarto Novæ Carthaginis portum tenuit.

XIX. Hispaniæ sicut a bello punico quietæ erant, ita quasdam civitates, propter conscientiam culpæ, metu magis, quam fide, quietas esse apparebat : quarum maxime insignes et magnitudine et noxa Illiturgi et Castulo erant. Castulo quum prosperis rebus socii fuissent, post cæsos cum exercitibus Scipiones defecerant ad Pœnos. Illiturgitani prodendis, qui ex illa clade ad eos perfugerant, interficiendisque scelus etiam defectioni addiderant. In eos populos primo adventu, quum dubiæ Hispaniæ essent, merito magis, quam utiliter, sævitum foret. Tunc, jam tranquillis rebus, quia tempus expetendæ pœnæ videbatur venisse, accitum ab Tarracone L. Marcium cum tertia parte copiarum ad Castulonem oppugnandum mittit : ipse cum cetero exercitu quintis ferme ad Illiturgin castris pervenit. Clausæ erant portæ, omniaque instructa et parata ad oppugnationem arcendam : adeo conscientia, quid se meritos scirent, pro indicto iis bello fuerat. Hinc et hortari milites Scipio orsus est : « Ipsos claudendis portis indicasse Hispanos, quid, ut timerent, meriti essent. Itaque multo infestioribus animis cum iis, quam cum Carthaginiensibus, bellum gerendum esse. Quippe cum illis prope sine ira de imperio et gloria certari; ab his perfidiæ et crudelitatis et sceleris pœnas expetendas esse. Venisse tempus, quo et nefandam commilitonum necem, et in semetipsos, si eodem fuga delati forent, instructam fraudem ulciscerentur : et in omne tempus gravi documento sancirent, ne quis unquam romanum civem militemve in ulla fortuna opportunum injuriæ duceret. » Ab hac cohortatione ducis incitati, scalas electis per manipulos viris dividun : partitoque exercitu, ita u. parti alteri Lælius præesset legatus, duobus simul locis ancipiti terrore urbem aggrediuntur.



tait point un chef unique ou la réunion des principaux habitants, mais la conscience de leur crime et la peur qui stimulaient les assiégés à défendre leurs murs avec courage. Ils songeaient, ils se disaient les uns aux autres : « qu'on voulait leur supplice plutôt qu'une victoire. Il s'agissait pour eux de savoir où ils trouveraient la mort. Était-ce dans le combat, sur le champ de bataille, où l'inconstance du dieu de la guerre relevait souvent le vaincu pour abattre le vainqueur, ou bien sur les débris fumants de leur ville, aux yeux de leurs femmes et de leurs enfants captifs, dans les fers et sous le fouet, abreuvés d'ignominies et d'outrages? » Aussi vit-on, outre la jeunesse en âge de servir et les hommes faits, les femmes mêmes et les enfants, surmontant leur faiblesse et leur timidité, ne pas quitter le rempart, donner des armes aux combattants, apporter aux travailleurs des pierres pour les fortifications. Il y allait pour eux plus que de la liberté, dont le sentiment aiguillonne si puissamment les hommes de cœur : les supplices les plus cruels et une mort ignominieuse, voilà le tableau qu'ils avaient sous les yeux. Ce qui exaltait les courages, c'étaient ces fatigues et ces périls qu'ils bravaient à l'envi, sous les yeux les uns des autres. Aussi, tel fut l'acharnement du combat, que cette armée qui avait conquis toute l'Espagne se vit arrêtée par les défenseurs d'une seule place, souvent repoussée des murs, et sur le point de compromettre sa gloire en tremblant. Scipion s'en aperçut; il craignit que l'inutilité de ses efforts, en redoublant le courage de l'ennemi, ne ralentît l'ardeur des siens; et, se décidant à payer de sa personne et à prendre sa part des dangers, il reprocha aux soldats leur lâcheté, fit apporter les échelles, et déclara d'un ton menaçant que, si l'on hésitait, il allait monter lui-même. Déjà, malgré le péril, il était au pied du mur, lorsqu'un cri de sollicitude pour les jours du général partit de tous les rangs; les échelles furent dressées en même temps sur plusieurs endroits, tandis que sur un autre point Lélius donnait l'assaut. Alors les habitants perdirent courage; leurs soldats furent renversés, et les murs emportés.

XX. La citadelle même fut surprise dans cette alerte, par un côté qui paraissait inaccessible. Les transfuges africains qui servaient alors comme auxiliaires dans l'armée romaine, profitant de ce que les habitants étaient tout entiers à la défense des points menacés, et que les Romains abordaient par où ils pouvaient, se dirigèrent vers l'endroit le plus élevé de la ville. Ils s'étaient aperçus que ce point, protégé par un roc escarpé, n'avait ni murs ni défenseurs. Ces hommes, naturellement lestes, et qui entretenaient leur agilité par des exercices fréquents, s'étant munis de clous de fer, et se prenant comme ils pouvaient aux saillies du roc, se mirent à le gravir. Dans les endroits à pic ou trop glissants, ils enfonçaient leurs clous d'espace en espace, de manière à former comme des échelons, à l'aide desquels les premiers tiraient à eux ceux qui les suivaient, et qui étaient eux-mêmes soulevés par les derniers : ils parvinrent tous ainsi jusqu'au sommet. De là, ils descendirent en courant dans la ville, qui était déjà au pouvoir des Romains. On vit bien alors que la colère et la haine avaient décidé ce siége; nul ne songea ni à faire des prison-

Non dux unus, aut plures principes oppidanos, sed suus ipsorum ex conscientia culpæ metus ad defendendam impigre urbem hortatur. Et meminerant, et admonebant alii alios, « supplicium ex se, non victoriam, peti. Ubi quisque mortem oppeteret, id referre; utrum in pugna et in acie, ubi Mars communis et victum sæpe erigeret, et affligeret victorem; an postmodo, cremata et diruta urbe, ante ora captarum conjugum liberorumque, inter verbera et vincula, omnia fœda atque indigna passi, exspirarent. » Igitur non militaris modo ætas, aut viri tantum, sed feminæ puerique supra animi corporisque vires adsunt : propugnantibus tela ministrant, saxa in muros munientibus gerunt. Non libertas solum agebatur, quæ virorum fortium tantum pectora acuit; sed ultima omnium supplicia, et fœda mors ob oculos erat. Accendebantur animi et certamine laboris ac periculi, atque ipso inter se conspectu. Itaque tanto ardore certamen initum est, ut domitor ille totius Hispaniæ exercitus, ab unius oppidi juventute sæpe repulsus a muris, haud satis decoro prœlio trepidaret. Id ubi vidit Scipio, veritus, ne vanis conatibus suorum et hostibus cresceret animus, et segnior miles fieret, sibimet conandum ac partem periculi capessendam esse ratus, increpita ignavia militum, ferri scalas jubet : se ipsum, si ceteri cunctentur, escensurum minatur. Jam subierat haud mediocri periculo mœnia, quum clamor undique ab sollicitis vicem imperatoris militibus sublatus, scalæque multis simul partibus erigi cœptæ. Et ex altera parte Lælius instat. Tum victa oppidanorum vis : dejectisque propugnatoribus occupantur muri.

XX. Arx etiam ab ea parte, qui inexpugnabilis videbatur, inter tumultum capta est. Transfugæ afri, qui tum inter auxilia romana erant, et oppidanis in ea tuenda, unde periculum videbatur, versis, et Romanis subeuntibus, qua adire poterant, conspexerunt editissimam urbis partem, quia rupe præalta tegebatur, neque opere ullo munitam, et ab defensoribus vacuam. Levium corporum homines, et multa exercitatione pernicium, clavos secum ferreos portantes, qua per inæqualiter eminentia rupis poterant, scandunt. Sicubi nimis arduum et leve saxum occurrebat, clavos per modica intervalla figentes, quum velut gradus fecissent, primi sequentes extrahentes manu, postremi sublevantes eos, qui præirent, in summum evadunt. Inde decurrunt cum clamore in urbem jam ca-



niers ni à piller des maisons dont les portes étaient toutes ouvertes. On égorgea sans pitié les gens armés et ceux qui étaient sans armes, les hommes et les femmes; les enfants même ne purent trouver grâce devant cette colère sans pitié. On mit ensuite le feu aux maisons, et on démolit tout ce que l'incendie ne put détruire : tant on avait à cœur d'anéantir jusqu'aux vestiges d'une ville ennemie, d'effacer jusqu'au souvenir de sa position. Ensuite Scipion marcha contre Castulon : cette ville avait pour défenseurs les Espagnols qui s'y étaient rassemblés et les débris de l'armée carthaginoise, que la fuite y avait amenés de toutes parts. L'arrivée de Scipion ayant été devancée par la nouvelle du désastre d'Illiturgis, la terreur et le désespoir s'étaient emparés de tous les cœurs : mais comme les intérêts étaient divers, chacun voulut veiller à sa sûreté, sans s'inquiéter de celle des autres; il en résulta d'abord une secrète méfiance, puis une rupture ouverte entre les Carthaginois et les Espagnols. Cerdubellus proposa ouvertement à ceux-ci de se rendre; et malgré Himilcon, chef des auxiliaires carthaginois, il livra, par un traité secret, la ville et ses défenseurs aux Romains. Cette victoire fut plus humaine : la faute n'était pas si grande, et peut-être le ressentiment avait-il été désarmé par cette soumission volontaire.

XXI. Marcius fut ensuite envoyé contre ceux des barbares qui n'étaient point encore domptés, pour les réduire au pouvoir et à l'obéissance de Rome. Scipion retourna à Carthagène pour s'acquitter de ses vœux envers les dieux, et y célébrer les jeux de gladiateurs qu'il avait préparés en l'honneur des mânes de son père et de son oncle. On ne vit point figurer à ces jeux des athlètes de la classe des esclaves, où les maîtres de bagnes vont recruter des gladiateurs, ni de ces mercenaires qui vendent leur sang. Ce furent tous des combattants volontaires et non payés. Les uns étaient envoyés par les princes du pays pour donner une preuve de la valeur naturelle à leur nation : d'autres avaient déclaré d'eux-mêmes qu'ils descendraient dans l'arène en l'honneur de leur général; d'autres encore, par esprit de lutte et de rivalité, se présentèrent pour le plaisir de porter et d'accepter un défi. Quelques-uns, engagés dans des contestations qu'ils n'avaient pu ou n'avaient pas voulu terminer à l'amiable, convinrent que la victoire déciderait, et s'en remirent à leur épée. Et ce n'étaient pas des hommes obscurs, mais de nobles et illustres personnages : entre autres Corbis et Orsua, cousins germains qui se disputaient la principauté d'une ville nommée Ibsès, et qui se décidèrent à vider leur querelle par les armes. Corbis était le plus âgé; mais Orsua avait pour père le dernier roi, qui, à la mort de son frère aîné, avait hérité de sa couronne. Scipion voulait les amener à une discussion paisible et les réconcilier; ils répondirent tous deux « qu'ils l'avaient déjà refusé à leurs parents communs, et qu'ils n'auraient pour juge, parmi les dieux et les hommes, que Mars. » Corbis était fier de sa force; Orsua, de sa jeunesse; chacun d'eux aimait mieux mourir en combattant que de se soumettre à l'autorité d'un rival. Rien ne put les faire renoncer à leur inimitié furieuse, et leur duel fut tout à la fois, pour l'armée, un

ptam ab Romanis. Tum vero apparuit, ab ira et ab odio urbem oppugnatam esse. Nemo capiendi vivos, nemo, patentibus ad direptionem omnibus, prædæ memor est. Trucidant inermes juxta atque armatos, feminas pariter ac viros : usque ad infantium cædem ira crudelis pervenit. Ignem deinde tectis injiciunt, ac diruunt quæ incendio absumi nequeunt : adeo vestigia quoque urbis exstinguere, ac delere memoriam hostium sedis, cordi est. Castulonem inde Scipio exercitum ducit : quam urbem non Hispani modo convenæ, sed punici etiam exercitus ex dissipata passim fuga reliquiæ tutabantur. Sed adventum Scipionis prævenerat fama cladis Illiturgitanorum, terrorque inde ac desperatio invaserat; et in diversis causis, quum sibi quisque consultum sine alterius respectu vellet, primo tacita suspicio, deinde aperta discordia secessionem inter Carthaginienses atque Hispanos fecit. His Cerdubellus propalam deditionis auctor. Himilco punicis auxiliaribus præerat : quos urbemque, clam fide accepta, Cerdubellus Romano prodit. Mitior ea victoria fuit : nec tantumdem noxæ admissum erat, et aliquantum iræ lenierat voluntaria deditio.

XXI. Marcius inde in barbaros, si qui nondum perdomiti erant, sub jus ditionemque redigendos missus. Scipio Carthaginem, ad vota solvenda diis, munusque gladiatorium, quod mortis causa patris patruique paraverat, edendum, rediit. Gladiatorium spectaculum fuit non ex eo genere hominum, ex quo lanistis comparare mos est, servorum, quive venalem sanguinem habent. Voluntaria omnis et gratuita opera pugnantium fuit. Nam alii missi ab regulis sunt ad specimen insitæ genti virtutis ostendendum : alii ipsi professi, se pugnaturos in gratiam ducis : alios æmulatio et certamen, ut provocarent, provocatique haud abnuerent, traxit. Quidam, quas disceptando controversias finire nequiverant, aut noluerant, pacto inter se, ut victorem res sequeretur, ferro decreverunt. Neque obscuri generis homines, sed clari illustresque, Corbis et Orsua patrueles fratres, de principatu civitatis, quam Ibem vocabant, ambigentes, ferro se certaturos professi sunt. Corbis major erat ætate. Orsuæ pater princeps proxime fuerat, a fratre majore post mortem ejus principatu accepto. Quum verbis disceptare Scipio vellet, ac sedare iras; « negatum id, ambo dicere, communibus cognatis, nec alium deorum hominumve, quam Martem, se judicem habituros esse. » Robore major, minor flore ætatis ferox, mortem in certamine, quam ut alter alterius imperio subjiceretur, præoptantes, quum dirimi ab



spectacle rare et une preuve frappante des maux que l'ambition cause parmi les mortels. Le plus âgé triompha facilement, par son adresse et son habileté à manier les armes, de l'inexpérience fougueuse du plus jeune. A la lutte des gladiateurs succédèrent des jeux funèbres célébrés avec toute la pompe que permettaient les ressources de la province et celles du camp.

XXII. Cependant la guerre était vivement poussée par les lieutenants de Scipion. Marcius ayant passé le Bétis, que les indigènes appellent Certis, reçut sans coup férir la soumission de deux cités puissantes. Astapa avait toujours suivi le parti des Carthaginois; mais c'était moins cette fidélité qu'on lui reprochait que la haine implacable qui l'animait contre les Romains, et qui n'était point justifiée par les nécessités de la guerre. Et cependant la ville n'avait point une position ni des remparts assez forts pour inspirer tant d'audace aux habitants. C'était un goût naturel pour les brigandages qui les poussait sur les terres de leurs voisins, alliés de Rome, et qui leur faisait surprendre les soldats, les valets d'armée ou les marchands égarés. Ils avaient même attaqué un convoi considérable qui traversait le pays sous bonne escorte, pour plus de sûreté, et, l'ayant enveloppé dans une position défavorable, ils l'avaient massacré. Quand l'armée parut sous leurs murs pour les assiéger, la conscience de leurs crimes leur fit sentir qu'une capitulation ne désarmerait pas le juste ressentiment des Romains. N'espérant point sauver leur vie derrière leurs murs ou à l'aide de leurs armes, ils imaginèrent contre eux-mêmes et contre les leurs un horrible, un épouvantable forfait. Ils choisirent une place dans leur forum pour y entasser les objets les plus précieux, firent asseoir sur ce monceau leurs femmes et leurs enfants, élevèrent à l'entour un bûcher, et y jetèrent des faisceaux de bois sec. Cinquante jeunes gens bien armés furent chargés de veiller, tant que l'issue du combat serait douteuse, sur ce lieu qui renfermait et leurs trésors et les personnes qui leur étaient plus chères que tous leurs trésors. Si la fortune se déclarait contre eux et que la ville fût sur le point d'être prise, ils pouvaient être sûrs que tous ceux qu'ils voyaient marcher au combat auraient trouvé la mort sur le champ de bataille. « Ils les priaient donc au nom des dieux du ciel et des enfers, au nom de cette liberté, qu'il leur faudrait perdre en ce jour par une mort honorable ou par une honteuse servitude, de ne laisser aucun des objets sur lesquels pût s'exercer la fureur de l'ennemi. Ils avaient à la main le fer et le feu : il valait mieux que des mains amies et fidèles détruisissent tout ce qui devait périr que de le livrer à l'orgueil insultant du vainqueur. » A ces exhortations se joignirent des imprécations effroyables contre ceux qui, par trahison ou par faiblesse, chancelleraient dans leur résolution. Alors ils ouvrirent les portes et sortirent au pas de course, avec un grand bruit. Aucun poste ne fut assez fort pour les arrêter; on ne s'attendait à rien moins qu'à cette audacieuse sortie. Quelques escadrons de cavalerie et les troupes légères, lancés tout à coup hors du camp pour leur tenir tête, se présentèrent devant eux; un com-

tanta rabie nequirent, insigne spectaculum exercitui præbuere documentumque, quantum cupiditas imperii malum inter mortales esset. Major usu armorum et astu facile stolidas vires minoris superavit. Huic gladiatorum spectaculo ludi funebres additi pro copia, et provinciali et castrensi apparatu.

XXII. Res interim nihilominus ab legatis gerebantur. Marcius, superato Bæte amni, quem incolæ Certim appellant, duas opulentas civitates sine certamine in deditionem accipit. Astapa urbs erat, Carthaginiensium semper partis : neque id tam dignum ira erat, quam quod, extra necessitates belli, præcipuum in Romanos gerebant odium. Nec urbem aut situ aut munimento tutam habebant, quæ ferociores iis animos faceret : sed ingenia incolarum latrocinio læta, ut excursiones in finitimum agrum sociorum populi romani facerent, impulerant, et vagos milites romanos lixasque et mercatores exciperent. Magnum etiam comitatum, quia paucis parum tutum fuerat, transgredientem fines, positis insidiis circumventum, iniquo loco interfecerant. Ad hanc urbem oppugnandam quum admotus exercitus esset, oppidani conscientia scelerum, quia nec deditio tuta ad tam infestos videbatur, nec spes mœnibus aut armis tuendæ salutis erat, facinus in se ac suos fœdum ac ferum consciscunt. Locum in foro destinant, quo pretiosissima rerum suarum congererent. Super eum cumulum conjuges ac liberos considere quum jussissent, ligna circa exstruunt, fascesque virgultorum conjiciunt. Quinquaginta deinde armatis juvenibus præcipiunt, « ut, donec incertus eventus pugnæ esset, præsidium eo loco fortunarum suarum corporumque, quæ cariora fortunis essent, servarent. Si rem inclinatam viderent, atque in eo jam esse, ut urbs caperetur, scirent omnes, quos euntes in prælium cernerent, mortem in ipsa pugna obituros. Illos se per deos superos inferosque orare, ut memores libertatis, quæ illo die aut morte honesta, aut servitute infami finienda esset, nihil relinquerent, in quod sævire iratus hostis posset. Ferrum ignemque in manibus esse. Amicæ ac fideles potius ea, quæ peritura essent, absumerent manus, quam insultarent superbo ludibrio hostes. » His adhortationibus exsecratio dira adjecta, si quem a proposito spes mollitiave animi flexisset. Inde concitato agmine patentibus portis ingenti tumultu erumpunt. Neque erat ulla satis firma statio opposita; quia nihil minus, quam ut egredi mœnibus auderent, timeri poterat. Perpaucæ equitum turmæ, levisque armatura repente e castris ad



bat violent s'engagea avec plus d'impétuosité et d'ardeur que d'ordre et de tactique; aussi, la cavalerie, qui la première avait abordé l'ennemi, fut repoussée et répandit l'effroi parmi les troupes légères. Le combat se serait porté jusqu'au pied des retranchements, si la masse des légions, prenant à la hâte ses rangs, ne se fût mise en bataille. Là aussi il y eut un moment de désordre, causé par l'aveugle fureur et l'audace insensée d'un ennemi qui se précipitait au-devant des blessures et des coups; mais les vieux soldats, opposant le sang-froid à une témérité fougueuse, arrêtèrent, par le massacre des premiers, l'élan de ceux qui les suivaient. Peu après ils voulurent marcher en avant, mais comme l'ennemi ne reculait point, résolu de mourir à son poste, ils ouvrirent leurs rangs, ce que leur rendait facile leur grand nombre, enveloppèrent les ailes des assaillants, et, formant un cercle autour d'eux, les tuèrent tous jusqu'au dernier.

XXIII. Toutefois c'était là le fait d'un ennemi irrité, dans la chaleur du combat, usant du droit de la guerre contre des hommes armés qui lui opposaient de la résistance; mais un plus épouvantable carnage avait lieu dans la ville; des femmes et des enfants, troupe faible et désarmée, étaient égorgés par leurs concitoyens, et jetés, la plupart encore vivants, sur le bûcher allumé dont les ruisseaux de sang éteignaient la flamme naissante. Fatigués enfin de cet odieux massacre, les meurtriers eux-mêmes se précipitèrent tout armés au milieu de l'incendie. Déjà le carnage était consommé, lorsque les Romains vainqueurs arrivèrent. A la vue d'un si affreux spectacle, ils restèrent quelque temps immobiles d'horreur; mais l'or et l'argent, qui brillaient au milieu de ces monceaux embrasés, excitèrent en eux cette cupidité naturelle au cœur de l'homme. En voulant dérober ces trésors aux flammes, les uns furent consumés par le feu, les autres à demi-brûlés par les vapeurs ardentes: car les premiers arrivés ne pouvaient reculer, pressés qu'ils étaient par une foule immense. Ainsi Astapa, sans avoir été pillée par le soldat, fut détruite par le fer et le feu. Marcius reçut la soumission des autres villes de cette région, qu'il avait terrifiées, et ramena son armée victorieuse à Carthagène, auprès de Scipion. A cette époque, des transfuges arrivèrent de Gadès, et promirent de livrer la ville, la garnison carthaginoise, le commandant et la flotte. C'est dans cette ville que Magon s'était arrêté dans sa fuite : il y avait rassemblé des vaisseaux sur l'Océan, il avait tiré quelques renforts de la côte d'Afrique, au delà du détroit, et obtenu par l'entremise d'Hannon quelques auxiliaires des pays d'Espagne les plus voisins. Scipion reçut les serments des transfuges, et leur engagea sa parole; puis il fit partir pour Gadès Marcius, à la tête de cohortes légères, et Lélius avec sept trirèmes, une quinquérème, leur enjoignant de concerter leurs opérations par terre et par mer.

XXIV. Scipion lui-même fit une maladie assez grave, mais dont la gravité fut exagérée par la rumeur publique, chacun ajoutant à ce qu'il avait ouï dire, par ce penchant naturel aux hommes de grossir à l'envi les nouvelles. Cela suffit pour

id ipsum emissa occurrit. Acrior impetu atque animis, quam compositior ullo ordine, pugna fuit. Itaque pulsus eques, qui primus hosti se obtulerat, terrorem intulit levi armaturæ : pugnatumque sub ipso vallo foret, ni robur legionum, perexiguo ad instruendum dato tempore, aciem direxisset. Ibi quoque trepidatum parumper circa signa est, quum cæci furore in vulnera ac ferrum vecordi audacia ruerent. Dein vetus miles, adversus temerarios impetus pertinax, cæde primorum insequentes suppressit. Conatus paulo post ultro inferre pedem, ut neminem cedere, atque obstinatos mori in vestigio quemque suo vidit; patefacta acie (quod ut facere posset, multitudo armatorum facile suppeditabat) cornua hostium amplexus, in orbem pugnantes ad unum omnes occidit.

XXIII. Atque hæc tamen hostium iratorum, ac tum maxime dimicantium, jure belli in armatos repugnantesque edebantur. Fœdior alia in urbe trucidatio erat, quum turbam feminarum puerorumque imbellem inermemque cives sui cæderent, et in succensum rogum semianima pleraque injicerent corpora, rivique sanguinis flammam orientem restinguerent : postremo ipsi, cæde miseranda suorum fatigati, cum armis medio se incendio injecerunt. Jam cædi perpetratæ victores Romani supervenerunt. Ac primo conspectu tam fœdæ rei mirabundi parumper obstupuerunt. Dein quum aurum argentumque, cumulo rerum aliarum interfulgens, aviditate ingenti humani, rapere ex igne vellent, correpti alii flamma sunt, alii ambusti afflatu vaporis; quum receptus primis, urgente ingenti turba, non esset. Ita Astapa, sine præda militum, ferro ignique absumpta est. Marcius, ceteris ejus regionis metu in deditionem acceptis, victorem exercitum Carthaginem ad Scipionem reduxit. Per eos ipsos dies perfugæ a Gadibus venerunt, pollicentes, urbem punicumque præsidium, quod in ea urbe esset, et imperatorem præsidii cum classe proditoros esse. Mago ibi ex fuga substiterat, navibusque in Oceano collectis, aliquantum auxiliorum et trans fretum ex Africa ora, et ex proximis Hispaniæ locis per Hannonem præfectum coegerat. Fide accepta dataque perfugis, et Marcius eo cum expeditis cohortibus, et Lælius cum septem triremibus, quinqueremi una, est missus, ut terra marique communi consilio rem gererent.

XXIV. Scipio ipse gravi morbo implicitus, graviore tamen fama, quum ad id quisque, quod audierat, insita hominum libidine alendi de industria rumores, adjiceret aliquid, provinciam omnem ac maxime longinqua ejus



troubler toute la province et surtout les points reculés. On vit alors quelle masse d'ennemis aurait soulevée un malheur réel, puisqu'un faux bruit avait excité d'aussi violents orages. Les alliés trahirent leurs serments, et l'armée ses devoirs. Mandonius et Indibilis, qui s'étaient flattés de l'espoir qu'après l'expulsion des Carthaginois, ils domineraient en Espagne, et qui voyaient leur attente déçue, soulevèrent leurs peuples (les Lacétans), armèrent la jeunesse celtibérienne, et, se jetant sur les terres des Suessétans et des Sédétans, alliés des Romains, y firent de cruels ravages. Les Romains du camp de Sucrone partagèrent cet égarement : ils étaient au nombre de huit mille hommes chargés de surveiller les nations qui habitaient en deçà de l'Èbre. L'agitation des esprits ne se manifesta point à l'occasion des bruits incertains qui couraient sur la vie du général ; elle était antérieure et avait pour cause la licence qui résulte ordinairement d'une longue oisiveté, et peut-être aussi l'ennui de la contrainte que la paix imposait à des hommes habitués à vivre largement sur les terres ennemies. C'étaient d'abord des plaintes qu'on murmurait dans l'ombre : « Si la guerre se poursuivait en Espagne, que faisaient-ils, eux, dans une contrée pacifiée ? Si elle était terminée, et que la province fût soumise, pourquoi ne les ramenait-on pas en Italie ? » Ensuite on avait réclamé la solde avec une insolence qui s'écartait des usages et de la subordination militaires. Des sentinelles avaient insulté leurs tribuns lorsqu'ils visitaient les postes la nuit ; quelques soldats étaient allés, malgré la paix, marauder sur les terres d'alentour ; enfin on quittait ouvertement les enseignes en plein jour, et sans congé. Le caprice et la licence du soldat étaient la seule règle ; il n'y avait plus ni lois ni discipline militaires ; on n'obéissait plus aux chefs. Néanmoins, tout présentait encore l'aspect d'un camp romain. Dans l'espoir que les tribuns ne résisteraient pas à la contagion, et qu'ils partageraient l'égarement et la révolte, on les laissait exercer leur pouvoir dans le principium. On leur demandait le mot d'ordre ; on formait tour à tour les postes et les rondes ; et si la puissance des chefs était méconnue, le soldat, tout en se gouvernant par lui-même, conservait du moins une apparence de soumission. Mais la sédition éclata lorsqu'ils virent les tribuns blâmer et improuver leur conduite, s'efforcer de les contenir et refuser ouvertement de prendre part à leurs fureurs. Ils les chassèrent du principium et peu après du camp ; puis les chefs de la révolte, qui étaient deux simples soldats, un C. Albius de Calès, et un C. Atrius d'Ombrie, furent investis du commandement. Ces hommes, trouvant les insignes de tribuns au-dessous d'eux, osèrent s'arroger ceux du pouvoir suprême, et porter la main sur les haches et les faisceaux. Il ne leur vint pas à la pensée qu'ils verraient bientôt retomber sur leurs dos et sur leurs têtes ces verges et ces haches qu'ils faisaient porter devant eux pour effrayer les autres. La fausse nouvelle de la mort de Scipion les aveuglait ; ils ne doutaient pas qu'aussitôt qu'elle serait divulguée, elle n'allumât le feu de la guerre dans toute l'Espagne. Or, au milieu de la confusion, on pourrait rançonner les alliés et pil-

turbavit : apparuitque, quantam excitatura molem vera fuisset clades, quum vanus rumor tantas procellas excivisset. Non socii in fide, non exercitus in officio mansit. Mandonius et Indibilis, quibus, quia regnum sibi Hispaniæ, pulsis inde Carthaginiensibus, destinarant animis, nihil pro spe contigerat, concitatis popularibus (Lacetani autem erant) et juventute Celtiberorum excita, agrum Suessetanum Sedetanumque sociorum populi romani hostiliter depopulati sunt. Civilis alius furor in castris ad Sucronem ortus. Octo ibi millia militum erant ; præsidium gentibus, quæ cis Iberum incolunt, impositum. Motæ autem eorum mentes sunt non tum primum, quum de vita imperatoris dubii rumores allati sunt ; sed jam ante, licentia ex diutino, ut fit, otio collecta, et nonnihil, quod in hostico laxius rapto suetis vivere arctiores in pace res erant. Ac primo sermones tantum occulti serebantur, « si bellum in provincia esset, quid sese inter pacatos facere ? si debellatum jam et confecta provincia esset, cur in Italiam non revehi ? » Flagitatum quoque stipendium procacius, quam ex more et modestia militari, erat : et ab custodibus probra in circumeuntes vigilias tribunos jacta : et noctu quidam prædatum in agrum circa pacatum ierant : postremo interdiu ac propalam sine commeatu ab signis abibant. Omnia libidine ac licentia militum, nihil instituto ac disciplina militiæ, aut imperio eorum, qui præerant, gerebatur. Forma tamen romanorum castrorum constabat una ea spe, quod tribunos ex contagione furoris haud expertes seditionis defectionisque rati fore, et jura reddere in principiis sinebant, et signum ab iis petebant, et in stationes ac vigilias in ordinem ibant : et, ut vim imperii abstulerant, ita speciem dicto parentium, ultro sibi imperantes, servabant. Erupit deinde seditio, postquam reprehendere atque improbare tribunos ea, quæ fierent, et conari obviam ire, et propalam abnuere, furoris eorum se futuros socios, senserunt. Fugatis itaque ex principiis, ac post paulo e castris tribunis, ad principes seditionis, gregarios milites, C. Albium Calenum et C. Atrium Umbrum, delatum omnium consensu imperium est. Qui, nequaquam tribuniciis contenti ornamentis, insignia etiam summi imperii, fasces securesque, attrectare ausi : neque venit in mentem, suis tergis suisque cervicibus virgas illas securesque imminere, quas ad metum aliorum præferrent. Mors Scipionis falso credita occæcabat animos : sub cujus vulgatam mox famam non dubitabant totam Hispaniam arsuram bello. In eo tumultu et sociis pecunias imperari, et



les les villes voisines. Et quand tout serait bouleversé, les excès auxquels tout le monde se serait porté empêcheraient qu'on ne remarquât leurs propres attentats.

XXV. Cependant ils attendaient d'autres nouvelles plus récentes de la mort, et même des funérailles de Scipion; mais rien n'arrivait, et cette vague rumeur s'évanouissait; alors on se demanda quels en étaient les auteurs, et chacun s'en défendit, préférant le risque d'avoir été étourdiment crédule dans cette affaire à celui d'avoir été l'auteur d'un mensonge. Les chefs abandonnés considéraient leurs insignes, et sous ces marques d'un pouvoir imaginaire ils voyaient avec effroi la véritable, la légitime puissance prête à faire tomber sur eux sa colère. Au milieu de cette stupeur des factieux, on apprit de source certaine que Scipion n'était pas mort, et bientôt qu'il était rétabli; puis on vit arriver sept tribuns militaires, envoyés par Scipion lui-même. Leur première apparition exaspéra les esprits; mais bientôt le langage conciliant qu'ils tenaient à ceux qu'ils avaient abordés et dont ils étaient connus calma l'effervescence. Parcourant d'abord les tentes des soldats, puis le principium et le prétoire, lorsqu'ils voyaient des groupes de soldats échanger entre eux des paroles, ils s'adressaient à eux, leur demandaient la cause d'une colère et d'un mécontentement si subits, et ne leur faisaient aucun reproche. On leur disait généralement que « la paie n'arrivait jamais au jour dû; et pourtant, alors qu'avait éclaté la révolte d'Illiturgis, après la ruine de deux généraux et de deux armées, leur valeur avait relevé le nom romain et conservé la province. Illiturgis avait reçu son châtiment; mais leurs services à eux, personne ne songeait à les en récompenser. » Ils répondaient : « que ces plaintes et ces demandes étaient légitimes, qu'ils les transmettraient eux-mêmes au général. Ils étaient charmés que le mal ne fût pas plus grave, qu'il ne fût pas incurable. Scipion et la république sauraient, avec l'aide des dieux, acquitter cette dette de reconnaissance. » Scipion, accoutumé aux dangers de la guerre, mais peu fait aux orages de la sédition, était préoccupé de la crainte que son armée ne passât les bornes de l'insubordination, ou lui-même celles de la sévérité. Pour le moment, fidèle à sa première modération, il envoya des percepteurs dans les villes tributaires des environs, et fit espérer un prompt paiement. Puis un édit enjoignit aux troupes de venir toucher leur solde à Carthagène par détachement ou en masse, comme elles le voudraient. La sédition, déjà frappée de langueur, fut éteinte par l'inaction subite des Espagnols révoltés. Mandonius et Indibilis étaient rentrés dans leurs pays, et avaient abandonné leurs projets à la nouvelle du rétablissement de Scipion. Les factieux n'avaient donc plus ni citoyen ni étranger qui voulût s'associer à leur folle entreprise. Après de mûres réflexions, ils ne se virent qu'une seule ressource, quoique chanceuse au sortir d'une sédition, celle de s'en remettre, ou à la juste colère de leur général, ou à sa clémence, dont ils ne devaient pas désespérer. Il avait bien pardonné à des ennemis, qui avaient combattu contre lui : leur révolte n'avait ni

diripi propinquas urbes posse : et, turbatis rebus, quum omnia omnes auderent, minus insignia fore, quæ ipsi fecissent.

XXV. Quum alios subinde recentes nuntios, non mortis modo, sed etiam funeris, exspectarent, neque superveniret quisquam, evanesceretque temere ortus rumor; tum primi auctores requiri cœpti : et subtrahente se quoque, ut credidisse potius temere, quam finxisse, rem talem videri posset, destituti duces jam sua ipsi insignia, et pro vana imagine imperii, quod gererent, veram justamque mox in se versuram potestatem horrebant. Stupente ita seditione, quum vivere primo, mox etiam valere Scipionem, certi auctores afferrent, tribuni militum septem ab ipso Scipione missi sunt. Ad quorum primum adventum exasperati animi : mox, ipsis placido sermone permulcentibus notos, cum quibus congressi erant, leniti sunt. Circumeuntes enim tentoria primo, deinde in principiis prætorioque, ubi sermones inter se serentium circulos vidissent, alloquebantur, percunctantes magis, quæ causa iræ consternationisque subitæ foret, quam factum accusantes. Vulgo « stipendium non datum ad diem jactabantur : et, quum eodem tempore, quo scelus Illiturgitanorum exstitisset, post duorum imperatorum duorumque exercituum stragem, sua virtute defensum nomen romanum ac retenta provincia esset : Illiturgitanos pœnam noxæ meritam habere; suis recte factis gratiam qui exsolvat, non esse. Talia querentes æqua orare, seque ea relaturos ad imperatorem, respondebant. Lætari, quod nihil tristius, nec insanabilius esset : et P. Scipionem deum benignitate, et rempublicam esse gratiæ referendæ. » Scipionem bellis assuetum, ad seditionum procellas rudem, sollicitum habebat res, ne aut exercitus peccando, aut ipse puniendo, modum excederet. In præsentia, ut cœpisset, leniter agi placuit, et, missis circa stipendiarias civitates exactoribus, stipendii spem propinquam facere. Edictum subinde propositum, ut ad stipendium petendum convenirent Carthaginem; seu carptim partes, seu universi mallent. Tranquillam seditionem, jam per se languescentem, repentina quies rebellantium Hispanorum fecit. Redierant enim in fines, omisso incepto, Mandonius et Indibilis, postquam vivere Scipionem allatum est : nec jam erat aut civis, aut externus, cum quo furorem suum consociarent. Omnia circumspectantes consilia nihil reliqui habebant, præter non tutissimum a malis consiliis receptum, ut imperatoris vel justæ iræ, vel non desperandæ clementiæ sese committerent. Etiam hostibus eum ignovisse, cum quibus ferro dimicasset. Suam seditionem sine vulnere, sine sanguine fuisse : nec



versé le sang, ni donné la mort; elle n'avait pas été cruelle, elle ne méritait pas un châtiment cruel. L'esprit humain est si fécond en arguments quand il s'agit de se justifier soi-même! Mais ils ne savaient pas s'ils iraient par cohortes ou en masse chercher leur paie. On se décida pour le dernier avis, qui paraissait le plus sûr.

XXVI. Au moment où ces questions s'agitaient dans le camp, un conseil se tenait à Carthagène : on y discutait pour savoir si l'on sévirait seulement sur les auteurs de la sédition, qui n'étaient pas plus de trente-cinq, ou si l'on ferait tomber un plus grand nombre de têtes pour expier cette défection (car ce n'était pas une sédition), dont l'exemple était si déplorable. L'avis le plus doux l'emporta : on bornerait le châtiment aux auteurs du crime; pour le reste de l'armée, une réprimande suffirait. Lorsque le conseil se fut séparé, on annonça, comme si tel eût été l'objet des délibérations, une expédition contre Mandonius et Indibilis aux troupes qui étaient alors à Carthagène, et on leur enjoignit de préparer des vivres pour plusieurs jours. Les sept tribuns qui étaient allés naguère apaiser la révolte au camp de Sucrone furent envoyés au-devant de l'armée, et on donna à chacun d'eux les noms de cinq des chefs de la sédition; ils avaient ordre de leur faire offrir l'hospitalité d'un air amical et bienveillant, par des gens sûrs, de les plonger dans l'ivresse et de les charger de fers. Déjà les révoltés approchaient de Carthagène, lorsqu'ils apprirent de ceux qui étaient venus à leur rencontre que toute l'armée, sous les ordres de M. Silanus, marchait le lendemain contre les Lacétans. Cette nouvelle dissipa la crainte qui régnait secrètement au fond de leurs cœurs et leur causa même une joie très-vive : leur général serait tout seul à leur discrétion plutôt qu'ils ne seraient en son pouvoir. Au coucher du soleil, ils entrèrent dans la ville, et virent l'autre armée tout entière à ses préparatifs de départ. On les reçut avec des paroles concertées à l'avance : « le général était charmé de les voir arriver si à propos, lorsqu'il allait s'éloigner avec l'autre corps d'armée. » Ils réparèrent leurs forces. Les tribuns firent emmener sans aucun bruit, par des hôtes sûrs, les chefs de la révolte, se saisirent de leurs personnes et les enchaînèrent. A la quatrième veille, les bagages des troupes qui simulaient un départ se mirent en mouvement. Au point du jour, les enseignes furent levées, mais l'armée fut arrêtée à la porte, et des gardes placés à toutes les issues de la ville pour empêcher de sortir. On convoqua ensuite les soldats arrivés la veille; ils se portèrent au forum d'un air menaçant, et parurent devant le tribunal de Scipion, espérant l'intimider par leurs cris. Pendant que le général montait sur son siége, l'armée revenait de la porte et enveloppait par derrière les rebelles désarmés. Ils perdirent alors toute leur arrogance : comme ils le disaient dans la suite, ce qui les effraya le plus, ce fut cette vigueur, ce visage animé de Scipion, qu'ils croyaient trouver languissant, ce regard plus ferme qu'ils ne se rappelaient l'avoir vu sur aucun champ de bataille. Scipion resta quelque temps assis en silence, attendant qu'on lui eût annoncé que les

ipsam atrocem, nec atroci pœna dignam : ut ingenia humana sunt ad suam cuique levandam culpam nimio plus facunda. Illa dubitatio erat, singulæne cohortes, an universi, ad stipendium petendum irent. Inclinavit sententia, quod tutius censebant, universos ire.

XXVI. Per eosdem dies, quibus hæc illi consultabant, consilium de iis Carthagini erat : certabaturque sententiis, utrum in auctores tantum seditionis (erant autem hi numero haud plus, quam quinque et triginta) animadverteretur, an plurium supplicio vindicanda tam fœdi exempli defectio magis, quam seditio, esset. Vicit sententia lenior, ut, unde orta culpa esset, ibi pœna consisteret : ad multitudinem castigationem satis esse. Consilio dimisso, ut id actum videretur, expeditio adversus Mandonium Indibilemque edicitur exercitui, qui Carthagine erat, et cibaria dierum aliquot parare jubentur. Tribunis septem, qui et antea Sucronem ad leniendam seditionem ierant, obviam exercitui missis, quina nomina principum seditionis edita sunt, ut eos, per idoneos homines benigno vultu ac sermone in hospitium invitatos sopitosque vino, vincirent. Haud procul jam Carthagine aberant, quum ex obviis auditum, postero die omnem exercitum cum M. Silano in Lacetanos proficisci, non metu modo omni, qui tacitus insidebat animis, liberavit eos, sed lætitiam ingentem fecit : quod magis habituri solum imperatorem, quam ipsi futuri in potestate ejus essent. Sub occasum solis urbem ingressi sunt, exercitumque alterum parantem omnia ad iter viderunt. Excepti sermonibus de industria compositis, « lætum opportunumque adventum eorum imperatori esse, quod sub ipsam profectionem alterius exercitus venissent, » corpora curant. A tribunis sine ullo tumultu auctores seditionis, per idoneos homines perducti in hospitia, comprehensi ac vincti sunt. Vigilia quarta impedimenta exercitus, cujus simulabatur iter, proficisci cœpere. Sub lucem signa mota, et ad portam retentum agmen, custodesque circa omnes portas missi, ne quis urbe egrederetur. Vocati deinde ad concionem, qui pridie venerant, ferociter in forum ad tribunal imperatoris, ut ultro territuri succlamationibus, concurrunt. Simul et imperator in tribunal escendit, et reducti armati a portis inermi se concioni ab tergo circumfuderunt. Tum omnis ferocia concidit, et, ut postea fatebantur, nihil æque eos terruit, quam præter spem robur et color imperatoris, quem affectum visuros crediderant, vultusque, qualem ne in acie quidem aiebant meminisse. Sedit tacitus paulisper, donec nun



auteurs du complot étaient dans le forum et que tout était prêt.

XXVII. Il fit alors imposer silence par le héraut et commença ainsi : «Je n'aurais jamais cru que je ne trouverais pas assez d'expressions pour m'adresser un jour à mon armée ; non que j'aie plus souvent manié la parole que l'épée ; mais, élevé presque dès mon enfance au milieu des camps, je suis fait à l'esprit du soldat. Cependant, pour vous parler, la pensée et les paroles me manquent également : je ne sais pas même de quel nom vous appeler. Citoyens ? vous avez répudié votre patrie ; soldats ? vous avez méconnu le commandement et les auspices, vous avez brisé les liens sacrés du serment ; ennemis ? la personne, les traits, le vêtement, le maintien, tout m'annonce des Romains ; les actions, les discours, les projets, les sentiments sont d'un ennemi. Avez-vous formé quelque vœu, conçu quelque espérance que n'aient partagé avec vous les Ilergètes et les Lacétans ? Eux du moins avaient pris pour chefs, dans leur égarement, Mandonius et Indibilis, des hommes de sang royal. Mais vous, c'est à un Atrius d'Ombrie, à un Albius de Calès, que vous avez déféré les auspices et le commandement. Dites-moi que vous n'êtes pas tous coupables, que vous n'avez pas tous voulu cette infamie, soldats ; que cette folie, ce délire n'ont aveuglé que peu d'entre vous ; je suis tout disposé à vous croire. Car l'attentat qui a été commis, s'il avait souillé toute l'armée, ne pourrait être lavé que par d'immenses expiations. C'est malgré moi que je touche ces plaies ; mais, sans y porter la main, sans les sonder, comment les guérir ? Certes, après avoir chassé les Carthaginois de l'Espagne, je ne pensais pas qu'il y eût dans toute la province un seul lieu, un seul homme qui pût en vouloir à ma vie : ma conduite avait été si loyale envers les alliés comme envers les ennemis ! Et voici que dans mon camp (combien ma confiance s'égarait !), voici que la nouvelle de ma mort est reçue avec joie ; que dis-je ? attendue avec impatience. Ce n'est pas que je veuille étendre ce crime à tous, non ; car si je croyais que toute mon armée eût désiré ma mort, ici même, sur l'heure, je me la donnerais à vos yeux. Qu'aurais-je à faire d'une vie qui pèserait à mes concitoyens et à mes soldats ? Mais toute multitude ressemble à la mer : naturellement immobile, c'est le souffle des vents qui la soulève ; de même vous portez en vous le calme ou la tempête. Pour causer et allumer ces transports, il a fallu des moteurs ; et ce n'est que par contagion qu'une telle démence vous a atteints. Aujourd'hui même vous ne me semblez pas comprendre l'excès de votre démence, de vos attentats sacriléges contre moi, contre la patrie, contre vos parents et enfants, contre les dieux témoins de votre serment, contre les auspices sous lesquels vous combattez, contre les usages militaires et la discipline de vos aïeux, contre la majesté du commandement suprême. Je ne parle pas de moi : je veux bien que votre crédulité ait été plus irréfléchie que coupable ; je veux bien avoir mérité que mes soldats soient fatigués de m'avoir pour général : qu'y a-t-il là d'étonnant ? Mais la patrie que vous avait-elle fait, pour que, vous associant aux projets de

tiatum est, deductos in forum auctores seditionis, et parata jam omnia esse.

XXVII. Tum, silentio per præconem facto, ita cœpit : « Nunquam mihi defuturam orationem, qua exercitum meum alloquerer, credidi : non quo verba unquam potius, quam res, exercuerim ; sed quia prope a pueritia in castris habitus, assueram militaribus ingeniis. Ad vos quemadmodum loquar, nec consilium, nec oratio suppeditat : quos ne quo nomine quidem appellare debeam, scio. Cives ? qui a patria vestra descistis ; an milites ? qui imperium auspiciumque abnuistis, sacramenti religionem rupistis : hostes ? corpora, ora, vestitum, habitum civium agnosco ; facta, dicta, consilia, animos hostium video. Quid enim vos, nisi quod Ilergetes et Lacetani, aut optastis aliud, aut sperastis ? Et illi tamen Mandonium atque Indibilem, regiæ nobilitatis viros, duces furoris secuti sunt : vos auspicium et imperium ad Umbrum Atrium et Calenum Albium detulistis. Negate, vos id omnes fecisse, aut factum voluisse, milites : paucorum eum furorem atque amentiam esse, libenter credam negantibus. Nec enim ea sunt commissa, quæ vulgata in omnem exercitum sine piaculis ingentibus expiari possint. Invitus ea, tanquam vulnera, attingo : sed nisi tacta tractataque sanari non possunt. Equidem, pulsis Hispania Carthaginiensibus, nullum locum tota provincia, nullos homines credebam esse, ubi vita invisa esset mea. Sic me non solum adversus socios gesseram, sed etiam adversus hostes. In castris en meis (quantum me opinio fefellit !) fama mortis meæ non accepta solum, sed etiam exspectata est. Non quod ego vulgari facinus per omnes velim. Equidem si totum exercitum meum mortem mihi optasse crederem, hic statim ante oculos vestros morerer, nec me vita juvaret, invisa civibus et militibus meis. Sed multitudo omnis, sicut natura maris, per se immobilis est, venti et auræ cient ; ita aut tranquillum, aut procellæ in vobis sunt ; et causa atque origo omnis furoris penes auctores est ; vos contagione insanistis. Qui mihi ne hodie quidem scire videmini, quo amentiæ progressi sitis ; quid facinoris in me, quid in patriam parentesque ac liberos vestros, quid in deos, sacramenti testes, quid adversus auspicia, sub quibus militatis, quid adversus morem militiæ disciplinamque majorum, quid adversus summi imperii majestatem ausi sitis. De me ipso taceo. Temere potius, quam avide, credideritis. Denique ego sim, cujus imperii tædere exercitum minime mirandum sit. Patria quid de vobis meruerat, quam cum Mandonio



Mandonius et d'Indibilis, vous n'eussiez pas honte de la trahir? Que vous avait fait le peuple romain, quand vous arrachiez le pouvoir aux tribuns élus par ses suffrages pour le déférer à de simples particuliers? quand, non contents d'avoir ces hommes-là pour tribuns, vous avez profané les faisceaux de votre général, en les donnant, vous, soldats romains, à des misérables qui n'ont jamais eu un esclave sous leur dépendance? Ainsi le prétoire a servi de tente à un Albius, à un Atrius! la trompette a sonné devant eux! l'ordre leur a été demandé! ils se sont assis sur le tribunal de P. Scipion! Le licteur a marché devant eux; il a écarté la foule pour leur faire place! Les faisceaux et les haches ont été portés devant eux! Qu'une pluie de pierres, que la foudre tombent du ciel; que des animaux monstrueux viennent à naître, vous crierez au prodige. Ah! c'est bien ici un prodige, que ni les victimes ni les supplications ne peuvent expier: il faut le sang de ceux qui se sont rendus coupables d'un pareil forfait.

XXVIII. « Je sais bien que jamais le crime n'est raisonné; mais, dites-moi cependant, quelle était, dans vos tentatives impies, votre intention, quels étaient vos projets? dites. Naguère, une légion envoyée en garnison à Rhégium s'empara de cette puissante cité en massacrant par trahison les principaux habitants, et elle la conserva dix ans. Pour cet attentat, la légion tout entière, c'est-à-dire quatre mille hommes ont été frappés de la hache à Rome, au milieu du forum. Et pourtant ils ne prirent pas pour général un Atrius d'Ombrie, presque valet d'armée, dont le nom seul est de mauvaise augure: leur chef était Décius Jubellius, tribun militaire. On ne les vit pas s'unir à Pyrrhus, ni aux Samnites, ni aux Lucaniens, ces ennemis du nom romain. Mais vous, vous avez concerté vos plans avec Mandonius et Indibilis, et vous deviez joindre vos armes aux leurs. Ils voulaient, eux, comme les Campaniens à Capoue, quand ils la ravirent aux Étrusques, ses anciens habitants, comme les Mamertins à Messine, en Sicile, faire de Rhégium leur demeure définitive; et le peuple romain ni les alliés de Rome n'auraient eu rien à craindre de leur part. Vous, deviez-vous vous fixer à Sucrone? Si en quittant la province, à l'expiration de mon commandement, moi, votre général, je vous y laissais, on vous entendrait implorer la protection des dieux et des hommes contre un ordre qui vous empêcherait de revoir vos femmes et vos enfants. Mais je veux que leur souvenir, comme celui de la patrie, comme le mien, se soit éteint au fond de vos cœurs. Poursuivons donc: cherchons le but de ce sacrilége dessein; car je ne suppose pas qu'il dépasse les bornes mêmes de la déraison. C'est de mon vivant, quand j'ai encore tout le reste de l'armée à la tête de laquelle j'ai pris en un jour Carthagène, battu et mis en déroute quatre généraux, quatre armées carthaginoises, je les ai chassés de l'Espagne, que vous, un corps de huit mille hommes, dont pas un ne vaut même cet Albius et cet Atrius à qui vous vous êtes soumis, vous auriez enlevé l'Espagne au peuple romain? Je ne parle pas de moi, je laisse mon nom de côté; vous avez trop facilement cru ma mort; j'admets que ce soit votre seul tort envers moi. Quoi? si je venais à mourir, croyez-vous qu'avec moi mourût la ré-

et Indibili consociando consilia prodebatis? Quid populus romanus, quum imperium, ablatum ab tribunis suffragio populi creatis, ad homines privatos detulistis? quum, eo ipso non contenti, si pro tribunis illos haberetis, fasces imperatoris vestri ad eos, quibus servus, cui imperarent, nunquam fuerat, romanus exercitus detulistis. In prætorio tetenderunt Albius et Atrius; classicum apud eos cecinit; signum ab iis petitum est; sederunt in tribunali P. Scipionis; lictor apparuit; summoto incesserunt; fasces cum securibus prælati sunt. Lapides pluere, et fulmina jaci de cœlo, et insuetos fœtus animalia edere, vos portenta esse putatis: hoc est portentum, quod nullis hostiis, nullis supplicationibus, sine sanguine eorum, qui tantum facinus ausi sunt, expiari possit.

XXVIII. « Atque ego, quanquam nullum scelus rationem habet, tamen, ut in re nefaria, quæ mens, quod consilium vestrum fuerit, scire velim. Rhegium quondam in præsidium missa legio, interfectis per scelus principibus civitatis, urbem opulentam per decem annos tenuit. Propter quod facinus tota legio, millia hominum quatuor, in foro Romæ securi percussi sunt. Sed illi primum, non Atrium Umbrum semilixam, nominis etiam abominandi ducem, sed Decium Jubellium tribunum militum secuti sunt; nec cum Pyrrho, nec cum Samnitibus aut Lucanis, hostibus populi romani, se conjunxerunt. Vos cum Mandonio et Indibili consilia communicastis, et arma consociaturi fuistis. Illi, sicut Campani Capuam, Tuscis veteribus cultoribus ademptam, Mamertini in Sicilia Messanam, sic Rhegium habituri perpetuam sedem erant: nec populum romanum, nec socios populi romani ultro lacessituri bello. Sucronemne vos domicilium habituri eratis? ubi si vos decedens confecta provincia imperator relinquerem, deum hominumque fidem implorare debebatis, quod non rediretis ad conjuges liberosque vestros. Sed horum quoque memoriam, sicut patriæ meique, ejeceritis ex animis vestris. Viam consilii scelerati, sed non ad ultimum dementis, exsequi volo. Mene vivo, et cetero incolumi exercitu, cum quo ego die uno Carthaginem cepi, cum quo quatuor imperatores, quatuor exercitus Carthaginiensium fudi, fugavi, Hispania expuli, vos octo millia hominum, minoris certe omnes pretii, quam Albius et Atrius sunt, quibus vos subjecistis, Hispaniam provinciam populo romano erepturi eratis? Amolior et amoveo nomen meum. Nihil ultra facile creditam mortem meam a vobis violatus sim. Quid? si ego morerer, mecum exspiratura respublica, mecum



publique, qu'avec moi tombât la puissance du peuple romain? Ah! Jupiter très-bon et très-grand ne permettrait pas que la durée d'une ville fondée sous les auspices et par l'ordre des dieux pour être éternelle dépendît de ce corps fragile et mortel. Flaminius, Paul-Émile, Gracchus, Postumius Albinus, M. Marcellus, T. Quinctius Crispinus, Cn. Fulvius, les Scipions, mes parents, tant d'illustres généraux sont morts dans cette seule guerre, et le peuple romain leur a survécu, et il survivra à mille autres encore, lors même que mille autres seraient moissonnés par le fer ou la maladie. Et ma tombe à moi seul aurait été celle de la république romaine tout entière? Mais vous-mêmes, dans cette Espagne où nous sommes, après la mort de mon père et de mon oncle, vos deux généraux, n'avez-vous pas élu Septimus Marcius pour qu'il marchât à votre tête contre les Carthaginois, encore dans l'ivresse de leur victoire récente? Et encore parlé-je comme si les Espagnes eussent dû rester sans généraux. Mais M. Silanus n'a-t-il pas les mêmes droits, le même pouvoir que moi dans la province? L Scipion, mon frère, et C. Lélius ne sont-ils pas mes lieutenants? manqueraient-ils à venger l'outrage fait à la majesté du commandement? les armées, les chefs, la dignité des personnes, la sainteté des causes, tout cela pourrait-il se comparer? Tout l'avantage fût-il de votre côté, est-ce que vous porteriez les armes avec les Carthaginois contre votre patrie, contre vos concitoyens? est-ce que vous voudriez assurer la prépondérance à l'Afrique sur l'Italie, à Carthage sur Rome? Que vous a fait votre patrie?

XXIX. « Jadis Coriolan, sous le poids d'une condamnation injuste, trouva dans les misères intolérables de l'exil un motif pour aller assiéger sa patrie; et pourtant le parricide du citoyen fut réprimé par la piété du fils. Mais vous, quelle est la cause du ressentiment, de la colère qui vous transportaient? Le paiement de votre solde retardé quelques jours par la maladie de votre général, était-ce là une raison suffisante pour déclarer la guerre à la patrie? pour embrasser la cause des Ilergètes contre Rome? pour violer toutes les lois divines et humaines? C'était folie de votre part, soldats, et mon corps a été moins malade que vos esprits. Je ne puis rappeler sans horreur votre aveugle crédulité, vos espérances, vos désirs. Perisse le souvenir de tout ce passé, s'il est possible! sinon, qu'un éternel silence le couvre. J'avoue que mon langage a dû vous paraître sévère et terrible; mais combien vos actes n'ont-ils pas été plus révoltants que mes paroles? Pensez-vous que je dusse supporter patiemment votre conduite, quand vous ne pourriez pas même de sang-froid en entendre parler? Au reste je ne vous ferai plus de reproches. Puissiez-vous oublier tout cela aussi facilement que moi! Pour ce qui vous concerne tous, si vous éprouvez quelque repentir de votre égarement, je vous trouve assez et trop punis. Mais Albius de Calès, Atrius d'Ombrie et les autres chefs de cette déplorable sédition paieront leur crime de leur vie. Le spectacle de leur supplice, loin d'être affligeant pour vous, doit vous être agréable si vous êtes revenus à la raison : car c'est pour vous plus que pour personne que leurs projets étaient funestes et cruels. » A peine avait-il fini de parler, que, suivant les dispositions prises

casurum imperium populi romani erat? Ne istuc Jupiter optimus maximus sirit, urbem, auspicato diis auctoribus in æternum conditam, fragili huic et mortali corpori æqualem esse. Flaminio, Paulo, Graccho, Postumio Albino, M. Marcello, T. Quinctio Crispino, Cn. Fulvio, Scipionibus meis, tot tam præclaris imperatoribus uno bello absumptis, superstes est populus romanus, eritque mille aliis nunc ferro, nunc morbo morientibus; meo unius funere elata populi romani esset respublica? Vos ipsi hic in Hispania, patre et patruo meo, duobus imperatoribus, interfectis, Septimum Marcium ducem vobis adversus exsultantes recenti victoria Pœnos delegistis : et sic loquor, tanquam sine duce Hispaniæ futuræ fuerint? M. Silanus, eodem jure, eodem imperio mecum in provinciam missus, L. Scipio frater meus, et C. Lælius, legati, vindices majestatis imperii deessent? Utrum exercitus exercitui, an duces ducibus, an dignitas, an causa comparari poterat? quibus si omnibus superiores essetis, arma cum Pœnis contra patriam, contra cives vestros ferretis? Africam Italiæ, Carthaginem urbi romanæ imperare velletis? Quam ob noxam patriæ?

XXIX. « Coriolanum quondam damnatio injusta, miserum et indignum exsilium, ut iret ad oppugnandam patriam, impulit; revocavit tamen a publico parricidio privata pietas. Vos qui dolor, quæ ira incitavit? Stipendiumne diebus paucis imperatore ægro serius numeratum satis digna causa fuit, cur patriæ indiceritis bellum? cur ad Ilergetes descisceretis a populo romano? cur nihil divinarum humanarumve rerum inviolatum vobis esset? Insanistis profecto, milites : nec major in corpus meum vis morbi, quam in vestras mentes, invasit. Horret animus referre, quid crediderint homines, quid speraverint, quid optaverint. Auferat omnia irrita oblivio, si potest; si non, utcunque silentium tegat. Non negaverim, tristem atrocemque vobis visam orationem meam; quanto creditis facta vestra atrociora esse, quam dicta mea? et me ea, quæ fecistis, pati æquum censetis; vos ne dici quidem omnia æquo animo ferretis? Sed ne ea quidem ipsa ultra exprobrabuntur. Utinam tam facile vos obliviscamini eorum, quam ego obliviscar. Itaque, quod ad vos universos attinet, si erroris pœnitet, satis superque pœnarum habeo. Albius Calenus, et Atrius Umber, et ceteri nefariæ seditionis auctores, sanguine luent, quod admiserunt. Vobis supplicii eorum spectaculum non modo



d'avance, on présenta tout à la fois aux rebelles ce qui pouvait épouvanter leurs yeux et leurs oreilles. Les soldats qui formaient un cercle autour de l'assemblée frappèrent leurs boucliers de leurs épées; et le héraut proclama à haute voix les noms de ceux que le conseil avait condamnés. On les traîna nus dans l'enceinte, où l'on déploya tout l'appareil de leur supplice. Puis on les attacha au poteau, on les battit de verges et on les frappa de la hache. Les spectateurs étaient tellement glacés d'effroi que pas un murmure ne s'éleva contre la sévérité du châtiment, pas une plainte ne se fit entendre. On enleva ensuite les cadavres, on purifia la place, et chaque soldat, appelé individuellement, prêta serment devant les tribuns militaires au nom de Scipion, et reçut à son tour la solde qui lui était due. Tels furent le terme et l'issue de la révolte qui avait éclaté au camp de Sucrone.

XXX. Cependant Hannon, lieutenant de Magon, envoyé de Gadès sur les bords du Bétis avec un petit nombre d'Africains, séduisit les Espagnols par l'appât de l'or et vint à bout d'armer près de quatre mille jeunes gens. Chassé bientôt de son camp par L. Marcius, il perdit la plupart de ses soldats au milieu du désordre de cette surprise, ou pendant qu'il fuyait à la hâte devant la cavalerie qui les poursuivait, et il s'échappa lui-même avec quelques hommes seulement. Tandis que ces événements se passaient sur les bords du Bétis, Lélius sortit du détroit, entra dans l'Océan, et s'approcha de Cartéia avec sa flotte. Cette ville est située sur la côte, à l'issue du détroit, au lieu même où la mer commence à s'élargir. Il avait l'espoir de reprendre Gadès sans combat et par trahison, suivant les promesses que lui avaient faites, ainsi qu'on l'a dit plus haut, des habitants venus d'eux-mêmes au camp romain. Le complot fut découvert avant d'être mûr; Magon fit arrêter tous les coupables et chargea le préteur Adherbal de les conduire à Carthage. Adherbal embarqua les conjurés sur une quinquérème, qu'il fit partir en avant, parce que sa marche était plus lente que celle d'une trirème, et la suivit à peu de distance avec huit trirèmes. Déja la quinquérème entrait dans le détroit lorsque parut Lélius. Il montait un navire semblable et il sortait du port de Cartéia, suivi de sept trirèmes; il se porta contre Adherbal et ses trirèmes, sachant bien que la quinquérème ennemie, entraînée par la rapidité du détroit, ne pourrait virer de bord pour remonter le courant. Le Carthaginois, surpris et incertain, hésita un moment s'il suivrait la quinquérème ou s'il marcherait à l'ennemi. Cette hésitation même l'empêcha d'éviter le combat; car déjà on était à portée de traits, et les Romains le pressaient de toutes parts: l'agitation des vagues contrariait la manœuvre. Rien ne ressembla moins à une bataille navale: ni la volonté, ni le talent, ni l'habileté ne furent mis en jeu. L'état ordinaire du détroit et l'agitation des flots présidèrent seuls au combat; romains ou carthaginois, les vaisseaux, malgré les efforts des rameurs pour s'éloigner, se heurtaient les uns contre les autres;

non acerbum, sed lætum etiam, si sana mens rediit, debet esse. De nullis enim, quam de vobis, infestius aut inimicius consuluerunt. » Vix finem dicendi fecerat, quum ex præparato simul omnium rerum terror oculis auribusque est offusus. Exercitus, qui corona concionem circumdederat, gladiis ad scuta concrepuit : præconis audita vox citantis nomina damnatorum in consilio. Nudi in medium protrahebantur : et simul omnis apparatus supplicii expromebatur. Deligati ad palum, virgisque cæsi, et securi percussi, adeo torpentibus metu, qui aderant, ut non modo ferocior vox adversus atrocitatem pœnæ, sed ne gemitus quidem, exaudiretur. Tracti inde de medio omnes, purgatoque loco citati milites nominatim apud tribunos militum in verba P. Scipionis jurarunt, stipendiumque ad nomen singulis persolutum est. Hunc finem exitumque seditio militum cœpta apud Sucronem habuit.

XXX. Per idem tempus ad Bætim fluvium Hanno, præfectus Magonis, missus a Gadibus, cum parva manu Afrorum, mercede Hispanos sollicitando ad quatuor millia juvenum armavit. Castris deinde exutus ab L. Marcio, maxima parte militum inter tumultum captorum castrorum, quibusdam etiam in fuga amissis, palatos persequente equite, cum paucis ipse effugit. Dum hæc ad Bætim fluvium geruntur, Lælius interim, freto in Oceanum evectus, ad Carteiam classe accessit. Urbs ea in ora Oceani sita est, ubi primum e faucibus angustis panditur mare. Gades, sine certamine, proditione recipiendi, ultro qui eam rem pollicerentur, in castra romana venientibus, spes, sicut ante dictum est, fuerat. Patefacta immatura proditio est, comprehensosque omnes Mago Adherbali prætori Carthaginem devehendos tradit. Adherbal, conjuratis in quinqueremem impositis, præmissaque ea, quia tardior, quam triremis, erat, ipse cum octo triremibus modico intervallo sequitur. Jam fretum intrabat quinqueremis, quum Lælius, et ipse in quinqueremi e portu Carteiæ, sequentibus septem triremibus, evectus, in Adherbalem ac triremes invehitur, quinqueremem satis credens deprensam rapido in freto, in adversum æstum reciprocari non posse. Pœnus in re subita parumper incertus trepidavit, utrum quinqueremem sequeretur, an in hostes rostra converteret. Ipsa cunctatio facultatem detrectandæ pugnæ ademit. Jam enim sub ictu teli erant, et undique instabant hostes. Æstus quoque arbitrium moderandi naves ademerat. Neque erat navali pugna similis : quippe ubi nihil voluntarium, nihil artis aut consilii esset. Una natura freti, æstusque totius certaminis potens, suis, alienis navibus nequicquam remigio in contrarium tendentes invehebat, ut fugientem navem videres retro vortice intortam victoribus illatam; et



on voyait le navire qui fuyait, ramené par un tourbillon en sens contraire, fondre sur les vainqueurs, et celui qui faisait la poursuite se détourner tout à coup et paraître en fuite, pour peu qu'il rencontrât un courant opposé. Dans le combat, l'un s'élançait pour heurter de l'éperon une galère ennemie et recevait en flanc le choc d'une autre proue; celui qui montrait le flanc à l'ennemi virait de bord tout à coup et se présentait de l'avant. Au milieu de cette lutte entre des trirèmes, dont la fortune rendait l'issue douteuse, la quinquérème romaine, qui devait à son poids plus d'assiette, et au grand nombre de ses rames, qui rompaient la violence du courant, une manœuvre plus facile, coula deux trirèmes, en chargea une troisième de côté et lui brisa ses rames; et elle aurait fracassé toutes celles qu'elle aurait atteintes, si Adherbal n'eût fait force de voiles vers l'Afrique avec les cinq qui lui restaient.

XXXI. Lélius vainqueur retourna à Cartéia; en apprenant ce qui s'était passé à Gadès, la découverte de la conjuration, l'envoi des conjurés à Carthage, il comprit que l'espérance qui l'avait attiré n'avait plus d'objet, et il fit dire à L. Marcius que, pour éviter une perte de temps inutile sous les murs de Gadès, ils devaient rejoindre leur général. Marcius ayant adopté cet avis, ils retournèrent quelques jours après à Carthagène. Leur départ permit d'abord à Magon de respirer, après cette double crainte qui l'avait assailli sur terre et sur mer; puis, à la nouvelle de la révolte des Ilergètes, il conçut l'espoir de reconquérir l'Espagne. Il envoya des messagers au sénat de Carthage pour raconter, en les exagérant, la sédition du camp de Scipion ainsi que la défection des alliés de Rome, et pour presser l'envoi de secours qui le missent en état de rentrer en possession de l'Espagne, que leur avaient léguée leurs pères. Mandonius et Indibilis, de retour dans leurs états, attendirent quelque temps pour savoir quel parti on prendrait à l'égard des révoltés, et restèrent dans l'indécision et le repos. Si on pardonnait aux citoyens leur égarement, ils ne désespéraient pas d'obtenir aussi leur pardon; mais en apprenant le supplice rigoureux infligé aux coupables, ils pensèrent que leur faute serait punie avec la même sévérité. Ils appelèrent donc une seconde fois aux armes leurs compatriotes, rassemblèrent tous les auxiliaires qu'ils avaient eus précédemment, et passèrent avec vingt mille hommes d'infanterie, et deux mille cinq cents chevaux, sur les terres des Sédétans, où dès le commencement de la révolte ils avaient établi leurs quartiers.

XXXII. L'exactitude avec laquelle Scipion fit payer également à tous ses soldats, coupables ou non, la solde qui leur était due, la bienveillance de son accueil et de ses paroles pour tous, lui regagnèrent sans peine l'affection de l'armée. Avant de quitter Carthagène, il assembla ses troupes, et, dans un discours où la perfidie des princes rebelles n'était point épargnée, il leur déclara « qu'en se mettant en marche pour châtier cette défection, il était animé de sentiments tout autres que ceux avec lesquels il avait porté remède à l'égarement de ses concitoyens. Dans cette circonstance, il lui avait fallu, pour ainsi dire, déchirer ses propres entrailles; c'était en gémissant et les larmes aux

sequentem, si in contrarium tractum incidisset maris, fugientis modo sese avertentem. Jam in ipsa pugna hæc, quum infesto rostro peteret hostium navem, obliqua ipsa ictum alterius rostri accipiebat; illa, quum transversa objiceretur hosti, repente intorta in proram circumagebatur. Quum inter triremes, fortuna regente, anceps prœlium misceretur, quinqueremis romana, seu pondere tenacior, seu pluribus remorum ordinibus scindentibus vortices, quum facilius regeretur, duas triremes suppressit, unius prælata impetu lateris alterius remos detersit: ceterasque, quas indepta esset, mulcasset, ni cum reliquis quinque navibus Adherbal velis in Africam transmisisset.

XXXI. Lælius, victor Carteiam revectus, auditis, quæ acta Gadibus erant, patefactam proditionem, conjuratosque missos Carthaginem, spem ad irritum redactam, qua venissent, nuntiis ad L. Marcium missis, nisi si terere frustra tempus sedendo ad Gades vellent, redeundum ad imperatorem esse; assentiente Marcio, pauces post dies ambo Carthaginem rediere. Ad quorum discessum non respiravit modo Mago, quum terra marique ancipiti metu urgeretur; sed etiam, audita rebellione Ilergetum, spem recuperandæ Hispaniæ nactus, nuntios Carthaginem ad senatum mittit, qui, simul seditionem civilem in castris romanis, simul defectionem sociorum in majus verbis extollentes, hortarentur, et auxilia mitterent, quibus traditum a patribus imperium Hispaniæ repeti posset. Mandonius et Indibilis, in fines regressi, paulisper, dum, quidnam de seditione statueretur, scirent, suspensi quieverunt; si civium errori ignosceretur, non diffidentes sibi quoque ignosci posse. Postquam vulgata est atrocitas supplicii, suam quoque noxam pari pœna æstimatam rati, vocatis rursus ad arma popularibus, contractisque, quæ ante habuerant, auxiliis, in Sedetanum agrum, ubi principio defectionis stativa habuerant, cum viginti millibus peditum, duobus millibus equitum et quingentis transcenderunt.

XXXII. Scipio, quum fide solvendi pariter omnibus noxiis innoxiisque stipendii, tum vultu ac sermone in omnes placato, facile reconciliatis militum animis, priusquam castra ab Carthagine moveret, concione advocata, multis verbis in perfidiam rebellantium regulorum invectus, « nequaquam eodem animo se ire professus est ad vindicandum id scelus, quo civilem errorem nuper sanaverit. Tum se, haud secus quam viscera secantem sua, cum gemitu et lacrimis triginta hominum capitibus ex-

yeux, qu'il avait choisi trente-cinq têtes pour expier l'imprudence ou le crime de huit mille hommes. Aujourd'hui c'était le cœur content et l'âme fière, qu'il allait verser le sang des Ilergètes. Enfants d'une autre patrie, jamais aucune alliance ne les avait unis aux Romains : les seuls liens qui eussent existé entre eux, ceux des serments et de l'amitié, ils les avaient eux-mêmes brisés par un crime. Quant à son armée, non-seulement il n'y voyait que des concitoyens ou des alliés et des Latins, mais ce qui le touchait encore, c'est qu'il ne s'y trouvait pas un soldat qui n'eût été amené d'Italie, ou par son oncle Cn. Scipion, le premier Romain qui eût abordé en Espagne, ou par son père, ou par lui-même. Ils étaient tous habitués au nom et au commandement des Scipions; aussi voulait-il les ramener tous à Rome avec lui pour partager un triomphe bien légitime; aussi espérait-il qu'ils soutiendaient sa candidature au consulat, comme s'il s'agissait de l'honneur de toute l'armée. Quant à l'expédition qu'on allait faire, ce serait oublier ses exploits précédents, que de la considérer comme une guerre. Magon, qui avait en quelque sorte abandonné la terre et s'était retiré dans une île au milieu de l'Océan, avec quelques navires, lui donnait assurément plus d'inquiétude que les Ilergètes. D'un côté du moins, c'était un général carthaginois, c'étaient, si peu qu'il y en eût, des troupes carthaginoises; de l'autre ce n'étaient que des brigands et des chefs de brigands qui, pour ravager les terres de leurs voisins, brûler leurs maisons, enlever leurs troupeaux, avaient peut-être quelque courage, mais ne pouvaient tenir sur un champ de bataille, dans un combat régulier. Ils compteraient plus sur la rapidité de leur fuite que sur la force de leurs armes. Aussi n'était-ce point parce qu'il craignait de leur part quelque attaque, ou parce qu'il voyait dans leur révolte le germe d'une guerre plus sérieuse, qu'il voulait, avant de quitter la province, écraser les Ilergètes, c'est qu'il importait d'abord de ne pas laisser impunie une défection si coupable, outre qu'il ne fallait pas qu'on pût dire que, dans une province soumise avec tant de courage et de bonheur, il restât encore un seul ennemi. Sûrs de l'appui des dieux, ils devaient donc le suivre, non pour faire la guerre (ils n'avaient pas affaire à un ennemi digne d'eux), mais pour tirer vengeance d'un peuple parjure. »

XXXIII. Après ce discours, il les congédia et leur ordonna d'être prêts à marcher le lendemain. Il partit en effet, et, en dix jours, il arriva sur les bords de l'Èbre; il passa le fleuve, et, quatre jours après, il était campé en présence de l'ennemi. Devant lui s'étendait une plaine entourée de montagnes : il fit pousser dans cette vallée des troupeaux enlevés pour la plupart sur le territoire ennemi, espérant exciter la sauvage cupidité des Barbares; puis il fit avancer les vélites pour les défendre. Aussitôt que leurs escarmouches auraient engagé le combat, Lélius devait charger avec la cavalerie, qu'il tenait embusquée. Une montagne qui s'avançait dans la plaine cachait heureusement le piége : bientôt l'action commença. Les Espagnols apercevant de loin les troupeaux fondent sur eux; les vélites tombent sur les Espagnols acharnés à leur proie. Ils les repoussèrent d'abord à coups de traits; lors-

piasse octo millium seu imprudentiam, seu noxam; nunc læto et erecto animo ad cædem Ilergetum ire. Non enim eos, neque natos in eadem terra, nec ulla secum societate junctos esse : eam, quæ sola fuerit, fidei atque amicitiæ, ipsos per scelus rupisse. In exercitu suo se, præterquam quod omnes cives, aut socios Latinique nominis videat, etiam eo moveri, quod nemo fere sit miles, qui non aut a patruo suo Cn. Scipione, qui primus romani nominis in eam provinciam venerit, aut a patre consule, aut a se sit ex Italia advectus. Scipionum nomini auspiciisque omnes assuetos, quos secum in patriam ad meritum triumphum deducere velit : quos consulatum petenti, velut si omnium communis agatur honos, affuturos speret. Quod ad expeditionem attineat, quæ instet, immemorem esse rerum suarum gestarum, qui id bellum ducat. Magonis, hercule, sibi, qui extra orbem terrarum in circumfusam Oceano insulam cum paucis perfugerit navibus, majorem curam esse, quam Ilergetum. Quippe illic et ducem Carthaginiensem, et quantumcunque punicum præsidium esse : hic latrones, latronumque duces; quibus ut ad populandos finitimorum agros, tectaque urenda, et rapienda pecora aliqua vis sit, ita in acie ac signis collatis nullam esse. Magis velocitate ad fugam, quam armis fretos, pugnaturos esse. Itaque non, quod ullum inde periculum, aut semen majoris belli videat, ideo se, priusquam provincia decedat, opprimendos Ilergetes duxisse; sed primum, ne impunita tam scelerata defectio esset; deinde, ne quis in provincia, simul virtute tanta et felicitate perdomita, relictus hostis dici posset. Proinde deis bene juvantibus sequerentur, non tam ad bellum gerendum, (neque enim cum pari hoste certamen esse) quam ad expetendas ab hominibus scelestis pœnas. »

XXXIII. Ab hac oratione dimissos ad iter se comparare in diem posterum jubet, profectusque decimis castris pervenit ad Iberum flumen. Inde, superato amni, die quarto in conspectu hostium posuit castra. Campus ante montibus circa sæptus erat. In eam vallem Scipio quum pecora, rapta pleraque ex hostium agris, propelli ad irritandam feritatem barbarorum jussisset, velites subsidio misit. A quibus ubi per procursationem commissa pugna esset, Lælium cum equitatu impetum ex occulto facere jubet. Mons opportune prominens equitum insidias texit; nec ulla mora pugnæ facta est. Hispani in conspecta procul pecora, velites in Hispanos præda occupatos incurrere.



qu'ils eurent épuisé ces armes légères plus propres à irriter l'action qu'à la décider, ils mirent l'épée à la main et engagèrent une lutte corps à corps. L'issue en était encore douteuse, lorsque la cavalerie survint; elle ne chargea pas seulement en face, écrasant tout ce qu'elle rencontrait, mais un détachement tourna les ennemis par le bas de la montagne, pour couper la retraite au plus grand nombre, et vint prendre position sur leurs derrières. Aussi le carnage fut-il plus considérable qu'il ne l'est ordinairement dans les escarmouches. Cet échec, au lieu d'abattre le courage de l'ennemi, alluma sa fureur. Ne voulant pas montrer de l'épouvante, ils s'avancèrent en ordre de bataille le lendemain, au point du jour. Toutes leurs troupes ne pouvaient pas tenir dans cette vallée si étroite, comme je l'ai dit; les deux tiers à peu près de leur infanterie et toute leur cavalerie y trouvèrent place, le reste des fantassins se plaça sur la pente de la colline. Scipion jugea que les difficultés du terrain tourneraient à son avantage, car le soldat romain était plus propre que l'espagnol à combattre à l'étroit, et l'armée ennemie s'était resserrée dans un emplacement insuffisant pour sa multitude. En même temps il s'occupa d'un autre projet. Jugeant que sa cavalerie ne pouvait manœuvrer sur les ailes dans un espace si resserré, et que celle que l'ennemi avait fait sortir avec son infanterie lui serait inutile, il ordonna à Lélius de tourner la colline avec les cavaliers, en dérobant sa marche, et de séparer autant que possible, dans l'attaque, la cavalerie des fantassins. Pour lui, il dirigea toute son infanterie contre l'ennemi; il forma son front de bataille avec quatre cohortes, ne pouvant lui donner plus de développement, et, sans plus tarder, il en vint aux mains; il voulait par là détourner l'attention, pendant que sa cavalerie franchirait la montagne. Aussi l'ennemi ne s'aperçut-il qu'il était enveloppé qu'en entendant le galop des chevaux sur ses derrières. Il y eut donc deux combats en même temps: les deux infanteries étaient aux prises ainsi que les deux cavaleries, occupant la longueur de la plaine parce que la nature du terrain ne permettait point une mêlée générale de ces deux armes. Comme l'infanterie et la cavalerie espagnole ne pouvaient se porter mutuellement secours, l'infanterie, qui s'était engagée témérairement dans la plaine comptant sur l'appui de la cavalerie, fut taillée en pièces; la cavalerie, entourée, ne put résister ni à l'infanterie romaine qui, après avoir écrasé les fantassins espagnols, la prenait en tête, ni à la cavalerie, qui la chargeait en queue. Elle se forma en cercle sur ses chevaux immobiles et se défendit longtemps, mais elle fut massacrée jusqu'au dernier homme. Il ne se sauva pas un fantassin, pas un cavalier, de tous ceux qui avaient combattu dans la vallée. Quant à l'autre tiers qui était resté sur la colline, plutôt pour regarder en sûreté le combat que pour y prendre part, il eut tout le temps et tous les moyens de fuir. Les princes espagnols s'échappèrent avec ces débris avant que l'armée tout entière ne fût enveloppée; ils disparurent à la faveur du désordre général

XXXIV. Le même jour, le camp des Espagnols fut pris avec tout le butin, et trois mille hommes

Primo missilibus territavere: deinde, emissis levibus telis, quæ irritare magis, quam decernere, pugnam poterant, gladios nudant, et collato pede res cœpta geri est; ancepsque pedestre certamen erat, nisi equites supervenissent. Neque ex adverso tantum illati obvios obtrivere, sed circumvecti etiam quidam per infima clivi ab tergo se, ut plerosque intercluderent, objecerunt; majorque cædes fuit, quam quantam edere levia per excursiones prœlia solent. Ira magis accensa adverso prœlio barbaris est, quam imminuti animi. Itaque, ne perculsi viderentur, prima luce postero die in aciem processere. Non capiebat omnes copias angusta, sicut ante dictum est, vallis; duæ ferme peditum partes, omnis equitatus in aciem descendit. Quod reliquum peditum erat, obliquo constiterunt colle. Scipio, pro se esse loci angustias ratus, et quod in arcto pugna romano aptior, quam hispano militi, futura videbatur, et quod in eum locum detracta hostium acies esset, qui non omnem multitudinem eorum caperet, novo etiam consilio adjecit animum: equitem nec se posse circumdare cornibus in tam angusto spatio; et hosti, quem cum pedite eduxisset, inutilem fore. Itaque imperat Lælio, ut per colles quam occultissimo itinere circumducat equites, segregetque, quantum possit, equestrem a pedestri pugnam. Ipse omnia signa peditum in hostes vertit: quatuor cohortes in fronte statuit, quia latius pandere aciem non poterat. Moram pugnandi nullam fecit, ut ipso certamine averteret ab conspectu transeuntium per colles equitum. Neque ante circumductos sensere, quam tumultum equestris pugnæ ab tergo accepere. Ita duo prœlia erant; duæ peditum acies, duo equitatus per longitudinem campi, quia misceri ex genere utroque prœlium angustiæ non patiebantur, pugnabant. Hispanorum quum neque pedes equiti, nec eques pediti auxilio esset, pedes fiducia equitis temere commissus campo cæderetur, eques circumventus nec peditem a fronte (jam enim stratæ pedestres copiæ erant), nec ab tergo equitem sustineret, et ipsi, quum diu in orbem sese stantibus equis defendissent, ad unum omnes cæsi sunt; nec quisquam peditum equitumque superfuit, qui in valle pugnaverunt. Tertia pars, quæ in colle ad spectaculum magis tutum, quam ad partem pugnæ capessendam, steterat, et locum et tempus ad fugiendum habuit. Inter eos et reguli ipsi fugerunt, priusquam tota circumveniretur acies, inter tumultum elapsi.

XXXIV. Castra eodem die Hispanorum, præter reliquam prædam, cum tribus ferme millibus hominum ca-



environ. Douze cents hommes, tant Romains qu'alliés, avaient succombé dans la bataille; il y eut plus de trois mille blessés. La victoire eût été moins sanglante si l'on avait combattu dans une plaine plus étendue, et plus favorable à la fuite. Indibilis abandonna ses projets de guerre, persuadé que ce qu'il y avait de plus sûr pour lui dans sa détresse, c'était de se confier à l'honneur et à la clémence de Scipion, qu'il avait éprouvés déjà; il lui députa Mandonius son frère. Celui-ci se jeta aux pieds du vainqueur. « Il rejeta leur faute sur cette fatalité d'une époque, où, comme sous l'influence d'une contagion funeste, les Ilergètes, les Lacétans, les Romains même avaient été frappés de vertige. Son frère, ainsi que lui et tous ses compatriotes, n'avaient d'autre alternative que de rendre à Scipion, s'il l'exigeait, une vie qu'ils avaient reçue de sa bonté, ou bien de la lui dévouer à jamais, s'il daignait la leur conserver une seconde fois et leur imposer une nouvelle dette. Naguère ils avaient foi dans la justice de leur cause; ils n'avaient point encore éprouvé la clémence de Scipion. Aujourd'hui ils n'espéraient rien de leur cause, et ne comptaient que sur la miséricorde du vainqueur. » C'était un ancien usage chez les Romains, lorsqu'il s'agissait d'un peuple qui ne leur était uni ni par des traités ni par une alliance conclue d'égal à égal, de ne pas le regarder comme réellement soumis, avant qu'il eût livré toutes ses choses divines et humaines, remis des otages, rendu ses armes et reçu des garnisons dans ses villes. Scipion se contenta d'adresser de vifs reproches à Mandonius sur sa perfidie et sur celle de son frère, bien qu'il fût absent; puis il ajouta que « leurs méfaits avaient mérité la mort; mais que sa clémence et celle du peuple romain leur accordaient la vie. Au reste il ne les désarmerait pas : cette précaution n'était utile que lorsqu'on redoutait une révolte; il leur laissait donc leurs armes, et les affranchissait de toute crainte. Que s'ils trahissaient leur foi, ce ne serait point contre des otages innocents, mais contre eux-mêmes qu'il sévirait; il ne ferait pas tomber sa vengeance sur un ennemi désarmé, mais sur celui qui aurait les armes à la main. L'amitié et la haine de Rome leur étaient connues : il leur laissait à choisir entre ces deux alternatives. » Ainsi fut congédié Mandonius; on lui imposa seulement une contribution pour la solde de l'armée. Scipion fit ensuite partir Marcius pour l'Espagne ultérieure, renvoya Silanus à Tarragone, et, après avoir attendu quelques jours que les Ilergètes eussent fourni la contribution dont il les avait frappés, il rejoignit, avec ses troupes légères, Marcius sur les côtes de l'Océan.

XXXV. Les négociations entamées précédemment avec Masinissa avaient été ajournées pour différents motifs. Le Numide voulait s'entendre avec Scipion en personne, et prêter serment entre ses mains. Telle fut la cause du long voyage et du grand détour que fit alors Scipion. Masinissa était à Gadès lorsqu'il apprit par Marcius l'arrivée du général. Il prétexta que ses chevaux dépérissaient enfermés dans une île, qu'ils épuisaient les vivres destinés à l'armée, et qu'ils souffraient eux-mêmes de cette disette, enfin que sa cavalerie s'énervait

piuntur. Romani sociique ad mille ducenti eo prœlio ceciderunt; vulnerata amplius tria millia hominum. Minus cruenta victoria fuisset, si patentiore campo, et ad fugam capessendam facili foret pugnatum. Indibilis, abjectis belli consiliis, nihil tutius in afflictis rebus experta fide et clementia Scipionis ratus, Mandonium fratrem ad eum mittit : qui, advolutus genibus, « fatalem rabiem temporis ejus accusat, quum velut contagione quadam pestifera non Ilergetes modo et Lacetani, sed castra quoque romana insanierint. Suam quidem et fratris, et reliquorum popularium eam conditionem esse, ut aut, si ita videatur, reddant spiritum P. Scipioni, ab eodem illo acceptum; aut servati bis uni debitam vitam pro eo in perpetuum devoveant. Antea in causa sua fiduciam sibi fuisse, nondum experta clementia ejus; nunc contra, nullam in causa, omnem in misericordia victoris spem positam habere. » Mos vetustus erat Romanis, cum quo nec fœdere, nec æquis legibus jungeretur amicitia, non prius imperio in eum tanquam pacatum uti, quam omnia divina humanaque dedidisset, obsides accepti, arma adempta, præsidia urbibus imposita forent. Scipio, multis invectus in præsentem Mandonium absentemque Indibilem verbis, « illos quidem merito perisse ipsorum maleficio, ait : victuros suo atque populi romani beneficio. Ceterum, se neque arma iis ademturum (quippe ea pignora timentium rebellionem esse), sed libera arma relinquere, solutosque metu animos; neque se in obsides innoxios, sed in ipsos, si defecerint, sæviturum; nec ab inermi, sed ab armato hoste, pœnas expetiturum. Utramque fortunam expertis permittere sese, utrum propitios, an iratos, habere Romanos mallent. » Ita dimissus Mandonius; pecunia tantummodo imperata, ex qua stipendium militi præstari posset. Ipse, Marcio in ulteriorem Hispaniam præmisso, Silano Tarraconem remisso, paucos moratus dies, dum imperatam pecuniam Ilergetes pernumerarent, cum expeditis Marcium jam appropinquantem Oceano assequitur.

XXXV. Inchoata res jam ante de Masinissa aliis atque aliis de causis dilata erat, quod Numida cum ipso utique congredi Scipione volebat, atque ejus dextra fidem sancire. Ea tum itineris tam longi ac tam devii causa Scipioni fuit. Masinissa quum Gadibus esset, certior adventare eum a Marcio factus, causando corrumpi equos inclusos in insula, penuriamque omnium rerum et facere ceteris, et ipsos sentire, ad hoc equitem marcescere desidia, Magonem perpulit, ut se trajicere in continentem ad depo-



dans l'inaction. Il obtint ainsi de Magon la permission de passer sur le continent pour y ravager les terres d'Espagne les plus rapprochées. A peine débarqué, il envoya trois chefs numides pour fixer l'heure et le lieu de l'entrevue. Scipion en retint deux comme otages, et chargea le troisième d'aller chercher Masinissa et de l'amener au rendez-vous. Le général romain et le roi numide arrivèrent avec une suite peu nombreuse. Depuis longtemps Masinissa avait conçu une vive admiration pour Scipion, sur le bruit de ses exploits. Il se l'était figuré sous des dehors imposants et majestueux; mais à sa vue, il se sentit pénétré d'une vénération plus grande: l'air de dignité répandu naturellement sur toute sa personne était rehaussé par une longue chevelure, par un extérieur simple et sans recherche, tel qu'il convenait à un homme et à un guerrier. Scipion était dans toute la force de l'âge; son visage, plus plein et plus frais depuis sa convalescence, semblait refleurir d'une seconde jeunesse. Au premier abord, le Numide, comme frappé de stupeur, remercia Scipion de lui avoir renvoyé son neveu. Il déclara que « depuis ce moment il avait cherché l'occasion que la bonté des dieux immortels venait enfin de lui offrir, et qu'il ne laisserait pas échapper. Il désirait lui rendre, ainsi qu'au peuple romain, des services plus importants que jamais prince étranger n'en avait rendus à la cause de Rome. Ce zèle, dont il était depuis si longtemps animé, il n'avait pu le déployer dans ce pays, qui lui était inconnu; mais en Afrique, où il était né, où il avait été élevé, où il était appelé à monter un jour sur le trône de ses pères, il lui serait facile d'en donner des preuves. Si Rome y envoyait Scipion comme général, il avait la certitude que c'en était fait de Carthage. » Scipion le vit et l'écouta avec plaisir; il savait que Masinissa faisait toute la force de la cavalerie ennemie, et d'ailleurs on voyait sur la figure de ce jeune prince les indices d'un noble cœur. Il reçut la parole du Numide et engagea la sienne; puis il reprit la route de Tarragone. Masinissa, pour justifier sa descente sur le continent, ravagea les terres voisines avec la permission des Romains et retourna à Gadès.

XXXVI. Magon, désespérant de reconquérir l'Espagne comme il s'en était flatté à l'occasion de la révolte du camp et de la défection d'Indibilis, se disposait à passer en Afrique; mais il reçut du sénat de Carthage l'ordre de se rendre en Italie avec la flotte qu'il avait à Gadès. Là, il soudoierait, dans la Gaule et la Ligurie, tout ce qu'il pourrait de jeunes gens, et se joindrait à Annibal; il ne fallait pas laisser languir une guerre, poussée dès son début avec tant de vigueur et avec plus de succès encore. A cet effet on lui envoya de l'argent de Carthage. Il en arracha lui-même le plus qu'il put aux Gaditans en vidant leur trésor, pillant leurs temples et les forçant tous individuellement à livrer leur or et leur argent. En côtoyant l'Espagne, il débarqua ses troupes près de Carthagène, ravagea les campagnes voisines, puis vint jeter l'ancre sous les murs de la ville. Il retint ses soldats à bord pendant le jour; mais il les débarqua la nuit et les conduisit vers la partie des murs par où les Romains avaient surpris Carthagène. Il pensait trouver une

palandos proximos Hispaniæ agros pateretur. Transgressus tres principes Numidarum præmittit, ad tempus locumque colloquio statuendum; duos pro obsidibus retineri a Scipione jubet. Remisso tertio, qui, quo jussus erat, adduceret Masinissam, cum paucis in colloquium venerunt. Ceperat jam ante Numidam ex fama rerum gestarum admiratio viri; substitueratque animo speciem quoque corporis amplam ac magnificam. Ceterum major præsentis veneratio cepit; et, præterquam quod suapte natura multa majestas inerat, adornabat promissa cæsaries, habitusque corporis non cultus munditiis, sed virilis vere ac militaris, et ætas in medio virium robore; quod plenius nitidiusque ex morbo velut renovatus flos juventæ faciebat. Prope attonitus ipso congressu Numida, « gratias de fratris filio remisso agit. Ex eo tempore, affirmat, eam se quæsisse occasionem, quam tandem oblatam deum immortalium beneficio non omiserit. Cupere se illi populoque romano operam navare, ita ut nemo unus externus magis enixe adjuverit rem romanam. Id se, etiamsi jam pridem vellet, minus præstare in Hispania, aliena atque ignota terra, potuisse; in qua autem genitus educatusque in spem paterni regni esset, facile præstaturum. Siquidem eumdem Scipionem ducem in Africam mittant Romani, satis sperare perbrevis ævi Carthaginem esse. » Lætus eum Scipio vidit audivitque; quum caput rerum in omni hostium equitatu Masinissam fuisse sciret, et ipse juvenis specimen animi præ se ferret. Fide data acceptaque, profectus retro Tarragonem est. Masinissa permissu Romanorum, ne sine causa trajecisse in continentem videretur, populatus proximos agros Gades rediit.

XXXVI. Magoni, desperatis in Hispania rebus, in quarum spem seditio primum militaris, deinde defectio Indibilis animos ejus sustulerant, paranti trajicere in Africam, nuntiatum ab Carthagine est, jubere senatum, ut classem, quam Gadibus haberet, in Italiam trajiceret; conducta ibi Gallorum ac Ligurum quanta maxima posset juventute, conjungeret se Annibali; neu senescere bellum, maximo impetu, majore fortuna cœptum, sineret. Ad eam rem et a Carthagine pecunia Magoni advecta est; et ipse, quantam potuit, a Gaditanis exegit, non ærario modo eorum, sed etiam templis spoliatis, et privatim omnibus coactis aurum argentumque in publicum conferre. Quum prætervеheretur Hispaniæ oram, haud procul Carthagine Nova expositis in terram militibus, proximos depopulatus agros, inde ad urbem classem appulit. Ibi quum interdiu milites in navibus tenuisset, nocte in litus expositos ad partem eam muri, qua capta Car-



garnison assez faible, et il comptait sur un mouvement de la part de quelques habitants, séduits par l'espoir d'un changement. Cependant des messagers étaient accourus avec effroi de la campagne; ils avaient annoncé le ravage des terres, la fuite des laboureurs et l'arrivée de l'ennemi. On avait vu aussi pendant le jour la flotte carthaginoise, et ce n'était pas sans intention qu'elle avait pris position devant la ville. La garnison se tenait toute prête et sous les armes, derrière la porte qui donnait du côté de l'étang et de la mer. Lorsque les ennemis en désordre, soldats et matelots tous pêle-mêle, s'approchèrent des murs avec plus de bruit que de force réelle, la porte s'ouvrit tout à coup, les Romains sortirent en poussant de grands cris, culbutèrent les Carthaginois, les mirent en fuite au premier choc, à la première décharge, et les poursuivirent jusqu'à la côte, en en faisant un grand carnage. Sans la flotte qui vint recueillir les fuyards, pas un seul homme n'eût échappé à ce combat et à cette déroute. L'effroi les suivit jusque dans leurs vaisseaux : craignant que l'ennemi ne s'y élançât avec leurs compagnons, ils tirèrent les échelles, et pour accélérer les manœuvres, ils coupèrent les câbles et les ancres; plusieurs soldats voulurent regagner les navires à la nage; mais ne pouvant, au milieu de l'obscurité, savoir où était le danger, où était le salut, ils périrent misérablement. Le lendemain, lorsque la flotte eut disparu pour retourner dans l'Océan, on trouva entre le mur et le rivage les cadavres de huit cents hommes et près de deux mille armures.

XXXVII. Magon avait fait voile vers Gadès; mais, les portes lui ayant été fermées, il aborda à Cimbis, non loin de Gadès; de là il envoya des députés se plaindre qu'on lui eût refusé l'entrée de la ville, à lui leur allié et leur ami. Les habitants s'excusèrent en rejetant le fait sur la populace ameutée et furieuse des pillages que les soldats avaient commis en s'embarquant. Alors il attira à une conférence le questeur et les suffètes (ce sont les premiers magistrats chez les Carthaginois), les fit battre de verges et mettre en croix; puis il gagna avec sa flotte l'île Pityuse, située à cent milles environ du continent, et habitée alors par des Carthaginois. Aussi la flotte y fut-elle favorablement accueillie : on lui fournit des vivres en abondance, on la pourvut d'armes et de jeunes soldats. Avec ces renforts, Magon se dirigea sur les îles Baléares, à cinquante milles de distance. Il y a deux îles de ce nom : la plus grande est aussi la plus belliqueuse et la plus peuplée; elle a un port qui parut excellent à Magon pour y passer l'hiver : on était alors à la fin de l'automne. Mais, comme si cette île n'eût été peuplée que de Romains, les habitants s'opposèrent au débarquement. La fronde, qui est aujourd'hui l'arme la plus ordinaire de ces peuples, était alors la seule qu'ils connussent : dans aucune autre nation, personne n'excelle à la manier autant que les Baléares parmi les autres peuples. Ils firent pleuvoir sur la flotte, qui cherchait à prendre terre, une grêle si épaisse de pierres que, n'osant entrer dans le port, elle regagna la pleine mer. Elle alla aborder à la plus petite des deux îles, terre fertile, mais moins peuplée et moins

thago ab Romanis fuerat, ducit; nec præsidio satis valido urbem teneri ratus, et aliquos oppidanorum ad spem novandi res aliquid moturos. Ceterum nuntii ex agris trepidi simul populationem agrestiumque fugam et hostium adventum attulerant : et visa interdiu classis erat, nec sine causa electam ante urbem stationem apparebat. Itaque instructi armatique intra portam, ad stagnum ac mare versam, continebantur. Ubi effusi hostes, mixta inter milites navalis turba, ad muros tumultu majore, quam vi, subierunt, patefacta repente porta, Romani cum clamore erumpunt : turbatosque hostes, et ad primum incursum conjectumque telorum aversos, usque ad litus cum multa cæde persequuntur : nec, nisi naves litori appulsæ trepidos accepissent, superfuisset pugnæ aut fugæ quisquam. In ipsis quoque trepidatum navibus est, dum, ne hostes cum suis simul irrumperent, trahunt scalas, orasque et ancoras, ne in moliendo mora esset, præcidunt : multique annantes navibus, incerto præ tenebris, quid aut peterent aut vitarent, fœde interierunt. Postero die, quum classis inde retro ad Oceanum, unde venerat, fugisset, ad octingenti homines cæsi inter murum litusque, et ad duo millia armorum inventa.

XXXVII. Mago, quum Gades repetisset, exclusus inde, ad Cimbim (haud procul a Gadibus is locus abest) classe appulsa, mittendis legatis, querendoque, quod portæ sibi socio atque amico clausæ forent, purgantibus iis, multitudinis concursu factum, infestæ ob direpta quædam abs conscendentibus naves militibus, ad colloquium suffetes eorum, qui summus Pœnis est magistratus, cum quæstore elicuit, laceratosque verberibus cruci affigi jussit; inde navibus ad Pityusam insulam, centum millia ferme a continenti (Pœni tum eam incolebant), trajecit. Itaque classis bona cum pace accepta est, nec commeatus modo benigne præbiti, sed in supplementum classis juventus armaque data. Quorum fiducia Pœnus in Baliares insulas (quinquaginta inde millia absunt) transmisit. Duæ sunt Baliares insulæ, major altera atque opulentior armis virisque; et portum habet, ubi commode hibernaturum se (et jam extremum auctumni erat) credebat. Ceterum haud secus quam si Romani eam insulam incolerent, hostiliter classi occursum est. Fundis ut nunc plurimum, ita tunc solo eo telo utebantur; nec quisquam alterius gentis unus tantum ea arte, quantum inter alios omnes Baliares excellunt. Itaque tanta vis lapidum creberrimæ grandinis modo in propinquantem jam terræ classem effusa est, ut, intrare portum non ausi, averterent in altum



belliqueuse. Magon y débarqua, établit son camp au-dessus du port dans une forte position, et, devenu sans coup férir maître de la ville et de son territoire, il y leva deux mille auxiliaires, qui furent envoyés à Carthage, et fit tirer ses vaisseaux à sec pour passer l'hiver. Lorsque Magon eut quitté la côte de l'Océan, Gadès se soumit aux Romains.

XXXVIII. Tels furent les événements qui s'accomplirent en Espagne sous la conduite et les auspices de P. Scipion. Il remit alors le gouvernement de la province à L. Lentulus et à L. Manlius Acidinus, et revint à Rome avec dix vaisseaux. Le sénat s'assembla hors de la ville dans le temple de Bellone. Le général y rendit compte de ses exploits en Espagne : il énuméra les batailles qu'il avait livrées, les villes qu'il avait conquises sur l'ennemi, les nations qu'il avait soumises à la domination du peuple romain. « Il avait eu à combattre quatre généraux, quatre armées victorieuses en arrivant dans la province, et il n'y laissait pas un Carthaginois. » En faveur de ses succès, il se hasarda à témoigner l'espoir d'obtenir le triomphe plutôt qu'il n'en fit la demande formelle ; car il n'y avait pas d'exemple que personne, jusqu'à ce jour, eût triomphé sans avoir été revêtu d'une magistrature. La séance levée, il entra dans la ville et fit porter devant lui au trésor quatorze mille trois cent quarante-deux livres pesant d'argent en lingots et une somme considérable d'argent monnayé. Les comices pour l'élection des consuls eurent lieu ensuite sous la présidence de L. Véturius Philon. Toutes les centuries nommèrent consul, par acclamation, P. Scipion et lui donnèrent pour collègue le grand pontife P. Licinius Crassus. Jamais, pendant cette guerre, assemblée n'avait été, dit-on, plus nombreuse. De toutes parts on était accouru et pour donner son suffrage, et plus encore pour voir Scipion. On se pressait en foule à sa porte, au Capitole, où il était allé immoler une hécatombe à Jupiter, pour un vœu fait en Espagne : on espérait qu'à l'exemple de C. Lutatius, qui avait mis fin à la première guerre punique, P. Cornélius terminerait la guerre actuelle, et que celui qui avait expulsé les Carthaginois de toute l'Espagne les chasserait également de l'Italie. On lui assignait l'Afrique pour département, comme si la guerre eût été terminée en Italie. On tint ensuite les comices prétoriens : deux des préteurs nommés étaient alors édiles plébéiens : c'étaient Sp. Lucrétius et Cn. Octavius ; les deux autres, choisis parmi les simples particuliers, furent Cn. Servilius Cépio et L. Émilius Papus. La quatorzième année de la guerre punique, P. Cornélius Scipion et P. Licinius Crassus venant d'entrer en charge, on leur donna leurs départements. Scipion reçut la Sicile sans qu'on l'eût tirée au sort et du consentement de son collègue, que le soin des choses sacrées et son titre de grand pontife retenaient en Italie ; le Bruttium fut attribué à Crassus. Puis on consulta le sort pour les provinces des préteurs : Servilius eut la juridiction de la ville ; Sp. Lucrétius fut désigné pour Ariminum (c'était la préture de la Cisalpine) ; L. Émilius pour la Sardaigne. Il

naves. In minorem inde Baliarium insulam trajecerunt, fertilem agro; viris, armis haud æque validam. Itaque egressi navibus supra portum loco munito castra locant; ac, sine certamine urbe agroque potiti, duobus millibus auxiliarium inde conscriptis, missisque Carthaginem, ad hibernandum naves subduxerunt. Post Magonis ab Oceani ora discessum, Gaditani Romanis deduntur.

XXXVIII. Hæc in Hispania P. Scipionis ductu auspicioque gesta. Ipse, L. Lentulo et L. Manlio Acidino provincia tradita, decem navibus Romam rediit; et, senatu extra urbem dato in æde Bellonæ, quas res in Hispania gessisset, disseruit; quoties signis collatis dimicasset, quot oppida ex hostibus vi cepisset, quas gentes in ditionem populi romani redegisset. « Adversus quatuor se imperatores, quatuor victores exercitus in Hispaniam isse : neminem Carthaginiensem in iis terris reliquisse. » Ob has res gestas magis tentata est triumphi spes, quam petita pertinaciter; quia neminem ad eam diem triumphasse, qui sine magistratu res gessisset, constabat. Senatu misso, urbem est ingressus, argentique præ se in ærarium tulit quatuordecim millia pondo trecenta quadraginta duo, et signati argenti magnum numerum. Comitia inde creandis consulibus habuit L. Veturius Philo; centuriæque omnes ingenti favore P. Scipionem consulem dixerunt. Collega additur ei P. Licinius Crassus pontifex maximus. Ceterum, comitia majore, quam ulla per id bellum, celebrata frequentia, proditum memoriæ est. Convenerant undique non suffragandi modo, sed etiam spectandi causa P. Scipionis : concurrebantque et domum frequentes, et in Capitolium ad immolantem eum, quum centum bobus votis in Hispania Jovi sacrificaret; spondebantque animis, sicut C. Lutatius superius bellum punicum finisset, ita id, quod instaret, P. Cornelium finiturum; atque, ut Hispania omni Pœnos expulisset, sic Italia pulsurum esse; Africamque ei, perinde ac debellatum in Italia foret, provinciam destinabant. Prætoria inde comitia habita. Creati duo, qui tum ædiles plebis erant, Sp. Lucretius et Cn. Octavius, et ex privatis Cn. Servilius Cæpio et L. Æmilius Papus. Quarto decimo anno punici belli P. Cornelius Scipio et P. Licinius Crassus ut consulatum inierunt, nominatæ consulibus provinciæ sunt : Sicilia Scipioni extra sortem, concedente collega, quia sacrorum cura pontificem maximum in Italia retinebat; Bruttii Crasso. Tum prætoriæ provinciæ in sortem conjectæ. Urbana Cn. Servilio obtigit, Ariminum (ita Galliam appellabant) Sp. Lucretio, Sicilia L. Æmilio, Cn. Octavio



y eut une assemblée du sénat au Capitole, et, sur le rapport de P. Scipion, un sénatus-consulte autorisa ce général à prendre, sur l'argent qu'il avait lui-même apporté au trésor, la somme nécessaire pour donner les jeux qu'il avait voués en Espagne pendant la révolte de son armée.

XXXIX. Alors il introduisit dans le sénat les députés de Sagonte, et le chef de l'ambassade parla en ces termes : « Pères conscrits, il n'est point de maux au-dessus de ceux que nous avons soufferts, pour vous garder une fidélité inébranlable; et cependant tels ont été vos bienfaits et ceux de vos généraux envers nous, que nous n'avons pas à regretter nos désastres. Vous avez entrepris la guerre à cause de nous; et voici quatorze ans que vous la soutenez avec une constance qui vous a souvent jetés dans les plus grands périls et qui a mis Carthage à deux doigts de sa perte. Pendant que vous aviez en Italie une guerre furieuse et un ennemi tel qu'Annibal, vous avez envoyé en Espagne vos consuls et vos légions, comme pour y recueillir les débris de notre naufrage. Les deux Scipions, Publius et Cnéius, du jour où ils ont mis le pied dans la province, n'ont pas cessé un seul instant d'agir dans notre intérêt et pour la ruine de nos ennemis. D'abord, pour premier bienfait, ils nous ont rendu notre patrie; ils ont envoyé dans toute l'Espagne chercher nos concitoyens vendus à l'encan; ils les ont rachetés de l'esclavage et les ont remis en liberté. Au moment où nous allions revenir au bonheur après tant de calamités, les deux Scipions, vos généraux, ont péri, et cette mort a été plus fatale pour nous que pour vous-mêmes. Nous crûmes alors que nous n'avions été rappelés de notre exil lointain dans nos antiques demeures que pour succomber encore, et pour voir une seconde fois la ruine de notre patrie, sans qu'il fût besoin, pour consommer cette ruine, d'un général ou d'une armée de Carthage. Les Turdules, ces vieux ennemis de Sagonte, à qui nous devions notre premier malheur, pouvaient nous anéantir. Mais voici qu'au milieu de notre désespoir vous nous avez envoyé tout à coup cet autre Scipion. Ah! nous nous estimons les plus heureux des Sagontins, puisque nous voyons en ce moment, et que nous aurons le bonheur d'annoncer à nos concitoyens que nous avons vu proclamer consul ce héros, notre espoir et notre salut. En effet, dans les nombreuses villes qu'il a enlevées aux ennemis, en Espagne, il a toujours séparé les Sagontins de la foule des captifs et les a renvoyés dans leur patrie. Il nous a délivrés enfin des Turdétans, ce peuple si acharné à notre perte, que Sagonte ne pouvait subsister tant qu'il resterait debout; et les victoires de Scipion l'ont tellement abattu, que pour nous (les dieux nous pardonnent cet espoir!), que pour nos descendants mêmes, il n'est plus à craindre. Nous avons été témoins de la chute de cette ville, en considération de laquelle Annibal avait détruit Sagonte. Nous tirons de ses terres un tribut auquel la vengeance bien plus que l'intérêt nous fait attacher beaucoup de prix. C'est pour vous remercier de ces bienfaits, dont la grandeur surpasse et nos espérances et les vœux que nous pou-

Sardinia. Senatus in Capitolio habitus. Ibi, referente P. Scipione, senatusconsultum factum est, ut, quos ludos inter seditionem militarem in Hispania vovisset, ex ea pecunia, quam ipse in ærarium detulisset, faceret.

XXXIX. Tum Saguntinorum legatos in senatum introduxit. Ex iis maximus natu : « Etsi nihil ultra malorum est, Patres conscripti, quam quod passi sumus, ut ad ultimum fidem vobis præstaremus; tamen ea vestra merita, imperatorumque vestrorum erga nos fuerunt, ut nos cladium nostrarum non pœniteat. Bellum propter nos suscepistis; susceptum quartum decimum annum tam pertinaciter geritis, ut sæpe ad ultimum discrimen et ipsi veneritis, et populum carthaginiensem adduxeritis. Quum in Italia tam atrox bellum et Annibalem hostem haberetis, consulem cum exercitu in Hispaniam, velut ad colligendas reliquias naufragii nostri, misistis. P. et Cn. Cornelii, ex quo in provinciam venerunt, nullo tempore destiterunt, quæ nobis secunda, quæque adversa hostibus nostris essent, facere. Jam omnium primum oppidum nobis restituerunt: per omnem Hispaniam cives nostros venundatos, dimissis, qui conquirerent, ex servitute in libertatem restituerunt. Quum jam prope esset, ut optabilem ex miserrima fortunam haberemus, P. et Cn. Cornelii imperatores vestri luctuosius nobis quoque, quam vobis, perierunt. Tum vero ad hoc retracti ex distantibus locis in sedem antiquam videbamur, ut iterum periremus, et alterum excidium patriæ videremus; nec ad perniciem nostram carthaginiensi utique aut duce aut exercitu opus esse : ab Turdulis nos veterrimis hostibus, qui prioris quoque excidii causa nobis fuerant, exstingui posse : quum ex insperato repente misistis nobis P. hunc Scipionem; quem, fortunatissimi omnium Saguntinorum videmur, quia consulem declaratum videmus, ac vidisse nos civibus nostris renuntiaturi sumus, spem omnem salutemque nostram : qui, quum plurimas hostium vestrorum cepisset in Hispania urbes, ubique ex captorum numero excretos Saguntinos in patriam remisit; postremo Turdetaniam, adeo infestam nobis, ut illa gente incolumi stare Saguntum non posset, ita bello afflixit, ut non modo nobis (absit verbo invidia), ne posteris quidem timenda nostris esset. Deletam urbem cernimus eorum, quorum in gratiam Saguntum deleverat Annibal : vectigal ex agro eorum capimus, quod nobis non fructu jucundius est, quam ultione. Ob hæc, quibus majora neque sperare, neque optare ab diis immortalibus poteramus, gratias



rions adresser aux dieux immortels, que le sénat et le peuple de Sagonte vous ont envoyé les dix ambassadeurs qui sont devant vous; c'est aussi pour vous féliciter des heureux succès que vous avez obtenus pendant ces dernières années en Espagne et en Italie: en Espagne, puisque vos armes ont soumis toutes les contrées, non plus seulement jusqu'à l'Èbre, mais jusqu'à l'Océan, jusqu'aux extrémités de la terre; en Italie, puisque, excepté l'enceinte de leur camp, vous n'avez rien laissé aux Carthaginois. Nous avons ordre de rendre grâces pour ces succès à Jupiter très-bon, très-grand, protecteur du mont Capitolin, et en outre de lui offrir, si vous le permettez, une couronne d'or que nous déposerons au Capitole comme monument de vos victoires. Accordez-nous cette permission, nous vous en supplions, et daignez aussi ajouter aux avantages que nous ont concédés vos généraux la faveur de les ratifier et de les confirmer à perpétuité par un décret. » Le sénat répondit aux députés: que « la ruine et le rétablissement de Sagonte prouveraient à l'univers entier que de part et d'autre les serments avaient été fidèlement observés. Les généraux n'avaient rien fait que de juste, de régulier et de conforme aux désirs du sénat, en relevant Sagonte, en arrachant les Sagontins à l'esclavage. Tous les autres bienfaits que Sagonte avait reçus d'eux, le sénat les avait autorisés. On leur permettait de porter leur offrande au Capitole. » On pourvut à ce que les ambassadeurs fussent logés et nourris aux frais de l'état, et chacun d'eux reçut en présent dix mille livres d'airain. Le sénat fit introduire ensuite et entendit les autres députations. A la demande des Sagontins, qui désiraient visiter l'Italie, on leur donna des guides pour assurer leur marche, et on envoya dans les villes l'ordre de leur faire bon accueil. Puis on délibéra sur les affaires publiques, sur la levée de nouvelles armées et sur la répartition des provinces.

XL. L'Afrique devait former une nouvelle province en dehors du tirage au sort, et destinée, disait la rumeur publique, à Scipion. Lui-même ne se contentait plus d'une gloire ordinaire: il déclarait qu'on l'avait nommé consul, non pour continuer la guerre, mais pour la finir; et que le seul moyen d'atteindre ce but était de passer en Afrique avec son armée; il disait ouvertement qu'il l'obtiendrait du peuple, si le sénat s'y opposait. Ce projet ne convenait pas aux principaux sénateurs; mais presque tous osaient à peine le dire, par crainte ou par calcul. Lorsque vint le tour de Q. Fabius Maximus de donner son avis, il s'exprima en ces termes: « Je sais, Pères conscrits, que pour la plupart d'entre vous c'est une question décidée que celle dont il s'agit aujourd'hui, que c'est parler en vain que de s'occuper du département de l'Afrique comme d'une affaire sur laquelle on n'ait encore rien arrêté. Pour moi, j'ignore comment l'Afrique pourrait être déjà assurée comme province à notre consul, dont je reconnais le courage et les talents, lorsque le sénat n'a pas proposé de mettre pour cette année l'Afrique au nombre des provinces, et que le peuple ne l'a pas ordonné. Mais si la chose est faite, le consul est coupable, à mon avis, en feignant de soumettre à la discussion une affaire déjà conclue; car il se joue ainsi du sénat tout entier et non

actum nos decem legatos saguntinus senatus populusque ad vos misit: simul gratulatum, quod ita res hos annos in Hispania atque Italia gessistis, ut Hispaniam non Ibero amne tenus, sed qua terrarum ultimas finit Oceanus, domitam armis habeatis: Italiæ, nisi quatenus vallum castrorum cingit, nihil reliqueritis Pœno. Jovi optimo maximo, præsidi Capitolinæ arcis, non grates tantum ob hæc agere jussi sumus, sed donum hoc etiam, si vos permitteretis, coronam auream in Capitolium victoriæ ergo ferre. Id uti permittatis, quæsumus: utique, si vobis ita videtur, quæ nobis imperatores vestri commoda tribuerunt, ea rata atque perpetua auctoritate vestra faciatis. » Senatus legatis saguntinis respondit, « Et dirutum et restitutum Saguntum fidei socialis utrimque servatæ documentum omnibus gentibus fore. Suos imperatores recte, et ordine, et ex voluntate senatus fecisse, quod Saguntum restituerint, civesque saguntinos servitio exemerint: quæque alia iis benigne fecerint, ea senatum ita voluisse fieri. Donum permittere, ut in Capitolio ponerent. » Locus inde lautiaque legatis præberi jussa, et muneris ergo in singulos dari ne minus dena millia æris. Legationes deinde ceteræ in senatum introductæ, auditæque. Et petentibus Saguntinis, ut, quatenus tuto possent, Italiam spectatum irent, duces dati, literæque per oppida missæ, ut Hispanos comiter acciperent. Tum de republica, de exercitibus scribendis, de provinciis relatum.

XL. Quum Africam novam provinciam extra sortem P. Scipioni destinari homines fama ferrent, et ipse, nulla jam modica gloria contentus, non ad gerendum modo bellum, sed ad finiendum, diceret se consulem declaratum esse: neque aliter id fieri posse, quam si ipse in Africam exercitum transportaret, et, acturum se id per populum, aperte ferret, si senatus adversaretur; id consilium haudquaquam primoribus patrum quum placeret, ceterique per metum aut ambitionem mussarent; Q. Fabius maximus rogatus sententiam, « Scio, inquit, multis vestrum videri, Patres conscripti, rem actam hodierno die agi, et frustra habiturum orationem, qui, tanquam de integra re, de Africa provincia sententiam dixerit. Ego autem primum illud ignoro, quemadmodum jam certa provincia Africa consulis, viri fortis ac strenui, sit, quam nec senatus censuit in hunc annum provinciam esse, nec populus jussit. Deinde, si est, consulem peccare arbitror,

pas seulement du sénateur qui parle à son tour sur l'objet de la délibération. Je sais bien qu'en m'opposant à cette ardeur insensée de passer en Afrique, j'aurai à subir une double attaque. D'abord on accusera cet esprit de temporisation qui m'est naturel et que les jeunes gens pourront même traiter de crainte ou de mollesse; qu'importe, pourvu qu'on n'ait pas à regretter que mes conseils moins séduisants au premier aspect que ceux des autres ont toujours été plus utiles? Ensuite on dira que je suis jaloux et envieux de la gloire toujours croissante de notre illustre consul. Si ma vie passée, mon caractère, ma dictature et mes cinq consulats, si toute la gloire que j'ai acquise dans la guerre et dans la paix, et dont la satiété plus que le regret se fait sentir à mon âme, n'éloignent pas de moi un tel soupçon, que mon âge au moins m'en mette à l'abri. Quelle rivalité peut exister entre moi et un jeune homme qui n'a pas même l'âge de mon fils? Lorsque j'étais dictateur dans toute la force de l'âge et au milieu de mes plus beaux triomphes, m'a-t-on entendu dans le sénat ou devant le peuple repousser, malgré les attaques dirigées contre moi par le maître de la cavalerie, cette innovation monstrueuse et inouie qui le faisait mon égal en puissance? C'est par des actions plutôt que par des paroles que j'ai voulu forcer l'homme qu'on avait élevé au même rang que moi à proclamer, par ses propres aveux, ma supériorité sur lui. Et c'est moi, rassassié d'honneurs, qui descendrais à une misérable rivalité avec un homme dans tout éclat de la jeunesse? Sans doute que moi, qui suis fatigué de la vie encore plus que du poids des affaires, je veux lui faire refuser cette province d'Afrique. La gloire que j'ai acquise me suffit; il me faut vivre et mourir avec elle. Je n'ai mis un terme aux victoires d'Annibal qu'afin de vous donner à vous tous, qui êtes aujourd'hui dans la force de l'âge, les moyens de le vaincre à votre tour.

XLI. » Vous-même, P. Cornélius, vous devez m'excuser, si n'ayant jamais préféré ma réputation aux intérêts de l'état, je sacrifie votre gloire même au bien public. Si la guerre n'était point en Italie, ou si l'ennemi était de ceux dont on triomphe sans gloire, on pourrait, en cherchant à vous retenir en Italie, même dans l'intérêt de la patrie, passer pour vous enlever l'occasion de vous illustrer. Mais quand un ennemi tel qu'Annibal, à la tête d'une armée qu'on n'a pu entamer, pèse depuis quatorze ans sur l'Italie, songerez-vous, P. Cornélius, à regretter votre gloire si, pendant votre consulat, vous chassez de l'Italie cet ennemi qui nous a causé tant de maux, et coûté tant de funérailles! si, à l'exemple de C. Lutatius, qui eut l'insigne honneur de terminer la première guerre punique, vous aviez celui de mettre fin à la seconde? Il faudrait croire alors qu'Hamilcar est un plus grand capitaine qu'Annibal, que la guerre d'alors fut plus importante que celle d'aujourd'hui, et la victoire de Lutatius plus belle et plus éclatante que ne le serait la vôtre, si toutefois les dieux nous accordent de vaincre sous votre consulat. Aimeriez-vous mieux avoir arraché Hamil-

qui, de re transacta simulando se referre, senatum ludibrio habet, non senatorem modo, qui, de quo consulitur, suo loco dicit sententiam. Atque ego certum habeo, dissentienti mihi ab ista festinatione in Africam trajiciendi, duarum rerum subeundam opinionem esse: unius, insitæ ingenio meo cunctationis; quam metum pigritiamque homines adolescentes sane appellent, dum ne pœniteat, adhuc aliorum speciosiora primo aspectu consilia semper visa, mea usu meliora: alterius, obtrectationis atque invidiæ adversus crescentem in dies gloriam fortissimi consulis. A qua suspicione si me neque vita acta et mores mei, neque dictatura cum quinque consulatibus, tantumque gloriæ belli domique partæ vindicat, ut propius fastidium ejus sim, quam desiderium; ætas saltem liberet. Quæ enim mihi æmulatio cum eo esse potest, qui ne filio quidem meo æqualis sit? Me dictatorem, quum vigerem adhuc viribus, et in cursu maximarum rerum essem, recusantem nemo aut in senatu, ut ad populum audivit, quo minus insectanti me magistro equitum, quod fando nunquam ante auditum erat, imperium mecum æquaretur. Rebus, quam verbis, assequi malui, ut, qui aliorum judicio mihi comparatus erat, sua mox confessione me sibi præferret: nedum ego, perfunctus honoribus, certamina mihi atque æmulationes cum adolescente florentissimo proponam: videlicet ut mihi jam vivendo, non solum rebus gerendis fesso, si huic negata fuerit, Africa provincia decernatur. Cum ea gloria, quæ parta est, vivendum atque moriendum est. Vincere ego prohibui Annibalem, ut a vobis, quorum vigent nunc vires, etiam vinci posset.

XLI. « Illud te mihi ignoscere, P. Corneli, æquum erit, si, quum in me ipso nunquam pluris famam hominum, quam rempublicam, fecerim, ne tuam quidem gloriam bono publico præponam. Quanquam, si aut bellum nullum in Italia, aut is hostis esset, ex quo victo nihil gloriæ quæreretur, qui te in Italia retineret, etsi id bono publico faceret, simul cum bello materiam gloriæ tuæ isse ereptum videri posset. Quum vero Annibal hostis incolumi exercitu quartum decimum annum Italiam obsideat, pœnitebit te, P. Corneli, gloriæ tuæ si hostem eum, qui tot funerum, tot cladium nobis causa fuit, tu consul Italia expuleris, et, sicut penes C. Lutatium prioris punici perpetrati belli titulus fuit, ita penes te hujus fuerit? Nisi aut Hamilcar Annibali dux est præferendus, aut illud bellum huic, aut victoria illa major clariorque, quam hæc (modo contingat, ut te consule vincamus),

car de Drépane et d'Eryx, que d'avoir chassé les Carthaginois et Annibal de l'Italie? Non certes, quand vous attacheriez plus de prix à la gloire que vous avez acquise qu'à celle dont vous vous flattez, vous ne sauriez être plus fier d'avoir délivré l'Espagne de la guerre que d'en délivrer l'Italie. Annibal n'en est pas encore réduit à ce point qu'on n'ait pas plutôt l'air de le craindre que de le mépriser, en cherchant un autre ennemi. Voilà le but qu'il faut vous proposer, sans prendre tant de détours, sans passer en Afrique dans l'espoir qu'Annibal vous y suivra. Marchez droit à Annibal et courez l'attaquer là où il se trouve. Prétendez-vous à la gloire si précieuse de terminer la guerre punique? Ce qu'il y a de plus naturel, c'est de défendre vos possessions avant d'aller envahir celles des autres. Il nous faut la paix en Italie avant de porter la guerre en Afrique; il faut éloigner de nous les alarmes avant d'en donner aux autres. Si ce double succès est réservé à votre généralat et à vos auspices, triomphez ici d'Annibal, vous irez ensuite soumettre Carthage. Si l'une des deux victoires doit être laissée à de nouveaux consuls, la première sera d'autant plus belle et plus éclatante qu'elle aurait été la cause de la seconde. Aujourd'hui, outre que l'entretien de deux armées distinctes en Italie et en Afrique est impossible au trésor, et que les frais d'équipement et d'approvisionnement de nos flottes dépassent nos ressources, qui ne voit tout le danger où nous courons? P. Licinius fera la guerre en Italie, P. Scipion en Afrique. Eh bien! qu'Annibal (puissent tous les dieux détourner ce présage! Je tremble de le dire, et pourtant ce qui est arrivé peut arriver encore), qu'Annibal, vainqueur, s'avance sur Rome : faudra-t-il alors vous rappeler d'Afrique, comme on a rappelé Q. Fulvius de Capoue? Et, dans l'Afrique même, les chances des combats ne seront-elles pas égales? Que les malheurs de votre famille vous servent de leçon; votre père et votre oncle n'ont-ils pas été exterminés en trente jours avec leurs armées, dans un pays où, pendant nombre d'années, leurs immortels exploits sur terre et sur mer avaient répandu parmi des nations étrangères la gloire du nom romain et de votre famille? Le jour ne me suffirait pas pour énumérer les rois et les généraux qui, pour s'être jetés témérairement sur une terre ennemie, ont payé leur faute de leur sang et de celui de leurs armées. Les Athéniens, ce peuple si sage, négligèrent un jour la guerre qui était au sein de leurs foyers, et, suivant les conseils d'un jeune homme non moins illustre par ses talents et par sa naissance, envoyèrent en Sicile une flotte considérable. Un seul combat naval renversa à jamais leur florissante république.

XLII. » Mais je vais loin de nous et trop haut dans le passé chercher des enseignements. L'Afrique même et M. Atilius, cet exemple frappant des vicissitudes de la fortune, peuvent nous servir de leçon. Oui, P. Cornélius, lorsque de la pleine mer vous aurez aperçu l'Afrique, la conquête de vos Espagnes ne vous paraîtra plus qu'un jeu, qu'une puérilité. Quelle ressemblance en effet? C'est en traversant une mer sans ennemis, et en longeant les côtes de l'Italie et de la Gaule que vous

futura est. Ab Drepanis atque Eryce detraxisse Hamilcarem, quam Italia expulisse Pœnos atque Annibalem, malis? Ne tu quidem, etsi magis partam, quam speratam, gloriam amplecteris, Hispania potius, quam Italia bello liberata gloriatus fueris. Nondum is est Annibal, quem non magis timuisse videatur, quam contempsisse, qui aliud bellum maluerit. Quin igitur ad hoc accingeris, nec per istos circuitus, ut, quum in Africam trajeceris, secuturum te illuc Annibalem speres, potius, quam recto hinc itinere, ubi Annibal est, eo bellum intendis? Egregiam istam palmam belli punici patrati petis? Hoc et natura prius est, tua quum defenderis, aliena ire oppugnatum. Pax ante in Italia, quam bellum in Africa sit : et nobis prius decedat timor, quam ultro aliis inferatur. Si utrumque tuo ductu auspicioque fieri potest, Annibale hic victo, illic Carthaginem expugna. Si altera utra victoria novis consulibus relinquenda est, prior quum major clariorque, tum causa etiam insequentis fuerit. Nam nunc quidem, præterquam quod et in Italia et in Africa duos diversos exercitus alere ærarium non potest; præterquam quod, unde classes tueamur, unde commeatibus præbendis sufficiamus, nihil reliqui est; quid? periculi tandem quantum adeatur, quem fallit? P. Licinius in Italia, P Scipio bellum in Africa geret. Quid? si (quod omnes dii omen avertant, et dicere etiam reformidat animus; sed quæ acciderunt, accidere possunt) et victor Annibal ire ad urbem pergat; tum demum te consulem ex Africa, sicut Q. Fulvium a Capua, arcessemus? Quid? quod in Africa quoque Mars communis belli erit? Domus tibi tua, pater patruusque, intra triginta dies cum exercitibus cæsi, documento sint, ubi per aliquot annos, maximis rebus terra marique gerendis, amplissimum nomen apud exteras gentes populi romani vestræque familiæ fecerant. Dies me deficiat, si reges imperatoresque, temere in hostium terras transgressos cum maximis cladibus suis exercituumque suorum, numerare velim. Athenienses, prudentissima civitas, bello domi relicto, auctore æque impigro ac nobili juvene, magna classe in Siciliam transmissa, una navali pugna florentem rempublicam suam in perpetuum afflixerunt. »

XLII. « Externa et nimis antiqua repeto. Africa eadem ista et M. Atilius, insigne utriusque fortunæ exemplum, nobis documento sint. Næ tibi, P. Corneli, quum ex alto Africam conspexeris, ludus et jocus fuisse Hispaniæ tuæ videbuntur. Quid enim simile? pacato mari præter oram Italiæ Galliæque vectus Emporias, in urbem sociorum,

avez abordé à Empories, ville alliée; vos soldats débarqués, vous les avez conduits à Tarragone par des contrées toutes paisibles chez des alliés et des amis du peuple romain; depuis Tarragone, vous n'avez eu à passer que par des places romaines; sur les rives de l'Èbre, vous avez trouvé les armées de votre père et de votre oncle qui, après la perte de leurs généraux, sentaient leur valeur accrue par leur malheur même. A leur tête était un général improvisé, il est vrai, ce L. Marcius, élu provisoirement par le suffrage des soldats, mais digne d'être égalé aux premiers capitaines, si à ses talents militaires il eût joint l'éclat de la naissance et la légitimité du titre. Vous avez tout à loisir assiégé Carthagène, sans qu'une seule des trois armées carthaginoises de l'Espagne vînt au secours de ses alliés. Vos autres exploits, sans les rabaisser, ne peuvent en aucune manière se comparer à la guerre d'Afrique : là, pas un port ouvert à notre flotte, pas un territoire en paix, pas une ville alliée, pas un roi ami, pas un lieu pour s'arrêter, pas un pour avancer. De quelque côté qu'on se tourne, tout est hostile et menaçant. Est-ce sur Syphax et sur les Numides que vous comptez? Qu'il vous suffise de l'avoir fait une fois : la témérité n'est pas toujours heureuse; la perfidie se couvre du masque de la fidélité dans les circonstances peu importantes, pour tromper avec grand profit quand de graves intérêts sont en jeu. Votre père et votre oncle, avant d'être enveloppés par des armées ennemies, avaient été circonvenus par les menées perfides des Celtibériens, leurs alliés. Et vous-même, est-ce Magon et Asdrubal, les deux généraux ennemis, ou Indibilis et Mandonius, vos alliés, qui vous ont fait courir le plus de dangers? Vous pourriez vous confier aux Numides, vous qui avez été trahi par vos propres soldats! Syphax et Masinissa aiment mieux se voir maîtres en Afrique que d'y avoir pour maîtres les Carthaginois; mais ils préfèrent la domination de Carthage à celle de tout autre peuple. Aujourd'hui une rivalité d'ambition et mille causes de discorde les aigrissent l'un contre l'autre, parce que la crainte de l'étranger est encore éloignée. Montrez-leur les armes romaines, des troupes étrangères, et tous se réuniront pour éteindre l'incendie commun. Autre fut la défense de l'Espagne par les Carthaginois; autre sera celle des murs de leur patrie, des temples de leurs dieux, de leurs autels et de leurs foyers, lorsqu'en marchant au combat ils auront derrière eux leurs épouses tremblantes, devant les yeux leurs enfants en bas âge. Mais qu'arrivera-t-il, si les Carthaginois, pouvant compter sur l'union de l'Afrique, sur la fidélité des rois leurs alliés, sur la force de leurs remparts, profitent de ce que votre départ et celui de vos légions aura laissé l'Italie sans défense, et qu'ils s'empressent d'y envoyer d'Afrique une nouvelle armée, ou qu'ils ordonnent à Magon qui a quitté les îles Baléares et est déjà parvenu, dit-on, à la hauteur de la Ligurie Alpine, d'opérer sa jonction avec Annibal? Nous serons donc frappés de la même terreur que nous avons éprouvée naguère, quand parut en Italie cet Asdrubal que vous avez laissé échapper de vos mains, vous qui voulez bloquer avec vos troupes et Carthage et toute l'Afrique. Vous l'aviez vaincu, direz-

classem appulisti; expositos milites, per tutissima omnia, ad socios et amicos populi romani Tarraconem duxisti; ab Tarracone deinde iter per præsidia Romana : circa Iberum exercitus patris patruique tui, post amissos imperatores ferociores et calamitate ipsa : dux tumultuarius quidem ille L. Marcius, et militari suffragio ad tempus lectus, ceterum, si nobilitas ac justi honores adornarent, claris imperatoribus qualibet arte belli par : oppugnata per summum otium Carthago, nullo trium punicorum exercituum socios defendente. Cetera, neque ea elevo, nullo tamen modo africo bello comparanda; ubi non portus ullus classi nostræ apertus, non ager pacatus, non civitas socia, non rex amicus, non consistendi usquam locus, non procedendi. Quacunque circumspexeris, hostilia omnia atque infesta. An Syphaci Numidisque credis? satis sit semel creditum. Non semper temeritas est felix : et fraus fidem in parvis sibi præstruit, ut, quum operæ pretium sit, cum mercede magna fallat. Non hostes patrem patruumque tuum armis prius, quam Celtiberi socii fraude, circumvenerunt : nec tibi ipsi a Magone et Asdrubale, hostium ducibus, quantum ab Indibili et Mandonio in fidem acceptis, periculi fuit. Numidis tu credere potes, defectionem militum tuorum expertus? et Syphax et Masinissa se, quam Carthaginienses, malunt potentes in Africa esse; Carthaginienses, quam quemquam alium. Nunc illos æmulatio inter sese et omnes causæ certaminum acuunt, quia procul externus metus est. Ostende romana arma, exercitum alienigenam; velut ad commune restinguendum incendium concurrent. Aliter iidem illi Carthaginienses Hispaniam defenderunt : aliter mœnia patriæ, templa deum, aras et focos, defendent; quum euntes in prœlium pavida prosequetur conjux, et parvi liberi occursabunt. Quid porro? si satis confisi Carthaginienses consensu Africæ, fide sociorum regum, mœnibus suis, quum tuo exercitusque tui præsidio nudatam Italiam viderint, ipsi ultro novum exercitum in Italiam aut ex Africa miserint; aut Magonem, quem, a Baliaribus classe transmissa, jam præter oram Ligurum Alpinorum vectari constat, Annibali se conjungere jusserint? Nempe in eodem terrore erimus, in quo nuper fuimus, quum Asdrubal in Italiam transcendit : quem tu, qui non solum Carthaginem, sed omnem Africam, exercitu tuo es clausurus, e manibus tuis in Italiam emisisti. Victum a te dices : eo quidem minus vellem, et id tua, non reipublicæ



vous; alors je regrette bien plus encore, et pour vous, et pour la république, qu'un général vaincu se soit frayé le chemin de l'Italie. Permettez-nous d'attribuer à vos sages mesures tous vos succès et ceux de la république; rejetons les échecs sur les vicissitudes de la guerre et les caprices de la fortune. Mais plus vous avez de talent et de courage, plus la patrie et l'Italie tout entière doivent garder pour elles un défenseur tel que vous. Vous ne pouvez disconvenir que là où est Annibal, là est aussi le foyer, le fort de la guerre, car si vous demandez à passer en Afrique, c'est, dites-vous, dans l'espoir d'y entraîner Annibal : ainsi en Italie ou en Afrique, c'est à lui que vous aurez affaire. Serez-vous donc plus fort en Afrique, où vous vous trouverez isolé, qu'ici où vous joindrez votre armée à celle de votre collègue? L'exemple si récent des consuls Claudius et Livius ne vous prouve-t-il pas toute l'importance d'une telle union? Eh quoi! Annibal acculé aux extrémités du Bruttium, où depuis longtemps il sollicite vainement des secours de sa patrie, trouverait-il plus de ressources en armes et en soldats que près des murs de Carthage et dans l'Afrique tout entière associée à ses efforts? Quel est cet étrange projet d'aller combattre là où vos forces seront moindres de moitié et celles de l'ennemi beaucoup plus redoutables, au lieu d'attaquer ici avec deux armées une armée fatiguée de tant de batailles et d'une guerre si longue et si pénible? Quelle différence entre votre conduite et celle de votre père! Songez-y. Il était parti en qualité de consul pour l'Espagne, et pour arrêter Annibal à sa descente des Alpes, il revint de sa province en Italie : vous, Annibal étant en Italie, vous vous préparez à quitter l'Italie, non que vous croyiez ce projet utile à la république, mais parce que vous le trouvez beau et glorieux pour vous. C'est ainsi qu'abandonnant votre province et votre armée, sans y être autorisé par une loi ou par un sénatus-consulte, vous n'avez pas craint, vous, général du peuple romain, d'exposer sur deux vaisseaux la fortune publique et la majesté de l'empire qui reposaient alors sur votre tête. Pour moi, Pères conscrits, je pense que c'est pour la république et pour nous, et non pas pour lui seul, que P. Cornélius a été créé consul; que les armées sont enrôlées pour la garde de Rome et de l'Italie, et non pour servir le royal caprice et l'orgueil de nos consuls, pour être conduits par eux en tel lieu qu'il leur plaira. »

XLIII. Par ce discours préparé pour la circonstance, par son crédit surtout et sa vieille réputation de prudence, Fabius avait entraîné la plus grande partie du sénat, les plus âgés surtout : la plupart applaudissaient à la sagesse du vieillard plus qu'à l'ardeur bouillante du jeune consul. Scipion prit alors la parole : « Pères conscrits, dit-il, Fabius lui-même, en commençant son discours, a fait entendre que son avis pourrait être suspecté de jalousie. Quant à moi, je n'aurais jamais osé porter une pareille accusation contre un si grand homme; toutefois je ne sais si c'est la faute de son langage ou la force même des choses, mais je trouve qu'il s'en est mal défendu. Pour éloigner de lui tout soupçon d'envie, il a fait une pompeuse description des honneurs dont il a été re-

solum, causa, iter datum victo in Italiam esse. Patere, nos omnia, quæ prospera tibi ac populi romani imperio evenere, tuo consilio assignare; adversa casibus incertis belli et fortunæ delegare. Quo melior fortiorque es, eo magis talem præsidem sibi patria atque universa Italia retinet. Non potes ne ipse quidem dissimulare, ubi Annibal sit, ibi caput atque arcem hujus belli esse : quippe qui præ te feras, eam tibi causam trajiciendi in Africam esse, ut Annibalem eo trahas. Sive igitur hic, sive illic, cum Annibale est tibi futura res. Utrum ergo tandem firmior eris in Africa solus, an hic, tuo collegæque tui exercitu conjuncto? Ne Claudius quidem et Livius consules tam recenti exemplo, quantum id intersit, documento sunt? Quid? Annibalem utrum tandem extremus angulus agri Bruttii, frustra jam diu poscentem ab domo auxilia, an propinqua Carthago et tota socia Africa potentiorem armis virisque faciet? Quod istud consilium est, ibi malle decernere, ubi tuæ dimidio minores copiæ sint, hostium multo majores, quam ubi duobus exercitibus adversus unum, tot prælis et tam diuturna et gravi militia fessum, pugnandum sit? Quam compar consilium tuum parentis tui consilio sit, reputa. Ille, consul profectus in Hispaniam, ut Annibali ab Alpibus descendenti occurreret, in Italiam ex provincia rediit : tu, quum Annibal in Italia sit, relinquere Italiam paras; non quia reipublicæ id utile, sed quia tibi amplum et gloriosum censes esse : sicut quum, provincia et exercitu relicto, sine lege, sine senatusconsulto, duabus navibus populi romani imperator fortunam publicam et majestatem imperii, quæ tum in tuo capite periclitabantur, commisisti. Ego P. Cornelium, Patres conscripti, reipublicæ nobisque, non sibi ipsi privatim creatum consulem existimo : exercitusque ad custodiam urbis atque Italiæ scriptos esse, non quos regio more per superbiam consules, quo terrarum velint, trajiciant. »

XLIII. Quum oratione ad tempus parata Fabius, tum auctoritate et inveterata prudentiæ fama, magnam partem senatus, et seniores maxime, movisset, pluresque consilium senis, quam animum adolescentis ferocem, laudarent; Scipio ita locutus fertur : « Et ipse Q. Fabius principio orationis, Patres conscripti, commemoravit, in sententia sua posse obtrectationem suspectam esse. Cujus ego rei non tam ipse ausim tantum virum insimulare, quam ea suspicio, vitio orationis, an rei, haud sane purgata est. Sic enim honores suos et famam rerum gestarum extulit verbis, ad exstinguendum invidiæ crimen,

vêtu et des exploits par lesquels il s'est illustré. Mais est-ce donc la rivalité du dernier des Romains que je dois craindre, ou celle de l'homme qui, en possession aujourd'hui du premier rang auquel je ne crains pas d'avouer que j'aspire, ne voudrait pas me voir à son niveau? Il s'est représenté vieux, chargé d'honneurs, et m'a montré comme n'ayant pas même l'âge de son fils, comme si la passion de la gloire ne franchissait pas les bornes étroites de la vie humaine, et qu'elle n'eût la plupart du temps les regards fixés vers l'avenir et vers la postérité. Il arrive toujours, j'en ai la conviction, qu'un noble cœur se compare, et à ses contemporains, et aux hommes illustres de tous les siècles. Certes, je ne le cache pas, je veux, Q. Fabius, non-seulement égaler votre gloire, mais, souffrez que je vous le dise, la surpasser si je le puis. Ne songeons donc jamais, ni vous à mon égard, ni moi à l'égard de ceux qui me suivent, à empêcher un citoyen de s'élever aussi haut que nous : ce serait porter préjudice, et aux objets de notre jalousie, et à la république, et au genre humain. Fabius vous a dit à quels dangers je m'exposerais en passant en Afrique : mon sort, non moins que celui de la république et de l'armée, a paru lui donner du souci. D'où lui vient cet intérêt soudain pour ma personne? Lorsque mon père et mon oncle venaient de succomber; lorsque leurs deux armées étaient presque anéanties dans un massacre général, lorsque les Espagnes étaient perdues pour nous, que quatre armées carthaginoises et quatre généraux y dominaient par la terreur de leurs armes, qu'on cherchait un général pour le charger de cette guerre, et que personne ne se présentait et n'osait se porter candidat, que moi; lorsque enfin, malgré mes vingt-quatre ans, le peuple romain me déféra le commandement, pourquoi ne m'a-t-on pas objecté, et mon âge, et la puissance des ennemis, et les difficultés de la guerre, et le désastre récent de mon père et de mon oncle? Avons-nous essuyé en Afrique quelques revers plus sanglants que ceux qui nous accablaient alors en Espagne? L'Afrique a-t-elle aujourd'hui des armées plus redoutables, des généraux plus nombreux et plus habiles que l'Espagne n'en avait alors? Étais-je alors plus mûr pour la guerre que je ne le suis aujourd'hui? Les Carthaginois sont-ils des ennemis plus faciles à combattre en Espagne qu'en Afrique? Il est aisé, après que j'ai battu et mis en fuite quatre armées carthaginoises, emporté d'assaut ou réduit par la crainte tant de villes, dompté tout le pays jusqu'à l'Océan, soumis tant de rois, tant de nations farouches, reconquis l'Espagne tout entière sans y laisser le moindre vestige de guerre; il est aisé de rabaisser mes actions, comme il le serait, si je reviens vainqueur d'Afrique, d'atténuer ces mêmes difficultés qu'aujourd'hui, pour m'enchaîner ici, et pour vous effrayer, on se plaît à grossir. On vous a dit que nous ne pouvions aborder en Afrique; qu'aucun port ne nous y était ouvert, et l'on a cité Régulus prisonnier en Afrique : comme si Régulus avait échoué en y arrivant! on oublie que ce général si malheureux vit s'ouvrir devant lui les portes de l'Afrique, que des succès

tanquam mihi ab infimo quoque periculum sit, ne mecum æmuletur : et non ab eo, qui, quia super ceteros excellat, quo me quoque niti non dissimulo, me sibi æquari nolit. Sic senem se perfunctum honoribus, et me infra ætatem filii etiam sui posuit; tanquam non longius, quam quantum vitæ humanæ spatium est, cupiditas gloriæ extendatur, maximaque pars ejus in memoriam ac posteritatem promineat. Maximo cuique id accidere animo certum habeo, ut se non cum præsentibus modo, sed cum omnis ævi claris viris, comparent. Equidem haud dissimulo, me tuas, Q. Fabi, laudes non assequi solum velle, sed (bona venia tua dixerim), si possim, etiam exsuperare. Illud nec tibi in me, neu mihi in minoribus natu animi sit, ut nolimus, quemquam nostri similem evadere civem. Id enim non eorum modo, quibus inviderimus, sed reipublicæ, et pæne omnis generis humani, detrimentum sit. Commemoravit, quantum essem periculi aditurus, si in Africam trajicerem : ut meam quoque, non solum reipublicæ et exercitus, vicem videretur sollicitus. Dunde hæc repente cura de me exorta? Quum pater patruusque meus interfecti, quum duo exercitus eorum prope occidione occisi essent, quum amissæ Hispaniæ, quum quatuor exercitus Pœnorum, quatuorque duces omnia metu armisque tenerent, quum quæsitus ad id bellum imperator nemo se ostenderet, præter me, nemo profiteri nomen ausus esset, quum mihi quatuor et viginti annos nato detulisset imperium populus romanus; quid ita tum nemo ætatem meam, vim hostium, difficultatem belli, patris patruique recentem cladem commemorabat? Utrum major aliqua nunc in Africa, calamitas accepta est, quam tunc in Hispania erat? An majores nunc sunt exercitus in Africa, duces plures melioresque, quam tunc in Hispania fuerunt? An ætas mea tunc maturior bello gerendo fuit, quam nunc est? An cum Carthaginiensi hoste in Hispania, quam in Africa, bellum geri aptius esset? Facile est, post fusos fugatosque quatuor exercitus punicos, post tot urbes vi captas, aut metu subactas in ditionem, post perdomita omnia usque ad Oceanum, tot regulos, tot sævas gentes, post receptam totam Hispaniam, ita ut vestigium nullum belli reliquum sit, elevare meas res gestas : tam, hercule, quam, si victor ex Africa redierim, ea ipsa elevare, quæ nunc, retinendi mei causa, ut terribilia eadem videantur, verbis extolluntur. Negat aditum esse in Africam, negat ullos patere portus. M. Atilium captum in Africa commemorat; tanquam M. Atilius primo accessu ad Africam of-

signalèrent sa première campagne, et qu'il ne tint pas aux généraux carthaginois que Régulus restât toujours invaincu. Non, Fabius, cet exemple n'est point fait pour m'effrayer. Quand même ce serait dans cette guerre, et non dans la précédente, que ce fût hier et non pas il y a cinquante ans, que nous eussions éprouvé cet échec, pourquoi la captivité de Régulus me ferait-elle plutôt hésiter à passer en Afrique que la mort des Scipions ne m'a fait hésiter pour l'Espagne? Non, la naissance du Lacédémonien Xantippe n'aura pas été un événement plus heureux pour Carthage que la mienne pour ma patrie; et ma confiance ne pourrait que s'accroître à la pensée de tout ce que peut le talent d'un seul homme. Il nous a fallu aussi entendre parler des Athéniens que leur témérité fit passer en Sicile, sans s'inquiéter de la guerre qui était au sein de leurs foyers. Mais si vous avez le loisir de nous raconter des histoires de la Grèce, pourquoi ne pas citer de préférence Agathocle, ce roi de Syracuse, qui, voyant la Sicile mise à feu et à sang par les Carthaginois, passa dans cette même Afrique et reporta la guerre dans le pays d'où elle était venue?

XLIV. « Mais, pour prouver combien il est utile d'aller porter l'épouvante chez l'ennemi et d'éloigner de soi le danger pour le faire tomber sur son adversaire, qu'est-il besoin de recourir à des exemples anciens et étrangers? En est-il un plus frappant et plus voisin de nous que celui d'Annibal? Il y a une grande différence entre ravager les terres ennemies, ou voir les siennes incendiées et dévastées. On a plus de courage pour attaquer que pour se défendre. En outre, on s'effraie surtout de ce qu'on ne connaît pas; c'est de près, et quand on est sur leur territoire, qu'on voit mieux le fort et le faible de ses ennemis. Annibal n'avait point compté, lorsqu'il serait en Italie, sur la défection de tous les peuples qui se donnèrent à lui après le désastre de Cannes. Encore moins les peuples de l'Afrique garderont-ils une foi inébranlable aux Carthaginois, à ces alliés infidèles, à ces maîtres cruels et orgueilleux? Nous, dans cet abandon de nos alliés, nous avions nos propres forces, nos soldats romains, pour nous soutenir : Carthage n'a point d'armée nationale; elle ne compte pour soldats que des mercenaires africains et numides, dont le caractère inconstant est toujours prêt à trahir. Qu'on ne m'arrête pas ici, et bientôt on apprendra tout à la fois que j'ai traversé la mer, que l'Afrique est en feu, qu'Annibal abandonne l'Italie et que le siége de Carthage est commencé. Attendez-vous à recevoir d'Afrique des nouvelles plus heureuses et plus fréquentes que celles qui vous arrivaient d'Espagne : j'ai pour garantie de cet espoir la fortune du peuple romain, les dieux témoins des traités violés par l'ennemi, Syphax et Massinissa, à qui je n'accorderai ma confiance qu'en prenant toutes les sûretés nécessaires contre une perfidie. Il est beaucoup de ressources que l'éloignement ne me permet pas de voir à présent, mais que la guerre me fera connaître; le talent d'un homme de tête et d'un bon général est de ne point laisser échapper les occasions qui se présentent, et de faire tourner les chances du hasard à l'exécution de ses plans. Ainsi, Fabius, j'aurai l'adversaire

fenderit; neque recordatur, illi ipsi tam infelici imperatori potuisse tamen portus Africæ, et res egregias primo anno gessisse, et, quantum ad Carthaginienses duces attinet, invictum ad ultimum permansisse. Nihil igitur me isto tu exemplo terrueris : si hoc bello, non priore, si nuper, et non annis ante quinquaginta, ista clades accepta foret, qui ego minus in Africam, Regulo capto, quam, Scipionibus occisis, in Hispaniam trajicerem? Nec felicius Xanthippum Lacedæmonium Carthagini, quam me patriæ meæ sinerem natum esse; cresceretque mihi ex eo ipso fiducia, quod possit in hominis unius virtute tantum momenti esse. At etiam Athenienses audiendi sunt, temere in Siciliam, omisso domi bello, transgressi. Cur ergo, quoniam græcas fabulas enarrare vacat, non Agathoclem potius, Syracusanum regem, quum diu Sicilia punico bello ureretur, transgressum in hanc eamdem Africam, avertisse eo bellum, unde venerat, refers?

XLIV. « Sed quid, ultro metum inferre hosti, et ab se remoto periculo alium in discrimen adducere, quale sit, veteribus externisque exemplis admonere opus est? Majus præsentiusve ullum exemplum esse, quam Annibal, potest? Multum interest alienos populare fines, an tuos uri, exscindi, videas. Plus animi est inferenti periculum, quam propulsanti. Ad hoc major ignotarum rerum est terror : bona malaque hostium ex propinquo ingressus fines aspicias. Non speraverat Annibal fore, ut tot in Italia populi ad se deficerent, quot defecerunt post Cannensem cladem; quanto minus quicquam in Africa Carthaginiensibus firmum ac stabile sit, infidis sociis, gravibus ac superbis dominis? Ad hoc nos, etiam deserti ab sociis, viribus nostris, milite romano, stetimus. Carthaginiensi nihil civilis roboris est : mercede paratos milites habent, Afros Numidasque, levissima fidei mutandæ ingenia. Hic modo nihil moræ sit, una et trajecisse me audietis, et ardere bello Africam, et molientem hinc Annibalem, et obsideri Carthaginem. Lætiores et frequentiores ex Africa exspectate nuntios, quam ex Hispania accipiebatis. Has mihi spes subjicit fortuna populi romani, dii fœderis ab hoste violati testes, Syphax et Masinissa reges : quorum ego fidei ita innitar, ut bene tutus a perfidia sim. Multa, quæ nunc ex intervallo non apparent, bellum aperiet; et id est viri et ducis, non deesse fortunæ præbenti se, et oblata casu flectere ad consilium. Habebo, Q. Fabi, parem, quem das, Annibalem; sed illum potius ego tra-



que vous me proposez, Annibal; mais je l'entraînerai plutôt qu'il ne me retiendra; je le forcerai de combattre dans sa patrie; Carthage sera le prix de la victoire, et non plus les forts à demi ruinés du Bruttium. Quant à préserver la république de tout péril, pendant que je passerai les mers, que je débarquerai mes troupes, que j'irai camper sous les murs de Carthage, vous y avez bien pourvu, vous Fabius, lorsqu'Annibal vainqueur parcourait toute l'Italie; aujourd'hui qu'il est ébranlé et presque abattu (prenez garde combien vos paroles sont blessantes), vous prétendriez que le consul P. Licinius, cet homme de cœur, ne peut y pourvoir. Licinius, d'ailleurs, pour ne pas laisser les choses sacrées sans souverain pontife, ne pouvait tirer au sort une province si éloignée. Si pourtant je me trompais, et que ce ne fût point là le moyen de hâter la fin de la guerre, la dignité du peuple romain, son honneur auprès des rois et des peuples étrangers lui commanderaient de prouver qu'il a assez de courage, soit pour défendre l'Italie, soit pour attaquer l'Afrique; de ne pas laisser croire et répéter que ce qu'Annibal a pu oser, aucun des généraux de Rome ne l'oserait; que dans la première guerre punique, quand on se disputait la Sicile, l'Afrique a été tant de fois envahie par nos armées et nos flottes, et qu'aujourd'hui, quand il s'agit de l'Italie, l'Afrique jouira de la paix. Que l'Italie respire enfin après une si longue tourmente; que l'Afrique soit à son tour mise à feu et à sang. Allons dresser un camp romain aux portes de Carthage, et plutôt que de voir encore du haut de nos murs les retranchements de l'ennemi, que l'Afrique soit désormais le théâtre de la guerre : reportons-y la terreur, la fuite, la dévastation des campagnes, la défection des alliés, tous les autres désastres que quatorze années de guerre ont accumulés sur nous. Voilà ce que j'avais à dire sur les intérêts de la république, sur la guerre prochaine, sur les provinces dont il est question. Mon discours serait trop long et vous intéresserait peu, si, à l'exemple de Fabius qui a rabaissé mes exploits d'Espagne, je voulais, moi aussi, déclamer contre sa gloire et rehausser la mienne par mes paroles. J'éviterai ces deux écueils, Pères conscrits, et si je n'ai point sur lui d'autre avantage, ce sera du moins en modération et en retenue que le jeune homme aura vaincu le vieillard. Ma vie et mes exploits passés me permettent de jouir en silence de l'estime que vous avez conçue pour moi, et de me contenter de cette récompense.

XLV. On accueillit avec peu de faveur le discours de Scipion, parce que le bruit courait que, si le sénat lui refusait la province d'Afrique, il en appellerait aussitôt au peuple. Aussi Q. Fulvius, qui avait été consul quatre fois, et censeur, le somma de déclarer ouvertement devant le sénat : « s'il s'en rapporterait aux sénateurs pour la répartition des provinces? s'il s'en tiendrait à leur décision ou s'il en appellerait au peuple? » Scipion répondit « que l'intérêt de la république dicterait sa conduite. » Fulvius reprit alors : « Je connaissais votre réponse et votre détermination avant de vous interroger; car vous ne cachez point que vous voulez sonder plutôt que consulter le sénat;

ham, quam ille me retineat. In sua terra cogam pugnare eum, et Carthago præmium victoriæ erit, quam semiruta Bruttiorum castella. Ne quid interim, dum trajicio, dum expono exercitum in Africa, dum castra ad Carthaginem promoveo, respublica hic detrimenti capiat, quod tu, Q. Fabi, quum victor tota Italia volitaret Annibal, potuisti præstare, hoc vide ne contumeliosum sit, concusso jam et pæne fracto Annibale, negare, posse P. Licinium consulem, virum fortissimum, præstare; qui, ne a sacris absit pontifex maximus, ideo in sortem tam longinquæ provinciæ non venit. Si, hercule, nihilo maturius hoc, quo ego censeo, modo perficeretur bellum; tamen ad dignitatem populi romani, famamque apud reges gentesque externas pertinebat, non ad defendendam modo Italiam, sed ad inferenda etiam Africæ arma, videri vobis animum esse; nec hoc credi vulgarique, quod Annibal ausus sit, neminem ducem Romanorum audere; et priore punico bello, tum quum de Sicilia certaretur, toties Africam ab nostris exercitibusque et classibus oppugnatam; nunc, quum de Italia certetur, Africam pacatam esse. Requiescat aliquando vexata tam diu Italia : uratur evasteturque in vicem Africa. Castra romana potius Carthaginis portis immineant, quam nos iterum vallum hostium ex mœnibus nostris videamus. Africa sit reliqui belli sedes : illuc terror fugaque, populatio agrorum, defectio sociorum, ceteræ belli clades, quæ in nos per quatuordecim annos ingruerunt, vertantur. Quæ ad rempublicam pertinent, et bellum, quod instat, et provincias, de quibus agitur, dixisse satis est. Illa longa oratio, nec ad vos pertinens sit, si, quemadmodum Q. Fabius meas res gestas in Hispania elevavit, sic et ego contra gloriam ejus eludere, et meam verbis extollere velim. Neutrum faciam, Patres conscripti; et si nulla alia re, modestia certe et temperando linguæ adolescens senem vicero. Ita et vixi, et res gessi, ut tacitus ea opinione, quam vestra sponte conceptam animis haberetis, facile contentus essem. »

XLV. Minus æquis animis auditus est Scipio, quia vulgatum erat, si apud senatum non obtinuisset, ut provincia Africa sibi decerneretur, ad populum extemplo laturum. Itaque Q. Fulvius, qui consul quater et censor fuerat, postulavit a consule, ut palam in senatu diceret, « permitteretne Patribus, ut de provinciis decernerent? staturusque eo esset, quod censuissent, an ad populum laturus? » Quum Scipio respondisset, se, quod e republica esset, facturum : tum Fulvius, « Non ego ignarus, quid responsurus facturusve esses, quæsivi, quippe quum præ te feras, tentare magis, quam consulere senatum,

et que, s'il ne vous accorde aussitôt la province que vous désirez, vous avez déjà rédigé votre appel au peuple. Aussi, c'est à vous, tribuns du peuple, que je m'adresse; ne voulant pas donner mon avis, puisque le consul n'en tiendrait aucun compte, lors même que cet avis serait adopté par le sénat, je sollicite votre appui. » Il s'ensuivit un débat : le consul prétendit que l'intervention des tribuns n'était pas légale, tant que chaque sénateur interpellé à son tour n'aurait pas exprimé son opinion. Voici quelle fut la décision des tribuns : « si le consul s'en rapporte au sénat pour les provinces, notre avis est qu'on s'en tienne au vote du sénat, et nous nous opposerons à un appel au peuple ; sinon quiconque refusera d'exprimer son opinion peut compter sur notre appui. » Le consul demanda un jour pour conférer avec son collègue : le lendemain il s'en remit à la décision du sénat. Les provinces furent décrétées comme il suit : l'un des consuls reçut la Sicile et les trente vaisseaux de guerre qu'avaient eus Servilius l'année précédente; on lui permit de passer en Afrique s'il le croyait utile aux intérêts de Rome. L'autre fut chargé du Bruttium et de la guerre contre Annibal, avec la même armée que Véturius ou Q. Cécilius. Ces derniers tireraient au sort ou s'entendraient pour savoir qui des deux opérerait dans le Bruttium avec les deux légions laissées par le consul : on devait proroger pour un an dans le commandement celui qui resterait chargé de cette province. Tous les chefs, autres que les consuls et les préteurs, qui étaient appelés au commandement des armées et des provinces obtinrent aussi une prorogation de pouvoir. Ce fut Q. Cécilius que le sort désigna pour rester avec le consul à faire la guerre contre Annibal dans le Bruttium. On célébra les jeux de Scipion avec enthousiasme, et en présence d'une nombreuse assemblée. On envoya en ambassade à Delphes, pour y porter l'offrande prélevée sur le butin d'Asdrubal, M. Pomponius Matho et Q. Catius : ils étaient chargés d'une couronne d'or du poids de deux cents livres et des simulacres de diverses dépouilles en argent massif du poids de mille livres. Scipion n'eut pas la permission de lever de nouvelles troupes; il l'avait faiblement sollicitée : mais il obtint celle d'emmener des volontaires; et comme il avait annoncé que sa flotte ne coûterait rien à l'état, on l'autorisa à recevoir ce que les alliés lui donneraient pour construire des vaisseaux neufs. Les peuples d'Étrurie d'abord promirent d'aider le consul, chacun selon ses moyens. Céré offrit du blé et des provisions de toute sorte pour les équipages; Populonie, du fer; Tarquinies, de la toile à voiles; Volaterre, du blé et des agrès de navires; Arrétium, trois mille boucliers, autant de casques, des javelots, romains et gaulois, des piques longues, formant, par quantités égales, un total de cinquante mille; des haches, des pioches, des faux, des auges, des meules pour l'équipement de quarante vaisseaux longs, cent vingt mille boisseaux de froment et les frais de route des décurions et des rameurs; Pérouse, Clusium et Ruselles donnaient du sapin pour la construction des navires et du froment en grande quantité. Scipion prit le sapin des forêts de la

et, ni provinciam tibi, quam volueris, extemplo decernamus, paratam rogationem habeas. Itaque a vobis, tribuni plebis, postulo, inquit, ut sententiam mihi ideo non dicenti, quod, etsi in meam sententiam discedatur, non sit ratum habiturus consul, auxilio sitis. » Inde altercatio orta, quum consul negaret, æquum esse tribunos intercedere, quo minus suo quisque loco senator rogatus sententiam diceret. Tribuni ita decreverunt, « Si consul senatui de provinciis permittit, stari eo, quod senatus censuerit, placet; nec de ea re ferri ad populum patiemur; si non permittit, qui de ea re sententiam recusabit dicere, auxilio erimus. » Consul diem ad colloquendum cum collega petiit. Postero die permissum senatui est. Provinciæ ita decretæ; alteri consuli Sicilia et triginta rostratæ naves, quas C. Servilius superiore anno habuisset : permissumque, ut in Africam, si id e republica esse censeret, trajiceret : alteri Bruttii et bellum cum Annibale, cum eo exercitu, quem L. Veturius, aut Q. Cæcilius. Hi et sortirentur inter se, compararentve, uter in Bruttiis duabus legionibus, quas consul reliquisset, rem gereret : imperiumque in annum prorogaretur, cui ea provincia evenisset. Et ceteris, præter consules prætoresque, qui exercitibus provinciisque præfuturi erant, prorogata imperia. Q. Cæcilio sorte evenit, ut cum consule in Bruttiis adversus Annibalem bellum gereret. Ludi deinde Scipionis magna frequentia et favore spectantium celebrati. Legati Delphos ad donum ex præda Asdrubalis portandum missi, M. Pomponius Matho et Q. Catius, tulerunt coronam auream ducentum pondo, et simulacra spoliorum, ex mille pondo argenti facta. Scipio, quum, ut delectum haberet, neque impetrasset, neque magnopere tetendisset, ut voluntarios ducere sibi milites liceret, tenuit : et, quia impensæ negaverat reipublicæ futuram classem, ut, quæ ab sociis darentur ad novas fabricandas naves, acciperet. Etruriæ primum populi, pro suis quisque facultatibus, consulem adjuturos polliciti. Cærites frumentum sociis navalibus commeatumque omnis generis; Populonienses ferrum; Tarquinienses lintea in vela; Volaterrani interamenta [illegible] et frumentum; Arretini tria millia scutorum, g[illegible], pila, gæsa, hastas longas, millium quinqu[illegible] pari cujusque generis numero expletu[illegible]ra, falces, alveolo[illegible] quantum [illegible]gas naves opu[illegible]centum e[illegible]ium, et in via[illegible]s rem[illegible] : Perusini, C[illegible]bieter[illegible]es, et frumeru[illegible]s silvis est [illegible]i, et[illegible] et Reatini.

république. Les peuples d'Ombrie, et avec eux ceux de Nursia, de Réaté et d'Amiterne, ainsi que toute la Sabinie promirent des soldats. Les Marses, les Pélignes et les Marrucins fournirent beaucoup de volontaires, qui s'enrôlèrent dans les équipages. Les Camertes, qui s'étaient alliés à Rome sur le pied d'une parfaite égalité, envoyèrent une cohorte armée forte de six cents hommes. Trente carènes de vaisseaux, dont vingt quinquérèmes, et dix quadrirèmes furent mises sur chantier, et le général pressa si activement le travail, que quarante-cinq jours après que les bois de construction avaient été descendus des forêts, les vaisseaux équipés et armés furent lancés à la mer.

XLVI. Il partit pour la Sicile avec trente vaisseaux longs et environ sept mille volontaires à bord. De son côté P. Licinius rejoignit dans le Bruttium les deux armées consulaires; il prit pour lui celle qui avait obéi au consul Véturius. Il laissa Métellus à la tête des légions qui avaient été déjà sous ses ordres, pensant qu'il dirigerait plus facilement ses opérations avec des troupes habituées à son commandement. Les préteurs aussi partirent pour leurs départements respectifs. Mais l'argent manquant pour la guerre, les questeurs eurent ordre de vendre cette portion du territoire campanien, qui s'étend du fossé des Grecs à la mer; on autorisa les dénonciations pour connaître les terres qui appartenaient encore à des particuliers campaniens et qu'on incorpora au domaine public de Rome; et pour encourager les dénonciateurs on leur promit le dixième de la valeur des terres qu'ils feraient connaître. Cn. Servilius, préteur de la ville, fut chargé de surveiller l'exécution du sénatus-consulte qui assignait des résidences fixes aux citoyens campaniens, et de punir ceux qui habiteraient ailleurs. Dans la même campagne Magon, fils d'Hamilcar, qui avait pris ses quartiers d'hiver dans la plus petite des Baléares, embarqua l'élite de la jeunesse, et passa en Italie sur une flotte d'environ trente vaisseaux de guerre et d'un grand nombre de bâtiments de transport, montés par douze mille hommes d'infanterie et près de deux mille chevaux. Il trouva la côte dégarnie et sans défense, se présenta brusquement devant Gênes et s'en empara; puis cinglant vers les côtes de la Ligurie Alpine, dans l'espoir d'y opérer un soulèvement, il y aborda. Les Ingaunes, peuple de la Ligurie, étaient alors en guerre avec les Épantériens, habitants des montagnes. Le Carthaginois déposa son butin à Savone, place forte dans les Alpes, laissa dix vaisseaux en rade pour le garder, envoya les vingt autres à Carthage pour protéger la côte d'Afrique, parce que le bruit courait que Scipion allait traverser la mer; puis ayant fait alliance avec les Ingaunes, dont l'amitié lui parut avantageuse, il résolut d'attaquer les montagnards. Son armée se grossissait tous les jours de Gaulois attirés par la célébrité de son nom. Des lettres de Sp. Lucrétius donnèrent avis de ces faits au sénat; on craignait de s'être trop légèrement félicité deux ans auparavant de la destruction d'Asdrubal et de son armée; s'il était vrai qu'une autre guerre aussi redoutable allait renaître où il n'y aurait de changé que le général. Le sénat en conçut une vive inquié-

et Amiternini, Sabinusque ager omnis, milites polliciti; Marsi, Peligni, Marrucinique, multi voluntarii nomina in classem dederunt. Camertes, quum æquo fœdere cum Romanis essent, cohortem armatam sexcentorum hominum miserunt. Triginta navium carinæ, viginti quinqueremes, decem quadriremes, quum essent positæ, ipse ita institit operi, ut die quadragesimo quinto, quam ex silvis detracta materia erat, naves instructæ armatæque in aquam deductæ sint.

XLVI. Profectus in Siciliam est triginta navibus longis voluntariorum septem ferme millibus in naves impositis. Et P. Licinius in Bruttios ad duos exercitus consulares venit. Ex his eum sibi sumpsit, quem L. Veturius consul habuerat. Metello, ut, quibus præfuisset legionibus, iis præesset, facilius cum assuetis imperio rem gesturum ratus, permisit. Et prætores diversi in provincias profecti. Et, quia pecunia ad bellum deerat, agri Campani regionem, a fossa græca ad mare versam, vendere quæstores jussi; indicio quoque permisso, qui ager civis Campani fuisset, ut is publicus populi romani esset. Indici præmium constitutum, quantæ pecuniæ ager indicatus esset, pars decima. Et Cn. Servilio prætori urbis negotium datum, ut Campani cives, ubi cuique ex senatusconsulto liceret habitare, ibi habitarent; animadverteretque in eos, qui alibi habitarent. Eadem æstate Mago, Hamilcaris filius, ex minore Baliarium insula, ubi hibernarat, juventute lecta in classem imposita, in Italiam triginta ferme rostratis navibus et multis onerariis, duodecim millia peditum, duo ferme equitum trajecit: Genuamque, nullis præsidiis maritimam oram tutantibus, repentino adventu cepit. Inde ad oram Ligurum Alpinorum, si quos ibi motus facere posset, classem appulit. Ingauni (Ligurum ea gens est) bellum ea tempestate gerebant cum Epantereiis montanis. Igitur Pœnus, Savone oppido Alpino præda deposita, et decem longis navibus in statione ad præsidium relictis, ceteris Carthaginem missis ad tuendam maritimam oram, quia fama erat Scipionem trajecturum esse, ipse, societate cum Ingaunis, quorum gratiam malebat, composita, montanos instituit oppugnare. Et crescebat exercitus in dies, ad famam nominis ejus Gallis undique confluentibus. Ea litteris cognita Sp. Lucretii, ne frustra, Asdrubale cum exercitu deleto biennio ante, forent lætati, si par aliud inde bellum, duce tantum mutato, oriretur, curam ingentem accenderunt Patribus. Itaque et M. Livium proconsulem ex Etruria volonum exercitum admo-



tude. Il ordonna donc au proconsul M. Livius de quitter l'Étrurie avec ses volontaires, et de se diriger sur Ariminium : on chargea le préteur Cn. Servilius de placer les légions urbaines, s'il jugeait leur départ nécessaire, sous les ordres de qui bon lui semblerait, et de les faire entrer en campagne. Ce fut M. Valérius Levinus qui les conduisit à Arrétium. A la même époque quatre-vingts bâtiments de transport environ, appartenant à Carthage, furent pris à la hauteur des côtes de Sardaigne par Cn. Octavius, préteur de la province selon Cœlius: ils étaient chargés de froment et d'autres provisions pour Annibal ; selon Valérius ils portaient à Carthage le butin enlevé en Étrurie, et les prisonniers faits sur les montagnards de Ligurie. Dans le Bruttium il n'y eut cette année à peu près aucun événement remarquable. Une épidémie avait atteint également les Romains et les Carthaginois ; toutefois l'armée carthaginoise eut de plus à souffrir le fléau de la famine. Annibal passa toute la campagne près du temple de Junon Lacinienne ; il y bâtit et y dédia un autel où il fit graver, en caractères grecs et puniques, une longue inscription pour retracer ses exploits.

vere Ariminum jusserunt, et Cn. Servilio prætori negotium datum, ut, si e republica censeret esse, urbanas legiones, imperio, cui videretur, dato, ex urbe duci juberet. M. Valerius Lævinus Arretium eas legiones duxit. Iisdem diebus naves onerarias Pœnorum ad octoginta circa Sardiniam ab Cn. Octavio, qui provinciæ præerat, captas, Cœlius frumento misso ad Annibalem commeatuque onustas, Valerius prædam Etruscam Ligurumque montanorum captivos Carthaginem perportantes, tradit. In Bruttiis nihil ferme anno eo memorabile gestum. Pestilentia incesserat pari clade in Romanos Pœnosque ; nisi quod Punicum exercitum super morbum etiam fames affecit. Propter Junonis Laciniæ templum æstatem Annibal egit ; ibique aram condidit dedicavitque, cum ingenti rerum ab se gestarum titulo, Punicis Græcisque literis insculpto.



LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

SOMMAIRE. — Lélius, envoyé de Sicile en Afrique par Scipion, revient avec un riche butin et lui rend compte de l'impatience de Masinissa de le voir arriver avec son armée. — La guerre renouvelée en Espagne par Indibilis est terminée par la victoire des Romains et la mort du Barbare tué dans l'action. — Mandonius, sur la demande des vainqueurs, est livré par ses sujets. — Magon, cantonné dans la Gaule et dans la Ligurie, reçoit d'Afrique des renforts considérables et de l'argent pour faire des levées; on lui ordonne de se joindre à Annibal. — Scipion passe de Syracuse dans le Bruttium, et reprend Locres après en avoir chassé la garnison carthaginoise et mis en fuite Annibal.—Paix conclue avec Philippe. — Statue de Cybèle transportée à Rome de Pessinonte, ville de Phrygie, parce qu'on a trouvé dans les livres sybillins une prédiction annonçant que *le moyen de chasser l'étranger de l'Italie est de faire apporter à Rome la statue de Cybèle.* — Cette statue est remise aux Romains par Attale, roi d'Asie; c'était une pierre que les habitants de Pessinonte adoraient sous le nom de la *Mère des Dieux.* — Elle est reçue par P. Scipion Nasica, fils de Cnéus, tué en Espagne, déclaré par le sénat l'homme le plus vertueux, et qui n'avait pas encore, à cause de sa jeunesse, obtenu la questure; la décision de l'oracle portait que la *divinité devait être reçue et inaugurée par l'homme le plus vertueux de l'empire.* — Une députation des Locriens vient à Rome se plaindre de la tyrannie du lieutenant Q. Pléminius qui avait enlevé les trésors de Proserpine et déshonoré leurs enfants et leurs femmes. — Pléminius, conduit à Rome, chargé de fers, meurt en prison.—Des bruits injurieux à P. Scipion, alors en Sicile, se répandent dans Rome; on l'accuse de s'abandonner à la mollesse et au luxe: le sénat envoie des ambassadeurs pour s'assurer de la vérité; Scipion se justifie de ces imputations calomnieuses et passe en Afrique avec le consentement du sénat. — Syphax épouse la fille d'Asdrubal, fils de Gisgon, et rompt l'alliance qu'il avait contractée avec Scipion. — Massinissa, roi des Massiliens, pendant qu'il combattait en Espagne pour les Carthaginois, avait perdu Gala et en même temps sa couronne. — Après diverses tentatives pour la recouvrer par les armes, vaincu dans plusieurs batailles par Syphax, roi de Numidie, il est entièrement dépouillé, et vient, exilé de son royaume, rejoindre Scipion avec deux cents cavaliers. — Dans le premier combat qu'il livre pour les Romains, il tue Hannon, fils d'Hamilcar, et taille en pièce les troupes nombreuses de ce général. — Scipion, à l'arrivée d'Asdrubal et de Syphax, qui paraissent à la tête de près de cent mille hommes, lève le siége d'Utique et prend ses quartiers d'hiver. — Le consul Sempronius combat avec succès contre Annibal sur les terres de Crotone. — A Rome, le dénombrement donne deux cent quatorze mille citoyens. — Discorde scandaleuse entre les censeurs M. Livius et Claud. Néron. — Claudius ôte à son collègue le cheval nourri et entretenu par l'état; il accuse Livius d'avoir été condamné et exilé par le peuple; Livius use de représailles envers Néron, parce qu'il avait porté contre lui un faux témoignage, et qu'il n'avait point mis de bonne foi dans sa réconciliation. — Le même censeur note d'infamie toutes les tribus, une seule exceptée, d'abord pour l'avoir condamné malgré son innocence, et ensuite pour l'avoir élu consul et censeur.

I. Scipion arrivé en Sicile classa les volontaires et les forma en centuries; il en garda auprès de lui, sans les armer, trois cents des plus jeunes, encore à la fleur de l'âge et dans toute leur force, sans leur dire à quel service il les destinait, et pourquoi ils n'étaient ni incorporés aux centuries, ni armés. Puis il choisit dans toute la jeunesse sicilienne trois cents cavaliers des plus nobles et des plus riches familles pour les emmener avec lui en Afrique, et leur fixa un jour où ils devaient se présenter équipés et armés, avec leurs chevaux. C'était une expédition pénible, loin de leur pays, et qui semblait les menacer de mille fatigues, de mille dangers sur terre et sur mer; cette pensée les tourmentait, eux, leurs parents et leurs proches. Au jour marqué, ils se présentèrent avec

LIBER VICESIMUS NONUS.

I. Scipio, postquam in Siciliam venit, voluntarios milites ordinavit centuriavitque; ex iis trecentos juvenes, florentes ætate et virium robore, inermes circa se habebat, ignorantes, quem ad usum, neque centuriati, neque armati, servarentur. Tum ex totius Siciliæ juniorum numero principes genere et fortuna trecentos equites, qui secum in Africam trajicerent, legit; diemque iis qua equis armisque instructi atque ornati adessent, edixit. Gravis ea militia, procul domo, terra marique multos labores, magna pericula allatura videbatur; neque ipsos modo, sed parentes cognatosque eorum ea cura angebat. Ubi dies, quæ dicta erat, advenit, arma equosque osten-



leurs armes et leurs chevaux. Alors Scipion leur parla : « On lui annonçait, dit-il, que plusieurs cavaliers siciliens redoutaient cette expédition comme trop pénible et trop dure. S'il y en avait réellement qui fussent ainsi disposés, il aimait mieux les entendre en faire l'aveu dès à présent, que de les voir se plaindre plus tard qu'ils ne soient que des soldats sans courage, ou inutiles à la république. Ils pouvaient dire leur pensée, il les écouterait avec bienveillance. » Il y en eut un qui osa dire « que, si son choix était libre, il voudrait ne pas servir. » Scipion lui répondit : « Jeune homme, puisque vous n'avez pas dissimulé votre pensée, je vous donnerai un remplaçant; mais vous lui remettrez vos armes, votre cheval et tous vos équipages de guerre; vous l'exercerez et lui apprendrez à monter à cheval et à manier les armes. » Charmé de ces conditions, le Sicilien y souscrivit, et il reçut un de ces trois cents hommes qui n'avaient point été armés. Lorsque les autres virent ce cavalier ainsi délivré du service avec l'agrément du général, ils s'excusèrent tous et acceptèrent des remplaçants. Ainsi, aux trois cents Siciliens furent substitués des cavaliers romains, sans qu'il en eût rien coûté à l'état. Les Siciliens s'empressèrent de les instruire et de les exercer; le général avait déclaré que, faute de le faire, on servirait soi-même. Cet escadron de cavalerie se distingua, dit-on, et, dans plus d'un combat, mérita bien de la république. Scipion passant ensuite ses légions en revue, en tira les soldats qui comptaient plusieurs années de service, ceux surtout qui avaient combattu sous Marcellus: il les regardait comme les mieux disciplinés, et pensait que le long siége de Syracuse les avait rendus très-habiles dans l'art d'attaquer les places. Ce n'était plus à d'obscurs projets, mais à la ruine même de Carthage qu'il attachait toutes ses pensées. Il répartit son armée dans les places fortes, exigea du blé des villes de la Sicile, ménagea le lin qui lui arrivait d'Italie, fit radouber les vieux vaisseaux et les donna à C. Lélius pour aller ravager l'Afrique; enfin il ordonna de mettre à sec pour l'hiver, dans les chantiers de Panorme, les bâtiments neufs qu'on avait construits à la hâte, avec des bois verts. Tous ces préparatifs de guerre étant achevés, il se rendit à Syracuse, qui n'était pas encore reposée des violentes secousses de la guerre. Les Grecs réclamaient des propriétés que des Italiens leur avaient enlevées de force pendant la guerre, et qu'ils retenaient aussi de force, quoique le sénat en eût ordonné la restitution. Scipion, pensant qu'il devait avant tout protéger la foi publique, publia un édit, et, dit-on même, rendit des jugements contre les détenteurs obstinés de ces biens injustement acquis, et restitua aux Syracusains ce qui leur appartenait. Cette conduite lui concilia la faveur des propriétaires et aussi celle de tous les peuples de la Sicile; on le seconda avec plus d'empressement dans ses opérations. Dans cette même campagne, une guerre sérieuse fut rallumée en Espagne par l'Ilergète Indibilis, sans autre motif que le mépris que son admiration pour Scipion lui avait fait concevoir pour les autres généraux : « Scipion était le seul général qui restât aux Romains; tous les autres étaient tombés sous les coups d'Annibal. Aussi, après la mort des Scipions en Espagne, on n'en avait pas eu

derunt. Tum Scipio, « renuntiari sibi, » dixit, « quosdam equites Siculorum, tanquam gravem et duram, horrere eam militiam. Si qui ita animati essent, malle eos sibi jam tum fateri, quam post modo querentes, segnes atque inutiles milites reipublicæ esse. Expromerent quid sentirent; cum bona venia se auditurum. » Ubi ex his unus ausus est dicere, « se prorsus, si sibi, utrum velit, liberum esset, nolle militare; » tum Scipio ei, « Quoniam igitur, adolescens, quid sentires, non dissimulasti, vicarium tibi expediam, cui tu arma equumque et cetera instrumenta militiæ tradas, et tecum hinc extemplo domum ducas, exerceas, docendum cures equo armisque. » Læto conditionem accipienti unum ex trecentis, quos inermes habebat, tradit. Ubi hoc modo exauctoratum equitem cum gratia imperatoris ceteri viderunt, se quisque excusare, et vicarium accipere. Ita trecentis Siculis Romani equites substituti, sine publica impensa. Docendorum atque exercendorum curam Siculi habuerunt; quia edictum imperatoris erat, ipsum militaturum, qui ita non fecisset. Egregiam hanc alam equitum evasisse ferunt, multisque præliis rempublicam adjuvisse. Legiones inde quum inspiceret, plurimorum stipendiorum ex iis milites delegit, maxime qui sub duce Marcello militaverant; quos quum optima disciplina institutos credebat, tum etiam ab longa Syracusarum obsidione peritissimos esse urbium oppugnandarum. Nihil enim parvum, sed Carthaginis jam excidia agitabat animo. Inde exercitum per oppida dispertit; frumentum Siculorum civitatibus imperat; ex Italia advecto parcit; veteres naves reficit, et cum iis C. Lælium in Africam prædatum mittit; novas Panormi subducit, quia ex viridi materia raptim factæ erant, ut in sicco hibernarent. Præparatis omnibus ad bellum, Syracusas, nondum ex magnis belli motibus satis tranquillas, venit. Græci res a quibusdam italici generis, eadem vi, qua per bellum ceperant, retinentibus, concessas sibi ab senatu, repetebant. Omnium primum ratus tueri publicam fidem, partim edicto, partim judiciis etiam in pertinaces ad obtinendam injuriam redditis, suas res Syracusanis restituit. Non ipsis tantum ea res, sed omnibus Siciliæ populis, grata fuit; eoque enixius ad bellum adjuverunt. Eadem æstate in Hispania coortum ingens bellum, conciente Ilergete Indibili, nulla alia de causa, quam per admirationem Scipionis, contemptu imperatorum aliorum orto. « Eum superesse unum ducem Romanis, ceteris ab Annibale interfectis, » rebatur. « Eo nec in Hispania cæsis Scipionibus alium, quem mitterent, habuisse; et, post-



d'autres à y envoyer, et depuis que le poids de la guerre était devenu plus accablant pour l'Italie, on l'avait rappelé pour l'opposer à Annibal. Non-seulement les généraux que Rome avait en Espagne n'étaient généraux que de nom; mais elle avait retiré de la province les vieilles troupes. On voyait bien à l'effroi de l'armée que ce n'était qu'une masse indisciplinée de recrues; jamais on n'aurait une aussi belle occasion de délivrer l'Espagne. On avait été jusqu'à ce jour esclave de Carthage ou de Rome, et non pas seulement de l'une ou de l'autre tour à tour, mais parfois de toutes deux en même temps. Les Romains avaient chassé les Carthaginois; les Espagnols, s'ils agissaient de concert entre eux, pouvaient chasser les Romains, et l'Espagne délivrée pour toujours de toute domination étrangère, reprendrait les coutumes et le culte de ses pères. » Par ces discours et d'autres semblables, il souleva ses compatriotes et les Ausétans, nation voisine, ainsi que les peuples limitrophes des uns et des autres. En peu de jours, trente mille hommes d'infanterie, et quatre mille environ de cavalerie se réunirent sur le territoire des Sédétans, où était fixé le rendez-vous général.

II. De leur côté, les généraux romains L. Lentulus et L. Manlius Acidinus, craignant le développement que la guerre pourrait prendre s'ils la négligeaient dès son début, réunirent aussi leurs armées, traversèrent le territoire des Ausétans, traitèrent ce pays rebelle avec les mêmes ménagements que s'il eût été soumis, et arrivèrent près de l'ennemi. Ils campèrent à trois milles de leur camp. On leur envoya d'abord des députés qui tentèrent vainement de leur faire déposer les armes; mais les fourrageurs romains ayant été attaqués tout à coup par des cavaliers espagnols, la cavalerie romaine sortit de ses lignes et engagea un combat dont l'issue fut indécise. Le lendemain, au lever du soleil, toutes les forces ennemies se présentèrent sous les armes et en ordre de bataille, à un mille environ du camp romain. Au centre étaient les Ausétans; à l'aile droite, les Ilergètes; à l'aile gauche, d'obscures peuplades de l'Espagne. Entre les ailes et le centre elles avaient laissé un intervalle assez considérable pour que leur cavalerie pût s'avancer lorsqu'il en serait temps. Les Romains formèrent leur ligne comme à l'ordinaire; seulement, à l'exemple des ennemis, ils ménagèrent entre les légions un espace assez étendu pour le passage de leur cavalerie. Lentulus, persuadé que la cavalerie ne serait utile qu'à celui des deux partis qui le premier la lancerait dans les intervalles de l'autre armée, ordonna au tribun militaire, Ser. Cornélius, de se jeter avec ses escadrons dans les espaces ouverts entre les lignes ennemies. Pour lui, après avoir engagé avec peu de succès d'abord un combat d'infanterie, il se hâta de faire avancer la treizième légion de la réserve au premier rang pour soutenir la douzième légion qui pliait à l'aile gauche devant les Ilergètes; et, quand il eut rétabli le combat, il alla joindre L. Manlius qui était au front de bataille, animant ses soldats et envoyant des renforts partout ou le besoin l'exigeait. Il annonça que tout allait bien à l'aile gauche, et que bientôt par ses ordres Cornélius Servius fondrait comme la tempête sur les Espagnols, et les envelopperait avec sa cavalerie. Il

quam in Italia gravius bellum urgeret, adversus Annibalem eum arcessitum. Præterquam quod nomina tantum ducum in Hispania Romani haberent, exercitum quoque inde veterem deductum. Trepida omnia, ut inconditam turbam tironum, esse; nunquam talem occasionem liberandæ Hispaniæ fore. Servitum ad eam diem aut Carthaginiensibus, aut Romanis; nec in vicem his aut illis, sed interdum utrisque simul. Pulsos ab Romanis Carthaginienses; ab Hispanis, si consentirent, pelli Romanos posse; ut ab omni externo imperio soluta in perpetuum Hispania in patrios rediret mores ritusque. » Hæc aliaque dicendo non populares modo, sed Ausetanos quoque, vicinam gentem, concitat, et alios finitimos sibi atque illis populos. Itaque intra paucos dies triginta millia peditum, quatuor ferme equitum in Sedetanum agrum, quo edictum erat, convenerunt.

II. Romani quoque imperatores, L. Lentulus et L. Manlius Acidinus, ne glisceret prima negligendo bellum, junctis et ipsi exercitibus, per agrum Ausetanum, hostico, tanquam pacato, clementer ductis militibus, ad sedem hostium pervenere. Trium millium spatio procul a castris eorum posuerunt castra. Primo per legatos nequicquam tentatum, ut discederetur ab armis. Dein, quum in pabulatores romanos impetus repente ab equitibus hispanis factus esset, summisso ab statione romano equitatu, prælium equestre fuit, haud sane memorando in partem ullam eventu. Sole oriente, postero die armati instructique omnes mille ferme passus procul a castris romanis aciem ostendere. Medii Ausetani erant; cornua dextrum Ilergetes, lævum ignobiles tenebant hispani populi. Inter cornua et mediam aciem intervalla patentia satis late fecerant; qua equitatum, ubi tempus esset, emitterent. Et Romani, more suo exercitum quum instruxissent, id modo hostium imitati sunt, ut inter legiones et ipsi patentes equiti relinquerent vias. Ceterum Lentulus, ei parti usum equitis fore ratus, quæ prior in dehiscentem intervallis hostium aciem equites emisisset, Ser. Cornelio tribuno militum imperat, equites per patentes in hostium acie vias permittere equos jubeat; ipse, cœpta parum prospere pedestri pugna, tantum moratus, dum cedenti duodecimæ legioni, quæ in lævo cornu adversus Ilergetes locata erat, tertiam decimam legionem ex subsidiis in primam aciem firmamentum ducit; postquam æquata ibi pugna est, ad L. Manlium, inter prima signa hortantem, ac subsidia, quibus res postulabat locis, inducentem, venit. Indicat tuta ab lævo cornu esse; jam missum ab se Cornelium Servium procella equestri hostes circumfusurum. Vix hæc dicta dederat, quum romani equites, ir



achevait à peine, que les escadrons romains, se jetant au milieu des ennemis, rompirent les lignes de leur infanterie et fermèrent en même temps le passage à leurs cavaliers. Aussi les Espagnols, renonçant à combattre à cheval, mirent pied à terre. Les généraux romains, voyant que les rangs des ennemis étaient rompus, que le désordre et l'effroi régnaient parmi eux, que leurs enseignes flottaient sans direction, pressèrent et conjurèrent leurs soldats de profiter de leur épouvante pour les charger avant qu'ils pussent reformer leurs rangs. Les barbares eussent cédé au choc terrible des Romains, si le roi Indibilis ne se fût élancé lui-même en tête de l'infanterie, avec des cavaliers qui avaient mis pied à terre. Il soutint pendant quelque temps une lutte acharnée. Enfin, lorsqu'Indibilis qui, malgré une blessure mortelle, combattait toujours, eut été renversé à terre par un javelot, et que les soldats qui l'entouraient furent tombés sous une grêle de traits, la déroute commença sur tous les points. Il y eut un grand nombre de morts, parce que les cavaliers n'eurent pas le temps de remonter à cheval et que les Romains poursuivirent les fuyards avec vigueur. On ne s'arrêta qu'après la prise du camp. Treize mille Espagnols furent tués ce jour-là, et huit cents environ faits prisonniers. Parmi les Romains et les alliés, il périt un peu plus de deux cents hommes, principalement à l'aile gauche. Les Espagnols, chassés de leur camp ou échappés au combat, se dispersèrent dans les campagnes et regagnèrent ensuite chacun leurs cités.

III. Convoqués alors par Mandonius à une assemblée générale, ils s'y plaignirent vivement de leurs défaites, en accusèrent les auteurs de la révolte, et furent d'avis d'envoyer une ambassade pour livrer leurs armes et offrir leur soumission. Les députés rejetèrent toute la faute sur Indibilis, qui avait excité le soulèvement, et sur les autres chefs, puis ils livrèrent leurs armes et firent leur soumission. On leur répondit « que cette soumission ne serait acceptée qu'autant que Mandonius et les autres instigateurs de la guerre seraient livrés vivants : sinon, l'armée allait marcher sur le territoire des Ilergètes, des Ausétans et successivement des autres peuples. » Telle fut la réponse que les députés rapportèrent à l'assemblée générale. Mandonius et les autres chefs furent saisis et livrés au supplice. La paix fut rétablie en Espagne; mais on exigea cette année des habitants une contribution double, du blé pour six mois, des soies et des toges pour l'armée; trente peuples environ livrèrent des otages. Ainsi peu de jours suffirent pour voir naître et réprimer sans beaucoup d'efforts ce soulèvement de l'Espagne. On put alors tourner contre l'Afrique toutes les terreurs de la guerre. C. Lélius, s'étant approché d'Hippone-Royale pendant la nuit, marcha au point du jour à la tête des légions et des soldats de marine pour ravager le territoire. Les habitants n'étaient point sur leurs gardes, comme c'est l'usage en temps de paix; ils éprouvèrent des pertes considérables, et des fuyards portèrent l'épouvante au sein de Carthage, annonçant l'arrivée de la flotte romaine et du consul Scipion, que déjà l'on savait passé en Sicile; mais ils ne pouvaient préciser ni le nombre des vaisseaux

medios invecti hostes, simul pedestres acies turbarunt, simul equitibus Hispanorum viam immitendi equos clauserunt. Itaque, omissa pugna equestri, ad pedestrem Hispani descenderunt. Romani imperatores, ut turbatos hostium ordines, et trepidationem pavoremque, et fluctuantia viderunt signa, hortantur, orant milites, « ut perculsos invadant, neu restitui aciem patiantur. » Non sustinuissent tam infestum impetum barbari, ni regulus ipse Indibilis, cum equitibus ad pedes degressis, ante prima signa peditum se objecisset. Ibi aliquandiu atrox pugna stetit. Tandem postquam ii, qui circa regem, seminecem restantem, deinde pilo terræ affixum, pugnabant, obruti telis occubuerunt; tum fuga passim cœpta; pluresque cæsi, quia equos conscendendi equitibus spatium non fuerat, et quia perculsis acriter institerunt Romani; nec ante abscessum est, quam castris quoque exuerunt hostem. Tredecim millia Hispanorum cæsa eo die, octingenti ferme capti. Romanorum sociorumque paulo amplius ducenti, maxime in lævo cornu, ceciderunt. Pulsi castris Hispani, aut qui ex prælio effugerant, sparsi primo per agros, deinde in suas quisque civitates redierunt.

III. Tum a Mandonio evocati in concilium, conquestique ibi clades suas, increpitis auctoribus belli, legatos mittendos ad arma tradenda deditionemque faciendam censuerunt. Quibus, culpam in auctorem belli Indibilem, ceterosque principes, quorum plerique in acie cecidissent, conferentibus, tradentibusque arma, et dedentibus sese, responsum est : « In deditionem ita accipi eos, si Mandonium ceterosque belli concitores tradidissent vivos; sin minus, exercitus se in agrum Ilergetum Ausetanorumque, et deinceps aliorum populorum ducturos. » Hæc dicta legatis, renuntiataque in concilium. Ibi Mandonius ceterique principes comprehensi et traditi ad supplicium. Hispaniæ populis reddita pax; stipendium ejus anni duplex et frumentum sex mensium imperatum, sagaque et togæ exercitui, et obsides ab triginta ferme populis accepti. Ita Hispaniæ rebellantis tumultu, haud magno motu, intra paucos dies concito et compresso, in Africam omnis terror versus. C. Lælius nocte ad Hipponem Regium quum accessisset, luce prima ad populandum agrum sub signis milites sociosque navales duxit. Omnibus, pacis modo incuriose agentibus, magna clades illata; nuntiique trepidi Carthaginem terrore ingenti complevere, classem romanam Scipionemque imperatorem (et fama fuerat jam in Siciliam transgressum) advenisse. Nec quot naves vidissent, nec quanta manus agros popu-



qu'ils avaient vus, ni celui des soldats qui ravageaient la campagne, et la peur, qui grossit les objets, leur faisait exagérer le péril. On fut d'abord effrayé et consterné; puis on se laissa aller à la douleur : « La fortune était à ce point changée, qu'après avoir vu naguère une armée victorieuse sous les murs de Rome, après avoir écrasé tant d'armées ennemies, après avoir reçu la soumission volontaire ou forcée de toutes les nations de l'Italie, ils allaient, par un retour de fortune, voir l'Afrique dévastée, Carthage assiégée, sans pouvoir opposer à leurs malheurs la même énergie que les Romains. Ceux-ci avaient trouvé dans la population de Rome, dans la jeunesse du Latium, des forces toujours plus considérables et plus nombreuses à mesure que succombaient leurs armées; pour eux, ils n'avaient dans la ville, ils n'avaient dans les campagnes qu'une population incapable de combattre. Il leur fallait, à prix d'or, acheter des défenseurs chez ces peuplades africaines dont la foi légère flottait à tout vent. Déjà le roi Syphax était dans des dispositions hostiles pour eux, depuis sa conférence avec Scipion; et le roi Masinissa les avait trahis ouvertement et s'était déclaré leur plus cruel ennemi. Carthage n'avait plus d'espoir, plus de secours à attendre d'aucune part. Magon ne pouvait exciter le moindre mouvement en Gaule ni se joindre à Annibal; Annibal lui-même n'était plus qu'un nom, qu'un homme usé. »

IV. Ces plaintes exprimaient l'abattement où les plongeait cette nouvelle soudaine; mais leur situation devenue de plus en plus critique, releva leurs courages. Ils se consultèrent sur les moyens de repousser le danger qui les menaçait. On résolut de faire à la hâte des levées dans la ville et dans les campagnes; de soudoyer des auxiliaires africains, de fortifier Carthage, de l'approvisionner de vivres, d'y préparer des traits et des armes, d'équiper des vaisseaux et de les envoyer à Hippone contre la flotte romaine. Au milieu de cette agitation, on apprit enfin que c'était Lélius et non Scipion qui avait débarqué avec ce qu'il fallait de troupes pour ravager les campagnes; que le gros de l'armée était encore en Sicile. Alors on respira et l'on s'occupa d'envoyer des ambassadeurs à Syphax et aux autres petits rois pour confirmer avec eux les traités d'alliance. On en députa aussi à Philippe pour lui promettre deux cents talents d'argent s'il faisait une descente en Sicile ou en Italie. On expédia aux deux généraux qui étaient en Italie l'ordre d'effrayer le pays de manière à retenir Scipion. Magon reçut, outre ce message, vingt-cinq galères, six mille hommes de pied, huit cents chevaux, sept éléphants, et de plus une somme considérable d'argent pour soudoyer des auxiliaires; il devait avec ces renforts s'approcher davantage de Rome et se joindre à Annibal. Tels étaient les préparatifs et les projets qu'on faisait à Carthage. Tandis que Lélius enlevait un immense butin dans un pays désarmé et dégarni de troupes, Masinissa, apprenant l'arrivée de la flotte romaine, se rendit auprès de lui avec quelques cavaliers. Il se plaignit « vivement de la lenteur de Scipion qui n'avait pas encore amené son armée en Afrique, quand les Carthaginois étaient abattus et que Syphax était occupé par des guerres avec ses voisins; il ajouta que ce prince

laretur, satis gnari, omnia in majus, metu augente, accipiebant. Itaque primo terror pavorque, dein mœstitia animos incessit : « tantum fortunam mutasse, ut, qui modo ipsi exercitum ante mœnia romana habuissent victores, stratisque tot hostium exercitibus, omnes Italiæ populos aut vi aut voluntate in deditionem accepissent; ii, verso Marte, Africæ populationes et obsidionem Carthaginis visuri forent, nequaquam pari ad patienda ea robore, ac Romani fuissent. Illis romanam plebem, illis Latium juventutem præbuisse; majorem semper frequentioremque pro tot cæsis exercitibus subolescentem. Suam plebem imbellem in urbe, imbellem in agris esse; mercede parari auxilia ex Afris, gente ad omnem auram spei mobili atque infida. Jam reges, Syphacem post colloquium cum Scipione alienatum; Masinissam aperta defectione infestissimum hostem; nihil usquam spei, nihil auxilii esse. Nec Magonem ex Gallia movere tumultus quicquam, nec conjungere sese Annibali; et Annibalem ipsum jam et fama senescere, et viribus. »

IV. In hæc deflenda prolapsos ab recenti nuntio animos rursus terror instans revocavit ad consultandum, quonam modo obviam præsentibus periculis iretur. Delectus raptim in urbe agrisque haberi placet, mittere ad conducenda Afrorum auxilia, munire urbem, frumentum convehere, tela, arma parare, instruere naves ac mittere ad Hipponem adversus romanam classem. Jam hæc agentibus nuntius tandem venit, Lælium, non Scipionem, copiasque, quantæ ad incursiones agrorum satis sint, transvectas; summæ belli molem adhuc in Sicilia esse. Ita respiratum, mittique ad Syphacem legationes, aliosque regulos, firmandæ societatis causa, cœptæ. Ad Philippum quoque missi, qui ducenta argenti talenta pollicerentur, ut in Siciliam aut in Italiam trajiceret. Missi et ad duos imperatores in Italiam, ut omni terrore Scipionem retinerent; ad Magonem non legati modo, sed viginti quinque naves longæ, sex millia peditum, octingenti equites, septem elephanti, ad hoc magna pecunia ad conducenda auxilia, quibus fretus propius urbem romanam exercitum admoveret, conjungeretque se Annibali. Hæc Carthagine parabant agitabantque. Ad Lælium prædas ingentes ex agro inermi ac nudo præsidiis agentem Masinissa, fama romanæ classis excitus, cum equitibus paucis venit. Is « segniter rem agi ab Scipione » questus, « quod tum non jam exercitum in Africam traje-

flottait encore incertain ; que, si on lui laissait terminer à son gré ses affaires, les Romains n'auraient ni sincérité, ni fidélité à attendre de lui. Lélius devait presser Scipion, et lui faire comprendre qu'il n'y avait pas un moment à perdre. Pour lui, quoique chassé de son royaume, il amènerait des renforts d'infanterie et de cavalerie qui ne seraient pas à dédaigner. Lélius ne devait pas rester en Afrique; selon toute apparence, une flotte était sortie du port de Carthage; il n'était pas prudent de la combattre en l'absence de Scipion. »

V. Après cette conférence, Lélius congédia Masinissa, et le lendemain il s'éloigna d'Hippone avec sa flotte chargée de butin : de retour en Sicile, il fit part à Scipion des avis du prince numide. Dans le même temps, les galères que Carthage avait envoyées à Magon abordèrent entre les Liguriens Albingaunes et Gênes. C'était dans ces parages que se trouvait alors la flotte de Magon. Sur l'ordre que lui transmirent les députés de lever le plus de troupes qu'il pourrait, il s'empressa de réunir en assemblée les Gaulois et les Liguriens qui étaient alors en grand nombre dans les environs. « Il avait été envoyé vers eux, leur dit-il, pour leur rendre la liberté; ils en voyaient la preuve dans les secours que Carthage lui faisait passer; mais il était en leur pouvoir de lui fournir les forces et l'armée nécessaires pour décider de la guerre. Les Romains avaient deux armées romaines, l'une dans la Gaule, l'autre dans l'Étrurie : il savait de bonne part que Sp. Lucrétius allait se joindre à M. Livius. C'était à eux à mettre aussi sur pied plusieurs milliers d'hommes pour résister à deux généraux et à deux armées ennemies. » Les Gaulois répondirent : « Qu'ils étaient dans les meilleures dispositions, mais que comme ils avaient presque sous les yeux un camp romain au sein même de leur pays, et un autre dans leur voisinage, en Étrurie, ils devaient craindre, si l'on découvrait qu'ils eussent aidé les Carthaginois, de voir aussitôt les deux armées envahir et ravager leur territoire. Magon ne devait attendre des Gaulois qu'un appui secret. Quant aux Liguriens, comme leurs terres et leurs villes n'étaient point menacées par des armées romaines, ils étaient libres dans leurs projets. Ils pouvaient bien armer leur jeunesse, et prendre part à la guerre, autant qu'il était en eux. » Les Liguriens ne s'y refusèrent point; ils demandèrent seulement deux mois pour lever des troupes. Cependant Magon, qui avait congédié les Gaulois, soudoya secrètement des soldats dans leurs campagnes; il reçut des provisions que les peuples gaulois lui envoyaient avec le même mystère. M. Livius conduisit ses volontaires d'Étrurie en Gaule, se joignit à Lucrétius et se tint prêt à arrêter Magon, s'il quittait la Ligurie pour marcher sur Rome; si le Carthaginois restait paisiblement cantonné dans un coin des Alpes, lui aussi s'arrêterait dans cette contrée, aux environs d'Ariminium, pour veiller à la sûreté de l'Italie.

VI. Lorsque Lélius fut de retour d'Afrique, Scipion, qui était vivement préoccupé des avis de Masinissa, et ses soldats, qui voyaient décharger de tous les vaisseaux le butin fait sur les terres des

cisset, perculsis Carthaginiensibus, Syphace impedito finitimis bellis, quem incertum hærere; si spatium ad sua, ut velit, componenda detur, nihil sincera fide cum Romanis acturum. Hortaretur, ac stimularet Scipionem, ne cessaret. Se, quanquam regno pulsus esset, cum haud contemnendis copiis affuturum peditum equitumque. Nec ipsi Lælio morandum in Africa esse. Classem credere profectam a Carthagine, cum qua, absente Scipione, non satis tutum esse contrahi certamen. »

V. Ab hoc sermone dimisso Masinissa, Lælius postero die naves præda onustas ab Hippone solvit, revectusque in Siciliam mandata Masinissæ Scipioni exposuit. Iisdem ferme diebus naves, quæ ab Carthagine ad Magonem missæ erant, inter Albingaunos Ligures Genuamque accesserunt. In his locis tum forte Mago tenebat classem; qui, legatorum auditis verbis jubentium exercitus quam maximos comparare, extemplo Gallorum et Ligurum (namque utriusque gentis ingens ibi multitudo erat) concilium habuit. « Et missum se ad eos vindicandos in liber.tem, » ait, « et, ut ipsi cernant, mitti sibi ab domo præsidia; sed, quantis viribus, quanto exercitu id bellum geratur, in eorum potestate esse. Duos exercitus romanorum, unum in Gallia, alterum in Etruria esse satis scire, Sp. Lucretium se cum M. Livio juncturum; multa millia ipsis etiam armanda esse, ut duobus ducibus, duobus exercitibus romanis resistatur. » Galli, « summam ad id suam voluntatem esse, » dicere : « sed, quum una castra romana intra fines, altera in finitima terra Etruria prope in conspectu habeant, si palam fiat, auxiliis adjutum ab sese Pœnum, extemplo infestos utrimque exercitus in agrum suum incursuros. Ea ab Gallis desideraret, quibus occulte adjuvari posset. Liguribus, quod procul agro urbibusque eorum castra romana sint, libera consilia esse; illos armare juventutem, et capessere pro parte bellum, æquum esse. » Ligures haud abnuere; tempus modo duorum mensium petere ad delectus habendos. Interim Mago milites, Gallis dimissis, clam per agros eorum mercede conducere. Commeatus quoque omnis generis occulte ad eum a gallis populis mittebantur. M. Livius exercitum volonum ex Etruria in Galliam traducit; junctusque Lucretio, si se Mago ex Liguribus propius urbem moveat, obviam ire parat; si Pœnus sub angulo Alpium quietus se contineat, et ipse in eadem regione circa Ariminium Italiæ præsidio futurus.

VI. Post reditum ex Africa C. Lælii, et Scipione stimulato Masinissæ adhortationibus, et militibus, prædam



ennemis, se montrèrent également impatients de franchir la mer; mais ce grand dessein fut retardé par une affaire moins importante. On voulut reprendre la ville de Locres, qui, lors de la défection de l'Italie, s'était aussi livrée aux Carthaginois. Un incident fort léger donna l'espoir de réussir dans cette entreprise. Le Bruttium était le théâtre du brigandage plutôt que d'une guerre en règle : l'exemple en avait été donné par les Numides, et les Bruttiens, poussés moins par leur alliance avec les Carthaginois que par leur naturel, avaient adopté ces habitudes. Puis les Romains avaient aussi, comme par contagion, pris goût au pillage; ils faisaient, autant que leurs chefs leur en laissaient la liberté, des excursions sur les terres ennemies. Ils surprirent quelques Locriens sortis de leurs murs et les entraînèrent à Rhégium. Parmi les prisonniers, se trouvaient quelques ouvriers qui étaient employés par les Carthaginois à des travaux dans la citadelle de Locres. Reconnus par les principaux Locriens, réfugiés à Rhégium, depuis que la faction contraire les avait chassés de la ville pour la donner à Annibal, ces ouvriers, après avoir répondu à toutes les questions qu'on a coutume de faire à la suite d'une longue absence, sur les affaires du pays, promirent que si on les rachetait et qu'on les renvoyât à Locres, ils livreraient la citadelle aux nobles; ils y habitaient et ils avaient toute la confiance des Carthaginois. Les réfugiés, qui regrettaient vivement leur patrie et qui brûlaient du désir de la vengeance, rachetèrent aussitôt les ouvriers et les renvoyèrent à Locres, après avoir concerté avec eux le plan de l'affaire et les signaux qu'ils devaient donner pour les avertir. Puis ils allèrent à Syracuse trouver Scipion, auprès de qui se trouvait une partie de leurs compagnons d'exil, lui communiquèrent les promesses des prisonniers, et firent briller à ses yeux l'espoir d'un succès qui n'avait rien d'improbable. Le consul les fit accompagner des tribuns militaires M. Sergius et P. Matiénus, qui eurent ordre de conduire trois mille hommes de Rhège à Locres. Il écrivit au propréteur Q. Pleminius de seconder l'entreprise. On partit donc de Rhège avec des échelles proportionnées à l'élévation prodigieuse des remparts, et vers le milieu de la nuit, on donna du lieu convenu le signal à ceux qui devaient livrer la citadelle. Ils étaient prêts et sur leurs gardes; ils firent descendre de leur côté des échelles préparées à cet effet, et reçurent les Romains qui escaladaient sur plusieurs points à la fois sans pousser un seul cri; les assaillants fondirent sur les postes carthaginois qui dormaient dans une entière sécurité. On entendit d'abord les gémissements de ces malheureux qu'on égorgeait; puis ce fut l'effroi de gens qui s'éveillent en sursaut, et la confusion qui naît d'un danger dont on ignore la cause; enfin on n'eut plus de doute, on s'appela l'un l'autre. Déjà chacun criait aux armes! on répétait que les ennemis étaient dans la citadelle, et qu'ils massacraient les postes. C'en était fait des Romains, bien inférieurs en nombre, si leurs compagnons, qui étaient en dehors des murs, n'eussent poussé un cri. Les Carthaginois, ne sachant d'où il partait, et cédant à ces vaines terreurs que grossit toujours

ex hostium terra cernentibus tota classe efferri, accensis ad trajiciendum quam primum, intervenit majori minor cogitatio, Locros urbem recipiendi, quæ sub defectionem Italiæ desciverat et ipsa ad Pœnos. Spes autem affectandæ ejus rei ex minima re affulsit. Latrociniis magis, quam justo bello, in Bruttiis gerebantur res; principio ab Numidis facto, et Bruttiis, non societate magis punica, quam suopte ingenio, congruentibus in eum morem. Postremo Romani quoque, jam contagione quadam rapto gaudentes, quantum per duces licebat, excursiones in hostium agros facere. Ab iis egressi quidam urbem Locrenses circumventi, Rhegiumque abstracti fuerant. In eo captivorum numero fabri quidam fuere, assueti forte apud Pœnos mercede opus in arce Locrorum facere. Ii, cogniti ab Locrensium principibus, qui pulsi ab adversa factione, quæ Annibali Locros tradiderat, Rhegium se contulerant, quum cetera percunctantibus (ut mos est, qui diu absunt), quæ domi agerentur, exposuissent, spem fecerunt, si redempti ac remissi forent, arcem se iisādituros. Ibi se habitare, fidemque sibi rerum omnium inter Carthaginienses esse. Itaque, ut qui simul desiderio patriæ angerentur, simul cupiditate inimicos ulciscendi arderent, redemptis extemplo iis remissisque, quum ordinem agendæ rei composuissent, signaque, quæ procul edita observarent, ipsi ad Scipionem Syracusas profecti, apud quem pars exsulum erat, referentes ibi promissa captivorum, quum spem ab effectu haud abhorrentem consuli fecissent; tribuni militum cum iis M. Sergius et P. Matienus missi, jussique ab Rhegio tria millia militum Locros ducere : et Q. Pleminio proprætori scriptum, ut rei agendæ adesset. Profecti ab Rhegio, scalas ad editam altitudinem arcis fabricatas portantes, media ferme nocte ex eo loco, unde convenerat, signum dedere proditoribus arcis. Qui parati intentique, et ipsi scalas ad id ipsum factas quum demisissent, pluribusque simul locis scandentes accepissent, priusquam clamor oriretur, in vigiles Pœnorum, ut in nullo tali metu, sopitos impetus est factus. Quorum gemitus primo morientium exauditus; deinde subita consternatio ex somno et tumultus, quum causa ignoraretur; postremo certior res, aliis excitantibus alios. Jamque ad arma pro se quisque vocabat : « hostes in arce esse, et cædi vigiles : » oppressique forent Romani, nequaquam numero pares, ni clamor, ab iis, qui extra arcem erant, sublatus, incertum unde accidisset, omnia vana augente nocturno tumultu, fecisset. Itaque velut plena jam hostium arce ter-

le désordre de la nuit, crurent que la citadelle était pleine d'ennemis; ils renoncèrent au combat et se retirèrent dans la seconde citadelle, car la ville en avait deux, et à peu de distance l'une de l'autre. Les habitants occupaient la ville, qui était comme la récompense destinée au vainqueur. Chaque jour les garnisons des deux citadelles engageaient entre elles des escarmouches. Q. Pléminius commandait les Romains, Hamilcar les Carthaginois, et tous, tirant des secours du pays voisin, augmentaient leurs forces. Enfin Annibal arrivait en personne, et Pléminius n'aurait pu tenir, si la plupart des Locriens, exaspérés par l'orgueil et l'avarice des Carthaginois, n'eussent penché pour les Romains.

VII. Scipion apprenant que le succès de l'expédition de Locres était compromis, et qu'Annibal s'approchait en personne, craignit pour la garnison, dont la retraite n'était pas facile, et laissant à Messine son frère L. Scipion, à la tête de l'armée, il profita de la marée et d'un bon vent pour partir avec sa flotte. Annibal, de son côté, parvenu au fleuve Butrote, qui est peu éloigné de Locres, avait envoyé aux Carthaginois l'ordre d'attaquer vigoureusement, dès le point du jour, les Romains et les Locriens, tandis qu'à la faveur de la diversion opérée par cette alerte, il paraîtrait tout à coup et prendrait la ville par derrière. Mais, trouvant le combat engagé avec le jour, il ne voulut point s'enfermer dans la citadelle, et concentrer ainsi beaucoup de monde sur un espace trop étroit, de plus, il n'avait point apporté d'échelles pour escalader les murs. Il fit déposer les bagages à ses soldats, et déploya ses lignes non loin des remparts pour effrayer l'ennemi; puis, avec ses cavaliers numides, il parcourut l'enceinte de la ville pendant qu'on préparait les échelles et toutes les machines nécessaires à l'assaut, examinant de quel côté il valait mieux attaquer. Comme il s'approchait du mur, il vit tomber à ses côtés un de ses officiers frappé d'un coup de scorpion. Effrayé du danger qu'il venait de courir, il fit sonner la retraite et alla poser son camp retranché hors de la portée du trait. Cependant la flotte romaine, partie de Messine, aborda à Locres quelques heures avant la chute du jour : toutes les troupes furent débarquées et entrèrent dans la ville avant le coucher du soleil. Le lendemain les Carthaginois sortirent de la citadelle et engagèrent le combat. Annibal, muni d'échelles et de tout ce qui était nécessaire à l'assaut, était déjà au pied des murs, quand tout à coup, comme il ne craignait rien moins qu'une telle attaque, la porte s'ouvrit, les Romains fondirent sur lui, et lui tuèrent deux cents hommes environ dans cette sortie imprévue. Annibal s'étant aperçu de la présence du consul ramena dans son camp le reste de ses soldats, fit savoir à ceux qui étaient dans la citadelle qu'ils eussent à pourvoir eux-mêmes à leur sûreté, et décampa pendant la nuit. Les soldats de la garnison mirent le feu aux maisons qu'ils occupaient, afin de causer à l'ennemi une alerte qui le retardât, et rejoignirent leurs compagnons avant la nuit avec toute la précipitation d'une fuite.

VIII. Scipion, voyant que les ennemis avaient abandonné la citadelle et déserté leur camp, réunit les Locriens en assemblée et leur reprocha vi-

riti Pœni, omisso certamine, in alteram arcem (duæ sunt haud multum inter se distantes) confugiunt. Oppidani urbem habebant, victoribus præmium in medio positam. Ex arcibus duabus præliis quotidie levibus certabatur. Q. Pleminius romano, Hamilcar punico præsidio præerat : arcessentes ex propinquis locis subsidia copias augebant. Ipse postremo veniebat Annibal : nec sustinuissent Romani, nisi Locrensium multitudo, exacerbata superbia atque avaritia Pœnorum, ad Romanos inclinasset.

VII. Scipioni ut nuntiatum est, in majore discrimine Locris rem verti, ipsumque Annibalem adventare; ne præsidium etiam periclitaretur, haud facili inde receptu, et ipse a Messana, L. Scipione fratre in præsidio ibi relicto, quum primum æstu fretum inclinatum est, naves mari secundo misit. Et Annibal a Butroto amni (haud procul is ab urbe Locris abest) nuntio præmisso, ut sui luce prima summa vi prælium cum Romanis ac Locrensibus consererent, dum ipse, aversis omnibus in eum tumultum, ab tergo urbem incautam aggrederetur, ubi luce cœptam invenit pugnam, ipse nec in arcem se includere, turba locum arctum impediturus, voluit; neque scalas, quibus scanderet muros, attulerat. Sarcinis in acervum conjectis, quum haud procul muris ad terrorem hostium aciem ostendisset, cum equitibus Numidis circumequitabat urbem, dum scalæ, quæque alia ad oppugnandum opus erant, parantur, ad visendum, qua maxime parte aggrederetur. Progressus ad murum, scorpione icto, qui proximus eum forte steterat, territus inde tam periculoso casu, receptui canere quum jussisset, castra prócul ab ictu teli communiit. Classis romana a Messana Locros, aliquot horis die superante, accessit; expositi omnes e navibus, et ante occasum solis urbem ingressi sunt. Postero die cœpta ex arce a Pœnis pugna : et Annibal, jam scalis aliisque omnibus ad oppugnationem paratis, subibat muros : quum repente in eum, nihil minus quam tale quicquam timentem, patefacta porta erumpunt Romani. Ad ducentos, improvidos quum invasissent, occidunt : ceteros Annibal, ut consulem adesse sensit, in castra recipit; nuntioque misso ad eos, qui in arce erant, ut sibimet ipsi consulerent, nocte motis castris abiit. Et qui in arce erant, igni injecto tectis, quæ tenebant, ut is tumultus hostem moraretur, agmen suorum fugæ simili cursu ante noctem assecuti sunt.

VIII. Scipio, ut et arcem relictam ab hostibus et vacua



vement leur trahison : il punit de mort les auteurs de la révolte et livra leurs biens aux chefs de la faction contraire, pour récompenser leur constante fidélité envers les Romains. « Il déclara qu'il n'ôtait aucun droit à la nation des Locriens : ils enverraient des députés à Rome, et le sénat déciderait de leur sort. Il était sûr au moins que malgré leur perfidie à l'égard du peuple romain, le sort que leur ferait Rome irritée serait préférable à celui qu'ils devaient à l'amitié de Carthage. » Il chargea le lieutenant Q. Pléminius et les troupes qui avaient pris la citadelle de la défense de la place, et repassa à Messine avec celles qui l'avaient suivi. Les Locriens, depuis qu'ils s'étaient séparés des Romains, avaient eu tant à souffrir de l'orgueil et de la cruauté des Carthaginois, que de légères injustices, loin de fatiguer leur patience, eussent été presque un soulagement pour eux. Mais Pléminius et les soldats de la garnison romaine surpassèrent tellement en scélératesse et en avarice Hamilcar et ses Carthaginois, qu'ils semblaient rivaliser avec eux, non de courage, mais de vices. Tous les excès qui font maudire au faible la puissance du fort furent épuisés contre les habitants par le général et ses soldats : leurs personnes mêmes, leurs enfants, leurs femmes eurent à souffrir des outrages sans nom. L'avarice des Romains alla jusqu'à s'emparer des objets sacrés. Ils profanèrent tous les temples; ils osèrent même piller les trésors de Proserpine, restés intacts depuis tant de siècles. Pyrrhus seul les avait, dit-on, enlevées; mais après avoir expié son sacrilége d'une manière terrible, il avait rapporté les dépouilles sacrées. Aussi, de même qu'autrefois les vaisseaux du roi, brisés par la tempête, n'avaient pu sauver du naufrage que les trésors de la déesse, dont ils étaient chargés; de même alors, par une vengeance d'une autre espèce, cet argent inspira un tel délire à tous les complices de cette profanation, qu'ils tournèrent leur rage furieuse contre eux-mêmes, chef contre chef, soldat contre soldat.

IX. Le commandant en chef était Pléminius : une partie des soldats, ceux qu'il avait amenés de Rhégium, étaient sous ses ordres; les autres obéissaient à des tribuns. Un soldat de Pléminius, chargé d'un vase d'argent qu'il avait volé dans la maison d'un Locrien, fuyait, poursuivi par les propriétaires, lorsque, tout à coup, il se trouva en face des tribuns Sergius et Matiénus. Par leur ordre le vase fut enlevé au ravisseur; de là, une querelle, des cris, un combat enfin entre les soldats de Pléminius et ceux des tribuns. A mesure que le hasard amenait de nouveaux combattants au secours de leurs compagnons, la foule et le tumulte augmentaient. Les soldats de Pléminius, ayant eu le dessous, coururent auprès de leur général, lui montrèrent leur sang et leurs blessures, en poussant des cris d'indignation, et lui rapportèrent les outrages dont on l'avait accablé lui-même au milieu de la contestation. Pléminius, enflammé de colère, s'élança hors de chez lui, manda les tribuns, les fit dépouiller de leurs vêtements et ordonna de les battre de verges. La résistance qu'ils opposaient retarda l'exécution de cet ordre;

vidit castra, vocatos ad concionem Locrenses graviter ob defectionem incusavit : de auctoribus supplicium sumpsit, bonaque eorum alterius factionis principibus, ob egregiam fidem adversus Romanos, concessit. « Publice nec dare, nec eripere se quicquam Locrensibus, dixit. Romam mitterent legatos : quam senatus æquum censuisset, eam fortunam habituros. Illud satis scire, etsi male de populo romano meriti essent, in meliore statu sub iratis Romanis futuros, quam sub amicis Carthaginiensibus fuerint. » Ipse Q. Pleminio legato præsidioque, quod arcem ceperat, ad tuendam urbem relicto, cum quibus venerat copiis, Messanam trajecit. Ita superbe et crudeliter habiti Locrenses ab Carthaginiensibus post defectionem ab Romanis fuerant, ut modicas injurias non æquo modo animo pati, sed prope lubenti possent. Verum enim vero tantum Pleminius Hamilcarem præsidii præfectum, tantum præsidiarii milites romani Pœnos scelere atque avaritia superaverunt, ut non armis, sed vitiis videretur certari. Nihil omnium, quæ inopi invisas opes potentioris faciunt, prætermissum in oppidanos est ab duce, aut a militibus : in corpora ipsorum, in liberos, in conjuges infandæ contumeliæ editæ. Nam avaritia ne sacrorum quidem spoliatione abstinuit : nec alia modo templa violata, sed Proserpinæ etiam, intacti omni ætate, thesauri; præterquam quod a Pyrrho, qui cum magno piaculo sacrilegii sui manubias retulit, spoliati dicebantur. Ergo sicut ante regiæ naves, laceratæ naufragiis, nihil in terram integri, præter sacram pecuniam deæ, quam asportabant, extulerant; tum quoque alio genere cladis eadem illa pecunia omnibus contactis ea violatione templi furorem objecit, atque inter se ducem in ducem, militem in militem rabie hostili vertit.

IX. Summæ rei Pleminius præerat : militum pars sub eo, quam ipse ab Rhegio abduxerat, pars sub tribunis erat. Rapto poculo argenteo ex oppidani domo Pleminii miles fugiens, sequentibus, quorum erat, obvius forte Sergio et Matieno tribunis militum fuit. Cui quum jussu tribunorum ademptum poculum esset, jurgium inde et clamor, pugna postremo orta inter Pleminii milites, tribunorumque; ut suis quisque opportunus advenerat, multitudine simul ac tumultu crescente. Victi Pleminii milites quum ad Pleminium, cruorem ac vulnera ostentantes, non sine vociferatione atque indignatione concurrissent, probra in eum ipsum jactata in jurgiis referentes; accensus ira domo sese proripuit, vocatosque tribunos nudari, ac virgas expediri jubet. Dum spoliandis iis (repugnabant enim, militemque implorabant) tempus teritur, repente milites, feroces recenti victoria, ex omni-



et leurs soldats, dont ils imploraient la protection, accoururent tout à coup, fiers de leurs récente victoire et débouchant de toutes parts, comme si l'on eût crié aux armes pour repousser l'ennemi. En voyant leurs tribuns qu'on frappait déjà de verges, ils ne furent plus maîtres d'eux-mêmes, et, dans la fureur subite qui les transportait, perdant tout respect pour la majesté du commandement et même pour l'humanité, ils se jetèrent sur le lieutenant, après avoir indignement maltraité ses licteurs, le séparèrent des siens, l'entourèrent, le mutilèrent impitoyablement, lui coupèrent le nez et les oreilles et l'abandonnèrent ainsi à demi mort. Quand la nouvelle en fut parvenue à Messine, Scipion s'embarqua sur une hexère et aborda en quelques jours à Locres. Il entendit les deux partis, acquitta Pléminius, lui laissa le commandement de la place, et déclarant les tribuns coupables, les fit charger de fers pour les envoyer à Rome devant le sénat; puis il retourna à Messine, et de là Syracuse. Pléminius, aveuglé par le ressentiment, trouva que Scipion avait négligé et traité trop légèrement son outrage : persuadé que pour prononcer dans une affaire de ce genre il fallait avoir pu juger de l'atrocité du crime par ses propres souffrances, il se fit amener les tribuns, les soumit à toutes les tortures qu'un homme puisse endurer, et leur donna la mort en faisant mettre leur corps en lambeaux. Ce supplice ne lui suffisant pas, il s'acharna sur les cadavres et les laissa sans sépulture. Il se montra aussi cruel envers les premiers citoyens de Locres, qu'on lui désigna comme étant allés se plaindre de ses injustices à P. Scipion, et les mêmes excès auxquels la débauche et l'avarice l'avaient entraîné à l'égard des alliés, il les multiplia par esprit de vengeance, attirant ainsi le déshonneur et l'exécration publique non-seulement sur sa personne mais sur son général même.

X. Le temps des comices approchait, lorsque le consul P. Licinius écrivit à Rome « que lui et son armée étaient attaqués d'une grave maladie, et qu'il n'aurait pu tenir tête aux ennemis, si la même contagion ne se fût répandue dans leur camp, avec plus de violence encore. Ne pouvant donc assister en personne aux comices, il nommerait, si le sénat le trouvait bon, Q. Cécilius Métellus, dictateur, pour présider l'assemblée. L'armée de Cécilius devait être licenciée dans l'intérêt de la république. Elle n'était d'aucun usage pour le moment, puisque Annibal avait déjà pris ses quartiers d'hiver; d'ailleurs, la contagion avait fait de tels ravages dans le camp, que si l'on ne se hâtait de congédier les troupes, il ne resterait peut-être pas un seul homme. » Le sénat permit au consul d'agir en cela selon l'intérêt de la république, et d'après sa conscience. Rome était en ce moment tourmentée de craintes superstitieuses; en consultant les livres sybillins, à l'occasion des pluies de pierres devenues plus fréquentes cette année, on y avait lu cet oracle : « Lorsqu'un ennemi étranger aura transporté la guerre sur le sol de l'Italie, on ne pourra le chasser de cette contrée et le vaincre, qu'en transportant, de Pessinonte à Rome, la statue de la déesse Idéa-Mère. » Cette prédiction, trouvée par les décemvirs, frappa d'autant plus le sénat que les députés envoyés à Delphes pour y faire l'offrande annonçaient qu'Apollon Pythien

bus locis, velut adversus hostes ad arma conclamatum esset, concurrerunt. Et, quum violata jam virgis corpora tribunorum vidissent, tum vero in multo impotentiorem subito rabiem accensi, sine respectu, non majestatis modo, sed etiam humanitatis, in legatum impetum, lictoribus prius indignum in modum mulcatis, faciunt : tum ipsum, ab suis interceptum et seclusum, hostiliter lacerant, et prope exsanguem, naso auribusque mutilatis, relinquunt. His Messanam nuntiatis, Scipio, post paucos dies Locros hexeri advectus, quum causam Pleminii et tribunorum audisset, Pleminio noxa liberato, relictoque in ejusdem loci præsidio, tribunis sontibus judicatis, et in vincula conjectis, ut Romam ad senatum mitterentur, Messanam atque inde Syracusas rediit. Pleminius impotens iræ, neglectam ab Scipione et nimis leviter latam suam injuriam ratus, nec quemquam æstimare alium eam litem posse, nisi qui atrocitatem ejus patiendo sensisset, tribunos attrahi ad se jussit; laceratosque omnibus, quæ pati corpus ullum potest, suppliciis interfecit : nec satiatus vivorum pœna, insepultos projecit. Simili crudelitate et in Locrensium principes est usus, quos ad conquerendas injurias ad P. Scipionem profectos audivit : et, quæ antea per libidinem atque avaritiam fœda exempla in socios ediderat, tunc ab ira multiplicia edere : infamiæ atque invidiæ non sibi modo, sed etiam imperatori, esse.

X. Jam comitiorum appetebat tempus, quum P. Licinii consulis literæ Romam allatæ, « Se exercitumque suum gravi morbo affectari; nec sisti potuisse, ni eadem vis mali, aut gravior etiam, in hostes ingruisset. Itaque, quoniam ipse venire ad comitia non posset, si ita Patribus videretur, se Q. Cæcilium Metellum dictatorem comitiorum causa dicturum : exercitum Q. Cæcilii dimitti, e republica esse. Nam neque usum ejus ullum in præsentia esse, quum Annibal jam in hiberna suos receperit; et tanta incesserit in ea castra vis morbi, ut, nisi mature dimittantur, nemo omnium superfuturus videatur. » Ea consuli a Patribus facienda, ut e republica fideque sua duceret, permissa. Civitatem eo tempore repens religio invaserat, invento carmine in libris Sibyllinis, propter crebrius eo anno de cœlo lapidatum inspectis. « Quandoque hostis alienigena terræ Italiæ bellum intulisset, eum pelli Italia vincique posse, si mater Idea a Pessinunte Romam advecta foret. » Id carmen ab decemviris inven-

avait agréé leur sacrifice, et que l'oracle avait répondu « qu'une victoire beaucoup plus importante que celle d'où provenait le butin offert au dieu était réservée au peuple romain. » On ajoutait à l'appui de cette espérance les pressentiments de P. Scipion qui prédisaient la fin de la guerre en demandant l'Afrique pour province. Afin donc de hâter le moment où l'on remporterait cette victoire que promettaient les destins, les présages et les oracles, on avisa aux moyens de transporter la déesse à Rome.

XI. Les Romains n'avaient point encore d'alliés parmi les villes libres d'Asie. Cependant ils se souvinrent qu'à l'occasion d'une épidémie qui ravageait Rome, on avait mandé autrefois Esculape de la Grèce, sans qu'on eût avec ce pays aucune alliance; et que déjà le roi Attale, qui se trouvait comme eux en guerre avec Philippe, avait accepté l'amitié du peuple romain. Ils pensèrent que ce prince ferait tout ce qu'il pourrait pour la république, et se décidèrent à envoyer en ambassade auprès de lui M. Valérius Lévinus, qui avait été deux fois consul et qui avait fait la guerre en Grèce; M. Cécilius Métellus, ancien préteur; Ser. Sulpicius Galba, ancien édile, et deux anciens questeurs, Cn. Trémellius Flaccus et M. Valérius Falto. On leur donna cinq quinquérèmes, afin qu'ils parussent d'une manière digne de la république dans ces contrées où l'on voulait donner une haute idée de la majesté du nom romain. Les députés, en se dirigeant vers l'Asie, débarquèrent à Delphes et allèrent consulter l'oracle, pour savoir s'il pouvaient, ainsi que le peuple romain, se promettre un heureux résultat de la mission pour laquelle ils avaient quitté Rome. Il leur fut répondu, dit-on, « que le roi Attale leur ferait obtenir ce qu'ils allaient chercher; qu'après avoir transporté la déesse à Rome, ils devaient veiller à ce que ce fût le plus vertueux des Romains qui lui donnât l'hospitalité. » Les députés arrivèrent à Pergame et se présentèrent au roi. Ce prince les reçut avec bienveillance, les conduisit à Pessinunte, en Phrygie, leur remit une pierre sacrée que les habitants disaient être la mère des dieux, et leur conseilla de la transporter à Rome. M. Valérius Falto fut envoyé en avant par ses collègues pour annoncer l'arrivée de la déesse, et recommander qu'on cherchât le citoyen le plus vertueux, afin qu'elle fût reçue chez lui avec les honneurs convenables. Q. Cécilius Métellus fut créé dictateur, par le consul, dans le Bruttium, pour présider les comices; il licencia son armée, prit pour maître de la cavalerie L. Véturius Philon, et tint les comices. On nomma consuls M. Cornélius Céthégus et P. Sempronius Tuditanus, alors absent, car il avait été chargé du département de la Grèce. On choisit ensuite pour préteurs Ti. Claudius Néro, M. Marcius Ralla, L. Scribonius Libo, M. Pomponius Matho. Après les comices, le dictateur abdiqua. Les jeux romains furent célébrés trois fois, les jeux plébéiens sept fois. Les édiles curules étaient Cn. et L. Cornélius Lentulus. Lucius commandait alors en Espagne: absent lorsqu'on le nomma, il était encore absent lorsqu'il remplit les devoirs de sa charge. T. Claudius Asellus, et M. Junius Pennus

tum eo magis Patres movit, quod et legati, qui donum Delphos portaverant, referebant: et sacrificantes ipsos Pythio Apollini litavisse, et responsum oraculo editum, majorem multo victoriam, quam cujus ex spoliis dona portarent, adesse populo romano. In ejusdem spei summam conferebant P. Scipionis velut præsagientem animum de fine belli, quod depoposcisset provinciam Africam. Itaque quo maturius fatis, ominibus, oraculisque portendentis sese victoriæ compotes fierent, id cogitare, quæ ratio transportandæ Romam deæ esset.

XI. Nullasdum in Asia civitates socias habebat populus Romanus. Tamen memores, Æsculapium quoque ex Græcia quondam, haud dum ullo fœdere sociata, valetudinis populi causa arcessitum, et jam cum Attalo rege, propter commune adversus Philippum bellum, cœptam amicitiam esse, facturum eum, quæ possit, populi Romani causa, legatos ad eum decernunt, M. Valerium Lævinum, qui bis consul fuerat, ac res in Græcia gesserat, M. Cæcilium Metellum prætorium, Ser. Sulpicium Galbam ædilicium, duos quæstorios, Cn. Tremellium Flaccum, et M. Valerium Faltonem. His quinque naves quinqueremes, ut ex dignitate populi romani adirent eas terras, ad quas concilianda majestas nomini romao esset, decernunt. Legati Asiam petentes protinus Delphos quum ascendissent, oraculum adierunt, consulentes, ad quod negotium domo missi essent, perficiendi ejus quam sibi spem populoque romano portenderet. Responsum esse ferunt, « Per Attalum regem compotes ejus fore, quod peterent. Quum Romam deam devexissent, tum curarent, ut eam, qui vir optimus Romæ esset, hospitio exciperet. » Pergamum ad regem venerunt. Is legatos comiter acceptos Pessinuntem in Phrygiam deduxit: sacrumque iis lapidem, quam matrem deum esse incolæ dicebant, tradidit, ac deportare Romam jussit. Præmissus ab legatis M. Valerius Falto nuntiavit, deam apportari: quærendum virum optimum in civitate esse, qui eam rite hospitio exciperet. Q. Cæcilius Metellus dictator ab consule in Bruttiis comitiorum causa dictus, exercitusque ejus dimissus: magister equitum L. Veturius Philo. Comitia per dictatorem habita. Consules facti M. Cornelius Cethegus, P. Sempronius Tuditanus absens, quum provinciam Græciam haberet. Prætores inde creati, Ti. Claudius Nero, M. Marcius Ralla, L. Scribonius Libo, M. Pomponius Matho. Comitiis peractis, dictator sese magistratu abdicavit. Ludi romani ter, plebeii septies instaurati. Curules erant ædiles Cn. et L. Cornelii Lentuli. Lucius Hispaniam provinciam habebat: absens creatus Ti. absens eum honorem gessit. Claudius



furent les édiles plébéiens. Ce fut cette année que M. Marcellus fit la dédicace du temple de la Vertu, près de la porte Capène, dix-sept ans après que son père en avait fait le vœu à la journée de Clastidium, en Gaule, pendant son premier consulat. Cette année aussi mourut M. Émilius Régillus, flamine de Mars.

XII. On avait négligé pendant ces deux années les affaires de la Grèce. Aussi Philippe, voyant les Étoliens abandonnés des Romains, les seuls alliés en qui ils eussent confiance, les força, aux conditions qu'il voulut, de demander et de conclure la paix. S'il n'eût fait tous ses efforts pour hâter la conclusion de ce traité, il eût été encore en guerre avec les Étoliens à l'arrivée du proconsul P. Sempronius, envoyé pour succéder à Sulpicius, avec dix mille hommes d'infanterie, mille chevaux et trente-cinq galères éperonnées, force suffisante pour secourir les alliés et qui auraient écrasé le roi de Macédoine. A peine la paix était faite que Philippe apprit l'arrivée des Romains à Dyrrachium, le soulèvement des Parthins et des nations voisines qui se flattaient de l'espoir d'un changement, et le siége de Dimalle. C'était sur ce point que s'étaient tournés les Romains, au lieu de secourir les Étoliens, comme ils en avaient reçu l'ordre; ils ne pardonnaient pas à ce peuple d'avoir, sans leur aveu et contrairement à l'alliance, fait la paix avec le roi. A cette nouvelle, Philippe, craignant que le soulèvement ne devînt plus grave et ne s'étendît chez les nations et les peuples d'alentour, marcha à grandes journées sur Apollonie : Sempronius s'y était retiré, et il avait envoyé Létorius, son lieutenant, en Étolie avec une partie des troupes et quinze vaisseaux, pour examiner la situation du pays et chercher, s'il le pouvait, à rompre la paix. Philippe dévasta le territoire des Apolloniates, et, s'étant approché de la ville avec toutes ses forces, il présenta la bataille aux Romains. Voyant qu'ils ne remuaient pas, et qu'ils se contentaient de défendre les remparts; ne se sentant pas d'ailleurs assez fort pour assiéger la place, et désirant faire la paix avec les Romains, comme avec les Étoliens, s'il le pouvait, ou au moins obtenir une trêve, il ne chercha pas à envenimer les haines par de nouvelles tentatives, et rentra dans son royaume. En même temps, les Épirotes, fatigués d'une guerre si longue, se décidèrent, après avoir sondé les intentions des Romains, à envoyer une députation auprès de Philippe pour traiter de la paix générale. Ils étaient certains du succès, disaient-ils, s'il voulait s'aboucher avec P. Sempronius, le général romain. Le roi n'était pas éloigné lui-même d'une pareille démarche; on le décida sans peine à passer en Épire. Il eut à Phénice, ville de cette contrée, une première entrevue avec Érope, Darda et Philippe, préteurs des Épirotes; il s'aboucha ensuite avec P. Sempronius. A cette conférence assistèrent Amynander, roi des Athamanes, les autres magistrats des Épirotes et ceux des Acarnaniens. Le préteur Philippe porta le premier la parole et pria le roi et le général romain de mettre fin à la guerre, et d'accorder cette faveur aux Épirotes. P. Sempronius établit pour condition de la paix, que les Parthins, Di-

Asellus et M. Junius Pennus plebeii ædiles fuerunt. Ædem Virtutis eo anno ad portam Capenam M. Marcellus dedicavit, septimo decimo anno postquam a patre ejus primo consulatu vota in Gallia ad Clastidium fuerat. Et flamen Martialis eo anno est mortuus M. Æmilius Regillus.

XII. Neglectæ eo biennio res in Græcia erant. Itaque Philippus Ætolos, desertos ab Romano, cui uni fidebant, auxilio, quibus voluit conditionibus, ad petendam et paciscendam subegit pacem. Quod nisi omni vi perficere maturasset, bellantem eum cum Ætolis P. Sempronius proconsul, successor imperii missus Sulpicio, cum decem millibus peditum, et mille equitibus, et triginta quinque rostratis navibus (haud parvum momentum ad opem ferendam sociis) oppressisset. Vixdum pace facta, nuntius regi venit, Romanos Dyrrachium venisse : Parthinosque et propinquas alias gentes motas esse ad spem novandi res : Dimallumque oppugnari. Eo se verterant Romani ab Ætolorum, quo missi erant, auxilio, irati, quod sine auctoritate sua adversus fœdus cum rege pacem fecissent. Ea quum audisset Philippus, ne qui motus major in finitimis gentibus populisque oriretur, magnis itineribus Apolloniam contendit; quo Sempronius se receperat, misso Lætorio legato cum parte copiarum et quindecim navibus in Ætoliam, ad visendas res, pacemque, si posset, turbandam. Philippus agros Apolloniatium vastavit, et, ad urbem admotis copiis, potestatem pugnæ Romano fecit. Quem postquam quietum muros tantummodo tueri vidit, nec satis fidens viribus, ut urbem oppugnaret, et cum Romanis quoque, sicut cum Ætolis, cupiens pacem, si posset, sin minus, indutias facere, nihil ultra irritatis novo certamine odiis, in regnum se recepit. Per idem tempus, tædio diutini belli, Epirotæ, tentata prius Romanorum voluntate, legatos de pace communi ad Philippum misere; satis confidere, conventuram eam, affirmantes, si ad colloquium cum P. Sempronio imperatore romano venisset. Facile impetratum (neque enim ne ipsius quidem regis abhorrebat animus), ut in Epirum transiret. Phœnice urbs est Epiri : ibi prius collocutus rex cum Æropo, et Darda, et Philippo Epirotarum prætoribus, postea cum P. Sempronio congreditur. Affuit colloquio et Amynander Athamanum rex, et magistratus alii Epirotarum et Acarnanum. Primus Philippus prætor verba fecit, et petit simul ab rege et ab imperatore romano, ut finem belli facerent, darentque eam Epirotis veniam. P. Sempronius conditiones pacis dixit, ut Parthini et Dimallum, et Bargulum, et Eugenium Roma-



malle, Bargyle et Eugénium appartiendraient aux Romains; l'Atintanie devait être cédée à la Macédoine si les députés que Philippe enverrait à Rome en obtenaient l'autorisation du sénat. Ces conditions furent agréées, et l'on comprit dans le traité, sur la demande du roi, Prusias, roi de Bithynie, les Achéens, les Béotiens, les Thessaliens, les Acarnaniens, les Épirotes : sur la demande des Romains, les habitants d'Ilium, le roi Attale, Pleuratus, Nabis, tyran de Lacédémone, les Éléens, les Messéniens et les Athéniens. Toutes ces clauses écrites et signées, on convint d'une trève de deux mois, pour envoyer à Rome des députés chargés d'obtenir la ratification du traité par le peuple. Toutes les tribus le ratifièrent. Au moment de tourner leurs forces contre l'Afrique, les Romains voulaient être débarrassés de toutes les autres guerres. Après la conclusion de la paix, P. Sempronius alla prendre possession du consulat à Rome.

XIII. Cette année, qui était la quinzième de la guerre punique, les consuls eurent pour département : Cornélius, l'Étrurie avec l'ancienne armée; Sempronius, le Brutium pour lequel il devait lever de nouvelles légions. Parmi les préteurs, M. Marcius reçut la juridiction de la ville; L. Scribonius Libo, celle des étrangers et la Gaule; M. Pomponius Matho, la Sicile; Ti. Claudius Néro, la Sardaigne. P. Scipion fut laissé à la tête de l'armée et de la flotte qu'il commandait, et on prorogea ses pouvoirs pour un an. P. Licinius devait aussi rester dans le Brutium avec deux légions, tant que le consul jugerait utile de le laisser avec son commandement dans cette province. M. Livius et Sp. Lucrétius furent laissés également à la tête des deux légions avec lesquelles ils avaient défendu la Gaule contre Magon, et on prorogea leurs pouvoirs pour un an. Cn. Octavius devait remettre la Sardaigne et sa légion à Ti. Claudius, et veiller ensuite, avec quarante vaisseaux longs, à la défense des côtes, dans les limites que le sénat lui assignerait. M. Pomponius, préteur en Sicile, reçut les deux légions de l'armée de Cannes. T. Quintius devait commander à Tarente, C. Hostilius Tubulus, à Capoue, tous deux en qualité de propréteurs, comme l'année précédente, et avoir l'un et l'autre sous leurs ordres les anciennes garnisons. Pour les Espagnes, il fallait désigner les deux proconsuls à qui ce département était destiné; on en déféra le choix au peuple. Toutes les tribus décidèrent que les proconsuls L. Cornélius Lentulus et L. Manlius Acidinus, qui avaient commandé ces provinces l'année précédente, les conserveraient encore. Les consuls commencèrent ensuite les levées afin de pouvoir envoyer les nouvelles légions dans le Brutium et compléter les autres armées, comme l'avait ordonné le sénat.

XIV. On n'avait pas encore déclaré que l'Afrique serait au nombre des provinces; le sénat gardait sans doute le secret pour ne pas donner l'éveil aux Carthaginois; cependant on espérait à Rome que l'Afrique serait cette année le théâtre des dernières hostilités, et qu'on allait terminer la guerre punique. Ce pressentiment avait rempli les esprits d'idées superstitieuses; on était plus disposé à ra-

norum essent. Atintania, si, missis Romam legatis, ab senatu impetrasset, Macedoni accederet. In eas conditiones quum pax conveniret, ab rege fœderi ascripti, Prusia Bithyniæ rex, Achæi, Bœoti, Thessali, Acarnanes, Epirotæ : ab Romanis, Ilienses, Attalus rex, Pleuratus, Nabis Lacedæmoniorum tyrannus, Elei, Messenii, Athenienses. Hæc conscripta consignataque sunt, et in duos menses indutiæ factæ, donec Romam mitterentur legati, ut populus in has conditiones pacem juberet. Jusseruntque omnes tribus : quia, verso in Africam bello, omnibus aliis in præsentia levari volebant bellis. P. Sempronius, pace facta, ad consulatum Romam decessit.

XIII. P. Sempronio, M. Cornelio consulibus (quintus decimus is annus punici belli erat) provinciæ, Cornelio Etruria cum vetere exercitu, Sempronio Bruttii, ut novas scriberet legiones, decretæ. Prætoribus, M. Marcio urbana, L. Scribonio Liboni peregrina, et eidem Gallia, M. Pomponio Mathoni Sicilia, Ti. Claudio Neroni Sardinia evenit. P. Scipioni cum eo exercitu, cum ea classe, quam habebat, prorogatum in annum imperium est : item P. Licinio, ut Bruttios cum duabus legionibus obtineret, quoad cum in provincia cum imperio morari consuli e republica visum esset. Et M. Livio, et Sp. Lucretio, cum binis legionibus, quibus adversus Magonem Galliæ præsidio fuissent, prorogatum imperium est. Et Cn. Octavio, ut, quum Sardiniam legionemque Ti. Claudio tradidisset, ipse navibus longis quadraginta maritimam oram, quibus finibus senatus censuisset, tutaretur. M. Pomponio prætori in Sicilia Cannensis exercitus duæ legiones decretæ. T. Quinctius Tarentum, C. Hostilius Tubulus Capuam, proprætores, sicut priore anno, cum vetere uterque præsidio, obtinerent. De Hispaniæ imperio, quos in eam provinciam duos proconsules mitti placeret, latum ad populum est. Omnes tribus eosdem, L. Cornelium Lentulum et L. Manlium Acidinum, proconsules, sicut priore anno tenuissent, obtinere eas provincias jusserunt. Consules delectum habere instituerunt, et ad novas scribendas in Bruttios legiones, et in celerorum (ita enim jussi ab senatu erant) exercituum supplementum.

XIV. Quanquam nondum aperte Africa provincia decreta erat (occultantibus id, credo, Patribus, ne præsciscerent Carthaginienses), tamen in eam spem erecta civitas erat, in Africa eo anno debellatum iri, finemque bello punico adesse. Impleverat ea res superstitionum animos, pronique et ad nuntianda, et ad credenda prodi-



conter et à admettre des prodiges; aussi en publiait-on plus qu'à l'ordinaire. « On avait vu deux soleils; la nuit avait brillé de clartés soudaines; à Sétie on avait vu plusieurs fois une traînée de feu, qui s'étendait d'orient en occident; une porte de Terracine, une porte d'Anagni, et plusieurs endroits des murs avaient été frappés de la foudre; dans le temple de *Junon Sospita*, à Lanuvium, on avait entendu un bruit et un fracas horrible. » Pour expier ces prodiges, il y eut un jour de supplications; on célébra aussi un sacrifice novendial à l'occasion d'une pluie de pierres. On s'occupa ensuite de la réception qu'il fallait faire à la déesse Idéa Mater; M. Valérius, qui avait devancé ses collègues, avait annoncé sa prochaine arrivée en Italie; mais un message récent faisait savoir qu'elle était déjà à Terracine. Ce n'était pas chose de peu d'importance pour le sénat, que de décider quel était le citoyen le plus vertueux, cette décision étant un véritable triomphe que chacun préférait à tous les commandements militaires, à tous les honneurs que les suffrages du sénat et du peuple pouvaient accorder. Ce fut P. Scipion, fils de ce Cnéius, qui avait été tué en Espagne, et à peine assez âgé pour être questeur, qu'on jugea, parmi tant de citoyens vertueux, le plus vertueux de tous. Si les historiens contemporains nous avaient fait connaître les vertus qui lui méritèrent ce suffrage honorable, je les transmettrais avec plaisir à la postérité; mais, réduit à des conjectures sur un fait qui se perd dans la nuit des temps, je ne n'émettrai pas une opinion personnelle. P. Cornélius eut ordre d'aller à Ostie, avec toutes les dames romaines, au devant de la déesse, de la prendre sur le vaisseau, de la descendre à terre et de la remettre ensuite aux mains des dames romaines. Lorsque le vaisseau fut arrivé à l'embouchure du Tibre, Scipion, suivant ses instructions, se rendit à bord, prit la déesse des mains des prêtres et la descendit à terre. Elle fut reçue par les premières dames de la ville, parmi lesquelles on cite seulement Claudia Quinta. Cette femme, dont la réputation avait été, dit-on, jusqu'alors assez équivoque, rendit, par ce saint ministère, sa chasteté d'autant plus célèbre dans les âges suivants. Les dames portèrent la déesse dans leurs bras, se relevant les unes les autres. Tous les habitants s'étaient précipités au-devant du cortége. Sur son passage on avait placé, devant les portes des maisons, des vases où fumait l'encens; et tout le monde suppliait la déesse de vouloir bien entrer dans la ville pour la protéger. On déposa la statue dans le temple de la Victoire, sur le mont Palatin, la veille des ides d'avril, qui fut, depuis lors, un jour de fête. Le peuple se porta en foule au Palatin pour faire des offrandes à la déesse; il y eut un lectisterne, et on célébra les jeux appelés Mégalésiens.

XV. Quand il fut question de compléter les légions des diverses provinces, quelques sénateurs représentèrent qu'il était temps de faire cesser les abus tolérés en quelque sorte dans les temps difficiles, puisque la bonté des dieux avait enfin délivré les Romains de toute crainte. Cette motion ayant attiré l'attention du sénat, ils ajoutèrent que « les douze colonies latines qui, sous le consulat de Q. Fabius et de Q. Fulvius, avaient refusé de fournir des troupes, jouissaient de cette exemption depuis près de six ans, comme à titre d'hon-

gia erant; eo plura vulgabantur. « Duos soles visos; et nocte interluxisse; et facem Setiæ ab ortu solis ad occidentem porrigi visam. Tarracinæ portam, Anagniæ et portam et multis locis murum de cœlo tactum. In æde Junonis Sospitæ Lanuvii cum horrendo fragore strepitum editum. » Eorum procurandorum causa diem unum supplicatio fuit; et novendiale sacrum, quod de cœlo lapidatum esset, factum. Eo accessit consultatio de matre Idæa accipienda, quam, præterquam quod M. Valerius, unus ex legatis prægressus, actutum in Italia fore nuntiaverat, recens nuntius aderat, Tarracinæ jam esse. Haud parvæ rei judicium senatum tenebat, qui vir optimus in civitate esset. Veram certe victoriam ejus rei sibi quisque mallet, quam ulla imperia honoresve, suffragio seu Patrum, seu plebis delatos. P. Scipionem, Cn. filium, ejus qui in Hispania ceciderat, adolescentem nondum quæstorium, judicaverunt in tota civitate virum bonorum optimum esse. Id quibus virtutibus inducti ita judicarint, sicut proditum a proximis memoriæ temporum illorum scriptoribus libens posteris traderem; ita meas opiniones, conjectando rem vetustate obrutam, non interponam. P. Cornelius cum omnibus matronis Ostiam ire jussus obviam deæ, isque eam de nave accipere, et in terram elatam tradere ferendam matronis. Postquam navis ad ostium amnis Tiberini accessit, sicut erat jussus, in salum nave evectus, ab sacerdotibus deam accepit, extulitque in terram. Matronæ primores civitatis, inter quas unius Claudiæ Quintæ insigne est nomen, accepere; cui dubia, ut traditur, antea fama clariorem ad posteros tam religioso ministerio pudicitiam fecit. Eæ per manus, succedentes deinceps aliæ aliis, omni effusa civitate obviam, turibulis ante januas positis, qua præferebatur, atque accenso ture, precantibus, ut volens propitiaque urbem romanam iniret, in ædem Victoriæ, quæ est in Palatio, pertulere deam pridie Idus Apriles; isque dies festus fuit. Populus frequens dona deæ in Palatium tulit; lectisterniumque et ludi fuere, Megalesia appellata.

XV. Quum de supplemento legionum, quæ in provinciis erant, ageretur; « tempus esse, a quibusdam senatoribus subjectum est, quæ dubiis in rebus utcunque tolerata essent, ea, dempto jam tandem deum benignitate metu, non ultra pati. «Erectis exspectatione Patribus, subjecerunt, » colonias latinas duodecim, quæ Q. Fabio et Q. Fulvio consulibus abnuissent milites dare, eas annum



neur et de privilége, tandis que de bons et fidèles alliés voyaient pour prix de leur fidélité et de leur soumission au peuple romain des levées annuelles épuiser régulièrement leur population. » Ces paroles, en réveillant dans le sénat le souvenir d'un fait déjà presque oublié, y excitèrent un juste ressentiment. Aussi, avant de permettre le rapport d'aucune affaire, on décréta que « les consuls manderaient à Rome les magistrats et les dix principaux citoyens de Népète, Sutrium, Ardée, Calès, Albe, Carséoles, Sora, Suesse, Sétie, Circéies, Narnie, Interamne (c'étaient les douze colonies dénoncées). Là on calculerait le plus grand nombre de soldats que chacune de ces colonies aurait dû fournir au peuple romain depuis l'entrée des Carthaginois en Italie, et on exigerait qu'elles missent sur pied le double de ce nombre en infanterie, et de plus cent vingt cavaliers. Si quelqu'une d'elles ne pouvait compléter ce nombre de cavaliers, elle serait libre de remplacer un cavalier par trois fantassins : parmi les troupes à pied et à cheval, on choisirait les plus riches et on les enverrait hors de l'Italie, partout où des renforts seraient nécessaires. S'il en était qui s'y refusassent, on retiendrait à Rome les magistrats et les députés de leur colonie; et le sénat ne leur accorderait audience, même sur leur demande, qu'après l'exécution de ses ordres. On augmenterait aussi les contributions des colonies et on leur imposerait un as de plus par mille chaque année. Le cens y serait fait d'après les formes prescrites par les censeurs. On décrétait que ces formes seraient les mêmes que celles dont on se servait pour le peuple romain. Le résultat serait porté à Rome par les censeurs jurés des colonies, avant qu'ils sortissent de charge. » En vertu de ce sénatus-consulte, les consuls mandèrent à Rome les magistrats et les premiers citoyens de ces colonies; mais lorsqu'ils leur parlèrent de levées et d'impôts, ce fut à qui se récrierait et ferait des réclamations. « Il leur était impossible de fournir autant de troupes; si l'on s'en tenait aux prescriptions du traité, à peine pourraient-ils y satisfaire. Ils priaient et suppliaient qu'on leur permît d'entrer au sénat et d'y exposer leurs plaintes. Ils n'avaient rien fait pour mériter d'être ainsi ruinés; mais leur ruine fût-elle décidée, ni leurs torts, ni la colère du peuple romain ne pouvaient leur faire livrer plus d'hommes qu'ils n'en avaient. » Les consuls furent inflexibles; ils ordonnèrent aux députés de rester à Rome, et aux magistrats d'aller dans leurs villes presser les levées. Si ceux-ci n'amenaient à Rome le nombre de soldats exigé, ils n'obtiendraient point une audience du sénat. Quand les douze colonies eurent ainsi perdu tout espoir de faire entendre leurs plaintes au sénat, elles firent leurs levées, et comme, à la faveur d'une longue exemption de service, la jeunesse s'y était multipliée, les enrôlements s'effectuèrent sans peine.

XVI. Ce fut ensuite le tour d'une autre affaire presque aussi longtemps négligée et passée sous silence. M. Valérius Lévinus la remit en délibération. Il déclara « qu'il était juste de rembourser enfin aux particuliers les sommes empruntées sous son consulat et sous celui de M. Claudius. Personne

jam ferme sextum vacationem militiæ, quasi honoris et beneficii causa, habere; quum interim boni obedientesque socii, pro fide atque obsequio in populum romanum, continuis omnium annorum delectibus exhausti essent. » Sub hanc vocem non memoria magis Patribus renovata rei prope jam obliteratæ, quam ira irritata est. Itaque, nihil prius referre consules passi, decreverunt, « ut consules magistratus denosque principes Nepete, Sutrio, Ardea, Calibus, Alba, Carseolis, Sora, Suessa, Setia, Circeiis, Narnia, Interamna, (eæ namque coloniæ in ea causa erant) Romam excirent; iis imperarent, quantum quæque earum coloniarum militum plurimum dedisset populo romano, ex quo hostes in Italia essent, duplicatum ejus summæ numerum peditum daret, et equites centenos vicenos. Si qua eum numerum equitum explere non posset, pro equite uno tres pedites liceret dare; pedites equitesque quam locupletissimi legerentur, mitterenturque, ubicumque extra Italiam supplemento opus esset. Si qui ex iis recusarent, retineri ejus coloniæ magistratus legatosque placere; neque, si postularent, senatum dari, priusquam imperata fecissent. Stipendium præterea iis coloniis in millia æris asses singulos imperari exigique quotannis : censumque in iis coloniis agi ex formula ab Romanis censoribus data. Dari autem placere eamdem, quam populo romano; deferrique Romam ab juratis censoribus coloniarum, priusquam magistratu abirent. » Ex hoc senatusconsulto, accitis Romam magistratibus primoribusque earum coloniarum, consules quum militem stipendiumque imperassent, alii aliis magis recusare ac reclamare. Negare « tantum militum effici posse : vix, si simplum ex formula imperetur, enisuros. Orare atque obsecrare, ut sibi senatum adire ac deprecari liceret. Nihil se, quare perire merito deberent, admisisse : sed, si pereundum etiam foret, neque suum delictum, neque iram populi romani, ut plus militum darent, quam haberent, posse efficere. » Consules obstinati manere legatos Romæ jubent; magistratus ire domos ad delectus habendos : nisi summa militum, quæ imperata esset, Romam adducta, neminem iis senatum daturum. Ita præcisa spe senatum adeundi deprecandique, delectus in iis duodecim coloniis, per longam vacationem numero juni rum a cto, haud difficulter est perfectus.

XVI. Altera item res, prope æque longo neglecta silentio, relata a M. Valerio Lævino est. Qui, « privatis collatas pecunias, se ac M. Claudio consulibus, reddi tandem, æquum esse dixit. Nec mirari quemquam de-



ne devait s'étonner de le voir s'occuper personnellement d'une affaire où la foi publique était engagée; outre que ce soin regardait particulièrement le consul de l'année pendant laquelle on avait fait cet emprunt, c'était lui qui avait proposé cette mesure pour subvenir à l'épuisement du trésor, alors que le peuple ne pouvait plus suffire à l'impôt. » Le sénat approuva cette motion, et, sur le rapport des consuls, il décréta : « que les sommes seraient remboursées en trois paiements : le premier, par les consuls de cette année, les deux autres, au bout de trois et de cinq ans. » Toutes les autres préoccupations disparurent devant la nouvelle du malheur des Locriens, qu'on avait ignoré jusqu'alors, mais que l'arrivée de leurs députés fit connaître. Ce fut moins la scélératesse de Pléminius, que l'indulgence coupable ou la négligence de Scipion qui souleva une indignation générale. Dix députés de Locres se présentèrent devant les consuls assis dans le comice, avec des vêtements de deuil et tout l'extérieur de la misère; ils tendirent vers eux des voiles de suppliants et des rameaux d'olivier, comme c'est la coutume chez les Grecs, et se prosternèrent devant le tribunal en poussant des cris plaintifs. Interrogés par les consuls, ils répondirent « qu'ils étaient Locriens, que le lieutenant romain Q. Pléminius et ses soldats les avaient traités comme le peuple romain ne voudrait pas voir traiter les Carthaginois eux-mêmes. Ils demandaient qu'on leur permît de paraître devant le sénat, et d'y faire le déplorable récit de leurs infortunes. »

XVII. Le sénat leur donna audience, et le plus âgé prit la parole en ces termes : « Je sais, Pères conscrits, combien il importe, pour donner plus de poids à nos plaintes, que vous sachiez de nous avec exactitude comment Locres a été livrée à Annibal, et comment, après avoir chassé la garnison carthaginoise, elle est rentrée sous votre puissance. Car s'il vous est prouvé que sa défection n'a point été un crime concerté par tous les habitants, et que le retour à votre empire est dû non pas à notre seul désir, mais à nos efforts et à notre courage, vous serez bien plus indignés que de bons et fidèles alliés aient été si cruellement, si outrageusement traités par votre lieutenant et vos soldats. Mais deux motifs m'engagent à ajourner l'explication de cette double défection; le premier, c'est que Scipion, qui a repris Locres, et qui fut témoin de tout ce que nous avons fait de bien et de mal, doit être présent; le second, c'est que notre conduite, quelle qu'elle soit, ne méritait pas les traitements qu'on nous a fait souffrir. Nous ne pouvons le dissimuler, Pères conscrits, tant que la garnison carthaginoise occupa notre citadelle, les outrages les plus odieux et les plus révoltants nous ont été prodigués par Hamilcar, le commandant de cette garnison, par ses Numides et par ses Africains. Mais que sont ces outrages, comparés à ceux qu'il nous faut subir aujourd'hui? Daignez, Pères conscrits, écouter sans colère ce que je vais dire malgré moi. Une grande question occupe en ce moment le genre humain : à qui appartiendra le monde, aux Carthaginois ou à vous? S'il fallait, d'après les maux qu'ils nous ont fait souffrir, et ceux que nous souf-

bere, in publica obligata fide suam præcipuam curam esse. Nam, præterquam quod aliquid proprie ad consulem ejus anni, quo collatæ pecuniæ essent, pertineret, etiam se auctorem ita conferendi fuisse, inopi ærario, nec plebe ad tributum sufficiente. «Grata ea Patribus admonitio fuit; jussisque referre consulibus, decreverunt, « ut tribus pensionibus ea pecunia solveretur; primam præsentem ii, qui tum essent, duas tertii et quinti consules numerarent. » Omnes deinde alias curas una occupavit, postquam Locrensium clades, quæ ignoratæ ad eam diem fuerant, legatorum adventu vulgatæ sunt. Nec tam Q. Pleminii scelus, quam Scipionis in eo aut ambitio aut negligentia iras hominum irritavit. Decem legati Locrensium, obsiti squalore et sordibus, in comitio sedentibus consulibus velamenta supplicum, ramos, oleæ (ut Græcis mos est) porrigentes, ante tribunal cum flebili vociferatione humi procubuerunt. Quærentibus consulibus, « Locrenses se, dixerunt, esse, ea passos a Q. Pleminio legato Romanisque militibus, quæ pati ne Carthaginienses quidem velit populus romanus. Rogare, uti sibi Patres adeundi, deplorandique ærumnas suas potestatem facerent. »

XVII. Senatu dato, maximus natu ex iis : « Scio, quanti æstimentur nostræ apud vos querelæ, Patres conscripti, plurimum in eo momenti esse, si probe sciatis, et quomodo proditi Locri Annibali sint, et quomodo, pulso Annibalis præsidio, restituti in ditionem vestram. Quippe si et culpa defectionis procul a publico consilio absit, et reditum in vestram ditionem appareat, non voluntate solum, sed ope etiam ac virtute nostra; magis indignemini, bonis ac fidelibus sociis tam atroces atque indignas injurias ab legato vestro militibusque fieri. Sed ego causam utriusque defectionis nostræ in aliud tempus differendam arbitror esse, duarum rerum gratia : unius, ut coram P. Scipione, qui Locros recepit, omnium nobis recte perperamque factorum testis, agatur; alterius, quod, qualescumque sumus, tamen hæc, quæ passi sumus, pati non debuimus. Non possumus dissimulare, Patres conscripti, nos, quum præsidium punicum in arce nostra haberemus, multa fœda et indigna, et a præfecto præsidii Hamilcare, et ab Numidis Afrisque passos esse. Sed quid illa sunt, collata cum iis, quæ hodie patimur? Cum bona venia, quæso, audiatis, Patres conscripti, id, quod invitus dicam. In discrimine est nunc humanum omne genus, utrum vos, an Carthaginienses principes terrarum videat. Si ex iis, quæ Locrenses aut ab illis passi sumus,

frons en ce moment même de vos soldats, se prononcer entre les Carthaginois et les Romains, personne n'hésiterait à préférer leur domination à la vôtre. Et cependant voyez quelles sont les dispositions des Locriens à votre égard : bien que traités avec beaucoup moins de rigueur par les Carthaginois, nous nous sommes donnés à votre général ; vos soldats nous font plus de mal qu'on n'en fait à des ennemis, et c'est à vous, à vous seulement que nous nous en plaignons. Ou vous jeterez un regard de pitié sur nos infortunes, Pères conscrits, ou nous n'avons plus rien à demander, même aux dieux immortels. Pléminius a été envoyé en qualité de lieutenant avec un corps de troupes pour reprendre Locres aux Carthaginois, et on l'a laissé dans la ville avec les mêmes troupes pour y tenir garnison. Or ce Pléminius, votre lieutenant, Pères conscrits, l'excès de notre misère me donne le courage de le dire hautement, n'a rien d'un homme que la figure et l'aspect, rien d'un citoyen romain que l'extérieur, les vêtements et le langage. C'est un fléau, c'est un de ces monstres farouches comme la fable en avait placé dans le détroit qui nous sépare de la Sicile, pour la perte des navigateurs. Encore s'il se contentait d'assouvir seul contre vos alliés sa scélératesse, sa lubricité et son avarice, ce gouffre étant le seul, nous pourrions, malgré sa profondeur, le combler à force de patience; mais, grâce à lui, la contagion de la licence et de la méchanceté s'est étendue si loin, que de tous vos centurions, de tous vos soldats, il a fait autant de Pléminius. Tous pillent, dépouillent, frappent, blessent, tuent ; tous déshonorent les femmes, les filles, les enfants libres qu'ils ont arrachés aux bras de leurs parents. Chaque jour notre ville est prise d'assaut, chaque jour elle est livrée au pillage. Nuit et jour on entend retentir de toutes parts les cris déchirants des femmes et des enfants qu'on ravit et qu'on entraîne. Qui ne s'étonnerait, ou que notre patience suffise à tant d'outrages, ou que nos persécuteurs ne soient pas encore rassasiés. Je ne puis suivre pas à pas, et vous n'avez pas besoin d'entendre en détail le récit de tout ce que nous avons souffert. Un seul mot vous dira tout. J'affirme qu'il n'est pas une maison à Locres, qu'il n'est pas un homme qui ait échappé aux outrages; j'affirme qu'aucun raffinement de scélératesse, de lubricité, d'avarice n'a été épargné à quiconque avait la force de souffrir. Il est difficile de décider si le sort d'une ville est plus affreux lorsqu'elle est prise d'assaut par l'ennemi, ou lorsqu'elle est courbée sous le joug d'un exécrable tyran et dominée par la terreur de ses armes. Tous les malheurs qu'endure une ville prise d'assaut, nous les avons endurés, nous les endurons aujourd'hui plus que jamais, Pères conscrits; tous les forfaits que les tyrans les plus cruels et les plus farouches peuvent commettre contre des citoyens asservis, Pléminius les a commis contre nous, contre nos enfants et nos femmes.

XVIII. « Il en est un que les scrupules de religion gravés au fond de nos cœurs nous font une loi de vous signaler particulièrement, comme ils

aut a vestro præsidio nunc quum maxime patimur, æstimandum romanum ac punicum imperium sit ; nemo non illos sibi, quam vos, dominos præoptet. Et tamen videte, quemadmodum Locrenses in vos animati sint. Quum a Carthaginiensibus injurias tanto minores acciperemus, ad vestrum imperatorem confugimus ; quum a vestro præsidio plus quam hostilia patiamur, nusquam alio, quam ad vos, querelas detulimus. Aut vos respicietis perditas res nostras, Patres conscripti, aut ne ab diis quidem immortalibus quod precemur, quicquam superest. Q. Pleminius legatus missus est cum præsidio ad recipiendos a Carthaginiensibus Locros, et cum eodem ibi relictus est præsidio. In hoc legato vestro (dant enim animum ad loquendum libere ultimæ miseriæ) nec hominis quicquam est, Patres conscripti, præter figuram et speciem; neque romani civis, præter habitum, vestitumque, et sonum latinæ linguæ. Pestis ac bellua immanis, quales fretum quondam, quo ab Sicilia dividimur, ad perniciem navigantium circumsedisse fabulæ ferunt. At si scelus, libidinemque, et avaritiam solus ipse exercere in socios vestros satis haberet, unam profundam quidem voraginem tamen patientia nostra expleremus. Nunc omnes centuriones militesque vestros (adeo in promiscuo licentiam atque improbitatem esse voluit) Pleminios fecit : omnes rapiunt, spoliant, verberant, vulnerant, occidunt : constuprant matronas, virgines, ingenuos, raptos ex complexu parentum. Quotidie capitur urbs nostra, quotidie diripitur; dies noctesque omnia passim mulierum puerorumque, qui rapiuntur atque asportantur, ploratibus sonant. Miretur, qui sciat, quomodo aut nos ad patiendum sufficiamus, aut illos, qui faciunt, nondum tantarum injuriarum satietas ceperit. Neque ego exsequi possum, nec vobis operæ est audire singula, quæ passi sumus. Communiter omnia amplectar. Nego domum ullam Locris, nego quemquam hominem expertem injuriæ esse; nego ullum genus sceleris, libidinis, avaritiæ superesse, quod in ullo, qui pati potuerit, prætermissum sit. Vix ratio iniri potest, uter casus civitatis sit detestabilior, quum hostes bello urbem cepere, an quum exitiabilis tyrannus vi atque armis oppressit. Omnia, quæ captæ urbes patiuntur, passi sumus, et quum maxime patimur, Patres conscripti; omnia, quæ crudelissimi atque importunissimi tyranni scelera in oppressos cives edunt, Pleminius in nos, liberosque nostros, et conjuges, edidit.

XVIII. « Unum est, de quo nominatim et nos queri religio infixa animis cogat, et vos audire, et exsolvere rempublicam vestram religione, si ita vobis videbitur, velimus, Patres conscripti. Vidimus enim, cum quanta cæ-



vous obligent à nous écouter. Nous voudrions, Pères conscrits, vous voir expier, si vous le jugez à propos, un sacrilége qui retomberait sur votre république. Nous avons vu quels honneurs vous rendez à vos dieux, et avec quel respect vous accueillez les dieux étrangers. Or il existe, près de nos murs, un saint temple de Proserpine, dont la renommée est sans doute parvenue jusqu'à vous pendant la guerre de Pyrrhus. Ce prince, à son retour de Sicile, passant à la hauteur de Locres, voulut nous punir de notre fidélité envers vous, et, entre autres forfaits dont il se souilla, il pilla les trésors de Proserpine demeurés intacts jusqu'alors, les chargea sur sa flotte et prit luimême la route de terre. Qu'arriva-t-il, Pères conscrits? Cette flotte fut battue le lendemain par la plus affreuse tempête, et tous les vaisseaux qui portaient les dépouilles furent jetés sur nos côtes. Instruit enfin par ce désastre qu'il est des dieux, cet orgueilleux monarque fit rapporter dans les trésors de Proserpine les sommes qu'il avait enlevées. Toutefois depuis ce jour rien ne lui réussit : chassé de l'Italie, il périt d'une mort obscure et sans gloire en voulant surprendre Argos pendant la nuit. Votre lieutenant et les tribuns des soldats connaissaient ce fait, et mille autres qu'on leur racontait, non pour accroître leur terreur religieuse, mais comme autant de preuves que la puissance de la déesse s'était souvent manifestée à nous et à nos ancêtres : ils ont osé néanmoins porter leurs mains sacriléges sur ces trésors inviolables, et se charger d'un butin odieux qui les souillait, eux, leurs familles et vos soldats. Au nom de vos plus chers intérêts, gardez-vous donc, je vous en conjure, Pères conscrits, de rien entreprendre soit en Italie, soit en Afrique, que vous n'ayez expié leur forfait; ou craignez que la profanation dont ils se sont rendus coupables nonseulement ne soit effacée par leur sang, mais n'amène des malheurs publics. Déjà même, Pères conscrits, les chefs et les soldats sont victimes du courroux de la déesse : plusieurs fois nous les avons vus marcher enseignes déployées les uns contre les autres. L'un des deux camps avait pour chef Pléminius; l'autre, les deux tribuns militaires. Ils n'ont pas montré plus d'acharnement à combattre les Carthaginois qu'à s'entre-détruire eux-mêmes, et leur égarement aurait fourni à Annibal l'occasion de reprendre Locres, si nous n'eussions appelé Scipion à notre secours. Dira-t-on que cet égarement n'agite que les soldats, complices du sacrilége; et que la déesse n'a point fait éclater sa vengeance sur les chefs en les punissant. Mais c'est contre les chefs qu'elle a sévi le plus : les tribuns ont été battus de verges par l'ordre du lieutenant; le lieutenant a été à son tour perfidement arrêté par les tribuns, qui ont mis tout son corps en lambeaux, lui ont coupé le nez et les oreilles, et l'ont abandonné à demi mort. Le lieutenant, à peine rétabli de ses blessures, a fait jeter les tribuns en prison, les a fait battre de verges et torturer comme des esclaves, les a vus expirer dans d'affreux supplices, et a privé leurs cadavres mêmes de sépulture. C'est ainsi que la déesse a puni les spoliateurs de son temple; et elle ne cessera d'attacher à leurs pas

rimonia non vestros solum colatis deos, sed etiam externos accipiatis. Fanum est apud nos Proserpinæ, de cujus sanctitate templi credo aliquam famam ad vos pervenisse Pyrrhi bello : qui quum, ex Sicilia rediens, Locros classe prætervaheretur, inter alia fœda, quæ propter fidem erga vos in civitatem nostram facinora edidit, thesauros quoque Proserpinæ, intactos ad eam diem, spoliavit; atque ita, pecunia in naves imposita, ipse terra est profectus. Quid ergo evenit, Patres conscripti? Classis postero die fœdissima tempestate lacerata, omnesque naves, quæ sacram pecuniam habuerunt, in litora nostra ejectæ sunt. Qua tanta clade edoctus tandem deos esse superbissimus rex, pecuniam omnem conquisitam in thesauros Proserpinæ referri jussit. Nec tamen illi unquam postea prosperi quicquam evenit : pulsusque Italia, ignobili atque inhonesta morte, temere nocte ingressus Argos, occubuit. Hæc quum audisset legatus vester, tribunique militum, et mille alia, quæ non augendæ religionis causa, sed præsentis deæ numine sæpe comperta nobis majoribusque nostris, referebantur; ausi sunt nihilo minus sacrilegas admovere manus intactis illis thesauris, et nefanda præda se ipsos ac domos contaminare suas et milites vestros. Quibus, per vos fidemque vestram, Patres conscripti, priusquam eorum scelus expietis, neque in Italia, neque in Africa quicquam rei gesseritis; ne, quod piaculum commiserunt, non suo solum sanguine, sed etiam publica clade luant. Quanquam ne nunc quidem, Patres conscripti, aut in ducibus, aut in militibus vestris cessat ira deæ. Aliquoties jam inter se signis collatis concucurrerunt. Dux alterius partis Pleminius, alterius duo tribuni militum erant : non acrius cum Carthaginiensibus, quam inter se ipsi, ferro dimicaverunt : præbuissentque occasionem furore suo Locros recipiendi Annibali, ni accitus ab nobis Scipio intervenisset. At, hercule, milites contactos sacrilegio furor agitat : in ducibus ipsis puniendis nullum deæ numen apparuit? Imo ibi præsens maxime fuit. Virgis cæsi tribuni ab legato sunt. Legatus deinde insidiis tribunorum interceptus, præterquam quod toto corpore laceratus, naso quoque auribusque decisis, exsanguis est relictus : recreatus deinde legatus ex vulneribus, tribunos militum in vincula conjectos, dein verberatos, servilibusque omnibus suppliciis cruciatos trucidando occidit; mortuos deinde prohibuit sepeliri. Has dea pœnas a templi sui spoliatoribus habet nec ante desinet omnibus eos agitare furiis, quam reposita sacra pecunia in thesauris fuerit. Majores quondam



toutes les furies vengeresses que le jour où l'argent sacré aura été replacé dans ses trésors. Jadis nos ancêtres, pendant une guerre terrible avec les Crotoniates, songeant que le temple est situé hors de la ville, voulurent en transporter les trésors dans les murs. La nuit, on entendit dans le temple une voix qui leur disait « de ne pas y toucher ; que la déesse saurait défendre son sanctuaire. » Se faisant alors un scrupule de déplacer les trésors, ils songèrent à élever une enceinte autour du temple : mais les murs, arrivés à une certaine hauteur, s'écroulèrent tout à coup. Ce n'est pas aujourd'hui seulement, c'est mille fois que la déesse a protégé son sanctuaire et son temple, ou qu'elle a soumis les profanateurs à de terribles expiations. Quant à nos injures, il n'y a que vous, Pères conscrits, il ne peut y avoir que vous, qui en tiriez vengeance. C'est à vous, c'est à votre justice que nous nous adressons en suppliants. Peu nous importe que vous abandonniez Locres à ce lieutenant et à sa garnison, ou que vous nous livriez à la colère d'Annibal et des Carthaginois qui nous feront mettre à mort. Nous ne demandons pas que sur l'heure même, en l'absence de Pléminius et sans l'entendre, vous ajoutiez foi à nos paroles. Qu'il vienne, qu'il entende lui-même nos accusations, et qu'il les détruise. S'il n'a pas épuisé sur nous toutes les cruautés que l'homme peut exercer sur ses semblables, nous consentons à souffrir une seconde fois, si nous le pouvons, les mêmes tortures, et à le voir renvoyer absous de tout crime envers les dieux et envers les hommes. »

XIX. Lorquse les députés eurent ainsi parlé, Q. Fabius leur demanda s'ils avaient porté leurs plaintes à P. Scipion : ils répondirent « qu'ils lui avaient envoyé des députés, mais que ses préparatifs de guerre l'occupaient entièrement, et qu'il était déjà en Afrique, ou qu'il y passerait incessamment. Du reste, le lieutenant était en grande faveur auprès du général; ils en avaient eu la preuve, lorsque Scipion, après avoir entendu Pléminius et les tribuns, avait fait jeter ces derniers dans les fers, et laissé les mêmes pouvoirs à son lieutenant, quoique aussi coupable, plus coupable même que les tribuns. » On fit sortir les députés de la curie; les principaux sénateurs attaquèrent alors avec force et Pléminius et Scipion lui-même. Plus que tous les autres, Q. Fabius accusait Scipion : « Il était né, disait-il, pour perdre la discipline militaire. Ainsi, en Espagne, la révolte de ses légions avait peut-être causé plus de désastres que la guerre. Il agissait comme un étranger, comme un roi : aujourd'hui favorisant la licence des soldats, demain sévissant contre eux. » Son avis fut aussi violent que son discours. « Le lieutenant Pléminius devait être chargé de chaînes et amené à Rome : en cet état, il plaiderait sa cause. Si les plaintes des Locriens étaient fondées, on l'exécuterait en prison, et ses biens seraient confisqués. Quant à Scipion, qui était sorti de sa province sans l'ordre du sénat, il fallait le rappeler et s'entendre avec les tribuns pour qu'ils proposassent au peuple sa destitution. On répondrait aux Locriens en pleine assemblée, que les injustices dont ils se plaignaient leur avaient été faites contre l'aveu du sénat et du peuple romain; qu'on les reconnaissait pour des hommes d'honneur, des alliés et des amis fidèles; qu'on leur rendait

nostri, gravi Crotoniensium bello, quia extra urbem templum est, transferre in urbem eam pecuniam voluerunt. Noctu audita ex delubro vox est, « Abstinerent manus : deam sua templa defensuram. » Quia movendi inde thesauros incussa erat religio, muro circumdare templum voluerunt. Ad aliquantum jam altitudinis excitata erant mœnia, quum subito collapsa ruina sunt. Sed et nunc, et sæpe alias dea suam sedem, suumque templum aut tutata est, aut a violatoribus gravia piacula exegit. Nostras injurias nec potest, nec possit alius ulcisci, quam vos, Patres conscripti. Ad vos vestramque fidem supplices confugimus. Nihil nostra interest, utrum sub illo legato, sub illo præsidio Locros esse sinatis, an irato Annibali et Pœnis ad supplicium dedatis. Non postulamus, ut extemplo nobis, ut de absente, ut indicta causa credatis. Veniat, coram ipse audiat, ipse diluat. Si quicquam sceleris, quod homo in homines edere potest, in nos prætermisit, non recusamus, quin et nos omnia eadem iterum, si pati possumus, patiamur, et ille omni divino humanoque liberetur scelere. »

XIX. Hæc quum ab legatis dicta essent, quæsissetque ab iis Q. Fabius, detulissentne eas querelas ad P. Scipionem; responderunt, « missos legatos esse, sed eum belli apparatu occupatum esse; et in Africam aut jam trajecisse, aut intra paucos dies trajecturum. Et, legati gratia quanta esset apud imperatorem, expertos esse; quum, inter eum et tribunos cognita causa, tribunos in vincula conjecerit; legatum æque sontem, aut magis etiam, in ea potestate reliquerit. » Jussis excedere e templo legatis, non Pleminius modo, sed etiam Scipio, principum orationibus lacerari. Ante omnes Q. Fabius, natum eum ad corrumpendam disciplinam militarem, arguere. « Sic et in Hispania plus prope per seditionem militum, quam bello, amissum; externo et regio more et indulgere licentiæ militum, et sævire in eos. » Sententiam deinde æque trucem orationi adjecit. « Pleminium legatum vinctum Romam deportari placere, et ex vinculis causam dicere : ac, si vera forent, quæ Locrenses quererentur, in carcere necari, bonaque ejus publicari. P. Scipionem, quod de provincia decessisset injussu senatus, revocari; agique cum tribunis plebis, ut de imperio ejus abrogando ferrent ad populum. Locrensibus coram senatum respondere : quas injurias sibi factas quererentur, eas neque senatum, neque populum romanum factas velle. Viros bo

leurs enfants, leurs femmes, tout ce qu'on leur avait enlevé; qu'on ferait rechercher tout l'argent soustrait aux trésors de Proserpine, et qu'on y remettrait une somme double; qu'on offrirait un sacrifice expiatoire, après avoir consulté toutefois le collége des pontifes pour savoir quelles expiations il convenait de faire pour l'enlèvement et la profanation des trésors sacrés, à quels dieux il fallait l'offrir, et quelles devaient être les victimes; qu'on transporterait en Sicile tous les soldats qui étaient à Locres, et qu'on enverrait quatre cohortes des alliés latins pour tenir garnison dans cette ville. » On ne put ce jour-là recueillir toutes les voix, au milieu de l'agitation qui animait les défenseurs et les adversaires de Scipion; on ne rappelait pas seulement les forfaits de Pléminius et les infortunes des Locriens, on reprochait au général un faste qui convenait peu à un Romain, encore moins à un guerrier. « C'était en manteau et en sandales qu'il se promenait dans le gymnase; son temps se partageait entre les livres et la palestre. Également livrée à l'oisiveté et à la mollesse, toute sa suite jouissait des délices de Syracuse : Carthage et Annibal étaient bien loin de leurs pensées : l'armée tout entière, corrompue par la licence, comme autrefois à Sucrone, en Espagne, comme à Locres aujourd'hui, était devenue plus redoutable aux alliés qu'à l'ennemi. »

XX. Il y avait, dans ces accusations, du vrai, du faux, et, par cela même, quelque vraisemblance. On finit par adopter l'avis de Métellus, qui était d'accord en tout avec Fabius, excepté en ce qui touchait Scipion : « Était-il convenable, dit-il, que le jeune Romain, choisi naguère par ses concitoyens, malgré son âge, pour aller reconquérir l'Espagne, puis, l'Espagne reconquise, nommé consul pour mettre fin à la guerre punique; que ce général sur lequel Rome avait compté pour arracher Annibal de l'Italie et soumettre l'Afrique, se vît tout à coup condamné comme un Pléminius, sans qu'on eût voulu l'entendre, et rappelé de sa province? Les Locriens, en se plaignant des odieuses violences dont ils avaient été victimes, n'avaient-ils pas déclaré qu'elles n'avaient pas eu lieu en présence de Scipion, et pouvait-on lui reprocher autre chose que trop d'indulgence pour son lieutenant, ou peut-être une fausse honte? Son avis était donc que le préteur M. Pomponius, à qui le sort avait assigné la Sicile, partît sous trois jours pour son département. Les consuls prendraient dans le sénat dix députés, à leur choix, pour les envoyer avec le préteur, ainsi que deux tribuns du peuple et un édile : le préteur ferait une enquête avec cette commission. Si les violences dont se plaignaient les Locriens avaient été exercées par les ordres ou de l'aveu de P. Scipion, on lui ordonnerait de quitter sa province. S'il était déjà passé en Afrique, les tribuns du peuple, l'édile et deux députés, choisis par le préteur comme les plus capables, se rendraient en Afrique : les tribuns et l'édile, pour ramener Scipion; les députés, pour prendre le commandement de l'armée, jusqu'à l'arrivée d'un nouveau général. Si M. Pomponius et les dix députés reconnaissaient que rien n'avait été fait par les ordres ou de l'aveu de P. Scipion,

nos, sociosque, et amicos eos appellari; liberos, conjuges, quæque alia erepta essent, restitui; pecuniam, quanta ex thesauris Proserpinæ sublata esset, conquiri, duplamque pecuniam in thesauros reponi; et sacrum piaculare fieri, ita ut prius ad collegium pontificum referretur, quod sacri thesauri moti, violati essent, quæ piacula, quibus diis, quibus hostiis, fieri placeret. Milites, qui Locris essent, omnes in Siciliam transportari : quatuor cohortes sociorum latini nominis in præsidium Locros adduci. » Perrogari eo die sententiæ, accensis studiis pro Scipione et adversus Scipionem, non potuere. Præter Pleminii facinus Locrensiumque cladem, ipsius etiam imperatoris non Romanus modo, sed ne militaris quidem cultus jactabatur; « cum pallio crepidisque inambulare in gymnasio, libellis eum palæstræque operam dare; æque segniter molliterque cohortem totam Syracusarum amœnitate frui; Carthaginem atque Annibalem excidisse de memoria; exercitum omnem licentia corruptum, qualis Sucrone in Hispania fuerit, qualis nunc Locris, sociis magis, quam hosti, metuendum. »

XX. Hæc quanquam partim vera, partim mixta, eoque similia veris jactabantur, vicit tamen Q. Metelli sententia; qui, de ceteris Maximo assensus, de Scipionis causa dissensit. « Qui enim convenire, quem modo civitas juvenem admodum recuperandæ Hispaniæ delegerit ducem, quem, recepta ab hostibus Hispania, ad imponendum punico bello finem creaverit consulem, spe destinaverit Annibalem ex Italia detracturum, Africam subacturum, eum repente, tanquam Q. Pleminium, indicta causa prope damnatum, ex provincia revocari? quum ea, quæ in se nefarie facta Locrenses quererentur, ne præsente quidem Scipione facta dicerent, neque aliud, quam patientia, aut pudor, quod legato pepercisset, insimulari possit? Sibi placere, M. Pomponium prætorem, cui Sicilia provincia sorte evenisset, triduo proximo in provinciam proficisci; consules decem legatos, quos iis videretur, ex senatu legere, quos cum prætore mitterent, et duos tribunos plebei, atque ædilem. Cum eo consilio prætorem cognoscere. Si ea, quæ Locrenses facta quererentur, jussu aut voluntate P. Scipionis facta essent, ut eum de provincia decedere juberent. Si P. Scipio jam in Africam trajecisset, tribuni plebis atque ædilis cum duobus legatis, quos maxime prætor idoneos censuisset, in Africam proficiscerentur; tribuni atque ædilis, qui reducerent inde Scipionem; legati, qui exercitui præessent, donec novus imperator ad eum exercitum venisset. Sin M. Pomponius



on le laisserait à la tête de l'armée, pour suivre le plan de campagne qu'il avait formé. » Le sénatus-consulte ainsi arrêté, on engagea les tribuns à se concerter entre eux ou à tirer au sort pour savoir ceux qui accompagneraient le préteur et les députés. On s'adressa au collége des pontifes pour l'expiation du sacrilége de la profanation et du vol commis à Locres, dans le temple de Proserpine. Les tribuns du peuple qui partirent avec le préteur et les dix députés furent M. Claudius Marcellus et M. Cincius Alimentus : on leur adjoignit un édile plébéien; si P. Scipion était en Sicile et qu'il refusât d'obéir au préteur, ou bien s'il était déjà passé en Afrique, ce magistrat devait l'arrêter par l'ordre des tribuns et le ramener en vertu de leur puissance inviolable. Les commissaires avaient l'intention de passer à Locres avant d'aller à Messine.

XXI. Au reste, il y a deux versions sur l'affaire de Pléminius. Les uns disent que, averti de ce qui se passait à Rome, comme il se rendait en exil à Naples, il rencontra par hasard Q. Métellus, un des députés, qui le ramena de force à Rhège. Les autres rapportent que Scipion envoya un lieutenant et trente des plus nobles chevaliers pour jeter Pléminius dans les fers, et avec lui les chefs de la sédition. Tous les coupables, arrêtés soit auparavant par l'ordre de Scipion, soit depuis, par celui du préteur, furent mis sous la garde des habitants de Rhège. Le préteur et les députés arrivés à Locres donnèrent, conformément à leurs instructions, leurs premiers soins aux affaires religieuses. Tout l'argent sacré qui se trouvait chez Pléminius et chez ses soldats fut recueilli, joint à celui qu'ils avaient apporté et replacé par eux dans les trésors. On offrit un sacrifice expiatoire. Le préteur réunit alors ses soldats en assemblée, leur enjoignit de sortir de la ville et d'établir leur camp dans la plaine, déclarant que « si quelque soldat restait dans la ville ou emportait ce qui ne lui appartenait pas, il autorisait les Locriens à reprendre ceux de leurs effets qu'ils pourraient reconnaître et à réclamer ceux qu'ils ne trouveraient pas. Avant tout, il voulait que les personnes libres fussent rendues immédiatement à leurs familles; il punirait d'un châtiment exemplaire ceux qui ne les rendraient pas.» Il convoqua ensuite l'assemblée des Locriens et leur annonça « que le peuple romain et le sénat leur rendaient la liberté et l'usage de leurs lois. Si quelqu'un d'entre eux voulait accuser Pléminius ou tout autre, il pouvait le suivre à Rhège. Si l'on avait à se plaindre de P. Scipion au nom de la ville, si on prétendait que les forfaits commis à Locres envers les dieux et les hommes avaient été ordonnés ou non désavoués par Scipion, il fallait envoyer des députés à Messine : c'est là qu'il prendrait connaissance de cette affaire avec le conseil. » Les Locriens remercièrent le préteur, les députés, le sénat et le peuple romain : « Ils iraient, répondirent-ils, accuser Pléminius. Quant à Scipion, bien qu'il eût été peu sensible aux souffrances de leur patrie, c'est un homme qu'ils aimaient mieux avoir

et decem legati comperissent, neque jussu, neque voluntate P. Scipionis ea facta esse, ut ad exercitum Scipio maneret, bellumque, ut proposuisset, gereret. » Hoc facto senatusconsulto, cum tribunis plebis actum est, ut compararent inter se, aut sorte legerent, qui duo cum prætore ac legatis irent. Ad collegium pontificum relatum de expiandis, quæ Locris in templo Proserpinæ tacta, violata, elataque inde essent. Tribuni plebis cum prætore et decem legatis profecti M. Claudius Marcellus et M. Cincius Alimentus; iis ædilis plebis datus, quem, si aut in Sicilia prætori dicto audiens non esset Scipio, aut jam in Africam trajecisset, prendere tribuni juberent, ac jure sacrosanctæ potestatis reducerent. Prius Locros ire, quam Messanam, consilium erat.

XXI. Ceterum duplex fama est, quod ad Pleminium attinet. Alii, auditis, quæ Romæ acta essent, in exsilium Neapolim euntem forte in Q. Metellum, unum ex legatis, incidisse, et ab eo Rhegium vi retractum tradunt; alii, ab ipso Scipione legatum cum triginta nobilissimis equitum missum, qui Q. Pleminium in catenas, et cum eo seditionis principes, conjicerent. Ii omnes seu ante Scipionis, seu tum prætoris jussu, traditi in custodiam Rheginis. Prætor legatique Locros profecti primam, sicuti mandatum erat, religionis curam habuere. Omnem enim sacram pecuniam, quæque apud Pleminium, quæque apud milites erat, conquisitam, cum ea, quam ipsi secum attulerant, in thesauris reposuerunt, ac piaculare sacrum fecerunt. Tum vocatos ad concionem milites prætor signa extra urbem efferre jubet, castraque in campo locat, cum gravi edicto. « Si quis miles aut in urbe restitisset, aut secum extulisset, quod suum non esset, Locrensibus se permittere, ut, quod sui quisque cognosset, prehenderet; si quid non compareret, repeteret. Ante omnia, libera corpora placere sine mora Locrensibus restitui; non levi defuncturum pœna, qui non restituisset.» Locrensium deinde concionem habuit, atque, « iis libertatem legesque suas populum romanum senatumque restituere, » dixit. « Si qui Pleminium aliumve quem accusare vellet, Rhegium se sequeretur. Si de P. Scipione publice queri vellent, ea, quæ Locris nefarie in deos hominesque facta essent, jussu aut voluntate P. Scipionis facta esse, legatos mitterent Messanam; ibi secum consilio cogniturum. » Locrenses prætori legatisque, et senatui ac populo romano gratias egere : « se ad Pleminium accusandum ituros. Scipionem, quanquam parum injuriis civitatis suæ doluerit, eum esse virum, quem amicum sibi, quam inimicum, malint esse. Pro certo se habere, neque jussu, neque voluntate P. Scipionis tot tam



pour ami que pour ennemi. Ils ne doutaient pas que de si criminels attentats n'eussent été commis sans son ordre et sans son aveu ; Scipion avait eu trop de confiance en Pléminius, ou trop de défiance envers eux. Il était dans le caractère de quelques personnes de ne pas vouloir le crime, et de n'avoir pas assez de courage pour le punir. » Le préteur et son conseil se sentaient soulagés d'un grand poids, n'ayant pas à poursuivre Scipion. Ils condamnèrent Pléminius et environ trente-deux coupables avec lui, et les envoyèrent à Rome chargés de fers ; puis ils se rendirent auprès de Scipion afin de s'assurer par eux-mêmes de la vérité des bruits qui circulaient sur le faste, sur la mollesse de ce général, sur le relâchement de la discipline militaire, et de pouvoir faire leur rapport à Rome.

XXII. Tandis qu'ils se rendaient à Syracuse, Scipion préparait des actes et non des paroles pour sa justification. Il ordonna à toute son armée de se réunir dans la ville, et à sa flotte de se tenir prête comme si l'on devait combattre ce jour-là sur terre et sur mer avec les Carthaginois. Le jour où les députés arrivèrent, il les reçut avec une cordiale hospitalité. Le lendemain, il leur fit voir ses troupes de terre et de mer. Ce ne fut pas une simple revue : les troupes de terre simulèrent un engagement, tandis que la flotte, dans le port, donnait aux députés le spectacle d'une bataille navale. Il les conduisit ensuite dans les arsenaux et les greniers publics, et leur montra toutes ses provisions de guerre. Le préteur et les députés furent frappés d'une telle admiration par les détails et l'ensemble de ces préparatifs qu'ils demeurèrent convaincus que ce général et cette armée triompheraient de Carthage, ou qu'elle serait à jamais invincible. Ils l'autorisèrent, en implorant la protection des dieux, à passer en Afrique, afin de réaliser, le plus tôt possible, les espérances que le peuple romain avait conçues le jour où toutes les centuries l'avaient proclamé premier consul. Ils partirent ensuite pour Rome avec la plus vive satisfaction, comme s'ils allaient y annoncer une victoire, et non les grands préparatifs de guerre qu'ils avaient vus. Pléminius et ses complices furent, aussitôt après leur arrivée à Rome, jetés en prison. La première fois qu'ils furent promenés devant le peuple par les tribuns, ils trouvèrent les esprits tellement émus des malheurs de Locres, qu'ils n'excitèrent aucune compassion. Mais, comme on les fit ensuite comparaître très-souvent, l'odieux de leur conduite s'affaiblissant avec le temps, le ressentiment s'adoucit. Les mutilations qu'avait subies Pléminius, et le souvenir de Scipion, quoique absent, inspirèrent, même au peuple, des sentiments plus favorables. Pléminius mourut en prison avant que le peuple eût prononcé sur son affaire. Au sujet de cet homme, Clodius Licinius rapporte, dans le troisième livre de son histoire romaine, que, lors d'une représentation des jeux votifs, donnée à Rome par Scipion pendant son second consulat, il avait gagné, à prix d'argent, quelques malfaiteurs qui devaient mettre le feu en plusieurs endroits de la ville et lui fournir l'occasion de briser ses fers et de s'évader. Le complot fut découvert, et Pléminius transporté dans la prison de Tullius, en vertu d'un sénatus-consulte. Quant à Scipion, il ne fut question de lui

nefanda commissa ; aut Pleminio nimium, aut sibi parum creditum. Natura insitum quibusdam esse, ut magis peccari nolint, quam satis animi ad vindicanda peccata habeant. » Et prætori et consilio haud mediocre onus demptum erat de Scipione cognoscendi. Pleminium, et ad duo et triginta homines cum eo damnaverunt, atque in catenis Romam miserunt ; ipsi ad Scipionem profecti sunt, ut ea quoque, quæ vulgata sermonibus erant de cultu ac desidia imperatoris solutaque militiæ disciplina, comperta oculis perferrent Romam.

XXII. Venientibus iis Syracusas, Scipio res, non verba, ad purgandum sese paravit. Exercitum omnem eo convenire, classem expediri jussit, tanquam dimicandum eo die terra marique cum Carthaginiensibus esset. Quo die venerunt hospitio comiter acceptis, postero die terrestrem navalemque exercitus, non instructos modo, sed hos decurrentes, classem in portu, simulacrum et ipsam edentem navalis pugnæ, ostendit ; tum circa armamentaria et horrea aliumque belli apparatum visendum prætor legatique docti. Tantaque admiratio singularum universarumque rerum incussa, ut satis crederent, aut illo duce atque exercitu vinci carthaginiensem populum, aut nullo alio posse ; juberentque, quod dii bene verterent, trajicere, et spei conceptæ, quo die illum omnes centuriæ priorem consulem dixissent, primo quoque tempore compotem populum romanum facere ; adeoque lætis inde animis profecti sunt, tanquam victoriam, non belli magnificum apparatum, nuntiaturi Romam essent. Pleminius, quique in eadem causa erant, postquam Romam est ventum, extemplo in carcerem conditi. Ac primo producti ad populum ab tribunis, apud præoccupatos Locrensium clade animos, nullum misericordiæ locum habuerunt. Postea, quum sæpius producerentur, jam senescente invidia, molliebantur iræ ; et ipsa deformitas Pleminii memoriaque absentis Scipionis favorem ad vulgum conciliabat. Mortuus tamen prius in vinculis est, quam judicium de eo populi perficeretur. Hunc Pleminium Clodius Licinius in libro tertio rerum romanarum refert, ludis votivis, quos Romæ Africanus iterum consul faciebat, conatum per quosdam, quos pretio corruperat, aliquot locis urbem incendere, ut frangendi carceris fugiendique haberet occasionem ; patefacto dein scelere, delegatum in Tullianum ex senatusconsulto. De Scipione nusquam, nisi in senatu actum ; ubi omnes legatique et tribuni, classem



que dans le sénat. Les députés et les tribuns y firent un éloge si pompeux de la flotte, de l'armée et du général, que le sénat fut d'avis de hâter l'expédition d'Afrique, et qu'il permit à Scipion de choisir dans les légions de Sicile celles qu'il emmènerait avec lui et celles qu'il laisserait pour la garde de la province.

XXIII. Tandis que ces choses se passaient à Rome, les Carthaginois, qui avaient établi des quartiers d'observation sur tous les promontoires, qui interrogeaient tout le monde, qui s'effrayaient à chaque nouvelle, après avoir passé l'hiver dans les alarmes, se ménagèrent une alliance d'une haute importance pour la défense de l'Afrique, en gagnant à leur cause le roi Syphax. Ils étaient persuadés que Scipion comptait surtout sur la coopération de ce prince pour le succès de son invasion. Il existait entre Asdrubal, fils de Gisgon, et Syphax des rapports d'hospitalité, comme nous l'avons dit plus haut, lorsque Scipion et Asdrubal, partis d'Espagne, se trouvèrent en même temps réunis par le hasard à sa cour; mais il avait en outre été question d'une alliance de famille : le roi devait épouser la fille du général carthaginois. Asdrubal, voulant hâter la conclusion de cette affaire et fixer l'époque du mariage, car sa fille était nubile, se rendit auprès du roi, et, le voyant vivement épris, comme le sont les Numides, les plus ardents et les plus passionnés des peuples barbares, il fit venir sa fille de Carthage et avança le mariage. Au milieu des fêtes et de la joie, l'union particulière des deux familles fut suivie d'une alliance entre les deux peuples; les Carthaginois et Syphax se lièrent par des engagements réciproques et se promirent sous la foi du serment d'avoir les mêmes amis et les mêmes ennemis. Cependant Asdrubal n'avait pas oublié qu'un traité existait entre Scipion et le roi. Connaissant toute l'inconstance et toute la versatilité des barbares, il craignit que, si les Romains passaient en Afrique, ce mariage ne fût un faible lien pour le Numide : il profita donc de ce que Syphax était dans l'ivresse d'un nouvel amour, et lui persuada, en s'aidant aussi des caresses de sa fille, d'envoyer des députés en Sicile, à Scipion, pour le détourner de passer en Afrique, sur la foi de ses promesses antérieures. Syphax fit dire au général romain « qu'il venait d'épouser la fille d'un citoyen de Carthage, Asdrubal, que Scipion avait rencontré à sa cour; qu'il s'était uni par un traité d'alliance avec le peuple carthaginois; que son vœu le plus cher était de voir le théâtre de la guerre entre les Romains et les Carthaginois fixé, comme il l'avait été jusqu'ici, hors de l'Afrique, afin de ne pas se trouver dans la nécessité de prendre part à leurs querelles et d'embrasser un parti en reniant l'autre; que, si P. Scipion ne renonçait pas à ses vues sur l'Afrique, s'il faisait marcher ses troupes sur Carthage, il se verrait forcé de combattre pour la terre qui lui avait donné le jour, pour la patrie de son épouse, pour son père et pour ses pénates. »

XXIV. Ce fut avec ces instructions que les députés se rendirent auprès de Scipion. Ils le rencontrèrent à Syracuse. Scipion se voyait enlever un puissant appui pour sa guerre d'Afrique, une

eam, exercitum, ducemque verbis extollentes, effecerunt, ut senatus censeret, primo quoque tempore in Africam trajiciendum; Scipionique permitteretur, ut ex iis exercitibus, qui in Sicilia essent, ipse legeret, quos in Africam secum trajiceret, quos provinciæ relinqueret præsidio.

XXIII. Dum hæc apud Romanos geruntur, Carthaginienses quoque, quum, speculis per promontoria omnia positis, percunctantes paventesque ad singulos nuntios sollicitam hiemem egissent, haud parvum et ipsi tuendæ Africæ momentum adjecerunt societatem Syphacis regis, cujus maxime fiducia trajecturum in Africam Romanum crediderunt. Erat Asdrubali Gisgonis filio non hospitium modo cum rege, de quo ante dictum est, quum ex Hispania forte in idem tempus Scipio atque Asdrubal convenerunt; sed mentio quoque inchoata affinitatis, ut rex duceret filiam Asdrubalis. Ad eam rem consummandam tempusque nuptiis statuendum (jam enim et nubilis erat virgo) profectus Asdrubal, ut accensum cupiditate (et sunt ante omnes Numidæ barbaros effusi in Venerem) sensit, virginem ab Carthagine arcessit, maturatque nuptias; et inter aliam gratulationem, ut publicum quoque fœdus privato adjiceretur, societas inter populum carthaginiensem regemque, data ultro citroque fide. eosdem amicos inimicosque habituros, jurejurando affirmatur. Ceterum Asdrubal, memor et cum Scipione initæ regi societatis, et quam vana et mutabilia barbarorum ingenia essent, veritus, ne, si trajiceret in Africam Scipio, parvum vinculum eæ nuptiæ essent, dum accensum recenti amore Numidam habet, perpellit, blanditiis quoque puellæ adhibitis, ut legatos in Siciliam ad Scipionem mittat, per quos moneat eum, « ne prioribus suis promissis fretus in Africam trajiciat. Se et nuptiis civis Carthaginiensis, filiæ Asdrubalis, quem viderit apud se in hospitio, et publico etiam fœdere cum populo carthaginiensi junctum. Optare primum, ut procul ab Africa, sicut adhuc fecerint, bellum Romani cum Carthaginiensibus gerant, ne sibi interesse certaminibus eorum, armaque aut hæc, aut illa, abnuentem alteram societatem, sequi necesse sit. Si non abstineat Africa Scipio, et Carthagini exercitum admoveat, sibi necessarium fore, et pro terra africa, in qua et ipse sit genitus, et pro patria conjugis suæ, proque parente ac penatibus dimicare. »

XXIV. Cum his mandatis ab rege legati ad Scipionem missi, Syracusis eum convenerunt. Scipio quanquam magno momento rerum in Africa gerendarum magnaque spe



grande espérance de succès ; cependant il se hâta de congédier les députés, avant que l'objet de leur mission fût connu, et leur remit des lettres pour Syphax. Il engageait instamment ce prince « à ne point violer les lois de l'hospitalité qui l'unissaient à lui, ni l'alliance qu'il avait contractée avec le peuple romain ; à respecter la justice, la bonne foi, les serments, les dieux témoins et arbitres des traités. » Cependant on ne pouvait cacher la venue des Numides : ils avaient parcouru la ville, et s'étaient montrés au prétoire ; si donc on gardait le silence sur l'objet de leur mission, il y avait à craindre que la vérité ne se divulguât d'elle-même avec d'autant plus de rapidité qu'on prenait plus de soin à la cacher, et que l'armée ne se décourageât à la pensée de combattre en même temps Syphax et les Carthaginois. Scipion détourna l'attention du soldat de la réalité, en lui donnant une fausse préoccupation. Il convoqua les légions : « Il n'était plus temps d'hésiter, leur dit-il. Les rois ses alliés le pressaient de passer au plus tôt en Afrique. Masinissa s'était déjà rendu en personne auprès de Lélius, pour se plaindre de ce qu'on perdait le temps en de vaines lenteurs. Quant à Syphax, il lui envoyait des députés pour lui témoigner aussi son étonnement, pour connaître les motifs d'un si long retard et le presser de faire passer enfin son armée en Afrique, ou de lui mander s'il avait changé de projet, afin qu'il pût pourvoir à sa sûreté et à celle de ses états. Aussi, comme tous les préparatifs étaient faits, toutes les mesures prises, et qu'il importait de ne plus différer l'entreprise, il avait résolu de réunir la flotte à Lilybée, d'y rassembler toutes ses forces, infanterie et cavalerie, et de faire voile pour l'Afrique, au premier vent favorable, avec l'aide des dieux. » Il écrivit à M. Pomponius de se rendre à Lilybée, s'il le jugeait à propos, pour qu'ils se consultassent entre eux sur le choix des légions et sur le nombre de troupes qu'il emmènerait avec lui. En même temps il envoya sur toute la côte l'ordre de prendre les bâtiments de transport et de les diriger sur Lilybée. Tout ce que la Sicile renfermait de troupes et de vaisseaux se rassembla donc à Lilybée ; la ville ne pouvait contenir une si grande multitude d'hommes, et le port était trop étroit pour les vaisseaux. Tous brûlaient du désir de passer en Afrique ; et l'on eût dit qu'ils allaient, non pas faire la guerre, mais recueillir le prix d'une victoire certaine. Les débris des légions de Cannes surtout étaient convaincus que c'était sous Scipion, et non sous un autre chef, qu'ils pourraient, en combattant vaillamment pour la république, mériter d'être délivrés de leur service ignominieux. De son côté, Scipion était loin de dédaigner ces troupes : il savait bien qu'il ne fallait pas imputer à leur lâcheté le désastre de Cannes, et qu'il n'y avait point dans l'armée romaine de soldats aussi vieux, aussi habiles dans tous les genres de combats, et surtout dans les siéges. Ces légions étaient la cinquième et la sixième. Il leur déclara qu'il allait les emmener en Afrique, les passa en revue, laissa les hommes qui ne lui parurent pas propres à cette campagne, et les remplaça par les soldats qu'il avait amenés

destitutus erat, legatis propere, priusquam res vulgaretur, remissis in Africam, literas dat ad regem, quibus etiam atque etiam monet eum, « ne jura hospitii secum, neu cum populo romano initæ societatis, neu fas, fidem, dextras, deos testes atque arbitros conventorum, fallat. » Ceterum, quando neque celari adventus Numidarum poterat, (vagati enim in urbe, observatique prætorio erant), et, si sileretur, quid petentes venissent, periculum erat, ne vera eo ipso, quod celarentur, sua sponte magis emanarent, timorque in exercitum incideret, ne simul cum rege et Carthaginiensibus foret bellandum, avertit a vero falsis præoccupando mentes hominum. Et, vocatis ad concionem militibus, « Non ultra esse cunctandum, ait. Instare, ut in Africam quam primum trajiciat, socios reges. Masinissam prius ipsum ad Lælium venisse, querentem, quod cunctando tempus tereretur. Nunc Syphacem mittere legatos, idem admirantem, quæ tam diuturnæ moræ sit causa ; postulantemque, ut aut trajiciatur tandem in Africam exercitus, aut, si mutata consilia sint, certior fiat, ut et ipse sibi ac regno suo possit consulere. Itaque, paratis jam omnibus instructisque, et re jam non ultra recipiente cunctationem, in animo sibi esse, Lilybæum classe traducta, eo lemque omnibus peditum equitumque copiis contractis, quæ prima dies cursum navibus daret, deis bene juvantibus, in Africam trajicere. » Literas ad M. Pomponium mittit, ut, si ei videretur, Lilybæum veniret ; ut communiter consulerent, quas potissimum legiones, et quantum militum numerum in Africam trajiceret. Item circum oram omnem maritimam misit, ut naves onerariæ comprehensæ Lilybæum omnes contraherentur. Quicquid militum naviumque in Sicilia erat, quum Lilybæum convenissent, et nec urbs multitudinem hominum, nec portus naves caperet, tantus omnibus ardor erat in Africam trajiciendi, ut non ad bellum duci viderentur, sed ad certa victoriæ præmia. Præcipue, qui superabant ex Cannensi exercitu, milites, illo, non alio duce, credebant, navata reipublicæ opera, finire se militiam ignominiosiam posse. Et Scipio minime id genus militum aspernabatur ; ut qui neque ad Cannas ignavia eorum cladem acceptam sciret, neque ullos æque veteres milites in exercitu romano esse, expertosque non variis præliis modo, sed urbibus etiam oppugnandis. Quinta et sexta Cannenses erant legiones. Eas se trajecturum in Africam quum dixisset, singulos milites inspexit ; relictisque, quos non idoneos credebat, in locum eorum subjecit quos secum ex Italia adduxerat ; supple



d'Italie. Il compléta les cadres de ces légions, en sorte que chacune d'elles se composait de six mille deux cents hommes de pied, et de trois cents cavaliers. Il prit aussi l'élite de l'infanterie et de la cavalerie des alliés latins qui faisaient partie de l'armée de Cannes.

XXV. Les historiens évaluent très-diversement le nombre d'hommes qui fut transporté en Afrique. Les uns le portent à dix mille hommes d'infanterie et deux mille deux cents chevaux; les autres, à seize mille hommes d'infanterie et mille six cents chevaux; d'autres enfin, grossissant ce nombre de plus de moitié, disent qu'on embarqua trente-cinq mille hommes, tant infanterie que cavalerie. Quelques-uns n'ont donné aucune évaluation. Dans le doute, j'aime mieux imiter leur réserve. Célius, tout en ne précisant pas le nombre, en parle comme d'une multitude immense. « Des oiseaux, dit-il, tombèrent du haut des airs, étourdis par les clameurs des soldats, et les vaisseaux étaient encombrés de tant de monde, qu'il semblait ne pas rester un seul homme en Italie ou en Sicile. » Afin que l'embarquement se fît avec ordre et sans confusion, Scipion se chargea de le surveiller. C. Lélius, qui commandait la flotte, contint dans les vaisseaux les marins qu'il avait fait embarquer auparavant. Le chargement des vivres fut confié aux soins du préteur M. Pomponius. La flotte reçut des provisions pour quarante-cinq jours; sur cette quantité il y en avait de cuites pour quinze jours. Quand toute l'armée fut à bord, il envoya des chaloupes faire le tour de chaque vaisseau et avertir le pilote, le commandant et deux soldats, qu'ils eussent à se rendre au forum pour prendre les ordres. Lorsqu'ils furent réunis, il leur demanda premièrement s'ils avaient embarqué l'eau nécessaire aux hommes et aux animaux pour autant de jours qu'ils avaient de vivres. On lui répondit qu'il y avait sur chaque vaisseau de l'eau pour quarante-cinq jours. Puis il enjoignit aux soldats de rester silencieux et paisibles, de ne point chercher querelle aux marins et de les seconder ponctuellement dans l'exécution des manœuvres. Il promit de veiller à la sûreté des bâtiments de transport, en se tenant lui-même, ainsi que L. Scipion, à l'aile droite avec vingt vaisseaux éperonnés, et en chargeant C. Lélius, commandant de la flotte, et M. Porcius Caton, alors questeur, de protéger la gauche avec des forces pareilles. Un fanal serait allumé la nuit sur chaque vaisseau éperonné, deux sur les vaisseaux de transport; le vaisseau amiral en aurait trois, afin qu'on pût le distinguer. Les pilotes eurent ordre de cingler vers Empories. La contrée y est très-fertile; elle offre en abondance toute sorte de ressources; aussi, comme il arrive ordinairement dans les pays riches, les barbares y sont-ils peu belliqueux; il était donc probable qu'on les soumettrait avant que Carthage les secourût. Après leur avoir donné ces instructions, Scipion leur commanda de retourner à bord, et de lever l'ancre le lendemain, avec la protection des dieux, dès qu'ils en auraient le signal.

XXVI. Bien des flottes romaines étaient parties de la Sicile et du port même de Lilybée; mais dans le cours de cette guerre (chose peu surprenante,

vitque ita eas legiones, ut singulæ sena millia et ducenos pedites, trecenos haberent equites; sociorum item latini nominis pedites equitesque de exercitu Cannensi legit.

XXV. Quantum militum in Africam transportatum sit, non parvo numero inter auctores discrepat. Alibi decem millia peditum, duo millia et ducentos equites, alibi sexdecim millia peditum, mille et sexcentos equites; alibi parte plus dimidia rem auctam, quinque et triginta millia peditum equitumque in naves imposita invenio. Quidam non adjecere numerum; inter quos me ipse in re dubia poni malim. Cœlius, ut abstinet numero, ita ad immensum multitudinis speciem auget: volucres ad terram delapsas clamore militum, ait, tantamque multitudinem conscendisse naves, ut nemo mortalium, aut in Italia, aut in Sicilia, relinqui videretur. Milites ut in naves ordine ac sine tumultu conscenderent, ipse eam sibi curam sumpsit. Nauticos C. Lælius, qui classis præfectus erat, in navibus, ante conscendere coactos, continuit. Commeatus imponendi M. Pomponio prætori cura data: quinque et quadraginta dierum cibaria, e quibus quindecim dierum cocta, imposita. Ut omnes jam in navibus erant, scaphas circummisit, ut ex navibus gubernatoresque et magistri navium et bini milites in forum convenirent ad imperia accipienda. Postquam convenerunt, primum ab iis quæsivit, si aquam hominibus jumentisque in totidem dies, quot frumentum, imposuissent. Ubi responderunt, aquam dierum quinque et quadraginta in navibus esse; tum edixit militibus, ut silentium quieti nautis sine certamine ad ministeria exsequenda bene obedientes præstarent. Cum viginti rostratis se ac L. Scipionem ab dextro cornu, lævum, totidem rostratas, et C. Lælium præfectum classis cum M. Porcio Catone (quæstor is tum erat) onerariis futurum præsidio. Lumina in navibus singula rostratæ, bina onerariæ haberent; in prætoria nave insigne nocturnum trium luminum fore. Emporia ut peterent, gubernatoribus edixit. Fertilissimus ager, eoque abundans omnium copia rerum est regio, et imbelles (quod plerumque in uberi agro evenit) barbari sunt: priusque, quam Carthagine subveniretur, opprimi videbantur posse. Iis editis imperiis, redire ad naves jussit: et postero die, deis bene juvantibus, signo dato solvere naves.

XXVI. Multæ classes romanæ e Sicilia atque ipso illo portu profectæ erant. Ceterum non eo bello solum (nec id mirum; prædatum enim tantummodo pleræque classes ierant), sed ne priore quidem, ulla profectio tanti



puisque les expéditions maritimes n'avaient pour but, la plupart du temps, que de piller les côtes), ni dans la première guerre punique, aucun départ n'avait offert un si imposant spectacle. Toutefois, à ne considérer que le nombre des vaisseaux, on avait déjà vu deux consuls traverser la mer avec deux armées, et leurs flottes avaient compté presque autant de navires éperonnés que Scipion avait de bâtiments de transport. Car, outre ses cinquante vaisseaux longs, il n'avait que quatre cents bâtiments de charge pour transporter ses troupes. Si l'on comparait les guerres, la seconde paraissait plus formidable aux Romains que la première, et parce que l'Italie en était le théâtre, et parce qu'elle avait été signalée par de grands désastres, par la perte de tant d'armées massacrées avec leurs généraux. D'ailleurs Scipion, non moins célèbre par ses hauts faits que par cette fortune qui lui semblait personnelle et lui promettait tout un avenir de gloire, avait fixé sur lui l'attention générale. Et puis cette pensée même de passer en Afrique, aucun général, avant lui, ne l'avait conçue dans le cours de cette guerre; il avait publié partout que le but de son expédition était d'arracher Annibal de l'Italie, de transporter et de finir la guerre en Afrique. Aussi une foule immense se pressait-elle dans le port pour jouir de ce spectacle. Ce n'étaient pas seulement les habitants de Lilybée, mais toutes les députations de la Sicile qui étaient accourues pour faire à Scipion une escorte d'honneur, et qui avaient suivi le préteur de la province, M. Pomponius. De plus, les légions qui restaient en Sicile étaient venues faire leurs adieux à leurs camarades. Si la flotte offrait un beau spectacle à ceux qui la contemplaient du rivage, le rivage chargé de cette foule immense n'en était pas un moins beau pour ceux qui montaient la flotte.

XXVII. Dès qu'il fit jour, Scipion, du haut du vaisseau amiral, commanda le silence par la voix du héraut et fit cette prière : « Dieux et déesses qui habitez les mers et les terres, je vous prie et vous conjure de faire en sorte que tous les actes de mon commandement, passés, présents ou futurs, tournent à mon avantage, à celui du peuple romain, des alliés du nom latin et de tous ceux qui se sont attachés à la fortune du peuple romain et à la mienne, et qui combattent sous mes ordres, sous mes auspices, sur la terre, sur la mer et sur les fleuves. Secondez mes projets, et faites qu'ils prospèrent; ramenez-nous dans nos foyers, sains et saufs, tous en santé, en force, vainqueurs de nos rivaux abattus, ornés de leurs dépouilles, chargés de butin et triomphants; permettez-nous de nous venger de nos ennemis publics et particuliers ; donnez au peuple romain, donnez-moi l'occasion de faire retomber sur Carthage les maux dont le peuple carthaginois a voulu accabler notre patrie. » Après cette prière, il jeta dans la mer, comme c'est la coutume, les entrailles crues d'une victime, et fit sonner l'ordre du départ. Un vent favorable et assez fort fit bientôt perdre à la flotte la vue des côtes. Vers midi, il s'éleva un brouillard si épais, que les vaisseaux avaient peine à ne pas se heurter. Le vent devint plus doux en pleine mer. Le brouillard continua la nuit suivante, mais il se dissipa au lever du soleil, et le vent souffla avec plus de force. Déjà l'on apercevait la terre : bien-

spectaculi fuit; quanquam si magnitudine classis æstimaretur, et bini consules cum binis exercitibus ante trajecerant, et prope totidem rostratæ in illis classibus fuerant, quot onerariis Scipio tum trajiciebat. Nam, præter quadraginta longas naves, quadringentis ferme onerariis exercitum transvexit. Sed et bellum bello, secundum priore, ut atrocius Romanis videretur, quum quod in Italia bellabatur, tum ingentes strages tot exercituum, simul cæsis ducibus, effecerant : et Scipio dux, partim factis fortibus, partim suapte fortuna quadam ingentis ad incrementa gloriæ celebratus, converterat animos : simul et mens ipsa trajiciendi, nulli ante eo bello duci tentata, quod ad Annibalem detrahendum ex Italia, transferendumque et finiendum in Africa bellum, se transire vulgaverat. Concurrerat ad spectaculum in portum omnis turba, non habitantium modo Lilybæi, sed legationum omnium ex Sicilia : quæ et ad prosequendum Scipionem officii causa convenerant, et prætorem provinciæ M. Pomponium secutæ fuerant. Ad hoc legiones, quæ in Sicilia relinquebantur, ad prosequendos commilitones processerant : nec classis modo prospectantibus e terra, sed terra etiam omnis circa referta turba spectaculo navigantibus erat.

XXVII. Ubi illuxit, Scipio e prætoria nave, silentio per præconem facto : « Divi divæque, inquit, maria terrasque qui colitis, vos precor quæsoque, uti, quæ in meo imperio gesta sunt, geruntur, postque gerentur, ea mihi, populo plebique romanæ, sociis nominique latino, qui populi Romani, quique meam sectam, imperium, auspiciumque terra, mari, omnibusque sequuntur, bene verruncent : eaque vos omnia bene juvetis; bonis auctibus auxitis : salvos incolumesque, victis perduellibus victores, spoliis decoratos, præda onustos triumphantesque, mecum domos reduces sistatis : inimicorum hostiumque ulciscendorum copiam faxitis; quæque populus carthaginiensis in civitatem nostram facere molitus est, ea ut mihi populoque Romano in civitatem Carthaginiensium exempla edendi facultatem detis. » Secundum eas preces cruda exta victimæ, uti mos est, in mare porricit, tubaque signum dedit proficiscendi. Vento secundo vehementi satis profecti, celeriter e conspectu terræ ablati sunt : et a meridie nebula occepit, ita ut vix concursus navium

tôt le pilote annonça « qu'on n'était plus qu'à cinq milles de l'Afrique; le promontoire de Mercure se montrait; si le général l'ordonnait, toute la flotte serait bientôt dans le port. » Scipion, à l'aspect de la côte, pria les dieux que la république et lui-même n'eussent qu'à se louer de ce qu'il avait vu l'Afrique; puis il ordonna de faire force de voiles et d'aller plus bas chercher un point de débarquement. Le même vent poussait la flotte; mais il s'éleva, à peu près à la même heure que la veille, un brouillard qui déroba la vue de la terre, et fit tomber le vent. La nuit vint ensuite augmenter l'incertitude; aussi, pour empêcher les vaisseaux de se heurter ou d'échouer, on jeta l'ancre. Au point du jour, le vent souffla de nouveau, dissipa le brouillard et laissa voir toute l'étendue des rivages de l'Afrique. Scipion demanda le nom du promontoire voisin; on lui répondit que c'était le Beau promontoire. « Eh bien, dit-il, j'accepte l'augure; qu'on aborde! » La flotte s'y porta, et toutes les troupes furent débarquées. C'est sur la foi de beaucoup d'auteurs grecs et latins que j'ai représenté cette traversée comme ayant été heureuse, et comme ayant eu lieu sans dangers ni désordre. Célius seul raconte qu'à l'exception du naufrage, la flotte éprouva toutes les fureurs du ciel et de la mer; qu'entraînée par la tempête loin de l'Afrique, jusqu'à l'île Égimure, elle ne reprit sa route qu'avec de grandes difficultés; que les vaisseaux furent sur le point d'être submergés, et que les soldats, se jetant dans les chaloupes, malgré les ordres du général, comme au milieu d'un naufrage, gagnèrent la côte sans armes et dans la plus grande confusion.

XXVIII. Quand l'armée eut pris terre, on établit le camp sur les hauteurs voisines. Bientôt l'épouvante et la terreur causées d'abord par l'aspect de la flotte, puis par le mouvement des troupes qui débarquaient, se répandirent sur toute la côte et pénétrèrent jusque dans les villes. On voyait une multitude confuse d'hommes, de femmes et d'enfants qui couvraient çà et là toutes les routes, et des bandes de troupeaux que les habitants des campagnes poussaient devant eux. On eût dit que l'Afrique allait être tout à coup abandonnée. Ces fugitifs apportaient dans les villes plus d'effroi qu'ils n'en éprouvaient eux-mêmes. A Carthage surtout, ce fut comme le désordre d'une ville prise d'assaut. Depuis le consulat de M. Atilius Régulus et de L. Manlius, c'est-à-dire depuis cinquante ans à peu près, on n'y avait pas vu d'armée romaine; seulement quelques flottes destinées à la piraterie avaient débarqué des troupes qui ravageaient les campagnes voisines de la mer, enlevaient ce que leur offrait le hasard, et remontaient sur leurs vaisseaux avant que le cri d'alarme ne soulevât contre eux les habitants. Aussi l'agitation et l'épouvante furent-elles à leur comble dans la ville: c'est qu'en effet Carthage n'avait point chez elle d'armée assez forte, ni de général assez habile pour tenir tête à Scipion. Asdrubal, fils de Gisgon, était bien au-dessus de ses concitoyens par sa naissance, sa réputation, ses richesses et l'alliance qu'il venait de contracter avec un roi; mais on se

inter se vitarent. Lenior ventus in alto factus. Noctem insequentem eadem caligo obtinuit: sole orto est discussa, et addita vis vento. Jam terram cernebant. Haud ita multo post gubernator Scipioni ait, « non plus quinque millia passuum Africam abesse: Mercurii promontorium se cernere. Si jubeat eo dirigi, jam in portu fore omnem classem. » Scipio ut in conspectu terra fuit, precatus, uti bono reipublicæ suoque Africam viderit, dare vela, et alium infra navibus accessum petere jubet. Vento eodem ferebantur. Ceterum nebula sub idem ferme tempus, quo pridie, exorta conspectum terræ ademit, et ventus premente nebula cecidit. Nox deinde incertiora omnia fecit. Itaque ancoras, ne aut inter se concurrerent naves, aut terræ inferrentur, jecere. Ubi illuxit, ventus idem coortus, nebula disjecta, aperuit omnia Africæ litora. Scipio, quod esset proximum promontorium percunctatus, quum Pulchri promontorium id vocari audisset, « Placet omen, inquit; huc dirigite naves. » Eo classis decurrit: copiæque omnes in terram expositæ sunt. Prosperam navigationem sine terrore ac tumultu fuisse, permultis græcis latinisque auctoribus credidi. Cœlius unus, præterquam quod non mersas fluctibus naves, ceteros omnes cœlestes maritimosque terrores, postremo abreptam tempestate ab Africa classem ad insulam Ægimurum, inde ægre correctum cursum, exponit: et, prope obrutis navibus, injussu imperatoris, scaphis, haud secus quam naufragos, milites sine armis cum ingenti tumultu in terram evasisse.

XXVIII. Expositis copiis, Romani castra in proximis tumulis metantur. Jam non in maritimos modo agros, conspectu primum classis, dein tumultu egredientium in terram, pavor terrorque pervenerat, sed in ipsas urbes. Neque enim hominum modo turba, mulierum puerorumque agminibus immixta, omnes passim compleverat vias, sed pecora quoque præ se agrestes agebant; ut relinqui subito Africam diceres. Urbibus vero ipsis majorem, quam quem secum attulerant, terrorem inferebant. Præcipue Carthaginis prope ut captæ tumultus fuit. Nam post M. Atilium Regulum et L. Manlium consules, annis prope quinquaginta, nullum romanum exercitum viderant, præter prædatorias classes, quibus exscensiones in agros maritimos factæ erant: raptisque, quæ obvia fors fecerat, prius recursum semper ad naves, quam clamor agrestes conciret, fuerat. Eo major tum fuga pavorque in urbe fuit. Et, hercule, neque exercitus domi validus, neque dux, quem opponerent, erat. Asdrubal, Gisgonis filius, genere, fama, divitiis, regia tum etiam affinitate, longe primus civitatis erat; sed cum ab illo ipso Scipione aliquot præliis fusum pulsumque in Hispania meminerant; nec magis ducem

souvenait qu'en Espagne Scipion l'avait plusieurs fois vaincu et mis en fuite. D'ailleurs si les deux généraux n'étaient pas de même force, l'armée improvisée d'Asdrubal ne valait pas non plus l'armée romaine. On pensa donc que Scipion allait attaquer Carthage sur-le-champ, et de toutes parts on cria aux armes, on ferma les portes à la hâte; on établit des soldats sur les murs, des sentinelles et des postes dans la ville, et la nuit suivante, tous les habitants restèrent sur pied. Le lendemain cinq cents cavaliers envoyés à la découverte vers la mer, avec ordre de s'opposer au débarquement, tombèrent dans les avant-postes des Romains. Car déjà Scipion avait envoyé la flotte à Utique, et, sans s'éloigner beaucoup de la côte, s'était emparé des hauteurs voisines, avait placé des détachements de cavalerie dans des positions convenables, et fait partir le reste pour ravager la campagne.

XXIX. Les fourrageurs romains attaquèrent la cavalerie carthaginoise, lui tuèrent quelques hommes dans l'action, et plus encore dans la fuite; parmi les morts, se trouva le chef de l'expédition, Hannon, jeune homme de noble famille. Scipion ne se contenta pas de dévaster les campagnes d'alentour, il prit aussi la ville la plus voisine, qui était assez riche. Outre le butin, qui fut aussitôt chargé sur les vaisseaux de transport et conduit en Sicile, il y fit huit mille prisonniers, tant hommes libres qu'esclaves. Mais ce qui causa le plus de joie aux Romains au début de la campagne, ce fut l'arrivée de Masinissa, accompagné, suivant les uns, de deux cents hommes au plus, et, suivant le plus grand nombre, de deux mille cavaliers. Au reste, comme il fut le plus puissant souverain de son temps et qu'il rendit les plus grands services aux Romains, il est à propos, je crois, de faire ici une courte digression sur les événements qui lui enlevèrenl et lui rendirent le trône de ses pères. Il combattait pour les Carthaginois en Espagne, lorsque mourut son père, qui se nommait Gala. La couronne passa, selon la coutume des Numides, à OEsalcès, frère du roi, déjà fort avancé en âge. Peu de temps après, OEsalcès lui-même mourut, et l'aîné de ses deux fils, Capusa, dont le frère n'était encore qu'un enfant, hérita du trône paternel, plutôt en vertu des lois du pays, que par la considération dont il jouissait et par sa puissance. Il y avait alors un prince numide nommé Mézétule, issu du sang royal, mais d'une famille qui avait toujours été l'ennemie de la branche régnante, et qui lui avait souvent disputé la couronne avec des succès divers. Mézétule, dont le crédit s'était accru de toute la haine qu'on portait aux possesseurs du trône, souleva ses concitoyens, entra ouvertement en campagne, força son rival à livrer bataille et à défendre sa couronne. Capusa périt dans le combat avec plusieurs de ses principaux officiers, et toute la nation des Massyliens passa sous les lois et l'autorité de Mézétule. Mais il ne prit point le titre de roi : il se contenta du nom modeste de tuteur, et proclama roi le jeune Lacumacès, dernier rejeton de la branche royale. Il épousa une noble carthaginoise, fille de la sœur d'Annibal et veuve d'Œsalcès, espérant ainsi gagner l'amitié de Carthage; puis il envoya des am-

duci parem, quam tumultuarium exercitum suum romano exercitui esse. Itaque, velut si urbem extemplo aggressurus Scipio foret, ita ad arma est conclamatum; portæque raptim clausæ et armati in muris, vigiliæque et stationes dispositæ, ac nocte insequenti vigilatum est. Postero die quingenti equites, speculatum ad mare turbandosque egredientes ex navibus missi, in stationes Romanorum inciderunt. Jam enim Scipio, classe Uticam missa, ipse haud ita multum progressus a mari, tumulos proximos ceperat; equites et in stationibus locis idoneis posuerat, et per agros miserat prædatum.

XXIX. Ii cum carthaginiensi equitatu prælium quum commisissent, paucos in ipso certamine, plerosque fugientes persecuti (in quibus præfectum quoque Hannonem, nobilem juvenem) occiderunt. Scipio non agros modo circa vastavit, sed urbem etiam proximam Afrorum satis opulentam cepit; ubi præter cetera, quæ extemplo in naves onerarias imposita, missaque in Siciliam erant, octo millia liberorum servorumque capitum sunt capta. Lætissimus tamen Romanis in principio rerum gerendarum adventus fuit Masinissæ; quem quidam cum ducentis haud amplius equitibus, plerique cum duum millium equitatu tradunt venisse. Ceterum quum longe maximus omnium ætatis suæ regum hic fuerit, plurimumque rem romanam juverit, operæ pretium videtur excedere paululum ad enarrandum, quam varia fortuna usus sit in amittendo recuperandoque paterno regno. Militanti pro Carthaginiensibus in Hispania pater ei moritur; Galæ nomen erat. Regnum ad fratrem regis Œsalcem, pergrandem natu (mos ita apud Numidas est), pervenit. Haud multo post, Œsalce quoque mortuo, major ex duobus filiis ejus Capusa, puero admodum altero, paternum imperium accepit. Ceterum quum magis jure gentis, quam auctoritate inter suos aut viribus, obtineret regnum; exstitit quidam, Mezetulus nomine, non alienus sanguine regibus, familiæ semper inimicæ, ac de imperio varia fortuna cum iis, qui tum obtinebant, certantis. Is, concitatis popularibus, apud quos, invidia regum, magnæ auctoritatis erat, castris palam positis, descendere regem in aciem, ac dimicare de regno coegit. In eo prælio Capusa cum multis principum cecidit; gens Massylorum omnis in ditionem imperiumque Mezetuli concessit. Regio tamen nomine abstinuit; contentusque nomine modico tutoris, puerum Lacumacen, qui stirpis regiæ su pererat, regem appellat. Carthaginiensem nobilem feminam, sororis filiam Annibalis, quæ proxime Œsalci regi



bassadeurs renouveler avec Syphax les nœuds d'une ancienne hospitalité. Il voulait s'assurer ainsi de puissants secours contre Masinissa.

XXX. Masinissa, en apprenant la mort de son oncle, puis celle de son cousin, passa d'Espagne en Mauritanie où régnait alors Bocchar. Par ses supplications et ses humbles prières, il en obtint, à défaut d'une armée pour faire la guerre, une escorte de quatre mille Maures. Il partit avec eux, après avoir envoyé prévenir les partisans de son père et les siens. Lorsqu'il fut arrivé sur les frontières du royaume, il vit se réunir à lui près de cinq cents Numides. Alors, suivant la convention faite avec Bocchar, il congédia les Maures. Les partisans qu'il venait de trouver étaient beaucoup moins nombreux qu'il ne l'avait espéré, et il ne pouvait guère risquer avec si peu de forces une entreprise si importante; mais, persuadé que la rapidité et la vigueur de l'action doubleraient ses forces et ses ressources, il courut à Thapsus, où il rencontra Lacumacès qui allait visiter Syphax. La suite du jeune roi s'enfuit en désordre dans la ville, et Masinissa emporta cette place du premier assaut. Parmi les gens du roi, les uns firent leur soumission, qu'on accepta : les autres se préparaient à résister, on les massacra. Le plus grand nombre s'échappèrent au milieu du tumulte avec Lacumacès, et arrivèrent à la cour de Syphax, où ils avaient eu l'intention de se rendre. Le bruit de ce succès peu important, mais si heureux pour un début, rallia les Numides à Masinissa. De toutes parts il voyait venir à lui, des bourgs et des campagnes, les anciens soldats de Gala, qui l'exhortaient à reconquérir le trône de ses pères. Les forces de Mézétule étaient néanmoins supérieures : il avait sous ses ordres l'armée avec laquelle il avait vaincu Capusa, et quelques troupes qui s'étaient données à lui après la mort de ce prince; de son côté, Lacumacès avait amené de puissants secours du royaume de Syphax; l'armée de Mézétule s'élevait à quinze mille hommes d'infanterie et dix mille chevaux. Masinissa, malgré son infériorité en infanterie et en cavalerie, engagea la bataille. Il dut la victoire tant à la valeur de ses vétérans, qu'à l'expérience qu'il avait acquise dans les armées romaines et carthaginoises. Le jeune roi, son tuteur et une poignée de Masésyliens se réfugièrent sur le territoire de Carthage. Ainsi Masinissa remonta sur le trône de ses pères; mais prévoyant qu'il lui restait à soutenir une guerre plus longue contre Syphax, et persuadé qu'il était de son intérêt de se réconcilier avec son cousin, il fit espérer au jeune prince, s'il voulait se mettre à sa discrétion, les honneurs dont Œsalcès avait joui autrefois à la cour de Gala; il promit à Mézétule l'impunité et la restitution fidèle de tous ses biens. Tous les deux préférèrent à l'exil une fortune modeste dans leur pays, et, malgré les efforts des Carthaginois pour s'opposer à ce traité, ils se laissèrent aller aux offres de Masinissa.

XXXI. Asdrubal se trouvait à la cour de Syphax pendant que ces événements avaient lieu : voyant que le prince numide attachait peu d'importance à ce que le trône de Massilie appartînt à Lacu-

nupta fuerat, matrimonio sibi jungit, spe Carthaginiensium societatis; et cum Syphace hospitium vetustum legatis missis renovat, omnia ea auxilia preparans adversus Masinissam.

XXX. Et Masinissa, audita morte patrui, dein nece fratris patruelis, ex Hispania in Mauritaniam (Bocchar ea tempestate rex Maurorum erat) trajicit. Ab eo supplex infimis precibus auxilium itineri, quoniam bello non poterat, quatuor millia Maurorum impetravit. Cum iis præmisso nuntio ad paternos suosque amicos, quum ad fines regni pervenisset, quingenti ferme Numidæ ad eum convenerunt. Igitur Mauris inde, sicut convenerat, retro ad regem remissis, quanquam aliquanto minor spe multitudo, nec cum qua tantam rem aggredi satis auderet, conveniret; ratus agendo ac molliendo vires quoque ad agendum aliquid collecturum, proficiscenti ad Syphacem Lacumaci regulo ad Thapsum occurrit. Trepidum agmen quum in urbem refugisset, urbem Masinissa primo impetu capit; ex regiis alios tradentes se recipit, alios vim parantes occidit. Pars maxima cum ipso puero inter tumultum ad Syphacem, quo primum intenderant iter, pervenerunt. Fama hujus modicæ rei, in principio rerum prospere actæ, convertit ad Masinissam Numidas; affluebantque undique ex agris vicisque veteres milites Galæ, et invitabant juvenem ad recuperandum paternum regnum. Numero militum aliquantum Mezetulus superabat. Nam et ipse eum exercitum, quo Capusam vicerat, et ex receptis post cædem regis aliquot habebat; et puer Lacumaces ab Syphace auxilia ingentia adduxerat. Quindecim millia peditum Mezetulo, decem millia equitum erant. Quibuscum Masinissa, nequaquam tantum peditum equitumve habens, acie conflixit. Vicit tamen et veterum militum virtus et prudentia inter romana et punica arma exercitati ducis. Regulus cum tutore et exigua Masæsylorum manu in Carthaginiensium agrum perfugit. Ita recuperato regno paterno, Masinissa, quia sibi adversus Syphacem haud paulo majorem restare dimicationem cernebat, optimum ratus cum fratre patruele gratiam reconciliare, missis, qui et puero spem facerent, si in fidem Masinissæ sese permisisset, futurum in eodem honore, quo apud Galam Œsalces quondam fuisset; et qui Mezetulo, præter impunitatem, sua omnia cum fide restitui sponderent; ambo præoptantes exsilio modicam domi fortunam, omnia, ne id fieret, Carthaginiensibus de industria agentibus, ad sese perduxit.

XXXI. Asdrubal tum forte, quum hæc gerebantur, apud Syphacem erat. Qui Numidæ, haud sane multum ad se pertinere credenti, utrum penes Lacumacen, an



macès ou à Masinissa, il lui dit « qu'il se trompait fort, s'il pensait que Masinissa se contenterait de l'héritage de son père Gala, et de son oncle OEsalcès ; que c'était un prince doué d'une bien plus grande force d'âme et de caractère qu'aucun roi de cette nation n'en avait jamais montré ; qu'en Espagne, il avait donné souvent à ses alliés et à ses ennemis des preuves d'une valeur rare parmi les mortels ; que Syphax et les Carthaginois devaient éteindre ce feu naissant, s'ils ne voulaient voir un vaste incendie dévorer leurs possessions, sans qu'ils pussent en arrêter les progrès ; qu'à cette heure ses forces étaient encore impuissantes et sans consistance, et qu'il cherchait à consolider une royauté à peine fondée. » Les instances et les sollicitations d'Asdrubal décidèrent Syphax à faire marcher une armée vers les frontières des Massyliens, et il alla établir son camp sur un territoire qu'il avait souvent disputé à Gala, soit par la voie de la discussion, soit par la force des armes; il semblait ainsi le regarder comme sa possession incontestable. « Si on voulait l'en chasser, ajoutait Asdrubal, il faudrait lui livrer bataille, et c'était ce qu'il devait désirer le plus. Si, par crainte, on lui cédait ce terrain, il s'avancerait au cœur du royaume : les Massyliens se soumettraient à lui sans combat, ou ne pourraient lui tenir tête. » Excité par ces conseils, Syphax déclara la guerre à Masinissa; dès la première rencontre il battit les Massyliens et les mit en fuite. Masinissa, suivi d'un petit nombre de cavaliers, se réfugia, du champ de bataille, sur une montagne qu'on appelle Balbus dans le pays; quelques familles l'y suivirent avec leurs tentes et leurs troupeaux, qui sont leurs seules richesses; le reste des Massyliens se rangea sous l'obéissance de Syphax. La montagne sur laquelle s'étaient retirés les exilés abondait en herbages et en sources. Les troupeaux y trouvant une excellente pâture, les hommes, qui s'y nourrissaient de viande et de lait, y vivaient eux-mêmes dans l'abondance. Bientôt ils sortirent de leur retraite furtivement et à la faveur de la nuit; puis ils se livrèrent à un brigandage ouvert et désolèrent tout le pays d'alentour ; ils dirigeaient surtout leurs incursions contre les terres des Carthaginois, qui étaient plus riches que celles des Numides, et où ils couraient moins de dangers. Ils en vinrent à ce point de licence et d'audace, qu'ils conduisirent leur butin à la mer et le vendirent aux marchands que l'appât du gain attirait à la côte. Dans ces surprises, les Carthaginois avaient souvent plus de morts et de prisonniers que dans une guerre régulière. Ils s'en plaignirent à Syphax, et le pressèrent d'exterminer ce reste d'ennemis. Ce prince était lui-même fort irrité de ces brigandages; mais il regardait comme indigne d'un roi de poursuivre un bandit errant dans les montagnes.

XXXII. Bocchar, un des officiers de Syphax, homme intrépide et actif, fut chargé de cette expédition. On lui donna quatre mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux ; on lui fit espérer les plus brillantes récompenses s'il rapportait la tête de Masinissa, ou s'il le prenait vivant; ce dernier service ne pouvait être trop payé. Bocchar fondit à l'improviste sur les Massyliens épars et sans défiance, sépara leurs troupeaux et les conducteurs de l'escorte qui devait les protéger,

Masinissam regnum Massylorum esset, « falli eum magnopere, » ait, « si Masinissam iisdem contentum fore, quibus patrem Galam, aut patruum ejus Œsalcem, credat ; multo majorem indolem in eo animi ingeniique esse quam in ullo gentis ejus unquam fuisset. Sæpe eum in Hispania raræ inter homines virtutis specimen dedisse sociis pariter hostibusque ; et Syphacem, et Carthaginienses, nisi orientem illum ignem oppressissent, ingenti mox incendio, quum jam nullam opem ferre possent, arsuros. Adhuc teneras et fragiles ejus vires esse, vixdum coalescens foventis regnum. » Instando stimulandoque pervincit, ut exercitum ad fines Massylorum admoveat; atque in agro, de quo sæpe cum Gala non verbis modo disceptatum, sed etiam armis certatum fuerat, tanquam haud dubie juris sui, castra locet. « Si quis arceat, id quod maxime opus sit, acie dimicaturum ; sin per metum agro cedatur, in medium regnum eundum. Aut sine certamine concessuros in ditionem ejus Massylos, aut nequaquam pares futuros armis. » His vocibus incitatus Syphax Masinissæ bellum infert, et primo certamine Massylos fundit fugatque. Masinissa cum paucis equitibus ex acie in montem (Balbum incolæ vocant) perfugit. Familiæ aliquot cum mapalibus pecoribusque suis (ea pecunia illis est) persecuti sunt regem ; cetera Massylorum multitudo in ditionem Syphacis concessit. Quem ceperant exsules montem, herbidus aquosusque est, et, quia pecori bonus alendo erat, hominum quoque, carne ac lacte vescentium, abunde sufficiebat alimentis. Inde nocturnis primo ac furtivis incursionibus, deinde aperto latrocinio, infesta omnia circa esse ; maxime uri Carthaginiensis ager, quia et plus prædæ, quam inter Numidas, et latrocinium tutius erat. Jamque adeo licenter eludebant, ut ad mare devectam prædam venderent mercatoribus, appellentibus naves ad id ipsum; pluresque, quam justo sæpe in bello, Carthaginiensium caderent caperenturque. Deplorabant ea apud Syphacem Carthaginienses, infensumque et ipsum ad reliquias belli persequendas instigabant. Sed vix regium videbatur, latronem vagum in montibus consectari.

XXXII. Bocchar, ex præfectis regiis vir acer et impiger, ad id delectus. Ei data quatuor millia peditum, duo equitum ; præmiorumque ingentium spe oneratus, si caput Masinissæ retulisset, aut vivum (id vero inæstimabile gaudium fore) cepisset, palatos incurioseque agentes improviso adortus, pecorum hominumque ingent



et poussa Masinissa lui-même avec une suite peu nombreuse jusqu'au sommet de la montagne. Considérant alors la guerre comme à peu près terminée, il envoya à Syphax le butin, les troupeaux et les prisonniers, congédia une partie de ses troupes, qu'il jugeait trop considérables pour soumettre ce reste d'ennemis, ne garda que mille fantassins et deux cents cavaliers environ, se mit à la poursuite de Masinissa, qui était descendu des montagnes, et l'enferma dans une étroite vallée dont il avait bloqué les deux issues : là se fit un horrible carnage des Massyliens. Masinissa se sauva avec cinquante cavaliers environ à travers des anfractuosités de la montagne inconnues aux ennemis. Cependant Bocchar suivit ses traces; il l'atteignit dans de vastes plaines, près de Clypéa, et l'enveloppa de telle manière qu'il tua toute la troupe à l'exception de quatre cavaliers; mais avec ces derniers se trouvait Masinissa : il était blessé et avait, pour ainsi dire, échappé aux mains de l'ennemi à la faveur du tumulte. Les vainqueurs n'avaient point perdu de vue les fuyards : toute la cavalerie se répandit dans la plaine afin de poursuivre ces cinq hommes; on la traversa obliquement pour les couper. Les fuyards, ayant rencontré sur leur passage une large rivière, n'hésitèrent pas à y lancer leurs chevaux pour se dérober à un danger plus pressant; mais ils furent entraînés par le courant et descendirent dans une direction oblique. Deux d'entre eux furent engloutis dans le gouffre rapide sous les yeux mêmes de l'ennemi, et l'on crut que Masinissa avait également péri; mais les deux cavaliers qui restaient atteignirent avec lui l'autre rive et disparurent au milieu des arbustes. Bocchar cessa alors la poursuite : il n'osait entrer dans le fleuve, et croyait d'ailleurs n'avoir plus personne à poursuivre. Il retourna auprès de Syphax pour lui porter la fausse nouvelle de la mort de Masinissa : on la fit parvenir à Carthage, où elle excita des transports de joie. Le bruit de cette mort, répandu dans toute l'Afrique, fit sur les esprits des impressions diverses. Masinissa, caché au fond d'une caverne, où il pansait sa blessure avec des herbes, vécut plusieurs jours des produits du brigandage de ses deux compagnons. Dès que la cicatrice fut formée, dès qu'il se crut en état de supporter le mouvement, il n'écouta que son courage et se remit en marche pour reconquérir son royaume. Après avoir ramassé sur sa route environ quarante cavaliers, il arriva chez les Massyliens et se fit connaître. L'ancien attachement qu'on lui portait, la joie inespérée qu'on éprouvait à revoir plein de vie un prince qu'on avait cru mort, opérèrent un soulèvement si général qu'en peu de jours il avait sous ses ordres six mille hommes d'infanterie bien armés et quatre mille chevaux. Bientôt il fut maître du royaume de ses pères; il porta même la dévastation chez les peuples alliés de Carthage et sur les terres des Masésyliens, sujets de Syphax. Par là il força ce prince d'entrer en campagne, et alla se poster entre Cirta et Hippone sur des hauteurs qui lui offraient toutes sortes de ressources.

XXXIII. L'affaire étant trop sérieuse aux yeux de Syphax pour qu'il en chargeât un de ses offi-

multitudine a præsidio armatorum exclusa, Masinissam ipsum cum paucis in verticem montis compellit. Inde, prope ut jam debellato, nec præda modo pecorum hominumque captorum missa ad regem, sed copiis etiam, ut aliquanto majoribus, quam pro reliquiis belli, remissis, cum haud amplius peditibus mille ducentisque equitibus, degressum jugis Masinissam persecutus, in valle arcta, faucibus utrimque obsessis, inclusit. Ibi ingens cædes Massylorum facta. Masinissa cum quinquaginta haud amplius equitibus per anfractus montis ignotos sequentibus se eripuit. Tenuit tamen vestigia Bocchar : adeptusque eum patentibus prope Clupeam urbem campis, ita circumvenit, ut, præter quatuor equites, omnes ad unum interficeret. Cum iis ipsum quoque Masinissam saucium prope e manibus inter tumultum amisit. In conspectu erant fugientes; ala equitum, dispersa toto campo, quibusdam, ut occurrerent, per obliqua tendentibus, quinque hostes sequebatur. Amnis ingens fugientes accepit (neque enim cunctanter, ut quos major metus urgeret, immiserant equos) raptique gurgite, et in obliquum prælati. Duobus in conspectu hostium in prærapidum gurgitem haustis, ipse periisse creditus. At duo reliqui equites cum eo inter virgulta ulterioris ripæ emerserunt. Is finis Bocchari sequendi fuit, nec ingredi flumen auso, nec habere credenti se jam, quem sequeretur. Inde vanus auctor absumpti Masinissæ ad regem rediit; missique, qui Carthaginem gaudium ingens nuntiarent; totaque Africa fama mortis Masinissæ repleta varie animos affecit. Masinissa in spelunca occulta, quum herbis curaret vulnus, duorum equitum latrocinio per dies aliquot vixit. Ubi primum ducta cicatrix, patique posse visa jactationem, audacia ingenti pergit ire ad regnum repetendum, atque, in ipso itinere haud plus quadraginta equitibus collectis, quum in Massylos, palam jam quis esset ferens, venisset, tantum motum quum favore pristino, tum gaudio insperato, quod, quem perisse crediderant, incolumem cernebant, fecit, ut intra paucos dies sex millia peditum armatorum, quatuor equitum, ad eum convenirent; jamque non in possessione modo paterni regni esset, sed etiam socios Carthaginiensium populos Masæsylorumque fines (id Syphacis regnum erat) vastaret. Inde, irritato ad bellum Syphace, inter Cirtam Hipponemque in jugis opportunorum ad omnia montium consedit.

XXXIII. Majorem igitur eam rem Syphax ratus, quam ut per præfectum ageret, cum filio juvene (nomen Ver-



ciers, il détacha une partie de son armée sous les ordres de son jeune fils Vermina, lui commanda de faire un circuit et d'attaquer l'ennemi par derrière, lorsque lui-même aurait attiré son attention. Vermina partit pendant la nuit, parce que son expédition devait être secrète; Syphax, au contraire, se mit en mouvement pendant le jour, sans chercher à dérober sa marche, parce qu'il devait combattre enseignes déployées et en bataille rangée. Lorsqu'il crut avoir donné au détachement le temps de tourner l'ennemi, il descendit par une pente assez douce, et, comptant sur le nombre de ses troupes et sur l'embuscade qu'il avait préparée, il fit gravir à son armée la colline opposée où s'étaient retranchés les Massyliens. Masinissa, qui se fiait surtout à sa position beaucoup plus avantageuse, s'avança à sa rencontre. L'action fut sanglante et longtemps indécise. Le terrain, la valeur des soldats étaient pour Masinissa; la supériorité du nombre pour Syphax. Cette multitude prodigieuse, partagée en deux corps, dont l'un chargeait de front les Massyliens, et l'autre les avait enveloppés par derrière, assura la victoire à Syphax, sans laisser même aux ennemis la possibilité de fuir, enfermés comme ils étaient en avant et en arrière. Aussi, fantassins ou cavaliers, ils furent tous tués ou faits prisonniers. Deux cents cavaliers restaient serrés autour de Masinissa; ils les partagea en trois corps, et leur ordonna de s'ouvrir un passage, après leur avoir fixé un rendez-vous où ils se rallieraient dans la fuite. Se jetant lui-même sur les ennemis à l'endroit qu'il avait choisi, il s'échappa à travers une grêle de traits. Mais deux corps restèrent sur le terrain : l'un perdit courage et se rendit; l'autre, qui opposait une résistance désespérée, fut écrasé et détruit. Masinissa, se voyant serré de près par Vermina, s'engagea dans mille détours pour mettre l'ennemi en défaut, et, après l'avoir fatigué jusqu'à ce que Vermina désespérât de l'atteindre, il l'obligea de renoncer à sa poursuite. Il gagna la petite Syrte avec soixante cavaliers. Là, se rendant le témoignage d'avoir courageusement lutté à plusieurs reprises pour reconquérir le royaume de ses pères, il se fixa entre la province carthaginoise d'Empories et le pays des Garamantes, où il demeura jusqu'à l'arrivée de C. Lélius et de la flotte romaine en Afrique. Ces circonstances me portent à croire que Masinissa n'avait avec lui qu'un petit nombre de cavaliers, plutôt qu'un fort détachement lorsque plus tard il vint rejoindre Scipion; si une escorte nombreuse convient mieux à la puissance d'un roi qui est sur le trône, une faible suite est plus en rapport avec la fortune d'un exilé.

XXXIV. Les Carthaginois, après avoir perdu leur escadron de cavalerie et l'officier qui le commandait, en levèrent un autre dont ils confièrent le commandement à Hannon, fils d'Hamilcar. Puis ils envoyèrent à Asdrubal et à Syphax des lettres, des courriers, des ambassadeurs même : ils ordonnèrent à Asdrubal de venir défendre sa patrie, qui était presque assiégée; ils priaient Syphax de porter secours à Carthage et à l'Afrique tout entière. Scipion avait alors pris position à un mille environ d'Utique, où il s'était transporté après être resté, pendant quelques jours, campé sur la côte près de sa flotte. Hannon, sentant que

minæ erat) parte exercitus missa, imperat, ut, circumducto agmine, in se intentum hostem ab tergo invadat. Nocte profectus Vermina, qui ex occulto aggressurus erat; Syphax autem interdiu aperto itinere, ut qui, signis collatis, acie dimicaturus esset, movit castra. Ubi tempus visum est, quo pervenisse jam circummissi videri poterant, et ipse leni clivo ferente ad hostem, quum multitudine fretus, tum præparatis ab tergo insidiis, per adversum montem erectam aciem ducit. Masinissa fiducia maxime loci, quo multo æquiore pugnaturus erat, et ipse dirigit suos. Atrox prælium et diu anceps fuit; loco et virtute militum Masinissam, multitudine, quæ nimio major erat, Syphacem juvante. Ea multitudo divisa, quum pars a fronte urgeret, pars a tergo se circumfudisset, victoriam haud dubiam Syphaci dedit: et ne effugium quidem patebat hinc a fronte, hinc ab tergo inclusis. Itaque ceteri pedites equitesque cæsi aut capti. Ducentos ferme equites Masinissa circa se conglobatos, divisosque turmatim in tres partes, erumpere jubet; loco prædicto, in quem ex dissipata convenirent fuga. Ipse, qua intenderat, inter media tela hostium evasit. Duæ turmæ hæsere: altera metu dedita hosti; pertinacior in repugnando telis obruta et confixa est. Verminam prope vestigiis instantem, in alia atque alia flectendo itinera eludens, tædio et desperatione tandem fessum, absistere sequendo coegit. Ipse cum sexaginta equitibus ad minorem Syrtim pervenit. Ibi cum conscientia egregia sæpe repetiti regni paterni, inter punica Emporia gentemque Garamantum omne tempus, usque ad C. Lælii classisque romanæ adventum in Africam, consumpsit. Hæc animum inclinant, ut cum modico potius, quam cum magno præsidio equitum, ad Scipionem quoque postea venisse Masinissam credam: quippe illa regnantis multitudo, hæc paucitas exsulis fortunæ conveniens est.

XXXIV. Carthaginienses, ala equitum cum præfecto amissa, alio equitatu per novum delectum comparato, Hannonem Hamilcaris filium præficiunt. Asdrubalem subinde ac Syphacem per literas nuntiosque, postremo etiam per legatos, arcessunt: Asdrubalem opem ferre prope circumsessæ patriæ jubent; Syphacem orant, ut Carthagini, ut universæ Africæ subveniat. Ad Uticam tum castra Scipio, ferme mille passus ab urbe, habebat, translata a mari, ubi paucos dies stativa conjuncta classi fuerant. Hanno, nequaquam satis valido, non modo ad



sa cavalerie n'était assez forte ni pour attaquer l'ennemi, ni pour préserver les campagnes de la dévastation, s'occupa, avant toutes choses, de faire des recrues pour augmenter ses forces. Sans refuser les renforts des autres nations, il soudoya surtout des Numides, les meilleurs cavaliers, sans contredit, de toute l'Afrique. Il avait déjà près de quatre mille chevaux, lorsqu'il vint se poster dans une ville nommée Saléca, à quinze milles environ du camp romain. A cette nouvelle, Scipion s'écria : «Quoi! pendant l'été ils enferment leur cavalerie! Je leur permets d'être encore plus nombreux pourvu qu'ils aient un tel chef.» Toutefois, persuadé qu'il devait redoubler d'activité en raison même de l'indolence de l'ennemi, il envoya Masinissa avec sa cavalerie, lui recommanda de pousser aux deux portes de la ville et de provoquer les Carthaginois au combat; lorsqu'il les aurait attirés en foule hors des murs, et que leur nombre deviendrait trop considérable pour qu'il pût soutenir aisément le poids du combat, il devait se retirer peu à peu: Scipion viendrait au moment favorable prendre part à l'action. Il n'attendit en effet que le temps qu'il jugea nécessaire pour que Masinissa pût faire sortir l'ennemi; il le suivit à la tête de la cavalerie romaine, et s'avança en dérobant sa marche derrière les hauteurs qui bordaient fort à propos le chemin dans toutes ses sinuosités. Masinissa, jouant tour à tour le rôle d'un homme qui veut effrayer et celui d'un homme qui a peur, poussait ses évolutions jusqu'aux portes, ou bien se retirait devant l'ennemi qu'enhardissait sa frayeur simulée, et se faisait poursuivre en désordre. Les Carthaginois n'étaient pas encore tous sortis; leur chef se fatiguait, ici, à forcer des hommes plongés dans le vin et le sommeil de prendre leurs armes et seller leurs chevaux; là, à retenir des soldats courant pêle mêle et au hasard, sans ordre, sans enseignes, et s'élançant par toutes les portes. D'abord Masinissa tomba sur ceux qui sortaient de la ville sans précaution; ensuite il se précipitèrent en plus grand nombre, tous ensemble et les rangs serrés, et rendirent la lutte égale; enfin toute la cavalerie ayant donné, Masinissa ne put soutenir la charge. Toutefois il ne s'enfuit pas en désordre; mais il se retira peu à peu, en soutenant le choc de l'ennemi, jusqu'à ce qu'il l'eût attiré près des hauteurs qui couvraient la cavalerie romaine. Alors parurent les cavaliers de Scipion : leurs forces étaient entières, leurs chevaux tout frais; ils tombèrent sur Hannon et sur les Africains, que le combat et la poursuite avaient harassés, et les enveloppèrent; de son côté, Masinissa tourna bride tout à coup et revint à la charge. Mille hommes environ qui formaient l'avant-garde d'Hannon, ne pouvant battre en retraite, furent enfermés et massacrés avec leur général. Les autres, effrayés surtout de la mort de leur chef, s'enfuirent en désordre. Les vainqueurs les poursuivirent pendant trois milles, et prirent ou tuèrent environ deux mille cavaliers. Dans ce nombre il paraît certain qu'on ne comptait pas moins de deux cents cavaliers carthaginois, dont plusieurs appartenaient à de riches et nobles familles.

XXXV. Le jour même de cette victoire, les vais-

lacessendum hostem, sed ne ad tuendos quidem a populationibus agros, equitatu accepto, id omnium primum egit, ut per conquisitionem numerum equitum augeret. Nec aliarum gentium aspernatus, maxime tamen Numidas (id longe primum equitum in Africa est genus) conducit. Jam ad quatuor millia equitum habebat, quum Salecam nomine urbem occupavit; quindecim ferme millia ab romanis castris. Quod ubi Scipioni relatum est, «Æstiva sub tectis equitatus! inquit. Sint vel plures, dum talem ducem habeant.» Eoque minus sibi cessandum ratus, quo illi segnius rem agerent, Masinissam cum equitatu præmissum portis obequitare, atque hostem ad pugnam elicere, jubet: ubi omnis multitudo se effudisset, graviorque jam in certamine esset, quam ut facile sustineri posset, cederet paulatim; se in tempore pugnæ obventurum. Tantum moratus, quantum satis temporis prægresso visum ad eliciendos hostes, cum romano equitatu secutus, tegentibus tumulis, qui peropportune circa viæ flexus oppositi erant, occultus processit. Masinissa, ex composito, nunc terrentis, nunc timentis modo, aut ipsis obequitabat portis, aut cedendo, quum timoris simulatio audaciam hosti faceret, ad insequendum temere eliciebat. Nondum omnes egressi erant, varieque dux fatigabatur, alios vino et somno graves arma capere, et frenare equos cogendo, aliis, ne sparsi et inconditi sine ordine, sine signis omnibus portis excurrerent, obsistendo. Primo incaute se evehentes Masinissa excipiebat; mox plures simul conferti porta effusi æquaverant certamen: postremo, jam omnis equitatus prælio quum adesset, sustineri ultra nequiere. Non tamen effusa fuga Masinissa, sed cedendo sensim, impetus eorum excipiebat; donec ad tumulos tegentes romanum equitatum pertraxit. Inde exorti equites, et ipsi integris viribus, et recentibus equis, Hannoni Afrisque pugnando ac sequendo fessis se circumfudere; et Masinissa, flexis subito equis, in pugnam rediit. Mille ferme, qui primi agminis fuerant, ut quibus haud facilis receptus fuit, cum ipso duce Hannone interclusi atque interfecti sunt. Ceteros, ducis præcipue territos cæde, effuse fugientes per tria millia passuum victores secuti, ad duo præterea millia equitum aut ceperunt, aut occiderunt. Inter eos satis constabat, non minus ducentos Carthaginiensium equites fuisse, et divitiis quosdam et genere illustres.

XXXV. Eodem forte, quo hæc gesta sunt, die naves,



seaux qui avaient transporté le butin en Sicile revinrent chargés de vivres, comme s'ils eussent pressenti qu'ils avaient à transporter un nouveau butin. La mort de deux officiers carthaginois du même nom, tués dans deux combats de cavalerie, n'est point mentionnée par les historiens : ils auront craint, je pense, de se laisser tromper par un double récit du même fait. Célius et Valérius disent même qu'Hannon fut fait prisonnier. Scipion combla de présents magnifiques les officiers et les cavaliers, selon leurs services, mais plus que tout autre Masinissa. Ensuite il mit une forte garnison dans Saléca, partit avec le reste de ses troupes, ravagea les campagnes sur son passage, força quelques villes et des bourgades, répandit au loin la terreur de ses armes, et rentra dans son camp sept jours après son départ, traînant après lui une foule immense de prisonniers, de troupeaux et de butin de toutes sortes : il chargea ces dépouilles sur ses vaisseaux et les renvoya en Sicile. Renonçant alors aux expéditions peu importantes et à la dévastation du pays, il tourna toutes ses forces contre Utique, dont il pouvait faire le centre de ses opérations ultérieures, s'il la prenait. Il la fit attaquer à la fois du côté de la mer par les marins de la flotte, et par l'armée de terre du haut d'une éminence qui domine les murs. Il avait apporté des catapultes et des machines; outre celles qu'il avait reçues de Sicile en même temps que les vivres, il en fit construire d'autres dans un arsenal où il avait réuni dans ce but une foule d'ouvriers habiles. Utique, que menaçait de tous côtés une si grande masse de forces, n'avait d'espoir qu'en Carthage, et Carthage qu'en Asdrubal, pourvu toutefois qu'il pût décider Syphax ; mais au gré de ceux qui avaient tant besoin de secours, tous les mouvements se faisaient avec trop de lenteur. Asdrubal, en déployant beaucoup d'activité dans ses enrôlements, avait réuni près de trente mille hommes d'infanterie et trois mille chevaux ; mais il attendit l'arrivée de Syphax pour aller camper près de l'ennemi. Syphax s'avança à la tête de cinquante mille fantassins et de dix mille cavaliers. Après avoir à peine campé près de Carthage, il prit position près d'Utique et des lignes romaines. Leur arrivée eut pour effet de contraindre Scipion à se retirer sans avoir réussi, après quarante jours environ de siége et d'efforts inutiles. Déjà l'hiver approchait ; il établit donc ses quartiers sur un promontoire qui tient au continent par une éminence peu élevée et s'étend assez loin dans la mer ; le même retranchement enfermait aussi son camp naval. Les légions campaient au milieu de l'éminence ; le rivage du côté du nord était occupé par les vaisseaux mis à sec et les soldats de marine ; la cavalerie était établie au midi, dans la vallée formée par l'autre côté du rivage. Tels furent les événements qui se passèrent en Afrique jusqu'à la fin de l'automne.

XXXVI. Outre les grains que fournissait le pillage des campagnes d'alentour et les vivres qu'on avait apportés de Sicile et d'Italie, le propréteur Cn. Octavius amena de Sardaigne un convoi con-

quæ prædam in Siciliam vexerant, cum commeatu redirere; velut ominatæ, ad prædam alteram repetendam sese venisse. Duos eodem nomine Carthaginiensium duces duobus equestribus præliis interfectos, non omnes auctores sunt; veriti, credo, ne falleret bis relata eadem res. Cœlius quidem et Valerius captum etiam Hannonem tradunt. Scipio præfectos equitesque, prout cujusque opera fuerat, ante omnes Masinissam, insignibus donis donat; et, firmo præsidio Salecæ imposito, ipse cum cetero exercitu profectus, non agris modo, quacunque incedebat, populatis, sed urbibus etiam quibusdam vicisque expugnatis, late fuso terrore belli, septimo die, quam profectus erat, magnam vim hominum et pecoris et omnis generis prædæ trahens, in castra redit; gravesque iterum hostilibus spoliis naves dimittit. Inde, omissis expeditionibus parvis populationibusque, ad oppugnandam Uticam omnes belli vires convertit : eam deinde, si cepisset, sedem ad cetera exsequenda habiturus. Simul et a classe navales socii, qua ex parte urbs mari alluitur, simul et terrestris exercitus ab imminente prope ipsis mœnibus tumulo est admotus. Tormenta machinasque et advexerat secum, et ex Sicilia missa cum commeatibus erant : et nova in armamentario, multis talium operum artificibus de industria inclusis, fiebant. Uticensibus tanta undique mole circumsessis in carthaginiensi populo, Carthaginiensibus in Asdrubale ita, si is movisset Syphacem, spes omnis erat; sed desiderio indigentium auxilii tardius cuncta movebantur. Asdrubal, intentissima conquisitione quum ad triginta millia peditum, tria equitum confecisset, non tamen ante adventum Syphacis castra propius hostem movere est ausus. Syphax cum quinquaginta millibus peditum, decem equitum advenit : confestimque motis ab Carthagine castris, haud procul Utica munitionibusque romanis consedit. Quorum adventus hoc tamen momenti fecit, ut Scipio, quum quadraginta ferme dies nequicquam omnia experiens obsedisset Uticam, abscederet inde irrito incepto. Et (jam enim hiems instabat) castra hiberna in promontorio, quod tenui jugo continenti adhærens in aliquantum maris spatium extenditur, communit : uno vallo et navalia castra amplectitur. Jugo medio legionum castris impositis, litus ad septentrionem versum subductæ naves navalesque socii tenebant ; meridianam vallem ad alterum litus devexam equitatus. Hæc in Africa usque ad extremum auctumni gesta.

XXXVI. Præter convectum undique ex populatis circa agris frumentum, commeatusque ex Sicilia atque Italia advectos, Cn. Octavius proprætor ex Sardinia ab Tib. Clau-

sidérable de blé, envoyé par Tib. Claudius, préteur de cette province. Non-seulement on remplit les magasins qui existaient déjà, mais on en construisit de nouveaux. L'armée manquait de vêtements : on chargea Octavius de s'entendre avec Tib. Claudius pour savoir si on ne pourrait pas s'en procurer en Sardaigne et les envoyer à Scipion. Cette affaire fut aussi traitée avec une grande activité. En peu de temps, on fit un envoi de douze cents toges et douze mille tuniques. Pendant la campagne où ces événements eurent lieu en Afrique, le consul P. Sempronius, qui avait le Bruttium pour département, fut attaqué en route par Annibal, sur le territoire de Crotone, et forcé de combattre à la hâte : ce fut une rencontre plutôt qu'une bataille rangée. Les Romains furent repoussés et le consul perdit, dans cette action, ou pour mieux dire dans cette alerte, près de douze cents hommes ; il rentra en désordre dans son camp, sans toutefois que l'ennemi osât l'y assiéger. Dès la nuit suivante, le consul partit sans bruit, après avoir envoyé prévenir le proconsul P. Licinius de lui amener ses légions, et il fit sa jonction avec lui. Alors les deux généraux retournèrent avec leurs deux armées contre Annibal. Le combat ne se fit pas attendre ; le consul sentait ses forces doublées ; Annibal était animé par le souvenir de sa victoire récente. Sempronius plaça ses légions sur la première ligne ; celles de P. Licinius formèrent la réserve. Le consul, au commencement de l'action, voua un temple à la Fortune Primigénie, s'il battait les ennemis dans cette journée : son vœu fut exaucé. Les Carthaginois furent vaincus et mis en fuite ; on leur tua plus de quatre mille hommes ; on en prit environ trois cents, ainsi que quarante chevaux et onze enseignes. Annibal, abattu par cet échec, ramena ses troupes à Crotone. A la même époque, le consul M. Cornélius, qui commandait à l'autre extrémité de l'Italie, contenait, moins par la force des armes que par la terreur des châtiments, l'Étrurie qui, presque tout entière, appelait de ses vœux Magon et se flattait de pouvoir changer son sort avec l'appui de ce général. Il ne montra aucune partialité dans les enquêtes qu'il fit par ordre du sénat. Plusieurs nobles étrusques étaient allés joindre Magon, ou l'avaient assuré de la défection de leurs partisans. Ils furent d'abord condamnés en personne ; cédant ensuite aux reproches de leur conscience, ils s'exilèrent volontairement. Condamnés de nouveau par contumace, comme on ne put sévir contre leurs personnes, on se vengea sur leurs biens, qui furent confisqués : ce fut là la seule punition de leur révolte.

XXXVII. Tandis que les consuls s'occupaient de ces soins dans leurs divers départements, les censeurs M. Livius et C. Claudius dressèrent à Rome la liste des sénateurs. Q. Fabius Maximus fut nommé pour la seconde fois prince du sénat ; sept membres de l'ordre furent notés d'infamie : aucun d'eux toutefois ne s'était assis sur la chaise curule. Les censeurs veillèrent avec une rigide et scrupuleuse probité aux réparations des édifices publics. Ils mirent en adjudication l'ouverture d'une rue du forum Boarium au temple de Vénus, la construction des loges publiques autour de cette place, et celle du temple de la Mère des

dio prætore, cujus ea provincia erat, ingentem vim frumenti advexit : horreaque non solum, quæ jam facta erant, repleta, sed nova ædificata. Vestimenta exercitui deerant. Id mandatum Octavio, ut cum prætore ageret, si quid ex ea provincia comparari ac mitti posset. Ea quoque haud segniter curata res. Mille ducentæ togæ brevi spatio, et duodecim millia tunicarum missa. Æstate ea, qua hæc in Africa gesta sunt, P. Sempronius consul, cui Bruttii provincia erat, in agro Crotoniensi cum Annibale in ipso itinere tumultuario prælio conflixit. Agminibus magis, quam acie, pugnatum est. Romani pulsi, et tumultu verius, quam pugna, ad mille et ducenti de exercitu consulis interfecti : in castra trepide reditum. Neque oppugnare tamen ea hostes ausi. Ceterum silentio proximæ noctis profectus inde consul, præmisso nuntio ad P. Licinium proconsulem, ut suas legiones admoveret, copias conjunxit. Ita duo duces, duo exercitus ad Annibalem redierunt. Nec mora dimicandi facta est : quum consuli duplicatæ vires, Pœno recens victoria animo esset. In primam aciem suas legiones Sempronius induxit ; in subsidiis locatæ P. Licinii legiones. Consul principio pugnæ ædem Fortunæ Primigeniæ vovit, si eo die hostes fudisset : composque ejus voti fuit. Fusi ac fugati Pœni : supra quatuor millia armatorum cæsa ; paulo minus trecenti vivi capti, et equi quadraginta, et undecim militaria signa. Perculsus adverso prælio Annibal Crotonem exercitum abduxit. Eodem tempore M. Cornelius consul in altera parte Italiæ non tam armis, quam judiciorum terrore, Etruriam continet, totam ferme ad Magonem, ac per eum ad spem novandi res, versam. Eas quæstiones ex senatusconsulto minime ambitiose habuit ; multique nobiles etrusci, qui aut ipsi ierant, aut miserant ad Magonem de populorum suorum defectione, primo præsentes erant condemnati ; postea, conscientia sibimet ipsi exsilium consciscentes, quum absentes damnati essent, corporibus subtractis, bona tantum, quæ publicari poterant, pignoranda pœnæ præbebant.

XXXVII. Dum hæc consules diversis regionibus agunt censores interim Romæ M. Livius et C. Claudius senatum recitaverunt. Princeps iterum lectus Q. Fabius Maximus. Notati septem : nemo tamen, qui sella curuli sedisset. Sarta tecta acriter et cum summa fide exegerunt. Viam e foro Boario ad Veneris, et circa foros publicos, et ædem Matris Magnæ in Palatio faciendam locaverunt.



Dieux, sur le Palatin. Ils établirent un nouvel impôt sur le sel, qui se vendait un sextant à Rome et dans toute l'Italie; ce prix fut maintenu à Rome, mais il fut augmenté dans les foires et dans les marchés, et varia selon les lieux. On croyait généralement que cette augmentation avait été imaginée par l'un des censeurs, dans la vue de se venger du peuple, qui l'avait naguère condamné injustement : on remarqua en effet que la charge tombait principalement sur les tribus qui avaient contribué à ce jugement : de là le surnom de Salinator qu'on donna à Livius. Le cens fut retardé, parce que les censeurs envoyèrent dans les provinces faire le dénombrement exact des citoyens romains qui servaient dans les armées. On compta, y compris ces derniers, deux cent quatorze mille citoyens; le lustre fut fermé par C. Claudius Néron. On reçut ensuite le cens des douze colonies, ce qui se faisait alors pour la première fois; ce furent leurs propres censeurs qui le présentèrent; on voulait que le nombre de leurs soldats et la quotité de leurs revenus fussent consignés pour mémoire dans les registres publics. On procéda ensuite au recensement des chevaliers; il se trouva que les deux censeurs avaient un cheval entretenu aux frais de l'état. Quand on en vint à la tribu Pollia dont M. Livius faisait partie, le héraut hésita à citer le censeur lui-même: « Citez, lui dit Néron, citez M. Livius; » et, soit par un reste de leur ancienne inimitié, soit par ostentation d'une sévérité déplacée, il obligea M. Livius à vendre son cheval, parce qu'il avait été condamné par un jugement du peuple. M. Livius en fit autant quand on en vint à la tribu Arnia et au nom de son collègue; il condamna C. Claudius à vendre aussi son cheval, pour deux raisons : d'abord parce qu'il avait porté contre lui un faux témoignage; ensuite, parce que sa réconciliation avec lui n'avait pas été sincère : débat scandaleux entre deux magistrats, dont l'un attaquait la réputation de l'autre aux dépens même de la sienne. En sortant de charge, C. Claudius, après avoir juré qu'il avait observé les lois, monta au trésor, et au nombre des noms de ceux qu'il dégradait il inscrivit celui de son collègue. M. Livius vint à son tour au trésor, et, à l'exception de la tribu Mécia, qui seule ne l'avait pas condamné et ne l'avait créé ni consul ni censeur, après sa condamnation, il dégrada le peuple romain tout entier, c'est-à-dire les trente-quatre tribus, parce qu'elles l'avaient condamné, malgré son innocence, et qu'après l'avoir condamné, elles l'avaient élu consul et censeur; elles ne pouvaient nier, dit-il, qu'elles ne se fussent rendues coupables soit une fois en le jugeant, soit deux fois en lui donnant leurs suffrages. C. Claudius devait être dégradé avec les trente-quatre tribus. S'il y avait eu un exemple d'un citoyen dégradé deux fois, il aurait, ajouta-t-il, flétri nominativement C. Claudius. Honte à cette conduite de deux censeurs faisant assaut de notes infamantes! Mais l'inconstance du peuple méritait bien cette réprimande, si digne de la rigueur censoriale et de la gravité de ces temps-là. La haine qu'on portait aux censeurs fit croire à Cn. Bébius, tribun du peuple, qu'il pouvait augmenter son crédit à leurs dépens; il les cita l'un et l'autre devant le peuple.

Vectigal etiam novum ex salaria annona statuerunt. Sextante sal et Romæ et per totam Italiam erat. Romæ pretio eodem, pluris in foris et conciliabulis, et alio alibi pretio præbendum locaverunt. Id vectigal commentum alterum ex censoribus satis credebant, populo iratum, quod iniquo judicio quondam damnatus esset : et in pretio salis maxime oneratas tribus, quarum opera damnatus erat, credebant. Inde Salinatori Livio inditum cognomen. Lustrum conditum serius, quia per provincias dimiserunt censores, ut civium romanorum in exercitibus, quantus ubique esset, referretur numerus. Censa cum iis ducenta decem quatuor millia hominum; condidit lustrum C. Claudius Nero. Duodecim deinde coloniarum (quod nunquam antea factum erat) deferentibus ipsarum coloniarum censoribus, censum acceperunt : ut, quantum numero militum, quantum pecunia valerent, in publicis tabulis monumenta exstarent. Equitum deinde census agi cœptus est; et ambo forte censores equum publicum habebant. Quum ad tribum Polliam ventum est, in qua M. Livii nomen erat, et præco cunctaretur citare ipsum censorem; « Cita, » inquit Nero, « M. Livium »; et, sive ex residua et vetere simultate, sive intempestiva jactatione severitatis inflatus, M. Livium, quia populi judicio esset damnatus, equum vendere jussit. Item M. Livius, quum ad tribum Arniensem et nomen collegæ ventum est, vendere equum C. Claudium jussit, duarum rerum causa : unius, quod falsum adversus se testimonium dixisset; alterius, quod non sincera fide secum in gratiam redisset. Itaque ibi fœdum certamen inquinandi famam alterius, cum suæ famæ damno, factum est. Exitu censuræ quum in leges jurasset C. Claudius, et in ærarium escendisset, inter nomina eorum, quos ærarios relinquebat, dedit collegæ nomen. Deinde M. Livius in ærarium venit, et, præter Mæciam tribum, quæ se nec condemnasset, neque condemnatum aut consulem aut censorem fecisset, populum romanum omnem, quatuor et triginta tribus, ærarios reliquit; quod et innocentem se condemnassent, et condemnatum consulem et censorem fecissent; neque infitiari possent, aut judicio semel, aut comitiis bis ab se peccatum esse. Inter quatuor et triginta tribus et C. Claudium ærarium fore. Quod si exemplum haberet bis eumdem ærarium relinquendi, C. Claudium nominatim se inter ærarios fuisse relicturum. Pravum certamen notarum inter censores; castigatio inconstantiæ populi censoria, et gravitate temporum illorum digna. In invidia censores quum essent, crescen-



Le sénat étouffa cette affaire, de peur qu'elle ne livrât, dans la suite, la dignité de la censure aux caprices de la multitude.

XXXVIII. Pendant cette campagne, le consul qui commandait dans le Bruttium enleva de force Clampétie et reçut la soumission volontaire de Pandosie et d'autres villes peu importantes. Comme le temps des comices approchait, Cornélius, qui n'avait pas de guerre à soutenir en Étrurie, fut mandé à Rome plutôt que son collègue. Il nomma consuls Cn. Servilius Cépio et C. Servilius Géminus. On tint ensuite les comices prétoriens : on élut P. Cornélius Lentulus, P. Quinctilius Varus, P. Élius Pétus, P. Villius Tappulus : ces deux derniers étaient alors édiles plébéiens. Les comices terminés, le consul retourna à son armée, en Étrurie. Voici les noms des prêtres qui moururent cette année et celui de leurs successeurs : Ti. Véturius Philo fut créé et inauguré flamine de Mars en remplacement de M. Émilius Régillus, mort l'année précédente ; M. Pomponius Mathon, augure et décemvir, eut pour successeurs, comme décemvir, M. Aurélius Cotta, et comme augur, T. Sempronius Gracchus, encore très-jeune : c'était un exemple très-rare dans l'élection des prêtres. Des quadriges d'or furent placés cette année dans le Capitole par les édiles curules C. Livius et M. Servilius Géminus. Les jeux Romains furent célébrés pendant deux jours, ainsi que les jeux Plébéiens, donnés par les édiles P. Élius et P. Villius. Il y eut un repas public en l'honneur de Jupiter, à l'occasion de ces jeux

ex his ratus esse occasionem Cn. Bæbius tribunus plebis diem ad populum utrique dixit. Ea res consensu Patrum discussa est, ne postea obnoxia populari auræ censura esset.

XXXVIII. Eadem æstate in Bruttiis Clampetia a consule vi capta, Consentia et Pandosia, et ignobiles aliæ civitates, voluntate in ditionem venerunt. Et, quum comitiorum jam appeteret tempus, Cornelium potius ex Etruria, ubi nihil belli erat, Romam acciri placuit. Is consules Cn. Servilium Cæpionem et C. Servilium Geminum creavit. Inde prætoria comitia habita. Creati P. Cornelius Lentulus, P. Quinctilius Varus, P. Ælius Pætus, P. Villius Tappulus. Hi duo, quum ædiles plebis essent, prætores creati sunt. Consul, comitiis perfectis, ad exercitum in Etruriam rediit. Sacerdotes eo anno mortui, atque in locum eorum suffecti ; Ti. Veturius Philo flamen Martialis, in locum M. Æmilii Regilii, qui priore anno mortuus erat, creatus inauguratusque ; et in M. Pomponii Mathonis auguris et decemviri locum creati, decemvir M. Aurelius Cotta, augur Ti. Sempronius Gracchus admodum adolescens, quod tunc perrarum in mandandis sacerdotiis erat. Quadrigæ aureæ eo anno in Capitolio positæ ab ædilibus curulibus C. Livio et M. Servili Gemino. Et ludi Romani biduum instaurati. Item per biduum Plebeii ab ædilibus P. Ælio, P. Villio ; et Jovis epulum fuit ludorum causa.

LIVRE TRENTIÈME.

SOMMAIRE. — Succès de Scipion en Afrique. Ce général, avec le secours de Masinissa, remporte plusieurs victoires sur Syphax et les Numides. Il force deux camps ennemis; quarante mille hommes y périssent par le fer et le feu. — Syphax est fait prisonnier par Lélius et Masinissa. — Sophonisbe, fille d'Asdrubal et femme du roi numide, tombe au pouvoir de Masinissa, qu'une passion violente porte à l'épouser. — Scipion blâme cet hymen précipité. — Masinissa envoie du poison à son épouse, qui se donne la mort. — Les victoires de Scipion forcent les Carthaginois, réduits au désespoir, à rappeler Annibal d'Italie. — Il en sort après seize ans de possession, repasse en Afrique; et, dans une conférence avec Scipion, tente en vain de l'engager à la paix; on ne peut s'accorder sur les conditions; il livre une bataille où il est vaincu. — Gisgon s'oppose à la paix. — Annibal l'arrache de la tribune, s'excuse de cette violence sur l'intérêt qu'il prend aux malheurs de sa patrie, et détermine ses compatriotes à demander la paix; elle leur est accordée. — Magon, blessé dans un combat contre les Romains, sur les terres des Insubriens, meurt de sa blessure en retournant en Afrique, où il était rappelé. — Masinissa rentre en possession de ses états. — Retour et triomphe mémorable de Scipion. — Q. Térentius Culéo suit à pied son char dans le costume d'affranchi. — Scipion doit le surnom d'Africain à l'enthousiasme de ses soldats et à la faveur du peuple. — Il est le premier général romain qui prenne son surnom d'une nation vaincue.

I. Cn. Servilius Cépion et C. Servius Géminius, promus au consulat, la seizième année de la guerre punique, consultèrent le sénat sur les affaires publiques, la guerre et le partage des provinces. On fut d'avis que les consuls s'entendraient ou tireraient au sort, pour savoir lequel irait chez les Bruttiens tenir tête à Annibal, lequel aurait l'Étrurie et les Liguriens : celui qui serait désigné pour le Bruttium devait prendre l'armée de P. Sempronius. Sempronius, continué pour un an dans son commandement proconsulaire, remplacerait Licinius, lequel reviendrait à Rome. Licinius s'était montré habile général, indépendamment de toutes les autres qualités qui le plaçaient au-dessus de tous ses concitoyens; la nature et la fortune l'avaient comblé de leurs dons. Noble et riche tout à la fois, il était d'une force et d'une beauté remarquables; il passait pour très-éloquent, soit qu'il fallût plaider une cause, soit qu'il fallût soutenir ou combattre un avis dans le sénat et devant le peuple; il connaissait à fond le droit pontifical. A tant de gloire l'exercice du consulat vint ajouter la gloire militaire. Les dispositions prises pour le Bruttium furent appliquées à l'Étrurie et aux Liguriens. M. Cornélius eut ordre de remettre son armée au nouveau consul : continué lui-même dans son commandement, il occuperait la province de Gaule avec les légions qui avaient, l'année précédente, obéi au preteur L. Scribonius. Puis on tira au sort les provinces : Cépion eut le Bruttium ; Servilius Géminus l'Étrurie. Les provinces des préteurs furent également soumises au tirage, et le sort donna la juridiction de la ville à Pétus Élius, la

LIBER TRIGESIMUS.

I. Cn. Servilius Cæpio et C. Servilius Geminus consules (sextus decimus is annus belli punici erat), quum de republica belloque et provinciis ad senatum retulissent, censuerunt Patres, ut consules inter se compararent, sortirenturve, uter Bruttios adversus Annibalem, uter Etruriam ac Ligures provinciam haberet. Cui Bruttii evenissent, exercitum a P. Sempronio acciperet. P. Sempronius (ei quoque enim proconsuli imperium in annum prorogabatur) P. Licinio succederet : is Romam reverteretur, bello quoque bonus habitus ad cetera, quibus nemo ea tempestate instructior civis habebatur, congestis omnibus humanis a natura fortunaque bonis. Nobilis idem ac dives erat : forma viribusque corporis excellebat. Facundissimus habebatur, seu causa oranda, seu in senatu, ad populum suadendi ac dissuadendi locus esset; juris pontificii peritissimus. Super hæc, bellicæ quoque laudis consulatus compotem fecerat. Quod in Bruttiis provincia, idem in Etruria ac Liguribus decretum. M. Cornelius novo consuli tradere exercitum jussus; ipse, prorogato imperio, Galliam provinciam obtinere cum legionibus iis, quas prætor L. Scribonius priore anno habuisset. Sortiti deinde provincias : Cæpioni Bruttii, Servilio Gemino Etruria evenit. Tum prætorum provinciæ in sortem conjectæ. Jurisdictionem urbanam Pætus Ælius,

Sardaigne à P. Lentulus, la Sicile à P. Villius, Ariminum et les deux légions de Lucrétius Spurius à Quinctilius Varus. Lucrétius fut également continué dans son commandement, avec la mission de rebâtir Gênes, détruite par le Carthaginois Magon. Scipion fut prorogé, sans qu'on fixât d'autre terme à son commandement que l'achèvement de son œuvre, c'est-à-dire la fin de la guerre d'Afrique. On décréta une supplication à l'occasion de son passage en Afrique, afin que son entreprise tournât à l'avantage du peuple romain, du général et de son armée.

II. On fit, pour la Sicile, une levée de trois mille hommes; l'élite des troupes de cette province avait été transportée en Afrique. Dans la crainte qu'une flotte carthaginoise ne vînt y faire une descente, on avait affecté quarante vaisseaux à la garde de ses côtes. Treize vaisseaux neufs y furent conduits par Villius; les autres, qui étaient vieux, furent radoubés dans le pays. Cette flotte fut mise sous les ordres de M. Pomponius, préteur de l'année précédente qui fut continué dans son commandement; il embarqua les recrues arrivées d'Italie. Pareil nombre de vaisseaux fut confié, par décret du sénat, à Cn. Octavius, qui était aussi préteur de l'année précédente, et qui fut investi des mêmes pouvoirs: on le chargea de défendre les côtes de Sardaigne. Le préteur Lentulus eut ordre de lui fournir deux mille hommes d'embarcation. Pour la côte d'Italie, comme on ne savait sur quel point les Carthaginois dirigeraient leur flotte, et qu'on était porté à craindre pour tous les points qui resteraient dégarnis de troupes, on désigna Cn. Marcius, préteur de l'année précédente, pour la protéger avec le même nombre de vaisseaux. D'après un décret du sénat, les consuls levèrent trois mille hommes pour l'armement de cette flotte, et deux légions urbaines pour les cas imprévus. Les Espagnes furent conservées avec les mêmes armées et le même commandement aux anciens généraux, L. Lentulus et L. Manlius Acidinus. Ainsi vingt légions et cent soixante vaisseaux longs formèrent cette année le montant des forces romaines. Les préteurs reçurent l'ordre de se rendre dans leurs provinces. On enjoignit aux consuls de faire célébrer, avant leur départ de la ville, les grands jeux dont T. Manlius Torquatus, pendant sa dictature, avait voué la célébration au bout de cinq ans, si la république se maintenait dans le même état. On était tourmenté de nouveaux scrupules religieux à l'occasion de prodiges arrivés en divers lieux. On prétendait que, dans le Capitole, des corbeaux avaient non-seulement déchiré de leur bec, mais mangé de l'or; à Antium, des rats avaient rongé une couronne d'or; aux environs de Capoue, une nuée de sauterelles s'était abattue sur la campagne sans qu'on pût déterminer d'où elles étaient venues; à Réate, il était né un poulain avec cinq jambes; à Anagnie, on avait vu dans le ciel des feux d'abord épars qui s'étaient réunis ensuite en un météore immense; à Frusinone, ce fut d'abord un arc qui avait décrit autour du soleil un cercle peu étendu, puis ce cercle lui-même avait été enfermé dans l'orbe agrandi de cet astre; à Arpinum, la terre s'était affaissée au milieu d'une plaine et avait ouvert un vaste gouffre. L'un des

Sardiniam P. Lentulus, Siciliam P. Villius, Ariminum cum duabus legionibus (sub Lucretio Spurio eæ fuerant) Quinctilius Varus est sortitus. Et Lucretio prorogatum imperium, ut Genuam oppidum a Magone Pœno dirutum exædificaret. P. Scipioni, non temporis, sed rei gerendæ fine, donec debellatum in Africa foret, prorogatum imperium est; decretumque, ut supplicatio fieret, quod is in Africam provinciam trajecisset, ut ea res salutaris populo romano ipsique duci atque exercitui esset.

II. In Siciliam tria millia militum sunt scripta, et quia, quod roboris ea provincia habuerat, in Africam transvectum fuerat; et quia, ne qua classis ex Africa trajiceret, quadraginta navibus custodiri placuerat Siciliæ maritimam oram. Tredecim novas naves Villius secum in Siciliam duxit: ceteræ in Sicilia veteres refectæ. Huic classi M. Pomponius, prioris anni prætor, prorogato imperio præpositus, novos milites ex Italia advectos in naves imposuit. Parem navium numerum Cn. Octavio, prætori item prioris anni, cum pari jure imperii ad tuendam Sardiniæ oram Patres decreverunt. Lentulus prætor duo millia militum dare in naves jussus. Et Italiæ ora, quia incertum erat, quo missuri classem Carthaginienses forent (videbantur autem, quicquid nudatum præsidiis esset, petituri), M. Marcio, prætori prioris anni, cum totidem navibus tuenda data est. Tria millia militum in eam classem ex decreto Patrum consules scripserunt, et duas legiones urbanas ad incerta belli. Hispaniæ cum exercitibus imperioque veteribus imperatoribus, L. Lentulo et L. Manlio Acidino, decretæ. Viginti omnino legionibus, et centum sexaginta navibus longis res romana eo anno gesta. Prætores in provincias ire jussi. Consulibus imperatum, priusquam ab urbe proficiscerentur, ludos magnos facerent, quos T. Manlius Torquatus dictator in quintum annum vovisset, si eodem statu respublica staret. Et novas religiones excitabant in animis hominum prodigia, ex pluribus locis nuntiata. Aurum in Capitolio corvi non lacerasse tantum rostris crediti, sed etiam edisse. Mures Antii coronam auream arrosere. Circa Capuam omnem agrum locustarum vis ingens, ita ut, unde advenissent, parum constaret, complevit. Equuleus Reate cum quinque pedibus natus. Anagniæ sparsi primum ignes in cœlo, dein fax ingens arsit. Frusinone arcus solem tenui linea amplexus est; circulum deinde ipsum major solis orbis extrinsecus inclusit. Arpini terra campestri agro in ingentem sinum consedit. Consulum alteri, primam hostiam immolanti, caput jo-

deux consuls, à la première victime qu'il avait immolée, avait trouvé un foie sans tête. Pour expier ces prodiges on sacrifia les grandes victimes : le collége des pontifes désigna les dieux auxquels on les devait offrir.

III. Toutes ces mesures arrêtées, les consuls et les préteurs partirent pour leurs provinces : tous néanmoins s'occupaient de l'Afrique, comme si elle eût été leur partage, soit parce qu'ils voyaient les intérêts publics et la guerre se concentrer sur ce point, soit pour faire leur cour à Scipion, sur qui tous les regards étaient alors tournés. Ainsi ce n'était pas uniquement de Sardaigne, comme on l'a déjà dit, mais de Sicile aussi et d'Espagne qu'on lui expédiait des habillements, des grains (des armes même lui furent envoyées de Sicile), enfin des approvisionnements de toute espèce. Scipion, de son côté, n'avait pas interrompu un seul instant pendant l'hiver les opérations militaires qu'il avait commencées sur plusieurs points à la fois autour de lui. Il assiégeait Utique; il avait devant lui le camp d'Asdrubal. Les Carthaginois avaient mis leurs vaisseaux en mer; leur flotte était tout équipée, toute préparée pour intercepter ses convois. Au milieu de ces embarras, il n'avait pas renoncé à l'espoir de regagner l'amitié de Syphax, si toutefois une longue possession l'avait blasé sur la tendresse qu'il portait à sa femme. Syphax offrait sa médiation pour la paix, en prenant pour base l'évacuation de l'Afrique par les Romains, de l'Italie par les Carthaginois; mais on ne pouvait compter sur sa défection en cas de guerre. Je serais disposé à croire que cette intrigue fut menée par correspondance (et c'est le sentiment de la plupart des auteurs), au lieu d'admettre, avec Valérius d'Antium, que Syphax se soit rendu de sa personne au camp romain pour une entrevue. D'abord, le général romain voulut à peine entendre l'exposé de ces conditions. Ensuite, pour ménager à ses soldats un prétexte plausible de communication avec le camp des Carthaginois, il se montra moins intraitable, et laissa entrevoir l'espérance qu'après bien des démarches de part et d'autre on finirait par s'entendre. Les quartiers d'hiver des Carthaginois, construits de matériaux ramassés sans choix dans les campagnes, étaient presque entièrement en bois. Les Numides surtout, sans autre abri, pour la plupart, que des cabanes de jonc et de nattes, s'étaient logés çà et là en désordre, quelques-uns même en dehors du fossé et du retranchement, comme s'ils n'avaient reçu aucun ordre pour le choix des lieux. Scipion, informé de ces circonstances, avait conçu l'espoir d'incendier à la première occasion les quartiers de l'ennemi.

IV. Avec les agents qu'il dépêchait à Syphax, Scipion envoyait aussi, comme gens à la suite, et sous le déguisement d'esclaves, ceux de ses principaux officiers dont il connaissait la valeur et la prudence; ils profitaient du temps de l'entrevue pour se répandre dans le camp de côté et d'autre et pour examiner les entrées et les issues, l'assiette et la configuration du camp dans ses détails aussi bien que dans son ensemble, les quartiers des Carthaginois et ceux des Numides, l'intervalle qui séparait le camp d'Asdrubal de celui du roi, la manière d'être des postes et des sentinelles, pour s'assurer enfin si la nuit ou le jour serait plus convenable pour une surprise. Grâce à la fréquence des entrevues, c'était, à dessein, tantôt l'un, tan-

cinoris defuit. Ea prodigia majoribus hostiis procurata : editi a collegio pontificum dii, quibus sacrificaretur.

III. Iis transactis, consules prætoresque in provincias profecti. Omnibus tamen, velut eam sortitis, Africæ cura erat; seu quia ibi summam rerum bellique verti cernebant; seu ut Scipioni gratificarentur, in quem tum omnis versa civitas erat. Itaque non ex Sardinia tantum, sicut ante dictum est, sed ex Sicilia quoque et Hispania vestimenta, frumentumque, et arma etiam ex Sicilia, et omne genus commeatus eo portabantur. Nec Scipio ullo tempore hiemis belli opera remiserat, quæ multa simul undique eum circumstabant. Uticam obsidebat : castra in conspectu Asdrubalis erant. Carthaginienses deduxerant naves : classem paratam instructamque ad commeatus intercipiendos habebant. Inter hæc ne Syphacis quidem reconciliandi curam ex animo miserat; si forte jam satias amoris in uxore ex multa copia cepisset. Ab Syphace magis pacis cum Carthaginiensibus conditiones, ut Romani Africa, Pœni Italia excederent, quam, si bellaretur, spes ulla desciturum afferebatur. Hæc per nuntios magis equidem acta crediderim (et ita pars major auctores sunt), quam ipsum Syphacem, ut Antias Valerius prodit, in castra romana ad colloquium venisse. Primo eas conditiones imperator romanus vix auribus admisit. Postea, ut causa probabilis suis commeandi foret in castra hostium, mollius eadem illa abnuere, ac spem facere sæpius ultro citroque agitantibus rem conventuram. Hibernacula Carthaginiensium, congesta temere ex agris materia exædificata, lignea ferme tota erant. Numidæ præcipue arundine textis, storeaque pars maxima tectis, passim nullo ordine, quidam, ut sine imperio occupatis locis, extra fossam etiam vallumque habitabant. Hæc relata Scipioni spem fecerant castra hostium per occasionem incendendi.

IV. Cum legatis, quos mitteret ad Syphacem, calonum loco primos ordines spectatæ virtutis atque prudentiæ servili habitu mittebat; qui, dum in colloquio legati essent, vagi per castra, alius alia, aditus exitusque omnes, situm formamque et universorum castrorum, et partium, qua Pœni, qua Numidæ haberent, quantum intervalli inter Asdrubalis ac regia castra esset, specularentur; moremque simul noscerent stationum vigiliarumque



tôt l'autre qu'il envoyait, afin de donner à un plus grand nombre de Romains la connaissance de tous ces détails. Quand, après bien des pourparlers, Syphax et, par son entremise, les Carthaginois eurent été amenés à croire de plus en plus à la paix, les envoyés romains déclarent « qu'ils ont ordre de ne revenir auprès de leur général qu'avec une réponse définitive. Soit donc que le roi eût pris son parti, soit qu'il eût encore à consulter Asdrubal et les Carthaginois, il fallait se hâter. Le temps était venu, ou de conclure la paix, ou de continuer la guerre à outrance. » Tandis que Syphax consultait Asdrubal et Asdrubal les Carthaginois, les espions eurent le temps de tout voir, et Scipion de faire tous les préparatifs que ses projets exigeaient. D'ailleurs on parlait tant de la paix et on l'espérait si bien, que les Carthaginois et le Numide négligeaient toute précaution contre les entreprises de l'ennemi. Enfin la réponse arriva; mais, comme on croyait le général romain très-impatient d'obtenir la paix, on y avait introduit des clauses rigoureuses, qui vinrent fort à propos fournir à Scipion le prétexte qu'il cherchait pour rompre la trêve. Il fit savoir à l'envoyé du roi qu'il en référerait au conseil, et le lendemain il lui répondit « que lui seul avait été pour la paix, et que, malgré ses efforts, tous les autres l'avaient repoussée. L'envoyé pouvait donc annoncer qu'il n'y avait de paix à espérer pour Syphax avec les Romains que s'il se séparait des Carthaginois. » Il rompit ainsi la trêve, afin de pouvoir sans scrupule poursuivre l'exécution de ses projets. Le printemps commençant, il remit ses vaisseaux à flot, embarqua ses machines et ses équipages de siége, comme s'il allait donner l'assaut à Utique du côté de la mer, et envoya deux mille hommes s'emparer d'une hauteur qui dominait la place, et qu'il avait déjà occupée : il voulait, d'une part, détourner, en la portant ailleurs, l'attention de l'ennemi de l'opération qu'il méditait, et, d'autre part, prévenir toute sortie, toute attaque qui pourrait, pendant sa marche contre Syphax et Asdrubal, être dirigée de la ville sur son camp dont il laissait la garde à un faible corps de troupes.

V. Ces mesures prises, Scipion assembla son conseil, recueillit les renseignements des éclaireurs et ceux de Masinissa, qui connaissait le fort et le faible des ennemis, puis il annonça lui-même son dessein pour la nuit suivante. Les tribuns devaient, au premier signal donné à l'issue du conseil, faire sortir les légions du camp. Conformément à cet ordre, on commença, vers le coucher du soleil, à lever les enseignes; vers la première veille, les colonnes étaient déployées; on arriva vers minuit au camp ennemi, sans avoir forcé la marche, car on n'avait que sept milles à faire. Scipion plaça sous les ordres de Lélius une partie des troupes et Masinissa avec ses Numides, et leur enjoignit d'assaillir le camp de Syphax et d'y mettre le feu. Puis, prenant à part Lélius et Masinissa, chacun séparément, il les conjura « de suppléer par leur zèle et leur activité aux mesures de prudence que la nuit rendait impossibles. Il se chargeait, lui, d'attaquer Asdrubal et le camp des Carthaginois. Mais il ne commencerait que quand il aurait vu celui

nocte, an interdiu opportuniores insidianti essent. Et inter crebra colloquia alii atque alii de industria, quo pluribus omnia nota essent, mittebantur. Quum sæpius agitata res certiorem spem pacis in dies et Syphaci et Carthaginiensibus per eum faceret, legati romani « vetitos se reverti ad imperatorem aiunt, nisi certum responsum detur. Proinde, seu ipsi staret jam sententia, seu consulendus Asdrubal et Carthaginienses essent, consuleret. Tempus esse, aut pacem componi, aut bellum naviter geri. » Dum consulitur Asdrubal ab Syphace, ab Asdrubale Carthaginienses; et speculatores omnia visendi, et Scipio ad comparanda ea, quæ in rem erant, tempus habuit. Et ex mentione ac spe pacis negligentia, ut fit, apud Pœnos Numidamque orta cavendi, ne quid hostile interim paterentur. Tandem relatum responsum, quibusdam, quia nimis cupere romanus pacem videbatur, iniquis per occasionem adjectis; quæ peropportune cupienti tollere indutias Scipioni causam præbuere. Ac nuntio regis, quum relaturum se ad consilium dixisset, postero die respondit : « Se uno frustra tendente, nulli alii pacem placuisse. Renuntiaret igitur, nullam aliam spem pacis, quam relictis Carthaginiensibus, Syphaci cum Romanis esse. » Ita tollit indutias, ut libera fide incepta exsequeretur; deductisque navibus (et jam veris principium erat) machinas tormentaque, velut a mari aggressurus Uticam, imponit. Et duo millia militum ad capiendum, quem antea tenuerat, tumulum super Uticam mittit; simul ut ab eo, quod parabat, in alterius rei curam converteret hostium animos : simul ne qua, quum ipse ad Syphacem Asdrubalemque profectus esset, eruptio ex urbe et impetus in castra sua, relicta cum levi præsidio, fieret.

V. His præparatis, advocatoque consilio, edicere exploratoribus jussis, quæ comperta afferrent, Masinissaque, cui omnia hostium nota erant; postremo ipse, quid pararet in proximam noctem, proponit. Tribunis edicit, ut, ubi, prætorio dimisso, signa concinuissent, extemplo educerent castris legiones. Ita, ut imperaverat, signa sub occasum solis efferri sunt cœpta. Ad primam ferme vigiliam agmen explicaverunt : media nocte (septem enim millia itineris erant) modico gradu ad castra hostium perventum. Ibi Scipio partem copiarum Lælio, Masinissamque ac Numidas, attribuit : et castra Syphacis invadere, ignesque conjicere jubet. Singulos deinde separatim, Lælium ac Masinissam, seductos obtestatur, « ut, quantum nox providentiæ adimat, tantum iligentia

du roi en feu. » Il n'attendit pas longtemps : à peine la flamme eut-elle pris aux premières cabanes, qu'elle gagna bientôt les suivantes, et, se communiquant de proche en proche, étendit ses ravages dans tout le camp. Ce fut une alarme telle que devait la produire un incendie nocturne se répandant sur un si vaste espace; les barbares crurent qu'il était l'effet du hasard et non d'une attaque de l'ennemi; ils sortirent sans armes pour l'éteindre, et se trouvèrent en face d'ennemis armés, surtout des Numides que Masinissa, grâce à la connaissance qu'il avait des lieux, avait postés habilement aux issues des chemins. Les uns, surpris dans leurs lits au milieu de leur sommeil, furent dévorés par les flammes; les autres, dans la précipitation de la fuite, tombèrent les uns sur les autres au passage trop étroit des portes et y furent écrasés.

VI. A l'aspect de la flamme qui brillait, les sentinelles carthaginoises d'abord, puis leurs compagnons, réveillés par cette alerte nocturne, partagèrent l'erreur des Numides et crurent que le feu avait pris de lui-même. Les cris que poussaient les blessés et les mourants avaient-ils pour cause un assaut de nuit : on l'ignorait, et cette incertitude empêchait de s'assurer de la vérité. Les Carthaginois se précipitèrent donc sans armes, ne songeant pas à rencontrer l'ennemi et sortirent chacun de son côté par la porte la plus voisine, n'emportant que les objets propres à éteindre un incendie; ils vinrent se heurter contre les troupes romaines. On les tua tous par haine nationale, et plus encore par crainte de laisser échapper quelqu'un qui répandît l'alarme. Scipion se rendit aussitôt maître des portes, qui n'étaient point gardées, tant le découragement avait été grand, et fit mettre le feu aux cabanes les plus rapprochées. La flamme dispersée, d'abord, brilla çà et là sur plusieurs points; puis elle s'étendit de cabane en cabane, et bientôt tout le camp devint la proie d'un seul et vaste incendie. Les hommes, les animaux à demi brûlés s'enfuirent pêle-mêle, et leurs cadavres entassés encombrèrent les portes. Ceux que le feu n'avait pas consumés tombèrent sous le fer, et le même désastre anéantit les deux camps. Cependant les deux chefs parvinrent à s'échapper, n'ayant plus avec eux, de tant de milliers de combattants, que deux mille hommes d'infanterie et cinq cents de cavalerie, presque désarmés et pour la plupart blessés et mutilés par la flamme. Quarante mille hommes furent massacrés ou brûlés; plus de cinq mille faits prisonniers; de ce nombre furent plusieurs nobles Carthaginois et onze sénateurs; cent soixante-quatorze étendards, plus de deux mille sept cents chevaux numides et six éléphants furent pris; huit furent tués ou brûlés; une grande quantité d'armes tombèrent en possession des vainqueurs. Le général en fit une offrande à Vulcain et les brûla toutes.

VII. Asdrubal, fuyant avec une poignée d'Africains, avait gagné la ville la plus voisine, et tous les débris de son armée, suivant les traces de leur général, l'y avaient rejoint; mais la crainte que la ville ne fût livrée à Scipion le détermina à en sortir. Aussitôt les portes s'ouvrirent, les

expleant curaque. Se Asdrubalem punicaque castra aggressurum. Ceterum non ante cœpturum, quam ignem in regiis castris conspexisset. » Neque ea res morata diu est. Nam, ut proximis casis injectus ignis hæsit, extemplo proxima quæque, et deinceps continua amplexus, totis se passim dissipavit castris. Et trepidatio quidem, quantam necesse erat, in nocturno effuso tam late incendio, orta est : ceterum, fortuitum, non hostilem ac bellicum, ignem rati esse, sine armis ad restinguendum incendium effusi, in armatos incidere hostes, maxime Numidas, ab Masinissa notitia regiorum castrorum ad exitus itinerum idoneis locis dispositos. Multos in ipsis cubilibus semisomnos hausit flamma; multi in præcipiti fuga, ruentes super alios alii, in angustiis portarum obtriti sunt.

VI. Relucentem flammam primo vigiles Carthaginiensium, deinde excitati alii nocturno tumultu quum conspexissent, ab eodem errore credere et ipsi sua sponte incendium ortum. Et clamor inter cædem et vulnera sublatus, an ex trepidatione nocturna esset, confusus, sensum veri adimebat. Igitur pro se quisque inermes, ut quibus nihil hostile suspectum esset, omnibus portis, qua cuique proximum erat, ea modo, quæ restinguendo igni forent, portantes, in agmen romanum ruebant. Quibus cæsis omnibus, præterquam hostili odio, etiam ne quis nuntius effugeret, extemplo Scipio neglectas, ut in tali tumultu, portas invadit; ignibusque in proxima tecta conjectis, effusa flamma primo veluti sparsa pluribus locis reluxit, dein per continua serpens, uno repente omnia incendio hausit. Ambusti homines jumentaque fœda primum fuga, dein strage, obruerant itinera portarum. Quos non oppresserat ignis, ferro absumpti : binaque castra clade una deleta. Duces tamen ambo, et ex tot millibus armatorum duo millia peditum et quingenti equites semiermes, magna pars saucii, afflatique incendio, effugerunt. Cæsa aut hausta flammis quadraginta millia hominum sunt, capta supra quinque millia; multi Carthaginiensium nobiles, undecim senatores; signa militaria centum septuaginta quatuor, equi numidici supra duo millia septingenti, elephanti sex capti; octo flamma ferroque absumpti, magnaque vis armorum capta. Ea omnia imperator Vulcano sacrata incendit.

VII. Asdrubal ex fuga, cum paucis Afrorum urbem proximam petierat : eoque omnes, qui supererant, vestigia ducis sequentes, se contulerant. Metu deinde, ne dederetur Scipioni, urbe excessit. Mox eodem patentibus



Romains furent reçus par les habitants, et ne les traitèrent pas en ennemis, la soumission ayant été volontaire. Deux autres villes furent ensuite prises et pillées ; on en abandonna le butin aux soldats avec celui qu'on avait sauvé de l'embrasement des deux camps. Syphax trouva à huit milles de là un fort où il s'enferma. Asdrubal se rendit à Carthage, afin d'empêcher que l'effroi de ce récent désastre ne fît prendre que des mesures peu énergiques. La consternation y fut en effet si grande d'abord, qu'on se persuada que Scipion laisserait Utique pour venir sur-le-champ mettre le siége devant Carthage. Le sénat fut convoqué par les suffètes, qui avaient à Carthage la même autorité que nos consuls. Trois avis y furent ouverts : l'un proposait une ambassade à Scipion pour traiter de la paix ; l'autre rappelait Annibal pour sauver la patrie de cette guerre d'extermination ; le troisième, digne de la constance de Rome dans l'adversité, voulait qu'on formât une nouvelle armée et qu'on pressât Syphax de ne point renoncer à combattre. Grâce à la présence d'Asdrubal et à la préférence de toute la faction Barcine pour la guerre, ce fut ce dernier avis qui l'emporta. On commença donc des levées dans la ville et dans la campagne, et on envoya des députés à Syphax, qui faisait lui-même les plus actives dispositions pour recommencer la guerre. Sa femme l'avait gagné, non plus seulement par des caresses, armes déjà si puissantes sur le cœur d'un époux passionné, mais en le suppliant et en excitant sa pitié. Elle l'avait conjuré, les yeux pleins de larmes, de ne pas trahir son père et sa patrie, et de ne point souffrir que les flammes, qui avaient dévoré son camp, anéantissent aussi Carthage. Les envoyés firent aussi valoir un secours que la fortune leur offrait à propos : ils avaient rencontré près de la ville d'Abba quatre mille Celtibériens, soudoyés en Espagne par leurs recruteurs, et qui étaient d'excellentes troupes ; au premier jour, ajoutaient-ils, Asdrubal lui-même allait arriver avec des forces assez imposantes. Syphax ne se borna point à recevoir les envoyés avec bienveillance : il leur montra une multitude de paysans numides, auxquels il avait donné naguère des armes et des chevaux, et il leur assura qu'il mettrait sur pied toute la jeunesse de son royaume : « c'était au feu et non à l'ennemi qu'ils devaient leur désastre : on n'avait le dessous à la guerre que quand on était vaincu en combattant. » Telle fut sa réponse aux envoyés. Peu de jours après, Asdrubal et Syphax firent leur jonction : ils eurent ainsi une armée d'environ trente mille hommes.

VIII. Scipion, qui croyait en avoir fini avec Syphax et les Carthaginois, s'occupait du siége d'Utique, et approchait déjà les machines des murs, lorsqu'il en fut détourné par la nouvelle que la guerre recommençait. Il laissa donc quelques troupes pour continuer seulement les apparences d'un siége sur terre et sur mer, et marcha lui-même contre les ennemis avec l'élite de son armée. Il prit d'abord position sur une hauteur à quatre milles environ du camp de Syphax ; le lendemain, il descendit, avec sa cavalerie, dans les *grandes plaines* (c'est ainsi qu'on nomme la campagne située au pied de cette éminence), et il passa la journée à courir jusqu'aux postes des

portis Romani accepti : nec quicquam hostile, quia voluntate concesserant in ditionem, factum. Duæ subinde urbes captæ direptæque. Ea præda, et quæ castris ex incensis et igne rapta erat, militi concessa est. Syphax octo millium ferme inde spatio loco communito consedit. Asdrubal Carthaginem contendit, ne quid per metum ex recenti clade mollius consuleretur. Quo tantus primo terror est allatus, ut, omissa Utica, Carthaginem crederent extemplo Scipionem obsessurum. Senatum itaque suffetes (quod velut consulare imperium apud eos erat) vocaverunt. Ibi e tribus (una de pace legatos ad Scipionem decernebat : altera Annibalem ad tuendam ab exitiabili bello patriam revocabat : tertia romanæ in adversis rebus constantiæ erat : reparandum exercitum, Syphacemque hortandum, ne bello absisteret, censebat) hæc sententia, quia Asdrubal præsens Barcinæque omnes factionis bellum malebant, vicit. Inde delectus in urbe agrisque haberi cœptus, et ad Syphacem legati missi, summa ope et ipsum reparantem bellum : quum uxor non jam, ut ante, blanditiis, satis potentibus ad animum amantis, sed precibus et misericordia valuisset, plena lacrimarum obstestans, ne patrem suum patriamque proderet, iisdemque flammis Carthaginem, quibus castra conflagrassent, absumi sineret. Spem quoque opportune oblatam afferebant legati : quatuor millia Celtiberorum circa urbem nomine Abbam, ab conquisitoribus suis conducta in Hispania, egregiæ juventutis, sibi occurrisse : et Asdrubalem propediem affore cum manu haudquaquam contemnenda. Igitur non benigne modo legatis respondit, sed ostendit etiam multitudinem agrestium numidarum, quibus per eosdem dies arma equosque dedisset, et omnem juventutem affirmat exciturum ex regno. « Scire incendio, non prœlio, cladem acceptam : eum bello inferiorem esse, qui armis vincatur. » Hæc legatis responsa. Et post dies paucos rursus Asdrubal et Syphax copias junxerunt. Is omnis exercitus fuit triginta ferme millium armatorum.

VIII. Scipionem, velut jam debellato, quod ad Syphacem Carthaginiensesque attineret, Uticæ oppugnandæ intentum, jamque machinas admoventem muris, avertit fama redintegrati belli, modicisque præsidiis ad speciem modo obsidionis terra marique relictis, ipse cum robore exercitus ire ad hostes pergit. Primo in tumulo, quatuor ferme millia distante ab castris regiis, consedit : postero

ennemis, et à le provoquer par ses escarmouches. Les deux jours suivants on se chargea de part et d'autre, sans que ces mêlées produisissent rien de remarquable; le quatrième jour, les deux armées se présentèrent en bataille. Le général romain plaça les princes derrière les hastats, qui formaient le premier rang, et les triaires à la réserve : il mit la cavalerie italienne à l'aile droite, à la gauche Masinissa et ses Numides. Syphax et Asdrubal opposèrent leurs Numides à la cavalerie italienne, les Carthaginois à Masinissa, et ils appelèrent les Celtibériens au centre, vis-à-vis des légions. Ce fut dans cet ordre qu'ils en vinrent aux mains. Le premier choc suffit pour mettre en déroute les deux ailes de l'ennemi, Numides et Carthaginois; ces Numides, pour la plupart tirés de la charrue, ne purent résister à la cavalerie romaine, ni les Carthaginois, tout nouvellement enrôlés aussi, à Masinissa, que le souvenir de sa récente victoire rendait encore plus terrible. Restait, mais dégarnie de ses deux ailes, la colonne celtibérienne : la fuite ne leur offrait aucune chance de salut dans ce pays qu'ils ne connaissaient pas; et ils n'avaient pas de grâce à espérer de Scipion, l'ayant si mal récompensé de ses bienfaits envers eux et leur nation, en venant, à titre de mercenaires, l'attaquer en Afrique. Enveloppés de tous côtés par l'ennemi, ils tombèrent les uns sur les autres et se firent tuer tous à leur poste. En attirant ainsi sur eux les efforts de toute l'armée, ils assurèrent la fuite de Syphax et d'Asdrubal, et leur donnèrent le temps de prendre l'avance. Les vainqueurs étaient plus las de tuer que de se battre, quand la nuit les surprit.

IX. Le lendemain Scipion envoya Lélius et Masinissa, avec toute la cavalerie romaine et numide et les troupes légères, à la poursuite de Syphax et d'Asdrubal. Lui-même, avec le gros de l'armée, se présenta devant les villes voisines qui obéissaient toutes aux Carthaginois, et les soumit, soit par des promesses, soit par la crainte, soit enfin par la force. Carthage était en proie à de vives terreurs; cette promenade triomphante de Scipion et la soumission rapide de tout le pays d'alentour faisaient croire qu'il paraîtrait tout à coup devant Carthage elle-même. On répara donc ses murs, on y ajouta des fortifications, et chacun à l'envi fit venir des champs les provisions nécessaires pour soutenir un long siége. Rarement on parlait de la paix, souvent il était question d'envoyer une ambassade pour rappeler Annibal. La plupart voulaient que la flotte, armée dans le but d'intercepter les convois, fût envoyée pour surprendre l'escadre qui stationnait à Utique et n'était point sur ses gardes; peut-être même détruirait-on le camp naval, où l'on n'avait laissé qu'un petit nombre de défenseurs. Ce fut le parti qu'on adopta de préférence; mais on décida aussi d'envoyer une ambassade à Annibal. Car la flotte, eût-elle le plus beau succès, ne pourrait que faire lever en partie le siége d'Utique; pour la défense de Carthage elle-même, il ne restait plus d'autre capitaine qu'Annibal, d'autre armée que celle d'Annibal. Le lendemain donc, on mit les vaisseaux à flot, et les envoyés partirent pour

die cum equitatu in Magnos (ita vocant) campos, subjectos ei tumulo, degressus, succedendo ad stationes hostium, lacessendoque levibus prœliis, diem absumpsit : et per insequens biduum tumultuosis hinc atque illinc excursionibus in vicem, nihil dictu satis dignum fecerunt. Quarto die utrimque in aciem descensum est. Romanus principes post hastatorum prima signa, in subsidiis triarios constituit : equitatum Italicum ab dextro cornu; ab lævo Numidas Masinissamque opposuit. Syphax Asdrubalque, Numidicis adversus italicum equitatum, Carthaginiensibus contra Masinissam locatis, Celtiberos in mediam aciem in adversa signa legionum accepere. Ita instructi concurrunt. Primo impetu simul utraque cornua, et Numidæ et Carthaginienses pulsi. Nam neque Numidæ, maxima pars agrestes, romanum equitatum, neque Carthaginienses, et ipse novus miles, Masinissam, recenti super cetera victoria terribilem, sustinuere. Nudata utrimque cornibus Celtiberum acies stabat : quod nec in fuga salus ulla ostendebatur locis ignotis, neque spes veniæ ab Scipione erat; quem, bene meritum de se et gente sua, mercenariis armis in Africam oppugnatum venissent. Igitur, circumfusis undique hostibus, alii super alios cadentes, obstinati moriebantur : omnibusque in eos versis, aliquantum ad fugam temporis Syphax et Asdrubal præceperunt. Fatigatos cæde diutius, quam pugna, victores nox oppressit.

IX. Postero die Scipio Lælium Masinissamque cum omni romano et numidico equitatu expeditisque militum, ad persequendos Syphacem atque Asdrubalem mittit. Ipse cum robore exercitus, urbes circa, quæ omnes Carthaginiensium ditionis erant, partim spe, partim metu, partim vi subegit. Carthagini quidem erat ingens terror, et circumferentem arma Scipionem, omnibus finitimis raptim perdomitis, ipsam Carthaginem repente aggressurum credebant. Itaque et muri reficiebantur, propugnaculisque armabantur : et pro se quisque, quæ diutinæ obsidioni tolerandæ sunt, ex agris convehit. Rara mentio est pacis, frequentior legatorum ad Annibalem arcessendum mittendorum. Pars maxima classem, quæ ad commeatus excipiendos parata erat, mittere jubent ad opprimendam stationem navium ad Uticam, incaute agentem : forsitam etiam navalia castra, relicta cum levi præsidio, oppressuros. In hoc consilium maxime inclinant : legatos tamen ad Annibalem mittendos censent. Quippe, classi ut felicissime gerantur res, parte aliqua levari Uticæ obsidionem · Carthaginem ipsam qui tueatur, neque impe-

l'Italie; la situation critique où l'on se trouvait faisait agir avec précipitation, et chaque citoyen croyait, par la moindre lenteur, compromettre le salut de la patrie. Scipion, qui traînait une armée déjà embarrassée des dépouilles de plusieurs villes, envoya les prisonniers et, le reste du butin à son ancien camp d'Utique, et tournant toutes ses vues sur Carthage, se rendit maître de Tunès, dont la garnison avait pris la fuite. C'est une place, à quinze milles environ de Carthage, que les travaux de l'homme et la main de la nature ont également fortifiée; on la voit de Carthage, et de ses remparts on aperçoit aussi Carthage et toute la mer qui l'environne.

X. Ce fut de là que les Romains, au moment où ils établissaient leurs retranchements, aperçurent la flotte ennemie qui se dirigeait de Carthage sur Utique. Aussitôt le travail fut interrompu, l'ordre fut donné de se mettre en marche, et l'on enleva les enseignes à la hâte : les vaisseaux tournés du côté de terre et occupés du siége, tout à fait impropres, d'ailleurs, à un combat naval, pouvaient être anéantis. Comment, en effet, eût-on résisté à une flotte agile, pourvue de tous ses agrès et armée en guerre, avec des vaisseaux chargés de machines et de catapultes, ou transformés en bâtiments de transport, ou bien mouillés assez près des murs pour servir de ponts et de chaussée en cas d'escalade? Scipion dérogea donc à l'usage adopté pour les combats de mer; les vaisseaux éperonnés, qui pouvaient protéger les autres, furent placés à l'arrière-garde près de terre; les vaisseaux de charge sur quatre rangs formèrent un rempart en face de l'ennemi; et, pour qu'au milieu de la mêlée leur ordre de bataille ne fût point rompu, il les unit au moyen de mâts et de vergues qui traversaient de l'un à l'autre, et de gros câbles qui en formaient comme un tout indissoluble. Puis il les couvrit d'un plancher, afin d'établir les communications sur toute la ligne; sous ces ponts il ménagea des intervalles pour permettre aux barques d'éclaireurs de s'avancer vers l'ennemi et pour assurer leur retraite. Ces dispositions faites à la hâte, comme la circonstance l'exigeait, il choisit environ mille hommes qu'il fit transporter sur les bâtiments de transport; on entassa à bord des armes, surtout des projectiles, en quantité suffisante pour qu'on n'en manquât point, quelle que fût la durée du combat. Ainsi préparés et sur leurs gardes, les Romains attendirent l'arrivée de l'ennemi. Les Carthaginois, en usant de célérité, auraient pu surprendre la flotte romaine dans le désordre et la confusion et l'écraser du premier choc; mais, tout effrayés encore de leurs défaites sur terre, ils avaient même perdu toute leur confiance dans leur marine, qui faisait leur force; ils perdirent un jour entier par la lenteur de leur mouvement, et n'abordèrent que vers le coucher du soleil au port appelé Ruscinon par les Africains. Le lendemain, au lever du soleil, ils allèrent se mettre en bataille en pleine mer, comme s'ils s'attendaient à soutenir un combat en règle et à voir les Romains s'avancer à leur rencontre. Après avoir longtemps conservé leur position, voyant que l'ennemi ne faisait aucun mouvement, ils se déci-

ratorem alium, quam Annibalem, neque exercitum alium, quam Annibalis, superesse. Deductæ ergo postero die naves, simul et legati in Italiam profecti, raptimque omnia, stimulante fortuna, agebantur : et, in quo quisque cessasset, prodi ab se salutem omnium rebatur. Scipio, gravem jam spoliis multarum urbium exercitum trahens, captivis aliaque præda in vetera castra ad Uticam missis, jam in Carthaginem intentus, occupat relictum fuga custodum Tuneta. Abest ab Carthagine quindecim millia ferme passuum locus, quum operibus, tum suapte natura tutus, et qui et ab Carthagine conspici et præbere ipse prospectum, quum ad urbem, tum ad circumfusum mare urbi, posset.

X. Inde quum maxime vallum Romani jacerent, conspecta classis hostium est, Uticam Carthagine petens. Igitur, omisso opere, pronuntiatum iter, signaque raptim ferri sunt cœpta : ne naves, in terram et obsidionem versæ, ac minime navali prœlio aptæ, opprimerentur. Qui enim restitissent agili et nautico instrumento aptæ et armatæ classi naves, tormenta machinasque portantes, et aut in onerariarum usum versæ, aut ita appulsæ ad muros, ut pro aggere ac pontibus præbere ascensus possent? Itaque Scipio, contra quam in navali certamine solet, rostratis, quæ præsidio aliis esse poterant, in postremam aciem receptis prope terram, onerariarum quadruplicem ordinem pro muro adversus hostem opposuit : easque ipsas, ne in tumultu pugnæ turbari ordines possent, malis antemnisque de nave in navem trajectis, ac validis funibus velut uno inter se vinculo illigatis, comprendit; tabulasque superinstravit, ut pervium ordinem faceret : et sub ipsis pontibus intervalla fecit, qua procurrere speculatoriæ naves in hostem, ac tuto recipi possent. His raptim pro tempore instructis, mille ferme delecti propugnatores onerariis imponuntur : telorum maxime missilium, ut, quamvis longo certamine, sufficerent, vis ingens congeritur. Ita parati atque intenti hostium adventum opperiebantur. Carthaginienses, qui, si maturassent, omnia permixta turba trepidantium primo impetu oppressissent, perculsi terrestribus cladibus, atque inde ne in mari quidem, ubi ipsi plus poterant, satis fidentes, die segni navigatione absumpto, sub occasum solis in portum (Ruscinona Afri vocant) classe appulere. Postero die sub ortum solis instruxere ab alto naves, velut ad justum prælium navale, et tanquam exituris contra Romanis. Quum diu stetissent, postquam nihil moveri ab hostibus viderunt, tum demum onerarias aggrediun-

dèrent à attaquer les bâtiments de transport. Ce ne fut pas comme un combat naval; on eût dit plutôt un assaut livré à des murs par une flotte. Les bâtiments de transport étaient un peu plus élevés que les vaisseaux éperonnés des Carthaginois; ceux-ci visaient de haut en bas, et la plupart de leurs traits ne pouvaient atteindre au-dessus d'eux; ceux des Romains, lancés du haut de leurs bâtiments de transport, tombaient plus lourdement et avaient, par leur poids même, plus de force. Cependant les barques d'éclaireurs et les esquifs légers qui s'échappaient par les intervalles ménagés sous les ponts, furent d'abord écrasés par le choc seul et la vaste dimension des navires éperonnés; ils gênèrent même les soldats romains et les obligèrent souvent, en se mêlant aux vaisseaux ennemis, à retenir leurs coups, dans la crainte de frapper leurs compagnons au lieu des Carthaginois. Enfin ceux-ci lancèrent de leurs vaisseaux sur ceux des Romains des madriers garnis de crochets en fer qu'on appelle harpons. Comme les Romains ne pouvaient couper les harpons ni les chaînes auxquelles on les avait suspendus pour les lancer, on voyait chaque navire éperonné, qui s'accrochait par l'arrière à un bâtiment de transport, l'entraîner à la remorque et, rompant les liens qui les unissaient entre eux, emporter en même temps une file de plusieurs vaisseaux. Par ce moyen tous les ponts furent mis en pièces, et les soldats eurent à peine le temps de sauter sur le second rang de navires. Six bâtiments de transport à peu près furent remorqués jusqu'à Carthage. Cette capture y causa plus de joie qu'elle ne méritait; mais on y fut d'autant plus sensible, qu'au milieu d'une continuité d'échecs et de désastres, c'était la seule lueur inespérée de bonheur qu'on eût vu briller. Cet événement prouvait d'ailleurs que la flotte romaine aurait pu être détruite, si les amiraux de Carthage n'avaient pas montré trop de lenteur, et que Scipion n'eût pas à temps secouru sa flotte.

XI. Vers le même temps, Lélius et Masinissa étant arrivés en Numidie après environ quinze jours de marche, les Massyliens, sujets naturels de Masinissa, rentrèrent avec joie sous l'obéissance d'un roi qu'ils avaient longtemps regretté. Syphax, dont les lieutenants et les garnisons furent chassés, se renferma dans ses anciens états, non toutefois, pour s'y tenir en repos. Sa femme et son beau-père l'excitaient en s'adressant à son amour : il avait d'ailleurs tant d'hommes et de chevaux, que le tableau de cette puissance si longtemps florissante eût inspiré de la confiance à un prince moins barbare et moins présomptueux. Il rassembla donc tout ce qu'il avait d'hommes propres au service, leur distribua des chevaux, des armes, des traits, partagea sa cavalerie en escadrons, son infanterie en cohortes, comme le lui avaient appris autrefois des centurions romains. Avec cette armée, aussi nombreuse que celle qu'il avait eue précédemment, mais presque tout entière neuve et indisciplinée, il marcha aux ennemis et alla camper tout près d'eux. Il y eut d'abord quelques cavaliers qui s'avancèrent hors des lignes avec précaution pour faire une reconnaissance. Repoussés à coups de flèches, ils se replièrent vers leurs compagnons; puis les sorties eurent lieu des deux côtés. Ceux qui avaient le dessous

tur. Erat res minime certamini navali similis, proxime speciem muros oppugnantium navium. Altitudine aliquantum onerariæ superabant; ex rostratis Pœni vana pleraque (utpote supino jactu) tela in superiorem locum mittebant : gravior ac pondere ipso libratior superne ex onerariis ictus erat. Speculatoriæ naves ac levia ipsa navigia, quæ sub constratis pontium per intervalla excurrebant, primo ipso tantum impetu ac magnitudine rostratarum obruebantur : deinde et propugnatoribus quoque incommodæ erant, quod permixtæ cum hostium navibus inhibere sæpe tela cogebant, metu ne ambiguo ictu suis inciderent; postremo asseres ferreo unco præfixi (harpagones vocant) ex punicis navibus injici in romanos cœpti. Quos quum neque ipsos, neque catenas, quibus suspensi injiciebantur, incidere possent; ut quæque retro inhibita rostrata onerariam hærentem unco traheret, scindi videres vincula, quibus alia aliis innexa erat, seriem aliam simul plurium navium trahi. Hoc maxime modo lacerati quidem omnes pontes, et vix transiliendi in secundum ordinem navium spatium propugnatoribus datum est. Sex ferme onerariæ puppibus abstractæ Carthaginem sunt; major quam pro re lætitia, sed eo gratior, quod inter assiduas clades ac lacrymas unum quantumcumque ex insperato gaudium affulserat; cum eo, ut appareret, haud procul exitio fuisse romanam classem, ni cessatum a præfectis suarum navium foret, et Scipio in tempore subvenisset.

XI. Per eosdem forte dies, quum Lælius et Masinissa quinto decimo ferme die in Numidiam pervenissent, Massyli, regnum paternum Masinissæ, læti, ut ad regem diu desideratum, concessere. Syphax, pulsis inde præfectis præsidiisque suis, vetere se continebat regno, neutiquam quieturus. Stimulabant ægrum amore uxor socerque ; et ita viris equisque abundabat, ut subjectæ oculis regni per multos florentis annos vires etiam minus barbaro atque impotenti animo spiritus possent facere. Igitur omnibus, qui bello apti erant, in unum coactis equos, arma, tela dividit. Equites in turmas, pedites in cohortes, sicut quondam ab Romanis centurionibus didicerat, distribuit. Exercitu haud minore, quam quem prius habuerat, ceterum omni prope novo atque incondito, ire ad hostes pergit. Et, castris in propinquo positis, primo pauci equites ex tuto speculantes ab stationibus progredi ; inde jaculis summoti recurrere ad suos : inde excursiones

sentaient l'indignation s'allumer en eux et revenaient plus nombreux. C'est là ce qui rend les combats de cavalerie si animés : l'espérance grossit le nombre des vainqueurs et le ressentiment celui des vaincus. Une poignée d'hommes avait commencé l'action ; bientôt toute la cavalerie des deux armées se trouva à la fois emportée par son ardeur. Tant que ce fut une simple mêlée de cavalerie, cette multitude de Massésyliens, que Syphax faisait avancer par masses, fut presque irrésistible. Mais quand l'infanterie romaine, accourant tout à coup par les passages que lui ménageaient les escadrons, eut rétabli le combat et repoussé l'ennemi qui chargeait en désordre, les Barbares hésitèrent à lancer leurs chevaux ; puis ils s'arrêtèrent, déconcertés par cette tactique nouvelle pour eux ; enfin ils plièrent devant l'infanterie, et ne tinrent même pas devant la cavalerie, que l'appui des fantassins enhardissait. Déjà s'approchaient les enseignes des légions ; les Massésyliens ne purent soutenir ni le premier choc, ni même la simple vue des enseignes et des armes romaines : tant le souvenir de leurs précédentes défaites ou leur frayeur présente faisaient impression sur leur esprit !

XII. Syphax courut alors sur les escadrons ennemis, dans l'espoir que la honte ou son propre danger arrêterait la fuite ; mais son cheval fut grièvement blessé et le jeta à terre. On entoura le roi, on se rendit maître de sa personne et on le conduisit vivant à Lélius : spectacle plus doux pour Masinissa que pour tout autre. Cirta était la capitale des états de Syphax : ce fut là que se réunirent un grand nombre de ses soldats. Dans ce combat, le carnage ne répondit pas à la victoire, parce que la cavalerie seule avait donné ; il n'y eut pas plus de cinq mille hommes tués ; et l'on ne porte pas à la moitié de ce nombre celui des prisonniers faits à l'attaque du camp, où les vaincus s'étaient jetés en foule, dans l'effroi que causait la perte du roi. Masinissa déclara « qu'il n'y aurait en ce moment rien de plus beau pour lui que de revoir en vainqueur ses états héréditaires qu'il venait de recouvrer après un si long exil ; mais que la bonne comme la mauvaise fortune ne permettait point de perdre un seul instant. Il pouvait, si Lélius lui laissait prendre les devants avec sa cavalerie, et Syphax chargé de fers, surprendre Cirta et l'écraser dans son trouble et son désordre. Lélius le suivrait avec son infanterie à petites journées. » Lélius y consentit ; et Masinissa, ayant paru sous les murs de Cirta, fit demander une entrevue aux principaux habitants. Ils ignoraient le sort du roi ; aussi le récit de ce qui s'était passé, les menaces, la persuasion, tout fut sans effet, jusqu'au moment où on amena devant eux le roi chargé de chaînes. A cet affreux spectacle, des pleurs coulèrent de tous les yeux, et, tandis que les uns désertaient la place dans leur frayeur, les autres, avec cet empressement unanime de gens qui cherchent à fléchir leur vainqueur, se hâtèrent d'ouvrir les portes. Masinissa envoya des détachements aux portes et sur les points importants des remparts, pour fermer toute issue à ceux qui voudraient fuir, et courut au galop de son cheval s'emparer du palais. Comme il entrait sous le vestibule, il rencontra

in vicem fieri, et, quum pulsos indignatio accenderet, plures subire : quod irritamentum certaminum equestrium est, quum aut vincentibus spes, aut pulsis ira aggregat suos. Ita tum a paucis prœlio accenso, omnem utrimque postremo equitatum certaminis studium effudit. Ac, dum sincerum equestre prœlium erat, multitudo Masæsylorum, ingentia agmina Syphace emittente, sustineri vix poterat : deinde, ut pedes romanus repentino per turmas suas viam dantes intercursu stabilem aciem fecit, absterruitque effuse invehentem sese hostem, primo barbari segnius permittere equos, deinde stare ac prope turbari novo genere pugnæ; postremo, non pediti solum cedere, sed ne equitem quidem sustinere, peditis præsidio audentem. Jam signa quoque legionum appropinquabant. Tum vero Masæsyli non modo primum impetum, sed ne conspectum quidem signorum atque armorum, tulerunt : tantum seu memoria priorum cladium, seu præsens terror valuit.

XII. Ibi Syphax, dum obequitat hostium turmis, si pudore, si periculo suo fugam sistere posset, equo graviter icto, effusus opprimitur capiturque, et vivus, lætum ante omnes Masinissæ præbiturus spectaculum, ad Lælium pertrahitur. Cirta caput regni Syphacis erat : eo se ingens hominum contulit vis. Cædes in eo prœlio minor, quam victoria, fuit, quia equestri tantummodo prœlio certatum fuerat. Non plus quinque millia occisa, minus dimidium ejus hominum captum est, impetu in castra facto, quo perculsa rege amisso multitudo se contulerat. Masinissa, « sibi quidem, dicere, nihil esse in præsentia pulchrius, quam victorem, recuperatum tanto post intervallo, patrium invisere regnum : sed tam secundis, quam adversis rebus non dari spatium ad cessandum. » Si se Lælius cum equitatu vinctoque Syphace Cirtam præcedere sinat, trepida omnia metu se oppressurum : Lælium cum peditibus subsequi modicis itineribus posse. » Assentiente Lælio, prægressus Cirtam, evocari ad colloquium principes Cirtensium jubet. Sed apud ignaros regis casus, neque quæ acta essent promendo, nec minis, nec suadendo, ante valuit, quam rex vinctus in conspectum datus est. Tum ad spectaculum tam fœdum comploratio orta : et partim pavore mœnia sunt deserta, partim repentino consensu gratiam apud victorem quærentium patefactæ portæ. Et Masinissa, præsidio circa portas opportunaque mœnium dimisso, ne cui fugæ pateret exitus, ad regiam occupandam citato vadit equo. Intranti vestibulum in ipso limine Sophonisba,



sur le seuil même Sophonisbe, femme de Syphax et fille du Carthaginois Asdrubal. Quand elle aperçut au milieu de l'escorte Masinissa, qu'il était facile de reconnaître, soit à son armure, soit à l'ensemble de son extérieur, présumant avec raison que c'était le roi, elle se jeta à ses genoux : « Nous sommes, lui dit-elle, entièrement à votre discrétion : les Dieux, votre valeur et votre heureuse fortune en ont ainsi décidé. Mais s'il est permis à une captive d'élever une voix suppliante devant celui qui peut lui donner la vie ou la mort, s'il lui est permis d'embrasser ses genoux et de toucher sa main victorieuse, je vous prie et vous conjure au nom de cette majesté royale qui naguère nous entourait aussi, au nom de ce titre de Numide que vous partagez avec Syphax, au nom des dieux de ce palais, dont je souhaite que la protection ne vous manque pas en y entrant comme elle a manqué à Syphax lorsqu'il s'en est éloigné; accordez, à mes supplications la grâce de décider vous-même du sort de votre captive, selon les inspirations de votre âme, et de m'épargner les superbes et cruels dédains d'un maître romain. Quand je ne serais que la femme de Syphax, c'en serait assez pour que j'aimasse mieux m'abandonner à la discrétion d'un Numide, d'un prince africain comme moi, qu'à celle d'un étranger et d'un inconnu. Mais que ne doit pas craindre d'un Romain une femme carthaginoise, la fille d'Asdrubal? Vous le savez. Si vous n'avez pas en votre pouvoir d'autre moyen que la mort pour me soustraire à la dépendance des Romains, tuez-moi, je vous en supplie et vous en conjure. » Sophonisbe était d'une rare beauté; elle avait tout l'éclat de la jeunesse. Elle baisait la main du roi, et en lui demandant sa parole qu'il ne la livrerait pas à un Romain, son langage ressemblait plus à des caresses qu'à des prières. Aussi l'âme du prince se laissa-t-elle aller à un autre sentiment que la compassion : avec cet emportement de la passion naturel aux Numides, le vainqueur s'éprit d'amour pour sa captive, lui donna sa main comme gage de la promesse qu'elle réclamait de lui, et entra dans le palais. Resté seul avec lui-même, il s'occupa des moyens de tenir sa parole, et, ne sachant décider, il n'écouta que son amour et prit une résolution aussi téméraire qu'imprudente. Il ordonna sur-le-champ de faire les préparatifs de son mariage pour le jour même, afin de ne laisser ni à Lélius ni à Scipion le droit de traiter comme captive une princesse qui serait l'épouse de Masinissa. Le mariage était accompli lorsque Lélius arriva. Loin de lui dissimuler son mécontentement, Lélius voulut d'abord arracher Sophonisbe du lit nuptial, pour l'envoyer à Scipion avec Syphax et les autres prisonniers; puis il se laissa fléchir par les prières de Masinissa, qui le conjurait de ne pas décider quel serait celui des deux rois dont Sophonisbe suivrait la fortune, et d'en faire Scipion arbitre. Il fit donc partir Syphax et les prisonniers, et, secondé par Masinissa, il reprit les autres villes de Numidie occupées encore par les garnisons de Syphax.

XIII. A la nouvelle qu'on amenait Syphax au camp, les soldats sortirent tous en foule, comme s'ils allaient assister à une pompe triomphale. C'était lui qui marchait en tête, chargé de fers; il était suivi de la troupe des nobles numides.

uxor Syphacis, filia Asdrubalis Pœni, occurrit; et, quum in medio agmine armatorum Masinissam insignem, quum armis, tum cetero habitu, conspexisset, regem esse (id quod erat) rata, genibus advoluta ejus : « Omnia quidem ut posses in nobis dii dederunt, virtusque et felicitas tua. Sed, si captivæ apud dominum vitæ necisque suæ vocem supplicem mittere licet, si genua, si victricem attingere dextram, precor quæsoque per majestatem regiam, in qua paullo ante nos quoque fuimus, per gentis Numidarum nomen, quod tibi cum Syphace commune fuit, per hujusce regiæ deos, qui te melioribus ominibus accipiant, quam Syphacem hinc miserunt, hanc veniam supplici des, ut ipse, quodcunque fert animus, de captiva statuas, neque me in cujusquam Romani superbum ac crudele arbitrium venire sinas. Si nihil aliud, quam Syphacis uxor, fuissem, tamen Numidæ, atque in eadem mecum Africa geniti, quam alienigenæ et externi, fidem experiri mallem. Quid Carthaginiensi ab Romano, quid filiæ Asdrubalis timendum sit, vides. Si nulla alia re potes, morte me ut vindices ab Romanorum arbitrio, oro obtestorque. » Forma erat insignis et florentissima ætas. Itaque quum modo, dextram amplectens, in id, ne cui Romano traderetur, fidem exposceret, propiusque blanditias oratio esset, quam preces; non in misericordiam modo prolapsus est animus victoris, sed (ut est genus Numidarum in Venerem præceps) amore captivæ victor captus, data dextra in id, quod petebatur, obligandæ fidei, in regiam concedit. Instituit deinde reputare secum ipse, quemadmodum promissi fidem præstaret. Quod quum expedire non posset, ab amore temerarium atque impudens mutuatur consilium. Nuptias in eum ipsum diem repente parari jubet, ne quid relinqueret integri aut Lælio, aut ipsi Scipioni, consulendi velut in captivam, quæ Masinissæ jam nupta foret. Factis nuptiis supervenit Lælius; et adeo non dissimulavit improbare se factum, ut primo etiam cum Syphace et ceteris captivis detractam eam toro geniali mittere ad Scipionem conatus sit. Victus deinde precibus Masinissæ orantis, ut arbitrium, utrius regum duorum fortunæ accessio Sophonisba esset ad Scipionem rejiceret; misso Syphace et captivis, ceteras urbes Numidiæ, quæ præsidiis regiis tenebantur, adjuvante Masinissa recipit.

XIII. Syphacem in castra adduci quum esset nuntiatum, omnis velut ad spectaculum triumphi multitudo effusa est. Præcedebat ipse vinctus; sequebatur grex nobilium Numidarum. Tum, quantum quisque plurimum



Alors ce fut à qui grandirait le plus la puissance de Syphax et la renommée de son peuple, pour relever l'importance de la victoire : « C'était là le roi dont la majesté avait paru si imposante aux deux peuples les plus puissants du monde, aux Romains et aux Carthaginois, que le général romain, Scipion, avait quitté sa province d'Espagne et son armée, pour aller solliciter son amitié, et s'était transporté en Afrique avec deux quinquérèmes, tandis qu'Asdrubal, général des Carthaginois, ne s'était pas contenté d'aller le trouver dans ses états, et lui avait donné sa fille en mariage : il avait eu à la fois en son pouvoir les deux généraux, celui de Carthage et celui de Rome. Si les deux partis avaient, en immolant des victimes, cherché à obtenir la protection des dieux immortels, tous deux avaient également cherché à obtenir l'amitié de Syphax. Telle avait été sa puissance, que Masinissa, chassé de son royaume, s'était vu réduit à semer le bruit de sa mort et à se cacher pour sauver ses jours, vivant, comme les bêtes, dans les profondeurs des bois, du fruit de ses rapines. » Ce fut au milieu de ces pompeux éloges de la foule que le roi fut amené au prétoire devant Scipion. Ce ne fut pas non plus sans émotion que Scipion compara la fortune, naguère brillante, de ce prince à sa fortune présente, et qu'il se rappela son hospitalité, la foi qu'ils s'étaient donnée, l'alliance publique et privée qui les avait unis. Les mêmes souvenirs donnèrent du courage à Syphax pour adresser la parole à son vainqueur. Scipion lui demandait « quels motifs l'avaient déterminé à repousser l'alliance de Rome et même à lui déclarer la guerre sans avoir été provoqué. » Syphax avouait qu'il avait fait une faute et commis un acte de démence, mais que ce n'avait pas été en prenant les armes contre Rome : c'était là le terme et non le début de sa folie. Son égarement, son oubli de toutes les lois de l'hospitalité, de tous les traités d'alliance, avaient commencé le jour où il avait introduit dans son palais une femme de Carthage. Le flambeau de cet hymen avait embrasé sa cour; c'était là cette furie, ce démon fatal, dont les charmes avaient séduit son cœur et perverti sa raison; cette femme n'avait eu de repos que lorsqu'elle avait mis elle-même entre les mains de son époux des armes criminelles pour attaquer un hôte et un ami. Dans sa détresse, dans cet abîme de malheurs où il était plongé, il avait au moins la consolation de voir son plus cruel ennemi introduire au sein de sa demeure et de ses pénates ce même démon, cette même furie. Masinissa ne serait pas plus sage ni plus fidèle que Syphax; sa jeunesse le rendait même plus imprudent. Il y avait, à coup sûr, plus d'irréflexion et de folie dans la manière dont il avait épousé Sophonisbe. »

XIV. Ce discours où perçait non-seulement la haine d'un ennemi, mais la jalousie d'un amant qui voit sa maîtresse au pouvoir de son rival, fit une grande impression sur l'esprit de Scipion. Ce qui donnait du poids aux accusations de Syphax, c'était ce mariage conclu à la hâte et pour ainsi dire au milieu des combats, sans qu'on eût consulté ni attendu Lélius; cet empressement précipité d'un homme qui, le jour même où il avait vu son ennemie entre ses mains, s'unissait à elle par

posset, magnitudini Syphacis, famæ gentis, victoriam suam augendo, addebat : « illum esse regem, cujus tantum majestati duo potentissimi in terris tribuerint populi, Romanus Carthaginiensisque, ut Scipio imperator suus ad amicitiam ejus petendam, relicta provincia Hispania exercituque, duabus quinqueremibus in Africam navigaverit : Asdrubal, Pœnorum imperator, non ipse modo ad eum in regnum venerit, sed etiam filiam ei nuptum dederit. Habuisse eum uno tempore in potestate duos imperatores, Pœnum Romanumque. Sicut ab diis immortalibus pars utraque hostiis mactandis pacem petisset, ita ab eo utrinque pariter amicitiam petitam. Jam tantas habuisse opes, ut Masinissam regno pulsum eo redegerit, ut vita ejus fama mortis et latebris, ferarum modo in silvis rapto viventis, tegeretur. » His sermonibus circumstantium celebratus rex in prætorium ad Scipionem est perductus. Movit et Scipionem quum fortuna pristina viri præsenti fortunæ collata, tum recordatio hospitii dextræque datæ, et fœderis publice ac privatim juncti. Eadem hæc et Syphaci animum dederunt in alloquendo victore. Nam quum Scipio, « quid sibi voluisset, quæreret, qui non societatem solum abnuisset Romanam, sed ultro bellum intulisset; « tum ille, » peccasse quidem sese atque insanisse, fatebatur; sed non tum demum, quum arma adversus populum romanum cepisset : exitum sui furoris fuisse, non principium. Tunc se insanisse, tunc hospitia privata et publica fœdera omnia ex animo ejecisse, quum carthaginiensem matronam domum acceperit. Illis nuptialibus facibus regiam conflagrasse suam; illam furiam pestemque omnibus delinimentis animum suum avertisse atque alienasse; nec conquiesse, donec ipsa manibus suis nefaria sibi arma adversus hospitem atque amicum induerit. Perdito tamen atque afflicto sibi hoc in miseriis solatii esse, quod in omnium hominum inimicissimi sibi domum ac penates eamdem pestem ac furiam transisse videat. Neque prudentiorem, neque constantiorem Masinissam, quam Syphacem, esse; etiam juventa incautiorem. Certe stultius illum atque intemperantius eam, quam se, duxisse. »

XIV. Hæc non hostili modo odio, sed amoris etiam stimulis, amatam apud æmulum cernens, quum dixisset, non mediocri cura Scipionis animum pepulit. Et fidem criminibus raptæ prope inter arma nuptiæ, neque consulto, neque exspectato Lælio, faciebant; tamque præceps festinatio, ut, quo die captam hostem vidisset, eodem matrimonio junctam acciperet, et ad penates hostis sui nuptiale sacrum conficeret. Eo fœdiora hæc videban-



les nœuds de l'hymen et célébrait les fêtes nuptiales devant les pénates d'un rival. Cette conduite paraissait d'autant plus coupable à Scipion, que lui-même, jeune encore, en Espagne, s'était montré insensible aux charmes de toutes ses captives. des pensées l'occupaient, lorsque Lélius et Masinissa arrivèrent en sa présence. Après les avoir reçus tous deux pareillement avec les mêmes démonstrations d'amitié et les avoir comblés d'éloges en plein prétoire, il tira Masinissa à l'écart et lui dit : « C'est sans doute parce que vous m'avez reconnu quelques qualités, Masinissa, que vous êtes venu d'abord en Espagne rechercher mon amitié, et que vous avez ensuite, en Afrique, confié et votre personne et toutes vos espérances à ma loyauté. Eh! bien, de toutes les vertus qui vous ont fait attacher du prix à mon amitié, la continence et la retenue sont celles dont je m'honore le plus. Ce sont aussi celles que je voudrais vous voir ajouter à toutes vos autres excellentes qualités, Masinissa. Non, croyez-moi, non, nous n'avons pas tant à redouter à notre âge un ennemi armé que les voluptés qui nous assiégent de toutes parts. Quand on sait mettre un frein à ses passions et les dompter par sa tempérance, on se fait plus d'honneur, on remporte une plus belle victoire que celle qui nous a livré la personne de Syphax. L'activité et la valeur que vous avez déployées loin de mes regards, je les ai citées, je me les rappelle avec plaisir; quant à vos autres actions, je les livre à vos réflexions particulières et je vous épargne une explication qui vous ferait rougir. Syphax a été vaincu et fait prisonnier sous les auspices du peuple romain. Ainsi sa personne, sa femme, ses états, ses places, leur population, enfin tout ce qui était à Syphax, est devenu la proie du peuple romain. Le roi et sa femme, ne fût-elle pas Carthaginoise et fille du général que nous voyons à la tête des ennemis, devraient être envoyés à Rome pour que le sénat et le peuple décidassent et prononçassent sur le sort d'une femme qui passe pour avoir détaché un roi de notre alliance et l'avoir poussé à la guerre tête baissée. Faites taire votre passion; n'allez pas souiller tant de vertus par un seul vice, ni perdre le mérite de tant de services par une faute plus grave encore que le motif qui vous l'a fait commettre. »

XV. Masinissa, en écoutant ce discours, sentait la rougeur lui monter au front, et même les larmes s'échapper de ses yeux : « il se mettait, dit-il, à la discrétion du général; il le priait d'avoir égard, autant que le permettait la circonstance, à l'engagement téméraire qu'il avait contracté, lui, Masinissa, en promettant à la captive de ne la livrer à qui que ce fût; » et, sortant du prétoire, il se retira tout confus dans sa tente. Là, sans témoin, il poussa pendant quelque temps des soupirs et des gémissements qu'il était facile d'entendre en dehors de sa tente; enfin un dernier sanglot lui échappant et comme un cri de douleur, il appela son esclave affidé, chargé de la garde du poison que les rois barbares ont l'usage de se réserver en cas de malheur, et lui ordonna d'en préparer une coupe, de la porter à Sophonisbe et de lui dire : « que Masinissa aurait voulu remplir ses premiers engagements, comme une femme a droit de l'attendre

tur Scipioni, quod ipsum in Hispania juvenem nullius forma pepulerat captivæ. Hæc secum volutanti Lælius ac Masinissa supervenerunt. Quos quum pariter ambo et benigno vultu excepisset, et egregiis laudibus frequenti prætorio celebrasset, abductum in secretum Masinissam sic alloquitur : « Aliqua te existimo, Masinissa, intuentem in me bona, et principio in Hispania ad jungendam mecum amicitiam venisse, et postea in Africa te ipsum spesque omnes tuas in fidem meam commisisse. Atqui nulla earum virtus est, propter quas appetendus tibi visus sim, qua ego æque atque temperantia et continentia libidinum gloriatus fuerim. Hanc te quoque ad ceteras tuas eximias virtutes, Masinissa, adjecisse velim. Non est, non, mihi crede, tantum ab hostibus armatis ætati nostræ periculum, quantum ab circumfusis undique voluptatibus. Qui eas sua temperantia frenavit ac domuit, multo majus decus majoremque victoriam sibi peperit, quam nos Syphace victo habemus. Quæ, me absente, strenue ac fortiter fecisti, libenter et commemoravi, et memini : cetera te ipsum reputare tecum, quam, me dicente, erubescere malo. Syphax populi romani auspiciis victus captusque est. Itaque ipse, conjux, regnum, ager, oppida, homines qui incolunt, quicquid denique Syphacis fuit, præda populi romani est : et regem conjugemque ejus, etiamsi non civis carthaginiensis esset, etiamsi non patrem ejus imperatorem hostium videremus, Romam oporteret mitti, ac senatus populique romani de ea judicium atque arbitrium esse, quæ regem nobis socium alienasse, atque in arma egisse præcipitem dicatur. Vince animum. Cave deformes multa bona uno vitio, et tot meritorum gratiam majore culpa, quam causa culpæ est, corrumpas. »

XV. Masinissæ hæc audienti non rubor solum suffusus, sed lacrimæ etiam obortæ; et, quum « se quidem in potestate futurum imperatoris dixisset, orassetque eum, ut, quantum res sineret, fidei suæ temere obstrictæ consuleret; promisisse enim, sese in nullius potestatem eam traditurum, » ex prætorio in tabernaculum suum confusus concessit. Ibi, arbitris remotis, quum crebro suspiritu et gemitu, quod facile ab circumstantibus tabernaculum exaudiri posset, aliquantum temporis consumpsisset; ingenti ad postremum edito gemitu, fidum e servis vocat, sub cujus custodia regio more ad incerta fortunæ venenum erat, et mixtum in poculo ferre ad Sophonisbam jubet, ac simul nuntiare : « Masinissam libenter primam ei fidem præstaturum fuisse, quam vir uxori de-

d'un époux. Mais dépouillé par une autorité supérieure du droit de disposer de son sort, il lui tenait sa seconde parole et lui épargnait le malheur de tomber vivante au pouvoir des Romains. Elle saurait en pensant au général son père, à sa patrie, aux deux rois qu'elle avait épousés, prendre une noble résolution.» Sophonisbe écouta ce message et prit le poison des mains de l'esclave : « J'accepte, dit-elle, ce présent de noces; et je l'accepte avec reconnaissance, si c'est là tout ce que mon époux peut faire pour sa femme. Dis-lui pourtant que la mort m'eût été plus douce, si le jour de mon hymen n'avait pas été le jour de mes funérailles. » La fierté de ce langage ne fut pas démentie par la fermeté avec laquelle elle prit la coupe fatale et la vida sans donner aucun signe d'effroi. Quand Scipion l'apprit, il craignit que le jeune et fier Masinissa, égaré par son désespoir, ne se portât à quelque résolution violente; il le fit venir sur-le-champ et le consola; mais en même temps il lui reprocha avec douceur d'avoir réparé une imprudence par une autre imprudence et donné à cette affaire un dénoûment tragique que rien ne nécessitait. Le lendemain, pour distraire l'âme du prince des émotions qui la préoccupaient, il monta sur son tribunal et fit convoquer l'assemblée. Là il donna pour la première fois à Masinissa le nom de roi, le combla d'éloges, et lui fit présent d'une couronne et d'une coupe d'or, d'une chaise curule, d'un bâton d'ivoire, d'une toge brodée et d'une tunique à palmes. Pour rehausser l'éclat de ces dons, il ajouta : « que les Romains n'avaient point d'honneur plus grand que le triomphe, ni les triomphateurs d'ornements plus beaux que ceux dont Masinissa seul parmi tous les étrangers avait été jugé digne par le peuple romain. Il paya ensuite un tribut d'éloges à Lélius et lui donna aussi une couronne d'or ; il récompensa enfin d'autres officiers, chacun selon son mérite. Ces honneurs calmèrent l'irritation du roi et firent naître dans son cœur l'espoir prochain de s'élever sur les ruines de Syphax et de commander à toute la Numidie.

XVI. Scipion envoya Lélius à Rome avec Syphax et les autres prisonniers et fit partir en même temps les députés de Masinissa ; puis il revint camper devant Tunis, et acheva les fortifications qu'il avait commencées. Les Carthaginois avaient eu un moment de fausse joie en apprenant le succès passager de leur attaque contre la flotte romaine. A la nouvelle de la prise de Syphax, sur qui ils fondaient plus d'espoir, pour ainsi dire, que sur Asdrubal et sur leur armée, ils furent frappés de terreur; et, sans écouter davantage ceux qui conseillaient la guerre, ils envoyèrent pour demander la paix une ambassade composée des trente principaux vieillards. C'était le plus révéré de leurs conseils, et son influence était grande sur la direction du sénat lui-même. Arrivés au camp romain et au prétoire, ces députés, par manière de flatterie, et pour se conformer sans doute aux usages de leur mère-patrie, se prosternèrent à terre. Leurs paroles furent aussi humbles que leur hommage était servile ; ils ne se justifiaient pas ; ils rejetaient les premiers torts sur Annibal et sur les partisans de cet ambitieux capitaine. Ils

fuerit. Quoniam arbitrium ejus, qui possint, adimant, secundam fidem præstare, ne viva in potestatem Romanorum veniat. Memor patris imperatoris, patriæque, et duorum regum, quibus nupta fuisset, sibi ipsa consuleret. » Hunc nuntium ac simul venenum ferens minister quum ad Sophonisbam venisset : « Accipio, inquit, nuptiale munus; neque ingratum, si nihil majus vir uxori præstare potuit. Hoc tamen nuntia, melius me morituram fuisse, si non in funere meo nupsissem. » Non locuta est ferocius, quam acceptum poculum, nullo trepidationis signo dato, impavide hausit. Quod ubi nuntiatum est Scipioni, ne quid æger animi ferox juvenis gravius consuleret, accitum eum extemplo nunc solatur; nunc, quod temeritatem temeritate alia luerit, tristioremque rem, quam necesse fuerit, fecerit, leniter castigat. Postero die, ut a præsenti motu averteret animum ejus, in tribunal escendit, et concionem advocari jussit. Ibi Masinissam, primum regem appellatum, eximiisque ornatum laudibus, aurea corona, aurea patera, sella curuli, et scipione eburneo, toga picta, et palmata tunica donat. Addit verbis honorem, « neque magnificentius quicquam triumpho apud Romanos, neque triumphantibus ampliorem eo ornatu esse, quo unum omnium externorum dignum Masinissam populus romanus ducat. » Lælium deinde, et ipsum collaudatum, aurea corona donat. Et alii militares viri, prout a quoque navata opera erat, donati. His honoribus mollitus regis animus, erectusque in spem propinquam, sublato Syphace, omnis Numidiæ potiundæ.

XVI. Scipio, C. Lælio cum Syphace aliisque captivis Romam misso, cum quibus et Masinissæ legati profecti sunt, ipse ad Tuneta rursum castra refert, et, quæ munimenta inchoaverat, permunit. Carthaginienses, non brevi solum, sed prope vano gaudio, ab satis prospera in præsens oppugnatione classis perfusi, post famam capti Syphacis, in quo plus prope quam in Asdrubale atque exercitu suo spei reposuerant, perculsi, jam nullo auctore belli ultra audito, oratores ad pacem petendam mittunt triginta seniorum principes. Id erat sanctius apud illos consilium, maximaque ad ipsum senatum regendum vis. Qui ubi in castra romana et prætorium pervenerunt, more adulantium (accepto, credo, ritu ex ea regione, ex qua oriundi erant) procubuerunt. Conveniens oratio tam humili adulationi fuit, non culpam purgantium, sed transferentium initium culpæ in Annibalem impotentiæque ejus fautores. Veniam civitati petebant, civium te-

demandaient grâce pour leur cité, que la témérité de ses habitants avaient déjà deux fois conduite à sa perte, et qui devrait son salut à la générosité de ses ennemis. « Le peuple romain voulait commander à ses ennemis vaincus, et non les anéantir. Ils étaient prêts à obéir en esclaves : Scipion n'avait qu'à leur faire connaître ses ordres. » Scipion leur répondit « qu'il était venu en Afrique avec l'espoir de vaincre, et que ses succès lui donnaient presque la certitude de rapporter à Rome la victoire, et non la paix. Cependant, quoiqu'il eût pour ainsi dire la victoire entre les mains, il ne repoussait pas la paix; il voulait faire savoir à toutes les nations que le peuple romain n'entreprenait la guerre qu'avec justice et la terminait toujours de même. Il exigeait pour condition de paix que Carthage restituât les prisonniers, les transfuges et les déserteurs ; qu'elle retirât ses armées de l'Italie et de la Gaule ; qu'elle renonçât à l'Espagne ; qu'elle évacuât toutes les îles qui sont entre l'Italie et l'Afrique ; qu'elle livrât tous ses vaisseaux longs, à l'exception de vingt; plus cinq cent mille boisseaux de blé et trois cents mille d'orge. » Quant à la contribution en argent qu'il imposa aux vaincus, on n'est pas d'accord sur ce point; je trouve chez quelques historiens cinq mille talents, chez d'autres cinq mille livres pesant d'argent, chez d'autres enfin une double paie pour les soldats de Scipion. « Voilà mes conditions, dit-il; décidez si vous voulez de la paix à ce prix ; je vous accorde trois jours pour délibérer. Si vous acceptez, faites avec moi une trêve, et envoyez à Rome une ambassade pour le sénat.» Les députés furent ainsi congédiés. A Carthage on fut d'avis de ne refuser aucune des conditions de la paix. On cherchait à gagner du temps pour qu'Annibal pût repasser en Afrique. On envoya donc une nouvelle ambassade à Scipion pour conclure la trêve, et une autre à Rome pour demander la paix : celle-ci menait avec elle, pour la forme, un petit nombre de prisonniers, de transfuges et de déserteurs, afin d'avoir moins de peine à obtenir la paix.

XVII. Plusieurs jours auparavant, Lélius arriva à Rome avec Syphax et les principaux des prisonniers numides; il rendit aux sénateurs un compte détaillé de tout ce qui s'était fait en Afrique; et son récit fut un grand sujet de joie pour le présent et d'espoir pour l'avenir. Après en avoir délibéré, les sénateurs furent d'avis d'envoyer le roi dans la prison d'Albe, et de retenir Lélius jusqu'à l'arrivée des envoyés de Carthage. On décréta quatre jours de supplications. Le préteur P. Élius congédia le sénat, réunit l'assemblée du peuple, et monta aux Rostres avec Lélius. Quand on apprit que les armées de Carthage avaient été mises en déroute, qu'un roi d'illustre nom avait été vaincu et fait prisonnier, que la Numidie tout entière avait été parcourue comme en triomphe, la multitude ne pût contenir la joie secrète qui l'enivrait; elle en fit éclater les transports par des cris et par toutes les autres démonstrations de l'allégresse populaire. Aussi le préteur ordonna-t-il sur-le-champ « que les gardiens des temples les ouvriraient tous dans toute la ville, afin que pendant la journée entière le peuple fût maître de les visiter, d'honorer les dieux et de leur rendre des actions de grâces. » Le lendemain il introduisit les députés

meritate bis jam eversæ, incolumi futuræ iterum hostium beneficio. « Imperium ex victis hostibus populum romanum, non perniciem, petere. Paratis obedienter servire, quæ vellet, imperaret.» «Scipio, et venisse ea spe in Africam se, ait, et sepm suam prospero belli eventu auctam, victoriam se, non pacem, domum reportaturum esse. Tamen, quum victoriam prope in manibus habeat, pacem non abnuere; ut omnes gentes sciant, populum romanum et suscipere juste bella, et finire. Leges pacis se has dicere. Captivos, et perfugas, et fugitivos restituant; exercitus ex Italia et Gallia deducant; Hispania abstineant; insulis omnibus, quæ inter Italiam et Africam sunt, decedant; naves longas, præter viginti, omnes tradant; tritici quingenta, hordei trecenta millia modium. » Pecuniæ summam quantam imperaverit, parum convenit. Alibi quinque millia talentum, alibi quinque millia pondo argenti, alibi duplex stipendium militibus imperatum invenio. « His conditionibus, inquit, placeatne pax, triduum ad consultandum dabitur. Si placuerit, mecum indutias facite, Romam ad senatum mittite legatos. » Ita dimissi Carthaginienses, nullas recusandas conditiones pacis quum censuissent (quippe qui moram temporis quærerent, dum Annibal in Africam trajiceret), legatos alios ad Scipionem, ut indutias facerent, alios Romam ad pacem petendam mittunt, ducentes paucos in speciem captivos, perfugasque, et fugitivos, quo impetrabilior pax esset.

XVII. Multis ante diebus Lælius, cum Syphace primoribusque Numidarum captivis, Romam venit; quæque in Africa gesta essent, omnia exposuit ordine Patribus, ingenti omnium et in præsens lætitia, et in futurum spe. Consulti inde Patres regem in custodiam Albam mittendum censuerunt; Lælium retinendum, donec legati carthaginienses venirent. Supplicatio in quatriduum decreta est. P. Ælius pretor, senatu misso, et concione inde advocata, cum C. Lælio in Rostra escendit. Ibi vero audientes, fusos Carthaginiensium exercitus, devictum et captum ingentis nominis regem, Numidiam omnem egregia victoria peragratam, tacitum continere gaudium non poterant, quin clamoribus, quibusque aliis multitudo solet, lætitiam immodicam significarent. Itaque prætor extemplo edixit, « uti æditui ædes sacras omnes tota urbe aperirent, circumeundi, salutandique deos, agendique grates per totum diem populo potestas fieret. » Postero

de Masinissa dans le sénat. Ils commencèrent par féliciter l'assemblée des succès de Scipion en Afrique. Puis ils témoignèrent leur reconnaissance de ce que le général avait donné à Masinissa le titre et le pouvoir de roi, en le rétablissant sur le trône de ses pères; « la ruine de Syphax permettrait à leur maître, sauf le bon plaisir du sénat, de régner sans crainte et sans contestations. » Ils remercièrent ensuite les sénateurs des éloges publics et des magnifiques récompenses décernées aussi par Scipion à Masinissa. « Ce prince avait mis tous ses soins et les mettrait encore à n'en pas être indigne. Il demandait que le titre de roi et les autres récompenses et bienfaits de Scipion lui fussent confirmés par un décret du sénat; il osait en outre, si toutefois sa prière n'était pas indiscrète, solliciter le renvoi des Numides qu'on gardait prisonniers à Rome; cette faveur lui servirait utilement dans l'esprit de ses concitoyens. » On répondit aux députés que « le roi devait avoir sa part dans les félicitations que méritaient les succès obtenus en Afrique; que Scipion n'avait pas outrepassé ses pouvoirs en lui décernant le titre de roi; que tout ce qu'il avait fait pour être agréable à Masinissa avait l'approbation et l'assentiment du sénat. » On régla ensuite les présents que les députés emporteraient pour le roi. C'étaient deux saies de pourpre avec une agrafe d'or et des tuniques à laticlave, deux chevaux caparaçonnés, deux armures de cavalier avec cuirasses, des tentes et l'équipage militaire qu'il est d'usage de fournir aux consuls. Ce fut le préteur qu'on chargea de les envoyer au roi. On donna aux députés environ cinq mille as par tête, et mille aux gens de leur suite; plus deux habillements complets par député, et un à chacun des gens de leur suite et des Numides qu'on mettait en liberté pour les renvoyer au roi. Le même décret accordait aux députés des places d'honneur et tous les priviléges d'une généreuse hospitalité.

XVIII. Dans la même campagne où ces décrets furent rendus à Rome et ces succès obtenus en Afrique, le préteur Quinctilius Varus et le proconsul M. Cornélius livrèrent bataille au Carthaginois Magon, sur le territoire des Gaulois Insubriens. Les légions du préteur formaient la première ligne; Cornélius laissa les siennes à la réserve, et s'avança lui-même à cheval jusqu'aux premiers rangs. A la tête des deux ailes, le préteur et le proconsul exhortèrent leurs soldats à attaquer vigoureusement les Carthaginois. Comme les ennemis ne s'ébranlaient pas, Quinctilius dit à Cornélius: « Le combat languit, comme vous le voyez; les ennemis qui tremblaient d'abord se sont enhardis par une résistance inespérée, et je crains que leur confiance ne se change en audace. Il faut que notre cavalerie tombe sur eux comme une tempête, si nous voulons porter le trouble et le désordre dans leurs rangs. Soutenez donc le combat en tête des premières lignes, et j'amènerai, moi, la cavalerie sur le terrain, ou bien je me chargerai de combattre ici au premier rang et vous ferez avancer contre l'ennemi la cavalerie des quatre légions. » Le proconsul accepta le rôle que lui laisserait le choix du préteur: alors Quinctilius, avec son fils, nommé Marcus, jeune homme plein

die legatos Masinissæ in senatum introduxit. Gratulati primum senatui sunt, « quod P. Scipio prospere res in Africa gessisset; » deinde gratias egerunt, « quod Masinissam non appellasset modo regem, sed fecisset, restituendo in paternum regnum; in quo post Syphacem sublatum, si ita Patribus visum esset, sine metu et certamine esset regnaturus. Dein, quod collaudatum pro concione amplissimis decorasset donis; quibus ne indignus esset, et dedisse operam Masinissam, et porro daturum esse. Petere, ut regium nomen ceteraque Scipionis beneficia et munera senatus decreto confirmaret; et, nisi molestum esset, illud quoque petere Masinissam, ut Numidas captivos, qui Romæ in custodia essent, remitterent. Id sibi amplum apud populares futurum esse. » Ad ea responsum legatis: « Rerum gestarum in Africa prospere communem sibi cum rege gratulationem esse. Scipionem recte atque ordine videri fecisse, quod eum regem appellaverit; et, quicquid aliud fecerit, quod cordi foret Masinissæ, ea Patres comprobare atque laudare. » Munera, quæ legati ferrent regi, decreverunt: sagula purpurea duo cum fibulis aureis singulis, et lato clavo tunicis; et equos duo phaleratos; bina equestria arma cum loricis; et tabernacula, militaremque supellectilem, qualem præberi consuli mos esset. Hæc regi prætor mittere jussus. Legatis in singulos dona ne minus quinum millium, comitibus eorum millium aeris; et vestimenta bina legatis, singula comitibus Numidisque, qui ex custodia emissi redderentur regi. Ad hoc ædes liberæ, loca, lautia legatis decreta.

XVIII. Eadem æstate, qua hæc decreta Romæ, et in Africa gesta sunt, P. Quinctilius Varus prætor et M. Cornelius proconsul in agro Insubrium Gallorum cum Magone Pœno signis collatis pugnarunt. Prætoris legiones in prima acie fuerunt; Cornelius suas in subsidiis tenuit, ipse ad prima signa equo advectus: proque duobus cornibus prætor ac proconsul milites ad inferenda in hostes signa summa vi hortabantur. Postquam nihil commovebant, tum Cornelio Quinctilius: « Lentior, ut vides, fit pugna, et induratus præter spem resistendo hostium timor; ac, ne vertat in audaciam, periculum est. Equestrem procellam excitemus, oportet, si turbare ac statu movere volumus. Itaque vel tu ad prima signa prælium sustine, ego inducam in pugnam equites; vel ego hic in prima acie rem geram, tu quatuor legionum equites in hostem emitte. » Utram vellet prætor muneris partem proconsule accipiente, Quinctilius prætor cum filio, cui

d'ardeur, se porta vers les cavaliers, leur ordonna de monter à cheval, et les lança tout à coup sur l'ennemi. Au désordre produit par cette charge s'ajouta le cri formidable des légions : l'armée ennemie n'aurait pu tenir, si, au premier mouvement de la cavalerie, Magon, qui avait ses éléphants tout prêts, ne les eût fait avancer. Leurs cris aigus, leur odeur, leur aspect effarouchèrent les chevaux et rendirent vaine cette charge de cavalerie : et si, dans la mêlée, les cavaliers romains avaient l'avantage lorsqu'ils combattaient de près et pouvaient faire usage de la pique et de l'épée, en ce moment emportés bien loin par leurs chevaux qui étaient épouvantés, ils se trouvaient par leur éloignement plus exposés aux traits des Numides. Cependant l'infanterie de la douzième légion, massacrée presque tout entière, gardait ses rangs par pudeur plus que par le sentiment de ses forces; mais elle n'aurait pas tenu plus longtemps si la treizième légion ne se fût avancée de la réserve au front de la bataille et n'eût rétabli le combat qui devenait douteux. A cette légion toute fraiche, Magon opposa aussi des Gaulois de sa réserve. Ceux-ci furent culbutés sans peine par les hastats de la onzième légion, qui se formèrent ensuite en colonnes serrées, et attaquèrent les éléphants qui portaient déjà le désordre dans les rangs de l'infanterie. Comme ces animaux étaient pressés les uns contre les autres, les traits lancés par les Romains portèrent presque tous, et les forcèrent à se replier sur l'armée carthaginoise; quatre d'entre eux tombèrent percés de coups. Alors la première ligne des ennemis s'ébranla; bientôt l'infanterie se débanda tout entière, quand elle vit les éléphants qui tournaient le dos, et augmenta ainsi la frayeur et le désordre. Mais, tant que Magon se tint à la tête de ses soldats, ils ne reculèrent que pas à pas en conservant toujours leurs rangs : dès qu'ils virent que leur général, blessé à la cuisse, tombait à terre et qu'on l'emportait presque sans vie hors du champ de bataille, ils se mirent tous aussitôt à fuir. Ce jour-là les ennemis perdirent près de cinq mille hommes; on leur prit vingt-deux enseignes. La victoire coûta aussi du sang aux Romains : l'armée du préteur perdit deux mille trois cents hommes, et ce fut la douzième légion qui souffrit le plus; elle eut à regretter aussi deux tribuns militaires, M. Cosconius et M. Ménius; la treizième légion, qui avait donné vers la fin de l'action, vit tomber le tribun militaire Cn. Helvius au moment où il cherchait à rétablir le combat : environ vingt-deux chevaliers des plus illustres furent écrasés par les éléfants et périrent avec quelques centurions; encore la lutte se serait-elle prolongée, si la blessure du général ennemi n'eût livré la victoire.

XIX. Magon partit à la faveur de la nuit suivante, allongeant sa marche autant que sa blessure lui permettait de supporter la fatigue; il arriva au bord de la mer chez les Liguriens Ingaunes. Il y reçut une députation de Carthage, qui avait abordé peu de jours auparavant dans le golfe de Gaule, et qui lui apportait l'ordre de passer au plus tôt en Afrique. « Son frère Annibal, lui dit-on, devait en faire autant; des députés étaient allés aussi lui en porter l'ordre. La situation des

Marco prænomen erat, impigro juvene, ad equites pergit; jussosque escendere in equos repente in hostem emittit. Tumultum equestrem auxit clamor ab legionibus additus; nec stetisset hostium acies, ni Mago, ad primum equitum motum, paratos elephantos extemplo in prælium induxisset. Ad quorum stridorem odoremque et aspectum territi equi vanum equestre auxilium fecerunt; et ut permixtus, ubi cuspide uti et cominus gladio posset, roboris majoris romanus eques erat, ita in ablatum paventibus procul equis, melius ex intervallo Numidæ jaculabantur. Simul et peditum legio duodecima, magna ex parte cæsa, pudore magis, quam viribus, tenebat locum. Nec diutius tenuisset, ni ex subsidiis tertia decima legio, in primam aciem inducta, prælium dubium excepisset. Mago quoque ex subsidiis Gallos integræ legioni opposuit. Quibus haud magno certamine fusis, hastati legionis undecimæ conglobant sese, atque elephantos jam peditum aciem turbantes invadunt. In quos quum pila confertos conjecissent, nullo ferme frustra emisso, omnes retro in aciem suorum averterunt : quatuor gravati vulneribus corruerunt. Tum prima commota hostium acies, simul omnibus peditibus, ut aversos videre elephantos, ad augendum pavorem ac tumultum effusis. Sed, donec stetit ante signa Mago, gradum sensim referentes ordines, tenorem pugnæ servabant; postquam femine transfixo cadentem, auferrique ex prœlio prope exsanguem videre, extemplo in fugam omnes versi. Ad quinque millia hostium eo die cæsa, et signa militaria duo et viginti capta. Nec Romanis incruenta victoria fuit : duo millia et treceuti de exercitu prætoris, pars multo maxima ex legione duodecima, amissi. Inde et tribuni militum duo, M. Cosconius, et M. Mænius : tertiæ decimæ quoque legionis, quæ postremo prœlio affuerat, Cn. Helvius tribunus militum in restituenda pugna cecidit, et duo et viginti ferme equites illustres, obtriti ab elephantis, cum centurionibus aliquot perierunt : et longius certamen fuisset, ni vulnere ducis concessa victoria esset.

XIX. Mago, proximæ noctis silentio profectus, quantum pati viæ per vulnus poterat, itineribus extentis, ad mare in Ligures Ingaunos pervenit. Ibi eum legati ab Carthagine, paucis ante diebus in sinum Gallicum appulsis navibus, adierunt, jubentes, primo quoque tempore in Africam trajicere. « Idem et fratrem ejus Annibalem (nam ad eum quoque isse legatos eadem jubentes) facturum. Non in eo esse Carthaginiensium res, ut Galliam atque Italiam armis obtineant. » Mago, non imperio



affaires de Carthage ne leur permettait plus l'occupation armée de la Gaule et de l'Italie. Magon, alarmé des ordres du sénat et du péril de sa patrie, craignait d'ailleurs de voir, s'il tardait, l'ennemi vainqueur s'acharner à sa poursuite, et les Liguriens, quand ils sauraient que les Carthaginois abandonnaient l'Italie, se soumettre à ceux qui devaient bientôt être leurs maîtres; il espérait que le mouvement de la traversée serait moins douloureux pour sa blessure que celui d'un voyage par terre, et qu'il aurait plus de commodités de toute espèce pour sa guérison. Il embarqua donc ses troupes et partit; mais à peine avait-il dépassé la Sardaigne qu'il mourut des suites de sa blessure; quelques vaisseaux carthaginois, dispersés en pleine mer, furent pris par la flotte romaine qui croisait sur les côtes de Sardaigne. Tels furent les événements qui s'accomplirent sur terre et sur mer dans la partie de l'Italie située au pied des Alpes. Le consul C. Servilius ne se signala par aucun exploit dans sa province d'Étrurie ni dans la Gaule, car il avait poussé jusque-là, mais il se fit rendre, après seize ans de servitude, son père C. Servilius et C. Lutatius, qui avaient été pris par les Boiens au bourg de Tanetum; il rentra à Rome ayant d'un côté son père, et de l'autre Catulus, trophée plus cher à sa famille qu'au pays. On proposa au peuple de ne pas faire un crime à C. Servilius, fils d'un citoyen qui avait exercé des magistratures curules, d'avoir accepté du vivant de son père, qu'il croyait mort, les fonctions de tribun du peuple et d'édile plébéien, ce qui était contraire aux lois. Cette proposition adoptée, Servilius retourna dans sa province. Le consul Cn. Servilius, qui était dans le Bruttium, traita avec ceux de Consentia, d'Uffugum, de Verges, de Bésidies, d'Hétriculum, de Syphée, d'Argentanum, de Clampétie, et avec beaucoup d'autres peuples obscurs, qui, voyant les Carthaginois ne plus agir qu'avec mollesse, passèrent aux Romains. Le même consul livra bataille à Annibal sur le territoire de Crotone. On n'a que des détails insuffisants sur cette journée. Valérius d'Antium parle de cinq mille hommes tués : ce chiffre est tellement élevé qu'il a été impudemment inventé ou qu'il a dû échapper à la négligence de l'historien. Ce qui est sûr c'est qu'Annibal ne fit désormais plus rien en Italie; car le hasard voulut que les envoyés de Carthage chargés de le rappeler en Afrique arrivassent auprès de lui vers le même jour que l'ambassade destinée à Magon.

XX. Ce fut, dit-on, avec des frémissements de rage, avec de profonds soupirs et les yeux pleins de larmes qu'Annibal entendit les paroles des envoyés : « Ce n'est plus par des moyens indirects, mais bien ouvertement qu'on me rapelle, après avoir depuis si longtemps voulu m'arracher à l'Italie, en me refusant des armes et des subsides. Voilà donc Annibal vaincu, non par le peuple romain, qu'il a tant de fois taillé en pièces et mis en fuite, mais par le sénat de Carthage, instrument de la calomnie et de l'envie. La honte de mon retour donnera moins de joie et d'orgueil à Scipion, qu'à cet Hannon, qui pour abattre notre famille, n'a pas craint, à défaut d'autre vengeance, de sacrifier Carthage. » Annibal avait dès longtemps prévu ce rappel et ses vaisseaux étaient prêts : laissant donc tout ce qu'il avait de troupes inu-

modo senatus periculoque patriæ motus, sed metuens etiam, ne victor hostis moranti instaret, Liguresque ipsi, relinqui Italiam a Pœnis cernentes, ad eos, quorum mox in potestate futuri essent, deficerent; simul sperans leniorem in navigatione, quam in via, jactationem vulneris fore, et curationi omnia commodiora, impositis copiis in naves profectus, vixdum superata Sardinia, ex vulnere moritur; naves quoque aliquot Pœnorum disjectæ in alto a classe romana, quæ circa Sardiniam erat, capiuntur. Hæc terra marique in parte Italiæ, quæ jacet ad Alpes, gesta. Consul C. Servilius, nulla memorabili re in provincia Etruria et Gallia (quoniam eo quoque processerat) gesta, patre C. Servilio et C. Lutatio ex servitute post sextum decimum annum receptis, qui ad vicum Tanetum a Boiis capti fuerant, hinc patre, hinc Catulo lateri circumdatis, privato magis, quam publico decore insignis, Romam rediit. Latum ad populum est, « ne C. Servilio fraudi esset, quod patre, qui sella curuli sedisset, vivo, quum id ignoraret, tribunus plebis atque ædilis plebis fuisset, contra quam sanctum legibus erat. » Hac rogatione perlata, in provinciam rediit. Ad Cn. Servilium consulem, qui in Bruttiis erat, Consentia, Uffugum, Vergæ, Besidiæ, Hetriculum, Sypheum, Argentanum, Clampetia, multique alii ignobiles populi, senescere punicum bellum cernentes, defecere. Idem consul cum Annibale in agro Crotoniensi acie conflixit. Obscura ejus pugnæ fama est. Valerius Antias quinque millia hostium cæsa ait. Quæ tanta res est, ut aut impudenter ficta sit, aut negligenter prætermissa. Nihil certe ultra rei in Italia ab Annibale gestum. Nam ad eum quoque legati ab Carthagine, vocantes in Africam, iis forte diebus, quibus ad Magonem, venerunt.

XX. Frendens gemensque, ac vix lacrimis temperans, dicitur legatorum verba audisse. Postquam edicta sunt mandata, « jam non perplexe, inquit, sed palam revocant, qui, vetando supplementum et pecuniam mitti, jampridem retrahebant. Vicit ergo Annibalem non populus romanus toties cæsus fugatusque, sed senatus carthaginiensis obtrectatione atque invidia. Neque hac deformitate reditus mei tam P. Scipio exsultabit atque efferet sese, quam Hanno, qui domum nostram, quando alia re non potuit, ruina Carthaginis oppressit. » Jam hoc ipsum præsagiens animo, præparaverat ante naves. Itaque, inutili militum turba præsidii specie in oppida Bruttii

tiles dans le Bruttium pour garder le petit nombre des places de cette province qui lui restaient fidèles, plus par crainte que par attachement, il embarqua pour l'Afrique l'élite de son armée. Beaucoup d'entre eux, Italiens de naissance, refusèrent de le suivre en Afrique, et cherchèrent un asile dans le temple de Junon Lacinienne, demeuré jusqu'alors inviolable : il les fit impitoyablement massacrer dans le sanctuaire même. Jamais, dit-on, un exilé forcé de quitter sa patrie ne s'éloigna avec plus de douleur qu'Annibal n'en éprouvait à évacuer le sol ennemi. Il se retourna souvent vers les côtes de l'Italie, accusant les dieux et les hommes et se chargeant lui-même d'imprécations pour n'avoir pas mené droit à Rome ses soldats encore tout couverts du sang des Romains tués à Cannes. Scipion avait bien osé marcher sur Carthage, bien que pendant son consulat il n'eût pas même vu les Carthaginois en Italie. Et lui, Annibal, qui avait tué cent mille hommes à Trasimène et à Cannes, il avait perdu toute sa vigueur à Casinium, à Cumes, à Nole. Ce fut au milieu de ces plaintes et de ces regrets qu'il fut arraché de l'Italie, dont il était depuis longtemps en possession.

XXI. Rome apprit en même temps le départ de Magon et celui d'Annibal. C'était un double sujet de joie; mais on se félicita moins en pensant que les généraux avaient montré, pour les retenir, suivant les instructions du sénat, trop peu de courage, ou n'avaient pas eu assez de forces. D'ailleurs on était inquiet du résultat d'une guerre qui allait retomber de tout son poids sur un seul général et sur une seule armée. A la même époque arrivèrent des députés de Sagonte : ils amenaient des Carthaginois qu'ils avaient saisis avec des sommes d'argent, et qui étaient passés en Espagne pour y soudoyer des auxiliaires. Ils déposèrent deux cent cinquante livres d'or et huit cents d'argent dans le vestibule de la curie. On reçut leurs captifs et on les mit et prison ; on rendit l'or et l'argent, puis on adressa des remercîments aux députés; on leur fit des présents et on leur donna des vaisseaux pour retourner en Espagne. Les vieux sénateurs rappelèrent ensuite « qu'on était plus indifférent au bien qu'au mal. Quelle terreur, quelle épouvante, avait produites le passage d'Annibal en Italie? Ils ne l'avaient pas oublié. Depuis, quels désastres, quelles calamités ils avaient soufferts! On avait vu le camp ennemi des remparts de la ville. Que de vœux formés alors par chacun en particulier et par tout le peuple! Que de fois dans les assemblées, on avait entendu des citoyens s'écrier en levant les mains au ciel : Viendrait-il enfin le jour où l'on verrait l'Italie délivrée de ses ennemis fleurir au sein d'une heureuse paix? Les dieux l'avaient accordé au bout de seize ans, et personne ne proposait de leur rendre des actions de grâces : tant il était vrai que, loin d'être reconnaissant des bienfaits passés, on recevait avec indifférence même la faveur présente! » Ce ne fut alors qu'un cri de toutes les parties du sénat pour que le préteur P. Elius fît une motion à ce sujet. On décréta cinq jours de supplications à tous les autels, et un sacrifice de cent vingt grandes victimes. On avait déjà congédié Lélius et les envoyés

agri, quæ pauca magis metu, quam fide, continebantur, dimissa, quod roboris in exercitu erat, in Africam transvexit : multis Italici generis, quia in Africam secuturos abnuentes concesserant in Junonis Laciniæ delubrum, inviolatum ad eam diem, in templo ipso fœde interfectis. Raro quemquam alium, patriam exsilii causa relinquentem, magis mœstum abiisse ferunt, quam Annibalem hostium terra excedentem : respexisse sæpe Italiæ litora, et deos hominesque accusantem, in se quoque ac suum ipsius caput exsecratum, «quod non cruentum ab Cannensi victoria militem Romam duxisset. Scipionem ire ad Carthaginem ausum, qui consul hostem in Italia pœnum non vidisset : se, centum millibus armatorum ad Trasimenum et Cannas cæsis, circa Casilinum Cumasque et Nolam consenuisse. » Hæc accusans querensque, ex diutina possessione Italiæ est detractus.

XXI. Romam per eosdem dies, et Magonem et Annibalem profectos, allatum est. Cujus duplicis gratulationis minuit lætitiam, et quod parum duces in retinendiis iis, quum id mandatum ab senatu esset, aut animi, aut virium habuisse videbantur; et quod solliciti erant, omni belli mole in unum ducem exercitumque inclinata, quo evasura esset res. Per eosdem dies legati Saguntini venerunt, comprehensos cum pecunia adducentes Carthaginienses, qui ad conducenda auxilia in Hispaniam trajecissent. Ducentum et quinquaginta auri, octingentum pondo argenti in vestibulo curiæ posuerunt. Hominibus acceptis et in carcerem conditis, auro argentoque reddito, gratiæ legatis actæ ; atque insuper munera data ac naves, quibus in Hispaniam reverterentur. Mentio deinde ab senioribus facta est: « Segnius homines bona, quam mala, sentire. Transitu in Italiam Annibalis, quantum terroris pavorisque, sese meminisse, quas deinde clades, quos luctus incidisse? Visa castra hostium e muris urbis; quæ vota singulorum universorumque fuisse? Quoties in conciliis voces, manus ad cœlum porrigentium auditas : En unquam ille dies futurus esset, quo vacuam hostibus Italiam bona pace florentem visuri essent? Dedisse tandem id deos sexto decimo demum anno; nec esse, qui diis grates agendas censeant. Adeo ne advenientem quidem gratiam homines benigne accipere, nedum ut præteritæ satis memores sint. » Conclamatum deinde ex omni parte curiæ est, uti referret P. Ælius prætor : decretumque, ut quinque dies circa omnia pulvinaria supplicaretur, victimæque majores immolarentur centum viginti. Jam dimisso Lælio legatisque Masinissæ, quum Carthaginien-



de Masinissa, lorsqu'on apprit que les députés de Carthage, qui venaient pour traiter de la paix avec le sénat, avaient été vus à Putéoles et qu'ils feraient le reste du voyage par terre. On arrêta que Lélius serait rappelé, pour assister à la discussion. Q. Fulvius Gillo, lieutenant de Scipion, amena les Carthaginois à Rome; on leur défendit d'entrer dans la ville et on leur assigna un logement dans une villa de l'état; le sénat leur donna audience dans le temple de Bellone.

XXII. Ils tinrent à peu près le même langage qu'en présence de Scipion, rejetant au nom de la nation toute la responsabilité de la guerre sur Annibal. « C'était lui qui, sans l'ordre du sénat, avait passé les Alpes, et même l'Ebre; qui de son autorité privée avait déclaré la guerre aux Romains, et avant eux aux Sagontins. Le sénat et le peuple carthaginois n'avaient pas encore, à vrai dire, enfreint leur traité d'alliance avec Rome. L'ambassade n'avait donc pour mission que de demander le maintien de la paix qui avait été conclue en dernier lieu avec le consul Lutatius. » Conformément aux usages, le préteur ayant autorisé les sénateurs à adresser aux députés les questions qu'ils jugeraient à propos, les plus vieux de l'assemblée, qui avaient assisté aux négociations, les interrogèrent sur divers points. Mais les députés, pour la plupart jeunes encore, répondirent que leur âge ne leur permettait point de s'en souvenir : alors de tous les côtés de la curie ce ne fut qu'un cri : « c'était un trait de foi punique, que d'avoir choisi pour réclamer une paix ancienne des hommes qui ne s'en rappelaient pas les conditions. »

XXIII. On fit ensuite retirer les députés et l'on alla aux voix. M. Livius était d'avis de mander le consul C. Servilius, qui était le plus voisin de Rome, pour le faire assister à la délibération. « On ne saurait, disait-il, discuter une affaire plus importante que celle dont il était question; il ne croyait pas qu'on pût s'en occuper en l'absence de l'un des consuls, ou de tous les deux, sans compromettre la dignité du peuple romain. » Métellus qui, trois ans auparavant, avait été consul et dictateur, rappelait « que c'était P. Scipion qui, par la destruction des armées ennemies et la dévastation du territoire, avait réduit les Carthaginois à demander la paix en suppliants; et que personne n'était plus en état d'apprécier avec justesse l'intention qui dictait cette demande que celui qui faisait la guerre aux portes de Carthage; il voulait donc que ce fût Scipion, et nul autre, qui décidât s'il fallait accorder ou refuser la paix. » M. Valérius Lévinus, qui avait été deux fois consul, « voyait dans ces hommes des espions et non des députés; il fallait leur intimer l'ordre de quitter l'Italie, les faire escorter jusqu'à leurs vaisseaux et écrire à Scipion de continuer la guerre sans relâche. » Lélius et Fulvius ajoutèrent « que Scipion faisait reposer toutes les espérances de paix sur la supposition qu'Annibal et Magon ne seraient pas rappelés d'Italie; que les Carthaginois mettraient en jeu toutes les manœuvres possibles, tant qu'ils attendraient ces généraux et leurs armées; qu'ensuite, sans s'inquiéter des traités, même les plus récents, ni des dieux qui en sont garants, ils feraient la guerre. » Ce fut un motif de

sium legatos de pace ad senatum venientes Puteolis visos, inde terra venturos allatum esset; revocari C. Lælium placuit, ut coram eo de pace ageretur. Q. Fulvius Gillo, legatus Scipionis, Carthaginienses Romam adduxit : quibus, vetitis ingredi urbem, hospitium in villa publica, senatus ad ædem Bellonæ datus est.

XXII. Orationem eamdem ferme, quam apud Scipionem, habuerunt; culpam omnem belli a publico consilio in Annibalem vertentes. « Eum injussu senatus non Alpes modo, sed Iberum quoque, transgressum : nec Romanis solum, sed ante etiam Saguntinis, privato consilio bellum intulisse. Senatui ac populo Carthaginiensi, si quis vere æstimet, fœdus ad eam diem inviolatum esse cum Romanis. Itaque nihil aliud sibi mandatum esse, uti peterent, quam ut in ea pace, quæ postremo cum consule Lutatio facta esset, manere liceret. » Quum, more tradito, Patribus potestatem interrogandi, si quis quid vellet, legatos, prætor fecisset; senioresque, qui fœderibus interfuerant, alia alii interrogarent, nec meminisse per ætatem (etenim omnes ferme juvenes erant) dicerent legati; conclamatum ex omni parte curiæ est : punica fraude electos, qui veterem pacem repeterent, cujus ipsi non meminissent.

XXIII. Emotis deinde curia legatis, sententiæ interrogari cœptæ. M. Livius « C. Servilium consulem, qui propior esset, arcessendum, ut coram eo de pace ageretur, censebat. Quum de re majore, quam quanta ea esset, consultatio incidere non posset, non videri sibi, absente consulum altero, ambobusve, eam rem agi satis ex dignitate populi Romani esse. » Q. Metellus, qui triennio ante consul dictatorque fuerat : « quum P. Scipio, cædendo exercitus, agros populando, in eam necessitatem compulisset hostes, ut supplices pacem peterent; et nemo omnium verius existimare posset, qua mente ea pax peteretur, quam is, qui ante portas Carthaginis bellum gereret; nullius alterius consilio, quam Scipionis, accipiendam abnuendamve pacem esse. » M. Valerius Lævinus, qui bis consul fuerat, « speculatores, non legatos, venisse, arguebat; jubendosque Italia excedere, et custodes cum iis usque ad naves mittendos; Scipionique scribendum, ne bellum remitteret. » Lælius Fulviusque adjecerunt : « et Scipionem in eo positam habuisse spem pacis, si Annibal et Mago ex Italia non revocarentur. Omnia simulaturos Carthaginienses, duces eos exercitusque exspectantes; deinde, quamvis recentium fœderum et deorum omnium oblitos, bellum gesturos. » Eo magis



plus pour adopter la proposition de Lévinus. On congédia les députés sans leur accorder la paix et presque sans leur donner de réponse.

XXIV. Vers le même temps, le consul Cn. Servilius, persuadé que la gloire d'avoir pacifié l'Italie lui appartenait, se mit à la poursuite d'Annibal, comme si c'était lui qui l'eût chassé, et passa en Sicile, pour de là se transporter ensuite en Afrique. Quand la nouvelle en arriva à Rome, les sénateurs décidèrent d'abord que le préteur écrirait au consul pour lui ordonner de la part du sénat de revenir en Italie; mais sur l'observation du préteur que le consul ne tiendrait pas compte de sa dépêche, on créa tout exprès dictateur P. Sulpicius, qui, en vertu de son pouvoir supérieur, rappela le consul en Italie. Il passa le reste de l'année, avec M. Servilius son maître de la cavalerie, à visiter les villes d'Italie que la guerre avait détachées de Rome, et à régler le sort de chacune d'elles. Pendant la trêve, la Sardaigne vit aussi partir sous les ordres du préteur Lentulus cent vaisseaux de charge, avec des provisions et une escorte de vingt navires à éperons, qui abordèrent en Afrique sans avoir rencontré d'ennemis ni éprouvé de tempêtes. Cn. Octavius qui avec deux cents vaisseaux de charge et trente vaisseaux longs fit voile de la Sicile, n'eut pas le même bonheur. Sa traversée avait été heureuse jusqu'à ce qu'il fût à peu près en vue de l'Afrique : là, le vent tomba d'abord; puis il tourna et, soufflant de terre, il bouleversa et dispersa la flotte. Le commandant avec ses vaisseaux de guerre lutta à force de rames contre la violence des flots, et aborda au promontoire d'Apollon. Les bâtiments de transport furent poussés les uns sur l'île d'Égimure, qui ferme du côté de la pleine mer le golfe de Carthage, à trente milles environ de la ville; les autres en face même de la ville à la hauteur des Eaux chaudes. On voyait tout cela de Carthage : aussi courut-on en foule de toute la ville à la place publique. Les magistrats convoquèrent le sénat et l'on entendait dans le vestibule de la curie le peuple qui demandait d'un ton menaçant qu'on ne laissât pas échapper cette proie si belle qu'on avait sous les yeux et presque entre les mains. Vainement les uns objectaient la paix qu'on sollicitait, et d'autres la trêve, dont le terme n'était pas encore expiré. Le sénat et le peuple, pour ainsi dire confondus, décidèrent qu'Asdrubal passerait dans l'île d'Égimure avec une flotte de cinquante vaisseaux, et que de là il parcourrait les côtes et les ports pour recueillir les navires romains dispersés par la tempête. Abandonnés par leurs équipages, qui avaient pris la fuite, les bâtiments de transport furent remorqués d'Égimure d'abord, puis des Eaux à Carthage.

XXV. Les députés n'étaient pas encore revenus de Rome, et l'on ignorait le parti qu'avait pris le sénat romain, sur la question de la guerre ou de la paix; la trêve n'était pas d'ailleurs expirée : aussi P. Scipion n'en fut-il que plus indigné contre ces perfides, qui avaient demandé la paix et une trêve et qui détruisaient eux-mêmes leurs espérances en violant leur parole; il envoya sur-le-champ comme ambassadeurs à Carthage L. Bæbius, L. Sergius et L. Fabius. Comme la multitude ameutée les avait presque insultés, ils craignirent que leur retour ne fût pas assuré, et

in Lævini sententiam discessum. Legati pace infecta, ac prope sine responso, dimissi.

XXIV. Per eos dies Cn. Servilius consul, haud dubius, quin pacatæ Italiæ penes se gloria esset, velut pulsum ab se Annibalem persequens, in Siciliam, inde in Africam transiturus, trajecit. Quod ubi Romæ vulgatum est, primo censuerunt Patres, ut prætor scriberet consuli, senatum æquum censere, in Italiam reverti eum : deinde, quum prætor, spreturum eum literas suas, diceret, dictator ad id ipsum creatus P. Sulpicius, pro jure majoris imperii, consulem in Italiam revocavit : reliquum anni, cum M. Servilio, magistro equitum, circumeundis Italiæ urbibus, quæ bello alienatæ fuerant, noscendisque singularum causis consumpsit. Per indutiarum tempus et ex Sardinia ab Lentulo prætore centum onerariæ naves, cum commeatu et viginti rostratarum præsidio, et ab hoste, et ab tempestatibus mari tuto, in Africam transmiserunt. Cn. Octavio ducentis onerariis, triginta longis navibus ex Sicilia trajicienti, non eadem fortuna fuit. In conspectum ferme Africæ prospero cursu vectum primo destituit ventus; deinde versus in Africum turbavit, ac passim naves disjecit. Ipse cum rostratis, per adversos fluctus ingenti remigum labore enisus, Apollinis promontorium tenuit : onerariæ, pars maxima ad Ægimurum (insula ea sinum ab alto claudit, in quo sita Carthago est, triginta ferme millia ab urbe), aliæ adversus urbem ipsam ad Calidas Aquas delatæ sunt. Omnia in conspectu Carthaginis erant. Itaque ex tota urbe in forum concursum est. Magistratus senatum vocare, populus in curiæ vestibulo fremere, ne tanta ex oculis manibusque amitteretur præda. Quum quidam pacis petitæ, alii indutiarum (necdum enim dies exierat) fidem opponerent, permixto pæne senatus populique concilio, consensum est, ut classe quinquaginta navium Asdrubal Ægimurum trajiceret : inde per litora portusque dispersas romanas naves colligeret. Desertæ fuga nautarum, primum ab Ægimuro, dein ab Aquis onerariæ Carthaginem puppibus tractæ sunt.

XXV. Nondum reverterant ab Roma legati, neque sciebatur, quæ senatus Romani de bello aut pace sententia esset; necdum indutiarum dies exierat. Eo indigniorem injuriam ratus Scipio, ab iis, qui petiissent pacem et indutias, et spem pacis et fidem indutiarum violatam esse, legatos Carthaginem, L. Bæbium, L. Sergium, L. Fa-



demandèrent aux magistrats, dont l'intervention les avait sauvés de toute violence, d'envoyer des vaisseaux pour les escorter. On leur donna deux trirèmes, qui, parvenues à l'embouchure du Bagrada, d'où l'on apercevait le camp romain, revinrent à Carthage. La flotte carthaginoise était mouillée devant Utique : trois quadrirèmes s'en détachèrent, soit qu'un courrier de Carthage leur en eût secrètement porté l'ordre, soit qu'Asdrubal, qui commandait la flotte, eût agi sans consulter la nation, et au moment où la quinquérème romaine doublait le cap, elles l'attaquèrent à l'improviste; mais les Carthaginois ne purent atteindre de leurs éperons la galère qui fuyait rapidement, ni sauter à l'abordage, parceque leurs bâtiments étaient moins élevés. Les Romains se défendirent avec vigueur tant qu'ils eurent des traits à bord; cette ressource épuisée, il n'y avait plus que le voisinage de la terre et la foule accourue du camp sur le rivage, qui pût les protéger. En faisant force de rames, ils allèrent s'échouer à terre; le vaisseau seul périt; pour eux, ils échappèrent sains et saufs. Ces deux attentats, qui avaient eu lieu coup sur coup, avaient évidemment rompu la trève, lorsque Lélius et Fulvius arrivèrent de Rome avec les députés carthaginois. Scipion leur déclara que « malgré la perfidie des Carthaginois, qui avaient violé la sainteté de la trève et le droit des gens dans la personne de ses députés, il ne leur ferait souffrir aucun traitement qui fût contraire aux usages du peuple romain et à son propre caractère. » Puis il congédia les députés et se disposa pour la guerre. Cependant Annibal approchait de la côte; il enjoignit à l'un de ses matelots de monter au haut du mât pour examiner dans quels parages il était; mais apprenant que la proue était tournée vers un tombeau en ruines, il eut horreur de ce présage, ordonna au pilote de passer outre, et aborda à Leptis, où il débarqua ses troupes.

XXVI. Voilà ce qui se passa cette année en Afrique. Les opérations ultérieures tombèrent sur l'année où M. Servilius Géminus, qui était alors maître de la cavalerie, et Tib. Claudius Néron furent nommés consuls. A la fin de l'année précédente, une ambassade des villes alliées de la Grèce était venue se plaindre des dévastations commises par les troupes de Philippe et du refus qu'avait fait ce roi de donner audience aux députés chargés de lui demander une réparation; elle avait annoncé aussi que quatre mille hommes, sous la conduite de Sopater, étaient, disait-on, passés en Afrique pour aller au secours de Carthage, et qu'on y avait envoyé en même temps des sommes assez considérables. Le sénat fut d'avis de députer vers le roi, pour lui faire savoir qu'on regardait ces actes comme contraires aux traités. On choisit pour cette mission C. Térentius Varro, C. Mamilius, M. Aurélius : on leur donna trois quinquérèmes. Cette année fut signalée par un vaste incendie qui dévora jusqu'aux fondements tous les édifices de la colline Publicienne; il y eut aussi un débordement du fleuve; les grains furent néanmoins à bas prix : outre que la paix avait ouvert tous les ports de l'Italie, une grande quantité de blé avait été expédiée d'Espagne, et les édiles

bium extemplo misit. Qui cum multitudinis concursu prope violati essent, nec reditum tutiorem cernerent futurum, petierunt a magistratibus, quorum auxilio vis prohibita erat, ut naves mitterent, quæ se prosequerentur. Datæ triremes duæ, quum ad Bagradam flumen pervenissent, unde castra romana conspiciebantur, Carthaginem rediere. Classis punica ad Uticam stationem habebat. Ex ea tres quadriremes, seu clam misso a Carthagine nuntio, uti fieret, seu Asdrubale, qui classi præerat, sine publica fraude auso facinus, quinqueremem romanam superantem promontorium ex alto repente aggressæ sunt. Sed neque rostro ferire celeritate subterlabentem poterant, neque transilire armati ex humilioribus in altiorem navem : et defendebatur egregie, quoad tela suppeditarunt. Quis deficientibus, quum jam nulla alia res eam, quam propinquitas terræ, multitudoque a castris in litus effusa, tueri potuisset, concitatam remis, quanto maximo impetu poterant, in terram quum immisissent, navis tantum jactura facta, incolumes ipsi evaserunt. Ita alio super aliud scelere quum haud dubie indutiæ ruptæ essent, Lælius Fulviusque ab Roma cum legatis carthaginiensibus supervenerunt. Quibus Scipio, « Etsi non indutiarum modo fides a Carthaginiensibus, sed jus etiam gentium in legatis violatum esset; tamen se nihil, nec institutis populi romani, nec suis moribus indignum, in iis facturum esse, » quum dixisset, legatis dimissis, bellum parabat. Annibali jam terræ appropinquanti jussus e nauticis unus escendere in malum, ut specularetur quam tenerent regionem, quum dixisset, sepulcrum dirutum proram spectare, abominatus, prætervehi jusso gubernatore, ad Leptim appulit classem, atque ibi copias exposuit.

XXVI. Hæc eo anno in Africa gesta. Insequentia excedunt in eum annum, quo M. Servilius Geminus, qui tum magister equitum erat, et Ti. Claudius Nero consules facti sunt. Cæterum exitu superioris anni quum legati sociarum urbium ex Græcia questi essent, vastatos agros ab regiis præsidiis, profectosque in Macedoniam legatos ad res repetendas non admissos ad Philippum regem; simul nuntiassent, quatuor millia militum cum Sopatro duce trajecta in Africam dici, ut essent Carthaginiensibus præsidio, et pecuniæ aliquantum una missum; legatos ad regem, qui hæc adversus fœdus facta videri Patribus nuntiarent, mittendos censuit senatus. Missi C. Terentius Varro, C. Mamilius, M. Aurelius. Iis tres quinqueremes datæ. Annus insignis incendio ingenti, quo

M. Valérius Falto ainsi que M. Fabius Butéo, le distribuèrent par quartiers au peuple, à raison de quatre as la mesure. La même année mourut Q. Fabius Maximus; il était fort âgé, s'il est vrai qu'il avait été soixante-deux ans augure, comme l'assurent certains auteurs. C'était un homme bien digne du surnom qu'il portait, quand même il en eût été le premier honoré. Il avait été dans la carrière des honneurs plus loin que son père, aussi loin que son aïeul. Les victoires de son aïeul Rullus étaient plus nombreuses, les batailles qu'il avait livrées plus importantes; mais la lutte soutenue contre Annibal valait à elle seule tous ces exploits. On a plus vanté toutefois sa prudence que son activité; on ne saurait décider s'il fut temporiseur par caractère, ou si c'était un système qui convenait particulièrement à la guerre dont il était chargé; mais ce qu'il y a de certain c'est qu'il fut le seul général qui eût rétabli nos affaires en temporisant, comme l'a dit Ennius. Il fut remplacé dans ses fonctions d'augure par Q. Fabius Maximus, son fils; Ser. Sulpicius Galba lui succéda comme pontife, car il cumulait deux sacerdoces. Les jeux Romains furent célébrés pendant un jour, et les jeux Plébéiens pendant trois jours par les soins des édiles M. Sextius Sabinus et Cn. Trémellius Flaccus : ces deux magistrats furent nommés préteurs, avec C. Livius Salinator et C. Aurélius Cotta. On ne sait pas si les comices de cette année furent tenus par le consul C. Servilius, ou bien, si retenu en Étrurie, où il informait en vertu d'un sénatus-consulte sur les complots des principaux citoyens, il nomma dictateur pour les présider P. Sulpicius; c'est un point sur lequel les auteurs sont partagés.

XXVII. Au commencement de l'année suivante M. Servilius et Tib. Claudius convoquèrent le sénat au Capitole et lui soumirent la question des provinces. Ils voulaient qu'on tirât au sort l'Asie et l'Afrique, dans le désir qu'ils avaient tous deux d'obtenir l'Afrique. Mais grâce aux efforts de Métellus, ce département ne leur fut ni donné ni refusé. On les chargea de s'entendre avec les tribuns, pour que ces magistrats proposassent au peuple, s'ils le jugeaient à propos, de désigner le général à qui il voulait confier la guerre d'Afrique. Toutes les tribus nommèrent Scipion. Néanmoins les consuls, avec l'autorisation du sénat, tirèrent au sort la province d'Afrique. Ce fut à Tib. Claudius qu'elle échut : il devait y conduire une flotte de cinquante galères, toutes à cinq rangs de rames, et partager le commandement avec Scipion. M. Servilius eut l'Étrurie; C. Servilius fut aussi laissé dans cette province avec une prorogation de pouvoirs, pour le cas où le sénat jugerait à propos de garder le consul à Rome. Parmi les préteurs, M. Sextius fut désigné pour la Gaule, que devait lui remettre, avec deux légions, P. Quinctilius Varus; C. Livius obtint le Bruttium et les deux légions qu'avait commandées l'année précédente le proconsul P. Sempronius; En. Tremellius la Sicile, qu'il recevrait avec deux légions des mains de P. Villius Tappulus, le préteur de l'année précédente. Villius, nommé propréteur, devait avec vingt vais-

clivus Publicius ad solum exustus est, et aquarum magnitudine. Sed annonæ vilitas fuit, præterquam quod pace omnis Italia erat aperta, etiam quod magnam vim frumenti, ex Hispania missam, M. Valerius Falto et M. Fabius Buteo ædiles curules quaternis æris vicatim populo descripserunt. Eodem anno Q. Fabius Maximus moritur, exactæ ætatis; siquidem verum est, augurum duos et sexaginta annos fuisse, quod quidam auctores sunt. Vir certe fuit dignus tanto cognomine, vel si novum ab eo inciperet. Superavit paternos honores, avitos æquavit. Pluribus victoriis et majoribus prœliis avus insignis Rullus; sed omnia æquare unus hostis Annibal potest. Cautior tamen, quam promptior, hic habitus fuit; et sicut dubites, utrum ingenio cunctator fuerit, an quia ita bello proprie, quod tum gerebatur, aptum erat : sic nihil certius est, quam unum hominem nobis cunctando rem restituisse, sicut Ennius ait. Augur in locum ejus inauguratus Q. Fabius Maximus, filius : in ejusdem locum pontifex (nam duo sacerdotia habuit) Ser. Sulpicius Galba. Ludi Romani diem unum, Plebeii ter toti instaurati ab ædilibus, M. Sextio Sabino et Cn. Tremelio Flacco. Ii ambo prætores facti, et cum iis C. Livius Salinator et C. Aurelius Cotta. Comitia ejus anni utrum C. Servilius consul habuerit, an, quia eum res in Etruria tenuerint, quæstiones ex senatusconsulto de conjurationibus principum habentem, dictator ab eo dictus P. Sulpicius, incertum ut sit, diversi auctores faciunt.

XXVII. Principio insequentis anni, M. Servilius et Ti. Claudius, senatu in Capitolium vocato, de provinciis retulerunt. Italiam atque Africam in sortem conjici, Africam ambo cupientes, volebant. Ceterum, Q. Metello maxime annitente, neque data, neque negata est Africa. Consules jussi cum tribunis plebis agere, ut, si iis videretur, populum rogarent, quem vellet in Africa bellum gerere. Omnes tribus P. Scipionem jusserunt. Nihilominus consules provinciam Africam (ita enim senatus decreverat) in sortem conjecerunt. Ti. Claudio Africa evenit, ut quinquaginta navium classem, omnes quinqueremes, in Africam trajiceret, parique imperio cum Scipione imperator esset. M. Servilius Etruriam sortitus. In eadem provincia et C. Servilio prorogatum imperium, si consulem manere ad urbem senatui placuisset. Prætores, M. Sextius Galliam est sortitus, ut duas legiones provinciamque traderet ei P. Quinctilius Varus; C. Livius Bruttios cum duabus legionibus, quibus P. Sempronius proconsul priore anno præfuerat; Cn. Tremellius Siciliam, ut ab P. Villio Tappulo prætore prioris anni provinciam et duas legiones acciperet. Villius proprætor viginti navibus longis, militibus mille,



XXX. Laissant chacun leur escorte à pareille distance, et ne gardant que leur interprète, les deux généraux entrèrent en conférence. C'étaient les premiers capitaines non-seulement de leur siècle, mais aussi de tous les temps; ils pouvaient être comparés aux plus grands rois, aux plus grands généraux de toutes les nations. Lorsqu'ils furent en présence l'un de l'autre, ils restèrent un instant comme interdits par l'admiration mutuelle qu'ils s'inspiraient, et gardèrent le silence. Annibal le premier prit la parole : « Puisque les destins ont voulu qu'Annibal, après avoir commencé les hostilités contre le peuple romain, après avoir eu tant de fois la victoire entre les mains, se décidât à venir demander la paix, je m'applaudis du hasard qui m'adresse à vous plutôt qu'à un autre. Vous aussi, parmi tous vos titres de gloire, vous pourrez compter comme un des principaux d'avoir vu Annibal, à qui les dieux ont donné de vaincre tant de généraux romains, reculer devant vous seul, et d'avoir terminé cette guerre signalée par vos défaites avant de l'être par les nôtres. Encore un des caprices les plus bizarres de la fortune! Votre père était consul quand je pris les armes; c'est le premier général romain avec lequel j'en sois venu aux mains; et c'est à son fils que je viens, désarmé, demander la paix. Il eût été à souhaiter que les dieux eussent inspiré à nos pères assez de modération pour se contenter, les vôtres, de l'empire de l'Italie, les nôtres, de celui de l'Afrique. La Sicile et la Sardaigne valent-elles pour vous toutes ces flottes, toutes ces armées, tous ces généraux illustres qu'elles vous ont coûtés. Mais oublions le passé; on peut le blâmer plutôt que le refaire. A force de convoiter le bien d'autrui, nous avons mis nos propres possessions en péril, et nous avons eu la guerre, vous, en Italie, nous, en Afrique : mais vous avez vu, vous, presque à vos portes et sur vos remparts, les enseignes et les armes des ennemis; nous, nous entendons de Carthage le bruit du camp romain. L'objet de nos plus cruelles alarmes, celui de vos plus ardents désirs, est atteint : c'est de votre côté qu'est la fortune au moment où la paix se traite; et nous qui traitons, nous avons le plus grand intérêt à la conclure, et nous sommes assurés que tous nos actes seront ratifiés par nos républiques. Il ne nous faut qu'un esprit assez calme pour ne pas repousser des dispositions pacifiques. Pour moi, qui rentre vieillard dans cette patrie que j'ai quittée enfant, à mon âge, mes succès, mes revers m'ont appris à préférer les calculs de la raison aux inspirations de la fortune. Mais votre jeunesse et le bonheur qui n'a cessé de vous accompagner me font craindre que vous ne soyez trop fier pour adopter des résolutions pacifiques. On ne songe pas volontiers à l'inconstance de la fortune, quand on n'a jamais été trompé par elle. Ce que j'étais à Trasimène, à Cannes, vous l'êtes aujourd'hui. Élevé au commandement quand vous aviez à peine l'âge de service, vous avez tout commencé avec une rare audace : la fortune ne l'a pas trahie un seul instant. En vengeant la mort d'un père et d'un oncle, vous avez trouvé, dans les désastres mêmes de votre famille, l'occasion de faire briller d'un vif éclat votre valeur et votre piété filiale. L'Espagne était perdue : vous l'avez reconquise en

XXX. Summotis pari spatio armatis, cum singulis interpretibus congressi sunt, non suæ modo ætatis maximi duces, sed omnis ante se memoriæ, omnium gentium cuilibet regum imperatorumve pares. Paulisper alter alterius conspectu, admiratione mutua prope attoniti conticuere. Tum Annibal prior : « Si hoc ita fato datum erat, ut, qui primus bellum intuli populo romano, quique toties prope in manibus victoriam habui, is ultro ad pacem petendam venirem; lætor te mihi sorte potissimum datum, a quo peterem. Tibi quoque inter multa egregia non in ultimis laudum hoc fuerit, Annibalem, cui tot de romanis ducibus victoriam dii dedissent, tibi cessisse; teque huic bello, vestris prius, quam nostris, cladibus insigni, finem imposuisse. Hoc quoque ludibrium casus ediderit fortuna, ut, quum patre tuo consule ceperim arma, cum eodem primum romano imperatore signa contulerim; ad filium ejus inermis ad pacem petendam veniam. Optimum quidem fuerat, eam patribus nostris mentem datam ab diis esse, ut et vos Italiæ, et nos Africæ imperio contenti essemus : neque enim ne vobis quidem Sicilia ac Sardinia satis digna pretia sunt pro tot classibus, tot exercitibus, tot tam egregiis amissis ducibus. Sed præterita magis reprehendi possunt, quam corrigi. Ita aliena appetivimus, ut de nostris dimicaremus, nec in Italia solum vobis bellum, nobis in Africa esset : sed et vos in portis vestris prope ac mœnibus signa armaque hostium vidistis, et nos ab Carthagine fremitum castrorum romanorum exaudimus. Quod igitur nos maxime abominaremur, vos ante omnia optaretis, in meliore vestra fortuna de pace agitur : agimus ii, quorum et maxime interest pacem esse, et qui quodcunque egerimus, ratum civitates nostræ habituræ sint. Animo tantum nobis opus est non ab horrente a quietis consiliis. Quod ad me attinet, jam ætas senem in patriam revertentem, unde puer profectus sum, jam secundæ, jam adversæ res, ita erudierunt, ut rationem sequi, quam fortunam, malim. Tuam et adolescentiam et perpetuam felicitatem, ferociora utraque, quam quietis opus est consiliis, metuo. Non temere incerta casuum reputat, quem fortuna nunquam decepit. Quod ego fui ad Trasimenum, ad Cannas, id tu hodie es. Vixdum militari ætate imperio accepto, omnia audacissime incipientem nusquam fefellit fortuna. Patris et patrui persecutus mortem, ab calamitate vestræ domus decus insigne virtutis pietatisque eximiæ cepisti : amisses

chassant de cette province quatre armées carthaginoises. Créé consul dans un moment où tous les Romains découragés renonçaient à défendre l'Italie, vous êtes passé en Afrique ; là vous avez détruit deux armées, vous avez pris à la même heure et brûlé deux camps; vous avez fait prisonnier Syphax, ce roi si puissant; vous avez enlevé nombre de villes à sa domination et à notre empire; enfin, lorsqu'après seize ans je me croyais sûr de la possession de l'Italie, vous m'en avez arraché. Par goût, vous pouvez préférer la victoire à la paix. Je connais ces caractères qui tiennent plus à l'honneur qu'à l'intérêt ; et moi aussi j'ai eu autrefois les mêmes illusions. Que si les dieux, avec la bonne fortune, nous donnaient aussi la sagesse, nous songerions à la fois, et aux événements accomplis, et aux événements possibles. Vous avez en moi, sans parler des autres, un exemple frappant des vicissitudes humaines. Vous m'avez vu naguère campé entre l'Anio et votre ville porter mes étendards jusqu'au pied des remparts de Rome; aujourd'hui vous me voyez, pleurant la mort de mes deux frères, ces guerriers aussi intrépides qu'illustres capitaines, arrêté sous les murs de ma patrie presque assiégée, vous conjurer d'épargner à ma ville la terreur que j'ai portée dans la vôtre. Plus la fortune vous élève, moins vous devez vous y fier. En nous donnant la paix au milieu du cours de vos prospérités et quand nous avons tout à craindre, vous vous montrez généreux, vous vous honorez; nous qui la demandons, nous subissons une nécessité. Une paix certaine est meilleure et plus sûre qu'une victoire qu'on espère : l'une est entre vos mains, l'autre au pouvoir des dieux. Ne livrez pas aux chances d'une heure de combat un bonheur de tant d'années. Si vous pensez à vos forces, n'oubliez pas non plus la puissance de la fortune et les chances de la guerre. Des deux côtés il y aura du fer et des bras; les événements ne sont jamais moins sûrs que dans une bataille. Ce qu'un succès ajouterait de gloire à celle que vous pouvez dès à présent vous assurer en accordant la paix ne vaut pas ce que vous en ôterait un revers. Les trophées que vous avez conquis, ceux que vous espérez, peuvent être renversés par le hasard d'un moment. En faisant la paix, vous êtes maître de votre destinée, P. Cornélius : autrement il faudra accepter le sort que les dieux vous donneront. M. Atilius aurait été cité comme un exemple bien rare de bonheur et de vaillance sur cette terre, s'il eût voulu, après la victoire, accorder la paix à la demande de nos pères. Il ne sut pas mettre des bornes à sa prospérité, ni retenir l'essor de sa fortune, et plus son élévation avait été glorieuse, plus sa chute fut humiliante. Sans doute c'est à celui qui donne la paix, et non à celui qui la demande, d'en régler les conditions; mais peut-être ne sommes-nous pas indignes de prononcer nous-mêmes sur notre châtiment. Nous ne nous refusons pas à ce que tous les pays qui ont été cause de la guerre restent sous votre domination, c'est-à-dire la Sicile, la Sardaigne et toutes les îles de la mer qui séparent l'Afrique de l'Italie. Nous autres Carthaginois, nous nous renfermerons dans les limites de l'Afrique: nous vous verrons, puisque telle est la volonté des

Hispanias recuperasti, quatuor inde punicis exercitibus pulsis : consul creatus, quum ceteris ad tutandam Italiam parum animi esset, transgressus in Africam, duobus hic exercitibus cæsis, binis eadem hora captis simul incensisque castris, Syphace potentissimo rege capto, tot urbibus regni ejus, tot nostri imperii ereptis, me sextum decimum jam annum hærentem in possessione Italiæ detraxisti. Potest victoriam, inquam, malle, quam pacem, animus. Novi spiritus magis magnos, quam utiles; et mihi talis aliquando fortuna affulsit. Quod si in secundis rebus bonam quoque mentem darent dii; non ea solum, quæ evenissent, sed etiam ea, quæ evenire possent, reputaremus. Ut omnium obliviscaris aliorum, satis ego documenti in omnes casus sum. Quem modo, castris inter Anienem atque urbem vestram positis, signa inferentem ad mœnia romana videras; hic cernis, duobus fortissimis veris, fratribus clarissimis imperatoribus, orbatum, ante mœnia prope obsessæ patriæ, quibus terrui vestram urbem, ea pro mea deprecantem. Maximæ cuique fortunæ minime credendum est. In bonis tuis rebus, nostris dubiis, tibi ampla ac speciosa danti est pax ; nobis petentibus magis necessaria, quam honesta. Melior tutiorque est certa pax, quam sperata victoria. Hæc in tua, illa in deorum manu est. Ne tot annorum felicitatem in unius horæ dederis discrimen. Quum tuas vires, tum vim fortunæ Martemque belli communem, propone animo. Utrimque ferrum, corpora humana erunt; nusquam minus, quam in bello, eventus respondent. Non tantum ad id, quod data pace jam habere potes, , si prœlio vincas, gloriæ adjeceris, quantum ademeris, si quid adversi eveniat. Simul parta ac sperata decora unius horæ fortuna evertere potest. Omnia in pace jungenda tuæ potestatis sunt, P. Corneli : tunc ea habenda fortuna erit, quam dii dederint. Inter pauca felicitatis virtutisque exempla M. Atilius quondam in hac eadem terra fuisset, si victor pacem petentibus dedisset patribus nostris; non statuendo tandem felicitati modum, nec cohibendo efferentem se fortunam, quanto altius elatus erat, eo fœdius corruit. Est quidem ejus, qui dat, non qui petit, conditiones dicere pacis; sed forsitan non indigni simus, qui nobismet ipsi multam irrogemus. Non recusamus, quin omnia, propter quæ bellum initum est, vestra sint, Sicilia, Sardinia, Hispania, quicquid insularum toto inter Africam Italiamque continetur mari. Carthaginienses inclusi Africæ litoribus, vos (quando ita diis placuit externa etiam terra marique videamus regentes imperia.

dieux, gouverner sur terre et sur mer les pays mêmes encore indépendants de vos lois. J'avoue que le peu de sincérité que nous avons mis à demander naguère ou à attendre la paix doit vous rendre suspecte la foi punique. Mais le nom de ceux qui demandent la paix, Scipion, doit être une garantie de l'observation fidèle du traité. Votre sénat lui-même, à ce que j'ai ouï dire, n'a pas eu d'autre raison pour nous la refuser que le peu de dignité de notre ambassade. Aujourd'hui c'est Annibal, c'est moi qui la demande; je ne la demanderais pas si je ne la croyais utile, et je la maintiendrai par les mêmes motifs d'intérêt qui me la font demander. Après avoir commencé cette guerre, je n'ai rien négligé pour qu'on n'en eût pas de regret, du moins tant que les dieux ne m'ont pas retiré leur protection. Eh bien! je ferai mes efforts pour que la paix que j'aurai procurée ne laisse non plus de regret à personne. »

XXXI. A ce discours le général répondit à peu près en ces termes : « Je n'ignorais pas, Annibal, que l'espérance de vous voir arriver avait seule poussé les Carthaginois à rompre et la trêve qu'ils avaient jurée et la paix qui se préparait. Vous ne cherchez pas vous-même à le dissimuler, quand des conditions précédemment établies pour la paix vous retranchez tout, excepté ce qui est depuis longtemps en notre pouvoir. Au reste, autant vous avez à cœur de faire sentir à vos concitoyens combien votre arrivée les soulage, autant je dois veiller à ce que la suppression des articles qu'ils ont consentis précédemment ne devienne pas aujourd'hui le prix de leur perfidie. Vous ne les méritez seulement pas, ces premières conditions; et vous voudriez encore tirer parti de votre mauvaise foi! Ce n'est pas pour la Sicile que nos pères ont fait la première guerre, ni pour l'Espagne que nous avons fait la seconde. Alors c'était le péril des Mamertins nos alliés; aujourd'hui c'est la ruine de Sagonte; c'est toujours une cause juste et sacrée qui nous met les armes à la main. Vous avez été les agresseurs, vous l'avouez, Annibal, et les dieux m'en sont témoins, les dieux qui, dans la première guerre, ont fait triompher le bon droit et la justice, comme ils les font et les feront triompher encore cette fois. Pour ce qui me concerne, je connais la faiblesse de l'homme, je songe à la puissance de la fortune, et je sais que toutes nos actions sont subordonnées à mille chances diverses. Au reste, j'aurais pu m'avouer coupable de présomption et de violence, si, avant de passer en Afrique, vous voyant quitter volontairement l'Italie et venir à moi, vos troupes déjà embarquées, pour demander la paix, j'eusse repoussé vos offres; mais aujourd'hui que la bataille est déjà presque engagée, que, malgré vos résistances et vos tergiversations, je vous ai attiré en Afrique, je ne vous dois aucun ménagement. Ainsi donc, si aux conventions qui semblaient devoir servir de base à la paix vous ajoutez une réparation convenable pour l'attaque de nos vaisseaux et de nos convois, et pour l'attentat commis sur nos députés en pleine trêve, j'en pourrai référer au conseil. Si vous trouvez ces premières clauses mêmes trop onéreuses, préparez-vous à la guerre, puisque vous n'avez pu supporter la paix. » La paix ne se fit pas; la conférence fut rompue, et les deux généraux retournèrent vers leur escorte,

Haud negaverim, propter non nimis sincere petitam aut exspectatam nuper pacem, suspectam esse vobis punicam fidem. Multum, per quos petita sit, ad fidem tuendæ pacis pertinet, Scipio. Vestri quoque, ut audio, Patres nonnihil etiam ob hoc, quia parum dignitatis in legatione erat, negaverunt pacem. Annibal peto pacem; qui neque peterem, nisi utilem crederem; et propter eamdem utilitatem tuebor eam, propter quam petii. Et, quemadmodum, quia a me bellum cœptum est, ne quem ejus pœniteret, quoad ipsi invidere dei, præstiti; ita annitar, ne quem pacis per me partæ pœniteat. »

XXXI. Adversus hæc imperator romanus in hanc fere sententiam respondit : « Non me fallebat, Annibal, adventus tui spe Carthaginienses et præsentem indutiarum fidem, et spem pacis turbasse. Neque tu id sane dissimulas, qui de conditionibus superioribus pacis omnia subtrahas, præter ea, quæ jam pridem in nostra potestate sunt. Ceterum, sicut tibi curæ est, sentire cives tuos quanto per te onere leventur : sic mihi laborandum est, ne, quæ tunc pepigerunt, hodie subtracta ex conditionibus pacis, præmia perfidiæ habeant. Indigni, quibus eadem pateat conditio, ut etiam prosit vobis fraus, petitis. Neque patres nostri priores de Sicilia, neque nos de Hispania fecimus bellum. Et tunc Mamertinorum sociorum periculum, et nunc Sagunti excidium nobis pia ac justa induerunt arma. Vos lacessisse, et tu ipse fateris, et dei testes sunt; qui et illius belli exitum secundum jus fasque dederunt, et hujus dant et dabunt. Quod ad me attinet, et humanæ infirmitatis memini, et vim fortunæ reputo, et omnia, quæcunque agimus, subjecta esse mille casibus scio. Ceterum, quemadmodum superbe et violenter me faterer facere, si prius, quam in Africam trajecissem, te tua voluntate cedentem Italia, et, imposito in naves exercitu, ipsum venientem ad pacem petendam aspernarer; sic nunc, quum prope manu conserta restitantem ac tergiversantem in Africam attraxerim, nulla sum tibi verecundia obstrictus. Proinde si quid ad ea, in quæ tum pax conventura videbatur (quæ sint, nosti), multæ navium cum commeatu per indutias expugnatarum legatorumque violatorum adjicitur, est, quod referam ad consilium. Sin illa quoque gravia videntur, bellum parate, quoniam pacem pati non potuistis. » Ita

annonçant que le pourparler n'avait eu aucun résultat; qu'il fallait décider la querelle par les armes, et attendre son sort de la volonté des dieux.

XXXII. Rentrés dans leur camp, tous deux ordonnèrent à leurs soldats « de préparer leurs armes et leur courage pour une dernière bataille. S'ils avaient le bonheur de triompher, leur victoire ne serait pas éphémère, mais définitive. Ils sauraient avant la nuit du lendemain si ce serait Rome ou Carthage qui ferait la loi au monde. Ce n'était plus l'Afrique ou l'Italie, c'était l'univers entier qui allait devenir la récompense du vainqueur; et le péril serait aussi grand que la récompense pour celui contre qui tourneraient les chances du combat. » Pour les Romains, en effet, point d'asile sur cette terre étrangère et inconnue; pour Carthage, lorsque cette dernière ressource serait épuisée, nulle autre perspective qu'une ruine imminente. C'était pour décider de cette grande question que s'avançaient sur le champ de bataille les deux peuples les plus puissants de la terre, représentés chacun par le plus grand de leurs généraux, par la plus brave de leurs armées, et prêts à couronner par un nouveau succès l'édifice de leur gloire ou à le renverser. Les esprits flottaient donc incertains entre l'espérance et la crainte; chacun, considérant tantôt ses forces, tantôt celles de l'ennemi, les appréciait à l'œil plutôt que par le calcul et se laissait aller en même temps à la joie et à la tristesse. Les réflexions que les soldats ne se faisaient pas d'eux-mêmes leur étaient suggérées par les conseils et les exhortations de leurs généraux. Le Carthaginois rappelait aux siens leurs seize années d'exploits en Italie, tous les généraux romains, toutes les armées qu'ils avaient taillés en pièces; quand il arrivait devant un soldat qui s'était distingué par quelque action d'éclat, il lui remettait ses hauts faits en mémoire. Scipion parlait des Espagnes et des combats livrés naguère en Afrique, et de la faiblesse avouée de son ennemi, qui ne pouvait ni s'empêcher de demander la paix, tant il avait peur, ni la garder fidèlement, tant la mauvaise foi était innée en lui. Il parlait aussi de son entrevue avec Annibal, dont le mystère laissait le champ libre aux suppositions. Il augurait bien de ce que les mêmes auspices qui s'étaient manifestés à leurs pères avant la bataille des îles Égates venaient de leur apparaître aussi au moment où ils sortaient pour le combat. « Ils touchaient, leur dit-il, au terme de la guerre et de leurs fatigues. Il dépendait d'eux de s'assurer les dépouilles de Carthage et un glorieux retour dans leur patrie, auprès de leurs parents, de leurs enfants, de leurs femmes et de leurs dieux pénates. Tout cela, Scipion le leur disait la tête haute et la joie dans les yeux, si bien qu'on eût pu le croire déjà vainqueur. Il mit ensuite ses troupes en bataille : en tête les hastats, derrière eux les princes, au dernier rang les triaires.

XXXIII. Il ne forma point sa ligne par cohortes serrées et disposées chacune en avant de ses enseignes; mais il ménagea entre les manipules de faibles intervalles, de manière à ce que les éléphants de l'ennemi pussent entrer dans les rangs sans y porter le désordre. Lélius, qui avait été son lieutenant, qui était cette année attaché à sa personne comme questeur extraordinaire en vertu d'un sénatus-consulte, fut placé à l'aile gauche

infecta pace, ex colloquio ad suos quum se recepissent, frustra verba jactata renuntiant. Armis decernendum esse, habendamque eam fortunam, quam dii dedissent.

XXXII. In castra ut est ventum, pronuntiant ambo, « arma expedirent milites animosque ad supremum certamen, non in unum diem, sed in perpetuum, si felicitas adesset, victores. Roma, an Carthago, jura gentibus darent, ante crastinam noctem scituros. Neque enim Africam, aut Italiam, sed orbem terrarum victoriæ præmium fore: par periculum præmio, quibus adversæ pugnæ fortuna fuisset. » Nam neque Romanis effugium ullum patebat in aliena ignotaque terra; et Carthagini, supremo auxilio effuso, adesse videbatur præsens excidium. Ad hoc discrimen procedunt postero die duorum opulentissimorum populorum duo longe clarissimi duces, duo fortissimi exercitus, multa ante parta decora aut cumulaturi eo die, aut eversuri. Anceps igitur spes et metus miscebant animos; contemplantibusque modo suam, modo hostium aciem, quum oculis magis, quam ratione, pensarent vires, simul læta, simul tristia obversabantur. Quæ ipsis sua sponte non succurrebant, ea duces admonendo atque hortando subiiciunt. Pœnus sexdecim annorum in terra Italia res gestas, tot duces romanos, tot exercitus occidione occisos, et sua cuique decora, ubi ad insignem alicujus pugnæ memoria militem venerat, referebat. Scipio Hispanias, et recentia in Africa prœlia, et confessionem hostium, quod neque non petere pacem propter metum, neque manere in ea præ insita animis perfidia potuissent. Ad hoc colloquium Annibalis in secreto habitum, ac liberum fingenti, qua velit, flectit. Ominatur, quibus quondam auspiciis patres eorum pugnaverint ad Ægates insulas, ea illis exeuntibus in aciem portendisse deos. « Adesse finem belli ac laboris. In manibus esse prædam Carthaginis, reditum domum in patriam, ad parentes, liberos, conjuges penatesque deos. » Celsus hæc corpore, vultuque ita læto, ut vicisse jam crederes, dicebat. Instruit deinde primos hastatos, post eos principes; triariis postremam aciem clausit.

XXXIII. Non confertas autem cohortes ante sua quamque signa instruebat, sed manipulos aliquantum inter se distantes, ut esset spatium, quo elephanti hostium accepti nihil ordines turbarent. Lælium, cujus ante legati, eo anno quæstoris extra sortem ex senatusconsulto opera utebatur, cum italico equitatu ab sinistro cornu,



avec la cavalerie italienne; Masinissa et ses Numides à la droite. Pour remplir les vides ménagés entre les manipules des *antesignani*, il se servit des vélites qui composaient alors les troupes légères : ils avaient ordre, dès que les éléphants donneraient, ou de se retirer derrière les lignes régulières, ou de s'éparpiller à droite ou à gauche et de se ranger contre les *antesignani*, afin d'ouvrir aux animaux un passage où ils viendraient tomber sous les coups de mille traits croisés. Annibal plaça, comme moyen de terreur, ses éléphants en première ligne : il en avait quatre-vingts, nombre qu'il n'avait jamais réuni dans aucune bataille; puis venaient ses auxiliaires liguriens et gaulois, entremêlés de Baléariens et de Maures; à la seconde ligne, les Carthaginois, les Africains et la légion macédonienne; puis, à un faible intervalle, sa réserve composée d'Italiens. C'étaient, pour la plupart, des Bruttiens, qui, par contrainte et par force, plutôt que de bonne volonté, l'avaient suivi lorsqu'il évacuait l'Italie. Sa cavalerie garnissait aussi les ailes; les Carthaginois à la droite, et les Numides à la gauche. Annibal essaya de toute sorte d'encouragements pour animer ce mélange confus d'hommes qui n'avaient rien de commun, ni la langue, ni les usages, ni les lois, ni les armes, ni les vêtements, ni l'extérieur, ni les intérêts. Aux auxiliaires il fit voir une riche solde pour le moment et de plus riches dépouilles dans le partage du butin. Parlant aux Gaulois, il attisa dans leur âme le feu de cette haine nationale et naturelle qu'ils nourrissaient contre Rome. Aux yeux des Liguriens il fit briller l'espoir de quitter leurs âpres montagnes pour les plaines fertiles de l'Italie. Il épouvanta les Maures et les Numides par le tableau du despotisme cruel sous lequel Masinissa les écraserait. En s'adressant à d'autres, c'étaient d'autres espérances, d'autres craintes qu'il remuait au fond de leur cœur. Il parla aux Carthaginois des remparts de la patrie, des dieux pénates, des sépultures de leurs pères, de leurs enfants et de leurs parents, de leurs femmes éperdues; il leur montra la ruine et l'esclavage d'une part, de l'autre l'empire du monde, alternative terrible qui ne laissait pas de milieu entre la crainte et l'espérance. Tandis que le général s'adressait ainsi à ses Carthaginois, et que les chefs des nations diverses de son armée haranguaient leurs concitoyens et, par la bouche d'interprètes, les étrangers mêlés à leurs bandes, les Romains sonnèrent tout à coup de la trompette et du clairon, et poussèrent un cri si formidable que les éléphants se rejetèrent sur leur armée, et surtout à leur gauche, sur les Maures et les Numides. Masinissa qui vit l'effroi des ennemis, augmenta sans peine leur confusion, et les priva sur ce point du secours de leur cavalerie. Néanmoins quelques éléphants, plus intrépides que les autres, fondirent sur les Romains et causèrent un grand ravage parmi les vélites, non sans être eux-mêmes criblés de blessures : car les vélites, se repliant sur les manipules, ouvrirent un passage aux éléphants pour n'être pas écrasés par eux, et quand ils virent, au milieu des rangs, ces animaux qui prêtaient le flanc des deux côtés, ils les accablèrent d'une grêle de traits; en même temps les *antesignani* ne cessaient de lancer sur eux leurs javelots. Chassés enfin des lignes romaines par ces traits qui

Masinissam Numidasque ab dextro opposuit. Vias patentes inter manipulos antesignanorum velitibus (ea tunc levis armatura erat) complevit; dato præcepto, ut, ad impetum elephantorum, aut post rectos refugerent ordines, aut, in dextram lævamque discursu applicantes se antesignanis, viam, qua irruerent in ancipitia tela, belluis darent. Annibal ad terrorem primum elephantos (octoginta autem erant, quot nulla unquam in acie ante habuerat) instruxit : deinde auxilia Ligurum Gallorumque, Baliaribus, Maurisque admixtis; in secunda acie Carthaginienses Afrosque et Macedonum legionem; modico inde intervallo relicto, subsidiariam aciem italicorum militum (Bruttii plerique erant, vi ac necessitate plures, quam sua voluntate, decedentem ex Italia secuti) instruxit. Equitatum etiam ipsum circumdedit cornibus : dextrum Carthaginienses, sinistrum Numidæ tenuerunt. Varia adhortatio erat in exercitu inter tot homines, quibus non lingua, non mos, non lex, non arma, non vestitus habitusque, non causa militandi eadem esset. Auxiliaribus et præsens, et multiplicata merces ex præda ostentatur. Galli proprio atque insito in Romanos odio accenduntur. Liguribus campi uberes Italiæ, deductis ex asperrimis montibus, in spem victoriæ ostentantur. Mauros Numidasque Masinissæ impotenti futuro dominatu terret. Aliis aliæ spes ac metus jactantur. Carthaginiensibus mœnia patriæ, dii penates, sepulcra majorum, liberi cum parentibus, conjuges pavidæ, aut excidium servitiumque, aut imperium orbis terrarum, nihil aut in metum, aut in spem medium ostentatur. Quum maxime hæc imperator apud Carthaginienses, duces suarum gentium inter populares, plerique per interpretes inter immixtos alienigenis, agerent, tubæ cornuaque ab Romanis cecinerunt : tantusque clamor ortus, ut elephanti in suos, sinistro maxime cornu, verterentur, Mauros ac Numidas. Addidit facile Masinissa perculsis terrorem, nudavitque ab ea parte aciem equestri auxilio. Paucæ tamen bestiarum, intrepidæ in hostem actæ, inter velitum ordines cum multis suis vulneribus ingentem stragem edebant. Resilientes enim ad manipulos velites, quum viam elephantis, ne obtererentur, fecissent, in ancipites ad ictum utrimque conjiciebant hastas; nec pila ab antesignanis cessabant, donec undique incidentibus telis exacti ex ro-



pleuvaient sur eux de toutes parts, ces éléphants se rejetèrent comme les autres contre la cavalerie carthaginoise, à l'aile droite, et la mirent en déroute. Dès que Lélius vit les ennemis en désordre, il profita de leur effroi et augmenta leur confusion.

XXXIV. L'armée carthaginoise était privée de sa cavalerie aux deux ailes, quand les deux infanteries s'ébranlèrent; mais déjà leurs forces et leurs espérances n'étaient plus égales. Joignez à cela une circonstance, fort légère en elle-même, mais qui eut une grande importance dans cette affaire; le cri des Romains était plus uniforme et par là plus nourri, plus terrible, tandis que de l'autre côté c'étaient des sons discordants, c'était un mélange confus d'idiomes divers. L'armée romaine se tenait ferme et compacte par sa propre masse autant que par le poids de ses armes, dont elle écrasait l'ennemi. Les Carthaginois ne faisaient que voltiger et déployaient plus d'agilité que de force. Aussi, dès le premier choc, les Romains ébranlèrent l'ennemi; ils le poussèrent alors à l'aide des bras et du bouclier, et, avançant à mesure qu'il reculait, ils gagnèrent ainsi du terrain sans éprouver presque de résistance. Les derniers rangs pressèrent les premiers dès qu'ils s'aperçurent que la ligne était en mouvement, et cette manœuvre leur donna une grande force d'impulsion. Du côté des ennemis, la seconde ligne, composée d'Africains et de Carthaginois, au lieu de soutenir les auxiliaires qui pliaient, craignit que les Romains, après avoir écrasé les premiers rangs qui résistaient avec acharnement, n'arrivassent jusqu'à elle, et lâcha pied. Alors les auxiliaires tournèrent brusquement le dos et se rejetèrent vers leurs amis: les uns purent se réfugier dans les rangs de la seconde ligne; les autres, se voyant repoussés, massacrèrent pour se venger ceux qui naguère avaient refusé de les secourir et qui maintenant refusaient de les recevoir. C'était donc un double combat, pour ainsi dire, que soutenaient les Carthaginois aux prises tout à la fois avec leurs ennemis et avec leurs auxiliaires. Cependant, dans l'état d'effroi et d'exaspération où ils voyaient ces derniers, ils ne leur ouvrirent pas leurs rangs; ils se serrèrent les uns contre les autres et les rejetèrent aux ailes et dans la plaine d'alentour hors de la mêlée, afin d'éviter que ces étrangers en désordre et couverts de blessures n'allassent porter le trouble dans un corps de soldats carthaginois qui n'était pas encore entamé. Au reste, il y avait un tel encombrement de cadavres et d'armes sur la place qu'avaient naguère occupée les auxiliaires, que les Romains avaient, pour ainsi dire, plus de peine à s'y frayer un passage qu'ils n'en auraient eu pour passer à travers les rangs serrés de l'ennemi. Aussi les hastats qui étaient en tête, poursuivant les fuyards, chacun comme il le pouvait, à travers ces monceaux de cadavres et d'armes et ces mares de sang, confondirent leurs enseignes et leurs rangs. La même fluctuation se fit bientôt remarquer aussi dans les rangs des princes, qui voyaient la première ligne en désordre. Quand Scipion s'en aperçut, il ordonna aussitôt aux hastats de battre en retraite, envoya les blessés à l'arrière-garde, et fit avancer sur les ailes les princes et les triaires, pour donner plus d'assiette et de solidité au corps des hastats, qui formait ainsi le centre. Un nouveau combat fut donc engagé; les Romains se trouvaient

mana acie, hi quoque in suo dextro cornu ipsos Carthaginiensium equites in fugam verterunt. Lælius, ut turbatos vidit hostes, addit perculsis terrorem.

XXXIV. Utrimque equite nudata erat punica acies, quum pedes concurrit, nec spe, nec viribus jam par. Ad hoc, dictu parva, sed magni eadem in re gerenda momenti res, congruens clamor a Romanis, eoque major et terribilior; dissonæ illis, ut gentium multarum discrepantibus linguis, voces. Pugna romana stabilis; et suo et armorum pondere incumbentium in hostem; concursatio et velocitas illinc major, quam vis. Igitur primo impetu extemplo movere loco hostium aciem Romani. Ala deinde et umbonibus pulsantes, in summotos gradu illato, aliquantum spatii, velut nullo resistente, incessere; urgentibus et novissimis primos, ut semel motam aciem sensere, quod ipsum vim magnam ad pellendum hostem addebat. Apud hostes, auxiliares cædentes secunda acies, Afri et Carthaginienses, adeo non sustinebant, ut contra etiam, ne resistentes pertinaciter primos cedendo ad se perveniret hostis, pedem referrent. Igitur auxiliares terga dant repente; et in suos versi, partim refugere in secundam aciem, partim non recipientes cædere, uti paulo ante non adjuti, et tunc exclusi. Et prope duo jam permixta prœlia erant, quum Carthaginienses simul cum hostibus, simul cum suis cogerentur conserere manus. Non tamen ita perculsos iratosque in aciem accepere; sed, densatis ordinibus, in cornua vacuumque circa campum extra prœlium ejecere, ne pavido fuga vulneribusque milite sinceram et integram aciem miscerent. Ceterum tanta strages hominum armorumque locum, in quo steterant paulo ante auxiliares, compleverat, ut prope difficilior transitus esset, quam per confertos hostes fuerat. Itaque, qui primi erant, hastati, per cumulos corporum armorumque et tabem sanguinis, qua quisque poterat, sequentes hostem, et signa et ordines confudcrunt. Principum quoque signa fluctuari cœperant, vagam ante se cernendo aciem. Quod Scipio ubi vidit, receptui propere canere hastatis jussit; et, sauciis in postremam aciem subductis, principes triariosque in cornua inducit, quo tutior firmiorque media hastatorum acies esset. Ita



en face de leurs véritables ennemis; c'étaient de part et d'autre les mêmes armes, la même expérience, la même gloire militaire, les mêmes espérances ambitieuses, les mêmes dangers à courir; tout était égal. Mais les Romains avaient l'avantage du nombre et du courage; ils avaient déjà mis en déroute la cavalerie et les éléphants; déjà vainqueurs de la première ligne, ils venaient combattre la seconde.

XXXV. Lélius et Masinissa, qui avaient poursuivi assez loin la cavalerie en fuite, revinrent à temps attaquer par derrière la ligne ennemie; cette charge de cavalerie mit enfin les Carthaginois en déroute. Les uns furent enveloppés et massacrés avant d'avoir quitté leurs rangs; les autres, qui fuyaient dispersés dans la plaine ouverte autour d'eux, rencontrèrent la cavalerie romaine qui battait tout le pays et qui les tailla en pièces. Les Carthaginois et leurs alliés laissèrent sur la place plus de vingt mille morts; ils perdirent à peu près autant de prisonniers, cent trente enseignes et onze éléphants. Les vainqueurs eurent à regretter environ deux mille hommes. Annibal s'échappa au milieu du désordre avec un petit nombre de cavaliers, et se réfugia dans Adrumète. Pendant le combat comme avant l'action, et jusqu'au moment où il quitta le champ de bataille, il avait déployé toutes les ressources de l'art militaire; et, de l'aveu même de Scipion, ainsi que des plus habiles hommes de guerre, on lui doit cet éloge, il avait disposé ce jour-là son armée avec un rare talent. Les éléphants étaient en première ligne, pour que leur choc imprévu, leur charge irrésistible, empêchassent les Romains de suivre leurs enseignes et de garder leurs rangs, tactique dont ils attendaient tout. Puis venaient les auxiliaires devant la ligne des Carthaginois, en sorte que ce ramas d'aventuriers de toutes les nations, dont la foi n'avait d'autre lien que l'intérêt, n'était pas libre de prendre la fuite. Annibal avait calculé aussi qu'en recevant le premier choc des Romains ils amortiraient leur ardeur et serviraient, à défaut d'autre service, à émousser par leurs blessures le fer ennemi. A la réserve il avait placé le corps sur lequel reposait tout son espoir, les Carthaginois et les Africains; il comptait que toutes choses égales d'ailleurs, ces soldats venant combattre, tout frais encore, des hommes fatigués et blessés, auraient nécessairement l'avantage. Quant aux Italiens, ne sachant s'il devait voir en eux des alliés ou des ennemis, il les avait éloignés du corps de bataille et relégué à l'arrière-garde. Après avoir donné cette dernière preuve de ses talents, Annibal, qui s'était réfugié dans Adrumète, retourna à Carthage où il était mandé: il y avait trente-six ans qu'il en était parti enfant. Devant le sénat il déclara qu'il s'avouait vaincu non-seulement dans cette bataille, mais aussi dans la guerre, et qu'on n'avait d'espoir de salut qu'en obtenant la paix.

XXXVI. Aussitôt après le combat, Scipion força le camp ennemi, le pilla et retourna vers la côte, à ses vaisseaux, avec un immense butin. Il y apprit que Lentulus avait abordé à Utique avec cinquante vaisseaux à éperons et cent bâtiments de transport, chargés de provisions de toute espèce. Pensant qu'il fallait profiter de l'abattement de Carthage pour la frapper d'une terreur nouvelle,

novum de integro prœlium ortum est; quippe ad veros hostes perventum erat, et armorum genere, et usu militiæ, et fama rerum gestarum, et magnitudine vel spei vel periculi pares. Sed et numero Romanus superior erat, et animo; quod jam equites, jam elephantos fuderat; jam, prima acie pulsa, in secundam pugnabat.

XXXV. In tempore Lælius ac Masinissa, pulsos per aliquantum spatii secuti equites, revertentes in aversam hostium aciem incurrere. Is demum equitum impetus fudit hostem. Multi circumventi in acie cæsi; multi per patentem circa campum fuga sparsi, tenente omnia equitatu, passim interierunt. Carthaginiensium sociorumque cæsa eo die supra millia viginti; par ferme numerus captus est, cum signis militaribus centum triginta tribus, elephantis undecim. Victores ad duo millia cecidere. Annibal, cum paucis equitibus inter tumultum elapsus, Adrumetum perfugit: omnia et ante aciem, et in prœlio, priusquam excederet pugna, expertus; et confessione etiam Scipionis, omniumque peritorum militiæ, illam laudem adeptus, singulari arte aciem eo die instruxisse. Elephantos in prima fronte; quorum fortuitus impetus atque intolerabilis vis, signa sequi, et servare ordines, in quo plurimum spei ponerent, Romanos prohiberet. Deinde auxiliares ante Carthaginiensium aciem, ne homines mixti ex colluvione omnium gentium, quos non fides teneret, sed merces, liberum receptum fugæ haberent; simul primum ardorem atque impetum hostium excipientes fatigarent; ac, si nihil aliud, vulneribus suis ferrum hostile hebetarent. Tum, ubi omnis spes esset, milites Carthaginienses Afrosque; ut, omnibus rebus aliis pares, eo, quod integri cum fessis ac sauciis pugnarent, superiores essent: Italicos, intervallo quoque diremptos, incertos socii an hostes essent, in postremam aciem summotos. Hoc edito velut ultimo virtutis opere, Annibal, quum Adrumetum refugisset, accitusque inde Carthaginem sexto ac trigesimo post anno, quam puer inde profectus erat redisset, fassus in curia est, non prœlio modo se, sed bello victum, nec spem salutis alibi, quam in pace impetranda esse.

XXXVI. Scipio confestim a prœlio expugnatis hostium castris direptisque, cum ingenti præda ad mare ac naves rediit; nuntio allato, P. Lentulum cum quinquaginta rostratis, centum onerariis, cum omni genere commeatus, ad Uticam accessisse. Admovendum igitur undique



il envoya Lélius porter à Rome la nouvelle de sa victoire, chargea Cn. Octavius de conduire par terre les légions sur Carthage; et lui-même, après avoir réuni à son ancienne flotte la nouvelle escadre de Lentulus, il fit voile d'Utique pour le port de Carthage. Il en était peu éloigné, lorsqu'il vit un vaisseau carthaginois qui venait à sa rencontre, orné de bandelettes et de rameaux d'olivier. Il portait dix ambassadeurs, des premiers de la ville, qu'on envoyait d'après le conseil d'Annibal pour demander la paix. Quand ils furent auprès du vaisseau amiral, ils présentèrent à Scipion les voiles des suppliants, lui demandèrent grâce et implorèrent sa clémence et sa pitié. Pour toute réponse, le général leur ordonna de se rendre à Tunès, où il allait transporter son camp. Puis, après avoir contemplé la situation de Carthage, moins pour en faire alors la reconnaissance que pour humilier l'ennemi, il rappela Octavius à Utique et y retourna lui-même. De là il se rendit à Tunès. Sur sa route on vint lui annoncer que Vermina, fils de Syphax, à la tête d'un corps d'armée plus fort en cavalerie qu'en infanterie, s'avançait au secours des Carthaginois. Une portion de l'armée, toute la cavalerie comprise, attaqua les Numides le premier jour des Saturnales, et les mit en déroute après un engagement peu sérieux. La cavalerie romaine cerna les vaincus de toute part et leur ferma toutes les issues; il y eut quinze mille hommes tués et douze cents prisonniers : on s'empara de quinze cents chevaux numides et de soixante-douze enseignes militaires. Le jeune prince parvint à s'échapper au milieu du désordre avec une poignée d'hommes. Alors Scipion établit son camp à Tunès, dans la position qu'il avait déjà occupée, et il y reçut les députés de Carthage au nombre de trente. Ils prirent un ton beaucoup plus humble que la précédente ambassade; la fortune leur imposait plus que jamais cette dure nécessité; mais le souvenir tout récent de leur perfidie les fit écouter avec moins de compassion. Le conseil, animé d'un juste ressentiment, conclut d'abord à la destruction de Carthage; mais quand on réfléchit à la grandeur de l'entreprise et au temps qu'exigerait le siége d'une place si forte et si bien défendue; lorsque Scipion lui-même songea qu'un successeur allait venir profiter de ses fatigues et de ses dangers et lui ravir la gloire de terminer la guerre, tous les avis tournèrent à la paix.

XXXVII. Le lendemain il rappela les députés, leur adressa des reproches sévères sur leur mauvaise foi, et les engagea à profiter de la leçon que leur donnaient tant de défaites, et à reconnaître enfin l'existence des dieux, la sainteté des serments; puis il leur dicta les conditions de la paix : « Ils vivraient en liberté sous l'empire des lois; les villes, les territoires, les frontières qu'ils avaient possédés avant la guerre, ils les conservaient, et dès ce jour les Romains cesseraient leurs dévastations. Ils rendraient aux Romains tous les transfuges, déserteurs et prisonniers; ils livreraient tous les vaisseaux de guerre, à l'exception de dix trirèmes et les éléphants domptés qu'ils avaient; ils ne pourraient en dompter d'autres. Il leur était défendu de faire la guerre, soit en Afrique,

terrorem perculsæ Carthagini ratus, misso Lælio Romam cum victoriæ nuntio, Cn. Octavium terrestri itinere ducere legiones Carthaginem jubet : ipse, ad suam veterem nova Lentuli classe adjuncta, profectus ab Utica portum Carthaginis petit. Haud procul aberat, quum velata infulis ramisque oleæ Carthaginiensium occurrit navis. Decem legati erant principes civitatis, auctore Annibale missi ad petendam pacem. Qui quum ad puppim prætoriæ navis accessissent, velamenta supplicum porrigentes, orantes, implorantesque fidem et misericordiam Scipionis; nullum iis aliud responsum datum, quam ut Tunetem veniret : eo se moturum castra. Ipse ab contemplato situ Carthaginis, non tam noscendi in præsentia, quam deprimendi hostis causa, Uticam, eodem et Octavio revocato, rediit. Inde procedentibus ad Tunetem nuntius allatus, Verminam, Syphacis filium, cum equitibus pluribus, quam peditibus, venire Carthaginiensibus auxilio. Pars exercitus cum omni equitatu Saturnalibus primis agmen aggressa, Numidas levi certamine fudit. Exitu quoque fugæ intercluso, a parte omni circumdatis equitibus, quindecim millia hominum cæsa; mille et ducenti vivi capti sunt, et equi numidici mille et quingenti, signa militaria duo et septuaginta. Regulus ipse inter tumultum cum paucis effugit. Tum ad Tunetem eodem, quo antea, loco castra posita, legatique triginta Carthagine ad Scipionem venerunt. Et illi quidem multo miserabilius, quam ante, quo magis cogebat fortuna, egerunt; sed aliquanto minore cum misericordia ab recenti memoria perfidiæ auditi sunt. In consilio quanquam justa ira omnes ad delendam stimulabat Carthaginem; tamen, quum, et quanta res esset, et quam longi temporis obsidio tam munitæ et tam validæ urbis, reputarent, et ipsum Scipionem exspectatio successoris, venturi ad paratam alterius labore ac periculo finiti belli famam, sollicitaret, ad pacem omnium animi versi sunt.

XXXVII. Postero die, revocatis legatis, et cum multa castigatione perfidiæ monitis, ut, tot cladibus édocti, tandem deos et jusjurandum esse crederent; conditiones pacis dictæ : « ut liberi legibus suis viverent. Quas urbes, quosque agros, quibusque finibus ante bellum tenuissent, tenerent, populandique finem eo die Romanus faceret. Perfugas, fugitivosque, et captivos omnes redderent Romanis, et naves rostratas, præter decem triremes, traderent, elephantosque, quos haberent domitos; neque domarent alios. Bellum neve in Africa, neve extra Africam, injussu populi romani gererent. Masinissæ

soit hors de l'Afrique, sans la permission du peuple romain. Ils donneraient satisfaction à Masinissa et concluéraient une alliance avec lui. Ils fourniraient des vivres et paieraient la solde aux auxiliaires, jusqu'à ce que leurs députés fussent revenus de Rome. Ils acquitteraient en cinquante ans un tribut de dix mille talents d'argent partagé par sommes égales. Ils remettraient au choix de Scipion cent otages de quatorze ans au moins et de trente ans au plus. Ils obtiendraient une trêve de lui, si les bâtiments de transport capturés pendant la première trêve et leurs cargaisons étaient restitués : sans quoi point de trêve, point de paix à espérer. » Telles furent les conditions que les députés eurent ordre de reporter à Carthage. Ils venaient de les exposer dans l'assemblée, et Gisgon, qui s'était levé pour parler contre la paix, se faisait écouter de la multitude, aussi turbulente que lâche, lorsqu'Annibal, indigné que, dans un pareil moment, de telles paroles fussent prononcées et écoutées, saisit Gisgon par le bras et l'arracha de la tribune. Cette violence toute nouvelle dans une république excita les murmures du peuple, et le guerrier, déconcerté par cette manifestation à laquelle la vie des camps ne l'avait point habitué : « J'avais neuf ans, dit-il, quand je vous ai quittés, et c'est après une absence de trente-six années que je reviens parmi vous. Les pratiques de la guerre, je les ai apprises dès l'enfance, en combattant soit pour mon propre compte, soit au service de l'état, et je crois les connaître assez bien; quant aux lois, aux usages et coutumes de la ville et de la place publique, c'est à vous de me les apprendre. » Après avoir ainsi excusé sa précipitation, il parla longuement sur la paix pour montrer qu'elle n'était pas trop désavantageuse et qu'il y avait nécessité de l'accepter. Ce qui causait le plus grand embarras, c'était que des vaisseaux capturés pendant la trêve on ne retrouvait que les bâtiments eux-mêmes; une enquête n'était pas facile, les coupables présumés étant dans le parti qui ne voulait pas de la paix. On convint de rendre les navires et de se mettre ensuite à la recherche des équipages. Pour ce qui manquerait des cargaisons, on s'en rapporterait à l'estimation de Scipion, et les Carthaginois en paieraient ainsi la valeur. Quelques historiens prétendent qu'Annibal courut du champ de bataille à la mer, s'embarqua sur un vaisseau préparé d'avance et se rendit près d'Antiochus; que Scipion ayant demandé avant tout qu'on lui remît Annibal, on lui répondit que ce général n'était plus en Afrique.

XXXVIII. Quand les députés furent revenus auprès de Scipion, on chargea les questeurs d'établir, d'après les registres publics, le compte de ce qui avait appartenu à l'état sur les navires, et les propriétaires particuliers de déclarer la valeur de ce qu'ils avaient perdu. La somme totale s'éleva à vingt-cinq mille livres pesant d'argent, qu'on exigea comptant; puis on accorda trois mois de trêve aux Carthaginois. Il leur fut fait défense d'envoyer pendant la durée de cette trêve des députés ailleurs qu'à Rome, et de laisser partir ceux qui pourraient se présenter à Carthage avant d'avoir fait connaître au général romain d'où ils venaient et ce qu'ils demandaient. Les députés de Carthage furent envoyés à Rome avec L. Véturius Philo,

res redderent, fœdusque cum eo facerent. Frumentum stipendiumque auxiliis, donec ab Roma legati redissent, præstarent. Decem millia talentum argenti, descripta pensionibus æquis in annos quinquaginta, solverent. Obsides centum arbitratu Scipionis darent; ne minores quatuordecim annis, neu triginta majores. Indutias ita se daturum, si per priores indutias naves onerariæ captæ, quæque fuissent in navibus, restituerentur. Aliter nec indutias, nec spem pacis ullam esse. » Has conditiones legati quum domum referre jussi in concione ederent, et Gisgo ad dissuadendam pacem processisset, audireturque a multitudine, inquieta eadem et imbelli; indignatus Annibal, dici ea in tali tempore audirique, arreptum Gisgonem manu sua ex superiore loco detraxit. Quæ insueta liberæ civitati species quum fremitum populi movisset, perturbatus militaris vir urbana libertate : « Novem, inquit, annorum a vobis profectus, post sextum et tricesimum annum redii. Militares artes, quas me a puero fortuna nunc privata, nunc publica docuit, probe videor scire. Urbis ac fori jura, leges, mores, vos me oportet doceatis. » Excusata imprudentia, de pace multis verbis disseruit, quam nec iniqua, et necessaria esset. Id omnium maxime difficile erat, quod ex navibus per indutias captis nihil, præter ipsas comparebat naves; neque inquisitio erat facilis, adversantibus paci, qui arguerentur. Placuit naves reddi, et homines utique inquiri. Cetera, quæ abessent, æstimanda Scipioni permitti; atque ita pecunia luere Carthaginienses. Sunt qui Annibalem ex acie ad mare pervenisse, inde præparata nave ad regem Antiochum extemplo profectum tradant; postulantique ante omnia Scipioni, ut Annibal sibi traderetur, responsum esse, Annibalem in Africa non esse.

XXXVIII. Postquam redierunt ad Scipionem legati, quæ publica in navibus fuerant, ex publicis descripta rationibus quæstores; quæ privata, profiteri domini jussi; pro ea summa pecuniæ viginti quinque millia pondo argenti præsentia exacta : indutiæque Carthaginiensibus datæ in tres menses. Additum, ne per indutiarum tempus alio usquam, quam Romam, mitterent legatos; et, quicumque legati Carthaginem venissent, ne ante dimitterent eos, quam romanum imperatorem, qui, et quæ petentes venissent, certiorem facerent. Cum legatis car-

M. Marcius Ralla, et L. Scipio, frère du général. Vers ce temps, des convois arrivés de Sicile et de Sardaigne produisirent une si grande baisse dans le prix des blés, que le marchand abandonnait les grains aux équipages pour payer le fret. A Rome, la première nouvelle de la rupture de la trève par les Carthaginois avait causé quelque alarme; et Ti. Claudius avait reçu l'ordre de partir en toute hâte avec sa flotte pour la Sicile, et de passer de là en Afrique; l'autre consul M. Servilius devait rester aux portes de la ville, jusqu'à ce que l'on connût l'état des affaires en Afrique. Ti. Claudius mit beaucoup de lenteur dans ses préparatifs de départ, parce que le sénat avait laissé Scipion, plutôt que le consul, arbitre des conditions auxquelles on accorderait la paix. L'annonce de quelques prodiges avait concouru avec la nouvelle de la rupture des traités à augmenter l'effroi. A Cumes, le disque du soleil avait paru se rétrécir et il était tombé une pluie de pierres; près de Véliterne, la terre s'était entr'ouverte et avait formé de vastes abîmes dont les profondeurs engloutirent des arbres entiers. Dans la ville d'Aricies, le forum et les boutiques qui l'entouraient; à Frusinone, quelques endroits de la muraille et l'une des portes avaient été frappés de la foudre; sur le mont Palatin il était tombé une pluie de pierres. Pour expier ce dernier prodige, on offrit, selon l'antique usage, un sacrifice novendial; pour les autres, on immola les grandes victimes. Au milieu de ces expiations, une crue d'eau extraordinaire vint ajouter aux terreurs religieuses. Le débordement du Tibre fut tel, que le cirque fut inondé, et qu'il fallut célébrer les jeux Apollinaires en dehors de la porte Colline, près du temple de Vénus Erycine. Au reste, le jour même des jeux, le beau temps reparut tout à coup, et le cortége sacré, qui avait pris le chemin de la porte Colline, fut rappelé et ramené au cirque, sur la nouvelle que l'eau s'en était retirée : l'allégresse du peuple et l'affluence des spectateurs aux jeux redoublèrent, quand on vit cet emplacement rendu à la fête dont il était le théâtre ordinaire.

XXXIX. Le consul Claudius partit enfin de Rome; mais entre le port de Cosa et celui de Laurète il fut assailli d'une violente tempête, qui le jeta dans les plus vives alarmes. Arrivé à Populonia, il s'y arrêta jusqu'à ce que la tempête eût épuisé ses fureurs, et passa dans l'île d'Elbe, puis de l'île d'Elbe dans celle de Corse, enfin de Corse en Sardaigne. Là, comme il doublait les monts Insensés, un ouragan beaucoup plus terrible le surprit dans ces parages très-dangereux et dispersa sa flotte. Beaucoup de vaisseaux furent avariés et dépouillés de leurs agrès; il y en eut quelques-uns de brisés. La flotte ainsi maltraitée et mise en pièces gagna Caralés : on tira les vaisseaux à terre, et pendant qu'on les radoubait, l'hiver survint : l'année fut bientôt révolue, et T. Claudius, n'ayant point obtenu de prorogation pour son commandement, retourna avec sa flotte à Rome comme simple particulier. M. Servilius, ne voulant pas être rappelé pour les comices, nomma dictateur C. Servilius Géminus, et partit pour sa province. Le dictateur prit pour maître de la cavalerie P. Élius Pétus. Mais toutes les fois

thaginiensibus Romam missi L. Veturius Philo, et M. Marcius Ralla, et L. Scipio, imperatoris frater. Per eos dies commeatus ex Sicilia Sardiniaque tantam vilitatem annonæ effecerunt, ut pro vectura frumentum mercator nautis relinqueret. Romæ ad nuntium primum rebellionis Carthaginiensium trepidatum fuerat, jussusque erat Ti. Claudius mature in Siciliam classem ducere, atque inde in Africam trajicere, et alter consul M. Servilius ad urbem morari, donec, quo statu res in Africa essent, sciretur. Segniter omnia in comparanda deducendaque classe ab Ti. Claudio consule facta erant; quod Patres de pace Scipionis potius arbitrium esse, quibus legibus daretur, quam consulis, censuerant. Prodigia quoque nuntiata sub ipsam famam rebellionis, terrorem attulerant. Cumis solis orbis minui visus, et pluit lapideo imbri, et in Veliterno agro terra ingentibus cavernis consedit, arboresque in profundum haustæ. Ariciæ forum, et circa tabernæ, Frusinone murus aliquot locis, et porta, de cœlo tacta; et in palatio lapidibus pluit. Id prodigium more patrio novendiali sacro, ceterà hostiis majoribus expiata. Inter quæ etiam aquarum insolita magnitudo in religionem versa. Nam ita abundavit Tiberis, ut ludi Apollinares, circo inundato, extra portam Collinam ad ædem Erycinæ Veneris parati sint. Ceterum ludorum ipso die, subita serenitate orta, pompa, duci cœpta ad portam Collinam, revocata deductaque in circum est, quum decessisse inde aquam nuntiatum esset; lætitiamque populo et ludis celebritatem addidit sedes sua solemni spectaculo reddita.

XXXIX. Claudium consulem, profectum tandem ab urbe, inter portus Cosanum Lauretanumque atrox vis tempestatis adorta in metum ingentem adduxit. Populonios inde quum pervenisset, stetissetque ibi, dum reliquum tempestatis exsæviret, Ilvam insulam, et ab Ilva Corsicam, a Corsica in Sardiniam trajecit. Ibi superantem Insanos montes, multo et sævior et infestioribus locis tempestas adorta, disjecit classem. Multæ quassatæ armamentisque spoliatæ naves; quædam fractæ. Ita vexata ac lacerata classis Carales tenuit. Ubi dum subductæ reficiuntur naves, hiems oppressit; circumactumque anni tempus, et, nullo prorogante imperium, privatus Ti. Claudius classem Romam reduxit. M. Servilius, ne comitiorum causa ad urbem revocaretur, dictatore dicto C. Servilio Gemino, in provinciam est profectus. Dictator magistrum equitum P. Ælium Pætum dixit. Sæpe comitia indicta perfici tempestates prohibuerunt. Itaque,



que les comices devaient avoir lieu, des orages empêchèrent de les tenir. Aussi, la veille des ides de Mars, les anciens magistrats étant sortis de charge sans qu'il y en eût d'autres pour les remplacer, la république se trouva n'avoir point de magistrats curules. Le pontife T. Manlius Torquatus mourut cette année et C. Sulpicius Galba lui succéda. L. Licinius Lucullus et Q. Fulvius, édiles curules, firent représenter pendant trois jours les jeux Romains. Les greffiers et les viateurs des édiles, accusés et convaincus d'avoir soustrait frauduleusement de l'argent du trésor, furent condamnés, et leur flétrissure rejaillit jusque sur l'édile Lucullus. Les édiles plébéiens P. Élius Tubéron et L. Létorius, dont l'élection était vicieuse, se démirent de leur charge; ils avaient cependant déjà célébré les jeux, donné à cette occasion le festin d'usage dans le temple de Jupiter, et placé dans le Capitole trois statues d'argent faites avec les produits des amendes. Le dictateur et le maître de la cavalerie furent chargés par un sénatus-consulte de célébrer la fête et les jeux de Cérès.

XL. Les députés envoyés d'Afrique, Romains et Carthaginois étaient arrivés à Rome; le sénat s'assembla dans le temple de Bellone. L. Véturius Philo en déposant que la bataille perdue par Annibal avait décidé du sort de Carthage et mis fin à une guerre désastreuse, excita des transports de joie dans l'assemblée; puis il annonça la défaite de Vermina, fils de Syphax; ce qui n'était qu'un léger surcroît de bonheur. Il reçut ensuite l'ordre de se rendre devant le peuple, et de lui faire part de ces heureuses nouvelles. Quand on se fut bien félicité, on ouvrit tous les temples de la ville, et l'on décréta trois jours de supplications. Les députés de Carthage et ceux de Philippe, qui venaient aussi d'arriver, demandèrent une audience du sénat; mais le dictateur leur répondit au nom des Pères conscrits que ce seraient les nouveaux consuls qui la leur accorderaient. Puis on tint les comices : on choisit pour consuls Cn. Cornélius Lentulus et P. lius Pétus; pour préteurs M. Junius Pennus, qui eut la juridiction de la ville, M. Valérius Falto, qui reçut le Bruttium, M. Fabius Butéo, la Sardaigne, et P. Élius Tubéro, la Sicile. On convint de ne régler les provinces des consuls qu'après avoir donné audience aux députés du roi Philippe et à ceux des Carthaginois. On prévoyait que si une guerre allait finir, une autre allait commencer. Le consul Cn. Lentulus brûlait d'obtenir le département de l'Afrique; si la guerre continuait, la victoire était facile; si elle touchait à son terme, il ambitionnait la gloire de la voir finir sous son consulat. Il se refusait donc, disait-il, à ce qu'on traitât toute autre question, avant de lui avoir décerné le commandement de l'Afrique, que son collègue consentait à lui abandonner. Pétus était un esprit sage et modéré, qui regardait cette rivalité de gloire avec Scipion comme injuste et impossible à soutenir. Q. Minucius Thermus et Manius Acilius Glabrio, tribuns du peuple, disaient « que Cn. Cornélius ne faisait que renouveler une tentative déjà faite inutilement l'année précédente par Tib. Claudius ; que le sénat avait déféré au peuple le droit de désigner un général pour le commandement de l'Afrique et que les

quum pridie Idus Martias veteres magistratu abissent, novi suffecti non essent, respublica sine curulibus magistratibus erat. T. Manlius Torquatus pontifex eo anno mortuus; in locum ejus suffectus C. Sulpicius Galba. Ab L. Licinio Lucullo et Q. Fulvio ædilibus curulibus ludi Romani ter toti instaurati. Pecuniam ex ærario scribæ viatoresque ædilicii clam egessisse per indicem comperti, damnati sunt, non sine infamia Luculli ædilis. P. Ælius Tubero et L. Lætorius ædiles plebis vitio creati, magistratu se abducarunt, quum ludos ludorumque causa epulum Jovi fecissent, et signa tria ex mulctaticio argento facta in Capitolio posuissent. Cerealia ludos dictator et magister equitum ex senatusconsulto fecerunt.

XL. Legati ex Africa romani simul carthaginiensesque quum venissent Romam, senatus ad ædem Bellonæ habitus est. Ubi quum L. Veturius Philo, pugnatum cum Annibale esse suprema Carthaginiensibus pugna, finemque tandem lugubri bello impositum ingenti lætitia Patrum exposuisset; adjecit, Verminam etiam, Syphacis filium, quæ parva bene gestæ rei accessio erat, devictum. In concionem inde prodire jussus, gaudiumque id populo impertire. Tum patuere, facta gratulatione, omnia in urbe templa, supplicationesque in triduum decretæ. Legatis Carthaginiensium et Philippi regis (nam ii quoque venerant) petentibus, ut senatus sibi daretur, responsum jussu Patrum ab dictatore est, consules novos iis senatum daturos esse. Comitia inde habita. Creati consules Cn. Cornelius Lentulus, P. Ælius Pætus; prætores, M. Junius Pennus, cui sors urbana evenit; M. Valerius Falto Bruttios, M. Fabius Buteo Sardiniam, P. Ælius Tubero Siciliam est sortitus. De provinciis consulum nihil ante placebat agi, quam legati Philippi regis et Carthaginiensium auditi essent. Belli finem alterius, principium alterius prospiciebant animis. Cn. Lentulus consul cupiditate flagrabat provinciæ Africæ; seu bellum foret, facilem victoriam, seu jam finiretur, finiti tanti belli se consule gloriam petens. Negare itaque prius quicquam agi passurum, quam sibi Africa decreta esset, concedente collega, moderato viro et prudenti; qui gloriæ ejus certamen cum Scipione, præterquam quod iniquum esset, etiam impar futurum cernebat. Q. Minucius Thermus et M'. Acilius Glabrio, tribuni plebis, « rem, priore anno nequicquam tentatam ab Ti. Claudio consule, Cn. Cornelium tentare aiebant. Ex auctoritate Patrum latum ad populum esse, cujus vellent imperium in Africa esse. Omnes quinque et triginta tribus P. Scipioni id im

trente-cinq tribus s'étaient toutes prononcées en faveur de Scipion. » Après de longues contestations dans le sénat et devant le peuple, on finit par remettre au sénat la décision de l'affaire. Les sénateurs, après avoir prêté serment, ainsi qu'on en était convenu, arrêtèrent que les consuls s'entendraient sur le partage des provinces ou tireraient au sort pour savoir qui des deux aurait l'Italie, et qui se mettrait à la tête d'une flotte de cinquante vaisseaux. Celui qui aurait la flotte devait se rendre en Sicile; si la paix n'était pas conclue avec les Carthaginois, il passerait en Afrique. Le consul commanderait sur mer, et Scipion sur terre avec le même titre et les mêmes pouvoirs qu'il avait eus jusqu'alors. Si l'on tombait d'accord sur les conditions de la paix, les tribuns du peuple proposeraient au peuple de décider si ce serait le consul ou P. Scipion qui ferait le traité, et qui ramènerait d'Afrique l'armée victorieuse, si on jugeait à propos de la rappeler. Si le peuple voulait que ces deux commissions fussent données à Scipion, le consul ne passerait pas de Sicile en Afrique. L'autre consul, chargé de l'Italie, recevrait deux légions du préteur M. Sextius.

XLI. P. Scipion garda ses armées et fut prorogé dans le commandement de la province d'Afrique. Le préteur M. Valérius Falto reçut les deux légions du Bruttium qui avaient obéi à C. Livius l'année précédente. Le préteur P. Élius devait prendre des mains de Cn. Trémellius le commandement des deux légions de Sicile. On donna à Fabius, pour la Sardaigne, la légion qui avait servi sous le propréteur P. Lentulus. M. Servilius, consul de l'année précédente, fut maintenu à la tête de ses deux légions et de celles d'Étrurie. Quant aux Espagnes, il y avait déjà plusieurs années que L. Cornélius Lentulus et L. Manlius Acidinus y commandaient; on chargea donc les consuls de s'entendre, s'ils le trouvaient bon, avec les tribuns, pour proposer au peuple de décider à qui on donnerait ce département. Le magistrat désigné formerait avec les deux armées d'Espagne une légion de soldats romains, une légion et quinze cohortes d'alliés du nom latin à la tête desquelles il occuperait la province; les anciens soldats seraient ramenés en Italie par L. Cornélius et L. Manlius. On décréta pour le consul Cornélius la formation d'une flotte de cinquante vaisseaux choisis dans la flotte qui était en Afrique sous les ordres de Cn. Octavius, et dans celle de P. Villius, qui croisait sur les côtes de Sicile; le consul devait désigner les bâtiments qu'il voulait, P. Scipion garderait les quarante vaisseaux longs qu'il avait; s'il désirait en laisser le commandement à Cn. Octavius, cet officier serait prorogé pour un an avec le titre de propréteur; s'il prenait Lélius pour amiral, Octavius reviendrait à Rome, et y ramènerait les vaisseaux dont le consul n'aurait pas besoin. M. Fabius reçut aussi dix vaisseaux longs pour défendre la Sardaigne; de plus les consuls eurent ordre de lever deux légions urbaines. Ainsi la république mit sur pied cette année quatorze légions et cent vaisseaux longs.

XLII. Ce fut alors qu'on s'occupa des députés de Philippe et de ceux des Carthaginois. On con-

perium decresse. » Multis contentionibus, et in senatu et ad populum, acta res postremo eo deducta est, ut senatui permitterent. Patres igitur jurati (ita enim convenerat) censuerunt, uti consules provincias inter se compararent, sortirenturve, uter Italiam, uter classem navium quinquaginta haberet. Cui classis obvenisset, in Siciliam navigaret; si pax cum Carthaginiensibus componi nequisset, in Africam trajiceret. Consul mari, Scipio eodem, quo adhuc, jure imperii terra rem gereret. Si conditiones convenirent pacis, tribuni plebis populum rogarent, utrum consulem, an P. Scipionem, juberent pacem dare; et quem, si deportandus exercitus victor ex Africa esset, deportare. Si pacem per P. Scipionem dari, atque ab eodem exercitum deportari jussissent, ne consul ex Sicilia in Africam trajiceret. Alter consul, cui Italia evenisset, duas legiones a M. Sextio prætore acciperet.

XLI. P. Scipioni cum exercitibus, quos haberet, in provincia Africa prorogatum imperium. Prætori M. Valerio Faltoni duæ legiones in Bruttiis, quibus C. Livius priore anno præfuerat, decretæ. P. Ælius prætor duas legiones in Sicilia ab Cn. Tremellio acciperet. Legio una M. Fabio in Sardiniam, quam P. Lentulus pro prætore habuisset, decernitur. M. Servilio prioris anni consuli, cum suis duabus item legionibus, in Etruria prorogatum imperium est. Quod ad Hispanias attineret, aliquot jam annos ibi L. Cornelium Lentulum et L. Manlium Acidinum esse. Uti consules cum tribunis agerent, si iis videretur, ut plebem rogarent, cui juberent in Hispania imperium esse. Is ex duobus exercitibus in unam legionem conscriberet romanos milites, et in quindecim cohortes socios Latini nominis, quibus provinciam obtineret: veteres milites L. Cornelius et L. Manlius in Italiam deportarent. Cornelio consuli quinquaginta navium classis ex duabus classibus, Cn. Octavii, quæ in Africa esset, P. Villii, quæ Siciliæ oram tuebatur, decreta; ut, quas naves vellet, deligeret. P. Scipio quadraginta longas naves haberet, quas habuisset. Quibus si Cn. Octavium, sicut præfuisset, præesse vellet, Octavio pro prætore in eum annum imperium esset; si Lælium præficeret, Octavius Romam decederet, reduceretque naves, quibus consuli usus non esset. Et M. Fabio in Sardiniam decem longæ naves decretæ. Et consules duas legiones urbanas scribere jussi; ut quatuordecim legionibus eo anno, centum navibus longis respublica administraretur.

XLII. Tum de legatis Philippi et Carthaginiensium actum. Priores Macedones introduci placuit: quorum va-



vint de recevoir d'abord les Macédoniens : leur discours fut un mélange d'excuses, d'accusations et de demandes de réparation, en réponse aux plaintes qu'avaient formées les députés envoyés de Rome à Philippe sur le ravage des pays alliés ; d'accusations contre les alliés du peuple romain, mais surtout contre M. Aurélius, l'un des trois députés romains, auquel ils reprochaient avec beaucoup d'amertume de n'avoir pas quitté la Macédoine après la levée des contingents, d'avoir attaqué le roi contrairement au traité, et d'avoir souvent combattu ses lieutenants, enseignes déployées ; enfin de demande, pour obtenir la liberté des Macédoniens et de leur chef Sopater, qui avaient servi comme mercenaires sous Annibal, et qu'on avait faits prisonniers et jetés en prison. A ces assertions M. Furius, envoyé exprès de Macédoine par Aurélius, répliqua « qu'Aurélius avait été laissé dans le pays pour empêcher les alliés du peuple romain de se donner au roi dans l'excès de leurs maux et de leurs souffrances, et que jamais il n'avait franchi les frontières des alliés ; qu'il avait mis tous ses soins à ne pas laisser ravager impunément leur territoire ; que Sopater était un des courtisans et des parents du roi ; qu'il avait été récemment envoyé avec quatre mille hommes et de l'argent en Afrique, au secours d'Annibal et des Carthaginois. » Interrogés sur ces deux points, les Macédoniens ne firent que des réponses évasives ; alors on leur déclara en face : « que le roi cherchait évidemment la guerre, et que, s'il continuait, il l'aurait bientôt. Qu'il avait doublement violé le traité : d'abord, en accablant de vexations les alliés du peuple romain et en désolant leurs terres par ses hostilités ; puis en fournissant aux ennemis des secours et des subsides ; que Scipion n'avait fait et ne faisait rien que de juste et de légitime en traitant comme ennemis et chargeant de fers ceux qui avaient été pris les armes à la main et en guerre contre Rome ; qu'enfin M. Aurélius agissait dans l'intérêt de la république et méritait la reconnaissance du sénat en employant les armes, puisque la foi des traités était impuissante pour protéger les alliés du peuple romain. » Après avoir congédié les Macédoniens avec cette réponse sévère, on fit entrer les Carthaginois : c'étaient les premiers citoyens de la république. En voyant leur âge et leur dignité, chacun se dit que les vaincus songeaient sérieusement à traiter. Mais le personnage le plus considérable de l'ambassade était Asdrubal, surnommé le Chevreau par ses concitoyens ; Asdrubal qui avait toujours conseillé la paix, et toujours lutté contre la faction Barcine : il n'en fut que mieux écouté en cette circonstance, lorsque, pour disculper sa patrie, il rejeta toute la responsabilité de la guerre sur l'ambition de quelques hommes. Il prononça un discours adroit où il prenait le ton de la justification : tantôt il faisait des aveux, pour ne pas rendre le pardon trop difficile en niant avec impudence des faits avérés ; tantôt il engageait le sénat à user de ses avantages avec réserve et modération : « Si les Carthaginois, disait-il, eussent voulu l'écouter, lui et Hannon, et profiter des circonstances, ils auraient dicté les conditions qu'ils demandaient en ce moment. Il était rare que les dieux donnassent à la fois aux hommes le bonheur et la sagesse. Le peuple romain était invincible, parce qu'au

ria oratio fuit; partim purgantium, quæ questi erant missi ad regem a Roma legati de populatione sociorum ; partim ultro accusantium quidem et socios populi romani, sed multo infestius M. Aurelium (quem ex tribus ad se missis legatis, delectu habito, substitisse, et se bello lacessisse contra fœdus, et sæpe cum præfectis suis signis collatis pugnasse); partim postulantium, ut Macedones duxque eorum Sopater, qui apud Annibalem mercede militassent, captique in vinculis essent, sibi restituerentur. Adversus ea M. Furius, missus ad id ipsum ab Aurelio ex Macedonia, disseruit, « Aurelium relictum, ne socii populi romani, fessi populationibus atque injuria, ad regem deficerent, finibus sociorum non excessisse : dedisse operam, ne impune in agros eorum transcenderent populatores. Sopatrum ex purpuratis et propinquis regis esse ; eum cum quatuor millibus Macedonum et pecunia missum nuper in Africam esse, Annibali Carthaginiensibusque auxilio. » De his rebus interrogati Macedones, quum perplexe responderent ipsi, ante responsum tulerunt, « bellum quærere regem, et, si pergat, propediem inventurum. Dupliciter ab eo fœdus violatum ; et quod sociis populi romani injurias fecerit, bello armisque lacessierit ; et quod hostes auxiliis et pecunia juverit. Et P. Scipionem recte atque ordine videri fecisse et facere, quod eos, qui arma contra populum romanum ferentes capti sunt, hostium numero in vinculis habeat : et M. Aurelium e republica facere, gratumque id senatui esse, quod socios populi romani, quando jure fœderis non posset, armis tueatur. » Cum hoc tam tristi responso dimissis Macedonibus, legati carthaginienses vocati. Quorum ætatibus dignitatibusque conspectis (nam longe primi civitatis erant), tum pro se quisque dicere, vere de paci agi. Insignis tamen inter ceteros Asdrubal erat (Hædum populares cognomine appellabant), pacis semper auctor, adversusque factioni Barcinæ. Eo tum plus illi auctoritatis fuit, belli culpam in paucorum cupiditatem a republica transferenti. Qui quum varia oratione usus esset, nunc purgando crimina, nunc quædam fatendo, ne impudenter certa negantibus difficilior venia esset, nunc monendo etiam Patres conscriptos, ut rebus secundis modeste ac moderate uterentur ; « Si se atque Hannonem audissent Carthaginienses, et tempore uti voluissent, daturos fuisse pacis conditiones, quas tunc peterent. Raro simul hominibus bonam fortunam bonam-



sein de la prospérité il savait suivre les conseils de la raison. Il serait étonnant à coup sûr qu'il en fût autrement. Le défaut d'habitude produisait, chez ceux pour qui le succès était nouveau, des transports qui tenaient du délire. Le peuple romain était fait aux joies de la victoire; il en était rassasié, et sa clémence envers les vaincus avait peut-être plus contribué que ses conquêtes à étendre son empire. » Les autres orateurs cherchèrent à inspirer plus de pitié en rappelant « de quel faîte de grandeur Carthage était tombée et dans quel abîme de maux : eux qui naguère avaient soumis à leurs armes victorieuses presque tout l'univers ne possédaient plus que les murs de Carthage. Resserrés dans son enceinte, ils ne voyaient plus ni sur terre ni sur mer rien qui reconnût leurs lois. Leur ville même et leurs pénates ne leur étaient assurés que si le peuple romain ne leur ôtait pas dans sa colère cet asile au delà duquel ils n'avaient plus rien. » L'émotion des sénateurs était visible; on dit pourtant que l'un d'eux, qui ne pouvait oublier la perfidie des Carthaginois, s'écria : « Au nom de quels dieux veulent-ils donc conclure la paix, après avoir trompé ceux qui furent les garants de leurs premiers serments? — Au nom des dieux, dit Asdrubal, qui punissent si cruellement les transgresseurs des traités. »

XLIII. Tous les esprits penchaient vers la paix, lorsque le consul Cn. Lentulus, qui avait le commandement de la flotte, mit opposition au sénatus-consulte. Alors les tribuns Man. Acilius et Q. Minucius proposèrent au peuple « de déclarer qu'il autorisait le sénat à faire la paix avec les Carthaginois, et de désigner celui qui devait la conclure et celui qui ramènerait l'armée d'Afrique. » Les tribus consultées furent unanimes sur la question de la paix; elles chargèrent Scipion de la conclure et de ramener l'armée. En vertu de cette décision le sénat décréta que P. Scipion, après avoir pris l'avis de dix commissaires, ferait la paix avec le peuple carthaginois aux conditions qu'il jugerait convenables. Les Carthaginois firent ensuite leurs remerciements au sénat; ils demandèrent la permission d'entrer à Rome et d'avoir une entrevue avec leurs compatriotes détenus dans les prisons publiques. « Les uns, disaient-ils, étaient leurs parents et leurs amis, des hommes du premier rang; ils avaient pour les autres des commissions particulières de leurs familles. » Quand ils les eurent visités, ils sollicitèrent aussi la faveur d'en racheter un certain nombre : on leur demanda de dire les noms; ils en nommèrent environ deux cents; alors un sénatus-consulte ordonna que les commissaires romains prendraient deux cents prisonniers au choix des Carthaginois, les conduiraient en Afrique à P. Cornélius Scipion, et lui recommanderaient de les rendre sans rançon aux Carthaginois lorsque la paix serait conclue. » Les féciaux désignés pour aller en Afrique sanctionner le traité obtinrent, sur leur demande, un sénatus-consulte rédigé en ces termes : « Les féciaux prendront avec eux les cailloux sacrés et les verveines sacrées; le préteur romain leur ordonnera de sanctionner le traité, et ils demanderont

que mentem dari. Populum romanum eo invictum esse, quod in secundis rebus sapere et consulere meminerit : et hercule, mirandum fuisse, si aliter facerent. Ex insolentia, quibus nova bona fortuna sit, impotentes lætitiæ insanire. Populo romano usitata ac prope jam obsoleta ex victoria gaudia esse, ac plus pæne parcendo victis, quam vincendo, imperium auxisse. » Ceterorum miserabilior oratio fuit, commemorantium, « ex quantis opibus quo recidissent Carthaginiensium res. Nihil iis, qui modo orbem prope terrarum obtinuissent armis, superesse, præter Carthaginis mœnia. Iis inclusos, non terra, non mari quicquam sui juris cernere. Urbem quoque ipsam ac penates ita habituros, si non in ea quoque, quo nihil ulterius sit, sævire populus romanus velit. » Quum flecti misericordia Patres appareret, senatorum unum infestum perfidiæ Carthaginiensium succlamasse ferunt, « Per quos deos fœdus icturi essent, quum eos, per quos ante ictum esset, fefellissent? Per eosdem, inquit Asdrubal, qui tam infesti sunt fœdera violantibus.

XLIII. Inclinatis omnium ad pacem animis, Cn. Lentulus consul, cui classis provincia erat, senatusconsulto intercessit Tum M. Acilius et Q. Minucius tribuni plebis ad populum tulerunt, « vellent, juberentne senatum decernere, ut cum Carthaginiensibus pax fieret; et quem eam pacem dare, quemque ex Africa exercitus deportare juberent? » De pace, uti rogassent, omnes tribus jusserunt, pacem dare P. Scipionem, eumdem exercitus deportare. Ex hac rogatione senatus decrevit, ut P. Scipio ex decem legatorum sententia pacem cum populo carthaginiensi, quibus legibus ei videretur, faceret. Gratias deinde Patribus egere Carthaginienses, petieruntque, ut sibi in urbem introire, et colloqui cum civibus suis liceret, qui capti in publica custodia essent : esse in iis partim propinquos amicosque suos, nobiles homines; partim ad quos mandata a propinquis haberent. Quibus conventis, quum rursus peterent, ut sibi, quos vellent, ex iis redimendi potestas fieret; jussi nomina edere : et, quum ducentos ferme ederent, senatusconsultum factum est, « ut legati romani ducentos ex captivis, quos Carthaginienses vellent, ad P. Cornelium Scipionem in Africam deportarent; nuntiarentque ei, ut, si pax convenisset, sine pretio eos Carthaginiensibus redderet. » Fetiales quum in Africam ad fœdus feriendum ire juberentur, ipsis postulantibus, senatusconsultum in hæc verba factum est : « Ut privos lapides silices, privasque verbenas secum ferrent; uti prætor romanus his imperaret, ut fœdus ferirent, illi prætorem sagmina poscerent. »



de leur côté au préteur la plante mystérieuse. » C'est une espèce de plante qu'on prend au Capitole pour la donner aux féciaux. C'est ainsi que furent congédiés de Rome les députés de Carthage. Lorsqu'ils se furent rendus en Afrique auprès de Scipion, ils firent la paix aux conditions précédemment énoncées. Ils livrèrent leurs vaisseaux longs, leurs éléphants, les transfuges, les déserteurs et quatre mille prisonniers, au nombre desquels était le sénateur Q. Terentius Culléo. Scipion fit conduire les vaisseaux en pleine mer, où on les brûla; il y avait, dit-on, cinq cents bâtiments à rames de toute espèce : l'aspect de cet embrasement soudain accabla les Carthaginois d'une douleur aussi profonde que l'aurait fait l'incendie de Carthage même. Les transfuges furent traités plus sévèrement que les déserteurs : ceux du nom latin furent frappés de la hache et les Romains mis en croix.

XLIV. Il y avait quarante ans qu'avait été conclue la dernière paix avec les Carthaginois, sous le consulat de Q. Lutatius et d'A. Manlius. La guerre avait recommencé vingt-trois ans après, sous le consulat de P. Cornélius et de Tib. Sempronius. Elle fut terminée la dix-septième année, sous celui de M. Cornélius et d'Élius Pétus. Dans la suite Scipion répéta souvent, dit-on, que l'ambition de Tib. Claudius, d'abord, et puis celle de Cn. Cornélius l'avaient empêché de terminer cette guerre par la ruine de Carthage. A Carthage, au milieu des embarras que faisait naître, pour le premier paiement du tribut, la pénurie du trésor épuisé par une si longue guerre, au milieu du deuil et de la désolation du sénat, on vit, dit-on, Annibal qui se prenait à rire. Asdrubal le Chevreau lui ayant reproché d'insulter ainsi à la douleur publique, dont il était la première cause, il répondit : « Si les yeux qui distinguent les mouvements du visage pouvaient lire aussi au fond de l'âme, il vous serait facile de reconnaître que cette gaieté qui vous choque sort d'un cœur moins ivre de joie qu'égaré par la douleur. Toutefois elle n'est pas aussi déplacée que vos larmes inutiles et hors de saison. Il fallait pleurer alors qu'on nous ôtait nos armes, qu'on brûlait nos vaisseaux, qu'on nous interdisait toute guerre extérieure : car c'est là le coup qui nous a tués. Et ce n'est point parce qu'ils redoutent votre haine que les Romains ont pris cette résolution contre vous, croyez-le bien. Ils savent qu'un grand état ne peut rester longtemps en repos, et que s'il n'a point d'ennemis au dehors, il en trouve à l'intérieur; pareil à ces corps vigoureux qui semblent à l'abri de tout péril extérieur, mais qui succombent sous le poids de leurs propres forces. Nous ne sommes sensibles aux maux publics qu'autant qu'ils touchent à nos intérêts privés; et parmi ces maux il n'en est pas de plus poignant pour nous que la perte de notre argent. Aussi quand on a dépouillé Carthage vaincue de toutes ses richesses, quand vous l'avez vue désarmée et sans défense au milieu de toute l'Afrique en armes, pas un de vous n'a gémi ! Aujourd'hui que chacun doit payer de ses deniers sa part du tribut, on croirait que vous pleurez la ruine de la patrie. Peut-être, je le crains, sentirez-vous bientôt que c'est le moindre

Herbæ id genus ex arce sumptum dari fetialibus solet. Ita dimissi ab Roma Carthaginienses, quum in Africam venissent ad Scipionem, quibus ante dictum est legibus, pacem fecerunt. Naves longas, elephantos, perfugas, fugitivos, captivorum quatuor millia tradiderunt; inter quos Q. Terentius Culleo senator fuit. Naves provectas in altum incendi jussit. Quingentas fuisse omnis generis, quæ remis agerentur, quidam tradunt, quarum conspectum repente incendium tam lugubre fuisse Pœnis, quam si tum ipsa Carthago arderet. De perfugis gravius, quam de fugitivis, consultum; nominis latini qui erant, securi percussi, Romani in crucem sublati.

XLIV. Annis ante quadraginta pax cum Carthaginiensibus postremo facta erat, Q. Lutatio, A. Manlio consulibus. Bellum initum annis post tribus et viginti, P. Cornelio, Ti. Sempronio consulibus. Finitum est septimo decimo anno, Cn. Cornelio, P. Ælio Pæto consulibus. Sæpe postea ferunt Scipionem dixisse, Ti. Claudii primum cupiditatem, deinde Cn. Cornelii, fuisse in mora, quo minus id bellum exitio Carthaginis finiret. Carthagini quum prima collatio pecuniæ diutino bello exhaustis difficilis videretur, mœstitiaque et fletus in curia esset, ridentem Annibalem ferunt conspectum. Cujus quum Asdrubal Hædus risum increparet in publico fletu, quum ipse lacrimarum causa esset; « Si, quemadmodum oris habitus cernitur oculis, inquit, sic et animus intus cerni posset, facile vobis appareret, non læti, sed prope amentis malis cordis hunc, quem increpatis, risum esse. Qui tamen nequaquam adeo est intempestivus, quam vestræ istæ absurdæ atque abhorrentes lacrimæ sunt. Tunc flesse decuit, quum adempta nobis arma, incensæ naves, interdictum externis bellis. Illo enim vulnere concidimus. Nec esse in vos odio vestro consultum ab Romanis credatis. Nulla magna civitas diu quiescere potest. Si foris hostem non habet, domi invenit; ut prævalida corpora ab externis causis tuta videntur, sed suis ipsa viribus onerantur. Tantum nimirum ex publicis malis sentimus, quantum ad privatas res pertinet; nec in iis quicquam acrius quam pecuniæ damnum, stimulat. Itaque, quum spolia victæ Carthagini detrahebantur, quum inermem jam ac nudam destitui inter tot armatas gentes Africæ cerneretis, nemo ingemuit : nunc, quia tributum ex privato conferendum est, tanquam in publico funere, comploratis. Quam vereor, ne propediem sentiatis, le-

de vos maux qui vous coûte aujourd'hui tant de larmes. » Tel fut le discours d'Annibal aux Carthaginois. Cependant Scipion rassembla son armée, et, en sa présence, il fit don à Masinissa du royaume de ses pères, en y ajoutant la place forte de Cirta et les autres villes et territoires détachés des états de Syphax et tombés au pouvoir des Romains. Il envoya Cn. Octavius avec sa flotte en Sicile pour la remettre au consul Cn. Cornélius; il ordonna aux députés de Carthage de partir pour Rome, afin d'y faire ratifier par un sénatus-consulte et un plébiscite tout ce qu'avait fait Scipion, d'après l'avis des deux commissaires.

XLV. La paix était conclue sur terre et sur mer; il embarqua son armée et retourna en Sicile à Lilybée. De là il renvoya par mer une grande partie de ses troupes; quant à lui, traversant l'Italie, heureuse de la paix autant que de la victoire, il vit partout sur son passage des flots de population qui sortaient des villes pour l'entourer de leurs hommages; la foule même des gens de la campagne encombrait les routes. Ce fut ainsi qu'il arriva jusqu'à Rome. Le plus beau triomphe qu'on eût jamais vu signala son entrée dans la ville. Il porta au trésor cent vingt-trois mille livres pesant d'argent; chaque soldat eut, sur le butin, une gratification de quatre cents as. La mort déroba Syphax à la curiosité du public, sans rien ôter à la gloire du triomphateur; il était mort peu de temps auparavant à Tibur, où on l'avait transporté de la ville d'Albe. Cependant la fin de ce prince fournit un autre spectacle aux Romains : on lui fit des funérailles publiques. Polybe, dont le témoignage a quelque poids, dit que Syphax fut mené en triomphe. Dans le cortége qui suivait le char triomphal, on remarqua Q. Térentius Culléo, avec le bonnet d'affranchi sur la tête; pendant tout le reste de sa vie, il montra sa reconnaissance à Scipion, en l'honorant comme son libérateur. Quant au surnom d'Africain, je ne saurais dire s'il le dut à l'affection de ses soldats ou à l'enthousiasme du peuple; ou bien si ce fut d'abord une flatterie de ses amis, comme, du temps de nos pères, on a donné le surnom d'Heureux à Sylla, et celui de Grand à Pompée. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il fut le premier général immortalisé par le nom de la nation qu'il avait vaincue. A son exemple, dans la suite, d'autres généraux, qui n'avaient pas remporté d'aussi belles victoires, ont décoré leurs images de titres glorieux et transmis des surnoms illustres à leur famille.

vissimo in malo vos hodie lacrimasse! » Hæc Annibal apud Carthaginienses. Scipio, concione advocata, Masinissam, ad regnum paternum Cirta oppido et ceteris urbibus agrisque, quæ ex regno Syphacis in populi romani potestatem venissent, adjectis, donavit. Cn. Octavium classem in Siciliam ductam Cn. Cornelio consuli tradere jussit; legatos Carthaginiensium Romam proficisci, ut, quæ ab se ex decem legatorum sententia acta essent, ea Patrum auctoritate populique jussu confirmarentur.

XLV. Pace terra marique parta, exercitu in naves imposito, in Siciliam Lilybæum trajecit. Inde magna parte militum in navibus missa, ipse per lætam pace non minus, quam victoria, Italiam, effusis non urbibus modo ad habendos honores, sed agrestium etiam turba obsidente vias, Romam pervenit, triumphoque omnium clarissimo urbem est invectus. Argenti tulit in ærarium pondo centum millia viginti tria; militibus ex præda quadragenos æris divisit. Morte subtractus spectaculo magis hominum, quam triumphantis gloriæ, Syphax est, Tibure haud ita multo ante mortuus, quo ab Alba traductus fuerat. Conspecta mors tamen ejus fuit, quia publico funere est elatus. Hunc regem in triumpho ductum Polybius, haudquaquam spernendus auctor, tradit. Secutus Scipionem triumphantem est pileo capiti imposito Q. Terentius Culleo; omnique deinde vita, ut dignum erat, libertatis auctorem coluit. Africanum cognomen militaris prius favor, an popularis aura celebraverit, an, sicuti Felicis Sullæ Magnique Pompeii patrum memoria, cœptum ab assentatione familiari sit, parum compertum habeo. Primus certe hic imperator nomine victæ ab se gentis est nobilitatus. Exemplo deinde hujus, nequaquam victoria pares, insignes imaginum titulos claraque cognomina familiæ fecere.



LIVRE TRENTE ET UNIÈME.

SOMMAIRE. — **La guerre contre Philippe, roi de Macédoine, est rallumée à l'occasion de l'événement dont on va parler. — Au temps de la célébration des mystères de Cérès, deux jeunes Acarnaniens, qui n'y étaient pas initiés, viennent dans l'Attique et pénètrent avec la foule dans le sanctuaire de la déesse. Cette impiété est regardée comme le plus grand des crimes par les Athéniens, qui punissent de mort les coupables. — Les Acarnaniens, irrités du meurtre de leurs concitoyens, implorent le secours de Philippe pour se venger de cet outrage. — Quelques mois après la paix accordée aux Carthaginois, cinq cent quarante ans après la fondation de Rome, Philippe assiége Athènes. — Les habitants envoient une ambassade demander aux Romains du secours contre ce prince. Le sénat est d'avis d'en accorder, et son avis prévaut, malgré l'opposition du peuple, fatigué de voir les guerres se succéder sans interruption. — La conduite de cette guerre nouvelle est confiée au consul P. Sulpicius. Ce général passe en Macédoine à la tête d'une armée et a l'avantage sur Philippe dans plusieurs combats de cavalerie. — Désespoir des habitants d'Abyde, qui, assiégés par Philippe, se tuent avec tous leurs proches, à l'exemple des Sagontins. — Le préteur L. Furius défait en bataille rangée les Gaulois Insubriens, qui s'étaient soulevés, et le Carthaginois Hamilcar qui cherchait à rallumer, dans cette contrée, le feu de la guerre. Ce général y périt avec trente-cinq mille hommes. — Expédition du roi Philippe, du consul Sulpicius, aidé des Rhodiens et du roi Attale, et prise de plusieurs villes par l'un et par l'autre. — Le préteur Furius triomphe des Gaulois.**

I. Et moi aussi, je me réjouis d'être parvenu à la fin de la guerre punique, comme si j'eusse pris part en personne aux fatigues et aux dangers. J'ai osé prendre la tâche d'écrire l'histoire romaine tout entière, et je sais qu'il serait peu convenable de me laisser rebuter par le détail d'une si vaste entreprise. Pourtant, lorsque je pense que soixante-trois années (car c'est là le temps écoulé depuis la première guerre punique jusqu'à la fin de la seconde) ont rempli autant de livres que les quatre cent quatre-vingt-huit années écoulées depuis la fondation de Rome jusqu'au consulat d'Ap. Claudius, qui commença la guerre contre les Carthaginois, mon esprit s'effraie de l'avenir : je suis comme un homme qui, des bas-fonds voisins du rivage, descendrait à pied dans la mer ; plus j'avance, plus je vois s'ouvrir devant moi de vastes profondeurs et comme un abîme sans fond ; il semble que ma tâche s'agrandisse au lieu d'avancer vers sa fin, comme je le croyais, à mesure que j'en achevais les premières parties. La paix avec Carthage fut suivie de la guerre avec la Macédoine, guerre où rien n'est comparable à ce que nous avons vu, ni le danger, ni les talents du général, ni la valeur des soldats ; mais sur laquelle l'illustration des anciens rois de cette contrée, la gloire d'une antique nation, l'étendue d'un empire qui conquit jadis par la force de ses armes une grande partie de l'Europe et une portion encore plus vaste de l'Asie, répandent en quelque sorte un plus vif éclat. Commencée con-

LIBER TRIGESIMUS PRIMUS.

I. Me quoque juvat, velut ipse in parte laboris ac periculi fuerim, ad finem belli punici pervenisse. Nam etsi profiteri ausum, perscripturum res omnes romanas, in partibus singulis tanti operis fatigari minime conveniat; tamen, quum in mentem venit, tres et sexaginta annos (tot enim sunt a primo punico ad secundum bellum finitum) æque multa volumina occupasse mihi, quam occuparint quadringinti octoginta octo anni a condita urbe ad Ap. Claudium consulem, qui primus bellum Carthaginiensibus intulit; jam provideo animo, velut qui proximis litori vadis inducti mare pedibus ingrediuntur, quidquid progredior, in vastiorem me altitudinem, ac velut profundum invehi, et crescere pæne opus, quod prima quæque perficiendo minui videbatur. Pacem punicam bellum macedonicum excepit; periculo haudquaquam comparandum, aut virtute ducis, aut militum robore; claritate regum antiquorum, vetustaque fama gentis, et magnitudine imperii, quo multam quondam Europæ, majorem partem Asiæ obtinuerant armis, prope nobilius. Ceterum cœptum bellum adversus Philippum decem ferme ante

tre Philippe environ dix ans auparavant, cette guerre avait cessé depuis trois ans par l'entremise des Étoliens, qui firent conclure la paix après avoir été cause de la guerre. Les Romains se trouvant libres enfin par la paix avec Carthage, et ne pouvant pardonner à Philippe, ni d'avoir violé les traités à l'égard des Étoliens et des autres alliés que Rome avait en Grèce, ni d'avoir envoyé naguère en Afrique des troupes et de l'argent à Annibal et aux Carthaginois, cédèrent aux instances des Athéniens, dont le roi de Macédoine avait ravagé le territoire, et qu'il avait refoulés dans leurs murs, et recommencèrent les hostilités.

II. Vers le même temps, les ambassadeurs d'Attale et des Rhodiens vinrent annoncer qu'on cherchait à soulever les cités de l'Asie. Il leur fut répondu que le sénat s'occuperait des affaires de cette contrée. La délibération sur la guerre de Macédoine fut renvoyée en entier aux consuls, qui étaient alors dans leurs provinces. En attendant on députa vers Ptolémée, roi d'Égypte, trois ambassadeurs, C. Claudius Néron, M. Émilius Lépidus, et P. Sempronius Tuditanus, pour annoncer à ce prince la défaite d'Annibal et des Carthaginois, et pour le remercier d'être resté fidèle aux Romains dans un moment de crise où ils étaient abandonnés par leurs alliés même les plus voisins. Ils devaient aussi lui demander que, dans le cas où les Romains seraient contraints par les injustices de Philippe à lui faire la guerre, il voulût bien conserver au peuple romain son ancienne affection. A la même époque environ, le consul P. Élius, qui était dans la Gaule, ayant appris que les Boïens avaient fait des courses sur les terres des alliés avant son arrivée, détacha deux légions qu'il avait levées à la hâte pour faire face à cette attaque, y ajouta quatre cohortes de son armée, et ordonna à C. Oppius, l'un des chefs alliés, de traverser avec ce corps improvisé la partie de l'Ombrie, que les Gaulois appellent la tribu Sapinia, pour aller envahir le territoire des Boïens ; il prit lui-même cette direction en passant par les montagnes sans rencontrer d'obstacles. Oppius entra sur les terres ennemies et les ravagea d'abord avec assez de bonheur et de sécurité. Puis, ayant choisi près de Castrum Mutilum une position avantageuse, il se mit en campagne pour moissonner les blés, parvenus alors à leur maturité. Il avait négligé de faire reconnaître les environs et d'établir des postes assez forts pour protéger de leurs armes les travailleurs désarmés et tout entiers à leur ouvrage. Aussi fut-il surpris par une brusque attaque des Gaulois et enveloppé avec ses fourrageurs; l'épouvante gagna même les postes armés, qui s'enfuirent. Sept mille soldats environ, dispersés au milieu des blés, furent taillés en pièces; de ce nombre était C. Oppius lui-même. Les autres regagnèrent le camp avec terreur ; puis, comme ils n'avaient plus de chefs reconnus, ils partirent tous de concert, la nuit suivante, abandonnant la plus grande partie de leurs bagages, et rejoignirent le consul à travers des bois presque impraticables. Celui-ci se contenta de ravager les frontières des Boïens, fit un traité d'alliance avec les Ligures Ingaunes, et revint à Rome sans s'être signalé dans sa province par aucune autre entreprise.

annis, triennio prius depositum erat, quum Ætoli et belli et pacis fuissent causæ. Vacuos deinde pace punica jam Romanos et infensos Philippo, quum ob infidam adversus Ætolos aliosque regionis ejusdem socios pacem, tum ob auxilia cum pecunia nuper in Africam missa Annibali Pœnisque, preces Atheniensium, quos agro pervastato in urbem compulerat, excitaverunt ad renovandum bellum.

II. Sub idem fere tempus et ab Attalo rege, et Rhodiis legati venerunt, nuntiantes, Asiæ quoque civitates sollicitari. His legationibus responsum est, curæ asianam rem senatui fore. Consultatio de macedonico bello integra ad consules, qui tunc in provinciis erant, rejecta est. Interim ad Ptolemæum Ægypti regem legati tres missi, C. Claudius Nero, M. Æmilius Lepidus, P. Sempronius Tuditanus; ut et annuntiarent victum Annibalem Pœnosque, et gratias agerent regi, quod in rebus dubiis, quum finitimi etiam socii Romanos desererent, in fide mansisset; et peterent, ut, si coacti injuriis bellum adversus Philippum suscepissent, pristinum animum erga populum romanum conservaret. Eodem fere tempore P. Ælius consul in Gallia, quum audisset a Boiis ante suum adventum incursiones in agros sociorum factas, duabus legionibus subitariis tumultus ejus causa scriptis, additisque ad eas quatuor cohortibus de exercitu suo, C. Oppium præfectum socium hac tumultuaria manu per Umbriam (quam tribum Sapiniam vocant) agrum Boiorum invadere jussit; ipse eodem, aperto itinere, per medios montes duxit. Oppius, ingressus hostium fines, primo populationes satis prospere ac tuto fecit. Delecto deinde ad castrum Mutilum satis idoneo loco, ad demetenda frumenta (jam enim maturæ erant segetes) profectus, neque explorato circa, nec stationibus satis firmis, quæ armatæ inermes atque operi intentos tutarentur, positis, improviso impetu Gallorum cum frumentatoribus est circumventus. Inde pavor fugaque etiam armatos cepit. Ad septem millia hominum palata per segetes sunt cæsa : inter quos ipse C. Oppius præfectus. Ceteri in castra metu compulsi, inde sine certo duce consensu militari proxima nocte, relicta magna parte rerum suarum, ad consulem per saltus prope invios pervenere : qui, nisi quod populatus est Boiorum fines, et cum Ingaunis Liguribus fœdus icit, nihil, quod esset memorabile, aliud in provincia quum gessisset, Romam rediit.

III. Dès la première séance du sénat, l'assemblée entière demanda qu'avant toute autre affaire on s'occupât de Philippe et des plaintes des alliés : la question fut discutée sur-le-champ, et l'assemblée, qui était fort nombreuse, décréta que le consul P. Élius ferait choix de quelqu'un pour l'investir du commandement militaire et l'envoyer en Macédoine avec la flotte que Cn. Octavius ramènerait de Sicile. Ce fut M. Valérius Lévinus qui reçut le titre de propréteur ; il se rendit à Vibone où Cn. Octavius lui remit trente-huit vaisseaux, puis il passa en Macédoine. Le lieutenant M. Aurélius vint aussitôt le trouver et lui fit connaître la force des armées du roi, le nombre des vaisseaux qu'il avait équipés et les manœuvres qu'il employait non-seulement auprès de toutes les villes du continent, mais dans les îles mêmes, soit qu'il y allât en personne, soit qu'il y dépêchât des émissaires, pour appeler les habitants aux armes. Il fallait, ajouta le lieutenant, que les Romains déployassent plus de vigueur au début de cette guerre, parce que leurs hésitations donneraient à Philippe l'audace d'entreprendre ce que Pyrrhus autrefois avait osé avec des ressources bien moins considérables. Il fut convenu qu'Aurélius écrirait tous ces détails aux consuls et au sénat.

IV. A la fin de cette année, on s'occupa d'assigner des terres aux vétérans qui, sous la conduite et les auspices de P. Scipion, avaient terminé la guerre d'Afrique ; le sénat décréta que le préteur urbain, M. Junius, nommerait, s'il le jugeait à propos, des décemvirs pour faire arpenter et distribuer les terres du Samnium et de l'Apulie, qui étaient du domaine public : le choix tomba sur P. Servilius, Q. Cécilius Métellus, C. et M. Servilius, surnommés tous deux Géminus, L. et A. Hostilius Cato, P. Villius Tappulus, M. Fulvius Flaccus, P. Élius Pétus, Q. Flamininus. A la même époque, le consul P. Élius présida les comices, et on créa consuls P. Sulpicius Galba et C. Aurélius Cotta. Puis on nomma préteurs Q. Minucius Rufus, L. Furius Purpuréo, Q. Fulvius Gillo et Cn. Sergius Plancus. Les jeux Romains scéniques furent célébrés cette année avec magnificence et splendeur par les édiles curules L. Valérius Flaccus et L. Quinctius Flamininus : les représentations durèrent deux jours. Scipion avait envoyé d'Afrique une immense quantité de blé. Les édiles le distribuèrent au peuple à raison de quatre as la mesure, et la bonne foi avec laquelle ils firent ce partage, leur concilia la faveur générale. Les jeux Plébéiens furent célébrés trois fois en entier par les édiles plébéiens L. Apustius Fullo et Q. Minucius Rufus, qui passa de l'édilité à la préture ; il y eut aussi à l'occasion des jeux un repas public au temple de Jupiter.

V. L'an de Rome cinq cent cinquante-deux, sous le consulat de P. Sulpicius Galba et de C. Aurélius, fut commencée la guerre avec le roi Philippe, quelques mois après que Carthage eut obtenu la paix. Ce fut la première affaire que le consul P. Sulpicius mit en délibération aux ides de mars, jour où les nouveaux magistrats entraient en fonctions. Le sénat décréta que les consuls immoleraient les grandes victimes aux dieux qu'ils jugeraient à propos de choisir et qu'ils leur adresse-

III. Quum primum senatum habuit, universis postulantibus, ne quam prius rem, quam de Philippo sociorumque querelis, ageret; relatum extemplo est ; decrevitque frequens senatus, ut P. Ælius consul, quem videretur ei, cum imperio mitteret, qui, classe accepta, quam ex Sicilia Cn. Octavius reduceret, in Macedoniam trajiceret. M. Valerius Lævinus proprætor missus, circa Vibonem duodequadraginta navibus ab Cn. Octavio acceptis, in Macedoniam transmisit. Ad quem quum M. Aurelius legatus venisset, edocuissetque eum, quantos exercitus, quantum navium numerum comparasset rex, et quemadmodum circa omnes non continentis modo urbes, sed etiam insulas, partim ipse adeundo, partim per legatos, conciret homines ad arma; majore conatu Romanis id capessendum bellum esse, ne, cunctantibus iis, auderet Philippus, quod Pyrrhus prius ausus ex aliquanto minore regno esset ; hæc eadem scribere Aurelium consulibus et senatui placuit.

IV. Exitu hujus anni quum de agris veterum militum relatum esset, qui ductu atque auspicio P. Scipionis in Africa bellum perfecissent, decreverunt Patres, ut M. Junius prætor urbis, si ei videretur, decemviros agro samniti appuloque, quod ejus publicum populi romani esset, metiendo dividendoque crearet. Creati P. Servilius, Q. Cæcilius Metellus, C. et M. Servilii (Geminis ambobus cognomen erat), L. et A. Hostilii Catones, P. Villius, Tappulus, M. Fulvius Flaccus, P. Ælius Pætus, T. Quinctius Flamininus. Per eos dies, P. Ælio consule comitia habente, creati consules P. Sulpicius Galba, C. Aurelius Cotta. Prætores exinde facti, Q. Minucius Rufus, L. Furius Purpureo, Q. Fulvius Gillo, Cn. Sergius Plancus. Ludi Romani scenici eo anno magnifice apparateque facti ab ædilibus curulibus, L. Valerio Flacco et L. Quinctio Flaminino. Biduum instauratum est ; frumentique vim ingentem, quod ex Africa P. Scipio miserat, quaternis æris populo cum summa fide et gratia diviserunt. Et Plebeii ludi ter toti instaurati ab ædilibus plebis L. Apustio Fullone et Q. Minucio Rufo, qui ex ædilitate prætor creatus erat : et Jovis epulum fuit ludorum causa.

V. Anno quingentesimo quinquagesimo secundo ab urbe condita, P. Sulpicio Galba, C. Aurelio consulibus, bellum cum rege Philippo initum est, paucis mensibus post pacem Carthaginiensibus datam. Omnium primum eam rem idibus Martiis, quo die tum consulatus inibatur, P. Sulpicius consul retulit : senatusque decrevit, uti consules majoribus hostiis rem divinam facerent, quibus diis



raient cette prière : « Puissent les projets arrêtés par le sénat et le peuple romains, dans l'intérêt de la république et de la guerre nouvelle qu'ils vont entreprendre, avoir pour le peuple romain, les alliés et le nom latin, une bonne et heureuse issue ! » Après le sacrifice et la prière, les consuls prendraient l'avis du sénat sur les affaires publiques et le partage des provinces. Plusieurs circonstances se réunirent fort à propos ces jours-là pour exciter les esprits à la guerre. Pendant qu'on recevait les lettres du lieutenant M. Aurélius et du propréteur M. Valérius Lévinus, une nouvelle députation des Athéniens vint annoncer que Philippe s'avançait vers leurs frontières, et que bientôt leur territoire et Athènes elle-même seraient en son pouvoir, si les Romains ne leur envoyaient quelques secours. On voulut d'abord apprendre de la bouche des consuls que le sacrifice avait été fait avec toutes les cérémonies d'usage, que les dieux avaient accueilli la prière, ainsi que l'assuraient les aruspices, et que les entrailles des victimes n'offraient que d'heureux présages, et promettaient un accroissement de territoire, des victoires et des triomphes. On lut ensuite les lettres de Valérius et d'Aurélius, et on donna audience aux envoyés athéniens. Puis on rédigea un sénatus-consulte pour remercier les alliés d'une fidélité que de longues sollicitations et la crainte même d'un siége n'avaient pu ébranler. Quant à la demande de secours, on y répondrait lorsque les consuls auraient tiré au sort leurs provinces, et que celui à qui la Macédoine tomberait en partage aurait proposé au peuple de déclarer la guerre à Philippe, roi de Macédoine.

VI. Ce fut à P. Sulpicius que le sort assigna le département de Macédoine; il proposa aussitôt la résolution suivante : « Veuille et ordonne le peuple que la guerre soit déclarée au roi Philippe et aux Macédoniens ses sujets, à cause des violences et hostilités commises par eux contre les alliés du peuple romain. » L'Italie échut à Aurélius, l'autre consul. Les préteurs obtinrent ensuite par la voie du sort Cn. Sergius Plancus, la juridiction de la ville; Q. Fulvius Gillo, la Sicile; Q. Minucius Rufus, le Brutium; et L. Furius Purpuréo, la Gaule. La proposition de la guerre de Macédoine fut rejetée aux premiers comices par presque toutes les centuries : les citoyens étaient las d'une guerre aussi longue et aussi désastreuse, et l'ennui des fatigues et des dangers les avait naturellement poussés à ce refus; d'ailleurs le tribun du peuple, Q. Bébius, reprenant l'ancien système de récriminations contre les sénateurs, les accusait de faire naître guerres sur guerres pour empêcher le peuple de goûter jamais les douceurs de la paix. Ces attaques irritèrent les sénateurs; ils osèrent en pleine assemblée déchirer de leurs outrages le tribun du peuple, et chacun à l'envi ils engagèrent le consul à convoquer de nouveau les comices pour leur soumettre le projet de loi, à gourmander l'indifférence du peuple et à lui faire sentir tout le dommage et tout le déshonneur auxquels il s'exposerait en différant cette guerre.

VII. Le consul tint les comices au champ de Mars; mais avant d'appeler les centuries aux suffrages, il leur adressa ces paroles : « Vous ignorez, ce me semble, Romains, que ce n'est point sur le choix de

ipsis videretur, cum precatione ea : « Quam rem senatus populusque romanus de republica deque ineundo novo bello in animo haberet, ea res uti populo romano, sociisque, ac nomini latino, bene ac feliciter eveniret : » secundum rem divinam precationemque, ut de republica deque provinciis senatum consulerent. Per eos dies opportune irritandis ad bellum animis, et literæ a M. Aurelio legato, et M. Valerio Lævino proprætore allatæ; et Atheniensium nova legatio venit, quæ regem appropinquare finibus suis nuntiaret; brevique, non agros modo, sed urbem etiam in ditione ejus futuram, nisi quid in Romanis auxilii foret. Quum renuntiassent consules, rem divinam rite perfectam esse, et precationem admisisse deos haruspices respondere, lætaque exta fuisse, et prolationem finium, victoriamque, et triumphum portendi; tum literæ Valerii Aureliique lectæ, et legati Atheniensium auditi. Senatus inde consultum factum est, ut sociis gratiæ agerentur, quod diu sollicitati, ne obsidionis quidem metu fide decessissent. De auxilio mittendo tum responderi placere, quum consules provincias sortiti essent : atque is consul, cui Macedonia provincia evenisset, ad populum tulisset, ut Philippo regi Macedonum indiceretur bellum.

VI. P. Sulpicio provincia Macedonia sorte evenit, isque rogationem promulgavit : « Vellent, juberent Philippo regi Macedonibusque, qui sub regno ejus essent, ob injurias armaque illata sociis populi romani, bellum indici. » Alteri consulum Aurelio Italia provincia obtigit. Prætores exinde sortiti sunt, Cn. Sergius Plancus urbanam, Q. Fulvius Gillo Siciliam, Q. Minucius Rufus Bruttios, L. Furius Purpureo Galliam. Rogatio de bello Macedonico primis comitiis ab omnibus ferme centuriis antiquata est. Id quum fessi diuturnitate et gravitate belli sua sponte homines tædio laborum periculorumque fecerant, tum Q. Bæbius, tribunus plebis, viam antiquam criminandi Patres ingressus, incusaverat bella ex bellis seri, ne pace unquam frui plebs posset. Ægre eam rem passi Patres, laceratusque probris in senatu tribunus plebis; et consulem pro se quisque hortari, ut de integro comitia rogationi ferendæ ediceret, castigaretque segnitiem populi, atque edoceret, quanto damno dedecorique dilatio ea belli futura esset.

VII. Consul in campo Martio comitiis, priusquam centurias in suffragium mitteret, concione advocata, « Ignorare, inquit, videmini mihi, Quirites, non, utrum bel-



la guerre ou de la paix que vous avez à délibérer; Philippe ne vous a point laissé cette alternative, puisqu'il fait d'immenses préparatifs sur terre et sur mer pour vous combattre. Mais il s'agit de savoir si vous transporterez vos légions en Macédoine, ou si vous attendrez l'ennemi en Italie. Vous sentez la différence des deux partis, car elle est assez grande, et d'ailleurs la dernière guerre punique est là pour vous l'apprendre. Peut-on douter en effet que si nous eussions, lorsque Sagonte assiégée fit un appel à notre bonne foi, volé à son secours aussi promptement que nos pères le firent pour les Mamertins, tout le poids de la guerre ne fût retombé sur l'Espagne, tandis que nos délais l'attirèrent sur l'Italie, où nous avons éprouvé de si cruels désastres? N'est-il pas avéré qu'au moment où Philippe allait passer en Italie pour remplir les engagements contractés avec Annibal de vive voix et par écrit, c'est en envoyant Lévinus avec une flotte porter la guerre dans ses états, que nous sommes parvenus à la retenir en Macédoine? Ce que nous avons fait alors, quand un ennemi tel qu'Annibal était au cœur de l'Italie, pouvons-nous, aujourd'hui que l'Italie est délivrée d'Annibal, que Carthage est vaincue, hésiter à le faire? Laissons Athènes succomber comme nous avons laissé jadis Sagonte succomber sous les coups d'Annibal; donnons à Philippe cette preuve de notre indolence. Eh bien! il ne lui faudra pas cinq mois, comme il les fallut à Annibal pour venir de Sagonte, mais cinq jours pour que sa flotte passe de Corinthe en Italie. Philippe ne vaut pas Annibal, les Macédoniens sont au-dessous des Carthaginois, je le sais; mais vous admettrez au moins la comparaison avec Pyrrhus. Que dis-je, avec Pyrrhus? Quelle différence d'homme à homme, de nation à nation! L'Épire a toujours été une dépendance peu importante du royaume de Macédoine; elle l'est encore aujourd'hui. Philippe tient sous sa domination le Péloponèse tout entier et Argos même; Argos moins illustrée par son antique renom que par la mort de Pyrrhus. Comparez maintenant notre position : combien l'Italie était plus florissante! combien nos forces plus entières! Nous avions tous ces généraux, nous avions toutes ces armées que la guerre punique a moissonnés depuis. Et pourtant les attaques de Pyrrhus ont ébranlé notre puissance, et nous l'avons vu venir camper en vainqueur presque sous les murs de Rome! Ce ne sont pas seulement les Tarentins, ni cette partie de l'Italie nommée la Grande-Grèce qui nous ont trahis alors, gagnés à l'ennemi vous pourriez le croire, par une similitude de langage et de nom; la Lucanie, le Bruttium et le Samnium se sont levés contre nous. Ces populations, si Philippe vient à passer en Italie, resteront-elles tranquilles et fidèles à leurs serments? Le croyez-vous? Elles nous ont en effet si bien soutenus plus tard pendant la guerre punique! Non, jamais ces peuples, tant qu'ils auront un chef pour les rallier, ne cesseront de nous trahir. Si vous aviez reculé devant la nécessité de passer en Afrique, aujourd'hui l'Italie aurait encore à combattre Annibal et les Carthaginois. Faisons de la Macédoine plutôt que de l'Italie le théâtre de la guerre. Que nos ennemis voient leurs villes et leurs campagnes mises à feu et à sang. Nous en avons l'expérience : c'est au dehors et non dans la patrie, que nos

lum an pacem habeatis, vos consuli (neque enim liberum id vobis permittit Philippus, qui terra marique ingens bellum molitur) sed utrum in Macedoniam legiones transportetis, an hostem in Italiam accipiatis. Hoc quantum intersit, si nunquam ante alias, punico certe proximo bello experti estis. Quis enim dubitat, quin, si Saguntinis obsessis fidemque nostram implorantibus impigre tulissemus opem, sicut patres nostri Mamertinis tulerant, totum in Hispaniam aversuri bellum fuerimus, quod cunctando cum summa clade nostra in Italiam accepimus? Ne illud quidem dubium est, quin hunc ipsum Philippum, pactum jam per legatos literasque cum Annibale in Italiam trajicere, misso cum classe Lævino, qui ultro ei bellum inferret, in Macedonia continuerimus. Et quod tunc fecimus, quum hostem Annibalem in Italia haberemus, id nunc, pulso Italia Annibale, devictis Carthaginiensibus, cunctamur facere? Patiamur expugnandis Athenis, sicut Sagunto expugnando Annibalem passi sumus, segnitiem nostram experiri regem; non quinto inde mense, quemadmodum ab Sagunto Annibal, sed quinto inde die, quam ab Corintho solverit naves, in Italiam perveniet. Ne æquaveritis Annibali Philippum, ne Carthaginiensibus Macedonas; Pyrrho certe æquabitis. Æquabitis, dico? Quantum vel vir viro, vel gens genti præstat! Minima accessio semper Epirus regno Macedoniæ fuit, et hodie est. Peloponnesum totam in ditione Philippus habet, Argosque ipsos, non vetere fama magis, quam morte Pyrrhi nobilitatos. Nostra nunc compara. Quanto magis florentem Italiam, quanto magis integras res, salvis ducibus, salvis tot exercitibus, quos punicum postea bellum absumpsit, aggressus Pyrrhus tamen concussit, et victor prope ad ipsam urbem romanam venit! Nec Tarentini modo oraque illa Italiæ, quam majorem Græciam vocant, ut linguam, ut nomen secutos crederes, sed Lucanus, et Bruttius, et Samnis, a nobis defecerunt. Hæc vos, si Philippus in Italiam transmiserit, quietura aut mansura in fide creditis? Manserunt enim punico postea bello. Nunquam isti populi, nisi quum deerit, ad quem desciscant, a nobis non deficient. Si piguisset vos in Africam trajicere, hodie in Italia Annibalem et Carthaginienses hostes haberetis. Macedonia potius, quam Italia, bellum habeat; hostium urbes agrique ferro atque igni vastentur. Experti jam sumus foris nobis, quam domi, feliciora potentioraque arma esse. Ite in suffragium, bene



armes sont le plus heureuses et le plus redoutables. Allez aux voix, suivez les inspirations des dieux et ratifiez la décision des sénateurs. Voilà ce que vous conseille votre consul, et, avec lui, les dieux immortels, ces dieux qui ont accueilli mes sacrifices et mes prières, quand je leur ai demandé que cette guerre eût pour moi, pour le sénat et le peuple, pour les alliés et le nom latin, pour nos flottes et nos armées, une bonne et heureuse issue, et qui m'ont présagé toutes sortes de succès et de prospérités. »

VIII. Après ce discours on alla aux voix, et conformément au projet de loi, la guerre fut votée. Les consuls ordonnèrent ensuite, d'après un sénatus-consulte, trois jours de supplications. On pria les dieux, devant tous les autels, d'accorder une bonne et heureuse issue à la guerre que le peuple avait décrétée contre Philippe. Le consul Sulpicius consulta les féciaux pour savoir s'il fallait que la déclaration de guerre fût faite à Philippe en personne, ou s'il suffisait de la lui faire sur les frontières de son royaume, à la première garnison? Les féciaux répondirent que les deux modes seraient également réguliers. Le sénat s'en remit au consul du soin de choisir, en dehors de l'assemblée, le député qui irait déclarer la guerre au roi. On s'occupa ensuite des armées consulaires et prétoriennes : les consuls reçurent l'ordre d'enrôler chacun deux légions et de licencier les vieilles troupes. Sulpicius, qui était chargé d'une guerre nouvelle et importante, fut autorisé à prendre, dans l'armée que Scipion ramènerait d'Afrique, le plus de volontaires qu'il pourrait, aucun vétéran ne devant être emmené malgré lui. Les préteurs L. Furius Purpuréo et Q. Minucius Rufus recevraient du consul cinq mille alliés latins. Avec ces troupes, l'un occuperait la Gaule, l'autre le Bruttium. Q. Fulvius Gillo eut ordre de choisir lui-même dans l'armée du consul P. Élius les soldats alliés et du nom latin qui auraient le moins de service, pour en former un corps de cinq mille hommes, qui irait tenir garnison en Sicile. M. Valérius Falto, qui avait commandé l'année précédente comme propréteur en Campanie, obtint une prorogation de pouvoirs pour un an et fut envoyé en Sardaigne avec le titre de préteur; il devait choisir, dans l'armée qui occupait cette île, cinq mille auxiliaires du nom latin parmi ceux qui avaient le moins de service. Les consuls furent encore chargés de lever deux légions urbaines qu'on pût employer au besoin. Beaucoup de peuples en Italie avaient été entraînés, pendant la guerre, dans l'alliance de Carthage, et étaient encore tout pleins de ressentiment. Six légions romaines devaient ainsi, cette année, défendre la république.

IX. Au milieu des préparatifs de la guerre, des ambassadeurs du roi Ptolémée vinrent annoncer « que les Athéniens avaient demandé du secours à leur maître contre Philippe; qu'au reste, bien qu'Athènes fût leur commune alliée, le roi ne se déciderait pas, sans l'autorisation du peuple romain, à envoyer en Grèce une flotte ou une armée, soit pour défendre, soit pour attaquer qui que ce fût; qu'il proposait ou de rester en repos dans

juvantibus diis, et, quæ Patres censuerunt, vos jubete. Hujus vobis sententiæ non consul modo auctor est, sed etiam dii immortales; qui mihi sacrificanti precantique, ut hoc bellum mihi, senatui, vobisque, et sociis ac nomini latino, classibus, exercitibusque nostris bene ac feliciter eveniret, læta omnia prosperaque portendere. »

VIII. Ab hac oratione in suffragium missi, uti rogarat, bellum jusserunt. Supplicatio inde a consulibus in triduum ex senatusconsulto indicta est, obsecratique circa omnia pulvinaria dii, ut, quod bellum cum Philippo populus jussisset, id bene ac feliciter eveniret; consultique fetiales ab consule Sulpicio, bellum, quod indiceretur regi Philippo, utrum ipsi utique nuntiari juberent; an satis esset, in finibus regni quod proximum præsidium esset, eo nuntiari? Fetiales decreverunt, utrum eorum fecisset, recte facturum. Consuli a Patribus permissum, ut, quem videretur, ex iis, qui extra senatum essent, legatum mitteret ad bellum regi indicendum. Tum de exercitibus consulum prætorumque actum. Consules binas legiones scribere jussi; veteres dimittere exercitus. Sulpicio, cui novum ac magni nominis bellum decretum erat, permissum, ut de exercitu, quem P. Scipio ex Africa deportasset, voluntarios, quos posset, duceret; invitum ne quem militem veterem ducendi jus esset. Prætoribus L. Furio Purpureoni et Q. Minucio Rufo quina millia socium Latini nominis consules darent; quibus præsidiis alter Galliam, alter Bruttios provinciam obtineret. Q. Fulvius Gillo et ipse jussus ex eo exercitu, quem P. Ælius consul habuisset, ut quisque minime multa stipendia haberet, legere, donec et ipse quinque millia socium ac nominis latini effecisset; id præsidio Siciliæ provinciæ esset. M. Valerio Faltoni, qui prætor priore anno Campaniam provinciam habuerat, prorogatum in annum imperium est; uti proprætor in Sardiniam trajiceret : is quoque de exercitu, qui ibi esset, quinque millia socium nominis latini, qui eorum minime multa stipendia haberent, legeret. Et consules duas urbanas legiones scribere jussi; quæ, si quo res posceret, multis in Italia contactis gentibus punici belli societate, iraque inde tumentibus, mitterentur. Sex legionibus romanis eo anno usura respublica erat.

IX. In ipso apparatu belli legati ab rege Ptolemæo venerunt, qui nuntiarunt, « Athenienses adversus Philippum petisse ab rege auxilium. Ceterum, etsi communes socii sint, tamen, nisi ex auctoritate populi romani, neque classem, neque exercitum defendendi aut oppugnandi cujusquam causa regem in Græciam missurum esse. Vel quieturum eum in regno, si populo romano socios de-

son royaume, si le peuple romain était en mesure de protéger ses alliés; ou de laisser aux Romains la liberté de se reposer s'ils l'aimaient mieux, et d'envoyer lui-même les secours nécessaires pour mettre Athènes à l'abri des entreprises de Philippe. » Le sénat remercia Ptolémée et lui fit répondre « que l'intention du peuple romain était de défendre ses alliés; que si toutefois on avait besoin de quelque assistance dans cette guerre, on l'en instruirait: on savait bien que le roi, les ressources de l'Égypte étaient un appui sûr et fidèle pour la république. » Chaque ambassadeur reçut ensuite, en vertu d'un sénatus-consulte, un présent de cinq mille as. Tandis que les consuls enrôlaient les légions et préparaient tout pour la guerre, Rome, dont les scrupules religieux s'éveillaient surtout au début d'une guerre nouvelle, ne se borna pas aux supplications déjà faites et aux prières prononcées devant tous les autels: ne voulant omettre aucune des cérémonies observées en d'autres circonstances, elle ordonna que des jeux et une offrande seraient voués à Jupiter par le consul qui avait eu en partage la province de Macédoine. Le grand-pontife Licinius fit suspendre ce vœu public; il prétendait « qu'on ne devait pas vouer une somme indéterminée, si cette somme ne pouvait être appliquée aux besoins de la guerre; qu'il fallait la mettre de côté sur-le-champ, et ne point la mêler à d'autres; sans cette formalité, le vœu serait entaché d'irrégularité. » Cette observation venant d'un tel personnage fit impression; néanmoins le consul fut invité à consulter le collége des pontifes pour savoir si le vœu d'une somme indéterminée pouvait être fait régulièrement; les pontifes déclarèrent la chose possible et même plus régulière. Le consul prononça le vœu en répétant, après le grand-pontife, les mêmes termes que ceux dont on s'était servi auparavant pour les vœux quinquennaux; en vouant des jeux et des offrandes, il ajouta seulement que la somme serait indiquée par le sénat au moment de l'exécution. Bien souvent déjà on avait voué les grands jeux, mais en fixant la somme: ce fut la première fois qu'on la laissa indéterminée.

X. L'attention générale était portée sur la guerre de Macédoine, quand tout à coup, au moment où l'on s'y attendait le moins, la nouvelle d'un soulèvement des Gaulois parvint à Rome. Les Insubres, les Cénomans et les Boïens avaient entraîné avec eux les Salyens, les Ilvates et les autres peuples de la Ligurie, et sous la conduite d'un général carthaginois, nommé Hamilcar, qui s'était établi dans ces contrées avec les débris de l'armée d'Asdrubal, ils avaient assailli Plaisance. Ils livrèrent cette ville au pillage et dans leur fureur ils la brûlèrent en grande partie; puis laissant à peine deux mille hommes au milieu de ses ruines fumantes, ils traversèrent le Pô, et marchèrent sur Crémone pour la piller. Les habitants apprirent le désastre de leurs voisins assez à temps pour fermer leurs portes et disposer des soldats le long des remparts; ils étaient décidés à soutenir un siége avant de se laisser forcer, et comptaient faire prévenir le préteur romain. L. Furius Purpuréo commandait alors la province: conformément aux ordres du sénat, il avait licencié toute son armée, à l'exception de cinq mille alliés latins, avec lesquels il s'était établi à proximité de la province,

fendere liceat; vel Romanos quiescere, si malint, passurum, atque ipsum auxilia, quæ facile adversus Philippum tueri Athenas possent, missurum. » Gratiæ regi ab senatu actæ, responsumque: « Tutari socios populo romano in animo esse; si qua re ad id bellum opus sit, indicaturos regi; regnique ejus opes scire subsidia firma ac fidelia suæ reipublicæ esse. » Munera deinde legatis in singulos quinum millium æris ex senatusconsulto missa. Quum delectum consules haberent, pararentque, quæ ad bellum opus essent; civitas religiosa, in principiis maxime novorum bellorum, supplicationibus habitis jam, et obsecratione circa omnia pulvinaria facta, ne quid prætermitteretur, quod aliquando factum esset, ludos Jovi donumque vovere consulem, cui provincia Macedonia evenisset, jussit. Moram voto publico Licinius pontifex maximus attulit, qui negavit, « ex incerta pecunia voveri debere, si ea pecunia non posset in bellum usui esse, seponique statim deberet, nec cum alia pecunia misceri; quod si factum esset, votum rite solvi non posse. » Quanquam et res, et auctor movebat, tamen ad collegium pontificum referre consul jussus, si posset recte votum incertæ pecuniæ suscipi. Posse, rectiusque etiam esse, pontifices decreverunt. Vovit in eadem verba consul, præeunte maximo pontifice, quibus antea quinquennalia vota suscipi solita erant; præterquam quod tanta pecunia, quantam tum, quum solveretur, senatus censuisset, ludos donaque facturum vovit. Toties ante ludi magni de certa pecunia voti erant; ii primi de incerta.

X. Omnium animis in bellum Macedonicum versis, repente nihil minus eo tempore timentibus, Gallici tumultus fama exorta est. Insubres, Cenomanique, et Boii, excitis Salyis, Ilvatibusque et ceteris Ligustinis populis, Hamilcare Pœno duce, qui in iis locis de Asdrubalis exercitu substiterat, Placentiam invaserant; et, direpta urbe, ac per iram magna ex parte incensa, vix duobus millibus hominum inter incendia ruinasque relictis, trajecto Pado ad Cremonam diripiendam pergunt. Vicinæ urbis audita clades spatium colonis dedit ad claudendas portas, præsidiaque per muros disponenda; ut obsiderentur tamen prius, quam expugnarentur, nuntiosque mitterent ad prætorem romanum. L. Furius Purpureo tum provinciæ præerat: cetero ex senatusconsulto exercitu dimisso, præter quinque millia socium ac latini nominis, cum iis copiis in proxima regione provinciæ circa Ariminium



dans les environs d'Ariminium. Il écrivit au sénat pour l'informer de l'agitation qui régnait dans le pays : « Des deux colonies, disait-il, qui avaient échappé au fléau dévastateur de la guerre punique, l'une avait été prise et saccagée par les ennemis, l'autre était assiégée ; son armée était trop faible pour sauver la colonie ; l'essayer c'était jeter ses cinq mille hommes sous le fer de quarante mille Gaulois, car tel était le nombre des insurgés ; c'était vouloir augmenter par un grand désastre l'insolence d'un ennemi déjà si fier d'avoir ruiné une colonie romaine. »

XI. Après la lecture de cette lettre on décréta que le consul C. Aurélius, qui avait donné rendez-vous à son armée en Étrurie, lui commanderait d'être le même jour à Ariminium, et qu'il irait en personne, si l'intérêt de la république le permettait, étouffer l'insurrection gauloise ; ou bien qu'il écrirait au préteur L. Furius de se mettre à la tête des légions, dès qu'elles seraient arrivées d'Étrurie, d'envoyer à leur place ses cinq mille alliés pour défendre cette province, et d'aller faire lever le siége de la colonie. On fut aussi d'avis d'envoyer en Afrique des ambassadeurs; qui se rendraient d'abord à Carthage, puis en Numidie auprès de Masinissa. Ils devaient signifier aux Carthaginois : « qu'un de leurs concitoyens, Hamilcar, était resté dans la Gaule ; qu'on ne savait trop si c'était un débris de l'armée d'Asdrubal, ou plus tard de celle de Magon ; mais qu'il faisait la guerre, contrairement au traité, et qu'il avait appelé aux armes contre le peuple romain les populations gauloises et liguriennes ; que si les Carthaginois tenaient à la paix, ils eussent à le rappeler et à le livrer aux Romains. » Ils avaient ordre aussi de déclarer « que tous les transfuges n'avaient pas été rendus ; qu'une grande partie d'entre eux se montraient, disait-on, en plein jour dans Carthage ; qu'il fallait les rechercher tous, les arrêter et les remettre aux Romains suivant le traité. » Telle fut la mission des députés pour Carthage. Quant à Masinissa, ils étaient chargés de le féliciter de ce qu'il avait recouvré le royaume de ses pères et de ce qu'il l'avait accru en y réunissant la partie la plus florissante des états de Syphax. On lui mandait aussi « qu'on avait déclaré la guerre à Philippe, parce qu'il avait prêté secours aux Carthaginois, parce que les violences exercées par lui contre les alliés de Rome, au moment où le feu de la guerre embrasait l'Italie, avaient nécessité l'envoi de flottes et de troupes en Grèce ; enfin parce que cette diversion avait été une des principales causes du retard qu'avait éprouvé l'expédition d'Afrique. On demandait à Masinissa pour cette guerre un secours de cavalerie numide. » Les ambassadeurs emportèrent des présents magnifiques pour Masinissa, des vases d'or et d'argent, une toge de pourpre, une tunique brodée de palmes, un sceptre d'ivoire, une robe prétexte et une chaise curule. Ils eurent ordre de lui promettre que « s'il croyait avoir besoin de quelque appui pour affermir et accroître sa puissance, le peuple romain n'épargnerait rien dans l'intérêt d'un roi qui l'avait si utilement servi. » Vers le même temps des ambassadeurs de Vermina, fils de Syphax, se présentèrent au sénat ; ils cherchè-

substiterat. Is tum senatui scripsit, quo in tumultu provincia esset. « Duarum coloniarum, quæ ingentem illam tempestatem punici belli subterfugissent, alteram captam ac direptam ab hostibus, alteram oppugnari. Nec in exercitu suo satis præsidii colonis laborantibus fore, nisi quinque millia socium quadraginta millibus hostium (tot enim in armis esse) trucidanda objicere velit, et tanta sua clade jam inflatos excidio coloniæ romanæ augere hostium animos.

XI. His literis recitatis decreverunt, ut C. Aurelius consul exercitum, cui in Etruriam ad conveniendum diem edixerat, Arimini eadem die adesse juberet, et aut ipse, si per commodum reipublicæ posset, ad opprimendum gallicum tumultum proficisceretur; aut L. Furio prætori scriberet, ut, quum ad eum legiones ex Etruria venissent, missis in vicem earum quinque millibus sociorum, qui interim Etruriæ præsidio essent, proficisceretur ipse ad coloniam liberandam obsidione. Legatos item mittendos in Africam censuerunt, eosdem Carthaginem, eosdem in Numidiam ad Masinissam. Carthaginem, ut nuntiarent, « civem eorum Hamilcarem relictum in Gallia, haud satis scire ex Asdrubalis prius, an ex Magonis postea exercitu, bellum contra fœdus facere. Exercitus Gallorum Ligurumque excivisse ad arma contra populum romanum; eum, si pax placeret, revocandum illis, et dedendum populo romano esse. » Simul nuntiare jussi, « perfugas sibi non omnes redditos esse; ac magnam partem eorum palam Carthagini obversari dici; quos comprehendi conquirique debere, ut sibi ex fœdere restituantur. » Hæc ad Carthaginienses mandata. Masinissæ gratulari jussi, « quod non patrium modo recuperasset regnum, sed, parte florentissima Syphacis finium adjecta, etiam auxisset. » Nuntiare præterea jussi, » bellum cum rege Philippo susceptum, quod Carthaginienses auxiliis juvisset; injuriasque inferendo sociis populi romani, flagrante bello Italia, coegisset classes exercitusque in Græciam mitti; et, distinendo copias, causa in primis fuisset serius in Africam trajiciendi; » peterentque, « ut ad id bellum mitteret auxilia Numidarum equitum. » Dona ampla data, quæ ferrent regi, vasa aurea argenteaque, toga purpurea, et palmata tunica cum eburneo scipione, et toga prætexta cum curuli sella; jussique polliceri, « si quid ei ad firmandum augendumque regnum opus esse indicasset, enixe id populum romanum merito ejus præstaturum. » Verminæ quoque Syphacis filii legati per eos dies senatum adierunt, excusantes errorem adolescen-



rent à l'excuser en parlant de son imprudence et de sa jeunesse et rejetèrent toute la faute sur la perfidie des Carthaginois. « Masinissa lui-même, disaient-ils, avait été l'ennemi des Romains avant de devenir leur ami; Vermina aussi ferait tous ses efforts pour ne point se laisser vaincre en bons offices à l'égard du peuple romain, ni par Masinissa, ni par aucun autre. Il demandait que le sénat lui accordât le titre de roi, d'allié et d'ami. » On répondit aux ambassadeurs : « Que son père Syphax avait, sans aucun motif, passé tout à coup de l'alliance et du parti des Romains dans les rangs de leurs ennemis; que Vermina lui-même avait fait ses premières armes en combattant les Romains : aussi devait-il tâcher d'obtenir la paix du peuple romain avant de demander le titre de roi, d'allié et d'ami; que ces noms honorables, le peuple ne les accordait ordinairement qu'aux rois qui s'étaient signalés envers lui par de grands services; qu'au reste, des ambassadeurs romains seraient bientôt en Afrique, et que le sénat leur recommanderait de dicter à Vermina les conditions de la paix, le peuple romain leur laissant tout pouvoir à cet égard; que, si le prince voulait ajouter, retrancher ou changer quelque clause, il aurait à s'adresser de nouveau au sénat. » Les ambassadeurs qui partirent pour l'Afrique avec ces instructions furent C. Térentius Varro, Sp. Lucrétius et Cn. Octavius : chacun d'eux était à bord d'une quinquérème.

XII. On lut ensuite au sénat une lettre du préteur Q. Minucius, qui avait le département du Brutium; il mandait « qu'à Locres on avait, pendant la nuit, soustrait de l'argent des trésors de Proserpine, et qu'aucun indice ne pouvait mettre sur la trace des coupables. » Le sénat apprit avec indignation que les sacriléges ne cessaient pas et que l'exemple de Pléminius, la punition éclatante qui avait naguère frappé ce criminel, ne prévenaient pas de pareils attentats. On chargea le consul C. Aurélius de répondre au préteur dans le Bruttium « que le sénat ordonnait de faire sur cette profanation une enquête aussi rigoureuse que celle que le préteur M. Pomponius avait faite trois ans auparavant. Tout l'argent retrouvé serait replacé dans le trésor; ce qui manquerait à la somme serait complété, et des sacrifices expiatoires seraient, si on le jugeait convenable, ainsi que l'avaient prescrit antérieurement les pontifes, offerts en réparation de l'outrage fait au temple. » Vers la même époque on reçut de divers points des annonces de prodiges : en Lucanie, le ciel avait, disait-on, paru tout en feu; à Priverne, par un temps serein le soleil avait été un jour entier d'un rouge de sang; à Lanuvium, un bruit extraordinaire s'était fait entendre pendant la nuit dans le temple de Juno Sospita. On annonçait aussi la naissance de plusieurs monstres en différents endroits : dans la Sabinie, c'était un enfant d'un sexe douteux, homme et femme tout à la fois; on y avait aussi trouvé un autre hermaphrodite âgé de seize ans; à Frusinone, c'était un agneau avec une tête de porc; à Sinuesse, un porc avec une tête d'homme; en Lucanie, dans un champ qui appartenait à l'état, un poulain à cinq pieds : hideuses et informes productions qu'on regardait comme autant d'erreurs d'une nature pervertie. On avait surtout horreur des hermaphrodites; on les fit aussitôt

tiamque, et culpam omnem in fraudem Carthaginiensium avertentes. « Et Masinissam Romanis ex hoste amicum factum : Verminam quoque annisurum, ne officiis in populum romanum aut a Masinissa, aut ab ullo alio vincatur. Petere, ut rex, sociusque et amicus ab senatu appellaretur. » Responsum legatis est : « et patrem ejus Syphacem sine causa ex socio et amico hostem repente populi romani factum; et eum ipsum rudimentum adolescentiæ bello lacessentem Romanos posuisse. Itaque pacem illi prius petendam a populo romano esse, quam ut rex, sociusque, et amicus appelletur. Nominis ejus honorem pro magnis erga se regum meritis dare populum romanum consuesse. Legatos romanos in Africa fore, quibus mandaturum senatum, ut Verminæ pacis dent leges, liberum arbitrium ejus populo romano permittenti. Si quid ad eas addi, demi, mutarive vellet, rursus ab senatu ei postulandum fore. » Legati cum iis mandatis in Africam missi, C. Terentius Varro, Sp. Lucretius, Cn. Octavius; quinqueremes singulis datæ.

XII. Literæ deinde in senatu recitatæ sunt Q. Minucii prætoris, cui Bruttii provincia erat : « Pecuniam Locris ex Proserpinæ thesauris nocte clam sublatam; nec, ad quos pertineat facinus, vestigia ulla exstare. » Indigne passus senatus, non cessari ab sacrilegiis, et ne Pleminium quidem, tam clarum recensque noxæ simul ac pœnæ exemplum, homines deterrere. C. Aurelio consuli negotium datum, ut ad prætorem in Bruttios scriberet : « senatui placere, quæstionem de expilatis thesauris eodem exemplo haberi, quo M. Pomponius prætor triennio ante habuisset. Quæ inventa pecunia esset, reponi; si quo minus inventum foret, expleri; ac piacularia, si videretur, sicut ante pontifices censuissent, fieri causa expiandæ violationis ejus templi. » Prodigia etiam sub idem tempus pluribus locis nuntiata acciderunt. In Lucanis cœlum arsisse afferebant. Priverni sereno per diem totum rubrum solem fuisse. Lanuvii templo Sospitæ Junonis nocte strepitum ingentem exortum. Jam animalium obscœni fœtus pluribus locis nuntiabantur. In Sabinis incertus infans natus, masculus an femina esset; alter sexdecim jam annorum item ambiguo sexu inventus. Frusinone agnus cum suillo capite, Sinuessæ porcus cum capite humano natus; in Lucanis in agro publico equuleus cum quinque pedibus. Fœda omnia et deformia, errantisque in alienos fœtus naturæ visa. Ante omnia abominanti semimares,



jeter à la mer, comme précédemment, sous le consulat de C. Claudius et de M. Livius, on y avait jeté un monstre du même genre. Néanmoins on ordonna aux décemvirs de consulter les livres sibyllins sur ce prodige; et, d'après ces livres, les décemvirs prescrivirent les mêmes cérémonies qu'on avait célébrées tout récemment à la suite d'un prodige semblable. Ils décrétèrent en outre que trois chœurs de neuf jeunes filles chanteraient un hymne, en parcourant la ville, et porteraient une offrande à Juno Regina. Le consul C. Aurélius fit exécuter les ordres des décemvirs : c'était Livius qui précédemment avait composé l'hymne; cette fois ce fut P. Licinius Tégula.

XIII. Toutes les expiations étaient terminées; à Locres même les sacriléges avaient été découverts par Q. Minucius, et les biens des coupables avaient remplacé la somme prise au trésor; les consuls se disposaient à partir pour leurs provinces, lorsqu'une foule nombreuse de citoyens se présenta au sénat. C'étaient ceux qui, sous le consulat de M. Valérius et de M. Claudius, avaient prêté de l'argent à la république; ils devaient toucher cette année le troisième paiement de leur créance. Mais les consuls, prévoyant que pour une guerre nouvelle, qui exigerait une flotte nombreuse et de puissantes armées, le trésor suffirait à peine, leur avaient déclaré qu'on ne pouvait les payer en ce moment. Le sénat comprit la justice de leurs plaintes : « Si l'argent prêté pour la guerre punique, disaient-ils, devait encore servir à la république pour celle de Macédoine, et que les guerres se succédassent ainsi les unes aux autres, n'était-ce pas confisquer leur fortune et punir leur dévouement comme un crime? » La réclamation des citoyens était légitime et pourtant la république ne pouvait payer ses dettes; on prit un terme moyen entre la justice et la nécessité, et on décréta « que la plupart des créanciers ayant témoigné le désir d'acheter des terres qui se trouvaient à vendre de tous côtés, qu'on leur abandonnerait la propriété des terres de l'état, situées à cinquante milles autour de Rome; que les consuls en estimeraient la valeur et imposeraient chaque arpent à un as, pour indiquer qu'elles faisaient partie du domaine public. Ainsi lorsque le peuple pourrait s'acquitter, tous ceux qui préféreraient de l'argent à ces terres les rendraient à l'état. » Les créanciers acceptèrent avec joie cet arrangement. On appela ces terres Trientines et Tabuliennes, parce qu'elles avaient servi à payer le tiers de la dette publique.

XIV. P. Sulpicius, après avoir fait des vœux au Capitole et revêtu le paludamentum, sortit de Rome avec ses licteurs et se rendit à Brindes. Il incorpora dans ses légions les vétérans de l'armée d'Afrique qui voulurent le suivre; il fit un choix dans la flotte du consul Cornélius, et, deux jours après son départ de Brindes, il aborda en Macédoine. Il y fut rejoint par des envoyés athéniens, qui venaient le prier de faire lever le siége de leur ville. Il dirigea aussitôt vers Athènes C. Claudius Centho avec vingt vaisseaux longs et quelques troupes; car le roi ne conduisait pas le siége en personne. Il était alors sous les murs d'Abydos, et s'était déjà mesuré avec Attale et les Rhodiens,

jussique in mare extemplo deportari; sicut proxime, C. Claudio, M. Livio consulibus, deportatus similis prodigii fœtus erat. Nihilominus decemviros adire libros de portento eo jusserunt. Decemviri ex libris res divinas easdem, quæ proxime secundum id prodigium factæ essent, imperarunt. Carmen præterea ab ter novenis virginibus cani per urbem jusserunt, donumque Junoni Reginæ ferri. Ea uti fierent, C. Aurelius consul ex decemvirorum responso curavit. Carmen, sicut patrum memoria Livius, ita tum condidit P. Licinius Tegula.

XIII. Expiatis omnibus religionibus (nam etiam Locris sacrilegium pervestigatum a Q. Minucio erat, pecuniaque ex bonis noxiorum in thesauros reposita), quum consules in provincias proficisci vellent; privati frequentes, quibus ex pecunia, quam M. Valerio, M. Claudio consulibus mutuam dederant, tertia pensio debebatur eo anno, adierunt senatum; quia consules, quum ad novum bellum, quod magna classe magnisque exercitibus gerendum esset, vix ærarium sufficeret, negaverant esse, unde iis in præsentia solveretur. Senatus querentes eos non sustinuit, « Si in punicum bellum pecunia data, in Macedonicum quoque bellum uti respublica vellet; aliis ex aliis orientibus bellis, quid aliud quam publicatam, pro beneficio, tanquam ob noxam, suam pecuniam fore? » Quum et privati æquum postularent, nec tamen solvendo æri alieno respublica esset, quod medium inter æquum et utile erat, decreverunt, « Ut quoniam magna pars eorum agros vulgo venales esse diceret, et sibimet emptis opus esse; agri publici, qui intra quinquagesimum lapidem esset, copia iis fieret. Consules agrum æstimaturos, et in jugera asses vectigales, testandi causa publicum agrum esse, impositiros, ut si quis, quum solvere posset populus, pecuniam habere, quam agrum, mallet, restitueret agrum populo. » Læti eam conditionem privati accepere. Trientius Tabuliusque is ager, quia pro tertia parte pecuniæ datus erat, appellatus.

XIV. Tum P. Sulpicius, secundum vota in Capitolio nuncupata, paludatus cum lictoribus profectus ab urbe, Brundisium venit, et, veteribus militibus voluntariis ex Africano exercitu in legiones descriptis, navibusque ex classe consulis Cornelii lectis, altera die, quam a Brundisio solvit, in Macedoniam trajecit. Ibi ei præsto fuere Atheniensium legati, orantes, ut se obsidione eximeret. Missus extemplo Athenas est C. Claudius Centho, cum viginti longis navibus, et mille militum copiis. Neque enim ipse rex Athenas obsidebat. Eo maxime tempore

dans deux batailles navales où il n'avait pas eu l'avantage. Mais ce qui relevait son courage, c'était, outre sa fierté naturelle, l'alliance qu'il avait conclue avec Antiochus, roi de Syrie, et le partage qu'ils avaient fait entre eux de toute l'Égypte: depuis qu'ils avaient appris la mort de Ptolémée, ils menaçaient tous deux ce royaume. La guerre avait éclaté entre Philippe et les Athéniens pour un motif bien futile : de son ancienne fortune ce peuple n'avoit gardé que l'orgueil. Pendant les mystères d'Éleusis, déux jeunes Acarnaniens qui n'étaient pas initiés et ne connaissaient rien à cette cérémonie entrèrent avec la foule dans le temple de Cérès. Leur langage et plusieurs questions étranges les eurent bientôt trahis; on les conduisit devant les prêtres, et, bien qu'on ne pût douter qu'ils fussent entrés par erreur, on considéra leur imprudence comme un sacrilége horrible, et on les mit à mort. Cet acte de cruauté et de barbarie fut dénoncé à Philippe par les Acarnaniens; ils obtinrent de lui un corps de troupes macédoniennes, et la permission de faire la guerre aux Athéniens. Leur armée mit d'abord l'Attique à feu et à sang, et retourna en Acarnanie, chargée d'un riche butin. Ce fut là comme le prélude de l'irritation des esprits. Depuis on en vint à une guerre en règle. Athènes fut la première à se déclarer. Le roi Attale et les Rhodiens poursuivirent Philippe, qui se retira en Macédoine, et arrivèrent à Égine; de là Attale se rendit au Pirée, pour renouveler et consolider son alliance avec les Athéniens. La ville entière se précipita au-devant de lui; les citoyens avec leurs femmes et leurs enfants, les prêtres vêtus de leurs ornements sacerdotaux, et j'ai presque dit les dieux eux-mêmes, sortirent de leurs demeures pour aller recevoir le roi à son entrée.

XV. Le peuple fut aussitôt convoqué pour entendre de la bouche même du roi les propositions qu'il avait à faire; mais ensuite on jugea plus convenable de les lui demander par écrit que de l'exposer à rougir, soit lorsqu'il rappellerait en public ses propres bienfaits envers la ville, soit lorsqu'il entendrait les acclamations et les applaudissements de la multitude, dont les flatteries excessives ne pouvaient être qu'un embarras pour sa modestie. Dans la lettre qu'Attale envoya et qu'on lut en pleine assemblée, il parlait d'abord de ses bienfaits envers les Athéniens ses alliés, ensuite de ses exploits contre Philippe; il terminait en exhortant les citoyens à commencer la guerre, tandis qu'ils avaient son appui, celui des Rhodiens, celui des Romains mêmes; que si par leur indécision ils laissaient échapper une si belle occasion, ils chercheraient vainement à la retrouver. On donna audience ensuite aux députés des Rhodiens; ils avaient à signaler un service tout récent : quatre galères athéniennes avaient été capturées naguère par les Macédoniens, ils les avaient reprises et rendues. Aussi la guerre contre Philippe fut-elle décrétée par acclamation. On prodigua de grands honneurs au roi Attale d'abord, puis aux Rhodiens. C'est alors qu'il fut question, pour la première fois, de créer une nouvelle tribu qui se nommerait Attalide, et qui serait ajoutée aux dix anciennes. On offrit aux Rhodiens une couronne d'or en témoi-

Abydum oppugnabat, jam cum Rhodiis et Attalo navalibus certaminibus, neutro feliciter prælio, vires expertus. Sed animos ei faciebat, præter ferociam insitam, fœdus ictum cum Antiocho Syriæ rege, divisæque jam cum eo Ægypti opes; cui, morte audita Ptolemæi regis, ambo imminebant. Contraxerant autem sibi cum Philippo bellum Athenienses haudquaquam digna causa; dum ex vetere fortuna nihil præter animos servant. Acarnanes duo juvenes per Initiorum dies, non initiati, templum Cereris, imprudentes religionis, cum cetera turba ingressi sunt. Facile eos sermo prodidit, absurde quædam percunctantes : deductique ad antistites templi, quum palam esset, per errorem ingressos, tanquam ob infandum scelus, interfecti sunt. Id tam fœde atque hostiliter factum gens Acarnanum ad Philippum detulit; impetravitque ab eo, ut, datis Macedonum auxiliis, bellum se inferre Atheniensibus pateretur. Hic exercitus, primo terram Atticam ferro ignique depopulatus, cum omnis generis præda in Acarnaniam rediit. Et irritatio quidem animorum ea prima fuit; postea justum bellum decretis civitatis ultro indicendo factum. Attalus enim rex Rhodiique, persecuti cedentem in Macedoniam Philippum, quum Æginam venissent, rex Piræeum, renovandæ firmandæque cum Atheniensibus societatis causa, trajecit. Civitas omnis obviam effusa cum conjugibus ac liberis, sacerdotes cum insignibus suis intrantem urbem, ac dii prope ipsi exciti sedibus suis, exceperunt.

XV. In concionem extemplo populus vocatus, ut rex, quæ vellet, coram ageret; deinde ex dignitate magis visum, scribere eum, de quibus videretur, quam præsentem aut referendis suis in civitatem beneficiis erubescere, aut significationibus acclamationibusque multitudinis, assentatione immodica pudorem onerantis. In literis autem, quæ missæ in concionem recitatæque sunt, commemoratio erat beneficiorum primum in civitatem sociam; deinde rerum, quas adversus Philippum gessisset; ad postremum adhortatio : « Capessendum bellum, dum se, dum Rhodios, tum quidem, dum etiam Romanos haberent. Nequicquam postea, si tum cessassent, prætermissam occasionem quæsituros. » Rhodii deinde legati auditi sunt : quorum recens erat beneficium, quod naves longas quatuor Atheniensium, captas nuper a Macedonibus recuperatasque, remiserant. Itaque ingenti consensu bellum adversus Philippum decretum. Honores regi primum Attalo immodici, deinde et Rhodiis habiti : tum primum mentio illata de tribu, quam Attalida appella-

gnage de leur valeur, et on leur donna le droit de cité, comme les Rhodiens l'avaient auparavant conféré aux Athéniens. Immédiatement après, Attale alla rejoindre sa flotte à Égine; d'Égine, les Rhodiens firent voile vers Cia, puis vers Rhodes, en passant par les Cyclades : toutes, excepté Andros, Paros et Cythnos, qui étaient occupées par des garnisons macédoniennes, firent alliance avec eux. Attale avait envoyé des députés en Étolie, et la nécessité d'attendre leur retour le retint quelque temps dans l'inaction à Egine. Il ne réussit point à soulever les Étoliens, qui s'estimaient heureux d'avoir fait la paix avec Philippe. Néanmoins si le roi de Pergame et les Rhodiens avaient alors serré de près ce monarque, ils auraient pu mériter le titre glorieux de libérateurs de la Grèce. Mais en laissant Philippe passer de nouveau dans l'Hellespont, occuper en Thrace les points les plus favorables et rassembler ses forces, ils entretinrent la guerre et laissèrent aux Romains l'honneur de la soutenir et de la terminer.

XVI. Philippe montra plus d'énergie et se conduisit en roi; bien qu'il n'eût pu tenir tête aux forces d'Attale et des Rhodiens, il ne s'effraya point de la guerre dont les Romains le menaçaient. Il envoya Philoclès, l'un de ses généraux, avec deux mille hommes d'infanterie et deux cents chevaux, ravager les terres des Athéniens; mit sa flotte sous la conduite d'Héraclide, et lui ordonna de faire voile vers Maronée; il se dirigea lui-même par terre sur cette ville avec deux mille hommes de troupes légères et deux cents cavaliers, et l'emporta du premier assaut. Il prit ensuite Énos, après un siége pénible, et n'en triompha que par la trahison de Ganymède, lieutenant de Ptolémée. Il s'empara successivement de plusieurs autres villes, Cypsèle, Dorisque et Serrhée. Puis il s'avança dans la Chersonèse, où Éléonte et Alopéconnèse lui ouvrirent leurs portes. Callipolis et Madytos se soumirent également ainsi que plusieurs autres places obscures. Mais Abydos refusa même de recevoir les envoyés du roi et lui ferma ses portes. Le siége de cette ville arrêta longtemps Philippe; elle aurait pu être sauvée sans l'inaction d'Attale et des Rhodiens. Attale se contenta d'y faire passer un secours de trois cents hommes, et les Rhodiens une seule quadrirème de leur flotte, qui stationnait cependant à Ténédos. Plus tard lorsque les assiégés furent presque aux abois, Attale passa en personne sur le continent, s'approcha de la ville et se contenta de faire briller aux yeux de ses alliés l'espérance d'un secours, sans faire la moindre tentative ni sur terre ni sur mer.

XVII. Les Abydéniens avaient placé sur leurs murs des machines qui défendaient les abords du côté de la terre, et rendaient même la position des vaisseaux ennemis fort périlleuse. Mais lorsqu'ils virent une partie du rempart détruite, et les mines poussées déjà jusqu'au mur intérieur qu'ils avaient élevé à la hâte, ils envoyèrent des députés au roi pour négocier une capitulation. Ils demandaient que la quadrirème rhodienne avec son équipage, et

rent, ad decem veteres tribus addenda; et Rhodiorum populus corona aurea virtutis gratia donatus, civitasque Rhodiis data; quemadmodum Rhodii prius Atheniensibus dederant. Secundum hæc rex Attalus Æginam ad classem se recepit. Rhodii Ciam ab Ægina, inde per insulas Rhodum navigarunt; omnibus, præter Andrum, Parumque, et Cythnum, quæ præsidiis Macedonum tenebantur, in societatem acceptis. Attalum Æginæ, missi in Ætoliam nuntii, exspectatique inde legati, aliquandiu nihil agentem tenuere; et neque illos excire ad arma potuit, gaudentes utcunque composita cum Philippo pace, et ipse Rhodiique, quum, si institissent tunc Philippo, egregium liberatæ per se Græciæ titulum habere potuissent; patiendo rursus eum in Hellespontum trajicere, occupantemque Thraciæ opportuna loca vires colligere, bellum aluere; gloriamque ejus gesti perfectique Romanis concesserunt.

XVI. Philippus magis regio animo est usus; qui, quum Attalum Rhodiosque hostes non sustinuisset, ne Romano quidem, quod imminebat, bello territus, Philocle quodam ex præfectis suis cum duobus millibus peditum, equitibus ducentis ad populandos Atheniensium agros misso, classe tradita Heraclidi, ut Maroneam peteret, ipse terra eodem cum expeditis duobus millibus peditum, equitibus ducentis pergit. Et Maroneam quidem primo impetu expugnavit; Ænum inde cum magno labore, postremo proditione Ganymedis præfecti Ptolemæi, cepit. Deinceps alia castella, Cypsela, et Doriscon, et Serrheum, occupat. Inde progressus ad Chersonesum, Elæunta et Alopeconnesum tradentibus ipsis, recepit. Callipolis quoque et Madytos dedita, et castella quædam ignobilia. Abydeni, ne legatis quidem admissis, regi portas clauserunt. Ea oppugnatio diu Philippum tenuit: eripique ex obsidione, ni cessatum ab Attalo et Rhodiis foret, potuerunt. Attalus trecentos tantum milites in præsidium, Rhodii quadriremem unam ex classe, quum ad Tenedum staret, miserunt. Eodem postea, quum jam vix sustinerent obsidionem, et ipse Attalus quum trajecisset, spem tantum auxilii ex propinquo ostendit, neque terra, neque mari adjutis sociis.

XVII. Abydeni primo, tormentis per muros dispositis, non terra modo adeuntes aditu arcebant, sed navium quoque stationem infestam hosti faciebant. Postea, quum et muri pars strata ruinis, et ad interiorem raptim oppositum murum cuniculis jam perventum esset, legatos ad regem de conditionibus tradendæ urbis miserunt. Paciscebantur autem, ut rhodiam quadriremem cum sociis navalibus, Attalique præsidium emitti liceret; atque ipsis

le renfort fourni par Attale, pussent sortir de la ville, et qu'on leur permît à eux-mêmes de se retirer chacun avec un vêtement. Philippe refusa d'entrer en accommodement, s'ils ne se rendaient à discrétion. A la nouvelle de cette réponse, l'indignation et le désespoir enflammèrent leur courroux. Entraînés, comme les Sagontins, par un vertige de fureur, ils coururent enfermer leurs femmes dans le temple de Diane, les jeunes gens de condition libre, les jeunes filles et même les enfants en bas âge avec leurs nourrices, dans le gymnase; ils apportèrent au forum leur or et leur argent, entassèrent leurs étoffes précieuses à bord du vaisseau rhodien et d'un navire de Cyzique, qui se trouvaient dans le port; firent venir les prêtres et les victimes et dresser des autels au milieu de la place. Là ils choisirent d'abord ceux qui devraient, au moment où ils verraient leurs concitoyens tomber morts sur la brèche en cherchant à repousser l'ennemi, égorger aussitôt les femmes et les enfants, précipiter dans la mer l'or, l'argent et les étoffes entassés dans les vaisseaux, puis mettre le feu aux édifices publics et particuliers dans le plus grand nombre d'endroits. Ils s'engagèrent tous par serment et en répétant après les prêtres d'horribles imprécations, à exécuter ce triste et exécrable forfait. Puis tous ceux qui étaient en état de servir jurèrent de ne quitter la brèche que morts ou vainqueurs. Fidèles à leur parole, ils combattirent avec tant d'acharnement que, sans attendre la nuit qui allait mettre fin à la mêlée, Philippe, effrayé de leur désespoir, s'empressa de faire sonner la retraite. Les chefs qui avaient été chargés du rôle le plus odieux dans ce drame sanglant, voyant qu'un petit nombre de combattants avaient survécu et qu'ils étaient épuisés de blessures et de fatigues, envoyèrent, dès le point du jour, les prêtres avec les bandelettes sacrées pour remettre la ville à Philippe.

XVIII. Avant la soumission d'Abydos et sur la nouvelle du siége, M. Émilius, le plus jeune des trois ambassadeurs envoyés à Alexandrie s'était rendu auprès de Philippe avec l'aveu de ses collègues. Il lui reprocha d'avoir entrepris la guerre contre Attale et les Rhodiens et surtout d'assiéger en ce moment Abydos. Le roi répondit qu'Attale et les Rhodiens l'avaient provoqué; « Et les Abydéniens, dit Émilius, vous ont-ils aussi attaqué les premiers! » Peu accoutumé à entendre la vérité, Philippe trouva ce langage bien fier pour être adressé à un roi: « Votre jeunesse, dit-il, votre beauté et surtout le nom romain vous inspirent de l'orgueil. Mais je voudrais avant toutes choses vous voir demeurer fidèles aux traités, et observer la paix avec moi. Si vous m'apportez la guerre, eh bien! je suis tout disposé aussi à la faire afin de vous montrer que la puissance et le nom des Macédoniens ne sont, pas plus que celui des Romains, sans éclat militaire. » Après avoir ainsi congédié l'ambassadeur, Philippe s'empara de l'or et de l'argent qu'on avait mis en monceaux; mais il perdit tout ce qu'il croyait avoir de prisonniers. Les habitants, aveuglés par une rage forcenée, s'imaginèrent tout à coup qu'on avait trahi ceux qui avaient trouvé la mort en combattant; ils s'accusèrent les uns les autres de parjure; ils reprochèrent surtout aux prêtres d'avoir livré vivants à l'ennemi ceux qu'ils avaient

urbe excedere cum singulis vestimentis. Quibus quum Philippus nihil pacati, nisi omnia permittentibus, respondisset; adeo renuntiata hæc legatio ab indignatione simul ac desperatione iram accendit, ut, ad Saguntinam rabiem versi, matronas omnes in templo Dianæ, pueros ingenuos, virginesque, infantes etiam cum suis nutricibus, in gymnasium includi juberent; aurum et argentum in forum deferri, vestem pretiosam in naves Rhodiam Cyzicenamque, quæ in portu erant, congeri, sacerdotes victimasque adduci, et altaria in medio poni. Ibi delecti primum, qui, ubi cæsam aciem suorum, pro diruto muro, pugnantem, vidissent, extemplo conjuges liberosque interficerent; aurum, argentum, vestemque, quæ in navibus esset, in mare dejicerent; tectis publicis privatisque, quam plurimis locis possent, ignes subjicerent; et, id se facinus perpetraturos, præeuntibus exsecrabile carmen sacerdotibus, jurejurando adacti; tum militaris ætas jurare, neminem vivum, nisi victorem, acie excessurum. Hi, memores deorum, adeo pertinaciter pugnaverunt, ut, quum nox prælium diremptura esset, rex prior, territus rabie eorum, pugna abstiterit. Principes, quibus atrocior pars facinoris delegata erat, quum paucos et confectos vulneribus ac lassitudine superesse prœlio cernerent, luce prima sacerdotes cum infulis ad urbem dedendam Philippo mittunt.

XVIII. Ante deditionem ex iis legatis romanis, qui Alexandriam missi erant, M. Æmilius trium consensu minimus natu, audita obsidione Abydenorum, ad Philippum venit. Qui, questus Attalo Rhodiisque arma illata, et quod tum maxime Abydum oppugnaret, quum rex ab Attalo et Rhodiis ultro se bello lacessitum diceret: « Num Abydeni quoque, inquit, ultro tibi intulerunt arma? » Insueto vera audire ferocior oratio visa est, quam quæ habenda apud regem esset. « Ætas, inquit, et forma, et super omnia romanum nomen te ferociorem facit. Ego autem primum velim, vos fœderum memores servare mecum pacem. Si bello lacessieritis, mihi quoque in animo est facere, ut regnum Macedonum nomenque, haud minus quam romanum, nobile bello sentiatis. » Ita dimisso legato, Philippus, auro argentoque, quæ coacervata erant, accepto, hominum prædam omnem amisit. Tanta enim rabies multitudinem invasit, ut repente proditos rati, qui pugnantes mortem occubuissent, perjuriumque alius alii exprobrantes, et sacerdotibus maxime

dévoués à la mort. Aussitôt ils coururent chacun de leur côté égorger leurs femmes et leurs enfants, et se tuèrent eux-mêmes à l'envi et comme ils purent. Surpris de ces transports frénétiques, le roi contint l'ardeur de ses soldats, et fit savoir qu'il accordait trois jours aux Abydéniens pour mourir. Les vaincus profitèrent de cet intervalle pour exercer sur eux-mêmes plus d'actes de cruauté que ne s'en fût permis le vainqueur le plus implacable; si l'on excepte ceux que leurs chaînes ou d'autres obstacles empêchèrent de se donner la mort, pas un habitant ne tomba vivant au pouvoir de l'ennemi. Philippe laissa une garnison dans la ville et retourna dans son royaume. Comme Annibal après la ruine de Sagonte, Philippe, après le désastre d'Abydos, ne fut que plus impatient de combattre les Romains; ce fut à ce moment qu'il rencontra des courriers et apprit d'eux que le consul était déjà en Épire, et qu'il avait pris ses quartiers d'hiver à Apollonie pour son armée de terre, et à Corcyre pour sa flotte.

XIX. Cependant les ambassadeurs envoyés en Afrique avaient porté plainte contre Hamilcar, qui commandait l'armée gauloise. Les Carthaginois répondirent que tout ce qu'ils pouvaient faire, c'était de le condamner à l'exil et de confisquer ses biens; que pour les transfuges et les déserteurs, ils avaient rendu ceux que des recherches actives leur avaient fait découvrir; et qu'ils députeraient vers le sénat une ambassade chargée d'y faire donner satisfaction. A ce sujet ils firent passer deux cent mille boisseaux de blé à Rome et autant à l'armée de Macédoine. Les envoyés romains se rendirent ensuite en Numidie, à la cour de Masinissa, lui remirent les présents et lui communiquèrent les instructions qu'ils avaient reçues; ils acceptèrent mille cavaliers numides, au lieu de deux mille qu'offrait Masinissa. Ce prince surveilla lui-même leur embarquement et les dirigea vers la Macédoine avec deux cent mille boisseaux de froment et la même quantité d'orge. Les ambassadeurs devaient, en troisième lieu, voir Vermina: ce prince s'avança au-devant d'eux jusqu'à la frontière de son royaume, et souscrivit d'avance aux conditions de paix qu'ils voudraient lui dicter, déclarant que toutes conditions lui seraient bonnes et justes, pour être en paix avec le peuple romain. On lui fit connaître les clauses du traité et on l'invita à nommer des ambassadeurs qui iraient à Rome le ratifier.

XX. Vers la même époque, le proconsul L. Cornélius Lentulus revint d'Espagne. Il rendit compte devant le sénat des exploits et des succès par lesquels il s'était signalé durant plusieurs années, et demanda l'autorisation d'entrer en triomphe dans la ville. Le sénat reconnut que Lentulus méritait le triomphe; « Mais, ajouta-t-il, il n'y avait point d'exemple que leurs ancêtres eussent accordé cet honneur à un général qui n'avait pas eu le titre de dictateur, de consul ou de préteur; or, c'était comme proconsul qu'il avait commandé en Espagne, et non comme consul ou préteur. » On penchait cependant pour lui accorder l'ovation. Le tribun du peuple Ti. Sempronius Longus s'y opposa; il soutint que cette innovation ne serait pas moins contraire aux usages des ancêtres et qu'elle était sans exemple. Mais il finit par se rendre au vœu général de l'assemblée; le sénatus-consulte fut

qui, quos ad mortem devovissent, eorum deditionem vivorum hosti fecissent, repente omnes ad cædem conjugum liberorumque discurrerent, seque ipsi per omnes vias leti interficerent. Obstupefactus eo furore rex suppressit impetum militum, et, « triduum se ad moriendum Abydenis dare, » dixit. Quo spatio plura facinora in se victi ediderunt, quam infesti edidissent victores; nec, nisi quem vincula aut alia necessitas mori prohibuit, quisquam vivus in potestatem venit. Philippus, imposito Abydi præsidio, in regnum rediit. Quum, velut Sagunti excidium Annibali, sic Philippo Abydenorum clades ad romanum bellum animos fecisset, nuntii occurrerunt, consulem jam in Epiro esse, et Apolloniam terrestres copias, navales Corcyram in hiberna deduxisse.

XIX. Inter hæc legatis, qui in Africam missi erant de Hamilcare Gallici exercitus duce, responsum a Carthaginiensibus est, nihil ultra se facere posse, quam ut exsilio eum multarent, bonaque ejus publicarent. Perfugas et fugitivos, quos inquirendo vestigare potuerint, reddidisse; et de ea re missuros legatos Romam, qui senatui satisfacerent. Ducenta millia modium tritici Romam, ducenta ad exercitum in Macedoniam miserunt. Inde in Numidiam ad reges profecti legati. Dona data Masinissæ, mandataque edita. Equites mille Numidæ, quum duo millia daret, accepti. Ipse in naves imponendos curavit, et cum ducentis millibus modium tritici, ducentis hordei, in Macedoniam misit. Tertia legatio ad Verminam erat. Is, ad primos fines regni legatis obviam progressus, ut scriberent ipsi, quas vellent, pacis conditiones, permisit. Omnem pacem bonam justamque fore sibi cum populo romano. Datæ leges pacis, jussusque ad eam confirmandam mittere legatos Romam.

XX. Per idem tempus L. Cornelius Lentulus pro consule ex Hispania rediit. Qui quum in senatu res ab se per multos annos fortiter feliciterque gestas exposuisset, postulassetque, ut triumphanti sibi invehi liceret in urbem; res triumpho dignas esse censebat senatus : « sed exemplum a majoribus non accepisse, ut, qui neque dictator, neque consul, neque prætor res gessisset, triumpharet. Pro consule illum Hispaniam provinciam, non consulem, aut prætorem, obtinuisse. » Decurrebatur tamen eo, ut ovans urbem iniret, intercedente Ti. Sempronio Longo tribuno plebis; qui nihilo magis id more majorum, aut ullo exemplo futurum diceret. Postremo victus consensu



rendu, et L. Lentulus entra dans Rome avec les honneurs de l'ovation. Du produit de son butin il versa dans le trésor quarante-quatre mille livres pesant d'argent, et deux mille quatre cent cinquante livres d'or; chaque soldat eut pour sa part cent vingt as.

XXI. Déjà l'armée consulaire s'était transportée d'Arrétium à Ariminium, et les cinq mille auxiliaires latins étaient passés de la Gaule en Étrurie. Aussitôt L. Furius s'avança à grandes journées d'Ariminium contre les Gaulois, occupés alors au siége de Crémone, et alla camper à quinze cents pas des ennemis. L'occasion était belle pour remporter un éclatant succès, si, dès son arrivée, il eût mené ses troupes contre leur camp. Les Gaulois étaient épars et dispersés dans la campagne, et n'avaient laissé pour le garder que des forces insuffisantes. Mais Furius craignit la fatigue de ses soldats après une marche forcée. Les Gaulois, rappelés par les cris de leurs compagnons d'armes, renoncèrent au butin qu'ils avaient sous la main, rentrèrent dans leur camp et le lendemain présentèrent la bataille. Le préteur l'accepta sans balancer; mais à peine eut-il le temps de ranger ses troupes : les ennemis s'avancèrent au pas de course. La droite des deux divisions que formait l'armée des alliés fut placée en première ligne, et les deux légions romaines à la réserve. M. Furius commandait cette division de droite, M. Cécilius les légions, et L. Valérius Flaccus, la cavalerie; tous les trois avaient le grade de lieutenant. Le préteur avait avec lui deux autres lieutenants, M. Létorius et P. Titinius; il s'était chargé d'observer les ennemis et de se porter partout où ils tenteraient quelque surprise. Les Gaulois réunirent d'abord tous leurs efforts sur un seul point ; ils se flattaient d'écraser et de détruire la division de droite, qui était en première ligne. Voyant qu'ils ne pouvaient y réussir, ils essayèrent de tourner les ailes et d'envelopper les Romains, ce qui leur semblait facile à cause de leur supériorité numérique. Dès que le préteur s'en aperçut, il songea à étendre aussi sa ligne, fit avancer les deux légions de la réserve à droite et à gauche de la division qui combattait au premier rang, et voua un temple à Jupiter, si ce jour-là il mettait les ennemis en fuite. Puis il ordonna à L. Valérius de lancer d'un côté la cavalerie des deux légions, de l'autre celle des alliés sur les ailes des ennemis, et de les empêcher de tourner la ligne des Romains. En même temps, comme il vit que les Gaulois avaient dégarni leur centre pour prolonger leurs ailes, il le fit attaquer par ses soldats, en leur recommandant de serrer les rangs afin de rompre l'ennemi. Les ailes furent enfoncées par la cavalerie et le centre par l'infanterie; aussitôt les Gaulois, culbutés sur tous les points et ayant fait des pertes considérables, prirent la fuite et regagnèrent leur camp en désordre. La cavalerie se mit à leur poursuite; les légions arrivèrent bientôt après et forcèrent les retranchements. A peine six mille hommes purent-ils s'en échapper. Les ennemis perdirent, tant en morts qu'en prisonniers, plus de trente-cinq mille hommes; on leur prit soixante-dix enseignes et plus de deux cents chariots gaulois, chargés d'un riche butin. Hamilcar,

Patrum tribunus cessit; et ex senatusconsulto L. Lentulus ovans urbem est ingressus. Argenti tulit ex præda quadraginta quatuor millia pondo; auri duo millia quadringenta-quinquaginta. Militibus ex præda centum viginti asses divisit.

XXI. Jam exercitus consularis ab Arretio Ariminium traductus erat, et quinque millia socium latini nominis ex Gallia in Etruriam transierant. Itaque L. Furius, magnis itineribus ab Arimino adversus Gallos, Cremonam tum obsidentes, profectus, castra mille quingentorum passuum intervallo ab hoste posuit. Occasio egregie rei gerendæ fuit, si protinus de via ad castra oppugnanda duxisset. Palati passim vagabantur per agros, nullo satis firmo relicto præsidio. Lassitudini militum timuit, quod raptim ductum agmen erat. Galli, clamore suorum ex agris revocati, omissa præda, quæ in manibus erat, castra repetivere, et postero die in aciem progressi. Nec Romanus moram pugnandi fecit. Sed vix spatium instruendi fuit; eo cursu hostes in prœlium venerunt. Dextra ala (in alias divisum socialem exercitum habebat) in prima acie locata est; in subsidiis duæ Romanæ legiones. M. Furius dextræ alæ, legionibus M. Cæcilius, equitibus L. Valerius Flaccus (legati omnes erant) præpositi. Prætor secum duos legatos, C. Lætorium et P. Titinium, habebat; cum quibus circumspicere et obire ad omnes hostium subitos conatus posset. Primo Galli, omni multitudine in unum locum connisi, obruere atque obterere sese dextram alam, quæ prima erat, sperarunt posse. Ubi id parum procedebat, circumire a cornibus, et amplecti hostium aciem (quod in multitudine adversus paucos facile videbatur) conati sunt. Id ubi vidit prætor, ut et ipse dilataret aciem, duas legiones ex subsidiis dextra lævaque alæ, quæ in prima acie pugnabat, circumdat, ædemque deo Jovi vovit, si eo die hostes fudisset. L. Valerio imperat, ut parte duarum legionum equites, altera sociorum equitatum in cornua hostium emittat, nec circumire eos aciem patiatur. Simul et ipse, ut extenuatam mediam diductis cornibus aciem Gallorum vidit, signa inferre confertos milites, et perrumpere ordines jubet. Et cornua ab equitibus, et medii a pedite pulsi; ac repente, quum omni parte cæde ingenti sternerentur, Galli terga vertunt, fugaque effusa repetunt castra. Fugientes persecutus eques, mox et legiones insecutæ in castra impetum fecerunt. Minus sex millia hominum inde effugerunt; cæsa aut capta supra quinque et triginta millia cum signis militaribus septuaginta. carpentis Gal-



le général carthaginois, périt dans cette mêlée, et avec lui, trois des principaux chefs de l'armée gauloise. Les captifs de Plaisance, au nombre de deux mille, tous de condition libre, furent rendus à la colonie.

XXII. Cette victoire était importante : elle combla Rome de joie. Dès qu'on eut reçu la lettre du préteur, on décréta trois jours de supplications. Deux mille hommes environ, tant Romains qu'alliés, étaient restés sur le champ de bataille; ils appartenaient pour la plupart à la division de droite où s'étaient portés d'abord tous les efforts des Gaulois. Le préteur avait à peu près terminé cette guerre; néanmoins le consul C. Aurélius, libre des soins qui l'avaient retenu à Rome, se rendit en Gaule et se fit remettre par le préteur le commandement de l'armée victorieuse. L'autre consul était arrivé dans sa province vers la fin de l'automne, et avait établi ses quartiers aux environs d'Apollonie. De sa flotte, qui stationnait à Corcyre, il avait détaché vingt trirèmes pour les envoyer, comme je l'ai dit plus haut, vers Athènes, sous les ordres de C. Claudius. L'arrivée de ce secours au Pirée, dans un moment où les alliés commençaient à perdre courage, releva leurs espérances. Sur terre, en effet, les partis qui de Corinthe venaient par Mégare ravager l'Attique, cessèrent leurs incursions; et sur mer, les pirates de Chalcis, qui infestaient ces parages et désolaient même les campagnes voisines de la côte, n'osèrent plus doubler le cap Sunium, ni même sortir du détroit de l'Euripe et se hasarder en pleine mer. Outre ce secours, les Athéniens reçurent de Rhodes trois quadrirèmes; ils avaient eux-mêmes trois vaisseaux non pontés qu'ils avaient équipés pour la défense de leurs côtes. Avec cette flotte, Claudius n'avait pour le moment d'autres prétentions que de mettre Athènes et son territoire à l'abri de toute insulte; la fortune lui offrit l'occasion de tenter un coup plus hardi.

XXIII. Des exilés de Chalcis, chassés par les violences des soldats du roi, annoncèrent qu'on pouvait s'emparer de cette ville sans coup férir. Les Macédoniens, disaient-ils, sachant qu'ils n'avaient à craindre aucun ennemi dans le voisinage, étaient dispersés de côté et d'autre, et les habitants, qui comptaient sur la garnison macédonienne, négligeaient la garde de la ville. Sur cet avis, Claudius mit à la voile; il arriva assez tôt à Sunium, pour avoir le temps de gagner l'entrée du détroit de l'Eubée; mais il craignit d'être aperçu, s'il doublait le cap, et tint sa flotte à l'ancre jusqu'à la nuit. Au crépuscule, il reprit sa route par un temps calme, arriva à Chalcis un peu avant le jour, et, abordant du côté où les habitations étaient fort rares, fit escalader et prendre par quelques soldats la tour la plus voisine et le mur attenant; ici les gardes étaient endormis, là les postes étaient abandonnés. On s'avança ensuite vers des quartiers plus peuplés, on massacra les sentinelles, on ouvrit la porte et on fit entrer le reste des troupes. La ville tout entière fut alors envahie, et, pour accroître le tumulte, on mit le feu aux maisons qui entouraient le forum. L'incendie dévora les greniers du roi et l'arsenal, avec tout l'attirail de guerre et les machines qu'il

liis, multa præda oneratis, plus ducentis. Hamilcar dux pœnus eo prœlio cecidit, et tres imperatores nobiles Gallorum. Placentini captivi ad duo millia liberorum capitum redditi colonis.

XXII. Magna victoria lætaque Romæ fuit. Literis allatis, supplicatio in triduum decreta est. Romanorum sociorumque ad duo millia eo prœlio ceciderunt; plurimi dextræ alæ, in quam primo impetu vis ingens hostium illata est. Quanquam per prætorem prope debellatum erat, consul quoque C. Aurelius, perfectis, quæ Romæ agenda fuerant, profectus in Galliam, victorem exercitum a prætore accepit. Consul alter, quum auctumno ferme exacto in provinciam venisset, circa Apolloniam hibernabat. Ab classe, quæ Corcyræ subducta erat, C. Claudius triremesque romanæ, sicut ante dictum est, Athenas missæ, quum Piræum pervenissent, despondentibus jam animos sociis spem ingentem attulerant. Nam et terrestres ab Corintho, quæ per Megaram incursiones in agros fieri solitæ erant, non fiebant, et prædonum a Chalcide naves, quæ non mare solum infestum, sed etiam omnes maritimos agros Atheniensibus fecerant, non modo Sunium superare, sed nec extra fretum Euripi committere aperto mari se audebant. Supervenerunt his tres rhodiæ quadriremes, et erant atticæ tres apertæ naves, ad tuendos maritimos agros comparatæ. Hac classe si urbs agrique Atheniensium defenderentur, satis in præsentia existimanti Claudio esse, majoris etiam rei fortuna oblata est.

XXIII. Exsules ab Chalcide, regiorum injuriis pulsi, attulerunt, occupari Chalcidem sine certamine ullo posse. Nam et Macedonas, quia nullus in propinquo sit hostium metus, vagari passim, et oppidanos, præsidio Macedonum fretos, custodiam urbis negligere. His auctoribus profectus, quanquam Sunium ita mature pervenerat, ut inde provehi ad primas angustias Eubœæ posset; ne superato promontorio conspiceretur, classem in statione usque ad noctem tenuit. Primis tenebris movit; et tranquillo pervectus Chalcidem, paullo ante lucem, qua infrequentissima urbis sunt, paucis militibus turrim proximam murumque circa scalis cepit, alibi sopitis custodibus, alibi nullo custodiente. Progressi inde ad frequentia ædificiis loca, custodibus interfectis, refractaque porta, ceteram multitudinem armatorum acceperunt. Inde in totam urbem discursum est; aucto etiam tumultu, quod circa forum ignis tectis injectus erat. Conflagrarunt et horrea regia, et armamentarium cum ingenti apparatu

renfermait. On égorgea indistinctement et ceux qui fuyaient et ceux qui voulaient résister; on frappait surtout ou l'on forçait à fuir tout homme en état de porter les armes. Sopater l'Arcanien, qui commandait la garnison, fut tué avec les autres. Après quoi l'on réunit tout le butin dans le forum, d'où on le transporta à bord des vaisseaux. Les Rhodiens enfoncèrent la prison, et rendirent la liberté aux captifs que Philippe y tenait cachés comme dans le lieu le plus sûr. Enfin on renversa et on mutila les statues du roi. Alors la trompette ayant sonné le départ, on se rembarqua, et la flotte retourna au Pirée, d'où elle était partie. Si les Romains avaient eu assez de forces pour occuper Chalcis sans abandonner la défense d'Athènes, c'eût été, dès le commencement de la guerre, un grand avantage que d'enlever au roi la possession de Chalcis et de l'Euripe; car si les Thermopyles ferment l'entrée de la Grèce par terre, le détroit de l'Euripe est la clef de ce pays par mer.

XXIV. Philippe était alors à Démétriade; c'est là qu'il apprit le désastre de ses alliés. Il était trop tard pour les secourir, leur ruine étant consommée; mais de l'impossibilité de les secourir au désir de la vengeance il n'y avait qu'un pas. Il partit donc avec cinq mille hommes d'infanterie légère et trois cents chevaux, et courut pour ainsi dire jusqu'à Chalcis, se croyant sûr d'y surprendre les Romains. Trompé dans cet espoir, et n'ayant pu arriver que pour être témoin du triste spectacle que présentaient les ruines encore fumantes d'une ville alliée, il y laissa quelques-uns des siens, en très-petit nombre, pour ensevelir les victimes de la guerre; puis, retournant sur ses pas aussi rapidement qu'il était arrivé, il passa l'Euripe sur un pont, traversa la Béotie et marcha sur Athènes; il se flattait que cette nouvelle entreprise aurait un meilleur succès. Il eut réussi, en effet, sans un de ces coureurs que les Grecs appellent Hémérodromes, parce que dans un jour ils parcourent un chemin considérable; cet homme ayant aperçu, du poste où il était en vedette, l'armée du roi qui était en marche, prit les devants et parvint à Athènes au milieu de la nuit. Les habitants étaient plongés dans le sommeil; ils n'étaient pas sur leurs gardes : c'est là ce qui avait perdu Chalcis peu de jours auparavant. Réveillés à la hâte par le coureur, le préteur d'Athènes et Dioxippe, capitaine d'une cohorte de mercenaires, rassemblèrent leurs troupes dans le forum, et firent sonner la trompette du haut de la citadelle pour avertir tous les citoyens de l'approche des ennemis. On courut aussitôt de tous les points de la ville aux portes et aux remparts. Quelques heures après, un peu avant le jour cependant, Philippe parut sous les murs. Lorsqu'il vit beaucoup de feux allumés et qu'il entendit un bruit confus d'hommes qui s'agitaient, comme il arrive ordinairement dans une alerte, il s'arrêta et donna ordre à ses soldats de faire halte et de prendre quelque repos; il était décidé à employer la force ouverte, puisque la ruse avait échoué. Ce fut du côté de la porte Dipyle qu'il attaqua la ville : cette porte, placée pour ainsi dire à l'entrée d'Athènes, est un peu plus haute et plus large que toutes les autres; deux voies spacieuses y aboutissent, l'une au dedans, l'autre au dehors : la première per-

machinarum tormentorumque. Cædes inde passim fugientium pariter ac repugnantium fieri cœpta est; nec ullo jam, qui militaris ætatis esset, non aut cæso, aut fugato; Sopatro etiam Acarnane præfecto præsidii interfecto, præda omnis primo in forum collata, deinde in naves imposita. Carcer etiam ab Rhodiis refractus; emissique captivi, quos Philippus tanquam in tutissimam custodiam condiderat. Statuis inde regis dejectis truncatisque, signo receptui dato, conscenderunt naves, et Pireum, unde profecti erant, redierunt. Quod si tantum militum romanorum fuisset, ut et Chalcis teneri, et non deseri præsidium Athenarum potuisset; magna res principio statim belli, Chalcis et Euripus adempta regi forent. Nam ut terra Thermopylorum angustiæ Græciam, ita mari fretum Euripi claudit.

XXIV. Demetriade tum Philippus erat. Quo quum esset nuntiata clades sociæ urbis, quanquam serum auxilium perditis erat, tamen, quæ proxima auxilio est, ultionem petens, cum expeditis quinque millibus peditum, et trecentis equitibus extemplo profectus, cursu prope Chalcidem contendit, haudquaquam dubius opprimi Romanos posse. A qua destitutus spe, nec quicquam aliud, quam ad deforme spectaculum semirutæ ac fumantis sociæ urbis quum venisset, paucis vix, qui sepelirent bello absumptos, relictis, æque raptim ac venerat, transgressus ponte Euripum, per Bœotiam Athenas ducit, pari incepto haud disparem eventum ratus responsurum. Et respondisset, ni speculator (hemerodromos vocant Græci, ingens die uno cursu emetientes spatium), contemplatus regium agmen e specula quadam, prægressus nocte media Athenas pervenisset. Idem ibi somnus, eademque negligentia erat, quæ Chalcidem dies ante paucos prodiderat. Excitati nuntio trepido et prætor Atheniensium, et Dioxippus præfectus cohortis mercede militantium auxiliorum, convocatis in forum militibus, tuba signum ex arce dari jubent, ut hostes adesse omnes scirent. Ita undique ad portas, ad muros discurrunt. Paucas post horas Philippus, aliquanto tamen ante lucem, appropinquans urbi, conspectis luminibus crebris, et fremitu hominum trepidantium, ut in tali tumultu, exaudito, sustinuit signa: et considere ac conquiescere agmen jussit, vi aperta propalam usurus, quando parum dolus profuerat. Ab Dipylo accessit. Porta ea, velut in ore urbis posita, major aliquanto patentiorque, quam ceteræ, est: et intra eam

mettait aux habitants de se rendre du forum à la porte en ordre de bataille ; la seconde est une chaussée de mille pas environ, qui conduisait au gymnase de l'Académie et laissait un libre espace à la cavalerie et à l'infanterie ennemies pour se développer. Ce fut par cette chaussée que les Athéniens, après s'être formés en bataille derrière la porte, débouchèrent avec le renfort d'Attale et la cohorte de Dioxippe. En les voyant, Philippe crut les tenir en sa puissance et pouvoir satisfaire cette soif de carnage dont il brûlait depuis longtemps ; car Athènes était celle des villes de la Grèce qu'il haïssait le plus. Il engagea son armée « à combattre les yeux fixés sur lui, et à ne pas oublier qu'enseignes et soldats devaient se trouver partout où serait le roi. » Puis il poussa son cheval contre les ennemis, emporté par l'amour de la gloire autant que par la colère. Une foule immense couronnait les remparts comme pour jouir d'un spectacle, et Philippe était jaloux qu'on le vît payer de sa personne. Il s'élança en avant de sa ligne avec quelques cavaliers, et fondit au milieu des Athéniens, animant ainsi les siens d'une vive ardeur et jetant l'épouvante parmi les ennemis. Il en blessa un grand nombre de sa propre main, tant de près que de loin, repoussa les Athéniens et les poursuivit en personne jusqu'à la porte. Le passage qu'elle offrait se trouvant trop étroit pour la foule qui s'y pressait, Philippe put y faire un affreux carnage ; puis il se retira sans être inquiété, malgré l'imprudence avec laquelle il s'était avancé. Ceux qui garnissaient les tours de la ville n'osaient point faire usage de leurs traits, de peur d'atteindre leurs compagnons, confondus pêle-mêle avec les ennemis. Dès ce moment, les Athéniens se tinrent enfermés dans leurs murs. Philippe donna le signal de la retraite et alla camper au Cynosarge, où il y a un temple à Hercule et un gymnase entouré d'un bois sacré. Le Cynosarge, le Lycée et tous les endroits sacrés, tous les lieux de plaisance des environs d'Athènes furent livrés aux flammes ; les Macédoniens détruisirent non-seulement les maisons, mais les tombeaux mêmes, et dans leur colère aveugle ils ne respectèrent ni les lois divines ni les lois humaines.

XXV. Le lendemain, les portes, qui d'abord étaient restées fermées, s'ouvrirent tout à coup pour recevoir les renforts qu'Attale envoyait d'Égine et les Romains qui venaient du Pirée ; Philippe se retira alors à trois milles environ d'Athènes. De là il marcha sur Éleusis, espérant surprendre le temple et la forteresse qui le domine et l'entoure. Mais il s'aperçut que les postes étaient sur leurs gardes et que la flotte arrivait du Pirée au secours de la place ; il renonça donc à cette entreprise et se dirigea vers Mégare, puis directement vers Corinthe. Là il apprit que la ligue achéenne s'était réunie à Argos, et, au moment où on s'y attendait le moins, il se présenta dans l'assemblée. On y délibérait sur la guerre contre Nabis, tyran de Lacédémone. Depuis que Philopémen avait été remplacé dans le commandement par Cycliades, général beaucoup moins habile, les ressources des Achéens s'épuisaient. Nabis avait profité de cette circonstance pour rallumer la guerre ; il ravageait les terres de ses voisins et commençait même à menacer leurs villes. C'était pour le combattre qu'on s'occupait alors de régler le contingent de

extraque latæ sunt viæ, ut et oppidani dirigere aciem a foro ad portam possent : et extra limes mille ferme passus longus, in Academiæ gymnasium ferens, pediti equitique hostium liberum spatium præberet. Eo limite Athenienses cum Attali præsidio et cohorte Dioxippi, acie intra portam instructa, signa extulerunt. Quod ubi Philippus vidit, habere se hostes in potestate ratus, et diu optata cæde (neque enim ulli græcarum civitatum infestior erat) expleturum, cohortatus milites, « ut, se intuentes, pugnarent, scirentque ibi signa, ibi aciem esse debere, ubi rex esset, » concitat in hostes equum, non ira tantum, sed etiam gloria elatus ; quod, ingenti turba completis etiam ad spectaculum muris, conspici se pugnantem egregium ducebat. Aliquantum ante aciem cum equitibus paucis evectus in medios hostes, ingentem quum suis ardorem, tum pavorem hostibus, injecit. Plurimos manu sua cominus eminusque vulneratos compulsosque in portam, consecutus et ipse, quum majorem in angustiis trepidantium edidisset cædem, in temerario incepto tutum tamen receptum habuit : quia, qui in turribus portæ erant, sustinebant tela, ne in permixtos hostibus suos conjicerent. Intra muros deinde tenentibus milites Atheniensibus, Philippus, signo receptui dato, castra ad Cynosarges (templum Herculis, gymnasiumque, et lucus erat circumjectus) posuit. Sed et Cynosarges, et Lyceum, et quidquid sancti amœnive circa urbem erat, incensum est, dirutaque non tecta solum, sed etiam sepulcra, nec divini humanive juris quicquam præ impotenti ira est servatum.

XXV. Postero die, quum primo clausæ fuissent portæ, deinde subito apertæ, quia præsidium Attali ab Ægina, Romanique ab Piræo intraverant urbem, castra ab urbe retulit rex tria ferme millia passuum. Inde Eleusinem profectus, spe improviso templi castellique, quod et imminet et circumdatum est templo, capiendi, quum haudquaquam neglectas custodias animadvertisset, et classem a Piræeo subsidio venire, omisso incepto, Megaram, ac protinus Corinthum ducit. Et quum Argis Achæorum concilium esse audisset, inopinantibus Achæis, concioni ipsi supervenit. Consultabant de bello adversus Nabin tyrannum Lacedæmoniorum : qui, translato imperio a Philopœmene ad Cycliadam, nequaquam parem illi ducem, dilapsa cernens Achæorum auxilia, redintegraverat bellum, agrosque finitimorum vastabat ; et jam urbibus quoque erat terribilis. Adversus hunc hostem, quum, quantum ex quaque civitate militum scriberetur, consul-



troupes que devait fournir chaque cité de la ligue. Philippe promit de les délivrer de toute inquiétude du côté de Nabis et des Lacédémoniens; il s'engagea non-seulement à préserver les terres des alliés de tout pillage, mais à rejeter tous les fléaux de la guerre sur la Laconie, en y conduisant aussitôt son armée. Cette offre fut accueillie par des applaudissements unanimes. « Mais, ajouta-t-il, il est juste que tout en vous offrant pour vos possessions le secours de mes armes, je ne compromette pas la sûreté des miennes. Si donc vous le jugez convenable, mettez sur pied ce qu'il faut de troupes pour défendre Orée, Chalcis et Corinthe; par là je n'aurai rien à craindre sur mes derrières et je pourrai sans inquiétude tomber sur Nabis et les Lacédémoniens. » Les Achéens comprirent alors le but de ses offres si généreuses et de ses promesses de secours contre les Lacédémoniens; ils virent que Philippe ne cherchait qu'à emmener leur jeunesse hors du Péloponèse pour s'en faire des otages et engager la ligue dans la guerre contre les Romains. Le préteur Cycliades crut inutile de relever ses propositions insidieuses; il se borna à répondre que les lois des Achéens défendaient de traiter d'autres affaires que celles qui étaient l'objet de la convocation; et, lorsqu'on eut décrété la levée d'une armée pour combattre Nabis, il congédia l'assemblée qu'il avait présidée avec courage et indépendance, bien que, jusqu'à ce jour, il eût passé pour l'un des courtisans les plus dévoués du roi. Philippe, frustré d'une grande espérance, enrôla quelques volontaires, puis retourna à Corinthe et de là dans l'Attique.

XXVI. Pendant que Philippe était en Achaïe, Philoclès, un des généraux du roi, partit de l'Eubée avec deux mille Thraces et Macédoniens pour ravager les frontières de l'Attique, et franchit le défilé du Cythéron du côté d'Éleusis. Puis il envoya la moitié de ses troupes piller la campagne, et il se tint caché avec le reste dans un lieu propre à une embuscade, pour être prêt à tomber brusquement et à l'improviste sur les ennemis en désordre si, du fort d'Éleusis, ils faisaient une sortie contre ses fourrageurs. Le piége ayant été découvert, Philoclès rappela les soldats qui s'étaient dispersés pour piller, les mit en bataille et alla faire le siége de la forteresse d'Éleusis. Il y fut très-maltraité, se retira et fit sa jonction avec Philippe, qui arrivait d'Achaïe. Ce prince essaya aussi d'enlever la forteresse; mais la flotte romaine accourue du Pirée, et le renfort qu'elle introduisit dans la place le forcèrent à renoncer à son entreprise. Il divisa alors son armée, chargea Philoclès d'en conduire une partie à Athènes, et se dirigea lui-même avec l'autre vers le Pirée. Il espérait que la diversion de Philoclès, qui, en s'avançant jusqu'au pied des murs et en menaçant la ville d'un assaut, y retiendrait les Athéniens, lui permettrait de s'emparer du Pirée qu'on aurait laissé avec une faible garnison. L'attaque du Pirée ne lui réussit pas mieux que celle d'Éleusis : c'étaient à peu près les mêmes troupes qui les défendaient. Du Pirée le roi se porta tout à coup sur Athènes; mais, assailli brusquement par un corps d'infanterie et de cavalerie dans l'étroit espace compris entre les deux murs à

tarent; Philippus, dempturum se iis curam, quod ad Nabin et Lacedæmonios attineret, pollicitus; nec tantum agros sociorum populationibus prohibiturum, sed terrorem omnem belli in ipsam Laconicam, ducto eo extemplo exercitu, translaturum. Hæc oratio quum ingenti hominum assensu acciperetur : « Ita tamen æquum est, inquit, me vestra meis armis tutari, ne mea interim nudentur præsidiis. Itaque, si vobis videtur, tantum parate militum, quantum ad Oreum, et Chalcidem, et Corinthum tuenda satis sit : ut, meis ab tergo tutis, securus bellum Nabidi inferam et Lacedæmoniis. » Non fefellit Achæos, quo spectasset tam benigna pollicitatio, auxilium que oblatum adversus Lacedæmonios : id quæri, ut obsidem Achæorum juventutem educeret ex Poloponneso, ad illigandam romano bello gentem. Et id quidem coarguere Cycliadas prætor Achæorum nihil attinere ratus, id modo quum dixisset, non licere legibus Achæorum de aliis rebus referre, quam propter quas convocati essent; decreto de exercitu parando adversus Nabin facto, concilium fortiter ac libere habitum dimisit; inter assentatores regios ante eam diem habitus. Philippus, magna spe depulsus, voluntariis paucis militibus conscriptis, Corinthum atque in atticam terram rediit.

XXVI. Per eos ipsos dies, quibus Philippus in Achaia fuit, Philocles præfectus regius, ex Eubœa profectus cum duobus millibus Thracum Macedonumque ad depopulandos Atheniensium fines, e regione Eleusinis saltum Cithæronis transcendit. Inde dimidia parte militum ad prædandum passim per agros dimissa, cum parte ipse occultus loco ad insidias opportuno consedit, ut, si ex castello ab Eleusine in prædantes suos impetus fieret, repente hostes effusos ex improviso adoriretur. Non fefellere insidiæ. Itaque revocatis, qui discurrerant ad prædandum, militibus, instructisque, ad oppugnandum castellum Eleusinem profectus, cum multis inde vulneribus recessit, Philippoque se venienti ex Achaia conjunxit. Tentata et ab ipso rege oppugnatio ejus castelli est, sed naves Romanæ, a Piræeo venientes, intromissumque præsidium absistere incepto coegerunt. Diviso deinde exercitu, rex cum parte Philoclem Athenas mittit, cum parte ipse Piræeum pergit : ut, quum Philocles subeundo muros, et comminanda oppugnatione contineret urbe Athenienses, ipsi Piræeum levi cum præsidio relictum expugnandi facultas esset. Ceterum nihilo ei Piræei, quam Eleusinis, facilior, iisdem fere defendentibus, oppugnatio fuit. A Piræeo Athenas repente duxit. Inde eruptione



demi détruits qui joignent Athènes au Pirée, il fut repoussé, et, renonçant au siége de la ville, il partagea de nouveau ses troupes avec Philoclès, et alla ravager la campagne. Dans ses dévastations précédentes il s'était borné à détruire les tombeaux qui entourent Athènes; cette fois, il ne voulut rien épargner dans ses profanations; il fit démolir et incendier les temples consacrés aux dieux dans chaque bourgade. L'Attique était couverte de chefs-d'œuvre de ce genre, grâce à l'abondance de ses marbres et au génie de ses artistes; aussi la fureur du roi trouva-t-elle à se satisfaire. Il ne se contenta point de démolir les temples et de renverser les statues des dieux, il fit briser les pierres mêmes, pour empêcher qu'elles ne servissent à relever ces ruines s'il les laissait entières. Quand il eut ainsi assouvi sa colère, ou plutôt quand sa colère n'eut plus où se prendre, il passa du territoire ennemi dans la Boétie, et ne fit plus rien de mémorable en Grèce.

XXVII. Le consul Sulpicius était alors campé entre Apollonie et Dyrrachium, non loin du fleuve Apsus. Il y manda L. Apustius, son lieutenant, et l'envoya, avec une partie de ses forces, ravager les terres ennemies. Apustius se jeta sur les frontières de la Macédoine, emporta du premier assaut les forts de Corrage, Gérunie et Orgesse, et se présenta devant Antipatrie, ville située dans un étroit défilé. Il invita d'abord les chefs à une conférence, et chercha à leur persuader de se confier à la générosité des Romains. Mais, voyant que la hauteur de leurs murailles et l'assiette de leur ville leur faisaient dédaigner ses propositions, il eut recours à la force des armes, s'empara d'Antipatrie, et, après avoir égorgé tous les jeunes gens et abandonné tout le butin aux soldats, il fit raser les murs et incendier les maisons. La crainte d'un sort pareil décida la place de Codrion, malgré ses défenses naturelles et ses fortifications, à se rendre sans coup férir. On y laissa une garnison, puis on prit d'assaut la ville de Gnide, dont le nom seul est connu à cause de cette autre Gnide, si célèbre en Asie. Le lieutenant retournait vers le consul, chargé d'un assez riche butin, lorsque Athénagoras, un des généraux du roi, fondit sur son arrière-garde, au passage d'un fleuve, et porta le désordre dans les derniers rangs. Aux cris d'alarme de ses soldats, Apustius accourut à toute bride, ordonna aux enseignes de faire volte-face, plaça les bagages au centre et rangea son armée en bataille. Le choc des Romains ne put dès lors être soutenu par les troupes du roi : elles laissèrent beaucoup de morts et plus encore de prisonniers. Le lieutenant remit l'armée en bon état au consul, et fut aussitôt renvoyé sur sa flotte.

XXVIII. Le succès de cette expédition, qui ouvrait assez heureusement la campagne, fit arriver au camp romain les petits souverains et les chefs voisins de la Macédoine, Pleuratus, fils de Scerdilédus, Amynander, roi des Athamanes, et un chef dardanien, Baton, fils d'un certain Longarus, qui avait fait en son nom la guerre à Démétrius, père de Philippe. Ils venaient offrir des secours; le consul répondit qu'il emploierait les services des Dardaniens et de Pleuratus, lorsque son armée

subita peditum equitumque inter angustias semiruti muri, qui brachiis duobus Piræeum Athenis jungit, repulsus; omissa oppugnatione urbis, diviso cum Philocle rursus exercitu, ad vastandos agros profectus, quum priorem populationem sepulcris circa urbem diruendis exercuisset, ne quid inviolatum relinqueret, templa deum, quæ pagatim sacrata habebant, dirui atque incendi jussit. Exornata eo genere operum eximie terra attica, et copia domestici marmoris, et ingeniis artificum, præbuit huic furori materiam. Neque enim diruere modo ipsa templa, ac simulacra evertere satis habuit; sed lapides quoque, ne integri cumularent ruinas, frangi jussit : et, postquam non tam ira satiata, quam iræ exercendæ materia hæc deerat, agro hostium in Bœotiam excessit, nec aliud quicquam dignum memoria in Græcia agit.

XXVII. Consul Sulpicius eo tempore inter Apolloniam ac Dyrrhachium ad Apsum flumen habebat castra : quo arcessitum L. Apustium legatum, cum parte copiarum ad depopulandos hostium fines mittit. Apustius, extrema Macedoniæ populatus, Corrago, et Gerunio, et Orgesso castellis primo impetu captis, ad Antipatriam, in faucibus angustis sitam urbem, venit. Ac primo evocatos principes ad colloquium, ut fidei Romanorum se committerent, pellicere est conatus : deinde, ubi, magnitudine ac mœnibus situque urbis freti, dicta aspernabantur, vi atque armis adortus, expugnavit; puberibusque interfectis, præda omni militibus concessa, diruit muros, atque urbem incendit. Hic metus Codrionem, satis validum et munitum oppidum, sine certamine ut dederetur Romanis, effecit. Præsidio ibi relicto, Cnidus (nomen propter alteram in Asia urbem, quam oppidum, notius) vi capitur. Revertentem legatum ad consulem cum satis magna præda, Athenagoras quidam regius præfectus in transitu fluminis a novissimo agmine adortus, postremos turbavit. Ad quorum clamorem et trepidationem quum revectus equo propere legatus signa convertisset, conjectisque in medium sarcinis aciem direxisset; non tulere impetum romanorum militum regii. Multi ex iis occisi; plures capti. Legatus, incolumi exercitu reducto ad consulem, remittitur inde extemplo ad classem.

XXVIII. Hac satis felici expeditione bello commisso, reguli ac principes accolæ Macedonum in castra romana veniunt, Pleuratus Scerdilædi filius, et Amynander Athamanum rex, et ex Dardanis Bato, Longari filius. Bellum suo nomine Longarus cum Demetrio Philippi patre ges-



aurait mis le pied en Macédoine : il chargea Amynander de soulever les Étoliens. Les ambassadeurs d'Attale étaient arrivés aussi dans le même temps ; on leur recommanda de dire à leur maître qu'il attendît la flotte romaine à Égine, où il hivernait, et qu'après avoir été rejoint par elle, il poursuivît, comme auparavant, la guerre maritime contre Philippe. Des députés allèrent presser les Rhodiens de prendre part aux opérations. De son côté, Philippe, depuis son retour en Macédoine, déployait une grande activité dans ses préparatifs ; son fils Persée, quoique très-jeune encore, alla, sous la direction d'amis sûrs, qui devaient guider son inexpérience, s'emparer, avec une partie des troupes, des défilés qui débouchent dans la Pélagonie. Sciathos et Péparèthe, villes qui n'étaient pas sans importance et pouvaient offrir à la flotte ennemie une conquête utile et fructueuse, furent détruites par ordre du roi. Les Étoliens furent surveillés par une ambassade qui avait mission d'empêcher ce peuple si remuant de trahir sa foi à l'arrivée des Romains.

XXIX. Une assemblée générale des Étoliens, ou Panétolium, devait avoir lieu ; le jour en avait été fixé. Afin de s'y trouver, les députés du roi hâtèrent leur marche ; de son côté l'envoyé du consul L. Furius Purpuréo ne fit pas moins de diligence. Les ambassadeurs d'Athènes se rendirent aussi à l'assemblée. Les Macédoniens, qui étaient les alliés les plus récents, furent entendus les premiers. Ils déclarèrent « que rien n'étant changé, ils n'avaient eux-mêmes aucun changement à proposer : les mêmes motifs qui avaient porté les Étoliens à faire la paix avec Philippe, après avoir éprouvé l'inutilité d'une alliance avec les Romains, devaient aujourd'hui leur faire respecter cette paix qu'ils avaient conclue. Aimez-vous mieux, ajouta l'un des ambassadeurs, imiter les Romains, dirai-je dans leur insolence ou dans leur légèreté? eux qui naguère faisaient répondre à vos députés à Rome : Pourquoi vous adresser à nous, Étoliens, lorsque vous ne nous avez pas consultés pour faire la paix avec Philippe? Aujourd'hui ils vous demandent de marcher avec eux contre ce prince. Précédemment c'était à cause de vous, c'était pour vous qu'ils avaient pris les armes contre lui, ils le feignaient du moins ; aujourd'hui ils vous défendent de rester en paix avec Philippe. Ce fut aussi pour secourir Messine qu'ils abordèrent la première fois en Sicile ; la seconde fois, c'était pour affranchir Syracuse du joug des Carthaginois. Et maintenant Messine, Syracuse, la Sicile tout entière sont en leur pouvoir ; et cette province, devenue tributaire des Romains, courbe son front sous leurs haches et leurs faisceaux. Peut-être, en songeant que vous voici réunis à Naupacte, en vertu de vos lois, sur la convocation de magistrats élus par vous, et que vous êtes libres de choisir vos alliés et vos ennemis, libres de vous prononcer pour la paix ou pour la guerre, peut-être croyez-vous que les Siciliens aussi peuvent choisir Syracuse ou Messine, ou Lilybée, pour y tenir leur assemblée? Non ; le préteur romain règle seul les convocations : c'est sur son ordre seulement que se réunissent les Siciliens ; du haut de son tribunal il leur dicte ses superbes arrêts ; il ne se montre qu'escorté de licteurs ; les verges menacent leur dos ; les haches sont sus-

serat. Pollicentibus auxilia respondit consul, Dardanorum et Pleurati opera, quum exercitum in Macedoniam induceret, se usurum. Amynandro Ætolos concitandos ad bellum attribuit. Attali legatis (nam ii quoque per id tempus venerant) mandat, ut Æginæ rex, ubi hibernabat, classem romanam opperiretur : qua adjuncta, bello maritimo, sicut ante, Philippum urgeret. Ad Rhodios quoque missi legati, ut capescerent partem belli. Nec Philippus segnius (jam enim in Macedoniam pervenerat) apparabat bellum. Filium Persea, puerum admodum, datis ex amicorum numero, qui ætatem ejus regerent, cum parte copiarum ad obsidendas angustias, quæ ad Pelagoniam sunt, mittit. Sciatum et Peparethum, haud ignobiles urbes, ne classi hostium prædæ ac præmio essent, diruit. Ad Ætolos mittit legatos, ne gens inquieta adventu Romanorum fidem mutaret.

XXIX. Consilium Ætolorum stata die, quod Panætolium vocant, futurum erat. Huic ut occurrerent, et legati regis iter accelerarunt, et ab consule missus L. Furius Purpureo legatus venit. Atheniensium quoque legati ad id concilium occurrerunt. Primi Macedones, cum quibus recentissimum fœdus erat, auditi sunt. Qui, « nulla nova re, nihil se novi habere, quod afferrent, dixerunt. quibus enim de causis, experta inutili societate romana, pacem cum Philippo fecissent, compositam semel servare eos debere. An imitari, inquit unus ex legatis, Romanorum licentiam, an levitatem dicam, mavultis? qui quum legatis vestris Romæ responderi ita jussissent, quid ad nos venitis, Ætoli, sine quorum auctoritate pacem cum Philippo fecistis? iidem nunc, ut bellum secum adversus Philippum geratis, postulant. Et antea propter vos, et pro vobis arma sumpta adversus eum simulabant ; nunc vos in pace esse cum Philippo prohibent. Messanæ ut auxilio essent, primo in Siciliam transcenderunt : iterum, ut Syracusas oppressas ab Carthaginiensibus in libertatem eximerent. Et Messanam, et Syracusas, et totam Siciliam ipsi habent, vectigalemque provinciam securibus et fascibus subjecerunt. Scilicet, sicut vos Naupacti legibus vestris per magistratus a vobis creatos concilium habetis, socium hostemque libere, quem velitis, lecturi, pacem ac bellum arbitrio habituri vestro ; sic Siculorum civitatibus, Syracusas aut Messanam, aut Lilybæum indicitur concilium. Prætor romanus conventus agit ; eo imperio evocati conveniunt : excelso in suggestu superba jura

pendues sur leurs têtes; et, chaque année, c'est un nouveau maître que le sort leur envoie. Doivent-ils s'en étonner? le peuvent-ils même, lorsqu'ils voient toutes les villes d'Italie, Rhège, Tarente, Capoue, et tant d'autres que je ne nomme pas, aux portes de Rome, sur les ruines desquelles Rome s'est élevée, s'humilier sous le même joug? Et encore Capoue est-elle autre chose que le tombeau et le monument funèbre du peuple campanien? Ses habitants n'ont-ils pas été enlevés comme des morts et transportés sur une terre étrangère? débris de cité, sans sénat, sans peuple, sans magistrats, assemblage monstrueux, offrant à ceux qui l'habitent un spectacle plus hideux que le néant même. C'est folie que de se fier à ces étrangers; entre eux et nous le langage, les mœurs et les lois ont jeté une barrière plus insurmontable que la mer et les terres qui nous séparent! Peut-on espérer qu'une fois maîtres du pays, ils y laissent rien de ce qui subsiste? La puissance de Philippe vous inspire de l'ombrage pour votre liberté? Et pourtant lorsqu'il aurait pu à juste titre se montrer irrité contre vous, il ne vous a demandé que la paix; aujourd'hui même il ne réclame que le maintien de la paix jurée. Laissez prendre à ces légions étrangères l'habitude de résider en Grèce, et façonnez-vous au joug; plus tard, lorsque vous aurez les Romains pour maîtres, ce sera en vain que vous rechercherez l'alliance de Philippe. Étoliens, Acarnaniens et Macédoniens, nous tous qui parlons le même langage, nous pouvons, sur de futiles prétextes, nous séparer pour un moment, puis nous réunir de nouveau; mais, avec des étrangers, avec des Barbares, tous les Grecs sont et seront dans un état de guerre permanent. La nature, qui est immuable, et non des causes qui peuvent changer tous les jours, les a faits ennemis. Je termine par où j'ai commencé: c'est ici même qu'il y a trois ans, cette même assemblée a décrété la paix avec le même Philippe, au grand déplaisir de ces mêmes Romains qui veulent la troubler aujourd'hui que vos serments l'ont cimentée. La fortune n'ayant rien changé à cette délibération, je ne vois pas pourquoi vous-mêmes vous y changeriez rien. »

XXX. Après les Macédoniens, du consentement et à la demande même des Romains, on introduisit les députés athéniens; l'horreur de leurs souffrances donnait plus de force à leurs justes attaques contre la cruauté et la barbarie du roi. Ils déplorèrent les affreux ravages et la désolation de leurs campagnes: « Ils ne se plaignaient pas, dirent-ils, d'avoir été traités en ennemis par un ennemi: la guerre avait ses droits qu'on pouvait exercer de même qu'il fallait s'y soumettre. L'incendie des récoltes, la ruine des habitations, l'enlèvement des hommes et des bestiaux étaient des calamités plutôt déplorables que révoltantes pour ceux qui les enduraient. Mais ce dont ils se plaignaient, c'est que cet homme qui traitait les Romains d'étrangers et de barbares eût foulé aux pieds toutes les lois divines et humaines. Dans sa première dévastation il avait fait une guerre sacrilége aux dieux des enfers; dans la seconde, aux dieux du ciel. Tous les tombeaux et les monuments de l'Attique étaient détruits; les mânes de tous leurs concitoyens étaient privés de leurs asiles; leurs ossements ne reposaient plus au sein

reddentem, stipatum lictoribus vident; virgæ tergo, secures cervicibus imminent: et quotannis alium atque alium dominum sortiuntur. Nec id mirari debent, aut possunt, quum Italiæ urbes Rhegium, Tarentum, Capuam, ne finitimas nominem, quarum ruinis crevit urbs romana, eidem subjectas videant imperio. Capua quidem, sepulcrum ac monumentum campani populi, elato et extorri ejecto ipso populo, superest; urbs trunca, sine senatu, sine plebe, sine magistratibus, prodigium, relicta crudelius habitanda, quam si deleta foret. Furor est, si alienigenæ homines, plus lingua et moribus et legibus, quam maris terrarumque spatio discreti, hæc tenuerint, sperare, quicquam eodem statu mansurum. Philippi regnum officere aliquid videtur libertati vestræ; qui, quum merito vestro vobis infestus esset, et nihil a vobis ultra, quam pacem, petiit, fidemque hodie pacis pactæ desiderat? Assuefacite his terris legiones externas, et jugum accipite: sero ac nequicquam, quum dominum romanum habebitis, socium Philippum quæretis. Ætolos, Acarnanas, Macedonas, ejusdem linguæ homines, leves ad tempus ortæ causæ disjungunt conjunguntque: cum alienigenis, cum barbaris æternum omnibus Græcis bellum est, eritque. Natura enim, quæ perpetua est, non mutabilibus in diem causis, hostes sunt. Sed, unde cœpit oratio mea, ibi desinet. Hoc eodem loco iidem homines de ejusdem Philippi pace triennio ante decrevistis, iisdem improbantibus eam pacem Romanis, qui nunc pactam et compositam turbare volunt. In qua consultatione nihil fortuna mutavit, cur vos mutetis, non video. »

XXX. Secundum Macedonas, ipsis Romanis ita concedentibus jubentibusque, Athenienses, qui fœda passi justius in crudelitatem sævitiamque regis invehi poterant, introducti sunt. Deploraverunt vastationem populationemque miserabilem agrorum. « Neque id se queri, quod hostilia ab hoste passi forent: esse enim quædam belli jura, quæ ut facere, ita pati sit fas. Sata exuri, dirui tecta, prædas hominum pecorumque agi, misera magis, quam indigna, patienti esse. Verum enim vero id se queri, quod is, qui Romanos alienigenas et barbaros vocet, adeo omnia simul divina humanaque jura polluerit, ut priore populatione cum infernis diis, secunda cum superis bellum nefarium gesserit: omnia sepulcra monumentaque diruta esse in finibus suis, omnium nu-

de la terre. Ils avaient des temples que leurs ancêtres, dispersés par dèmes, avaient consacrés dans chaque petit fort et dans chaque bourgade, et que plus tard, après leur réunion en une seule ville, ils n'avaient pas délaissés et négligés : tous ces temples avaient été livrés par Philippe à la flamme dévastatrice. Les statues des dieux gisaient à demi brûlées et mutilées au milieu des ruines de leurs sanctuaires. Ce qu'il avait fait de l'Attique, cette contrée naguère si belle et si riche, il le ferait, s'il le pouvait, de l'Italie et de la Grèce tout entière. Athènes elle-même aurait offert le même spectacle de désolation, si les Romains ne fussent venus à son secours. L'impiété de cet homme avait osé s'attaquer aux dieux gardiens de la ville, et à Minerve, protectrice de la citadelle ; elle s'était attaquée au temple de Cérès dans Éleusis, au Jupiter et à la Minerve du Pirée. Repoussé par la force des armes loin de leurs temples, loin même de leurs murs, il avait déchaîné sa fureur sur les édifices, qui n'avaient d'autre défense que la religion. Les Athéniens priaient donc et conjuraient les Étoliens de prendre leurs malheurs en pitié, et de se déclarer contre Philippe, ayant pour eux les dieux immortels et ensuite les Romains qui, après les dieux, étaient les premiers par la puissance. »

XXXI. L'envoyé romain prit alors la parole : « Tout le plan de mon discours, dit-il, vient d'être bouleversé d'abord par les Macédoniens, puis par les Athéniens. Les Macédoniens, au moment où j'allais me plaindre des violences exercées par Philippe contre tant de villes alliées de Rome, ont été les premiers à nous inculper ; c'est donc une apologie, et non plus une accusation que je dois vous présenter. Les Athéniens, en vous rappelant cette longue série d'attentats et de sacriléges commis contre tous les dieux, m'ont-ils laissé, à moi ou à tout autre, quelque reproche plus grave à articuler ? Ces mêmes plaintes, sachez-le bien, Cius, Abydos, Ænos, Maronée, Thasos, Paros, Samos, Larisse, Messène elle-même, la Messène d'Achaïe, peuvent les faire entendre ; ils vous dénonceront même des crimes plus odieux et plus atroces si Philippe a eu plus de moyens de leur nuire. Quant aux reproches qu'il nous adresse, si ce ne sont pas autant de titres de gloire, j'avoue que je renonce à nous en justifier. Il a parlé de Rhége, de Capoue, de Syracuse ; Rhége reçut dans ses murs, pendant la guerre de Pyrrhus, une de nos légions, que les habitants eux-mêmes avaient demandée pour leur défense : cette légion, au lieu de protéger la ville, s'en empara par une infâme trahison. Avons-nous approuvé cet attentat ? N'avons-nous pas poursuivi de nos armes ces soldats coupables ? Et lorsqu'ils furent tombés entre nos mains, lorsqu'ils eurent expié sous les verges et la hache leur perfidie envers nos alliés, n'avons-nous pas rendu aux habitants de Rhége leur ville, leurs terres, tous leurs biens, ainsi que leurs lois et leur liberté ? Syracuse gémissait sous le joug des tyrans étrangers, ce qui était le comble de l'indignité ; nous lui avons porté secours ; nous avons enduré près de trois années de fatigues, sur terre et sur mer, pour assiéger cette puissante cité ; et lorsque les Syracusains, qui s'étaient résignés à vivre esclaves plutôt que de

datos Manes, nullius ossa terra tegi : delubra sibi fuisse, quæ quondam pagatim habitantes in parvis illis castellis vicisque consecrata, ne in unam urbem quidem contributi majores sui deserta reliquerint. Circa ea omnia templa Philippum infestos circumtulisse ignes ; semiusta et truncata simulacra deum inter prostratos jacere postes templorum. Qualem terram Atticam fecerit, exornatam quondam opulentamque, talem eum, si liceat, Ætoliam, Græciamque omnem facturum. Urbis quoque suæ similem deformitatem futuram fuisse, nisi Romani subvenissent. Eodem enim scelere urbem colentes deos, præsidemque arcis Minervam petitam : eodem Eleusine Cereris templum, eodem Piræei Jovem Minervamque ; sed ab eorum non templis modo, sed etiam mœnibus vi atque armis repulsum, in ea delubra, quæ sola religione tuta fuerint, sævisse. Itaque se orare atque obsecrare Ætolos, ut misererti Atheniensium, ducibus diis immortalibus, deinde Romanis, qui secundum deos plurimum possint, bellum susciperent. »

XXXI. Tum romanus legatus : « Totam orationis meæ formam Macedones primum, deinde Athenienses mutarunt. Nam et Macedones, quum ad conquerendas Philippi injurias in tot socias nobis urbes venissem, ultro accusando Romanos, defensionem ut accusatione potiorem haberem, effecerunt : et Athenienses in deos superos inferosque nefanda atque inhumana scelera ejus referendo, quid mihi aut cuiquam relinquerunt, quod objicere ultra possim ? Eadem Cianos, Abydenos, Æneos, Maronitas, Thasios, Parios, Samios, Larissenses, Messenios hinc ex Achaia, existimate queri ; graviora etiam acerbioraque eos, quibus nocendi majorem facultatem habuit. Nam quod ad ea attinet, quæ nobis objecit, nisi gloria digna sunt, fateor ea defendi non posse. Rhegium et Capuam, et Syracusas nobis objecit. Rhegium Pyrrhi bello legio a nobis, Rheginis ipsis, ut mitteremus, orantibus, in præsidium missa, urbem, ad quam defendendam missa erat, per scelus possedit. Comprobavimus ergo id facinus ? an bello persecuti sceleratam legionem, in potestatem nostram redactam tergo et cervicibus pœnas sociis pendere quum coegissemus, urbem, agros, suaque omnia cum libertate legibusque Rheginis reddidimus ? Syracusanis oppressis ab externis tyrannis, quo indignius esset, quum tulissemus opem, et fatigati prope per triennium terra marique urbe munitissima oppugnanda essemus, quum jam ipsi Syracusani servire tyrannis, quam capi a nobis mallent, captam iisdem armis et liberatam

se rendre à nous, eurent enfin cédé à nos armes et furent délivrés du joug, ne leur avons-nous pas rendu leur ville? La Sicile, j'en conviens, est une de nos provinces; celles de ses cités qui ont embrassé le parti de Carthage, et qui ont uni leur haine à celle de nos ennemis pour nous faire la guerre, nous paient aujourd'hui des tributs et des impôts. Loin de le nier, nous voulons vous faire savoir, ainsi qu'à toutes les nations, que le sort de chaque peuple dépend de sa conduite envers Rome. Quant au châtiment des Campaniens, lorsqu'ils n'osent pas eux-mêmes s'en plaindre, pouvons-nous en avoir quelque regret? Pour eux nous avions soutenu contre les Samnites près de soixante-dix années d'une guerre souvent désastreuse pour nous; traités, mariages, alliances de familles, droit de cité, nous avions tout fait pour les attacher à nous; et, au moment de nos revers, ce sont ceux qui, les premiers de tous les peuples d'Italie, nous ont trahis en massacrant lâchement la garnison romaine, et en se livrant à Annibal. Plus tard, ce sont eux encore qui, furieux de se voir assiégés par nous, ont envoyé Annibal contre Rome. Il ne resterait plus rien de Capoue, il ne survivrait pas un seul de ses habitants qu'on ne pourrait s'indigner d'une vengeance si légitime. La conscience de leurs crimes en a poussé à se donner la mort beaucoup plus que nous n'en avons fait périr dans les supplices. Quant aux autres, si nous leur avons ôté leur patrie et leur territoire, nous leur avons du moins assigné des terres et un asile; la ville elle-même, innocente de leurs fautes, nous l'avons laissée subsister, et quiconque la verrait aujourd'hui ne pourrait croire qu'elle a été assiégée et prise d'assaut. Mais pourquoi parler de Capoue? Carthage vaincue n'a-t-elle pas obtenu de nous la paix et la liberté? Aussi tout ce que nous avons à craindre, c'est qu'une trop grande clémence envers les vaincus n'encourage souvent à tenter contre nous la fortune des combats. Je n'ajouterai rien pour notre défense, rien contre Philippe; les parricides dont ce prince a souillé son palais, les meurtres de ses parents et de ses amis, ses débauches plus monstrueuses, pour ainsi dire, que sa cruauté, vous sont mieux connues qu'à nous; car vous êtes plus voisins de la Macédoine. Revenons à ce qui vous concerne, Étoliens; nous avons, nous, entrepris, dans votre intérêt, la guerre contre Philippe; et vous, vous avez, sans nous consulter, fait la paix avec lui. Peut-être direz-vous que, nous voyant occupés à combattre Carthage, vous avez cédé à la crainte et reçu la loi que vous imposait le plus fort. Nous aussi, pressés par des ennemis plus redoutables, nous avons négligé à notre tour cette guerre à laquelle vous aviez renoncé. Mais aujourd'hui que la bonté des dieux a mis fin à la guerre punique, nous avons déployé toutes nos forces pour écraser la Macédoine, et nous vous offrons une occasion de rétablir les nœuds d'alliance et d'amitié qui vous unissaient à nous, à moins que vous n'aimiez mieux vous perdre avec Philippe que de vaincre avec les Romains. »

XXXII. Ce discours de Furius faisait pencher tous les esprits pour les Romains, quand Damocrite, préteur des Étoliens, corrompu, dit-on, par l'or de Philippe, sans se prononcer pour au-

urbem reddidimus. Neque infitias imus, Siciliam provinciam nostram esse, et civitates quæ in parte Carthaginiensium fuerunt, et uno animo cum illis adversus nos bellum gesserunt, stipendiarias nobis ac vectigales esse : quin contra, hoc et vos et omnes gentes scire volumus, pro merito cuique erga nos fortunam esse. An Campanorum pœnæ, de qua neque ipsi quidem queri possunt, nos pœniteat? Hi homines, quum pro iis bellum adversus Samnites per annos prope septuaginta cum magnis nostris cladibus gessissemus, ipsos fœdere primum, deinde connubio, atque inde cognationibus, postremo civitate nobis conjunxissemus, tempore nostro adverso primi omnium Italiæ populorum, præsidio nostro fœde interfecto, ad Annibalem defecerunt : deinde indignati se obsideri a nobis, Annibalem ad oppugnandam Romam miserunt. Horum si neque urbs ipsa, neque homo quisquam superesset, quis id durius, quam pro merito ipsorum, statutum indignari posset? Plures sibimet ipsi conscientia scelerum mortem consciverunt, quam a nobis supplicio affecti sunt. Ceteris ita oppidum, ita agros ademimus, ut agrum locumque ad habitandum daremus : urbem innoxiam stare incolumem pateremur; ut, qui hodie videat eam, nullum oppugnatæ captæve ibi vestigium inveniat. Sed quid ego Capuam dico? quum Carthagini victæ pacem ac libertatem dederimus. Magis illud est periculum, ne, nimis facile victis ignoscendo, plures ob id ipsum ad experiendam adversus nos fortunam belli incitemus. Hæc pro nobis dicta sint, hæc adversus Philippum; cujus domestica parricidia, et cognatorum amicorumque cædes, et libidinem inhumaniorem prope, quam crudelitatem, vos, quo propiores Macedoniæ estis, melius nostis. Quod ad vos attinet, Ætoli, nos pro vobis bellum suscepimus adversus Philippum; vos sine nobis cum eo pacem fecistis. Et forsitan dicatis bello punico occupatis nobis, coactos metu vos leges pacis ab eo, qui tum plus poterat, accepisse. Et nos, quum alia majora urgerent, depositum a vobis bellum et ipsi omisimus. Nunc et nos, deum benignitate punico perfecto bello, totis viribus nostris in Macedoniam incubuimus : et vobis restituendi vos in amicitiam societatemque nostram fortuna oblata est; nisi perire cum Philippo, quam vincere cum Romanis, mavultis. »

XXXII. Hæc dicta ab Romano quum essent, inclinatis omnium animis ad Romanos, Damocritus prætor Ætolo-



cun parti, déclara que « dans les affaires de haute importance, rien n'était plus funeste que la précipitation. Le repentir venait bientôt à la suite, mais toujours trop tard et inutilement, une décision prise à la hâte ne pouvant être ni rappelée ni remise en question. Quant à l'affaire présente, s'il était d'avis de la laisser venir à maturité, on pouvait dès ce moment fixer l'époque de la délibération. Les lois défendaient de voter la guerre ou la paix ailleurs que dans un Panétolium ou dans l'assemblée générale des Thermopyles; on n'avait donc qu'à décider sur-le-champ que le préteur convoquerait loyalement une assemblée lorsqu'il voudrait proposer la paix ou la guerre; et toutes les résolutions qui seraient discutées ou adoptées dans cette réunion seraient aussi légales et aussi valables que si elles émanaient d'un Panétolium ou d'une assemblée générale des Thermopyles. » Ainsi la question resta pendante, les députés se retirèrent, et Damocrite se vanta d'avoir agi dans l'intérêt des Étoliens : ils restaient libres de se prononcer pour celui des deux partis que favoriserait la fortune. Tel fut le résultat de l'assemblée des Étoliens.

XXXIII. Philippe poussait avec activité sur terre et sur mer ses préparatifs de guerre; il concentrait ses forces navales à Démétriade en Thessalie. Prévoyant qu'Attale et la flotte romaine quitteraient Égine au retour du printemps, il chargea Héraclide du commandement de ses vaisseaux et des côtes, comme il l'avait fait précédemment; lui-même il s'occupa de rassembler ses troupes de terre, se flattant d'avoir enlevé aux Romains deux puissants auxiliaires, les Étoliens d'une part, de l'autre les Dardaniens, parce qu'il avait fait fermer les gorges de la Pélagonie par son fils Persée. Le consul n'en était plus à préparer la guerre; déjà il s'était mis en campagne, et conduisait son armée par la Dassarétie, traînant avec lui, sans y toucher, le blé qu'il avait emporté de ses quartiers d'hiver; car le pays suffisait à l'entretien du soldat. La plupart des villes et des bourgades se soumirent volontairement ou par crainte : on en força quelques-unes; on en trouva d'autres abandonnées par les Barbares, qui s'étaient réfugiés dans les montagnes voisines. Le consul s'arrêta quelque temps à Lyncus, près du fleuve Béuus; de là ses fourrageurs allaient piller les greniers des Dassarétiens. Philippe voyait la désolation se répandre autour de lui, et une terreur profonde s'emparer des habitants; mais ignorant de quel côté avait tourné le consul, il détacha un escadron de cavalerie pour reconnaître la route qu'avaient prise ses ennemis. Sulpicius était dans la même incertitude : il savait que le roi avait quitté ses quartiers d'hiver; mais il ignorait de quel côté il s'avançait, et avait aussi envoyé des cavaliers à la découverte. Les deux détachements, partis de deux côtés différents, après avoir erré longtemps dans la Dassarétie sans connaître leur direction, finirent par se rencontrer. Ils furent avertis l'un et l'autre de l'approche de l'ennemi par le bruit des hommes et des chevaux qu'on entendait de loin. Aussi, longtemps avant d'être en présence, ils s'étaient préparés au combat, et dès

rum, pecunia, ut fama est, ab rege accepta, nihil aut huic aut illi parti assensus, « rem magni discriminis consiliis nullam esse tam inimicam, quam celeritatem, dixit. Celerem enim pœnitentiam, sed eamdem seram atque inutilem, sequi; quum præcipitata raptim consilia neque revocari, neque in integrum restitui possint. Deliberationis autem ejus, cujus ipse maturitatem exspectandam putaret, tempus ita jam nunc statui posse; quum legibus cautum esset, ne de pace bellove, nisi in Panætolico et Pylaico concilio, ageretur, decernerent extemplo, ut prætor sine fraude, quum de bello aut de pace agere velit, advocet concilium : et, quod tum referatur decernaturque, ut perinde jus ratumque sit, ac si in Panætolico aut Pylaico concilio actum esset. » Dimissis ita suspensa re legatis, egregie consultum genti aiebat. Nam, utrius partis melior fortuna belli esset, ad ejus societatem inclinaturos. Hæc in concilio Ætolorum acta.

XXXIII. Philippus impigre terra marique parabat bellum : navales copias Demetriadem in Thessaliam contrahebat. Attalum romanamque classem principio veris ab Ægina ratus moturos, navibus maritimæque oræ præfecit Heraclidem, quem et ante præfecerat. Ipse terrestres copias comparabat, magna se duo auxilia detraxisse Romanis credens, ex una parte Ætolos, ex altera Dardanos, faucibus ad Pelagoniam a filio Perseo interclusis. Ab consule non parabatur, sed gerebatur jam bellum. Per Dassaretiorum fines exercitum ducebat, frumentum, quod ex hibernis extulerat, integrum vehens; quod in usum militi satis esset, præbentibus agris. Oppida vicique partim voluntate, partim metu se tradebant. Quædam vi expugnata, quædam deserta, in montes propinquos refugientibus barbaris, inveniebantur. Ad Lyncum stativa posuit prope flumen Beuum; inde frumentatum circa horrea Dassaretiorum mittebat. Philippus consternata quidem omnia circa, pavoremque ingentem hominum cernebat; sed parum gnarus, quam partem petisset consul, alam equitum ad explorandum, quonam hostes iter intendissent, misit. Idem error apud consulem erat. Movisse ex hibernis regem sciebat, quam regionem petisset ignorans. Is quoque speculatum miserat equites. Hæ duæ alæ ex diverso, quum diu incertis itineribus vagatæ per Dassaretios essent, tandem in unum iter convenerunt. Neutros fefellit; ut fremitus procul hominum equorumque exauditus est, hostes appropinquare. Itaque prius, quam in conspectum venirent, equos armaque expedierant. Nec mora, ubi primum hostem vi-



qu'ils s'aperçurent, ils se chargèrent avec fureur. Ils se trouvaient égaux en nombre et en courage. C'était, de part et d'autre, l'élite de l'armée, et, pendant quelques heures, ils luttèrent à forces égales. Ce fut la fatigue des cavaliers et de leurs chevaux qui fit cesser le combat sans que la victoire fût décidée. Après une perte de quarante hommes du côté des Macédoniens, et de trente-cinq du côté des Romains, ils s'en retournèrent les uns auprès de Philippe, les autres auprès du consul, sans pouvoir éclairer ni l'un ni l'autre davantage sur leur position respective. On obtint ces renseignements par des transfuges, gens faciles à exploiter pour qui veut surprendre à la guerre les secrets d'un ennemi.

XXXIV. Philippe pensa qu'il augmenterait l'attachement de ses soldats et leur ardeur à braver pour lui les dangers s'il prenait soin de faire ensevelir les cavaliers morts dans cette rencontre. Il les fit donc rapporter au camp, afin d'étaler à tous les regards la pompe de leurs funérailles. Rien n'est plus incertain ni plus inexplicable que les caprices de la multitude : ce qui semblait devoir leur faire affronter avec plus de courage tous les périls, leur inspira de la crainte et du découragement. Ils n'avaient vu jusqu'alors que les blessures de la pique et de la flèche, plus rarement celles de la lance, habitués qu'ils étaient à ne se mesurer qu'avec les Grecs et les Illyriens; mais à la vue de ces cadavres mutilés par le glaive espagnol, de ces bras coupés, de ces têtes abattues et entièrement séparées du corps, de ces entrailles à nu, de tant d'autres blessures non moins horribles, ils ne songeaient plus qu'avec effroi à quelles armes et à quels hommes ils allaient avoir affaire. La peur gagna le roi lui-même, car il n'avait jamais soutenu contre les Romains une bataille en règle. Il rappela donc, afin de renforcer son armée, son fils et les troupes qui gardaient les gorges de la Pélagonie; et il ouvrit ainsi à Pleuratus et aux Dardaniens l'entrée de la Macédoine. Puis il partit guidé par des transfuges, avec vingt mille hommes d'infanterie et quatre mille chevaux, s'avança contre l'ennemi, et alla occuper à un peu plus de deux cents pas du camp romain une éminence voisine d'Athaque, où il s'entoura d'un fossé et d'un retranchement. L'aspect du camp romain, qu'il dominait, le frappa, dit-on, d'admiration, et par son ensemble magnifique, et par la distribution régulière de chaque partie, l'alignement des tentes et la largeur des rues. Il déclara que ce n'était assurément pas là un camp de Barbares. Pendant deux jours le consul et le roi restèrent dans leurs retranchements à s'attendre l'un l'autre. Le troisième jour, le consul fit sortir toutes ses troupes en bataille.

XXXV. Philippe, craignant d'engager une action générale, où tout se décide en un moment, détacha quatre cents Tralles (c'est une peuplade illyrienne, comme nous l'avons dit ailleurs) et trois cents Crétois, joignit à cette infanterie un nombre égal de cavaliers, et les envoya sous les ordres d'Athénagoras, l'un des seigneurs de sa cour, harceler la cavalerie romaine. Le consul qui avait formé sa ligne de bataille à un peu plus de cinq cents pas, fit avancer des vélites et en-

dere, concurrendi facta est. Forte et numero et virtute, utpote lecti utrimque, haud impares, æquis viribus per aliquot horas pugnarunt. Fatigatio ipsorum equorumque, incerta victoria, diremit prœlium. Macedonum quadraginta equites, Romanorum quinque et triginta ceciderunt. Neque eo magis explorati quicquam, in qua regione castra hostium essent, aut illi ad regem, aut hi ad consulem retulerunt. Per transfugas cognitum est, quos levitas ingeniorum, ad cognoscendas hostium res, in omnibus bellis præbet.

XXXIV. Philippus, aliquid et ad caritatem suorum, et ut promptius pro eo periculum adirent, ratus profecturum se, si equitum, qui ceciderant in expeditione, sepeliendorum curam habuisset, afferri eos in castra jussit, ut conspiceretur ab omnibus funeris honos. Nihil tam incertum nec tam inæstimabile est, quam animi multitudinis. Quod promptiores ad subeundam omnem dimicationem videbatur facturum, id metum pigritiamque incussit. Nam, qui hastis sagittisque et rara lanceis vulnera facta vidissent, cum Græcis Illyriisque pugnare assueti, postquam gladio hispaniensi detruncata corpora brachiis cum humero abscisis, aut tota cervice desecta divisa a corpore capita, patentiaque viscera, et fœditatem aliam vulnerum viderunt, adversus quæ tela quosque viros pugnandum esset, pavidi vulgo cernebant. Ipsum quoque regem terror cepit, nondum justo prœlio cum Romanis congressum. Itaque, revocato filio præsidioque, quod in Pelagoniæ faucibus erat, ut iis copiis suas augeret, Pleurato Dardanisque iter in Macedoniam patefecit. Ipse, cum viginti millibus peditum, quatuor equitum, ducibus transfugis, ad hostem profectus, paulo plus mille passus a castris romanis tumulum propinquum Athaco fossa ac vallo communivit : ac, subjecta cernens romana castra, admiratus esse dicitur et universam speciem castrorum, et descripta suis quæque partibus, tum tendentium ordine, tum itinerum intervallis ; et negasse, barbarorum ea castra ulli videri posse. Biduum consul et rex, alter alterius conatus exspectantes, continuere suos intra vallum ; tertio die Romanus omnes copias in aciem eduxit.

XXXV. Rex vero, tam celerem aleam universi certaminis timens, quadringentos Tralles (Illyriorum id, sicut alio diximus loco, est genus) et Cretenses trecentos, addito iis peditibus pari numero equitum, cum duce Athenagora, uno ex purpuratis, ad lacessendos hostium equites misit. Ab Romanis autem (aberat acies eorum paulo plus quingentos passus) velites et equitum duas



viron deux escadrons de cavalerie, afin d'opposer à l'ennemi un nombre égal de fantassins et de chevaux. Les troupes du roi s'attendaient à un de ces engagements auxquels elles étaient habituées; elles pensaient qu'il y aurait alternative de charges et de retraites; que la cavalerie lancerait ses traits, puis tournerait bride; qu'alors l'agilité des Illyriens leur serait d'un grand secours pour s'élancer sur les Romains et les attaquer brusquement, tandis que les Crétois arrêteraient avec leurs flèches les charges désordonnées de l'ennemi. Cette tactique fut déconcertée par le choc impétueux et l'acharnement des Romains; ils combattirent comme si l'action eût été générale. Les vélites, après avoir lancé leurs javelots, tirèrent l'épée et en vinrent aux mains de près; les cavaliers, parvenus aux lignes ennemies, arrêtèrent leurs chevaux, les uns pour combattre à cheval même, les autres pour mettre pied à terre et se mêler à l'infanterie. Ainsi, cavalerie contre cavalerie, celle du roi avait le dessous, ne sachant pas combattre en place; et quant à son infanterie, comme elle était accoutumée à voltiger et à courir de côté et d'autre, à demi nue sous ses armes, elle ne pouvait tenir contre le vélite romain, qui, avec son glaive et son bouclier, était aussi bien armé pour la défense que pour l'attaque. Aussi les Macédoniens n'opposèrent aucune résistance; ils cherchèrent leur salut dans la fuite, et se replièrent vers leur camp.

XXXVI. Après un jour d'intervalle, le roi, qui avait résolu d'engager toute sa cavalerie et ses troupes légères, mit en embuscade pendant la nuit, dans un lieu favorable à une surprise, entre les deux camps, un corps de ces soldats armés de la cétra, et appelés peltastes. Il ordonna à son général Athénagoras et à la cavalerie d'essayer une attaque ouverte, et, si elle réussissait, de profiter de leur avantage, sinon de reculer peu à peu afin d'attirer l'ennemi dans le piége. La cavalerie recula en effet; mais les chefs des peltastes n'attendirent pas le signal; ils se montrèrent avant le temps et manquèrent ainsi l'occasion d'obtenir un succès. Les Romains rentrèrent dans leur camp après avoir vaincu en plaine et s'être préservés du piége qu'on leur tendait. Le lendemain le consul rangea toutes ses troupes en bataille, et mit en avant de ses lignes quelques éléphants. C'était la première fois que les Romains employaient ces animaux : ils en avaient pris dans la guerre punique. Voyant que l'ennemi se tenait caché derrière ses retranchements, le consul s'en approcha en lui faisant honte de sa lâcheté; mais il ne put entraîner Philippe au combat; et comme la proximité des camps ne permettait pas de faire le fourrage en sûreté, que nos soldats dispersés dans la campagne pouvaient être enveloppés tout à coup par la cavalerie macédonienne, il se porta à huit milles de là pour mettre ses fourrageurs à l'abri de toute surprise, et il établit son camp dans un lieu appelé Ortholophe. Tant que les Romains battirent les environs, Philippe resta dans son camp, afin d'encourager à la fois leur négligence et leur audace. Dès qu'il les vit s'écarter, il sortit à la tête de toute sa cavalerie et de ses auxiliaires crétois, marcha avec toute la diligence que lui permettait de faire une infanterie très-agile, qui suivait la cava-

ferme alæ emissæ, ut numero quoque eques pedesque hostem æquarent. Credidere regii, genus pugnæ, quo assuerant, fore, ut equites, in vicem insequentes refugientesque, nunc telis uterentur, nunc terga darent; Illyriorum velocitas ad excursiones et impetus subitos usui esset, Cretenses in invehentem se effuse hostem sagittas conjicerent. Turbavit hunc ordinem pugnandi non acrior, quam pertinacior, impetus Romanorum. Nam haud secus, quam si tota acie dimicarent, et velites, emissis hastis, cominus gladiis rem gerebant, et equites, ut semel in hostem evecti sunt, stantibus equis, partim ex ipsis equis, partim desilientes immiscentesque se peditibus, pugnabant. Ita nec eques regius equiti par erat, insuetus ad stabilem pugnam; nec pedes concursator et vagus, et prope seminudus genere armorum, veliti romano parmam gladiumque habenti, pariterque et ad se tuendum, et ad hostem petendum armato. un tulere itaque dimicationem; nec alia re, quam velocitate, tutantes se, in castra refugerunt.

XXXVI. Uno deinde intermisso die, quum omnibus copiis equitum levisque armaturæ pugnaturus rex esset, nocte cætratos, quos peltastas vocant, loco opportuno inter bina castra in insidiis abdiderat; præceperatque Athenagoræ et equitibus, ut, si aperto prœlio procederet res, uterentur fortuna; si minus, cedendo sensim ad insidiarum locum hostem pertraherent. Et equitatus quidem cessit; duces cætratæ cohortis, non satis exspectato signo, ante tempus excitatis suis, occasionem bene gerendæ rei amisere. Romanus, et aperto prœlio victor, et tutus a fraude insidiarum, in castra sese recepit. Postero die omnibus copiis consul in aciem descendit, ante prima signa locatis elephantis; quo auxilio tum primum Romani, quia captos aliquot bello punico habebant, usi sunt. Ubi latentem intra vallum hostem vidit, in tumulos quoque ac sub ipsum vallum exprobrans metum successit. Postquam ne tum quidem potestas pugnandi dabatur, quia ex tam propinquis stativis parum tuta frumentatio erat, dispersos milites per agros equitibus extemplo invasuris; octo ferme inde millia, intervallo tutiorem frumentationem habiturus, castra ad Ortholophum (id est loco nomen) movit. Quum in propinquo agro frumentarentur Romani, primo rex intra vallum suos tenuit, ut cresceret simul et negligentia cum audacia hosti. Ubi effusos vidit, cum omni equitatu et Cretensium auxiliaribus, quantum equitem velocissimi pedites cursu æquare poterant, citato profectus agmine, inter castra romana et frumentatores constituit signa. Inde, copiis divisis, partem ad consectandos vagos frumentatores emisit, dato signo, ne quem



lerie au pas de course, et alla se porter entre le camp et les fourrageurs. Là, il divisa ses troupes, en envoya une partie à la poursuite des Romains dispersés, avec ordre de ne faire aucun quartier. Il garda le reste pour fermer les chemins par lesquels l'ennemi pouvait regagner son camp. Bientôt tout fut égorgé ou mis en fuite sans que personne eût encore pu porter au consul la nouvelle de ce désastre. Tous les fuyards tombaient entre les mains du roi, et il en fut tué par les troupes qui fermaient les chemins plus que par celles qui battaient la campagne. Enfin quelques-uns s'échappèrent à travers les postes ennemis; mais ils arrivèrent tout tremblants et apportèrent l'alarme au camp plutôt que des nouvelles certaines.

XXXVII. Le consul ordonna aussitôt à ses cavaliers de se porter au secours de leurs camarades, partout où ils le pourraient; il sortit lui-même du camp avec les légions, et marcha aux ennemis en bataillon carré. Les cavaliers se dispersèrent dans la plaine; les uns s'égarèrent, trompés par les clameurs qui s'élevaient de différents côtés. Les autres rencontrèrent l'ennemi, et le combat s'engagea sur plusieurs points à la fois. La mêlée fut surtout sanglante au poste qu'occupait le roi. La cavalerie et l'infanterie y étaient très-nombreuses, et formaient presque une armée complète; comme elles occupaient le milieu du chemin, c'était vers ce point que la plupart des Romains dirigeaient leurs efforts. Ce qui assurait la supériorité aux Macédoniens, c'est que le roi les animait par sa présence, et que les auxiliaires crétois, formés en bataillon serré et prêts à recevoir le choc, faisaient pleuvoir tout à coup une grêle de flèches sur les Romains dispersés et en désordre. S'ils avaient su se modérer dans la poursuite, ils auraient eu non-seulement l'honneur de la journée, mais aussi l'avantage de triompher dans la guerre. Mais l'ardeur du carnage les emporta trop loin; il rencontrèrent les cohortes romaines qui avaient pris les devants sous les ordres des tribuns militaires. Les cavaliers qui fuyaient n'eurent pas plus tôt aperçu les enseignes romaines, qu'ils se retournèrent contre l'ennemi en désordre : en un instant le combat eut changé de face, et ceux qui poursuivaient prirent la fuite à leur tour. Les uns périrent en combattant, les autres en fuyant: ils ne tombèrent pas tous sous les coups des Romains; plusieurs d'entre eux se jetèrent dans les marais et s'abîmèrent avec leurs chevaux dans la profondeur de la vase. Le roi lui-même fut en danger : son cheval, qui avait été blessé, s'étant abattu, il fut renversé à terre et faillit être fait prisonnier. Il fut sauvé par un cavalier qui sauta rapidement de son cheval, releva le prince tout tremblant et le mit à sa place. Pour lui, ne pouvant suivre à pied, en courant, les autres cavaliers qui fuyaient, il tomba percé de coups par les ennemis qu'avait attirés la chute du roi. Dans sa frayeur, Philippe s'enfuit à toute bride à travers des marais praticables ou non, et parvint enfin dans son camp, lorsque la plupart de ses soldats désespéraient déjà de le revoir en vie. Deux cents cavaliers macédoniens périrent dans cet engagement; près de cent furent faits prisonniers; quatre-vingts chevaux tout caparaçonnés furent ramenés au camp romain, avec les dépouilles des vaincus.

XXXVIII. On a dit qu'en ce jour le roi avait

vivum relinquerent; cum parte ipse substitit, itineraque, quibus ad castra recursuri videbantur hostes, obsedit. Jam passim cædes ac fuga erat, necdum quisquam in castra romana nuntius cladis pervenerat; quia refugientes in regiam stationem incidebant; et plures ab obsidentibus viis, quam ab emissis ad cædem, interficiebantur. Tandem inter medias hostium stationes elapsi quidam, trepidi, tumultum magis, quam certum nuntium, intulerunt castris.

XXXVII. Consul, equitibus jussis, qua quisque posset, opem ferre laborantibus, ipse legiones e castris educit, et agmine quadrato ad hostem ducit. Dispersi equites per agros quidam aberrarunt, decepti clamoribus aliis ex alio exsistentibus loco. Pars obvios habuerunt hostes; pluribus locis simul pugna cœpit. Regia statio atrocissimum prœlium edebat; nam et ipsa multitudine equitum peditumque prope justa acies erat; et Romanorum, quia medium obsederat iter, plurimi in eam inferebantur. Eo quoque superiores Macedones erant, quod et rex ipse hortator aderat, et Cretensium auxiliares multos ex improviso vulnerabant, conferti præparatique in dispersos et effusos pugnantes. Quod si modum in insequendo habuissent, non in præsentis modo certaminis gloriam, sed in summam etiam belli profectum foret; nunc, aviditate cædis intemperantius secuti, in prægressas cum tribunis militum cohortes romanas incidere; et fugiens eques, ut primo signa suorum vidit, convertit in effusum hostem equos; versaque momento temporis fortuna pugnæ est, terga dantibus, qui modo secuti erant. Multi cominus congressi, multi fugientes interfecti. Nec ferro tantum periere, sed in paludes quidam conjecti, profundo limo cum ipsis equis hausti sunt. Rex quoque in periculo fuit; nam, ruente saucio equo, præceps ad terram datus, haud multum abfuit, quin jacens opprimeretur. Saluti fuit eques, qui raptim ipse desiluit, pavidumque regem in equum subjecit. Ipse, quum pedes æquare cursu fugientes non posset equites, ab hostibus ad casum regis concitatis confossus periit. Rex, circumvectus paludes pervias inviasque trepida fuga, in castra tandem, jam desperantibus plerisque incolumem evasurum, pervenit. Ducenti Macedonum equites eo prœlio periere, centum ferme capti; octoginta admodum ornati equi, spoliis simul armorum relatis, abducti.

XXXVIII. Fuerunt, qui hoc die regem temeritatis,



montré trop de témérité, et le consul trop peu d'énergie; que Philippe aurait dû rester en repos, sachant que toute la campagne des environs était dévastée, et qu'au bout de quelques jours les Romains se verraient réduits à la plus grande détresse; que, de son côté, le consul, après avoir mis en déroute la cavalerie et les troupes légères de l'ennemi, et pensé prendre le roi lui-même, aurait dû marcher droit au camp des Macédoniens; car, dans la consternation où ils étaient, ils n'auraient pas attendu, et la guerre pouvait être terminée à l'instant même. Tout cela est plus facile à dire qu'à exécuter, comme il arrive très-souvent. En effet, si toute l'infanterie royale eût pris part au combat, peut-être qu'au milieu du tumulte, lorsque les Macédoniens, vaincus et refoulés par la terreur du champ de bataille jusque dans leurs retranchements, auraient vu l'ennemi victorieux franchir avec eux les palissades, leur camp eût couru risque d'être emporté. Mais l'infanterie tout entière était restée dans le camp; les portes étaient gardées, les retranchements défendus; qu'aurait donc gagné le consul à imiter l'imprudence du roi, qui s'était élancé en désordre à la poursuite des cavaliers romains? La première pensée du roi, celle de charger les fourrageurs dispersés dans la plaine, n'eût même pas mérité le blâme, s'il n'avait pas voulu pousser trop loin ses avantages. On doit d'autant moins s'étonner de sa résolution de tenter la fortune, qu'on parlait d'une invasion de Pleuratus et des Dardaniens dans la Macédoine, à la tête de forces considérables. Si Philippe s'était ainsi laissé envelopper de toutes parts, il était à croire que les Romains eussent terminé la guerre sans tirer l'épée. Aussi, après ce double échec, Philippe, pensant qu'il n'était pas en sûreté s'il restait dans la même position, résolut de décamper, en trompant l'ennemi sur son départ. Il envoya, vers le coucher du soleil, un parlementaire demander au consul une trève pour ensevelir les cavaliers qu'il avait perdus; et, donnant ainsi le change aux Romains, il partit en silence dès la seconde veille, laissant un grand nombre de feux allumés dans toute l'étendue de son camp.

XXXIX. Le consul était à table quand on lui annonça l'arrivée du parlementaire et l'objet de sa mission. Il se contenta de répondre que, le lendemain matin, on aurait le temps d'entrer en pourparlers; c'était tout ce que demandait Philippe : il eut la nuit et une partie du jour suivant pour prendre l'avance. Il se jeta dans les montagnes, où il était sûr de n'être pas suivi par les Romains qui étaient trop pesamment armés. Le consul congédia, dès le point du jour, le parlementaire, en lui accordant la trève. Peu de temps après il s'aperçut du départ de l'ennemi; mais, ne sachant où le suivre, il resta dans son camp, et consacra quelques jours à faire des provisions. Il se rendit ensuite à Stubéra, et y fit réunir tous les blés qui étaient dans les campagnes de la Pélagonie. De là il s'avança jusqu'à Pluvina, ignorant toujours quelle direction avait prise l'ennemi. Philippe avait campé d'abord à Bryanie; puis il était allé, par des chemins de traverse, donner une alerte aux Romains, qui s'éloignèrent aussitôt

consulem segnitiæ accusarent. Nam et Philippo quiescendum fuisse, quum paucis diebus hostes, exhausto circa omni agro, ad ultimum inopiæ venturos sciret; et consulem, quum equitatum hostium levemque armaturam fudisset, ac prope regem ipsum cepisset, protinus ad castra hostium ducere debuisse. Nec enim mansuros ita perculsos hostes fuisse, debellarique momento temporis potuisse. Id dictu, quam re, ut pleraque, facilius erat. Nam, si omnibus peditum quoque copiis rex congressus fuisset, forsitan inter tumultum, quum omnes victi metuque perculsi ex prœlio intra vallum, protinus inde supervadentem munimenta victorem hostem fugerent, exui castris potuerit rex. Quum vero integræ copiæ peditum in castris mansissent, stationes ante portas, præsidiaque disposita essent, quid, nisi ut temeritatem regis, effuse paulo ante secuti perculsos equites, imitaretur, profecisset? neque enim ne regis quidem primum consilium, quo impetum in frumentatores palatos per agros fecit, reprehendendum foret, si modum prosperæ pugnæ imposuisset. Eo quoque minus est mirum, tentasse eum fortunam, quod fama erat, Pleuratum Dardanosque, ingentibus copiis profectos domo, jam in Macedoniam transcendisse. Quibus si undique circumventus copiis foret, sedentem Romanum debellaturum, credi poterat. Itaque, secundum duas adversas equestres pugnas, multo minus tutam moram in iisdem stativis fore Philippus ratus, quum abire inde et fallere abiens hostem vellet, caduceatore sub occasum solis ad consulem misso, qui inducias ad sepeliendos equites peteret, frustratus hostem, secunda vigilia, multis ignibus per tota castra relictis, silenti agmine abiit.

XXXIX. Corpus jam curabat consul, quum, venisse caduceatorem, et quid venisset, nuntiatum est. Responso tantum dato, mane postero die fore copiam conveniendi, id quod quæsitum erat, nox dieique insequentis pars ad præcipiendum iter Philippo data est. Montes, quam viam non ingressurum gravi agmine Romanum sciebat, petit. Consul, prima luce caduceatore datis induciis dimisso, haud ita multo post abisse hostem quum sensisset, ignarus qua sequeretur, iisdem stativis frumentando dies aliquot consumpsit. Stuberam deinde petit, atque ex Pelagonia frumentum, quod in agris erat, convexit. Inde ad Pluvinam est progressus, nondum comperto, quam regionem hostes petissent. Philippus, quum primo ad Bryanium stativa habuisset, profectus inde transversis limitibus, terrorem præbuit subitum hosti. Movere itaque ex

de Pluvina et s'établirent sur les bords de l'Osphagus. Le roi vint se poster à peu de distance, et se retrancha également sur les bords d'une rivière nommée dans le pays Érigone. Mais bientôt, prévoyant que les Romains se dirigeraient sur l'Éordée, il prit les devants pour s'emparer des défilés et empêcher l'ennemi de forcer l'entrée de la province, en franchissant ces gorges étroites. Là, il construisit des palissades, creusa des fossés, entassa des pierres en forme de mur, et abattit des arbres, suivant les nécessités du terrain ou la nature des matériaux; en un mot, il s'entoura de fortifications, et crut, en élevant des ouvrages à toutes les issues, avoir rendu impraticable ce passage, naturellement très-difficile. Presque tous les environs étaient couverts de bois, ce qui était très-défavorable à la phalange macédonienne; car si ce corps ne peut former, avec ses sarisses, une espèce de mur de fer en avant de ses boucliers (et pour cela il lui faut une plaine découverte), il est incapable de rendre aucun service. Les Thraces ne pouvaient pas plus faire usage de leurs romphées, qui sont aussi d'une longueur démesurée, et qui s'embarrassaient de tous côtés dans les branches. Les Crétois seuls étaient de quelque utilité; mais ce corps, si redoutable dans une charge où le cavalier et le cheval s'offrent nus aux coups de ses flèches, était sans force contre les boucliers romains, qui, trop épais pour être transpercés, ne laissaient rien à découvert et qu'on pût ajuster. Aussi, quand ils eurent reconnu l'inutilité de cette arme, ils assaillirent l'ennemi avec les pierres qui se trouvaient çà et là dans la vallée. Le choc qu'éprouvaient les boucliers sous cette grêle de projectiles, dont les atteintes étaient plus sonores que dangereuses, arrêta quelque temps les Romains à l'entrée du défilé; mais bientôt ils bravèrent aussi ces nouveaux traits; les uns, formant la tortue, se firent jour à travers les ennemis; les autres parvinrent par un léger détour au sommet de la montagne, tombèrent sur les postes macédoniens, déconcertés de cette attaque, les débusquèrent, et, comme le terrain était embarrassé et la fuite difficile, ils les massacrèrent presque tous.

XL. Le passage ainsi forcé avec moins de peine qu'on ne l'avait supposé, l'armée pénétra dans l'Éordée, et, après avoir dévasté toute la campagne, se replia sur l'Élimée. Elle se jeta ensuite sur l'Orestide et attaqua la place de Célétrum, située dans une presqu'île. Un lac en entoure les murailles, et l'on ne peut y arriver de la terre ferme que par une étroite chaussée. Les habitants, forts de cette position, fermèrent d'abord leurs portes et refusèrent de se soumettre; mais quand ils virent les Romains déployer leurs enseignes, s'avancer jusqu'au pied du mur à l'abri de la tortue, et couvrir de leurs bataillons toute la chaussée, ils ne tentèrent pas même le combat, et, dans leur frayeur, ils se rendirent à discrétion. De Célétrum Sulpicius entra dans la Dassarétie, où il prit d'assaut la ville de Pélium. Les esclaves furent emmenés avec le reste du butin, et les hommes libres renvoyés sans rançon; on leur rendit la ville, mais en y mettant une forte garnison, car la situation en était fort avantageuse pour faire des courses en Macédoine. Après avoir ainsi parcouru le terri-

Pluvina Romani, et ad Osphagum flumen posuerunt castra. Rex haud procul inde et ipse, vallo super ripam amnis ducto (Erigonum incolæ vocant), consedit. Inde satis comperto, Eordæam petituros Romanos, ad occupandas angustias, ne superare hostes artis faucibus inclusum aditum possent, præcessit. Ibi alia vallo, alia fossa, alia lapidum congerie, ut pro muro essent, alia arboribus objectis, ita ut locus postulabat, aut materia suppeditabat, propere permuniit; atque, ut ipse rebatur, viam suapte natura difficilem, objectis per omnes transitus operibus inexpugnabilem fecit. Erant pleraque silvestria circa, incommoda phalangi maxime Macedonum: quæ, nisi ubi prælongis hastis velut vallum ante clipeos objecit (quod ut fiat, libero campo opus est), nullius admodum usus est. Thracas quoque rhomphææ, ingentis et ipsæ longitudinis, inter objectos undique ramos impediebant. Cretensium una cohors non inutilis erat; sed ea quoque ipsa ut, si quis impetum faceret, in patentem vulneri equum equitemque sagittas conjicere poterat, ita adversus scuta romana nec ad trajiciendum satis magnam vim habebat, nec aperti quicquam erat, quod peteret. Itaque id ut vanum teli genus senserunt esse, saxis passim tota valle jacentibus incessebant hostem. Ea, majore cum sonitu, quam vulnere ullo, pulsatio scutorum parumper succedentes Romanos tenuit. Deinde, iis quoque spretis, partim, testudine facta, per adversos vadunt hostes; partim, brevi circuitu quum in jugum collis evasissent, trepidos ex præsidiis stationibusque Macedonas deturbant; et, ut in locis impeditis difficili fuga, plerosque etiam obtruncant.

XL. Ita angustiæ minore certamine, quam quod animis proposuerant, superatæ, et in Eordæam perventum; ubi pervastatis passim agris, in Elimeam se recepit. Inde impetum in Orestidem fecit; et oppidum Celetrum est aggressus, in pæninsula situm. Lacus mœnia cingit; angustis faucibus unum ex continenti iter est. Primo situ ipso freti, clausis portis, imperium abnuere; deinde, postquam signa ferri, ac testudine succedi ad portam, obsessasque fauces agmine hostium viderunt, priusquam experirentur certamen, metu in deditionem venerunt. Ab Celetro in Dassaretios processit, urbemque Pelium vi cepit. Servitia inde cum cetera præda abduxit, et libera capita sine pretio dimisit; oppidumque iis reddidit, præsidio valido imposito; nam et sita opportune urbs erat

toire ennemi, le consul ramena ses troupe dans un pays soumis depuis longtemps, à Apollinie, d'où il était parti pour se mettre en campagne. Philippe avait été occupé par une diversion des Étoliens, des Athamanes, des Dardaniens et de tous les ennemis qui s'étaient tout à coup levés de toutes parts contre lui. Au moment où les Dardaniens quittaient la Macédoine, il envoya contre eux Athénagoras avec l'infanterie légère et la plus grande partie de la cavalerie, et le chargea de poursuivre ces barbares dans leur retraite, de harceler leur arrière-garde et de refroidir leur ardeur pour les expéditions du dehors. Les Étoliens avaient été soulevés par Damocrite : ce même préteur, qui, à Naupacte, leur avait conseillé d'attendre pour se déclarer, avait été le premier, dans l'assemblée suivante, à les appeler aux armes, lorsqu'il eut appris l'issue du combat d'Ortholophe, l'invasion de la Macédoine par les Dardaniens et par Pleuratus, à la tête des Illyriens, enfin l'arrivée de la flotte romaine devant Orée, et lorsqu'il sut que la Macédoine, menacée par tant de nations voisines, était sur le point d'être bloquée par mer.

XLI. C'est là ce qui avait ramené Damocrite et les Étoliens dans le parti des Romains. Amynander, roi des Athamanes vint aussi les joindre, et ils allèrent assiéger Cercinium. La ville avait fermé ses portes; on ignore si c'était de force ou volontairement, car elle avait une garnison macédonienne : au bout de quelques jours elle fut prise et brûlée. Ceux qui survécurent à ce désastre, hommes libres ou esclaves, furent emmenés avec le reste du butin. La crainte d'un sort pareil fit abandonner toutes les villes des environs du lac Bébéïs; les habitants se réfugièrent dans les montagnes. Le pays n'offrant plus de butin, les Étoliens le quittèrent pour aller se jeter sur la Perrhébie ; ils y emportèrent d'assaut Cyréties, qui fut indignement saccagée; Mallée se soumit volontairement et entra dans la confédération. De la Perrhébie Amynander conseillait de marcher sur Gomphis. Cette ville touche à l'Athamanie, et paraissait ne devoir opposer qu'une faible résistance. Les Étoliens préférèrent les plaines de la Thessalie qui leur promettaient un riche butin. Amynander les y suivit, quoiqu'il n'approuvât ni leur résolution, ni le désordre de leurs excursions, ni l'indifférence avec laquelle ils établissaient leurs campements au hasard, dans le premier endroit venu et sans prendre la peine de se fortifier. Aussi, craignant pour lui comme pour les siens d'éprouver quelque désastre par le fait de leur témérité et de leur négligence, lorsqu'il les vit camper dans une plaine dominée par la ville de Phécade, il alla s'établir à un peu plus de cinq cents pas, sur une hauteur, où il s'entoura au moins de quelques faibles retranchements. Quant aux Étoliens, à part leurs dévastations, c'était à peine s'ils paraissaient se rappeler qu'ils étaient en pays ennemi ; les uns se répandaient dans la campagne où ils erraient à moitié désarmés ; les autres restaient au camp sans veiller à sa défense, et passaient la nuit comme le jour plongés dans le sommeil et l'ivresse. Tout à coup Philippe survint. Instruits de son arrivée par quelques fuyards qui revenaient tout tremblants de leurs excursions, Damocrite et les autres chefs

ad impetus in Macedoniam faciendos. Ita peragratis hostium agris, consul in loca jam pacata ad Apolloniam, unde orsus bellum erat, copias reduxit. Philippum averterant Ætoli, et Athamanes, et Dardani, et tot bella repente alia ex aliis locis exorta. Adversus Dardanos, jam recipientes ex Macedonia sese, Athenagoram cum expeditis peditibus ac majore parte equitatus misit, jussum instare ab tergo abeuntibus, et, carpendo postremum agmen, segniores eos ad movendos domo exercitus efficere. Ætolos Damocritus prætor, qui moræ ad decernendum bellum ad Naupactum auctor fuerat, idem proximo concilio ad arma conciverat; post famam equestris ad Ortholophum pugnæ, Dardanorumque et Pleurati cum Illyriis transitum in Macedoniam, ad hæc classis romanæ adventum in Oreum, et, super circumfusas tot Macedoniæ gentes, maritimam quoque instantem obsidionem.

XLI. Hæ causæ Damocritum Ætolosque restituerant Romanis; et, Amynandro rege Athamanum adjuncto, profecti Cercinium obsedere. Clauserant portas, incertum vi, an voluntate; quia regium habebant præsidium. Ceterum intra paucos dies captum est Cercinium, atque incensum; qui superfuerant e magna clade, liberi servique, inter ceteram prædam abducti. Is timor omnes, qui circumcolunt Boeben paludem, relictis urbibus, montes coegit petere. Ætoli, inopia prædæ inde aversi, in Perrhæbiam ire pergunt. Cyretias ibi vi capiunt, fœdeque diripiunt; qui Mallœam incolunt, voluntate in deditionem societatemque accepti. Ex Perrhæbia Gomphos petendi Amynander auctor erat; et imminet Athamaniæ huic urbi, videbaturque expugnari sine magno certamine posse. Ætoli campos Thessaliæ opimos ad prædam petiere; sequente, quanquam non probante, Amynandro, nec effusas populationes Ætolorum, nec castra, quo fors tulisset loco, sine ullo discrimine ac cura muniendi, posita. Itaque, ne temeritas eorum negligentiaque sibi ac suis etiam cladis alicujus causa esset, quum campestribus locis subjicientes eos castra Phecado urbi videret, ipse paulo plus quingentos passus inde tumulum suis, quamvis levi munimento tutum, cepit. Quum Ætoli, nisi quod populabantur, vix meminisse viderentur, se in hostium agro esse; alii palati semiermes vagarentur, alii in castris sine stationibus per somnum vinumque dies noctibus æquarent, Philippus inopinantibus advenit. Quem quum adesse refugientes ex agris quidam pavidi nuntiassent, trepidare Damocritus ceterique duces; et erat forte me-



s'agitèrent. C'était l'heure de midi ; la plupart de leurs soldats, gorgés de nourriture, dormaient étendus à terre. Ils les réveillèrent, leur firent prendre les armes, et dépêchèrent les plus agiles dans toutes les directions pour rappeler les pillards dispersés dans la campagne. La confusion fut si grande qu'on vit des cavaliers sortir du camp sans épée, et la plupart sans cuirasse. Ainsi entraînés à la hâte, et formant à peine tous ensemble, cavaliers et fantassins, un corps de six cents hommes, ils tombèrent au milieu de la cavalerie du roi, qui avait l'avantage du nombre, de la valeur et des armes ; aussi furent-ils culbutés dès le premier choc, et sans essayer presque de se défendre, ils s'enfuirent lâchement vers leur camp. Il y en eut quelques-uns de tués ou de faits prisonniers par la cavalerie qui les avaient séparés du gros des fuyards.

XLII. Philippe touchait presqu'aux retranchements des Romains ; il fit sonner la retraite. Hommes et chevaux, tous étaient fatigués, moins du combat que de la longueur du chemin et de la vitesse extraordinaire de leur course. Il envoya chaque escadron de cavalerie à son tour, et successivement aussi chaque manipule des troupes légères, puiser de l'eau et prendre leur repas ; d'autres restèrent sous les armes à leurs postes, en attendant l'infanterie pesamment armée qui ne pouvait marcher que plus lentement. Dès qu'elle fut arrivée, elle reçut ordre aussi de planter ses enseignes, de mettre ses armes devant elle, et de prendre à la hâte quelque nourriture, tandis que deux ou trois manipules au plus iraient chercher de l'eau. Pendant ce temps, la cavalerie et les troupes légères se tenaient prêtes et rangées en bataille, dans le cas où l'ennemi ferait quelque mouvement. Les Étoliens, dont tous les détachements dispersés dans la campagne étaient rentrés au camp, parurent alors déterminés à se défendre ; ils placèrent des soldats auprès des portes et le long des retranchements, et montrèrent beaucoup de résolution tant que l'ennemi resta tranquille et qu'ils furent hors de sa portée. Mais lorsque les enseignes se mirent en mouvement et que les Macédoniens s'approchèrent du camp en bon ordre et prêts à l'assaillir, ils abandonnèrent à l'instant même leurs postes, et s'enfuirent par les derrières du camp vers la hauteur qu'occupaient les Athamanes. Dans cette retraite si précipitée il y eut encore un grand nombre d'Étoliens tués ou faits prisonniers. Si le jour eût été moins avancé, Philippe aurait, sans aucun doute, pu forcer aussi les lignes des Athamanes ; mais le combat et ensuite le pillage du camp l'occupèrent toute la journée ; il s'arrêta donc au pied de la montagne, dans la plaine voisine, décidé à commencer l'attaque le lendemain dès l'aurore. Les Étoliens, cédant à la terreur qui les avait déjà chassés de leur camp, se dispersèrent pendant la nuit et s'enfuirent. Amynander leur fut alors très-utile ; à la tête des Athamanes qui connaissaient les chemins, il suivit la crête des montagnes par des sentiers inconnus à ceux qui les poursuivaient, et ramena les Étoliens dans leur pays. Il n'y en eut que très-peu qui, dans une déroute si complète, s'égarèrent et tombèrent au milieu des cavaliers macédoniens que Philippe, en voyant dès le point du jour la hauteur abandonnée, détacha pour harceler la marche des ennemis.

ridianum tempus, quo plerique graves cibo sopiti jacebant. Excitare igitur alii alios, jubere arma capere, alios dimittere ad revocandos, qui palati per agros prædabantur ; tantaque trepidatio fuit, ut sine gladiis quidam equitum exirent, loricas plerique non induerent. Ita raptim educti, quum universi sexcentorum ægre simul equites peditesque numerum explessent, incidunt in regium equitatum, numero, animis, armisque præstantem. Itaque primo impetu fusi, vix tentato certamine, turpi fuga repetunt castra. Cæsi captique quidam, quos equites ab agmine fugientium interclusere.

XLII. Philippus, suis jam vallo appropinquantibus, receptui cani jussit. Fatigatos enim equos virosque non tam prœlio, quam itineris simul longitudine, simul præpropera celeritate, habebat. Itaque turmatim equites, in vicemque manipulos levis armaturæ, aquatum ire et prandere jubet ; alios in statione armatos retinet, opperiens agmen peditum tardius ductum propter gravitatem armorum. Quod ubi advenit, et ipsis imperatum, ut, statutis signis armisque ante se positis, raptim cibum caperent, binis ternisve summum ex manipulis aquandi causa missis ; interim eques cum levi armatura paratus instructusque stetit, si quid hostis moveret. Ætoli (jam enim et, quæ per agros multitudo sparsa fuerat, receperat se in castra), ut defensuri munimenta, circa portas vallumque armatos disponunt, dum quietos hostes ipsi feroces ex tuto spectabant. Postquam mota signa Macedonum sunt, et succedere ad vallum parati atque instructi cœpere, omnes repente, relictis stationibus, per aversam partem castrorum ad tumulum, ad castra Athamanum perfugiunt. Multi in hac quoque tam trepida fuga capti cæsique sunt Ætolorum. Philippus, si satis diei superesset, non dubius, quin Athamanes quoque exui castris potuissent, die per prœlium, deinde per direptionem castrorum absumpto, sub tumulo in proxima planitie consedit, prima luce insequentis diei hostem aggressurus. Sed Ætoli eodem pavore, quo sua castra reliquerant, nocte proxima dispersi fugerunt. Maximo usui fuit Amynander, quo duce Athamanes, itinerum periti, summis montibus per calles ignotos sequentibus eos hostibus in Ætoliam perduxerunt. Non ita multos in dispersa fuga error intulit in Macedonum equites, quos luce prima Philippus, ut desertum tumulum vidit, ad carpendum hostium agmen misit.

XLIII. Dans le même temps, Athénagoras, général de Philippe, atteignit les Dardaniens au moment où ils rentraient sur leur territoire, et mit d'abord en désordre leur arrière-garde. Les Dardaniens firent volte-face, se formèrent en bataille, et engagèrent un combat en règle où l'avantage fut égal; mais quand ils se furent remis en marche, la cavalerie et les troupes légères du roi les inquiétèrent beaucoup. Les Dardaniens n'avaient aucune ressource du même genre; ils étaient surchargés d'armes trop pesantes et ne pouvaient se mouvoir; enfin le terrain même favorisait l'ennemi. Ils eurent très-peu de morts, beaucoup plus de blessés, et pas un prisonnier, parce qu'ils ne quittent pas imprudemment leurs rangs, et qu'ils combattent et font retraite en masse. Ainsi les pertes que Philippe avait éprouvées dans sa lutte avec les Romains, il les avait réparées, tout en châtiant par d'heureuses expéditions deux nations ennemies; et son entreprise avait été aussi heureuse qu'elle était hardie. Une circonstance due au hasard diminua depuis le nombre des Étoliens ses ennemis. Scopas, l'un des chefs du pays, envoyé d'Alexandrie par le roi Ptolémée avec une grande quantité d'or, leva six mille hommes de pied et un corps de cavalerie mercenaire, qu'il emmena en Égypte. Toute la jeunesse étolienne serait partie avec lui si Damocrite ne leur eût rappelé la guerre qui les menaçait, et l'abandon où allait se trouver le pays. On ignore s'il agit ainsi par zèle pour l'intérêt public, ou par opposition contre Scopas, qui ne l'avait pas gagné par quelques présents; mais ses représentations retinrent une partie de la jeunesse. Tels furent les événements de cette campagne entre les Romains et Philippe.

XLIV. La flotte partie de Corcyre, au commencement de cette même campagne, sous les ordres du lieutenant L. Apustius, doubla le cap Malée, et fit sa jonction avec le roi Attale, à la hauteur du promontoire Scylléon, sur le territoire d'Hermione. La haine des Athéniens pour Philippe, contenue depuis longtemps par la crainte, se déborda tout entière à l'arrivée d'un si puissant secours. Athènes n'a jamais manqué de démagogues prêts à soulever le peuple par leurs paroles; l'espèce en est commune dans toutes les villes libres, mais surtout à Athènes, dans cette patrie de l'éloquence, où la faveur de la multitude les encourage. On proposa donc aussitôt une loi qui fut adoptée par le peuple; elle portait « que toutes les statues de Philippe, ses images avec leurs inscriptions, celles de ses ancêtres des deux sexes, seraient supprimées et détruites; les jours de fête, les sacrifices, les prêtres institués en l'honneur du prince ou de ses aïeux seraient tous supprimés comme profanes; tout lieu où se trouvait quelque objet, quelque inscription en son honneur, serait maudit; il ne serait pas permis d'y élever et d'y consacrer un de ces monuments qu'on ne pouvait élever et consacrer qu'en un lieu exempt de souillures; les prêtres, dans toutes les prières adressées aux dieux pour le peuple athénien, pour ses alliés, pour leurs armées et leurs flottes, prononceraient des imprécations et des malédictions contre Philippe, ses enfants, son royaume, ses troupes de terre et de mer, contre toute la nation macédonienne, et même contre son nom. » On ajouta que « toute proposi-

XLIII. Per eos dies et Athenagoras, regius præfectus, Dardanos recipientes se in fines adeptus, postremum agmen primo turbavit; dein, postquam Dardani conversis signis direxere aciem, æqua pugna justo prœlio erat. Ubi rursus procedere Dardani cœpissent, equite et levi armatura regii, nullum talis auxilii genus habentes Dardanos, oneratos immobilibus armis, vexabant; et loca ipsa adjuvabant. Occisi perpauci sunt, plures vulnerati, captus nemo, quia non excedunt temere ordinibus suis, sed confertim et pugnant, et cedunt. Ita damna romano accepta bello, duabus per opportunas expeditiones coercitis gentibus, restituerat Philippus, incepto forti, non prospero solum eventu. Minuit deinde ei forte oblata res hostium Ætolorum numerum. Scopas, princeps gentis, ab Alexandria magno cum pondere auri ab rege Ptolemæo missus, sex millia peditum et quingentos equites mercede conductos Ægyptum avexit. Nec ex juventute Ætolorum quemquam reliquisset, ni Damocritus, nunc belli, quod instaret, nunc futuræ solitudinis admonens, (incertum cura gentis, an ut adversaretur Scopæ, parum donis cultus) partem juniorum castigando domi continuisset. Hæc ea æstate ab Romanis Philippoque gesta.

XLIV. Classis a Corcyra ejusdem principio æstatis cum L. Apustio legato profecta, Malea superata, circa Scyllæum agri Hermionici Attalo regi conjuncta est. Tum vero Atheniensium civitas, cui odio in Philippum per metum jam diu moderata erat, id omne in auxilii præsentis spem effudit. Nec unquam ibi desunt linguæ promptæ ad plebem concitandam, quod genus, quum in omnibus liberis civitatibus, tum præcipue Athenis, ubi oratio plurimum pollet, favore multitudinis alitur. Rogationem extemplo tulerunt, plebesque scivit, « ut Philippi statuæ, imagines omnes, nominaque earum, item majorum ejus virile ac muliebre secus omnium tollerentur, delerenturque; dies festi, sacra, sacerdotes, quæ ipsius majorumve ejus honoris causa instituta essent, omnia profanarentur. Loca quoque, in quibus positum aliquid inscriptumve honoris ejus causa fuisset, detestabilia esse, neque in iis quicquam postea poni dedicarique placere eorum, quæ in loco puro poni dedicarique fas esset. Sacerdotes publicos, quotiescumque pro populo atheniensi, sociisque, et exercitibus, et classibus eorum precarentur, toties detestari atque exsecrari Philippum, liberos ejus, regnumque, terrestres navalesque copias,

tion ayant pour but de flétrir et de déshonorer Philippe serait adoptée par le peuple athénien ; mais quiconque hasarderait un mot, une démarche pour le disculper ou pour l'honorer, pourrait être tué sans crime. » On conclut enfin que « tous les décrets portés jadis contre les Pisistratides seraient remis en vigueur contre Philippe. » Athènes usait ainsi des seules armes qu'elle avait en son pouvoir, des paroles et des écrits, pour faire la guerre à Philippe.

XLV. Attale et les Romains se rendirent d'abord d'Hermione au Pirée ; ils y restèrent quelques jours et y furent accablés de décrets honorables, où l'enthousiasme du peuple athénien pour ses alliés égalait ses précédentes fureurs contre son ennemi. Du Pirée ils firent voile vers Andros. La flotte ayant jeté l'ancre dans le port nommé Gauréléon, on fit sonder les dispositions des habitants pour savoir s'ils aimaient mieux livrer volontairement leur ville que de soutenir un assaut. Ils répondirent qu'une garnison macédonienne occupait la citadelle, et qu'ils n'étaient point leurs maîtres. Aussitôt on débarqua les troupes et toutes les machines nécessaires à un siége; puis Attale et le lieutenant romain, chacun d'un côté, s'approchèrent de la place. Ce qui effraya surtout les Grecs, ce furent ces enseignes et ces armes qu'ils voyaient pour la première fois, et l'intrépidité de ces guerriers qui marchaient avec tant de résolution vers les remparts. Ils s'enfuirent sur-le-champ dans la citadelle, et les Romains s'emparèrent de la ville. La citadelle tint deux jours, grâce à sa position plus qu'au courage de ses défenseurs, et le troisième elle se rendit ; les habitants et la garnison eurent la liberté de passer à Délium en Béotie avec un seul vêtement chacun. Les Romains la cédèrent au roi et se réservèrent le butin et tous les ornements de la ville. Attale, craignant de se trouver maître d'une île déserte, persuada à presque tous les Macédoniens et à plusieurs des habitants d'Andros d'y rester. Dans la suite, ceux qui s'étaient transportés à Délium, en vertu de la capitulation, y furent rappelés par les promesses du roi ; le désir de revoir leur patrie augmentait encore leur confiance en sa parole. D'Andros on passa à Cythnos, où l'on perdit plusieurs jours à faire inutilement le siége de la ville ; comme c'était une place sans importance, on remit à la voile. A la hauteur de Prasies, sur la côte de l'Attique, vingt barques Isséennes vinrent se joindre à la flotte des Romains. On les envoya ravager les terres de Caryste, et l'on attendit leur retour à Géreste, port fameux de l'Eubée. Puis toute la flotte gagna la haute mer, longea Scyros et alla aborder à Icos, où un vent du nord très-violent la retint quelques jours. Dès que le jour eut reparu, on fit voile vers Sciathos, ville naguère pillée et saccagée par Philippe. Les soldats se dispersèrent dans la campagne et rapportèrent sur leurs vaisseaux le blé et les vivres qu'ils purent trouver ; quant au butin, il n'y en avait point à espérer, et d'ailleurs les Grecs n'avaient pas mérité qu'on les maltraitât. On se dirigea alors sur Cassandrée et on

Macedonum genus omne nomenque. Additum decreto, Si quis quid postea, quod ad notam ignominiamque Philippi pertineret, ferret, id omne populum atheniensem jussurum ; si quis contra ignominiam, prove honore ejus dixisset, fecissetve, qui occidisset eum, jure cæsurum. » Postremo inclusum, « Ut omnia, quæ adversus Pisistratidas decreta quondam erant, eadem in Philippo servarentur. » Athenienses quidem literis verbisque, quibus solis valent, bellum adversus Philippum gerebant.

XLV. Attalus Romanique, quum Piræeum primo ab Hermione petissent, paucos ibi morati dies, oneratique æque immodicis ad honores sociorum, atque in ira adversus hostem fuerant, Atheniensium decretis, navigant a Piræeo Andrum. Et quum in portu, quem Gaureleon vocant, constitissent, missis, qui tentarent oppidanorum animos, si voluntate tradere urbem, quam vim experiri, mallent ; postquam præsidio regio arcem teneri, nec se potestatis suæ esse respondebant ; expositis copiis, omnique apparatu urbium oppugnandarum, diversis partibus rex et legatus romanus ad urbem subeunt. Plus aliquanto Græcos romana signa armaque non ante visa animique militum, tam prompte succedentium muros, terruere. Itaque fuga extemplo in arcem facta est ; urbe hostes potiti. Et in arce quum biduum loci se magis, quam armorum, fiducia tenuissent, tertio die pacti ipsi præsidiumque, ut cum singulis vestimentis Delium Bœotiæ transveherentur, urbem arcemque tradiderunt. Ea ab Romanis regi Attalo concessa ; prædam ornamentaque urbis ipsi avexerunt. Attalus, ne desertam haberet insulam, et Macedonum fere omnibus, et quibusdam Andriorum, ut manerent, persuasit. Postea et ab Delio, qui ex pacto transvecti eo fuerant, promissis regis, quum desiderium quoque patriæ facilius ad credendum inclinaret animos, revocati. Ab Andro Cythnum trajecerunt. Ibi dies aliquot oppugnanda urbe nequicquam absumpti ; et, quia vix operæ pretium erat, abscessere. Ad Prasias (continentis Atticæ is locus erat) Issæorum viginti lembi classi Romanorum adjuncti sunt. Ii missi ad populandos Carystiorum agros ; cetera classis Geræstum, nobilem Eubææ portum, dum a Carysto Issæi redirent, tenuit. Inde omnes, velis in altum datis, maris medio præter Scyrum insulam Icum pervenere. Ibi paucos dies, sæviente Borea, retenti ; ubi prima tranquillitas data est, Sciathum trajecere, vastatam urbem direptamque nuper a Philippo. Per agros palati milites frumentum, et si qua alia usui esse ad vescendum poterant, ad naves retulere. Prædæ nec erat quicquam, nec meruerant Græci, cur



jeta l'ancre d'abord à Mendis, bourgade maritime dépendante de cette cité; puis quand on eut doublé le promontoire et qu'on voulut s'approcher des murs de la ville, il s'éleva une horrible tempête; les vaisseaux furent presque engloutis par les flots, séparés les uns des autres et dépouillés de la plupart de leurs agrès; les soldats se réfugièrent sur le rivage. Ce désastre maritime fut l'avant-coureur de celui qui les attendait sur terre. Quand la flotte fut ralliée et les troupes débarquées, les alliés attaquèrent la ville; mais ils furent très-maltraités et repoussés par la garnison macédonienne, qui était fort nombreuse. Après cette vaine tentative, ils se rembarquèrent, passèrent à Canastrée dans la Pallène, doublèrent le cap Torone et se portèrent sur Acanthe : la campagne fut ravagée et la place elle-même prise et pillée. Là s'arrêtèrent leurs courses; déjà la flotte regorgeait de butin; ils reprirent la route qu'ils avaient suivie, regagnèrent Sciathos et de là l'Eubée.

XLVI. La flotte y resta, tandis que dix vaisseaux légers entrèrent dans le golfe Maliaque pour se concerter avec les Étoliens sur les opérations de la guerre. Sipyrrichas était le chef de l'ambassade étolienne qui se rendit à Héraclée pour conférer avec le roi et le lieutenant romain. Il demanda, d'après le traité d'alliance, un secours de mille soldats à Attale : c'était le nombre d'hommes que devait leur fournir ce prince en cas de guerre contre Philippe. Attale s'y refusa, parce que les Étoliens avaient, eux aussi, montré quelque répugnance à se mettre en campagne pour dévaster la Macédoine, lorsque Philippe incendiait les temples et les habitations aux environs de Pergame, et qu'ils auraient pu le rappeler dans ses propres états par une diversion vigoureuse. Mais les Romains firent toutes sortes de promesses aux Étoliens, qui se retirèrent avec des espérances et non avec des secours. Apustius et Attale retournèrent sur leur flotte; ils proposèrent d'assiéger Orée : c'était une place défendue par de bonnes murailles et par une forte garnison, depuis qu'elle avait eu à essuyer une première attaque. Ils avaient été rejoints, après la prise d'Andros, par l'amiral rhodien Agésimbrote et vingt vaisseaux, tous pontés; ils l'envoyèrent croiser à la hauteur du cap Zélasium, dans l'Isturie, position avantageuse qui domine Démétriade et d'où les Rhodiens étaient à portée de secourir les assiégeants au moindre mouvement de la flotte macédonienne. Héraclide, qui la commandait au nom du roi, tenait ses vaisseaux à l'ancre, épiant l'occasion que pourrait lui fournir la négligence des ennemis, mais trop faible pour agir à force ouverte. Les Romains et Attale pressaient Orée de deux côtés différents : les Romains par la citadelle voisine de la mer; Attale par la vallée qui s'étend entre les deux forteresses, à l'endroit où la ville est défendue aussi par un mur intérieur. La différence des positions exigeait un mode d'attaque différent. Les Romains employaient la tortue, le mantelet et le bélier pour ébranler les murs : les soldats du roi se servaient de balistes, de catapultes et de machines de tout genre pour lancer des traits et même des pierres énormes, sans négliger ni la mine, ni aucun des moyens dont on avait éprouvé l'utilité dans le

diriperentur. Inde Cassandream petentes, primo ad Mendin, maritimum civitatis ejus vicum, tenuere. Inde quum, superato promontorio, ad ipsa mœnia urbis circumagere classem vellent, sæva coorta tempestate, prope obruti fluctibus, dispersi, magna ex parte amissis armamentis, in terram effugerunt. Omen quoque ea maritima tempestas ad rem terra gerendam fuit. Nam, collectis in unum navibus, expositisque copiis, aggressi urbem, cum multis vulneribus repulsi (et erat validum ibi regium præsidium), irrito incepto regressi ad Canastræum Pallenes trajecere; inde, superato Toronæ promontorio, navigantes Acanthum petiere. Ibi primo ager vastatus, deinde ipsa urbs vi capta ac direpta. Nec ultra progressi (jam enim et graves præda naves habebant), retro, unde venerant, Sciathum, et ab Sciatho Eubœam repetunt.

XLVI. Ibi relicta classe, decem navibus expeditis sinum Maliacum intravere, ad colloquendum cum Ætolis de ratione gerendi belli. Sipyrrhicas Ætolus princeps legationis ejus fuit, quæ ad communicanda consilia Heracleam cum rege et cum romano legato venit. Petitum ex fœdere ab Attalo est, ut mille pedites præstaret. Tantum enim numerum bellum gerentibus adversus Philippum debebat. Id negatum Ætolis; quod illi quoque gravati prius essent ad populandam Macedoniam exire, quo tempore, Philippo circa Pergamum urente sacra profanaque, abstrahere eum inde respectu rerum suarum potuissent. Ita Ætoli cum spe magis, Romanis omnia pollicentibus, quam cum auxilio dimissi. Apustius cum Attalo ad classem rediit. Inde agitari de Oreo oppugnando cœptum. Valida ea civitas et mœnibus, et, quia ante fuerat tentata, firmo erat præsidio. Conjunxerant se iis post expugnationem Andri cum præfecto Agesimbroto viginti Rhodiæ naves, tectæ omnes. Eam classem in stationem ad Zelasium miserunt (Isthmiæ id super Demetriadem promontorium est peropportune objectum), ut, si quid inde moverent Macedonum naves, in præsidio essent. Heraclides præfectus regius classem ibi tenebat, magis per occasionem, si quam negligentia hostium dedisset, quam aperta vi quicquam ausurus. Oreum diversi Romani et rex Attalus oppugnabant : Romani a maritima arce, regii adversus vallem inter duas jacentem arces, qua et muro intersæpta urbs est. Et ut loca diversa, sic dispari modo etiam oppugnabant : Romani testudinibus, et vineis, et ariete admovendo muris; regii balistis, catapultisque, et alio omni genere tormentorum tela ingerentes, et pondere ingenti saxa. Faciebant et cuniculos,

premier siége. Au reste, la garnison macédonienne qui défendait la ville et les citadelles n'était pas seulement plus nombreuse; elle avait aussi plus de sang-froid et de courage; elle se rappelait les châtiments qui lui avaient été infligés par le roi pour une première faute, ses menaces, ses promesses pour l'avenir : aussi les assiégeants n'avaient-ils que peu d'espoir de s'en emparer par un coup de main. Cependant Apustius crut pouvoir tenter quelque autre entreprise; il laissa des troupes suffisantes pour presser les travaux du siége, passa sur la côte la plus voisine du continent, tomba à l'improviste sur Larisse, non pas la célèbre Larisse de Thessalie, mais celle que les Grecs nomment Crémaste, et l'emporta, moins la citadelle. Attale, de son côté, surprit Égéléon qui ne craignait rien moins qu'une telle attaque pendant le siége d'une ville voisine. Déjà tous les travaux étaient achevés devant Orée, et à l'intérieur la garnison était épuisée par des fatigues continuelles, par les gardes qui se succédaient nuit et jour, par ses blessures enfin. Le mur, ébranlé sous les coups du bélier, s'était écroulé en plusieurs endroits. Ce fut par l'ouverture de cette brèche que les Romains pénétrèrent pendant la nuit dans la citadelle, en passant au-dessus du port. Au point du jour et au signal donné par les Romains du haut de la citadelle, Attale attaqua aussi la ville, dont les murs étaient en grande partie renversés. La garnison et les habitants se réfugièrent dans l'autre citadelle, où ils se rendirent deux jours après. La ville fut pour le roi, les prisonniers pour les Romains.

XLVII. Déjà l'on touchait à l'équinoxe d'automne, époque où le golfe de l'Eubée, nommé Cœla dans le pays, est redouté des matelots. Les vainqueurs voulurent en sortir avant les tempêtes de l'hiver; ils retournèrent au Pirée, d'où ils étaient partis au commencement de la campagne. Apustius y laissa trente vaisseaux, doubla le cap Malée, et fit voile vers Corcyre. Attale y resta pendant la célébration des mystères de Cérès, auxquels il assista. Aussitôt après la fête, il partit de son côté pour l'Asie, et renvoya les Rhodiens et Agésimbrote dans leur patrie. Tels furent les événements qui signalèrent sur terre et sur mer cette campagne du consul romain et de son lieutenant, aidés d'Attale et des Rhodiens contre Philippe et ses alliés. L'autre consul C. Aurélius n'était arrivé dans sa province qu'après la fin de la guerre; aussi ne put-il dissimuler son ressentiment contre le préteur qui avait vaincu en son absence. Il le relégua dans l'Étrurie, entra avec les légions sur le territoire ennemi, et y porta le ravage : il conquit un riche butin, mais obtint peu de gloire par cette expédition. L. Furius, voyant qu'il n'avait rien à faire dans l'Étrurie, et impatient d'ailleurs de triompher des Gaulois, pensa qu'il lui serait plus facile de le faire en l'absence du consul dont il avait à craindre le ressentiment et la jalousie; il arriva donc inopinément à Rome, convoqua le sénat au temple de Bellone, rendit compte de ses exploits, et sollicita l'honneur d'entrer en triomphe dans la ville.

XLVIII. La plupart des sénateurs étaient séduits

et quicquid aliud priore oppugnatione expertum profuerat. Ceterum non plures tantum Macedones, quam ante, tuebantur urbem arcesque, sed etiam præsentioribus animis, et, castigationibus regis in admissa culpa, simul minarum, simul promissionum in futurum memores. Itaque quum præter spem tempus ibi traheretur, plusque in obsidione et in operibus, quam in oppugnatione celeri spei esset; interim et aliud agi posse ratus legatus, relictis, quot satis videbantur ad opera perficienda, militibus, trajicit in proxima continentis; Larissamque (non illam in Thessalia nobilem urbem, sed alteram, quam Cremasten vocant), subito adventu, præter arcem, cepit. Attalus quoque Ægeleon, nihil minus quam tale quicquam in alterius oppugnatione urbis timentibus, oppressit. Et jam quum opera in effectu erant circa Oreum, tum præsidium, quod intus erat, labore assiduo, vigiliis diurnis pariter nocturnisque, et vulneribus confectum. Muri quoque pars, ariete incusso subruta, multis jam locis prociderat; perque apertum ruina iter nocte Romani in arcem, quæ super portum est, perruperunt. Attalus luce prima, signo ex arce dato ab Romanis, et ipse urbem invasit, stratis magna ex parte muris; præsidium oppidanique in alteram arcem perfugere, unde biduo post deditio facta. Urbs regi, captiva corpora Romanis cessere.

XLVII. Jam auctumnale æquinoctium instabat; et est sinus Euboicus, quem Cœla vocant, suspectus nautis. Itaque, ante hiemales motus evadere inde cupientes, Piræeum, unde profecti ad bellum erant, repetunt. Apustius, triginta navibus ibi relictis, super Maleam navigat Corcyram. Regem statum Initiorum Cereris, ut sacris interesset, tenuit; secundum Initia et ipse in Asiam se recepit, Agesimbroto et Rhodiis domum remissis. Hæc ea æstate terra marique adversus Philippum sociosque ejus a consule et legato romanis, adjuvantibus rege Attalo et Rhodiis, gesta. Consul alter C. Aurelius ad confectum bellum quum in provinciam venisset, haud clam tulit iram adversus prætorem, quod absente se rem gessisset. Misso igitur eo in Etruriam, ipse in agrum hostium legiones induxit; populandoque, cum præda majore, quam gloria, bellum gessit. L. Furius, simul quod in Etruria nihil erat rei, quod gereret, simul gallico triumpho imminens, quem, absente consule irato atque invidente, facilius impetrari posse ratus, Romam inopinato quum venisset, senatum in æde Bellonæ habuit; expositisque rebus gestis, ut triumphanti sibi in urbem invehi liceret, petit.

XLVIII. Apud magnam partem senatus et magnitudine rerum gestarum valebat, et gratia. Majores natu



par l'éclat de ses victoires, ou par l'affection qu'ils lui portaient. Les plus vieux rejetaient sa demande « parce que l'armée avec laquelle il avait vaincu n'était pas la sienne, et parce qu'il avait quitté sa province pour venir arracher par surprise le triomphe qu'il désirait, conduite sans exemple jusqu'alors. » Les consulaires surtout soutenaient « qu'il aurait dû attendre le consul, établir son camp près de Rome, protéger la colonie, mais sans livrer bataille, et gagner du temps jusqu'à l'arrivée de ce magistrat; que c'était au sénat à faire ce que le préteur n'avait pas fait; qu'il fallait donc attendre le consul, et qu'après avoir entendu Aurélius et Furius discuter en personne devant eux, ils pourraient se prononcer avec plus de certitude. » La majorité du sénat pensait qu'on devait seulement considérer le succès, et voir si c'était comme magistrat et sous ses propres auspices que Furius l'avait remporté. « Lorsque des deux colonies, opposées comme une digue au torrent des Gaulois, l'une avait été saccagée et brûlée; lorsque déjà l'incendie allait gagner l'autre, qui était si rapprochée que les toits des maisons se touchaient pour ainsi dire, qu'avait dû faire le préteur? Fallait-il, pour agir, attendre le consul? Mais alors le sénat avait eu tort de donner une armée au préteur; car s'il ne voulait pas que ce fût l'armée du préteur, mais celle du consul qui fît la guerre, il aurait pu terminer le sénatus-consulte par cette clause expresse; ou bien le consul était coupable de n'être pas parti après avoir ordonné à son armée de passer d'Étrurie en Gaule, et de ne l'avoir pas devancée à Ariminium, pour diriger les opérations d'une guerre que seul il avait le droit de faire. En campagne, les occasions ne s'accommodaient pas des retards et des lenteurs des généraux; il fallait souvent combattre, non pas qu'on le voulût, mais parce que l'ennemi en faisait une nécessité. On devait considérer la bataille et son heureuse issue; l'ennemi avait été battu et taillé en pièces; son camp pris et pillé; la colonie qu'il assiégeait, délivrée; les prisonniers qu'il avait faits dans l'autre colonie, repris et rendus à leurs familles; la guerre terminée d'un seul coup. Non-seulement les hommes s'étaient réjouis de cette victoire, mais il y avait eu aussi en l'honneur des dieux immortels trois jours de supplications pour les remercier des heureux succès que le préteur L. Furius avait obtenus dans son commandement, et non pour expier ses fautes et sa témérité. D'ailleurs la famille des Furius était en quelque sorte marquée par les destinées pour combattre les Gaulois. »

XLIX. Les paroles prononcées en ce sens par Furius lui-même et par ses amis, le crédit qu'assurait au préteur sa présence, l'emportèrent sur la dignité du consul qui était absent, et le triomphe fut accordé à une grande majorité. Le préteur L. Furius triompha des Gaulois pendant le cours de sa magistrature. Il versa dans le trésor trois cent vingt mille livres pesant d'airain, et cent soixante-dix mille d'argent. Aucun captif ne marchait devant son char; il n'était point précédé par les dépouilles, ni suivi de ses soldats. On voyait qu'à l'exception de la victoire, tout était entre les mains du consul. P. Cornélius Scipion fit célébrer

negabant triumphum « et quod alieno exercitu rem gessisset, et quod provinciam reliquisset aviditate rapiendi per occasionem triumphi; id vero eum nullo exemplo fecisse. » Consulares præcipue, « exspectandum fuisse consulem dicebant. » Potuisse enim, castris prope urbem positis, tutanda colonia, ita ut acie non decerneret, in adventum ejus rem extrahere; et, quod prætor non fecisset, senatui faciendum esse. Consulem exspectarent; ubi coram disceptantes consulem et prætorem audissent, verius de causa existimaturos esse. » Magna pars senatus nihil præter res gestas, et an in magistratu suisque auspiciis gessisset, censebant spectare senatum debere. « Ex duabus coloniis, quæ velut claustra ad cohibendos gallicos tumultus oppositæ fuissent, quum una direpta et incensa esset, trajecturumque id incendium, velut ex continentibus tectis, in alteram tam propinquam coloniam esset, quid tandem prætori faciendum fuisse? Nam, si sine consule geri nihil oportuerit, aut senatum peccasse, qui exercitum prætori dederit (potuisse enim, si non cum prætoris, sed consulis, exercitu rem geri voluerit, ita finire senatus consultum, ne per prætorem, sed per consulem, gereretur), aut consulem, qui non, quum exercitum ex Etruria transire in Galliam jussisset, ipse Arimini occurrerit, ut bello interesset, quod sine eo geri fas non esset. Non exspectare belli tempora moras et dilationes imperatorum; et pugnandum esse interdum, non quia velis, sed quia hostis cogat. Pugnam ipsam eventumque pugnæ spectari oportere. Fusos cæsosque hostes; castra capta ac direpta; coloniam liberatam obsidione; alterius coloniæ captivos recuperatos restitutosque suis; debellatum uno prœlio esse. Non homines tantum ea victoria lætatos, sed diis quoque immortalibus per triduum supplicationes habitas, quod bene ac feliciter, non quod male ac temere, respublica a L. Furio prætore gesta esset. Data fato etiam quodam Furiæ genti gallica bella. »

XLIX. Hujus generis orationibus ipsius amicorumque victa est, præsentis gratia prætoris, absentis consulis majestas; triumphumque frequentes L. Furio decreverunt. Triumphavit de Gallis in magistratu L. Furius prætor. In ærarium tulit trecenta viginti millia æris, argenti centum septuaginta millia pondo; neque captivi ulli ante currum ducti, neque spolia prælata, neque milites secuti. Omnia, præter victoriam, penes consulem esse apparebat. Ludi deinde a P. Cornelio Scipione, quos consul in Africa voverat, magno apparatu facti. Et

ensuite, avec une grande magnificence, les jeux qu'il avait voués pendant son consulat en Afrique. On assigna des terres à ses soldats; on décréta que pour chaque année de service en Espagne ou en Afrique, ils recevraient chacun deux arpents, et que la distribution en serait faite par les décemvirs. On nomma ensuite des triumvirs chargés de compléter la population de la colonie de Vénusie, décimée par la guerre d'Annibal; ce furent C. Térentius Varron, T. Quinctius Flamininus, P. Cornélius Scipio, fils de Cnéius, qui enrôlèrent de nouveaux colons. Cette même année C. Cornélius Céthégus, proconsul en Espagne, tailla en pièces une nombreuse armée d'ennemis sur le territoire des Sédétans : quinze mille Espagnols restèrent, dit-on, sur le champ de bataille, et l'on prit soixante-dix-huit enseignes. Le consul C. Aurélius, étant revenu de sa province à Rome pour présider les comices, ne se plaignit pas, comme on l'avait présumé d'abord, « de ce que le sénat ne l'avait point attendu, et de ce qu'on n'avait pas permis à un consul de discuter contre un préteur; mais il attaqua le sénatus-consulte qui décernait le triomphe, quand on n'avait entendu que celui qui devait triompher, et non ceux qui avaient pris part au combat. Leurs ancêtres, en établissant que les lieutenants, les tribuns militaires, les centurions, les soldats enfin, assisteraient au triomphe, avaient voulu que leur présence fût un témoignage éclatant et public des exploits de celui qui était jugé digne d'un si grand honneur. De toute l'armée qui avait combattu les Gaulois, y avait-il là un soldat, ou du moins un valet que le sénat pût interroger sur la vérité ou la fausseté des assertions du préteur? » Aurélius fixa ensuite le jour des comices : on y créa consuls L. Cornélius Lentulus et P. Villius Tappulus; on nomma ensuite préteurs L. Quinctius Flamininus, L. Valérius Flaccus, L. Villius Tappulus, et Cn. Bébius Tamphilus.

L. Le blé fut encore à bas prix cette année. La grande quantité de grains apportée d'Afrique fut distribuée au peuple par les édiles curules M. Claudius Marcellus et Sex. Élius Pétus, au prix de deux as le boisseau. Ces magistrats célébrèrent aussi avec une grande pompe les jeux romains, mais ils ne renouvelèrent cette représentation qu'une seule fois. Avec le produit des amendes, ils firent placer dans le trésor cinq statues en bronze. Les édiles L. Térentius le Massiliote et Cn. Bébius Tamphilus, préteur désigné, célébrèrent trois fois en entier les jeux Plébéiens. A l'occasion de la mort de M. Valérius Lévinus, ses fils Publius et Marcus donnèrent cette année, dans le forum, des jeux funèbres qui durèrent quatre jours : ils y ajoutèrent un combat de gladiateurs; vingt-cinq couples descendirent dans l'arène. M. Aurélius Cotta, décemvir des sacrifices, mourut; il fut remplacé par Manius Acilius Glabrio. Aux comices, on avait choisi pour édiles curules deux citoyens qui se trouvaient dans l'impossibilité d'entrer en charge sur-le champ : l'un était C. Cornélius Céthégus, élu pendant son absence et qui commandait alors en Espagne; l'autre C. Valérius Flaccus, quoique présent, était flamine de Jupiter, et ne pouvait prêter serment. Or un magistrat n'avait pas le droit d'exercer plus de cinq jours, s'il n'a-

de agris militum ejus decretum, ut, quot quisque eorum annos in Hispania aut in Africa militasset, in singulos annos bina jugera acciperet; eum agrum decemviri assignarent. Triumviri inde creati ad supplendum Venusinis colonorum numerum, quod bello Annibalis attenuatæ vires ejus coloniæ erant, C. Terentius Varro, T. Quinctius Flamininus, P. Cornelius Cn. F. Scipio. Hi colonos Venusiam ascripserunt. Eodem anno C. Cornelius Cethegus, qui proconsul Hispaniam obtinebat, magnum hostium exercitum in agro Sedetano fudit. Quindecim millia Hispanorum eo prœlio dicuntur cæsa, signa militaria capta octo et septuaginta. C. Aurelius consul, quum ex provincia Romam comitiorum causa venisset, non id, quod animis præceperant, questus est, « Non exspectatum se ab senatu, neque disceptandi cum prætore consuli potestatem factam; sed ita triumphum decresse senatum, ut nullius, nisi ejus, qui triumphaturus esset, haud eorum, qui bello interfuissent, verba audiret. Majores ideo instituisse, ut legati, tribuni militum, centuriones, milites denique triumpho adessent; ut veritatem rerum gestarum ejus, cui tantus honos haberetur, populus romanus videret. Ecquem ex eo exercitu, qui cum Gallis pugnaverit, si non militem, lixam saltem fuisse, quem percunctari posset senatus, quid veri prætor vanive referret? » Comitiis deinde diem edixit; quibus creati sunt consules L. Cornelius Lentulus, P. Villius Tappulus. Prætores inde facti L. Quinctius Flamininus, L. Valerius Flaccus, L. Villius Tappulus, Cn. Bæbius Tamphilus.

L. Annona quoque eo anno pervilis fuit. Frumenti vim magnam ex Africa advectam ædiles curules M. Claudius Marcellus et Sex. Ælius Pætus binis æris in modios populo diviserunt; et ludos romanos magno apparatu fecerunt; diem unum instaurarunt; signa ænea quinque ex multaticio argento in ærario posuerunt. Plebeii ludi ab ædilibus L. Terentio Massiliota et Cn. Bæbio Tamphilo, quem prætorem designaverant, ter toti instaurati. Et ludi funebres eo anno per quatriduum in foro, mortis M. Valerii Lævini causa, a P. et M. filiis ejus facti; et munus gladiatorium datum ab iis; paria quinque et viginti pugnarunt. M. Aurelius Cotta, decemvir sacrorum, mortuus; in ejus locum M. Acilius Glabrio suffectus. Comitiis ædiles curules creati sunt forte ambo, qui statim occipere magistratum non possent. Nam C. Cornelius Cethegus absens creatus erat, quum Hispaniam obtineret provinciam; C. Valerius Flaccus, quem præsen-



vait prêté serment. Flaccus demanda à être dispensé de la loi ; le sénat décréta que s'il présentait, avec l'assentiment des consuls, un édile qui jurât pour lui, les consuls engageraient les tribuns à faire accepter ce serment par le peuple. Flaccus présenta son frère L. Valérius, préteur désigné, pour prêter serment à sa place ; les tribuns en référèrent au peuple, et le peuple décida que ce serment était aussi valable que s'il avait été prononcé par l'édile en personne. Quant à l'autre édile, sur la proposition que firent les tribuns d'envoyer deux nouveaux généraux commander les armées en Espagne, un plébiscite fut rendu qui enjoignait à l'édile curule C. Cornélius de revenir à Rome exercer sa charge, et à L. Manlius Acidinus de quitter un département qu'il avait depuis tant d'années. Le peuple envoya en Espagne avec le titre de proconsuls Cn. Cornélius Lentulus et L. Stertinius.

tem creaverant, quia flamen Dialis erat, jurare in leges non poterat; magistratum autem plus quinque dies, nisi qui jurasset in leges, non licebat gerere. Petente Flacco, ut legibus solveretur, senatus decrevit, ut, si ædilis, qui pro se juraret, arbitratu consulum daret, consules, si iis videretur, cum tribunis plebis agerent, uti ad plebem ferrent. Datus, qui juraret pro fratre, L. Valerius Flaccus, prætor designatus. Tribuni ad plebem tulerunt, plebesque scivit, ut perinde esset, ac si ipse ædilis jurasset. Et de altero ædile scitum plebis est factum, rogantibus tribunis, quos duos in Hispaniam cum imperio ad exercitus ire juberent, ut C. Cornelius ædilis curulis ad magistratum gerendum veniret, et L. Manlius Acidinus decederet de provincia multos post annos. Plebes Cn. Cornelio Lentulo et L. Stertinio pro consulibus imperium esse in Hispania jussit

LIVRE TRENTE-DEUXIÈME.

SOMMAIRE. — Prodiges annoncés à Rome. — On rapporte, entre autres, qu'en Macédoine un laurier a poussé sur la poupe d'un vaisseau long. — Victoire signalée, remportée par le consul T. Quinctius Flamininus sur Philippe à l'entrée de l'Épire ; ce prince, battu et mis en fuite, est obligé de rentrer dans les limites de ses états. — Le vainqueur ravage les frontières de Thessalie, voisine de la Macédoine, avec le secours des Étoliens et des Athamanes.—L. Quinctius Flaminius, son frère, à la suite d'un combat naval, où il a pour auxiliaires le roi Attale et les Rhodiens, passe dans l'île d'Eubée où il prend Érétrie et soumet toute la côte maritime. — Les Achéens sont reçus au nombre des alliés du peuple romain. — Une conjuration des esclaves, tramée pour délivrer les otages des Carthaginois, est découverte et punie. — Le nombre des préteurs est augmenté et porté à dix. — Le consul Cornélius Céthégus fait éprouver aux Gaulois Insubriens une sanglante défaite. — Alliance avec le tyran Nabis et les Lacédémoniens. — Prise de plusieurs places en Macédoine.

I. Les consuls et les préteurs, étant entrés en charge aux ides de mars, tirèrent les provinces au sort. L. Cornélius Lentulus obtint l'Italie, P. Villius la Macédoine. Quant aux préteurs, L. Quinctius eut la juridiction de la ville ; Cn. Bébius fut désigné pour Ariminium ; L. Valérius, pour la Sicile ; L. Villius, pour la Sardaigne. Le consul Lentulus eut ordre de lever des légions nouvelles ; Villius devait prendre l'armée de P. Sulpicius ; mais on lui permit d'enrôler autant d'hommes qu'il le jugerait à propos pour la compléter. Le préteur Bébius devait prendre le commandement des légions qui avaient été sous les ordres du consul C. Aurélius, et les conserver jusqu'au moment où Lentulus viendrait le remplacer avec se srecrues. Aussitôt après l'arrivée de ce consul en Gaule, tous les soldats licenciés devaient être renvoyés dans leurs foyers, à l'exception de cinq mille alliés, qui resteraient aux environs d'Ariminium. Ce nombre était jugé suffisant pour garder cette province. On prorogea dans leurs commandements les préteurs de l'année précédente : Cn. Sergius, pour distribuer des terres aux soldats, qui avaient longtemps fait la guerre en Espagne, en Sicile et en Sardaigne ; Q. Minucius, pour achever dans le Bruttium les poursuites qu'il avait exercées avec tant de zèle et d'intégrité pendant sa préture contre les profanateurs de Locres ; il était chargé d'envoyer dans cette ville, pour y faire subir leur peine, ceux qu'il avait fait conduire dans les prisons de Rome, comme convaincus de sacrilége ; de veiller à la restitution de tous les objets enlevés du temple de Proserpine et de prescrire les expiations convenables. On recommença ensuite, par décret des pontifes, les féries latines, parce que des ambassadeurs étaient venus se plaindre au sénat qu'on ne leur eût pas, suivant l'usage, donné leur part des victimes immolées sur le mont Albain. On reçut de Suessa la nouvelle que deux portes de cette ville et le mur qui

LIBER TRIGESIMUS SECUNDUS.

I. Consules prætoresque, quum idibus martiis magistratum iniissent, provincias sortiti sunt. L. Cornelio Lentulo Italia, P. Villio Macedonia ; prætoribus, L. Quinctio urbana, Cn. Bæbio Ariminum, L. Valerio Sicilia, L. Villio Sardinia evenit. Lentulus consul novas legiones scribere jussus ; Villius a P. Sulpicio exercitum accipere. In supplementum ejus, quantum militum videretur, ut scriberet, ipsi permissum. Prætori Bæbio legiones, quas C. Aurelius consul habuisset, ita decretæ, ut retineret eas, donec consul novo cum exercitu succederet. In Galliam ubi is venisset, omnes milites exauctorati domum dimitterentur, præter quinque millia socium ; his obtineri circa Ariminum provinciam satis esse. Prorogato imperio prætoribus prioris anni (Cn. Sergio, ut militibus, qui in Hispania, Sicilia, Sardinia stipendia per multos annos fecissent, agrum assignandum curaret ; Q. Minucio, ut in Bruttiis idem de conjurationibus quæstiones, quas prætor cum fide curaque exercuisset, perficeret ; et eos, quos sacrilegii compertos in vinculis Romam misisset, Locros mitteret ad supplicium ; quæque sublata ex delubro Proserpinæ essent, reponenda cum piaculis curaret), feriæ Latinæ pontificum decreto instauratæ sunt ; quod legati ab Ardea questi in senatu erant, sibi in monte Albano Latinis carnem, ut assolet, datam non esse. Ab Suessa nuntiatum est, duas portas, quodque inter eas



s'étendait de l'une à l'autre avaient été frappés de la foudre; d'autres envoyés racontèrent que le feu du ciel était aussi tombé à Formies et à Ostie, sur le temple de Jupiter; à Véliterne, sur les temples d'Apollon et de Sancus, et qu'il était poussé un cheveu à Hercule dans son temple. Du Bruttium, le propréteur Minucius manda qu'il était né un poulain à cinq pieds et trois poulets à trois pattes. Peu après, le proconsul P. Sulpicius écrivit de Macédoine une lettre où il parlait, entre autres particularités, d'un laurier qui avait crû sur la poupe d'un vaisseau long. A l'occasion des premiers prodiges, le sénat avait décrété que les consuls offriraient les grandes victimes à ceux des dieux qu'ils jugeraient à propos d'apaiser. Mais pour le dernier, on appela des aruspices à la curie : d'après leur réponse, on ordonna un jour de supplications et l'on célébra des sacrifices à tous les autels.

II. Cette année, les Carthaginois apportèrent à Rome le premier argent du tribut qui leur avait été imposé. Les questeurs déclarèrent que cet argent n'était pas de bon aloi; et lorsqu'on en fit l'essai, on y trouva un quart d'alliage. Les Carthaginois firent donc un emprunt à Rome pour suppléer à ce déchet. Ils demandèrent ensuite au sénat la restitution de leurs otages : on voulut bien leur en rendre cent, et on leur fit espérer la délivrance des autres, si Carthage demeurait fidèle aux traités. Ils sollicitèrent alors pour les otages retenus leur translation de Norba, où ils se trouvaient fort mal, dans un autre séjour; on les fit passer à Signia et à Férentinum. Les habitants de Gadès obtinrent aussi sur leur demande qu'on ne leur enverrait pas de préfet; ce qui était contraire à la capitulation signée par eux avec L. Marcius Septimus, lorsqu'ils s'étaient soumis au peuple romain. Les députés de Narnie se plaignaient de ce que le nombre des colons était insuffisant et de ce que plusieurs étrangers, se mêlant à la population, se donnaient pour de véritables colons. On enjoignit au consul L. Cornélius de nommer des triumvirs pour examiner l'affaire. Les magistrats choisis furent les frères P. et Sext. Ælius, surnommés tous deux Pétus, et C. Cornélius Lentulus. La faveur accordée à ceux de Narnie et qui avait pour but de compléter le nombre des colons, fut réclamée par ceux de Cosa; mais on la leur refusa.

III. Après avoir réglé les affaires qui les retenaient à Rome, les consuls partirent pour leurs provinces. P. Villius, à son arrivée en Macédoine, trouva les soldats mutinés; l'irritation était vive et durait déjà depuis quelque temps; on ne s'était pas assez occupé de la comprimer dans l'origine. C'étaient deux mille hommes, qui, après la défaite d'Annibal, avaient été transportés comme volontaires d'Afrique en Sicile, et environ un an après en Macédoine. Ils prétendaient n'avoir pas été maîtres du choix. « Leurs tribuns, disaient-ils, les avaient embarqués malgré eux; mais d'ailleurs, que leur service fût volontaire ou forcé, le temps en était expiré; il était juste qu'il y eût un terme aux fatigues de la guerre. Il y avait plusieurs années qu'ils n'avaient vu l'Italie; ils avaient vieilli sous les armes en Sicile, en Afrique, en Macédoine; ils étaient épuisés par leurs tra-

num erat, de cœlo tactum; et formiani legati ædem Jovis, item Ostienses ædem Jovis, et Veliterni Apollinis et Sanci ædes, et in Herculis æde capillum enatum : et ex Bruttiis ab Q. Minucio proprætore scriptum, equuleum cum quinque pedibus, pullos gallinaceos tres cum ternis pedibus, natos esse. Inde a P. Sulpicio proconsule ex Macedonia literæ allatæ, in quibus inter cetera scriptum erat, lauream in puppi navis longæ enatam. Priorum prodigiorum causa senatus censuerat, ut consules majoribus hostiis, quibus diis videretur, sacrificarent. Ob hoc unum prodigium haruspices in senatum vocati, atque ex responso eorum supplicatio populo in diem unum edicta, et ad omnia pulvinaria res divinæ factæ.

II. Carthaginienses eo anno argentum in stipendium impositum primum Romam advexerunt. Id quia probum non esse quæstores renuntiaverant, experientibusque pars quarta decocta erat, pecunia Romæ mutua sumpta, intertrimentum argenti expleverunt. Petentibus deinde, ut si jam videretur senatui, obsides sibi redderentur, centum redditi obsides; de cæteris, si in fide permanerent, spes facta. Petentibus iisdem, qui non reddebantur obsides, ut ab Norba, ubi parum commode essent, alio traducerentur, concessum, ut Signiam et Ferentinum transirent. Gaditanis item petentibus remissum, ne præfectus Gades mitteretur, adversus quod iis, in fidem populi romani venientibus, cum L. Marcio Septimo convenisset. Et Narniensium legatis, querentibus ad numerum sibi colonos non esse, et immixtos quosdam non sui generis pro colonis se gerere, earum rerum causa tres viros creare L. Cornelius consul jussus. Creati P. et Sex. Ælii (Pætis fuit ambobus cognomen) et C. Cornelius Lentulus. Quod Narniensibus datum erat, ut colonorum numerus augeretur, id Cosani petentes non impetraverunt.

III. Rebus, quæ Romæ agendæ erant, perfectis, consules in provincias profecti. P. Villium, in Macedoniam quum venisset, atrox seditio militum, jam ante irritata, nec satis in principio compressa, excepit. Duo millia ea militum fuere, qui ex Africa post devictum Annibalem in Siciliam, inde anno fere post in Macedoniam pro voluntariis transportati erant. Id voluntate factum negabant : « Ab tribunis recusantes in naves impositos. Sed utcumque, seu injuncta, seu suscepta foret militia, et eam exhaustam, et finem aliquem militandi fieri æquum esse. Multis annis sese Italiam non vidisse; consenuisse sub armis in Sicilia, Africa, Macedonia. Confectos jam se la-



vaux et leurs campagnes, affaiblis par leurs nombreuses blessures. » Le consul leur déclara « qu'ils pouvaient espérer de voir leur demande de congé accueillie, s'ils la présentaient avec modération. Mais ni les motifs qu'ils alléguaient, ni aucun autre, ne justifiaient une sédition. S'ils voulaient rentrer dans l'ordre et obéir à leur général, il écrirait au sénat pour leur congé. La soumission était un plus sûr moyen que la révolte d'obtenir ce qu'ils désiraient. »

IV. Philippe concentrait alors tous ses efforts sur Thaumacie qu'il assiégeait; il avait fait ouvrir des tranchées et construire des mantelets; il se disposait à battre les murs avec le bélier. L'arrivée subite des Étoliens l'obligea de renoncer à son entreprise. Sous la conduite d'Archidamus, ils traversèrent les lignes des Macédoniens, se jetèrent dans la place et attaquèrent jour et nuit dans des sorties continuelles les portes et les ouvrages de l'ennemi. La nature même des lieux les favorisait. Lorsqu'on arrive des Thermopyles et du golfe Maliaque par Lamia, on aperçoit Thaumacie sur les hauteurs nommées Cœla, qui dominent le défilé; mais quand on passe par les chemins rocailleux de la Thessalie, ou qu'on suit les sinuosités de ses vallées, on voit tout à coup, en approchant de la ville, se dérouler à ses pieds, comme une vaste mer, une plaine immense dont l'œil a peine à embrasser l'étendue. C'est cet admirable point de vue qui a valu à Thaumacie le nom qu'il porte. La ville doit sa sûreté, non-seulement à son élévation, mais encore à ce que le rocher sur lequel elle est assise est taillé à pic de tous côtés. Ces difficultés, et la certitude que cette conquête, tout importante qu'elle pouvait être, le paierait mal des peines et des travaux qu'elle pourrait lui coûter, déterminèrent Philippe à lever le siége. L'hiver approchait d'ailleurs, lorsqu'il s'éloigna pour ramener ses troupes dans leurs quartiers en Macédoine.

V. Là son armée eut tout le temps nécessaire pour réparer ses forces et reprendre courage. Mais Philippe, tout en profitant de la saison pour délasser son corps fatigué de tant de marches et de tant de combats, n'avait l'esprit que plus tourmenté sur l'issue définitive d'une guerre où il avait à craindre non-seulement les ennemis qui le pressaient par terre et par mer, mais ses alliés et ses sujets mêmes, dont les uns pouvaient le trahir dans l'espoir d'obtenir l'amitié de Rome, et les autres se laisser séduire par l'attrait d'un changement. Il envoya donc des ambassadeurs en Achaïe, pour exiger en son nom le serment que les habitants s'étaient engagés à lui prêter chaque année, et pour remettre en même temps aux Achéens Orchomène, Hérée et Triphylie; aux Éléens, Aliphère. Ces derniers prétendaient que cette ville n'avait jamais fait partie de la Triphylie, et qu'elle devait leur être rendue; parce qu'elle était une de celles que l'assemblée générale des Arcadiens avait désignées pour concourir à la fondation de Mégalopolis. Par ces restitutions, Philippe consolidait son alliance avec les Achéens. Quant aux Macédoniens, il s'assura leur attachement par la punition d'Héraclide; voyant que les crimes nombreux dont il était chargé l'avaient

bore, opere, exsangues tot acceptis vulneribus esse. » Consul, « causam postulandæ missionis probabilem, si modeste peteretur, videri, dixit: seditionis nec eam, nec ullam aliam satis justam causam esse. Itaque si manere ad signa, et dicto parere velint, se de missione eorum ad senatum scripturum. Modestia facilius, quam pertinacia, quod velint, impetraturos. »

IV. Thaumacos eo tempore Philippus summa vi oppugnabat aggeribus vineisque; et jam arietem muris admoturus erat. Ceterum incepto absistere eum coegit subitus Ætolorum adventus, qui, Archidamo duce inter custodias Macedonum mœnia ingressi, nec die, nec nocte finem ullum erumpendi, nunc in stationes, nunc in opera Macedonum, faciebant. Et adjuvabat eos natura ipsa loci. Namque Thaumaci a Pylis sinuque Maliaco per Lamiam eunti loco alto siti sunt, ipsis faucibus imminentes, quas Cœla vocant Thessaliæ: quæ transeunti confragosa loca implicatasque flexibus vallium vias, ubi ventum ad hanc urbem est, repente, velut maris vasti, sic immensa panditur planities, ut subjectos campos terminare oculis haud facile queas. Ab eo miraculo Thaumaci appellati. Nec altitudine solum tuta urbs, sed quod, saxo undique absciso, rupibus imposita est. Hæ difficultates, et quod haud satis dignum tanti laboris periculique pretium erat, ut absisteret incepto Philippus, effecerunt. Hiems quoque jam instabat, quum inde abscessit, et in Macedoniam in hiberna copias reduxit.

V. Ibi ceteri quidem, data quanticumque quiete temporis, simul animos corporaque remiserant. Philippum, quantum ab assiduis laboribus itinerum pugnarumque laxaverat annus, tanto magis intentum in universum eventum belli curæ angunt, non hostes modo timentem, qui terra marique urgebant; sed nunc sociorum, nunc etiam popularium animos, ne et illi ad spem amicitiæ Romanorum deficerent, et Macedonas ipsos cupido novandi res caperet. Itaque et in Achaiam legatos misit, simul qui jusjurandum (ita enim pepigerant, quotannis juraturos in verba Philippi) exigerent: simul qui redderent Achæis Orchomenon, et Heræam, et Triphyliam; Eleis Alipheram, contendentibus, nunquam eam urbem fuisse ex Triphylia, sed sibi debere restitui, quia una esset ex iis, quæ ad condendam Megalopolim ex concilio Arcadum contributæ forent. Et cum Achæis quidem per hæc societatem firmabat. Macedonum animos sibi conciliavit. Quum Heraclidem amicum maximæ invidiæ sibi esse cerneret, multis criminibus oneratum, in vincula conjecit, ingenti popularium gaudio. Bellum, si quando unquam ante alias, tum magna cura apparavit, exer-



rendu l'objet de la haine publique, il le fit jeter dans les fers à la grande satisfaction de ses sujets. Puis il s'occupa plus activement que jamais des préparatifs de la guerre ; il exerça aux armes et les Macédoniens et les troupes mercenaires. Au commencement du printemps, il fit partir avec Athénagoras tous les auxiliaires étrangers et ce qu'il avait de troupes légères pour aller par l'Épire en Chaonie occuper les défilés qui sont près d'Antigonie et que les Grecs appellent Stena. Peu de jours après, il se mit lui-même en marche avec le gros de l'armée. Après avoir reconnu l'assiette du pays, il jugea qu'il ne pouvait trouver une position meilleure pour se fortifier que les bords de l'Aoüs. Ce fleuve coule dans une vallée resserrée entre deux montagnes, dont l'une est nommée par les habitants Éropus, et l'autre Asnaüs; il n'offre qu'un étroit sentier sur ses rives. Philippe enjoignit à Athénagoras de s'établir sur l'Asnaüs avec les troupes légères et de s'y retrancher; il alla camper lui-même sur l'Éropus. Il plaça des détachements peu nombreux du côté où se trouvaient des rochers à pic, défendit les endroits plus accessibles par des fossés, des retranchements et des tours, et fit placer dans les endroits convenables un grand nombre de machines, pour repousser l'ennemi à coups de traits. Il éleva sa tente en avant des fortifications, sur la hauteur la plus en vue, afin d'intimider les ennemis et d'encourager les Macédoniens par cette marque de confiance.

VI. Le consul avait été instruit par l'Épirote Charopus de la nature des défilés qu'occupait le roi avec son armée. Après avoir passé l'hiver à Corcyre, il débarqua sur les bords du continent aux premiers jours du printemps et marcha droit à l'ennemi. Parvenu à cinq milles environ du camp de Philippe, il se retrancha ; puis, laissant ses légions, il s'avança en personne avec quelques troupes légères pour reconnaître les lieux. Le lendemain il tint conseil afin de savoir s'il fallait, malgré les obstacles sans nombre et les périls qu'il pourrait rencontrer, tenter le passage à travers les défilés occupés par l'ennemi, ou faire un détour et pénétrer en Macédoine par le chemin qu'avait suivi Sulpicius l'année précédente. Plusieurs jours s'écoulèrent sans qu'il prît un parti; pendant ce temps il apprit que T. Quinctius avait été nommé consul, que le sort lui avait assigné la province de Macédoine, et qu'il s'était déjà transporté en toute diligence à Corcyre. Si l'on en croit Valérius Antias, Villius entra dans le défilé ; mais, forcé de prendre un détour parce que le roi gardait tous les passages, il suivit la vallée au milieu de laquelle coule l'Aoüs, jeta un pont à la hâte sur le fleuve, passa sur la rive où campait l'ennemi, et livra bataille. Le roi fut vaincu, mis en fuite et chassé de son camp : douze mille Macédoniens périrent dans cette action ; deux mille deux cents prisonniers, cent trente-deux étendards et deux cent trente chevaux tombèrent au pouvoir des Romains; au fort de la mêlée, Villius avait fait vœu de bâtir un temple à Jupiter, s'il était vainqueur. Mais tous les autres historiens grecs et latins que j'ai lus s'accordent à dire que Villius ne fit rien de mémorable, et laissa tout le poids de la guerre au consul T. Quinctius, son successeur.

cuitque in armis et Macedonas, et mercenarios milites; principioque veris cum Athenagora omnia externa auxilia, quodque levis armaturæ erat, in Chaoniam per Epirum ad occupandas quæ ad Antigoneam fauces sunt (Stena vocant Græci), misit. Ipse post paucis diebus graviore secutus agmine, quum situm omnem regionis aspexisset, maxime idoneum ad muniendum locum credidit esse præter amnem Aoum. Is inter montes, quorum alterum Æropum, alterum Asnaum incolæ vocant, angusta valle fluit, iter exiguum super ripam præbens. Asnaum Athenagoram cum levi armatura tenere ac communire jubet; ipse in Æropo posuit castra. Qua abscisæ rupes erant, statio paucorum armatorum tenebat; quæ minus tuta erant, alia fossis, alia vallis, alia turribus muniebat. Magna tormentorum etiam vis, ut missilibus procul arcerent hostem, idoneis locis disposita est. Tabernaculum regium pro vallo, in conspecto maxime tumulo, ut terrorem hostibus, suisque spem ex fiducia faceret, positum.

VI. Consul, per Charopum Epiroten certior factus, quos saltus cum exercitu insedisset rex, et ipse, quum Corcyræ hibernasset, vere primo in continentem transvectus, ad hostem ducere pergit. Quinque millia ferme ab regiis castris quum abesset, loco munito relictis legionibus, ipse cum expeditis progressus ad speculanda loca, postero die consilium habuit, utrum per insessum ab hoste saltum, quanquam labor ingens periculumque proponeretur, transitum tentaret, an eodem itinere, quo priore anno Sulpicius Macedoniam intraverat, circumduceret copias. Hoc consilium per multos dies agitanti nuntius venit, T. Quinctium consulem factum, sortitumque provinciam Macedoniam, maturato itinere jam Corcyram trajecisse. Valerius Antias intrasse saltum Villium tradit, quia recto itinere nequierit, omnibus a rege insessis, secutum vallem, per quam mediam fertur Aous amnis; ponte raptim facto, in ripam, in qua erant castra regia, transgressum acie conflixisse; fusum fugatumque regem, castris exutum; duodecim millia hostium eo prœlio cæsa, capta duo millia et ducentos, et signa militaria centum triginta duo, equos ducentos triginta. Ædem etiam Jovi in eo prœlio votam, si res prospere gesta esset. Ceteri græci latinique auctores, quorum quidem ego legi annales, nihil memorabile a Villio actum, integrumque bellum insequentem consulem T Quinctium accepisse tradunt.



VII. Tandis que ces événements se passaient en Macédoine, L. Lentulus, l'autre consul, qui était resté à Rome, tint les comices pour la nomination des censeurs. Plusieurs personnages illustres se portaient candidats; on choisit P. Cornélius Scipion l'Africain et P. Élius Pétus. L'accord le plus parfait régna entre ces deux magistrats; ils nommèrent aux places vacantes du sénat sans noter aucun sénateur d'infamie; ils affermèrent les droits sur les marchandises à Capoue, à Putéolis et au port de Castro, qui est maintenant une ville; ils envoyèrent dans ce port trois cents colons, nombre fixé par le sénat; ils vendirent le territoire de Capoue qui s'étend au pied du mont Tifate. Vers le même temps, L. Manlius Acidinus, qui avait obtenu du sénat les honneurs de l'ovation à son retour de l'Espagne, fut contraint, par l'opposition du tribun du peuple P. Porcius Lacca, d'entrer dans la ville comme un simple citoyen; il porta au trésor public douze cents livres pesant d'argent et trente livres d'or environ. La même année Cn. Bébius Tamphilus, qui avait reçu la province de la Gaule de C. Aurélius, consul de l'année précédente, entra témérairement sur les terres des Gaulois Insubriens, fut enveloppé par eux avec presque toute son armée et perdit plus de six mille six cents hommes : et cet échec venait d'un ennemi qu'on avait cessé de craindre! Cette circonstance obligea le consul L. Lentulus à sortir de Rome. Il trouva la province dans une grande confusion et les soldats consternés; il adressa de vifs reproches au préteur et lui ordonna de quitter la province et de retourner à Rome. Lentulus n'eut pas le temps de se signaler par quelque exploit; la nécessité de tenir les comices le rappela dans la ville; car les tribuns du peuple, M. Fulvius et Manius Curius, y mettaient obstacle en ne permettant pas à T. Quinctius Flamininus de briguer le consulat au sortir de la questure. « Déjà, disaient-ils, on méprisait l'édilité et la préture; les nobles, au lieu de donner des preuves de leur capacité en parcourant successivement toutes les magistratures, prétendaient tout d'abord au consulat; ils franchissaient ainsi les dignités intermédiaires et passaient du dernier rang au premier. » Du champ de Mars la contestation fut portée au sénat. Les Pères conscrits décidèrent que, « lorsqu'un candidat briguait une charge que la loi lui permettait d'obtenir, il devait être libre au peuple d'en revêtir qui bon lui semblerait. » Les tribuns se soumirent à cette décision. On nomma consuls Sext. Élius Pétus et T. Quinctius Flamininus. Puis on assembla les comices pour le choix des préteurs, et le peuple désigna L. Cornélius Mérula, M. Claudius Marcellus, M. Porcius Caton et C. Helvius, qui avaient été édiles plébéiens. Ces préteurs célébrèrent les jeux plébéiens et donnèrent à cette occasion un festin public en l'honneur de Jupiter. Les édiles curules C. Valérius Flaccus, flamine Dial, et C. Cornélius Céthégus firent représenter les jeux romains avec une grande magnificence. Les deux Sulpicius Galba, Servius et Caius, qui étaient pontifes, moururent cette année : on les remplaça par M. Émilius Lépidus et Cn. Cornélius Scipion.

VIII. A peine entrés en charge, les consuls

VII. Dum hæc in Macedonia geruntur, consul alter L. Lentulus, qui Romæ substiterat, comitia censoribus creandis habuit. Multis claris petentibus viris, creati censores P. Cornelius Scipio Africanus et P. Ælius Pætus. Hi, magna inter se concordia, et senatum sine ullius nota legerunt, et portoria venalium Capuæ Puteolisque, item Castrorum portorium, quo in loco nunc oppidum est, fruendum locarunt : colonosque eo trecentos (is enim numerus finitus ab senatu erat) ascripserunt, et sub Tifatis Capuæ agrum vendiderunt. Sub idem tempus L. Manlius Acidinus, ex Hispania decedens, probibitus a P. Porcio Lacca tribuno plebis, ne ovans rediret, quum ab senatu impetrasset, privatus urbem ingrediens mille ducenta pondo argenti, triginta pondo ferme auri in ærarium tulit. Eodem anno Cn. Bæbius Tamphilus, qui ab C. Aurelio consule anni prioris provinciam Galliam acceperat, temere ingressus Gallorum Insubrium fines, prope cum toto exercitu est circumventus; supra sex millia et sexcentos milites amisit. Tanta ex eo bello, quod jam timeri desierat, clades accepta est. Ea res L. Lentulum consulem ab urbe excivit. Qui, ut in provinciam venit plenam tumultus, trepido exercitu accepto, prætorem multis probris increpitum provincia decedere, atque abire Romam jussit. Neque ipse consul memorabile quicquam gessit, comitiorum causa Romam revocatus; quæ ipsa per M. Fulvium et M. Curium tribunos plebis impediebantur, quod T. Quinctium Flamininum consulatum ex quæstura petere non patiebantur. « Jam ædilitatem præturamque fastidiri : nec per honorum gradus, documentum sui dantes, nobiles homines tendere ad consulatum, sed transcendendo media summa imis continuare. » Res ex campestri certamine in senatum venit. Patres censuerunt, « Qui honorem, quem sibi capere per leges liceret, peteret, in eo populo creandi, quem velit, potestatem fieri æquum esse. » In auctoritate Patrum fuere tribuni. Creati consules Sex. Ælius Pætus et T. Quinctius Flamininus. Inde prætorum comitia habita. Creati L. Cornelius Merula, M. Claudius Marcellus, M. Porcius Cato, C. Helvius, qui ædiles plebis fuerant. Ab iis ludi plebeii instaurati; et epulum Jovis fuit ludorum causa. Et ab ædilibus curulibus C. Valerio Flacco flamine Diali et C. Cornelio Cethego ludi romani magno apparatu facti. Ser. et C. Sulpicii Galbæ pontifices eo anno mortui sunt. In eorum locum M. Æmilius Lepidus et Cn. Cornelius Scipio pontifices suffecti sunt.

VIII. Sex. Ælius Pætus, T. Quinctius Flamininus con



Sext. Élius Pétus et T. Quinctius Flamininus assemblèrent le sénat au Capitole. Les Pères conscrits décidèrent que ces deux magistrats se partageraient entre eux, à l'amiable ou par la voie du sort, les provinces de Macédoine et d'Italie. Celui qui aurait la Macédoine devait, pour compléter les cadres de ses légions, lever trois mille soldats romains, trois cents chevaliers, et parmi les alliés du nom latin cinq mille hommes de pied et cinq cents chevaux. On décréta pour l'autre consul la formation d'une armée toute nouvelle. L. Lentulus, consul de l'année précédente, fut prorogé dans son commandement; il eut ordre de ne point quitter la province et de n'en pas éloigner les vieilles troupes, que le consul n'y fût arrivé avec les nouvelles légions. Les consuls adoptèrent la voie du sort : Élius eut l'Italie, Quinctius la Macédoine. Parmi les préteurs, L. Cornélius Mérula fut désigné pour Rome, M. Claudius pour la Sicile, M. Porcius pour la Sardaigne, C. Helvius pour la Gaule. Puis on commença les levées; outre les armées consulaires, les préteurs avaient ordre d'enrôler aussi de leur côté. Marcellus devait conduire en Sicile quatre mille fantassins et trois cents cavaliers latins, et Caton en Sardaigne trois mille hommes d'infanterie et deux cents de cavalerie, choisis parmi les mêmes alliés; chacun d'eux, en arrivant dans sa province, devait congédier les vieilles troupes, fantassins et cavaliers. Les ambassadeurs du roi Attale furent ensuite introduits dans le sénat par les consuls. Ils exposèrent que leur maître avait toujours aidé la république de sa flotte et de toutes ses troupes de terre et de mer, qu'il avait exécuté jusqu'à ce jour avec zèle et dévouement tout ce que les consuls lui avaient enjoint; « mais, ajoutèrent-ils, il craignait que le roi Antiochus ne lui permît plus de rendre les mêmes services aux Romains; son royaume se trouvant dégarni de flottes et d'armées avait été envahi par le monarque syrien; aussi conjurait-il les Pères conscrits de lui envoyer des renforts pour protéger ses états, s'ils voulaient s'assurer la coopération de sa flotte dans la guerre de Macédoine; sinon, il demandait la permission de rappeler ses forces de terre et de mer pour se défendre. » Le sénat fit répondre aux ambassadeurs que, « si le roi Attale avait mis ses armées et sa flotte à la disposition des généraux romains, on lui en savait gré. Mais on ne pouvait envoyer des secours à Attale contre Antiochus, allié et ami du peuple romain, pas plus qu'on ne songeait à retenir les troupes d'Attale, si ses intérêts ne le permettaient point. Rome, en acceptant les secours de ses alliés, leur laissait toujours le droit d'en régler l'usage, et de fixer l'époque où devait commencer et finir le service des auxiliaires qu'ils voulaient bien lui fournir. Seulement une députation irait annoncer au roi Antiochus que les troupes d'Attale devaient seconder les opérations de l'armée romaine contre Philippe, leur ennemi commun; qu'Antiochus ferait une chose agréable au peuple comme au sénat en respectant les états d'Attale et en cessant toute hostilité : car il était convenable que deux rois alliés et amis du peuple romain fussent en paix l'un avec l'autre. »

IX. Le consul T. Quinctius, en procédant à ses

sules, magistratu inito, senatum in Capitolio quum habuissent, decreverunt Patres, « ut provincias Macedoniam atque Italiam consules compararent inter se, sortirenturve. Utri eorum Macedonia evenisset, in supplementum legionum tria millia militum romanorum scriberet, et trecentos equites; item sociorum latini nominis quinque millia peditum, quingentos equites. » Alteri consuli novus omnis exercitus decretus. L. Lentulo prioris anni consuli prorogatum imperium est; vetitusque aut ipse provincia decedere prius, aut veterem exercitum deducere, quam cum legionibus novis consul venisset. Sortiti consules provincias. Ælio Italia, Quinctio Macedonia evenit. Prætores, L. Cornelius Merula urbanam, M. Claudius Siciliam, M. Porcius Sardiniam, C. Helvius Galliam est sortitus. Delectus inde haberi est cœptus. Nam, præter consulares exercitus, prætores quoque jussi scribere milites erant; Marcello in Siciliam quatuor millia peditum socium latini nominis, et trecentos equites; Catoni in Sardiniam ex eodem genere militum tria millia peditum, ducentos equites : ita ut hi prætores ambo, quum in provincias venissent, veteres dimitterent, pedites equitesque. Attali deinde regis legatos in senatum consules introduxerunt. Hi, regem classe sua copiisque omnibus terra marique romanam rem juvare, quæque imperarent romani consules, impigre atque obedienter ad eam diem fecisse, quum exposuissent, « vereri, dixerunt, ne id præstare ei per Antiochum regem ultra non liceret; vacuum namque præsidiis navalibus terrestribusque regnum Attali Antiochum invasisse. Itaque Attalum orare Patres conscriptos, si sua classe, suaque opera uti ad macedonicum bellum vellent, mitterent ipsi præsidium ad regnum ejus tutandum : si id nollent, ipsum ad sua defendenda cum classe ac reliquis copiis redire paterentur. » Senatus legatis ita responderi jussit, « quod rex Attalus classe copiisque aliis duces romanos juvisset, id gratum senatui esse. Auxilia nec ipsos missuros Attalo adversus Antiochum, socium et amicum populi romani; nec Attali auxilia retenturos, ultra quam regi commodum esset. Semper populum romanum alienis rebus, arbitrio alieno, usum; et principium et finem in potestate ipsorum, qui ope sua velint adjutos Romanos esse. Legatos ad Antiochum missuros, qui nuntient, Attali naviumque ejus et militum opera adversus Philippum communem hostem uti populum romanum. Gratum eum facturum et senatui, si regno Attali abstineat, belloque absistat. Æquum esse, socios et amicos populi romani reges inter se quoque ipsos pacem servare. »

IX. Consulem T. Quinctium, ita habito delectu, ut



levées, eut soin d'y comprendre les soldats d'une valeur éprouvée, qui avaient servi en Espagne et en Afrique. Il se disposait ensuite à partir pour son département, lorsque l'annonce de plusieurs prodiges et la nécessité de les expier le retinrent à Rome. La foudre était tombée à Véies sur la voie publique; à Lanuvium, sur le forum et le temple de Jupiter; à Ardée, sur le temple d'Hercule; à Capoue, sur la mer, les tours et le temple qu'on appelle Blanc. Le ciel avait paru tout en feu à Arrétium; à Vélitres, la terre s'était affaissée et un gouffre s'était ouvert sur un espace de trois arpents. On parlait aussi d'un agneau à deux têtes, né dans la ville de Suessa Aurunca, et d'un porc à tête humaine, né à Sinuessa. A l'occasion de ces prodiges, il y eut un jour de supplications. Les consuls satisfirent aux exigences du culte sacré, et lorsqu'on eut apaisé les dieux, ils partirent pour leurs provinces. Élius se rendit en Gaule avec le préteur Helvius, lui remit l'armée que lui livra L. Lentulus et qu'il devait licencier, et se disposa à combattre avec les légions nouvelles qu'il avait amenées. Aucune action d'éclat ne signala son commandement. Son collègue T. Quinctius partit de Brindes plutôt que ne l'avaient fait ses prédécesseurs et débarqua à Corcyre avec huit mille fantassins et huit cents chevaux. De Corcyre il passa sur une quinquérème en Épire, abordant au point de la côte le plus rapproché, et se rendit en toute hâte au camp romain. Il prit la place de Villius, attendit quelques jours l'arrivée des troupes qu'il avait laissées à Corcyre, puis tint conseil pour savoir s'il marcherait droit à l'ennemi et forcerait son camp, ou si, renonçant à tenter une entreprise si difficile et si périlleuse, il ferait un détour et entrerait en Macédoine par la Dassarétie et le Lycus. Ce dernier avis l'eût emporté; mais Quinctius craignit de laisser échapper l'ennemi en s'éloignant de la mer, et de perdre l'été sans aucun résultat, si le roi songeait à se réfugier dans les déserts et les bois, comme il l'avait déjà fait. Il se détermina donc, quoi qu'il arrivât, à attaquer les ennemis, malgré l'avantage de leur position. Mais ses idées étaient plus arrêtées sur le projet en lui-même que sur les moyens de l'exécuter.

X. Quarante jours s'écoulèrent sans que les Romains atteignissent l'ennemi qui était en leur présence. Cette inaction donna à Philippe l'espoir d'obtenir la paix par l'entremise des Épirotes. Il tint conseil à ce sujet et choisit pour négociateurs le général Pausanias et le commandant de la cavalerie Alexandre. Ces deux officiers ménagèrent une entrevue entre le consul et le roi sur les bords de l'Aoüs, à l'endroit où les rives de ce fleuve sont le plus resserrées. Le consul exigeait que le roi retirât ses garnisons des cités libres; qu'il rendît aux peuples, dont il avait pillé le territoire et les villes, les objets qu'on aurait encore en nature, et que, pour les autres, il en payât la valeur à dire d'experts. Philippe voulait qu'on établît des distinctions entre les cités. « Il s'engageait à délivrer celles qui étaient sa conquête propre; mais il ne pouvait renoncer à la possession héréditaire et légitime de celles que lui avaient laissées ses ancêtres. Pour les états

eos fere legeret, qui in Hispania aut Africa meruissent spectatæ virtutis milites, properantem in provinciam prodigia nuntiata atque eorum procuratio Romæ tenuerunt. De cœlo tacta erant via publica Veiis, forum et ædes Jovis Lanuvii, Herculis ædes Ardeæ, Capuæ murus et turres et ædes, quæ Alba dicitur. Cœlum ardere visum erat Arretii; terra Velitris trium jugerum spatio caverna ingenti desederat. Suessæ Auruncæ nuntiabant agnum cum duobus capitibus natum, et Sinuessæ porcum cum humano capite. Eorum prodigiorum causa supplicatio unum diem habita. Et consules rebus divinis operam dederunt, placatisque diis, profecti in provincias sunt. Ælius cum C. Helvio prætore in Galliam: exercitumque ab L. Lentulo acceptum, quem dimittere debebat, prætori tradidit; ipse novis legionibus, quas secum adduxerat, bellum gesturus: neque memorabilis rei quicquam gessit. Et T. Quinctius alter consul maturius, quam priores soliti erant consules, a Brundisio quum transmisisset, Corcyram tenuit cum octo millibus peditum, equitibus octingentis. Ab Corcyra in proxima Epiri quinqueremi trajecit, et in castra romana magnis itineribus contendit; inde Villio dimisso, paucos moratus dies, dum se copiæ ab Corcyra assequerentur, consilium habuit, utrum recto itinere per castra hostium vim facere conaretur: an, ne tentata quidem re tanti laboris ac periculi, per Dassaretios potius Lycumque tuto circuitu Macedoniam intraret. Vicissetque ea sententia, ni timuisset, ne, quum a mari longius recessisset, misso e manibus hoste, si, quod antea fecerat, solitudinibus silvisque se tutari rex voluisset, sine ullo effectu æstas extraheretur. Utcumque esset igitur, illo ipso tam iniquo loco aggredi hostem placuit. Sed magis fieri id placebat, quam, quomodo fieret, satis expedieba .

X. Dies quadraginta sine ullo conatu sedentes in conspectu hostium absumpserant. Inde spes data Philippo est, per Epirotarum gentem tentandæ pacis; habitoque consilio delecti ad eam rem agendam, Pausanias prætor, et Alexander magister equitum, consulem et regem, ubi in arctissimas ripas Aous cogitur amnis, in colloquium adduxerunt. Summa postulatorum consulis erat, præsidia ex civitatibus rex deduceret. Iis quorum agros urbesque populatus esset, redderet res, quæ comparerent; ceterorum æquo arbitrio æstimatio fieret. Philippus « aliam aliarum civitatium conditionem esse respondit. Quas ipse cepisset, eas liberaturum. Quæ sibi traditæ a majoribus essent, earum hæreditaria ac justa possessione non exce

avec lesquels il avait été en guerre et qui avaient à se plaindre de quelques dommages, il offrait une réparation déterminée par tel peuple neutre qu'ils choisiraient. » Le consul répondit « qu'il n'était besoin pour cela ni d'arbitre ni de juge. Pouvait-on douter que tous les torts ne fussent du côté de celui qui avait commencé les hostilités? Philippe n'avait été attaqué par personne, et c'était lui qui, partout, avait été l'agresseur. » Lorsqu'il fut question de désigner les états qui seraient rendus à la liberté, le consul nomma d'abord la Thessalie. Le roi ne put maîtriser son indignation et s'écria : « Quelle condition plus dure m'imposeriez-vous, T. Quinctius, si j'étais vaincu? » Puis il sortit brusquement. La bataille se serait engagée aussitôt à coups de traits, si le fleuve n'eût séparé les deux armées. Mais le lendemain les avant-postes s'attaquèrent : plusieurs escarmouches se livrèrent d'abord dans une plaine dont l'étendue admettait ces sortes d'actions; bientôt les troupes royales s'étant repliées dans des gorges étroites et rocailleuses, les Romains, emportés par l'ardeur du combat, y pénétrèrent aussi. Ils avaient pour eux la tactique, la discipline militaire et les armes qui conviennent dans la lutte corps à corps; l'ennemi avait pour lui l'avantage de la position et le secours des catapultes et des machines établies sur presque tous les rochers comme sur les murs d'une ville. Il y eut de part et d'autre un grand nombre de blessés; on compta même quelques morts, comme dans une action régulière. La nuit mit fin au combat.

XI. Dans cet état de choses, un pâtre, envoyé par Charopus, chef des Épirotes, se présenta devant le consul. « Il faisait paître, dit-il, ses troupeaux dans le défilé où était assis le camp du roi; il connaissait toutes les gorges et tous les sentiers des montagnes. Si on voulait lui confier quelques hommes, il les conduirait par un chemin sûr et facile à une hauteur d'où l'on dominait les ennemis. » Instruit de ce fait, le consul envoie demander à Charopus s'il est d'avis que, dans une affaire si grave, il puisse s'en fier à un pâtre. Il le peut, répond Charopus, mais en ne se livrant point à la merçi du pâtre et en restant maître des événements. Quinctius voulait plus qu'il n'osait : l'espérance et la crainte se partageaient son cœur. L'autorité de Charopus fixa ses irrésolutions; il se décida à tenter la chance qu'on lui offrait. Afin d'éloigner tout soupçon de l'ennemi, il ne cessa, les deux jours suivants, de le harceler sur tous les points : ses soldats étaient en ordre de bataille, et des troupes fraîches remplaçaient continuellement celles qui étaient fatiguées. Puis il fit choix de quatre mille hommes de pied et de trois cents chevaux. Le tribun des soldats, qui commandait ce détachement, avait ordre de se porter en avant avec la cavalerie, tant qu'il le pourrait; dès que les chemins seraient impraticables aux chevaux, il devait chercher un terrain uni et les y poster; puis suivre avec l'infanterie la route indiquée par le guide; et lorsque, suivant la promesse du pâtre, on serait parvenu au-dessus des ennemis, employer la fumée pour signal, et attendre pour pousser le cri du

surum. Si quas quererentur belli clades eæ civitates, cum quibus bellatum foret, arbitrio, quo vellent, populorum, cum quibus pax utrisque fuisset, se usurum. » Consul, nihil ad id quidem arbitrio aut judice opus esse, dicere. « Cui enim non apparere, ab eo, qui prior arma intulisset, injuriam ortam? nec Philippum ab ullis bello lacessitum, ipsum priorem vim omnibus fecisse. » Inde quum ageretur, quæ civitates liberandæ essent, Thessalos primos omnium nominavit consul. Ad id vero adeo accensus indignatione est rex, ut exclamaret, « Quid victo gravius imperares, T. Quincti? » atque ita se ex colloquio proripuit. Et temperatum ægre est, quin missilibus, quia dirempti medio amni fuerant, pugnam inter se consererent. Postero die per excursiones ab stationibus primo in planitie, satis ad id patenti, multa levia commissa prœlia sunt; deinde recipientibus se regiis in arcta et confragosa loca, aviditate accensi certaminis eo quoque Romani penetravere. Pro his ordo, et militaris disciplina, et genus armorum erat, aptum tegendis corporibus; pro hoste loca, et catapultæ balistæque, in omnibus prope rupibus, quasi in muris, dispositæ. Multis hinc atque illinc vulneribus acceptis, quum etiam, ut in prœlio justo, aliquot cecidissent, nox pugnæ finem fecit.

XI. Quum in hoc statu res esset, pastor quidam a Charopo principe Epirotarum missus, deducitur ad consulem. « Is se in eo saltu, qui regiis tunc teneretur castris, armentum pascere solitum, ait, omnes montium eorum anfractus callesque nosse. Si secum aliquos consul mittere velit, se non iniquo nec perdifficili aditu super caput hostium eos deducturum. » Hæc ubi consul audivit, percunctatum ad Charopum mittit, « satisne credendum super tanta re agresti censeret? » Charopus renuntiari jubet, « ita crederet, ut suæ potius omnia, quam illius, potestatis essent. » Quum magis vellet credere, quam auderet, consul, mixtumque gaudio ac metu animum gereret, auctoritate motus Charopi, experiri spem oblatam statuit : et, ut averteret rem a suspicione, biduo insequenti lacessere hostem, dispositis ab omni parte copiis, succedentibusque integris in locum defessorum, non destitit. Quatuor millia inde lecta peditum et trecentos equites tribuno militum tradit. Equites, quoad loca patiantur, ducere jubet; ubi ad invia equiti ventum sit, in planitie aliqua locari equitatum; pedites, qua dux monstraret viam, ire : ubi, ut polliceretur, super caput hostium perventum sit, fumo dare signum; nec ante clamorem tollere, quam ab se signo accepto

combat que le consul eût répondu et lui eût fait connaître que l'action était engagée. On ne devait marcher que la nuit, il faisait alors clair de lune : le jour on prendrait la nourriture et le repos nécessaire. De brillantes promesses furent faites au guide, s'il tenait parole ; cependant il fut remis enchaîné au tribun. Après avoir ainsi congédié le détachement, le consul redoubla d'efforts pour enlever les positions des Macédoniens.

XII. Cependant, au bout de trois jours, les Romains avaient gagné la hauteur vers laquelle ils s'étaient dirigés, et ils l'occupaient : ils en avertirent le consul par les signaux convenus. Celui-ci partagea ses troupes en trois corps et s'avança par le milieu de la vallée avec le centre de l'armée ; les deux ailes devaient attaquer le camp à droite et à gauche. Les ennemis ne marchèrent pas avec moins de résolution : emportés par une ardeur belliqueuse, ils sortirent de leurs retranchements. Mais bientôt la valeur, la tactique et la supériorité des armes assurèrent l'avantage aux Romains. Aussi les Macédoniens, ayant beaucoup de blessés et de morts, rentrèrent dans leurs positions fortifiées par l'art ou la nature ; et tout le danger fut pour les Romains, qui s'étaient avancés témérairement dans des lieux défavorables et des défilés où la retraite n'était pas facile. Leur imprudence ne serait pas restée impunie, si les cris que les soldats du roi entendirent derrière eux et l'attaque qui commença aussitôt n'eussent troublé leurs esprits d'une terreur soudaine. Les uns s'enfuirent en désordre ; les autres soutinrent le combat moins par courage que faute d'issues pour s'échapper ; et, pressés par l'ennemi en tête et en queue, ils furent bientôt enveloppés. L'armée entière pouvait être anéantie, si les vainqueurs eussent poursuivi les fuyards ; mais la cavalerie fut arrêtée par les défilés et la difficulté des lieux, l'infanterie par le poids de ses armes. Le roi s'enfuit d'abord à toute bride sans regarder en arrière : au bout de cinq milles, pensant, avec raison, que l'ennemi n'avait pu le suivre par ces chemins presque impraticables, il fit halte sur une éminence, et envoya des officiers dans toutes les directions pour visiter les collines et les vallées, et rallier les fuyards. Il ne perdit pas plus de deux mille hommes ; le reste de l'armée se réunit en un seul corps, comme si on eût marché sous un même étendard, et se dirigea en masse vers la Thessalie. Les Romains, après avoir poursuivi les vaincus, autant qu'ils avaient pu le faire sans danger, massacrant ceux qu'ils atteignaient et les dépouillant ensuite, revinrent piller le camp du roi, où ils n'entrèrent qu'avec peine, bien qu'il ne fût pas défendu ; puis ils passèrent la nuit dans leur propre camp.

XIII. Le lendemain, le consul continua la poursuite en s'engageant dans l'étroite vallée où le fleuve s'est creusé un lit. Philippe était arrivé le premier jour au camp de Pyrrhus ; l'endroit qu'on appelle ainsi est situé dans la Triphylie de Mélotide. Le jour suivant, pressé par la crainte, il fit une marche forcée et gagna la chaîne du Lingon : ce sont des montagnes d'Épire qui s'étendent entre la Macédoine et la Thessalie. Le versant oriental descend vers la Thessalie, le versant septentrional fait

pugnam cœptam arbitrari posset. Nocte itinera fieri jubet (et pernox forte luna erat), interdiu sibi quietisque sumeret tempus. Ducem promissis ingentibus oneratum, si fides exstet, vinctum tamen tribuno tradit. His copiis ita dimissis, eo intentius Romanus undique instat capi stationes.

XII. Interim die tertio quum verticem, quem petierant, Romani cepisse ac tenere se fumo significarent ; tum vero, trifariam divisis copiis, consul valle media cum militum robore succedit : cornua dextra lævaque admovet castris. Nec segnius hostes obviam eunt ; et, dum, aviditate certaminis provecti, extra munitiones pugnant, haud paulo superior est romanus miles, et virtute, et scientia, et armorum genere. Postquam, multis vulneratis interfectisque, recepere se regii in loca, aut munimento, aut natura tuta, verterat periculum in Romanos, temere in loca iniqua, nec faciles ad receptum angustias progressos. Neque impunita temeritate inde recepissent sese, ni clamor primum ab tergo auditus, dein pugna etiam cœpta, amentes repentino terrore regios fecisset. Pars in fugam effusi sunt ; pars magis, quia locus fugæ deerat, quam quod animi satis esset ad pugnam, quum substitissent, ab hoste, et a fronte, et ab tergo urgente, circumventi sunt. Deleri totus exercitus potuit, si fugientes persecuti victores essent ; sed equitem angustiæ locorumque asperitas, peditem armorum gravitas impediit. Rex primo effuse ac sine respectu fugit ; dein, quinque millium spatium progressus, quum ex iniquitate locorum id, quod erat, suspicatus esset, sequi non posse hostem, substitit in tumulo quondam, dimisitque suos per omnia juga vallesque, qui palatos in unum colligerent. Non plus duobus millibus hominum amissis, cetera omnis multitudo, velut signum aliquod secuta, in unum quum convenisset, frequenti agmine petunt Thessaliam. Romani, quoad tutum fuit insecuti, cædentes spoliantesque cæsos, castra regia, etiam sine defensoribus difficili aditu, diripiunt : atque ea nocte in suis castris manserunt.

XIII. Postero die consul per ipsas angustias, qua se inter valles flumen insinuat, hostem sequitur. Rex primo die ad castra Pyrrhi pervenit. Locus, quem ita vocant, est in Triphylia terræ Melotidis. Inde postero die (ingens iter agminis, sed metus urgebat) in montem Lingon perrexit. Ipsi montes Epiri sunt, interjecti Macedoniæ Thessaliæque. Latus, quod vergit in Thessaliam, oriens spectat ; septentrio a Macedonia objicitur. Vestiti frequentibus silvis sunt : juga summa campos patentes

face à la Macédoine. Elles sont couvertes de forêts épaisses, mais leurs sommets les plus élevés offrent de vastes plaines et des sources d'eaux vives. Le roi y établit ses quartiers pour quelques jours, ne sachant s'il irait directement s'enfermer dans son royaume, ou s'il essaierait de rentrer en Thessalie. Il se décida enfin à descendre en Thessalie avec son armée, et gagna Tricca par le chemin le plus court; puis il parcourut rapidement les villes qui se trouvaient sur son passage, entraînant avec lui ceux qui étaient en état de le suivre, incendiant les places fortes, laissant aux habitants la liberté d'emporter avec eux tout ce qu'ils pouvaient prendre de leurs effets, et abandonnant le reste au pillage de ses soldats. En un mot tout ce qu'on pouvait éprouver de plus cruel de la part d'un ennemi, Philippe ne l'épargna point à ses alliés. Il souffrait lui-même de se livrer à de pareils excès; mais ce pays allait bientôt appartenir aux Romains, et il voulait au moins ne pas y laisser à leur merci les personnes de ses alliés. Ce fut ainsi qu'il dévasta les places de Phacie, d'Irésies, d'Euhydrie, d'Érétrie et de Phalépharsale. Il se présenta sous les murs de Phères, qui lui ferma ses portes; comme il fallait du temps pour la forcer, et qu'il était pressé, il renonça à cette entreprise et passa en Macédoine, car on disait que les Étoliens aussi la menaçaient. A la nouvelle du combat livré sur les bords de l'Aoüs, ils avaient d'abord ravagé les terres voisines qui s'étendent aux environs de Sperchies et du lieu appelé le Long-Bourg; puis entrant en Thessalie, ils emportèrent du premier assaut Cymènes et Angées. Ils poussèrent jusqu'à Métropolis, en dévastant les campagnes; mais les habitants accoururent pour défendre leurs murailles, et les Étoliens furent repoussés. De là ils allèrent attaquer Callithère, et soutinrent avec plus de fermeté le choc des assiégés, qui avaient fait une sortie, les rejetèrent dans l'enceinte des murs, et se bornant à ce succès, parce qu'ils ne pouvaient espérer de se rendre maîtres de la place, ils se retirèrent, prirent les bourgs de Theume et de Calathane qu'ils livrèrent au pillage, reçurent la soumission d'Acharres, et par la terreur de leurs armes forcèrent les habitants de Xynies à s'enfuir. Cette troupe d'exilés rencontra le détachement qui allait tenir garnison à Thamuacie pour assurer les approvisionnements, et qui massacra impitoyablement cette multitude confuse d'hommes sans armes, entremêlés de femmes et d'enfants. Xynies, qui était déserte, fut livrée au pillage. Puis les Étoliens prirent le château fort de Cyphare, dont la position avantageuse domine la Dolopie. Tout cela fut l'ouvrage de quelques jours. Amynander et les Athamanes ne restèrent pas non plus en repos, lorsqu'ils eurent appris la victoire des Romains.

XIV. Mais Amynander, qui n'avait pas une grande confiance dans ses soldats, demanda au consul un léger renfort et marcha sur Gomphi. Sur sa route il emporta d'assaut la place forte de Phéca, située entre Gomphi et l'étroit défilé qui sépare la Thessalie de l'Athamanie. Ensuite il attaqua Gomphi dont les habitants se défendirent quelques jours avec beaucoup de vigueur; mais quand il eut dressé ses échelles le long des murs, la crainte les contraignit à se rendre. La soumission de cette

aquasque perennes habent. Ibi stativis rex per aliquot dies habitis fluctuatus animo est, utrum protinus in regnum se reciperet, an reverti in Thessaliam posset. Inclinavit sententia, suum in Thessaliam agmen dimittere, Triccamque proximis limitibus petit; inde obvias urbes raptim peragravit. Homines, qui sequi possent, sedibus excibat; oppida incendebat; rerum suarum, quas possent, ferendarum secum dominis jus fiebat; cetera militis præda erat. Nec, quod ab hoste crudelius pati possent, reliqui quicquam fuit, quam quæ ab sociis patiebantur. Hæc etiam facienti Philippo acerba erant, sed e terra, mox futura hostium, corpora saltem eripere sociorum volebat. Ita evastata sunt oppida, Phacium, Iresiæ, Euhydrium, Eretria, Phalæpharsalus. Pheras quum peteret, exclusus, quia res egebat mora, si expugnare vellet, nec tempus erat, omisso incepto, in Macedoniam transcendit. Nam etiam Ætolos appropinquare fama erat. Qui, audito prælio, quod circa amnem Aoum factum erat, proximis prius evastatis circa Sperchias et Macran, quam vocant, Comen, transgressi inde in Thessaliam, Cymenes et Angeas primo impetu potiti sunt. A Metropoli, dum vastant agros, concursu oppidanorum ad tuenda mœnia facto, repulsi sunt. Callithera inde agressi, similem impetum oppidanorum pertinacius sustinuerunt, compulsisque intra mœnia, qui eruperant, contenti ea victoria, quia spes nulla admodum expugnandi erat, abcesserunt. Theuma inde et Calathana vicos expugnant diripiuntque. Acharras per deditionem receperunt. Xyniæ simili metu a cultoribus desertæ sunt. Hoc sedibus suis extorre agmen in præsidium incidit, quod ad Thaumacum, quo tutior frumentatio esset, ducebatur; incondita inermisque multitudo, mixta imbelli turba, ab armatis cæsa est. Xyniæ desertæ diripiuntur. Cyphara inde Ætoli capiunt, opportune Dolopiæ imminens castellum. Hæc raptim intra paucos dies ab Ætolis gesta. Nec Amynander atque Athamanes, post famam prosperæ pugnæ Romanorum, quieverunt.

XIV. Ceterum Amynander, quia suo militi parum fidebat, petito ab consule modico præsidio, quum Gomphos peteret, oppidum protinus nomine Phecam, situm inter Gomphos faucesque angustas, quæ ab Athamania Thessaliam dirimunt, vi cepit. Inde Gomphos adortus, et per aliquot dies summa vi urbem tuentes, quum jam scalas ad mœnia erexisset, eo demum metu perpulit ad deditionem. Hæc traditio Gomphorum ingentem terrorem Thessalis intulit. Dedidere deinceps sese, qui Argenta, quique



ville répandit une grande terreur en Thessalie, et l'on vit capituler successivement les garnisons d'Argente, de Phérine, de Thimare, de Lisines, de Stimon, de Lampsus et d'autres places voisines moins connues. Tandis que les Athamanes et les Étoliens venaient, sans rien craindre du côté de la Macédoine, recueillir le fruit de la victoire des Romains, et que la Thessalie était ravagée par trois armées à la fois, sans pouvoir distinguer ses ennemis de ses alliés, le consul franchit le défilé que la fuite de Philippe avait ouvert devant lui, et pénétra en Épire. Il savait bien que les Épirotes, à l'exception de Charopus leur chef, n'avaient pas embrassé son parti; mais voyant que le désir de réparer leurs torts les faisait redoubler d'efforts pour exécuter ses ordres, il eut plus égard à leurs dispositions présentes que passées, et la facilité même avec laquelle il leur pardonna lui concilia tous les cœurs pour l'avenir. Il envoya ensuite des dépêches à Corcyre pour que les bâtiments de transport vinssent mouiller dans le golfe d'Ambracie, poursuivit sa marche à petites journées, et alla camper au bout de quatre jours sur le mont Cercétius où il se fit rejoindre par Amynander et ses Athamanes; non qu'il eût besoin de son secours, mais il voulait le prendre pour guide en Thessalie. Ce fut dans le même but qu'il reçut au nombre de ses auxiliaires la plupart des Épirotes qui s'offrirent à lui volontairement.

XV. La première ville de Thessalie qu'il attaqua fut Phalorie. Elle avait pour garnison deux mille Macédoniens, qui se défendirent avec beaucoup de vigueur, tant qu'ils eurent des armes et que les murailles purent les protéger; mais le consul, persuadé que la soumission du reste de la Thessalie dépendait du succès de cette première entreprise, pressa le siége jour et nuit sans relâche, et ses efforts triomphèrent de la résistance des Macédoniens. Après la prise de Phalorie, il reçut les députés de Métropolis et de Piéra qui envoyaient offrir leur soumission et demander grâce: il leur pardonna, mais il incendia Phalorie et la livra au pillage. Puis il marcha sur Éginie; mais voyant que cette place, bien que défendue par une faible garnison, était presque imprenable, il fit lancer seulement quelques traits sur le poste le plus avancé et tourna vers Gomphi. Il descendit dans les plaines de la Thessalie, où bientôt son armée manqua de tout, parce qu'il avait ménagé les terres des Épirotes. Il s'assura donc d'abord si c'était à Leucade ou dans le golfe d'Ambracie que ses bâtiments de transport étaient mouillés; et quand il sut que c'était près d'Ambracie, il envoya tour à tour chaque cohorte pour s'approvisionner. La route qui mène de Gomphi à Ambracie est embarrassée et difficile, mais très-courte. Peu de jours suffirent pour transporter les provisions de la mer au camp et y ramener l'abondance. Le consul partit ensuite pour Atrax, qui est à dix milles environ de Larisse: les habitants sont originaires de la Perrhébie; la ville est située sur les bords du Pénée. Les Thessaliens ne s'effrayèrent pas à l'approche des Romains: si Philippe n'osait pas s'avancer dans leur pays, il avait établi son camp dans la vallée de Tempé, et il envoyait à l'occasion des secours sur tous les points menacés par l'ennemi.

XVI. Vers l'époque à peu près où le consul alla

Pherinum, et Thimarum, et Lisinas, et Stimonem, et Lampsum habent, aliaque castella juxta ignobilia. Dum Athamanes Ætolique, summoto Macedonum metu, in aliena victoria suam prædam faciunt, Thessaliaque a tribus simul exercitibus, incerta quem hostem, quemve socium crederet, vastatur; consul faucibus, quas fuga hostium aperuerat, in regionem Epiri transgressus, etsi probe scit, cui parti, Charopo principe excepto, Epirotæ favissent; tamen, quia ab satisfaciendi quoque cura imperata enixe facere videt, ex præsenti eos potius, quam ex præterito, æstimat habitu, et ea ipsa facilitate veniæ animos eorum in posterum conciliat. Missis deinde nuntiis Corcyram, ut onerariæ naves in sinum venirent Ambracium; ipse, progressus modicis itineribus, quarto die in monte Cercetio posuit castra, eodem Amynandro cum suis auxiliis accito; non tam virium ejus egens, quam ut duces in Thessaliam haberet. Ab eodem consilio et plerique Epirotarum voluntarii inter auxilia accepti.

XV. Primam urbium Thessaliæ Phaloriam est aggressus. Duo millia Macedonum in præsidio habebat, qui primo summa vi restiterunt, quantum arma, quantum mœnia tueri poterant; sed oppugnatio continua, non die, non nocte remissa, quum consul in eo verti crederet ceterorum Thessalorum animos, si primi vim romanam non sustinuissent, vicit pertinaciam Macedonum. Capta Phaloria, legati a Metropoli et a Piera dedentes urbes venerunt. Venia iisdem petentibus datur. Phaloria incensa ac direpta est. Inde Æginium petit. Quem locum quum vel modico præsidio tutum ac prope inexpugnabilem vidisset, paucis in stationem proximam telis conjectis, ad Gomphorum regionem agmen vertit; degressusque in campos Thessaliæ, quum jam omnia exercitui deessent, quia Epirotarum pepercerat agris, explorato ante, utrum Leucadem, an sinum Ambracium onerariæ tenuissent, frumentatum Ambraciam in vicem cohortes misit. Et est iter a Gomphis Ambraciam, sicut impeditum ac difficile, ita spatio perbrevi. Intra paucos itaque dies, transvectis a mari commeatibus, repleta omni rerum copia sunt castra. Inde Atracem est profectus. Decem ferme millia ab Larissa abest; ex Perrhæbia oriundi sunt; sita est urbs super Peneum amnem. Nihil trepidavere Thessali ad primum adventum Romanorum. Et Philippus, sicut in Thessaliam ipse progredi non audebat, ita, intra Tempe stativis positis, ut quisque locus ab hoste tentabatur, præsidia per occasiones submittebat.

XVI. Sub idem fere tempus, quo consul adversus



prendre pour la première fois position en face de Philippe dans les gorges de l'Épire, son frère L. Quinctius, à qui le sénat avait confié le commandement de la flotte et la défense des côtes, aborda à Corcyre avec deux quinquérèmes; mais apprenant que la flotte était partie, il remit aussitôt à la voile. Arrivé dans l'île de Zama, il renvoya L. Apustius, dont il était le successeur, et se dirigea vers le cap Malée, mais avec lenteur, obligé souvent de traîner à la remorque les navires chargés des provisions. Il quitta bientôt le cap Malée avec trois quinquérèmes légères, laissant au reste de la flotte l'ordre de le suivre avec toute la diligence possible, et il arriva le premier au Pirée, où il trouva les vaisseaux que le lieutenant L. Apustius y avait laissés pour la défense d'Athènes. Dans le même temps deux flottes partirent d'Asie, l'une de vingt-quatre quinquérèmes avec le roi Attale, l'autre de vingt vaisseaux pontés fournis par les Rhodiens et commandée par Agésimbrote. Elles opérèrent leur jonction à la hauteur d'Andros, et firent voile vers l'Eubée, qui n'est séparée de cette île que par un petit bras de mer. Elles ravagèrent d'abord le territoire de Caryste; mais un renfort envoyé de Chalcis en toute hâte ayant mis la place à l'abri d'une surprise, elles s'approchèrent d'Érétrie. L. Quinctius, apprenant l'arrivée du roi Attale, les rejoignit près de cette ville avec les bâtiments qui étaient dans le Pirée, et laissa pour sa flotte, qui devait arriver dans ce port, l'ordre de cingler vers l'Eubée. Érétrie fut vivement pressée: outre que les navires des trois flottes réunies avaient à bord toutes les machines de guerre et tous les instruments propres à battre une place, les campagnes voisines fournissaient assez de matériaux pour construire de nouveaux ouvrages. Les assiégés se défendirent d'abord avec courage; enfin, épuisés de fatigues, couverts de blessures et voyant une partie de leurs murs renversés par les travaux de l'ennemi, ils songèrent à se rendre. Mais il y avait dans la ville une garnison macédonienne qu'ils redoutaient autant que les Romains. Philoclès, lieutenant de Philippe, leur faisait savoir de Chalcis qu'il arriverait à propos à leur secours, s'ils prolongeaient le siége. Cette alternative de craintes et d'espérances les obligea de chercher à gagner plus de temps qu'ils n'auraient voulu et qu'ils ne le pouvaient; mais quand ils apprirent que Philoclès avait été repoussé et qu'il était rentré en désordre à Chalcis, ils envoyèrent implorer la pitié et la protection d'Attale. L'attente de la paix leur fit négliger le soin de la défense : ils se contentèrent d'établir des postes à l'endroit où la brèche était ouverte et ne s'occupèrent point du reste des remparts. Quinctius dirigea donc pendant la nuit une attaque du côté qui était le moins surveillé, et entra dans la place par escalade. Tous les habitants se réfugièrent en foule dans la citadelle avec leurs femmes et leurs enfants, et bientôt ils capitulèrent. On ne trouva que peu d'or et d'argent; mais le nombre des statues, des tableaux peints par d'anciens maîtres et des chefs-d'œuvre de toute espèce fut très-considérable pour une ville de cette étendue et de cette importance.

XVII. On retourna ensuite vers Caryste; mais les habitants n'attendirent pas que les troupes

Philippum primum in Epiri faucibus posuit castra, et L. Quinctius, frater consulis, cui classis cura maritimæque oræ imperium mandatum ab senatu erat, cum duabus quinqueremibus Corcyram transvectus, postquam profectam inde classem audivit, nihil morandum ratus, quum ad Zamam insulam assecutus esset, dimisso L. Apustio, cui successerat, tarde inde ad Maleam, trahendis plerumque remulco navibus, quæ cum commeatu sequebantur, pervenit. A Malea, jussis ceteris, quantum maxime possent, maturare sequi, ipse tribus quinqueremibus expeditis Piræeum præcepit, accepitque naves ibi relictas ab L. Apustio legato ad præsidium Athenarum. Eodem tempore duæ ex Asia classes profectæ, una cum Attalo rege (eæ quatuor et viginti quinqueremes erant); Rhodia altera, viginti navium tectarum; Agesimbrotus præerat. Hæ circa Andrum insulam classes conjunctæ Eubœam, inde exiguo distantem freto, trajecerunt. Carystiorum primum agros vastarunt; deinde, ubi Carystus, præsidio a Chalcide raptim misso, firma visa est, ad Eretriam accesserunt. Eodem et L. Quinctius cum iis navibus, quæ Piræei fuerant, Attali regis adventu audito, venit, jussitque, ut, quæ ex sua classe venissent naves, Eubœam peterent. Eretria summa vi oppugnabatur. Nam et trium junctarum classium naves omnis generis tormenta machinasque ad urbium excidia secum portabant, et agri affatim materiæ præbebant ad nova molienda opera. Oppidani primo haud impigre tuebantur mœnia; deinde fessi vulneratique aliquot, quum et muri partem eversam operibus hostium cernerent, ad deditionem inclinarunt. Sed præsidium erat Macedonum, quos non minus, quam Romanos, metuebant; et Philocles regius præfectus a Chalcide nuntios mittebat, se in tempore affuturum, si sustinerent obsidionem. Hæc mixta metu spes ultra, quam vellent, aut quam possent, trahere eos tempus cogebat. Deinde, postquam Philoclem repulsum trepidantemque refugisse Chalcidem acceperunt, oratores extemplo ad Attalum, veniam fidemque ejus petentes, miserunt. Dum in spem pacis intenti segnius munera belli obeunt, et ea modo parte, qua murus dirutus erat, ceteris neglectis, stationes armatas opponunt, Quinctius, noctu ab ea parte, quæ minime suspecta erat, impetu facto, scalis urbem cepit. Oppidanorum omnis multitudo cum conjugibus ac liberis in arcem confugit; deinde in deditionem venit. Pecuniæ aurique et argenti haud sane multum fuit; signa, tabulæ priscæ artis, ornamentaque ejus generis plura, quam pro urbis magnitudine aut opibus ceteris, inventa.

XVII. Carystus inde repetita; unde, priusquam e na-



fussent débarquées; ils abandonnèrent la ville et se réfugièrent en foule dans la citadelle. De là ils envoyèrent implorer la merci des Romains. On accorda sur-le-champ la vie et la liberté aux Carystiens; quant aux Macédoniens, on exigea, pour les laisser partir, une somme de trois cents pièces d'or par tête et la remise de leurs armes. Ils payèrent cette rançon, furent désarmés et transportés en Béotie. La flotte, qui venait de prendre en si peu de jours deux villes importantes de l'Eubée, doubla le cap Sunium en Attique, et aborda au port de Cenchrées, l'un des entrepôts de Corinthe. Cependant le consul voyait le siége d'Atrax traîner en longueur et devenir plus meurtrier qu'on ne le pensait: c'est au moment où il s'y était le moins attendu qu'il rencontrait le plus de résistance. Il avait cru en effet que toute la difficulté serait d'abattre le mur, et qu'une fois la brèche ouverte à ses soldats, on n'aurait plus qu'à poursuivre et à massacrer des fuyards, comme il arrive ordinairement dans les villes prises d'assaut; mais lorsque les béliers eurent abattu un pan de murailles et que les Romains furent entrés dans la ville par la brèche même, il leur fallut commencer pour ainsi dire, un nouveau travail, comme s'ils n'eussent rien fait. Les Macédoniens qui formaient la garnison étaient nombreux et tous gens d'élite. Persuadés qu'il serait très-glorieux pour eux de défendre la ville par leurs bras et leur valeur, plutôt qu'à l'abri des murailles, ils se réunirent en masse, formèrent sur plusieurs rangs de profondeur un bataillon impénétrable, et lorsqu'ils virent que les Romains avaient franchi la brèche, ils les attaquèrent au milieu des décombres où la retraite était difficile et les repoussèrent. Le consul fut vivement irrité. Cet affront pouvait non-seulement retarder la prise d'une seule ville, mais influer sur l'issue de la guerre, qui dépendait souvent des circonstances les plus légères. Il fit donc déblayer la place, qui était embarrassée des décombres de la muraille, et avancer une tour très-élevée, à plusieurs étages, renfermant un grand nombre de soldats, puis il envoya ses cohortes l'une après l'autre contre la phalange macédonienne pour l'enfoncer, s'il était possible; mais l'ouverture étroite que présentait la brèche faite au mur était favorable au genre d'armes et à la tactique de l'ennemi. Ses rangs serrés étaient hérissés d'une forêt de longues sarisses, et la masse compacte de ses boucliers formait comme une tortue contre laquelle les Romains lancèrent en vain leurs petits javelots. Ils tirèrent ensuite l'épée, mais ils ne pouvaient approcher des Macédoniens et couper leurs sarisses; s'ils venaient à bout d'en couper ou d'en briser quelques-unes, ces tronçons aigus s'arrêtaient au milieu des fers de celles qui restaient entières et comblaient pour ainsi dire les vides. Puis la partie du mur qui n'était pas renversée couvrait à droite et à gauche les flancs des Macédoniens, et ils n'avaient pas un long espace à parcourir pour se replier ou pour charger, mouvements qui mettent presque toujours le désordre dans les rangs. Une circonstance fortuite vint encore ranimer leur courage. Tandis qu'on faisait avancer la tour sur la plate-forme, dont le sol n'était pas bien affermi, une des roues s'enfonça dans une ornière profonde, et fit pencher la tour au point que l'ennemi crut qu'elle al-

vibus copiæ exponerentur, omnis multitudo, urbe deserta, in arcem confugit. Inde ad fidem ab romano petendam oratores mittunt. Oppidanis extemplo vita ac libertas concessa est; Macedonibus treceni nummi in capita statutum est pretium, et ut armis traditis abirent. Hac summa redempti, in Bœotiam inermes trajecti. Navales copiæ, duabus claris urbibus Eubœæ intra dies paucos captis, circumvectæ Sunium Atticæ terræ promontorium, Cenchreas Corinthiorum emporium petierunt. Consul interim omnium spe longiorem atrocioremque oppugnationem habuit; et ea, qua minimum credidisset, resistebant hostes. Nam omnem laborem in muro diruendo crediderat fore; si aditum armatis in urbem patefecisset, fugam inde cædemque hostium fore, qualis captis urbibus fieri solet. Ceterum postquam, parte muri arietibus decussa, per ipsas ruinas transcenderunt in urbem armati, illud principium velut novi atque integri laboris fuit. Nam Macedones, qui in præsidio erant et multi et delecti, gloriam etiam egregiam rati, si armis potius et virtute, quam mœnibus, urbem tuerentur, conferti, pluribus introrsus ordinibus acie firmata, quum transcendere ruinas sensissent Romanos, per impeditum ac difficilem ad receptum locum expulerunt. Id consul ægre passus, nec eam ignominiam ad unius modo expugnandæ moram urbis, sed ad summam universi belli, pertinere ratus, quod ex momentis parvarum plerumque rerum penderet, purgato loco, qui strage semiruti muri cumulatus erat, turrem ingentis altitudinis, magnam vim armatorum multiplici tabulato portantem, promovit; et cohortes in vicem sub signis, quæ cuneum Macedonum (phalangem ipsi vocant), si possent, vi perrumperent, emittebat. Sed ad loci angustias haud late patente intervallo diruti muri, genus armorum pugnæque hosti aptius erat. Ubi conferti hastas ingentis longitudinis præ se Macedones objecissent, velut in constructam densitate clypeorum testudinem Romani, pilis nequicquam emissis, quum strinxissent gladios; neque congredi propius, neque præcidere hastas poterant; et si quas incidissent, aut præfregissent, hastilia fragmento ipso acuto, inter spicula integrarum hastarum, velut vallum explebant. Ad hoc et muri pars adhuc integra utraque tuta præstabat latera; nec ex longo spatio aut cedendum, aut impetus faciendus erat; quæ res turbare ordines solet. Accessit etiam fortuita res ad animos eorum firmandos. Nam quum turris



lait tomber, et que les Romains qui y étaient montés éprouvèrent un moment de vertige.

XVIII. Le consul voyait tous ses efforts inutiles, et ce ne fut pas sans un vif déplaisir qu'il entendit faire une comparaison défavorable à ses soldats et à leurs armes. Il ne voyait d'ailleurs aucune espérance prochaine de réduire la place, aucun moyen d'hiverner loin de la mer, dans un pays ruiné par les maux de la guerre. Il renonça donc au siége, et comme toute la côte de l'Acarnanie et de l'Étolie ne lui offrait point de port assez spacieux pour recevoir en même temps tous les bâtiments de transport chargés des provisions de l'armée, et fournir des quartiers d'hiver à ses légions, il alla s'établir dans Anticyre, ville de Phocide, sur le golfe corinthien, dont la situation lui parut la plus conforme à ses vues, et qui, sans trop l'éloigner de la Thessalie et des postes ennemis, avait en face le Péloponèse, qui n'en était séparé que par un petit bras de mer, par derrière l'Étolie et l'Acarnanie, à droite et à gauche, la Locride et la Béotie. En Phocide il emporta d'emblée, sans combat, la ville de Phanotée. Le siége d'Anticyre ne l'arrêta pas longtemps. Il reprit ensuite Ambryse et Hyampolis. Daulis, située sur une éminence très-élevée, n'avait rien à craindre d'une escalade ou d'un siége régulier. A force de harceler la garnison à coups de traits, les Romains l'attirèrent hors des murs; puis fuyant ou revenant à la charge tour à tour, et engageant des escarmouches sans résultat, ils leur inspirèrent un tel mépris et une telle sécurité, qu'un jour enfin ils les repoussèrent jusqu'aux portes, et se précipitèrent pêle-mêle avec eux dans la ville : six autres places moins connues de la Phocide capitulèrent plutôt par frayeur que par la puissance des armes romaines. Élatie ferma ses portes, et la force seule semblait devoir la contraindre à recevoir dans ses murs le général romain et ses légions.

XIX. Le consul avait formé le siége d'Élatie, lorsqu'il vit briller l'espoir d'une conquête plus importante : c'était celle de la ligue Achéenne, qu'il fallait détacher de l'alliance de Philippe et faire entrer dans le parti de Rome. Cycliade, chef de la faction qui tenait pour le roi de Macédoine, venait d'être chassé. Le nouveau préteur était Aristène, qui conseillait de se joindre aux Romains. La flotte romaine était mouillée à Cenchrées avec Attale et les Rhodiens, et tous de concert se disposaient à faire le siége de Corinthe. Le consul jugea qu'avant de se jeter dans cette entreprise, il serait bon d'envoyer une ambassade aux Achéens pour leur promettre, s'ils passaient de Philippe aux Romains, qu'on ferait entrer Corinthe dans la ligue Achéenne. D'après son conseil, les députés devaient parler au nom de son frère L. Quinctius, d'Attale, des Rhodiens et des Athéniens. Ce fut à Sicyone qu'on leur donna audience. Il n'y avait pas unité de vues parmi les Achéens. Ils craignaient le tyran de Lacédémone, dont les hostilités continuelles causaient chez eux de grands dommages; ils avaient peur de la puissance romaine; ils étaient attachés aux Macédoniens par des bienfaits anciens et récents; mais le roi leur était suspect; ils connais-

per aggerem parum densati soli ageretur, rota una in altiorem orbitam depressa ita turrim inclinavit, ut speciem ruentis hostibus, trepidationemque insanam superstantibus armatis præbuerit.

XVIII. Quum parum quicquam succederet, consul minime æquo animo comparationem militum generis armorumque fieri patiebatur; simul nec maturam expugnandi spem, nec rationem procul a mari et in evastatis belli cladibus locis hibernandi ullam cernebat. Itaque relicta obsidione, quia nullus in tota Acarnaniæ atque Ætoliæ ora portus erat, qui simul et omnes onerarias, quæ commeatum exercitui portabant, caperet, et tecta ad hibernandum legionibus præberet, Anticyra in Phocide, in Corinthum versa sinum, ad id opportunissime sita visa; quia nec procul Thessalia hostiumque locis abibant; et ex adverso Peloponnesum exiguo maris spatio divisam, ab tergo Ætoliam Acarnaniamque, ab lateribus Locridem ac Bœotiam habebant. Phocidis primo impetu Phanoteam sine certamine cepit. Anticyra haud multum in oppugnando præbuit moræ. Ambrysus inde Hyampolisque receptæ. Daulis, quia in tumulo excelso sita est, nec scalis, nec operibus capi poterat. Lacessendo missilibus eos, qui in præsidio erant, quum ad excursiones elicuissent, refugiendo in vicem insequendoque, et levibus sine effectu certaminibus, eo negligentiæ et contemptus adduxerunt, ut cum refugientibus in portam permixti impetum Romani facerent. Sex alia ignobilia castella Phocidis terrore magis, quam armis, in potestatem venerunt. Elatia clausit portas; nec, nisi vi cogerentur, recepturi mœnibus videbantur aut ducem, aut exercitum romanum.

XIX. Elatiam obsidenti consuli rei majoris spes affulsit, Achæorum gentem ab societate regia ad romanam amicitiam avertendi. Cycliadam, principem factionis ad Philippum trahentium res, expulerant. Aristænus, qui Romanis gentem jungi volebat, prætor erat. Classis romana cum Attalo et Rhodiis Cenchreis stabat, parabantque communi omnes consilio Corinthum oppugnare. Optimum igitur ratus est, priusquam eam rem aggrederentur, legatos ad gentem Achæorum mitti, pollicentes, si ab rege ad Romanos defecissent, Corinthum iis contributuros in antiquum gentis concilium. Auctore consule legati a fratre ejus L. Quinctio, et Attalo, et Rhodiis, et Atheniensibus, ad Achæos missi. Sicyone datum iis est concilium. Erat autem non admodum simplex habitus animorum inter Achæos. Terrebat Nabis Lacedæmonius, gravis et assiduus hostis; horrebant romana arma; Macedonum beneficiis et veteribus et recentibus obligati erant; regem ipsum suspectum habebant pro ejus crude-



saient trop sa cruauté et sa perfidie pour le juger d'après la conduite qu'il avait alors adoptée par circonstance, et ils prévoyaient bien qu'après la guerre ils trouveraient en lui un maître plus impérieux que jamais. Non-seulement on manquait de vues arrêtées, soit dans les sénats particuliers, soit dans l'assemblée générale de la nation; mais chaque citoyen même, après y avoir réfléchi, n'était pas bien sûr de ce qu'il voulait, de ce qu'il souhaitait. Ce fut au milieu de ces irrésolutions qu'ils donnèrent audience aux ambassadeurs et leur accordèrent la parole. L'envoyé romain L. Calpurnius fut entendu le premier; après lui les députés du roi Attale, puis ceux des Rhodiens. Les ambassadeurs de Philippe parlèrent ensuite. On entendit en dernier lieu les Athéniens, qui se chargèrent de réfuter les assertions des Macédoniens. Ils se livrèrent aux plus violentes invectives contre le roi; car aucun peuple n'en avait souffert de plus nombreux ni de plus sanglants outrages. L'assemblée se sépara vers le coucher du soleil; les discours successifs de tous ces députés avaient employé la journée entière.

XX. Le lendemain il y eut une nouvelle réunion : suivant l'usage établi chez les Grecs, le héraut invita au nom des magistrats ceux qui voudraient ouvrir un avis à prendre la parole; mais personne ne se présenta; les Achéens se regardaient les uns les autres, et un profond silence régna longtemps dans l'assemblée. Cela n'avait rien d'étonnant. Si le choc de tant d'intérêts divers avait dû naturellement plonger les esprits dans une sorte de torpeur, tous ces discours consacrés pendant un jour entier à développer et à mettre en évidence les difficultés qu'on rencontrait de toutes parts n'avaient pu qu'augmenter l'embarras. Enfin le préteur de la ligue, Aristène, voulant empêcher qu'on se séparât sans avoir rien dit, s'écria : « Achéens, qu'est devenue cette chaleur qui vous animait au milieu des festins et dans les réunions, lorsqu'on venait à parler de Philippe et des Romains, et que vous vous portiez presque à des voies de fait? Aujourd'hui, que vous êtes assemblés expressément pour cet objet, que vous avez entendu les députés des deux partis, que vos magistrats vous demandent une décision, que le héraut vous invite à parler, vous restez muets. Si le salut commun ne vous touche point, l'intérêt particulier, qui fait pencher chacun de vous pour Philippe ou pour les Romains, ne peut-il vous arracher une parole? Certes, il n'est ici personne qui soit assez absurde pour ignorer que le moment de se prononcer et d'ouvrir l'avis qu'on préfère ou qu'on juge le meilleur, est celui où rien n'est encore arrêté. Lorsqu'une fois on aura pris une résolution, il faudra que tout le monde, même ceux qui l'auront désapprouvée, la défende comme un pacte utile et salutaire. » Cette allocution du préteur ne fit aucun effet · non-seulement personne ne prit la parole, mais on n'entendit pas même le plus léger frémissement, le plus faible murmure dans une assemblée si nombreuse, composée de tant de peuples divers.

XXI. « Chefs de la ligue Achéenne, reprit alors Aristène, vous n'avez assurément pas perdu ni le sens ni la parole; mais aucun de vous ne veut, à ses risques et périls, proposer une mesure d'intérêt

litate perfidiaque; neque ex iis, quæ tum ad tempus faceret, æstimantes, graviorem post bellum dominum futurum cernebant. Neque solum, quid in senatu quisque civitatis suæ, aut in communibus conciliis gentis pro sententia dicerent, ignorabant; sed ne ipsis quidem secum cogitantibus, quid vellent, aut quid optarent, satis constabat. Ad homines ita incertos introductis legatis potestas dicendi facta est. Romanus primum legatus L. Calpurnius, deinde Attali regis legati, post eos Rhodii disseruerunt. Philippi deinde legatis dicendi potestas facta est. Postremi Athenienses, ut refellerent Macedonum dicta, auditi sunt. Ii fere atrocissime in regem, quia nulli nec plura, nec tam acerba passi erant, invecti sunt. Et illa quidem concio sub occasum solis, tot legatorum perpetuis orationibus die absumpto, dimissa est.

XX. Postero die advocatur concilium; ubi quum per præconem, sicut Græcis mos est, suadendi, si quis vellet, potestas a magistratibus facta esset, nec quisquam prodiret, diu silentium aliorum alios intuentium fuit. Neque mirum, si, quibus sua sponte, volutantibus res inter se pugnantes, obtorpuerant quodammodo animi, eos orationes quoque insuper turbaverant, utrimque quæ difficilia essent, promendo admonendoque, per totum diem habitæ. Tandem Aristænus, prætor Achæorum, ne tacitum concilium dimitteret, « Ubi, inquit, illa certamina animorum, Achæi, sunt, quibus in conviviis et circulis, quum de Philippo et Romanis mentio incidit, vix manibus temperabatis? Nunc in concilio, ad eam rem unam indicto, quum legatorum utrimque verba audieritis, quum referant magistratus, quum præco ad suadendum vocet, obmutuistis. Si non cura communis salutis, ne studia quidem, quæ in hanc aut in illam partem animos vestros inclinarunt, vocem cuiquam possunt exprimere? quum præsertim nemo tam hebes sit, qui ignorare possit, dicendi ac suadendi, quod quisque aut velit, aut optimum putet, nunc occasionem esse, priusquam quicquam decernamus. Ubi semel decretum erit, omnibus id, etiam quibus ante displicuerit, pro bono atque utili fœdere defendendum. » Hæc adhortatio prætoris non modo quemquam unum elicuit ad suadendum; sed ne fremitum quidem aut murmur concionis tantæ, ex tot populis congregatæ, movit.

XXI. Tum Aristænus prætor rursus : « Non magis consilium vobis, principes Achæorum, deest, quam lin-



public. Et moi aussi je garderais peut-être le silence, si j'étais un homme privé; comme préteur, je pense, ou qu'il aurait fallu ne pas donner audience aux ambassadeurs, ou qu'on ne peut les congédier sans réponse. Mais cette réponse, comment puis-je la faire sans un décret émané de vous? Tous appelés à cette assemblée, personne ne veut ou n'ose ouvrir un avis quelconque; eh bien! consultons les discours prononcés hier par les députés; pour nous former une opinion, supposons qu'ils n'ont point demandé ce qui était dans leurs intérêts, mais qu'ils nous conseillaient ce qu'ils jugeaient utile à notre cause. Les Romains, les Rhodiens et Attale sollicitent notre alliance et notre amitié, et ils voudraient que, dans la guerre soutenue par eux contre Philippe, nous devinssions leurs auxiliaires. Philippe nous rappelle l'alliance que nous avons faite avec lui et nos serments; tantôt il exige que nous nous rangions sous ses drapeaux; tantôt il se déclare content, si nous restons neutres. Personne n'a-t-il deviné pourquoi ceux qui ne sont pas encore nos alliés sont plus exigeants que notre allié même? Il ne faut attribuer cette différence ni à la modération de Philippe, ni à l'insolence des Romains: ce sont les ports de l'Achaïe qui enhardissent les uns dans leurs demandes, et diminuent la confiance de l'autre. De Philippe nous ne voyons que l'ambassadeur; mais les Romains ont leur flotte mouillée à Cenchrées, étalant avec orgueil les dépouilles des villes de l'Eubée, et nous apercevons le consul au delà du détroit qui nous sépare de lui, courant sans obstacle avec ses légions la Phocide et la Locride. Et vous vous étonneriez de l'embarras qu'éprouve Cléomédon, l'envoyé de Philippe, pour nous engager à prendre les armes contre les Romains en faveur du roi? Mais si, en vertu de ce même traité et de ces serments, dont il nous a rappelé la sainteté, nous lui demandions que son maître nous protégeât également contre Nabis et les Lacédémoniens, et contre les Romains, loin de nous envoyer un secours pour nous sauver, il ne saurait même que nous répondre. Non, il ne serait pas de meilleure foi que Philippe lui-même ne l'a été l'année dernière. Quand il promit de faire la guerre à Nabis, n'était-ce pas pour attirer notre jeunesse sous ses drapeaux et l'emmener en Eubée? mais voyant que nous lui refusions cet appui et que nous ne voulions pas nous engager dans sa querelle avec les Romains, il ne s'est pas inquiété de cette alliance qu'il fait valoir aujourd'hui, et il a laissé ravager et dévaster nos terres par Nabis et les Lacédémoniens. Je dois l'avouer, le discours de Cléomédon m'a paru peu conséquent dans ses différentes parties. Il cherchait à diminuer l'importance de la guerre que les Romains faisaient à Philippe, et il assurait qu'elle aurait le même résultat que la précédente. Pourquoi donc Philippe réclame-t-il de loin notre secours, plutôt que de venir en personne défendre d'anciens alliés contre Nabis et contre les Romains tout à la fois? Que dis-je d'anciens alliés? n'a-t-il pas laissé prendre Érétrie et Caryste, et toutes les villes de la Thessalie? et la Locride et la Phocide? Aujourd'hui même ne voit-il pas avec indifférence le siége d'Élatie? Pourquoi a-t-il quitté les

gua; sed suo quisque periculo in commune consultum non vult. Forsitan ego quoque tacerem, si privatus essem. Nunc prætor video, aut non dandum concilium legatis fuisse, aut inde sine responso eos dimittendos non esse. Respondere autem, nisi ex vestro decreto, qui possum? Et quando nemo vestrum, qui in hoc concilium advocati estis, pro sententia quicquam dicere vult, aut audet; orationes legatorum, hesterno die dictas, pro sententiis percenseamus; perinde ac non postulaverint, quæ e re sua essent, sed suaserint, quæ nobis censerent utilia esse. Romani Rhodiique et Attalus societatem amicitiamque nostram petunt; et in bello, quod adversus Philippum gerunt, se a nobis adjuvari æquum censent. Philippus societatis secum admonet et jurisjurandi; et modo postulat, ut secum stemus; modo, ne intersimus armis, contentum ait se esse. Nulline venit in mentem, cur, qui nondum socii sunt, plus petant, quam socius? Non fit hoc neque modestia Philippi, neque impudentia Romanorum, Achæi. Fortuna et dat fiduciam postulantibus, et demit. Philippi præter legatum videmus nihil. Romana classis ad Cenchreas stat, urbium Eubœæ spolia præ se ferens; consulem legionesque ejus, exiguo maris spatio disjunctas, Phocidem ac Locridem pervagantes videmus. Miramini, cur diffidenter Cleomedon legatus Philippi, ut pro rege arma caperemus adversus Romanos, modo egerit; qui, si ex eodem fœdere ac jurejurando, cujus nobis religionem injiciebat, rogemus eum, ut nos Philippus et ab Nabide ac Lacedæmoniis et ab Romanis defendat, non modo præsidium, quo nos tueatur, sed ne quid respondeat quidem nobis, sit inventurus. Non, hercle, magis, quam ipse Philippus priore anno, qui, pollicendo se adversus Nabidem bellum gesturum, quum tentasset nostram juventutem hinc in Eubœam extrahere, postquam nos neque decernere id sibi præsidium, neque velle illigari romano bello vidit, oblitus societatis ejus, quam nunc jactat, vastandos depopulandosque Nabidi ac Lacedæmoniis reliquit. Ac mihi quidem minime conveniens inter se oratio Cleomedontis visa est. Elevabat romanum bellum, eventumque ejus eumdem fore, qui prioris belli, quod cum Philippo gesserint, dicebat. Cur igitur nostrum ille auxilium absens petit potius, quam præsens nos veteres socios simul ab Nabide ac Romanis tueatur? Nos, dico? quid ita passus est Eretriam Carystumque capi? quid ita tot Thessaliæ urbes? quid ita Locridem Phocidemque? quid ita nunc Elatiam oppugnari patitur? Cur excessit faucibus Epiri



gorges de l'Épire et cette position inexpugnable sur les bords de l'Aoüs, qui fermait l'entrée de ses états? Devait-il, par force, par crainte ou volontairement abandonner le défilé qu'il occupait, et se retirer au fond de la Macédoine? Si c'est volontairement qu'il a livré tant d'alliés aux dévastations de l'ennemi, peut-il trouver mauvais que ses alliés songent aussi à leurs intérêts? Mais si c'est par crainte, il doit aussi excuser nos terreurs. S'il n'a reculé que par suite d'une défaite, comment nous autres Achéens résisterions-nous aux armes romaines, dites, Cléomédon, quand vous, Macédoniens, n'y avez pu résister? Faut-il croire, comme vous le dites, que les Romains ne déploient pas plus de troupes et plus d'énergie dans cette guerre que dans la précédente, quand nos yeux nous disent le contraire? Précédemment, ils n'ont fait qu'aider les Étoliens de leur flotte; ils n'avaient pas à leur tête un consul, ils n'avaient point envoyé une armée consulaire; les alliés de Philippe tremblaient pour leurs villes maritimes et l'alarme régnait sur les côtes; mais à l'intérieur on redoutait si peu les armes romaines, que Philippe put dévaster l'Étolie, qui implorait en vain les secours de Rome. Aujourd'hui que les Romains sont débarrassés de la guerre punique, qui durant seize années déchira, pour ainsi dire, les entrailles de l'Italie, ce n'est pas un renfort qu'ils ont envoyé pour seconder les opérations militaires des Étoliens; ils se sont chargés eux-mêmes de conduire la guerre et ont attaqué la Macédoine par terre et par mer à la fois: voilà déjà le troisième consul qui presse Philippe avec acharnement. Sulpicius lui a livré bataille au sein même de la Macédoine, l'a battu et mis en fuite; puis il a ravagé la plus riche partie de son royaume. Aujourd'hui Quinctius l'a forcé dans les gorges de l'Épire, malgré les difficultés du terrain, les fortifications que le roi y avait élevées et le grand nombre de ses troupes; il l'a chassé de son camp, l'a poursuivi dans sa fuite jusqu'en Thessalie, et s'est rendu maître presque, sous ses yeux, de ses garnisons et des villes de son parti. Mais supposons qu'il n'y ait rien de vrai dans les reproches de cruauté, d'avarice et de débauche que les députés athéniens ont adressés naguère au roi; ne nous occupons pas des sacriléges commis en Attique contre les dieux du ciel et des enfers; laissons là les souffrances de Cius et d'Abydos, dont les habitants sont loin de nous. Oublions, si vous le voulez, nos propres malheurs, les massacres et les pillages exercés à Messène au sein même du Péloponèse; la mort de Garitène, notre hôte de Cyparissie, égorgé dans un festin au mépris des droits et de la justice; l'assassinat des deux Aratus de Sicyone, le père et le fils, et surtout du premier, de cet infortuné vieillard que Philippe se plaisait à nommer son père; enfin l'enlèvement de l'épouse du jeune Aratus, qu'il fit transporter en Macédoine pour assouvir sa passion. Oublions encore le déshonneur de tant de jeunes filles, de tant de mères; admettons que nous n'avons pas affaire à Philippe, dont la cruauté vous épouvante au point de vous rendre tous muets: car je ne puis expliquer autrement votre silence lorsque vous êtes assemblés pour délibérer. Supposons que c'est avec Antigone, le plus doux et le plus juste des rois, et celui qui

claustrisque illis inexpugnabilibus super Aoum amnem, aut vi, aut metu, aut voluntate, relictoque, quem insidebat, saltu, penitus in regnum abiit? Si sua voluntate tot socios reliquit hostibus diripiendos, quid recusare potest, quin et socii sibi consulant? si metu, nobis quoque ignoscat timentibus. Si victus armis cessit, Achæi arma romana sustinebimus, Cleomedon, quæ vos Macedones non sustinuistis? An tibi potius credamus, Romanos non majoribus copiis nec viribus nunc bellum gerere, quam antea gesserint, potius quam res ipsas intueamur? Ætolos tum classe adjuverunt; nec duce consulari, nec exercitu bellum gesserunt; sociorum Philippi maritimæ tum urbes in terrore ac tumultu erant; mediterranea adeo tuta ab romanis armis fuerunt, ut Philippus Ætolos, nequicquam opem Romanorum implorantes, depopularetur. Nunc autem defuncti bello punico Romani, quod per sexdecim annos velut intra viscera Italiæ toleraverunt, non præsidium Ætolis bellantibus miserunt, sed ipsi duces belli arma terra marique simul Macedoniæ intulerunt. Tertius jam consul summa vi gerit bellum. Sulpicius, in ipsa Macedonia congressus, fudit fugavitque regem; partem opulentissimam regni ejus depopulatus; nunc Quinctius tenentem claustra Epiri, natura loci, munimentis, exercituque fretum, castris exuit; fugientem in Thessaliam persecutus, præsidia regia sociasque ejus urbes prope in conspectu regis ipsius expugnavit. Ne sint vera, quæ Athenienses modo legati de crudelitate, avaritia, libidine regis dixerunt; nihil ad nos pertineant, quæ in terra attica scelera in superos inferosque deos sunt admissa; multo minus, quæ Ciani Abydenique, qui procul a nobis absunt, passi sunt; nostrorum ipsi vulnerum, si vultis, obliviscamur; cædes direptionesque bonorum Messenæ in media Peloponneso factas; et hospitem Cyparissiæ Garitenem contra jus omne ac fas inter epulas prope ipsas occisum; et Aratum patrem filiumque Sicyonios, quum senem infelicem parentem etiam appellare solitus esset, interfectos; filii etiam uxorem libidinis causa in Macedoniam asportatam; cetera stupra virginum matronarumque oblivioni dentur; ne sint cum Philippo res, cujus crudelitatis metu obmutuistis omnes; (nam quæ alia tacendi advocatis in concilium causa est?) cum Antigono, mitissimo ac justissimo rege, et de nobis omnibus optime merito, existimemus disceptationem esse; num id postularet facere nos, quod tum fieri non



nous a rendu à tous le plus de services, que nous sommes en contestation ; eh ! bien, nous demanderait-il ce qu'il serait impossible de faire? Le Péloponèse est une presqu'île, rattachée au continent par un isthme étroit; la guerre la plus facile à faire contre ce pays, celle à laquelle il est le plus exposé, c'est la guerre maritime. S'il arrive que cent vaisseaux pontés, cinquante bâtiments légers et non couverts et trente bateaux isséens se mettent à ravager les côtes, et à former le siége des villes situées presque sur le rivage, chercherons-nous un asile dans l'intérieur, comme si le feu de la guerre n'allait pas pénétrer à l'intérieur, et n'embrasait pas le cœur même du pays? Lorsque Nabis et les Lacédémoniens nous presseront du côté de la terre, et la flotte romaine du côté de la mer, comment pourrons-nous implorer la protection du roi et l'appui des Macédoniens? Réduits à nos propres forces, défendrons-nous contre les Romains les villes qui seront assiégées? nous avons si bien défendu Dymes dans la guerre précédente! Les désastres des autres peuples nous fournissent assez de leçons; ne cherchons pas à servir aussi de leçon aux autres. N'allez pas, parce que les Romains viennent eux-mêmes demander votre amitié, dédaigner une alliance que vous deviez tant souhaiter et rechercher avec tant d'empressement. C'est, peut-être, dira-t-on, la crainte qu'ils éprouvent sur une terre étrangère, et le désir de se cacher à l'ombre de votre protection tutélaire, qui les force à se ménager un abri dans votre amitié, afin d'être admis dans vos ports et de s'assurer des provisions? Eh quoi! ne sont-ils pas maîtres de la mer? Et ne leur suffit-il pas d'aborder un pays pour le soumettre aussitôt à leur puissance? Ce qu'ils vous demandent, ils peuvent vous l'imposer par la force; c'est parce qu'ils veulent vous épargner, qu'ils ne permettent pas que vous vous exposiez à une perte certaine. Cette neutralité, que Cléomédon vous représentait naguère comme un moyen terme et comme la mesure la plus sage que vous puissiez prendre, ce n'est pas un moyen terme, c'est une chose impossible. Il nous faut, en effet, ou accepter, ou rejeter l'alliance des Romains; et d'ailleurs que deviendrons-nous, lorsque nous n'avons d'amis sûrs nulle part, ayant attendu les événements pour prendre conseil de la fortune? Nous ne pourrons qu'être la proie du vainqueur. N'allez pas, je vous le répète, dédaigner, parce qu'on vous l'offre, une alliance que vous deviez appeler de tous vos vœux : si vous avez aujourd'hui le choix entre ces deux alternatives, vous ne l'aurez pas toujours, et vous ne retrouverez pas souvent, vous ne trouverez bientôt plus une aussi belle occasion. Il y a longtemps déjà que vous désirez vous séparer de Philippe, mais vous ne l'osez pas : eh bien! sans qu'il vous en coûte ni fatigue ni péril, voici des libérateurs qui ont passé la mer pour vous avec des flottes et des armées considérables. Rejeter leur alliance, c'est faire acte de folie; mais il faut les avoir pour amis ou pour ennemis : choisissez. »

XXII. Ce discours du préteur fut suivi d'un long murmure : les uns l'approuvaient, les autres s'emportaient sans ménagement contre ces approbations. Bientôt ce ne fut plus une alterca-

posset? Pæninsula est Peloponnesus, angustis Isthmi faucibus continenti adhærens, nulli apertior neque opportunior, quam navali, bello. Si centum tectæ naves, et quinquaginta leviores apertæ, et triginta issaici lembi maritimam oram vastare, et expositas prope in ipsis litoribus urbes cœperint oppugnare, in mediterraneas scilicet nos urbes recipiemus? Tanquam non intestino et hærente in ipsis visceribus uramur bello? Quum terra Nabis et Lacedæmonii, mari romana classis urgebunt; unde regiam societatem et præsidia Macedonum implorem? An ipsi nostris armis ab hoste romano tutabimur urbes, quæ oppugnabuntur? egregie enim Dymas priore bello sumus tutati. Satis exemplorum nobis alienæ clades præbent; ne quæramus, quemadmodum ceteris exemplo simus. Nolite, quia ultro Romani petunt amicitiam, id, quod optandum vobis ac summa ope petendum erat, fastidire. Metu enim videlicet compulsi et deprensi in aliena terra, quia sub umbra auxilii vestri latere volunt, in societatem vestram confugiunt, ut portubus vestris recipiantur, ut commeatibus utantur. Mare in potestate habent; terras, quascumque adeunt, extemplo ditionis suæ faciunt. Quod rogant, cogere possunt; quia pepercisse volunt, committere vos, cur pereatis, non patiuntur. Nam quod Cleomedon modo, tanquam mediam et tutissimam vobis viam consilii, ut quiesceretis abstineretisque armis, ostendebat; ea non media, sed nulla via est. Etenim, præterquam quod aut accipienda, aut aspernanda vobis romana societas est, quid aliud quam nusquam gratia stabili, velut qui eventum exspectaverimus, ut fortunæ applicaremus nostra consilia, præda victoris erimus? Nolite, si, quod omnibus votis petendum erat, ultro offertur, fastidire. Non, quemadmodum hodie utrumque vobis licet, sic semper liciturum est. Nec sæpe, nec diu eadem occasio erit. Liberare vos a Philippo jam diu magis vultis, quam audetis. Sine vestro labore et periculo qui vos in libertatem vindicarent, cum magnis classibus exercitibusque mare trajecerunt. Hos si socios aspernamini, vix sanæ mentis estis; sed, aut socios, aut hostes habeatis, oportet. »

XXII. Secundum orationem prætoris murmur ortum aliorum cum ascensu, aliorum inclementer assentientes increpantium. Et jam non singuli tantum, sed populi uni-



tion d'homme à homme, mais de peuple à peuple. Les magistrats mêmes de la ligue, qu'on appelle démiurges et qui sont au nombre de dix, se livraient à de vifs débats entre eux à l'exemple de la multitude; cinq déclaraient qu'ils allaient proposer une alliance avec les Romains et recueillir les suffrages; les cinq autres invoquaient contre leurs collègues les termes de la loi qui défendaient aux magistrats de présenter, et à l'assemblée générale d'adopter aucune proposition qui fût contraire au traité fait avec Philippe. La journée se passa encore tout entière en contestations : l'assemblée n'avait plus pour se décider qu'un seul jour suivant, la loi, laquelle exigeait que tout décret fût rendu le troisième jour. L'animosité fut si vive que les pères portèrent presque les mains sur leurs enfants. Un certain Rhisiasus, de Pellène, avait pour fils un démiurge, nommé Memnon, l'un de ceux qui s'opposaient à ce qu'on lût le décret et à ce qu'on recueillit les suffrages. Il le conjura longtemps de laisser aux Achéens la liberté de pourvoir à leur salut, l'engageant à renoncer à une opposition qui devait perdre toute sa nation. Comme ses prières ne produisaient aucun effet, il fit serment de le traiter, non plus comme un fils, mais comme un ennemi, et de le poignarder de sa propre main : cette menace décida enfin le magistrat à se joindre le lendemain aux partisans de la délibération. Ils se trouvèrent alors les plus nombreux, et firent leur proposition. L'assemblée presque tout entière semblait disposée à y donner son assentiment, et il était facile de prévoir quel serait le résultat, lorsque ceux de Dymes et de Mégalopolis, ainsi que quelques Argiens se levèrent avant que le décret fût rendu, et quittèrent l'assemblée sans que leur départ excitât la moindre surprise, ni le moindre murmure d'improbation. Les Mégalopolitains, chassés jadis de leur patrie par les Lacédémoniens, y avaient été rétablis par Antigone; quant aux Dyméens, naguère, après la prise et le pillage de leur ville par l'armée romaine, Philippe les avait fait racheter partout où l'esclavage les avait dispersés, et leur avait rendu tout à la fois leur liberté et leur patrie. Enfin les Argiens croyaient que les rois de Macédoine étaient originaires de leur pays, et d'ailleurs la plupart d'entre eux étaient personnellement unis à Philippe par les liens de l'hospitalité ou par ceux d'une étroite familiarité. Tels furent les motifs qui les décidèrent à sortir d'une assemblée qui était disposée à faire alliance avec Rome; et leur retraite parut justifiée par les obligations signalées et toutes récentes qu'ils avaient aux rois de Macédoine.

XXIII. Les autres peuples de la ligue achéenne, appelés à donner leurs suffrages, confirmèrent sur-le-champ par un décret l'alliance avec Attale et les Rhodiens; le traité avec les Romains, ne pouvant être ratifié sans un plébiscite, fut ajourné à l'époque où l'on pourrait envoyer des ambassadeurs à Rome. Pour le moment, on résolut que trois députés se rendraient auprès de L. Quinctius et que toute l'armée de la ligue marcherait sur Corinthe. Le général romain avait pris Cenchrées et assiégeait déjà la ville même. Les Achéens établirent leur camp en face de la porte qui conduit à Sicyone; les Romains pressaient la place du côté de Cenchrées, et Attale, qui avait fait passer

versi, inter se altercabantur; tum inter magistratus gentis (*damiurgos* vocant; decem numero creantur) certamen nihilo segnius, quam inter multitudinem, esse. Quinque relaturos se de societate romana aiebant, suffragiumque daturos; quinque lege cautum testabantur, ne quid, quod adversus Philippi societatem esset, aut referre magistratibus, aut decernere concilio jus esset. Hic quoque dies jurgiis est consumptus. Supererat unus justi concilii dies; (tertio enim lex jubebat decretum fieri) in quem adeo exarsere studia, ut vix parentes ab liberis temperaverint. Rhisiasus (Pellenensis erat) filium *damiurgum*, nomine Memnonem, habebat partis ejus, quæ decretum recitari, perrogarique sententias prohibebat. Is, diu obtestatus filium, ut consulere Achæos communi saluti pateretur, neu pertinacia sua gentem universam perditum iret, postquam parum proficiebant preces, juratus se cum sua manu interempturum, nec pro filio, sed pro hoste, habiturum, minis pervicit, ut postero die conjungeret iis se, qui referebant. Qui quum plures facti referrent, omnibus fere populis haud dubie approbantibus relationem, ac præ se fereniibus, quid decreturi essent; Dymæi ac Megalopolitani, et quidam Argivorum, priusquam decretum fieret, consurrexerunt, ac reliquerunt concilium, neque mirante ullo, neque improbante. Nam Megalopolitanos, avorum memoria pulsos ab Lacedæmoniis, restituerat in patriam Antigonus; et Dymæis, captis nuper direptisque ab exercitu romano, quum redimi eos, ubicumque servirent, Philippus jussisset, non libertatem modo, sed etiam patriam, reddiderat. Jam Argivi, præterquam quod Macedonum reges ab se oriundos credunt, privatis etiam hospitiis familiarique amicitia plerique illigati Philippo erant. Ob hæc concilio, quod inclinaverat ad romanam societatem jubendam, excesserunt; veniaque iis hujus secessionis fuit, et magnis et recentibus obligatis beneficiis.

XXIII. Ceteri populi Achæorum, quum sententias perrogarentur, societatem cum Attalo ac Rhodiis præsenti decreto confirmarunt: cum Romanis, quia injussu populi non poterat rata esse, in id tempus, quo Romam mitti legati possent, dilata est. In præsentia tres legatos ad L. Quinctium mitti placuit, et exercitum omnem Achæorum ad Corinthum admoveri; captis Cenchreis, jam urbem ipsam Quinctio oppugnante. Et hi quidem e regione portæ, quæ fert Sicyonem, posuerunt castra.



l'isthme à ses troupes, dirigeait ses attaques du côté du port de Léchée, situé sur l'autre mer. On déploya d'abord peu de vigueur; on espérait qu'une sédition éclaterait à l'intérieur entre les habitants et la garnison du roi. Mais ils étaient tous animés d'un même esprit; les Macédoniens défendaient la ville comme leur commune patrie, et les Corinthiens obéissaient au commandant de la garnison, Androsthène, comme ils eussent obéi à un de leurs concitoyens investi par leurs suffrages d'une autorité légitime. Les assiégeants virent donc qu'ils n'avaient plus d'espoir que dans la force de leurs armes et l'activité de leurs travaux. Ils élevèrent sur plusieurs points des terrasses pour rendre l'accès des remparts plus facile; bientôt le bélier eut ouvert une brèche du côté où les Romains battaient la muraille. Ce point se trouvait aussi sans défense. Les Macédoniens accoururent pour le protéger de leurs armes, et engagèrent avec les Romains une lutte acharnée. La supériorité du nombre leur permit d'abord de repousser sans peine l'ennemi; mais les Romains, s'étant fortifiés du secours des Achéens et d'Attale, rétablirent le combat, et ils auraient, sans aucun doute, débusqué facilement de leurs positions les Macédoniens et les Grecs, s'ils n'eussent été arrêtés par les transfuges italiens, qui étaient en grand nombre dans la place. Les uns étaient passés de l'armée d'Annibal dans les rangs des Macédoniens, parce qu'ils redoutaient la vengeance des Romains; les autres étaient des soldats de marine, qui avaient naguère abandonné leurs vaisseaux pour accepter un service dont ils espéraient plus d'honneur. Tous savaient qu'ils n'avaient point de salut à attendre si les Romains étaient vainqueurs, et cette pensée leur inspirait plutôt de la rage que de l'audace. Vis-à-vis de Sicyone est un promontoire consacré à Junon Acréenne; il s'avance assez loin dans la mer, et n'est séparé de Corinthe que par un trajet de sept mille pas environ. Philoclès, l'un des lieutenants de Philippe, y conduisit quinze cents soldats par la Béotie. Il y trouva des barques venues de Corinthe pour recevoir ce renfort et le transporter au Léchée. Attale conseilla alors de brûler les ouvrages qu'on avait élevés et de renoncer aussitôt au siége. Quinctius n'en montra, au contraire, que plus de fermeté et de persévérance. Mais quand il vit les renforts du roi établis en avant de toutes les portes, et la difficulté qu'on aurait à soutenir les sorties des assiégés, il adopta l'avis d'Attale. Ainsi manqua l'entreprise. On congédia les Achéens et l'on se remit en mer: Attale fit voile vers le Pirée, les Romains vers Corcyre.

XXIV. Tandis que ces opérations occupaient l'armée navale, le consul, qui était en Phocide et campait devant Élatie, eut des pourparlers avec les principaux de la ville pour les engager à se soumettre. Ceux-ci lui répondirent qu'ils ne pouvaient rien et que la garnison royale était plus nombreuse et plus forte que les habitants. Il fit alors commencer les travaux de siége sur tous les points et donner un assaut général. Aux premiers coups de bélier toute la partie du mur qui s'étendait entre deux tours s'écroula avec un fracas épouvantable et laissa la place à découvert. Aussitôt une cohorte romaine s'élança par la brèche

Romani ad Cenchreas versam partem urbis, Attalus, traducto per Isthmum exercitu, ab Lechæo, alterius maris portu, oppugnabant; primo segnius, sperantes seditionem intus fore inter oppidanos ac regium præsidium. Postquam uno animo omnes, et Macedones tanquam communem patriam tuebantur, et Corinthii ducem præsidii Androsthenem, haud secus quam civem et suffragio creatum suo, imperio in se uti patiebantur; omnis inde spes pugnantibus in vi, et armis, et operibus erat. Undique aggeres haud facili aditu ad mœnia admovebantur. Aries ex ea parte, quam Romani oppugnabant, aliquantum muri diruerat. In quem locum, quia nudatus munimento erat, protegendum armis quum Macedones concurrissent, atrox prælium inter eos ac Romanos ortum est. Ac primo multitudine facile expellebantur Romani: assumptis deinde Achæorum Attalique auxiliis, æquabant certamen; nec dubium erat, quin Macedonas Græcosque facile loco pulsuri fuerint. Transfugarum italicorum magna multitudo erat; pars ex Annibalis exercitu metu pœnæ a Romanis Philippum secuta, pars navales socii, relictis nuper classibus, ad spem honoratioris militiæ transgressi. Hos desperata salus, si Romani vicissent, ad rabiem magis, quam audaciam, accendebat. Promontorium est adversus Sicyonem Junonis, quam vocant Acræam, in altum excurrens; trajectus inde Corinthum, septem millia ferme passuum. Eo Philocles, regius et ipse præfectus, mille et quingentos milites per Bæotiam duxit. Præsto fuere ab Corintho lembi, qui præsidium id acceptum Lechæum trajicerent. Auctor erat Attalus, incensis operibus, omittendæ extemplo oppugnationis. Pertinacius Quinctius in incepto perstabat. Is quoque ut pro omnibus portis disposita vidit præsidia regia, nec facile erumpentium impetus sustineri posse, in Attali sententiam concessit. Ita irrito incepto, dimissis Achæis, reditum ad naves est. Attalus Piræeum, Romani Corcyram petierunt.

XXIV. Dum hæc ab navali exercitu geruntur, consul, in Phocide ad Elatiam castris positis, primo colloquiis rem per principes Elatientium tentavit; postquam, nihil esse in manu sua; et plures validioresque esse regios, quam oppidanos, respondebatur, tum simul ab omni parte operibus armisque urbem est aggressus. Ariete admoto, quum, quantum inter turres muri erat prorutum, cum ingenti fragore ac strepitu nudasset urbem, simul et



qui venait d'être pratiquée. De leur côté les assiégés, abandonnant leurs postes, accoururent de tous les points de la ville vers l'endroit que menaçait l'ennemi. Mais pendant qu'une partie des Romains franchissait les ruines du mur, les autres dressaient des échelles contre les remparts qui étaient encore debout, et, profitant de ce que l'attention des ennemis était concentrée tout entière sur une seule attaque, ils escaladèrent le mur en plusieurs endroits et descendirent dans la ville l'épée à la main. A la nouvelle de cette surprise, les assiégés s'effrayèrent, quittèrent le poste où ils s'étaient réunis en masse, et s'enfuirent en désordre vers la citadelle, suivis d'une multitude sans armes. Le consul, resté ainsi maître d'Élatie, la livra au pillage; puis il envoya offrir aux Macédoniens la vie sauve, s'ils voulaient se retirer en livrant leurs armes, et aux habitants la liberté. Sa parole suffit, et peu de jours après il prit possession de la citadelle.

XXV. Cependant l'arrivée de Philoclès, lieutenant du roi en Achaïe, n'avait pas seulement fait lever le siége de Corinthe; elle avait engagé quelques-uns des principaux Argiens à lui livrer leur ville, après avoir sondé les dispositions du peuple. C'était l'usage à Argos que, le jour des comices, les magistrats proclamassent d'abord, à titre d'heureux présage, les noms de Jupiter, d'Apollon et d'Hercule; et, depuis, une loi avait ordonné d'ajouter à ces noms celui de Philippe. Mais, lorsque la ville eut fait alliance avec les Romains, le héraut crut devoir omettre le nom du roi. Des murmures éclatèrent alors dans l'assemblée; bientôt mille voix répétèrent ce nom, et réclamèrent pour le prince l'honneur que la loi lui avait accordé. Philippe fut enfin nommé au milieu d'applaudissements unanimes. Ce fut sur la foi de cet enthousiasme que les principaux Argiens mandèrent Philoclès. Ce lieutenant arriva la nuit, s'empara d'une hauteur nommée le fort de Larisse, qui domine la ville, et y mit garnison. Dès le point du jour il descendait, enseignes déployées, vers le Forum, situé au bas de l'éminence, lorsqu'il vit un corps ennemi qui marchait à sa rencontre. C'était la garnison achéenne, récemment établie à Argos; elle se composait d'environ cinq cents jeunes gens, l'élite de toutes les cités de la ligue, commandés par Énésidème, de Dymes. Philoclès leur envoya l'ordre de sortir de la ville. Incapables de résister aux Argiens seuls, qui avaient embrassé le parti des Macédoniens, ils pourraient encore moins, leur disait-il, tenir tête aux Argiens et aux Macédoniens réunis, puisque les Romains eux-mêmes avaient reculé devant ces derniers à Corinthe. Ces représentations ne firent d'abord aucun effet ni sur les chefs ni sur les soldats. La vue même des Argiens, qui arrivaient en grand nombre et les armes à la main du côté opposé, la certitude de succomber ne les eût pas empêchés de braver tous les hasards, si leur commandant eût partagé leur résolution. Mais Énésidème ne voulut pas perdre, en même temps que la ville, cette élite de la jeunesse achéenne. Il traita avec Philoclès, obtint que ses soldats pourraient se retirer, et resta lui-même sous les armes avec quelques amis dévoués au poste où il s'était arrêté. Philoclès lui envoya demander alors quelles étaient ses intentions. Pour toute réponse l'Achéen se cou-

cohors romana per apertum recenti strage iter invasit; et ex omnibus oppidi partibus, relictis suis quisque stationibus, in eum, qui premebatur impetu hostium, locum concurrerunt. Eodem tempore Romani et ruinas muri supervadebant, et scalas ad stantia mœnia inferebant; et, dum in unam partem oculos animosque hostium certamen averterat, pluribus locis scalis capitur murus, armatique in urbem transcenderunt. Quo tumultu audito, territi hostes, relicto, quem conferti tuebantur, loco, in arcem omnes metu, inermi quoque insequente turba, confugerunt. Ita urbe potitur consul. Qua direpta, missis in arcem, qui vitam regiis, si abire vellent inermes, libertatem Elatiensibus pollicerentur, fideque in hæc data, post paucos dies arcem recepit.

XXV. Ceterum adventu in Achaiam Philoclis regii præfecti non Corinthus tantum liberata obsidione, sed Argivorum quoque civitas per quosdam principes Philocli prodita est, tentatis prius animis plebis. Mos erat, comitiorum die primo velut ominis causa prætores pronuntiare Jovem, Apollinemque, et Herculem. Additum legi erat, ut iis Philippus rex adjiceretur. Cujus nomen post pactam cum Romanis societatem quia præco non adjecit, fremitus primo multitudinis ortus; deinde clamor subjicientium Philippi nomen, jubentiumque legitimum honorem usurpare; donec cum ingenti assensu nomen recitatum est. Hujus fiducia favoris Philocles arcessitus nocte occupat collem imminentem urbi (Larissam eam arcem vocant), positoque ibi præsidio, quum lucis principio signis infestis ad subjectum arci forum vaderet, instructa acies ex adverso occurrit. Præsidium erat Achæorum nuper impositum, quingenti fere juvenes delecti omnium civitatium. Æenesidemus Dymeus præerat. Ad hos orator a præfecto regio missus, qui excedere urbe juberet (neque enim pares eos oppidanis solis, qui idem quod Macedones sentirent, nedum adjunctis Macedonibus, esse, quos ne Romani quidem ad Corinthum sustinuissent), primo nihil, nec ducem, nec ipsos movit; post paulo, ut Argivos quoque armatos ex parte altera venientes magno agmine viderunt, certam perniciem cernentes, omnem tamen casum, si pertinacior dux fuisset, videbantur subituri. Æenesidemus, ne flos Achæorum juventutis simul cum urbe amitteretur, pactus cum Philocle, ut abire illis liceret, ipse, quo loco steterat armatus, cum paucis clientibus non excessit. Missus a Philocle,



vrit d'abord de son bouclier et se tint immobile; puis il s'écria « qu'il mourrait les armes à la main dans la place où il avait été chargé de tenir garnison. » Aussitôt les Thraces reçurent ordre de l'attaquer à coups de traits, et il périt avec tous les siens. Ainsi, malgré l'alliance conclue entre les Achéens et les Romains, deux des villes les plus considérables de la ligue, Argos et Corinthe, tombèrent au pouvoir du roi de Macédoine. Tels furent les opérations des Romains en Grèce sur terre et sur mer pendant cette campagne.

XXVI. En Gaule, le consul Sex. Élius ne fit rien d'important. Il avait cependant deux armées à sa disposition; l'une, qu'il avait gardée quoiqu'il eût ordre de la licencier; c'était celle du proconsul L. Cornélius, dont il avait confié le commandement au préteur C. Helvius; l'autre, qu'il avait amenée avec lui dans la province. Il passa presque toute l'année à faire rentrer dans leurs colonies les habitants de Crémone et de Plaisance, que les malheurs de la guerre avaient dispersés. Mais si, contre toute attente, la Gaule fut tranquille cette année, une révolte d'esclaves faillit éclater dans les environs de Rome. Les otages des Carthaginois étaient gardés à Sétia; comme fils des principaux citoyens, ils avaient avec eux une foule considérable d'esclaves. Le nombre en fut augmenté, à la suite de la dernière guerre d'Afrique, de quelques prisonniers carthaginois provenant du butin que plusieurs habitants de Sétia même avaient achetés. Ces misérables formèrent un complot, et détachèrent des émissaires pour soulever les esclaves dans le territoire de Sétia, et dans les environs de Norba et de Circéies. Après avoir pris toutes leurs mesures, ils résolurent de profiter des jeux qu'on allait célébrer prochainement à Sétia, pour attaquer le peuple occupé tout entier au spectacle : lorsqu'à la faveur du désordre et d'un massacre ils seraient maîtres de Sétia, ils devaient surprendre Norba et Circéies. Cet infâme projet fut dénoncé, à Rome, au préteur urbain L. Cornélius Mérula. Deux esclaves se présentèrent chez lui avant le jour, et lui racontèrent avec détail tout ce qui avait été fait et tout ce qu'on devait faire. Le préteur les garda chez lui, convoqua le sénat, lui communiqua ce qu'il venait d'apprendre, et reçut l'ordre de partir pour rechercher les coupables et étouffer cette conspiration. Il prit avec lui cinq lieutenants, et, faisant prêter le serment militaire à tous ceux qu'il rencontrait sur sa route, ils les contraignit à prendre les armes et à le suivre. Il rassembla ainsi à la hâte deux mille hommes environ et se rendit à Sétia, sans que personne sût où il allait. Dès son arrivée il fit saisir les chefs du complot; et, comme les esclaves s'étaient enfuis de la ville, il envoya dans les champs à leur poursuite. La république fut redevable de cet important service à deux esclaves et à un citoyen libre. Ce dernier reçut, par ordre du sénat, à titre de récompense, une somme de cent mille as; chaque esclave eut vingt-cinq mille as et la liberté; le trésor public indemnisa leurs maîtres. Peu à près on fut informé qu'un reste de cette conspiration menaçait Préneste. Le préteur L. Cornélius s'y rendit et fit exécuter envi-

qui quæreret, quid sibi vellet? nihil fatus, tantummodo, quum projecto præ se clipeo staret, « in præsidio creditæ urbis moriturum se armatum, » respondit. Tum jussu præfecti a Thracibus conjecta tela, interfectique omnes. Et post pactam inter Achæos et Romanos societatem duæ nobilissimæ civitates, Argi et Corinthus, in potestate regis erant. Hæc ea æstate ab Romanis in Græcia terra marique gesta.

XXVI. In Gallia nihil sane memorabile ab Sex. Ælio consule gestum. Quum duos exercitus in provincia habuisset, unum retentum, quem dimitti oportebat, cui L. Cornelius proconsul præfuerat (ipse ei C. Helvium prætorem præfecit), alterum, quem in provinciam adduxit; totum prope annum Cremonensibus Placentinisque cogendis redire in colonias, unde belli casibus dissipati erant, consumpsit. Quemadmodum Gallia præter spem quieta eo anno fuit, ita circa urbem servilis prope tumultus excitatus est. Obsides Carthaginiensium Setiæ custodiebantur. Cum iis, ut principum liberis, magna vis servorum erat. Augebant eorum numerum, ut ab recenti africo bello, et ab ipsis Setinis captiva aliquot nationis ejus ex præda empta mancipia. Quum conjurationem fecissent, missis ex eo numero, qui in setino agro, deinde circa Norbam et Circeios, servitia sollicitarent; satis jam omnibus præparatis, ludis, qui Setiæ propediem futuri erant, spectaculo intentum populum aggredi statuerant; Setia per cædem et repentinum tumultum capta, Norbam et Circeios occupare. Hujus rei tam fœdæ indicium Romam ad L. Cornelium Merulam prætorem urbis delatum est. Servi duo ante lucem ad eum venerunt, atque ordine omnia, quæ acta futuraque erant, exposuerunt. Quibus domi custodiri jussis, prætor, senatu vocato edoctoque, quæ indices afferrent, proficisci ad eam conjurationem quærendam atque opprimendam jussus, cum quinque legatis profectus, obvios in agris sacramento rogatos arma capere et sequi cogebat. Hoc tumultuario delectu duobus millibus ferme hominum armatis, Setiam, omnibus, quo pergeret, ignaris, venit. Ibi raptim principibus conjurationis comprehensis, fuga servorum ex oppido facta est. Dimissi deinde per agros, qui vestigarent. Egregia duorum opera servorum indicum et unius liberi fuit. Ei centum millia gravis æris dari Patres jusserunt; servis vicena quina millia æris, et libertatem. Prætium eorum ex ærario solutum est dominis. Haud ita multo post, ex ejusdem conjurationis reliquiis, nuntiatum est, servitia Præneste occupatura. Eo L. Cornelius prætor profectus, de



ron cinq cents esclaves reconnus coupables. On craignit à Rome que ces mouvements ne fussent excités par les otages et les prisonniers carthaginois. On établit donc des postes dans les divers quartiers, on enjoignit aux magistrats inférieurs de les visiter, et aux triumvirs de la prison d'exercer une surveillance très-active sur les lautumies; enfin on fit écrire par le préteur aux villes latines qu'elles eussent à faire garder les otages dans des maisons particulières, sans leur permettre de paraître en public; à charger les prisonniers de fers pesant au moins dix livres, et à les enfermer dans les prisons publiques et pas ailleurs.

XXVII. Cette même année, des ambassadeurs du roi Attale vinrent déposer au Capitole une couronne d'or du poids de deux cent quarante-six livres, et remercier le sénat de ce que les envoyés romains avaient obtenu par leur intervention qu'Antiochus retirât son armée des états de leur maître. Ce fut encore pendant cette campagne que le roi Masinissa envoya deux cents cavaliers, dix éléphants et deux cent mille boisseaux de blé aux troupes qui combattaient en Grèce : la Sicile et la Sardaigne leur fournirent aussi de nombreuses provisions et des vêtements. La Sicile avait pour gouverneur M. Marcellus, la Sardaigne M. Porcius Caton, personnage intègre et vertueux, mais qui se montra trop rigoureux dans la répression de l'usure : il bannit de l'île tous les usuriers, et diminua ou supprima les frais de représentation que les alliés payaient ordinairement au préteur. Le consul Sex. Élius revint de la Gaule à Rome pour tenir les comices, et proclama consuls C. Cornélius Céthégus et Q. Minucius Rufus. Deux jours après eurent lieu les comices prétoriens. On créa cette année, pour la première fois, six préteurs, car le nombre des provinces s'augmentait et l'empire romain s'étendait de jour en jour. Ces six magistrats furent L. Manlius Vulso, C. Sempronius Tuditanus, M. Sergius Silus, M. Helvius, M. Minucius Rufus, L. Atilius : Sempronius et Helvius venaient d'être édiles plébéiens. On nomma édiles curules Q. Minucius Thermus et Ti. Sempronius Longus. Les jeux Romains furent célébrés cette année pendant quatre jours.

XXVIII. Le premier acte du consulat de C. Cornélius et de Q. Minucius fut de procéder à la répartition des provinces consulaires et prétoriennes. On s'occupa d'abord de ces dernières, qui pouvaient être réglées par le sort. Sergius eut la juridiction de la ville, Minucius celle des étrangers. Atilius obtint la Sardaigne, Manlius la Sicile, Sempronius l'Espagne citérieure, Helvius l'Espagne ultérieure. Les consuls se disposaient à tirer au sort l'Italie et la Macédoine, lorsque les tribuns du peuple L. Oppius et Q. Fulvius s'y opposèrent. « La Macédoine, disaient-ils, était une province éloignée; les principaux obstacles qui avaient entravé la guerre jusqu'à ce jour venaient de ce qu'on laissait à peine aux consuls le temps de commencer les opérations, et qu'on les rappelait au fort même de leurs préparatifs. Il y avait quatre ans déjà qu'on avait décrété la guerre de Macédoine. Sulpicius avait consumé la plus grande partie de l'année à chercher le roi et son armée.

quingentis fere hominibus, qui in ea noxa erant, supplicium sumpsit. In timore civitas fuit, obsides captivosque Pœnorum ea moliri. Itaque et Romæ vigiliæ per vicos servatæ; jussique circumire eas minores magistratus; et triumviri carceris lautumiarum intentiorem custodiam habere jussi; et circa nomen latinum a prætore litteræ missæ, ut et obsides in privato servarentur, neque in publicum prodeundi facultas daretur, et captivi ne minus decem pondo compedibus vincti in nulla alia, quam in carceris publici, custodia essent.

XXVII. Eodem anno legati ab rege Attalo coronam auream ducentum quadraginta sex pondo in Capitolio posuerunt, gratiasque senatui egerunt, quod Antiochus, legatorum romanorum auctoritate motus, finibus Attali exercitum deduxisset. Eadem æstate equites ducenti, et elephanti decem, et tritici modium ducenta millia, ab rege Masinissa ad exercitum, qui in Græcia erat, pervenerunt. Item ex Sicilia Sardiniaque magni commeatus et vestimenta exercitui missa. Siciliam M. Marcellus, Sardiniam M. Porcius Cato obtinebat; sanctus et innocens, asperior tamen in fenore coercendo habitus. Fugatique ex insula feneratores, et sumptus, quos in cultum prætorum socii facere soliti erant, circumcisi, aut sublati. Sex. Ælius consul ex Gallia comitiorum causa Romam quum redisset, creavit consules C. Cornelium Cethegum et Q. Minucium Rufum. Biduo post prætorum comitia habita. Sex prætores illo anno primum creati, crescentibus jam provinciis, et latius patescente imperio. Creati autem hi, L. Manlius Vulso, C. Sempronius Tuditanus, M. Sergius Silus, M. Helvius, M. Minucius Rufus, L. Atilius. Sempronius et Helvius ex iis ædiles plebis erant : curules ædiles Q. Minucius Thermus et Ti. Sempronius Longus. Ludi romani eo anno quater instaurati.

XXVIII. C. Cornelio et Q. Minucio consulibus, omnium primum de provinciis consulum prætorumque actum. Prius de prætoribus transacta res, quæ transigi sorte poterat. Urbana Sergio, peregrina jurisdictio Minucio obtigit. Sardiniam Atilius, Siciliam Manlius, Hispaniam Sempronius citeriorem, Helvius ulteriorem est sortitus. Consulibus Italiam Macedoniamque sortiri parantibus, L. Oppius et Q. Fulvius tribuni plebis impedimento erant, « quod longinqua provincia Macedonia esset; neque ulla alia res majus bello impedimentum ad eam diem fuisset, quam quod, vixdum inchoatis rebus, in ipso conatu gerendi belli prior consul revocaretur. Quartum jam annum esse ab decreto macedonico bello.

Villius, qui avait pu joindre l'ennemi, avait été rappelé avant d'avoir livré bataille. Quinctius, bien que retenu à Rome une grande partie de l'année par des affaires religieuses, avait cependant poussé la guerre avec tant de vigueur qu'il aurait pu la terminer s'il fût arrivé plus tôt dans sa province, ou si l'hiver eût été plus tardif. Maintenant il était à peu près rentré dans ses quartiers; mais on disait qu'il faisait de tels préparatifs, qu'à moins d'être supplanté par un successeur, il pouvait compter sur une victoire définitive pour la campagne prochaine. » Ces représentations obligèrent les consuls à déclarer qu'ils s'en remettraient à la décision du sénat, pourvu que les tribuns en fissent autant. Sur le consentement des uns et des autres, les sénateurs décrétèrent, après libre discussion, que les deux consuls auraient l'Italie pour département. Ils prorogèrent T. Quinctius dans son commandement jusqu'à ce qu'on lui envoyât un successeur. On donna deux légions à chaque consul et on les chargea de faire la guerre aux Gaulois cisalpins, qui avaient abandonné le parti des Romains. On arrêta qu'il serait envoyé à Quinctius, en Macédoine, un renfort de cinq mille hommes d'infanterie, trois cents chevaux et trois mille soldats de marine. On laissa à la tête de la flotte L. Quinctius Flamininus, qui la commandait. Les préteurs désignés pour les Espagnes devaient emmener huit mille fantassins, tant des autres alliés que des Latins, et quatre cents cavaliers, afin de pouvoir renvoyer de leurs provinces les anciennes armées. On leur recommanda de fixer les limites de l'ultérieure et de la citérieure. On envoya de plus comme lieutenants, en Macédoine, P. Sulpicius et P. Villius, qui avaient eu cette province en qualité de consuls.

XXIX. Avant le départ des consuls et des préteurs pour leurs départements, on résolut d'expier les prodiges. Le temple de Vulcain et celui de Pluton à Rome, le mur et une porte de Frégelles avaient été frappés de la foudre; à Frusinone, la nuit avait été éclairée d'une lueur soudaine; à Asculum il était né un agneau à deux têtes et à cinq pieds; à Formies deux loups étaient entrés dans l'enceinte de la ville, et avaient dévoré quelques passants; à Rome un loup avait pénétré non-seulement dans la ville, mais même dans le Capitole. Le tribun du peuple C. Acilius proposa une loi pour l'établissement de cinq colonies le long des côtes, deux à l'embouchure du Vulturne et du Literne, une à Putéoles, une au château-fort de Salerne, la cinquième à Buxente : trois cents familles devaient composer chacune de ces colonies. On nomma triumvirs pour veiller à ce soin, avec des pouvoirs qui devaient durer trois ans, M. Servilius Géminus, Q. Minucius Thermus, Ti. Sempronius Longus. Quand les levées et toutes les occupations civiles et religieuses qui retenaient les consuls furent terminées, ces magistrats partirent pour la Gaule. Cornélius marcha droit aux Insubres, qui étaient alors en armes, et s'étaient associé les Cénomans; Q. Minucius se dirigea par la gauche de l'Italie vers la mer inférieure, conduisit son armée à Gênes, et commença par attaquer les Ligures. Les places de Clastidie et de Litubie, tou-

Quærendo regem et exercitum ejus Sulpicium majorem partem anni absumpsisse. Villium, congredientem cum hoste, re infecta revocatum. Quinctium, rebus divinis Romæ majorem partem anni retentum, ita gessisse tamen res, ut, si aut maturius in provinciam venisset, aut hiems magis sera fuisset, potuerit debellare. Nunc prope in hiberna profectum, ita comparare dici bellum, ut, nisi successor impediat, perfecturus æstate proxima videatur. » His orationibus pervicerunt, ut consules in senatus auctoritate fore dicerent se, si idem tribuni facerent. Permittentibus utrisque liberam consultationem, Patres consulibus ambobus Italiam provinciam decreverunt : T. Quinctio prorogarunt imperium, donec successor ex senatusconsulto venisset. Consulibus binæ legiones decretæ, et ut bellum cum Gallis cisalpinis, qui defecissent a populo romano, gererent. Quinctio in Macedoniam supplementum decretum, peditum quinque millia et trecenti equites, et sociorum navalium tria millia. Præesse idem, qui præerat, classi L. Quinctius Flamininus jussus. Prætoribus in Hispanias octona millia peditum socium ac latini nominis data, et quadringeni equites, ut dimitterent veterem ex Hispaniis militem; et terminare jussi, qua ulterior citeriorve provincia servaretur. Macedoniæ legatos P. Sulpicium et P. Villium, qui consules in ea provincia fuerant, adjecerunt.

XXIX. Priusquam consules prætoresque in provincias proficiscerentur, prodigia procurari placuit; quod ædes Vulcani Summanique Romæ, et quod Fregellis murus et porta de cœlo tacta erant; et Frusinone inter noctem lux orta; et Æsulæ agnus biceps cum quinque pedibus natus; et Formiis duo lupi, oppidum ingressi, obvios aliquot laniaverant; Romæ non in urbem solum, sed in Capitolium penetraverat lupus. C. Acilius tribunus plebis tulit, ut quinque coloniæ in oram maritimam deducerentur; duæ ad ostia fluminum Vulturni Liternique : una Puteolos; una ad castrum Salerni. His Buxentum adjectum. Trecenæ familiæ in singulas colonias jubebantur mitti. Triumviri deducendis iis, qui per triennium magistratum haberent, creati, M. Servilius Geminus, Q. Minucius Thermus, Ti. Sempronius Longus. Delectu rebusque aliis divinis humanisque, quæ per ipsos agenda erant, perfectis, consules ambo in Galliam profecti. Cornelius recta ad Insubres via, qui tum in armis erant, Cenomanis assumptis, Q. Minucius in læva Italiæ ad inferum mare flexit iter, Genuamque exercitu abducto, ab Liguribus orsus est bellum. Oppida Clastidium et Litu-



tes deux en Ligurie, et deux peuplades liguriennes, les Célélates et les Cerdiciates, firent leur soumission. Bientôt toute la Cispadane, moins les Gaulois Boïens et les Ligures Ilvates, fut réduite : on faisait monter à quinze le nombre des villes et à vingt mille celui de leurs habitants. Le consul mena ensuite ses légions sur le territoire des Boïens.

XXX. Il n'y avait pas longtemps que les Boïens avaient passé le Pô et fait leur jonction avec les Insubres et les Cénomans. Ils avaient appris que les consuls devaient les attaquer à la tête de leurs légions réunies, et ils voulaient aussi rassembler toutes leurs forces pour être en état de leur tenir tête; mais à la nouvelle que l'un des deux consuls portait la flamme sur les terres des Boïens, la discorde éclata aussitôt dans les rangs de ces peuples. Les Boïens demandaient que l'armée tout entière les secourût dans leur détresse; les Insubres refusaient de laisser leur pays sans défense. Les confédérés se séparèrent donc : les Boïens coururent protéger leurs terres; les Insubres et les Cénomans allèrent prendre position sur les bords du Mincius. Le consul Cornélius établit son camp sur ce fleuve, à cinq milles au-dessous de l'ennemi. De là il envoya des émissaires dans les bourgs des Cénomans et à Brixia leur capitale, et acquit la certitude que, si la jeunesse du pays avait pris les armes, c'était sans l'aveu des anciens, et qu'aucune décision publique n'avait autorisé les Cénomans à se joindre aux Insubres révoltés. Il fit donc venir les principaux de la nation, et mit tout en œuvre pour les gagner et obtenir qu'ils se séparassent des Insubres, et que, levant leurs enseignes, ils se décidassent ou à rentrer chez eux, ou à passer du côté des Romains. Il ne put réussir; mais il reçut leur parole qu'ils resteraient neutres dans le combat, ou que, si l'occasion se présentait, ils aideraient les Romains. Les Insubres ignoraient cette convention; ils avaient pourtant quelques soupçons, et craignaient une trahison de la part de leurs alliés. Aussi lorsqu'ils se mirent en bataille, n'osèrent-ils leur confier aucune des deux ailes, de peur qu'un mouvement rétrograde, exécuté par eux avec perfidie, n'entraînât une déroute complète : ils les placèrent à la réserve derrière les enseignes. Au commencement de l'action, le consul fit vœu d'élever un temple à Junon Sospita, si ce jour-là même il battait et dispersait les ennemis. Les soldats ne poussèrent qu'un seul cri : ils promettaient au consul de combler son espoir; puis ils tombèrent sur les Insubres, qui ne purent soutenir leur premier choc. Quelques auteurs prétendent qu'au milieu de la mêlée, les Cénomans attaquèrent aussi par derrière, et causèrent une double alerte; que les ennemis laissèrent sur la place trente-cinq mille hommes, et au pouvoir des vainqueurs cinq mille sept cents prisonniers : de ce nombre était le général carthaginois Hamilcar, qui avait allumé cette guerre. Les Romains prirent en outre cent trente enseignes militaires, et plus de deux cents chariots. Les villes qui s'étaient jetées dans la révolte firent leur soumission.

XXXI. Le consul Minucius avait d'abord parcouru rapidement, en le dévastant, le territoire des

bium, utraque Ligurum, et duæ gentis ejusdem civitates, Celelates Cerdiciatesque, sese dediderunt. Et jam omnia cis Padum, præter Gallorum Boios, Ilvates Ligurum, sub ditione erant. Quindecim oppida, hominum viginti millia esse dicebantur, quæ se dediderant. Inde in agrum Boiorum legiones duxit.

XXX. Boiorum exercitus haud ita multo ante trajecerat Padum, junxeratque se Insubribus et Cenomanis : quod ita acceperant, conjunctis legionibus consules rem gesturos, ut et ipsi collatas in unum vires firmarent. Postquam fama accidit, alterum consulem Boiorum urere agros, seditio extemplo orta est. Postulare Boii, ut laborantibus opem universi ferrent. Insubres negare, se sua deserturos. Ita divisæ copiæ, Boiisque in agrum suum tutandum profectis, Insubres cum Cenomanis super amnis Mincii ripam consederunt. Infra eum locum quinque millia passuum et consul Cornelius eidem flumini castra applicuit. Inde mittendo in vicos Cenomanorum Brixiamque, quod caput gentis erat, ut satis comperit, non ex auctoritate seniorum juventutem in armis esse, nec publico consilio Insubrium defectioni Cenomanos se adjunxisse; excitis ad se principibus, id agere ac moliri cœpit, ut desciscerent ab Insubribus Cenomani, et, signis sublatis, aut domos redirent, aut ad Romanos transirent. Et id quidem impetrari nequiit. In id fides data consuli est, ut in acie aut quiescerent, aut, si qua etiam occasio fuisset, adjuvarent Romanos. Hæc ita convenisse Insubres ignorabant; suberat tamen quædam suspicio animis, labare fidem sociorum. Itaque, quum in aciem eduxissent, neutrum iis cornu committere ausi, ne, si dolo cessissent, rem totam inclinarent, post signa in subsidiis eos locaverunt. Consul principio pugnæ vovit ædem Sospitæ Junoni, si eo die hostes fusi fugatique essent. A militibus clamor sublatus, compotem voti consulem se facturos, et impetus in hostes est factus. Non tulerunt Insubres primum concursum. Quidam et a Cenomanis, terga repente in ipso certamine aggressis, tumultum ancipitem injectum auctores sunt, cæsaque in medio quinque et triginta millia hostium, quinque millia et septingentos vivos captos; in iis Hamilcarem Pœnorum imperatorem, qui belli causa fuisset; signa militaria centum triginta, et carpenta supra ducenta. Oppida Gallorum, quæ Insubrium defectionem secuta erant, dediderunt se Romanis.

XXXI. Minucius consul primo effusis populationibus peragraverat fines Boiorum; deinde, ut, relictis Insubri-



Boïens; mais lorsqu'il vit qu'ils s'étaient séparés des Insubres afin de revenir défendre leurs foyers, il se tint dans son camp, persuadé qu'il faudrait bientôt livrer une bataille rangée. Les Boïens, de leur côté, n'auraient pas reculé devant une action, si la nouvelle de la défaite des Insubres n'eût abattu leur courage. Ils abandonnèrent donc leur général et leur camp, se dispersèrent dans leurs bourgades, pour protéger chacun ses propriétés, et forcèrent leur ennemi à changer son plan d'opérations. Minucius renonça à terminer la guerre par une action générale, et se mit à ravager de nouveau les campagnes, à incendier les maisons, à forcer les bourgades : dans cette dévastation, Clastidie fut livrée aux flammes. Puis il conduisit ses légions contre les Ligures Ilvates, les seuls qui tinssent encore. Cette peuplade fit aussi sa soumission dès qu'elle eut appris que les Insubres avaient été vaincus en bataille rangée, et que les Boïens étaient frappés de terreur au point de ne pas même oser courir les chances d'un combat. Les consuls envoyèrent alors de la Gaule à Rome des lettres pour annoncer leurs succès. Le préteur urbain M. Sergius en fit lecture d'abord au sénat, puis, par ordre des sénateurs, devant l'assemblée du peuple. On décréta quatre jours de supplications.

XXXII. L'hiver étant déjà commencé pendant que T. Quinctius, maître d'Élatie, tenait ses quartiers d'hiver en Phocide et en Locride, une sédition éclata dans Opunte. Un parti appelait les Étoliens, qui étaient le plus à proximité; l'autre, les Romains. Les Étoliens arrivèrent les premiers; mais le parti contraire, qui était le plus puissant, leur ferma les portes, dépêcha un courrier au général romain, et garda la ville jusqu'à son arrivée. La citadelle était occupée par une garnison royale; ni les menaces des Opuntiens, ni les sommations impératives du consul romain ne purent déterminer les Macédoniens à la rendre. On ne les attaqua point sur-le-champ, parce que Philippe venait d'envoyer un héraut pour demander qu'on lui fixât le lieu et le moment d'une entrevue. Quinctius y consentit sans peine, quoiqu'il désirât de pouvoir terminer lui-même cette guerre soit par la force des armes, soit par un traité; car il ignorait encore si l'un des nouveaux consuls viendrait le remplacer, ou si ses amis et ses parents avaient réussi par leurs efforts et leurs démarches à le faire proroger dans son commandement, comme il le leur avait mandé. Toutefois il pensait qu'une entrevue lui laisserait la liberté de continuer la guerre, s'il restait, ou de conclure la paix, s'il s'éloignait. On choisit pour lieu du rendez-vous le bord de la mer, près de Nicée, sur le golfe Maliaque. Le roi y arriva de Démétriade avec cinq barques et un vaisseau à éperon; il était accompagné des principaux Macédoniens et d'un exilé Achéen, l'illustre Cycliade. Le général romain avait avec lui le roi Amynander; Dionysodore, ambassadeur d'Attale; Agésimbrote, amiral de la flotte rhodienne; Phénée, chef des Étoliens; et deux Achéens, Aristène et Xénophon. Ce fut au milieu de ce cortége que le consul s'avança jusqu'au bord de la mer, tandis que Philippe se présentait à la proue de son vaisseau, qui était à l'ancre. « Si

bus, ad sua tuenda receperant sese, castris se tenuit, acie dimicandum cum hoste ratus. Nec Boii detrectassent pugnam, ni fama Insubres victos allata animos fregisset. Itaque, relicto duce castrisque, dissipati per vicos, sua quisque ut defenderent, rationem gerendi belli hosti mutarunt. Omissa enim spe per unam dimicationem rei decernendæ, rursus populari agros, et urere tecta, vicosque expugnare cœpit. Per eosdem dies Clastidium incensum. Inde in Ligustinos Ilvates, qui soli non parebant, legiones ductæ. Ea quoque gens, ut Insubres acie victos, Boios, ita ut tentare spem certaminis metuerent, territos audivit, in ditionem venit. Literæ consulum amborum de rebus in Gallia prospere gestis sub idem tempus Romam allatæ. M. Sergius prætor urbis in senatu eas, deinde ex auctoritate Patrum ad populum recitavit. Supplicatio in quatriduum decreta.

XXXII. Hiems jam eo tempore erat, et quum T. Quinctius, capta Elatia, in Phocide ac Locride hiberna disposita haberet, Opunte seditio orta est. Factio una Ætolos, qui propiores erant; altera Romanos arcessebat. Ætoli priores venerunt; sed opulentior factio, exclusis Ætolis, missoque ad imperatorem romanum nuntio, usque in adventum ejus tenuit urbem. Arcem regium tenebat præsidium : neque, ut descenderent inde, aut Opuntiorum minis, aut auctoritate imperantis consulis romani, perpelli potuerunt. Mora, cur non extemplo oppugnarentur, ea fuit, quod caduceator ab rege venerat, locum ac tempus petens colloquio. Id gravate concessum regi est : non quin cuperet Quinctius per se partim armis, partim conditionibus confectum videri bellum : necdum enim sciebat, utrum successor sibi alter ex novis consulibus mitteretur; an, quod, summa vi ut tenderent, amicis et propinquis mandaverat, imperium prorogaretur; aptum autem fore colloquium credebat, ut sibi liberum esset, vel ad bellum manenti, vel ad pacem decedenti rem inclinare. In sinu Maliaco prope Nicæam litus elegere. Eo rex ab Demetriade cum quinque lembis et una nave rostrata venit. Erant cum eo principes Macedonum, et Achæorum exsul vir insignis Cycliadas. Cum imperatore romano rex Amynander erat, et Dionysodorus Attali legatus, et Agesimbrotus præfectus Rhodiæ classis, et Phæneas princeps Ætolorum, et Achæi duo, Aristænus et Xenophon. Inter hos Romanus, ad extremum litus progressus, quum rex in proram navis in anchoris stantis processisset, « Commodius, inquit, si in terram egrediaris, ex propinquo dicamus in vicem, audiamusque. » Quum

vous descendiez à terre, lui dit-il, nous serions mieux et plus à portée de nous parler et de nous entendre. » Le roi s'y refusa: « Qui craignez-vous donc? reprit Quinctius. « Je ne crains, répondit Philippe avec toute la fierté d'un roi, que les dieux immortels; mais je n'ai pas confiance en tous ceux qui vous entourent, et dans les Étoliens moins encore que dans les autres. » Le Romain répliqua : « C'est un danger que courent également tous ceux qui s'abouchent avec un ennemi, si cet ennemi est sans foi. — Mais, repartit le roi, en cas de perfidie, T. Quinctius, la partie n'est pas égale entre Philippe et Phénée; les Étoliens auraient moins de peine à trouver un autre préteur que les Macédoniens un roi pour le mettre à ma place. » Après ce début il y eut un moment de silence.

XXXIII. Quinctius fit enfin observer que c'était à celui qui avait demandé l'entrevue de s'expliquer le premier; mais le roi objecta que la parole appartenait d'abord à qui dictait les conditions de paix et non à qui les recevait. Le général romain répondit « que son discours était fort simple; qu'il allait exposer les conditions sans lesquelles il ne pouvait y avoir de paix. Le roi devait retirer ses garnisons de toutes les villes de la Grèce; rendre aux alliés du peuple romain les prisonniers et les transfuges; restituer aux Romains les places d'Illyrie dont il s'était emparé depuis qu'on avait signé la paix en Épire; remettre au roi d'Égypte Ptolémée les villes qu'il lui avait enlevées après la mort de Ptolémée Philopator. C'étaient là les conditions qu'il lui dictait au nom du peuple romain; mais on allait entendre aussi les demandes des alliés : c'était chose juste. » L'ambassadeur d'Attale réclama les vaisseaux et les prisonniers que le combat naval de Chio avait mis au pouvoir de Philippe; il exigea que les spoliations et les dégâts commis dans le bois de Nicéphorium et dans le temple de Vénus fussent entièrement réparés. Les Rhodiens redemandèrent la Pérée, petite contrée située sur le continent, vis-à-vis de leur île, et depuis longtemps dans leur dépendance; ils insistèrent sur l'évacuation de Jassus, de Bargylies et d'Eurome, par les garnisons macédoniennes, sur celle de Sestos et d'Abydos dans l'Hellespont, sur la restitution de Périnthe aux Byzantins avec la jouissance des anciens priviléges, et sur l'affranchissement de tous les entrepôts et ports de l'Asie. Les Achéens réclamèrent Corinthe et Argos. Le préteur des Étoliens, Phénée, posa à peu près les mêmes conditions que les Romains, c'est-à-dire l'abandon de la Grèce et la remise aux Étoliens de toutes les villes qui avaient auparavant reconnu leurs lois et leur domination. Après lui, un des principaux Étoliens, Alexandre, qui avait assez d'éloquence pour un homme de sa nation, prit la parole. « Il y avait longtemps, dit-il, qu'il gardait le silence, non qu'il espérât voir cette conférence aboutir à quelque résultat, mais parce qu'il n'avait pas voulu interrompre les orateurs des alliés. Philippe, ajouta-t-il, ne traitait pas sincèrement de la paix, pas plus qu'il n'avait jamais fait la guerre avec un courage véritable. Dans les négociations il cherchait à tromper et à circonvenir; dans la guerre, il ne s'avançait point en rase campagne, il ne hasardait pas une bataille rangée, mais il reculait toujours en brûlant et en pillant les villes; et, lorsqu'il était vaincu, il détruisait pour

rex facturum se id negaret : « Quem tandem, inquit Quinctius, times? » Ad hoc ille superbo et regio animo : « Neminem equidem timeo, præter deos immortales; non omnium autem credo fidei, quos circa te video, atque omnium minime Ætolis. — Istud quidem, ait Romanus, par omnibus periculum est, qui cum hoste ad colloquium congrediuntur, si nulla fides sit. — Non tamen, inquit rex, T. Quincti, par perfidiæ præmium est, si fraude agatur, Philippus et Phæneas; neque enim æque difficulter Ætoli prætorem alium, ac Macedones regem in meum locum substituant. » Secundum hæc silentium fuit.

XXXIII. Quum Romanus eum æquum censeret priorem dicere, qui petisset colloquium; rex, ejus esse priorem orationem, qui daret pacis leges, non qui acciperet; tum Romanus : « simplicem suam orationem esse; ea enim se dicturum, quæ ni fiant, nulla sit pacis conditio. Deducenda ex omnibus Græciæ civitatibus regi præsidia esse; captivos et transfugas sociis populi romani reddendos; restituenda Romanis ea Illyrici loca, quæ post pacem in Epiro factam occupasset; Ptolemæo regi Ægypti reddendas urbes, quas post Philopatoris Ptolemæi mortem occupasset. Suas populique romani conditiones has esse : ceterum et sociorum audiri postulata verum esse. » Attali regis legatus, « naves captivosque, quæ ad Chium navali prælio capta essent, et Nicephorium, Venerisque templum, quæ spoliasset evastassetque, pro incorruptis restitui. » Rhodii Peræam (regio est continentis adversus insulam, vetustæ eorum ditionis) repetebant, postulabantque « præsidia deduci ab Jasso, et Bargyliis, et Euromensium urbe, et in Hellesponto Sesto atque Abydo, et Perinthum Byzantiis in antiqui formulam juris restitui, et liberari omnia Asiæ emporia portusque. » Achæi Corinthum et Argos repetebant. Prætor Ætolorum Phæneas quum eadem fere, quæ Romani, ut Græcia decederetur, postulasset, redderenturque Ætolis urbes, quæ quondam juris ac ditionis eorum fuissent; excepit orationem ejus princeps Ætolorum Alexander, vir, ut inter Ætolos, facundus. « Jam dudum se reticere, ait, non quo quicquam agi putet eo colloquio, sed ne quem sociorum dicentem interpellet. Neque de pace cum fide Philippum agere, neque bella vera virtute unquam gessisse. In colloquiis insidiari et captare; in bello non congredi æquo campo, neque collatis signis dimicare, sed refugientem



les vainqueurs le fruit de leurs triomphes. Ce n'était pas ainsi que les anciens rois de Macédoine agissaient : ils montraient leur valeur sur les champs de bataille, et ils épargnaient les villes autant que possible, afin d'avoir un empire plus florissant. Anéantir ainsi les possessions qu'on se disputait, et ne se réserver que la guerre même, était-ce l'œuvre d'un sage politique? Philippe avait, dans l'année précédente, dévasté en Thessalie plus de villes appartenant à ses alliés que n'en avaient jamais dévasté tous les ennemis de la Thessalie. Les Étoliens eux-mêmes avaient été plus maltraités par lui, au temps de leur alliance, que depuis qu'il était leur ennemi. Il leur avait enlevé Lysimachie, après en avoir chassé le gouverneur et la garnison étolienne; il avait détruit et ruiné de fond en comble Cius, ville de leur dépendance. C'est par la même perfidie qu'il s'était assuré la possession de Thèbes, de Phthie, d'Échine, de Larisse et de Pharsale. »

XXXIV. Piqué des reproches d'Alexandre, Philippe fit avancer son vaisseau plus près du rivage afin d'être mieux entendu. Il commençait à parler et s'emportait contre les Étoliens, lorsque Phénée l'interrompit brusquement. « Il ne s'agissait point de paroles, dit-il; il fallait ou triompher à la guerre ou se soumettre au plus fort. — La chose est claire, même pour un aveugle, repartit Philippe, faisant allusion à la faiblesse des yeux de Phénée. » Il était naturellement trop railleur pour un roi; même dans les affaires sérieuses, il ne savait point retenir une plaisanterie. Puis il se montra fort irrité de ce que les Étoliens exigeaient impérativement comme les Romains l'évacuation de la Grèce, lorsqu'ils pouvaient à peine indiquer les limites de cette contrée. En effet l'Agrée, l'Apodotie et l'Amphilochie, qui formaient la plus grande partie de l'Étolie, n'étaient pas en Grèce. « Ils se plaignent que je n'ai pas épargné leurs alliés; mais en ont-ils le droit, lorsqu'un usage établi chez eux de tout temps et qui a force de loi permet à leur jeunesse de combattre contre leurs propres alliés? Ils ont soin seulement de ne l'autoriser par aucun acte public. Et ne voit-on pas très-souvent deux armées opposées l'une à l'autre compter dans leurs rangs des auxiliaires étoliens? Ce n'est pas moi qui ai forcé Cius; je n'ai fait que seconder les opérations de Prusias, mon allié et mon ami. Quant à Lysimachie, je l'ai enlevée aux Thraces; mais comme les nécessités de la guerre présente m'empêchent de veiller sur cette place, les Thraces l'ont reprise. Voilà ce que j'ai à dire aux Étoliens. Pour Attale et les Rhodiens, je ne leur dois légitimement rien : ce n'est pas moi, ce sont eux qui ont commencé la guerre. Toutefois, par égard pour les Romains, je rendrai aux Rhodiens la Pérée, et au roi Attale ses vaisseaux avec les prisonniers qu'on retrouvera. Quant à la restitution du Nicéphorium et du temple de Vénus, puisqu'on a voulu que de pareils objets fussent matière à contestation entre des rois, dois-je répondre aux réclamations de mes ennemis autrement qu'en leur offrant la seule satisfaction qu'on puisse donner pour des bois et des forêts abattus, c'est-à-dire en m'engageant à payer et à faire de nouvelles plantations? » La fin de son discours fut une sortie contre les Achéens. Après avoir commencé par rappeler d'abord les bienfaits d'Anti-

incendere ac diripere urbes, et vincentium præmia victum corrumpere. At non sic antiquos Macedonum reges, sed acie bellare solitos, urbibus parcere, quantum possent, quo opulentius imperium haberent. Nam de quorum possessione dimicetur tollentem, nihil sibi præter bellum relinquere, quod consilium esse? Plures priore anno sociorum urbes in Thessalia evastasse Philippum, quam omnes, qui unquam hostes Thessaliæ fuerint; ipsis quoque Ætolis eum plura socium, quam hostem, ademisse. Lysimachiam, pulso prætore et præsidio Ætolorum, occupasse eum. Cium item suæ ditionis urbem funditus evertisse ac delesse. Eadem fraude habere eum Thebas, Phthias, Echinum, Larissam et Pharsalum. »

XXXIV. Motus oratione Alexandri Philippus navem, ut exaudiretur, propius terram applicuit. Orsum eum dicere, in Ætolos maxime, violenter, Phæneas interfatus: « Non in verbis rem verti, ait; aut bello vincendum, aut melioribus parendum esse.—Apparet id quidem, inquit Philippus, etiam cæco; » jocatus in valetudinem oculorum Phæneæ. Et erat dicacior natura, quam regem decet, et ne inter seria quidem risu satis temperans. Indignari inde cœpit, « Ætolos, tanquam Romanos, decedi Græcia jubere; qui, quibus finibus Græcia sit, dicere non possint. Ipsius enim Ætoliæ, Agræos, Apodotosque, et Amphilochos, quæ permagna eorum pars sit, Græciam non esse. An, quod a sociis eorum non abstinuerim, justam querelam habent, quum ipsi pro lege hunc antiquitus morem servent, ut adversus socios ipsi suos, publica tantum auctoritate dempta, juventutem suam militare sinant, et contrariæ persæpe acies in utraque parte ætolica auxilia habeant? Neque ego Cium expugnavi, sed Prusiam socium et amicum oppugnantem adjuvi; et Lysimachiam ab Thracibus vindicavi; sed, quia me necessitas ad hoc bellum a custodia ejus avertit, Thraces habent. Et Ætolis hæc. Attalo autem Rhodiisque nihil jure debeo. Non enim a me, sed ab illis, principium belli ortum est. Romanorum autem honoris causa, Peræam Rhodiis, et naves Attalo cum captivis, qui comparebunt, restituam. Nam quod ad Nicephorium Venerisque templi restitutionem attinet; quid ea restitui postulantibus respondeam? nisi, quo uno modo luci silvæque cæsæ restitui possunt, curam impensamque sationis me præstaturum; quoniam hæc inter se reges postulare et respondere placet. » Extrema ejus oratio adversus Achæos fuit:



gone envers la ligue, puis ceux qu'il lui avait rendus lui-même, il fit donner lecture des décrets où les Achéens lui prodiguaient tous les honneurs divins et humains, et à ces décrets il opposa celui qui avait naguère enjoint à leur armée de se tourner contre lui. Il se répandit en invectives sur leur perfidie et ajouta « qu'il leur rendrait cependant Argos. A l'égard de Corinthe, il en délibérerait avec le général romain, et lui demanderait en même temps si l'on prétendait qu'il abandonnât seulement les villes dont les droits de la guerre l'avaient mis en possession, ou toutes celles qu'il avait reçues de ses ancêtres. »

XXXV. Les Achéens et les Etoliens se préparaient à répliquer; mais le soleil étant sur le point de se coucher, on remit la conférence au lendemain. Philippe alla reprendre la position qu'il avait quittée; les Romains et leurs alliés rentrèrent dans leur camp. Le jour suivant, à l'heure convenue, Quinctius se rendit à Nicée, qui était le lieu choisi pour l'entrevue. Philippe n'y était pas, et pendant quelques heures on attendit en vain un message de sa part; déjà l'on désespérait de le voir arriver, lorsqu'on aperçut tout à coup ses vaisseaux. Il s'excusa en disant que, préoccupé des conditions si dures et si révoltantes qu'on lui imposait, il avait passé la journée entière à délibérer sans rien décider. On crut généralement qu'il avait à dessein traîné l'affaire en longueur, pour ne pas laisser aux Achéens et aux Étoliens le temps de lui répondre. Il confirma lui-même ce soupçon en demandant que, pour éviter de perdre le temps en vaines altercations et arriver enfin à un résultat, on éloignât tous ceux qui se trouvaient là, et qu'on lui permît de s'aboucher seul à seul avec le général romain. Cette proposition fut d'abord rejetée: on ne voulait pas avoir l'air d'exclure les alliés de la conférence; mais comme Philippe insistait sur ce point, le général romain, après avoir consulté toutes les parties intéressées, ne prit avec lui que le tribun militaire Appius Claudius et s'avança jusqu'au bord de la mer. Le roi descendit à terre avec les deux officiers qui l'avaient accompagné la veille. Après quelques moments d'entretien secret, Philippe retourna vers les siens; mais on ne sait pas au juste quel compte il leur rendit de l'affaire. Voici ce que Quinctius rapporta aux alliés. « Le roi cédait aux Romains toute la côte de l'Illyrie, et leur renvoyait les transfuges ainsi que les prisonniers qu'il aurait. Il rendait à Attale ses vaisseaux et les soldats des équipages qu'il avait pris avec les vaisseaux; aux Rhodiens le pays de Pérée, mais il gardait Jassus et Bargylies. Il restituait aux Étoliens Pharsale et Larisse, et retenait Thèbes; il abandonnait aux Achéens non-seulement Argos, mais Corinthe.» Personne ne trouva bon qu'il eût décidé des cessions qu'il ferait et de celles qu'il refuserait. « On perdait plus, disait-on, à cet arrangement qu'on n'y gagnait; tant qu'il n'aurait pas retiré ses garnisons de la Grèce entière, il resterait toujours quelque sujet de démêlé. »

XXXVI. Alors ce ne fut dans toute l'assemblée qu'un cri d'indignation; les clameurs arrivèrent jusqu'à Philippe malgré l'éloignement où il se trouvait. Il pria donc Quinctius de remettre toute l'af-

in qua, orsus ab Antigoni primum, suis deinde erga eam gentem meritis, recitari decreta eorum jussit, omnes divinos humanosque honores complexa; atque iis adjecit recens decretum, quo ab se descivissent, invectusque graviter in perfidiam eorum, « Argos tamen se redditurum iis, dixit. De Corintho cum imperatore romano deliberaturum esse; quæsiturumque simul ab eo, utrum iis tantum urbibus decedere se æquum censeat, quas a se ipso captas jure belli habeat, an iis etiam, quas a majoribus suis accepisset. »

XXXV. Parantibus Achæis Ætolisque ad ea respondere, quum prope occasum sol esset, dilato in posterum diem colloquio, Philippus in stationem, ex qua profectus erat, Romani sociique in castra redierunt. Quinctius postero die ad Nicæam (is enim locus placuerat) ad constitutum tempus venit. Philippus nullus usquam, nec nuntius ab eo per aliquot horas veniebat; et jam desperantibus venturum repente apparuerunt naves. Atque ipse quidem, « quum tam gravia et indigna imperarentur, inopem consilii diem se consumpsisse deliberando, » aiebat. Vulgo credebatur, de industria rem in serum tractam, ne tempus dari posset Achæis Ætolisque ad respondendum et eam opinionem ipse affirmavit, petendo, ut summotis aliis, ne tempus altercando tereretur et aliquis finis rei imponi posset, cum ipso imperatore romano liceret sibi colloqui. Id primo non acceptum, ne excludi colloquio viderentur socii; deinde, quum haud absisteret petere, ex omnium consilio romanus imperator cum Ap. Claudio tribuno militum, ceteris summotis, ad extremum litus processit. Rex cum duobus, quos pridie adhibuerat, in terram est egressus. Ibi quum aliquamdiu secreto locuti essent, quæ acta ad suos Philippus retulerit, minus compertum est. Quinctius hæc retulit ad socios: « Romanis eum cedere tota Illyrici ora, perfugas remittere, ac si qui essent captivi. Attalo naves, et cum iis captos navales socios; Rhodiis regionem, quam Peræam vocant, reddere; Jasso et Bargyliis non cessurum. Ætolis Pharsalum Larissamque reddere, Thebas non reddere. Achæis, non Argis modo, sed etiam Corintho cessurum. » Nulli omnium placere, partium, quibus cessurus, aut non cessurus esset, destinatio. « Plus enim amitti in iis, quam acquiri; nec unquam, nisi tota deduxisset Græcia præsidia, causas certaminum defore. »

XXXVI. Quum hæc toto ex concilio certatim omnes vociferarentur, ad Philippum quoque procul stantem vox est perlata. Itaque a Quinctio petit, ut rem totam in



faire au lendemain, assurant qu'il ferait goûter ses raisons ou qu'il se laisserait convaincre par celles qu'on lui donnerait. On prit rendez-vous à la côte, près de Thronium, et l'on s'y réunit de bonne heure. Là Philippe conjura d'abord Quinctius et tous ceux qui l'accompagnaient de ne point détruire toute espérance de paix. Il finit en demandant un délai afin de pouvoir envoyer des ambassadeurs au sénat. « Ou bien, disait-il, il obtiendrait la paix aux conditions qu'il avait offertes, ou il accepterait celles que lui dicterait le sénat, quelles qu'elles fussent. » Cette proposition était loin de plaire à l'assemblée; on pensait qu'il ne cherchait qu'à gagner du temps pour rassembler ses forces. Quinctius représenta «que cette supposition pourrait être juste, si l'on était dans la saison favorable aux opérations militaires; mais que, l'hiver approchant, on ne perdait rien en lui accordant le temps d'envoyer des ambassadeurs à Rome. Car l'approbation du sénat était nécessaire pour ratifier toutes les clauses qui auraient été convenues avec le roi, et l'on pouvait profiter du repos forcé de l'hiver pour sonder les intentions des sénateurs. » Cet avis fut adopté par tous les chefs des alliés. On accorda une trève de deux mois, et il fut décidé que chacun députerait aussi de son côté des ambassadeurs pour éclairer le sénat et le mettre en garde contre les artifices de Philippe. Un article de la trêve obligeait le roi à retirer sur-le-champ ses garnisons de la Phocide et de la Locride. Quinctius adjoignit aux envoyés des alliés, afin de donner plus d'éclat à l'ambassade, Amynander, roi des Athamanes, Q. Fabius, fils de sa belle-sœur, Q. Fulvius et Ap. Claudius.

XXXVII. Arrivés à Rome, les ambassadeurs des alliés furent reçus avant ceux du roi. Tout leur discours ne fut qu'une longue invective contre Philippe. Ce qui fit le plus d'impression sur le sénat, ce fut le plan qu'ils tracèrent de la position maritime et continentale de ses états; ils prouvèrent jusqu'à l'évidence que si ce prince conservait Démétriade en Thessalie, Chalcis en Eubée, Corinthe en Achaïe, il n'y avait pas de liberté possible pour la Grèce, et que ces places étaient, comme Philippe le disait lui-même, avec autant de vérité que d'insolence, les entraves de la Grèce. On introduisit ensuite les ambassadeurs macédoniens. Ils allaient commencer un long discours, mais on leur coupa la parole pour leur demander en peu de mots si leur maître abandonnerait ces trois places. Ils répondirent qu'ils n'avaient reçu aucune instruction formelle à cet égard; alors on les congédia sans leur accorder la paix. On laissa à Quinctius toute liberté de faire la paix ou la guerre à son gré. Ce général, voyant que le sénat n'était point rebuté de la guerre, et désirant lui-même d'ailleurs plutôt vaincre que faire la paix, n'accorda plus d'entrevue à Philippe, et déclara qu'il ne recevrait de sa part aucune autre ambassade que celle qui viendrait lui annoncer l'entière évacuation de la Grèce.

XXXVIII. Philippe vit bien qu'une bataille seule déciderait la querelle et qu'il lui fallait réunir des forces de tous côtés; mais il n'était pas sans inquiétude pour les villes de l'Achaïe, contrée si éloignée de ses états, et plus encore pour Argos

posterum diem differret; profecto aut persuasurum se, aut persuaderi sibi passurum. Litus ad Thronium colloquio destinatur; eo mature conventum est. Ibi Philippus primo et Quinctium et omnes, qui aderant, rogare, ne spem pacis turbare vellent. Postremo petere tempus, quo legatos Romam ad senatum mittere posset. « Aut his conditionibus se pacem impetraturum, aut, quascunque senatus dedisset, leges pacis accepturum. » Id ceteris haudquaquam placebat; nec enim aliud, quam moram et dilationem ad colligendas vires, quæri. Quinctius, « verum id futurum fuisse, dicere, si æstas et tempus rerum gerendarum esset; nunc, hieme instante, nihil amitti, dato spatio ad legatos mittendos. Nam neque sine auctoritate senatus quicquam eorum ratum fore, quæ cum rege ipsi pepigissent; et explorari, dum bello necessariam quietem ipsa hiems daret, senatus auctoritatem posse. » In hanc sententiam et ceteri sociorum principes concesserunt; induttiisque datis in duos menses, et ipsos mittere singulos legatos ad edocendum senatum, ne fraude regis caperetur, placuit. Additum induttiarum pacto, ut regia præsidia Phocide ac Locride extemplo deducerentur. Et ipse Quinctius cum sociorum legatis Amynandrum Athamanum regem, ut speciem legationi adjiceret, et Q. Fabium (uxoris Quinctii sororis filius erat), et Q. Fulvium, et Ap. Claudium misit.

XXXVII. Ut ventum Romam est, prius sociorum legati, quam regis, auditi sunt. Cetera eorum oratio conviciis regis consumpta est. Moverunt eo maxime senatum, demonstrando maris terrarumque regionis ejus situm, ut omnibus appareret, si Demetriadem in Thessalia, Chalcidem in Eubæa, Corinthum in Achaia rex teneret, non posse liberam Græciam esse : et ipsum Philippum, non contumeliosius, quam verius, compedes eas Græciæ appellare. Legati deinde regis intromissi. Quibus, longiorem exorsis orationem, brevis interrogatio, cessurusne iis tribus urbibus esset, sermonem incidit, quum mandati sibi de his nominatim negarent quicquam. Sic infecta pace, regii dimissi. Quinctio liberum arbitrium pacis ac belli permissum. Quod ut satis apparuit, non tædere belli senatum, et ipse, victoriæ, quam pacis, avidior, neque colloquium postea Philippo dedit, neque legationem aliam, quam quæ omni Græcia decedi nuntiaret, admissurum dixit.

XXXVIII. Philippus, quum acie decernendum videret, et undique ad se contrahendas vires, maxime de Achaiæ urbibus, regionis ab se diversæ, et magis tamen de Argis,



que pour Corinthe. Il crut prudent de remettre cette place comme en dépôt à Nabis, tyran de Sparte, qui la lui rendrait après la victoire, ou la garderait en cas de revers. Il écrivit donc à Philoclès, gouverneur de Corinthe et d'Argos, de se rendre en personne auprès du tyran. Philoclès ne se borna point au présent dont il venait faire l'offre; il ajouta que le roi, pour gage de l'alliance qu'il allait conclure avec le tyran, voulait accorder la main de ses deux filles aux fils de Nabis. Le tyran refusa d'abord de recevoir la ville, si un décret des Argiens eux-mêmes ne l'appelait à leur secours; mais quand il apprit qu'une assemblée nombreuse des habitants avait repoussé avec mépris, et même avec horreur, le seul nom du tyran, il crut avoir un prétexte pour les dépouiller et demanda à Philoclès de lui livrer Argos dès qu'il le voudrait. Ce fut pendant la nuit et à l'insu de tout le monde qu'il y fut introduit; au point du jour il s'empara de toutes les hauteurs et fit fermer les portes. Quelques-uns des principaux habitants s'échappèrent à la faveur du premier désordre; en leur absence il mit leurs biens au pillage. Ceux qui étaient restés furent dépouillés de leur or et de leur argent; on leur imposa des taxes énormes. Ceux qui payèrent sans délai purent s'en aller sans avoir été insultés ni battus; ceux qu'on soupçonna d'avoir caché ou soustrait une partie de leurs trésors furent frappés de verges et torturés comme des esclaves. Le tyran convoqua ensuite les Argiens et publia deux lois, l'une pour l'abolition des dettes, l'autre pour le partage des terres : c'étaient deux brandons de discorde qu'il jetait au milieu d'une révolution pour enflammer la colère du peuple contre les nobles.

XXXIX. Une fois maître d'Argos, Nabis oublia de qui il tenait cette ville et à quelles conditions il l'avait reçue. Il dépêcha donc, à Élatie, vers Quinctius, et, à Égine, vers Attale, qui avait établi ses quartiers dans cette île, pour leur faire savoir qu'Argos était en sa puissance; que si Quinctius voulait y accepter une entrevue, il avait espoir qu'il pourrait s'entendre avec lui. Quinctius, afin d'enlever encore cette ressource à Philippe, répondit qu'il acceptait le rendez-vous, et il fit prévenir Attale de quitter Égine pour le rejoindre à Sicyone. Il partit lui-même d'Anticyre sur dix quinquérèmes, que L. Quinctius son frère avait amenées par hasard de la station de Corcyre, peu de jours auparavant, et fit voile vers Sicyone. Attale y était déjà; il représenta à Quinctius que c'était au tyran à venir trouver le général romain, et non pas au général à se transporter auprès du tyran, et il le décida à ne pas entrer dans Argos. Non loin de la ville est un endroit appelé Mycénique; on convint de s'y réunir. Quinctius était accompagné de son frère et de quelques tribuns militaires; Attale avait un cortége royal; le préteur des Achéens, Nicostrate, s'était fait suivre de quelques auxiliaires. Ils trouvèrent au lieu fixé le tyran qui les attendait avec toutes ses troupes; il s'avança, tout armé, à la tête de ses gardes armés comme lui, jusqu'au milieu environ de la plaine qui séparait les deux partis. Quinctius était sans armes ainsi que son frère et les deux tribuns militaires; Attale, également sans armes, avait à ses côtés le préteur

quam de Corintho, sollicitus, optimum ratus Nabidi eam Lacedæmoniorum tyranno velut fiduciariam dare, ut victori sibi restitueret; si quid adversi accidisset, ipse haberet; Philocli, qui Corintho Argisque præerat, scribit, ut tyrannum ipse conveniret. Philocles, præterquam quod jam veniebat cum munere, adjicit ad pignus futuræ regi cum tyranno amicitiæ, filias suas regem Nabidis filiis matrimonio conjungere velle. Tyrannus primo negare, aliter urbem eam se accepturum, nisi Argivorum ipsorum decreto arcessitus ad auxilium urbis esset. Deinde, ut frequenti concione non aspernatos modo, sed abominatos etiam nomen tyranni audivit, causam se spoliandi eos nactum ratus, tradere, ubi vellet, urbem, Philoclem jussit. Nocte, ignaris omnibus, acceptus in urbem est tyrannus. Prima luce occupata omnia superiora loca, portæque clausæ. Paucis principum inter primum tumultum elapsis, eorum absentium direptæ fortunæ : præsentibus aurum atque argentum ablatum; pecuniæ imperatæ ingentes. Qui non cunctanter contulere, sine contumelia et laceratione corporum sunt dimissi; quos occulere aut retrahere aliquid suspicio fuit, in servilem modum lacerati atque extorti. Concione inde advocata, rogationes promulgavit; unam de tabulis novis, alteram de agro viritim dividendo; duas faces novantibus res ad plebem in optimates accendendam.

XXXIX. Postquam in potestate Argivorum civitas erat, nihil ejus memor tyrannus, a quo eam civitatem, et quam in conditionem accepisset, legatos Elatiam ad Quinctium, et Attalum Ægine hibernantem mittit, qui nuntiarent, « Argos in potestate sua esse; eo si veniret Quinctius ad colloquium, non diffidere, sibi omnia cum eo conventura. » Quinctius, ut eo quoque præsidio Philippum nudaret, quum annuisset se venturum, mittit ad Attalum, ut ab Ægina Sicyonem sibi occurreret, ipse ab Anticyra decem quinqueremibus, quas iis forte ipsis diebus L. Quinctius frater ejus adduxerat ex hibernis Corcyræ, Sicyonem transmisit. Jam ibi Attalus erat; qui, quum tyranno ad romanum imperatorem, non romano ad tyrannum, eundum diceret, in sententiam suam Quinctium traduxit, ne in urbem ipsam Argos iret. Haud procul urbe Mycenica vocatur : in eo loco ut congrederentur, convenit. Quinctius cum fratre et tribunis militum paucis, Attalus cum regio comitatu, Nicostratus Achæorum prætor cum auxiliaribus paucis venit. Tyrannum ibi cum omnibus copiis opperientem invenerunt. Progressus armatus cum satellitibus armatis est in medium fere inter-

des Achéens et un officier de sa cour. Le tyran commença par s'excuser « d'être venu tout armé et entouré de gens armés à une entrevue où le général romain et le roi se présentaient sans armes : ce n'était pas qu'il eût peur d'eux, dit-il, mais il craignait les exilés d'Argos. » On parla ensuite des conditions de l'alliance projetée. Quinctius exigea deux choses, d'abord que Nabis cessât de faire la guerre aux Achéens, puis qu'il fournît des secours aux Romains contre Philippe. Le tyran promit ces secours ; mais au lieu de la paix avec les Achéens, il ne signa qu'une trève qui devait durer jusqu'à la fin de la guerre de Macédoine.

XL. Attale éleva une nouvelle difficulté au sujet d'Argos. Il accusa Nabis de s'être mis en possession de cette ville par la trahison de Philoclès. Le tyran répondit que les Argiens eux-mêmes l'avaient appelé à leur aide. Le roi demanda qu'on assemblât les habitants pour vérifier le fait ; le tyran n'y mit pas obstacle ; mais Attale voulut qu'il retirât sa garnison d'Argos, que l'assemblée des Argiens ne fût pas intimidée par la présence des troupes lacédémoniennes, et qu'elle fît connaître ses sentiments en toute liberté. Nabis s'y étant refusé, cette contestation demeura sans résultat. La conférence terminée, le tyran donna aux Romains six cents auxiliaires crétois, et conclut une trève de quatre mois avec Nicostrate, préteur des Achéens. Quinctius partit ensuite pour Corinthe ; il se présenta aux portes avec les Crétois, afin de montrer au gouverneur de la ville, Philoclès, que Nabis avait abandonné le parti de Philippe. Philoclès eut aussi une entrevue avec le général romain. Pressé par lui de trahir son maître et de livrer Corinthe, il fit une réponse qui avait l'air d'un délai plutôt que d'un refus positif. De Corinthe, Quinctius fit voile vers Anticyre, d'où il envoya son frère sonder les dispositions des Acarnaniens. Attale se rendit d'Argos à Sicyone, dont les habitants ajoutèrent de nouveaux honneurs à ceux dont ils l'avaient déjà comblé. Le roi, qui avait autrefois racheté pour eux, moyennant une somme considérable, le champ sacré d'Apollon, voulant en cette occasion signaler son passage par quelque munificence envers ses alliés et ses amis, fit don à la ville de dix talents d'argent et de dix mille médimnes de blé ; puis il alla rejoindre sa flotte à Cenchrées. Nabis, après avoir renforcé la garnison d'Argos, retourna à Lacédémone, chargé des dépouilles des Argiens, et il envoya son épouse exercer les mêmes spoliations sur les femmes d'Argos. Elle invita chez elle les dames les plus illustres, tantôt une à une, tantôt en grand nombre lorsqu'elles étaient plusieurs de la même famille ; et par ses caresses ou par ses menaces elle leur enleva non-seulement l'or qu'elles possédaient, mais aussi leurs vêtements et toutes les parures habituelles à leur sexe.

jacentis campi ; inermis Quinctius cum fratre et duobus tribunis militum ; inermi item regi prætor Achæorum et unus ex purpuratis latus cingebant. Initium sermonis ab excusatione tyranni ortum, « quod armatus ipse armatisque sæptus, quum inermes romanum imperatorem regemque cerneret, in colloquium venisset. Neque enim se illos timere, dixit, sed exsules Argivorum. » Inde, ubi de conditionibus amicitiæ cœptum agi est, Romanus duas postulare res ; unam, ut bellum cum Achæis finiret ; alteram, ut adversus Philippum mitteret secum auxilia. Ea se missurum dixit ; pro pace cum Achæis, indutiæ impetratæ, donec bellum cum Philippo finiretur.

XL. De Argis quoque disceptatio ab Attalo rege est mota ; quum fraude Philoclis proditam urbem vi ab eo teneri argueret, ille, ab ipsis Argivis, ut se defenderet, accitum. Concionem Argivorum rex postulabat, ut id sciri posset. Nec tyrannus abnuere ; sed, deductis ex urbe præsidiis, liberam concionem, non immixtis Lacedæmoniis, declaraturam, quid Argivi vellent, præberi debere dicebat rex. Tyrannus negavit deducturum. Hæc disceptatio sine exitu fuit. De colloquio discessum, sexcentis Cretensibus ab tyranno datis Romano, indutiisque inter Nicostratum prætorem Achæorum et Lacedæmoniorum tyrannum in quatuor menses factis. Inde Quinctius Corinthum est profectus ; et ad portam cum Cretensium cohorte accessit, ut Philocli præfecto urbis appareret, tyrannum a Philippo descisse. Philocles et ipse ad imperatorem romanum in colloquium venit ; hortantique, ut extemplo transiret, urbemque traderet, ita respondit, ut distulisse rem magis, quam negasse, videretur. A Corintho Quinctius Anticyram trajecit ; inde fratrem ad tentandam Acarnanum gentem misit. Attalus ab Argis Sicyonem est profectus. Ibi et civitas novis honoribus veteres regis honores auxit ; et rex ad id, quod sacrum Apollinis agrum grandi quondam pecunia redemerat iis ; tum quoque, ne sine aliqua munificentia præteriret civitatem sociam atque amicam, decem talenta argenti dono dedit, et decem millia medimnum frumenti. Atque ita Cenchreas ad naves rediit. Et Nabis, firmato præsidio Argis, Lacedæmonem regressus, quum ipse viros spoliasset, ad feminas spoliandas uxorem Argos remisit. Ea nunc singulas illustres, nunc simul plures genere inter se junctas domum arcessendo, blandiendoque ac minando, non aurum modo iis, sed postremo vestem quoque mundumque omnem muliebrem ademit.

LIVRE TRENTE-TROISIÈME.

SOMMAIRE.—Bataille de Cynoscéphale en Thessalie ; le proconsul Titus Quinctius Flamininus la gagne sur Philippe et met fin par cette victoire à la guerre de Macédoine. — L. Quinctius Flamininus, frère du proconsul, force Leucade, capitale de l'Acarnanie, dont la prise entraîne la soumission du reste du pays. — Le préteur C. Sempronius Tuditanus périt avec toute son armée dans un combat contre les Celtibériens. —Attale tombe malade à Thèbes et meurt à Pergame, où il s'était fait transporter. — Rome accorde la paix à Philippe, et rend à la Grèce sa liberté. — Les consuls L. Furius Purpuréon, et M. Claudius Marcellus réduisent les Boïens et les Gaulois de l'Insubrie. — Triomphe de Marcellus. — Vains efforts d'Annibal pour rallumer la guerre en Afrique. — Les chefs de la faction contraire écrivent à Rome pour le dénoncer. — On envoie à cette occasion une ambassade à Carthage. — Dans la crainte d'être livré aux Romains, Annibal prend la fuite et se réfugie à la cour d'Antiochus, roi de Syrie, lequel se disposait à leur faire la guerre.

I. Tels furent les événements qui eurent lieu pendant l'hiver. Au commencement du printemps, Quinctius manda le roi Attale à Élatie; il voulait soumettre les Béotiens, dont les esprits incertains avaient flotté jusqu'alors entre les deux partis. Il prit sa route à travers la Phocide, et alla camper à cinq milles de Thèbes, capitale de la Béotie. Le lendemain, il prit avec lui les soldats d'un seul manipule, et, accompagné d'Attale ainsi que des nombreuses députations qui venaient de toutes parts au-devant de lui, il continua sa marche vers la ville. Il avait ordonné aux deux mille hastats d'une légion de le suivre à la distance de mille pas. A moitié chemin à peu près, il rencontra le préteur des Béotiens, Antiphile : le reste des habitants était sur les remparts, afin d'apercevoir de loin le général romain et le roi. On ne voyait autour de Quinctius et d'Attale que très-peu de gens armés et de soldats; les hastats, qui les suivaient de loin, étaient cachés par les sinuosités du chemin et la profondeur des vallées. Quinctius, en approchant de la ville, ralentit sa marche, comme pour saluer la foule qui sortait des murs et venait à sa rencontre; il voulait donner à ses hastats le temps de le rejoindre. Les habitants, poussés en avant par le licteur, n'aperçurent la troupe armée qui arriva sur leurs pas que lorsqu'on fut arrivé au logement du général. Ils crurent alors que la trahison du préteur Antiphile avait livré la ville et restèrent interdits. On ne doutait pas que l'assemblée publique indiquée pour le lendemain pût discuter les affaires en toute liberté; mais chacun dissimula une douleur inutile et qu'il eût été dangereux peut-être de laisser voir.

II. Dans l'assemblée, Attale prit la parole le premier. Il commença par rappeler les services que ses ancêtres et lui-même avaient rendus soit à toute la Grèce en général, soit aux Béotiens en

LIBER TRIGESIMUS TERTIUS.

I. Hæc per hiemem gesta. Initio autem veris Quinctius, Attalo Elatiam excito, Bœotorum gentem, incertis ad eam diem animis fluctuantem, ditionis suæ facere cupiens, profectus per Phocidem, quinque millia ab Thebis, quod caput est Bœotiæ, posuit castra. Inde postero die cum unius signi militibus, et Attalo, legationibusque, quæ frequentes undique convenerant, pergit ire ad urbem, jussis legionariis hastatis (ea duo millia militum erant) sequi se, mille passuum intervallo distantes. Ad medium ferme viæ Bœotorum prætor Antiphilus obvius fuit; cetera multitudo e muris adventum imperatoris romani regisque prospeculabatur. Rara arma paucique milites circa eos apparebant; hastatos, sequentes procul, anfractus viarum vallesque interjectæ occulebant. Quum jam appropinquaret urbi, velut obviam egredientem turbam salutaret, tardius incedebat. Causa erat moræ, ut hastati consequerentur. Oppidani, ante lictores turba acta, insecutum confestim agmen armatorum non ante, quam ad hospitium imperatoris ventum est, conspexere. Tum, velut prodita dolo Antiphili prætoris urbe captaque, obstupuerunt omnes. Et apparebat, nihil liberæ consultationis concilio, quod in diem posterum indictum erat Bœotis, relictum esse. Texerunt dolorem, quem et nequicquam, et non sine periculo ostendissent.

II. In concilio Attalus primus verba fecit. Orsus a majorum suorum suisque, et communibus in omnem Græciam, et propriis in Bœotorum gentem, meritis, senior



particulier; mais, trop âgé et trop faible pour supporter les efforts qu'exige un discours soutenu, il se tut tout à coup et tomba sans connaissance. On s'empressa de le relever et de l'emporter : il avait une partie du corps paralysée. Cet accident suspendit quelque temps l'assemblée. Aristène, préteur des Achéens, prononça ensuite un discours, qui fit d'autant plus d'impression qu'il donnait aux Béotiens les mêmes conseils qu'il avait donnés aux Achéens. Quinctius ajouta quelques mots seulement pour vanter la bonne foi des Romains plus que leur puissance ou la force de leurs armes. Dicéarque de Platée proposa et lut alors un projet de loi qui avait pour but de faire alliance avec les Romains; personne n'osa le combattre, et la loi fut adoptée et ratifiée par toutes les cités de la Béotie. Puis l'assemblée se sépara. Quinctius ne resta à Thèbes que le temps nécessaire pour être rassuré sur l'accident d'Attale; lorsqu'il eut la certitude que la vie du prince n'était pas en danger, et que cette attaque soudaine le priverait seulement de l'usage de ses membres, il le laissa achever son rétablissement, et retourna à Élatie, d'où il était parti. Les Béotiens étaient à leur tour, comme les Achéens l'avaient été avant eux, engagés dans l'alliance de Rome, et Quinctius se trouvait tranquille et sans inquiétude sur ses derrières; il put donc diriger toute son attention vers Philippe et s'occuper de terminer la guerre.

III. Philippe, de son côté, voyant que ses ambassadeurs n'avaient rapporté de Rome aucune espérance de paix, commença, dès les premiers jours du printemps, à faire des levées dans toutes les villes de son royaume. La jeunesse manquait. Les guerres continuelles soutenues depuis tant de siècles par la Macédoine avaient épuisé sa population. Pendant son règne même, les batailles navales contre Attale et les Rhodiens, et les combats de terre contre les Romains avaient moissonné un grand nombre d'hommes. Aussi était-il réduit non-seulement à enrôler des recrues depuis l'âge de seize ans, mais à rappeler sous les drapeaux quelques vétérans, qui conservaient encore un reste de vigueur. Ce fut ainsi qu'il compléta son armée, et, vers l'équinoxe du printemps, il réunit toutes ses forces à Dium, y établit ses quartiers, et attendit les ennemis, en exerçant chaque jour ses soldats. A la même époque, Quinctius partit d'Élatie, passa devant Thronium et Scarphée, et arriva aux Thermopyles. L'assemblée générale des Étoliens, qui devait se tenir à Héraclée, y délibérait sur le nombre des troupes auxiliaires qu'on enverrait aux Romains. Quinctius s'y arrêta, et, lorsqu'il connut la décision des alliés, il s'avança d'Héraclée à Xynies en trois jours, prit position sur les confins des Énianes et des Thessaliens, et attendit les secours des Étoliens. Il les vit bientôt arriver, sous la conduite de Phénée, au nombre de deux mille hommes d'infanterie et de quatre cents chevaux ; et, pour ne pas leur laisser ignorer pourquoi il s'était arrêté, il se remit aussitôt en marche. Lorsqu'il fut entré sur le territoire de la Phthiotide, il fut rejoint par cinq cents Crétois de Gortyne, sous la conduite de Cydas, et par trois cents Apolloniates armés comme les Crétois; et, peu de temps

jam et infirmior, quam ut contentionem dicendi sustineret, obmutuit et concidit. Et, dum regem auferunt perferuntque parte membrorum captum, paulisper concio intermissa est. Aristænus inde, Achæorum prætor, eo cum majore auctoritate auditus, quod non alia, quam quæ Achæis suaserat, Bœotis suadebat. Pauca ab ipso Quinctio adjecta, fidem magis romanam, quam arma aut opes, extollente verbis. Rogatio inde, a Platæensi Dicæarcho lata recitataque, de societate cum Romanis ungenda, nullo contra dicere audente, omnium Bœotiæ civitatum suffragiis accipitur jubeturque. Concilio dimisso, Quinctius tantum Thebis moratus, quantum Attali repens casus coegit, postquam non vitæ præsens periculum vis morbi attulisse, sed membrorum debilitatem visa est, relicto eo ad curationem necessariam corporis, Elatiam, unde profectus erat, redit; Bœotis quoque, sicut prius Achæis, ad societatem ascitis, et quando tuta ea pacataque ab tergo relinquebantur, omnibus jam cogitationibus in Philippum, et quod reliquum belli erat, conversis.

III. Philippus quoque primo vere, postquam legati ab Roma nihil pacati retulerant, delectum per omnia oppida regni habere instituit, in magna inopia juniorum. Absumpserant enim per multas jam ætates continua bella Macedonas; ipso quoque regnante, et navalibus bellis adversus Rhodios Attalumque, et terrestribus adversus Romanos ceciderat magnus numerus. Ita et tirones ab sexdecim annis milites scribebat, et emeritis quidam stipendiis, quibus modo quicquam reliqui roboris erat, ad signa revocabantur. Ita suppleto exercitu, secundum vernum æquinoctium omnes copias Dium contraxit; ibique stativis positis, exercendo quotidie milite, hostem opperiebatur. Et Quinctius per eosdem ferme dies, ab Elatia profectus, præter Thronium et Scarpheam ad Thermopylas pervenit. Ibi concilium Ætolorum, Heracleam indictum, tenuit, consultantium, quantis auxiliis romanum ad bellum sequerentur. Cognitis sociorum decretis, tertio die ab Heraclea Xynias prægressus, in confinio Ænianum Thessalorumque positis castris, ætolica auxilia opperiebatur. Nihil morati Ætoli sunt. Phænea duce sexcenti pedites cum equitibus quadringentis venerunt. Ne dubium esset, quid exspectasset, confestim Quinctius movit castra. Transgresso in phthioticum agrum quingenti Gortynii Cretensium, duce Cydante, et trecenti Apolloniatæ, haud dispari armatu, se conjunxere; nec ita multo post Amynander cum athamanum peditum du-

après, par Amynander à la tête de douze cents fantassins athamanes. Philippe, en apprenant que les Romains avaient quitté Élatie, comprit qu'il aurait bientôt à livrer une bataille décisive; il crut donc devoir haranguer ses soldats. Après leur avoir rappelé ce qu'il leur avait déjà dit tant de fois de la valeur de leurs ancêtres et de la gloire militaire des Macédoniens, il en vint aux considérations qui faisaient en ce moment sur leur esprit la plus grande impression de terreur, et à celles qui pouvaient relever leur courage et leur rendre quelque espoir.

IV. A la défaite essuyée dans les défilés de l'Aoüs, par suite de la frayeur qui avait dispersé la phalange, il opposait l'échec des Romains forcés de lever le siége d'Atrax. « Encore, ajoutait-il, si, dans le premier combat, ils n'avaient pu se maintenir en possession des gorges de l'Épire, la faute en était d'abord à ceux qui avaient défendu leur poste avec négligence, ensuite aux troupes légères et aux soldats mercenaires qui n'avaient pas fait leur devoir dans l'action même; mais la phalange avait tenu bon, et toutes les fois qu'elle se trouverait dans un terrain uni, qu'elle aurait à soutenir un combat régulier, elle demeurerait invincible. » L'armée à la tête de laquelle Philippe attendait ses ennemis se composait de seize mille hommes, l'élite de ses troupes et de son royaume, de deux mille peltastes ou soldats armés de la cétra, de deux mille Thraces et d'un nombre égal d'Illyriens de la peuplade des Tralles, d'un ramas d'aventuriers de plusieurs nations qu'il avait pris à sa solde comme auxiliaires au nombre de mille environ, enfin de deux mille chevaux. Les Romains avaient des forces à peu près égales, seulement leur cavalerie se trouvait supérieure en nombre, grâce aux renforts des Étoliens.

V. Quinctius porta son camp près de Thèbes en Phthiotide, et s'étant flatté de l'espoir que Timon, le plus considérable des habitants, lui livrerait la ville, il s'approcha des murs avec un détachement de cavaliers et de troupes légères. Son attente fut déçue : non-seulement il eut à soutenir un combat contre les Thébains qui avaient fait une sortie, mais il aurait même couru les plus grands dangers, sans un renfort d'infanterie et de cavalerie qui accourut du camp fort à propos pour le dégager. Ne pouvant compter sur le succès d'une espérance si légèrement conçue, il renonça momentanément à toute tentative pour s'emparer de la ville. Il savait d'ailleurs que Philippe était déjà en Thessalie, sans connaître toutefois d'une manière précise sur quel point de la contrée il se trouvait; il envoya donc ses soldats dans différentes directions pour faire couper et préparer les pieux nécessaires aux retranchements. Les Macédoniens et les Grecs faisaient usage aussi de retranchements; mais les pieux dont ils se servaient n'étaient ni faciles à transporter, ni propres à consolider une palissade. Ils coupaient des arbres trop gros et trop branchus pour que le soldat pût les porter avec ses armes; et lorsqu'ils les avaient fixés en terre devant leur camp afin d'en fermer l'accès, il ne fallait pas de grands efforts pour détruire ce rempart. En effet les troncs de ces gros arbres étaient clairsemés, et leurs branches nombreuses et fortes offraient une prise si commode que deux ou trois jeunes gens au plus suffisaient pour arracher un arbre. L'ouverture de cette brèche formait aussitôt une espèce de porte par laquelle on pouvait entrer sans que

centis et mille. Philippus, cognita profectione ab Elatia Romanorum, ut cui de summa rerum adesset certamen, adhortandos milites ratus, multa jam sæpe memorata de majorum virtutibus, simul de militari laude Macedonum, quum disseruisset, ad ea, quæ tum maxime animos terrebant, quibusque erigi ad aliquam spem poterant, venit.

IV. Acceptæ ad Aoum flumen in angustiis cladi ter a Macedonum phalange ad Atracem vi pulsos Romanos opponebat : « et illic tamen, ubi insessas fauces Epiri non tenuissent, primam culpam fuisse eorum, qui negligenter custodias servassent; secundam, in ipso certamine, levis armaturæ mercenariorumque militum. Macedonum vero phalangem et tunc stetisse, et loco æquo justaque pugna semper mansuram invictam. » Decem et sex millia militum hæc fuere, robur omne virium et regni. Ad hoc duo millia cætratorum, quos peltastas appellant, Thracumque et Illyriorum (Trallis est nomen genti) par numerus bina millia erant, et mixti ex pluribus gentibus mercede conducti auxiliares mille ferme et quingenti, et duo millia equitum. Cum iis copiis rex hostem opperiebatur. Romanis ferme par numerus erat; equitum copiis tantum, quod Ætoli accesserant, superabant.

V. Quinctius ad Thebas Phthioticas castra quum movisset, spem nactus per Timonem principem civitatis prodi urbem, cum paucis equitum levisque armaturæ ad muros successit. Ibi adeo frustrata spes est, ut non certamen modo cum erumpentibus, sed periculum quoque atrox subiret : ni castris exciti repente pedites equitesque in tempore subvenissent. Et postquam nihil conceptæ temere spei succedebat, urbis quidem amplius tentandæ in præsentia conatu absistit : ceterum satis gnarus, jam in Thessalia regem esse, nondum comperto, quam in regionem venisset, milites per agros dimissos vallum cædere et parare jubet. Vallo et Macedones et Græci usi sunt; sed usum nec ad commoditatem ferendi, nec ad ipsius munitionis firmamentum aptaverunt. Nam et majores et magis ramosas arbores cædebant, quam quas ferre cum armis miles posset; et quum castra his ante objectis sæpsissent, facilis molitio eorum valli erat. Nam et quia rari stipites magnarum arborum eminebant, multique et validi rami præbebant, quod recte manu caperetur, duo, aut summum tres juvenes connisi arborem unam evelle-

les ennemis eussent à leur portée des matériaux pour la boucher. Les Romains au contraire se servent de pieux légers, à deux, trois ou au plus à quatre dents, pour que le soldat puisse, sans être embarrassé, en porter plusieurs à la fois avec ses armes, qui sont suspendues derrière son dos. Lorsqu'ils les fixent en terre, ils ont soin de les serrer les uns contre les autres et de les entrelacer de telle sorte qu'on ne distingue pas à quel tronc appartient chaque branche. Ces pieux sont en outre aigus et se croisent dans tous les sens, de manière à ne laisser ni assez de place pour passer la main, ni assez de prise pour qu'on puisse les tirer; leur entrelacement en forme un tout indissoluble; et lors même qu'on parviendrait à en arracher un, la brèche n'est pas considérable et il très-facile de la réparer.

VI. Le lendemain, Quinctius se porta en avant; ses soldats étaient munis de pieux et prêts à se retrancher au besoin. Il s'arrêta bientôt à six milles environ de Phères, et détacha des éclaireurs pour savoir en quel endroit de la Thessalie se trouvait l'ennemi, et quels étaient ses projets. Philippe était dans le voisinage de Larisse. Instruit que les Romains s'étaient avancés de Thèbes à Phères, il voulut lui-même décider au plus tôt la querelle par une bataille, marcha droit aux ennemis et vint camper à quatre milles environ de Phères. Le jour suivant, les troupes légères des deux armées sortirent pour s'emparer des hauteurs qui dominaient la ville. Les Romains et les Macédoniens étaient à peu près à la même distance de l'élévation vers laquelle ils se dirigeaient, lorsque s'étant vus les uns les autres, ils s'arrêtèrent alors et envoyèrent des courriers à leurs camps respectifs pour annoncer la rencontre inattendue qu'ils avaient faite et demander de nouveaux ordres; puis ils attendirent la réponse sans faire le moindre mouvement. On leur enjoignit ce jour-là de ne point en venir aux mains et de rentrer au camp. Le lendemain il y eut un combat de cavalerie autour des hauteurs; les Étoliens contribuèrent puissamment à mettre en fuite les troupes du roi, qui furent refoulées dans leur camp. On ne pouvait engager une action générale sur un terrain tout parsemé d'arbres, où le voisinage de la ville avait multiplié les jardins, et dans des chemins étroits, souvent entrecoupés de murs. Les généraux se décidèrent donc, chacun de son côté, à quitter cette position, et tous deux, comme de concert, prirent la route de Scotusse. Philippe espérait y faire la moisson; Quinctius voulait prévenir l'ennemi et détruire la récolte. Pendant un jour entier les deux armées, séparées par une chaîne non interrompue de montagnes, continuèrent leur marche sans se voir. Les Romains campèrent près d'Érétrie dans la Phthiotide, les Macédoniens sur les bords de l'Oncheste. Le lendemain il en fut de même; Philippe s'arrêta près de Mélambie sur le territoire de Scotusse, Quinctius dans les environs de Thétidie, au pays de Pharsale, sans que l'un ou l'autre connût la position respective de son adversaire. Le troisième jour une pluie d'orage suivie d'épaisses ténèbres retint les Romains dans leur camp de peur de quelque surprise.

VII. Philippe, voulant hâter sa marche, donna aussitôt après la pluie l'ordre du départ, sans s'ef-

bant; qua evulsa, portæ instar extemplo patebat, nec in promptu erat, quod obmolirentur. Romanus leves et bifurcos plerosque, vel trium, aut, quum plurimum, quatuor ramorum vallos cædit, ut et suspensis ab tergo armis ferat plures simul apte miles; et ita densos offigunt implicantque ramos, ut neque, quæ cujusque stipitis palma sit, pervideri possit; et adeo acuti, aliusque per alium immissi radii locum ad inserendam manum non relinquunt, ut neque prehendi, quod trahatur, neque trahi, quum inter se innexi rami vinculum in vicem præbeant, possit; et, si evulsus forte est unus, nec loci multum aperit, et alium reponere perfacile est.

VI. Quinctius postero die, vallum secum ferente milite, ut paratus omni loco castris ponendis esset, progressus modicum iter, sex ferme millia a Pheris quum consedisset, speculatum, in qua parte Thessaliæ hostis esset, quidve pararet, misit. Circa Larissam erat rex, certior jam factus, romanum ab Thebis Pheras movisse. Defungi quam primum et ipse certamine cupiens, ducere ad hostem pergit, et quatuor millia fere a Pheris posuit castra. Inde postero die quum expediti utrimque ad occupandos super urbem tumulos processissent, pari ferme intervallo ab jugo, quod capiendum erat, quum inter se conspecti essent, constiterunt; nuntios in castra remissos, qui, quid sibi, quando præter spem hostis occurrisset, faciendum esset, consulerent, quieti opperientes. Et illo quidem die, nullo inito certamine, in castra revocati sunt. Postero die circa eosdem tumulos equestre prœlium fuit: in quo non minimum Ætolorum opera regii fugati, atque in castra compulsi sunt. Magnum utrisque impedimentum ad rem gerendam fuit ager consitus crebris arboribus, hortique, ut in suburbanis locis, et coarctata itinera maceriis, et quibusdam locis interclusa. Itaque pariter ducibus consilium fuit excedendi ea regione, et, velut ex prædicto, ambo Scotussam petierunt; Philippus, spe frumentandi inde; Romanus, ut prægressus corrumperet hosti frumenta. Per diem totum, quia colles perpetuo jugo intererant, nullo conspecta inter se loco agmina ierunt. Romani ad Eretriam phthiotici agri, Philippus super amnem Onchestum posuit castra. Ne postero quidem die, quum Philippus ad Melambium, quod vocant, scotussæi agri, Quinctius circa Thetidium Pharsaliæ terræ posuisset castra, aut hi, aut illi, ubi hostis esset, satis compertum habuerunt. Tertio die primo nimbus effusus, dein caligo noctis simillima Romanos metu insidiarum tenuit.

VII. Philippus maturandi itineris causa, post imbrem



frayer des nuages qui s'abaissaient vers la terre; mais le brouillard qui couvrait le ciel était si épais que les porte-enseignes ne distinguaient pas le chemin, ni les soldats leurs enseignes; on marchait au hasard et en désordre, en se laissant guider par des cris confus, comme des gens égarés pendant la nuit. Quand on eut franchi les hauteurs nommées Cynoscéphales, et qu'on y eut laissé un corps nombreux d'infanterie et de cavalerie, on éleva des retranchements. Le proconsul resta dans son camp de Thétidie; mais il envoya à la découverte de l'ennemi dix escadrons de cavalerie et mille hommes d'infanterie, en leur recommandant de se tenir en garde contre les surprises que l'obscurité du jour pourrait favoriser, même dans les lieux découverts. Ces éclaireurs furent à peine arrivés près des hauteurs occupées par les Macédoniens, que les deux partis, effrayés l'un de l'autre, demeurèrent en repos et comme frappés de stupeur : puis ils détachèrent des courriers vers leur camp respectif, et, s'étant remis du premier effroi causé par cette rencontre inattendue, ils sortirent de leur inaction. Le combat fut engagé d'abord par quelques soldats qui s'avancèrent hors des rangs; puis des renforts vinrent soutenir ceux qui pliaient, et la mêlée s'étendit. Les Romains ayant le désavantage, dépêchèrent courriers sur courriers à leur général pour lui faire connaître leur situation. Quinctius fit partir à la hâte cinq cents chevaux et deux mille fantassins, choisis surtout parmi les Étoliens, sous la conduite de deux tribuns militaires. Ce détachement rétablit le combat, changea même la fortune, et les Macédoniens, pliant à leur tour, firent demander du secours au roi. Philippe, qui, à cause de l'obscurité, ne s'attendait à rien moins qu'à combattre ce jour-là, et qui avait envoyé presque toutes ses troupes au fourrage, resta quelque temps dans l'incertitude et l'embarras. Toutefois, comme les courriers se succédaient, et que déjà le brouillard, laissant à découvert le sommet des hauteurs, permettait de voir les Macédoniens refoulés sur l'éminence la plus élevée, et tenant moins par la force de leurs armes que grâce à leur position, le roi sentit qu'il valait mieux commettre toute son armée aux hasards d'une bataille que d'en sacrifier une partie en l'abandonnant sans défense. Il ordonna donc au chef des mercenaires, Athénagoras de se porter en avant avec tous les auxiliaires, à l'exception des Thraces, et avec la cavalerie macédonienne et thessalienne. Chassés par leur arrivée, les Romains descendirent des hauteurs, et ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils furent parvenus en plaine. S'ils ne furent pas culbutés et mis en déroute, ils en furent surtout redevables à la cavalerie des Étoliens, qui était alors de beaucoup la meilleure de toute la Grèce, tandis que leur infanterie était inférieure à celle de leurs voisins.

VIII. La nouvelle de ce succès, exagérée par les courriers qui arrivaient l'un sur l'autre du champ de bataille, en criant que les Romains fuyaient épouvantés, fixa les irrésolutions et les incertitudes de Philippe. Il disait d'abord qu'une action générale était imprudente, que ni le lieu ni la circonstance n'étaient favorables; mais il se décida enfin à faire sortir ses troupes et à les ranger en bataille. Le général romain en fit autant, parce qu'il y était contraint, plutôt que pour profiter

nubibus in terram demissis nihil deterritus, signa ferri jussit. Sed tam densa caligo occæcaverat diem, ut neque signiferi viam, nec signa milites cernerent; agmen ad incertos clamores vagum velut errore nocturno turbaretur. Supergressi tumulos, qui Cynoscephalæ vocantur, relicta ibi statione firma peditum equitumque, posuerunt castra. Romanus iisdem ad Thetidium castris quum se tenuisset, exploratum tamen, ubi hostis esset, decem turmas equitum et mille pedites misit; monitos, ut ab insidiis, quas dies obscurus apertis quoque locis tecturus esset, præcaverent. Ubi ventum ad insessos tumulos est, pavore mutuo injecto velut torpentes quieverunt; dein, nuntiis retro in castra ad duces missis, ubi primus terror ab necopinato visu consedit, non diutius certamine abstinuere. Principio a paucis procurrentibus lacessita pugna est, deinde subsidiis tuentium pulsos aucta; in qua quum haudquaquam pares Romani alios super alios nuntios ad ducem mitterent, premi sese; quingenti equites et duo millia peditum, maxime Ætolorum, cum duobus tribunis militum propere missa, rem inclinatam restituerunt; versaque fortuna, Macedones laborantes opem regis per nuntios implorabant. Sed, ut qui nihil minus illo die propter offusam caliginem, quam prœlium, exspectasset, magna parte hominum omnis generis pabulatum missa, aliquamdiu inops consilii trepidavit; deinde, postquam nuntii instabant, et jam juga montium detexerat nebula, et in conspectu erant Macedones, in tumulum maxime editum inter alios compulsi, loco se magis, quam armis, tutantes; committendam rerum summam in discrimen utcunque ratus, ne partis indefensæ jactura fieret, Athenagoram ducem mercede militantium cum omnibus, præter Thracas, auxiliis, et equitatu Macedonum ac Thessalorum mittit. Eorum adventu depulsi ab jugo Romani non ante restiterunt, quam in planiorem vallem perventum est. Ne effusa detruderentur fuga, plurimum in ætolis equitibus præsidii fuit. Is longe tum optimus eques in Græcia erat; pedite inter finitimos vincebantur.

VIII. Lætior res, quam pro successu pugnæ, nuntiata, quum alii super alios recurrentes ex prælio clamarent, fugere pavidos Romanos, invitum et cunctabundum, et dicentem temere fieri, non locum sibi placere, non tempus, perpulit, ut educeret omnes copias in aciem. Idem et Romanus, magis necessitate, quam occasione pugnæ



d'une bonne occasion. Il plaça les éléphants en avant de ses lignes et laissa l'aile droite à la réserve; avec la gauche et toutes les troupes légères il marcha à l'ennemi. Il rappelait à ses soldats « qu'ils avaient affaire à ces mêmes Macédoniens qui, dans les gorges de l'Épire, au milieu d'une ceinture de montagnes et de fleuves, avaient été débusqués par eux, malgré les difficultés du terrain qu'il avait fallu vaincre, et défaits en bataille rangée; à ces mêmes hommes, dont ils avaient triomphé sous la conduite de son prédécesseur P. Sulpicius, lorsqu'ils bloquaient l'entrée de l'Éordée. Il ajoutait que ce qui avait soutenu jusqu'ici la Macédoine, c'était sa réputation et non sa puissance, et que ce prestige même s'était enfin dissipé. » Déjà il avait rejoint ceux des siens qui étaient au fond de la vallée. La présence de leur général et de son armée les ranima; ils recommencèrent le combat, et, faisant une nouvelle charge, ils culbutèrent une seconde fois l'ennemi. Philippe, de son côté, se mit à la tête des peltastes et de l'aile droite de l'infanterie, qu'on appelait phalange, et qui composait toute la force d'une armée macédonienne; il s'avança contre les Romains au pas de course, et laissa à Nicanor, l'un de ses courtisans, l'ordre de le suivre de près avec le reste des troupes. En arrivant sur la hauteur, et en voyant des armes et quelques cadavres gisant à terre, qui lui annonçaient qu'on avait combattu à cette place, que les Romains avaient été repoussés et que le fort de l'action s'était concentré autour du camp ennemi, il fut d'abord transporté de joie; mais bientôt, lorsqu'il aperçut les siens qui revenaient en désordre, et la terreur qui avait passé dans leurs rangs, il éprouva un moment d'inquiétude et balança s'il ne battrait pas en retraite. Enfin l'approche de l'ennemi, le danger des Macédoniens qu'on massacrait dans leur fuite, l'impossibilité de les sauver s'il ne s'avançait pour les défendre, et le peu de sûreté que lui offrait à lui-même la retraite, l'obligèrent, quoiqu'il n'eût pas encore été rejoint par le reste de ses forces, à courir les chances d'une bataille générale. Il plaça donc à l'aile droite la cavalerie et les troupes légères qui avaient pris part au combat, et ordonna aux peltastes et à la phalange de quitter leurs piques, dont la longueur était embarrassante, et de mettre l'épée à la main. En même temps, pour éviter que son armée ne fût facilement rompue, il diminua de moitié le front de bataille et doubla la profondeur des rangs, de manière à presenter plus de longueur que de largeur. Il recommanda aussi de serrer les rangs, et de ne laisser aucun intervalle entre les hommes et les armes.

IX. Quinctius, après avoir reçu et placé dans sa ligne de bataille ceux qui avaient déjà combattu, fit sonner la charge. Jamais, dit-on, cri plus terrible ne retentit au commencement d'une action; le hasard voulut que les deux armées se fissent entendre en même temps, et que tout le monde prît part à ce cri, combattants, corps de réserve et troupes qui venaient se jeter dans la mêlée. Le roi fut vainqueur à l'aile droite, grâce surtout à l'avantage de la position qu'il avait prise sur les hauteurs; sa gauche était dans le plus grand désordre; l'arrivée de la phalange, placée à l'arrière-garde, y avait jeté le trouble. Le centre, plus voisin de la droite, restait immobile, comme s'il assistait

inductus, fecit. Dextrum cornu, elephantis ante signa instructis, in subsidiis reliquit; lævo cum omni levi armatura in hostem vadit; simul admonens, « cum iisdem Macedonibus pugnaturos, quos ad Epiri fauces, montibus fluminibusque sæptos, victa naturali difficultate locorum, expulissent, acieque expugnassent: cum iis, quos P. Sulpicii prius ductu obsistentes in Eordææ aditu vicissent. Fama stetisse, non viribus, Macedoniæ regnum. Eam quoque famam tandem evanuisse. » Jam perventum ad suos in ima valle stantes erat, qui adventu exercitus imperatorisque pugnam renovant, impetuque facto rursus avertunt hostem. Philippus cum cætratis et cornu dextro peditum, robore macedonici exercitus, quam phalangem vocabant, propero cursu ad hostem vadit. Nicanori, ex purpuratis uni, ut cum reliquis copiis confestim sequatur, imperat. Primo, ut in jugum evasit, et, jacentibus ibi paucis armis corporibusque hostium, prælium eo loco fuisse, pulsosque inde Romanos, et pugnari prope castra hostium vidit, ingenti gaudio est elatus; mox, refugientibus suis, et terrore verso, paulisper, incertus an in castra reciperet copias, trepidavit: deinde, ut appropinquabat hostis, et, præterquam quod cædebantur aversi, nec, nisi defenderentur, servari poterant, ne ipsi quidem in tuto jam receptus erat; coactus, nondum assecuta parte suorum, periculum summæ rerum facere, equites levemque armaturam, qui in prælio fuerant, dextro in cornu locat: cætratos et Macedonum phalangem, hastis positis, quarum longitudo impedimento erat, gladiis rem gerere jubet; simul, ne facile perrumperetur acies, dimidium de fronte demptum introrsus porrectis ordinibus duplicat, ut longa potius, quàm lata, acies esset: simul et densari ordines jussit, ut vir viro, arma armis jungerentur.

IX. Quinctius, his, qui in prælio fuerant, inter signa et ordines acceptis, tuba dat signum. Raro alias tantus clamor dicitur in principio pugnæ exortus. Nam forte utraque acies simul conclamavere: nec solum qui pugnabant, sed subsidia etiam, quique tum maxime in prælium veniebant. Dextro cornu rex, loci plurimum auxilio, ex jugis altioribus pugnans, vincebat; sinistro, tum quum maxime appropinquante phalangis parte, quæ novissimi agminis fuerat, sine ullo ordine trepidabatur. Media acies, quæ propior dextrum cornu erat, stabat spectaculo velut nihil ad se pertinentis pugnæ intenta:

au spectacle d'un combat qui lui était indifférent. L'autre partie de la phalange, qui venait de se porter en avant, était encore dans la confusion d'une marche et prête à continuer son mouvement plutôt qu'en ordre de bataille et disposée pour un combat; à peine avait-elle pu s'établir sur la hauteur. Sans lui laisser le temps de se former, et sans s'inquiéter de ce que son aile droite lâchait pied, Quinctius fit avancer ses éléphants, et fondit brusquement sur les ennemis, pensant que la déroute de ce corps entraînerait celle du reste de l'armée. Son espoir ne fut pas trompé. Les Macédoniens effrayés tournèrent le dos et prirent la fuite, dès qu'ils aperçurent les éléphants; tous leurs compagnons d'armes les suivirent. Alors un tribun militaire, obéissant comme à une inspiration soudaine, prit avec lui vingt manipules, se détacha de la division romaine, dont la victoire n'était plus douteuse, fit un léger détour et tomba par derrière sur la droite des ennemis. Aucune armée, ainsi chargée en queue, n'eût pu résister au choc; mais ce qui augmenta la confusion ordinaire en pareille circonstance, ce fut la pesanteur et l'immobilité de la phalange macédonienne, qui ne pouvait faire face de tous côtés. D'ailleurs les assaillants, qui avaient d'abord lâché pied et qui, profitant alors de sa terreur, la pressaient en tête, ne lui eussent pas permis le moindre mouvement. Enfin elle avait même perdu l'avantage du terrain; car en descendant de la hauteur et poursuivant les ennemis qu'elle avait repoussés, elle avait livré sa position aux manipules romains qui l'avaient tournée par derrière. Une partie des Macédoniens se fit tuer sur la place; le plus grand nombre jeta ses armes et prit la fuite.

X. Philippe, accompagné de quelques fantassins et cavaliers seulement, gagna d'abord une éminence plus élevée que les autres, afin de reconnaître en quel état se trouvait son aile gauche. Puis, lorsqu'il vit la déroute générale et les enseignes ainsi que les armes romaines qui brillaient sur toutes les hauteurs voisines, il s'éloigna lui aussi du champ de bataille. Quinctius se mit à la poursuite des fuyards; mais tout à coup, apercevant les Macédoniens qui dressaient leurs piques, et ne sachant pas quel était leur dessein, il fut surpris de ce mouvement nouveau pour lui et s'arrêta quelques moments. Bientôt il apprit que c'était la manière dont les Macédoniens se rendaient, et il songea à épargner des vaincus. Mais ses soldats, ignorant que l'ennemi eût renoncé à combattre et que leur général voulût leur accorder la vie, firent une charge, massacrèrent les premiers rangs, et mirent les autres en déroute. Le roi courut à toute bride jusqu'à Tempé. Il s'y arrêta un jour entier dans les environs de Gonne pour rallier les débris de son armée. Les vainqueurs se jetèrent sur le camp des Macédoniens, dans l'espoir d'y recueillir du butin; ils le trouvèrent presque entièrement pillé par les Étoliens. Cette journée coûta huit mille hommes aux vaincus; on leur fit cinq mille prisonniers; les Romains ne perdirent que sept cents hommes environ. Si l'on en croit Valérius, qui exagère toujours les chiffres outre mesure, on tua aux ennemis quarante mille hommes. Quant aux prisonniers, il est plus modéré dans ses calculs, et n'en porte le nombre qu'à cinq mille sept cents, en y ajoutant deux cent quarante et une enseignes militaires. Claudius compte chez les ennemis trente-deux

phalanx, quæ venerat, agmen magis, quam acies, aptiorque itineri, quam pugnæ, vixdum in jugum evaserat. In hos incompositos Quinctius, quanquam pedem referentes in dextro cornu suos cernebat, elephantis prius in hostem actis, impetum facit; ratus partem profligatam cetera tracturam. Non dubia res fuit. Extemplo terga vertere Macedones, terrore primo bestiarum aversi. Et ceteri quidem hos pulsos sequebantur: unus e tribunis militum, extemplo capto consilio, cum viginti signorum militibus, relicta ea parte suorum, quæ haud dubie vincebat, brevi circuitu dextrum cornu hostium aversum invadit. Nullam aciem ab tergo adortus non turbasset; ceterum ad communem omnium in tali re trepidationem accessit, quod phalanx Macedonum, gravis atque immobilis, nec circumagere se poterat, nec hoc, qui a fronte paulo ante pedem referentes, tunc ultro territis instabant, patiebantur. Ad hoc loco etiam premebantur, quia jugum, ex quo pugnaverant, dum per proclive pulsos insequuntur, tradiderant hosti ad terga sua circumducto. Paulisper in medio cæsi, deinde, omissis plerique armis, capessunt fugam.

X. Philippus cum paucis peditum equitumque primo tumulum altiorem inter ceteros cepit, ut specularetur, quæ in læva parte suorum fortuna esset: deinde, postquam fugam effusam animadvertit, et omnia circa juga signis atque armis fulgere, tum et ipse acie excessit. Quinctius, quum institisset cedentibus, repente quia erigentes hastas Macedonas conspexerat, quidnam pararent incertus, paulisper per novitatem rei constituit signa; deinde, ut accepit hunc morem esse Macedonum tradentium sese, parcere victis in animum habebat. Ceterum ab ignaris militibus omissam ab hoste pugnam, et quid imperator vellet, impetus in eos est factus, et primis cæsis, ceteri in fugam dissipati sunt. Rex effuso cursu Tempe petit. Ibi ad Gonnos diem unum substitit ad excipiendos, si qui prælio superessent. Romani victores in castra hostium spe prædæ irruunt: verum ea magna jam ex parte direpta ab Ætolis inveniunt. Cæsa eo die octo hostium millia, quinque capta. Ex victoribus septingenti ferme ceciderunt. Si Valerio quis credat, omnium rerum immodice numerum augenti, quadraginta millia hostium eo die sunt cæsa; capta, ubi modestius mendacium est,



mille hommes tués, et quatre mille trois cents prisonniers. Pour nous, si nous avons adopté le chiffre le moins fort, ce n'est point qu'il nous ait plu de le choisir; mais nous avons suivi Polybe, dont le témoignage a quelque poids pour l'histoire des Romains en général, et surtout pour celle de leurs expéditions en Grèce.

XI. Philippe rassembla tous les fuyards, qui, après avoir été dispersés par les événements divers du combat, étaient parvenus à retrouver sa trace, envoya l'ordre à Larisse de brûler tous les registres royaux, pour qu'ils ne tombassent pas entre les mains des vainqueurs, et rentra en Macédoine. Quinctius vendit d'abord une partie des prisonniers et du butin, abandonna le reste aux soldats, et partit pour Larisse, sans trop savoir encore quel chemin avait pris le roi et quels projets il formait. Il y reçut de la part de Philippe un parlementaire, qui venait en apparence demander une trève pour enlever et ensevelir les morts, et en réalité solliciter un sauf-conduit pour des ambassadeurs que son maître voulait lui envoyer. Le proconsul accorda les deux choses, et fit dire au roi qu'il ne devait pas se désespérer. Ce mot blessa vivement les Étoliens; enorgueillis par le succès, ils se plaignaient déjà que la victoire eût changé le général. « Avant l'action, disaient-ils, il n'était pas d'affaire grande ou petite dont il ne fît part à ses alliés; maintenant il ne les appelait plus à aucune délibération; il décidait de tout seul et à son gré. Il cherchait sans doute à gagner personnellement la faveur de Philippe; ainsi les fatigues et les dangers de la guerre auraient été pour les Étoliens, l'avantage et les profits de la paix seraient pour le proconsul. » Les Étoliens avaient bien en effet perdu un peu de leur crédit; mais ils ignoraient pourquoi on les traitait avec si peu d'égards. Ils soupçonnaient d'une basse passion pour l'argent l'homme le plus inaccessible à de pareils sentiments. L'indignation de Quinctius contre les Étoliens avait une cause légitime : leur insatiable avidité pour le pillage, l'arrogance avec laquelle ils s'attribuaient l'honneur de la victoire, et leur vanité si blessante pour tout le monde. D'ailleurs il voyait qu'une fois Philippe abattu et les forces de la Macédoine épuisées, il faudrait laisser les Étoliens commander à la Grèce. Par ces considérations, il saisissait avec empressement toutes les occasions de les rabaisser aux yeux de tous et de ruiner leur influence.

XII. Une trève de quinze jours avait été accordée à l'ennemi, et le jour était pris pour une entrevue avec le roi. Avant que cette époque fût arrivée, Quinctius convoqua les alliés, et leur communiqua les conditions de paix qu'il se proposait de dicter. Le roi des Athamanes, Amynander, donna son avis en peu de mots : « Le traité devait être conclu, dit-il, de telle sorte que, même en l'absence des Romains, la Grèce fût assez forte pour faire respecter tout à la fois la paix et sa liberté. » Les Étoliens s'exprimèrent avec plus de violence. Ils déclarèrent d'abord « que le général avait fait son devoir en appelant ceux qui avaient partagé les fatigues de la guerre pour leur communiquer les conditions de la paix. Mais, ajoutèrent-ils, il était dans la plus complète erreur, s'il

quinque millia septingenti, signa militaria ducenta novem et quadraginta. Claudius quoque duo et triginta millia hostium cæsa scribit, capta quatuor millia et trecentos. Nos non minimo potissimum numero credidimus, sed Polybium secuti sumus, non incertum auctorem quum omnium romanarum rerum, tum præcipue in Græcia gestarum.

XI. Philippus, collectis ex fuga, qui, variis casibus pugnæ dissipati, vestigia ejus secuti fuerant, missisque Larissam ad commentarios regios comburendos, ne in hostium venirent potestatem, in Macedoniam concessit. Quinctius, captivis prædaque venundatis, partim militi concessis, Larissam est profectus, hauddum satis gnarus, quam regionem petisset rex, quidve pararet. Caduceator eo regius venit, specie ut indutiæ essent, donec tollerentur ad sepulturam, qui in acie cecidissent; re vera ad petendam veniam legatis mittendis. Utrumque ab Romano impetratum. Adjecta etiam illa vox, « bono animo esse regem ut juberet : » quæ maxime Ætolos offendit, jam tumentes querentesque, « mutatum victoria imperatorem. Ante pugnam omnia magna parvaque communicare cum sociis solitum : nunc omnium expertes consiliorum esse; suo ipsum arbitrio cuncta agere : cum Philippo jam gratiæ privatæ locum quærere; ut dura atque aspera belli Ætoli exhauserint, pacis gratiam et fructum Romanus in se vertat. » Et haud dubie decesserat iis aliquantum honoris; sed, cur negligerentur, ignorabant. Donis regis imminuere credebant invicti ab ea cupiditate animi virum : sed et succensebat non immerito Ætolis, ob insatiabilem aviditatem prædæ, et arrogantiam eorum, victoriæ gloriam in se rapientium, quæ vanitate sua omnium aures offendebat : et Philippo sublato, fractis opibus macedonici regni, Ætolos habendos Græciæ dominos cernebat. Ob eas causas multa sedulo, ut viliores levioresque apud omnes essent et viderentur, faciebat.

XII. Indutiæ quindecim dierum datæ hosti erant, et cum ipso rege constitutum colloquium : cujus priusquam tempus veniret, in consilium advocavit socios. Retulit, quas leges pacis placeret dici. Amynander Athamanum rex paucis sententiam absolvit; « ita componendam pacem esse, ut Græcia, etiam absentibus Romanis, satis potens tuendæ simul pacis libertatisque esset. » Ætolorum asperior oratio fuit, qui pauca præfati, « recte atque ordine imperatorem romanum facere, quod, quos belli socios habuisset, cum iis communicaret pacis consilia : falli autem eum tota re, si aut Romanis pacem,



croyait pouvoir assurer la paix aux Romains et la liberté à la Grèce, sans ôter la vie ou du moins le trône à Philippe : ce qui lui était très-facile, s'il voulait profiter de ses avantages. » Quinctius répondit « que les Étoliens oubliaient ou le caractère des Romains ou le langage qu'ils avaient tenu. Dans toutes les assemblées et conférences précédentes, ils avaient toujours parlé de paix et non d'une guerre d'extermination. Les Romains, de leur côté, fidèles à leur vieille habitude d'épargner les vaincus, avaient donné une preuve éclatante de leur clémence en accordant la paix à Annibal et aux Carthaginois. Mais sans parler de Carthage, combien de fois ne s'était-on pas abouché avec Philippe lui-même? et jamais il n'avait été question de le faire descendre du trône. Est-ce que sa défaite avait fait de la guerre une lutte à mort? Contre un ennemi qui a les armes à la main, il était permis de déployer tout son acharnement; mais envers des vaincus, on ne pouvait avoir que des sentiments de compassion. La liberté de la Grèce leur semblait menacée par la puissance des rois de Macédoine; mais une fois ce royaume et ce peuple détruits, les Thraces, les Illyriens, les Gaulois mêmes, nations farouches et indomptables, se répandraient sur la Macédoine et sur la Grèce. Il n'était pas prudent de renverser un ennemi voisin, pour ouvrir l'entrée du pays à des ennemis plus redoutables et plus dangereux. » Interrompu par le préteur des Étoliens, Phénée, qui protestait que, si on laissait maintenant échapper Philippe, on le verrait bientôt reparaître en armes plus furieux, le proconsul ajouta : « Cessez vos cris tumultueux, il s'agit de délibérer : les conditions de la paix enchaîneront le roi de manière à ce qu'il ne puisse recommencer la guerre. »

XIII. L'assemblée fut alors dissoute. Le lendemain, Philippe se rendit aux défilés qui conduisent à la vallée de Tempé : c'était le lieu fixé pour l'entrevue. Le troisième jour il fut admis en présence des Romains et de leurs alliés réunis en grand nombre. Là Philippe fit très-prudemment le sacrifice volontaire de tout ce qu'il lui fallait abandonner pour obtenir la paix, plutôt que de se le voir arracher par la force; il déclara donc « que toutes les cessions commandées par les Romains ou réclamées par leurs alliés dans la conférence précédente, il y souscrivait, et que pour le reste il s'en remettrait au sénat. » Cette résignation semblait avoir fermé la bouche à ses ennemis même les plus acharnés; cependant l'Étolien Phénée prit la parole au milieu du silence général : « Mais enfin, dit-il, nous rendez-vous Pharsale, Larisse-Crémaste, Échine et Thèbes-Phthies? » Philippe répondit qu'il ne s'opposait pas à ce qu'on reprît ces villes. Alors une discussion s'éleva entre le général romain et les Étoliens au sujet de Thèbes : Quinctius prétendait qu'elle appartenait au peuple romain par le droit de la guerre; car avant de commencer les hostilités, il s'était approché de la ville avec son armée, il lui avait offert son amitié; mais quoiqu'elle eût toute liberté d'abandonner le parti du roi, elle avait préféré l'alliance de Philippe à celle des Romains. Phénée répliquait que, pour récompenser les Étoliens de leur coopération, on devait leur rendre ce qu'ils

aut Græciæ libertatem satis firmam se credat relicturum, nisi Philippo aut occiso, aut regno pulso : quæ utraque proclivia esse, si fortuna uti vellet. » Ad hæc Quinctius negare, « Ætolos aut moris Romanorum memorem, aut sibi ipsis convenientem sententiam dixisse; et illos prioribus omnibus conciliis colloquiisque de conditionibus pacis semper, non ut ad internecionem bellaretur, disseruisse, et Romanos, præter vetustissimum morem victis parcendi, præcipuum clementiæ documentum dedisse, pace Annibali et Carthaginiensibus data. Omittere se Carthaginienses. Cum Philippo ipso quoties ventum in colloquium? nec unquam, ut cederet regno, actum esse? An, quia victus in prœlio foret, inexpiabile bellum factum? Cum armato hoste infestis animis concurri debere : adversus victos mitissimum quemque animum maximum habere. Libertati Græciæ videri graves Macedonum reges : si regnum gensque tollatur, Thracas, Illyrios, Gallos deinde, gentes feras et indomitas, in Macedoniam se et in Græciam effusuras. Ne, proxima quæque amoliendo, majoribus gravioribusque aditum ad se facerent. » Interfanti deinde Phæneæ prætori Ætolorum, testificantique, si elapsus eo tempore Philippus foret, mox gravius eum rebellaturum, « Desistite tumultuari, inquit, ubi consultandum est. Non iis conditionibus illigabitur rex, ut movere bellum possit. »

XIII. Hoc dimisso concilio, postero die rex ad fauces, quæ ferunt in Tempe (is datus erat locus colloquio), venit : tertio die datur ei Romanorum ac sociorum frequens concilium. Ibi Philippus perquam prudenter, iis, sine quibus pax impetrari non poterat, sua potius voluntate omissis, quam altercando extorquerentur, « quæ priore colloquio aut imperata a Romanis, aut postulata ab sociis essent, omnia se concedere, de ceteris senatui permissurum, » dixit. Quanquam vel inimicissimis omnibus præclusisse vocem videbatur, Phæneas tamen Ætolus, cunctis tacentibus, « Quid? nobis, inquit, Philippe, reddisne tandem Pharsalum, et Larissam Cremasten, et Echinum, et Thebas Phthias? » Quum Philippus nihil morari diceret, quo minus reciperent, disceptatio inter imperatorem romanum et Ætolos orta est de Thebis; nam, eas populi romani jure belli factas esse, Quinctius dicebat, quod, integris rebus, exercitu ab se admoto, vocati in amicitiam, quum potestas libera desciscendi ab rege esset, regiam societatem romanæ præposuissent. Phæneas, et pro societate belli, quæ ante bellum habuissent, restitui Ætolis æquum censebat, et ita in fœdere

avaient possédé avant la guerre, et que par le premier traité il avait été stipulé que tout le butin, tout ce qui pouvait être pris et emporté formeraient la part des Romains, les terres et les villes conquises celle des Étoliens. « C'est vous, reprit alors Quinctius, vous-même qui avez violé les conditions, lorsque vous nous avez abandonnés pour faire votre paix particulière avec Philippe. Et quand ce traité subsisterait encore, il ne pourrait s'appliquer qu'aux villes conquises. Or les cités de la Thessalie se sont volontairement soumises à nous. » Tous les alliés approuvèrent ces paroles; quant aux Étoliens, ils ne s'en montrèrent pas seulement offensés dans le moment, mais le dépit les poussa bientôt à une guerre qui fut pour eux la source de grands désastres. Philippe consentit à livrer pour otage son fils Démétrius et quelques-uns de ses amis, et à payer deux cents talents. Pour le reste, il devait envoyer des ambassadeurs à Rome; on lui accorderait à cet effet une trève de quatre mois. Il fut convenu que si la paix n'était pas ratifiée par le sénat, on rendrait au roi ses otages et son argent. Le principal motif qui décida le général romain à hâter la conclusion de la paix, c'était, dit-on, la certitude qu'Antiochus se préparait à passer en Europe et à y porter la guerre.

XIV. A la même époque, et suivant quelques historiens, le même jour, les Achéens défirent en bataille rangée, près de Corinthe, le lieutenant du roi Androsthène. Philippe, qui voulait se faire de cette ville une place d'armes pour tenir en respect les cités de la Grèce, avait mandé les principaux habitants sous prétexte de s'entendre avec eux sur le contingent de cavalèrie que Corinthe pourrait fournir pendant la guerre, et il les avait retenus comme otages; puis, aux cinq cents Macédoniens et aux huit cents aventuriers de toute espèce qu'il y avait mis en garnison, il avait ajouté mille Macédoniens, douze cents Illyriens et Thraces, et huit cents Crétois; car il y en avait au service des deux partis. Il y avait joint encore mille Béotiens, Thessaliens et Acarnaniens, de manière à former un corps de six mille hommes. C'étaient ces forces qui avaient inspiré à son lieutenant la confiance de hasarder une bataille. Nicostrate, préteur des Achéens, était à Sicyone avec deux mille hommes d'infanterie et cent chevaux; mais comme ses soldats étaient moins nombreux et moins aguerris, il n'osait sortir des murs. Les troupes du roi, tant fantassins que cavaliers, se répandaient donc dans les campagnes et ravageaient les terres de Pellène, de Phlionte et de Cléones. Elles vinrent enfin insulter aux craintes des Achéens jusque sous les murs de Sicyone; elles montèrent même sur des vaisseaux et parcoururent toute la côte d'Achaïe en la dévastant. Bientôt les ennemis s'abandonnèrent à toute l'audace et même à toute l'imprévoyance où peut emporter l'excès de la sécurité. Nicostrate crut alors l'occasion favorable pour les attaquer à l'improviste; il fit porter à toutes les villes des environs l'ordre secret d'envoyer à un jour fixe un nombre déterminé d'hommes, fournis par chacune d'elles, au mont Apélaure en Stymphalie. Tous furent exacts au rendez-vous. Il se mit aussitôt en route, traversa la Phliasie, et arriva la nuit à Cléones, sans

primo cautam esse, ut belli præda, rerumque, quæ ferri agique possent, Romanos; ager urbesque captæ Ætolos sequerentur. « Vos, inquit, ipsi, Quinctius, societatis istius leges rupistis, quo tempore, relictis nobis, cum Philippo pacem fecistis: quæ si maneret, captarum tamen urbium illa lex foret. Thessaliæ civitates sua voluntate in ditionem nostram venerunt. » Hæc, cum omnium sociorum assensu dicta, Ætolis non in præsentia modo gravia auditu, sed mox etiam belli causæ, magnarumque ex eo cladium, iis fuerunt. Cum Philippo ita convenit, ut Demetrium filium et quosdam ex amicorum numero obsides, et ducenta talenta daret: de ceteris Romam mitteret legatos: ad eam rem quatuor mensium indutiæ essent. Si pax non impetrata a senatu foret, obsides pecuniamque reddi Philippo receptum est. Causa romano imperatori non alia major fuisse dicitur pacis maturandæ, quam quod Antiochum bellum transitumque in Europam moliri constabat.

XIV. Eodem tempore, atque, ut quidam tradidere, eodem die ad Corinthum Achæi ducem regium Androsthenem justo prœlio fuderunt. Eam urbem pro arce habiturus Philippus adversus Græciæ civitates, et principes inde evocatos per speciem colloquendi, quantum equitum dare Corinthii ad bellum possent, retinuerat pro obsidibus, et, præter quingentos Macedonas mixtosque ex omni genere auxiliorum octingentos, quod jam ante ibi fuerat, mille Macedonum eo miserat, et mille ac ducentos Illyrios, Thracasque, et Cretenses, qui in utraque parte militabant, octingentos. His additi Bœoti, Thessalique, et Acarnanes mille, scutati omnes, et ex ipsorum Corinthiorum juventute, impleta ut essent sex millia armatorum, fiduciam Androstheni fecerunt acie decernendi. Nicostratus prætor Achæorum Sicyone erat cum duobus millibus peditum, centum equitibus. Sed, imparem se et numero et genere militum cernens, mœnibus non excedebat. Regiæ copiæ peditum equitumque vagæ Pellenensem, et Phliasium, et Cleonæum agrum, depopulabantur. Postremo, exprobrantes metum hosti, in fines Sicyoniorum transcendebant: navibus etiam circumvecti omnem oram Achaiæ vastabant. Quum id effusius hostes, et, ut fit ab nimia fiducia, negligentius etiam facerent, Nicostratus, spem nactus necopinantes eos aggrediendi, circa finitimas civitates nuntium occultum mittit, quo die, et quot, ex quaque civitate armati ad Apelaurum (Stymphaliæ terræ is locus est) convenirent. Omnibus ad diem edictam paratis, profectus inde extemplo, per Phlia

que personne soupçonnât ses projets. Il avait avec lui cinq mille fantassins, dont une partie était de troupes légères, et trois cents cavaliers. Avec ces forces, il attendit les rapports des éclaireurs envoyés par lui à la découverte de l'ennemi.

XV. Androsthène ignorait tout cela; il était parti de Corinthe, et il alla camper sur les bords du fleuve Némée, qui sépare les terres de Corinthe de celles de Sicyone. Là, il mit en réserve une moitié de ses troupes, partagea l'autre en trois corps, composés exclusivement de cavalerie, et leur ordonna de se disperser pour ravager en même temps les territoires de Pellène, de Sicyone et de Phlionte. Ces trois corps s'éloignèrent dans des directions différentes. Instruit de ces dispositions à Cléones, Nicostrate envoya sur-le-champ un détachement nombreux de mercenaires occuper le défilé qui donne passage sur les terres de Corinthe, plaça sa cavalerie à l'avant-garde, afin qu'elle prît les devants, et suivit lui-même aussitôt avec le reste de son armée formant deux divisions. L'une se composait de mercenaires et de troupes légères; l'autre, des soldats armés du clypéus, et de l'élite des contingents fournis par chaque ville. Déjà toutes ces forces, infanterie et cavalerie, étaient à peu de distance de l'ennemi, lorsque quelques Thraces fondirent sur les pillards dispersés çà et là dans la campagne et portèrent tout à coup l'alarme dans le camp d'Androsthène. Ce fut un coup bien imprévu pour ce capitaine, qui n'avait jamais aperçu les Achéens, si ce n'est quelquefois sur les collines situées en face de Sicyone. Voyant qu'ils n'osaient pas descendre dans la plaine, il s'était imaginé qu'ils n'approcheraient jamais de Cléones. Il fit sonner la trompette pour rappeler au camp ses soldats épars de tous côtés. En attendant il ordonna à ceux qui lui restaient de s'armer à la hâte, et, malgré leur petit nombre, il sortit à leur tête et se mit en bataille sur les bords du fleuve. Le reste de ses troupes, n'ayant pu ni se rassembler ni se former en ligne, ne soutint pas le premier choc de l'ennemi. Les Macédoniens étaient accourus en plus grand nombre que les autres sous les drapeaux; ce fut grâce à eux que la victoire resta longtemps douteuse. A la fin, la fuite de leurs camarades ayant découvert leurs ailes, ils se virent pressés de deux côtés à la fois par les deux divisions ennemies, en flanc par les troupes légères, en tête par les hommes armés du clypéus et de la cétra; ils sentirent que la bataille était perdue et reculèrent d'abord, puis ils furent enfoncés, prirent la fuite à leur tour, et, jetant pour la plupart leurs armes, parce qu'ils n'avaient plus aucun espoir de sauver leur camp, ils se dirigèrent vers Corinthe. Nicostrate envoya les mercenaires à leur poursuite, la cavalerie et les Thraces auxiliaires contre ceux qui dévastaient les terres de Sicyone, et en fit faire partout un grand carnage, plus grand peut-être que dans le combat même. Parmi ceux qui avaient ravagé Pellène et Phlionte, les uns, revenant au camp en désordre et dans la plus complète ignorance de ce qui avait eu lieu, tombèrent au milieu des postes ennemis, qu'ils prirent pour les leurs; les autres, soupçonnant la vérité à la vue des malheureux qu'ils rencontraient çà et là, se dispersèrent dans tous les sens et furent enveloppés par les Grecs de la

siorum fines nocte Cleonas, inscils omnibus, quid pararet, pervenit. Erant autem cum eo quinque millia peditum (ex quibus armaturæ levis) et trecenti equites. Cum iis copiis, dimissis, qui specularentur, quam in partem hostes effunderent sese, opperiebatur.

XV. Androsthenes, omnium ignarus, Corintho profectus, ad Nemeam (amnis est Corinthium et Sicyonium interfluens agrum) castra locat. Ibi parte dimidia exercitus dimissa, dimidiam (trifariam divisit) et omnes equites discurrere ad depopulandos simul Pellenensium Sicyoniumque agros, et Phliasium, jubet. Hæc tria diversa agmina dicessere. Quod ubi Cleonas ad Nicostratum perlatum est, extemplo validam mercenariorum manum præmissam ad occupandum saltum, per quem transitus in Corinthium est agrum, ante signa equitibus, ut prægrederentur, locatis, ipse confestim agmine duplici sequitur. Parte una mercenarii milites ibant cum levi armatura, altera clipeati, dein aliarum gentium exercitus robur erat. Jam haud procul castris aberant pedites equitesque, et Thracum quidam in vagos palatosque per agros hostes impetum fecerant, quum repens terror castris infertur. Trepidare dux, ut qui hostes nusquam, nisi raro in collibus ante Sicyonem, non audentes agmen demittere in campos, vidisset; ad Cleonas quidem accensuros nunquam credidisset. Revocari tuba jubet vagos a castris dilapsos. Ipse, raptim capere arma jussis militibus, infrequenti agmine porta egressus, super flumen instituit aciem. Ceteræ copiæ, vix colligi atque instrui quum potuissent, primum hostium impetum non tulerunt. Macedones et maxime omnium frequentes ad signa fuerant, et diu ancipitem victoriæ spem fecerunt; postremo fuga ceterorum nudati, quum duæ jam acies hostium ex diverso, levis armatura ab latere, clipeati cætratique a fronte urgerent; et ipsi, re inclinata, primo retulere pedem; deinde impulsi terga vertunt, et plerique, abjectis armis, nulla spe castrorum tenendorum relicta, Corinthum petierunt. Nicostratus, mercenariis militibus ad hos persequendos, equitibus Thracumque auxiliis in populatores agri Sicyonii missis, magnam utrobique cædem edidit; majorem prope, quam in prælio ipso. Ex iis quoque, qui Pellenem Phliuntaque depopulati erant, incompositi partim omniumque ignari, ad castra revertentes, in hostium stationes, tanquam in suas, illati sunt; p rtim ex discursu id, quod erat, suspicati, ita

campagne. On compta dans cette journée quinze cents hommes tués et trois cents faits prisonniers. Toute l'Achaïe se trouva délivrée d'une grande inquiétude.

XVI. Avant la bataille de Cynoscéphales, L. Quinctius avait mandé à Corcyre les principaux citoyens de l'Acarnanie, seule contrée de la Grèce qui fût demeurée fidèle à la cause des Macédoniens, et il avait cherché à y exciter un commencement de révolte. Deux motifs entre autres retenaient les Acarnaniens dans l'alliance de Philippe : c'était d'abord leur fidélité naturelle, puis la haine et la crainte que leur inspiraient les Étoliens. Une assemblée fut indiquée à Leucade ; mais outre que tous les peuples de l'Acarnanie ne s'y trouvèrent pas, ceux qui s'y étaient rendus ne furent pas du même avis. Les principaux citoyens et les magistrats l'emportèrent cependant et firent décréter une alliance particulière avec Rome. Tous les peuples absents en furent irrités. Au milieu du mécontentement général, survinrent deux des Acarnaniens les plus considérables, Androclès et Échédème, envoyés par Philippe ; ils firent non-seulement casser le décret qui consacrait l'alliance avec Rome, mais condamner par l'assemblée Archélaüs et Bianor, personnages influents, comme coupables de trahison pour avoir proposé cette alliance. Ils obtinrent aussi la déposition du préteur Zeuxide, pour avoir mis l'affaire en délibération. Les condamnés tentèrent alors une démarche téméraire, mais que l'événement justifia. Leurs amis leur conseillaient de se soumettre à la circonstance, et de se retirer à Corcyre auprès des Romains. Ils aimèrent mieux se mettre à la disposition du peuple, désarmer son ressentiment par cette conduite, ou courir les risques d'être maltraités. Ils se présentèrent donc au milieu de l'assemblée qui était très-nombreuse. Accueillis d'abord par des murmures et des marques d'étonnement, ils le furent bientôt par un profond silence, chacun respectant leur dignité passée et déplorant leur situation présente. On leur accorda la parole. Ils débutèrent par un langage suppliant; mais lorsque, dans la suite de leur discours, ils en furent arrivés à la justification de leur conduite, ils s'exprimèrent avec toute la fermeté que donne l'innocence, et finirent même par oser se plaindre ouvertement de l'iniquité dont ils étaient victimes, par accuser leurs ennemis de cruauté. Ils firent une telle impression sur tous les esprits, que le décret porté contre eux fut annulé presque unanimement, sans que toutefois l'assemblée revînt à l'alliance de Philippe et rejetât l'amitié des Romains.

XVII. C'est à Leucade que ces décisions furent prises : cette ville était la capitale de l'Acarnanie, et le lieu où se tenaient les assemblées générales des peuples de la contrée. Dès que la nouvelle de ce changement subit fut parvenue à Corcyre, le lieutenant Flamininus partit avec sa flotte et alla aborder à Leucade près de l'endroit qu'on appelle Héréum. Ensuite il se présenta devant les murs avec toutes les machines et tous les instruments de siége qu'on emploie pour forcer une ville, espérant que, dans le premier moment de frayeur, les habitants feraient leur soumission. Comme ils ne

se in fugam passim sparserunt, ut ab ipsis agrestibus errantes circumvenirentur. Ceciderunt eo die mille et quingenti, capti trecenti. Achaia omnis magno liberata metu.

XVI. Priusquam dimicaretur ad Cynoscephalas, L. Quinctius, Corcyram excitis Acarnanum principibus, quæ sola Græciæ gentium in societate Macedonum manserat, initium ibi quoddam motus fecit. Duæ autem maxime causæ eos tenuerant in amicitia regis; una fides insita genti, altera metus odiumque Ætolorum. Concilium Leucadem indictum est. Eo neque cuncti convenere Acarnanum populi; nec iis, qui convenerant, idem placuit. Sed et principes et magistratus pervicerunt, ut privatum decretum romanæ societatis fieret. Id omnes, qui abfuerant, ægre passi; et in hoc fremitu gentis a Philippo missi duo principes Acarnanum, Androcles et Echedemus, non ad tollendum modo decretum romanæ societatis valuerunt, sed etiam ut Archelaus et Bianor, principes gentis ambo, quod auctores ejus sententiæ fuissent, proditionis in concilio damnarentur, et Zeuxidæ prætori, quod de ea re retulisset, imperium abrogaretur. Rem temerariam, sed eventu prosperam, damnati fecerunt. Suadentibus namque amicis, cederent tempori, et Corcyram ad Romanos abirent, statuerunt offerre se multitudini, et aut eo ipso lenire iras, aut pati, quod casus tulisset. Quum se frequenti concilio intulissent, primo murmur ac fremitus admirantium, silentium mox a verecundia simul pristinæ dignitatis, ac misericordia præsentis fortunæ ortum est. Potestate quoque dicendi facta, principio suppliciter, procedente autem oratione, ubi ad crimina diluenda ventum est, cum tanta fiducia, quantam innocentia dabat, disseruerunt; postremo, ultro aliquid etiam queri, et castigare iniquitatem simul in se crudelitatemque ausi, ita affecerunt animos, ut omnia, quæ in eos decreta erant, frequentes tollerent; neque eo minus redeundum in societatem Philippi, abnuendamque Romanorum amicitiam, censerent.

XVII. Leucade hæc sunt decreta. Id caput Acarnaniæ erat, eoque in concilium omnes populi conveniebant. Itaque, quum hæc repentina mutatio Corcyram ad legatum Flamininum perlata esset, extemplo eum classe profectus Leucadem, ad Heræum, quod vocant, naves applicuit. Inde cum omni genere tormentorum machinarumque, quibus expugnantur urbes, ad muros accessit, ad primum terrorem ratus inclinari animos posse. Postquam pacati nihil ostendebatur, tum vineas turresque erigere, et arietem admovere muris cœpit. Acarnania uni-



se montraient pas disposés à traiter, Flamininus fit dresser les mantelets et les tours et battre les murs à coups de bélier. L'Acarnanie tout entière, située entre l'Étolie et l'Épire, regarde l'Occident et la mer de Sicile. Leucade, qui est une île aujourd'hui, séparée de l'Acarnanie par un détroit guéable et percé de main d'homme, était alors une presqu'île rattachée à l'Acarnanie, vers le couchant, par un isthme étroit, ayant environ cinq cents pas de long, et cent vingt au plus de large. C'est sur cette langue de terre que se trouve la ville de Leucade, adossée à une colline qui fait face à l'Orient et à l'Acarnanie. Les bas quartiers sont plats et s'étendent vers le détroit qui sépare l'île de l'Acarnanie; de ce côté, la ville est prenable par terre et par mer, car ce sont des gués qui ressemblent à des étangs plutôt qu'à la mer, et une terre molle qui se prête à tous les ouvrages. Aussi les murs s'écroulaient-ils sur plusieurs points à la fois, soit par l'effet de la mine, soit par les coups du bélier; mais plus la place était facile à prendre pour les assiégeants, plus les assiégés opposaient un courage infatigable. Nuit et jour ils étaient occupés à raffermir les parties du mur que l'ennemi avait ébranlées, à réparer les brèches qu'il avait ouvertes, à repousser vigoureusement les attaques et à défendre les remparts à l'aide de leurs bras, plutôt qu'à se cacher derrière les murailles. Le siége aurait duré plus longtemps que les Romains ne s'y attendaient, si quelques réfugiés italiens, établis à Leucade, n'eussent introduit dans la citadelle les soldats de Flamininus. Ceux-ci descendirent alors avec un bruit effroyable du haut de ce poste dans le forum; ils y trouvèrent les Leucadiens en bataille, qui soutinrent quelque temps contre eux un combat en règle. Cependant les murailles étaient escaladées en plusieurs endroits, et les Romains pénétraient dans la ville à travers des monceaux de pierres et de ruines. Bientôt le lieutenant en personne, à la tête d'un corps nombreux, enveloppa les combattants. Les uns furent tués sur la place, les autres mirent bas les armes et se rendirent au vainqueur. Peu de jours après on reçut la nouvelle de la bataille de Cynoscéphales; tous les peuples de l'Acarnanie s'empressèrent de faire leur soumission.

XVIII. La fortune se déclarait de tous côtés contre Philippe. Vers la même époque, les Rhodiens voulurent reprendre à ce prince la contrée de terre ferme, appelée la Pérée, qui avait appartenu à leurs ancêtres, et ils y envoyèrent le préteur Pausistrate avec huit cents hommes d'infanterie achéenne, et environ dix-neuf cents auxiliaires de différentes nations. C'étaient des Gaulois, des Nisuètes, des Pisuètes, des Tamiens et des Aréens d'Afrique, des Laodicéens d'Asie. A la tête de ces forces, Pausistrate s'empara de Tendéba, position très-avantageuse sur le territoire de Stratonicée; il avait su tromper les Macédoniens qui occupaient le pays. Il reçut alors fort à propos un secours de mille fantassins achéens et de cent chevaux, qu'il avait fait demander et que lui amena Théoxène. Cependant Dinocrate, lieutenant du roi, voulant reconquérir le fort de Tendéba, se dirigea d'abord de ce côté, puis il marcha vers un autre fort nommé Astragon et situé pareillement sur le territoire de Stratonicée, appela sous ses drapeaux toutes les garnisons dispersées en différentes pla-

versa, inter Ætoliam atque Epirum posita, solem occidentem et mare Siculum spectat. Leucadia nunc insula, vadoso freto, quod perfossum manu est, ab Acarnania divisa, tum pæninsula erat, occidentis regione artis faucibus cohærens Acarnaniæ. Quingentos ferme passus longæ hæ fauces erant; latæ haud amplius centum et viginti. In his angustiis Leucas posita est, colli applicata verso in orientem et Acarnaniam. Ima urbis plana sunt, jacentia ad mare, quo Leucadia ab Acarnania dividitur. Inde terra marique expugnabilis est. Nam et vada sunt stagno similiora, quam mari; et campus terrenus omnis operique facilis. Itaque multis simul locis aut subruti, aut ariete decussi ruebant muri. Sed quam urbs ipsa opportuna oppugnantibus erat, tam inexpugnabiles hostium animi. Diem ac noctem intenti reficere quassata muri; ob truere, quæ patefacta ruinis erant; prælia impigre inire, et armis magis muros, quam se ipsos mœnibus, tutari; diutiusque spe Romanorum obsidionem eam extraxissent, ni exsules quidam italici generis, Leucade habitantes, ab arce milites accepissent. Eos tamen, ex superiore loco magno cum tumultu decurrentes, acie in foro instructa, justo prælio aliquamdiu Leucadii sustinuerunt. Interim et scalis capta multis locis mœnia, et per stragem lapidum ac ruinas transcensum in urbem; jamque ipse legatus magno agmine circumvenerat pugnantes. Tum pars in medio cæsi; pars, armis abjectis, dediderunt sese victori. Et post dies paucos, audito prælio, quod ad Cynoscephalas pugnatum erat, omnes populi Acarnaniæ in deditionem legati venerunt.

XVIII. Iisdem diebus, omnia simul inclinante fortuna, Rhodii quoque ad vindicandam a Philippo continentis regionem (Peræam vocant), possessam a majoribus suis, Pausistratum prætorem cum octingentis achæis peditibus, mille et nongentis fere armatis, ex vario genere auxiliorum collectis, miserunt: Galli, et Pisuetæ, et Nisuetæ, et Tamiani, et Arei, ex Africa, et Laodiceni ex Asia erant. Cum iis copiis Pausistratus Tendeba in Stratonicensi agro locum peropportunum, ignaris regiis, qui tenuerant, occupavit. In tempore et ad id ipsum excitum auxilium, mille achæi pedites cum centum equitibus supervenerunt. Theoxenus iis præerat. Dinocrates, regius præfectus, recuperandi castelli causa, primo castra ad ipsa Tendeba movit, inde ad alterum castellum, item Stratonicensis agri (Astragon vocant), omnibusque ex



ces, ainsi que les auxiliaires thessaliens qui se trouvaient à Stratonicée même, et prit la route d'Alabanda, où étaient les ennemis. Les Rhodiens ne refusèrent pas le combat. Les camps étaient voisins l'un de l'autre, et les deux armées se mirent aussitôt en bataille. Dinocrate plaça à droite cinq cents Macédoniens, à gauche les Agrianes, et, au centre, les garnisons tirées des places du pays, et composées pour la plupart de Cariens. Il couvrit les ailes avec la cavalerie et les auxiliaires crétois et thraces. Les Rhodiens avaient à leur droite les Achéens, à leur gauche les mercenaires et des fantassins d'élite, au centre les auxiliaires de différentes nations, sur les ailes la cavalerie et tout ce qu'ils avaient de troupes légères. Ce jour-là, les deux armées se rangèrent seulement en bataille sur les bords d'un petit torrent qui les séparait, et, après avoir lancé quelques traits, elles rentrèrent dans leurs camps. Le lendemain, elles reparurent dans le même ordre, et engagèrent une lutte plus acharnée qu'on ne pouvait l'attendre de leur petit nombre; car il n'y avait pas plus de trois mille fantassins et environ cent chevaux. Du reste, c'était de part et d'autre même nombre d'hommes, mêmes armes, même courage et mêmes espérances. Les Achéens franchirent les premiers le torrent et fondirent sur les Agrianes : l'armée presque tout entière les suivit au pas de course. L'action fut longtemps indécise; enfin les Achéens qui étaient au nombre de mille ainsi que leurs ennemis, firent reculer ceux-ci, et bientôt toute l'aile droite plia. Les Macédoniens n'avaient pu être ébranlés, tant qu'ils avaient gardé leurs rangs et qu'ils étaient restés en phalange serrée; mais, dès que leur gauche fut à découvert, ils voulurent faire face de tous côtés avec leurs piques à l'ennemi qui les prenait en flanc; le désordre se mit aussitôt parmi eux. Au milieu de la confusion générale ils tournèrent le dos, se débarrassèrent de leurs armes, et, courant de toute leur vitesse, ils s'enfuirent dans la direction de Bargylies : c'est là aussi que Dinocrate se réfugia. Les Rhodiens les poursuivirent tant qu'il fit jour, après quoi ils regagnèrent leur camp. Il est assez probable que, si les vainqueurs eussent marché droit sur Stratonicée, ils auraient pu reprendre cette ville sans combat. Ils laissèrent échapper cette occasion en s'amusant à reconquérir les forts et les bourgades de la Pérée. Pendant ce temps, la garnison de Stratonicée se rassura; bientôt même Dinocrate et les débris de son armée entrèrent dans la ville. Dès lors les assauts et les opérations du siége demeurèrent sans résultat; Stratonicée ne put être reprise que longtemps après par Antiochus. Tels sont les événements qui eurent lieu vers cette époque en Thessalie, en Achaïe et en Asie.

XIX. Cependant Philippe apprit que les Dardaniens avaient franchi la frontière de son royaume, comme s'ils méprisaient sa puissance ébranlée, et qu'ils dévastaient la haute Macédoine. La fortune l'accablait de ses rigueurs, lui et les siens, sur presque tous les points du monde; mais il préférait la mort même à la honte d'être dépouillé de ses états héréditaires. Il fit donc des levées à la hâte dans les villes de Macédoine et alla tomber brusquement sur les ennemis, avec six mille hom-

præsidiis, quæ multifariam disjecta erant, devocatis, et ab ipsa Stratonicea Thessalorum auxiliaribus, ad Alabanda, ubi hostes erant, ducere pergit. Nec Rhodii pugnam detrectaverunt. Ita, castris in propinquum collatis, extemplo in aciem descensum est. Dinocrates quingentos Macedonas dextro cornu, lævo Agrianas locat; in medium accipit contractos ex castellorum (Cares maxime erant), præsidiis; equites cornibus circumdat, et Cretensium auxiliares Thracumque. Rhodii Achæos dextro cornu, sinistro mercenarios milites, lectam peditum manum, habueré; medios mixta ex pluribus gentibus auxilia; equites levisque armaturæ quod erat, cornibus circumjectum. Eo die steterunt tantum acies utræque super ripam, qui tenui tum aqua interfluebat, torrentis; paucisque telis emissis, in castra receperunt sese. Postero die eodem ordine instructi majus aliquanto prœlium, quam pro numero, edidere, pugnantium. Nec enim plus terna millia peditum fuere, et centeni ferme equites; ceterum non numero tantum, nec armorum genere, sed animis quoque paribus, et æqua spe pugnarunt. Achæi primi, torrente superato, in Agrianas impetum fecere; deinde tota prope cursu transgressa amnem acies est. Diu anceps pugna stetit. Numero Achæi mille et ipsi quadringentos loco expulere. Inclinato deinde lævo cornu, in dextrum omnes connisi. Macedones, usque dum ordine et veluti stipata phalanx constabat, moveri nequierunt. Postquam, lævo latere nudato, circumagere hastas in venientem ex transverso hostem conati sunt, turbati extemplo tumultum primo inter se fecerunt; terga deinde vertunt; postremo, abjectis armis, in præcipitem fugam effunduntur. Bargylias petentes fugerunt. Eodem et Dinocrates perfugit. Rhodii, quantum diei superfuit secuti, receperunt sese in castra. Satis constat, si confestim victores Stratoniceam petissent, recipi eam urbem sine certamine potuisse. Prætermissa ejus rei occasio est, dum in castellis vicisque Perææ recipiendis tempus teritur. Interim animi eorum, qui Stratoniceam præsidio obtinebant, confirmati sunt. Mox et Dinocrates cum iis, quæ prælio supererant, copiis intravit muros. Nequicquam inde obsessa oppugnataque urbs est; nec recipi, nisi aliquanto post, per Antiochum potuit. Hæc in Thessalia, hæc in Achaia, hæc in Asia per eosdem dies ferme gesta.

XIX. Philippus quum audisset, Dardanos, transgressos fines ab contemptu concussi tum regni, superiora Macedoniæ evastare, quamvis toto prope orbe terrarum, undique se suosque exigente fortuna, urgebatur, tamen



mes d'infanterie et cinq cents chevaux, dans les environs de Stobi en Péonie. Il en tua un grand nombre dans la mêlée, et plus encore dans les campagnes où les avait dispersés l'ardeur du pillage. Ceux qui purent prendre la fuite ne tentèrent pas même les chances d'un combat et retournèrent dans leur patrie. Après cette expédition, la seule dont l'issue fit diversion à ses revers, Philippe, content d'avoir relevé le courage des siens, se retira à Thessalonique. S'il est vrai que la guerre punique avait été terminée trop tard pour que les Romains n'eussent pas à combattre en même temps le roi de Macédoine, en revanche la défaite de ce prince ne pouvait pas arriver plus à point, alors qu'en Syrie Antiochus préparait la guerre. Outre qu'on eut moins de peine à vaincre chacun de ces ennemis successivement, que s'ils eussent réuni leurs forces ensemble, il faut dire qu'il y eut aussi vers la même époque, en Espagne, une grande levée de boucliers. Antiochus, après avoir, dans la campagne précédente, réduit en son pouvoir toutes les villes de la Cœlésyrie qui obéissaient à Ptolémée, était allé prendre ses quartiers d'hiver à Antioche; mais il ne s'y condamna pas au repos. Il rassembla toutes les forces de son royaume, des armements considérables sur terre et sur mer, et, dès les premiers jours du printemps, il envoya en avant, avec son armée, ses deux fils Ardyès et Mithridate, en leur recommandant de l'attendre à Sardes. Il partit lui-même avec une flotte de cent vaisseaux pontés, et deux cents bâtiments légers, esquifs et barques : il se proposait tout à la fois de parcourir les côtes de Cilicie et de Carie pour tâcher de s'assurer les places soumises à Ptolémée, et de prêter à Philippe, qui n'était pas encore complétement vaincu, l'appui de ses troupes et de sa flotte.

XX. Les Rhodiens signalèrent par plus d'une entreprise hardie sur terre et sur mer leur fidélité envers le peuple romain et leur dévouement aux intérêts généraux de la Grèce, mais ils n'en donnèrent pas de preuve plus éclatante qu'en cette occasion, où, sans s'effrayer du poids de la guerre qui les menaçait, ils envoyèrent une ambassade au roi jusqu'à Néphélide, promontoire de Cilicie, fameux par la conclusion d'un ancien traité entre les Athéniens et les Perses, et lui signifièrent que s'il ne suspendait pas sa marche, ils s'avanceraient à sa rencontre, non qu'ils eussent contre lui aucun sentiment de haine personnelle, mais parce qu'ils ne voulaient pas qu'il fît sa jonction avec Philippe et qu'il empêchât les Romains d'affranchir la Grèce. Antiochus était alors occupé au siége de Coracésie. Il avait repris Zéphyrium, Soles, Aphrodidiade, Coryce et Sélinunte même, après avoir doublé le cap Anémurie, qui est aussi un promontoire de Cilicie; il était entré sans coup férir dans toutes ces places et dans tous les autres forts de la même côte, qui s'étaient soumis à lui par crainte ou volontairement. Coracésie seule avait, contre toute attente, fermé ses portes, et arrêtait le roi sous ses murs. C'est là qu'il donna audience aux ambassadeurs rhodiens. Leur message était de nature à blesser la fierté d'Antiochus: il sut pourtant modérer son ressentiment et répondit « qu'il enverrait des ambassadeurs à Rho-

morte tristius ratus, Macedoniæ etiam possessione pelli, delectu raptim per urbes Macedonum habito, cum sex millibus peditum et quingentis equitibus circa Stobos Pæoniæ improviso hostes oppressit. Magna multitudo hominum in prælio, major prædandi cupidine palata per agros, cæsa est. Quibus fuga expeditior fuit, ne tentato quidem casu pugnæ, in fines suos redierunt. Ea una expeditione non pro reliquo statu fortunæ facta, refectis suorum animis, Thessalonicam sese recepit. Non tam in tempore punicum bellum terminatum erat, ne simul et cum Philippo foret bellandum, quam opportune, jam Antiocho ex Syria movente bellum, Philippus est superatus. Nam præterquam quod facilius cum singulis, quam si in unum ambo simul contulissent vires, bellatum est; Hispania quoque sub idem tempus magno tumultu ad bellum consurrexit. Antiochus quum, priore æstate omnibus, quæ in Cœle Syria sunt, civitatibus ex Ptolemæi ditione in suam potestatem redactis, in hiberna Antiochiam concessisset; nihilo quietiora ea ipsis æstivi habuit. Omnibus enim regni viribus connisus, quum ingentes copias terrestres maritimasque comparasset principio veris, præmissis terra cum exercitu filiis duobus, Ardye ac Mithridate, jussisque Sardibus se opperiri, ipse cum classe centum tectarum navium, ad hoc levioribus navigiis cercurisque ac lembis ducentis, proficiscitur, simul per omnem oram, Ciliciæ, Lyciæque et Cariæ tentaturus urbes, quæ in ditione Ptolemæi essent; simul Philippum (necdum enim debellatum erat) exercitu navibusque adjuturus.

XX. Multa egregia Rhodii pro fide erga populum romanum, proque universo nomine Græcorum, terra marique ausi sunt; nihil magnificentius, quam quod ea tempestate, non territi tanta mole imminentis belli, legatos ad regem miserunt, ne Chelidonias (promontorium Ciliciæ est, inclutum fœdere antiquo Atheniensium cum regibus Persarum) superaret. Si eo fine non contineret classem copiasque suas, se obviam ituros; non ab odio ullo, sed ne conjungi cum Philippo paterentur, et impedimento esse Romanis liberantibus Græciam. Coracesium eo tempore Antiochus operibus oppugnabat. Zephyrio, et Solis, et Aphrodisiade, et Coryco, et, superato Anemurio (promontorium id quoque Ciliciæ est), Selinunte recepto, omnibus his aliisque ejus oræ castellis, aut metu, aut voluntate, sine certamine, in deditionem acceptis, Coracesium præter spem clausis portis tenebat eum. Ibi legati Rhodiorum auditi. Et quanquam ea legatio erat,



des, et qu'il les chargerait de renouveler les anciens traités qui l'unissaient, lui et ses ancêtres, à cette république, et de rassurer les Rhodiens sur son arrivée; qu'il ne causerait aucun tort ou dommage ni à eux, ni à leurs alliés; que son intention de ne pas rompre avec les Romains ne pouvait être révoquée en doute, puisqu'il leur avait naguère député une ambassade, et que le sénat lui avait fait une réponse amicale, et avait rendu des décrets en son honneur. » Ses envoyés revenaient précisément de Rome à ce moment; ils y avaient été accueillis et avaient été congédiés avec les égards qu'exigeaient les circonstances; car on n'avait encore rien de certain sur l'issue de la guerre contre Philippe. Pendant que les ambassadeurs syriens faisaient ce rapport en présence des Rhodiens, un courrier apporta la nouvelle de la victoire de Cynoscéphales. Ce succès délivrant les Rhodiens de toute crainte du côté de Philippe, ils renoncèrent à la pensée d'aller au-devant d'Antiochus avec leur flotte; mais ils ne renoncèrent pas à un autre soin, qui était de défendre la liberté des villes alliées de Ptolémée contre les entreprises imminentes d'Antiochus. Aux unes ils envoyèrent des secours; pour les autres, ils se bornèrent à donner des avis et à prévenir les desseins de l'ennemi; ils assurèrent ainsi la liberté de Caune, de Mynde, d'Halicarnasse et de Samos. Il n'est pas nécessaire de rapporter en détail tout ce qui se passa de ce côté; à peine puis-je suffire au récit des événements qui appartiennent en propre aux guerres des Romains.

XXI. A cette époque, le roi Attale, qu'on avait transporté malade de Thèbes à Pergame, mourut à l'âge de soixante et onze ans, après en avoir régné quarante-quatre. La fortune n'avait donné à ce prince que des richesses sur quoi fonder l'espoir de régner; mais l'usage à la fois judicieux et noble qu'il en fit justifia cet espoir d'abord à ses propres yeux, puis aux yeux des autres. Vainqueur des Gaulois, qui, récemment arrivés en Asie, s'y étaient rendus très-redoutables, il prit le titre de roi, et se montra toujours, par sa grandeur d'âme, au niveau de sa haute fortune. Il gouverna ses sujets avec une admirable équité; il fut très-fidèle à ses alliés, bienveillant et généreux envers ses amis. Sa femme et ses quatre enfants lui survécurent; il leur laissa un trône si bien affermi et consolidé, que la couronne se maintint dans sa famille jusqu'à la troisième génération. Telle était la situation des affaires en Asie, en Grèce et en Macédoine; la guerre avec Philippe était à peine terminée, ou du moins la paix était encore mal assurée, lorsqu'une guerre dangereuse éclata dans l'Espagne ultérieure. M. Helvius, gouverneur de cette province, écrivit au sénat « que les princes Colchas et Luscinus avaient pris les armes; que Colchas avait gagné dix-sept villes, et Luscinus les places fortes de Carmone et de Bardone; enfin que sur toute la côte, les Malacins, les Sexetans, la Béturie entière, et tout le pays qui n'avait pas encore manifesté ses dispositions, se soulèverait à l'exemple de ses voisins. » Cette dépêche ayant été lue par le préteur M. Sergius, qui avait la juridiction de la ville, le sénat décréta, qu'aussitôt après les comices prétoriens, le préteur désigné pour

quæ accendere regium animum posset, temperavit iræ : et, « legatos se Rhodum missurum, respondit, iisque mandaturum, ut renovarent vetusta jura cum ea civitate, sua majorumque suorum; et vetarent eos pertimescere adventum regis, nihil aut iis aut sociis eorum noxæ futurum fraudive. Nam, Romanorum amicitiam se non violaturum, argumento et suam recentem ad eos legationem esse, et senatus honorifica in se decreta responsaque. » Tum forte legati redierant ab Roma, comiter auditi dimissique, ut tempus postulabat, incerto adhuc adversus Philippum eventu belli. Quum hæc legati regis in concione Rhodiorum agerent, nuntius venit, debellatum ad Cynoscephalas esse. Hoc nuntio accepto, Rhodii, dempto metu a Philippo, omiserunt consilium obviam eundi classe Antiocho. Illam alteram curam non omiserunt, tuendæ libertatis civitatum sociarum Ptolemæi, quibus bellum Antiocho imminebat. Nam alias auxiliis juverunt, alias providendo ac præmonendo conatus hostis; causaque libertatis fuerunt Cauniis, Myndiis, Halicarnassensibus, Samiisque. Non operæ est persequi, ut quæque acta in his locis sint, quum ad ea, quæ proprie romani belli sunt, vix sufficiam.

XXI. Eodem tempore et Attalus rex, æger ab Thebis Pergamum advectus, moritur altero et septuagesimo anno; quum quatuor et quadraginta annos regnasset. Huic viro, præter divitias, nihil ad spem regni fortuna dederat. His simul prudenter, simul magnifice utendo, effecit, primum ut sibi, deinde ut aliis non indignus videretur regno. Victis deinde prælio uno Gallis, quæ tum gens recenti adventu terribilior Asiæ erat, regium ascivit nomen, cujus magnitudini semper animum æquavit. Summa justitia suos rexit; unicam fidem sociis præstitit; comis uxori ac liberis, quos superstites habuit; mitis ac munificus amicis fuit; regnum adeo stabile ac firmum reliquit, ut ad tertiam stirpem possessio ejus descenderit. Quum hic status rerum in Asia, Græciaque, et Macedonia esset, vixdum terminato cum Philippo bello, pace certe nondum perpetrata, ingens in Hispania ulteriore coortum est bellum. M. Helvius eam provinciam obtinebat. Is litteris senatum certiorem fecit, « Colcham et Luscinum regulos in armis esse; cum Colcha decem et septem oppida, cum Luscino validas urbes, Carmonem et Bardonem; in maritima ora Malacinos, Sexetanosque, Bæturiam omnem, et quæ nondum animos nudaverint, ad finitimorum motus consurrectura. His litteris a M. Sergio prætore, cujus jurisdictio inter cives erat, recitatis, decreverunt Patres



le département de l'Espagne soumettrait à l'assemblée la question de la guerre d'Espagne.

XXII. Vers le même temps les consuls arrivèrent à Rome ; ils convoquèrent le sénat dans le temple de Bellone et demandèrent le triomphe en récompense de leurs succès. Les tribuns du peuple C. Atinius Labéo et C. Afranius exigèrent que chacun d'eux fît valoir séparément ses prétentions. « Ils ne souffriraient pas, dirent-ils, que la demande fût présentée en commun, afin d'empêcher que la même récompense ne fût accordée à des services différents. » Minucius répondit « qu'ils avaient eu tous deux l'Italie pour département, qu'ils avaient agi de concert et d'après un plan commun. » Cornélius ajouta « qu'au moment où il se voyait menacé par les Boïens qui avaient passé le Pô pour secourir les Insubres et les Cénomans, les ravages exercés par son collègue dans leurs bourgs et leurs campagnes, les avaient rappelés à la défense de leurs propres foyers. » Les tribuns reconnurent « que les exploits de Cornélius étaient tels, qu'on ne pouvait pas plus hésiter à lui accorder le triomphe qu'à rendre des actions de grâce aux dieux immortels ; mais que ni lui, ni aucun autre citoyen n'aurait jamais assez d'influence et de crédit pour faire obtenir le triomphe à son collègue, après l'avoir obtenu pour lui-même, surtout quand ce collègue n'y avait aucun droit. En effet, disaient-ils, Q. Minucius n'avait livré en Ligurie que de petits combats, qui méritaient à peine d'être mentionnés ; en Gaule, il avait essuyé une perte considérable. » Ils allaient même jusqu'à nommer les tribuns militaires T. Juventius et C. Labéo son frère, qui avaient succombé dans cette malheureuse bataille avec tant d'autres braves, Romains ou alliés. « La soumission de quelques places et bourgades qu'on alléguait, était mensongère et simulée pour un temps ; car on ne s'était fait livrer aucun gage. » Ces débats entre les consuls et les tribuns durèrent deux jours ; la fermeté des tribuns l'emporta, et les consuls présentèrent séparément leur demande.

XXIII. C. Cornélius obtint le triomphe à l'unanimité. Les habitants de Plaisance et de Crémone rehaussèrent la gloire du consul par leurs témoignages de reconnaissance ; ils rappelèrent qu'ils lui devaient la levée du siége de leurs villes, et la délivrance de la plupart d'entre eux réduits en servitude par l'ennemi. Q. Minucius ne put que formuler sa demande ; voyant tout le sénat se prononcer contre lui, il déclara qu'il irait triompher au mont Albain, en vertu de l'autorité consulaire et à l'exemple d'une foule de personnages illustres. C. Cornélius triompha des Insubres et des Cénomans, pendant qu'il était encore en charge : il se fit précéder d'un grand nombre d'enseignes militaires, et d'une grande quantité de dépouilles gauloises, chargées sur des chariots pris à l'ennemi ; plusieurs nobles Gaulois marchaient devant son char ; parmi eux se trouvaient, si l'on en croit quelques historiens, le général carthaginois Hamilcar. Mais ce qui attira le plus l'attention, ce fut un groupe de colons de Crémone et de Plaisance, coiffés du piléus ; ils suivaient le char. On remarqua aussi dans la pompe triomphale deux cent trente-sept mille cinq cents livres pesant d'ai-

ut, comitiis prætorum perfectis, cui prætori provincia Hispania obvenisset, is primo quoque tempore de bello Hispaniæ ad senatum referret.

XXII. Sub idem tempus consules Romam venerunt. Quibus in æde Bellonæ senatum habentibus, postulantibusque triumphum ob res prospere bello gestas, C. Atinius Labeo et C. Afranius tribuni plebis, ut separatim de triumpho agerent consules postularunt : « communem se relationem de ea re fieri non passuros, ne par honos in dispari merito esset. » Quum Q. Minucius utrique provinciam Italiam obtigisse diceret, communi animo consilioque se et collegam res gessisse, et C. Cornelius adjiceret, Boios adversus se transgredientes Padum, ut Insubribus Cenomanisque auxilio essent, depopulante vicos eorum atque agros collega, ad sua tuenda aversos esse ; tribuni « res tantas bello gessisse C. Cornelium fateri, ut non magis de triumpho ejus, quam de honore diis immortalibus habendo dubitari possit. Non tamen nec illum, nec quemquam alium civem tantum gratia atque opibus valuisse, ut, quum sibi meritum triumphum impetrasset, collegæ eumdem honorem immeritum impudenter petenti daret. Q. Minucium in Liguribus levia prælia, vix digna dictu, fecisse ; in Gallia magnum numerum militum amisisse. » Nominabant etiam tribunos militum T. Juventium, et Cn. Ligurium legionis quartæ, qui adversa pugna cum multis aliis viris fortibus, civibus ac sociis, cecidissent. « Oppidorum paucorum ac vicorum falsas, et in tempus simulatas, sine ullo pignore deditiones factas esse. » Hæ inter consules tribunosque altercationes biduum tenuerunt, victique perseverentia tribunorum consules separatim retulerunt.

XXIII. C. Cornelio omnium consensu decretus triumphus. Et Placentini Cremonensesque addiderunt favorem consuli, gratias agentes commemorantesque, obsidione se esse ab eo liberatos ; plerosque etiam, quum apud hostes essent, servitute exemptos. Q. Minucius, tentata tantum relatione, quum adversum omnem senatum videret, in monte Albano se triumphaturum, et jure imperii consularis, et multorum clarorum virorum exemplo, dixit. C. Cornelius de Insubribus Cenomanisque in magistratu triumphavit. Multa signa militaria tulit, multa gallica spolia captivis carpentis transvexit ; multi nobiles Galli ante currum traducti ; inter quos, quidam, Hamilcarem ducem Pœnorum fuisse, auctores sunt. Ceterum magis in se convertit oculos cremonensium placentinorumque colonorum turba pileatorum, currum sequentium. Tulit in

rain, et soixante-dix-neuf mille d'argent monnayé avec l'empreinte du char à deux chevaux. Le consul fit distribuer soixante-dix as à chaque soldat, le double à chaque cavalier, le triple à chaque centurion. Q. Minucius triompha au mont Albain des Gaulois Ligures et Boïens. Ce triomphe fut moins brillant que l'autre, tout s'y passant sur un plus petit théâtre, et les exploits des deux consuls n'étant pas à comparer : de plus on savait que le trésor public n'en avait pas fait les frais; mais on y voyait presque autant d'enseignes militaires, de chariots et de dépouilles. Les sommes qu'on y porta représentaient aussi à peu près les mêmes valeurs : il y avait deux cent cinquante-quatre mille livres pesant d'airain, et cinquante-trois mille deux cents d'argent monnayé, à la même empreinte. Les soldats, les cavaliers et les centurions reçurent des gratifications égales à celles que le collègue de Minucius avait données.

XXIV. Immédiatement après le triomphe eurent lieu les comices consulaires : on créa consuls L. Furius Purpuréo et M. Claudius Marcellus; le lendemain on élut préteur Q. Fabius Butéo, Ti. Sempronius Longus, Q. Minucius Thermus, M. Acilius Glabrio, L. Apustius Fullo et C. Lélius. A la fin de cette année, on reçut de T. Quinctius une lettre où il annonçait qu'il s'était mesuré avec Philippe en bataille rangée dans la Thessalie et qu'il avait vaincu et mis en déroute l'armée ennemie. Cette dépêche fut lue par le préteur Sergius, d'abord au sénat, puis dans l'assemblée du peuple, conformément à la décision des sénateurs. A l'occasion de ces succès, on décréta cinq jours de supplications. Peu de temps après arrivèrent les envoyés de T. Quinctius et ceux du roi. Les ambassadeurs macédoniens furent conduits hors de Rome, dans une villa de l'état, où ils furent logés et défrayés aux dépens du trésor. Ce fut au temple de Bellone que le sénat leur donna audience. La séance ne fut pas longue; les Macédoniens déclarèrent que le roi souscrirait à tout ce qui aurait été réglé par le sénat. Suivant l'ancien usage, on nomma dix commissaires, avec lesquels le général T. Quinctius devait concerter les conditions de paix à dicter. On comprit dans ce nombre P. Sulpicius et P. Villius, qui avaient commandé comme consuls en Macédoine. Le même jour, les habitants de Cosa demandèrent qu'on augmentât le nombre de leurs colons; on leur décréta un supplément de mille hommes, pourvu toutefois qu'il n'y eût pas parmi eux un seul de ceux qui avaient combattu contre Rome depuis le consulat de P. Cornélius et de Ti. Sempronius.

XXV. Les jeux romains furent célébrés cette année dans le cirque et au théâtre, par les édiles curules, P. Cornélius Scipion et Cn. Manlius Vulso, avec plus de magnificence que jamais. Le plaisir des spectateurs fut doublé par la joie des succès obtenus à la guerre, et les représentations se renouvelèrent pendant trois jours. Les jeux plébéiens furent donnés sept fois : ce furent Acilius Glabrio et C. Lélius qui y présidèrent. Avec le produit des amendes, ils firent couler en bronze trois statues, pour Cérès, pour Bacchus et pour Proserpine. L. Furius et M. Claudius Marcellus, étant entrés en charge, et voyant que dans le par-

triumpho ducenta triginta septem millia et quingentos æris, argenti bigati septuaginta novem millia; septuagenos æris militibus divisit; duplex equiti centurionique. Q. Minucius consul de Liguribus Boiisque Gallis in monte Albano triumphavit. Is triumphus, ut loco, et fama rerum gestarum, et quod sumptum non erogatum ex ærario omnes sciebant, inhonoratior fuit; ita signis, carpentisque et spoliis ferme æquabat. Pecuniæ etiam prope par summa fuit; æris translata ducenta et quinquaginta quatuor millia, argenti bigati quinquaginta tria millia et ducenti; militibus centurionibusque et equitibus idem in singulos datum, quod dederat collega.

XXIV. Secundum triumphum consularia comitia habita. Creati consules L. Furius Purpureo et M. Claudius Marcellus. Prætores postero die facti, Q. Fabius Buteo, Ti. Sempronius Longus, Q. Minucius Thermus, M. Acilius Glabrio, L. Apustius Fullo, C. Lælius. Exitu ejus anni litteræ a T. Quinctio venerunt, se signis collatis cum rege Philippo in Thessalia pugnasse; hostium exercitum fusum fugatumque. Hæ litteræ prius in senatu a Sergio prætore, deinde ex auctoritate Patrum in concione sunt recitatæ. Ob res prospere gestas in dies quinque supplicationes decretæ. Brevi post legati et a T. Quinctio et ab rege Philippo venerunt. Macedones deducti extra urbem in villam publicam; ibique iis locus et lautia præbita; et ad ædem Bellonæ senatus est datus. Ibi haud multa verba facta, quum Macedones, quodcumque senatus censuisset, id regem facturum esse, dicerent. Decem legati more majorum, quorum ex consilio T. Quinctius imperator leges pacis Philippo daret, decreti; adjectumque, ut in eo numero legatorum P. Sulpicius et P. Villius essent, qui consules provinciam Macedoniam obtinuissent. Cosanis eo die postulantibus, ut sibi colonorum numerus augeretur, mille ascribi jussi; dum ne quis in eorum numero esset, qui post P. Cornelium et Ti. Sempronium consulem hostis fuisset.

XXV. Ludi Romani eo anno in circo scenaque ab ædilibus curulibus, P. Cornelio Scipione et Cn. Manlio Vulsone, et magnificentius, quam alias, facti, et lætius propter res bello bene gestas spectati, totique ter instaurati; plebeii septies instaurati. M. Acilius Glabrio et C. Lælius eos ludos fecerunt; et de argento multaticio tria signa ænea, Cereri, Liberoque, et Liberæ, posuerunt. L. Furius et M. Claudius Marcellus, consulatu inito, quum de provinciis ageretur, et Italiam utrique provinciam senatus decerneret, ut Macedoniam cum Italia sortirentur, tendebant. Marcellus, provinciæ cupidior, pacem simulatam ac fallacem dicendo, et rebellaturum, si exercitus inde deportatus esset, regem, dubios sententiæ Patres

tage des provinces, le sénat leur assignait à tous deux le département de l'Italie, demandèrent à tirer la Macédoine au sort avec l'Italie. Marcellus, plus jaloux de l'obtenir que son collègue, disait qu'on avait conclu une paix trompeuse et simulée, et que si on retirait l'armée de la province, le roi reprendrait les armes. Ces assertions ébranlèrent la résolution des sénateurs; et peut-être les consuls eussent-ils triomphé, si les tribuns du peuple, Q. Marcius Rex et C. Atinius Labéo, n'eussent déclaré qu'ils interviendraient si on ne leur permettait pas avant tout de faire prononcer le peuple sur le maintien de la paix conclue avec Philippe. Cette question fut soumise à une assemblée tenue dans le Capitole; les trente-cinq votèrent unanimement pour la proposition. On eut bientôt à se féliciter du maintien de la paix en Macédoine, lorsqu'on apprit les nouvelles fâcheuses venues d'Espagne, et que l'on connut la dépêche qui annonçait que le proconsul C. Sempronius Tuditanus avait été vaincu dans la Citérieure, que son armée avait été culbutée et mise en déroute, et que d'illustres personnages étaient restés sur le champ de bataille; enfin que Tuditanus, emporté hors de la mêlée avec une blessure grave, était mort peu de temps après.» Les deux consuls reçurent le département de l'Italie et le commandement des légions de leurs prédécesseurs; on les chargea de lever quatre légions nouvelles, dont deux seraient envoyées par le sénat où bon lui semblerait. T. Quinctius Flamininus eut ordre de conserver sa province avec les deux mêmes légions; on jugea qu'il suffisait de lui avoir prorogé ses pouvoirs l'année précédente.

XXVI. Les préteurs tirèrent ensuite au sort leur département. L. Apustius Fullo eut la juridiction de la ville; M. Acilius Glabrio celle des procès entre Romains et étrangers; Q. Fabius Butéo l'Espagne ultérieure; Q. Minucius Thermus la citérieure; C. Lélius la Sicile; Ti. Sempronius Longus la Sardaigne. Q. Fabius Butéo et Q. Minucius, qui étaient chargés des Espagnes, durent recevoir, au choix des consuls, chacun une des quatre légions enrôlées par ces magistrats, de plus, quatre mille hommes d'infanterie et trois cents chevaux fournis par les alliés et les peuples du nom latin. Ils eurent ordre aussi de partir au plus tôt pour leur département. La guerre d'Espagne éclata cinq ans après celle qui avait été terminée avec la guerre punique. Avant le départ des deux préteurs pour cette guerre toute nouvelle, puisque c'était la première fois que les Espagnols avaient pris les armes en leur propre nom, sans être soutenus par une armée ni commandés par un général de Carthage; avant même que les consuls sortissent de la ville, on leur recommanda d'expier, suivant l'usage, les prodiges dont on avait reçu la nouvelle. P. Villius, chevalier, qui se rendait dans la Sabine, avait été tué par la foudre ainsi que son cheval; le temple de la déesse Féronie, dans le territoire de Capène, avait été touché par le feu du ciel; près du temple de Junon Monéta, le fer de deux lances avait paru tout en feu; un loup était entré à Rome par la porte Esquiline, du côté le plus populeux de la ville, était descendu au forum, avait suivi la rue Étrusque et la rue Germalie, et était sorti par la porte Capène, presque sans blessures. En expiation de ces prodiges, on immola les grandes victimes.

XXVII. Pendant ce temps, Cn. Cornélius Len-

fecerat. Et forsitan obtinuissent consules, ni Q. Marcius Rex et C. Atinius Labeo, tribuni plebis, se intercessuros dixissent, ni prius ipsi ad plebem tulissent, vellent juberentne cum rege Philippo pacem esse. Ea rogatio in Capitolio ad plebem lata est. Omnes quinque et triginta tribus, uti rogatæ, jusserunt. Et quo magis pacem ratam esse in Macedonia vulgo lætarentur, tristis ex Hispania nuntius allatus effecit, vulgatæque litteræ, « C. Sempronium Tuditanum proconsulem in citeriore Hispania prælio victum; exercitum ejus fusum fugatumque, et multos illustres viros in acie cecidisse. Tuditanum, cum gravi vulnere relatum ex prælio, haud ita multo post exspirasse.» Consulibus ambobus Italia provincia cum his legionibus, quas superiores consules habuissent, decreta, et ut quatuor legiones novas scriberent; duas urbanas, duas, quæ quo senatus censuisset, mitterentur. Et T. Quinctius Flamininus cum duabus legionibus provinciam eodem exercitu obtinere jussus; imperium ei prorogatum satis jam ante videri esse.

XXVI. Prætores deinde provincias sortiti, L. Apustius Fullo urbanam jurisdictionem, M. Acilius Glabrio inter cives et peregrinos, Q. Fabius Buteo Hispaniam ulteriorem, Q. Minucius Thermus citeriorem, C. Lælius Siciliam, Ti. Sempronius Longus Sardiniam. Q. Fabio Buteoni et Q. Minucio, quibus Hispaniæ provinciæ evenerant, consules legiones singulas ex quatuor ab se scriptis, quas videretur, uti darent, decretum est; et socium ac nominis latini quaterna millia peditum, trecenos equites; iique primo quoque tempore in provincias ire jussi. Bellum in Hispania quinto post anno exortum est, quam simul cum punico bello fuerat finitum. Priusquam hi prætores ad bellum prope novum, quia tum primum suo nomine, sine ullo punico exercitu aut duce, ad arma ierant, proficiscerentur, aut ipsi consules ab urbe moverent, procurare, ut assolet, prodigia, quæ nuntiabantur, jussi. P. Villius eques romanus, in Sabinos proficiscens, fulmine ipse equusque exanimati fuerant: ædes Feroniæ in Capenate de cœlo tacta erat; ad Monetæ duarum hastarum spicula arserant; lupus, Esquilina porta ingressus, frequentissima parte urbis, quum in forum decucurrisset, Tusco vico atque inde Germalo, per portam Capenam prope intactus evaserat. Hæc prodigia majoribus hostiis sunt procurata.

XXVII. Iisdem diebus Cn. Cornelius Lentulus, qui

tulus, qui avait gouverné l'Espagne citérieure avant Sempronius Tuditanus, reçut les honneurs de l'ovation en vertu d'un sénatus-consulte. Il fit porter devant lui mille cinq cent quinze livres pesant d'or, vingt mille d'argent, et trente-quatre mille cinq cent cinquante deniers d'argent monnayé. L. Stertinius, qui revenait de l'Espagne ultérieure, ne chercha pas même à obtenir le triomphe; il se contenta de rapporter dans le trésor cinquante mille livres pesant d'argent, et avec le produit des dépouilles il fit construire deux arcs de triomphe dans le forum Boarium, devant le temple de la fortune et celui de la déesse Matuta Mater, et un troisième dans le grand cirque; sur ces arcs il plaça des statues dorées. Ces événements eurent lieu pendant la mauvaise saison. Quinctius avait alors ses quartiers d'hiver à Latia; accablé de demandes par les alliés, il accorda aux instances des Béotiens la liberté de ceux de leurs compatriotes qui avaient servi dans les troupes de Philippe. Ce qui détermina Quinctius à montrer tant de condescendance, ce n'était pas qu'il jugeât ces captifs dignes de pardon; mais comme le roi Antiochus commençait à devenir suspect, il fallait concilier aux Romains la faveur des cités grecques. Cependant à peine les prisonniers étaient-ils relâchés, qu'on s'aperçut qu'on n'avait rien gagné avec les Béotiens. Ce fut à Philippe qu'ils envoyèrent exprimer leur reconnaissance, comme si cette délivrance était une faveur accordée au roi lui-même par Quinctius et les Romains; et, dans leur première assemblée, ils nommèrent béotarque un certain Brachyllas, qui n'avait d'autre titre que d'avoir commandé les Béotiens au service de Philippe; ils rejetèrent Zeuxippe, Pisistrate et les autres partisans de l'alliance romaine. Ceux-ci en furent blessés pour le moment; ils conçurent même des craintes pour l'avenir. Si l'on agissait ainsi lorsque l'armée romaine était campée presque aux portes de la ville, qu'allaient-ils devenir, lorsque les Romains seraient partis pour l'Italie, que Philippe était là pour seconder ses partisans et se venger de ceux qui se seraient jetés dans le parti contraire.

XXVIII. Ils songèrent donc à profiter de la présence des troupes romaines pour se défaire de Brachyllas, chef de la faction macédonienne, et saisirent une occasion favorable. Un jour qu'il sortait d'un festin public et retournait ivre chez lui, escorté par de jeunes libertins, qui avaient été appelés à la fête pour divertir les nombreux convives, six hommes armés, dont trois étaient Italiens et trois Étoliens, l'entourèrent et le tuèrent. Ses compagnons prirent la fuite en criant au meurtre! Toute la ville fut bientôt sur pied; on courut de tous côtés avec des flambeaux; mais les assassins s'échappèrent par la porte la plus voisine. Dès le point du jour, à la voix du héraut, une foule nombreuse s'assembla au théâtre, comme si l'on était sur la trace du coupable. On accusait tout haut de ce meurtre les misérables qui avaient escorté Brachyllas; mais intérieurement, c'était Zeuxippe qu'on regardait comme l'auteur du crime. Pour le moment, on résolut de faire arrêter ceux qui s'étaient trouvés avec le béotarque, et de les appliquer à la question. Pendant qu'on

ante Sempronium Tuditanum citeriorem Hispaniam obtinuerat, ovans ex senatusconsulto urbem est ingressus. Tulit præ se auri mille et quingenta quindecim pondo, argenti viginti millia, signati denarium triginta quatuor millia, et quingentos. L. Stertinius ex ulteriore Hispania, ne tentata quidem triumphi spe, quinquaginta millia pondo argenti in ærarium intulit; et de manubiis duos fornices in foro Boario ante Fortunæ ædem et matris Matutæ, unum in maximo circo fecit; et his fornicibus signa aurata imposuit. Hæc per hiemem ferme acta. Hibernabat eo tempore Elatiæ T. Quinctius, a quo quum multa socii peterent, Bœoti petierunt impetraveruntque, ut hi, qui suæ gentis militassent apud Philippum, sibi restituerentur. Id a Quinctio facile impetratum; non quia satis dignos eos credebat, sed quia, Antiocho rege jam suspecto, favor conciliandus nomini romano apud civitates erat. Restitutis, confestim apparuit, quam nulla inita apud Bæotos gratia esset. Nam et ad Philippum legatos gratias agentes ei pro redditis hominibus, perinde atque ab ipso iis et non a Quinctio et Romanis id datum esset, miserunt: et comitiis proximis bœotarchen nullam aliam ob causam Brachyllam quemdam, quam quod præfectus Bœotorum apud regem militantium fuisset, fecerunt; præteritis Zeuxippo, et Pisistrato, aliisque, qui romanæ societatis auctores fuerant. Id ægre et in præsentia hi passi, et in futurum etiam metum ceperunt, quum ad portas prope sedente exercitu romano ea fierent, quidnam se futurum esset, profectis in Italiam Romanis; Philippo ex propinquo socios adjuvante, et infesto his, qui partis adversæ fuissent.

XXVIII. Dum romana arma in propinquo habebant, tollere Brachyllam, principem fautorum regis, statuerunt. Et tempore ad eam rem capto, quum in publico epulatus reverteretur domum temulentus, prosequentibus mollibus viris, qui joci causa convivio celebri interfuerant, ab sex armatis, quorum tres Italici, tres Ætolici erant, circumventus occiditur. Fuga comitum et quiritatio facta, et tumultus tota urbe discurrentium cum luminibus. Percussores proxima porta evaserunt. Luce prima concio frequens, velut ex ante indicto, aut voce præconis convocata in theatro erat. Palam ab suo comitatu et obscœnis illis viris fremebant interfectum; animis autem Zeuxippum auctorem destinabant cædis. In præsentia placuit comprehendi eos, qui simul fuissent, quæstionemque ex his haberi. Qui dum quæruntur, Zeuxippus et constanti animo avertendi ab se criminis causa in

était à leur recherche, Zeuxippe, pour détourner de lui tout soupçon, se présenta hardiment dans l'assemblée, et déclara qu'on avait tort d'attribuer cet odieux assassinat à des êtres si méprisables, et appuya son avis de raisons assez plausibles, pour faire croire à quelques-uns des assistants que, s'il eût été l'un des complices, il n'aurait jamais osé paraître devant le peuple et parler ainsi du crime sans y être provoqué. Les autres cependant ne doutèrent pas que l'impudence avec laquelle il allait au-devant de l'accusation n'était qu'un moyen de détourner le coup. Peu de temps après les innocents furent mis à la torture; comme ils connaissaient l'opinion générale, ils s'en emparèrent comme d'une preuve, et dénoncèrent Zeuxippe et Pisistrate, sans ajouter aucune raison pour expliquer comment ils pouvaient savoir quelque chose. Mais Zeuxippe s'enfuit à Tanagre pendant la nuit avec un certain Stratonidas; il obéissait aux craintes que lui inspirait sa conscience, plutôt que la dénonciation de ces hommes qui n'étaient pas ses complices. Pisistrate brava l'accusation et resta à Thèbes. Zeuxippe avait un esclave qui avait été l'agent principal de tout le complot; Pisistrate redoutait ses révélations; en voulant les prévenir, il poussa l'esclave à se faire délateur. En effet, il écrivit à Zeuxippe pour l'engager à se défaire de ce complice; « il ne le croyait pas, disait-il, aussi discret qu'il avait été résolu dans l'exécution. » Le messager chargé de cette lettre avait ordre de la remettre au plus tôt à Zeuxippe. N'ayant pu le voir, il la laissa entre les mains de cet esclave même, qu'il croyait le plus dévoué de tous à son maître, en ajoutant qu'elle était de Pisistrate et qu'elle contenait un avis de la plus grande importance pour Zeuxippe. L'esclave promit de la porter sur-le-champ; mais, alarmé des reproches de sa conscience, il l'ouvrit, et après l'avoir lue, il courut à Thèbes tout tremblant. Zeuxippe effrayé de la fuite de son esclave, se rendit à Anthédones, où il espérait trouver dans son exil une retraite plus sûre. Pisistrate, après avoir été soumis à la torture et fait quelques aveux, fut puni du dernier supplice.

XXIX. L'assassinat du béotarque inspira aux Thébains et à tous les Béotiens une haine furieuse contre les Romains; car ils ne doutaient plus de la complicité de Zeuxippe, un de leurs principaux citoyens. Mais ils n'avaient pour se révolter ni armée ni général. Au lieu de la guerre, ils firent le métier de brigands, qui y ressemble beaucoup, et se mirent à égorger les soldats romains, soit en les attirant chez eux comme des hôtes, soit en les surprenant dans leurs quartiers d'hiver, lorsque leurs affaires les obligeaient d'aller et de venir. Quelques-uns tombèrent en route dans des embuscades préparées par les Béotiens qui connaissaient le pays; d'autres furent détournés de leur chemin et entraînés par trahison dans des hôtelleries désertes où on les mit à mort. A la fin, la haine ne fut pas la seule cause de tous ces crimes; l'amour du gain en fit commettre aussi, car les soldats qui étaient en congé avaient presque toujours de l'argent dans leur ceinture pour trafiquer. Le nombre de ceux qui disparaissaient, d'abord peu considérable, s'accrut bientôt de jour en jour, et la Béotie entière devint un pays atroce, où le soldat craignait, plus que dans une terre ennemie,

concionem progressus, errare ait homines, qui tam atrocem cædem pertinere ad illos semiviros crederent; multaque in eam partem probabiliter argumentatur, quibus fidem apud quosdam fecit, nunquam, si sibi conscius esset, oblaturum se multitudini, mentionemve ejus cædis, nullo lacessente, facturum fuisse. Alii non dubitare, impudenter obviam eundo crimini suspicionem averti. Torti post paulo insontes, quum scirent ipsi nihil, opinione omnium pro indicio usi, Zeuxippum et Pisistratum nominaverunt; nullo adjecto, cur scire quicquam viderentur, argumento. Zeuxippus tamen cum Stratonida quodam nocte perfugit Tanagram, suam magis conscientiam, quam indicium hominum nullius rei consciorum, metuens. Pisistratus, spretis indicibus, Thebis mansit. Servus erat Zeuxippo, totius internuntius et minister rei; quem indicem Pisistratus timens, eo ipso timore ad indicium protraxit. Litteras ad Zeuxippum mittit, « servum conscium tolleret. Non tam idoneum ad celandam rem eum videri sibi, quam ad agendam fuerit. » Has qui tulit litteras, jussus Zeuxippo dare quam primum. His, quia non statim conveniendi ejus copia fuit, ipsi illi servo, quem ex omnibus domino fidissimum credebat, tradit; et adjicit, a Pisistrato de re magnopere pertinente ad Zeuxippum esse. Conscientia ictus, quum extemplo traditurum eas affirmasset, aperit, perlectisque litteris, pavidus Thebas refugit, et ad magistratus indicium defert. Et Zeuxippus quidem, fuga servi motus, Anthedonem, tutiorem exsilio locum ratus, concessit; de Pisistrato aliisque quæstiones tormentis habitæ, et sumptum supplicium est.

XXIX. Efferavit ea cædes Thebanos Bœotosque omnes ad exsecrabile odium Romanorum; credentes, non sine consilio imperatoris romani Zeuxippum principem gentis id facinus conscisse. Ad rebellandum neque vires, neque ducem habebant. Proximum bello quod erat, in latrocinium versi, alios in hospitiis, alios vagos per hiberna milites, ad varios commeantes usus, excipiebant. Quidam in ipsis itineribus, ad notas latebras ab insidiantibus, pars in deserta per fraudem deversoria deducti opprimebantur. Postremo non tantum ab odio, sed etiam aviditate prædæ, facinora fiebant; quia, negotiandi ferme causa argentum in zonis habentes, in commeatibus erant. Quum primo pauci, deinde in dies plures desiderarentur, infamis esse Bœotia omnis cœpit; et timidius, quam in hostico, egredi castris miles. Tum Quinctius legatos ad

de s'aventurer hors du camp. Quinctius envoya alors de ville en ville des ambassadeurs se plaindre de ces brigandages. Plusieurs fantassins avaient été trouvés sur les bords du lac Copaïs; on avait tiré et amené hors de la vase de l'eau leurs cadavres qui avaient été attachés à de grosses pierres ou à des amphores, pour que le poids les entraînât au fond. Un grand nombre de crimes avaient eu lieu près d'Acréphie et de Coronée. Quinctius exigea d'abord qu'on lui livrât les coupables, et que pour les cinq cents soldats qui avaient disparu, car il y en avait tout autant, les Béotiens payassent cinq cents talents. On ne lui accorda aucune de ces deux réparations, et les villes se contentèrent de répondre pour leur justification que leurs magistrats n'avaient point pris part à ces excès. Il fit partir alors pour Athènes et pour l'Achaïe des ambassadeurs chargés de déclarer aux alliés qu'il allait entreprendre contre les Béotiens une guerre légitime et sainte, envoya une partie de son armée contre Acréphie sous les ordres de P. Claudius, et investit Coronée avec le reste. Ces deux divisions ravagèrent la campagne avant de quitter Élatie pour suivre des directions différentes. Les Béotiens, effrayés de ces désastres, devant lesquels tout tremblait et fuyait, demandèrent à traiter; leurs députés n'ayant pas été reçus au camp romain, les Achéens et les Athéniens vinrent intercéder pour eux. Les prières des Achéens eurent plus de poids; ils avaient décidé que s'ils n'obtenaient pas la paix pour les Béotiens, ils se joindraient à eux pour faire la guerre aux Romains. Ils ménagèrent même aux Béotiens la faveur d'une audience et d'un entretien avec Quinctius. Le général leur intima l'ordre de livrer les coupables et de payer à titre d'amende trente talents; puis il leur accorda la paix et leva le siége.

XXX. Peu de jours après arrivèrent les dix commissaires romains; après s'être concerté avec eux, Quinctius dicta à Philippe les conditions suivantes: « Toutes les cités grecques d'Europe et d'Asie jouiraient de leur liberté et de leurs lois. Philippe retirerait ses garnisons de celles qui avaient été en sa puissance, et notamment en Asie, d'Eurome, de Pédases, de Bargylies, d'Iassus, de Myrène, d'Abydos, de Thasos et de Perinthe; car on voulait qu'elles fussent libres aussi. Quant à la liberté de Ciane, Quinctius écrivait au roi de Bithynie, Prusias, ce que le sénat et les dix commissaires avaient décidé. Philippe rendrait aux Romains les prisonniers et les transfuges; il livrerait tous ses vaisseaux pontés et de plus un navire royal, dont on ne pouvait presque se servir à cause de ses dimensions, et qui ne marchait qu'à l'aide de seize rangs de rames. Il n'aurait pas plus de cinq mille hommes sous les armes, et ne garderait pas un seul éléphant; il ne pourrait faire la guerre hors de la Macédoine sans l'autorisation du sénat. Il paierait au peuple romain mille talents, dont une moitié comptant, et l'autre en sommes annuelles pendant dix ans.» Valérius d'Antium prétend que la contribution fut de quatre mille livres pesant d'argent pendant dix ans, et qu'on en exigea trente-quatre mille deux cent vingt comptant. Il dit encore qu'une clause formelle défendait à Philippe d'attaquer le nouveau roi de Pergame, Eumène,

querendum de latrociniis per civitates mittit. Plurimæ cædes circa Copaidem paludem inventæ; ibi ex limo eruta extractaque ex stagno cadavera, saxis aut amphoris, ut pondere traherentur in profondum, annexa. Multa facinora Acræphiæ et Coronæ facta inveniebantur. Quinctius primo noxios tradi sibi jussit, et pro quingentis militibus (tot enim intercepti erant) quingenta talenta Bœotos conferre. Quorum neutrum quum fieret, verbis tantum civitates excusarent, nihil publico consilio factum esse; missis Athenas et in Achaiam legatis, qui testarentur socios, justo pioque bello se persecuturum Bœotos, et cum parte copiarum Ap. Claudio Acræphiam ire jusso, ipse cum parte Coroneam circumsidit; evastatis prius agris, qua ab Elatia duo diversa agmina iere. Hac perculsi clade Bœoti, quum omnia terrore ac fuga completa essent, legatos mittunt. Qui quum in castra non admitterentur, Achæi Athenienses que supervenerunt. Plus auctoritatis Achæi habuerunt, deprecantes; quia, ni impetrassent pacem Bœotis, bellum simul gerere decreverant. Per Achæos et Bœotis copia adeundi alloquendique Romanum acta est, jussisque tradere noxios, et mulctæ nomine triginta talenta conferre, pax data, et ab oppugnatione recessum.

XXX. Post paucos dies decem legati ab Roma venerunt, quorum ex consilio pax data Philippo in has leges est; « ut omnes Græcorum civitates, quæ in Europa, quæque in Asia essent, libertatem ac suas leges haberent. Quæ earum sub ditione Philippi fuissent, præsidia ex his Philippus deduceret, vacuasque traderet Romanis ante Isthmiorum tempus. Deduceret et ex his, quæ in Asia essent, Euromo, Pedasisque, et Bargyliis, et Iasso, et Myrina, et Abydo, et Thaso, et Perintho; eas quoque enim placere liberas esse. De Cianorum libertate, Quinctium Prusiæ Bithynorum regi scribere, quid senatui et decem legatis placuisset. Captivos transfugasque reddere Philippum Romanis, et naves omnes tectas tradere, præter quinque et regiam unam inhabilis prope magnitudinis, quam sexdecim versus remorum agebant. Ne plus quinque millia armatorum haberet, neve elephantum ullum. Bellum extra Macedoniæ fines ne injussu senatus gereret. Mille talentum daret populo romano; dimidium præsens, dimidium pensionibus decem annorum. » Valerius Antias, quaternum millium pondo argenti vectigal in decem annos impositum regi tradit; Claudius in annos triginta quaterna millia pondo, et ducenta, præsens viginti millia pondo. Idem nominatim adjectum scribit, ne

fils d'Attale. Des otages furent remis comme garants du traité; dans le nombre était Démétrius, fils de Philippe. Valérius ajoute qu'Attale reçut en don, malgré son absence, l'île d'Égine et les éléphants; les Rhodiens, Stratonicée de Carie et les autres villes que Philippe avait possédées; les Athéniens, les îles de Paros, Imbros, Délos et Scyros.

XXXI. Toutes les cités grecques approuvèrent ce traité; les Étoliens seuls murmurèrent secrètement contre la décision des dix commissaires : « C'était, disaient-ils, une lettre morte décorée d'une vaine apparence de liberté. Pourquoi en effet les Romains s'adjugeaient-ils certaines villes sans les nommer, et en nommaient-ils d'autres, qu'ils faisaient mettre en liberté sans qu'on les leur livrât? N'était-ce pas pour assurer l'indépendance des cités asiatiques, dont l'éloignement faisait toute la sûreté, mais en même temps pour éviter qu'on ne leur enlevât, s'ils les nommaient, les cités de la Grèce, telles que Corinthe, Chalcis, Orée, Érétrie, Démétriade.» Ces accusations n'étaient pas tout à fait sans fondement; on ne savait rien de positif sur Corinthe, Chalcis et Démétriade. Le sénatus-consulte qui avait créé la commission partie de Rome déclarait bien libres toutes les autres cités de Grèce et d'Asie, mais le sort de ces trois villes devait être fixé par les commissaires suivant les circonstances et les intérêts de la république; on s'en remettait à leur bonne foi. Il y avait le roi Antiochus dont l'intention était de passer en Europe, aussitôt que ses affaires le lui permettraient; on n'en doutait pas, et on ne voulait pas laisser à sa disposition des places [illegible] si fort à sa convenance. D'Élatie Quinctius se rendit avec les dix commissaires à Anticyre, puis à Corinthe : c'était là qu'il devait conférer avec eux. Il répétait souvent : « Qu'il fallait affranchir la Grèce tout entière, si on voulait rabattre l'insolence des Étoliens, rendre le nom romain aussi cher que respectable à toutes les nations, et faire croire que c'était pour assurer la liberté de la Grèce, et non pour dépouiller Philippe de la suprématie au profit de Rome, qu'on avait passé la mer. » Les commissaires ne faisaient aucune objection contre l'affranchissement des cités grecques. Mais « il était plus sûr pour elles, disaient-ils, de rester quelque temps sous la protection des Romains que d'avoir Antiochus pour maître au lieu de Philippe. » On finit par décider que Corinthe serait rendue aux Achéens, mais qu'une garnison romaine occuperait l'Acrocorinthe; que Chalcis et Démétriade seraient gardées par les Romains jusqu'à ce qu'on n'eût plus rien à craindre d'Antiochus.

XXXII. L'époque fixée pour les jeux Isthmiques approchait; cette solennité attirait ordinairement une grande foule, tant à cause de la passion naturelle des Grecs pour ces luttes où tous les genres de talent, de force et d'agilité, venaient se produire, que grâce à la situation avantageuse de Corinthe, qui, baignée par deux mers différentes, pouvait être abordée de tous les points de la Grèce. En cette occasion la curiosité générale était plus vive-

cum Eumene, Attali filio (novus is tum rex erat) bellum gereret. In hæc obsides accepti, inter quos Demetrius Philippi filius. Adjicit Valerius Antias, Attalo absenti Æginam insulam elephantosque dono datos, et Rhodiis Stratoniceam Cariæque alias urbes, quas Philippus tenuisset; Atheniensibus insulas datas, Parum, Imbrum, Delum, Scyrum.

XXXI. Omnibus Græciæ civitatibus hanc pacem approbantibus, soli Ætoli decretum decem legatorum clam mussantes carpebant : « litteras inanes vana specie libertatis adumbratas esse. Cur enim alias Romanis tradi urbes, nec nominari eas, alias nominari, et sine traditione juberi liberas esse? nisi quod, quæ in Asia sint, liberentur, longinquitate ipsa tutiores; quæ in Græcia sint, ne nominatæ quidem intercipiantur, Corinthus, et Chalcis, et Oreum, cum Eretria et Demetriade. » Nec tota ex vano criminatio erat. Dubitabatur enim de Corintho, et Chalcide, et Demetriade, quia in senatusconsulto, quo missi decem legati ab urbe erant, ceteræ Græciæ atque Asiæ urbes haud dubie liberabantur; de his tribus urbibus legati, quod tempora reipublicæ postulassent, id e republica fideque sua facere ac statuere jussi erant. Antiochus rex erat, quem transgressurum in Europam, quum primum ei vires suæ satis placuissent, non dubitabant; ei tam opportunas ad occupandum patere urbes nolebant. Ab Elatia profectus Quinctius Anticyram cum decem legatis, inde Corinthum trajecit. Ibi consilia de libertate Græciæ dies prope totos in concilio decem legatorum tractabantur. Identidem Quinctius, « liberandam omnem Græciam, si Ætolorum linguas retundere, si veram caritatem, majestatem, apud omnes nominis romani vellent esse : si fidem facere, ad liberandam Græciam, non ad transferendum a Philippo ad se imperium, sese mare trajecisse. » Nihil contra ea de libertate urbium alii dicebant. Ceterum « ipsis tutius esse, manere paulisper sub tutela præsidii romani, quam pro Philippo Antiochum dominum accipi. » Postremo ita decretum est : « Corinthus redderetur Achæis, ut in Acrocorintho tamen præsidium esset; Chalcidem ac Demetriadem retineri, donec cura de Antiocho decessisset.

XXXII. Isthmiorum statum ludicrum aderat; semper quidem et alias frequens, quum propter spectaculi studium insitum genti, quo certamina omnis generis artium, viriumque, et pernicitatis visuntur; tum quia propter opportunitatem loci, per duo diversa maria omnium rerum usus ministrantis, humano generi concilium, Asiæ Græciæque is mercatus erat. Tum vero non ad solitos modo usus undique convenerant, sed exspectatione



ment excitée par l'attente du sort qu'on réservait à la Grèce et à chaque peuple en particulier; c'était là non-seulement la préoccupation de tous les esprits, mais le sujet de tous les entretiens. Les Romains assistèrent au spectacle. Suivant l'usage, le héraut s'avança avec le musicien au milieu de l'arène, où il annonce ordinairement l'ouverture des jeux par un chant solennel; il fit imposer silence à l'assemblée par le son de la trompette, et s'écria : « Le sénat romain et le général T. Quinctius, vainqueur du roi Philippe et des Macédoniens, rendent la jouissance de leur liberté, de leurs franchises et de leurs lois, aux Corinthiens, aux Phocidiens, aux Locriens, à l'île d'Eubée, aux Magnètes, aux Thessaliens, aux Perrhèbes et aux Achéens Phthiotes. » Cette énumération comprenait tous les peuples qui avaient été sous la domination de Philippe. Quand le héraut eut terminé, l'assemblée faillit succomber sous l'excès de sa joie. On n'était pas sûr d'avoir bien entendu; on se regardait l'un l'autre avec un air d'étonnement, comme si l'on était dans les vaines illusions d'un songe; chacun osait à peine, pour ce qui le concernait, en croire ses propres oreilles et interrogeait ses voisins. On rappela le héraut, qui avait proclamé la liberté de la Grèce, on voulait entendre une seconde fois, on voulait surtout le voir : il renouvela sa proclamation. Alors la multitude, ne pouvant plus douter de son bonheur, fit éclater sa joie par des cris et des applaudissements tant de fois répétés, qu'il était aisé de comprendre que le plus cher de tous les biens pour elle était la liberté. Les jeux furent ensuite célébrés à la hâte; les esprits et les yeux étaient ailleurs qu'au spectacle. Tant il est vrai qu'un seul sentiment préoccupait tous les cœurs et les rendait étrangers aux autres plaisirs.

XXXIII. Le spectacle fini, chacun courut auprès du général romain; l'empressement de cette foule qui se précipitait vers un seul homme, pour l'aborder, pour toucher sa main, pour lui jeter des couronnes et de fleurs et de rubans, pensa mettre sa vie en danger. Heureusement il avait environ trente-trois ans; la vigueur de l'âge, jointe à l'ivresse d'une gloire si éclatante lui donna la force de résister à la foule. L'enthousiasme ne se borna point aux démonstrations du moment; il se manifesta plusieurs jours de suite par les sentiments et les expressions de reconnaissance de tous les Grecs : « Il y avait donc sur la terre, disaient-ils, une nation qui combattait à ses dépens, à ses risques et périls pour la liberté des autres; qui, non contente de rendre ce service à des voisins plus ou moins éloignés, ou à des peuples situés sur le même continent qu'elle, traversait les mers pour faire disparaître du monde entier toute domination tyrannique, et pour établir en tous lieux l'empire absolu du droit, de la justice, et des lois. Un seul mot de la bouche d'un héraut avait rendu la liberté à toutes les villes de la Grèce et de l'Asie. Pour concevoir cette pensée, il fallait un grand cœur; pour la faire réussir, un courage et un bonheur plus grands encore. »

XXXIV. Aussitôt après, Quinctius et les dix commissaires donnèrent audience aux envoyés des rois, des peuples et des républiques. Ceux d'An-

erecti, qui deinde status futurus Græciæ, quæ sua fortuna esset; alii alia non taciti solum opinabantur, sed sermonibus etiam serebant. Romanos victores vix cuiquam persuadebatur Græcia omni cessuros. Ad spectaculum consederant; et præco cum tubicine, ut mos est, in mediam arenam, unde sollenni carmine ludicrum indici solet, processit, et, tuba silentio facto, ita pronuntiat : « Senatus romanus et T. Quinctius imperator, Philippo rege Macedonibusque devictis, liberos, immunes, suis legibus esse jubet Corinthios, Phocenses, Locrensesque omnes, et insulam Eubœam, et Magnetas, Thessalos, Perræbos, Achæos Phthiotas. » Percensuerat omnes gentes, quæ sub ditione Philippi regis fuerant. Audita voce præconis, majus gaudium fuit, quam quod universum homines acciperent. Vix satis credere se quisque audisse; et alii alios intueri, mirabundi velut ad somnii vanam speciem; quod ad quemque pertineret, suarum aurium fidei minimum credentes, proximos interrogabant. Revocatus præco, quum unusquisque non audire modo, sed videre libertatis suæ nuntium averet, iterum pronuntiavit eadem. Tum ab certo jam gaudio tantus cum clamore plausus est ortus, totiesque repetitus, ut facile appareret, nihil omnium bonorum multitudini gratius, quam libertatem esse. Ludicrum deinde ita raptim peractum est, ut nullius nec animi, nec oculi spectaculo intenti essent. Adeo unum gaudium præoccupaverat omnium aliarum sensum voluptatum.

XXXIII. Ludis vero dimissis, cursu prope omnes tendere ad imperatorem romanum; ut, ruente turba in unum, adire, contingere dextram cupientium, coronas lemniscosque jacientium, haud procul periculo fuerit. Sed erat trium ferme et triginta annorum; et quum robur juventæ, tum gaudium ex tam insigni gloriæ fructu, vires suppeditabat. Nec præsens omnium modo effusa lætitia est; sed per multos dies gratis et cogitationibus, et sermonibus revocata : « Esse aliquam in terris gentem, quæ sua impensa, suo labore ac periculo bella gerat pro libertate aliorum; nec hoc finitimis, aut propinquæ vicinitatis hominibus, aut terris continenti junctis præstet; maria trajiciat, ne quod toto orbe terrarum injustum imperium sit, et ubique jus, fas, lex potentissima sint. Una voce præconis liberatas omnes Græciæ atque Asiæ urbes. Hoc spe concipere, audacis animi fuisse : ad effectum adducere, et virtutis et fortunæ ingentis.

XXXIV. Secundum Isthmia Quinctius et decem legati



tiochus furent reçus les premiers de tous. Ils tinrent à peu près le même langage qu'ils avaient tenu à Rome, et n'inspirèrent pas plus de confiance. On leur signifia, non plus avec des détours, comme on l'avait fait auparavant, alors que la querelle avec Philippe n'était pas décidée, mais en termes clairs et positifs, qu'Antiochus eût à évacuer les villes d'Asie, qui avaient appartenu à Philippe ou à Ptolémée, et à respecter les cités libres et principalement toutes les cités grecques. Avant tout on lui défendit de passer en Europe ou d'y envoyer des troupes. Lorsqu'on eut congédié ces ambassadeurs, on réunit les députés des peuples et des républiques, et on arrangea d'autant plus promptement leurs affaires, qu'on se bornait à lire les décisions prises par les dix commissaires sur chaque état en particulier. Les Orestins, peuple de la Macédoine, qui avaient été les premiers à abandonner le roi, furent rendus à l'indépendance. Les Magnètes, les Perrhèbes et les Dolopes furent également déclarés libres. Les Thessaliens obtinrent, outre leur liberté, le territoire des Achéens Phthiotes, excepté Thèbes de Phthiotide et Pharsale. Les Étoliens réclamaient, aux termes du traité, la restitution de Pharsale et de Leucade; on renvoya cette affaire au sénat; mais on leur adjugea, en vertu des décisions prises, la Phocide, la Locride et les territoires qui y avaient été réunis auparavant. Corinthe, la Triphylie et la ville d'Hérée, située aussi dans le Péloponèse furent rendues aux Achéens. Les dix commissaires voulaient donner Orée et Érétrée au roi Eumène, fils d'Attale; Quinctius ne partagea pas leur avis; et l'affaire fut soumise à l'arbitrage du sénat, qui accorda la liberté à ces deux villes ainsi qu'à celle de Caryste. Pleuratus reçut la Lychnide et la Parthénie, contrées illyriennes, qui avaient obéi à Philippe. On maintint Amynander dans la possession des places fortes qu'il avait enlevées à Philippe pendant la guerre.

XXXV. L'assemblée ayant été congédiée, les dix commissaires se partagèrent le soin d'affranchir tous ces pays, et partirent chacun pour les villes de leur ressort : P. Lentulus, pour Bargylies; L. Stertinius, pour Héphestie, Thasos et les cités de la Thrace. P. Villius se rendit avec Q. Térentius à la cour d'Antiochus; Cn. Cornélius auprès de Philippe, qu'il trouva à Tempé en Thessalie. Cornélius, après avoir réglé avec ce prince les affaires peu importantes, lui demanda s'il était disposé à écouter un conseil non-seulement utile, mais salutaire. Philippe répondit qu'il lui serait fort reconnaissant de tout ce que le commissaire romain pourrait lui dire dans son intérêt. Cornélius le pressa vivement d'envoyer à Rome, puisqu'il avait obtenu la paix, une ambassade chargée de solliciter l'alliance et l'amitié du peuple romain; qu'il éviterait ainsi, dans le cas où Antiochus ferait quelque mouvement, l'apparence d'avoir voulu temporiser et attendre une occasion favorable pour recommencer la guerre. Philippe promit d'envoyer sur-le-champ une ambassade. Cornélius se rendit alors aux Thermopyles, où se tient ordinairement, à une époque déterminée, l'assemblée générale nommée Pylaïque. Il engagea avec force les Étoliens à rester fidèlement attachés au

legationes regum, gentium, civitatumque audivere. Primi omnium regis Antiochi vocati legati sunt. His eadem fere, quæ Romæ egerant, verba sine fide rerum jactantibus, nihil jam perplexe, ut ante, quum dubiæ res incolumi Philippo erant, sed aperte denuntiatum, ut excederet Asiæ urbibus, quæ aut Philippi, aut Ptolemæi regum fuissent; abstineret liberis civitatibus, nec unquam lacesseret armis; et in pace et in libertate esse debere omnes ubique Græcas urbes. Ante omnia denuntiatum, ne in Europam aut ipse transiret, aut copias trajiceret. Dimissis regis legatis, conventus gentium civitatumque est haberi cœptus; eoque maturius peragebatur, quod decreto decem legatorum civitates nominatim pronuntiabantur. Orestinis (Macedonum ea gens est), quod primi ab rege defecissent, suæ leges redditæ. Magnetes, et Perrhæbi, et Dolopes quoque liberi pronuntiati. Thessalorum genti, præter libertatem concessam, Achæi Phthiotæ dati, Thebis Phthioticis et Pharsalo excepta. Ætolos de Pharsalo et Leucade postulantes, ut ex fœdere sibi restituerentur, ad senatum rejecerunt. Phocenses Locrensesque, sicut ante fuerant, adjecta decreti auctoritate, his contribuerunt. Corinthus, et Triphylia, et Heræa (Peloponnesi et ipsa urbs est) reddita Achæis. Oreum et Eretriam decem legati Eumeni regi, Attali filio, dabant. Dissentiente Quinctio, ea una res in arbitrium senatus rejecta est; senatus libertatem his civitatibus dedit, Carystho adjecta. Pleurato Lychnidus et Parthini dati: Illyriorum utraque gens sub ditione Philippi fuerat. Amynandrum tenere jusserunt castella, quæ per belli tempus Philippo capta ademisset.

XXXV. Dimisso conventu, decem legati, partiti munia inter se, ad liberandas suæ quisque regionis civitates discesserunt; P. Lentulus Bargylias, L. Stertinius Hephæstiam et Thasum et Thraciæ urbes, P. Villius et L. Terentius ad regem Antiochum, Cn. Cornelius ad Philippum. Qui, de minoribus rebus editis mandatis, percunctatus, si consilium non utile solum, sed etiam salutare, admittere auribus posset, quum rex gratias quoque se acturum diceret, si quid, quod in rem suam esset, expromeret, magnopere ei suasit, quoniam pacem impetrasset, ad societatem amicitiamque petendam mitteret Romam legatos; ne, si quid Antiochus moveret, exspectasse, et temporum opportunitates captasse ad rebellandum, videri posset. Qui quum se missurum extemplo legatos respondisset; Cornelius Thermopylas, ubi frequens



parti des Romains. Dans leur réponse, quelques-uns des chefs de la nation se plaignirent que les dispositions des Romains à leur égard ne fussent plus, après la victoire, aussi bienveillantes qu'elles l'avaient été pendant la guerre. D'autres firent entendre des reproches et des inculpations plus passionnées : « Non-seulement, disaient-ils, les Romains n'auraient pas vaincu Philippe sans les Étoliens; mais ils n'auraient pas même pu passer en Grèce. » Cornélius, pour éviter une altercation, ne voulut pas répliquer : il se contenta de dire, que les Étoliens obtiendraient toute satisfaction, s'ils envoyaient une ambassade à Rome. On suivit son conseil et on décréta cet envoi. Ainsi fut terminée la guerre de Macédoine.

XXXVI. Pendant que la Grèce, la Macédoine et l'Asie étaient le théâtre de ces événements, une conspiration d'esclaves pensa mettre l'Étrurie en feu. Le soin de rechercher et de punir les coupables fut confié au préteur M. Acilius, qui était chargé de juger les procès entre les Romains et les étrangers. Il partit avec une des deux légions urbaines, trouva les esclaves en armes, leur livra bataille, les vainquit, en tua un grand nombre et leur fit beaucoup de prisonniers. Les chefs de la conspiration furent battus de verges et mis en croix; les autres furent rendus à leurs maîtres. Les consuls se mirent en route pour leurs départements. Marcellus entra sur le territoire des Boïens; la fatigue d'une journée tout entière de marche ayant épuisé ses soldats, il s'occupait d'établir son camp sur une éminence, lorsque Corolamus, roi des Boïens, vint l'attaquer à la tête de forces nombreuses, et lui tua près de trois mille hommes. Parmi les personnages de distinction qui perdirent la vie dans cette surprise, étaient les préfets des alliés T. Sempronius Gracchus et M. Julius Silanus, ainsi que les tribuns militaires, M. Ogulnius et P. Claudius, de la seconde légion. Cependant les Romains continuèrent les fortifications de leur camp et le défendirent vigoureusement, malgré les efforts de l'ennemi que son succès avait animé. Le consul resta quelques jours enfermé dans ses lignes pour soigner ses blessés et donner à ses soldats le temps de se remettre de leur frayeur. Les Boïens, qui ne savent point supporter les ennuis de l'attente, se dispersèrent dans leurs forts et leurs bourgades. Marcellus, traversant alors le Pô, conduisit ses légions sur le territoire de Côme, où campaient les Insubres, qui avaient soulevé les habitants du pays. Fiers du succès récent des Boïens, ils l'attaquèrent au milieu même de sa marche, et leur premier choc fut si vigoureux que les premiers rangs furent ébranlés. Marcellus, qui s'en aperçut, craignit que ce mouvement n'entraînât une déroute; il fit soutenir les siens par une cohorte de Marses, et lança contre les Insubres toute la cavalerie latine. Deux charges de ces escadrons suffirent pour arrêter l'élan furieux de l'ennemi. Le reste de l'armée romaine reprit courage, cessa d'abord de reculer, puis revint au combat avec vigueur. Les Gaulois ne tinrent pas longtemps; ils tournèrent le dos et s'enfuirent en désordre. Ils perdirent

Græciæ statis diebus esse solet conventus (Pylaicum appellant), venit; Ætolos præcipue monuit, ut constanter et fideliter in amicitia populi romani permanerent. Ætolorum principes alii leniter questi sunt, quod non idem erga suam gentem Romanorum animus esset post victoriam, qui in bello fuisset; alii ferocius incusarunt, exprobraruntque, « Non modo vinci sine Ætolis Philippum, sed ne transire quidem in Græciam Romanos potuisse. » Adversus ea respondere, ne in altercationem excederet res, quum supersedisset Romanus; « omnia eos æqua impetraturos, si Romam misissent, » dixit. Itaque ex auctoritate ejus decreti legati sunt. Hunc finem bellum cum Philippo habuit.

XXXVI. Quum hæc in Græcia, Macedoniaque, et Asia gererentur, Etruriam infestam prope conjuratio servorum fecit. Ad quærendam opprimendamque eam M'. Acilius prætor, cui inter cives peregrinosque jurisdictio obtigerat, cum una ex duabus legione urbana est missus. Alios jam congregatos pugnando vicit; ex his multi occisi, multi capti; alios verberatos crucibus affixit, qui principes conjurationis fuerant; alios dominis restituit. Consules in provincias profecti sunt. Marcellum Boiorum ingressum fines, fatigato per diem totum milite via facienda, castra in tumulo quodam ponentem, Corolamus quidam, regulus Boiorum, cum magna manu adortus, ad tria millia hominum occidit; et illustres viri aliquot in illo tumultuario prœlio ceciderunt, inter quos præfecti socium, T. Sempronius Gracchus et M. Junius Silanus; et tribuni militum de legione secunda, M. Ogulnius et P. Claudius. Castra tamen ab Romanis impigre permunita retentaque, quum hostes prospera pugna elati nequicquam oppugnassent. Stativis deinde iisdem per dies aliquot sese tenuit, dum et saucios curaret, et ex tanto terrore animos militum reficeret. Boii, ut est gens minime ad moræ tædium ferendum patiens, in castella sua vicosque passim dilapsi sunt. Marcellus, Pado confestim trajecto, in agrum Comensem, ubi Insubres, Comensibus ad arma excitis, castra habebant, legiones ducit. Galli feroces Boiorum ante dies paucos pugna in ipso itinere prœlium committunt; et primo adeo acriter invaserunt, ut antesignanos impulerint. Quod ubi Marcellus animadvertit, veritus ne moti semel pellerentur, cohortem Marsorum quum opposuisset, equitum Latinorum omnes turmas in hostem emisit. Quorum quum primus secundusque impetus retudisset inferentem se ferociter hostem, confirmata et reliqua acies romana restitit primo, deinde signa acriter intulit. Nec ultra sustinuerunt certamen Galli, quin terga verterent, atque effuse fugerent. In eo prœlio supra quadraginta millia hominum cæsa, Valerius Antias scribit; et quingenta



dans cette action, si l'on en croit Valérius d'Antium, plus de quarante mille hommes, cinq cent sept étendards militaires, quatre cent trente-deux chariots, et un grand nombre de colliers d'or, dont un surtout, remarquable par son poids, et qui fut, suivant l'historien Claudius, offert à Jupiter et placé dans son temple au Capitole. Le camp des Gaulois fut pris le jour même et livré au pillage; la ville de Côme ne fut emportée que quelques jours après. Vingt-huit places fortes se rendirent ensuite au consul. Un point sur lequel les historiens ne sont pas non plus d'accord, c'est de savoir si le consul marcha d'abord contre les Boïens ou contre les Insubres, et s'il répara sa défaite par la victoire de Côme, ou si l'éclat de ce succès fut terni par l'échec qu'il essuya chez les Boïens.

XXXVII. Marcellus venait d'éprouver ces alternatives de revers et de succès, lorsque l'autre consul, L. Furius Purpuréo, pénétra chez les Boïens par la tribu Sapinie. Il approchait du fort Mutile; mais craignant d'être enveloppé à la fois par les Boïens et les Ligures, il retourna sur ses pas et fit un grand détour par la plaine, où il ne courait aucun danger, pour rejoindre son collègue. Les deux armées réunies parcoururent d'abord et dévastèrent le territoire des Boïens jusqu'à Felsine : cette ville, ainsi que les autres places fortes et presque tous les Boïens se soumirent, à l'exception de la jeunesse, qui avait pris les armes pour faire du butin et qui, en ce moment, était retirée dans des forêts impénétrables. Les consuls passèrent ensuite chez les Ligures. Les Boïens crurent que l'armée romaine marcherait avec peu de précautions, les croyant éloignés, et qu'ils pourraient la surprendre; ils la suivirent par des défilés couverts. N'ayant pu l'atteindre, ils traversèrent brusquement le Pô sur des barques, ravagèrent le territoire de Levès et de Libues, puis se retirèrent; mais, arrivés aux frontières de la Ligurie avec toutes les dépouilles de la campagne, ils rencontrèrent les Romains. On en vint aux mains avec plus de vivacité et plus d'acharnement que si l'on se fût préparé à un combat et qu'on eût choisi le temps et le lieu convenables. Cette action montra jusqu'à quel point la colère peut aiguillonner la valeur. Les Romains étaient plus avides de sang que de victoire; ils combattirent avec tant de fureur qu'à peine resta-t-il un seul de leurs ennemis pour porter à ses concitoyens la nouvelle de ce désastre. Quand on reçut à Rome les lettres des consuls qui faisaient part de ce succès, on décréta trois jours de supplications. Peu de temps après, Marcellus revint à Rome, et les sénateurs lui décernèrent unanimement le triomphe. Il triompha, pendant sa magistrature, des Insubres et des habitants de Côme, laissant à son collègue l'espoir d'obtenir le triomphe sur les Boïens; car c'était Furius qui les avait vaincus; lui-même avait, à proprement parler, éprouvé un échec dans ce pays. On vit à cette pompe une grande quantité de dépouilles ennemies traînées sur des chariots pris aux Gaulois, un grand nombre d'enseignes militaires, trois cent vingt mille livres pesant d'airain, et deux cent trente-quatre mille d'argent monnayé avec l'empreinte du char à deux chevaux. Chaque fantassin reçut huit cents as de gratification; chaque cavalier et chaque centurion en eût trois fois autant.

septem signa militaria capta, et carpenta quadringenta triginta duo, et aureos torques multos, ex quibus unum magni ponderis Claudius in Capitolio Jovi donum in æde positum scribit. Castra eo die Gallorum expugnata direptaque; et Comum oppidum intra dies paucos captum. Castella inde duodetriginta ad consulem defecerunt. Id quoque inter scriptores ambigitur, utrum in Boios prius, an Insubres, consul exercitum induxerit, adversamque prospera pugna obliteraverit; an victoria, ad Comum parta, deformata clade, in Boiis accepta, sit.

XXXVII. Sub hæc tam varia fortuna gesta, L. Furius Purpureo alter consul per tribum Sapiniam in Boios venit. Jam castro Mutilo appropinquabat, quum, veritus ne intercluderetur simul a Boiis Liguribusque, exercitum eadem via, qua adduxerat, reduxit, et magno circuitu per aperta, eoque tuta loca, ad collegam pervenit. Dein junctis exercitibus primum Boiorum agrum usque ad Felsinam oppidum populantes peragraverant. Ea urbs, ceteraque circa castella, et Boii fere omnes, præter juventutem, quæ prædandi causa in armis erat (tunc in devias silvas recesserat), in deditionem venerunt. In Ligures deinde traductus exercitus. Boii negligentius coactum agmen Romanorum, quia ipsi procul abesse viderentur, improviso aggressuros se rati, per occultos saltus secuti sunt. Quos non adepti, Pado repente navibus trajecto, Lævos Libuosque quum pervastassent, redeuntes inde per Ligurum extremos fines, cum agresti præda, in agmen incidunt romanum. Celerius prœlium acriusque commissum, quam si tempore locoque ad certamen destinato, præparatis animis concurrissent. Ibi, quantam vim ad stimulandos animos ira haberet, apparuit. Nam ita cædis magis, quam victoriæ, avidi pugnarunt Romani, ut vix nuntium cladis hosti relinquerent. Ob has res gestas, consulum litteris Romam allatis, supplicatio in triduum decreta est. Brevi post Marcellus Romam venit, triumphusque ei magno consensu Patrum est decretus. Triumphavit in magistratu de Insubribus Comensibusque. Boiorum triumphi spem collegæ reliquit, quia ipsi proprie adversa pugna in ea gente evenerat, cum collega secunda. Multa spolia hostium captivis carpentis transvecta, multa militaria signa lata, æris trecenta viginti millia, argenti bigati ducenta triginta quatuor millia. In pedites singulos dati octogeni æris; triplex equiti centurionique.



XXXVIII. La même année, le roi Antiochus, qui avait passé l'hiver à Éphèse, voulut replacer sous sa dépendance toutes les cités libres de l'Asie. Il pensait que les autres villes situées en plaine ou mal défendues par leurs murailles, leurs armes et leur jeunesse, accepteraient le joug sans aucune difficulté. Smyrne et Lampsaque réclamaient leur liberté, et il était à craindre que, si l'on cédait à leurs prétentions, l'exemple de Smyrne ne devînt contagieux pour toutes les villes de l'Éolide et de l'Ionie, et celui de Lampsaque pour les places de l'Hellespont. Antiochus envoya donc d'Éphèse une armée contre Smyrne, et commanda aux troupes qui occupaient Abydos de n'y laisser qu'une faible garnison, et d'aller former le siége de Lampsaque. Il ne se contenta point d'employer la force pour effrayer les habitants, il eut recours aux voies de la douceur et de la persuasion, leur remontrant toute la témérité d'une résistance inutile, et cherchant à leur donner l'espoir que leurs désirs seraient remplis, du moment où ils reconnaîtraient et où il deviendrait évident pour toutes les autres villes qu'ils tenaient leur liberté du roi, et qu'ils n'avaient pas profité d'une occasion favorable pour la conquérir. Ils répondirent à cela qu'Antiochus ne devait être ni surpris ni indigné de ce qu'ils ne pouvaient se résigner à voir différer le moment de jouir de cette liberté. Le roi s'embarqua donc en personne à Éphèse dès les premiers jours du printemps, et se dirigea vers l'Hellespont. Il fit passer son armée de terre à Madyte, dans la Chersonèse, réunit ses forces de terre et de mer sous les murs de cette ville, et comme elle avait fermé ses portes, il en forma le siége. Il allait commencer les travaux, lorsque les habitants se rendirent. Leur soumission fut suivie de celle des autres villes de la Chersonèse. Il parut ensuite, avec toutes ses forces de terre et de mer, devant Lysimachie, qu'il trouva déserte et à peu près ruinée; elle avait été prise, saccagée et brûlée par les Thraces quelques années auparavant. Il songea à relever une ville si célèbre, et dont la position était fort avantageuse. Il se livra à ce soin avec la plus vive ardeur, reconstruisit les murs et les maisons, racheta ceux des habitants qui étaient en esclavage, fit chercher et réunir ceux qui avaient fui et s'étaient dispersés dans l'Hellespont et la Chersonèse, attira de nouveaux colons dans la ville, en leur offrant de grands avantages, enfin prit toutes les mesures nécessaires pour la repeupler. En même temps, voulant éloigner la crainte d'une invasion de la part des Thraces, il prit avec lui la moitié de son armée de terre et alla ravager les frontières de la Thrace, laissant l'autre moitié et tous les équipages de la flotte travailler à la reconstruction de Lysimachie.

XXXIX. Vers le même temps, L. Cornélius, envoyé par le sénat pour terminer les différends qui existaient entre les rois Antiochus et Ptolémée, s'arrêta à Sélymbrie, tandis que trois des dix commissaires se rendaient à Lysimachie, P. Lentulus venant de Bargylies, P. Villius et L. Térentius de Thasos. Cornélius quitta Sélymbrie pour aller les rejoindre dans cette ville, et peu de jours après Antiochus y arriva aussi de la Thrace. Le prince se transporta d'abord chez les commissaires, puis il les invita et leur fit un accueil bienveillant et hos-

XXXVIII. Eodem anno Antiochus rex, quum hibernasset Ephesi, omnes Asiæ civitates in antiquam imperii formulam redigere est conatus. Et ceteras quidem, aut quia locis planis positæ erant, aut quia parum mœnibus armisque ac juventuti fidebant, haud difficulter videbat jugum accepturas. Smyrna et Lampsacus libertatem usurpabant; periculumque erat, ne, si concessum his foret, quod intenderent, Smyrnam in Æolide Ioniaque, Lampsacum in Hellesponto, aliæ urbes sequerentur. Igitur et ipse ab Epheso ad Smyrnam obsidendam misit; et, quæ Abydi copiæ erant, præsidio tantum modico relicto, duci ad Lampsacum oppugnandum jussit. Nec vi tantum terrebat : sed, per legatos leniter alloquendo castigandoque temeritatem et pertinaciam, spem conabatur facere, brevi, quod peterent, habituros; sed, quum satis et ipsis, et omnibus aliis appareret, ab rege impetratam eos libertatem, non per occasionem raptam, habere. Adversus quæ respondebant, « Nihil neque mirari, neque succensere Antiochum debere, si spem libertatis differri non satis æquo animo paterentur. » Ipse initio veris, navibus ab Epheso profectus, Hellespontum petit; terrestres copias trajici ab Abydo Chersonesum jussit. Quum ad Madytum, Chersonesi urbem, terrestri navalem exercitum junxisset, quia clauserant portas, circumdedit mœnia armatis, et jam opera admoventi, deditio est facta. Idem metus Sestum incolentes aliasque Chersonesi urbes in deditionem dedit. Lysimachiam inde omnibus simul navalibus terrestribusque copiis venit. Quam quum desertam ac stratam prope omnem ruinis invenisset (ceperant autem, direptamque incenderant Thraces paucis ante annis), cupido eum restituendi nobilem urbem, et loco sitam opportuno, cepit. Itaque omni cura simul est aggressus, et tecta murosque restituere, et partim redimere servientes Lysimachienses, partim fuga sparsos per Hellespontum Chersonesumque conquirere et contrahere; partim novos colonos, spe commodorum proposita, ascribere, et omni modo frequentare. Simul ut Thracum summoveretur metus, ipse parte dimidia terrestrium copiarum ad depopulandum proxima Thraciæ est profectus; partem navalesque socios omnes reliquit in operibus reficiendæ urbis.

XXXIX. Sub hoc tempus et L. Cornelius, missus ab senatu ad dirimenda inter Antiochum Ptolemæumque reges certamina, Selymbriæ substitit; et decem legatorum P. Lentulus a Bargyliis, P. Villius et L. Terentius a Thaso, Lysimachiam petierant. Eodem et a Selymbria



pilalier ; mais lorsqu'on en vint à parler de la mission des envoyés romains et de la situation de l'Asie, les esprits s'aigrirent. Les envoyés ne dissimulèrent pas que toutes ses démarches, depuis le moment où il avait quitté la Syrie avec sa flotte, déplaisaient au sénat, et ils exigèrent, comme une chose légitime, qu'il restituât à Ptolémée toutes les villes qui avaient appartenu à ce prince. « Car, ajoutaient-ils, pour celles qui avaient fait partie des possessions de Philippe, et dont Antiochus s'était rendu maître en prenant occasion de la guerre entre le prince et les Romains, le sénat ne pouvait souffrir que ses armées eussent affronté pendant de si longues années tant de périls et de fatigues sur terre et sur mer, pour qu'Antiochus recueillît tous les fruits de la guerre. Mais encore qu'on eût pu fermer les yeux sur son arrivée en Asie, comme sur une démarche indifférente, son passage en Europe avec toutes ses forces de terre et de mer, n'était-il pas une déclaration de guerre? Apparemment, il le nierait, entrât-il même en Italie. Quant aux Romains, ils n'entendront pas qu'il le puisse faire.

XL. Le roi répondit « qu'il s'étonnait que les Romains s'inquiétassent si fort de ce que devait faire Antiochus, et qu'ils songeassent eux-mêmes si peu à fixer un terme à leurs progrès sur terre et sur mer. L'Asie, dit-il, n'avait aucun rapport avec les Romains, et ils n'étaient pas plus en droit de s'enquérir de la conduite d'Antiochus en Asie, qu'Antiochus ne devait s'occuper de la conduite des Romains en Italie. Quant à Ptolémée, loin de lui enlever des villes, comme on venait s'en plaindre, Antiochus lui était uni par des liens d'amitié, et s'occupait même de les resserrer par une alliance de famille. Il n'avait pas non plus profité des revers de Philippe pour le dépouiller; et ce n'était pas pour combattre les Romains qu'il était passé en Europe. Il voulait s'assurer la Chersonèse qu'il regardait comme faisant partie de ses domaines, puisqu'elle avait appartenu à Lysimaque, et qu'après la défaite de ce prince, tous ses états avaient été dévolus à Séleucus par le droit de la guerre. Pendant que ses ancêtres avaient été occupés d'autres soins, Ptolémée d'abord et ensuite Philippe avaient conquis quelques places de ce pays et s'étaient ainsi approprié le bien d'autrui : Philippe, par exemple, avait pris dans la Thrace, voisine de son royaume, certaines places qui avaient indubitablement appartenu à Lysimaque. C'est pour rétablir l'ancien état de choses qu'il était venu ; il voulait relever Lysimachie, détruite par une invasion des Thraces, pour la donner à son fils Séleucus comme siége de sa puissance. »

XLI. Ces contestations duraient depuis plusieurs jours, lorsqu'un bruit vague de la mort de Ptolémée empêcha les conférences d'avoir aucun résultat. De part et d'autre on feignit de ne pas connaître cette nouvelle. L. Cornélius, chargé d'une mission auprès des deux rois, Antiochus et Ptolémée, demanda un délai de quelques jours pour avoir le temps de se rendre à la cour de Ptolémée; il voulait en réalité arriver en Égypte, avant que l'avénement d'un nouveau roi n'eût amené quel-

L. Cornelius, et ex Thracia post paucos dies Antiochus convenerunt. Primus congressus cum legatis, et deinceps invitatio benigna et hospitalis fuit. Ut de mandatis statuque præsenti Asiæ agi cœptum est, animi exasperati sunt. Romani, omnia acta ejus, ex quo tempore ab Syria classem solvisset, displicere senatui, non dissimulabant, restituique et Ptolemæo civitates omnes, quæ ditionis ejus fuissent, æquum censebant. « Nam quod ad eas civitates attineret, quas a Philippo possessas Antiochus per occasionem, averso Philippo in romanum bellum, intercepisset, id vero ferendum non esse, Romanos per tot annos terra marique tanta pericula ac labores exhausisse, Antiochum belli præmia habere. Sed ut in Asiam adventus ejus dissimulari ab Romanis, tanquam nihil ad eos pertinens, potuerit; quid, quod jam etiam in Europam omnibus navalibus terrestribusque copiis transierit, quantum a bello aperte Romanis indicto abesse? Illum quidem, etiamsi in Italiam trajiciat, negaturum. Romanos autem non exspectaturos, ut id posset facere. »

XL. Adversus ea Antiochus, « Mirari se, dixit, Romanos tam diligenter inquirere, quid regi Antiocho faciendum; at, quousque terra marique progrediendum fuerit ipsis, non cogitare. Asiam nihil ad populum romanum pertinere; nec magis illis inquirendum esse, quid Antiochus in Asia, quam Antiocho, quid in Italia populus romanus faciat. Quod ad Ptolemæum attineat, cui ademptas civitates querantur, sibi cum Ptolemæo et amicitiam esse, et id agere se, ut brevi etiam affinitas jungatur. Nec ex Philippi quidem adversa fortuna spolia ulla se petisse, aut adversus Romanos in Europam trajecisse; sed qua Lysimachi quondam regnum fuerit (quo victo omnia, quæ illius fuissent, jure belli Seleuci facta sint), existimare suæ ditionis esse. Occupatis majoribus suis rerum aliarum cura, primo quædam ex his Ptolemæum, deinde et Philippum usurpandæ alienæ possessionis causa tenuisse. Chersonesus quidem et proxima Thraciæ, quæ circa Lysimachiam sint, quem dubitare, quin Lysimachi fuerint? Ad ea recipienda in antiquum jus venisse; et Lysimachiam, deletam Thracum impetu, de integro condere, ut Seleucus filius eam sedem regni habeat. »

XLI. His disceptationibus per dies aliquot habitis, rumor sine ullo satis certo auctore allatus de morte Ptolemæi regis, ut nullus exitus imponeretur sermonibus, effecit. Nam et dissimulabat pars utraque se audisse; et L. Cornelius, cui legatio ad duos reges, Antiochum Ptolemæumque, mandata erat, spatium modici temporis ad conveniendum Ptolemæum petebat; ut, priusquam moveretur aliquid in nova possessione regni, perveniret



que changement. Antiochus de son côté se flattait de réduire l'Égypte en sa puissance, s'il profitait de l'occasion. Il prit donc congé des Romains, laissa son fils Séleucus à la tête de son armée de terre, pour rebâtir Lysimachie, comme il l'avait résolu, et fit voile avec toute sa flotte vers Éphèse. Des ambassadeurs allèrent de sa part donner à Quinctius de fausses assurances qu'il ne changerait rien, pendant que lui-même longeait la côte de l'Asie et arrivait en Lycie. Ayant appris à Patares que Ptolémée vivait encore, il renonça à son projet de passer en Égypte; néanmoins il se dirigea vers l'île de Chypre. Il venait de doubler le cap Chélidonien, lorsqu'une révolte de ses équipages le força de s'arrêter quelque temps en Pamphylie à l'embouchure de l'Eurymédon. Il remit bientôt à la voile; mais, à la hauteur des rochers du fleuve Sarus, il fut assailli par une violente tempête, qui faillit le faire périr avec toute sa flotte. Plusieurs de ses vaisseaux furent égarés; d'autres coulèrent à fond sans qu'il en pût échapper un seul homme. Antiochus perdit dans ce désastre un grand nombre de rameurs et de simples soldats, et même quelques-uns des principaux de sa cour. Lorsqu'il eut rassemblé les débris du naufrage, ne se trouvant plus en état de faire une tentative sur l'île de Chypre, il retourna à Séleucie avec une suite moins brillante que celle qu'il avait emmenée à son départ. Il y fit mettre sa flotte à sec, car la mauvaise saison approchait; et il alla prendre ses quartiers d'hiver à Antioche. Telle était la situation des deux rois.

XLII. Rome vit, cette année, pour la première fois établir des triumvirs épulons : ce furent le tribun C. Licinius Lucullus, auteur de la loi qui créait cette magistrature nouvelle, P. Manlius et P. Porcius Léca. La loi leur donna, comme aux pontifes, le droit de porter la robe prétexte. Un grand débat eut lieu cette même année entre le collége tout entier des prêtres, et les questeurs de la ville, Q. Fabius Labéo et L. Aurélius. On avait besoin d'argent, la résolution ayant été prise de rembourser aux citoyens le dernier terme des avances qu'ils avaient faites pour la guerre. Les questeurs demandaient aux augures et aux pontifes leur contribution qu'ils n'avaient pas fournie pendant la guerre. Les prêtres en appelèrent vainement aux tribuns; on exigea d'eux toutes les sommes annuelles qu'ils n'avaient pas payées. La même année deux pontifes moururent; ils furent remplacés, l'un, Sempronius Tuditanus, qui était mort préteur en Espagne, par le consul M. Marcellus; l'autre, M. Cornélius Céthégus, par L. Valérius. L'augure Q. Fabius Maximus mourut aussi fort jeune et avant d'avoir exercé aucune magistrature: on ne lui donna point de successeur cette année. Le consul M. Marcellus tint ensuite les comices consulaires : on nomma consuls, L. Valérius Flaccus et M. Porcius Cato. Puis on choisit pour préteurs C. Fabricius Luscinus, C. Atinius Labéo, Cn. Manlius Vulso, Ap. Claudius Néro, P. Manlius, P. Porcius Léca. Les édiles curules, M. Fulvius Nobilior et Flaminius distribuèrent au peuple un million de boisseaux de blé au prix de deux as. Ces provisions avaient été envoyées à Rome par les

in Ægyptum; et Antiochus suam fore Ægyptum, si tum occupasset, censebat. Itaque, dimissis Romanis, relictoque Seleuco filio cum terrestribus copiis ad restituendam, ut instituerat, Lysimachiam, ipse omni classe navigat Ephesum; legatis ad Quinctium missis, qui ad fidem faciendam, nihil novaturum regem, de societate agerent, oram Asiæ legens, pervenit in Lyciam; Patarisque cognito, vivere Ptolemæum, navigandi quidem in Ægyptum omissum consilium est. Cyprum nihilo minus tendens, quum Chelidoniarum promontorium superasset, paulisper seditione remigum est retentus in Pamphylia circa Eurymedontem amnem. Inde profectum eum ad capita, quæ vocant, Sari fluminis, fœda tempestas oborta prope cum omni classe demersit. Multæ fractæ, multæ ejectæ naves; multæ ita haustæ mari, ut nemo in terram enarit. Magna vis hominum ibi interiit, non remigum modo militumque ignotæ turbæ, sed etiam insignium regis amicorum. Collectis reliquiis naufragii, quum res non in eo esset, ut Cyprum tentaret, minus opulento agmine, quam profectus erat, Seleuciam rediit. Ibi subduci navibus jussis (jam enim et hiems instabat) ipse in hiberna Antiochiam concessit. In hoc statu regum erant res.

XLII. Romæ eo primum anno triumviri epulones facti, C. Licinius Lucullus tribunus plebis, qui legem de creandis his tulerat, et P. Manlius, et P. Porcius Læca. His triumviris, item ut pontificibus, lege datum est togæ prætextæ habendæ jus. Sed magnum certamen cum omnibus sacerdotibus eo anno fuit quæstoribus urbanis, Q. Fabio Labeoni et L. Aurelio. Pecunia opus erat, quod ultimam pensionem pecuniæ in bellum collatæ persolvi placuerat privatis. Quæstores ab auguribus pontificibusque, quod stipendium per bellum non contulissent, petebant. Ab sacerdotibus tribuni plebis nequicquam appellati, omniumque annorum, per quos non dederant, exactum est. Eodem anno duo mortui pontifices, novique in eorum locum suffecti, M. Marcellus consul in locum C. Sempronii Tuditani, qui prætor in Hispania decesserat; et L. Valerius Flaccus in locum M. Cornelii Cethegi. Et Q. Fabius Maximus augur mortuus est admodum adolescens, priusquam ullum magistratum caperet; nec eo anno augur in ejus locum est suffectus. Comitia inde consularia habita a M. Marcello consule. Creati consules L. Valerius Flaccus, M. Porcius Cato. Prætores inde facti C. Fabricius Luscinus, C. Atinius Labeo, Cn. Manlius Vulso, Ap. Claudius Nero, P. Manlius, P. Porcius Læca. Eo anno ædiles curules, M. Fulvius Nobilior et C. Flaminius, tritici decies centum millia binis æris pa-



Siciliens comme témoignage de leur estime pour C. Flaminius et pour son père. Flaminius fit partager à son collègue l'honneur de la distribution. Les jeux romains furent célébrés avec un magnifique appareil, et renouvelés trois fois en entier. Les édiles plébéiens Cn. Domitius Ahenobarbus et C. Scribonius Curio citèrent devant le peuple plusieurs fermiers des pâturages. Trois de ces accusés furent condamnés, et les amendes qu'ils payèrent servirent à la construction d'un temple dans l'île du dieu Faune. Les jeux plébéiens furent représentés pendant deux jours; il y eut un repas public à cette occasion.

XLIII. L. Valérius Flaccus et M. Porcius proposèrent, le jour même de leur entrée en charge, la répartition des provinces au sénat. Les Pères conscrits décrétèrent que « comme la guerre devenait assez grave en Espagne, pour nécessiter la présence d'un consul et d'une armée consulaire, ils assignaient aux consuls pour départements l'Espagne citérieure et l'Italie, en les priant de se les partager à l'amiable ou par la voie du sort. Celui des deux qui obtiendrait l'Espagne emmènerait avec lui deux légions, cinq mille alliés du nom latin et cinq cents cavaliers, et aurait une flotte de vingt vaisseaux longs. L'autre consul devait enrôler deux légions : on jugeait ces forces suffisantes pour contenir la Gaule, depuis que les succès de l'année précédente avaient abattu le courage des Insubres et des Boïens. Caton eut l'Espagne, Valérius l'Italie. Les préteurs tirèrent ensuite leurs départements au sort. C. Fabricius Luscinus obtint la juridiction de la ville; C. Atinius Labéo, celle des étrangers; Cn. Manlius Vulso, la Sicile; Ap. Claudius Néro, l'Espagne ultérieure; P. Porcius Léca, la ville de Pise, pour menacer les Ligures par derrière; P. Manlius fut chargé d'aller dans l'Espagne citérieure seconder les opérations du consul. Comme on se défiait d'Antiochus et des Étoliens, et même du tyran Nabis, T. Quinctius fut prorogé pour un an dans son commandement, et on lui accorda deux légions. Les consuls eurent ordre de faire des levées et d'envoyer en Macédoine tous les renforts nécessaires pour compléter ces légions. App. Claudius reçut la légion de Q. Fabius et fut en outre autorisé à lever deux mille hommes d'infanterie et deux cents chevaux. On accorda à Manlius, pour l'Espagne citérieure, le même nombre de fantassins et de cavaliers nouveaux; on y ajouta la légion qui avait été sous les ordres du préteur Minucius. P. Porcius Léca, dirigé vers l'Étrurie, aux environs de Pise, devait prendre deux mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux dans l'armée de la Gaule. Sempronius Longus fut maintenu dans le commandement de la Sardaigne.

XLIV. Les provinces ainsi réparties, les consuls, avant de quitter Rome, célébrèrent, d'après l'ordre des pontifes, le printemps sacré, que le préteur A. Cornélius Mammula avait voué au nom du sénat et du peuple, sous le consulat de Cn. Servilius et de C. Flaminius. Il y avait vingt et un ans que ce vœu avait été fait. Ce fut aussi à cette époque que C. Claudius Pulcher, fils d'Appius, fut nommé et sacré augure à la place de Q. Fabius Maximus, qui était mort l'année précédente. On

pulo descripserunt; id C. Flaminii honoris causa ipsius, patrisque, advexerant Siculi Romam. Flaminius gratiam ejus communicaverat cum collega. Ludi romani et apparati magnifice sunt, et ter toti instaurati. Ædiles plebis, Cn. Domitius Ahenobarbus et C. Scribonius Curio, multos pecuarios ad populi judicium adduxerunt; tres ex his condemnati sunt; ex eorum mulctaticia pecunia ædem in insula Fauni fecerunt. Ludi plebeii per biduum instaurati, et epulum fuit ludorum causa.

XLIII. L. Valerius Flaccus et M. Porcius Cato consules idibus martiis, quo die magistratum inierunt, de provinciis quum ad senatum retulissent, Patres censuerunt, « Quum in Hispania tantum glisceret bellum, ut jam consulari et duce et exercitu opus esset, placere, consules Hispaniam citeriorem et Italiam provincias aut comparare inter se, aut sortiri. Utri Hispania provincia evenisset, eum duas legiones et quindecim millia socium latini nominis, et octingentos equites secum portare, et naves longas viginti ducere. Alter consul duas legiones scriberet. His Galliam provinciam obtineri satis esse, fractis proximo anno Insubrium et Boiorum animis. » Cato Hispaniam, Valerius Italiam est sortitus. Prætores deinde provincias sortiti, C. Fabricius Luscinus urbanam, C. Atinius Labeo peregrinam, Cn. Manlius Vulso Siciliam, Ap. Claudius Nero Hispaniam ulteriorem, P. Porcius Læca Pisas, ut ab tergo Liguribus esset; P. Manlius in Hispaniam citeriorem adjutor consuli datus. T. Quinctio, suspectis non solum Antiocho et Ætolis, sed jam etiam Nabide Lacedæmoniorum tyranno, prorogatum in annum imperium est, duas legiones ut haberet; in eas si quid supplementi opus esset, consules scribere, et mittere in Macedoniam jussi. Ap. Claudio præter legionem, quam Q. Fabius habuerat, duo millia peditum et ducentos equites novos scriberet, permissum. Par numerus peditum equitumque novorum P. Manlio in citeriorem Hispaniam decretus; et legio eadem, quæ fuerat sub Q. Minucio prætore, data. Et Porcio Lææ ad Etruriam circa Pisas duo millia peditum et quingenti equites ex gallico exercitu decreti. In Sardinia prorogatum imperium Sempronio Longo.

XLIV. Provinciis ita distributis, consules, priusquam ab urbe proficiscerentur, ver sacrum ex decreto pontificum jussi fecere, quod A. Cornelius Mammula prætor voverat de senatus sententia populique jussu, Cn. Servilio, C. Flaminio consulibus. Annis post uno et viginti factum est, quam votum. Per eosdem dies C. Claudius



commençait à s'étonner de ce que l'insurrection de l'Espagne semblait oubliée, lorsqu'on reçut une lettre de Q. Minucius. Il annonçait qu'il avait livré bataille près de Turba aux généraux espagnols Budar et Bésaside; qu'il les avait vaincus et leur avait tué douze mille hommes; que Budar était prisonnier, et que le reste des ennemis était en déroute. La lecture de cette dépêche diminua les craintes qu'on avait conçues sur l'Espagne; on s'était attendu de ce côté à une guerre sérieuse. Toute l'attention se reporta sur Antiochus, surtout après le retour des dix commissaires. Ceux-ci exposèrent d'abord ce qu'on avait fait avec Philippe et à quelles conditions on lui avait accordé la paix; ils déclarèrent ensuite qu'on était menacé d'avoir avec Antiochus une guerre non moins dangereuse. « Ce prince, dirent-ils, venait de passer en Europe à la tête d'une flotte nombreuse et d'une redoutable armée de terre. S'il ne s'était détourné, sur la foi d'un vain bruit, dans le fol espoir de conquérir l'Égypte, la Grèce serait déjà toute en feu. Car il ne fallait pas compter que les Étoliens resteraient en repos avec le caractère remuant et le ressentiment qui les animait contre Rome. La Grèce nourrissait aussi dans son propre sein un autre fléau destructeur : c'était Nabis, aujourd'hui tyran de Lacédémone, mais qui le deviendrait bientôt de toute la Grèce, si on le laissait faire, et qui égalait en avarice et en cruauté tous les tyrans fameux dans l'histoire. Si on lui permettait de garder Argos, cette espèce de citadelle d'où il dominait le Péloponèse, et si l'on rappelait en Italie les armées romaines, c'est en vain qu'on aurait délivré la Grèce de Philippe, puisqu'au lieu d'un roi qu'elle avait l'avantage de savoir éloigné, elle tomberait sous le despotisme d'un tyran établi dans son voisinage. »

XLV. En entendant ce rapport de la bouche de personnages déjà fort graves et qui ne racontaient d'ailleurs que ce qu'ils avaient examiné par eux-mêmes, les sénateurs, sans s'occuper pour le moment d'Antiochus, qu'un motif quelconque avait rappelé en Syrie, furent d'avis de délibérer incontinent sur Nabis. Après avoir discuté longtemps pour savoir si l'on se croyait assez fondé à lui déclarer la guerre sur-le-champ, ou si on laisserait à Quinctius toute liberté pour le faire, on s'en remit à la prudence de ce général du soin de prendre, à l'égard du tyran de Lacédémone, le parti qu'il jugerait le plus utile aux intérêts de la république. On pensa qu'il importait peu au peuple romain que cette déclaration de guerre fût avancée ou différée. Il était plus urgent de s'inquiéter de la conduite que tiendraient Annibal et les Carthaginois, si l'on avait la guerre avec Antiochus. Les membres de la faction contraire aux Barca écrivaient de temps en temps, et chacun en particulier, aux principaux Romains, leurs amis, « qu'Annibal avait envoyé des courriers et des messages au roi Antiochus, et que ce prince lui avait à son tour député des émissaires secrets. Semblable à ces bêtes fauves qu'on ne peut jamais apprivoiser, cet ennemi des Romains était implacable dans sa haine. Il reprochait à ses concitoyens de languir dans le repos, l'oisiveté et l'inaction; il disait que le bruit seul des armes pouvait les tirer

Ap. filius, Pulcher augur in Q. Fabii Maximi locum, qui priore anno mortuus erat, lectus inauguratusque est. Mirantibus jam vulgo hominibus, quod, quum Hispania movisset, bellum negligerent, litteræ a Q. Minucio allatæ sunt, « Se ad Turbam oppidum cum Budare et Besaside, imperatoribus Hispanis, signis collatis prospere pugnasse; duodecim millia hostium cæsa; Budarem imperatorem captum; ceteros fusos fugatosque. » His litteris lectis, minus terroris ab Hispanis erat, unde ingens bellum exspectatum fuerat. Omnes curæ, utique post adventum decem legatorum, in Antiochum regem conversæ. Hi, expositis prius, quæ cum Philippo acta essent, et quibus legibus data pax, non minorem belli molem restare ab Antiocho docuerunt. « Ingenti classe, egregio terrestri exercitu, in Europam eum trajecisse. Nisi avertisset vana spes, ex vaniore rumore orta, Ægypti invadendæ, mox bello Græciam arsuram fuisse. Neque enim ne Ætolos quidem quieturos, quum ingenio inquietam, tum iratam Romanis gentem. Hærere et aliud in visceribus Græciæ ingens malum, Nabin, nunc Lacedæmoniorum, mox, si liceat, universæ Græciæ futurum tyrannum; avaritia et crudelitate omnes fama celebratos tyrannos æquantem. Cui si Argos, velut arcem Peloponneso impositam, tenere liceat, deportatis in Italiam romanis exercitibus, nequicquam liberatam a Philippo Græciam fore, pro rege, si nihil aliud, longinquo vicinum tyrannum dominum habituram. »

XLV. Hæc quum ab tam gravibus auctoribus, tum qui omnia per se ipsos explorata referrent, audirentur, major res, quod ad Antiochum attineret, maturanda magis, quando rex quacumque de causa in Syriam concessisset, de tyranno consultatio visa est. Quum diu disceptatum esset, utrum jam causæ satis videretur, cur decerneretur bellum, an permitterent T. Quinctio; quod ad Nabin Lacedæmonium attineret, faceret, quod e republica censeret esse, permiserunt; eam rem esse rati, quæ maturata dilatave non tam magni momenti ad summam rempublicam populi romani esset. Magis id animadvertendum esse, quid Annibal et Carthaginienses, si cum Antiocho ortum foret bellum, acturi essent. Adversæ Annibali factionis homines principibus romanis, hospitibus quisque suis, identidem scribebant, « Nuntios litterasque ab Annibale ad Antiochum missas, et ab rege ad eum clam legatos venisse. Ut feras quasdam nulla mitescere arte, sic immitem et implacabilem ejus viri animum esse. Marcescere otio situque, queri, civitatem, et

de leur léthargie. » Le souvenir de la guerre précédente, que seul il avait soutenue, et dont il avait été le principal moteur, donnait à ces rapports beaucoup de vraisemblance. Annibal avait en outre indisposé par un acte récent la plupart des grands de Carthage.

XLVI. L'ordre des juges dominait alors à Carthage; ils devaient surtout cette puissance à ce que leur magistrature était à vie. Fortune, réputation, existence même des citoyens, tout était à leur merci; avoir pour ennemi un seul juge, c'était s'exposer à l'inimitié de l'ordre tout entier; et il ne manquait pas d'accusateurs prêts à dénoncer aux juges ceux qui les avaient offensés. C'était le despotisme de la royauté; car, dans l'usage qu'ils faisaient de leur pouvoir exorbitant, ils oubliaient qu'ils étaient magistrats d'une république. Dans cet état de choses, Annibal, nommé préteur, manda le questeur auprès de lui. Celui-ci ne tint aucun compte de l'ordre qu'il recevait. Il appartenait à la faction contraire, et comme on passait de la questure dans l'ordre tout-puissant des juges, il s'essayait déjà aux sentiments d'orgueil de sa dignité future. Annibal, irrité, envoya un de ses viateurs arrêter le questeur, et le traîna devant l'assemblée du peuple; là, il s'éleva fortement et contre le rebelle et contre l'ordre entier des juges, dont l'orgueil et l'influence ôtaient toute force aux lois et aux magistrats. Voyant que ses paroles étaient accueillies avec faveur, et que le menu-peuple même regardait l'orgueil des juges comme menaçant pour sa liberté, il proposa et fit adopter sur-le-champ une loi qui rendait la judicature annuelle, et défendait de nommer le même citoyen juge deux années de suite. Mais autant cette mesure lui avait gagné la faveur du peuple, autant elle indisposa contre lui la plupart des grands. Une autre réforme, qu'il entreprit dans l'intérêt public, le mit en butte à des haines personnelles. Les revenus de l'état étaient ou gaspillés par une mauvaise administration, ou dilapidés par un certain nombre de grands et de magistrats qui se les partageaient, si bien que l'on n'avait point d'argent pour payer le tribut annuel qu'on devait aux Romains, et que les citoyens paraissaient menacés d'une contribution onéreuse.

XLVII. Annibal, ayant pris connaissance de ce que rapportaient les impôts de la terre et de la mer, de la destination des fonds, de ce qu'on en prélevait pour les besoins ordinaires de l'état, de ce qui en était détourné par les concussions, déclara en pleine assemblée qu'en exigeant toutes les sommes restées sans emploi, on éviterait de lever un impôt sur les particuliers, et que la république serait assez riche pour acquitter le tribut qu'elle devait aux Romains. Il tint promesse en effet. Mais alors tous ces gens qui s'étaient engraissés pendant plusieurs années par leurs dilapidations s'abandonnèrent à toute la fureur de leur ressentiment : il semblait qu'on les eût dépouillés de leurs biens, et non qu'on eût arraché de leurs mains le fruit de leurs vols. Ils excitèrent contre Annibal les Romains, qui ne cherchaient eux-mêmes qu'un prétexte pour assouvir leur haine. Scipion l'Africain lutta longtemps contre cette influence; il trouvait indigne du peuple romain de

inertia sopiri; nec sine armorum sonitu excitari posse. » Hæc probabilia memoria prioris belli, per unum illum non magis gesti, quam moti, faciebat. Irritaverat etiam recenti facto multorum potentium animos.

XLVI. Judicum ordo Carthagine ea tempestate dominabatur; eo maxime, quod iidem perpetui judices erant. Res, fama, vitaque omnium in illorum potestate erat. Qui unum ejus ordinis offendisset, idem omnes adversos habebat; nec accusator apud judices infensos deerat. Horum in tam impotenti regno (neque enim civiliter nimiis opibus utebantur) prætor factus Annibal vocari ad se quæstorem jussit. Quæstor id pro nihilo habuit. Nam et adversæ factionis erat; et, quia ex quæstura in judices, potentissimum ordinem, referebantur, jam pro futuris mox opibus animos gerebat. Enimvero indignum id ratus Annibal, viatorem ad prehendendum quæstorem misit; subductumque in concionem, non ipsum magis, quam ordinem judicum, præ quorum superbia atque opibus nec leges quicquam essent, nec magistratus, accusavit. Et, ut secundis auribus accipi orationem animadvertit, et infimorum quoque libertati gravem esse superbiam eorum, legem extemplo promulgavit, pertulitque, « Ut in singulos annos judices legerentur; ne quis biennium continuum judex esset. » Ceterum quantam eo facto ad plebem inierat gratiam, tantum magnæ partis principum offenderat animos. Adjecit et aliud, quod, bono publico, sibi proprias simultates irritavit. Vectigalia publica partim negligentia dilabebantur; partim prædæ ac divisui principum quibusdam et magistratibus erant; quin et pecunia, quæ in stipendium Romanis suo quoque anno penderetur, deerat, tributumque grave privatis imminere videbatur.

XLVII. Annibal postquam, vectigalia quanta terrestria maritimaque essent, et in quas res erogarentur, animadvertit, et quid eorum ordinarii reipublicæ usus consumerent, quantum peculatus averteret; omnibus residuis pecuniis exactis, tributo privatis remisso, satis locupletem rempublicam fore ad vectigal prestandum Romanis, pronuntiavit in concione, et præstitit promissum. Tum vero isti, quos paverat per aliquot annos publicus peculatus, velut bonis ereptis, non furto eorum manibus extorto, infensi et irati Romanos in Annibalem, et ipsos causam odii quærentes instigabant. Ita, diu repugnante P. Scipione Africano, qui parum ex dignitate populi romani esse ducebat, subscribere odiis accusatorum Annibalis, et factionibus Carthaginiensium inserere publicam

servir les passions des ennemis et des accusateurs d'Annibal, de mêler la majesté publique aux intrigues des partis carthaginois, de ne savoir pas se contenter d'avoir vaincu Annibal par la force des armes, et de descendre au rôle d'accusateurs, en allant comme devant un tribunal prêter serment contre lui et le dénoncer. Mais la haine finit par l'emporter; des ambassadeurs furent envoyés à Carthage pour se plaindre au sénat de cette ville qu'Annibal concertât un plan de guerre avec le roi Antiochus. Ces députés, au nombre de trois, étaient C. Servilius, M. Claudius Marcellus et Q. Térentius Culléo. Arrivés à Carthage, ils furent questionnés sur l'objet de leur mission, et, d'après le conseil des ennemis d'Annibal, ils firent répondre qu'ils étaient chargés de régler les différends survenus entre les Carthaginois et Masinissa, roi des Numides. On le crut généralement. Annibal seul comprit que c'était à lui qu'en voulaient les Romains, et que, si on avait accordé la paix aux Carthaginois, c'était pour le poursuivre, lui seul, d'une guerre à outrance. Il résolut donc de ne point lutter contre les événements et la fortune. Aussi bien, depuis longtemps déjà, il avait pris toutes ses mesures pour fuir. Il se montra ce jour-là au forum afin d'écarter tout soupçon; et dès le soir, sans quitter son costume de ville, il se dirigea vers une porte avec deux de ses gens qui ne savaient rien de son projet, et sortit de Carthage.

XLVIII. Des chevaux l'attendaient à un endroit qu'il avait désigné. Pendant la nuit il traversa rapidement le territoire de Voca, et le lendemain matin il était arrivé à la tour d'Annibal, entre Acholla et Thapsus; il y trouva un vaisseau tout équipé sur lequel il s'embarqua. C'est ainsi qu'il quitta l'Afrique, déplorant le sort de sa patrie plus encore que le sien. Le même jour il passa dans l'île de Cercine; dans le port étaient réunis plusieurs navires marchands avec leurs cargaisons. Lorsqu'il prit terre, on accourut en foule au-devant de lui pour le saluer; on le pressa de questions : il fit répondre qu'il était envoyé en ambassade à Tyr. Mais, craignant qu'un de ces navires ne levât l'ancre pendant la nuit, et n'allât porter à Thapsus ou à Acholla la nouvelle de son débarquement à Cercine, il fit préparer un sacrifice, y invita les commandants des navires et les marchands de leur équipage, et leur emprunta les voiles et les antennes, afin de dresser sur le rivage un pavillon pour les convives; car on était alors au milieu de l'été. Le repas fut préparé et servi avec tout le luxe que permettaient les circonstances et le moment; on y but beaucoup, et la fête se prolongea bien avant dans la nuit. Dès qu'Annibal trouva l'occasion d'échapper à ceux qui étaient dans le port, il mit à la voile. Ses convives, plongés dans le sommeil, ne s'éveillèrent que le lendemain, et fort tard, encore tout appesantis par les vapeurs du vin. Il leur fallut quelques heures pour préparer les rames et remettre en place les agrès. Cependant à Carthage, la foule, accoutumée à se réunir devant la maison d'Annibal, se présentait au vestibule de sa maison. Lorsqu'elle apprit qu'il avait disparu, elle courut au forum cherchant son premier magistrat. Les uns prétendaient qu'il s'était exilé volontairement, ce qui était vrai;

auctoritatem, nec satis habere bello vicisse Annibalem, nisi velut accusatores calumniam in eum jurarent, ac nomen deferrent, tandem pervicerunt, ut legati Carthaginem mitterentur, qui ad senatum eorum arguerent, Annibalem cum Antiocho rege consilia belli faciendi inire. Legati tres missi, Cn. Servilius, M. Claudius Marcellus, Q. Terentius Culleo. Qui quum Carthaginem venissent, ex consilio inimicorum Annibalis, quærentibus causam adventus dici jusserunt : venisse se ad controversias, quæ cum Masinissa rege Numidarum Carthaginiensibus essent, dirimendas. Id creditum vulgo. Unum Annibalem se peti ab Romanis non fallebat; et ita pacem Carthaginiensibus datam esse, ut inexpiabile bellum adversus se unum maneret. Itaque cedere tempori et fortunæ statuit; et, præparatis jam ante omnibus ad fugam, obversatus eo die in foro avertendæ suspicionis causa, primis tenebris vestitu forensi ad portam cum duobus comitibus ignaris consilii est egressus.

XLVIII. Quum equi, quo in loco jussi erant, præsto fuissent, nocte Byzacium (ita regionem quamdam Afri vocant) transgressus, postero die ad mare inter Achollam et Thapsum ad suam turrem pervenit. Ibi eum parata instructaque remigio excepit navis. Ita Africa Annibal excessit, sæpius patriæ, quam suum eventum miseratus. Eodem die in Cercinam insulam trajecit. Ubi quum in portu naves aliquot Phænicum onerarias cum mercibus invenisset, et ad egressum eum e nave concursus salutantium esset factus, percunctantibus legatum se Tyrum missum dici jussit. Veritus tamen, ne qua earum navis nocte profecta Thapsum aut Adrumetum nuntiaret, se Cercinæ visum, sacrificio apparari jusso, magistros navium mercatoresque invitari jussit; et vela cum antennis ex navibus corrogari, ut umbra (etenim media æstas forte erat) cœnantibus in littore fieret. Quantum res et tempus patiebatur, apparatæ celebratæque ejus diei epulæ sunt; multoque vino in serum noctis convivium productum. Annibal, quum primum fallendi eos, qui in portu erant, tempus habuit, navem solvit. Ceteri sopiti quum postero die tandem ex somno pleni crapulæ surrexissent, id quod serum erat, aliquot horas referendis in naves collocandisque et aptandis armamentis absumpserunt. Carthagine et multitudinis, assuetæ domum Annibalis frequentare, concursus ad vestibulum ædium est factus. Ut non comparere eum vulgatum est, in forum turba convenit principem civitatis quærentium, et alii fugam conscisse (id quod erat), alii fraude Romanorum



les autres, et c'était le plus grand nombre, accusaient les Romains de l'avoir fait assassiner. Les visages exprimaient des sentiments divers, suivant la diversité des factions qui partageaient la ville. On apprit enfin qu'Annibal avait été vu à Cercine.

XLIX. Les ambassadeurs romains exposèrent au sénat de Carthage « que les Pères conscrits savaient que, si naguère le roi Philippe avait fait la guerre au peuple romain, il y avait été poussé surtout par Annibal; que ce même Annibal venait d'envoyer un message et des courriers au roi Antiochus; qu'il ne se tiendrait en repos qu'après avoir allumé la guerre dans l'univers entier; que les Carthaginois ne devaient pas laisser ces menées impunies, s'ils avaient à cœur de prouver au peuple romain que leur gouvernement y était complétement étranger et d'intention et de fait. » Les Carthaginois répondirent qu'ils feraient tout ce qu'exigeraient les Romains. Pendant ce temps, Annibal arrivait à Tyr après une heureuse traversée. Il fut reçu dans cette ville, qui avait fondé Carthage, comme dans une seconde patrie, avec tous les honneurs que méritait un homme tel que lui. Après un séjour de quelques jours seulement, il fit voile vers Antioche. Là, il apprit que le roi était déjà parti et que son fils célébrait des jeux solennels au bourg de Daphné; il alla l'y trouver, en reçut un accueil flatteur, et se mit aussitôt en mer. Ce fut à Éphèse qu'il rejoignit Antiochus, qui flottait encore dans l'irrésolution et hésitait à déclarer la guerre aux Romains. L'arrivée d'Annibal mit un grand poids dans la balance et le décida. A la même époque aussi les Étoliens se détachèrent de l'alliance romaine; leurs ambassadeurs étaient allés à Rome réclamer, aux termes du premier traité, Pharsale, Leucade et quelques autres villes; le sénat les avait renvoyés à Quinctius.

interfectum, idque magis, vulgo fremebant; variosque vultus cerneres, ut in civitate aliorum alias partes foventium factionibus discordi. Visum deinde Cercinæ eum, tandem allatum est.

XLIX. Et Romani legati quum in senatu exposuissent, « Compertum Patribus Romanis esse, et Philippum regem ante, ab Annibale maxime accensum, bellum populo romano fecisse, et nunc litteras nuntiosque ab eo ad Antiochum et Ætolos missos, consiliaque inita impellendæ ad defectionem Carthaginis, nec alio eum quam ad Antiochum regem profectum, haud quieturum eum ante, quam bellum toto orbe terrarum concisset. Id ei non debere impune esse, si satisfacere Carthaginienses populo romano vellent, nihil eorum sua voluntate, nec publico consilio factum esse: » Carthaginienses responderunt, quicquid æquum censuissent Romani, facturos esse. Annibal prospero cursu Tyrum pervenit; exceptusque a conditoribus Carthaginis, ut ab altera patria, vir tam clarus omni genere honorum, paucos moratus dies, Antiochiam navigat. Ibi profectum jam regem quum audisset, filiumque ejus sollenne ludorum ad Daphnen celebrantem convenisset; comiter ab eo exceptus, nullam moram navigandi fecit. Ephesi regem est consecutus, fluctuantem adhuc animo, incertumque de romano bello. Sed haud parvum momentum animo ejus ad moliendum adventus Annibalis fecit. Ætolorum quoque eodem tempore alienati ab societate romana animi sunt; quorum legatos Pharsalum et Leucadem, et quasdam alias civitates ex primo fœdere petentes, senatus ad T. Quinctium rejecit.



LIVRE TRENTE-QUATRIÈME.

SOMMAIRE. — Après de longs débats, la loi Oppia, que C. Oppius, tribun du peuple, avait fait porter pour réprimer le luxe des femmes, est abrogée, malgré les efforts de Porcius Caton pour la maintenir. — Ce consul part pour l'Espagne, et commence à Empories une guerre qu'il termine par la réduction de l'Espagne citérieure. — T. Quinctius Flamininus n'est pas moins heureux dans son expédition contre les Lacédémoniens et leur tyran Nabis. — Il en résulte une paix dont le vainqueur dicte les conditions, et la délivrance d'Argos, qui gémissait sous le joug du tyran. — Le sénat occupe pour la première fois, à la célébration des jeux, une place séparée de la multitude : cette distinction lui est ménagée par les soins des censeurs Sex. Ælius Patus, et C. Cornélius Céthégus, au grand mécontentement du peuple. — Établissement de plusieurs colonies. — M. Porcius Caton triomphe de l'Espagne. — Evénements d'Espagne, et avantages obtenus par les Boïens et les Insubriens. — Triomphe de T. Quinctius, vainqueur de Philippe et de Nabis, tyran de Lacédémone et libérateur de toute la Grèce. — La cérémonie dure trois jours, pour répondre au nombre et à l'importance de ses exploits. — Les ambassadeurs carthaginois viennent annoncer à Rome les préparatifs de guerre qu'Antiochus fait de concert avec Annibal, et la tentative de ce dernier pour soulever ses compatriotes, par le moyen d'un émissaire tyrien, nommé Ariston, envoyé à Carthage sans lettres de créance.

I. Au milieu des préoccupations que causaient tant de guerres importantes, à peine terminées ou sur le point d'éclater, survint une affaire, qui, malgré sa futilité, divisa les esprits et souleva de grands débats. Les tribuns M. Fundanius et L. Valérius proposèrent au peuple l'abrogation de la loi Oppia. Cette loi, portée par le tribun C. Oppius, sous le consulat de Q. Fabius et de Ti. Sempronius, au fort de la guerre punique, défendait « aux femmes d'avoir plus d'une demi-once d'or, de porter des vêtements de diverses couleurs, et de faire usage de voitures à Rome, ou dans d'autres villes, ou à un mille de leur enceinte, sauf le cas de sacrifices publics. » Les tribuns Marcus et Publius Junius Brutus voulaient la maintenir, et ils avaient déclaré qu'ils ne la laisseraient pas abroger. Plusieurs citoyens des plus nobles familles se portaient défenseurs ou adversaires de la loi. Le Capitole était rempli d'une foule d'hommes partagés aussi en deux camps. Les dames elles-mêmes, sans se laisser arrêter par aucune représentation, ni par la pudeur, ni par les ordres de leurs maris, sortaient de leurs maisons ; on les voyait assiéger toutes les rues de la ville, toutes les avenues du forum, et conjurer les hommes qui s'y rendaient de consentir à ce qu'on ne privât point les femmes de leurs parures, dans un moment où la république était si florissante et où la fortune des particuliers s'augmentait de jour en jour. Ces rassemblements de femmes devenaient chaque jour plus considérables ; il en arrivait des places et bourgs du voisinage. Déjà même elles osaient s'adresser aux consuls, aux préteurs, aux autres magistrats, et les fatiguer de leurs sollicitations. Mais elles trouvèrent dans l'un des deux consuls, M. Porcius Caton, un adversaire inflexible, qui

LIBER TRIGESIMUS QUARTUS.

I. Inter bellorum magnorum, aut vixdum finitorum, aut imminentium, curas intercessit res parva dictu, sed quæ studiis in magnum certamen excesserit. M. Fundanius et L. Valerius tribuni plebei ad plebem tulerunt de Oppia lege abroganda. Tulerat eam C. Oppius tribunus plebis, Q. Fabio, Ti. Sempronio consulibus, in medio ardore punici belli, « Ne qua mulier plus semunciam auri haberet ; neu vestimento versicolori uteretur ; neu juncto vehiculo in urbe oppidove, aut propius inde mille passus, nisi sacrorum publicorum causa, veheretur. » M. et P. Junii Bruti tribuni plebis legem Oppiam tuebantur, nec eam se abrogari passuros aiebant. Ad suadendum dissuadendumque multi nobiles prodibant. Capitolium turba hominum faventium adversantiumque legi complebatur. Matronæ nulla nec auctoritate, nec verecundia, nec imperio virorum contineri limine poterant ; omnes vias urbis aditusque in forum obsidebant, viros descendentes ad forum orantes, ut, florente republica, crescente in dies privata omnium fortuna, matronis quoque pristinum ornatum reddi paterentur. Augebatur hæc frequentia mulierum in dies. Nam etiam ex oppidis conciliabulisque conveniebant. Jam et consules prætoresque et alios magistratus adire et rogare audebant. Ceterum minime exorabilem alterum utique consulem M. Porcium



prononça le discours suivant en faveur de la loi qu'on proposait d'abroger.

II. « Romains, si chacun de nous avait eu soin de conserver à l'égard de son épouse ses droits et sa dignité de mari, nous n'aurions pas affaire aujourd'hui à toutes les femmes. Mais après avoir, par leur violence, triomphé de notre liberté dans l'intérieur de nos maisons, elles viennent jusque dans le forum l'écraser et la fouler aux pieds; et, pour n'avoir pas su leur résister à chacune en particulier, nous les voyons toutes réunies contre nous. Je l'avoue, j'avais toujours regardé comme une fable inventée à plaisir cette conspiration formée par les femmes de certaine île contre les hommes dont elles exterminèrent toute la race. Mais il n'est pas une classe de personnes qui ne vous fasse courir les plus grands dangers, lorsqu'on tolère ses réunions, ses complots et ses cabales secrètes. En vérité, je ne saurais décider ce qui est le plus dangereux de la chose en elle-même ou de l'exemple que donnent les femmes. De ces deux points, l'un nous regarde nous autres consuls et magistrats; l'autre, Romains, est plus spécialement de votre ressort. C'est à vous en effet à déclarer par le suffrage que vous porterez si la proposition qui vous est soumise est avantageuse ou non à la république. Quant à ce rassemblement tumultueux de femmes, qu'il ait été spontané, ou que vous l'ayez excité, M. Fundanius et L. Valérius, il est certain qu'on doit en rejeter la faute sur les magistrats; mais je ne sais si c'est à vous, tribuns, ou à vous autres, consuls, que la honte en appartient. Elle est pour vous, si vous en êtes venus à prendre les femmes pour instruments de vos séditions tribunitiennes; pour nous, si la retraite des femmes nous fait, comme autrefois celle du peuple, adopter la loi. Je l'avoue, ce n'est pas sans rougir que j'ai traversé tout à l'heure une légion de femmes pour arriver au forum; et si, par égard et par respect pour chacune d'elles en particulier plutôt que pour toutes en général, je n'eusse voulu leur épargner la honte d'être apostrophées par un consul, je leur aurais dit : Quelle est cette manière de vous montrer ainsi en public, d'assiéger les rues et de vous adresser à des hommes qui vous sont étrangers? Ne pourriez-vous, chacune dans vos maisons, faire cette demande à vos maris? Comptez-vous plus sur l'effet de vos charmes en public qu'en particulier, sur des étrangers que sur vos époux? Et même, si vous vous renfermiez dans les bornes de la modestie qui convient à votre sexe, devriez-vous dans vos maisons vous occuper des lois qui sont adoptées ou abrogées ici? Nos aïeux voulaient qu'une femme ne se mêlât d'aucune affaire, même privée, sans une autorisation expresse; elle était sous la puissance du père, du frère ou du mari. Et nous, grands dieux! nous leur permettons de prendre en main le gouvernement des affaires, de descendre au forum, de se mêler aux discussions et aux comices. Car aujourd'hui, en parcourant les rues et les places, que font-elles autre chose que d'appuyer la proposition des tribuns et de faire abroger la loi? Lâchez la bride aux caprices et aux passions de ce sexe indomptable, et flattez-vous ensuite de le voir, à défaut de vous-mêmes, mettre des bornes à son emportement. Cette défense est la moindre de celles auxquelles les fem-

Catonem habebant, qui pro lege, quæ abrogabatur, ita disseruit :

II. « Si in sua quisque nostrum matre familiæ, Quirites, jus et majestatem viri retinere instituisset, minus cum universis feminis negotii haberemus. Nunc domi victa libertas nostra impotentia muliebri, hic quoque in foro obteritur et calcatur; et, quia singulas sustinere non potuimus, universas horremus. Equidem fabulam et fictam rem ducebam esse, virorum omne genus in aliqua insula conjuratione muliebri ab stirpe sublatum esse. Ab nullo genere non summum periculum est, si cœtus, et concilia, et secretas consultationes esse sinas. Atque ego vix statuere apud animum meum possum, utrum pejor ipsa res, an pejore exemplo agatur. Quorum alterum ad nos consules reliquosque magistratus, alterum ad vos, Quirites, magis pertinet. Nam utrum e republica sit, necne, id, quod ad vos fertur, vestra existimatio est, qui in suffragium ituri estis. Hæc consternatio muliebris, sive sua sponte, sive auctoribus vobis, M. Fundani et L. Valeri, facta est, haud dubie ad culpam magistratuum pertinens, nescio vobis, tribuni, an consulibus, magis sit deformis; vobis, si feminas ad concitandas tribunicias seditiones jam adduxistis; nobis, si, ut plebis quondam, sic nunc mulierum secessione leges accipiendæ sunt. Equidem non sine rubore quodam paulo ante per medium agmen mulierum in forum perveni. Quod nisi me verecundia singularum magis majestatis et pudoris, quam universarum, tenuisset, ne compellatæ a consule viderentur, dixissem : Qui hic mos est in publicum procurrendi, et obsidendi vias, et viros alienos appellandi? Istud ipsum suos quæque domi rogare non potuistis? An blandiores in publico, quam in privato, et alienis, quam vestris, estis? quanquam ne domi quidem vos, si sui juris finibus matronas contineret pudor, quæ leges hic rogarentur, abrogarenturve, curare decuit. Majores nostri, nullam, ne privatam quidem, rem agere feminas sine auctore, voluerunt; in manu esse parentum, fratrum, virorum. Nos, si diis placet, jam etiam rempublicam capessere eas patimur, et foro prope, et concionibus, et comitiis immisceri. Quid enim nunc aliud per vias et compita faciunt, quam rogationem tribunorum plebis suadent, aliæ legem abrogandam censent? Date frenos impotenti naturæ et indomito animali, et sperate, ipsas modum licentiæ facturas, nisi vos feceritis. Mini-



mes souffrent impatiemment d'être astreintes par les mœurs ou par les lois. Ce qu'elles veulent, c'est la liberté la plus entière, ou plutôt la licence, s'il faut appeler les choses par leur nom. Qu'elles triomphent aujourd'hui, et leurs prétentions n'auront plus de terme.

III. « Rappelez-vous toutes les lois par lesquelles nos aïeux ont enchaîné leur audace et tenté de les soumettre à leurs maris : avec toutes ces entraves à peine pouvez-vous les contenir. Que sera-ce si vous leur permettez d'attaquer ces lois l'une après l'autre, de vous arracher tout ce qu'elles veulent, en un mot, de s'égaler aux hommes? Pensez-vous que vous pourrez les supporter? Elles ne se seront pas plutôt élevées jusqu'à vous qu'elles voudront vous dominer. Mais, dira-t-on, elles se bornent à demander qu'on ne porte pas contre elles de nouvelles lois : ce n'est pas la justice, c'est l'injustice qu'elles repoussent. Non, Romains, ce qu'elles veulent, c'est que vous abrogiez une loi adoptée par vous, consacrée par vos suffrages et sanctionnée par une heureuse expérience de plusieurs années, c'est-à-dire qu'en détruisant une seule loi vous ébranliez toutes les autres. Il n'y a pas de loi qui ne froisse aucun intérêt : on ne consulte ordinairement pour les faire que l'utilité du plus grand nombre et le bien de l'état. Si chacun détruit et renverse celles qui le gênent personnellement, à quoi bon voter des lois en assemblée générale, pour les voir bientôt abroger au gré de ceux contre qui elles ont été faites? Je voudrais savoir cependant pour quel motif les dames romaines parcourent ainsi la ville tout éperdues, pourquoi elles pénètrent presque au forum et dans l'assemblée? Viennent-elles demander le rachat de leurs pères, de leurs maris, de leurs enfants ou de leurs frères faits prisonniers par Annibal? Ces malheurs sont loin de nous, et puissent-ils ne jamais se renouveler! Pourtant, lorsqu'ils nous accablaient, vous avez refusé cette faveur à leurs pieuses instances. Mais à défaut de cette piété filiale, de cette tendre sollicitude pour leurs proches, c'est sans doute un motif religieux qui les rassemble? Elles vont sans doute au-devant de la déesse Idéa-Mater qui nous arrive de Pessinunte en Phrygie? car enfin quel prétexte peut-on faire valoir pour excuser cette émeute de femmes? On me répond : Nous voulons être brillantes d'or et de pourpre; et nous promener par la ville, les jours de fêtes et autres, dans des chars de triomphe, comme pour étaler la victoire que nous remportons sur la loi abrogée, sur vos suffrages surpris et arrachés; nous voulons qu'on ne mette plus de bornes à nos dépenses, à notre luxe.

IV. « Romains, vous m'avez souvent entendu déplorer les dépenses des femmes et des hommes, celles des simples citoyens comme celles des magistrats; souvent j'ai répété que deux vices contraires, le luxe et l'avarice, minaient la république. Ce sont des fléaux qui ont causé la ruine de tous les grands empires. Aussi, plus notre situation devient heureuse et florissante, plus notre empire s'agrandit, et plus je les redoute. Déjà nous avons pénétré dans la Grèce et dans l'Asie, où nous avons trouvé tous les attraits du plaisir; déjà même nous tenons dans nos mains les trésors des rois. Ne dois-je pas craindre qu'au lieu d'être

mum hoc eorum est, quæ iniquo animo feminæ sibi aut moribus aut legibus injuncta patiuntur; omnium rerum libertatem, imo licentiam (si vere dicere volumus), desiderant. Quid enim, si hoc expugnaverint, non tentabunt?

III. « Recensete omnia muliebria jura, quibus licentiam earum alligaverint majores nostri, per quæque subjecerint viris, quibus omnibus constrictas vix tamen continere potestis. Quid? si carpere singula, et extorquere, et exæquari ad extremum viris patiemini, tolerabiles vobis eas fore creditis? extemplo, simul pares esse cœperint, superiores erunt. At, hercule, ne quid novum in eas rogetur, recusant; non jus, sed injuriam deprecantur. Imo ut, quam accepistis, jussistis suffragiis vestris legem, quam usu tot annorum et experiendo comprobastis, hanc ut abrogetis; id est, ut unam tollendo legem ceteras infirmetis. Nulla lex satis commoda omnibus est; id modo quæritur, si majori parti et in summam prodest. Si, quod cuiquam privatim officiet jus, id destruet ac demolietur, quid attinebit universos rogare leges, quas mox abrogare, in quos latæ sunt, possint? Volo tamen audire, quid sit, propter quod matronæ consternatæ procucurrerint in publicum, ac vix foro se et concione abstineant. Ut captivi ab Annibale redimantur parentes, viri, liberi, fratres earum? Procul abest; absitque semper talis fortuna reipublicæ! sed tamen, quum fuit, negastis hoc piis precibus earum. At non pietas nec sollicitudo pro suis, sed religio, congregavit eas. Matrem Idæam, a Pessinunte ex Phrygia venientem, accepturæ sunt. Quid honestum dictu saltem seditioni prætenditur muliebri? Ut auro et purpura fulgeamus, inquit; ut carpentis, festis profestisque diebus, velut triumphantes de lege victa et abrogata, et captis et ereptis suffragiis vestris, per urbem vectemur; ne ullus modus sumptibus, ne luxuriæ sit.

IV. « Sæpe me querentem de feminarum, sæpe de virorum, nec de privatorum modo, sed etiam magistratuum, sumptibus audistis; diversisque duobus vitiis, avaritia et luxuria, civitatem laborare; quæ pestes omnia magna imperia everterunt. Hæc ego, quo melior lætiorque in dies fortuna reipublicæ est, imperiumque crescit, et jam in Græciam Asiamque transcendimus, omnibus libidinum illecebris repletas, et regias etiam attrectamus gazas, eo plus horreo, ne illæ magis res nos ceperint, quam nos illas. Infesta, mihi credite, signa ab Syracusis



les maîtres de ces richesses, nous n'en devenions les esclaves? C'est pour le malheur de Rome, vous pouvez m'en croire, qu'on a introduit dans ses murs les statues de Syracuse. Je n'entends que trop de gens vanter et admirer les chefs-d'œuvre de Corinthe et d'Athènes, et se moquer des dieux d'argile qu'on voit devant nos temples Pour moi, je préfère ces dieux qui nous ont protégés, et qui nous protégeront encore, je l'espère, si nous les laissons à leur place. Du temps de nos pères, Cinéas, envoyé à Rome par Pyrrhus, essaya de séduire par des présents les hommes et même les femmes. Il n'y avait pas encore de loi Oppia pour réprimer le luxe des femmes; et pourtant aucune n'accepta. Quelle fut, à votre avis, la cause de ces refus? La même qui avait engagé nos aïeux à ne point établir de loi à ce sujet. Il n'y avait pas de luxe à réprimer. De même que les maladies sont nécessairement connues avant les remèdes qui peuvent les guérir, de même les passions naissent avant les lois destinées à les contenir. Pourquoi la loi Licinia a-t-elle défendu de posséder plus de cinq cents arpents? Parce qu'on ne songeait qu'à étendre sans cesse ses propriétés. Pourquoi la loi Cincia a-t-elle prohibé les cadeaux et les présents? Parce que le sénat s'habituait à lever des impôts et des tributs sur les plébéiens. Il ne faut donc pas s'étonner qu'on n'eût besoin ni de la loi Oppia, ni d'aucune autre pour limiter les dépenses des femmes, à une époque où elles refusaient et la pourpre et l'or qu'on venait leur offrir. Aujourd'hui, que Cinéas parcoure la ville, il les trouvera toutes dans les rues et disposées à recevoir. J'avoue qu'il y a des caprices que je ne puis expliquer et dont je cherche en vain la raison. Qu'une chose fût permise à l'une et défendue à l'autre, il y aurait peut-être là de quoi éprouver un sentiment naturel de honte ou de colère. Mais quand l'ajustement est le même pour toutes, quelle humiliation chacune de vous peut-elle redouter? C'est une faiblesse condamnable que de rougir de son économie ou de sa pauvreté; mais la loi vous met également à l'abri de ce double écueil, en vous défendant d'avoir ce que vous n'aurez pas. Eh bien! dira cette femme riche, c'est cette inégalité même que je ne puis souffrir. Pourquoi ne m'est-il pas permis de me vêtir d'or et de pourpre? Pourquoi la pauvreté des autres se cache-t-elle si bien à l'ombre de cette loi qu'on pourrait les croire en état d'avoir ce qu'elles n'ont pas, n'était la défense qui existe? Romains, répondrais-je, voulez-vous établir entre vos femmes une rivalité de luxe, qui pousse les riches à se donner des parures que nulle autre ne pourra avoir, et les pauvres à dépenser au delà de leurs ressources pour éviter une différence humiliante? Croyez-moi, si elles se mettent à rougir de ce qui n'est pas honteux, elles ne rougiront plus de ce qui l'est réellement. Celle qui en aura le moyen, achètera des parures; celle qui ne le pourra pas, demandera de l'argent à son mari. Malheur alors au mari qui cédera et à celui qui ne cédera pas! Ce qu'il aura refusé sera donné par un autre. Ne les voit-on pas déjà s'adresser à des hommes qui leur sont étrangers, et, qui pis est, solliciter une loi, des suffrages, réussir même auprès de quelques-uns, sans s'inquiéter de vos intérêts ni de ceux de votre patrimoine et de vos enfants? Dès

illata sunt huic urbi. Jam nimis multos audio Corinthi et Athenarum ornamenta laudantes mirantesque, et antefixa fictilia deorum Romanorum ridentes. Ego hos malo propitios deos; et ita spero futuros, si in suis manere sedibus patiemur. Patrum nostrorum memoria per legatum Cineam Pyrrhus, non virorum modo, sed etiam mulierum animos donis tentavit. Nondum lex Oppia ad coercendam luxuriam muliebrem lata erat; tamen nulla accepit. Quam causam fuisse censetis? Eadem fuit, quæ majoribus nostris nihil de hac re lege sanciendi. Nulla erat luxuria, quæ coerceretur. Sicut ante morbos necesse est cognitos esse, quam remedia eorum; sic cupiditates prius natæ sunt, quam leges, quæ iis modum facerent. Quid legem Liciniam excitavit de quingentis jugeribus, nisi ingens cupido agros continuandi? Quid legem Cinciam de donis et muneribus, nisi quia vectigalis jam et stipendiaria plebes esse senatui cœperat? Itaque minime mirum est, nec Oppiam, nec aliam ullam tum legem desideratam esse, quæ modum sumptibus mulierum faceret, quum aurum et purpuram data et oblata ultro non accipiebant. Si nunc cum illis donis Cineas urbem circumiret, stantes in publico invenisset, quæ acciperent. Atque ego nonnullarum cupiditatum ne causam quidem aut rationem inire possum. Nam ut, quod alii liceat, tibi non licere, aliquid fortasse naturalis aut pudoris aut indignationis habeat; sic, æquato omnium cultu, quid unaquæque vestrum veretur, ne in se conspiciatur? Pessimus quidem pudor est vel parcimoniæ, vel paupertatis; sed utrumque lex vobis demit, quum id, quod habere non licet, non habetis. Hanc, inquit, ipsam exæquationem non fero, illa locuples. Cur non insignis auro et purpura conspicior? cur paupertas aliarum sub hac legis specie latet, ut, quod habere non possunt, habituræ, si liceret, fuisse videantur? Vultis hoc certamen uxoribus vestris injicere, Quirites, ut divites id habere velint, quod nulla alia possit; pauperes, ne ob hoc ipsum contemnantur, supra vires se extendant? Næ, simul pudere, quod non oportet, cœperit; quod oportet, non pudebit. Quæ de suo poterit, parabit; quæ non poterit, virum rogabit. Miserum illum virum, et qui exoratus, et qui non exoratus erit! quum, quod ipse non dederit, datum ab alio videbit. Nunc vulgo alienos viros rogant, et, quod majus est, legem et suffragia rogant, et a quibusdam impetrant, adversus te, et rem tuam, et liberos



que la loi cessera de limiter leurs dépenses, vous n'y parviendrez jamais. Romains, n'allez pas croire que les choses en resteront au point où elles étaient avant la proposition de la loi. Il est moins dangereux de ne pas accuser un coupable que de l'absoudre; de même le luxe serait plus supportable, si on ne l'avait jamais attaqué; mais à présent, il aura toute la fureur d'une bête féroce que les liens ont irritée et qu'on a ensuite déchaînée. Mon avis est donc qu'il ne faut point abroger la loi Oppia. Fassent les dieux que votre décision, quelle qu'elle soit, tourne à votre avantage! »

V. Après ce discours, les tribuns du peuple, qui avaient annoncé leur résolution d'intervenir, ajoutèrent quelques mots dans le même sens. L. Valérius prit alors la parole en faveur de sa proposition: « S'il ne s'était présenté, dit-il, que de simples particuliers pour appuyer ou combattre la loi que nous proposons, j'aurais, moi aussi, gardé le silence, persuadé qu'on avait assez discuté de part et d'autre, et j'aurais attendu vos suffrages. Mais à présent qu'un personnage aussi considérable que le consul M. Porcius vient d'attaquer notre projet non-seulement par l'autorité de son nom, dont l'influence eût été assez grande même sans qu'il eût parlé, mais encore par un long discours étudié, il est nécessaire que nous lui opposions une courte réponse. Après tout, il s'est plus attaché à censurer les dames qu'à combattre notre proposition, et même on ne saurait dire s'il attribue à un mouvement spontané de leur part, ou bien à nos conseils, la démarche qu'il blâme en elles. Je défendrai donc le fond de la cause, sans chercher à nous justifier, car les imputations du consul sont plutôt des conjectures que des faits. Il a parlé de cabales, d'émeutes, de retraite de femmes, parce que les dames se sont montrées en public pour vous prier d'abroger, aujourd'hui que la république est heureuse et florissante au sein de la paix, une loi portée contre elles pendant la guerre au milieu de circonstances difficiles. Ce sont là de grands mots prodigués à dessein pour exagérer les choses; on pourrait en trouver d'autres encore, je le sais; et nous savons tous aussi que Caton est un orateur sévère, quelquefois même un peu farouche, bien qu'il soit naturellement doux. Car enfin qu'y a-t-il d'étrange à voir les dames romaines se réunir en masse dans les rues pour une affaire qui leur est personnelle? Ne les y a- -on jamais vues jusqu'ici? J'en appelle contre vous, Caton, à vos *Origines*. Vous y apprendrez combien de fois la chose est arrivée, et toujours pour le bien de l'état. Dès nos premiers temps, sous le règne de Romulus, lorsque les Sabins, maîtres du Capitole, étaient venus livrer bataille dans le Forum, ne sont-ce pas les dames qui, en se jetant au milieu de la mêlée, séparèrent les combattants? Plus tard après l'expulsion des rois, quand les Volsques, sous la conduite de Coriolan, vinrent camper à cinq milles de Rome, ne sont-ce pas les dames qui détournèrent l'orage prêt à anéantir la ville? Quand Rome fut prise par les Gaulois, l'or qui servit à la racheter, ne fut-il pas, et de l'aveu de tous, fourni par les contributions volontaires des dames? Sans aller chercher si loin des exemples, n'avons-nous pas vu dans la dernière guerre, lorsqu'on

tuos inexorabiles. Simul lex modum sumptibus uxoris tuæ facere desierit, tu nunquam facies. Nolite eodem loco existimare, Quirites, futuram rem, quo fuit, antequam lex de hoc ferretur. Et, hominem improbum non accusari, tutius est, quam absolvi; et luxuria non mota tolerabilior esset, quam erit nunc, ipsis vinculis, sicut feræ bestiæ, irritata, deinde emissa. Ego nullo modo abrogandam legem Oppiam censeo. Vos quod faxitis, deos omnes fortunare velim. »

V. Post hæc tribuni quoque plebei, qui se intercessuros professi erant, quum pauca in eamdem sententiam adjecissent; tum L. Valerius pro rogatione ab se promulgata ita disseruit: « Si privati tantummodo ad suadendum dissuadendumque id, quod a nobis rogatur, processissent, ego quoque, quum satis dictum pro utraque parte existimarem, tacitus suffragia vestra exspectassem. Nunc, quum vir gravissimus consul M. Porcius, non auctoritate solum, quæ tacita satis momenti habuisset, sed oratione etiam longa et accurata insectatus sit rogationem nostram, necessum est paucis respondere; qui tamen plura verba in castigandis matronis, quam in rogatione nostra dissuadenda, consumpsit; et quidem, ut in dubio poneret, utrum id, quod reprehenderet, matronæ sua sponte, an nobis auctoribus, fecissent. Rem defendam, non nos; in quos jecit magis hoc consul verbo tenus, quam ut re insimularet. Cœtum, et seditionem, et interdum secessionem muliebrem appellavit, quod matronæ in publico vos rogassent, ut legem, in se latam per bellum temporibus duris, in pace et florente ac beata republica abrogaretis. Verba magna, quæ rei augendæ causa conquirantur, et hæc, et alia esse scio; et M. Catonem oratorem non solum gravem, sed interdum etiam trucem, esse scimus omnes, quum ingenio sit mitis. Nam quid tandem novi matronæ fecerunt, quod frequentes in causa ad se pertinente in publicum processerunt? Nunquam ante hoc tempus in publico apparuerunt? Tuas adversus te Origines revolvam. Accipe, quoties id fecerint, et quidem semper bono publico. Jam a principio, regnante Romulo, quum Capitolio ab Sabinis capto, medio in foro signis collatis dimicaretur, nonne intercursu matronarum inter acies duas prœlium sedatum est? Quid? regibus exactis, quum Coriolano Marcio duce, legiones Volscorum castra ad quintum lapidem posuissent, nonne id agmen, quo obruta hæc urbs esset, matronæ averterunt? Jam, urbe capta a Gallis, quo redempta urbs est? nempe aurum matronæ consensu om-



avait besoin d'argent, les veuves aider de leurs ressources le trésor épuisé? Enfin, quand on appela de nouveaux dieux au secours de la patrie en danger, ne sont-ce pas les dames qui allèrent en corps jusqu'au bord de la mer pour recevoir la déesse Idéa-Mater? Les cas sont différents, me répondra-t-on. Aussi n'ai-je pas l'intention de les assimiler; j'ai seulement voulu prouver que la démarche n'a rien de nouveau. On ne s'est pas étonné de les voir intervenir dans des affaires qui intéressaient également tout le monde, hommes et femmes : doit-on s'étonner qu'elles agissent de même dans une circonstance qui ne regarde qu'elles? Et qu'ont-elles fait après tout? Nous avons, en vérité, des oreilles bien délicates, si nous ne pouvons entendre qu'avec indignation les prières de femmes honnêtes, quand les maîtres ne dédaignent pas d'écouter les supplications de leurs esclaves.

VI. » J'arrive maintenant à l'affaire en question. Le consul l'a envisagée sous deux points de vue. Il s'est récrié d'abord en général sur la pensée d'abroger une loi quelconque, puis en particulier sur la proposition d'abroger celle qui a pour but de réprimer le luxe des femmes. Dans la première partie, où il a parlé de lois en général, son langage a été digne d'un consul; dans la seconde, les attaques qu'il a dirigées contre le luxe conviennent à l'austérité de ses mœurs. Aussi dois-je craindre que vous ne vous laissiez éblouir, si je ne vous prouve la frivolité de ses arguments sur ces deux points. Je reconnais d'abord que les lois faites non pour un temps, mais pour toujours et dans un intérêt qui ne varie point, ne sauraient être abrogées, à moins que l'expérience n'ait condamné l'une d'elles, ou qu'un changement politique ne l'ait rendue inutile. Mais aussi, je regarde comme destinées en quelque sorte à mourir toutes les lois de circonstance; elles doivent disparaître avec les circonstances mêmes qui les ont réclamées. Les lois faites en temps de paix sont ordinairement abrogées par la guerre, et réciproquement; de même que sur un vaisseau telle manœuvre est bonne dans le calme, telle autre dans la tempête. Les lois étant ainsi distinctes par leur nature, à quelle classe vous semble appartenir celle que nous vous demandons d'abroger? Est-ce une de ces vieilles lois de nos rois, nées pour ainsi dire avec la ville? Fait-elle partie de notre seconde législation, de celle que les décemvirs, créés pour rédiger un code, ont renfermée dans les douze tables? Est-ce une loi que nos aïeux aient jugée nécessaire pour maintenir l'honneur des dames, et dont l'abrogation doive porter atteinte à la pudeur et à la chasteté de leur sexe? Qui donc ignore que c'est une loi récente, portée il y a vingt ans sous le consulat de Q. Fabius et de Ti. Sempronius? Et si jusqu'alors nos dames ont eu pendant tant d'années une conduite irréprochable, devons-nous craindre, quand nous aurons abrogé la loi, de les voir se jeter dans tous les excès du luxe? Sans doute que si elle avait été faite en vue de mettre un frein aux déréglements des femmes, nous aurions à redouter de leur donner libre carrière en l'abrogeant; mais les circonstances mêmes où elle fut établie nous en expliquent les motifs. Anni-

nium in publicum contulerunt. Proximo bello (ne antiqua repetam) nonne et, quum pecunia opus fuit, viduarum pecuniæ adjuverunt ærarium, et, quum dii quoque novi ad opem ferendam dubiis rebus arcesserentur, matronæ universæ ad mare profectæ sunt ad matrem Idæam accipiendam? Dissimiles, inquis, causæ sunt. Nec mihi causas æquare propositum est; nihil novi factum, purgare satis est. Ceterum, quod in rebus ad omnes pariter viros feminasque pertinentibus fecisse eas nemo miratus est, in causa proprie ad ipsas pertinente miramur fecisse? Quid autem fecerunt? superbas, me dius fidius, aures habemus, si, quum domini servorum non fastidiant preces, nos rogari ab honestis feminis indignamur.

VI. » Venio nunc ad id, de quo agitur; in quo duplex consulis oratio fuit. Nam et legem ullam omnino abrogari est indignatus; et eam præcipue legem, quæ luxuriæ muliebris coercendæ causa lata esset. Et illa communis pro legibus, visa consularis oratio est; et hæc adversus luxuriam severissimis moribus conveniebat. Itaque periculum est, nisi, quid in utraque re vani sit, docuerimus, ne quis error vobis offundatur. Ego enim, quemadmodum ex his legibus, quæ non in tempus aliquod, sed perpetuæ utilitatis causa in æternum latæ sunt, nullam abrogari debere fateor, nisi quam aut usus coarguit, aut status aliquis reipublicæ inutilem fecit; sic, quas tempora aliqua desiderarunt leges, mortales, ut ita dicam, et temporibus ipsis mutabiles esse video. Quæ in pace latæ sunt, plerumque bellum abrogat; quæ in bello, pax; ut in navis administratione alia in secundam, alia in adversam tempestatem usui sunt. Hæc quum ita natura distincta sint, ex utro tandem genere ea lex esse videtur, quam abrogamus? An vetus regia lex, simul cum ipsa urbe nata? An, quod secundum est, ab decemviris ad condenda jura creatis in duodecim tabulis scripta; sine qua quum majores nostri non existimarint decus matronale servari posse, nobis quoque verendum sit, ne cum ea pudorem sanctitatemque feminarum abrogemus? Quis igitur nescit, novam istam legem esse, Q. Fabio et Ti. Sempronio consulibus viginti annis ante latam? sine qua quum per tot annos matronæ optimis moribus vixerint, quod tandem, ne abrogata ea effundantur ad luxuriam, periculum est? Nam si ista lex ideo lata esset, ut finiret libidinem muliebrem, verendum foret, ne abrogata incitaret; cur sit autem lata, ipsum indicabit tempus. Annibal in Italia erat victor ad Cannas; jam Tarentum, jam Arpos, jam Capuam habebat; ad urbem Ro-

bal était au cœur de l'Italie : vainqueur à Cannes, et déjà maître de Tarente, d'Arpi et de Capoue, il menaçait de marcher sur Rome avec son armée; nos alliés nous avaient trahis; nous n'avions ni recrues pour nos légions, ni soldats de marine pour la flotte, ni argent dans le trésor; on achetait, pour les armer, des esclaves, dont le prix ne devait être payé à leurs maîtres qu'à la fin de la guerre; les publicains s'étaient engagés à fournir, à la même condition, le blé et les autres approvisionnements nécessaires; nous donnions, chacun suivant nos revenus, un certain nombre d'esclaves destinés à servir sur les galères, et nous les entretenions à nos frais; nous déposions au trésor, à l'exemple des sénateurs, tout notre or et tout notre argent; les veuves et les orphelins y apportaient leur offrande; on avait fixé la somme que chacun pouvait avoir chez soi, tant en bijoux d'or et d'argent, qu'en monnaie d'argent et de cuivre. Dans de pareilles circonstances, les dames étaient-elles si exclusivement occupées de leur luxe et de leur parure qu'on ait senti le besoin d'y mettre des bornes par la loi Oppia? N'arriva-t-il pas que l'affliction dans laquelle elles étaient toutes plongées interrompit les mystères de Cérès, et que le sénat se vit obligé de limiter à trente jours la durée de leur deuil? Qui ne voit que la misère publique et la pénurie du trésor, que la nécessité imposée à tous les particuliers de consacrer leur fortune au service de l'état, dictèrent cette loi qui ne devait durer qu'autant qu'en subsisterait le motif? S'il faut observer à perpétuité les sénatus-consultes ou les plébiscites rendus à cette époque, pourquoi rembourser aux particuliers leurs avances? Pourquoi payer comptant les fournitures publiques? Pourquoi ne plus acheter d'esclaves pour en faire des soldats? Pourquoi chacun de nous en particulier ne fournit-il plus de rameurs, comme alors?

VII. » Tous les ordres de l'état, tous les citoyens se ressentiront de l'heureux changement survenu dans nos affaires; nos femmes seules n'auront pas l'avantage de jouir de la paix et de la tranquillité publique! Nous autres hommes, nous pourrons, comme magistrats et comme prêtres, porter la prétexte bordée de pourpre; nos enfants auront aussi leurs toges ornées de la bande de pourpre; nos magistrats des colonies et des municipes, ici même à Rome, nos derniers officiers, les inspecteurs des quartiers, auront le droit de porter la prétexte; il leur sera permis et de s'en revêtir pendant la vie, et de se faire brûler avec cet ornement après leur mort; les femmes seules se verront interdire l'usage de la pourpre! Vous pourrez, parce que vous êtes homme, vous couvrir d'un manteau de pourpre, et vous ne permettrez pas à votre femme d'avoir un petit voile de cette étoffe! La housse de votre cheval sera plus riche que la robe de votre femme! Encore dans le déchet de la pourpre qui s'use, je vois un prétexte, injuste il est vrai, mais néanmoins un prétexte d'économie. Mais pour l'or, qui ne perd rien de sa valeur, si ce n'est la main d'œuvre, quelle avarice? C'est plutôt une ressource pour les besoins de l'état et ceux des particuliers, comme vous en avez fait l'épreuve. Il n'y aura pas, dit-on, de rivalité entre les dames, lorsqu'aucune

mam admoturus exercitum videbatur; defecerant socii; non milites in supplementum, non socios navales ad classem tuendam, non pecuniam in ærario habebamus; servi, quibus arma darentur, ita ut pretium pro iis bello perfecto dominis solveretur, emebantur; in eamdem diem pecuniæ, frumentum et cetera, quæ belli usus postulabant, præbenda publicani se conducturos professi erant; servos ad remum, numero ex censu constituto, cum stipendio nostro dabamus; aurum et argentum omne, ab senatoribus ejus rei initio orto, in publicum conferebamus; viduæ et pupilli pecunias suas in ærarium deferebant; cautum erat, quo ne plus auri et argenti facti, quo ne plus signati argenti et æris domi haberemus. Tali tempore in luxuria et ornatu matronæ occupatæ erant, ut ad eam coercendam lex Oppia desiderata sit? quum, quia Cereris sacrificium, lugentibus omnibus matronis, intermissum erat, senatus finiri luctum triginta diebus jussit. Cui non apparet, inopiam et miseriam civitatis, et quia omnium privatorum pecuniæ in usum publicum vertendæ erant, istam legem scripsisse, tam diu mansuram, quam diu causa scribendæ legis mansisset? Nam si, quæ tunc temporis causa aut decrevit senatus, aut populus jussit, in perpetuum servari oportet, cur pecunias reddimus privatis? cur publica præsenti pecunia locamus? cur servi, qui militent, non emuntur? cur privati non damus remiges, sicut tunc dedimus?

VII. » Omnes alii ordines, omnes homines mutationem in meliorem statum reipublicæ sentient; ad conjuges tantum nostras pacis et tranquillitatis publicæ fructus non perveniet? Purpura viri utemur, prætextati in magistratibus, in sacerdotiis; liberi nostri prætextis purpura togis utentur; magistratibus in coloniis municipiisque, hic Romæ infimo generi magistris vicorum togæ prætextæ habendæ jus permittemus; nec id ut vivi solum habeant tantum insigne, sed etiam ut cum eo crementur mortui; feminis dumtaxat purpuræ usum interdicemus? et, quum tibi viro liceat purpura in veste stragula uti, matrem familiæ tuam purpureum amiculum habere non sines? et equus tuus speciosius instratus erit, quam uxor vestita? Sed in purpura, quæ teritur, absumitur, injustam quidem, sed aliquam tamen, causam tenacitatis video; in auro vero, in quo præter manus pretium nihil intertrimenti fit, quæ malignitas est? Præsidium potius in eo est et ad privatos, et ad publicos usus, sicut experti estis. Nullam æmulationem inter se singularum, quando nulla haberet, esse aiebat. At, hercule, universis dolor et in-

d'elles ne portera de l'or. Oui, mais quels ne seront pas leur dépit et leur colère, quand elles verront les femmes des alliés latins se parer en toute liberté de ces ornements qu'on leur interdit, étaler l'or et la pourpre de leurs habits, se promener sur des chars par toute la ville, tandis qu'elles-mêmes les suivront à pied, comme si le siége de la puissance romaine était dans quelque cité latine et non dans Rome? Ce contraste serait blessant pour des hommes, combien ne doit-il pas l'être pour l'amour-propre des femmes, qui sont si sensibles aux moindres humiliations? Magistratures, sacerdoces, triomphes, distinctions honorifiques, récompenses, dépouilles militaires, rien de tout cela n'est fait pour elles. La parure, les ornements, l'élégance, voilà ce qui les distingue; voilà leurs jouissances et leur gloire; voilà leur monde (1), suivant l'expression de nos ancêtres. Leur deuil se borne à quitter l'or et la pourpre, qu'elles reprennent à la fin de leur deuil. Dans les jours d'actions de grâces et de supplications, elles ne font que se parer d'ornements plus riches. Mais, nous dit-on encore, si vous abrogez la loi Oppia, il ne sera pas en votre pouvoir d'interdire à vos femmes aucun des ornements qui leur sont défendus par cette loi. Vos filles, vos femmes, vos sœurs mêmes seront moins dans votre dépendance. Non, l'esclavage des femmes ne cesse qu'avec la vie de leurs parents; et cette liberté que leur donne la perte d'un mari ou d'un père, elles demandent aux dieux de l'éloigner d'elles. Elles aiment mieux dépendre de vous que de la loi pour leur parure; et vous devez, vous, les protéger, les tenir en votre puissance, mais n'en pas faire des esclaves; vous devez préférer le titre de père ou de mari à celui de maître. Le consul s'est servi de paroles irritantes en prononçant les mots d'émeute de femmes et de retraite; n'avons-nous pas à craindre en effet qu'elles ne s'emparent du mont Sacré ou de l'Aventin, comme fit jadis le peuple mécontent? Ah! songez que leur faiblesse est destinée à subir tout ce que vous aurez décidé. Plus vous avez de pouvoir, plus vous devez montrer de modération. »

VIII. Après ces deux discours prononcés pour et contre la loi, on vit se répandre dans les rues un nombre de femmes beaucoup plus considérable que les jours précédents; elles allèrent en masse assiéger la porte des tribuns, qui s'opposaient à la motion de leurs collègues, et elles ne s'éloignèrent qu'après avoir obtenu leur désistement. On ne pouvait plus douter dès lors que la loi ne fût abrogée à l'unanimité. Elle le fut en effet vingt ans après sa promulgation. Aussitôt après, le consul M. Porcius partit avec vingt-cinq galères, dont cinq avaient été fournies par les alliés, et fit voile pour le port de Luna, où il avait donné rendez-vous à son armée. De là il envoya des ordres sur toute la côte, pour réunir des vaisseaux de toute espèce; puis il remit à la voile et fixa le port des Pyrénées comme point de ralliement; il comptait marcher contre les ennemis à la tête de toute sa flotte. Les Romains longèrent les montagnes de la Ligurie et la côte du golfe des Gaules, et se trouvèrent au rendez-vous indiqué; ils s'avancèrent ensuite jusqu'à Rhodes, et ils en expulsèrent la garnison espagnole, qui occupait la citadelle. De

dignatio est, quum sociorum Latini nominis uxoribus vident ea concessa ornamenta, quæ sibi adempta sint; quum insignes eas esse auro et purpura; quum illas vehi per urbem, se pedibus sequi; tanquam in illarum civitatibus, non in sua, imperium sit. Virorum hoc animos vulnerare posset; quid muliercularum censetis, quas etiam parva movent? Non magistratus, nec sacerdotia, nec triumphi, nec insignia, nec dona, aut spolia bellica his contingere possunt. Munditiæ, et ornatus, et cultus, hæc feminarum insignia sunt: his gaudent et gloriantur; hunc mundum muliebrem appellarunt majores nostri. Quid aliud in luctu, quam purpuram atque aurum deponunt? quid, quum eluxerunt, sumunt? quid in gratulationibus supplicationibusque, nisi excellentiorem ornatum adjiciunt? Scilicet, si legem Oppiam abrogaveritis, non vestri arbitrii erit, si quid ejus vetare volueritis, quod nunc lex vetat. Minus filiæ, uxores, sorores etiam quibusdam in manu erunt. Nunquam, salvis suis, exuitur servitus muliebris; et ipsæ libertatem, quam viduitas et orbitas facit, detestantur. In vestro arbitrio suum ornatum, quam in legis, malunt esse. Et vos in manu et tutela, non in servitio, debetis habere eas; et malle patres vos aut viros, quam dominos, dici. Invidiosis nominibus utebatur modo consul, seditionem muliebrem et secessionem appellando. Id enim periculum est, ne Sacrum montem, sicut quondam irata plebs, aut Aventinum capiant. Patiendum huic infirmitati est, quodcunque vos censueritis. Quo plus potestis, eo moderatius imperio uti debetis. »

VIII. Hæc quum contra legem proque lege dicta essent, aliquanto major frequentia mulierum postero die sese in publicum effudit, unoque agmine omnes tribunorum januas obsederunt, qui collegarum rogationi intercedebant; nec ante abstiterunt, quam remissa intercessio ab tribunis esset. Nulla deinde dubitatio fuit, quin omnes tribus legem abrogarent. Viginti annis post abrogata est, quam lata. M. Porcius consul, postquam abrogata est Oppia lex, extemplo viginti quinque navibus longis, quarum quinque sociorum erant, ad Lunæ portum profectus, eodem exercitu convenire jusso, et, edicto per oram maritimam misso, navibus omnis generis contractis, ab Luna proficiscens edixit, ut ad Portum Pyrenæi sequerentur; inde se frequenti classe ad hostes iturum. Prætervecti Ligustinos montes sinumque Gallicum, ad diem, quam edixerat, convenerunt. Inde Rhodam ventum, et præsidium Hispanorum, quod in



Rhodes, un bon vent les conduisit à Empories; là toutes les troupes, à l'exception des soldats de marine, descendirent à terre.

IX. Empories se composait déjà alors de deux villes séparées par un mur : l'une était habitée par des Grecs originaires de Phocée, comme les Massiliotes, l'autre par des Espagnols; mais la ville grecque, qui s'étendait vers la mer, était enfermée dans une enceinte circulaire de moins de quatre cents pas; la ville espagnole, plus éloignée du rivage, était entourée d'un mur de trois mille pas. Empories reçut depuis une colonie romaine, que le divin César y établit après la défaite des fils de Pompée. Ces trois peuples sont aujourd'hui confondus en un seul; les Espagnols d'abord, puis les Grecs, sont devenus citoyens romains. En songeant que leur ville était alors ouverte d'un côté aux incursions maritimes, de l'autre aux attaques des Espagnols, nation barbare et belliqueuse, on se demande avec étonnement comment ils pouvaient vivre en sûreté. La sauvegarde de leur faiblesse était cette surveillance régulière qu'entretient toujours la crainte d'un voisin plus fort. La partie du mur qui donnait sur la campagne était bien fortifiée, et n'avait qu'une porte; l'un des magistrats gardait cette entrée, sans pouvoir quitter son poste un seul moment. Pendant la nuit, un tiers des citoyens faisait le guet sur les remparts, et ce n'était pas pour la forme ni par respect pour la loi que les sentinelles se succédaient, que les rondes avaient lieu; on y mettait autant d'exactitude que si l'ennemi eût été aux portes. Aucun Espagnol n'était reçu dans la ville; les habitants ne se hasardaient eux-mêmes hors des murs qu'avec précaution. Du côté de la mer, au contraire, les issues étaient entièrement libres. Ceux de la ville grecque ne sortaient jamais qu'en grand nombre par la porte qui faisait face à la ville espagnole; c'était presque toujours ceux qui avaient fait le guet sur les remparts la nuit précédente. Ce qui leur rendait ces sorties nécessaires, c'était le commerce qu'ils faisaient avec les Espagnols, inhabiles dans l'art de la navigation et charmés de pouvoir acheter les marchandises étrangères que leurs voisins importaient par mer, et livrer à l'exportation les produits de leurs terres. Cet intérêt réciproque ouvrait aux Grecs la ville espagnole. Ils avaient aussi cherché de nouvelles garanties pour leur sûreté en se mettant sous la protection des Romains, et quoique moins puissants que les Massiliotes, ils ne se montraient pas moins fidèles qu'eux à cette alliance. Aussi reçurent-ils le consul et son armée avec beaucoup de zèle et de dévouement. Caton ne s'y arrêta que le temps nécessaire pour savoir où étaient les ennemis et quelles étaient leurs forces; et pour mettre à profit, même son inaction, il employa ce peu de jours à des manœuvres militaires. C'était le moment de l'année où les blés étaient déjà serrés dans les granges. Caton défendit aux fournisseurs de s'occuper des approvisionnements, et les renvoya à Rome en disant : « La guerre entretiendra la guerre. » Il partit ensuite d'Empories, mit à feu et à sang le territoire ennemi, et répandit partout l'épouvante et la consternation.

X. A la même époque, M. Helvius quittait l'Espagne ultérieure avec un renfort de six mille hommes que lui avait donnés le préteur Ap. Claudius,

castello erat, vi dejectum. Ab Rhoda secundo vento Emporias perventum. Ibi copiæ omnes, præter socios navales, in terram expositæ.

IX. Jam tunc Emporiæ duo oppida erant muro divisa. Unum Græci habebant, a Phocæa, unde et Massilienses, oriundi : alterum Hispani. Sed Græcum oppidum in mare expositum, totum orbem muri minus quadringentos passus patentem habebat : Hispanis retractior a mari trium millium passuum in circuitu murus erat. Tertium genus, Romani coloni ab Divo Cæsare, post devictos Pompeii liberos, adjecti. Nunc in corpus unum confusi omnes; Hispanis prius, postremo et Græcis in civitatem romanam ascitis. Miraretur, qui tum cerneret, aperto mari ab altera parte, ab altera Hispanis, tam feræ et bellicosæ genti, objectos, quæ res eos tutaretur; disciplina erat custos infirmitatis, quam inter validiores optime timor continet. Partem muri versam in agros egregie munitam habebant, una tantum in eam regionem porta imposita, cujus assiduus custos semper aliquis ex magistratibus erat. Nocte pars tertia civium in muris excubabant; neque moris tantum aut legis causa, sed, quanta si hostis ad portas esset, et servabant vigilias, et circumibant, cura. Hispanum neminem in urbem recipiebant. Ne ipsi quidem temere urbe excedebant : ad mare patebat omnibus exitus. Porta ad Hispanorum oppidum versa nunquam nisi frequentes, pars tertia fere, cujus proxima nocte vigiliæ in muris fuerant, egrediebantur. Causa exeundi hæc erat. Commercio eorum Hispani, imprudentes maris, gaudebant; mercarique et ipsi ea, quæ externa navibus inveherentur, et agrorum exigere fructus, volebant. Hujus mutui usus desiderium, ut Hispana urbs Græcis pateret, faciebat. Erant etiam eo tutiores, quod sub umbra romanæ amicitiæ latebant; quam sicut minoribus viribus, quam Massilienses, pari colebant fide. Tunc quoque consulem exercitumque comiter ac benigne acceperunt. Paucos ibi moratus dies Cato, dum exploraret, ubi et quantæ hostium copiæ essent; ut ne mora quidem segnis esset, omne id tempus exercendis militibus consumpsit. Id erat forte tempus anni, ut frumentum in areis Hispani haberent. Itaque, redemptoribus vetitis frumentum parare, ac Romam dimissis, « Bellum, inquit, se ipsum alet. » Profectus ab Emporiis agros hostium urit vastatque; omnia fuga et terrore complet.

X. Eodem tempore M. Helvio, decedenti ex ulteriore Hispania cum præsidio sex millium, dato ab Ap. Clau-

lorsqu'il rencontra sous les murs d'Illiturgis un corps considérable de Celtibériens. Valérius l'évalue à vingt mille hommes; il dit que douze d'entre eux furent tués, que la place fut reprise et toute la jeunesse passée au fil de l'épée. Helvius arriva ensuite au camp de Caton. Comme il trouva le pays à l'abri de toute surprise de la part des ennemis, il renvoya ses troupes dans l'Espagne ultérieure, partit pour Rome et obtint en récompense de ses succès les honneurs de l'ovation. Il déposa au trésor quatorze mille sept cent trente-deux livres pesant d'argent en lingots, dix-sept mille vingt-trois de monnaies avec l'empreinte d'un char à deux chevaux, et cent vingt mille quatre cent trente-huit d'argent d'Osca. Ce qui engagea le sénat à lui refuser le triomphe, c'est qu'il avait combattu sous les auspices et dans la province d'un autre général. Au reste il n'était revenu à Rome qu'au bout de deux ans; après avoir remis son département à Q. Minucius, son successeur, il y avait été retenu toute l'année suivante par une longue et grave maladie. Deux mois s'écoulèrent donc à peine entre l'ovation d'Helvius et le triomphe de son successeur Q. Minucius. Ce dernier déposa aussi au trésor trente-quatre mille huit cents livres d'argent en lingots, soixante-dix-huit mille de monnaies avec l'empreinte d'un char à deux chevaux, et deux cent soixante-dix-huit mille d'argent d'Osca.

XI. En Espagne cependant le consul était campé non loin d'Empories. Bilistage, roi des Ilergètes, lui envoya trois ambassadeurs, au nombre desquels était un de ses fils, pour lui faire savoir « qu'on assiégeait ses places fortes, et qu'il n'avait aucun espoir de résister, si les Romains ne lui accordaient un secours. Trois mille hommes, disait-il, suffiraient, et s'il recevait ce renfort, les ennemis s'éloigneraient. » Le consul répondit « qu'il était touché de leurs périls et de leurs craintes, mais qu'il n'avait pas assez de forces pour pouvoir, sans danger, en présence d'une armée nombreuse, avec laquelle il devait s'attendre chaque jour à livrer bataille, en détacher une partie et diminuer ainsi ses ressources. » A cette réponse, les ambassadeurs tombèrent aux genoux du consul et le supplièrent, les larmes aux yeux, de ne pas les abandonner dans des circonstances aussi critiques. « Repoussés par les Romains, ajoutèrent-ils, à qui pourraient-ils s'adresser ? Ils n'avaient point d'autres alliés, point d'autres protecteurs en ce monde. Ils auraient pu se soustraire à ce danger, s'ils avaient voulu trahir leur foi et faire cause commune avec les rebelles. Mais ils ne s'étaient laissé effrayer ni par les menaces, ni par les moyens de terreur, parce qu'ils comptaient trouver dans les Romains un appui et une protection assurée. S'il n'en était pas ainsi et que le consul rejetât leurs prières, ils prenaient les dieux et les hommes à témoins que ce serait bien malgré eux qu'ils se verraient forcés de faire défection pour éviter le triste sort de Sagonte; ils aimaient mieux succomber avec le reste de l'Espagne que de périr seuls. »

XII. Le consul les congédia ce jour-là sans réponse; mais, pendant la nuit suivante, deux pensées l'agitèrent. Il ne voulait ni abandonner

dio prætore, Celtiberi agmine ingenti ad oppidum Illiturgi occurrerunt. Viginti millia armatorum fuisse, Valerius scribit; duodecim millia ex iis cæsa, oppidum Illiturgi receptum, et puberes omnes interfectos. Inde ad castra Catonis Helvius pervenit : et, quia tuta jam ab hostibus regio erat, præsidio in ulteriorem Hispaniam remisso, Romam est profectus, et ob rem feliciter gestam ovans urbem est ingressus. Argenti infecti tulit in ærarium quatuordecim millia pondo septingenta triginta duo : et signati bigatorum septemdecim millia viginti tria : et Oscensis argenti centum viginti millia quadringentos triginta octo. Causa triumphi negandi senatui fuit, quod alieno auspicio et in aliena provincia pugnasset. Ceterum biennio post redierat, quum, provincia successori Q. Minucio tradita, annum insequentem retentus ibi longo et gravi fuisset morbo. Itaque duobus modo mensibus ante Helvius ovans urbem est ingressus, quam successor ejus Q. Minucius triumpharet. Hic quoque tulit argenti pondo triginta quatuor millia octingenta, bigatorum septuaginta octo millia, et Oscensis argenti ducenta septuaginta octo millia.

XI. In Hispania interim consul haud procul Emporiis castra habebat. Eo legati tres ab Ilergetum regulo Bilistage, in quibus unus filius ejus erat, venerunt, querentes, « castella sua oppugnari, nec spem ullam esse resistendi, nisi præsidio romanus miles esset. Tria millia militum satis esse; nec hostes, si tanta manus venisset, mansuros. » Ad ea consul, « moveri quidem se vel periculo eorum, vel metu, dicere : sed sibi nequaquam tantum copiarum esse, ut, quum magna vis hostium haud procul absit, et, quam mox signis collatis dimicandum sit, in dies exspectet, dividendo exercitum minuere tuto vires posset. » Legati, ubi hæc audierunt, flentes ad genua consulis provolvuntur. Orant, « ne se in rebus tam trepidis deserat. Quo enim se, repulsos ab Romanis, ituros? Nullos se socios, nihil usquam in terris aliud spei habere. Potuisse se extra id periculum esse, si decedere fide, si conjurare cum ceteris voluissent; nullis minis, nullis terriculis se motos, sperantes satis opis et auxilii sibi in Romanis esse. Id si nullum sit, si sibi a consule negetur, deos hominesque se testes facere, invitos et coactos se, ne eadem, quæ Saguntini passi sint, patiantur, defecturos; et cum ceteris potius Hispanis, quam solos, perituros esse. »

XII. Et illo quidem die sic sine responso dimissi. Consulem nocte, quæ insecuta est, anceps cura agitare :



ses alliés, ni affaiblir son armée; il craignait d'être obligé de différer le combat, ou de s'exposer en le livrant. Il prit le parti de ne point diminuer ses forces pour en imposer aux ennemis, et d'entretenir ses alliés dans une vaine illusion. Souvent, pensait-il, les apparences réussissaient mieux que la réalité, surtout à la guerre; et tel qui comptait sur un appui avait autant de confiance que s'il était véritablement secouru, et trouvait dans ses espérances mêmes et dans sa hardiesse un moyen de salut. Le lendemain, il répondit aux ambassadeurs « que, malgré la crainte qu'il avait de diminuer ses forces en leur prêtant son appui, il songerait plus aux dangers de leur position qu'à son propre péril. » Il fit ordonner au tiers des soldats de chaque cohorte de cuire promptement leur pain, pour le transporter à bord. Les vaisseaux devaient être préparés pour le troisième jour. Deux des ambassadeurs furent chargés de donner avis de ces dispositions à Bilistage et aux Ilergètes; le fils du prince fut traité avec égard et comblé de présents par le consul, qui le garda près de lui. Les envoyés ne partirent qu'après avoir vu les soldats embarqués; ils répandirent donc cette nouvelle comme positive, et leurs concitoyens, aussi bien que les ennemis, demeurèrent convaincus que le secours promis par les Romains allait arriver.

XIII. Le consul, jugeant que ces démonstrations étaient suffisantes, fit revenir ses soldats à terre. La saison d'entrer en campagne approchait; il porta ses quartiers d'hiver à trois milles d'Empories, et profitant des occasions favorables, il laissait son camp sous la garde d'un faible détachement et sortait pour aller ravager le territoire ennemi tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. C'était presque toujours la nuit qu'il faisait ses expéditions, afin de s'éloigner du camp le plus possible, et de trouver les ennemis sans défense. Il exerçait ainsi ses recrues et faisait un grand nombre de prisonniers. Aussi les Espagnols n'osaient plus sortir de leurs places fortes. Lorsqu'il se crut assez sûr des dispositions de ses soldats et de celles de l'ennemi, il rassembla tous les tribuns, préfets, chevaliers et centurions : « Voici, leur dit-il, l'occasion que vous avez souvent désirée de faire éclater votre courage. Jusqu'à présent vous avez plutôt fait une guerre de partisans que livré des combats réguliers : vous allez maintenant en venir aux mains avec les ennemis en bataille rangée. Il ne s'agit plus de ravager des campagnes; vous pourrez piller les trésors des villes. Nos pères, à une époque où l'Espagne appartenait aux Carthaginois, et était occupée par leurs généraux et leurs armées, tandis que nous n'y avions ni général ni soldats, ont fait néanmoins insérer dans un traité une clause qui fixait l'Èbre comme limites de leurs possessions. Aujourd'hui que deux préteurs, un consul et trois armées romaines occupent cette province, et que pas un Carthaginois n'y a mis le pied depuis environ dix ans, nous avons perdu nos possessions en deçà de l'Èbre. Il faut que vos armes et votre valeur en fassent de nouveau la conquête; il faut que ces nations, qui montrent toujours plus d'empressement pour la révolte que de fermeté dans la résistance, soient

nolle deserere socios, nolle minuere exercitum; quod aut moram sibi ad dimicandum, aut in dimicando periculum afferre posset. Stat sententia, non minuere copias, ne quid interim hostes inferant ignominiæ; sociis spem pro re ostentandam censet. Sæpe vana pro veris, maxime in bello, valuisse : et credentem se aliquid auxilii habere, perinde atque haberet, ipsa fiducia, et sperando atque audendo servatum. Postero die legatis respondit, « Quanquam vereatur ne suas vires, aliis eas commodando, minuat; tamen illorum se temporis ac periculi magis, quam sui, rationem habere. » Denuntiari militum parti tertiæ ex omnibus cohortibus jubet, ut cibum, quem in naves imponant, mature coquant : navesque in diem tertium expediri jussit. Duos ex legatis Bilistagi atque Ilergetibus nuntiare ea jubet; filium reguli comiter habendo, et muneribus apud se retinet. Legati non ante profecti, quam impositos in naves milites viderunt; id pro haud dubio jam nuntiantes, non suos modo, sed etiam hostes, fama romani auxilii adventantis impleverunt.

XIII. Consul, ubi satis, quod in speciem fuit, ostentatum est, revocari ex navibus milites jubet. Ipse, quum jam id tempus anni appeteret, quo geri res possent, castra hiberna tria millia passuum ab Emporiis posuit. Inde per occasiones, nunc hac parte, nunc illa, modico præsidio castris relicto, prædatum milites in hostium agros educebat. Nocte ferme proficiscebantur, ut et quam longissime a castris procederent, et inopinatos opprimerent. Et exercebat ea res novos milites, et hostium magna vis excipiebatur; nec jam egredi extra munimenta castellorum audebant. Ubi satis admodum et suorum et hostium animos est expertus, convocari tribunos, præfectosque, et equites omnes, et centuriones jussit. « Tempus, inquit, quod sæpe optastis, venit, quo vobis potestas fieret virtutem vestram ostendendi. Adhuc prædonum magis, quam bellantium, militastis more; nunc justa pugna hostes cum hostibus conseretis manum. Non agros inde populari, sed urbium opes exhaurire licebit. Patres nostri, quum Hispania Carthaginiensium, et imperatores ibi et exercitus essent, ipsi nullum imperatorem, nullos in ea milites haberent; tamen addere hoc in fœdere voluerunt, ut imperii sui Iberus fluvius esset finis. Nunc, quum duo prætores, quum consul, quum tres exercitus romani Hispaniam obtineant, Carthaginiensium jam prope decem annis nemo in his provinciis sit, imperium nobis citra Iberum amissum est. Hoc armis et virtute recuperetis oportet; et nationem, rebellantem magis temere,

forcées de rentrer sous le joug qu'elles ont secoué. » Après leur avoir adressé cette allocution, il déclara que la nuit même il les conduirait au camp ennemi, et les envoya prendre du repos et de la nourriture.

XIV. Vers le milieu de la nuit, ayant pris les auspices, il se mit en marche afin de s'emparer, avant que l'ennemi s'en aperçût, de la position qu'il voulait occuper, fit tourner par ses troupes le camp des Espagnols, se mit en ordre de bataille dès le point du jour et envoya trois cohortes jusqu'au pied même des retranchements. Les barbares, étonnés de voir les Romains sur leurs derrières, coururent aussi aux armes. Cependant le consul, s'adressant aux siens: « Soldats, leur dit-il, vous n'avez plus d'espoir que dans votre valeur, et c'est moi-même qui ai pris soin de vous mettre dans cette position. Les ennemis sont entre nous et notre camp; derrière nous est le territoire ennemi. Il ne nous reste qu'un parti très-noble et en même temps très-sûr, c'est de ne rien attendre que de notre courage. » Puis il fit rappeler les trois cohortes pour que cette fuite simulée attirât les barbares hors de leur camp. Ses prévisions se réalisèrent. Les Espagnols, persuadés que les Romains avaient peur et reculaient, sortirent en foule et remplirent tout l'intervalle qui restait entre leurs retranchements et l'armée du consul. Mais, pendant qu'ils cherchent à prendre leurs rangs, Caton profite de leur confusion et les attaque à la tête de ses troupes, qui s'étaient déjà formées en bon ordre. Ce fut la cavalerie des deux ailes qui commença la charge; mais la droite fut aussitôt repoussée; elle recula en désordre et jeta le trouble même dans les rangs de l'infanterie. Le consul s'en aperçut, et par ses ordres deux cohortes d'élite tournèrent l'ennemi sur sa droite et le prirent à dos avant que l'infanterie des deux armées fût engagée. Cette alerte, causée sur les derrières de l'ennemi, rétablit l'équilibre rompu par la déroute de la cavalerie romaine. Cependant tel avait été l'effroi des cavaliers et fantassins de l'aile droite, que le consul dut en arrêter quelques-uns par le bras et les forcer de revenir à la charge. Ainsi le combat fut et resta douteux, tant que l'on fit usage de traits seulement; si, à l'aile droite, où avaient commencé le désordre et la fuite, les Romains opposaient une faible résistance, les barbares étaient vivement pressés à gauche et en tête, et ils voyaient avec effroi les cohortes qui les menaçaient sur leurs derrières. Mais lorsqu'on eut épuisé les javelots tout de fer avec les falariques, et mis l'épée à la main, le combat parut recommencer. Ce n'étaient plus des coups imprévus et partis de loin qui blessaient au hasard; on se battait corps à corps, la valeur et la force de chacun faisait tout son espoir.

XV. Les Romains étaient déjà fatigués; le consul fit avancer au premier rang, pour soutenir les cohortes, de la réserve et forma ainsi une ligne nouvelle. Ces troupes fraîches firent pleuvoir une grêle de traits sur l'ennemi épuisé, et l'ébranlèrent d'abord par une charge impétueuse, pour laquelle elles s'étaient disposées en angle aigu; puis elles enfoncèrent ses rangs et le mirent en fuite. Les Espagnols se débandèrent alors et regagnèrent leur camp au pas de course. Caton, les voyant en

quam constanter bellantem, jugum, quo se exuit, accipere rursus cogatis. » In hunc modum maxime adhortatus pronuntiat, se nocte ad castra hostium ducturum. Ita ad corpora curanda dimissi.

XIV. Nocte media, quum auspicio operam dedisset, profectus, ut locum, quem vellet, priusquam hostes sentirent, caperet, præter castra hostium circumducit, et prima luce, acie instructa, sub ipsum vallum tres cohortes mittit. Mirantes barbari ab tergo apparuisse Romanum, discurrere ipsi ad arma. Interim consul apud suos: « Nusquam, nisi in virtute, spes est, milites, inquit, et ego sedulo, ne esset, feci. Inter castra nostra et nos medii hostes; ab tergo hostium ager est. Quod pulcherrimum, idem tutissimum est, in virtute spem positam habere. » Sub hæc cohortes recipi jubet, ut barbaros simulatione fugæ eliceret. Id, quod crediderat, evenit. Pertimuisse et cedere rati Romanos, porta erumpunt; et, quantum inter castra sua et hostium aciem relictum erat loci, armatis complent. Dum trepidant acie instruenda, consul, jam paratis ordinatisque omnibus, incompositos aggreditur. Equites primos ab utroque cornu in pugnam educit: sed in dextro extemplo pulsi, cedentesque trepidi etiam pediti terrorem intulere. Quod ubi vidit consul, duas cohortes delectas ab dextro latere hostium circumduci jubet, et ab tergo se ostendere, priusquam concurrerent peditum acies. Is terror objectus hosti rem, metu Romanorum equitum inclinatam, æquavit. Tamen adeo turbati erant dextræ alæ equites peditesque, ut quosdam consul manu ipse reprehenderit, et aversos in hostem verterit. Ita, et quam diu missilibus pugnatum est, anceps pugna erat; et jam ab dextra parte, unde terror et fuga cœperat, ægre Romanus restabat. Ab sinistro cornu et ab fronte urgebantur barbari, et cohortes ab tergo instantes pavidi respiciebant. Ut, emissis soliferreis falaricisque, gladios strinxerunt, tum velut redintegrata est pugna. Non cæcis ictibus procul ex improviso vulnerabantur; sed, pede collato, tota in virtute ac viribus spes erat.

XV. Fessos jam suos consul, ex secunda acie subsidiariis cohortibus in pugnam inductis, accendit. Nova acies facta. Integri recentibus telis fatigatos adorti hostes primum acri impetu, velut cuneo, perculerunt, deinde dissipatos in fugam averterunt; effusoque per agros cursu castra repetebantur. Ubi omnia fuga completa vidit Cato,



pleine déroute, courut lui-même à toute bride vers la seconde légion, qu'il avait placée à la réserve, et lui ordonna de marcher enseignes déployées et en bon ordre contre le camp des barbares pour le forcer. Apercevait-il quelques Romains qui, emportés par trop d'ardeur, s'avançaient hors des rangs, il venait lui barrer le passage avec son cheval, le frappait de son sparum et recommandait aux tribuns et aux centurions de contenir leurs soldats. Déjà l'attaque du camp ennemi était commencée, et les Espagnols se servaient de pierres, de bâtons et de toutes sortes d'armes pour repousser les assaillants. Mais l'arrivée d'une nouvelle légion redoubla l'animosité des Romains et l'acharnement que mettaient les ennemis à défendre leurs retranchements. Le consul porta ses regards de tous côtés, afin de découvrir l'endroit le plus faible et de pénétrer par là dans le camp. Il vit que la porte du côté gauche n'était gardée que par un détachement peu nombreux; il dirigea vers ce point les princes et les hastats de la seconde légion. Le poste ennemi ne put soutenir le choc; quand les barbares aperçurent les Romains dans les retranchements et maîtres du camp, ils jetèrent leurs enseignes et leurs armes et coururent aux portes; mais leur foule eut bientôt encombré ces étroites issues et ils y furent massacrés par les soldats de la seconde légion qui les pressaient à dos, tandis que le reste des Romains pillait le camp. Valérius d'Antium évalue à plus de quarante mille hommes la perte des Espagnols dans cette journée. Caton, qui n'était certes pas disposé à rabaisser sa gloire, parle aussi d'une perte considérable, mais sans donner aucune évaluation.

XVI. Il exécuta dans cette bataille trois mouvements qui lui font honneur : ce fut d'abord d'éloigner par un détour ses soldats de sa flotte et de son camp, et de leur faire prendre pour le combat, au milieu des lignes ennemies, une position où ils n'avaient d'espoir que dans leur valeur; ce fut ensuite d'envoyer ses cohortes attaquer les Espagnols par derrière, et en troisième lieu de faire avancer la seconde légion en bon ordre et sans quitter ses rangs, jusqu'à la porte du camp, pendant que le reste des troupes en désordre se laissait aller à la poursuite des vaincus. Après la victoire même, il ne resta pas dans l'inaction. Dès qu'il eut fait sonner la retraite et ramené au camp ses soldats chargés de dépouilles, il ne leur accorda que quelques heures de la nuit pour se reposer, et les mena aussitôt piller la campagne. La déroute des ennemis était si complète, que les Romains purent se répandre de tous côtés. Leurs ravages, joints au désastre de la veille, déterminèrent les Espagnols d'Empories et leurs voisins à faire leur soumission. Plusieurs habitants des cités d'alentour, qui s'étaient réfugiés à Empories, suivirent cet exemple. Caton leur parla à tous avec bonté, leur fit donner du vin et de la nourriture, et les renvoya dans leurs foyers. Aussitôt après il se mit en marche, et partout sur son passage il rencontra des envoyés qui venaient offrir la soumission de leurs cités. Lorsqu'il arriva à Tarragone, toute l'Espagne en deçà de l'Èbre était déjà reconquise, et les prisonniers romains, alliés et latins, tombés au pouvoir des barbares en diverses circonstances, étaient ramenés par leurs maîtres, qui en faisaient hommage au consul. Le bruit courut ensuite que Caton al-

ipse ad secundam legionem, quæ in subsidio posita erat, equo revehitur; et signa præ se ferri, plenoque gradu ad castra hostium oppugnanda succedere jubet. Si quis extra ordinem avidius procurrit, et ipse interequitans sparo percutit, et tribunos centurionesque castigare jubet. Jam castra hostium oppugnabantur; saxisque, et sudibus, et omni genere telorum summovebantur vallo Romani. Ubi recens admota legio est, tum et oppugnantibus animus crevit, et infensius hostes pro vallo pugnabant. Consul omnia oculis perlustrat, ut, qua minima vi resistatur, ea parte irrumpat. Ad sinistram portam infrequentes videt; eo secundæ legionis principes hastatosque inducit. Non sustinuit impetum eorum statio, quæ portæ apposita erat; et ceteri, postquam intra vallum hostes vident, ipsis castris exuti, signa armaque abjiciunt. Cæduntur in portis, suomet ipsi agmine in arcto hærentes; secundani terga hostium cædunt, ceteri castra diripiunt. Valerius Antias supra quadraginta millia hostium cæsa eo die scribit. Cato ipse, haud sane detrectator laudum suarum, multos cæsos ait; numerum non ascribit.

XVI. Tria eo die laudabilia fecisse putatur; unum, quod, circumducto exercitu, procul navibus suis castrisque, ubi spem nisi in virtute haberent, inter medios hostes prælium commisit; alterum quod cohortes ab tergo hostibus objecit; tertium, quod secundam legionem, ceteris omnibus effusis ad sequendos hostes, pleno gradu sub signis compositam instructamque subire ad portam castrorum jussit. Nihil deinde a victoria cessatum. Quum, receptui signo dato, suos spoliis onustos in castra reduxisset, paucis horis noctis ad quietem datis, ad prædandum in agros duxit. Effusius, ut sparsis hostibus fuga, prædati sunt. Quæ res non minus, quam pugna pridie adversa, Emporitanos Hispanos accolasque eorum in deditionem compulit. Multi et aliarum civitatum, qui Emporios perfugerant, dediderunt se. Quos omnes, appellatos benigne, vinoque et cibo curatos, domos dimisit. Confestim inde castra movit; et, quacumque incedebat agmen, legati dedentium civitates suas occurrebant. Et quum Tarraconem venit, jam omnis cis Iberum Hispania perdomita erat, captivique et romani, et socium ac latini nominis, variis casibus in Hispania oppressi, donum consuli a barbaris reducebantur. Fama deinde vulgatur, consulem in



lait se diriger contre les Turdétans; on répandit aussi la fausse nouvelle de son départ pour des montagnes inaccessibles. Sur cette vaine rumeur, qui n'avait aucun fondement, sept places fortes du pays des Bergistans se soulevèrent. Le consul conduisit son armée contre eux, et n'eut pas besoin de livrer bataille pour les réduire en sa puissance. Peu de temps après son retour à Tarragone, ils se soulevèrent de nouveau, sans attendre qu'il fût parti pour une autre expédition. Ils furent réduits une seconde fois, mais ils ne trouvèrent pas la même indulgence chez leurs vainqueurs. On les vendit tous à l'encan, pour éviter qu'ils ne demandassent la paix trop souvent.

XVII. Cependant le préteur P. Manlius, qui venait de joindre à l'armée de Q. Minucius, son prédécesseur, les vieilles troupes commandées naguère par Ap. Claudius Néro dans l'Espagne ultérieure, partit à leur tête pour la Turdétanie. Les Turdétans passent pour le peuple le moins belliqueux de toute l'Espagne. Cependant, enhardis par leur nombre, ils s'avancèrent à la rencontre des Romains. Une charge de cavalerie suffit pour rompre leurs lignes; l'infanterie n'eut pour ainsi dire point de combat à soutenir. Les vétérans qui la composaient eurent bientôt décidé la victoire, grâce à leur vieille expérience et à la connaissance qu'ils avaient de l'ennemi. Toutefois cette journée ne mit pas fin à la guerre. Les Turdules prirent à leur solde dix mille Celtibériens, et opposèrent aux Romains ces troupes mercenaires. Cependant le consul, frappé de la révolte des Bergistans, et convaincu que les autres peuples suivraient cet exemple à la première occasion, désarma tous les Espagnols en deçà de l'Èbre. Cette mesure leur parut si humiliante, que beaucoup d'entre eux se donnèrent la mort. Le fier Espagnol ne comptait pour rien la vie du moment où il n'avait plus ses armes. A cette nouvelle, le consul manda auprès de lui les sénateurs de toutes les cités, et leur dit : « Il est de votre intérêt, encore plus que du nôtre, de rester soumis; vos soulèvements ont toujours fait jusqu'à présent plus de mal à l'Espagne qu'ils n'ont coûté de peine aux Romains pour les réprimer. Il n'y a, je crois, qu'un seul moyen de les prévenir, c'est de vous réduire à l'impuissance. Ce but, je veux l'atteindre par les voies de la douceur. Aidez-moi donc de vos conseils en cette affaire. Je suis tout disposé à suivre de préférence l'avis que vous me donnerez. » Comme ils gardaient tous le silence, le consul ajouta qu'il leur accordait quelques jours pour se consulter. Appelés à une seconde conférence, ils se tinrent sur la même réserve. Alors Caton fit démanteler en un seul jour toutes leurs villes, marcha contre ceux qui n'étaient pas encore rentrés dans le devoir, et reçut, à mesure qu'il parut dans un pays, la soumission de tous les peuples qui l'habitaient. Ségestique seule résista : c'était une cité riche et puissante; il fallut employer les mantelets et les *plutei* pour s'en rendre maître.

XVIII. Le consul éprouvait beaucoup plus de difficultés à soumettre l'Espagne, que les premiers généraux envoyés dans ce pays. Ceux-ci avaient vu les Espagnols, fatigués de la domination carthaginoise, se donner à eux; Caton les trouvait en possession de leur liberté, et il lui fallait les

Turdetaniam exercitum ducturum, et ad devios montanos, profectum etiam, falso perlatum est. Ad hunc vanum et sine auctore ullo rumorem, Bergistanorum civitatis septem castella defecerunt; eos, deducto exercitu, consul sine memorando prælio in potestatem redegit. Haud ita multo post, iidem, regresso Tarraconem consule, priusquam inde quoquam procederet, defecerunt. Iterum subacti; sed non eadem venia victis fuit. Sub corona veniere omnes, ne sæpius pacem sollicitarent.

XVII. Interim P. Manlius prætor, exercitu vetere a Q. Minucio, cui successerat, accepto, adjuncto et Ap. Claudii Neronis ex ulteriore Hispania vetere item exercitu, in Turdetaniam proficiscitur. Omnium Hispanorum maxime imbelles habentur Turdetani. Freti tamen multitudine sua obviam ierunt agmini romano. Eques immissus turbavit extemplo aciem eorum; pedestre prælium nullius ferme certaminis fuit. Milites veteres, periti hostium bellique, haud dubiam pugnam fecerunt. Nec tamen ea pugna debellatum est. Decem millia Celtiberum mercede Turduli conducunt, alienisque armis parabant bellum. Consul interim, rebellione Bergistanorum ictus, ceteras quoque civitates ratus per occasionem idem facturas, arma omnibus cis Iberum Hispanis ademit. Quam rem adeo ægre passi, ut multi mortem sibimetipsi consciscerent; ferox genus, nullam vitam rati sine armis esse. Quod ubi consuli renuntiatum est, senatores omnium civitatum ad se vocari jussit, atque iis, « Non nostra, inquit, magis, quam vestra, refert, vos non rebellare; siquidem id majore Hispanorum malo, quam exercitus romani labore, semper adhuc factum est. Id ut ne fiat, uno modo arbitror caveri posse, si effectum erit, ne possitis rebellare. Volo id quam mollissima via consequi. Vos quoque in ea re consilio me adjuvate; nullum libentius sequar, quam quod vosmet ipsi attuleritis. » Tacentibus spatium se ad deliberandum dierum paucorum dare dixit. Quum revocati secundo quoque concilio tacuissent, uno die muris omnium dirutis, ad eos, qui nondum parebant, profectus, ut in quamque regionem venerat, omnes, qui circa incolebant, populos in deditionem accepit. Segesticam tantum, gravem atque opulentam civitatem, vineis et pluteis cepit.

XVIII. Eo majorem habebat difficultatem in subigendis hostibus, quam qui primi venerunt in Hispaniam, quod ad illos tædio imperii Carthaginiensium Hispani deficie-



remettre pour ainsi dire en esclavage. En outre, la fermentation était générale à son arrivée : les uns étaient en armes; les autres, encore fidèles, étaient assiégés dans leurs villes et allaient se voir forcés de trahir, s'ils n'étaient secourus à temps, car ils ne pouvaient tenir davantage. Mais le consul déploya beaucoup de vigueur et de talent; affaires importantes et détails minutieux, il voulut tout voir, tout faire par lui-même; il ne se contenta pas de concevoir les plans et de donner les ordres nécessaires; il se chargea presque toujours de l'exécution. Nul dans son armée ne fut traité par lui avec plus de rigueur et de sévérité que lui-même; c'était entre lui et le dernier de ses soldats une lutte de frugalité, de veilles et de fatigues : la seule distinction qu'il eût était le titre de consul et de général.

XIX. La guerre de Turdétanie était devenue plus difficile pour le préteur P. Manlius, depuis que les habitants de ce pays y avaient appelé, comme nous l'avons dit, des mercenaires celtibériens. Le consul porta donc ses armes de ce côté, sur la demande du préteur. A peine arrivé, il marcha sur le camp des Turdétans, qui était séparé de celui des Celtibériens, insulta leurs avant-postes et livra quelques escarmouches. Les Romains, malgré la témérité de leurs attaques, sortirent toujours vainqueurs de ces engagements. Alors le consul envoya des tribuns militaires s'aboucher avec les Celtibériens et leur soumettre trois propositions : la première était de passer dans les rangs des Romains, moyennant une solde double de celle qu'ils recevaient des Turdétans; la seconde, de rentrer dans leurs foyers, avec l'assurance, garantie par un serment solennel, qu'on ne leur ferait pas un crime de s'être joints aux ennemis des Romains; la troisième, de fixer, s'ils aimaient mieux la guerre, un rendez-vous de bataille. Les Celtibériens demandèrent un jour pour réfléchir. Ils tinrent un conseil et y admirent les Turdétans; mais l'extrême confusion qui régna dans l'assemblée empêcha de prendre aucun parti. On ne savait donc si l'on était en paix ou en guerre avec les Celtibériens : à la faveur de cette incertitude, les Romains tiraient leurs provisions des campagnes et des places fortes de l'ennemi, aussi bien que s'ils eussent été en pleine paix; ils pénétraient même souvent jusqu'au milieu de ses retranchements, comme si une trêve particulière eût autorisé des échanges réciproques. Le consul, voyant qu'il ne pouvait attirer les Turdétans au combat, sortit d'abord avec quelques cohortes légères pour aller en bon ordre piller les terres qui avaient échappé aux ravages; puis ayant appris que les Celtibériens avaient laissé à Ségontie tous leurs effets et tous leurs bagages, il se dirigea vers cette place pour en former le siége. Mais comme les ennemis ne faisaient encore aucun mouvement, il paya la solde à ses troupes et à celles du préteur, laissa toute l'armée dans le camp de Manlius, et retourna sur les bords de l'Èbre avec sept cohortes seulement.

XX. Avec ce faible détachement, il prit quelques places fortes et reçut la soumission des Sédétans, des Ausétans et des Suessétans. Les Lacétans, qui vivaient dans des bois et des retraites

bant; huic ex usurpata libertate in servitutem velut asserendi erant; et ita mota omnia accepit, ut alii in armis essent, alii obsidione ad defectionem cogerentur; nec, nisi in tempore subventum foret, ultra sustentaturi fuerint. Sed in consule ea vis animi atque ingenii fuit, ut omnia maxima minimaque per se adiret atque ageret; nec cogitaret modo imperaretque, quæ in rem essent, sed pleraque ipse per se transigeret; nec in quemquam omnium gravius severiusque, quam in semetipsum, imperium exerceret; parcimonia, et vigiliis, et labore cum ultimis militum certaret; nec quicquam in exercitu suo præcipui, præter honorem atque imperium, haberet.

XIX. Difficilius bellum in Turdetania prætori P. Manlio Celtiberi, mercede exciti ab hostibus, sicut ante dictum est, faciebant. Itaque eo consul, arcessitus litteris prætoris, legiones duxit. Ubi eo venit (castra separatim Celtiberi et Turdetani habebant), cum Turdetanis extemplo levia prælia, incursantes in stationes eorum, Romani facere; semperque victores ex quamvis temere cœpto certamine abire. Ad Celtiberos in colloquium tribunos militum ire consul, atque iis trium conditionum electionem ferre, jubet; primam, si transire ad Romanos velint, et duplex stipendium accipere, quam quantum a Turdetanis pepigissent; alteram, si domos abire publica fide accepta, nihil eam rem noxæ futuram, quod hostibus se Romanorum junxissent; tertiam, si utique bellum placeat, diem locumque constituant, ubi secum armis decernant. A Celtiberis dies ad consultandum petita. Concilium immixtis Turdetanis habitum magno cum tumultu; eo minus decerni quicquam potuit. Quum incerta bellum an pax cum Celtiberis esset, commeatus tamen, haud secus quam in pace, ex agris castellisque hostium Romani portabant; dein sæpe munimenta eorum, velut communi pacto commercio privatis indutiis, ingredientes. Consul ubi hostes ad pugnam elicere nequit, primum prædatum sub signis aliquot expeditas cohortes in agrum integræ regionis ducit; deinde audito, Seguntiæ Celtiberum omnes sarcinas impedimentaque relicta, eo pergit ducere ad oppugnandum. Postquam nulla moventur re, persoluto stipendio, non suis modo, sed etiam prætoris militibus, relictoque omni exercitu in castris prætoriis, ipse cum septem cohortibus ad Iberum est regressus.

XX. Ea tam exigua manu oppida aliquot cepit. Defecere ad eum Sedetani, Ausetani, Suessetani. Lacetanos, deviam et silvestrem gentem, quum insita feritas continebat in armis, tum conscientia, dum consul exercitusque



inaccessibles, restaient en armes : c'était un peuple naturellement sauvage, et qui avait d'ailleurs à se reprocher les ravages qu'il avait exercés en pénétrant sur les terres des alliés de Rome, pendant que le consul et son armée étaient occupés à combattre les Turdules. Caton alla mettre le siége devant leur ville, à la tête de ses cohortes et de la jeunesse des alliés, justement irrités de leurs brigandages. Cette ville était plus longue que large. Il s'arrêta à quatre cents pas environ de ses murs, établit en cet endroit un corps de troupes d'élite, en leur recommandant de ne pas quitter leur poste qu'il ne revînt les rejoindre, et avec le reste de ses forces il tourna la place pour se porter à l'autre extrémité. Les Suessétans formaient la plus grande partie de ses auxiliaires; ce fut à eux qu'il ordonna de commencer l'attaque. Dès que les Lacétans reconnurent les armes et les enseignes de ce peuple, dont ils avaient tant de fois insulté impunément le territoire, battu et mis en fuite les armées, animés par ce souvenir, ils ouvrirent brusquement leur porte et fondirent tous ensemble sur les assaillants. Les Suessétans ne purent soutenir leur cri de guerre, encore moins leur charge impétueuse. Le consul, qui avait prévu ce résultat, ne s'en fut pas plutôt aperçu qu'il courut à toute bride vers ses cohortes postées à quelque distance des murs, les entraîna avec lui, et pendant que tous les habitants s'étaient précipités sur les pas des fuyards, laissant la ville déserte et silencieuse, il les y introduisit. Il en était entièrement maître avant que les Lacétans fussent de retour. Alors, comme il ne leur restait plus que leurs armes, ils firent leur soumission.

XXI. De là les vainqueurs marchèrent aussitôt contre le fort Vergie : c'était un repaire de brigands qui faisaient des courses sur les terres voisines et troublaient le repos de cette province. Le chef bergistan s'enfuit auprès du consul, et chercha à justifier sa conduite et celle de ses compatriotes : « Ils n'avaient pas, disait-il, l'autorité entre les mains; les brigands qu'ils avaient reçus parmi eux s'étaient rendus entièrement maîtres de la place. » Caton lui ordonna de retourner chez lui, d'inventer quelque prétexte spécieux pour expliquer son absence, et, « quand il verrait les Romains au pied des murs et les brigands occupés à défendre leurs remparts, de se porter à la citadelle avec ses partisans et de s'en emparer. » Ses instructions furent exactement suivies. Les barbares, placés tout à coup entre les Romains qui escaladaient les murailles et les gens qui avaient surpris la citadelle, furent frappés d'une double épouvante. Une fois maître du fort, le consul accorda la liberté et la jouissance de leurs biens à ceux qui avaient occupé la citadelle, ainsi qu'à leurs parents, fit vendre par le questeur le reste des Bergistans, et punit de mort les brigands. Après avoir pacifié la province, il établit un impôt considérable sur l'exploitation des mines de fer et d'argent, qui devint pour la province une source de richesses de plus en plus abondante. A l'occasion de ces succès obtenus en Espagne, le sénat décréta trois jours de supplications.

XXII. Pendant la même campagne, l'autre consul, L. Valérius Flaccus, livra bataille à un corps de

turdulo bello est occupatus, depopulatorum subitis incursionibus sociorum. Igitur ad oppidum eorum oppugnandum consul ducit, non romanas modo cohortes, sed juventutem etiam merito infensorum iis sociorum. Oppidum longum, in latitudinem haudquaquam tantumdem patens, habebant. Quadringentos inde ferme passus constituit signa. Ibi delectarum cohortium stationem relinquens, præcepit iis, ne se ex eo loco ante moverent, quam ipse ad eos venisset; ceteras copias ad ulteriorem partem urbis circumducit. Maximum ex omnibus auxiliis numerum suessetanæ juventutis habebat; eos ad murum oppugnandum subire jubet. Quorum ubi arma signaque Lacetani cognovere; memores, quam sæpe in agro eorum impune persultassent, quoties ipsos signis collatis fudissent fugassentque; patefacta repente porta, universi in eos erumpunt. Vix clamorem eorum, nedum impetum, Suessetani tulere. Quod postquam, sicut futurum ratus erat, consul fieri etiam vidit; equo citato subter murum hostium ad cohortes advehitur; atque eas arreptas, effusis omnibus ad sequendos Suessetanos, qua silentium ac solitudo erat, in urbem inducit; priusque omnia cepit, quam se reciperent Lacetani. Mox ipsos, nihil præter arma habentes, in deditionem accepit.

XXI. Confestim inde victor ad Vergium castrum ducit. Receptaculum id maxime prædonum erat; et inde incursiones in agros pacatos provinciæ ejus flebant. Transfugit inde ad consulem princeps vergestanus, et purgare se ac populares cœpit; « non esse in manu ipsis rempublicam; prædones receptos totum suæ potestatis id castrum fecisse. » Consul eum domum redire, conficta aliqua probabili, cur abfuisset, causa, jussit. « Quum se muros subisse cerneret, intentosque prædones ad tuenda mœnia esse, tum uti cum suæ factionis hominibus meminisset arcem occupare. » Id, uti præceperat, factum. Repente anceps terror, hinc muros ascendentibus Romanis, illinc arce capta, barbaros circumvasit. Hujus potitus loci consul eos, qui arcem tenuerant, liberos esse cum cognatis, suaque habere jussit; Vergestanos ceteros, quæstori, ut venderet, imperavit; de prædonibus supplicium sumpsit. Pacata provincia, vectigalia magna instituit ex ferrariis argentariisque; quibus tum institutis, locupletior in dies provincia fuit. Ob has res gestas in Hispania supplicationem in triduum Patres decreverunt.

XXII. Eadem æstate alter consul L. Valerius Flaccus in Gallia cum Boiorum manu propter Litanam silvam, signis collatis, secundo prælio conflixit. Octo millia Gal-



Boïens en Gaule, près de la forêt Litane, et remporta une victoire signalée. Huit mille Gaulois restèrent, dit-on, sur la place, et le reste, renonçant à la guerre, se dispersa dans les bourgades et les champs. Pour la fin de la saison, le consul cantonna son armée sur les bords du Pô, à Plaisance et à Crémone, et releva dans ces deux villes les édifices que la guerre y avait détruits. Telle était la situation des affaires en Italie et en Espagne. T. Quintius avait passé l'hiver en Grèce. Là, sauf les Étoliens, dont l'ambition se trouvait mal récompensée après la victoire, et qui ne pouvaient se condamner longtemps au repos, tous les peuples, uniquement occupés à jouir du double bienfait de la paix et de la liberté, se montraient fort heureux de leur sort, et après avoir admiré dans les combats la valeur du général romain, ils admiraient son désintéressement, sa justice et sa modération dans la victoire. Sur ces entrefaites arriva le sénatus-consulte par lequel les Romains déclaraient la guerre à Nabis, tyran de Lacédémone. Après en avoir pris connaissance, Quinctius donna rendez-vous à Corinthe, pour une assemblée générale, aux députations de toutes les villes alliées. A cette réunion accoururent en foule les principaux citoyens de tous les états, sans en excepter même les Étoliens. Quinctius leur parla ainsi : « La guerre que les Romains et les Grecs ont faite à Philippe a moins été le résultat d'un plan concerté en commun, qu'une affaire décidée par des motifs personnels aux deux peuples. Les Romains lui reprochaient d'avoir manqué à ses engagements envers eux, soit en secondant les Carthaginois, leurs ennemis, soit en attaquant ici leurs alliés. Vous, vous avez été si indignement traités par lui, que, même en mettant de côté nos propres griefs, nous aurions vu dans les outrages dont il vous a abreuvés une raison légitime de prendre les armes. Aujourd'hui la décision à prendre dépend tout entière de vous. C'est à vous à dire si vous consentez à laisser sous la domination de Nabis la ville d'Argos, dont il est le maître, comme vous le savez; ou bien si vous êtes d'avis que cette illustre et antique cité, placée au milieu de la Grèce, recouvre sa liberté et obtienne les mêmes avantages que les autres villes du Péloponèse et de la Grèce. Vous le voyez, cette décision vous regarde entièrement; les Romains n'y prennent intérêt qu'autant que l'esclavage d'une seule ville ne leur permettrait pas de conserver pure et sans tache la gloire d'avoir affranchi la Grèce. Du reste si vous êtes indifférents au sort d'Argos, à ses dangers, à la leçon qu'ils vous donnent, si vous ne craignez pas de voir la contagion de la servitude se répandre plus loin, nous n'avons rien à dire; c'est sur ce point que je vous consulte avec la résolution de m'en tenir à l'avis du plus grand nombre. »

XXIII. Après le discours du général romain, on s'occupa de savoir les opinions des autres. L'envoyé athénien témoigna autant qu'il put sa reconnaissance, et fit un pompeux éloge des services rendus à la Grèce par les Romains. « On avait, dit-il, imploré leur secours contre Philippe et ils étaient accourus; maintenant ils venaient, sans qu'on les en eût priés, offrir eux-mêmes leur protection contre le tyran Nabis. Et pourtant, ajouta-t-il avec un accent d'indignation, des services si éclatants sont l'objet d'insinuations malveillantes; on

lorum cæsa traduntur; ceteri, omisso bello, in vicos suos atque agros dilapsi. Consul reliquum æstatis circa Padum Placentiæ et Cremonæ exercitum habuit, restituitque, quæ in iis oppidis bello diruta fuerant. Quum hic status rerum in Italia Hispaniaque esset, T. Quinctio, in Græcia ita hibernis actis, ut, exceptis Ætolis, quibus nec pro spe victoriæ præmia contigerant, nec diu quies placere poterat, universa Græcia, simul pacis libertatisque perfruens bonis, egregie statu suo gauderet, nec magis in bello virtutem romani ducis, quam in victoria temperantiam justitiamque et moderationem miraretur, senatusconsultum, quo bellum adversus Nabin lacedæmonium decretum erat, affertur. Quo lecto, Quinctius conventum Corinthum omnium sociorum civitatum legationibus in diem certam edicit. Ad quam ubi frequentes undique principes convenerunt, ita ut ne Ætoli quidem abessent, tali oratione est usus : « Bellum adversus Philippum non magis communi animo consilioque Romani et Græci gesserunt, quam utrique suas causas belli habuerunt. Nam et Romanorum amicitiam, nunc Carthaginienses hostes eorum juvando, nunc hic sociis nostris oppugnandis, violaverat; et in vos talis fuit, ut nobis, etiamsi nostrarum oblivisceremur injuriarum, vestræ injuriæ satis digna causa belli fuerint. Hodierna consultatio tota ex vobis pendet. Refero enim ad vos, utrum Argos, sicut scitis ipsi, ab Nabide occupatos pati velitis sub ditione ejus esse; an æquum censeatis, nobilissimam vetustissimamque civitatem, in media Græcia sitam, repeti in libertatem, et eodem statu, quo ceteras urbes Peloponesi et Græciæ, esse. Hæc consultatio, ut videtis, tota de re pertinente ad vos est; Romanos nihil contingit, nisi quatenus liberatæ Græciæ, unius civitatis servitus, non plenam, nec integram gloriam esse sinit. Ceterum si vos nec cura ejus civitatis, nec exemplum, nec periculum movet, ne serpat latius contagio ejus mali; nos æqui bonique facimus. De hac re vos consulo, staturus eo, quod plures censueritis. »

XXIII. Post orationem romani imperatoris, percenseri aliorum sententiæ cœptæ sunt. Quum legatus Atheniensium, quantum poterat gratiis agendis, Romanorum in Græciam merita extulisset, « imploratos auxilium, adversus Philippum tulisse opem; non rogatos, ultro adversus tyrannum Nabin offerre auxilium; » indignatusque esset, « hæc tanta merita sermonibus tamen aliquo-



suppose aux Romains des intentions coupables pour l'avenir, lorsqu'on devrait n'éprouver que des sentiments de gratitude pour le passé. » C'était évidemment une attaque dirigée contre les Étoliens. Aussi le chef de la députation étolienne, Alexandre, fit-il d'abord une sortie violente contre les Athéniens, qui, après avoir marché jadis à la tête de la Grèce pour assurer son indépendance, trahissaient aujourd'hui la cause commune par des motifs d'intérêt personnel. Il se plaignit ensuite de ce que les Achéens, qui avaient autrefois combattu pour Philippe et l'avaient abandonné après ses revers, eussent repris Corinthe et travaillassent encore à se faire donner Argos, tandis que les Étoliens, qui avaient été les premiers ennemis de Philippe et les plus constants alliés des Romains, se voyaient frustrés d'Échine et de Pharsale, malgré les clauses du traité qui leur assuraient, après la victoire, la possession des villes et des terres conquises sur ce prince. Il accusa les Romains de perfidie : « Ils n'avaient, dit-il, montré aux Grecs qu'une vaine apparence de liberté. Ils avaient mis garnison à Chalcis et à Démétriade; et cependant, lorsque Philippe tardait à évacuer ces villes, ils n'avaient cessé de lui répéter, que tant qu'il occuperait Démétriade, Chalcis et Corinthe, la Grèce ne pouvait être libre. Enfin ils restaient en Grèce et y conservaient une armée, en prenant pour prétexte les affaires d'Argos et la tyrannie de Nabis. Ils n'avaient qu'à renvoyer leurs légions en Italie, et les Étoliens s'engageaient soit à obtenir que Nabis rappelât volontairement et sans condition la garnison qu'il avait dans Argos, soit à le contraindre par la force des armes à se soumettre aux décisions unanimes de la Grèce. »

XXIV. En entendant cette fanfaronnade, le preteur des Achéens, Aristène, éclata le premier : « Puissent, s'écria-t-il, les dieux protecteurs d'Argos, Jupiter très-bon et très-grand, et Junon reine de l'Olympe, ne pas permettre que cette ville, placée comme une proie entre le tyran de Lacédémone et les brigands de l'Étolie, se trouve plus malheureuse de rentrer sous notre loi que de rester sous celle de Nabis! La mer qui nous sépare de ces pirates ne nous met pas à l'abri de leurs attaques, T. Quinctius. Que deviendrons-nous s'ils se font donner une place d'armes au sein du Péloponèse? Ils n'ont de grec que le langage, comme ils n'ont d'humain que la figure. Leurs mœurs et leurs coutumes sont plus sauvages que celles de tous les autres barbares; que dis-je? que celles des bêtes féroces. Nous vous conjurons donc, Romains, et de reprendre Argos à Nabis, et de régler les affaires de la Grèce de manière à ce qu'elle n'ait plus rien à craindre du brigandage des Étoliens. » Quinctius, voyant toute l'assemblée se déchaîner contre les Étoliens, dit qu'il leur aurait répondu, s'il ne lui avait paru que l'irritation générale était si vive contre eux, qu'il semblait plus nécessaire de la calmer que de l'exciter. Il se tenait pour content, ajouta-t-il, des sentiments qu'on avait manifestés à l'égard des Romains et à l'égard des Étoliens, et il se bornait à demander quelle conduite on tiendrait envers Nabis, s'il refusait de rendre Argos aux Achéens. » Toute l'assemblée ayant voté pour la guerre, il engagea chaque cité à fournir son contingent de troupes auxiliaires. Il n'y eut pas jusqu'aux Étoliens auxquels il n'en fît demander;

rum carpi, futura calumniantium; quum fateri potius præteritorum gratiam deberent; » apparebat incessi Ætolos. Igitur Alexander princeps gentis, invectus primum in Athenienses, libertatis quondam duces et auctores, assentationis propriæ gratia communem causam prodentes; questus deinde; « Achæos, Philippo quondam milites, postremum ab inclinata ejus fortuna transfugas, et Corinthum recepisse, et id agere, ut Argos habeant; Ætolos, primos hostes Philippi, semper socios Romanorum, pactos in fœdere suas urbes agrosque fore devicto Philippo, fraudari Echino et Pharsalo; »insimulavit fraudis Romanos, » quod, vano titulo libertatis ostentato, Chalcidem et Demetriadem præsidiis tenerent; qui Philippo, cunctanti deducere inde præsidia, objicere semper soliti sint, nunquam, donec Demetrias, Chalcisque, et Corinthus tenerentur, liberam Græciam fore; postremo, quia remanendi in Græcia retinendique exercitus Argos et Nabin causam facerent. Deportarent legiones in Italiam. Ætolos polliceri, aut conditionibus et voluntate sua Nabin præsidium Argis deducturum, aut vi atque armis coacturos in potestate consentientis Græciæ esse.

XXIV. Hac vaniloquentia primum Aristænum prætorem Achæorum excitavit. « Ne istuc, inquit, Jupiter Optimus Maximus sirit, Junoque Regina, cujus in tutela Argi sunt, ut illa civitas inter tyrannum lacædemonium et latrones ætolos præmium sit posita, in eo discrimine, ut miserius a vobis recipiatur, quam ab illo capta est. Mare interjectum ab istis prædonibus non tuetur nos, T. Quincti. Quid, si in medio Peloponeso arcem sibi fecerint, futurum nobis est? Linguam tantum Græcorum habent, sicut speciem hominum. Moribus ritibusque efferatioribus, quam ulli barbari, imo quam immanes belluæ, vivunt. Itaque vos rogamus, Romani, ut et ab Nabide Argos recuperetis, et ita res Græciæ constituatis, ut ab latrocinio quoque Ætolorum satis pacata hæc relinquatis. » Romanus, cunctis undique increpantibus Ætolos, « responsurum se fuisse iis, dixit, nisi ita infensos omnes in eos videret, ut sedandi potius, quam irritandi, essent. Contentum itaque opinione ea, quæ de Romanis Ætolisque esset, referre se, dixit, quid de Nabidis bello placeret, nisi redderet Achæis Argos? » Quum omnes bellum decressent; auxilia ut pro viribus suis quæque civitates mitterent, est hortatus. Ad Ætolos legatum etiam misit,



mais c'était plutôt pour les forcer à déclarer leurs intentions, comme cela eut lieu en effet, que dans l'espoir de réussir.

XXV. Quinctius ordonna aux tribuns militaires d'aller chercher l'armée qui était à Élatie. En même temps il reçut de la part d'Antiochus une ambassade qui venait traiter de la paix. Il répondit, qu'en l'absence des dix commissaires, il ne pouvait rien conclure, qu'il fallait aller à Rome s'adresser au sénat. Les troupes étaient arrivées d'Élatie; il se mit à leur tête et marcha sur Argos. Près de Cléones, il rencontra le préteur Aristène avec dix mille Achéens et mille chevaux; ils joignirent leurs forces et campèrent non loin de là. Le lendemain ils descendirent dans la plaine d'Argos, et prirent position à quatre milles environ de la ville. Le chef de la garnison lacédémonienne était un certain Pythagore, gendre et beau-frère du tyran; à l'arrivée des Romains, il jeta des renforts dans les deux citadelles d'Argos, et fortifia tous les postes avantageux ou suspects. Mais toutes ces précautions ne faisaient que trahir l'effroi que lui inspirait l'approche de l'ennemi. Bientôt à ces craintes du dehors vint se joindre le danger d'une sédition au dedans. Un jeune Argien, nommé Damoclès, qui avait plus de courage que de prudence, forma avec quelques braves, sous la foi du serment, un complot pour chasser la garnison; mais en cherchant à gagner des complices, il choisit trop légèrement ceux qu'il devait mettre dans sa confidence. Comme il conférait avec ses amis, un satellite du gouverneur vint lui dire que son maître le mandait; il comprit qu'on l'avait trahi, exhorta les conjurés qui se trouvaient là à prendre les armes avec lui plutôt que de mourir dans les tortures, et suivi d'un petit nombre d'hommes il se dirigea vers le forum en invitant à haute voix tous ceux qui voulaient sauver leur patrie à marcher sur ses pas et à le suivre à la conquête de leur liberté. Mais il n'entraîna personne, parce qu'il ne pouvait réussir et ne disposait pas d'assez de forces. Pendant qu'il criait ainsi, les Lacédémomiens l'enveloppèrent avec sa suite et le massacrèrent. On arrêta ensuite quelques autres conjurés; la plupart d'entre eux furent mis à mort, les autres jetés en prison. Un grand nombre descendirent la nuit suivante le long des murs avec des cordes et s'enfuirent auprès des Romains.

XXVI. Ils assurèrent que si l'armée romaine se fût trouvée aux portes, leur mouvement n'aurait pas été sans résultat, et que si Quinctius voulait établir son camp plus près de la ville, les Argiens ne resteraient pas en repos. Sur la foi de ces transfuges, le général romain envoya un corps d'infanterie et de cavalerie légère, qui s'avança jusqu'au gymnase de Cylarabis, à moins de trois cents pas d'Argos. Les Lacédémoniens firent une sortie, livrèrent bataille et furent, après une faible résistance, refoulés dans la place. Quinctius vint alors camper au lieu même où s'était donné le combat. Il y passa un jour sur le qui-vive, pour voir si quelque nouveau mouvement éclaterait; mais la crainte enchaînait tous les esprits. Il le sentit, et tint un conseil où fut agitée la question d'un siége. Tous les chefs des peuples de la Grèce, Aristène excepté, furent d'a-

magis ut nudaret animos, id quod evenit, quam spe impetrari posse.

XXV. Tribunis militum, ut exercitum ab Elatia arcesserent, imperavit. Per eosdem dies et Antiochi legatis, de societate agentibus, respondit, « Nihil se, absentibus decem legatis, sententiæ habere. Romam eundum ad senatum iis esse. » Ipse copias adductas ab Elatia ducere Argos pergit; atque ei circa Cleonas Aristænus prætor, cum decem millibus Achæorum, equitibus mille, occurrit; et haud procul inde, junctis exercitibus, posuerunt castra. Postero die in campum Argivorum descenderunt, et quatuor ferme millia ab Argis locum castris capiunt. Præfectus præsidio Laconum erat Pythagoras, gener idem tyranni, et uxoris ejus frater; qui sub adventum Romanorum et utrasque arces (nam duas habent Argi), et loca alia, quæ aut opportuna, aut suspecta erant, validis præsidiis firmavit. Sed inter agenda hæc pavorem injectum adventu Romanorum dissimulare haudquaquàm poterat; et ad externum terrorem intestina etiam seditio accessit. Damocles erat Argivus, adolescens majoris animi quam consilii; qui primo jurejurando interposito, de præsidio expellendo cum idoneis collocutus, dum vires adjicere conjurationi studet, incautior fidei æstimator fuit. Colloquentem eum cum suis satelles a præfecto missus quum arcesseret, sensit proditum consilium esse; hortatusque conjuratos, qui aderant, ut potius, quam extorti morerentur, arma secum caperent; atque ita cum paucis in forum ire pergit, clamitans, ut, qui salvam rempublicam vellent, auctorem et ducem se libertatis sequerentur. Haud sane movit quemquam, quia nihil usquam spei propinquæ, nedum satis firmi præsidii, cernebant. Hæc vociferantem eum Lacedæmonii, circumventum cum suis, interfecerunt. Comprehensi deinde quidam et alii. Ex iis occisi plures, pauci in custodiam conjecti. Multi proxima nocte, funibus per murum demissi, ad Romanos transfugerunt.

XXVI. Quinctius, affirmantibus iis, si ad portas romanus exercitus fuisset, non sine effectu futurum eum motum fuisse, et, si propius castra admoverentur, non quieturos Argivos, misit expeditos pedites equitesque, qui circa Cylarabin (gymnasium id est minus trecentos passus ab urbe) cum erumpentibus a porta Lacedæmoniis prælium commiserunt, atque eos haud magno certamine compulerunt in urbem, et castra eo ipso loco, ubi pugnatum erat, imperator romanus posuit. Diem inde unum in speculis fuit, si quid novi motus oriretur. Postquam op-



vis de commencer par la réduction d'Argos, puisque c'était là le seul motif de la guerre. Quinctius, qui ne partageait pas ce sentiment, écouta avec une approbation marquée le discours d'Aristène contraire à l'opinion générale. Il ajouta même : « Puisque c'est pour les Argiens que nous avons entrepris la guerre contre Nabis, serait-il convenable de laisser là le tyran pour assiéger Argos? C'est au cœur même de sa puissance, à Lacédémone, que j'irai attaquer le tyran. » A l'issue du conseil, il envoya des troupes légères au fourrage. Tout ce qu'il y avait de blé mûr aux environs fut coupé et enlevé; on ne laissa pas même aux ennemis la ressource des blés verts, qui furent gâtés et foulés aux pieds. Quinctius décampa ensuite, franchit le mont Parthénius, passa auprès de Tégée et s'arrêta le troisième jour à Caryes. Là, avant d'entrer sur le territoire ennemi, il attendit les secours des alliés. Philippe envoya quinze cents Macédoniens et quatre cents cavaliers thessaliens. Bientôt les troupes auxiliaires se trouvèrent réunies en grand nombre, et le général romain n'attendit plus que les provisions qu'il avait demandées aux villes voisines. Des forces de mer imposantes étaient aussi venues le rejoindre. L. Quinctius avait amené de Leucade quarante voiles; les Rhodiens avaient fourni dix-huit vaisseaux pontés, et le roi Eumène croisait à la hauteur des Cyclades avec dix vaisseaux pontés, trente barques et d'autres bâtiments de moindre dimension. On voyait aussi des exilés lacédémoniens, victimes du despotisme de divers tyrans, et qui étaient accourus au camp romain dans l'espoir de recouvrer leur patrie. Le nombre en était grand; depuis plusieurs siècles qu'il y avait des tyrans à Sparte, chaque tyrannie avait été marquée par des proscriptions. A la tête de ces exilés était Agésipolis, héritier légitime du trône de Sparte, banni dès son enfance par le tyran Lycurgue, qui le premier usurpa la souveraine puissance à Lacédémone après la mort de Cléomène.

XXVII. Nabis, menacé d'une guerre si redoutable sur terre et sur mer, et n'ayant à peu près aucune espérance, s'il comparait de bonne foi ses forces à celles de ses ennemis, ne laissa pas de songer à se défendre. Il fit venir de Crète mille jeunes gens d'élite, pour les joindre aux mille qu'il avait déjà; il arma trois mille mercenaires, et dix mille de ses compatriotes avec les esclaves employés à la culture des champs; il entoura la ville d'un fossé et d'un retranchement; enfin, pour prévenir toute espèce de mouvement intérieur, il intimida ses sujets par des mesures violentes et des peines atroces; car il ne pouvait se flatter qu'on fît des vœux pour la vie d'un tyran. Quelques habitants lui étaient suspects; il réunit toutes ses troupes dans la plaine nommée Dromos, fit appeler les Lacédémoniens sans armes à une assemblée générale, et les fit envelopper par ses satellites. Après un court exorde, il leur expliqua comment ses craintes et ses précautions étaient excusables dans les circonstances critiques où l'on se trouvait : « Il était, ajouta-t-il, de l'intérêt de ceux mêmes que la situation présente pouvait rendre suspects qu'on les empêchât de tramer

pressam metu civitatem vidit, advocat concilium de oppugnandis Arg's. Omnium principum Græciæ, præter Aristenum, eadem sententia erat, quum causa belli non alia esset, inde potissimum ordiundi bellum. Quinctio id nequaquam placebat, sed Aristænum, contra omnium consensum disserentem, cum haud dubia approbatione audivit : et ipse adjecit, « quum pro Argivis adversus tyrannum bellum susceptum sit, quid minus conveniens esse, quam omisso hoste Argos oppugnari? Se vero caput belli Lacedæmonem et tyrannum petiturum. » Et, dimisso concilio, frumentatum expeditas cohortes misit. Quod maturi erat circa, demessum et convectum est; viride, ne hostes mox haberent, protritum et corruptum. Castra deinde movit, et, Parthenio superato monte præter Tegeam tertio die ad Caryas posuit castra. Ibi, priusquam hostium intraret agrum, sociorum auxilia exspectavit. Venerunt Macedones a Philippo mille et quingenti, et Thessalorum equites quadringenti. Nec jam auxilia, quorum affatim erat, sed commeatus finitimis urbibus imperati morabantur Romanum. Navales quoque magnæ copiæ conveniebant. Jam ab Leucade L. Quinctius quadraginta navibus venerat; jam rhodiæ decem et octo tectæ naves, jam Eumenes rex circa Cycladas insulas erat cum decem tectis navibus, triginta lembis, mixtisque aliis minoris formæ navigiis. Ipsorum quoque Lacedæmoniorum exsules permulti, tyrannorum injuria pulsi, spe recuperandæ patriæ in castra romana convenerunt. Multi autem erant, jam per aliquot ætates, ex quo tyranni tenebant Lacedæmonem, alii ab aliis pulsi. Princeps erat exsulum Agesipolis, cujus jure gentis regnum Lacedæmone erat, pulsus infans ab Lycurgo tyranno post mortem Cleomenis, qui primus tyrannus Lacedæmone fuit.

XXVII. Quum terra marique tantum belli circumstaret tyrannum, et prope nulla spes esset vere suas hostiumque æstimanti vires, non tamen omisit bellum; sed et a Creta mille delectos juventutis eorum excivit, quum mille jam haberet; et tria millia mercenariorum militum, decem millia popularium cum castellanis agrestibus in armis habuit, et fossa valloque urbem communivit. Et, ne quid intestini motus oriretur, metu et acerbitate pœnarum tenebat animos, quoniam, ut salvum vellent tyrannum, sperare non poterat. Quum suspectos quosdam civium haberet, eductis in campum omnibus copiis (Dromon ipsi vocant), positis armis, ad concionem vocari jubet Lacedæmonios, atque eorum concioni satellites armatos circumdedit, et pauca præfatus, « cur sibi omnia



quelque complot, plutôt que de les punir quand ils seraient à l'œuvre. Il allait donc retenir quelques-uns d'entre eux en prison, jusqu'à ce que l'orage qui les menaçait fût passé. Lorsque les ennemis auraient été repoussés, et ils seraient beaucoup moins à craindre dès qu'on n'aurait plus aucune trahison à redouter à l'intérieur, il relâcherait aussitôt ses prisonniers. » Puis il fit lire une liste de quatre-vingts noms à peu près; c'étaient des jeunes gens des premières familles; à mesure qu'ils répondaient, il les faisait conduire en prison : la nuit suivante on les égorgea tous. Ce fut ensuite le tour de quelques ilotes; les ilotes sont depuis fort longtemps des esclaves employés à la culture des champs; on les accusa d'avoir voulu passer à l'ennemi, on les promena dans tous les quartiers de la ville, on les battit de verges et on les fit périr sous les coups. Ces exécutions terribles frappèrent le peuple de stupeur et éloignèrent de son esprit toute pensée de soulèvement. Nabis cependant tenait ses troupes enfermées dans les retranchements; il savait qu'il ne pourrait tenir tête aux Romains, s'il voulait engager une bataille en règle, et il n'osait, en présence des dispositions équivoques et peu sûres de tous ses sujets, sortir de Lacédémone.

XXVIII. Quinctius, dont les préparatifs étaient terminés, quitta ses quartiers, et arriva le second jour à Sellasie près de la source de l'Anonte; c'était là, dit-on, que le roi de Macédoine Antigone avait livré bataille à Cléomène tyran de Lacédémone. En partant de cette ville, il fallait gravir une route étroite et difficile. Quinctius en étant informé, se fit précéder d'un corps de travailleurs qui tournèrent les montagnes, aplanirent les obstacles et ouvrirent un chemin plus large et plus facile. On arriva ainsi sur les bords de l'Eurotas, qui coule presque au pied des murs de Sparte. Les Romains s'occupaient à tracer l'enceinte de leur camp, et Quinctius à la tête de la cavalerie et des troupes légères se portait en avant, lorsqu'ils furent assaillis par les auxiliaires du tyran; la terreur et le désordre se mirent dans leurs rangs : car ils étaient loin de s'attendre à une pareille attaque; ils n'avaient rencontré personne pendant toute leur marche, et le pays qu'ils avaient traversé semblait tranquille. Pendant quelque temps les fantassins et les cavaliers, se défiant de leurs propres forces, s'appelèrent les uns les autres, en proie à une vive agitation. Enfin les légions arrivèrent, et dès que les cohortes de l'avant-garde eurent pris part à l'action, les assaillants, épouvantés à leur tour, furent repoussés pêle-mêle dans la ville. Les Romains s'arrêtèrent hors de la portée des traits, se mirent en bataille et restèrent quelque temps dans cette position. Voyant que l'ennemi ne sortait pas pour les combattre, ils se replièrent sur leur camp. Le lendemain, Quinctius suivit les bords du fleuve, passa le long des murs, et se dirigea toujours en bon ordre vers le mont Ménélas. Les cohortes légionnaires étaient en tête de la colonne; les troupes légères et la cavalerie fermaient la marche. Nabis, enfermé dans sa capitale, et n'ayant de confiance qu'en ses mercenaires, les tenait sous les armes tout équipés et tout prêts à prendre les Romains à dos. Dès que l'arrière-

timenti caventique ignoscendum in tali tempore foret; et ipsorum referre, si quos suspectos status præsens rerum faceret, prohiberi potius, ne quid moliri possint, quam puniri molientes. Itaque quosdam se in custodia habiturum, donec ea, quæ instet, tempestas prætereat. Hostibus repulsis (a quibus, si modo proditio intestina satis caveatur, minus periculi esse), extemplo eos emissurum. » Sub hæc citari nomina octoginta ferme principum juventutis jussit; atque eos, ut quisque ad nomen responderat, in custodiam tradidit; nocte insequenti omnes interfecti. Ilotarum deinde quidam (hi sunt jam inde antiquitus castellani, agreste genus), transfugere voluisse insimulati, per omnes vicos sub verberibus acti necantur. Hoc terrore obstupuerant multitudinis animi ab omni conatu novorum consiliorum. Intra munitiones copias continebat, nec parem se ratus, si dimicare acie vellet; et urbem relinquere, tam suspensis et incertis omnium animis, metuens.

XXVIII. Quinctius, satis jam omnibus paratis, profectus ab stativis, die altero ad Sellasiam super Œnunta fluvium pervenit; quo in loco Antigonus, Macedonum rex, cum Cleomene, Lacedæmoniorum tyranno, signis collatis dimicasse dicebatur. Inde, quum audisset ascensum difficilis et arctæ viæ esse, brevi per montes circuitu præmissis, qui munirent viam, lato satis et patenti limite ad Eurotam amnem, sub ipsis prope fluentem mœnibus, pervenit : ubi castra metantes Romanos Quinctiumque ipsum, cum equitibus atque expeditis prægressum, auxiliares tyranni adorti, in terrorem ac tumultum conjecerunt, nihil tale exspectantes, quia nemo his obvius toto itinere fuerat, ac veluti pacato agro transierant. Aliquamdiu peditibus equites, equitibus pedites vocantibus, quum in se cuique minimum fiduciæ esset, trepidatum est. Tandem signa legionum supervenerunt; et, quum primi agminis cohortes inductæ in prælium essent, qui modo terrori fuerant, trepidantes in urbem compulsi sunt. Romani, quum tantum a muro recessissent, ut extra ictum teli essent, acie directa paulisper steterunt. Postquam nemo hostium contra exibat, redierunt in castra. Postero die Quinctius prope flumen præter urbem sub ipsas Menelaii montis radices ducere copias instructas pergit. Primæ legionariæ cohortes ibant; levis armatura et equites agmen cogebant. Nabis intra murum instructos paratosque sub signis habebat mercenarios milites, in quibus omnis fiducia erat, ut ab tergo hostem aggrederetur. Postquam extremum agmen præteriit, tum ab oppido,



garde fut passée, les Lacédémoniens sortirent de plusieurs côtés à la fois et avec le même bruit que la veille. Ap. Claudius, qui commandait cette arrière-garde, avait, dans la crainte d'une surprise, préparé ses soldats à tout événement. Il leur fit faire brusquement volte-face, et bientôt les Romains se retournèrent tous contre l'ennemi. Alors s'engagea comme entre deux armées régulières une bataille rangée; mais, après une courte résistance, les troupes de Nabis furent enfoncées. Leur fuite eût été moins désastreuse et moins désordonnée si elles n'avaient pas été poursuivies par les Achéens qui connaissaient le pays. Ceux-ci firent un grand carnage des vaincus, et désarmèrent la plupart de ceux qui leur avaient échappé en se dispersant de tous côtés. Quinctius établit son camp près d'Amycles, dévasta tous les environs de cette ville, située dans une plaine riante et peuplée, et voyant qu'aucun habitant n'osait se hasarder hors des murs, il reporta son camp sur les bords de l'Eurotas. De là il ravagea la vallée qui est au pied du Taygète et les campagnes qui s'étendent jusqu'à la mer.

XXIX. Vers le même temps, L. Quinctius reprit les villes de la côte, qui se soumirent volontairement ou qui cédèrent à la terreur et à la force des armes. Puis apprenant que Gythium était l'arsenal maritime des Lacédémoniens, et que le camp de son frère n'était pas éloigné du rivage, il résolut d'attaquer cette place à la tête de toutes ses forces. Gythium était alors une ville très-forte, peuplée d'une foule d'indigènes et d'étrangers, et abondamment pourvue de machines de guerre. Heureusement pour Quinctius, dont l'entreprise ne semblait pas facile, le roi Eumène et la flotte des Rhodiens vinrent le rejoindre. Un grand nombre de marins qui se trouvèrent réunis sur les trois flottes eut achevé en peu de jours tous les ouvrages qu'exige le siége d'une ville fortifiée du côté de la mer et de la terre. Déjà on sapait les murailles sous l'abri de la tortue; on les battait avec le bélier. Aussi une tour s'écroula bientôt sous les coups multipliés et entraîna dans sa chute la partie des remparts qui l'avoisinait. Les Romains attaquèrent alors l'ennemi par le port, où l'accès était plus facile, afin de diviser ses forces et de dégarnir la brèche, par laquelle ils essayèrent en même temps de pénétrer. Ils étaient sur le point de forcer l'entrée contre laquelle ils dirigeaient leurs efforts, lorsque l'espoir qu'on allait capituler suspendit leur choc impétueux; mais cette attente fut bientôt déçue. Dexagoridas et Gorgopas commandaient dans Gythium avec un pouvoir égal. Dexagoridas avait envoyé dire au lieutenant romain qu'il lui livrerait la place. Au moment où il venait de régler le temps et les moyens d'exécuter son projet perfide, il fut assassiné par Gorgopas. La résistance, dirigée par un seul chef, devint plus vigoureuse et le siége eût été plus difficile, si T. Quinctius ne fût survenu à la tête de quatre mille hommes d'élite. Ce général se montra en bataille sur la crête d'une éminence peu éloignée de la ville, tandis que de son côté L. Quinctius pressait les travaux du siége par terre et par mer. Le désespoir réduisit alors Gorgopas à prendre le parti pour lequel il avait puni de mort son

eodem quo pridie eruperant tumultu, pluribus simul locis erumpunt. Ap. Claudius agmen cogebat; qui ad id, quod futurum erat, ne inopinatum accideret, præparatis suorum animis, signa extemplo convertit, totumque in hostem agmen circumegit. Itaque, velut rectæ acies concurrissent, justum aliquamdiu prælium fuit. Tandem Nabidis milites in fugam inclinarunt; quæ minus infida ac trepida fuisset, ni Achæi locorum prudentes institissent. Hi et cædem ingentem ediderunt, et dispersos passim fuga plerosque armis exuerunt. Quinctius prope Amyclas posuit castra. Inde, quum perpopulatus omnia circumjecta urbi frequentis et amœni agri loca esset, nullo jam hostium portam excedente, movit castra ad flumen Eurotam. Inde vallem Taygeto subjectam agrosque ad mare pertinentes evastat.

XXIX. Eodem fere tempore L. Quinctius maritimæ oræ oppida, partim voluntate, partim metu aut vi, recepit. Certior deinde factus, Gythium oppidum omnium maritimarum rerum Lacedæmoniis receptaculum esse, nec procul a mari castra romana abesse, omnibus id copiis aggredi constituit. Erat eo tempore valida urbs, et multitudine civium incolarumque et omni bellico apparatu instructa. In tempore Quinctio, rem haud facile aggredienti, rex Eumenes et classis Rhodiorum supervenerunt. Ingens multitudo navalium sociorum, e tribus contracta classibus, intra paucos dies omnia, quæ ad oppugnationem urbis terra marique munitæ facienda opera erant, effecit. Jam testudinibus admotis murus subruebatur; jam arietibus quatiebatur. Itaque una crebris ictibus eversa est turris, quodque circa muri erat, casu ejus prostratum; et Romani simul a portu, unde aditus planior erat, ut distenderent ab apertiore loco hostes, simul per patefactum ruina iter irrumpere conabantur. Nec multum abfuit, quin, qua intenderant, penetrarent; sed tardavit impetum eorum spes objecta dedendæ urbis, mox deinde eadem turbata. Dexagoridas et Gorgopas pari imperio præerant urbi. Dexagoridas miserat ad legatum romanum, traditurum se urbem; et quum ad eam rem tempus et ratio convenisset, a Gorgopa proditor interficitur; intentiusque ab uno urbs defendebatur, et difficilior facta oppugnatio erat, ni T. Quinctius cum quatuor millibus delectorum militum supervenisset. Is quum supercilio haud procul distantis tumuli ab urbe instructam aciem ostendisset, et ex altera parte L. Quinctius ab operibus suis terra marique instaret; tum vero desperatio Gorgopam quoque coegit id consilii, quod in altero

collègue; il stipula qu'il lui serait permis de sortir avec les troupes de la garnison et livra la place à Quinctius. Avant la reddition de Gythium, Pythagore, à qui Nabis avait laissé le commandement d'Argos, le remit à Timocrate de Pellène, et, s'éloignant avec mille soldats mercenaires et deux mille Argiens, il alla rejoindre son maître à Lacédémone.

XXX. Nabis, que l'arrivée de la flotte romaine et la soumission des villes de la côte avaient rempli d'effroi, avait repris un peu d'espoir en voyant la courageuse défense de Gythium. Mais à la nouvelle de la capitulation de cette place, n'ayant plus aucune ressource du côté de la terre où il était entouré d'ennemis, et sachant que la mer lui était aussi fermée, il crut devoir se résigner à son sort, et fit partir d'abord pour le camp romain un parlementaire afin de savoir si on lui permettrait d'envoyer des ambassadeurs. On lui accorda cette faveur. Pythagore se rendit donc auprès du général n'ayant d'autres instructions que de solliciter pour le tyran une entrevue avec Quinctius. Le général assembla son conseil; tous les officiers furent d'avis de l'accorder, et l'on convint du jour et du lieu. Ce fut sur des hauteurs situées au milieu de la plaine que Quinctius et Nabis s'abouchèrent; ils étaient accompagnés tous deux d'une escorte peu nombreuse, qu'ils laissèrent à portée de la vue. Le tyran s'avança avec l'élite de ses gardes du corps; le général, avec son frère, le roi Eumène, le Rhodien Sosilas, le préteur des Achéens, Aristène et quelques tribuns militaires.

XXXI. Le tyran eut le choix ou de parler le premier, ou d'entendre ce qu'on avait à lui dire; il aima mieux commencer: « T. Quinctius, et vous qui l'accompagnez, dit-il, si j'avais pu deviner par moi-même pourquoi vous m'avez déclaré, pourquoi vous me faites la guerre, j'aurais attendu en silence l'issue des événements. Aujourd'hui je n'ai pu prendre sur moi de ne pas chercher à savoir, avant de périr, pourquoi l'on veut ma perte. Certes, si vous ressembliez aux Carthaginois qu'on accuse de n'avoir aucun respect pour la foi des traités, je ne serais pas surpris de voir que vous vous inquiétez peu de la conduite que vous tiendrez à mon égard. Mais en portant mes regards sur vous, je reconnais ces Romains, pour qui rien n'est plus sacré que les alliances jurées devant les dieux et les engagements contractés avec les hommes. En ramenant mes yeux sur moi-même, je crois être ce même Nabis, qui s'est lié à vous, comme tous les autres Lacédémoniens, par les nœuds déjà fort anciens d'un traité public, et qui, tout récemment, dans la guerre de Macédoine, a renouvelé personnellement avec vous le pacte d'une amitié et d'une alliance particulière. C'est moi, dit-on, qui ai violé et déchiré ce pacte en occupant Argos. Comment repousser ce reproche? En rappelant les circonstances ou le moment de l'occupation? Les circonstances me fournissent une double justification: j'ai été appelé par les Argiens; ils m'ont livré leur ville que j'ai reçue, mais dont je ne me suis pas emparé: quand je l'ai reçue, elle était dans le parti de Philippe, et non

morte vindicaverat, capere; et pactus, ut abducere inde milites, quos præsidii causa habebat, liceret, tradidit Quinctio urbem. Priusquam Gythium traderetur, Pythagoras, præfectus Argis relictus, tradita custodia urbis Timocrati Pellenensi, cum mille mercenariis militibus, et duobus millibus Argivorum, Lacedæmonem ad Nabin venit.

XXX. Nabis, sicut primo adventu romanæ classis et traditione oppidorum maritimæ oræ conterritus erat, sic, parva spe quum acquievisset, Gythio ab suis retento, postquam id quoque traditum Romanis audivit esse, quum ab terra, omnibus circa hostibus, nihil spei esset, a mari quoque toto se interclusum, cedendum fortunæ ratus, caduceatorem primum in castra misit ad explorandum, si paterentur legatos ad se mitti. Qua impetrata re, Pythagoras ad imperatorem venit, nullis cum aliis mandatis, quam ut tyranno colloqui cum imperatore liceret. Consilio advocato, quum omnes dandum colloquium censuissent, dies locusque constituitur. In mediæ regionis tumulos, modicis copiis sequentibus, quum venissent, relictis ibi in statione conspecta utrimque cohortibus, Nabis cum delectis custodibus corporis, Quinctius cum fratre et Eumene rege, et Sosilao Rhodio, et Aristæno Achæorum prætore, tribunisque militum paucis descendit.

XXXI. Ibi permisso, ut, seu dicere prius, seu audire mallet, ita cœpit tyrannus: « Si ipse per me, T. Quincti, vosque, qui adestis, causam excogitare, cur mihi aut indixissetis bellum, aut inferretis, possem; tacitus eventum fortunæ meæ exspectassem. Nunc imperare animo nequivi, quin priusquam perirem, cur periturus essem, scirem. Et, hercule, si tales essetis, quales esse Carthagienses fama est, apud quos nihil societatis fides sancti haberet; in me quoque vobis quid faceretis minus pensi esse, non mirarer. Nunc, quum vos intueor, Romanos esse video, qui rerum divinarum fœdera, humanarum fidem socialem sanctissimam habeatis. Quum me ipse respexi, eum esse spero, cui et publice, sicut ceteris Lacedæmoniis, vobiscum vetustissimum fœdus sit; et meo nomine privatim amicitia ac societas, nuper Philippi bello renovata. At enim ego eam violavi et everti, quod Argivorum civitatem teneo. Quomodo hoc tuear? re, an tempore? Res mihi duplicem defensionem præbet. Nam et, ipsis vocantibus ac tradentibus, urbem eam accepi, non occupavi; et accepi, quum Philippi partium, non in vestra societate esset. Tempus autem eo me liberat, quod, quum jam Argos haberem, societas mihi vobiscum convenit; et, ut vobis mitterem ad bellum auxilia, non ut Argis præsidium deducerem, pepigistis. At, hercle, in ea controver-

dans votre alliance. Le moment où s'est faite l'occupation parle aussi en ma faveur : je possédais Argos, quand je suis devenu votre allié, et vous avez stipulé que je vous enverrais des secours pour la guerre, mais non que je retirerais ma garnison d'Argos. Certes, sur ce point, j'ai tout pour moi : l'équité, puisque cette ville appartenait aux ennemis, non pas à vous, et qu'elle s'est donnée à moi, sans y être forcée ; votre propre aveu, puisqu'en traitant avec moi vous m'avez laissé Argos. On m'a fait encore un reproche et du titre de tyran et de ma conduite; on me blâme d'appeler les esclaves à la liberté et de distribuer des terres aux classes pauvres. Pour le titre, ma réponse est simple ; quoi que je sois, je suis toujours ce que j'étais, lorsque vous-même, T. Quinctius, vous avez fait alliance avec moi. Je me souviens qu'alors vous me donniez le nom de roi, tandis qu'aujourd'hui vous m'appelez tyran. Si j'avais, moi, changé mon titre, j'aurais à justifier mon inconstance; c'est à vous, qui m'en donnez un autre, à justifier la vôtre. Quant aux esclaves qui sont venus grossir le nombre de mes sujets pour conquérir leur liberté, quant aux terres que j'ai distribuées aux indigents, j'ai encore pour excuse de ma conduite l'époque à laquelle ces faits se sont passés. Quelles que soient ces mesures, je les avais déjà prises lorsque vous vous êtes alliés avec moi, et que vous avez accepté mon secours dans votre guerre contre Philippe. Mais en supposant que j'eusse agi de la sorte hier, je ne vous demanderais pas en quoi j'aurais blessé vos intérêts ou violé votre alliance; je vous dirais que j'ai suivi en cela les coutumes et les usages de nos ancêtres. Ne jugez pas d'après vos lois et vos usages ce qui se fait à Lacédémone. Ici les rapprochements ne sont pas même nécessaires. Chez vous, c'est le revenu qui place un citoyen dans la cavalerie ou dans l'infanterie ; un petit nombre de riches ont tout le pouvoir, le reste du peuple vit dans leur dépendance. Notre législateur n'a voulu ni concentrer le pouvoir dans les mains de quelques citoyens, qui forment ce que vous appelez le sénat, ni donner à tel ou tel ordre la prééminence dans l'état ; il a pensé qu'en établissant l'égalité des rangs et des fortunes, il ménagerait à la patrie un plus grand nombre de bras prêts à s'armer pour sa défense. J'ai parlé trop longuement, je l'avoue, pour un Spartiate ; et je pouvais dire en deux mots que, depuis mon alliance avec vous je n'ai rien fait qui vous ait donné le regret de m'avoir pour allié. »

XXXII. Le général romain répondit : « Nous ne sommes ni vos amis, ni vos alliés; c'est avec Pélops, légitime possesseur du trône de Lacédémone, que nous avons traité. Les droits de ce prince ont été usurpés par les tyrans, qui se sont violemment emparés de la couronne après lui, à la faveur des guerres que nous avons eues à soutenir successivement soit contre Carthage, soit contre les Gaulois, soit contre d'autres ennemis ; c'est ainsi que vous-même vous les avez usurpés pendant la dernière guerre de Macédoine. Ne serions-nous pas fort peu conséquents avec nous-mêmes, si, après avoir pris les armes contre Philippe pour affranchir la Grèce, nous faisions alliance avec un tyran, et avec le tyran le plus cruel et le plus féroce qui ait jamais existé ? Mais n'eussiez-vous pas pris Argos par trahison,

sia, quæ de Argis est, superior sum et æquitate rei, quod non vestram urbem, sed hostium; quod volentem, non vi coactam, accepi; et vestra confessione, quod in conditionibus societatis mihi Argos reliquistis. Ceterum nomen tyranni et facta me premunt, quod servos ad libertatem voco, quod in agros inopem plebem deduco. De nomine hoc respondere possum, me, qualiscumque sum, eumdem esse, qui fui, quum tu ipse mecum, T. Quincti, societatem pepigisti. Tum me regem appellari a vobis memini; nunc tyrannum vocari video. Itaque si ego nomen imperii mutassem, mihi meæ inconstantiæ; quum vos mutetis, vobis vestræ reddenda ratio est. Quod ad multitudinem servis liberandis auctam, et egentibus divisum agrum attinet, possum quidem et in hoc me jure temporis tutari. Jam feceram hæc, qualiacunque sunt, quum societatem mecum pepigistis, et auxilia in bello adversus Philippum accepistis. Sed si nunc ea fecissem, non dico, quid in eo vos læsissem, aut vestram amicitiam violassem? sed illud, me more atque instituto majorum fecisse. Nolite ad vestras leges atque instituta exigere ea, quæ Lacedæmone fiunt. Nihil comparare singula necesse est. Vos a censu equitem, a censu peditem legitis; et paucos excellere opibus, plebem subjectam esse illis, vultis. Noster legumlator non in paucorum manu rempublicam esse voluit, quem vos senatum appellatis; nec excellere unum aut alterum ordinem in civitate; sed per æquationem fortunæ ac dignitatis fore credidit, ut multi essent, qui arma pro patria ferrent. Pluribus me peregisse, quam pro patrio sermone fateor. Et breviter peroratum esse potuit; nihil me, postquam vobiscum amicitiam institui, cur ejus vos pœniteret, commisisse. »

XXXII. Ad hæc imperator romanus: « Amicitia et societas nobis nulla tecum, sed cum Pelope, rege Lacedæmoniorum justo ac legitimo, facta est. Cujus jus tyranni quoque, qui postea per vim tenuerunt Lacedæmone imperium, quia nos bella nunc Punica, nunc Gallica, nunc alia ex aliis occupaverant, usurparunt; sicut tu quoque hoc Macedonico bello fecisti. Nam quid minus conveniret, quam eos, qui pro libertate Græciæ adversus Philippum gereremus bellum, cum tyranno instituere amicitiam? et tyranno quam, qui unquam, sævissimo et violentissimo in suos? Nobis vero, etiamsi Argos nec cepisses per fraudem, nec teneres, liberantibus omnem Græciam, Lacedæmon quoque vindicanda in antiquam liber-

n'eussiez-vous pas refusé de la rendre, nous devions, en affranchissant toute la Grèce, rétablir Lacédémone elle-même dans la jouissance de son antique liberté et de ses lois, que vous venez d'invoquer, comme un autre Lycurgue ! Quoi ! nous veillerons à ce que les garnisons de Philippe évacuent Jassus et Bargylies, et nous vous laisserons fouler aux pieds Argos et Lacédémone, ces deux villes fameuses, jadis les flambeaux de la Grèce, dont l'esclavage ternirait la gloire que nous a value l'affranchissement de la Grèce ? Mais, dit-on, les Argiens étaient du parti de Philippe. Nous vous dispensons, Nabis, de venger nos offenses. Nous savons d'ailleurs positivement que ce fut le crime de deux ou trois citoyens au plus et non celui de tous; il n'y a pas eu en cette circonstance de délibération publique, pas plus que lorsqu'on vous a appelés vous et vos troupes et qu'on vous a remis la citadelle. Les Thessaliens, les Phocidiens et les Locriens avaient embrassé unanimement le parti de Philippe; nous le savions; et cependant nous les avons affranchis avec le reste de la Grèce. Comment croyez-vous donc que nous devions agir à l'égard des Argiens, qui n'ont à se reprocher aucun tort public ? On vous fait un crime, dites-vous, d'avoir appelé les esclaves à la liberté, et d'avoir distribué des terres aux indigents. Ce sont des torts graves, en effet ; mais que sont-ils en comparaison des forfaits sans nombre que vous et les vôtres commettez tous les jours? Convoquez les habitants d'Argos ou de Lacédémone, et laissez-les parler en toute liberté : vous pourrez apprendre d'eux les véritables griefs dont on charge votre épouvantable tyrannie. Je n'irai pas chercher des exemples bien anciens ; quels flots de sang votre digne gendre Pythagore n'a-t-il pas fait couler dans Argos, presque sous mes yeux? Vous-même n'en avez-vous pas versé des torrents, au moment où je touchais presque aux frontières de la Laconie? Allons, faites du moins amener ici chargés de leurs fers ces malheureux qui ont été arrêtés en pleine assemblée, et qu'en présence de tous vos concitoyens vous avez promis de garder dans vos cachots; montrez-les, et que leurs infortunés parents, qui les pleurent à tort, sans doute, apprennent qu'ils existent encore. Je prévois votre objection : quel que soit leur sort, que vous importe, Romains ? Oseriez-vous faire cette réponse aux libérateurs de la Grèce ? à ceux qui pour l'affranchir ont traversé la mer et fait la guerre sur les deux éléments? Après tout, dites-vous, je n'ai point à proprement parler trahi mes devoirs envers vous, Romains, ni mes serments d'amitié et d'alliance. Combien de fois faut-il vous prouver que vous les avez trahis? Mais je ne veux pas prolonger ce débat ; je me résume en quelques mots. Comment viole-t-on un traité ? Il y a deux manières surtout : c'est de traiter en ennemis les amis de ses alliés, ou de se joindre à leurs ennemis. N'avez-vous pas fait l'un et l'autre ? Messène était entrée dans notre alliance par le même traité et aux mêmes conditions que Lacédémone ; vous qui étiez aussi notre allié, vous avez emporté d'assaut et l'épée à la main cette ville notre alliée. Philippe était notre ennemi ; vous vous êtes unis l'un l'autre par des nœuds d'alliance, et même, justes dieux ! par des liens de parenté, grâce à l'entremise de Philoclès, un de ses lieutenants. Vous nous avez

tatem erat atque in leges suas, quarum modo, tanquam æmulus Lycurgi, mentionem fecisti. An, ut ab Jasso et Bargyliis præsidia Philippi deducantur, curæ erit nobis? Argos et Lacedæmonem, duas clarissimas urbes, lumina quondam Græciæ, sub pedibus tuis relinquemus; quæ titulum nobis liberatæ Græciæ servientes deforment? At enim cum Philippo Argivi senserunt. Remittimus hoc tibi, ne nostram vicem irascaris. Satis compertum habemus, duorum, aut summum trium in ea re, non civitatis, culpam esse; tam, hercle, quam in te tuoque præsidio arcessendo accipiendoque in arcem nihil esse publico consilio actum. Thessalos, et Phocenses, et Locrenses, consensu omnium scimus partium Philippi fuisse; tamen cum cetera liberavimus Græcia. Quid tandem censes in Argivis, qui insontes publici consilii sint, facturos? Servorum ad libertatem vocatorum, et egentibus hominibus agri divisi crimina tibi objici dicebas. Non quidem nec ipsa mediocria; sed quid ista sunt præ iis, quæ a te tuisque quotidie alia super alia facinora eduntur? Exhibe liberam concionem vel Argis, vel Lacedæmone, si audire juvat vera dominationis impotentissimæ crimina. Ut omnia alia vetustiora omittam, quam cædem Argis Pythagoras iste gener tuus pæne in oculis meis edidit? quam tu ipse, quum jam prope in finibus Lacedæmoniorum essem? Agedum, quos in concione comprehensos, omnibus audientibus civibus tuis, in custodia te habiturum esse pronuntiasti, jube vinctos produci, ut miseri parentes, quos falso lugent, vivere sciant. At enim, ut jam ita sint hæc, quid ad vos, Romani? Hoc tu dicas liberantibus Græciam? hoc iis, qui, ut liberare possent, mare trajecerunt, terra marique gesserunt bellum? Vos tamen, inquis, vestramque amicitiam ac societatem proprie non violavi. Quoties vis te id arguam fecisse? Sed nolo pluribus; summam rem complectar. Quibus igitur rebus amicitia violatur? Nempe his maxime duabus, si socios meos pro hostibus habeas; si cum hostibus te conjungas. Utrumque a te factum est. Nam et Messenen, uno atque eodem jure fœderis, quo et Lacedæmonem, in amicitiam nostram acceptam, socius ipse sociam nobis urbem vi atque armis cepisti : et cum Philippo, hoste nostro, non societatem solum, sed, si diis placet, affinitatem etiam per Philoclem præfectum ejus pepigisti : et bellum adversus nos gerens mare circa Maleam infestum navibus piraticis fecisti : et plures prope cives romanos, quam Philippus, cepisti at-



fait la guerre; vous avez infesté de vos pirateries les parages du cap Malée; vous avez fait arrêter et mettre à mort plus de citoyens romains que Philippe; et la côte de Macédoine a été plus sûre que le cap Malée pour les vaisseaux chargés de nos convois. Cessez donc, cessez d'invoquer la sainteté des serments et des traités; jetez ce masque hypocrite dont vous vous couvrez, et parlez-nous comme tyran et comme ennemi. »

XXXIII. Aussitôt Aristène, employant tour à tour les conseils et les prières, engagea Nabis à sauver, pendant qu'il le pouvait encore et que l'occasion lui en était offerte, ses jours et sa fortune. Puis il se mit à lui rappeler les noms de tous les tyrans des villes voisines, qui après avoir renoncé au pouvoir et rendu la liberté à leurs sujets, avaient passé au milieu d'eux une vieillesse paisible et honorée. Ces discours et ces réponses prolongèrent l'entrevue presque jusqu'à la nuit. Le lendemain, Nabis déclara qu'il abandonnait Argos et qu'il en retirait sa garnison, puisque telle était la volonté des Romains; il promit de rendre les prisonniers et les transfuges. Il demanda que, si on avait quelque autre condition à lui imposer, on la lui remît par écrit, afin qu'il pût en délibérer avec ses amis. On laissa donc au tyran le temps de la réflexion; et de son côté Quinctius tint un conseil, où il admit les chefs des alliés. L'avis du plus grand nombre fut qu'il fallait continuer les hostilités et exterminer le tyran. « C'était, disait-on, le seul moyen d'assurer l'indépendance de la Grèce. Il aurait beaucoup mieux valu ne pas commencer la guerre contre lui que d'y renoncer après l'avoir entreprise. Cette espèce d'approbation accordée à son despotisme ne ferait qu'affermir son injuste puissance en lui donnant pour appui le peuple romain lui-même; et son exemple encouragerait dans les autres cités une foule d'ambitieux à attenter aux libertés de leurs concitoyens. » Mais le général inclinait pour la paix; il voyait que, s'il forçait l'ennemi à se renfermer dans ses murs, il n'aurait plus d'autre parti que de faire le siége de la ville, et que ce siége serait long. « Il s'agissait en effet, disait-il, non plus de Gythium, qui après tout s'était rendue et n'avait pas été emportée d'assaut, mais de Lacédémone, qui était une ville très-puissante, bien pourvue d'armes et de défenseurs. On n'avait eu jusqu'à présent qu'une seule espérance, c'était que l'approche de l'armée fît éclater quelque dissension ou quelque révolte parmi les habitants. Mais la vue même des enseignes qui s'avançaient jusqu'aux portes n'avait excité aucun mouvement. Antiochus, ajoutait-il, n'était pas disposé à observer la paix, ainsi que l'annonçait Villius, revenu de son ambassade à la cour de ce prince; il avait repassé en Europe avec des forces de terre et de mer beaucoup plus considérables. Si l'on employait l'armée au siége de Lacédémone, quels autres soldats pourrait-on opposer à un monarque si puissant et si redoutable? » Voilà ce qu'il répétait tout haut; mais au fond du cœur il était préoccupé de la crainte qu'un des nouveaux consuls n'obtînt du sort le département de la Grèce, et qu'un successeur ne vînt lui enlever l'honneur de terminer cette guerre.

XXXIV. Voyant qu'il ne faisait aucune impression sur les alliés en combattant l'opinion générale,

que occidisti: tutiorque Macedoniæ ora, quam promontorium Maleæ commeatus ad exercitus nostros portantibus navibus fuit. Proinde parce, sis, fidem ac jura societatis jactare; et, omissa populari oratione, tanquam tyrannus et hostis loquere. »

XXXIII. Sub hæc Aristænus nunc monere Nabin, nunc etiam orare, ut, dum liceret, dum occasio esset, sibi ac fortunis suis consuleret. Referre deinde nominatim tyrannos civitatum finitimarum cœpit, qui, deposito imperio, restitutaque libertate suis, non tutam modo, sed etiam honoratam inter cives senectutem egissent. His dictis in vicem auditisque, nox prope diremit colloquium. Postero die Nabis, « Argis se cedere ac deducere præsidium, quando ita Romanis placeret, et captivos et perfugas redditurum, dixit. Aliud si quid postularent, scriptum ut ederent, petiit, ut deliberare cum amicis posset. » Ita et tyranno ad consultandum tempus datum est; et Quinctius, sociorum etiam principibus adhibitis, habuit consilium. Maximæ partis sententia erat: « Perseverandum in bello esse, et tollendum tyrannum; nunquam aliter tutam libertatem Græciæ fore. Satius multo fuisse, non moveri bellum adversus eum, quam omitti motum. Et ipsum velut comprobata dominatione firmiorem futurum, auctore injusti imperii assumpto populo romano; et exemplo multos in aliis civitatibus ad insidiandum libertati civium suorum incitaturum. » Ipsius imperatoris animus ad pacem inclinatior erat. Videbat enim, compulso intra mœnia hoste, nihil præter obsidionem restare. Eam autem fore diuturnam. « Non enim Gythium, quod ipsum tamen traditum, non expugnatum esset, sed Lacedæmonem, validissimam urbem viris armisque, oppugnaturos. Unam spem fuisse, si qua admoventibus exercitum dissensio inter ipsos ac seditio excitari posset. Quum signa portis prope inferri cernerent, neminem se movisse. Adjiciebat, et cum Antiocho infidam pacem, Villium legatum inde redeuntem nuntiare: multo majoribus, quam ante, terrestribus navalibusque copiis in Europam eum transisse. Si occupasset obsidio Lacedæmonis exercitum, quibus aliis copiis adversus regem tam validum ac potentem bellum gesturos? » Hæc propalam dicebat; illa tacita suberat cura, ne novus consul Græciam provinciam sortiretur, et inchoati belli victoria successori tradenda esset.

XXXIV. Quum adversus tendendo nihil moveret so-



il feignit de se rendre à leur avis et les ramena tous au sien. « A la bonne heure, dit-il, puisque vous le voulez, assiégeons Lacédémone; mais, vous le savez, le siége d'une ville est une opération lente et dont souvent les assiégeants sont plus tôt las que les assiégés. Afin donc de ne pas voir vos espérances déjouées, il faut vous disposer dès à présent à passer l'hiver sous les murs de Lacédémone. Si ces lenteurs n'offraient que des fatigues et des dangers, je vous exhorterais à préparer vos forces et vos courages pour tout braver. Mais elles entraîneront aussi des dépenses considérables pour les travaux, les constructions et les machines nécessaires au siége d'une si grande ville, pour le transport des convois destinés à assurer votre subsistance et la nôtre pendant l'hiver. Si vous voulez éviter les embarras imprévus, et ne pas vous exposer à la honte d'abandonner votre entreprise, je pense qu'il serait bon d'écrire auparavant à vos républiques pour savoir quelles sont les intentions de chacune d'elles, et quelles forces elle peut mettre sur pied. Ce n'est pas que je n'aie assez et même trop de troupes auxiliaires; mais plus nous serons nombreux et plus nous aurons besoin de provisions. Le pays ennemi n'offre plus qu'un sol nu et dévasté. En outre la mauvaise saison approche, et les convois éloignés arriveront avec peine. » Ces paroles ramenèrent l'attention de chacun sur les obstacles qu'il pouvait rencontrer dans sa patrie : on avait à redouter la mollesse de ceux qui y étaient restés, leurs préventions jalouses et leurs calomnies contre les soldats, la difficulté d'un accord unanime là où les suffrages sont libres, l'épuisement du trésor public et la mesquinerie des particuliers dans le paiement des contributions. Tous les assistants changèrent donc brusquement d'avis, et laissèrent le général entièrement maître de faire ce qu'il jugerait utile aux intérêts du peuple romain et des alliés.

XXXV. Alors Quinctius réunit seulement ses lieutenants et ses tribuns militaires, et arrêta de concert avec eux les bases suivantes de la paix qu'on accorderait au tyran : « Il y aurait une trève de six mois entre Nabis d'une part, les Romains, le roi Eumène et les Rhodiens d'autre part. T. Quinctius et Nabis enverraient sur-le-champ des ambassadeurs à Rome, pour faire ratifier la paix par le sénat. La trève commencerait le jour même où les conditions de la paix seraient notifiées par écrit à Nabis; dans l'espace de dix jours à partir de ce moment, Argos et toutes les autres places fortes de son territoire seraient évacuées par les garnisons de Nabis, et remises aux Romains en toute liberté; on n'en ferait sortir aucun esclave appartenant au roi, à la ville ou à des particuliers; tous ceux qu'on en avait déjà fait sortir seraient rendus exactement à leurs maîtres. Nabis restituerait aux cités maritimes les vaisseaux qu'il leur avait enlevés; il ne garderait pour lui-même que deux barques à seize rames au plus. Il remettrait à toutes les villes alliées du peuple romain leurs prisonniers et leurs transfuges, et aux Messéniens tous les objets qui seraient retrouvés et reconnus par leurs propriétaires. Il laisserait reprendre aux exilés lacédémoniens leurs enfants et leurs femmes, si celles-ci voulaient sui-

çios, simulando se transire in eorum sententiam, omnes in assensum consilii sui traduxit. « Bene vertat, inquit, quando ita placet, obsideamus Lacedæmonem. Illud modo ne fallat ceterum, quum res tam lenta, quam ipsi scitis, oppugnatio urbium sit, et obsidentibus prius sæpe quam obsessis, tædium afferat, jam nunc hoc ita proponere vos animis oportet, hibernandum circa Lacedæmonis mœnia esse. Quæ mora si laborem tantum ac periculum haberet, ut et animis, et corporibus ad sustinenda ea parati essetis, hortarer vos. Nunc impensa quoque magna eget in opera, in machinationes, et tormenta, quibus tanta urbs oppugnanda est; in commeatus vobis nobisque in hiemem expediendos. Itaque, ne aut repente trepidetis, aut rem incohoatam turpiter destituatis, scribendum ante vestris civitatibus censeo, explorandumque, quid quæque animi, quid virium habeat. Auxiliorum satis superque habeo; sed, quo plures sumus, pluribus rebus egebimus. Nihil jam præter nudum solum ager hostium habet. Ad hoc hiems accedit, ad comportandum ex longinquo difficilis. » Hæc oratio primum animos omnium ad respicienda cuique domestica mala convertit; segnitiam, invidiam et obtrectationem domi manentium adversus militantes, libertatem difficilem ad consensum, inopiam publicam, malignitatem conferendi ex privato. Versis itaque subito voluntatibus, faceret, quod e republica populi romani sociorumque esse crederet, imperatori permiserunt.

XXXV. Inde Quinctius, adhibitis legatis tantum tribunisque militum, conditiones, in quas cum tyranno pax fieret, has conscripsit. « Sex mensium indutiæ ut essent Nabidi Romanisque, et Eumeni regi, et Rhodiis. Legatos extemplo mitterent Romam T. Quinctius et Nabis, ut pax ex auctoritate senatus confirmaretur. Ex qua die scriptæ conditiones pacis editæ Nabidi forent, ea dies ut indutiarum principium esset; et ut ex ea die intra decimum diem ab Argis ceterisque oppidis, quæ in Argivorum agro essent, præsidia omnia deducerentur; vacuaque et libera traderentur Romanis; et ne quod inde mancipium regium publicumve aut privatum educeretur, et, si qua ante educta forent, dominis recte restituerentur. Naves, quas civitatibus maritimis ademisset, redderet; neve ipse navem ullam, præter duos lembos, qui non plus quam sexdecim remis agerentur, haberet. Perfugas et captivos omnibus sociis populi romani civitatibus redderet, et Messeniis omnia, quæ comparerent, quæque domini cognoscerent. Exsulibus quoque Lacedæmoniis



vre leurs maris; mais il ne pourrait forcer aucune d'elles à les accompagner en exil. Il remettrait exactement en possession de tous leurs biens ceux de ses mercenaires qui seraient retournés dans leurs foyers ou qui auraient passé dans le camp romain. Il ne pourrait avoir aucune ville dans l'île de Crète, et rendrait aux Romains celles qu'il y aurait. Il ne ferait d'alliance avec aucun peuple crétois ni avec aucun autre; il ne prendrait pas les armes contre eux. Il retirerait ses garnisons de toutes les villes qu'il livrerait ou qui se placeraient avec leurs dépendances sous la protection et la loi du peuple romain; ni lui ni les siens n'entreprendraient rien contre elles. Il n'élèverait aucune place forte, aucune citadelle sur son propre territoire ou sur les terres des autres. Il donnerait, pour garantie de l'exécution du traité, cinq otages au choix du général romain, parmi lesquels se trouverait son fils; il paierait cent talents d'argent comptant et cinquante talents d'année en année pendant huit ans. »

XXXVI. Ces clauses furent mises par écrit, et Quinctius, rapprochant son camp de Lacédémone, les envoya au tyran. Nabis en fut d'abord peu satisfait; il ne s'applaudit que d'un seul point, c'est que contre son attente il n'était pas question de rappeler les proscrits; mais ce qui le blessait le plus, c'était de se voir enlever ses vaisseaux et ses villes maritimes, car il avait tiré de grands profits de la mer, en infestant de ses pirateries tous les parages du cap Malée. La jeunesse de ces villes formait en outre la meilleure partie de ses troupes. Il n'avait discuté ces conditions qu'en secret avec ses amis; cependant elles furent bientôt publiques, grâce à la légèreté ordinaire des courtisans qui ne savent être ni fidèles ni discrets. On se mit à critiquer le traité moins dans son ensemble que dans ses détails. Chacun y blâmait ce qui le touchait personnellement. Ceux qui avaient épousé les femmes des bannis, ou qui possédaient quelque partie de leurs biens, se regardaient comme victimes d'une spoliation et non comme obligés à une restitution légitime; aussi témoignaient-ils beaucoup d'indignation. Les esclaves, affranchis par le tyran, avaient devant les yeux non-seulement la perte de leur liberté, mais une servitude bien plus affreuse qu'auparavant, s'ils retombaient au pouvoir de maîtres irrités. Les soldats mercenaires songeaient avec peine que la paix leur enlevait le prix d'un service lucratif, et qu'il ne leur était plus possible de retourner au milieu de leurs compatriotes, dont la haine ne s'acharnait pas plus contre les tyrans que contre leurs satellites.

XXXVII. On se communiqua d'abord ces murmures dans les réunions; puis tout à coup on courut aux armes. Nabis voyant que la sédition menaçait de devenir grave, convoqua le peuple à une assemblée générale. Là, il exposa les prétentions des Romains; il inventa même à plaisir certaines clauses plus dures et plus révoltantes encore. Interrompu à chaque article par les cris, soit de l'assemblée tout entière, soit d'une partie du peuple, il demanda ce qu'on voulait qu'il répondît ou qu'il fît. On s'écria presque tout d'une voix qu'il n'y avait rien à répondre,

liberos et conjuges restitueret, quæ earum viros sequi voluissent; invita ne qua exsulis comes esset. Mercenariorum militum Nabidis, qui aut in civitates suas, aut ad Romanos transissent, iis res suæ omnes recte redderentur. In Creta insula ne quam urbem haberet; quas habuisset, redderet Romanis. Ne quam societatem cum ullo Cretensium aut quoquam alio institueret, neu bellum gereret. Civitatibus omnibus, quas ipse restituisset, quæque se suaque in fidem ac ditionem populi romani tradidissent, omnia præsidia deduceret; seque ipse suosque ab his abstineret. Ne quod oppidum, ne quod castellum in suo alienove agro conderet. Obsides, ea ita futura, daret quinque, quos imperatori romano placuisset; filium in his suum; et talenta centum argenti in præsenti; et quinquaginta talenta in singulos annos per annos octo. »

XXXVI. Hæc conscripta, castris propius urbem motis, Lacedæmonem mittuntur; nec sane quicquam eorum satis placebat tyranno, nisi quod, præter spem, reducendorum exsulum mentio nulla facta erat. Maxime autem omnium ea res offendebat, quod et naves, et maritimæ civitates ademptæ erant. Fuerat autem ei magno fructui mare, omnem oram Maleæ prædatoriis navibus infestam habenti. Juventutem præterea civitatum earum ad supplementum longe optimi generis militum habebat. Has conditiones, quanquam ipse in secreto volutaverat cum amicis, vulgo tamen omnes fama ferebant, vanis, ut ad ceteram fidem, sic ad secreta tegenda, satellitum regiorum ingeniis. Non tam omnia universi, quam ea, quæ ad quemque pertinerent, singuli carpebant. Qui exsulum conjuges in matrimonio habebant, aut ex bonis eorum aliquid possederant, tanquam amissuri, non redituri, indignabantur. Servis liberatis a tyranno non irrita modo futura libertas, sed multo fœdior, quam fuisset ante, servitus redeuntibus in iratorum dominorum potestatem ante oculos obversabatur. Mercenarii milites et pretia militiæ casura in pace ægre ferebant, et reditum sibi nullum esse in civitates videbant, infensas non tyrannis magis, quam satellitibus eorum.

XXXVII. Hæc inter se primo in circulis serentes fremere; deinde ad arma subito discurrerunt. Quo tumultu quum per se satis irritatam multitudinem cerneret tyrannus, concionem advocari jussit. Ubi quum ea, quæ imperarentur a Romanis, exposuisset, et graviora atque indigniora quædam falso affinxisset, et ad singula, nunc ab universis, nunc a partibus concionis, acclamaretur,



qu'il fallait faire la guerre. Puis, comme il arrive toujours quand les masses sont agitées, ce fut à qui lui dirait d'avoir bon courage, de ne point se désespérer. On répétait que la fortune seconde les braves. Animé par ces clameurs, le tyran déclara qu'Antiochus et les Étoliens viendraient à leur secours, et que d'ailleurs il avait assez de troupes pour soutenir un siége. Personne ne songea plus à la paix, et, résolus à ne pas rester plus longtemps en repos, ils coururent tous occuper les différents postes. Quelques-uns d'entre eux firent une sortie, lancèrent leurs traits contre les Romains, et leur apprirent par cette attaque soudaine qu'il fallait reprendre les hostilités. Les quatre jours qui suivirent se passèrent en escarmouches sans résultat bien certain. Le cinquième jour il y eut presque une bataille rangée. Les Lacédémoniens furent enfoncés et regagnèrent la ville dans un tel désordre, que plusieurs soldats romains, acharnés à la poursuite des fuyards, y entrèrent avec eux par les brèches qui existaient alors.

XXXVIII. Quinctius, voyant que l'effroi produit par cette défaite avait suspendu les sorties des ennemis, pensa qu'il n'avait plus qu'à faire un siége régulier; il envoya donc chercher à Gythium toutes les troupes de marine, et pendant ce temps, il fit le tour des murs avec ses tribuns militaires afin de reconnaître l'assiette de la place. Sparte n'avait point jadis de remparts. C'étaient ses tyrans qui avaient naguère fortifié les endroits accessibles et bas, se contentant de couvrir par des postes, au lieu de remparts, les parties hautes et d'un accès plus difficile. Après avoir suffisamment examiné les lieux, Quinctius jugea qu'il fallait établir un blocus. Il investit donc la place avec toutes ses troupes de terre et de mer, qui se montaient à cinquante mille hommes d'infanterie et de cavalerie, tant Romains qu'alliés. Les uns apportèrent des échelles, les autres des feux, d'autres encore les machines propres soit à donner l'assaut, soit à répandre la terreur. Tous les soldats eurent ordre de commencer l'attaque sur tous les points à la fois, pour donner l'alarme partout aux Lacédémoniens et les mettre dans l'impossibilité de savoir où se porter d'abord, où diriger des secours. L'élite de l'armée fut partagée en trois corps: l'un devait attaquer par le temple d'Apollon, l'autre par celui de Dictynne, le troisième par le quartier qu'on nomme Heptagonies: ce sont toutes des parties ouvertes et sans murailles. Quoique un danger pressant environnât la ville de tous côtés et que le tyran fût effrayé et des clameurs inattendues et des messages alarmants qui lui arrivaient coup sur coup, on le vit d'abord porter en personne ou diriger des secours vers les points les plus menacés; mais lorsque tout autour de lui céda à l'épouvante, il tomba lui-même dans un tel abattement qu'il devint incapable de donner les ordres nécessaires ou d'entendre des avis utiles; il ne pouvait plus prendre un parti; il avait perdu l'esprit.

XXXIX. Les Lacédémoniens soutinrent d'abord l'effort des Romains, à la faveur de l'espace étroit dans lequel ils combattaient, et malgré la diver-

interrogavit, « Quid se respondere ad ea, aut quid facere vellent? » Prope una voce omnes, « Nihil respondere, bellum geri, » jusserunt: et pró se quisque, qualia multitudo solet, bonum animum habere, et bene sperare jubentes, « fortes fortunam adjuvare » aiebant. His vocibus incitatus tyrannus, et Antiochum Ætolosque adjuturos pronuntiat; et sibi ad obsidionem sustinendam copiarum affatim esse. Exciderat pacis mentio ex omnium animis, et in stationes non ultra quieturi discurrunt. Paucorum lacessentium excursio et emissa jacula extemplo et Romanis dubitationem, quin bellandum esset, exemerunt. Levia inde prœlia per quatriduum primum sine ullo satis certo eventu commissa. Quinto die prope justa pugna adeo paventes in oppidum Lacedæmonii compulsi sunt, ut quidam milites romani, terga fugientium cædentes, per intermissa, ut tunc erant, mœnia urbem intrarint.

XXXVIII. Et tunc quidem Quinctius, satis eo terrore coercitis excursionibus hostium, nihil præter ipsius oppugnationem urbis superesse ratus, missis, qui omnes navales socios a Gythio arcesserent, ipse interim cum tribunis militum ad visendum urbis situm mœnia circumvehitur. Fuerat quondam sine muro Sparta. Tyranni nuper locis patentibus planisque objecerant murum: altiora loca, et difficiliora aditu, stationibus armatorum pro munimento objectis tutabantur. Ubi satis omnia inspexit, corona oppugnandum ratus, omnibus copiis (erant autem Romanorum sociorumque, simul peditum equitumque, simul terrestrium ac navalium copiarum, ad quinquaginta millia hominum) urbem cinxit. Alii scalas, alii ignem, alii alia, quibus non oppugnarent modo, sed etiam terrerent, portabant. Jussi clamore sublato subire undique omnes, ut, qua primum occurrerent, quave opem ferrent, ad omnia simul paventes Lacedæmonii ignorarent. Quod roboris in exercitu erat, trifariam divisum. Parte una a Phœbeo, altera a Dictynneo, tertia ab eo loco, quem Heptagonias appellant (omnia autem hæc aperta sine muro loca sunt) aggredi jubet. Quum tantus undique terror urbem circumvasisset; primo tyrannus et ad clamores repentinos, et ad nuntios trepidos motus, ut quisque maxime laboraret locus, aut ipse occurrebat, aut aliquos mittebat. Deinde, circumfuso undique pavore, ita obtorpuit, ut nec dicere, quod in rem esset, nec audire posset; nec inops modo consilii, sed vix mentis compos esset.

XXXIX. Romanos primo sustinebant in angustiis Lacedæmonii; ternæque acies tempore uno locis diversis pugnabant. Deinde, crescente certamine, nequaquam



sité des trois attaques simultanées; mais à mesure que l'action devint plus vive, la lutte cessa d'être égale. Les Lacédémoniens lançaient des traits, dont le soldat romain pouvait facilement se garantir à l'abri de son grand bouclier, et qui ne portaient pas ou effleuraient à peine. Le peu d'étendue du terrain et la foule des combattants ne leur permettaient ni de prendre assez d'élan pour imprimer plus de force à leurs traits, ni de se mouvoir en liberté et de se tenir fermes sur leurs pieds. Aussi, de tous ces traits lancés de front, aucun n'arrivait jusqu'au corps des Romains, un très-petit nombre s'enfonçaient dans leurs boucliers. Ils eurent pourtant quelques blessés; mais ce fut par des ennemis qui les ajustaient de côté et de lieux plus élevés. D'autres aussi, qui s'étaient portés en avant, furent assaillis à l'improviste du haut des toits d'où étaient lancées non-seulement des flèches, mais même des tuiles. Ils se couvrirent alors la tête de leurs boucliers, et, les appuyant l'un contre l'autre, de manière à former une tortue, ils s'avancèrent sans craindre les coups partis de loin et sans laisser d'intervalle par où on pût les atteindre de près. Ils furent arrêtés quelque temps aux premières issues, qui étaient fort étroites et encombrées de leurs troupes et de celles des assiégés; mais lorsqu'ils furent arrivés à des rues plus larges, en repoussant l'ennemi pas à pas, leur charge devint irrésistible. Les Lacédémoniens prirent alors la fuite et se retirèrent en désordre sur les hauteurs. Nabis, éperdu et croyant la ville prise, cherchait autour de lui une issue pour s'échapper. Pythagore, qui jusque-là avait montré toute la prudence et rempli les devoirs d'un général, pourvut seul au salut de Lacédémone. Il fit mettre le feu aux édifices voisins du rempart. En un moment l'incendie devint universel, par le soin qu'on prit d'en étendre les progrès, au lieu de s'occuper à l'éteindre, et les maisons s'écroulaient sur les Romains; des débris de tuiles, des poutres embrasées arrivaient jusqu'à eux; la flamme les environnait de tous côtés, et des tourbillons de fumée, grossissant le péril, inspiraient les plus vives terreurs. Aussi ceux des Romains qui donnaient l'assaut en dehors de la ville, s'éloignèrent-ils des murs, et ceux qui y étaient entrés déjà, craignant d'être séparés de leurs compagnons d'armes par l'incendie qui se développait derrière eux, revinrent sur leurs pas. Quinctius, instruit de ce qui se passait, fit sonner la retraite; et les Romains forcés d'abandonner une ville dont ils étaient presque les maîtres, rentrèrent dans leur camp.

XL. Quinctius, qui comptait plus sur l'effroi des ennemis que sur ses propres forces, employa les trois jours suivants à entretenir leurs alarmes, soit en les harcelant, soit en élevant des ouvrages de divers côtés pour leur fermer toutes les issues. Découragé par ces démonstrations, le tyran envoya de nouveau Pythagore auprès de Quinctius, qui refusa d'abord de le voir et lui ordonna de quitter son camp. Mais l'ambassadeur insista d'un ton suppliant, se jeta aux genoux du proconsul et obtint enfin une audience. Il commença par déclarer qu'il s'abandonnait entièrement à la merci des Romains; puis, comme on ne voulut

erat prælium par. Missilibus enim Lacedæmonii pugnabant, a quibus se et magnitudine scuti perfacile romanus tuebatur miles, et quod alii vani, alii leves admodum ictus erant. Nam propter angustias loci confértamque turbam non modo ad emittenda cum procursu, quo plurimum concitantur tela, spatium habebant; sed ne ut de gradu quidem libero ac stabili conarentur. Itaque ex adverso missa tela, nulla in corporibus, rara in scutis hærebant. A circumstantibus ex superioribus locis quidam vulnerati sunt; mox progressos jam etiam ex tectis non tela modo, sed tegulæ quoque, inopinantes perculerunt. Sublatis deinde supra capita scutis, continuatisque ita inter se, ut non modo ad cæcos ictus, sed ne ad inserendum quidem ex propinquo telum loci quicquam esset, testudine facta subibant. Et primæ angustiæ paulisper, sua hostiumque refertæ turba, tenuerunt; postquam in patentiorem viam urbis paulatim urgentes hostem processere, non ultra vis eorum atque impetus sustineri poterant. Quum terga vertissent Lacedæmonii, et effusa fuga superiora peterent loca; Nabis quidem, ut capta urbe trepidans, quanam ipse evaderet, circumspectabat. Pythagoras quum ad cetera animo officioque ducis fungebatur, tum vero unus, ne caperetur urbs, causa fuit. Succendi enim ædificia proxima muro jussit. Quæ quum momento temporis arsissent, ut adjuvantibus ignem, qui alias ad exstinguendum opem ferre solent, ruere in Romanos tecta; nec tegularum modo fragmenta, sed etiam ambusta tigna, ad armatos pervenire, et flamma late fundi, fumus terrorem etiam majorem, quam periculum facere. Itaque et qui extra urbem erant Romanorum, tum maxime impetus facientes, recessere a muro; et, qui jam intraverant, ne incendio ab tergo oriente intercluderentur ab suis, receperunt sese; et Quinctius, postquam, quid rei esset, vidit, receptui canere jussit. Ita jam a capta prope urbe revocati redierunt in castra.

XL. Quinctius plus ex timore hostium, quam ex re ipsa, spei nactus, per triduum insequens territavit eos, nunc prœliis lacessendo, nunc operibus intersæpiendo quædam, ne exitus ad fugam esset. His comminationibus compulsus tyrannus Pythagoram rursus oratorem misit, quem Quinctius primo aspernatum excedere castris jussit; deinde suppliciter orantem, advolutumque genibus, tandem audivit. Prima oratio fuit omnia permittentis arbitrio Romanorum; dein, quum ea velut vana et sine effectu nihil proficerent, eo deducta res est, ut his conditionibus, quæ ex scripto paucis ante diebus editæ erant,



point de cette vague soumission qu'on trouvait illusoire, il en vint à accepter une trève aux conditions qui avaient été notifiées par écrit quelques jours auparavant, paya le tribut et livra des otages. Pendant le siége de Lacédémone, les Argiens, informés par les courriers qui arrivaient presque coup sur coup que la ville était sur le point de succomber, prirent aussi les armes, et profitèrent de l'absence de Pythagore, qui avait emmené l'élite de la garnison; méprisant le petit nombre de soldats restés dans la citadelle, ils les attaquèrent sous la conduite d'un certain Archippus, et les chassèrent. Leur chef Timocrate de Pellène, qui avait montré de l'humanité, eut la vie sauve et put s'en aller sur la foi des serments. Argos s'applaudissait de sa délivrance, lorsque Quinctius y arriva après avoir accordé la paix au tyran, congédié Eumène et les Rhodiens et renvoyé son frère L. Quinctius de Lacédémone à sa flotte.

XLI. Dans les transports de leur joie, les Argiens indiquèrent pour le jour même de l'arrivée des Romains et de leur général la célébration des jeux néméens, la plus brillante de leurs solennités et celle qui attirait le plus de monde : les calamités de la guerre l'avaient fait ajourner. Ils en offrirent la présidence à Quinctius. Plusieurs circonstances mettaient le comble à leur allégresse : ils avaient vu revenir de Lacédémone leurs concitoyens, enlevés naguère par Pythagore et avant lui par Nabis; ils voyaient aussi de retour ceux qui, après la découverte de la conjuration par Pythagore, avaient échappé par la fuite au massacre déjà commencé; enfin ils jouissaient de leur liberté si longtemps suspendue, et ils possédaient au milieu d'eux les Romains, leurs libérateurs, qui n'avaient déclaré la guerre au tyran que pour eux. Aux jeux néméens, comme aux jeux isthmiques, la voix du héraut proclama aussi la liberté des Argiens. Mais si les Achéens étaient heureux de voir Argos rentrée dans la ligue achéenne, l'esclavage de Lacédémone, qu'on avait laissée en quelque sorte attachée à la tyrannie, mêlait quelque amertume à la joie qu'ils ressentaient. Quant aux Étoliens, ils ne manquaient pas de calomnier la conduite des Romains dans toutes leurs assemblées. « On n'avait, disaient-ils, cessé de combattre Philippe qu'après l'avoir contraint à évacuer toutes les villes de la Grèce. On avait, au contraire, laissé Lacédémone au tyran, tandis que le roi légitime, qui avait servi dans l'armée romaine, et une foule d'autres citoyens illustres, étaient condamnés à vivre dans l'exil. Le peuple romain s'était fait le soutien du despotisme de Nabis. » D'Argos, Quinctius ramena ses troupes à Élatie, qui avait été son point de départ pour la guerre de Sparte. Des historiens prétendent que ce ne fut pas en sortant de sa capitale que le tyran rencontra les Romains, mais qu'il alla camper en face de leurs retranchements; qu'après avoir longtemps attendu les secours des Étoliens, il fut enfin réduit à livrer bataille, parce que ses fourrageurs avaient été surpris et chargés par les Romains; qu'il fut vaincu dans cette journée, perdit son camp et demanda la paix. Quinze mille de ses soldats avaient péri, plus de quatre mille étaient prisonniers.

XLII. On reçut presque en même temps à Rome les dépêches de T. Quinctius sur les opérations

indutiæ fierent; pecuniaque et obsides accepti. Dum oppugnatur tyrannus, Argivi, nuntiis aliis prope super alios afferentibus, tantum non jam captam Lacedæmonem esse, erecti et ipsi, simul eo quod Pythagoras cum parte validissima præsidii excesserat, contempta paucitate eorum, qui in arce erant, duce Archippo quodam, præsidium expulerunt. Timocratem Pellenensem, quia clementer præfuerat, vivum fide data emiserunt. Huic lætitiæ Quinctius supervenit, pace data tyranno, dimissisque ab Lacedæmone Eumene, et Rhodiis, et L. Quinctio fratre ad classem.

XLI. Læta civitas celeberrimum festorum dierum ac nobile ludicrum Nemeorum, die stata propter belli mala prætermissum, in adventum Romani exercitus ducisque indixerunt, præfeceruntque ludis ipsum imperatorem. Multa erant, quæ gaudium cumularent. Reducti cives ab Lacedæmone erant, quos nuper Pythagoras, quosque ante Nabis abduxerant; redierant, qui post compertam a Pythagora conjurationem, et cæde jam cœpta, effugerant; libertatem ex longo intervallo, libertatisque auctores Romanos, quibus causa bellandi cum tyranno ipsi fuissent, cernebant. Testata quoque ipso Nemeorum die voce præconis libertas est Argivorum. Achæis quantum restituti Argi in commune Achaiæ concilium lætitiæ afferebant; tantum serva Lacedæmon relicta, et lateri adhærens tyrannus, non sincerum gaudium præbebant. Ætoli vero eam rem omnibus conciliis lacerare. « Cum Philippo non ante desitum bellari, quam omnibus excederet Græciæ urbibus. Tyranno relictam Lacedæmonem; regem autem legitimum, qui in romanis fuerit castris, ceterosque nobilissimos cives in exsilio victuros. Nabidis dominantis satellitem factum populum romanum. » Quinctius ab Argis Elatiam, unde ad bellum Spartanum profectus erat, copias reduxit. Sunt, qui non ex oppido proficiscentem bellum gessisse tyrannum tradant, sed castris adversus romana castra positis; diuque cunctatum, quum Ætolorum auxilia exspectasset, coactum ad extremum acie confligere, impetu in pabulatores suos ab Romanis facto; eo prœlio victum, castrisque exutum pacem petisse; quum cecidissent quindecim millia militum, capta plus quatuor millia essent.

XLII. Eodem fere tempore et a T. Quinctio de rebus ad Lacedæmonem gestis, et ab M. Porcio consule ex Hispania litteræ allatæ. Utriusque nomine in dies ternos

de Laconie, et celles du consul M. Porcius sur la guerre d'Espagne. Le sénat décréta trois jours de supplications en l'honneur de ces deux généraux. L'autre consul, L. Valérius, voyant que, depuis la défaite des Boïens près de la forêt Litane, sa province était tranquille, revint à Rome pour les comices, et proclama consuls P. Cornélius Scipion l'Africain pour la seconde fois, et Ti. Sempronius Longus. Les pères de ces deux magistrats avaient été consuls la première année de la seconde guerre punique. Ensuite eurent lieu les comices prétoriens, où l'on nomma P. Cornélius Scipion, les deux Cn. Cornélius, Merenda et Blasio, Cn. Domitius Ahénobarbus, Sext. Digitius et T. Juventius Thalna. Après la tenue des comices, le consul retourna dans sa province. Cette année, les habitants de Férentinum essayèrent de faire établir un nouveau privilége en faveur des Latins qui se faisaient admettre dans une colonie romaine; ils demandèrent qu'on les considérât comme citoyens romains. A leur exemple, des colons qui s'étaient fait admettre à Putéoles, à Salerne et à Buxente, élevaient les mêmes prétentions; le sénat décida qu'ils n'étaient point citoyens romains.

XLIII. Au commencement de l'année où Scipion l'Africain, consul pour la seconde fois, et Ti. Sempronius Longus prirent possession de leur charge, deux ambassadeurs de Nabis arrivèrent à Rome. Le sénat leur donna audience hors de la ville, dans le temple d'Apollon. Ils demandèrent et obtinrent la ratification de la paix qui avait été conclue avec T. Quinctius. Il fut ensuite question du partage des provinces : l'avis presque unanime des sénateurs fut d'assigner l'Italie pour département aux deux consuls, puisque les guerres d'Espagne et de Macédoine étaient terminées. Scipion représenta qu'il « suffisait d'un consul pour l'Italie, et qu'il fallait décerner la Macédoine à l'autre. On était menacé, dit-il, d'une guerre sérieuse de la part d'Antiochus, et déjà ce prince était passé en Europe sans qu'on l'eût provoqué. Que ne ferait-il pas lorsqu'il se verrait appelé par les Étoliens, dont les dispositions hostiles n'étaient plus douteuses, et poussé à la guerre par Annibal, ce fameux capitaine qui avait tant de fois battu les Romains? » Pendant cette discussion sur les provinces consulaires, les préteurs tirèrent au sort leurs départements : Cn. Domitius eut la juridiction de la ville, T. Juventius celle des étrangers, P. Cornélius l'Espagne ultérieure, Sex. Digitius la citérieure, Cn. Cornélius Blasio la Sicile, son frère Mérenda la Sardaigne. On ne voulut pas faire passer une nouvelle armée en Macédoine; celle qui y était devait être ramenée en Italie par Quinctius et licenciée, ainsi que l'armée qui servait en Espagne sous les ordres de Caton. Les deux consuls reçurent l'Italie pour département, avec ordre d'enrôler deux légions urbaines. Ainsi, après les licenciements prescrits par le sénat, les forces romaines devaient se monter à huit légions.

XLIV. La fête du Ver sacrum avait été célébrée l'année précédente, sous le consulat de M. Porcius et de L. Valérius. Le grand-pontife P. Licinius ayant déclaré d'abord au collége sacerdotal, puis aux sénateurs d'après l'avis du collége, que la cérémonie n'avait pas été régulière, il fut décidé

supplicatio a senatu decreta est, L. Valerius consul, quum post fusos circa Litanam silvam Boios quietam provinciam habuisset, comitiorum causa Romam rediit; et creavit consules P. Cornelium Scipionem Africanum iterum et Ti. Sempronium Longum. Horum patres primo anno secundi punici belli consules fuerant. Prætoria inde comitia habita. Creati P. Cornelius Scipio, et duo Cn. Cornelii, Merenda et Blasio, et Cn. Domitius Ahenobarbus, et Sex. Digitius, et T. Juventius Thalna. Comitiis perfectis, consul in provinciam rediit. Novum jus eo anno a Ferentinatibus tentatum, ut Latini, qui in coloniam romanam nomina dedissent, cives romani essent. Puteolos, Salernumque, et Buxentum ascripti coloni, qui nomina dederant, quum ob id se pro civibus romanis ferrent, senatus judicavit, non esse eos cives romanos.

XLIII. Principio anni, quo P. Scipio Africanus iterum et Ti. Sempronius Longus consules fuerunt, legati Nabidis tyranni Romam venerunt. Iis extra urbem in æde Apollinis senatus datus est. Pax, quæ cum T. Quinctio convenisset, ut rata esset, petierunt, impetraveruntque. De provinciis quum relatum esset, senatus frequens in eam sententiam ibat, ut, quoniam in Hispania et Macedonia debellatum foret, consulibus ambobus Italia provincia esset. Scipio, « satis esse Italiæ unum consulem, censebat; alteri decernendam Macedoniam esse. Bellum grave ab Antiocho imminere; jam ipsum sua sponte in Europam transgressum. Quid deinde facturum censerent, quum hinc Ætoli haud dubie hostes vocarent ad bellum, illinc Annibal, romanis cladibus insignis imperator, stimularet? » Dum de provinciis consulum disceptatur, prætores sortiti sunt. Cn. Domitio urbana jurisdictio, T. Juventio peregrina evenit. P. Cornelio Hispania ulterior, Sex. Digitio citerior; duobus Cn. Corneliis, Blasioni Sicilia, Merendæ Sardinia. In Macedoniam novum exercitum transportari non placuit; eum, qui esset ibi, reduci in Italiam a Quinctio, ac dimitti; item eum exercitum dimitti, qui cum M. Porcio Catone in Hispania esset. Consulibus ambobus Italiam provinciam esse, et duas urbanas eos legiones scribere; ut, dimissis, quos senatus censuisset, exercitibus, octo omnino romanæ legiones essent.

XLIV. Ver sacrum factum erat priore anno, M. Porcio et L. Valerio consulibus. Id quum P. Licinius pontifex non esse recte factum collegio primum, deinde ex aucto-

qu'on la recommencerait au gré des pontifes, et qu'on célébrerait aussi avec toute la magnificence ordinaire les grands jeux qui avaient été voués en même temps. On considéra comme Ver sacrum tout le bétail né depuis les calendes de mars jusqu'à la veille des calendes de mai, sous le consulat de P. Cornélius Scipion et de Ti. Sempronius Longus. On tint ensuite les comices censoriens : Sex. Élius Pétus et. C. Cornélius Céthégus, élevés à la censure, choisirent pour prince du sénat le consul P. Scipion, que leurs prédécesseurs avaient aussi revêtu de cette dignité. Ils rayèrent de la liste du sénat trois personnages seulement, dont aucun n'avait exercé une magistrature curule. Ils se rendirent aussi très-agréables au sénat en ordonnant aux édiles curules de réserver pour les membres de ce corps des places particulières aux représentations des jeux romains; jusqu'alors, plébéiens et patriciens avaient été confondus au spectacle. Quelques chevaliers furent aussi privés de leur cheval par les censeurs; mais aucun ordre de l'état ne fut traité avec rigueur. Ils firent restaurer et agrandir le vestibule du temple de la Liberté, et on célébra la cérémonie du Ver sacrum et les jeux votifs promis par le consul Ser. Sulpicius Galba. Un complot devait éclater pendant que l'attention publique serait absorbée tout entière par ces fêtes. Q. Pléminius, qui avait été jeté dans les fers en punition des sacriléges et des crimes commis par lui à Locres, avait soudoyé quelques misérables qui devaient, pendant la nuit, mettre le feu à plusieurs quartiers de Rome en même temps; il espérait, à la faveur du désordre et de l'alarme que l'obscurité répandrait dans la ville, pouvoir briser les portes de sa prison. Ce complot fut découvert par les révélations de quelques complices, et déféré au sénat. Pléminius fut plongé dans un cachot où on le mit à mort.

XLV. Des colonies de citoyens romains furent envoyées cette année à Putéoles, à Vulturne et à Literne; elles étaient chacune de trois cents hommes. On en envoya également à Salerne et à Buxente. Les triumvirs, chargés de leur établissement, furent Ti. Sempronius Longus, alors consul, M. Servilius et Q. Minucius Thermus. On leur distribua un territoire qui avait appartenu aux Campaniens. Siponte reçut aussi une colonie romaine, qui fut établie dans un territoire des Arpiniens par les triumvirs D. Junius Brutus, M. Bébius Tamphilus et M. Helvius. Il en fut de même pour les villes de Tempsa et de Crotone. Le territoire de Tempsa avait été conquis sur les Bruttiens qui en avaient chassé les Grecs. Crotone était encore habitée par des Grecs. Les triumvirs Cn. Octavius, L. Émilius Paulus et C. Plétorius veillèrent à l'établissement de Crotone; L. Cornélius Mérula et C. Salonius à celui de Tempsa. Il y eut aussi cette année des prodiges : les uns eurent lieu à Rome, les autres y furent annoncés. Au forum, au comice, au Capitole, on aperçut des gouttes de sang; on vit à plusieurs reprises une pluie de terre, et la tête de Vulcain toute en feu. Voici les prodiges dont on reçut la nouvelle : les eaux du Nar s'étaient changées en lait; à Ariminie, des enfants de condition libre étaient venus au monde sans yeux et sans nez; dans le Picénum, un enfant était né sans mains et sans

ritate collegii Patribus renuntiasset, de integro faciendum arbitratu pontificum censuerunt; ludosque magnos, qui una voti essent, tanta pecunia, quanta assoleret, faciendos. Ver sacrum videri pecus, quod natum esset inter kalendas martias, et pridie kalendas maias, P. Cornelio Scipione et Ti. Sempronio Longo consulibus. Censorum inde comitia habita sunt. Creati censores Sex. Ælius Pætus et C. Cornelius Cethegus principem senatus P. Scipionem consulem, quem et priores censores legerant, legerunt. Tres omnino senatores, neminem curuli honore usum, præterierunt. Gratiam quoque ingentem apud eum ordinem pepererunt, quod, ludis romanis, ædilibus curulibus imperarunt, ut loca senatoria secernerent a populo; nam antea in promiscuo spectabant. Equitibus quoque perpaucis adempti equi, nec in ullum ordinem sævitum. Atrium Libertatis et Villa publica ab iisdem refecta amplificataque. Ver sacrum ludique votivi, quos voverat P. Sulpicius Galba consul, facti. Quum spectaculo eorum occupati animi omnium essent, Q. Pleminius, qui propter multa in deos hominesque scelera, Locris admissa, in carcerem conjectus fuerat, comparaverat homines, qui pluribus simul locis urbis nocte incendia facerent; ut in consternata nocturno tumultu civitate refringi carcer posset. Ea res indicio consciorum palam facta, delataque ad senatum est. Pleminius in inferiorem demissus carcerem est, necatusque.

XLV. Coloniæ civium Romanorum eo anno deductæ sunt Puteolos, Vulturnum, Liternum; treceni homines in singulas. Item Salernum Buxentumque coloniæ civium Romanorum deductæ sunt. Deduxere triumviri, T. Sempronius Longus, qui tum consul erat, M. Servilius, Q. Minucius Thermus. Ager divisus est, qui Campanorum fuerat. Sipontum item in agrum, qui Arpinorum fuerat, coloniam civium Romanorum alii triumviri, D. Junius Brutus, M. Bæbius Tamphilus, M. Helvius deduxerunt. Tempsam item et Crotonem civium Romanorum coloniæ deductæ. Tempsanus ager de Bruttiis captus erat: Bruttii Græcos expulerant. Crotonem Græci habebant. Triumviri Cn. Octavius, L. Æmilius Paulus, C. Plætorius Crotonem; Tempsam L. Cornelius Merula et C. Salonius deduxerunt. Prodigia quoque alia visa eo anno Romæ sunt, alia nuntiata. In foro, et comitio, et Capitolio sanguinis guttæ visæ sunt; et terra aliquoties pluit; et caput Vulcani arsit. Nuntiatum est, Nare amni

pieds. Par ordre des pontifes, on expia ces prodiges; on offrit aussi un sacrifice novendial, parce que les habitants d'Adria avaient fait savoir qu'une pluie de pierres était tombée sur leur territoire.

XLVI. En Gaule, le proconsul L. Valérius Flaccus livra bataille près de Milan aux Gaulois insubres et aux Boïens, qui, sous la conduite de Dorulac, avaient passé le Pô pour soulever les Insubres. Il leur tua dix mille hommes. Pendant ce temps, son collègue Caton triompha de l'Espagne. Il fit porter devant lui vingt-cinq mille livres pesant d'argent en lingots, cent vingt-trois mille de monnaies avec l'empreinte du char à deux chevaux, cinq cent quarante d'argent d'Osca, et quatorze cents livres pesant d'or. Il distribua sur le butin deux cent soixante-dix as à chacun de ses soldats et le triple à chaque cavalier. Le consul Ti. Sempronius, arrivé dans sa province, conduisit d'abord ses légions sur le territoire des Boïens. Le roi de cette nation, Boiorix, secondé de ses deux frères, avait fait prendre les armes à tous les Boïens, et il campait en plaine pour montrer qu'il était prêt à combattre, si les Romains entraient dans le pays. Le consul, informé du nombre des ennemis et de la confiance qui les animait, dépêcha un courrier à son collègue pour le prier de venir le joindre en toute hâte, et lui dire qu'il tâcherait de traîner les choses en longueur jusqu'à son arrivée. Le motif qui engageait le consul à différer poussait, au contraire, les Gaulois à brusquer un combat; ils étaient d'ailleurs excités par les lenteurs mêmes de leurs ennemis, et ils voulaient en finir avant la réunion des deux armées consulaires. Les deux premiers jours cependant ils se contentèrent de rester en bataille, disposés à en venir aux mains si le consul sortait de son camp; le troisième jour, ils s'avancèrent jusqu'au pied des retranchements et donnèrent un assaut général. Sempronius fit aussitôt prendre les armes à ses soldats. Quand ils furent armés, il les retint quelque temps dans leurs lignes, afin d'augmenter la confiance aveugle des ennemis, et de disposer ses différents corps à faire une sortie. Deux légions eurent ordre de sortir par les deux portes principales. Mais, au moment même où elles exécutaient leur mouvement, elles trouvèrent les issues fermées par les Gaulois, qui s'y portaient en masse. On combattit donc longtemps dans un étroit espace, non-seulement à coups d'épées, mais boucliers contre boucliers, homme contre homme; on cherchait à se repousser, les Romains pour sortir de leur camp, les Gaulois pour y pénétrer, ou du moins pour empêcher les Romains d'en sortir. Aucun des deux partis ne voulait céder le terrain, lorsqu'un centurion du premier manipule de la seconde légion, nommé L. Victorius, et un tribun militaire de la quatrième, nommé C. Atinius, eurent recours à un expédient qui avait souvent réussi dans des moments critiques; ils arrachèrent les enseignes à ceux qui les portaient, et les jetèrent dans les rangs ennemis. Les Romains réunirent alors tous leurs efforts pour recouvrer ces enseignes, et la seconde légion parvint la première à franchir la porte du camp.

lac fluxisse; pueros ingenuos Arimini sine oculis ac naso; et in Piceno agro non manus, non pedes habentem natum. Ea prodigia ex pontificum decreto procurata. Et sacrificium novendiale factum, quod Hadriani nuntiaverant, in agro suo lapidibus pluisse.

XLVI. In Gallia L. Valerius Flaccus proconsul circa Mediolanum cum Gallis Insubribus, et Boiis, qui Dorulaco duce ad concitandos Insubres Padum transgressi erant, signis collatis depugnavit. Decem millia hostium sunt cæsa. Per eos dies collega ejus M. Porcius Cato ex Hispania triumphavit. Tulit in eo triumpho argenti infecti viginti quinque millia pondo, bigati centum viginti tria millia, Oscensis quingenta quadraginta; auri pondo mille quadringenta. Militibus ex præda divisit, in singulos, ducenos septuagenos æris, triplex equiti. Ti. Sempronius consul, in provinciam profectus, in Boiorum primum agrum legiones duxit. Boiorix tum regulus eorum, cum duobus fratribus tota gente concitata ad rebellandum, castra locis apertis posuit; ut appareret dimicaturos, si hostis fines intrasset. Consul ubi, quantæ copiæ, quanta fiducia esset hosti, sensit, nuntium ad collegam mittit, « ut, si videretur ei, maturaret venire; se tergiversando in adventum ejus rem extracturum. » Quæ causa consuli cunctandi, eadem Gallis (præterquam quod cunctatio hostium animos faciebat) rei maturandæ erat, ut, priusquam conjungerentur consulum copiæ, rem transgererent. Per biduum tamen nihil aliud, quam steterunt parati ad pugnandum, si quis contra egrederetur; tertio subiere ad vallum, castraque ab omni simul parte aggressi sunt. Consul extemplo arma capere milites jussit; armatos inde paulisper continuit, ut et stolidam fiduciam hosti augeret, et disponeret copias, quibus quæque portis erumperent. Duæ legiones duabus principalibus portis signa efferre jussæ; sed in ipso exitu ita conferti obstitere Galli, ut clauderent viam. Diu in angustiis pugnatum est; nec dextris magis gladiisque gerebatur res, quam scutis corporibusque ipsis obnisi urgebant; Romani, ut signa foras efferrent; Galli, ut aut ipsi in castra penetrarent, aut exire Romanos prohiberent; nec ante in hanc aut illam partem moveri acies potuerunt, quam Q. Victorius primi pili centurio, et C. Atinius tribunus militum, quartæ hic, ille secundæ legionis (rem in asperis prœliis sæpe tentatam), signa adempta signiferis in hostes injecerunt. Dum repetunt enixe signum, priores secundani se porta ejecere.

XLVII. Jam hi extra vallum pugnabant, quarta le



XLVII. Déjà ce corps combattait hors des retranchements, et la quatrième légion était encore arrêtée à la porte, lorsqu'un grand bruit se fit entendre à l'autre extrémité du camp. Les Gaulois avaient forcé la porte questorienne et tué, après une vigoureuse résistance, le questeur L. Postumius, surnommé Tympanus, les préfets des alliés M. Atinius et P. Sempronius, et environ deux cents soldats. Le camp était pris de ce côté-là; le consul envoya pour défendre la porte questorienne une cohorte extraordinaire, qui tailla en pièces ou chassa du camp ceux des ennemis qui avaient déjà pénétré dans l'enceinte, et repoussa ceux qui cherchaient à les rejoindre. En même temps, la quatrième légion réussit aussi à s'ouvrir passage avec deux cohortes extraordinaires. Ainsi trois actions simultanées étaient engagées autour du camp sur des points différents, et les cris confus qui parvenaient aux oreilles des combattants détournaient leur attention de l'ennemi qu'ils avaient en tête vers leurs camarades dont ils ignoraient le sort. Jusqu'au milieu du jour, les forces des deux partis restèrent égales, et leurs espérances furent presque les mêmes. Mais la fatigue et la chaleur accablaient les corps mous et flasques des Gaulois : dévorés d'une soif brûlante, ils quittèrent le champ de bataille, et le petit nombre d'entre eux qui restèrent plièrent bientôt devant une charge impétueuse des Romains, et s'enfuirent dans leur camp. Le consul fit alors sonner la retraite : à ce signal, la plupart des soldats revinrent sur leurs pas; mais quelques-uns, emportés par leur ardeur et comptant se rendre maîtres du camp des ennemis, les poursuivirent jusqu'aux retranchements. Leur petit nombre rassura les Gaulois, qui firent une sortie générale, repoussèrent les Romains et les obligèrent à regagner leur camp, plus dociles aux conseils de la peur qu'ils ne l'avaient été aux ordres du consul. Ainsi les deux armées avaient été tour à tour mises en déroute ou victorieuses. Les Gaulois avaient perdu onze mille hommes; les Romains cinq mille. Les Gaulois se retirèrent dans l'intérieur du pays.

XLVIII. Le consul conduisit ses légions à Plaisance. Suivant quelques historiens, Scipion, après avoir fait sa jonction avec son collègue, parcourut les terres des Boïens et des Ligures en les ravageant, tant que les bois et les marais n'arrêtèrent pas sa marche. Suivant d'autres, il ne se signala par aucun exploit, et revint à Rome pour les comices. Cette même année, T. Quinctius, qui avait ramené ses troupes dans leurs quartiers d'Élatie, y passa toute la saison d'hiver à rendre la justice et à réformer les abus que Philippe ou ses lieutenants avaient introduits dans les villes pour augmenter l'influence des partisans de la Macédoine, et détruire les priviléges et la liberté de ses adversaires. Au commencement du printemps, il se rendit à Corinthe, où une assemblée générale avait été indiquée. Les députés de toutes les villes s'y trouvèrent réunis autour de sa personne, et il leur adressa un discours. Il commença par rappeler les premiers traités d'alliance qui avaient uni Rome et la Grèce, les exploits des généraux qui l'avaient précédé en Macédoine, et ce qu'il avait fait lui-même. Toutes ses paroles furent accueillies avec une grande faveur, excepté toutefois lorsqu'il

gione in porta hærente, quum alius tumultus ex aversa parte castrorum est exortus. In portam quæstoriam irruperant Galli; resistentesque pertinacius occiderant L. Postumium quæstorem, cui Tympano fuit cognomen, et M. Atinium, et P. Sempronium, præfectos socium, et ducentos ferme milites. Capta ab ea parte castra erant, donec cohors extraordinaria, missa a consule ad tuendam quæstoriam portam, et eos, qui intra vallum erant, partim occidit, partim expulit castris, et irrumpentibus obstitit. Eodem fere tempore et quarta legio cum duabus extraordinariis cohortibus porta erupit. Ita simul tria prœlia circa castra locis distantibus erant; clamoresque dissoni ad incertos suorum eventus a præsenti certamine animos pugnantium avertebant. Usque ad meridiem æquis viribus, ac prope pari spe, pugnatum est. Labor et æstus mollia et fluida corpora Gallorum, et minime patientia sitis, quum decedere pugna coegisset, in paucos restantes impetum Romani fecerunt, fusosque compulerunt in castra. Signum inde receptui a consule datum est; ad quod pars major receperunt sese; pars, certaminis studio et spe potiundi castris hostium, perstitit ad vallum. Eorum paucitate contempta, Galli universi ex castris eruperunt; fusi inde Romani, quæ imperio consulis noluerant, suo pavore ac terrore castra repetunt. Ita varia hinc atque illinc nunc fuga, nunc victoria fuit. Gallorum tamen ad undecim millia, Romanorum quinque millia, sunt occisa. Galli recepere in intima finium sese.

XLVIII. Consul Placentiam legiones duxit. Scipionem alii, conjuncto exercitu cum collega, per Boiorum Ligurumque agros populantem isse, quoad progredi silvæ paludesque passæ sint, scribunt; alii, nulla memorabili re gesta, Romam comitiorum causa redisse. Eodem hoc anno T. Quinctius Elatiæ, quo in hiberna reduxerat copias, totum hiemis tempus jure dicundo consumpsit, mutandisque iis, quæ aut ipsius Philippi, aut præfectorum ejus licentia in civitatibus facta erant, quum, suæ factionis hominum vires augendo, jus ac libertatem aliorum deprimerent. Veris initio Corinthum, conventu edicto, venit. Ibi omnium civitatum legationes in concionis modum circumfusas est allocutus; orsus ab inita primum Romanis amicitia cum Græcorum gente, et imperatorum, qui ante se in Macedonia fuissent, suisque rebus gestis. Omnia cum approbatione ingenti sunt au-

fut question de Nabis. On trouvait qu'il convenait peu au libérateur de la Grèce d'avoir laissé un tyran, qui non-seulement pesait sur sa patrie, mais qui inspirait aussi la terreur à tous les états voisins, attaché comme un fléau rongeur à la plus illustre des cités grecques.

XLIX. Quinctius n'ignorait pas cette disposition des esprits. Aussi avoua-t-il que s'il n'avait pas craint de sacrifier Lacédémone, il n'aurait point prêté l'oreille aux propositions du tyran; mais que, convaincu de ne pouvoir l'écraser sans causer aussi la ruine totale de cette grande cité, il avait mieux aimé laisser subsister Nabis, après l'avoir affaibli et lui avoir ôté tout pouvoir de nuire, que d'essayer, pour le salut de la ville, des remèdes trop violents, au risque de la voir succomber au milieu même de l'œuvre de son affranchissement. A ces souvenirs du passé, il ajouta « qu'il était dans l'intention de partir pour l'Italie, et d'y reconduire toute son armée; qu'avant dix jours ils apprendraient l'évacuation de Démétriade et de Chalcis; qu'il allait à l'instant même et sous leurs yeux livrer l'Acrocorinthe aux Achéens, afin de montrer si les Romains étaient de meilleure foi que les Étoliens, qui avaient publié partout qu'on avait eu tort de confier au peuple romain le dépôt de la liberté grecque, et qu'en secouant le joug de la Macédoine on n'avait fait que changer de maîtres. Mais, dit-il, ce peuple n'avait jamais calculé la portée de ses paroles ni de ses actions. Quant aux autres états, il les engageait à juger leurs amis sur des faits et non sur des discours, à bien étudier ceux qui méritaient leur confiance et ceux dont ils devaient se garder; enfin à user sagement de la liberté : contenue dans de justes bornes, elle faisait le salut des particuliers comme des états; mais, poussée à l'excès, elle dégénérait en licence et devenait aussi insupportable aux autres que funeste à ceux qui en abusent. Il fallait maintenir la bonne harmonie entre les principaux habitants et les ordres divers de chaque cité, comme entre tous les états de la confédération. Contre leur union, les efforts des rois et des tyrans seraient impuissants. Les dissensions et les troubles favorisaient les entreprises des ennemis extérieurs; car le parti qui avait le dessous dans la guerre civile aimait mieux se donner à un maître étranger que de se soumettre à un citoyen. Cette liberté, dont ils n'étaient pas redevables à leurs armes, mais que leur avait rendue la générosité d'un peuple étranger, c'était à eux de la conserver et de la défendre par leur vigilance, afin de montrer aux Romains que leurs bienfaits n'étaient pas mal placés et que la Grèce en était digne. »

L. Ces avis presque paternels firent couler de tous les yeux des larmes de joie, et l'attendrissement gagna l'orateur lui-même. Pendant quelques instants on entendit un murmure d'approbation; tous les Grecs s'exhortaient mutuellement à graver au fond de leurs cœurs ces paroles aussi sacrées pour eux que celles d'un oracle. Le silence se rétablit ensuite, et Quinctius leur demanda de faire rechercher tous les citoyens romains qui pouvaient se trouver en esclavage chez eux, et de les lui envoyer avant deux mois en Thessalie.

dita; præterquam quum ad mentionem Nabidis ventum esset, id minime conveniens liberanti Græciam videbatur, tyrannum reliquisse, non suæ solum patriæ gravem, sed omnibus circa civitatibus metuendum, hærentem visceribus nobilissimæ civitatis.

XLIX. Nec ignarus hujus habitus animorum Quinctius. « Si sine excidio Lacedæmonis fieri potuisset, fatebatur, pacis cum tyranno mentionem admittendam auribus non fuisse. Nunc, quum aliter, quam ruina gravissimæ civitatis, opprimi non posset, satius visum esse, tyrannum debilitatum, ac totis prope viribus ad nocendum cuiquam ademptis, relinqui, quam intermori vehementioribus, quam quæ pati posset, remediis civitatem sinere, in ipsa vindicta libertatis perituram. » Præteritorum commemorationi subjecit, « proficisci sibi in Italiam atque omnem exercitum deportare, in animo esse. Demetriadis Chalcidisque præsidia intra decimum diem audituros deducta; Acrocorinthum ipsis extemplo videntibus vacuam Achæis traditurum; ut omnes scirent, utrum Romanis, an Ætolis, mentiri mos esset; qui male commissam libertatem populo romano sermonibus distulerint, et mutatos pro Macedonibus romanos dominos. Sed illis, nec quid dicerent, nec quid facerent, quicquam unquam pensi fuisse. Reliquas civitates monere, ut ex factis, non ex dictis, amicos pensent; intelligantque, quibus credendum, et a quibus cavendum sit. Libertate modice utantur. Temperatam eam, salubrem et singulis, et civitatibus esse : nimiam et aliis gravem, et ipsis, qui habeant, effrenatam et præcipitem esse. Concordiæ in civitatibus, principes et ordines inter se, et in commune omnes civitates, consulerent. Adversus consentientes nec regem quemquam satis validum, nec tyrannum fore. Discordiam et seditionem omnia opportuna insidiantibus facere, quum pars, quæ domestico certamine inferior sit, externo potius se applicet, quam civi cedat. Alienis armis partam, externa fide redditam libertatem sua cura custodirent servarentque; ut populus romanus dignis datam libertatem, ac munus suum bene positum sciret. »

L. Has velut parentis voces quum audirent, manare omnibus gaudio lacrimæ, adeo ut ipsum quoque confunderent dicentem. Paulisper fremitus approbantium dicta fuit, monentiumque aliorum alios, ut eas voces, velut oraculo missas, in pectora animosque demitterent. Silentio deinde facto, petiit ab iis, ut cives romanos, si qui apud eos in servitute essent, conquisitos intra duos menses mitterent ad se in Thessaliam. « Ne ipsis quidem ho-



« Il serait peu honorable pour eux, ajouta-t-il, de garder comme esclaves dans un pays libre ceux qui l'avaient délivré. » On lui répondit avec acclamation « qu'il avait acquis un nouveau droit à la reconnaissance des Grecs en leur rappelant un devoir si sacré, si indispensable ». Il y avait, en effet, une foule de prisonniers faits pendant la guerre punique, et vendus par Annibal, parce que le sénat ne les avait point rachetés. Ce qui prouve leur grand nombre, c'est que, au dire de Polybe, il en coûta cent talents aux Achéens pour leur rançon, qui avait été cependant fixée à cinq cents deniers par tête. A ce prix l'Achaïe en racheta douze cents. Qu'on juge, sur cette proportion, de ce que devait en contenir vraisemblablement la Grèce tout entière. L'assemblée n'était pas encore dissoute, qu'on vit la garnison descendre de l'Acrocorinthe, marcher droit à la porte de la ville et sortir. Le général la suivit de près, escorté par tous les députés, qui le proclamaient leur sauveur et leur libérateur. Il reçut leurs adieux, les congédia et retourna à Élatie par le chemin qu'il avait pris en se rendant à Corinthe. D'Élatie il fit partir son lieutenant App. Claudius à la tête de toute l'armée, avec ordre de la conduire à Orique par la Thessalie et l'Épire, et de l'y attendre. C'était là qu'il voulait s'embarquer pour l'Italie. Il écrivit aussi à son frère et lieutenant L. Quinctius, qui commandait la flotte, de rassembler dans ce port, de tous les points de la Grèce, ses bâtiments de transport.

LI. Pour lui, il se rendit à Chalcis, en retira la garnison, ainsi que celles d'Orée et d'Érétrie, et y tint une assemblée des villes de l'Eubée. Il leur rappela dans quelle situation il avait trouvé l'île et en quel état il la laissait; puis il les congédia. De là, il passa à Démétriade, qu'il fit évacuer également, et suivi, comme à Corinthe et à Chalcis, de la population entière, il prit la route de Thessalie. Là, il avait non-seulement à affranchir des villes; mais il lui fallait aussi substituer au désordre et à l'anarchie une forme de gouvernement supportable. Les troubles de la Thessalie avaient pour cause, outre le malheur des temps et la violence ou le despotisme des rois, l'esprit remuant de la nation qui, dès les temps les plus anciens jusqu'à nos jours mêmes, n'a jamais su se réunir pour des comices, pour des assemblées générales ou particulières, sans qu'on ait vu éclater quelque sédition ou quelque désordre. Quinctius nomma des juges et un sénat, en prenant surtout la fortune pour base de ses choix, et il donna dans les villes la plus grande influence à cette partie des citoyens qui avaient le plus intérêt à maintenir l'ordre et la paix publique.

LII. Après avoir ainsi organisé la Thessalie, il se rendit par l'Épire à Orique, où il devait s'embarquer. D'Orique il fit passer toutes ses troupes à Brundisie, et, de cette ville jusqu'à Rome, leur voyage à travers l'Italie fut une espèce de marche triomphale où l'on voyait une masse de captifs et de dépouilles presque aussi nombreuse que l'armée elle-même. Arrivé à Rome, Quinctius eut audience du sénat hors de la ville pour faire le récit de ses exploits, et il obtint sans contestation le triomphe, qu'il avait si bien mérité. La pompe

nestum esse, in liberata terra liberatores ejus servire. » Omnes acclamarunt, « gratias se inter cetera etiam ob hoc agere, quod admoniti essent, ut tam pio, tam necessario officio fungerentur. » Ingens numerus erat bello punico captorum, quos Annibal, quum a suis non redimerentur, venundederat. Multitudinis eorum argumentum sit, quod Polybius scribit, centum talentis eam rem Achæis stetisse : quum quingenos denarios pretium in capita, quod redderetur dominis, statuissent. Mille enim ducentos ea ratione Achaia habuit. Adjice nunc pro portione, quot verisimile sit totam Græciam habuisse. Nondum conventus dimissus erat, quum respiciunt præsidium, ab Acrocorintho descendens, protinus ad portam duci atque abire. Quorum agmen imperator secutus, prosequentibus cunctis, servatorem liberatoremque acclamantibus, salutatis dimissisque iis, eadem, qua venerat, via Elatiam rediit. Inde cum omnibus copiis Ap. Claudium legatum dimittit. Per Thessaliam atque Epirum ducere Oricum jubet, atque ibi se opperiri : inde namque in animo esse, exercitum in Italiam trajicere. Et L. Quinctio fratri, legato et præfecto classis, scribit, ut onerarias ex omni Græciæ ora eodem contraheret.

LI. Ipse, Chalcidem profectus, deductis non a Chalcide solum, sed etiam ab Oreo atque Eretria, præsidiis, conventum ibi euboicarum civitatum habuit : commonitosque, in quo statu rerum accepisset eos, et in quo relinqueret, dimisit. Demetriadem inde proficiscitur : deductoque præsidio prosequentibus cunctis, sicut Corinthi et Chalcide, pergit ire in Thessaliam : ubi non liberandæ modo civitates erant, sed ex omni colluvione et confusione in aliquam tolerabilem formam redigendæ. Nec enim temporum modo vitiis, ac violentia, et licentia regia turbati erant : sed inquieto etiam ingenio gentis, nec comitia, nec conventum, nec concilium ullum, non per seditionem ac tumultum, jam inde a principio ad nostram usque ætatem, traducentis. A censu maxime et senatum et judices legit : potentioremque eam partem civitatum fecit, cui salva tranquillaque omnia magis esse expediebat.

LII. Ita quum percensuisset Thessaliam, per Epirum in Oricum, unde erat trajecturus, venit. Ab Orico copiæ omnes Brundisium transportatæ. Inde per totam Italiam ad urbem prope triumphantes, non minore agmine rerum captarum, quam suo, præ se acto, venerunt. Postquam Romam ventum est, senatus extra urbem Quinctio ad res gestas edisserendas datus est, trium-

dura trois jours. Le premier, il fit paraître les armes, les traits, les statues d'airain et de marbre, enlevés pour la plupart à Philippe plutôt qu'aux villes conquises. Le second jour, ce fut l'or et l'argent travaillé, monnayé ou en lingots. Il y avait dix-huit mille livres pesant d'argent en lingots, et deux cent soixante-dix d'argent travaillé, c'est-à-dire des vases de toute sorte et en grand nombre, presque tous ciselés, et dont quelques-uns étaient des chefs-d'œuvre; beaucoup d'ouvrages en bronze; enfin dix boucliers d'argent. En argent monnayé on comptait quatre-vingt-quatre mille pièces attiques nommées tétradrachmes, et dont chacune pèse à peu près trois deniers; en or, trois mille sept cent quatorze livres pesant, un bouclier massif et quatorze mille cinq cent quatorze philippes. Le troisième jour parurent les couronnes d'or données par les villes, au nombre de cent quatorze. Devant le char marchaient les victimes, puis une foule de prisonniers et d'otages de distinction, parmi lesquels on remarquait Démétrius, fils du roi Philippe, et le Lacédémonien Armène, fils du tyran Nabis. Enfin venait Quinctius monté sur son char, et suivi de ses soldats qui formaient un cortége considérable; car il avait ramené de son département l'armée tout entière. Il fit distribuer deux cent cinquante as à chaque fantassin, le double à cha que centurion, le triple à chaque cavalier. L'éclat de ce triomphe fut rehaussé par la présence des prisonniers rachetés de l'esclavage, qui suivaient le char la tête rasée.

LIII. A la fin de cette année, le tribun Q. Élius Tubéro proposa au peuple en vertu d'un sénatus-consulte, et un plébiscite ordonna l'établissement de deux colonies latines, l'une dans le Bruttium, l'autre sur le territoire de Thuries. On créa triumvirs en cette circonstance, avec des pouvoirs qui devaient durer trois ans, pour la colonie du Bruttium, Q. Névius, M. Minucius Rufus et M. Furius Crassipes; pour celle de Thuries, Cn. Manlius, Q. Élius, L. Apustius. Ces deux commissions furent nommées dans des comices tenus au Capitole par le préteur de la ville Cn. Domitius. On dédia cette année aux dieux plusieurs temples : un à Juno Sospita, dans le marché aux légumes; il avait été voué quatre ans auparavant, pendant la guerre de Gaule, et construit par le consul C. Cornélius, qui en fit la dédicace comme censeur; un autre au dieu Faune; il avait été construit deux ans auparavant avec le produit des amendes, par l'édile C. Scribonius et son collègue Cn. Domitius, qui en fit la dédicace comme préteur de la ville. Un temple fut aussi dédié à la Fortune Primigénie, sur le mont Quirinal, par Q. Marcius Ralla, nommé duumvir à cet effet. C'était P. Sempronius Sophus qui avait fait vœu de l'élever, dix ans auparavant, pendant la guerre punique, et qui l'avait fait construire étant censeur. Le duumvir C. Servilius en dédia un à Jupiter dans l'île du Tibre; ce temple avait été voué six ans auparavant, pendant la guerre de Gaule, par le préteur L. Furius Purpureo, qui le fit aussi construire étant consul. Tels furent les événements de l'année.

LIV. P. Scipion quitta son département de la

phusque meritus ab lubentibus decretus. Triduum triumphavit. Die primo arma, tela, signaque ærea et marmorea transtulit, plura Philippo adempta, quam quæ ex civitatibus ceperat : secundo die aurum argentumque, factum infectumque et signatum. Infecti argenti fuit decem et octo millia pondo, et ducenta septuaginta facti : vasa multa omnis generis, cælata pleraque, quædam eximiæ artis; et ex ære multa fabrefacta. Ad hoc clypea argentea decem. Signati argenti octoginta quatuor millia fuere Atticorum : tetradrachma vocant : trium fere denariorum in singulis argenti est pondus. Auri pondo fuit tria millia septingenta quatuordecim, et clypeum unum ex auro totum : et Philippei nummi aurei quatuordecim millia, quingenti quatuordecim. Tertio die coronæ aureæ, dona civitatum, translatæ centum quatuordecim; et hostiæ ductæ : et ante currum multi nobiles captivi obsidesque, inter quos Demetrius regis Philippi filius fuit, et Armenes, Nabidis tyranni filius, Lacedæmonius. Ipse deinde Quinctius in urbem est invectus. Secuti currum milites frequentes, ut omni ex provincia exercitu deportato. His duceni quinquageni æris in pedites divisi : duplex centurioni, triplex equiti. Præbuerunt speciem triumpho capitibus rasis secuti, qui servitute exempti fuerant.

LIII. Exitu hujus anni Q. Ælius Tubero tribunus plebis ex senatusconsulto tulit ad plebem, plebesque scivit, « ut latinæ duæ coloniæ, una in Bruttios, altera in Thurinum agrum, deducerentur. » His deducendis triumviri creati, quibus in triennium imperium esset, in Bruttios Q. Nævius, M. Minucius Rufus, M. Furius Crassipes; in Thurinum agrum Cn. Manlius, Q. Ælius, L. Apustius. Ea bina comitia Cn. Domitius prætor urbanus in Capitolio habuit. Ædes eo anno aliquot dedicatæ sunt : una Junonis Sospitæ in foro olitorio, vota locataque quadriennio ante a C. Cornelio consule gallico bello; censor idem dedicavit; altera Fauni. Ædiles eam biennio ante ex mulctaticio argento faciendam locarant, C. Scribonius et Cn. Domitius, qui prætor urbanus eam dedicavit. Et ædem Fortunæ Primigeniæ in colle Quirinali dedicavit Q. Marcius Ralla, duumvir ad id ipsum creatus. Voverat eam decem annis ante punico bello P. Sempronius Sophus consul; locaverat idem censor. Et in insula Jovis ædem C. Servilius duumvir dedicavit. Vota erat sex annis ante gallico bello ab L. Furio Purpureone prætore; ab eodem postea consule locata. Hæc eo anno acta.

LIV. P. Scipio ex provincia Gallia ad consules subrogandos venit. Comitia consulum fuere, quibus creati



Gaule et revint à Rome pour l'élection des consuls. Il tint les comices consulaires, où l'on nomma L. Cornélius Mérula et Q. Minutius Thermus. Le lendemain, on choisit pour préteurs L. Cornélius Scipion, M. Fulvius Nobilior, C. Scribonius, M. Valérius Messala, L. Porcius Licinus et C. Flaminius. Les édiles curules C. Atilius Serranus et L. Scribonius Libo firent représenter pour la première fois les Mégalésies, joints aux jeux scéniques. Pour la première fois aussi, dans les jeux romains qu'ils donnèrent, les sénateurs eurent des places distinctes de celles du peuple, et cette nouveauté, comme il arrive toujours, fit beaucoup parler. Les uns disaient qu'on avait enfin accordé au premier ordre de l'état un privilége qu'on aurait dû établir depuis longtemps; les autres faisaient observer que tout ce qu'on ajoutait à la considération du sénat était pris sur la dignité du peuple; que toutes ces distinctions qu'on cherchait à établir entre les ordres altéraient leur union et attaquaient la liberté. « Depuis cinq cent cinquante-huit ans, ajoutaient-ils, les places des spectateurs avaient été confondues. Qu'était-il donc arrivé tout à coup pour que les patriciens ne voulussent plus se trouver dans l'amphithéâtre à côté des plébéiens? pour que le riche dédaignât le voisinage du pauvre? C'était un caprice nouveau et injurieux, dont les sénateurs d'aucune nation n'avaient eu encore l'idée, et qui n'avait jamais été satisfait. » Enfin Scipion l'Africain lui-même, qui avait conseillé cette innovation pendant son consulat, en éprouva, dit-on, de vifs regrets. Tant il est vrai que les changements apportés aux coutumes anciennes comportent rarement l'approbation! On aime mieux les vieilles habitudes, à moins que l'expérience n'en ait démontré l'abus.

LV. Au commencement de l'année où L. Cornélius et Q. Minucius entrèrent en charge, on annonça des tremblements de terre si nombreux qu'on fut bientôt fatigué et de ces nouvelles et des fêtes ordonnées à cette occasion. Les consuls ne pouvaient ni présider le sénat, ni s'occuper des affaires publiques; leur temps était absorbé par les sacrifices et les expiations. Enfin, les décemvirs eurent ordre de consulter les livres sibyllins, et, d'après leur réponse, il y eut trois jours de supplications. C'était avec des couronnes sur la tête que les Romains allaient porter leurs supplications au pied des autels; il était enjoint à tous les citoyens d'une même famille de se réunir pour ce pieux devoir. Les consuls défendirent en outre, d'après l'ordre du sénat, d'annoncer un nouveau tremblement de terre le jour d'une fête décrétée en expiation d'un autre malheur de ce genre. On procéda ensuite au partage des provinces par la voie du sort, d'abord entre les consuls, puis entre les préteurs. Cornélius reçut la Gaule, Minucius la Ligurie; C. Scribonius la juridiction de la ville, M. Valérius celle des étrangers, L. Cornélius la Sicile, L. Porcius la Sardaigne, C. Flaminius l'Espagne citérieure, et M. Fulvius l'Espagne ultérieure.

LVI. Les consuls s'attendaient à n'avoir aucune guerre cette année, lorsqu'on reçut une lettre de M. Cincius, qui commandait à Pise; il mandait que vingt mille Liguriens avaient pris les armes, par suite d'une conspiration générale de tous les bourgs du pays; qu'ils avaient ravagé d'abord le

sunt L. Cornelius Merula et Q. Minucius Thermus. Postero die creati sunt prætores L. Cornelius Scipio, M. Fulvius Nobilior, C. Scribonius, M. Valerius Messala, L. Porcius Licinus, et C. Flaminius. Megalesia, ludos scenicos, C. Atilius Serranus, L. Scribonius Libo ædiles curules primi fecerunt. Horum ædilium ludos romanos primum senatus a populo secretus spectavit, præbuitque sermones (sicut omnis novitas solet), aliis, « tandem, quod multo ante debuerit, tributum, censentibus, amplissimo ordini; aliis, demptum ex dignitate populi, quicquid majestati Patrum adjectum esset, interpretantibus: et omnia discrimina talia, quibus ordines discernerentur, et concordiæ, et libertatis æque minuendæ esse. Ad quingentesimum quinquagesimum octavum annum in promiscuo spectatum esse. Quid repente factum, cur immisceri sibi in cavea Patres plebem nollent? cur dives pauperem consessorem fastidiret? novam et superbam libidinem, ab nullius ante gentis senatu neque desideratam, neque institutam. » Postremo ipsum quoque Africanum, quod consul auctor ejus rei fuisset, pœnituisse ferunt. Adeo nihil motum ex antiquo, probabile est; veteribus, nisi quæ usus evidenter arguit, stare malunt.

LV. Principio anni, quo L. Cornelius, Q. Minucius consules fuerunt, terræ motus ita crebri nuntiabantur, ut non rei tantum ipsius, sed feriarum quoque ob id indictarum, homines tæderet. Nam neque senatus haberi, neque respublica administrari poterat, sacrificando expiandoque occupatis consulibus. Postremo, decemviris adire libros jussis, ex responso eorum supplicatio per triduum fuit. Coronati ad omnia pulvinaria supplicaverunt: edictumque est, ut omnes, qui ex una familia essent, pariter supplicarent. Item ex auctoritate senatus consules edixerunt, ne quis, quo die, terræ motu nuntiato, feriæ indictæ essent, eo die alium terræ motum nuntiaret. Provincias deinde consules prius, tum prætores sortiti. Cornelio Gallia, Minucio Ligures evenerunt. Sortiti prætores, C. Scribonius urbanam, M. Valerius peregrinam, L. Cornelius Siciliam, L. Porcius Sardiniam, C. Flaminius Hispaniam citeriorem, M. Fulvius Hispaniam ulteriorem.

LVI. Nihil belli eo anno exspectantibus consulibus, litteræ M. Cincii (præfectus is Pisis erat) allatæ: « Ligurum viginti millia armatorum, conjuratione per omnia conciliabula universæ gentis facta, Lunensem primum



territoire de Luna, et qu'étant entrés ensuite sur les terres de Pise, ils avaient parcouru toute la côte. Le consul Minucius, chargé du département de la Ligurie, monta donc à la tribune avec l'agrément du sénat, et ordonna aux deux légions urbaines enrôlées l'année précédente de se trouver avant dix jours à Arrétium. Il déclara qu'il les remplacerait en levant deux nouvelles légions. Il enjoignit également aux alliés du nom latin, aux magistrats et aux députés de ceux qui devaient fournir des auxiliaires, de se rendre avec lui au Capitole. Il leur demanda quinze mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux, réglant les contingents de chaque ville sur le nombre des jeunes gens; au sortir du Capitole il leur fit prendre directement le chemin des portes et leur recommanda de partir sur-le-champ afin de hâter les levées. On accorda à Fulvius et à Flaminius, pour compléter leurs cadres, trois mille fantassins et cent cavaliers romains, cinq mille hommes de pied et deux cents chevaux fournis par les alliés du nom latin; et on prescrivit aux deux préteurs de licencier les vieilles troupes dès qu'ils seraient arrivés en Espagne. Cependant les soldats des légions urbaines se présentaient en foule chez les tribuns du peuple, pour faire valoir auprès d'eux les droits que leurs services complets ou leurs infirmités leur donnaient à être dispensés de partir. Mais une dépêche de Ti. Sempronius coupa court à leurs réclamations. Il écrivait que dix mille Liguriens étaient entrés sur le territoire de Plaisance et l'avaient mis à feu et à sang jusqu'aux murs de la colonie et jusqu'aux rives du Pô; que les Boïens aussi étaient sur le point de se soulever. A cette nouvelle, le sénat décréta qu'il y avait tumulte; et qu'il n'autorisait pas les tribuns à s'occuper des motifs d'exemption que présentaient les soldats. Il enjoignit en outre aux alliés du nom latin qui avaient servi sous P. Cornélius et Ti. Sempronius, et que ces consuls avaient licenciés, de se rendre dans l'Étrurie au jour et au lieu qui leur seraient désignés par le consul L. Cornélius. Ce magistrat eut ordre de lever, en se dirigeant vers sa province, dans toutes les villes et les campagnes qui se trouveraient sur son passage, le nombre de soldats qu'il jugerait à propos, de les armer et de les emmener avec lui; on le laissait libre de licencier ceux d'entre eux qu'il voudrait et quand bon lui semblerait.

LVII. Les consuls, après avoir terminé leurs levées, partirent pour leurs départements. Alors T. Quinctius demanda au sénat de vouloir bien écouter le rapport des mesures qu'il avait arrêtées de concert avec les dix commissaires, et les revêtir de son approbation, s'il les jugeait convenables. Il déclara que, pour le faire avec connaissance de cause, il serait à propos d'entendre les envoyés de toute la Grèce, de la plus grande partie de l'Asie et de plusieurs rois. Ces députations furent introduites au sénat par le préteur de la ville C. Scribonius, et reçues toutes avec bienveillance. La contestation que l'on avait avec Antiochus étant plus longue que les autres, fut renvoyée à la décision des dix commissaires qui avaient vu ce prince soit en Asie, soit à Lysimachie. On invita T. Quinctius à se joindre à eux, pour écouter les

agrum depopulatos, Pisanum deinde finem transgressos, omnem oram maris peragrasse. » Itaque Minucius consul cui Ligures provincia evenerat, ex auctoritate Patrum in Rostra escendit, et edixit, « ut legiones duæ urbanæ, quæ superiore anno conscriptæ essent, post diem decimum Arretii adessent : in earum locum se duas legiones urbanas scripturum. » Item sociis et latino nomini, magistratibus legatisque eorum, qui milites dare debebant, edixit, ut in Capitolio se adirent. Iis quindecim millia peditum et quingentos equites, pro numero cujusque juniorum, descripsit; et inde e Capitolio protinus ire ad portam, et, ut maturaretur res, proficisci ad delectum jussit. Fulvio Flaminioque terna millia romanorum peditum et centeni equites in supplementum, et quina millia socium latini nominis et duceni equites decreti; mandatumque prætoribus, ut veteres dimitterent milites, quum in provinciam venissent. Quum milites, qui in legionibus urbanis erant, frequentes tribunos plebis adissent, uti causas cognoscerent eorum, quibus aut emerita stipendia, aut morbus causæ essent, quo minus militarent; eam rem litteræ Ti. Sempronii discusserunt, in quibus scriptum erat, « Ligurum decem millia in agrum Placentinum venisse : et eum usque ad ipsa coloniæ mœnia et Padi ripas cum cædibus et incendiis perpopulatos esse. Boiorum quoque gentem ad rebellionem spectare. Ob eas res tumultum esse decrevit senatus; tribunos plebis non placere causas militares cognoscere, quo minus ad edictum conveniretur. » Adjecerunt etiam, ut socii nominis latini, qui in exercitu P. Cornelii, Ti. Sempronii fuissent, et dimissi ab iis consulibus essent, ut, ad quam diem L. Cornelius consul edixisset, et in quem locum edixisset Etruriæ, convenirent : et uti L. Cornelius consul, in provinciam proficiscens, in oppidis agrisque, qua iturus esset, si quos ei videretur, milites scriberet, armaretque, et duceret secum : dimittendique ei, quos eorum, quandoque vellet, jus esset.

LVII. Postquam consules, delectu habito, profecti sunt in provincias, tum T. Quinctius postulavit, « ut de his, quæ cum decem legatis ipse statuisset, senatus audiret; eaque, si videretur, auctoritate sua confirmaret. Id eos facilius facturos, si legatorum verba, qui ex universa Græcia et magna parte Asiæ, quique ab regibus venissent, audissent. » Hæ legationes a C. Scribonio prætore urbano in senatum introductæ sunt; benigneque omnibus responsum. Cum Antiocho quia longior disceptatio erat, decem legatis, quorum pars aut in Asia, aut



propositions que feraient les ambassadeurs du roi, et on le chargea de faire une réponse conforme à la dignité et aux intérêts du peuple romain. Ménippe et Hégésianax étaient à la tête de l'ambassade royale. Ce fut le premier qui porta la parole. « Il ignorait, dit-il, quels obstacles pouvait rencontrer leur mission, puisqu'ils n'étaient venus que pour solliciter l'amitié du peuple romain et faire alliance avec lui. Or il y avait trois espèces de traités par lesquels les rois et les républiques pouvaient s'unir : la première consistait dans les lois que le vainqueur dictait au vaincu ; dans ce cas, celui qui avait triomphé, devenu l'arbitre de la destinée des vaincus, réglait en souverain maître ce qu'il voulait bien leur laisser, et ce qu'il leur enlevait. La seconde avait lieu entre deux ennemis, qui, n'ayant pas obtenu d'avantages l'un sur l'autre, traitaient de la paix et faisaient alliance sur le pied d'égalité ; dans ce cas, les parties contractantes se rendaient réciproquement leurs conquêtes, et rentraient, suivant leurs anciens droits et priviléges, en possession de tout ce que la guerre leur avait enlevé, ou s'arrangeaient entre elles à l'amiable. La troisième enfin se passait entre deux puissances qui, sans avoir jamais été ennemies, s'unissaient par des liens d'amitié et par un traité d'alliance ; dans ce cas, il ne s'agissait ni de dicter ni de recevoir des lois : il n'en était ainsi que de vainqueur à vaincu. C'était là précisément la position d'Antiochus ; aussi avait-il lieu de s'étonner que les Romains voulussent lui dicter des lois, et lui désigner les villes d'Asie dont ils exigeaient la liberté et la franchise, celles qu'ils ne soumettaient qu'au tribut, celles enfin dont ils interdisaient l'entrée au roi et à ses garnisons. On avait bien pu imposer ainsi la paix à Philippe, ennemi de Rome ; mais ce n'était pas ainsi qu'on devait conclure un traité d'alliance avec Antiochus, qui était un prince ami. »

LVIII. Quinctius répondit : « Puisque vous voulez faire des distinctions, et que vous énumérez les différentes espèces de traités, je vais à mon tour vous faire connaître deux conditions, sans lesquelles votre maître, dites-le-lui bien, ne doit espérer aucune alliance avec le peuple romain : la première, c'est que s'il désire voir cesser notre intervention dans les affaires d'Asie, il renonce lui-même à toute vue sur l'Europe ; la seconde, que s'il ne se renferme pas dans les limites de l'Asie et qu'il passe en Europe, il laisse aux Romains le droit de maintenir les alliances qu'ils ont déjà en Asie et d'en contracter de nouvelles. — On ne pouvait, s'écria aussitôt Hégésianax, entendre sans indignation la défense qui était faite au roi Antiochus de visiter les villes de la Thrace et de la Chersonèse, si glorieusement conquises par son bisaïeul Séleucus, après la défaite et la mort du roi Lysimaque, et reprises depuis sur les Thraces qui s'en étaient emparés, ou repeuplées avec non moins de gloire par Antiochus, qui y avait rappelé des habitants et relevé à grands frais les édifices tombés en ruines ou dévorés par l'incendie. Était-ce donc la même chose que de dépouiller Antiochus de ces possessions ainsi acquises, ainsi recouvrées, et de fermer l'Asie aux Romains, qui n'y avaient jamais rien possédé ? Antiochus recherchait l'amitié des Romains ; mais il voulait obtenir un traité honorable et non des conditions flétrissan-

Lysimachiæ apud regem fuerant, delegata est. T. Quinctio mandatum, ut, adhibitis iis, legatorum regis verba audiret, responderetque iis, quæ ex dignitate atque utilitate populi romani responderi possent. Menippus et Hegesianax principes regiæ legationis erant. Ex iis Menippus, « Ignorare se, dixit, quidnam perplexi sua legatio haberet, quum simpliciter ad amicitiam petendam jungendamque societatem venissent. Esse autem tria genera fœderum, quibus inter se paciscerentur amicitias civitates regesque. Unum, quum bello victis dicerentur leges ; ubi enim omnia ei, qui armis plus posset, dedita essent, quæ ex iis habere victos, quibus mulctari eos velit, ipsius jus atque arbitrium esse. Alterum, quum pares bello æquo fœdere in pacem atque amicitiam venirent ; tunc enim repeti reddique per conventionem res, et, si quarum turbata bello possessio sit, eas aut ex formula juris antiqui, aut ex partis utriusque commodo componi. Tertium esse genus, quum, qui hostes nunquam fuerint, ad amicitiam sociali fœdere inter se jungendam coeant ; eos neque dicere, neque accipere leges ; id enim victoris et victi esse. Ex eo genere quum Antiochus esset, mirari se, quod Romani æquum censeant, ei leges dicere, quas Asiæ urbium liberas et immunes, quas stipendiarias esse velint ; quas intrare præsidia regia regemque vetent. Cum Philippo enim hoste pacem, non cum Antiocho amico societatis fœdus ita sanciendum esse. »

LVIII. Ad ea Quinctius : « Quoniam vobis distincte agere libet, et genera jungendarum amicitiarum enumerare, ego quoque duas conditiones ponam, extra quas nullam esse regi nuntietis amicitiæ cum populo romano jungendæ : unam, si nos nihil, quod ad urbes Asiæ attinet, curare velit, ut et ipse omni Europa abstineat ; alteram, si se ille Asiæ finibus non contineat, et in Europam transcendat, ut et Romanis jus sit, Asiæ civitatum amicitias et tueri, quas habeant, et novas complecti. Enimvero id auditu etiam, dicere, indignum esse, Hegesianax, Thraciæ et Chersonesi urbibus arceri Antiochum ; quæ Seleucus proavus ejus, Lysimacho rege bello victo et in acie cæso, per summum decus parta reliquerit ; pari cum laude partim ab Thracibus possessa armis receperit Antiochus, partim deserta, sicut ipsam Lysimachiam, et revocatis cultoribus frequentaverit, et, quæ strata ruinis atque incendiis erant, ingentibus impensis ædificaverit. Quid igitur simile esse, ex ea possessione, ita parta, ita

tes. — Eh bien! reprit Quinctius, puisqu'il s'agit d'honneur, et que ce doit être la seule ou du moins la principale règle de conduite pour le premier peuple du monde comme pour un si grand monarque, lequel est le plus honorable d'exiger l'affranchissement de toutes les villes grecques, dans quelque pays qu'elles se trouvent, ou de vouloir les soumettre à l'esclavage et au tribut? Si Antiochus se fait un titre de gloire de replacer sous son joug des villes que le droit de la guerre avait données à son bisaïeul, mais que son aïeul et son père n'ont jamais songé à revendiquer comme leur propriété, les Romains aussi croient leur constance et leur bonne foi intéressées à ne point abandonner le patronage de la liberté grecque dont ils ont consenti à se charger. De même qu'ils ont affranchi la Grèce des chaînes de Philippe, ils veulent aussi affranchir du joug d'Antiochus les villes grecques d'Asie. Ce n'est pas pour devenir esclaves des rois que des colonies ont été envoyées dans l'Éolide et l'Ionie; ç'a été pour augmenter la population grecque et propager par toute la terre le nom du plus ancien des peuples. »

LIX. Hégésianax fut ébranlé; il ne pouvait nier que la cause de la liberté ne fût plus honorable que celle de l'esclavage. « Pourquoi tous ces détours? s'écria enfin P. Sulpicius, le plus âgé des dix commissaires. Choisissez l'une des deux conditions que Quinctius vient de vous énoncer si nettement, ou cessez de parler d'alliance. — Mais, dit Ménippe, nous ne voulons ni ne pouvons accepter aucun pacte qui démembre les états d'Antiochus. » Le lendemain, Quinctius introduisit au sénat toutes les députations de la Grèce et de l'Asie, et pour leur faire connaître les dispositions du peuple romain et celles d'Antiochus à l'égard des cités grecques, il exposa les demandes qu'il avait notifiées aux ambassadeurs et les prétentions du roi. Il les chargea donc d'annoncer à leurs concitoyens que le peuple romain saurait montrer pour défendre leur liberté contre Antiochus, s'il refusait de quitter l'Europe, la même valeur et la même bonne foi qu'il avait déployées contre Philippe. Alors Ménippe conjura instamment Quinctius et le sénat de ne point adopter à la hâte une détermination qui allait bouleverser le monde; de prendre pour eux-mêmes et d'accorder à son maître le temps de réfléchir. Il ajouta qu'Antiochus ferait de sérieuses réflexions quand il connaîtrait les conditions, et qu'il obtiendrait sans doute quelques changements, ou qu'il céderait pour le maintien de la paix. Tout fut donc ajourné. On résolut d'envoyer en ambassade auprès du roi les mêmes personnages qui étaient allés le trouver à Lysimachie : c'étaient P. Sulpicius, P. Villius et P. Élius.

LX. A peine étaient-ils partis, que des ambassadeurs carthaginois vinrent annoncer qu'Antiochus, poussé par Annibal, se préparait sérieusement à la guerre. On craignit de voir se renouveler en même temps la guerre punique. Annibal, chassé de sa patrie, s'était réfugié, comme nous l'avons dit plus haut, à la cour d'Antiochus, et

recuperata, deduci Antiochum, et Romanos abstinere Asia, quæ nunquam eorum fuerit? Amicitiam Romanorum expetere Antiochum : sed quæ impetrata gloriæ sibi, non pudori, sit. » Ad hæc Quinctius, « Quandoquidem, inquit, honesta pensamus, sic ut aut sola, aut prima certe, pensari decet principi orbis terrarum populo et tanto regi; utrum tandem videtur honestius, liberas velle omnes, quæ ubique sunt, Græciæ urbes, an servas et vectigales facere? Si sibi Antiochus pulchrum esse censet, quas urbes proavus belli jure habuerit, avus paterque nunquam usurpaverint pro suis, eas repetere in servitutem; et populus romanus, susceptum patrocinium libertatis Græcorum non deserere, fidei constantiæque suæ ducit esse. Sicut a Philippo Græciam liberavit, ita et ab Antiocho Asiæ urbes, quæ graii nominis sint, liberare in animo habet. Neque enim in Æolidem Ioniamque coloniæ in servitutem regiam missæ sunt : sed stirpis augendæ causa, gentisque vetustissimæ per orbem terrarum propagandæ. »

LIX. Quum hæsitaret Hegesianax, nec infitiari posset, honestiorem causam libertatis, quam servitutis, prætexi titulo : « Quin mittimus ambages, » inquit P. Sulpicius, qui maximus natu ex decem legatis erat. « Alteram ex duabus conditionibus, quæ modo diserte a Quinctio datæ sunt, legite; aut supersedete de amicitia agere. Nos vero, inquit Menippus, nec volumus, nec possumus pacisci quicquam, quo regnum Antiochi minuatur. » Postero die Quinctius legationes universas Græciæ Asiæque quum in senatum introduxisset, ut scirent, quali animo populus romanus, quali Antiochus erga civitates Græciæ essent; postulata et sua, et regis exposuit. « Renuntiarent civitatibus suis, populum romanum, qua virtute quaque fide libertatem eorum a Philippo vindicaverit, eadem ab Antiocho, nisi decedat Europa, vindicaturum. » Tum Menippus deprecari et Quinctium et Patres institit, « ne festinarent decernere, quo decreto turbatori orbem terrarum essent. Tempus et sibi sumerent, et regi ad cogitandum darent. Cogitaturum, quum renuntiatæ conditiones essent; et impetraturum aliquid, aut pacis causa concessurum. » Ita integra dilata res est. Legatos mitti ad regem eosdem, qui Lysimachiæ apud eum fuerant, placuit, P. Sulpicium, P. Villium, P. Ælium.

LX. Vixdum ii profecti erant, quum a Carthagine legati bellum haud dubie parare Antiochum, Annibale ministro, attulerunt, injeceruntque curam, ne simul et punicum bellum excitaretur. Annibal, patria profugus, pervenerat ad Antiochum, sicut ante dictum est; et erat apud regem in magno honore, nulla alia arte, nisi quod



jouissait d'une grande considération auprès de ce prince. Ce qui avait assuré son crédit, c'est que le roi, depuis longtemps préoccupé de projets hostiles contre les Romains, ne pouvait en conférer avec un capitaine plus expérimenté. Annibal n'avait toujours qu'un seul et même avis. « L'Italie devait être le théâtre des opérations; l'Italie fournirait à un ennemi étranger des vivres et des soldats. Si on ne cherchait pas à la soulever, si le peuple romain était libre de faire la guerre hors de l'Italie avec les forces et les ressources de l'Italie, il n'y avait ni roi ni peuple en état de résister à ses armes. Il demandait qu'on lui confiât cent vaisseaux pontés, dix mille hommes d'infanterie et mille chevaux. Avec cette flotte, il ferait voile d'abord pour l'Afrique. Il avait grand espoir de parvenir à soulever les Carthaginois. S'il les voyait hésiter, il irait aborder sur quelque point de l'Italie pour y exciter la guerre contre les Romains. Le roi devait avec le reste de ses forces se transporter en Europe, se cantonner dans quelque partie de la Grèce, et, sans passer en Italie, se tenir toujours prêt à effectuer le passage, ce qui suffirait pour tenir les Romains en haleine par la crainte de la guerre. »

LXI. Après avoir fait goûter ses plans au roi, il crut devoir s'assurer des dispositions de ses concitoyens; mais il n'osa pas leur écrire, de peur qu'on n'interceptât sa lettre et qu'on ne découvrît son projet. Il se servit d'un certain Ariston, de Tyr, qu'il avait rencontré à Éphèse, et dont il avait éprouvé l'adresse dans des affaires peu importantes. A force de présents et de promesses, garanties par le roi lui-même, il le détermina à porter ses instructions à Carthage; il lui nomma toutes les personnes qu'il était nécessaire de voir, et lui remit aussi des signes particuliers de reconnaissance qui ne laisseraient aucun doute sur sa mission. Cet Ariston ne fut pas plus tôt à Carthage, que le motif qui l'y amenait fut connu en même temps des amis et des ennemis d'Annibal. On en parla beaucoup d'abord dans les réunions et les repas; puis un jour au sénat quelqu'un fit observer « qu'on n'avait rien gagné à l'exil d'Annibal, si son éloignement ne l'empêchait pas d'intriguer et de chercher à corrompre des citoyens pour troubler la paix publique; qu'un étranger, un certain Ariston, de Tyr, était dans la ville avec des instructions d'Annibal et du roi Antiochus; que certains hommes avaient chaque jour avec lui des conférences secrètes, et qu'ils tramaient dans l'ombre un complot qui éclaterait bientôt et causerait la perte de la république. » Toute l'assemblée s'écria « qu'il fallait mander Ariston, l'interroger sur les motifs de son arrivée, et s'il gardait le silence, l'envoyer à Rome avec des ambassadeurs; qu'on avait déjà payé assez cher la témérité d'un seul homme; que désormais chacun devait expier ses fautes personnelles; mais qu'il fallait mettre la république à l'abri de tout reproche et même de tout soupçon de crime. » Ariston parut au sénat avec assurance, et se justifia sans peine, en disant qu'il n'avait apporté aucune lettre à personne. Toutefois il n'expliqua point suffisamment sa présence à Carthage; ce qui l'embarrassait surtout, c'est qu'on l'accusait de n'avoir vu que des membres de la faction barcine. Il y eut alors une contestation assez vive; quelques sénateurs voulaient qu'on l'arrêtât comme

volutanti diu consilia de romano bello nemo aptior super tali re particeps sermonis esse poterat. Sententia ejus una atque eadem semper erat, « ut in Italia bellum gereretur. Italiam et commeatus et militem præbituram externo hosti. Si nihil ibi moveatur, liceatque populo romano viribus et copiis Italiæ extra Italiam bellum gerere, neque regem, neque gentem ullam parem Romanis esse. » Sibi centum tectas naves, et decem millia peditum, mille equites deposcebat. « Ea se classe primum Africam petiturum. Magnopere confidere, et Carthaginienses ad rebellandum ab se compelli posse. Si illi cunctentur, se aliqua parte Italiæ bellum excitaturum Romanis. Regem cum ceteris omnibus transire in Europam debere, et in aliqua parte Græciæ copias continere, neque trajicientem, et (quod in speciem famamque belli satis sit) paratum trajicere. »

LXI. In hanc sententiam quum adduxisset regem, præparandos sibi ad id popularium animos ratus, litteras, ne quo casu interceptæ palam facerent conata, scribere non est ausus. Aristonem quemdam Tyrium nactus Ephesi, expertusque solertiam levioribus ministeriis, partim donis, partim spe præmiorum oneratum, quibus etiam ipse rex annuerat, Carthaginem cum mandatis mittit; edit nomina eorum, quibus conventis opus esset: instruit etiam secretis notis, per quas haud dubie agnoscerent sua mandata esse. Hunc Aristonem Carthagine obversantem non prius amici, quam inimici Annibalis, qua de causa venisset, cognoverunt. Et primo in circulis conviviisque celebrata sermonibus res est: deinde in senatu quidam, « nihil actum esse, dicere, exsilio Annibalis, si absens quoque novas moliri res, sollicitandoque animos hominum turbare statum civitatis posset. Aristonem quemdam, Tyrium advenam, instructum mandatis ab Annibale et ab Antiocho rege, venisse: certos homines quotidie cum eo secreta colloquia serere; et in occulto coqui, quod mox in omnium perniciem erupturum esset. » Conclamare omnes, « vocari Aristonem debere, et quæri, quid venisset; et, nisi exprómeret, cum legatis Romam mitti. Satis pro temeritate unius hominis suppliciorum pensum esse. Privatos suo periculo peccaturos; rempublicam non extra noxam modo, sed etiam extra famam noxæ, conservandam esse. » Vocatus Aristo purgare sese, et firmissimo propugnaculo uti, quod litterarum nihil ad quemquam attulisset. Ceterum nec causam



espion et qu'on le mit sous bonne garde; d'autres soutenaient qu'il n'y avait pas de quoi faire tant de bruit. « C'était, disaient-ils, donner un fâcheux exemple que d'arrêter sans preuves des étrangers. Les Carthaginois seraient exposés à de pareils affronts, soit à Tyr, soit dans les autres marchés où ils se rendaient en si grand nombre. » L'affaire fut remise au lendemain. Ariston se joua des Carthaginois en se servant contre eux de leurs propres armes, de l'artifice: à l'entrée de la nuit, il alla suspendre des placards au-dessus du tribunal où siégeaient chaque jour les magistrats, dans l'endroit le plus fréquenté de la ville; puis dès la troisième veille, il s'embarqua et prit la fuite. Le lendemain, les suffètes étant venus prendre place sur leurs siéges pour rendre la justice, aperçurent ces placards, les firent détacher et en prirent connaissance. On y lisait qu'Ariston n'avait eu d'instructions personnelles pour aucun citoyen, mais que ses ordres s'adressaient à tout le corps des vieillards (c'est le nom qu'on donne au sénat de Carthage). Cette accusation, qui était générale, obligea de suspendre les poursuites commencées contre quelques citoyens; mais on résolut d'envoyer à Rome une ambassade chargée de faire un rapport aux consuls et au sénat, et de se plaindre en même temps des attaques de Masinissa.

LXII. Ce prince, voyant les Carthaginois décriés dans l'esprit des Romains et divisés entre eux, puisque les grands avaient éveillé les soupçons du sénat par leurs conférences avec Ariston, et que le peuple se défiait du sénat depuis la déclaration de ce même Ariston, crut l'occasion favorable pour les attaquer, ravagea leurs côtes et leva des impôts sur plusieurs villes tributaires de Carthage. Cette contrée porte le nom d'Empories; c'est la côte de la petite Syrte; le sol en est fertile; on n'y trouve qu'une seule ville, Leptis, qui payait un talent par jour aux Carthaginois. Masinissa ne se contenta point de ravager cette contrée tout entière; il s'empara même de quelques points, si bien qu'on ne savait plus si elle faisait partie de ses états ou des possessions carthaginoises. Apprenant le départ pour Rome de l'ambassade qui allait justifier la république et porter plainte contre lui, il en fit partir une de son côté, et la chargea de fortifier les soupçons déjà conçus et de défendre le droit qu'il prétendait avoir aux contributions qu'il avait levées. Les envoyés de Carthage furent entendus les premiers, et ce qu'ils racontèrent de l'étranger tyrien fit craindre aux sénateurs d'avoir à soutenir la guerre à la fois contre Antiochus et les Carthaginois. Ce qui corroborait surtout les soupçons, c'était que le sénat de Carthage, après avoir résolu de faire saisir Ariston et de l'envoyer à Rome, ne s'était assuré ni de sa personne ni de son vaisseau. On passa ensuite à l'affaire du territoire, qui fut discutée avec les ambassadeurs du roi. Les Carthaginois alléguaient en leur faveur que cette contrée était comprise dans les limites du territoire que Scipion vainqueur avait assigné aux possessions de Carthage. Ils faisaient valoir aussi l'aveu même de Masinissa; lorsque ce prince poursuivait un certain Aphir, qui s'était enfui de ses états, et qui errait avec un corps de Numides dans les environs

adventus satis expediebat, et in eo maxime hæsitabat, quod cum Barcinæ solum factionis hominibus collocutum eum arguebant. Orta deinde altercatio est, aliis pro speculatore comprehendi jam et custodiri jubentibus, aliis negantibus, tumultuandi causam esse. « Mali rem exempli esse, de nihilo hospites corripi. Idem Carthaginiensibus, et Tyri, et in aliis emporiis, in quæ frequenter commeent, eventurum. » Dilata eo die res est. Aristo, punico ingenio inter Pœnos usus, tabellas conscriptas celeberrimo loco supra sedem quotidianam magistratuum prima vespera suspendit: ipse de tertia vigilia navem conscendit et profugit. Postero die, quum suffetes ad jus dicendum consedissent, conspectæ tabellæ, demptæque, et lectæ. Scriptum erat, « Aristonem privatim ad neminem, publice ad seniores (ita senatum vocabant) mandata habuisse. » Publicato crimine, minus intenta de paucis quæstio erat. Mitti tamen legatos Romam, qui rem ad consules et ad senatum deferrent, placuit; simul qui de injuriis Masinissæ quererentur.

LXII. Masinissa postquam et infames Carthaginienses, et inter se ipsos discordes sensit, principes propter colloquia Aristonis senatui, senatum propter indicium ejusdem Aristonis populo suspectum; locum injuriæ esse ratus, agrum maritimum eorum et depopulatus est, et quasdam urbes vectigales Carthaginiensium sibi coegit stipendium pendere. Emporia vocant eam regionem. Ora est minoris Syrtis, et agri uberis; una civitas ejus Leptis; ea singula in dies talenta vectigal Carthaginiensibus dedit. Hanc tum regionem et totam infestam Masinissa, et ex quadam parte dubiæ possessionis, sui regni, an Carthaginiensium esset, effecerat; et quia simul ad purganda crimina, et questum de se Romam eos ituros comperit; qui et illa onerarent suspicionibus, et de jure vectigalium disceptarent, legatos et ipse Romam mittit. Auditi de Tyrio advena primum Carthaginienses curam injecere Patribus, ne cum Antiocho simul et Pœnis bellandum esset. Maxime ea suspicio crimen urgebat, quod, quem comprehensum Romam mitti placuisset, nec ipsum, nec navem ejus custodissent. De agro deinde cum regis legatis disceptari cœptum. Carthaginienses jure finium causam tutabantur: « quod intra eos terminos esset, quibus P. Scipio victor agrum, qui juris esset Carthaginiensium, finisset; » et confessione regis: « qui, quum Aphirem profugum ex regno suo, cum parte Numidarum vagantem circa Cyrenas, persequeretur, precario ab se iter per eum ipsum agrum, tanquam haud dubie Carthaginiensium

de Cyrène, il leur avait demandé comme une grâce le passage par cette contrée, reconnaissant ainsi que c'était une dépendance de Carthage. Les Numides les accusaient de mensonge quant à la délimitation faite par Scipion. « Si l'on voulait, ajoutaient-ils, rechercher les premiers titres de possession, quelles terres les Carthaginois pouvaient-ils revendiquer en Afrique? C'étaient des étrangers qui avaient obtenu par grâce, pour bâtir une ville, l'espace qu'ils pourraient entourer avec le cuir d'un bœuf coupé en lanières. Tout ce qui était en dehors de l'enceinte de Byrsa, leur demeure primitive, ils l'avaient acquis par la violence et l'injustice. Ce pays même qui était l'objet de leur contestation, ils ne pouvaient prouver qu'ils l'eussent possédé sans interruption depuis qu'ils l'avaient occupé pour la première fois, ni qu'ils l'eussent possédé longtemps. Il avait été envahi, suivant l'occasion, tantôt par eux, tantôt par les rois de Numidie; et la force des armes avait seule décidé à qui il appartiendrait. Masinissa priait donc le sénat de laisser les choses en l'état où elles se trouvaient avant que les Carthaginois devinssent les ennemis des Romains et que le roi de Numidie fût leur allié et leur ami, et de ne pas empêcher ceux qui pouvaient le conserver d'en rester maîtres. » On répondit aux ambassadeurs des deux parties, qu'on enverrait en Afrique des commissaires qui termineraient la contestation sur les lieux. On confia ce soin à Scipion l'Africain, à C. Cornélius Céthégus et à M. Minucius Rufus. Ils prirent connaissance de l'affaire, examinèrent la question et laissèrent tout en suspens, sans vouloir se décider ni pour Carthage, ni pour Masinissa. Prirent-ils ce parti d'eux-mêmes, ou bien en avaient-ils reçu l'ordre? C'est ce qu'on ne saurait assurer. Du moins était-il fort politique de laisser les deux partis aux prises. S'il n'en eût pas été ainsi, Scipion seul aurait pu, soit par la connaissance des faits, soit par l'autorité que lui donnaient les services qu'il avait rendus au roi et à la république, trancher d'un seul mot la difficulté.

juris, petisset. » Numidæ « et de terminatione Scipionis mentiri eos arguebant: et, si quis veram originem juris exigere vellet, quem proprium agrum Carthaginiensium in Africa esse? Advenis, quantum secto bovis tergo amplecti loci potuerint, tantum ad urbem communiendam precario datum. Quicquid Byrsam sedem suam excesserint, vi atque injuria partum habere. Neque eum, de quo agatur, probare eos posse, non modo semper, ex quo cœperint, sed ne diu quidem eos possedisse. Per opportunitates, nunc illos, nunc reges Numidarum, usurpasse jus: semperque penes eum possessionem fuisse, qui plus armis potuisset. Cujus conditionis res fuerit, priusquam hostes Romanis Carthaginienses, socius atque amicus rex Numidarum esset, ejus sinerent esse: nec se interponerent, quo minus, qui possent, tenerent. » Responderi legatis utriusque partis placuit, missuros se in Africam, qui inter populum Carthaginiensem et regem in re præsenti disceptarent. Missi P. Scipio Africanus, et C. Cornelius Cethegus, et M. Minucius Rufus; audita inspectaque re, suspensa omnia, neutro inclinatis sententiis, reliquere. Id utrum sua sponte fecerint, an quia mandatum ita fuerit, non tam certum est, quam videtur tempori aptum fuisse, integro certamine eos relinqui. Nam, ni ita esset, unus Scipio, vel notitia rei, vel auctoritate, ita de utrisque meritus, finire nutu disceptationem potuisset.

LIVRE TRENTE-CINQUIÈME.

SOMMAIRE. — Scipion l'Africain est envoyé en ambassade auprès d'Antiochus. — Son entrevue à Ephèse avec Annibal, qui avait fait agréer ses services à ce prince. — Il s'efforce en vain de bannir de son esprit la crainte que lui inspire la haine des Romains. — Entre autres questions, Scipion lui demande quel est, à son avis, le plus grand capitaine qu'il connaisse. Annibal lui répond que c'est Alexandre, qui, avec une poignée de guerriers, a défait des armées innombrables, et pénétré dans des contrées lointaines qui semblaient interdites à l'ambition des mortels. — Pyrrhus lui paraît digne du second rang, parce qu'on lui doit l'art des campements, et que personne n'a porté au même degré la science des positions et la tactique militaire. — Enfin, sur la demande qui lui est faite, à qui il adjuge la troisième place, il se nomme sans hésiter. « Eh! que diriez-vous, répond Scipion en riant, si « vous m'eussiez vaincu? — En ce cas, réplique Annibal, je me placerais au-dessus d'Alexandre, de Pyrrhus, et « de tous ces généraux. » Entre les prodiges multipliés qu'on annonce, on publie qu'un bœuf appartenant au consul Cn. Domitius a prononcé distinctement ces mots : « Rome, prends garde à toi. » — Préparatifs de guerre contre Antiochus. — Nabis, tyran de Lacédémone, à l'instigation des Étoliens, qui eux-mêmes excitaient Antiochus et Philippe à prendre les armes, quitte le parti des Romains, et, dans la guerre contre Philopœmen, préteur de la ligue achéenne, est tué par Alexamen, chef des Étoliens. — Ceux-ci renoncent aussi à l'amitié du peuple romain. — Antiochus, roi de Syrie, devenu leur allié, porte ses armes dans la Grèce et s'empare de plusieurs villes, entre autres de Chalcis, et de toute l'Eubée. — Expéditions de Ligurie. — Préparatifs de guerre d'Antiochus.

I. Au commencement de l'année où ces événements eurent lieu, Sext. Digitius, préteur de l'Espagne citérieure, avait combattu les villes qui s'étaient révoltées partout après le départ de Caton. La lutte qu'il soutint contre elles avec plus de persévérance que de talent fut presque toujours si malheureuse, qu'à peine put-il remettre à son successeur la moitié des troupes qu'il avait lui-même reçues. L'Espagne tout entière se serait indubitablement soulevée, si l'autre préteur, P. Cornélius Scipion, fils de Cnéius, n'eût triomphé au delà de l'Èbre, et réduit par la terreur de ses armes cinquante villes au moins à se jeter dans son parti. C'était pendant sa préture qu'il avait obtenu ces succès. Comme propréteur, il vengea sur les Lusitains les dévastations qu'ils avaient commises dans l'ultérieure. Au moment où ils retournaient chez eux chargés d'un immense butin, il les attaqua au milieu même de leur marche. Le combat dura de la troisième à la huitième heure du jour, sans qu'on pût en prévoir l'issue. Scipion, qui était inférieur en nombre aux ennemis, avait sur eux l'avantage à d'autres égards. Ses troupes, toutes fraîches et formées en masses compactes, avaient affaire à une colonne très-étendue, embarrassée par une quantité considérable de bétail et fatiguée d'une longue marche ; car c'était à la troisième veille que les ennemis avaient commencé leur mouvement. Outre le chemin parcouru pendant la nuit, ils avaient encore marché trois heures depuis le lever du jour ; et, sans avoir eu le temps de prendre quelque repos, il leur avait fallu passer des fatigues de la route à celles du combat. Aussi dès le

LIBER TRIGESIMUS QUINTUS.

I. Principio anni, quo hæc gesta sunt, Sex. Digitius prætor in Hispania citeriore cum civitatibus iis, quæ post profectionem M. Catonis permultæ rebellaverant, crebra magis, quam digna dictu, prælia fecit, et adeo pleraque adversa, ut vix dimidium militum, quam quod acceperat, successori tradiderit. Nec dubium est, quin omnis Hispania sublatura animos fuerit, ni alter prætor P. Cornelius Cn. F. Scipio trans Iberum multa secunda prælia fecisset : quo terrore non minus quinquaginta oppida ad eum defecerunt. Prætor hæc gesserat Scipio. Idem pro prætore, Lusitanos, pervastata ulteriori provincia, cum ingenti præda domum redeuntes, in ipso itinere aggressus, ab hora tertia diei ad octavam incerto eventu pugnavit, numero militum impar, superior aliis; nam et acie frequenti armatis adversus longum et impeditum turba pecorum agmen, et recenti milite adversus fessos longo itinere concurrerat. Tertia namque vigilia exierant hostes. Huic nocturno itineri tres diurnæ horæ accesserant : nec ulla quiete data, laborem viæ prælium exceperat. Itaque principio pugnæ vigoris aliquid in corporibus animisque fuit, et turbaverant primo Romanos;



premier choc on les vit, animés d'un reste de force et de courage, rompre les rangs des Romains; mais insensiblement la lutte devint égale. En ce moment critique, le propréteur fit vœu d'offrir des jeux à Jupiter s'il enfonçait les ennemis et les taillait en pièces. Alors les Romains firent une charge plus vigoureuse et les Lusitains reculèrent; bientôt même leur déroute fut complète. Les vainqueurs s'acharnèrent à leur poursuite, leur tuèrent près de douze mille hommes, firent cinq cent quarante prisonniers, presque tous de la cavalerie, et s'emparèrent de cent trente-quatre enseignes militaires. Les Romains perdirent soixante-treize hommes. La bataille eut lieu non loin d'Ilipa; ce fut dans cette ville que P. Cornélius ramena son armée victorieuse, chargée d'un riche butin, qui fut exposé tout entier devant les portes, afin que chaque propriétaire pût y reconnaître ce qui lui appartenait. Le reste fut remis au questeur, pour qu'il en fît faire la vente, et le prix qu'on en tira fut partagé aux soldats.

II. Le préteur C. Flaminius n'était pas encore parti de Rome lorsque ces événements eurent lieu en Espagne. Aussi eut-il soin, ainsi que ses amis, de rappeler souvent à l'attention publique ces revers et ces succès; il essaya de faire valoir l'importance de la guerre allumée dans sa province, et l'état déplorable de l'armée que Sext. Digitius allait lui remettre, de cette armée tout en déroute et frappée d'épouvante. Il voulait par là se faire décerner une des légions urbaines; il voulait encore, après avoir ajouté à cette légion les soldats qu'il avait enrôlés lui-même en vertu d'un sénatus-consulte, pouvoir choisir sur l'ensemble six mille cinq cents hommes d'infanterie et trois cents chevaux. Avec ces forces, disait-il, il serait en état de faire la guerre; car il ne comptait pas beaucoup sur les débris de l'armée de Digitius. Les anciens répondirent qu'on ne pouvait, sur la foi de vains bruits, inventés par des particuliers dans l'intérêt de quelques magistrats, rédiger des sénatus-consultes; que les dépêches envoyées par les préteurs de leurs provinces ou les rapports verbaux des lieutenants devaient être tenus pour constants; enfin, que s'il y avait tumulte en Espagne, on autorisait le préteur à faire des levées extraordinaires hors de l'Italie. L'intention du sénat était qu'elles eussent lieu en Espagne. Valérius d'Antium prétend que C. Flaminius passa aussi en Sicile pour y lever des troupes; que, faisant voile de cette île vers l'Espagne, il fut jeté par une tempête sur la côte d'Afrique, y réunit les soldats épars de l'armée de Scipion qu'il prit à son service, et qu'aux recrues de ces deux provinces il joignit un troisième corps levé en Espagne.

III. En Italie aussi, la guerre de Ligurie devenait de plus en plus menaçante. Déjà quarante mille hommes avaient investi Pise, et leur nombre se grossissait chaque jour d'une foule de gens attirés par la nouvelle d'un siége et l'espoir du butin. Le consul Minucius se porta sur Arrétie le jour qu'il avait fixé pour la réunion de ses troupes; de là, il marcha sur Pise en bataillon carré. Son arrivée sauva la ville; les ennemis allèrent camper au delà du fleuve à un mille des murs, et le consul y fit son entrée. Le lendemain il passa lui-même le fleuve, établit son camp à cinq cents pas environ de l'ennemi, et, par de nombreuses

deinde æquata paulisper pugna est. In hoc discrimine ludos Jovi, si fudisset cecidissetque hostes, proprætor vovit. Tandem gradum acrius intulere Romani, cessitque Lusitanus. Deinde prorsus terga dedit; et, quum institissent fugientibus victores, ad duodecim millia hostium sunt cæsa : capti quingenti quadraginta, omnes ferme equites : et signa militaria capta centum triginta quatuor. De exercitu romano septuaginta et tres amissi. Pugnatum haud procul Ilipa urbe est. Eo victorem opulentum prædæ exercitum P. Cornelius reduxit. Ea omnis ante urbem exposita est : potestasque dominis suas res cognoscendi facta est. Cetera vendenda quæstori data : quod inde refectum est, militi divisum.

II. Nondum ab Roma profectus erat C. Flaminius prætor, quum hæc in Hispania gerebantur. Itaque tam adversæ, quam secundæ res per ipsum amicosque ejus magnis sermonibus celebrabantur : et tentaverat, quoniam bellum ingens in provincia exarsisset, et exiguas reliquias exercitus ab Sex. Digitio, atque eas ipsas plenas pavoris ac fugæ accepturus esset, ut unam sibi ex urbanis legionibus decernerent; ad quam quum militem ab se ipso scriptum ex senatusconsulto adjecisset, eligeret ex omni numero sex millia et quingentos pedites, et equites trecentos. « Ea se legione (nam in Sex. Digitii exercitu haud multum spei esse) rem gesturum. » Seniores negare, « Ad rumores, a privatis temere in gratiam magistratuum confictos, senatusconsulta facienda esse. Nisi quod aut prætores ex provinciis scriberent, aut legati renuntiarent, nihil ratum haberi debere. Si tumultus in Hispania esset, placere, tumultuarios milites extra Italiam scribi a prætore. » Mens ea senatus fuit, ut in Hispania tumultuarii milites legerentur. Valerius Antias et in Siciliam navigasse delectus causa C. Flaminium scribit : et ex Sicilia Hispaniam petentem, tempestate in Africam delatum, vagos milites de exercitu P. Africani sacramento rogasse : his duarum provinciarum delectibus tertium in Hispania adjecisse.

III. Nec in Italia segnius Ligurum bellum crescebat. Pisas jam quadraginta millia hominum, affluente quotidie multitudine ad famam belli spemque prædæ, circumsedebant. Minucius consul Arretium die, quam dixerat ad conveniendum militibus, venit. Inde quadrato agmine ad Pisas duxit; et, quum hostes non plus mille passuum ab oppido trans fluvium movissent castra, consul urbem,



escarmouches, il parvint à préserver les terres des alliés de toute dévastation. Il n'osait pas risquer une bataille générale avec ses recrues, composées d'un ramas d'hommes de toute espèce, qui ne se connaissaient pas assez entre eux pour se fier les uns aux autres. Les Liguriens, au contraire, enhardis par leur nombre, se présentaient souvent en bataille, prêts à livrer une action décisive; en même temps ils pouvaient envoyer sans cesse de tous côtés de nombreux détachements piller les frontières éloignées; et lorsqu'ils avaient réuni une quantité considérable de bétail et autre butin, ils la dirigeaient sous bonne escorte vers leurs places fortes et leurs bourgades.

IV. Comme la guerre de Ligurie était concentrée dans les environs de Pise, le consul L. Cornélius Mérula franchit les frontières mêmes du territoire ligurien, et pénétra par là sur les terres des Boïens, où il suivit un plan d'opérations tout autre que celui de son collègue. C'était lui qui présentait la bataille et les ennemis qui l'évitaient; c'étaient les Romains qui, voyant que l'ennemi ne sortait pas de ses retranchements, se répandaient de tous côtés pour piller; les Boïens aimaient mieux laisser leurs dévastations impunies que d'être forcés d'en venir aux mains en voulant défendre leurs possessions. Le consul, après avoir mis tout à feu et à sang, abandonna le pays et marcha vers Mutine sans prendre aucune précaution, comme au milieu de peuples amis. Mais les Boïens, ayant appris son départ, le suivaient en silence, épiant l'occasion de lui tendre un piége. Une nuit ils prirent les devants, et allèrent s'embusquer en avant du camp romain dans un défilé que l'armée devait traverser. Toutefois ils ne parvinrent pas à dérober leur mouvement, et le consul, qui d'ordinaire se mettait en route à une heure avancée de la nuit, craignit que l'obscurité n'augmentât le désordre d'une surprise, attendit le jour pour continuer sa marche, et se fit précéder d'un escadron de cavalerie qui allait à la découverte. Instruit du nombre des ennemis et de la position qu'ils occupaient, il fit déposer tous les bagages au milieu de la plaine, ordonna aux triaires de les entourer d'une palissade, et s'avança contre les Boïens avec le reste de son armée en ordre de bataille. Les Gaulois en firent autant dès qu'ils virent que leur embuscade était découverte, et qu'il fallait livrer un combat en règle, où la valeur seule déciderait de la victoire.

V. Ce fut vers la seconde heure que l'action s'engagea. L'aile gauche des alliés et les extraordinaires formaient la première ligne que commandaient, en qualité de lieutenants, deux consulaires, M. Marcellus et Ti. Sempronius, consul de l'année précédente. On voyait le nouveau consul, tantôt à la tête de ses lignes, tantôt à la réserve, où il s'occupait à contenir l'ardeur de ses légions et à les empêcher de charger avant qu'on leur eût donné le signal. Il détacha leur cavalerie sous les ordres des tribuns militaires Q. et P. Minucius, et leur enjoignit d'aller se porter dans un lieu découvert, afin de n'éprouver aucun obstacle pour fondre sur l'ennemi quand ils en recevraient l'ordre. Pendant qu'il prenait ces dispositions, Ti. Sempronius Longus le fit avertir par un cour-

haud dubie servatam adventu suo, est ingressus. Postero die et ipse trans fluvium quingentos ferme passus ab hoste posuit castra. Inde levibus præliis a populationibus agrum sociorum tutabatur. In aciem exire non audebat, novo milite, et ex multis generibus hominum collecto, necdum noto satis inter se, ut fidere alii aliis possent. Ligures multitudine freti et in aciem exibant, parati de summa rerum decernere : et abundantes militum numero passim multas manus per extrema finium ad prædandum emittebant : et, quum coacta vis magna pecorum prædæque esset, paratum erat præsidium, per quod in castella eorum vicosque ageretur.

IV. Quum bellum Ligustinum ad Pisas constitisset, consul alter L. Cornelius Merula per extremos Ligurum fines exercitum in agrum Boiorum induxit, ubi longe alia belli ratio, quam cum Liguribus, erat. Consul in aciem exibat, hostes pugnam detrectabant : prædatumque, ubi nemo obviam exiret, discurrebant Romani; Boii diripi sua impune, quam tuendo ea conserere certamen, malebant. Postquam omnia ferro ignique satis evastata erant, consul agro hostium excessit, et ad Mutinam agmine incauto, ut inter pacatos, ducebat. Boii, ubi egressum e finibus suis hostem sensere, sequebantur silenti agmine, locum insidiis quærentes. Nocte prætergressi castra romana saltum, qua transeundum erat Romanis, insederunt. Id quum parum occulte fecissent, consul, qui multa nocte solitus erat movere castra, ne nox terrorem in tumultuario prælio augeret, lucem exspectavit : et, quum luce moveret, tamen turmam equitum exploratum misit. Postquam relatum est, quantæ copiæ, et in quo loco essent, totius agminis sarcinas in medium conjici jussit, et triarios vallum circumjicere : cetero exercitu instructo ad hostem accessit. Idem et Galli fecerunt, postquam apertas esse insidias, et recto ac justo prælio, ubi vera virtus vinceret, dimicandum viderunt.

V. Hora secunda ferme concursum est. Sinistra sociorum ala et extraordinarii prima in acie pugnabant. Præerant duo consulares legati, M. Marcellus, et Ti. Sempronius, prioris anni consul. Novus consul nunc ad prima signa erat, nunc legiones continebat in subsidiis; ne certaminis studio prius procurrerent, quam datum signum esset. Equites earum extra aciem in locum patentem Q. et P. Minucios tribunos militum educere jussit : inde, quum signum dedisset, impetum ex aperto facerent. Hæc agenti nuntius venit a Ti. Sempronio Longo, « non sustinere extraordinarios impetum Gallorum, et cæsos per-



rier que les extraordinaires ne résistaient plus au choc des Gaulois, que la plupart d'entre eux avaient été tués et que le reste, cédant à la fatigue ou à l'effroi, commençait à perdre courage. Il priait le consul de vouloir bien lui envoyer une de ses deux légions pour épargner un affront aux armes romaines. La seconde légion alla remplacer les extraordinaires qui se replièrent vers le centre, et le combat recommença. Lorsque cette infanterie, toute fraîche, avec ses rangs serrés, fut engagée contre l'ennemi, l'aile gauche quitta aussi le champ de bataille, et la droite s'avança sur la première ligne. Le soleil accablait de ses rayons brûlants les Gaulois qui ne savent pas endurer la chaleur; ils offraient néanmoins une masse compacte, et, s'appuyant tantôt les uns contre les autres, tantôt sur leurs boucliers, ils soutenaient l'effort des Romains. A cette vue, le consul, voulant rompre leurs rangs, ordonna à C. Livius Salinator de fondre sur eux à bride abattue avec la cavalerie des alliés qu'il commandait, pendant que la cavalerie légionnaire passerait à la réserve. Cette charge impétueuse jeta d'abord le trouble et la confusion parmi les Gaulois, puis bouleversa toute leur ligne. Cependant ils ne prirent pas la fuite; ils étaient arrêtés par leurs chefs qui frappaient de leurs javelines ceux qui tournaient le dos, et les forçaient de rentrer dans les rangs. Mais la cavalerie des alliés leur coupait le passage. Le consul conjura alors ses soldats de faire un dernier effort, leur disant « que la victoire était à eux s'ils voulaient profiter du désordre et de la consternation des Gaulois pour les presser vivement; mais que s'ils leur laissaient le temps de reformer leurs rangs, ils auraient à soutenir une lutte nouvelle dont l'issue serait douteuse. » Il fit avancer les vexillaires; et toute l'armée, redoublant d'énergie, mit enfin les ennemis en déroute. Dès qu'ils tournèrent le dos et qu'ils se dispersèrent de tous côtés pour fuir, la cavalerie légionnaire fut lancée à leur poursuite. On tua quatorze mille hommes aux Boïens dans cette journée; on leur fit mille quatre-vingt-douze prisonniers; dans le nombre se trouvaient sept cent vingt et un cavaliers et trois généraux; on leur prit deux cent douze enseignes militaires et soixante-trois chariots. La victoire coûta du sang aussi aux Romains; ils perdirent plus de cinq mille des leurs ou des alliés, vingt-trois centurions, quatre préfets des alliés, M. Génucius, et deux tribuns de la seconde légion, Q. et M. Marcius.

VI. On reçut presque en même temps la lettre du consul L. Cornélius qui faisait part de la bataille de Mutine, et celle que son collègue Q. Minucius écrivait de Pise pour rappeler qu'il avait été désigné par le sort pour présider les comices; mais que la situation des affaires en Ligurie était trop critique pour qu'il pût quitter cette province sans causer la perte des alliés et de grands dommages à la république. Il priait donc les sénateurs d'envoyer à son collègue, qui avait terminé son expédition, l'ordre de revenir à Rome pour les comices. Si Cornélius, disait-il, refusait de se charger d'un soin que le sort n'avait pas rejeté sur lui, il se conformait à la décision du sénat; mais il fallait examiner mûrement si l'inté-

multos esse : et, qui supersint, partim labore, partim metu remisisse ardorem pugnæ. Legionem alteram ex duabus, si videretur, summitteret, priusquam ignominia acciperetur. » Secunda legio missa est, et extraordinarii recepti. Tum redintegrata est pugna. Quum et recens miles, et frequens ordinibus legio successisset, et sinistra ala ex prælio subducta est; dextra in primam aciem subiit. Sol ingenti ardore torrebat minime patientia æstus corpora Gallorum : densis tamen ordinibus nunc alii in alios, nunc in scuta incumbentes, sustinebant impetus Romanorum. Quod ubi animadvertit consul, ad perturbandos ordines eorum C. Livium Salinatorem, qui præerat alariis equitibus, quam concitatissimos equos immittere jubet; et legionarios equites in subsidiis esse. Hæc procella equestris primo confudit et turbavit, deinde dissipavit aciem Gallorum; non tamen, ut terga darent. Obstabant duces, hastilibus cædentes terga trepidantium, et redire in ordines cogentes : sed interequitantes alarii non patiebantur. Consul obtestabatur milites, « ut paululum anniterentur : victoriam in manibus esse. Dum perturbatos et trepidantes viderent, instarent. Si restitui ordines sissent, integro rursus eos prælio et dubio dimicaturos. » Inferre vexillarios jussit signa. Omnes connisi tandem averterunt hostem. Postquam terga dabant, et in fugam passim effundebantur, tum ad persequendos eos legionarii equites immissi. Quatuordecim millia Boiorum eo die cæsa sunt; vivi capti mille nonaginta duo : equites septingenti viginti unus, tres duces eorum, signa militaria ducenta duodecim, carpenta sexaginta tria. Nec Romanis incruenta victoria fuit. Supra quinque millia militum, ipsorum aut sociorum, sunt amissa, centuriones tres et viginti, præfecti socium quatuor, et M. Genucius, et Q. et M. Marcii, tribuni militum secundæ legionis.

VI. Eodem fere tempore duorum consulum litteræ allatæ sunt, L. Cornelii de prælio ad Mutinam cum Boiis facto, et Q. Minucii a Pisis. « Comitia suæ sortis esse : ceterum adeo suspensa omnia in Liguribus se habere, ut abscedi inde, sine pernicie sociorum et damno reipublicæ non possit. Si ita videretur Patribus, mitterent ad collegam, ut is, qui profligatum bellum haberet, ad comitia Romam rediret : si id facere gravaretur, quod non suæ sortis id negotium esset, se quidem facturum, quodcunque senatus censuisset; sed etiam atque etiam viderent, ne magis e republica esset interregnum iniri, quam ab se in eo statu relinqui provinciam. » Senatus C. Scribo-



rêt de la république n'exigeait pas qu'on eût recours à l'interrègne plutôt que de lui faire abandonner sa province dans de telles circonstances. » Le sénat chargea C. Scribonius d'envoyer deux ambassadeurs de l'ordre sénatorial porter au consul L. Cornélius la lettre de son collègue et lui notifier que, sur son refus de revenir à Rome présider l'élection des nouveaux magistrats, on aurait recours à l'interrègne plutôt que de rappeler Q. Minucius, dont les opérations étaient à peine commencées. Les ambassadeurs revinrent annoncer que L. Cornélius se rendrait à Rome pour présider les comices. La lettre que ce consul avait écrite immédiatement après la bataille livrée aux Boïens donna lieu à quelques débats; son lieutenant M. Claudius avait adressé à la plupart des sénateurs des messages particuliers où il attribuait à la fortune du peuple romain et au courage de l'armée le succès qu'on avait obtenu. « Ce qu'on devait au consul, disait-il, c'était la perte d'un assez grand nombre de soldats et la honte d'avoir laissé échapper les ennemis qu'il aurait pu exterminer. Cette perte était considérable, parce qu'on avait fait avancer trop tard la réserve au secours des corps qui pliaient; on avait laissé échapper les ennemis, parce qu'on avait donné trop tard à la cavalerie légionnaire l'ordre de charger, et qu'on ne lui avait pas permis de poursuivre les fuyards. »

VII. On résolut de ne pas prendre un parti trop légèrement sur cette affaire, et on remit la délibération à une assemblée plus nombreuse. Ce qui pressait le plus, c'était de porter remède au fléau de l'usure qui dévorait l'état. Pour échapper aux lois nombreuses par lesquelles on avait enchaîné l'avarice, les usuriers avaient imaginé de passer leurs obligations au nom des alliés qui n'étaient pas soumis à ces lois; ils pouvaient ainsi écraser librement de leurs usures les malheureux débiteurs. On chercha le moyen de réprimer cette fraude, et l'on décida qu'à partir du jour de la fête célébrée naguère en l'honneur des dieux mânes, tous les alliés qui prêteraient désormais de l'argent à des citoyens romains en feraient la déclaration, et que de ce jour aussi le débiteur pourrait faire juger suivant la loi qu'il voudrait les contestations survenues entre lui et son créancier à l'occasion des prêts. Les déclarations ayant fait connaître la masse énorme des dettes contractées à l'aide de cette fraude, le tribun M. Sempronius proposa au peuple, avec l'assentiment du sénat, et un plébiciste ordonna que les alliés du nom latin fussent tenus de suivre pour les prêts la jurisprudence établie à Rome. Tels furent les événements intérieurs et les opérations militaires qui eurent lieu en Italie. En Espagne, l'importance de la guerre fut loin de répondre à ce qu'on avait annoncé. Dans la citérieure, C. Flaminius s'empara de la place d'Ilucie chez les Orétans, puis il ramena l'armée dans ses quartiers. Pendant l'hiver, il livra plusieurs combats obscurs pour mettre un terme à des courses de brigands plutôt que d'ennemis; les succès en furent balancés, et il y périt assez de monde. Fulvius se signala par de plus grands exploits. Il rencontra près de Tolède les Vancéens, les Vectons et les Celtibères, et engagea contre eux une bataille rangée, vainquit leur armée confédérée, la mit en déroute et fit prisonnier leur roi Hilermus.

nio negotium dedit, ut duos legatos ex ordine senatorio mitteret ad L. Cornelium consulem, qui litteras collegæ ad senatum missas deferrent ad eum, et nuntiarent, « senatum, ni is ad magistratus subrogandos Romam veniret, potius, quam Q. Minucius a bello integro avocaretur, interregnum iniri passurum. » Missi legati renuntiarunt, « L. Cornelium ad magistratus subrogandos Romam venturum. » De litteris L. Cornelii, quas scripserat secundum prælium cum Boiis factum, disceptatio in senatu fuit: quia privatim plerisque senatoribus legatus M. Claudius scripserat, « fortunæ populi romani et militum virtuti gratiam habendam, quod res bene gesta esset. Consulis opera et militum aliquantum amissum, et hostium exercitum, cujus delendi oblata fortuna fuerit, elapsum. Milites eo plures perisse, quod tardius ex subsidiis, qui laborantibus opem ferrent, successissent. Hostes e manibus emissos, quod equitibus legionariis et tardius datum signum esset, et persequi fugientes non licuisset. »

VII. De ea re nihil temere decerni placuit: ad frequentiores consultatio dilata est. Instabat enim cura alia, quod civitas fenore laborabat: et quod, quum multis fenebribus legibus constricta avaritia esset, via fraudis inita erat, ut in socios, qui non tenerentur iis legibus, nomina transcriberent; ita libero fenore obruebant debitores. Cujus coercendi quum ratio quæreretur, diem finiri placuit Feralia, quæ proxime fuissent: ut, qui post eam diem socii civibus romanis credidissent pecunias, profiterentur; et ex ea die pecuniæ creditæ, quibus debitor vellet legibus, jus creditori diceretur. Inde, postquam professionibus detecta est magnitudo æris alieni, per hanc fraudem contracti, M. Sempronius tribunus plebis ex auctoritate Patrum plebem rogavit, plebesque scivit, ut cum sociis ac nomine latino pecuniæ creditæ jus idem quod cum civibus romanis, esset. Hæc in Italia domi militiæque acta. In Hispania nequaquam tantum belli fuit, quantum auxerat fama. C. Flaminius in citeriori Hispania oppidum Iluciam in Oretanis cepit: deinde in hiberna milites deduxit. Et per hiemem prælia aliquot, nulla memoria digna, adversus latronum magis, quam hostium, excursiones, vario tamen eventu, nec sine militum jactura, sunt facta. Majores res gestæ a M. Fulvio. Is apud Toledum oppidum cum Vaccæis Vectonibusque et Celtiberis signis collatis dimicavit: exercitum earum gentium fudit fugavitque: regem Hilermum vivum cepit.



VIII. Pendant que l'Espagne était le théâtre de ces événements, le jour des comices approchait. Le consul L. Cornélius laissa donc son armée sous les ordres de son lieutenant M. Claudius, et se rendit à Rome. Il rendit compte au sénat de ses opérations et de l'état où se trouvait la province ; puis il se plaignit devant les Pères conscrits qu'après avoir vu terminer si heureusement, par une seule victoire, une guerre dangereuse, on n'eût pas songé à remercier les dieux immortels. Il demanda ensuite qu'on décrétât pour eux un jour de supplications, et qu'en même temps on l'honorât du triomphe. Mais avant que cette demande fût discutée, Q. Métellus, qui avait été consul et dictateur, représenta que la lettre du consul L. Cornélius au sénat et celles de M. Marcellus adressées à la plupart des sénateurs et arrivées à Rome en même temps, étaient loin de s'accorder; et que si on avait ajourné la délibération, c'était afin qu'elle eût lieu en présence des auteurs de ces lettres. « Il s'était attendu, disait-il, à ce que le consul, qui connaissait bien les attaques dirigées contre lui par son lieutenant, l'amènerait avec lui à Rome, puisqu'il était obligé d'y venir. D'ailleurs il eût été plus naturel de remettre le commandement de l'armée à Ti. Sempronius, qui était revêtu d'un pouvoir militaire, qu'à un simple lieutenant. Mais il semblait que Marcellus eût été éloigné à dessein, de manière à ne pouvoir répéter de vive voix ce qu'il avait écrit, et accuser son général en face. Si le consul avait avancé quelque fait sans fondement, il serait impossible de l'en convaincre jusqu'au moment où la vérité serait parfaitement connue. Il était donc d'avis de ne rien décider pour le moment sur les propositions de L. Cornélius. » Celui-ci n'en persista pas moins à demander qu'on décrétât une supplication et qu'on lui permît d'entrer en triomphe dans la ville. Alors les tribuns M. et C. Titinius déclarèrent qu'ils s'opposeraient à l'exécution de tout sénatus-consulte qui serait rendu à ce sujet.

IX. On avait nommé censeurs l'année précédente Sext. Élius Pétus et C. Cornélius Céthégus. Cornélius ferma le lustre. Le cens donna cent quarante-trois mille sept cent quatre citoyens romains. Il y eut cette année un débordement du Tibre; les parties basses de la ville furent inondées. Il y eut aussi près de la porte Flumentane plusieurs édifices qui s'écroulèrent. La porte Célimontane fut frappée de la foudre, ainsi que plusieurs parties du mur qui l'avoisine. A Aricie, à Lanuvie, sur le mont Aventin, il tomba une pluie de pierres. On reçut de Capoue la nouvelle qu'un nombreux essaim de guêpes était venu au Forum s'abattre sur le temple de Mars. On les avait recueillies avec soin et brûlées. A l'occasion de ces prodiges, les décemvirs reçurent ordre de consulter les livres sibyllins; on offrit un sacrifice novendial, on décréta un jour de supplications et la ville fut purifiée. Ce fut au milieu de ces fêtes que M. Porcius Caton fit la dédicace d'une chapelle à la Victoire vierge, près du temple de la Victoire : il l'avait vouée deux ans auparavant. La même année une colonie latine fut conduite dans le territoire de Thuries par les triumvirs Cn. Manlius Vulso, L. Apustius Fullo et Q. Élius Tubéro, au-

VIII. Quum hæc in Hispania gerebantur, comitiorum jam appetebat dies. Itaque L. Cornelius consul, relicto ad exercitum M. Claudio legato, Romam venit. Is in senatu quum de rebus ab se gestis disseruisset, quoque in statu provincia esset, questus est cum Patribus conscriptis, quod, tanto bello una secunda pugna tam feliciter perfecto, non esset habitus diis immortalibus honos. Postulavit deinde, ut supplicationem simul triumphumque decernerent. Prius tamen, quam relatio fieret, Q. Metellus qui consul dictatorque fuerat, « litteras eodem tempore, dixit, et consulis L. Cornelii ad senatum, et M. Marcelli ad magnam partem senatorum, allatas esse, inter se pugnantes : eoque dilatam esse consultationem, ut præsentibus auctoribus earum litterarum disceptaretur. Itaque exspectasse sese, ut consul, qui sciret ab legato suo adversus se scriptum aliquid, quum ipsi veniendum esset, deduceret eum secum Romam : quum etiam verius esset, Ti. Sempronio imperium habenti tradi exercitum, quam legato. Nunc videri esse amotum de industria, qui ea, quæ scripsisset, præsens diceret, aut argueret coram : et, si quid vani afferret, argui posset, donec ad liquidum veritas explorata esset. Itaque nihil eorum, quæ postularet consul, decernendum in præsentia censere. » Quum pergeret nihilo segnius referre, ut supplicatio decerneretur, triumphantique sibi urbem invehi liceret : M. et C. Titinii tribuni plebis, se intercessuros, si de ea re fieret senatusconsultum, dixerunt.

IX. Censores erant priore anno creati Sex. Ælius Pætus et C. Cornelius Cethegus. Cornelius lustrum condidit. Censa sunt civium capita centum quadraginta tria millia septingenta quatuor. Aquæ ingentes eo anno fuerunt, et Tiberis loca plana urbis inundavit. Circa portam Flumentanam etiam collapsa quædam ruinis sunt : et porta Cœlimontana fulmine icta est, murusque circa multis locis de cœlo tactus. Et Ariciæ, et Lanuvii, et in Aventino, lapidibus pluit ; et a Capua nuntiatum est, examen vesparum ingens in forum advolasse, et in Martis æde consedisse : eas collectas cum cura, et igni crematas esse. Horum prodigiorum causa decemviri libros adire jussi, et novendiale sacrum factum, et supplicatio indicta est, atque urbs lustrata. Iisdem diebus ædiculam Victoriæ Virginis, prope ædem Victoriæ, M. Porcius Cato dedicavit biennio post, quam vovit. Eodem anno coloniam latinam in agrum Thurinum triumviri deduxerunt Cn. Manlius Vulso, L. Apustius Fullo, Q. Ælius Tubero, cujus lege deducebatur. Tria millia peditum iere, trecenti equites :

teur de la loi relative à cet établissement. Elle se composait de trois mille fantassins et de trois cents cavaliers, nombre peu proportionné à l'étendue du territoire. On aurait pu donner trente arpents à chaque fantassin, et soixante à chaque cavalier. Sur la proposition d'Apustius on mit en réserve le tiers du territoire, afin de pouvoir y envoyer plus tard, si on le voulait, de nouveaux colons. Chaque fantassin ne reçut donc que vingt arpents et chaque cavalier quarante.

X. L'année touchait à sa fin, et la brigue avait éclaté avec plus de force que jamais dans les comices consulaires. Le nombre des candidats patriciens et plébéiens était grand : c'étaient tous des personnages considérables. P. Cornélius Scipion, fils de Cnéius, revenu tout récemment d'Espagne où il s'était signalé par de brillants succès ; L. Quinctius Flamininus, qui avait commandé la flotte en Grèce; et Cn. Manlius Vulso, étaient les candidats patriciens. Ceux de l'autre ordre étaient C. Lélius, Cn. Domitius, C. Livius Salinator et M. Acilius; mais tous les regards se portaient sur Quinctius et sur Cornélius, tous deux candidats patriciens pour la place qui appartenait à leur ordre, tous deux également recommandables par l'éclat récent de leurs services militaires. Ils se sentaient d'ailleurs animés dans leur rivalité par l'appui qu'ils recevaient de leurs frères, les deux plus illustres généraux de leur temps. La gloire de Scipion était plus grande, et par là même plus exposée à l'envie ; celle de Quinctius était plus récente, puisqu'il venait de triompher cette année même. Scipion avait encore contre lui de n'avoir pas cessé depuis environ dix ans d'occuper l'attention publique; il avait été nommé consul pour la seconde fois après la défaite d'Annibal, puis censeur. Or la multitude a moins de respect pour les grands hommes quand elle est rassasiée de les voir. Quinctius, au contraire, avait pour lui la faveur de la nouveauté : après son triomphe il n'avait rien demandé au peuple, rien obtenu de lui. « C'était, dit-il, pour un frère, et non pour un cousin, qu'il sollicitait ; c'était pour un lieutenant qui avait pris part aux travaux de son expédition : car s'il avait combattu sur terre, son frère avait dirigé les opérations sur mer. » Ces considérations firent préférer L. Quinctius au candidat que soutenaient et Scipion l'Africain son proche parent, et toute la famille Cornélia, dans une assemblée présidée par un consul du nom de Cornélius, à un personnage qui, dans une autre occasion, avait eu l'honneur de réunir tous les suffrages du sénat, et d'être désigné comme le citoyen le plus digne par sa vertu de recevoir la déesse Idéa-Mater arrivant de Pessinonte à Rome. L. Quinctius fut donc nommé consul avec Cn. Domitius Ahénobarbus. Ainsi l'Africain n'eut pas même le crédit de faire donner la place de consul plébéien à C. Lélius dont il appuyait la candidature. Le lendemain on créa préteurs L. Scribonius Libo, M. Fulvius Centumalus, A. Atilius Serranus, M. Bébius Tamphilus, L. Valérius Tappo et Q. Salonius Sarra. Les édiles de cette année, M. Émilius Lépidus et L. Émilius Paulus signalèrent leur magistrature par la condamnation de plusieurs fermiers des pâturages. Ils employèrent le produit de leurs amendes à orner de boucliers dorés la voûte du temple de Jupiter. Ils élevèrent deux portiques : l'un en dehors de la porte Trigémina, se prolon-

numerus exiguus pro copia agri. Dari potuere tricena jugera in pedites, sexagena in equites. Apustio auctore, tertia pars agri dempta est; quo postea, si vellent, novos colonos ascribere possent. Vicena jugera pedites, quadragena equites acceperunt.

X. In exitu jam annus erat, et ambitio magis, quam unquam alias, exarserat consularibus comitiis. Multi et potentes petebant patricii plebeiique : P. Cornelius Cn. filius Scipio, qui ex Hispania provincia nuper decesserat magnis rebus gestis, et L. Quinctius Flamininus, qui classi in Græcia præfuerat, et Cn. Manlius Vulso. Hi patricii. Plebeii autem C. Lælius, Cn. Domitius, C. Livius Salinator, M. Acilius. Sed omnium oculi in Quinctium Corneliumque conjecti. Nam et in unum locum petebant ambo patricii, et rei militaris gloria recens utrumque commendabat. Ceterum ante omnia certamen accendebant fratres candidatorum, duo clarissimi ætatis suæ imperatores. Major gloria in Scipione : et, quo major, eo propior invidiam ; Quinctii recentior, ut qui eo anno triumphasset. Accedebat, quod alter decimum jam prope annum assiduus in oculis hominum fuerat ; quæ res minus verendos magnos homines ipsa satietate facit ; consul iterum post devictum Annibalem, censorque fuerat. In Quinctio nova et recentia omnia ad gratiam erant : nihil nec petierat a populo post triumphum, nec adeptus erat : « pro fratre germano, non patruele, se petere aiebat : pro legato et participe administrati belli. Se terra, fratrem mari, rem gessisse. » His obtinuit, ut præferretur candidato, quem Africanus frater ducebat; quem Cornelia gens, Cornelio consule comitia habente; quem tantum præjudicium senatus, virum e civitate optimum judicatum, qui matrem Idæam Pessinunte venientem in urbem acciperet. L. Quinctius et Cn. Domitius Ahenobarbus consules facti. Adeo ne in plebeio quidem consule, quum pro C. Lælio niteretur, Africanus valuit. Postero die prætores creati L. Scribonius Libo, M. Fulvius Centumalus, A. Atilius Serranus, M. Bæbius Tamphilus, L. Valerius Tappo, Q. Salonius Sarra. Ædilitas insignis eo anno fuit M. Æmilii Lepidi et L. Æmilii Pauli. Multos pecuarios damnarunt : ex ea pecunia clypea inaurata in fastigio Jovis ædis posuerunt. Porticum unam extra portam Trigeminam, emporio ad Tiberim adjecto : alteram a porta Fontinali ad Martis aram, qua in Campum iter esset, perduxerunt.



geait par un marché jusqu'au Tibre; l'autre, s'étendant de la porte Fontinale à l'autel de Mars, conduisait au Champ-de-Mars.

XI. Depuis longtemps il ne se passait aucun événement mémorable en Ligurie. Vers la fin de cette année, le consul courut deux fois les plus grands dangers. Son camp fut assiégé, et il eut beaucoup de peine à le défendre; peu de jours après, les Ligures, apprenant qu'il s'était engagé avec son armée dans un défilé, allèrent s'emparer des gorges par où il devait déboucher. Le consul, trouvant cette issue fermée, fit volte-face et résolut de retourner sur ses pas; mais derrière lui aussi les gorges étaient occupées par une partie des ennemis. Il se souvint alors des Fourches-Caudines; il se crut même transporté, pour ainsi dire, dans ce fatal défilé. Huit cents cavaliers numides environ étaient au nombre des troupes auxiliaires. Leur commandant promit au consul de forcer le passage avec les siens du côté qu'il lui plairait. «Seulement, dit-il, il désirait savoir quelle était la partie la plus peuplée du pays ennemi; il irait se jeter sur leurs bourgades et incendier leurs maisons, afin de contraindre, par cette diversion, les Ligures à s'éloigner des positions qu'ils avaient prises, et à voler au secours de leurs foyers.» Le consul le combla d'éloges et lui fit espérer les plus belles récompenses. Les Numides montèrent à cheval, et vinrent se montrer devant les postes ennemis, sans faire aucune provocation. Rien n'offrait au premier abord une plus pauvre apparence que ce détachement. Hommes et chevaux étaient petits et fluets; les cavaliers à moitié nus n'avaient pour armes que des javelots; les chevaux étaient sans mors, et leur allure était disgracieuse : ils couraient le cou tendu et la tête allongée. Les Numides, pour ajouter au mépris qu'ils inspiraient, se laissant tomber de cheval, excitaient la risée par le spectacle de leur maladresse calculée. Aussi les Ligures, qui s'étaient d'abord préparés à repousser une attaque contre leurs lignes, se débarrassèrent bientôt pour la plupart de leurs armes, et se mirent à regarder oisivement cette étrange cavalerie. Les Numides continuèrent leurs évolutions tantôt avançant, tantôt reculant, mais se rapprochant toujours peu à peu de l'issue du défilé comme s'ils n'étaient pas maîtres de leurs chevaux et qu'ils fussent emportés malgré eux. Puis tout à coup piquant des deux, ils passèrent rapidement à travers les lignes ennemies, et, à peine arrivés dans la plaine, ils mirent le feu à toutes les maisons qui bordaient la route. Ils allèrent ensuite incendier le bourg le plus voisin, et portèrent partout le fer et la flamme. La vue de la fumée d'abord, puis les cris des habitants surpris dans leurs bourgades, enfin l'arrivée des vieillards et des enfants qui se réfugiaient au camp, y répandirent l'épouvante. Aussitôt, sans prendre conseil, sans attendre d'ordre, les Ligures coururent chacun de son côté à la défense de leurs biens. En un instant, le camp se trouva désert, et le consul dégagé put continuer sa marche en sûreté.

XII. Mais ni les Boïens ni les Espagnols, avec lesquels on avait eu la guerre cette année, ne montraient autant d'acharnement contre Rome que les Étoliens. Lorsque les armées de la république avaient quitté la Grèce, ils s'étaient d'abord flattés de l'espoir qu'Antiochus viendrait s'emparer

XI. Diu nihil in Liguribus dignum memoria gestum erat. Extremo ejus anni bis in magnum periculum res adducta est. Nam et castra consulis oppugnata ægre sunt defensa : et non ita multo post per saltum angustum quum duceretur agmen romanum, ipsas fauces exercitus Ligurum insedit. Qua quum exitus non pateret, converso agmine redire instituit consul : et ab tergo fauces saltus occupatæ a parte hostium erant, Caudinæque cladis memoria non animis modo, sed prope oculis, obversabatur. Numidas octingentos ferme equites inter auxilia habebat. Eorum præfectus consuli pollicetur, « Se parte, utra vellet, cum suis erupturum. Tantum uti diceret, utra pars frequentior vicis esset : in eos se impetum facturum : et nihil prius quam flammam tectis injecturum, ut is pavor cogeret Ligures excedere saltu, quem obsiderent, et discurrere ad opem ferendam suis. » Collaudatum eum consul spe præmiorum onerat. Numidæ equos conscendunt, et obequitare stationibus hostium, neminem lacessentes, cœperunt. Nihil primo aspectu contemptius. Equi hominesque paululi et graciles : discinctus et inermis eques, præterquam quod jacula secum portat : equi sine frenis, deformis ipse cursus rigida cervice et extento capite currentium. Hunc contemptum de industria augentes, labi ex equis, et per ludibrium spectaculo esse. Itaque, qui primo intenti paratique, si lacesserentur, in stationibus fuerant, jam inermes sedentesque pars maxima spectabant. Numidæ adequitare, dein refugere, sed propius saltum paulatim evehi : velut quos impotentes regendi equi invitos efferrent. Postremo subditis calcaribus inter medias stationes hostium erupere; et, in agrum latiorem evecti, omnia propinqua viæ tecta incendunt. Proximo deinde vico inferunt ignem, ferro flammaque omnia pervastant. Fumus primo conspectus, deinde clamor trepidantium in vicis auditus, postremo seniores puerique refugientes tumultum in castris fecerunt. Itaque sine consilio, sine imperio, pro se quisque currere ad sua tutanda : momentoque temporis castra relicta erant, et obsidione liberatus consul, quo intenderat, pervenit.

XII. Sed neque Boii, neque Hispani, cum quibus eo anno bellatum erat, tam inimici infestique erant Romanis, quam Ætolorum gens. Ii post deportatos ex Græcia exercitus primo in spe fuerant, et Antiochum in vacuam Europæ possessionem venturum; nec Philippum, aut Nabin quieturos. Ubi nihil usquam moveri viderunt, agi-



de l'Europe dégarnie de troupes et que, de leur côté, Philippe ou Nabis reprendraient les armes. Voyant que tout demeurait en repos, et persuadés qu'il leur importait d'exciter des troubles et de semer l'agitation pour ne pas voir leurs projets renversés par le temps, ils tinrent une assemblée à Naupacte. Là, Thoas, leur préteur, se plaignit de l'injustice des Romains, déplora la situation de l'Étolie, qui, de tous les états de la Grèce, avait subi les plus cruelles humiliations après une victoire à laquelle ses armes avaient contribué, et proposa d'envoyer des ambassadeurs aux trois princes, pour sonder leurs intentions et faire valoir auprès de chacun d'eux les motifs les plus propres à les soulever contre Rome. Démocrite fut dépêché vers Nabis, Nicandre vers Philippe, et Dicéarque, frère du préteur, vers Antiochus. Démocrite représenta au tyran de Lacédémone qu'en lui enlevant ses villes maritimes on avait ruiné sa puissance. « C'étaient en effet ces places, ajouta-t-il, qui lui fournissaient des soldats, des vaisseaux, des marins. Enfermé, pour ainsi dire, dans ses murs, il voyait les Achéens dominer dans le Péloponèse. Jamais il ne trouverait l'occasion de recouvrer ce qu'il avait perdu, s'il laissait échapper celle qui s'offrait à lui en ce moment. Il n'y avait pas d'armée romaine en Grèce; et ce n'était pas pour Gythium, ni pour les autres places maritimes de la Laconie, que le sénat croirait devoir faire repasser ses légions en Grèce. » Ces paroles avaient pour but d'exciter le ressentiment de Nabis, de le pousser à rompre avec les Romains en attaquant leurs alliés et de l'amener, par la conscience de ses torts. à faire cause commune avec Antiochus, dès que ce prince aurait mis le pied en Grèce. Nicandre tenait le même langage à Philippe; il avait même d'autant plus de motifs de récriminations que ce prince était tombé de plus haut que le tyran, et que ses pertes étaient plus considérables. Il lui rappelait d'ailleurs l'antique renommée des rois de Macédoine et cette marche triomphale des Macédoniens à travers le monde conquis. « Philippe, disait-il, pouvait sans crainte s'engager dans l'entreprise qu'il venait lui proposer et en attendre l'issue. Car il ne lui conseillait pas de se déclarer avant qu'Antiochus fût passé en Grèce à la tête de son armée; et d'un autre côté, s'il avait si longtemps, sans l'appui d'Antiochus, soutenu la guerre contre les Romains et les Étoliens, maintenant qu'il aurait avec lui ce prince et pour alliés les Étoliens, dont les hostilités lui avaient fait alors plus de mal que celles des Romains, comment ceux-ci seraient-ils en état de lui tenir tête?» Il parlait aussi de la coopération d'Annibal, cet ennemi né des Romains, qui leur avait tué plus de généraux et de soldats qu'il ne leur en restait. Voilà ce que disait Nicandre à Philippe. Dicéarque faisait valoir d'autres motifs auprès d'Antiochus. « Les Romains, disait-il surtout, avaient eu tout le profit de la victoire remportée sur Philippe, et les Étoliens tout l'honneur. C'étaient les Étoliens qui seuls avaient ouvert l'entrée de la Grèce aux Romains; c'étaient eux qui leur avaient donné les moyens de vaincre.» Il énumérait ensuite les forces qu'ils devaient mettre sur pied pour seconder Antiochus, tant en infanterie qu'en cavalerie; les places qu'ils livreraient à son armée de terre, les ports qu'ils ouvriraient à sa

tandum aliquid miscendumque rati, ne cunctando senescerent consilia, concilium Naupactum indixerunt. Ibi Thoas prætor eorum, conquestus injurias Romanorum statumque Ætoliæ, « quod omnium Græciæ gentium civitatumque inhonoratissimi post eam victoriam essent, cujus causa ipsi fuissent, legatos censuit circa reges mittendos, qui non solum tentarent animos eorum, sed suis quemque stimulis moverent ad romanum bellum. Democritus ad Nabin, Nicander ad Philippum, Dicæarchus frater prætoris ad Antiochum est missus. Tyranno lacedæmonio Democritus, « ademptis maritimis civitatibus enervatam tyrannidem, dicere : inde militem, inde naves navalesque socios habuisse : inclusum suis prope muris Achæos videre dominantes in Peloponneso : nunquam habiturum recuperandi sua occasionem, si eam, quæ tum esset, prætermisisset. Nullum exercitum romanum in Græcia esse; nec propter Gythium, aut maritimos alios Laconas, dignam causam existimaturos Romanos, cur legiones in Græciam rursus transmittant.» Hæc ad incitandum animum tyranni dicebantur, ut, quum in Græciam Antiochus trajecisset, conscientia violatæ per sociorum injurias romanæ amicitiæ, conjungeret se cum Antiocho. Et Philippum Nicander haud dissimili oratione incitabat. Erat etiam major orationi materia, quo ex altiore fastigio rex, quam tyrannus, detractus erat, quoque plures ademptæ res. Ad hoc vetusta regum Macedoniæ fama, peragratusque orbis terrarum victoriis ejus gentis referebatur. « Et tutum vel incepto, vel eventu se consilium afferre. Nam neque, ut ante se moveat Philippus, quam Antiochus cum exercitu transierit in Græciam, suadere; et, qui sine Antiocho adversus Romanos Ætolosque tam diu sustinuerit bellum, ei, adjuncto Antiocho, sociis Ætolis, qui tum graviores hostes, quam Romani, fuerint, quibus tandem viribus resistere Romanos posse?» Adjiciebat de duce Annibale, nato adversus Romanos hoste, qui plures et duces et milites eorum occidisset, quam quot superessent. Hæc Philippo Nicander. Alia Dicæarchus Antiocho : et omnium primum, « prædam de Philippo Romanorum esse, dicere, victoriam Ætolorum, et aditum in Græciam Romanis nullos alios, quam Ætolos, dedisse; et ad vincendum vires eosdem præbuisse : » deinde quantas peditum equitumque copias præbituri Antiocho ad bellum essent : quæ loca terrestribus copiis, quos portus maritimis. Tum de Philippo et Nabide

flotte. Il citait aussi Philippe et Nabis, qu'il représentait, sans crainte d'être démenti par eux, comme prêts l'un et l'autre à se soulever et à saisir la première occasion qu'ils trouveraient de reconquérir ce que la guerre leur avait enlevé. Ainsi les Étoliens cherchaient à susciter des ennemis aux Romains dans tout l'univers. Cependant les deux rois ou ne se déclarèrent pas, ou ne le firent que plus tard.

XIII. Quant à Nabis, il envoya sur-le-champ des émissaires dans toutes les villes de la côte pour y exciter des troubles, gagna par ses largesses une partie des principaux habitants et fit égorger ceux qui demeuraient fidèles à l'alliance romaine. Les Achéens, qui avaient été chargés par T. Quinctius du soin de défendre les places maritimes de la Laconie, dépêchèrent aussitôt une ambassade au tyran pour lui rappeler le traité qu'il avait conclu, et l'inviter à ne pas rompre une paix qu'il avait tant souhaitée. En même temps ils firent parvenir des secours à Gythium, déjà assiégée par le tyran, et donnèrent avis à Rome de ce qui se passait. Antiochus, qui avait célébré cet hiver, à Raphia en Phénicie, le mariage de sa fille avec Ptolémée, roi d'Égypte et qui était ensuite retourné à Antioche, traversant la Cilicie, franchit le mont Taurus et arriva vers la fin de la saison à Éphèse. A l'entrée du printemps il envoya son fils Antiochus en Syrie veiller sur ses provinces les plus éloignées et prévenir les mouvements qui pourraient éclater derrière lui en son absence. Lui-même il partit à la tête de toutes ses forces de terre pour réduire les Pisidiens de Sida. Vers ce temps, les commissaires romains P. Sulpicius et P. Villius, envoyés, comme on l'a dit plus haut, à la cour d'Antiochus, mais avec ordre de se rendre d'abord auprès d'Eumène, arrivèrent à Élée ; de là ils poussèrent jusqu'à Pergame, résidence d'Eumène. Ce prince désirait la guerre. Antiochus, pensait-il, était un voisin dangereux pour lui, si la paix était maintenue : la puissance de ce monarque était si fort au-dessus de la sienne, que la guerre venant à éclater, il ne serait pas plus en état de résister aux Romains que Philippe ne l'avait été, et sa ruine ne tarderait pas à être complète ; ou, si on lui accordait la paix après sa défaite, on lui imposerait beaucoup de sacrifices qui serviraient à agrandir le royaume de Pergame et qui lui permettraient à lui de se défendre désormais facilement sans le secours des Romains. Dût-il même éprouver quelques revers, il valait mieux pour lui courir avec les Romains tous les hasards de la fortune que de rester seul et réduit à l'alternative, ou de reconnaître la souveraineté d'Antiochus, ou d'être soumis par la force des armes, s'il s'y refusait. Par ces motifs, il employait tout ce qu'il avait de crédit et d'adresse à décider les Romains à la guerre.

XIV. Sulpicius qui était malade resta à Pergame. Villius, ayant appris qu'Antiochus était occupé à son expédition de Pisidie, partit pour Éphèse et donna le peu de jours qu'il passa dans cette ville à de fréquentes entrevues avec Annibal qui s'y trouvait alors. Il voulait sonder ses intentions, s'il était possible, et lui persuader qu'il n'avait rien à craindre des Romains. Ces conférences n'aboutirent à rien ; cependant elles eurent un effet tout naturel, et qu'on eût pu croire ménagé avec

libero mendacio abutebatur : « paratum utrumque ad rebellandum esse : et primam quamque occasionem recuperandi ea, quæ bello amisissent, arrepturos. » Ita per totum simul orbem terrarum Ætoli Romanis concitabant bellum. Reges tamen aut non moti, aut tardius moti sunt.

XIII. Nabis extemplo circa omnes vicos maritimos dimisit, ad seditiones in iis miscendas : et alios principum donis ad suam causam perduxit, alios pertinaciter in societate romana manentes occidit. Achæis omnium maritimorum laconum tuendorum a T. Quinctio cura mandata erat. Itaque extemplo et ad tyrannum legatos miserunt, qui admonerent fœderis romani, denuntiarentque, ne pacem, quam tantopere petisset, turbaret : et auxilia ad Gythium, quod jam oppugnabatur a tyranno, et Romam, qui ea nuntiarent, legatos miserunt. Antiochus rex, ea hieme Raphiæ in Phœnice Ptolemæo regi Ægypti filia in matrimonium data, quum Antiochiam se recepisset, per Ciliciam, Tauro monte superato, extremo jam hiemis Ephesum pervenit : inde principio veris, Antiocho filio misso in Syriam ad custodiam ultimarum partium regni, ne quid, absente se, ab tergo moveretur, ipse cum omnibus terrestribus copiis ad Pisidas, qui circa Sidam incolunt, oppugnandos est profectus. Eo tempore legati romani P. Sulpicius et P. Villius, qui ad Antiochum, sicut ante dictum est, missi erant, jussi prius Eumenem adire, Elæam venere ; inde Pergamum (ibi regia Eumenis fuit) escenderunt. Cupidus belli adversus Antiochum Eumenes erat, gravem, si pax esset, accolam tanto potentiorem regem credens ; eumdem, si motum bellum esset, non magis parem Romanis fore, quam Philippus fuisset : et aut funditus sublatum iri ; aut, si pax victo daretur, multa illi detracta sibi accessura : ut facile deinde se ab eo sine ullo romano auxilio tueri posset. Etiam, si quid adversi casurum foret, satius esse Romanis sociis quamcumque fortunam subire, quam solum aut imperium pati Antiochi, aut abnuentem vi atque armis cogi. Ob hæc, quantum auctoritate, quantum consilio valebat, incitabat Romanos ad bellum.

XIV. Sulpicius æger Pergami substitit. Villius, quum Pisidiæ bello occupatum esse regem audisset, Ephesum profectus, dum paucos ibi moratur dies, dedit operam, ut cum Annibale, qui tum ibi forte erat, sæpe congrederetur, ut animum ejus et tentaret, si qua posset, et metum demeret periculi ei quicquam ab Romanis esse. His colloquiis aliud quidem actum nihil est ; secutum ta-

talent par Villius, ce fut de diminuer l'influence d'Annibal sur le roi et de le rendre suspect en toutes choses. L'historien Claudius avance, sur la foi des mémoires grecs d'Acilius, que l'Africain faisait partie de cette ambassade, et qu'il s'aboucha avec Annibal à Éphèse. Il rapporte même en ces termes un de leurs entretiens : « Scipion lui ayant demandé quel était celui qu'il regardait comme le plus grand général, le Carthaginois répondit que c'était le roi de Macédoine, Alexandre, qui, avec une poignée de braves, avait mis en déroute des armées innombrables et parcouru des contrées où l'homme n'avait jamais eu l'espoir de pénétrer.—Mais, dit Scipion, qui placez-vous au second rang?—Pyrrhus, reprit Annibal : c'est le premier qui ait enseigné l'art des campements. Nul ne sut choisir ses positions ni disposer ses forces avec plus d'habileté. Il possédait aussi à un si haut degré l'art de gagner les cœurs, que les peuples italiens eussent préféré la domination de ce prince étranger à celle des Romains qui depuis si longtemps commandaient en maîtres dans l'Italie. — Et le troisième? demanda encore Scipion. Moi, répondit sans hésiter Annibal. Alors Scipion se prit à rire, et ajouta : Que diriez-vous donc si vous m'aviez vaincu? — En ce cas, je me mettrais au-dessus d'Alexandre, au-dessus de Pyrrhus, au-dessus de tous les autres généraux. » Scipion fut sensible à l'espèce de flatterie détournée que renfermait cette réponse inattendue, si conforme au caractère carthaginois; car elle lui assignait une place à part hors de la foule des généraux, comme s'il n'avait pas d'égal.

XV. Villius s'avança d'Éphèse jusqu'à Apamée. Antiochus vint l'y rejoindre à la première nouvelle de l'arrivée des députés romains. Dans l'entrevue qu'ils eurent, ils renouvelèrent à peu près les débats qui avaient eu lieu à Rome entre Quinctius et les ambassadeurs du roi. Les conférences furent rompues par la mort du jeune Antiochus, que le roi son père venait d'envoyer en Syrie, comme je l'ai dit. Ce fut un grand sujet de deuil pour la cour; le jeune prince fut beaucoup regretté. Il s'était fait connaître assez avantageusement pour qu'on espérât trouver en lui, s'il eût vécu plus longtemps, un grand roi, un monarque ami de la justice. L'amour et l'attachement qu'on avait pour lui firent naître des soupçons sur cette mort : on pensa généralement que, sous prétexte qu'il était impatient de succéder à son vieux père, Antiochus l'avait fait empoisonner par des eunuques, ces êtres méprisables qui s'insinuent dans la faveur des rois en se faisant les instruments de ces sortes d'exécutions. On attribuait encore un autre motif à ce forfait mystérieux : c'est que le roi, qui venait d'abandonner Lysimachie à son fils Séleucus, n'avait point une autre ville de la même importance où il pût reléguer aussi Antiochus loin de lui dans un exil honorable. La cour montra néanmoins pendant plusieurs jours toutes les apparences d'une grande douleur, et l'envoyé romain, pour éviter que sa présence ne parût importune dans un pareil moment, se retira à Pergame. Le roi, renonçant à l'expédition qu'il avait entreprise, retourna à Éphèse, s'y enferma dans son palais pendant les jours de deuil, et discuta plusieurs plans secrets

men sua sponte est, velut consilio petitum esset, ut vilior ob ea regi Annibal et suspectior ad omnia fieret. Claudius, secutus græcos Acilianos libros, P. Africanum in ea fuisse legatione tradit : eumque Ephesi collocutum cum Annibale. Et sermonem etiam unum refert, quo quærenti Africano, « quem fuisse maximum imperatorem Annibal crederet? respondisse, Alexandrum Macedonum regem, quod parva manu innumerabiles exercitus fudisset, quodque ultimas oras, quas visere supra spem humanam esset, peragrasset. » Quærenti deinde, « quem secundum poneret? Pyrrhum, dixisse. Castra metari primum docuisse; ad hoc neminem elegantius loca cepisse, præsidia disposuisse; artem etiam conciliandi sibi homines eam habuisse, ut Italicæ gentes regis externi, quam populi romani, tam diu principis in ea terra, imperium esse mallent. » Exsequenti, « quem tertium duceret? haud dubie semet ipsum dixisse. » Tum risum obortum Scipioni, et subjecisse : « Quidnam tu diceres, si me vicisses? Tum me vero, inquit, et ante Alexandrum, et ante Pyrrhum, et ante omnes alios imperatores esse. » Et perplexum punico astu responsum, et improvisum assentationis genus Scipionem movisse, quod e grege se imperatorum velut inæstimabilem secrevisset.

XV. Villius ab Epheso Apameam processit; eo et Antiochus, audito romanorum legatorum adventu, occurrit. Apameæ congressis disceptatio eadem ferme fuit, quæ Romæ inter Quinctium et legatos regis fuerat. Mors nuntiata Antiochi, filii regis, quem missum paulo ante dixeram in Syriam, diremit colloquia. Magnus luctus in regia fuit, magnumque ejus juvenis desiderium. Id enim jam specimen sui dederat, ut, si vita longior contigisset, magni justique regis in eo indolem fuisse appareret. Quo carior acceptiorque omnibus erat, eo mors ejus suspectior fuit, gravem successorem eum instare senectuti suæ patrem credentem, per spadones quosdam, talium ministeriis facinorum acceptos regibus, veneno sustulisse. Eam quoque causam clandestino facinori adjiciebant, quod, quum Seleuco filio Lysimachiam dedisset, Antiocho quam similem daret sedem, ut procul ab se honore eum quoque ablegaret, non habuisset. Magni tamen luctus species per aliquot dies regiam tenuit; legatusque romanus, ne alieno tempore incommodus obversaretur, Pergamum concessit. Rex Ephesum, omisso, quod inchoaverat, bello, rediit. Ibi, per luctum regia clausa, cum Minione quodam, qui princeps amicorum ejus erat, secreta consilia agitavit. Minio, ignarus

avec un certain Minion, son principal confident. Ce ministre, complétement étranger aux affaires du dehors, mesurait la puissance de son maître sur les succès qu'il avait obtenus en Syrie ou en Asie; il était convaincu qu'Antiochus, déjà supérieur par la bonté de sa cause aux Romains, qui ne mettaient en avant que d'injustes prétentions, aurait aussi l'avantage dans la guerre. Voyant donc que le roi évitait de discuter avec les députés du sénat, soit parce qu'il n'avait pas réussi précédemment, soit à cause du chagrin récent qui l'accablait, il se fit fort de défendre victorieusement ses intérêts, et l'engagea à rappeler de Pergame les ambassadeurs romains.

XVI. Sulpicius était déjà rétabli; il se rendit avec son collègue à Éphèse. Le roi fit présenter ses excuses par Minion, et, malgré son absence, on entra en pourparlers. Minion avait préparé son discours : « Romains, dit-il, vous faites valoir un noble motif, l'affranchissement des cités de la Grèce, je le sais; mais votre conduite n'est pas d'accord avec vos paroles. Vous avez imposé à Antiochus des conditions différentes de celles que vous observez vous-mêmes. Smyrne et Lampsaque sont-elles en effet plus grecques que Naples, Rhège et Tarente que vous avez soumises au tribut, qui vous fournissent des vaisseaux, aux termes des traités? Pourquoi tous les ans envoyez-vous à Syracuse et dans les autres villes grecques de la Sicile un préteur investi du commandement militaire, avec les haches et les faisceaux? Tout ce que vous pouvez dire, c'est que vous les avez soumises par la force des armes et que vous leur avez dicté ces conditions. C'est aussi la réponse qu'Antiochus peut vous faire au sujet de Smyrne, de Lampsaque et des cités de l'Ionie ou de l'Éolide. Elles ont été vaincues et assujetties au tribut par ses ancêtres; il revendique ses anciens droits. Veuillez donc lui faire une réponse, si ce débat est de bonne foi, et si on ne cherche pas un prétexte de guerre. » Sulpicius répliqua : « Puisqu'Antiochus n'avait rien de mieux à dire en sa faveur, au moins a-t-il montré quelque pudeur en faisant présenter ces observations par un autre. Y a-t-il en effet quelque chose de commun entre les cités que vous avez assimilées tout à l'heure? Rhège, Naples et Tarente n'ont pas cessé depuis leur soumission de reconnaître nos droits sur elles; ces droits ont toujours été les mêmes; nous les avons toujours exercés sans aucune interruption, et nous ne leur demandons que ce qu'elles doivent en vertu des traités. Jamais aucune tentative n'a été faite soit par elle, soit par quelque puissance du dehors, pour changer cette situation. Pouvez-vous dire qu'il en est de même des villes d'Asie? Depuis qu'elles sont tombées au pouvoir des ancêtres d'Antiochus, sont-elles restées continuellement dans la dépendance de la couronne de Syrie? N'est-il pas vrai que les unes ont appartenu à Philippe, les autres à Ptolémée, et que d'autres enfin ont joui pendant plusieurs années d'une liberté que personne ne leur contestait? Si, parce que des circonstances malheureuses les ont forcées jadis de plier sous le joug, vous vous croyez après tant de siècles en droit de les asservir, qu'avons-nous gagné à affranchir la Grèce de la domination de Philippe? Ses descendants ne seront-ils pas fondés à réclamer Corinthe, Chalcis, Démétriade et toute la Thessalie? Mais qu'ai-je besoin

omnium externorum, viresque æstimans regis ex rebus in Syria aut Asia gestis, non causa modo superiorem esse Antiochum, quod nihil æqui postularent Romani, sed bello quoque superaturum credebat. Fugienti regi disceptationem cum legatis, seu jam experto eam minus prosperam, seu mœrore recenti confuso, professus Minio, se, quæ pro causa essent, dicturum, persuasit, ut a Pergamo arcesserentur legati.

XVI. Jam convalueral Sulpicius : itaque ambo Ephesum venerunt. Rex a Minione excusatus, et absente eo res agi cœpta est. Ibi præparata oratione Minio; « specioso titulo, inquit, uti vos, Romani, græcarum civitatum liberandarum video : sed facta vestra orationi non conveniunt, et aliud Antiocho juris statuistis, alio ipsi utimini. Qui enim magis Smyrnæi Lampsacenique Græci sunt, quam Neapolitani, et Rhegini et Tarentini, a quibus stipendium, a quibus naves ex fœdere exigitis? Cur Syracusas, atque in alias Siciliæ græcas urbes prætorem quotannis, cum imperio et virgis et securibus, mittitis? nihil aliud profecto dicatis, quam armis superatis vos iis has leges imposuisse. Eamdem de Smyrna et Lampsaco civitatibusque, quæ Ioniæ aut Æolidis sunt, causam ab Antiocho accipite. Bello superatas a majoribus, et stipendiarias ac vectigales factas, in antiquum jus repetit. Itaque ad hæc ei responderi velim, si ex æquo disceptatur, et non belli causa quæritur. » Ad ea Sulpicius : « fecit verecunde, inquit, Antiochus, qui, si alia pro causa ejus non erant, quæ dicerentur, quemlibet ista, quam se, dicere maluit. Quid enim simile habet, civitatum earum, quas comparasti, causa? Ab Rheginis, et Neapolitanis, et Tarentinis, ex quo in nostram venerunt potestatem, uno et perpetuo tenore juris, semper usurpato, nunquam intermisso, quæ ex fœdere debent, exigimus. Potesne tandem dicere, ut ii populi non per se, non per alium quemquam fœdus mutaverunt, sic Asiæ civitates, ut semel venerunt in majorum Antiochi potestatem, in perpetua possessione regni vestri, permansisse, et non alias earum in Philippi, alias in Ptolemæi fuisse potestate, alias per multos annos nullo ambigente libertatem usurpasse? Nam si, quod aliquando servierunt, temporum iniquitate pressi, jus post tot sæcula asserendi eos in servitutem faciet; quid abest, quin actum nobis nihil sit, quod a Philippo liberavimus Græciam, et repetant posteri ejus Corinthum, Chalcidem, Demetriadem, et Thessalorum totam gentem? Sed quid



de plaider la cause des cités asiatiques? C'est à leurs députés à la défendre; le roi et nous, nous les écouterons. »

XVII. Il fit appeler ensuite les députations des cités. Eumène avait préparé leur réponse par ses instructions; car il se flattait de voir ajouter à ses états tout ce qu'on démembrerait de l'empire d'Antiochus. Le grand nombre des députés, les plaintes qu'ils firent entendre, leurs justes réclamations mêlées à des demandes injustes, firent dégénérer la discussion en une altercation bruyante. Aussi les envoyés romains, qui n'avaient cédé sur aucun point et n'avaient rien obtenu, retournèrent à Rome sans en savoir plus que lorsqu'ils étaient arrivés. Après leur départ, Antiochus agita dans un conseil la question de la guerre. Tous ses courtisans prirent à l'envi l'un de l'autre un langage hautain; ils espéraient que plus ils montreraient d'acharnement contre les Romains, plus ils s'attireraient les bonnes grâces du roi. Les uns s'élevaient contre l'insolence des prétentions de ce peuple qui venait dicter des lois au plus puissant monarque de l'Asie, comme il en avait dicté à Nabis après l'avoir vaincu. « Encore, disaient-ils, on avait laissé à Nabis son pouvoir tyrannique sur sa patrie, et quelle patrie! Lacédémone. Et l'on se révoltait à l'idée qu'Antiochus maintînt dans son obéissance Smyrne et Lampsaque! » Suivant les autres, « ces villes étaient peu importantes et ne valaient pas la peine qu'un si grand monarque prît les armes pour les conserver; mais l'injustice commençait toujours par de légères usurpations. Pensait-on que les Perses, en faisant demander l'eau et la terre aux Lacédémoniens, avaient eu besoin en effet d'un peu de terre et d'un peu d'eau? La tentative des Romains sur ces deux villes était un acte de la même nature; dès que les autres villes auraient vu Smyrne et Lampsaque secouer le joug, elles se déclareraient pour le peuple libérateur. Lors même que cette liberté vaudrait moins pour elles que leur dépendance, l'espérance d'un changement offrait toujours plus de chances que toute situation actuelle. »

XVIII. A ce conseil assistait l'Acarnanien Alexandre, dévoué naguère à Philippe, et qui venait de quitter sa cour pour s'attacher à la fortune plus brillante d'Antiochus. La connaissance qu'on lui supposait de la Grèce, et ses vues sur la politique des Romains l'avaient élevé si haut dans la faveur du roi, qu'il était admis aux plus secrètes délibérations. A l'entendre, il ne s'agissait plus de savoir si on ferait la guerre ou non, mais où et comment on la ferait. « La victoire, disait-il, ne lui paraissait pas douteuse, si le roi passait en Europe, et qu'il établît le théâtre de la guerre sur quelque point de la Grèce. Dès son arrivée, il trouverait les Étoliens sous les armes; ce peuple qui habitait au centre du pays, était pour son armée une avant-garde déterminée à braver tous les périls. Aux deux extrémités de la Grèce il verrait Nabis, qui du côté du Péloponèse exciterait un soulèvement général, réclamant Argos et toutes les cités maritimes dont les Romains l'avaient dépouillé pour l'enfermer dans les murs de Lacédémone; et Philippe qui, du côté de la Macédoine, prendrait les armes au premier signal de guerre qu'il enten-

ego causam civitatum ago, quam, ipsis agentibus, et nos et regem ipsum cognoscere æquius est.

XVII. Vocari deinde civitatum legationes jussit, præparatas jam ante et instructas ab Eumene, qui, quantumcumque virium Antiocho decessisset, suo id accessurum regno ducebat. Admissi plures, dum suas quisque nunc querelas, nunc expostulationes inserit, et æqua iniquis miscent, e disceptatione altercationem fecerunt. Itaque; neque remissa ulla re, neque impetrata, æque ac venerant, omnium incerti legati Romam redierunt. Rex, dimissis iis, consilium de bello romano habuit. Ibi alius alio ferocius (quia quo quisque asperius adversus Romanos locutus esset, eo spes gratiæ major erat), alius superbiam postulatorum increpare, tanquam Nabidi victo, sic Antiocho, maximo Asiæ regum, imponentium leges. «Quanquam Nabidi tamen dominationem in patriam suam, et patriam Lacedæmonem, remissam: Antiocho si Smyrna et Lampsacus imperata faciant, indignum videri; alii, parvas et vix dictu dignas belli causas tanto regi eas civitates esse; sed initium semper a parvis injusta imperandi fieri: nisi crederent, Persas, quum aquam terramque ab Lacedæmoniis petierunt, gleba terræ et haustu aquæ eguisse. Per similem tentationem Romanis de duabus civitatibus agi; et alias civitates, simul duas jugum exuisse vidissent, ad liberatorem populum defecturas. Si non libertas servitute potior sit, tamen omni præsenti statu spem cuique novandi res suas blandiorem esse. »

XVIII. Alexander Acarnan in consilio erat, Philippi quondam amicus, nuper relicto eo secutus opulentiorem regiam Antiochi; et, tanquam peritus Græciæ, nec ignarus Romanorum, in eum gradum amicitiæ regis, ut consiliis quoque arcanis interesset, acceptus erat. Is tanquam non, utrum bellandum esset, nec ne, consuleretur, sed ubi et qua ratione bellum gereretur. « Victoriam se haud dubiam proponere animo affirmabat, si in Europam transisset rex, et in aliqua Græciæ parte sedem bello cepisset. Jam primum Ætolos, qui umbilicum Græciæ incolerent, in armis eum inventurum, antesignanos ad asperrima quæque belli paratos. In duobus velut cornibus Græciæ, Nabin a Peloponneso concitaturum omnia, repetentem Argivorum urbem, repetentem maritimas civitates: quibus eum depulsum Romani Lacedæmonis muris inclusissent; a Macedonia Philippum, ubi primum bellicum cani audisset, arma capturum. Nosse se spiritus ejus, nosse animum; scire ferarum modo, quæ claustris aut vinculis teneantur, ingentes jam diu iras eum in pe-



drait. Il connaissait sa fierté, il répondait de ses dispositions; il savait que, pareil au lion captif dans une cage ou chargé de chaînes, il nourrissait depuis longtemps dans son cœur un ressentiment violent. Il n'avait pas oublié que, pendant sa lutte avec les Romains, il n'avait cessé de demander à tous les dieux la coopération d'Antiochus. Si ce vœu était exaucé maintenant, il n'hésiterait pas un moment à éclater. Ce qu'il fallait seulement, c'était de ne pas perdre le temps par de funestes lenteurs. La victoire était assurée, si on savait prévenir les Romains en s'emparant des positions avantageuses et en gagnant des alliés. Il fallait aussi envoyer sur-le-champ Annibal en Afrique pour y opérer une diversion. »

XIX. Annibal n'avait pas été admis au conseil; ses entrevues avec Villius l'avaient rendu suspect au roi, qui, depuis ce moment, n'eut aucun égard pour lui. Il supporta d'abord cet affront en silence; mais ensuite pensant qu'il valait mieux connaître la cause d'une disgrâce si subite et se justifier, il saisit une occasion favorable et demanda naïvement au roi ce qui avait pu l'irriter. L'ayant appris, il répondit : « Antiochus, j'étais tout enfant, lorsque mon père Hamilcar offrant un sacrifice, me fit approcher de l'autel et jurer que je ne serais jamais l'ami du peuple romain. C'est pour obéir à ce serment, que j'ai fait trente-six ans la guerre; c'est ce serment qui, malgré la paix, m'a chassé de ma patrie; c'est ce serment qui a conduit Annibal proscrit à votre cour; c'est pour y être fidèle que, si vous trompez mon espoir, je parcourrai le monde entier; j'irai, partout où je pourrai trouver des soldats et des armes, susciter des ennemis aux Romains. Si donc quelqu'un de vos courtisans songe à s'élever en m'accusant auprès de vous, qu'il cherche un autre moyen de vous flatter à mes dépens. Je hais les Romains et je suis haï d'eux. Hamilcar et les dieux sont témoins de la vérité de mes paroles. Ainsi, quand vous penserez à faire la guerre aux Romains, placez Annibal à la tête de vos amis. Si quelque motif vous portait à la paix, prenez conseil de tout autre que de moi. » Ce discours fit impression sur le roi qui rendit même ses bonnes grâces à Annibal. Le conseil se sépara après avoir décidé la guerre.

XX. A Rome, on parlait bien des dispositions hostiles d'Antiochus, mais on ne faisait encore aucun préparatif : seulement les esprits étaient dans l'attente. Les deux consuls reçurent pour département l'Italie; ils devaient s'entendre entre eux ou tirer au sort pour savoir qui des deux présiderait les comices de cette année. Celui qui n'aurait pas ce soin devait se tenir prêt à conduire au besoin son armée hors de l'Italie. On autorisa ce dernier à lever deux légions nouvelles, et chez les alliés du nom latin vingt mille hommes d'infanterie et huit cents chevaux. Son collègue eut les deux légions que le consul L. Cornélius avait commandées l'année précédente, avec les quinze mille alliés latins et les cinq cents cavaliers qui avaient fait partie de la même armée. L. Minucius fut prorogé dans le commandement des troupes avec lesquelles il occupait la Ligurie. On ordonna aussi, pour les compléter, une levée de quatre mille hommes d'infanterie romaine et de cent cinquante

clore volvere. Meminisse etiam se, quoties in bello precari omnes deos solitus sit, ut Antiochum sibi darent adjutorem : cujus voti si compos nunc fiat, nullam moram rebellandi facturum. Tantum non cunctandum, neque cessandum esse; in eo enim victoriam verti, si et loca opportuna, et socii præoccuparentur. Annibalem quoque sine mora mittendum in Africam esse ad distringendos Romanos. »

XIX. Annibal non adhibitus in consilium, propter colloquia cum Villio suspectus regi, et in nullo postea honore habitus, primo eam contumeliam tacitus tulit : deinde melius esse ratus, et percunctari causam repentinæ alienationis, et purgare se, tempore apto, quæsita simpliciter iracundiæ causa auditaque, « Pater Hamilcar, inquit, Antioche, parvum admodum me, quum sacrificaret, altaribus admotum jurejurando adegit, nunquam amicum fore populi romani. Sub hoc sacramento sex et triginta annos militavi; hoc me in pace patria mea expulit : hoc patria extorrem in tuam regiam adduxit; hoc duce, si tu spem meam destitueris, ubicumque vires, ubi arma esse sciam, huc veniam, toto orbe terrarum quærens aliquot romanis hostes. Itaque, si quibus tuorum meis criminibus apud te crescere libet, aliam materiam crescendi ex me quærant. Odi, odioque sum Romanis; id me verum dicere, pater Hamilcar et dii testes sunt. Proinde, quum de bello romano cogitabis, inter primos amicos Annibalem habeto; si qua res te ad pacem compellet, in id consilium alium, cum quo deliberes, quærito. » Non movit modo talis oratio regem, sed etiam reconciliavit Annibali. Ex consilio ita discessum est, ut bellum gereretur.

XX. Romæ destinabant quidem sermonibus hostem Antiochum, sed nihildum ad id bellum præter animos parabant. Consulibus ambobus Italia provincia decreta est; ita ut inter se compararent, sortirenturve, uter comitiis ejus anni præesset : ad utrum ea non pertineret cura, ut paratus esset, si quo eum extra Italiam opus esset ducere legiones. Huic consuli permissum, ut duas legiones scriberet novas, et socium latini nominis viginti millia, et equites octingintos. Alteri consuli duæ legiones decretæ, quas L. Cornelius consul superioris anni habuisset : et socium ac latini nominis ex eodem exercitu quindecim millia, et equites quingenti. Q. Minucio cum exercitu, quem in Liguribus habebat, prorogatum imperium : additum, in supplementum, ut quatuor millia peditum romanorum scriberentur, et centum quinquaginta

chevaux ; on exigea des alliés cinq mille fantassins et deux cent cinquante cavaliers. Cn. Domitius fut désigné par le sort pour aller hors de l'Italie où le sénat jugerait à propos de l'envoyer ; L. Quinctius pour passer en Gaule et tenir les comices. Les préteurs tirèrent ensuite les provinces au sort : M. Fulvius Centumalus eut la juridiction de la ville ; L. Scribonius Libo, celle des étrangers; L. Valérius Tappo, la Sicile; Q. Salonius Sarra, la Sardaigne; M. Bébius Tamphilus, l'Espagne citérieure; A. Atilius Serranus, l'ultérieure. Mais ces deux derniers reçurent une autre destination en vertu d'un sénatus-consulte confirmé par un plébiscite. Atilius fut chargé du commandement de la flotte et de la Macédoine; Bébius envoyé dans le Bruttium. Bébius Tamphilus devait avoir les deux légions qui avaient été levées pour la ville l'année précédente, et demander aux alliés quinze mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux. Atilius eut ordre de faire construire trente quinquérèmes, de faire un choix de vieux bâtiments qu'il jugerait propres au service, et d'enrôler des équipages. On enjoignit aux consuls de lui fournir deux mille alliés du nom latin, et mille fantassins romains. Ces deux préteurs et ces deux armées de terre et de mer étaient destinés, disait-on, à combattre Nabis, qui attaquait déjà ouvertement les alliés du peuple romain. Du reste, on attendait le retour de l'ambassade envoyée à la cour d'Antiochus, et le sénat avait, pour ce motif, défendu au consul Cn. Domitius de s'éloigner de la ville.

XXI. Les préteurs Fulvius et Scribonius, chargés de rendre la justice à Rome, reçurent la mission de faire équiper cent quinquérèmes, indépendamment de la flotte que devait commander Atilius. Avant le départ du consul et du préteur pour leur département, il y eut, à l'occasion de quelques prodiges, un jour de supplications. On apprit du Picénum qu'une chèvre avait mis bas six chevreaux d'une seule portée; à Arrétie il était né un enfant avec un seul bras ; à Amiterne il y avait eu une pluie de terre ; à Formies une porte et la muraille avaient été frappées de la foudre ; et, ce qui effrayait le plus, un bœuf du consul Cn. Domitius avait fait entendre ces mots : « Rome, prends garde à toi ! » On fit des supplications pour expier ces prodiges; relativement au dernier seulement, les aruspices ordonnèrent de garder le bœuf et de le nourrir avec soin. Un débordement du Tibre, plus désastreux que celui de l'année précédente, renversa deux ponts et plusieurs édifices, surtout aux abords de la porte Flumentane. Un énorme quartier de rocher détaché du Capitole, soit par les pluies, soit par un tremblement de terre trop faible pour qu'on l'eût ressenti ailleurs, roula jusqu'à la rue Jugaire, et écrasa un grand nombre de personnes. La campagne fut inondée en plusieurs endroits ; les troupeaux furent emportés, et les fermes détruites. Avant l'arrivée du consul L. Quinctius dans sa province, Q. Minucius livra bataille aux Ligures sur le territoire de Pise, leur tua neuf mille hommes, mit les autres en déroute, et les força de se réfugier dans

equites ; et sociis eodem quindecim millia peditum imperarentur, ducenti quinquaginta equites. Cn. Domitio extra Italiam, quo senatus censuisset, provincia evenit ; L. Quinctio Gallia et comitia habenda. Prætores deinde provincias sortiti : M. Fulvius Centumalus urbanam, L. Scribonius Libo peregrinam. L. Valerius Tappo Siciliam, Q. Salonius Sara Sardiniam, M. Bæbius Tamphilus Hispaniam citeriorem, A. Atilius Serranus ulteriorem. Sed iis duobus primum senatusconsulto, deinde plebis etiam scito permutatæ provinciæ sunt. Atilio classis et Macedonia, Bæbio Bruttii decreti. Flaminio Fulvioque in Hispanis prorogatum imperium. Bæbio Tamphilo in Bruttios duæ legiones decretæ, quæ priore anno urbanæ fuissent : et ut sociis eodem millia peditum quindecim imperarentur, et quingenti equites. Atilius triginta naves quinqueremes facere jussus, et ex navalibus veteres deducere, si quæ utiles essent, et scribere navales socios. Et consulibus imperatum, ut ei duo millia socium ac latini nominis, et mille pedites darent romanos. Hi duo prætores et duo exercitus, terrestris navalisque, adversus Nabin, aperte jam oppugnantem socios populi romani, dicebantur parari. Ceterum legati ad Antiochum missi exspectabantur; et, priusquam ii redissent, vetuerat Cn. Domitium consulem senatus ab urbe discedere.

XXI. Prætoribus Fulvio et Scribonio, quibus, ut jus dicerent Romæ, provincia erat, negotium datum, ut, præter eam classem, cui Atilius præfuturus erat, centum quinqueremes pararent. Priusquam consul prætoresque in provincias proficiscerentur, supplicatio fuit prodigiorum causa. Capram sex hædos uno fœtu edidisse, ex Piceno nuntiatum est; et Arretii puerum natum unimanum : Amiterni terra pluisse; Formiis portam murumque de cœlo tacta : et (quod maxime terrebat) consulis Cn. Domitii bovem locutum, « Roma cave tibi. » Ceterorum prodigiorum causa supplicatum est ; bovem cum cura servari alique haruspices jusserunt. Tiberis, infestiore quam priore impetu illatus urbi, duo pontes, ædificia multa, maxime circa portam Flumentanam, evertit. Saxum ingens, sive imbribus, sive motu terræ leviore, quam ut alioqui sentiretur, labefactatum, in vicum Jugarium ex Capitolio procidit, et multos oppressit. In agris passim inundatis pecua ablata, villarum strages facta est. Priusquam L. Quinctius consul in provinciam perveniret, Q. Minucius in agro Pisano cum Liguribus signis collatis pugnavit; novem millia hostium occidit : ceteros fusos fugatosque in castra compulit. Ea usque in noctem magno certamine oppugnata defensaque sunt. Nocte clam profecti Ligures; prima luce Romanus vacua



leur camp. Il les y attaqua et ils s'y défendirent vigoureusement jusqu'au soir; mais pendant la nuit ils décampèrent en secret. Au point du jour, les Romains, trouvant leur camp désert, s'en rendirent maîtres. Il n'y restait que fort peu de butin; les Ligures dirigeaient vers leurs bourgs les dépouilles des campagnes à mesure qu'ils les enlevaient. Minucius, sans leur accorder aucun répit, passa du territoire de Pise en Ligurie, et mit à feu et à sang leurs places fortes et leurs bourgades. Il y trouva le butin que ces pillards avaient enlevé aux Étrusques, et l'abandonna à son armée.

XXII. Vers le même temps les ambassadeurs envoyés aux monarques d'Asie revinrent à Rome. Ils déclarèrent qu'il n'y avait aucun motif pressant de faire la guerre, excepté contre le tyran de Lacédémone; une députation achéenne venait aussi dénoncer les entreprises faites par Nabis, au mépris du traité, sur la côte de Laconie. On envoya en Grèce le préteur Atilius à la tête de la flotte pour protéger les alliés. Quant aux consuls, ils eurent ordre de se rendre tous deux dans leur province, puisqu'on n'avait rien à craindre d'Antiochus pour le moment. Domitius partit d'Ariminium et marcha par le plus court chemin vers les terres des Boïens; Quinctius y arriva par la Ligurie. Les armées des deux consuls portèrent, chacune de son côté, la dévastation sur toute la surface du pays. Aussi quelques cavaliers, d'abord avec leurs commandants, puis le sénat en corps, et enfin tous ceux qui avaient de l'aisance ou une position honorable, vinrent faire leur soumission aux consuls, au nombre de plus de quinze cents. On obtint également des succès cette année dans les deux Espagnes. C. Flaminius s'empara, après un siége, de la place forte de Litabre, l'une des plus puissantes et des mieux fortifiées de la contrée, et fit prisonnier le fameux prince Corribilon. De son côté, le proconsul M. Fulvius remporta deux victoires contre deux armées ennemies, prit d'assaut les deux places de Vescélie et d'Holone, ainsi que plusieurs châteaux forts, et reçut la soumission volontaire de quelques autres. Il entra ensuite dans le pays des Orétans, s'y rendit maître des deux villes de Noliba et de Cusibi, et continua sa marche jusqu'au Tage. Sur ce fleuve était située Tolète, ville peu importante, mais dont la position était forte. Pendant qu'il en faisait le siége, une nombreuse armée de Vectons s'avança pour la secourir; il livra bataille, remporta la victoire, et mit les Vectons en déroute. Les ouvrages qu'il avait élevés autour de Tolète lui livrèrent enfin cette place.

XXIII. Mais en ce moment les guerres qu'on soutenait sur ces deux points préoccupaient moins vivement les sénateurs que l'attente seule de la guerre dont on était menacé de la part d'Antiochus. Bien qu'on fît surveiller ses démarches de temps à autre par des ambassadeurs, mille bruits sans fondement circulaient dans le public, et le mensonge se mêlait à la vérité. Entre autres nouvelles, on disait qu'Antiochus, dès son arrivée en Étolie, ferait passer une flotte en Sicile. Aussi, malgré la présence du préteur Atilius et de sa flotte en Grèce, le sénat jugeant que des troupes ne suffisaient pas pour entretenir les bonnes dispositions des alliés, qu'il fallait y joindre l'autorité des conseils, envoya comme ambassadeurs en

castra invasit. Prædæ minus inventum est, quod subinde spolia agrorum capta domos mittebant. Minucius nihil deinde laxamenti hostibus dedit. Ex agro Pisano in Ligures profectus; castella vicosque eorum igni ferroque pervastavit: ibi præda etrusca, quæ missa a populatoribus fuerat, repletus est miles romanus.

XXII. Sub idem tempus legati ab regibus Romam reverterunt. Qui quum nihil, quod satis maturam causam belli haberet, nisi adversus lacedæmonium tyrannum, attulissent, quem et Achæi legati nuntiabant, contra fœdus maritimam oram. Laconum oppugnare; Atilius prætor cum classe missus est in Græciam ad socios tuendos. Consules, quando nihil ab Antiocho instaret, proficisci ambo in provincias placuit. Domitius ab Arimino, qua proximum fuit; Quinctius per Ligures in Boios venit. Duo consulum agmina diversa late agrum hostium pervastarunt. Primo equites eorum pauci cum præfectis, deinde universus senatus, postremo in quibus aut fortuna aliqua, aut dignitas erat, ad mille quingenti ad consules transfugerunt. Et in utraque Hispania eo anno res prosperæ gestæ. Nam et C. Flaminius oppidum Litabrum, munitum opulentumque, vineis expugnavit, et nobilem regulum Corribilonem vivum cepit; et M. Fulvius proconsul cum duobus exercitibus hostium duo secunda prœlia fecit: oppida duo Hispanorum, Vesceliam Holonemque, et castella multa expugnavit: alia voluntate ad eum defecerunt. Tum in Oretanos progressus, et ibi duobus potitus oppidis, Noliba et Cusibi, ad Tagum amnem ire pergit. Toletum ibi parva urbs erat, sed loco munito. Eam quum oppugnaret, Vectonum magnus exercitus Toletanis subsidio venit. Cum his signis collatis prospere pugnavit; et fusis Vectonibus, operibus Toletum cepit.

XXIII. Ceterum eo tempore minus ea bella, quæ gerebantur, curæ Patribus erant, quam exspectatio nondum cœpti cum Antiocho belli. Nam etsi per legatos identidem omnia explorabantur, tamen rumores, temere sine ullis auctoribus orti, multa falsa veris miscebant. Inter quæ allatum erat, quum in Ætoliam venisset Antiochus, extemplo classem eum in Siciliam missurum. Itaque senatus, etsi prætorem Atilium cum classe miserat in Græciam, tamen, quia non copiis modo, sed etiam auctoritate opus erat ad tuendos sociorum animos, T. Quinctium, et Cn. Octavium, et Cn. Servilium, et P. Villium legatos in

Grèce T. Quinctius, Cn. Octavius, Cn. Servilius, et P. Villius. Il enjoignit en outre à M. Bébius de s'avancer avec ses légions du Bruttium à Tarente et à Brundisie, afin d'être à portée de passer en Macédoine s'il le fallait. Le préteur M. Fulvius dut envoyer vingt vaisseaux pour défendre les côtes de la Sicile. On avait décidé que toutes les prérogatives du commandement seraient données au chef de cette escadre, qui fut L. Oppius Salinator, l'un des édiles plébéiens de l'année précédente. Fulvius fut aussi chargé d'écrire à son collègue L. Valérius «qu'il était à craindre que la flotte du roi Antiochus ne passât d'Étolie en Sicile; qu'en conséquence le sénat lui ordonnait de joindre en toute hâte aux troupes placées sous ses ordres une levée extraordinaire de douze mille hommes d'infanterie et de quatre cents chevaux, afin d'être en mesure de couvrir la côte de la province qui faisait face à la Grèce.» Le préteur fit cette levée tant en Sicile que dans les îles adjacentes, et mit des garnisons dans toutes les places maritimes situées du côté de la Grèce. Une circonstance qui donna naissance à de nouveaux bruits fut l'arrivée d'Attale, frère d'Eumène. Il annonça qu'Antiochus avait franchi l'Hellespont à la tête d'une armée, et que les Étoliens faisaient leurs préparatifs pour être sous les armes à son arrivée. On vota des remerciements pour Eumène, qui était absent, et pour Attale, qui était présent; on offrit à ce dernier une maison, et tous les honneurs de l'hospitalité publique; on lui fit don de deux chevaux, de deux armures de cavalier, de vaisselle d'or et d'argent, la première du poids de vingt livres, l'autre de cent.

XXIV. On reçut coup sur coup des courriers qui annonçaient que la guerre était imminente; on jugea donc à propos de hâter l'élection des consuls. Un sénatusconsulte chargea le préteur M. Fulvius d'écrire sur-le-champ au consul pour l'informer que le sénat l'invitait à remettre son département et son armée à ses lieutenants, et à se mettre en route pour Rome, en s'y faisant précéder de l'édit qui fixerait le jour des comices. Le consul obéit à ce message, envoya son édit, et revint à Rome. Cette année encore la brigue fut très-vive. Trois patriciens se présentèrent pour la place qui appartenait à leur ordre : c'étaient le fils de Cnéus, P. Cornélius Scipion, qui avait échoué l'année précédente, L. Cornélius Scipion, et Cn. Manlius Vulso. Ce fut le premier qui l'emporta; on voulait faire voir qu'on avait différé plutôt que refusé d'accorder cet honneur à un tel personnage. On lui donna pour collègue plébéien M. Acilius Glabrio. Le lendemain on choisit pour préteurs L. Émilius Paulus, M. Émilius Lépidus, M. Junius Brutus, A. Cornélius Mammula, C. Livius et L. Oppius; ces deux derniers portaient le surnom de Salinator. Cet Oppius était celui qui avait conduit en Sicile la flotte de vingt vaisseaux. En attendant que les nouveaux magistrats tirassent au sort leurs départements, M. Bébius eut ordre de passer de Brundisie en Épire avec toutes ses forces et de prendre position près d'Apollonie. Le préteur de la ville M. Fulvius fut

Græciam misit; et, ut M. Bæbius ex Bruttiis ad Tarentum et Brundisium promoveret legiones, decrevit; ut inde, si res posceret, in Macedoniam trajiceret; et ut M. Fulvius prætor classem navium viginti mitteret ad tuendam Siciliæ oram : et ut cum imperio esset, qui classem eam duceret : (duxit L. Oppius Salinator, qui priore anno ædilis plebis fuerat) et ut idem prætor L. Valerio collegæ scriberet, « periculum esse, ne classis regis Antiochi ex Ætolia in Siciliam trajiceret : itaque placere senatui, ad eum exercitum, quem haberet, tumultuariorum militum ad duodecim millia, et quadringentos equites scribere eum, quibus oram maritimam provinciæ, qua vergeret in Græciam, tueri posset. » Eum delectum prætor non ex Sicilia ipsa tantum, sed etiam ex circumjacentibus insulis habuit : oppidaque omnia maritima, quæ in Græciam versa erant, præsidiis firmavit. Addidit alimenta rumoribus adventus Attali, Eumenis fratris, qui nuntiavit, Antiochum regem Hellespontum cum exercitu transisse; et Ætolos ita se parare, ut sub adventum ejus in armis essent. Et Eumeni absenti, et præsenti Attalo gratiæ actæ; et ædes liberæ, locus, lautia decreta, et munera data, equi duo, bina equestria arma, et vasa argentea centum pondo, et aurea viginti pondo.

XXIV. Quum alii atque alii nuntii bellum instare afferrent, ad rem pertinere visum est, consules primo quoque tempore creari. Itaque senatusconsultum factum est, ut M. Fulvius prætor litteras extemplo ad consulem mitteret, quibus certior fieret, senatui placere, provincia exercituque tradito legatis, Romam reverti eum, et ex itinere præmittere edictum, quo comitia consulibus creandis ediceret. Paruit his litteris consul, et, præmisso edito, Romam venit. Eo quoque anno magna ambitio fuit, quod patricii tres in unum locum petierunt, P. Cornelius Cn. F. Scipio, qui priore anno repulsam tulerat, et L. Cornelius Scipio et Cn. Manlius Vulso. P. Scipioni, ut dilatum viro tali, non negatum, honorem appareret, consulatus datus est. Additur ei de plebe collega, M. Acilius Glabrio. Postero die prætores creati, L. Æmilius Paulus, M. Æmilius Lepidus, M. Junius Brutus, A. Cornelius Mammula, C. Livius, et L. Oppius; utrique eorum Salinator cognomen erat. Oppius is erat, qui classem viginti navium in Siciliam duxerat. Interim dum novi magistratus sortirentur provincias, M. Bæbius a Brundisio cum omnibus copiis transire in Epirum est jussus, et circa Apolloniam copias continere : et M. Fulvio prætori urbano negotium datum est, ut quinqueremes novas quinquaginta faceret.

chargé de faire construire cinquânte quinquérèmes nouvelles.

XXV. Tels étaient les préparatifs que le peuple romain opposait aux efforts d'Antiochus. Nabis, de son côté, avait enfin pris un parti ; il pressait vivement le siége de Gythium et ravageait les terres des Achéens pour se venger du secours qu'ils avaient donné aux habitants de cette place. Les Achéens n'osèrent pas commencer les hostilités avant le retour des ambassadeurs qu'ils avaient envoyés à Rome. Dès qu'ils connurent les intentions du sénat, ils indiquèrent une assemblée générale à Sicyone, et députèrent vers T. Quinctius pour lui demander conseil. Dans l'assemblée, tous les avis furent d'abord pour que l'on commençât sur-le-champ les hostilités ; mais on fut arrêté par une lettre de Quinctius, qui conseillait d'attendre le préteur et la flotte romaine. Parmi les chefs de la ligue, les uns persistèrent dans leur sentiment, les autres déclarèrent qu'il fallait suivre le conseil de Quinctius, puisqu'on s'était adressé à lui. Le reste des Achéens attendait l'opinion de Philopémen, qui était alors préteur. C'était un personnage très-considéré et d'une grande expérience. Il fit observer d'abord que, suivant une sage coutume établie chez les Achéens, le préteur, en soumettant un projet de guerre à l'assemblée, ne devait pas faire connaître son avis. Puis il engagea ses concitoyens à prendre au plus tôt une détermination, ajoutant que leur préteur exécuterait leurs décrets avec zèle et fidélité, et ferait tout ce que pouvait imaginer la prudence humaine pour qu'ils n'eussent à regretter ni la paix ni la guerre. Ce peu de mots fit plus d'impression sur les esprits qu'une exhortation directe où l'on eût vu percer le désir de commander. La guerre fut donc résolue d'un consentement presque unanime ; on s'en remit au préteur du soin d'en fixer l'époque et d'en régler la conduite. Philopémen pensait, comme Quinctius, qu'il fallait attendre la flotte romaine qui pourrait protéger Gythium du côté de la mer ; mais il craignit de compromettre par un imprudent retard le sort de Gythium et en même temps celui de la garnison envoyée pour la défendre, et il mit à la voile avec la flotte achéenne.

XXVI. Le tyran aussi avait équipé, pour intercepter les secours que les assiégés pourraient recevoir par mer, une petite escadre de trois vaisseaux pontés, de barques et de bateaux longs ; car aux termes du traité, il avait livré son ancienne flotte aux Romains. Voulant éprouver la vitesse de ses bâtiments nouveaux, et les tenir prêts au besoin pour un combat, il allait chaque jour en pleine mer exercer rameurs et soldats par un simulacre de bataille navale ; il savait que l'issue du siége dépendait du soin avec lequel il couperait tout secours maritime. Le préteur des Achéens, qui, sur terre, égalait en talent et en expérience tous les fameux capitaines, n'avait aucune connaissance en marine. Né en Arcadie, au milieu des terres, il n'avait visité de pays étranger que la Crète où il avait servi comme chef d'un corps auxiliaire. Il y avait à Égium une vieille quadrirème, prise quatre-vingts ans auparavant dans le trajet de Naupacte à Corinthe, où elle transportait Nicée, femme de Cratère. La renom-

XXV. Et populus quidem romanus ita se ad omnes conatus Antiochi præparabat. Nabis jam non differebat bellum, sed summa vi Gythium oppugnabat ; et, infensus Achæis, quod miserant obsessis præsidium, agros eorum vastabat. Achæi, non antea ausi capessere bellum, quam ab Roma revertissent legati, ut, quid senatui placeret, scirent, post reditum legatorum et Sicyonem concilium edixerunt, et legatos ad T. Quinctium miserunt, qui consilium ab eo peterent. In concilio omnium ad bellum extemplo capessendum inclinatæ sententiæ erant : litteræ T. Quinctii cunctationem injecerunt, quibus auctor erat prætorem classemque romanam exspectandi. Quum principum alii in sententia permanerent ; alii utendum ejus, quem ipsi consuluissent, consilio censerent ; multitudo Philopœmenis sententiam exspectabat. Prætor is tum erat, et omnes eo tempore et prudentia et auctoritate anteibat. Is præfatus, « bene comparatum apud Achæos esse, ne prætor, quum de bello consuluisset, ipse sententiam diceret : » statuere quam primum ipsos, quid vellent, jussit. « Prætorem decreta eorum cum fide et cura executurum : annisurumque, ut, quantum in consilio humano positum esset, nec pacis eos pœniteret, nec belli. » Plus ea oratio momenti ad incitandos ad bellum habuit, quam si aperte suadendo cupiditatem res gerendi ostendisset. Itaque ingenti consensu bellum decretum est : tempus et ratio administrandi ejus libera prætori permissa sunt. Philopœmen, præterquam quod ita Quinctio placeret, et ipse existimabat classem romanam exspectandam, quæ a mari Gythium tueri posset ; sed metuens, ne dilationem res non pateretur, et non Gythium solum, sed præsidium quoque missum ad tuendam urbem amitteretur, naves Achæorum deduxit.

XXVI. Comparaverat et tyrannus modicam classem ad prohibenda, si qua obsessis mari summitterentur, præsidia, tres tectas naves, et lembos pristesque, tradita vetere classe ex fœdere Romanis. Harum novarum tum navium agilitatem ut experiretur, simul ut omnia satis apta ad certamen essent, provectos in altum quotidie remigem militemque simulacris navalis pugnæ exercebat, in eo ratus verti spem obsidionis, si præsidia maritima interclusisset. Prætor Achæorum, sicut terrestrium certaminum arte quemvis clarorum imperatorum vel usu vel ingenio æquabat, ita rudis in re navali erat ; Arcas, mediterraneus homo, externorum etiam omnium, nisi quod in Creta præfectus auxiliorum militaverat, ignarus. Navis erat quadriremis vetus, capta annis octoginta ante,



mée de ce vaisseau, qui avait tenu un rang distingué dans la flotte royale, décida Philopémen à se le faire amener, bien qu'il fût tout vermoulu et tout délabré de vieillesse : on en fit le vaisseau amiral. Tison de Patras, commandant de la flotte, le montait et marchait en tête, lorsqu'il rencontra l'escadre lacédémonienne qui arrivait de Gythium. Dès le premier choc, le vieux navire, qui naturellement faisait eau de toutes parts, heurté par un bâtiment neuf et solide, fut mis en pièces, et tout l'équipage fait prisonnier. Après la perte du vaisseau amiral, le reste de la flotte s'enfuit à force de rames. Philopémen lui-même s'échappa sur un esquif d'éclaireur, et ne s'arrêta qu'à Patras. Ce revers ne découragea point un homme habitué comme lui aux chances nombreuses de la guerre. Le peu de succès qu'il avait eu sur un élément qu'il ne connaissait pas fut au contraire pour lui, un motif de plus d'espérer la victoire dans les combats dont il avait acquis l'expérience; il assurait qu'il saurait bien rendre la joie du tyran de courte durée.

XXVII. Nabis, enflé de cet avantage et fermement convaincu qu'il n'avait plus rien à craindre du côté de la mer, voulut aussi fermer les passages du côté de la terre par d'heureuses dispositions. Il abandonna donc le siége de Gythium avec le tiers de ses troupes et alla prendre position près de Pléies. Cette place domine Leuces et Acries par où il s'attendait à voir déboucher ses ennemis. Le camp de Nabis était, sauf un petit nombre de tentes, composé généralement de cabanes qu'on avait faites de roseaux et couvertes de feuillage pour se mettre seulement à l'ombre. Philopémen, avant de se présenter en face du tyran, résolut de le surprendre par un genre d'attaque tout à fait imprévu. Il rassembla, dans une baie peu connue du territoire d'Argos, de petites barques, où il fit monter des troupes légères, armées en grande partie de cétra, de frondes, de javelots et d'autres armes aussi légères. Puis, longeant la côte, il débarqua à la hauteur d'un promontoire voisin du camp ennemi, parvint la nuit jusqu'à Pléies, par des sentiers qui lui étaient connus, et, profitant du sommeil des sentinelles, qui croyaient n'avoir à redouter aucun danger prochain, il mit le feu aux cabanes du camp sur tous les points à la fois. Il y en eut beaucoup qui périrent dans les flammes sans avoir soupçonné l'arrivée des Achéens, et sans pouvoir être secourus par ceux qui s'en étaient aperçus. Tout fut égorgé ou brûlé; quelques soldats pourtant, échappés à ce double péril, se réfugièrent sous les murs de Gythium dans le camp principal. Philopémen, ayant ainsi frappé les ennemis d'épouvante, courut aussitôt ravager le canton de Tripoli en Laconie, sur les confins du territoire de Mégalopolis, y enleva beaucoup de bestiaux, fit un grand nombre de prisonniers, et s'éloigna avant que le tyran eût détaché des troupes de son camp de Gythium pour défendre le pays. Il réunit ensuite ses troupes à Tégée, y convoqua les Achéens et leurs alliés pour une assemblée à laquelle assistèrent aussi les principaux citoyens de l'Épire et de l'Acarnanie, et déclara que, croyant avoir suffisamment relevé le courage des siens en vengeant l'humiliation de sa défaite sur

quum Crateri uxorem Nicæam a Naupacto Corinthum veheret. Hujus fama motus (fuerat enim nobile in classe regia quondam navigium) deduci ab Ægio putrem jam admodum et vetustate dilabentem jussit. Hac tum prætoria nave præcedente classem, quum in ea Patrensis Tiso præfectus classis veheretur, occurrerunt a Gythio Laconum naves : et primo statim incursu ad novam et firmam navem vetus, quæ per se ipsa omnibus compagibus aquam acciperet, divulsa est : captique omnes, qui in nave erant. Cetera classis, prætoria nave amissa, quantum quæque remis valuit, fugerunt. Ipse Philopœmen in levi speculatoria nave fugit; nec ante fugæ finem, quam Patras ventum est, fecit. Nihil ea res animum militaris viri, et multos experti casus, imminuit; quin contra, si in re navali, cujus esset ignarus, offendisset, eo plus in ea, quorum usu calleret, spei nactus, breve id tyranno gaudium se effecturum affirmabat.

XXVII. Nabis, quum prospera re elatus, tum spem etiam haud dubiam nactus, nihil jam a mari periculi fore, et terrestres aditus claudere opportune positis præsidiis voluit. Tertia parte copiarum ab obsidione Gythii abducta, ad Pleias posuit castra. Imminet is locus et Leucis, et Acriis, qua videbantur hostes exercitum admoturi. Quum ibi stativa essent, et pauci tabernacula haberent, multitudo alia casas ex arundine textas fronde, quæ umbram modo præberet, texissent; priusquam in conspectum hosti veniret, Philopœmen necopinantem eum improviso genere belli aggredi statuit. Navigia parva in stationem occultam agri argivi contraxit : in ea expeditos milites, cætratos plerosque, cum fundis et jaculis et alio levi genere armaturæ, imposuit. Inde littora legens, quum ad propinquum castris hostium promontorium venisset, egressus callibus notis, nocte Pleias pervenit : et, sopitis vigilibus, ut in nullo propinquo metu, ignem casis ab omni parte castrorum injecit. Multi prius incendio absumpti sunt, quam hostium adventum sentirent : et, qui senserant, nullam opem ferre potuerunt. Ferro flammaque omnia absumpta : perpauci tamen ex tam ancipiti peste ad Gythium in majora castra perfugerunt. Ita perculsis hostibus, Philopœmen protinus ad depopulandam Tripolim Laconici agri, qui proximus finem Megalopolitarum est, duxit : et, magna vi pecorum hominumque inde abrepta, priusquam a Gythio tyrannus præsidium agris mitteret, discessit. Inde Tegeam exercitu contracto, concilioque eodem et Achæis et sociis indicto, in quo et Epirotarum et Acarnanum fuere principes, sta-



mer, et répandu la terreur parmi les ennemis, il allait marcher contre Lacédémone, qu'il considérait cette diversion comme le seul moyen de faire lever le siége de Gythium. Il campa le premier jour à Caryes, sur le territoire ennemi, au moment même où Gythium était emporté. Philopémen, qui ignorait cet événement, porta ses quartiers en avant, au pied du mont Barbosthène, à dix milles de Lacédémone. De son côté, Nabis, ayant repris Gythium, se mit en route avec ses troupes légères, et, dépassant Lacédémone par une marche rapide, il alla occuper le camp dit de Pyrrhus, persuadé que c'était cette position dont les Achéens voulaient s'emparer. De là il s'avança à leur rencontre. La colonne des ennemis, ne pouvant se développer parce que les chemins étaient fort étroits, s'étendait sur un espace d'environ cinq milles. L'arrière-garde était formée par la cavalerie et principalement par une partie des auxiliaires; car Philopémen avait pensé que le tyran le ferait prendre en queue par ses mercenaires, ceux de ses soldats sur lesquels il comptait le plus. Ses plans étaient donc dérangés par deux contre-temps imprévus : d'abord il trouvait les ennemis maîtres de la position qu'il voulait occuper; en second lieu, c'était la tête de sa colonne qui était menacée dans un chemin hérissé de pierres où il paraissait impossible de faire un mouvement sans le secours des troupes légères.

XXVIII. Philopémen déployait un merveilleux talent pour diriger une marche et choisir des positions avantageuses. C'était le fruit d'une expérience acquise par de nombreuses méditations en temps de paix comme en temps de guerre. Lorsqu'il était en route et qu'il arrivait à un passage difficile, il portait ses regards de tous côtés pour examiner la nature du lieu, et s'il était seul, il se consultait avec lui-même; s'il était accompagné, il interrogeait ceux de sa suite : « Dans le cas où l'ennemi viendrait à paraître, leur disait-il, et qu'il les attaquât soit de front, soit à droite ou à gauche, soit par derrière, quel parti faudrait-il prendre? Il pouvait se présenter en ordre de bataille; il pouvait aussi n'avoir pas formé ses lignes et se trouver dans la confusion d'une marche. » Tout en se consultant ou en adressant des questions, il déterminait d'avance la position qu'il prendrait, et le nombre de soldats surtout, car il y attachait une grande importance, le genre d'armes qu'il emploierait; la place que devaient occuper les bagages, les bêtes de somme et tout ce qui n'était pas armé; la force et la composition du détachement qui serait chargé de les garder. Il décidait s'il valait mieux pousser en avant ou retourner sur ses pas, quel serait l'emplacement de son camp, quelle étendue il donnerait à ses retranchements, où il trouverait en abondance de l'eau, du bois et des vivres, quelle route lui offrirait le plus de sûreté le lendemain lorsqu'il continuerait sa marche, comment enfin il disposerait son armée. Ces pensées et ces soins avaient tellement préoccupé son esprit, dès sa jeunesse, qu'il n'y avait plus rien de nouveau pour lui en fait de manœuvres militaires. En cette occasion, il commença par faire halte; puis il enjoignit aux auxiliaires crétois et aux cavaliers qu'on appelait

tuit, quoniam satis et suorum a pudore maritimæ ignominiæ restituti animi, et hostium conterriti essent, ad Lacedæmonem ducere : eo modo uno ratus ab obsidione Gythii hostem abduci posse. Ad Caryas primum in hostium terra posuit castra. Eo ipso die Gythium expugnatum est. Cujus rei ignarus Philopœmen, castra ad Barbosthenem (mons est decem millia passuum ab Lacedæmone) promovit. Et Nabis, recepto Gythio, cum expedito exercitu inde profectus, quum præter Lacedæmonem raptim duxisset, Pyrrhi, quæ vocant, castra occupavit : quem peti locum ab Achæis, non dubitabat. Inde hostibus occurrit. Obtinebant autem longo agmine propter angustias viæ prope quinque millia passuum. Cogebatur agmen ab equitibus, et maxime a parte auxiliorum : quod existimabat Philopœmen, tyrannum mercenariis militibus, quibus plurimum fideret, ab tergo suos aggressurum. Duæ res simul inopinatæ perculerunt eum : una, præoccupatus, quem petebat, locus : altera, quod primo agmini occurrisse hostem cernebat, ubi, quum per loca confragosa iter esset, sine levis armaturæ præsidio signa ferri non videbat posse.

XXVIII. Erat autem Philopœmen præcipuæ in ducendo agmine locisque capiendis solertiæ atque usus : nec belli tantum temporibus, sed etiam in pace, ad id maxime animum exercuerat. Ubi iter quopiam faceret, et ad difficilem transitu saltum venisset, contemplatus ab omni parte loci naturam, quum solus iret, secum ipse agitabat animo : quum comites haberet, ab iis quærebat : « Si hostis eo loco apparuisset, quid, si a fronte, quid, si ab latere hoc aut illo, quid, si ab tergo adoriretur, capiendum consilii foret? Posse instructos recta acie, posse inconditum agmen, et tantummodo aptum viæ, occurrere. Quem locum ipse capturus esset, » cogitando aut quærendo exsequebatur; « aut quot armatis, aut quo genere armorum (plurimum enim interesse) usurus; quo impedimenta, quo sarcinas, quo turbam inermem rejiceret; quanto ea, aut quali præsidio custodiret; et utrum pergere, qua cœpisset ire via, an eam, qua venisset, repetere melius esset; castris quoque quem locum caperet, quantum munimento amplecteretur loci, qua opportuna aquatio, qua pabuli lignorumque copia esset : qua postero die castra moventi tutum maxime iter, quæ forma agminis foret. » His curis cogitationibusque ita ab ineunte ætate animum agitaverat, ut nulla ei nova in tali re cogitatio esset. Et tum omnium primum agmen constituit; dein Cretenses auxiliares et, quos Tarentinos vo-



Tarentins, de s'avancer au premier rang, en conduisant chacun deux chevaux avec eux; la cavalerie eut ordre de les suivre. Philopémen alla ainsi se poster sur un rocher, au-dessus d'un torrent où l'on pouvait trouver de l'eau. Ce fut là qu'il rassembla tous ses bagages et ses valets d'armée sous la garde d'un détachement, et qu'il se retrancha autant que le lui permettait la nature du lieu. Il était difficile en effet de dresser des tentes au milieu des broussailles et sur un terrain inégal. Les ennemis étaient à cinq cents pas. Les deux partis descendirent au torrent pour faire de l'eau, protégés par leurs troupes légères; mais malgré le voisinage des deux camps, on n'était pas encore aux prises lorsque la nuit survint. Il était probable que le lendemain la même nécessité donnerait lieu à un combat sur les bords du torrent. Aussi Philopémen en profita-t-il pour embusquer, dans un vallon caché aux yeux de l'ennemi, le plus qu'il put rassembler de cetrati.

XXIX. Le jour venu, les troupes légères des Crétois et les cavaliers tarentins engagèrent le combat près du torrent. Les premiers étaient commandés par Télemnaste leur compatriote, les autres par Lycortas de Mégalopolis. Du côté des ennemis, c'étaient aussi des auxiliaires crétois et des cavaliers tarentins qui soutenaient les soldats chargés de puiser l'eau. La lutte fut quelque temps indécise; de part et d'autre les combattants étaient de même origine, leurs armes étaient pareilles. A la fin les auxiliaires du tyran l'emportèrent, parce qu'ils étaient supérieurs en nombre, et surtout parce que Philopémen avait recommandé aux siens de prendre la fuite après une courte résistance, et d'entraîner les ennemis sur leurs pas, jusqu'au lieu de l'embuscade. Les ennemis en effet s'élancèrent dans la vallée à la poursuite des fuyards sans observer aucun ordre, et la plupart furent blessés ou tués avant d'avoir aperçu le détachement qui s'était caché. Les Achéens avaient, autant que la largeur de la vallée le leur permettait, ménagé entre leurs rangs des intervalles destinés à livrer passage à ceux des leurs qui devaient fuir. Ils se montrèrent alors; c'étaient des troupes fraîches et intactes qui fondaient en bon ordre sur des ennemis débandés, dispersés, épuisés de fatigue et couverts de blessures. La victoire ne fut pas douteuse. Les soldats du tyran tournèrent aussitôt le dos et s'enfuirent vers leur camp avec autant de précipitation qu'ils en mettaient tout à l'heure dans leur poursuite. On leur tua et on leur prit beaucoup de monde dans cette déroute. La confusion se fût aussi répandue dans le camp, si Philopémen n'eût fait sonner la retraite; il craignait moins les ennemis que les difficultés de ce terrain, où chaque pas qu'il risquait en avant pouvait le jeter dans une situation périlleuse; mais supposant d'après l'issue du combat, et avec cette prévoyance qui distingue un habile capitaine, qu'ils étaient en proie à de vives alarmes, il fit passer dans leur camp un de ses auxiliaires. Ce prétendu transfuge leur annonça comme une chose positive que les Achéens avaient l'intention de se porter le lendemain sur les bords de l'Eurotas qui coule près des murs de Lacédémone; qu'ils voulaient leur fermer le passage, empêcher le tyran de se réfugier au besoin dans la ville, intercepter les convois dirigés de la ville sur le camp, et en même

cabant, equites, binos secum trahentes equos, ad prima signa misit: et, jussis equitibus subsequi, super torrentem, unde aquari possent, rupem occupavit. Eo impedimenta omnia et calonum turbam conjectam armatis circumdedit, et pro natura loci castra communivit. Tabernacula statuere in asperis et inæquabili solo difficile erat. Hostes quingentos passus aberant. Ex eodem rivo utrimque cum præsidio levis armaturæ aquati sunt: et, priusquam (qualia in propinquis castris solent) contraheretur certamen, nox intervenit. Postero die apparebat pugnandum pro aquatoribus circa rivum esse. Nocte in valle a conspectu hostium aversa, quantam multitudinem locus occulere poterat, condidit cætratorum.

XXIX. Luce orta, Cretensium levis armatura et tarentini equites super torrentem prœlium commiserunt. Telemnastus Cretensis popularibus suis, equitibus Lycortas megalopolitanus præerat. Cretenses et hostium auxiliares, equitumque idem genus Tarentini, præsidio aquatoribus erant. Aliquamdiu dubium prœlium fuit, ut eodem ex parte utraque hominum genere, et armis paribus. Procedente certamine, et numero vicere tyranni auxiliares, et quia ita præceptum a Philopœmene præfectis erat, ut, modico edito prœlio, in fugam inclinarent, hostemque ad insidiarum locum pertraherent. Effuse secuti fugientes per convallem, plerique et vulnerati, et interfecti sunt, priusquam occultum hostem viderent. Cætrati ita, quantum latitudo vallis patiebatur, instructi sederant, ut facile per intervalla ordinum fugientes suos acciperent. Consurgunt deinde ipsi integri, recentes, instructi: et in hostes inordinatos, effusos, labore etiam et vulneribus fessos, impetum faciunt. Nec dubia victoria fuit. Extemplo terga dedit tyranni miles: et haud paulo concitatiore cursu, quam secutus erat, fugiens, ad castra est compulsus. Multi cæsi captique in ea fuga sunt. Et in castris quoque foret trepidatum, ni Philopœmen receptui cani jussisset; loca magis confragosa, et, quacunque temere processisset, iniqua, quam hostem, metuens. Inde et ex fortuna pugnæ, et ex ingenio ducis conjectans, in quo tum is pavore esset, unum de auxiliaribus specie transfugæ mittit ad eum, qui pro comperto afferret: Achæos statuisse postero die ad Eurotam amnem, qui prope ipsis affluit mœnibus, progredi, ut intercluderent iter; ne aut tyrannus, quum vellet, receptum ad urbem haberet; aut commeatus ab urbe in castra portarentur:



temps essayer d'exciter, s'il était possible, quelque soulèvement contre Nabis. Sans ajouter entièrement foi aux paroles du transfuge, le tyran crut, dans sa frayeur, avoir un motif assez plausible pour abandonner son camp. Le lendemain il ordonna à Pythagore de se poster en avant des retranchements avec les auxiliaires et la cavalerie. Lui-même il sortit avec le gros de l'armée comme pour se mettre en bataille, et prit aussitôt le chemin de la ville.

XXX. Philopémen, voyant Nabis précipiter sa marche par une pente étroite et rapide, envoya toute sa cavalerie et ses auxiliaires crétois contre le détachement qui couvrait le camp ennemi. A l'approche de ces forces, Pythagore effrayé de son isolement, songea d'abord à se retirer dans les retranchements; mais lorsqu'il vit l'armée achéenne tout entière s'avancer en bon ordre, il craignit d'être pris en même temps qu'on forcerait le camp, et résolut de suivre Nabis, qui avait déjà beaucoup d'avance. Aussitôt les cetrati fondirent sur le camp et le pillèrent, tandis que le reste des Achéens se mettait à la poursuite des ennemis. Le chemin était si difficile, qu'une armée, même à l'abri de toute surprise, aurait eu peine à s'en tirer. Dès que le combat fut engagé avec l'arrière-garde, et que les cris d'effroi de ces troupes prises à dos eurent été entendus aux premiers rangs, chacun à l'envi se débarrassa de ses armes, et se dispersa dans les bois qui bordaient la route. En un moment le sol fut tout jonché d'un amas confus d'armes, et surtout de piques, qui, tombant pour la plupart sur la pointe, formèrent une espèce de palissade et obstruèrent le passage. Philopémen enjoignit à ses auxiliaires de serrer de près, autant que possible, les vaincus, dont la cavalerie surtout devait rencontrer des obstacles dans sa fuite, et prenant lui-même une route plus facile, il s'achemina avec le gros de l'armée vers les bords de l'Eurotas. Il y arriva au coucher du soleil, et attendit les troupes légères qu'il avait laissées à la poursuite de l'ennemi. Elles le rejoignirent à la première veille et lui annoncèrent que le tyran était entré dans la ville avec une suite peu nombreuse, et que le reste de ses soldats errait sans armes, dispersé dans les bois. Le général leur recommanda de réparer leurs forces; puis il choisit les plus braves de ceux qui, arrivés les premiers au camp, avaient pu prendre un peu de nourriture et quelques instants de repos, ne leur fit emporter pour toute arme que leur épée, et alla aussitôt se poster sur la route des deux portes de Lacédémone qui mènent à Phères et au mont Barbosthène: il supposait que ce serait par là que les ennemis feraient leur retraite. Ses prévisions se réalisèrent. Tant qu'il y eut un peu de jour, les Lacédémoniens ne sortirent pas de leurs bois, s'avançant par des sentiers non frayés. A l'entrée de la nuit, et à la vue des feux qui s'allumaient dans le camp des Achéens, ils se rapprochèrent, mais en suivant des chemins détournés. Dès qu'ils eurent passé outre, il se crurent en sûreté et descendirent dans la plaine; ils y furent surpris par les soldats que Philopémen avait embusqués çà et là, et la perte du tyran, tant en morts qu'en prisonniers, fut si considérable, qu'à peine lui resta-t-il

simul etiam tentaturos, si quorum animi sollicitari ad defectionem a tyranno possent. Non tam fidem dictis perfuga fecit, quam perculso metu relinquendi castra causam probabilem præbuit. Postero die Pythagoram cum auxiliaribus et equitatu stationem agere pro vallo jussit; ipse, tanquam in aciem cum robore exercitus egressus, signa ocius ferri ad urbem jussit.

XXX. Philopœmen, postquam citatum agmen per angustam et proclivem viam duci raptim vidit, equitatum omnem et Cretensium auxiliares in stationem hostium, quæ pro castris erat, emittit. Illi, ubi hostes adesse, et a suis se desertos viderunt, primo in castra recipere se conati sunt: deinde, postquam instructa acies tota Achæorum admovebatur, metu ne cum ipsis castris caperentur, sequi suorum agmen aliquantum prægressum insistunt. Extemplo cætrati Achæorum in castra impetum faciunt, et diripiunt: ceteri ad persequendos hostes ire pergunt. Erat iter tale, per quod vix tranquillum ab hostili metu agmen expediri posset. Ut vero ad postremos prœlium ortum est, clamorque terribilis a tergo paventium ad prima signa est perlatus, pro se quisque, armis abjectis, in circumjectas itineri silvas diffugiunt, momentoque temporis strage armorum sæpta via est maxime hastis; quæ, pleræque adversæ cadentes, velut vallo objecto iter impediebant. Philopœmen, utcunque possent, instare et persequi auxiliaribus jussis (utique enim equitibus haud facilem futuram fugam), ipse gravius agmen via patentiore ad Eurotam amnem deduxit. Ibi castris sub occasum solis positis, levem armaturam, quam ad persequendum reliquerat hostem, opperiebatur. Qui ubi prima vigilia venerunt, nuntiantes, tyrannum cum paucis ad urbem penetrasse, ceteram multitudinem inermem toto sparsam vagari saltu, corpora curare eos jubet. Ipse ex cetera copia militum, qui, quia priores in castra venerant, refecti et cibo sumpto, et modica quiete erant, delectos, nihil præter gladios secum ferentes, extemplo educit, et duarum portarum itineribus, quæ Pheras, quæque Barbosthenem ferunt, eos instruxit; qua ex fuga recepturos sese hostes credebat. Nec eum opinio fefellit. Nam Lacedæmonii, quoad lucis superfuit quicquam, deviis callibus medio saltu se recipiebant. Primo vespere ut lumina in castris hostium conspexere, e regione eorum occultis semitis se tenuerunt; ubi ea sunt prægressi, jam tutum rati, in patentes vias descenderunt. Ibi excepti ab insidente hoste passim ita multi cæsi captique sunt, ut vix quarta pars de toto exercitu evaserit. Philopœmen,



le quart de son armée. Pendant que Nabis se tenait enfermé dans sa capitale, Philopémen affaiblissait et ruinait à peu près sa puissance. Après avoir employé presque les trente jours suivants à ravager les terres de la Laconie, il retourna dans son pays, où sa gloire fut mise au niveau de celle du général romain, et jugée même supérieure en ce qui concernait la guerre de Laconie.

XXXI. Pendant que les Achéens et le tyran se faisaient la guerre, des ambassadeurs romains parcouraient les villes alliées dans la crainte que les Étoliens n'eussent gagné quelques-unes d'entre elles au parti d'Antiochus. Ils restèrent fort peu de temps chez les Achéens; l'acharnement qu'ils montraient contre Nabis, faisait supposer qu'ils étaient d'ailleurs fidèles à leur parole. Ils se rendirent d'abord à Athènes, puis à Chalcis, puis en Thessalie; après avoir prononcé un discours dans une assemblée nombreuse des Thessaliens, ils partirent pour Démétriade et y convoquèrent une assemblée des Magnètes. Là il leur fallut tenir un langage plus étudié, parce qu'une partie des principaux de la nation avait embrassé tout à fait la cause d'Antiochus et des Étoliens. Ce qui les avait indisposés contre les Romains, c'était, outre la nouvelle que le sénat rendait à Philippe le fils livré par lui comme otage et lui faisait grâce du tribut qu'on lui avait imposé, le bruit mensonger qu'on lui rendrait aussi Démétriade. Afin de prévenir cette restitution, Euryloque, chef des Magnètes, et quelques-uns de ses partisans n'hésitaient pas à provoquer un bouleversement général en appelant Antiochus et les Étoliens. Il fallait donc, en leur adressant la parole, dissiper leurs vaines terreurs sans détruire les espérances de Philippe ni s'aliéner son esprit, ce prince pouvant être en toute circonstance beaucoup plus utile que les Magnètes. On se contenta de leur rappeler, « que si la Grèce tout entière était redevable aux Romains du bienfait de la liberté, Démétriade surtout leur devait de la reconnaissance; car non-seulement elle avait été occupée par une garnison macédonienne, mais elle avait vu s'élever dans son sein une demeure royale comme si on eût voulu lui montrer par là qu'elle avait un maître toujours présent; que le bienfait de Rome était perdu, si les Étoliens introduisaient Antiochus dans le palais de Philippe, et qu'il leur fallût, au lieu d'un roi qu'ils connaissaient depuis longtemps, subir la loi d'un prince nouveau et inconnu. » Le Magnétarque (c'est le nom que les Magnètes donnent à leur premier magistrat, et c'était alors Euryloque), répondit avec l'autorité que lui donnait sa charge que ni lui ni les Magnètes ne pouvaient dissimuler le bruit qui avait couru sur la restitution de Démétriade à Philippe, et que, pour empêcher ce malheur, les Magnètes étaient décidés à tout risquer, à tout entreprendre. Emporté par la chaleur du discours, il eut même l'imprudence de laisser échapper cette parole : « En ce moment, Démétriade n'a qu'une apparence de liberté : tout se fait réellement au gré des Romains. » A ces mots, des murmures éclatèrent dans l'assemblée; les uns applaudissaient à ce langage hardi, les autres s'indignaient d'une pareille audace. Quinctius en fut tellement courroucé, que, levant les mains au ciel, il prit les dieux à témoin de l'ingratitude et de la perfidie des Magnètes. Cet éclat produisit une

incluso tyranno in urbem, insequentes dies prope triginta vastandis agris Laconum absumpsit, debilitatisque ac prope fractis tyranni viribus, domum rediit, æquantibus eum gloria rerum Achæis imperatori romano, et, quod ad laconicum bellum attineret, præferentibus etiam.

XXXI. Dum inter Achæos et tyrannum bellum erat, legati Romanorum circumire sociorum urbes, solliciti, ne Ætoli partis alicujus animos ad Antiochum avertissent. Minimum operæ in Achæis adeundis consumpserunt; quos, quia Nabidi infesti erant, ad cetera quoque satis fidos censebant esse. Athenas primum, inde Chalcidem, inde in Thessaliam iere; allocutique concilio frequenti Thessalos, Demetriadem iter flexere. Eo Magnetum concilium indictum est. Accuratior ibi habenda oratio fuit, quod pars principum alienati a Romanis, totique Antiochi et Ætolorum erant; quia, quum reddi filium obsidem Philippo allatum esset, stipendiumque impositum remitti, inter cetera vana allatum erat, Demetriadem quoque ei reddituros Romanos esse. Id ne fieret, Eurylochus princeps Magnetum, factionisque ejus quidam, omnia novari Ætolorum Antiochique adventu malebant. Adversus eos ita disserendum erat, ne, timorem vanum iis demendo, spes incisa Philippum abalienaret; in quo plus ad omnia momenti, quam in Magnetibus, esset. Illa tantum commemorata, « quum totam Græciam beneficio libertatis obnoxiam Romanis esse, tum eam civitatem præcipue. Ibi enim non præsidium modo Macedonum fuisse, sed regiam exædificatam, ut præsens semper in oculis habendus esset dominus. Ceterum nequicquam ea facta, si Ætoli Antiochum in Philippi regiam adducerent, et novus et incognitus pro vetere et experto habendus rex esset. » Magnetarchen summum magistratum vocant. Is tum Eurylochus erat; ac potestate ea fretus, negavit dissimulandum sibi et Magnetibus esse, quæ fama vulgata de reddenda Demetriade Philippo foret. Id ne fieret, omnia et conanda et audenda Magnetibus esse. Et inter dicendi contentionem inconsultius evectus projecit, « tum quoque specie liberam Demetriadem esse; re vera omnia ad nutum Romanorum fieri. » Sub hanc vocem fremitus variantis multitudinis fuit, partim assensum, partim indignationem, dicere id ausum eum. Quinctius quidem adeo exarsit ira, ut, manus ad cœlum tendens, deos testes ingrati ac perfidi animi Magnetum invocaret. Hac voce perterritis omnibus, Zeno, ex principibus unus, magnæ



impression générale de terreur. Alors Zénon, l'un des principaux du pays, et qui jouissait d'une grande considération, grâce à l'habileté de sa conduite, et à son dévouement bien connu pour les Romains, conjura, les larmes aux yeux, T. Quinctius et les autres ambassadeurs, de ne pas imputer à toute la nation l'extravagance d'un seul homme. « Chacun, dit-il, devait être responsable de ses folies. Les Magnètes savaient bien qu'ils étaient redevables à T. Quinctius et au peuple romain non seulement de leur liberté, mais de tout ce que les hommes ont de plus cher et de plus sacré. Les dieux ne pouvaient accorder aux prières des mortels aucune faveur que les Magnètes n'eussent reçue de la république; et ils tourneraient leur fureur contre eux-mêmes plutôt que de manquer à leurs engagements avec les Romains.»

XXXII. Toute l'assemblée joignit ses prières aux protestations de Zénon. Euryloque, en sortant de l'assemblée, gagna la porte de la ville par des rues détournées, et s'enfuit aussitôt en Étolie; car les Étoliens s'étaient déclarés, et de jour en jour ils manifestaient plus ouvertement leurs intentions. Le hasard voulut que précisément à cette époque, Thoas, un de leurs chefs, revînt de la mission qu'on lui avait confiée auprès d'Antiochus et ramenât avec lui Ménippe, ambassadeur du roi. Tous deux, avant de paraître devant l'assemblée, avaient fait grand bruit des forces de terre et de mer que le roi amenait avec lui; ils disaient partout qu'un nombre prodigieux de fantassins et de cavaliers était en marche; que des éléphants arrivaient du fond de l'Inde; mais que surtout Antiochus apportait assez d'or pour être en état d'acheter les Romains mêmes. Ce dernier point était celui qui leur paraissait devoir faire le plus d'impression sur l'esprit de la foule. Les ambassadeurs romains savaient bien quel effet ces exagérations produiraient dans l'assemblée; ils étaient instruits de l'arrivée de Thoas et de Ménippe, et de leurs intrigues. Il n'y avait rien à espérer de ce côté; néanmoins Quinctius crut qu'il n'était pas inutile de faire trouver à cette assemblée quelques représentants des alliés chargés de rappeler aux Étoliens leur traité avec Rome et d'élever hardiment la voix contre l'ambassadeur d'Antiochus. Ce furent les Athéniens qui lui parurent les plus propres à jouer ce rôle à cause de l'importance de leur ville et de l'ancienne alliance qui les unissait aux Étoliens. Quinctius les pria d'envoyer des ambassadeurs au Panétolium. Dans cette assemblée, Thoas parla le premier pour rendre compte de sa mission. Après lui parut Ménippe; « il représenta qu'il eût été fort heureux pour tous les habitants de la Grèce et de l'Asie que l'intervention eût été possible, lorsque la puissance de Philippe n'était pas encore entamée; que chacun aurait conservé la jouissance de ses biens, et que tout ne dépendrait pas du caprice et du despotisme des Romains. Maintenant encore, ajouta-t-il, pour peu que vous vouliez mener à bonne fin par votre persévérance les projets que vous avez formés, Antiochus pourra, avec l'aide des dieux et l'appui des Étoliens, relever les affaires de la Grèce et lui rendre son ancienne importance. Or cette importance consiste dans une liberté assez forte pour subsister par elle-même, sans dépendre d'une volonté étrangère. » Les Athéniens, qui obtinrent les pre-

tum ob eleganter actam vitam auctoritatis, tum quod semper Romanorum haud dubie partis fuerat, ab Quinctio legatisque aliis flens petiit, « ne unius amentiam civitati assignarent. Suo quemque periculo furere. Magnetas non libertatem modo, sed omnia, quæ hominibus sancta caraque sint, T. Quinctio et populo romano debere. Nihil quemquam ab diis immortalibus precari posse, quod non Magnetes ab illis haberent; et in corpora sua citius per furorem sævituros, quam ut romanam amicitiam violarent.»

XXXII. Hujus orationem subsecutæ multitudinis preces sunt. Eurylochus ex concilio itineribus occultis ad portam, atque inde protinus in Ætoliam profugit. Jam enim, et id magis in dies, Ætoli defectionem nudabant; eoque ipso forte tempore Thoas, princeps gentis, quem miserant ad Antiochum, redierat, indeque Menippum secum adduxerat, regis legatum. Qui, priusquam concilium iis daretur, impleverant omnium aures terrestres navalesque copias commemorando; « ingentem vim peditum equitumque venire; ex India elephantos; ante omnia (quo maxime moveri credebant multitudinis animos) tantum advehi auri, ut ipsos emere Romanos possit.» Apparebat, quid ea oratio in concilio motura esset. Nam et venisse eos, et, quæ agerent, omnia romanis legatis deferebantur; et, quanquam prope abscisa res erat, tamen non ab re esse Quinctio visum est, sociorum aliquos legatos interesse ei concilio, qui admonerent romanæ societatis Ætolos, qui vocem liberam mittere adversus regis legatum auderent. Athenienses maxime in eam rem idonei visi sunt, propter et civitatis dignitatem, et vetustam societatem cum Ætolis. Ab iis Quinctius petiit, ut legatos ad panætolicum concilium mitterent. Thoas primus in eo concilio renuntiavit legationem. Menippus post eum intromissus, « optimum fuisse omnibus, qui Græciam Asiamque incolerent, ait, integris rebus Philippi potuisse intervenire Antiochum; sua quemque habiturum fuisse, neque omnia sub nutum ditionemque romanam perventura. Nunc quoque, inquit, si modo vos, quæ inchoastis, consilia constanter perducitis ad exitum, poterit, diis juvantibus, et Ætolis sociis, Antiochus quamvis inclinatas Græciæ res restituere in pristinam dignitatem. Ea autem in libertate posita est, quæ suis stat viribus, non ex alieno arbitrio pendet.» Athenienses, quibus primis, post regiam legationem, dicendi, quæ vellent, potestas facta est, mentione omni regis prætermissa, romanæ societatis



miers la parole après l'envoyé du roi, ne dirent pas un mot d'Antiochus, et se contentèrent de rappeler aux Étoliens le traité qu'ils avaient conclu avec Rome, et la reconnaissance que toute la Grèce devait à T. Quinctius : « Il ne fallait pas, dirent-ils, renverser ce qui existait, par trop de précipitation. Les résolutions promptes et hardies plaisaient au premier abord ; mais l'exécution était toujours épineuse et le résultat malheureux. Des ambassadeurs romains, au nombre desquels se trouvait T. Quinctius lui-même, étaient peu éloignés. Avant de rien décider, il valait mieux discuter de vive voix avec eux les points en litige que d'allumer en Europe et en Asie une guerre funeste. »

XXXIII. La foule, avide de changements, était toute dévouée à la cause d'Antiochus; elle ne voulait pas même qu'on admît les Romains à l'assemblée ; mais les principaux, et surtout les plus âgés, eurent le crédit de leur faire donner audience. Quinctius, informé de cette décision par les Athéniens, crut devoir se rendre en Étolie. Il espérait, ou modifier les déterminations prises, ou prouver à tout le monde que les Étoliens étaient seuls coupables de la guerre, et que les Romains, en prenant les armes, ne faisaient que céder aux lois de la justice et de la nécessité. Arrivé dans le pays, Quinctius se présenta à l'assemblée. Il reprit les faits dès l'origine du traité conclu entre Rome et l'Étolie, rappela les nombreuses infractions commises par eux à la foi du serment, et dit un mot de la possession des villes contestées. « Si pourtant, ajouta-t-il, ils croyaient y avoir quelque droit, ne valait-il pas cent fois mieux envoyer à Rome une ambassade, soit pour débattre leurs prétentions, soit pour gagner le sénat par des prières, que de jouer le rôle de maîtres de gladiateurs en engageant le peuple romain et Antiochus dans une lutte qui ébranlerait le monde, et causerait la ruine de la Grèce? Les malheurs de cette guerre retomberaient d'abord sur ceux qui l'auraient allumée. » Ces paroles, pour ainsi dire prophétiques, de l'envoyé furent perdues. Thoas, et tous ceux de son parti qui parlèrent ensuite, furent écoutés avec une faveur marquée ; ils firent adopter immédiatement, dans la séance même, après la sortie des Romains, un décret qui invitait Antiochus à venir délivrer la Grèce et régler les différends survenus entre les Étoliens et les Romains. A l'insolence de ce décret, le préteur Damocrite ajouta personnellement un nouvel outrage. Quinctius lui ayant demandé communication du décret, il répondit, sans égard pour le caractère de cet illustre personnage, qu'il avait pour le moment des affaires plus pressantes à expédier, mais qu'avant peu il lui enverrait et le décret et sa réponse, de son camp sur les bords du Tibre, en Italie. Telle était en ce moment le vertige qui aveuglait la nation étolienne, et jusqu'à ses magistrats.

XXXIV. Quinctius et ses collègues retournèrent à Corinthe. Après leur départ, les Étoliens, qui ne voulaient pas avoir l'air d'attendre tout d'Antiochus sans rien faire par eux-mêmes, ni se condamner à l'inaction jusqu'à l'arrivée du roi, ne convoquèrent pas à la vérité d'assemblée générale : mais ils cherchèrent, par l'entremise de leurs apoclètes (c'est le nom d'un conseil secret, composé de personnages choisis), tous les moyens d'exciter

Ætolos, meritorumque in universam Græciam T. Quinctii, admonuerunt, « ne temere eam celeritate nimia consiliorum everterent. Consilia calida et audacia prima specie læta, tractatu dura, eventu tristia esse. Legatos romanos, et in iis T. Quinctium, haud procul inde abesse. Dum integra omnia essent, verbis potius de iis, quæ ambigerentur, disceptarent, quam Asiam Europamque ad funestum armarent bellum. »

XXXIII. Multitudo avida novandi res, Antiochi tota erat; et ne admittendos quidem in concilium Romanos censebant. Principum maxime seniores auctoritate obtinuere, ut daretur iis concilium. Hoc decretum Athenienses quum retulissent, eundum in Ætoliam Quinctio visum est. Aut enim moturum aliquid, aut omnes homines testes fore, penes Ætolos belli culpam esse; Romanos justa ac prope necessaria sumpturos arma. Postquam ventum est eo, Quinctius in concilio, orsus a principio societatis Ætolorum cum Romanis, et quoties ab iis fides mota fœderis esset, pauca de jure civitatum, de quibus ambigeretur, disseruit. « Si quid tamen æqui se habere arbitrarentur, quanto esse satius Romam mittere legatos, seu disceptare, seu rogare senatum mallent, quam populum romanum cum Antiocho, lanistis Ætolis, non sine motu magno generis humani, et pernicie Græciæ dimicare? nec ullos prius cladem ejus belli sensuros, quam qui movissent. » Hæc nequicquam velut vaticinatus Romanus. Thoas deinde ceterique factionis ejusdem cum assensu omnium auditi, pervicerunt, ut, ne dilato quidem concilio, et absentibus Romanis, decretum fieret quo arcesseretur Antiochus ad liberandam Græciam, disceptandumque inter Ætolos et Romanos. Huic tam superbo decreto addidit propriam contumeliam Damocritus prætor eorum. Nam quum id ipsum decretum posceret eum Quinctius, non veritus majestatem viri, « aliud in præsentia, quod magis instaret, prævertendum sibi esse, dixit : decretum responsumque brevi in Italia, castris super ripam Tiberis positis, daturum. » Tantus furor illo tempore gentem Ætolorum, tantusque magistratus eorum cepit.

XXXIV. Quinctius legatique Corinthum redierunt. Inde, ut quæque de Antiocho, nihil per se ipsi moturi, et sedentes exspectare adventum viderentur regis, concilium quidem universæ gentis post dimissos Romanos non habuerunt; per apocletos autem (ita vocant sanctius con-

quelque bouleversement dans la Grèce. Il était constant que, dans chaque république, les citoyens les plus influents et les plus sages étaient dévoués aux Romains et satisfaits de l'état des choses, tandis que la multitude et les mécontents soupiraient après un changement. Les Étoliens conçurent le projet audacieux, et même insensé, de s'emparer le même jour de Démétriade, de Chalcis et de Lacédémone. Ils envoyèrent dans chacune de ces villes un de leurs principaux citoyens; Thoas à Chalcis, Alexamène à Lacédémone, et Dioclès à Démétriade. Ce dernier fut secondé par Euryloque, dont j'ai fait connaître et expliqué plus haut l'exil volontaire, et qui n'avait pas d'autre moyen de rentrer dans sa patrie. D'après les instructions que cet Euryloque envoya par écrit à ses parents, à ses amis et à ses partisans, sa femme et ses enfants parurent dans une assemblée nombreuse, en habits de deuil, avec les attributs des suppliants, et conjurèrent chaque citoyen en particulier, et tout le peuple en général, de ne pas laisser vieillir dans l'exil un innocent, un malheureux qui n'avait pas même été condamné. Les gens de bonne foi, guidés par un sentiment de pitié, les intrigants et les factieux, séduits par l'espoir d'amener un bouleversement général à la faveur du mouvement excité par l'Étolien, demandèrent avec instance son rappel. Quand tout fut ainsi préparé, Dioclès, qui commandait alors la cavalerie, partit à la tête de ce corps, sous prétexte de reconduire l'exilé qui était son hôte, et, après une marche forcée d'un jour et d'une nuit, se trouva le lendemain matin à six milles environ de Démétriade. Il prit alors les devants avec trois escadrons d'élite et donna ordre au reste de le suivre de près. En approchant de la porte, il fit mettre pied à terre à tous ses gens, et leur enjoignit de mener leurs chevaux par la bride, comme s'ils étaient en marche et sans observer leurs rangs, afin de laisser croire qu'ils étaient là pour escorter plutôt que pour soutenir leur chef. Puis il laissa un de ses escadrons à la porte, pour tenir le passage ouvert à ceux qui suivaient, traversa la ville et le Forum, conduisant Euryloque par la main, et l'accompagna jusqu'à sa maison, au milieu de la foule qui accourait au-devant de lui pour le féliciter. Bientôt la ville fut pleine de cavaliers, les postes avantageux furent occupés, et des soldats pénétrèrent dans les maisons pour égorger les chefs du parti contraire. C'est ainsi que Démétriade tomba au pouvoir des Étoliens.

XXXV. A Lacédémone, il s'agissait moins d'emporter la ville d'assaut que de se rendre maître par surprise de la personne du tyran. Dépouillé de ses places maritimes par les Romains, Nabis venait aussi d'être réduit par les Achéens à se renfermer dans les murs de sa capitale. En se chargeant de l'assassiner, on était sûr de gagner toute la reconnaissance des Lacédémoniens. Les Étoliens n'avaient pas besoin de chercher un prétexte pour envoyer des troupes de son côté; il ne cessait de leur demander instamment des secours, parce que c'était à leur instigation qu'il s'était révolté. Alexamène reçut mille hommes d'infanterie et trente cavaliers choisis dans la jeunesse. Le préteur Damocrite déclara à ces derniers, dans le

silium, ex delectis constat viris) id agitabant, quonam modo res in Græcia novarentur. Inter omnes constabat, in civitatibus principes, optimum quemque, romanæ societatis esse, et præsenti statu gaudere; multitudinem, et quorum res non ex sententia ipsorum essent, omnia novare velle. Ætoli consilium uno die spei quoque non audacis modo, sed etiam impudentis, ceperunt, Demetriadem, Chalcidem, et Lacedæmonem occupandi. Singuli in singulas missi sunt principes; Thoas Chalcidem, Alexamenus Lacedæmonem, Diocles Demetriadem. Hunc exsul Eurylochus, de cujus fuga causaque fugæ ante dictum est, quia reditus in patriam nulla spes alia erat, adjuvit. Litteris Eurylochi admoniti propinqui amicique, et qui ejusdem factionis erant, liberos et conjugem ejus cum sordida veste, tenentes velamenta supplicum, concionem frequentem adire jubent, singulos universosque obtestantes, ne insontem, indemnatum consenescere in exsilio sinerent. Et simplices homines misericordia, et improbos seditiososque immiscendi res tumultu ætolico spes movit; pro se quisque revocare jubebant. His præparatis, Diocles, cum omni equitatu (et erat tunc præfectus equitum) specie reducentis exsulem hospitem profectus, die ac nocte ingens iter emensus, quum millia sex ab urbe abesset, luce prima tribus electis turmis, cetera multitudine equitum subsequi jussa, præcessit. Postquam portæ appropinquabat, desilire omnes ex equis jussit, et loris ducere equos, itineris maxime modo, solutis ordinibus; ut comitatus magis præfecti videretur, quam præsidium. Ibi una ex turmis ad portam relicta, ne excludi subsequens equitatus posset, media urbe ac per forum, manu Eurylochum tenens, multis occurrentibus gratulantibusque, domum deduxit. Mox equitum plena urbs erat, et loca opportuna occupabantur. Tum in domos missi, qui principes adversæ factionis interficerent. Ita Demetrias Ætolorum facta est.

XXXV. Lacedæmone non urbi vis afferenda, sed tyrannus dolo capiendus erat; quem, spoliatum maritimis oppidis a Romanis, tunc intra mœnia etiam Lacedæmonis ab Achæis compulsum, qui occupasset occidere, eum totius gratiam rei apud Lacedæmonios laturum. Causam mittendi ad eum habuerunt, quod fatigabat precibus, ut auxilia sibi, quum illis auctoribus rebellasset, mitterentur. Mille pedites Alexameno dati sunt, et triginta delecti ex juventute equites. Iis a prætore Damocrito in consilio arcano gentis, de quo ante dictum est, denuntiatum, « ne se ad bellum achaicum aut rem ullam, quam sua

conseil secret dont il a déjà été question, qu'ils ne devaient pas se croire chargés d'une expédition contre les Achéens, ou de telle autre entreprise qu'ils pourraient supposer; qu'on leur demandait d'être prêts à exécuter ponctuellement toutes les résolutions que les circonstances dicteraient à leur chef Alexamène, quelque inattendues, quelque téméraires et quelque imprudentes qu'elles parussent, et d'accepter ces ordres, comme s'ils n'ignoraient pas que c'était là l'unique objet de leur mission. Ces jeunes gens, ayant ainsi reçu leurs instructions, Alexamène se mit à leur tête, et, en arrivant auprès du tyran, il s'empressa de lui donner les plus belles espérances : « Antiochus, lui dit-il, était déjà passé en Europe ; il serait bientôt en Grèce, et couvrirait la terre et la mer de ses armées et de ses flottes. Les Romains verraient bien qu'ils avaient affaire à un autre ennemi que Philippe. Il était impossible de calculer le nombre des fantassins, des cavaliers et des vaisseaux. L'aspect seul de la ligne des éléphants suffirait pour décider de la victoire. Les Étoliens se tenaient prêts à marcher vers Lacédémone avec toutes leurs forces, dès que les circonstances l'exigeraient ; mais ils avaient voulu montrer au roi, lorsqu'il arriverait, une armée nombreuse sous les armes. A leur exemple, Nabis devait aussi mettre ses soldats en campagne, au lieu de les laisser enfermés dans la ville où ils s'épuisaient par l'inaction ; il devait les forcer à manœuvrer avec leurs armes, aguerrir leur courage et fortifier leurs corps. L'habitude rendait les fatigues plus faciles à supporter ; la bienveillance et l'affabilité du général pouvaient même y faire trouver quelque plaisir. » Dès lors Nabis se mit à faire manœuvrer les troupes en dehors de la ville, dans la plaine qui s'étend sur les bords de l'Eurotas. Les gardes du tyran étaient placés presque au centre ; le tyran, suivi de trois cavaliers au plus, parmi lesquels se trouvait souvent Alexamène, parcourait à cheval le front de bataille et se portait d'une aile à l'autre ; à la droite étaient les Étoliens, c'est-à-dire les auxiliaires enrôlés depuis longtemps dans l'armée de Nabis, et les mille hommes amenés par Alexamène. Ce chef avait pris l'habitude de parcourir quelques rangs avec Nabis et de lui donner les avis qu'il croyait utiles, puis de pousser rapidement son cheval vers l'aile droite où se trouvaient les siens, et de revenir auprès du tyran, après avoir feint de donner les ordres nécessaires pour les manœuvres. Enfin, le jour qu'il avait fixé pour l'exécution de son dessein, après avoir accompagné Nabis quelque temps, il se retira vers les siens, et s'adressant à ceux qui étaient avec lui : « Allons, jeunes gens, leur dit-il, voici le moment de payer d'audace, et d'exécuter ce coup de main pour lequel vous devez me prêter un énergique appui. Préparez donc vos cœurs et vos bras, et que pas un de vous n'hésite à suivre mon exemple. Malheur à qui reculerait et voudrait entraver ma résolution ! il ne reverrait plus ses foyers. » Un sentiment d'horreur s'empara de tous les esprits ; on se rappelait les instructions qu'on avait reçues en partant. Nabis arrivait de l'aile gauche. Alexamène ordonna à ses cavaliers de mettre leurs lances en arrêt et d'avoir les yeux fixés sur lui. Puis, rassemblant ses esprits un peu troublés par l'idée de cet atroce guet-apens, il se jeta sur Nabis au moment où il approchait, tua

quisque opinione præcipere posset, crederent missos esse. Quicquid Alexamenum res monuisset subiti consilii capere, ad id, quamvis inopinatum, temerarium, audax, obedienter exsequendum parati essent, ac pro eo acciperent, tanquam ad id unum agendum missos ab domo se scirent. » Cum his ita præparatis Alexamenus ad tyrannum venit, quem adveniens extemplo spei implevit. « Antiochum jam in Europam transisse, mox in Græcia fore; terras, maria, armis, viris completurum. Non cum Philippo rem esse credituros Romanos. Numerum iniri peditum equitumque ac navium non posse; elephantorum aciem conspectu ipso debellaturam. Ætolos toto suo exercitu paratos esse venire Lacedæmonem, quum res poscat; sed frequentes armatos ostendere advenienti regi voluisse. Nabidi quoque et ipsi faciendum esse, ut, quas haberet copias, non sineret sub tectis marcescere otio; sed educeret, et in armis decurrere cogeret, simul animos acueret, et corpora exerceret. Consuetudine leviorem laborem fore; et comitate ac benignitate ducis etiam non injucundum fieri posse.» Educi inde frequenter ante urbem in campum ab Eurotam amnem cœpere. Satellites tyranni media ere in acie consistebant, tyrannus cum tribus summum equitibus, inter quos plerumque Alexamenus erat, ante signa vectabatur, cornua extrema invisens; in dextro cornu Ætoli erant, et qui ante auxiliares tyranni fuerant, et qui venerant mille cum Alexameno. Fecerat sibi morem Alexamenus, nunc cum tyranno inter paucos ordines circumeundi, monendique eum, quæ in rem esse videbantur; nunc in dextrum cornu ad suos adequitandi; mox inde, velut imperato, quod res poposcisset, recipiendi se ad tyrannum. Sed, quem diem patrando facinori statuerat, eo paulisper cum tyranno vectatus, quum ad suos concessisset, tum equitibus ab domo secum missis, « Agenda, inquit, res est, juvenes, audendaque, quam me duce impigre exsequi jussi estis. Parate animos dextrasque, ne quis in eo, quod me viderit facientem, cesset. Qui cunctatus fuerit, et suum consilium meo interponet, sciat sibi reditum ad penates non esse. » Horror cunctos cepit; et meminerant, cum quibus mandatis exissent. Tyrannus ab lævo cornu veniebat. Ponere hastas equites Alexamenus jubet, et se intueri. Colligit et ipse animum confusum tantæ cogitatione rei. Postquam appropinquabat, impetum facit, et, transfixo equo, tyrannum deturbat. Jacentem equites confodiunt. Mul-



son cheval et le renversa lui-même à terre. Dans cette position, le tyran fut assailli par les cavaliers, mais sa cuirasse rendait tous leurs efforts inutiles; ils l'en dépouillèrent, et purent alors le percer. Il expira avant que ses gardes placés au centre fussent arrivés à son secours.

XXXVI. Alexamène courut à toute bride s'emparer du palais avec tous les Étoliens. Les gardes du tyran, témoins de son assassinat, avaient d'abord été frappés de terreur; mais quand ils virent les Étoliens s'éloigner, ils se rassemblèrent autour du cadavre et se mirent à contempler celui dont ils n'avaient pas su défendre la vie et dont ils n'osaient pas venger la mort. Personne n'eût remué, si Alexamène, remettant l'épée au fourreau, eût sur-le-champ convoqué une assemblée du peuple, prononcé un discours conforme aux circonstances, et tenu sous les armes les Étoliens réunis, en leur défendant de commettre aucune violence. Mais il fallait que, dans l'exécution d'une entreprise commencée par une perfidie, tout fût conduit avec une précipitation qui devait causer la perte de ceux qui y avaient pris part. Le chef des Étoliens passa un jour et une nuit, enfermé dans le palais, à chercher les trésors du tyran, et ses compagnons se dispersèrent pour piller, comme s'ils eussent emporté d'assaut une ville dont ils voulaient paraître les libérateurs. Bientôt l'indignation et le mépris donnèrent aux Lacédémoniens le courage de s'attrouper. Les uns proposèrent de chasser les Étoliens et de reconquérir cette liberté qu'on venait de leur dérober au moment où ils se croyaient sur le point de la ressiasir. Les autres, pour donner une direction commune à leurs efforts, parlèrent de mettre à leur tête, pour la forme, un prince de la famille royale. Il y en avait un fort jeune, nommé Laconicus, que Nabis faisait élever avec ses enfants. On le plaça sur un cheval, on prit les armes et on égorgea tous les Étoliens qui erraient dans la ville. On força ensuite le palais. Alexamène essaya d'y résister avec quelques-uns des siens; il fut massacré. D'autres Étoliens s'étaient rassemblés autour du Chalciéque, temple de bronze consacré à Minerve; ils furent taillés en pièces. Quelques-uns d'entre eux, se débarrassant de leurs armes, s'enfuirent soit à Tégée, soit à Mégalopolis. Ils y furent arrêtés par ordre des magistrats et vendus à l'encan.

XXXVII. A la nouvelle du meurtre de Nabis, Philopémen partit pour Lacédémone, qu'il trouva dans l'épouvante et la confusion. Il manda les principaux de la ville, leur parla comme Alexamène aurait dû le faire, et fit entrer les Lacédémoniens dans la ligue achéenne. Il y réussit d'autant plus facilement que, vers ce moment, A. Atilius se trouvait en vue de Gythium avec vingt-quatre quinquérèmes. A la même époque, Thoas essayait de surprendre Chalcis par l'entremise d'Euthymidas, un des principaux citoyens, que le crédit des partisans de Rome avait fait bannir après l'arrivée de T. Quinctius et de ses collègues, et par celle d'Hérodore de Ciane, simple marchand, à qui ses richesses donnaient une grande influence dans la ville. Les amis d'Euthymidas étaient entrés aussi dans le complot; mais Thoas ne fut pas aussi heureux qu'Euryloque l'avait été à Démétriade. Euthymidas, qui s'était réfugié à Athènes, se rendit d'abord à Thèbes et de là à Sal-

tis frustra in loricam ictibus datis, tandem in nudum corpus vulnera pervenerunt: et, priusquam a media acie succurreretur, exspiravit.

XXXVI. Alexamenus cum omnibus Ætolis citato gradu ad regiam occupandam pergit. Corporis custodes, quum res in oculis gereretur, pavor primo cepit: deinde, postquam abire Ætolorum agmen videre, concurrunt ad relictum tyranni corpus: et spectatorum turba ex custodibus vitæ mortisque ultoribus est facta. Nec movisset se quisquam, si extemplo, positis armis, vocata in concionem multitudo fuisset, et oratio habita tempori conveniens, frequentes inde retenti in armis Ætoli sine injuria cujusquam. Sed, ut oportuit in consilio fraude cœpto, omnia in maturandam perniciem eorum, qui fecerant, sunt acta. Dux regia inclusus diem ac noctem in scrutandis thesauris tyranni consumpsit; Ætoli, velut capta urbe, quam liberasse videri volebant, in prædam versi. Simul indignitas rei, simul contemptus, animos Lacedæmoniis ad coeundum fecit. Alii dicere, exturbandos Ætolos, et libertatem, quum restitui videretur, interceptam repetendam; alii, ut caput agendæ rei esset, regii generis aliquem in speciem assumendum. Laconicus eius stirpis erat puer admodum, eductus cum liberis tyranni. Eum in equum imponunt, et, armis arreptis, Ætolos vagos per urbem cædunt. Tum regiam invadunt. Ibi Alexamenum cum paucis resistentem obtruncant. Ætoli circa Chalciœcon (Minervæ est templum æreum) congregati cæduntur. Pauci, armis abjectis, pars Tegeam, pars Megalopolim perfugiunt. Ibi, comprehensi a magistratibus, sub corona venierunt.

XXXVII. Philopœmen, audita cæde tyranni, profectus Lacedæmonem, quum omnia turbata metu invenisset, evocatis principibus, et oratione habita, qualis habenda ab Alexameno fuerat, societati Achæorum Lacedæmonios adjunxit; eo etiam facilius, quod forte ad idem tempus A. Atilius cum quatuor et viginti quinqueremibus ad Gythium accessit. Iisdem diebus circa Chalcidem Thoas, per Euthymidam principem, pulsum opibus eorum, qui romanæ societatis erant, post T. Quinctii legatorumque adventum, et Herodorum Cianum mercatorem, sed potentem Chalcide propter divitias, præparatis ad proditionem iis, qui Euthymidæ factionis erant, nequaquam eamdem fortunam, qua Demetrias per Eurylochum occupata erat, habuit. Euthymidas ab Athenis

ganée ; Hérodore passa à Thronium. Non loin de là, Thoas avait dans le golfe Maliaque deux mille hommes d'infanterie, deux cents chevaux et environ trente bâtiments de transport. Il chargea Hérodore de passer avec ces vaisseaux et six cents fantassins dans l'île d'Atalante, afin de faire voile vers Chalcis, dès qu'il saurait que les troupes de terre s'approchaient d'Aulide et de l'Euripe. De son côté il prit, avec le reste de ses troupes, le chemin de Chalcis, marchant surtout la nuit avec toute la diligence possible.

XXXVIII. Miction et Xénoclide, qui, depuis l'expulsion d'Euthymidas, étaient investis du souverain pouvoir à Chalcis, se doutèrent ou furent avertis du complot. Dans le premier moment de frayeur, ils ne virent d'autres ressources que la fuite ; mais, quand leur effroi fut calmé et qu'ils comprirent que ce serait trahir et sacrifier et leur patrie et l'amitié des Romains, ils prirent un autre parti. On célébrait alors à Érétrie la fête annuelle de Diane Amarynthide, qui attire un grand concours d'Érétriens et même de Carystiens. Ils envoyèrent prier les habitants de ces deux villes, réunis à la solennité, de prendre en pitié les malheurs d'un peuple originaire comme eux de l'Eubée, et de ne point oublier l'alliance conclue avec Rome. « Il ne fallait pas, disaient-ils, laisser tomber Chalcis au pouvoir des Étoliens, qui deviendraient maîtres de l'île entière lorsqu'ils le seraient de Chalcis. Si la domination de la Macédoine leur avait paru écrasante, celle des Étoliens serait beaucoup moins supportable encore. » Ce qui décida surtout les deux cités, ce fut le désir d'être agréables aux Romains, dont elles venaient d'éprouver la valeur dans les combats, la justice et la générosité après la victoire. Elles armèrent donc et firent partir l'élite de leur jeunesse. Les Chalcidiens abandonnèrent à ce renfort la défense de leurs murailles, et, traversant l'Euripe avec toutes leurs forces, allèrent prendre position à Salganée. De leur camp ils envoyèrent d'abord un parlementaire, puis une députation demander aux Étoliens « quelle injure ou quelle attaque de leur part les déterminait à venir assiéger des alliés et des amis. » Le chef des Étoliens, Thoas, répondit « qu'il ne venait pas les assiéger, mais les délivrer des Romains ; que leurs chaînes étaient plus belles, mais beaucoup plus lourdes maintenant qu'à l'époque où ils avaient dans leur citadelle une garnison macédonienne. Les Chalcidiens répliquèrent qu'ils n'étaient asservis à personne, et qu'ils n'avaient aucun besoin d'être secourus. Ainsi se termina l'entrevue, et la députation revint au camp. Thoas et les Étoliens, qui n'espéraient réussir que par une surprise, se trouvant trop faibles pour entreprendre un siége régulier et attaquer une ville fortifiée du côté de la terre et de la mer, rentrèrent dans leurs foyers. Euthymidas, instruit de la présence de ses compatriotes à Salganée et du départ des Étoliens, retourna aussi de Thèbes à Athènes. Hérodore, après avoir vainement attendu pendant plusieurs jours dans l'île d'Atalante le signal convenu, détacha un de ses bâtiments pour connaître le motif de ces retards. Lorsqu'il vit

(cum domicilio delegerat locum) Thebas primum, hinc Salganea processit ; Herodorus ad Thronium. Inde haud procul in Maliaco sinu duo millia peditum Thoas et ducentos equites, onerarias leves ad triginta habebat. Eas cum sexcentis peditibus Herodorus trajicere in insulam Atalantam jussus ; ut inde, quum pedestres copias appropinquare jam Aulidi atque Euripo sensisset, Chalcidem trajiceret. Ipse ceteras copias, nocturnis maxime itineribus, quanta poterat celeritate Chalcidem ducebat.

XXXVIII. Mictio et Xenoclides, penes quos tum summa rerum, pulso Euthymida, Chalcide erat, seu ipsi per se suspicati, seu indicata re, primo pavidi, nihil usquam spei, nisi in fuga, ponebant. Deinde, postquam resedit terror, et prodi et deseri non patriam modo, sed etiam Romanorum societatem, cernebant, consilio tali animum adjecerunt. Sacrum anniversarium eo forte tempore Eretriæ Amarynthidis Dianæ erat ; quod non popularium modo, sed Carystiorum etiam cœtu celebratur. Eo miserunt, qui orarent Eretrienses Carystiosque, « ut et suarum fortunarum in eadem insula geniti misererentur, et romanam societatem respicerent : ne sinerent Ætolorum Chalcidem fieri. Eubœam habituros, si Chalcidem habuissent. Graves fuisse Macedonas dominos ; multo minus tolerabiles futuros Ætolos. » Romanorum maxime respectus civitates movit, et virtutem nuper in bello, et in victoria justitiam benignitatemque expertas. Itaque, quod roboris in juventute erat, utraque civitas armavit misitque. His tuenda mœnia Chalcidis oppidani quum tradidissent, ipsi omnibus copiis transgressi Euripum, ad Salganea posuerunt castra. Inde caduceator primum, deinde legati ad Ætolos missi percunctatum, quo suo dicto factove socii atque amici ad se oppugnandos venirent ? Respondit Thoas dux Ætolorum, « non ad oppugnandos, sed ad liberandos ab Romanis, venire sese. Splendidiore nunc eos catena, sed multo graviore, vinctos esse, quam quum præsidium Macedonum in arce habuissent. » Se vero, negare Chalcidenses, « aut servire ulli, aut præsidio cujusquam egere. » Ita digressi ex colloquio legati ad suos. Thoas et Ætoli, ut qui spem omnem in eo, ut improviso opprimerent, habuissent, ad justum bellum oppugnationemque urbis mari ac terra munitæ haudquaquam pares, domum rediere. Euthymidas, postquam castra popularium ad Salganea esse, profectosque Ætolos audivit, et ipse a Thebis Athenas rediit. Et Herodorus, quum per aliquot dies intentus ab Atalanta signum nequicquam exspectasset, missa speculatoria nave, ut, quid moræ esset, sciret, postquam rem omissam a sociis vidit, Thronium, unde venerat, repetit.



qu'on avait renoncé à l'entreprise, il regagna Thronium d'où il était parti.

XXXIX. Quinctius, qui avait aussi mis à la voile en apprenant ces nouvelles, et qui arrivait de Corinthe, rencontra le roi Eumène dans l'Euripe de Chalcis. Ils convinrent qu'Eumène laisserait quinze cents hommes de garnison à Chalcis, et qu'il se rendrait à Athènes. Quinctius continua sa route vers Démétriade où il allait, persuadé que la délivrance de Chalcis pourrait faire quelque impression sur les Magnètes et les déterminer à rentrer dans l'alliance de Rome. En même temps, pour assurer un appui à ses partisans, il écrivit au préteur des Thessaliens, Eunome, d'armer la jeunesse, et se fit précéder à Démétriade par Villius, qu'il chargea de sonder les esprits; il ne voulait tenter une démarche que s'il voyait une partie des habitants disposés à renouer leur ancienne alliance. Villius s'avança sur une quinquérème jusqu'à l'entrée du port. Les Magnètes s'étant portés en foule de ce côté, il leur demanda s'il devait voir en eux des amis ou des ennemis. Le magnétarque Euryloque répondit qu'il trouvait en eux des amis, mais qu'on le priait de ne point entrer dans le port, de laisser les Magnètes jouir en paix de leur liberté, et de ne pas essayer de soulever le peuple sous prétexte d'une conférence. Ce fut alors une vive altercation et non plus un entretien. Villius reprocha aux Magnètes leur ingratitude et leur annonça les malheurs qui allaient les accabler; la foule irritée accusa tantôt le sénat, tantôt Quinctius. Villius, ayant ainsi échoué, alla rejoindre son général, et Quinctius, après avoir fait prévenir le préteur de ramener ses troupes dans leurs quartiers, remit à la voile pour Corinthe.

XL. La liaison des affaires de la Grèce avec celles des Romains m'a détourné pour ainsi dire de mon but; non que leur importance me fit une loi d'en parler, mais parce qu'elles ont été la cause de la guerre contre Antiochus. Après la désignation des consuls, car c'est là qu'a commencé ma digression, les consuls L. Quinctius et Cn. Domitius partirent pour leurs provinces, le premier pour la Ligurie, le second pour le pays des Boïens. Les Boïens ne firent aucun mouvement, et même les sénateurs de la nation, avec leurs enfants, les généraux avec leur cavalerie, vinrent, au nombre de quinze cents en tout, faire leur soumission à Domitius. L'autre consul ravagea une grande partie du territoire ligurien, et s'empara de plusieurs places fortes, où il trouva non-seulement un riche butin et des prisonniers, mais quelques citoyens romains ou alliés tombés au pouvoir de l'ennemi et qu'il remit en liberté. La même année, Vibo reçut une colonie romaine en vertu d'un sénatus-consulte et d'un plébiscite. On y établit trois mille sept cents fantassins et trois cents cavaliers. Les triumvirs chargés de cette mission furent Q. Névius, M. Minucius et M. Furius Crassipes. On assigna quinze arpents à chaque fantassin, et le double à chaque cavalier. Ce territoire avait appartenu auparavant aux Bruttiens, qui l'avaient enlevé aux Grecs. Rome éprouva vers cette époque deux alarmes très-vives. La première, qui dura plus longtemps, mais qui fit moins de ravages, fut un tremblement de terre de trente-

XXXIX. Quinctius quoque, his auditis, ab Corintho veniens navibus, in Chalcidis Euripo Eumeni regi occurrit. Placuit, quingentos milites præsidii causa relinqui Chalcide ab Eumene rege; ipsum Athenas ire. Quinctius, quo profectus erat, Demetriadem contendit; ratus Chalcidem liberatam momenti aliquid apud Magnetas ad repetendam societatem romanam facturam. Et, ut præsidii aliquid esset suæ partis hominibus, Eunomo prætori Thessalorum scripsit, ut armaret juventutem, et Villium ad Demetriadem præmisit ad tentandos animos: non aliter, nisi pars aliqua inclinaret ad respectum pristinæ societatis, rem aggressurus. Villius quinqueremi nave ad ostium portus est invectus. Eo multitudo Magnetum omnis quum se effudisset, quæsivit Villius, utrum ad amicos, an ad hostes, sese venisse mallent? respondit magnetarches Eurylochus, « ad amicos venisse eum: sed abstineret portu, et sineret Magnetas in concordia et libertate esse, nec per colloquii speciem multitudinem sollicitaret. » Altercatio inde, non sermo, fuit, quum Romanus ut ingratos increparet Magnetas, imminentesque prædiceret clades: multitudo obstreperet, nunc senatum, nunc Quinctium accusando. Ita irrito incepto Villius ad Quinctium sese recepit. At Quinctius, nuntio ad prætorem misso, ut reduceret domum copias, ipse navibus Corinthum rediit.

XL. Abstulerunt me velut de spatio Græciæ res immixtæ romanis: non quia ipsas operæ pretium esset præscribere, sed quia causæ fuerunt cum Antiocho belli. Consulibus designatis (inde namque deverteram), L. Quinctius et Cn. Domitius, consules in provincias profecti sunt: Quinctius in Ligures, Domitius adversu Boios. Boii quieverunt, atque etiam senatus eorum cum liberis, et præfecti cum equitatu (summa omnium mille et quingenti) consul idediderunt sese. Ab altero consule ager Ligurum late est vastatus, castellaque aliquot capta: unde non præda modo omnis generis cum captivis parta, sed recepti quoque aliquot cives sociique, qui in hostium potestate fuerant. Eodem hoc anno Vibonem colonia deducta est ex senatusconsulto plebisque scito. Tria millia et septingenti pedites ierunt, trecenti equites. Triumviri deduxerunt eos, Q. Nævius, M. Minucius, M. Furius Crassipes. Quina dena jugera agri data in singulos pedites sunt, duplex equiti. Bruttiorum proxime fuerat ager; Bruttii ceperant de Græcis. Romæ per idem tempus duo maximi fuerunt terrores; diutinus alter, sed segnior. Terra dies duodequadraginta movit. Per toti-



huit jours : durant tout ce temps, l'inquiétude et la crainte suspendirent toute occupation, et il y eut à cette occasion trois jours de supplications. La seconde, loin de n'être qu'une terreur panique, causa une foule de désastres trop réels. Un incendie, qui éclata au forum Boarium, consuma pendant un jour et une nuit les édifices qui bordaient le Tibre, et réduisit en cendres toutes les boutiques avec les marchandises précieuses qu'elles renfermaient.

XLI. L'année touchait à sa fin; chaque jour on parlait davantage des préparatifs hostiles d'Antiochus, et les sénateurs en étaient plus vivement préoccupés. On songea donc à régler la répartition des provinces entre les magistrats désignés, afin que chacun d'eux prît mieux ses mesures. On décida que les départements consulaires seraient l'Italie et celui que le sénat jugerait à propos d'indiquer : tout le monde savait que c'était la guerre contre le roi Antiochus. Celui à qui le sort l'attribuerait devait avoir sous ses ordres quatre mille fantassins et trois cents cavaliers romains avec six mille hommes d'infanterie des alliés latins et quatre cents chevaux. On chargea le consul L. Quinctius de faire ces enrôlements afin que rien n'empêchât le nouveau consul de partir sur-le-champ pour la destination que lui donnerait le sénat. On arrêta aussi les départements des préteurs : le premier lot se composait de deux prétures, celle de la ville et celle des étrangers; le second, du Bruttium; le troisième, de la flotte qui devait faire voile où le sénat l'ordonnerait; le quatrième, de la Sicile; le cinquième, de la Sardaigne, et le sixième de l'Espagne ultérieure. On enjoignit en outre au consul L. Quinctius de lever deux légions nouvelles de citoyens romains, et, parmi les alliés du nom latin, vingt mille hommes d'infanterie et huit cents chevaux. On destina cette armée au préteur que le sort désignerait pour la province du Bruttium. Deux chapelles furent consacrées cette année à Jupiter dans le Capitole. Elles avaient été vouées par L. Furius Purpuréo, l'une dans la guerre des Gaules lorsqu'il était préteur, l'autre pendant son consulat. Ce fut le décemvir Q. Marcius Ralla qui en fit la dédicace. Il y eut aussi cette année plusieurs condamnations sévères prononcées contre des usuriers, à la requête des édiles curules M. Tuccius et P. Junius Brutus. Le produit des amendes qu'on leur imposa servit à faire fabriquer des quadriges d'or et douze boucliers de même métal, qui furent déposés comme offrande au Capitole dans la chapelle de Jupiter, au-dessus du sanctuaire. Les édiles construisirent aussi un portique hors de la porte Trigémine, dans le quartier des Bûcherons.

XLII. Pendant que les Romains étaient tout occupés des préparatifs de la nouvelle guerre, Antiochus, de son côté, ne restait pas dans l'inaction. Trois villes le retenaient encore : c'étaient Smyrne, Alexandrie de Troade et Lampsaque; jusqu'alors il n'avait pu ni les emporter d'assaut, ni les attirer à son parti par des offres avantageuses, mais il ne voulait pas, au moment de passer en Europe, les laisser derrière lui sans les soumettre. Il avait aussi un parti à prendre au sujet d'Annibal. D'abord les vaisseaux non pontés que ce général devait emmener avec lui en Afrique s'étaient fait attendre; puis on s'était demandé s'il fallait décidément le faire par-

dem dies feriæ in sollicitudine ac metu fuere. In triduum ejus rei causa supplicatio habita est. Ille non pavor vanus, sed vera multorum clades fuit. Incendio a foro Boario orto, diem noctemque ædificia in Tiberim versa arsere, tabernæque omnes cum magni pretii mercibus conflagraverunt.

XLI. Jam fere in exitu annus erat; et in dies magis fama de Antiochi bello, et cura patribus crescebat. Itaque de provinciis magistratuum designatorum, quo intentiores essent omnes, agitari cœptum est. Decrevere, ut consulibus Italia, et quo senatus censuisset (jam esse bellum adversus Antiochum regem omnes sciebant), provinciæ essent. Cujus ea sors esset, quatuor millia peditum civium romanorum, et trecenti equites, sex millia sociorum latini nominis cum quadringentis equitibus sunt decreta. Eorum delectum habere L. Quinctius consul jussus, ne quid moraretur, quo minus consul novus, quo senatus censuisset, extemplo proficisci posset. Item de provinciis prætorum decretum est; prima ut sors duæ, urbanaque et inter cives ac peregrinos jurisdictio esset : secunda, Bruttii; tertia, classis, ut navigaret, quo senatus censuisset; quarta, Sicilia; quinta, Sardinia; sexta, Hispania ulterior. Imperatum præterea L. Quinctio consuli est, ut duas legiones civium romanorum novas conscriberet; et sociorum ac latini nominis viginti millia peditum, et octingentos equites. Eum exercitum prætori, cui Bruttii provincia evenisset, decreverunt. Ædes duæ Jovi eo anno in Capitolio dedicatæ sunt. Voverat L. Furius Purpureo prætor gallicò bello unam, alteram consul; dedicavit Q. Marcius Ralla duumvir. Judicia in feneratores eo anno multa severe sunt facta, accusantibus privatos ædilibus curulibus, M. Tuccio et P. Junio Bruto. De multa damnatorum quadrigæ inauratæ in Capitolio positæ, et in cella Jovis, supra fastigium ædiculæ, duodecim clipea inaurata : et iidem porticum extra portam Trigeminam inter Lignarios fecerunt.

XLII. Intentis in apparatum novi belli Romanis, ne ab Antiocho quidem cessabatur. Tres eum civitates tenebant, Smyrna, et Alexandria troas, et Lampsacus; quas neque vi expugnare ad eam diem poterat, neque conditionibus in amicitiam pellicere, neque ab tergo relinquere, trajiciens ipse in Europam, volebat. Tenuit eum et de Annibale deliberatio. Et primo naves apertæ, quas cum eo missurus in Africam fuerat, moratæ sunt; deinde



tir. Cette question avait été soulevée surtout par l'Étolien Thoas, qui, voyant toute la Grèce remplie d'agitations, représentait qu'on était maître de Démétriade, et qui, après avoir abusé les Grecs au sujet du roi, et relevé leur courage en exagérant ses ressources, employait encore le mensonge pour enfler les espérances d'Antiochus. « Les vœux de tous les peuples, lui avait-il dit, l'appelaient en Grèce; il les verrait accourir en foule sur le rivage, du plus loin qu'ils apercevraient la flotte royale. » Ce fut Thoas aussi qui osa combattre la détermination presque arrêtée du roi relativement à Annibal. Suivant lui, « il ne fallait pas détacher de la flotte une partie des vaisseaux, et dans le cas où l'on s'y résoudrait, Annibal était celui auquel on devait le moins songer pour ce commandement. C'était un banni, un Carthaginois; il pouvait former chaque jour mille projets nouveaux, que lui inspirerait, ou sa fortune précaire, ou son caractère mobile. Cette gloire militaire même, qui était en quelque sorte son apanage, était trop grande pour le lieutenant d'un roi. Le roi devait seul attirer les regards, et seul paraître comme chef et comme général. Si Annibal perdait une flotte ou une armée, la perte serait aussi cruelle que si elle etait due à un autre capitaine. Remportât-il au contraire quelque succès, toute la gloire en serait pour lui et non pour Antiochus : mais que la fortune accordât au roi l'honneur de terrasser les Romains dans la lutte, pouvait-on espérer qu'Annibal se résignerait à vivre en sujet, sous l'autorité d'un roi, lui qui s'était à peine soumis aux lois de sa patrie? Si dès sa jeunesse il s'était montré ambitieux, s'il avait embrassé dans ses vastes espérances l'empire du monde, ce n'était pas pour supporter un maître dans sa vieillesse. Le roi n'avait pas besoin d'Annibal comme lieutenant; il pouvait le mener à sa suite et le consulter sur les opérations de la guerre. En ne profitant qu'à demi de ses talents, on n'avait rien à redouter, rien à perdre. Si on lui demandait trop, ses services seraient aussi funestes au bienfaiteur qu'à l'obligé. »

XLIII. Il n'y a point de caractère plus envieux que celui des hommes dont les sentiments ne sont pas au niveau de leur naissance et de leur fortune; ils détestent la vertu et le mérite d'autrui. On renonça aussitôt à l'idée d'envoyer Annibal en Afrique, quoique ce fût le seul projet utilement conçu pour le début de la guerre. Antiochus se laissa éblouir surtout par la défection de Démétriade en faveur des Étoliens, et résolut de ne plus différer son départ pour la Grèce. Avant de mettre à la voile, il remonta par mer jusqu'à Ilion, afin d'y offrir un sacrifice à Minerve. Puis il alla rejoindre sa flotte et partit avec quarante vaisseaux pontés, soixante non pontés, deux cents bâtiments de transport, chargés de toutes sortes de provisions et de machines de guerre. Il relâcha d'abord à l'île d'Imbros, d'où il passa dans celle de Sciathos. Là, il rallia ceux de ses vaisseaux qui s'étaient séparés de l'escadre en pleine mer, et alla jeter l'ancre à Ptélée sur le continent. Il y rencontra le magnétarque Euryloque, et bon nombre des principaux Magnètes venus de Démétriade. Flatté de leur empressement, il entra le lendemain avec sa

an omnino mittendus esset, consultatio mota est, maxime a Thoante Ætolo, qui, omnibus in Græcia tumultu completis, Demetriadem afferebat in potestate esse : et, quibus mendaciis de rege, multiplicando verbis copias ejus, erexerat multorum in Græcia animos, iisdem et regis spem inflabat : « Omnium votis eum arcessi; concursum ad littora futurum, unde classem regiam prospexissent. » Hic idem ausus de Annibale est movere sententiam prope jam certam regis. Nam « neque dimittendam partem navium a classe regia censebat : neque, si mittendæ naves forent, minus quicquam ei classi, quam Annibalem, præficiendum. Exsulem illum et Pœnum esse, cui mille in dies nova consilia, vel fortuna sua, vel ingenium possit facere. Et ipsam eam gloriam belli, qua velut dote Annibal concilietur, nimiam in præfecto regio esse. Regem conspici, regem unum ducem, unum imperatorem videri debere. Si classem, si exercitum amittat Annibal, idem damni fore, ac si per alium ducem amittantur; si quid prospere eveniat, Annibalis eam, non Antiochi, gloriam fore. Si vero universo bello vincendi Romanos fortuna detur, quam spem esse, sub rege victurum Annibalem uni subjectum, qui patriam prope non tulerit? Non ita se a juventa eum gessisse, spe animoque complexum orbis terrarum imperium, ut in senectute dominum laturus videatur. Nihil opus esse regi Annibale duce, comite et consiliario eodem ad bellum uti posse. Modicum fructum ex ingenio tali neque gravem, neque inutilem fore; si summa petantur, et dantem, et accipientem prægravatura. »

XLIII. Nulla ingenia tam prona ad invidiam sunt, quam eorum, qui genus ac fortunam suam animis non æquant; quia virtutem et bonum alienum oderunt. Extemplo consilium mittendi Annibalis, quod unum in principio belli utiliter cogitatum erat, abjectum est. Demetriadis maxime defectione ab Romanis ad Ætolos elatus, non ultra differre profectionem in Græciam constituit. Priusquam solveret naves, Ilium a mari ascendit, ut Minervæ sacrificaret. Inde ad classem regressus, proficiscitur quadraginta tectis navibus, apertis sexaginta; et ducentæ onerariæ cum omnis generis commeatu bellicoque alio apparatu sequebantur. Imbrum primo insulam tenuit; inde Sciathum trajecit : ubi collectis in alto, quæ dissipatæ erant, navibus, ad Pteleum primum continentis venit. Ibi Eurylochus ei magnetarches principesque Magnetum ab Demetriade occurrerunt. Quorum frequentia lætus, die postero in urbis portum navibus est

flotte dans le port de la ville, et débarqua ses troupes à peu de distance. Il avait avec lui dix mille hommes d'infanterie, cinq cents chevaux et six éléphants, forces à peine suffisantes pour s'emparer de la Grèce sans défense, et à plus forte raison pour soutenir la guerre contre les Romains. A la nouvelle de l'arrivée d'Antiochus à Démétriade, les Étoliens tinrent une assemblée générale où ils rédigèrent un décret pour appeler ce prince auprès d'eux. Le roi, qui était instruit de leurs intentions, avait déjà quitté la ville et s'était avancé jusqu'à Phalares sur le golfe Maliaque. Lorsqu'il eut reçu le décret, il se rendit à Lamia, où il fut accueilli avec enthousiasme, au milieu des applaudissements, des acclamations et de tous les autres témoignages de joie dont la multitude est si prodigue.

XLIV. Ce fut avec peine qu'il put arriver jusqu'à l'assemblée, où l'introduisirent le préteur Phénée et les principaux Étoliens. Dès que le silence fut établi, le roi prit la parole. Il commença par s'excuser d'être venu avec des forces si fort au-dessous de ce qu'on avait attendu de lui. « Il ne pouvait, dit-il, leur donner une marque plus certaine de ses bonnes dispositions à leur égard, que de s'être mis en mer sans avoir achevé ses préparatifs et dans une saison si peu favorable; d'avoir répondu sans hésiter à l'appel de leurs ambassadeurs, et d'avoir pensé que sa présence seule suffirait pour rassurer les Étoliens contre tout danger. Du reste à ceux qui pourraient croire leurs espérances trompées pour le moment, il promettait de remplir et même de combler leur attente. Aussitôt que la saison permettrait de prendre la mer, il couvrirait la Grèce tout entière d'armes, de chevaux et de combattants, et toutes ses côtes de vaisseaux de guerre. Il n'épargnerait ni peine ni dépense; il braverait tous les périls pour les affranchir du joug de la domination romaine, rendre la liberté à la Grèce et y assurer la suprématie aux Étoliens. Avec ses armées il ferait venir d'Asie des convois de toute espèce. En attendant, les Étoliens devaient s'occuper de lui fournir du blé et d'autres provisions à des prix tolérables. »

XLV. Les paroles du roi furent accueillies avec une faveur générale. Après qu'il se fut retiré, les deux chefs des Étoliens, Thoas et Phénée, eurent une altercation. Phénée était d'avis de prendre Antiochus pour médiateur de la paix et arbitre des différends qu'on avait avec les Romains, plutôt que pour généralissime. Il soutenait que sa présence et sa majesté en imposeraient bien plus aux Romains que la force des armes, et que souvent, pour éviter la guerre, on faisait volontairement des concessions que les armes et la violence ne sauraient vous arracher. Thoas répliqua que ce n'était point l'amour de la paix qui animait Phénée; qu'il voulait faire suspendre les préparatifs de guerre, afin de refroidir le zèle du roi par des lenteurs fatigantes et de donner aux Romains le temps de se mettre en mesure. « Pouvait-on espérer, dit-il, des conditions équitables du sénat? Toutes les ambassades qu'on avait envoyées à Rome, toutes les conférences qu'on avait eues avec Quinctius lui-même, n'avaient-elles pas assez prouvé le contraire? N'était-ce point parce qu'on avait perdu tout espoir

invectus. Copias haud procul inde exposuit. Decem millia peditum fuere, et quingenti equites, sex elephanti; vix ad Græciam nudam occupandam satis copiarum, nedum ad sustinendum romanum bellum. Ætoli, postquam Demetriadem venisse Antiochum allatum est, concilio indicto, decretum, quo arcesserent eum, fecerunt. Jam profectus ab Demetriade rex, quia ita decreturos sciebat, Phalara in sinum Maliacum processerat. Inde, decreto accepto, Lamiam venit, exceptus ingenti favore multitudinis, cum plausibus clamoribusque, et quibus aliis lætitia effusa vulgi significatur.

XLIV. In concilium ut ventum est, ægre a Phænea prætore principibusque aliis introductus, facto silentio, rex dicere orsus. Prima ejus oratio fuit excusantis, « quod tanto minoribus spe atque opinione omnium copiis venisset. Id suæ impensæ erga eos voluntatis maximum debere indicium esse, quod nec paratus satis ulla re, et tempore ad navigandum immaturo, vocantibus legatis eorum, haud gravate obsecutus esset, credidissetque, quum se vidissent Ætoli, omnia vel in se uno posita præsidia existimaturos esse. Ceterum eorum quoque se, quorum exspectatio destituta in præsentia videatur, spem abunde expleturum. Nam simul primum anni tempus navigabile præbuisset mare, omnem se Græciam armis, viris, equis, omnem oram maritimam classibus completurum. Nec impensæ, nec labori, nec periculo parsurum, donec, depulso cervicibus eorum imperio romano, liberam vere Græciam, atque in ea principes Ætolos fecisset. Cum exercitibus commeatus quoque omnis generis ex Asia venturos. In præsentia curæ esse Ætolis debere, ut copia frumenti suis, et annona tolerabilis rerum aliarum suppeditetur.

XLV. In hanc sententiam rex cum magno omnium assensu locutus discessit. Post discessum regis, inter duos principes Ætolorum, Phæneam et Thoantem, contentio fuit. Phæneas, reconciliatore pacis et disceptatore de iis quæ in controversia cum populo romano essent, utendum potius Antiocho, censebat, quam duce belli. « Adventum ejus et majestatem ad verecundiam faciendam Romanis vim majorem habituram, quam arma. Multa homines, ne bellare necesse sit, voluntate remittere, quæ bello et armis cogi non possint. » Thoas negare, paci studere Phæneam; sed discutere apparatum belli velle, ut tædio et impetus relanguescat regis, et romani tempus ad comparandum habeant. « Nihil enim æqui ab Romanis impetrari posse, toties legationibus missis Romam, toties



qu'on avait imploré le secours d'Antiochus? Si cet appui leur arrivait plus tôt qu'ils ne l'avaient attendu, c'était un motif de déployer plus d'activité, et de conjurer le roi, puisqu'il était venu en personne, ce qui était le point capital, pour affranchir la Grèce, d'appeler auprès de lui ses forces de terre et de mer. Les armes à la main, Antiochus obtiendrait quelque chose des Romains; désarmé, il n'aurait aucun crédit sur eux non-seulement en faveur des Étoliens, mais même pour défendre ses propres intérêts. » Cet avis l'emporta; on décida que le titre de généralissime serait conféré au roi, et on désigna trente des principaux Étoliens pour lui servir de conseil au besoin.

XLVI. L'assemblée fut alors dissoute, et les députations se séparèrent pour retourner chacune dans leurs villes. Le lendemain le roi délibéra avec son conseil sur les opérations par lesquelles il convenait d'ouvrir la campagne. On fut d'avis de commencer par l'attaque de Chalcis, contre laquelle les Étoliens avaient fait naguère une tentative inutile, et l'on reconnut que le succès dépendait plus d'une prompte exécution que d'efforts et de préparatifs considérables. Le roi se mit donc en route par la Phocide avec mille hommes d'infanterie venus avec lui de Démétriade. Les chefs des Étoliens, qui avaient pris un autre chemin avec une poignée de jeunes gens, le rencontrèrent à Chéronée et le suivirent sur dix vaisseaux pontés. Le roi fit camper ses troupes à Salganée, s'embarqua lui-même avec les chefs étoliens, et passa l'Euripe. Il aborda non loin du port de Chalcis, et trouva devant les portes de la ville les magistrats et les principaux habitants. De part et d'autre on se détacha en petit nombre pour s'aboucher. Les Étoliens insistèrent vivement pour que les Chalcidiens, sans renoncer à l'alliance de Rome, acceptassent aussi l'amitié et l'alliance du roi. Antiochus, dirent-ils, n'était pas venu en Europe pour faire la guerre; il voulait affranchir la Grèce, l'affranchir sérieusement, mais non lui rendre comme les Romains une liberté illusoire et apparente. Rien n'était plus dans l'intérêt des cités grecques, que de se ménager l'amitié des deux puissances. Elles trouveraient toujours ainsi dans les prétentions de l'une un sûr appui contre les violences de l'autre. Ils devaient songer à quels dangers les exposait sur l'heure même un refus, puisque les Romains étaient trop loin pour les secourir, et qu'Antiochus, devenu leur ennemi, était devant leurs portes avec des forces auxquelles ils n'étaient pas en état de résister. » Miction, l'un des principaux de Chalcis, répondit qu'il se demandait avec étonnement en faveur de qui le roi avait cru devoir quitter ses états et passer en Europe. « Il ne connaissait, ajouta-t-il, en Grèce aucune ville qui fût occupée par une garnison romaine, ou qui payât tribut aux Romains, ou qui, enchaînée par un traité inique, subît un joug onéreux. Les Chalcidiens n'avaient besoin ni de libérateur, puisqu'ils étaient libres, ni de protecteur, puisque la générosité du peuple romain leur avait assuré la paix en même temps que la liberté. Au reste ils ne dédaignaient point l'amitié d'Antiochus ni celle des Étoliens; mais le premier témoignage qu'ils leur en demandaient, c'était de quitter l'île et de

cum ipso Quinctio disceptando, satis expertum esse; nec, nisi abscisa omni spe, auxilium Antiochi imploraturos fuisse. Quo celerius spe omnium oblato, non esse elanguescendum, sed orandum potius regem, ut, quoniam, quod maximum fuerit, ipse vindex Græciæ venerit, copias quoque terrestres navalesque arcessat. Armatum regem aliquid impetraturum; inermem non pro Ætolis modo, sed ne pro se quidem ipso, momenti ullius futurum apud Romanos. » Hæc vicit sententia; imperatoremque regem appellandum censuerunt: et triginta principes, cum quibus, si qua vellet, consultaret, delegerunt.

XLVI. Ita, dimisso concilio, multitudo omnis in suas civitates dilapsa est. Rex postero die cum apocletis eorum, unde bellum ordiretur, consultabat. Optimum visum est, Chalcidem, frustra nuper ab Ætolis tentatam, primum aggredi; et celeritate in eam rem magis, quam magno conatu et apparatu, opus esse. Itaque cum mille peditibus rex, qui ab Demetriade secuti erant, profectus per Phocidem est: et alio itinere principes Ætoli, juniorum paucis evocatis, ad Chæroneam occurrerunt, et decem constratis navibus secuti sunt. Rex, ad Salganea castris positis, navibus ipse cum principibus Ætolorum Euripum trajecit, et, quum haud procul portu egressus esset magistratus quoque Chalcidensium et principes ante portam processerunt. Pauci utrimque ad colloquium congressi sunt. Ætoli magnopere suadere, « ut, salva Romanorum amicitia, regem quoque assumerent socium atque amicum, neque enim eum inferendi belli, sed liberandæ Græciæ causa in Europam trajecisse; et liberandæ re, non verbis et simulatione, quod fecissent Romani. Nihil autem utilius Græciæ civitatibus esse, quam utramque complecti amicitiam. Ita enim ab utriusque injuria tutam alterius semper præsidio et fiducia fore. Nam si non recepissent regem, viderent, quid patiendum iis extemplo foret, quum Romanorum procul auxilium, hostis Antiochus, cui resistere viribus suis non possent, ante portas esset. » Ad hæc Mictio, unus ex principibus, « mirari se, dixit, ad quos liberandos Antiochus, relicto regno suo, in Europam trajecisset. Nullam enim civitatem se in Græcia nosse, quæ aut præsidium habeat, aut stipendium Romanis pendeat, aut fœdere iniquo alligata, quas nolit, leges patiatur. Itaque Chalcidenses neque vindice libertatis ullo egere, quum liberi sint, neque præsidio, quum pacem ejusdem populi romani beneficio et libertatem habeant. Amicitiam regis non aspernari, neque ipsorum Ætolorum. Id primum eos pro amicis facturos, in insula



s'éloigner. Car ils étaient bien déterminés non-seulement à lui fermer leurs portes, mais à ne conclure aucun traité d'alliance sans l'aveu des Romains.

XLVII. Le roi reçut cette réponse sur sa flotte où il était resté, et comme il n'avait pas amené des forces suffisantes pour réduire la ville, il résolut pour le moment de retourner à Démétriade. Là il délibéra avec les Étoliens sur ce qu'il fallait entreprendre après le peu de succès de cette première tentative. On convint de chercher à gagner les Achéens et Amynander roi des Athamanes. On croyait les Béotiens indisposés contre les Romains depuis la mort de Brachyllas et les événements qui l'avaient suivie. On supposait que Quinctius, jaloux de la gloire que Philopémen s'était acquise dans la guerre de Laconie, haïssait et détestait ce chef de la ligue achéenne. Amynander avait épousé Apamie, fille d'un certain Alexandre de Mégalopolis, qui prétendait descendre d'Alexandre-le-Grand, et qui avait donné à ses deux fils les noms de Philippe et d'Alexandre, à sa fille celui d'Apamie. Apamie, élevée par ce mariage au rang de reine, avait été accompagnée en Athamanie par Philippe, l'aîné de ses frères. Antiochus et les Étoliens flattèrent la vanité de ce jeune homme et lui firent espérer, comme étant réellement issu de la race royale, qu'il parviendrait au trône de Macédoine, s'il décidait Amynander et les Athamanes à s'unir avec Antiochus. L'appât de ces vaines promesses séduisit et Philippe et son père.

XLVIII. Les Achéens donnèrent audience aux envoyés d'Antiochus et des Étoliens, dans l'assemblée d'Égiane, en présence de T. Quinctius. L'ambassadeur d'Antiochus obtint la parole avant les Étoliens. Habitué à l'emphase, comme le sont presque tous les courtisans des rois, il parla en termes pompeux et sonores des forces dont son maître couvrait les terres et les mers. A l'entendre, une innombrable cavalerie passait de l'Hellespont en Europe; elle était composée de cuirassiers, appelés cataphractes, et d'archers, dont il était difficile d'éviter les coups, et qui atteignaient plus sûrement dans leur fuite, lorsqu'ils décochaient leurs flèches par derrière. A ces escadrons redoutables, qui suffisaient, à son avis, pour écraser les armées réunies de l'Europe entière, il ajoutait une infanterie nombreuse, cherchant à effrayer les esprits par l'énumération de peuples à peine connus : « C'étaient, disait-il, les Dahes, les Mèdes, les Élyméens et les Cadusiens. Quant aux forces navales, la Grèce n'avait pas de port capable de les contenir. La droite était formée par les Sidoniens et les Tyriens, la gauche par les Araciens et les Pamphyliens de Sida, les premières de toutes les nations par leur science dans la marine, et leur courage dans les batailles navales. Était-il nécessaire de parler des trésors et des provisions de guerre d'Antiochus? Ils savaient bien que les empires de l'Asie avaient toujours eu de l'or en abondance. Ce n'était donc plus au simple chef d'une république, Annibal, à un prince enfermé dans les limites de la Macédoine seulement, Philippe, que les Romains auraient affaire; ce serait à un puissant

excedant, atque abeant. Nam ipsis certum esse, non modo non recipere mœnibus, sed ne societatem quidem ullam pacisci, nisi ex auctoritate Romanorum.

XLVII. Hæc renuntiata regi ad naves, ubi restiterat, quum essent, in præsentia (neque enim iis venerat copiis, ut vi agere quicquam posset) reverti Demetriadem placuit. Ibi, quoniam primum vanum inceptum evasisset, consultare cum Ætolis rex, quid deinde fieret. Placuit, Achæos et Amynandrum, regem Athamanum, tentare. Bœotorum gentem aversam ab Romanis jam inde a Brachyllæ morte, et quæ secuta eam fuerant, censebant. Achæorum Philopœmenem principem, æmulatione gloriæ in bello Laconum, infestum invisumque esse Quinctio credebant. Amynander uxorem Apamam, filiam Alexandri cujusdam megalopolitani, habebat; qui, se oriundum a Magno Alexandro ferens, filiis duobus Philippum atque Alexandrum, et filiæ Apamam nomina imposuerat : quam, regiis inclutam nuptiis, major ex fratribus Philippus secutus in Athamaniam fuerat. Hunc forte ingenio vanum, Ætoli et Antiochus impulerant in spem, quod is vere regum stirpis esset, regni Macedoniæ, si Amynandrum Athamanesque Antiocho conjunxisset. Et ea vanitas promissorum non apud Philippum modo, sed etiam apud Amynandrum, valuit.

XLVIII. In Achaia legatis Antiochi Ætolorumque, coram T. Quinctio, Ægii datum est concilium. Antiochi legatus prior, quam Ætoli, est auditus. Is, ut plerique, quos opes regiæ alunt, vaniloquus, maria terrasque inani sonitu verborum complevit. « Equitum innumerabilem vim trajici Hellesponto in Europam, partim loricatos, quos cataphractos vocant; partim sagittis ex equo utentes, et, a quo nihil satis tecti sit, aversos refugiente equo certius figentes. » His equestribus copiis quanquam vel totius Europæ exercitus in unum coacti obrui possent, adjiciebat multiplices copias peditum, et nominibus quoque gentium vix fando auditis terrebat; Dahas, Medos, Elymæosque et Cadusios appellans. « Navalium vero copiarum, quas nulli portus capere in Græcia possent, dextrum cornu Sidonios et Tyrios, sinistrum Aradios, et ex Pamphylia Sidetas tenere; quas gentes nullæ unquam nec arte, nec virtute navali æquassent. Jam pecuniam, jam alios belli apparatus referre, supervacaneum esse : scire ipsos, abundasse semper auro regna Asiæ. Itaque non cum Philippo, nec Annibale rem futuram Romanis, principe altero unius civitatis, altero Macedoniæ tantum regni finibus incluso; sed cum magno Asiæ totius partisque Europæ rege. Eum tamen, quanquam ab ultimis orientis terminis ad liberandam Græciam



monarque, souverain de toute l'Asie et d'une partie de l'Europe. Il arrivait du fond de l'Orient pour affranchir la Grèce; et cependant il ne voulait obtenir des Achéens rien qui fût contraire à leurs engagements envers les Romains, leurs premiers alliés et amis. Il leur demandait, non de prendre les armes et de se joindre à lui contre eux, mais de rester neutres, de faire des vœux pour la conclusion de la paix entre les deux partis, comme il convient à des amis communs, sans prendre part à la guerre. » L'envoyé des Étoliens, Archidamus, tint à peu près le même langage. Il engagea les Achéens à demeurer en repos, ce qui était le parti le plus simple et le plus sûr, à se contenter du rôle de spectateurs et à attendre l'issue de la lutte sans risquer leur propre existence. Bientôt il ne mesura plus ses paroles, et il en vint aux injures, soit contre les Romains en général, soit contre Quinctius en particulier. Il les accusa d'ingratitude, leur rappela avec le ton du reproche qu'ils étaient redevables aux Étoliens et de leur victoire sur Philippe, et de leur salut; que c'étaient les Étoliens qui avaient sauvé Quinctius et son armée; que Quinctius n'avait en effet jamais rempli les devoirs d'un général. Il prétendit ne l'avoir vu le jour du combat qu'occupé d'auspices, de victimes et de vœux, comme un simple sacrificateur, tandis que lui, Archidamus, lui faisait un rempart de son corps contre les traits de l'ennemi.

XLIX. Quinctius répondit qu'Archidamus avait plutôt songé à ceux qui se trouvaient là lorsqu'il parlait qu'à ceux à qui il s'adressait. « Les Achéens, ajouta-t-il, savaient bien que le courage des Étoliens était plus en paroles qu'en actions, et qu'ils en faisaient parade plutôt dans les assemblées et les réunions que sur le champ de bataille. Aussi avaient-ils tenu peu de compte de l'opinion des Achéens, qui ne les connaissaient que trop; c'était pour en imposer aux ambassadeurs du roi et par eux à leur maître qu'Archidamus avait montré cette jactance. Si jusqu'à ce jour on avait ignoré le motif de l'alliance d'Antiochus et des Étoliens, les discours de leurs envoyés l'avaient clairement démontré. C'était en faisant assaut de mensonges et de forfanteries, en exagérant leurs ressources, qu'ils s'étaient réciproquement abusés d'un vain espoir. Vous les avez entendus, les uns osant dire que c'étaient eux qui avaient vaincu Philippe, eux qui, par leur courage, avaient sauvé les Romains, et fait tant d'autres merveilles; que toutes les cités, tous les peuples de la Grèce, et vous à leur tête, vous alliez embrasser leur parti; l'autre annonçant avec orgueil des nuées de fantassins et de cavaliers, et ne parlant que de couvrir les mers de ses flottes. Tout cela ressemble fort au festin d'un de mes hôtes, habitant de Chalcis, qui est un homme de bien et qui sait faire les honneurs de sa table. Reçus un jour chez lui, au cœur de l'été, avec beaucoup de prévenances, nous étions surpris de trouver à cette époque de l'année une provision de gibier si abondante et si variée. Notre hôte, qui est un peu moins vaniteux que ces gens-ci, nous répondit en souriant que cette venaison dont il faisait un pompeux étalage n'était que de la chair de porc déguisée par l'assaisonnement. On peut appliquer avec justesse ce mot aux forces du roi qu'on s'est plu tout à l'heure à nous exagérer. Toutes ces troupes de différentes armes, tous ces noms

veniat, nihil postulare ab Achæis, in quo fides eorum adversus Romanos, priores socios atque amicos, lædatur. Non enim, ut secum adversus eos arma capiant, sed ut neutri parti sese conjungant, petere. Pacem utrique parti, quod medios deceat amicos, optent; bello se non interponant. Idem ferme et Ætolorum legatus Archidamus petiit, ut, quæ facillima et tutissima esset, quietem præstarent, spectatoresque belli, fortunarum alienarum eventum sine ullo discrimine rerum suarum opperirentur. Provectus deinde est intemperantia linguæ in maledicta, nunc communiter Romanorum, nunc proprie ipsius Quinctii: « ingratos » appellans, et exprobrans « non victoriam modo de Philippo virtute Ætolorum partam, sed etiam salutem; ipsumque et exercitum sua opera servatos. Quo enim illum unquam imperatoris functum officio esse? Auspicantem, immolantemque, et vota nuncupantem sacrificuli vatis modo in acie vidisse, quum ipse corpus suum pro eo telis hostium objiceret. »

XLIX. Ad ea Quinctius: « Coram quibus magis, quam apud quos, verba faceret, dicere, Archidamum rationem habuisse. Achæos enim probe scire, Ætolorum omnem ferociam in verbis, non in factis esse; et in conciliis magis concionibusque, quam in acie, apparere. Itaque parvi Achæorum existimationem, quibus notos esse se scirent, fecisse: legatis regis, et per eos absenti regi eum se jactasse. Quod si quis antea ignorasset, quæ res Antiochum et Ætolos conjunxisset, ex legatorum sermone potuisse apparere: mentiendo in vicem jactandoque vires, quas non haberent, inflasse vana spe, atque inflatos esse: dum ii ab se Philippum victum, sua virtute protectos Romanos, et quæ modo audiebatis, narrant; vos ceterasque civitates et gentes suam sectam esse secuturos; rex contra peditum equitumque nubes jactat, et consternit maria suis classibus. Est autem res simillima cœnæ chalcidensis hospitis mei, hominis et boni, et sciti convivatoris. Apud quem solstitiali tempore comiter accepti quum miraremur, unde illi eo tempore anni tam multa et varia venatio; homo non, quam isti sunt, gloriosus, renidens, condimentis, ait, varietatem illam et speciem ferinæ carnis ex mansueto sue factam. Hoc dici apte in copias regis, quæ paulo ante jactatæ sint, posse. Varia enim genera armorum, et multa nomina gentium inau-



de peuples inconnus, les Dahes, les Mèdes, les Cadusiens, les Élyméens, ne sont après tout que des Syriens, plus dignes, par leur caractère servile, du nom d'esclaves que de celui de soldats. Que ne puis-je, Achéens, vous mettre sous les yeux toutes les courses que ce puissant monarque a faites de Démétriade, soit à Lamie, afin d'assister à l'assemblée générale des Étoliens, soit à Chalcis! Vous verriez dans son camp royal tout au plus l'ombre de deux faibles légions, qui ne sont pas même complètes. Vous verriez ce roi tantôt mendier presque des vivres auprès des Étoliens, pour les mesurer ensuite à ses troupes; tantôt emprunter de l'argent à usure pour les solder; tantôt s'arrêter devant les portes de Chalcis, sans pouvoir y entrer, et retourner en Étolie, sans avoir rien fait que voir Aulide et l'Euripe. Ils ont eu tort : Antiochus, d'avoir confiance dans les Étoliens, les Étoliens de croire aux forfanteries du roi. C'est un motif de plus pour vous de ne pas vous laisser abuser, et de vous abandonner à la bonne foi des Romains, sur laquelle tant d'épreuves vous ont appris à compter. Ce parti qu'on vous représente comme le plus sage, ce conseil qu'on vous donne de ne pas prendre part à la guerre, est tout ce qu'il y a de plus contraire à vos intérêts. Sans armes, sans considération, vous tomberez au pouvoir du vainqueur. »

L. La réplique de Quinctius aux discours des deux ambassades parut assez victorieuse, et les dispositions de l'assemblée pour l'orateur ne pouvaient que la faire accueillir avec faveur. Aussi n'y eut-il ni discussion ni doute. Les Achéens décidèrent unanimement qu'ils tiendraient pour ennemis et pour amis les ennemis et les amis du peuple romain, et firent déclarer la guerre à Antiochus et aux Étoliens. En outre, d'après l'avis de Quinctius, ils envoyèrent sur-le-champ cinq cents hommes de renfort à Chalcis, et autant au Pirée. Car une sédition était sur le point d'éclater dans Athènes, grâce aux intrigues de quelques émissaires d'Antiochus, qui cherchaient à séduire par des offres brillantes la multitude toujours disposée à se vendre pour de l'argent. Mais les partisans des Romains appelèrent Quinctius, et l'auteur de la révolte, Apollodore, accusé par un certain Léon, fut condamné à l'exil et chassé d'Athènes. L'ambassadeur du roi ne rapporta donc à son maître qu'une réponse peu satisfaisante de la part des Achéens. Les Béotiens ne s'expliquèrent pas d'une manière positive; ils firent savoir que lorsque Antiochus serait arrivé en Béotie, ils délibéreraient sur ce qu'ils auraient à faire. Antiochus, apprenant que les Achéens et Eumène avaient fait passer des secours à Chalcis, crut qu'il fallait user de diligence s'il voulait les prévenir ou les surprendre à leur arrivée. Il détacha en avant Ménippe avec près de trois mille hommes et Polyxénidas avec toute la flotte. Peu de jours après il partit lui-même à la tête de six mille des siens et le peu d'Étoliens qu'il avait pu lever en toute hâte à Lamia. Les cinq cents Achéens et le faible contingent d'Eumène, conduits par le Chalcidien Xénoclide, ne trouvèrent pas encore les passages fermés, traversèrent l'Euripe sans être inquiétés, et se jetèrent dans Chalcis. Bientôt les Romains, au nombre d'environ cinq cents aussi, arrivèrent au moment où Ménippe

ditarum, Dahas, et Medos, et Cadusios, et Elymæos, Syros omnes esse : haud paulo mancipiorum melius, propter servilia ingenia, quam militum genus. Et utinam subjicere oculis vestris, Achæi, possem concursationem regis magni ab Demetriade, nunc Lamiam in concilium Ætolorum, nunc Chalcidem! Videretis vix duarum male plenarum legiuncularum instar in castris regis : videretis regem, nunc mendicantem prope frumentum ab Ætolis, quod militi admetiatur; nunc mutuas pecunias fenore in stipendium quærentem; nunc ad portas Chalcidis stantem : et mox inde exclusum, nihil aliud quam Aulide atque Euripo spectatis, in Ætoliam redeuntem. Male crediderunt et Antiochus Ætolis, et Ætoli regiæ vanitati. Quo minus vos decipi debetis, sed expertæ toties spectatæque Romanorum fidei credere. Nam quod optimum esse dicant, non interponi vos bello, nihil imo tam alienum rebus vestris est. Quippe sine gratia, sine dignitate præmium victoris eritis. »

L. Nec absurde adversus utrosque respondisse visus est, et facile erat orationem apud faventes æquis auribus accipi. Nulla enim nec disceptatio, nec dubitatio fuit, quin omnes, eosdem genti Achæorum hostes et amicos quos populus romanus censuisset, judicarent, bellumque et Antiocho, et Ætolis, nuntiari juberent. Auxilia etiam, quo censuit Quinctius, quingentorum militum Chalcidem, quingentorum Piræeum extemplo miserunt. Erat enim haud procul seditione Athenis res; trahentibus ad Antiochum quibusdam spe largitionum venalem pretio multitudinem; donec ab iis, qui romanæ partis erant, Quinctius est accitus, et, accusante Leonte quodam, Apollodorus auctor defectionis damnatus, atque in exsilium est ejectus. Et ab Achæis quidem cum tristi responso legatio ad regem rediit. Bœoti nihil certi responderunt : « Quum Antiochus in Bœotiam venisset, tum, quid sibi faciendum esset, se deliberaturos esse. » Antiochus, quum ad Chalcidis præsidium, et Achæos et Eumenem regem misisse audisset, maturandum ratus, ut et prævenirent sui, et venientes, si possent, exciperent, Menippum cum tribus ferme millibus militum, et cum omni classe Polyxenidam mittit. Ipse paucos post dies sex millia suorum militum, et ex ea copia, quæ Lamiæ repente colligi potuit, non ita multos Ætolos ducit. Achæi quingenti, et ab Eumene rege modicum auxilium missum, duce Xenoclide chalcidensi, nondum obsessis itineribus



avait déjà établi son camp devant Salganée, près du temple de Mercure, à l'endroit où l'on s'embarque pour passer de la Béotie dans l'Eubée. Miction était avec eux; il avait été député de Chalcis à Quinctius pour demander ces renforts. Voyant les issues fermées par l'ennemi, il s'arrêta dans sa marche sur Aulide et tourna vers Délium, comme s'il avait eu l'intention de passer de là dans l'Eubée.

LI. Délium est un temple d'Apollon, qui domine la mer; il est à cinq milles de Tanagre. De là au point le plus rapproché de l'Eubée le trajet a moins de quatre milles. Ce temple et le bois sacré qui l'entourait, la sainteté et l'inviolabilité de ces lieux, que les Grecs nomment asiles, inspiraient aux Romains une grande sécurité. D'ailleurs la guerre n'était pas encore déclarée, ou du moins on n'avait pas tiré l'épée, ni versé de sang. Parmi les soldats, les uns étaient occupés à parcourir le temple et le bois sacré, les autres se promenaient sans armes sur le rivage, le plus grand nombre s'était dispersé dans la campagne pour faire du bois et du fourrage. Ménippe, profitant de ce qu'ils étaient épars çà et là fondit tout à coup sur eux, les tailla en pièces, et fit près de cinquante prisonniers. Il n'y en eut que très-peu qui s'échappèrent; de ce nombre fut Miction, qui se jeta sur un petit bâtiment de transport. Cette perte, vivement ressentie par Quinctius et les Romains, sembla rendre encore plus légitime la guerre contre Antiochus. Ce prince avait fait avancer son armée sous les murs d'Aulide; il envoya, tant en son nom qu'au nom des Étoliens, sommer de nouveau Chalcis de se rendre, mais avec ordre d'employer un on plus menaçant; et, malgré les efforts contraires de Miction et de Xénoclide, il obtint sans peine qu'on lui ouvrît les portes. Les partisans des Romains quittèrent la ville aussitôt après son arrivée. Les troupes d'Eumène et des Achéens occupaient toujours Salganée, et une poignée de soldats romains qui s'était jetée dans un fort sur l'Euripe l'entourait de nouveaux ouvrages pour le défendre. Ménippe se chargea d'attaquer Salganée, et le roi en personne, le fort sur l'Euripe. Les Achéens et les soldats d'Eumène capitulèrent les premiers, et sortirent de la place sous la condition qu'ils pourraient se retirer sans être inquiétés. Les Romains firent une résistance plus opiniâtre. Mais investis par terre et par mer, et voyant approcher les machines et les instruments de siége, ils cédèrent aussi. Maître de la capitale de l'Eubée, le roi reçut la soumission des autres villes, et il s'applaudissait d'un si heureux début, en considérant qu'il avait en sa puissance une île si considérable et tant de places importantes.

tuto transgressi Euripum, Chalcidem pervenerunt. Romani milites, quingenti ferme et ipsi, quum jam Menippus castra ante Salganea ad Hermæum, qua transitus ex Bœotia in Eubœam insulam est, haberet, venerunt. Mictio erat cum iis, legatus a Chalcide ad Quinctium, ad id ipsum præsidium petendum, missus. Qui postquam obsessas ab hostibus fauces vidit, omisso ad Aulidem itinere, Delium convertit, ut inde in Eubœam transmissurus.

LI. Templum est Apollinis Delium, imminens mari: quinque millia passuum ab Tanagra abest. Minus quatuor millium inde in proxima Eubœæ est mari trajectus. Ubi et in fano lucoque, ea religione et eo jure sancto, quo sunt templa, quæ asyla Græci appellant, et nondum aut indicto bello, aut ita commisso, ut strictos gladios, aut sanguinem usquam factum audissent; quum per magnum otium milites, alii ad spectaculum templi lucique versi, alii in littore inermes vagarentur, magna pars per agros lignatum pabulatumque dilapsa esset, repente Menippus, palatos passim aggressus, eos cecidit, ad quinquaginta vivos cepit. Perpauci effugerunt, in quibus Mictio parva oneraria nave exceptus. Ea res Quinctio Romanisque, sicut jactura militum molesta, ita ad jus inferendi Antiocho belli adjecisse aliquantum videbatur. Antiochus, admoto ad Aulidem exercitu, quum rursus oratores, partim ex suis, partim Ætolos, Chalcidem misisset, qui eadem illa quæ nuper, cum minis gravioribus agerent, nequicquam contra Mictione et Xenoclide tendentibus, facile tenuit, ut portæ sibi aperirentur. Qui romanæ partis erant, sub adventum regis urbe excesserunt. Achæorum et Eumenis milites Salganea tenebant. Et in Euripo castellum Romani milites pauci custodiæ causa loci communiebant. Salganea Menippus, rex ipse castellum Euripi oppugnare est adortus. Priores Achæi et Eumenis milites pacti, ut sine fraude liceret abire, præsidio excesserunt. Pertinacius Romani Euripum tuebantur. Hi quoque tamen, quum terra marique obsiderentur, et jam machinas tormentaque comportari viderent, non tulere obsidionem. Quum id, quod caput erat Eubœæ, teneret rex, ne ceteræ quidem ejus insulæ urbes imperium abnuerunt: magnoque principio sibi orsus bellum videbatur, quod tanta insula et tot opportunæ urbes in suam ditionem venissent.

LIVRE TRENTE-SIXIÈME

SOMMAIRE. — Le consul Manius Acilius Glabrion, secondé par Philippe, défait Antiochus aux Thermopyles, le chasse de la Grèce, et réduit les Étoliens. — Le consul Publius Scipion Nasica fait la dédicace du temple de la mère des dieux, qu'il avait lui-même transportée sur le mont Palatin, après avoir été jugé par le sénat le citoyen le plus vertueux de la république. Il défait les Boïens en bataille rangée, reçoit leur soumission, et triomphe d'eux. — Divers avantages obtenus par les forces navales des Romains sur les lieutenants d'Antiochus.

I. Les consuls P. Cornélius Scipion, fils de Cnéus, et M. Acilius Glabrio, à peine entrés en charge, reçurent du sénat, avant de s'occuper de leurs provinces, l'ordre d'offrir aux dieux les grandes victimes dans tous les temples où le lectisterne a communément lieu la plus grande partie de l'année, et de leur demander que la guerre nouvelle qui avait été résolue tournât à l'avantage et à la gloire du sénat et du peuple romain. Tous ces sacrifices eurent un plein succès; les premières victimes assurèrent à la république la faveur des dieux; et les aruspices annoncèrent que cette guerre devait reculer les limites de l'empire et promettait aux Romains des victoires et des triomphes. Cette déclaration ayant levé tous les scrupules religieux, le sénat fit soumettre au peuple la question d'usage : ordonnait-il qu'on entreprît la guerre contre le roi Antiochus et tous ses adhérents? Si la proposition était adoptée, et que les consuls le jugeassent à propos, ils devaient la soumettre à la décision du sénat. Ce fut P. Cornélius qui porta la proposition au peuple. Puis le sénat enjoignit aux deux consuls de se partager par la voie du sort les départements de l'Italie et de la Grèce. Celui à qui la Grèce serait assignée devait joindre aux soldats que L. Quinctius avait levés à Rome, ou exigés des alliés avec l'autorisation du sénat, l'armée que le préteur M. Bébius avait, en vertu d'un sénatus-consulte, conduite en Macédoine l'année précédente. On lui permit en outre de lever, au besoin, hors de l'Italie, parmi les alliés un corps auxiliaire qui n'excédât pas cinq mille hommes. L. Quinctius, l'un des consuls sortants, lui fut donné pour lieutenant dans cette guerre. L'autre consul, qui aurait l'Italie pour département, avait ordre de marcher contre les Boïens avec l'une des deux armées consulaires de l'année précédente, à son choix, et de renvoyer l'autre à Rome, où elle formerait les cohortes urbaines et se tiendrait à la disposition du sénat.

II. Ces dispositions arrêtées dans le sénat touchant les deux provinces, les consuls tirèrent au sort. Acilius obtient la Grèce, Cornélius, l'Italie.

LIBER TRIGESIMUS SEXTUS.

I. P. Cornelium Cn. filium Scipionem et M. Acilium Glabrionem consules, inito magistratu, Patres, priusquam de provinciis agerent, res divinas facere majoribus hostiis jusserunt in omnibus fanis, in quibus lectisternium majorem partem anni fieri solet; precarique, quod senatus de novo bello in animo haberet, ut ea res senatui populoque romano bene atque feliciter eveniret. Ea omnia sacrificia læta fuerunt, primisque hostiis perlitatum est; et ita haruspices responderunt, eo bello terminos populi romani propagari, victoriam ac triumphum ostendi. Hæc quum renuntiata essent, solutis religione animis, Patres rogationem ad populum ferri jusserunt : « vellent juberentne, cum Antiocho rege, quique ejus sectam secuti essent, bellum iniri? » Si ea rogatio perlata esset, tum, si ita videretur consulibus, rem integram ad senatum referrent. P. Cornelius eam rogationem pertulit. Tum senatus decrevit ut consules Italiam et Græciam provincias sortirentur; cui Græcia evenisset, ut præter eum numerum militum, quem L. Quinctius in eam provinciam ex auctoritate senatus scripsisset imperassetve, ut eum exercitum, acciperet, quem M. Bæbius prætor anno priore ex senatusconsulto in Macedoniam trajecisset. Et extra Italiam permissum, ut, si res postulasset, auxilia ab sociis, ne supra quinque millium numerum, acciperet. L. Quinctium superioris anni consulem legari ad id bellum placuit. Alter consul, cui Italia provincia evenisset, cum Boiis jussus bellum gerere, utro exercitu mallet ex duobus, quos superiores consules habuissent; alterum ut mitteret Romam, eæque urbanæ legiones essent paratæ, quo senatus censuisset.

II. His ita in senatu ad id, quæ cujus provincia foret, decretis, tum demum sortiri consules placuit. Acilio Græ-



Après le tirage, parut un sénatus-consulte portant que « la guerre étant déclarée par le peuple romain au roi Antiochus et à ceux qui combattaient sous ses ordres, les consuls prescriraient des supplications pour le succès de cette entreprise; et que le consul M. Acilius ferait vœu d'offrir les grand jeux à Jupiter et de porter des dons sur tous les autels. » Ce vœu, dont la formule fut dictée par le grand pontife P. Licinius, le consul le prononça en ces termes: « Si la guerre décrétée contre le roi Antiochus se termine au gré du sénat et du peuple romain, alors, ô Jupiter, le peuple romain célébrera en ton honneur les grands jeux pendant dix jours consécutifs, et des dons seront offerts sur tous les autels avec les sommes que le sénat aura consacrées à cet usage. Quel que soit le magistrat qui préside à ces jeux, le temps et le lieu de leur célébration, ces jeux seront régulièrement célébrés, les dons régulièrement offerts. » Puis deux jours de supplications furent ordonnés par les consuls. Aussitôt après la répartition des provinces consulaires, les préteurs aussi tirèrent au sort leurs départements. M. J. Brutus eut la juridiction de la ville et celle des étrangers; A. Cornélius Mammula, le Bruttium; M. Émilius Lépidus, la Sicile; L. Oppius Salinator, la Sardaigne; C. Livius Salinator, le commandement de la flotte; L. Émilius Paulus, l'Espagne ultérieure. Voici comment les armées leur furent réparties: A. Cornélius reçut les recrues levées l'année précédente en vertu d'un sénatus-consulte, par le consul L. Quinctius; il eut ordre de garder toute la côte de Tarente à Brundisie. L. Émilius Paulus devait commander dans l'Espagne ultérieure, outre l'armée qu'il allait recevoir du propréteur M. Fulvius, trois mille hommes d'infanterie et trois cents chevaux, nouvellement enrôlés: les deux tiers, parmi les alliés du nom latin; un tiers, parmi les citoyens romains. Le même renfort fut envoyé à T. Flaminius, prorogé dans son commandement de l'Espagne ultérieure. M. Émilius Lépidus devait recevoir de L. Valérius, qu'il allait remplacer, sa province et son armée; il pouvait le garder comme propréteur, s'il le jugeait à propos, et diviser son gouvernement en deux parties: l'une, qui s'étendrait d'Agrigente à Pachynum, l'autre, de Pachynum à Tyndarie: c'était cette dernière, composée de la côte, que L. Valérius devait couvrir avec vingt vaisseaux longs. Le même préteur fut chargé d'exiger des Siciliens une double dîme de blé, de mettre en mer ces convois et de les diriger sur la Grèce. La même commission fut donnée à L. Oppius pour la Sardaigne, avec cette différence que les blés devaient être envoyés à Rome et non en Grèce. Le préteur C. Livius, qui commandait la flotte, eut ordre de se tenir prêt à passer en Grèce au premier moment, avec trente navires, et d'y joindre ceux que lui remettrait Atilius. Les vieux vaisseaux qui étaient dans les chantiers devaient être radoubés et armés par les soins du préteur M. Junius, qui prendrait les équipages parmi les affranchis.

III. Six députés furent envoyés en Afrique,

cia, Cornelio Italia evenit. Certa deinde sorte senatusconsultum factum est: « Quod populus romanus eo tempore duellum jussisset esse cum rege Antiocho, quique sub imperio ejus essent, ut ejus rei causa supplicationem imperarent consules: utique M. Acilius consul ludos magnos Jovi voveret, et dona ad omnia pulvinaria. » Id votum in hæc verba, præeunte P. Licinio pontifice maximo, consul nuncupavit: « Si duellum, quod cum rege Antiocho sumi populus jussit, id ex sententia senatus populique romani confectum erit; tum tibi, Jupiter, populus romanus ludos magnos dies decem continuos faciet; donaque ad omnia pulvinaria dabuntur de pecunia, quantam senatus decreverit. Quisquis magistratus eos ludos quando ubique faxit, hi ludi recte facti, donaque data recte sunto. » Supplicatio inde ab duobus consulibus edicta per biduum fuit. Consulibus sortitis provincias, extemplo et prætores sortiti sunt. M. Junio Bruto jurisdictio utraque evenit, A. Cornelio Mammulæ Brutii, M. Æmilio Lepido Sicilia, L. Oppio Salinatori Sardinia, C. Livio Salinatori classis, L. Æmilio Paullo Hispania ulterior. His ita exercitus decreti: A. Cornelio novi milites, conscripti priore anno ex senatusconsulto a L. Quinctio consule, dati sunt;j ussusque tueri omnem oram circa Tarentum Brundisiumque. L. Æmilio Paullo in ulteriorem Hispaniam præter eum exercitum, quem a M. Fulvio proprætore accepturus esset, decretum est, ut novorum militum tria millia duceret, et trecentos equites; ita ut in iis duæ partes sociorum latini nominis, tertia civium romanorum esset. Idem supplementi ad C. Flaminium, cui imperium prorogabatur, in Hispaniam citeriorem est missum. M. Æmilius Lepidus a L. Valerio, cui successurus esset, simul provinciam exercitumque accipere jussus: L. Valerium, si ita videretur, pro prætore in provincia retinere, et provinciam ita dividere, ut una ab Agrigento ad Pachynum esset, altera a Pachyno Tyndarium. Eam maritimam oram L. Valerius viginti navibus longis custodiret. Eidem prætori mandatum, ut duas decumas frumenti exigeret; id ad mare comportandum devehendumque in Græciam curaret. Idem L. Oppio de alteris decumis exigendis in Sardinia imperatum. Ceterum non in Græciam, sed Romam, id frumentum portari placere. C. Livius prætor, cui classis evenerat, cum triginta navibus paratis trajicere in Græciam primo quoque tempore jussus, et ab Atilio naves accipere. Veteres naves, quæ in navalibus erant, ut reficeret et armaret, M. Junio prætori negotium datum est, eti n eam classem socios navales libertinos legeret

III. Legati terni in Africam ad Carthaginienses et in



trois à Carthage et trois en Numidie pour demander des blés destinés à la Grèce; le prix en devait être acquitté par le peuple romain. Les préparatifs de cette guerre occupaient à un tel point l'attention publique que le consul P. Cornélius défendit à tout sénateur, à tous ceux qui avaient voix délibérative dans le sénat et aux magistrats du second ordre, de s'éloigner de Rome à la distance d'une journée, et aux sénateurs en particulier de s'absenter de la ville cinq en même temps. L'activité que le préteur C. Livius déployait pour l'armement de la flotte fut un moment entravée par une contestation qu'il eut avec les habitants des colonies maritimes. Lorsqu'on voulut les forcer de servir à bord des vaisseaux, ils en appelèrent aux tribuns du peuple : les tribuns les renvoyèrent au sénat, qui déclara à l'unanimité que ces colonies n'étaient pas exemptes du service de marine. Celles qui réclamaient étaient Ostie, Frégènes, Castrum-Novum, Pyrges, Antium, Terracine, Minturnes et Sinuesse. Ensuite le consul M. Acilius, en vertu d'un sénatus-consulte, s'adressa au collége des féciaux pour savoir « si c'était au roi Antiochus en personne que serait faite la déclaration de guerre, ou bien à quelqu'une de ses garnisons; si on la ferait aussi porter aux Étoliens séparément, et s'il fallait, avant de leur déclarer la guerre, leur annoncer que toute société, que toute amitié avec eux était rompue. » Les féciaux répondirent que « déjà, à l'époque de la guerre contre Philippe, ils avaient décrété qu'il était indifférent de la déclarer au roi en personne ou bien à quelqu'une de ses garnisons; que la rupture était assez évidente puisque, malgré les sommations tant de fois répétées de leurs ambassadeurs, on leur avait refusé toute espèce de réparations et de satisfactions; que les Étoliens s'étaient eux-mêmes déclaré la guerre, lorsqu'ils avaient pris d'assaut la ville de Démétriade, alliée de Rome, lorsqu'ils étaient allés assiéger Chalcis par terre et par mer, lorsqu'ils avaient appelé le roi Antiochus en Europe pour y venir faire la guerre au peuple romain. » Toutes les mesures ainsi prises, le consul M'. Acilius ordonna que « tous les soldats enrôlés à Rome ou dont le contingent avait été exigé des alliés du nom latin par L. Quinctius, que ceux qui devaient le suivre dans sa province, ainsi que les tribuns militaires de la première et de la troisième légion se trouveraient tous réunis à Brundisie aux ides de mai. » Il sortit lui-même de la ville en habit de guerre, le 5 des nones de ce mois. Les préteurs partirent en même temps pour leurs provinces.

IV. Vers la même époque deux ambassadeurs vinrent à Rome offrir de la part du roi de Macédoine, Philippe, et du roi d'Égypte, Ptolémée, des troupes, de l'argent et du blé pour cette guerre. Ptolémée envoyait même mille livres pesant d'or et vingt mille d'argent. Rien ne fut accepté : on remercia les deux princes; l'un et l'autre s'offraient à passer en Étolie avec toutes leurs forces et à prendre part à la guerre : on dispensa Ptolémée; mais on répondit aux envoyés de Philippe que le sénat et le peuple romain sauraient gré à leur maître de ce qu'il ferait pour seconder le

Numidiam ad frumentum rogandum, quod in Græciam portaretur, missi; pro quo pretium solveret populus romanus. Adeoque in apparatum curamque ejus belli civitas intenta fuit, ut P. Cornelius consul ediceret, « Qui senatores essent, quibusque in senatu sententiam dicere liceret, quique minores magistratus essent, ne quis eorum longius ab urbe Roma abiret, quam unde eo die redire posset; neve uno tempore quinque senatores ab urbe romana abessent. » In comparando impigre classem C. Livium prætorem contentio, orta cum colonis maritimis, paullisper tenuit. Nam, quum cogerentur in classem, tribunos plebis appellarunt; ab iis ad senatum rejecti sunt. Senatus ita, ut ad unum omnes consentirent, decrevit, vacationem rei navalis his colonis non esse. Ostia, et Fregenæ, et Castrum Novum, et Pyrgi, et Antium, et Tarracina, et Minturnæ, et Sinuessa fuerunt, quæ cum prætore de vacatione certaverunt. Consul deinde M'. Acilius ex senatusconsulto ad collegium fetialium retulit : « Ipsine utique regi Antiocho indiceretur bellum, an ad præsidium nuntiaretur? et num Ætolis quoque separatim indici juberent bellum? et num prius societas iis et amicitia renuntianda esset, quam bellum indicendum? » Fetiales responderunt : « Jam ante sese, quum de Philippo consulerentur, decresse, nihil referre, ipsi coram, an ad præsidium, nuntiaretur. Amicitiam renuntiatam videri, quum legatis, toties repetentibus res, nec reddi, nec satisfieri æquum censuissent. Ætolos ultro sibi bellum indixisse, quum Demetriadem, sociorum urbem, per vim occupassent; Chalcidem terra marique oppugnatum issent; regem Antiochum in Europam ad bellum populo romano inferendum traduxissent. » Omnibus jam satis comparatis, M'. Acilius consul edixit : « Ut, quos L. Quinctius milites conscripsisset, et quos sociis nominique latino imperasset, quos secum in provinciam ire oporteret, et tribuni militum legionis primæ et tertiæ, uti omnes Brundisium idibus maiis convenirent. » Ipse ante diem quintum nonas maias paludatus urbe egressus est. Per eosdem dies et prætores in provincias profecti sunt.

IV. Sub idem tempus legati ab duobus regibus, Philippo Macedoniæ et Ptolemæo Ægypti rege Romam venerunt, pollicentes ad bellum auxilia, et pecuniam, et frumentum. Ab Ptolemæo etiam mille pondo auri, viginti millia pondo argenti allata. Nihil ejus acceptum. Gratiæ regibus actæ : et, quum uterque se cum omnibus copiis in Ætoliam venturum, belloque interfuturum polliceretur, Ptolemæo id remissum; Philippi legatis responsum, gratum eum senatui populoque romano facturum, si M'. Acilio consuli non defuisset. Item ab Carthaginiensi-

consul M'. Acilius. Le même motif amena à Rome des députés de Carthage et du roi Masinissa. Les Carthaginois promettaient de faire porter mille mesures de blé et cinq cent mille d'orge à l'armée, et la moitié de cette quantité à Rome; ils priaient les Romains d'accepter ce présent; ils allaient armer une flotte à leurs frais; le tribut qu'ils devaient acquitter en plusieurs paiements et en plusieurs années, ils allaient le payer comptant et en entier. Masinissa faisait offrir cinq cent mille mesures de blé, trois cent mille d'orge pour l'armée de Grèce; trois cent mille mesures de blé, et deux cent cinquante mille d'orge pour Rome; il promettait d'envoyer cinq cents chevaux et vingt éléphants au consul M'. Acilius. Pour les grains on répondit aux Carthaginois comme aux Numides, que le peuple romain n'en prendrait qu'à condition d'en payer le prix. Quant à la flotte, on dispensa les Carthaginois de la fournir; on exigea d'eux seulement les vaisseaux qu'ils pouvaient devoir aux termes du traité. On refusa aussi de recevoir aucune somme d'argent avant l'échéance.

V. Tandis qu'à Rome on s'occupait de ces soins, Antiochus, cantonné à Chalcis, mais ne voulant pas passer l'hiver dans l'inaction, envoyait des ambassadeurs aux villes grecques pour les gagner, ou bien accueillait leurs défections volontaires. Ainsi il vit venir à lui les Épirotes, qui avaient pris son parti à l'unanimité, et les Éléens, peuple du Péloponèse. Les Éléens demandaient du secours contre les Achéens, qu'ils s'attendaient à voir paraître tout d'abord sous les murs de leur ville, parce qu'ils n'avaient pas approuvé la déclaration de guerre faite à Antiochus. On leur envoya mille hommes d'infanterie sous la conduite du Crétois Euphane. La démarche des Épirotes n'annonçait ni franchise ni sincérité. Ils voulaient s'en faire un mérite auprès du roi sans pourtant offenser les Romains. Ils venaient le prier « de ne pas les engager légèrement dans une lutte où leur position en face de l'Italie et en avant de la Grèce attirerait sur eux les premiers coups des Romains. Mais s'il lui était possible de couvrir en personne l'Épire avec ses forces de terre et de mer, ce serait avec empressement que les Épirotes le recevraient dans toutes leurs villes et dans tous leurs ports; dans le cas contraire, ils le conjuraient de ne pas les exposer sans défense et sans armes à la vengeance des Romains. » Le secret de cette ambassade était surtout, dans le cas où le prince s'abstiendrait de passer en Épire, de conserver leur position intacte vis-à-vis des Romains et de se ménager en même temps les bonnes grâces du roi en paraissant disposés à le recevoir; ou bien, s'il entrait dans leur pays, de se réserver encore l'espoir du pardon auprès du sénat en disant que, pour attendre ses secours trop éloignés, ils avaient succombé aux forces d'un ennemi qui était là. Ne sachant trop que répondre dans le moment à une démarche aussi captieuse, Antiochus promit d'envoyer des députés aux Épirotes pour s'entendre avec eux sur leurs intérêts communs.

VI. Il partit en personne pour la Béotie, dont le ressentiment contre les Romains avait, comme je l'ai dit, pour causes apparentes, le meurtre de

bus et Masinissa rege legati venerunt. Carthaginienses tritici modium mille, hordei quingenta millia ad exercitum, dimidium ejus Romam apportaturos polliciti sunt; id ut ab se munus Romani acciperent, petere sese; et classem suorum suo sumptu comparaturos; et stipendium quod pluribus pensionibus in multos annos deberent, præsens omne daturos. Masinissæ legati quingenta millia modium tritici, trecenta hordei ad exercitum in Græciam, Romam trecenta millia modium tritici, ducenta quinquaginta hordei; equites quingentos, elephantos viginti regem ad M'. Acilium consulem missurum. De frumento utrisque responsum, ita usurum eo populum romanum, si pretium acciperent. De classe Carthaginiensibus remissum; præterquam si quid navium ex fœdere deberent. De pecunia item responsum, nullam ante diem accepturos.

V. Quum hæc Romæ agebantur, Chalcide Antiochus, ne cessaret per hibernorum tempus, partim ipse sollicitabat civitatum animos mittendis legatis, partim ultro ad eum veniebant: sicut Epirotæ communi gentis consensu, et Elei e Peloponneso venerunt. Elei auxilium adversus Achæos petebant, quos, post bellum non ex sua sententia indictum Antiocho, primum civitati suæ arma illaturos credebant. Mille iis pedites cum duce cretensi Euphane sunt missi. Epirotarum legatio erat minime in partem ullam liberi aut simplicis animi. Apud regem gratiam initam volebant cum eo, ut caverent, ne quid offenderent Romanos. Petebant enim, « ne se temere in causam deduceret, expositos adversus Italiam pro omni Græcia, et primos impetus Romanorum excepturos. Sed, si ipse posset terrestribus navalibusque copiis præsidere Epiro, cupide eum omnes Epirotas et urbibus et portubus suis accepturos: si id non posset, deprecari, ne se nudos atque inermes romano bello objiceret. » Hac legatione id agi apparebat, ut, sive (quod magis credebant) abstinuisset Epiro, integra sibi omnia apud exercitus romanos essent, conciliata satis apud regem gratia, quod accepturi fuissent venientem; sive venisset, sic quoque spes veniæ ab Romanis foret, quod, non exspectato longinquo auxilio ab se, præsentis viribus succubuissent. Huic tam perplexæ legationi, quia non satis in promptu erat, quid responderet, legatos se missurum ad eos dixit, qui de iis, quæ ad illos seque communiter pertinerent, loquerentur.

VI. In Bœotiam ipse profectus est, causas in speciem iræ adversus Romanos eas, quas ante dixi, habentem,

Brachyllas et la tentative faite par Quinctius sur Coronée pour venger le massacre des soldats romains; mais pour causes réelles le relâchement qui s'était introduit depuis plusieurs siècles en public comme en particulier dans les mœurs autrefois si sévères de la nation, et la position critique d'un grand nombre de citoyens qui ne voyaient de ressource pour eux que dans une révolution. Il entra à Thèbes entouré des principaux Béotiens qui s'étaient portés en foule à sa rencontre, et se rendit à l'assemblée générale. Là, bien qu'en attaquant la garnison romaine de Délium et en prenant Chalcis il eût fait une déclaration de guerre assez formelle et commencé les hostilités, il tint absolument le même langage qu'il avait tenu lui-même dans la première conférence à Chalcis et par les ambassadeurs dans l'assemblée des Achéens, demandant qu'on fît alliance avec lui sans déclarer la guerre aux Romains. Mais personne ne se méprit sur ses intentions. On rédigea cependant un décret dont les expressions équivoques étaient favorables au roi et hostiles aux Romains. Après s'être assuré cette nouvelle alliance, Antiochus retourna à Chalcis, d'où il écrivit aux principaux Étoliens pour leur donner rendez-vous à Démétriade, voulant se concerter avec eux sur le plan de la guerre : au jour marqué il se rendit par mer à cette réunion. Amynandre fut appelé d'Athamanie à ce conseil; le Carthaginois Annibal, qui depuis longtemps n'était plus consulté, y fut aussi admis. On s'occupa d'abord des Thessaliens; tout le monde fut d'avis qu'il fallait sonder leurs dispositions; mais on se partagea sur le mode d'exécution : les uns voulaient qu'on agît sans délai, les autres représentaient qu'on était presque au milieu de l'hiver, et qu'il valait mieux différer jusqu'au printemps; ceux-ci proposaient de leur envoyer seulement des ambassadeurs, ceux-là soutenaient qu'il fallait entrer en Thessalie avec toutes les forces réunies, et soumettre les habitants par la terreur, s'ils paraissaient hésiter.

VII. Jusque-là toute la discussion avait roulé sur un seul point; mais lorsqu'Annibal fut prié de dire son avis, il ramena le roi et tout le conseil à un système général de guerre en leur adressant ce discours : « Si, depuis que nous sommes en Grèce, j'avais été consulté quand il a été question de l'Eubée, de l'Achaïe, de la Béotie, j'aurais ouvert le même avis que je vais ouvrir aujourd'hui relativement aux Thessaliens. C'est qu'avant tout, Philippe et les Macédoniens sont les alliés qu'il importe de s'assurer à tout prix. En effet, pour ce qui est de l'Eubée, des Béotiens et des Thessaliens, qui doute que ces peuples, faibles comme ils sont, toujours prêts à flatter le premier qui se présente et ne prenant jamais conseil que de la crainte, n'obéissent à ces mêmes terreurs et ne demandent grâce? qu'à la première apparition d'une armée romaine en Grèce ils ne retournent à leurs maîtres accoutumés, et qu'on ne leur fera pas un crime de n'avoir pas voulu, en l'absence des Romains, s'exposer à vos coups et se mesurer avec vos armées qui étaient là? Aussi est-il plus important et plus avantageux pour nous de gagner Philippe. Car une fois engagé dans notre querelle,

Brachyllæ necem, et bellum a Quinctio Coroneæ, propter romanorum militum cædes, illatum; re vera per multa jam sæcula publice privatimque labante egregia quondam disciplina gentis, et multorum eo statu, qui diuturnus esse sine mutatione rerum non posset. Obviam effusis undique Bœotiæ principibus, Thebas venit. Ibi in concilio gentis, quanquam et ad Delium, impetu in præsidium romanum facto, et ad Chalcidem commiserat nec a parvis nec dubiis principiis bellum, tamen eamdem orationem exorsus, qua in colloquio primo ad Chalcidem, quaque per legatos in concilio Achæorum usus erat, ut amicitiam secum institui, non bellum indici Romanis postularet. Neminem, quid ageretur, fallebat. Decretum tamen sub levi verborum prætextu pro rege adversus Romanos factum est. Hac quoque gente adjuncta, Chalcidem regressus, præmissis inde litteris, ut Demetriadem convenirent principes Ætolorum, cum quibus de summa rerum deliberaret, navibus eo ad diem indictam concilio venit. Et Amynander accitus ad consultandum ex Athamania; et Annibal Pœnus, jam diu non adhibitus, interfuit ei concilio. Consultatum de Thessalorum gente est, quorum omnibus, qui aderant, voluntas tentanda videbatur. In eo modo diversæ sententiæ erant, quod alii extemplo agendum; alii ex hieme, quæ tum ferme media erat, differendum in veris principium; et alii legatos tantummodo mittendos; alii cum omnibus copiis eundum censebant, terrendosque metu, si cunctarentur.

VII. Quum circa hanc fere consultationem disceptatio omnis verteretur, Annibal, nominatim interrogatus sententiam, in universi belli cogitationem regem atque eos, qui aderant, tali oratione avertit : « Si, ex quo trajecimus in Græciam, adhibitus essem in consilium, quum de Eubœa, de Achæis, de Bœotia agebatur; eamdem sententiam dixissem, quam hodie, quum de Thessalis agitur, dicam. Ante omnia Philippum et Macedonas in societatem belli quacunque ratione censeo deducendos esse. Nam quod ad Eubœam Bœotosque et Thessalos attinet, cui dubium est, quin, ut quibus nullæ suæ vires sint, præsentibus adulando semper, quem metum in consilio habeant, eodem ad impetrandam veniam utantur? simul ac romanum exercitum in Græcia viderint, ad consuetum imperium se avertant? nec iis noxiæ futurum sit, quod, quum Romani procul abessent, vim tuam præsentis exercitusque tui experiri noluerint? Quanto igitur prius potiusque est, Philippum nobis conjungere, quam hos? cui, si semel in causam descenderit, nihil integri



ce prince ne pourra plus séparer ses intérêts des nôtres, et il mettra à notre disposition des forces qui, loin d'être pour nous un faible secours dans la guerre, ont pu récemment soutenir à elles seules tout l'effort des Romains. Avec un tel allié, qu'il me soit permis de le dire, comment douter du succès, lorsque ceux mêmes qui ont assuré aux Romains la victoire sur Philippe vont aujourd'hui se tourner contre eux? Les Étoliens qui, comme chacun le sait, ont seuls triomphé de Philippe, se joindront à Philippe pour combattre les Romains; Amynander et les Athamanes qui, après les Étoliens, ont pris la plus grande part à cette guerre, seront pour nous. Philippe, sans votre appui, put bien soutenir alors tout le poids de la guerre. Aujourd'hui deux monarques puissants, à la tête des forces de l'Asie et de l'Europe, vont attaquer un seul peuple, qui, au temps de nos pères (je ne parle pas de moi et des craintes que je lui inspirai dans le bonheur comme dans l'adversité), ne sut pas résister à un roi d'Épire; que fera-t-il donc contre vous? Mais, dira-t-on, qui me fait croire qu'il y a moyen de gagner Philippe? Deux motifs me donnent cet espoir : d'abord la communauté d'intérêts, qui est la plus sûre garantie de toute alliance, ensuite vos propres assurances. Thoas, notre ambassadeur ici présent, en faisant valoir mille raisons pour attirer Antiochus en Grèce, a toujours insisté sur ce que Philippe frémissait de colère et s'indignait de l'esclavage qu'on lui avait imposé sous le nom de paix. Il a comparé ce prince à un lion enchaîné ou resserré dans une cage, et qui brûlait de rompre ses liens. Eh bien! si telles sont ses dispositions, brisons ses chaînes, nous, ouvrons cette cage, et après on donnera libre carrière à cette fureur si longtemps contenue, afin qu'elle éclate contre nos ennemis communs. Si nos propositions d'alliance restent sans résultat, et qu'il nous soit impossible de nous attacher le roi de Macédoine, prévenons du moins sa jonction avec nos ennemis. Séleucus, votre fils, est à Lysimachie; qu'avec l'armée qu'il a sous ses ordres il traverse la Thrace, qu'il aille ravager les frontières de la Macédoine, et Philippe, au lieu d'assister les Romains, s'empressera de venir défendre ses propres états. Voilà mon avis à l'égard de Philippe. Quant au système général de la guerre, vous saviez, Antiochus, dès le principe, quel était mon plan. Si l'on m'eût écouté alors, ce ne serait ni la conquête de Chalcis en Eubée, ni la prise du fort de l'Euripe, dont les Romains apprendraient la nouvelle; ils verraient l'Étrurie, la Ligurie et la Gaule cisalpine en feu, et, pour comble de terreur, Annibal lui-même au cœur de l'Italie. Maintenant encore, mon avis est que vous réunissiez toutes vos forces de terre et de mer; que vous fassiez suivre votre flotte des bâtiments de transport chargés de provisions. Car si nous sommes ici trop peu pour les besoins de la guerre, nous sommes trop en proportion de nos ressources. Lorsque toutes vos forces seront réunies, vous diviserez votre flotte : une partie stationnera devant Corcyre pour fermer le passage aux Romains, vous enverrez l'autre sur la côte de l'Italie qui fait face à la Sardaigne et à l'Afrique; vous-même, à la tête de toutes vos forces de terre, vous entre-

futurum sit, quique eas vires afferat, quæ non accessio tantum ad romanum esse bellum, sed per se ipsæ nuper sustinere potuerint Romanos. Hoc ego adjuncto (absit verbo invidia) qui dubitare de eventu possim? quum, quibus adversus Philippum valuerint Romani, iis nunc fore videam, ut ipsi oppugnentur. Ætoli, qui Philippum (quod inter omnes constat) vicerunt, cum Philippo adversus Romanos pugnabunt. Amynander atque Athamanum gens, quorum secundum Ætolos plurima fuit opera in eo bello, nobiscum stabunt. Philippus tum, te quieto, totam molem sustinebat belli : nunc duo maximi reges, Asiæ Europæque viribus, adversus unum populum (ut meam utramque fortunam taceam), patrum certe ætate ne uni quidem Epirotarum regi parem (quid tandem erit vobiscum comparatus?), geretis bellum. Quæ igitur res mihi fiduciam præbet, conjungi nobis Philippum posse? Una, communis utilitas, quæ societatis maximum vinculum est; altera, auctores vos Ætoli. Vester enim legatus hic Thoas inter cetera, quæ ad exciendum in Græciam Antiochum dicere est solitus, ante omnia hoc semper affirmavit : fremere Philippum, et ægre pati, sub specie pacis leges servitutis sibi impositas. Ille quidem feræ bestiæ vinctæ aut clausæ, et refringere claustra cupienti, regis iram verbis æquabat. Cujus si talis animus est, solvamus nos ejus vincula et claustra refringamus, ut erumpere diu coercitam iram in hostes communes possit. Quod si nihil eum legatio nostra moverit, at nos, quoniam nobis eum adjungere non possumus, ne hostibus nostris ille adjungi possit, caveamus. Seleucus filius tuus Lysimachiæ est; qui si eo exercitu, quem secum habet, per Thraciam proxima Macedoniæ cœperit depopulari; facile ab auxilio ferendo Romanis Philippum ad sua potissimum tuenda avertet. De Philippo meam sententiam habes. De ratione universi belli quid sentirem, jam ab initio non ignorasti. Quod si tum auditus forem, non in Eubœa Chalcidem captam, et castellum Euripi expugnatum Romani, sed Etruriam Ligurumque et Galliæ Cisalpinæ oram bello ardere, et, qui maximus iis terror est, Annibalem in Italia esse audirent. Nunc quoque arcessas censeo omnes navales terrestresque copias. Sequantur classem onerariæ cum commeatibus; nam hic sicut ad belli munera pauci sumus, sic nimis multi pro inopia commeatuum. Quum omnes tuas contraxeris vires, divisam classem partim Corcyræ in statione habebis, ne transitus Romanis liber ac tutus pateat; partim ad litus Italiæ, quod Sardiniam Africamque spectat, trajicies :



res sur le territoire de Byllis. De là vous couvrirez la Grèce, tout en menaçant les Romains de passer en Italie et prêt à y passer au besoin. Voilà mon avis, c'est celui d'un homme qui peut n'être pas propre à toute sorte de guerres, mais qui a du moins appris par ses succès et par ses revers à combattre les Romains. Pour exécuter ce plan, je vous offre mon bras; comptez sur ma fidélité comme sur mon courage. Puissent du reste les Dieux favoriser le parti qui vous aura paru le plus avantageux! »

VIII. Tel fut à peu près le discours d'Annibal. On applaudit dans le moment à la sagesse de ses vues, mais on ne se mit pas en peine de les suivre. On s'occupa seulement de faire venir d'Asie la flotte et les troupes. Antiochus confia cette mission à Polyxénidas. Il envoya des députés à Larisse pour assister à l'assemblée des Thessaliens, fixa un jour aux Étoliens et au roi des Athamanes pour qu'ils vinssent rejoindre l'armée à Phères, et s'y transporta aussitôt avec des troupes. En attendant Amynander et les Étoliens, il détacha Philippe de Mégalopolis avec deux mille six cents hommes pour aller recueillir les ossements des Macédoniens tués à Cynocéphales, où s'était donnée la dernière bataille contre Philippe; soit que le Mégalopolitain lui eût suggéré lui-même cette idée dans le dessein de s'en faire un mérite auprès des Macédoniens et d'exciter de la haine contre le roi pour avoir laissé ses soldats sans sépulture; soit qu'Antiochus eût formé, par un effet de cette vanité si commune aux rois, un projet plus noble en apparence que réellement utile. Un seul et même tombeau réunit donc tous ces ossements épars, stérile démonstration qui, sans plaire aux Macédoniens, alluma un vif ressentiment dans le cœur de Philippe. Aussi ce prince, qui jusque-là avait résolu de prendre conseil de la fortune, s'empressa-t-il d'envoyer dire au propréteur M. Bébius « qu'Antiochus avait fait irruption en Thessalie; que si le général romain jugeait à propos de quitter ses quartiers d'hiver, le roi irait à sa rencontre, afin de concerter avec lui leurs opérations. »

IX. Antiochus était déjà campé devant Phères, où l'avaient rejoint les Étoliens et Amynander, lorsque des envoyés arrivèrent de Larisse pour lui demander par quel acte d'hostilité ou quelle insulte les Thessaliens avaient provoqué sa colère, et pour le prier de rappeler son armée et de leur faire connaître par ses ambassadeurs les griefs dont il avait à se plaindre. En même temps ils envoyèrent cinq cents hommes, sous les ordres d'Hippoloque, renforcer la garnison de Phères; mais ce corps ayant trouvé tous les passages fermés et toutes les avenues occupées par les soldats du roi, se replia sur Scotusse. Antiochus répondit avec douceur aux députés de Larisse « que ce n'était pas dans des intentions hostiles, mais pour défendre et consolider la liberté des Thessaliens, qu'il était entré en Thessalie. » La même assurance fut portée aux habitants de Phères par un envoyé du prince. Sans lui faire aucune réponse, la ville députa vers le roi le plus considérable de ses citoyens, Pausanias. La cause était la même que celle de Chalcis; Pausanias fit valoir des raisons semblables à celles que les Chalcidiens avaient

ipse cum omnibus terrestribus copiis in bullinum agrum procedes. Inde Græciæ præsidebis, et speciem Romanis trajecturum te præbens, et, si res poposcerit, trajecturus. Hæc suadeo, qui, ut non omnis peritissimus sim belli, cum Romanis certe bellare bonis malisque meis didici. In quæ consilium dedi, in eadem nec infidelem, nec segnem operam polliceor. Dii approbent eam sententiam quæ tibi optima visa fuerit. »

VIII. Hæc ferme Annibalis oratio fuit; quam laudarunt magis in præsentia, qui aderant, quam rebus ipsis executi sunt. Nihil enim eorum est factum, nisi quod ad classem copiasque arcessendas ex Asia Polyxenidam misit. Legati Larissam ad concilium Thessalorum sunt missi, et Ætolis Amynandroque dies ad conveniendum exercitui Pheras est dictus. Eodem et rex cum suis copiis confestim venit. Ibi dum opperitur Amynandrum atque Ætolos, Philippum megalopolitanum cum duobus millibus hominum ad legenda ossa Macedonum circa Cynoscephalas, ubi debellatum erat cum Philippo, misit; sive ab ipso, quærente sibi commendationem ad Macedonum gentem et invidiam regi, quod insepultos milites reliquisset, monitus; sive ab insita regibus vanitate ad consilium specie amplum, re inane, animo adjecto. Tumulus est, in unum ossibus, quæ passim strata erant, coacervatis, factus; qui nullam gratiam ad Macedonas, odium ingens ad Philippum movit. Itaque, qui ad id tempus fortunam esset in consilio habiturus, is extemplo ad M. Bæbium proprætorem misit, « Antiochum in Thessaliam impetum fecisse. Si videretur ei, moveret ex hibernis; se obviam processurum, ut, quid agendum esset, consultarent. »

IX. Antiocho, ad Pheras jam castra habenti, ubi conjunxerant ei se Ætoli et Amynander, legati ab Larissa venerunt, quærentes, quod ob factum dictumve Thessalorum bello lacesseret eos? simul orantes, ut, remoto exercitu, per legatos, si quid ei videretur, secum disceptaret. Eodem tempore quingentos armatos, duce Hippolocho, Pheras in præsidium miserunt. Hi, exclusi aditu, jam omnia itinera obsidentibus regiis, Scotussam se receperunt. Legatis Larissæorum rex clementer respondit, « non belli faciendi, sed tuendæ et stabiliendæ libertatis Thessalorum causa, se Thessaliam intrasse. » Similia his qui cum Pheræis ageret, missus. Cui nullo dato responso, Pheræi ipsi legatum ad regem, principem civitatis Pausaniam, miserunt. Qui quum haud dissimilia his, ut in causa pari, quæ pro Chalcidensibus in col-



alléguées en leur faveur dans la conférence de l'Euripe, et prit même un ton plus fier. Le roi engagea les Phéréens à faire de mûres réflexions; à ne pas prendre un parti qui, par excès de prévoyance et de précaution pour l'avenir, les exposerait à un prompt repentir, et congédia l'envoyé. Malgré cette réponse, les habitants de Phères n'hésitèrent pas un instant à demeurer fidèles aux Romains, quoi qu'il dût leur en coûter. En conséquence, ils se disposèrent à faire les derniers efforts pour défendre leur ville, tandis que de son côté le roi l'attaquait sur tous les points à la fois; car il sentait, et l'on n'en pouvait douter, que de sa première entreprise dépendait le mépris ou la crainte que ses armes inspireraient à toute la nation thessalienne : il fit tout pour répandre la terreur parmi les assiégés. Ceux-ci soutinrent le premier assaut avec assez de courage; mais lorsqu'ils virent leurs défenseurs tomber en foule morts ou blessés, le cœur commença à leur faillir. Ranimés par les reproches de leurs chefs, et résolus de lutter jusqu'à la fin, ils abandonnèrent l'enceinte extérieure des remparts, parce qu'ils n'avaient plus assez de troupes, et se replièrent dans la partie intérieure de la ville, dont l'étendue était moins considérable. Enfin, vaincus par l'excès de leurs maux, et craignant de n'obtenir aucun quartier du vainqueur si la ville était forcée, ils capitulèrent. Le roi ne perdit pas un moment pour profiter de l'impression de terreur que devait faire naître ce premier succès, et détacha quatre mille hommes sur Scotusse. Cette ville ne fit pas attendre sa soumission; elle avait sous les yeux l'exemple de Phères, qui, après avoir refusé opiniâtrément de se rendre, avait été contrainte de céder par nécessité. Avec la place capitulèrent Hippoloque et la garnison larissienne. Le roi respecta leur vie et les mit en liberté, dans l'espoir que cet acte de clémence contribuerait puissamment à lui concilier les esprits des Larissiens.

X. Dix jours avaient suffi au roi, à dater de son arrivée devant Phères, pour achever ces deux conquêtes. Il marcha alors sur Cranon avec toute son armée, et s'en empara sans coup férir. Il reprit ensuite Cypéra, Métropolis et les forteresses d'alentour; bientôt tout le pays, sauf Atrax et Gyrton, fut en son pouvoir. Il résolut alors d'attaquer Larisse, persuadé que la terreur inspirée par ses conquêtes précédentes, sa clémence à l'égard de la garnison renvoyée libre, ou bien l'exemple de tant de soumissions volontaires, détermineraient les habitants à ne plus lui opposer une résistance opiniâtre. Voulant déployer un appareil plus menaçant, il mit ses éléphants en tête de ses lignes, et s'avança en bataillon carré contre la ville, afin de jeter l'incertitude et l'indécision parmi la plupart des Larissiens, qui se trouvaient ainsi placés entre la crainte d'un ennemi à leurs portes et la honte d'abandonner des alliés absents. Vers le même temps, Amynander, à la tête de la jeunesse des Athamanes, s'emparait de Pellinée, tandis que Ménippe, avec trois mille hommes d'infanterie étolienne et deux cents chevaux, pénétrait dans la Perrhébie, se rendait maître de Mallée et de Cyréties, et ravageait le territoire de Tripolis. Après ces expéditions rapides, tous deux rejoignirent

loquio ad Euripi fretum dicta erant, quædam etiam ferocius, egisset; rex etiam atque etiam deliberare eos jussos, ne id consilii caperent, cujus, dum in futurum nimis cauti et providi essent, extemplo pœniteret, dimisit. Hæc renuntiata Pheras legatio quum esset, ne paulum quidem dubitarunt, quin pro fide erga Romanos, quicquid fors belli tulisset, paterentur. Itaque et hi summa ope parabant se ad urbem defendendam : et rex ab omni parte simul oppugnare mœnia est aggressus; et, ut qui satis intelligeret (neque enim dubium erat), in eventu ejus urbis positum esse, quam primam aggressus esset, aut sperni deinde ab universa gente Thessalorum, aut timeri se, omnem undique terrorem obsessis injecit. Primum impetum oppugnationis satis constanter sustinuerunt : dein, quum multi propugnantes caderent, aut vulnerarentur, labare animi cœpere. Revocati deinde castigationibus principum ad perseverandum in proposito, relicto exteriore circulo muri, deficientibus jam copiis, in interiorem partem urbis concesserunt, cui brevior orbis munitionis circumjectus erat. Postremo victi malis, quum timerent, ne vi captis nulla apud victorem venia esset, dediderunt sese. Nihil inde moratus rex, quatuor millia armatorum, dum recens terror esset, Scotussam misit. Nec ibi mora deditionis est facta, cernentibus Pheræorum recens exemplum : qui, quod pertinaciter primo abnuerant, malo domiti tandem fecissent. Cum ipsa urbe Hippolochus Larissæorumque deditum est præsidium. Dimissi ab rege inviolati omnes; quod eam rem magni momenti futuram rex ad conciliandos Larissæorum animos credebat.

X. Intra decimum diem, quam Pheras venerat, his perfectis, Cranonem, profectus cum toto exercitu, primo adventu cepit. Inde Cypæram et Metropolim, et iis circumjecta castella recepit; omnisque jam regionis ejus, præter Atracem et Gyrtonem, in potestate erant. Tum aggredi Larissam constituit; ratus vel terrore ceterarum expugnatarum, vel beneficio præsidii dimissi, vel exemplo tot civitatium dedentium sese, non ultra in pertinacia mansuros. Elephantis agi ante signa terroris causa jussis, quadrato agmine ad urbem incessit : ut incerti fluctuarentur animi magnæ partis Larissæorum inter metum præsentem hostium et verecundiam absentium sociorum. Per eosdem dies Amynander cum Athamanum juventute occupat Pellinæum : et Menippus, cum tribus millibus peditum Ætolorum et ducentis equitibus in Perrhæbiam profectus Mallœam et Cyretias vi cepit, depopulatusque

Antiochus devant Larisse, et le trouvèrent occupé à délibérer sur la conduite qu'il fallait tenir à l'égard de cette ville. Les avis étaient partagés : les uns voulaient qu'on employât la force, et que, sans perdre un moment, on commençât les travaux du siége, on fît jouer les machines contre une ville située en rase campagne, ouverte de tous côtés et d'un abord facile; les autres objectaient tantôt les forces de la place, bien supérieures à celles de Phères, tantôt l'hiver, saison si peu propre à toute espèce d'opération militaire, et encore moins au siége et à l'attaque régulière d'une ville. Le roi flottait entre l'espérance et la crainte; il reprit courage en voyant des députés de Pharsale, qui lui apportaient la soumission de leur ville. M. Bébius, qui venait de faire sa jonction avec Philippe, dans la Dassarétie, détacha, de concert avec lui, Ap. Claudius au secours de la garnison de Larisse. Appius, traversant la Macédoine à grandes journées, gagna le sommet des montagnes qui dominent Gonnis. La ville de Gonnis est à vingt milles de Larisse, dans les gorges mêmes du défilé de Tempé. Là, par la dimension qu'il donna à son camp, beaucoup trop vaste pour le nombre de ses troupes, par la quantité de feux qu'il alluma, il fit croire à l'ennemi, comme c'était son intention, que toutes les forces des Romains et du roi Philippe s'y trouvaient réunies. Dès lors Antiochus prit pour prétexte l'approche de l'hiver, et, dès le lendemain, il s'éloigna de Larisse et regagna Démétriade; les Étoliens et les Athamanes rentrèrent dans leur pays. Appius avait rempli l'objet de sa mission, il avait fait lever le siége; il voulut néanmoins rassurer les alliés, même pour l'avenir, et descendit à Larisse : ce fut un double sujet de joie pour les habitants que de voir à la fois les ennemis hors de leur territoire, et dans leurs murs une garnison romaine.

XI. Le roi, quittant Démétriade, se rendit à Chalcis, où il s'éprit d'amour pour la fille d'un habitant de cette ville, nommé Cléoptolème. Le père, obsédé par des amis du prince, puis par Antiochus lui-même, céda enfin, malgré la répugnance qu'il éprouvait pour une alliance si fort au-dessus de sa condition, et consentit au mariage. Aussitôt, comme si l'on eût été en pleine paix, le roi célébra son hymen; oubliant l'importance des deux entreprises qu'il avait voulu mener de front, la guerre contre les Romains et l'affranchissement de la Grèce, et laissant de côté tout souci des affaires, il passa le reste de l'hiver dans les festins, dans les plaisirs qui marchaient à leur suite, et dans un lourd sommeil provoqué par la fatigue plutôt que par la satiété. Ces débauches furent imitées par tous ses officiers qui commandaient les quartiers d'hiver par tout le pays, et principalement du côté de la Béotie. Les soldats se jetèrent aussi dans les mêmes excès. Ils cessèrent de porter leurs armes, de garder leurs postes, de faire sentinelle; ils négligèrent et leurs travaux et les devoirs du service. Aussi, lorsqu'au commencement du printemps le roi se fut transporté par la Phocide à Chéronée, rendez-vous général de toute l'armée, il s'aperçut sans peine que pendant l'hiver les soldats ne s'é-

est agrum tripolitanum. His raptim peractis, Larissam ad regem redeunt; consultanti, quidnam agendum esset de Larissa, supervenerunt. Ibi in diversum sententiæ tendebant; aliis, vim adhibendam, et non differendum censentibus, quin operibus ac machinis simul undique mœnia aggrederentur urbis sitæ in plano, apertæ campestri undique aditu; aliis nunc vires urbis, nequaquam Pheris conferendæ, memorantibus : nunc hiemem et tempus anni nulli bellicæ rei, minime obsidioni atque oppugnationi urbium, aptum. Incerto regi inter spem metumque legati a Pharsalo, qui ad dedendam urbem suam forte venerant, animos auxerunt. M. Bæbius interim, cum Philippo in Dassaretiis congressus, Ap. Claudium ex communi consilio ad præsidium Larissæ misit, qui per Macedoniam magnis itineribus in jugum montium, quod super Gonnos est, pervenit. Oppidum Gonni viginti millia ab Larissa abest, in ipsis faucibus saltus, quæ Tempe appellantur, situm. Ibi castra metatus latius, quam pro copiis, et plures, quam quot satis in usum erant, ignes quum accendisset, speciem, quam quæsierat, hosti fecit, omnem ibi romanum exercitum cum rege Philippo esse. Itaque hiemem instare apud suos causatus rex, unum tantum moratus diem, ab Larissa recessit, et Demetriadem rediit : Ætolique et Athamanes in suos receperunt se fines. Appius, etsi, cujus rei causa missus erat, solutam cernebat obsidionem, tamen Larissam ad confirmandos in reliquum sociorum animos descendit : duplexque lætitia erat, quod et hostes excesserant finibus, et intra mœnia præsidium romanum cernebant.

XI. Rex Chalcidem a Demetriade profectus, amore captus virginis chalcidensis Cleoptolemi filiæ, quum patrem, primo allegando, deinde coram ipse rogando, fatigasset, invitum se gravioris fortunæ conditioni illigantem, tandem impetrata re, tanquam in media pace nuptias celebrat; et reliquum hiemis, oblitus quantas simul duas res suscepisset, bellum romanum et Græciam liberandam, omissa omnium rerum cura, in conviviis et vinum sequentibus voluptatibus, ac deinde, ex fatigatione magis, quam satietate earum, in somno traduxit. Eadem omnes præfectos regios, qui ubique, ad Bœotiam maxime, præpositi hibernis erant, cepit luxuria. In eamdem et milites effusi sunt; nec quisquam eorum aut arma induit, aut stationem, aut vigilias servavit; aut quicquam, quod militaris operis, aut muneris esset, fecit. Itaque principio veris, quum per Phocidem Chæroneam, quo convenire omnem undique exercitum jusserat, venisset, facile animadvertit, nihilo severiore disciplina milites, quam ducem, hibernasse. Alexandrum inde Acarnana et

taient pas soumis à une discipline plus sévère que leur chef. Il enjoignit à l'Acarnanien Alexandre et au Macédonien Ménippe de conduire l'armée à Stratus en Étolie. Pour lui, après avoir offert à Delphes un sacrifice en l'honneur d'Apollon, il se rendit à Naupacte, y tint conseil avec les principaux de l'Étolie et vint par la route qui mène à Stratus, en longeant Calydon et Lysimachie, à la rencontre de ses troupes qui arrivaient par le golfe Maliaque. Cependant Mnasiloque, l'un des chefs de l'Acarnanie, qu'il avait acheté au poids de l'or, lui avait gagné tous ses compatriotes, mais avait aussi fait entrer dans ses vues le préteur Clytus, alors investi du pouvoir souverain. Ce magistrat, voyant que Leucade, capitale de l'Acarnanie, ne se laisserait pas facilement entraîner à la révolte, parce qu'elle redoutait la flotte romaine qui était sous les ordres d'Acilius et celle qui croisait à la hauteur de Céphalonie, eut recours à la ruse. Il déclara dans l'assemblée générale qu'il fallait défendre l'intérieur de l'Acarnanie, et faire marcher tout ce qu'on avait de force sur Médion et Thyrium pour empêcher ces deux places de tomber au pouvoir d'Antiochus et des Étoliens : quelques députés représentèrent alors qu'il était inutile de mettre tout le pays en mouvement et que c'était assez d'un renfort de cinq cents hommes. Dès qu'il eut ces troupes à sa disposition, il plaça trois cents hommes à Médion, et deux cents à Thyrium, dans l'intention de les faire tomber comme otages entre les mains du roi.

XII. Vers le même temps, des envoyés du roi se rendirent à Médion. L'assemblée, après leur avoir donné audience, délibéra sur la réponse qu'elle ferait au monarque. Les uns voulaient qu'on maintînt l'alliance avec les Romains, les autres qu'on ne rejetât pas l'amitié du roi. Clytus proposa un parti moyen qui prévalut à ce titre : ce fut d'envoyer au roi des députés pour lui demander de permettre aux habitants de Médion de porter une aussi grave question devant l'assemblée générale des Acarnaniens. Mnasiloque et ses partisans se firent comprendre dans cette ambassade, et, tandis que leurs émissaires allaient en secret avertir le roi d'approcher à la tête de ses troupes, ils travaillèrent eux-mêmes à gagner du temps. Aussi à peine étaient-ils hors de la ville, qu'Antiochus parut sur le territoire et fut bientôt aux portes de Médion ; pendant qu'au milieu de l'alarme et de la confusion générale ceux qui n'étaient point du complot appelaient la jeunesse aux armes, Clytus et Mnasiloque introduisirent le roi dans la place. Antiochus vit aussitôt se réunir en foule autour de lui et ses partisans qui accouraient avec empressement, et ceux qui, malgré leur dissentiment, étaient entraînés par la crainte. Il calma les terreurs par des paroles rassurantes, et le bruit de cet acte de douceur lui gagna plusieurs peuples de l'Acarnanie. De Médion, il partit pour Thyrium, précédé de Mnasiloque et des autres envoyés. A la nouvelle du complot de Médion, les habitants de Thyrium s'étaient mis sur leurs gardes et n'étaient pas intimidés. Ils répondirent sans détour qu'ils ne contracteraient aucune alliance nouvelle sans l'agrément des généraux romains, et, fermant leurs portes, ils placèrent des troupes sur leurs remparts. Un hasard fort heureux

Menippum Macedonem Stratum Ætoliæ copias ducere jussit; ipse, Delphis sacrificio Apollini facto, Naupactum processit. Consilio principum Ætoliæ habito, via, quæ præter Calydonem et Lysimachiam fert, ad Stratum suis, qui per Maliacum sinum veniebant, occurrit. Ibi Mnasilochus princeps Acarnanum, multis emptus donis, non ipse solum gentem regi conciliabat, sed Clytum etiam prætorem, penes quem tum summa potestas erat, in suam sententiam adduxerat. Is quum Leucadios, quod Acarnaniæ caput est, non facile ad defectionem posse cerneret impelli, propter metum romanæ classis, quæ cum Acilio, quæve circa Cephalleniam erat, arte eos est aggressus. Nam quum in concilio dixisset, tuenda mediterranea Acarnaniæ esse, et omnibus, qui arma ferrent, exeundum ad Medionem et Thyrium, ne ab Antiocho aut Ætolis occuparentur; fuere, qui dicerent, nihil attinere omnes tumultuose concitari; satis esse quingentorum hominum præsidium. Eam juventutem nactus, trecentis Medione, ducentis Thyrii in præsidio positis, id agebat, ut pro obsidibus futuri venirent in potestatem regis.

XII. Per eosdem dies legati regis Medionem venerunt. Quibus auditis, quum in concione, quidnam respondendum regi esset, consultaretur: et alii manendum in romana societate, alii non aspernandam amicitiam regis censerent; media visa est Clyti sententia, eoque accepta, ut ad regem mitterent legatos, peterentque ab eo, ut Medionios super tanta re consultare in concilio Acarnanum pateretur. In eam legationem Mnasilochus, et qui ejus factionis erant, de industria conjecti, clam missis, qui regem admovere copias juberent, ipsi terebant tempus. Itaque vixdum iis egressis legatis, Antiochus in finibus, mox ad portas erat, et trepidantibus, qui expertes proditionis fuerant, tumultuoseque juventutem ad arma vocantibus, ab Clyto et Mnasilocho in urbem est inductus; et, aliis sua voluntate affluentibus, metu coacti etiam, qui dissentiebant, ad regem convenerunt. Quos placida oratione territos quum permulsisset, ad spem vulgatæ clementiæ aliquot populi Acarnaniæ defecerunt. Thyrium a Medione profectus est, Mnasilocho eodem et legatis præmissis. Ceterum detecta Medione fraus cautiores, non timidiores, Thyrienses fecit, dato ei haud perplexo responso, nullam se novam societatem, nisi ex auctoritate romanorum imperatorum, accepturos, portisque clausis, armatos in muris disposuerunt. Et peropportune ad confirmandos Acarnanum animos Cn. Octavius missus a Quinctio, quum præsidium et paucas naves ab A. Postu-



amena à Leucade Cn. Octavius, que Quinctius avait envoyé pour rassurer les Acarnaniens, et qui avait reçu un détachement et quelques vaisseaux d'A. Postumius, chargé par le lieutenant Acilius de défendre Céphalonie; son arrivée rendit l'espérance aux alliés; il leur annonça que le consul M'. Acilius avait passé la mer à la tête de ses légions et que l'armée romaine campait en Thessalie. Cette nouvelle, que rendait probable la saison déjà propre à la navigation, détermina le roi à laisser une garnison dans Médion et dans quelques autres places de l'Acarnanie, à quitter Thyrium et à regagner Chalcis par l'Étolie et la Phocide.

XIII. Cependant M. Bébius et le roi Philippe, qui avaient, pendant l'hiver, opéré leur jonction dans la Dassarétie et envoyé Ap. Claudius en Thessalie pour faire lever le siége de Larisse, n'avaient pu rien entreprendre à cause de la saison; ils étaient rentrés dans leurs quartiers. Mais aux premiers jours du printemps ils réunirent leurs forces et descendirent en Thessalie. Antiochus était alors en Acarnanie; dès leur arrivée, ils attaquèrent, Philippe la ville de Mallée dans la Perrhébie, Bébius la place de Phacie; Bébius l'emporta presque sans coup férir, et fit avec la même rapidité la conquête de Phestus. Puis, revenant sur Atrax, il s'empara de Cyréties et d'Éritium, jeta des garnisons dans toutes les places reconquises et alla rejoindre Philippe sous les murs de Mallée. A l'arrivée de l'armée romaine, les habitants, effrayés, ou espérant obtenir leur pardon, capitulèrent, et les deux armées réunies se mirent en marche pour aller reprendre les places emportées par les Athamanes. Ces places étaient Éginium, Éricinium, Gomphi, Silane, Tricca, Mélibée, Phalorie. On investit ensuite Pellinée, où Philippe de Mégalopolis était en garnison avec cinq cents hommes d'infanterie et quarante chevaux; avant de donner l'assaut, on fit inviter le commandant à ne pas courir les chances d'une lutte désespérée. Sa réponse fut hautaine: « Il aurait pu, dit-il, se fier aux Romains ou aux Thessaliens, mais se remettre entre les mains de Philippe, jamais. » On vit bien qu'il fallait employer la force; mais il parut possible d'attaquer en même temps Limnée: on décida que le roi marcherait sur Limnée; Bébius resta pour assiéger Pellinée.

XIV. Pendant ce temps, le consul M'. Acilius, qui venait de passer la mer avec vingt mille hommes d'infanterie, deux mille chevaux et quinze éléphants, choisit quelques-uns de ses tribuns militaires pour conduire son infanterie à Larisse, et alla lui-même avec sa cavalerie rejoindre Philippe devant Limnée. A l'arrivée du consul, cette place s'empressa de capituler, ainsi que la garnison du roi et les Athamanes. De Limnée le consul partit pour Pellinée. Là les Athamanes se rendirent les premiers, et après eux Philippe de Mégalopolis. Comme il sortait de la place, le roi Philippe se trouva par hasard sur son passage, le fit saluer du titre de roi, puis, ajoutant à cette dérision une plaisanterie peu digne de la majesté royale, il s'avança en personne vers lui et le traita de frère, et le reconduisit ensuite devant le consul, qui le plaça sous bonne garde et l'envoya peu de temps après à Rome, chargé de fers. Le reste des Atha-

mio, qui ab Atilio legato Cephalleniæ præpositus fuerat, accepisset, Leucadem venit, implevitque spei socios; M. Acilium consulem jam cum legionibus mare trajecisse, et in Thessalia castra romana esse. Hunc rumorem quia similem veri tempus anni maturum jam ad navigandum faciebat; rex, præsidio Medione imposito, et in quibusdam aliis Acarnaniæ oppidis, Thyrio abscessit, et per Ætoliæ ac Phocidis urbes Chalcidem rediit.

XIII. Sub idem tempus M. Bæbius et Philippus rex, jam ante per hiemem in Dassaretiis congressi, quum Ap. Claudium, ut obsidione Larissam eximeret, in Thessaliam misissent, quia id tempus rebus gerendis immaturum erat, in hiberna regressi, principio veris conjunctis copiis in Thessaliam descenderunt. In Acarnania tum Antiochus erat. Advenientes, Philippus Mallœam Perrhæbiæ, Bæbius, Phacium est aggressus, quo primo prope impetu capto, Phæstum eadem celeritate capit. Inde Atracem quum se recepisset, Cyretias hinc et Eritium occupat; præsidiisque per recepta oppida dispositis, Philippo rursus obsidenti Mallœam se conjungit. Sub adventum romani exercitus, seu ad metum virium, seu ad spem veniæ, quum dedidissent sese, ad ea recipienda oppida, quæ Athamanes occupaverant, uno agmine ierunt. Erant autem hæc, Æginium, Ericinium, Gomphi, Silana, Tricca, Melibœa, Phaloria. Inde Pellinæum, ubi Philippus Megalopolitanus cum quingentis peditibus et equitibus quadraginta in præsidio erat, et circumsidunt, et, priusquam oppugnarent, mittunt ad Philippum, qui monerent, ne vim ultimam experiri vellet. Quibus ille satis ferociter respondit, vel Romanis, vel Thessalis se crediturum fuisse; in Philippi se potestatem commissurum non esse. Postquam apparuit vi agendum, quia videbatur et Limnæam eodem tempore oppugnari posse, regem ad Limnæam ire placuit; Bæbius restitit ad Pellinæum oppugnandum.

XIV. Per eos forte dies M'. Acilius consul, cum viginti millibus peditum, duobus millibus equitum, quindecim elephantis, mari trajecto, pedestres copias Larissam ducere delectos militum tribunos jussit; ipse cum equitatu Limnæam ad Philippum venit. Adventu consulis deditio sine cunctatione est facta; traditumque præsidium regium, et cum iis Athamanes. Ab Limnæa Pellinæum consul proficiscitur. Ibi primi Athamanes tradiderunt sese, deinde et Philippus Megalopolitanus. Cui, decedenti de præsidio, quum obvius forte fuisset Philippus rex, ad ludibrium regem eum consalutari jussit; ipse congressus



manes ou des soldats d'Antiochus, qui étaient en garnison dans les places nouvellement réduites, fut livré au roi de Macédoine : ils étaient environ trois mille hommes. Le consul partit pour Larisse afin de concerter le plan des opérations ultérieures. Sur sa route, il rencontra des envoyés des villes de Piérie et de Métropolis qui venaient faire leur soumission. Philippe traita avec une bonté toute particulière les prisonniers athamanes afin de se concilier ainsi la nation, et, lorsqu'il crut pouvoir se flatter d'ajouter l'Athamanie à son royaume, il y conduisit son armée après avoir renvoyé les captifs dans leurs villes. Ceux-ci firent une grande impression sur l'esprit de leurs concitoyens en vantant sa clémence et sa générosité à leur égard. Amynander, dont la présence aurait pu imposer à quelques-uns de ses sujets, et les retenir dans le devoir, craignant d'être livré à Philippe, son ancien ennemi, ou aux Romains alors justement irrités de sa défection, sortit de son royaume avec sa femme et ses enfants, et se réfugia dans Ambracie. Ainsi l'Athamanie tout entière passa sous les lois et l'obéissance de Philippe. Le consul, pour faire reposer surtout ses chevaux et ses éléphants des fatigues de la navigation et des marches qui l'avaient suivie, passa quelques jours à Larisse, et, quand il eut refait son armée par ce court repos, il s'avança sur Cranon. Chemin faisant, il reçut la soumission de Pharsale, Scotusse et Phères, qui se rendirent avec les garnisons d'Antiochus. Des soldats qui les composaient, mille consentirent, sur sa demande, à être incorporés à l'armée romaine et furent placés sous les ordres de Philippe ; les autres furent renvoyés sans armes à Démétriade. Le consul reprit ensuite Proerne et les forts d'alentour ; il poussa même jusqu'au golfe Maliaque. Il approchait du défilé que domine Thaumacie, lorsque toute la jeunesse, désertant la ville, courut en armes s'embusquer dans les forêts et les passages, et fondit des hauteurs sur l'armée romaine. Acilius envoya d'abord quelques officiers parlementer avec eux et leur conseiller de renoncer à une si folle entreprise ; voyant qu'ils persistaient dans leur résolution, il les fit tourner par un tribun et deux manipules, et leur ferma le chemin de la ville ; Thaumacie, demeurée sans défense, tomba en son pouvoir. Aux cris qu'ils entendaient derrière eux, les ennemis sortirent de leur embuscade pour se réfugier dans la ville, et furent taillés en pièces. De Thaumacie le consul arriva en deux jours aux bords du Spercheus ; de là il porta le ravage sur le territoire d'Hypaté.

XV. Cependant Antiochus était à Chalcis. Voyant alors qu'il n'avait trouvé en Grèce que les plaisirs de l'hiver passé à Chalcis, et la honte d'un mariage mal assorti, il s'en prit à Thoas et aux vaines promesses des Étoliens, et rendit toute sa confiance à Annibal, qu'il admirait non-seulement comme un capitaine consommé, mais presque comme un devin qui lui avait prédit tout ce qui arrivait. Toutefois, pour ne pas achever de perdre par son inaction une entreprise formée si légèrement, il manda aux Etoliens de rassembler toute leur jeunesse et de se rendre à Lamia. Il alla lui-

fratrem, haud sane decoro majestati suæ joco, appellavit. Deductus inde ad consulem custodiri jussus, et haud ita multo post in vinculis Romam missus. Cetera multitudo Athamanum aut militum Antiochi regis, quæ in præsidiis deditorum per eos dies oppidorum fuerat, Philippo tradita regi est. Fuere autem ad tria millia hominum. Consul Larissam est profectus, ibi de summa belli consultaturus. In itinere ab Pieria et Metropoli legati tradentes urbes suas occurrerunt. Philippus, Athamanum præcipue captivis indulgenter habitis, ut per eos conciliaret gentem, nactus spem Athamaniæ potiundæ, exercitum eo duxit, præmissis in civitates captivis. Et illi magnam auctoritatem apud populares habuerunt, clementiam erga se regis munificentiamque commemorantes : et Amynander, cujus præsentis majestas aliquos in fide continuisset, veritus ne traderetur Philippo jam pridem hosti, et Romanis merito tunc propter defectionem infensis, cum conjuge ac liberis regno excessit, Ambraciamque se contulit. Ita Athamania omnis in jus ditionemque Philippi concessit. Consul, ad reficienda maxime jumenta, quæ et navigatione, et postea itineribus fatigata erant, paucos Larissæ moratus dies, velut renovato modica quiete exercitu Cranonem est progressus. Venienti Pharsalus, Scotussa, et Pheræ, quæque in iis præsidia Antiochi erant, deduntur. Ex iis interrogatis, qui manere secum vellent, mille volentes Philippo tradit ; ceteros inermes Demetriadem remittit. Prœrnam inde recepit, et quæ circa eam castella erant. Ducere tum porro in sinum Maliacum cepit. Appropinquante faucibus, super quas siti Thaumaci sunt, deserta urbe, juventus omnis armata silvas et itinera insedit, et in agmen romanum ex superioribus locis incursavit. Consul primo mittere, qui ex propinquo colloquentes deterrerent eos a tali furore ; postquam perseverare in incepto vidit, tribuno cum duorum signorum militibus circummisso, interclusit ad urbem iter armatis, vacuamque eam cepit. Tum, clamore ab tergo captæ urbis audito, refugientium undique ex silvis insidiatorum cædes facta est. A Thaumacis altero die consul ad Spercheum amnem pervenit ; inde Hypatæorum agros vastavit.

XV. Quum hæc agebantur, Chalcide erat Antiochus, jam tum cernens, nihil se ex Græcia, præter amœna Chalcide hiberna et infames nuptias, petisse. Tunc Ætolorum vana promissa incusare et Thoantem ; Annibalem vero, non ut prudentem tantum virum, sed prope vatem omnium, quæ tum evenirent, admirari. Ne tamen temere cœpta segnitia insuper everteret, nuntios in Ætoliam mittit, ut, omni contracta juventute, convenirent



même à la tête d'environ dix mille hommes d'infanterie qu'il avait complétés avec les renforts venus de l'Asie, et avec cinq cents chevaux. Les Étoliens s'y trouvèrent en plus petit nombre que jamais : c'étaient les principaux de la nation qui avaient amené quelques clients. Ils prétendirent avoir fait tous leurs efforts pour tirer des villes le plus grand nombre de combattants, mais ni leur crédit, ni leur autorité, ni la voix du commandement, n'avaient pu triompher des refus de leurs concitoyens. Ainsi, abandonné de tous côtés, et par les siens qui ne se pressaient pas de quitter l'Asie, et par les alliés qui ne tenaient pas les promesses dont ils l'avaient flatté en l'appelant, il alla prendre position dans le défilé des Thermopyles. Cette chaîne de montagnes coupe la Grèce en deux parties comme l'Apennin partage l'Italie. A l'entrée du défilé, vers le nord, se trouve l'Épire, la Perrhébie, la Magnésie, la Thessalie, le pays des Achéens Phthiotes et le golfe Maliaque. Aux limites mêmes des gorges, du côté du sud, s'étendait l'Étolie presque tout entière, l'Acarnanie, la Locride, la Phocide et la Béotie avec l'île d'Eubée ; derrière, c'est la terre de l'Attique, qui s'avance dans la mer comme un promontoire ; c'est enfin le Péloponèse. Cette chaîne, qui court à travers l'Étolie depuis Leucade et la mer occidentale jusqu'à la mer orientale, est tellement coupée de rocs et de précipices que, non-seulement des armées, mais même des voyageurs sans bagage ne pourraient facilement s'y frayer un chemin ; l'extrémité orientale de ces hauteurs s'appelle le mont Œta, dont le sommet le plus élevé porte le nom de Callidrome. Au bas de cette montagne, dans la vallée qui mène au golfe Maliaque, est un sentier de soixante pas au plus. C'est la seule route par laquelle puisse passer une armée, si le passage n'est point intercepté. De là le nom de Pyles donné à ces défilés appelés par d'autres Thermopyles à cause des sources chaudes qui se trouvent dans l'intérieur même des gorges, lieu célèbre par le dévouement des Lacédémoniens, plus encore que par leur combat contre les Perses.

XVI. Ce n'était certes pas avec la même résolution qu'Antiochus avait établi son camp à l'entrée du défilé, et qu'il y élevait des retranchements ; mais quand il eut construit une double palissade, creusé un double fossé, bâti même dans les endroits faibles un mur avec les pierres que lui fournissait en abondance le terrain ; quand il se fut rassuré en pensant que l'armée romaine ne pourrait s'ouvrir un passage par là, il envoya les quatre mille Étoliens qu'il était parvenu à rallier, partie à Héraclée, ville placée en face des gorges et dont il voulait s'assurer, partie à Hypate. Il ne doutait pas qu'Héraclée ne fût assiégée par le consul, et de nombreux courriers lui avaient appris que tous les environs d'Hypate étaient en proie à la dévastation. Le consul, après avoir ravagé d'abord la plaine d'Hypate, puis celle d'Héraclée, sans que les Étoliens eussent pu couvrir ces deux points, vint asseoir son camp dans les gorges mêmes près des sources d'eau chaude, en face du roi. Les deux corps étoliens se jetèrent ensemble dans Héraclée. Antiochus qui, avant d'avoir vu l'ennemi, s'était cru bien en sû-

Lamiam ; et ipse eo decem millia fere peditum ex iis, qui postea venerant ex Asia, expleta, et equites quingentos duxit. Quo quum aliquanto pauciores, quam unquam antea convenissent, et principes tantummodo cum paucis clientibus essent, atque ii dicerent, omnia sedulo ab se facta, ut quam plurimos ex civitatibus suis evocarent, nec auctoritate, nec gratia, nec imperio adversus detrectantes militiam valuisse ; destitutus undique et ab suis, qui morabantur in Asia, et ab sociis, qui ea, in quorum spem vocaverant, non præstabant, intra saltum Thermopylarum sese recepit. Id jugum, sicut Apennini dorso Italia dividitur, ita mediam Græciam dirimit. Ante saltum Thermopylarum in septentrionem versa Epirus, et Perrhæbia, et Magnesia, et Thessalia est, et Phthiotæ Achæi, et sinus Maliacus. Intra fauces ad meridiem vergunt Ætoliæ pars major, et Acarnania, et cum Locride Phocis, et Bœotia adjunctaque insula Eubœa, et, excurrente in altum, velut promontorio, attica terra, sita ab tergo, et Peloponnesus. Hoc jugum, ab Leucate et mari ad occidentem verso per Ætoliam ad alterum mare orienti objectum tendens, ea aspreta rupesque interjectas habet, ut non modo exercitus, sed ne expediti quidem facile ullas ad transitum calles inveniant. Extremos ad orientem montes Œtam vocant, quorum quod altissimum est, Collidromon appellatur ; in cujus valle ad Maliacum sinum vergente iter est non latius, quam sexaginta passus. Hæc una militaris via est, qua traduci exercitus, si non prohibeantur, possint. Ideo Pylæ, et ab aliis, quia calidæ aquæ in ipsis faucibus sunt, Thermopylæ locus appellatur, nobilis Lacedæmoniorum adversus Persas morte magis memorabili, quam pugna.

XVI. Haudquaquam pari tum animo Antiochus, intra portas loci ejus castris positis, munitionibus insuper saltum impediebat ; et, quum duplici vallo fossaque, et muro etiam, qua res postulabat, ex multa copia passim jacentium lapidum, permunisset omnia, satis fidens, nunquam eo vim romanum exercitum facturum, Ætolos ex quatuor millibus (tot enim convenerant) partim ad Heracleam præsidio obtinendam, quæ ante ipsas fauces posita est, partim Hypatam mittit, et Heracleam haud dubius consulem oppugnaturum, et jam multis nuntiantibus circa Hypatam omnia evastari. Consul, depopulatus hypatensem primo, deinde heracleensem agrum, inutili utrobique auxilio Ætolorum, in ipsis faucibus prope fontes calidarum aquarum adversus regem castra posuit. Ætolorum utræque manus Heracleam sese incluserunt.

reté derrière ses fortifications et ses retranchements, commença alors à craindre que les Romains ne trouvassent un passage au milieu de toutes ces hauteurs qui le dominaient. Car c'était ainsi, disait-on, que les Lacédémoniens avaient été jadis enveloppés par les Perses, et récemment Philippe par les Romains. Il envoya donc à Héraclée prier les Étoliens de lui rendre au moins dans cette guerre le service de s'emparer des sommets de la montagne et de s'y poster pour fermer le passage aux Romains. Ce message mit la division parmi les Étoliens. Les uns voulurent se conformer aux ordres du roi et se mettre en marche, les autres étaient d'avis de rester dans Héraclée, et de se tenir prêts à tout événement, afin de pouvoir, si le roi était vaincu par le consul, diriger toutes leurs forces au secours des places qu'ils possédaient dans le voisinage; et, si le roi demeurait vainqueur, se mettre à la poursuite des Romains en déroute. Les deux partis persistèrent dans leurs résolutions et les mirent à exécution, chacun de son côté. Deux mille hommes restèrent à Héraclée; les deux autres mille, se partageant en trois corps, allèrent occuper les trois sommets nommés Callidrome, Rhodontie et Tichionte.

XVII. Le consul, voyant les hauteurs occupées par les Étoliens, envoya pour les déloger M. Porcius Caton et L. Valérius, ses lieutenants consulaires, avec deux mille hommes d'infanterie d'élite; Flaccus devait attaquer Rhodontie et Tichionte, Caton Callidrome. Pour lui, avant de marcher à l'ennemi, il assembla ses soldats et leur adressa une courte harangue : « La plupart de ceux que j'aperçois dans vos rangs, soldats, ont servi dans cette même armée sous les ordres et les auspices de T. Quinctius. Eh bien! dans la guerre de Macédoine, le défilé de l'Aoüs n'était-il pas bien plus difficile que le passage qui est devant vous? Ce n'est en effet qu'une porte, c'est le seul chemin que la nature semble avoir ménagé entre les deux mers. Les retranchements de Philippe étaient plus favorablement assis, sa position plus forte, son armée plus nombreuse et composée de soldats plus braves, de Macédoniens, de Thraces, d'Illyriens, toutes nations valeureuses. Ici ce sont des Syriens et des Grecs d'Asie, race d'hommes sans énergie et qui est née pour l'esclavage. Alors vous aviez en tête un roi belliqueux et aguerri dès sa jeunesse par les luttes qu'il a soutenues contre les Thraces, contre les Illyriens, contre tous ses voisins. Qu'est-ce que le prince que nous avons aujourd'hui à combattre? je ne parlerai pas de toute sa vie. Mais n'était-il pas arrivé d'Asie en Europe pour faire la guerre aux Romains? Et il ne s'est signalé pendant tout l'hiver que par de folles amours et par un mariage indigne avec la fille d'un obscur particulier! Et c'est au milieu de l'ivresse de cet hymen nouveau qu'il est venu, encore tout appesanti par la débauche du festin, nous présenter la bataille! Toutes ses ressources, tout son espoir, reposent sur les Étoliens, les plus vains et les plus ingrats de tous les hommes; vous l'avez éprouvé précédemment, et comme vous, Antiochus l'éprouve aujourd'hui. En effet ils ne lui

Antiochum, cui, priusquam hostem cerneret, satis omnia permunita et præsidiis obsæpta videbantur, timor deinde incessit, ne quas per imminentia juga calles inveniret ad transitum Romanus. Nam et Lacedæmonios quondam ita a Persis circumitos fama erat, et nuper Philippum ab iisdem Romanis. Itaque nuntium Heracleam ad Ætolos mittit, ut hanc saltem sibi operam eo bello præstarent, ut vertices circa montium occuparent obsiderentque, ne qua transire Romanus posset. Hoc nuntio audito, dissensio inter Ætolos orta est. Pars imperio parendum regis atque eundum censebant, pars subsistendum Heracleæ ad utramque fortunam; ut, sive victus a consule rex esset, in expedito haberent integras copias ad opem propinquis ferendam civitatibus suis; sive vinceret, ut dissipatos in fugam Romanos persequerentur. Utraque pars non mansit modo in sententia sua, sed etiam executa est consilium. Duo millia Heracleæ substiterunt: duo trifariam divisa Callidromum, et Rhoduntiam, et Tichiunta (hæc nomina cacuminibus sunt) occupavere.

XVII. Consul postquam incessa superiora loca ab Ætolis vidit, M. Porcium Catonem et L. Valerium Flaccum consulares legatos, cum binis millibus delectorum peditum, ad castella Ætolorum, Flaccum in Rhoduntiam et Tichiunta, Catonem in Callidromum mittit. Ipse, priusquam ad hostem copias admoveret, vocatos in concionem milites paucis est allocutus : « Plerosque omnium ordinum, milites, inter vos esse video, qui in hac eadem provincia T. Quinctii ductu auspicioque militaveritis. Macedonico bello inexsuperabilis magis saltus ad amnem Aoum fuit, quam hic. Quippe portæ sunt hæ, et unus, inter duo maria clausis omnibus, velut naturalis transitus est. Munitiones et locis opportunioribus tunc fuerunt, et validiores impositæ : exercitus hostium ille et numero major, et militum genere aliquanto melior. Quippe illic Macedones Thracesque et Illyrii erant, ferocissimæ omnes gentes : hic Syri et Asiatici Græci sunt, levissima genera hominum et servituti nata. Rex ille bellicosissimus exercitatus jam inde ab juventa finitimis Thracum atque Illyriorum, et circa omnium accolarum bellis; hic, ut aliam omnem vitam omittam, is est, qui, quum ad inferendum populo romano bellum ex Asia in Europam transisset, nihil memorabilius toto tempore hibernorum gesserit, quam quod amoris causa ex domo privata, et obscuri etiam inter populares generis, uxorem duxit, et novus maritus, velut saginatus nuptialibus cœnis, ad pugnam processit. Summa virium speique ejus in Ætolis fuit, gente vanissima et ingratissima, ut vos prius experti estis, nunc Antiochus experitur. Nam nec convenerunt



ont fourni que de faibles renforts, et n'ont pas voulu rester dans son camp; ils sont même divisés entre eux; après avoir demandé à défendre Hypate et Héraclée, ils ont laissé ces villes sans défense et se sont réfugiés sur les hauteurs ou dans Héraclée. Le roi lui-même avoue qu'il n'ose ni se mesurer avec nous en rase campagne, ni même camper en plaine; il abandonne tout ce pays qu'il se vantait de nous avoir enlevé à nous et à Philippe; il se cache au milieu des rochers, et non pas à l'entrée des défilés, comme le firent autrefois, dit-on, les Lacédémoniens; car c'est dans les profondeurs les plus inaccessibles qu'il enfonce son camp. N'est-ce pas montrer autant de frayeur que s'il s'enfermait dans les murs de quelque ville pour s'y faire assiéger? Mais Antiochus ne sera pas plus en sûreté dans ce passage que les Étoliens sur les hauteurs qu'ils occupent. Tout est prévu, tout est disposé d'avance pour que vous ne rencontriez d'obstacle que de la part de l'ennemi. Songez que ce n'est pas seulement pour la liberté de la Grèce que vous combattez, quoiqu'il puisse être assez glorieux pour vous, après avoir affranchi ce pays du joug de Philippe, de le délivrer encore des Étoliens et d'Antiochus; songez que la victoire vous livrera le butin que vous trouverez dans le camp du roi, et tous ces convois attendus de jour en jour d'Éphèse. Songez qu'ensuite vous ouvrirez à la domination romaine l'Asie, la Syrie et tous les riches empires de l'Orient. De Cadix à la mer Rouge nous aurons alors presque pour bornes l'Océan dont le vaste contour embrasse l'univers, et les Romains seront après les dieux l'objet du culte de toutes les nations. Élevez vos courages à la hauteur de ces belles récompenses, et qu'avec l'aide des dieux la journée de demain soit décisive. »

XVIII. Les soldats furent congédiés après cette harangue, et, avant de songer à réparer leurs forces, ils préparèrent leurs armes et leurs traits. Le signal du combat fut donné au point du jour. Le consul fit ses dispositions et ne donna que peu de développement à son front de bataille, suivant la nature du terrain. De son côté, le roi, à la vue des enseignes ennemies, s'avança à la tête de son armée. Il mit en première ligne, en avant des retranchements, une partie de ses troupes légères; puis derrière les fortifications, et, comme un nouveau rempart, le redoutable bataillon des Macédoniens qu'on appelait les sarissophores. A leur gauche, et au pied même de la montagne, il plaça une partie des gens de trait, des archers et des frondeurs, qui de ce poste dominaient les Romains et pouvaient les charger en flanc. A la droite des Macédoniens, et à l'extrémité des tranchées, fermées en cet endroit jusqu'à la mer par des marais bourbeux et des gouffres impraticables, il posta ses éléphants avec leur garde ordinaire; derrière eux la cavalerie; puis, à quelque distance, le reste des troupes formant la seconde ligne. Les Macédoniens, placés en avant des retranchements, soutinrent d'abord sans peine les efforts des Romains qui cherchaient à se faire jour de tous côtés; ils étaient puissamment secondés par leurs cama-

frequentes, nec contineri in castris potuerunt, et in seditione ipsi inter se sunt; et quum Hypatam tuendam Heracleamque depoposcissent, neutram tutati, refugerunt in juga montium, pars Heracleæ incluserunt sese. Rex ipse, confessus, nusquam æquo campo non modo congredi se ad pugnam audere, sed ne castra quidem in aperto ponere, relicta omni ante se regione ea, quam se nobis ac Philippo ademisse gloriabatur, condidit se intra rupes; ne ante fauces quidem saltus, ut quondam Lacedæmonios fama est, sed intra penitus retractis castris : quod quantum interest ad timorem ostendendum an muris alicujus urbis obsidendum sese incluserit? Sed neque Antiochum tuebuntur angustiæ, nec Ætolos vertices illi, quos ceperunt. Satis undique provisum atque præcautum est, ne quid adversus vos in pugna præter hostes esset. Illud proponere animo vestro debetis, non vos pro Græciæ libertate tantum dimicare (quanquam is quoque egregius titulus esset, liberatam a Philippo ante, nunc ab Ætolis et ab Antiocho liberare), neque ea tantum in præmium vestrum cessura, quæ nunc in regiis castris sunt : sed illum quoque omnem apparatum, qui in dies ab Epheso exspectatur, prædæ futurum : Asiam deinde Syriamque, et omnia usque ad ortus solis ditissima regna imperio romano aperturos. Quid deinde aberit, quin ab Gadibus ad mare rubrum Oceano fines terminemus, qui orbem terrarum amplexu finit, et omne humanum genus secundum deos nomen romanum veneretur? In hæc tanta præmia dignos parate animos, ut crastino die, bene juvantibus diis, acie decernamus. »

XVIII. Ab hac concione dimissi milites, priusquam corpora curarent, arma telaque parant. Luce prima, signo pugnæ proposito, instruit aciem consul, arcta fronte, ad naturam et angustias loci. Rex, postquam signa hostium conspexit, et ipse copias educit. Levis armaturæ partem ante vallum in primo locavit; tum Macedonum robur, quos sarissophoros appellabant, velut firmamentum circa ipsas munitiones constituit. His ab sinistro cornu jaculatorum sagittariorumque et funditorum manum sub ipsis radicibus montis posuit, ut ex altiore loco nuda latera hostium incesserent. Ab dextro Macedonibus ad ipsum munimentorum finem, qua loca usque ad mare invia palustri limo et voraginibus claudunt, elephantos cum assueto præsidio posuit; post eos, equites; tum, modico intervallo relicto, ceteras copias in secunda acie. Macedones, pro vallo locati, primo facile sustinebant Romanos, tentantes ab omni parte aditus; multum adjuvantibus, qui ex loco superiore fundis, velut nimbum, glandes et sagittas simul ac jacula ingerebant. Deinde, ut



rades qui, de leur position supérieure, faisaient pleuvoir sur l'ennemi une grêle de balles, de flèches et de javelots. Mais bientôt ils ne purent plus tenir contre les assaillants dont le nombre grossissait; ils lâchèrent pied et se replièrent dans les retranchements; là, derrière cet abri, ils formèrent comme un autre rempart avec leurs piques, dont ils présentaient la pointe en avant. La palissade, par son peu d'élévation, leur donnait l'avantage du terrain pour combattre, et la longueur de leurs piques tenait les Romains au-dessous d'eux. Aussi ces derniers, en s'approchant avec trop peu de précaution, tombaient-ils percés de coups. Il leur eût fallu renoncer à une attaque inutile ou perdre beaucoup plus de monde, si M. Porcius, qui, venant de surprendre les Étoliens pour la plupart endormis, les avait débusqués du Callidrome et en avait fait un grand carnage, ne se fût montré tout à coup sur une colline qui dominait le camp d'Antiochus.

XIX. Flaccus n'avait pas été aussi heureux à l'attaque de Tichionte et de Rhodontie; il n'avait pu réussir, malgré tous ses efforts, à s'emparer de ces deux positions. Les Macédoniens et le reste des troupes qui défendaient le camp du roi, ne distinguant, à cause de la distance, qu'un corps en mouvement, crurent d'abord que c'étaient les Étoliens, qui, ayant vu de loin le combat engagé, venaient à leur secours. Mais dès qu'ils eurent reconnu de près les enseignes et les armes romaines, revenant de leur erreur, et saisis d'une terreur panique, ils jetèrent leurs armes et prirent la fuite. La poursuite fut retardée par les retranchements, par l'étroit espace de la vallée où il fallait suivre l'ennemi, et surtout par les éléphants, qui formaient l'arrière-garde. Les fantassins ne forçaient qu'avec peine cette ligne impénétrable pour les cavaliers; car les chevaux s'effarouchaient et se confondaient avec plus de désordre qu'au milieu même de la mêlée. Les Romains perdirent aussi du temps à piller le camp. Cependant ils poursuivirent ce jour-là l'ennemi jusqu'à Scarphée, et après lui avoir pris ou tué sur la route quantité d'hommes, de chevaux et même d'éléphants, qu'on égorgea presque tous faute de pouvoir les prendre, ils retournèrent dans leur camp. Pendant le combat la garnison étolienne d'Héraclée avait fait pour s'en emparer une tentative qui n'avait eu aucun succès, malgré toute sa hardiesse. La nuit suivante, dès la troisième veille, le consul détacha sa cavalerie à la poursuite des vaincus, et se mit en marche lui-même au point du jour avec l'infanterie des légions. Le roi avait quelque avance sur lui, car il n'avait suspendu qu'à Élatie sa fuite précipitée; et, dès qu'il y eut rallié les débris du combat et de la déroute, il gagna Chalcis avec une faible escorte de soldats à moitié désarmés. La cavalerie romaine ne trouva plus le roi à Élatie; mais elle y surprit une grande partie de ses gens, qui s'étaient arrêtés par lassitude ou égarés, faute de guides, dans des chemins inconnus, et qui étaient épars çà et là. De toute l'armée d'Antiochus il ne s'échappa que les cinq cents hommes qui escortaient sa personne, triste et faible reste même des dix mille soldats que, sur le témoignage de Polybe, nous avons dit avoir été amenés en Grèce par ce prince. Que dire, s'il est vrai, comme l'affirme Valérius d'Antium,

major, nec jam toleranda vis hostium inferebat se, pulsi loco intra munimenta, subductis ordinibus, concesserunt; inde ex vallo prope alterum vallum, hastis præ se objectis, fecerunt. Et ita modica altitudo valli erat, ut et locum superiorem ad pugnandum suis præberet, et propter longitudinem hastarum subjectum haberet hostem. Multi, temere subeuntes vallum, transfixi sunt; et aut incepto irrito recessissent, aut plures cecidissent, ni M. Porcius ab jugo Callidromi, dejectis inde Ætolis, et magna ex parte cæsis (incautos enim et plerosque sopitos oppresserat), super imminentem castris collem apparuisset.

XIX. Flacco non eadem fortuna ad Tichiunta et Rhoduntiam, nequicquam subire ad ea castella conato, fuerat. Macedones, quique alii in castris regiis erant, primo dum procul nihil aliud, quam turba et agmen, apparebat, Ætolos credere, visa procul pugna, subsidio venire. Ceterum, ut primum signaque et arma ex propinquo cognita errorem aperuerunt, tantus repente pavor omnes cepit, ut, abjectis armis, fugerent. Et munimenta sequentes impedierunt, et angustiæ vallis, per quam sequendi erant; et maxime omnium, quod elephanti novissimi agminis erant, quos pedes ægre præterire, eques nullo poterat modo, timentibus equis, tumultumque inter se majorem, quam in prælio, edentibus. Aliquantum temporis et direptio castrorum tenuit. Scarpheam tamen eo die consecuti sunt hostem. Multis in ipso itinere cæsis captisque, non equis virisque tantum, sed etiam elephantis, quos capere non potuerant, interfectis, in castra reverterunt; quæ tentata eo die inter ipsum pugnæ tempus ab Ætolis, Heracleam obtinentibus præsidio, sine ullo haud parum audacis incepti effectu, fuerant. Consul, noctis insequentis tertia vigilia præmisso equitatu ad persequendum hostem, signa legionum prima luce movit. Aliquantum viæ præceperat rex; ut qui non ante, quam Elatiæ, ab effuso constiterit cursu: ubi primum reliquiis pugnæque et fugæ collectis, cum perexigua manu semiermium militum Chalcidem se recepit. Romanus equitatus ipsum quidem regem Elatiæ assecutus non est, sed magnam partem agminis, aut lassitudine subsistentis, aut errore, ut qui sine ducibus per ignota itinera fugerent, dissipatos oppresserunt. Nec præter quingentos, qui circa regem fuerunt, ex toto exercitu quisquam effugit: etiam ex decem millibus militum, quos, Polybio auctore, trajecisse secum regem in Græciam scripsimus,



que l'armée royale se montait à soixante mille hommes, qu'il y en eut quarante mille de tués et que plus de cinq mille tombèrent au pouvoir des vainqueurs avec deux cent trente enseignes militaires? Les Romains ne perdirent que cent cinquante hommes dans la mêlée, et cinquante, au plus, dans l'attaque du camp par les Étoliens.

XX. Pendant que le consul s'avançait à travers la Phocide et la Béotie, les habitants des villes rebelles se tenaient aux portes avec l'appareil des suppliants, dans la crainte d'être traités en ennemis et pillés. Mais l'armée marcha plusieurs jours comme en pays ami et sans commettre aucun acte de violence, jusqu'à ce qu'elle fût arrivée sur le territoire de Coronée. Là on trouva dans le temple de Minerve Itonienne la statue du roi Antiochus; cette vue exaspéra les Romains, et le consul permit à ses soldats de ravager toute la campagne d'alentour. Réfléchissant ensuite que cette statue avait été érigée par un décret de l'assemblée générale des Béotiens, et qu'il était injuste de se venger sur le territoire seul de Coronée, il rappela aussitôt ses soldats, fit cesser la dévastation et se contenta de reprocher aux Béotiens l'ingratitude dont ils payaient les nombreux et récents bienfaits du peuple romain. Pendant la durée même du combat dix vaisseaux de la flotte royale stationnaient à la hauteur de Thronium, dans le golfe Maliaque, sous les ordres du lieutenant Isidore. L'Acarnanien Alexandre, grièvement blessé, étant venu y chercher un asile et y apporter la nouvelle de la défaite des Thermopyles, l'escadre, dans le premier moment de désordre et d'épouvante, gagna Cénée dans l'Eubée. Alexandre y mourut et y fut enseveli. Trois autres vaisseaux, qui arrivaient d'Asie et avaient abordé au même port, apprenant la défaite de l'armée, repartirent pour Éphèse. Isidore fit voile de Cénée vers Démétriade, afin de rejoindre le roi s'il s'y était réfugié. Vers le même temps, l'amiral de la flotte romaine, A. Atilius, intercepta des convois considérables destinés au roi, et qui avaient déjà franchi le détroit d'Andros, coula à fond une partie des bâtiments et s'empara des autres. Ceux de l'arrière-garde purent seuls reprendre la route de l'Asie. Atilius rentra au Pirée suivi des vaisseaux capturés et fit distribuer une grande quantité de blé aux Athéniens et aux autres alliés de Rome dans l'Attique.

XXI. Antiochus abandonna Chalcis à l'approche du consul, et se rendit d'abord à Ténos, d'où il passa à Éphèse. Le consul en arrivant à Chalcis en trouva les portes ouvertes; Aristote, lieutenant du roi, n'avait osé l'attendre et était sorti de la ville; toutes les autres places de l'Eubée se rendirent sans combat, et quelques jours suffirent pour la pacification de l'île entière. L'armée revint alors aux Thermopyles sans avoir exercé de violences contre aucune ville. Cette modération dans la victoire lui fit beaucoup plus d'honneur que sa victoire même. De son camp, le consul dépêcha Caton à Rome, pour porter au sénat et au peuple la nouvelle certaine des succès qu'on avait obtenus. Caton partit de Créuse, port de Thes-

exiguus numerus. Quid si Antiati Valerio credamus, sexaginta millia militum fuisse in regio exercitu scribenti, quadraginta inde millia cecidisse, supra quinque millia capta cum signis militaribus ducentis triginta? Romanorum centum quinquaginta in ipso certamine pugnæ, ab incursu Ætolorum se tuentes non plus quinquaginta interfecti sunt.

XX. Consule per Phocidem et Bœotiam exercitum ducente, consciæ defectionis civitates cum velamentis ante portas stabant, metu ne hostiliter diriperentur. Ceterum per omnes dies haud secus, quam in pacato agro, sine vexatione ullius rei agmen processit, donec in agrum coronæum ventum est. Ibi statua regis Antiochi, posita in templo Minervæ Itoniæ, iram accendit; permissumque militi est, ut circumjectum templo agrum popularetur. Deinde cogitatio animum subiit, quum communi decreto Bœotorum posita esset statua, indignum esse, in unum coronensem agrum sævire. Revocato extemplo milite, finis populandi factus; castigati tantum verbis Bœoti ob ingratum in tantis tamque recentibus beneficiis animum erga Romanos. Inter ipsum pugnæ tempus decem naves regiæ cum præfecto Isidoro ad Thronium in sinu Maliaco stabant. Eo gravis vulneribus Alexander Acarnan, nuntius adversæ pugnæ, quum perfugisset, trepidæ inde recenti terrore naves Cenæum Eubœæ petierunt. Ibi mortuus sepultusque Alexander. Tres, quæ ex Asia profectæ eumdem portum tenuerant, naves, audita exercitus clade, Ephesum redierunt. Isidorus ab Cenæo Demetriadem, si forte eo deferret fuga regem, trajecit. Per eosdem dies A. Atilius, præfectus romanæ classis, magnos regios commeatus, jam fretum, quod ad Andrum insulam est, prætervectos, excepit; alias mersit, alias cepit naves. Quæ novissimi agminis erant, cursum in Asiam verterunt. Atilius Piræum, unde profectus erat, cum agmine captivarum navium revectus, magnam vim frumenti et Atheniensibus et aliis ejusdem regionis sociis divisit.

XXI. Antiochus, sub adventum consulis a Chalcide profectus, Tenum primo tenuit: inde Ephesum transmisit. Consuli Chalcidem venienti portæ patuerunt, quum, appropinquante eo, Aristoteles, præfectus regis, urbe excessisset. Et ceteræ urbes in Eubœa sine certamine traditæ, post paucosque dies, omnibus perpacatis, sine ullius noxa urbis exercitus Thermopylas reductus, multo modestia post victoriam, quam ipsa victoria, laudabilior. Inde consul M. Catonem, per quem, quæ gesta essent, senatus populusque romanus haud dubio auctore sciret, Romam misit. Is a Creusa (Thespiensium emporium est, in intimo sinu corinthiaco retractum) Patras Achaiæ



pies au fond du golfe de Corinthe, et se rendit à Patras en Achaïe; de Patras à Corcyre il longea les côtes de l'Étolie et de l'Acarnanie, et alla débarquer à Hydronte, en Italie. Cinq jours après, grâce à la rapidité de sa marche, il arriva à Rome par la route de terre. Il entra de nuit dans la ville, et alla tout droit chez le préteur M. Junius. Celui-ci convoqua les sénateurs dès le matin même. L. Cornélius Scipio, que le consul avait fait partir plusieurs jours auparavant, ayant appris à son arrivée que Caton l'avait devancé au sénat, y survint au milieu de la narration de ce dernier. Les deux envoyés se présentèrent ensuite, par ordre du sénat, devant l'assemblée du peuple, où ils exposèrent de nouveau les succès obtenus en Étolie. On décréta trois jours de supplications, et le préteur eut ordre d'immoler quarante grandes victimes à telles divinités qu'il jugerait à propos. Ce fut à cette époque que M. Fulvius Nobilior, qui deux ans auparavant était parti pour l'Espagne en qualité de préteur, obtint les honneurs de l'ovation. Il fit porter devant lui, à son entrée dans Rome, cent trente mille livres pesant à l'empreinte du char à deux chevaux, et en espèces monnayées, douze mille livres d'argent et cent vingt-sept d'or.

XXII. Le consul M'. Acilius, avant de quitter les Thermopyles, envoya dire aux Étoliens d'Héraclée « qu'il était temps pour eux de revenir à de plus sages avis, puisqu'ils savaient à quoi s'en tenir sur la parole du roi, et de songer à obtenir du sénat, en livrant Héraclée, l'oubli de leur folle entreprise ou du moins de leur égarement. D'autres peuples de la Grèce, ajoutait-il, avaient aussi dans cette guerre trahi la cause des Romains leurs bienfaiteurs; mais si les promesses d'Antiochus les avaient détournés de leurs devoirs, ils avaient au moins depuis sa défaite, en évitant d'aggraver leur faute par une coupable obstination, mérité de rentrer en grâce. Les Étoliens pouvaient également se sauver par un repentir semblable, bien qu'on eût à leur reprocher, non pas d'avoir suivi le roi et de s'être alliés à lui, mais de l'avoir appelé, de s'être mis à la tête des ennemis de Rome. » La réponse des Étoliens fut loin d'être pacifique; le consul vit bien qu'il devait en appeler à la force, et que, malgré la défaite d'Antiochus, il lui fallait recommencer une guerre nouvelle contre ce peuple. Il partit donc des Thermopyles, porta son camp près d'Héraclée, et le jour même il fit à cheval le tour de la place afin d'en reconnaître l'assiette sur tous les points. Héraclée est située au pied du mont Æta, au milieu d'une plaine; mais elle est dominée par une citadelle assise sur une hauteur à pic. Après avoir fait toutes les reconnaissances nécessaires, le consul résolut d'attaquer par quatre points à la fois. L. Valérius fut chargé de diriger les travaux et les opérations du côté du fleuve Asope, où se trouve le gymnase; Ti. Sempronius Longus dut assiéger le faubourg fortifié, qui était plus peuplé que la ville; M. Bébius, le quartier voisin du golfe Maliaque, et dont l'abord était très-difficile; App. Claudius fut posté en face du temple de Diane, sur les bords d'un ruisseau qu'on appelle le Mélar. Grâce au zèle actif de ces officiers, on

petit : a Patris Corcyram usque Ætoliæ atque Acarnaniæ littora legit, atque ita ad Hydruntum Italiæ trajecit. Quinto die inde pedestri itinere Romam ingenti cursu pervenit. Ante lucem ingressus urbem, a porta ad prætorem M. Junium iter intendit. Is prima luce senatum vocavit. Quo L. Cornelius Scipio, aliquot diebus ante a consule dimissus, quum adveniens audisset, prægressum Catonem in senatu esse, supervenit exponenti, quæ gesta essent. Duo inde legati jussu senatus in concionem sunt producti : atque ibi eadem, quæ in senatu, de rebus in Ætolia gestis exposuerunt. Supplicatio in triduum decreta est; et ut quadraginta hostiis majoribus prætor, quibus diis ei videretur, sacrificaret. Per eosdem dies et M. Fulvius Nobilior, qui biennio ante prætor in Hispaniam erat profectus, ovans urbem est ingressus; argenti bigati præ se tulit centum triginta millia : et extra numeratum duodecim millia pondo argenti : auri pondo centum viginti septem.

XXII. M'. Acilius consul ab Thermopylis Heracleam ad Ætolos præmisit, « ut tunc saltem, experti regiam vanitatem, resipiscerent; traditaque Heraclea, cogitarent de petenda ab senatu seu furoris sui, seu erroris venia. Et ceteras Græciæ civitates defecisse eo bello ab optime de se meritis Romanis : sed, quia post fugam regis cujus fiducia officio decessissent, non addidissent pertinaciam culpæ, in fidem receptas esse. Ætolos quoque, quanquam non secuti sint regem, sed arcessierint, et duces belli, non socii, fuerint, si pœnitere possint, posse et incolumes esse. » Ad ea quum pacati nihil responderetur, appareretque armis rem gerendam, et, rege superato, bellum ætolicum integrum restare; castra ab Thermopylis ad Heracleam movit : eoque ipso die, ut situm nosceret urbis, ab omni parte equo mœnia est circumvectus. Sita est Heraclea in radicibus Œtæ montis; ipsa in campo, arcem imminentem loco alto et undique præcipiti habet. Contemplatus omnia, quæ noscenda erant, quatuor simul locis aggredi urbem constituit. A flumine Asopo, qua et gymnasium est, L. Valerium operibus atque oppugnationi præposuit : partem extra muros, quæ frequentius prope, quam urbs, habitabatur, Ti. Sempronio Longo oppugnandam dedit : a sinu Maliaco, quæ aditum haud facilem pars habebat, M. Bæbium; ab altero amniculo, quem Melana vocant, adversus Dianæ templum, Ap. Claudium opposuit. Horum magno certamine intra paucos dies turres, arietesque, et alius omnis apparatus oppugnandarum urbium perficitur. Et

dressa en quelques jours les tours, les béliers et toutes les autres machines de siége. Le territoire d'Héraclée, qui est entièrement marécageux et couvert de hautes futaies, fournissait en abondance les matériaux nécessaires, et de plus, les maisons situées au dehors de la ville, abandonnées par les Étoliens qui s'étaient réfugiés derrière les remparts, offraient aux Romains, pour tous les besoins du siége, des poutres, des planches et même des tuiles, des moellons et des pierres de différente grandeur.

XXIII. Les Romains s'occupaient plus de pousser les travaux du siége que de livrer des assauts; les Étoliens, au contraire, ne faisaient usage que de leurs armes pour se défendre. Lorsque le bélier battait les murailles, au lieu de tendre des cordages, comme on le fait ordinairement, pour parer les coups, ils sortaient en masse l'épée à la main, et quelques-uns même avec des torches enflammées pour mettre le feu aux ouvrages. Les remparts étaient partout percés d'ouvertures destinées aux sorties; et les assiégés, en réparant les brèches faites aux murailles, multipliaient ces issues, afin de pouvoir fondre sur l'ennemi d'un plus grand nombre de points à la fois. Les premiers jours, tant que leurs forces ne furent pas entamées, les sorties furent vives et fréquentes; peu à peu l'ardeur se ralentit et le nombre des combattants diminua. En effet, de tous les maux qui les accablaient, aucun ne les épuisait autant que les veilles. Les Romains pouvaient, grâce à la force de leur armée, se relever successivement, tandis que les Étoliens, faute de bras, se consumaient jour et nuit dans des travaux incessants. Durant vingt-quatre jours ils n'eurent pas un moment de répit; il leur fallut soutenir nuit et jour sans relâche les assauts livrés simultanément de quatre côtés par les Romains. Le consul, jugeant enfin, et par la durée du siége et par les rapports des transfuges, que les Étoliens étaient épuisés, eut recours à un nouveau système. Il fit sonner la retraite au milieu de la nuit, et cesser l'attaque sur tous les points à la fois et tint ses soldats en repos dans le camp jusqu'à la troisième heure du jour. Alors il recommença le combat, le prolongea jusqu'au milieu de la nuit suivante et l'interrompit encore jusqu'à la troisième heure du jour. Les Étoliens crurent que ces interruptions de la part des assiégeants avaient aussi pour cause la fatigue et l'épuisement; dès qu'ils entendirent sonner la retraite pour les Romains, ils obéirent en quelque sorte au même signal, abandonnèrent à l'envi leurs postes et ne reparurent en armes sur les remparts qu'à la troisième heure du jour.

XXIV. Cette fois le consul, après avoir interrompu l'attaque à minuit, la fit reprendre dès la quatrième veille avec une nouvelle vigueur, mais sur trois points seulement, et il ordonna à Ti. Sempronius de tenir de son côté ses soldats prêts à agir au premier signal. Il pensait bien que, dans une alerte de nuit, les Étoliens se porteraient tous infailliblement vers les endroits d'où partiraient les cris. En effet, tandis que ceux des assiégés qui reposaient arrachaient avec peine au sommeil leurs corps brisés par la fatigue et les veilles, les autres, qui n'étaient pas encore endor-

quum ager heracleensis, paluster omnis frequensque proceris arboribus, benigne ad omne genus operum materiam suppeditabat: tum, quia refugerant intra mœnia Ætoli, deserta, quæ in vestibulo urbis erant, tecta in varios usus non tigna modo et tabulas, sed laterem quoque, et cæmenta, et saxa variæ magnitudinis, præbebant.

XXIII. Et Romani quidem operibus magis, quam armis, urbem oppugnabant; Ætoli contra armis se tuebantur. Nam, quum ariete quaterentur muri, non laqueis, ut solent, exceptos declinabant ictus; sed armati frequentes, quidam ignes etiam, quos aggeribus injicerent, ferebant. Fornices quoque in muro erant apti ad excurrendum: et ipsi, quum pro dirutis reficerent muros, crebriores eos, ut pluribus erumperetur in hostem locis, faciebant. Hoc primis diebus, dum integræ vires erant, et frequentes et impigre fecerunt: in dies deinde, pauciores et segnius. Etenim, quum multis urgerentur rebus, nulla eos res æque ac vigiliæ conficiebant; Romanis in magna copia militum succedentibus aliis in stationem aliorum, Ætolos propter paucitatem eosdem dies noctesque assiduo labore urente. Per quatuor et viginti dies, ita ut nullum tempus vacuum dimicatione esset, adversus quatuor e partibus simul oppugnantem hostem nocturnus diurno continuatus labor est. Quum fatigatos jam Ætolos sciret consul et ex ratione temporis, et quod ita transfugæ affirmabant, tale consilium iniit. Media nocte receptui signum dedit, et ab oppugnatione simul omnes milites deductos usque ad tertiam diei horam quietos in castris tenuit. Inde cœpta oppugnatio ad mediam rursus noctem perducta est; intermissa deinde usque ad tertiam diei horam. Fatigationem rati causam esse Ætoli non continuandæ oppugnationis, quæ et ipsos affecerat, ubi Romanis datum receptui signum esset, velut ipsi quoque hoc revocati, pro se quisque ex stationibus decedebant: nec ante tertiam diei horam armati in muris apparebant.

XXIV. Consul, quum nocte media intermisisset oppugnationem, quarta vigilia rursus ab tribus partibus summa vi aggressus, ab una T. Sempronium tenere intentos milites signumque exspectantes jussit, ad ea in nocturno tumultu, unde clamor exaudiretur, haud dubie ratus hostes concursuros. Ætoli pars sopiti affecta labore ac vigiliis corpora ex somno moliebantur: pars vigilantes adhuc ad strepitum pugnantium in tenebris currunt. Hostes partim per ruinas jacentis muri transcendere conan-

mis, coururent, au milieu de l'obscurité, du côté où ils entendaient le bruit. Les Romains s'efforçaient ici de franchir la brèche, là d'escalader le mur; les Étoliens se présentèrent partout pour les repousser. Ils ne laissèrent qu'un seul point sans défense, le faubourg, parce qu'il n'était pas attaqué; mais les assiégeants étaient là n'attendant qu'un signal, et pas un défenseur n'avait été placé de ce côté. Déjà le jour commençait à poindre, lorsque le consul donna le signal, et ses soldats, sans prendre la peine de combattre, franchirent la brèche ou escaladèrent les murs restés debout. Aux premiers cris qui leur annonçaient la prise de la ville, les Étoliens abandonnèrent aussitôt tous leurs postes et se réfugièrent dans la citadelle. Les vainqueurs pillèrent la ville; le consul le permit moins pour satisfaire un sentiment de haine ou de vengeance que pour dédommager le soldat de la contrainte qu'il lui avait imposée au milieu de tant de villes reconquises, en lui laissant enfin goûter quelque part les fruits de la victoire. Vers le milieu du jour, il rappela ses troupes du pillage, les partagea en deux corps, et chargea l'un de tourner la montagne pour aller occuper un rocher qui s'élevait à la même hauteur que le pic de la citadelle, mais qui en était, pour ainsi dire, détaché par une vallée intermédiaire; cependant les sommets des deux pics étaient si rapprochés que, du rocher, on pouvait lancer des traits dans la citadelle. A la tête du second corps, le consul devait monter vers la citadelle, du côté de la ville; il n'attendait que le signal de ceux qui allaient gravir le rocher par derrière. Les Étoliens en garnison dans ce fort ne résistèrent ni aux premiers cris des assaillants, qui venaient d'occuper le rocher, ni à l'attaque dirigée du milieu de la ville par les Romains; ils avaient déjà perdu courage, et n'avaient fait aucun préparatif pour soutenir un long siége; ils voyaient d'ailleurs la multitude de femmes, d'enfants et de gens inutiles qui s'étaient jetés dans cette citadelle, à peine assez grande pour les contenir, loin de pouvoir les protéger. Aussi, dès le premier assaut, ils mirent bas les armes et capitulèrent. Entre autres prisonniers, se trouvait l'un des chefs étoliens, Damocrite, qui, au commencement de la guerre, sommé par T. Quinctius de lui remettre le décret par lequel ses concitoyens appelaient Antiochus, avait répondu « qu'il le lui donnerait en Italie, quand les Étoliens y auraient établi leur camp. » Le souvenir de cette insolence augmenta pour les vainqueurs la joie du triomphe.

XXV. Pendant que les Romains étaient devant Héraclée, Philippe assiégeait Lamia. Cette double entreprise avait été concertée dans l'entrevue des Thermopyles, entre le consul qui revenait de la Béotie et le roi qui était allé le féliciter de sa victoire, lui et le peuple romain, et s'excuser de ce qu'une maladie l'avait empêché de prendre part à l'expédition. Ils étaient ensuite partis, chacun de son côté, pour faire les deux siéges en même temps. Ces places ne sont guère qu'à sept milles l'une de l'autre, et comme Lamia est située sur une éminence d'où l'on découvre les environs, la distance paraît encore plus courte, et rien n'échappe à la vue. Il y eut donc une sorte de rivalité entre les Romains et les Macédoniens, qui travaillaient ou combattaient jour et nuit à l'envi

tur : partim scalis ascensus tentant. Adversus quos undique ad opem ferendam occurrunt Ætoli. Pars una, in qua ædificia extra urbem erant, neque defenditur, neque oppugnatur; sed, qui oppugnarent, intenti signum exspectabant; defensor nemo aderat. Jam dilucescebat, quum signum consul dedit : et sine ullo certamine partim per semiruta, partim scalis integros muros transcendere. Simul clamor, index capti oppidi, est exauditus; undique Ætoli, desertis stationibus, in arcem fugiunt. Oppidum victores permissu consulis diripiunt; non tam ab ira, nec ab odio, quam ut miles, coercitus in tot receptis ex potestate hostium urbibus, aliquo tandem loco fructum victoriæ sentiret. Revocatos inde a medio ferme die milites quum in duas divisisset partes, unam radicibus montium circumduci ad rupem jussit, quæ, fastigio altitudinis par, media valle velut abrupta ab arce erat; sed adeo prope geminata cacumina eorum montium sunt, ut ex vertice altero conjici tela in arcem possint : cum dimidia parte militum consul, ab urbe escensurus in arcem, signum ab iis, qui ab tergo in rupem evasuri erant, exspectabat. Non tulere, qui in arce erant, Ætoli primum eorum, qui rupem ceperant, clamorem, deinde impetum ab urbe Romanorum, et fractis jam animis, et nulla ibi præparata re ad obsidionem diutius tolerandam : utpote congregatis feminis, puerisque, et imbelli alia turba in arcem, quæ vix capere, nedum tueri multitudinem tantam posset. Itaque, ad primum impetum abjectis armis, dediderunt sese. Traditus inter ceteros princeps Ætolorum Democritus est; qui principio belli decretum Ætolorum, quo arcessendum Antiochum censuerant, T. Quinctio poscenti responderat : « In Italia daturum, quum castra ibi Ætoli posuissent. » Ob eam ferociam majus victoribus gaudium traditus fuit.

XXV. Eodem tempore, quo Romani Heracleam, Philippus Lamiam ex composito oppugnabat, circa Thermopylas cum consule, redeunte ex Bœotia, ut victoriam ipsi populoque romano gratularetur, excusaretque, quod morbo impeditus bello non interfuisset, congressus. Inde diversi ad duas simul oppugnandas urbes profecti. Intersunt septem millia ferme passuum; et quia Lamia quum posita est in tumulo, tum regionem maxime Œtæ spectat, oppido quam breve intervallum videtur, et omnia in conspectu sunt. Quum enixe, velut proposito certamine, Romani Macedonesque diem ac noctem aut in

les uns des autres. Mais les plus grandes difficultés étaient du côté des Macédoniens ; les Romains n'avaient qu'à former des tranchées, des mantelets et autres constructions à la surface du sol ; les Macédoniens pratiquaient des mines souterraines, et, dans ce terrain pierreux, ils rencontraient souvent des rocs que le fer ne pouvait entamer. Le roi, voyant le peu de succès de ses efforts, ouvrit des conférences avec les principaux de la ville ; il essaya de les amener à capituler, ne doutant pas que, si Héraclée était prise la première, ils n'aimassent mieux se rendre aux Romains qu'à lui, et que le consul ne se fît un mérite d'avoir obtenu la levée du siége. Philippe ne se trompait pas : aussitôt après la prise d'Héraclée, il reçut par un courrier l'ordre de renoncer à son entreprise : « Il était plus naturel, lui disait-on, que les avantages appartinssent aux Romains qui avaient eu la peine de livrer bataille aux Étoliens. » Ainsi Lamia fut débloquée et dut au désastre d'une ville voisine de ne pas éprouver le même malheur.

XXVI. Peu de jours avant la prise d'Héraclée, les Étoliens, réunis en assemblée générale à Hypate, envoyèrent des ambassadeurs à Antiochus ; Thoas fit partie de cette députation, comme de la précédente. Ils devaient insister d'abord auprès du prince pour qu'il repassât en personne dans la Grèce à la tête de nouvelles forces de terre et de mer ; et en second lieu pour obtenir au moins de l'argent et des hommes, si quelque affaire le retenait. « Son honneur et sa parole, lui dit-on, étaient engagés à ce qu'il n'abandonnât pas ses alliés ; mais la sûreté de son royaume surtout lui faisait une loi de ne pas laisser le champ libre aux Romains pour anéantir la nation étolienne et passer ensuite avec toutes leurs forces en Asie. » Ces observations étaient vraies ; aussi n'en firent-elles que plus d'impression sur le roi. Il remit donc pour le moment aux ambassadeurs les sommes nécessaires aux frais de la guerre, et promit d'envoyer des secours d'hommes et de vaisseaux. Il retint à sa cour le député Thoas, qui resta volontiers en Syrie, et qui devait hâter par sa présence l'exécution des paroles royales.

XXVII. Mais la prise d'Héraclée acheva d'abattre le courage des Étoliens, et peu de jours après le départ des ambassadeurs qui allaient en Asie ranimer la guerre et faire un appel au roi, ils renoncèrent à leurs projets belliqueux et envoyèrent demander la paix au consul. Dès les premiers mots, le consul interrompit les députés en leur déclarant qu'il avait des affaires plus pressées et les pria de retourner à Hypate, après leur avoir accordé une trève de dix jours. Il les fit accompagner par L. Valérius Flaccus à qui ils devaient soumettre leurs instructions présentes et les autres demandes qu'ils voudraient faire. Lorsqu'on fut arrivé à Hypate, les principaux d'entre les Étoliens se réunirent auprès de Flaccus pour délibérer sur les propositions qui seraient présentées au consul. Ils se disposaient à rappeler les anciennes alliances et les services qu'ils avaient rendus au peuple romain, lorsque Flaccus leur enjoignit de ne point invoquer des liens qu'ils avaient eux-mêmes méconnus et brisés. « L'aveu de leur faute, ajouta-t-il, et d'humbles prières les serviraient

operibus, aut in prœliis essent, hoc major difficultas Macedonibus erat, quod Romani aggere et vineis, et omnibus supra terram operibus, subtus Macedones cuniculis oppugnabant ; et in asperis locis silex sæpe impenetrabilis ferro occurrebat. Et, quum parum procederet inceptum, per colloquia principum oppidanos tentabat rex, ut urbem dederent ; haud dubius, quin, si prius Heraclea capta foret, Romanis se potius, quam sibi dedituri essent, suamque gratiam consul in obsidione liberanda facturus esset. Nec eum opinio est frustrata ; confestim enim ab Heraclea capta nuntius venit, ut oppugnatione absisteret ; « æquius esse, romanos milites, qui acie dimicassent cum Ætolis præmia victoriæ habere. » Ita recessum ab Lamia est, et propinquæ clade urbis ipsi, ne quid simile paterentur, effugerunt.

XXVI. Paucis priusquam Heraclea caperetur, diebus, Ætoli, concilio Hypatam coacto, legatos ad Antiochum miserunt ; inter quos et Thoas idem, qui antea, missus est. Mandata erant, ut ab rege peterent, primum, ut ipse, coactis rursus terrestribus navalibusque copiis, in Græciam trajiceret : deinde, si qua ipsum teneret res, ut pecuniam et auxilia mitteret : « id quum ad dignitatem ejus fidemque pertinere, non prodi socios, tum etiam ad incolumitatem regni, non sinere, Romanos, omni cura vacuos, quum Ætolorum gentem sustulissent, omnibus copiis in Asiam trajicere. » Vera erant, quæ dicebantur, eo magis regem moverunt. Itaque in præsentia pecuniam, quæ ad usus belli necessaria erat, legatis dedit ; auxilia terrestria navaliaque affirmavit missurum. Thoantem unum ex legatis retinuit, et ipsum haud invitum morantem, ut exactor præsens promissorum adesset.

XXVII. Ceterum Heraclea capta fregit tandem animos Ætolorum ; et post paucos dies, quam ad bellum renovandum acciendumque regem in Asiam miserant legatos, abjectis belli consiliis, pacis petendæ oratores ad consulem miserunt. Quos dicere exorsos consul interfatus, quum alia sibi prævertenda esse dixisset, redire Hypatam eos, datis dierum decem indutiis, et L. Valerio Flacco cum iis misso, jussit : et, quæ secum acturi fuissent, exponere, et si qua vellent alia. Hypatam ut est ventum, principes Ætolorum apud Flaccum concilium habuerunt, consultantes, quonam agendum modo apud consulem foret. His parantibus antiqua fœderum ordiri, meritaque in populum romanum, « absistere iis, Flaccus jussit, quæ ipsi violassent ac rupissent ; confessionem iis culpæ magis profuturam, et totam in preces orationem

mieux. Ils n'avaient pas à alléguer la bonté de leur cause; ils ne devaient attendre leur salut que de la clémence du peuple romain. S'ils se présentaient en suppliants, il leur promettait son appui soit auprès du consul, soit à Rome dans le sénat, car il leur faudrait aussi envoyer des ambassadeurs au sénat. » Tous reconnurent que leur unique ressource était de se livrer à la merci des Romains, qui, par pudeur, se verraient obligés à respecter des suppliants, et que cette démarche leur laisserait néanmoins toute liberté d'agir, si la fortune leur offrait une occasion favorable.

XXVIII. Lorsque l'ambassade fut en présence du consul, Phénée, qui en était le chef, prononça un long discours, adroitement combiné pour adoucir la colère du vainqueur, et termina en disant que les Étoliens s'abandonnaient, corps et biens, à la merci du peuple romain. A ces mots, le consul répondit : « Réfléchissez, Étoliens, réfléchissez bien à l'engagement que vous prenez. » Phénée lui montra le décret où cette résolution était clairement énoncée. « Eh bien! reprit le consul, puisque vous vous livrez sans réserve, j'exige que vous me remettiez sur-le-champ Dicéarque votre concitoyen, l'Épirote Ménistas (c'était un officier qui s'était jeté dans Naupacte avec un corps de troupes et avait soulevé les habitants), et Amynander avec les principaux des Athamanes, dont les conseils vous ont poussés à la défection. » Il fut presque interrompu par Phénée, qui s'écria : « Nous ne voulons pas devenir vos esclaves, nous n'avons fait que nous abandonner à votre bonne foi; et je suis sûr que l'ignorance seule de nos usages vous a fait dicter des ordres qui y sont si contraires. — Peu m'importe, reprit le consul, que les Étoliens trouvent ma conduite plus ou moins conforme aux usages des Grecs; il me suffit d'user, suivant les usages romains, de mon autorité sur des peuples qui viennent de se soumettre, par leur propre décret, après avoir été vaincus par la force de mes armes. Ainsi donc, obéissez sur-le-champ à mes injonctions, ou je vous fais charger de fers. » Là-dessus il fit apporter des chaînes, et il ordonna aux licteurs d'entourer les députés. Cette démonstration rabattit l'orgueil de Phénée et des autres Étoliens; ils comprirent enfin la situation dans laquelle ils se trouvaient. Phénée déclara au nom de tous que ses collègues et lui voyaient bien qu'ils n'avaient qu'à obéir, mais que cet engagement avait besoin d'être ratifié par l'assemblée générale de la nation, et qu'ils demandaient à cet effet une trève de dix jours. Flaccus joignit ses instances à celles des Étoliens, et la trève fut accordée; l'ambassade repartit pour Hypate. Là, Phénée ayant exposé dans le conseil secret des apoclètes et les injonctions du consul et le traitement qu'ils avaient pensé subir, les principaux personnages gémirent sur leur triste position, mais furent néanmoins d'avis qu'il fallait obéir au vainqueur et convoquer les députés de toutes les villes en assemblée générale

XXIX. Lorsque toute la nation réunie eut été instruite de ce qui s'était passé, la rigueur et le despotime odieux du consul révoltèrent à tel point les esprits que, si l'on eût été en pleine paix, ce premier emportement de la colère aurait suffi pour allumer la guerre. L'indignation était accrue par

versam. Nec enim in causa ipsorum, sed in populi romani clementia spem salutis positam esse : et se suppliciter agentibus iis affuturum, et apud consulem, et Romæ in senatu. Eo quoque enim mittendos fore legatos. » Hæc una via omnibus ad salutem visa est, « ut in fidem se permitterent Romanorum. Ita enim et illis violandi supplices verecundiam se impositūros; et ipsos nihilo minus suæ potestatis fore, si quid melius fortuna ostendisset. »

XXVIII. Postquam ad consulem ventum est, Phæneas legationis princeps longam orationem, et varie ad mitigandam iram victoris compositam, ita ad extremum finivit, ut diceret : « Ætolos se suaque omnia fidei populi romani permittere. » Id consul ubi audivit : Etiam atque etiam videte, inquit, Ætoli, ut ita permittatis. » Tum decretum Phæneas, in quo id diserte scriptum erat, ostendit. « Quando ergo, inquit, ita permittitis, postulo, ut mihi Dicæarchum civem vestrum, et Menestam Epirotam (Naupactum is cum præsidio ingressus ad defectionem compulerat), et Amynandrum cum principibus Athamanum, quorum consilio ab nobis defecistis, sine mora dedatis. » Prope dicentem interfatus Romanum Phæneas, « non in servitutem, inquit, sed in fidem tuam nos tradidimus; et certum habeo, te imprudentia labi, qui nobis imperes, quæ moris Græcorum non sint. » Ad hæc consul, « nec, hercle, inquit, magnopere nunc curo, quid Ætoli satis ex more Græcorum factum esse censeant : dum ego more romano imperium inhibeam in deditos modo decreto suo, ante armis victos. Itaque, ni propere fit, quod impero, vinciri vos jam jubeo : » afferrique catenas, et circumsistere lictores jussit. Tum fracta Phæneæ ferocia, Ætolisque aliis est; et tandem, cujus conditionis essent, sensere, et, « se quidem, Phæneas, et qui adsint Ætolorum, scire facienda esse, quæ imperentur, dixit : sed ad decernenda ea concilio Ætolorum opus esse. Ad id petere, ut decem dierum indutias daret. » Petente Flacco pro Ætolis, indutiæ datæ; et Hypatam reditum est. Ubi quum in consilio delectorum, quos apocletos vocant, Phæneas, et quæ imperarentur, et quæ ipsis prope accidissent, exposuisset; ingemuerunt quidem principes conditioni suæ, parendum tamen victori censebant, et ex omnibus oppidis convocandos Ætolos ad concilium.

XXIX. Postquam vero omnis coacta multitudo eadem illa audivit, adeo sævitia imperii atque indignitate exasperati animi sunt, ut, si in pace fuissent, illo impetu iræ concitari potuerint ad bellum. Ad iram accedebat et difficultas eorum, quæ imperarentur : (quonam modo enim



la difficulté même d'exécuter de pareils ordres. « En effet, se disait-on, comment livrer Amynander? » D'ailleurs la confiance se trouva ranimée par l'arrivée de Nicandre qui revenait alors de la cour d'Antiochus; on se flatta d'un espoir qui ne devait pas se réaliser; on crut que le roi faisait d'immenses préparatifs sur terre et sur mer. Il y avait douze jours que cet envoyé, après avoir rempli sa mission, avait mis à la voile pour revenir en Étolie, lorsqu'il aborda à Phalares dans le golfe Maliaque. De là il fit passer à Lamia les sommes dont il était chargé, et se mit en route à l'entrée de la nuit avec une faible escorte pour gagner Hypate à travers champs et par des sentiers qui lui étaient connus; il passait entre le camp des Macédoniens et celui des Romains, lorsqu'il donna dans un poste de Macédoniens et fut conduit en présence du roi qui était encore à table. A cette nouvelle, Philippe, le traitant comme un hôte et non comme un ennemi, voulut qu'il prît place à ses côtés et qu'il mangeât; puis il fit retirer tout le monde excepté Nicandre, et l'assura qu'il n'avait rien à craindre pour sa personne. Resté seul avec lui, il se plaignit de l'imprudence des Étoliens, de cet aveuglement dont ils étaient toujours les premières victimes; il leur reprocha d'avoir appelé en Grèce d'abord les Romains, ensuite Antiochus. « Mais, ajouta-t-il, il oubliait ce passé qu'il était plus facile de blâmer que de refaire, et il n'insulterait pas à leurs malheurs. Il fallait que, de leur côté, les Étoliens fissent enfin le sacrifice de la haine qu'ils lui portaient, et que Nicandre en particulier se souvînt qu'aujourd'hui même il lui devait la vie. » Il lui donna ensuite une escorte pour l'accompagner jusqu'à ce qu'il fût en sûreté; Nicandre arriva à Hypate au moment où l'on délibérait sur la conclusion de la paix avec les Romains.

XXX. M'. Acilius, après avoir fait vendre ou abandonné à ses soldats le butin d'Héraclée, apprenant que l'assemblée d'Hypate n'inclinait pas à la paix et que les Étoliens s'étaient concentrés sur Naupacte pour diriger de là tout leur plan de résistance, détacha quatre mille hommes sous les ordres d'Appius Claudius pour s'emparer des hauteurs qui commandaient les passages difficiles, et gagna lui-même le sommet de l'OEta. Il y offrit un sacrifice à Hercule dans l'endroit nommé Pyra, parce que c'est là, dit-on, que ce dieu livra aux flammes sa dépouille mortelle. Puis il se remit en marche avec toute son armée et parcourut assez rapidement le reste du chemin. Arrivé au mont Corax, qui s'élève entre Callipolis et Naupacte, il perdit un grand nombre de bêtes de somme qui tombèrent dans les précipices avec leurs charges; ses soldats eurent aussi beaucoup à souffrir. On put alors se convaincre de l'inertie des ennemis auxquels on avait affaire; car ils n'avaient fait occuper un défilé aussi dangereux par aucun détachement chargé de fermer le passage. Néanmoins ce ne fut pas sans avoir beaucoup souffert que l'armée descendit à Naupacte. Le consul, après avoir élevé un fort en face de la citadelle, investit les autres quartiers de la ville en distribuant ses troupes suivant la disposition des murailles. Ce siége ne coûta pas moins de travaux et de fatigues que celui d'Héraclée.

XXXI. Dans le même temps, les Achéens com-

regem Amynandrum se tradere posse? » et spes forte oblata, quod Nicander, eo ipso tempore ab rege Antiocho veniens, implevit exspectatione vana multitudinem, terra marique ingens parari bellum. Duodecimo is die, quam conscenderat navem, in Ætoliam, perfecta legatione, rediens Phalara in sinu Maliaco tenuit. Inde Lamiam pecuniam quum devexisset, ipse cum expeditis vespera prima inter Macedonum romanaque castra medio agro, dum Hypatam notis callibus petit, in stationem incidit Macedonum, deductusque ad regem est, nondum convivio dimisso. Quod ubi nuntiatum est, velut hospitis, non hostis, adventu motus Philippus, accumbere eum epularique jussum, atque inde, dimissis aliis, solum retentum, ipsum quidem de se timere quicquam vetuit. Ætolorum prava consilia, atque in ipsorum caput semper recidentia, accusavit, qui primum Romanos, deinde Antiochum in Græciam adduxissent. « Sed præteritorum, quæ magis reprehendi, quam corrigi, possint, oblitum se, non facturum, ut insultet adversis rebus eorum. Ætolos quoque finire tandem adversus se odia debere; et Nicandrum privatim ejus diei, quo servatus a se foret, meminisse. » Ia datis, qui in tutum eum prosequerentur, Hypatam Nicander consultantibus de pace romana supervenit.

XXX. M'. Acilius vendita, aut concessa militi circa Heracleam præda, postquam nec Hypatæ pacata esse consilia, et Naupactum concurrisse Ætolos, ut inde totum impetum belli sustinerent, audivit; præmisso Ap. Claudio cum quatuor millibus militum ad occupanda juga, qua difficiles transitus montium erant, ipse Œtam ascendit, Herculique sacrificium fecit in eo loco, quem Pyram, quod ibi mortale corpus ejus dei sit crematum, appellant. Inde toto exercitu profectus reliquum iter satis expedito agmine fecit. Ut ad Coracem est ventum (mons est altissimus inter Callipolin et Naupactum), ibi et jumenta multa ex agmine præcipitata cum ipsis oneribus sunt, et homines vexati. Et facile apparebat, quam cum inerti hoste res esset, qui tam impeditum saltum nullo præsidio, ut clauderet transitum, insedisset. Tum quoque vexato exercitu ad Naupactum descendit: et, uno castello adversus arcem posito, ceteras partes urbis, divisis copiis pro situ mœnium, circumsedit. Nec minus operis laborisque ea oppugnatio, quam Heracleæ, habuit.

XXXI. Eodem tempore et Messene in Peloponneso ap



mencèrent le siége de Messène, qui refusait d'accéder à leur ligue. Cette ville et celle d'Élis étaient les seules du Péloponèse qui ne fissent point partie de la ligue achéenne; elles tenaient pour les Étoliens. Cependant les Éléens, depuis la retraite d'Antiochus, avaient répondu avec moins de hauteur aux envoyés des Achéens, qu'une fois la garnison royale hors de leurs murs, ils verraient ce qu'ils auraient à faire. Les Messéniens avaient congédié les ambassadeurs sans leur répondre et avaient pris les armes. Mais bientôt, tremblant pour leurs propriétés, à la vue des bandes ennemies qui parcouraient leur territoire la flamme à la main et venaient d'établir leur camp sous les murs de la ville, ils expédièrent des courriers à Chalcis vers T. Quinctius leur libérateur, pour l'informer qu'ils étaient prêts à ouvrir leurs portes et à se rendre aux Romains, mais non pas aux Achéens. A cette nouvelle, Quinctius partit sur-le-champ et envoya de Mégalopolis à Diophane, préteur des Achéens, l'ordre de lever le siége de Messène et de venir le joindre. Diophane obéit, et, après avoir donné le signal du départ, il partit seul en avant. Ce fut auprès d'Andanie, petite place entre Mégalopolis et Messène, qu'il rencontra Quinctius. Lorsqu'il lui eut exposé les motifs qui avaient guidé les Achéens, le général romain lui adressa quelques reproches pour s'être engagé dans une entreprise de cette importance sans son autorisation, lui commanda de licencier son armée et de ne point troubler la paix dont tous les Grecs profitaient également. Quant aux Messéniens, il les obligea à rappeler les bannis et à accéder à la ligue achéenne, leur déclarant que, s'ils avaient des représentations à faire, ou des précautions à prendre pour l'avenir, ils pouvaient venir le trouver à Corinthe. Il exigea de Diophane qu'il convoquât sur-le-champ l'assemblée générale des Achéens pour lui donner audience. Là il se plaignit de ce qu'on s'était emparé de Zacynthe par une trahison, et demanda la restitution de cette île aux Romains. Zacynthe avait appartenu au roi Philippe, qui l'avait cédée à Amynander pour que ce prince livrât passage par l'Athamanie aux troupes macédoniennes destinées à envahir l'Étolie supérieure. Cette expédition avait abattu le courage des Étoliens et les avait réduits à demander la paix. Amynander confia d'abord le commandement de l'île à Philippe de Mégalopolis; plus tard, lorsqu'il se joignit à Antiochus contre les Romains, il rappela ce gouverneur pour l'employer dans la guerre et lui donna pour successeur Hiéroclès d'Agrigente.

XXXII. Ce fut ce dernier qui, après la défaite d'Antiochus aux Thermopyles, et la fuite d'Amynander, chassé de l'Athamanie par Philippe, fit les premières ouvertures au préteur Diophane, et, moyennant une somme convenue, livra Zacynthe aux Achéens. Les Romains la revendiquaient comme le prix de la victoire. « Ce n'était pas, disaient-ils, pour Diophane et les Achéens que le consul M'. Acilius et les légions romaines avaient combattu aux Thermopyles. » Diophane répondait tantôt en justifiant sa conduite et celle de ses compatriotes, tantôt en débattant la question du droit. Quelques Achéens au contraire protestaient que, dès le principe, ils s'étaient refusés à cette trans-

Achæis, quod concilii eorum recusaret esse, oppugnari cœpta est. Etenim duæ civitates, Messene et Elis, extra concilium achaicum erant; cum Ætolis sentiebant. Elei tamen, post fugatum ex Græcia Antiochum, legatis Achæorum lenius responderant; « dimisso præsidio regio, cogitaturos se, quid sibi faciendum esset. » Messenii, sine responso dimissis legatis, moverant bellum; trepidique rerum suarum, quum jam ager effuso exercitu passim ureretur, castraque prope urbem poni viderent, legatos Chalcidem ad T. Quinctium, auctorem libertatis, miserunt, qui nuntiarent, Messenios Romanis, non Achæis, et aperire portas, et dedere urbem paratos esse. Auditis legatis, extemplo profectus Quinctius, a Megalopoli ad Diophanem prætorem Achæorum misit, qui extemplo reducere eum a Messene exercitum, et venire ad se juberet. Dicto paruit Diophanes; et, soluta obsidione, expeditus ipse, prægressus agmen, circa Andaniam, parvum oppidum, inter Megalopolim Messenemque positum, Quinctio occurrit; et, quum causas oppugnationis exponeret, castigatum leniter, quod tantam rem sine auctoritate sua conatus esset, dimittere exercitum jussit, nec pacem omnium bono partam turbare. Messeniis imperavit, ut exsules reducerent, et Achæorum concilii essent; si qua haberent, de quibus aut recusare, aut in posterum cavere sibi vellent, Corinthum ad se venirent. Diophanem concilium Achæorum extemplo sibi præbere jussit. Ibi, de Zacyntho intercepta per fraudem insula questus, postulavit, ut restitueretur Romanis. Philippi Macedonum regis Zacynthus fuerat; eam mercedem Amynandro dederat, ut per Athamaniam ducere exercitum in superiorem partem Ætoliæ liceret. Qua expeditione fractis animis, Ætolos compulit ad petendam pacem. Amynander Philippum megalopolitanum insulæ præfecit; postea per bellum, quo se Antiocho adversus Romanos conjunxit, Philippo ad munera belli revocato, Hieroclem agrigentinum successorem misit.

XXXII. Is, post fugam ab Thermopylis Antiochi, Amynandrumque a Philippo Athamania pulsum, missis ultro ad Diophanem prætorem Achæorum nuntiis, pecuniam pactus, insulam Achæis tradidit. Id præmium belli suum esse, æquum censebant Romani: « non enim M'. Acilium consulem legionesque romanas Diophani et Achæis ad Thermopylas pugnasse. » Diophanes adversus hæc purgare interdum sese gentemque; interdum de jure facti disserere. Quidam Achæorum et initio eam se rem aspernatos testabantur, et tunc pertinaciam increpitabant



action, et rejetaient encore tous les torts sur l'opiniâtreté du préteur. Il fut donc arrêté, sur leur proposition, que T. Quinctius déciderait à son gré. Autant Quinctius était intraitable quand on lui résistait, autant, dès qu'on se soumettait, il se montrait facile. Radoucissant son air et sa voix : « Si je croyais, dit-il, la possession de Zacynthe utile aux Achéens, je proposerais au sénat et au peuple romain de vous l'abandonner; mais vous êtes comme la tortue : retirée sous son écaille, elle est à l'abri de toute atteinte; laisse-t-elle paraître un de ses membres, cette partie qu'elle met à découvert est vulnérable et sans défense. De même, Achéens, protégés comme vous l'êtes de tous côtés par la mer, vous pouvez facilement tenir sous votre main et défendre tout ce qui est dans les limites du Péloponèse; mais si la passion des conquêtes vous fait sortir de ce cercle, tout ce que vous acquerrez au dehors sera exposé sans défense à toutes les attaques. » Toute l'assemblée applaudit à ces observations, Diophane lui-même n'osa répliquer, et Zacynthe fut remise aux Romains.

XXXIII. Au moment où le consul allait marcher sur Naupacte, Philippe ayant demandé et obtenu son agrément pour réduire en même temps les villes qui avaient quitté le parti des Romains, conduisit son armée contre Démétriade qu'il savait en proie à la plus vive agitation. En effet les habitants, sans espoir d'aucun côté, abandonnés par Antiochus et ne comptant plus sur les Étoliens, s'attendaient jour et nuit à voir paraître, ou Philippe qui était leur ennemi, ou les Romains dont la colère était d'autant plus à craindre pour eux qu'elle était plus légitime. Il y avait dans la ville un ramas indiscipliné de soldats d'Antiochus : la garnison, d'abord peu nombreuse, laissée par ce prince, avait été grossie plus tard par des fuyards échappés à la déroute des Thermopyles, la plupart sans armes, et n'ayant ni assez de force ni assez de courage pour soutenir un siége. Aussi, sur l'assurance donnée par les émissaires de Philippe qu'il n'était pas impossible d'obtenir grâce, on répondit que le roi trouverait les portes ouvertes. A son approche, quelques-uns des principaux habitants sortirent de la ville; Euryloque se donna la mort. Les soldats d'Antiochus traversèrent, conformément à leur capitulation, la Macédoine et la Thrace sous la sauvegarde d'une escorte de Macédoniens et furent conduits à Lysimachie. Il y avait aussi à Démétriade quelques vaisseaux sous les ordres d'Isidore; ils eurent également la liberté de se retirer avec leur commandant. Philippe reprit ensuite Dolopie, Apérantie et plusieurs villes de la Perrhébie.

XXXIV. Pendant que Philippe faisait ces conquêtes, T. Quinctius, après avoir obtenu de l'assemblée générale des Achéens la restitution de Zacynthe, fit voile vers Naupacte. Cette place, assiégée depuis deux mois, était sur le point de succomber; si elle était prise d'assaut, elle entraînait infailliblement dans sa ruine toute la nation étolienne. Quinctius avait contre les Étoliens de justes sujets de ressentiment; il n'avait pas oublié qu'eux seuls avaient voulu lui ravir la gloire de délivrer la Grèce, et qu'ils n'avaient tenu aucun compte de ses conseils, lorsqu'il avait cherché, dans la prévision

prætoris; auctoribusque iis decretum est, ut T. Quinctio ea res permitteretur. Erat Quinctius, sicut adversantibus asper, ita, si cederes, idem placabilis. Omissa igitur contentione vocis vultusque, « Si utilem, inquit, possessionem ejus insulæ censerem Achæis esse, auctor essem senatui populoque romano, ut eam vos habere sinerent. Ceterum sicut testudinem, ubi collecta in suum tegumen est, tutam ad omnes ictus video esse; ubi exserit partes aliquas, quodcunque nudavit, obnoxium atque infirmum habere : haud dissimiliter vos, Achæi, clausos undique mari, quæ intra Peloponnesi sint terminos, ea et jungere vobis, et juncta tueri facile; simul aviditate plura amplectendi hinc excedatis, nuda vobis omnia, quæ extra sint, et exposita ad omnes ictus esse. » Assentiente omni concilio, nec Diophane ultra tendere auso, Zacynthus Romanis traditur.

XXXIII. Per idem tempus Philippus rex, proficiscentem consulem ad Naupactum percunctatus, si se interim quæ defecissent ab societate romana, urbes recipere vellet, permittente eo, ad Demetriadem copias admovit, haud ignarus, quanta ibi tum perturbatio esset. Destituti enim ab omni spe, quum desertos se ab Antiocho, spem nullam in Ætolis esse cernerent, dies noctesque aut Philippi hostis adventum, aut infestiorem etiam, quo justius irati erant, Romanorum exspectabant. Turba erat ibi incondita regiorum : qui, primo pauci in præsidio relicti, postea plures, plerique inermes, ex prælio adverso fuga delati, nec virium, nec animi satis ad obsidionem tolerandam habebant. Itaque præmissis a Philippo, qui spem impetrabilis veniæ ostendebant, responderunt, patere portas regi. Ad primum ejus ingressum principum quidam urbe excesserunt : Eurylochus mortem sibi conscivit. Antiochi milites (sic enim pacti erant) per Macedoniam Thraciamque, prosequentibus Macedonibus, ne quis eos violaret, Lysimachiam deducti sunt. Erant et paucæ naves Demetriade, quibus præerat Isidorus; eæ quoque cum præfecto suo dimissæ sunt. Inde Dolopiam, et Aperantiam, et Perrhæbiæ quasdam civitates recepit.

XXXIV. Dum hæc a Philippo geruntur, T. Quinctius, recepta Zacyntho ab achaico concilio, Naupactum trajecit; quæ jam per duos menses (sed prope excidium erat) oppugnabatur, et, si capta vi foret, omne ibi nomen Ætolorum ad internecionem videbatur venturum. Ceterum, quanquam merito iratus erat Ætolis, quod solos obtrectasse gloriæ suæ, quum liberaret Græciam, meminerat, et nihil auctoritate sua motos esse, quum, quæ



des malheurs qui les accablaient maintenant, à les détourner d'une folle entreprise. Cependant il crut qu'il était de son honneur de ne laisser périr aucune des nations de cette Grèce affranchie par ses soins, et il se promena autour des remparts pour se faire remarquer des Étoliens. Il fut aussitôt reconnu par les sentinelles avancées, et le bruit se répandit partout que Quinctius était là. Les habitants accoururent alors en foule sur les murailles, et, tendant vers lui des mains suppliantes, l'appelèrent par son nom et le conjurèrent d'une commune voix de les secourir et de les sauver. Quinctius, quoique vivement ému par ces prières, fit signe de la main qu'il ne pouvait rien pour eux; mais se présentant devant le consul : « Acilius, lui dit-il, ne voyez-vous pas ce qui se passe? Ou, si les faits parlent assez clairement à vos yeux, pensez-vous donc que l'intérêt de la république ne soit pas fortement en jeu? » Ces paroles éveillèrent l'attention du consul : « Expliquez-vous, répondit-il, que voulez-vous dire? — Eh quoi! reprit Quinctius, vous ne voyez pas que, depuis la défaite d'Antiochus, vous perdez votre temps à assiéger deux villes et que vous touchez au terme de votre commandement, tandis que Philippe, sans avoir paru sur le champ de bataille, sans avoir même vu les ennemis, a déjà soumis non de simples villes, mais des contrées tout entières, l'Athamanie, la Perrhébie, l'Apérantie et la Dolopie! Cependant notre intérêt est bien moins d'affaiblir la puissance des Étoliens que de prévenir les accroissements démesurés de Philippe, et vous ne devez pas vous résigner à n'avoir pu réduire encore deux villes pour prix de vos succès et de ceux de vos soldats, tandis que Philippe est déjà maître de tant de provinces. »

XXXV. Le consul reconnaissait la justesse de ces observations, mais il était retenu par la honte de lever le siége. Il finit par laisser toute liberté à Quinctius. Celui-ci retourna à l'endroit où peu auparavant les Étoliens avaient poussé leurs cris de détresse. Aussitôt ils renouvelèrent leurs instances avec plus de force, le conjurant d'avoir pitié de la nation étolienne; sur l'invitation qu'il leur fit de lui envoyer quelques-uns d'entre eux, Phénée lui-même et les principaux de la ville s'empressèrent de sortir. Quand il les vit à ses pieds : « Votre malheur, dit-il, désarme mon ressentiment et arrête mes reproches. Mes prédictions se sont réalisées, et vous n'avez pas même la triste consolation de vous dire que vous n'avez pas mérité votre sort. Cependant puisque le destin m'a pour ainsi dire chargé de veiller sur la Grèce, votre ingratitude même ne m'empêchera pas de poursuivre le cours de mes bienfaits. Envoyez demander au consul une trêve assez longue pour que vous ayez le temps de députer à Rome une ambassade qui aille offrir vos soumissions au sénat. J'intercéderai pour vous et je plaiderai votre cause auprès du consul. » On suivit le conseil de Quinctius. Le consul reçut assez favorablement les envoyés, leur accorda une trève dont il fixa le terme au jour où l'on pourrait connaître la réponse du sénat, leva le siége et fit partir son armée pour la Phocide. Puis il fit voile pour Ægium avec T. Quinctius, afin d'assister à l'assemblée générale des

tum maxime acciderant, casura præmonens, a furioso incepto eos deterreret; tamen, sui maxime operis esse credens, nullam gentem liberatæ a se Græciæ funditus everti, obambulare muris, ut facile nosceretur ab Ætolis, cœpit. Confestim a primis stationibus cognitus est, vulgatumque per omnes ordines, Quinctium esse. Itaque concursu facto undique in muros, manus pro se quisque tendentes, consonante clamore nominatim Quinctium orare, ut opem ferret ac servaret. Et tum quidem, quanquam moveretur his vocibus, manu tamen abnuit, quicquam opis in se esse. Ceterum, postquam ad consulem venit : « Utrum fefellit, inquit, te, M'. Acili, quid agatur? an, quum satis pervideas, nihil id magnopere ad summam rem pertinere censes? » Erexerat exspectatione consulem; et, « Quin expromis, inquit, quid rei sit? » Tum Quinctius : « Ecquid vides, te, devicto Antiocho, in duabus urbibus oppugnandis tempus terere, quum jam prope annus circumactus sit imperii tui? Philippum autem, qui non aciem, non signa hostium vidit, non solum urbes, sed tot jam gentes, Athamaniam, Perrhæbiam, Aperantiam, Dolopiam, sibi adjunxisse? Atqui non tantum interest nostra, Ætolorum opes ac vires minui, quantum, non supra modum Philippum crescere, et victoriæ tuæ præmium te militesque tuos nondum duas urbes, Philippum tot gentes Græciæ habere. »

XXXV. Assentiebatur his consul; sed pudor, si irrito incepto abscederet obsidione, occurrebat; tota inde Quinctio res permissa est. Is rursus ad eam partem muri, qua paulo ante vociferati Ætoli fuerant, rediit. Ibi quum impensius orarent, ut misereretur gentis Ætolorum, exire aliquos ad se jussit. Phæneas ipse principesque alii extemplo egressi sunt. Quibus provolutis ad pedes, « Fortuna, inquit, vestra facit, ut et iræ meæ et orationi temperem. Evenerunt, quæ prædixi eventura; et ne hoc quidem reliqui vobis est, ut indignis accidisse ea videantur. Ego tamen, sorte quadam nutriendæ Græciæ datus, ne ingratis quidem benefacere absistam. Mittite oratores ad consulem, qui indutias tanti temporis petant, ut mittere legatos Romam possitis, per quos senatui de vobis permittatis. Ego apud consulem deprecator defensorque vobis adero. » Ita, ut censuerat Quinctius, fecerunt; nec aspernatus est legationem consul : indutiisque in diem certam datis, qua legatio renuntiari ab Roma posset, soluta obsidio est, et exercitus in Phocidem missus. Consul cum T. Quinctio ad achaicum concilium Ægium trajecit. Ibi de Eleis et de exsulibus Lacedæmo-

Achéens. On s'y occupa de l'affaire des Éléens et du rappel des exilés lacédémoniens. Aucune de ces deux questions ne fut résolue : les Achéens voulaient avoir tout l'honneur de ce rappel, et les Éléens aimaient mieux accéder volontairement à la ligue achéenne que d'y être réduits par les Romains. Acilius reçut ensuite une députation des Épirotes. On savait positivement qu'ils avaient montré une fidélité plus que douteuse; cependant ils n'avaient point fourni de soldats à Antiochus. Ils étaient accusés de l'avoir aidé de leur argent, et ils ne niaient pas eux-mêmes lui avoir adressé des ambassadeurs. Comme ils demandaient à renouveler leur ancienne alliance, le consul répondit qu'il ne savait pas encore s'il devait les considérer comme des ennemis ou comme des alliés; que le sénat en serait juge; qu'il lui renvoyait la décision de leur sort; et qu'il leur accordait à cet effet une trève de quatre-vingt-dix jours. Les Épirotes partirent pour Rome et parurent devant le sénat. Ils s'attachèrent à faire valoir les hostilités qu'ils n'avaient pas commises, plutôt qu'ils ne se justifièrent des griefs qu'on leur imputait; aussi dans sa réponse le sénat parut leur faire grâce, plutôt qu'approuver leur apologie. Des ambassadeurs de Philippe obtinrent aussi, vers la même époque, une audience du sénat, le félicitèrent de la victoire remportée sur Antiochus et se firent autoriser par l'assemblée à offrir un sacrifice dans le Capitole et à placer un don gratuit dans le temple de Jupiter très-bon, très-grand. Ce don était une couronne d'or du poids de cent livres. On leur fit une réponse bienveillante, et de plus on remit entre leurs mains le jeune Démétrius, fils du roi, qui était en otage à Rome : ils devaient le ramener à son père. Ainsi fut terminée la guerre que le consul M'. Acilius soutint en Grèce contre le roi Antiochus.

XXXVI. L'autre consul, P. Cornélius Scipion, avait le département de la Gaule; avant de partir pour aller combattre les Boïens, il pria le sénat de lui accorder la somme nécessaire aux frais des jeux que, pendant sa propréture en Espagne, il avait, au milieu d'un combat douteux, fait vœu de célébrer. Sa demande parut extraordinaire et peu fondée. En conséquence, il fut décidé « que, comme il avait fait ce vœu de sa propre autorité, sans consulter le sénat, il n'avait qu'à prendre sur les dépouilles qu'il avait sans doute réservées pour cette solennité, ou bien la célébrer à ses dépens. » Ces jeux durèrent dix jours. Vers le même temps eut lieu la dédicace du temple de la déesse Idéa-Mater. C'était ce P. Cornélius, en ce moment consul, qui avait reçu la déesse sur le rivage et l'avait conduite au Palatin, lorsqu'elle avait été apportée d'Asie sous le consulat de P. Cornélius Scipion, surnommé depuis l'Africain, et de Licinius. La construction du temple fut entreprise, en vertu d'un sénatus-consulte, par les censeurs M. Livius et C. Claudius, sous le consulat de M. Cornélius et de P. Sempronius. Treize ans après la dédicace en fut faite par M. Junius Brutus; à cette occasion l'on célébra les jeux appelés Mégalésies, et qui furent, si l'on en croit Valérius d'Antium, les premiers jeux scéniques. C. Licinius Lucullus, duumvir, fit également au grand cirque la dédicace du temple de la Jeunesse, voué seize ans auparavant par le consul M. Livius, le jour où il

niorum restituendis actum; et neutra perfecta res, quia suæ gratiæ reservari eam Achæi, Elei per se ipsi, quam per Romanos, maluerunt achaico contribui concilio. Epirotarum legati ad consulem venerunt, quos non sincera fide in amicitia fuisse satis constabat; militem tamen nullum Antiocho dederant. Pecunia juvisse eum insimulabantur; legatos ad regem ne ipsi quidem misisse infitiabantur. Iis petentibus, ut in amicitia pristina esse liceret, respondit consul, « se, utrum hostium, an pacatorum, eos numero haberet, nondum scire. Senatum ejus rei judicem fore. Integram se causam eorum Romam rejicere; indutias ad id dierum nonaginta dare. » Epirotæ Romam missi senatum adierunt. Iis, magis, quæ non fecissent hostilia, referentibus, quam purgantibus ea, de quibus arguebantur, responsum datum est, quo veniam impetrasse, non causam probasse, videri possent. Et Philippi regis legati sub idem tempus in senatum introducti, gratulantes de victoria. Iis petentibus, ut sibi sacrificare in Capitolio, donumque ex auro liceret ponere in æde Jovis optimi maximi, permissum ab senatu. Centum pondo coronam auream posuerunt. Non responsum solum benigne regis legatis est; sed Philippi quoque filius Demetrius, qui obses Romæ erat, ad patrem reducendus legatis datus est. Bellum, quod cum Antiocho rege in Græcia gestum est a M'. Acilio consule, hunc finem habuit.

XXXVI. Alter consul P. Cornelius Scipio, Galliam provinciam sortitus, priusquam ad bellum, quod cum Boiis gerendum erat, proficisceretur, postulavit ab senatu, ut pecunia sibi decerneretur ad ludos, quos prætor in Hispania inter ipsum discrimen pugnæ vovisset. Novum atque iniquum postulare est visus. Censuerunt ergo, « quos ludos inconsulto senatu ex sua unius sententia vovisset, eos uti de manubiis, si quam pecuniam ad id reservasset, vel sua ipse impensa faceret. » Eos ludos per dies decem P. Cornelius fecit. Per idem fere tempus ædes Matris Magnæ Idææ dedicata est; quam deam is P. Cornelius, advectam ex Asia P. Cornelio Scipione, cui post Africano fuit cognomen, P. Licinio consulibus, in Palatium a mari detulerat. Locaverant ædem faciendam ex senatus-consulto M. Livius, C. Claudius censores, M. Cornelio, P. Sempronio consulibus; tredecim annis post, quam locata erat, dedicavit eam M. Junius Brutus, ludique ob dedicationem ejus facti, quos primos scenicos fuisse, Antias Valerius est auctor, Megalesia appellatos. Idem Juven-

-vait taillé en pièces Asdrubal et son armée ; c'était Livius aussi qui en avait commencé la construction durant sa censure, sous le consulat de M. Cornélius et de P. Sempronius. Cette dédicace fut comme l'autre accompagnée de jeux ; on remplit tous ces devoirs religieux avec d'autant plus de scrupule qu'on était menacé d'une guerre nouvelle avec Antiochus

XXXVII. Le consul M'. Acilius s'était déjà mis en campagne, et son collègue, P. Cornélius, restait seul à Rome, lorsqu'eurent lieu ces fêtes. Au commencement de l'année, il arriva, dit-on, que deux bœufs domestiques montèrent par les escaliers jusqu'au toit d'une maison dans le quartier des Carènes. On les brûla vifs et on jeta leurs cendres dans le Tibre, d'après l'ordre des aruspices. On apprit qu'à Terracine et Amiterne il était tombé plusieurs fois des pluies de pierre ; qu'à Minturnes le temple de Jupiter et les boutiques du Forum avaient été frappés de la foudre, et qu'à l'embouchure du Vulturne deux vaisseaux avaient été consumés par le feu du ciel. A l'occasion de ces prodiges, les décemvirs consultèrent, par ordre du sénat, les livres sibyllins, et déclarèrent « qu'il fallait établir en l'honneur de Cérès un jeûne qui serait observé tous les cinq ans, offrir un sacrifice novendial, et faire un jour de supplications auxquelles tous les citoyens assisteraient avec des couronnes ; enfin que le consul P. Cornélius immolerait aux dieux qui lui seraient désignés par les décemvirs les victimes que ceux-ci lui indiqueraient. » Ce fut après avoir apaisé les dieux et par l'exécution des vœux, et par l'expiation des prodiges, que le consul partit pour sa province, où il enjoignit au proconsul Cn. Domitius de licencier son armée et de retourner à Rome ; pour lui, il s'avança avec ses légions sur les terres des Boïens.

XXXVIII. A peu près vers le même temps, les Ligures, qui avaient repris les armes et juré la loi sacrée, fondirent une nuit à l'improviste sur le camp du proconsul Q. Minucius. Ce général tint jusqu'au jour ses soldats en bataille derrière les retranchements ; veillant à ce que l'ennemi ne les forçât sur aucun point. Dès le matin, il fit une double sortie par deux portes à la fois. Mais, contre son attente, les Ligures ne furent pas enfoncés au premier choc, et disputèrent la victoire pendant plus de deux heures. Enfin, voyant sortir sans cesse du camp des renforts nouveaux, assaillis par des troupes fraîches qui remplaçaient les soldats fatigués, et d'ailleurs épuisés eux-mêmes par les veilles, les Ligures prirent la fuite. On leur tua plus de quatre mille hommes ; les Romains et les alliés en perdirent moins de trois cents. Environ deux mois après, le consul P. Cornélius livra bataille aux Boïens et les vainquit. Si l'on en croit Valérius d'Antium, il leur tua vingt-huit mille hommes, leur fit trois mille quatre cents prisonniers, et s'empara de cent vingt-quatre enseignes militaires, de douze cent trente chevaux et de deux cent quarante-sept chars ; la perte des vainqueurs ne fut que de quatorze cent quatre-vingt-quatre hommes. Tout en ajoutant peu de foi aux nombres donnés par cet écrivain plus porté que tout autre à l'exagération, on ne peut douter de l'importance de cette vic-

tatis ædem in circo maximo C. Licinius Lucullus duumvir dedicavit. Voverat eam sexdecim annis ante M. Livius consul, quo die Asdrubalem exercitumque ejus cecidit ; idem censor eam faciendam locavit, M. Cornelio, P. Sempronio consulibus. Hujus quoque dedicandæ causa ludi facti, et eo omnia cum majore religione facta, quod novum cum Antiocho instabat bellum.

XXXVII. Principio ejus anni, quo hæc, jam profecto ad bellum M'. Acilio, manente adhuc Romæ P. Cornelio consule, agebantur, boves duos domitos in Carinis per scalas pervenisse in tegulas ædificii, proditum memoriæ est. Eos vivos comburi, cineremque eorum dejici in Tiberim, haruspices jusserunt. Tarracinæ et Amiterni nuntiatum est aliquoties lapidibus pluisse; Minturnis ædem Jovis et tabernas circa forum de cœlo tactas esse ; Vulturni in ostio fluminis duas naves fulmine ictas conflagrasse. Eorum prodigiorum causa libros sibyllinos ex senatus-consulto decemviri quum adissent, renuntiarunt, « jejunium instituendum Cereri esse, et id quinto quoque anno servandum ; et ut novendiale sacrum fieret, et unum diem supplicatio esset. Coronati supplicarent : et consul P. Cornelius, quibus diis, quibusque hostiis edidissent decemviri, sacrificaret. » Placatis diis, nunc votis rite solvendis, nunc prodigiis expiandis, in provinciam proficiscitur consul, atque inde Cn. Domitium proconsulem, dimisso exercitu, Romam decedere jussit; ipse in agrum Boiorum legiones induxit.

XXXVIII. Sub idem fere tempus Ligures, lege sacrata coacto exercitu, nocte improviso castra Q. Minucii proconsulis aggressi sunt. Minucius usque ad lucem intra vallum militem instructum tenuit; intentus ne qua transcenderet hostis munimenta. Prima luce duabus simul portis eruptionem fecit. Nec primo impetu, quod speraverat, Ligures pulsi sunt ; duas amplius horas dubium certamen sustinuere. Postremo, quum alia atque alia agmina erumperent, et integri fessis succederent ad pugnam, tandem Ligures, inter cetera etiam vigiliis confecti, terga dederunt. Cæsa supra quatuor millia hostium ; ex Romanis sociisque minus trecenti perierunt. Duobus fere post mensibus P. Cornelius consul cum Boiorum exercitu signis collatis egregie pugnavit. Duodetriginta millia hostium occisa, Antias Valerius scribit ; capta tria millia et quadringentos ; signa militaria centum viginti quatuor ; equos mille ducentos triginta ; carpenta ducenta quadraginta septem ; ex victoribus mille quadringentos octoginta quatuor cecidisse. Ubi ut in numero scriptori parum fi-

toire qu'attestent et la prise du camp, et la prompte soumission des Boïens aussitôt après la bataille, et les supplications décrétées à ce sujet par le sénat, et l'immolation des grandes victimes.

XXXIX. Pendant les mêmes jours, M. Fulvius Nobilior, qui revenait de l'Espagne ultérieure à Rome, obtint les honneurs de l'ovation. On porta devant lui douze mille livres pesant d'argent en barres, cent trente mille d'argent monnayé et cent vingt-sept d'or. Le consul P. Cornélius se fit livrer des otages par les Boïens, et confisqua presque la moitié de leur territoire, afin que le peuple romain pût y envoyer des colonies, s'il le jugeait à propos. Puis il partit pour Rome où il se croyait sûr d'obtenir le triomphe, licencia son armée et lui donna rendez-vous aux portes de la ville pour le jour de la solennité. Le lendemain même de son arrivée, il convoqua le sénat au temple de Bellone, rendit compte de ses exploits et demanda l'autorisation d'entrer en triomphe à Rome. Le tribun du peuple, P. Sempronius Blésus, sans vouloir refuser cette faveur à Scipion, proposa d'ajourner la réponse. « Les guerres de Ligurie, disait-il, avaient toujours été liées à celles de Gaule; ces deux pays voisins l'un de l'autre se prêtaient un mutuel appui. Si P. Scipion, après la défaite des Boïens, était entré en personne, à la tête de son armée victorieuse, sur le territoire des Liguriens, ou s'il avait envoyé une partie de ses troupes à Q. Minucius, retenu depuis trois ans dans ce pays par une guerre indécise, on aurait pu en finir avec la Ligurie. Mais uniquement préoccupé de se ménager un nombreux cortége pour son triomphe, il avait éloigné de la province des soldats qui eussent pu rendre de grands services à la république, et qui le pourraient encore, si le sénat voulait, en ajournant le triomphe, réparer le mal causé par la précipitation du général. Il fallait renvoyer le consul et ses légions dans la province avec ordre de travailler à la soumission des Ligures. Tant que ce peuple ne serait pas sous la dépendance et sous la domination des Romains, les Boïens mêmes ne resteraient pas en repos; il fallait se résigner à avoir la paix ou la guerre avec les deux nations. La Ligurie une fois soumise, P. Cornélius triompherait au bout de quelques mois comme proconsul, à l'exemple de tant d'autres généraux qui n'avaient triomphé qu'après être sortis de charge. »

XL. Le consul répondit « que le sort ne lui avait pas assigné la Ligurie pour département, qu'il n'avait point fait la guerre aux Ligures, qu'il ne demandait pas à triompher des Ligures. « Il espérait bien, ajouta-t-il, que Q. Minucius, vainqueur de ce peuple, viendrait bientôt solliciter un triomphe qu'il aurait mérité et ne manquerait pas de l'obtenir. Quant à lui, il réclamait cet honneur pour avoir défait les Gaulois Boïens en bataille rangée, forcé leur camp, reçu, deux jours après le combat, la soumission de la nation entière et assuré la paix dans l'avenir en se faisant livrer des otages. Mais ce qui ajoutait encore à l'importance de son succès, c'est qu'il avait, dans cette bataille tué tant de Gaulois, que jamais avant lui général romain n'en avait eu tant à combattre; des

dei sit (quia in augendo eo non alius intemperantior est), magnam tamen victoriam fuisse apparet, quod et castra capta sunt, et Boii post eam pugnam extemplo dediderunt sese, et quod supplicatio ejus victoriæ causa decreta ab senatu, victimæque majores cæsæ.

XXXIX. Per eosdem dies M. Fulvius Nobilior ex ulteriore Hispania ovans urbem est ingressus. Argenti transtulit duodecim millia pondo; bigati argenti centum triginta; auri centum viginti septem pondo. P. Cornelius consul primo, obsidibus a Boiorum gente acceptis, agri parte fere dimidia eos mulctavit; quo, si vellet, populus romanus colonias mittere posset. Inde, Romam, ut ad triumphum haud dubium, decedens, exercitum dimisit, et adesse Romæ ad diem triumphi jussit. Ipse, postero die, quam venit, senatu in ædem Bellonæ vocato, quum de rebus ab se gestis disseruisset, postulavit, ut sibi triumphanti liceret in urbem invehi. P. Sempronius Blæsus, tribunus plebis, « non negandum Scipioni, sed differendum honorem triumphi, censebat. Bella Ligurum Gallicis semper juncta fuisse; eas inter se gentes mutua ex propinquo ferre auxilia. Si P. Scipio, devictis acie Boiis, aut ipse cum victore exercitu in agrum Ligurum transisset, aut partem copiarum Q. Minucio misisset, qui jam tertium ibi annum dubio detineretur bello, debellari cum Liguribus potuisse. Nunc ad triumphum frequentandum deductos esse milites, qui egregiam navare operam reipublicæ potuissent; possent etiam, si senatus, quod festinatione triumphi prætermissum esset, id restituere differendo triumpho vellet. Juberent, consulem cum legionibus redire in provinciam; dare operam, ut Ligures subigantur. Nisi illi cogantur in jus judiciumque populi romani, ne Boios quidem quieturos; aut pacem, aut bellum utrobique habenda. Devictis Liguribus, paucos post menses proconsulem P. Cornelium multorum exemplo, qui in magistratu non triumphaverunt, triumphaturum esse. »

XL. Ad ea consul, « neque se Ligures provinciam sortitum esse, ait, neque cum Liguribus bellum gessisse, neque triumphum de iis postulare. Q. Minucium confidere brevi, subactis iis, meritum triumphum postulaturum atque impetraturum esse. Se de Gallis Boiis postulare triumphum, quos acie vicerit, castris exuerit; quorum gentem biduo post pugnam totam acceperit in deditionem; a quibus obsides abduxerit, pacis futuræ pignus. Verum enimvero illud multo majus esse, quod tantum numerum Gallorum occiderit in acie, quod cum tot milli-



cinquante mille hommes qu'il avait en tête plus de la moitié avait péri ; des milliers de prisonniers étaient en son pouvoir ; il ne restait aux Boïens que des vieillards et des enfants. Pouvait-on s'étonner après cela qu'une armée victorieuse, qui n'avait pas laissé un seul ennemi dans sa province, revînt à Rome honorer de sa présence le triomphe de son consul ? Si le sénat voulait demander à ces soldats de servir la république dans une autre province, quel était le moyen de leur faire affronter avec plus d'ardeur de nouveaux dangers et de nouvelles fatigues ? Était-ce de ne point leur disputer le prix de leurs efforts et de leurs fatigues passés, ou de les renvoyer avec de simples espérances, après les avoir trompés déjà dans une première attente ? Quant à lui, assez de gloire lui avait été départie pour le reste de sa vie, le jour où le sénat l'avait désigné comme le plus vertueux des Romains pour recevoir la déesse Idéa-Mater. Ce titre seul, à défaut de ceux de consul et de triomphateur, suffirait pour attirer les hommages et les respects à l'image de P. Scipion Nasica. » Le sénat tout entier consentit alors à lui décerner le triomphe, et obligea même le tribun du peuple à se désister de son opposition. P. Cornélius triompha donc des Boïens. Dans ce triomphe, le consul étala sur des chars gaulois des armes, des enseignes, des vases de bronze et des dépouilles gauloises de toute sorte ; il traîna à sa suite avec les prisonniers de distinction un grand nombre de chevaux enlevés aux vaincus. Il fit porter devant lui quatorze cent soixante et onze colliers d'or, deux cent quarante-sept livres pesant d'or, deux mille trois cent quarante d'argent en barres ou façonné en vases gaulois d'un travail moins grossier qu'il ne l'est ordinairement, et deux cent trente-quatre mille pièces à l'empreinte du char à deux chevaux. Il distribua cent vingt-cinq as à chacun des soldats qui suivirent son char, le double à chaque centurion, le triple à chaque cavalier. Le lendemain, il convoqua l'assemblée du peuple, y rendit compte de ses exploits et se plaignit de l'injustice du tribun qui avait voulu le jeter dans les embarras d'une guerre confiée à un autre général, pour lui enlever les fruits de sa victoire ; puis il licencia ses troupes et les congédia.

XLI. Tandis que ces événements se passaient en Italie, Antiochus était à Éphèse dans la plus profonde sécurité relativement aux projets des Romains ; il ne leur supposait pas l'idée de passer en Asie. C'était la plupart de ses courtisans qui lui inspiraient cette confiance par aveuglement ou par flatterie. Annibal, alors plus en faveur que jamais, était le seul qui s'étonnât de ne pas voir encore les Romains en Asie. « Mais il ne doutait pas, disait-il, de leur arrivée. Ils étaient plus à portée de passer de Grèce en Asie qu'ils ne l'avaient été d'Italie en Grèce, et Antiochus était un ennemi bien plus important à dépouiller que les Étoliens. Rome en effet n'était pas moins puissante sur mer que sur terre. Depuis longtemps la flotte romaine stationnait au cap Malée. Il avait entendu dire que tout récemment une nouvelle armée navale et un nouveau commandant étaient arrivés d'Italie pour commencer les opérations. Le roi devait donc renon-

bus certe Boiorum nemo ante se imperator pugnaverit ; plus partem dimidiam ex quinquaginta millibus hominum cæsam, multa millia capta ; senes puerosque Boiis superesse. Itaque id quemquam mirari posse, cur victor exercitus, quum hostem in provincia neminem reliquisset, Romam venerit ad celebrandum consulis triumphum ? Quorum militum si et in alia provincia opera uti senatus velit ; utro tandem modo promptiores ad aliud periculum novumque laborem ituros credat, si persoluta iis sine detrectatione prioris periculi laborisque merces sit, an si spem pro re ferentes dimittant, jam semel in prima spe deceptos ? Nam, quod ad se attineat, sibi gloriæ in omnem vitam illo die satis quæsitum esse, quo se virum optimum judicatum ad accipiendam Matrem Idæam misisset senatus. Hoc titulo, etsi nec consulatus nec triumphus adjicitur, satis honestam honoratamque P. Scipionis Nasicæ imaginem fore. » Universus senatus non ipse modo ad decernendum triumphum consensit, sed etiam tribunum plebis auctoritate sua compulit ad remittendum intercessionem. P. Cornelius consul triumphavit de Boiis. In eo triumpho gallicis carpentis arma signaque et spolia omnis generis transvexit, et vasa ænea gallica ; et cum captivis nobilibus equorum quoque captorum gregem traduxit. Aureos torques transtulit mille quadringentos septuaginta unum ; ad hoc auri pondo ducenta quadraginta septem, argenti infecti factique in gallicis vasis, non infabre suo more factis, duo millia trecenta quadraginta pondo, bigatorum nummorum ducenta triginta quatuor. Militibus, qui currum secuti sunt, centenos vicenos quinos asses divisit ; duplex centurioni, triplex equiti. Postero die, concione advocata, de rebus ab se gestis, et de injuria tribuni bello alieno se illigantis, ut suæ victoriæ fructu se defraudaret, quum disseruisset, milites exauctoratos dimisit.

XLI. Dum hæc in Italia geruntur, Antiochus Ephesi securus admodum de bello romano erat, tanquam non transituris in Asiam Romanis. Quam securitatem ei magna pars amicorum aut per errorem, aut assentando faciebat. Annibal unus, cujus eo tempore vel maxima apud regem auctoritas erat, « magis mirari se, aiebat, quod non jam in Asia essent Romani, quam venturos dubitare. Propius esse, in Asiam ex Græcia, quam ex Italia in Græciam trajicere ; et multo majorem causam Antiochum quam Ætolos esse. Neque enim mari minus, quam terra, pollere romana arma ; jam pridem classem circa Maleam esse. Audire sese, nuper novas naves novumque impera-

cer à ses illusions et cesser de compter sur la paix. C'était en Asie et pour la possession même de l'Asie qu'il aurait bientôt à lutter sur terre et sur mer contre les Romains. Il fallait ou qu'il enlevât la prépondérance à ce peuple qui ambitionnait l'empire du monde, ou qu'il perdît lui-même sa couronne. » Antiochus reconnut qu'Annibal seul prévoyait l'avenir avec justesse et le prédisait franchement. Il s'embarqua donc en personne et gagna la Chersonèse avec ceux de ses vaisseaux qui étaient prêts et équipés, afin de défendre ce pays dans le cas où les Romains prendraient la route de terre. Il chargea Polyxénidas d'armer et de mettre en mer le reste de sa flotte, et envoya des barques d'éclaireurs reconnaître tous les parages des îles.

XLII. L'amiral romain, C. Livius, parti de Rome avec cinquante vaisseaux pontés, relâcha d'abord à Naples, où il avait donné rendez-vous aux vaisseaux non pontés que devaient fournir, aux termes des traités, les alliés de cette côte; puis il cingla vers la Sicile, doubla Messine en passant par le détroit, fut rejoint par six bâtiments auxiliaires de Carthage, se fit livrer les contingents de Rhège, de Locres et des autres villes alliées au même titre, et, après avoir passé la revue de sa flotte à la hauteur du cap de Lacinie, prit le large. Arrivé à Corcyre, la première cité de la Grèce où il aborda, il voulut savoir où en était la guerre; car la Grèce n'était pas entièrement pacifiée; il s'informa aussi de la position de la flotte romaine. Lorsqu'il apprit que le consul et le roi étaient retranchés près du défilé des Thermopyles, et que la flotte était au Pirée, il sentit qu'il fallait faire diligence, continua de longer le Péloponèse, après avoir ravagé Zacynthe et Samé qui avaient embrassé le parti des Étoliens, atteignit le cap Malée, et, grâce à une heureuse navigation, parvint en peu de jours au Pirée où il trouva l'ancienne flotte. A la hauteur de Scyllée il rencontra Eumène avec trois vaisseaux; ce prince était resté assez longtemps à Égine, ne sachant s'il devait retourner dans ses états pour les défendre contre Antiochus qui réunissait à Éphèse ses forces de terre et de mer, ou s'il ne quitterait pas un moment l'armée romaine, puisque son sort dépendait de celui des Romains. A. Atilius partit du Pirée pour Rome, après avoir remis à son successeur vingt-cinq vaisseaux pontés. Livius fit voile vers Délos avec quatre-vingt-un vaisseaux à éperons et beaucoup d'autres bâtiments moins considérables, les uns à éperons mais non pontés, les autres sans éperons et destinés aux reconnaissances.

XLIII. C'était à peu près à ce moment que le consul Acilius assiégeait Naupacte. Livius fut retenu plusieurs jours à Délos par les vents contraires. Les parages des Cyclades sont en effet très-exposés aux coups de vent, ces îles étant séparées entre elles par des bras de mer plus ou moins larges. Polyxénidas, instruit par ses barques d'éclaireurs, placées de distance en distance, que la flotte romaine était mouillée à Délos, en donna avis au roi. Antiochus, laissant aussitôt de côté les affaires qui l'avaient conduit dans l'Hellespont, partit avec ses vaisseaux à éperons, re-

torem rei gerendæ causa ex Italia venisse. Itaque desineret Antiochus pacem sibi ipse spe vana facere. In Asia, et de ipsa Asia, brevi terra marique dimicandum ei cum Romanis esse; et aut imperium adimendum orbem terrarum affectantibus, aut ipsi regnum amittendum. » Unus vera et providere, et fideliter prædicere visus. Itaque ipse rex navibus, quæ paratæ instructæque erant, Chersonesum petit; ut ea loca, si forte terra venirent Romani, præsidiis firmaret; ceteram classem Polyxenidam parare et deducere jussit; speculatorias naves ad omnia exploranda circa insulas dimisit.

XLII. C. Livius præfectus romanæ classis, cum quinquaginta navibus tectis profectus, ab Roma Neapolim, quo ab sociis ejus oræ convenire jusserat apertas naves, quæ ex fœdere debebantur, Siciliam inde petit; fretoque Messanam prætervectus, quum sex punicas naves ad auxilium missas accepisset, ab Rheginis Locrisque et ejusdem juris sociis debitas exegisset naves, lustrata classe ad Lacinium, altum petit. Corcyram, quam primam Græciæ civitatum adiit, quum venisset, percunctatus de statu belli (necdum enim omnia in Græcia perpacata erant), et ubi classis romana esset, postquam audivit, circa Thermopylarum saltum in statione consulem ac regem esse, classem Piræei stare, maturandum ratus omnium rerum causa, pergit protinus navigare Peloponnesum. Samen Zacynthumque, quia partis Ætolorum maluerant esse, protinus depopulatus, Maleam petit; et, prospera navigatione usus, paucis diebus Piræeum ad veterem classem pervenit. Ad Scyllæum Eumenes rex cum tribus navibus occurrit; quum Æginæ diu incertus consilii fuisset, utrum ad tuendum rediret regnum (audiebat enim Antiochum Ephesi navales terrestresque parare copias), an nusquam absćederet ab Romanis, ex quorum fortuna sua penderet. A Piræeo A. Atilius, traditis successori quinque et viginti navibus tectis, Romam est profectus. Livius una et octoginta constratis navibus multis præterea minoribus, quæ aut apertæ rostratæ, aut sine rostris speculatoriæ erant, Delum trajecit.

XLIII. Eo fere tempore consul Acilius Naupactum oppugnabat. Livium Deli per aliquot dies (et est ventosissima regio inter Cycladas, fretis alias majoribus, alias minoribus divisas) adversi venti tenuerunt. Polyxenidas, certior per dispositas speculatorias naves factus, Deli stare romanam classem, nuntios ad regem misit; qui, omissis, quæ in Hellesponto agebat, cum rostratis navibus, quantum accelerare potuit, Ephesum rediit, et consilium extemplo

tourna à Éphèse en toute diligence et tint conseil pour savoir s'il devait risquer un combat naval. Polyxénidas fut d'avis de ne point temporiser. « Il fallait, dit-il, engager la bataille avant que la flotte d'Eumène et celle des Rhodiens eussent opéré leur jonction avec les Romains. Ainsi l'avantage du nombre serait à peu près égal, et les vaisseaux du roi avaient la supériorité à tous autres égards, et pour leur vitesse et pour la diversité de leurs ressources. Les navires romains étaient de lourdes masses, grossièrement construites; de plus ils étaient chargés de provisions, parce qu'ils arrivaient en pays ennemi. Ceux d'Antiochus, au contraire, se trouvant au milieu de contrées amies, n'auraient à bord que des armés et des soldats. On tirerait aussi un grand parti de la connaissance des parages, des côtes et des vents, toutes choses dont l'ignorance troublerait l'ennemi. » Cet avis emporta tous les suffrages; d'ailleurs celui qui l'avait ouvert se chargeait de le mettre à exécution. On employa deux jours à faire les préparatifs; le troisième, cent vaisseaux de moyenne grandeur, dont soixante-dix étaient pontés et les autres ne l'étaient pas, mirent à la voile et se rendirent à Phocée. A la nouvelle de l'approche de la flotte romaine, le roi, qui ne devait pas prendre part au combat naval, se retira à Magnésie, près du Sipyle, pour y rassembler ses troupes de terre. Sa flotte se dirigea sur Cyssonte, port d'Érythres, qui semblait une position plus avantageuse pour attendre l'ennemi. Les Romains, retenus quelques jours par les vents du nord, s'avancèrent, dès qu'ils le purent, de Délos à Phanes, port de Chio sur la mer Égée, s'approchèrent de la ville, y prirent des provisions et passèrent à Phocée. Eumène, qui était allé chercher sa flotte à Élée, vint peu de jours après, à la tête de vingt-quatre vaisseaux pontés et d'un plus grand nombre qui ne l'étaient pas, rejoindre à quelque distance de Phocée les Romains, qui faisaient leurs dispositions et se préparaient au combat naval. La flotte combinée, forte de cent cinquante vaisseaux pontés et d'environ cinquante non pontés, ayant mis à la voile, fut d'abord poussée à la côte par les vents du nord qui la prenaient en flanc, et les vaisseaux furent obligés de marcher presque un à un et successivement; mais lorsque le vent fut un peu tombé, on tâcha de gagner le port de Coryce, au-dessus de Cyssonte.

XLIV. Polyxénidas, informé de l'approche des ennemis, saisit avec empressement l'occasion de combattre, déploya son aile gauche vers la pleine mer, enjoignit aux commandants des vaisseaux de développer la droite du côté de la terre, et s'avança ainsi en ligne. A cette vue le général romain fit carguer les voiles, abaisser les mâts, et ôter les agrès, en attendant les vaisseaux qui arrivaient par derrière. Dès qu'il y en eut trente de front, il songea à les opposer à l'aile gauche, leur commanda de hisser les petites voiles et de gagner le large, laissant à ceux qui suivaient l'ordre de se rapprocher de la terre pour faire face à l'aile droite. Eumène était à l'arrière-garde. Mais lorsqu'il entendit le bruit qu'on faisait en désagréant les navires, il fit force de voiles et de ra-

habuit, faciendumne periculum navalis certaminis foret. Polyxenidas negabat cessandum; « et utique prius confligendum, quam classis Eumenis et rhodiæ naves conjungerentur Romanis. Ita numero non ferme impares futuros se, ceteris omnibus superiores, et celeritate navium, et varietate auxiliorum. Nam romanas naves, quum ipsas inscite factas immobiles esse, tum etiam, ut quæ in terram hostium veniant, oneratas commeatu venire; suas autem, ut pacata omnia circa se relinquentes, nihil præter militem atque arma habituras. Multum etiam adjuturam notitiam maris terrarumque et ventorum; quæ omnia ignaros turbatura hostes essent. » Movit omnes auctor consilii, qui et re consilium exsecuturus erat. Biduum in apparatu morati, tertio die centum navibus, quarum septuaginta tectæ, ceteræ apertæ, minoris omnes formæ, erant, profecti Phocæam petierunt. Inde, quum audisset, appropinquare jam romanam classem, rex, quia non interfuturus navali certamini erat, Magnesiam, quæ ad Sipylum est, concessit, ad terrestres copias comparandas. Classis ad Cyssuntem portum Erythræorum, tanquam ibi aptius exspectatura hostem, contendit. Romani, ubi primum aquilones (ii namque per aliquot dies tenuerant) ceciderunt, ab Delo Phanas, portum Chiorum in Ægæum mare versum, petunt; inde ad urbem circumegere naves, commeatuque sumpto, Phocæam trajiciunt. Eumenes, Elæam ad suam classem profectus, paucis post inde diebus, cum quatuor et viginti navibus tectis, apertis pluribus paulo, a Phocæa ad Romanos parantes, instruentesque se ad navale certamen, rediit. Inde centum quinque tectis navibus, apertis ferme quinquaginta, profecti, primo, aquilonibus transversis quum urgerentur in terram, cogebantur tenui agmine prope in ordinem singulæ naves ire; deinde, ut lenita paulum vis venti est, ad Corycum portum, qui super Cyssuntem est, conati sunt trajicere.

XLIV. Polyxenidas, ut appropinquare hostes allatum est, occasione pugnandi lætus, sinistrum ipse cornu in altum extendit, dextrum cornu præfectos navium ad terram explicare jubet, et æqua fronte ad pugnam procedebat. Quod ubi vidit Romanus, vela contrahit, malosque inclinat, et, simul armamenta componens, opperitur insequentes naves. Jam ferme triginta in fronte erant; quibus ut æquaret lævum cornu, dolonibus erectis altum petere intendit; jussis, qui sequebantur, adversus dextrum cornu prope terram proras dirigere. Eumenes agmen cogebat. Ceterum, ut demendis armamentis tumultuari



mes. Les deux flottes étaient en présence : deux vaisseaux carthaginois, placés en tête de la flotte romaine, furent attaqués par trois galères royales. La lutte était inégale ; deux galères s'attachèrent à l'un des vaisseaux carthaginois. Elles commencèrent par le désemparer des deux côtés. Puis les Syriens l'abordèrent l'épée à la main, et jetèrent à la mer ou égorgèrent l'équipage et se rendirent maîtres du vaisseaux. L'autre, qui avait combattu à forces égales, voyant le premier au pouvoir de l'ennemi, n'attendit pas que les trois bâtiments syriens vinssent l'assaillir en même temps, et se replia vers la flotte. Livius, enflammé de colère, poussa son vaisseau amiral contre les ennemis. Les deux bâtiments, qui s'étaient réunis contre la galère carthaginoise, s'avancèrent aussitôt à sa rencontre, dans l'espoir d'obtenir le même succès. Livius enjoignit à ses rameurs d'abaisser leurs rames des deux côtés pour affermir le vaisseaux sur sa base, d'accrocher les galères ennemies avec les bras de fer, et quand une fois on en serait venu à combattre de pied ferme, de se souvenir qu'ils étaient Romains et de ne pas considérer comme des hommes de cœur ces vils esclaves d'un roi. Si les deux galères venaient de triompher sans peine d'un seul vaisseau, elles furent, à leur tour et bien plus facilement encore, mises hors de combat et capturées par le vaisseau amiral. Déjà les deux flottes étaient aux prises sur tous les points et la mêlée était devenue générale. Eumène, qui de son poste à l'arrière-garde n'avait pu arriver qu'après le commencement de l'action, voyant l'aile gauche des ennemis enfoncée par Livius, alla fondre sur leur droite qui disputait la victoire.

XLV. Quelques moments après, l'aile gauche donna le signal de la déroute. En effet Polyxénidas, qui s'aperçut de la supériorité marquée que la valeur assurait aux Romains, fit carguer les petites voiles et s'enfuit en désordre avec toute la vitesse possible. Son exemple fut bientôt suivi par ceux de l'aile droite qui luttaient contre Eumène près de la côte. Les Romains et Eumène s'acharnèrent à leur poursuite et firent force de rames, dans l'espoir de culbuter aussi leur arrière-garde. Mais voyant que la légèreté des navires syriens favorisait leur fuite, et que les vaisseaux romains, chargés de provisions, se consumaient en vains efforts, ils s'arrêtèrent enfin ; treize bâtiments ennemis avaient été pris avec les soldats et les rameurs qui les montaient, dix coulés à fond. La flotte romaine ne perdit que le vaisseau carthaginois abordé au commencement de l'action. Polyxénidas ne s'arrêta dans sa fuite qu'au port d'Éphèse. Les Romains passèrent cette journée dans la rade d'où la flotte royale était venue à leur rencontre ; le lendemain ils continuèrent à poursuivre l'ennemi. A moitié chemin environ ils rencontrèrent les vaisseaux pontés des Rhodiens, au nombre de vingt-cinq, sous les ordres de Pausistrate. Avec ce renfort, ils allèrent chercher l'ennemi à Éphèse, et se mirent en bataille à l'entrée du port. Après avoir arraché aux vaincus l'aveu de leur faiblesse, ils congédièrent Eumène et les Rhodiens et firent voile pour Chio ; ils passèrent devant Phéniconte, port du territoire d'Érythres, restèrent la nuit à l'ancre, débarquèrent le lendemain dans l'île, et entrèrent dans la ville. Livius y accorda quelques jours à

primum cœptum est, et ipse, quanta maxima celeritate potest, concitat naves. Jam omnes in conspectu erant ; duæ punicæ naves antecedebant romanam classem, quibus obviæ tres fuerunt regiæ naves ; et, ut in numero impari, duæ regiæ unam circumsistunt ; et primum ab utroque latere remos detergunt ; deinde transcendunt armati, et, dejectis cæsisque propugnatoribus, navem capiunt. Una, quæ compari Marte concurrerat, postquam captam alteram navem vidit, priusquam a tribus simul circumveniretur, retro ad classem refugit. Livius, indignatione accensus, prætoria nave in hostes tendit. Adversus quam eadem spe duæ, quæ punicam unam navem circumvenerant, quum inferrentur, demittere in aquam remos ab utroque latere remiges stabiliendæ navis causa jussit, et in advenientes hostium naves ferreas manus injicere, et, ubi pugnam pedestri similem fecissent, meminisse romanæ virtutis, nec pro viris ducere regia mancipia. Haud paulo facilius, quam ante duæ unam, tunc una duas naves expugnavit, cepitque. Et jam classes quoque undique concurrerant, et passim permixtis navibus pugnabatur. Eumenes, qui extremus commisso certamine advenerat, ut animadvertit lævum cornu hostium ab Livio turbatum, dextrum ipse, ubi æqua pugna erat, invadit.

XLV. Nec ita multo post primum ab lævo cornu fuga cœpit. Polyxenidas enim, ut virtute militum haud dubie superari se vidit, sublatis dolonibus effuse fugere intendit ; mox idem et, qui prope terram cum Eumene contraxerant certamen, fecerunt. Romani et Eumenes, quoad sufficere remiges potuerunt, et in spe erant extremi agminis vexandi, satis pertinaciter secuti sunt. Postquam celeritate navium, utpote levium, suas commeatu onustas eludi frustra tendentes viderunt, tandem abstiterunt ; tredecim captis navibus cum milite ac remige, decem demersis. Romanæ classis una punica navis, in primo certamine ab duabus circumventa, periit. Polyxenidas non prius quam in portu Ephesi, fugæ finem fecit. Romani eo die, unde egressa regia classis erat, manserunt ; postero die hostem persequi intenderunt. Medio fere in cursu obviæ fuere iis quinque et viginti tectæ rhodiæ naves, cum Pausistrato præfecto classis. Iis adjunctis, Ephesum hostem persecuti, ante ostium portus acie instructa steterunt. Postquam confessionem victis satis expresserunt, Rhodii et Eumenes domos dimissi ; Romani,

ses équipages pour se refaire, et prit ensuite la route de Phocée. Il laissa quatre quinquérèmes pour protéger cette ville et se rendit à Canes avec la flotte ; comme l'hiver approchait, il fit mettre ses vaisseaux à sec, et traça l'enceinte d'un camp naval. Vers la fin de l'année, les comices eurent lieu à Rome. On y nomma consuls P. Cornélius Scipion et C. Lélius : on ne pensait qu'à voir se terminer la guerre contre Antiochus. Le lendemain on choisit pour préteurs M. Tuccius, L. Aurunculéius, Cn. Fulvius, L. Émilius, P. Junius et C. Atinius Labéo.

Chium petentes, Phœnicuntem primum portum Erythrææ terræ prætervecti, nocte ancoris jactis, postero die in insulam ad ipsam urbem trajecerunt : ubi paucos dies remige maxime reficiendo morati, Phoceam transmittunt. Ibi relictis ad præsidium urbis quatuor quinqueremibus, ad Canas classis venit ; et, quum jam hiems appeteret, fossa valloque circumdatis naves subductæ. Exitu anni comitia Romæ habita, quibus creati sunt consules L. Cornelius Scipio et C. Lælius, intuentibus cunctis ad finiendum cum Antiocho bellum. Postero die prætores creati, M. Tuccius, L. Aurunculeius, Cn. Fulvius, L. Æmilius, P. Junius, C. Atinius Labeo.

LIVRE TRENTE-SEPTIÈME.

SOMMAIRE. — Les consuls Lucius Cornélius Scipion et C. Lælius se disputent le département de la Grèce et de l'Asie. — Le crédit de Lælius dans le sénat est sur le point de faire pencher la balance en sa faveur ; mais le premier l'emporte, grâce à son frère Scipion l'Africain, qui propose de lui servir de lieutenant, si on lui donne la conduite de la guerre contre Antiochus ; ainsi L. Cornélius Scipion est le premier des généraux romains qui passe en Asie. — Æmilius Régillus, secondé par les Rhodiens, bat la flotte d'Antiochus près de Myonnèse. — Antiochus fait prisonnier le fils de Scipion l'Africain et le renvoie à son père. — Mancius Acilius Glabrion triomphe des Étoliens et de ce prince qu'il avait chassé de la Grèce. — Antiochus est vaincu par L. Scipion avec le secours du roi Eumène, fils d'Attale de Pergame ; il obtient la paix à condition d'abandonner toutes les provinces en deçà du mont Taurus. — On agrandit les états d'Eumène en reconnaissance de la part qu'il a prise à la victoire. — Les Rhodiens reçoivent aussi quelques villes pour récompense des secours qu'ils ont donnés dans cette guerre. — Colonie conduite à Bologne. — Æmilius Régillus est honoré du triomphe naval pour avoir vaincu sur mer les lieutenants d'Antiochus. — L. Cornélius Scipion, qui avait terminé la guerre contre Antiochus, reçoit le surnom d'Asiatique, comme la défaite d'Annibal avait valu à Publ. Scipion, son frère, le surnom d'Africain.

I. L. Cornélius Scipion et C. Lélius ayant pris possession du consulat, le premier soin qui, après les cérémonies religieuses, occupa le sénat, fut l'affaire des Étoliens. Leurs députés pressaient la décision, parce qu'ils n'avaient qu'une trève fort courte ; et T. Quinctius, qui était alors revenu de la Grèce à Rome, leur prêtait son appui. Les Étoliens, qui comptaient plus sur la générosité du sénat que sur la bonté de leur cause, prirent un ton suppliant et demandèrent que leurs anciens services fissent oublier leurs torts récents. Au reste, tant que dura leur audience, ils furent accablés de questions par les sénateurs qui voulaient leur arracher l'aveu de leur faute, plutôt qu'une apologie, et quand ils furent sortis de l'assemblée ils donnèrent lieu à de grands débats. Le ressentiment parlait plus haut que la pitié dans leur cause ; on les haïssait non-seulement comme des ennemis, mais comme une nation intraitable et insociable. Après plusieurs jours de débats, on finit par ne leur accorder ni leur refuser la paix. On leur offrit l'alternative ou de s'abandonner entièrement à la merci du sénat, ou de payer mille talents, et de n'avoir pour amis et pour ennemis que ceux des Romains. Ils voulurent savoir sur quoi porteraient les exigences du sénat ; ils n'obtinrent pas de réponse positive. Ils furent ainsi congédiés sans avoir pu obtenir la paix, et reçurent l'ordre de quitter Rome le jour même, et l'Italie dans l'espace de quinze jours. On s'occupa ensuite d'assigner les départements aux consuls. Tous deux désiraient la Grèce. Lélius avait beaucoup de crédit dans le sénat ; aussi l'assemblée ayant invité les consuls à tirer au sort ou à s'arranger à l'amiable, il fit observer qu'il paraissait plus convenable de s'en remettre à la pru-

LIBER TRIGESIMUS SEPTIMUS.

I. L. Cornelio Scipione, C. Lælio consulibus, nulla prius secundum religiones acta in senatu res est, quam de Ætolis. Et legati eorum institere, quia brevem induciarum diem habebant ; et ab T. Quinctio, qui tum Romam ex Græcia redierat, adjuti sunt. Ætoli, ut quibus plus in misericordia senatus, quam in causa, spei esset, suppliciter egerunt, veteribus benefactis nova pensantes maleficia. Ceterum et præsentes interrogationibus undique senatorum, confessionem magis noxæ, quam responsa, exprimentium, fatigati sunt, et, excedere curia jussi, magnum certamen præbuere. Plus ira, quam misericordia, in causa eorum valebat ; quia non ut hostibus modo, sed tanquam indomitæ et insociabili genti, succensebant. Per aliquot dies quum certatum esset, postremo neque dari, neque negari pacem placuit. Duæ conditiones iis latæ sunt ; vel senatui liberum arbitrium de se permitterent ; vel mille talentum darent, eosdemque amicos atque inimicos haberent. Exprimere cupientibus, quarum rerum in se arbitrium senatui permitterent, nihil certi responsum est. Ita infecta pace dimissi, urbe eodem die, Italia intra quindecim dies excedere jussi. Tum de consulum provinciis cœptum est agi. Ambo Græciam cupiebant. Multum Lælius in senatu poterat. Is quum senatus aut sortiri, aut comparare inter se provincias consules jussisset, elegantius facturos dixit, si judicio



dence des sénateurs qu'au caprice du sort. Scipion répondit d'abord qu'il songerait au parti qu'il devait prendre. Mais d'après l'avis de son frère, qui lui conseillait de s'en rapporter avec confiance au sénat, il annonça à son collègue qu'il agréait sa proposition. C'était un cas nouveau, ou du moins, s'il y en avait des exemples, le souvenir en était effacé par le temps; l'attention du sénat était vivement excitée et l'on s'attendait à des discussions animées, lorsque Scipion l'Africain déclara que « si Lucius, son frère, obtenait le département de la Grèce, il irait lui servir de lieutenant. » Cette déclaration fut reçue avec enthousiasme et trancha la question. On voulut voir si le roi Antiochus trouverait dans Annibal vaincu plus de ressources que le consul et ses légions dans l'Africain vainqueur. Il y eut donc à peu près unanimité pour décerner la Grèce à Scipion et l'Italie à Lélius.

II. Les préteurs tirèrent ensuite au sort leurs provinces. L. Aurunculéius eut la juridiction de la ville, Cn. Fulvius celle des étrangers, L. Émilius Régillus le commandement de la flotte, P. Junius Brutus la Toscane, M. Tuccius l'Apulie et le Bruttium, C. Atinius la Sicile. Le consul à qui la Grèce avait été décernée obtint, outre les deux légions qu'il allait recevoir de M'. Acilius, un supplément de trois mille fantassins et cent cavaliers romains, et de cinq mille hommes d'infanterie et deux cents chevaux fournis par les alliés latins; il fut autorisé, dès son arrivée dans sa province, à passer avec son armée en Asie, s'il le jugeait utile aux intérêts de la république. L'autre consul eut une armée toute nouvelle; c'étaient deux légions romaines et quinze mille hommes d'infanterie avec six cents chevaux fournis par les alliés latins. Q. Minucius, qui avait écrit qu'il n'avait plus rien à faire dans sa province et que toute la nation ligurienne s'était soumise, eut ordre de conduire son armée de la Ligurie chez les Boïens et de la remettre au proconsul P. Cornélius. Les légions urbaines enrôlées l'année précédente quittèrent le territoire confisqué sur les Boïens vaincus, pour passer sous le commandement du préteur M. Tuccius, avec quinze mille hommes d'infanterie et six cents cavaliers latins; ces forces étaient destinées à garder l'Apulie et le Bruttium. A. Cornélius, préteur l'année précédente, qui avait commandé dans le Bruttium, eut ordre de faire passer ses légions en Étolie, si le consul le jugeait à propos, et de les remettre à M'. Acilius, au cas que celui-ci voulût y rester; si Acilius aimait mieux revenir à Rome, A. Cornélius devait rester avec son armée en Étolie. Atinius Labéo fut chargé de remplacer M. Émilius dans la province de Sicile, et mis à la tête de ses troupes, avec autorisation de lever, à son gré, dans la province même un corps de deux mille fantassins et deux cents chevaux. P. Junius Brutus conduisait en Toscane une armée nouvelle, composée d'une légion romaine, de deux mille hommes d'infanterie et de quatre cents cavaliers latins. L. Émilius, qui commandait les forces navales, devait recevoir de M. Junius, préteur l'année précédente, vingt vaisseaux longs avec leurs équipages, et lever lui-même mille soldats de marine,

Patrum, quam si sorti, eam rem permisissent. Scipio, responso ad hoc dato, « cogitaturum, quid sibi faciendum esset, » cum fratre uno locutus, jussusque ab eo permittere audacter senatui, renuntiat collegæ, « facturum se, quod is censeret. » Quum res, aut nova, aut vetustate exemplorum memoriæ jam exoletæ, relata exspectatione certaminis senatum erexisset, P. Scipio Africanus dixit, « si L. Scipioni fratri suo provinciam Græciam decrevissent, se legatum iturum. » Hæc vox, magno assensu audita, sustulit certamen. Experiri libebat, utrum plus regi Antiocho in Annibale victo, an in victore Africano consuli legionibusque romanis, auxilii foret: ac prope omnes Scipioni Græciam, Lælio Italiam decreverunt.

II. Prætores inde provincias sortiti sunt; L. Aurunculeius urbanam, Cn. Fulvius peregrinam, L. Æmilius Regillus classem, P. Junius Brutus Tuscos, M. Tuccius Apuliam et Bruttios, C. Atinius Siciliam. Consuli deinde, cui Græcia provincia decreta erat, ad eum exercitum, quem a M'. Acilio (duæ autem legiones erant) accepturus esset, in supplementum addita peditum civium romanorum tria millia, equites centum, et socium latini nominis quinque millia, equites ducenti: et adjectum, ut, quum in provinciam venisset, si e republica videretur esse, exercitum in Asiam trajiceret. Alteri consuli totus novus exercitus decretus; duæ legiones romanæ, et socium latini nominis quindecim millia peditum, equites sexcenti. Exercitum ex Liguribus Q. Minucius (jam enim confectam provinciam scripserat, et Ligurum omne nomen in deditionem venisse) traducere in Boios, et P. Cornelio proconsuli tradere, jussus. Ex agro, quo victos bello mulctaverat Boios, deducendæ urbanæ legiones, quæ priore anno conscriptæ erant, M. Tuccio prætori datæ, et socium ac latini nominis peditum quindecim millia, equites sexcenti, ad Apuliam Bruttiosque obtinendos. A. Cornelio superioris anni prætori, qui Bruttios cum exercitu obtinuerat, imperatum, si ita consuli videretur, ut legiones in Ætoliam trajectas M'. Acilio traderet, si is manere ibi vellet: si Acilius redire Romam mallet, ut A. Cornelius cum eo exercitu in Ætolia remaneret. C. Atinium Labeonem provinciam Siciliam exercitumque a M. Æmilio accipere placuit, et in supplementum scribere ex ipsa provincia, si vellet, peditum duo millia, et centum equites. P. Junius Brutus in Tuscos exercitum novum, legionem unam romanam, et decem millia socium ac latini nominis scribere, et quadringentos equites; L. Æmilius, cui provincia maritima erat, viginti naves longas, et socios navales a M. Junio prætore superioris anni accipere jussus, et scribere ipse mille na-



avec deux mille fantassins; il avait ordre de partir pour l'Asie avec ces forces et d'aller remplacer C. Livius à la tête de la flotte. Les deux Espagnes et la Sardaigne furent laissées pour un an avec les mêmes armées encore aux généraux qui y commandaient. La Sicile et la Sardaigne furent soumises cette année à une double dîme de blé. Tous les convois de Sicile devaient être envoyés à l'armée d'Étolie; ceux de Sardaigne étaient destinés en partie à Rome, en partie, comme ceux de Sicile, à l'armée d'Étolie.

III. Avant le départ des consuls pour leurs provinces, les pontifes furent chargés de faire des expiations pour les prodiges qui avaient eu lieu. A Rome, le feu du ciel était tombé sur le temple de Junon Lucine et avait endommagé le faîte et les portes. A Putéoles, une porte et le mur avaient été frappés de la foudre en plusieurs endroits et deux hommes avaient été tués. A Nursie, par un temps serein, un orage avait éclaté et tué pareillement deux hommes d'une condition libre. Une pluie de terre était tombée chez les Tusculans, et à Réate une mule avait mis bas. On offrit les expiations nécessaires et on recommença les féries latines, parce que les Laurentins n'avaient pas reçu la part des victimes à laquelle ils avaient droit. A cette occasion, il y eut aussi des jours de supplications: les décemvirs avaient désigné, suivant les livres sibyllins, les dieux qu'il fallait prier. Dix jeunes garçons et dix jeunes filles de condition libre, ayant tous leur père et leur mère, furent employés à ces cérémonies, et immolèrent la nuit des victimes encore à la mamelle. P. Corn. Scipion l'Africain, avant de se mettre en route, fit élever un arc de triomphe dans le Capitole, en face de la rue qui monte au temple, l'orna de sept statues dorées et de deux chevaux, et fit placer en avant deux bassins de marbre. Pendant les mêmes jours, quarante-trois des principaux Étoliens, au nombre desquels étaient Damocrite et son frère, arrivèrent à Rome sous la garde des deux cohortes que Manius Acilius avait chargées de les escorter, et furent jetés dans les Lautumies; les deux cohortes reçurent ensuite du consul L. Cornélius l'ordre de retourner à l'armée. Une ambassade de Ptolémée et de Cléopâtre, souverains d'Égypte, vint féliciter les Romains de ce que M'. Acilius avait chassé le roi Antiochus de la Grèce, et engager à faire passer une armée en Asie, assurant « que l'effroi était général, non-seulement en Asie, mais même en Syrie, et que les souverains d'Égypte se tenaient à la disposition du sénat. » Le sénat rendit grâces aux deux princes et fit présent de quatre mille as à chaque ambassadeur.

IV. Le consul L. Cornélius, libre des soins qui le retenaient à Rome, déclara en pleine assemblée qu'il ordonnait aux soldats qu'il avait enrôlés lui-même, à ceux qui étaient dans le Bruttium avec le propréteur A. Cornélius, de se trouver tous réunis à Brundisie aux ides de juillet. En même temps il chargea trois lieutenants, Sext. Digitius, L. Apustius et C. Fabricius Luscinus de rassembler dans le port de cette ville tous les navires de la côte, et, après avoir pris toutes ces mesures, il sortit de la ville avec l'habit militaire. Environ

vales socios, duo millia peditum: cum iis navibus militibusque in Asiam proficisci, et classem a C. Livio accipere. Duas Hispanias Sardiniamque obtinentibus prorogatum in annum imperium est, et iidem exercitus decreti. Siciliæ Sardiniæque binæ eo anno decumæ frumenti imperatæ; siculum omne frumentum in Ætoliam ad exercitum portari jussum: ex Sardinia pars Romam, pars in Ætoliam, eodem quo siculum.

III. Priusquam consules in provincias proficiscerentur, prodigia per pontifices procurari placuit. Romæ Junonis Lucinæ templum de cœlo tactum erat, ita ut fastigium valvæque deformarentur. Puteolis pluribus locis murus et porta fulmine icta, et duo homines exanimati. Nursiæ sereno satis constabat nimbum ortum; ibi quoque duos liberos homines exanimatos. Terra apud se pluisse Tusculani nuntiabant, et Reatini mulam in agro suo peperisse. Ea procurata, Latinæque instauratæ; quod Laurentibus carnis, quæ dari debet, data non fuerat. Supplicatio quoque earum religionum causa fuit; quibus diis decemviri ex libris ut fieret, ediderunt. Decem ingenui, decem virgines, patrimi omnes matrimique, ad id sacrificium adhibiti; et decemviri nocte lactentibus rem divinam fecerunt. P. Cornelius Scipio Africanus, priusquam proficisceretur, fornicem in Capitolio adversus viam, qua in Capitolium escenditur, cum signis septem auratis, et duobus equis, et marmorea duo labra ante fornicem posuit. Per eosdem dies principes Ætolorum tres et quadraginta, inter quos Damocritus et frater ejus erant, ab duabus cohortibus, missis a M'. Acilio, Romam deducti, et in Lautumias conjecti sunt. Cohortes inde ad exercitum redire, L. Cornelius consul jussit. Legati a Ptolemæo et Cleopatra, regibus Ægypti, gratulantes quod M'. Acilius consul Antiochum regem Græcia expulisset, venerunt; adhortantesque, ut in Asiam exercitum trajicerent, « omnia perculsa metu non in Asia modo, sed etiam in Syria, esse; reges Ægypti ad ea, quæ censuisset senatus, paratos fore. » Gratiæ regibus actæ; legatis munera dari jussa, in singulos quaternum millium æris.

IV. L. Cornelius consul, peractis, quæ Romæ agenda erant, pro concione edixit, ut milites, quos ipse in supplementum scripsisset, quique in Bruttiis cum A. Cornelio proprætore essent, ut hi omnes idibus quintilibus Brundisium convenirent. Item tres legatos nominavit, Sex. Digitium, L. Apustium, C. Fabricium Luscinum, qui ex ora maritima undique naves Brundisium contraherent: et, omnibus jam paratis, paludatus ab urbe est



cinq mille volontaires, tant romains qu'alliés, qui avaient servi sous les ordres de l'Africain, se présentèrent au consul à sa sortie et s'enrôlèrent sous ses drapeaux. Quelques jours après le départ du consul pour l'expédition, au milieu des jeux apollinaires, le 5 des ides de juillet, par un temps serein, le jour s'obscurcit tout à coup par le passage de la lune devant le disque du soleil. L. Émilius Régillus, chargé du commandement de la flotte, partit à la même époque. L. Aurunculéius reçut du sénat l'ordre de faire construire trente quinquérèmes et vingt trirèmes; car le bruit courait qu'Antiochus, depuis sa défaite sur mer, équipait une flotte plus considérable encore. Les Étoliens, apprenant de leurs ambassadeurs qu'ils ne pouvaient espérer la paix, ne s'inquiétèrent plus des ravages que les Achéens exerçaient sur toute la partie de leur côte qui fait face au Péloponèse; oubliant leurs pertes pour ne songer qu'à leur danger, ils voulurent fermer le passage aux Romains et se portèrent sur le mont Corax; car ils ne doutaient pas qu'on ne reprît le siége de Naupacte. Acilius, qui le savait, crut devoir plutôt frapper un coup imprévu et surprendre Lamia. Cette ville avait été presque réduite par Philippe à deux doigts de sa perte; et comme elle ne s'attendait pas à une nouvelle attaque, elle pouvait être facilement emportée. Acilius partit donc d'Étolie et alla camper d'abord près du fleuve Sperchéus, sur le territoire ennemi, puis se remit en marche pendant la nuit, et investit la place au point du jour.

V. L'alarme fut vive parmi les habitants ainsi attaqués à l'improviste. Ils se défendirent cependant avec plus de résolution qu'on n'aurait pu le croire dans un péril inattendu : pendant que les hommes couraient aux remparts, les femmes y apportèrent des pierres et des traits de toute sorte. Ainsi, quoique les échelles fussent déjà dressées sur plusieurs points, la ville tint bon tout le jour. Acilius donna le signal de la retraite, et ramena ses troupes dans le camp vers midi, pour prendre de la nourriture et du repos. Avant de congédier son conseil il annonça « qu'on eût à se tenir prêt et sous les armes avant le jour; qu'on ne rentrerait pas au camp sans avoir forcé la ville. » Il donna un assaut général à la même heure que la veille; et les assiégés, n'ayant plus la force ni le courage de combattre, et ayant épuisé leurs traits, la place fut emportée en quelques heures. Acilius fit vendre une partie du butin, partagea le reste, puis tint conseil pour savoir ce qu'il ferait ensuite. Personne ne parla de marcher sur Naupacte, les défilés du mont Corax étant gardés par les Étoliens. Cependant, pour ne pas perdre le reste de la campagne, et ne pas assurer aux Étoliens, par son inaction, la jouissance de la paix que le sénat leur avait refusée, Acilius résolut d'attaquer Amphisse. Il partit d'Héraclée et y arriva avec son armée par le mont Éta. Il campa sous les murs de la ville, mais il ne l'investit pas comme Lamia; il voulut la réduire à l'aide des machines. On fit jouer le bélier sur plusieurs points à la fois. Les habitants, voyant battre en brèche leurs remparts, ne faisaient aucune disposition, n'imaginaient aucun expédient pour se

profectus. Ad quinque millia voluntariorum ex Romanis sociisque, qui emerita stipendia sub imperatore P. Africano habebant, præsto fuere exeunti consuli, et nomina dederunt. Per eos dies, quibus est profectus ad bellum consul, ludis Apollinaribus, ante diem quintum idus quintiles, cœlo sereno interdiu obscurata lux est, quum luna sub orbem solis subisset. Et L. Æmilius Regillus, cui navalis provincia evenerat, eodem tempore profectus est. L. Aurunculeio negotium ab senatu datum est, ut triginta quinqueremes, viginti triremes faceret; quia fama erat, Antiochum post prælium navale majorem classem aliquanto reparare. Ætoli postquam legati ab Roma retulerunt, nullam spem pacis esse, quanquam omnis ora maritima eorum, quæ in Peloponnesum versa est, depopulata ab Achæis erat, periculi magis, quam damni, memores, ut Romanis intercluderent iter, Coracem montem occupaverunt. Neque enim dubitabant, ad oppugnationem Naupacti eos principio veris redituros esse. Acilio, qui id exspectari sciebat, satius visum est, inopinatam aggredi rem, et Lamiam oppugnare. Nam et a Philippo prope ad excidium adductos esse; et tunc eo ipso, quod nihil tale timerent, opprimi incautos posse. Profectus ab Elatia primum in hostium terra circa Spercheum amnem posuit castra; inde nocte motis signis, prima luce corona mœnia est aggressus.

V. Magnus pavor ac tumultus, ut in re improvisa, fuit. Constantius tamen, quam quis facturos crederet, in tam subito periculo, quum viri propugnarent, feminæ tela omnis generis saxaque in muros gererent, jam multifariam scalis appositis, urbem eo die defenderunt. Acilius, signo receptui dato, suos in castra medio ferme die reduxit; et tunc cibo et quiete refectis corporibus, priusquam prætorium dimitteret, denuntiavit, « ut ante lucem armati paratique essent; nisi expugnata urbe, se eos in castra non reducturum. » Eodem tempore, quo pridie, pluribus locis aggressus, quum oppidanos jam vires, jam tela, jam ante omnia animus deficeret, intra paucas horas urbem cepit. Ibi, partim divendita, partim divisa præda, consilium habitum, quid deinde faceret. Nemini ad Naupactum iri placuit, occupato ad Coracem ab Ætolis saltu. Ne tamen segnia æstiva essent, et Ætoli non impetratam pacem ab senatu nihilo minus per suam cunctationem haberent, oppugnare Acilius Amphissam statuit. Ab Heraclea per Œtam exercitus eo ductus. Quum ad mœnia castra posuisset, non corona, sicut Lamiam, sed operibus oppugnare urbem est adortus. Pluribus simul locis

défendre contre ce genre d'attaque. Ils ne comptaient que sur leurs armes et leur courage. Par de fréquentes sorties, ils jetaient le désordre dans les postes ennemis et parmi les soldats employés aux ouvrages et aux machines.

VI. Cependant la brèche était ouverte en plusieurs endroits lorsqu'on apprit que le successeur d'Acilius était débarqué à Apollonie avec son armée, et qu'il arrivait par l'Épire et la Thessalie, à la tête de treize mille hommes d'infanterie et de cinq cents chevaux. Déjà il était arrivé au golfe Maliaque et avait envoyé sommer Hypate de se rendre. Les habitants répondirent : « qu'ils n'agiraient qu'en vertu d'un décret de toute la nation étolienne. » Et le consul, ne voulant pas s'arrêter au siége d'Hypate avant d'avoir repris Amphisse, fit prendre les devants à son frère l'Africain, et marcha sur Amphisse. A l'approche des Romains, les assiégés abandonnèrent leur ville, dont les murailles étaient en partie abattues, et se retirèrent tous, armés ou non, dans la citadelle réputée imprenable. Le consul établit son camp à six milles environ. Ce fut là qu'une ambassade athénienne vint trouver d'abord P. Scipion, qui avait pris les devants, comme je l'ai dit, puis le consul lui-même, afin de demander grâce pour les Étoliens. Elle reçut une réponse bienveillante de l'Africain, qui ne cherchait qu'un prétexte pour renoncer honorablement à la guerre d'Étolie. C'était sur l'Asie, sur Antiochus que se portaient ses regards. Il engagea donc les Athéniens à conseiller aux Étoliens aussi bien qu'aux Romains de préférer la paix à la guerre. Aussitôt, à l'instigation des Athéniens, une nombreuse députation d'Étoliens partit d'Hypate ; elle se présenta d'abord à l'Africain, qui confirma par ses paroles leurs espérances de paix. Il rappela qu'en Espagne d'abord, puis en Afrique, beaucoup de peuples et de nations s'en étaient rapportés à sa bonne foi et que partout il avait laissé de plus grandes marques de sa clémence et de sa bonté que de sa valeur. L'affaire semblait terminée, lorsque le consul leur fit la même réponse qui les avait chassés du sénat. La médiation des Athéniens et les paroles bienveillantes de l'Africain ne les avaient pas préparés à ce coup imprévu ; ils en furent si étourdis, qu'ils déclarèrent vouloir en référer à leurs concitoyens.

VII. Ils retournèrent donc à Hypate. Le conseil ne savait quel parti prendre ; car on était hors d'état de payer les mille talents, et, en se rendant à discrétion, on craignait de s'exposer à des violences. On chargea donc les mêmes députés de retourner auprès du consul et de l'Africain, et de leur demander, si leur intention était d'accorder réellement la paix, et non de frustrer par une cruelle illusion les espérances d'un peuple malheureux, ou la remise d'une partie des sommes exigées, ou une garantie pour les personnes. Rien ne put changer la détermination du consul, et cette ambassade n'eut pas plus de succès que les précédentes. Les Athéniens les suivirent, et le chef de la députation, Échédème, voyant les Étoliens accablés par tant de refus, se

aries admovebatur ; et quum quaterentur muri, nihil adversus tale machinationis genus parare, aut comminisci oppidani conabantur. Omnis spes in armis et audacia erat. Eruptionibus crebris et stationes hostium, et eos ipsos, qui circa opera et machinas erant, turbabant.

VI. Multis tamen locis murus decussus erat, quum allatum est, successorem, Apolloniæ exposito exercitu, per Epirum ac Thessaliam venire. Cum tredecim millibus peditum et quingentis equitibus consul veniebat. Jam in sinum Maliacum venerat ; et præmissis Hypatam, qui tradere urbem juberent, postquam responsum est, nihil, nisi ex communi Ætolorum decreto, facturos ; ne teneret se oppugnatio Hypatæ, nondum Amphissa recepta, præmisso fratre Africano, Amphissam ducit. Sub adventum eorum oppidani, relicta urbe (jam enim magna ex parte nudata mœnibus erat), in arcem, quam inexpugnabilem habent, omnes armati atque inermes concessere. Consul sex millia ferme passuum inde posuit castra. Eo legati athenienses primum ad P. Scipionem prægressum agmen, sicut ante dictum est, deinde ad consulem venerunt, deprecantes pro Ætolis. Clementius responsum ab Africano tulerunt ; qui, causam relinquendi honeste ætolici belli quærens, Asiam et regem Antiochum spectabat, jusseratque Athenienses, non Romanis solum, ut pacem bello præferrent, sed etiam Ætolis persuadere. Celeriter auctoribus Atheniensibus, frequens ab Hypata legatio Ætolorum venit ; et spem pacis iis sermo etiam Africani, quem priorem adierunt, auxit, commemorantis, « multas gentes populosque in Hispania prius, deinde in Africa, in fidem suam venisse ; in omnibus se majora clementiæ benignitatisque, quam virtutis bellicæ, monumenta reliquisse. » Perfecta videbatur res, quum aditus consul idem illud responsum retulit, quo fugati ab senatu fuerant. Eo tanquam novo quum icti Ætoli essent (nihil enim nec legatione Atheniensium, nec placido Africani responso profectum videbant), referre ad suos dixerunt velle.

VII. Reditum inde Hypatam est, nec consilium expediebatur. Nam neque, unde mille talentum daretur, erat ; et, permisso libero arbitrio, ne in corpora sua sæviretur, metuebant. Redire itaque eosdem legatos ad consulem et Africanum jusserunt, et petere, ut, si dare vere pacem, non tantum ostendere, frustrantes spem miserorum, vellent, aut ex summa pecuniæ demerent, aut permissionem extra civium corpora fieri juberent. Nihil impetratum, ut mutaret consul ; et ea quoque irrita legatio dimissa est. Secuti et Athenienses sunt ; et princeps legationis eorum Echedemus fatigatos tot repulsis Ætolos, et complorantes inutili lamentatione fortunam gentis, ad



livrant à de stériles lamentations sur le malheur de leur pays, ranima leurs espérances en leur conseillant de demander une trève de six mois, pour envoyer une nouvelle ambassade à Rome. « Cet ajournement, disait-il, n'ajouterait rien à leurs souffrances, dont la mesure était comblée; tandis que le temps pourrait faire naître des circonstances qui adouciraient leurs infortunes présentes. » On suivit le conseil d'Échédème, on fit repartir les mêmes ambassadeurs, et P. Scipion, à qui ils s'adressèrent d'abord, leur obtint du consul la trève qu'ils demandaient; le siége d'Amphisse fut donc levé, et M'. Acilius, remettant le commandement au consul, quitta la province. Le consul partit d'Amphisse pour la Thessalie avec l'intention de passer en Asie par la Macédoine et la Thrace. « L. Scipion, disait alors l'Africain à son frère, j'approuve tout à fait que tu suives cette route-ci; mais le succès dépend entièrement de Philippe. S'il est fidèle à la république, il nous livrera les passages, nous fournira les vivres et toutes les provisions nécessaires à une armée pour une longue route. S'il nous abandonne, la Thrace ne nous offrira aucune sûreté. Je serais donc d'avis de nous assurer au préalable des intentions du roi. Le meilleur moyen de le faire est de lui dépêcher un courrier qui le surprendra avant qu'il ait pu se mettre sur ses gardes. » On confia cette mission à Tib. Sempronius Gracchus, jeune homme plein d'activité, qui, au moyen de relais préparés d'avance, fit le trajet avec une incroyable rapidité; il arriva à Pella trois jours après son départ d'Amphisse. Le roi était à table et avait déjà bu largement, et l'abandon même où l'ivresse l'avait jeté ôta à Tibérius tout soupçon qu'il songeât à changer quoi que ce soit aux conventions. Il fit bon accueil à cet hôte; il lui montra le lendemain les convois abondants qu'il tenait prêts pour l'armée romaine, les ponts qu'il avait jetés sur les fleuves, et les réparations qu'il avait faites aux routes dans les mauvais passages. Gracchus revint avec la même rapidité rapporter cette nouvelle au consul qu'il rejoignit à Thaumacie. L'armée reprit confiance et entra gaiement en Macédoine, où tout était prêt pour la recevoir. Les Scipion furent accueillis à leur arrivée et traités par le roi avec une magnificence toute royale. Philippe déploya beaucoup de grâce et d'affabilité, qualités fort estimées de l'Africain, qui, avec son rare mérite, n'était pas ennemi d'une certaine politesse, pourvu qu'elle ne dégénérât pas en luxe. On traversa donc la Macédoine et la Thrace, et Philippe escortait la marche et pourvoyait à tout. On arriva ainsi à l'Hellespont.

VIII. Antiochus, depuis le combat naval de Coryce, avait eu tout l'hiver pour mettre sur pied de nouvelles forces de terre et de mer; il s'était principalement occupé de réparer sa flotte, afin de ne pas perdre entièrement la possession de la mer. Il songeait « qu'il avait été battu en l'absence des Rhodiens, et que s'ils prenaient part à une nouvelle action (et ils ne s'exposeraient pas à arriver trop tard une seconde fois) il lui faudrait un plus grand nombre de vaisseaux pour opposer à l'ennemi des forces égales. » En conséquence il envoya Annibal en Syrie chercher la flotte phéni-

spem revocavit; auctor indutias sex mensium petendi, ut legatos Romam mittere possent. « Dilationem nihil ad præsentia mala, quippe quæ ultima essent, adjecturam; levari per multos casus, tempore interposito, præsentes clades posse. » Auctore Echedemo iidem missi, prius P. Scipione convento, per eum indutias temporis ejus, quod petebant, a consule impetraverunt; et, soluta obsidione Amphissæ, M'. Acilius, tradito consuli exercitu, provincia decessit: et consul ab Amphissa Thessaliam repetit, ut per Macedoniam Thraciamque duceret in Asiam. Tum Africanus fratri: « Iter, quod insistis, L. Scipio, ego quoque approbo; sed totum id vertitur in voluntate Philippi. Qui, si imperio nostro fidus est, et iter, et commeatus, et omnia, quæ in longo itinere exercitus alunt juvantque, nobis suppeditabit; si is destituat, nihil per Thraciam satis tutum habebis. Itaque prius regis animum explorari placet. Optime explorabitur, si nihil ex præparato agentem opprimet, qui mittetur. » Ti. Sempronius Gracchus, longe tum acerrimus juvenum ad id delectus, per dispositos equos prope incredibili celeritate ab Amphissa (inde enim est dimissus) die tertio Pellam pervenit. In convivio rex erat, et in multum vini processerat; ea ipsa remissio animi suspicionem dempsit, novare eum quicquam velle. Et tum quidem comiter acceptus hospes. Postero die commeatus exercitui paratos benigne, pontes in fluminibus factos, vias, ubi transitus difficiles erant, munitas vidit. Hæc referens eadem, qua ierat, celeritate Thaumacis occurrit consuli. Inde certiore et majore spe lætus exercitus ad præparata omnia in Macedoniam pervenit. Venientes regio apparatu et accepit, et prosecutus est rex. Multa in eo et dexteritas, et humanitas visa, quæ commendabilia apud Africanum erant; virum sicut ad cetera egregium, ita a comitate, quæ sine luxuria esset, non aversum. Inde non per Macedoniam modo, sed etiam Thraciam, prosequentem et præparante omnia Philippo, ad Hellespontum perventum est.

VIII. Antiochus post navalem ad Corycum pugnam, quum totam hiemem liberam in apparatus terrestres maritimosque habuisset, classi maxime reparandæ, ne tota maris possessione pelleretur, intentus fuerat. Succurrebat, « superatum se, quum classis abfuisset Rhodiorum. Quod si ea quoque (nec commissuros Rhodios, ut iterum morarentur) certamini adesset, magno sibi navium numero opus fore, ut viribus et magnitudine classem hostium æquaret. » Itaque et Annibalem in Syriam miserat ad Phœnicum arcessendas naves, et Polyxenidam, quæ



cienne, et recommanda à Polyxénidas de ne pas se laisser abattre par un échec, et de travailler avec plus d'ardeur à radouber les anciens navires et à en équiper de nouveaux. Pour lui, il passa l'hiver en Phrygie, rassemblant des secours de tous côtés; il envoya même en Gallogrèce, pays habité alors par le peuple le plus belliqueux de l'Asie, qui conservait encore le cœur gaulois et n'avait pas oublié son origine. Antiochus avait laissé son fils Séleucus en Éolide à la tête d'une armée pour défendre les villes maritimes que convoitaient Eumène du côté de Pergame, et les Romains du côté de Phocée et d'Érythrée. La flotte romaine, comme je l'ai dit, hivernait à Canes. Vers le milieu de l'hiver, Eumène s'y rendit avec deux mille hommes d'infanterie et cent chevaux. Il annonça qu'on pouvait faire un butin considérable sur le territoire ennemi, aux environs de Thyatire, et, par ses instances, il décida Livius à lui confier cinq mille hommes. Quelques jours après, ce détachement revint chargé de riches dépouilles.

IX. Cependant une sédition venait d'éclater à Phocée par les intrigues de quelques factieux qui voulaient attirer les habitants dans le parti d'Antiochus. On se plaignait du quartier d'hiver de la flotte; on se plaignait du tribut de cinq cents toges et de cinq cents tuniques; on se plaignait aussi de la disette de blé qui obligea enfin et la flotte et la garnison romaines à sortir de la ville. Délivrés alors de toute crainte, les partisans du roi haranguèrent la populace pour la soulever. Le sénat et les principaux habitants voulaient qu'on demeurât fidèle aux Romains; les factieux l'emportèrent. Les Rhodiens, pour réparer leur lenteur dans leur campagne précédente, s'empressèrent, dès l'équinoxe du printemps, d'expédier encore Pausistrate à la tête d'une flotte de trente-six voiles. Déjà Livius, parti de Canes avec trente navires et sept quadrirèmes, qu'Eumène lui avait ramenées, cinglait vers l'Hellespont, afin de tout disposer pour le passage de l'armée, qu'il présumait devoir arriver par terre. Il relâcha d'abord au port dit des Achéens; puis il remonta vers Ilion, y offrit un sacrifice à Minerve, et reçut avec bonté les ambassades d'Éléonte, de Dardane et de Rhétée qui venaient mettre leurs villes sous sa protection. De là il se porta vers l'entrée de l'Hellespont, et, laissant deux vaisseaux en station devant Abydos, il passa en Europe avec le reste de sa flotte pour assiéger Sestos. Déjà ses soldats s'approchaient des remparts, lorsqu'une troupe fanatique de Gaulois parut devant la porte avec toute la pompe extérieure de leur culte. Prêtres de la mère des dieux, c'était par son ordre, dirent-ils, qu'ils venaient conjurer les Romains d'épargner les murailles de la place. On respecta leur sacré caractère, et bientôt le sénat sortit en corps avec les magistrats pour remettre les clefs de la ville. La flotte passa ensuite à Abydos. Livius, ayant fait sonder les dispositions des habitants, et n'ayant obtenu que des réponses hautaines, se disposa à commencer le siége de la ville.

X. Pendant que ces événements se passaient dans l'Hellespont, l'amiral du roi, Polyxénidas, qui

minus prospere gesta res erat, eo enixius et eas, quæ erant, reficere, et alias parare naves jussit. Ipse in Phrygia hibernavit, undique auxilia arcessens: etiam in Gallogræciam miserat. Bellicosiores ea tempestate erant, Gallicos adhuc, nondum exoleta stirpe gentis, servantes animos. Filium Seleucum in Æolide reliquerat cum exercitu ad maritimas continendas urbes; quas illinc a Pergamo Eumenes, hinc a Phocæa Erythrisque Romani sollicitabant. Classis romana, sicut ante dictum est, ad Canas hibernabat. Eo media ferme hieme rex Eumenes cum duobus millibus peditum, equitibus centum, venit. Is, quum magnam prædam agi posse dixisset ex hostium agro, qui circa Thyatira esset, hortando perpulit Livium, ut quinque millia militum secum mitteret. Missi ingentem prædam intra paucos dies averterunt.

IX. Inter hæc Phocææ seditio orta, quibusdam ad Antiochum multitudinis animos avocantibus. Gravia hiberna navium erant; grave tributum, quod togæ quingentæ imperatæ erant, cum quingentis tunicis; gravis etiam inopia frumenti, propter quam naves quoque et præsidium romanum excessit. Tum vero liberata metu factio erat, quæ plebem in concionibus ad Anthiochum trahebat. Senatus et optimates in romana societate perstandum censebant. Defectionis auctores plus apud multitudinem valuerunt. Rhodii, quo magis cessatum priore æstate erat, eo maturius æquinoctio verno eumdem Pausistratum classis præfectum cum sex et triginta navibus miserunt. Jam Livius a Canis cum triginta navibus et septem quadriremibus, quas secum Eumenes rex adduxerat, Hellespontum petebat, ut ad transitum exercitus, quem terra venturum opinabatur, præpararet, quæ opus essent. In portum, quem vocant Achæorum, classem primum advertit. Inde Ilium escendit, sacrificioque Minervæ facto, legationes finitimas ab Elæunte, et Dardano, et Rhœteo, tradentes in fidem civitates suas, benigne audivit. Inde ad Hellesponti fauces navigat; et, decem navibus in statione contra Abydum relictis, cetera classe in Europam ad Sestum oppugnandam trajecit. Jam subeuntibus armatis muros fanatici Galli primum cum solemni habitu ante portam occurrunt. Jussu se matris deum famulos deæ venire memorant, ad precandum Romanum, ut parceret mœnibus urbique. Nemo eorum violatus est; mox universus senatus cum magistratibus ad dedendam urbem processit. Inde Abydum trajecta classis; ubi quum, tentatis per colloquia animis, nihil pacati responderetur, ad oppugnationem sese expediebant.

X. Dum hæc in Hellesponto geruntur, Polyxenidas, regius præfectus (erat autem exsul rhodius), quum au-



était un exilé rhodien, apprit que ses compatriotes avaient mis leur flotte en mer, et que Pausistrate, qui la commandait, avait, en haranguant le peuple, parlé de lui avec hauteur et mépris. La vengeance devint son idée fixe; jour et nuit il ne rêvait plus qu'aux moyens de répondre par des faits aux vaines bravades de son ennemi. Il lui dépêcha un émissaire, connu de tous deux, et lui fit dire « que Polyxénidas pouvait rendre un grand service à Pausistrate et à sa patrie si on le laissait agir, et que Pausistrate pouvait, de son côté, le faire rentrer dans sa patrie. » Pausistrate, étonné, voulut savoir comment on en viendrait à bout, et, sur la demande de l'agent, il promit de seconder l'exécution et de garder le silence. L'émissaire ajouta alors « que Polyxénidas lui livrerait la flotte en totalité ou en grande partie, et que pour prix d'un pareil service il ne demandait qu'à rentrer dans sa patrie. » C'était une proposition tellement importante que Pausistrate, sans y croire entièrement, ne voulut pas la rejeter avec dédain. Il gagna Panorme, ville qui appartient aux Samiens, et s'y arrêta pour juger du projet qu'on lui avait soumis. Pausistrate ne se laissa persuader que lorsque Polyxénidas eut, en présence de son envoyé, écrit de sa main « qu'il ferait ce qu'il avait promis » et qu'il eut fait remettre à l'amiral rhodien ses tablettes revêtues de son sceau. Ce gage, pensa Pausistrate, était comme un lien qui enchaînait le traître. Il n'était pas possible qu'un officier au service d'un roi s'exposât à donner contre lui-même des preuves signées de sa propre main. On concerta ensuite le plan de la prétendue trahison. Polyxénidas promit « de négliger tous ses préparatifs; de diminuer le nombre de ses rameurs et de ses équipages, de mettre à sec une partie de ses vaisseaux, sous prétexte de les faire radouber; d'en envoyer d'autres dans les ports voisins; de n'en tenir qu'un petit nombre en rade dans Éphèse, pour les exposer, s'il fallait sortir, à un combat inégal. La négligence que Polyxénidas s'engageait à montrer pour sa flotte, Pausistrate la porta dans toutes ses dispositions. Il envoya une partie de ses bâtiments à Halycarnasse pour y chercher des vivres, une autre à Samos, et se tint prêt lui-même à agir au premier signal donné par le traître. Polyxénidas ajouta par sa dissimulation aux illusions de Pausistrate : il mit à sec quelques-uns de ses navires, fit réparer les chantiers comme s'il voulait en retirer d'autres de la mer, et rappela ses rameurs de leurs quartiers d'hiver, non pas à Éphèse, mais à Magnésie, où ils les rassembla secrètement.

XI. Le hasard voulut qu'un soldat d'Antiochus, venu à Samos pour des affaires personnelles, fût arrêté comme espion et conduit à Panorme devant Pausistrate. On l'interrogea sur ce qui se passait à Éphèse, et, soit crainte, soit trahison envers les siens, il déclara tout : la flotte, dit-il, était dans le port tout équipée et prête à agir : tous les rameurs avaient été dirigés sur Magnésie du Sypile; à peine avait-on mis à sec un petit nombre de vaisseaux, et les chantiers étaient fermés : jamais il n'y avait eu plus d'activité dans le port. Pausis-

disset, profectam ab domo popularium suorum classem, et Pausistratum præfectum superbe quædam et contemptim in se concionantem dixisse, præcipuo certamine animi adversus eum sumpto, nihil aliud dies noctesque agitabat animo, quam ut verba magnifica ejus rebus confutaret. Mittit ad eum hominem et illi notum, qui diceret, « et se Pausistrato patriæque suæ magno usui, si liceat, fore; et a Pausistrato se restitui in patriam posse. » Quum, quonam modo ea fieri possent, mirabundus Pausistratus percunctaretur, fidem petenti dedit agendæ communiter rei, aut silentio tegendæ. Tum internuntius, « regiam classem aut totam, aut majorem ejus partem, Polyxenidam traditurum ei : pretium tanti meriti nullum aliud pacisci, quam reditum in patriam. » Magnitudo rei, nec ut crederet, nec ut aspernaretur dicta, effecit. Panormum Samiæ terræ petit; ibique ad explorandam rem, quæ oblata erat, substitit. Ultro citroque nuntii cursare; nec fides ante Pausistrato facta est, quam coram nuntio ejus Polyxenidas sua manu scripsit, « se ea, quæ pollicitus esset, facturum, » signoque suo impressas tabellas misit. Eo vero pignore velut auctoratum sibi proditorem ratus est. Neque enim eum, qui sub rege viveret, commissurum fuisse, ut adversus semetipsum indicia manu sua testata daret. Inde ratio simulatæ proditionis composita. « Omnium se rerum apparatum omissurum, Polyxenidas dicere; non remigem, non socios navales ad classem frequentes habiturum : subducturum per simulationem reficiendi quasdam naves, alias in propinquos portus dimissurum : paucas ante portum Ephesi in salo habiturum; quas, si exire res cogeret, objecturus certamini foret. » Quam negligentiam Polyxenidam in classe sua habiturum Pausistratus audivit, eam ipse extemplo habuit. Partem navium ad commeatus arcessendos Halicarnassum, partem Samum ad urbem misit : ut paratus esset, quum signum aggrediendi a proditore accepisset. Polyxenidas augere simulando errorem; subducit quasdam naves, alias velut subducturus esset, navalia reficit : remiges ex hibernis non Ephesum arcessit, sed Magnesiam occulte cogit.

XI. Forte quidam Antiochi miles, quum Samum rei privatæ causa venisset, pro speculatore deprehensus deducitur Panormum ad præfectum. Is percunctanti, quid Ephesi ageretur, incertum metu, an erga suos haud sincera fide, omnia aperit : classem instructam paratamque in portu stare; remigium omne Magnesiam ad Sipylum missum : perpaucas naves subductas esse; et navalia tegi : nunquam intentius rem navalem administratam esse. Hæc ne pro veris audirentur, animus errore et spes



trate ne crut pas à la vérité de ce rapport; son esprit était trop abusé par de vaines espérances. Cependant Polyxénidas, qui avait pris toutes ses mesures, rappela ses rameurs de Magnésie pendant la nuit, remit promptement à flot les navires tirés à sec, et, après avoir passé toute la journée moins à faire ses dispositions qu'à perdre son temps pour dérober le départ de sa flotte, il partit après le coucher du soleil avec soixante-dix vaisseaux pontés, et, malgré le vent contraire, il arriva de grand matin au port de Pygèle. Il y passa la journée pour le même motif, et, pendant la nuit, il gagna la côte voisine, qui appartenait aux Samiens. De là il détacha sur Palinure un certain Nicandre, chef de pirates, à la tête de cinq vaisseaux pontés, pour aller de suite à travers champs, par le chemin le plus court, jusqu'à Panorme, et prendre l'ennemi à dos avec ses troupes. Pendant ce temps il devait lui-même, avec sa flotte, partagée en deux escadres, garder des deux côtés l'entrée du port, et à cet effet il marcha vers Panorme. A cette attaque imprévue, Pausistrate éprouva d'abord un moment d'hésitation; puis, en vieux soldat, il se remit aussitôt, et, pensant qu'il lui serait plus facile d'écarter l'ennemi par terre que par mer, il envoya deux détachements sur les deux promontoires qui, projetés en avant comme deux cornes, ferment le port; il espérait, en prenant ainsi les Syriens entre deux décharges, les repousser sans peine. Voyant ce plan dérangé par l'apparition de Nicandre qui s'avançait du côté de la terre, il changea à l'instant de manœuvre et donna ordre à tous ses gens de monter à bord. Il y eut alors un grand désordre : soldats et matelots se pressaient, comme pour trouver un refuge sur la flotte, parce qu'ils se voyaient enveloppés à la fois par terre et par mer. Pausistrate, n'ayant plus d'autre moyen de salut que de forcer l'entrée du port, et de gagner le large, s'il était possible, n'eut pas plus tôt vu tous ses soldats embarqués, qu'il leur ordonna de le suivre, et s'avança le premier à force de rames vers l'entrée du port. Il franchissait déjà la passe, lorsque Polyxénidas cerna son vaisseau avec trois quinquérèmes. Le navire, défoncé par les proues de l'ennemi, coula à fond; l'équipage fut écrasé sous une grêle de traits; Pausistrate lui-même périt en combattant avec courage. Le reste de ses vaisseaux fut pris, les uns devant le port, les autres dans la rade, d'autres par Nicandre au moment où ils cherchaient à s'éloigner de la côte. Cinq galères de Rhodes et deux de Cos parvinrent seules à s'échapper en se faisant jour à travers la mêlée, grâce à la terreur inspirée par des feux qu'elles portaient à leurs proues, au bout de deux longues perches, dans des vases de fer. Les trirèmes d'Érythrée, ayant rencontré non loin de Samos les vaisseaux de Rhodes qu'elles venaient renforcer, reprirent la route de l'Hellespont pour rejoindre les Romains. Dans le même temps, Séleucus rentra dans Phocée, dont une porte lui fut ouverte par trahison, et Cyme, ainsi que d'autres villes de la même côte, se donnèrent à lui dans leur épouvante.

XII. Pendant que ces événements se passaient dans l'Éolide, Abydos, après avoir résisté plusieurs jours, grâce à la garnison royale qui défendait ses

vana præoccupatus fecit. Polyxenidas, satis omnibus comparatis, nocte remige a Magnesia arcessito, deductisque raptim, quæ subductæ erant, navibus, quum diem non tam in apparatu absumpsisset, quam quod conspici proficiscentem classem nolebat; post solis occasum profectus septuaginta navibus tectis, vento adverso, ante lucem Pygela portum tenuit. Ubi quum interdiu ob eamdem causam quiesset, nocte in proxima Samiæ terræ trajecit. Hinc Nicandro quodam archipirata quinque navibus tectis Palinurum jusso petere, atque inde armatos, qua proximum per agros iter esset, Panormum ad tergum hostium ducere, ipse interim, classe divisa, ut ex utraque parte fauces portus teneret, Panormum petit. Pausistratus primo, ut in re necopinata, turbatus parumper, deinde vetus miles, celeriter collecto animo, terra melius arceri, quam mari, hostes posse ratus, armatos duobus agminibus ad promontoria, quæ cornibus objectis ab alto portum faciunt, ducit: inde facile telis ancipitibus hostem summoturus. Id inceptum ejus Nicander a terra visus quum turbasset, repente mutato consilio, naves conscendere omnes jubet. Tum vero ingens pariter militum nautarumque trepidatio orta, et velut fuga in naves fieri, quum se mari terraque simul cernerent circumventos. Pausistratus, unam viam salutis esse ratus, si vim facere per fauces portus, atque erumpere in mare apertum posset, postquam conscendisse suos vidit, sequi ceteris jussis, ipse princeps concitata nave remis ad ostium portus tendit. Superantem jam fauces navem ejus Polyxenidas tribus quinqueremibus circumsistit. Navis rostris icta supprimitur; telis obruuntur propugnatores: inter quos et Pausistratus impigre pugnans interficitur. Navium reliquarum ante portum aliæ, aliæ in portu deprehensæ, quædam a Nicandro, dum moliuntur a terra, captæ. Quinque tantum rhodiæ naves cum duabus cois effugerunt, terrore flammæ micantis via sibi inter confertas naves facta. Contis enim binis a prora prominentibus trullis ferreis multum conceptum ignem præ se portabant. Erythrææ triremes, quum haud procul a Samo rhodiis navibus, quibus ut essent præsidio, veniebant, obviæ fugientibus fuissent, in Hellespontum ad Romanos cursum averterunt. Sub idem tempus Seleucus proditam Phocæam, porta una per custodes aperta, recepit; et Cyme aliæque ejusdem oræ urbes ad eum metu defecerunt.

XII. Dum hæc in Æolide geruntur, Abydus quum per aliquot dies obsidionem tolerasset, præsidio regio tutante



murs, cédant enfin aux fatigues du siége, avait, avec l'agrément de Philotas, commandant des troupes, envoyé ses magistrats pour traiter avec Livius des articles de la capitulation. Ce qui empêchait de conclure, c'est qu'on n'était pas d'accord pour savoir si la garnison royale pourrait sortir avec ou sans armes. On débattait ce point, lorsque la nouvelle de la défaite des Rhodiens vint arracher à Livius la proie qu'il croyait tenir entre les mains. Il craignit, en effet, qu'enflé d'un si grand succès, Polyxénidas ne surprît la flotte stationnée près de Canes; il abandonna aussitôt et le siége d'Abydos et la garde de l'Hellespont, et remit en mer les vaisseaux qu'il avait tirés sur le rivage de Canes. Eumène, de son côté, se rendit à Élée. Livius, avec toute sa flotte, augmentée de deux trirèmes de Mitylène, fit voile pour Phocée; mais, apprenant que cette place était défendue par une forte garnison, et que Séleucus campait à peu de distance, il ravagea tout le littoral, fit de nombreux prisonniers et se rembarqua précipitamment avec son butin, ne s'étant arrêté que le temps nécessaire pour attendre Eumène et son escadre. Il prit la route de Samos. A Rhodes, la nouvelle de la défaite répandit tout à la fois l'épouvante et le deuil. Outre leurs vaisseaux et leurs soldats, les Rhodiens avaient aussi perdu la fleur et l'élite de leur jeunesse, une foule de nobles ayant tout quitté pour suivre Pausistrate, qui jouissait dans son pays d'une considération méritée; mais bientôt, songeant qu'ils n'avaient été vaincus que par ruse et que c'était un de leurs compatriotes qui les avait attirés dans ce piége, ils n'écoutèrent plus que leur ressentiment. Ils mirent en mer sur-le-champ dix vaisseaux, et, peu de jours après, dix autres, et en confièrent le commandement à Eudamus, dont les talents militaires étaient inférieurs à ceux de Pausistrate, mais qui, moins impétueux, agirait sans doute avec plus de prudence. Les Romains et le roi Eumène relâchèrent d'abord à Érythrée, y passèrent une nuit, et, le lendemain, arrivèrent à Coryce, promontoire du pays de Téos. De là, ils se disposèrent à passer sur les terres voisines qui appartenaient aux Samiens, et, sans attendre le lever du soleil, qui eût permis aux pilotes de juger de l'état du ciel, ils partirent à tout hasard. Au milieu de la traversée, le vent de l'aquilon sauta au nord, bouleversa la mer et excita une violente tempête.

XIII. Polyxénidas, pensant que les ennemis prendraient la route de Samos, pour joindre la flotte rhodienne, partit d'Éphèse et fit une première halte à Myonnèse; de là il se jeta dans l'île Macris, afin de surprendre au passage les vaisseaux qui pourraient s'écarter du gros de la flotte ou de tomber à propos sur l'arrière-garde. Voyant la flotte dispersée par la tempête, il crut d'abord le moment favorable; mais bientôt la violence croissante du vent et l'agitation plus furieuse des flots l'empêchèrent d'atteindre les ennemis; il se rejeta sur l'île d'Éthalie, afin de pouvoir les attaquer le lendemain, lorsqu'ils arriveraient de la haute mer sur Samos. Les Romains, qui étaient en petit nombre, abordèrent le soir à un port désert de la côte de Samos, et le reste des bâtiments, après une nuit de tourmente en pleine mer, vint mouil-

mœnia, jam omnibus fessis, Philota quoque præfecto præsidii permittente, magistratus eorum cum Livio de conditionibus tradendæ urbis agebant. Rem distinebat, quod, utrum armati, an inermes, emitterentur regii, parum conveniebat. Hæc agentibus quum intervenisset nuntius Rhodiorum cladis, emissa de manibus res est. Metuens enim Livius ne successu tantæ rei elatus Polyxenidas classem, quæ ad Canas erat, opprimeret, Abydi obsidione custodiaque Hellesponti extemplo relicta, naves, quæ subductæ Canis erant, deduxit. Et Eumenes Elæam venit. Livius omni classe, cui adjunxerat triremes duas mitylenæas, Phocæam petit. Quam quum teneri valido regio præsidio audisset, nec procul Seleuci castra esse; depopulatus maritimam oram, et præda maxime hominum raptim in naves imposita, tantum moratus, dum Eumenes cum classe assequeretur, Samum petere intendit. Rhodiis primo audita clades simul pavorem, simul luctum ingentem fecit. Nam, præter navium militumque jacturam, quod floris, quod roboris in juventute fuerat, amiserant; multis nobilibus secutis inter cetera auctoritatem Pausistrati, quæ inter suos merito maxima erat. Deinde, quod fraude capti, quod a cive potissimum suo forent, in iram luctus vertit. Decem extemplo naves, et diebus post paucis decem alias, præfecto omnium Eudamo, miserunt: quem, aliis virtutibus bellicis haudquaquam Pausistrato parem, cautiorem, quo minus animi erat, ducem futurum credebant. Romani et Eumenes rex in Erythræam primum classem applicuerunt. Ibi noctem unam morati, postero die Corycum Teiorum promontorium tenuerunt. Inde quum in proxima Samiæ vellent trajicere, non exspectato solis ortu, ex quo statum cœli notare gubernatores possent, in incertam tempestatem miserunt. Medio in cursu, aquilone in septentrionem verso, exasperato fluctibus mari jactari cœperunt.

XIII. Polyxenidas, Samum petituros ratus hostes, ut se rhodiæ classi conjungerent, ab Epheso profectus, primo ad Myonnesum stetit: inde ad Macrin, quam vocant, insulam trajecit, ut prætervehentis classis si quas aberrantes ex agmine naves posset, aut postremum agmen opportune adoriretur. Postquam sparsam tempestate classem vidit, occasionem primo aggrediendi ratus, paulo post increbrescente vento, et majores jam volvente fluctus, quia pervenire se ad eos videbat non posse, ad Æthaliam insulam trajecit, ut inde postero die Samum ex alto petentes naves aggrederetur. Romani, pars exi-

ler dans le même port. Là, ayant appris des habitants de la campagne que la flotte royale était à l'ancre devant l'île d'Éthalie, ils tinrent conseil pour savoir s'il fallait en venir aussitôt aux mains, ou attendre la flotte rhodienne. On prit le parti d'attendre et l'on regagna Corcyre. Polyxénidas, de son côté, après une station inutile, retourna à Éphèse : alors la mer étant libre, les vaisseaux romains passèrent à Samos. Ils y furent rejoints peu de jours après par la flotte rhodienne. Pour faire voir qu'ils n'avaient attendu que ce renfort, ils partirent aussitôt pour Éphèse, afin d'engager le combat ou de forcer l'ennemi, en cas de refus, à confesser sa faiblesse, aveu qui devait faire une vive impression sur l'esprit des alliés. Ils se mirent en bataille à l'entrée du port; mais, voyant que personne ne se montrait, ils se partagèrent en deux divisions : l'une resta à l'ancre à l'entrée du port; l'autre alla débarquer ses soldats. Ces troupes ravagèrent toute la campagne, et déjà elles revenaient chargées d'un immense butin, lorsque le Macédonien Andronicus, qui commandait la garnison d'Éphèse, fit une sortie au moment où elles approchaient de la ville, leur enleva une grande partie du butin et les obligea de regagner la mer et leurs navires. Le lendemain, les Romains, après avoir dressé une embuscade au milieu de la route, se mirent en marche vers la ville, pour attirer Andronicus hors des murs; mais on soupçonna leur piége; personne ne se hasarda à sortir, et les Romains retournèrent à leurs vaisseaux. Voyant alors que sur terre, comme sur mer, les ennemis refusaient le combat, ils firent voile vers Samos, d'où ils étaient partis. De là le préteur envoya deux trirèmes des alliés d'Italie, et deux des Rhodiens, sous les ordres d'Épicrate de Rhodes pour garder le détroit de Céphallénie. Ces parages étaient infestés par les pirateries du Lacédémonien Hybristas, qui, à la tête de la jeunesse céphallénienne, interceptait les convois d'Italie.

XIV. Au Pirée, Épicrate rencontra L. Émilius Régillus, qui venait prendre le commandement de la flotte. A la nouvelle de la défaite des Rhodiens, Régillus, n'ayant avec lui que deux quinquérèmes, ramena en Asie Épicrate et ses quatre vaisseaux. Il fut aussi accompagné par des navires athéniens non pontés. Il traversa la mer Égée et aborda à Chio. Le Rhodien Timasicrate, parti de Samos avec deux quadrirèmes, arriva aussi dans cette île pendant la nuit. Amené devant Émilius, il déclara qu'on l'avait envoyé défendre cette côte contre les vaisseaux du roi, qui sortaient fréquemment des ports de l'Hellespont et d'Abydos et interceptaient les convois. Émilius, en passant de Chio à Samos, rencontra deux quadrirèmes de Rhodes, envoyées par Livius, et le roi Eumène avec deux quinquérèmes. Arrivé à Samos, il reçut la flotte des mains de Livius, offrit, selon l'usage, un sacrifice, et tint conseil. C. Livius fut interrogé le premier. « Personne, dit-il, ne pouvait donner un avis plus sincère que celui qui conseillait à un autre ce qu'il eût fait lui-même à sa place. Il avait eu le dessein de gagner Éphèse avec toute sa flotte, d'y conduire des bâtiments de transport

gua, primis tenebris portum Samiæ desertum tenuerunt; classis cetera, noctem totam in alto jactata, in eumdem portum decurrit. Ibi ex agrestibus cognito, hostium naves ad Æthaliam stare, consilium habitum, utrum extemplo decernerent, an rhodiam exspectarent classem. Dilata re (ita enim placuit), Corycum, unde venerant, trajecerunt. Polyxenidas quoque, quum frustra stetisset, Ephesum rediit. Tum romanæ naves vacuo ab hostibus mari Samum trajecerunt. Eodem et rhodia classis post dies paucos venit. Quam ut exspectatam esse appareret, profecti extemplo sunt Ephesum, ut aut decernerent navali certamine, aut, si detrectaret hostis pugnam (quod plurimum interesat ad animos civitatum), timoris confessionem exprimerent. Contra fauces portus instructa in frontem navium acie stetere. Postquam nemo adversus ibat, classe divisa, pars in salo ad ostium portus in ancoris stetit; pars in terram milites exposuit. In eos, jam ingentem prædam late depopulato agro agentes, Andronicus Macedo, qui in præsidio Ephesi erat, jam mœnibus appropinquantes eruptionem fecit, exutosque magna parte prædæ ad mare ac naves redegit. Postero die, insidiis medio ferme viæ positis, ad eliciendum extra mœnia Macedonem, Romani ad urbem agmine iere : inde, quum ea ipsa suspicio, ne quis exiret, deterruisset, redeunt ad naves; et terra marique fugientibus certamen hostibus, Samum, unde venerat, classis repetit. Inde duas sociorum ex Italia, duas rhodias triremes cum præfecto Epicrate Rhodio ad fretum Cephalleniæ tuendum prætor misit. Infestum id latrocinio Lacedæmonius Hybristas cum juventute Cephallenum faciebat : clausumque jam mare commeatibus italicis erat.

XIV. Piræi L. Æmilio Regillo, succedenti ad navale imperium, Epicrates occurrit; qui, audita clade Rhodiorum, quum ipse duas tantum quinqueremes haberet, Epicratem cum quatuor navibus in Asiam secum reduxit. Prosecutæ etiam apertæ Atheniensium naves sunt. Ægæo mari trajecit Chium. Eodem Timasicrates Rhodius cum duabus quadriremibus ab Samo nocte intempesta venit; deductusque ad Æmilium, præsidii causa se missum, ait, quod eam oram maris infestam onerariis regiæ naves excursionibus crebris ab Hellesponto atque Abydo facerent. Trajicienti Æmilio a Chio Samum duæ rhodiæ quadriremes missæ obviam ab Livio, et rex Eumenes cum duabus quinqueremibus occurrit. Samum postquam ventum est, accepta ab Livio classe, et sacrificio, ut assolet, rite facto, Æmilius consilium advocavit. Ibi C. Livius (is enim est primus rogatus sententiam) « neminem fidelius dare posse consilium, dixit, quam eum, qui id alteri suaderet, quod ipse, si in eodem loco esset, facturus fuerit. Se in animo habuisse, tota classe Ephesum petere, et onera-

chargés de sable et de les couler bas à l'entrée du port. C'était une barrière d'autant plus facile à élever que cette entrée était, comme l'embouchure d'un fleuve, longue, étroite et peu profonde. Ainsi il empêcherait les ennemis de se mettre en mer, et rendrait leur flotte inutile. »

XV. Cet avis ne fut goûté de personne. Eumène demanda « ce qu'on ferait après avoir fermé le port par ce moyen. S'éloignerait-on avec la flotte devenue libre, pour porter secours aux alliés, et répandre la terreur chez les ennemis? Ou bien toute la flotte n'en resterait-elle pas moins là pour bloquer le port? si l'on s'éloignait, nul doute que les ennemis ne parvinssent à retirer les navires submergés et à déblayer le port plus facilement encore qu'on ne l'aurait comblé. Si au contraire il fallait, malgré tout, rester là, à quoi bon fermer le port? Les ennemis, à l'abri de tout danger, dans une rade sûre et au sein d'une ville opulente, recevant de l'Asie tout ce qui leur était nécessaire, passeraient la saison en repos, tandis que les Romains, en pleine mer, à la merci des flots et des tempêtes, privés de tout, seraient condamnés à une surveillance assidue : ce serait lier les mains à soi-même et se mettre dans l'impuissance d'agir au lieu de bloquer les ennemis. » Eudamus, commandant de la flotte rhodienne, montra de la répugnance pour l'avis proposé, mais sans en ouvrir un autre pour son propre compte. Le Rhodien Épicrate conseilla « d'abandonner pour le moment Éphèse et d'envoyer une partie des vaisseaux en Lycie pour s'assurer de Patare, capitale du pays; expédition qui aurait deux résultats très-importants : l'un, de permettre aux Rhodiens, par la pacification des contrées voisines de leur île, de concentrer toutes leurs forces sur une seule guerre, la guerre contre Antiochus; l'autre, de bloquer la flotte qui s'équipait en Lycie, et de l'empêcher de faire sa jonction avec Polyxénidas. » Ce parti parut le plus sage. Toutefois on arrêta que Régillus, avec toute la flotte, se présenterait devant le port d'Éphèse pour jeter l'épouvante chez l'ennemi.

XVI. C. Livius fut dirigé sur la Lycie avec deux quinquérèmes romaines, quatre quadrirèmes de Rhodes et deux vaisseaux non pontés de Smyrne; il avait ordre de passer d'abord à Rhodes, et de concerter toutes ses opérations avec les Rhodiens. Les cités qui se trouvèrent sur sa route, Milet, Mynde, Halicarnasse, Cnide, Cos, obéirent avec un égal empressement aux instructions qui leur furent données. Arrivé à Rhodes, Livius fit connaître l'objet de sa mission et demanda conseil. Il vit approuver ses plans à l'unanimité; adjoignant alors à son escadre trois quadrirèmes, il prit la route de Patare. D'abord un vent favorable le poussa vers cette ville, et il se flattait déjà que dans le premier moment d'alarme un mouvement éclaterait. Mais bientôt le vent tourna, et la mer fut agitée par deux courants opposés : à force de rames on parvint cependant à gagner la terre; mais il n'y avait aux environs aucune rade sûre et l'on ne pouvait mouiller devant un port ennemi, par une mer grosse et à l'approche de la nuit. On longea donc

rias ducere multa saburra gravatas, atque eas in faucibus portus supprimere. Et eo minoris molimenti ea claustra esse, quod, in fluminis modum, longum, et angustum, et vadosum ostium portus sit. Ita ademturum se maris usum hostibus fuisse, inutilemque classem facturum. »

XV. Nulli ea placere sententia. Eumenes rex quæsivit, « Quid tandem? ubi demersis navibus frenassent claustra maris, utrum libera sua classe abscessuri inde forent ad opem ferendam sociis, terroremque hostibus præbendum? an nihilo minus tota classe portum obsessuri? Sive enim abscedant, cui dubium esse, quin hostes extracturi demersas moles sint, et minore molimento aperturi portum, quam obstruatur? Sin autem manendum ibi nihilo minus sit, quid attinere, claudi portum? Quin contra, illos, tutissimo portu, opulentissima urbe fruentes, omnia Asia præbente, quieta æstiva acturos; Romanos, aperto in mari fluctibus tempestatibusque objectos, omnium inopes, in assidua statione futuros; ipsos magis alligatos impeditosque, ne quid eorum, quæ agenda sint, possint agere, quam ut hostes clausos habeant. » Eudamus, præfectus rhodiæ classis, magis eam sibi displicere sententiam ostendit, quam ipse, quid censeret faciendum, dixit. Epicrates Rhodius, « omissa in præsentia Epheso, mittendam navium partem in Lyciam, censuit, et Patara, caput gentis, in societatem adjungenda. In duas res magnas id usui fore; et Rhodios, pacatis contra insulam suam terris, totis viribus incumbere in unius belli, quod adversus Antiochum sit, curam posse; et eam classem, quæ in Lycia compararetur, intercludi, ne Polyxenidæ conjungatur. » Hæc maxime movit sententia; placuit tamen, Regillum tota classe evehi ad portum Ephesi, ad inferendum hostibus terrorem.

XVI. C. Livius cum duabus quinqueremibus romanis, et quatuor quadriremibus rhodiis, et duabus apertis smyrnæis, in Lyciam est missus, Rhodum prius jussus adire, et omnia cum iis communicare consilia. Civitates, quas prætervectus est, Miletus, Myndus, Halicarnassus, Cous, Cnidus, imperata enixe fecerunt. Rhodum ut est ventum, simul et, ad quam rem missus esset, iis exposuit, et consuluit eos. Approbantibus cunctis, et ad eam, quam habebat, classem assumptis tribus quadriremibus, navigat Patara. Primo secundus ventus ad ipsam urbem ferebat eos; sperabantque, subito terrore aliquid moturos. Postquam, circumagente se vento, fluctibus dubiis volvi cœptum est mare, pervicerunt quidem remis, ut tenerent terram; sed neque circa urbem tuta statio erat, nec ante ostium portus in salo stare poterant, aspero mari, et nocte

les remparts de la ville, et l'on gagna le port de Phénicunte, qui était à deux milles environ, et qui pouvait offrir à la flotte un abri contre la fureur des flots ; mais ce port est dominé par des rochers élevés dont les habitants, secondés des troupes de la garnison royale, coururent aussitôt s'emparer. Livius, malgré le désavantage de sa position et la difficulté des lieux, fit avancer contre eux les auxiliaires Hisséens et les troupes légères de Smyrne. Ce détachement soutint assez bien la lutte, tant qu'on se battit à coups de traits et que le petit nombre des ennemis fit de l'action une escarmouche plutôt qu'un combat ; mais lorsque ceux-ci sortirent en foule, et que là les habitants, en masse, se précipitèrent hors des murs, Livius craignit que ses auxiliaires ne fussent enveloppés, et que ses vaisseaux ne fussent exposés aussi du côté de la terre. Aussitôt, armant à la hâte soldats, équipages, rameurs, il conduisit tout au combat. La lutte n'en fut pas moins douteuse, et l'on perdit, outre plusieurs soldats, L. Apustius, l'un des généraux. A la fin pourtant les Lyciens furent vaincus, mis en fuite et refoulés dans la ville : les Romains avaient chèrement acheté la victoire; ils se rembarquèrent, firent voile pour le golfe de Telmissus, qui touche d'un côté à la Lycie, de l'autre à la Carie, et, renonçant à toute tentative sur Patare, ils renvoyèrent les Rhodiens chez eux. Livius longea la côte d'Asie et passa en Grèce pour conférer avec les Scipion qui se trouvaient dans le voisinage de la Thessalie, et retourner ensuite en Italie.

XVII. En apprenant que Livius avait renoncé à l'expédition de Lycie et qu'il était parti pour l'Italie, Émilius, que la tempête avait repoussé d'Éphèse et forcé de retourner à Samos sans avoir réussi, considéra comme une honte pour ses armes d'avoir échoué contre Patare : il se mit en route avec toute la flotte pour attaquer vigoureusement la place. Il longea Milet et toute la côte des alliés, et prit terre à Iassus dans le golfe de Bargylies. Cette ville avait une garnison royale; les Romains ravagèrent le territoire d'alentour. Émilius fit ensuite sonder par des émissaires les dispositions des magistrats et des principaux citoyens. Ceux-ci lui répondirent qu'ils n'étaient pas maîtres dans la ville; l'assaut fut résolu. Il y avait dans l'armée romaine des exilés d'Iassus; ils allèrent en corps conjurer les Rhodiens « de ne pas laisser périr une ville voisine de leur patrie, qui leur était unie par les liens du sang, et qui n'avait pas mérité son sort. La seule cause de leur exil était, disaient-ils, leur fidélité aux Romains. Les soldats du roi qui les avaient chassés dominaient aussi par la terreur leurs compatriotes restés dans la ville. Tous les habitants d'Iassus n'avaient qu'un seul désir, celui de se soustraire à la domination du roi. » Les Rhodiens, touchés de ces prières, et secondés par Eumène, à force de rappeler les liens de parenté qui les unissaient aux assiégés, et de déplorer le malheur de la ville enchaînée par la garnison royale, parvinrent à faire lever le siége. Émilius s'éloigna donc, et, longeant la côte de l'Asie, où il ne rencontra plus d'ennemis, il arriva à Lorymes,

imminente. Prætervecti mœnia, portum Phœnicunta, minus duum millium spatio inde distantem, petiere, navibus ab maritima vi tutum; sed altæ insuper imminebant rupes, quas celeriter oppidani, assumptis regiis militibus, quos in præsidio habebant, ceperunt. Adversus quos Livius, quanquam erant iniqua ac difficilia ad exitus loca, Issæos auxiliares et Smyrnæorum expeditos juvenes misit. Ii, dum missilibus primo et adversus paucos levibus excursionibus lacessebatur magis, quam conserebatur pugna, sustinuerunt certamen; postquam plures ab urbe affluebant, et jam omnis multitudo effundebatur, timor incessit Livium, ne et auxiliares circumvenirentur, et navibus etiam ab terra periculum esset; ita non milites solum, sed etiam navales socios; remigum turbam, quibus quisque poterat telis, armatos in prælium eduxit. Tum quoque anceps pugna fuit; neque milites solum aliquot, sed L. Apustius tumultuario prælio cecidit. Postremo tamen fusi fugatique sunt Lycii, atque in urbem compulsi; et Romani cum haud incruenta victoria ad naves redierunt. Inde in Telmissicum profecti sinum, qui latere uno Cariam, altero Lyciam contingit, omisso conatu Patara amplius tentandi, Rhodii domum dimissi sunt. Livius, prætervectus Asiam, in Græciam transmisit, ut, conventis Scipionibus, qui tum circa Thessaliam erant, in Italiam trajiceret.

XVII. Æmilius, postquam omissas in Lycia res, et Livium profectum in Italiam cognovit, quum ipse ab Epheso, repulsus tempestate, irrito incepto Samum revertisset, turpe ratus, tentata frustra Patara esse, proficisci eo tota classe, et summa vi aggredi urbem statuit. Miletum et ceteram oram sociorum prætervecti, in bargylietico sinu exscensionem ad Iassum fecerunt. Urbem regium tenebat præsidium; agrum circa Romani hostiliter depopulati sunt. Missis deinde, qui per colloquia principum et magistratuum tentarent animos, postquam nihil in potestate sua responderunt esse, ad urbem oppugnandam ducit. Erant Iassensium exsules cum Romanis; ii frequentes Rhodios orare instituerunt, « ne urbem, et vicinam sibi, et cognatam, innoxiam perire sinerent. Sibi exsilii nullam aliam causam esse, quam fidem erga Romanos. Eadem vi regiorum, qua ipsi pulsi sint, teneri eos, qui in urbe maneant. Omnium Iassensium unam mentem esse, ut servitutem regiam effugerent. » Rhodii, moti precibus, Eumene etiam rege assumpto, simul suas necessitudines commemorando, simul obsessæ regio præsidio urbis casum miserando, pervicerunt, ut oppugnatione absisteretur. Profecti inde, pacatis ceteris, quum oram Asiæ legerent, Loryma (portus adversus Rhodum est) pervenerunt. Ibi in principiis sermo primo inter tribunos militum secretus oritur, deinde ad aures



port situé en face de Rhodes. Là sa conduite donna lieu à des murmures qui, de la tente des tribuns militaires, parvinrent bientôt aux oreilles du préteur. On lui reprochait d'éloigner ses soldats d'Éphèse, et de négliger une guerre qui lui avait été confiée, pour laisser derrière lui les ennemis libres d'agir impunément contre tant de villes alliées situées à leur portée. Ces plaintes firent impression sur Émilius: il appela les Rhodiens, s'informa d'eux si le port de Patare pouvait contenir toute la flotte; et, sur leur réponse négative qui lui offrait un prétexte pour abandonner l'entreprise, il ramena ses vaisseaux à Samos.

XVIII. Pendant ce temps, Séleucus, fils d'Antiochus, qui avait tenu tout l'hiver son armée en Éolide, tantôt prêtant main-forte à ses alliés, tantôt ravageant les contrées qu'il ne pouvait attirer dans son parti, résolut d'entrer sur les terres d'Eumène, occupé loin de ses états à menacer les côtes de la Lycie avec les Romains et les Rhodiens. Il s'avança d'abord contre Élée enseignes déployées; puis, sans s'arrêter au siége de la ville, dont il se contenta de dévaster le territoire, il marcha sur Pergame, capitale du royaume et résidence d'Eumène. Aussitôt Attale prit position en avant de la place, et, par des courses de cavalerie et de troupes légères, harcela plutôt qu'il ne combattit l'ennemi. Mais, ayant dans plusieurs escarmouches acquis la certitude de son infériorité, il se renferma dans les murs, et y fut assiégé. Vers le même temps, Antiochus, parti d'Apamée, alla camper d'abord à Sardes, puis non loin de Séleucus, près de la source du Calque, avec une nombreuse armée, composée de diverses nations. Sa principale force consistait en un corps de quatre mille Gaulois qu'il avait pris à sa solde. Il les envoya avec un faible détachement porter le ravage de tous côtés sur le territoire de Pergame. Dès que ces nouvelles arrivèrent à Samos, Eumène, que ces hostilités rappelaient à la défense de ses états, prit avec sa flotte le chemin d'Élée. Il y trouva de la cavalerie et de l'infanterie légère, et, rassuré par leur présence, il se dirigea vers Pergame avant que l'ennemi eût pris l'éveil et se fût mis en mouvement: alors recommencèrent les courses et les escarmouches; Eumène évitant avec soin tout engagement décisif. Peu de jours après, la flotte combinée des Romains et des Rhodiens arriva de Samos à Élée pour secourir le roi. En apprenant leur débarquement à Élée, et la réunion de tant de vaisseaux dans le même port, Antiochus, qui reçut en même temps la nouvelle de l'entrée du consul en Macédoine avec son armée, et des dispositions qu'il faisait pour franchir l'Hellespont, ne crut pas devoir attendre qu'on le pressât par terre et par mer, pour entamer des négociations au sujet de la paix; il s'empara d'une hauteur en face d'Élée, où il établit son camp, y laissa toute son infanterie, et, à la tête de sa cavalerie, qui était forte d'environ six mille hommes, il descendit dans la plaine au pied même des murs de la place, et envoya dire à Émilius qu'il demandait à traiter.

XIX. Émilius rappela Eumène de Pergame, manda aussi les Rhodiens et tint conseil. Les Rho-

ipsius Æmilii pervenit, abduci classem ab Epheso, ab suo bello; ut ab tergo liber relictus hostis in tot propinquas sociorum urbes omnia impune conari posset. Movere ea Æmilium; vocatosque Rhodios quum percunctatus esset, utrumnam Pataris universa classis in portu stare posset, quum respondissent, non posse; causam nactus omittendæ rei, Samum reduxit naves.

XVIII. Per idem tempus Seleucus, Antiochi filius, quum per omne hibernorum tempus exercitum in Æolide continuisset, partim sociis ferendo opem, partim, quos in societatem pellicere non poterat, depopulandis, transire in fines regni Eumenis, dum is procul ab domo cum Romanis et Rhodiis Lyciæ maritima oppugnaret, statuit. Ad Elæam primo infestis signis accessit; deinde, omissa oppugnatione urbis, agros hostiliter depopulatus, ad caput arcemque regni Pergamum ducit oppugnandum. Attalus primo, stationibus ante urbem positis, et excursionibus equitum levisque armaturæ, magis lacessebat, quam sustinebat, hostem. Postremo, quum, per levia certamina expertus, nulla parte virium se parem esse, intra mœnia se recepisset, obsideri urbs cœpta est. Eodem ferme tempore et Antiochus, ab Apamea profectus, Sardibus primum, deinde, haud procul Seleuci castris, ad caput Caici amnis stativa habuit, cum magno exercitu mixto variis ex gentibus. Plurimum terroris in Gallorum mercede conductis quatuor millibus erat. Hos, paucis admixtis, ad pervastandum passim pergameum agrum misit. Quæ postquam Samum sunt nuntiata, primo Eumenes, avocatus domestico bello, cum classe Elæam petit; inde, quum præsto fuissent equites peditumque expediti, præsidio eorum tutus, priusquam hostes sentirent aut moverentur, Pergamum contendit. Ibi rursus levia per excursiones prælia fieri cœpta, Eumene summæ rei discrimen haud dubie detrectante. Paucos post dies romana rhodiaque classis, ut regi opem ferrent, Elæam ab Samo venerunt. Quos ubi exposuisse copias Elææ, et tot classes in unum convenisse portum, Antiocho allatum est; et sub idem tempus audivit, consulem cum exercitu jam in Macedonia esse, pararique, quæ ad transitum Hellesponti opus essent; tempus venisse ratus, prius, quam terra marique simul urgeretur, agendi de pace; tumulum quemdam adversus Elæam castris cepit. Ibi peditum omnibus copiis relictis, cum equitatu (erant autem sex millia equitum) in campos sub ipsa Elææ mœnia descendit, misso caduceatore ad Æmilium, velle se de pace agere.

XIX. Æmilius, Eumene a Pergamo accito, adhibitis et Rhodiis, consilium habuit. Rhodii haud aspernari pa-



diens penchaient pour la paix. Eumène soutint « que, dans les circonstances où l'on se trouvait, il n'était ni honorable de traiter, ni possible de rien conclure. En effet, dit-il, pouvons-nous, enfermés dans nos murs comme nous le sommes, et pour ainsi dire assiégés, recevoir honorablement des conditions de paix? Et quel sort aura un traité conclu sans l'agrément du consul, sans l'autorisation du sénat, sans l'ordre du peuple romain? Je vous le demande, Émilius, quand vous aurez conclu la paix, retournerez-vous aussitôt en Italie et y ramènerez-vous votre flotte et votre armée? ou bien attendrez-vous l'approbation du consul, la décision du sénat, l'ordre du peuple? Il vous faudra donc rester en Asie, faire rentrer vos troupes dans leurs quartiers d'hiver, interrompre la campagne, épuiser les alliés pour l'approvisionnement de l'armée; puis, si telle est la volonté de ceux qui en sont les arbitres, recommencer la guerre sur nouveaux frais; tandis qu'en ne différant pas la crise, nous pouvons, avec la protection des dieux, la terminer avant l'hiver. » Cet avis prévalut, et l'on répondit à Antiochus qu'avant l'arrivée du consul on ne pouvait traiter de la paix. Antiochus, voyant ses propositions repoussées, ravagea les territoires d'Élée et de Pergame, y laissa son fils Séleucus, traversa la terre d'Adramytte en y exerçant les mêmes hostilités, et entra dans les riches campagnes de Thèbes, immortalisées par les chants d'Homère. Nulle part en Asie les troupes royales ne firent un plus riche butin. Mais Émilius et Eumène arrivèrent au secours de la place, après avoir doublé la côte d'Adramytte.

XX. Le hasard voulut que durant ces mêmes jours un corps de mille fantassins et de cent chevaux, sous les ordres de Diophane, vînt d'Achaïe aborder à Élée. Ils furent reçus en débarquant par des envoyés d'Attale, qui les conduisirent pendant la nuit à Pergame. C'étaient tous des vétérans et de bons soldats; leur chef lui-même était élève de Philopémen, le plus grand capitaine de la Grèce à cette époque. Diophane prit deux jours pour faire reposer ses hommes et ses chevaux, pour reconnaître les postes ennemis et savoir sur quel point et à quelle heure ils se montraient et se retiraient. C'est jusqu'au pied de la colline où est située la ville que s'avançaient les soldats du roi. Ainsi ils avaient toute liberté d'étendre leurs ravages sur leurs derrières, personne ne sortant de la ville, pas même pour jeter quelques traits sur les postes avancés. Une fois que les habitants frappés de terreur se furent enfermés dans leurs murs, les ennemis les méprisèrent, et le mépris amena bientôt la négligence. Les chevaux n'étaient la plupart du temps ni sellés ni bridés; à peine quelques hommes restaient-ils sous les armes à leurs postes; les autres se dispersaient çà et là dans la campagne, se livrant à tous les jeux et divertissements de la jeunesse, ou mangeant à l'ombre des arbres, et quelquefois même se couchant pour dormir. Témoin de tout ce désordre, du haut des remparts de Pergame, Diophane enjoignit aux siens de prendre les armes et de se tenir prêts à exécuter ses ordres; il se rendit auprès d'Attale et lui annonça qu'il voulait faire une tentative sur les postes ennemis. Attale n'y consentit

cem; Eumenes, « nec honestum esse, dicere, eo tempore de paci agi; nec exitum rei imponi posse. Qui enim, inquit, aut honeste, inclusi mœnibus et obsessi velut, leges pacis accipiemus? aut cui rata ista pax erit, quam sine consule, non ex auctoritate senatus, non jussu populi romani pepigerimus? Quæro enim, pace per te facta, rediturusne extemplo in Italiam sis, classem exercitumque deducturus? an exspectaturus, quid de ea re consuli placeat, quid senatus censeat, aut populus jubeat? Restat ergo, ut maneas in Asia, et rursus in hiberna copiæ reductæ, omisso bello, exhauriant commeatibus præbendis socios; deinde (si ita visum sit iis, penes quos potestas fuerit) instauremus novum de integro bellum; quod possumus, si ex hoc impetu rerum nihil prolatando remittitur, ante hiemem, diis volentibus, perfecisse. » Hæc sententia vicit, responsumque Antiocho est, ante consulis adventum de pace agi non posse. Antiochus, pace nequicquam tentata, evastatis Elæensium primum, deinde Pergamenorum agris, relicto ibi Seleuco filio, Adramytteum hostiliter itinere facto, petit agrum opulentum, quem vocant Thebes campum, carmine Homeri nobilitatæ. Neque alio ullo loco Asiæ major regiis militibus parta est præda. Eodem Adramytteum, ut urbi præsidio essent, navibus circumvecti, Æmilius et Eumenes venerunt.

XX. Per eosdem forte dies Elæam ex Achaia mille pedites cum centum equitibus, Diophane omnibus his copiis præposito, accesserunt; quos egressos navibus obviam missi ab Attalo nocte Pergamum deduxerunt. Veterani omnes et periti belli erant, et ipse dux Philopœmenis, summi tum omnium Græcorum imperatoris, discipulus. Qui biduum simul ad quietem hominum equorumque, et ad visendas hostium stationes, quibus locis temporibusque accederent reciperentque sese, sumpserunt. Ad radices fere collis, in quo posita est urbs, regii succedebant. Ita libera ab tergo populatio erat, nullo ab urbe, ne in stationes quidem qui procul jacularetur, excurrente. Postquam semel compulsi metu se mœnibus incluserunt, contemptus eorum, et inde negligentia, apud regios oritur; non stratos, non infrenatos magna pars habebant equos. Paucis ad arma et ordines relictis, dilapsi ceteri sparserant se toto passim campo, pars in juvenales lusus lasciviamque versi, pars vescentes sub umbra, quidam somno etiam strati. Hæc Diophanes ex alta urbe Pergamo contemplatus, arma suos capere, et ad jussa præsto esse jubet; ipse Attalum adiit, et in animo sibi esse dixit, hostium stationem tentare. Ægre id permittente Attalo,



qu'avec peine, voyant que cent chevaux auraient à lutter contre trois cents; mille hommes d'infanterie contre quatre mille. Diophane sortit donc et fit halte, non loin des postes ennemis, attendant une bonne occasion. Les habitants de Pergame considérèrent moins cette sortie comme un coup hardi que comme une bravade; et, quant aux assiégeants, après avoir fait quelques mouvements contre cette troupe, quand ils la virent immobile, non-seulement ils ne sortirent pas de leur négligence accoutumée, mais même ils se mirent à railler cette poignée d'ennemis. Diophane tint quelque temps sa troupe à la même place, comme s'il ne l'eût fait sortir que par curiosité; mais, dès qu'il vit les Syriens débandés, il ordonna à son infanterie de le suivre avec toute la rapidité possible, et, se plaçant lui-même à la tête de son escadron de cavalerie, il fondit à toute bride sur les postes ennemis et les attaqua brusquement au milieu des cris poussés en même temps par ses fantassins et ses cavaliers. L'épouvante saisit non-seulement les hommes, mais encore les chevaux qui, brisant leurs liens, jetèrent le désordre et la confusion dans les rangs. Peu d'entre eux tenaient ferme, encore ne pouvait-on ni les seller, ni les brider, ni les monter, tant était grande la terreur causée par cette poignée d'Achéens. En même temps l'infanterie s'avança en bon ordre et tomba sur les ennemis négligemment étendus çà et là ou à moitié endormis, en fit un grand carnage et les mit en déroute. Diophane les poursuivit aussi loin qu'il le put sans danger, et rentra dans la ville, après avoir ainsi couvert le nom achéen de gloire aux yeux des habitants qui tous, hommes et femmes, avaient, du haut des remparts, contemplé le combat.

XXI. Le lendemain les troupes du roi revinrent se poster à plus de cinq cents pas de la ville, mais avec plus d'ordre et de prudence. Les Achéens, au même moment, s'avancèrent de leur côté jusqu'au même endroit. Pendant plusieurs heures on se tint prêt de part et d'autre à une attaque qu'on regardait comme prochaine. Vers le coucher du soleil, au moment de rentrer dans le camp, les troupes du roi, levant leurs enseignes, se mirent en marche, en ordre de retraite plutôt qu'en ordre de bataille. Diophane se tint tranquille tant que les ennemis furent en vue. Puis il fit comme la veille une charge impétueuse sur l'arrière-garde, et répandit encore tant d'épouvante et de confusion que, malgré les dangers qui menaçaient par derrière, personne ne fit volte-face pour combattre. Les Syriens furent refoulés dans leur camp pêle-mêle et au milieu du plus grand désordre. L'audace des Achéens força Séleucus à sortir du territoire de Pergame. Antiochus, ayant appris que les Romains et Eumène étaient venus au secours d'Adramytte, renonça au siége de la ville et ravagea la campagne. Il s'empara de Pérée, colonie de Mitylène, emporta d'emblée Cotton, Corylène, Aphrodisie et Crené, et retourna à Sardes par Thyatire. Séleucus, resté sur la côte, tenait en échec quelques villes et en couvrait d'autres. Les Romains, escortés par Eumène et les Rhodiens, gagnèrent d'abord Mitylène, puis revinrent sur

quippe qui centum equitibus adversus sexcentos, mille peditibus cum quatuor millibus pugnaturum cerneret, porta egressus, haud procul statione hostium, occasionem opperiens, consedit. Et qui Pergami erant, amentiam magis, quam audaciam, credere esse; et hostes, paulisper in eos versi, ut nihil moveri viderunt, nec ipsi quicquam ex solita negligentia, insuper etiam eludentes paucitatem, mutarunt. Diophanes quietos aliquamdiu suos, velut ad spectaculum modo eductos, continuit: postquam dilapsos ab ordinibus hostes vidit, peditibus, quantum accelerare possent, sequi jussis, ipse princeps inter equites cum turma sua, quam posset effusissimis habenis, clamore ab omni simul pedite atque equite sublato, stationem hostium improviso invadit. Non homines solum, sed equi etiam territi, quum vincula abrupissent, trepidationem et tumultum inter suos fecerunt. Pauci stabant impavidi equi; eos ipsos non sternere, non infrenare, aut ascendere facile poterant, multo majorem, quam pro numero equitum, terrorem Achæis inferentibus. Pedites vero ordinati et præparati sparsos per negligentiam, et semisomnos prope adorti sunt; cædes passim fugaque per campos facta est. Diophanes, secutus effusos, quoad tutum fuit, magno Achæorum genti decore parto (spectaverant enim e mœnibus Pergami non viri modo, sed feminæ etiam), in præsidium urbis rediit.

XXI. Postero die regiæ, magis compositæ et ordinatæ, stationes quingentis passibus longius ab urbe posuerunt castra; et Achæi eodem ferme tempore, atque in eumdem locum processerunt. Per multas horas intenti utrimque velut jam futurum impetum exspectavere; postquam haud procul occasu solis redeundi in castra tempus erat, regii signis collatis abire agmine, ad iter magis, quam ad pugnam, composito, cœpere. Quievit Diophanes, dum in conspectu erant. Deinde eodem, quo pridie, impetu in postremum agmen incurrit; tantumque rursus pavoris ac tumultus incussit, ut, quum terga cæderentur, nemo pugnandi causa restiterit; trepidantesque, et vix ordinem agminis servantes, in castra compulsi sunt. Hæc Achæorum audacia Seleucum ex agro pergameno movere castra coegit. Antiochus, postquam Romanos et Eumenem ad tuendum Adramytteum venisse audivit, ea quidem urbe abstinuit, depopulatus agros. Peræam inde, coloniam Mitylenæorum, expugnavit. Cotton, et Corylenus, et Aphrodisias, et Crene, primo impetu captæ sunt. Inde per Thyatira Sardes rediit. Seleucus, in maritima ora permanens, aliis terrori, aliis præsidio erat. Classis romana cum Eumene Rhodiisque Mitylenen primo, inde retro, unde profecta erat, Elæam rediit. Inde



leurs pas et rentrèrent à Élée d'où ils étaient partis. Ils firent voile ensuite pour Phocée, abordèrent à l'île de Bachie, qui commande la ville, et, après avoir fait main basse sur les temples et les statues qu'ils avaient précédemment respectés, et dont l'île était décorée, ils se présentèrent devant la place. Ils se partagèrent les points d'attaque; mais voyant que, sans machines, sans armes et sans échelles, ils ne pouvaient s'en rendre maîtres, et qu'un secours de trois mille hommes, envoyé par Antiochus, était entré dans la ville, ils abandonnèrent le siége et se retirèrent dans l'île, sans avoir fait autre chose que de ravager tous les environs.

XXII. On décida ensuite qu'Eumène retournerait dans ses états, afin de préparer au consul et à l'armée tout ce qui était nécessaire pour le passage de l'Hellespont; que les flottes romaine et rhodienne repartiraient pour Samos et y stationneraient afin d'empêcher Polyxénidas de sortir d'Éphèse. Le roi retourna donc à Élée; les Romains et les Rhodiens, à Samos. Ce fut là que mourut M. Émilius, frère du préteur. Les Rhodiens venaient de célébrer ses funérailles lorsqu'ils apprirent qu'une flotte arrivait de la Syrie; ils détachèrent treize de leurs vaisseaux et deux quinquérèmes, l'une de Cos et l'autre de Cnide, vers Rhodes, pour y stationner. Deux jours avant qu'Eudamus arrivât de Samos avec la flotte, treize vaisseaux étaient partis de Rhodes sous les ordres de Pamphilide, pour combattre aussi la flotte syrienne. Après s'être renforcés de quatre autres navires qui gardaient la Carée, ils allèrent faire lever aux troupes du roi le siége de Dédale et de quelques autres petits forts. Eudamus reçut aussitôt l'ordre de se remettre en mer. On ajouta à sa flotte six bâtiments non pontés. Il repartit donc, et, en faisant force de voiles, il rejoignit près du port de Mégaste l'escadre qui l'avait devancé. De là ils firent route ensemble jusqu'à Phasélis, où ils jugèrent à propos d'attendre l'ennemi.

XXIII. La ville de Phasélis, située sur les confins de la Lycie et de la Pamphylie, s'avance au loin dans la mer : c'est le premier point qu'on aperçoit en allant de Cilicie à Rhodes, et il permet de découvrir fort loin les vaisseaux. C'est pour cela surtout qu'on en fit choix comme d'un poste où l'on se trouverait sur le passage de la flotte ennemie. Mais, ce qu'on n'avait pas prévu, l'insalubrité du lieu, les chaleurs du milieu de l'été et des exhalaisons pestilentielles développèrent le germe de plusieurs maladies, surtout parmi les rameurs. La crainte de la contagion précipita le départ. La flotte longeait le golfe de Pamphylie, et était parvenue à l'embouchure de l'Eurymédon, lorsqu'on apprit d'Aspende que l'ennemi était déjà à la hauteur de Sida. La marche des Syriens avait été retardée par les vents étésiens, qui soufflaient par extraordinaire à cette époque où règne habituellement le zéphyr. Les Rhodiens avaient trente-deux quadrirèmes et quatre trirèmes. La flotte royale était forte de trente-sept vaisseaux de première dimension, dont trois heptères, quatre hexères et dix trirèmes. Les Syriens découvri-

Phocæam petentes ad insulam, quam Bacchium vocant (imminet urbi Phocæensium), appulerunt, et, quibus ante abstinuerant templis signisque (egregie autem exornata insula erat) quum hostiliter diripuissent, ad ipsam urbem transmiserunt. Eam divisis inter se partibus quum oppugnarent, et viderent, sine operibus, armis scalisque capi non posse; missum ab Antiocho præsidium trium millium armatorum quum intrasset urbem; extemplo, oppugnatione omissa, classis ad insulam se recepit, nihil aliud quam depopulato circa urbem hostium agro.

XXII. Inde placuit Eumenem domum dimitti, et præparare consuli atque exercitui, quæ ad transitum Hellesponti opus essent; romanam rhodiamque classem redire Samum, atque ibi in statione esse, ne Polyxenidas ab Epheso moveret. Rex Elæam, Romani et Rhodii Samum redierunt. Ibi M. Æmilius, frater prætoris, decessit. Rhodii celebratis exsequiis adversus classem, quam fama erat ex Syria venire, tredecim suis navibus, et una Coa quinqueremi, altera Cnidia, Rhodum, ut ibi in statione essent, profecti sunt. Biduo ante, quam Eudamus cum classe ab Samo veniret, tredecim ab Rhodo naves cum Pamphilida præfecto adversus eamdem Syriacam classem missæ, assumptis navibus quatuor, quæ Cariæ præsidio erant, oppugnantibus regiis, Dædala et quædam alia Peræa castella obsidione exemerunt. Eudamum confestim exire placuit. Additæ huic quoque sunt ad eam classem, quam habebat, sex apertæ naves. Profectus quum, quantum accelerare poterat, maturasset, ad portum, quem Megisten vocant, prægressos consequitur. Inde uno agmine Phaselidem quum venissent, optimum visum est, ibi hostem opperiri.

XXIII. In confinio Lyciæ et Pamphyliæ Phaselis est; prominet penitus in altum, conspiciturque prima terrarum Rhodum a Cilicia petentibus, et procul navium præbet prospectum. Eo maxime, ut in obvio classi hostium essent, electus locus est. Ceterum, quod non providerunt, et loco gravi, et tempore anni (medium enim æstatis erat), ad hoc insolito odore ingruere morbi vulgo, maxime in remiges, cœperunt. Cujus pestilentiæ metu profecti, quum præterveherentur Pamphylium sinum, ad Eurymedontem amnem appulsa classe, audiunt ab Aspendiis, ad Sidam hostes esse. Tardius navigaverant regii, adverso tempore Etesiarum, quod velut statum Favoniis ventis est. Rhodiorum duæ et triginta quadriremes, et quatuor triremes fuere. Regia classis septem et triginta majoris formæ navium erat, in quibus tres hepteres et quatuor hexeres habebat. Præter has decem triremes erant. Et hi adesse hostes ex specula quadam co-

rent aussi les ennemis d'un point où ils étaient en observation. Le lendemain, dès l'aurore, les deux flottes sortirent du port comme pour combattre le jour même. Les Rhodiens n'eurent pas plus tôt doublé le cap qui de Sida se prolonge dans la mer, qu'ils furent en vue des ennemis et les aperçurent eux-mêmes. L'aile gauche de la flotte royale, qui s'étendait vers la pleine mer, était commandée par Annibal, la droite par Apollonius, un des courtisans du roi. Déjà leurs vaisseaux étaient en ligne. Les Rhodiens étaient disposés en colonne, ayant à leur tête le vaisseau amiral d'Eudamus; à l'arrière-garde était Chariclite; Pamphilide occupait le centre. Eudamus, voyant la flotte ennemie rangée en ordre de bataille, et prête à engager l'action, prit le large et ordonna à ceux qui le suivaient de marcher de front en conservant leur rang. Cette manœuvre produisit d'abord quelque confusion; car il ne s'était pas assez éloigné pour laisser au reste de ses vaisseaux la liberté de se développer du côté de la terre, et, par un mouvement précipité, il se trouva lui-même avec cinq navires seulement en présence d'Annibal. Les autres, qui avaient ordre de se reformer en ligne, ne le pouvaient pas. Ceux de l'arrière-garde n'avaient pas du côté de la terre l'espace nécessaire pour agir, et, pendant qu'ils s'agitaient en désordre, l'aile droite était déjà aux prises avec Annibal.

XXIV. Mais cette alarme ne dura qu'un instant: les Rhodiens avaient de bons navires, et étaient d'habiles marins: ils se rassurèrent. Une partie de leurs vaisseaux gagnèrent rapidement le large et laissèrent à ceux qui venaient derrière la liberté de se former du côté de la terre. Heurtant de leurs éper. ns les galères ennemies, ils défonçaient leurs proues, brisaient leurs rames, ou passaient lestement entre les rangs pour les charger en proue. Ce qui effraya sur out les Syriens, ce fut de voir une de leurs heptères coulée bas au premier choc par un bâtiment rhodien beaucoup plus petit. Dès lors la déroute de l'aile droite des ennemis ne parut plus douteuse. Du côté de la haute mer, Annibal pressait Eudamus qui, supérieur à tout autre égard, avait le désavantage du nombre, et allait être entouré, si le signal donné par la galère amirale n'eût fait accourir tous les vaisseaux vainqueurs à l'aile droite. Alors Annibal et sa division prirent la fuite. Les Étoliens ne purent les poursuivre, les rameurs étant en grande partie malades et incapables de supporter longtemps la fatigue. Mais, de la haute mer où ils s'étaient arrêtés pour prendre un peu de nourriture et réparer leurs forces, Eudamus aperçut les ennemis qui remorquaient avec des barques découvertes leurs vaisseaux brisés et rompus; vingt au plus s'éloignaient sans avarie. A cette vue, commandant le silence du haut de sa galère amirale: « Levez-vous, dit-il, et venez jouir d'un beau spectacle! » Tous les équipages furent bientôt sur pied, et, en voyant le désordre et la fuite de l'ennemi, ils demandèrent tous comme d'une seule voix à le poursuivre. La galère d'Eudamus était criblée de coups: il chargea Pamphilide et Chariclite de la poursuite, en leur recommandant de ne pas trop s'exposer. Ceux-ci

guovere. Utraque classis postero die luce prima, tanquam eo die pugnatura, e portu movit; et, postquam superavere Rhodii promontorium, quod ab Sida prominet in altum, extemplo et conspecti ab hostibus sunt, et ipsi eos viderunt. Ab regiis sinistro cornu, quod ab alto objectum erat, Annibal, dextro Apollonius, purpuratorum unus, præerat; et jam in frontem directas habebant naves. Rhodii longo agmine veniebant. Prima prætoria navis Eudami erat; cogebat agmen Chariclitus; Pamphilidas mediæ classi præerat. Eudamus, postquam hostium aciem instructam et paratam ad concurrendum vidit, et ipse in altum evehitur, et deinceps, quæ sequebantur, servantes ordinem in frontem dirigere jubet. Ea res primo tumultum præbuit. Nam nec sic in altum evectus erat, ut ordo omnium navium ad terram explicari posset; et festinans ipse præpropere cum quinque solis navibus Annibali occurrit. Ceteri quia in frontem dirigere jussi erant, non sequebantur. Extremo agmini loci nihil ad terram relicti erat; trepidantibusque iis inter se, jam in dextro cornu adversus Annibalem pugnabatur.

XXIV. Sed momento temporis et navium virtus, et usus rei maritimæ terrorem omnem Rhodiis dempsit. Nam et in altum celeriter evectæ naves locum post se quæque venienti ad terram dedere; et, si qua concurrerat rostro cum hostium navi, aut proram lacerabat, aut remos detergebat, aut, libero inter ordines discursu prætervecta, in puppim impetum dabat. Maxime exterruit hepteris regia, a multo minore rhodia nave uno ictu demersa. Itaque jam haud dubie dextrum cornu hostium in fugam inclinabat. Eudamum in alto, multitudine navium maxime Annibal, ceteris omnibus longe præstantem, urgebat; et circumvenisset, ni, signo sublato ex prætoria nave, (quo dispersam classem in unum colligi mos erat) omnes quæ in dextro cornu vicerant, naves ad opem ferendam suis concurrissent. Tum et Annibal, quæque circa eum erant naves, capessunt fugam; nec insequi Rhodii, ex magna parte ægris, et ob id celerius fessis remigibus, potuerunt. Quum in alto, ubi substiterant, cibo reficerent vires, contemplatus Eudamus hostes, claudas mutilatasque naves apertis navibus remulco trahentes, viginti paulo amplius integras abscedentes, e turri prætoriæ navis, silentio facto, « Exsurgite, inquit, et egregium spectaculum capessite oculis! » Consurrexere omnes, contemplatique trepidationem fugamque hostium, prope una voce exclamavere omnes, ut sequerentur. Ipsius Eudami multis ictibus vulnerata navis erat. Pamphilidam

suivirent quelque temps les fuyards. Mais quand ils virent Annibal se rapprocher de la côte, craignant que le vent ne les poussât contre la terre et ne les livrât aux ennemis, ils retournèrent auprès d'Eudamus, ramenant avec eux une galère mise hors du combat, au premier choc, qu'ils traînèrent à grand'peine jusqu'à Phasélis. De là ils regagnèrent Rhodes, oubliant la joie de leur victoire, pour se reprocher mutuellement de n'avoir pas, lorsqu'ils le pouvaient, coulé bas, ou pris la flotte ennemie tout entière. Annibal, écrasé par sa défaite, n'osait plus doubler la côte de Lycie, malgré le vif désir qu'il avait d'aller rejoindre l'ancienne flotte du roi. Pour lui en ôter même la possibilité, les Rhodiens dépêchèrent Chariclite avec vingt vaisseaux éperonnés vers Patares et le port de Mégis. Eudamus eut ordre de retourner à Samos auprès des Romains avec les sept plus gros bâtiments de la flotte qu'il avait commandée, et d'employer toute son éloquence et tout son crédit pour les décider à faire le siége de Patares.

XXV. Ce fut un grand sujet de joie pour les Romains que la nouvelle de la victoire, et, bientôt après, l'arrivée des Rhodiens. On se flattait que, délivrés de toute inquiétude du côté de Phasélis, les Rhodiens assureraient la liberté des mers dans ces parages; mais le départ d'Antiochus, qui avait quitté Sardes, fit craindre pour les villes maritimes et empêcha les vainqueurs de s'éloigner de l'Ionie et de l'Éolide. Ils se bornèrent donc à détacher Pamphilide avec quatre vaisseaux pontés vers la flotte en croisière devant Patares. Non-seulement Antiochus tirait des renforts des villes placées à sa portée, mais il avait envoyé à Prusias, roi de Bithynie, un ambassadeur avec des lettres où il signalait avec force les vues ambitieuses qui conduisaient les Romains en Asie. « Ils venaient, disait-il, détrôner tous les rois, afin de ne laisser subsister dans le monde entier qu'un seul empire, l'empire romain. Philippe et Nabis avaient déjà succombé. C'était à lui maintenant qu'ils en voulaient, semblable à un vaste incendie qui, après avoir éclaté sur un point, gagnerait tous les points environnants, et, de proche en proche, dévorerait tout. De ses états ils passeraient en Bithynie, puisque Eumène s'était jeté de lui-même au-devant de l'esclavage. » Prusias était ébranlé, lorsque des lettres du consul Scipion, et surtout de son frère l'Africain, vinrent détruire ses soupçons. Ce dernier lui rappelait l'usage constant du peuple romain, d'honorer la majesté des rois ses alliés; il citait les exemples qui lui étaient personnels pour engager Prusias à se rendre digne de son amitié. « Des petits princes espagnols s'étaient confiés à sa bonne foi; en quittant la province il les avait laissés rois. Il avait, non-seulement replacé Masinissa sur le trône de ses pères, mais il l'avait doté des états de Syphax, qui l'avait précédemment dépouillé. Masinissa était devenu, sans contredit, le plus redoutable monarque de l'Afrique, et même, dans tout l'univers, il n'y avait pas de roi qui l'égalât en majesté et en puissance. Philippe et Nabis, vaincus les armes à la main par T. Quinctius, avaient été cependant maintenus en possession de leur trône. Philippe avait,

et Chariclitum insequi, quoad putarent tutum, jussit. Aliquamdiu secuti sunt; postquam terræ appropinquabat Annibal, veriti ne includerentur vento in hostium ora, ad Eudamum revecti, hepterem captam, quæ primo concursu icta erat, ægre Phaselidem pertraxerunt. Inde Rhodum, non tam victoria læti, quam alius alium accusantes, quod, quum potuisset, non omnis submersa aut capta classis hostium foret, redierunt. Annibal, ictus uno prælio adverso, ne tum quidem prætervehi Lyciam audebat, quum conjungi veteri regiæ classi quam primum cuperet. Et, id ne ei facere liberum esset, Rhodii Chariclitum cum viginti navibus rostratis ad Patara et Megisten portum miserunt. Eudamum cum septem navibus maximis ex ea classe, cui præfuerat, Samum redire ad Romanos jusserunt; ut, quantum consilio, quantum auctoritate valeret, compelleret Romanos ad Patara oppugnanda.

XXV. Magnam lætitiam Romanis jam prius nuntius victoriæ, deinde adventus attulit Rhodiorum; et apparebat, si ea cura Rhodiis dempta esset, vacuos eos tuta ejus regionis maria præstaturos. Sed profectio Antiochi ab Sardibus, ne opprimerentur urbes maritimæ, abscedere custodia Ioniæ atque Æolidis prohibuit. Pamphilidam cum quatuor navibus tectis ad eam classem, quæ circa Patara erat, miserunt. Antiochus non civitatium modo, quæ circa se erant, contrahebat præsidia; sed ad Prusiam, Bithyniæ regem, miserat legatos litterasque, quibus transitum in Asiam Romanorum increpabat; « venire eos ad omnia regna tollenda, ut nullum usquam orbis terrarum, nisi romanum, imperium esset. Philippum et Nabin expugnatos; se tertium peti. Ut quisque proximus ab oppresso sit, per omnes velut continens incendium pervasurum. Ab se gradum in Bithyniam fore, quando Eumenes in voluntariam servitutem concessisset. » His motum Prusiam litteræ Scipionis consulis, sed magis ejus fratris Africani, ab suspicione tali averterunt; qui, præter consuetudinem perpetuam populi romani augendi omni honore regum sociorum majestatem, domesticis ipse exemplis Prusiam ad promerendam amicitiam suam compulit. « Regulos se acceptos in fidem in Hispania reges reliquisse. Masinissam non in patrio modo locasse regno, sed in Syphacis, a quo ante expulsus fuisset, regnum imposuisse; et esse eum non Africæ modo regum longe opulentissimum, sed toto in orbe terrarum cuivis regum vel majestate, vel viribus parem. Philippum et Nabin, hostes bello superatos ab T. Quinctio, tamen in regno relictos. Philippo quidem



l'année précédente, obtenu la remise de son tribut; on lui avait rendu son fils qu'il avait livré comme otage; enfin les généraux romains lui avaient permis de reprendre plusieurs villes hors de la Macédoine. Nabis aurait également conservé sa couronne sans son aveuglement et la perfidie des Étoliens qui l'avaient perdu. » Ce qui acheva de décider le roi, ce fut l'arrivée à sa cour de C. Livius, qui avait naguère commandé la flotte comme préteur. Cet ambassadeur lui fit sentir jusqu'à quel point les Romains avaient plus de chances de victoire qu'Antiochus, et combien une alliance, à leurs yeux, serait plus sacrée et plus respectable.

XXVI. Antiochus, ayant perdu l'espoir de gagner Prusias, alla de Sardes à Éphèse visiter la flotte qu'il y faisait équiper et armer depuis plusieurs mois, non qu'il eût obtenu jusque-là aucun succès sur mer, ou qu'il eût en ce moment confiance et assurance en ses forces navales, mais parce qu'il se voyait dans l'impuissance de tenir tête sur terre à l'armée romaine et aux deux Scipion. Toutefois il avait alors quelque sujet d'espérer : il savait qu'une grande partie de la flotte rhodienne était devant Patares, et qu'Eumène, avec tous ses vaisseaux, était allé rejoindre le consul dans l'Hellespont. Ce qui augmentait encore ses illusions, c'était la nouvelle du désastre éprouvé par la flotte rhodienne surprise par trahison près de Samos. Tout entier à ces pensées, il envoya Polyxénidas avec ordre de risquer à tout prix un combat naval, pendant qu'il marcherait en personne avec ses troupes sur Notium, ville de Colophoniens, qui domine la mer, à deux milles environ de l'ancienne Colophon. Il voulait s'assurer de cette place, laquelle est si voisine d'Éphèse, qu'il ne pouvait faire un mouvement sur terre ou sur mer sans être aperçu des Colophoniens, et à l'instant même dénoncé par eux aux Romains : il ne doutait pas que, à la nouvelle de ce siége, la flotte romaine n'arrivât au secours d'une ville alliée, et que cette diversion n'offrît à Polyxénidas l'occasion d'agir. Il commença donc les travaux du siége, poussa jusqu'à la mer deux lignes de circonvallation, conduisit jusqu'au pied des remparts des mantelets et des tranchées, et, sous l'abri de la tortue, battit les murs à l'aide du bélier. Les Colophoniens, frappés d'épouvante, envoyèrent une députation à Samos, auprès de L. Émilius, pour implorer la protection du préteur et du peuple romain. Émilius s'impatientait à Samos d'une trop longue inaction : il ne s'attendait à rien moins qu'à voir Polyxénidas, deux fois défié par lui, venir lui présenter la bataille; et il regardait comme une honte que la flotte d'Eudamus aidât le consul à passer ses légions en Asie, tandis qu'il était, lui, comme enchaîné devant Colophon, pour secourir, peut-être inutilement, cette ville assiégée. Le Rhodien Eudamus, qui l'avait déjà retenu à Samos lorsqu'il se disposait à partir pour l'Hellespont, joignit ses instances à celles de tous les autres officiers : « N'était-il pas beaucoup plus avantageux, disaient-ils, de délivrer des alliés assiégés, ou de vaincre pour la seconde fois une flotte déjà vaincue, et d'enlever sans retour à l'ennemi l'empire de la mer, que de

anno priore etiam stipendium remissum, et filium obsidem redditum ; et quasdam civitates extra Macedoniam, patientibus romanis imperatoribus, recepisse eum. In eadem dignitate et Nabin futurum fuisse, nisi eum suus primum furor, deinde fraus Ætolorum absumpsisset. » Maxime confirmatus est animus regis, postquam ad eum C. Livius, qui prætor ante classi præfuerat, legatus ab Roma venit, et edocuit, quanto et spes victoriæ certior Romanis, quam Antiocho, et amicitia sanctior firmiorque apud Romanos futura esset.

XXVI. Antiochus, postquam a spe societatis Prusiæ decidit, Ephesum ab Sardibus est profectus ad classem, quæ per aliquot menses instructa ac parata fuerat, visendam ; magis quia terrestribus copiis exercitum romanum et duos Scipiones imperatores videbat sustineri non posse, quam quod res navalis ipsa per se aut tentata sibi unquam feliciter, aut tunc magnæ et certæ fiduciæ esset. Erat tamen momentum in præsentia spei, quod et magnam partem rhodiæ classis circa Patara esse, et Eumenem regem cum omnibus navibus suis consuli obviam in Hellespontum profectum audierat. Aliquid etiam inflabat animos classis Rhodia, ad Samum per occasionem fraude præparatam absumpta. His fretus, Polyxenida cum classe ad tentandam omni modo certaminis fortunam misso, ipse copias ad Notium ducit ; id oppidum Colophonium, mari imminens, abest a vetere Colophone duo ferme millia passuum ; et ipsam urbem suæ esse potestatis volebat, adeo propinquam Epheso, ut nihil terra marive ageret, quod non subjectum oculis Colophoniorum, ac per eos notum extemplo Romanis esset; quos, audita obsidione, non dubitabat ad opem ferendam sociæ urbi classem a Samo moturos ; eam occasionem Polyxenidæ ad rem gerendam fore. Igitur, operibus oppugnare urbem aggressus, et ad mare partibus duabus pariter munitionibus deductis, utrimque vineas et aggerem muro injunxit, et testudinibus arietes admovit. Quibus territi malis Colophonii oratores Samum ad L. Æmilium, fidem prætoris populique romani implorantes, miserunt. Æmilium et Sami segnis diu mora offendebat, nihil minus opinantem, quam Polyxenidam, bis nequicquam ab se provocatum, potestatem pugnæ facturum esse; et turpe existimabat, Eumenis classem adjuvare consulem ad trajiciendas in Asiam legiones ; se Colophonis obsessæ auxilio, incertam finem habituro, alligari. Eudamus Rhodius, qui et tenuerat eum Sami, cupientem proficisci in Hellespontum, cunctique instare et dicere, « Quanto satius esse, vel socios obsi-

trahir les alliés, de livrer à Antiochus toute l'Asie, la terre et les mers, et d'abandonner son poste pour aller dans l'Hellespont, où la flotte d'Eumène était suffisante? »

XXVII. Les Romains, qui avaient épuisé leurs vivres, partirent de Samos pour faire de nouvelles provisions, et se disposèrent à passer dans l'île de Chio, dont ils avaient fait leur magasin : c'est là que se rendaient tous les convois expédiés de l'Italie. Ils tournèrent la ville, et, arrivés à l'extrémité opposée de Samos, du côté du nord, en face de Chio et d'Érythres, ils étaient sur le point de faire la traversée, lorsque le préteur fut informé par un message qu'une grande quantité de blé était arrivée d'Italie à Chio, et que les vaisseaux chargés de vin avaient été retenus par le mauvais temps. Il apprit en même temps que les habitants de Téos avaient approvisionné avec empressement la flotte royale, et promis cinq mille mesures de vin. Sur ces avis, le préteur, quittant la route, dirigea tout à coup sa flotte sur Téos, décidé à obtenir de bonne grâce les provisions destinées aux Syriens, ou à traiter les habitants en ennemis. Comme il dirigeait sa flotte du côté de la terre, environ quinze vaisseaux se présentèrent à la hauteur de Myonnèse : persuadé d'abord que c'était une division de l'escadre du roi, il se mit à leur poursuite; mais il s'aperçut bientôt que c'étaient des brigantins et des barques de pirates. Ceux-ci avaient ravagé toute la côte de Chio et revenaient avec un immense butin; lorsqu'ils virent la flotte romaine au large, ils prirent la fuite : ils avaient l'avantage de la marche avec leurs bâtiments légers et taillés pour la course; d'ailleurs ils étaient plus près de terre. Aussi, avant que la flotte pût les joindre, ils s'étaient réfugiés à Myonnèse. Le préteur, comptant les enlever dans le port même, continua de les poursuivre, sans trop connaître les lieux. Myonnèse est un promontoire entre Téos et Samos. La colline qui forme ce cap s'élève en cône sur une base assez large. Du côté du continent, on n'y arrive que par un étroit sentier. Du côté de la mer, des rochers minés par les flots en ferment l'entrée : en plusieurs endroits ces rochers surplombent au-dessus de la mer, et se projettent plus loin que les vaisseaux qui sont en rade. Le préteur n'osa s'y aventurer pour ne pas s'exposer aux coups des pirates postés sur les hauteurs, et resta un jour dans l'inaction. Vers la nuit enfin il s'éloigna sans avoir réussi, et arriva le lendemain à Téos; il jeta l'ancre dans le port Gérestique, situé derrière la ville, et fit une descente pour ravager les environs.

XXVIII. Les Téiens, témoins de ces dévastations, envoyèrent aux Romains une ambassade avec les bandelettes et les voiles des suppliants. Ces députés voulurent justifier leurs concitoyens de tout acte, de tout propos hostile à l'égard des Romains. Mais le préteur les accusa d'avoir donné des vivres à la flotte ennemie, et spécifia même la quantité de vin promise à Polyxénidas. « S'ils voulaient, ajouta-t-il, approvisionner de même la flotte romaine, il rappellerait ses soldats de

dione eximere, vel victam jam semel classem iterum vincere, totamque maris possessionem hosti eripere, quam, desertis sociis, tradita Antiocho Asia terra marique, in Hellespontum, ubi satis esset Eumenis classis, ab sua parte belli discedere ? »

XXVII. Profecti ab Samo ad petendos commeatus consumptis jam omnibus, Chium parabant trajicere. Id erat horreum Romanis; eoque omnes ex Italia missæ onerariæ dirigebant cursum. Circumvecti ab urbe ad aversa insulæ (objecta aquiloni ad Chium et Erythras sunt) quum pararent trajicere, litteris certior fit prætor, frumenti vim magnam Chium ex Italia venisse; vinum portantes naves tempestatibus retentas esse. Simul allatum est, Teios regiæ classi benigne commeatus præbuisse; quinque millia vasorum vini esse pollicitos. Teum ex medio cursu classem repente avertit, aut volentibus iis usurus commeatu parato hostibus, aut ipsos pro hostibus habiturus. Quum direxissent ad terram proras, quindecim ferme iis naves circa Myonnesum apparuerunt, quas primo ex classe regia prætor esse ratus, institit sequi. Apparuit inde, piraticas celoces et lembos esse. Chiorum maritimam oram depopulati, cum omnis generis præda revertentes, postquam videre ex alto classem, in fugam verterunt. Et celeritate superabant, levioribus et ad id fabrefactis navigiis, et propiores terræ erant. Itaque, priusquam appropinquaret classis, Myonnesum perfugerunt. Unde se e portu ratus abstracturum naves, ignarus loci sequebatur prætor. Myonnesus promontorium inter Teum Samumque est. Ipse collis est in modum metæ in acutum cacumen a fundo satis lato fastigatus; a continenti artæ semitæ aditum habet; a mari exesæ fluctibus rupes claudunt: ita ut quibusdam locis superpendentia saxa plus in altum, quam, quæ in statione sunt, naves, prominent. Circa ea appropinquare non ausæ naves, ne sub ictu superstantium rupibus piratarum essent, diem trivere. Tandem, sub noctem vano incepto quum abstitissent, Teum postero die accessere; et, in portu, qui ab tergo urbis est, (Geræsticum ipsi appellant) navibus constitutis, prætor ad depopulandum circa urbem agrum milites emisit.

XXVIII. Teii, quum in oculis populatio esset, oratores cum infulis et velamentis ad Romanum miserunt. Quibus purgantibus civitatem omnis facti dictique hostilis adversus Romanos, « et juvisse eos commeatu classem hostium arguit, et quantum vini Polyxenidæ promisissent; quæ si eadem classi romanæ darent, revocaturum se a populatione militem; sin minus, pro hostibus eos habiturum. » Hoc tam triste responsum quum retulissent



leurs campagnes; sinon, il allait les traiter en ennemis. » En apprenant cette réponse cruelle, les magistrats assemblèrent le peuple, pour savoir ce qu'il y avait à faire. Le hasard voulut que ce jour-là Polyxénidas, qui était parti de Colophon avec la flotte royale, apprit que les Romains avaient quitté Samos, pour suivre des pirates jusqu'à Myonnèse, et jeté l'ancre dans le port Géristique pour ravager le territoire de Téos, vint lui-même mouiller en face de Myonnèse, dans un port enfoncé de l'île Macris. De là il observa de près les mouvements de l'ennemi, et conçut d'abord l'espoir d'écraser la flotte romaine par une manœuvre semblable à celle qui lui avait livré la flotte rhodienne, en fermant au-dehors l'entrée du port. En effet, la disposition des lieux était à peu près la même : les promontoires, en se rapprochant, resserraient tellement l'ouverture du port, qu'à peine deux navires pouvaient en sortir de front. Polyxénidas avait l'intention de s'emparer la nuit de cette entrée, de placer dix vaisseaux auprès de chaque promontoire pour prendre des deux côtés l'ennemi en flanc, à sa sortie, et d'aller avec le reste de sa flotte, comme il l'avait fait à Panorme, débarquer ses soldats pour surprendre les Romains à la fois par terre et par mer. Ce projet lui eût réussi, si les Téiens, en se soumettant aux exigences du préteur, ne l'eussent déterminé à passer dans le port situé en avant de la ville, pour être plus à portée de recevoir les vivres. Le Rhodien Eudamus, dit-on, fit remarquer l'incommodité de l'autre port à l'occasion d'un accident arrivé à deux galères, dont les rames s'étaient embarrassées et brisées dans cette passe étroite. Ce qui décida aussi le préteur à transporter sa flotte, ce fut la crainte d'être attaqué du côté de la terre par Antiochus dont le camp était peu éloigné.

XXIX. La flotte passa donc en avant de la ville; dans l'ignorance où l'on était du voisinage des ennemis, soldats et matelots débarquèrent pour recevoir les provisions et le vin destinés à chaque vaisseau. Vers midi un paysan, amené devant le préteur, lui annonça que « depuis deux jours une flotte stationnait à l'île Macris et qu'il venait d'en voir une partie se mettre en mouvement, comme pour partir. » Surpris de cette nouvelle inattendue, le préteur fit sonner la trompette pour rallier ceux de ses gens qui pouvaient être dispersés dans la campagne, et envoya des tribuns à la ville pour ramener à bord les soldats et les matelots. Tout fut bientôt en mouvement; on eût dit le désordre d'un incendie ou d'une ville prise d'assaut. Les uns couraient à Téos pour rappeler leurs compagnons; les autres se précipitaient hors des murs pour regagner leurs vaisseaux. Des cris confus, couverts par le bruit des trompettes, empêchaient d'entendre distinctement les ordres. Enfin on se rendit en foule au rivage; mais à peine chacun pouvait-il reconnaître et regagner son vaisseau au milieu de la confusion générale, et cet empressement eût amené quelque catastrophe sur terre ou sur mer, si Émilius, sortant le premier du port, n'eût gagné le large avec sa galère amirale, et attendu les autres vaisseaux, qu'il plaçait en ligne de bataille à mesure qu'ils arri-

legati, vocatur in concionem a magistratibus populus, ut, quid agerent; consultarent. Eo forte die Polyxenidas cum regia classe a Colophone profectus, postquam movisse a Samo Romanos audivit, et, ad Myonnesum piratas persecutos, Teiorum agrum depopulari, naves in Geræstico portu stare, ipse adversus Myonnesum in insula (Macrin nautici vocant) ancoras portu occulto jecit. Inde ex propinquo explorans, quid hostes agerent, primo in magna spe fuit, quemadmodum rhodiam classem ad Samum, circumsessis ad exitum faucibus portus, expugnasset, sic et Romanam expugnaturum. Nec est dissimilis natura loci. Promontoriis coeuntibus inter se ita clauditur portus, ut vix duæ simul inde naves possint exire. Nocte occupare fauces Polyxenidas in animo habebat, et, denis navibus ad promontoria stantibus, quæ ab utroque cornu in latera exeuntium navium pugnarent, ex cetera classe, sicut ad Panormum fecerat, armatis in littora expositis, terra marique simul hostes opprimere. Quod non vanum ei consilium fuisset, ni, quum Teii facturos se imperata promisissent, ad accipiendos commeatus aptius visum esset Romanis, in eum portum, qui ante urbem est, classem transire. Dicitur et Eudamus Rhodius vitium alterius portus ostendisse, quum forte duæ naves in arto ostio implicitos remos fregissent; et inter alia id quoque movit prætorem, ut traduceret classem, quod ab terra periculum erat, haud procul inde Antiocho stativa habente.

XXIX. Traducta classe ad urbem, ignaris omnibus, egressi milites nautæque sunt ad commeatus et vinum maxime dividendum in naves; quum medio forte diei agrestis quidam, ad prætorem adductus, nuntiat, « alterum jam diem classem stare ad insulam Macrin, et paulo ante visas quasdam moveri, tanquam ad profectionem, naves. » Re subita perculsus prætor tubicines canere jubet, ut, si qui per agros palati essent, redirent; tribunos in urbem mittit ad cogendos milites nautasque in naves. Haud secus, quam in repentino incendio aut capta urbe, trepidatur, aliis in urbem currentibus ad suos revocandos, aliis ex urbe naves cursu repetentibus; incertisque clamoribus, quibus ipsis tubæ obstreperent, turbatis imperiis, tandem concursum ad naves est. Vix suam quisque noscere aut adire præ tumultu poterat; trepidatumque cum periculo et in mari, et in terra foret, ni, partibus divisis, Æmilius, cum prætoria nave primus e portu in altum evectus, excipiens insequentes, suo quamque ordine in frontem instruxisset; Eudamus rhodiaque



vaient. Pendant ce temps, Eudamus prenait position près de la côte avec la flotte rhodienne, afin de veiller à ce que l'embarquement eût lieu sans désordre, et de faire sortir du port chaque vaisseau qui se trouvait prêt. Ainsi les premiers prirent leurs rangs sous les yeux du préteur, et les Rhodiens formèrent l'arrière-garde. L'armée navale s'avança dans cet ordre en pleine mer, comme si elle eût aperçu les Syriens. Elle était entre les caps Myonnèse et Coryce lorsqu'elle rencontra l'ennemi. Les vaisseaux du roi, rangés deux à deux sur une longue file, vinrent déployer leur front de bataille en face des Romains, prolongeant leur aile gauche de manière à pouvoir tourner et envelopper la droite de leurs ennemis. A cette vue, Eudamus, qui était à l'arrière-garde, sentant que les Romains ne pouvaient se développer sur une aussi grande étendue et qu'ils allaient être cernés du côté de l'aile droite, se porta de toute la vitesse de ses galères, les plus légères de toute la flotte, et, comblant le vide, opposa son vaisseau amiral à celui de Polyxénidas.

XXX. Déjà les deux flottes étaient aux prises sur tous les points à la fois. Les Romains avaient quatre-vingts voiles dont vingt-deux de Rhodes : la flotte ennemie était de quatre-vingt-neuf vaisseaux dont trois hexères et deux heptères. Les Romains avaient l'avantage sur les Syriens par la solidité de leurs navires et le courage de leurs soldats; les Rhodiens, par l'agilité de leurs galères, l'expérience de leurs pilotes et l'adresse de leurs rameurs. Mais ce qui répandit le plus d'effroi parmi les ennemis, ce fut les bâtiments rhodiens armés de feux à leur proue : ce stratagème, qui avait été leur unique moyen de salut à Panorme, contribua alors puissamment à la victoire. En effet, dans la crainte de ces feux menaçants, les vaisseaux du roi détournaient la proue, afin d'éviter le choc; ils ne pouvaient frapper l'ennemi de leur éperon, et présentaient le flanc à ses coups. Tous ceux qui tentaient l'abordage étaient inondés de flamme, et ils songeaient plus à se défendre contre l'incendie qu'à combattre. Toutefois ce qui décida la victoire, ce fut, comme à l'ordinaire, la valeur des soldats. En effet, les Romains, après avoir rompu le centre des ennemis, tournèrent ses lignes et vinrent prendre à dos ceux qui tenaient tête aux Rhodiens; en un moment les galères d'Antiochus, enveloppées au centre et à l'aile gauche, furent coulées à fond. L'aile droite, encore intacte, était plus effrayée du désastre de la gauche que de son propre danger. Mais lorsqu'elle vit le reste de la flotte enveloppé et la galère amirale de Polyxénidas qui fuyait à toutes rames, sans s'inquiéter des autres vaisseaux, elle mit à la hâte toutes ses voiles dehors et profita du vent qui la poussait vers Éphèse pour prendre la fuite. Antiochus avait perdu dans ce combat quarante-deux vaisseaux, dont treize restèrent prisonniers entre les mains des vainqueurs; les autres furent brûlés ou coulés à fond. Les Romains n'eurent que deux navires frappés et quelques autres endommagés. Une seule galère fut prise par une aventure singulière. Elle avait frappé de l'éperon un vaisseau sidonien; son ancre, chassée par l'effet du choc, alla de sa dent recourbée, s'attacher comme une main de fer à

classis substitissent ad terram, ut et sine trepidatione conscenderent, et, ut quæque parata esset, exiret navis. Ita et explicuere ordinem primæ in conspectu prætoris, et coactum agmen ab Rhodiis est; instructaque acies, velut cerneret regios, in altum processit. Inter Myonnesum et Corycum promontorium erant, quum hostem conspexere. Et regia classis, binis in ordinem navibus longo agmine veniens, et ipsa aciem adversam explicuit; tantum lævo evecta cornu, ut amplecti et circumire dextrum cornu Romanorum posset. Quod ubi Eudamus, qui cogebat agmen, vidit, non posse æquare ordinem Romanos, et tantum non jam circumiri a dextro cornu, concitat naves; (et erant Rhodiæ longe omnium celerrimæ tota classe) æquatoque cornu, prætoriæ navi, in qua Polyxenidas erat, suam objecit.

XXX. Jam totis classibus simul ab omni parte pugna conserta erat. Ab Romanis octoginta naves pugnabant, ex quibus Rhodiæ duæ et viginti erant. Hostium classis undenonaginta navium fuit, et maximæ formæ naves tres hexeres habebat, duas hepteres. Robore navium et virtute militum romani longe regios præstabant; Rhodiæ naves agilitate, et arte gubernatorum, et scientia remigum. Maximo tamen hostibus terrori fuere, quæ ignes præ se portabant; et, quod unum iis ad Panormum circumventis saluti fuerat, id tum maximum momentum ad victoriam fuit. Nam metu ignis adversi regiæ naves, ne prora concurrerent, quum declinassent, neque ipsæ ferire rostro hostem poterant, et obliquas se ipsæ ad ictus præbebant : et si qua concurrerat, obruebatur infuso igni; magisque ad incendium, quam ad prœlium, trepidabant. Plurimum tamen, quæ solet, militum virtus in bello valuit. Mediam namque aciem hostium Romani quum rupissent, circumvecti ab tergo pugnantibus adversus Rhodios regiis sese objecere; momentoque temporis et media acies Antiochi, et lævo in cornu circumventæ naves mergebantur. Dextra pars integra, sociorum magis clade, quam suo periculo, terrebatur. Ceterum, postquam alias circúmventas, prætoriam navem Polyxenidæ, relictis sociis, vela dantem videre, sublatis raptim dolonibus (et erat secundus petentibus Ephesum ventus) capessunt fugam, quadraginta duabus navibus in ea pugna amissis; quarum decem et tres captæ in potestatem hostium venerunt, ceteræ incensæ aut demersæ. Romanorum duæ naves fractæ sunt, vulneratæ aliquot. Rhodia una capta memorabili casu. Nam, quum rostro percussisset Sidoniam navem, ancora, ictu ipso excussa e nave

la proue de l'ennemi. Au milieu du désordre causé par cet accident, tandis que les Sidoniens cherchaient à se dégager et les Rhodiens à les retenir, le câble de l'ancre, tiré violemment, s'embarrassa dans les rames, dont il brisa tout un côté, et la galère, ainsi désemparée, tomba au pouvoir du vaisseau qu'elle avait fortuitement accroché. Telle fut l'issue du combat naval de Myonnèse.

XXXI. Antiochus, effrayé de cette défaite qui lui ôtait l'empire de la mer, désespéra de conserver ses possessions éloignées, et rappela la garnison de Lysimachie pour ne pas l'y laisser surprendre par les Romains, démarche funeste comme l'événement le prouva. Rien n'était plus facile en effet que de défendre Lysimachie contre un coup de main, et même de soutenir un siége pendant l'hiver entier, de réduire aux abois les assiégeants eux-mêmes, en gagnant du temps, et de faire à l'occasion des tentatives pour négocier la paix. Antiochus ne se borna pas à livrer Lysimachie aux ennemis après sa défaite navale; il abandonna aussi le siége de Colophon et se retira à Sardes. De là il envoya demander des secours au roi de Cappadoce Ariarathe, fit lever des troupes partout où il put, et ne songea plus qu'à livrer bataille aux Romains sur terre. Émilius Régillus, qui était parti pour Éphèse après sa victoire navale, parut avec sa flotte devant le port, et, content d'avoir arraché à l'ennemi un dernier aveu de sa renonciation à l'empire des mers, il remit à la voile pour Chio, dont il avait pris la route en quittant Samos avant le combat. Dès qu'il y eut réparé ceux de ses vaisseaux qui avaient été endommagés dans l'action, il envoya L. Émilius Scaurus dans l'Hellespont avec trente bâtiments pour transporter les troupes consulaires en Asie, et congédia les Rhodiens, après leur avoir distribué une partie du butin et orné leurs galères de dépouilles navales; ceux-ci, devançant Scaurus, allèrent aider le consul à effectuer le passage de son armée, et ne retournèrent dans leur île qu'après avoir rendu ce nouveau service. La flotte romaine passa de Chio à Phocée. Cette ville est située au fond d'un golfe : sa forme est oblongue; ses murailles embrassent une enceinte de deux mille cinq cents pas; elles se rejoignent aux deux extrémités et forment une sorte de coin étroit, nommé Lampter, et large de douze cents pas : de là s'avance dans la mer une langue de terre de mille pas, qui coupe le golfe par la moitié. Le filet étroit qui l'attache au continent forme à droite et à gauche deux ports parfaitement sûrs. Celui du sud a reçu le nom de Naustathme, parce qu'il est assez spacieux pour recevoir un grand nombre de vaisseaux ; l'autre est auprès du Lampter même.

XXXII. La flotte romaine se mit à l'abri dans ces ports; et, avant de tenter l'escalade ou de commencer les travaux de siége, le préteur voulut faire sonder les dispositions des principaux habitants et des magistrats. Les trouvant inébranlables, il donna l'assaut sur deux points à la fois. L'un de ces points était dégarni de maisons; des temples en occupaient une partie. On se servit d'abord du bélier et l'on abattit les murs et les tours

sua, unco dente, velut manu ferrea injecta, alligavit alterius proram : inde tumultu injecto, quum, divellere se ab hoste cupientes, inhiberent Rhodii, tractum ancorale et implicitum remis, latus alterum detersit; debilitatam ipsa, ea quæ icta cohæserat, navim cœpit. Hoc maxime modo ad Myonnesum navali prœlio pugnatum est.

XXXI. Quo territus Antiochus, quia, possessione maris pulsus, longinqua tueri diffidebat se posse, præsidium ab Lysimachia, ne opprimeretur ibi ab Romanis, deduci pravo, ut res ipsa postea docuit, consilio jussit. Non enim tueri solum Lysimachiam a primo impetu Romanorum facile erat; sed obsidionem etiam per totam hiemem tolerare, et obsidentes quoque ad ultimam inopiam adducere extrahendo tempus, et interim spem pacis per occasiones tentare. Nec Lysimachiam tantum hostibus tradidit post adversam navalem pugnam, sed etiam Colophonis obsidione abscessit, et Sardes recepit se; atque inde in Capadociam ad Ariarathen, qui auxilia arcesserent, et quocumque alio poterat ad copias contrahendas, in unum jam consilium, ut acie dimicaret, intentus, misit. Regillus Æmilius, post victoriam navalem profectus Ephesum, directis ante portum navibus, quum confessionem concessi maris ultimam hosti expressisset, Chium, quo ante navale prœlium cursum a Samo intenderat, navigat. Ibi naves in prœlio quassatas quum refecisset, L. Æmilium Scaurum cum triginta navibus Hellespontum ad exercitum trajiciendum misit; Rhodios, partæ prædæ et spoliis navalibus decoratas, domum redire jubet. Rhodii impigre prævertere, ad trajiciendasque copias consulis iere; atque, eo quoque functi officio, tum demum Rhodum rediere. Classis romana ab Chio Phocæam trajecit. In sinu maris intimo posita hæc urbs est, oblonga forma; duum millium et quingentorum passuum spatium murus amplectitur : coit deinde ex utraque parte in artiorem velut cuneum (Lamptera ipsi appellant) ; mille et ducentos passus ibi latitudo patet : inde in altum lingua mille passuum excurrens medium fere sinum velut nota distinguit; ubi cohæret faucibus angustis, duos in utramque regionem versos portus tutissimos habet. Qui in meridiem vergit, ab re appellant Naustathmon, quia ingentem vim navium capit; aliter prope ipsum Lamptera est.

XXXII. Hos portus tutissimos quum occupasset romana classis, priusquam aut scalis, aut operibus, mœnia aggrederetur, mittendos censuit prætor, qui principum magistratuumque animos tentarent. Postquam obstinatos vidit, duobus simul locis oppugnare est adortus. Altera pars infrequens ædificiis erat; templa deum aliquantum



de ce côté; puis, comme les habitants y accouraient en foule pour repousser l'attaque, on mit aussi le bélier en mouvement de l'autre côté. Déjà la brèche était ouverte sur les deux points. Les Romains s'y précipitèrent au milieu des décombres, tandis que d'autres tentaient d'escalader les murs. Partout ils rencontrèrent une résistance opiniâtre de la part des habitants, qui semblaient mettre tout leur espoir dans leurs armes et leur courage plutôt que dans leurs remparts. Le préteur, alarmé du péril que couraient ses soldats, fit sonner la retraite, pour ne pas les exposer imprudemment à la fureur d'un ennemi égaré par le désespoir. La suspension du combat ne fut pas pour les assiégés un moment de repos; de toutes parts ils coururent réparer leurs brèches et relever les murs abattus. Ils étaient occupés de ces travaux lorsque survint Q. Antonius, envoyé par le préteur. Il blâma leur résistance, leur représenta « que les Romains prenaient plus d'intérêt qu'eux-mêmes à la conservation de leur ville, et leur offrit, s'ils voulaient renoncer à leur aveuglement, la faculté de se rendre aux conditions qu'ils avaient précédemment obtenues de C. Livius. » Les assiégés prirent cinq jours pour se consulter; dans l'intervalle, ils firent demander des secours d'Antiochus; mais, ayant appris par les députés chargés de cette mission qu'ils ne devaient rien attendre de ce côté, ils ouvrirent leurs portes, sous la réserve qu'aucun acte d'hostilité ne serait exercé dans la ville. Les Romains y entrèrent enseignes déployées, et le préteur enjoignit par une proclamation d'épargner un peuple dont la soumission était volontaire; mais on se récria de toutes parts contre cet ordre : « C'était, disait-on, une indignité; les Phocéens, qui avaient été des alliés toujours infidèles, des ennemis toujours acharnés, se joueraient-ils impunément des Romains? » Et sur-le-champ, comme si le signal leur eût été donné par le préteur, les soldats se dispersèrent dans la ville pour piller. Émilius les arrêta d'abord, leur remontra qu'on ne devait piller que les villes prises d'assaut et non celles qui se soumettaient volontairement; que, dans ce cas même, c'était au général à décider du pillage, et non au soldat. Mais quand il vit que la fureur et la cupidité les rendait sourds à sa voix, il envoya des hérauts par la ville pour recommander à tous les citoyens libres de se rassembler dans la place publique, où ils trouveraient auprès de lui aide et protection contre la violence. Dans tout ce qui dépendit de lui, il se montra fidèle à sa parole. Il rendit aux habitants leur ville, leur territoire, leurs lois, et, comme l'hiver approchait, il choisit les ports de Phocée pour y faire hiverner sa flotte.

XXXIII. Ce fut vers ce temps que le consul, qui avait franchi les terres d'Éros et de Maronée, apprit la défaite de la flotte royale à Myonnèse et l'évacuation de Lysimachie. Cette dernière nouvelle lui fut encore plus agréable que celle de la victoire navale, surtout lorsque, en arrivant à Lysimachie, au lieu de se voir exposé à la disette et aux fatigues d'un siége, comme il s'y attendait, il trouva une ville abondamment remplie de toutes sortes de provisions qui semblaient préparées pour son armée. Il y séjourna quelque temps pour laisser

tenebant loci; ea prius ariete admoto, quatere muros turresque cepit. Deinde, quum eo multitudo occurreret ad defendendum, altera quoque parte admotus aries; et jam utrimque sternebantur muri. Ad quorum casum quum impetum romani milites per ipsam stragem ruinarum facerent, alii scalis etiam ascensum in muros tentarent; adeo obstinate restiterunt oppidani, ut facile appareret, plus in armis et virtute, quam in mœnibus, auxilii esse. Coactus ergo periculo militum prætor receptui cani jussit, ne objiceret incautos furentibus desperatione ac rabie. Dirempto prœlio, ne tum quidem ad quietem versi; sed undique omnes ad munienda et obmolienda, quæ ruinis strata erant, concurrerunt. Huic operi intentis supervenit Q. Antonius, a prætore missus: qui, castigata pertinacia eorum, « majorem curam Romanis, quam illis, ostenderet, esse, ne in perniciem urbis pugnaretur; si absistere furore vellent, potestatem iis dare eadem conditione, qua prius C. Livii in fidem venissent, se tradendi. » Hæc quum audissent, quinque dierum spatio ad deliberandum sumpto, tentata interim spe auxilii ab Antiocho, postquam legati missi ad regem, nihil in eo esse præsidii, retulerant, tum portas aperuerunt, pacti ne quid hostile paterentur. Quum signa in urbem inferrentur, et pronuntiasset prætor, parci se deditis velle, clamor undique est sublatus, « indignum facinus esse, Phocæenses nunquam fidos socios, semper infestos hostes, impune eludere. » Ab hac voce, velut signo a prætore dato, ad diripiendam urbem passim discurrerunt. Æmilius primo resistere et revocare, dicendo, « captas, non deditas, diripi urbes; et in his tamen imperatoris, non militum, arbitrium esse. » Postquam ira et avaritia imperio potentiora erant, præconibus per urbem missis, liberos omnes in forum ad se convenire jubet, ne violarentur : et in omnibus, quæ ipsius potestatis fuerunt, fides constitit prætoris. Urbem, agrosque, et suas leges iis restituit; et quia jam hiems appetebat, Phocææ portus ad hibernandum classi delegit.

XXXIII. Per iidem fere tempus consuli, transgresso Æniorum Maronitarumque fines, nuntiatur, victam regiam classem ad Myonnesum, relictamque a præsidio Lysimachiam esse. Id multo, quam de navali victoria, lætius fuit; utique postquam eo venerunt, refertaque urbs omnium rerum commeatibus, velut in adventum exercitus præparatis, eos excepit; ubi inopiam ultimam laboremque in obsidenda urbe sibi proposuerant, ibi paucos dies stativa habuere, ut impedimenta ægrique



arriver les bagages et les malades, qui s'étaient arrêtés çà et là dans toutes les places fortes de la Thrace, épuisés par les souffrances et la longueur de la route. Quand tout le monde eut rejoint, il se remit en marche par la Chersonèse et arriva dans l'Hellespont, où, grâce aux préparatifs faits par le roi Eumène pour la traversée, ses troupes passèrent le détroit sans obstacle, et chacun aborda de son côté, sans confusion, comme sur un rivage ami. Rien n'inspira tant de confiance aux Romains que de trouver libre un passage qu'ils avaient craint de se voir vivement disputer. On fit une halte sur les bords de l'Hellespont: c'était l'époque de la procession solennelle des boucliers sacrés, qui obligeait à suspendre la marche. Cette obligation était encore plus de rigueur pour P. Scipion, qui était un des Saliens, et qu'elle avait en ce moment éloigné de l'armée; ce fut donc aussi pour l'attendre qu'on s'arrêta.

XXXIV. Pendant ces jours de fête un ambassadeur d'Antiochus, Héraclide de Byzance, vint apporter au camp des paroles de paix; le roi se flattait beaucoup de pouvoir l'obtenir, parce qu'il avait vu les Romains s'arrêter et perdre du temps, au lieu de marcher en toute hâte sur son camp, comme il avait cru qu'ils le feraient dès qu'ils auraient mis le pied en Asie. Cependant l'envoyé ne voulut se présenter au consul qu'après avoir vu P. Scipion; c'était l'ordre de son maître. Il attendait beaucoup de ce grand homme qui, naturellement généreux et déjà rassasié de gloire, semblait devoir se montrer moins inflexible; tous les peuples de l'univers connaissaient la modération du vainqueur de l'Espagne et de l'Afrique; d'ailleurs son fils était prisonnier entre les mains du roi. Le lieu, l'époque, les circonstances de la captivité de ce jeune homme sont, comme la plupart des faits, diversement exposés par les historiens. Les uns la placent au commencement de cette guerre; ils disent qu'en passant de Chalcis à Orée, il fut surpris par des vaisseaux syriens. Les autres racontent qu'après le passage des Romains en Asie, il fut envoyé à la tête d'un escadron de Frégellans, pour reconnaître le camp ennemi, et qu'obligé de battre en retraite devant des forces supérieures, il tomba de cheval au milieu de la mêlée, fut pris avec deux autres cavaliers et conduit au roi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Antiochus eût été en paix avec le peuple romain, et en relation particulière d'hospitalité avec les Scipion, qu'il n'eût point traité son prisonnier avec plus d'égards et de distinction. Tels étaient les motifs qui faisaient attendre à l'ambassadeur le retour de P. Scipion; dès qu'il fut arrivé, Héraclide se présenta au consul et lui demanda audience.

XXXV. Une assemblée nombreuse fut réunie pour entendre l'envoyé du roi. « Plusieurs ambassades, dit-il, s'étaient inutilement présentées jusque-là pour la paix: ce qui lui faisait espérer de réussir, c'était précisément le peu de succès obtenu précédemment. En effet, Smyrne, Lampsaque, Alexandrie de Troade et Lysimachie en Europe, avaient été autant d'obstacles à un accommodement. Eh bien! Lysimachie était évacuée par le roi; on ne pouvait donc lui objecter qu'il conservât quelque chose en Europe: quant aux

consequerentur, qui passim per omnia Thraciæ castella, fessi morbis ac longitudine viæ, relicti erant. Receptis omnibus, ingressi rursus iter per Chersonesum, Hellespontum perveniunt: ubi, omnibus cura regis Eumenis ad trajiciendum præparatis, velut in pacata litora, nullo prohibente, aliis alio delatis navibus, sine tumultu trajecere. Ea vero res Romanis auxit animos, concessum sibi transire cernentibus in Asiam; quam rem magni certaminis futuram crediderant. Stativa deinde ad Hellespontum aliquamdiu habuerunt, quia dies forte, quibus ancilia moventur, religiosi ad iter inciderant. Iidem dies P. Scipionem propriore etiam religione, quia Salius erat, disjunxerant ab exercitu: causaque et is ipse moræ erat, dum consequeretur.

XXXIV. Per eos forte dies legatus ab Antiocho in castra venerat Byzantius Heraclides, de pace afferens mandata: quam impetrabilem fore, magnam ei spem attulit mora et cunctatio Romanorum; quos, simul Asiam attigissent, effuso agmine ad castra regia ituros crediderat. Statuit tamen non prius adire consulem, quam P. Scipionem; et ita mandatum ab rege erat. In eo maximam spem habebat, præterquam quod et magnitudo animi et satietas gloriæ placabilem eum maxime faciebat; notumque erat gentibus, qui victor ille in Hispania, qui deinde in Africa fuisset: etiam quod filius ejus captus in potestate regis erat. Is ubi, et quando, et quo casu captus sit, sicut pleraque alia, parum inter auctores constat. Alii principio belli, a Chalcide Oreum petentem, circumventum ab regiis navibus tradunt: alii, postquam transitum in Asiam est, cum turma Fregellana missum exploratum ad regia castra, effuso obviam equitatu, quum reciperet sese, in eo tumultu delapsum ex equo, cum duobus equitibus oppressum, ita ad regem deductum esse. Illud satis constat, si pax cum populo romano maneret, hospitiumque privatim regi cum Scipionibus esset, neque liberalius, neque benignius haberi colique adolescentem, quam cultus est, potuisse. Ob hæc quum adventum P. Scipionis legatus exspectasset, ubi is venit, consulem adit, petitque, ut mandata audiret.

XXXV. Advocato frequenti consilio, legati verba sunt audita. Is, « multis ante legationibus nequicquam ultro citroque de pace missis, eam ipsam fiduciam impetrandi sibi esse, dixit, quod priores legati nihil impetrassent. Smyrnam enim, et Lampsacum, et Alexandriam Troadem, et Lysimachiam in Europa, jactatas in illis disceptationibus esse. Quarum Lysimachia jam cessisse regem.



trois villes d'Asie, il était prêt à les abandonner, avec celles que les Romains pourraient encore vouloir soustraire à son obéissance, parce qu'elles avaient embrassé leur parti. Il s'engageait aussi à rembourser au peuple romain la moitié des frais de la guerre. » Telles furent les propositions du roi. Héraclide finit en exhortant les Romains à se souvenir de la fragilité des choses humaines, à user avec modération de leurs succès et à ne pas accabler des ennemis dans le malheur. « Ils devaient, dit-il, borner leur empire à l'Europe : ce serait encore une assez belle part. Ils avaient eu moins de peine à conquérir chaque partie qu'ils n'en auraient à conserver le tout. Voulaient-ils lui enlever aussi quelque portion de l'Asie? Pourvu que les limites fussent bien déterminées, le roi, dans sa modération, ferait ce sacrifice à l'ambition romaine, par amour pour la paix. » Ces offres, sur lesquelles l'ambassadeur fondait de si grandes espérances, parurent peu de chose aux Romains. Ils exigeaient que le roi leur remboursât intégralement les frais d'une guerre qu'il avait suscitée, que ses garnisons évacuassent l'Ionie et l'Éolide, et même qu'il rendît la liberté à toutes les villes d'Asie, comme les Romains l'avaient rendue à toute la Grèce; ce qui ne pouvait avoir lieu que moyennant l'abandon, par le roi, de toute l'Asie en deçà du mont Taurus.

XXXVI. L'ambassadeur, voyant qu'il n'y avait rien à espérer de l'assemblée, essaya, suivant ses instructions, de gagner Scipion en particulier. Avant tout, il l'assura que le roi lui rendrait son fils sans rançon; puis, faute de connaître et le caractère de Scipion et les sentiments d'un Romain, il lui promit des sommes considérables, et le partage de l'autorité royale, sans le titre de roi cependant, si Antiochus obtenait la paix par son entremise. « Que vous ne connaissiez, lui répondit Scipion, ni les Romains, ni l'homme à qui vous vous adressez, je ne m'en étonne point, puisque je vous vois si étrangement abusé sur la position de celui qui vous envoie. Il fallait garder Lysimachie, pour nous fermer l'entrée de la Chersonèse, ou nous arrêter sur les bords de l'Hellespont et nous empêcher de passer en Asie, si vous calculiez sur nos inquiétudes relativement à l'issue de la guerre pour nous faire des propositions de paix; mais aujourd'hui que vous nous avez laissé pénétrer en Asie, que vous êtes soumis au frein et même au joug, pouvez-vous traiter sur le pied de l'égalité avec un peuple dont vous n'avez plus qu'à subir la loi? Pour moi, j'accepterai la liberté de mon fils comme le don le plus précieux que puisse m'accorder la munificence du roi. Quant aux autres biens, fassent les dieux que je n'en éprouve jamais le besoin! du moins ce n'en sera pas un pour mon cœur. En retour d'un si grand bienfait, je saurai prouver au roi qu'il n'a pas obligé un ingrat, si pour un service personnel il n'exige qu'une reconnaissance personnelle; mais comme homme public, je ne veux rien recevoir de lui, ni lui rien accorder. Tout ce que je puis faire pour le moment, c'est de lui donner un loyal conseil. Allez lui dire de ma part qu'il mette bas les armes, qu'il ne refuse aucune condition de paix. » L'avis ne fut nullement goûté du roi : il

ne quid in Europa habere eum dicerent; eas quæ in Asia sint, civitates tradere, paratum esse, et si quas alias Romani, quod suarum partium fuerent, vindicare ab imperio regio velint. Impensæ quoque, in bellum factæ, partem dimidiam regem præstaturum populo romano. » Hæ conditiones erant pacis. Reliqua oratio fuit, « ut memores rerum humanarum, et suæ fortunæ moderarentur, et alienam ne urgerent. Finirent Europa imperium. Id quoque immensum esse. Et parari singula acquirendo facilius potuisse, quam universa teneri posse. Quod si Asiæ quoque partem aliquam abstrahere velint, dummodo non dubiis regionibus finiant, vinci suam temperantiam romana cupiditate, pacis et concordiæ causa, regem passurum. » Ea, quæ legato magna ad pacem impetrandam videbantur, parva Romanis visa. Nam, « et impensam, quæ in bellum facta esset, omnem præstare regem, æquum censebant, cujus culpa bellum excitatum esset; et, non Ionia modo atque Æolide deduci debere præsidia regia; sed, sicut Græcia omnis liberata esset, ita, quæ in Asia sint, omnes liberari urbes. Id aliter fieri non posse, quam ut cis Taurum montem possessione Asiæ Antiochus cedat. »

XXXVI. Legatus, postquam nihil æqui in consilio impetrare se censebat, privatim (sic enim imperatum erat) P. Scipionis tentare animum est conatus. Omnium primum, filium ei sine pretio redditurum regem, dixit : deinde, ignarus et animi Scipionis, et moris romani, auri pondus ingens est pollicitus, et, nomine tantum regio excepto, societatem omnis regni, si per eum pacem impetrasset. Ad ea Scipio : « Quod Romanos omnes, quod me, ad quem missus es, ignoras, minus miror; quum te fortunam ejus, a quo venis, ignorare cernam. Lysimachia tenenda erat, ne Chersonesum intraremus; aut ad Hellespontum obsistendum, ne in Asiam trajiceremus : si pacem tanquam ab sollicitis de belli eventu petituri eratis. Concesso vero in Asiam transitu, et non solum frenis, sed etiam jugo accepto, quæ disceptatio ex æquo, quum imperium patiendum sit, relicta est? Ego ex munificentia regia maximum donum filium habebo; aliis, deos precor, ne unquam fortuna egeat mea; animus certe non egebit. Pro tanto in me munere gratum me esse in se sentiet, si privatam gratiam pro privato beneficio desiderabit. Publice nec habebo quicquam ab illo, nec dabo. Quod in præsentia dare possim, fidele consilium est. Abi, nuntia meis verbis, bello absistat, pacis conditionem nullam recuset. » Nihil ea move-



voyait du moins une chance de salut dans la guerre, puisqu'on lui imposait déjà des volontés comme à un vaincu. Renonçant donc pour le moment à toute pensée de négociation, il s'occupa exclusivement de ses préparatifs de guerre.

XXXVII. Le consul, ayant pris toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de ses plans, quitta ses quartiers et entra d'abord à Dardane, puis à Abétie, au milieu de la population qui venait en foule à sa rencontre. De là il gagna Ilion, campa dans une plaine au pied des remparts, monta dans la citadelle, et y offrit un sacrifice à Minerve, déesse tutélaire de la place, au milieu de l'empressement des Iliens, des égards et des honneurs prodigués par eux à leurs descendants, et de la joie des Romains, qui se réjouissaient de voir le berceau de leur nation. De là, il arriva en six jours de marche à la source du Caïcus. Il y fut rejoint par Eumène. Ce prince, après une vaine tentative pour ramener sa flotte de l'Hellespont à Élée, où elle devait hiverner, se voyant retenu plusieurs jours par les vents contraires sans pouvoir doubler le cap Lectune, avait débarqué, et, dans la crainte de manquer au début des opérations, il s'était, par le plus court chemin, rendu au camp du consul avec un corps de troupes peu considérable. Renvoyé à Pergame pour expédier les provisions, il livra les blés aux envoyés du consul, et revint au camp. On y prépara des vivres pour plusieurs jours, et l'armée se disposait à marcher contre l'ennemi, avant d'être surprise par l'hiver. Mais le roi, qui campait près de Thyatire, ayant appris que P. Scipion était malade et s'était fait transporter à Élée, lui envoya une ambassade pour lui remettre son fils. Cette prévenance, si douce pour le cœur d'un père, produisit en outre sur la santé du malade un effet très-salutaire. Après avoir satisfait aux transports de sa tendresse. « Allez, dit-il aux envoyés, allez assurer le roi de toute ma reconnaissance ; je ne puis, quant à présent, la lui témoigner qu'en lui conseillant de ne présenter la bataille que lorsqu'il aura appris mon retour au camp. » Antiochus avait soixante-deux mille hommes d'infanterie et plus de douze mille chevaux ; ces forces pouvaient lui donner quelque confiance dans l'issue d'un combat. Cependant, cédant aux conseils du grand homme, sa dernière ressource en cas de revers, il se retira, passa le fleuve Phrygius et alla camper près de Magnésie du Sipyle. Pour mettre ses retranchements à l'abri de toute tentative de la part des Romains, s'il voulait gagner du temps, il l'entoura d'un fossé profond de six coudées et large de douze, en dehors duquel il éleva une double palissade ; sur le revers il construisit un mur flanqué de tours nombreuses, d'où il pouvait facilement empêcher l'ennemi de franchir le fossé.

XXXVIII. Le consul, qui croyait le roi à Thyatire, continua sa marche sans s'arrêter, et le cinquième jour il entra dans la plaine d'Hircanie. Il apprit alors son départ, suivit ses traces, et vint camper en-deçà du fleuve Phrygius, à quatre milles de l'ennemi. Alors, un corps de mille cavaliers, Gallo-Grecs pour la plupart, avec quelques

runt regem, tutam fore belli aleam ratum, quando perinde ac victo jam sibi leges dicerentur. Omissa igitur in præsentia mentione pacis, totam curam in belli apparatum intendit.

XXXVII. Consul, omnibus præparatis ad proposita exsequenda, quum ex stativis movisset, Dardanum primum, deinde Rhœteum, utraque civitate obviam effusa, venit. Inde Ilium processit, castrisque in campo, qui est subjectus mœnibus, positis, in urbem arcemque quum ascendisset, sacrificavit Minervæ præsidi arcis; et Iliensibus in omni rerum verborumque honore ab se oriundos Romanos præferentibus, et romanis lætis origine sua. Inde profecti sextis castris ad caput Caici amnis pervenerunt. Eo et Eumenes rex, conatus primo ab Hellesponto reducere classem in hiberna Elæam, adversis deinde ventis quum aliquot diebus superare Lectum promontorium non potuisset, in terram egressus, ne deesset principiis rerum, qua proximum fuit, in castra romana cum parva manu contendit. Ex castris Pergamum remissus ad commeatus expediendos, tradito frumento, quibus jusserat consul, in eadem stativa rediit. Inde, plurimum dierum præparatis cibariis, consilium erat ire ad hostem, priusquam hiems opprimeret. Regia castra circa Thyatira erant; ibi quum audisset Antiochus, P. Scipionem ægrum Elæam delatum, legatos, qui filium ad eum reducerent, misit. Non solum animo patrio gratum munus, sed corpori quoque salubre gaudium fuit; satiatusque tandem complexu filii, « renuntiate, inquit, gratias regi me agere : referre gratiam aliam nunc non posse, quam ut suadeam, ne ante in aciem descendat, quam in castra me redisse audierit. » Quanquam sexaginta duo millia peditum, plus duodecim millia peditum, plus duodecim millia equitum animos interdum ad spem certaminis faciebant; motus tamen Antiochus tanti auctoritate viri, in quo ad incertos belli eventus omnis fortunæ posuerat subsidia, recepit se, et transgressus Phrygium amnem, circa Magnesiam, quæ ad Sypilum est, posuit castra : et, ne, si extrahere tempus vellet, munimenta Romani tentarent, fossam sex cubita altam, duodecim latam quum duxisset, extra duplex vallum fossæ circumdedit : interiore labro murum cum turribus crebris objecit; unde facile arceri transitu fossæ hostis posset.

XXXVIII. Consul, circa Thyatira regem esse ratus, continuis itineribus quinto die ad Hyrcanum campum descendit. Inde quum profectum audisset, secutus vestigia citra Phrygium amnem, quatuor millia ab hoste, posuit castra. Eo mille ferme equites (maxima pars Gallogræci erant, et Dahæ quidam aliarumque gentium



Dahes, et des archers de différentes nations, traversant à grand bruit le fleuve, fondirent sur les postes romains. La surprise causa d'abord quelque confusion ; mais bientôt le combat se prolongeant, les Romains, qui étaient à portée de leur camp, reçurent des renforts; la cavalerie du roi, épuisée de fatigue, et cédant au nombre, tourna bride; mais elle fut atteinte sur les bords du fleuve par l'ennemi, qui la poursuivait, et perdit plusieurs hommes avant d'avoir pu tenter le passage. Deux jours s'écoulèrent ensuite dans l'inaction, sans qu'aucun des deux partis se hasardât à traverser. Le troisième jour, les Romains passèrent sur l'autre rive et campèrent à deux mille cinq cents pas de l'ennemi. Pendant qu'ils travaillaient à leurs retranchements, trois mille fantassins et cavaliers d'élite de l'armée royale les assaillirent avec un bruit épouvantable. Deux mille hommes protégeaient les travaux. Ce poste, malgré son infériorité, soutint d'abord à lui seul une lutte égale, sans appeler aucun des travailleurs à son aide ; puis, s'animant à mesure que le combat s'échauffait, il finit par chasser les assaillants, leur tua cent hommes et fit à peu près autant de prisonniers. Les quatre jours suivants, les deux armées restèrent en bataille devant leurs retranchements. Le cinquième, les Romains s'avancèrent au milieu de la plaine. Antiochus ne fit aucun mouvement, bien que les ennemis ne fussent pas à un mille de son camp.

XXXIX. Le consul, voyant que les Syriens refusaient le combat, tint conseil le lendemain : « Que devait-il faire, demanda-t-il, si Antiochus ne lui donnait pas la possibilité de combattre? L'hiver approchait; il fallait ou tenir les soldats sous la tente, ou, si l'on voulait prendre les quartiers d'hiver, ajourner la guerre à la campagne suivante. » Jamais ennemi ne fut plus méprisé des Romains. Ce ne fut de la part de tout le monde qu'un seul cri : « Il fallait marcher droit aux Syriens et profiter de l'ardeur des soldats. » Les Romains ne voyaient dans ces masses d'hommes que des animaux à égorger et non des ennemis à combattre : ils étaient prêts à faire irruption dans le camp à travers les fossés et les palissades, si Antiochus ne sortait pas de ses lignes. Le lendemain, d'après les renseignements positifs donnés par Cn. Domitius qu'on avait envoyé reconnaître le terrain et les endroits les plus abordables des retranchements ennemis, le consul alla se poster plus près encore. Le troisième jour les enseignes flottèrent au milieu de la plaine, et l'armée se mit en bataille. De son côté, Antiochus, renonçant à ses hésitations, dans la crainte de décourager ses troupes par de plus longs délais, et d'augmenter la confiance des Romains, sortit enfin de son camp, mais se contenta de faire croire qu'il avait la résolution de combattre. L'armée romaine offrait un aspect presque uniforme en hommes et en armes ; elle était composée de deux légions romaines et de deux divisions des alliés du nom latin, forte chacune de cinq mille quatre cents hommes. Les Romains occupaient le centre, les Latins les deux ailes; les hastats en tête, derrière eux les principes, au troisième rang les triaires. En dehors de cette ligne de bataille, qui était pour ainsi dire

sagittarii equites intermixti), tumultuose amne trajecto, in stationes impetum fecerunt. Primo turbaverunt incompositos; deinde, quum longius certamen fieret, Romanorum, ex propinquis castris facili subsidio, cresceret numerus, regii, fessi jam et plures non sustinentes, recipere se conati, circa ripam amnis, priusquam flumen ingrederentur, ab instantibus tergo aliquot interfecti sunt. Biduum deinde silentium fuit, neutris transgredientibus amnem. Tertio post die Romani simul omnes transgressi sunt, et duo millia fere et quingentos passus ab hoste posuerunt castra. Metantibus et muniendo occupatis, tria millia delecta equitum peditumque regiorum magno terrore ac tumultu advenere. Aliquanto pauciores, qui in statione erant, duo tamen millia, per se, nullo a munimento castrorum milite avocato, et primo æquum prœlium sustinuere, et, crescente certamine, pepulerunt hostes, centum ex his occisis, centum ferme captis. Per quatriduum insequens instructæ utrimque acies pro vallo stetere. Quinto die Romani processere in medium campi. Antiochus nihil promovit signa, ita ut extremi minus mille pedes a vallo abessent.

XXXIX. Consul, postquam detrectari certamen vidit, postero die in consilium advocavit, « quid sibi faciendum esset, si Antiochus pugnandi copiam non faceret? Instare hiemem. Aut sub pellibus habendos milites fore, aut, si concedere in hiberna vellent, differendum esse æstatem bellum. » Nullum unquam hostem Romani æque contempserunt. Conclamatum undique est, « duceret extemplo, et uteretur ardore militum : » qui, tanquam non pugnandum cum tot millibus hostium, sed par numerus pecorum trucidandus esset, per fossas, per vallum castra invadere parati erant, si in prœlium hostis non exiret. Cn. Domitius, ad explorandum iter, et qua parte adiri vallum hostium posset, missus, postquam omnia certa retulit. Postero die propius castra admoveri placuit. Tertio signa in medium campi prolata, et instrui acies cœpta est. Nec Antiochus ultra tergiversandum ratus, ne et suorum animos minueret detrectando certamen, et hostium spem augeret, et ipse copias eduxit; tantum progressus a castris, ut dimicaturum appareret. Romana acies unius prope formæ fuit, et hominum et armatorum genere. Duæ legiones romanæ, duæ socium ac latini nominis erant; quina millia et quadringenos singulæ habebant. Romani mediam aciem, cornua Latini tenuerunt; hastatorum prima signa, deinde principum erant; triarii postremos claudebant. Extra hanc veluti justam aciem,



complète, le consul plaça à droite, et sur le même front, l'infanterie auxiliaire d'Eumène, au nombre de trois mille hommes environ, mêlés aux cétrats achéens; plus loin étaient trois mille chevaux, dont huit cents fournis par Eumène et le reste composé uniquement de Romains; au troisième rang cinq cents Tralles et Crétois. L'aile gauche semblait pouvoir se passer de ces renforts; elle était appuyée au fleuve et couverte par les routes escarpées. Néanmoins quatre escadrons de cavalerie y furent placés. Tel était l'ensemble des forces romaines, en y ajoutant deux mille volontaires macédoniens et thraces laissés à la garde du camp. Seize éléphants formaient la réserve derrière les triaires. Car outre qu'on ne pouvait les opposer avec succès à ceux du roi qui en avait cinquante-quatre, les éléphants d'Afrique, même en nombre égal, ne peuvent tenir tête contre ceux de l'Inde, qui ont sur eux l'avantage de la grosseur et peut-être du courage.

XL. L'armée du roi, mélange confus de diverses nations, offrait un coup d'œil plus varié par la diversité des armes et des corps auxiliaires. L'infanterie, forte de seize mille hommes, était armée à la macédonienne et portait le nom de phalange. Elle occupait le centre de l'armée sur la première ligne, et était divisée en dix corps, séparés chacun par deux éléphants. La profondeur était de trente-deux hommes. Cette infanterie était la principale force du roi, et présentait un aspect formidable, autant par sa fière contenance que par ses éléphants qui dominaient toute la ligne. Ces animaux étaient d'une grosseur prodigieuse, qui semblait encore rehaussée par leurs panaches flottants; leur dos était surmonté d'une tour dont chacune portait quatre combattants, sans compter le conducteur. A l'aile droite de cette phalange étaient placés quinze cents cavaliers Gallo-Grecs, soutenus par trois mille cuirassiers, nommés cataphractes, et par un escadron de mille chevaux, appelé agéma. C'était l'élite des Mèdes et des différentes peuplades de cette contrée. A leur côté se trouvait immédiatement un corps de seize éléphants formant la réserve. Plus à droite, et sur le prolongement de cette aile, était la cohorte royale, qui portait le nom d'argyraspides à cause de ses boucliers d'argent. Venaient ensuite douze cents archers à cheval, de la nation des Dahes; puis trois mille hommes de troupes légères, composés de Tralles et de Crétois à peu près en nombre égal, et de deux mille cinq cents archers Mysiens. L'extrémité de l'aile était couverte par un corps de quatre mille hommes, tant frondeurs Cyrtéens qu'archers Élyméens. A l'aile gauche la phalange était soutenue par quinze cents cavaliers Gallo-Grecs, et deux mille Cappadociens de la même arme, envoyés au roi par Ariarathe. Puis venaient deux mille sept cents auxiliaires de diverses nations, trois mille cavaliers cataphractes et mille autres cavaliers couverts eux et leurs chevaux d'une armure un peu plus légère, ayant du reste la même tenue : ce corps, qu'on appelait l'escadron du roi, était un mélange de Syriens, de Phrygiens et de Lydiens. En avant de cette cava-

a parte dextrâm consul Achæorum cætratis immixtos auxiliares Eumenis; tria millia ferme peditum, æquata fronte instruxit; ultra eos equitum minus tria millia opposuit; ex quibus Eumenis octingenti, reliquus omnis equitatus romanus erat; extremos Tralles et Cretenses (quingentorum utrique numerum explebant) statuit. Lævum cornu non videbatur egere talibus auxiliis, quia flumen ab ea parte ripæque deruptæ claudebant. Quatuor tamen inde turmæ equitum oppositæ. Hæc summa copiarum erat Romanis, et duo millia mixtorum Macedonum Thracumque, qui voluntate secuti erant. Hi præsidio relicti sunt castris. Sexdecim elephantos post triarios in subsidio locaverunt. Nam, præterquam quod multitudinem regiorum elephantorum (erant autem quatuor et quinquaginta) sustinere non videbantur posse, ne pari quidem numero Indicis Africi resistunt; sive quia magnitudine (longe enim illi præstant), sive robore animorum vincuntur.

XL. Regia acies varia magis multis gentibus, dissimilitudine armorum auxiliorumque erat. Decem et sex millia peditum more Macedonum armati fuere, qui phalangitæ appellabantur. Hæc media acies fuit, in fronte in decem partes divisa. Partes eas interpositis binis elephantis distinguebat; a fronte introrsus in duos et triginta ordines armatorum acies patebat. Hoc et roboris in regiis copiis erat, et perinde quum alia specie, tum eminentibus tantum inter armatos elephantis, magnum terrorem præbebat. Ingentes ipsi erant: addebant speciem frontalia, et cristæ, et tergo impositæ turres, turribusque superstantes, præter rectorem, quaterni armati. Ad latus dextrum Phalangitarum mille et quingentos equites Gallogræcorum opposuit. His tria millia equitum loricatorum (cataphractos ipsi appellant) adjunxit. Addita his ala mille ferme equitum; agema eam vocabant. Medi erant lecti viri, et ejusdem regionis mixti multarum gentium equites. Continens his grex sexdecim elephantorum est oppositus in subsidiis; ab eadem parte, paululum producto cornu, regia cohors erat; argyraspides a genere armorum appellabantur. Dabæ deinde, equites sagittarii, mille et ducenti; tum levis armatura trium millium, pari ferme numero pars Cretenses, pars Tralles. Duo millia et quingenti Mysi sagittarii his adjuncti erant. Extremum cornu claudebant quatuor millia mixti Cyrtæi funditores, et Elymæi sagittarii. Ab lævo cornu phalangitis adjuncti erant Gallogræci equites mille et quingenti; et similiter his armati duo millia Cappadocum; (ab Ariarathe missi erant regi) : inde auxiliares mixti omnium generum duo millia et septingenti, et tria millia cataphractorum equitum, et mille alii equites, regia ala levioribus tegumentis suis equorumque, alio haud dissimili habitu; Syri



lerie étaient rangés les quadriges armés de faux, et les chameaux, appelés dromadaires, montés par des archers arabes, qui portaient des épées à lames étroites mais longues de quatre coudées, afin de pouvoir atteindre l'ennemi du haut de leurs montures. Puis la foule des auxiliaires, à peu près comme à l'aile droite : d'abord les Tarentins, ensuite deux mille cinq cents cavaliers Gallo-Grecs, mille Néocrétois et quinze cents Cariens et Ciliciens de la même arme, autant de Tralles; enfin trois mille cétrats Pisidiens, Pamphyliens et Lyciens. Plus à gauche, les auxiliaires Cyrtéens et Élyméens en même nombre qu'à l'aile droite, et seize éléphants placés à quelque distance.

XLI. Le roi commandait en personne à l'aile droite; Séleucus son fils et Antipater, son neveu, étaient chargés de la gauche; le centre était confié à trois chefs, Minion, Zeuxis et Philippe, maître des éléphants. Un brouillard qui s'était levé le matin et qui remonta avec le jour répandit une grande obscurité; le vent du midi fit tomber ensuite une pluie qui inonda toute la plaine. Les Romains n'en furent pas incommodés; mais l'armée du roi en souffrit beaucoup. Les premiers occupaient trop peu de terrain pour que l'obscurité les empêchât de voir toute l'étendue de leurs lignes, et, comme ils étaient presque tous pesamment armés, la pluie n'émoussait ni leurs épées ni leurs javelots. Dans l'armée royale, au contraire, dont le front présentait un si grand développement, on ne pouvait même pas, du centre, distinguer les ailes, à plus forte raison les deux extrémités ne se voyaient-elles pas entre elles; l'humidité avait relâché les arcs, les frondes et les courroies des javelots. Les quadriges même armés de faux, sur lesquels Antiochus comptait pour jeter le désordre dans les rangs ennemis, ne servirent qu'à troubler les siens. Voici quelle était à peu près leur construction : dix piques d'une coudée partaient du joug au milieu du timon, comme des cornes destinées à transpercer tout ce qu'elles rencontreraient; de chaque côté du joug étaient attachées en saillie deux faux, l'une à la hauteur du joug, pour trancher tout ce qui se présenterait de côté, l'autre plus bas, tournée vers la terre pour atteindre les soldats tombés et ceux qui tenteraient de se glisser par dessous. A l'extrémité des essieux étaient également adaptées deux faux dans la même disposition. Comme il eût fallu ouvrir les rangs pour livrer passage à ces quadriges, s'ils avaient été placés à l'arrière-garde ou au centre, le roi, comme on l'a dit plus haut, les avait mis en avant de ses lignes. A cette vue, Eumène, qui était familiarisé avec cette espèce d'armes, et qui savait combien c'était une ressource équivoque, lorsqu'on se bornait à effaroucher les chevaux, au lieu de faire une attaque régulière, donna ordre aux archers crétois, aux frondeurs, aux cavaliers armés de javelots, de s'approcher non pas en masse, mais en se dispersant le plus possible, et de faire pleuvoir sur l'ennemi une grêle de traits. Cette pluie meurtrière, accompagnée de cris discordants, répandit une telle épouvante parmi les chevaux, qu'ils s'emportèrent et coururent dans des directions différentes. Il fut facile aux troupes légères, aux frondeurs et aux Crétois agiles de se

plerique erant Phrygibus et Lydis immixti. Ante hunc equitatum falcatæ quadrigæ et cameli, quos appellant dromadas. His insidebant Arabes sagittarii, gladios habentes tenues, longos quaterna cubita, ut ex tanta altitudine contingere hostem possent. Inde alia multitudo, par ei, quæ in dextro cornu erat; primi Tarentini, deinde Gallogræcorum equitum duo millia et quingenti, inde Neocretes mille, et eodem armatu Cares et Cilices mille et quingenti, et totidem Tralles, et tria millia cætratorum (Pisidæ hi erant, et Pamphylii, et Lycii); tum Cyrtæorum et Elymæorum paria in dextro cornu locatis auxilia, et sexdecim elephanti modico intervallo distantes.

XLI. Rex ipse in dextro cornu erat; Seleucum filium et Antipatrum fratris filium in lævo præposuit; media acies tribus permissa, Minioni, et Zeuxidi, et Philippo magistro elephantorum. Nebula matutina, crescente die levata in nubes, caliginem dedit; humor inde, ab austro velut, perfudit omnia. Quæ nihil admodum Romanis, eadem perincommoda regiis erant. Nam et obscuritas lucis in acie modica Romanis non adimebat in omnes partes conspectum; et humor, toto fere gravi armatu, nihil gladios aut pila hebetabat. Regii, tam lata acie, ne ex medio quidem cornua sua circumspicere poterant, nedum extremi inter se conspicerentur; et humor arcus fundasque et jaculorum amenta emollierat. Falcatæ quoque quadrigæ, quibus se perturbaturum hostium aciem Antiochus crediderat, in suos terrorem verterunt. Armatæ autem in hunc maxime modum erant. Cuspides circa temonem ab jugo decem cubita exstantes, velut cornua, habebant; quibus, quicquid obvium daretur, transfigerent; et in extremis jugis binæ circa eminebant falces; altera æquata jugo, altera inferior in terram devexa; illa, ut, quicquid ab latere objiceretur, absciderет; hæc, ut prolapsos subeuntesque contingeret. Item ab axibus rotarum utrimque binæ eodem modo diversæ deligabantur falces. Sic armatas quadrigas, quia, si in extremo, aut in medio locatæ forent, per suos agendæ erant, in prima acie, ut ante dictum est, locaverat rex. Quod ubi Eumenes vidit, haud ignarus pugnæ, et quam anceps esset auxilii genus, si quis pavorem magis equis injiceret, quam justa adoriretur pugna, Cretenses sagittarios, funditoresque, et jaculatores equitum, non confertos, sed, quam maxime possent, dispersos, excurrere jubet; simul omnibus partibus tela ingerere. Hæc velut procella, partim vulneribus missilium undique conjectorum, partim clamoribus dissonis, ita consternavit equos, ut repente, velut effre-

dérober à cette charge soudaine, tandis que la cavalerie, qui poursuivit les fuyards, acheva de répandre le désordre et la terreur parmi les chevaux et les chameaux, également effarouchés par les cris confus qui retentissaient autour d'eux. On fit donc disparaître les chars du milieu de la plaine, et lorsque cette vaine échauffourée fut terminée, les deux armées s'ébranlèrent au signal donné, pour un combat en règle.

XLII. Mais cette panique fut bientôt cause d'une véritable défaite. Les auxiliaires de la réserve, placés à peu de distance, se laissèrent gagner par l'effroi et l'épouvante qui avaient dispersé les attelages, et se mettant à fuir, dégarnirent toutes les lignes jusqu'aux cataphractes. Ceux-ci, se voyant découverts et chargés par la cavalerie romaine, ne soutinrent pas même le premier choc. Les uns se débandèrent; les autres, accablés du poids de leur cuirasse et de leurs armes, furent pris ou tués. Bientôt toute l'aile gauche fut en déroute, et le désordre des auxiliaires placés entre la cavalerie et la phalange porta la terreur jusqu'au centre. Les rangs furent rompus, et le mouvement rétrograde des fuyards empêcha l'infanterie de faire usage de ces longues piques que les Macédoniens nomment sarisses. Les légions romaines se portèrent alors en avant, et assaillirent à coups de javelot leurs ennemis en désordre. Les éléphants placés entre les lignes ne purent eux-mêmes arrêter le soldat romain, accoutumé par les guerres d'Afrique à éviter la charge de ces animaux, soit en leur perçant les flancs avec le javelot, soit en leur coupant le jarret avec l'épée lorsqu'il pouvait les approcher. Déjà la première ligne du centre était presque entièrement enfoncée, et la réserve, tournée par les Romains, était taillée en pièces, lorsqu'ils apprirent la déroute de leur aile gauche et entendirent les cris des fuyards refoulés jusqu'aux portes du camp. En effet, Antiochus, qui commandait à l'aile droite, ayant remarqué que le consul s'était cru suffisamment couvert par le fleuve et n'avait placé de ce côté que quatre escadrons de cavalerie, profita de ce que ces escadrons avaient abandonné la rive pour se joindre aux autres corps, et fit une charge à la tête de ses auxiliaires et de ses cataphractes. Non-seulement il attaqua les Romains de front, mais il tourna leur aile du côté du fleuve, les prit en flanc, culbuta d'abord leur cavalerie, puis força les corps d'infanterie les plus rapprochés à fuir en désordre vers leur camp.

XLIII. La garde du camp était confiée à M. Émilius, tribun des soldats, fils de M. Lépidus, qui, peu d'années après, fut nommé souverain pontife. Témoin de cette déroute, il courut avec toute sa troupe au-devant des fuyards, les arrêta, puis les ramena au combat en leur faisant honte de leur effroi et de leur lâche désertion; il les menaçait d'une mort certaine, s'ils n'obéissaient. Enfin il ordonna aux siens de faire main basse sur les plus avancés, et de forcer à coups d'épée ceux qui les suivaient à faire volte-face. Placés entre deux périls, les fuyards choisirent le moindre; ils cédèrent devant une si cruelle alternative, s'arrêtèrent d'abord, puis retournèrent d'eux-mêmes

nati, passim incerto cursu ferrentur; quorum impetus et levis armatura, et expediti funditores, et velox Cretensis momento declinabant; et eques insequendo tumultum ac pavorem equis camelisque, et ipsis simul consternatis, augebat, clamore et ab alia circumstantium turba multiplici adjecto. Ita medio inter duas acies campo exiguntur quadrigæ; amotoque inani ludibrio, tum demum ad justum prœlium, signo utrimque dato, concursum est.

XLII. Ceterum vana illa res veræ mox cladis causa fuit. Auxilia enim subsidiaria, quæ proxima locata erant, pavore et consternatione quadrigarum territa, et ipsa in fugam versa, nudarunt omnia usque ad cataphractos equites. Ad quos quum, dissipatis subsidiis, pervenisset equitatus Romanus, ne primum quidem impetum pars eorum sustinuerunt. Alii fusi sunt; ali propter gravitatem tegumentorum armorumque oppressi sunt. Totum deinde lævum cornu inclinavit; et, turbatis auxiliaribus, qui inter equites, et quos appellant phalangitas, erant, usque ad mediam aciem terror pervenit. Ibi simul perturbati ordines, et impeditus intercursu suorum usus prælongarum hastarum, (sarissas Macedones vocant) intulere signa Romanæ legiones, et pila in perturbatos conjecere. Ne interpositi quidem elephanti militem Romanum deterrebant, assuetum jam ab Africis bellis et vitare impetum belluæ, et ex transverso aut pilis incessere, aut, si propius subire posset, gladio nervos incidere. Jam media acies fere omnis a fronte prostrata erat, et subsidia circumita a tergo cædebantur: quum in parte alia fugam suorum, et prope jam ad ipsa castra clamorem paventium accepere. Namque Antiochus a dextro cornu, quum ibi fiducia fluminis nulla subsidia cerneret præter quatuor turmas equitum, et eas, dum applicant se suis, ripam nudantes, impetum in eam partem cum auxiliis et cataphracto equitatu fecit: nec a fronte tantum instabat, sed, circumito a flumine cornu, jam ab latere urgebat; donec fugati equites primum, deinde proximi peditum effuso cursu ad castra compulsi sunt.

XLIII. Præerat castris M. Æmilius tribunus militum, M. Lepidi filius, qui post paucos annos pontifex maximus factus est. Is, qua fugam cernebat suorum, cum præsidio omni occurit; et stare primo, deinde redire in pugnam, jubebat, pavorem et turpem fugam increpans. Minæ exinde erant in perniciem suam cæcos ruere, ni dicto parerent. Postremo dat signum suis, ut primos fugientium cædant, turbam insequentium ferro et vulneribus in hostes redigant. Hic major timor minorem vicit. Ancipiti coacti metu primo constiterunt; deinde et ipsi redierunt in pugnam et Æmilius cum suo præsidio (erant autem

au combat. Émilius, avec les deux mille braves qui composaient sa troupe, tint vigoureusement tête au roi qui arrivait à toute bride sur le dos des fuyards. Attale, frère d'Eumène, placé à l'aile droite, qui avait au premier choc culbuté la gauche de l'ennemi, n'eut pas plus tôt vu la gauche des Romains en fuite et les abords du camp dans la plus grande confusion, qu'il accourut à temps avec deux cents chevaux. Antiochus, qui vit revenir au combat ceux qu'il venait de poursuivre, et des renforts accourir du camp et du corps de bataille, tourna bride et prit la fuite à son tour. Ainsi vainqueurs aux deux ailes, les Romains franchirent les monceaux de cadavres entassés principalement au centre, où le courage de l'ennemi et la pesanteur de ses armes l'avaient retenu, et coururent piller le camp syrien. Les cavaliers d'Eumène, suivis bientôt de tout le reste de la cavalerie, s'élancèrent à travers la plaine à la poursuite des fuyards et firent main basse sur les premiers qu'ils purent atteindre. Mais ce qui fut surtout funeste aux Syriens, ce fut le pêle-mêle de chars, d'éléphants, de chameaux, et ces flots de fuyards, qui, se ruant éperdus et en désordre les uns sur les autres, se faisaient fouler aux pieds par les animaux. Dans le camp même le carnage fut plus horrible que sur le champ de bataille. C'était au camp que les premiers fuyards avaient cherché un asile, et, dans l'espoir d'être soutenus par ceux qui en avaient la garde, ils se battirent avec fureur devant les retranchements. Les Romains, se voyant arrêtés à l'entrée du camp et des palissades, qu'ils s'étaient flattés d'emporter du premier choc, se vengèrent de cette résistance en faisant une épouvantable boucherie, lorsqu'ils l'eurent enfin forcé.

XLIV. Le roi perdit dans cette journée, dit-on, près de cinquante mille fantassins et trois mille chevaux; on lui prit quinze cents hommes et quinze éléphants avec leurs conducteurs. Les Romains eurent beaucoup de blessés; mais leur perte ne s'éleva qu'à trois cents hommes d'infanterie environ et vingt-quatre cavaliers; celle d'Eumène, à vingt-cinq hommes. Les vainqueurs saccagèrent dans la journée le camp ennemi, et rentrèrent dans le leur avec un immense butin. Le lendemain ils dépouillèrent les morts, et rassemblèrent les prisonniers. Des ambassades vinrent leur apporter la soumission de Thyatire et de Magnésie au Sipyle. Antiochus, suivi d'une faible escorte, mais rejoint dans sa fuite par quelques débris de son armée, se retira à Sardes vers la quatrième veille avec cette poignée d'hommes, et, amenant avec lui sa femme et sa fille, il laissa à Zénon la garde de Sardes, et à Timon le commandement de la Lydie. Toutefois, malgré la présence de ces deux officiers, les habitants et la garnison envoyèrent d'un commun accord des députés au consul.

XLV. Vers ce même temps, les envoyés de Tralles, de Magnésie du Méandre, et d'Éphèse, vinrent apporter la soumission de ces villes. Éphèse avait été évacuée par Polyxénidas à la nouvelle du combat. Cet amiral avait conduit sa flotte jusqu'à Patares en Lycie; mais, dans la crainte d'être attaqué par l'escadre rhodienne qui croisait à la hauteur de Mégiste, il débarqua et prit la route de la Syrie avec un faible détachement. Ce-

duo millia virorum fortium) effuse sequenti regi acriter restitit. Et Attalus, Eumenis frater, a dextro cornu, a quo lævum hostium primo impetu fugatum fuerat, ut ab sinistro fugam suorum et tumultum circa castra vidit, in tempore cum ducentis equitibus advenit. Antiochus, postquam et eos, quorum terga modo viderat, repetentes pugnam, et aliam et a castris et ex acie affluentem turbam conspexit, in fugam vertit equum. Ita utroque cornu victores Romani per acervos corporum (quos in media maxime acie cumulaverant, ubi et robur fortissimorum virorum, et arma gravitate fugam impedierant) pergunt ad castra diripienda. Equites primi omnium Eumenis, deinde et alius equitatus toto passim campo sequuntur hostem, et postremos, ut quosque adepti sunt, cædunt. Ceterum fugientibus major pestis, intermixtis quadrigis, elephantisque, et camelis erat, et sua ipsorum turba: quum, solutis ordinibus, velut cæci super alios alii ruentes, incursu belluarum obtererentur. In castris quoque ingens, et major prope quam in acie, cædes est edita. Nam et primorum fuga in castra maxime inclinavit; et hujus fiducia multitudinis, qui in præsidio erant, pertinacius pro vallo pugnarunt. Retenti in portis valloque, quæ se impetu ipso capturos crediderant, Romani postquam tandem perruperunt, ab ira graviorem ediderunt cædem.

XLIV. Ad quinquaginta millia peditum cæsa eo die dicuntur, equitum tria millia; mille et quadringenti capti, et quindecim cum rectoribus elephanti; Romanorum aliquot vulnerati sunt; ceciderunt non plus trecenti pedites, quatuor et vigenti equites; et de Eumenis exercitu quinque et vigenti. Et illo quidem die victores, direptis hostium castris, cum magna præda in sua reverterunt; postero die spoliabant cæsorum corpora, et captivos contrahebant. Legati ab Thyatira et a Magnesia ad Sipylum ad dedendas urbes venerunt. Antiochus cum paucis fugiens, in ipso itinere pluribus congregantibus se, modica manu armatorum media ferme nocte Sardes contendit. Inde, quum audisset, Seleucum filium et quosdam amicorum Apameam prægressos, et ipse quarta vigilia cum conjuge ac filia petit Apameam, Zenoni tradita custodia urbis, Timone Lydiæ præposito: quibus spretis, consensu oppidanorum et militum, qui in arce erant, legati ad consulem missi sunt.

XLV. Sub idem fere tempus et ab Trallibus, et a Magnesia, quæ super Mæandrum est, et ab Epheso legati ad dedendas urbes venerunt. Reliquerat Ephesum Polyxe-



pendant les villes d'Asie se mettaient avec empressement à la discrétion du consul, et se hâtaient de reconnaître la domination de Rome. Déjà le consul était à Sardes; P. Scipion partit d'Élée aussitôt qu'il fut en état de supporter le voyage, et vint l'y rejoindre. Bientôt un parlementaire d'Antiochus fit demander au consul, par P. Scipion, et obtint pour son maître la permission d'envoyer des ambassadeurs. Peu de jours après, Zeuxis, gouverneur de Lydie, et Antipater, neveu du roi, arrivèrent à Sardes. Ils s'adressèrent d'abord à Eumène qu'ils croyaient, à raison de ses anciens démêlés avec Antiochus, fort opposé à la paix; l'ayant trouvé plus traitable qu'ils ne l'avaient espéré, ils se firent introduire par P. Scipion auprès du consul. Ils obtinrent, devant une nombreuse assemblée, l'audience qu'ils sollicitaient pour exposer leurs instructions. « Romains, dit Zeuxis, nous ne venons pas vous présenter une justification, mais vous demander les moyens d'expier la faute du roi, et d'obtenir de nos vainqueurs la paix et notre pardon. Vous avez toujours, dans votre magnanimité, épargné les princes et les peuples vaincus; combien ne devez-vous pas vous montrer plus magnanimes et plus cléments après une victoire qui vous rend maîtres du monde! Renonçant désormais à combattre les mortels, vous n'avez plus qu'à protéger le genre humain, à veiller comme les dieux sur son repos. » La réponse des Romains avait été décidée avant l'arrivée des ambassadeurs : ce fut l'Africain qui porta la parole. Il s'exprima en ces termes : « Les Romains tiennent de la bonté des dieux ce qu'il était au pouvoir des dieux de leur accorder. Quant à nos sentiments, qui dépendent de nous, ils ont été en toute circonstance, et sont toujours les mêmes; la prospérité n'enfle pas notre orgueil, le malheur n'abat point notre courage. A défaut d'autre exemple, je vous citerais Annibal, votre ami, si je ne pouvais vous citer vous-mêmes. Après avoir traversé l'Hellespont, avant d'avoir aperçu le camp du roi et son armée en bataille, lorsque toutes les chances étaient encore égales et l'issue de la lutte incertaine, nous avons écouté vos propositions de paix, et fixé les bases d'un traité d'égal à égal; aujourd'hui que nous sommes vainqueurs et vous vaincus, nous ne changeons rien à ces conditions. Renoncez à toute possession en Europe, abandonnez toute l'Asie en deçà du mont Taurus. Pour les frais de la guerre, vous nous donnerez quinze mille talents euboïques, dont cinq cents comptant, deux mille cinq cents lorsque le sénat et le peuple romain auront ratifié la paix, et les douze mille autres en douze paiements égaux, d'année en année. Vous paierez aussi quatre cents talents à Eumène, et vous lui rendrez le reste du blé dû à son père. Ces conditions acceptées, vous nous remettrez, comme garantie de votre fidélité à les observer, vingt otages à notre choix : d'un autre côté, il ne nous sera jamais suffisamment prouvé que le peuple romain peut compter sur la paix, partout où sera Annibal. C'est donc lui que nous demandons avant tout. Vous nous livrerez aussi l'Étolien Thoas, l'instigateur de la guerre

nidas, audita pugna, et, classe usque ad Patara Lyciæ pervectus; metu stationis Rhodiarum navium, quæ ad Megisten erat, in terram egressus, cum paucis itinere pedestri Syriam petiit. Asiæ civitates in fidem consulis ditionemque populi Romani sese tradebant. Sardinibus jam consul erat. Eo et P. Scipio ab Elæa, quum primum pati laborem viæ potuit, venit. Sub idem fere tempus caduceator ab Antiocho per P. Scipionem a consule petiit, impetravitque, ut oratores mittere liceret regi. Paucos post dies Zeuxis, qui præfectus Lydiæ fuerat, et Antipater fratris filius venerunt. Hi, prius Eumene converto, quem propter vetera certamina aversum maxime a pace credebant esse, et placatiore eo et sua et regis spe invento, tum P. Scipionem, et per eum consulem, adierunt, præbitoque iis petentibus frequenti consilio ad mandata edenda. « Non tam, quid ipsi dicamus, habemus, inquit Zeuxis, quam ut a vobis quæramus, Romani, quo piaculo expiare errorem regis, pacem veniamque impetrare a victoribus possimus. Maximo semper animo victis regibus populisque ignovistis. Quanto id majore et placatiore animo decet vos facere in hac victoria, quæ vos dominos orbis terrarum fecit? Positis jam adversus omnes mortales certaminibus, haud secus quam deos, consulere et parcere vos generi humano oportet ». Jam ante, quam legati venerint, decretum erat, quid responderetur: respondere Africanum placuit. Iis in hunc modum locutus fertur : « Romani ex iis, quæ in deum immortalium potestate erant, ea habemus, quæ dii dederunt. Animos, qui nostræ mentis sunt, eosdem in omni fortuna gessimus, gerimusque : neque eos secundæ res extulerunt, nec adversæ minuerunt. Ejus rei, ut alios omittam, Hannibalem vestrum vobis darem testem, nisi vos ipsos dare possem. Postquam Hellespontum trajecimus, priusquam castra regia, priusquam aciem videremus, quum communis Mars et incertus belli eventus esset, de pace vobis agentibus, quas pares paribus ferebamus conditiones, easdem nunc victores victis ferimus. Europa abstinete, Asiaque omni, quæ cis Taurum montem est, decedite. Pro impensis deinde in bellum factis quindecim millia talentum Euboicorum dabitis : quingenta præsentia; duo millia et quingenta, quum senatus populusque Romanus pacem comprobaverint; millia deinde talentum per duodecim annos. Eumeni quoque reddi quadringinta talenta, et quod frumenti reliquum ex eo, quod patri debitum est, placet. Hæc quum pepigerimus, facturos vos ut pro certo habeamus, erit quidem aliquod pignus, si obsides viginti nostro arbitratu dabitis : sed nunquam satis liquebit nobis, ibi pacem esse populo Romano, ubi Annibal erit.

d'Étolie, qui vous a aveuglés les uns et les autres sur vos forces respectives pour vous armer contre nous, et avec lui l'Acarnanien Mnasiloque et les Chalcidiens Philon et Eubulide : votre maître s'est mis pour traiter de la paix, dans une position plus défavorable, parce qu'il a trop tardé à le faire. S'il hésite encore, qu'il sache qu'il est plus difficile de faire descendre aux rois les premiers degrés du trône, que d'achever leur ruine. » Les ambassadeurs avaient ordre de souscrire à toutes les conditions. On ne s'occupa donc plus que d'envoyer une députation à Rome. Le consul établit ses quartiers à Magnésie du Méandre, à Tralles et à Éphèse. Ce fut à Éphèse que le consul reçut peu de jours après les otages du roi, avec les députés chargés d'aller à Rome : Eumène partit pour Rome en même temps que les ambassadeurs. Ils furent suivis par des députations de tous les peuples de l'Asie.

XLVI. Pendant que l'Asie était le théâtre de ces événements, deux proconsuls revinrent à Rome presque en même temps, avec l'espoir de triompher. Q. Minucius arrivait de sa province de Ligurie ; M. Acilius, de celle d'Étolie. Ils rendirent compte de leurs exploits ; mais Minucius essuya un refus, tandis que Acilius obtint, d'un consentement unanime, l'honneur qu'il sollicitait. Il triompha du roi Antiochus et des Étoliens. Il se fit précéder par deux cent trente drapeaux, trois mille livres pesant d'argent non monnayé, cent treize mille tétradrachmes attiques, deux cent quarante-huit mille cistophores, et par un grand nombre de vases d'argent ciselés, d'un poids considérable. Il fit aussi porter devant son char l'argenterie du roi et de riches vêtements, quarante-cinq couronnes d'or, offertes par les villes alliées, des dépouilles de toute sorte, et trente-six prisonniers de distinction, tous généraux Étoliens et Syriens. Damocrite, chef des Étoliens, qui était parvenu à s'évader de sa prison auparavant, pendant la nuit, et avait été poursuivi par ses gardes sur les bords du Tibre, s'était frappé de son épée pour ne pas retomber entre leurs mains. Il ne manqua derrière le char du proconsul que son armée ; du reste, ce fut un triomphe magnifique, et par la pompe du spectacle, et par l'importance des succès d'Acilius. La joie en fut troublée par la triste nouvelle d'une défaite éprouvée en Espagne. Dans un combat livré sur le territoire des Bastétans, près de la ville de Lycon, contre les Lusitains, le proconsul L. Émilius avait perdu six mille hommes. Les débris de l'armée, frappés de terreur et refoulés dans leurs retranchements, avaient eu beaucoup de peine à s'y défendre, et avaient regagné, à marches forcées, avec toute la précipitation d'une déroute, les terres des alliés. Telles étaient les nouvelles arrivées d'Espagne. En Gaule, les colonies de Plaisance et de Crémone avaient envoyé des députés, qui furent introduits au sénat par le préteur L. Aurunculéius. Ils venaient se plaindre de la détresse de ces colonies, dont les habitants avaient été décimés par la guerre ou par les maladies, ou chassés par le voisinage dangereux des Gaulois. Le sénat décréta qu'on prierait le consul C. Lélius d'enrôler

Eum ante omnia deposcimus. Thoantem quoque Ætolum, concitorem Ætolici belli, qui et illorum fiducia vos et vestra illos in nos armavit, dedetis, et cum eo Mnasilochum, et Acarnana Chalcidenses Philonem et Eubulidam. In deteriore sua fortuna pacem faciet rex, quia serius facit, quam facere potuit. Si nunc moratus fuerit, sciat, regum majestatem difficilius ab summo fastigio ad medium detrahi, quam a mediis ad ima præcipitari. » Cum his mandatis ab rege missi erant legati, ut omnem pacis conditionem acciperent. Itaque Romam mitti legatos placuit. Consul in hiberna exercitum Magnesiam ad Mæandrum et Tralles Ephesumque divisit. Ephesum ad consulem paucos post dies obsides ab rege adducti sunt : et legati, qui Romam irent, venerunt. Eumenes quoque eodem tempore profectus est Romam, quo legati regis. Secutæ eos sunt legationes omnium Asiæ populorum.

XLVI. Dum hæc in Asia geruntur, duo fere sub idem tempus cum triumphi spe proconsules de provinciis Romam redierunt ; Q. Minucius ex Liguribus, M'. Acilius ex Ætolia. Auditis utriusque rebus gestis, Minucio negatus triumphus, Acilio magno consensu decretus ; isque triumphans de rege Antiocho et Ætolis urbem est invectus. Prælata sunt in eo triumpho signa militaria ducenta tirginta : et argenti infecti tria millia pondo ; signati tetradrachmum Atticum centum tredecim millia, cistophorum ducenta quadraginta octo : vasa argentea cælata multa, magnique ponderis. Tulit et supellectilem regiam argenteam, ac vestem magnificam ; coronas aureas, dona sociarum civitatum, quadraginta quinque ; spolia omnis generis : captivos nobiles, Ætolos et regios duces, sex et triginta duxit. Damocritus Ætolorum dux paucos ante dies, quum e carcere nocte effugisset, in ripa Tiberis consecutis custodibus, priusquam comprehenderetur, gladio se transfixit. Milites tantum, qui sequerentur currum, defuerunt ; alioqui magnificus et spectaculo et fama rerum triumphus fuit. Hujus triumphi minuit lætitiam nuntius ex Hispania tristis, adversa pugna in Bastetanis, ductu L. Æmilii proconsulis, apud oppidum Lyconem cum Lusitanis sex millia de exercitu romano cecidisse : ceteros, paventes intra vallum compulsos, ægre castra defendisse, et in modum fugientium magnis itineribus in agrum pacatum reductos. Hæc ex Hispania nuntiata. Ex Gallia legatos Placentinorum et Cremonensium L. Aurunculeius prætor in senatum introduxit. Iis querentibus inopiam colonorum, aliis belli casibus, aliis morbo absumptis, quosdam tædio accolarum Gallorum reliquisse colonias, decrevit senatus, « Uti C. Lælius consul, si ei videretur, sex millia familiarum conscribe-



six mille familles pour les distribuer dans ces colonies, et que le préteur L. Aurunculéius nommerait des triumvirs qui seraient chargés de leur établissement. Les triumvirs désignés furent M. Atilius Serranus, L. Valérius Flaccus, fils de Publius et Valérius Tappo, fils de Caius.

XLVII. L'époque prochaine des comices consulaires rappela bientôt après de la Gaule le consul C. Lélius. En vertu du sénatus-consulte, porté en son absence, il leva les colons destinés à repeupler Plaisance et Crémone; il proposa en outre la formation de deux nouvelles colonies sur le territoire qui avait appartenu aux Boïens, et le sénat agréa la proposition. Dans le même temps, on reçut les dépêches de L. Émilius, qui annonçait la victoire remportée à la hauteur de Myonnèse et le passage du consul L. Scipion en Asie, avec son armée. On décréta un jour de supplications en l'honneur de cette victoire, et un autre à l'occasion du premier campement fait par une armée romaine en Asie, afin d'obtenir la réussite et le bon succès de cette entreprise. Le consul eut ordre d'immoler vingt grandes victimes dans chacune de ces cérémonies. Il tint ensuite les comices consulaires qui furent signalés par de vifs débats. M. Émilius Lépidus, l'un des candidats, avait soulevé contre lui des préventions fâcheuses, pour avoir abandonné sa province de Sicile sans l'aveu et la permission du sénat. Il avait pour compétiteurs M. Fulvius Nobilior, Cn. Manlius Vulso et M. Valérius Messalla. Fulvius fut seul nommé, les autres n'ayant pas réuni les suffrages; le lendemain il se donna pour collègue Cn. Manlius, à l'exclusion de Lépidus, qui fut rejeté, et de Messalla, qui se désista. On créa ensuite préteurs G. Fabius Labio, Q. Fabius Pictor, qui avait été cette année même inauguré flamine de Quirinus; M. Sempronius Tuditanus, Sp. Posthumius Albinus, L. Plautius Hypséus, et Bébius Dives.

XLVIII. Sous le consulat de Fulvius Nobilior et de Cn. Manlius Vulso, il se répandit à Rome, si l'on en croit Valérius d'Antium, une nouvelle qui fit grand bruit et qui fut presque regardée comme certaine. On disait qu'Antiochus avait attiré à une conférence le consul et son frère, sous prétexte de leur remettre le jeune Scipion, et qu'il s'était assuré de leurs personnes; qu'aussitôt après cette capture il avait marché droit au camp romain, l'avait pris d'assaut et avait anéanti l'armée romaine tout entière; qu'à cette nouvelle les Étoliens avaient relevé la tête et rejeté les clauses du traité; que leurs chefs s'étaient rendus en Macédoine, en Dardanie et en Thrace, pour y lever des mercenaires; que le propréteur A. Cornélius avait envoyé d'Étolie à Rome A. Térentius Varron et M. Claudius Lépidus, pour y porter ces tristes détails. Le même historien ajoute que, entre autres questions adressées par le sénat aux ambassadeurs étoliens, on leur demanda de qui ils tenaient la nouvelle de l'arrestation des généraux romains en Asie par le roi Antiochus, et de la destruction de l'armée, et « qu'ils déclarèrent en avoir été informés par leurs propres envoyés,

ret, quæ in eas colonias dividerentur: et ut L. Aurunculeius prætor triumviros crearet ad eos colonos deducendos. » Creati M. Atilius Serranus, L. Valerius P. F. Flaccus, L. Valerius C. F. Tappo.

XLVII. Haud ita multo post, quum jam consularium comitiorum appeteret tempus, C. Lælius consul ex Gallia Romam rediit. Is non solum, ex facto absente se senatusconsulto, in supplementum Cremonæ et Placentiæ colonos scripsit; sed, ut novæ coloniæ duæ in agrum, qui Boiorum fuisset, deducerentur, et retulit, et auctore eo Patres censuerunt. Eodem tempore L. Æmilii prætoris literæ allatæ de navali pugna ad Myonnesum facta, et L. Scipionem consulem exercitum in Asiam trajecisse. Victoriæ navalis ergo in unum diem supplicatio decreta est; in alterum diem, quod exercitus romanus tum primum in Asia posuisset castra, ut ea res prospera et læta eveniret. Vicenis majoribus hostiis in singulas supplicationes sacrificare consul est jussus. Inde consularia comitia magna contentione habita. M. Æmilius Lepidus petebat adversa omnium fama, quod provinciam Siciliam petendi causa, non consulto senatu, ut sibi id facere liceret, reliquisset. Petebant cum eo M. Fulvius Nobilior, Cn. Manlius Vulso, M. Valerius Messalla. Fulvius consul unus creatur, quum ceteri centurias non explessent: isque postero die Cn. Manlium, Lepido dejecto (nam Messalla tacuit), collegam dixit. Prætores exinde facti, duo Q. Fabii, Labeo et Pictor (flamen Quirinalis eo anno inauguratus fuerat) M. Sempronius Tuditanus, Sp. Postumius Albinus, L. Plautius Hypsæus, L. Bæbius Dives.

XLVIII. M. Fulvio Nobiliore et Cn. Manlio Vulsone consulibus, Valerius Antias auctor est, rumorem celebrem Romæ fuisse, et pæne pro certo habitum, recipiendi Scipionis adolescentis causa, consulem L. Scipionem, et cum eo P. Africanum, in colloquium evocatos regis, et ipsos comprehensos esse; et, ducibus captis, confestim ad castra romana exercitum ductum, eaque expugnata, et deletas omnes copias Romanorum esse. Ob hæc Ætolos sustulisse animos, et abnuisse imperata facere, principesque eorum in Macedoniam, et in Dardanos, et in Thraciam, ad conducenda mercede auxilia profectos. Hæc qui nuntiarent Romam, A. Terentium Varronem et M. Claudium Lepidum ab A. Cornelio proprætore ex Ætolia missos esse. Subtexit deinde fabulæ huic, legatos Ætolos in senatu inter cetera hoc quoque interrogatos esse, unde audissent, imperatores Romanos in Asia captos ab Antiocho rege, et exercitum deletum esse; Ætolos respondisse, ab suis legatis se, qui cum consule fuerint, certiores factos. Rumoris hujus quia no



qui s'étaient trouvés avec le consul. » Ce récit n'ayant été répété par aucun autre historien, je ne veux ni le présenter comme certain, ni l'omettre comme mensonger.

XLIX. Ce fut alors que les députés étoliens eurent audience du sénat. Leur position et leurs malheurs leur faisaient un devoir de chercher à obtenir par un honorable aveu le pardon de leur faute ou de leur erreur. Tout au contraire, ils parlèrent d'abord de leurs services envers le peuple romain, et se targuèrent presque du succès de la guerre contre Philippe : ce ton arrogant blessa les sénateurs ; la maladresse avec laquelle ils rappelaient des faits anciens et oubliés n'eut d'autre résultat que de réveiller les souvenirs de leurs torts beaucoup plus nombreux que n'étaient leurs services; et, quand ils avaient besoin d'inspirer la compassion, ils ne surent qu'exciter la colère et la haine. Un sénateur leur demanda s'ils s'abandonnaient à la discrétion du peuple romain ; un autre, s'ils s'engageaient à n'avoir d'autres amis et d'autres ennemis que ceux du peuple romain. Ils restèrent muets, et reçurent l'ordre de sortir de la curie. Alors tous les sénateurs s'écrièrent d'une commune voix « que les Étoliens étaient encore tout dévoués à Antiochus, et tournaient toutes leurs espérances vers ce prince; qu'avec ces ennemis déclarés il n'y avait pas d'autre parti à prendre que la guerre, et qu'il fallait achever de réduire ces esprits indomptables. » Un nouveau motif vint encore enflammer le courroux des Romains. Au moment même où les Étoliens demandaient la paix, ils attaquaient la Dolopie et l'Athamanie. Sur la proposition de M. Acilius, le vainqueur d'Antiochus et des Étoliens, un sénatus-consulte enjoignit aux Étoliens de quitter Rome le jour même, et l'Italie avant quinze jours. A. Térentius Varron fut chargé de les escorter, et on leur signifia que toute ambassade étolienne qui se présenterait désormais à Rome sans y être autorisée par le général investi du commandement de la Grèce, et sans être accompagnée par un de ses lieutenants, serait traitée comme ennemie. C'est ainsi que l'on congédia les Étoliens.

L. Les consuls s'occupèrent ensuite de la répartition des provinces; il avait été décidé qu'ils tireraient au sort l'Étolie et l'Asie. Celui des deux qui aurait l'Asie devait commander l'armée de L. Scipion, y ajouter quatre mille hommes d'infanterie romaine, deux cents chevaux, et huit mille hommes d'infanterie latine, avec quatre cents chevaux, et avec ses troupes continuer la guerre contre Antiochus. L'autre consul devait avoir l'armée d'Étolie; il était autorisé à y joindre un nombre de citoyens et d'alliés égal à celui qu'on accordait à son collègue. Le même consul avait ordre d'armer les vaisseaux construits l'année précédente et de les emmener avec lui; car il avait mission, non-seulement d'attaquer l'Étolie, mais de faire aussi une descente dans l'île de Céphallénie. Il devait en outre, si l'intérêt de la république le permettait, revenir à Rome pour les comices. Indépendamment de l'élection des magistrats annuels, il avait été résolu qu'on nommerait aussi des censeurs. Si quelque obstacle retenait le consul, il devait prévenir le sénat qu'il ne pour-

neminem alium auctorem habeo, neque affirmata res mea opinione sit, nec pro vana prætermissa.

XLIX. Ætoli legati in senatum introducti, quum et causa eos sua et fortuna hortaretur, ut confitendo seu suæ culpæ seu errori veniam peterent supplices, orsi a beneficiis in populum romanum, et prope exprobrantes virtutem suam in Philippi bello, et offenderunt aures insolentia sermonis; et eo, vetera et obliterata repetendo, rem adduxerunt, ut haud paulo plurium maleficiorum gentis, quam beneficiorum, memoria subiret animos Patrum, et, quibus misericordia opus erat, iram et odium irritarent. Interrogati ab uno senatore, « permitterentne arbitrium de se populo romano? » deinde ab altero, « habiturine eosdem, quos populus romanus, socios et hostes essent? » nihil ad ea respondentes, egredi templo jussi sunt. Conclamatum deinde prope ab universo senatu est, « Totos adhuc Antiochi Ætolos esse, et ex unica ea spe pendere animos eorum. Itaque bellum cum haud dubiis hostibus gerendum, perdomandosque feroces animos esse. » Etiam illa res accendit, quod eo ipso tempore, quo pacem ab Romanis petebant, Dolopiæ atque Athamaniæ bellum inferebant. Senatusconsultum in M'. Acilii sententiam, qui Antiochum Ætolosque devicerat, factum est, « ut Ætoli eo die juberentur proficisci ab urbe, et intra quintum decimum diem Italia excedere. » A. Terentius Varro ad custodiendum iter eorum missus, denuntiatumque, « si qua deinde legatio ex Ætolis, nisi permissu imperatoris, qui eam provinciam obtineret, et cum legato romano, venisset Romam, pro hostibus omnes futuros. » Ita dimissi Ætoli.

L. De provinciis deinde consules retulerunt; sortiri eas Ætoliam et Asiam placuit. Qui Asiam sortitus esset, exercitus ei, quem L. Scipio haberet, est decretus, et in eum supplementum quatuor millia peditum Romanorum, ducenti equites et sociorum latinis nominis octo millia peditum et quadringenti equites : his copiis ut bellum cum Antiocho gereret. Alteri consuli exercitus, qui erat in Ætolia, est decretus; et, ut supplementum scriberet, permissum, civium sociorumque eundem numerum, quem collega. Naves quoque idem consul, quæ priore anno paratæ erant, ornare jussus, ac ducere secum : nec cum Ætolis solum bellum gerere, sed etiam in Cephalleniam insulam trajicere. Mandatum eidem, ut si per commodum reipublicæ facere posset, ut ad comitia Romam rediret. Nam, præterquam quod magistratus annui subrogandi essent, censores quoque placere creari. Si qua res eum

rait être de retour pour l'époque des comices. L'Étolie échut à M. Fulvius, l'Asie à Cn. Manlius. Les préteurs procédèrent ensuite au partage de leurs départements. Sp. Posthumius eut la juridiction de la ville et des étrangers ; M. Sempronius Tuditanus, la Sicile ; Q. Fabius Pictor, flamine quirinal, la Sardaigne ; Q. Fabius Labéo, le commandement de la flotte ; L. Plautius Hypséus, l'Espagne citérieure, et L. Bébius Dives, l'Espagne ultérieure. On décerna au nouveau préteur de Sicile une légion et la flotte qui était dans sa province ; il devait lever sur les Siciliens deux dîmes de blé, l'une destinée pour l'Asie, l'autre pour l'Étolie. Le préteur de Sardaigne eut ordre de frapper le même impôt sur sa province, et de l'envoyer aussi aux armées de l'Asie et de l'Étolie. L. Bébius emmena en Espagne un renfort de mille fantassins et cinquante cavaliers romains, et de six mille hommes d'infanterie et deux cents chevaux latins. Plautius Hypséus eut, pour la citérieure, mille fantassins romains, deux mille fantassins latins et deux cents chevaux ; outre ces renforts, chacune des deux Espagnes devait avoir une légion. Parmi les magistrats de l'année précédente, C. Lélius fut prorogé pour une année dans le commandement de sa province, ainsi que P. Junius dans la propréture de l'Étrurie, avec l'armée qui se trouvait dans son département, et M. Tuccius, dans la propréture du Bruttium et de l'Apulie.

LI. Avant le départ des préteurs pour leurs provinces, il s'éleva, entre P. Licinius, souverain pontife, et Q. Fabius Pictor, flamine quirinal, une contestation semblable à celle qui avait eu lieu autrefois entre L. Métellus et Posthumius. Ce dernier était consul et se disposait à passer en Sicile avec son collègue C. Lutatius pour se mettre à la tête de la flotte, lorsqu'il fut retenu pour les cérémonies religieuses par le souverain pontife Métellus. De même, le départ du préteur Fabius pour la Sardaigne était entravé par P. Licinius. L'affaire fut vivement débattue dans le sénat et devant le peuple ; il y eut conflit d'autorités, cautions fournies, amendes prononcées, appel fait aux tribuns, recours adressé au peuple. La religion l'emporta à la fin, et le flamine dut obéir au pontife ; alors les amendes furent levées par ordre du peuple. Mais le préteur, dans le dépit d'avoir perdu sa province, voulut se démettre de ses fonctions ; il céda aux instances des sénateurs, qui lui décernèrent la juridiction des étrangers. Quelques jours suffirent ensuite pour faire les levées, qui étaient peu considérables ; après quoi les consuls et les préteurs partirent pour leurs provinces. Ce fut alors que s'élevèrent ces bruits sans fondement sur la campagne d'Asie ; peu de jours après on reçut à Rome des nouvelles positives et des dépêches du général, qui firent succéder la joie à cette crainte toute récente, déjà démentie d'ailleurs par la défaite d'Antiochus en Étolie. Ces renseignements coupèrent court aux sinistres pressentiments qu'avaient éveillés dans tous les cœurs, au commencement de la guerre, la puissance formidable d'Antiochus et la coopération

teneret, senatum certiorem faceret, se ad comitiorum tempus occurrere non posse. Ætolia M. Fulvio, Asia Cn. Manlio sorte evenit. Prætores deinde sortiti sunt, Sp. Postumius Albinus urbanam et inter peregrinos, M. Sempronius Tuditanus Siciliam, Q. Fabius Pictor flamen Quirinalis Sardiniam, Q. Fabius Labeo classem, L. Plautius Hypsæus Hispaniam citeriorem, L. Bæbius Dives Hispaniam ulteriorem. Siciliæ legio una et classis, quæ in ea provincia erat, decreta ; et ut duas decumas frumenti novus prætor imperaret siculis : earum alteram in Asiam, alteram in Ætoliam mitteret. Idem ab Sardis exigi, atque ad eosdem exercitus id frumentum, ad quos Siculum, deportari jussum. L. Bæbio supplementum in Hispaniam datum mille Romani pedites, equites quinquaginta, et sex millia peditum latini nominis, ducenti equites. Plautio Hypsæo in Hispaniam citeriorem mille Romani dati sunt pedites, duo millia socium latini nominis, et ducenti equites : cum his supplementis ut singulas legiones duæ Hispaniæ haberent. Prioris anni magistratibus, C. Lælio cum suo exercitu prorogatum in annum imperium est. Prorogatum et P. Junio proprætori in Etruria cum eo exercitu, qui in provincia esset ; et M. Tuccio proprætori in Bruttiis et Apulia.

LI. Priusquam in provincias prætores irent, certamen inter P. Licinium pontificem maximum fuit et Q. Fabium Pictorem Flaminem Quirinalem, quale patrum memoria inter L. Metellum et Postumium Albinum fuerat. Consulem illum, cum C. Lutatio collega in Siciliam ad classem proficiscentem, ad sacra retinuerat Metellus pontifex maximus ; prætorem hunc, ne in Sardiniam proficisceretur, P. Licinius tenuit. Et in senatu, et ad populum magnis contentionibus certatum est ; et imperia inhibita ultro citroque, et pignora capta, et multæ dictæ, et tribuni appellati, et provocatum ad populum est. Religio ad postremum vicit, ut dicto audiens esset flamen pontifici, et multæ ex jussu populi remissæ. Ira provinciæ ereptæ prætorem magistratu abdicare se conantem Patres auctoritate sua deterruerunt ; et, ut jus inter peregrinos diceret, decreverunt. Delectibus deinde intra paucos dies (neque enim multi milites legendi erant) perfectis, consules prætoresque in provincias proficiscuntur. Fama deinde de rebus in Asia gestis temere vulgata sine auctore ; et post dies paucos nuntii certi literæque imperatoris Romam allatæ ; quæ non tantum gaudium ab recenti metu attulerunt (desierant enim victum in Ætolia metuere), quam a vetere fama : quod ineuntibus id bellum gravis hostis et suis viribus, et quod Annibalem rectorem militiæ haberet, visus fuerat. Nihil tamen aut de

d'Annibal chargé de diriger les hostilités. Cependant on ne changea point la destination du consul envoyé en Italie ; on ne crut pas devoir diminuer son armée, dans la crainte d'avoir à combattre les Gallo-Grecs.

LII. Peu après, M. Aurélius Cotta, lieutenant de L. Scipion, arriva à Rome avec les ambassadeurs d'Antiochus, Eumène et les Rhodiens. Cotta exposa dans le sénat d'abord, puis, par ordre des sénateurs, devant l'assemblée du peuple, les détails de la campagne d'Asie. On décréta trois jours de supplications, et l'on ordonna un sacrifice de quarante grandes victimes. Eumène obtint, le premier, audience du sénat. Il remercia en quelques mots les sénateurs de les avoir délivrés d'un siége, lui et son frère, et d'avoir mis ses états à l'abri des attaques d'Antiochus. Ensuite il félicita le peuple romain d'avoir obtenu des succès sur terre et sur mer, d'avoir battu, mis en fuite le roi Antiochus, de l'avoir dépouillé de son camp et chassé de l'Europe d'abord, et de toute l'Asie en deçà du mont Taurus; « quant à ses propres services, ajouta-t-il, il aimait mieux que le sénat les apprît de la bouche de ses généraux ou de leurs lieutenants que de la sienne. » Ces paroles eurent l'approbation générale; on le pria de dire lui-même, en mettant de côté toute modestie, ce qu'il se croyait en droit d'attendre de la reconnaissance du sénat et du peuple romain. On lui déclara qu'au besoin même on récompenserait volontiers ses services au delà de ce qu'il les estimait. A cette assurance bienveillante, le roi répondit que, « si d'autres que les Romains lui laissaient le choix des récompenses, il s'empresserait de consulter le sénat romain et de prendre conseil de cette auguste assemblée, afin qu'on ne pût l'accuser de sortir des bornes de la modération dans ses désirs, ni d'être trop peu modeste dans ses demandes; mais que, le don devant venir du sénat, le sénat devait être l'unique arbitre de sa munificence envers lui et ses frères. » Ces raisons ne changèrent pas la détermination du sénat; on le pressa de nouveau de s'expliquer lui-même. Enfin, après une lutte de politesse et de modestie, dans laquelle ils se renvoyaient la décision l'un à l'autre avec une complaisance qui menaçait de n'avoir pas de fin, Eumène sortit de la curie. Le sénat persista dans son opinion : « Il était impossible, disait-on, que le roi fût venu à Rome sans savoir ce qu'il voulait, ce qu'il avait à demander. Il savait mieux que personne ce qui était à sa convenance; il connaissait l'Asie bien mieux que le sénat. Il fallait donc le rappeler et le contraindre à énoncer ses prétentions et ses espérances. »

LIII. Le consul le ramena donc, et on lui donna la parole : « Pères conscrits, dit-il, j'aurais persévéré dans mon silence, si je ne savais que la députation des Rhodiens doit bientôt paraître devant vous, et qu'après leurs discours, je me verrai forcé de parler. Or, cette explication sera d'autant plus difficile, que leurs demandes ne paraîtront ni dirigées en aucune façon contre moi, ni même toucher en aucune façon à leurs propres intérêts. Ils vont, en effet, plaider la cause des villes grecques et vous dire qu'elles doivent être affran-

consule mittendo in Asiam mutandum, aut minuendas ejus copias, censuerunt; metu, ne cum Gallis foret bellandum.

LII. Haud multo post M. Aurelius Cotta, legatus L. Scipionis, cum Antiochi regis legatis, et Eumenes rex Rhodiique Romam venerunt. Cotta in senatu primum, deinde in concione jussu Patrum, quæ acta in Asia essent, exposuit. Supplicatio inde in triduum decreta est, et quadraginta majores hostiæ immolari jussæ. Tum omnium primum Eumeni senatus datus est. Is quum breviter et egisset gratias Patribus, « quod obsidione se ac fratrem eximissent, regnumque ab injuriis Antiochi vindicassent : et gratulatus esset, quod mari terraque prospere res gessissent; quodque regem Antiochum, fusum fugatumque et exutum castris, prius Europa, post et Asia, quæ cis Taurum montem est, expulissent : sua deinde merita malle eos ex imperatoribus suis legatisque, quam se commemorante, cognoscere, » dixit. Hæc approbantibus cunctis, jubentibusque dicere ipsum, omissa in id verecundia, « quid sibi a senatu populoque romano tribui æquum censeret : propensius cumulatiusque, si quo possit, prout ejus merita sint, senatum facturum; ad ea rex : Si ab aliis sibi præmiorum optio deferretur, libenter, data modo facultate consulendi senatum romanum, consilio amplissimi ordinis usurum fuisse, ne quid aut immoderate cupisse, aut petisse parum modeste videri posset : verum enim vero, quum ipsi daturi sint, multo magis munificentiam eorum in se fratresque suos ipsorum arbitrii debere esse. » Nihil hac oratione ejus Patres conscripti deterriti sunt, quo minus dicere ipsum juberent; et quum aliquamdiu, hinc indulgentia, hinc modestia, inter permittentes in vicem, non magis mutua, quam inexplicabili facilitate, certatum esset, Eumenes templo excessit. Senatus in eadem prestare sententia, ut « absurdum esse diceret, ignorare regem, quid sperans, aut petens venerit. Quæ accommodata regno suo sint, ipsum optime scire : Asiam longe melius, quam senatum nosse. Revocandum igitur et cogendum, quæ vellet, quæque sentiret, expromere. »

LIII. Reductus a prætore in templum rex, et dicere jussus : « Perseverassem, inquit, tacere, Patres conscripti, nisi Rhodiorum legationem mox vocaturos vos scirem : et, illis auditis, mihi necessitatem fore dicendi. Quæ quidem eo difficilior oratio erit, quod ea postulata eorum futura sint, ut non solum nihil, quod contra me sit, sed ne quod ad ipsos quidem proprie pertineat, petere



chies. Ce point obtenu, qui doute qu'ils ne parviennent à détacher de moi, non-seulement les villes dont la liberté aura été proclamée, mais encore celles qui sont depuis longtemps soumises à mon autorité, tandis qu'eux-mêmes se prévaudront d'un si grand service pour les tenir toutes sous le titre spécieux d'alliés, dans une dépendance et une servitude réelles? Et, tout en étalant cette ambition démesurée, ils se donneront, justes dieux! les airs du plus complet désintéressement: ils diront que c'est une mesure digne du peuple romain, une conséquence du passé. Vous aurez donc à vous tenir en garde contre ce langage artificieux; vous ne voudrez pas établir entre vos alliés une inégalité blessante, abaisser les uns pour élever les autres outre mesure; vous ne voudrez pas que ceux qui ont porté les armes contre vous soient mieux traités que vos alliés et vos amis. Pour moi, en toute autre circonstance, j'aimerais mieux relâcher quelque chose de mes droits que de montrer trop d'opiniâtreté à les faire valoir; mais, quand il s'agit de disputer votre amitié, l'honneur de vous avoir rendu service, et les distinctions accordées par votre reconnaissance, je ne puis me résigner à céder la victoire. C'est là le plus précieux héritage que m'ait transmis mon père, ce prince qui, le premier de tous les habitants de l'Asie et de la Grèce, a été honoré de votre amitié, et qui, par sa fidélité constante et inébranlable, a su la conserver jusqu'au dernier jour de sa vie. Car il ne s'est pas borné à vous être toujours fidèle et dévoué, il a pris part à toutes les guerres que vous avez soutenues en Grèce, sur terre comme sur mer; il a montré un empressement sans égal parmi tous vos alliés pour vous fournir toutes sortes de provisions; enfin, il exhortait les Béotiens à embrasser votre alliance, lorsque ses esprits l'ont abandonné au milieu de son discours: quelques moments après il n'était plus! J'ai marché sur ses traces; je n'ai pu vous montrer plus de zèle, ni plus de dévouement que lui; son affection pour vous n'avait pas de bornes. Si mes services ont été plus réels, mes sacrifices plus grands, c'est que la fortune, les circonstances, Antiochus, la guerre d'Asie ont été pour moi de grandes occasions de me mettre en avant. Souverain de l'Asie et d'une partie de l'Europe, Antiochus me donnait sa fille en mariage; il me rendait sur-le-champ les villes qui s'étaient soustraites à mon obéissance; il me faisait espérer pour l'avenir de notables accroissements de puissance, si je voulais m'unir à lui pour vous faire la guerre: je ne me ferai pas un mérite de ma fidélité, j'aime mieux vous rappeler des titres dignes de cette vieille amitié qui unit ma famille à la république. Plus qu'aucun de vos alliés, sans contredit, j'ai mis des armées et des flottes à la disposition de vos généraux; je leur ai fourni des vivres sur terre et sur mer; j'ai assisté à toutes vos batailles navales, et il y en eut beaucoup; je n'ai reculé devant aucune fatigue, devant aucun danger personnel. La plus cruelle de toutes les calamités de la guerre, je l'ai endurée quand j'ai été assiégé dans Pergame, et menacé

videantur. Agent enim causam civitatum Græcarum, et liberari eas dicent debere. Quo impetrato, cui dubium est, quin et a nobis aversuri sint non eas modo civitates, quæ liberabuntur, sed etiam veteres stipendiarias nostras; ipsi autem tanto obligatos beneficio verbo socios, re vera subjectos imperio et obnoxios habituri sint? Et, si diis placet, quum has tantas opes affectabunt, dissimulabunt, ulla parte id ad se pertinere: vos modo id decere, et conveniens esse ante factis, dicent. Hæc vos ne decipiat oratio, providendum vobis erit; neve non solum inæqualiter alios nimium deprimatis ex sociis vestris, alios præter modum extollatis; sed etiam, ne, qui adversus vos tulerint, in meliore statu sint, quam socii et amici vestri. Quod ad me attinet, in aliis rebus cessisse intra finem juris mei cuilibet videri malim, quam nimis pertinaciter in obtinendo eo tetendisse; in certamine autem amicitiæ nostræ, benevolentiæ erga vos, honoris, qui a vobis habebitur, minime a quoquam æquo animo vinci possum. Hanc ego maximam hereditatem a patre accepi, qui primus omnium Asiam Græciamque incolentium in amicitiam vestram venit, eamque perpetua et constanti fide ad extremum finem vitæ perduxit: nec duntaxat animum vobis bonum ac fidelem præstitit, sed omnibus interfuit bellis, quæ in Græcia gessistis, terrestribus, navalibus; omni genere commeatuum ita, ut nemo sociorum vestrorum æquari ulla parte posset, vos adjuvit. Postremo quum Bœotos ad societatem vestram hortaretur, in ipsa concione intermortuus, haud multo post expiravit. Hujus ego vestigia ingressus, voluntati quidem et studio in colendis vobis adjicere (etenim inexsuperabilia hæc erant) nihil potui: rebus ipsis meritisque et impensis officiorum ut superare possem, fortuna, tempora, Antiochus, et bellum in Asia gestum præbuerunt materiam. Rex Asiæ et partis Europæ Antiochus filiam suam in matrimonium mihi dabat; restituebat extemplo civitates, quæ defecerant a nobis; spem magnam in posterum amplificandi regni faciebat, si secum adversus vos bellum gessissem. Non gloriabor eo, quod nihil in vos deliquerim; illa potius, quæ vetustissima domus nostræ vobiscum amicitia digna sunt, referam. Pedestribus navalibusque copiis, ut nemo vestrorum sociorum me æquiparare posset, imperatores vestros adjuvi; commeatus terra marique suppeditavi; navalibus prœliis, quæ multis locis facta sunt, omnibus adfui; nec labori meo nec periculo usquam peperci. Quod miserrimum est in bello, obsidionem passus sum, Pergami inclusus cum discrimine ultimo simul vitæ regnique. Liberatus deinde obsidione, quum alia parte Antiochus, alia Seleucus circa arcem regni me-

de perdre le trône et la vie en même temps. A peine délivré de ce siége, j'ai laissé Antiochus d'un côté, Séleucus de l'autre, camper sous les murs de ma capitale, et, sourd à la voix de mes intérêts particuliers, je suis allé avec toute ma flotte rejoindre, dans l'Hellespont, votre consul L. Scipion, pour l'aider à faire passer son armée en Asie. Depuis le moment où vos troupes ont mis le pied sur ce continent, je n'ai pas quitté le consul un seul instant. Nul soldat romain n'a été plus assidu au camp que mes frères et moi. Il ne s'est pas fait une expédition, livré un combat de cavalerie, où je ne me sois trouvé. Sur le champ de bataille, je suis resté au poste que m'avait assigné le consul. Je ne m'écrierai point, Pères conscrits : Où donc est celui qui peut mettre ses services dans cette guerre en comparaison avec les miens ? Non ; mais j'oserai me placer à côté des peuples et des rois que vous honorez le plus. Masinissa fut votre ennemi avant que de devenir votre allié ; il n'est point venu dans tout l'éclat de sa puissance vous offrir ses secours ; c'est après avoir été détrôné et proscrit, après avoir perdu toutes ses forces, qu'il est allé chercher un asile dans votre camp avec un petit nombre de cavaliers. Cependant, pour prix du zèle et de la fidélité avec lesquels il vous a servis en Afrique contre Syphax et les Carthaginois, vous l'avez non-seulement remis sur le trône de ses pères, mais agrandi de la plus riche partie des états de Syphax, et placé à la tête de tous les rois d'Afrique. Quelle récompense, quel honneur ne méritons-nous pas nous qui n'avons jamais été votre ennemi ? Toujours fidèles à votre alliance, mon père, mes frères et moi nous avons combattu pour vous sur terre et sur mer, en Asie, comme loin de nos foyers, dans le Péloponèse, en Béotie, en Étolie, contre Philippe, contre Antiochus, contre les Étoliens. Quelles sont donc vos prétentions, me dira-t-on ? Pères conscrits, puisque vous voulez absolument que je m'explique, je dois vous obéir. Si, en rejetant Antiochus au delà du mont Taurus, votre intention a été d'occuper vous-mêmes ces terres, nul voisinage ne peut m'être plus agréable que le vôtre, nul boulevard ne saurait mieux défendre et mieux garantir mes états. Mais si vous avez résolu d'abandonner ces contrées et de rappeler vos troupes, aucun de vos alliés, j'ose le dire, ne mérite plus que moi d'être mis en possession de vos conquêtes. Mais, dira-t-on encore, il est beau d'affranchir des villes esclaves. Oui, sans doute, et c'est aussi mon opinion, si toutefois ces villes n'ont commis contre vous aucun acte d'hostilité. Mais si elles ont embrassé le parti d'Antiochus, n'est-il pas mille fois plus digne de votre prudence et de votre justice de favoriser des alliés fidèles que des ennemis. »

LIV. Le discours d'Eumène fut agréable au sénat, et l'assemblée paraissait fort disposée à le traiter avec munificence et générosité. Comme les députés des Rhodiens n'étaient pas tous présents, on reçut dans l'intervalle ceux de Smyrne, dont l'audience ne fut pas longue. On leur donna de grands éloges pour s'être résignés à tout souffrir plutôt que de se rendre au roi ; puis on fit entrer les Rhodiens. Leur chef, après avoir rappelé l'o-

castra haberent, relictis rebus meis, tota classe ad Hellespontum L. Scipioni consuli vestro occurri, ut eum in trajiciendo exercitu adjuvarem. Postquam in Asiam exercitus vester est transgressus, nunquam a consule abscessi ; nemo miles romanus magis assiduus in castris vestris fuit, quam ego fratresque mei. Nulla expeditio, nullum equestre prœlium sine me factum est. In acie ibi steti, eam partem sum tutatus, in qua me consul esse voluit. Non sum hoc dicturus, Patres conscripti, quis hoc bello meritis erga vos mecum comparari potest? Ego nulli omnium neque populorum, neque regum, quos in magno honore habetis, non ausim me comparare. Hostis Masinissa ante vobis, quam socius, fuit ; nec incolumi regno cum auxiliis suis, sed extorris, expulsus, amissis omnibus copiis, cum turma equitum in castra confugit vestra : tamen eum, quia in Africa adversus Syphacem et Carthaginienses fideliter atque impigre vobiscum stetit, non in patrium solum regnum restituistis, sed, adjecta opulentissima parte Syphacis regni, præpotentem inter Africæ reges fecistis. Quo tandem igitur nos præmio atque honore digni apud vos sumus, qui nunquam hostes, semper socii fuimus ? Pater, ego, fratresque mei non in Asia tantum, sed etiam procul ab domo in Peloponneso, in Bœotia, in Ætolia, Philippi, Antiochi, Ætolico bello, terra marique pro vobis arma tulimus. Quid ergo postulas? dicat aliquis. Ego, Patres conscripti, quoniam dicere utique volentibus vobis parendum est, si vos ea mente ultra Tauri juga emostis Antiochum, ut ipsi teneritis eas terras, nullos accolas, nec finitimos habere, quam vos, malo ; nec ulla alia re tutius stabiliusque regnum meum futurum spero. Sed si vobis decedere inde, atque exercitus deducere in animo est ; neminem digniorem esse ex sociis vestris, qui bello a vobis parta possideat, quam me, dicere ausim. At enim magnificum est liberare civitates servas. Ita opinor, si nihil hostile adversus vos fecerunt ; sin autem Antiochi partis fuerunt ; quanto est vestra prudentia et æquitate dignius, sociis bene meritis, quam hostibus, vos consulere ? »

LIV. Grata oratio regis Patribus fuit : et facile apparebat, munifice omnia et propenso animo facturos. Interposita Smyrnæorum brevis legatio est, quia non aderat quidam Rhodiorum. Collaudatis egregie Smyrnæis, quod omnia ultima pati, quam se regi tradere, maluissent, introducti Rhodii sunt. Quorum princeps legationis, expositis initiis amicitiæ cum populo romano, meritisque Rhodiorum Philippi prius, deinde Antiochi



rigine de leur alliance avec le peuple romain et les services qu'ils lui avaient rendus dans la guerre contre Philippe d'abord, ensuite dans celle contre Antiochus, continua en ces termes : « Pères conscrits, s'il y a dans notre mission quelque chose de pénible et d'affligeant pour nous, c'est d'avoir à discuter contre Eumène, le seul de tous les rois à qui notre république soit unie tout à la fois par les liens de l'hospitalité particulière, et par ceux, plus sacrés encore, de l'hospitalité publique. Au reste, ce ne sont point nos sentiments, Pères conscrits, c'est la différence, bien autrement grave de nos institutions, qui nous divise aujourd'hui : libres nous-mêmes, nous demandons aussi pour les autres la liberté; les rois veulent tout asservir, tout soumettre à leur despotisme. Quoi qu'il en soit, notre embarras vient des égards que nous devons à Eumène, et non du fond même de l'affaire, dont la discussion ne nous offre pas plus de difficultés que la décision n'en aura pour vous. En effet, si pour récompenser un prince votre allié et votre ami, pour reconnaître ses services dans cette guerre même, dont il s'agit de partager les avantages, vous n'aviez pas d'autre moyen que de lui sacrifier la liberté de plusieurs villes, vous pourriez éprouver quelque hésitation et craindre de priver un prince, votre ami, des témoignages de votre gratitude, ou de vous écarter de vos principes et de ternir par l'asservissement de tant de cités la gloire que vous vous êtes acquise en combattant Philippe; mais heureusement la fortune vous épargne cette triste alternative d'ingratitude ou de déshonneur. Grâces aux dieux, votre conquête n'est pas moins riche que glorieuse, et elle vous met à même d'acquitter facilement votre dette. La Lycaonie, les deux Phrygies, toute la Pisidie, la Chersonèse et les régions de l'Europe qui en sont voisines sont en votre pouvoir. La première venue de ces contrées ajoutée aux états d'Eumène peut presque doubler son royaume; remises toutes entre ses mains, elles le placeraient au niveau des plus puissants monarques. Vous pouvez donc enrichir vos alliés du fruit de vos victoires, sans vous départir de vos principes, sans oublier les engagements que vous avez pris en attaquant Philippe et Antiochus, ni la conduite que vous avez tenue, après la défaite de Philippe, ni celle qu'on attend et qu'on espère de vous, moins comme une conséquence de votre conduite passée que comme une démarche digne de vous. Les autres nations ont différents motifs, plus ou moins honorables et plausibles pour prendre les armes. Il s'agit de conquérir tantôt un territoire, tantôt quelques bourgs, quelques villes, quelques ports, quelques portions de côtes. Vous, vous n'avez jamais eu de pareils désirs avant toutes vos conquêtes; et aujourd'hui que le monde est à vous, que pourriez-vous désirer? C'est pour l'honneur, c'est pour répandre votre gloire dans tout cet univers, qui depuis longtemps révère votre nom et votre empire à l'égal des dieux immortels, que vous avez toujours combattu? S'il vous en a coûté pour vous élever à ce haut degré de puissance, peut-être vous en coûtera-t-il plus encore pour vous y maintenir. Vous avez pris sous votre protection une nation fameuse par son antiquité, par ses hauts faits, par son amour pour les lettres et sa civilisation; vous vous êtes faits les défenseurs de sa li-

bello : « Nihil, inquit, nobis tota nostra actione, Patres conscripti, neque difficilius, neque molestius est, quam quod cum Eumene nobis disceptatio est : cum quo uno maxime regum et privatum singulis, et, quod magis nos movet, publicum civitati nostræ hospitium est. Ceterum non animi nostri, Patres conscripti, nos, sed rerum natura, quæ potentissima est, disjungit; ut nos liberi etiam aliorum libertatis causam agamus; reges serva omnia et subjecta imperio suo esse velint. Utcunque tamen res se habet, magis verecundia nostra adversus regem nobis obstat, quam ipsa disceptatio aut nobis impedita est, aut vobis perplexam deliberationem præbitura videtur. Nam, si aliter socio atque amico regi, et bene merito hoc ipso in bello, de cujus præmiis agitur, honos haberi nullus posset, nisi liberas civitates ei in servitutem traderetis, esset deliberatio anceps; ne aut regem amicum inhonoratum dimitteretis, aut decederetis instituto vestro, et gloriam, Philippi bello partam, nunc servitute tot civitatum deformaretis. Sed ab hac necessitate, aut gratiæ in amicum minuendæ, aut gloriæ vestræ, egregie vos fortuna vindicat. Est enim deum benignitate non gloriosa magis, quam dives, victoria vestra : quæ vos facile isto velut ære alieno exsolvat. Nam et Lycaonia, et Phrygia utraque, et Pisidia omnis, et Chersonesus, quæque circumjacent Europæ, in vestra sunt potestate. Quarum una quælibet regi adjecta multiplicare regnum Eumenis potest; omnes vero datæ maximis eum regibus æquare. Licet ergo vobis, et præmiis belli ditare socios, et non decedere instituto vestro et meminisse, quem titulum prætenderitis prius adversus Philippum, nunc adversus Antiochum, belli : quid feceritis, Philippo victo; quid nunc a vobis, non magis quia fecistis, quam quia id vos facere decet, desideretur atque exspectetur. Alia enim aliis et honesta est et probabilis causa armorum. Illi agrum, hi vicos, hi oppida, hi portus, oramque aliquam maris ut possideant. Vos nec cupistis hæc, antequam haberetis : nec nunc, quum orbis terrarum in ditione vestra sit, cupere potestis. Pro dignitate et gloria apud omne genus humanum, quod vestrum nomen imperiumque juxta ac deos immortales jam pridem intuetur, pugnastis. Quæ parare et quærere arduum fuit, nescio an tueri difficilius sit. Gentis vetustissimæ nobilissimæque, vel fama rerum gestarum, vel omni commendatione humanitatis doctrinarumque, tuendam ab servitio regio



berté contre le despotisme des rois; maintenant qu'elle est placée toute entière sous votre sauvegarde et votre patronage, il est de votre devoir de ne jamais l'abandonner. Les villes situées sur l'antique sol de la Grèce ne sont pas seules des villes grecques, il faut aussi donner ce nom aux colonies venues autrefois de la Grèce en Asie : le changement de climat n'a changé ni le sang ni les mœurs. Chaque colonie s'est fait un pieux devoir de rivaliser avec sa mère-patrie, avec ses fondateurs pour le courage et la culture des beaux-arts. Vous avez vu presque toutes les villes de Grèce, vous avez vu celles d'Asie. Le seul désavantage que nous ayons, c'est que nous sommes plus éloignés de vous. Ceux de Marseille jouissent, dit-on, auprès de vous de la même estime, de la même considération, que s'ils étaient placés au centre de la Grèce. C'est qu'en effet ils ont su conserver, sans mélange et sans altération, la langue, le costume, extérieur des Grecs, et surtout les mœurs, les lois, le caractère national qu'ils ont préservés du contact de leurs voisins. Votre empire a maintenant pour borne le mont Taurus. Tout ce qui est compris dans cette limite ne doit plus vous paraître éloigné. D'ici, comme d'un centre commun, faites pénétrer vos institutions partout où vos armes ont pénétré. Que les barbares qui n'ont jamais eu d'autres lois que les caprices d'un maître, conservent leurs rois, puisqu'ils les aiment; les Grecs, dans leur humble fortune, ont les mêmes sentiments que vous. Jadis leurs propres forces leur avaient aussi donné l'empire : aussi tous leurs vœux sont pour que le sceptre du monde reste à jamais dans les mains qui le tiennent. Ils se contentent de voir leur liberté garantie par vos armes, puisqu'ils ne peuvent plus la défendre eux-mêmes. Mais, dit-on, quelques-unes de ces villes ont embrassé le parti d'Antiochus. D'autres ne se sont-elles pas précédemment déclarées pour Philippe, comme les Tarentins pour Pyrrhus. Et sans citer une foule de peuples, Carthage jouit de ses lois et de sa liberté. Voyez, pères conscrits, jusqu'à quel point cet exemple vous engage. Vous n'accorderez pas à l'ambition d'Eumène ce que vous avez refusé à votre juste ressentiment. Les Rhodiens, dans cette guerre, comme dans toutes celles que vous avez faites sur cette côte, vous ont-ils secondés de toute leur puissance, de toutes leurs forces, c'est ce dont nous vous laissons juges. Aujourd'hui que la paix est faite, nous osons vous donner un conseil; en daignant le suivre, vous prouverez à l'univers que si vous savez vaincre, vous usez plus noblement encore de la victoire. » Ce discours parut digne de la grandeur romaine.

LV. Après les Rhodiens, vinrent les ambassadeurs d'Antiochus. Ils prirent le ton ordinaire de suppliants, confessèrent l'erreur de leur maître et conjurèrent le sénat de consulter plutôt sa clémence que les torts du roi, déjà assez et trop cruellement puni. Ils finirent en lui demandant de ratifier la paix accordée par le général L. Scipion et d'en confirmer les conditions. Le sénat y donna en effet son approbation, et peu de jours après le peuple la sanctionna. Le traité fut signé

libertatem suscepistis. Hoc patrocinium receptæ in fidem et in clientelam vestram universæ gentis perpetuum vos præstare decet. Non, quæ in solo modo antiquo sunt, Græcæ magis urbes sunt, quam coloniæ earum, illinc quondam profectæ in Asiam. Nec mutata terra mutavit genus aut mores. Certare pio certamine cujuslibet bonæ artis ac virtutis ausi sumus cum parentibus quæque civitas et conditoribus suis. Adistis Græciæ, adistis Asiæ urbes plerique : nisi quod longius a vobis absumus, nulla vincimur alia re. Massilienses, quos, si natura insita velut ingenio terræ vinci posset, jam pridem efferassent tot indomitæ circumfusæ gentes, in eo honore, in ea merito dignitate audimus apud vos esse, ac si medium umbilicum Græciæ incolerent. Non enim sonum modo linguæ vestitumque et habitum, sed ante omnia mores, et leges, et ingenium sincerum integrumque a contagione accolarum, servarunt. Terminus est nunc imperii vestri mons Taurus. Quicquid intra eum cardinem est, nihil longinquum vobis videri debet. Quo arma vestra pervenerunt, eodem jus hinc profectum perveniat. Barbari, quibus pro legibus semper dominorum imperia fuerunt, quo gaudent, reges habeant : Græci suam fortunam, vestros animos gerunt. Domesticis quondam viribus etiam imperium amplectebantur; nunc, imperium ubi est, ibi ut sit perpetuum, optant. Libertatem vestri tueris armis satis habent, quoniam suis non possunt. At enim quædam civitates cum Antiocho senserunt. Et aliæ prius cum Philippo, et cum Pyrrho Tarentini. Ne alios populos enumerem, Carthago libera cum suis legibus est. Huic vestro exemplo quantum debeatis, videte, Patres conscripti. Inducetis in animum negare Eumenis cupiditati, quod justissimæ iræ vestræ negastis. Rhodii et in hoc, et in omnibus bellis, quæ in illa ora gessistis, quam forti fideli que opera vos adjuverimus, vestro judicio relinquimus. Nunc in pace id consilium afferimus, quod si comprobaveritis, magnificentius vos victoria usos esse, quam vicisse, omnes existimaturi sint. » Apta magnitudini Romanæ oratio visa est.

LV. Post Rhodios Antiochi legati vocati sunt. Ii, vulgato petentium veniam more, errorem fassi regis, obtestati sunt Patres conscriptos, « Ut suæ potius clementiæ, quam regis culpæ, qui satis superque pœnarum dedisset, memores consulerent. Postremo pacem datam a L. Scipione imperatore, quibus legibus dedisset, confirmarent auctoritate sua. » Et senatus eam pacem servandam censuit, et paucos post dies populus jussit. Fœdus in Capitolio cum Antipatro principe legationis, et eodem fratris filio regis Antiochi, est ictum. Auditæ deinde et

dans le Capitole par Antipater, chef de l'ambassade et neveu du roi Antiochus. On reçut ensuite également les autres députations venues de l'Asie, et on leur fit à toutes la même réponse : « Dix commissaires seraient, suivant l'usage, envoyés par le sénat pour examiner et régler les affaires de l'Asie. Ils prendraient en substance les mesures suivantes : ils attribueraient à Eumène toutes les provinces en deçà du mont Taurus, qui auraient été comprises dans les limites des états d'Antiochus, à la réserve de la Lycie et de la Carie, jusqu'au Méandre, qui seraient données aux Rhodiens. Parmi les autres villes d'Asie, celles qui avaient été tributaires d'Attale auraient à payer leur tribut à Eumène, celles qui avaient été tributaires d'Antiochus seraient libres et indépendantes. » Les dix commissaires désignés furent : Q. Minucius Rufus, L. Furius Purpuréo, Q. Minucius Thermus, Ap. Claudius Néro, Cn. Cornélius Mérula, M. Junius Brutus, L. Aurunculéius, L. Émilius Paulus, P. Cornélius Lentulus, P. Élius Tubéro.

LVI. Ils eurent plein pouvoir pour toutes les affaires qui exigeraient une solution pressée. La base de leurs opérations fut posée par le sénat : « La Lycaonie entière, les deux Phrygies, la Mysie, les forêts royales, toutes les places de la Lydie et de l'Ionie, à la réserve de celles qui se trouvaient libres le jour de la bataille contre le roi Antiochus, et nommément Magnésie du Sypile et Carie surnommée Hydréla, avec la partie de son territoire qui s'étend vers la Phrygie, les châteaux et les bourgs situés au delà du Méandre, toutes les places, à la réserve de celles qui étaient libres avant la guerre, entre autres Telmyse, et les forts de son territoire qui avait appartenu précédemment à Ptolémée le Telmissien, toutes ces possessions devaient être cédées à Eumène. Les Rhodiens devaient avoir la Lycie, à l'exception de cette même ville de Telmyse, de ses forts et de son territoire qui avaient appartenu à Ptolémée le Telmissien ; on ne les donnait ni à Eumène ni aux Rhodiens. Ces derniers devaient encore avoir la partie de la Carie voisine de l'île de Rhodes, au-delà du Méandre, les places, les bourgs, les châteaux et les terres qui s'étendent vers la Pisidie, toujours à la réserve de celles de ces places qui étaient libres la veille de la bataille. Les Rhodiens, après avoir rendu grâces au sénat de ces faveurs, réclamèrent pour la ville de Soles en Cilicie : « Elle était, disaient-ils, comme Rhodes, originaire d'Argos : cette parenté avait établi entre les peuples une affection fraternelle. Ils demandaient comme une grâce extraordinaire qu'on voulût bien la soustraire au despotisme du roi. » On fit appeler les envoyés d'Antiochus et on leur communiqua la requête. Mais on ne put rien obtenir d'Antipater qui invoquait la foi des traités et accusait les Rhodiens de les enfreindre en réclamant non-seulement la ville de Soles, mais encore la Cilicie et en franchissant le mont Taurus. Le sénat rappela les Rhodiens et leur fit connaître la résistance opiniâtre de l'ambassadeur syrien, et ajouta que si les Rhodiens y croyaient l'honneur de leur république intéressé, le sénat emploierait tout son crédit pour vaincre l'obstination des envoyés d'Antiochus. Les Rhodiens renouvelèrent alors avec

aliæ legationes ex Asia sunt. Quibus omnibus datum est responsum, « Decem legatos more majorum senatum missurum ad res Asiæ disceptandas componendasque. Summam tamen hanc fore : ut cis Taurum montem, quæ intra regni Antiochi fines fuissent, Eumeni attribuerentur, præter Lyciam Cariamque usque ad Mæandrum amnem : ea civitatis Rhodiorum essent. Ceteræ civitates Asiæ, quæ Attali stipendiariæ fuissent, eædem Eumeni vectigal penderent : quæ vectigales Antiochi fuissent, eæ liberæ atque immunes essent. » Decem legatos hos decreverunt, Q. Minucium Rufum, L. Furium Purpureonem, Q. Minucium Thermum, Ap. Claudium Neronem, Cn. Cornelium Merulam, M. Junium Brutum, L. Aurunculeium, L. Æmilium Paullum, P. Cornelium Lentulum, P. Ælium Tuberonem.

LVI. His, quæ præsentis disceptationis essent, libera mandata : de summa rerum senatus constituit : « Lycaoniam omnem, et Phrygiam utramque, et Mysiam, regias silvas, et Lydiæ Ioniæque, extra ea oppida, quæ libera fuissent, quo die cum rege Antiocho pugnatum est, et nominatim Magnesiam ad Sipylum, et Cariam, quæ Hydrela appellatur, agrumque Hydrelatanium ad Phrygiam vergentem, et castella vicosque trans Mæandrum amnem, et oppida, nisi quæ libera ante bellum fuissent; Telmissum item nominatim, et castra Telmissium, præter agrum, qui Ptolemæi Telmissii : hæc omnia, quæ supra scripta sunt, regi Eumeni jussa dari. Rhodiis Lycia data, extra eumdem Telmissium, et castra Telmissium, et agrum, qui Ptolemæi Telmissii fuisset : hæc et ab Eumene, et ab Rhodiis excepta. Ea quoque his pars data Cariæ, quæ propior Rhodum insulam trans Mæandrum amnem est; oppida, vici, castella, agri, qui ad Pisidiam vergunt : nisi quæ eorum oppida in libertate fuissent, pridie quam cum Antiocho rege in Asia pugnatum est. » Pro his quum gratias egissent Rhodii, de Solis urbe, quæ in Cilicia est, egerunt : « Argis et illos, sicut sese, oriundos esse : ab ea germanitate fraternam sibi cum iis caritatem esse. Petere hoc extraordinarium munus, ut eam civitatem ex servitute regia eximerent. » Vocati sunt regis Antiochi legati, actumque cum iis est : nec quicquam impetratum, testante fœdera Antipatro, adversus quæ ab Rhodiis non Solos, sed Ciliciam peti, et juga Tauri transcendi. Revocatis in senatum Rhodiis, quum, quantopere tenderet legatus regius, exposuissent Patres, adjecerunt : « Si utique eam rem ad civitatis suæ dignitatem pertinere censerent Rhodii, senatum omni modo expugnaturum pertinaciam



plus de chaleur leurs protestations de reconnaissance, et déclarèrent qu'ils aimaient mieux céder à l'orgueil d'Antipater, que d'être cause d'une rupture. Ainsi rien ne fut changé à la situation de Soles.

LVII. Vers le même temps une ambassade des Marseillais vint annoncer que le préteur L. Bébius, parti pour sa province d'Espagne, avait été surpris en route par les Ligures; qu'une grande partie de ses troupes avait péri, et que, blessé lui-même, il s'était réfugié avec une faible escorte et sans licteurs à Marseille, où il était mort trois jours après. A cette nouvelle, le sénat ordonna par un décret à P. Junius Brutus, propréteur d'Étrurie, de remettre son gouvernement et son armée à l'un de ses lieutenants, à son choix, pour se rendre lui-même dans l'Espagne ultérieure et se mettre à la tête de cette province. Ce sénatus-consulte fut envoyé en Étrurie par le préteur Sp. Postumius avec un message de sa main, et le propréteur P. Junius Brutus partit pour l'Espagne. Quelque temps avant son arrivée, Paul-Émile qu'il allait remplacer, et qui s'illustra plus tard par la défaite du roi Persée, avait voulu venger ses défaites de l'année précédente, et, rassemblant à la hâte une armée, il livra bataille aux Lusitains, les vainquit et les mit en déroute, leur tua dix-huit mille hommes, leur fit trois mille trois cents prisonniers et força leur camp. Le bruit de cette victoire rétablit le calme en Espagne. La même année, trois jours avant les calendes de janvier, une colonie latine fut conduite à Bologne par les triumvirs L. Valérius Flaccus, M. Atilius Serranus et L. Valérius Tappus. Elle se composait de trois mille personnes; les chevaliers reçurent soixante-dix arpents et les autres colons cinquante. Ces terres avaient été enlevées aux Gaulois Boïens, qui eux-mêmes les avaient conquises sur les Étrusques. La même année, la censure fut briguée par plusieurs personnages de distinction, et leur candidature, qui était déjà par elle-même une cause de débats assez vifs, excita une contestation encore plus sérieuse. Les candidats étaient T. Quinctius Flamininus, P. Cornélius Scipio, fils de Cnéus; F. Scipion, L. Valérius Flaccus, M. Porcius Caton, M. Claudius Marcellus et M. Acilius Glabrion, le vainqueur des Thermopyles. Ce dernier, qui par de nombreuses distributions avait mis dans ses intérêts un grand nombre de citoyens, était surtout l'objet de la faveur du peuple. Les nobles, indignés de se voir préférer un homme nouveau, le firent accuser par les tribuns P. Sempronius Gracchus et C. Sempronius Rutilus, de n'avoir pas fait porter devant lui à son triomphe, ni versé dans le trésor public, une partie de l'argent et du butin pris dans le camp d'Antiochus. Les lieutenants et les tribuns des soldats firent des dépositions contradictoires. A la tête des témoins on remarquait Caton; mais sa candidature diminuait l'autorité de sa parole ordinairement si respectée à cause de sa conduite irréprochable. Il attestait n'avoir pas vu au triomphe les vases d'or et d'argent qu'après la prise du camp ennemi il avait distingués au milieu des autres dépouilles. Enfin Glabrion re-

legatorum. » Tum vero impensius, quam ante, Rhodii gratias egerunt, cessurosque se potius arrogantiæ Antipatri, quam causam turbandæ pacis præbituros, dixerunt. Ita nihil de Solis mutatum est.

LVII. Per eos dies, quibus hæc gesta sunt, legati Massiliensium nuntiarunt, « L. Bæbium prætorem, in provinciam Hispaniam proficiscentem, ab Liguribus circumventum; magna parte comitum cæsa, vulneratum ipsum, cum paucis, sine lictoribus, Massiliam perfugisse, et intra tridum exspirasse. » Senatus, ea re audita, decrevit, « uti P. Junius Brutus, qui proprætor in Etruria esset, provincia exercituque traditis uni, cui videretur, ex legatis, ipse in ulteriorem Hispaniam proficisceretur, eaque ei provincia esset. » Hoc senatusconsultum literæque a Sp. Postumio prætore in Etruriam missæ sunt : profectusque in Hispaniam est P. Junius proprætor. In qua provincia prius aliquanto, quam successor veniret, L. Æmilius Paullus, qui postea regem Persea magna gloria vicit, quum priore anno haud prospere rem gessisset, tumultuario exercitu collecto, signis collatis cum Lusitanis pugnavit. Fusi fugatique sunt hostes : cæsa decem et octo millia armatorum; tria millia trecenti capti, et castra expugnata. Hujus victoriæ fama tranquilliores in Hispania res fecit. Eodem anno ante diem tertium Kalendas Januarias Bononiam Latinam coloniam ex senatusconsulto L. Valerius Flaccus, M. Atilius Serranus, L. Valerius Tappo triumviri deduxerunt. Tria millia hominum sunt deducta : equitibus septuagena jugera, ceteris colonis quinquagena sunt data. Ager captus de Gallis Boiis fuerat : Galli Tuscos expulerant. Eodem anno censuram multi et clari viri petierunt. Quæ res, tanquam in se parum magni certaminis causam haberet, aliam contentionem multo majorem excitavit. Petebant T. Quinctius Flamininus, P. Cornelius Cn. F. Scipio, L. Valerius Flaccus, M. Porcius Cato, M. Claudius Marcellus, M. Acilius Glabrio, qui Antiochum ad Thermopylas Ætolosque devicerat. In hunc maxime, quod multa congiaria habuerat, quibus magnam partem hominum obligaverat, favor populi se inclinabat. Id quum ægre paterentur tot nobiles, novum sibi hominem tantum præferri, P. Sempronius Gracchus et C. Sempronius Rutilus, tribuni plebis, ei diem dixerunt, quod pecuniæ regiæ prædæque aliquantum, captæ in Antiochi castris, neque in triumpho tulisset, neque in ærarium retulisset. Varia testimonia legatorum tribunorumque militum erant. M. Cato ante alios testes conspiciebatur : cujus auctoritatem, perpetuo tenore vitæ partam, toga candida elevabat. Is testis, quæ vasa aurea atque argentea



nonça à sa candidature afin de faire retomber tout l'odieux sur son accusateur ; il déclara qu'il laissait le champ libre à un compétiteur, homme nouveau comme lui, qui, pour réussir, avait recours a un monstrueux parjure, sans provoquer comme lui l'indignation des nobles.

LVIII. Une amende de cent mille as avait été prononcée contre Glabrion. L'affaire fut débattue à deux reprises. A la troisième, l'accusé s'étant désisté de sa demande, le peuple ne voulut point sanctionner l'amende, et les tribuns abandonnèrent la poursuite. Les censeurs nommés furent T. Quinctius Flamininus et M. Claudius Marcellus. A la même époque L. Émilius Régillus, qui avait vaincu sur mer l'amiral d'Antiochus, eut audience du sénat, hors de la ville, dans le temple d'Apollon. Il rendit compte de ses exploits, fit connaître la force des flottes qu'il avait eues à combattre, le nombre des vaisseaux qu'il avait pris ou coulés à fond, et presque tous les sénateurs lui décernèrent le triomphe naval. Il triompha aux calendes de février. Dans cette cérémonie il fit porter devant lui quarante-neuf couronnes d'or, mais une somme bien modique comparativement à la puissance du roi vaincu : cette somme n'était que de trente-quatre mille sept cents tétradrachmes attiques, et cent trente et un mille trois cents cistophores. Le sénat décréta ensuite des supplications pour les succès de L. Émilius en Espagne. Peu de jours après, L. Scipion revint à Rome, et, pour rivaliser de gloire avec son frère, se fit donner le surnom d'Asiatique. Il rendit compte de sa conduite au sénat et devant le peuple. On fit observer qu'on avait donné à cette guerre beaucoup plus d'importance qu'elle n'offrait réellement de difficultés, qu'une seule bataille rangée avait suffi pour la terminer ; d'ailleurs la gloire de ce succès avait été déflorée d'avance par la victoire des Thermopyles. A vrai dire, c'étaient les Étoliens qu'on avait combattus aux Thermopyles, plutôt que le roi. Antiochus n'y avait engagé qu'une très-faible partie de ses forces. En Asie, au contraire, Scipion avait eu à lutter contre toutes les forces de l'Asie, contre les auxiliaires des nations diverses, appelés du fond de l'Orient.

LIX. Ce fut donc avec raison que Rome rendit aux dieux immortels les plus grands honneurs pour avoir facilité une victoire si importante et qu'elle décerna le triomphe au général. Il triompha dans le mois intercalaire, la veille des calendes de Mars. La pompe qu'il déploya fut plus remarquable que n'avait été celle du triomphe de l'Africain, son frère ; mais si l'on considère les faits, la grandeur des périls et la difficulté des opérations, ce triomphe n'était pas plus comparable à l'autre, que l'Asiatique à l'Africain, qu'Antiochus à Annibal. Lucius fit porter devant lui deux cent trente-quatre drapeaux, cent trente-quatre effigies de villes, douze cent trente et une dents d'éléphants, deux cent trente-quatre couronnes d'or, cent trente-sept mille quatre cent vingt livres pesant d'argent, deux cent vingt-quatre mille tétradrachmes attiques, trois cent trente et un mille soixante-dix cistophores ; cent quarante mille phi-

captis castris, inter aliam prædam regiam vidisset, ea se in triumpho negabat vidisse. Postremo in hujus maxime invidiam desistere se petitione Glabrio dixit ; quando, quod taciti indignarentur nobiles homines, id æque novus competitor intestabili perjurio incesseret.

LVIII. Centum millium multa irrogata erat. Bis de ea re certatum est. Tertio, quum de petitione destitisset reus, nec populus de multa suffragium ferre voluit, et tribuni eo negotio destiterunt. Censores T. Quinctius Flamininus, M. Claudius Marcellus creati. Per eosdem dies L. Æmilio Regillo, qui classe præfectum Antiochi regis devicerat, extra urbem in æde Appollinis quum senatus datus esset, auditis rebus gestis ejus, quantis cum classibus hostium dimicasset, quot inde naves demersisset aut cepisset, magno consensu Patrum triumphus navalis est decretus. Triumphavit Kalendis Februariis. In eo triumpho undequinquaginta coronæ aureæ translatæ sunt : pecunia nequaquam tanta, pro specie regii triumphi : tetradrachma Attica triginta quatuor millia septingenta, cistophori centum triginta duo millia trecenti. Supplicationes deinde fuerunt ex senatusconsulto, quod L. Æmilius in Hispania prospere rempublicam gessisset. Haud ita multo post L. Scipio ad urbem venit : qui, ne cognomini fratris cederet, Asiaticum se appellari voluit. Et in senatu, et in concione de rebus ab se gestis disseruit. Erant, qui fama id majus bellum, quam difficultate rei, fuisse interpretarentur ; uno memorabili prœlio debellatum, gloriamque ejus victoriæ præfloratam ad Thermopylas esse. Ceterum vere æstimanti Ætolicum magis ad Thermopylas bellum, quam regium fuit. Quota enim parte virium suarum ibi dimicavit Antiochus? In Asia totius Asiæ steterunt vires, ab ultimis orientis partibus omnium gentium contractis auxiliis.

LIX. Merito ergo et diis immortalibus, quantus maximus poterat, habitus est honos, quod ingentem victoriam facilem etiam fecissent, et imperatori triumphus est decretus. Triumphavit mense intercalario pridie Kalendas Martias. Qui triumphus spectaculo oculorum major, quam Africani fratris ejus, fuit : recordatione rerum et æstimatione periculi certaminisque non magis comparandus, quam si imperatorem imperatori, aut Antiochum ducem Hannibali conferres. Tulit in triumpho signa militaria ducenta triginta quattuor ; oppidorum simulacra centum triginta quattuor ; eburneos dentes mille ducentos triginta ; aureas coronas ducentas triginta quatuor, argenti pondo centum triginta septem millia et quadringenta viginti ; tetradrachmum Atticorum ducenta viginti quatuor millia ; cistophorum trecenta triginta unum millia et septua-

lippes d'or, quatorze cent vingt-quatre livres pesant d'argent en vases d'argent ciselés, et mille vingt-quatre en vases d'or. Les généraux syriens, des gouverneurs et des courtisans, au nombre de trente-deux, marchèrent devant le char. Les soldats reçurent chacun vingt-cinq deniers, les centurions le double, les cavaliers le triple; la solde et la ration de blé furent doublées: après le triomphe en Asie, on avait distribué une double gratification. Lucius célébra ce triomphe environ un an après l'expiration de son consulat.

LX. Vers le même temps, le consul Cn. Manlius arrivait en Asie, et le préteur Q. Fabius Labéo, avait rejoint la flotte. Les Gallo-Grecs pouvaient exercer la valeur du consul, mais la mer était libre depuis la défaite d'Antiochus. Fabius, après avoir cherché de quel côté il tournerait ses armes, parce qu'il ne voulait pas rester inactif dans sa préture, se décida à passer dans l'île de Crète. Cydonie était en guerre avec Gortyne et Gnosse, et grand nombre de prisonniers romains ou italiens, étaient, disait-on, réduits à l'esclavage dans toutes les parties de l'île. Le préteur partit d'Éphèse avec sa flotte, et, en abordant au rivage de Crète, il fit ordonner aux villes de mettre bas les armes, de chercher tout ce qu'il pouvait y avoir de prisonniers dans leurs murs et dans les campagnes, et de les lui renvoyer avec des ambassadeurs qui s'occuperaient avec lui des intérêts communs des Crétois et des Romains. Les Crétois ne s'effrayèrent pas beaucoup de ces ordres. Gortyne fut la seule qui rendit ses prisonniers. Valérius d'Antium prétend que la crainte de la guerre fit renvoyer quatre mille prisonniers de tous les points de l'île; et qu'à défaut d'autre titre, cette seule considération détermina le sénat à décerner le triomphe naval à Fabius. De la Crète, Fabius retourna à Éphèse : de là il détacha trois vaisseaux vers la côte de Thrace pour chasser d'Énos et de Maronée les garnisons d'Antiochus, et rendre la liberté à ces deux villes.

ginta; nummos aureos Philippeos centum quadraginta millia; vasorum argenteorum (omnia cælata erant) mille pondo et quadringenta viginti quatuor, aureorum mille pondo viginti quatuor : et duces regii, præfecti, et purpurati duo et triginta ante currum ducti. Militibus quini viceni denarii dati, duplex centurioni, triplex equiti : et stipendium militare et frumentum duplex post triumphum datum. Prœlio in Asia facto, duplex dederat. Triumphavit anno fere post, quam consulatu abiit.

LX. Eodem fere tempore et Cn. Manlius consul in Asiam, et Q. Fabius Labeo prætor ad classem venit. Ceterum consuli non deerat cum Gallis belli materia. Mare pacatum erat, devicto Antiocho. Cogitanti Q. Fabio, cui rei potissimum insisteret, ne otiosam provinciam habuisse videri posset, optimum visum est, in Cretam insulam trajicere. Cydoniatæ bellum adversus Gortynios Gnossiosque gerebant, et captivorum romanorum atque Italici generis magnus numerus in servitute esse per totam insulam dicebatur. Classe ab Epheso profectus, quum primum Cretæ litus attigit, nuntios circa civitates misit, ut armis absisterent, captivosque in suis quæque urbibus agrisque conquisitos reducerent, et legatos mitterent ad se, cum quibus de rebus ad Cretenses pariter Romanosque pertinentibus ageret. Nihil magnopere ea Cretenses moverunt; captivos, præter Gortynios, nulli reddiderunt. Valerius Antias ad quatuor millia captivorum, quia belli minas timuerunt, ex tota insula reddita scripsit : eamque causam Fabio, quum rem nullam aliam gessisset, navalis triumphi impetrandi ab senatu fuisse. A Creta Ephesum Fabius rediit; inde tribus navibus in Thraciæ oram missis, ab Æno et Maronea præsidia Antiochi deduci jussit, ut in libertate eæ civitates essent.

LIVRE TRENTE-HUITIÈME

SOMMAIRE. — Le consul M. Fulvius assiége Ambracie, en Épire, et la reçoit à composition; il soumet l'île de Céphalonie, achève la conquête de l'Étolie, et donne la paix aux Étoliens. — Cn. Manlius, son collègue, défait les Gallo-Grecs, les Tolistoboïens, les Tectosages et les Troncmiens qui étaient passés en Asie, sous la conduite de Brennus, et qui, de tous les peuples en deçà du mont Taurus, étaient les seuls qui ne reconnussent pas la domination des Romains. — Leur origine et leur établissement en Asie. — Trait de courage et de chasteté d'une dame gauloise, femme d'Ortiagon, roi des Gallo-Grecs. Prisonnière des Romains, elle tue le centurion qui la gardait et qui l'avait déshonorée. — Les censeurs font la clôture du lustre; le dénombrement donne pour résultat deux cent cinquante-huit mille trois cent vingt-huit citoyens romains. — Traité d'alliance avec Ariarathe, roi de Cappadoce. — Cn. Manlius plaide sa cause devant le sénat, et obtient les honneurs du triomphe, malgré l'opposition des dix commissaires, de l'avis desquels il avait conclu la paix avec Antiochus. — Scipion l'Africain est mis en cause par le tribun Q. Pétilius, et, selon d'autres, par le tribun Névius, qui l'accuse d'avoir détourné à son profit une partie du butin fait sur Antiochus. Le jour de l'assignation, appelé à la tribune, il s'écrie : « Romains, c'est à pareil jour que j'ai vaincu Carthage » et en descend pour marcher au Capitole où le peuple le suit en foule. De là, pour n'être plus en butte aux poursuites des tribuns, il se retire à Literne, où il passe le reste de ses jours dans un exil volontaire. On ne sait cependant s'il ne mourut pas à Rome; car on voit son tombeau dans les deux endroits. — Scipion l'Asiatique, accusé de péculat, comme son frère, et condamné, est sur le point d'être conduit en prison, lorsque le tribun Tibérius Gracchus, ennemi des Scipion, l'arrache aux licteurs; la main de la fille de Scipion l'Africain est la récompense de ce service. — Les questeurs, chargés de saisir les biens de L. Scipion pour indemniser le trésor public, non-seulement ne trouvent aucune trace de l'argent du roi, mais ne peuvent même tirer de la vente de ses effets l'amende à laquelle il était condamné. Ses parents et ses amis lui offrent à frais communs une somme considérable; il la refuse et se contente de faire racheter ce qui lui est nécessaire pour vivre.

I. Pendant que l'on combattait en Asie, l'Étolie n'était pas tranquille, grâce à un nouveau mouvement parti de chez les Athamanes. L'Athamanie, depuis l'expulsion d'Amynandre, était gouvernée au nom de Philippe et occupée par des garnisons royales, dont l'arrogante tyrannie avait fait regretter Amynandre. Ce prince était alors réfugié en Étolie, lorsque des lettres de ses sujets lui apprirent l'état des affaires de l'Athamanie, et lui rendirent l'espoir de reconquérir son trône : il expédia de son côté des émissaires aux principaux de la nation, à Argithée, capitale de l'Athamanie, annonçant que les dispositions de ses compatriotes une fois bien assurées, soutenu par un corps d'Étoliens, il entrerait dans l'Athamanie avec les magistrats Étoliens, qui formaient le conseil de la nation, et le préteur Nicandre. Dès qu'il les vit prêts à tout, il les informa du jour, où à la tête d'une armée, il devait paraître dans l'Athamanie. Quatre hommes avaient seuls, d'abord, formé la conjuration contre les troupes macédoniennes: ils s'adjoignirent ensuite six complices chacun, mais comptant peu sur un si petit nombre, plus propre à garder le secret qu'à agir, ils le doublèrent et se trouvèrent cinquante-deux. Alors ils se partagèrent en quatre bandes, l'une se rendit à Héraclée, une autre à Tétraphylie, où était ordinairement le dépôt du trésor royal, la troisième

LIBER TRIGESIMUS OCTAVUS.

I. Dum in Asia bellum geritur, ne in Ætolis quidem quietæ res fuerant, principio a gente Athamanum orto. Athamania ea tempestate, pulso Amynandro, sub præfectis Philippi regio tenebatur præsidio; qui superbo atque immodico imperio desiderium Amynandri fecerant. Exsulanti tum Amynandro in Ætolia literis suorum, indicantium statum Athamaniæ, spes recuperandi regni facta est : remissique nuntii ab eo ad principes Argitheam (id enim caput Athamaniæ erat), si popularium animos satis perspectos haberet, impetrato ab Ætolis auxilio, in Athamaniam se venturum cum delectis Ætolorum, quod consilium esset gentis, et Nicandro prætore. Quos, ubi ad omnia paratos esse vidit, certiores subinde facit, quo die cum exercitu Athamaniam ingressurus esset. Quatuor primo fuere conjurati adversus Macedonum præsidium. Hi senos sibi adjutores ad rem gerendam assumpserunt; deinde, paucitate parum freti, quæ celandæ rei, quam agendæ, aptior erat, parem priori numerum adjecerunt. Ita duo et quinquaginta facti, quadrifariam se diviserunt; pars una Heracleam, altera



à Theudone, la quatrième à Argithée. Il était convenu qu'on se tiendrait d'abord tranquille et qu'on paraîtrait en public comme pour des affaires particulières; puis, qu'à un jour dit, on soulèverait toute la multitude pour chasser les Macédoniens des citadelles. Ce jour arrivé, Amynandre parut avec mille Étoliens sur les frontières, et, d'après le mot d'ordre, sur les quatre points à la fois, les garnisons macédoniennes furent chassées, des proclamations adressées à toutes les autres villes, pour qu'elles eussent à faire justice de l'intolérable tyrannie de Philippe et à reconnaître leur roi national et légitime. Partout les Macédoniens furent expulsés. La forteresse de Théium seule, grâce à l'interception des lettres par Zénon, chef de la garnison, et à l'occupation de la citadelle par les soldats du roi, fit quelques jours de résistance; bientôt elle fut, comme toutes les autres, livrée à Amynandre; et toute l'Athamanie reconnut le prince, à l'exception du fort d'Athénée, situé sur les frontières de la Macédoine.

II. Philippe, à la nouvelle du soulèvement de l'Athamanie, part avec six mille hommes, fait une incroyable diligence, et arrive à Gomphos. Là, laissant la plus grande partie de son armée, qui n'eût pu tenir à ces marches forcées, avec un corps de deux mille hommes il se transporte à Athénée, la seule place qui fût restée au pouvoir de sa garnison. Quelques tentatives qu'il fait sur le voisinage ne le laissent pas douter que tout le reste du pays lui est hostile; il retourne donc à Gomphos, et, à la tête de toutes ses troupes, il revient sur l'Athamanie. Zénon prend les devants à la tête de mille hommes d'infanterie, avec ordre d'occuper Ethopie, hauteur qui commande Argithée. Cette position une fois au pouvoir de son lieutenant, Philippe vient camper près du temple de Jupiter Acréen. Un ouragan épouvantable l'y retient un jour; le lendemain il marche sur Argithée. A son approche il voit accourir les Athamanes sur les hauteurs qui commandent la route. Aussitôt l'avant-garde fait halte, toute l'armée se trouble, s'épouvante, se demande ce qui adviendra si l'on descend dans les vallées au pied de ce rocher. Cette agitation oblige le roi, qui avait hâte, crainte d'être suivi par l'ennemi, d'être hors de ces défilés, à rappeler la tête de la colonne et à rebrousser chemin. Les Athamanes s'étaient d'abord contentés de suivre à distance. A l'arrivée des Étoliens, ils les laissent prendre l'ennemi à dos, et se répandent sur les flancs. Quelques-uns par des sentiers connus coupent court, prennent les devants et vont se poster à l'entrée des passages : la plus horrible confusion se met parmi les Macédoniens. C'est une fuite désordonnée plutôt qu'une retraite régulière. Ils traversent le fleuve, laissant sur l'autre bord des armes et des hommes en grand nombre. Là s'arrêta la poursuite, et sans être inquiétés davantage, les Macédoniens regagnèrent Gomphos, et de Gomphos repassèrent en Macédoine. Les Athamanes et les Étoliens, pour tomber sur Zénon et sur les mille Macédoniens se portèrent par tous les chemins à Éthopie. Les Macédoniens, peu rassurés par leur position, ga-

Tetraphyliam petit, ubi custodia regiæ pecuniæ esse solita erat, tertia Teudoriam, quarta Argitheam. Ita inter omnes convenit, ut primo quieti, velut ad privatam rem agendam venissent, in foro obversarentur; die certa multitudinem omnem convocarent ad præsidia Macedonum arcibus expellenda. Ubi ea dies advenit, et Amynander cum mille Ætolis in finibus erat; ex composito quatuor simul locis præsidia Macedonum expulsa, literæque in alias urbes passim dimissæ, ut vindicarent sese ab impotenti dominatione Philippi et restituerent in patrium ac legitimum regnum. Undique Macedones expelluntur. Theium oppidum, literis a Zenone præfecto præsidii interceptis, et arce ab regiis occupata, paucos dies obsidentibus restitit : deinde id quoque traditum Amynandro est, et omnis Athamania in potestate erat, præter Athenæum castellum, finibus Macedoniæ subjectum.

II. Philippus, audita defectione Athamaniæ, cum sex millibus armatorum profectus, ingenti celeritate Gomphos pervenit. Ibi relicta majore parte exercitus (neque enim ad tanta itinera suffecissent), cum duobus millibus Athenæum, quod unum a præsidio suo retentum fuerat, pervenit. Inde, proximis tentatis, quum facile animadvertisset, cetera hostilia esse, Gomphos regressus, omnibus copiis simul in Athamaniam rediit. Zenonem inde, cum mille peditibus præmissum, Ethopiam occupare jubet, opportune Argitheæ imminentem : quem ubi teneri a suis locum vidit, ipse circa templum Jovis Acræi posuit castra. Ibi unum diem fœda tempestate retentus postero die ducere ad Argitheam intendit. Euntibus extemplo apparuere Athamanes, in tumulos imminentes viæ discurrentes. Ad quorum conspectum consistere prima signa, totoque agmine pavor et trepidatio erat : et pro se quisque, quidnam futurum esset, cogitare, si in valles subjectas rupibus agmen foret demissum. Hæc tumultuatio regem, cupientem, si se sequerentur, raptim evadere angustias, revocare primos, et eadem, qua venerat, via referre coegit signa. Athamanes primo ex intervallo quieti sequebantur; postquam Ætoli se conjunxerunt, hos, ut ab tergo agmini instarent, reliquerunt : ipsi a lateribus se circumfuderunt. Quidam, per notos calles breviore via prægressi, transitus insedere; tantumque tumultus Macedonibus est injectum, ut fugæ magis effusæ, quam itineris ordinati modo, multis armis virisque relictis, flumen trajecerint. Hic finis sequendi fuit. Inde tuto Macedones Gomphos, et a Gomphis in Macedoniam redierunt. Athamanes Ætolique Ethopiam, ad Zenonem ac mille Macedonas opprimendos, undique concurrerunt. Macedones, parum loco freti, ab Ethopia in altiorem

gnent en toute hâte un point plus élevé et encore plus escarpé. Mais plusieurs sentiers y donnent passage aux Athamanes et ils en délogent l'ennemi. Les Macédoniens se dispersent, sans pouvoir au milieu de ces rochers impraticables, inconnus, trouver d'issue pour fuir, et tombent entre les mains ou sous le glaive des vainqueurs. Bon nombre de fuyards s'abîme d'épouvante dans les précipices. Zénon et un petit nombre parviennent seuls à se réfugier auprès du roi. Le lendemain une trève permit aux vaincus d'ensevelir leurs morts.

III. Amynandre, remonté sur son trône, envoya deux ambassades, l'une à Rome au sénat, l'autre en Asie aux Scipions, qui s'étaient arrêtés à Éphèse après la grande bataille contre Antiochus. Il demandait la paix, s'excusait de devoir aux Étoliens la conquête de ses états héréditaires, et portait plainte contre Philippe. Les Étoliens, en sortant de l'Athamanie, marchèrent contre les Amphiloques, et, grâce à la soumission volontaire de la plus grande partie de ces peuples, firent reconnaître leurs lois et leur autorité à toute la nation. Amphilochie reprise (car c'était une ancienne dépendance de l'Étolie), ils portèrent les mêmes espérances dans l'Apérantie : cette contrée se soumet également presque sans coup férir. La Dolopie n'avait jamais obéi aux Étoliens, elle appartenait à Philippe. Le premier mouvement des habitants fut de courir aux armes ; mais à la nouvelle de la soumission des Amphiloques, de la fuite de Philippe hors de l'Athamanie et du massacre de son armée, ils abandonnent aussi le parti de la Macédoine pour celui des Étoliens. Dans ces conquêtes successives les Étoliens se flattaient d'avoir autant de boulevards du côté de la Macédoine ; lorsqu'ils apprirent qu'Antiochus avait été vaincu en Asie par les Romains, et peu après leurs députés arrivèrent de Rome sans espérance de paix, annonçant que le consul Fulvius avait déjà passé la mer à la tête d'une armée. Frappés de terreur, les Étoliens demandent aux Rhodiens et aux Athéniens d'intercéder pour eux, comptant sur l'appui de ces deux peuples pour se faire rouvrir les portes du sénat, naguère fermées à leurs prières, et députent à Rome les principaux de leur nation pour tenter un dernier effort : crainte de s'attirer la guerre, ils n'avaient fait aucune disposition et l'ennemi était presque à leurs portes. Déjà M. Fulvius, débarqué à Apollonie, s'entendait avec les principaux habitants de l'Épire pour savoir par où commencer les opérations. Les Épirotes voulaient attaquer Ambracie, qui venait de se donner aux Étoliens. « Les Étoliens volaient-ils au secours de la place? les plaines d'alentour étaient bonnes pour une bataille. Évitaient-ils de se montrer, la ville ne serait pas difficile à prendre. On avait apporté force matériaux pour dresser des chaussées, tous les ouvrages de ce siége ; on avait là l'Aréthon, rivière navigable, commode pour les transports, qui coulait sous les murailles, et puis la saison était bonne. » Ces raisons décidèrent Fulvius à prendre par l'Épire.

IV. Le consul, arrivé devant Ambracie, trouva que le siége exigeait de grands travaux. Ambracie est assise au pied d'une hauteur escarpée, désignée par les habitants sous le nom de Péranthe. La ville du côté de la plaine et du fleuve, regarde

deruptioremque undique tumulum concessere. Quo pluribus locis aditu invento, expulere eos Athamanes; dispersosque, et per invias atque ignotas rupes iter fugæ non expedientes, partim ceperunt, partim interfecerunt : multi pavore in derupta præcipitati, perpauci cum Zenone ad regem evaserunt. Postea per indutias sepeliendi cæsos potestas facta est.

III. Amynander, recuperato regno, legatos et Romam ad senatum, et ad Scipiones in Asiam, Ephesi post magnum cum Antiocho prœlium morantes, misit. Pacem petebat, excusabatque sese, quod per Ætolos recuperasset paternum regnum. Philippum incusabat. Ætoli ex Athamania in Amphilochos profecti sunt, et majoris partis voluntate in jus ditionemque totam redegerunt gentem. Amphilochia recepta (nam fuerat quondam Ætolorum), eadem spe in Aperantiam transcenderunt. Ea quoque magna ex parte sine certamine in deditionem venit. Dolopes nunquam Ætolorum fuerant; Philippi erant. Hi primum ad arma concurrerunt; ceterum, postquam Amphilochos cum Ætolis esse, fugamque ex Athamania Philippi, et cædem præsidii ejus accepere, et ipsi a Philippo ad Ætolos deficiunt. Quibus circumjectis gentibus jam undique se a Macedonibus tutos credentibus esse Ætolis fama affertur, Antiochum in Asia victum ab Romanis. Nec ita multo post legati ab Roma rediere sine spe pacis, Fulviumque consulem nuntiantes jam cum exercitu trajecisse. His territi, prius ab Rhodo et Athenis legationibus excitis, ut per auctoritatem civitatium earum suæ preces nuper repudiatæ faciliorem aditum ad senatum haberent, principes gentis ad tentandum ultimam spem Romam miserunt : nihil, ne bellum haberent, prius, quam pæne in conspectu hostis erat, præmeditati. Jam M. Fulvius, Apolloniam exercitu trajecto, cum Epirotarum principibus consultabat, unde bellum inciperet. Epirotis Ambraciam placebat aggredi, quæ tum contribuerat se Ætolis. « Sive ad tuendam eam venirent Ætoli, apertos circa campos ad dimicandum esse : sive detrectarent certamen, oppugnationem fore haud difficilem. Nam et copiam in propinquo materiæ ad aggeres excitandos et cetera opera esse; et Arachthum, navigabilem amnem, opportunam ad comportanda, quæ usui sint, præter ipsa mœnia fluere; et æstatem aptam rei gerendæ adesse. » His persuaserunt, ut per Epirum duceret.

IV. Consuli, ad Ambraciam advenienti, magni operis oppugnatio visa est. Ambracia tumulo aspero subjecta



l'occident; à l'orient s'élève la citadelle qu'on voit sur les hauteurs. La rivière Arethon, qui prend sa source dans l'Athamanie, vient se jeter dans un golfe de la côte, appelé du nom de la ville voisine, golfe ambracien. Couverte d'un côté par la rivière, de l'autre par les hauteurs, la place est en outre garnie d'une ceinture de bonnes murailles, de trois mille pas, un peu plus de circuit. Fulvius établit du côté de la plaine deux camps, à peu de distance l'un de l'autre; il éleva un fort sur une eminence en face de la citadelle. Le tout fut uni par une palissade et un fossé, de manière à fermer toute issue aux assiégés, et tout accès aux secours du dehors. Au bruit du siége d'Ambracie, une proclamation du préteur Nicandre avait réuni les Étoliens à Stratum. Ils étaient accourus de toutes leurs forces pour faire lever le siége, ç'avait été leur premier mouvement. Mais lorsqu'ils virent la ville déjà presque entièrement bloquée, et les Épirotes campés au delà du fleuve dans la plaine, ils se décidèrent à partager leurs troupes. Avec un corps léger de mille hommes, Eupolème partit pour Ambracie, perça les lignes qui n'étaient pas encore fermées, et pénétra dans la ville. Nicandre, avec le reste des troupes, avait d'abord songé à attaquer de nuit le camp des Épirotes, placé hors de la portée des Romains, qui étaient séparés de leurs alliés par le fleuve. Mais ensuite il trouva ce projet trop dangereux, dans le cas où les Romains viendraient à s'apercevoir du mouvement, et à lui couper la retraite; il y renonça et alla porter le ravage dans l'Acarnanie.

V. Le consul, ayant tout terminé, lignes de circonvallation et travaux d'approches, fit attaquer sur cinq points à la fois : trois de ces attaques, sur trois points, d'un accès plus facile, donnant du côté de la plaine, étaient dirigées sur le quartier appelé Pyrrhée; une autre contre le quartier d'Esculape; la cinquième contre la citadelle. Le bélier battait les murs, les chevrons armés de faux arrachaient les créneaux. Les habitants, à la vue et au bruit redoutable des coups qui frappent leurs murailles, sont d'abord saisis d'épouvante et de vertige. Mais voyant, contre leur attente, les murs tenir bon, ils reprennent courage, font tomber sur les béliers, au moyen des bascules, des masses de plomb, des quartiers de rocs ou des ancres de fer qui saisissent les chevrons et brisent les faux, et par des sorties, la nuit contre les travailleurs, le jour contre les postes avancés, rejettent la terreur du côté de l'ennemi. Les choses en étaient là devant Ambracie, lorsque les Étoliens, après avoir dévasté l'Acarnanie, rentrèrent à Stratum. De là le préteur Nicandre, se flattant de faire lever le siége par une entreprise hardie, envoya un nommé Nicodame, à la tête de cinq cents Étoliens, lesquels devaient pénétrer dans Ambracie. Une nuit, une heure même, furent fixées pour attaquer la ville et les ouvrages élevés par l'ennemi en face du Pyrrhée, tandis que le préteur viendrait jeter lui-même l'épouvante au camp des Romains, Nicandre comptant sur cette double alarme et sur la nuit qui augmente la terreur, pour frapper quelque grand coup. En effet, Nicodame, à

est; Perrantem incolæ vocant. Urbs, qua murus vergit in campos et flumen, occidentem; arx, quæ imposita est tumulo, orientem spectat. Amnis Arachthus, ex Athamania fluens, cadit in sinum maris, ab nomine propinquæ urbis Ambracium appellatum. Præterquam quod hinc amnis munit, hinc tumuli; muro quoque firmo septa erat, patente in circuitu paulo amplius tria millia passuum. Fulvius bina a campo castra, modico inter se distantia intervallo, unum castellum loco edito contra arcem objecit. Ea omnia vallo ac fossa ita jungere parat, ne exitus inclusis ab urbe, neve aditus foris ad auxilia intromittenda esset. Ad famam oppugnationis Ambraciæ Stratum jam edicto Nicandri prætoris convenerant Ætoli. Inde primo copiis omnibus ad prohibendam obsidionem venire in animo fuerat. Deinde, postquam urbem jam magna ex parte operibus sæptam viderunt, Epirotarum trans flumen loco plano castra posita esse, dividere copias placuit. Cum mille expeditis Eupolemus Ambraciam profectus, per nondum commissa inter se munimenta urbem intravit. Nicandro cum cetera manu primo Epirotarum castra nocte aggredi consilium fuerat, haud facili ab Romanis auxilio, quia flumen intererat : deinde, periculosum inceptum ratus, ne qua sentirent Romani, et regressus inde in tutum non esset, deterritus ab hoc consilio, ad depopulandam Acarnaniam iter convertit.

V. Consul, jam munimentis, quibus sæpienda urbs erat, jam operibus, quæ admovere muris parabat, perfectis, quinque simul locis mœnia est aggressus. Tria paribus intervallis faciliore aditu a campo adversus Pyrrheum, quod vocant, admovit; unum e regione Æsculapii; unum adversus arcem. Arietibus muros quatiebat, asseribus falcatis detergebat pinnas. Oppidanos primo et ad speciem et ad ictus mœnium, cum terribili sonitu editos, pavor ac trepidatio cepit. Deinde, ut præter spem stare muros viderunt, collectis rursus animis, in arietes tollenonibus libramenta plumbi aut saxorum stipitesve robustos incutiebant; falces, ancoris ferreis injectis in interiorem partem muri trahentes asserem, præfringebant : ad hoc eruptionibus, et nocturnis in custodias operum, et diurnis in stationes, ultro terrorem inferebant. In hoc statu res ad Ambraciam quum essent, jam Ætoli a populatione Acarnaniæ Stratum redierant. Inde Nicander prætor, spem nactus solvendæ incepto forti obsidionis, Nicodamum quemdam cum Ætolis quingentis Ambraciam intromittit : noctem certam tempusque etiam noctis constituit, quo et illi ab urbe opera hostium, quæ adversus Pyrrheum erant, aggrederentur, et ipse ad castra romana terrorem faceret; posse ratus, ancipiti tumultu et nocte augente pavorem, memorabilem rem geri. Et Nicodamus intempesta nocte, quum alias custo-



la faveur de l'obscurité, parvient à tromper les premiers postes, se fait jour à travers d'autres à force de résolution, perce une partie des lignes et se jette dans la ville, où il rend l'audace et l'espoir aux assiégés; puis, quand arrive la nuit fixée, selon ses instructions, il attaque tout à coup les ouvrages. Cette tentative fut plus hardie qu'heureuse, n'étant point soutenue à l'extérieur; le préteur des Étoliens n'agit point, soit crainte, soit espoir d'être plus utile en portant secours aux Amphiloques, nouvellement rentrés sous la domination étolienne, et que Persée, fils de Philippe, chargé de conquérir la Dolopie et le territoire d'Amphilochie, pressait de toutes ses forces.

VI. C'était sur trois points à la fois, comme il a été dit, que les Romains avaient dressé leurs machines contre le Pyrrhée, mais avec une vigueur et des armes peu uniformes; les Étoliens attaquèrent avec torches, étoupes, poix, faisceaux enflammés; toute l'armée s'avançait étincelante de feux. A la première charge une foule de gardes furent égorgés: mais bientôt le bruit, le tumulte, sont dans le camp, le signal est donné par le consul, on prend les armes et toutes les portes vomissent des soldats armés. Sur un des points on eut à repousser le fer et la flamme; sur les deux autres, ce fut une tentative plutôt qu'un engagement, et les Étoliens se retirèrent. Toute la chaleur de l'action se concentra donc sur un seul point. Là, chacun de son côté, Eupolème et Nicodame animent les combattants, les flattent de l'espérance qu'ils vont voir à l'instant Nicandre accourir d'après la convention et tomber sur les derrières de l'ennemi. Cette espérance soutient quelque temps les esprits, mais on ne voit pas ce signe promis, on ne voit que l'ennemi se renforcer sans cesse. L'ardeur se ralentit; enfin on lâche pied; on se replie, non sans dangers, on est rejeté en fuyant dans la ville, après qu'on a mis le feu à une partie des ouvrages et tué plus qu'on n'avait perdu. Il est de fait que si les conventions avaient été observées, les ouvrages, au moins sur un point, auraient pu être en grande partie détruits et les Romains enfoncés avec perte. Les habitants d'Ambracie et les Étoliens qui étaient dans la ville, renoncèrent non-seulement cette nuit là à leur tentative; mais, dès ce moment, se croyant trahis par leurs compatriotes, ils perdirent beaucoup de leur énergie. Désormais plus de sortie, comme auparavant, sur les postes ennemis; on ne combattit plus que du haut des murs ou des tours, à couvert.

VII. Persée, au bruit de l'arrivée des Étoliens, abandonnant le siége qu'il avait formé, se contenta de ravager la campagne des Amphiloques; puis il en sortit et rentra en Macédoine. Les Étoliens en furent également rappelés par le ravage de leurs côtes. Pleurate, roi d'Illyrie, était entré avec soixante embarcations dans le golfe de Corinthe, de concert avec une flotte achéenne qui se trouvait à Patras, et dévastait tout le littoral de l'Étolie. Un corps de mille Étoliens envoyé contre les ennemis, suivant la marche de la flotte qui tournait toutes les sinuosités de la côte, coupait

dias fefellisset, per alias impetu constanti erupisset, superato brachio in urbem penetrat; animique aliquantum ad omnia audenda et spei obsessis adjecit; et simul constituta nox venit; ex composito repente opera est aggressus. Id inceptum conatu, quam effectu, gravius fuit, quia nulla ab exteriore parte vis admota est; seu metu deterrito prætore Ætolorum, seu quia potius visum est, Amphilochis opem ferre nuper receptis; quos Perseus Philippi filius, missus ad Dolopiam Amphilochosque recipiendos, summa vi oppugnabat,

VI. Tribus locis, sicut ante dictum est, ad Pyrrheum opera Romana erant; quæ omnia simul, sed nec apparatu, nec vi simili, Ætoli aggressi sunt. Alii cum ardentibus facibus, alii stuppam picemque et malleolos ferentes, tota collucente flammis acie, advenere. Multos primo impetu custodes oppresserunt. Deinde, postquam clamor tumultusque in castra est perlatus, datumque a consule signum, arma capiunt, et omnibus portis ad opem ferendam effunduntur. Uno in loco ferro ignique gesta res est; a duobus irrito incepto, quum tentassent magis, quam iniissent, certamen, Ætoli abscesserunt. Atrox pugna in unum inclinaverat locum. Ibi diversis partibus duo duces Eupolemus et Nicodamus pugnantes hortabantur et prope certa fovebant spe, jam Nicandrum ex composito affore, et terga hostium invasurum. Hæc res aliquamdiu animos pugnantium sustinuit. Ceterum, postquam nullum ex composito signum a suis accipiebant, et crescere numerum hostium cernebant, destitui, segnius instare: postremo, re omissa, jam vix tuto receptu, fugientes in urbem compelluntur, parte operum incensa, et pluribus aliquanto, quam ipsi ciciderant, interfectis. Quod si ex composito acta res fuisset, haud dubium erat, expugnari una utique parte opera cum magna cæde hostium potuisse. Ambracienses, quique intus erant Ætoli, non ab ejus solum noctis incepto recessere, sed in reliquum quoque tempus, velut prodiii a suis, segniores ad pericula erant. Jam nemo eruptionibus, ut ante, in stationes hostium, sed, dispositi per muros et turres, ex tuto pugnabant.

VII. Perseus, ubi adesse Ætolos audivit, omissa obsidione urbis, quam oppugnabat, depopulatus tantum agros, Amphilochiam excessit, atque in Macedoniam rediit. Et Ætolos inde avocavit populatio maritimæ oræ. Pleuratus Illyriorum rex, cum sexaginta lembis Corinthium sinum invectus, adjunctis Achæorum, quæ Patris erant, navibus, maritima Ætoliæ vastabat. Adversus quos mille Ætoli missi, quacumque se classis circumegerat per litorum anfractus, brevioribus semitis occurre-



court par des sentiers et prévenait partout la déroute. D'un autre côté, devant Ambracie, les Romains, à force de battre les murs avec le bélier sur plusieurs points, avaient fini par faire brèche, sans pouvoir toutefois pénétrer dans la ville. Car aussitôt un mur abattu, un nouveau s'élevait à la place, et les combattants, debout sur les décombres faisaient comme un rempart de leurs poitrines. Fatigué du peu de succès de la force ouverte, le consul résolut de pratiquer une mine en marquant le travail avec des mantelets. Quoiqu'il fût poursuivi jour et nuit et qu'après les fouilles il eût encore l'embarras du transport des terres, l'ennemi ne se douta de rien. Ces grands amas de terre trahirent enfin l'opération aux yeux des assiégés. Ils tremblent que les murs minés ne livrent déjà passage à l'ennemi, et ils se mettent à ouvrir une contre-mine dans la ville, en face de l'endroit déjà couvert par les mantelets. Parvenus à la profondeur qu'ils supposent à la mine, ils font silence, appliquent l'oreille contre terre et cherchent à saisir les bruits de fouille. Ils entendent, et percent aussitôt en droite ligne : ce fut l'affaire d'un moment. En quelques minutes ils atteignirent le vide, et les échafaudages dont l'ennemi avait étagé le sol. Les travailleurs se rencontrent, communication est ouverte entre la mine et la contre-mine, et les outils deviennent des armes : en un instant, des soldats ont pénétré sous terre, et un combat s'engage dans l'obscurité. Il se ralentit bientôt, les assiégés bouchant partout la mine avec des sacs remplis de terre ou des barricades jetées à la hâte. Une machine nouvelle, d'un apprêt facile, fut même inventée pour être opposée aux ennemis. C'était un tonneau percé par le fond, de manière à laisser passer un tuyau assez mince ; ce tuyau était de fer ainsi que le couvercle du tonneau, percé également en plusieurs endroits. On remplit le tonneau de plumes légères, et on tourna la gueule contre la mine. Des trous du couvercle s'élançaient de longues piques ou sarisses destinées à écarter l'ennemi ; on jeta une petite étincelle dans la plume, et au moyen d'un soufflet adapté à l'ouverture du tuyau, on alluma. Aussitôt s'élèvent des nuages de fumée, et une telle odeur de la plume brûlée remplit la mine, qu'il est impossible d'y tenir.

VIII. Tel était l'état des choses devant Ambracie, lorsque deux députés Étoliens, Phœnéas et Damolète, munis de pleins pouvoirs, en vertu d'un décret de la nation, se présentèrent devant le consul. En effet le préteur, voyant d'un côté Ambracie assiégée, d'un autre toute la côte désolée par une flotte ennemie, enfin la Dolopie et le territoire des Amphiloques en proie aux dévastations des Macédoniens, et sentant que les Étoliens ne pouvaient courir à trois ennemis à la fois, avait convoqué le conseil et consulté les principaux de la nation sur ce qu'il fallait faire. Il n'y eut qu'un cri « la paix à des conditions avantageuses, s'il était possible, tolérables en tous cas : c'étaient les promesses d'Antiochus qui avaient entraîné à la guerre. Antiochus ayant été battu sur terre et

bant. Et Romani ad Ambraciam, pluribus locis quatiendo arietibus muros, aliquantum urbis nudaverant ; nec tamen penetrare in urbem poterant. Nam et pari celeritate novus pro diruto murus objiciebatur, et armati, ruinis superstantes, instar munimenti erant. Itaque, quum aperta vi parum procederet consuli res, cuniculum occultum, vineis ante contecto loco, agere instituit. Et aliquamdiu, quum dies noctesque in opere essent, non solum sub terra fodientes, sed egerentes etiam humum, fefellere hostem. Cumulus repente terræ eminens index operis oppidanis fuit ; pavidique, ne jam, subrutis muris, facta in urbem via esset, fossam intra murum e regione ejus operis, quod vineis contectum erat, ducere instituunt. Cujus ubi ad tantam altitudinem, quantæ esse solum infimum cuniculi poterat, pervenerunt, silentio facto, pluribus locis aure admota, sonitum fodientium captabant. Quem ubi acceperunt, aperiunt rectam in cuniculum viam. Nec fuit magni operis. Momento enim ad inane, suspenso furculis ab hostibus muro, pervenerunt. Ibi commissis operibus, quum e fossa in cuniculum pateret iter, primo ipsis ferramentis, quibus in opere usi erant, dein celeriter armati etiam subeuntes occultam sub terra ediderunt pugnam. Segnior deinde ea facta est ; intersæpientibus cuniculum, ubi vellent, nunc ciliciis prætentis, nunc foribus raptim objectis. Nova etiam haud magni operis adversus eos, qui in cuniculo erant, excogitata res est. Dolium a fundo pertusum, qua fistula modica inseri posset ; et fistulam ferream operculumque dolii ferreum, et ipsum pluribus locis perforatum, fecerunt. Hoc tenui pluma completum dolium ore in cuniculum verso posuerunt. Per operculi foramina prælongæ hastæ, quas sarissas vocant, ad summovendos hostes eminebant. Scintillam levem ignis inditam plumæ, folle fabrili ad caput fistulæ imposito, flando accenderunt. Inde non solum magna vis fumi, sed acrior etiam fœdo quodam nidore ex adusta pluma quum totum cuniculum complesset, vix durare quisquam intus poterat.

VIII. Quum in hoc statu res ad Ambraciam esset, legati ab Ætolis Phæneas et Damoteles, cum liberis mandatis, decreto gentis, ad consulem venerunt. Nam prætor eorum, quum alia parte Ambraciam oppugnari cerneret, alia infestam oram navibus hosti m esse, alia Amphilochos Dolopiamque a Macedonibus vastari, nec Ætolos simul ad tria diversa bella occursantes sufficere, convocato consilio, Ætolos principes, quid agendum esset, consuluit. Omnium eo sententiæ decurrerunt, « ut pax, si posset, æquis ; si minus, tolerandis conditionibus peteretur. Antiochi fiducia bellum susceptum. An-

sur mer, et rejeté presque hors du monde, au delà de la chaîne du Taurus, quelles espérances pouvaient faire soutenir la guerre? Il fallait charger Phœnéas et Damolète d'agir d'après leur conscience, comme ils s'y croiraient autorisés par l'état des affaires de leur pays. Quel autre parti en effet pouvait-on prendre? la fortune leur laissait-elle le choix? » Telles étaient les instructions des ambassadeurs : ils conjurèrent le consul « d'épargner la ville, d'avoir pitié d'une nation ancienne alliée de Rome, égarée sinon par l'insolence, du moins par la misère. Les torts des Étoliens dans la guerre contre Antiochus n'étaient pas plus grands que leurs services dans celle contre Philippe, et la récompense n'ayant pas été exagérée, la punition ne devait pas être non plus excessive. » A quoi le consul répondit : « Que les prières des Étoliens étaient plus fréquentes que sincères : qu'ils devaient demander la paix comme Antiochus, puisque c'étaient eux qui l'avaient entraîné à la guerre. Ce n'étaient pas, ajouta-t-il, les quelques villes dont la liberté avait été l'objet de la guerre; c'était toute l'Asie en deçà du mont Taurus, tout un royaume opulent qu'Antiochus avait abandonné. Tant que les Étoliens n'auraient pas désarmé, il n'écouterait pas leurs propositions de paix; armes et chevaux, il fallait qu'ils livrassent tout, puis qu'ils payassent au peuple romain mille talents d'argent, dont moitié comptant, s'ils voulaient obtenir la paix; enfin que, par une clause expresse du traité, ils s'engageassent à n'avoir d'autres amis et d'autres ennemis que ceux du peuple romain. »

IX. Ces conditions étaient dures : les ambassadeurs, qui connaissaient l'humeur opiniâtre et changeante de leurs compatriotes, ne firent aucune réponse, et retournèrent demander conseil au préteur et aux principaux de la nation, sans avoir rien pris sur eux. Une clameur menaçante les accueillit : « Pourquoi traînaient-ils les négociations, lorsqu'ils avaient ordre de conclure à tout prix ? » Ils repartirent donc pour Ambracie. Sur la route ils tombèrent dans une embuscade des Acarnaniens, alors en guerre avec l'Étolie, et furent conduits à Thyrium pour être mis sous bonne garde. Nouvel obstacle qui retarda la paix. Cependant les députés d'Athènes et de Rhodes, venus pour intercéder en faveur des Étoliens, étaient déjà auprès du consul, et Amynandre, roi des Athamanes, muni d'un sauf-conduit, était arrivé au camp des Romains, afin de solliciter moins en faveur des Étoliens que de la ville d'Ambracie, où il avait passé la plus grande partie de son exil. Le consul apprit de leur bouche l'accident arrivé aux deux ambassadeurs, et les fit venir de Thyrium. Dès leur arrivée les négociations commencèrent. Amynandre, qui s'était chargé d'amener les Ambraciens à capituler, s'y employait de toutes ses forces; mais les conférences qu'il avait avec les principaux habitants, au pied des remparts, n'avançaient rien : il finit par obtenir du consul la permission de pénétrer dans la ville, et là, soit par les conseils, soit par les prières, il détermina les assiégés à se rendre à discrétion. Les Étoliens trouvèrent aussi un puissant intercesseur dans la personne de C. Valérius, fils de

tiocho terra marique superato, et prope extra orbem terræ ultra juga Tauri exacto, quam spem esse sustinendi belli? Phæneas et Damoteles, quod e re Ætolorum, ut in tali casu fideque sua esse censerent, agerent. Quod enim sibi consilium, aut cujus rei electionem a fortuna relictam ? » Cum his mandatis legati missi orare consulem, « ut parceret urbi, misereretur gentis quondam sociæ, nolle dicere injuriis, miseriis certe coactæ insanire. Non plus mali meritos Ætolos Antiochi bello, quam boni ante, quum adversus Philippum bellatum sit, fecisse. Nec tum large gratiam relatam sibi, nec nunc immodice pœnam injungi debere. » Ad ea consul respondit : « Magis sæpe, quam vere unquam, Ætolos pacem petere. Imitarentur Antiochum in petenda pace, quem in bellum traxissent. Non paucis urbibus eum, de quarum libertate certatum sit, sed omni Asia cis Taurum montem, opimo regno, excessisse. Ætolos, nisi inermes, de pace agentes non auditurum se. Arma illis prius equosque omnes tradendos esse, deinde mille talentum argenti populo romano dandum : cujus summæ dimidium præsens numeraretur, si pacem habere vellent. Ad ea adjecturum etiam in fœdus esse, ut eosdem, quos populus romanus, amicos atque hostes habeant.

IX. Adversus quæ legati, et quia gravia erant, et quia suorum animos indomitos ac mutabiles noverant, nullo reddito responso, domum regressi sunt, ut etiam atque etiam, quid agendum esset, re integra, prætorem et principes consulerent. Clamore et jurgio excepti, « quam diu rem traherent, qualemcumque pacem referre jussi? » Quum redirent Ambraciam, Acarnanum insidiis prope viam positis, quibuscum bellum erat, circumventi, Thyrium custodiendi deducuntur. Hæc mora injecta est paci. Quum jam Atheniensium Rhodiorumque legati, qui ad deprecandum pro his venerant, apud consulem essent; Amynander quoque, Athamanum rex, fide accepta, venerat in castra romana, magis pro Ambracia urbe, ubi majorem partem temporis exsulaverat, quam pro Ætolis, sollicitus. Per hos certior factus consul de casu legatorum, adduci eos a Thyrio jussit. Quorum post adventum agi cœptum est de pace. Amynander, quod sui maxime operis erat, impigre agebat, ut Ambracienses compelleret ad deditionem. Id quum per colloquia principum, succedens murum, parum proficeret; postremo, consulis permissu ingressus urbem, partim consilio, partim precibus, evicit, ut permitterent se Romanis. Et Ætolos C. Valerius, Lævini filius, qui cum ea gente

Lévinus, qui le premier avait eu des liaisons d'amitié avec cette nation, et frère utérin du consul. Les Ambraciens ouvrirent leurs portes, à la condition que les auxiliaires Étoliens pourraient sortir en toute sûreté; puis les Étoliens durent remettre cinq cents talents euboïques, dont deux cents comptant, et le reste en six paiements égaux, d'année en année; rendre aux Romains les prisonniers et les transfuges, et renoncer à toute prétention sur les villes, qui depuis le passage de T. Quinctius en Grèce, avaient été prises par les Romains, ou s'étaient volontairement liées d'amitié avec eux; enfin l'île de Céphallénie devait rester en dehors du traité. Quoique ces conditions fussent moins rigoureuses qu'ils ne s'y étaient attendus, les députés Étoliens demandèrent et obtinrent la permission d'en référer au conseil. L'article concernant les villes souffrit quelque difficulté. Ces villes avaient été quelque temps sous les lois de l'Étolie, et il en coûtait à la nation de consentir au démembrement. Il y eut cependant unanimité pour qu'on acceptât la paix. Les Ambraciens offrirent au consul une couronne d'or du poids de cent cinquante livres. Statues d'airain ou de marbre, chefs-d'œuvre de peinture (Ambracie, ancienne résidence royale de Pyrrhus, en possédait plus que toutes les autres villes du pays), tout fut enlevé et emporté. Du reste, on ne toucha à rien, aucune violence ne fut exercée.

X. Le consul partit d'Ambracie, pénétra dans l'intérieur de l'Étolie et vint camper devant Argos d'Amphilochie, à vingt-deux milles d'Ambracie. Ce fut là que les ambassadeurs Étoliens, dont l'absence prolongée commençait à l'étonner, vinrent le trouver. Ils lui apprirent que la paix avait été approuvée par le conseil de la nation et il les fit partir pour Rome, accompagnés des Rhodiens et des Athéniens, leurs intercesseurs, et de C. Valérius son frère: pour lui il passa dans l'île de Céphallénie. Les députés trouvèrent à Rome les oreilles et les esprits des patriciens prévenus par les accusations de Philippe; ce prince, à force de se plaindre par ambassades et par lettres de l'affranchissement de la Dolopie, de l'Amphilochie et de l'Athamanie, de l'expulsion de ses garnisons et de son fils Persée du pays des Amphiloques, n'avait que trop disposé le sénat à rejeter les prières des Étoliens. Cependant, un ambassadeur athénien, Léon, fils d'Icésias, sut faire impression sur l'assemblée par son éloquence: il se servit de cette image ordinaire d'une mer paisible que les vents viennent agiter, compara à cette mer le peuple Étolien, « qui était resté, tant qu'il fut fidèle à la république romaine, dans cet état de calme, naturel à la nation; puis, dit-il, lorsque vint du côté de l'Asie le souffle de Thoas et de Dicéarque, et du côté de l'Europe celui de Ménestas et de Damocrite, alors s'éleva cette tempête qui poussa la nation vers Antiochus, comme sur un écueil. »

XI. Après mille traverses, les Étoliens réussirent enfin à obtenir un traité de paix. En voici les conditions: « La nation étolienne reconnaîtra avec sincérité l'empire et la majesté du peuple romain: elle ne livrera passage à aucune armée marchant contre ses alliés et ses amis; elle ne lui fournira

primum amicitiam pepigerat, consulis frater, matre genitus eadem, egregie adjuvit. Ambracienses, prius pacti, ut Ætolorum auxiliares sine fraude emitterent, aperuerunt portas. Dein Ætoli, « ut quinginta Euboica darent talenta: ex quibus ducenta præsentia, trecenta per annos sex pensionibus æquis: captivos perfugasque redderent Romanis; urbem ne quam formulæ sui juris facerent, quæ post id tempus, quo T. Quinctius trajecisset in Græciam, aut vi capta ab Romanis esset, aut voluntate in amicitiam venisset: Cephallenia insula ut extra jus fœderis esset. » Hæc quanquam spe ipsorum aliquanto leviora erant, petentibus Ætolis, ut ad concilium referrent, permissum est. Parva disceptatio de urbibus tenuit. Quæ quum sui juris aliquando fuissent, avelli velut a corpore suo ægre patiebantur. Ad unum tamen omnes accipi pacem jusserunt. Ambracienses coronam auream consuli centum et quinquaginta pondo dederunt; signa ænea marmoreaque et tabulæ pictæ, quibus ornatior Ambracia, quia regia ibi Pyrrhi fuerat, quam ceteræ regionis ejus urbes erant, sublata omnia avectaque. Nihil præterea tactum violatumve.

X. Profectus ab Ambracia consul in mediterranea Ætoliæ, ad Argos Amphilochium (viginti duo millia ab Ambracia abest) castra posuit. Eo tandem legati Ætoli, mirante consule, quod morarentur, venerunt. Inde, postquam approbasse pacem concilium Ætolorum accepit, jussis proficisci Romam ad senatum, permissoque, ut et Rhodii, et Athenienses deprecatores irent, dato, qui simul cum iis proficisceretur, C. Valerio fratre, ipse in Cephalleniam trajecit. Præoccupatas aures animosque principum Romæ criminibus Philippi invenerunt; qui, per legatos, per literas, Dolopas, Amphilochosque, et Athamaniam ereptas sibi querens, præsidiaque sua, postremo etiam filium Persea ex Amphilochis pulsum, averterat senatum ab audiendis precibus eorum. Rhodii tamen et Athenienses cum silentio auditi sunt. Atheniensis legatus Leon, Icesiæ filius, eloquentia etiam dicitur movisse: qui vulgata similitudine, mari tranquillo, quod ventis concitaretur, æquiparando multitudinem Ætolorum, usus, « quum in fide Romanæ societatis mansissent, insita gentis tranquillitate quiesse eos aiebat: postquam flare ab Asia Thoas et Dicæarchus, ab Europa Menestas et Damocritus cœpissent; tum illam tempestatem coortam, quæ ad Antiochum eos, sicuti in scopulum, intulisset.

XI. Diu jactati Ætoli, tandem ut conditiones pacis convenirent, effecerunt. Fuerunt autem hæ: « imperium majestatemque populi romani gens Ætolorum conservato



aucun secours; elle aura pour ennemis les ennemis du peuple romain, elle prendra les armes contre eux, elle leur fera également la guerre; elle rendra les transfuges, les esclaves fugitifs et les prisonniers aux Romains et à leurs alliés, excepté ceux des prisonniers qui, après avoir été renvoyés dans leur patrie, auraient été pris de nouveau, ou ceux qui se seraient trouvés parmi les ennemis des Romains à une époque où les Étoliens faisaient partie des armées romaines. Hormis ceux-là, tous les autres qui seront en leur pouvoir, seront, dans l'espace de cent jours, remis aux magistrats de Corcyre; ceux qui auraient disparu seraient rendus à mesure qu'on les retrouvera; la nation livrera, au choix du consul romain, quarante otages de douze ans au moins et de quarante ans au plus. Dans ce nombre ne seront compris ni le préteur, ni le commandant de la cavalerie, ni le scribe public, ni aucun de ceux qui auraient déjà été donnés en otage aux Romains. Céphallénie restera en dehors du traité. » Quant aux sommes d'argent à payer et aux termes des paiements, on ne changea rien à ce qui avait été réglé par le consul; les Étoliens eurent toutefois la liberté de s'acquitter en or s'ils l'aimaient mieux, pourvu que chaque pièce d'or en valût dix d'argent. « Quant aux villes, territoire ou habitants qui avaient été sous la domination étolienne, mais qui, sous le consulat de T. Quinctius et de Cn. Domitius ou postérieurement, avaient été soumis par les armes romaines, ou s'étaient volontairement placés sous la domination du peuple romain, il fut défendu aux Étoliens de songer à les reprendre. Les Éniades avec leur ville et leur territoire devaient être rendus aux Acarnaniens. » Telles furent les conditions du traité conclu avec les Étoliens.

XII. Pendant la même saison, ou plutôt durant les mêmes jours qui virent ces opérations du consul M. Fulvius en Étolie, l'autre consul Cn. Manlius faisait dans la Gallo-Grèce la guerre que je vais raconter. Au commencement du printemps le consul arriva à Éphèse, prit le commandement des mains de L. Scipion, passa l'armée en revue et harangua les soldats. Il donna des éloges à cette valeur à qui il n'avait fallu qu'une bataille pour terminer la guerre contre Antiochus, puis il les exhorta à entreprendre une nouvelle guerre contre les Gallo-Grecs, auxiliaires et soutiens d'Antiochus, nation indomptable, dont l'humeur farouche rendrait inutile l'expulsion du roi au delà du mont Taurus, tant que sa force principale, qu'il mettait dans les peuples, ne serait pas anéantie. Enfin il parla de lui-même en peu de mots, sans fard, sans exagération. La joie des soldats en écoutant le consul éclata en applaudissements répétés. Ils songeaient que les Gallo-Grecs avaient fait partie des armées d'Antiochus, et que le roi ayant été vaincu, les Gallo-Grecs, réduits à leurs seules forces, devaient être des ennemis peu redoutables. L'absence d'Eumène en ce moment (il était à Rome) parut au consul un contre-temps fâcheux, parce qu'il connaissait les lieux et les mœurs du pays, et qu'il avait intérêt à la ruine des Gallo-Grecs. Ne pouvant l'avoir près de lui, le consul

sine dolo malo. Ne quem exercitum, qui adversus socios amicosque eorum ducetur, per fines suos transire sinito; neve ulla ope juvato. Hostes eosdem habeto, quos populus romanus, armaque in eos ferto, bellumque pariter gerito. Perfugas, fugitivos, captivosque reddito Romanis sociisque; præterquam si qui capti, quum domos redissent, iterum capti sunt; aut si qui eo tempore ex iis capti sunt, qui tum hostes erant Romanis, quum intra præsidia Romana Ætoli essent. Aliorum qui comparebunt, intra dies centum Corcyræorum magistratibus sine dolo malo tradantur; qui non comparebunt, quando quisque eorum primum inventus fuerit, reddantur. Obsides quadraginta arbitratu consulis Romani dato, ne minores duodecim annorum, neu majores quadraginta. Obses ne esto prætor, præfectus equitum, scriba publicus; neu quis, qui ante obses fuerit apud Romanos. Cephallenia extra pacis leges esto. » De pecuniæ summa, quam penderent, pensionibusque ejus, nihil ex eo, quod cum consule convenerat, mutatum. Pro argento si aurum dare mallent, darent, convenit; dum pro argenteis decem aureus unus valeret. « Quæ urbes, qui agri, qui homines Ætolorum juris aliquando fuerunt, qui eorum T. Quinctio, Cn. Domitio consulibus, postve eos consules, aut armis subacti, aut voluntate, in ditionem populi romani venerunt, ne quem eorum Ætoli recepisse velint. Œniadæ cum urbe agrisque Acarnanum sunto. » His legibus fœdus ictum cum Ætolis est.

XII. Eadem non æstate solum, sed etiam iisdem prope diebus, quibus hæc a M. Fulvio consule in Ætolia gesta sunt, consul alter Cn. Manlius in Gallogræcia bellum gessit, quod nunc ordiri pergam. Vere primo Ephesum consul venit, acceptisque copiis a L. Scipione, et exercitu lustrato, concionem apud milites habuit; qua collaudata virtute eorum, quod cum Antiocho uno prœlio debellassent, adhortatus eos ad novum cum Gallis suscipiendum bellum, qui et auxiliis Antiochum juvissent, et adeo indomita haberent ingenia, et nequicquam Antiochus emotus ultra juga Tauri montis esset, nisi frangerentur opes Gallorum, de se quoque pauca, nec falsa, nec immodica, adjecit. Læti milites cum frequenti assensu consulem audiverunt, partem virium Antiochi fuisse Gallos credentes; rege superato, nullum momentum in solis per se Gallorum copiis fore. Eumenem haud in tempore abesse (Romæ tunc erat) credere consul, gnarum locorum hominumque, et cujus interesset frangi Gallorum opes. Attalum igitur fratrem ejus arcessit a Pergamo, hortatusque ad capessendum secum bellum, pollicentem suam suorumque operam domum ad compa-

fit venir son frère Attale, de Pergame, et l'invita à joindre ses armes aux siennes : Attale promit sa coopération et celle de ses compatriotes, et retourna à Pergame pour faire ses préparatifs. Peu de jours après, le consul, qui s'était éloigné d'Éphèse, fut rejoint près de Magnésie par Attale, à la tête de mille hommes d'infanterie et de deux cents chevaux ; il avait donné à son frère Athénée l'ordre de suivre avec le reste des troupes, laissant la garde de Pergame à des hommes dont le dévouement à son frère et à l'état, lui inspirait le plus de confiance. Le consul donna des éloges au jeune prince, et s'avança avec toutes ses forces jusqu'au Méandre, où il campa, dans l'impossibilité de traverser le fleuve à gué, en attendant des barques pour faire passer son armée. Le passage effectué, on arriva à Hiera-Comé.

XIII. Cette ville posséde un temple d'Apollon et un oracle dont les réponses sont, dit-on, faites par les prêtres en vers assez élégants. Deux jours de marche amenèrent l'armée romaine jusqu'au fleuve Harpasus : là des députés d'Alabander vinrent prier le consul de faire rentrer, de gré ou de force, sous la domination de ses anciens maîtres, un château qui venait de se soustraire à leur obéissance. L'armée y fut également rejointe par Athénée, frère d'Eumène et d'Attale, accompagné du Crétois Leusus et du Macédonien Corragus ; ils amenaient avec eux mille hommes d'infanterie et trois cents cavaliers de diverses nations. Le consul détacha un tribun des soldats avec quelques troupes, pour reprendre le château et le rendre aux habitants d'Alabander. De son côté, sans se détourner de sa route, il alla camper près d'Antioche sur le Méandre. Ce fleuve prend sa source à Celènes, ancienne capitale de la Phrygie. La ville de Celènes avait été abandonnée de ses habitants, et à peu de distance de là s'était élevée une nouvelle ville appelée d'Apamée, du nom d'Apamée, sœur du roi Séleucus. Non loin de la source du Méandre est aussi celle du fleuve Marsyas, qui se jette dans le Méandre : c'est à Celènes, dit la fable, qu'eut lieu le combat de flûte de Marsyas avec Apollon. Le Méandre prend sa source sur les hauteurs de Celène, descend au milieu de la ville, traverse la Carie, puis l'Ionie, et va se perdre dans un golfe entre Priène et Milet. Sur ces entrefaites arriva au camp d'Antioche, Séleucus, fils d'Antiochus, qui venait, aux termes du traité conclu avec Scipion, livrer du blé à l'armée. Une courte discussion s'engagea au sujet des auxiliaires d'Attale ; c'était à l'armée romaine seule, disait Séleucus, qu'Antiochus avait à fournir des vivres. La contestation fut tranchée par la fermeté du consul : il fit enjoindre, par un tribun, aux soldats romains de ne rien prendre avant que les auxiliaires d'Attale n'eussent reçu leur part. L'armée se porta ensuite sur le lieu nommé Gordiutique ; trois jours de marche leur suffirent pour arriver de là à Tabes. Tabes est située sur les frontières de la Pisidie, du côté qui regarde la mer de Pamphylie. Au temps de sa prospérité, cette contrée avait l'humeur belliqueuse. En cette circonstance même, sa cavalerie chargea l'armée romaine, et, dans le premier moment, y jeta du désordre ; mais les assaillants ne tardèrent pas à se convaincre de leur infériorité pour le nombre et pour

randum dimittit. Paucos post dies profecto ab Epheso consuli ad Magnesiam occurrit Attalus cum mille peditibus, equitibus ducentis, Athenæo fratre jusso cum ceteris copiis subsequi, commendata iis custodia Pergami, quos fratri regnoque fidos credebat. Consul, collaudato juvene, cum omnibus copiis ad Mæandrum progressus, castra posuit, quia vado superari amnis non poterat, et contrahendæ naves erant ad exercitum trajiciendum. Transgressi Mæandrum ad Hieran Comen pervenerunt.

XIII. Fanum ibi augustum Apollinis et oraculum; sortes versibus haud inconditis dare vates dicuntur. Hinc alteris castris ad Harpasum flumen ventum est; quo legati ab Alabandis venerunt, ut castellum, quod ab ipsis nuper descisset, aut auctoritate, aut armis, cogeret jura antiqua pati. Eodem et Athæneus, Eumenis et Attali frater, cum Cretensi Leuso et Corrago Macedone venit. Mille pedites mixtarum gentium et trecentos equites secum adduxerunt. Consul, tribuno militum misso cum modica manu, castellum vi captum Alabandensibus reddit. Ipse nihil via digressus, ad Antiochiam super Meandrum amnem posuit castra. Hujus amnis fontes Celænis oriuntur. Celænæ urbs caput quondam Phrygiæ fuit. Migratum inde haud procul veteribus Celænis, novæque urbi Apameæ nomen inditum ab Apama, sorore Seleuci regis. Et Marsyas amnis, haud procul a Mæandri fontibus oriens, in Mæandrum cadit : famaque ita tenet, Celænis Marsyam cum Apolline tibiarum cantu certasse. Mæander, ex arce summa Celænarum ortus, media urbe decurrens, per Caras primum, deinde Ionas, in sinum maris editur, qui inter Prienen et Miletum est. Ad Antiochiam in castra consulis Seleucus, Antiochi filius, ex fœdere icto cum Scipione, ad frumentum exercitui dandum venit. Parva disceptatio de Attali auxiliaribus orta est; quod, romano tantum militi, pactum Antiochum, ut daretur frumentum, Seleucus dicebat. Discussa ea quoque est constantia consulis, qui dimisso tribuno edixit, ne romani milites acciperent, priusquam Attali auxilia accepissent. Inde ad Gordiutichos, quod vocant, processum est. Ex eo loco ad Thabas tertiis castris perventum. In finibus Pisidarum posita est urbs, in ea parte, quæ vergit ad Pamphylium mare. Integris viribus regionis ejus, feroces ad bellandum habebat viros. Tum quoque equites, in agmen romanum eruptione facta, haud modice primo impetu turbavere : deinde, ut apparuit, nec numero se, nec virtute pares esse, in urbem compulsi, veniam erroris petebant, dedere urbem

la valeur, et regagnèrent précipitamment leur ville, demandant grâce, et offrant d'ouvrir leurs portes. Une contribution de vingt-cinq talents d'argent et dix mille mesures de froment leur fut imposée : à ce prix, on les reçut à composition.

XIV. Trois autres journées conduisirent au bord du fleuve Chaüs. De là l'armée se porta sur la ville d'Érize qu'elle enleva d'emblée. On arriva ensuite au pied du château de Thabusion, que commande le fleuve Indus, ainsi nommé parce qu'un Indien y fut précipité par son éléphant. On était dans le voisinage de Cibyra, et l'on ne voyait venir aucune ambassade de Moagète, tyran de cette contrée, homme perfide et cruel. Pour sonder ses dispositions, le consul fit prendre les devants à C. Helvius, avec quatre mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux. Ce détachement avait déjà franchi les frontières, lorsque des députés vinrent déclarer que leur roi était prêt à faire sa soumission. Tout ce qu'ils demandaient, c'était que les Romains entrassent en amis dans leur pays, ne commissent aucun dégât sur leurs terres, et ils offraient une couronne d'or de quinze talents qu'ils avaient apportée avec eux. Helvius leur promit que leurs terres seraient respectées et les renvoya au consul, auquel ils tinrent le même langage. « Les Romains, leur répondit le consul, n'ont encore reçu de votre maître aucune marque de sa bonne volonté, et la haine qu'il inspire généralement doit nous faire songer plutôt à le punir qu'à lui accorder notre amitié. » Foudroyés par cette réponse, les ambassadeurs se bornèrent à le prier d'accepter la couronne et de permettre au tyran de se présenter à lui pour s'expliquer et se justifier. Le consul y consentit, et le lendemain le tyran arriva au camp, avec le costume et la suite d'un simple particulier de médiocre fortune. D'une voix humble et entrecoupée, il exagéra la modicité de ses ressources, il se plaignit de la pauvreté des villes de sa dépendance. Or sa domination s'étendait sur les villes de Cibyre, de Sylée et d'Alimne. Il ferait tout, disait-il, en épuisant son trésor et ruinant ses sujets, pour en tirer une somme de vingt-cinq talents. « En vérité, dit le consul, c'est pousser trop loin la dérision : non content de vous être joué de nous du fond de vos états, en nous faisant mentir par vos envoyés, voilà que vous venez vous-même étaler la même impudence! Vingt-cinq talents épuiseraient les trésors amassés par votre tyrannie! Eh bien! si avant trois jours vous ne m'en avez fait compter cinq cents, attendez-vous à voir vos campagnes ravagées et votre capitale assiégée. Quoique épouvanté de cette déclaration, le tyran n'en continua pas moins à protester de sa prétendue indigence; et, après avoir bien marchandé, à force de chicanes, de prières et de larmes hypocrites, il en fut quitte pour cent talents, plus dix mille médimnes de blé. Tout cela se passa dans l'espace de six jours.

XV. De Cibyre, l'armée passa sur le territoire des Sindésiens, traversa la rivière de Caulare, et campa sur la rive. Le lendemain on longea le marais de Caralite. Près de Mandropolis, on fit halte : puis on s'avança jusqu'à Lagon, la ville la plus proche, dont les habitants s'enfuirent d'épouvante. On trouva la place déserte, et on mit au pillage

parati. Quinque et viginti talenta argenti, et decem millia medimnum tritici imperata. Ita in deditionem accepti.

XIV. Tertio inde die ad Chaum amnem perventum; inde profecti Erizam urbem primo impetu ceperunt. Ad Thabusion castellum, imminens flumini Indo, ventum est; cui fecerat nomen indus, ab elephanto dejectus. Haud procul a Cybira aberant; nec legatio ulla a Moagete, tyranno civitatis ejus, homine ad omnia infido atque importuno, veniebat. Ad tentandum ejus animum C. Helvium, cum quatuor millibus peditum et quingentis equitibus, consul præmittit. Huic agmini, jam fines ingredienti, legati occurrerunt, nuntiantes, paratum esse tyrannum imperata facere. Orabant, ut pacatus fines iniret, cohiberetque a populatione agri militem; et coronam auream quindecim talentum afferebant. Helvius, integros a populatione agros servaturum pollicitus, ire ad consulem legatos jussit. Quibus eadem referentibus, consul, « Neque Romani, inquit, bonæ voluntatis ullum signum erga nos tyranni habemus : et ipsum talem esse inter omnes constat, ut de pœna ejus magis, quam de amicitia, nobis cogitandum sit. » Perturbati hac voce legati nihil aliud petere, quam ut coronam acciperet; veniendique ad eum potestatem tyranno, et copiam loquendi ac purgandi se, faceret. Permissu consulis postero die in castra tyrannus venit; vestitus comitatusque vix ad privati modice locupletis habitum : et oratio fuit summissa et infracta, extenuantis opes suas, urbiumque suæ ditionis egestatem querentis. Erant autem sub eo, præter Cibyram et Syleum, et Alimne quæ appellatur. Ex his, ut se suosque spoliaret, quinque et viginti talenta se confecturum, prope ut diffidens, pollicebatur. « Enimvero, inquit consul, ferri jam ludificatio ista non potest. Parum est, non erubuisse absentem, quum per legatos frustrareris nos : præsens quoque in eadem impudentia perstas. Quinque et viginti talenta tyrannidem tuam exhaurirent? Quingenta ergo talenta nisi triduo numeras, populationem in agris, obsidionem in urbe exspecta. » Hac denuntiatione conterritus, perstare tamen in pertinaci simulatione inopiæ : et paulatim illiberali adjectione, nunc per cavillationem, nunc precibus et simulatis lacrymis, ad centum talenta est perductus. Adjecta decem millia medimnum frumenti. Hæc omnia intra sex dies exacta.

XV. A Cibyra per agros Sindensium exercitus ductus, transgressusque Caularem amnem, posuit castra. Postero die est præter Caralitin paludem agmen ductum. Ad Mandropolim manserunt. Inde progredientibus ad Lagon, proximam urbem, metu incolæ fugerunt. Va-



ses innombrables richesses. De là, en moins d'un jour, on se porta des sources du fleuve Lysis au bord du Cobulate. Les habitants de Termesse faisaient alors le siége de la citadelle des Isiondésiens; la ville était déjà en leur pouvoir : les assiégés, qui n'avaient plus aucun espoir d'être secourus, envoyèrent implorer l'appui du consul. « Femmes et enfants, toute la population était enfermée dans la citadelle, et s'attendait tous les jours à périr par le fer ou par la faim. » Le consul, qui cherchait un prétexte pour entrer dans la Pamphylie, saisit l'occasion. Son arrivée fit lever le siége d'Isionda. Les habitants de Termesse obtinrent la paix moyennant cinquante talents d'argent : on traita aux mêmes conditions avec ceux d'Aspende et avec toutes les autres villes de la Pamphylie. A son retour de la Pamphylie, le consul campa le premier jour au bord du fleuve Taurus, et le lendemain près de la ville de Xyline-Comé. Il poursuivit ensuite sa route sans interruption jusqu'à la ville de Cormata. La première ville après était Darse : l'effroi en avait chassé les habitants; on la trouva déserte et richement approvisionnée. En longeant les marais voisins, le consul reçut des ambassadeurs de Lysinoë, qui venaient apporter la soumission de leur ville. On entra ensuite sur le riche et fertile territoire des Sagalasséniens : cette contrée est habitée par les Pisides, les plus belliqueux de tous les habitants du pays. Cette humeur guerrière leur vient, tant de la fertilité de leurs terres que de la force de leur population et de la situation avantageuse de leur ville, lieu d'un pays où elle est la seule fortifiée. Le consul, ne voyant point paraître de députation à son entrée sur les frontières, envoya ravager la campagne. L'opiniâtreté des habitants céda enfin, lorsqu'ils virent leur pays dévasté. Ils firent partir des députés, et, moyennant cinquante talents, vingt mille mesures de froment et vingt mille d'orge, ils obtinrent la paix. L'armée s'avança ensuite jusqu'aux sources de l'Ocrime, et campa près d'un bourg nommé Aporis. Séleucus y arriva le lendemain d'Apamée. Les malades et les bagages inutiles furent dirigés sur Apamée, et conduits par des guides que fournit Séleucus; les Romains se portèrent le même jour sur les terres des Métropolitains, et le lendemain s'avancèrent jusqu'à Diniès en Phrygie. De là on gagna Synnade; la crainte fit déserter toutes les places du voisinage : elles furent livrées au pillage et l'armée, chargée de butin, eut peine à faire cinq milles dans toute une journée, pour arriver à Beudos, dit le vieux. Le lendemain on campa près d'Anabure, le surlendemain près des sources de l'Alandre et le troisième jour près d'Abbassus: là, on fit une halte de plusieurs jours, parce qu'on était arrivé sur les frontières des Tolisto-Boïens.

XVI. C'étaient des Gaulois que le manque de terres ou la soif du butin avaient fait émigrer en foule : persuadés qu'aucun des peuples qu'ils auraient à traverser ne pourrait leur faire tête, ils étaient entrés, sous la conduite de Brennus, dans la Dardanie. Là une sédition avait éclaté, et environ vingt mille hommes, se mettant sous les ordres de Léonorius et de Lutarius, s'étaient séparés de Brennus et s'étaient dirigés du côté

cuum hominibus, et refertum rerum omnium copia, oppidum diripuerunt. Inde ad Lysis fluminis fontes, postero die ad Cobulatum amnem progressi. Termessenses eo tempore Isiondensium arcem, urbe capta, oppugnabant : inclusi, quum alia spes auxilii nulla esset, legatos ad consulem, orantes opem, miserunt : « Cum conjugibus ac liberis in arce inclusos se mortem in dies, aut ferro aut fame patiendam, expectare. » Volenti consuli causa in Pamphyliam devertendi oblata est. Adveniens obsidione Isiondenses exemit. Termesso pacem dedit, quinquaginta talentis argenti acceptis : item Aspendiis ceterisque Pamphyliæ populis. Ex Pamphylia rediens ad fluvium Taurum primo die, postero ad Xylinen, quam vocant, Comen posuit castra. Profectus inde continentibus itineribus ad Cormasa urbem pervenit. Darsa proxima urbs erat : eam, metu incolarum desertam, plenam omnium rerum copia invenit. Progredienti præter paludes legati ab Lysinoe, dedentes civitatem, venerunt. Inde in agrum Sagalassenum, uberem fertilemque omni genere frugum, ventum est. Colunt Pisidæ, longe optimi bello regionis ejus. Quum ea res animos facit, tum agri fecunditas, et multitudo hominum, et situs inter paucas munitæ urbis. Consul, quia nulla legatio ad finem præsto fuerat, prædatum in agros misit. Tum demum fracta pertinacia est, ut ferri agique res suas viderunt. Legatis missis, pacti quinquaginta talentis, et viginti millibus medimnum tritici, viginti hordei, pacem impetraverunt. Progressus inde ad Obrimæ fontes, ad vicum, quem Acaridos Comen vocant, posuit castra. Eo Seleucus ab Apamea postero die venit. Ægros inde et inutilia impedimenta quum Apameam dimisisset, ducibus itinerum ab Seleuco acceptis, profectus eo die in Metropolitanum campum, postero die Dinias Phrygiæ processit. Inde Synnada venit, metu omnibus circa oppidis desertis. Quorum jam præda grave agmen trahens, vix quinque millium die toto itinere perfecto, ad Beudos, quod vetus appellant, pervenit. Ad Anabura inde, et altero die ad Alandri fontes, tertio ad Abbassum posuit castra. Ibi plures dies stativa habuit, quia perventum erat ad Tolistoboiorum fines.

XVI. Galli, magna hominum vis, seu inopia agri, seu prædæ spe, nullam gentem, per quam ituri essent, parem armis rati, Brenno duce in Dardanos pervenerunt. Ibi seditio orta, et ad viginti millia hominum, cum Leonorio ac Lutario regulis, secessione facta a Brenno, in Thraciam iter averterunt. Ubi cum resistentibus pu-



de la Thrace. Alors, combattant quand ils trouvaient de la résistance, exigeant des contributions quand on demandait la paix, ils arrivèrent à Byzance, et, tirant de l'argent de toute la côte de la Propontide, ils s'établirent dans les villes. Plus tard, il leur prit envie de passer en Asie, à force d'entendre vanter tout autour d'eux la fertilité merveilleuse de ce pays. Ils s'emparèrent de Lysimachie par surprise, soumirent à main armée toute la Chersonèse et descendirent vers l'Hellespont. Là, voyant qu'un simple détroit les séparait de l'Asie, ils brûlèrent plus que jamais du désir de passer à l'autre bord, et firent demander à Antipater, commandant de cette côte, le passage. La négociation étant trop lente à leur gré, une nouvelle dissension éclata entre les deux chefs. Léonorius revint sur ses pas avec la plus grande partie des guerriers, et regagna Byzance : Lutarius, profitant de la présence des espions macédoniens envoyés par Antipater sous le nom d'ambassadeurs, leur enleva deux navires pontés et trois barques. Il s'y embarqua, transporta ses bandes une à une, jour et nuit, et, au bout de quelques jours, il eut toutes ses troupes à l'autre bord. Vers la même epoque, un peu plus tard, Léonorius, avec l'aide de Nicomède, roi de Bithynie, s'embarqua aussi à Byzance. Les Gaulois se réunirent de nouveau et donnèrent des secours à Nicomède, alors en guerre contre Zibœtas, maître d'une partie de la Bithynie. Grâce à leur appui, Zibœtas fut vaincu, et toute la Bithynie reconnut la domination de Nicomède. Sortis de la Bithynie, les Gaulois pénétrèrent plus avant dans l'Asie. De vingt mille guerriers, ils n'étaient plus que dix mille et néanmoins, leur nom jeta une telle épouvante parmi les nations en deçà du Taurus, que toutes, envahies ou non, voisines ou reculées, se soumirent à leurs lois. Enfin les trois peuplades qui s'étaient réunies, les Tolisto-Boïens, les Troemiens et les Tectosages, se partagèrent l'Asie. Les Troemiens eurent la rive de l'Hellespont ; les Tolisto-Boïens, l'Éolide et l'Ionie ; les Tectosages, l'intérieur des terres : toute l'Asie en deçà du Taurus leur payait donc tribut. Ils établirent leur principale colonie sur les bords du fleuve Halys ; et telle était la terreur attachée à leur nom, surtout depuis l'immense accroissement de leur population, que sur la fin les monarques Syriens eux-mêmes n'osèrent refuser de leur payer tribut. Le premier des princes asiatiques qui repoussa le joug fut Attale, père du roi Eumène, et son audace, contre l'attente générale, fut couronnée du succès : il combattit et eut l'avantage ; mais la victoire ne put les abattre au point de leur faire perdre l'empire de l'Asie : leur puissance resta intacte jusqu'à la guerre des Romains contre Antiochus. Alors même, malgré l'expulsion d'Antiochus, ils se flattèrent que, grâce à leur éloignement des côtes, l'armée romaine ne pénétrerait pas jusque chez eux.

XVII. Ayant en tête un ennemi si redouté de toute la contrée, le consul convoqua ses troupes et leur parla en ces termes : « Je n'ignore point, soldats, que de tous les peuples d'Asie, les Gaulois sont réputés les plus belliqueux. C'est au milieu

gnando, pacem petentibus stipendium imponendo, Byzantium quum pervenissent, aliquamdiu oram Propontidis vectigalem habendo, regionis ejus urbes obtinuerunt. Cupido inde eos in Asiam transeundi, audientes ex propinquo, quanta ubertas terræ ejus esset, cepit : et, Lysimachia fraude capta, Chersonesoque omni armis possessa, ad Hellespontum descenderunt. Ibi vero exiguo divisam freto cernentibus Asiam multo magis animi ad transeundum accensi ; nuntiosque ad Antipatrum, præfectum ejus oræ, de transitu mittebant. Quæ res quum lentius spe ipsorum traheretur, alia rursus nova inter regulos orta seditio est. Leonorius retro, unde venerat, cum majore parte hominum repetit Byzantium : Lutarius Macedonibus, per speciem legationis ab Antipatro ad speculandum missis, duas tectas naves et tres lembos adimit. His, alios atque alios dies noctesque transvehendo, intra paucos dies omnes copias trajecit. Haud ita multo post Leonorius, adjuvante Nicomede Bithyniæ rege, a Byzantio transmisit. Coeunt deinde in unum rursus Galli, et auxilia Nicomedi dant, adversus Zibœtam, partem tenentem Bithyniæ, gerenti bellum. Atque eorum maxime opera devictus Zibœta est. Bithyniaque omnis in ditionem Nicomedis concessit. Profecti ex Bithynia in Asiam processerunt. Non plus ex viginti millibus hominum, quam decem armata erant. Tamen tantum terroris omnibus, quæ cis Taurum incolunt, gentibus injecerunt, ut, quas adissent, quasque non adissent, pariter ultimæ propinquis, imperio parerent. Postremo, quum tres essent gentes, Tolistoboii, Trocmi, Tectosagi, in tres partes, qua cuique populorum suorum vectigalis Asia esset, diviserunt. Trocmis Hellesponti ora data ; Tolistoboii Æolida atque Ioniam, Tectosagi mediterranea Asiæ, sortiti sunt. Et stipendium tota cis Taurum Asia exigebant. Sedem autem ipsi sibi circa Halyn flumen ceperunt : tantusque terror eorum nominis erat, multitudine etiam magna sobole aucta, ut Syriæ quoque ad postremum reges stipendium dare non abnuerent. Primus Asiam incolentium abnuit Attalus, pater regis Eumenis : audacique incepto, præter omnium opinionem, adfuit fortuna, et signis collatis superior fuit. Non tamen ita infregit animos eorum, ut absisterent imperio ; eædem opes usque ad bellum Antiochi cum Romanis manserunt. Tum quoque, pulso Antiocho, magnam spem habuerunt, quia procul mari incolerent, Romanum exercitum ad se non perventurum.

XVII. Cum hoc hoste, tam terribili omnibus regionis ejus, quia bellum gerendum erat, pro concione milites maxime in hunc modum allocutus est consul : « Non me



des peuples les plus pacifiques qu'est venue s'établir cette nation farouche, après avoir couru le monde entier. Stature gigantesque, longs cheveux roux, larges boucliers, épées demesurées, chants guerriers au moment de charger l'ennemi, hurlements, trépignements terribles, cliquetis d'armes et de boucliers heurtés d'après un usage national, tout semble combiné chez eux pour inspirer la terreur. Mais laissons ceux qui ne sont pas familiarisés avec ces allures barbares, les Grecs, les Cariens, les Phrygiens, s'en effrayer : les Romains, faits à tout ce bruit n'y voient plus qu'un vain épouvantail. Une seule fois jadis, et à une première rencontre, au bord de l'Allia, ils défirent nos ancêtres; depuis, voilà près de deux cents ans que, comme de vrais troupeaux, ils sont égorgés et chassés par nos pères, et que les Gaulois nous fournissent plus de triomphes que le reste du monde. Notre propre expérience nous le prouve : cette première charge, si fougueuse et si bouillante, une fois soutenue, haletants, tout en sueur, leurs armes leur échappent des mains : mous de corps, l'âme sans vigueur, dès que leur emportement se refroidit, le soleil, la poussière, la soif, au défaut du fer, les abattent. Ce ne sont pas seulement nos légions aux prises avec les leurs, qui nous ont appris à les connaître; des Romains se sont mesurés corps à corps avec eux, et T. Manlius, M. Valérius, ont fait voir la supériorité de la valeur romaine sur la fougue gauloise. Depuis M. Manlius, seul contre une armée de Gaulois, les a précipités à l'escalade du Capitole : et alors c'étaient de vrais Gaulois, nés en Gaule. Aujourd'hui ce sont des Gaulois abâtardis, du sang mêlé, des Gallo-Grecs enfin, comme on les appelle; car il en est des hommes comme des plantes et des animaux : c'est moins le germe primitif qui contribue à leur conserver leur excellence naturelle que l'influence du terrain et du climat où ils vivent qui les fait dégénérer. Les Macédoniens, qui ont fondé Alexandrie, en Égypte, Séleucie et Babylone, une foule de colonies par le monde entier, sont devenus des Syriens, des Parthes, des Égyptiens; Marseille, dans les Gaules, a pris du caractère de ses voisins. Les Tarentins, nés sous cette âpre et rude discipline de Sparte, qu'en ont-ils gardé? La terre natale est un foyer de vie : tout ce qui est transplanté se transforme et dégénère. Sous ces armures gauloises, ce sont donc des Phrygiens que vous allez encore une fois égorger comme lors de la bataille contre Antiochus, des vaincus que des vainqueurs vont écraser. Si je crains une chose, c'est qu'il y ait peu de gloire à recueillir là où il y aura si peu à faire. Le roi Attale les a souvent battus, dispersés. Ce n'est que chez les bêtes nouvellement enchaînées que l'humeur sauvage des bois se fait sentir : à force de recevoir leur nourriture de la main des hommes, elles s'apprivoisent: Eh bien! ne vous y trompez pas, la barbarie, chez les hommes, s'adoucit de la même manière. Ainsi, croyez-vous que ces Gaulois sont des hommes comme leurs pères et leurs enfants? Forcés d'émigrer par le manque de terres, ils ont longé la côte ardue de l'Illyrie, traversé la Péonie et la Thrace en combat-

præterit, milites, omnium, quæ Asiam colunt, gentium Gallos fama belli præstare. Inter mitissimum genus hominum ferox natio, pervagata bello prope orbem terrarum sedem cepit. Procera corpora, promissæ et rutilatæ comæ, vasta scuta, prælongi gladii : ad hoc cantus ineuntium prœlium, et ululatus, et tripudia, et quatientium scuta in patrium quemdam modum horrendus armorum crepitus : omnia de industria composita ad terrorem. Sed hæc, quibus insolita atque insueta sunt, Græci, et Phryges, et Cares timeant : Romanis, Gallici tumultus assuetis, etiam vanitates notæ sunt. Semel primo congressu ad Alliam eos olim fugerunt majores nostri : ex eo tempore per ducentos jam annos pecorum in modum consternatos cædunt fugantque; et plures prope de Gallis triumphi, quam de toto orbe terrarum, acti sunt. Jam usu hoc cognitum est, si primum impetum, quem fervido ingenio et cæca ira effundunt, sustinueris, fluunt sudore et lassitudine membra, labant arma : mollia corpora, molles, ubi ira consedit, animos sol, pulvis, sitis, ut ferrum non admoveas, prosternunt. Non legionibus legiones eorum solum experti sumus, sed vir unus cum viro congrediendo, T. Manlius, M. Valerius, quantum Gallicam rabiem vinceret Romana virtus, docuerunt. Jam M. Manlius unus agmine scandentes in Capitolium Gallos detrusit. Et illis majoribus nostris cum haud dubiis Gallis in terra sua genitis res erat. Hi jam degeneres sunt; mixti, et Gallogræci vere, quod appellantur : sicut in frugibus pecudibusque, non tantum semina ad servandam indolem valent, quantum terræ proprietas cœlique, sub quo aluntur, mutat. Macedones, qui Alexandriam in Ægypto, qui Seleuciam ac Babyloniam, quique alias sparsas per orbem terrarum colonias habent, in Syros, Parthos, Ægyptios degenerarunt. Massilia, inter Gallos sita, traxit aliquantum ab accolis animorum. Tarentinis quid ex Spartana, dura illa et horrida disciplina mansit? Generosius in sua quicquid sede gignitur; insitum alienæ terræ, in id, quo alitur, natura vertente se, degenerat. Phrygas igitur Gallicis oneratos armis, sicut in acie Antiochi cecidistis, victos victores cædetis. Magis id vereor, ne parum inde gloriæ, quam ne nimium belli sit. Attalus eos rex sæpe fudit fugavitque. Nolite existimare, belluas tantum recens captas feritatem illam silvestrem primo servare, deinde, quum diu manibus humanis alantur, mitescere; in hominum feritate mulcenda non eamdem naturam esse. Eosdemne hos creditis esse, qui patres eorum avique fuerunt? extorres inopia agrorum profecti domo per asperrimam Illyrici oram; Pæoniam inde et Thraciam, pugnando cum ferocissimis gen-



tant contre des nations belliqueuses, et sont venus s'établir ici. Endurcis, irrités par mille privations, ils ont trouvé cette contrée pour s'engourdir dans l'abondance; fertilité du sol, beauté du climat, douceur des habitants, toute cette odeur sauvage qu'ils avaient en arrivant n'a pu tenir contre. Par le ciel! enfants de Mars, fuyez, fuyez au plus tôt cette perfide langueur de l'Asie! Ces voluptés d'un autre ciel énervent les âmes! La vie, les mœurs de ces peuplades sont contagieuses! Ce qu'il y a d'heureux, c'est que si peu que soient pour vous les Gaulois, ils conservent encore dans l'esprit des Grecs cette réputation de vaillance qu'ils avaient en arrivant; et ainsi la victoire vous donnera aux yeux des alliés la même gloire que si c'étaient des Gaulois de la vieille trempe que eussiez vaincus! »

XVIII. Les troupes congédiées, le consul expédia des envoyés à Éposognate, le seul des princes d'Asie qui fût resté attaché à Eumène et eût refusé des secours à Antiochus contre les Romains, et se remit en marche. Le premier jour on arriva aux bords de l'Alandre, le second au bourg de Tyscos. Là des ambassadeurs Oroandes vinrent demander la paix; et on exigea deux cents talents; il demandèrent avec instance la permission d'en référer à leurs compatriotes: on y consentit. Le consul se porta ensuite sur Plitende, puis il alla camper sur les terres des Atyattes. Ce fut là que la députation qu'il avait envoyée à Éposognate vint le rejoindre, accompagnée d'une ambassade du prince qui conjurait les Romains de ne point attaquer les Tectosages; « Il allait se rendre lui-même chez eux, disait-il; il les déciderait à faire leur soumission. » Le consul y consentit, et se remit en marche à travers la contrée appelée Axylos. Ce nom lui vient du manque absolu de bois, de ronces, de toute matière à faire du feu. La fiente de vache y remplace le bois. Près de Cuballe, château de la Gallogrèce, où les Romains étaient campés, on vit arriver avec grand bruit la cavalerie ennemie. Le désordre qui se mit dans les postes romains ne fut pas le seul effet de cette brusque attaque, on eut aussi du monde de tué: l'alarme étant arrivée au camp, la cavalerie romaine s'élança sur les Gaulois par toutes les portes à la fois, les battit, les chassa et leur tua quelques hommes dans la poursuite. Le consul, se voyant déjà sur les terres de l'ennemi, eut soin dès lors de faire éclairer la marche et d'y mettre bon ordre: On marcha sans s'arrêter jusqu'au Sangarius: là, n'y ayant pas de gué pour passer, on jeta un pont sur le fleuve. Le Sangarius prend sa source dans le mont Adorée, traverse la Phrygie, et vient à son entrée dans la Bithynie se joindre au Tymbret: ainsi ses eaux se doublent, et il traverse la Bithynie pour aller se perdre dans la Propontide; ce qui rend ce fleuve remarquable, c'est moins sa force que la quantité de poissons qu'il fournit aux peuples riverains. L'armée passa sur le pont et se mit à suivre la rive. Tout à coup on vit arriver de Pessinonte les Galles, prêtres de la grande déesse, dans tout l'appareil de leur culte, et prophétisant d'un ton inspiré que la

tibus, emensi, has terras ceperunt. Duratos eos tot malis exasperatosque accepit terra, quæ copia rerum omnium saginaret. Uberrimo agro, mitissimo cœlo, clementibus accolarum ingeniis, omnis illa, cum qua venerant, mansuefacta est feritas. Vobis, mehercule, Martis viris, cavenda ac fugienda quam primum amœnitas est Asiæ. Tantum hæ peregrinæ voluptates ad extinguendum vigorem animorum possunt; tantum contagio disciplinæ morisque accolarum valet. Hoc tamen feliciter evenit, quod, sicut vim adversus vos nequaquam, ita famam apud Græcos parem illi antiquæ obtinent, cum qua venerunt; bellique gloriam victores eamdem inter socios habebitis, quam si servantes antiquum specimen animorum Gallos vicissetis.

XVIII. Concione dimissa, missisque ad Eposognatum legatis, qui unus ex regulis et in Eumenis amicitia manserat, et negaverat Antiocho adversus Romanos auxilia, castra movit. Primo die ad Alandrum flumen, postero ad vicum, quem vocant Tyscon, ventum. Eo legati Oroandensium quum venissent, amicitiam petentes, ducenta talenta iis sunt imperata; precantibusque, ut domum renuntiarent, potestas facta. Ducere inde exercitum consul ad Plitendum: deinde ad Alyattos castra posita. Eo missi ad Eposognatum redierunt, et legati reguli orantes, ne Tectosagis bellum inferret: « ipsum in eam gentem iturum Eposognatum, persuasurumque, ut imperata faciant. » Data venia regulo, duci inde exercitus per Axylon, quam vocant, terram cœptus. Ab re nomen habet: non ligni modo quicquam, sed ne spinas quidem, aut ullum aliud alimentum fert ignis. Fimo bubulo pro lignis utuntur. Ad Cuballum, Gallogræciæ castellum, castra habentibus Romanis apparuere cum magno tumultu hostium equites. Nec turbarunt tantum stationes Romanas, repente invecti; sed quosdam etiam occiderunt. Qui tumultus quum in castra perlatus esset, effusus repente omnibus portis equitatus Romanus fudit fugavitque Gallos, et aliquot fugientes occidit. Inde consul, ut qui jam ad hostes perventum cerneret, explorato deinde et cum cura coacto agmine procedebat: et continentibus itineribus quum ad Sangarium flumen pervenisset, pontem, quia vado nusquam transitus erat, facere instituit. Sangarius, ex Adoreo monte per Phrygiam fluens, miscetur ad Bithyniam Tymbreti fluvio. Inde major jam geminatis aquis per Bithyniam fertur, et in Propontidem sese effudit; non tamen tam magnitudine memorabilis, quam quod piscium accolis ingentem vim præbet. Transgressis ponte perfecto flumen, præter ripam euntibus Galli Matris Magnæ a Pessinunte occurrere cum insignibus suis,



déesse accordait aux Romains une bonne route, une victoire assurée et l'empire du pays. Le consul répondit qu'il en acceptait l'augure et campa sur le lieu même. Le lendemain on était à Gordium. Cette place est loin d'être considérable; mais c'èst un grand entrepôt de commerce malgré sa position au milieu des terres. Elle a trois mers à peu près à la même distance, l'Hellespont, la côte de Synope et la Cilicie maritime. Ensuite, elle est sur les frontières de plusieurs grandes nations, auxquelles elle sert de comptoir. On la trouva déserte (les habitants s'étaient enfuis), mais abondamment pourvue. On y fit une halte, et l'on y reçut des envoyés d'Epolognate. « Leur maître, dirent-ils, s'était rendu auprès des chefs gaulois sans pouvoir rien obtenir; les villages et les plaines étaient abandonnés par les habitants, hommes, femmes et enfants, qui emmenaient leurs troupeaux et tout ce qui pouvait s'emporter; la population gagnait le mont Olympe pour s'y défendre les armes à la main dans une position avantageuse. »

XIX. Des nouvelles plus positives furent bientôt apportées par les envoyés des Oroandes. « Les Tolisto-Boïens avaient transporté, disent-ils, leur demeure sur le mont Olympe; les Tectosages avaient pris d'un autre côté, et s'étaient réfugiés sur une autre montagne appelée Magaba; les Troemiens avaient confié leurs femmes et leurs enfants aux Tectosages, pour aller en armes se joindre aux Tolistoboïens. » Les trois peuplades avaient pour chefs Ortiagon, Combolamare et Gautolus. Ce qui leur avait fait adopter ce plan de défense, c'était l'espoir qu'en les voyant maîtres des montagnes les plus élevées du pays, et, pourvus de tout ce qui leur était nécessaire pour un séjour indéfini, les ennemis finiraient par se lasser. « Il n'était pas probable, pensaient-ils, qu'ils voulussent s'aventurer au milieu de ces hauteurs inaccessibles; en tout cas, une simple poignée d'hommes suffirait pour les arrêter et les précipiter; enfin ils ne s'acharneraient pas à faire sentinelle au pied de ces montagnes glacées pour y mourir de froid ou de faim. » Malgré l'élévation des lieux, qui était pour eux un rempart, ils entourèrent d'un fossé et autres fortifications les pics sur lesquels ils s'étaient établis. Ils s'inquiétèrent peu des provisions de traits, comptant sur les pierres de leurs montagnes.

XX. Le consul, prévoyant que l'on ne combattrait pas de près, et qu'il aurait à assaillir de loin des montagnes, avait fait ample provision de traits, de lames à vélites, de flèches, de balles de plomb et de cailloux de bonne grosseur pour les frondes; avec cette forêt de dards, il marcha sur le mont Olympe, et campa à environ cinq milles. Le lendemain, accompagné d'Attale et de cinq cents chevaux, il se porta en avant pour reconnaître la montagne et la position des Gaulois. Un détachement de cavalerie ennemie, deux fois plus fort, fondit sur eux et les mit en fuite. On perdit quelques hommes dans la poursuite et on eut assez de blessés. Le troisième jour, le consul sortit avec toutes ses troupes pour faire des recon-

vaticinantes fanatico carmine, deam romanis viam belli et victoriam dare, imperiumque ejus regionis. Accipere se omen quum dixisset consul, castra eo ipso loco posuit. Postero die ad Gordium pervenit. Id haud magnum quidem oppidum est, sed plus, quam mediterraneum, celebre et frequens emporium. Tria maria pari ferme distantia intervallo habet, Hellespontum, ad Sinopen, et alterius oræ litora, qua Cilices maritimi colunt. Multarum magnarumque præterea gentium fines contingit, quarum commercium in eum maxime locum mutui usus contraxere. Id tum desertum fuga incolarum oppidum, refertum idem copia rerum omnium, invenerunt. Ibi stativa habentibus legati ab Eposognato venerunt, nuntiantes, « Profectum eum ad regulos Gallorum nihil æqui impetrasse. Ex campestribus vicis agrisque frequentes demigrare, et cum conjugibus ac liberis, quæ ferre atque agere possint, præ se agentes portantesque Olympum montem petere, ut inde armis locorumque situ sese tueantur. »

XIX. Certiora postea Oroandensium legati attulerunt: « Tolistoboiorum civitatem Olympum montem cepisse; diversos Tectosagos alium montem, qui Magaba dicatur, petisse. Trocmos, conjugibus ac liberis apud Tectosagos depositis, armatorum agmine Tolistoboiis statuisse auxilium ferre. » Erant autem tunc trium populorum reguli Ortiagon, et Combolomarus, et Gaulotus. Iis hæc maxime belli ratio sumendi fuerat, quod, quum montes editissimos ejus regionis tenerent, convectis omnibus, quæ ad usum quamvis longi temporis sufficerent, tædio se fatigaturos hostem censebant. « Nam neque ausuros per tam ardua atque iniqua loca subire eos: et, si conarentur, vel parva manu prohiberi ac deturbari posse: nec quietos, in radicibus gelidorum montium sedentes, frigus aut inopiam laturos. » Et quum ipsa altitudo locorum eos tutaretur, fossam quoque et alia munimenta verticibus iis, quos insederant, circumjecere. Minima apparatus missilium telorum cura fuit, quod saxa affatim præbituram asperitatem ipsam locorum credebant.

XX. Consul, quia non cominus pugnam, sed procul locis oppugnandis, futuram præceperat animo, ingentem vim pilorum, velitarium hastarum, sagittarum, glandisque, et modicorum, qui funda mitti possent, lapidum paraverat: instructusque missilium apparatu ad Olympum montem ducit, et a quinque ferme millibus locat castra. Postero die cum quadringentis equitibus et Attalo progressum eum, ad naturam montis situmque Gallicorum castrorum visendum, equites hostium, duplex numerus, effusi e castris in fugam averterunt. Occisi quoque pauci fugientium, vulnerati plures. Tertio die cum omnibus ad loca exploranda profectus, quia

naissances, et, aucun ennemi ne se hasardant hors des retranchements, il fit tranquillement le tour de la montagne et remarqua que du côté du sud il y avait plusieurs collines sablonneuses s'élevant en pente douce jusqu'à une certaine hauteur; que du côté du nord, les rochers étaient raides, coupés à pic et la position inabordable, excepté en trois endroits, l'un au milieu de la montagne, où il y avait de la terre végétale, les deux autres, plus difficiles, au levant d'hiver et au couchant d'été. Ces observations faites, le jour même il plaça son camp au pied de la montagne. Le lendemain, il fit célébrer un sacrifice, où les premières victimes s'offrirent pour témoigner de la faveur des dieux; puis il partagea son armée en trois corps et marcha à l'ennemi. A la tête du plus considérable de ces corps, il tenta l'ascension par l'endroit le moins rapide. L. Manlius', son père, devait, par le levant d'hiver, s'élever autant que faire se pourrait, sans imprudence, sans s'acharner, en cas de dangers et d'obstacles insurmontables, à lutter contre le terrain et contre un ennemi inexpugnables; en ce cas, il devait se rapprocher du consul en tournant obliquement la montagne, et venir le rejoindre. C. Helvius, à la tête du troisième détachement, avait ordre de tourner insensiblement au bas de la montagne pour grimper ensuite par le couchant d'été. Les auxiliaires d'Attale furent également partagés en trois corps de même force; le consul garda le jeune prince à ses côtés; la cavalerie et les éléphants durent rester sur le plateau le plus voisin des hauteurs. Les officiers eurent ordre d'avoir l'œil partout, pour porter secours en toute hâte, partout où il en faudrait.

XXI. Les Gaulois, comptant sur les lieux pour couvrir leurs flancs, ne songèrent à faire occuper que le passage du côté du midi, et détachèrent à cet effet environ mille hommes sur une hauteur qui commandait la route, à moins d'un mille de leur camp, se flattant d'avoir là une sorte de fort pour fermer le passage. Les Romains s'en aperçoivent et se disposent aussitôt au combat. A quelques pas en avant des enseignes marchent les vélites, les archers crétois d'Attale, les frondeurs, les Tralles et les Thraces; l'infanterie, comme l'exige la raideur de la pente, s'avance au petit pas, ramassée derrière les boucliers, afin d'être seulement à l'abri des traits, n'ayant pas l'intention d'en venir à un combat pied contre pied. La bataille s'engage donc à outrance au trait, avec équilibre d'abord, les Gaulois ayant pour eux l'avantage de la position, les Romains celui de la variété et de l'abondance des projectiles; mais plus l'action se prolonge, plus l'égalité disparaît: les boucliers longs, mais étroits, des Gaulois les couvrent mal; et puis, ils n'ont bientôt plus d'autre arme que leur épée, qui, tant qu'on n'en vient pas à l'arme blanche, reste inutile entre leurs mains; ils se voient réduits aux pierres, et, n'en ayant pas fait provision d'avance, ils n'en trouvent que d'énormes, ils n'ont que celles qui leur tombent au hasard sous la main, et, dans leur inexpérience, ils ne savent ni les diriger, ni leur imprimer de la force; cependant flèches, balles de plomb, javelots pleuvent sur eux de

nemo hostium extra munimenta processit, tuto circumvectus montem, animadvertit, meridiana regione terrenos et placide acclivos ad quemdam finem colles esse, ad septentrionem arduas et rectas prope rupes; atque, omnibus ferme aliis inviis, itinera tria esse: unum medio monte, qua terrena erant: duo difficilia ab hiberno solis ortu, et ab æstivo occasu. Hæc contemplatus, eo die sub ipsis radicibus posuit castra. Postero die, sacrificio facto, quum primis hostiis litasset, trifariam exercitum divisum ducere ad hostem pergit. Ipse cum maxima parte copiarum, qua æquissimum aditum præbebat mons, ascendit. L. Manlium fratrem ab hiberno ortu, quoad loca patiantur, et tuto possit, subire jubet: si qua periculosa et prærupta occurrant, non pugnare cum iniquitate locorum, neque inexsuperabilibus vim afferre; sed obliquo monte ad se declinare, et suo agmini conjungi. C. Helvium cum tertia parte circumire sensim per infima montis, deinde ab æstivo occasu erigere agmen. Et Attali auxilia trifariam æquo numero divisit: secum esse ipsum juvenem jussit; equitatum cum elephantis in proxima tumulis planitie reliquit. Edictum præfectis, ut intenti, quid ubique geratur, animadvertant; opemque ferre, quo postulent res, properent.

XXI. Galli, ab duobus lateribus satis fidentes invia esse, ab ea parte, quæ in meridiem vergeret, ut armis clauderent viam, quatuor ferme millia armatorum ad tumulum, imminentem viæ minus mille passuum a castris, occupandum mittunt; eo se rati velut castello iter impedituros. Quod ubi Romani viderunt, expediunt sese ad pugnam. Ante signa modico intervallo velites eunt, et ab Attalo Cretenses sagittarii, et funditores, et Tralli, et Thraces: signa peditum, ut per arduum, leni gradu ducuntur, ita præ se habentium scuta, ut missilia tantum vitarent, pede collato non viderentur pugnaturi. Missilibus ex intervallo loci prœlium commissum est, primo par, Gallos loco adjuvante, Romanos varietate et copia telorum. Procedente certamine, nihil jam æqui erat. Scuta longa, ceterum ad amplitudinem corporum parum lata, et ea ipsa plana, male tegebant Gallos. Nec jam tela alia hebebant, præter gladios: quorum, quum manum hostis non consereret, nullus usus erat. Saxis, nec modicis, ut quæ non præparassent, sed quod cuique temere trepidanti ad manum venisset, ut insueti, nec arte nec viribus adjuvantes ictúm, utebantur. Sagittis, glande, jaculis incauti ab omni parte configebantur: nec, quid agerent, ira et pavore occæcatis animis, cernebant: et

toutes parts; ils ne savent que faire, aveuglés qu'ils sont par la rage et la crainte, engagés dans une lutte a laquelle ils ne sont pas propres. En effet, tant qu'on se bat de près, tant qu'on peut tour à tour recevoir ou porter des coups, ils sont forts de leur colère. Mais, quand ils se sentent frappés de loin par des javelines légères, parties on ne sait d'où, alors, ne pouvant donner carrière à leur fougue bouillante, ils se jettent les uns sur les autres comme des bêtes sauvages percées de traits. Leurs blessures éclatent aux yeux, parce qu'ils combattent nus, et que leurs corps sont charnus et blancs, n'étant jamais découverts que dans les combats : aussi le sang s'échappe-t-il plus abondant de ces chairs massives; les blessures sont plus horribles, la blancheur de leurs corps fait paraître davantage le sang noir qui les inonde. Mais ces plaies béantes ne leur font pas peur : quelques-uns même déchirent la peau, lorsque la blessure est plus large que profonde, et s'en font gloire. La pointe d'une flèche ou de quelque autre projectile s'enfonce-t-elle dans les chairs, en ne laissant à la surface qu'une petite ouverture, sans qu'ils puissent, malgré leurs efforts, arracher le trait, les voilà furieux, honteux d'expirer d'une blessure si peu éclatante, se roulant par terre comme s'ils mouraient d'une mort vulgaire. D'autres se jettent sur l'ennemi et ils tombent sous une grêle de traits, ou bien, arrivant à portée des bras, ils sont percés par les vélites à coups d'épées. Les vélites portent de la main gauche un bouclier de trois pieds, de la droite des piques qu'ils lancent de loin, à la ceinture une épée espagnole, et, s'il faut combattre corps à corps, ils passent leurs piques dans la main gauche et saisissent le glaive. Bien peu de Gaulois restaient debout; se voyant accablés par les troupes légères, et sur le point d'être entourés par les légions qui avançaient, ils se débandent et regagnent précipitamment leur camp, déjà en proie à la terreur et à la confusion. Il n'était rempli que de femmes, d'enfants, de vieillards. Les Romains, vainqueurs, s'emparèrent des hauteurs abandonnées par l'ennemi.

XXII. Cependant L. Manlius et C. Helvius, après s'être élevés tant qu'ils l'avaient pu, par le travers de la montagne, ne trouvant plus passage, avaient tourné vers le seul endroit accessible, et s'étaient mis tous deux à suivre de concert, à quelque distance, la division du consul : c'était ce qu'il y avait de mieux à faire dès le principe, la nécessité y ramena. Le besoin d'une réserve se fait souvent vivement sentir dans des lieux aussi horribles; car, les premiers rangs venant à ployer, les seconds couvrent la déroute et se présentent frais au combat. Le consul, voyant, près des hauteurs occupées par ses troupes légères, flotter les enseignes du tyran, laissa ses soldats reprendre haleine et se reposer un moment, et, leur montrant les cadavres des Gaulois étendus sur les éminences : « Si les troupes légères ont combattu avec tant de succès, que dois-je attendre de mes légions, de troupes armées de toutes pièces, de mes meilleurs soldats? La prise du camp, où, rejeté par la troupe légère, l'ennemi est à trembler. » Il fit néanmoins prendre les devants à la troupe légère, qui, pendant la halte des légions, au lieu

erant deprehensi genere pugnæ, in quod minime apti sunt. Nam quemadmodum cominus, ubi in vicem pati et inferre vulnera licet, accendit ira animos eorum; ita, ubi ex occulto et procul levibus telis vulnerantur, nec, quo ruant cæco impetu, habent, velut feræ transfixæ in suos temere incurrunt. Detegebat vulnera eorum, quod nudi pugnant, et sunt fusa et candida corpora, ut quæ nunquam, nisi in pugna, nudentur : ita et plus sanguinis e multa carne fundebatur, et fœdiores patebant plagæ, et candor corporum magis sanguine atro maculabatur. Sed non tam patentibus plagis moventur : interdum insecta cute, ubi latior, quam altior, plaga est, etiam gloriosius se pugnare putant. Iidem, quum aculeus sagittæ aut glandis, abditæ introrsus, tenui vulnere in speciem urit, et scrutantes, qua evellant, telum non sequitur; tum, in rabiem et pudorem tam parvæ perimentis pestis versi, prosternunt corpora humi, sicut passim procubuerent. Alii, ruentes in hostem, undique configebantur : et, quum cominus venerant, gladiis a velitibus trucidabantur. Hic miles tripedalem parmam habet, et in dextra hastas, quibus eminus utitur. Gladio Hispaniensi est cinctus : quod si pede collato pugnandum est, translatis in lævam hastis, stringit gladium. Pauci supererant jam Gallorum. Qui, postquam ab levi armatura superatos se viderunt, et instare legionum signa, effusa fuga castra repetunt, pavoris et tumultus jam plena : ut ubi feminæ, puerique, et alia imbellis turba permixta esset. Romanos victores deserti fuga hostium acceperunt tumuli.

XXII. Sub idem tempus L. Manlius et C. Helvius, quum, quoad viam colles obliqui dederunt, escendissent, postquam ad invia ventum est, flexere iter in partem montis, quæ una habebat iter; et sequi consulis agmen, modico uterque intervallo, velut ex composito, cœperunt : quod primo optimum factu fuisset, in id necessitate ipsa compulsi. Subsidia enim in talibus iniquitatibus locorum maximo sæpe usui fuerunt : ut, primis forte deturbatis, secundi et tegant pulsos, et integri pugnam excipiant. Consul, postquam ad tumulos, ab levi armatura captos, prima signa legionum pervenerunt; respirare et conquiescere paulisper militem jubet; simul strata per tumulos corpora Gallorum ostenta : et, « quum levis armatura tale prœlium ediderit, quid ab legionibus, quid ab justis armis, quid ab animis fortissimorum militum exspectari? Castra illis capienda esse, in quæ compulsus ab levi armatura hostis trepidet. » Præcedere

de rester inactive, avait employé ce temps à ramasser les traits épars sur les hauteurs, afin de n'en pas manquer. Déjà on approchait du camp, et les Gaulois, dans la crainte de n'être point assez couverts par leurs retranchements, se tenaient l'épée au poing devant leurs palissades; mais, accablés sous une grêle de traits, que des rangs serrés et fournis laissent rarement tomber à faux, ils sont bientôt forcés de rentrer dans leurs fortifications, et ne laissent qu'une forte garde. La multitude, rejetée dans le camp, y est accablée d'une pluie de traits, et tous les coups qui portent sur la foule sont annoncés par des cris où se mêlent les gémissements des femmes et des enfants. La garde placée aux portes est assaillie par les javelines des premiers légionnaires, qui, tout en ne blessant pas, percent les boucliers de part en part, les attachent et les enchaînent les uns aux autres : on ne put soutenir plus longtemps l'attaque des Romains.

XXIII. Les portes sont abandonnées : mais avant que les vainqueurs s'y précipitent, les Gaulois ont pris la fuite dans toutes les directions. Ils se jettent en aveugles dans les lieux accessibles ou non; précipices, pointes de roc, rien ne les arrête. Ils ne redoutent que l'ennemi! Une foule s'abîment dans des gouffres sans fond, s'y brisent ou s'y tuent. Le consul, maître du camp, en interdit le pillage à ses soldats, et les lance à la poursuite des Gaulois, pour achever de les épouvanter à force d'acharnement. En ce moment arrive L. Manlius avec sa division : l'entrée du camp lui est également fermée. Il reçoit l'ordre de se mettre immédiatement à la poursuite des fuyards. Le consul en personne, laissant les prisonniers aux mains de ses tribuns, partit aussi un moment après; c'était, pensait-il, terminer la guerre d'un seul coup, que de profiter de la consternation des ennemis pour en tuer ou en prendre le plus possible. Le consul était à peine parti, que C. Helvius arriva avec la troisième division : il lui fut impossible d'empêcher le pillage du camp, et le butin, par la plus injuste fatalité, devint la proie de ceux qui n'avaient pas pris part au combat. La cavalerie resta longtemps à son poste, ignorant et le combat et la victoire des Romains. Elle finit aussi, autant que pouvait manœuvrer la cavalerie, par s'élancer sur les traces des Gaulois épars au pied de la montagne, en tua un grand nombre et fit beaucoup de prisonniers. Le nombre des morts ne peut guère être évalué, parce qu'on égorgea dans toutes les cavités de la montagne, parce qu'une foule de fuyards roulèrent du haut des rochers sans issue dans des vallées profondes, parce que dans les bois, sous les broussailles, on tua partout. L'historien Claudius, qui fait livrer deux batailles sur le mont Olympe, prétend qu'il y eut environ quarante mille hommes de tués. Valérius d'Antium, d'ordinaire si exagéré dans les nombres, se borne à dix mille. Ce qu'il y a de positif, c'est que le nombre des prisonniers s'éleva à quarante mille, parce que les Gaulois avaient traîné avec eux une multitude de tout sexe et de tout âge, leurs expéditions étant de véritables émigrations. Le consul

tamen jubet levem armaturam : quæ, quum staret agmen, colligendis per tumulos telis, ut missilia sufficerent, haud segne id ipsum tempus consumpserat. Jam castris appropinquabant : et Galli, ne parum se munimenta sua tegerent, armati pro vallo constiterant. Obruti deinde omni genere telorum, quum, quo plures ac densiores erant, eo minus vani quicquam intercideret teli, intra vallum momento temporis compelluntur, stationibus tantum firmis ad ipsos aditus portarum relictis. In multitudinem, compulsam in castra, vis ingens missilium telorum conjiciebatur : et, vulnerari multos, clamor, permixtus mulierum atque puerorum ploratibus, significabat. In eos, qui portas stationibus suis clauserant, legionum antesignani pila conjecerunt. Hi vero non vulnerabantur, sed, transverberatis scutis, plerique inter se conserti hærebant : nec diutius impetum Romanorum sustinuerunt.

XXIII. Patentibus jam portis, priusquam irrumperent victores, fuga e castris Gallorum in omnes partes facta est. Ruunt cæci per vias, per invia : nulla præcipitia saxa, nullæ rupes obstant : nihil præter hostem metuunt. Itaque plerique præcipites per vastam altitudinem prolapsi aut debilitati exanimantur. Consul, castris captis, direptione prædaque abstinet militem : sequi pro se quemque, et instare, et perculsis pavorem addere jubet. Supervenit et alterum cum L. Manlio agmen; nec eos castra intrare sinit. Protinus ad persequendos hostes mittit : et ipse paulo post, tradita captivorum custodia tribunis militum, sequitur; debellatum ratus, si in illo pavore quam plurimi cæsi forent, aut capti. Egresso consule, C. Helvius cum tertio agmine advenit : nec continere suos a direptione castrorum valuit : prædaque eorum, iniquissima sorte, qui pugnæ non interfuerant, facta est. Equites diu, ignari et pugnæ et victoriæ suorum, steterunt. Deinde et ipsi, quantum equis subire poterant, sparsos fuga Gallos circa radices montis consectati cecidere, aut cepere. Numerus interfectorum haud facile iniri potuit, quia late per omnes anfractus montium fugaque et cædes fuit; et magna pars rupibus inviis in profundæ altitudinis convalles delapsa est; pars in silvis vepribusque occisa. Claudius, qui bis pugnatum in Olympo monte scribit, ad quadraginta millia hominum cæsa, auctor est : Valerius Antias, qui magis immodicus in numero augendo esse solet, non plus decem millia. Numerus captivorum haud dubie millia quadraginta explevit, quia omnis generis ætatisque turbam secum traxerant, demigrantium magis, quam in bellum euntium, modo. Consul, armis hostium in uno con-



fit brûler en un seul tas les armes des ennemis, ordonna de déposer tout le reste du butin, en vendit une partie au profit du trésor public, et fit avec soin, de la manière la plus équitable, la part des soldats. Il donna ensuite des éloges à son armée et distribua les récompenses méritées. La première part fut pour Attale, au grand applaudissement de tous. Car le jeune prince avait montré autant de valeur et de talent au milieu des fatigues et des dangers, que de modestie après la victoire.

XXIV. Restait toute une seconde guerre avec les Tectosages. Le consul marcha contre eux, et, au bout de trois journées, arriva à Ancyre, grande ville de la contrée, dont les ennemis n'étaient qu'à dix milles. Pendant la halte qu'il y fit, une captive se signala par une action mémorable. C'était la femme du chef Ortiagon; cette femme, d'une rare beauté, se trouvait, avec une foule de prisonniers comme elle, sous la garde d'un centurion, homme avide et débauché, vrai soldat. Voyant que ses propositions infâmes la faisaient reculer d'horreur, il fit violence à la pauvre captive que la fortune de la guerre mettait en sa puissance. Puis, pour pallier cette indignité, il flatta sa victime de l'espoir d'être rendue aux siens, et encore ne lui donna-t-il pas gratuitement cet espoir, comme eût fait un amant. Il fixa une certaine somme d'or, et, pour ne mettre aucun des siens dans sa confidence, il permit à la captive de choisir un de ses compagnons d'infortune qui irait traiter de son rachat avec ses parents. Rendez-vous fut donné près du fleuve : deux amis de la captive, deux seulement, devaient s'y rendre avec l'or la nuit suivante pour opérer l'échange. Par un hasard fatal au centurion, se trouvait précisément dans la même prison un esclave de la femme; elle le choisit, et à la nuit tombante, le centurion le conduisit hors des postes. La nuit suivante, se trouvent au rendez-vous les deux parents, et le centurion avec sa captive. On lui montre l'or; pendant qu'il s'assure si la somme convenue y est (c'était un talent attique), la femme ordonne, dans sa langue, de tirer l'épée et de tuer le centurion penché sur sa balance. On l'égorge, on sépare la tête du cou, et, l'enveloppant de sa robe, la captive va rejoindre son mari Ortiagon, qui, échappé du mont Olympe, s'était réfugié dans sa maison. Avant de l'embrasser, elle jette à ses pieds la tête du centurion. Surpris, il lui demande quelle est cette tête, que veut dire une action si extraordinaire chez une femme. Viol, vengeance, elle avoua tout à son mari; et, tout le temps qu'elle vécut depuis (ajoute-t-on), la pureté, l'austérité de sa conduite, soutint jusqu'au dernier moment la gloire de cette belle action conjugale.

XXV. A son camp d'Ancyre, le consul reçut une ambassade des Tectosages, qui le priaient de ne point se mettre en mouvement qu'il ne se fût entendu avec les chefs de leur nation, assurant qu'à n'importe quelles conditions la paix leur semblait préférable à la guerre. On prit heure et lieu pour le lendemain, et le rendez-vous fut fixé à l'endroit même qui séparait Ancyre du camp des Gaulois. Le consul, à l'heure dite, s'y rendit avec

crematis cumulo, ceteram prædam conferre omnes jussit : et aut vendidit, quod ejus in publicum redigendum erat : aut cum cura, ut quam æquissima esset, per milites divisit. Laudati quoque pro concione omnes sunt, donatique pro merito quisque : ante omnes Attalus, summo ceterorum assensu. Nam singularis ejus juvenis quum virtus et industria in omnibus laboribus periculisque, tum modestia etiam fuerat.

XXIV. Supererat bellum integrum cum Tectosagis. Ad eos profectus consul, tertiis castris Ancyram, nobilem in illis locis urbem, pervenit, unde hostes paulo plus decem millia aberant. Ubi quum stativa essent, facinus memorabile a captiva factum est. Ortiagontis reguli uxor forma eximia custodiebatur inter plures captivos, cui custodiæ centurio præerat et libidinis et avaritiæ militaris. Is primo ejus animum tentavit. Quem quum abhorrentem a voluntario videret stupro, corpori, quod servum fortuna erat, vim fecit. Deinde, ad leniendam indignitatem injuriæ, spem reditus ad suos mulieri facit; et ne eam quidem, ut amans gratuitam. Certo auri pondere pactus, ne quem conscium suorum haberet, ipsi permittit, ut, quem vellet, unum ex captivis nuntium ad suos mitteret. Locum prope flumen constituit; quo duo, ne plus, necessarii captivæ cum auro venirent nocte insequenti ad eam accipiendam. Forte ipsius mulieris servus inter captivos ejusdem custodiæ erat. Hunc nuntium primis tenebris extra stationes centurio educit. Nocte insequenti et duo necessarii mulieris ad constitutum locum, et centurio cum captiva venit. Ubi quum aurum ostenderent, quod summam talenti Attici (tanti enim pepigerat) expleret : mulier lingua sua, « stringerent ferrum, et centurionem pensantem aurum occiderent, » imperavit. Jugulati præcisum caput ipsa involutum veste ferens, ad virum Ortiagontem, qui ab Olympo domum refugerat, pervenit. Quem priusquam complecteretur, caput centurionis ante pedes ejus abjecit : mirantique, cujusnam id caput hominis, aut quod id facinus haudquaquam muliebre esset, et injuriam corporis, et ultionem violatæ per vim pudicitiæ confessa viro est : aliaque, ut traditur, sanctitate et gravitate vitæ hujus matronalis facinoris decus ad ultimum conservavit.

XXV. Ad Ancyram in stativa Tectosagum oratores ad consulem venerunt, petentes, ne ante ab Ancyra castra moveret, quam collocutus cum suis regibus esset : nullas conditiones pacis iis non bello fore potiores. Tempus in posterum diem constituitur, locusque qui maxime medius inter castra Gallorum et Ancyram est visus. Quo



une escorte de cinq cents chevaux, et, ne voyant arriver personne, rentra dans son camp : peu après arrivèrent les mêmes députés gaulois pour excuser leurs chefs, retenus, disaient-ils, par des motifs religieux : les principaux de la nation allaient venir, et l'on pourrait aussi bien traiter avec eux. Le consul, de son côté, dit qu'il enverrait Attale : on vint cette fois de part et d'autre. Attale s'était fait escorter par trois cents chevaux : on arrêta les conditions; mais l'affaire ne pouvant être terminée en l'absence des chefs, il fut convenu que le lendemain, au même lieu, le consul et les princes gaulois auraient une entrevue. L'inexactitude des Gaulois avait un double but : d'abord, de gagner du temps pour mettre à couvert leurs effets avec leurs femmes et leurs enfants de l'autre côté du fleuve Halys; ensuite, de faire tomber le consul lui-même, peu en garde contre la perfidie de la conférence, dans un piége qu'ils lui tendaient. A cet effet ils choisirent mille de leurs cavaliers d'une audace éprouvée; et la trahison eût réussi, si le droit des gens, qu'ils se proposaient de violer, n'eût trouvé un vengeur dans la fortune. Un détachement romain envoyé au fourrage et au bois, s'était porté vers l'endroit où devait se tenir la conférence; les tribuns se croyaient en toute sûreté sous la protection de l'escorte du consul et sous l'œil du consul lui-même; cependant ils n'en placèrent pas moins eux-mêmes, plus près du camp, un second poste de six cents chevaux. Le consul, sur les assurances d'Attale, que les chefs gaulois se rendraient à l'entrevue, et qu'on pourrait conclure, sortit de son camp et se mit en route avec la même escorte de cavalerie que la première fois. Il avait fait environ un mille et n'était qu'à quelques pas du lieu du rendez-vous, lorsque, tout à coup, il voit à toute bride accourir les Gaulois qui le chargent en ennemis. Il fait halte, ordonne à sa cavalerie d'avoir la lance et l'esprit en arrêt, et soutient bravement le combat, sans plier; mais bientôt, accablé par le nombre, il recule au petit pas, sans confusion dans ses rangs. Enfin, la résistance devenant plus dangereuse que le bon ordre n'était salutaire, tout se débande et prend précipitamment la fuite. Les Gaulois pressent les fuyards l'épée levée et font main basse. Presque tout l'escadron allait être massacré, lorsque le détachement des fourrageurs, six cents cavaliers, se présentent tout à coup. Aux cris de détresse de leurs compagnons, ils s'étaient jetés sur leurs chevaux la lance au poing. Ils vinrent, tout frais, faire face à l'ennemi victorieux; aussitôt la fortune change; l'épouvante passe des vaincus aux vainqueurs, et la première charge met les Gaulois en déroute. En même temps, de toute la campagne, accourent les fourrageurs. Les Gaulois sont entourés d'ennemis. Les chemins leur sont coupés, la fuite devient presque impossible, pressés qu'ils sont par une cavalerie toute fraîche, eux n'en pouvant plus; aussi bien peu échappèrent. De prisonniers, on n'en fit pas, tous expièrent leur perfidie par la mort. Les Romains, encore tout enflammés de colère, allèrent le lendemain, avec toutes leurs forces chercher l'ennemi.

quum consul ad tempus cum præsidio quingentorum equitum venisset, nec ullo Gallorum ibi viso, regressus in castra esset, oratores iidem redeunt, excusantes, religione objecta venire reges non posse : principes gentis, per quos æque res transigi posset, venturos. Consul se quoque Attalum missurum dixit. Ad hoc colloquium utrinque ventum est. Trecentos equites Attalus præsidii causa quum adduxisset, jactæ sunt pacis conditiones. Finis rei quia absentibus ducibus imponi non poterat, convenit, uti consul regesque eo loco postero die congrederentur. Frustratio Gallorum eo spectabat, primum ut tererent tempus, donec res suas, quibus periclitari nolebant, cum conjugibus ac liberis trans Halyn flumen trajicerent : deinde quod ipsi consuli, parum cauto adversus colloquii fraudem, insidiabantur. Mille ad eam rem ex omni numero audaciæ expertæ delegerunt equites. Et successisset fraudi, ni pro jure gentium, cujus violandi consilium initum erat, stetisset fortuna. Pabulatores lignatoresque Romani in eam partem, in qua colloquium futurum erat, ducti sunt; tutius id futurum tribunis ratis, quia consulis præsidium et ipsum pro statione habituri erant, hosti oppositum. Suam tamen alteram stationem propius castra sexcentorum equitum posuerunt. Consul, affirmante Attalo, venturos reges, et transigi rem posse, profectus e castris, quum eodem, quo antea, præsidio equitum quinque millia fere processisset, nec multum a constituto loco abesset, repente concitatis equis cum impetu hostili videt Gallos venientes. Constituit agmen, et expedire tela animosque equitibus jussis primo constanter initium pugnæ accepit, nec cessit : dein, quum prægravaret multitudo, cedere sensim, nihil confusis turmarum ordinibus, cœpit : postremo, quum jam plus in mora periculi, quam in ordinibus conservandis præsidii esset, omnes passim in fugam effusi sunt. Tum vero instare dissipatis Galli, et cædere : magnaque pars oppressa foret, ni statio pabulatorum, sexcenti equites, accurrissent. Ii, procul clamore pavido suorum exaudito, quum tela equosque expedissent, integri profligatam pugnam occeperunt. Itaque versa extemplo fortuna est, versus in victores a victis terror : et primo impetu fusi Galli sunt, et ex agris concurrebant pabulatores, et undique obvius hostis Gallis erat : ut ne fugam quidem facilem aut tutam haberent, quia recentibus equis Romani fessos sequebantur. Pauci ergo effugerunt : captus est nemo : major multo pars per fidem violati colloquii pœnas morte luerunt. Romani, ardentibus ira animis, postero die omnibus copiis ad hostem perveniunt.



XXVI. Deux jours furent employés par le consul à reconnaître en personne la montagne, afin de ne rien laisser échapper : le troisième jour, après avoir consulté les auspices et immolé des victimes, il partagea ses troupes en quatre corps ; deux devaient prendre par le centre de la montagne, deux se porter de côté sur les flancs des Gaulois. La principale force des ennemis, c'étaient les Tectosages et les Troemiens qui occupaient le centre, au nombre de cinquante mille hommes. La cavalerie, inutile au milieu des rocs et des précipices, avait mis pied à terre, au nombre de dix mille hommes, et pris place à l'aile droite. Les auxiliaires d'Ariarathe, roi de Cappadoce et de Morzus, avaient la gauche, au nombre d'environ quatre mille. Le consul, comme au mont Olympe, plaça à l'avant-garde des troupes légères, et eut soin de faire mettre sous la main une bonne quantité de traits de toute espèce. On s'aborda : tout, de part et d'autre, se passait comme dans le premier combat ; les esprits seuls étaient changés, rehaussés chez les uns par le succès, abattus chez les autres ; car, pour n'avoir pas été eux-mêmes vaincus, les ennemis s'associaient à la défaite de leurs compatriotes, et, l'action engagée sous les mêmes auspices, eut le même dénoûment. Comme une nuée de traits légers vint écraser l'armée gauloise, avancer hors des rangs, c'était se mettre à nu sous les coups, personne ne l'osa. Serrés les uns contre les autres, plus leur masse était grande, mieux elle servait de but aux tireurs. Tous les coups portaient. Le consul, voyant l'ennemi presque en déroute, imagina qu'il n'y avait qu'à faire voir les drapeaux légionnaires pour mettre aussitôt tout en fuite, et faisant rentrer dans les rangs les vélites et les autres auxiliaires, il fit avancer le corps de bataille.

XXVII. Les Gaulois, poursuivis par l'image des Tolisto-Boïens égorgés, le corps criblé de traits plantés dans les chairs, n'en pouvant plus de fatigues et de coups, ne tinrent même pas contre le premier choc, les premières clameurs des Romains. Ils s'enfuirent vers leur camp ; mais un petit nombre seulement se réfugia derrière les retranchements ; la plupart, emportés à droite et à gauche, se jetèrent à corps perdu devant eux. Les vainqueurs poussèrent l'ennemi jusqu'au camp, l'épée dans les reins ; mais l'avidité les retint dans le camp et la poursuite fut complétement abandonnée. Sur les ailes, les Gaulois tinrent plus longtemps, parce qu'on les avait joints plus tard ; mais ils n'attendirent même pas la première décharge de traits. Le consul, ne pouvant arracher au pillage ceux qui étaient entrés dans le camp, mit aussitôt les ailes à la poursuite des ennemis. La chasse dura quelque temps, mais il n'y eut guère plus de huit mille hommes de tués dans la poursuite, je ne dis pas combat, il n'y en eut point. Le reste passa l'Halys. Les Romains, en grande partie, passèrent la nuit dans le camp ennemi ; les autres revinrent avec le consul dans leur camp. Le lendemain on fit l'inventaire des prisonniers et du butin : le butin était immense ; c'était tout ce qu'une nation avide, longtemps

XXVI. Biduum natura montis per se ipsum exploranda, ne quid ignoti esset, absumpsit consul. Tertio die quum auspicio operam dedisset, deinde immolasset, in quatuor partes divisas copias educit : duas ut medio monte duceret, duas ab lateribus ut adversus cornua Gallorum erigeret. Hostium quod roboris erat, Tectosagi et Trocmi mediam tenebant aciem, millia hominum quinquaginta : equitatum, quia equorum nullus inter inæquales rupes usus erat, ad pedes deductum, decem millia hominum, ab dextro locaverunt cornu. Ariarathis Cappadoces et Morzi auxiliares in lævo quatuor ferme millium numerum explebant. Consul, sicut in Olympo monte, prima in acie locata levi armatura, telorum omnis generis ut æque magna vis ad manum esset, curavit. Ubi appropinquarunt, omnia eadem utrinque, quæ fuerant in priore prœlio, erant præter animos, et victoribus ab re secunda auctos, et hostibus fractos : quia, et si non ipsi victi erant, suæ gentis hominum cladem pro sua ducebant. Itaque a paribus initiis cœpta res eumdem exitum habuit. Velut nubes levium telorum conjecta obruit aciem Gallorum : nec aut procurrere quisquam ab ordinibus suis, ne nudarent undique corpus ad ictus, audebant : et stantes, quo densiores erant, hoc plura, velut destinatum petentibus, vulnera accipiebant. Consul, jam per se turbatis si legionum signa ostendisset, versuros extemplo in fugam omnes ratus, receptis inter ordines velitibus et alia turba auxiliorum, aciem promovit.

XXVII. Galli, et memoria Tolistoboiorum cladis territi, et inhærentia corporibus gerentes tela, fessique et stando et vulneribus, ne primum quidem impetum et clamorem Romanorum tulerunt. Fuga ad castra inclinavit ; sed pauci intra munimenta sese recepere : pars major, dextra lævaque prælati, qua quemque impetus tulit, fugerunt. Victores, usque ad castra secuti, ceciderunt terga : deinde in castris cupiditate prædæ hæserunt, nec sequebatur quisquam. In cornibus Galli diutius steterunt, quia serius ad eos perventum est. Ceterum ne primum quidem conjectum telorum tulerunt. Consul, qui ingressos in castra ab direptione abstrahere non poterat, eos, qui in cornibus fuerant, protinus ad sequendos hostes misit. Per aliquantum spatium secuti, non plus tamen octo millia hominum in fuga (nam pugna nulla fuit) ceciderunt : reliqui flumen Halyn trajecerunt : Romanorum magna pars ea nocte in hostium castris mansit ; ceteros in sua castra consul reduxit. Postero die captivos prædamque recensuit : quæ tanta fuit, quantam avidissima rapiendi gens, quum cis montem Taurum omnia armis per multos tenuisset annos, coacervare potuit

maîtresse par la conquête de toute la contrée en-deçà du mont Taurus, avait pu amasser. Les Gaulois, dispersés, se rassemblèrent sur un même point, blessés pour la plupart, sans armes, sans aucune ressource. Ils envoyèrent demander la paix au consul. Manlius leur donna rendez-vous à Éphèse, et, comme l'on était déjà au milieu de l'automne, ayant hâte d'abandonner un pays glacé par le voisinage du mont Taurus, il ramena son armée victorieuse sur les côtes, pour y prendre ses quartiers d'hiver.

XXVIII. Pendant que l'Asie était le théâtre de ces événements, le calme régnait dans les autres provinces. A Rome, les censeurs T. Quinctius Flamininus et M. Claudius Marcellus firent le recensement du sénat. On nomma pour la troisième fois, prince du sénat, P. Scipion l'Africain : il n'y eut que quatre noms de rayés; aucun n'avait joui des honneurs curules. L'ordre des chevaliers fut également soumis à une censure très-douce. La construction d'un édifice sur la place Equimælium qui mène au Capitole, et le pavement de la rue qui va de la porte Capène à celle de Mars, furent donnés à l'entreprise. Les Campaniens demandèrent au sénat où se ferait leur dénombrement. Le sénat décréta que le dénombrement des Campaniens se ferait à Rome. Il y eut des crues d'eaux considérables cette année; le Tibre inonda douze fois le Champ-de-Mars et les quartiers bas de la ville. Cn. Manlius ayant terminé la guerre d'Asie contre les Gaulois, l'autre consul M. Fulvius, l'Étolie soumise, passa dans l'île de Céphalonie, et fit demander aux villes si elles aimaient mieux se livrer aux Romains, ou tenter le sort de la guerre. La terreur fit prendre partout le parti de la soumission : on exigea des otages en proportion de la faiblesse du pays; Nésioté, Cranium, Palé et Samée en donnèrent chacune vingt. Une paix inespérée commençait à régner à Céphalonie, lorsque tout à coup l'une des cités, Samée, sans qu'on sache pourquoi, se détacha des Romains. « La situation avantageuse de leur ville leur faisait craindre, disaient les habitants, que les Romains ne les forçassent à la quitter. » Cette crainte leur était-elle venue naturellement, était-ce un scrupule imaginaire qui les avait fait renoncer à la paix, ou bien était-ce un bruit venu de Rome à Céphalonie, on ne sait : quoi qu'il en soit, à peine avaient-ils livré leurs otages, qu'ils fermèrent leurs portes, sans que les prières de ces malheureux, envoyés par le consul au pied des remparts pour attendrir leurs parents et leurs amis, pussent les arracher à leur résolution. Le consul assiégea, quand il vit qu'on rejetait la paix. Machines, instruments de siége, il avait tout fait venir de devant Ambracie; quant aux travaux nécessaires, les soldats les eurent promptement achevés. On fit donc sur deux points agir le bélier.

XXIX. Les habitants, de leur côté, n'omirent rien de ce qui pouvait écarter les machines ou les assaillants : deux moyens surtout leur réussirent : le premier, était de remplacer toujours un mur détruit par un mur nouveau placé derrière et également solide; l'autre de faire des sorties subites, tantôt contre les ouvrages, tantôt contre les postes ennemis, et presque

Galli, ex dissipata passim fuga in unum locum congregati, magna pars saucii aut inermes, nudati omnibus rebus, oratores de pace ad consulem miserunt. Eos Manlius Ephesum venire jussit. Ipse (jam enim medium auctumni erat), locis gelidis propinquitate Tauri montis excedere properans, victorem exercitum in hiberna maritimæ oræ reduxit.

XXVIII. Dum hæc in Asia geruntur, in ceteris provinciis tranquillæ res fuerunt. Censores Romæ T. Quinctius Flamininus et M. Claudius Marcellus senatum perlegerunt. Princeps in senatu tertium lectus P. Scipio Africanus : quatuor soli præteriti sunt, nemo curuli usus honore. Et in equitatu recensendo mitis admodum censura fuit. Substructionem super Æquimælium in Capitolio, et viam silice sternendam a porta Capena ad Martis locaverunt. Campani, ubi censerentur, senatum consuluerunt : decretum, uti Romæ censerentur. Aquæ ingentes eo anno fuerunt. Tiberis duodecies campum Martium planaque urbis inundavit. Ab Cn. Manlio consule bello in Asia cum Gallis perfecto, alter consul M. Fulvius, perdomitis Ætolis, quum trajecisset in Cephalleniam, circa civitates insulæ misit percunctatum, utrum se dedere Romanis, an belli fortunam experiri, mallent? Metus ad omnes valuit, ne deditionem recusarent. Obsides inde imperatos pro viribus inopis populi, vicenos Nesiotæ, Cranii, Palenses et Samæi dederunt. Insperata pax Cephalleniæ affulserat; quum repente una civitas, incertum quam ob causam, Samæi desciverunt. Quia opportuno loco urbs posita esset, timuisse se aiebant, ne demigrare cogerentur ab Romanis. Ceterum ipsine sibi eum finxerint metum, et timore vano quietem exuerint, an jactata sermonibus res apud Romanos perlata ad eos sit, nihil comperti est : nisi quod, datis jam obsidibus, repente portas clauserunt; et ne suorum quidem precibus (miserat enim sub muros consul ad tentandam misericordiam parentum populariumque) desistere ab incepto voluerunt. Oppugnari deinde, postquam nihil pacati respondebatur, cœpta urbs est. Apparatum omnem tormentorum machinarumque transvectum ab Ambraciæ oppugnatione habebat : et opera, quæ facienda erant, impigre milites perfecerunt. Duobus igitur locis admoti arietes quatiebant muros.

XXIX. Nec ab Samæis quicquam, quo aut opera, aut hostis arceri posset, prætermissum est. Duabus tamen maxime resistebant rebus; una interiorem semper juxta validum pro diruto novum obstruentes murum; altera,

toujours dans ces attaques ils avaient l'avantage. Pour les tenir en arrêt, on eut recours à un expédient qui n'est pas d'une bien grande importance. On fit venir cent frondeurs d'Égium, de Patras et de Dyme. Dès l'enfance, ces hommes étaient exercés, suivant l'usage de leur pays, à faire voler avec la fronde à la surface de la mer ces galets qui se trouvent dans le sable sur les côtes. Aussi, manient-ils la fronde de plus loin, avec un coup d'œil plus sûr et d'une main plus forte que les frondeurs des îles Baléares; et puis leur fronde n'est pas faite d'une seule courroie, comme dans les îles Baléares et ailleurs; elle a une assute de trois cuirs, réunis par une quantité de coutures, pour que la balle ne coule pas sur la corde et ne bouge pas au moment du jet, mais reste bien assise dans le mouvement de rotation et soit chassée comme un trait. Aussi, habitués à tirer dans des cercles de peu d'étendue, d'une grande distance, ces frondeurs frappaient l'ennemi non-seulement à la tête, mais à tel endroit du visage qu'ils visaient. Cette arme terrible empêcha les Saméens de faire ces sorties si fréquentes et si audacieuses : ils en vinrent même jusqu'à prier du haut de leurs murs les Achéens de se tenir à quelque distance, et de rester tranquilles spectateurs de leurs combats avec les Romains. Pendant quatre mois, Samée soutint le siége. Le nombre des assiégés, déjà fort peu considérable, s'affaiblissait de jour en jour par la mort ou les blessures, et ceux qui restaient étaient brisés de corps et d'âme. Enfin les Romains pénétrèrent la nuit par escalade dans la citadelle nommée Cyatis (car la ville, inclinée vers la mer, regarde l'occident), et débouchèrent sur la place publique. Les Saméens, voyant une partie de leur ville au pouvoir de l'ennemi, se réfugièrent avec femmes et enfants dans leur plus grande citadelle. Le lendemain ils capitulèrent, la ville fut saccagée et tous les habitants vendus à l'encan.

XXX. Le consul, ayant tout terminé à Céphalonie, mit garnison à Samée, et passa dans le Péloponèse où il était depuis longtemps appelé par les habitants d'Ægium et de Lacédémone; Ægium dès le principe de la ligue achéenne, avait toujours été le siége des assemblées nationales, privilége accordé soit à la dignité, soit à la situation avantageuse de la ville. Cet usage, Philopémen voulait cette année, pour la première fois, y porter atteinte, et il préparait une loi pour que toutes les villes de la confédération achéenne fussent successivement le rendez-vous de la diète. Avant l'arrivée du consul, tandis que les Damiurges, principaux magistrats des cités, faisaient les convocations pour Ægium, Philopémen (alors préteur) donnait rendez-vous à Argos. Prévoyant que ce serait dans cette dernière ville que l'on se réunirait en assemblée générale, le consul s'y rendit aussi, quoique très-porté pour Ægium. On discuta, et voyant que Philopémen allait l'emporter, il se désista de son projet. Les débats de Lacédémone appelèrent aussi son attention. Cette ville était tenue en alarme par les exilés, dont la plupart habitaient des châteaux de la côte de Laconie, tout entière enlevée à la domination lacédémo-

eruptionibus subitis, nunc in opera hostium, nunc in stationes : et plerumque iis prœliis superiores erant. Una ad coercendos inventa haud magna memoratu res est. Centum funditores ab Ægio et Patris et Dymis acciti. A pueris ii, more quodam gentis, saxis globosis, quibus ferme arenæ immixtis strata litora sunt, funda mare apertum incessentes, exercebantur. Itaque longius certiusque et validiore ictu, quam Baliaris funditor, eo telo usi sunt. Et est non simplicis habenæ, ut Baliarica aliarumque gentium funda; sed triplex scutale, crebris suturis duratum, ne fluxa habena volutetur in jactu glans; sed, librata quum sederit, velut nervo missa excutiatur. Coronas modici circuli magno ex intervallo loci assueti trajicere, non capita solum hostium vulnerabant, sed quem locum destinassent oris. Eæ fundæ Sameos cohibuerunt, ne tam crebro, neve tam audacter erumperent : adeo ut precarentur ex muris Achæos, ut parumper abscederent, et se, cum Romanis stationibus pugnantes, quiete spectarent. Quatuor menses obsidionem Same sustinuit. Quum ex paucis quotidie aliqui eorum caderent, aut vulnerarentur, et, qui superarent, fessi et corporibus et animis essent; Romani nocte per arcem, quam Cyatidem vocant (nam urbs, in mare devexa, in occidentem vergit), muro superato, in forum pervenerunt. Samæi, postquam captam urbis partem ab hostibus senserunt, cum conjugibus ac liberis in majorem refugerunt arcem. Inde postero die dediti, direpta urbe, sub corona omnes venierunt.

XXX. Consul compositis rebus Cephalleniæ, præsidio Samæ imposito, in Peloponnesum, jam diu arcessentibus Ægiensibus maxime ac Lacedæmoniis, trajecit. Ægium, a principio Achaici concilii, semper conventus gentis indicti sunt; seu dignitati urbis id, seu loci opportunitati datum est. Hunc morem Philopœmen eo primum anno labefactare conatus, legem parabat ferre, ut in omnibus civitatibus, quæ Achaici concilii essent, in vicem conventus agerentur. Et sub adventum consulis, damiurgis civitatum, qui summus est magistratus, Ægium evocantibus, Philopœmen (prætor tum erat) Argos conventum edixit. Quo quum appareret omnes fere conventuros, consul quoque, quanquam Ægiensium favebat causæ, Argos venit : ubi quum disceptatio fuisset, et rem inclinatam cerneret, incepto destitit. Lacedæmonii deinde eum in sua certamina averterunt. Sollicitam eam civitatem exsules maxime habebant; quorum magna pars in maritimis Laconicæ oræ castellis, quæ omnis adempta erat, habitabant. Id ægre patientes Lacedæmonii, ut aliqua liberum ad mare haberent aditum, si quando Ro-

nienne. Les Lacédémoniens, impatientés, et voulant avoir quelque part libre communication avec la mer, en cas d'ambassades à envoyer à Rome ou ailleurs, et en même temps pour avoir un port, un entrepôt des marchandises étrangères dont ils avaient besoin, se portèrent de nuit sur un bourg maritime appelé Las, et s'en rendirent maîtres par surprise. Les habitants du bourg, et les exilés de l'endroit, furent d'abord dans la consternation; mais au lever du jour ils s'assemblèrent, et, après une faible résistance, ils chassèrent les Lacédémoniens. Cependant la terreur gagna toute la côte; châteaux, bourgs, exilés établis dans le pays, partout on envoya en commun des députés aux Achéens.

XXXI. Le préteur Philopémen, depuis longtemps attaché à la cause des exilés et qui ne cessait d'exhorter les Achéens à diminuer la puissance et la considération des Lacédémoniens, ouvrit le conseil aux plaintes des envoyés, et fit décréter, « que les Achéens ayant été chargés par T. Quinctius et les Romains, de la garde des châteaux et bourgs de la côte de Laconie, et les Lacédémoniens qui devaient, aux termes du traité, respecter cette côte, ayant assiégé le bourg de Las et massacré les habitants, les auteurs et les complices de cet attentat devaient être livrés aux Achéens, sans quoi le traité était violé. » Pour réclamer les coupables, on envoya aussitôt une ambassade à Lacédémone. Les Lacédémoniens y virent un ordre si arrogant et si tyrannique, que s'ils avaient été au temps de leur antique splendeur, sans nul doute ils auraient aussitôt couru aux armes. Une crainte surtout les tourmentait: obéir aux premiers ordres, c'était recevoir le joug, et faciliter le projet dès longtemps conçu par Philopémen, de livrer Lacédémone aux exilés. Emportés par la fureur, ils égorgent trente de leurs concitoyens qui avaient des intelligences avec Philopémen et les exilés, renoncent par un décret à l'alliance des Achéens, et envoient aussitôt des ambassadeurs à Céphalonie pour remettre Lacédémone au pouvoir des Romains et prier le consul M. Fulvius de venir dans le Péloponèse recevoir la soumission de Lacédémone

XXXII. Sur le rapport de leurs ambassadeurs, les Achéens, du consentement de toutes les cités de la ligue, déclarèrent la guerre aux Lacédémoniens. L'ouverture immédiate de la campagne fut empêchée par l'hiver seul. Cependant de petites excursions qui ressemblaient plutôt à des brigandages qu'à des hostilités, et même des descentes par mer, portèrent la désolation sur les frontières de l'ennemi. Ces troubles amenèrent le consul dans le Péloponèse; par son ordre, l'assemblée fut convoquée à Élis, et les Lacédémoniens y furent appelés pour plaider leur cause. Ce ne fut pas seulement une discussion, mais une vraie altercation; le consul qui, par son adresse à ménager les deux partis, avait jusque là répondu d'une manière évasive, mit fin aux débats par l'injonction formelle de ne pas toucher aux armes, qu'on n'eût envoyé des ambassadeurs à Rome auprès du sénat. On en envoya des deux côtés. Les exilés de Lacédémone remirent également leur cause et leur défense aux Achéens. Diophane et Lycortas, tous deux de Mé-

mam aliove quo mitterent legatos, simulque ut emporium et receptaculum peregrinis mercibus ad necessarios usus esset, nocte adorti vicum maritimum, nomine Lan, improviso occupavere. Vicani, quique ibi exsules habitabant, primo inopinata re territi sunt; deinde, sub lucem congregati, levi certamine expulerunt Lacedæmonios. Terror tamen omnem maritimam oram pervasit; legatosque communiter, et castella omnia vicique, et exsules, quibus ibi domicilia erant, ad Achæos miserunt.

XXXI. Philopœmen prætor, jam inde ab initio exsulum causæ et amicus, et auctor semper Achæis minuendi opes et auctoritatem Lacedæmoniorum, concilium querentibus dedit: decretumque, eo referente, factum est, « quum in fidem Achæorum tutelamque T. Quinctius et Romani Laconicæ oræ castella et vicos tradidissent, et quum abstinere his ex fœdere Lacedæmonii deberent, Las vicus oppugnatus esset, cedesque ibi facta; qui ejus rei auctores affinesque essent, nisi dederentur Achæis, violatum videri fœdus. » Ad exposcendos eos legati extemplo Lacedæmonem missi sunt. Id imperium adeo superbum et indignum Lacedæmoniis visum est, ut, si antiqua civitatis fortuna esset, haud dubie arma extemplo capturi fuerint. Maxime autem consternavit eos metus, si semel primis imperiis obediendo jugum accepissent, ne id quod jam diu moliretur, Philopœmen exsulibus Lacedæmonem traderet. Furentes igitur ira, triginta hominibus ex factione, cum qua consiliorum aliqua societas Philopœmeni atque exsulibus erat, interfectis, decreverunt, renuntiandam societatem Achæis, legatosque extemplo Cephalleniam mittendos, qui consuli M. Fulvio, quique Romanis Lacedæmonem dederent; orarentque eum, ut veniret in Peloponnesum ad urbem Lacedæmonem in fidem ditionemque populi romani accipiendam.

XXXII. Id ubi legati ad Achæos retulerunt, omnium civitatum, quæ ejus concilii erant, consensu bellum Lacedæmoniis indictum est. Ne extemplo gereretur, hiems impediit. Incursionibus tamen parvis, latrocinii magis quam belli modo, non terra tantum, sed etiam navibus a mari fines eorum vastati. Hic tumultus consulem in Peloponnesum adduxit; jussuque ejus Elin concilio indicto, Lacedæmonii ad disceptandum acciti. Magna ibi non disceptatio modo, sed etiam altercatio fuit. Cui consul, quum alia, satis ambitiose partem utramque fovendo, incerta respondisset, una denuntiatione, ut bello abstinerent, donec Romam legatos ad senatum misissent, finem imposuit. Utrimque legatio missa Romam est. Ex-



galopolis, furent mis à la tête de la députation achéenne; mais, divisés dans leur patrie, ils ne parlèrent pas dans cette circonstance d'une manière moins contradictoire. Diophane faisait le sénat arbitre souverain de la contestation : c'était lui qui pouvait le mieux terminer les différends des Achéens et des Lacédémoniens. Lycortas, d'après les instructions de Philopémen, demandait que les Achéens, aux termes du traité et conformément à leurs lois, fussent libres, après avoir fait un décret, d'en assurer l'exécution; et réclamaient pleine et entière cette liberté qu'ils tenaient du sénat lui-même. Grand était alors, à Rome, le crédit de la ligue achéenne; cependant on ne voulait rien changer à l'état des Lacédémoniens. Aussi la réponse fut assez obscure pour que les Achéens s'imaginassent que tout leur était permis à l'égard de Lacédémone ; les Lacédémoniens, qu'on ne leur avait pas tout permis. Cette liberté, les Achéens en abusèrent avec insolence.

XXXIII. Philopémen fut continué dans sa charge. Au commencement du printemps, il assembla l'armée, et alla camper sur les frontières des Lacédémoniens; puis il envoya des députés réclamer les auteurs de la rupture, promettant de laisser la ville en paix, s'ils obéissaient à la sommation, et ne rien faire aux prévenus sans les entendre. L'effroi ferma toutes les bouches; les accusés désignés nommément, déclarèrent eux-mêmes qu'ils iraient, sur la parole des ambassadeurs, qu'on ne porterait pas la main sur eux qu'ils n'eussent présenté leur défense. Avec eux partirent des citoyens illustres, en qualité de défenseurs d'une cause qu'ils regardaient comme celle de la république. Jamais jusque-là les Achéens n'avaient mené avec eux les exilés sur le territoire de Lacédémone, convaincus que rien n'était plus capable d'aliéner les esprits; alors, presque toute la tête de l'armée n'était composée que d'exilés. A l'arrivée des Lacédémoniens, ils coururent en foule à leur rencontre à la porte du camp, et commencèrent par les accabler d'injures; une querelle s'éleva, et, enflammés de colère, les plus fougueux des bannis se jetèrent sur les Lacédémoniens. Ceux-ci invoquent le ciel et la parole des ambassadeurs; les ambassadeurs et le préteur écartent la foule, protégent les Lacédémoniens, repoussent les fers dont quelques mains veulent les charger; mais le désordre et la foule augmentent. Les Achéens accourent d'abord pour voir; les exilés rappellent à grands cris tout ce qu'ils ont souffert, demandent main-forte, assurent que jamais une aussi bonne occasion ne se représenterait si on ne profitait pas de celle-ci; que le traité, juré au Capitole, juré à Olympie, juré dans la citadelle d'Athènes, avait été foulé aux pieds par les Lacédémoniens; qu'avant de les lier par un nouveau traité, il fallait tirer vengeance de leur premier crime. Ces cris enflamment la multitude. Une voix s'écrie qu'il faut frapper. Les pierres volent, et dix-sept malheureux, enchaînés au milieu du tumule, périssent sous les coups; soixante-trois autres furent arrêtés le lendemain : c'étaient ceux que le préteur avait soustraits à la violence,

sules quoque Lacedæmoniorum suam causam legationemque Achæis injunxerunt. Diophanes et Lycortas, Megalopolitani ambo, principes legationis Achæorum fuerunt; qui, dissidentes in republica, tum quoque minime inter se convenientes orationes habuerunt. Diophanes senatui disceptationem omnium rerum permittebat; eos optime controversias inter Achæos ac Lacedæmonios finituros esse. Lycortas ex præceptis Philopœmenis postulabat, ut Achæis ex fœdere ac legibus suis, quæ decressent, agere liceret; libertatemque sibi illibatam, cujus ipsi auctores essent, præstarent. Magnæ auctoritatis apud Romanos tum gens Acheorum erat; novari tamen nihil de Lacedæmoniis placebat. Ceterum responsum ita perplexum fuit, ut et Achæi sibi de Lacedæmone permissum acciperent, et Lacedæmonii non omnia concessa iis interpretarentur. Hac potestate immodice Achæi ac superbe usi sunt.

XXXIII. Philopœmeni continuatur magistratus; qui veris initio, exercitu indicto, castra in finibus Lacedæmoniorum posuit. Legatos deinde misit ad deposcendos auctores defectionis, et civitatem in pace futuram, si id fecissent, pollicens, et illos nihil indicta causa passuros. Silentium præ metu ceterorum fuit. Quos nominatim deposcerat, ipsi se ituros professi sunt; fide accepta ab legatis, vim obfuturam, donec causam dixissent. Ierunt alii etiam illustres viri, et advocati privatis, et quia pertinere causam eorum ad rempublicam censebant. Nunquam alias exsules Lacedæmoniorum Achæi secum adduxerant in fines, quia nihil æque alienaturum animos civitatis videbatur. Tunc exercitus totius prope antesignani exsules erant. Ii venientibus Lacedæmoniis ad portam castrorum agmine facto occurrerunt; et primo lacessere jurgiis : deinde altercatione orta, quum accenderentur iræ, ferocissimi exsulum impetum in Lacedæmonios fecerunt. Quum illi deos et fidem legatorum testarentur, et legati et prætor summoveret turbas, et protegeret Lacedæmonios, vinculaque jam quosdam injicientes arceret, crescebat tumultu concitato turba. Et Achæi ad spectaculum primo concurrebant; deinde vociferantibus exsulibus, quæ passi forent, et orantibus opem, affirmantibusque simul, « nunquam talem occasionem habituros, si eam prætermisissent : fœdus, quod in Capitolio, quod Olympiæ, quod in arce Athenis sacratum fuisset, irritum per illos esse : priusquam alio de integro fœdere obligarentur, noxios puniendos esse; » accensa his vocibus multitudo ad vocem unius, qui, ut ferirent, inclamavit, saxa conjecit : atque ita septemdecim, quibus vincula per tumultum injecta erant, interfecti sunt; sexa-



non qu'il voulût les sauver, mais pour empêcher qu'on ne les mît à mort sans les entendre; livrés à une multitude exaspérée, ils disent quelques mots : on ne les écoute pas, on les condamne tous, on les traîne au supplice.

XXXIV. Ce coup frappé, on fit signifier aux Lacédémoniens qu'ils eussent à renverser leurs murailles, à chasser de la Laconie tous les mercenaires étrangers à la solde des tyrans, à renvoyer également dans un délai prescrit tous les esclaves affranchis par les tyrans (le nombre en était considérable); il n'avaient qu'à rester et les Achéens pouvaient les arrêter, les vendre, les emmener; à abroger les lois et les institutions de Lycurgue; à se conformer aux lois et aux institutions des Achéens, afin que toute la ligue ne fît plus qu'un seul et même corps, et qu'on pût s'entendre plus facilement sur toutes les questions. Ce qui leur coûta le moins, ce fut la destruction de leurs remparts; ce qui leur coûta le plus, ce fut le rappel des exilés. Un décret rendu à Tégée par l'assemblée générale des Achéens, ordonna leur rétablissement. Instruit que les mercenaires renvoyés, ainsi que les esclaves mis au nombre des citoyens (on désignait ainsi les esclaves affranchis par les tyrans), au sortir de la ville, s'étaient répandus dans les campagnes, le préteur, avant de licencier son armée, partit avec de la troupe légère, fit main basse sur cette race d'hommes, et les vendit comme bétail de guerre. Il y en eut une foule de vendus; le produit servit, de l'aveu des Achéens, à relever, à Mégalopolis, le portique que les Lacédémoniens avaient abattu. Le territoire des Belbinates, injustement accaparé par les tyrans de Lacédémone, fut rendu à la même ville, en vertu d'un ancien décret des Achéens porté sous le règne de Philippe, fils d'Amyntas. Ainsi démembrée, la ville de Lacédémone resta longtemps dans la dépendance des Achéens; mais rien ne lui porta une plus funeste atteinte que l'abolition des lois de Lycurgue, sous l'empire desquelles elle avait vécu pendant sept cents ans.

XXXV. Au sortir de l'assemblée où avait été débattue par-devant le consul l'affaire des Achéens et des Lacédémoniens, M. Fulvius voyant l'année sur sa fin, s'était rendu à Rome pour les comices, et avait fait nommer consuls M. Valérius Messala et C. Livius Salinator, à l'exclusion de M. Émilius Lépidus, son ennemi, candidat cette même année. On nomma ensuite préteurs Q. Marcius Philippus, M. Claudius Marcellus, C. Stertinius, C. Atinius, P. Claudius Pulcher, L. Manlius Acidinus. Les élections terminées, le consul M. Fulvius eut ordre de retourner dans sa province se mettre à la tête de son armée; il fut, lui et son collègue Cn. Manlius, prorogé pour une année dans son commandement. La même année, furent placés par P. Cornélius, sur l'avis des décemvirs, dans le temple d'Hercule une statue de ce Dieu, et dans le capitole un char doré, attelé de six chevaux. C'était une offrande du consul, comme le portait l'inscription. Douze boucliers dorés furent aussi offerts par les édiles curules, P. Claudius Pulcher et Ser. Sulpicius Galba, sur le produit

ginta tres postero die comprehensi, a quibus prætor vim arcuerat, non quia salvos vellet, sed quia perire causa indicta nolebat, objecti multitudini iratæ, quum aversis auribus pauca locuti essent, damnati omnes, et traditi sunt ad supplicium.

XXXIV. Hoc metu injecto, Lacedæmoniis imperatum primum, ut muros diruerent; deinde, ut omnes externi auxiliares, qui mercede apud tyrannos militassent, terra Laconica excederent : tum, uti, quæ servitia tyranni liberassent (ea magna multitudo erat), ante diem certam abirent; qui ibi mansissent, eos prehendendi, vendendi, abducendi Achæis jus esset. Lycurgi leges moresque abrogarent; Achæorum assuescerent legibus institutisque : ita unius eos corporis fore, et de omnibus rebus facilius consensuros. Nihil obedientius fecerunt, quam ut muros diruerent; nec ægrius passi sunt, quam exsules reduci. Decretum Tegæ in consilio communi Achæorum de restituendis iis factum est; et, mentione illata, externos auxiliares dimissos, et Lacedæmoniis ascriptos (ita enim vocabant, qui a tyrannis liberati erant) urbe excessisse, in agros dilapsos; priusquam dimitteretur exercitus, ire prætorem cum expeditis, et comprehendere id genus hominum, et vendere jure prædæ placuit. Multi comprehensi venierunt. Porticus ex ea pecunia Megalopoli permissu Achæorum refecta est, quam Lacedæmonii diruerant. Et ager Belbinates, quem injuria tyranni Lacedæmoniorum possederant, restitutus eidem civitati, ex decreto vetere Achæorum, quod factum erat, Philippo Amyntæ filio regnante. Per hæc velut enervata civitas Lacedæmoniorum diu Achæis obnoxia fuit. Nulla tamen res tanto erat damno, quam disciplina Lycurgi, cui per septingentos annos assueverant, sublata.

XXXV. A consilio, ubi apud consulem inter Achæos Lacedæmoniosque disceptatum est, M. Fulvius, quia jam in exitu annus erat, comitiorum causa profectus Romam, creavit consules M. Valerium Messalam et C. Livium Salinatorem, quum M. Æmilium Lepidum inimicum, eo quoque anno petentem, dejecisset. Prætores inde creati Q. Marcius Philippus, M. Claudius Marcellus, C. Stertinius, C. Atinius, P. Claudius Pulcher, L. Manlius Acidinus. Comitiis perfectis, consulem M. Fulvium in provinciam ad exercitum redire placuit; eique et collegæ Cn. Manlio imperium in annum prorogatum est. Eo anno in ædem Herculis signum dei ipsius ex decemvirorum responso, et sejuges in Capitolio aurati a P. Cornelio positi. Consulem dedisse inscriptum est. Et duodecim clipea aurata ab ædilibus curulibus, P. Claudio Pulchro et Ser. Sulpicio Galba, sunt posita ex pecunia, qua



des amendes infligées aux fournisseurs pour avoir accaparé le grain. L'édile plébéien Q. Fulvius Flaccus consacra également deux statues dorées avec l'argent provenant d'une condamnation. Son collègue A. Cécilius n'avait condamné personne (ils prononçaient sans le concours l'un de l'autre). Les jeux romains furent célébrés trois fois, les jeux plébéiens cinq fois. Les consuls M. Valérius Messala et C. Livius Salinator, entrés en charge aux Ides de Mars, mirent en délibération les affaires de la république, les provinces et les armées. A l'égard de l'Étolie et de l'Asie, il n'y eut aucun changement. Les consuls durent avoir l'un Pise avec la Ligurie, l'autre la Gaule, pour département; ils devaient choisir à l'amiable ou tirer au sort; quant aux troupes, ils eurent ordre d'en lever de nouvelles, chacun deux légions, et de prendre chez les alliés du nom latin quinze mille hommes d'infanterie et douze cents chevaux chacun. A Messala échut la Ligurie, à Salinator, la Gaule. Les préteurs tirèrent ensuite. M. Claudius eut la juridiction de la ville, P. Claudius celle des étrangers. Q. Marcius la Sicile, C. Stertinius la Sardaigne, L. Manlius l'Espagne citérieure, C. Atinius l'Espagne ultérieure.

XXXVI. Les armées furent ainsi réparties: les légions de Gaule, qui avaient servi sous C. Lælius, durent passer sous les ordres du propréteur M. Tuccius dans le Bruttium; l'armée de Sicile dut être licenciée, et la flotte ramenée à Rome par le propréteur M. Sempronius. Les deux légions qui étaient dans les Espagnes devaient y demeurer et recevoir chacune un supplément de trois mille hommes d'infanterie et de deux cents chevaux que les deux préteurs étaient autorisés à prendre chez les alliés et à amener avec eux. Avant le départ des nouveaux magistrats pour leurs provinces, trois jours de prières publiques furent prescrits par le collége des décemvirs dans tous les carrefours, à cause d'une éclipse de soleil entre la troisième et la quatrième heure du jour; une neuvaine fut également ordonnée pour une pluie de pierres tombée sur le mont Aventin. Les Campaniens, qu'un sénatus-consulte de l'année précédente avait forcés de se faire comprendre dans le cens de Rome (car jusque là ils n'avaient su où se faire inscrire), demandèrent le droit d'épouser des Romaines, la validité des mariages contractés avant cette époque, et la reconnaissance des enfants issus de ces mariages, comme enfants et comme héritiers légitimes : on fit droit à ces deux demandes. Le tribun du peuple C. Valérius Tappus proposa de conférer le droit de suffrage aux municipes de Formies, de Fundi et d'Arpinum, qui jusque là n'avaient eu que le droit de cité. Cette proposition fut combattue par quatre autres tribuns du peuple, parce qu'elle n'avait pas eu l'aveu du sénat : mais il leur fut démontré que c'était au peuple et non au sénat qu'appartenait le pouvoir de conférer à qui bon lui semblait le droit de suffrage; et ils se désistèrent de leur opposition. Il fut donc décrété que ceux de Formies et de Fundi voteraient dans la tribu Émilia, ceux d'Arpinum dans la tribu Cornélia, et en vertu de la loi Valéria; les uns et les autres furent pour la première fois classés dans ces deux

frumentarios ob annonam compressam damnarunt. Et ædilis plebis Q. Fulvius Flaccus duo signa aurata, uno reo damnato (nam separatim accusaverant), posuit. Collega ejus A. Cæcilius neminem condemnavit. Ludi Romani ter, plebeii quinquies toti instaurati. M. Valerius Messala inde et C. Livius Salinator consulatum Idibus Martiis quum inissent, de republica, deque provinciis et exercitibus senatum consuluerunt. De Ætolia et Asia nihil mutatum est. Consulibus, alteri Pisæ cum Liguribus, alteri Gallia provincia decreta est. Comparare inter se, aut sortiri jussi, et novos exercitus, binas legiones, scribere, et ut sociis latini nominis quina dena millia peditum imperarent, et mille et ducentos equites. Messalæ Ligures, Salinatori obtigit Gallia. Prætores inde sortiti sunt. M. Claudio urbana, P. Claudio peregrina jurisdictio evenit. Q. Marcius Siciliam, C. Stertinius Sardiniam, L. Manlius Hispaniam citeriorem, C. Atinius ulteriorem est sortitus.

XXXVI. De exercitibus ita placuit; e Gallia legiones, quæ sub C. Lælio fuerant, ad M. Tuccium proprætorem in Bruttios traduci : et, qui in Sicilia esset, dimitti exercitum ; et classem quæ ibi esset, Romam reducere M. Sempronium proprætorem. Hispaniis legiones singulæ, quæ tum in iis provinciis erant, decretæ : et ut terna millia peditum, ducenos equites ambo prætores in supplementum sociis imperarent, secumque transportarent. Priusquam in provincias novi magistratus proficiscerentur, supplicatio in triduum pro collegio decemvirorum imperata fuit in omnibus compitis, quod luce inter horam tertiam ferme et quartam tenebræ obortæ fuerant. Et novendiale sacrificium indictum est, quod in Aventino lapidibus pluisset. Campani, quum eos ex senatusconsulto, quod factum erat priore anno, censores Romæ censeri coegissent (nam antea incertum fuerat, ubi censerentur) petierunt, ut sibi cives romanas ducere uxores liceret; et, si qui prius duxissent, ut habere eas, et ante eam diem nati, uti justi sibi liberi heredesque essent. Utraque res impetrata. De Formianis Fundanisque municipibus et Arpinatibus C. Valerius Tappo tribunus plebis promulgavit, uti iis suffragii latio (nam ante sine suffragio habuerant civitatem) esset. Huic rogationi quatuor tribuni plebis, quia non ex auctoritate senatus ferretur, quum intercederent, edocti populi esse, non senatus jus, suffragium, quibus velit, impartiri, destiterunt incepto. Rogatio perlata est, ut in Æmilia tribu Formiani et Fundani, in Cornelia Arpinates ferrent. Atque in his



tribus. Ce fut le censeur M. Claudius Marcellus, qui, grâce à la préférence que lui donna le sort sur T. Quinctius, eut l'honneur de fermer le lustre. Le cens compta deux cent cinquante huit mille trois cent dix-huit citoyens. Après la clôture du lustre, les consuls partirent pour leurs provinces.

XXXVII. Pendant l'hiver où ces faits se passaient à Rome, Cn. Manlius, d'abord consul, puis proconsul, recevait dans ses quartiers d'hiver en Asie des ambassades de toutes les villes et de toutes les peuplades en deçà du mont Taurus; car si la victoire remportée sur Antiochus était plus brillante et plus glorieuse pour les Romains, la défaite des Gaulois était plus agréable aux alliés que celle d'Antiochus. Le despotisme royal avait été plus tolérable que la sauvage domination de ces barbares farouches qui tenaient l'Asie toujours haletante et dont les ravages semblaient se promener comme un tourbillon sur les campagnes. Ils devaient donc la liberté à l'expulsion d'Antiochus, la paix à la soumission des Gaulois, et ils venaient apporter avec leurs félicitations des couronnes d'or, chacun suivant ses moyens. Antiochus et les Gaulois eux-mêmes avaient aussi envoyé des députés pour prendre les conditions du vainqueur; et Ariarathe, roi de Cappadoce, pour s'humilier et pour expier à prix d'argent la faute dont il s'était rendu coupable en donnant des secours à Antiochus. Il fut taxé à six cents talents d'argent. Pour les Gaulois, on leur répondit qu'à l'arrivée d'Eumène ils sauraient à quoi s'en tenir; les députés des cités obtinrent des réponses bienveillantes et s'en retournèrent encore plus joyeux qu'ils n'étaient venus. Quant aux envoyés d'Antiochus, ils reçurent l'ordre de faire porter les grains et les sommes fixées par L. Scipion, dans la Pamphilie où l'armée allait se rendre. Dès les premiers jours du printemps, en effet, le proconsul passa ses troupes en revue et se mit en route: au bout de huit jours il arriva à Apamée. Il y séjourna trois jours; trois autres journées le conduisirent d'Apamée dans la Pamphylie, où il avait donné rendez-vous aux gens du roi avec les grains et les sommes. Mille cinq cents talents d'argent lui furent comptés: il les fit transporter à Apamée: le blé fut distribué aux soldats. De là on marcha sur Perga, le seul endroit de ces pays où il y eût garnison. A l'approche de l'armée, le commandant vint demander un délai de trente jours pour prendre les ordres d'Antiochus. Il l'obtint, et, ce terme expiré, la garnison évacua. De Perga, le proconsul détacha son frère L. Manlius avec quatre mille hommes sur Oroande pour réclamer le reste des sommes fixées par le traité; et lui-même, à la nouvelle de l'arrivée d'Eumène et des dix commissaires romains à Éphèse, il se fit suivre des envoyés d'Antiochus et ramena son armée à Apamée.

XXXVIII. Là, de l'avis des dix commissaires, un traité fut signé avec Antiochus aux termes suivants: « Alliance est conclue entre le roi Antiochus et le peuple romain à ces conditions: A nulle armée, marchant contre le peuple romain ou contre ses alliés, le roi n'accordera ni passage sur ses terres

tribubus tum primum ex Valerio plebiscito censi sunt. M. Claudius Marcellus censor, sorte superato T. Quinctio, lustrum condidit. Censa sunt civium capita ducenta quinquaginta octo millia trecenta decem et octo. Lustro perfecto, consules in provincias profecti sunt.

XXXVII. Hieme ea, qua hæc Romæ gesta sunt, ad Cn. Manlium, consulem primum, deinde pro consule, hibernantem in Asia, legationes undique ex omnibus civitatibus gentibusque, quæ cis Taurum montem incolunt, conveniebant: et ut clarior nobiliorque victoria Romanis de rege Antiocho fuit, quam de Gallis; ita lætior sociis erat de Gallis, quam de Antiocho. Tolerabilior regia servitus fuerat, quam feritas immanium barbarorum, incertusque in dies terror, quo velut tempestas eos populantes inferret. Itaque, ut quibus libertas, Antiocho pulso, pax, Gallis domitis, data esset, non gratulatum modo venerant, sed coronas etiam aureas, pro suis quæque facultatibus, attulerant. Et ab Antiocho legati, et ab ipsis Gallis, ut pacis leges dicerentur, et ab Ariarathe rege Cappadocum venerunt, ad veniam petendam, luendamque pecunia noxam, quod auxiliis Antiochum juvisset. Huic sexcenta talenta argenti sunt imperata. Gallis responsum, quum Eumenes rex venisset, tum daturum iis leges. Civitatum legationes cum benignis responsis, lætiores etiam quam venerant, dimissæ. Antiochi legati pecuniam in Pamphyliam, frumentumque ex pacto cum L. Scipione fœdere jussi advehere; eo se cum exercitu venturum. Principio deinde veris, lustrato exercitu, profectus, die octavo Apameam venit. Ibi triduum stativis habitis, tertiis rursus ab Apamea castris in Pamphyliam, quo pecuniam frumentumque regios convehere jusserat, pervenit. Duo millia et quingenta talenta argenti accepta Apameam deportantur: frumentum exercitui dividitur. Inde ad Pergam ducit: quæ una in iis locis regio tenebatur præsidio. Appropinquanti præfectus præsidii obvius fuit, triginta dierum tempus petens, ut regem Antiochum de urbe tradenda consuleret. Dato tempore, ad eam diem præsidio decessum est. A Perga, L. Manlio fratre cum quatuor millibus militum Oroanda, ad reliquum pecuniæ ex eo, quod pepigerant, exigendum, misso, ipse quia Eumenem regem et decem legatos ab Roma Ephesum venisse audierat, jussis sequi Antiochi legatis, Apameam exercitum reduxit.

XXXVIII. Ibi ex decem legatorum sententia fœdus in hæc verba fere cum Antiocho conscriptum est: « Amicitia regi Antiocho cum populo romano his legibus et conditionibusque esto: Ne quem exercitum, qui cum populo romano sociisve bellum gesturus erit, rex per fines regni

ou sur celles des peuples de sa dépendance ; ni vivres, ni secours d'aucun genre. A charge de revanche pour les Romains et leurs alliés à l'égard du roi Antiochus et des peuples de sa dépendance. Il est interdit à Antiochus de faire la guerre aux habitants des îles, et de passer en Europe. Antiochus évacuera les villes, campagnes, bourgs et châteaux en-deçà du mont Taurus jusqu'au fleuve Halys, et depuis la vallée du Taurus jusqu'à la chaîne qui regarde la Lycaonie. Il n'emportera aucune arme des places, et territoires et châteaux qu'il est tenu d'évacuer. S'il en emportait, il aurait à en faire bien et dûment la restitution. Soldats ou sujets d'Eumène, il ne recevra personne dans ses états. Tous les habitants des villes démembrées qui peuvent se trouver auprès du roi Antiochus ou sur les terres de son royaume, doivent, dans un terme fixé, revenir à Apamée. Quant aux sujets d'Antiochus qui peuvent être à Rome ou chez les alliés des Romains, libre à eux de s'en aller ou de rester. Esclaves, fugitifs ou prisonniers de guerre, prisonniers ou transfuges de condition libre, tous doivent être rendus aux Romains et à leurs alliés. Le roi devra livrer tous ses éléphants, sans pouvoir s'en procurer d'autres. Il devra remettre ses navires longs avec tous leurs appareils de guerre ; il ne pourra avoir plus de dix galères, dont aucune de plus de trente rames, aucune galiote dans la guerre où il aura été l'agresseur. Il ne pourra naviguer au-delà des promontoires Calycadnus et Sarpedon, hors les cas d'argent, de tribut, d'ambassadeurs ou d'otages à faire porter. Défense est faite au roi Antiochus de lever des troupes mercenaires chez les nations soumises à la domination du peuple romain, et même de recevoir des volontaires de ces nations. Les bâtiments et édifices que les Rhodiens et leurs alliés possèdent sur les terres d'Antiochus devront, comme avant la guerre, appartenir à qui de droit, aux Rhodiens et à leurs alliés. Les sommes dues pourront être réclamées par les créanciers ; en cas de soustractions, chacun aura le droit de rechercher, de reconnaître, de réclamer ses effets. Si quelques-unes des villes qu'Antiochus est tenu de livrer se trouvent aux mains des commandants à qui il les a confiées, il doit les faire évacuer et les faire remettre en toute conscience. Il devra également compter, en bon argent, douze mille talents attiques dans l'espace de douze ans par paiements égaux (chaque talent du poids romain de quatre-vingts livres), et fournir cinq cent quarante mille mesures de blé. Au roi Eumène il paiera trois cent cinquante talents dans l'espace de cinq ans ; et, à la place du blé qu'il lui doit, par estimation, une somme de cent vingt-sept talents. Il donnera aux Romains vingt otages à changer tous les trois ans, les plus jeunes ayant au moins dix-huit ans, les plus âgés au plus quarante-cinq. Si quelque nation alliée du peuple romain déclare la première la guerre à Antiochus, le roi pourra repousser la force par la force, à charge par lui de ne prendre possession d'aucune ville par droit de conquête, de ne faire aucune alliance. Les démêlés devront être terminés entre les partis par les voies juridiques, ou s'ils le préfèrent, par les armes. » Annibal le Carthaginois, l'Étolien Thoas, Mnasi-

sui, eorumve, qui sub ditione ejus erunt, transire sinito : neu commeatu, neu qua alia ope juvato. Idem Romani sociique Antiocho, et iis, qui sub imperio ejus erunt, præstent. Belli gerendi jus Antiocho ne esto cum iis, qui insulas colunt, neve in Europam transeundi. Excedito urbibus, agris, vicis, castellis cis Taurum montem usque ad Halyn amnem, et a valle Tauri usque ad juga, qua in Lycaoniam vergit. Ne qua arma efferto ex iis oppidis, agris, castellisque, quibus excedat : si qua extulit, quæ quoque oportebit, recte restituito. Ne militem, neu quem alium ex regno Eumenis recipito. Si qui earum urbium cives, quæ regno abscedunt, cum rege Antiocho intraque fines ejus regni sunt, Apameam omnes ante diem certam redeunto. Qui ex regno Antiochi apud Romanos sociosque sunt, iis jus abeundi manendique esto. Servos seu fugitivos, seu bello captos, seu qui liber captus aut transfuga erit, reddito Romanis sociisque. Elephantos tradito omnes, neque alios parato. Tradito et naves longas armamentaque earum : neve plures, quam decem naves actuarias, quarum nullas plus quam triginta remis agatur, habeto : neve monerem ex belli causa, quod ipse illaturus erit. Neve navigato citra Calycadnum, neve Sarpedonium, promontoria : extra quam, si qua navis pecuniam, stipendium, aut legatos, aut obsides portabit. Milites mercede conducendi ex is gentibus, quæ sub ditione populi romani sunt, Antiocho regi jus ne esto : ne voluntarios quidem recipiendi. Rhodiorum sociorumve quæ ædes ædificiaque intra fines regni Antiochi sunt, quo jure ante bellum fuerunt, eo Rhodiorum sociorumve sunto. Si quæ pecuniæ debentur, earum exactio esto. Si quid ablatum est, id conquirendi, cognoscendi repetendique jus item esto. Si quas urbes, quas tradi oportet, ii tenent, quibus Antiochus dedit, et ex iis præsidia deducito; utique recte tradantur, curato. Argenti probi duodecim millia Attica talenta dato intra duodecim annos pensionibus æquis (talentum ne minus pondo octoginta Romanis ponderibus pendat), et tritici quingenta quadraginta millia modium. Eumeni regi talenta trecenta quinquaginta intra quinquennium dato : et pro frumento, quod æstimatione fiat, talenta centum viginti septem. Obsides Romanis viginti dato, et triennio mutato ; ne minores octonum denum annorum, neu majores quinum quadragenum. Si qui sociorum populi romani ultro bellum inferent Antiocho, vim vi arcendi jus esto; dum ne quam urbem aut belli jure teneat, aut in amicitiam accipiat. Controversias inter se jure ac judicio disceptanto,

loque l'Acarnanien, Eubulide et Philon de Chalcis étaient réclamés par un article à part : une dernière clause permettait des additions des retranchements, des modifications ultérieures, sans préjudice de la parole donnée.

XXXIX. Le consul jura le traité, et envoya au roi pour exiger son serment, Q. Minucius Thermus et L. Manlius, alors de retour d'Oroande. Il écrivit aussi à Q. Fabius Labéon, commandant de la flotte, de se rendre immédiatement à Patare pour détruire et brûler les vaisseaux syriens qui s'y trouvaient. Labéon sortit d'Éphèse et se rendit à Patare où il détruisit et brûla cinquante navires couverts. Dans la même expédition il s'empara de Telmissus, où l'arrivée subite de la flotte avait jeté l'épouvante : de la Lycie, suivi des vaisseaux qu'il avait laissés à Éphèse, il traversa aussitôt les îles et passa en Grèce. Il s'arrêta quelques jours à Athènes pour donner à sa suite le temps d'arriver d'Éphèse au Pirée, et reprit ensuite avec toute sa flotte la route de l'Italie. C. Manlius, entre autres objets dus par Antiochus, avait reçu les éléphants et en avait fait cadeau à Eumène; il s'était ensuite occupé des griefs des cités et des troubles occasionnés par la dernière révolution. Le roi Ariarathe dut en même temps la remise d'une moitié des sommes auxquelles il avait été taxé, à la protection d'Eumène, qui venait d'épouser sa fille, et fut reconnu ami du peuple romain. Examen fait des griefs des cités, les deux commissaires réglèrent leur sort : celles qui, tout en ayant été tributaires du roi Antiochus, s'étaient déclarées pour le peuple romain, obtinrent exemption de tout tribut; celles qui avaient suivi le parti d'Antiochus, ou qui avaient payé tribut au roi Attale, durent toutes payer également tribut à Eumène. En particulier, les Colophoniens de Notium, les Cyméens et les Mylaséniens furent exemptés de tout tribut. Les habitants de Clazomène, outre cette exemption, obtinrent encore l'île de Drymuse comme gratification; les Milésiens, la restitution du territoire dit sacré. Ilium fut agrandi des territoires de Rhétée et de Gergithe, moins comme récompense de services récents, qu'à titre de berceau du peuple romain. La même considération valut aux Dardaniens leur liberté. Les habitants de Chio, de Smyrne et d'Érythrée, en récompense de l'attachement inviolable qu'ils avaient témoigné aux Romains dans cette guerre, reçurent des terres et des distinctions honorifiques de tout genre. Les Phocéens furent remis en possession du territoire qu'ils occupaient avant la guerre, et autorisés à conserver leurs anciennes lois. Les Rhodiens obtinrent confirmation des priviléges qui leur avaient été attribués par un premier décret : on leur donna la Lycie et la Carie jusqu'au Méandre, à la réserve de la ville de Telmissus. Le roi Eumène fut agrandi de la Chersonèse d'Europe, de la Lysimachie, des châteaux, bourgs et territoires qui avaient appartenu à Antiochus; en Asie, il fut remis en possession des deux Phrygies (la Phrygie près de l'Hellespont, et la grande Phrygie), de la Mysie que lui avait enlevée le roi Prusias, de la

aut, si utrisque placebit, bello. » De Annibale Pœno, et Ætolo Thoante, et Mnasilocho Acarnane, et Chalcidensibus Eubulida et Philone, dedendis, in hoc quoque fœdere ascriptum est : et ut, si quid postea addi, demi, mutarive placuisset, ut id salvo fœdere fieret.

XXXIX. Consul juravit in hoc fœdus. Ab rege qui exigerent jusjurandum, profecti Q. Minucius Thermus et L. Manlius, qui tum forte ab Oroandis rediit. Et Q. Fabio Labeoni, qui classi præerat, scripsit, ut Patara extemplo proficisceretur; quæque ibi naves regiæ essent, concideret cremaretque. Profectus ab Epheso, quinquaginta tectas naves aut concidit, aut incendit. Telmissum eadem expeditione, territis subito adventu classis oppidanis, recepit. Ex Lycia protinus, jussis ab Epheso sequi, qui ibi relicti erant, per insulas in Græciam trajecit. Athenis paucos moratus dies, dum Piræeum ab Epheso naves venirent, totam inde classem in Italiam reduxit. Cn. Manlius quum inter cetera, quæ accipienda ab Antiocho erant, elephantos quoque accepisset, donoque Eumeni omnes dedisset : deinde causas civitatum, multis inter novas res turbatis, cognovit. Et Ariarathes rex, parte dimidia pecuniæ imperatæ, Eumenis beneficio, cui desponderat per eos dies filiam, remissa, in amicitiam est acceptus. Civitatum autem cognitis causis, decem legati aliam aliarum fecerunt conditionem. Quæ stipendiariæ regi Antiocho fuerant, et cum populo romano senserant, iis immunitatem dederunt : quæ partium Antiochi fuerant, aut stipendiariæ Attali regis, eas omnes vectigal pendere Eumeni jusserunt. Nominatim præterea Colophoniis, qui in Notio habitant, et Cymæis, et Mylasenis immunitatem concesserunt. Clazomeniis, super immunitatem, et Drymussam insulam dono dederunt : et Milesiis, quem sacrum appellant, agrum restituerunt : et Iliensibus Rhœteum et Gergithum addiderunt, non tam ob recentia ulla merita, quam originum memoria. Eadem et Dardanum liberandi causa fuit. Chios quoque, et Smyrnæos, et Erythræos, pro singulari fide, quam eo bello præstiterunt, et agro donarunt, et in omni præcipuo honore habuerunt. Phocæensibus et ager, quem ante bellum habuerant, redditus; et, ut legibus antiquis uterentur, permissum. Rhodiis affirmata, quæ data priore decreto erant; Lycia et Caria datæ usque ad Mæandrum amnem, præter Telmissum. Regi Eumeni Chersonesum in Europa et Lysimachiam, castella, vicos, agros, quibus finibus tenuerat Antiochus, adjecerunt : in Asia Phrygiam utramque (alteram ad Hellespontum, majorem alteram vocant), et Mysiam, quam Prusias rex ade-

Lycaonie, de la Milyade, de la Lydie et nommément des villes de Tralles, d'Éphèse et de Telmissus. La Pamphylie fut l'objet d'une longue discussion entre Eumène et les envoyés d'Antiochus, attendu qu'une partie est en-deçà, l'autre au-delà du Taurus : on finit par renvoyer l'affaire au sénat.

XL. Ces traités et ces décrets ratifiés, Manlius, accompagné des dix commissaires, et à la tête de toute son armée, prit la route de l'Hellespont, où il avait donné rendez-vous aux chefs des Gaulois et leur notifia les conditions qui devaient les maintenir en paix avec Eumène; il leur signifia en même temps qu'ils eussent à renoncer à cette vie nomade, et à se renfermer dans les limites de leur territoire. Il ramassa ensuite des navires sur toute la côte, les joignit à la flotte d'Eumène qu'Athénée, frère de ce prince, avait ramenée d'Élée, et repassa en Europe avec toutes ses troupes. Il prit route par la Chersonèse, avançant à petites journées à cause d'un immense butin qui retardait sa marche, et fit une halte à Lysimachie, afin de laisser ses bêtes de somme se reposer et se refaire entièrement, et de traverser ensuite la Thrace, dont le passage était généralement redouté. Le jour même de son départ de Lysimachie, il arriva au bord du fleuve Mélas, et le lendemain à Cypsèle. A partir de Cypsèle, la route courait, environ dix milles, à travers bois, étroite, raboteuse; les difficultés du chemin le décidèrent à partager son armée en deux corps; il fit prendre les devants au premier; le second dut fermer la marche à une grande distance derrière; au milieu marchaient les bagages; c'étaient des chariots chargés des fonds publics et de tout le butin précieux. On s'engage donc dans ces gorges. Tout à coup dix mille Thraces, Alsiens, Caéniens, Maduaténiens et Coréliens, quatre peuplades, se présentent aux bords des défilés et ferment le passage. C'était un bruit général que Philippe était pour quelque chose dans cette perfidie; car il savait que c'était bien par la Thrace que reviendraient les Romains; il savait tout ce qu'ils rapportaient d'argent avec eux. A la tête de la première division marchait le général, tourmenté des dangers de sa position. Les Thraces ne firent aucun mouvement que les troupes armées ne fussent passées : dès qu'ils virent le premier corps sorti du défilé, et l'arrière-garde encore loin, ils se jetèrent sur les bagages, égorgèrent les gardiens, pillèrent les chariots et enlevèrent les bêtes de somme avec leurs charges. Aux cris qui arrivent d'abord aux colonnes déjà engagées dans le défilé, bientôt à l'avant-garde, on accourt des deux extrémités, et une mêlée tumultueuse s'engage sur divers points à la fois. Les Thraces, embarrassés de butin et venus pour piller, c'est-à-dire les mains vides et désarmées, tombent facilement sous le glaive; mais les Romains ont contre eux la difficulté du terrain, tandis que les barbares accourent par des sentiers connus, disparaissent dans le creux des vallons. Les bagages, les chariots eux-mêmes, dispersés çà et là, embarrassent tout le monde et font obstacle au combat; voleurs et volés tombent pêle-mêle. L'avantage ou le désavantage du terrain, le courage des combattants,

merat, ei restituerunt : et Lycaoniam, et Milyada, et Lydiam, et nominatim urbes Tralles, atque Ephesum, et Telmissum. De Pamphylia disceptatum inter Eumenem et Antiochi legatos quum esset, quia pars ejus citra, pars ultra Taurum est; integra res ad senatum rejicitur.

XL. His fœderibus decretisque datis, Manlius, cum decem legatis omnique exercitu ad Hellespontum profectus, evocatis eo regulis Gallorum, leges, quibus pacem cum Eumene servarent, dixit; denuntiavitque, ut morem vagandi cum armis finirent, agrorumque suorum terminis se continerent. Contractis deinde ex omni ora navibus, et Eumenis etiam classe per Athenæum fratrem regis ab Elæa adducta, copias omnes in Europam trajecit. Inde, per Chersonesum modicis itineribus grave præda omnis generis agmen trahens, Lysimachiæ stativa habuit; ut quam maxime recentibus et integris jumentis Thraciam, per quam iter vulgo horrebant, ingrederetur. Quo profectus est ab Lysimachia die, ad amnem, Melana quem vocant, inde postero die Cypsela pervenit. A Cypselis via decem millium fere silvestris, angusta, confragosa excipiebat. Propter cujus difficultatem itineris in duas partes divisus exercitus : et præcedere una jussa, altera magno intervallo cogere agmen, media impedimenta interposuit : plaustra cum pecunia publica erant, pretiosaque alia præda. Itaque, quum per saltum iret, Thracum decem haud amplius millia ex quatuor populis, Astii, et Cæni, et Maduateni, et Coreli, ad ipsas angustias viam circumsederunt. Opinio erat, non sine Philippi regis Macedonum fraude id factum : eum scisse, non alia, quam per Thraciam, redituros Romanos, et quantam pecuniam secum portarent. In primo agmine imperator erat, sollicitus propter iniquitatem locorum. Thraces nihil se moverunt, donec armati transirent. Postquam primos superasse angustias viderunt, postremos nondum appropinquantes, impedimenta et sarcinas invadunt : cæsisque custodibus, partim ea, quæ in plaustris erant, diripere, partim sub oneribus jumenta abstrahere. Unde postquam clamor primum ad eos, qui, jam ingressi saltum, sequebantur, deinde etiam ad primum agmen est perlatus, utrinque in medium concurritur, et enordinatum simul pluribus locis prœlium conseritur. Thracas præda ipsa impeditos oneribus, et plerosque, ut ad rapiendum manus vacuas haberent, inermes, ad cædem præbet; Romanos iniquitas locorum, barbaris per calles notos occursantibus, et latentibus interdum per cavas valles, prodebat. Ipsa etiam onera plaustraque, ut fors tulit, his aut illis incommode objecta, pugnantibus impedimento sunt : alibi prædæ vindex



le nombre presque toujours inégal des lutteurs qui se rencontrent, l'emportent tour à tour. Il périt beaucoup de monde des deux côtés. Déjà la nuit tombait lorsque les Thraces abandonnèrent la partie; ce n'étaient ni les coups ni la mort qui les faisaient fuir. Ils avaient assez de butin.

XLI. L'avant-garde des Romains, sortie enfin du défilé, campa près du temple de Diane, dans un lieu découvert; la seconde division resta dans le défilé pour garder les bagages, derrière une double palissade. Le lendemain, elle fit reconnaître le terrain, puis elle se mit en mouvement et rejoignit le premier corps. Ce combat coûta aux Romains une partie de leurs bagages, des valets d'armée, des soldats sur toute la longueur du défilé où il se livra : la perte la plus sensible fut celle de Q. Minucius Thermus, brave et intelligent officier. Dans la journée on arriva au bord de l'Èbre; puis on passa les frontières des Aéniens, près du temple d'Apollon, nommé Zérynthien. Ce fut pour tomber dans les nouveaux défilés de Tempyre (c'était le nom de l'endroit), non moins rudes que les premiers; heureusement, comme il n'y a aucun bois dans les environs, les embuscades y sont plus difficiles. Cependant la soif du butin y avait aussi attiré les Trauses, autre peuplade thrace; mais ces vallées découvertes permettaient d'apercevoir de loin les ennemis postés dans le défilé; il y eut moins de terreur et de confusion chez les Romains; car, malgré le désavantage du terrain, ils pouvaient combattre en règle, en bataille rangée, enseignes déployées. Ils s'avancent donc, les rangs serrés, en poussant de grands cris, et dès le premier choc ils délogent les ennemis, puis ils leur font tourner le dos, les poursuivent, les égorgent au milieu de leurs défilés qui les trahissent eux-mêmes. Les Romains vainqueurs allèrent camper près du bourg Maronite de Saré. Le lendemain, par une belle route, ils entrèrent dans la plaine priatique : ils y passèrent trois jours pour recevoir du blé, soit des Maronites qui se montraient empressés, soit de leurs propres navires qui venaient derrière avec toute sorte de provisions. De ce campement, une journée de marche les conduisit à Apollonie; et de là, par le territoire d'Abdère, ils se rendirent à Naples. Tout ce trajet, au milieu des colonies grecques, s'effectua paisiblement. Dans tout le reste de la Thrace, jour et nuit, bien qu'on ne fût pas inquiété, on se tint sur ses gardes jusqu'à l'entrée des troupes en Macédoine. Les Thraces s'étaient montrés beaucoup plus pacifiques envers cette même armée, lors du passage de Scipion par la même route. La raison en était simple : il n'y avait pas tant de butin pour les tenter. Cependant, au rapport de Claudius, alors même, environ quinze cents Thraces se seraient présentés au Numide Mutine qui avait pris les devants pour reconnaître les lieux; Mutine avait avec lui quatre cents cavaliers numides et quelques éléphants. Son fils, suivi de cent cinquante cavaliers d'élite, se serait fait jour à travers les ennemis, et bientôt après, au moment où Mutine, avec ses éléphants au cen-

cadit. Prout locus iniquus æquusve his aut illis, prout animus pugnantium est, prout numerus (alii enim pluribus, quam ipsi erant, alii paucioribus, occurrerant), varia pugnæ fortuna est. Multi utrinque cadunt. Jam nox appetebat, quum prœlio excedunt Thraces, non fuga vulnerum aut mortis, sed quia satis prædæ habebant.

XLI. Romanorum primum agmen extra saltum circa templum Bendidium castra loco aperto posuit : pars altera ad custodiam impedimentorum medio in saltu, duplici circumdata vallo, mansit. Postero die, prius explorato saltu, quam moverent, primis se conjungunt. In eo prœlio, quum et impedimentorum pars et calonum, et milites aliquot, quum passim toto prope saltu pugnaretur, cecidissent, plurimum Q. Minucii Thermi morte damni est acceptum, fortis ac strenui viri. Eo die ad Hebrum flumen perventum est. Inde Aeniorum fines præter Apollinis, Zerynthium quem vocant incolæ, templum superant. Aliæ angustiæ circa Tempyra excipiunt (hoc loco nomen est), nec minus confragosæ, quam priores : sed, quia nihil silvestre circa est, ne latebras quidem ad insidiandum præbent. Huc ad eamdem spem prædæ Thrausi (gens et ipsa Thracum) convenere : sed, quia nudæ valles, procul ut conspicerentur angustias obsidentes, efficiebant, minus terroris tumultusque fuit apud Romanos : quippe etsi iniquo loco, prœlio tamen justo, acie aperta, collatis signis dimicandum erat. Conferti subeuntes cum clamore, impetu facto, primum expulere loco hostes; deinde avertere. Fuga inde cædesque, suis ipsos impedientibus angustiis, fieri cœpta est. Romani victores ad vicum Maronitarum (Sarren appellant) posuerunt castra. Postero die patenti itinere Priaticus campus eos excepit; triduumque ibi, frumentum accipientes, manserunt, partim ex agris Maronitarum, conferentibus ipsis, partim ex navibus suis, quæ cum omnis generis commeatu sequebantur. Ab stativis diei via Apolloniam fuit. Hinc per Abderitarum agrum Neapolim perventum est. Hoc omne per Græcorum colonias pacatum iter fuit. Reliquum inde per medios Thracas, dies noctesque, etsi non infestum, suspectum tamen, donec in Macedoniam pervenerunt. Mitiores Thracas idem exercitus, quum a Scipione eadem via duceretur, habuerat, nullam ob aliam causam, quam quod prædæ minus, quod peteretur, fuerat. Quanquam tum quoque Claudius auctor est, ad quindecim millia Thracum, præcedenti ad exploranda loca agmen Mutini Numidæ occurrisse : quadringentos equites fuisse Numidas, paucos elephantos. Mutinis filium per medios hostes cum centum quinquaginta delectis equitibus perrupisse :



tre et sa cavalerie sur les ailes, en venait aux mains avec les brigands, il serait revenu tomber à grand bruit sur leur dos, et l'ennemi, épouvanté de cette irruption, n'aurait pas abordé l'infanterie. Cn. Manlius passa de la Macédoine dans la Thessalie, puis dans l'Épire, et arriva à Apollonie où, n'osant se mettre en mer par une saison rigoureuse, il prit ses quartiers d'hiver.

XLII. Sur les derniers jours de l'année, le consul M. Valérius quitta la Ligurie pour venir à Rome nommer les nouveaux magistrats. Il n'avait rien fait dans sa province d'assez important pour justifier une aussi longue absence et un retour si tardif. Les comices consulaires se tinrent avant le 12 des calendes de Mars : les consuls nommés furent M. Émilius Lépidus et C. Flaminius. Le lendemain on nomma préteurs Ap. Claudius Pulcher, Serv. Sulpicius Galba, Q. Térentius Culléon, L. Térentius Massiliota, Q. Fulvius Flaccus, M. Furius Crassipes. Les élections terminées, la désignation des provinces à partager entre les préteurs fut soumise au sénat par le consul. On arrêta qu'il y en aurait deux à Rome, pour la justice; deux hors de l'Italie, la Sicile et la Sardaigne; deux autres en Italie, Tarente et la Gaule. Aussitôt, avant d'entrer en charge, les préteurs furent invités à tirer au sort leurs départements. Serv. Sulpicius eut la ville; Q. Térentius, les étrangers; L. Térentius, la Sicile; Q. Fulvius, la Sardaigne; Ap. Claudius, Tarente; M. Furius, la Gaule. Cette année, L. Minucius Myrtilus et M. Manlius, accusés d'avoir frappé des ambassadeurs carthaginois, furent, sur l'ordre de M. Claudius, préteur de la ville, remis par les féciaux aux mains de ces envoyés et emmenés à Carthage. Cependant il courait des bruits de plus en plus alarmants de révolte en Ligurie. En conséquence les deux nouveaux consuls, le jour où ils mirent en délibération leurs départements et les affaires de la république, reçurent tous deux pour province la Ligurie. Ce sénatus-consulte fut combattu par le consul Lépidus : « C'était un affront, disait-il hautement, que d'enfermer deux consuls dans les vallées des Liguriens. Il y avait deux ans que M. Fulvius et Cn. Manlius, l'un en Europe, l'autre en Asie, régnaient en quelque sorte comme successeurs de Philippe et d'Antiochus. Si l'on voulait avoir des armées dans ces contrées, c'étaient aux consuls, et non à des citoyens sans titre qu'appartenait le commandement. Et que faisaient-ils? Ils se promenaient faisant peur aux nations, sans qu'on leur eût déclaré la guerre, vendant partout la paix à prix d'argent. Si la présence de deux armées était nécessaire dans ces provinces, M'. Acilius avait bien eu pour successeur L. Scipion, L. Scipion M. Fulvius et Cn. Manlius; Fulvius et Manlius auraient dû être remplacés par C. Livius et M. Valérius. A présent que la guerre d'Étolie était terminée, l'Asie conquise sur Antiochus, les Galates vaincus, il fallait, ou envoyer les consuls commander les armées consulaires, ou rappeler les légions et les rendre enfin à la république. » Le sénat, malgré ces plaintes, persévéra dans sa décision, que les consuls au-

eundem mox, quum jam Mutines, in medio elephantis collocatis, in cornua equitibus dispositis, manum cum hoste conseruisset, terrorem ab tergo præbuisse : atque inde turbatos equestri velut procella hostes ad peditum agmen non accessisse. Cn. Manlius per Macedoniam in Thessaliam exercitum traduxit. Inde per Epirum Apolloniam quum pervenisset, nondum adeo hiberno contempto mari, ut trajicere auderet, Apolloniæ hibernavit.

XLII. Exitu prope anni M. Valerius consul ex Liguribus ad magistratus subrogandos Romam venit, nulla memorabili in provincia re gesta, ut ea probabilis moræ causa esset, quod solito serius ad comitia venisset. Comitia consulibus rogandis fuerunt ante diem duodecimum kalendas Martias. Creati M. Æmilius Lepidus, C. Flaminius. Postero die prætores facti Ap. Claudius Pulcher, Ser. Sulpicius Galba, Q. Terentius Culleo, L. Terentius Massiliota, Q. Fulvius Flaccus, M. Furius Crassipes. Comitiis perfectis, quas provincias prætoribus esse placeret, retulit ad senatum consul. Decreverunt duas Romæ, juris dicundi causa; duas extra Italiam, Siciliam et Sardiniam; duas in Italia, Tarentum et Galliam : et extemplo, priusquam inirent magistratum, sortiri jussi. Ser. Sulpicius urbanam, Q. Terentius peregrinam est sortitus : L. Terentius Siciliam, Q. Fulvius Sardiniam, Ap. Claudius Tarentum, M. Furius Galliam. Eo anno L. Minucius Myrtilus et L. Manlius, quod legatos Carthaginienses pulsasse dicebantur, jussu M. Claudii prætoris urbis per fetiales traditi sunt legatis, et Carthaginem avecti. In Liguribus magni belli, et gliscentis in dies magis, fama erat. Itaque consulibus novis, quo die de provinciis et de republica retulerunt, senatus utrisque Ligures provinciam decrevit. Huic senatusconsulto Lepidus consul intercedebat, « Indignum esse prædicans, consules ambos in valles Ligurum includi. M. Fulvium et Cn. Manlium biennium jam, alterum in Europa, alterum in Asia, velut pro Philippo atque Antiocho substitutos, regnare. Si exercitus in his terris esse placeat, consules iis potius, quam privatos, præesse oportere. Vagari eos cum belli terrore per nationes, quibus bellum indictum non sit, pacem pretio venditantes. Si eas provincias exercitibus obtinere opus esset; sicut M'. Acilio L. Scipio consul, L. Scipioni M. Fulvius et Cn. Manlius successissent consules; ita Fulvio Manlioque C. Livium et M. Valerium consules debuisse succedere. Nunc certe, perfecto Ætolico bello, recepta ab Antiocho Asia, devictis Gallis, aut consules ad exercitus consulares mitti, aut reportari legiones inde, reddique tandem reipublicæ debere. » Senatus, his auditis, in sententia perseveravit,



raient tous deux pour province la Ligurie : Manlius et Fulvius eurent ordre de sortir de leurs provinces, de ramener leurs armées et de revenir à Rome.

XLIII. Il y avait des inimitiés personnelles entre M. Fulvius et le consul M. Émilius; le principal grief d'Émilius contre son ennemi, c'était d'être arrivé au consulat deux ans plus tard qu'il n'y avait prétendu; il attribuait ce mécompte aux manœuvres de Fulvius. Pour jeter de l'odieux sur lui, il suborna les ambassadeurs d'Ambracie, et les introduisit dans le sénat. « Les Ambraciens vivaient en paix, dirent-ils; ils s'étaient soumis aux ordres des consuls précédents, ils étaient tout prêts à obéir également à M. Fulvius, et néanmoins Fulvius leur avait déclaré la guerre; il avait désolé leurs campagnes, jeté dans leur ville la crainte du pillage et du massacre, et c'était cette crainte qui les avait forcés à fermer leurs portes; ils avaient ensuite été attaqués, assiégés; et la guerre avait épuisé contre eux toutes ses rigueurs, meurtres, incendies, ruine, pillage; leurs femmes, leurs enfants avaient été arrachés de leurs bras et vendus comme esclaves; leurs biens enlevés, et, pour comble de douleur, tous leurs temples dépouillés; les statues de leurs dieux, leurs dieux eux-mêmes, arrachés de leurs sanctuaires, emportés; des murs, des bois nus, voilà ce qui restait aux Ambraciens pour présenter leurs adorations, leurs vœux, leurs prières. » Sur ces plaintes, le consul, par des questions perfides et concertées à l'avance, provoquait des explications qui semblaient arrachées. Le sénat était ébranlé. L'autre consul, C. Flaminius, se porta défenseur de M. Fulvius. « Moyens rebattus, moyens usés que ceux dont se servent les Ambraciens, s'écria-t-il. C'étaient ceux qu'avaient employés contre M. Marcellus les Syracusains, les Campaniens contre Q. Fulvius. Que ne souffrait-on les mêmes accusations de la part du roi Philippe contre T. Quinctius, de la part d'Antiochus contre M'. Acilius et L. Scipion, de la part des Galates contre Cn. Manlius, de la part des Étoliens et des peuples de Céphalonie contre M. Fulvius? Qu'Ambracie ait été assiégée, emportée, des statues, des ornements enlevés, que les vaincus aient éprouvé tous les malheurs qui accompagnent les prises de villes, croyez-vous, Pères conscrits, que je veuille, moi, en disconvenir au nom de M. Fulvius, que M. Fulvius en disconvienne lui-même? Mais, fort de ce qu'il a fait, il va vous demander le triomphe; mais l'image d'Ambracie captive, mais ces statues qu'on l'accuse d'avoir enlevées, mais toutes les dépouilles d'Ambracie, il va les faire porter devant son char, il va en orner la façade de sa maison. Quant à cette prétention qu'on affiche de se séparer des Étoliens, elle est nulle : Ambraciens; Étoliens, c'est une seule et même cause. Ainsi que mon collègue attende une autre occasion pour satisfaire sa haine; s'il veut à tout prix exploiter celle-ci, qu'il retienne ses amis les Ambraciens jusqu'à l'arrivée de M. Fulvius. Quant à moi, je le déclare, on n'arrêtera rien sur les Ambraciens ni les Étoliens, tant que M. Fulvius sera absent, je ne le souffrirai pas. »

XLIV. Émilius se récria sur la mauvaise foi connue de son ennemi, disant qu'à force de délais il ferait en sorte de ne point revenir à Rome tant qu'y serait un consul qu'il redoutait. Cette

ut consulibus ambobus Ligures provincia esset : Manlium Fulviumque decedere de provinciis, et exercitus inde deducere, ac redire Romam, placuit.

XLIII. Inimicitiæ inter M. Fulvium et M. Æmilium consulem erant; et super cetera Æmilius, serius biennio se consulem factum M. Fulvii opera, ducebat. Itaque ad invidiam ei faciendam legatos Ambracienses in senatum, subornatos criminibus, introduxit. Qui « sibi, quum in pace essent, imperataque a prioribus consulibus fecissent, et eadem præstare obedienter M. Fulvio parati essent, bellum illatum questi, agros primum depopulatos, terrorem direptionis et cædis urbi injectum, ut eo metu claudere cogerentur portas. Obsessos inde et oppugnatos se, et omnia exempla belli edita in se, cædibus, incendiis, ruinis, direptione urbis; conjuges, liberos in servitium abstractos : bona adempta, et, quod se ante omnia movent, templa tota urbe spoliata ornamentis; simulacra deum, deos imo ipsos, convulsos ex sedibus suis, ablatos esse; parietes postesque nudatos, quos adorent, ad quos precentur et supplicent, Ambraciensibus superesse. » Hæc quærentes, interrogando criminose ex composito, consul ad plura, velut non sua sponte dicenda, eliciebat. Motis Patribus, alter consul C. Flaminius M. Fulvii causam excepit : qui, « veterem et obsoletam viam ingressos Ambracienses, dixit. Sic M. Marcellum a Syracusanis, sic Q. Fulvium a Campanis accusatos : quin eadem opera T. Quinctium a Philippo rege, M'. Acilium et L. Scipionem ab Antiocho, Cn. Manlium a Gallis, ipsum M. Fulvium ab Ætolis et Cephallaniæ populis accusari paterentur. Ambraciam oppugnatam et captam, et signa inde ornamentaque ablata, et cetera facta, quæ captis urbibus soleant, negaturum aut me pro M. Fulvio, aut ipsum M. Fulvium censetis, Patres conscripti? qui ob has res gestas triumphum a vobis postulaturus sit; Ambraciam captam, signaque, quæ ablata criminantur, et cetera spolia ejus urbis ante currum laturus, et fixurus in postibus suis. Nihil est, quod se ab Ætolis separent; eadem Ambraciensium et Ætolorum causa est. Itaque collega meus vel in alia causa inimicitias exerceat, vel, si in hac utique mavult, retineat Ambracienses suos in adventum M. Fulvii. Ego nec de Ambraciensibus, nec de Ætolis decerni quicquam, absente M. Fulvio, patiar. »

XLIV. Quum Æmilius callidam malitiam inimici, velut omnibus notam, insimularet, et tempus eum mo-



altercation des consuls dura deux jours, et la présence de Flaminius semblait un obstacle à toute décision. On profita d'une indisposition subite de Flaminius qui le forçait de s'absenter, et à la demande d'Émilius, un décret du sénat ordonna « que les Ambraciens fussent remis en possession de tout ce qui leur appartenait; que leur liberté, leurs lois leur fussent rendues; qu'il leur fût permis d'établir à leur gré des péages sur terre et sur mer, à condition qu'ils ne porteraient ni sur les Romains, ni sur les alliés du nom latin. Quant aux statues et autres ornements dont ils se plaignaient d'avoir vu dépouiller leurs temples, au retour de M. Fulvius, on en référerait au collége des pontifes, dont la décision aurait force de loi. » Le consul ne se tint pas satisfait de sa victoire, et dans une séance peu nombreuse, il fit ajouter au décret « qu'Ambracie ne paraissait pas avoir été emportée d'assaut. » Trois jours de prières publiques furent ensuite, par ordonnance des décemvirs, décrétés pour la santé du peuple, qu'une peste affreuse frappait dans la ville et dans les campagnes. On célébra ensuite les féries latines. Ces cérémonies terminées, les consuls s'occupèrent des levées (voulant tous deux avoir des armées nouvelles), puis ils partirent pour leurs provinces et licencièrent tous les vétérans. Après le départ des consuls, le proconsul Cn. Manlius arriva à Rome; le sénat, sur la convocation du préteur Serv. Sulpicius, lui donna audience dans le temple de Bellone. Il fit le récit de son expédition, demanda qu'on rendît des actions de grâces aux dieux, et qu'on lui permît d'entrer en triomphe dans la ville; mais il trouva une opposition presque unanime chez les dix commissaires qui l'accompagnaient, et entre autres chez L. Furius Purpuréon et L. Émilius Paullus.

XLV. « En les adjoignant, disaient-ils, comme commissaires à Cn. Manlius, on n'avait eu en vue que la conclusion de la paix avec Antiochus, la fixation définitive des conditions du traité, dont les bases avaient été jetées par L. Scipion. Cn. Manlius avait tout fait pour troubler cette paix, et, s'il l'avait pu, pour faire tomber traîtreusement Antiochus dans ses mains; mais ce prince, qui connaissait la perfidie du consul, malgré les nombreuses conférences dans lesquelles on avait cherché à l'attirer, avait évité toute rencontre, et jusqu'au regard du consul. Manlius avait voulu franchir le mont Taurus, et c'était à grand'peine qu'il avait cédé aux prières des dix commissaires, aux paroles de la sibylle, qui ne prédisaient que désastre en dehors de ces limites fatales; rien n'avait pu l'empêcher cependant d'en approcher avec son armée, d'aller camper sur la crète même de la montagne, près des sources des fleuves, et, faute de motif pour attaquer les états d'Antiochus où il ne trouvait partout que la paix, il avait été par un long détour chercher les Gallo-Grecs, et, sans autorisation du sénat, sans ordre du peuple, il avait porté la guerre chez cette nation. Quel général avait jamais osé prendre sur lui une pareille responsabilité? Les guerres d'Antiochus, de Philippe, d'Annibal, des Carthaginois, guerres récentes encore, avaient toutes

rando extracturum diceret, ne consule inimico Romam veniret; certamine consulum biduum absumptum est. Nec præsente Flaminio decerni quicquam videbatur posse. Captata occasio est, quum æger forte Flaminius abesset; et, referente Æmilio, senatusconsultum factum est, « ut Ambraciensibus omnes suæ res redderentur : in libertate essent, ac legibus suis uterentur; portoria, quæ vellent, terrâ marique caperent, dum eorum immunes Romani ac socii latini nominis essent. Signa aliaque ornamenta, quæ quererentur ex ædibus sacris sublata esse, de iis, quum M. Fulvius Romam revertisset, placere ad collegium pontificum referri, et, quod ii censuissent, fieri. » Neque his contentus consul fuit, sed postea per infrequentiam adjecit senatusconsultum, « Ambraciam non videri vi captam esse. » Supplicatio inde, ex decemvirorum decreto, pro valetudine populi fuit per triduum, quia gravis pestilentia urbem atque agros vastabat. Latinæ inde fuerunt. Quibus religionibus liberati consules, et delectu perfecto (novis enim uterque maluit uti militibus), in provinciam profecti sunt : veteresque omnes dimiserunt. Post consulum profectionem Cn. Manlius proconsul Romam venit. Cui quum ab Ser. Sulpicio prætore senatus ad ædem Bellonæ datus esset, et ipse, commemoratis rebus ab se gestis, postulasset, ut ob eas diis immortalibus honos haberetur, sibique triumphanti urbem invehi liceret; contradixerunt pars major decem legatorum, qui cum eo fuerant, et ante alios L. Furius Purpureo, et L. Æmilius Paullus.

XLV. « Legatos sese Cn. Manlio datos pacis cum Antiocho faciendæ causa, fœderisque et legum, quæ cum L. Scipione inchoatæ fuissent, perficiendarum. Cn. Manlium summa ope tetendisse, ut eam pacem turbaret, et Antiochum, si sui potestatem fecisset, insidiis exciperet : sed illum, cognita fraude consulis, quum sæpe colloquiis petitis captatus esset, non congressum modo, sed conspectum etiam ejus vitasse. Cupientem transire Taurum ægre omnium legatorum precibus, ne carminibus Sibyllæ prædictam superantibus terminos fatales cladem experiri vellet, retentum : admovisse tamen exercitum, et prope ipsis jugis ad divortia aquarum castra posuisse. Quum nullam ibi causam belli inveniret, quiescentibus regiis, circumegisse exercitum ad Gallogræcos; cui nationi non ex senatus auctoritate, non populi jussu, bellum illatum. Quod quem unquam de sua sententia facere ausum? Antiochi, Philippi, Annibalis et Pœnorum recentissima bella esse; de omnibus his consultum senatum, populum jussisse : sæpe legatos ante missos, res repetitas; postremo, qui bellum indicerent, missos. Quid eo-



passé par les mains du sénat, par la volonté du peuple. Presque toujours on avait commencé par envoyer des ambassadeurs, par demander réparation; ce n'était qu'à la fin qu'on faisait déclarer la guerre. Une seule de ces formalités a-t-elle été observée par toi, Manlius, pour que nous voyions là une guerre publique du peuple romain et non l'œuvre d'un brigand, que tu es? Du moins, as-tu marché droit contre tes ennemis adoptifs? Ou bien prenant par toutes les anfractuosités des chemins, faisant halte à chaque embranchement des routes, n'as-tu point, consul mercenaire, à la tête d'une armée romaine, suivi pas à pas Attale, frère d'Eumène, par tous les coins et recoins de la Pisidie, de la Lycaonie et de la Phrygie, cherchant partout des tyrans et des châteaux pour les rançonner? Qu'avais-tu à démêler avec les Oroandes, par exemple? avec tant d'autres peuples inoffensifs? Et cette guerre même, dont tu te fais un titre aux honneurs du triomphe, comment l'as-tu faite? Lieux, temps, as-tu rien choisi toi-même? Oui, tu as raison de demander qu'on rende des actions de grâces aux dieux immortels, doublement raison : d'abord, pour n'avoir point fait expier à l'armée par quelque désastre la témérité d'un chef qui foulait partout aux pieds le droit des nations; ensuite pour nous avoir fait rencontrer des brutes plutôt que des ennemis.

XLVI. « Car, ne nous y trompons point, ce n'est pas seulement dans le nom des Gallo-Grecs qu'il y a mélange; c'est surtout dans leurs corps, dans leurs armes qu'il y a mélange et altération. Croyez-vous que si nous avions eu affaire à ces Gaulois que nous avons mille fois combattus en Italie avec des succès divers, avec un général comme Manlius, il serait revenu même un messager pour vous annoncer notre désastre? Deux fois il leur a livré bataille, les deux fois il a engagé l'armée sur le terrain le plus affreux, au fond d'une vallée, presque sous les pieds des Gaulois; si bien que de ses hauteurs, sans avoir besoin de traits, l'ennemi n'eût eu qu'à se laisser rouler sur nous pour nous écraser. Qu'est-il donc arrivé? Le peuple romain a bien du bonheur, son nom est bien puissant! La ruine récente d'Annibal, de Philippe, d'Antiochus, les avait presque étourdis, ces géants de l'Asie! Des frondes et des flèches ont suffi pour les mettre en fuite; aucun glaive n'a été taché de sang dans la guerre de Galatie. Comme des bandes d'oiseaux, le sifflement du premier trait les a fait envoler; mais grands dieux! la fortune nous a fait voir ce qui nous serait arrivé, si nous avions eu en tête de vrais ennemis. A notre retour, pour avoir rencontré de misérables brigands thraces, nous avons été massacrés, battus, dépouillés. Q. Minucius Thermus, dont la perte est pour le moins aussi déplorable que l'eût été celle de Cn. Manlius, qui avait tout perdu par sa témérité, est mort avec une foule de braves soldats. L'armée, chargée des dépouilles du roi Antiochus, et dispersée sur trois points, ici l'avant-garde, les bagages, plus loin l'arrière-garde, a passé toute une nuit cachée dans les halliers, dans les repaires des bêtes féroces. Voilà les exploits qui font demander le triomphe! mais quand il n'y aurait pas eu de Thraces pour nous battre, pour nous couvrir de honte, de quels ennemis demanderais-tu à triompher? De ceux, j'imagine,

rum, Cn. Manli, factum est, ut istud publicum populi romani bellum, et non tuum privatum latrocinium ducamus? At eo ipso contentus fuisti; recto itinere duxisti exercitum ad eos, quos tibi hostes desumpseras; an et per omnes anfractus viarum, quum ad bivia consisteres, ut, quo flexisset agmen Attalus Eumenis frater, eo consul mercenarius cum exercitu romano sequereris, Pisidiæ, Lycaoniæque, et Phrygiæ recessus omnes atque angulos peragrasti, stipem a tyrannis castellanisque deviis colligens? Quid enim tibi cum Oroandis? quid cum aliis æque innoxiis populis? Bellum autem ipsum cujus nomine triumphum petis, quo modo gessisti? Loco æquo, tempore tuo pugnasti? Tu vero recte, ut diis immortalibus honos habeatur, postulas; primum quod pro temeritate imperatoris, nullo jure gentium bellum inferentis, pœnas luere exercitum noluerunt : deinde, quod belluas, non hostes, nobis objecerunt.

XLVI. « Nolite nomen tantum existimare mixtum esse Gallogræcorum; multo ante et corpora et animi mixti ac vitiati sunt. An, si illi Galli essent, cum quibus millies vario eventu in Italia pugnatum est, quantum in imperatore nostro fuit, nuntius illinc redisset? Bis cum iis pugnatum est, bis loco iniquo subiit, in valle inferiore pedibus pæne hostium aciem subjecit; ut non tela ex superiore loco mitterent, sed corpora sua nuda injicerent, obruere nos potuerunt. Quid igitur incidit? Magna fortuna populi romani est, magnum et terribile nomen. Recenti ruina Annibalis, Philippi, Antiochi, prope attoniti erant. Tantæ corporum moles fundis sagittisque in fugam consternati sunt; gladius in acie cruentatus non est gallico bello : velut avium examina, ad crepitum primum missilium avolavere. At hercule, nos iidem (admonente fortuna, quid, si hostem habuissemus, casurum fuisset), quum redeuntes in latrunculos Thracas incidissemus, cæsi, fugati, exuti impedimentis sumus. Q. Minucius Thermus, in quo haud paulo plus damni factum est, quam si Cn. Manlius, cujus temeritate ea clades inciderat, perisset, cum multis viris fortibus cecidit : exercitus spolia regis Antiochi referens, trifariam dissipatus, alibi primum, alibi postremum agmen, alibi impedimenta, inter vepres in latebris ferarum noctem unam delituit. Pro his triumphus petitur? Si nihil in Thracia cladis ignominiæque foret acceptum, de quibus hostibus triumphum peteres? de iis, ut opinor,

que le sénat et le peuple romain t'avaient chargés de combattre. C'est à ce titre que le triomphe a été accordé à L. Scipion, à M'. Acilius, ici présents, tous deux vainqueurs d'Antiochus; avant eux à T. Quinctius, vainqueur du roi Philippe, à P. Scipion l'Africain, vainqueur d'Annibal, des Carthaginois et de Syphax. Et encore, quoique le sénat eût voté la guerre, on avait tenu compte des moindres formalités : à qui devait-on déclarer la guerre? La déclarerait-on aux rois en personne, ou suffisait-il de la faire annoncer dans une de leurs villes? Voulons-nous donc profaner, abolir tous ces usages? Anéantir les lois des féciaux? Supprimer les féciaux? Détruisons (me pardonnent les dieux ce blasphème!), foulons aux pieds la religion... chassons les dieux de nos cœurs. Est-ce que nous consentons à voir dépouiller le sénat du droit de prononcer sur la guerre? le peuple, du droit d'ordonner s'il veut qu'on fasse la guerre aux Gaulois? Il n'y a que quelques jours, les consuls désiraient vivement pour provinces la Grèce et l'Asie : vous avez persisté à leur assigner la Ligurie, et ils ont obéi. Aussi, libre à eux, s'ils terminent heureusement la guerre, de venir vous demander le triomphe, forts de votre autorisation préalable. »

XLVII. Ainsi parlèrent Furius et Émilius. Manlius répondit, dit-on, en ces termes. « Jusqu'ici, dit-il, c'étaient ordinairement les tribuns du peuple qui formaient opposition aux demandes de triomphe, Pères conscrits; et je les remercie d'avoir, soit par égard pour moi, soit en considération de l'importance de mes succès, non-seulement approuvé ma demande par leur silence, mais encore paru disposés, en cas de besoin, à en faire eux-mêmes la proposition au sénat. C'est parmi les dix commissaires adjoints par nos ancêtres aux généraux comme conseil, pour régulariser et légitimer la victoire, que je trouve des adversaires. C'est L. Furius, c'est L. Émilius qui s'opposent à ce que je monte sur le char triomphal, qui m'enlèvent une couronne honorable, eux qu'en cas d'opposition de la part des tribuns j'aurais invoqués comme témoins de mes exploits. Je n'envie à personne les honneurs qu'il a obtenus, Pères conscrits; mais vous-mêmes, dernièrement, lorsque des tribuns du peuple, hommes de cœur et de mérite, formaient opposition au triomphe de Q. Fabius Labéon, vous fîtes tout céder à l'autorité de vos suffrages, et Labéon triompha, après avoir été hautement accusé par ses ennemis non d'avoir fait une guerre injuste, mais de n'avoir même pas vu l'ennemi. Et moi qui ai tant de fois combattu en bataille rangée contre cent mille des plus indomptables ennemis, moi qui leur ai pris ou tué plus de quarante mille hommes, moi qui ai deux fois forcé leurs camps, moi qui ai tout laissé en deçà du Taurus dans une paix aussi profonde que celle dont jouit l'Italie elle-même, je me vois frustrer du triomphe; que dis-je? j'ai à me défendre devant vous, Pères conscrits, accusé par mes propres lieutenants! Or, cette accusation, comme vous l'avez vu, Pères conscrits, roule sur deux points : d'abord je n'avais nullement le droit de faire la guerre aux Gaulois; ensuite je me suis montré téméraire, imprudent.

quos tibi hostes senatus aut populus romanus dedisset. Sic huic L. Scipioni, sic illi M'. Acilio de rege Antiocho, sic paulo ante T. Quinctio de rege Philippo, sic P. Africano de Annibale, et Pœnis, et Syphace, triumphus datus. Et minima illa, quum jam senatus censuisset bellum, quæsita tamen sunt, quibus nuntiandum esset; ipsis utique regibus nuntiaretur; an satis esset, ad præsidium aliquod nuntiari? Vultis ergo hæc omnia pollui et confundi? tolli fetiala jura? nullos esse fetiales? fiat (pace deûm dixerim) jactura religionis; oblivio deorum capiat pectora vestra. Num senatum quoque de bello consuli non placet? non ad populum ferri, velint, jubeantne cum Gallis bellum geri? Modo certe consules Græciam atque Asiam volebant; tamen perseverantibus vobis, Ligures provinciam decernere, dicto audientes fuerunt. Merito ergo a vobis, prospere bello gesto, triumphum petent, quibus auctoribus gesserunt. »

XLVII. Talis oratio Furii et Æmilii fuit. Manlium in hunc maxime modum respondisse accepimus. « Tribuni plebis antea solebant triumphum postulantibus adversari, Patres conscripti. Quibus ego gratiam habeo, quod seu mihi, seu magnitudini rerum gestarum, hoc dederunt, ut non solum silentio comprobarent honorem meum, sed referre etiam, si opus esset, viderentur parati esse. Ex decem legatis, si diis placet, quod consilium dispensandæ cohonestandæque victoriæ imperatoribus majores dederunt nostri, adversarios habeo. L. Furius et L. Æmilius currum triumphalem me conscendere prohibent, coronam insignem capiti detrahunt; quos ego, si tribuni me triumphare prohiberent, testes citaturus fui rerum a me gestarum. Nullius equidem invideo honori, Patres conscripti. Vos tribunos plebei nuper, viros fortes ac strenuos, impedientes Q. Fabii Labeonis triumphum, auctoritate vestra deterruistis. Triumphavit, quem non bellum injustum gessisse, sed hostem omnino non vidisse, inimici jactabant. Ego, qui cum centum millibus ferocissimorum hostium signis collatis toties pugnavi, qui plus quadraginta millia hominum cepi aut occidi, qui bina castra eorum expugnavi, qui citra juga Tauri omnia pacatiora, quam terra Italia est, reliqui, non triumpho modo fraudor; sed causam apud vos, Patres conscripti, accusantibus meis ipse legatis, dico. Duplex eorum, ut animadvertistis, Patres conscripti, accusatio fuit. Nam nec gerendum mihi fuisse bellum cum Gallis, et gestum temere atque imprudenter, dixerunt : non erant Galli hostes, sed tu eos pacatos imperata facientes violasti. Non



Non, les Gaulois n'étaient pas des ennemis; ils vivaient en paix ; ils se soumettaient à nos volontés. Tu leur as fait violence, me dit-on! Je n'exigerai pas, sénateurs, que, la barbarie connue de la nation des Gaulois, la haine implacable des Gaulois contre le nom romain, que tout ce que vous savez d'eux enfin, vous vous l'imaginiez aussi bien des Gaulois d'Asie. Non, laissez là la haine proverbiale des Gaulois en général, et jugez-les par eux-mêmes. Ah! plût au ciel que le roi Eumène, que toutes les villes de l'Asie fussent ici, et que vous pussiez entendre leurs plaintes plutôt que mes accusations! Envoyez, envoyez des députés à toutes les villes de l'Asie; demandez-leur quel était le plus dur des jougs dont ils ont été affranchis par l'expulsion d'Antiochus au delà du Taurus ou par la défaite des Gaulois; qu'elles disent combien de fois leurs campagnes ont été ravagées, dépouillées; qu'elles disent si elles pouvaient racheter leurs captifs, si elles entendaient souvent parler de sacrifices humains, de leurs enfants immolés! Oui, sachez-le, vos alliés ont payé tribut aux Gaulois, et aujourd'hui, tout affranchis qu'ils ont été par vous de la domination royale, ils n'en continueraient pas moins à payer tribut, si j'étais resté les bras croisés.

XLVIII. « L'éloignement d'Antiochus n'aurait fait que rendre plus despotique la domination des Gaulois sur l'Asie, qu'ajouter tout ce qui est en deçà du Taurus à l'empire des Gaulois, et non au vôtre. Bien, dites-vous : mais Delphes, cet oracle du monde entier, ce centre de l'univers, a été jadis saccagé par les Gaulois, sans que le peuple romain leur ait pour cela déclaré ou fait la guerre. Je l'avoue, je croyais voir quelque différence entre le temps où la Grèce et l'Asie, indépendantes de votre domination, ne vous donnaient nul droit de vous ingérer de leurs affaires, et cette époque où vous avez donné pour bornes à l'empire romain le mont Taurus, où vous dispensez la liberté, l'immunité aux cités; où vous agrandissez, resserrez, imposez les états; où vous étendez, démembrez, distribuez, confisquez les royaumes; où vous vous croyez chargés d'assurer à tous la paix sur terre et sur mer. Dites, si Antiochus n'eût point retiré ses garnisons des villes où cependant elles se tenaient dans un calme profond, auriez-vous cru avoir assuré la liberté de l'Asie? Si les armées des Gaulois promenaient partout le ravage, quels dons croiriez-vous avoir faits à Eumène; quelle serait cette liberté que vous auriez donnée aux villes de l'Asie? Mais pourquoi raisonner comme si ce n'était pas de vous, mais de moi seul que je tenais les Gaulois pour ennemis? j'en appelle à toi, L. Scipion, à toi que j'ai remplacé et dont je n'ai pas vainement demandé aux dieux immortels la valeur et la fortune; à toi, P. Scipion, qui avec le simple titre de lieutenant as trouvé dans le consul ton frère, dans toute l'armée, la déférence due à un collègue, dites, reconnaissez-vous que dans l'armée d'Antiochus se trouvaient des légions gauloises? Avez-vous vu les Gaulois dans les rangs, aux deux ailes de l'ennemi dont ils faisaient la principale force? Les avez-vous combattus, tués, dépouillés comme des ennemis reconnus? Et cependant c'était contre Antiochus, et non contre les Gaulois que le sénat

sum postulaturus a vobis, Patres conscripti, ut, quæ communiter de immanitate gentis Gallorum, de infestissimo odio in nomen romanum scitis, ea de illis quoque, qui Asiam incolunt, existimetis Gallis. Remota universæ gentis infamia atque invidia, per se ipsos æstimate. Utinam rex Eumenes, utinam Asiæ civitates omnes adessent, et illos potius querentes, quam me accusantem, audiretis! Mittite, agedum, legatos circa omnes Asiæ urbes, et quærite, utra graviori servitute, Antiocho ultra Tauri juga emoto, an Gallis subactis, liberati sint? quoties agri eorum vastati sint, quoties prædæ abactæ, referant : quum vix redimendi captivos copia esset, et mactatas humanas hostias immolatosque liberos suos audirent. Stipendium, scitote, pependisse socios vestros Gallis : et nunc, liberatos per vos regio imperio, fuisse pensuros, si a me foret cessatum.

XLVIII. « Quo longius Antiochus emotus esset, hoc impotentius in Asia Galli dominarentur; et, quicquid est terrarum citra Tauri juga, Gallorum imperio, non vestro, adjecissetis. At enim sunt hæc ita; verum etiam Delphos quondam, commune humani generis oraculum, umbilicum orbis terrarum, Galli spoliaverunt; nec ideo populus romanus his bellum indixit, aut intulit. Equidem aliquid interesse rebar inter id tempus, quo nondum in jure ac ditione vestra Græcia atque Asia erat, ad curandum animadvertendumque, quid in his terris fieret; et hoc, quo finem imperii romani Taurum montem statuistis, quo libertatem immunitatemve civitatibus datis, quo aliis fines adjicitis, alias agro multatis, aliis vectigal imponitis; regna augetis, minuitis, donatis, adimitis : curæ vestræ censetis esse, ut pacem terra marique habeant. An, nisi præsidia deduxisset Antiochus, quæ quieta in suis arcibus erant, non putaretis liberatam Asiam? si Gallorum exercitus effusi vagarentur, rata dona vestra, quæ dedistis, regi Eumeni, rata libertas civitatibus esset? Sed quid ego hæc ita argumentor, tanquam non acceperim, sed fecerim hostes Gallos? Te, L. Scipio, appello, cujus ego mihi, succedens in vicem imperii tui, virtutem felicitatemque pariter non frustra ab diis immortalibus precatus sum; te, P. Scipio, qui legati jus, collegæ majestatem, et apud fratrem consulem, et apud exercitum habuisti; sciatisne, in exercitu Antiochi gallorum legiones fuisse? videritis in acie eos, in cornu utroque (id enim roboris esse videbatur) locatos? pugnaveritis, ut cum hostibus justis? cecideritis? spolia eorum retuleritis? Atqui cum Antiocho, non cum Gallis, bel-



avait décrété, que le peuple avait ordonné la guerre. Non, non, je me trompe, le décret et l'ordre comprenaient tous ceux qui étaient dans les rangs d'Antiochus; et tous ceux-là, à l'exception du seul Antiochus, avec qui avait traité L. Scipion, à qui l'alliance avait été formellement accordée par vos ordres, oui, tous étaient des ennemis, ayant tous pris les armes pour Antiochus contre nous. Or dans ce parti, avant tous, se trouvaient les Gaulois, quelques petits princes et quelques tyrans; néanmoins, ces derniers ayant donné satisfaction à la dignité de votre empire, ayant forcément expié leurs torts, je leur ai accordé la paix : quant aux Gaulois, pour adoucir, s'il était possible, leur naturel sauvage, j'ai tout fait; les trouvant invincibles, implacables, j'ai enfin cru devoir employer la force des armes pour les réduire. Maintenant que je me suis justifié du reproche d'avoir entrepris cette guerre, je dois rendre compte de mon expédition : oh! ici j'aurais toute confiance en ma cause, lors même que je serais non pas devant le sénat romain, mais devant les Carthaginois qui mettent, dit-on, leurs généraux en croix, malgré tous les succès du monde, quand les plans ont été mauvais. Mais dans une république qui, en tête de tout ce qu'elle entreprend, de tout ce qu'elle fait, place le nom des dieux, parce que la calomnie perd ses droits devant l'approbation du ciel; dans une république, qui se sert de ces paroles solennelles en décrétant un triomphe ou des prières publiques pour avoir bien et heureusement servi l'état; quand je ne voudrais point, par humilité et par modestie, m'applaudir de mon courage; quand en vertu de mon bonheur, de celui de mon armée seule, pour avoir, sans la moindre perte, vaincu une nation formidable, je demanderais à rendre grâces aux dieux, à monter en triomphe au Capitole, où, selon l'usage, j'ai prononcé mes vœux avant de partir, me feriez-vous partager un refus avec les dieux immortels?

XLIX. « Oui, parce que j'ai combattu avec désavantage de terrain. Veuillez donc me dire où je pouvais trouver une position meilleure pour combattre. Les ennemis étaient maîtres de la montagne; ils se tenaient enfermés dans une position fortifiée; il fallait bien les aller chercher pour les vaincre. Dites! s'ils avaient eu une ville sur leurs hauteurs, s'ils avaient été retranchés derrière des murailles? il aurait bien fallu assiéger. Dites! aux Thermopyles M'. Acilius avait-il l'avantage du terrain quand il livra bataille au roi Antiochus? Et Philippe n'était-il pas également posté au-dessus de l'Aoüs sur des hauteurs, quand T. Quinctius l'en précipita? Quant à l'idée qu'on se fait des Gaulois, ou qu'on veut vous en faire, en vérité, je n'y comprends rien. Si c'était un peuple abâtardi, amolli par les délices de l'Asie, quel danger y avait-il à s'engager même dans un mauvais pas? Si c'était un ennemi redoutable par sa férocité, par sa taille, sa vigueur, c'est une grande victoire : me refuserez-vous le triomphe? L'envie est aveugle, sénateurs : elle ne sait que décrier le mérite, empoisonner les honneurs et les récompenses qu'il obtient. Veuillez, je vous prie, sénateurs,

lum et senatus decreverat, et populus jusserat. Sed simul, ut opinor, cum his decreverant jusserantque, qui intra ejus præsidia fuissent; ex quibus, præter Antiochum, cum quo pacem pepigerat Scipio, et cum quo nominatim fœdus ut fieret, maudaveratis, omnes hostes erant, qui pro Antiocho arma adversus nos tulerunt. In qua causa quum Galli ante omnes fuissent, ex quibus, et reguli quidam, et tyranni; ego tamen et cum aliis, pro dignitate imperii vestri coactis luere peccata sua, pacem pepigi : et Gallorum animos, si possent mitigari a feritate insita, tentavi : et postquam indomitos atque implacabiles cernebam, tum demum vi atque armis coercendos ratus sum. Nunc, quoniam suscepti belli purgatum est crimen, gesti reddenda est ratio. In quo confiderem equidem causæ meæ, etiamsi non apud Romanum, sed apud Carthaginiensem senatum agerem; ubi in crucem tolli imperatores dicuntur, si prospero eventu, pravo consilio rem gesserunt. Sed ego in ea civitate, quæ ideo omnibus rebus incipiendis gerendisque deos adhibet, quia nullius calumniæ subjicit ea, quæ dii comprobaverunt, et in solennibus verbis habet, quum supplicationem aut triumphum decernit : « Quod bene ac feliciter rempublicam administrarit; » si nollem, si grave ac superbum existimarem virtute gloriari; pro felicitate mea exercitusque mei, quod tantam nationem sine ulla militum jactura devicimus, postularem, ut diis immortalibus honos haberetur, et ipse triumphans in Capitolium ascenderem, unde, votis rite nuncupatis, profectus sum; negaretis hoc mihi cum diis immortalibus? »

XLIX. « Iniquo enim loco dimicavi. Dic igitur, quo æquiore potuerim dimicare? Quum montem hostes cepissent, loco munito se tenerent, nempe eundum ad hostes erat, si vincere vellem? Quid? si urbem eo loco haberent, et mœnibus se tenerent? nempe oppugnandi erant. Quid? ad Thermopylas æquone loco M'. Acilius cum rege Antiocho pugnavit? Quid? Philippum non eodem modo super Aoum amnem juga tenentem montium T. Quinctius dejecit? Equidem adhuc, qualem aut sibi fingant, aut vobis videri velint hostem fuisse, non invenio. Si degenerem et emollitum amœnitate Asiæ, quid periculi vel iniquo loco subeuntibus fuit? si timendum et feritate animorum, et robore corporum, huiccine tantæ victoriæ triumphum negatis? Cæca invidia est, Patres conscripti, nec quicquam aliud scit, quam detrectare virtutes, corrumpere honores ac præmia earum. Mihi, quæso, ita ignoscatis, Patres conscripti, si longiorem orationem non cu-

excuser la longueur d'un discours où la vanité n'est pour rien, et dont mes accusateurs sont nécessairement seuls responsables. Quant à mon passage en Thrace, pouvais-je élargir des sentiers étroits, aplanir des hauteurs; faire venir des plaines à la place des forêts, empêcher les brigands thraces de connaître les repaires de leur pays, et de s'y embusquer, de nous voler quelques sacs, d'enlever quelqu'une de nos mille bêtes de somme, de blesser quelqu'un d'entre nous, de frapper mortellement un brave et habile officier, Q. Minucius? On insiste beaucoup sur l'accident malheureux qui nous a fait perdre un bon citoyen. Mais que, malgré l'embarras de notre position, au milieu de sentiers dangereux, attaqué par l'ennemi, notre avant et notre arrière-garde aient enveloppé l'armée des Barbares acharnés sur nos bagages, en aient taillé en pièces plusieurs milliers dans la journée, pris ou tué un plus grand nombre en peu de jours, on se garde bien d'en dire un mot, comme si on s'imaginait que vous pouviez l'ignorer, lorsque mes paroles peuvent être confirmées par toute une armée! Quand je n'aurais pas tiré l'épée en Asie, quand je n'aurais même pas vu l'ennemi, je n'en mériterais pas moins le triomphe comme proconsul pour mes deux combats en Thrace. Mais je m'arrête; si, me laissant emporter plus loin que je ne voulais, je vous ai fatigués de mes paroles, je vous en demande pardon, pères conscrits. »

L. L'accusation eût ce jour-là prévalu sur l'apologie, si la discussion ne se fût prolongée fort tard : le sénat en se retirant semblait disposé à refuser le triomphe. Le lendemain les parents et les amis de Cn. Manlius redoublèrent d'efforts, et ils eurent pour eux le crédit des anciens. « Il était sans exemple, disaient ces derniers, qu'un général vainqueur, qui avait battu les ennemis, rempli sa mission, ramené son armée, fût rentré dans la ville sans char, sans lauriers, comme un particulier, un premier venu. » Ces voix austères firent rougir la malignité, et le triomphe fut voté à une grande majorité. Le souvenir de ce démêlé ne tarda pas à s'effacer entièrement devant une contestation bien autrement importante, et où figurait un nom d'un autre éclat. P. Scipion l'Africain, au rapport de Valérius d'Antium, fut sommé de comparaître par les deux Q. Pétillius. Cet événement donna lieu, suivant les caractères, à diverses interprétations. Les uns s'emportaient non contre les tribuns du peuple, mais contre la ville entière qui souffrait une pareille indignité. « Les deux premières villes du monde, disaient-ils, montraient à peu près en même temps la même ingratitude contre leurs deux plus illustres citoyens, mais Rome était la plus ingrate des deux : Carthage, vaincue, avait chassé, exilé Annibal vaincu; mais Rome victorieuse chassait l'Africain vainqueur. — Jamais, disaient les autres, un citoyen ne doit être au-dessus des lois : rien n'était plus propre à maintenir l'égalité dans une république, que l'obligation pour les plus puissants de répondre aux accusations. Quelle garantie avait-on en confiant à un citoyen une simple charge, à plus forte raison l'autorité suprême, si on n'avait aucun compte à lui deman-

piditas gloriandi de me, sed necessaria criminum defensio fecit. An etiam per Thraciam saltus patentes, qui angusti erant, et plana ex arduis, et culta ex silvestribus facere potui, et præstare, necubi notis sibi latebris delitescerent latrones Thraces, ne quid sarcinarum raperetur, ne quod jumentum ex tanto agmine abstraheretur, ne quis vulneraretur, ne ex vulnere vir fortis ac strenuus Q. Minucius moreretur? In hoc casu, qui infeliciter incidit, ut talem civem amitteremus, hærent. Quod saltu iniquo, loco alieno, quum adortus hostis nos esset, duæ simul acies primi et novissimi agminis hærentem ad impedimenta nostra exercitum barbarorum circumvenerunt; quod multa millia ipso die, plura multo post dies paucos ceciderunt et ceperunt; hoc, si ipsi tacuerint, vos scituros, quum testis orationis meæ totus exercitus sit, non credunt? Si gladium in Asia non strinxissem, si hostem non vidissem, tamen proconsul triumphum in Thracia duobus prœliis merueram. Sed jam dictum satis est. Quin pro eo, quod pluribus verbis vos, quam volui, fatigavi, veniam a vobis petitam impetratamque velim, Patres conscripti. »

L. Plus crimina eo die, quam defensio, valuissent, ni altercationem in serum perduxissent. Dimittitur senatus in ea opinione, et negaturus triumphum fuisse videretur. Postero die et cognati amicique Cn. Manlii summis opibus annisi sunt, et auctoritas seniorum valuit, negantium, exemplum proditum memoriæ esse, ut imperator, qui, perduellibus devictis, confecta provincia, exercitum reportasset, sine curru et laurea, privatus inhonoratusque, urbem iniret. Hic pudor malignitatem vicit, triumphumque frequentes decreverunt. Oppressit deinde mentionem memoriamque omnem contentionis hujus majus et cum majore et clariore viro certamen ortum. P. Scipioni Africano, ut Valerius Antias auctor est, duo Q. Petillii diem dixerunt. Id, prout cujusque ingenium erat, interpretabantur. Alii non tribunos plebis, sed universam civitatem, quæ id pati posset, incusabant. « Duas maximas orbis terrarum urbes ingratas uno prope tempore in principes inventas : Romam ingratiorem; si quidem victa Carthago victum Annibalem in exsilium expulisset; Roma victrix victorem Africanum expellat. Alii : Neminem unum civem tantum eminere debere, ut legibus interrogari non possit : nihil tam æquandæ libertatis esse, quam potentissimum quemque posse dicere caussam. Quid autem tuto cuiquam, nedum summam rempublicam, permitti, si ratio non sit reddenda? qui jus



der? Contre tout ennemi de l'égalité, l'emploi de la force n'est pas une injustice. » Tels furent les bruits jusqu'au jour fixé pour la comparution : jamais citoyen, jamais Scipion lui-même, consul ou censeur, n'avait paru dans le Forum avec un cortége plus varié, plus nombreux, que ce jour-là, Scipion l'accusé. Sommé de répondre, sans dire un mot sur les imputations dont il était l'objet, il parla avec tant de noblesse de ses exploits, qu'au dire général, jamais panégyrique ne fut plus éloquent ni plus vrai. C'est qu'il était prononcé avec l'âme et le génie qui avaient animé le guerrier, et les oreilles ne pouvaient être choquées d'un récit inspiré par le danger et non par la vanité.

LI. Les tribuns du peuple firent revivre les vieilles accusations de mollesse dans les quartiers d'hiver de Syracuse, et les troubles excités à Locres par les soldats de Pléminius; quant au crime de vénalité, ils le fondèrent sur des soupçons plutôt que sur des preuves. « Son fils, prisonnier, lui avait été rendu sansr ançon, et, dans toutes les occasions, c'était à Scipion seul, comme s'il eût été constitué par Rome unique dépositaire de la paix et de la guerre, qu'Antiochus avait fait sa cour; c'était un dictateur et non un lieutenant que le consul avait eu en lui; et s'il avait suivi son frère, c'était uniquement pour faire comme autrefois en Espagne, en Gaule, en Sicile, en Afrique, pour persuader aux rois, aux nations, à tout l'Orient, qu'un seul homme était l'âme, la colonne de l'empire romain; qu'à l'ombre de Scipion vivait cette république, maîtresse du monde; qu'un regard de Scipion tenait lieu des décrets du sénat, des ordres du peuple. » Ainsi, ne pouvant le trouver criminel, on s'évertuait à le rendre suspect : on parla jusqu'à la nuit, et la cause fut ajournée. Au jour marqué, dès le matin, les tribuns siégent à la tribune. L'accusé est appelé. Au milieu d'un nombreux cortége d'amis et de clients, il traverse la foule, arrive à la tribune et l'on fait silence. « C'est à pareil jour, dit-il, tribuns du peuple, et vous citoyens, qu'en face d'Annibal et des Carthaginois, j'ai bien et heureusement combattu en Afrique. Ce jour doit donc faire surseoir aux procès et aux différends ; et je vais de ce pas au Capitole offrir à Jupiter très-bon, très-grand, à Junon et à Minerve, à toutes les divinités tutélaires du Capitole et de la citadelle, l'hommage de ma reconnaissance; je vais leur rendre grâce pour m'avoir, en ce jour et en plusieurs autres, donné les moyens de bien mériter de la république. Et vous, que vos occupations laissent libres, venez avec moi, citoyens, et priez les dieux de vous donner des chefs qui me ressemblent. Oui, car si depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à la vieillesse, vos honneurs ont toujours prévenu mon âge, c'est que mes services prévenaient vos honneurs. » Et descendant de la tribune, il monte au Capitole. Toute la foule se retourne à la fois et suit les pas de Scipion, greffiers, huissiers, tout le monde, et les tribuns restent seuls avec leurs esclaves et le héraut qui citait l'accusé du

æquum pati non possit, in eum vim haud injustam esse.» Hæc agitata sermonibus, donec dies dicendæ causæ venit : nec alius antea quisquam, nec ille ipse Scipio consul censorve majore omnis generis hominum frequentia, quam reus illo die, in forum est deductus. Jussus dicere causam, sine ulla criminum mentione orationem adeo magnificam de rebus ab se gestis est exorsus, ut satis constaret, neminem unquam neque melius, neque verius laudatum esse. Dicebantur enim ab eodem animo ingenioque, a quo gesta erant; et aurium fastidium aberat, quia pro periculo, non in gloriam, referebantur.

LI. Tribuni plebis vetera luxuriæ crimina syracusanorum hibernorum, et Locris Pleminianum tumultum, quum ad fidem præsentium criminum retulissent; suspicionibus magis, quam argumentis, pecuniæ captæ reum accusarunt. « Filium captum sine pretio redditum, omnibusque aliis rebus Scipionem, tanquam in ejus unius manu pax romana bellumque esset, ab Antiocho cultum. Dictatorem eum consuli, non legatum, in provincia fuisse; nec ad aliam rem eo profectum, quam ut id, quod Hispaniæ, Galliæ, Siciliæ, Africæ jam pridem persuasum esset, hoc Græciæ Asiæque et omnibus ad orientem versis regibus gentibusque appareret; unum hominem caput columenque imperii romani esse : sub umbra Scipionis civitatem dominam orbis terrarum latere, nutum ejus pro decretis Patrum, pro populi jussis esse.» Infamia intactum invidia, qua possunt, urgent. Orationibus in noctem perductis, prodicta dies est. Ubi ea venit, tribuni in Rostris prima luce consederunt. Citatus reus magno agmine amicorum clientiumque per mediam concionem ad Rostra subiit; silentioque facto, « Hoc, inquit, die, tribuni plebis, vosque Quirites, cum Annibale et Carthaginiensibus signis collatis in Africa bene ac feliciter pugnavi. Itaque, quum hodie litibus et jurgiis supersederi æquum sit, ego hinc extemplo in Capitolium ad Jovem Optimum Maximum Junonemque et Minervam ceterosque deos, qui Capitolio atque arci præsident, salutandos ibo; hisque gratias agam, quod mihi et hoc ipso die, et sæpe alias, egregie reipublicæ gerendæ mentem facultatemque dederunt. Vestrum quoque quibus commodum est, ite mecum, Quirites, et orate deos, ut mei similes principes habeatis. Ita, si ab annis septemdecim ad senectutem semper vos ætatem meam honoribus vestris anteistis, ego vestros honores rebus gerendis præcessi. » Ab Rostris in Capitolium ascendit. Simul se universa concio avertit, et secuta Scipionem est : adeo, ut postremo scribæ viatoresque tribunos relinquerent, nec cum iis, præter servilem comitatum et præconem,



haut de la tribune. Scipion ne s'en tint pas au Capitole et parcourut tous les temples de la ville, suivi du peuple romain. Ce jour fit éclater la faveur des hommes, et leur juste estime pour la vraie grandeur, plus encore peut-être que celui où Scipion sur son char de triomphe rentra dans Rome, vainqueur du roi Syphax et des Carthaginois.

LII. Ce fut là le dernier beau jour de P. Scipion. Ne prévoyant désormais qu'attaques de la jalousie, que débats avec les tribuns, il profita de l'ajournement et se retira à Literne, avec la ferme résolution de ne point comparaître pour répondre. La nature lui avait donné une âme trop élevée; la fortune, l'habitude d'un rôle trop brillant, pour qu'il pût se résigner à celui d'accusé et descendre jusqu'à la justification. Le jour de l'assignation venu, l'accusé fit défaut, et L. Scipion rejeta son absence sur la maladie. Cette excuse ne fut point reçue des deux tribuns, et ils accusèrent ce silence d'être un effet de ce même orgueil qui lui avait fait quitter le tribunal, les tribuns du peuple, l'assemblée entière, pour enlever à ses juges le droit et la liberté de le juger, pour les traîner en quelque sorte à sa suite, pour triompher du peuple romain, et faire dans le Capitole une retraite séditieuse contre les tribuns. « Voilà, criaient-ils, le prix de votre aveugle entraînement. Pour le suivre, pour lui obéir, vous nous avez abandonnés; il vous abandonne à votre tour. Déplorable abaissement de l'esprit public! Quoique cet homme fût à la tête d'une armée et d'une flotte, nous avons osé envoyer en Sicile des tribuns du peuple et un édile pour l'arrêter, pour le ramener à Rome; et, simple particulier, nous n'osons le faire arracher de sa campagne, pour le faire traduire devant ses juges! » Les tribuns du peuple, à qui L. Scipion en appela, déclarèrent « que si la maladie était une excuse, ils acceptaient cette excuse et voulaient que leurs collègues ajournassent. » Parmi les tribuns du peuple se trouvait alors Tib. Simpronius Gracchus, ennemi personnel de P. Scipion. Il refusa de signer le décret de ses collègues, et, lorsque tout le monde s'attendait à le voir conclure pour la rigueur, il déclara « que puisque L. Scipion assurait que la maladie était le motif de son frère, il se tenait satisfait de cette excuse; pour lui, tant que P. Scipion ne serait pas de retour à Rome, il ne souffrirait pas qu'il fût mis en cause; et, alors même, si l'accusé en appelait à lui, il lui prêterait son appui pour le dispenser de répondre. Telle était la place à laquelle, par ses exploits, par les honneurs obtenus du peuple romain, par les suffrages réunis des Dieux et des hommes, s'était élevé P. Scipion, que le traîner au pied de la tribune, l'exposer aux emportements des jeunes gens, était une honte pour le peuple romain plutôt que pour l'accusé. »

LIII. Il ajouta avec indignation : « Voir à vos pieds, tribuns, le vainqueur de l'Afrique, Scipion! N'a-t-il donc battu, chassé quatre illustres généraux carthaginois en Espagne, n'a-t-il fait prisonnier Syphax, terrassé Annibal, rendu Car-

qui reum ex Rostris citabat, quisquam esset. Scipio non in Capitolio modo, sed per totam urbem omnia templa deum cum populo romano circumiit. Celebratior is prope dies favore hominum et æstimatione veræ magnitudinis ejus fuit, quam quo triumphans de Syphace rege et Carthaginiensibus urbem est invectus.

LII. Hic speciosus ultimus dies P. Scipioni illuxit. Post quem quum invidiam et certamina cum tribunis prospiceret, die longiore prodicta, in Liternínum concessit, certo consilio, ne ad causam dicendam adesset. Major animus et natura erat, ac majori fortunæ assuetus, quam ut reus esse sciret, et summittere se in humilitatem causam dicentium. Ubi dies venit, citarique absens est cœptus, L. Scipio morbum causæ esse, cur abesset, excusabat. Quam excusationem quum tribuni, qui diem dixerant, non acciperent, et ab eadem superbia non venire ad causam dicendam arguerent, qua judicium et tribunos plebis et concionem reliquisset; et quibus jus de se dicendæ sententiæ et libertatem ademisset, his comitatus, velut captos trahens, triumphum de populo romano egisset, secessionemque eo die in Capitolium a tribunis plebis fecisset : « Habetis ergo temeritatis illius mercedem. Quo duce et auctore nos reliquistis, ab eo ipsi relicti estis : et tantum animorum in dies nobis decrescit, ut, ad quem ante annos septemdecim, exercitum et classem habentem, tribunos plebis ædilemque mittere in Siciliam ausi sumus, qui prehenderent eum, et Romam reducerent, ad eum privatum ex villa sua extrahendum, ad causam dicendam, mittere non audeamus. » Tribuni plebis, appellati ab L. Scipione, ita decreverunt, « Si morbi causa excusaretur, sibi placere, accipi eam causam, diemque a collegis prodici. » Tribunus plebis eo tempore Ti. Sempronius Gracchus erat, cui inimicitiæ cum P. Scipione intercedebant. Is, quum vetuisset nomen suum decreto collegarum ascribi, tristioremque omnes sententiam exspectarent, ita decrevit : « Quum L. Scipio excuset morbum esse causæ fratri, satis id sibi videri. Se P. Scipionem, priusquam Romam redisset, accusari non passurum : tum quoque, si se appellet, auxilio ei futurum, ne causam dicat. Ad id fastigium rebus gestis, honoribus populi romani, P. Scipionem deorum hominumque consensu pervenisse, ut sub Rostris reum stare, et præbere aures adolescentium conviciis, populo romano magis deforme, quam ipsi, sit. »

LIII. Adjecit decreto indignationem : « Sub pedibus vestris stabit, tribuni, domitor ille Africæ, Scipio? Ideo quatuor nobilissimos duces Pœnorum in Hispania, qua-



thage notre tributaire, rejeté Antiochus (car L. Scipion reconnaît son frère pour son collègue de gloire) au delà du mont Taurus, que pour succomber sous la haine des Pétillius, que pour vous faire une couronne du déshonneur de P. Scipion l'africain? Quoi! ni les services, ni les honneurs mérités, n'assureront donc jamais aux grands hommes un asile inviolable et sacré, où ils ne puissent, sinon entourés d'hommages, du moins respectés, reposer leur vieillesse? » Cette déclaration, les paroles qui l'accompagnèrent, tout fit impression, et sur l'assemblée, et sur les accusateurs eux-mêmes. Ils répondirent qu'ils réfléchiraient sur ce qu'exigeaient d'eux le droit et le devoir. L'assemblée du peuple congédiée, le sénat se réunit, et l'ordre en corps, les consulaires et les anciens surtout, adressèrent de grands éloges à Tib. Gracchus, pour avoir sacrifié ses inimitiés personnelles à l'intérêt général : les Pétillius furent accablés de reproches amers pour avoir cherché à briller en décriant autrui, à triompher de l'Africain, et à se parer de ses dépouilles. Dès lors on ne parla plus de l'Africain. Il acheva sa vie à Literne, sans regretter la ville. Il mourut à la campagne en ordonnant, dit-on, de l'ensevelir sur le lieu même, et d'y élever son monument, pour qu'une ingrate patrie n'eût point ses cendres. Homme à jamais illustre, il fut néanmoins plus grand dans la guerre que dans la paix: la première partie de sa vie éclipsa la seconde, parce que sa jeunesse se passa tout entière dans les camps; avec la vieillesse tout se ternit autour de lui, et son génie manqua d'aliment. Que fut par rapport à son premier consulat le second, y compris même sa censure? cette lieutenance d'Asie, rendue inutile par le mauvais état de sa santé, tristement marquée par le malheur de son fils, et, après son retour, par la nécessité de subir un jugement et de rompre avec sa patrie? Au moins la gloire d'avoir terminé la seconde guerre punique, la plus importante, la plus dangereuse des guerres que les Romains aient jamais soutenue, lui appartient à lui seul.

LIV. La mort de l'Africain enhardit les ennemis : à leur tête se distinguait M. Porcius Caton, qui, même de son vivant, n'avait cessé de crier contre sa grandeur. Ce fut, dit-on, à son instigation que les Pétillius l'attaquèrent pendant sa vie, et, après sa mort, firent une proposition ainsi conçue : « Voulez-vous, ordonnez-vous qu'il soit fait une enquête sur l'argent pris, enlevé, extorqué au roi Antiochus et aux peuples de sa dépendance, et que sur la portion qui n'en a point été versée dans le trésor public, Serv. Sulpicius, préteur de la ville, fasse son rapport au sénat? ensuite, que le sénat nomme à son choix, pour poursuivre l'affaire, l'un des préteurs actuels?» Cette proposition fut d'abord combattue par Q. et L. Mummius : que le sénat se contentât de rechercher les détenteurs des deniers publics, comme cela s'était toujours fait, ils ne trouvaient rien de plus juste. Les Pétillius s'élevaient contre le rang éminent, le règne des Scipions dans le sénat. Le consulaire L. Furius Purpuréon, l'un des dix commissaires d'Asie, voulait étendre davantage la proposition : ce n'était pas, selon lui, sur l'argent tiré d'An-

tuor exercitus fudit fugavitque : ideo Syphacem cepit, Annibalem devicit, Carthaginem vectigalem nobis fecit, Antiochum (recepit enim fratrem consortem hujus gloriæ L. Scipio) ultra Tauri juga emovit, ut duobus Petilliis succumberet, vos de P. Africano palmam peteretis? Nullisne meritis suis, nullis vestris honoribus unquam in arcem tutam et velut sanctam clari viri pervenient: ubi, si non venerabilis, inviolata saltem senectus eorum considat? » Movit et decretum, et adjecta oratio non ceteros modo, sed ipsos etiam accusatores; et, deliberaturos se, quid sui juris et officii esset, dixerunt. Senatus deinde, concilio plebis dimisso, haberi est cœptus. Ibi gratiæ ingentes ab universo ordine, præcipue a consularibus senioribusque, Ti. Graccho actæ sunt, quod rempublicam privatis simultatibus potiorem habuisset : et Petillii vexati sunt probris, quod splendere aliena invidia voluissent, et spolia ex Africani triumpho peterent. Silentium deinde de Africano fuit. Vitam Literni egit sine desiderio urbis. Morientem rure eo ipso loco sepeliri se jussisse ferunt, monumentumque ibi ædificari, ne funus sibi in ingrata patria fieret. Vir memorabilis : bellicis tam n, qu m pacis, artibus memorabilior prima pars vitæ, quam postrema, fuit: quia in juventa bella assidue gesta; cum senecta res quoque defloruere, nec præbita est materia ingenio. Quid ad primum consulatum secundus, etiamsi censuram adjicias? Quid Asiatica legatio, et valetudine adversa inutilis, et filii casu deformata, et post reditum necessitate aut subeundi judicii, aut simul cum patria deserendi? Punici tamen belli perpetrati, quo nullum neque majus neque periculosius Romani gessere, unus præcipuam gloriam tulit.

LIV. Morte Africani crevere inimicorum animi : quorum princeps fuit M. Porcius Cato, qui vivo quoque eo allatrare ejus magnitudinem solitus erat. Hoc auctore existimantur Petillii et, vivo Africano, rem ingressi, et, mortuo, rogationem promulgasse. Fuit autem rogatio talis : « Velitis, jubeatis, quæratur, quæ pecunia capta, ablata, coacta ab rege Antiocho est, quique sub ejus imperio fuerunt; quod ejus in publicum relatum non est, uti de ea re Ser. Sulpicius prætor urbanus ad senatum referat? quem eam rem velit senatus quærere de iis, qui prætores nunc sunt? » Huic rogationi primo Q. et L. Mummii intercedebant : senatum quærere de pecunia non relata in publicum, ita ut antea semper factum esset, æquum censebant. Petillii nobilitatem et regnum in senatu Scipionum accusabant. L. Furius Purpureo consu-



tiochus seulement, mais de tous les rois et peuples de l'Orient, que devait porter l'enquête. C'était à Cn. Manlius qu'il en voulait. L. Scipion, qui semblait devoir plus songer à se défendre qu'à attaquer la loi, se présenta pour la combattre. « C'était après la mort de son père l'Africain, le plus illustre des hommes, qu'on venait proposer une pareille enquête, s'écriait-il douloureusement! C'était peu d'avoir laissé mourir Publius l'Africain sans faire son éloge à la tribune : il fallait encore le calomnier! Les Carthaginois s'étaient bornés à exiler Annibal; et le peuple romain n'en avait pas assez de la mort de P. Scipion! Il fallait qu'il descendît, la calomnie à la bouche, jusque dans son tombeau; il fallait que son père partageât avec lui les coups de l'envie et devînt sa seconde victime. » M. Caton fit passer la proposition (nous avons encore son discours sur l'argent du roi Antiochus), et l'autorité de sa parole en imposa aux Mummius qui se désistèrent de leur opposition. L'obstacle étant donc levé, toutes les tribus votèrent l'enquête.

LV. Serv. Sulpicius s'adressa alors au sénat pour savoir qui serait chargé de donner suite à la loi Pétillia. Le sénat désigna Q. Térentius Culléon. Ce fut devant ce préteur, ami dévoué de la famille Cornélia (car aux funérailles de P. Scipion mort et enterré à Rome, d'après une autre tradition, le bonnet d'affranchi sur la tête, comme autrefois sur son char de triomphe, il marcha, dit-on, devant son cercueil, et fit, près de la porte Capène, distribuer du vin et du miel à tous ceux qui avaient accompagné le convoi, en reconnaissance de son rachat par ce général en Afrique), ou bien ennemi acharné de cette famille (car une haine bien connue avait pu seule le faire choisir par la faction ennemie des Scipions, pour diriger les poursuites), ce fut devant ce préteur, trop prévenu pour ou contre, que fut aussitôt traduit L. Scipion. Avec lui furent dénoncés et mis en cause ses lieutenants A. et L. Hostilius, les Caton, son questeur C. Furius Aculéon, et pour que la contagion du péculat eût l'air de s'être fait sentir partout, jusqu'à ses deux greffiers et son huissier. L. Hostilius, les greffiers et l'huissier furent renvoyés de la plainte avant qu'on eût prononcé sur Scipion. Scipion et A. Hostilius, son lieutenant, furent condamnés. « Pour accorder à Antiochus une paix avantageuse, disait l'arrêt, Scipion s'était fait donner six mille livres pesant d'or, et quatre cent quatre-vingts livres d'argent de plus qu'il n'avait versé au trésor; A. Hostilius quatre-vingts livres pesant d'or, et quatre cent trois livres d'argent; Furius, le questeur, cent trente livres pesant d'or et deux cents livres d'argent. » Tels sont les chiffres que je trouve dans l'historien d'Antium. Pour ce qui concerne L. Scipion, j'aime à croire qu'il y a eu erreur de la part du copiste, plutôt que mensonge de la part de l'historien, dans le chiffre de la somme d'or et d'argent. Car il est bien probable que la somme d'argent était plus forte que la somme d'or, et l'amende fut de quatre, et non de vingt-quatre millions de sesterces, d'autant

laris, qui in decem legatis in Asia fuerat, latius rogandum censebat non quæ ab Antiocho modo pecuniæ captæ forent, sed quæ ab aliis regibus gentibusque, Cn. Manlium inimicum incessens. Et L. Scipio, quem magis pro se, quam adversus legem, dicturum apparebat, dissuasor processit. Is post mortem P. Africani fratris, viri omnium fortissimi clarissimique, eam exortam rogationem est conquestus. « Parum enim fuisse, non laudari pro Rostris P. Africanum post mortem, nisi etiam accusaretur. Et Carthaginienses exsilio Annibalis contentos esse: populum romanum ne morte quidem P. Scipionis exsatiari, nisi et ipsius fama sepulti laceretur, et frater insuper, accessio invidiæ, mactetur. » M. Cato suasit rogationem (exstat oratio ejus de pecunia regis Antiochi), et Mummios tribunos auctoritate deterruit, ne adversarentur rogationi. Remittentibus ergo his intercessionem, omnes tribus, uti rogassent, jusserunt.

LV. Ser. Sulpicio deinde referente, quem rogatione Petillia quærere vellent, Q. Terentium Culleonem Patres jusserunt. Ad hunc prætorem, adeo amicum Corneliæ familiæ, ut, qui Romæ mortuum elatumque P. Scipionem (est enim ea quoque fama) tradunt, pileatum, sicut in triumpho ierat, in funere quoque ante lectum isse, memoriæ prodiderint, et ad portam Capenam mulsum prosecutis funus dedisse, quod ab eo inter alios captivos in Africa ex hostibus receptus esset: aut adeo inimicum eumdem, ut propter insignem simultatem ab ea factione, quæ adversa Scipionibus erat, delectus sit potissimum ad quæstionem exercendam; ceterum ad hunc nimis æquum aut iniquum prætorem reus extemplo factus L. Scipio; simul et delata et recepta nomina legatorum ejus, A. et L. Hostiliorum, Catonum, et C. Furii Aculeonis quæstoris: et, ut omnia contacta societate peculatus viderentur, scribæ quoque duo et accensus. L. Hostilius, et scribæ, et accensus, priusquam de Scipione judicium fieret, absoluti sunt: Scipio, et A. Hostilius legatus, et C. Furius damnati: « Quo commodior pax Antiocho daretur, Scipionem sex millia pondo auri, quadringenta octoginta argenti plus accepisse, quam in ærarium retulerit: A. Hostilium octoginta pondo auri, argenti quadringenta tria: Furium quæstorem auri pondo centum triginta, argenti ducenta. » Has ego summas auri et argenti relatas apud Antiatem inveni. In L. Scipione malim equidem librarii mendum, quam mendacium scriptoris, esse in summa auri atque argenti. Similius enim veri est, argenti, quam auri, majus pondus fuisse; et potius quadragies, quam ducenties quadragies litem æstimatam : eo magis, quod, tantæ sum-



plus que c'est la même somme qui avait été, dit-on, réclamée de P. Scipion dans le sénat : sur quoi Scipion avait fait apporter son livre de compte par son frère Lucius, et sous les yeux du sénat, l'avait de ses propres mains mis en pièces, indigné qu'après avoir fait entrer dans le trésor public deux cents millions de sesterces, on vînt lui en réclamer quatre millions. Toujours fort de sa conscience, et sachant bien que les questeurs n'oseraient tirer de l'argent du trésor contre la défense de la loi, il en demanda les clefs et dit qu'il allait ouvrir le trésor, lui qui l'avait fait fermer.

LVI. Sur une foule de particularités des dernières années de Scipion, de sa mise en jugement, de sa mort, de ses funérailles, de sa sépulture, les traditions varient à l'infini, et je ne sais qui croire, à quel livre m'en rapporter. On n'est pas d'accord sur le nom de son accusateur : les uns disent M. Névius, les autres les Pétillius; même embarras sur l'époque de cette accusation, sur l'année de sa mort, sur le lieu de son décès et de son inhumation. C'est à Rome, suivant les uns, à Literne, suivant les autres, qu'il mourut et qu'il fut enseveli : dans l'un et l'autre endroit, on fait voir son tombeau et sa statue. Le fait est qu'à Literne se trouve son tombeau, et sur ce tombeau une statue que le temps a renversée : je l'ai vue moi-même, il n'y a pas longtemps. A Rome, également, hors de la porte Capène, sur le monument des Scipions s'élèvent trois statues qui sont, dit-on, les deux premières de P. et de L. Scipion, la troisième du poëte Q. Ennius. Si les historiens diffèrent sur les faits, dans les discours attribués à P. Scipion et à Tib. Gracchus, se trouve la même contradiction. En tête du discours de P. Scipion est porté le nom de M. Névius, tribun du peuple, et dans le corps même du discours, le nom de l'accusateur ne se trouve point : fourbe, misérable brouillon, il n'est pas désigné autrement. Le discours même de Gracchus ne dit pas un mot des Pétillius, comme accusateurs de l'Africain, pas un mot de sa mise en jugement. Il faut forger une tout autre fable pour avoir la clef du discours de Gracchus, et suivre les historiens qui prétendent que lors de l'accusation et de la condamnation de L. Scipion pour crime de péculat, l'Africain se trouvait en qualité de lieutenant en Étrurie. A la nouvelle du coup qui frappait son frère, laissant là sa mission, il serait accouru à Rome, serait allé tout droit au Forum en apprenant qu'on traînait son frère en prison, aurait repoussé le licteur et, par un mouvement fort bon dans un frère, mais fort mauvais dans un citoyen, porté la main sur les tribuns qui faisaient leurs fonctions. Voilà sans doute pourquoi Gracchus se plaint lui-même qu'un simple citoyen ait violé la puissance tribunitienne. Vers la fin de son discours, en promettant son appui à L. Scipion, il ajoute que l'exemple serait moins dangereux si c'était un tribun, et non un simple particulier, qui avait remporté cette espèce de victoire sur la puissance tribunitienne et sur la république. Mais tout en s'élevant avec force contre ce délit, le seul qu'ait commis Scipion, tout en l'accusant de s'être si fort oublié lui-même, il cite, comme compen-

mæ rationem etiam ab ipso P. Scipione requisitam esse in senatu, tradunt: librumque rationis ejus, quum Lucium fratrem afferre jussisset, inspectante senatu suis ipsum manibus concerpsisse; indignatum, quod, quum bis millies in ærarium intulisset, quadragies ratio ab se posceretur. Ab eadem fiducia animi, quum quæstores pecuniam ex ærario contra legem promere non auderent, poposcisse claves, et se aperturum ærarium dixisse, qui, ut clauderetur, effecisset.

LVI. Multa alia, in Scipionis exitu maxime vitæ, dieque dicta, morte, funere, sepulcro, in diversum trahunt: ut, cui famæ, quibus scriptis assentiar, non habeam. Non de accusatore convenit: alii M. Nævium, alii Petillios diem dixisse scribunt: non de tempore, quo dicta dies sit: non de anno, quo mortuus sit: non ubi mortuus, aut elatus sit. Alii Romæ, alii Literni et mortuum, et sepultum: utrobique monumenta ostenduntur et statuæ. Nam et Literni monumentum monumentoque statua superimposita fuit, quam tempestate disjectam nuper vidimus ipsi. Et Romæ extra portam Capenam in Scipionum monumento tres statuæ sunt: quarum duæ P. et L. Scipionum dicuntur esse, tertia poetæ Q. Ennii. Nec inter scriptores rerum discrepat solum, sed orationes quoque, si modo ipsorum sunt, quæ feruntur, P. Scipionis et Ti. Gracchi, abhorrent inter se. Index orationis P. Scipionis nomen M. Nævii tribuni plebis habet: ipsa oratio sine nomine est accusatoris. Nebulonem modo, modo nugatorem appellat. Ne Gracchi quidem oratio aut Petilliorum, accusatorum Africani, aut diei dictæ Africano ullam mentionem habet. Alia tota serenda fabula est Gracchi orationi conveniens: et illi auctores sequendi sunt, qui, quum L. Scipio et accusatus, et damnatus sit pecuniæ captæ ab rege, legatum in Etruria fuisse Africanum tradunt: quo post famam de fratris casu allatam, relicta legatione, cucurrisse eum Romam; et, quum a porta recta ad forum se contulisset, quod in vincula duci fratrem dictum erat, repulisse a corpore ejus viatorem: et tribunis retinentibus, magis pie, quam civiliter, vim fecisse. Hinc enim ipse Gracchus queritur, dissolutam esse a privato tribuniciam potestatem: et ad postremum, quum auxilium L. Scipioni pollicetur, adjicit, tolerabilioris exempli esse, a tribuno plebis potius, quam a privato, victam videri et tribuniciam potestatem, et rempublicam esse. Sed ita hanc unam impotentem ejus injuriam invidia onerat, ut, increpando quod degenerarit tantum a se ipse, cumulatas ei veteres laudes mo-



sation, tous les éloges éclatants prodigués anciennement à sa modestie, à sa retenue. Scipion avait autrefois blâmé le peuple, disait-il, de vouloir le faire consul et dictateur à vie; il s'était opposé à ce qu'on lui élevât des statues sur la place des Comices, devant la tribune, dans le sénat, dans le Capitole, sur l'autel de Jupiter; il n'avait pas voulu qu'un décret ordonnât que son image sortît dans tout l'appareil du triomphe du temple de Jupiter très-bon, très-grand.

LVII. Ces faits, même dans un panégyrique, montreraient une grandeur d'âme admirable dans cette modération qui ne veut pas sortir de l'égalité républicaine; dans la bouche d'un ennemi qui accuse, c'est le plus glorieux témoignage. C'est à ce même Gracchus que Scipion, de l'aveu de tous les historiens, donna en mariage sa fille cadette: l'aînée avait épousé P. Cornélius Nasica, c'est un fait constant. Ce qui est moins avéré, c'est de savoir si elle ne fut fiancée et mariée à Gracchus qu'après la mort de son père, ou bien s'il faut croire à l'anecdote suivante. Gracchus, au moment où L. Scipion était conduit en prison, ne voyant aucun de ses collègues venir à son secours, s'écria: « Je jure que depuis longtemps ennemi des Scipion, je le suis encore, et que je ne cherche nullement à me faire ici un mérite auprès d'eux; mais la prison où j'ai vu l'Africain conduire des rois et des généraux ennemis, ne se fermera pas sur son frère. Je ne le souffrirai point. » Le sénat, qui ce jour-là, par hasard, dînait au Capitole, se levant en corps, pressa l'Africain d'accorder au milieu du repas sa fille à Gracchus; la promesse se fit donc au milieu de cette cérémonie, et Scipion, de retour chez lui, annonça à sa femme Émilia qu'il avait promis la main de sa fille cadette. Elle s'emporta comme s'emportent les femmes, se plaignit de n'avoir pas été consultée sur le sort de sa fille, ajoutant que, fût-ce à Tib. Gracchus qu'il l'accordât, la voix d'une mère ne devait pas être dédaignée. Scipion, enchanté de cette heureuse coïncidence de choix, répondit que Gracchus était précisément le fiancé. Tout ce qui s'attache à un si grand homme, malgré les différences de la tradition et de l'histoire, doit être recueilli.

LVIII. Le procès terminé par le préteur Q. Térentius, Hostilius et Furius, condamnés tous deux, fournirent cautionnement le même jour aux questeurs de la ville. Scipion protesta que tout ce qu'il avait reçu d'argent, il l'avait versé dans le trésor; qu'il n'avait pas détourné un seul denier public, et l'ordre fut donné de le conduire en prison. P. Scipion Nasica en appela aux tribuns et prononça un discours plein de l'éloge mérité non-seulement de la famille Cornélia en général, mais de sa propre branche en particulier. « P. Scipion l'Africain, et L. Scipion, qu'on allait traîner en prison, avaient eu, ainsi que lui, pour pères Cn. et P. Scipion, deux noms illustres. Ces bons citoyens, pendant plusieurs années dans les Espagnes, avaient combattu une foule d'armées et de généraux carthaginois, avaient rehaussé l'éclat du nom romain, et, après avoir montré leur courage à la guerre, ils avaient fait admirer dans cette contrée la modération et la bonne foi romaine; ils avaient fini tous deux par mourir pour la répu-

derationis et temperantiæ pro reprehensione præsenti reddat. Castigatum enim quondam ab eo populum, ait, quod eum perpetuum consulem et dictatorem vellet facere: prohibuisse statuas sibi in comitio, in Rostris, in curia, in Capitolio, in sella Jovis poni: prohibuisse, ne decerneretur, ut imago sua triumphali ornatu e templo Jovis Optimi Maximi exiret.

LVII. Hæc, vel in laudatione posita, ingentem magnitudinem animi moderandis ad civilem habitum honoribus significarent, quæ exprobrando inimicus fatetur. Huic Graccho minorem ex duabus filiis (nam major P. Cornelio Nasicæ haud dubie a patre collocata erat) nuptam fuisse convenit. Illud parum constat, utrum post mortem patris et desponsa sit, et nupserit: an veræ illæ opiniones sint, Gracchum, quum L. Scipio in vincula duceretur, nec quisquam collegarum auxilio esset, jurasse, « sibi inimicitias cum Scipionibus, quæ fuissent, manere; nec se gratiæ quærendæ causa quicquam facere: sed in quem carcerem reges et imperatores hostium ducentem vidisset P. Africanum, in eum se fratrem ejus duci non passurum. » Senatum, eo die forte cœnantem in Capitolio, consurrexisse, et petisse, ut inter epulas Graccho filiam Africanus desponderet: quibus ita inter publicum solemne sponsalibus rite factis, quum se domum recepisset, Scipionem Æmiliæ uxori dixisse, filiam se minorem despondisse: quum illa, muliebriter indignabunda, nihil de communi filia secum consultatum, adjecisset, non, si Ti. Graccho daret, expertem consilii debuisse matrem esse; lætum Scipionem tam concordi judicio, ei ipsi desponsam respondisse. Hæc de tanto viro, quanquam et opinionibus, et monumentis literarum variarent, proponenda erant.

LVIII. Judiciis a Q. Terentio prætore perfectis, Hostilius et Furius damnati, prædes eodem die quæstoribus urbanis dederunt. Scipio, quum contenderet, omnem, quam accepisset, pecuniam in ærario esse, nec se quicquam publici habere, in vincula duci est cœptus. P. Scipio Nasica tribunos appellavit, orationemque habuit plenam veris decoribus, non communiter modo Corneliæ gentis, sed propriæ familiæ suæ. « Parentes suos et P. Africani ac L. Scipionis, qui in carcerem duceretur, fuisse Cn. et P. Scipiones, clarissimos viros. Eos, quum per aliquot annos in terra Hispania, adversus multos Pænorum Hispanorumque et duces et exercitus, nominis romani famam auxissent, non bello solum, sed quod romanæ temperantiæ fideique specimen illis gentibus de-

blique. Rester seulement dignes de ce bel héritage était déjà une gloire pour leurs enfants; et P. Scipion l'Africain avait encore tellement surpassé la gloire paternelle, qu'il s'était fait regarder, non comme le fils d'un mortel, mais comme un rejeton de la race divine. L. Scipion, l'accusé, sans parler de ses exploits en Espagne, en Afrique, sous les ordres de son frère, consul, avait été jugé digne par le sénat, sans que le sort eût été consulté, d'aller commander en Asie, d'aller combattre le roi Antiochus; et son frère, après deux consulats, après la censure et le triomphe, avait eu une assez haute opinion de lui pour ne pas dédaigner d'aller lui servir de lieutenant en Asie. Il était à craindre que la grandeur, que la gloire du lieutenant n'éclipsât celle du consul : le hasard voulut que le jour où L. Scipion triomphait à Magnésie du roi Antiochus, la maladie retînt P. Scipion à Élée, à plusieurs marches du théâtre de l'action. Or l'armée royale n'était pas inférieure à celle qu'avait Annibal à la grande bataille en Afrique; ce même Annibal était l'un des nombreux généraux du roi, Annibal, l'âme de la guerre punique. Et pourtant la guerre fut conduite de manière à ce que nul ne pût dire : grâce à la fortune! C'est donc sur la paix que se rejette la calomnie : c'est là qu'elle voit une vente. Comme si ce n'était pas impliquer dans l'accusation les dix commissaires de l'avis desquels la paix avait été conclue! Bien mieux, parmi ces dix commissaires, il s'en était trouvé pour accuser Cn. Manlius, ce qui, loin d'ébranler l'opinion, n'avait même pu retarder le triomphe du général.

LIX. « Mais quoi! dit-on, Scipion par le seul fait des conditions si avantageuses qu'il a accordées à Antiochus, ne peut-il être suspect? Il lui a conservé son royaume tout entier : on l'avait laissé, après sa défaite, maître de tout ce qu'il possédait avant la guerre. Il avait d'immenses richesses : rien n'est entré au trésor, tout a été détourné. Mais tout le monde n'a-t-il pas vu passer dans le triomphe de L. Scipion, des sommes d'or et d'argent plus considérables que le produit réuni de dix autres triomphes? Quant à l'étendue des états d'Antiochus, qu'ai-je besoin de répondre? L'Asie entière, toutes les côtes voisines de l'Europe n'appartenaient-elles pas à Antiochus? Et c'est une grande partie du globe, que cette région qui va du mont Taurus à la mer Égée, avec toutes les villes, que dis-je? toutes les nations qu'elle embrasse, qui ne le sait? Eh bien! toute cette région, de trente journées de marche dans sa longueur, et de dix dans sa largeur entre les deux mers, tout, jusqu'à la chaîne du mont Taurus, a été enlevé à Antiochus; Antiochus a été relégué dans un coin du monde. Était-il possible, ne lui eût-on point fait acheter la paix, de lui enlever davantage? Philippe vaincu a été laissé en possession de la Macédoine; Nabis, de Lacédémone. On n'en a jamais fait un crime à Quinctius : c'est qu'il n'avait pas pour frère Scipion l'Africain, dont la gloire, au lieu de profiter à L. Scipion, n'a été pour lui qu'un héritage de haine. Mais les sommes qu'on accuse L. Scipion d'avoir dans sa maison, tous ses biens vendus ne pourraient les réaliser. L'or du roi? où donc est-il? Où sont tant de riches héri-

dissent, ad extremum ambo pro republica morte occubuisse. Quum illorum tueri gloriam posteris satis esset, P. Africanum tantum paternas superavisse laudes, ut fidem fecerit, non sanguine humano, sed stirpe divina satum se esse. L. Scipionem, de quo agatur (ut, quæ in Hispania, quæ in Africa, quum legatus fratris esset, gessisset, prætereantur), consulem et ab senatu dignum visum, cui extra sortem Asia provincia et bellum cum Antiocho rege decerneretur; et a fratre, cui post duos consulatus censuram et triumphum legatus in Asiam iret. Ibi, ne magnitudo et splendor legati laudibus consulis officeret, forte ita incidisse, ut quo die ad Magnesiam signis collatis L. Scipio Antiochum devicisset, æger P. Scipio Elææ dierum aliquot via abesset. Non fuisse minorem eum exercitum, quam Annibalis, cum quo in Africa esset pugnatum. Annibalem eumdem fuisse inter multos alios regios duces, qui imperator punici belli fuerit. Et bellum quidem ita gestum esse, ut ne fortunam quidem quisquam criminari possit. In pace crimen quæri; eam dici venisse. Hic decem legatos simul argui, quorum ex consilio data pax esset. Quin extitisse ex decem legatis, qui Cn. Manlium accusarent, tamen non modo ad criminis fidem, sed ne ad moram quidem triumphi eam accusationem valuisse.

LIX. « At, hercule, in Scipione ipsas leges pacis, ut nimium accommodatas Antiocho, suspectas esse. Integrum enim ei regnum relictum; omnia possidere eum victum, quæ ante bellum ejus fuerint : auri et argenti quum vim magnam habuisset, nihil in publicum relatum, omne in privatum versum. An non præter omnium oculos tantum auri argentique in triumpho L. Scipionis, quantum non decem aliis triumphis, si omne in unum conferatur, sit latum? Nam quid de finibus regni dicam? Asiam omnem et proxima Europæ tenuisse Antiochum? ea quanta regio orbis terrarum sit, a Tauro monte in Ægæum usque prominens mare, quot non urbes modo, sed gentes amplectatur, omnes scire. Hanc regionem, dierum plus triginta in longitudinem, decem inter duo maria in latitudinem patentem, usque ad Tauri montis juga Antiocho ademptam, expulso in ultimum angulum orbis terrarum. Quid, si gratuita pax esset, plus adimi ei potuisse? Philippo victo Macedoniam, Nabidi Lacedæmonem relictam : nec Quinctio crimen quæsitum : non enim habuisse eum Africanum fratrem; cujus quum gloria prodesse L. Scipioni debuisset, invidiam nocuisse. Tantum auri argentique judicatum esse in domum L. Scipionis illatum, quantum, venditis omnibus bonis, redigi non posset. Id ubi

tages? Dans une maison que le luxe n'a point ruiné, il devrait se faire sentir un nouvel accroissement de fortune; mais non : cette somme, que tous les biens de L. Scipion ne pourraient représenter, c'est sur sa personne, c'est sur son corps, c'est par les affronts et les outrages, que ses ennemis veulent la réaliser. On veut voir en prison, au milieu des voleurs de nuit et des brigands, cet homme illustre; on veut le faire mourir entre quatre murs, dans les ténèbres, pour voir ensuite son cadavre nu jeté à la porte d'un cachot! Non, c'est moins la famille Cornélia, que la ville de Rome, qui doit rougir! »

LX. Au discours de Nasica, le préteur Térentius opposa la loi Pétillia, le sénatus-consulte et l'arrêt prononcé contre L. Scipion; déclarant que, si on ne versait pas au trésor la somme fixée par l'amende, il n'avait plus qu'à faire arrêter le condamné et le faire conduire en prison. Les tribuns se retirèrent pour délibérer, et un moment après, C. Fannius vint annoncer en son nom et au nom de ses collègues, hors Gracchus, « que les tribuns ne faisaient point opposition contre le préteur, et le laissaient libre d'exercer ses fonctions.» Tib. Gracchus déclara : « Que, quant à la vente des biens de L. Scipion pour réaliser l'amende prononcée, il ne s'y opposait point; mais que L. Scipion, après avoir vaincu le monarque le plus puissant de la terre, reculé les bornes de l'empire romain jusqu'aux dernières extrémités du monde, attaché à la république le roi Eumène, les Rhodiens, tant de villes d'Asie, par des bienfaits au nom du peuple romain, traîné devant son char de triomphe et enfermé dans les prisons une foule de généraux ennemis, fût jeté dans un cachot, enchaîné au milieu des ennemis du peuple romain, il ne le souffrirait pas; il ordonnait donc qu'il fût mis en liberté. » Des applaudissements si unanimes accueillirent cette déclaration, une joie si générale éclata en voyant L. Scipion remis en liberté, qu'il était à peine croyable que ce fût dans cette même ville que venait d'être prononcée la condamnation. Le préteur envoya ensuite des questeurs saisir au nom de l'état les biens de L. Scipion : loin d'y trouver la moindre trace des largesses du roi, le produit de la vente ne put même réaliser l'amende fixée. Une collecte se fit entre ses parents, ses amis et ses clients. S'il l'avait acceptée, il se serait trouvé encore plus riche qu'avant le coup qui l'avait frappé. Il ne voulut rien recevoir, hors les objets de première nécessité que lui rachetèrent ses plus proches parents, et la haine qui avait poursuivi les Scipion retomba sur le préteur, les juges et les accusateurs.

ergo esse regium aurum? ubi tot hereditates acceptas? In domo, quam sumptus non exhauserint, exstare debuisse novæ fortunæ cumulum. At enim, quod ex bonis redigi non possit, ex corpore et tergo per vexationem et contumelias L. Scipionis petituros inimicos; ut in carcerem inter fures nocturnos et latrones vir clarissimus includatur, et in robore et tenebris exspiret : deinde nudus ante carcerem projiciatur. Non id Corneliæ magis familiæ, quam urbi Romanæ, fore erubescendum. »

LX. Adversus ea Terentius prætor rogationem Petilliam, et senatusconsultum, et judicium de L. Scipione factum recitavit : se, ni referatur pecunia in publicum, quæ judicata sit, nihil habere, quod faciat, nisi ut prehendi damnatum, et in vincula duci jubeat. Tribuni quum in consilium secessissent, paulo post C. Fannius ex sua collegarumque aliorum, præter Gracchum, sententia pronuntiavit, « prætori non intercedere tribunos, quo minus sua potestate utatur. » Ti. Gracchus ita decrevit : « Quo minus ex bonis L. Scipionis, quod judicatum sit, redigatur, se non intercedere prætori. L. Scipionem, qui regem opulentissimum orbis terrarum devicerit, imperium populi romani propagaverit in ultimos terrarum fines, regem Eumenem, Rhodios, alias tot urbes Asiæ devinxerit populi romani beneficiis, plurimos duces hostium in triumpho ductos carcere incluserit, non passurum inter hostes populi romani in carcere et in vinculis esse, mittique eum se jubere. » Tanto assensu auditum est decretum, adeo dimissum L. Scipionem læti homines viderunt, ut vix in eadem civitate videretur factum judicium. In bona deinde L. Scipionis possessum publice quæstores prætor misit; neque in iis non modo vestigium ullum comparuit pecuniæ regiæ, sed nequaquam tantum redactum est, quantæ summæ damnatus fuerat. Collata pecunia a cognatis amicisque et clientibus est L. Scipioni; ut, si acciperet eam, locupletior aliquanto esset, quam ante calamitatem fuerat. Nihil accepit; quæ necessaria ad cultum erant, redempta ei a proximis cognatis sunt. Verteratque Scipionum invidia in prætorem, et consilium ejus, et accusatores.

LIVRE TRENTE-NEUVIÈME.

SOMMAIRE. — Le consul Émilius réduit les Liguriens, conduit le grand chemin de Plaisance jusqu'à Rimini, et le joint à la voie Flaminia. — L'armée victorieuse de l'Asie introduit le luxe à Rome. — Toute la partie de la Ligurie, située en deçà de l'Apennin, reconnait la domination romaine. — Les Bacchanales, solennités nocturnes empruntées des Grecs, deviennent le rendez-vous de tous les forfaits, et dégénèrent en une association criminelle et menaçante. — Le consul, après une enquête rigoureuse, arrête le mal par la punition d'un grand nombre de coupables. — Les censeurs L. Valérius Flaccus et M. Porcius Caton, recommandables comme guerriers et comme citoyens, excluent du sénat L. Quinctius Flamininus, frère de T. Quinctius. Son crime était, selon les uns, d'avoir, lors de son commandement consulaire, tué de sa propre main un Gaulois au milieu d'un repas, à la prière d'une jeune débauchée qu'il aimait; et, selon les autres, tranché la tête à un homme condamné à mort, pour faire plaisir à une courtisane dont il était amoureux. — Le discours que Caton prononce à cette occasion s'est conservé jusqu'à nos jours. — Mort de Scipion à Literne. — Par un jeu bizarre de la fortune, qui semble avoir voulu placer à la même époque la fin des deux plus grands capitaines, Annibal s'empoisonne pour ne pas tomber au pouvoir des Romains, à qui Prusias, roi de Bythinie, était sur le point de le livrer, à la sollicitation de T. Quinctius, envoyé pour demander qu'on le remît entre ses mains. — Philopœmen, chef des Achéens, est fait prisonnier, et emprisonné par les Messéniens. — Colonies établies à Pollentia, à Pisaure, à Modène et à Parme. — Expédition heureuse contre les Celtibériens. — Causes et principes de la guerre de Macédoine; le principal grief de Philippe est son dépit contre les Romains qui resserrent chaque jour l'étendue de ses domaines et l'obligent d'évacuer la Thrace et d'autres contrées.

I. Tandis que ces événements se passaient à Rome, si toutefois ils ont eu lieu pendant cette année, les deux consuls faisaient la guerre en Ligurie. Les Ligures semblaient être destinés à maintenir la discipline militaire chez les Romains durant les intervalles des grandes guerres; aucun département n'exerçait plus la valeur du soldat. L'Asie, avec les délices de ses villes, l'abondance de ses ressources de terre et de mer, la mollesse de ses défenseurs et les trésors de ses rois, était plus propre à enrichir les armées qu'à les aguerrir. Ce fut surtout sous le commandement de Cn. Manlius que le relâchement et la négligence furent portés à l'excès. Aussi ses troupes, en repassant par la Thrace, trouvèrent la route plus pénible, se virent attaquées par un ennemi plus aguerri et éprouvèrent une sanglante défaite. En Ligurie, tout contribuait à tenir le soldat en haleine : c'était un pays âpre et montagneux, où l'on avait autant de peine à s'emparer des hauteurs qu'à déloger l'ennemi de ses positions; c'étaient des routes escarpées, étroites et remplies d'embuscades; c'était un ennemi alerte et agile, dont les brusques apparitions ne laissaient pas un moment de repos aux Romains, ne leur permettaient pas de se croire en sûreté quelque part; c'étaient des châteaux forts qu'il fallait assiéger en s'exposant à des fatigues et à des périls sans nombre; c'était enfin un sol pauvre qui imposait des privations aux soldats et ne leur offrait qu'un très-mince butin. Aussi ne voyait-on pas à la suite de l'armée ce cortége ordinaire de valets et

LIBER TRIGESIMUS NONUS.

I. Dum hæc (si modo hoc anno acta sunt) Romæ aguntur, consules ambo in Liguribus gerebant bellum. Is hostis velut natus ad continendam inter magnorum intervalla bellorum Romanis militarem disciplinam erat; nec alia provincia militem magis ad virtutem acuebat. Nam Asia, et amœnitate urbium, et copia terrestrium maritimarumque rerum, et mollitia hostium regiisque opibus, ditiores, quam fortiores, exercitus faciebat. Præcipue sub imperio Cn. Manlii solute ac negligenter habiti sunt. Itaque asperius paulo iter in Thracia, et exercitatior hostis magna clade eos castigavit. In Liguribus omnia erant, quæ militem excitarent, loca montana et aspera, quæ et ipsis capere labor erat, et ex præoccupatis dejicere hostem : itinera ardua, angusta, infesta insidiis; hostis levis, et velox, et repentinus, qui nullum usquam tempus, nullum locum quietum aut securum esse sineret : oppugnatio necessaria munitorum castellorum, laboriosa simul periculosaque; inops regio, quæ parcimonia astringeret milites, prædæ haud multum præberet. Itaque

de bêtes de somme qui prolonge les colonnes; il n'y avait que des combattants avec leurs armes, qui étaient leur unique ressource. On ne manquait jamais d'occasion ou de prétexte pour attaquer les Ligures; car la pauvreté de leur pays leur faisait envahir les terres voisines. Toutefois ils évitaient avec soin une action décisive.

II. Le consul C. Flaminius, après avoir battu dans plusieurs rencontres, et sur leur propre territoire, les Ligures Friniates, reçut la soumission de cette peuplade et lui enleva ses armes. Mais la mauvaise foi avec laquelle ils les avaient livrées attira sur eux toute la sévérité du vainqueur; ils abandonnèrent leurs bourgades et se réfugièrent sur le mont Augin. Flaminius se mit aussitôt à leur poursuite. La plupart d'entre eux se dispersèrent de nouveau, sans armes, et précipitèrent leur fuite à travers des chemins impraticables et des rochers à pic, où les Romains ne pouvaient les suivre. Ils se retirèrent ainsi au delà de l'Apennin. Ceux qui étaient restés dans leur camp y furent enveloppés et forcés. Les légions passèrent ensuite l'Apennin. Les ennemis qui s'étaient postés sur un sommet assez élevé s'y défendirent quelque temps et firent enfin leur soumission. On s'occupa alors plus activement de rechercher leurs armes qui furent toutes enlevées. Le théâtre de la guerre fut ensuite porté chez les Ligures Apuans, dont les incursions fréquentes sur les terres de Pise et de Bologne avaient empêché les travaux de l'agriculture. Le consul les réduisit aussi et rétablit la paix dans tout le voisinage. Mais, après avoir ainsi rendu le calme à sa province, il ne voulut pas laisser ses soldats dans l'inaction, et leur fit construire une voie de Bologne à Arrétium. Son collègue M. Émilius, voyant que les Ligures s'étaient retirés sur les monts Balista et Suismontium, porta le fer et la flamme dans leurs champs et dans toutes les bourgades de la plaine ou de la vallée. Puis il attaqua les ennemis dans leurs montagnes, les harcela par de légères escarmouches, et les contraignit enfin à descendre en rase campagne. Il leur livra bataille et les défit; dans cette journée il voua un temple à Diane. Tous les peuples en deçà de l'Apennin étaient soumis : Émilius alla attaquer ceux qui habitent au delà, entre autres les Ligures Friniates chez lesquels C. Flaminius n'avait pas pénétré. Il les soumit tous, les désarma et les fit descendre de leurs montagnes dans la plaine. Après avoir pacifié la Ligurie, il se dirigea vers le territoire gaulois et fit construire par son armée une voie de Plaisance à Ariminie pour joindre la voie Flaminia. Dans la dernière bataille rangée qu'il livra aux Ligures, il voua un temple à la déesse Juno Regina. Voilà ce qui se passa cette année en Ligurie.

III. En Gaule, le préteur M. Furius, qui cherchait un prétexte de guerre au milieu de la paix, avait désarmé les Cénomans, sans avoir aucun grief contre eux. Les Cénomans allèrent s'en plaindre à Rome, et le sénat les renvoya au consul Émilius, qu'il chargea de l'instruction et du jugement de cette affaire. A la suite de débats fort animés, les Cénomans obtinrent gain de cause; le préteur eut ordre de leur rendre leurs armes et de quitter la province. Le sénat donna ensuite audience aux ambassadeurs des alliés

non lixa sequebatur, non jumentorum longus ordo agmen extendebat; nihil, præter arma et viros omnem spem in armis habentes, erat. Nec deerat unquam cum iis vel materia belli, vel causa; quia propter domesticam inopiam vicinos agros incursabant. Nec tamen in discrimen summæ rerum pugnabatur.

II. C. Flaminius consul, cum Friniatibus Liguribus in agro eorum pluribus prœliis secundis factis, in deditionem gentem accepit, et arma ademit. Ea quia non sincera fide tradebant, quum castigarentur, relictis vicis, in montem Auginum confugerunt. Confestim secutus est consul. Ceteri effusi rursus, et pars maxima inermes, per invia et rupes deruptas præcipitantes fugerunt, qua sequi hostis non posset. Ita trans Apenninum abierunt. Qui castris se tenuerant, circumsessi expugnati sunt. Inde trans Apenninum ductæ legiones. Ibi montis, quem ceperant, altitudine paulisper se tutati, mox in deditionem concesserunt. Tum conquisita cum intentiore cura arma, et omnia adempta. Translatum deinde ad Apuanos Ligures bellum; qui in agrum Pisanum Bononiensemque ita incursaverant, ut coli non posset. His quoque perdomitis, consul pacem dedit finitimis. Et, quia, a bello quieta ut esset provincia effecerat, ne in otio militem haberet, viam a Bononia perduxit Arretium. M. Æmilius alter consul agros Ligurum vicosque, qui in campis aut vallibus erant, ipsis montes duos Balistam Suismontiumque tenentibus, deussit depopulatusque est. Deinde eos, qui in montibus erant, adortus, primo levibus prœliis fatigavit; postremo coactos in aciem descendere justo prœlio devicit; in quo et ædem Dianæ vovit. Subactis cis Apenninum omnibus, tum transmontanos adortus (in his et Friniates Ligures erant, quos non adierat C. Flaminius) omnes Æmilius subegit, armaque ademit, et de montibus in campos multitudinem deduxit. Pacatis Liguribus, in agrum gallicum exercitum duxit; viamque ab Placentia, ut Flaminiæ committeret, Ariminum perduxit. Prœlio ultimo, quo cum Liguribus signis collatis conflixit, ædem Junoni Reginæ vovit. Hæc in Liguribus eo anno gesta.

III. In Gallia M. Furius prætor insontibus Cenomanis, in pace speciem belli quærens, ademerat arma. Id Cenomani conquesti Romæ apud senatum, rejectique ad consulem Æmilium, cui, ut cognosceret statueretque, senatus permiserat, magno certamine cum prætore habito, tenuerunt causam. Arma reddere Cenomanis, decedere



latins, qui s'étaient rendus en foule à Rome de toutes les parties du Latium. Ils se plaignirent qu'un grand nombre de leurs concitoyens étaient venus se fixer à Rome et avaient été compris dans le cens. Le préteur Q. Térentius Culléo fut chargé de faire une enquête à ce sujet, et d'obliger à retourner dans leur patrie tous ceux que les alliés prouveraient avoir été compris dans le cens pendant et depuis la censure de C. Claudius et de M. Livius. La mesure atteignait aussi bien les pères que les enfants. Cette enquête renvoya douze mille Latins dans leurs foyers et déchargea Rome d'une population d'étrangers qui devenait embarrassante.

IV. Avant le retour des consuls, le proconsul M. Fulvius revint d'Étolie. Dans l'audience que le sénat lui donna au temple d'Apollon, il rendit compte de ses exploits en Étolie et dans l'île de Céphallénie, et pria les Pères conscrits de vouloir bien, en considération de ses services et de ses soins, ordonner des sacrifices aux dieux immortels, et lui décerner le triomphe. Un tribun du peuple, M. Aburius, déclara qu'il s'opposerait à toute décision qui pourrait être prise à ce sujet, avant l'arrivée du consul M. Émilius. « Le consul avait, disait-il, l'intention de combattre la demande, et en partant pour sa province il lui avait recommandé de faire ajourner la discussion jusqu'à son arrivée. Fulvius n'y perdrait qu'un peu de temps; car le sénat pourrait toujours, même en présence du consul, décréter ce qu'il voudrait. —Quand même on ignorerait, répondit Fulvius, la haine personnelle que lui portait M. Émilius, l'insolence et l'orgueil presque royal avec lequel il poursuivait ses vengeances, ce n'était pas une raison pour qu'on permît à un consul d'entraver par son absence des sacrifices en l'honneur des dieux immortels, de différer un triomphe justement mérité, et de retenir aux portes de Rome, par des retards calculés, un général couvert de gloire et une armée victorieuse, qui attendait avec son butin et ses prisonniers qu'il plût au consul de revenir dans la ville. Mais puisque leurs querelles privées n'étaient que trop connues, il demandait comment on pouvait attendre quelque justice d'un homme qui n'avait pas craint de déposer au trésor un décret arraché par surprise au sénat dans une séance peu nombreuse, pour lui faire déclarer qu'il ne croyait pas à la prise d'Ambracie; tandis qu'il avait fallu employer contre la place les tranchées et les mantelets, relever les ouvrages de siége détruits par l'incendie, combattre pendant quinze jours autour des remparts, en livrant l'assaut ou en creusant la mine, soutenir, même après avoir escaladé les murailles, une lutte indécise depuis le point du jour jusqu'à la nuit, tuer enfin plus de trois mille ennemis. L'accusation même qu'Émilius avait portée contre lui au tribunal des pontifes, pour avoir dépouillé les temples des dieux immortels après la prise d'Ambracie, n'était-elle pas une indigne calomnie? Pensait-on qu'il eût été permis d'embellir Rome des chefs-d'œuvre enlevés à Syracuse et aux autres villes conquises, et qu'Ambracie fût seule exceptée de ce droit commun de la guerre? Il conjurait donc les Pères conscrits, et

provincia prætor jussus. Legatis deinde sociorum latini nominis, qui toto undique ex Latio frequentes convenerant, senatus datus est. His querentibus, magnam multitudinem civium suorum Romam commigrasse, et ibi censos esse, Q. Terentio Culleoni prætori negotium datum est, ut eos conquireret, et, quem C. Claudio, M. Livio censoribus, postve eos censores, ipsum parentemve ejus apud se censum esse, probassent socii, ut redire eo cogeret, ubi censi essent. Hac conquisitione duodecim millia Latinorum domos redierunt, jam tum multitudine alienigenarum urbem onerante.

IV. Priusquam consules redirent Romam, M. Fulvius proconsul ex Ætolia rediit; isque ad ædem Apollinis in senatu quum de rebus in Ætolia Cephalleniaque ab se gestis disseruisset, petiit a Patribus, ut æquum censerent, ob rempublicam bene ac feliciter gestam, et diis immortalibus honorem haberi jubere, et sibi triumphum decernere. M. Aburius tribunus plebis, si quid de ea re ante M. Æmilii consulis adventum decerneretur, intercessurum se ostendit: « eum contradicere velle, proficiscentemque in provinciam ita sibi mandasse, ut ea disceptatio integra in adventum suum servaretur. Fulvium temporis jacturam facere; senatum etiam præsente consule, quod vellet, decreturum. » M. Fulvius: « Si aut simultas M. Æmilii secum ignota hominibus esset, aut quam is eas inimicitias impotenti ac prope regia ira exerceret; tamen non fuisse ferendum, absentem consulem et deorum immortalium honori obstare, et meritum debitumque triumphum morari: imperatorem, rebus egregie gestis, victoremque exercitum cum præda ac captivis ante portas stare, donec consuli, ob hoc ipsum moranti, redire Romam libitum esset. Verum enimvero, quum sint nobilissimæ sibi cum consule inimicitiæ, quid ab eo quemquam posse æqui exspectare, qui per infrequentiam furtim senatusconsultum factum ad ærarium detulerit? Ambraciam non videri vi captam, quæ aggere ac vineis oppugnata sit; ubi, incensis operibus, alia de integro facta sint; ubi circa muros supra subterque terram per dies quindecim pugnatum; ubi a prima luce, quum jam transcendisset muros miles, usque ad noctem diu anceps prœlium tenuerit; ubi plus tria millia hostium sint cæsa. Jam de deorum immortalium templis, spoliatis in capta urbe, qualem calumniam ad pontifices attulerit? Nisi Syracusarum ceterarumque captarum civitatum ornamentis urbem exornari fas fuerit, in Ambraciam unam captam non valuerit belli jus. Se et Patres conscriptos orare, et



demandait au tribun lui-même, de ne pas souffrir qu'il fût le jouet du dédain de son ennemi. »

V. Tous les sénateurs entourèrent aussitôt Aburius, les uns pour le dissuader, les autres pour blâmer sa conduite. Mais le discours de son collègue Tib. Gracchus fit surtout impression sur lui. « C'était donner un mauvais exemple, dit-il, que d'abuser de ses prérogatives pour satisfaire son ressentiment personnel ; mais il était honteux et indigne du caractère et de l'inviolabilité d'un tribun de se faire l'instrument des vengeances d'autrui. C'était d'après ses propres sentiments que chacun devait haïr ou aimer, approuver ou improuver, sans attendre qu'un autre lui fît un signe de la tête ou des yeux, sans se laisser aller à tous les mouvements des passions d'autrui. Il ne convenait pas à un tribun du peuple de servir aveuglément la colère d'un consul, de se souvenir des instructions particulières que lui avait données M. Émilius, et d'oublier qu'il tenait du peuple son titre de tribun et qu'on le lui avait conféré pour protéger les citoyens et garantir leur liberté, non pour soutenir la tyrannie des consuls. Il ne songeait donc pas que l'histoire apprendrait un jour à la postérité que dans le même collége de tribuns il s'en était trouvé deux, l'un pour faire à la république le sacrifice de ses ressentiments particuliers, et l'autre pour se mettre au service d'une vengeance étrangère. » Cédant à ces remontrances, Aburius sortit de la curie, et, sur le rapport du préteur Ser. Sulpicius, M. Fulvius obtint les honneurs du triomphe. Ce général remercia les sénateurs, et ajouta que le jour où il avait pris Ambracie, il avait fait vœu d'offrir les grands jeux à Jupiter très-bon, et que les Grecs lui avaient pour cela remis cent livres pesant d'or. Il demandait donc qu'on prélevât cette somme sur l'argent qu'il déposerait au trésor, après l'avoir fait porter à son triomphe. Le sénat fit consulter le collége des pontifes, pour savoir s'il était nécessaire de consacrer tout cet or à la célébration des jeux. Les pontifes répondirent qu'aucun intérêt religieux n'était engagé dans la décision qui serait prise à cet égard, et l'on autorisa Fulvius à fixer la somme, sans qu'il pût toutefois dépasser quatre-vingt mille as. Fulvius comptait triompher au mois de janvier, lorsqu'il apprit que le consul M. Émilius, prévenu par un message d'Aburius du désistement de ce tribun, était parti pour Rome afin de s'opposer personnellement à son triomphe. Craignant que ce triomphe ne lui coûtât plus de combats que la victoire même, il profita de ce qu'une indisposition avait forcé son ennemi de s'arrêter en route, et avança le jour de la cérémonie. Ce fut le dix des calendes de janvier qu'il triompha des Étoliens et de Céphallénie. Il fit porter devant son char cent couronnes d'or, pesant chacune douze livres, mille quatre-vingt-trois livres d'argent, deux cent quarante-trois d'or, cent dix-huit mille tétradrachmes attiques, douze mille quatre cent vingt-deux philippes, deux cent quatre-vingt-cinq statues d'airain, deux cent trente de marbre, une quantité prodigieuse d'armes offensives et défensives, et d'autres dépouilles de l'ennemi, enfin des

ab tribuno petere, ne se superbissimo inimico ludibrio esse sinant. »

V. Undique omnes, alii deprecari tribunum, alii castigare. Ti. Gracchi collegæ plurimum oratio movit : « Ne suas quidem simultates pro magistratu exercere boni exempli esse; alienarum vero simultatum tribunum plebis cognitorem fieri, turpe et indignum collegii ejus potestate et sacratis legibus esse. Suo quemque judicio et homines odisse aut diligere, et res probare aut improbare debere ; non pendere ex alterius vultu ac nutu, nec alieni momentis animi circumagi, astipularique irato consuli tribunum plebis : et, quid privatim M. Æmilius mandaverit, meminisse; tribunatum sibi a populo romano mandatum oblivisci; et mandatum pro auxilio ac libertate privatorum, non pro consulari regno. Ne hoc quidem cernere eum, fore, ut memoriæ ac posteritati mandetur, ejusdem collegii alterum e duobus tribunis plebis suas inimicitias remisisse reipublicæ, alterum alienas et mandatas exercuisse. » His victus castigationibus tribunus, quum templo excessisset, referente Ser. Sulpicio prætore, triumphus M. Fulvio est decretus. Is quum gratias Patribus conscriptis egisset, adjecit, « ludos magnos se Jovi Optimo Maximo eo die, quo Ambraciam cepisset, vovisse : in eam rem sibi centum pondo auri a civitatibus collatum. Petere, ut ex ea pecunia, quam in triumpho latam in ærario positurus esset, id aurum secerni juberent. » Senatus pontificum collegium consuli jussit, num omne id aurum in ludos consumi necessum esset ? Quum pontifices negassent, ad religionem pertinere, quanta impensa in ludos fieret; senatus Fulvio, quantum impenderet, permisit, dum ne summam octoginta millium excederet. Triumphare mense Januario statuerat; sed quum audisset, consulem M. Æmilium, literis M. Aburii tribuni plebis acceptis de remissa intercessione, ipsum ad impediendum triumphum Romam venientem, ægrum in via substitisse, ne plus in triumpho certaminum, quam in bello, haberet, prætulit triumphi diem. Triumphavit ante diem decimum kalendas januarias de Ætolis, et de Cephallenia. Aureæ coronæ, centum duodecim pondo, ante currum latæ sunt; argenti pondo millia octoginta tria; auri pondo ducenta quadraginta tria; tetradrachmum atticum centum octodecim millia : Philippei nummi duodecim millia quadringenti viginti duo; signa ænea ducenta octoginta quinque; signa marmorea ducenta triginta; arma, tela, cetera spolia hostium, magnus numerus; ad hoc catapultæ, ballistæ,

catapultes, des balistes et des machines de tout genre; vingt-sept généraux Étoliens et Céphalléniens, ou lieutenants laissés en Grèce par Antiochus, formaient le cortége des prisonniers. Le même jour, avant de faire son entrée dans la ville, il distribua dans le cirque de Flaminius des récompenses militaires aux tribuns, aux préfets, aux chevaliers et aux centurions, tant romains qu'alliés. Chaque soldat reçut pour sa part du butin vingt-cinq deniers, chaque centurion le double, chaque chevalier le triple.

VI. Déjà l'époque des comices consulaires approchait : M. Émilius, que le sort avait désigné pour les présider, ne pouvant se rendre à Rome, C. Flaminius vint le remplacer. Il proclama consuls Sp. Posthumius Albinus et Q. Marcius Philippus. On nomma ensuite préteurs T. Ménius, P. Cornélius Sylla, C. Calpurnius Piso, M. Licinius Lucullus, C. Aurélius Scaurus et L. Quinctius Crispinus. Ce fut à la fin de cette année, après la nomination des magistrats, trois jours avant les nones de mars, que Cn. Manlius Vulso triompha des Gaulois d'Asie. Le motif qui lui avait fait différer son triomphe fut la crainte de se voir cité, en vertu de la loi Pétilia, devant le tribunal du préteur Q. Térentius Culléo, et enveloppé dans l'arrêt de proscription qui avait frappé L. Scipion. Il savait que les juges seraient d'autant plus sévères à son égard qu'il avait relâché par tous les excès de la licence les liens de la discipline militaire si rigoureusement maintenue par son prédécesseur. D'ailleurs les désordres commis, disait-on, par ses soldats dans cette province lointaine, n'étaient pas les seuls griefs qu'on eût à lui reprocher; on blâmait encore plus ceux auxquels ils se livraient tous les jours sous les yeux de leurs concitoyens. En effet, le luxe des nations étrangères n'entra dans Rome qu'avec l'armée d'Asie; ce fut elle qui introduisit dans la ville les lits ornés de bronze, les tapis précieux, les voiles et tissus déliés en fil, ces guéridons et ces buffets, qu'on regardait alors comme une grande élégance dans l'ameublement. Ce fut à cette époque qu'on fit paraître dans les festins des chanteuses, des joueuses de harpe et des baladins pour égayer les convives; que l'on mit plus de recherche et de magnificence dans les apprêts mêmes des festins; que les cuisiniers, qui n'étaient pour nos aïeux que les derniers et les moins utiles de leurs esclaves, commencèrent à devenir très-chers, et qu'un vil métier passa pour un art. Et pourtant toutes ces innovations étaient à peine le germe du luxe à venir.

VII. Dans son triomphe, Cn. Manlius étala deux cents couronnes d'or pesant chacune douze livres, deux cent vingt mille livres d'argent, deux mille cent trois d'or, cent vingt-sept mille tétradrachmes attiques, deux cent cinquante mille cistophores, seize mille trois cent vingt philippes d'or, et une grande quantité d'armes et de dépouilles gauloises entassées sur des chariots. Cinquante-deux chefs ennemis marchaient devant le char. Chaque soldat reçut quarante-deux deniers, chaque centurion quatre-vingt quatre; la solde fut doublée pour l'infanterie et triplée pour la cavalerie. Une foule de guerriers de tous grades, ornés

tormenta omnis generis : duces, aut Ætoli et Cephallenes, aut regii ab Antiocho ibi relicti, ad septem et viginti. Multos eo die, priusquam in urbem inveheretur, in circo Flaminio tribunos, præfectos, equites, centuriones, romanos sociosque, donis militaribus donavit. Militibus ex præda vicenos quinos denarios divisit, duplex centurioni, triplex equiti.

VI. Jam consularium comitiorum appetebat tempus; quibus quia M. Æmilius, cujus sortis ea cura erat, occurrere non potuit, C. Flaminius Romam venit. Ab eo creati consules Sp. Postumius Albinus, Q. Marcius Philippus. Prætores inde facti T. Mænius, P. Cornelius Sulla, C. Calpurnius Piso, M. Licinius Lucullus, C. Aurelius Scaurus, L. Quinctius Crispinus. Extremo anni, magistratibus jam creatis, ante diem tertium nonas martias Cn. Manlius Vulso de Gallis, qui Asiam incolunt, triumphavit. Serius ei triumphandi causa fuit, ne, Q. Terentio Culleone prætore, causam lege Petillia diceret, et incendio alieni judicii, quo L. Scipio damnatus erat, conflagraret; eo infensioribus in se, quam in illum, judicibus, quod disciplinam militarem, severe ab eo conservatam, successorem ipsum omni genere licentiæ corrupisse fama attulerat. Neque ea sola infamiæ erant, quæ in provincia procul ab oculis facta narrabantur; sed ea etiam magis, quæ in militibus ejus quotidie conspiciebantur. Luxuriæ enim peregrinæ origo ab exercitu asiatico invecta in urbem est. Ii primum lectos æratos, vestem stragulam pretiosam, plagulas, et alia textilia, et, quæ tum magnificæ supellectilis habebantur, monopodia et abacos Romam advexerunt. Tunc psaltriæ sambucistriæque, et convivalia ludionum oblectamenta addita epulis; epulæ quoque ipsæ et cura et sumptu majore apparari cœptæ : tum coquus, vilissimum antiquis mancipium et æstimatione et usu, in pretio esse; et, quod ministerium fuerat, ars haberi cœpta. Vix tamen illa, quæ tum conspiciebantur, semina erant futuræ luxuriæ.

VII. In triumpho tulit Cn. Manlius coronas aureas, ducenta duodecim pondo; argenti pondo ducenta viginti millia; auri pondo duo millia centum tria; tetradrachmum atticum centum viginti septem millia; cistophorum ducenta quinquaginta; Philippeorum aureorum nummorum sexdecim millia trecentos viginti; et arma spoliaque multa gallica, carpentis transvecta. Duces hostium duo et quinquaginta ducti ante currum. Militibus quadragenos binos denarios divisit, duplex centurioni; et stipendium duplex in pedites dedit, triplex in equites.

de leurs récompenses militaires, venaient à la suite du char, et les chants que faisaient entendre les soldats en l'honneur de leur chef attestaient assez la complaisance calculée du général, et prouvaient que son triomphe était plus agréable à l'armée qu'au peuple. Mais les amis de Manlius vinrent à bout de lui concilier aussi la faveur populaire; sur leurs instances, le sénat décréta qu'on prélèverait, sur l'argent porté à ce triomphe, les sommes nécessaires pour acquitter ce qui n'avait pas encore été remboursé des avances faites par le peuple à la république. Les questeurs de la ville payèrent avec une scrupuleuse fidélité les créanciers de l'état, à raison de vingt-cinq as et demi pour mille. Vers le même temps, deux tribuns militaires arrivèrent des Espagnes avec des dépêches de C. Atinius et de L. Manlius, qui commandaient dans ces deux provinces. Ces dépêches annonçaient que les Celtibères et les Lusitains étaient en armes et qu'ils dévastaient les terres des alliés. Le sénat ne voulut pas entamer de délibération à ce sujet et renvoya l'affaire aux nouveaux magistrats. Aux jeux romains, célébrés cette même année par P. Cornélius Céthégus et A. Posthumius Albinus, un mât du cirque, qui avait été mal fixé en terre, tomba sur la statue de la déesse Pollentia et la renversa. Les sénateurs, alarmés de cet accident, décidèrent qu'on prolongerait d'un jour la célébration des jeux et qu'on remplacerait la statue par deux statues nouvelles, dont l'une serait dorée. Les édiles C. Sempronius Blésus et M. Furius Luscus firent aussi représenter deux jours de suite les jeux plébéiens.

VIII. L'année suivante, les consuls Sp. Posthumius Albinus et Q. Marcius Philippus négligèrent l'organisation de leurs armées, leurs préparatifs de guerre et le gouvernement de leurs provinces pour s'occuper uniquement d'étouffer une conjuration domestique. Les préteurs tirèrent au sort leurs départements. T. Ménius eut la juridiction de la ville; M. Licinius Lucullus celle des étrangers; C. Aurélius Scaurus, la Sardaigne; P. Cornélius Sylla, la Sicile; L. Quinctius Crispinus, l'Espagne citérieure; C. Calpurnius Piso, l'Espagne ultérieure. Les deux consuls furent chargés, par un décret, d'instruire contre les associations secrètes. Un Grec de naissance obscure était venu d'abord en Étrurie; il n'avait aucune de ces connaissances propres à former l'esprit et le corps, dont l'admirable civilisation de la Grèce nous a enrichis. Ce n'était qu'une espèce de prêtre et de devin, non point de ceux qui prêchent leur doctrine à découvert et qui, tout en faisant publiquement métier d'instruire le peuple, lui inspirent des craintes superstitieuses, mais un de ces ministres d'une religion mystérieuse, qui s'entoure des ombres de la nuit. Il n'initia d'abord à ses mystères que très-peu de personnes; bientôt il y admit indistinctement les hommes et les femmes, et, pour attirer un plus grand nombre de prosélytes, il mêla les plaisirs du vin et de la table à ses pratiques religieuses. Les vapeurs de l'ivresse, l'obscurité de la nuit, le mélange des sexes et des âges eurent bientôt éteint tout sentiment de pudeur, et l'on s'aban-

Multi omnium ordinum, donati militaribus donis, currum secuti sunt. Carminaque a militibus ea in imperatorem dicta, ut facile appareret, in ducem indulgentem ambitiosumque ea dici; triumphum esse militari magis favore, quam populari, celebrem. Sed ad populi quoque gratiam conciliandam amici Manlii valuerunt: quibus annitentibus senatusconsultum factum est, « ut ex pecunia, quæ in triumpho translata esset, stipendium, collatum a populo in publicum, quod ejus solutum antea non esset, solveretur. » Vicenos quinos et semisses in millia æris quæstores urbani cum fide et cura solverunt. Per idem tempus tribuni militum duo ex duabus Hispaniis cum literis C. Atinii et L. Manlii, qui eas provincias obtinebant, venerunt. Ex iis literis cognitum est, Celtiberos Lusitanosque in armis esse, et sociorum agros populari. De ea re consultationem integram senatus ad novos magistratus rejecit. Ludis romanis eo anno, quos P. Cornelius Cethegus, A. Postumius Albinus faciebant, malus in circo instabilis in signum Pollentiæ procidit, atque id dejecit. Ea religione moti Patres, et diem unum adjiciendum ludorum celebritati censuerunt, et signa duo pro uno reponenda, et novum auratum faciendum. Et plebeii ludi ab ædilibus C. Sempronio Blæso et M. Furio Lusco diem unum instaurati sunt.

VIII. Insequens annus Sp. Postumium Albinum et Q. Marcium Philippum consules ab exercitu bellorumque et provinciarum cura ad intestinæ conjurationis vindictam avertit. Prætores provincias sortiti sunt, T. Mænius urbanam, M. Licinius Lucullus inter cives et peregrinos, C. Aurelius Scaurus Sardiniam, P. Cornelius Sulla Siciliam, L. Quinctius Crispinus Hispaniam citeriorem, C. Calpurnius Piso Hispaniam ulteriorem. Consulibus ambobus quæstio de clandestinis conjurationibus decreta est. Græcus ignobilis in Etruriam primum venit nulla cum arte earum, quas multas ad animorum corporumque cultum nobis eruditissima omnium gens invexit, sacrificulus et vates: nec is, qui aperta religione, propalam et quæstum et disciplinam profitendo, animos horrore imbueret, sed occultorum et nocturnorum antistes sacrorum. Initia erant, quæ primo paucis tradita sunt; deinde vulgari cœpta sunt per viros mulieresque. Additæ voluptates religioni vini et epularum, quo plurimum animi illicerentur. Quum vinum animos, et nox et mixti feminis mares, ætatis teneræ majoribus, discrimen omne pudoris exstinxissent; corruptelæ primum omnis generis fieri cœptæ, quum ad id quisque, quo natura pronioris libidinis esset, paratam voluptatem haberet. Nec unum genus noxæ, stupra promiscua ingenuorum

donna sans réserve à toutes sortes de débauches; chacun trouvait sous sa main les voluptés qui flattaient le plus les penchants de sa nature. Le commerce infâme des hommes et des femmes n'était pas le seul scandale de ces orgies; c'était comme une sentine impure d'où sortaient de faux témoignages, de fausses signatures, des testaments supposés, de calomnieuses dénonciations, quelquefois même des empoisonnements et des meurtres si secrets, qu'on ne retrouvait pas les corps des victimes pour leur donner la sépulture. Souvent la ruse, plus souvent encore la violence, présidaient à ces attentats. Des hurlements sauvages et le bruit des tambours et des cymbales protégeaient la violence en étouffant les cris de ceux qu'on déshonorait ou qu'on égorgeait.

IX. Cette lèpre hideuse passa, comme par contagion, de l'Étrurie à Rome. L'étendue de la ville, qui lui permettait de recéler plus facilement dans son sein de pareils désordres, les déroba d'abord aux regards; mais enfin le consul Posthumius fut mis sur la trace des coupables. P. Ébutius, fils d'un chevalier romain, ayant perdu son père, puis ses tuteurs, avait été élevé sous la tutelle de sa mère Duronia et du second mari de cette femme, T. Sempronius Rutilus. Duronia était dévouée à son mari, et Rutilus, qui avait géré la tutelle de manière à ne pouvoir en rendre compte, cherchait à se défaire de son pupille, ou à le tenir sous sa dépendance par quelque lien puissant. Le seul moyen de le corrompre, c'était de l'initier aux bacchanales. La mère fit venir le jeune homme. « Pendant qu'il était malade, lui dit-elle, elle avait fait vœu de l'initier aux mystères de Bacchus, aussitôt après sa guérison. Puisque les dieux avaient daigné l'exaucer, elle voulait accomplir son vœu. Il fallait pour cela qu'il observât pendant dix jours la plus grande chasteté; au bout de ce temps elle le conduirait au sanctuaire, lorsqu'il aurait soupé et pris un bain pour se purifier. » Il y avait à Rome une courtisane fameuse, l'affranchie Hispala Fécénia : c'était une femme au-dessus du métier auquel elle s'était livrée quand elle était esclave, et que, depuis son affranchissement, elle avait continué par besoin. Le voisinage avait fait naître entre elle et Ébutius des relations qui ne nuisaient ni à la fortune ni à la réputation du jeune homme. C'était elle qui l'avait aimé et recherché la première, et la générosité de la courtisane lui fournissait ce que lui refusait l'avarice de ses parents. Elle avait même fini par s'attacher tellement à Ébutius, qu'après la mort de son patron elle demanda un tuteur aux tribuns et au préteur pour se faire autoriser à contracter, et elle rédigea un testament où elle institua Ébutius son légataire universel.

X. Après de pareils gages d'amour, ils n'eurent plus de secrets l'un pour l'autre. Un jour, le jeune homme dit en plaisantant à sa maîtresse de ne pas s'étonner si pendant plusieurs nuits elle le voyait découcher. « Un motif religieux l'y obligeait, ajouta-t-il, afin d'acquitter un vœu fait pour sa guérison; il voulait se faire initier aux mystères de Bacchus. — Les dieux vous en préservent! s'écria aussitôt Hispala tout éperdue, plutôt la mort et pour vous et pour moi qu'une pareille extravagance! » Puis elle se répandit en menaces et en imprécations contre ceux qui lui

feminarumque, erant; sed falsi testes, falsa signa testamentaque et indicia ex eadem officina exibant. Venena indidem intestinæque cædes; ita ut ne corpora quidem interdum ad sepulturam exstarent. Multa dolo, pleraque per vim audebantur. Occulebat vim, quod præ ululatibus, tympanorumque et cymbalorum strepitu, nulla vox quiritantum inter stupra et cædes exaudiri poterat.

IX. Hujus mali labes ex Etruria Romam, velut contagione morbi, penetravit. Primo urbis magnitudo capacior patientiorque talium malorum ea celavit; tandem indicium hoc maxime modo ad Postumium consulem pervenit. P. Æbutius, cujus pater publico equo stipendia fecerat, pupillus relictus, mortuis deinde tutoribus, sub tutela Duroniæ matris et vitrici T. Sempronii Rutili educatus fuerat. Et mater dedita viro erat, et vitricus, quia tutelam ita gesserat, ut rationem reddere non posset, aut tolli pupillum, aut obnoxium sibi vinculo aliquo fieri cupiebat. Via una corruptelæ Bacchanalia erant. Mater adolescentulum appellat, « se pro ægro eo vovisse, ubi primum convaluisset, Bacchis eum se initiaturam; damnatam voti, deum benignitate, exsolvere id velle. Decem dierum castimonia opus esse; decimo die cœnatum, deinde pure lautum in sacrarium deducturam. » Scortum nobile libertina Hispala Fecenia, non digna quæstu, cui ancillula assuerat, etiam postquam manumissa erat, eodem se genere tuebatur. Huic consuetudo juxta vicinitatem cum Æbutio fuit, minime adolescentis aut rei aut famæ damnosa : ultro enim amatus appetitusque erat; et, maligne omnia præbentibus suis, meretriculæ munificentia sustinebatur. Quin eo processerat consuetudine capta, ut post patroni mortem, quia in nullius manu erat, tutore a tribunis et prætore petito, quum testamentum faceret, unum Æbutium institueret heredem.

X. Hæc amoris pignora quum essent, nec quicquam secretum alter ab altero haberent, per jocum adolescens vetat eam mirari, si per aliquot noctes secubuisset. « Religionis se causa, ut voto pro valetudine sua facto liberetur, Bacchis initiari velle. » Id ubi mulier audivit, perturbata, « Dii meliora! inquit : mori et sibi et illi satius esse, quam id faceret; et in caput eorum detestari minas periculaque, qui id suasissent.) Admiratus quum verba, tum perturbationem tantam adolescens, « parcere exsecrationibus jubet : matrem id sibi, assentiente vitrico



avaient donné ce conseil. Le jeune homme, étonné des paroles et de l'émotion de sa maîtresse, l'engagea à modérer ses transports, puisqu'il ne faisait qu'obéir aux ordres que sa mère lui avait donnés, avec l'aveu de son beau-père. « Votre beau-père, reprit-elle, car je n'oserais accuser votre mère, a donc hâte de vous enlever tout à la fois l'honneur, la réputation, l'avenir et la vie? » Ébutius, de plus en plus étonné, la pressa de s'expliquer. Alors Hispala, demandant aux dieux et aux déesses de pardonner à l'excès de son amour la révélation de ces secrets qu'elle aurait dû taire, lui déclara qu'étant esclave elle était entrée dans ce sanctuaire avec son maître, mais que depuis son affranchissement elle n'y avait jamais mis le pied. « Elle savait, dit-elle, que c'était une école d'abominations de toute sorte, et il était constant que depuis deux années on n'avait initié personne au-dessus de l'âge de vingt ans. Dès qu'on y était introduit, on était livré comme une victime aux mains des prêtres, et ils vous conduisaient en un lieu où des hurlements affreux, le son des instruments, le bruit des cymbales et des tambours étouffaient les cris de la pudeur outragée. » Elle le pria ensuite et le conjura de rompre à tout prix son engagement et de ne pas se précipiter dans un abîme où il aurait d'abord à supporter toutes les infamies, pour les exercer à son tour sur d'autres; enfin elle ne le laissa partir qu'après avoir obtenu sa parole qu'il éviterait cette initiation.

XI. Lorsqu'il fut rentré chez lui, sa mère lui énuméra toutes les formalités qu'il devait remplir le jour même et les jours suivants afin de se préparer à la cérémonie; mais il protesta qu'il n'en ferait rien, et qu'il ne voulait pas se faire initier. Le beau-père était présent. « Quoi! reprit aussitôt Duronia, il ne pouvait se passer pendant dix nuits de sa concubine Hispala; enivré par les caresses empoisonnées de cette vipère, il ne respectait plus ni sa mère, ni son beau-père, ni les dieux mêmes! » Des reproches qu'ils lui adressaient tour à tour, Rutilus et Duronia en vinrent à le chasser de chez eux avec quatre esclaves. Le jeune homme se retira chez Ébutia, sa tante paternelle, et lui raconta pourquoi sa mère l'avait chassé. Le lendemain il alla, d'après les conseils de cette dame, trouver le consul Posthumius sans témoins et lui faire sa déposition. Le consul lui dit de revenir au bout de trois jours et le renvoya. Puis il s'informa lui-même auprès de sa belle-mère Sulpicia, qui jouissait d'une grande considération, si elle connaissait une dame âgée, du nom d'Ébutia, demeurant sur l'Aventin. Sulpicia répondit qu'elle la connaissait, et que c'était une femme d'honneur, qui avait conservé toute la pureté des mœurs antiques. « J'ai besoin de la voir, reprit le consul. Envoyez-la prier de venir auprès de vous. » Ébutia se rendit à l'invitation de Sulpicia, et le consul arrivant peu de temps après, comme par hasard, fit tomber la conversation sur Ébutius. A ce nom, la dame se prit à pleurer et à gémir sur le malheur de son neveu, qui, dépouillé de sa fortune par ses protecteurs naturels, avait été chassé par sa mère et réduit à chercher un asile chez elle, parce qu'il refusait, l'honnête jeune homme (que les dieux voulussent bien le protéger!), de se faire initier à des mystères qu'on disait infâmes.

imperasse. Vitricus ergo, inquit, tuus (matrem enim insimulare forsitan fas non sit) pudicitiam, famam, spem vitamque tuam perditum ire hoc facto properat. » Eo magis mirabundo, quærentique quid rei esset, pacem veniamque precata deorum dearumque, si, coacta caritate ejus, silenda enuntiasset, « Ancillam se, ait, dominæ comitem id sacrarium intrasse, liberam nunquam eo accessisse. Scire corruptelarum omnis generis eam officinam esse; et jam biennio constare neminem initiatum ibi majorem annis viginti. Ut quisque introductus sit, velut victimam tradi sacerdotibus; eos deducere in locum, qui circumsonet ululatibus, cantuque symphoniæ, et cymbalorum et tympanorum pulsu, ne vox quiritantis, quum per vim stuprum inferatur, exaudiri possit. » Orare deinde atque obsecrare, ut eam rem quocumque discuteret modo; nec se eo præcipitaret, ubi omnia infanda patienda primum, deinde facienda essent. Neque ante dimisit eum, quam fidem dedit adolescens, ab his sacris se temperaturum.

XI. Postquam domum venit, et mater mentionem intulit, quid eo die, quid deinceps ceteris, quæ ad sacra pertinerent, faciendum esset; negat, eorum se quicquam facturum, nec initiari sibi in animo esse. Aderat sermoni vitricus. Confestim mulier exclamat, « Hispalæ concubitu carere eum decem noctes non posse; illius excetræ delinimentis et venenis imbutum, nec parentis, nec vitrici, nec deorum verecundiam habere. » Jurgantes hinc mater, hinc vitricus, cum quatuor eum servis domo exegerunt. Adolescens inde ad Æbutiam se amitam contulit, causamque ei, cur esset a matre ejectus, narravit: deinde ex auctoritate ejus postero die ad consulem Postumium, arbitris remotis, rem detulit. Consul post diem tertium ad se jussum redire dimisit; ipse Sulpiciam, gravem feminam, socrum suam, percunctatus est: « ecquam anum Æbutiam ex Aventino nosset? Quum eam nosse, probam et antiqui moris feminam, » respondisset; « opus esse sibi ea conventa dixit: mitteret nuntium ad eam, ut veniret. » Æbutia accita ad Sulpiciam venit; et consul paulo post, velut forte intervenisset, sermonem de Æbutio fratris ejus filio infert. Lacrimæ mulieri obortæ, et miserari casum adolescentis cœpit, qui spoliatus fortunis, a quibus minime oporteret, apud se tunc esset, ejectus a matre, quod probus adolescens (dii propitii essent) obscœnis, ut fama esset, sacris initiari nollet.



XII. Le consul, jugeant par ces informations qu'Ébutius ne lui en avait pas imposé, congédia Ébutia, et pria sa belle-mère de faire venir chez elle l'affranchie Hispala, qui demeurait aussi sur l'Aventin et qui était bien connue dans le voisinage. Il avait, dit-il, quelques questions à lui adresser également. Le message de Sulpicia troubla d'abord la courtisane, parce qu'elle ignorait le motif qui la faisait mander chez une dame de si haut rang et si respectable : mais lorsqu'elle aperçut dans le vestibule les licteurs, la suite du consul et le consul lui-même, elle faillit s'évanouir. Posthumius l'emmena dans un appartement retiré, et là, en présence de sa belle-mère, il lui déclara qu'elle n'avait rien à craindre si elle pouvait se résoudre à dire la vérité; qu'il lui en donnait pour garant sa parole ou celle de Sulpicia, dont elle connaissait la vertu. Il l'engagea à révéler ce qui se passait dans le bois sacré de Simila, aux mystères nocturnes des bacchanales. A ces mots, Hispala, saisie de frayeur, fut agitée dans tous ses membres d'un tel tremblement qu'elle resta quelque temps sans pouvoir ouvrir la bouche. Quand elle eut enfin repris courage, elle protesta qu'elle était fort jeune encore lorsque sa maîtresse l'avait fait initier avec elle, mais que depuis plusieurs années, depuis l'époque de son affranchissement, elle ignorait ce qui se passait dans ces fêtes. Le consul la loua de n'avoir pas nié qu'elle eût été initiée, mais il la pressa de poursuivre ses révélations avec la même franchise. Comme elle persistait dans ses dénégations, il ajouta que, si on parvenait à la convaincre par le témoignage d'un autre, elle n'obtiendrait pas le pardon et l'indulgence que lui mériteraient des aveux volontaires; et qu'il avait tout appris de la bouche de celui à qui elle avait elle-même tout révélé.

XIII. Hispala ne doutant plus qu'Ébutius n'eût trahi son sècret, comme cela était en effet, se jeta aux pieds de Sulpicia, et la conjura d'abord de ne point faire une affaire sérieuse et même capitale de la conversation d'une affranchie avec son amant; c'était pour l'effrayer, et non parce qu'elle savait quelque chose, qu'elle lui avait fait ce récit. Posthumius l'interrompit avec colère. Elle croyait sans doute encore, lui dit-il, plaisanter avec son amant Ébutius, et non s'adresser à un consul, dans la maison d'une dame très-respectable; mais Sulpicia vint au secours de sa frayeur, l'encouragea et chercha à calmer son gendre. Hispala se rassura enfin, et, après s'être plaint amèrement de la perfidie d'Ébutius, qui avait si mal reconnu un service de la plus haute importance, elle déclara qu'elle redoutait beaucoup les dieux dont elle révélait les secrets mystères, mais plus encore les hommes, qui se vengeraient de sa révélation en la déchirant de leurs propres mains. Elle conjurait donc et Sulpicia et le consul de lui faire la grâce de la reléguer hors de l'Italie, dans quelque retraite inconnue, où elle pût passer le reste de ses jours en sûreté. Posthumius lui dit d'être sans inquiétude, et lui promit de veiller à ce qu'elle pût habiter Rome même sans danger. Hispala reprit alors l'origine des mystères. « Ce sanctuaire, dit-elle, n'avait d'abord été ouvert qu'aux femmes, et on n'y admettait ordinairement aucun homme. Il y avait dans l'année trois jours fixes pour l'initiation, qui se faisait en plein jour. Les dames étaient, chacune à leur tour, investies du sacerdoce. C'était une certaine Paculla Annia, de Campanie, qui,

XII. Satis de Æbutio exploratum ratus consul, non vanum auctorem esse, dimissa Æbutia, socrum rogat, ut Hispalam, indidem ex Aventino libertinam, non ignotam viciniæ, arcesseret ad sese : eam quoque esse quæ percunctari vellet. Ad cujus nuntium perturbata Hispala, quod ad tam nobilem et gravem feminam ignara causæ arcesseretur; postquam lictores in vestibulo turbamque consularem et consulem ipsum conspexit, prope exanimata est. In interiorem partem ædium abductam socru adhibita consul, « si vera dicere inducere in animum posset, negat, perturbari debere. Fidem vel a Sulpicia, tali femina, vel ab se acciperet. Expromeret sibi, quæ in luco Stimulæ Bacchanalibus in sacro nocturno solerent fieri. » Hoc ubi audivit, tantus pavor tremorque omnium membrorum mulierem cepit, ut diu hiscere non posset; tandem confirmata, « puellam admodum se ancillam initiatam cum domina, ait : aliquot annis, ex quo manumissa sit, nihil, quid ibi fiat, scire. » Jam id ipsum consul laudare, « quum initiatam se non infitiaretur; sed et cetera eadem fide expromeret. » Neganti, ultra quicquam scire : « Non eamdem, dicere, si coarguatur ab alio, ac per se fatenti, veniam aut gratiam fore; eum sibi omnia exposuisse, qui ab illa audisset. »

XIII. Mulier, haud dubie, id quod erat, Æbutium indicem arcani rata esse, ad pedes Sulpiciæ procidit, et eam primo orare cœpit, « Ne mulieris libertinæ cum amatore sermonem in rem non seriam modo, sed capitalem etiam, verti vellet : se terrendi ejus causa, non quo sciret quicquam, ea locutam esse. » Hic Postumius accensus ira, « Tum quoque, ait, eam cum Æbutio se amatore cavillari credere, non in domo gravissimæ feminæ et cum consule loqui : » et Sulpicia attollere paventem; simul illam adhortari, simul iram generi lenire. Tandem confirmata, multum incusata perfidia Æbutii, qui optimi in eo ipso meriti talem gratiam retulisset, « Magnum sibi metum deorum, quorum occulta initia enuntiaret, majorem multo, dixit, hominum esse, qui se indicem manibus suis discerpturi essent. Itaque hoc se Sulpiciam, hoc consulem orare, ut se extra Italiam aliquo amandarent, ubi reliquum vitæ degere tuto posset. » Bono animo esse jubere eam consul, et, sibi curæ fore, dicere, ut Romæ tuto habitaret. » Tum

pendant son sacerdoce, avait tout changé, prétendant en avoir reçu l'ordre des dieux. C'était elle qui la première avait initié des hommes, en amenant ses deux fils, Minius et Hérennius Cerrinius, consacré la nuit en place du jour à la cérémonie, et réglé qu'au lieu de trois jours par an, il y en aurait cinq par mois pour les initiations. Depuis l'admission des hommes et le mélange des sexes, depuis qu'on avait fait choix de la nuit, si favorable à la licence, il n'était sorte de forfaits et d'infamies qui n'eussent été accomplis, et les hommes se livraient plus à la débauche entre eux qu'avec les femmes. Ceux qui se prêtaient avec quelque répugnance à ces excès monstrueux, ou qui semblaient peu disposés à les commettre eux-mêmes, étaient immolés comme des victimes. Le comble de la dévotion parmi eux, c'était de ne reculer devant aucun crime. Les hommes paraissaient avoir perdu la raison et prophétisaient l'avenir en se livrant à des contorsions fanatiques; les femmes, vêtues en bacchantes et les cheveux épars, descendaient au Tibre en courant, avec des torches ardentes, qu'elles plongeaient dans l'eau et qu'elles retiraient tout allumées, parce que ces torches renfermaient un mélange de chaux vive et de soufre naturel. Les dieux étaient supposés enlever des malheureux, qu'on attachait à une machine et qu'on faisait disparaître en les précipitant dans de sombres cavernes. On choisissait pour cela ceux qui avaient refusé de se lier par un serment, ou de s'associer aux forfaits, ou de se laisser déshonorer. La secte était déjà si nombreuse qu'elle formait presque un peuple; des hommes et des femmes de nobles familles en faisaient partie. Depuis deux ans il avait été décidé qu'on n'admettrait personne au-dessus de vingt ans; on voulait avoir des initiés dont l'âge se prêtât facilement à la séduction et au déshonneur. »

XIV. Après avoir achevé cette déposition, Hispala tomba de nouveau à genoux, et redemanda avec les mêmes instances à être éloignée de l'Italie. Le consul pria sa belle-mère d'abandonner à cette femme un logement dans sa maison, et Sulpicia lui donna une chambre à l'étage le plus élevé; on ferma l'escalier qui conduisait de cette chambre à la rue, et on ouvrit une entrée à l'intérieur de la maison. On y transporta sur-le-champ tous les effets de Fécénia, et on fit venir ses esclaves. Ébutius eut ordre de se retirer chez un des clients du consul. Lorsque Posthumius eut ainsi les deux dénonciateurs en sa puissance, il fit son rapport au sénat et lui exposa successivement les révélations qu'il avait reçues et le résultat des informations qu'il avait prises. Les sénateurs conçurent les plus vives alarmes, tant pour la sûreté publique, qui pouvait être compromise par quelque trame perfide élaborée dans ces réunions et assemblées nocturnes, que pour le repos de leurs propres familles, dans lesquelles ils craignaient de trouver quelque coupable. Ils votèrent cependant des remerciements au consul pour avoir conduit cette enquête avec une rare vigilance et le plus profond mystère. Ils chargèrent ensuite les consuls d'informer extraordinairement contre les bacchanales et les sacrifices nocturnes, de veiller sur la personne des dénonciateurs Ébutius et Fé-

Hispala originem sacrorum expromit. « Primo sacrarium id feminarum fuisse, nec quemquam virum eo admitti solitum. Tres in anno statos dies habuisse, quibus interdiu Bacchis initiarentur. Sacerdotes in vicem matronas creari solitas. Pacullam Anniam campanam sacerdotem omnia, tanquam deum monitu, immutasse. Nam et viros eam primam suos filios initiasse, Minium et Herennium Cerrinios: et nocturnum sacrum e diurno, et pro tribus in anno diebus quinos singulis mensibus dies initiorum fecisse. Ex quo in promiscuo sacra sint, et permixti viri feminis, et noctis licentia accesserit, nihil ibi facinoris, nihil flagitii prætermissum. Plura virorum inter sese, quam feminarum, esse stupra. Si qui minus patientes dedecoris sint, et pigriores ad facinus, pro victimis immolari: nihil nefas ducere, hanc summam inter eos religionem esse. Viros, velut mente capta, cum jactatione fanatica corporis vaticinari; matronas Baccharum habitu crinibus sparsis cum ardentibus facibus decurrere ad Tiberim, demissasque in aquam faces, quia vivum sulphur cum calce insit, integra flamma efferre. Raptos a diis homines dici, quos machinæ illigatos ex conspectu in abditos specus abripiant: eos esse, qui aut conjurare, aut sociari facinoribus, aut stuprum pati noluerint. Multitudinem ingentem, alterum jam prope populum esse: in his nobiles quosdam viros feminasque. Biennio proximo institutum esse, ne quis major viginti annis initiaretur: captari ætates et erroris et stupri patientes. »

XIV. Peracto indicio, advoluta rursus genibus preces easdem, ut se ablegaret, repetivit. Consul rogat socrum, ut aliquam partem ædium vacuam faceret, quo Hispala immigraret. Cœnaculum super ædes datum est, scalis ferentibus in publicum obseratis, aditu in ædes verso. Res omnes Feceniæ extemplo translatæ, et familia arcessita: et Æbutius migrare ad consulis clientem jussus. Ita quum indices ambo in potestate essent, rem ad senatum Postumius defert, omnibus ordine expositis, quæ delata primo, quæ deinde ab se inquisita forent. Patres pavor ingens cepit, quum publico nomine, ne quid eæ conjurationes cœtusque nocturni fraudis occultæ aut periculi importarent, tum privatim suorum quisque vicem, ne quis affinis ei noxæ esset. Censuit autem senatus, gratias consuli agendas, quod eam rem et cum singulari cura, et sine ullo tumultu investigasset. Quæstionem deinde de Bacchanalibus sacrisque nocturnis extra ordinem consulibus mandant: indicibus, Æbutio ac Feceniæ, ne

cénia, et de provoquer de nouvelles révélations par l'appât des récompenses. On convint en outre de faire rechercher soit à Rome, soit dans tous les villages voisins, les prêtres ou prêtresses qui présidaient à ces sacrifices, pour les mettre à la disposition des consuls, et de faire publier, dans la ville ainsi que dans toute l'Italie, un édit portant défense à tous les initiés aux mystères de Bacchus de se réunir et de se rassembler pour célébrer cette cérémonie ou toute autre semblable. Avant toutes choses, on devait poursuivre ceux qui se réuniraient, ou s'engageraient par des serments pour attenter à l'honneur ou à la vie des citoyens. Telle fut la substance du sénatus-consulte. Les consuls enjoignirent aux édiles curules de rechercher tous les ministres de cette religion, et, lorsqu'ils les auraient arrêtés, de les tenir enfermés où ils le jugeraient à propos, afin qu'on pût les interroger. Les édiles plébéiens eurent ordre de veiller à ce qu'il ne se fît aucune cérémonie secrète. On chargea les triumvirs capitaux d'établir des postes dans tous les quartiers et d'empêcher les réunions nocturnes. Enfin, pour prévenir les incendies, on adjoignit aux triumvirs des quinquévirs, qui devaient surveiller, chacun dans son quartier, les maisons situées en deçà du Tibre.

XV. Après avoir envoyé tous ces magistrats à leurs différents postes, les consuls montèrent à la tribune, et là, en présence de l'assemblée générale du peuple, Posthumius, après avoir prononcé la formule solennelle d'invocation, par laquelle les magistrats commencent toujours leurs harangues au peuple, s'exprima en ces termes : « Citoyens, jamais discours ne fut plus à propos, et n'eut plus besoin d'être précédé de cette invocation solennelle, qui vient de vous rappeler quels sont les dieux que vos ancêtres ont toujours honorés de leur adoration, de leurs hommages et de leurs prières : car ils n'ont jamais reconnu ces divinités étrangeres, dont le culte infâme aveugle les esprits, et les pousse par une sorte de délire fanatique dans un abîme de forfaits et de souillures. Je ne sais en effet ce que je dois vous taire, et jusqu'à quel point je puis parler. Je crains de manquer à mon devoir si je vous laisse ignorer quelque chose, et de vous inspirer une trop grande frayeur si je vous dévoile tout. Quoi que je puisse dire, souvenez-vous que je resterai toujours au-dessous de la vérité dans cette monstrueuse affaire. J'aurai soin cependant d'en dire assez pour que vous soyez désormais sur vos gardes. Vous savez que les Bacchanales se célèbrent depuis longtemps dans toute l'Italie, et maintenant même dans plusieurs quartiers de Rome. A défaut de la renommée qui vous en a instruits, vous l'auriez appris, j'en suis sûr, par ces sons discordants et ces hurlements qui retentissent la nuit dans toute la ville. Mais vous ignorez en quoi consistent ces mystères. Les uns croient que c'est quelque rit particulier, les autres que ce sont des divertissements et des plaisirs permis, tous que ces réunions, quel qu'en soit l'objet, sont peu nombreuses. A l'égard du nombre, quand je vous dirai qu'on y compte plusieurs milliers d'hommes, vous allez vous effrayer sur-le-champ, si je ne vous les fais connaître. D'abord ce sont en grande partie des

fraudi ea res sit, curare, et alios indices præmiis invitare jubent. Sacerdotes eorum sacrorum, seu viri seu feminæ essent, non Romæ modo, sed per omnia fora et conciliabula conquiri, ut in consulum potestate essent. Edici præterea in urbe Roma, et per totam Italiam edicta mitti, « Ne quis, qui Bacchis initiatus esset, coisse aut convenisse causa sacrorum velit, neu quid talis rei divinæ fecisse. Ante omnia, ut quæstio de his habeatur, qui coierint, conjuraverintve, quo stuprum flagitiumve inferretur. Hæc senatus decrevit. Consules ædilibus curulibus imperarunt, ut sacerdotes ejus sacri omnes conquirerent, comprehensosque libero conclavi ad quæstionem servarent; ædiles plebis videre, ne qua sacra in operto fierent. Triumviris capitalibus mandatum est, ut vigilias disponerent per urbem, servarentque, ne qui nocturni cœtus fierent; utque ab incendiis caveretur, adjutores triumviris quinqueviri uti cis Tiberim suæ quisque regionis ædificiis præessent.

XV. Ad hæc officia dimissis magistratibus, consules in Rostra escenderunt, et, concione advocata, quum sollenne carmen precationis, quod præfari, priusquam populum alloquantur, magistratus solent, peregisset consul, ita cœpit : « Nulli unquam concioni, Quirites, tam non solum apta, sed etiam necessaria, hæc sollennis deorum comprecatio fuit; quæ vos admoneret, hos esse deos, quos colere, venerari, precarique majores vestri instituissent : non illos, qui pravis et externis religionibus captas mentes, velut furialibus stimulis, ad omne scelus et ad omnem libidinem agerent. Equidem, nec quid taceam, nec quatenus proloquar, invenio : si aliquid ignorabitis, ne locum negligentiæ dem; si omnia nudavero, ne nimium terroris offundam vobis, vereor. Quicquid dixero, minus, quam pro atrocitate et magnitudine rei, dictum scitote esse. Ut ad cavendum satis sit, dabitur opera a nobis. Bacchanalia tota jam pridem Italia, et nunc per urbem etiam multis locis esse, non fama modo accepisse vos, sed crepitibus etiam ululatibusque nocturnis, qui personant tota urbe, certum habeo; ceterum, quæ ea res sit, ignorare : alios deorum aliquem cultum, alios concessum ludum et lasciviam esse credere, et, qualemcunque sit, ad paucos pertinere. Quod ad multitudinem eorum attinet, si dixero, multa millia hominum esse, illico necesse est exterreamini, nisi adjunxero, qui qualesque sint. Primum igitur mulierum magna pars est, et is fons mali hujusce fuit : deinde simillimi feminis mares, stuprati et constupratores, fana-



femmes, et là fut la source du mal, puis des hommes efféminés, corrompus ou corrupteurs, fanatiques abrutis par les veilles, l'ivresse, le bruit des instruments et les cris nocturnes. C'est une association sans force jusqu'à présent, mais qui menace de devenir très-redoutable, parce que de jour en jour elle reçoit de nouveaux adeptes. Vos ancêtres ont cru ne devoir permettre vos assemblées que dans le cas où l'étendard, déployé sur la citadelle, appelait les centuries hors de Rome pour voter aux comices, ou bien lorsque les tribuns convoquaient les tribus, ou encore lorsqu'un magistrat désirait haranguer le peuple. Ils ont voulu aussi que partout où l'assemblée avait lieu, il y eût, pour la diriger, une autorité reconnue par la loi. Quelle idée aurez-vous donc de ces réunions, qui se tiennent la nuit et où les sexes sont confondus? Si vous saviez à quel âge les hommes y sont initiés, vous ne vous borneriez pas à les plaindre, vous rougiriez pour eux. Citoyens, pensez-vous qu'on doive admettre dans vos armées des jeunes gens enrôlés dans cette milice? les tirer de cet infâme repaire pour leur confier des armes? remettre à ces misérables, souillés de prostitutions, dont ils ont été les agents ou les victimes, le soin de combattre pour l'honneur de vos femmes et de vos enfants?

XVI. « Ce ne serait rien encore si leurs débauches n'avaient d'autre effet que de les énerver et de les couvrir d'une honte toute personnelle, si leurs bras restaient étrangers au crime et leur âme à la perfidie. Mais jamais la république ne fut attaquée d'un fléau plus terrible ni plus contagieux. Tous les excès du libertinage, tous les attentats commis dans ces dernières années sont sortis, sachez-le bien, de cet infâme repaire. Et les forfaits dont on a juré l'exécution ne se sont pas encore tous produits au grand jour. Les membres de cette association impie se bornent encore à des crimes particuliers, parce qu'ils ne sont pas assez forts pour écraser la république. Chaque jour le mal s'accroît et s'étend; il a déjà fait trop de progrès pour se renfermer dans le cercle des violences particulières; c'est à l'état tout entier qu'il veut s'attaquer. Si vous n'y prenez garde, citoyens, à cette assemblée qui a lieu en plein jour, et qui a été légalement convoquée par le consul, va bientôt succéder une assemblée de nuit tout aussi nombreuse. Ils vous craignent maintenant, ces coupables, parce qu'ils sont isolés et que vous êtes tous réunis en assemblée; mais à peine vous serez-vous séparés pour retourner dans vos maisons ou dans vos champs, qu'ils se réuniront à leur tour; ils délibéreront sur les moyens d'assurer leur salut et votre perte; alors vous serez seuls et vous devrez les craindre, car ils seront réunis. Chacun de vous doit donc faire des vœux pour que tous les siens se soient préservés de la contagion. S'il en est que le libertinage ou la folie a entraînés dans ce gouffre, il faut les considérer comme appartenant, non plus à sa famille, mais à cette bande de débauchés et d'assassins, à laquelle ils se sont liés par leurs serments. Et que personne ne se fasse ici de vaines illusions; je ne suis pas rassuré sur votre compte. Rien ne contribue mieux à égarer l'homme que la superstition. Lorsque le crime se couvre du manteau de la religion, on

tici vigiles; vino, strepitibus clamoribusque nocturnis attoniti. Nullas adhuc vires conjuratio, ceterum incrementum ingens virium habet, quod in dies plures fiunt. Majores vestri, ne vos quidem, nisi quum aut, vexillo in arce posito, comitiorum causa exercitus eductus esset, aut plebi concilium tribuni edixissent, aut aliquis ex magistratibus ad concionem vocasset, forte temere coire voluerunt: ut, ubicunque multitudo esset, ibi et legitimum rectorem multitudinis censebant debere esse. Quales primum nocturnos cœtus, deinde promiscuos mulierum ac virorum, esse creditis? Si, quibus ætatibus initientur mares, sciatis, non misereat vos eorum solum, sed etiam pudeat. Hoc sacramento initiatos juvenes milites faciendos censetis, Quirites? iis ex obscœno sacrario eductis arma committenda? hi, cooperti stupris suis alienisque, pro pudicitia conjugum ac liberorum vestrorum ferro decernent?

XVI. « Minus tamen esset, si flagitiis tantum effeminati forent (ipsorum id magna ex parte dedecus erat) a facinoribus manus, mentem a fraudibus abstinuissent. Nunquam tantum malum in republica fuit, nec ad plures, nec ad plura pertinens. Quicquid his annis libidine, quicquid fraude, quicquid scelere peccatum est, ex illo uno sacrario scitote ortum esse. Nècdum omnia, in quæ conjuraverunt, edita facinora habent. Adhuc privatis noxiis, quia nondum ad rempublicam opprimendam satis virium est, conjuratio sese impia tenet. Crescit et serpit quotidie malum. Jam majus est, quam ut capere id privata fortuna possit: ad summam rempublicam spectat. Nisi præcavetis, Quirites, jam huic diurnæ, legitime ab consule vocatæ, par nocturna concio esse poterit. Nunc illi vos singuli universos concionantes timent: jam, ubi vos dilapsi domos et in rura vestra eritis, illi coierint, consultabunt de sua salute simul ac vestra pernicie; tum singulis vobis universi timendi erunt. Optare igitur unusquisque vestrum debet, ut bona mens suis omnibus fuerit. Si quem libido, si furor in illum gurgitem abripuit, illorum eum, cum quibus in omne flagitium et facinus conjuravit, non suum judicet esse. Ne quis etiam errore labatur vestrum quoque, non sum securus. Nihil enim in speciem fallacius est, quam prava religio. Ubi deorum numen prætenditur sceleribus, subit animum timor, ne fraudibus humanis vindicandis divini juris aliquid immixtum violemus. Hac vos religione



craint de porter quelque atteinte aux droits de la divinité en punissant les forfaits des hommes. Que ces scrupules ne vous arrêtent pas; de nombreux décrets des pontifes, des sénatus-consultes et les réponses des haruspices doivent vous en affranchir. Combien de fois nos pères et nos aïeux n'ont-ils pas chargé les magistrats de s'opposer à toute cérémonie d'un culte étranger, d'interdire le Forum, le Cirque et la ville aux prêtres et aux devins, de rechercher et de brûler les livres de prophéties, de proscrire tout rit, tout sacrifice autres que ceux des Romains! Ils pensaient en effet, ces hommes si versés dans la connaissance des lois divines et humaines, que rien ne tendait plus à détruire le culte national que l'introduction des pratiques étrangères. Voilà ce dont j'ai cru devoir vous prévenir, pour éloigner de vos esprits toute crainte superstitieuse, quand vous nous verrez anéantir les Bacchanales et dissoudre ces infâmes réunions. Dans tout cela, nous agirons avec l'aide et la protection des dieux. Ce sont eux qui, indignés de voir le crime et la débauche profaner leur majesté de leurs souillures, les ont fait sortir de l'obscurité où ils se cachaient, et les ont dévoilés au grand jour, non pour les laisser impunis, mais pour les écraser sous le poids d'une éclatante vengeance. Le sénat m'a chargé, ainsi que mon collègue, d'informer extraordinairement sur cette affaire; nous accomplirons avec zèle la mission qui nous est personnellement confiée. Nous avons enjoint aux magistrats inférieurs de veiller la nuit sur la ville. Vous, de votre côté, remplissez les devoirs de votre position; que chacun exécute ponctuellement, dans le poste qui lui sera assigné, les ordres qu'il recevra, et prévienne par sa vigilance les dangers ou les troubles que pourraient faire naître la trahison. »

XVII. Les consuls firent ensuite donner lecture des sénatus-consultes, et annoncer des récompenses pour quiconque leur amènerait ou leur découvrirait un coupable. « Si quelque prévenu, dirent-ils, prenait la fuite, ils lui fixeraient un jour pour comparaître, et s'il ne répondait pas à la citation, il serait condamné par contumace. Si parmi les accusés il s'en trouvait qui fussent en ce moment hors de l'Italie, on leur accorderait un plus long délai pour leur donner les moyens de venir plaider leur cause. » Ils défendirent ensuite de rien vendre ou acheter qui pût favoriser la fuite, d'accueillir, de cacher ou d'aider en aucune façon les fugitifs. L'assemblée était à peine congédiée, que de vives alarmes se répandirent par toute la ville. Cette frayeur ne se renferma point dans l'enceinte de Rome ni même dans son territoire, mais elle gagna bientôt l'Italie dans tous les sens, lorsqu'on eut reçu les lettres des citoyens qui communiquaient à leurs hôtes des villes le sénatus-consulte, la harangue de Posthumius et l'édit des consuls. Pendant la nuit qui suivit le jour où l'affaire fut exposée au peuple, les postes établis aux portes par les triumvirs arrêtèrent beaucoup de fugitifs et les forcèrent à retourner sur leurs pas; d'autres furent dénoncés, et quelques-uns d'entre eux, hommes et femmes, se donnèrent la mort. On portait le nombre des conjurés à plus de sept mille personnes des deux sexes. On savait que les chefs

innumerabilia decreta pontificum, senatusconsulta, haruspicum denique responsa liberant. Quoties hoc patrum avorumque ætate negotium est magistratibus datum, ut sacra externa fieri vetarent, sacrificulos vatesque foro, circo, urbe prohiberent, vaticinos libros conquirerent comburerentque, omnem disciplinam sacrificandi, præterquam more romano, abolerent! Judicabant enim prudentissimi viri omnis divini humanique juris, nihil æque dissolvendæ religionis esse, quam ubi non patrio, sed externo ritu sacrificaretur. Hæc vobis prædicenda ratus sum, ne qua superstitio agitaret animos vestros, quum demolientes nos Bacchanalia discutientesque nefarios cœtus cerneretis. Omnia, diis propitiis volentibusque, ea faciemus : qui, quia suum numen sceleribus libidinibusque contaminari indigne ferebant, ex occultis ea tenebris in lucem extraxerunt : nec patefieri, ut impunita essent, sed ut vindicarentur et opprimerentur, voluerunt. Senatus quæstionem extra ordinem de ea re mihi collegæque meo mandavit : nos, quæ ipsis nobis agenda sunt, impigre exsequemur. Vigiliarum nocturnarum curam per urbem minoribus magistratibus mandavimus. Vos quoque, æquum est, quæ vestra munia sunt, quo quisque loco positus erit, quod imperabitur, impigre præstare, et dare operam, ne quid fraude noxiorum periculi aut tumultus oriatur. »

XVII. Recitari deinde senatusconsulta jusserunt, indicique præmium proposuerunt, si quis quem ad se deduxisset, nomenve absentis detulisset. « Qui nominatus profugisset, diem certam se finituros; ad quam nisi citatus respondisset, absens damnaretur. Si quis eorum, qui tum extra terram Italiam essent, nominaretur, ei laxiorem diem daturos, si venire ad causam dicendam vellet. » Edixerunt deinde, « ne quis quid fugæ causa vendidisse, neve emisse vellet; ne quis reciperet, celaret, ope ulla juvaret fugientes. » Concione dimissa, terror magnus urbe tota fuit : nec mœnibus se tantum urbis aut finibus romanis continuit; sed passim per totam Italiam, literis hospitum de senatusconsulto, et concione, et edicto consulum acceptis, trepidari cœptum est. Multi ea nocte, quæ diem insecuta est, quo in concione res palam facta est, custodiis circa portas positis, fugientes a triumviris comprehensi et reducti sunt : multorum nomina delata. Quidam ex iis, viri feminæque, mortem sibi consciverunt. Conjurasse supra septem millia virorum ac mulie-



du complot étaient les plébéiens Marcus et Caïus Atinius, le Falisque L. Opiternius et le Campanien Minius Cerrinius. C'étaient eux qui avaient commencé la série des forfaits et des infamies, eux qui étaient les grands-prêtres et les fondateurs de la nouvelle religion. On s'occupa de les saisir au plus tôt. Ils furent amenés devant les consuls, avouèrent tout, et furent exécutés sur-le-champ.

XVIII. Mais le nombre des fugitifs était si considérable, que, pour épargner une condamnation à plusieurs citoyens qui étaient en procès, les préteurs T. Minius et M. Licinius furent obligés d'accorder un sursis de trente jours, et d'attendre que les consuls eussent achevé leur enquête. Il en fut de même pour les accusés qui ne comparaissaient pas à Rome et qu'on n'y pouvait trouver; leur absence força les consuls à parcourir les bourgs voisins pour y chercher ceux qu'ils poursuivaient et les juger. Ceux qui n'avaient été qu'initiés et qui n'avaient fait que répéter après le prêtre la formule sacramentelle, comprenant l'engagement infâme de se livrer à tous les excès du crime et du libertinage, mais qui n'avaient souffert ou commis aucune des turpitudes dont leur serment leur faisait une loi, furent laissés en prison. Tous les initiés coupables de prostitution ou de meurtre, de faux témoignages, de fausses signatures, de testaments supposés, ou de toute autre fraude aussi déshonorante, furent décapités. Le nombre des condamnés à mort fut plus grand que celui des prisonniers : on remarqua dans les deux catégories beaucoup d'hommes et de femmes. Les femmes condamnées furent remises entre les mains de leurs parents ou de ceux en puissance de qui elles se trouvaient, pour qu'ils les fissent exécuter en particulier. S'il n'y avait personne qui pût être chargé de leur supplice, on les exécutait publiquement. On enjoignit ensuite aux consuls de s'occuper de détruire les Bacchanales d'abord à Rome, puis dans toute l'Italie, et de ne respecter que les autels ou statues anciennement consacrés à Bacchus. Un sénatus-consulte régla pour l'avenir qu'il n'y aurait plus de Bacchanales à Rome, ni dans l'Italie; que si quelqu'un était convaincu de l'importance et de la nécessité de ces mystères, s'il croyait ne pouvoir se dispenser de les célébrer sans éprouver des scrupules et redouter un malheur, il ferait sa déclaration au préteur, qui en référerait au sénat; et si cent sénateurs au moins lui accordaient l'autorisation, il ne pourrait célébrer la cérémonie qu'en présence de cinq personnes au plus, sans qu'on eût mis de l'argent en commun pour les frais, sans qu'on eût pris un prêtre ou un sacrificateur.

XIX. Un second sénatus-consulte, rendu sur la proposition du consul Q. Marcius, suivit de près ce premier; il ajournait après la fin des enquêtes et le retour de Sp. Posthumius à Rome, la question des récompenses promises aux dénonciateurs. On fut d'avis d'envoyer le Campanien Minius Cerrinius dans les prisons d'Ardée, et de recommander aux magistrats de cette ville de l'y faire étroitement garder à vue, afin de prévenir son évasion et de l'empêcher de se donner la mort.

rum dicebantur. Capita autem conjurationis constabat esse, M. et C. Atinios de plebe romana, et Faliscum L. Opiternium, et Minium Cerrinium campanum : ab his omnia facinora et flagitia orta : eos maximos sacerdotes conditoresque ejus sacri esse. Data opera est, ut primo quoque tempore comprehenderentur. Adducti ad consules, fassique de se, nullam moram judicio fecerunt.

XVIII. Ceterum tanta fuga ex urbe facta erat, ut, quia multis actiones et res peribant, cogerentur prætores T. Mænius et M. Licinius per senatum res in diem trigesimum differre, donec quæstiones a consulibus perficerentur. Eadem solitudo, quia Romæ non respondebant, nec inveniebantur, quorum nomina delata erant, coegit consules circa fora proficisci, ibique quærere et judicia exercere. Qui tantum initiati erant, ex carmine sacro, præeunte verba sacerdote, precationes fecerant, in quibus nefanda conjuratio in omne facinus ac libidinem continebatur, nec earum rerum ullam, in quas jurejurando obligati erant, in se aut alios admiserant, eos in vinculis relinquebant : qui stupris aut cædibus violati erant, qui falsis testimoniis, signis adulterinis, subjectione testamentorum, fraudibus aliis contaminati, eos capitali pœna afficiebant. Plures necati, quam in vincula conjecti sunt. Magna vis in utraque causa virorum mulierumque fuit. Mulieres damnatas cognatis, aut in quorum manu essent, tradebant, ut ipsi in privato animadverterent in eas. Si nemo erat idoneus supplicii exactor, in publico animadvertebatur. Datum deinde consulibus negotium est, ut omnia Bacchanalia Romæ primum, deinde per totam Italiam, diruerent; extra quam si qua ibi vetusta ara aut signum consecratum esset. In reliquum deinde senatusconsulto cautum est, « Ne qua Bacchanalia Romæ, neve in Italia essent. Si quis tale sacrum sollenne et necessarium duceret, nec sine religione et piaculo se id omittere posse, apud prætorem urbanum profiteretur, prætor senatum consuleret. Si ei permissum esset, quum in senatu centum non minus essent, ita id sacrum faceret, dum ne plus quinque sacrificio interessent, neu qua pecunia communis, neu quis magister sacrorum, aut sacerdos esset.

XIX. Aliud deinde huic conjunctum, referente Q. Marcio consule, senatusconsultum factum est, « Ut de iis, quos pro indicibus consules habuissent, integra res ad senatum referretur, quum Sp. Postumius, quæstionibus perfectis, Romam redisset. » Minium Cerrinium campanum Ardeam in vincula mittendum censuerunt, magis-



Peu de temps après Sp. Posthumius revint à Rome. Sur sa proposition, le sénat rédigea un décret pour récompenser P. Ébutius et Hispala Fécénia, qui avaient mis l'autorité consulaire sur les traces du complot. « Les questeurs de la ville devaient compter à chacun d'eux cent mille as pris dans le trésor public. Le consul devait s'entendre de son côté avec les tribuns pour qu'ils proposassent au peuple, dans le plus bref délai, une loi qui accordait à P. Ébutius les priviléges de la vétérance et le droit de ne pas servir malgré lui comme fantassin ou comme cavalier. Hispala Fécénia fut autorisée à disposer de ses biens en tout ou en partie, à passer par alliance dans une famille plus noble que la sienne, à se choisir un tuteur, qui serait aussi légitime qu'un tuteur testamentaire, et à épouser un homme de condition libre, sans que ce mariage compromît en rien l'honneur ou la fortune de son époux. Les consuls et les préteurs actuellement en charge aussi bien que leurs successeurs futurs étaient tenus de protéger cette femme contre toute injure, et de veiller à sa sûreté. Telle était la volonté expresse du sénat. » Ce sénatus-consulte fut soumis au peuple qui le sanctionna. Quant aux autres dénonciateurs, on laissa les consuls maîtres de leur faire grâce ou de les récompenser.

XX. Q. Marcius, ayant terminé l'enquête dont il était chargé, se disposa à partir pour la Ligurie, sa province; il avait reçu un renfort de trois mille hommes d'infanterie romaine, cinq mille d'infanterie latine et deux cents chevaux. On avait assigné à son collègue le même département et le même nombre de troupes. Ils prirent le commandement des armées qui avaient servi l'année précédente sous les ordres des consuls C. Flaminius et M. Émilius. Un sénatus-consulte leur enjoignit en outre d'enrôler deux légions nouvelles; ils exigèrent des alliés du nom latin vingt mille hommes d'infanterie et treize cents chevaux, et levèrent parmi les citoyens trois mille fantassins et deux cents cavaliers. Toutes ces forces, à la réserve des deux légions, étaient destinées à renforcer l'armée d'Espagne. Aussi les consuls, dont toute l'attention était tournée vers l'enquête relative aux Bacchanales, avaient-ils chargé T. Ménius de présider aux levées. Après l'enquête, Q. Marcius partit le premier pour marcher contre les Ligures Apuans. Pendant qu'il les poursuivait au fond des forêts, qui leur avaient toujours servi d'asile et de retraite, il s'engagea dans un défilé où l'ennemi l'attendait, et y fut enveloppé dans une position désavantageuse. Il perdit quatre mille hommes; trois enseignes de la seconde légion et onze étendards des alliés tombèrent au pouvoir des Ligures avec une grande quantité d'armes, dont les soldats se débarrassaient en courant, parce qu'elles gênaient leur fuite à travers les sentiers du bois. Les Romains fuyaient encore, que les Ligures avaient déjà suspendu leur poursuite. Le consul, à peine sorti du territoire ennemi, et parvenu en pays allié, licencia ses soldats pour que sa perte parût moins sensible. Mais il ne

tratibusque Ardeatium prædicendum, ut intentiore eum custodia asservarent; non solum ne effugeret, sed ne mortis consciscendæ locum haberet. Sp. Postumius aliquanto post Romam venit. Eo referente, de P. Æbutii et Hispalæ Feceniæ præmio, quod eorum opera indicata Bacchanalia essent, senatusconsultum factum est, « Ut singulis his centena millia æris quæstores urbani ex ærario darent. Utique consul cum tribunis plebis ageret, ut ad plebem primo quoque tempore ferrent, ut P. Æbutio emerita stipendia essent, ne invitus militaret, neve censor ei equum publicum assignaret. Utique Feceniæ Hispalæ datio, deminutio, gentis enupsio, tutoris optio item esset, quasi ei vir testamento dedisset. Utique ei ingenuo nubere liceret : neu quid ei, qui eam duxisset, ob id fraudi ignominiæve esset. Utique consules prætoresque, qui nunc essent, quive postea futuri essent, curarent, ne quid ei mulieri injuriæ fieret, utique tuto esset. Id senatum velle, et æquum censere, ut ita fieret. » Ea omnia lata ad plebem, factaque sunt ex senatusconsulto; et de ceterorum indicum impunitate præmiisque consulibus permissum est.

XX. Et jam .Q Marcius, quæstionibus suæ regionis perfectis, in Ligures provinciam proficisci parabat; tribus millibus peditum romanorum, centum quinquaginta equitibus, et quinque millibus latini nominis peditum, ducentis equitibus in supplementum acceptis. Eadem provincia, idem numerus peditum equitumque et collegæ decretus erat. Exercitus acceperunt, quos priore anno C. Flaminius et M. Æmilius consules habuerunt. Duas præterea legiones novas ex senatusconsulto scribere jussi sunt, et viginti millia peditum sociis et nomini latino imperarunt, et equites mille trecentos, et tria millia peditum romanorum, ducentos equites. Totum hunc exercitum, præter legiones, in supplementum hispaniensis exercitus duci placebat. Itaque consules dum ipsi quæstionibus impediebantur, T. Mænium delectui babendo præfecerunt. Perfectis quæstionibus, prior Q. Marcius in Ligures Apuanos est profectus. Dum penitus in abditos saltus, quæ latebræ receptaculaque semper illis fuerant, persequitur, in præoccupatis angustiis, loco iniquo est circumventus. Quatuor millia militum amissa; et legionis secundæ signa tria, undecim vexilla socium latini nominis in potestatem hostium venerunt, et arma multa, quæ, quia impedimento fugientibus per silvestres semitas erant, passim jactabantur. Prius sequendi Ligures finem, quam fugæ Romani fecerunt. Consul, ubi primum ex hostium agro evasit, ne, quantum deminutæ copiæ forent, appareret, in locis pacatis exercitum di-

parvint pas à étouffer le bruit de sa défaite; le défilé d'où les Ligures l'avaient chassé reçut le nom de Marcius.

XXI. La nouvelle de cet échec venait d'arriver de la Ligurie à Rome, lorsqu'on reçut d'Espagne une lettre dont la lecture causá autant de tristesse que de joie. C. Atinius, qui depuis deux ans était parti pour cette province en qualité de préteur, avait livré bataille aux Lusitains sur le territoire d'Asta, tué près de six mille hommes, mis le reste en fuite et forcé le camp ennemi. Puis il avait mené ses légions au siége d'Asta et s'était emparé de cette place aussi facilement que du camp; mais en s'approchant des murs avec trop peu de précaution, il avait reçu une blessure dont il était mort peu de jours après. Après la lecture de la dépêche qui annonçait la mort du propréteur, le sénat fit partir un courrier chargé d'atteindre le préteur C. Calpurnius au port de Luna et de lui intimer de sa part l'ordre de passer à la hâte en Espagne, afin que cette province ne restât point sans gouverneur. Le courrier arriva le quatrième jour à Luna; mais Calpurnius avait quitté ce port quelques jours auparavant. Dans l'Espagne citérieure aussi, L. Manlius Acidinus, qui avait été investi du commandement en même temps que C. Atinius, en vint aux mains avec les Celtibères. La victoire resta indécise; toutefois les ennemis décampèrent la nuit suivante, et les Romains purent ensevelir leurs morts et recueillir les dépouilles du champ de bataille. Peu de jours après, les Celtibères, qui avaient réuni une armée plus considérable, revinrent présenter la bataille aux Romains près de Calagurrès. On ignore pourquoi, malgré la supériorité de leurs forces, ils opposèrent encore moins de résistance; mais ils furent vaincus. Acidinus leur tua près de douze mille hommes, fit plus de deux mille prisonniers, se rendit maître de leur camp, et, si l'arrivée d'un successeur ne l'eût arrêté au milieu de ses progrès, il eût sans doute assujetti les Celtibères. Les deux nouveaux préteurs firent rentrer leurs armées dans les quartiers d'hiver.

XXII. Au moment où ces nouvelles arrivèrent d'Espagne, on célébrait par des motifs religieux les jeux Tauriens, qui durèrent deux jours. Puis M. Fulvius fit représenter, pendant dix autres jours, avec un pompeux appareil, les jeux qu'il avait voués durant la guerre d'Étolie. Grand nombre d'artistes vinrent en cette occasion de la Grèce à Rome. Ce fut aussi la première fois que les Romains jouirent du spectacle d'un combat d'athlètes et d'une chasse de lions et de panthères; la magnificence et la variété de cette fête furent dignes du luxe de l'époque. On offrit ensuite un sacrifice novendial, parce qu'il était tombé pendant trois jours une pluie de pierres dans le Picénum, et qu'on avait vu, disait-on, en plusieurs endroits, apparaître des feux follets, dont la flamme légère avait brûlé les vêtements de diverses personnes. On ajouta à ces cérémonies, en vertu d'un décret des pontifes, un jour de supplications, parce que le temple d'Ops, dans le Capitole, avait été frappé de la foudre. Les consuls immolèrent les grandes vic-

misit. Non tamen obliterare famam rei male gestæ potuit : nam saltus, unde eum Ligures fugaverant, Marcius est appellatus.

XXI. Sub hunc nuntium ex Ligustinis vulgatum literæ, ex Hispania mixtam gaudio tristitiam afferentes, recitatæ sunt. C. Atinius, qui biennio ante prætor in eam agro provinciam profectus erat, cum Lusitanis in Astensi signis collatis pugnavit. Ad sex millia hostium sunt cæsa : ceteri fusi, fugati, castrisque exuti. Ad oppidum deinde Astam oppugnandum legiones ducit. Id quoque haud multo majore certamine cepit, quam castra : sed, dum incautius subit muros, ictus ex vulnere post dies paucos moritur. Literis de morte proprætoris recitatis, senatus censuit mittendum, qui ad Lunæ portum C. Calpurnium prætorem consequeretur; nuntiaretque senatum æquum censere, ne sine imperio provincia esset, maturare eum proficisci. Quarto die, qui missus erat, Lunam venit : paucis ante diebus Calpurnius profectus erat. Et in citeriore Hispania L. Manlius Acidinus, qui eodem tempore, quo C. Atinius, in provinciam ierat, cum Celtiberis acie conflixit. Incerta victoria discessum est, nisi quod Celtiberi castra inde nocte proxima moverunt : Romanis et suos sepeliendi, et spolia legendi ex hostibus potestas facta est. Paucos post dies, majore coacto exercitu, Celtiberi ad Calagurim oppidum ultro lacessiverunt prœlio Romanos. Nihil traditur, quæ causa numero aucto infirmiores eos fecerit. Superati prœlio sunt. Ad duodecim millia hominum cæsa, plus duo capta : et castris Romanus potitus : et, nisi successor adventu suo inhibuisset impetum victoris, subacti Celtiberi forent. Novi prætores ambo exercitus in hiberna deduxerunt.

XXII. Per eos dies, quibus hæc ex Hispania nuntiata sunt, ludi Taurii per biduum facti religionis causa. Per dies decem apparatos deinde ludos M. Fulvius, quos voverat Ætolico bello, fecit. Multi artifices ex Græcia venerunt honoris ejus causa. Athletarum quoque certamen tum primum Romanis spectaculo fuit, et venatio data leonum et pantherarum; et prope hujus sæculi copia ac varietate ludicrum celebratum est. Novendiale deinde sacrum tenuit, quod in Piceno per triduum lapidibus pluerat, ignesque cœlestes multifariam orti adussisse complurium levi afflatu vestimenta maxime dicebantur. Addita et unum diem supplicatio est ex decreto pontificum, quod ædes Opis in Capitolio de cœlo tacta erat. Hostiis majoribus consules procurarunt, urbemque lus-



times pour conjurer ces prodiges, et purifièrent la ville. Vers le même temps on apprit qu'on avait découvert dans l'Ombrie un hermaphrodite d'environ douze ans. Effrayés de ce prodige, les magistrats ordonnèrent de transporter l'enfant hors du territoire romain et de le mettre à mort sur-le-champ. La même année les Gaulois transalpins passèrent en Vénétie, et, sans y exercer aucun ravage, aucun acte d'hostilité, ils choisirent, non loin de l'endroit où se trouve aujourd'hui Aquilée, un emplacement propre à bâtir une ville. Rome envoya des ambassadeurs au delà des Alpes pour se plaindre de cette invasion; on fit répondre « que cette émigration n'avait pas eu lieu d'après l'assentiment de la nation, et qu'on ignorait ce que les Gaulois faisaient en Italie. » Ce fut alors que L. Scipion célébra pendant dix jours les jeux qu'il disait avoir voués dans la guerre contre Antiochus; il en fit les frais avec l'argent que les rois et les cités de l'Asie lui avaient remis à cet effet. Suivant le récit de Valérius d'Antium, il fut, après sa condamnation et la vente de ses biens, envoyé comme ambassadeur en Asie pour régler les différends survenus entre les rois Antiochus et Eumène, profita de sa mission pour recueillir ces contributions et rassembler des artistes de toutes les contrées de l'Asie, et fit connaître au sénat, après son retour seulement, son intention d'accomplir un vœu, dont il n'avait pas parlé à la suite de la guerre où il prétendait l'avoir contracté.

XXIII. L'année touchait à sa fin, et Q. Marcius, qui était absent, allait sortir de charge. Ce fut Sp. Postumius qui, après avoir terminé son enquête avec autant de zèle que de prudence, fut chargé de présider les comices. On créa consuls Ap. Claudius Pulcher et M. Sempronius Tuditanus. Le lendemain on choisit pour préteurs P. Cornélius Céthégus, A. Postumius Albinus, C. Afranius Stellio, C. Atilius Serranus, L. Postumius Tempsanus, et M. Claudius Marcellinus. Le consul Sp. Postumius, en revenant à Rome à la suite de son enquête, avait déclaré que, dans son voyage le long des côtes de l'Italie, il avait trouvé deux colonies désertes, celle de Siponte sur la mer supérieure et celle de Buxente sur la mer inférieure. A la fin de l'année des triumvirs furent chargés par un sénatus-consulte d'y conduire de nouveaux colons, et le préteur urbain T. Ménius désigna pour cet objet L. Scribonius Libo, M. Tuccius et Cn. Bébius Tamphilus. La guerre qui allait éclater entre les Romains et Persée, roi de Macédoine, n'eut point pour cause les motifs qu'on lui donne généralement, et ne fut pas allumée non plus par Persée. Philippe lui-même en avait commencé les préparatifs, et l'aurait faite s'il eût vécu plus longtemps. Parmi les conditions qu'on lui avait imposées après la victoire, ce qui l'avait le plus blessé, c'est que le sénat lui avait ôté le droit de se venger sur ceux des Macédoniens qui l'avaient abandonné pendant la guerre, et cela lorsque, après avoir vu Quinctius ajourner la décision de cet article, il s'était flatté d'obtenir satisfaction sur ce point. Plus tard, après la défaite d'Antiochus aux Thermopyles, l'armée victorieuse s'était partagée en deux corps, et, tandis que le consul Acilius faisait le siége d'Héraclée, Philippe investissait Lamia; mais une

traverunt. Sub idem tempus et ex Umbria nuntiatum est, semimarem duodecim ferme annos natum inventum. Id prodigium abominantes, arceri romano agro necarique quam primum jusserunt. Eodem anno Galli Transalpini, transgressi in Venetiam sine populatione aut bello, haud procul inde ubi nunc Aquileia est, locum oppido condendo ceperunt. Legatis romanis, de ea re trans Alpes missis, responsum est: « Neque profectos ex auctoritate gentis eos, nec, quid in Italia facerent, se scire. » L. Scipio ludos eo tempore, quos bello Antiochi vovisse sese dicebat, ex collata ad id pecunia ab regibus civitatibusque per dies decem fecit. Legatum eum post damnationem et bona vendita missum in Asiam, ad dirimenda inter Antiochum et Eumenem reges certamina, Valerius Antias est auctor: tum collatas ei pecunias, congregatosque per Asiam artifices: et, quorum ludorum post bellum, in quo votos diceret, mentionem non fecisset, de iis post legationem demum in senatu actum.

XXIII. Quum jam in exitu annus esset, Q. Marcius absens magistratu abiturus erat. Sp. Postumius, quæstionibus cum summa fide curaque perfectis, comitia habuit. Creati sunt consules Ap. Claudius Pulcher, M. Sempronius Tuditanus. Postero die prætores facti P. Cornelius Cethegus, A. Postumius Albinus, C. Afranius Stellio, C. Atilius Serranus, L. Postumius Tempsanus, M. Claudius Marcellinus. Extremo anni, quia Sp. Postumius consul renuntiaverat, peragrantem se propter quæstiones utrumque littus Italiæ desertas colonias, Sipontum supero, Buxentum infero mari, invenisse; triumviri ad colonos eo scribendos ex senatusconsulto ab T. Mænio prætore urbano creati sunt, L. Scribonius Libo, M. Tuccius, Cn. Bæbius Tamphilus. Cum Perseo rege et Macedonibus bellum, quod imminebat, non unde plerique opinantur, nec ab ipso Perseo causas cepit. Inchoata initia a Philippo sunt: et is ipse, si diutius vixisset, id bellum gessisset. Una eum res, quum victo leges imponerentur, maxime angebat; quod, qui Macedonum ab se defecerant in bello, in eos jus sæviendi ademptum ei ab senatu erat: quum, quia rem integram Quinctius in conditionibus pacis distulerat, non desperasset impetrari posse. Antiocho rege deinde bello superato ad Thermopylas, divisis partibus, quum per eosdem dies consul Acilius

fois maître d'Héraclée, le consul lui avait enjoint de s'éloigner des murs de Lamia, et cette place s'était rendue aux Romains. Tout cela l'avait profondément aigri. Cependant Acilius avait un peu adouci son mécontentement, lorsque, pressé de marcher sur Naupacte, où les Étoliens en déroute s'étaient réfugiés, il avait permis à Philippe de porter la guerre dans l'Athamanie contre Amynandre, et d'ajouter à ses états les villes que les Étoliens avaient enlevées aux Thessaliens. Philippe n'avait pas eu beaucoup de peine à chasser Amynandre de l'Athamanie et à reprendre plusieurs villes. Il avait même soumis à son autorité la place forte de Démétriade, qui offrait tant d'avantages sous tous les rapports, et la peuplade des Magnètes. Ensuite il avait profité des troubles que l'abus d'une liberté toute nouvelle et les intrigues de quelques nobles avaient excités dans certaines villes de la Thrace, et, en s'unissant au parti qui succombait dans ces luttes intestines, il était parvenu à les mettre dans sa dépendance.

XXIV. Ces acquisitions calmèrent pour le moment la colère du roi contre les Romains; mais il ne laissa pas de s'occuper à rassembler ses forces pendant la paix, afin de pouvoir faire la guerre, si l'occasion s'en présentait. Il augmenta les revenus de son royaume, en établissant de nouveaux impôts sur les terres et sur le commerce maritime, et en faisant ouvrir de nouvelles mines en plusieurs endroits ou reprendre l'exploitation des anciennes, qu'on avait abandonnées. Pour rendre à ses états leur ancienne population, décimée par les désastres de la guerre, non-seulement il assura la naissance d'une génération nouvelle en forçant ses sujets à se marier et à élever leurs enfants, mais il transplanta en Macédoine une nombreuse colonie de Thraces; enfin il employa tout le temps qu'il fut sans guerre à augmenter ses ressources et sa puissance. Bientôt de nouveaux griefs vinrent ranimer sa haine contre les Romains. Les Thessaliens et les Perrhèbes étaient allés se plaindre au sénat de ce que Philippe s'était emparé de leurs villes, et les ambassadeurs du roi Eumène avaient dénoncé les conquêtes qu'il avait faites en Thrace et l'enlèvement des colons qu'il avait transplantés en Macédoine. La faveur avec laquelle on avait écouté ces plaintes prouvait assez qu'on songeait à y faire droit. Ce qui avait surtout éveillé les inquiétudes du sénat, c'étaient les prétentions de Philippe sur Énos et Maronée; on s'occupait moins de la Thessalie. Des ambassadeurs athamanes étaient venus aussi se plaindre, non pas de ce qu'on avait conquis une de leurs provinces ou envahi leur territoire, mais de ce que l'Athamanie tout entière était tombée sous le joug de Philippe. Des bannis de Maronée, chassés de leur patrie pour avoir voulu défendre leur liberté contre la garnison macédonienne, annonçaient que Maronée et même Énos étaient au pouvoir du roi. Philippe envoya de son côté des ambassadeurs pour justifier sa conduite et soutenir qu'il n'avait rien fait que de l'aveu des généraux romains. « Les cités de la Thessalie, de la Perrhébie et de la Magnésie, disaient-ils, s'étaient trouvées, ainsi que les Athamanes et leur roi Amynandre, dans la même position que les Éto-

Heracleam, Philippus Lamiam oppugnasset; capta Heraclea, quia jussus abscedere a mœnibus Lamiæ erat, Romanisque oppidum deditum est, ægre eam rem tulerat. Permulsit iram ejus consul, quod, ad Naupactum ipse festinans, quo se ex fuga Ætoli contulerant, Philippo permisit, ut Athamaniæ et Amynandro bellum inferret; et urbes, quas Thessalis Ætoli ademerant, regno adjiceret. Haud magno certamine et Amynandrum Athamania expulerat, et urbes aliquot receperat. Demetriadem quoque, urbem validam et ad omnia opportunam, et Magnetum gentem suæ ditionis fecit. Inde et in Thracia quasdam urbes, novæ atque insuetæ libertatis vitio, seditionibus principum turbatas, partibus, quæ domestico certamine vincerentur, adjungendo sese, cepit.

XXIV. His sedata in præsentia regis ira in Romanos est. Nunquam tamen remisit animum a colligendis in pace viribus, quibus, quandoque data fortuna esset, ad bellum uteretur. Vectigalia regni non fructibus tantum agrorum portoriisque maritimis auxit; sed metalla etiam et vetera intermissa recoluit, et nova multis locis instituit. Ut vero antiquam multitudinem hominum, quæ belli cladibus amissa erat, restitueret, non subolem tantum stirpis parabat, cogendis omnibus procreare atque educare liberos, sed Thracum etiam magnam multitudinem in Macedoniam traduxerat, quietusque aliquamdiu a bellis, omni cura in augendas regni opes intentus fuerat. Rediere deinde causæ, quæ de integro iram moverent in Romanos. Thessalorum et Perrhæborum querelæ de urbibus suis ab eo possessis, et legatorum Eumenis regis de thraciis oppidis per vim occupatis, traductaque in Macedoniam multitudine, ita auditæ erant, ut eas non negligi satis appareret. Maxime moverat senatum, quod jam Æni et Maroneæ affectari possessionem audierant; minus Thessalos curabant. Athamanes quoque venerunt legati, non partis amissæ, non finium jacturam querentes, sed totam Athamaniam sub jus judiciumque regis venisse. Et Maronitarum exsules (erant pulsi, quia libertatis causam defendissent ab regio præsidio); ii non Maroneam modo, sed etiam Ænum in potestate nuntiabant Philippi esse. Venerant et a Philippo legati ad purganda ea: qui nihil, nisi permissu romanorum imperatorum, factum affirmabant. « Civitates Thessalorum, et Perrhæborum, et Magnetum, et cum Amynandro Athamanum gentem, in eadem causa, qua Ætolos, fuisse



liens. Après la retraite forcée d'Antiochus, le consul, occupé de réduire les places de l'Étolie, avait chargé leur maître de reprendre les autres villes. C'était le droit de conquête qui les avait placées dans sa dépendance. » Le sénat, ne voulant rien décider sans entendre le roi, envoya Q. Cécilius Métellus, M. Bébius Tamphilus et Tib. Sempronius pour débattre cette affaire. Aussitôt après l'arrivée de ces commissaires, toutes les cités, qui étaient en contestation avec Philippe, furent convoquées en assemblée générale à Tempé, en Thessalie.

XXV. Quand tout le monde eut pris place, les commissaires romains comme arbitres, les Thessaliens, les Perrhèbes et les Athamanes comme accusateurs, et Philippe comme accusé, pour entendre les charges portées contre lui, les chefs des ambassades parlèrent avec plus ou moins d'aigreur, chacun suivant son caractère et sa haine ou son attachement pour Philippe. Les villes en litige étaient Philippopolis, Tricca, Phalorie, Eurymènes, et les autres places du voisinage : devaient-elles appartenir aux Thessaliens, quoiqu'elles eussent été conquises de vive force, et possédées par les Étoliens, à qui Philippe les avait ensuite enlevées, comme on le savait? ou bien fallait-il les considérer comme une ancienne dépendance de l'Étolie? car Acilius ne les avait abandonnées au roi que dans le cas où elles auraient appartenu aux Étoliens, et embrassé leur parti volontairement, sans y être contraintes par la force des armes. La contestation était la même pour les places de la Perrhébie et de la Magnésie; car les Étoliens, en profitant de toutes les occasions de s'agrandir, avaient confondu tous les droits de propriété. A ces questions litigieuses venait s'ajouter l'embarras des plaintes des Thessaliens. « Philippe, disaient-ils, ne leur rendrait leurs villes que dépouillées et désertes, si toutefois il opérait cette restitution. Outre les pertes que leur avait fait éprouver la guerre, ils avaient à regretter cinq cents jeunes gens des premières familles, que ce prince avait emmenés en Macédoine et employés à son service comme des esclaves. Lorsqu'il s'était cru obligé à quelques restitutions, il avait eu soin qu'elles ne pussent profiter aux Thessaliens. Thèbes-Phthie avait été jadis leur seul entrepôt maritime; c'était un port très-riche et dont ils tiraient les plus grands avantages. Le roi y avait pris les vaisseaux marchands et les avait dirigés sur le port de Démétriade, où il avait transporté, au préjudice de Thèbes, tout le commerce maritime. Il n'avait pas même respecté, malgré le droit des gens, la personne toujours sacrée des ambassadeurs, et il avait tendu des piéges à ceux qui se rendaient auprès de T. Quinctius. Aussi avait-il inspiré une telle frayeur à tous les Thessaliens, que personne n'osait ouvrir la bouche, ni dans sa propre cité, ni dans les assemblées générales de la nation. Car les libérateurs de la Grèce, les Romains étaient loin, et la Thessalie avait à ses portes un tyran redoutable qui l'empêchait de jouir des bienfaits du peuple romain. Or si leur parole n'était pas libre, quelle liberté avaient-ils? En ce moment même, qu'ils étaient rassurés par la présence et la protection des commissaires, ils n'osaient pas encore parler, ils se contentaient de gémir. Si les Romains ne prenaient quelques me-

Antiocho rege pulso, occupatum oppugnandis ætolicis urbibus consulem ad recipiendas eas civitates Philippum misisse : armis subactos parere. » Senatus, ne quid absente rege statueret, legatos ad eas controversias disceptandas misit, Q. Cæcilium Metellum, M. Bæbium Tamphilum, Ti. Sempronium : quorum sub adventum ad thessalica Tempe omnibus iis civitatibus, quibus cum rege disceptatio erat, concilium indictum est.

XXV. Ibi quum romani legati disceptatorum loco, Thessali Perrhæbique et Athamanes haud dubii accusatores, Philippus ad audienda crimina tanquam reus, consedissent; pro ingenio quisque eorum, qui principes legationum erant, et gratia cum Philippo aut odio, acerbius leniusve egerunt. In controversiam autem veniebant, Philippopolis, Tricca, Phaloria, et Eurymenæ, et cetera circa eas oppida; utrum Thessalorum juris, quum vi ademptæ possessæque ab Ætolis forent (nam Philippum Ætolis ademisse eas constabat), an ætolica antiquitus ea oppida fuissent. « Ita enim Acilium regi concessisse, si Ætolorum fuissent, et si voluntate', non si vi atque armis coacti, cum Ætolis essent. » Ejusdem formulæ disceptatio de Perrhæborum Magnetumque oppidis fuit. Omnium enim jura possidendo per occasiones Ætoli miscuerant. Ad hæc, quæ disceptationis erant, querelæ Thessalorum adjectæ, « quod ea oppida, si jam redderentur sibi, spoliata ac deserta redditurus esset. Nam, præter belli casibus amissos, quingentos principes juventutis in Macedoniam abduxisse, et opera eorum in servilibus abuti ministeriis : et, quæ reddiderit coactus Thessalis, inutilia ut redderet, curasse. Thebas Phthia unum maritimum emporium fuisse, quondam Thessalis quæstuosum et frugiferum. Ibi navibus onerariis comparatis, regem, quæ præter Thebas Demetriadem cursum dirigerent, negotiationem maritimam omnem eo avertisse. Jam ne a legatis quidem, qui jure gentium sancti sint, violandis abstinere : insidias positas euntibus ad T. Quinctium. Itaque ergo in tantum metum omnes Thessalos conjectos, ut non in civitatibus suis, non in communibus gentis conciliis, quisquam hiscere audeat. Procul enim abesse libertatis auctores Romanos : lateri adhærere gravem dominum, prohibentem uti beneficiis populi romani. Quid autem, si vox libera non sit, liberum esse? Nunc se fiducia et præsidio legatorum ingemiscere magis, quam loqui. Nisi provideant aliquid Ro-

sures pour diminuer les craintes des Grecs établis dans le voisinage de la Macédoine, et pour réprimer l'audace de Philippe, c'était vainement qu'ils avaient vaincu ce prince et affranchi la Grèce. Philippe était comme un coursier rétif et indocile, il fallait le dompter en lui serrant la bride. » Telles furent les récriminations de ceux qui parlèrent les derniers, tandis que les autres, prenant un ton modéré, avaient cherché à calmer la colère du roi, le priant d'excuser des hommes qui plaidaient pour leur liberté, de quitter le ton dur et hautain du maître, de s'habituer à être pour eux un ami et un allié, et d'imiter le peuple romain, qui aimait mieux gagner les peuples par l'affection que par la crainte. Après les Thessaliens, les Perrhèbes revendiquèrent, comme une dépendance de leur pays, Gonnocondyle, que Philippe avait nommée Olympiade. Ils élevèrent les mêmes prétentions sur Mallée et Éricinie. Les Athamanes réclamaient leur liberté et les forteresses d'Athénée et de Petnée.

XXVI. Philippe, voulant prendre le ton d'un accusateur plutôt que d'un accusé, commença aussi par des récriminations. Il se plaignit de ce que les Thessaliens avaient conquis par la force des armes Ménélaïs en Dolopie, ville qui faisait partie de ses domaines; pris, de concert avec les Perrhèbes, Pétra dans la Piérie; fait entrer dans leur confédération Xynies, qui était évidemment une place étolienne, et réduit en leur pouvoir Parachéloïs, sur laquelle ils n'avaient aucun droit, puisqu'elle dépendait de l'Athamanie. « Quant aux reproches qu'on lui adressait, ajouta-t-il, d'avoir tendu des piéges aux ambassadeurs et enrichi un port aux dépens d'un autre, le premier répugnait à son caractère, et pour le second, il était ridicule de lui demander compte de ce que les marchands et les navigateurs fréquentaient tel ou tel port. Depuis tant d'années qu'on ne cessait d'envoyer soit à Rome, soit aux généraux romains, des ambassadeurs pour le calomnier, pouvait-on en citer un seul qu'il eût même injurié? On parlait bien d'une tentative dirigée contre ceux qui se rendaient auprès de L. Quinctius; mais on ne disait pas ce qui leur était arrivé. N'était-ce pas là le langage d'hommes qui, n'ayant aucun reproche fondé à lui faire, cherchaient des griefs imaginaires? Les Thessaliens abusaient étrangement et au delà de toute mesure de l'indulgence du peuple romain; ils semblaient avoir bu trop avidement à la coupe enivrante de la liberté, comme pour étancher une soif dévorante. Semblables à des esclaves affranchis tout à coup sans s'y attendre, ils s'essayaient à faire un libre usage de leur voix et de leur langue; ils tenaient à honneur de calomnier et d'insulter leurs maîtres. » Puis, se laissant aller aux transports de sa colère, il ajouta que le soleil ne s'était pas couché pour la dernière fois. Cette menace, que les Thessaliens et même les Romains prirent pour eux, excita un violent murmure dans l'assemblée. Quand le bruit eut cessé, il répondit aux ambassadeurs des Perrhèbes et des Athamanes, que les villes dont ils parlaient étaient dans le même cas; que le consul Acilius et les Romains les lui avaient données, parce qu'elles appartenaient aux ennemis de Rome. « Si ceux qui l'avaient gratifié de ce don, dit-il, voulaient le lui

mani, quo et Græcis Macedoniam accolentibus metus, et audacia Philippi minuatur, nequicquam et illum victum, et se liberatos esse. Ut equum tenacem, non parentem frenis asperioribus castigandum esse. » Hæc acerbe postremi : quum priores leniter permulsissent iram ejus, petentes, « ut ignosceret pro libertate loquentibus; et ut, deposita domini acerbitate, assuesceret socium atque amicum sese præstare; et imitaretur populum romanum, qui charitate, quam metu, adjungere sibi socios mallet. » Thessalis auditis, Perrhæbi Gonnocondylum, quod Philippus Olympiadem appellaverat, Perrhæbiæ fuisse, et ut sibi restitueretur, agebant. Et de Mallœa et Ericinio eadem postulatio erat. Athamanes libertatem repetebant, et castella Athenæum et Pœtneum.

XXVI. Philippus, ut accusatoris potius, quam rei, speciem haberet, et ipse a querelis orsus, « Menelaidem in Dolopia, quæ regni sui fuisset, Thessalos vi atque armis expugnasse, questus est : item Petram in Pieria ab iisdem Thessalis Perrhæbisque captam. Xynias quidem, haud dubie ætolicum oppidum, sibi eos contribuisse; et Paracheloida, quæ sub Athamania esset, nullo jure Thessalorum formulæ factam. Nam quæ sibi crimina objiciantur, de insidiis legatorum, et maritimis portubus frequentatis aut desertis; alterum deridiculum esse, se reddere rationem, quos portus mercatores aut nautici petant; alterum mores suos respuere. Tot annos esse, per quos nunquam cessaverint legati, nunc ad imperatores romanos, nunc Romam ad senatum crimina de se deferre. Quem unquam verbo violatum esse? Semel ad Quinctium euntibus insidias dici factas : sed, quid iis acciderit, non adjici. Quærentium quod falso objiciant, quum veri nihil habeant, ea crimina esse. Insolenter et immodice abuti Thessalos indulgentia populi romani, velut ex diutina siti nimis avide meram haurientes libertatem. Itaque, servorum modo præter spem repente manumissorum, licentiam vocis et linguæ experiri, et jactare sese insectatione et conviciis dominorum. » Elatus deinde ira adjecit, « Nondum omnium dierum solem occidisse. » Id minaciter dictum, non Thessali modo in sese, sed etiam Romani acceperunt : et quum fremitus post eam vocem ortus, et tandem sedatus esset, Perrhæborum inde Athamanumque legatis respondit, « eamdem, de quibus illi agant, civitatum causam esse : consulem Acilium et Romanos sibi dedisse eas, quum hostium essent. Si suum munus, qui dedissent,

reprendre, il savait bien qu'il n'avait qu'à céder; mais on ferait une injustice à un bon et fidèle allié en faveur d'alliés inconstants et peu utiles. De tous les bienfaits, la liberté était celui dont on gardait le souvenir le moins longtemps, surtout quand on devait en abuser et en perdre tout le fruit. » Après avoir entendu les parties, les commissaires romains prononcèrent. Ils exigeaient que les garnisons macédoniennes évacuassent ces villes, et que le roi se renfermât dans les anciennes limites de la Macédoine. Quant aux torts qu'on avait à se reprocher de part et d'autre, ils devaient régler une forme de procédure, suivant laquelle Philippe et ses adversaires discuteraient leurs griefs.

XXVII. Le roi fut très-courroucé de cette décision. On partit ensuite pour Thessalonique, où les commissaires se proposaient de statuer sur les villes de la Thrace. Là, les envoyés d'Eumène prirent la parole : « Si Rome, dirent-ils, voulait assurer la liberté d'Énos et de Maronée, l'honneur leur faisait une loi de ne présenter ici aucune observation; ils l'engageaient seulement à rendre cette liberté réelle et non pas illusoire, et à ne pas permettre qu'on annulât son bienfait. Mais si elle s'intéressait moins aux villes de la Thrace, Eumène avait bien plus de droits que Philippe à obtenir les dépouilles d'Antiochus, comme récompense, ou des services que son père Attale avait rendus aux Romains dans leur guerre contre Philippe, ou des fatigues et des périls qu'il avait personnellement affrontés sur terre et sur mer dans la guerre d'Antiochus. Eumène avait d'ailleurs pour lui une première décision des dix commissaires, qui, en lui donnant la Chersonèse et Lysimachie, avaient certainement voulu y comprendre Énos et Maronée; car ces deux villes étaient, à raison de leur proximité, comme l'accessoire du don principal. Mais Philippe, à quel titre y avait-il mis garnison? Était-ce pour avoir rendu quelque service au peuple romain, ou en vertu des droits de sa couronne? Ces places n'étaient-elles pas pour cela trop éloignées des frontières de la Macédoine? On n'avait qu'à faire venir les Maronites, on obtiendrait par eux des renseignements exacts sur la situation des deux villes. » Les députés de Maronée furent appelés; ils déclarèrent que la garnison macédonienne n'occupait pas, comme partout ailleurs, un seul quartier, mais qu'elle était répandue sur plusieurs points à la fois et que Maronée était pleine de Macédoniens. « Aussi, dirent-ils, les partisans du roi y étaient maîtres. Seuls ils avaient le droit de parler, soit dans le sénat, soit dans les assemblées du peuple; seuls ils disposaient de tous les honneurs pour eux ou pour leurs créatures. Tous les gens de bien, tous les amis des lois et de la liberté, étaient forcés d'aller vivre dans l'exil, ou de se condamner à l'obscurité et de se soumettre en silence aux intrigants. » Ils ajoutèrent aussi, pour éclaircir la question des limites, ce peu de mots : « Q. Fabius Labéo, lorsqu'il était dans ce pays, avait fixé pour bornes aux états de Philippe l'ancienne voie royale, qui se dirigeait vers la partie montagneuse de la Thrace, sans jamais se rapprocher de la mer. Depuis, Philippe avait tracé une nouvelle voie, qui renfermait les villes et le territoire des Maronites. »

adimere velint, scire se, cedendum esse : sed meliori ac fideliori amico, in gratiam levium et inutilium sociorum, injuriam eos esse facturos. Nec enim ullius rei minus diuturnam esse gratiam, quam libertatis; præsertim apud eos, qui male utendo eam corrupturi sint. » Causa cognita, pronuntiaverunt legati, « placere, deduci præsidia Macedonum ex iis urbibus, et antiquis Macedoniæ terminis regnum finiri. De injuriis, quas ultro citroque illatas querantur, quo modo inter eas gentes et Macedonas disceptetur, formulam juris exsequendi constituendam esse. »

XXVII. Inde, graviter offenso rege, Thessalonicen ad cognoscendum de Thraciæ urbibus proficiscuntur. Ibi legati Eumenis : « Si liberas esse Ænum et Maroneam velint Romani, nihil sui pudoris esse ultra dicere, quam ut admoneant, re, non verbo, eos liberos relinquant, nec suum munus intercipi ab alio patiantur. Sin autem minor cura sit civitatum in Thracia positarum, multo verius esse, quæ sub Antiocho fuerint, præmia belli Eumenem, quam Philippum, habere; vel pro patris Attali meritis bello, quod adversus Philippum ipsum gesserit populus romanus : vel suis, quod Antiochi bello terra marique laboribus periculisque omnibus interfuerit. Habere eum præterea decem legatorum in eam rem præjudicium; qui quum Chersonesum Lysimachiamque dederint, Maroneam quoque atque Ænum profecto dedisse, quæ ipsa propinquitate regionis velut appendices majoris muneris essent. Nam Philippum quidem quo aut merito in populum romanum, aut jure imperii, quum tam procul a finibus Macedoniæ absint, civitatibus his præsidia imposuisse? Vocari Maronitas juberent : ab iis certiora omnia de statu civitatum earum scituros. » Legati Maronitarum vocati, » non unius tantum urbis præsidium regium esse, sicut in aliis civitatibus, dixerunt, sed pluribus simul, et plenam Macedonum Maroneam esse. Itaque dominari assentatores regios : his solis loqui et in senatu et in concionibus licere : eos omnes honores et capere ipsos, et dare aliis. Optimum quemque, quibus libertatis, quibus legum cura sit, aut exsulare pulsos patria, aut inhonoratos et deterioribus obnoxios silere. » De jure etiam finium pauca adjecerunt : « Q. Fabium Labeonem, quum in regione ea fuisset, direxisse finem Philippo veterem viam regiam, quæ ad Thraciæ Paroreiam subeat, nusquam ad mare declinantem. Philippum novam postea deflexisse viam, qua Maronitarum urbes agrosque amplectatur. »



XXVIII. Pour répondre à ces reproches, Philippe suivit un tout autre système que celui qu'il avait adopté à l'égard des Thessaliens et des Perrhèbes. « Ce n'est plus, dit-il, avec les Maronites ou avec Eumène, c'est avec vous, Romains, que je dois discuter; avec vous qui, depuis longtemps, je le vois, refusez de me faire justice. J'avais considéré comme un acte d'équité qu'on me rendît les villes de Macédoine qui avaient abandonné mon parti pendant la trève : non que cette restitution dût beaucoup agrandir mon royaume (ce sont des places peu importantes et situées à l'extrême frontière), mais parce que c'était un exemple nécessaire pour contenir dans le devoir le reste des Macédoniens : on me l'a refusé. Dans la guerre d'Étolie, j'ai reçu du consul M'. Acilius l'ordre d'assiéger Lamia; après de rudes travaux, après des combats meurtriers, j'allais franchir les murs et m'emparer de la place, lorsque le consul m'a rappelé et contraint de m'éloigner avec mes troupes. Pour me consoler de cet affront, on m'a permis de reprendre en Thessalie, en Perrhébie et en Athamanie quelques villes, ou plutôt de simples forteresses. Et ces compensations mêmes, vous me les avez enlevées, il y a peu de jours, Q. Cécilius. Tout à l'heure, grands dieux! les envoyés d'Eumène posaient comme un fait incontestable que les dépouilles d'Antiochus appartenaient à leur maître bien plus justement qu'à Philippe. Je suis d'un tout autre avis. Eumène n'aurait pu rester dans ses états, je ne dirai pas si les Romains n'avaient pas été vainqueurs, mais s'ils n'avaient pas fait la guerre. C'est donc lui qui est votre obligé, et non vous qui lui devez de la reconnaissance. Pour moi, loin de voir la moindre partie de mes états menacée, j'ai dédaigné les propositions d'Antiochus, qui m'offrait pour prix de mon alliance trois mille talents, cinquante vaisseaux pontés et la cession de toutes les villes de la Grèce qui avaient été précédemment en mon pouvoir. Je me suis ouvertement déclaré son ennemi, avant même que M'. Acilius fût passé en Grèce avec son armée, et j'ai pris part, de concert avec ce consul, à toutes les opérations qu'il lui a plu de me confier. Lorsque son successeur L. Scipion voulut conduire ses troupes par terre jusqu'à l'Hellespont, je ne me suis pas borné à lui livrer passage par mon royaume : j'ai fait aussi percer des routes, construire des ponts et préparer des convois, non-seulement à travers la Macédoine, mais dans la Thrace même, où il fallait, entre autres choses, assurer aussi la marche de l'armée contre les attaques des Barbares. Pour un tel dévouement, je pourrais dire pour de si importants services, deviez-vous, Romains, m'accorder quelques récompenses, agrandir et étendre mon royaume par votre munificence, ou m'enlever, comme vous le faites aujourd'hui, ce que je possédais en vertu de mes droits ou de vos bienfaits? Les villes de Macédoine, que vous reconnaissez vous-mêmes avoir fait partie de mes états, ne me sont pas rendues. Eumène vient pour me dépouiller, comme un autre Antiochus, et il ose, justes dieux! s'autoriser du décret des dix commissaires, de ce décret qui dément si positivement ses impudentes calomnies et qui condamne ses prétentions; car il y est

XXVIII. Ad ea Philippus longe aliam, quam adversus Thessalos Perrhæbosque nuper, ingressus disserendi viam. « Non cum Maronitis, inquit, mihi aut cum Eumene disceptatio est; sed jam vobiscum, Romani; a quibus nihil æqui me impetrare jam diu animadverto. Civitates Macedonum, quæ a me inter indutias defecerant, reddi mihi æquum censebam; non quia magna accessio ea regni futura esset (sunt enim et parva oppida, et in finibus extremis posita), sed quia multum ad reliquos Macedonas continendos exemplum pertinebat. Negatum est mihi. Bello ætolico Lamiam oppugnare jussus a consule M'. Acilio, quum diu fatigatus ibi præliis operibusque essem, transcendentem me jam muros a capta prope urbe revocavit consul, et abducere copias inde coegit. Ad hujus solatium injuriæ permissum est, ut Thessaliæ Perrhæbiæque et Athamanum reciperem quædam castella magis, quam urbes. Ea quoque ipsa vos mihi, Q. Cæcili, paucos ante dies ademistis. Pro non dubio paulo ante, si diis placet, legati Eumenis sumebant, quæ Antiochi fuerunt; Eumenem æquius esse, quam me, habere. Id ego aliter longe judico esse. Eumenes enim, non nisi vicissent Romani, sed nisi bellum gessissent, manere in regno suo non potuit. Itaque ille vestrum meritum habet, non vos illius: mei autem regni, tantum aberat, ut ulla pars in discrimine fuerit, ut tria millia talentum, et quinquaginta tectas naves, et omnes Græciæ civitates, quas antea tenuissem, pollicentem ultro Antiochum in mercedem societatis sim aspernatus, hostemque ei me esse prius etiam, quam M'. Acilius exercitum in Græciam trajiceret, præ me tuli : et cum eo consule belli partem, quamcumque mihi delegavit, gessi. Et insequenti consuli L. Scipioni, quum terra statuisset ducere exercitum ad Hellespontum, non iter tantum per regnum nostrum dedi, sed vias etiam munivi, pontes feci, commeatus præbui : nec per Macedoniam tantum, sed per Thraciam etiam, ubi inter cetera pax quoque præstanda a barbaris erat. Pro hoc studio meo erga vos, ne dicam merito, utrum adjicere vos, Romani, aliquid, et amplificare et augere regnum meum munificentia vestra oportebat, an, quæ haberem aut meo jure, aut beneficio vestro, eripere? id quod nunc facitis. Macedonum civitates, quas regni mei fuisse fatemini, non restituuntur. Eumenes, tanquam ad Antiochum, ad spoliandum me venit, et, si diis placet, decem legatorum decretum calumniæ impudentissimæ prætendit; quo maxime et refelli et coargui potest. Disertissime enim planissime-

dit de la manière la plus explicite et la plus claire, qu'on donne à Eumène la Chersonèse et Lysimachie. Où trouve-t-il donc les noms d'Énos, de Maronée et des villes de Thrace? Ce qu'il n'a pas même osé demander à ces dix commissaires, l'obtiendra-t-il de vous, comme s'ils le lui avaient adjugé? Il m'importe de savoir dans quelle situation vous voulez me placer à votre égard. Si votre intention est de me poursuivre comme un ennemi et un rival, continuez d'agir comme vous avez commencé. Si vous avez pour moi quelques-uns des égards dus à un prince qui est votre allié et votre ami, épargnez-moi, je vous en conjure, un affront si peu mérité. »

XXIX. Le discours du roi fit quelque impression sur les commissaires. Ils ne firent donc qu'une réponse équivoque et qui laissait l'affaire en suspens. « Si les dix commissaires, dirent-ils, avaient adjugé par un décret ces villes à Eumène, ils n'y pouvaient eux-mêmes rien changer; si Philippe les avait conquises pendant la guerre, ils lui laisseraient ce fruit légitime de sa victoire; hors ces deux cas, ils réservaient la décision de cette affaire au sénat, et, pour qu'elle fût parfaitement libre, ils exigeaient qu'on retirât les garnisons qui occupaient les villes contestées. » Telles furent les principales causes qui aigrirent Philippe contre les Romains. Ainsi Persée, sans avoir de nouveaux motifs pour entreprendre la guerre, ne fit que donner suite aux projets que lui légua son père. A Rome, on ne soupçonnait pas encore une rupture avec la Macédoine. Le proconsul L. Manlius était de retour de l'Espagne, et il avait demandé le triomphe au sénat assemblé dans le temple de Bellone; mais si l'importance de ses succès le rendait digne de cet honneur, les précédents étaient contre lui: il était d'usage de ne point accorder le triomphe à un général qui revenait sans son armée, à moins qu'il n'eût remis à son successeur sa province entièrement soumise et pacifiée. On prit un moyen terme, et l'on décerna l'ovation à Manlius. Il fit porter devant lui cinquante-deux couronnes d'or, cent trente-deux livres pesant d'or, et seize mille trois cents d'argent. Il annonça de plus au sénat que son questeur Q. Fabius apportait avec lui dix mille livres d'argent et quatre-vingts d'or, qu'il ferait aussi verser dans le trésor public. Il y eut cette année de grands mouvements parmi les esclaves en Apulie. Le préteur L. Postumius, qui avait le département de Tarente, informa avec beaucoup de rigueur contre les attroupements de pâtres, qui infestaient de leurs brigandages les routes et les pâturages publics. Il condamna près de sept mille hommes; les uns parvinrent à s'échapper, les autres périrent dans les supplices. Les consuls, retenus longtemps à Rome pour faire les enrôlements, partirent enfin pour leurs provinces.

XXX. La même année, les préteurs qui commandaient en Espagne, C. Calpurnius et L. Quinctius, sortirent de leurs quartiers dès les premiers jours du printemps, réunirent leurs troupes dans la Béturie, et s'avancèrent dans la Carpétanie, où les ennemis étaient campés. Ils devaient agir toujours de concert et en commun. Non loin des villes d'Hippone et de Tolède, une rencontre eut lieu

que in eo scriptum est, Chersonesum et Lysimachiam Eumeni dari. Ubi tandem Ænus, et Maronea, et Thraciæ civitates ascriptæ sunt? quod ab illis ne postulare quidem est ausus, id apud vos, tanquam ab illis impetraverit, obtinebit? Quo in numero me apud vos esse velitis, refert. Si tanquam inimicum et hostem insectari propositum est, pergite, ut cœpistis facere. Sin aliquis respectus est mei, ut socii atque amici regis, deprecor, ne me tanta injuria dignum judicetis. »

XXIX. Movit aliquantum oratio regis legatos. Itaque medio responso rem suspenderunt: « Si decem legatorum decreto Eumeni datæ civitates eæ essent, nihil se mutare. Si Philippus bello cepisset eas, præmium victoriæ jure belli habiturum. Si neutrum eorum foret, placere cognitionem senatui reservari; et, ut omnia in integro manerent, præsidia, quæ in iis urbibus sint, deduci. » Hæ causæ maxime animum Philippi alienaverunt ab Romanis; ut non a Perseo filio ejus novis causis motum, sed ob has a patre bellum relictum filio videri possit. Romæ nulla belli macedonici suspicio erat. L. Manlius proconsul ex Hispania redierat. Cui postulanti ab senatu in æde Bellonæ triumphum rerum gestarum magnitudo impetrabilem faciebat, exemplum obstabat; quod ita comparatum more majorum erat, ne quis, qui exercitum non deportasset, triumpharet, nisi perdomitam pacatamque provinciam tradidisset successori. Medius tamen honos Manlio habitus, ut ovans urbem iniret. Tulit coronas aureas quinquaginta duas; auri præterea pondo centum triginta duo; argenti sexdecim millia trecenta; et pronuntiavit in senatu, decem millia pondo argenti, et octoginta auri Q. Fabium quæstorem advehere: id quoque se in ærarium illaturum. Magnus motus servilis eo anno in Apulia fuit. Tarentum provinciam L. Postumius prætor habebat. Is de pastorum conjuratione, qui vias latrociniis pascuaque publica infesta habuerant, quæstionem severe exercuit. Ad septem millia hominum condemnavit; multi inde fugerunt, de multis sumptum est supplicium. Consules, diu retenti ad urbem delectibus, tandem in provincias profecti sunt.

XXX. Eodem anno in Hispania prætores C. Calpurnius et L. Quinctius, quum primo vere ex hibernis copias eductas in Bæturia junxissent, in Carpetaniam, ubi hostium castra erant, progressi sunt, communi animo consilioque parati rem gerere. Haud procul Hippone et Toleto urbibus inter pabulatores pugna orta est. Quibus dum utrimque subvenitur a castris, paulatim omnes copiæ



entre les fourrageurs des deux armées, et les renforts qu'on leur envoya de part et d'autre amenèrent peu à peu une action générale. Dans cet engagement imprévu, la connaissance des lieux et la nature du combat donnèrent l'avantage aux ennemis. Mais ils ne profitèrent pas du désordre des Romains, et les préteurs, craignant d'être assiégés le lendemain dans leurs retranchements, profitèrent de l'obscurité de la nuit pour s'éloigner en silence. Au point du jour les Espagnols se mirent en bataille et marchèrent sur le camp romain. Ils ne s'attendaient pas à le trouver abandonné; ils y entrèrent, pillèrent tout ce qu'on y avait laissé dans la confusion d'un départ nocturne, et, retournant dans leurs lignes, ils restèrent quelques jours dans l'inaction. Les Romains et les alliés perdirent, tant dans le combat que dans la fuite, près de cinq mille hommes. Les Barbares s'armèrent de leurs dépouilles, puis ils se portèrent vers le Tage. Cependant les préteurs employèrent tout ce temps à tirer des secours de toutes les villes espagnoles alliées aux Romains, et à relever le courage de leurs soldats abattu par cet échec. Lorsqu'ils se crurent assez forts et qu'ils virent l'armée demander elle-même à marcher contre l'ennemi pour effacer la honte de sa défaite, ils allèrent camper à douze milles du Tage. Ils se remirent en route à la troisième veille, et arrivèrent au point du jour, en bataillon carré, sur les bords du fleuve. Les Espagnols occupaient une hauteur sur l'autre rive. Le Tage offrait deux gués : les deux préteurs se hâtèrent de le traverser, Calpurnius à la tête de l'aile droite, et Quinctius avec la gauche. L'ennemi restait immobile; surpris de l'arrivée soudaine des Romains; il délibérait au lieu de profiter, comme il le pouvait, de la confusion du passage pour jeter le désordre dans les rangs ennemis. Les Romains venaient de passer même avec tous leurs bagages, et de les réunir sur un seul point, lorsqu'ils virent l'ennemi qui commençait à s'ébranler. N'ayant pas le temps de se retrancher, ils se mirent en bataille. La cinquième légion, commandée par Calpurnius, et la huitième, par Quinctius, formèrent le centre : c'était l'élite de toute l'armée. La plaine, qui s'étendait jusqu'au camp de l'ennemi, était nue et découverte, et ne pouvait leur faire craindre aucune embuscade.

XXXI. Les Espagnols, voyant que les deux divisions de l'armée romaine avaient passé le fleuve, voulurent les surprendre avant qu'elles pussent se réunir et se former; ils se précipitèrent tout à coup hors de leur camp et s'avancèrent au pas de course. D'abord l'action fut vive et sanglante : les Espagnols étaient animés par le sentiment de leur victoire récente, et les Romains par le souvenir d'un affront auquel ils n'étaient pas habitués. Ce furent les deux braves légions du centre qui combattirent avec le plus d'acharnement. Les ennemis, après avoir fait de vains efforts pour les ébranler, se formèrent en coin, grossirent et serrèrent incessamment leurs rangs et pressèrent plus vivement les Romains. Le préteur Calpurnius, qui vit ses soldats sur le point de plier, dépêcha en toute hâte ses lieutenants T. Quintilius Varus et L. Juventius Thalna vers chaque légion pour relever leur courage. Il leur fit dire et rappeler que d'elles seules dépendaient la victoire et la conservation de l'Espagne, et

in aciem eductæ sunt. In eo tumultuario certamine et loca sua et genus pugnæ pro hoste fuere. Duo exercitus romani fusi atque in castra compulsi sunt. Non institere perculsis hostes. Prætores romani, ne postero die castra oppugnarentur, silentio proximæ noctis tacito signo exercitum abduxerunt. Luce prima Hispani acie instructa ad vallum accesserunt, vacuaque præter spem castra ingressi, quæ derelicta inter nocturnam trepidationem erant, diripuerunt; regressique in sua castra, paucos dies quietis stativis manserunt. Romanorum sociorumque, in prœlio fugaque, ad quinque millia occisa; quorum se spoliis hostes armarunt. Inde ad Tagum flumen profecti sunt. Prætores interim romani omne id tempus contrahendis ex civitatibus sociis Hispanorum auxiliis, reficiendisque ab terrore adversæ pugnæ militum animis, consumpserunt. Ubi satis placuere vires, et jam miles quoque, ad delendam priorem ignominiam, hostem poscebat, duodecim millia passuum ab Tago flumine posuerunt castra. Inde tertia vigilia sublatis signis, quadrato agmine principio lucis ad Tagi ripam pervenerunt. Trans fluvium in colle hostium castra erant. Extemplo, qua duobus locis vada nudabat amnis, dextra parte Calpurnius, læva Quinctius exercitum traduxerunt; quieto hoste, dum miratur subitum adventum, consultatque, qui tumultum injicere trepidantibus in ipso transitu amnis potuisset. Interea Romani, impedimentis quoque omnibus traductis contractisque in unum locum, quia jam moveri videbant hostem, nec spatium erat castra communiendi, aciem instruxerunt. In medio locatæ quinta Calpurnii legio et octava Quinctii. Id robur toto exercitu erat. Campum apertum usque ad hostium castra habebant, liberum a metu insidiarum.

XXXI. Hispani, postquam in citeriore ripa duo Romanorum agmina conspexerunt, ut, priusquam se jungere atque instruere possent, occuparent eos, castris repente effusi cursu ad pugnam tendunt. Atrox in principio prœlium fuit, et Hispanis recenti victoria ferocibus, et insueta ignominia milite romano accenso. Acerrime media acies, duæ fortissimæ legiones, dimicabant; quas quum aliter moveri loco non posse hostis cerneret, cuneo institit pugnare : et usque plures confertioresque medios urgebant. Ibi postquam laborare aciem Calpurnius prætor vidit, T. Quinctilium Varum et L. Juventium Thalnam legatos ad singulas legiones adhortandas propere

que, si elles lâchaient pied, pas un homme de l'armée ne reverrait l'Italie et ne repasserait même le Tage. Lui-même il se mit à la tête de la cavalerie des deux légions, fit un léger détour et vint prendre en flanc la colonne ennemie qui serrait de près le centre. En même temps, Quinctius, avec ses cavaliers, chargea l'autre flanc. Mais les soldats de Calpurnius et leur commandant surtout combattirent avec plus de vigueur; le préteur fut le premier aux prises avec les Espagnols et pénétra si avant dans la mêlée, qu'on avait peine à reconnaître de quel parti il était. Aussi l'exemple du général enflamma les cavaliers d'une noble ardeur, et l'ardeur des cavaliers se communiqua à l'infanterie. Les premiers centurions se piquèrent d'honneur en voyant le préteur au milieu des rangs ennemis; ils gourmandèrent, chacun à l'envi, les porte-enseignes, leur ordonnèrent de marcher en avant et enjoignirent aux soldats de les suivre. L'armée entière poussa alors un nouveau cri de guerre et s'élança sur les Espagnols comme d'un lieu plus élevé. Semblable à un torrent impétueux, elle renversa et culbuta leurs bataillons effrayés; ils ne purent tenir contre les flots d'assaillants qui se succédaient sans cesse, et s'enfuirent vers leur camp. La cavalerie se mit à leur poursuite, et y entra pêle-mêle avec eux. Là il fallut recommencer la bataille avec ceux qui veillaient à la garde des retranchements, et les cavaliers romains furent obligés de mettre pied à terre. Au fort de l'engagement survint la cinquième légion, suivie bientôt du reste de l'armée, qui accourut graduellement. Le massacre devint alors général dans le camp, et il n'y eut pas plus de quatre mille hommes qui échappèrent. Trois mille d'entre eux ayant conservé leurs armes, allèrent se porter sur une hauteur voisine; les autres, à demi désarmés, se dispersèrent çà et là dans les campagnes. Ce furent là tous les débris d'une armée qui s'élevait à plus de trente-cinq mille combattants. On leur prit cent trente-trois étendards. Les Romains et les alliés perdirent un peu plus de six cents hommes et environ cent cinquante soldats des troupes auxiliaires de la province. La mort de cinq tribuns militaires et de quelques chevaliers romains fit considérer cette victoire comme un succès cruellement acheté. Les préteurs, qui n'avaient pas eu le temps de tracer l'enceinte de leur camp, s'établirent dans celui des Espagnols. Le lendemain, en présence de toute l'armée, C. Calpurnius combla d'éloges ses cavaliers, leur donna de riches caparaçons et déclara que c'était surtout à leur valeur qu'il fallait attribuer la défaite de l'ennemi et la prise de son camp. Quinctius, son collègue, fit aussi don à ses cavaliers de colliers et d'agrafes. Des récompenses militaires furent aussi distribuées à plusieurs centurions des deux armées, et principalement à ceux qui avaient fait partie du centre.

XXXII. Les consuls, ayant terminé les levées et les autres affaires qui les avaient retenus à Rome, conduisirent leurs armées dans la Ligurie, leur département. Sempronius partit de Pise, s'avança contre les Ligures Apuans, ravagea leur territoire, incendia leurs bourgs et leurs châteaux

mittit. Docere et monere jubet, « in illis spem omnem vincendi et retinendæ Hispaniæ esse. Si illi loco cedant, neminem ejus exercitus non modo Italiam, sed ne Tagi quidem ulteriorem ripam, unquam visurum. » Ipse, cum equitibus duarum legionum paululum circumvectus, in cuneum hostium, qui mediam urgebat aciem, ab latere incurrit. Quinctius cum suis equitibus alterum hostium latus invadit; sed longe acrius Calpurniani equites pugnabant, et prætor ipse ante alios. Nam et primus hostem percussit, et ita se immiscuit mediis, ut vix, utrius partis esset, nosci posset : et equites prætoris eximia virtute, et equitum pedites accensi sunt. Pudor movit primos centuriones, qui inter tela hostium prætorem conspexerunt. Itaque urgere signiferos pro se quisque, jubere inferre signa et confestim militem sequi. Renovatur ab omnibus clamor; impetus fit velut ex superiore loco. Haud secus ergo, quam torrentis modo, fundunt sternuntque perculsos, nec sustineri alii super alios inferentes sese possunt. Fugientes in castra equites persecuti sunt, et permixti turbæ hostium intra vallum penetraverunt; ubi ab relictis in præsidio castrorum prœlium instauratum : coactique sunt romani equites descendere ex equis. Dimicantibus iis, legio quinta supervenit; deinde, ut quæque potuerant, copiæ affluebant. Cæduntur passim Hispani per tota castra; nec plus quam quatuor millia hominum effugerunt. Inde tria millia fere, qui arma retinuerant, montem propinquum ceperunt; mille semiermes maxime per agros palati sunt. Supra triginta quinque millia hostium fuerant, ex quibus tam exigua pars pugnæ superfuit. Signa capta centum triginta tria. Romani sociique paulo plus sexcenti, et provincialium auxiliorum centum quinquaginta ferme ceciderunt. Tribuni militum quinque amissi, et pauci equites romani, cruentæ maxime victoriæ speciem fecerunt. In castris hostium, quia ipsis spatium sua communiendi non fuerat, manserunt. Pro concione postero die laudati donatique a C. Calpurnio equites phaleris; pronuntiavitque, eorum maxime opera hostes fusos, castra capta et expugnata esse. Quinctius alter prætor suos equites catellis ac fibulis donavit. Donati et centuriones ex utriusque exercitu permulti; maxime qui mediam aciem tenuerunt.

XXXII. Consules delectibus aliisque, quæ Romæ agendæ erant, peractis rebus, in Ligures provinciam exercitum duxerunt. Sempronius, a Pisis profectus in Apuanos Ligures, vastando agros, urendoque vicos et castella eorum, aperuit saltum usque ad fluvium Macram



forts, et s'ouvrit un chemin à travers un défilé jusqu'au fleuve Macra et au port de Luna. Les ennemis se réfugièrent sur une montagne, antique asile de leurs pères; mais le consul parvint à les en déloger, malgré le désavantage de sa position. Ap. Claudius ne fut pas moins heureux que son collègue et ne montra pas moins de bravoure contre les Ligures Ingaunes, qu'il vainquit en plusieurs rencontres. Il emporta aussi d'assaut six de leurs places fortes, fit plusieurs milliers de prisonniers, et livra au bourreau quarante-trois des principaux instigateurs de la révolte. Déjà l'époque des comices approchait. Le sort avait désigné Sempronius pour les présider. Cependant Ap. Claudius revint à Rome avant lui, parce que son frère P. Claudius briguait le consulat. Il avait pour compétiteurs, parmi les patriciens, L. Émilius, Q. Fabius et Serv. Sulpicius Galba, tous trois anciens candidats, qui, en se remettant sur les rangs après un premier échec, semblaient avoir par cette exclusion même plus de titres pour réussir. D'ailleurs, comme les patriciens ne pouvaient obtenir qu'une des deux places de consuls, la lutte entre les quatre concurrents en était plus vive. Les candidats plébéiens étaient aussi des personnages considérables : c'étaient L. Porcius, Q. Térentius Culléo et Cn. Bébius Tamphilus. Ils avaient aussi échoué précédemment; mais on leur avait laissé l'espoir qu'ils parviendraient un jour enfin à cette dignité. Claudius était donc le seul candidat nouveau. L'opinion générale désignait d'avance Q. Fabius Labéo et L. Porcius Licinius. Mais le consul Claudius ne cessa de courir le Forum sans licteurs, avec son frère, malgré les réclamations de ses adversaires et les reproches de la plupart des sénateurs. En vain l'engageait-on « à se rappeler sa qualité de consul plutôt que celle de frère de P. Claudius, à rester assis sur son tribunal, comme arbitre ou comme spectateur tacite de l'élection : » il n'en continua pas moins ses manœuvres ostensibles. Les débats soulevés par les tribuns du peuple, qui se déclarèrent pour ou contre le consul, troublèrent aussi plusieurs fois l'assemblée. Enfin Appius l'emporta; Fabius fut écarté et son frère nommé consul. L'élection de P. Claudius Pulcher fut aussi inattendue pour lui-même que pour tout le monde. L. Porcius Licinus obtint sa place; la rivalité toute modérée des candidats plébéiens ne fut point marquée par ces violences dont les Claudius donnaient toujours l'exemple. On tint ensuite les comices prétoriens, où furent nommés préteurs C. Décimius Flavus, P. Sempronius Longus, P. Cornélius Céthégus, Q. Névius Matho, C. Sempronius Blésus et A. Térentius Varro. Tels furent les événements civils et militaires du consulat d'Ap. Claudius et de M. Sempronius.

XXXIII. Au commencement de l'année suivante, lorsque P. Claudius et L. Porcius eurent pris possession du consulat, Q. Cécilius, M. Bébius et Ti. Sempronius, qu'on avait envoyés pour régler les différends survenus entre Philippe, Eumène et les villes de Thessalie, rendirent compte de leur mission et présentèrent au sénat les ambassadeurs des deux rois et des cités. Les uns et les autres ne firent que répéter ce qui avait été dit en Grèce devant les commissaires. Les

et Lunæ portum. Hostes montem, antiquam sedem majorum suorum, ceperunt; et inde, superata locorum iniquitate, prœlio dejecti sunt. Et Ap. Claudius felicitatem virtutemque collegæ in Liguribus Ingaunis æquavit secundis aliquot prœliis. Sex præterea oppida eorum expugnavit; multa millia hominum in iis cepit : belli auctores tres et quadraginta securi percussit. Jam comitiorum appetebat tempus. Prior tamen Claudius, quam Sempronius, cui sors comitia habendi obtigerat, Romam venit, quia P. Claudius frater ejus consulatum petebat. Competitores habebat patricios L. Æmilium, Q. Fabium, Ser. Sulpicium Galbam, veteres candidatos, et ab repulsis eo magis debitum, quia primo negatus erat, honorem repetentes. Etiam, quia plus quam unum ex patriciis creari non licebat, arctior petitio quatuor petentibus erat. Plebeii quoque gratiosi homines petebant, L. Porcius, Q. Terentius Culleo, Cn. Bæbius Tamphilus; et hi repulsi, in spem impetrandi tandem aliquando honoris dilati. Claudius unus ex omnibus novus candidatus erat. Opinione hominum haud dubie destinabantur Q. Fabius Labeo et L. Porcius Licinus. Sed Claudius consul sine lictoribus cum fratre toto foro volitando, clamitantibus adversariis et majore parte senatus, « meminisse eum debere prius, se consulem populi romani, quam fratrem P. Claudii. esse : quin ille, sedens pro tribunali, aut arbitrum, aut tacitum spectatorem comitiorum se præberet; » coerceri tamen ab effuso studio nequiit. Magnis contentionibus tribunorum quoque plebei, qui aut contra consulem, aut pro studio ejus pugnabant, comitia aliquoties turbata; donec pervicit Appius, ut, dejecto Fabio, fratrem traheret. Creatus P. Claudius Pulcher præter spem suam et ceterorum. Locum suum tenuit L. Porcius Licinus, quia moderatis studiis, non vi claudiana, inter plebeios certatum est. Prætorum inde comitia sunt habita. C. Decimius Flavus, P. Sempronius Longus, P. Cornelius Cethegus, Q. Nævius Matho, C. Sempronius Blœsus, A. Terentius Varro, prætores facti. Hæc eo anno, quo Ap. Claudius, M. Sempronius consules fuerunt, domi militiæque gesta.

XXXIII. Principio insequentis anni P. Claudius, L. Porcius consules, quum Q. Cæcilius, M. Bæbius, et T. Sempronius, qui ad disceptandum inter Philippum et Eumenem reges Thessalorumque civitates missi erant, legationem renuntiassent regum quoque eorum civita-



sénateurs décrétèrent ensuite l'envoi en Macédoine et en Grèce d'une commission nouvelle, dont Ap. Claudius fut le chef, et qui devait s'assurer si l'on avait rendu aux Thessaliens et aux Perrhèbes les villes qu'ils réclamaient. On lui recommanda aussi de faire évacuer Énos et Maronée et d'affranchir toute la côte de la Thrace de la domination macédonienne. Enfin elle avait ordre de se rendre dans le Péloponèse, que les autres commissaires avaient laissé dans une situation plus incertaine que s'ils n'y eussent point paru; car ils n'avaient pu même se faire donner une réponse, ni obtenir, malgré leurs demandes formelles, une assemblée générale de la ligue achéenne. Q. Cécilius s'en était plaint vivement, et de leur côté les Lacédémoniens déploraient la ruine de leurs murailles, l'enlèvement de leur population transportée et vendue en Achaïe, et l'anéantissement des lois de Lycurgue qui jusqu'alors avaient fait la force de Sparte. Les Achéens justifièrent leur refus par la lecture d'une loi qui défendait de réunir une assemblée générale, à moins qu'il ne fût question de la paix ou de la guerre, et qu'il fallût recevoir des envoyés du sénat, porteurs de lettres ou d'instructions écrites. Pour leur ôter à l'avenir une pareille excuse, le sénat leur déclara qu'ils devaient veiller à ce que les commissaires romains pussent toujours avoir audience de leur assemblée, de même que les Achéens l'obtiendraient du sénat, toutes les fois qu'ils le voudraient.

XXXIV. Ces diverses ambassades furent ensuite congédiées. Philippe, informé par ses envoyés qu'il lui fallait céder les villes contestées et rappeler ses garnisons, entra dans une violente colère, qu'il déchargea sur les Maronites. Il écrivit à Onomaste, qui gouvernait en son nom toute la côte, de mettre à mort les chefs du parti opposé. Ce lieutenant s'entendit avec un certain Casandre, partisan du roi, établi depuis longtemps à Maronée; par son entremise il introduisit de nuit un corps de Thraces dans la ville, et, comme s'il l'avait prise d'assaut, il fit passer les habitants au fil de l'épée. Les commissaires romains se plaignirent de cette cruauté aussi étrange à l'égard des Maronites innocents qu'insultante pour le peuple romain, qui lui faisait massacrer comme des ennemis des hommes à qui le sénat avait décidé de rendre la liberté. Philippe protesta que ni lui ni aucun des siens n'avait pris aucune part à cet événement. « C'était, dit-il, une sédition qui avait éclaté dans la ville et mis aux prises les partisans d'Eumène et les siens. On pourrait facilement s'en convaincre en interrogeant les Maronites eux-mêmes. » Il savait bien que ce massacre tout récent les avait frappés d'une trop grande terreur pour qu'aucun d'eux osât ouvrir la bouche. Appius répondit que le fait était trop évident pour qu'il fût besoin de le vérifier; que si le roi voulait se disculper, il n'avait qu'à envoyer à Rome, afin que le sénat pût les interroger, Onomaste et Casandre, que la voix publique accusait du crime. Cette déclaration troubla d'abord Philippe à tel point qu'il pâlit, et que

tiumque legatos in senatum introduxerunt. Eadem utrimque iterata, quæ dicta apud legatos in Græcia erant. Aliam deinde legationem novam Patres, cujus princeps Ap. Claudius fuit, in Macedoniam et in Græciam decreverunt ad visendum, redditæne civitates Thessalis et Perrhæbis essent. Iisdem mandatum, ut ab Æno et Maronea præsidia deducerentur, maritimaque omnis Thraciæ ora a Philippo et Macedonibus liberaretur. Peloponnesum quoque adire jussi, unde prior legatio discesserat incertiore statu rerum, quam si non venissent. Nam super cetera etiam sine responso dimissi, nec datum petentibus erat Achæorum concilium. De qua re querente graviter Q. Cæcilio, simul Lacedæmoniis deplorantibus, mœnia diruta, abductam plebem in Achaiam et venundatam, ademptas, quibus ad eam diem civitas stetisset, Lycurgi leges, Achæi maxime concilii negati crimen excusabant, recitando legem, quæ, nisi belli pacisve causa, et quum legati ab senatu cum litteris aut scriptis mandatis venirent, vetaret indici concilium. Ea ne postea excusatio esset, ostendit senatus, curæ iis esse debere, ut romanis legatis semper adeundi concilium gentis potestas fieret; quemadmodum et illis, quoties vellent, senatus daretur.

XXXIV. Dimissis iis legationibus, Philippus, a suis certior factus, cedendum civitatibus, deducendaque præsidia esse, infensus omnibus, in Maronitas iram effundit. Onomasto, qui præerat maritimæ oræ, mandat, ut partis adversæ principes interficeret. Ille per Casandrum quemdam, unum ex regiis jam diu habitantem Maroneæ, nocte Thracibus intromissis, velut in bello capta urbe, cædem fecit. Id apud romanos legatos querentes tam crudeliter adversus innoxios Maronitas, tam superbe adversus populum romanum factum, ut, quibus libertatem restituendam senatus censuisset, ii pro hostibus trucidarentur, abnuebat, « quicquam eorum ad se, aut quemquam suorum pertinere. Seditione inter ipsos dimicatum, quum alii ad se, alii ad Eumenem civitatem traherent. Id facile scituros esse; percunctarentur ipsos Maronitas : » haud dubius, perculsis omnibus terrore tam recentis cædis, neminem hiscere adversus se ausurum. Negare Appius, « rem evidentem pro dubia quærendam. Si ab se culpam removere vellet, Onomastum et Casandrum, per quos acta res diceretur, mitteret Romam, ut eos senatus percunctari posset. » Primo adeo perturbavit ea vox regem, ut non color, non vultus ei constaret : deinde, collecto tandem animo, « Casandrum, qui Maroneæ fuisset, si utique vellent, se missurum dixit. Ad Onomastum quidem quid eam rem pertinere, qui non



ses traits s'altérèrent. Mais bientôt il se remit, et annonça qu'il enverrait Casandre, qui s'était trouvé à Maronée, si toutefois on l'exigeait; que pour Onomaste, il était complétement étranger à cette affaire, puisqu'il n'était ni dans la ville, ni même dans le pays. Philippe voulait ménager Onomaste, comme un des principaux seigneurs de sa cour, et surtout comme un complice dont il redoutait l'indiscrétion; car il s'en était ouvert à lui, et souvent il avait employé son ministère dans l'exécution de semblables desseins. On crut même que, pour prévenir toute dénonciation de la part de Casandre, il le fit poursuivre à travers l'Épire jusqu'à la mer par des gens apostés, et se débarrassa de lui par le poison.

XXXV. Les commissaires et Philippe se séparèrent, les uns sans dissimuler leur mécontentement sur tous les points, l'autre bien persuadé qu'il n'avait plus d'autre ressource que de prendre les armes. Mais comme il n'avait pas encore réuni toutes ses forces, il décida, pour gagner du temps, d'envoyer à Rome son second fils Démétrius, qui devait justifier sa conduite et désarmer tout à la fois la colère du sénat. Il espérait assez de la médiation de ce jeune prince, parce que, étant otage à Rome, il avait donné des preuves de son noble caractère. Cependant, sous prétexte de porter du secours aux Byzantins, mais en effet dans le but d'effrayer les petits rois de la Thrace, il se mit en marche, anéantit leur puissance dans une seule bataille, fit prisonnier leur chef Amadocus, et rentra en Macédoine après avoir envoyé des émissaires pour exciter les barbares riverains de l'Ister à faire une irruption en Italie. Dans le Péloponèse aussi l'on attendait l'arrivée des commissaires romains, qui avaient ordre de passer de Macédoine en Achaïe; et, afin qu'on pût s'entendre sur les réponses à faire, le préteur Lycortas convoqua une assemblée générale. Il y soumit l'affaire des Lacédémoniens. « D'ennemis, dit-il, ils étaient devenus accusateurs, et il y avait à craindre qu'ils ne fussent plus redoutables depuis qu'ils étaient vaincus, qu'ils ne l'avaient été les armes à la main. En effet, durant la guerre, les Achéens avaient eu les Romains pour alliés; maintenant ces mêmes Romains se montraient plus favorables aux Lacédémoniens qu'aux Achéens, depuis qu'Aréus et Alcibiade, ces deux bannis qui leur étaient redevables de leur rappel, oubliant toute reconnaissance, s'étaient chargés d'une mission à Rome contre leurs bienfaiteurs, et les avaient attaqués avec tant de passion qu'on eût pu croire qu'ils étaient encore proscrits, et non rappelés de l'exil. » A ces mots il s'éleva un cri général d'indignation, on demanda à voter séparément sur chacun d'eux, et, comme on n'écoutait que la colère et non la raison, ils furent condamnés à mort. Peu de jours après arrivèrent les commissaires romains. On leur donna audience en pleine assemblée à Clitor en Arcadie.

XXXVI. Avant qu'on ouvrît la délibération, les Achéens étaient déjà frappés de terreur; ils sentaient que la discussion prendrait une tournure fâcheuse, parce qu'ils voyaient avec les commissaires Aréus et Alcibiade, condamnés à mort dans leur dernière assemblée. Nul d'entre eux n'osait prendre la parole. Appius déclara que le sénat désapprouvait les violences dont les Lacédémoniens s'étaient plaints à lui, c'est-à-dire le massacre des malheureux que Philopémen avait man-

modo Maroneæ, sed ne in regione quidem propinqua fuisset? » Et parcebat magis Onomasto, honoratiori amico, et eundem indicem haud paulo plus timebat; quia et ipse sermonem cum eo contulerat, et multorum talium ministrum et conscium habebat. Casander quoque, missis, qui per Epirum ad mare prosequerentur eum, ne qua indicium emanaret, veneno creditur sublatus.

XXXV. Et legati a Philippi colloquio ita digressi sunt, ut præ se ferrent, nihil eorum sibi placere : et Philippus, minime, quin rebellandum esset, dubius, quia tamen immaturæ ad id vires erant, ad moram interponendam Demetrium, minorem filium, mittere Romam, simul ad purganda crimina, simul ad deprecandam iram senatus, statuit : satis credens, ipsum etiam juvenem, quod Romæ obses speciem regiæ indolis dedisset, aliquid momenti facturum. Interim per speciem auxilii Byzantiis ferendi, re ipsa ad terrorem regulis Thracum injiciendum, profectus, perculsis iis uno prœlio, et Amadoco duce capto, in Macedoniam rediit, missis ad accolas Istri fluminis barbaros, ut in Italiam irrumperent, sollicitandos. Et in Peloponneso adventus romanorum legatorum, qui ex Macedonia in Achaiam ire jussi erant, exspectabatur : adversus quos ut præparata concilia haberent, Lycortas prætor concilium indixit. Ibi de Lacedæmoniis actum. « Ex hostibus eos accusatores factos, et periculum esse, ne victi magis timendi forent, quam bellantes fuissent. Quippe in bello sociis Romanis Achæos usos; nunc eosdem Romanos æquiores Lacedæmoniis, quam Achæis, esse; ubi Areus etiam et Alcibiades, ambo exsules, suo beneficio restituti, legationem Romam adversus gentem Achæorum ita de ipsis meritam suscepissent, adeoque infesta oratione usi essent, ut patria pulsi, non restituti in eam, viderentur. » Clamor undique ortus, referret nominatim de iis; et, quum omnia ira, non consilio, gererentur, capitis damnati sunt. Paucos post dies romani legati venerunt. His Clitore in Arcadia datum est concilium.

XXXVI. Priusquam agerent quicquam, terror Achæis injectus erat et cogitatio, quam non ex æquo disceptatio futura esset; quod Areum et Alcibiadem, capitis ab se in concilio proximo damnatos, cum legatis videbant, nec hiscere quisquam audebat. Appius ea, quæ apud senatum questi erant Lacedæmonii, displicere senatui ostendit :



dés pour entendre leur justification; puis, à la suite de cet acte de barbarie exercé sur les hommes, les cruautés commises, pour compléter leur vengeance, contre Sparte elle-même, cette ville fameuse, dont ils avaient détruit les murailles, renversé les antiques lois, et anéanti la célèbre constitution donnée par Lycurgue. Quand Appius eut fini de parler, Lycortas répondit en sa qualité de préteur, et comme l'un des partisans de Philopémen, auteur de tout ce qui s'était fait à Lacédémone : « Ap. Claudius, dit-il, notre rôle est plus embarrassant ici, devant vous, qu'il ne le fut naguère à Rome, devant le sénat. Alors en effet nous avions à répondre aux accusations des Lacédémoniens; aujourd'hui c'est vous-même qui nous accusez, et vous qui nous jugerez. Cette position, toute défavorable qu'elle soit, nous l'acceptons pourtant dans l'espoir que vous nous écouterez avec l'impartialité d'un juge, et que vous oublierez l'acharnement que vous venez de montrer contre nous. Pour moi du moins, en répondant aux griefs que les Lacédémoniens ont allégués contre nous, soit ici devant Q. Cécilius, votre prédécesseur, soit à Rome devant le sénat, et que vous venez vous-même de reproduire, c'est à eux et non à vous que je croirai m'adresser. Vous nous objectez le massacre des malheureux que Philopémen avait mandés pour entendre leur justification. Ce reproche, Romains, vous n'auriez dû ni l'articuler, ni le laisser articuler devant vous. Et pourquoi? Parce qu'une des clauses du traité conclu avec vous interdisait aux Lacédémoniens toute attaque contre les cités maritimes. Au moment où ils prirent les armes et où ils s'emparèrent par surprise, pendant la nuit, des villes qu'ils devaient respecter, si T. Quinctius, si une armée romaine s'étaient trouvés dans le Péloponèse, comme auparavant, c'est à leur protection sans doute qu'auraient eu recours les victimes de cette violence. Mais puisque vous étiez loin d'eux, à qui ces opprimés pouvaient-ils mieux s'adresser qu'à vos alliés, à ceux qu'ils avaient vus secourir Gythium, et faire, de concert avec vous, et pour les mêmes motifs, le siége de Lacédémone? C'est donc pour vous que nous avons entrepris une guerre légitime et sainte. Tous les peuples de la Grèce nous ont approuvés, et les Lacédémoniens mêmes ont mauvaise grâce à s'en plaindre; car les dieux ont pris soin de nous justifier en nous accordant la victoire. Comment donc peut-on remettre en question des procédés que les lois de la guerre autorisent? Encore sommes-nous entièrement étrangers à la plus grande partie de ce qui a été fait. Ce qui nous appartient, c'est d'avoir fait comparaître devant nous, pour entendre leur justification, ceux qui avaient soulevé la multitude, forcé les villes maritimes, livré tout au pillage et massacré les principaux citoyens. Mais si ces coupables, en arrivant à notre camp, y ont trouvé la mort, c'est à vous qu'il faut l'imputer, Aréus et Alcibiade, à vous seuls, qui venez aujourd'hui, justes dieux! nous en accuser. Ce sont les bannis de Lacédémone, et vous étiez du nombre, qui, se trouvant alors auprès de nous, et se croyant menacés parce qu'ils avaient choisi pour retraite les villes maritimes, se sont jetés sur ceux dont la haine les avait

« cædem primum ad Compasium factam eorum, qui a Philopœmene ad causam dicendam evocati venissent: deinde, quum in homines ita sævitum esset, ne in ulla parte crudelitas eorum cessaret, muros dirutos urbis nobilissimæ esse, leges vetustissimas abrogatas, inclytamque per gentes Lycurgi disciplinam sublatam. » Hæc cum Appius dixisset, Lycortas, et quia prætor, et quia Philopœmenis, auctoris omnium, quæ Lacedæmone acta fuerant, factionis erat, ita respondit : « Difficilior nobis, Ap. Claudi, apud vos oratio est, quam Romæ nuper apud senatum fuit. Tunc enim Lacedæmoniis accusantibus respondendum erat; nunc a vobis ipsis accusati sumus, apud quos causa dicenda est. Quam iniquitatem conditionis subimus illa spe, judicis animo te auditurum esse, posita contentione, qua paulo ante egisti. Ego certe, quum ea, quæ et hic antea apud Q. Cæcilium, et postea Romæ questi sunt Lacedæmonii, a te paulo ante relata sint, non tibi, sed illis, me apud te respondere credam. Cædem objicitis eorum, quia a Philopœmene prætore evocati ad causam dicendam interfecti sunt. Hoc ego crimen non modo a vobis, Romani, sed ne apud vos quidem nobis objiciendum fuisse arbitror. Quid ita? quia in vestro fœdere erat, ut maritimis urbibus abstinerent Lacedæmonii. Quo tempore armis captis urbes, a quibus abstinere jussi erant, nocturno impetu occupaverunt, si T. Quinctius, si exercitus romanus, sicut antea, in Peloponneso fuisset, eo nimirum capti et oppressi confugissent. Quum vos procul essetis, quo alio, nisi ad nos socios vestros, quos antea Gythio opem ferentes, quos Lacedæmonem vobiscum simili de causa oppugnantes viderant, confugerent? Pro vobis igitur justum piumque bellum suscepimus. Quod quum alii laudent, reprehendere ne Lacedæmonii quidem possint, dii quoque ipsi comprobaverint, qui nobis victoriam dederunt; quonam modo ea, quæ belli jure acta sunt, in disceptationem veniunt? quorum tamen maxima pars nihil pertinet ad nos. Nostrum est, quod evocavimus eos ad causam dicendam, qui ad arma multitudinem exciverant, qui expugnaverant maritima oppida, qui diripuerant, qui cædem principum fecerant. Quod vero illi, venientes in castra, interfecti sunt, vestrum est, Areu et Alcibiade, qui nunc nos, si diis placet, accusatis, non nostrum. Exsules Lacedæmoniorum (quo in numero hi quoque duo fuerunt) et tunc nobiscum erant, et, quod domicilium sibi delegerant maritima oppida, se petitos credentes, in eos, quorum opera patria extorres ne in tuto quidem exsilio posse

fait chasser de leur patrie et semblait vouloir leur ravir même la consolation de terminer paisiblement leurs jours dans l'exil. Ainsi ce sont les Lacédémoniens et non les Achéens qui ont égorgé les Lacédémoniens; ce meurtre a-t-il été légitime ou illégal? c'est une question oiseuse.

XXXVII. » Mais, dira-t-on, c'est au moins vous, Achéens, qui avez aboli les lois et l'antique constitution de Lycurgue, qui avez renversé les murailles de Sparte. Comment ce double reproche peut-il nous être adressé par les mêmes personnes? Les murailles de Sparte n'ont pas été construites par Lycurgue; elles l'ont été il y a peu d'années, et dans le but d'anéantir la constitution de Lycurgue. C'est un rempart et une sauvegarde que les tyrans ont fait élever tout récemment, moins pour la sûreté de la ville, que dans leur propre intérêt. Et si Lycurgue sortait aujourd'hui des enfers, il applaudirait à leur ruine; il reconnaîtrait sa patrie, son antique Sparte. Au lieu d'attendre Philopémen et les Achéens, vous auriez dû vous-mêmes, Lacédémoniens, renverser de vos propres mains et détruire de fond en comble tous ces monuments de la tyrannie. C'étaient comme de honteuses cicatrices qui attestaient votre servitude. Après avoir vécu pendant près de huit cents ans libres et sans murailles, après avoir souvent même commandé à la Grèce, vous vous êtes laissé enfermer dans une enceinte de murailles, comme des esclaves qu'on charge de fers, et vous êtes restés asservis tout un siècle. Quant à la perte de vos lois, ce sont, à mon avis, vos tyrans qui vous en ont dépouillés. Nous, loin d'ôter à Sparte des lois qu'elle n'avait plus, nous lui avons donné les nôtres. Nous n'avons pas travaillé contre ses intérêts, lorsque nous l'avons fait entrer dans notre ligue, lorsque nous avons admis les Lacédémoniens parmi nous, de manière à réunir en un seul corps et en une vaste confédération tous les peuples du Péloponèse. Ah! si nous vivions nous-mêmes sous l'empire de lois différentes de celles que nous leur avons imposées, je comprendrais qu'ils eussent le droit de se plaindre de notre injustice, et de faire éclater leur indignation. Je sais, App. Claudius, que jusqu'à présent j'ai parlé, non comme un allié qui s'adresse à son allié, ni comme le représentant d'un peuple libre, mais comme un esclave qui se justifie devant son maître; mais si la proclamation du héraut qui donna la liberté aux Achéens avant toutes les autres nations de la Grèce ne fut pas un mensonge, si le traité conclu n'est pas un leurre, si l'alliance et l'amitié qui nous lient reposent sur la plus parfaite égalité de droits, ne pourrais-je pas vous demander, Romains, ce que vous avez fait après avoir pris Capoue, comme vous nous demandez compte à nous autres Achéens de notre conduite envers Lacédémone que nous avons vaincue? Il y a eu quelques victimes, supposez que ce soit par notre ordre. Eh quoi! n'avez-vous pas, vous, fait tomber sous la hache la tête des sénateurs de Capoue? Nous avons renversé les murs de Sparte; et vous, n'avez-vous pas ôté aux Campaniens et leurs remparts, et leur ville, et leur territoire? C'est pour la forme, direz-vous, que nous avons traité d'égal à égal avec les Achéens; ils n'ont réellement qu'une liberté précaire, et tout le pouvoir appartient aux Romains. Je le sais, Appius, et quelque injuste que cela soit, je m'y résigne; mais, si grande que soit la différence qui existe entre les

consenescere se indignabantur, impetum fecerunt. Lacedæmonii igitur Lacedæmonios, non Achæi, interfecerunt: nec, jure an injuria cæsi sint, argumentari refert.

XXXVII. » At enim illa certe vestra sunt, Achæi, quod leges disciplinamque vetustissimam Lycurgi sustulistis, quod muros diruistis. Quæ utraque ab iisdem objici qui possunt? quum muri Lacedæmoniis non ab Lycurgo, sed paucos ante annos ad dissolvendam Lycurgi disciplinam exstructi sint. Tyranni enim nuper eos, arcem et munimentum sibi, non civitati, paraverunt. Et, si exsistat hodie ab inferis Lycurgus, gaudeat ruinis eorum, et nunc se patriam et Spartam antiquam agnoscere dicat. Non Philopœmenem exspectare, nec Achæos, sed vos ipsi, Lacedæmonii, vestris manibus amoliri et diruere omnia tyrannidis vestigia debuistis. Vestræ enim illæ deformes veluti cicatrices servitutis erant; et, quum sine muris per octingentos prope annos liberi, aliquando etiam principes Græciæ fuissetis, muris, velut compedibus, circumdatis vincti per centum annos servistis. Quod ad leges ademptas attinet, ego antiquas Lacedæmoniis leges tyrannos ademisse arbitror; nos non suas ademisse, quas non habebant, sed nostras leges dedisse; nec male consuluisse civitati, quum concilii nostri eam fecerimus, et nobis miscuerimus, ut corpus unum et concilium totius Peloponnesi esset. Tunc, ut opinor, si aliis ipsi legibus viveremus, alias istis injunxissemus, queri, se iniquo jure esse, et indignari possent. Scio ego, Ap. Claudi, hanc orationem, qua sum adhuc usus, neque sociorum apud socios, neque liberæ gentis esse; sed vere servorum disceptantium apud dominos. Nam, si non vana illa vox præconis fuit, qua liberos esse omnium primos Achæos jussistis, si fœdus ratum est, si societas et amicitia ex æquo observatur, cur ego, quid, Capua capta, feceritis Romani, non quæro; vos rationem reposcitis, quid Achæi Lacedæmoniis bello victis fecerimus? Interfecti aliqui sunt; finge, a nobis. Quid? vos senatores Campanos securi non percussistis? Muros diruimus. Vos non muros tantum, sed urbem et agros ademistis. Specie, inquit, æquum est fœdus; re apud Achæos precaria libertas, apud Romanos etiam imperium est. Sentio, Appi, et, si non oportet, non indignor; sed, oro vos, quantumlibet intersit inter Romanos et Achæos, modo ne in æquo



Romains et les Achéens, je vous en conjure, ne traitez pas vos ennemis et les nôtres sur le même pied que vous nous traitez, nous vos alliés; que dis-je? ne leur montrez pas plus de faveur. Car nous leur avons assuré les mêmes avantages qu'à nous, en leur donnant nos lois, en les faisant entrer dans la ligue achéenne. Mais ce qui suffit aux vainqueurs est trop peu de chose pour les vaincus; les ennemis demandent plus que n'ont les alliés. Des engagements sacrés, inviolables, confirmés par la foi du serment, que nous avons gravés sur le marbre pour en perpétuer le souvenir, et que nous ne pouvons enfreindre sans parjure, ils veulent les anéantir. Nous vous respectons, Romains, nous vous craignons même, si vous le voulez, mais nous respectons et nous craignons encore plus les dieux immortels. » La plus grande partie de l'assemblée applaudit à ce discours; on trouvait que Lycortas avait parlé avec la dignité qui convenait à sa haute magistrature. Il était facile de voir que les Romains ne pouvaient faiblir sans se compromettre. Aussi Appius répliqua-t-il qu'il conseillait fort aux Achéens de se faire un mérite d'une soumission volontaire, pendant qu'ils le pouvaient, de peur d'y être bientôt forcés et contraints. Ces mots excitèrent un murmure général; mais on n'osa pas se refuser à obéir. On se borna donc à prier les Romains d'ordonner eux-mêmes ce qu'ils jugeraient à propos en faveur des Lacédémoniens, mais de ne pas obliger les Achéens à faire violence à leurs scrupules religieux en annulant des actes dont ils avaient juré le maintien. Appius ne fit que casser la sentence portée naguère contre Aréus et Alcibiade.

XXXVIII. A Rome, au commencement de cette année, lorsqu'il avait été question de régler la destination des consuls et des préteurs, on avait assigné la Ligurie aux deux consuls, parce que nulle part ailleurs il n'y avait de guerre. Parmi les préteurs, C. Décimius Flavus obtint du sort la juridiction de la ville, P. Cornélius Céthégus, celle des étrangers; C. Sempronius Blésus, la Sicile; Q. Névius Matho, la Sardaigne, avec mission de faire une enquête contre les empoisonneurs; A. Térentius Varro, l'Espagne citérieure; P. Sempronius Longus, l'Espagne ultérieure. Vers le même temps arrivèrent de ces deux dernières provinces les lieutenants L. Juventius Thalna et T. Quintilius Varus. Ils rendirent compte au sénat des avantages décisifs obtenus en Espagne, et demandèrent qu'en reconnaissance de ces heureux succès on offrît des prières aux dieux immortels, et qu'on permît aux préteurs de ramener leurs troupes à Rome. Le sénat décréta deux jours de supplications; mais il renvoya l'affaire du rappel des troupes à l'époque où l'on réglerait la répartition des armées consulaires et prétoriennes. Peu de jours après, on assigna aux consuls pour la Ligurie, les deux légions qui avaient été sous les ordres d'Ap. Claudius et de M. Sempronius. La destination des armées d'Espagne occasionna de grands débats entre les nouveaux préteurs et les amis des préteurs absents, Calpurnius et Quinctius. Des deux côtés se trouvaient un consul et des tribuns du peuple. Les uns menaçaient de s'opposer au sénatus-consulte, si l'on décrétait le rappel des armées; les autres annonçaient que, si cette opposition avait lieu, ils ne laisseraient décider rien au-

hostes vestri nostrique apud vos sint, ac nos socii; imo ne meliore jure sint. Nam, ut in æquo essent, nos fecimus, quum leges iis nostras dedimus; quum, ut Achæi concilii essent, effecimus. Parum est victis, quod victoribus satis est; plus postulant hostes, quam socii habent. Quæ jurejurando, quæ monumentis literarum in lapide insculptis in æternam memoriam sancta atque sacrata sunt, ea cum perjurio nostro tollere parant. Veremur quidem vos, Romani, et, si ita vultis, etiam timemus; sed plus et veremur et timemus deos immortales. » Cum assensu maximæ partis est auditus, et locutum omnes pro majestate magistratus censebant; ut facile appareret, molliter agendo dignitatem suam tenere Romanos non posse. Tum Appius, « suadere se magnopere Achæis, dixit, ut, dum liceret voluntate sua facere, gratiam inirent, ne mox inviti et coacti facerent. » Hæc vox audita quidem cum omnium gemitu est, sed metum injecit imperata recusandi. Id modo petierunt, « ut Romani, quæ viderentur, de Lacedæmoniis mutarent, nec Achæos religione obstringerent, irrita ea, quæ jurejurando sanxissent, faciendi. » Damnatio tantum Arei et Alcibiadis, quæ nuper facta erat, sublata est.

XXXVIII. Romæ principio ejus anni, quum de provinciis consulum et prætorum actum esset, consulibus Ligures, quia bellum nusquam alibi erat, decreti. Prætores C. Decimius Flavus urbanam, P. Cornelius Cethegus inter cives et peregrinos sortiti sunt; C. Sempronius Blæsus Siciliam; Q. Nævius Matho Sardiniam, et ut idem de veneficiis quæreret, A. Terentius Varro Hispaniam citeriorem, P. Sempronius Longus Hispaniam ulteriorem. De iis duabus provinciis legati per id fere tempus, L. Juventius Thalna et T. Quinctilius Varus, venerunt: qui quantum bellum jam profligatum in Hispania esset, senatu edocto, postularunt simul, ut pro rebus tam prospere gestis diis immortalibus haberetur honos, et ut prætoribus exercitum deportare liceret. Supplicatio in biduum decreta est. De legionibus deportandis, quum de consulum prætorumque exercitibus ageretur, rem integram referri jusserunt. Paucos post dies consulibus in Ligures binæ legiones, quas Ap. Claudius et M. Sempronius habuerant, decretæ sunt. De exercitibus hispaniensibus magna contentio fuit inter novos prætores et amicos absentium, Calpurnii Quinctiique; utraque causa tribunos plebis, utraque consules habebat. Hi, se intercessu-

tre chose. Le parti des absents eut enfin le dessous, et un sénatus-consulte ordonna que les préteurs lèveraient quatre mille hommes d'infanterie romaine et quatre cents chevaux, cinq mille hommes d'infanterie latine et cinq cents chevaux, pour les emmener en Espagne; qu'après avoir incorporé ces recrues dans les quatre légions de la province, ils licencieraient tous les hommes qui, dans chaque légion, excéderaient le nombre de cinq mille fantassins et de trois cents cavaliers, en commençant par ceux qui seraient désignés par Calpurnius et Quinctius, comme s'étant le plus distingués par leur courage.

XXXIX. Cette contestation était à peine terminée qu'il s'en éleva une autre à l'occasion de la mort du préteur C. Décimius. Cn. Sicinius et L. Pupius, édiles de l'année précédente, C. Valérius, flamine de Jupiter et Q. Fulvius Flaccus se mirent sur les rangs pour le remplacer : ce dernier, qui avait été désigné édile curule, ne portait point la robe blanche, mais il était le plus passionné des quatre candidats, et son principal compétiteur était le flamine. La balance d'abord égale entre eux, ayant paru pencher en sa faveur, une partie des tribuns s'opposa à sa candidature, parce que la loi ne permettait pas à un seul citoyen de briguer ni d'exercer à la fois deux magistratures curules. Les autres furent d'avis de le dispenser des lois, afin de laisser au peuple la faculté de choisir pour préteur qui bon lui semblerait. Le consul L. Porcius était d'abord décidé à ne pas admettre son nom; ensuite voulant s'appuyer de l'autorité du sénat, il convoqua les Pères-Conscrits et leur exposa qu'un édile curule, violant toutes les lois, et donnant un exemple funeste pour la liberté, briguait la préture; que pour lui, il était résolu, à moins que les sénateurs n'en décidassent autrement, de tenir les comices conformément à la loi. Le sénat engagea L. Porcius à s'entendre avec Q. Fulvius pour obtenir qu'il n'apportât point quelque irrégularité dans l'élection qui avait pour but de donner un successeur à C. Décimius. Le consul se conforma au décret du sénat, et Flaccus lui répondit qu'il ne ferait rien qui fût indigne de lui. Cette réponse équivoque, interprétée par les sénateurs suivant leurs désirs, leur fit espérer qu'il se soumettrait à leur volonté. Mais aux comices, il montra encore plus d'animosité; il accusa le consul et le sénat de vouloir lui ravir les bienfaits du peuple romain, et de lui prêter l'intention odieuse de cumuler les deux charges, comme s'il n'était pas évident que, du moment où il serait désigné préteur, il renoncerait à l'édilité. Le consul, voyant l'obstination croissante du candidat et les dispositions de plus en plus prononcées du peuple en sa faveur, rompit l'assemblée et convoqua les sénateurs. La plupart furent d'avis qu'on s'entendît avec Flaccus en présence du peuple, puisque l'autorité du sénat n'avait eu aucun empire sur lui. Le consul réunit donc de nouveau les comices, et s'expliqua avec Flaccus; mais ce candidat, loin de se désister de ses prétentions, rendit grâces au peuple de l'empressement avec lequel il l'avait

ros senatusconsulto, si deportandos censerent exercitus, denuntiabant; illi, si hæc intercessio fieret, nullam rem aliam se decerni passuros. Victa postremo absentium gratia est, et senatusconsultum factum. « Ut prætores quatuor millia peditum romanorum scriberent, quadringentos equites, et quinque millia sociorum peditum latini nominis, quingentos equites quos secum in Hispaniam portarent. Quum eas legiones quatuor descripsissent, quod plus, quam quina millia peditum, treceni equites, in singulis legionibus esset, dimitterent : eos primum, qui emerita stipendia haberent, deinde, ut cujusque fortissima opera Calpurnius et Quinctius in prœlio usi essent. »

XXXIX. Hac sedata contentione, alia subinde C. Decimii prætoris morte exorta est. Cn. Sicinius et L. Pupius, qui ædiles proximo anno fuerant, et C. Valerius flamen dialis et Q. Fulvius Flaccus (is, quia ædilis curulis designatus erat, sine toga candida, sed maxima ex omnibus contentione) petebant : certamenque ei cum flamine erat. Et postquam primo æquare, mox superare etiam est visus, pars tribunorum plebis negare, rationem ejus habendam esse, quod duos simul unus magistratus, præsertim curules, neque capere posset, nec gerere : pars legibus eum solvi æquum censere, ut, quem vellet, prætorem creandi populo potestas fieret. L. Porcius consul primo in ea sententia esse, ne nomen ejus acciperet : deinde, ut ex auctoritate senatus idem faceret, convocatis Patribus, « referre se ad eos, dixit, quod nec jure ullo, nec exemplo tolerabili liberæ civitati ædilis curulis designatus præturam peteret, sibi, nisi quid aliud iis videretur, in animo esse, e lege comitia habere. » Patres censuerunt, uti L. Porcius consul cum Q. Fulvio ageret, ne impedimento esset, quo minus comitia prætoris in locum C. Decimii subrogandi e lege haberentur. Agenti consuli ex senatusconsulto respondit Flaccus, « nihil, quod se indignum esset, facturum. » Medio responso spem ad voluntatem interpretantibus fecerat, cessurum Patrum auctoritati esse. Comitiis acrius etiam, quam ante petebat, criminando, extorqueri sibi a consule et senatu populi romani beneficium, et invidiam geminati honoris fieri; tanquam non appareret, ubi designatus prætor esset, extemplo ædilitate se abdicaturum. Consul, quum et pertinaciam petentis crescere, et favorem populi magis magisque in eum inclinari cerneret, dimissis comitiis, senatum vocavit. Censuerunt frequentes, « quoniam Flaccum auctoritas Patrum nihil movisset, ad populum cum Flacco agendum. » Concione advocata, quum egisset consul, ne tum quidem de sententia motus, gratias po-



honoré de ses suffrages, toutes les fois qu'il avait été mis en demeure de se prononcer, et il déclara qu'il ne voulait point trahir la confiance de ses concitoyens. Ces paroles, qui montraient toute l'opiniâtreté de son caractère, échauffèrent tellement les esprits en sa faveur, qu'il eût été indubitablement nommé préteur, si le consul eût voulu admettre son nom. Les tribuns eurent entre eux et avec le consul un grand débat à cette occasion. Enfin L. Porcius convoqua le sénat et fit décréter que, puisque l'obstination de Q. Flaccus et l'aveugle partialité de la multitude ne permettaient pas de procéder légalement au remplacement du préteur, on se contenterait des préteurs qu'on avait; que P. Cornélius réunirait les deux juridictions à Rome, et qu'il ferait représenter les jeux d'Apollon.

XL. A ces comices, où la prudence et la fermeté du sénat avaient su triompher de la cabale, en succédèrent d'autres beaucoup plus orageux, et parce qu'il s'agissait d'une magistrature plus élevée, et parce que les compétiteurs étaient plus nombreux et plus puissants. La censure était briguée avec beaucoup d'animosité par les patriciens L. Valérius Flaccus, les deux Scipions, Publius et Lucius, Cn. Manlius Vulso et L. Furius Purpuréo et les plébéiens M. Porcius Cato, M. Fulvius Nobilior, les deux Sempronius, Titus et Marcus, surnommés l'un Longus, l'autre Tuditanus. Mais tous les candidats, patriciens ou plébéiens, quelle que fût l'illustration de leurs familles, étaient éclipsés par le seul M. Porcius. Ce célèbre personnage avait une grande force d'âme, une grande énergie de caractère, et dans quelque condition que le sort l'eût fait naître, il devait être lui-même l'artisan de sa fortune. Doué de tous les talents qui honorent le simple citoyen ou qui font l'habile politique, il possédait tout à la fois la science des affaires civiles et l'économie rurale. Les uns se sont élevés au faîte des honneurs par leurs connaissances en droit, les autres par leur éloquence, d'autres enfin par l'éclat de leur gloire militaire. Caton avait un génie souple et flexible; il excellait dans tous les genres au point qu'on l'eût dit exclusivement né pour celui dont il s'occupait. A la guerre, il payait courageusement de sa personne, et il se signala par plusieurs actions brillantes; parvenu au commandement suprême, ce fut un général consommé. En temps de paix, il se montra très-habile jurisconsulte et très-fameux orateur, non pas de ceux dont le talent brille d'un vif éclat, pendant leur vie, et qui ne laissent après eux aucun monument de leur éloquence. Car la sienne lui a survécu, elle respire encore dans des écrits de tous les genres. Nous avons un grand nombre de plaidoyers qu'il prononça soit pour lui-même, soit pour d'autres, soit contre ses adversaires; car il savait terrasser ses ennemis, non-seulement en les accusant, mais en se défendant lui-même. S'il fut en butte à trop de rivalités jalouses, il poursuivit aussi vigoureusement ses rivaux, et il serait difficile de décider si la lutte qu'il soutint contre la noblesse, fut plus fatigante pour elle que pour lui. On peut, il est vrai, lui reprocher la rudesse de son caractère, l'aigreur de son langage et une franchise poussée jusqu'à l'excès; mais il résista

pulo romano egit, « quod tanto studio, quotiescunque declarandæ voluntatis potestas facta esset, prætorem se voluisset facere. Ea sibi studia civium suorum destituere non in animo esse. » Hæc vero tam obstinata vox tantum ei favorem accendit, ut haud dubius prætor esset, si consul accipere nomen vellet. Ingens certamen tribunis, et inter se ipsos, et cum consule, fuit; donec senatus a consule est habitus, decretumque: « quoniam, prætoris subrogandi comitia ne legibus fierent, pertinacia Q. Flacci et prava studia hominum impedirent, senatum censere, satis prætorum esse : P. Cornelius utramque in urbe jurisdictionem haberet, Apollinique ludos faceret. »

XL. His comitiis prudentia et virtute senatus sublatis, alia majoris certaminis, quo et majore de re, et inter plures potentioresque viros, sunt exorta. Censuram summa contentione petebant L. Valerius Flaccus, P. et L. Scipiones, Cn. Manlius Vulso, L. Furius Purpureo, patricii : plebeii autem, M. Porcius Cato, M. Fulvius Nobilior, Ti. et M. Sempronii, Longus et Tuditanus. Sed omnes patricios plebeiosque nobilissimarum familiarum M. Porcius longe anteibat. In hoc viro tanta vis animi ingeniique fuit, ut, quocunque loco natus esset, fortunam sibi ipse facturus fuisse videretur. Nulla ars, neque privatæ, neque publicæ rei gerendæ, ei defuit. Urbanas rusticasque res pariter callebat. Ad summos honores alios scientia juris, alios eloquentia, alios gloria militaris provexit : huic versatile ingenium sic pariter ad omnia fuit, ut natum ad id unum diceres, quodcunque ageret. In bello manu fortissimus, multisque insignibus clarus pugnis. Idem, postquam ad magnos honores pervenit, summus imperator : idem in pace, si jus consuleres, peritissimus; si causa oranda esset, eloquentissimus. Nec is tantum, cujus lingua vivo eo viguerit, monumentum eloquentiæ nullum exstet : vivit imo vigetque eloquentia ejus, sacrata scriptis omnis generis. Orationes et pro se multæ, et pro aliis, et in alios. Nam non solum accusando, sed etiam causam dicendo, fatigavit inimicos. Simultates nimio plures et exercuerunt eum, et ipse exercuit eas; nec facile dixeris, utrum magis presserit eum nobilitas, an ille agitaverit nobilitatem. Asperi procul dubio animi, et linguæ acerbæ, et immodice liberæ fuit : sed invicti a cupiditatibus animi, et rigidæ innocentiæ; contemptor gratiæ, divitiarum. In



victorieusement aux passions, et, dans sa rigide probité, il méprisa toujours l'intrigue et les richesses. Économe, infatigable, intrépide, il avait une âme et un corps de fer. La vieillesse même, qui use tout, ne put le briser ; à l'âge de quatre-vingt-six ans il fut appelé en justice, composa et prononça lui-même son plaidoyer ; à quatre-vingt-dix ans, il cita Ser. Galba devant le peuple.

XLI. Sa candidature fut alors attaquée par la noblesse, comme l'avait été toute sa vie; et tous ses compétiteurs, à l'exception de L. Flaccus, qui avait été son collègue au consulat, s'étaient ligués pour le faire échouer. Non-seulement ils aimaient mieux obtenir la censure pour eux-mêmes et ils s'indignaient de voir un homme nouveau promu à cette dignité; mais ils pensaient bien aussi qu'un homme tant de fois offensé par eux aurait à cœur de se venger, et qu'il déploierait dans sa censure une sévérité dangereuse pour la réputation de beaucoup d'entre eux. En effet, c'était la menace à la bouche que Caton sollicitait les suffrages. « Ceux qui combattaient son élection, disait-il, étaient des gens qui redoutaient un censeur intègre et courageux. » En même temps il appuyait la candidature de L. Valérius : « C'était, disait-il encore, le seul collègue avec lequel il pût réprimer la corruption nouvellement introduite à Rome, et faire revivre les mœurs antiques. » Le peuple, enflammé par ces paroles, éleva M. Porcius à la censure, malgré l'opposition de la noblesse, et lui donna même pour collègue L. Valérius Flaccus. Aussitôt après les comices censoriens, les consuls et les préteurs se rendirent dans leurs provinces, à l'exception de Q. Névius, dont le départ pour la Sardaigne fut retardé de quatre mois environ par les soins de l'enquête contre les empoisonneurs. Ce fut hors de Rome, dans les municipes et conciliabules qu'eurent lieu la plupart des informations; on l'avait jugé plus convenable ainsi. Si l'on en croit Valérius d'Antium, près de deux mille personnes furent condamnées. De son côté, le préteur L. Postumius, à qui le sort avait assigné le département de Tarente, dissipa de nombreuses coalitions de pâtres, et poursuivit avec une grande activité les débris de la conspiration des Bacchanales. Plusieurs des accusés, qui n'avaient pas comparu en justice, ou qui s'étaient enfui après avoir fourni caution, étaient cachés dans cette contrée de l'Italie. Il condamna les uns et envoya les autres chargés de fer à Rome pour y être jugés par le sénat. P. Cornélius les fit tous jeter en prison.

XLII. Il n'y eut aucun mouvement dans l'Espagne ultérieure; les malheurs de la dernière campagne avaient abattu le courage des Lusitains. Dans la citérieure, chez les Suessétans, A. Térentius assiégea et prit la ville de Corbion, dont il vendit les prisonniers; le reste de l'hiver s'écoula dès lors aussi paisiblement pour cette province. Les anciens préteurs, C. Calpurnius Piso et L. Quinctius revinrent à Rome, où les sénateurs leur décernèrent à l'unanimité les honneurs du triomphe. C. Calpurnius triompha le premier des Lusitains et des Celtibères. Il fit porter devant lui quatre-vingt-trois couronnes d'or et douze mille livres pesant d'argent. Peu de jours après, L. Quinctius Crispinus triompha également des

parcimonia, in patientia laboris, periculi, ferrei prope corporis animique; quem ne senectus quidem, quæ solvit omnia, fregerit; qui sextum et octogesimum annum agens causam dixerit, ipse pro se oraverit, scripseritque : nonagesimo anno Ser. Galbam ad populi adduxerit judicium.

XLI. Hunc sicut omni vita, tum petentem premebat nobilitas; coierantque, præter L. Flaccum, qui collega in consulatu fuerat, candidati omnes ad dejiciendum honore eum; non solum ut ipsi potius adipiscerentur, nec quia indignabantur novum hominem censorem videre; sed etiam quod tristem censuram, periculosamque multorum famæ, et ab læso a plerisque, et lædendi cupido, exspectabant. Etenim tum quoque minitabundus petebat, « refragari sibi, qui liberam et fortem censuram timerent, criminando : » et simul L. Valerio suffragabatur. « Illo uno collega castigare se nova flagitia, et priscos revocare mores posse. » His accensi homines, adversa nobilitate, non M. Porcium modo censorem fecerunt, sed etiam collegam ei L. Valerium Flaccum adjecerunt. Secundum comitia censorum consules prætoresque in provincias profecti sunt, præter Q. Nævium, quem quatuor non minus menses, priusquam in Sardiniam iret, quæstiones veneficii, quarum magnam partem extra urbem per municipia conciliabulaque habuit, quia ita aptius visum erat, tenuerunt. Si Antiati Valerio credere libet, ad duo hominum millia damnavit. Et L. Postumius prætor, cui Tarentum provincia evenerat, magnas pastorum conjurationes vindicavit, et reliquas Bacchanalium quæstionis cum omni executus est cura. Multos, qui aut citati non affuerant, aut vades deseruerant, in ea regione Italiæ latentes, partim noxios judicavit, partim comprehensos Romam ad senatum misit. In carcerem omnes a P. Cornelio conjecti sunt.

XLII. In Hispania ulteriore, fractis proximo bello Lusitanis, quiete res fuerunt. In citeriore A. Terentius in Suessetanis oppidum Corbionem vineis et operibus expugnavit, captivos vendidit; quieta deinde hiberna et citerior provincia habuit. Veteres prætores, C. Calpurnius Piso et L. Quinctius, Romam redierunt. Utrique magno Patrum consensu triumphus est decretus. Prior C. Calpurnius de Lusitanis et Celtiberis triumphavit. Coronas aureas tulit octoginta tres, et duodecim millia pondo argenti. Paucos post dies L. Quinctius Crispinus ex iisdem



Lusitains et des Celtibères, et il étala dans cette pompe nouvelle la même quantité d'or et d'argent. Les censeurs M. Porcius Cato et L. Valérius firent la revue du sénat. Cette opération était vivement attendue et redoutée tout à la fois. Ils exclurent sept membres de la compagnie, parmi lesquels on remarquait un personnage illustre par sa naissance et par les honneurs dont il avait été revêtu, le consulaire T. Quinctius Flamininus. Un antique usage voulait, dit-on, que les censeurs motivassent par une apostille, l'exclusion qu'ils prononçaient. Nous avons plusieurs discours assez violents de Caton, contre ceux qu'il dégrada du rang de sénateur ou qu'il priva de leur cheval. Mais aucun sans contredit ne renferme de reproches plus graves que celui qu'il fit contre L. Quinctius. Si Caton eût parlé ainsi comme accusateur, avant d'avoir mis son apostille, et non comme censeur pour la justifier, T. Quinctius lui-même n'aurait pu, en supposant qu'il eût été censeur à ce moment, maintenir son frère Lucius dans le sénat. Entre autres infamies, il lui reprocha d'avoir séduit par de magnifiques promesses et emmené de Rome dans son département de la Gaule, un jeune débauché fort célèbre alors nommé Philippe le Carthaginois. Ce jeune homme, qui voulait se faire aux yeux de son amant un mérite de sa complaisance, lui reprochait assez ordinairement, par forme de plaisanterie, dans l'intimité de leur commerce, de l'avoir emmené de Rome la veille d'un combat de gladiateurs. Un jour qu'ils étaient tous deux à table, et qu'ils avaient la tête échauffée par le vin, on vint annoncer au consul qu'un noble Boïen s'était présenté au camp comme transfuge avec ses enfants, et qu'il demandait à voir Quinctius pour recevoir de lui personnellement l'assurance de sa protection. Introduit dans la tente, il s'adressa au consul par l'organe d'un interprète. Tout à coup Quinctius l'interrompit : « Veux-tu, dit-il au complice de ses débauches, pour te dédommager du spectacle que je t'ai fait manquer, voir mourir ce Gaulois? » A peine Philippe avait-il fait un signe d'assentiment, sans croire l'offre sérieuse, que pour lui complaire le consul tira du fourreau l'épée qui était suspendue auprès de lui, et en frappa d'abord le Gaulois à la tête pendant qu'il parlait; puis, voyant qu'il fuyait en implorant la protection du peuple romain et de tous ceux qui se trouvaient là, il le poursuivit et lui perça le flanc.

XLIII. Valérius d'Antium, qui n'avait point lu le discours de Caton, et qui a simplement ajouté foi à un récit peu authentique, présente le fait d'une autre manière; mais on y retrouve le même raffinement de débauche et de cruauté. Suivant lui, Quinctius étant à Plaisance avait invité à sa table une courtisane fameuse dont il était éperdûment amoureux. Pendant le repas, il se vanta, entre autres choses, devant cette femme, d'avoir instruit avec une excessive rigueur plusieurs affaires dont on l'avait chargé, et de tenir en prison un grand nombre de condamnés à mort, qu'il devait livrer à la hache du bourreau. Alors la courtisane, qui était couchée au-dessous du consul, déclara qu'elle n'avait jamais vu d'exécution et qu'elle avait le plus vif désir d'en voir une. Son amant, jaloux de lui prouver sa complaisance,

Lusitanis Celtiberisque triumphavit. Tantumdem auri atque argenti in eo triumpho translatum. Censores, M. Porcius et L. Valerius, metu mixta exspectatione, senatum legerunt : septem moverunt senatu; ex quibus unum insignem et nobilitate et honoribus, L. Quinctium Flamininum consularem. Patrum memoria institutum fertur, ut censores motis senatu ascriberent notas. Catonis et aliæ quidem acerbæ orationes exstant in eos, quos aut senatorio loco movit, aut quibus equos ademit; longe gravissima in L. Quinctium oratio est, qua si accusator ante notam, non censor post notam, usus esset, retinere Quinctium in senatu ne frater quidem T. Quinctius, si tum censor esset, potuisset. Inter cetera objecit ei, Philippum Pœnum, carum ac nobile scortum, ab Roma in Galliam provinciam spe ingentium donorum perductum. Eum puerum, per lasciviam quum cavillaretur, exprobare consuli persæpe solitum, quod sub ipsum spectaculum gladiatorium abductus ab Roma esset, ut obsequium amatori venditaret. Forte epulantibus iis, quum jam vino incaluissent, nuntiatum in convivio esse, nobilem Boium cum liberis transfugam venisse; convenire consulem velle, ut ab eo fidem præsens acciperet. Introductum in tabernaculum per interpretem alloqui consulem cœpisse. Inter cujus sermonem Quinctius scorto, « Vis tu, inquit, quoniam gladiatorium spectaculum reliquisti, jam hunc Gallum morientem videre? » Et quum is vixdum serio annuissèt, ad nutum scorti consulem stricto gladio, qui super caput pendebat, loquenti Gallo caput primum percussisse, deinde fugienti, fidemque populi romani, atque eorum, qui aderant, imploranti, latus transfodisse.

XLIII. Valerius Antias, ut qui nec Catonis orationem legisset, et fabulæ tantum sine auctore editæ credidisset, aliud argumentum, simile tamen et libidine et crudelitate, peragit. Placentiæ famosam mulierem, cujus amore deperiret, in convivium arcessitam scribit. Ibi jactantem sese scorto inter cetera retulisse, quam acriter quæstiones exercuisset, et quam multos capitis damnatos in vinculis haberet, quos securi percussurus esset. Tum illam infra eum accubantem negasse, unquam vidisse quemquam securi ferientem, et pervelle id videre. Hic indulgentem amatorem, unum ex illis miseris, attrahi jussum, securi percussisse. Facinus, sive eo modo, quo censor objecit, sive, ut Valerius tradit, commissum est, sævum atque



fit aussitôt amener en sa présence un de ces malheureux et lui trancha la tête. Au reste, quel que soit le véritable récit, celui du censeur ou celui de Valérius, le crime est constant; il n'en est pas de plus atroce et de plus inouï. Au milieu d'un festin, alors qu'on fait ordinairement des libations en l'honneur des dieux et qu'on leur adresse des vœux solennels, un consul a eu l'infamie d'immoler une victime humaine et de faire rejaillir son sang sur la table, pour satisfaire le caprice d'une courtisane mollement étendue dans ses bras! Caton, en finissant son discours, défia Quinctius de nier ce fait ainsi que les autres dont il l'accusait, et lui proposa de fournir caution et de se justifier. « S'il s'avouait coupable, lui dit-il, pouvait-on le plaindre d'avoir été flétri, lorsqu'on savait qu'au milieu d'une orgie, égaré par l'ivresse et la débauche, il s'était fait un jeu de verser le sang d'un homme? »

XLIV. En faisant la revue des chevaliers, les censeurs privèrent Scipion l'Asiatique de son cheval. Ils ne se montrèrent pas moins sévères ni moins rigoureux à l'égard de tous les ordres pour l'opération du cens. Ils enjoignirent aux citoyens de comprendre dans la déclaration de leurs revenus les bijoux, les parures de femmes et les voitures dont la valeur excéderait la somme de quinze mille as. Ils décidèrent que les esclaves, âgés de moins de vingt ans, qui avaient été vendus depuis le dernier lustre dix mille as au plus, seraient estimés dix fois plus qu'il n'avaient coûté, et frappèrent tous ces objets d'un droit de trois as par mille. Ils supprimèrent toutes les eaux que les particuliers tiraient des aqueducs pour leurs maisons ou leurs champs, et obligèrent tous ceux qui avaient des maisons en saillie sur la voie publique, commencées ou achevées, à les démolir dans l'espace de trente jours. Ils employèrent ensuite à des travaux publics l'argent décrété pour cet objet, firent paver les abreuvoirs et nettoyer les égouts qui en avaient besoin; ils en construisirent aussi de nouveaux sur l'Aventin et dans les autres quartiers qui n'en avaient pas. Ils travaillèrent aussi séparément. Flaccus fit élever, dans l'intérêt du peuple, une chaussée qui conduisait aux eaux de Neptune, et percer un chemin à travers la montagne de Formies. Caton acheta pour l'état deux vestibules, celui de Ménius et celui de Titius, dans les Lautumies, ainsi que quatre boutiques; il en fit la basilique, appelée Porcia. Ils affermèrent les impôts à un très-haut prix, et les travaux publics au rabais. Mais le sénat, vaincu par les prières et les larmes des publicains, ayant ordonné qu'on procédât à une nouvelle adjudication de la ferme des impôts, les censeurs écartèrent de la concurrence par un édit ceux qui avaient éludé leurs premiers engagements, et firent une nouvelle adjudication avec une légère baisse de prix. Ce fut une censure célèbre que celle de ces deux magistrats; mais elle excita beaucoup de haine contre Caton, à qui l'on attribuait tous les actes de sévérité, et il ne cessa plus d'être en butte aux attaques de ses ennemis. La même année deux colonies furent fondées, l'une à Potentie dans le Picénum, l'autre à Pisaure chez les Gaulois. Chaque colon reçut six arpents; le partage des terres et l'installation des colons dans l'une et l'autre ville furent confiés aux mêmes triumvirs Q. Fabius Labéo, M. Fulvius Flaccus et Q. Fulvius Nobilior. Les consuls

atrox : inter pocula atque epulas, ubi libare diis dapes, ubi bene precari mos esset, ad spectaculum scorti procacis, in sinu consulis recubantis, mactatam humanam victimam esse, et cruore mensam respersam. In extrema oratione Catonis conditio Quinctio fertur, ut, si id factum negaret, ceteraque, quæ objecisset, sponsione defenderet sese : sin fateretur, ignominiane sua quemquam doliturum censeret, quum ipse, vino et Venere amens, sanguine hominis in convivio lusisset?

XLIV. In equitatu recognoscendo L. Scipioni Asiageni ademptus equus. In censibus quoque accipiendis tristis et aspera in omnes ordines censura fuit. Ornamenta et vestem muliebrem et vehicula, quæ pluris, quam quindecim millium æris, essent, in censum referre juratores jussi. Item mancipia minora annis viginti, quæ post proximum lustrum decem millibus æris, aut eo pluris, venissent, uti ea quoque decies tanto pluris, quam quanti essent, æstimarentur; et his rebus omnibus terni in millia æris attribuerentur. Aquam publicam omnem, in privatum ædificium aut agrum fluentem, ademerunt; et, quæ in loca publica inædificata immolitave privati habebant, intra dies triginta demoliti sunt. Opera deinde facienda ex decreta in eam rem pecunia, lacus sternendos lapide, detergendasque, qua opus esset, cloacas; in Aventino et in aliis partibus, qua nondum erant, faciendas locaverunt. Et separatim Flaccus molem ad Neptunias aquas, ut iter populo esset, et viam per Formianum montem. Cato atria duo, Mænium et Titium in lautumiis, et quatuor tabernas, in publicum emit; basilicamque ibi fecit, quæ Porcia apellata est. Et vectigalia summis pretiis, ultro tributa infimis locaverunt. Quas locationes quum senatus, precibus et lacrimis publicanorum victus, induci et de integro locari jussisset; censores, edicto summotis ab hasta, qui ludificati priorem locationem erant, omnia eadem paullum imminutis pretiis locaverunt. Nobilis censura fuit, simultatiumque plena; quæ M. Porcium, cui acerbitas ea assignabatur, per omnem vitam exercuerunt. Eodem anno coloniæ duæ, Potentia in Picenum, Pisaurum in Gallicum agrum, deductæ sunt. Sena jugera in singulos data. Diviserunt agrum, coloniasque deduxerunt iidem tresviri, Q. Fabius Labeo, et M. et Q. Fulvii, Flaccus et Nobilior. Consules ejus

de l'année ne firent rien de remarquable, ni au dedans ni au dehors.

XLV. Ils désignèrent pour l'année suivante M. Claudius Marcellus et Q. Fabius Labéo. Aux ides de Mars, qui était le jour de leur entrée en charge, les deux nouveaux consuls proposèrent de régler la répartition des provinces consulaires et prétoriennes. Les préteurs nommés étaient C. Valérius, flamine de Jupiter, qui s'était déjà mis sur les rangs l'année précédente, H. Postumius Albinus, P. Cornélius Fisenna, L. Pupius, L. Julius et Cn. Sicinius. Les consuls eurent pour département la Ligurie avec les deux armées que P. Claudius et L. Porcius y avaient commandées. Les Espagnes ne furent pas tirées au sort; on les laissa aux préteurs de l'année précédente avec leurs armées. Les préteurs eurent ordre de se partager leurs provinces par la voie du sort, de manière que le flamine de Jupiter eût au moins l'une des deux juridictions de la ville; le sort lui assigna celle des étrangers. Cornélius Silénus eut celle de Rome, Sp. Posthumius la Sicile, L. Pupius l'Apulie, L. Julius la Gaule, Cn. Sicinius la Sardaigne. Julius eut ordre de hâter son départ. Les Gaulois transalpins avaient, comme on l'a dit plus haut, pénétré en Italie par des défilés jusqu'alors inconnus, et ils bâtissaient une ville sur le territoire où se trouve aujourd'hui Aquilée. Le préteur devait, autant qu'il le pourrait, s'opposer à cette fondation, sans employer la force des armes; s'il lui fallait recourir à ce moyen, il devait en informer les consuls, et l'on avait décidé que l'un d'eux marcherait avec ses légions contre les Gaulois. A la fin de l'année précédente, les comices avaient été réunis pour nommer un successeur à l'augure Cn. Cornélius, qui était mort; et l'on avait choisi Sp. Postumius Albinus.

XLVI. Au commencement de cette année mourut le grand pontife P. Licinius Crassus. M. Sempronius Tuditanus fut désigné par ses collègues pour le suppléer dans ses fonctions jusqu'au moment où l'on nomma un autre grand pontife, C. Servilius Géminus. Pour honorer les funérailles de P. Licinius, on fit une distribution de viande au peuple, et on donna un combat de cent vingt gladiateurs, des jeux funèbres qui durèrent trois jours, et un repas public à la suite des jeux. A cet effet on avait dressé les tables dans toute l'étendue du Forum; mais un violent orage s'éleva tout à coup et força les citoyens à se mettre à l'abri sous des tentes, qu'on enleva dès que le temps fut redevenu serein. Ainsi, disait la foule, avait été accomplie la prédiction faite par les devins qui avaient annoncé qu'on serait un jour forcé de camper au milieu du Forum. Cette frayeur superstitieuse était à peine calmée qu'elle fit place à une autre. Deux jours de suite une pluie de sang était tombée sur la place de Vulcain : les décemvirs ordonnèrent des supplications pour conjurer ce prodige. Les consuls, avant de partir pour leurs provinces, présentèrent au sénat les députations des pays d'outre-mer. Jamais Rome n'avait vu dans ses murs une telle affluence d'étrangers. Depuis que le bruit s'était répandu parmi les nations voisines

anni nec domi nec militiæ memorabile quicquam egerunt.

XLV. In insequentem annum crearunt consules M. Claudium Marcellum, Q. Fabium Labeonem. M. Claudius, Q. Fabius Idibus Martiis, quo die consulatum inierunt, de provinciis suis prætorumque retulerunt. Prætores creati erant C. Valerius flamen Dialis, qui et priore anno petierat, et Sp. Postumius Albinus, et P. Cornelius Sisenna, L. Pupius, L. Julius, Cn. Sicinius. Consulibus Ligures cum iisdem exercitibus, quos P. Claudius et L. Porcius habuerant, provincia decreta est. Hispaniæ extra sortem prioris anni prætoribus cum suis exercitibus servatæ. Prætores ita sortiri jussi, uti flamini, Diali utique altera juris dicendi Romæ provincia esset. Peregrinam est sortitus. Sisennæ Cornelio urbana, Sp. Postumio Sicilia, L. Pupio Apulia, L. Julio Gallia, Cn. Sicinio Sardinia evenit. L. Julius maturare est jussus. Galli Transalpini, per saltus ignotæ antea viæ, ut ante dictum est, in Italiam transgressi, oppidum in agro, qui nunc est Aquileiensis, ædificabant. Id eos ut prohiberet, quod ejus sine bello posset, prætori mandatum est : si armis prohibendi essent, consules certiores faceret. Ex his placere alterum adversus Gallos ducere legiones. Extremo prioris anni comitia habita erant in demortui Cn. Cornelii Lentuli locum auguris sufficiendi. Creatus Sp. Postumius Albinus.

XLVI. Hujus principio anni P. Licinius Crassus pontifex maximus mortuus est : in cujus locum M. Sempronius Tuditanus pontifex est cooptatus : pontifex maximus est creatus C. Servilius Geminus. P. Licinii funeris causa visceratio data, et gladiatores centum viginti pugnaverunt, et ludi funebres per triduum facti, post ludos epulum. In quo, quum toto foro strata triclinia essent, tempestas, cum magnis procellis coorta, cœgit plerosque tabernacula statuere in foro. Eadem paullo post, quum undique disserenasset, sublata : defunctosque vulgo ferebant, quod inter fatalia vates cecinissent, necesse esse tabernacula in foro statui. Hac religione levatis altera injecta, quod sanguine per biduum pluisset in area Vulcani : et per decemviros supplicatio indicta erat ejus prodigii expiandi causa. Priusquam consules in provincias proficiscerentur, legationes transmarinas in senatum introduxerunt : nec unquam ante tantum regionis ejus hominum Romæ fuerat. Nam ex quo fama per gentes, quæ Macedoniam accolunt, vulgata est, crimina querimoniasque de Philippo non negligenter ab Romanis au-

de la Macédoine que les Romains accueillaient avec faveur les plaintes et les accusations portées contre Philippe, et que plusieurs avaient gagné à se plaindre. les villes, les nations, les particuliers même, qui tous souffraient de ce dangereux voisinage, accoururent en foule à Rome avec l'espoir d'y obtenir le redressement de leurs griefs, ou du moins la consolation de le faire connaître. Le roi Eumène envoya aussi une ambassade à la tête de laquelle était son frère Athénée, pour se plaindre et de ce que Philippe n'avait pas encore retiré ses garnisons de la Thrace, et de ce qu'il avait fait passer des secours en Bithynie à Prusias qui lui faisait la guerre.

XLVII. Démétrius, qui était fort jeune alors, avait à répondre à toutes ces inculpations; il lui était difficile de se rappeler ou les griefs allégués contre son père ou les réfutations qu'il pouvait en faire. Les faits étaient nombreux et l'on était entré dans les plus minutieux détails: c'étaient des discussions de frontières, des enlèvements d'hommes ou de bestiaux, des sentences injustes ou des dénis de justice, des décisions où l'on n'avait consulté que la violence ou la faveur. Démétrius n'était pas en état de donner des explications satisfaisantes. Le sénat voyant qu'il ne pouvait tirer aucune lumière de ce jeune prince, et touché d'ailleurs de son inexpérience et de son embarras, lui fit demander s'il avait reçu de son père quelque mémoire à ce sujet. Sur sa réponse affirmative, on jugea qu'on n'avait rien de mieux à faire que de prendre connaissance de la justification de Philippe lui-même. On exigea donc aussitôt communication du mémoire, et on permit au jeune prince d'en faire la lecture. C'était une apologie succincte de la conduite du roi sur chaque chef d'accusation; il prétendait tantôt n'avoir agi que conformément aux instructions des commissaires, tantôt avoir fait tout ce qui dépendait de lui pour s'y conformer, mais en avoir été empêché par ceux-mêmes qui l'accusaient. A cette défense il avait aussi mêlé des plaintes sur l'injustice des décisions prises par les commissaires, sur la partialité de Cécilius, et sur les outrages que tout le monde lui avait prodigués, quoiqu'il n'eût rien fait pour mériter un si indigne traitement. Ces passages, qui prouvaient toute l'irritation de Philippe furent remarqués par le sénat. Cependant, comme le jeune prince faisait des excuses ou promettait de donner toutes les satisfactions qui seraient exigées, on voulut bien lui répondre que Philippe, quelle que fût sa conduite, n'avait pu prendre un parti plus sage ni plus agréable au sénat que de charger son fils Démétrius de sa justification; que le sénat pouvait dissimuler bien des griefs passés, les oublier, les supporter même, qu'il allait jusqu'à croire à la parole de Démétrius; car il en avait pour garant les sentiments du jeune prince au défaut de sa personne qu'il n'avait plus en otage, et il savait que son attachement pour Rome allait aussi loin que le permettait la piété filiale; que par égard pour lui, on enverrait en Macédoine des commissaires chargés de redresser toutes les irrégularités qui auraient pu être commises, et cela sans exiger aucune réparation de Philippe; enfin qu'on voulait faire sentir au roi qu'il était rede-

diri, multis operæ pretium fuisse queri; pro se quæque civitates gentesque, singuli etiam privatim (gravis enim accola omnibus erat), Romam, aut ad spem levandæ injuriæ, aut ad deflendæ solatium, venerunt. Et ab Eumene rege legatio cum fratre ejus Athenæo venit ad querendum, simul quod non deducerentur ex Thracia præsidia, simul quod in Bithyniam Prusiæ bellum adversus Eumenem gerenti auxilia missa forent.

XLVII. Respondendum ad omnia juveni tum admodum Demetrio erat; quum haud facile esset, aut ea, quæ objicerentur, aut quæ adversus ea dicenda erant, memoria complecti. Nec enim multa solum, sed etiam pleraque oppido quam parva erant: de controversia finium, de hominibus raptis pecoribusque abactis, de jure aut dicto per libidinem aut non dicto; de rebus per vim aut per gratiam judicatis. Nihil horum neque Demetrium docere dilucide, nec se satis liquido discere ab eo senatus quum cerneret posse; simul et tirocinio, et perturbatione juvenis moveretur; quæri jussit ab eo, ecquem de his rebus commentarium a patre accepisset? Quum respondisset, « accepisse se; » nihil prius nec potius visum est, quam regis ipsius de singulis responsa accipere. Librum extemplo poposcerunt; deinde, ut ipse recitaret, permiserunt. Erant autem de rebus singulis in breve coactæ causæ: ut alia fecisse se secundum decreta legatorum doceret; alia non per se stetisse, quo minus faceret, sed per eos ipsos, qui accusarent. Interposuerat et querelas de iniquitate decretorum, et quam non ex æquo disceptatum apud Cæcilium foret, indigneque sibi, nec ullo suo merito, insultatum ab omnibus esset. Has notas irritati ejus animi collegit senatus. Ceterum alia excusanti juveni, alia recipienti, futura ita, ut maxime vellet senatus, responderi placuit: « Nihil patrem ejus neque rectius, nec magis quod ex voluntate senatus esset, fecisse, quam quod, utcunque ea gesta essent, per Demetrium filium satisfieri voluisset Romanis. Multa et dissimulare, et oblivisci, et pati præterita senatum posse, et credere etiam, Demetrio credendum esse. Obsidem enim se animum ejus habere, etsi patri corpus reddiderit: et scire, quantum salva in patrem pietate possit, amicum eum populo romano esse. Honorisque ejus causa missuros in Macedoniam legatos, ut, si quid minus factum sit, quam debuerit, tum quoque sine piaculo rerum prætermissarum fiat. Velle etiam sentire Philippum, in-



vable à son fils Démétrius de sa réconciliation avec le peuple romain.

XLVIII. Tous ces témoignages d'estime prodigués au jeune prince pour augmenter son crédit à la cour de Macédoine, ne servirent qu'à soulever la haine contre lui, et le conduisirent bientôt même à sa perte. On donna ensuite audience aux Lacédémoniens. Ils entrèrent aussi dans une foule de détails fort minutieux; mais la question principale était de savoir si les habitants bannis par les Achéens seraient rétablis ou non dans leur patrie, et si la mort de ceux qu'ils avaient massacrés était juste ou injuste. Il s'agissait encore de décider si Lacédémone continuerait à faire partie de la ligue achéenne, ou si, comme auparavant, elle aurait seule une existence à part et indépendante dans le Péloponèse. On décréta le rappel des bannis et on cassa les condamnations prononcées; mais Lacédémone fut maintenue dans la ligue achéenne, et ce décret dut être transcrit et consigné dans les registres des Lacédémoniens et des Achéens. Q. Marcius fut envoyé en Macédoine, avec ordre de passer aussi dans le Péloponese pour y examiner la situation des alliés. Car les anciennes discordes y avaient laissé des germes de troubles, et Messène venait de se séparer de la ligue achéenne. Si je remontais aux causes de cette guerre, et si j'en faisais le récit, je m'écarterais du plan que je me suis tracé, et qui ne me permet de toucher à l'histoire des autres peuples qu'autant qu'elle se lie à celle de la république.

XLIX. Mais je ne puis passer sous silence l'événement le plus mémorable de cette guerre. Les Achéens avaient eu constamment l'avantage, lorsqu'ils perdirent leur préteur Philopémen. Ce général, voulant gagner de vitesse les ennemis qui marchaient sur Coronée, fut surpris avec un petit nombre de cavaliers dans une gorge étroite et difficile. Il aurait pu, dit-on, s'échapper avec l'aide des Thraces et des Crétois ses auxiliaires; mais il ne voulut pas se déshonorer en abandonnant ses cavaliers, qui étaient l'élite de la nation, et qu'il avait naguère appelés auprès de lui. Afin d'assurer leur retraite, il se plaça à l'arrière-garde et soutint l'effort des ennemis; mais son cheval s'étant abattu, il tomba lui-même, et la violence de la chute, jointe au poids de l'animal sous lequel il était engagé, faillirent le tuer; il avait alors soixante-dix ans, et il relevait à peine d'une longue maladie qui avait considérablement diminué ses forces. Dès qu'il fut à terre, les ennemis coururent et l'enveloppèrent; mais l'ayant reconnu, ils furent saisis de respect, et, pénétrés du souvenir de ses anciens services, ils s'empressèrent de le relever et de le secourir avec tous les égards qu'ils auraient eus pour leur propre général. Ils le portèrent hors du défilé, sur la grande route, en croyant à peine leurs yeux, dans l'ivresse d'un succès si imprévu. Cependant on détacha des courriers à Messène pour y annoncer la fin de la guerre et l'arrivée de Philopémen qu'on amenait prisonnier. Cette nouvelle parut d'abord si incroyable, qu'on accusa le messager non-seulement de mensonge, mais de folie même; puis, lorsque le témoignage unanime de ceux qui arrivaient successivement eût enfin confirmé le fait, tous les ha-

tegra omnia sibi cum populo romano Demetrii filii beneficio esse.»

XLVIII. Hæc, quæ augendæ amplitudinis ejus causa facta erant, extemplo in invidiam, mox etiam in perniciem adolescenti verterunt. Lacedæmonii deinde introducti sunt. Multæ et parvæ disceptationes jactabantur: sed, quæ maxime rem continerent, erant, utrum restituerentur, quos Achæi damnaverant, necne; inique, an jure occidissent, quos occiderant. Vertebantur et, utrum manerent in Achaico concilio Lacedæmonii; an, ut ante fuerat, secretum ejus unius in Peloponneso civitatis jus esset. Restitui, judiciaque facta tolli placuit: Lacedæmonem manere in Achaico concilio: scribique id decretum, et consignari a Lacedæmoniis et Achæis. Legatus in Macedoniam Q. Marcius est missus: jussus idem in Peloponneso sociorum res aspicere. Nam ibi quoque et ex veteribus discordiis residui motus erant, et Messene desciverat a concilio Achaico. Cujus belli et causas et ordinem si expromere velim, immemor sim propositi, quo statui non ultra attingere externa, nisi qua Romanis cohærerent rebus.

XLIX. Eventus memorabilis est, quod, quum bello superiores essent Achæi, Philopœmen prætor eorum captus, ad præoccupandam Coronen, quam hostes petebant, in valle iniqua cum equitibus paucis oppressus. Ipsum potuisse effugere Thracum Cretensiumque auxilio tradunt: sed pudor relinquendi equites, nobilissimos gentis, ab ipso nuper lectos, tenuit. Quibus dum locum ad evadendas angustias cogendo ipse agmen præbet, sustinens impetus hostium; prolapso equo, et suo ipse casu, et onere equi super eum ruentis haud multum abfuit, quin exanimaretur, septuaginta annos jam natus, et diutino morbo, ex quo tum primum reficiebatur, viribus admodum attenuatis. Jacentem hostes superfusi oppresserunt: cognitumque primum a verecundia memoriaque meritorum, haud secus quam ducem suum, attollunt reficiuntque, et ex valle devia in viam portant, vix sibimet ipsi præ necopinato gaudio credentes; pars nuntios Messenen præmittunt, debellatum esse, Philopœmenem captum adduci. Primum adeo incredibilis visa res, ut non pro vano modo, sed vix pro sano nuntius audiretur. Deinde, ut super alium alius idem omnes affirmantes veniebant, tandem facta fides; et, priusquam appropinquare urbi satis scirent, ad spectaculum omnes, simul liberi ac servi, pueri quoque cum feminis, effunduntur: itaque clauserant portam turbæ, dum pro se quisque, nisi ipse

bitants, hommes libres, esclaves, femmes, enfants, sans attendre qu'on eût annoncé positivement l'approche de Philopémen, se précipitèrent hors de la ville pour jouir de ce spectacle. La porte était donc encombrée de curieux; chacun semblait ne vouloir ajouter foi à ce grand événement qu'autant qu'il s'en serait convaincu par ses propres yeux. Ceux qui amenaient le prisonnier eurent peine à s'ouvrir un passage au milieu de la foule et à franchir la porte; la rue était remplie d'un immense concours de spectateurs. Mais comme une grande partie des citoyens n'avaient pu satisfaire leur curiosité, ils se portèrent tout d'un coup au théâtre, qui n'était pas éloigné, et demandèrent à grands cris qu'on y amenât Philopémen pour le montrer au peuple. Les magistrats et les principaux de la ville, craignant que la vue d'un si grand homme, la comparaison de sa grandeur passée avec sa fortune actuelle, et le souvenir de ses importants services n'éveillassent dans tous les cœurs un sentiment de pitié, et n'excitassent quelques troubles, ne le présentèrent que de loin aux regards, et se hâtèrent ensuite de le faire disparaître. Dinocrate, préteur des Messéniens, allégua que les magistrats avaient des questions à lui adresser dans l'intérêt du succès de leurs armes. On l'emmena donc au sénat, et la compagnie, convoquée par un ordre exprès, entra en délibération.

L. Déjà le soir approchait, sans qu'on eût rien décidé; on ne savait même pas où l'on pourrait le déposer en toute sûreté pendant la nuit. L'éclat de sa grandeur passée et de son mérite frappaient tous les esprits de stupeur, et personne n'osait ni se charger d'un dépôt si important, ni en confier la garde à un autre. Enfin quelques sénateurs rappelèrent qu'on pouvait disposer du souterrain revêtu de pierres de tailles, où était enfermé le trésor public. Ce fut là qu'on descendit Philopémen, chargé de fers, et l'on en ferma l'entrée avec une pierre énorme à l'aide d'un levier. Ce cachot était à leurs yeux le plus sûr de tous les gardiens; on attendit donc avec confiance le jour suivant. Le lendemain, le peuple, qui était étranger à toutes les intrigues et qui n'avait pas oublié les services rendus à Messène par le prisonnier, fut d'avis de respecter ses jours et de mettre ses talents à profit pour remédier aux maux présents. Mais les chefs de la révolte, qui avaient le pouvoir entre les mains, tinrent un conseil secret et votèrent tous pour la mort; seulement les uns voulaient en hâter le moment, les autres le differer. Les premiers l'emportèrent, et l'on envoya un esclave présenter le poison à Philopémen. Celui-ci se contenta, dit-on, de demander en prenant la coupe, si Lycortas (c'était son collègue) et ses cavaliers avaient échappés. On lui répondit qu'ils étaient tous en sûreté. « Bien, » reprit-il, et vidant d'un trait le breuvage mortel, il expira au bout de quelques instants. Les auteurs de sa mort n'eurent pas longtemps à s'applaudir de leur cruauté. Messène vaincue fut forcée de livrer les coupables aux Achéens et de rendre les ossements de Philopémen. La ligue achéenne tout entière contribua aux frais de ses funérailles, on épuisa pour lui tous les honneurs humains; on lui décerna même ceux qui sont réservés aux dieux. Les historiens grecs et latins font le plus grand éloge de ce hé-

oculis suis credidisset, vix pro comperta tantam rem habiturus videretur. Ægre summoventes obvios intrare portam, qui advehebant Philopœmenem, potuerunt, atque conferta turba iter reliquum clauserat: et, quum pars maxima exclusa a spectaculo esset, theatrum repente, quod viæ propinquum erat, compleverunt, et, ut eo in conspectum populi adduceretur, una voce omnes exposcebant. Magistratus et principes, veriti, ne quem motum misericordia præsentis tanti viri faceret, quum alios verecundia pristinæ majestatis collata præsenti fortunæ, alios recordatio ingentium meritorum motura esset, procul in conspectu eum statuerunt. Deinde raptim ex oculis hominum abstraxerunt, prætore Dinocrate dicente, esse, quæ pertinentia ad summam belli percunctari eum magistratus vellent. Inde abducto eo in curiam, et senatu vocato, consultari cœptum.

L. Jam invesperascebat, et non modo cetera, sed ne in proximam quidem noctem ubi satis tuto custodiretur, expediebant. Obstupuerant ad magnitudinem pristinæ ejus fortunæ virtutisque: et neque ipsi domum recipere custodiendum audebant, nec cuiquam uni custodiam ejus satis credebant. Admonent deinde quidam, esse thesaurum publicum sub terra, saxo quadrato sæptum. Eo vinctus demittitur, et saxum ingens, quo operitur, machina superimpositum est. Ita loco potius, quam homini cuiquam, credendam custodiam rati, lucem insequentem exspectaverunt. Postero die multitudo quidem integra, memor pristinorum ejus in civitatem meritorum, parcendum, ac per eum remedia quærenda esse præsentium malorum, censebant: defectionis auctores, quorum in manu respublica erat, in secreto consultantes, omnes ad necem ejus consentiebant: sed, utrum maturarent, an differrent, ambigebatur. Vicit pars avidior pœnæ, missusque, qui venenum ferret. Accepto poculo, nihil aliud locutum ferunt, quam quæsisse, « si incolumis Lycortas (is alter imperator Achæorum erat) equitesque evasissent? » Postquam dictum est, « incolumes esse; » « Bene habet, » inquit; et, poculo impavide exhausto, haud ita multo post exspiravit. Non diuturnum mortis ejus gaudium auctoribus crudelitatis fuit. Victa namque Messene bello exposcentibus Achæis noxios dedidit, ossaque reddita Philopœmenis sunt: et sepultus ab universo Achaico est concilio, adeo omnibus humanis congestis honoribus, ut ne divinis quidem abstineretur. Ab scriptoribus rerum



ros. Quelques-uns même placent au nombre des événements qui rendirent cette année mémorable la mort de trois illustres capitaines, Philopémen, Annibal et P. Scipion; ils mettent ainsi Philopémen sur le même rang que les deux plus fameux généraux des deux plus puissantes nations de l'univers.

LI. T. Quinctius Flamininus se rendit en ambassade à la cour de Prusias, qui était devenu suspect aux Romains pour avoir accueilli Annibal depuis la défaite d'Antiochus, et entrepris la guerre contre Eumène. Là sans doute l'ambassadeur reprocha entre autres griefs à Prusias d'avoir donné asile à l'ennemi le plus acharné du peuple romain, à un homme qui avait soulevé sa patrie contre Rome et qui après l'avoir ruinée, avait fait prendre les armes au roi Antiochus. Peut-être aussi que Prusias lui-même, voulant faire sa cour aux Romains et à leur représentant, résolut de mettre à mort un hôte si dangereux ou de le livrer aux ennemis. Du moins aussitôt après l'entrevue du prince et de Flamininus, des soldats eurent ordre d'aller investir la maison d'Annibal. Ce général avait toujours pensé qu'il finirait ainsi, quand il songeait à la haine implacable que lui portaient les Romains, et au peu de sûreté qu'offre la parole des rois. D'ailleurs il avait éprouvé déjà l'inconstance de Prusias, et il avait appris avec horreur l'arrivée de Flamininus, qu'il croyait devoir lui être fatale. Au milieu des périls dont il était ainsi entouré, il avait voulu se ménager toujours un moyen de fuir, et il avait pratiqué sept issues dans sa maison; quelques-unes étaient secrètes, afin qu'on ne pût y mettre des gardes. Mais la tyrannie soupçonneuse des rois perce tous les mystères qu'il lui importe de connaître. Les soldats enveloppèrent et cernèrent si étroitement toute la maison, qu'il était impossible de s'en évader. A la nouvelle que les satellites du roi étaient parvenus dans le vestibule, Annibal essaya de fuir par une porte dérobée, qu'il croyait avoir cachée à tous les yeux. Mais voyant qu'elle était aussi gardée, et que toute la maison était entourée de gens armés, il se fit donner le poison qu'il tenait depuis longtemps en réserve pour s'en servir au besoin. « Délivrons, dit-il, le peuple romain de ses longues inquiétudes, puisqu'il n'a pas la patience d'attendre la mort d'un vieillard. Flamininus n'aura guère à s'applaudir et à s'honorer de la victoire qu'il remporte sur un ennemi trahi et désarmé. Ce jour seul suffira pour prouver combien les mœurs des Romains ont changé. Leurs pères, menacés par Pyrrhus, qui avait les armes à la main, qui était à la tête d'une armée en Italie, lui ont fait dire de se mettre en garde contre le poison; eux, ils ont envoyé un consulaire en ambassade pour conseiller à Prusias d'assassiner traîtreusement son hôte. » Puis, après avoir maudit la personne et le trône de Prusias, et appelé sur sa tête le courroux des dieux vengeurs de l'hospitalité trahie, il but le poison. Telle fut la fin d'Annibal.

LII. Polybe et Rutilius font mourir Scipion aussi cette année. Je ne partage ni leur avis, ni celui de Valérius. Contre l'assertion des premiers,

græcis latinisque tantum huic viro tribuitur, ut a quibusdam eorum, velut ad insignem notam hujus anni, memoriæ mandatum sit, tres claros imperatores eo anno decessisse, Philopœmenem, Annibalem, P. Scipionem. Adeo in æquo eum duarum potentissimarum gentium summis imperatoribus posuerunt.

LI. Ad Prusiam regem legatus T. Quinctius Flamininus venit, quem suspectum Romanis et receptus post fugam Antiochi Annibal, et bellum adversus Eumenem motum faciebat. Ibi, seu quia a Flaminino inter cetera objectum Prusiæ erat, hominem omnium, qui viverent, infestissimum populo romano apud eum esse, qui patriæ suæ primum, deinde, fractis ejus opibus, Antiocho regi auctor belli adversus populum romanum fuisset: seu quia ipse Prusias, ut gratificaretur præsenti Flaminino Romanisque, per se necandi aut tradendi ejus in potestatem consilium cepit; a primo colloquio Flaminini milites extemplo ad domum Annibalis custodiendam missi sunt. Semper talem exitum vitæ suæ Annibal prospexerat animo, et romanorum inexpiabile odium in se cernens, et fidei regum nihil sane confisus. Prusiæ vero levitatem etiam expertus erat. Flaminini quoque adventum velut fatalem sibi horruerat. Ad omnia undique infesta, ut iter semper aliquod præparatum fugæ haberet, septem exitus e domo fecerat; et ex iis quosdam occultos, ne custodia sæpirentur. Sed grave imperium regum nihil inexploratum, quod investigari volunt, efficit. Totius circuitum domus ita custodiis complexi sunt, ut nemo inde elabi posset. Annibal, postquam est nuntiatum, milites regios in vestibulo esse, postico, quod devium maxime atque occultissimi exitus erat, fugere conatus, ubi id quoque occursu militum obsæptum sensit, et omnia circa clausa custodiis dispositis esse, venenum, quod multo ante præparatum ad tales habebat casus, poposcit. « Liberemus, inquit, diuturna cura populum romanum, quando mortem senis exspectare longum censent. Nec magnam, nec memorabilem ex inermi proditoque Flamininus victoriam feret. Mores quidem populi romani quantum mutaverint, vel hic dies argumento erit. Horum patres Pyrrho regi, hosti armato, exercitum in Italia habenti, ut a veneno caveret, prædixerunt: hi legatum consularem, qui auctor esset Prusiæ per scelus occidendi hospitis, miserunt. » Exsecratus deinde in caput regnumque Prusiæ, et hospitales deos violatæ ab eo fidei testes invocans, poculum exhausit. Hic vitæ exitus fuit Annibalis.

LII. Scipionem et Polybius, et Rutilius hoc anno mor-



je vois que, pendant la censure de M. Porcius et de L. Valérius, le censeur Valérius lui-même fut nommé prince du sénat, dignité dont l'Africain avait été investi les trois lustres précédents; s'il eût vécu, on ne lui aurait pas désigné un successeur, à moins qu'il n'eût été rayé de la liste des sénateurs; or aucun historien ne parle de cette flétrissure. Quant à Valérius d'Antium, son opinion est réfutée par le titre même d'une harangue que prononça l'Africain, contre le tribun du peuple M. Névius. Ce Névius fut porté sur le rôle des magistrats, comme ayant été tribun sous le consulat de P. Claudius et de L. Porcius; mais il n'entra en charge que sous celui d'Appius Claudius et de M. Sempronius, le 4 des ides de décembre, c'est-à-dire trois mois avant celles de mars, époque où P. Claudius et L. Porcius prirent possession de leur magistrature. Ainsi l'Africain vivait encore pendant le triumvirat de Névius, et il a pu être cité en justice par lui; mais il mourut avant la censure de L. Valérius et de M. Porcius. Toutefois la mort des trois généraux les plus fameux de leur siècle, chacun dans leur patrie, peut se comparer moins à cause de la coïncidence des faits, que parce qu'aucun d'eux n'eut une fin qui répondît à l'éclat de sa vie. D'abord ils sont morts et ont été ensevelis tous trois en terre étrangère. Annibal et Philopémen ont péri par le poison, Annibal en exil et trahi par son hôte, Philopémen prisonnier au fond d'un cachot et chargé de fers. Scipion ne fut ni condamné ni banni; mais il fut cité en justice pendant son absence, et en refusant de comparaître au jour fixé, il s'imposa pour la vie un exil volontaire qui devait peser même après lui sur sa cendre.

LIII. Mais j'interromps cette digression. Pendant que ces événements ont lieu dans le Péloponèse, le retour de Démétrius et des ambassadeurs en Macédoine avait diversement affecté les esprits. La multitude, qui s'effrayait à l'idée d'une guerre prochaine avec les Romains, accueillit avec une grande faveur le jeune prince qu'elle regardait comme l'auteur de la paix, et le vœu général lui destinait le trône après la mort de son père. « Il était plus jeune que Persée, disait-on; il avait du moins sur lui l'avantage d'une naissance légitime; car la mère de Persée n'était qu'une concubine. Persée, fruit équivoque de la prostitution, n'avait aucun trait de ressemblance avec Philippe, tandis que Démétrius était le portrait vivant de son père. D'ailleurs les Romains placeraient Démétrius sur le trône paternel; mais ils n'avaient pour Persée aucun sentiment de bienveillance. » Tels étaient les discours de la multitude. Aussi Persée commençait-il à craindre que son droit d'aînesse seul ne fût un faible titre contre tous les autres avantages que Démétrius avait sur lui. Philippe lui-même, songeant qu'il ne serait pas maître de disposer de sa succession, redoutait également l'importance beaucoup trop grande à ses yeux du plus jeune de ses fils. Il voyait souvent d'un œil jaloux l'empressement des Macédoniens pour lui; il était blessé qu'il se formât de son vivant une cour rivale de la sienne.

tuum scribunt. Ego neque his, neque Valerio assentior: his, quod, censoribus M. Porcio, L. Valerio, principem senatus ipsum L. Valerium censorem lectum invenio, quum superioribus tribus lustris Africanus fuisset: quo vivo, nisi ut ille senatu moveretur, quam notam nemo memoriæ prodidit, alius princeps in locum ejus lectus non esset. Antiatem auctorem refellit tribunus plebis M. Nævius, adversus quem oratio inscripta P. Africani est. Hic Nævius in magistratuum libris est tribunus plebis, P. Claudio, L. Porcio consulibus: sed iniit tribunatum, Ap. Claudio, M. Sempronio consulibus, ante diem quartum Idus Decembres. Inde tres menses ad Idus Martias sunt; quibus P. Claudius, L. Porcius consulatum inierunt. Ita et vixisse in tribunatu Nævii videtur, diesque ei dici ab eo potuisse; decessisse autem ante L. Valerii et M. Porcii censuram. Trium clarissimorum suæ cujusque gentis virorum non magis tempore congruente comparabilis mors videtur esse, quam quod nemo eorum satis dignum splendore vitæ exitum habuit. Jam primum omnes non in patrio solo mortui, nec sepulti sunt. Veneno absumpti Annibal et Philopœmen; exsul Annibal, proditus ab hospite; captus Philopœmen in carcere et in vinculis exspiravit. Scipio, etsi non exsul, neque damnatus, die tamen dicta, ad quam non affuerat reus, absens citatus, voluntarium non sibimet ipsi solum, sed etiam funeri suo, exsilium indixit.

LIII. Dum ea in Peloponneso (a quibus devertit oratio) geruntur, reditus in Macedoniam Demetrii legatorumque aliter aliorum affecerat animos. Vulgus Macedonum, quos belli ab Romanis imminentis metus terruerat, Demetrium, ut pacis auctorem, cum ingenti favore conspiciebant: simul et spe haud dubia regnum ei post mortem patris destinabant. « Nam, etsi minor ætate, quam Perseus, esset, hunc tamen justa matrefamiliæ, illum pellice ortum esse: illum, ut ex vulgato corpore genitum, nullam certi patris notam habere; hunc insignem Philippi similitudinem præ se ferre. Ad hoc, Romanos Demetrium in paterno solio locaturos; Persei nullam apud eos gratiam esse. » Hæc vulgo loquebantur. Itaque et Persea cura angebat, ne parum pro se una ætas valeret, quum omnibus aliis rebus frater superior esset: et Philippus ipse, vix sui arbitrii fore, quem heredem regni relinqueret, credens, sibi quoque graviorem esse, quam vellet, minorem filium censebat. Offendebatur interdum concursu Macedonum ad eum, et alteram jam se vivo regiam esse indignabatur. Et ipse juvenis haud dubie inflatior redierat, subnixus erga se judiciis senatus, concessisque sibi, quæ patri negata es-



De son côté, le jeune prince était revenu de Rome avec une trop haute idée de lui-même; il était fier des égards que lui avaient témoignés les sénateurs en lui accordant ce qu'ils avaient refusé à son père, et se prévalait à tout propos de cette faveur. Mais si cette circonstance augmentait sa considération dans l'esprit du peuple, elle ne fit qu'accroître la jalousie de Persée et même de Philippe, surtout après l'arrivée de nouveaux ambassadeurs, lorsque le roi se vit forcé d'évacuer la Thrace, de rappeler ses garnisons et de subir d'autres conditions rigoureuses en vertu, soit de la décision des premiers commissaires, soit des nouveaux ordres du sénat. Il était d'autant plus irrité que Démétrius se montrait en quelque sorte plus empressé auprès des ambassadeurs qu'auprès de lui-même. Mais, tout en déplorant cette conduite, tout en gémissant sur son fils, il se soumettait ponctuellement aux exigences des Romains pour ne pas leur fournir un prétexte de lui déclarer la guerre sur-le-champ. Voulant même éloigner tout soupçon sur ses projets, il conduisit son armée au cœur de la Thrace, contre les Odryses, les Denthelenès et les Basses. Il s'empara de la ville de Philippopolis que les habitants avaient abandonnée pour se réfugier avec leurs familles dans les montagnes voisines, et força les barbares de la plaine, en ravageant leur territoire, à faire leur soumission. Laissant ensuite à Philippopolis une garnison, que les Odryses en chassèrent bientôt, il s'occupa de fonder une ville dans la Deuriope, contrée de la Péonie, près du fleuve Érigon, qui prend sa source en Illyrie, traverse la Péonie et va se jeter dans l'Axius. Ce fut non loin de l'ancienne Stobie, qu'il construisit sa ville nouvelle; il lui donna le nom de Perséis en l'honneur de son fils aîné.

LIV. Cependant les consuls partirent pour leurs provinces. Marcellus dépêcha en avant un courrier pour porter au proconsul L. Porcius l'ordre de faire marcher ses légions sur la nouvelle ville des Gaulois. Ces barbares se soumirent à l'arrivée du consul; ils étaient au nombre de douze mille, armés pour la plupart de tout ce qu'ils avaient pu enlever dans les campagnes. Ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à leur faire livrer ces armes ainsi que tous les autres effets qu'ils s'étaient procurés par le pillage ou qu'ils avaient apportés avec eux. Ils envoyèrent à Rome une députation pour se plaindre de cette violence. Les Gaulois furent présentés au sénat par le préteur C. Valérius. Ils exposèrent que l'excès de la population en Gaule, le manque de terres et la disette les avaient forcés à franchir les Alpes pour chercher ailleurs un établissement; qu'ayant trouvé un lieu désert et inculte, ils s'y étaient fixés sans faire tort à personne; qu'ils avaient même commencé la construction d'une ville, preuve suffisante qu'ils n'avaient aucune intention hostile ni contre les cités, ni contre les terres du voisinage; que tout récemment M. Claudius les avait fait sommer de se rendre, s'ils voulaient éviter la guerre, et que préférant une paix, sinon glorieuse, du moins certaine aux chances incertaines des batailles, ils s'étaient mis sous la protection plutôt que sous la puissance du peuple romain; que peu de jours après, ayant reçu l'ordre d'abandonner leur ville et leur territoire, ils s'étaient

sent: et omnis mentio Romanorum, quantam dignitatem ei apud ceteros Macedonas, tantam invidiam, non apud fratrem modo, sed etiam apud patrem, conciliabat: utique postquam alii legati romani venerunt, et cogebatur decedere Thracia, præsidiaque deducere, et alia, aut ex decreto priorum legatorum, aut ex nova constitutione senatus, facere. Sed omnia mærens quidem et gemens (eo magis, quod filium frequentiorem prope cum illis, quam secum, cernebat), obedienter tamen adversus Romanos faciebat, ne quam movendi extemplo belli causam præberet. Avertendos etiam animos a suspicione talium consiliorum ratus, mediam in Thraciam exercitum in Odrysas, et Dentheletos, et Bessos duxit. Philippopolin urbem fuga desertam oppidanorum, qui in proxima montium juga cum familiis receperant sese, cepit: campestresque barbaros, depopulatus agros eorum, in deditionem accepit. Relicto inde ad Philippopolin præsidio, quod haud multo post ab Odrysis expulsum est, oppidum in Deuriopo condere instituit. Pæoniæ ea regio est prope Erigonum fluvium, qui, ex Illyrico per Pæoniam fluens, in Axium amnem editur, haud procul Stobis, vetere urbe. Novam urbem Perseida, ut is filio majori haberetur honos, appellari jussit.

LIV. Dum hæc in Macedonia geruntur consules in provincias profecti. Marcellus nuntium præmisit ad L. Porcium proconsulem, ut ad novum Gallorum oppidum legiones admoveret. Advenienti consuli Galli sese dediderunt. Duodecim millia armatorum erant. Plerique arma ex agris rapta habebant. Ea ægre patientibus iis adempta, quæque alia aut populantes agros rapuerant, aut secum attulerant. De his rebus qui quererentur, legatos Romam miserunt. Introducti in senatum a C. Valerio prætore exposuerunt, « Se, superante in Gallia multitudine, inopia coactos agri et egestate, ad quærendam sedem Alpes transgressos: quæ inculta per solitudines viderent, ibi sine ullius injuria consedisse. Oppidum quoque ædificare cœpisse: quod indicium esset, nec agro, nec urbi ulli vim allaturos venisse. Nuper M. Claudium ad se nuntium misisse, bellum secum nisi dederentur, gesturum. Se, certam, etsi non speciosam, pacem, quam incerta belli, præoptantes, dedidisse se prius in fidem, quam in potestatem, populi romani. Post paucos dies, jussos et agro et urbe decedere, sese tacitos abire, quo terrarum possent, in animo habuisse: arma deinde

résignés à partir sans bruit pour chercher un autre asile; mais qu'alors on leur avait enlevé et leurs armes et tout ce qu'ils emportaient ou emmenaient avec eux. Ils conjuraient donc le sénat et le peuple romain de ne pas traiter plus rigoureusement que leurs ennemis des hommes inoffensifs et soumis. Le sénat leur fit répondre qu'ils avaient eu tort de venir en Italie, et de bâtir une ville sur le terrain d'autrui, sans l'autorisation du magistrat romain qui commandait dans cette province; mais qu'on n'approuvait pas la spoliation dont ils se plaignaient, et qu'on ferait partir avec eux des commissaires, pour enjoindre au consul de leur rendre tout ce qui leur appartenait, à condition qu'ils retourneraient dans leur patrie, et pour aller aussitôt après dans la Gaule transalpine, signifier aux peuples de cette contrée qu'ils eussent à empêcher ces émigrations; car les Alpes s'élevaient entre eux et l'Italie comme une barrière presque insurmontable, et il leur en coûterait aussi cher de les franchir qu'il en avait coûté à ceux qui les premiers avaient osé le faire. Les commissaires désignés furent L. Furius Purpuréo, Q. Minucius et L. Manlius Acidinus. Les Gaulois, après avoir obtenu la restitution de tout ce qu'ils possédaient d'une manière légitime, s'éloignèrent de l'Italie.

LV. Les peuples de la Transalpine firent une réponse gracieuse aux ambassadeurs romains. Les anciens blâmèrent même la douceur excessive du sénat envers des misérables, qui, après avoir quitté leur patrie sans autorisation, avaient usurpé des terres dépendantes de l'empire romain et bâti une ville sur le sol d'autrui. « Au lieu de les renvoyer impunis, disaient-ils, on aurait dû leur faire expier sévèrement leur témérité. Mais il était à craindre qu'en poussant l'indulgence jusqu'à leur rendre leurs effets on n'eût encouragé de pareilles entreprises pour l'avenir. » Les Gaulois ne se bornèrent pas à cet accueil; ils comblèrent les envoyés de présents. Le consul M. Claudius, après le départ des Gaulois, avait conçu le projet de porter la guerre en Istrie; il en écrivit au sénat pour obtenir la permission d'entrer dans cette province avec ses légions; on l'y autorisa. Il était question d'établir une colonie dans la ville d'Aquilée; mais on ne savait pas encore si on la composerait de Latins ou de citoyens romains. Les sénateurs se décidèrent enfin pour une colonie latine. On nomma triumvirs à cet effet P. Scipion Nasica, C. Flaminius et L. Manlius Acidinus. La même année, on établit à Mutine et à Parme des colonies de citoyens romains, composées chacune de deux mille hommes; on leur distribua des terres qui avaient appartenu aux Boïens et avant eux aux Étrusques; les colons de Parme eurent chacun huit arpents, ceux de Mutine cinq. Les triumvirs chargés de cet établissement furent M. Émilius Lépidus, T. Ébutius Carus et L. Quinctius Crispinus. Enfin une autre colonie de citoyens romains fut établie à Saturnie, dans le territoire de Calétra, par les triumvirs Q. Fabius Labéo, C. Afranius Stellio et Ti. Sempronius Gracchus. Chaque colon reçut dix arpents.

LVI. La même année, le proconsul A. Térentius remporta plusieurs victoires sur les Celtibères

sibi, et postremo omnia alia, quæ ferrent agerentque, adempta. Orare se senatum populumque romanum, ne in se innoxios deditos acerbius, quam in hostes, sævirent. » Huic orationi senatus ita responderi jussit : « Neque illos recte fecisse, quum in Italiam venerint, oppidumque in alieno agro, nullius romani magistratus, qui ei provinciæ præesset, permissu, ædificare conati sint; neque senatui placere, deditos spoliari. Itaque se cum iis legatos ad consulem missuros; qui, si redeant, unde venerint, omnia iis sua reddi jubeant; quique protinus eant trans Alpes, et denuntient gallicis populis, multitudinem suam domi contineant. Alpes prope inexsuperabilem finem in medio esse : non utique iis melius fore, quam qui eas primi pervias fecissent. » Legati missi L. Furius Purpureo, Q. Minucius, M. Manlius Acidinus. Galli, redditis omnibus, quæ sine cujusquam injuria habebant, Italia excesserunt.

LV. Legatis romanis Transalpini populi benigne responderunt. Seniores eorum nimiam lenitatem populi romani castigarunt, « quod eos homines, qui gentis injussu profecti occupare agrum imperii romani, et in alieno solo ædificare oppidum conati sint, impunitos dimiserint. Debuisse gravem temeritatis mercedem statui. Quod vero etiam sua reddiderint, vereri, ne tanta indulgentia plures ad talia audenda impellantur. » Et exceperunt, et prosecuti cum donis legatos sunt. M. Claudius consul, Gallis ex provincia exactis, Istricum bellum moliri cœpit, literis ad senatum missis, ut sibi in Istriam traducere legiones liceret. Id senatui placuit. Illud agitabant, uti colonia Aquileia deduceretur, nec satis constabat, utrum Latinam, an civium romanorum, deduci placeret. Postremo latinam potius coloniam deducendam Patres censuerunt. Triumviri creati sunt P. Scipio Nasica, C. Flaminius, L. Manlius Acidinus. Eodem anno Mutina et Parma, coloniæ romanorum civium, sunt deductæ. Bina millia hominum in agro, qui proxime Boiorum, ante Tuscorum fuerat, octona jugera Parmæ, quina Mutinæ acceperunt. Deduxerunt triumviri M. Æmilius Lepidus, T. Æbutius Carus, L. Quinctius Crispinus. Et Saturnia colonia civium Romanorum in agrum Caletranum est deducta. Deduxerunt triumviri Q. Fabius Labeo, C. Afranius Stellio, Ti. Sempronius Gracchus. Jugera in singulos data decem.

LVI. Eodem anno A. Terentius proconsul haud procul flumine Ibero, in agro Ausetano, et prælia secunda cum Celtiberis fecit, et oppida, quæ ibi communierant,



près des rives de l'Èbre, sur le territoire des Ausétans, et leur enleva quelques places fortes. L'Espagne ultérieure fut en paix; le proconsul P. Sempronius était condamné au repos par une longue maladie, et les Lusitains, voyant qu'on ne les attaquait pas, restèrent fort heureusement tranquilles. En Ligurie, le consul Q. Fabius ne se signala non plus par aucun exploit. M. Marcellus rappelé d'Istrie, licencia son armée et revint à Rome pour présider les comices. Il proclama consuls Cn. Bébius Tamphilus et L. Émilius Paulus. Ce dernier avait été édile curule avec M. Émilius Lépidus, qui était parvenu au consulat cinq ans auparavant, après avoir échoué deux fois dans sa candidature. On choisit ensuite pour préteurs Q. Fulvius Flaccus, M. Valérius Lévinus, P. Manlius pour la seconde fois, M. Ogulnius Gallus, L. Cécilius Denter et C. Térentius Istra. Il y eut à la fin de l'année des supplications à l'occasion de prodiges. On croyait qu'il était tombé pendant deux jours une pluie de sang sur la place de la Concorde, et on avait appris que, non loin de la Sicile, avait surgi de la mer une île nouvelle. C'est à cette année que Valérius d'Antium rapporte la mort d'Annibal; suivant lui, les ambassadeurs envoyés à la cour de Prusias pour cet objet furent, indépendamment de T. Quinctius Flamininus, dont l'intervention dans cette affaire est hors de doute, L. Scipion l'Asiatique et P. Scipion Nasica.

aliquot expugnavit. Ulterior Hispania eo anno in pace fuit, quia et P. Sempronius proconsul diutino morbo est implicitus, et, nullo lacessente, peropportune quieverunt Lusitani. Nec in Liguribus memorabile quicquam a Q. Fabio consule gestum. M. Marcellus, ex Istria revocatus exercitu dimisso, Romam comitiorum causa rediit. Creavit consules Cn. Bæbium Tamphilum et L. Æmilium Paullum. Cum M. Æmilio Lepido hic ædilis curulis fuerat : a quo consule quintus annus erat, quum is ipse Lepidus post duas repulsas consul factus esset. Prætores inde facti Q. Fulvius Flaccus, M. Valerius Lævinus, P. Manlius iterum, M. Ogulnius Gallus, L. Cæcilius Denter, C. Terentius Istra. Supplicatio extremo anno fuit prodigiorum causa; quod sanguine per biduum pluisse in area Concordiæ satis credebant; nuntiatumque erat, haud procul Sicilia insulam, quæ non ante fuerat, novam editam e mari esse. Annibalem hoc anno Antias Valerius decessisse auctor est, legatis ad eam rem ad Prusiam missis, præter T. Quinctium Flamininum, cujus in ea re celebre est nomen, L. Scipione Asiatico et P. Scipione Nasica.

LIVRE QUARANTIÈME.

SOMMAIRE. — Philippe donne ordre de rechercher et de mettre à mort les enfants des nobles qu'il avait fait jeter dans les fers. — Theoxène craignant pour les siens, et pour ceux de sa sœur, encore en bas âge, l'infâme lubricité de ce prince, leur présente le fer et le poison, et leur persuade d'éviter, par une mort volontaire, les outrages qui les menacent, et se précipite après eux dans la mer avec son époux. — Haine et débats violents de Persée et de Démétrius, fils de Philippe roi de Macédoine. — Démétrius, faussement accusé par son frère d'avoir attenté à la vie de son père, et de vouloir le détrôner, est empoisonné comme ami des Romains, et sa mort assure à Persée la succession de Philippe. — Heureux succès des armes romaines en Ligurie, en Espagne et contre les Celtibériens. — Des laboureurs trouvent dans le champ du greffier L. Pétilius, au bas du Janicule, les livres grecs et latins de Numa Pompilius, enfermés dans un coffre de pierre. Comme ils contenaient des choses qui pouvaient nuire aux pratiques religieuses, le préteur, entre les mains duquel ils avaient été remis, jure au sénat qu'on ne peut, sans danger pour l'état, les lire ou les garder. Sur sa déclaration, et en vertu d'un sénatus-consulte, ils sont brûlés dans la place des comices. — Colonie conduite à Aquilée. — Douleur de Philippe, qui reconnait l'innocence de Démétrius; il forme le projet de punir le calomniateur et de laisser, à l'exclusion de Persée, Antigone, son ami, héritier de sa couronne; mais, consumé de chagrins, il est prévenu par la mort, et Persée monte sur le trône.

I. Au commencement de l'année suivante, les consuls et les préteurs tirèrent au sort leurs départements. La Ligurie était la seule province qu'on pût assigner aux consuls. M. Ogulnius Gallus eut la juridiction de la ville, M. Valérius celle des étrangers, Q. Fulvius Flaccus l'Espagne citérieure, P. Manlius l'ultérieure, L. Cécilius Denter la Sicile, C. Térentius Istra la Sardaigne. Les consuls eurent ordre de faire des levées. Q. Fabius avait mandé de la Ligurie que les Apuans songeaient à se révolter et qu'on avait à craindre de leur part une irruption sur le territoire de Pise. On avait appris aussi des Espagnes, que la citérieure était en armes, et que les Celtibères avaient commencé les hostilités; que dans l'ultérieure, la longue maladie du préteur, en condamnant les soldats au repos et à la mollesse, avait relâché tous les liens de la discipline. Ces nouvelles firent décider qu'on lèverait de nouvelles armées. Quatre légions, composées chacune de cinq mille deux cents hommes d'infanterie et trois cents chevaux, avec un renfort de quinze mille fantassins et huit cents cavaliers latins, devaient former les deux armées consulaires destinées à agir contre les Ligures. On devait enrôler en outre sept mille hommes d'infanterie latine et quatre cents chevaux pour les envoyer en Gaule à M. Marcellus qui était prorogé dans son commandement comme proconsul. Pour renforcer les troupes des deux Espagnes, on leva quatre mille fantassins et deux cents cavaliers romains,

LIBER QUADRAGESIMUS.

I. Principio insequentis anni consules prætoresque sortiti provincias sunt. Consulibus, nulla, præter Ligures, quæ decerneretur, erat. Jurisdictio urbana M. Ogulnio Gallo, inter peregrinos M. Valerio evenit; Hispaniarum Q. Fulvio Flacco citerior, P. Manlio ulterior, L. Cæcilio Dentri Sicilia, C. Terentio Istræ Sardinia. Consules delectus habere jussi. Q. Fabius ex Liguribus scripserat, Apuanos ad rebellionem spectare; periculumque esse, ne impetum in agrum Pisanum facerent. Et ex Hispaniis, ceteriorem in armis esse, et cum Celtiberis bellari sciebant; in ulteriore, quia diu æger prætor esset, luxuria et otio solutam disciplinam militarem esse. Ob ea novos exercitus conscribi placuit, quatuor legiones in Ligures, uti singulæ quina millia et ducenos pedites, trecenos haberent equites: sociorum iisdem latini nominis quindecim millia peditum addita, et octingenti equites. Hi duo consulares exercitus essent. Scribere præterea jussi septem millia peditum sociorum ac latini nominis, et quadringentos equites; et mittere ad M. Marcellum in Galliam, cui ex consulatu prorogatum imperium erat. In Hispaniam etiam utramque quæ ducerentur, quatuor millia peditum civium Romanorum et ducenti equites, et sociorum septem millia peditum cum trecentis equitibus scribi jussa: et Q. Fabio Labeoni



ainsi que sept mille hommes d'infanterie et trois cents de cavalerie latine. Q. Fabius Labéo fut également prorogé pour un an dans le commandement de l'armée qui servait sous ses ordres en Ligurie.

II. Le printemps fut très-orageux cette année. La veille de la fête de Palès, un ouragan furieux, qui s'éleva vers le milieu du jour, causa de grands dégâts dans plusieurs édifices sacrés et profanes. Il renversa des statues de bronze au Capitole, enleva la porte du temple de la Lune sur le mont Aventin, et la lança contre la partie postérieure du temple de Cérès, abattit plusieurs autres statues avec leurs piédestaux dans le grand cirque, arracha la toiture de quelques temples et en dispersa les débris de tous côtés. On considéra cet ouragan comme un prodige, et les aruspices ordonnèrent d'en conjurer les effets. On fit aussi des expiations pour la naissance d'un mulet à trois pieds dans la ville de Réate, et la chute de la foudre à Formies sur le temple d'Apollon et de Caiète. A l'occasion de ces prodiges on immola vingt grandes victimes, et il y eut un jour de supplications. Vers le même temps, une lettre du propréteur A. Térentius annonça que P. Sempronius était mort après un an de maladie dans l'Espagne ultérieure. Cette nouvelle fit hâter le départ des préteurs destinés à cette province. Le sénat donna ensuite audience aux ambassades des pays d'outre-mer. Il commença par celles des rois Eumène et Pharnace, et celle des Rhodiens qui venaient se plaindre du désastre des habitants de Sinope. Puis vint le tour des envoyés de Philippe, des Achéens et des Lacédémoniens. On ne leur répondit qu'après avoir entendu Marcius, qu'on avait chargé d'aller examiner la situation des affaires en Grèce et en Macédoine. On déclara aux rois d'Asie et aux Rhodiens que des commissaires iraient de la part du sénat prendre des informations sur les lieux.

III. Quant à Philippe, le rapport de Marcius avait augmenté les inquiétudes sur son compte. La manière dont ce prince s'était soumis aux injonctions du sénat prouvait assez clairement que cette soumission ne durerait qu'autant qu'elle lui paraîtrait nécessaire. On ne pouvait douter de ses dispositions hostiles; toutes ses actions, toutes ses paroles annonçaient une rupture prochaine. D'abord il transplanta dans l'Eurathie, appelée jadis Péonie, presque tous les habitants des villes maritimes avec leurs familles, et livra ces villes à des Thraces et à d'autres barbares, persuadé qu'il pourrait compter davantage sur la fidélité de ces peuples en cas de guerre avec les Romains. Cette mesure excita de violents murmures dans toute la Macédoine. Parmi ceux qui abandonnaient leurs pénates avec leurs femmes et leurs enfants, quelques-uns seulement imposaient silence à leur douleur; les autres se répandaient en imprécations contre le roi : la haine triomphait en eux de la crainte. Philippe, aigri par ces manifestations, prenait ombrage de tout, des hommes, des lieux, des circonstances. Il en vint enfin à déclarer ouvertement qu'il ne se croyait pas en sûreté, s'il ne faisait pas saisir et jeter en prison les enfants de ceux qu'il avait mis à mort, et s'il ne se débarrassait d'eux l'un après l'autre.

cum exercitu, quem habebat in Liguribus, prorogatum in annum imperium est.

II. Ver procellosum eo anno fuit. Pridie Parilia, medio ferme die, atrox cum vento tempestas coorta multis sacris profanisque locis stragem fecit : signa ænea in Capitolio dejecit : forem ex æde Lunæ, quæ in Aventino est, raptam tulit, et in posticis partibus Cereris templi affixit : signa alia in circo maximo cum columnis, quibus superstabant, evertit : fastigia aliquot templorum, a culminibus abrupta, fœde dissipavit. Itaque in prodigium versa ea tempestas, procurarique haruspices jusserunt. Simul procuratum est, quod tripedem mulum Reate natum nuntiatum erat, et a Formiis, ædem Apollinis ac Caietæ de cœlo tactam. Ob ea prodigia viginti hostiis majoribus sacrificatum est, et diem unum supplicatio fuit. Per eosdem dies ex literis A. Terentii proprætoris cognitum, P. Sempronium in ulteriore provincia, quum plus annum æger fuisset, mortuum esse. Eo maturius in Hispaniam prætores jussi proficisci. Legationes transmarinæ deinde in senatum introductæ sunt. Prima Eumenis et Pharnacis regum, et Rhodiorum querentium de Sinopensium clade. Philippi quoque legati, et Achæorum, et Lacedæmoniorum, sub idem tempus venerunt. Iis, prius Marcio audito, qui ad res Græciæ Macedoniæque visendas missus erat, responsa data sunt. Asiæ regibus ac Rhodiis responsum est, legatos ad eas res visendas missurum senatum.

III. De Philippo auxerat curam Marcius. Nam ita fecisse eum, quæ senatui placuissent, fatebatur, ut facile appareret, non diutius, quam necesse esset, facturum. Neque obscurum erat rebellaturum, omniaque, quæ tunc ageret diceretque, eo spectare. Jam primum omnem fere multitudinem civium ex maritimis civitatibus cum familiis suis in Emathiam, quæ nunc dicitur, quondam appellata Pæonia est, traduxit : Thracibusque et aliis barbaris urbes tradidit habitandas, fidiora hæc genera hominum fore ratus in romano bello. Ingentem ea res fremitum tota Macedonia fecit; relinquentesque penates suos cum conjugibus ac liberis pauci tacitum dolorem continebant; exsecrationesque in agminibus proficiscentium in regem, vincente odio metum, exaudiebantur. His ferox animus omnes homines, omnia loca temporaque suspecta habebat. Postremo negare propalam cœpit, satis tutum sibi quicquam esse, nisi liberos eorum, quos interfecisset, comprehensos in custodia haberet, et tempore alium alio tolleret.



IV. C'était un système atroce de cruautés; mais la fin tragique d'une famille entière le rendit plus cruel encore. Hérodique, l'un des principaux Thessaliens, avait été plusieurs années auparavant égorgé par ordre de Philippe, qui avait ensuite ôté la vie à ses deux gendres. Les filles d'Hérodique étaient restées veuves, ayant chacune un fils en bas âge; elles se nommaient Théoxène et Archo. Théoxène ne voulut pas se remarier, malgré les nombreux prétendants qui sollicitèrent sa main; mais Archo épousa un certain Poris, qui était sans contredit le plus considérable des citoyens d'Énia, et après lui avoir donné plusieurs enfants, elle mourut laissant toute sa famille en bas âge. Alors Théoxène, pour veiller elle-même à l'éducation de ses neveux, unit sa destinée à celle de Poris, et traita avec une égale tendresse son fils et les enfants de sa sœur, comme si elle eût été leur véritable mère à tous. Dès qu'elle eut appris l'ordre donné par le roi d'arrêter les enfants de ses victimes, persuadée qu'ils seraient le jouet des passions brutales du roi et même de ses gardes, elle conçut un horrible projet, et elle osa dire qu'elle les tuerait tous de sa propre main plutôt que de les laisser tomber au pouvoir de Philippe. Poris frémit d'horreur à l'idée d'un si exécrable forfait, et lui dit qu'il les conduirait à Athènes chez des hôtes fidèles et qu'il les accompagnerait lui-même dans leur exil. Ils partirent donc de Thessalonique pour Énia, sous prétexte d'assister au sacrifice solennel que la ville offre tous les ans en grande pompe à son fondateur Énée. Après avoir, pendant la journée, pris part au festin sacré, ils s'embarquèrent la nuit, vers la troisième veille, quand tout le monde dormait, sur un vaisseau que Poris avait fait préparer, et levèrent l'ancre comme pour retourner à Thessalonique; leur intention était de passer en Eubée. Mais le vent était contraire, et malgré tous leurs efforts, ils étaient encore tout prêts du rivage lorsque le jour parut. Les gens du roi, préposés à la garde du port, envoyèrent aussitôt un brigantin armé, avec l'ordre exprès d'arrêter ce bâtiment et de ne pas revenir sans le ramener. Poris, voyant approcher l'ennemi, n'en excitait que plus les rameurs et les matelots; par moments aussi il levait les mains au ciel et conjurait les dieux de venir à son secours; mais Théoxène, reprenant toute son énergie, revint alors au dessein qu'elle avait formé, prépara du poison, tira un poignard et présentant le breuvage et le fer à sa famille : « La mort, dit-elle, est notre unique ressource. Voici deux moyens d'y arriver; choisissez chacun celui qui vous convient et dérobez-vous aux outrages du tyran. Allons, mes enfants, que les aînés donnent l'exemple; prenez ce fer ou buvez ce poison, si vous préférez une mort plus lente. » L'ennemi les avait presque atteints, et leur mère ne cessait de les exciter à mourir. Ils mirent tous fin à leur vie de différentes manières; puis leur mère, après les avoir précipités mourants au sein des flots et avoir embrassé son mari, s'élança avec lui dans la mer. Le navire était vide, lorsque les gens du roi s'en rendirent maîtres.

V. Cette sanglante catastrophe attisa le feu de la haine publique contre le roi; on le maudit lui et ses enfants. Les dieux exaucèrent bientôt ces im-

IV. Eam crudelitatem, fœdam per se, fœdiorem unius domus clades fecit. Herodicum, principem Thessalorum, multis ante annis occiderat : generos quoque ejus postea interfecit. In viduitate relictæ filiæ, singulos filios parvos habentes. Theoxena et Archo nomina mulieribus erant. Theoxena, multis petentibus, aspernata nuptias est. Archo Poridi cuidam, longe principi gentis Æneatum, nupsit; et, apud eum plures enisa partus, parvis admodum relictis omnibus, decessit. Theoxena, ut in suis manibus liberi sororis educarentur, Poridi nupsit : et, tanquam omnes ipsa enisa foret, suum sororisque filios in eadem habebat cura. Postquam regis edictum de comprehendendis liberis eorum, qui interfecti essent, accepit; ludibrio futuros, non regis modo, sed custodum etiam libidini, rata, ad rem atrocem animum adjecit; ausaque est dicere, se sua manu potius omnes interfecturam, quam in potestatem Philippi venirent. Poris, abominatus mentionem tam fœdi facinoris, Athenas deportaturum eos ad fidos hospites dixit, comitemque ipsum fugæ futurum esse. Proficiscuntur ab Thessalonica Æneam ad statum sacrificium, quod conditori Æneæ cum magna cærimonia quotannis faciunt. Ibi die per sollennes epulas consumpto, navem præparatam a Poride, sopitis omnibus, de tertia vigilia conscendunt, tanquam redituri in Thessalonicam : sed trajicere in Eubœam erat propositum. Ceterum in adversum ventum nequicquam eos tendentes prope terram lux oppressit : et regii, qui præerant custodiæ portus, lembum armatum ad pertrahendam eam navim miserunt, cum gravi edicto, ne reverterentur sine ea. Quum jam appropinquabant, Poris quidem ad hortationem remigum nautarumque intentus erat; interdum manus ad cœlum tendens deos, ut ferrent opem, orabat. Ferox interim femina, ad multo ante præcogitatum revoluta facinus, venenum diluit, ferrumque promit : et, posito in conspectu poculo, strictisque gladiis, « Mors, inquit, una vindicta est. Viæ ad mortem hæ sunt : qua quemque animus fert, effugite superbiam regiam. Agite, juvenes mei, primum, qui majores estis, capite ferrum; aut haurite poculum, si segnior mors juvat. » Et hostes aderant, et auctor mortis instabat. Alii alio leto absumpti semianimes e nave præcipitantur. Ipsa deinde, virum comitem mortis complexa, in mare sese dejecit. Nave vacua dominis regii potiti sunt.

V. Hujus atrocitas facinoris novam velut flammam regis invidiæ adjecit, ut vulgo ipsum liberosque ejus



précautions et le livrèrent à une rage aveugle contre son propre sang. En effet Persée, voyant croître chaque jour la faveur et la considération que son frère Démétrius avait obtenues en Macédoine, et le crédit dont il jouissait à Rome, comprit que le crime seul pouvait lui frayer à lui-même le chemin du trône, et tourna toutes ses pensées vers ce but. Mais, se sentant trop faible pour mettre par lui-même à exécution son lâche projet, il s'occupa de sonder tous les amis de son père l'un après l'autre par des discours équivoques. Plusieurs d'entre eux parurent d'abord repousser avec mépris ses insinuations, parce qu'ils comptaient plus sur Démétrius. Puis quand ils s'aperçurent que la haine de Philippe contre les Romains s'augmentait de jour en jour, que Persée prenait soin de la caresser, et que Démétrius faisait tous ses efforts pour la combattre; quand ils prévirent que ce jeune prince périrait par sa loyauté, victime des infâmes machinations de son frère, ils crurent devoir pousser eux-mêmes à un dénouement inévitable, et s'attacher à la fortune du plus fort. Ils entrèrent donc dans les vues de Persée, remirent l'exécution de chaque chose à son temps, et décidèrent seulement qu'on mettrait sur-le-champ tout en œuvre pour animer le roi contre les Romains et le pousser à la guerre, à laquelle il n'était déjà que trop porté de lui-même. En même temps, afin de rendre Démétrius plus suspect de jour en jour, ils affectèrent de faire tomber la conversation sur les Romains et de les tourner en ridicule, parlant avec dédain tantôt de leurs lois et de leurs usages, tantôt de leurs exploits, tantôt encore de l'aspect même de Rome, qui n'avait ni monuments ni maisons assez remarquables pour l'embellir. Quelques-uns allaient même jusqu'à lancer des sarcasmes contre les principaux citoyens. Le jeune prince, n'écoutant que son attachement pour les Romains et sa jalousie contre son frère, voulait répondre à tout, et il ne faisait qu'exciter les soupçons de son père et fournir des prétextes à la calomnie. Aussi son père ne lui communiquait aucun de ses projets contre les Romains; il avait reporté toute sa confiance sur Persée, et c'était avec lui qu'il concertait ses plans nuit et jour. A cette époque revinrent en Macédoine les agents qu'il avait envoyés chez les Bastarnes pour se procurer des secours; ils ramenaient avec eux quelques jeunes gens des premières familles et même des princes du sang royal. L'un d'eux promettait sa sœur en mariage au fils de Philippe, et l'alliance de cette nation belliqueuse avait relevé le courage du roi. Persée saisit alors l'occasion : « A quoi bon tout cela? lui dit-il; l'appui qui nous vient des étrangers est moins grand que les dangers dont nous menace une trahison domestique. Nous avons dans notre sein, je ne dirai pas un traître, mais du moins un espion; depuis qu'il a été en otage à Rome, il a donné son âme aux Romains: nous n'avons de lui que son corps. Presque tous les Macédoniens ont les regards fixés sur lui, et s'attendent bien à n'avoir d'autre roi que celui que les Romains leur donneront. » Ces paroles firent impression sur l'esprit du vieux roi déjà ulcéré, et le ressentiment pénétrait d'autant plus avant dans son cœur qu'il s'étudiait à le laisser moins paraître.

VI. On touchait à l'époque de la revue de l'ar-

exsecrarentur. Quæ diræ brevi ab omnibus diis exauditæ, ut sæviret ipse in suum sanguinem, effecerunt. Perseus enim, quum in dies magis cerneret favorem dignitatemque Demetrii fratris apud Macedonum multitudinem crescere, et gratiam apud Romanos, sibi spem nullam regni superesse, nisi in scelere, ratus, ad id unum omnes cogitationes intendit. Ceterum, quum se ne ad id quidem, quod muliebri cogitabat animo, satis per se validum crederet, singulos amicorum patris tentare sermonibus perplexis instituit. Et primo quidam ex his aspernantium tale quicquam speciem præbuerunt, quia plus in Demetrio spei ponebant. Deinde, crescente in dies Philippi odio in Romanos, cui Perseus indulgeret, Demetrius summa ope adversaretur, prospicientes animo exitum incauti a fraude fraterna juvenis, adjuvandum, quod futurum erat, rati, fovendamque spem potentioris, Perseo se adjungunt. Cetera in suum quæque tempus agenda, differunt. In præsentia placet, omni ope in Romanos accendi regem, impellique ad consilia belli, ad quæ jam sua sponte animum inclinasset. Simul, ut Demetrius in dies suspectior esset, ex composito sermones ad spretionem Romanorum trahebant. Ibi quum alii mores et instituta eorum, alii res gestas, alii speciem ipsius urbis, nondum exornatæ neque publicis neque privatis locis, alii singulos principum eluderent; juvenis incautus, et amore nominis romani, et certamine adversus fratrem, omnia tuendo suspectum se patri et opportunum criminibus faciebat. Itaque expertem eum pater omnium de rebus romanis consiliorum habebat. Totus in Persea versus, cum ipso cogitationes ejus rei dies ac noctes agitabat. Redierant, quos forte miserat in Bastarnas ad arcessenda auxilia, adduxerantque inde nobiles juvenes, et regii quosdam generis: quorum unus sororem suam in matrimonium Philippi filio pollicebatur: erexeratque consociatio gentis ejus animum regis. Tum Perseus: « Quid ista prosunt? inquit. Nequaquam tantum in externis auxiliis est præsidii, quantum periculi fraude domestica. Proditorem nolo dicere, certe speculatorem habemus in sinu: cujus, ex quo obses Romæ fuit, corpus nobis reddiderunt Romani, animum ipsi habent. Omnium pæne Macedonum in eum ora conversa sunt; nec regem se alium rentur habituros esse, quam quem Romani dedissent. » His per se ægra mens senis stimulabatur; et animo magis, quam vultu, ea crimina accipiebat.

VI. Forte lustrandi exercitus venit tempus, cujus sol-



tuée. Voici comment se fait cette solennité. On coupe une chienne en deux et l'on place à droite du chemin la partie antérieure avec la tête, à gauche la partie postérieure avec les entrailles. C'est entre ces deux moitiés de la victime que défilent les troupes sous les armes. En tête du cortége, on porte les brillantes armures de tous les rois de Macédoine, depuis les temps les plus reculés; vient ensuite le roi en personne avec ses enfants, puis le corps des compagnons et les gardes du roi; le reste de l'armée macédonienne ferme la marche. Philippe parut donc ayant à ses côtés les deux jeunes princes ses fils, Persée âgé de trente ans, et Démétrius, qui avait cinq ans de moins, l'un dans toute la force de la jeunesse, l'autre à la fleur de l'âge, et tous deux par conséquent parvenus à cette maturité qui devait faire le bonheur de leur père, s'il n'eût pas été aveuglé par une erreur funeste. Après la cérémonie religieuse de la revue, l'armée exécutait ordinairement quelques évolutions, se partageait en deux corps et faisait un simulacre de guerre. Les deux jeunes princes commandèrent la manœuvre en cette occasion; mais ce ne fut pas une petite guerre; on se chargea aussi vivement que s'il se fût agi de se disputer le trône. Quoiqu'on ne fît usage que de bâtons, il y eut de part et d'autre un grand nombre de blessés, et il ne manqua aux combattants que de véritables armes pour que la bataille fût sérieuse et dans les règles. Le corps qui avait pour chef Démétrius obtint l'avantage. Persée en conçut un vif dépit; mais ses amis, plus clairvoyants que lui, s'en applaudirent et lui représentèrent que ce succès même lui fournirait l'occasion d'accuser Démétrius.

VII. Les deux frères donnèrent ce jour-là un grand repas, chacun à ceux de son parti; car Persée, invité par Démétrius, avait refusé d'accepter. La joie de la fête, les invitations pressantes du maître de la maison et la folle gaieté de la jeunesse excitèrent de part et d'autre les convives à boire. La conversation tomba sur la bataille; on se laissa aller à des plaisanteries contre ses adversaires, et l'on n'épargna pas même les chefs. Persée avait envoyé un de ses convives chez son frère pour recueillir les propos; l'espion s'acquitta de son rôle avec maladresse; il fut surpris par quelques jeunes gens qui étaient sortis par hasard de la salle du festin, et fort maltraité. Démétrius ignorait cette circonstance. « Que n'allons-nous dit-il à ses amis, boire chez mon frère, et dissiper par notre franchise et notre gaieté l'humeur qu'a pu lui laisser le combat? » Sa proposition fut accueillie par tout le monde, excepté par ceux qui avaient battu l'espion, et qui craignaient les représailles. Mais, entraînés par Démétrius, ils cachèrent des armes sous leurs vêtements, afin de pouvoir se défendre si on les attaquait. Il n'y a plus de secret possible du moment où la discorde règne dans une famille; la maison de chacun des deux princes était remplie d'espions et de traîtres. Un d'eux prit les devants et courut avertir Persée que Démétrius arrivait avec quatre jeunes gens bien armés. Persée n'ignorait pas le motif de cette précaution; il savait que c'étaient ceux qui avaient maltraité son convive. Mais, pour prêter une apparence odieuse à leur conduite, il fit fermer sa porte, et du haut de son palais, des fenêtres qui donnaient sur la rue, il déclara qu'il n'ouvrirait pas à cette bande joyeuse,

lenne est tale. Caput mediæ canis præcisæ et prior pars ad dextram, cum extis posterior ad lævam viæ ponitur. Inter hanc divisam hostiam copiæ armatæ traducuntur. Præferuntur primo agmini arma insignia omnium ab ultima origine Macedoniæ regum; deinde rex ipse cum liberis sequitur: proxima est regia cohors custodesque corporis: postremum agmen Macedonum cetera multitudo claudit. Latera regis duo filii juvenes cingebant, Perseus jam tricesimum annum agens, Demetrius quinquennio minor; medio juventæ robore ille, hic flore; fortunati patris matura suboles, si mens sana fuisset. Mos erat, lustrationis sacro peracto, exercitum decurrere, et divisas bifariam duas acies concurrere ad simulacrum pugnæ. Regii juvenes duces ei ludicro certamini dati. Ceterum non imago fuit pugnæ, sed, tanquam de regno dimicaretur, ita concurrerunt, multaque vulnera sudibus facta; nec præter ferrum quicquam defuit ad justam belli speciem. Pars ea, quæ sub Demetrio erat, longe superior fuit. Id ægre patiente Perseo, lætari prudentes amici ejus, eamque rem ipsam dicere præbituram causam criminandi juvenis.

VII. Convivium eo die sodalium, qui simul decurrerant, uterque habuit, quum vocatus ad cœnam ab Demetrio Perseus negasset. Festo die invitatio benigna et hilaritas juvenalis utrosque in vinum traxit. Commemoratio ibi certaminis ludicri et jocosa dicta in adversarios, ita ut ne ipsis quidem ducibus abstineretur, jactabantur. Ad has excipiendas voces speculator ex convivis Persei missus, quum incautior obversaretur, exceptus a juvenibus forte triclinio egressis, male mulctatur. Hujus rei ignarus Demetrius: « Quin comissatum, inquit, ad fratrem imus? et iram ejus, si qua ex certamine residet, simplicitate et hilaritate nostra lenimus? » Omnes se ire conclamarunt, præter eos, qui speculatoris ab se pulsati præsentem ultionem metuebant. Quum eos quoque Demetrius traheret, ferrum veste abdiderunt, quo se tutari, si qua vis fieret, possent. Nihil occulti esse in intestina discordia potest. Utraque domus speculatorum et proditorum plena erat. Præcucurrit index ad Persea, ferro succinctos nuntians cum Demetrio quatuor adolescentes venire. Etsi causa apparebat (nam ab iis pulsatum convivam suum audierat), tamen, infamandæ rei causa, januam



faisant entendre qu'elle avait l'intention de l'assassiner. Démétrius, échauffé par l'ivresse, se plaignit à haute voix de ce refus; puis il retourna se mettre à table, ignorant complétement ce qui s'était passé.

VIII. Le lendemain, dès que le roi fut visible, Persée se rendit au palais. Il se présenta devant son père, le visage tout altéré, et se tint debout à quelque distance sans proférer une parole. Philippe s'informa aussitôt de sa santé et lui demanda le motif de la tristesse empreinte sur ses traits : « Eh bien! sachez donc, répondit Persée, que le hasard seul vous a conservé votre fils. Ce n'est plus en secret que mon frère dresse contre nous ses piéges. Cette nuit même, il est venu avec des gens armés pour m'assassiner dans ma propre demeure; je n'ai échappé à sa fureur qu'en fermant mes portes et en me tenant à l'abri derrière les murs de la maison. » Voyant que son père était agité tout à la fois de surprise et de frayeur : « Si vous pouvez, ajouta-t-il, m'écouter un moment, je vous fournirai la preuve évidente de ce que j'avance. » Philippe déclara qu'il était prêt à l'entendre, et fit appeler aussitôt Démétrius. En même temps il voulut consulter deux vieillards de ses amis, nommés Lysimaque et Onomaste, qui n'avaient pas pris parti dans la querelle des deux frères et qui ne paraissaient plus que rarement à la cour; il les manda auprès de lui. En les attendant, il se promena seul roulant mille pensées dans son esprit; Persée se tenait toujours à l'écart. Lorsqu'il fut informé de leur arrivée, il passa dans une chambre retirée avec ces deux confidents qui devaient lui servir de gardes; il permit à chacun de ses fils de se faire accompagner par trois de leurs gens sans armes et prit place sur un siége : « Me voilà donc, dit-il, père infortuné, réduit à siéger comme juge entre mes deux fils, dont l'un s'est fait accusateur, l'autre est accusé de fratricide! me voilà dans la triste alternative de trouver au sein de ma propre famille un coupable ou un calomniateur. Il y a longtemps que je pressentais cet orage qui vient d'éclater; vos regards, qui n'avaient rien de fraternel, les paroles qui vous échappaient, m'avaient averti. Quelquefois pourtant je me flattais que vos haines pourraient s'éteindre et vos soupçons se dissiper. Je songeais que des ennemis même déposent les armes et font la paix, que des ressentiments particuliers s'effacent souvent, et j'espérais qu'un jour vous vous souviendriez des liens qui vous unissent, de cette amitié si pure et si franche de votre enfance, de mes leçons enfin, que je crains, hélas! d'avoir inutilement données à des enfants indociles. Que de fois, maudissant devant vous les discordes fraternelles, ne vous ai-je pas retracé les déplorables catastrophes dont elles sont suivies? Que de fois ne vous ai-je pas dit qu'elles avaient causé la ruine entière des frères ennemis, de leur famille, de leurs palais, de leurs états? A ces exemples j'en ai opposé de plus salutaires. Je vous ai cité l'étroite union des deux rois de Lacédémone, qui, durant tant de siècles, fut également avantageuse et pour eux et pour leur patrie, tandis que Lacédémone succomba du jour où chacun d'eux se fit tyran et voulut attirer à soi toute l'autorité. Je vous ai cité Eumène et At-

obserari jubet : et ex parte superiore ædium, versisque in viam fenestris, comissatores, tanquam ad cædem suam venientes, aditu januæ arcet. Demetrius, per vinum, quod excluderetur, paulisper vociferatus, in convivium redit, totius rei ignarus.

VIII. Postero die Perseus, quum primum conveniendi potestas patris fuit, regiam ingressus, perturbato vultu in conspectu patris tacitus procul constitit. Cui, quum pater, « Satin' salvæ? » et, quænam ea mæstitia esset, interrogaret eum : « De lucro tibi, inquit, vivere me scito : jam non occultis a fratre petimur insidiis. Nocte cum armatis domum ad interficiendum me venit : clausisque foribus, parietum præsidio me a furore ejus sum tutatus. » Quum pavorem mixtum admiratione patri injecisset : « Atqui, si aures præbere potes, inquit, manifestam rem teneas, faciam. » Enimvero se Philippus dicere, auditurum, vocarique extemplo Demetrium jussit : et seniores duos amicos, expertes juvenalium inter fratres certaminum, infrequentes jam in regia, Lysimachum et Onomastum arcessit, quos in consilio haberet. Dum veniunt amici, solus, filio procul stante, multa secum animo volutans, inambulavit. Postquam venisse eos nuntiatum est, secessit in partem interiorem cum duobus amicis, totidem custodibus corporis : filiis, ut ternos inermes secum introducerent, permisit. Ibi quum consedisset : « Sedeo, inquit, miserrimus pater, judex inter duos filios, accusatorem parricidii, et reum; aut conficti, aut admissi criminis labem apud meos inventurus. Jam pridem quidem hanc procellam imminentem timebam, quum vultus inter vos minime fraternos cernerem, quum voces quasdam exaudirem. Sed interdum spes animum subibat, deflagrare iras vestras, purgari suspiciones posse; etiam hostes armis positis, fœdus icisse, et privatas multorum simultates finitas; subituram vobis aliquando germanitatis memoriam, puerilis quondam simplicitatis consuetudinisque inter vos, meorum denique præceptorum; quæ, vereor, ne vana surdis auribus cecinerim. Quoties ego, audientibus vobis, detestatus exempla discordiarum fraternarum, horrendos eventus eorum retuli, quibus se stirpemque suam, domos, regna, funditus evertissent? Meliora quoque exempla parte altera posui; sociabilem consortionem inter binos Lacedæmoniorum reges, salutarem per multa secula ipsis patriæque. Eamdem civitatem, postquam mos sibi cuique rapiendi tyrannidem exortus sit, ever-



tale, ces deux frères, si peu puissants d'abord qu'ils déshonoraient presque le titre de rois, et que leur union, leur union seule a rendus les égaux d'Antiochus, les miens, et ceux de tous les princes nos contemporains. Je vous ai même cité des Romains, et rappelé des faits que j'avais vus, ou dont on m'avait parlé : les deux Quinctius, Titus et Lucius, qui m'ont fait la guerre; les deux Scipions, Publius et Lucius, qui ont vaincu Antiochus; leur père et leur oncle, qui toujours unis pendant leur vie ont été réunis par la mort même. Mais ni le crime des uns et leur juste châtiment n'ont pu vous guérir de vos fureurs insensées, ni la sagesse et la prospérité des autres ne vous ont ramenés à de meilleurs sentiments. Votre coupable ambition n'a pas craint de se disputer mon héritage, pendant que je vis et que je respire encore. Vous ne voulez me voir vivre que jusqu'au moment où, survivant à l'un de vous, je laisserai à l'autre par ma mort un trône non contesté. Vous ne pouvez souffrir ni votre frère, ni votre père. Rien ne vous est cher ni sacré : un désir insatiable de régner a étouffé dans vos cœurs tout autre sentiment. Commencez donc, épouvantez les oreilles de votre père de vos horribles débats; faites assaut de calomnies en attendant que vous tiriez l'épée. Révélez-nous tout ce que vous savez de vrai, dites-nous tout ce qu'il vous plaît d'imaginer. Mes oreilles sont ouvertes, pour se former désormais aux délations secrètes d'un frère contre l'autre. » A ces mots prononcés avec l'accent de la colère, tous les yeux se remplirent de larmes, et un morne silence régna longtemps parmi les spectateurs.

IX. Persée prit enfin la parole : « Sans doute, dit-il, j'aurais dû ouvrir ma porte la nuit, accueillir chez moi des meurtriers dans l'ivresse, et tendre la gorge à leurs poignards, puisqu'on refuse de croire au crime s'il n'est pas consommé, et qu'après avoir vu mes jours menacés par une infâme trahison, je m'entends adresser les mêmes reproches qu'à l'ennemi de mon repos, à mon assassin. On a bien raison de dire que Démétrius est votre seul fils, et de me regarder comme un enfant supposé, comme un bâtard. Si j'avais près de vous le rang d'un fils, si je trouvais dans votre cœur la tendresse d'un père, votre indignation éclaterait, non sur moi, qui viens vous dénoncer un complot que j'ai découvert, mais sur l'auteur de ce complot, et vous ne feriez pas assez peu de cas de ma vie, pour n'être touché ni des dangers que j'ai courus, ni de ceux qui me menacent, en cas que le crime reste impuni. Si donc il faut mourir sans se plaindre, je me tairai, me bornant à prier les dieux que l'attentat essayé sur ma personne n'aille pas plus loin, et qu'on n'ait pas commencé par moi pour arriver jusqu'à vous. Mais s'il m'est permis de suivre ce sentiment naturel qui porte l'homme attaqué dans un désert à implorer le secours de ceux même qu'il n'a jamais vus; si je puis, en présence du poignard levé contre moi, pousser un cri de détresse, je vous en conjure par votre nom sacré de père, et vous savez depuis longtemps qui de nous deux le respecte le plus, daignez m'écouter avec tout l'intérêt que vous m'eussiez témoigné, si, réveillé au milieu de la nuit par ma voix plaintive, vous fussiez accouru à mon aide et que vous eussiez surpris Démétrius à ma porte avec des gens armés.

sam. Jam hos Eumenem Attalumque fratres, a quam exiguis rebus, prope ut puderet regii nominis, mihi, Antiocho, et cuilibet regum hujus ætatis, nulla re magis, quam fraterna unanimitate, regnum æquasse. Ne romanis quidem exemplis abstinui, quæ aut visa, aut audita habebam : T. et L. Quinctiorum, qui bellum mecum gesserunt, P. et L. Scipionum, qui Antiochum devicerunt; patris patruique eorum, quorum perpetuam vitæ concordiam mors quoque miscuit. Neque vos illorum scelus, similisque sceleri eventus, deterrere a vecordi discordia potuit : neque horum bona mens, bona fortuna, ad sanitatem flectere. Vivo et spirante me, hæreditatem meam ambo et spe et cupiditate improba crevistis. Eo usque me vivere vultis, donec, alterius vestrum superstes, haud ambiguum regem alterum mea morte faciam. Nec fratrem, nec patrem potestis pati; nihil cari, nihil sancti est : in omnium vicem regni unius insatiabilis amor successit. Agite, conscelerate aures paternas; decernite criminibus, mox ferro decreturi : dicite palam, quicquid aut veri potestis, aut comminisci libet. Reseratæ aures sunt, quæ posthac secretis alterius ab altero criminibus claudentur. » Hæc, furens ira, quum dixisset, lacrymæ omnibus obortæ, et diu mœstum silentium tenuit.

IX. Tum Perseus : « Aperienda nimirum nocte janua fuit, et armati comissatores accipiendi, præbendumque ferro jugulum, quando non creditur, nisi perpetratum, facinus; et eadem petitus insidiis audio, quæ latro atque insidiator. Non nequicquam isti unum Demetrium filium te habere, me subditum et pellice genitum appellant. Nam, si gradum, si caritatem filii apud te haberem, non in me, querentem deprehensas insidias, sed in eum, qui fecisset, sævires : nec adeo tibi vilis vita esset nostra, ut nec præterito periculo meo montereris, neque futuro, si insidiantibus sit impune. Itaque, si mori tacitum oportet, taceamus, precati tantum deos, ut a me cœptum scelus in me finem habeat, nec per meum latus tu petaris. Sin autem, quod circumventis in solitudine natura ipsa subjicit, ut hominum, quos nunquam viderint, fidem tamen implorent, mihi quoque, ferrum in me strictum cernenti, vocem mittere liceat; per te, patriumque nomen, quod utri nostrum sanctius sit, jam pridem sentis, ita me audias, precor, tanquam si, voce et comploratione nocturna

Les cris d'effroi que m'arrachait la présence du danger, je les répète aujourd'hui devant vous. Mon frère, il y a longtemps que nous ne vivons plus dans l'intimité qui existe entre compagnons de plaisir. Tu veux régner, je le sais; mais mon âge, mais le droit des gens, mais l'antique usage de la Macédoine, mais la volonté même d'un père sont autant d'obstacles à ton ambition; pour les franchir, il faut passer sur mon corps, et c'est là le but de tous tes efforts, de toutes tes intrigues. Jusqu'à présent, soit précaution, soit bonheur, j'ai échappé à tes mains parricides. Hier, à la suite d'une cérémonie religieuse et d'évolutions militaires, tu as fait d'un simulacre de combat presque une affaire sanglante, et je n'ai évité la mort qu'en me laissant vaincre, moi et les miens. Au sortir de cette véritable mêlée, tu as voulu, comme après un jeu entre frères, m'attirer à ta table. Croyez-vous, mon père, que j'eusse trouvé des convives sans armes, lorsqu'ils se sont présentés chez moi tout armés pour continuer leur débauche? Croyez-vous que la nuit je n'aurais eu rien à craindre de leurs épées, lorsqu'ils m'ont presque tué sous vos yeux à coups de bâtons? Que voulais-tu faire ainsi la nuit? pourquoi venir avec la haine dans le cœur chez un rival irrité? pourquoi amener avec toi des gens armés? Je n'ai pas osé risquer d'être ton convive, et je te recevrais à ma table lorsque tu viens faire la débauche avec tes satellites! Oui, mon père, si j'avais ouvert ma porte, vous ordonneriez mes funérailles en ce moment même où vous écoutez mes plaintes. Je ne parle pas ici en accusateur qui cherche des griefs, et qui donne ses soupçons pour des preuves. Car enfin, prétend-il qu'il n'est pas venu à ma porte avec une troupe nombreuse, ou que ses gens n'étaient pas armés? Faites appeler ceux que je vous nommerai : des misérables capables d'un pareil forfait peuvent tout oser sans doute; eh bien! ils n'oseront pas nier le fait. Si je les avais arrêtés le fer à la main dans l'intérieur de ma maison et que je vous les amenasse ici, vous n'hésiteriez plus à me croire; que leur aveu vous tienne donc lieu de preuves.

X. « Maudissez maintenant la soif de régner; évoquez les furies qui punissent les fratricides. Mais, ô mon père! ne soyez pas aveugle dans vos malédictions; distinguez et séparez le traître de sa victime; que vos imprécations ne tombent que sur la tête du coupable. Puisse celui qui voulait tuer son frère encourir la colère des dieux vengeurs du père offensé! Puisse celui qui pensa périr sous les coups d'un frère criminel trouver aide et protection dans la justice et dans la pitié de son père! Quel autre asile puis-je avoir, lorsqu'on n'a respecté ma vie, ni dans la revue solennelle de votre armée, ni dans les évolutions militaires, ni dans ma maison, ni à table, ni pendant la nuit, que la nature si prévoyante accorde au repos des mortels? Me rendre à l'invitation de mon frère, c'est courir à la mort; lui ouvrir ma porte et le recevoir à ma table, c'est m'exposer à la mort; que j'aille ou que je reste, je ne puis éviter le piége. A qui donc avoir recours? Je n'ai appris à respecter que les dieux et vous, mon père. Je n'ai pas les Romains, pour me donner asile; ils désirent ma mort, parce que je suis trop sensible à vos affronts,

excitus, mihi quiritanti intervenisses, Demetrium cum armatis nocte intempesta in vestibulo meo deprehendisses. Quod tum vociferarer in re præsenti pavidus, hoc nunc postero die queror. Frater, non comissantium in vicem jam diu vivimus inter nos. Regnare utique vis; huic spei tuæ obstat ætas mea, obstat gentium jus, obstat vetustus Macedoniæ mos, obstat vero etiam patris judicium. Hæc transcendere, nisi per meum sanguinem, non potes. Omnia moliris et tentas. Adhuc seu cura mea, seu fortuna, restitit parricidio tuo. Hesterno die in lustratione, et decursu, et simulacro ludicro pugnæ, funestum prope prœlium fecisti : nec me aliud a morte vindicavit, quam quod me ac meos vinci passus sum. Ab hostili prœlio, tanquam fraterno lusu, pertrahere me ad cœnam voluisti. Credis, me, pater, inter inermes convivas cœnaturum fuisse, ad quem armati comissatum venerunt? credis nihil a gladiis nocte periculi mihi fuisse, quem sudibus, te inspectante, prope occiderunt? Quid hoc noctis, quid inimicus ad iratum, quid cum ferro succinctis juvenibus venis? Convivam me tibi committere ausus non sum; comissatorem te cum armatis venientem recipiam? Si aperta janua fuisset, funus meum parares hoc tempore, pater, quo querentem audis. Nihil ego, tanquam accusator, criminose nec dubia argumentis colligendo ago. Quid enim? negat se cum multitudine venisse ad januam meam? an ferro succinctos secum fuisse? Quos nominavero, arcesse. Possunt quidem omnia audere, qui hos ausi sunt; non tamen audebunt negare. Si deprehensos intra limen meum cum ferro ad te deducerem, rem pro manifesto haberes; fatentes pro deprehensis habe.

X. Execrare nunc cupiditatem regni, et furias fraternas concita. Sed, ne sint cæcæ, pater, execrationes tuæ, discerne et dispice insidiatorem et petitum insidiis; noxium incesse caput. Qui occisurus fratrem fuit, habeat etiam iratos paternos deos; qui periturus fraterno scelere fuit, perfugium in patris misericordia et justitia habeat. Quo enim alio confugiam, cui non solemne lustrale exercitus tui, non decursus militum, non domus, non epulæ, non nox, ad quietem data naturæ beneficio mortalibus, tuta est? Si iero ad fratrem invitatus, moriendum est; si recepero intra januam comissatum fratrem, moriendum est. Nec eundo, nec manendo insidias evito. Quo me conferam? Nihil præter deos, pater, et te colui. Non Romanos habeo, ad quos confugiam. Perisse expetunt,

parce que je n'ai pas été maître de mon indignation en vous voyant dépouiller de tant de villes, de tant de pays, et tout récemment encore du littoral de la Thrace. Tant que vous et moi nous vivrons, ils désespèreront de placer la Macédoine sous leur joug. Mais que nous mourions, moi de la main de mon frère, vous de vieillesse, en supposant même qu'ils attendent ce moment, ils savent qu'ils disposeront et du royaume et du roi de Macédoine. Encore s'ils vous avaient laissé quelque coin de terre hors de la Macédoine, je me flatterais d'y trouver un asile! Mais, dira-t-on, je puis compter sur les Macédoniens? Vous avez vu hier avec quel acharnement les soldats m'ont attaqué. Que leur a-t-il manqué, sinon des armes? Et si elles leur ont manqué le jour, les convives de mon frère en ont trouvé la nuit. Parlerai-je de la plupart des grands de Macédoine? Ils ont placé toutes leurs espérances d'élévation et de fortune sur les Romains et sur celui qui est tout-puissant auprès des Romains. Déjà même ils le préfèrent ouvertement, non-seulement à moi qui suis son aîné, mais à vous-même, qui êtes son père et son roi. C'est lui en effet qui a obtenu votre grâce du sénat, lui qui vous met en ce moment à l'abri des armes de Rome, lui dont la jeunesse se croit en droit d'enchaîner votre vieillesse à ses volontés, et de l'assujettir à une dépendance humiliante. Il a pour lui les Romains, pour lui toutes les villes détachées de votre empire, pour lui les Macédoniens, charmés de vivre en paix avec Rome. Et moi, mon père, exceptez vous, quel espoir, quelle ressource ai-je au monde?

XI. « Quel peut-être, selon vous, le but de la dernière lettre de T. Quinctius, où il vous dit que vous avez agi dans vos intérêts en envoyant Démétrius à Rome, et où il vous engage à l'y envoyer de nouveau avec une ambassade plus nombreuse et les principaux seigneurs de la Macédoine? T. Quinctius est aujourd'hui le conseil et le maître du jeune prince en toutes choses; Démétrius vous a renié pour son père et vous a remplacé par lui dans son affection : c'est avec lui qu'il a mûri tous ses complots ténébreux. C'est pour se ménager des complices, qu'on vous engage à faire accompagner Démétrius à Rome par une ambassade plus nombreuse des premiers de la nation. Ils partent d'ici purs et irréprochables avec la conviction que Philippe est leur roi; ils reviennent imbus d'autres principes, égarés et séduits par les Romains. Démétrius seul est tout pour eux; ils l'appelaient leur roi, du vivant même de son père. Et si tout cela m'indigne, j'entends aussitôt, et tout le monde et jusqu'à vous, mon père, me reprocher mon ambition criminelle. Pour moi je ne prends point ma part de ce reproche, s'il nous est adressé en commun. En effet, quel est celui dont je me défais pour me mettre à sa place? je n'ai au dessus de moi que mon père, et fassent les dieux qu'il y reste longtemps! si je lui survis, et je ne le souhaite qu'autant que je mériterai qu'il le désire lui-même, je recevrai le sceptre de ses mains, s'il m'en transmet l'héritage. L'ambitieux, l'ambitieux véritablement coupable, c'est celui qui veut intervertir l'ordre de la naissance et de la nature, fouler aux pieds les usages de la Macédoine et le droit des gens. Mon frère aîné est un obstacle à

quia tuis injuriis doleo, quia tibi ademptas tot urbes, tot gentes, modo Thraciæ maritimam oram, indignor. Nec me, nec te incolumi, Macedoniam suam futuram sperant. Si me scelus fratris, te senectus, absumpserit, aut ne ea quidem exspectata fuerit, regem regnumque Macedoniæ sua futura sciunt. Si quid extra Macedoniam tibi Romani reliquissent, mihi quoque id relictum crederem receptaculum. At in Macedonibus satis præsidii est. Vidisti hesterno die impetum in me militum. Quid illis defuit, nisi ferrum? Quod illis defuit interdiu, convivæ fratris noctu sumpserunt. Quid de magna parte principum loquar, qui in Romanis spem omnem dignitatis et fortunæ posuerunt, et in eo, qui omnia apud Romanos potest? Neque, hercule, istum mihi tantum fratri majori, sed prope est, ut tibi quoque ipsi, regi et patri, præferant. Iste enim est, cujus beneficio pœnam tibi senatus remisit qui, nunc te ab armis Romanis protegit, qui tuam senectutem obligatam et obnoxiam adolescentiæ suæ esse æquum censet. Pro isto Romani stant, pro isto omnes urbes tuo imperio liberatæ, pro isto Macedones, qui pace romana gaudent. Mihi præter te, pater, quid usquam aut spei, aut præsidii est? »

XI. « Quo spectare illas literas ad te nunc missas T. Quinctii credis, quibus; et bene te consuluisse rebus tuis, ait, quod Demetrium Romam miseris, et hortatur, ut iterum, et cum pluribus legatis et primoribus Macedonum, remittas eum? T. Quinctius nunc est auctor omnium rerum isti et magister. Eum sibi, te abdicato patre, in locum tuum substituit. Illic ante omnia clandestina concocta sunt consilia. Quæruntur adjutores consiliis, quum te plures, et principes Macedonum, cum isto mittere jubet. Qui hinc integri et sinceri Romam eunt, Philippum regem se habere credentes, imbuti illinc et infecti Romanis delinimentis redeunt. Demetrius iis unus omnia est; eum jam regem, vivo patre, appellant. Hæc si indignor, audiendum est statim, non ab aliis solum, sed etiam a te, pater, cupiditatis regni crimen. Ego vero, si in medio ponitur, non agnosco. Quem enim suo loco moveo, ut ipse in ejus locum succedam? Unus ante me pater est; et, ut diu sit, deos rogo. Superstes (et ita sim, si merebor, ut ipse me esse velit) hereditatem regni, si pater tradet, accipiam. Cupit regnum, et quidem scelerate cupit, qui transcendere festinat ordinem ætatis, naturæ, moris Macedonum, juris gentium. Obstat frater major, ad quem jure, voluntate etiam patris, regnum



mon élévation ; ses droits et la volonté paternelle l'appellent au trône. Eh bien ! qu'il périsse. Je ne serai pas le premier qui me serai frayé le chemin au trône en assassinant un frère. Mon père appesanti par l'âge, isolé, privé de son fils, craindra pour lui-même et ne songera pas à le venger. Les Romains applaudiront à ce meurtre, ils m'approuveront et me protégeront. Ces espérances sont chanceuses, il est vrai, mon père, mais elles ne sont pas sans fondement. Car voici la situation : vous pouvez écarter tout péril de ma tête, en punissant ceux qui se sont armés contre mes jours. Si leur crime s'exécute, vous ne serez plus en mesure de venger ma mort. »

XII. Dès que Persée eut fini de parler, tous les assistants portèrent leurs regards sur Démétrius, comme s'ils eussent attendu une réponse immédiate. Mais il y eut un moment de silence ; le jeune prince, suffoqué par ses larmes, ne pouvait évidemment parler. Il triompha enfin de sa douleur, parce qu'on le pressait de s'expliquer, il prit la parole en ces termes : « Mon père, tout ce qui est ordinairement la ressource des accusés, mon accusateur s'en est emparé. Les larmes feintes qu'il a versées pour me perdre vous ont rendu suspectes mes larmes véritables. Depuis mon retour de Rome, il trame nuit et jour avec ses partisans des complots contre ma vie ; et c'est lui qui vient me dépeindre à vos yeux comme un traître, que dis-je ? comme un brigand et un assassin déclaré. Il vous effraie sur ses dangers imaginaires, afin de hâter par vos mains la perte d'un frère innocent. Il se plaint de n'avoir plus d'asile au monde, pour m'ôter à moi tout espoir même auprès de vous. Je suis entouré de piéges, isolé, sans appui, et il me fait un crime d'une protection étrangère qui m'est plus nuisible qu'utile afin de m'accabler sous le poids de la haine. Avec quel art perfide le calomniateur n'a-t-il pas lié l'aventure de la nuit dernière aux attaques dirigées contre toute ma conduite passée ? Et cela pour vous rendre suspect par le tableau de ma vie entière un fait que je vous expliquerai bientôt, et pour corroborer, par ce récit mensonger d'un complot nocturne, la vaine accusation d'espérances, de vues et de projets ambitieux qu'il m'impute ! En même temps il s'est étudié à ce que son accusation parût n'avoir rien de prémédité, et qu'on pût la croire inspirée par les terreurs de la nuit et l'alerte qu'il avait éprouvée. Mais, Persée, si je trahissais et mon père et l'état, si je conspirais avec les Romains et les autres ennemis de mon père, il ne fallait pas attendre le prétendu guet-apens de la nuit pour m'accuser. Que ne révélais-tu d'avance ma trahison ? Ou bien, si ton accusation, dénuée de ce vain appui, était sans valeur et ne pouvait servir qu'à manifester ta haine contre moi, plutôt que ma culpabilité, il fallait encore aujourd'hui la taire ou l'ajourner. C'était le moyen de prouver qui de nous deux, dans cette rivalité d'une espèce toute nouvelle et toute particulière, en voulait aux jours de l'autre. Je vais néanmoins, autant que le permettra le trouble d'une dénonciation si imprévue, séparer ce que tu as confondu, et dévoiler les piéges tendus cette nuit soit par toi, soit par moi. Il veut faire croire que j'ai formé le projet de l'assassiner, et mon but est de m'assurer par ce fra-

pertinet. Tollatur ; non primus regnum fraterna cæde petiero. Pater senex, et filio solus orbatus, de se magis timebit, quam ut filii necem ulciscatur. Romani lætabuntur, probabunt, defendent factum. Hæ spes incertæ, pater, sed non inanes sunt. Ita enim se res habet ; periculum vitæ propellere a me potes, puniendo eos, qui ad me interficiendum ferrum sumpserunt : si facinori eorum successerit, mortem meam idem tu persequi non poteris. »

XII. Postquam dicendi finem Perseus fecit, conjecti eorum, qui aderant, oculi in Demetrium sunt, velut confestim responsurus esset. Deinde diu fuit silentium, quum perfusum fletu appareret omnibus loqui non posse. Tandem vicit dolorem ipsa necessitas, quum dicere juberent, atque ita orsus est : « Omnia, quæ reorum antea fuerant auxilia, pater, præoccupavit accusator. Simulatis lacrymis in alterius perniciem veras meas lacrymas suspectas tibi fecit. Quum ipse, ex quo ab Roma redii, per occulta cum suis colloquia dies noctesque insidietur, ultro mihi non insidiatoris modo, sed latronis manifesti et percussoris, speciem induit. Periculo suo te exterret, ut innoxio fratri per eundem te maturet perniciem. Perfugium sibi nusquam gentium esse ait, ut ego ne apud te quidem quicquam spei reliquæ habeam. Circumventum, solum, inopem, invidia gratiæ externæ, quæ obest potius, quam prodest, onerat. Jam illud quam accusatorie, quod noctis hujus crimen miscuit cum cetera insectatione vitæ meæ ? ut et hoc, quod jam, quale sit, scies, suspectum alio vitæ nostræ tenore faceret ; et illam vanam criminationem spei, voluntatis, consiliorum meorum nocturno hoc ficto et composito argumento fulciret. Simul et illud quæsivit, ut repentina et minime præparata accusatio videretur, quippe ex noctis hujus metu et tumultu repentino exorta. Oportuit autem, Persen, si proditor ego patris regnique eram, si cum Romanis, si cum aliis inimicis patris inieram consilia, non exspectatam fabulam noctis hujus esse, sed proditionis meæ ante me accusatum : si illa separata ab hac vana accusatio erat, invidiamque tuam adversus me magis, quam crimen meum indicatura, hodie quoque eam aut prætermitti, aut in aliud tempus differri : ut perspiceretur, utrum ego tibi, an tu mihi, novo quidem et singulari genere odii, insidias fecisses. Ego tamen, quantum in hac subita perturbatione potero, separabo ea, quæ tu confudisti : et noctis hujus insidias, aut tuas, aut meas, detegam. Occidendi su

tricide, à moi qui suis le plus jeune, la succession que déferent à mon frère son titre d'aîné, le droit des gens, les coutumes de la Macédoine et même, à ce qu'il prétend, la volonté d'un père. Que signifie donc alors cette seconde partie de son discours, où il dit que j'ai cultivé l'amitié des Romains, et que c'est sur leur appui que je compte pour m'élever au trône? Si je leur ai cru le pouvoir d'imposer à la Macédoine un roi de leur choix, si j'ai eu tant de confiance dans mon crédit auprès d'eux, pourquoi recourir au fratricide? Est-ce pour le plaisir de ceindre un diadème teint du sang d'un frère? Est-ce pour devenir un objet d'aversion et d'horreur aux yeux mêmes de ceux dont je me suis concilié la faveur par une probité réelle ou du moins simulée? Ou peut-être supposes-tu que T. Quinctius, dont tu me reproches de suivre maintenant les conseils et la sage influence, m'a poussé au meurtre d'un frère, lui qui vit avec le sien dans une si tendre union? Persée veut encore qu'à l'amitié des Romains je réunisse le suffrage des Macédoniens et presque le vœu unanime des hommes et des dieux, et il n'admettrait pas que tous les avantages m'assurent la supériorité dans cette lutte! Il semble au contraire me croire en tout point bien au-dessous de lui; car il m'accuse de n'avoir eu de ressource pour moi que dans le crime. Eh bien! veux-tu qu'on pose ainsi la question? Celui de nous deux, qui aura craint de paraître moins digne de régner que son frère, sera déclaré coupable d'avoir formé des projets d'assassinat.

XIII « Suivons cependant, autant qu'il nous sera possible, le plan de ce prétendu complot. Il m'accuse d'avoir attenté à sa vie de plusieurs manières, et toutes ces tentatives ont été faites, assure-t-il, le même jour. J'ai voulu l'assassiner en plein jour, après la revue, au milieu du combat simulé, c'est-à-dire, justes dieux! dans une fête religieuse. J'ai voulu, en l'invitant à souper, m'en défaire, par le poison sans doute. J'ai voulu, en allant chez lui pour m'asseoir à sa table avec des gens armés, lui plonger un poignard dans le cœur. Quel moment choisissais-je pour consommer mon fratricide? Vous le voyez, celui d'un spectacle, d'un festin, d'une partie de plaisir. Et quel jour? Le jour même où l'on a purifié l'armée, le jour où, après avoir passé entre les deux parties de la victime, précédés des armures royales de tous les rois de Macédoine vos prédécesseurs, et placés tous deux seuls à vos côtés, mon père, nous avons pris le commandement et fait manœuvrer à notre suite les troupes macédoniennes. Et c'est au milieu de ce sacrifice expiatoire, qui devait laver toutes mes souillures, lors même que j'aurais eu le malheur de commettre auparavant quelque forfait, c'est en ayant sous les yeux la victime placée sur notre passage, que j'aurais médité des projets de fratricide et d'empoisonnement, que j'aurais songé à préparer des armes pour ensanglanter une orgie! Et quel autre sacrifice aurait ensuite purifié cet âme souillée de tous les crimes? Mais en voulant rendre toutes mes démarches suspectes, ton esprit, aveuglé par le désir de m'accuser, réunit pêle-mêle des faits contradictoires. Si j'avais l'intention de t'empoisonner à ma table, y avait-

consilium me inisse, videri vult; ut scilicet majore fratre sublato, cujus jure gentium, more Macedonum, tuo etiam, ut ait, judicio regnum est futurum, ego minor in ejus, quem occidissem, succederem locum. Quid ergo illa sibi vult pars altera orationis, qua Romanos a me cultos ait, atque eorum fiducia in spem regni me venisse? Nam si et in Romanis tantum momenti esse credebam, ut, quem vellent, imponerent Macedoniæ regem, et meæ tantum apud eos gratiæ confidebam, quid opus parricidio fuit? An, ut cruentum fraterna cæde diadema gererem? ut illis ipsis, apud quos aut vera, aut certe simulata, probitate partam gratiam habeo, si quam forte habeo, exsecrabilis et invisus essem? nisi T. Quinctium credis, cujus virtute et consiliis me nunc arguis regi, quum et ipse tali pietate vivat cum fratre, mihi fraternæ cædis fuisse auctorem. Idem non Romanorum solum gratiam, sed Macedonum judicia, ac pæne omnium deorum hominumque consensum collegit, per quæ omnia se mihi parem in certamine non futurum crediderit. Idem, tanquam in aliis omnibus rebus inferior essem, ad sceleris spem ultimam confugisse me insimulat. Vis hanc formulam cognitionis esse, ut, uter timuerit, ne alter dignior videretur regno, is consilium opprimendi fratris cepisse iudicetur. »

XIII. « Exsequamur tamen quocumque modo conficti ordinem criminis. Pluribus modis se petitum criminatus est, et omnes insidiarum vias in unum diem contulit. Volui interdiu eum post lustrationem, quum concurrimus, et quidem, si diis placet, lustrationum die occidere; volui, quum ad cœnam invitavi, veneno scilicet tollere : volui, quum comissatum gladiis accincti me secuti sunt, ferro interficere. Tempora quidem qualia sint ad parricidium electa, vides : lusus, convivii, comissationis. Quid? dies qualis? quo lustratus exercitus, quo inter divisam victimam, prælatis omnium, qui unquam fuere, Macedoniæ regum armis regiis, duo soli tua tegentes latera, pater, prævecti sumus, et secutum est Macedonum agmen. Hoc ego, etiam si quid antea admisissem piaculo dignum, lustratus et expiatus sacro, tum quum maxime in hostiam itineri nostro circumdatam intuens, parricidium, venena, gladios, in comissationem præparatos, volutabam in animo : ut quibus aliis deinde sacris contaminatam omni scelere mentem expiarem? sed cæcus criminandi cupiditate animus, dum omnia suspecta efficere vult, aliud alio confundit. Nam, si veneno te inter cœnam tollere volui, quid minus aptum fuit, quam pertinaci certamine et concursu iratum te efficere, ut merito

il rien de plus maladroit que de t'irriter par une lutte sérieuse et acharnée et de te pousser ainsi à refuser, comme tu l'as fait, mon invitation? Après ce refus dicté par la colère, devais-je chercher à te calmer, en attendant une autre occasion, puisque j'avais du poison tout préparé, ou bien changer brusquement de projet, et prendre le parti de t'assassiner le même jour, en feignant de venir m'asseoir à ta table? Comment enfin, si je pensais que la crainte de la mort t'avait empêché de venir chez moi, ne supposais-je pas que la même crainte t'empêcherait de m'admettre chez toi?

XIV. « Je ne rougis pas, mon père d'avoir, un jour de fête, avec des jeunes gens de mon âge, fait des libations un peu trop copieuses. Informez-vous, je vous prie, de la gaieté folâtre qui animait hier mes convives, et des transports indiscrets peut-être, que nous inspirait la joie de n'avoir pas eu le dessous dans ces jeux militaires, si appropriés à de jeunes courages. Notre malheur et nos alarmes ont eu bientôt dissipé les fumées du vin; sans le coup qui nous a frappés, nous serions encore, nous autres assassins, plongés dans un profond sommeil. Si j'avais eu dessein de forcer ta maison, si je me proposais d'en égorger le maître, après y être entré, n'aurais-je pu m'abstenir de boire, au moins un seul jour? n'aurai-je pas interdit le vin à mes compagnons? Mais je ne suis pas seul à me défendre avec ma trop grande franchise. Écoutons mon frère, ce frère si loyal et si peu soupçonneux : Tout ce que je sais, dit-il, tout ce dont je me plains, c'est qu'on est venu chez moi avec des armes sous prétexte d'une partie de plaisir. Fort bien; mais comment le sais-tu? Il te faut avouer ou que ma maison était pleine d'espions envoyés par toi, ou qu'on s'est armé si ostensiblement que tout le monde l'a vu. Cependant pour se défendre d'avoir fait surveiller ma conduite ou d'apporter ici des accusations passionnées, c'est vous, mon père, qu'il engage à demander à ceux qu'il vous nommera s'ils avaient des armes, comme si le fait était douteux et que leur aveu, qui a devancé la question, entraînât la conviction du crime. Que ne leur fais-tu demander plutôt si c'est pour t'assassiner qu'ils ont pris des armes? si j'en ai donné l'ordre? si je le savais? Car voilà ce que tu voudrais faire croire, et non ce qu'ils avouent, ce qui est évident. Ils prétendent au contraire qu'ils ne se sont armés que pour se défendre. Ont-ils bien ou mal fait? C'est à eux de rendre compte de leurs motifs. Ma conduite et leur précaution n'ont rien de commun; ne cherche pas à les confondre; ou bien explique-toi : devions-nous t'attaquer ouvertement ou te surprendre? Dans le premier cas, pourquoi n'étions-nous pas tous armés? Pourquoi n'y avait-il d'armés que ceux qui avaient battu ton espion? Dans le second cas, quel était le plan du complot? Était-ce après le repas, lorsque j'aurais quitté l'orgie, que quatre de mes gens devaient rester chez toi pour te surprendre au milieu du sommeil? Comment auraient-ils trompé la surveillance des tiens, ces étrangers, ces gens à moi, qui devaient être si suspects, surtout après la rixe où ils venaient d'être engagés? Comment, après t'avoir assassiné, se seraient ils échappés? Quatre poignards suffisaient-ils pour attaquer, pour forcer ta maison?

sicut fecisti, invitatus ad cœnam abnueres? Quum autem iratus negasses, utrum, ut placarem te, danda opera fuit, ut aliam quærerem occasionem, quoniam semel venenum paraveram? an ab illo consilio velut transiliendum ad aliud fuit, ut ferro te, et quidem eo die, per speciem comissationis, occiderem? Quo deinde modo, si te metu mortis credebam cœnam evitasse meam, non ab eodem metu comissationem quoque evitaturum existimabam? »

XIV. « Non est res, qua erubescam, pater, si die festo inter æquales largiore vino sum usus. Tu quoque, velim, inquiras, qua lætitia, quo lusu apud me celebratum hesternum convivium sit, illo etiam (pravo forsitan) gaudio provehente, quod in juvenali armorum certamine pars nostra non inferior fuerat. Miseria hæc et metus crapulam facile excusserunt; quæ si non intervenissent, insidiatores nos sopiti jaceremus. Si domum tuam expugnaturus, capta domo, dominum interfecturus eram, non temperassem vino in unum diem? non milites abstinuissem meos? Et, ne ego me solus nimia simplicitate tuear, ipse quoque minime malus ac suspicax frater, nihil aliud scio, inquit, nihil arguo, nisi quod cum ferro comissatum venerunt. Si quæram, unde id ipsum scieris? necesse erit te fateri, aut speculatorum tuorum plenam domum fuisse meam, aut illos ita aperte sumpsisse ferrum, ut omnes viderent : et, ne quid ipse aut prius inquisisse, aut nunc criminose argumentari videretur, te quærere ex iis, quos nominasset, jubebat, an ferrum habuissent? ut, tanquam in re dubia, quum id quæsisses, quod ipsi fatentur, pro convictis haberentur. Quin tu illud quæri jubes, num tui occidendi causa ferrum sumpserint? num me auctore et sciente? Hoc enim videri vis, non illud, quod fatentur, et palam est. Et sui se tuendi causa sumpsisse dicunt. Recte, an perperam fecerint, ipsi sui facti rationem reddent. Meam causam, quæ nihil eo facto contingitur, ne miscueris; aut explica, utrum aperte, an clam te aggressuri fuerimus. Si aperte, cur non omnes ferrum habuimus? cur nemo præter eos, qui tuum speculatorem pulsarunt? si clam, quis ordo consilii fuit? Convivio soluto, quum commissator ego discessissem, quatuor substitissent, ut sopitum te aggrederentur? quomodo fefellissent, et alieni, et mei, et maxime suspecti, quia paulo ante in rixa fuerant? quomodo autem, trucidato te, ipsi evasuri fuerint? Quatuor gladiis domus tua capi et expugnari potuit. »



XV. « Crois-moi, laisse là ton aventure de la nuit, et reviens au vrai motif de ton chagrin, de l'envie qui te dévore. Dis franchement : Pourquoi parle-t-on quelquefois de t'élever au trône, Démétrius? Pourquoi certaines gens te jugent-ils plus digne que moi de succéder à notre père? Pourquoi rends-tu douteux un espoir, qui sans toi serait certain? Voilà ce que pense Persée, bien qu'il n'en dise rien; voilà ce qui fait qu'il me hait, et qu'il m'accuse; voilà, mon père, ce qui remplit votre palais et votre royaume de soupçons et de calomnies! Pour moi, qui n'ai point à espérer le trône en ce moment, et qui ne dois peut-être jamais y prétendre, puisque je suis le plus jeune et que votre volonté est que je cède à mon aîné, je n'ai jamais dû non plus, et je ne dois pas m'exposer à me rendre indigne de vous, mon père, indigne de la faveur de tous les Macédoniens. Et je le serais par ma faute, si j'avais l'arrogance de ne pas souscrire à des droits incontestables. Tu m'objectes l'amitié des Romains, et tu me fais un crime de ce qui devrait me faire honneur. Ce n'est pas moi qui ai demandé d'être livré comme otage aux Romains, ni d'être envoyé à Rome comme ambassadeur. Vous m'avez ordonné de partir; j'ai obéi; et, dans ces deux circonstances, je me suis conduit de manière à ne déshonorer ni mon père, ni sa couronne, ni la nation macédonienne. C'est donc à vous, mon père, que je dois d'être devenu l'ami des Romains. Tant que vous serez en paix avec eux, je cultiverai leur amitié; si la guerre se rallume, vous verrez ce fils, qui, comme otage et comme ambassadeur a rendu quelques services à son père, devenir leur plus implacable ennemi. Je ne prétends pas aujourd'hui me prévaloir de leur faveur; je demande seulement qu'on ne la tourne pas contre moi; ce n'est pas au milieu de la guerre qu'elle a pris naissance, ce n'est pas là non plus que je veux m'en servir. J'ai été le gage de la paix; mon ambassade a eu pour but de la conserver : qu'on ne me fasse ni un crime ni un mérite de ces deux missions. Si j'ai manqué aux devoirs de la piété filiale, si j'ai ourdi quelque trame criminelle contre mon frère, je suis prêt à subir tous les supplices. Si je suis innocent, ne me laissez pas succomber sous le poids de l'envie, quand on n'a pu trouver de crimes pour me perdre. Ce n'est pas d'aujourd'hui que mon frère m'accuse; mais c'est la première fois qu'il le fait ouvertement, sans que je l'aie mérité. Si mon père était irrité contre moi, ne serait-ce pas à toi, Persée, d'intercéder en ta qualité d'aîné pour ton jeune frère, d'excuser la légèreté de son âge et d'implorer son pardon? Tout au contraire celui qui devait être mon appui ne veut que ma perte. C'est au sortir d'un festin et d'une partie de plaisir, qu'on vient presque m'arracher au sommeil, pour que j'aie à répondre à une accusation de fratricide. On ne m'accorde ni avocat, ni défenseur, et il faut que je plaide moi-même ma cause. Si j'avais à parler pour un autre, j'aurais pris le temps de méditer et de préparer mon discours. Et pourtant qu'aurais-je à risquer, sinon ma réputation de talent? Appelé sans savoir pourquoi, je trouve un père irrité qui m'ordonne de me défendre et un frère qui s'est fait mon accusateur. Ce frère prononce contre moi un discours préparé dès longtemps et mûrement réfléchi;

XV. « Quin tu, omissa ista nocturna fabula, ad id, quod doles, quod invidiam urit, reverteris? Cur usquam regni tui mentio fit, Demetri? cur dignior patris fortunæ successor quibusdam videris, quam ego? cur spem meam, quæ, si tu non esses, certa erat, dubiam et sollicitam facis? Hæc sentit Perseus, etsi non dicit; hæc istum inimicum, hæc accusatorem faciunt : hæc domum, hæc regnum tuum criminibus et suscipionibus replent. Ego autem, pater, quemadmodum nec nunc sperare regnum, nec ambigere unquam de eo forsitan debeam, quia minor sum, quia tu me majori cedere vis; sic illud nec debui facere, nec debeo, ut indignus te patre, indignus omnibus videar. Id enim vitiis meis, non cedendo, cui jus fasque est, non modestia, consequar. Romanos objicis mihi, et ea, quæ gloriæ esse debent, in crimen vertis. Ego, nec obses Romanis ut traderer, nec ut legatus mitterer Romam, petii. A te missus ire non recusavi. Utroque tempore ita me gessi, ne tibi pudori, ne regno tuo, ne genti Macedonum essem. Itaque mihi cum Romanis amicitiæ causa tu fuisti, pater. Quod tecum illis pax manebit, mecum quoque gratia erit; si bellum esse cœperit, qui obses, qui legatus pro patre non inutilis fui, idem hostis illis acerrimus ero. Nec hodie, ut prosit mihi gratia Romanorum, postulo; ne obsit, tantum deprecor. Nec in bello cœpit; nec ad bellum reservatur. Pacis pignus fui, ad pacem retinendam legatus missus sum. Neutra res mihi nec gloriæ, nec crimini sit. Ego, si quid impie in te, pater, si quid scelerate in fratrem admisi, nullam deprecor pœnam; si innocens sum, ne invidia conflagrem, quum crimine non possim, deprecor. Non hodie me primum frater accusat; sed hodie primum aperte, nullo meo in se merito. Si mihi pater succenseret, te majorem fratrem pro minore deprecari oportebat, te adolescentiæ, te errori veniam impetrare. In eo, ubi præsidium esse oportebat, ibi exitium est. E convivio et comissatione prope semisomnus raptus sum ad causam parricidii dicendam : sine advocatis, sine patronis, ipse pro me dicere cogor. Si pro alio dicendum esset, tempus ad meditandam et componendam orationem sumpsissem, quum quid aliud, quam ingenii fama, periclitarer? ignarus, quid arcessitus essem, te iratum et jubentem dicere causam, fratrem accusantem audivi. Ille diu ante præparata, meditata in me oratione est usus : ego id tantum temporis, quo accusatus sum, ad cogno-

moi je n'ai pu connaître que par l'accusation même ce dont il s'agissait. Devais-je en ce moment écouter l'accusateur ou préparer ma justification? Étourdi par ce coup imprévu, à peine ai-je compris de quel crime on m'accuse, loin que je sache comment me justifier. Quel serait donc mon espoir, si je n'avais pour juge mon père? Et si mon frère aîné a toute sa tendresse, du moins ma position d'accusé me donne-t-elle quelques droits à sa pitié. Oui, mon père, c'est pour vous autant que pour moi que je vous prie de me sauver la vie; et mon frère, c'est pour son repos qu'il vous demande ma mort. Comment croyez-vous qu'il me traite, quand vous lui aurez transmis le trône, puisqu'il prétend déjà que vous versiez mon sang au gré de ses désirs? »

XVI. Il achevait à peine ces mots, que les larmes et les sanglots étouffèrent sa voix. Philippe, après avoir fait sortir ses deux fils et conféré un moment avec ses amis, déclara qu'il ne se déciderait ni sur des paroles, ni sur une discussion si rapide, mais sur un examen scrupuleux de la conduite et du caractère des deux princes; qu'il étudierait donc leurs paroles et leurs actions dans les petites comme dans les grandes choses. Il fut évident pour tout le monde que Démétrius avait facilement renversé l'édifice du complot de la nuit précédente, mais qu'on lui savait mauvais gré de son crédit auprès des Romains. Ainsi furent semés, du vivant même de Philippe, les premiers germes de la guerre de Macédoine, qui devait éclater sous le règne de Persée. Les deux consuls partirent pour la Ligurie, qui était alors le seul département consulaire. A l'occasion des succès qu'ils y obtinrent, on décréta un jour de supplications. Près de deux mille Ligures s'avancèrent jusqu'aux limites du département de la Gaule où Marcellus campait en ce moment, pour le prier de recevoir leur soumission. Le général romain leur enjoignit d'attendre dans la position qu'ils occupaient, et on écrivit au sénat. On lui fit répondre par le préteur M. Ogulnius qu'il eût été plus convenable de demander aux consuls, chargés du commandement de la province, ce qu'ils jugeaient utile aux intérêts de l'état; mais qu'en tout cas, si Marcellus recevait la soumission des Ligures, on n'était pas d'avis qu'il les désarmât, et qu'on l'engageait à les envoyer au consul. Vers le même temps, P. Manlius et Q. Fulvius Flaccus arrivèrent, l'un dans l'Espagne ultérieure qu'il avait déjà gouvernée pendant sa première préture, l'autre dans la citérieure où Térentius lui remit son armée. L'ultérieure était sans commandant depuis la mort du proconsul P. Sempronius. Fulvius Flaccus alla faire le siége d'une place forte nommée Urbicua. Les Celtibères l'attaquèrent sous les murs de cette place et lui livrèrent plusieurs combats assez meurtriers, dans lesquels un grand nombre de soldats romains furent blessés ou tués. La constance de Fulvius triompha de ces obstacles; rien ne put le forcer à lever le siége, et les Celtibères, épuisés par leurs diverses attaques, se retirèrent. Leur éloignement décida du sort de la place qui fut prise peu de jours après et livrée au pillage. Le préteur abandonna le butin à ses soldats. Toutes les opérations de Fulvius se bornèrent à cette conquête; P. Manlius ne fit que réunir en corps d'armée les troupes qu'il avait

scendum, quid ageretur, habui. Utrum momento illo horæ accusatorem audirem? an defensionem meditarer? Attonitus repentino atque inopinato malo, vix, quid objiceretur, intelligere potui: nedum satis sciam, quo modo me tuear. Quid mihi spei esset, nisi patrem judicem haberem? apud quem etiamsi caritate a fratre majore vincor, misericordia certe reus vinci non debeo. Ego enim, ut me mihi tibique serves, precor; ille, ut me in securitatem suam occidas, postulat. Quid eum, quum regnum ei tradideris, facturam credis in me esse, qui jam nunc sanguine meo sibi indulgeri æquum censet? »

XVI. Dicenti hæc lacrymæ simul spiritum et vocem intercluserunt. Philippus, summotis iis, paullisper collocutus cum amicis, pronuntiavit: « Non verbis se, nec unius horæ disceptatione, causam eorum dijudicaturum, sed inquirendo in utriusque vitam, mores; et dicta factaque in magnis parvisque rebus observando: » ut omnibus appareret, noctis proximæ crimen facile revictum; suspectam nimiam cum Romanis Demetrii gratiam esse. Hæc, vivo Philippo, velut semina jacta sunt macedonici belli, quod maxime cum Persea gerendum erat. Consules ambo in Ligures, quæ tum una consularis provincia erat, proficiscuntur; et, quia prospere ibi res gesserunt, supplicatio in unum diem decreta est. Ligurum duo millia fere ad extremum finem provinciæ Galliæ, ubi castra Marcellus habebat, venerunt, uti reciperentur, orantes. Marcellus, opperiri eodem loco Liguribus jussis, senatum per literas consuluit. Senatus rescribere M. Ogulnium prætorem Marcello jussit: « Verius fuisse, consules, quorum provincia esset, quam se, quid e republica esset, decernere; tum quoque non placere, si per deditionem Ligures recipiat, receptis arma adimi: atque, eos ad consules mitti, senatum æquum censere. » Prætores eodem tempore, P. Manlius in ulteriorem Hispaniam, quam et priore prætura provinciam obtinuerat; Q. Fulvius Flaccus in citeriorem pervenit, exercitumque a Terentio accepit. Nam ulterior morte P. Sempronii proconsulis sine imperio fuerat. Fulvium Flaccum oppidum Hispanum, Urbicuam nomine, oppugnantem Celtiberi adorti sunt. Dura ibi prœlia aliquot facta; multi Romani milites et vulnerati, et interfecti sunt. Victi perseverantia Fulvii, quod nulla vi abstrahi ab obsidione potuit, Celtiberi, fessi prœliis variis abscesserunt. Urbs, amoto auxilio eorum, intra paucos dies capta et direpta

trouvées éparses; après quoi ils rentrèrent tous deux dans leurs quartiers d'hiver. Tels furent les événements de cette campagne en Espagne. Térentius, qui avait quitté cette province, obtint à son retour l'ovation. Il fit porter devant lui neuf mille trois cent vingt livres pesant d'argent, quatre-vingts d'or, et deux couronnes d'or du poids de soixante-sept livres.

XVII. La même année, les Romains décidèrent sur les lieux mêmes une contestation survenue entre les Carthaginois et Masinissa; il s'agissait d'une province que Gala, père de ce prince, avait enlevée à Carthage. Syphax en avait chassé Gala, et en avait fait don aux Carthaginois en considération de son beau-père Asdrubal. Masinissa venait de la reprendre à son tour sur les Carthaginois. L'affaire fut débattue devant les arbitres romains avec autant d'animosité que le roi Numide et ses adversaires en avaient montré sur le champ de bataille pour se disputer cette possession. Les Carthaginois fondaient leurs prétentions sur ce que la province avait appartenu primitivement à leurs ancêtres, et qu'elle leur avait été ensuite restituée par Syphax. Masinissa soutenait qu'il n'avait fait que reprendre une ancienne dépendance de sa couronne, qu'il la possédait en vertu du droit des gens, et qu'il avait en sa faveur le titre et la possession. « Tout ce qu'il craignait dans cette discussion, ajoutait-il, c'était que les Romains ne sacrifiassent ses intérêts par délicatesse, et de peur qu'on ne pût leur reprocher un peu de partialité pour un roi, leur allié et leur ami, contre leurs ennemis communs. » Les commissaires le laissèrent en possession de la province, sans rien décider quant au fond, dont ils renvoyèrent la connaissance au sénat. En Ligurie, il ne se passa plus rien d'important. Les ennemis s'étaient d'abord retirés dans des défilés inaccessibles; ils licencièrent ensuite leur armée et se dispersèrent dans leurs bourgades et dans leurs forts. Les consuls voulurent licencier aussi leurs armées et consultèrent à ce sujet le sénat. On enjoignit à l'un d'eux de congédier ses troupes, et de revenir à Rome pour l'élection des magistrats de l'année suivante, à l'autre de passer l'hiver avec ses légions dans la ville de Pise. Le bruit courait que les Gaulois Transalpins armaient leur jeunesse; mais on ne savait sur quelle partie de l'Italie ce torrent viendrait se déborder. Les consuls s'entendirent entre eux : ce fut Cn. Bébius qui alla présider les comices, parce que son frère M. Bébius se mettait sur les rangs.

XVIII. On commença par les comices consulaires, où furent nommés P. Cornélius Céthégus et M. Bébius Tamphilus. On élut ensuite pour préteurs les deux Q. Fabius, Maximus et Butéo, Ti. Claudius Néron, Q. Pétillius Spurinus, M. Pinarius Posca, et L. Duronius. Dès que ces magistrats furent entrés en charge, on tira leurs provinces au sort. La Ligurie échut aux consuls; parmi les préteurs, Q. Pétillius eut la juridiction de la ville, Q. Fabius Maximus celle des étrangers, Q. Fabius Butéo la Gaule, Ti. Claudius Néron la Sicile, M. Pinarius la Sardaigne, et L. Duronius l'Apulie. A cette dernière province on ajouta l'Istrie, parce que les habitants de Tarente et de Brundisie

est; prædam militibus prætor concessit. Fulvius, hoc oppido capto, P. Manlius, exercitu tantum in unum coacto, qui dissipatus fuerat, nulla alia memorabili gesta re, exercitus in hiberna deduxerunt. Hæc ea æstate in Hispania gesta. Terentius, qui ex ea provincia decesserat, ovans urbem iniit. Translatum, argenti pondo novem millia trecenta viginti; auri octoginta pondo, et duæ coronæ aureæ pondo sexaginta septem.

XVII. Eodem anno inter populum carthaginiensem et regem Masinissam in re præsenti disceptatores romani de agro fuerunt. Ceperat eum ab Carthaginiensibus, pater Masinissæ, Gala; Galam Syphax inde expulerat : postea, in gratiam soceri Asdrubalis, Carthaginiensibus dono dederat. Carthaginienses eo anno Masinissa expulerat. Haud minore certamine animorum, quam quum ferro et acie dimicarunt, res acta apud Romanos. Carthaginienses, quod primo majorum suorum fuisset, deinde ab Syphace ad se pervenisset, repetebant. Masinissa, paterni regni agrum se et recepisse, et habere jure gentium, aiebat, et causa, et possessione superiorem esse. « Nihil aliud se in ea disceptatione metuere, quam ne pudor Romanorum, dum vereantur, ne quid socio atque amico regi adversus communes suos atque illius hostes indulsisse videantur, damno sit. » Legati possessionis jus non mutarunt; causam integram Romam ad senatum rejecerunt. In Liguribus nihil postea gestum. Recesserant primum in devios saltus; deinde dimisso exercitu, passim in vicos castellaque sua dilapsi sunt. Consules quoque dimittere exercitum voluerunt, ac de ea re Patres consuluerunt. Alterum ex his, dimisso exercitu, ad magistratus in annum creandos venire Romam jusserunt; alterum cum legionibus suis Pisis hiemare. Fama erat, Gallos Transalpinos juventutem armare; nec, in quam regionem Italiæ effusura se multitudo esset, sciebatur. Ita inter se consules compararunt, ut Cn. Bæbius ad comitia iret, quia M. Bæbius frater ejus consulatum petebat.

XVIII. Comitia consulibus rogandis fuere. Creati P. Cornelius Cethegus, M. Bæbius Tamphilus. Prætores inde facti, duo Q. Fabii, Maximus et Buteo, Ti. Claudius Nero, Q. Petillius Spurinus, M. Pinarius Posca, L. Duronius. His, inito magistratu, provinciæ ita sorte evenerunt. Ligures consulibus; prætoribus, Q. Petillio urbana, Q. Fabio Maximo peregrina, Q. Fabio Buteoni Gallia, Ti. Claudio Neroni Sicilia, M. Pinario Sardinia, L. Duronio Apulia; et Istri adjecti, quod Tarentini Brundisinique nuntiabant, maritimos agros infestos transma-



s'étaient plaints de dévastation exercées sur leurs côtes par des pirates d'outre-mer. Les Massiliens se plaignaient aussi des courses maritimes des Ligures. On procéda ensuite à la répartition des armées : on assigna aux consuls quatre légions, composées chacune de cinq mille deux cents hommes d'infanterie, de trois cents de cavalerie romaine, et de quinze mille fantassins avec huit cents chevaux pris parmi les alliés du nom latin. On prorogea les anciens préteurs d'Espagne dans le commandement de leurs provinces et de leurs armées ; on y ajouta un renfort de trois mille fantassins et deux cents cavaliers romains et de six mille hommes d'infanterie latine et trois cents chevaux. On s'occupa également de la marine. Les consuls eurent ordre de nommer à cet effet des duumvirs chargés de mettre en mer vingt vaisseaux dont ils formeraient les équipages avec des citoyens romains, sortis d'esclavage ; les commandants seuls devaient être de condition libre. On partagea la côte entre les duumvirs, de manière à ce que le promontoire de Minerve leur servît de centre commun ; ils avaient chacun dix galères sous leurs ordres ; l'un devait défendre la droite jusqu'à Massilie, l'autre la gauche jusqu'à Bari.

XIX. Il y eut cette année plusieurs prodiges funestes soit à Rome soit dans les provinces. Il tomba une pluie de sang sur la place de Vulcain et sur celle de la Concorde. Les Pontifes annoncèrent que les lances suspendues dans ces temples s'étaient agitées d'elles-mêmes, et qu'à Lanuvium la statue de la déesse Junon Sospita avait versé des larmes. Une maladie contagieuse faisait de si grands ravages dans la campagne, dans les bourgs, dans les conciliabules et dans la ville même qu'on pouvait à peine suffire aux enterrements. Les sénateurs, alarmés de ces prodiges et de ces calamités, décidèrent que les consuls immoleraient les grandes victimes à ceux des dieux qu'ils jugeraient à propos d'honorer, et que les décemvirs consulteraient les livres sibyllins. Sur leur rapport, on décréta un jour de supplications à tous les autels. En outre, et d'après leur avis encore, le sénat ordonna, et les consuls firent proclamer qu'il y aurait dans toute l'Italie trois jours de supplications et de féries. La mortalité avait été si grande que les consuls se virent dans l'impossibilité de lever les huit mille hommes d'infanterie latine et les trois cents chevaux destinés à aller combattre les Corses révoltés et les Iliens qui avaient pris les armes en Sardaigne. Il y avait tant de morts, tant de malades ! Pour compléter ses cadres, le préteur eut ordre de prendre des hommes dans l'armée du proconsul Cn. Bébius qui était en quartier d'hiver à Pise, et de passer ensuite en Sardaigne. L. Dunnius qui avait le département de l'Apulie, fut en même temps chargé de l'enquête sur les Bacchanales. Ces désordres n'étaient pas entièrement étouffés ; déjà l'année précédente on en avait vu germer pour ainsi dire quelques débris ; mais le préteur L. Pupius avait commencé une enquête sans pouvoir l'achever. Son successeur eut ordre de couper le mal jusque dans ses racines, afin d'en arrêter les progrès. Les consuls, de l'aveu du sénat, soumirent aussi aux suffrages des lois contre la brigue.

XX. Ils présentèrent ensuite au sénat diverses

rinarum navium latrociniis esse. Eadem Massilienses de Ligurum navibus querebantur. Exercitus inde decreti : quatuor legiones consulibus (quina millia ducenos romanos pedites, trecenos haberent equites), et quindecim millia socium ac latini nominis, octingenti equites. In Hispaniis prorogatum veteribus prætoribus imperium est cum exercitibus, quos haberent. Et in supplementum decreta tria millia civium romanorum, ducenti equites : et socium latini nominis sex millia peditum, trecenti equites. Nec rei navalis cura omissa. Duumviros in eam rem consules creare jussi, per quos naves viginti deductæ navalibus sociis civibus romanis, qui servitutem servissent, complerentur ; ingenui tantum ut iis præessent. Inter duumviros ita divisa tuenda denis navibus maritima ora, ut promontorium iis Minervæ, velut cardo, in medio esset : alter dextram partem usque ad Massiliam, lævam alter usque ad Barium tueretur.

XIX. Prodigia multa fœda et Romæ eo anno visa, et nuntiata peregre. In area Vulcani et Concordiæ sanguinem pluit ; et pontifices hastas motas nuntiavere, et Lanuvii simulacrum Junonis Sospitæ lacrimasse : et pestilentia in agris, forisque, et conciliabulis, et in urbe tanta erat, ut Libitina tunc vix sufficeret. His prodigiis cladibusque anxii Patres decreverunt, ut et consules, quibus diis videretur, hostiis majoribus sacrificarent, et decemviri libros adirent. Eorum decreto supplicatio circa omnia pulvinaria Romæ in diem unum indicta est. Iisdem auctoribus et senatus censuit, et consules edixerunt, ut per totam Italiam triduum supplicatio et feriæ essent. Pestilentiæ tanta vis erat, ut, quum propter defectionem Corsorum, bellumque ab Iliensibus concitatum in Sardinia, octo millia peditum ex sociis latini nominis scribi placuisset, et trecentos equites, quos M. Pinarius prætor secum in Sardiniam trajiceret, tantum hominum demortuum esse, tantum ubique ægrorum consules renuntiaverint, ut is numerus effici militum non potuerit. Quod deerat militum, sumere a Cn. Bæbio proconsule, qui Pisis hibernabat, jussus prætor, atque inde Sardiniam trajicere. L. Duronio prætori, cui provincia Apulia evenerat, adjecta de Bacchanalibus quæstio esset : cujus residua quædam velut semina ex prioribus malis jam priore anno apparuerant : sed magis inchoatæ apud L. Pupium prætorem quæstiones erant, quam ad exitum ullum perductæ. Id persecare novum prætorem, ne serperet iterum latius, Patres jusserunt. Et leges de ambitu consules ex auctoritate senatus ad populum tulerunt.



ambassades; ils commencèrent par celles d'Eumène, d'Ariarathe roi de Cappadoce et de Pharnace roi de Pont. On se contenta de leur répondre qu'on enverrait des commissaires pour connaître de leur démêlés et statuer à cet égard. On reçut en second lieu les députés des bannis de Lacédémone et ceux de la ligue achéenne; on fit espérer aux bannis que le sénat écrirait aux Achéens en leur faveur. Les Achéens annoncèrent qu'ils avaient repris Messène et qu'ils y avaient rétabli l'ordre; on approuva leur conduite. Philippe roi de Macédoine avait aussi envoyé deux ambassadeurs, Philoclès et Apelle, dont la mission avait pour objet, non de présenter aucune demande au sénat, mais d'examiner et de s'assurer si Démétrius avait eu réellement, comme Persée l'en accusait, des conférences avec les Romains, et principalement avec T. Quinctius pour enlever la couronne à son frère. Leur impartialité présumée avait fixé sur eux le choix de Philippe; mais au fond c'étaient les agents de Persée et les complices de ses perfides desseins contre Démétrius. Ce jeune prince ignorait tout, excepté les criminelles intentions de son frère, qui s'étaient naguère révélées au grand jour. Il ne désespéra donc pas d'abord de fléchir son père, sans toutefois trop s'en flatter. Mais ensuite le voyant sans cesse obsédé par son frère, il perdit peu à peu toute confiance. Aussi n'agissant et ne parlant plus qu'avec une grande circonspection, il s'étudiait à ne pas augmenter les soupçons, et affectait de ne pas dire un mot des Romains, de ne pas avoir de rapports avec eux; il alla jusqu'à s'interdire toute correspondance par écrit, parce qu'il savait que c'était l'arme la plus puissante dont ses ennemis se servaient pour aigrir son père.

XXI. Philippe, voulant tenir ses troupes en haleine et en même temps éloigner tout soupçon de ses préparatifs hostiles contre les Romains, rassembla son armée à Stobi, dans la Péonie et marcha conte la Médique. Il s'était mis en tête de monter au sommet du mont Hémus, sur la foi de l'opinion généralement répandue, qu'on pouvait de cette hauteur embrasser d'un coup d'œil le Pont-Euxin, l'Adriatique, le Danube et les Alpes. Il pensait que cette vue lui serait de quelque utilité pour organiser son plan de campagne. Il consulta sur cette ascension les gens qui connaissaient le pays; tous s'accordèrent à lui représenter la route comme impraticable pour une armée, et très-difficile même pour une poignée d'hommes, légèrement equipés. Fort de ces renseignements, il s'adressa à son fils Démétrius, qu'il avait résolu de ne pas emmener avec lui, et, cherchant à le flatter par les marques de la plus intime confiance, il lui demanda d'abord s'il devait, en présence de difficultés si grandes, persévérer dans son entreprise ou y renoncer. « Dans le cas où il persisterait, ajouta-t-il, il ne pouvait oublier ce qu'avait dit Antigone en pareille circonstance. Battu par une violente tempête, et voyant toute sa famille réunie avec lui sur le même vaisseau, il avait, dit-on, répété à ses enfants d'avoir bien soin pour eux-mêmes, et de recommander à leurs descendants de ne jamais risquer dans une situation dangereuse le salut de toute leur famille à

XX. Legationes deinde in senatum introduxerunt. Regum primas, Eumenis, et Ariarathis Cappadocis, et Pharnacis Pontici : nec ultra quicquam iis responsum est, quam missuros, qui de controversiis eorum cognoscerent, statuerentque. Lacedæmoniorum deinde exsulum et Achæorum legati introducti sunt : et spes data exsulibus est, scripturum senatum Achæis, ut restituerentur. Achæi de Messene recepta, compositisque ibi rebus, cum assensu Patrum exposuerunt. Et a Philippo rege Macedonum duo legati venerunt, Philocles et Apelles, nulla super re, quæ ab senatu petenda esset; speculatum magis inquisitumque missi de iis, quorum Perseus Demetrium insimulasset sermonum cum Romanis, maxime cum T. Quinctio, adversus fratrem de regno habitorum. Hos, tanquam medios, nec in alterius favorem inclinatos, miserat rex. Erant autem et hi Persei fraudis in fratrem ministri et participes. Demetrius, omnium, præterquam fraterno scelere quod nuper eruperat, ignarus, primo neque magnam, neque nullam spem habebat, patrem sibi placari posse. Minus deinde in dies patris animo fidebat, quum obsideri aures a fratre cerneret. Itaque, circumspiciens dicta factaque sua, ne cujus suspiciones augeret, maxime ab omni mentione et contagione Romanorum abstinebat; ut neque scribi sibi vellet, quia hoc præcipue criminum genere exasperari animum sentiebat.

XXI. Philippus, simul ne otio miles deterior fieret, simul avertendæ suspicionis causa quicquam a se agitari de Romano bello, Stobos Pæoniæ exercitu indicto, in Mædicam ducere pergit. Cupido eum ceperat in verticem Hæmi montis ascendendi, quia vulgatæ opinioni crediderat, Ponticum simul et Hadriaticum mare, et Histrum amnem, et Alpes conspici posse : subjecta oculis ea haud parvi sibi momenti futura ad cogitationem romani belli. Percunctatus regionis peritos de ascensu Hæmi, quum satis inter omnes constaret, viam exercitui nullam esse, paucis et expeditis perdifficillimum aditum, ut sermone familiari minorem filium permulceret, quem statuerat non ducere secum, primum quærit ab eo, « Quum tanta difficultas itineris proponatur, utrum perseverandum sit in incepto, an abstinendum? Si pergat tamen ire, non posse oblivisci se in talibus rebus Antigoni; qui, sæva tempestate jactatus, quum in eadem nave secum suos omnes habuisset, præcepisse liberis diceretur, ut et ipsi meminissent, et ita posteris proderent, ne quis cum tota gente simul in rebus dubiis periclitari auderet. Memorem ergo se præcepti ejus, duos simul filios non commissu-

la fois. Fidèle à cette recommandation, il devait donc se garder d'exposer en même temps ses deux fils aux chances d'une entreprise si périlleuse; et comme il emmenait avec lui son fils aîné, il renverrait le plus jeune en Macédoine pour se ménager une ressource et assurer la défense du royaume. » Démétrius ne prit pas le change, il comprit qu'on redoutait sa présence au moment où l'on choisirait sur les lieux mêmes le chemin le plus court pour gagner l'Adriatique et l'Italie, et où l'on déciderait le plan des opérations. Mais il sentit aussi la nécessité de se soumettre, et même d'applaudir à la détermination de son père, de peur qu'on ne le soupçonnât d'obéir à regret. Cependant, pour protéger son retour en Macédoine, on le fit accompagner par Didas, l'un des généraux du roi, et gouverneur de la Péonie, à la tête d'une escorte peu nombreuse. C'était encore un homme dévoué à Persée, ainsi que la plupart des courtisans de Philippe, qui tous étaient entrés dans le complot formé contre Démétrius, depuis que la prédilection marquée du roi ne laissait plus aucun doute sur le choix de celui à qui il destinait sa succession. Pour le moment les instructions de Didas lui enjoignaient de s'insinuer aussi avant que possible dans les bonnes grâces de Démétrius par toutes sortes de prévenances, afin de surprendre tous ses secrets et de pénétrer ses pensées les plus intimes. Ainsi Démétrius s'éloigna, plus en danger avec cette escorte perfide que s'il eût été seul.

XXII. Philippe, après avoir traversé d'abord la Médique, puis les déserts qui séparent cette contrée de l'Hémus, arriva enfin, en sept jours de marche au pied de la montagne. Il s'y arrêta un jour entier pour choisir ceux qu'il comptait emmener avec lui, et se mit en route le surlendemain. On gravit d'abord sans beaucoup de difficultés les collines inférieures. Mais à mesure qu'on s'élevait le terrain devenait plus boisé et souvent impraticable. On arriva ensuite à un fourré si épais, qu'on pouvait à peine apercevoir le ciel à travers le feuillage serré des arbres et leurs branches entrelacées les unes aux autres. En approchant du sommet, on fut témoin d'un phénomène fort rare partout ailleurs; la montagne était enveloppée d'un tel brouillard qu'on ne marcha plus qu'en tremblant comme dans l'obscurité de la nuit; enfin le troisième jour on parvint à la cime. Les voyageurs, à leur retour, ne démentirent point l'opinion reçue; mais je pense qu'ils voulurent épargner à leur amour-propre le ridicule d'une vaine entreprise; car il est peu probable qu'ils aient aperçu du même point des mers, des montagnes et des fleuves placés à une grande distance les uns des autres. Ils souffrirent tous des fatigues de la route, et le roi plus que les autres, parce qu'il était d'un âge plus avancé. Après avoir élevé deux autels, l'un à Jupiter, l'autre au Soleil, et y avoir immolé des victimes, Philippe descendit de la montagne; au lieu de trois jours qu'il avait mis à monter, il n'en employa que deux; il craignait surtout la fraîcheur des nuits, qui au lever de la canicule, sont aussi froides que les nuits d'hiver. Après les obstacles contre lesquels il venait de lutter, il n'eut guère plus à se féliciter de la situation dans laquelle il retrouva son camp: la plus grande disette y régnait, comme on devait

rum in aleam ejus, qui proponeretur, casus; et, quoniam majorem filium secum duceret, minorem ad subsidia spei et custodiam regni remissurum in Macedoniam esse. » Non fallebat Demetrium, ablegari se, ne adesset concilio, quum in conspectu locorum consultaret, qua proxime itinera ad mare Hadriaticum atque Italiam ducerent, quæque belli ratio esset futura. Sed non solum parendum patri tum, sed etiam assentiendum erat, ne invitum parere suspicionem faceret. Ut tamen iter ei tutum in Macedoniam esset, Didas, ex prætoribus regiis unus, qui Pæoniæ præerat, jussus est prosequi eum cum modico præsidio. Hunc quoque Perseus, sicut plerosque patris amicorum, ex quo haud dubium cuiquam esse cœperat, ad quem, ita inclinato regis animo, hereditas regni pertineret, inter conjuratos in fratris perniciem habuit. In præsentia dat ei mandata, ut per omne obsequium insinuaret se in quam maxime familiarem usum, ut elicere omnia arcana, specularique abditos ejus sensus posset. Ita digreditur Demetrius cum infestioribus, quam si solus iret, præsidiis.

XXII. Philippus, Mædicam primum, deinde solitudines interjacentes Mædicæ atque Hæmo transgressus, septimis demum castris ad radices montis pervenit. Ibi unum moratus diem ad deligendos, quos duceret secum, tertio die iter est ingressus. Modicus primo labor in imis collibus fuit. Quantum in altitudinem egrediebantur, magis magisque silvestria et pleraque invia loca excipiebant. Pervenere deinde in tam opacum iter, ut, præ densitate arborum immissorumque aliorum in alios ramorum, perspici cœlum vix posset: ut vero jugis appropinquabant, quod rarum in aliis locis esset, adeo omnia contecta nebula, ut haud secus quam nocturno itinere impedirentur. Tertio demum die ad verticem perventum. Nihil vulgatæ opinioni, degressi inde, detraxerunt: magis, credo, ne vanitas itineris ludibrio esset, quam quod diversa inter se maria, montesque, et amnes, ex uno loco conspici potuerint. Vexati omnes, et ante alios rex ipse, quo gravior ætate erat, difficultate viæ est. Duabus aris ibi Jovi et Soli sacratis quum immolasset, qua triduo ascenderat, biduo est degressus, frigora nocturna maxime metuens, quæ caniculæ ortu similia brumalibus erant. Multis per eos dies difficultatibus conflictatus, nihilo lætiora in castris invenit: ubi summa penuria erat, ut in regione, quam ab omni parte solitudines clauderent. Itaque unum

s'y attendre dans un pays tout entouré de vastes déserts. Il ne prit donc qu'un jour pour laisser reposer ses compagnons de route, et passa chez les Denthélètes avec une précipitation qui avait tout l'air d'une fuite. Ces peuples étaient ses alliés, mais dans la détresse où il se trouvait, il fit ravager leurs terres comme un pays ennemi. Les Macédoniens pillèrent d'abord les métairies isolées, puis ils attaquèrent quelques bourgades, à la honte éternelle du roi, qui entendait ses alliés implorer vainement d'une voix plaintive les dieux protecteurs des traités et le nom même de Philippe. Après avoir enlevé la récolte de ce pays, il retourna dans la Médique, et entreprit le siége de la ville de Pétra. Il prit position du côté de la plaine, et chargea son fils Persée de tourner la place avec un corps peu nombreux, pour s'établir sur les hauteurs. Les habitants, menacés de toutes parts, livrèrent des otages et se rendirent pour le moment. Mais dès que l'armée macédonienne se fut éloignée, ils abandonnèrent la ville, sans s'inquiéter de leurs otages et se réfugièrent dans des lieux fortifiés ou dans les montagnes. Philippe, voyant que tant de travaux infructueux avaient épuisé ses soldats, et d'ailleurs prévenu de plus en plus contre son fils par les perfides rapports de Didas, reprit le chemin de la Macédoine.

XXIII. Didas, chargé, comme on l'a dit plus haut, d'accompagner Démétrius, avait abusé de la franchise du jeune prince, qui dans sa juste indignation ne faisait aucun calcul de prudence. A force de le flatter, de manifester lui-même une vive indignation, et de lui offrir ses services en toute occasion, il gagna sa confiance et lui arracha l'aveu de ses secrets en l'assurant de sa discrétion. Démétrius projetait de s'enfuir à Rome; il regardait le gouverneur de la Péonie comme un protecteur que lui avaient envoyé les dieux mêmes pour assurer le succès de son évasion, et se flattait de pouvoir s'échapper en toute sûreté par sa province. Didas s'empressa de communiquer ce projet à Persée, et, d'après l'ordre de ce prince, il en informa Philippe. Le roi en reçut la première nouvelle par un message, sous les murs de Pétra. Il fit aussitôt jeter en prison Hérodore, le principal confident de Démétrius, et surveiller le jeune prince, mais en secret. Ces circonstances plus que toutes les autres répandirent une grande tristesse sur le retour du roi en Macédoine. Les dénonciations qu'on venait de lui faire ne laissaient pas de l'inquiéter; il crut pourtant devoir attendre l'arrivée des ambassadeurs qu'il avait envoyés à Rome pour y recueillir des informations. Il passa quelques mois au milieu d'une cruelle anxiété. Enfin ses ambassadeurs revinrent; les rapports qu'ils devaient faire de leur mission avaient été concertés d'avance en Macédoine. Ils comblèrent la mesure de toutes ces manœuvres infâmes, en remettant au roi une lettre supposée de T. Quinctius, scellée d'un faux cachet. Dans ce message Quinctius demandait grâce pour les intelligences que le jeune prince pouvait avoir nouées avec lui dans l'intérêt de son ambition. « Démétrius, disait-il, n'oserait jamais rien entreprendre contre aucun des siens; et quant à lui, on le savait incapable de donner quelque conseil criminel. » Cette lettre confirma les accusations de Persée. Hérodore fut donc aussitôt mis à la torture; il mourut au milieu d'a-

tantum moratus diem, quietis eorum causa, quos habuerat secum, itinere inde simili fugæ in Dentheletos transcurrit. Socii erant: sed propter inopiam haud secus quam hostium fines Macedones populati sunt. Rapiendo enim passim villas primum, dein quosdam vicos etiam evastarunt, non sine magno pudore regis, quum sociorum voces, nequicquam deos sociales nomenque suum implorantes, audiret. Frumento inde sublato, in Mædicam regressus, urbem, quam Petram appellant, oppugnare est adortus. Ipse a campestri aditu castra posuit: Perseum filium cum modica manu circummisit, ut a superioribus locis urbem aggrederetur. Oppidani, quum terror undique instaret, obsidibus datis, in præsentia dediderunt sese. Iidem, postquam exercitus recessit, obliti obsidum, relicta urbe, in loca munita et montes refugerunt. Philippus, omni genere laboris sine ullo effectu fatigatis militibus, et fraude prætoris Didæ auctis in filium suspicionibus, in Macedoniam rediit.

XXIII. Missus hic comes, ut ante dictum est, quum simplicitatem juvenis incauti, et suis haud immerito succensentis, assentando indignandoque et ipse vicem ejus, captaret, in omnia ultro suam offerens operam, fide data, arcana ejus elicuit. Fugam ad Romanos Demetrius meditabatur. Cui consilio adjutor deum beneficio oblatus videbatur Pæoniæ prætor, per cujus provinciam spem ceperat elabi tuto posse. Hoc consilium extemplo et fratri proditur, et, auctore eo, indicatur patri. Literæ primum ad obsidentem Petram allatæ sunt. Inde Herodorus (princeps hic amicorum Demetrii erat) in custodiam est conjectus, et Demetrius dissimulanter asservari jussus. Hæc super cetera tristem adventum in Macedoniam regi fecerunt. Movebant eum et præsentia crimina: exspectandos tamen, quos ad exploranda omnia Romam miserat, censebat. His anxius curis quum aliquot menses egisset, tandem legati, jam ante præmeditatis in Macedonia, quæ ab Roma renuntiarent, venerunt: qui, super cetera scelera, falsas etiam literas, signo adulterino T. Quinctii signatas, reddiderunt regi. Deprecatio erat in literis, si quid adolescens, cupiditate regni prolapsus, secum egisset. « Nihil eum adversus suorum quemquam facturum: neque eum sese esse, qui ullius impii consilii auctor futurus videri possit. » Hæ literæ fidem Persei criminibus fecerunt. Itaque Herodorus, extemplo diu excruciatus, sine indicio rei illius in tormentis moritur.



troces douleurs sans avoir fait aucune révélation.

XXIV. Persée accusa une seconde fois Démétrius devant Philippe. Il dénonça ses préparatifs d'évasion à travers la Péonie, et les tentatives faites pour gagner des compagnons de fuite; il insista principalement sur la fausse lettre de T. Quinctius. Cependant on se garda bien de prononcer ouvertement une sentence de mort contre le jeune prince; on jugea plus à propos de se défaire de lui secrètement, non par égard pour lui, mais pour ne pas donner l'éveil aux Romains par son supplice. Philippe se rendait de Thessalonique à Démétriade; il envoya Démétrius à Astrée, en Péonie, toujours sous la surveillance de Didas, et Persée à Amphipolis, pour recevoir les otages des Thraces. Lorsque Didas prit congé de lui, il lui donna, dit-on, l'ordre de faire périr son fils. Didas résolut ou feignit d'offrir un sacrifice, auquel il invita Démétrius. Le jeune prince se rendit pour cela d'Astrée à Héraclée, et ce fut, assure-t-on, pendant le festin sacré qu'il fut empoisonné. A peine eut-il pris le fatal breuvage qu'il s'en aperçut. Bientôt des douleurs aiguës l'obligèrent à quitter la table; il se retira dans sa chambre, et, au milieu des souffrances qu'il endurait, on l'entendit se plaindre de la cruauté de son père, accuser Persée de fratricide et Didas de scélératesse. On fit alors entrer un certain Thyrsis de Stubère et un certain Alexandre de Bérée, qui l'étouffèrent sous des couvertures. Ainsi périt Démétrius, victime innocente d'un acharnement qui ne put se contenter d'un seul genre de mort.

XXV. Pendant que la Macédoine était le théâtre de ces événements, L. Émilius Paulus, continué comme proconsul dans son commandement, entra dès les premiers jours du printemps avec son armée sur le territoire des Ligures Ingaunes. A peine eut-il établi son camp sur leurs frontières, que des envoyés vinrent le trouver, sous prétexte de solliciter la paix, mais en réalité pour reconnaître ses forces. Paul-Émile répondit qu'il ne traiterait avec eux qu'autant qu'ils feraient d'abord leur soumission. Ils parurent assez disposés à lui obéir; seulement ils demandèrent du temps pour faire comprendre cette nécessité à leurs farouches compatriotes. Le proconsul ayant consenti à une trève de dix jours, ils le prièrent encore de ne pas envoyer ses soldats recueillir du bois et du fourrage au delà des montagnes voisines, sous prétexte que cette partie du territoire était en pleine culture. On le leur accorda également. Alors ils rassemblèrent toutes leurs forces derrière ces montagnes, dont ils avaient su écarter les Romains, fondirent tout à coup en masse sur le camp, et attaquèrent toutes les portes à la fois. Ils déployèrent la plus grande vigueur dans cet assaut, qui dura un jour entier; les Romains n'eurent ni le temps de sortir hors de leurs lignes, ni la place de se former en bataille. Ils se pressaient en foule aux portes, et défendaient leur camp plutôt en faisant un rempart de leurs corps qu'en combattant. Vers le coucher du soleil, les ennemis se retirèrent. Paul-Émile fit aussitôt partir deux cavaliers avec un message pour le proconsul Cn. Bébius, qui était à Pise; il lui mandait qu'assiégé dans son camp à la faveur d'une trève,

XXIV. Demetrium iterum ad patrem accusavit Perseus. Fuga per Pæoniam præparata arguebatur, et corrupti quidam, ut comites itineris essent; maxime falsæ litteræ T. Quinctii urgebant. Nihil tamen palam gravius pronuntiatum de eo est, ut dolo potius interficeretur: nec id cura ipsius, sed ne pœna ejus concilia adversus Romanos nudaret. Ab Thessalonice Demetriadem ipsi quum iter esset, Astræum Pæoniæ Demetrium mittit cum eodem comite Dida, Perseum Amphipolim, ad obsides Thracum accipiendos. Digredienti ab se Didæ mandata dedisse dicitur de filio occidendo. Sacrificium ab Dida seu institutum, seu simulatum, est. Ad quod celebrandum invitatus Demetrius ab Astræo Heracleam venit. In ea cœna dicitur venenum datum. Poculo epoto, extemplo sensit: et mox coortis doloribus, relicto convivio, quum in cubiculum recepisset sese, crudelitatem patris conquerens, parricidium fratris, ac Didæ scelus incusans, torquebatur. Intromissi deinde Thyrsis quidam Stuberæus et Berœæus Alexander, injectis tapetibus in caput faucesque, spiritum intercluserunt. Ita innoxius adolescens, quum in eo ne simplici quidem genere mortis contenti inimici fuissent, interficitur.

XXV. Dum hæc in Macedonia geruntur, L. Æmilius Paullus, prorogato ex consulatu imperio, principio veris in Ligures Ingaunos exercitum introduxit. Ubi primum in hostium finibus castra posuit, legati ad eum, per speciem pacis petendæ speculatum venerunt. Negante Paullo, nisi cum deditis pacisci se pacem, non tam id recusabant, quam tempore opus esse aiebant, ut generi agresti hominum persuaderetur. Ad hoc decem dierum indutiæ quum darentur, petierunt deinde, « ne trans montes proximos castris pabulatum lignatumque milites irent: culta ea loca suorum finium esse. » Id ubi impetravere, post eos ipsos montes, unde averterant hostem, exercitu omni coacto, repente multitudine ingenti castra Romanorum oppugnare simul omnibus portis aggressi sunt. Summa vi totum diem oppugnarunt, ita ut ne efferendi quidem signa Romanis spatium; nec ad explicandam aciem locus esset. Conferti in portis, obstando magis, quam pugnando, castra tutabantur. Sub occasum solis quum recessissent hostes, duos equites ad Cn. Bæbium proconsulem cum litteris Pisas mittit, ut obsesso sibi per indutias quam primum subsidio veniret. Bæbius exercitum M. Pinario prætori, eunti in Sardiniam, tradiderat. Ceterum et senatum litteris certiorem fecit, obsideri a Liguribus L. Æmilium, et M. Claudio Marcello, cujus proxima

il avait un besoin pressant de ses secours. Bébius avait livré son armée au préteur M. Pinarius qui partait pour la Sardaigne. Mais il écrivit au sénat pour l'informer de la position critique d'Émilius, et il adressa en même temps une lettre à M. Claudius Marcellus, dont le département était le plus voisin, pour l'inviter à passer avec son armée de Gaule en Ligurie, et à dégager Émilius, assiégé par les Ligures. Ces secours ne pouvaient qu'arriver fort tard. Dès le lendemain les ennemis recommencèrent l'attaque. Émilius, qui l'avait prévu et qui aurait pu se mettre en bataille hors de ses lignes, se tint enfoncé dans son camp, pour gagner du temps et permettre à Bébius d'arriver de Pise avec une armée.

XXVI. La lettre de Bébius causa de vives alarmes dans Rome; elles redoublèrent peu de jours après à l'arrivée de Marcellus, qui avait laissé son armée à Fabius. Ce retour fit perdre tout espoir de voir les troupes de Gaule passer en Ligurie, parce qu'on était en guerre avec les Istriens, qui s'opposaient à l'établissement de la colonie d'Aquilée. Fabius avait marché contre eux et ne pouvait renoncer à l'expédition ainsi commencée. Il ne restait qu'une seule ressource, encore était-elle fort tardive; c'était que les consuls partissent en toute hâte pour leur département. Les sénateurs les pressaient à l'envi de prendre ce parti. Les consuls déclarèrent qu'ils ne partiraient pas avant d'avoir terminé les levées, rejetant la lenteur de leurs opérations non sur leur manque de zèle, mais sur la violence de l'épidémie. Ils cédèrent cependant aux instances unanimes du sénat et sortirent avec le paludamentum, donnant aux soldats qu'ils avaient déjà enrôlés rendez-vous général à Pise. On leur permit d'enrôler sur leur passage des volontaires et de les emmener avec eux. Les préteurs Q. Pétilius et Q. Fabius eurent ordre, le premier de lever à la hâte deux légions de citoyens romains, et d'exiger le serment militaire de tous ceux qui auraient moins de cinquante ans : le second, de demander aux alliés du nom latin un contingent de quinze mille hommes d'infanterie et huit cents chevaux. On créa deux amiraux, C. Matiénus et C. Lucrétius, et on leur équipa des vaisseaux. Matiénus, dont le département s'étendait jusqu'au golfe de Gaule, eut ordre de faire voile au plus tôt vers la côte de Ligurie, pour être à portée de secourir au besoin L. Émilius et son armée.

XXVII. Paul-Émile, ne voyant arriver aucun secours et pensant que ses courriers avaient été arrêtés, crut ne devoir pas tarder plus longtemps à risquer un combat avec ses seules forces. Avant le retour des ennemis, dont l'ardeur commençait à se ralentir, il mit son armée en bataille aux quatre portes du camp, pour qu'elle fût prête à faire une sortie générale au premier signal. Aux quatre cohortes extraordinaires, il en ajouta deux autres, et les plaça sous le commandement de M. Valérius, son lieutenant, qui avait ordre de sortir par la porte extraordinarie. Il plaça les hastats de la première légion à la porte principale de droite, et derrière eux, comme réserve, les princes de la même légion, sous les ordres des tribuns militaires M. Servilius et L. Sulpicius. La

inde provincia erat, scripsit, ut, si videretur ei, exercitum ex Gallia traduceret in Ligures, et L. Æmilium liberaret obsidione. Hæc sera futura auxilia erant. Ligures postero die ad castra redeunt. Æmilius, quum et venturos sciset, et educere in aciem potuisset, intra vallum suos tenuit, ut extraheret rem in id tempus, quo Bæbius cum exercitu venire a Pisis posset.

XXVI. Romæ magnam trepidationem litteræ Bæbii fecerunt : eo majorem, quod paucos post dies Marcellus, tradito exercitu Fabio, Romam quum venisset, spem ademit, eum, qui in Gallia esset, exercitum in Ligures traduci posse, quia bellum cum Istris esset, prohibentibus coloniam Aquileiam deduci : eo profectum Fabium, neque inde regredi, bello inchoato, posse. Una, et ea ipsa tardior, quam tempus postulabat, subsidii spes erat, si consules maturassent in provinciam ire. Id ut facerent, pro se quisque Patrum vociferari. Consules, nisi confecto delectu, negare se ituros, nec suam segnitiem, sed vim morbi, in causa esse, quo serius perficeretur. Non tamen potuerunt sustinere consensum senatus, quin paludati exirent, et militibus, quos conscriptos haberent, diem edicerent, quo Pisas convenirent. Permissum, ut qua irent, protinus subitarios milites scriberent, ducerentque secum. Et prætoribus, Q. Petillio et Q. Fabio, imperatum est, ut Petillius duas legiones civium romanorum tumultuarias scriberet, et omnes minores quinquaginta annis sacramento rogaret : Fabio, ut sociis latini nominis quindecim millia peditum, octingentos equites imperaret. Duumviri navales creati C. Matienus et C. Lucretius, navesque iis ornatæ sunt; Matienoque, cujus ad Gallicum sinum provincia erat, imperatum est, ut classem primo quoque tempore duceret in Ligurum oram, si quo usui esse L. Æmilio atque ejus exercitui posset.

XXVII. Æmilius, postquam nihil usquam auxilii ostendebatur, interceptos credens equites, non ultra differendum ratus, quin per se fortunam tentaret, priusquam hostes venirent, qui jam segnius socordiusque oppugnabant, ad quatuor portas exercitum instruxit, ut, signo dato, simul ex omnibus partibus eruptionem facerent. Quatuor extraordinariis cohortibus duas adjunxit, præposito M. Valerio legato : erumpere extraordinaria porta jussit. Ad dextram principalem hastatos legionis primæ instruxit; principes ex eadem legione in subsidiis posuit : M. Servilius et L. Sulpicius, tribuni militum, his præpositi. Tertia legio adversus principalem sinistram portam instructa est. Id tantum mutatum; principes primi,



troisième légion fut postée en face de la porte principale de gauche, avec cette seule différence que les principes formaient la première ligne et les hastats la réserve. Les tribuns militaires Sextus Julius César et L. Aurélius Cotta commandaient cette légion. Le lieutenant L. Fulvius Flaccus prit position avec l'aile droite devant la porte questorienne. Deux cohortes et les triaires des deux légions furent laissés à la garde du camp. Le général parcourut en personne tous les postes, haranguant ses soldats, et employant, pour enflammer leur ardeur, tous les moyens qu'il croyait propres à irriter leur colère. Tantôt il accusait les Ligures de perfidie, et leur reprochait de n'avoir demandé la paix que pour venir, à la faveur de la trève qu'ils avaient obtenue, et au mépris du droit des gens, assaillir le camp romain; tantôt il leur représentait combien il était honteux pour une armée romaine de se laisser assiéger par des Ligures, qui étaient plutôt de véritables brigands que des ennemis ordinaires. « De quel front, leur dit-il, si vous n'échappez à ce péril que par des secours étrangers, et non grâce à votre valeur, aborderez-vous, je ne dis pas les soldats qui ont vaincu Annibal, et Philippe, et Antiochus, les plus grands capitaines et les plus puissants monarques de notre siècle, mais ceux qui ont plusieurs fois taillé en pièces ces mêmes Ligures, et les ont poursuivis à travers des défilés presque impraticables, lorsqu'ils fuyaient devant eux comme de vils troupeaux? Quoi! ni les Espagnols, ni les Gaulois, ni les Macédoniens, ni les Carthaginois n'ont jamais osé approcher d'un camp romain, et des Ligures viendraient l'assiéger et chercheraient à le prendre, ces lâches qui s'étaient naguère enfoncés et cachés dans des bois inaccessibles, et que nous ne pouvions trouver malgré toutes nos recherches! » Les soldats répondirent par un cri unanime: « On n'avait rien à leur reprocher, puisque personne ne leur avait donné le signal pour faire une sortie. Qu'on le leur donnât, et on verrait que les Romains et les Ligures étaient toujours les mêmes. »

XXVIII. Les Ligures avaient deux camps en deçà des montagnes. Les premiers jours, ils en sortaient au lever du soleil, tous ensemble et en bon ordre; mais en ce moment, ils ne prenaient plus les armes qu'après s'être gorgés de viande et de vin; ils sortaient par bandes et en désordre, bien persuadés que les Romains ne se présenteraient pas devant leurs retranchements. Les soldats de Paul-Émile les laissèrent s'avancer ainsi dans la plus grande confusion, et poussant tous à la fois un cri terrible, auquel se mêla celui des valets et goujats de l'armée, ils fondirent sur eux par toutes les portes du camp. Les Ligures ne s'attendaient pas à cette sortie, et ils en furent aussi effrayés que s'ils fussent tombés dans une embuscade. Il y eut pendant quelques moments une apparence de combat; mais bientôt ce ne fut plus qu'une déroute générale, et les fuyards furent taillés en pièces. Alors la cavalerie romaine reçut l'ordre de monter à cheval et de ne laisser échapper aucun des vaincus; elle les poursuivit tremblants et consternés jusqu'à leurs camps, dont elle s'empara. Les Ligures perdirent plus de quinze mille hommes dans cette journée; on leur fit deux mille cinq cents prisonniers. Trois jours après, toute la nation des Ingaunes donna des otages et fit sa soumission. On

et hastati in subsidiis locati: Sex. Julius Cæsar et L. Aurelius Cotta, tribuni militum, huic legioni præpositi sunt. Q. Fulvius Flaccus legatus cum dextra ala ad quæstoriam portam positus: duæ cohortes et triarii duarum legionum in præsidio castrorum manere jussi. Omnes portas concionabundus ipse imperator circumiit; et, quibuscunque irritamentis poterat, iras militum acuebat; nunc fraudem hostium incusans, qui, pace petita, induтiis datis, per ipsum induciarum tempus contra jus gentium ad castra oppugnanda venissent: nunc, quantus pudor esset, edocens, ab Liguribus, latronibus veriùs, quam hostibus justis, romanum exercitum obsideri. « Quo ore quisquam vestrum, si hinc alieno præsidio, non vestra virtute, evaseritis, occurret, non dico iis militibus, qui Annibalem, qui Philippum, qui Antiochum, maximos nostræ ætatis reges ducesque, vicerunt; sed iis, qui hos ipsos Ligures aliquoties, pecorum modo fugientes, per saltus invios consectati ceciderunt? Quod Hispani, quod Galli, quod Macedones Pœnive non audeant, Ligustinus hostis vallum romanum subit, obsidet ultro, et oppugnat! quem, scrutantes antea devios saltus, abditum et latentem vix inveniebamus. » Ad hæc consentiens reddebatur militum clamor, « nullam militum culpam esse, quibus nemo ad erumpendum signum dedisset. Daret signum: intellecturum, eosdem, qui antea fuerint, et Romanos et Ligures esse.

XXVIII. Bina cis montes castra Ligurum erant. Ex iis, primis diebus, sole orto, pariter omnes compositi et instructi procedebant: tum, nisi exsatiati cibo vinoque, arma non capiebant. Dispersi, inordinati exibant; ut quibus pro spe certum esset, hostes extra vallum signa non elaturos. Adversus ita incompositos eos venientes, clamore pariter omnium, qui in castris erant, calonum quoque et lixarum, sublato, simul omnibus portis Romani eruperunt. Liguribus adeo improvisa res fuit, ut perinde, ac si insidiis circumventi forent, trepidarent. Exiguum temporis aliqua forma pugnæ fuit. Fuga deinde effusa, et fugientium passim cædes erat. Equitibus dato signo, ut conscenderent equos, nec effugere quemquam sinerent, in castra omnes trepida fuga compulsi sunt: deinde ipsis exuti castris. Supra quindecim millia Ligurum eo die occisa, capta duo millia et quingenti. Triduo post Ligurum Ingaunorum omne nomen, obsidibus datis, in ditionem venit. Gubernatores nautæque conquisiti, qui



rechercha les pilotes et les matelots qui avaient monté les barques de pirates, et on les mit tous en prison. Le décemvir C. Matiénus prit aussi sur la côte de Ligurie trente-deux corsaires. L. Aurélius Cotta et C. Sulpicius Gallus furent chargés d'aller annoncer ces nouvelles et porter une lettre au sénat; ils devaient en même temps demander pour L. Émilius la permission de quitter sa province où il avait terminé la guerre, et de ramener avec lui son armée qu'il licencierait. Le sénat souscrivit à ces deux demandes, et décréta trois jours de supplications à tous les autels. Le préteur Pétilius licencia les légions de la ville; Fabius renvoya aux alliés du nom latin leurs contingents, et le préteur de Rome écrivit aux consuls que le sénat les engageait à congédier sur-le-champ les soldats enrôlés à la hâte au moment du danger.

XXIX. Une colonie fut établie cette année à Gravisca, en Étrurie, sur un territoire enlevé jadis aux Tarquiniens. Chaque colon reçut cinq arpents. Les triumvirs chargés de cet établissement furent C. Calpurnius Piso, P. Claudius Pulcher, et C. Térentius Istra. Cette année fut marquée par une sécheresse et une disette. Six mois entiers se passèrent, dit-on, sans pluie. Cette même année, des cultivateurs en creusant assez profondément la terre au pied du Janicule, dans un champ qui appartenait au scribe L. Pétilius, y trouvèrent deux coffres de pierre, longs d'environ huit pieds sur quatre de large, et dont les couvercles étaient scellés avec du plomb. Sur ces deux coffres étaient des inscriptions grecques et latines, indiquant qu'ils contenaient, l'un le corps de Numa Pompilius, fils de Pompo, roi des Romains, et l'autre les livres de Numa Pompilius. Le propriétaire du champ les fit ouvrir après avoir pris conseil de ses amis; celui qui, suivant l'inscription, devait être le cercueil de Numa, fut trouvé vide, sans aucune trace de corps humain ou d'autre substance. Tout ce qu'il renfermait avait sans doute été anéanti par un laps de temps si considérable. Dans l'autre étaient deux paquets ficelés et enduits de poix, contenant chacun sept volumes, qui non-seulement étaient bien conservés, mais paraissaient même tout neufs. Sept volumes étaient en latin; ils traitaient du droit des pontifes; les sept autres, écrits en grec, avaient pour objet la philosophie telle qu'elle pouvait exister alors. Valérius d'Antium ajoute que c'étaient des livres de la doctrine pythagoricienne; cette assertion de l'historien n'est probablement qu'un mensonge officieux, bâti sur l'opinion généralement reçue que Numa était disciple de Pythagore. Ces livres furent lus d'abord par les amis du scribe, qui se trouvaient là au moment de la découverte. Bientôt ils eurent un plus grand nombre de lecteurs, et acquirent une certaine publicité. Q. Pétilius, préteur de la ville, eut alors la curiosité de les lire, et les emprunta à L. Pétilius, avec qui il était assez intimement lié; car c'était lui qui, pendant sa questure, avait fait entrer Lucius dans une décurie de scribes. Quand il eut parcouru l'ensemble des matières, il s'aperçut que la plupart des principes étaient contraires au culte établi, et annonça à L. Pétilius qu'il jetterait ces livres au feu; mais qu'avant de le faire, il lui permettait d'employer

prædatores fuissent navibus, atque omnes in custodiam conjecti. Et a C. Matieno duumviro naves ejus generis in Ligustina ora triginta duæ captæ sunt. Hæc qui nuntiarent, litterasque ad senatum ferrent, L. Aurelius Cotta, C. Sulpicius Gallus Romam missi; simulque peterent, ut L. Æmilio confecta provincia decedere, et deducere secum milites liceret, atque dimittere. Utrumque permissum ab senatu, et supplicatio ad omnia pulvinaria per triduum decreta: jussique prætores, Petillius urbanas dimittere legiones, Fabius sociis atque nomini latino remittere delectum: et uti prætor urbanus consulibus scriberet, senatum æquum censere, subitarios milites, tumultus causa conscriptos, primo quoque tempore dimitti.

XXIX. Colonia Graviscæ eo anno deducta est in agrum etruscum, de Tarquiniensibus quondam captum. Quina jugera agri data. Tresviri deduxerunt, C. Calpurnius Piso, P. Claudius Pulcher, C. Terentius Istra. Siccitate et inopia frugum insignis annus fuit. Sex menses nunquam pluisse, memoriæ proditum est. Eodem anno in agro L. Petillii scribæ sub Janiculo, dum cultores agri altius moliuntur terram, duæ lapideæ arcæ, octonos ferme pedes longæ, quaternos latæ, inventæ sunt, operculis plumbo devinctis. Litteris latinis græcisque utraque arca inscripta erat; in altera Numam Pompilium, Pomponis filium, regem Romanorum, sepultum esse; in altera libros Numæ Pompilii inesse. Eas arcas quum ex amicorum sententia dominus aperuisset, quæ titulum sepulti regis habuerat, inanis inventa, sine ullo vestigio corporis humani, aut ullius rei, per tabem tot annorum omnibus absumptis. In altera duo fasces, candelis involuti, septenos habuere libros, non integros modo, sed recentissima specie. Septem latini de jure pontificio erant; septem græci de disciplina sapientiæ, quæ illius ætatis esse potuit. Adjicit Antias Valerius, pythagoricos fuisse, vulgatæ opinioni, qua creditur, Pythagoræ auditorem fuisse Numam, mendacio probabili accommodata fide. Primo ab amicis, qui in re præsenti fuerunt, libri lecti. Mox pluribus legentibus quum vulgarentur, Q. Petillius, prætor urbanus, studiosus legendi, eos libros a L. Petillio sumpsit. Et erat familiaris usus, quod scribam eum quæstor Q. Petillius in decuriam legerat. Lectis rerum summis, quum animadvertisset, pleraque dissolvendarum religionum esse, L. Petillio dixit, « sese eos libros in ignem conjecturum esse: prius, quam id faceret, se ei permittere, uti, si quod seu jus, seu auxilium se habere ad eos libros repetendos existimaret, experiretur: id in-



pour les réclamer tous les moyens légaux, toutes les ressources qu'il pourrait avoir; il ajouta qu'il ne lui en saurait pas mauvais gré. Le scribe s'adressa aux tribuns du peuple; les tribuns renvoyèrent l'affaire au sénat. Le préteur déclara qu'il était prêt à jurer que ces livres ne devaient être ni lus, ni conservés. Le sénat décida que l'offre du préteur suffisait, qu'on brûlerait au plus tôt les livres dans la place des comices, et qu'on paierait à titre de dommage, au propriétaire, le prix que fixerait le préteur Q. Pétilius et la majorité du collége des tribuns. Le scribe refusa la somme. Les livres furent brûlés dans la place des comices, en présence du peuple, dans un feu allumé par les victimaires.

XXX. Cette année, une guerre terrible éclata dans l'Espagne citérieure. Les Celtibères avaient mis sur pied près de trente-cinq mille hommes, nombre qu'ils n'avaient pas encore atteint jusque-là. Q. Fulvius Flaccus qui commandait dans cette province, ayant appris que les Celtibères armaient leur jeunesse, avait de son côté levé chez les alliés tout ce qu'il avait pu se procurer de troupes auxiliaires; mais son armée était loin d'égaler en nombre celle des ennemis. Dès les premiers jours du printemps, il entra dans la Carpétanie, et campa sous les murs d'Ébura, après avoir jeté une faible garnison dans cette ville. Peu de jours après, les Celtibères vinrent se poster au pied d'une colline à deux milles environ des Romains. Dès que le préteur fut instruit de leur arrivée, il envoya son frère M. Fulvius à la tête de deux escadrons de la cavalerie alliée reconnaître les positions ennemies, et s'assurer du nombre des combattants en s'approchant autant que possible des retranchements. Il lui recommanda d'éviter tout engagement et de battre en retraite s'il voyait sortir la cavalerie espagnole. Ces instructions furent ponctuellement suivies. Pendant plusieurs jours les Romains, pour tout mouvement, se bornèrent à faire avancer ces deux escadrons, qui se repliaient dès que la cavalerie des ennemis commençait à s'ébranler. A la fin, les Celtibères sortirent de leurs lignes avec toutes leurs forces d'infanterie et de cavalerie, et vinrent se ranger en bataille à égale distance des deux camps. L'espace qui les séparait était une plaine unie et propre au combat. Les Espagnols s'y arrêtèrent, attendant leurs ennemis; mais les Romains se tinrent pendant quatre jours de suite enfermés dans leurs retranchements, et, malgré la constance des Espagnols, qui restèrent en bataille à la même place, ils ne firent aucun mouvement. Alors les Celtibères rentrèrent dans leur camp, parce qu'ils n'avaient pu faire accepter le combat aux Romains; leur cavalerie seule manœuvrait devant les lignes, de manière à se tenir prête au moindre mouvement de l'ennemi. Derrière les deux camps, les soldats des deux armées allaient faire du bois et du fourrage, sans s'inquiéter les uns les autres.

XXXI. Le préteur romain, pensant que sa longue inaction avait assez convaincu les Celtibères qu'il ne les attaquerait pas le premier, enjoignit à L. Acilius de tourner, à la tête de l'aile gauche et de six mille auxiliaires fournis par la province, la colline à laquelle s'étaient adossés les ennemis, et de fondre sur leur camp dès qu'il entendrait le cri de guerre. Ce détachement partit la nuit afin de

tegra sua gratia eum facturum. » Scriba tribunos plebis adit; ab tribunis ad senatum res est rejecta. Prætor se jusjurandum dare paratum esse aiebat, libros eos legi servarique non oportere. Senatus censuit, « satis habendum, quod prætor jusjurandum polliceretur; libros primo quoque tempore in comitio cremandos esse : pretium pro libris, quantum Q. Petillio prætori majorique parti tribunorum plebis videretur, domino esse solvendum. » Id scriba non accepit. Libri in comitio, igne a victimariis facto, in conspectu populi cremati sunt.

XXX. Magnum bellum ea æstate coortum in Hispania citeriore. Ad quinque et triginta millia hominum, quantum nunquam ferme antea, Celtiberi comparaverant. Q. Fulvius Flaccus eam obtinebat provinciam. Is, quia armare juventutem Celtiberos audierat, et ipse, quanta poterat, a sociis auxilia contraxerat; sed nequaquam numero militum hostem æquabat. Principio veris exercitum in Carpetaniam duxit, et castra locavit ad oppidum Æburam, modico præsidio in urbe posito. Paucis post diebus Celtiberi, millia duo ferme inde, sub colle posuerunt castra. Quos ubi adesse prætor romanus sensit, M. Fulvium fratrem cum duabus turmis sociorum equitum ad castra hostium speculatum misit, quam proxime succedere ad vallum jussum, ut viseret, quanta essent; pugna abstineret, reciperetque sese, si hostium equitatum exeuntem vidisset. Ita, ut præceptum erat, fecit. Per dies aliquot nihil ultra motum, quam ut hæ duæ turmæ ostenderentur, dein subducerentur ubi equitatus hostium castris procucurrissent. Postremo Celtiberi, omnibus simul peditum equitumque copiis castris egressi, acie directa medio ferme spatio inter bina castra constiterunt. Campus erat planus omnis et aptus pugnæ. Ibi stetere Hispani hostem exspectantes. Romanus intra vallum suos continuit per quatriduum continuum; et illi eodem loco aciem instructam tenuerunt. Ab Romanis nihil motum. Inde quievere in castris Celtiberi, quia pugnæ copia non fiebat; equites tantum in stationem egrediebantur, ut parati essent, si quid ab hoste moveretur. Pone castra utrique pabulatum et lignatum ibant, neutri alteros impedientes.

XXXI. Prætor romanus, ubi satis tot dierum quiete credidit spem factam hosti, nihil se priorem moturum, L. Acilium cum ala sinistra et sex millibus provincialium auxiliorum circumire montem jubet, qui ab tergo hostibus erat; inde, ubi clamorem audisset, decurrere



dérober sa marche. Au point du jour, Flaccus fit avancer vers les retranchements ennemis le préfet des alliés C. Scribonius avec la cavalerie extraordinaire de l'aile gauche. Les Celtibères, à la vue de ce corps plus nombreux et plus hardi que ne l'étaient ordinairement les Romains, envoyèrent à sa rencontre toute leur cavalerie; leur infanterie reçut en même temps l'ordre de s'ébranler. Scribonius, fidèle à ses instructions, n'eut pas plus tôt entendu le bruit des chevaux, qu'il tourna bride et se replia vers le camp. Les Espagnols ne l'en poursuivirent qu'avec plus d'ardeur. Leur cavalerie avait pris les devants, venait ensuite l'infanterie; ils ne doutaient pas qu'ils ne forçassent ce jour même le camp du préteur. Ils n'étaient plus qu'à cinq cents pas environ des lignes romaines. Flaccus, jugeant alors qu'ils sont assez éloignés des leurs pour ne pouvoir être secourus, rangea ses troupes en bataille derrière ses retranchements, et sortit par trois points à la fois en faisant pousser un grand cri à ses soldats, moins pour exciter leur ardeur que pour donner le signal aux Romains embusqués dans la montagne. Ceux-ci ne se firent pas attendre; ils fondirent, ainsi qu'ils en avaient reçu l'ordre, sur le camp ennemi, où n'étaient restés que cinq mille hommes au plus chargés de le défendre. Les Espagnols, effrayés de leur petit nombre, de la multitude des assaillants et de cette attaque imprévue, livrèrent le camp presque sans combat. Acilius fit mettre le feu à la partie qui était le plus à portée d'être vue du champ de bataille.

XXXII. Les Celtibères placés sur la dernière ligne furent les premiers qui aperçurent la flamme. Bientôt le bruit courut dans toute l'armée que le camp avait été forcé, et qu'il était en ce moment tout en feu. Cette nouvelle augmenta l'effroi des ennemis et l'ardeur des Romains. Déjà ces derniers entendaient les cris de leurs compagnons victorieux; déjà ils apercevaient la lueur de l'incendie. Les Celtibères eurent un moment d'hésitation et d'incertitude. Mais quand ils virent qu'il n'y avait pas de retraite possible pour eux s'ils lâchaient pied, et que leur unique ressource était de combattre, ils revinrent à la charge avec un acharnement tout nouveau. Au centre, ils étaient vivement pressés par la cinquième légion. Ils se tournèrent avec plus de confiance contre l'aile gauche des Romains, où Flaccus avait placé les auxiliaires de la province, leurs compatriotes. Cette aile était sur le point de plier, lorsque la septième légion prit sa place; en même temps les troupes qui formaient la garnison d'Ébura sortirent de la place et vinrent se jeter au fort de la mêlée. De son côté Acilius avait pris les Espagnols à dos. Les Celtibères tinrent longtemps et se firent hacher sur place; ceux qui échappèrent s'enfuirent dans toutes les directions. La cavalerie se mit à leur poursuite, partagée en deux corps, et en fit un grand carnage. Il y eut, dans cette journée, près de vingt-trois mille hommes tués et quatre mille sept cents faits prisonniers; plus de cinq cents chevaux et quatre-vingt-huit étendards tombèrent au pouvoir des Romains. Cette importante victoire fut chèrement achetée. Le préteur perdit un peu plus de deux cents soldats romains des deux légions, huit cent trente alliés du nom latin, et près de deux

ad castra eorum. Nocte profecti sunt, ne possent conspici. Flaccus luce prima C. Scribonium, præfectum socium, ad vallum hostium cum equitibus extraordinariis sinistræ alæ mittit. Quos ubi et propius accedere, et plures, quam soliti erant, Celtiberi conspexerunt, omnis equitatus effunditur castris; simul et peditibus signum ad exeundum datur. Scribonius, uti præceptum erat, ubi primum fremitum equestrem audivit, avertit equos, et castra repetit. Eo effusius sequi hostes. Primo equites, mox et peditum acies aderat, haud dubia spe, castra eo die se oppugnaturos. Quingentos passus, non plus, a vallo aberant. Itaque, ubi Flaccus satis abstractos eos a præsidio castrorum suorum ratus est, intra vallum exercitu instructo, tribus partibus simul erumpit, clamore non tantum ad ardorem pugnæ excitandum sublato, sed etiam ut, qui in montibus erant, exaudirent. Nec morati sunt, quin decurrerent, sicut imperatum erat, ad castra; ubi quinque millium armatorum, non amplius, relictum erat præsidium. Quos quum et paucitas sua, et multitudo hostium, et improvisa res terruisset, prope sine certamine capiuntur castra. Castris, quæ pars maxime a pugnantibus conspici poterat, injecit Acilius ignem.

XXXII. Postremi Celtiberorum, qui in acie erant, primi flammam conspexere; deinde per totam aciem vulgatum est, castra amissa esse, et tum quum maxime ardere. Unde illis terror, inde Romanis animus crevit. Jam clamor suorum vincentium accidebat, jam ardentia hostium castra apparebant. Celtiberi parumper incertis animis fluctuati sunt. Ceterum, postquam receptus pulsis nullus erat, nec usquam, nisi in certamine, spes, pertinacius de integro capessunt pugnam. Acie media urgebantur acriter a quinta legione. Adversus lævum cornu, in quo sui generis provincialia auxilia instruxisse Romanos cernebant, cum majore fiducia intulerunt signa. Jam prope erat, ut sinistrum cornu pelleretur Romanis, ni septima legio successisset. Simul ab oppido Æbura, qui in præsidio relicti erant, in medio ardore pugnæ advenerunt, et Acilius ab tergo erat. Diu in medio cæsi Celtiberi; qui supererant, in omnes passim partes capessunt fugam. Equites, bipartito in eos emissi, magnam cædem edidere. Ad viginti tria millia hostium eo die cæsa; capta quatuor millia et septingenti, cum equis plus quingentis, et signa militaria octoginta octo. Magna victoria, non tamen incruenta fuit. Romani de duabus legionibus milites paulo plus ducenti, socium latini nominis octingenti triginta, externorum auxiliarium duo



mille quatre cents auxiliaires étrangers. Il ramena dans son camp ses troupes victorieuses. Acilius eut ordre de rester dans celui dont il s'était emparé. Le lendemain on recueillit les dépouilles des vaincus, et le général distribua en présence de toute l'armée des récompenses à ceux qui s'étaient signalés par leur valeur.

XXXIII. Après avoir fait transporter ses blessés dans Ébura, il traversa la Carpétanie et marcha sur Contrébie, dont il forma le siége. Cette ville implora le secours des Celtibères; elle ne put les recevoir à temps, non que les Celtibères eussent tardé à se mettre en route, mais parce qu'ils trouvèrent les chemins impraticables et les fleuves grossis par des pluies continuelles; perdant alors tout espoir, elle capitula. Le mauvais temps força Flaccus lui-même de loger ses troupes dans la ville. Dès que les pluies eurent cessé, les Celtibères, qui avaient quitté leurs foyers, passèrent les fleuves, et arrivèrent en vue de Contrébie, dont ils ignoraient la reddition. Ne voyant point d'armée campée en dehors des murs, ils pensèrent que les Romains s'étaient établis de l'autre côté, ou avaient levé le siége, et ils s'approchèrent en désordre et sans aucune précaution. Les Romains profitèrent de cette négligence, firent une brusque sortie par deux portes, les attaquèrent et les mirent en déroute; mais cette confusion même qui empêchait les Celtibères de se défendre et d'engager le combat, parce qu'ils n'arrivaient ni en masse ni avec ensemble, fut précisément ce qui facilita le plus leur fuite. Épars comme ils l'étaient, ils purent se répandre de tous côtés dans la plaine; nulle part les Romains ne les trouvèrent formés en colonnes serrées. Cependant il y en eut jusqu'à douze mille de tués; on fit plus de cinq mille prisonniers, et l'on s'empara de quatre cents chevaux et de soixante-deux étendards militaires. Ceux qui s'étaient éparpillés pour fuir et qui rencontrèrent, en regagnant leurs foyers, une autre armée de Celtibères en route vers Contrébie, lui annoncèrent la reddition de cette place ainsi que leur défaite et lui firent rebrousser chemin. Ils se dispersèrent tous aussitôt dans leurs bourgades et leurs châteaux forts. Flaccus partit de Contrébie et alla ravager, avec ses légions, la Celtibérie; il y prit un grand nombre de forts, et contraignit enfin la plupart des Celtibères à faire leur soumission.

XXXIV. Tels furent les événements qui eurent lieu cette année dans l'Espagne citérieure; dans l'ultérieure le préteur Manlius remporta plusieurs avantages sur les Lusitains. La même année, une colonie latine fut établie à Aquilée sur le territoire des Gaulois. Les trois mille fantassins qui la composaient reçurent chacun cinquante arpents, les centurions cent, les cavaliers, cent quarante. Les triumvirs chargés de l'établissement furent P. Cornélius Scipion Nasica, C. Flaminius et L. Manlius Acidinus. Cette année aussi eut lieu la dédicace de deux temples : l'un à Vénus Éricine, près de la porte colline : ce fut le décemvir L. Porcius Licinus, fils de Licinus, qui en fit la dédicace; il avait été voué par le consul L. Porcius dans la guerre de Ligurie; l'autre de la Piété, dans le marché aux légumes : ce fut le décemvir M'. Acilius Glabrion qui en fit la dédicace. En même temps il

millia ferme et quadringenti ceciderunt. Prætor in castra victorem exercitum reduxit. Acilius manere in castris ab se captis jussus. Postero die spolia de hostibus lecta, et pro concione donati, quorum virtus insignis fuerat.

XXXIII. Sauciis deinde in oppidum Æburam devectis, per Carpetaniam ad Contrebiam ductæ legiones. Ea urbs circumsessa, quum a Celtiberis auxilia arcessisset, morantibus iis, non quia ipsi cunctati sint, sed quia profectos a domo inexplicabiles continuis imbribus viæ et inflati amnes tenebant, desperato auxilio suorum, in deditionem venit. Flaccus quoque, tempestatibus fœdis coactus, exercitum omnem in urbem introduxit. Celtiberi, qui a domo profecti erant, deditionis ignari, quum tandem, superatis, ubi primum remiserunt imbres, amnibus, Contrebiam venissent, postquam castra nulla extra mœnia viderunt, aut in alteram partem translata rati, aut recessisse hostes, per negligentiam effusi ad oppidum accesserunt. In eos duabus portis Romani eruptionem fecerunt, et incompositos adorti fuderunt. Quæ res ad resistendum eos et ad capessendam pugnam impediit, quod non uno agmine, nec ad signa frequentes veniebant, eadem magnæ parti ad fugam saluti fuit. Sparsi enim toto passim campo se diffuderunt, nec usquam confertos eos hostis circumvenit. Tamen ad duodecim millia sunt cæsa, capta plus quinque millia hominum, equi quadringenti, signa militaria sexaginta duo. Qui palati e fuga domum se recipiebant, alterum agmen Celtiberorum venientium, deditionem Contrebiæ et suam cladem narrando, averterunt; extemplo in vicos castellaque sua omnes dilapsi. Flaccus, a Contrebia profectus, per Celtiberiam populabundus ducit legiones; multa castella expugnavit, donec maxima pars Celtiberorum in deditionem venit.

XXXIV. Hæc in citeriore Hispania eo anno gesta. Et in ulteriore, Manlius prætor secunda aliquot prœlia cum Lusitanis fecit. Aquileia colonia latina eodem anno in agro Gallorum est deducta. Tria millia peditum quinquagena jugera, centuriones centena, centena quadragena equites acceperunt. Tresviri deduxerunt, P. Cornelius Scipio Nasica, C. Flaminius, L. Manlius Acidinus. Ædes duæ eo anno dedicatæ sunt; una Veneris Erycinæ ad portam Collinam : dedicavit L. Porcius L. F. Licinus duumvir (vota erat ab consule L. Porcio, Ligustino bello) : altera, in foro olitorio, Pietatis. Eam ædem dedicavit M'. Acilius Glabrio duumvir; statuamque auratam, quæ prima omnium in Italia statua aurata est

plaça en l'honneur de son père Glabrion la première statue dorée qu'on ait vue en Italie. C'était ce même Glabrion qui avait voué le temple, le jour où il avait vaincu Antiochus aux Thermopyles, et il en avait fait commencer la construction en vertu d'un sénatus-consulte. Vers la même époque, le proconsul Paul-Émile triompha des Ligures Ingaunes. Il fit porter devant lui vingt-cinq couronnes d'or: ce furent les seuls objets de prix qui parurent à ce triomphe. Une foule de captifs de distinction précédèrent le char du vainqueur. Chaque soldat reçut une gratification de trois cents as. Ce qui rehaussa la gloire de ce triomphe, ce fut la présence d'une ambassade de Ligures qui venait demander une paix perpétuelle et déclarait que les Ligures avaient résolu de ne plus prendre les armes que sur l'ordre du peuple romain. Le préteur Q. Fabius répondit au nom du sénat « que ce langage n'était pas nouveau dans la bouche des Ligures, mais qu'ils étaient plus intéressés que personne à mettre leurs sentiments en harmonie avec leurs paroles; qu'ils n'avaient qu'à se présenter aux consuls et à exécuter leurs injonctions; que le sénat s'en rapporterait à ces magistrats et pas à d'autres, sur la sincérité des dispositions pacifiques des Ligures. » On eut donc la paix en Ligurie. En Corse il fallut combattre les habitants de l'île. Le préteur M. Pinarius en tua près de deux mille dans une bataille. Cette défaite les contraignit à donner des otages et cent mille livres pesant de cire. De la Corse l'armée passa en Sardaigne et battit en plusieurs rencontres la peuplade des Iliens, dont la réduction n'est pas encore aujourd'hui entièrement consommée. Cette année on rendit aux Carthaginois cent de leurs otages, et Rome leur assura la paix non-seulement en son nom, mais aussi avec Masinissa, qui s'était emparé à main armée de la province en litige.

XXXV. Les consuls n'eurent rien à faire dans leur département. M. Bébius, rappelé à Rome pour présider les comices, proclama consuls A. Postumius Albinus Luscus et C. Calpurnius Piso. On créa ensuite préteurs Ti. Sempronius Gracchus, L. Postumius Albinus, P. Cornélius Mammula, Ti. Minucius Molliculus, A. Hostilius Mancinus et C. Ménius. Tous ces magistrats entrèrent en charge aux ides de mars. Au commencement de cette année, marquée par le consulat d'A. Postumius Albinus et de C. Calpurnius Piso, le consul A. Postumius présenta au sénat les députés que Fulvius Flaccus avait envoyés de l'Espagne citérieure: c'étaient son lieutenant L. Minucius, et deux tribuns militaires T. Ménius et L. Térentius le Massiliote. Après avoir rendu compte des deux victoires remportées par le préteur, de la soumission de la Celtibérie et de l'entière pacification de la province; après avoir annoncé qu'on n'avait besoin pour cette année ni de la solde destinée ordinairement aux troupes, ni des vivres qu'on avait expédiés, ils demandèrent au sénat d'abord qu'en reconnaissance de ces succès on offrît des actions de grâces aux dieux immortels; en second lieu que Q. Fulvius fût autorisé à ramener avec lui, en quittant sa province, cette brave armée qui avait servi avec tant de distinction sous lui et sous plusieurs de ses prédécesseurs. « Cette mesure, ajoutèrent-ils,

patri Glabrioni posuit. Is erat, qui ipse eam ædem voverat, quo die cum rege Antiocho ad Thermopylas depugnasset: locaveratque idem ex senatusconsulto. Per eosdem dies, quibus hæ ædes dedicatæ sunt, L. Æmilius Paullus proconsul ex Liguribus Ingaunis triumphavit. Transtulit coronas aureas quinque et viginti; nec præterea quicquam auri argentique in eo triumpho latum. Captivi multi principes Ligurum ante currum ducti. Æris trecenos militibus divisit. Auxerunt ejus triumphi famam legati Ligurum, pacem perpetuam orantes: « ita in animum induxisse Ligurum gentem, nulla unquam arma, nisi imperata a populo romano, sumere. » Responsum a Q. Fabio prætore est Liguribus jussu senatus: « Orationem eam non novam Liguribus esse; mens vero ut nova et orationi conveniens esset, ipsorum id plurimum referre. Ad consules irent, et, quæ ab iis imperata essent, facerent; nulli alii, quam consulibus, senatum crediturum esse, sincera fide in pace Ligures esse. » Pax in Liguribus fuit. In Corsica pugnatum est cum Corsis. Ad duo millia eorum M. Pinarius prætor in acie occidit; qua clade compulsi obsides dederunt, et ceræ centum millia pondo. Inde in Sardiniam exercitus ductus, et cum Iliensibus, gente ne nunc quidem omni parte pacata, secunda prœlia facta. Carthaginiensibus eodem anno centum obsides redditi, pacemque cum iis populus romanus, non ab se tantum, sed ab rege etiam Masinissa, præstitit; qui cum præsidio armato agrum, qui in controversia erat, obtinebat.

XXXV. Otiosam provinciam consules habuerunt. M. Bæbius, comitiorum causa Romam revocatus, consules creavit A. Postumium Albinum Luscum et C. Calpurnium Pisonem. Prætores exinde facti, Ti. Sempronius Gracchus, L. Postumius Albinus, P. Cornelius Mammula, Ti. Minucius Molliculus, A. Hostilius Mancinus, C. Mænius. Ii omnes magistratum idibus martiis inierunt. Principio ejus anni, quo A. Postumius Albinus et C. Calpurnius Piso consules fuerunt, ab A. Postumio consule in senatum introducti, qui ex Hispania citeriore venerant a Q. Fulvio Flacco, L. Minucius legatus, et duo tribuni militum, T. Mænius et L. Terentius Massiliota. Hi, quum duo secunda prœlia, deditionem Celtiberiæ, confectam provinciam nuntiassent, nec stipendio, quod mitti soleret, nec frumento portato ad exercitum in eum annum opus esse, petierunt ab senatu primum, « ut ob res prospere gestas diis immortalibus honos haberetur: » deinde, « ut Q. Fulvio decedenti de provincia

qui n'était au fond qu'un acte de justice, était devenue presque une nécessité. Car les soldats avaient une détermination bien arrêtée, et il semblait impossible de les retenir plus longtemps dans la province. Si on refusait de les congédier, ils partiraient sans autorisation, ou si on cherchait à les retenir de force, ils pourraient se laisser aller à une révolte dangereuse. » Le sénat assigna la Ligurie pour département aux deux consuls. Les préteurs tirèrent ensuite au sort leurs provinces. A. Hostilius eut la juridiction de la ville, Ti. Minucius, celle des étrangers; P. Cornélius, la Sicile, et C. Ménius, la Sardaigne. Les Espagnes furent comprises dans le tirage; L. Postumius obtint l'ultérieure et Ti. Sempronius la citérieure. Ce dernier devait succéder à Q. Fulvius Flaccus, et il craignait que sa province ne fût privée de son ancienne armée. Il s'adressa à L. Minucius : « Puisque vous annoncez la pacification complète de la province, lui dit-il, croyez-vous que les Celtibères nous demeureront fidèlement soumis, et qu'on n'ait plus besoin de troupes pour les contenir? Si vous n'osez vous porter garant de la fidélité des barbares, si vous ne pouvez rien nous affirmer à cet égard et que par conséquent vous jugiez nécessaire d'avoir une armée dans cette province, conseilleriez-vous au sénat d'envoyer des renforts en Espagne, de manière à ce qu'on puisse licencier les soldats qui ont fait leur temps de service, et mêler les recrues aux vétérans; ou bien de rappeler les anciennes légions, d'en enrôler de nouvelles et de les y envoyer, lorsqu'il est constant que le mépris inspiré par des recrues serait capable de soulever les barbares les moins indomptables? N'est-ce pas chose plus facile à dire qu'à faire que de pacifier une province naturellement remuante et habituée à se soulever? Si j'ai été bien informé, ce sont quelques villes seulement, plus particulièrement menacées par nos quartiers d'hiver, qui ont fait leur soumission; les plus éloignées sont toujours en armes. Puisqu'il en est ainsi, Pères conscrits, je vous déclare que j'emploierai pour défendre mon département l'armée qui s'y trouve maintenant. Si Flaccus ramène avec lui ses légions, je choisirai un pays ami pour y établir mes quartiers d'hiver, et je n'exposerai pas de nouvelles levées contre des ennemis belliqueux et aguerris. »

XXXVI. Le lieutenant répondit aux questions qui lui étaient adressées. « Ni lui, ni personne ne pouvait, dit-il, deviner les dispositions présentes ou à venir des Celtibères. Aussi ne pouvait-il disconvenir qu'il ne fût plus sage d'envoyer une armée, même dans un pays pacifié, mais qui n'était pas encore assez façonné à l'obéissance. Quant à dire si l'on avait besoin d'une armée de recrues ou de vétérans, il fallait, pour décider cette question, savoir jusqu'à quel point on pouvait compter sur les dispositions pacifiques des Celtibères et être en mesure de répondre de la docilité des soldats, si on les retenait plus longtemps dans la province. A juger de leurs sentiments par les conversations qu'ils avaient entre eux, ou par les clameurs dont ils accueillaient les harangues de leur général, on devait s'attendre, comme ils l'avaient déclaré hautement, ou qu'ils retiendraient le pré-

deportare inde exercitum, cujus forti opera et ipse et multi ante eum prætores usi essent, liceret; quod fieri, præterquam quod ita deberet, etiam prope necessarium esse. Ita enim obstinatos esse milites, ut non ultra retineri posse in provincia viderentur, injussuque abituri inde essent, si non dimitterentur : aut in perniciosam, si quis impense retineret, seditionem exarsuri. » Consulibus ambobus provinciam Ligures esse senatus jussit. Prætores inde sortiti sunt. A. Hostilio urbana, Ti. Minucio peregrina obvenit, P. Cornelio Sicilia, C. Mænio Sardinia. Hispanias sortiti, L. Postumius ulteriorem, Ti. Sempronius citeriorem. Is quia successurus Q. Fulvio Flacco erat, ne vetere exercitu provincia spoliaretur, « Quæro, inquit, de te, L. Minuci, quum confectam provinciam nunties, existimesne, Celtiberos perpetuo in fide mansuros, ita ut sine exercitu ea provincia obtineri possit? Si neque de fide barbarorum quicquam recipere aut affirmare nobis potes, et habendum illic utique exercitum censes; utrum tandem auctor senatui sis supplementum in Hispaniam mittendi, ut ii modo, quibus emerita stipendia sint, milites dimittantur, veteribus militibus tirones immisceantur? an, deductis de provincia veteribus legionibus, novas conscribendi et mittendi; quum contemptum tirocinium etiam mitiores barbaros excitare ad rebellandum possit? Dictu, quam re, facilius sit, provinciam ingenio ferocem, rebellatricem, confecisse? Paucæ civitates, ut quidem ego audio, quas vicina maxime hiberna premebant, in jus ditionemque venerunt; ulteriores in armis sunt. Quæ quum ita sint, ego jam hinc prædico, Patres conscripti, me exercitu eo, qui nunc est, rempublicam administraturum : si deducat secum Flaccus legiones, loca pacata me ad hibernacula lecturum, neque novum militem ferocissimo hosti objecturum. »

XXXVI. Legatus ad ea, quæ interrogatus erat, respondit : « Neque se, neque quemquam alium divinare posse, quid in animo Celtiberi haberent, aut porro habituri essent. Itaque negare non posse, quin rectius sit, etiam ad pacatos barbaros, nondum satis assuetos imperio, exercitum mitti. Novo autem, an vetere exercitu opus sit, ejus esse dicere, qui scire possit, qua fide Celtiberi in pace mansuri sint; simul et qui illud exploratum habeat, quieturos milites, si diutius in provincia retineantur. Si ex eo, quod aut inter se loquantur, aut succlamationibus apud concionantem imperatorem significent, quid sentiant, conjectandum sit; palam vocifera-

teur avec eux dans la province, ou qu'ils retourneraient avec lui en Italie. » Cette discussion entre Sempronius et le lieutenant de Fulvius fut interrompue par une motion des consuls, qui proposèrent au sénat de régler d'abord les affaires de leur département, avant de s'occuper de l'armée du préteur. On décréta pour eux la formation d'une armée toute nouvelle, composée de deux légions romaines avec leur cavalerie, et du contingent ordinaire de quinze mille fantassins et de huit cents chevaux fournis par les alliés du nom latin. On leur enjoignit de marcher avec cette armée contre les Ligures Apuans. P. Cornélius et M. Bébius furent prorogés dans leur commandement, avec ordre de rester dans leurs provinces jusqu'à l'arrivée des consuls. Alors ils devaient licencier leurs troupes et revenir à Rome. On s'occupa ensuite de l'armée de Ti. Sempronius. Les consuls furent chargés de lever pour lui une légion nouvelle composée de cinq mille deux cents hommes d'infanterie et de quatre cents chevaux, d'y ajouter mille fantassins et cinquante cavaliers pris parmi les citoyens romains, et d'exiger des alliés latins sept mille hommes d'infanterie et trois cents chevaux. Telle fut l'armée qu'on donna à Ti. Sempronius pour aller prendre le gouvernement de l'Espagne citérieure. On permit seulement à Q. Fulvius de ramener avec lui, s'il le jugeait à propos, tous les soldats, romains ou alliés, qui avaient été transportés en Espagne avant le consulat de Sp. Postumius et de Q. Marcius; il pourrait y joindre, quand les renforts seraient arrivés, tout ce qui dépasserait, dans les deux légions réunies, le nombre de dix mille quatre cents hommes d'infanterie, et six cents chevaux, et dans les contingents des alliés, le nombre de douze mille fantassins et six cents cavaliers. C'était la récompense de la valeur qu'ils avaient déployée dans les deux combats livrés par Fulvius aux Celtibères. On décréta aussi des supplications en l'honneur de ses succès. Les autres préteurs reçurent l'ordre de partir pour leur destination. Q. Fabius Butéo fut prorogé dans le commandement de la Gaule. On mit ainsi sur pied, cette année, huit légions, indépendamment de la vieille armée qui servait en Ligurie en attendant son licenciement prochain; mais on eut beaucoup de peine à la remplacer, à cause de l'épidémie qui, depuis trois ans déjà, faisait beaucoup de ravages à Rome et dans l'Italie.

XXXVII. Ce fléau emporta le préteur Ti. Minucius, et peu après le consul C. Calpurnius ainsi qu'un grand nombre d'autres personnages illustres de tous les ordres. Aussi se décida-t-on enfin à le classer au nombre des prodiges. On chargea le grand pontife C. Servilius de chercher les expiations les plus propres à fléchir la colère des dieux, les décemvirs de consulter les livres sibyllins, et le consul de vouer des présents et de donner des statues dorées à Apollon, à Esculape et à la déesse Salus. Il s'empressa d'exécuter ces ordres. Les décemvirs ordonnèrent, pour arrêter les progrès du mal, deux jours de supplications dans la ville, les fora et les conciliabula. Tous les citoyens âgés de plus de douze ans assistèrent à ces supplications avec des couronnes sur la tête et des branches de laurier à la main. On soupçonna aussi des malfai-

tos esse, aut imperatorem in provincia retenturos, aut cum eo in Italiam venturos esse. » Disceptationem inter prætorem legatumque consulum relatio interrupit; qui suas ornari provincias, priusquam de prætoris exercitu ageretur, æquum censebant. Novus omnis exercitus consulibus est decretus: binæ legiones romanæ cum suo equitatu, et socium latini nominis, quantus semper numerus, quindecim millia peditum et octingenti equites. Cum hoc exercitu Apuanis Liguribus ut bellum inferrent, mandatum est. P. Cornelio et M. Bæbio prorogatum imperium, jussique provinciis obtinere, donec consules venissent: tum imperatum, ut, dimisso, quem haberent, exercitu, reverterentur. Romam De Ti. Sempronii deinde exercitu actum est. Novam legionem ei quinque millium et ducentorum peditum cum equitibus quadringentis consules scribere jussi; et mille præterea peditum civium romanorum, quinquaginta equites: et sociis nominis latini imperare septem millia peditum, trecentos equites. Cum hoc exercitu placuit ire in Hispaniam citeriorem Ti. Sempronium, Q. Fulvio permissum, ut, qui milites, ante Sp. Postumium, Q. Marcium consules, cives romani sociive, in Hispaniam transportati essent, et, præterea, supplemento adducto, quot amplius duabus legionibus, quam decem millia, et quadringenti pedites, sexcenti equites essent; et socium latini nominis duodecim millia, sexcenti equites, quorum forti opera duobus adversus Celtiberos prœliis usus Q. Fulvius esset, eos, si videretur, secum deportaret. Et supplicationes decretæ, quod is prospere rempublicam gessisset; et ceteri prætores in provincias missi. Q. Fabio Buteoni prorogatum in Gallia imperium est. Octo legiones, præter exercitum veterem, qui in Liguribus in spe propinqua missionis erant, eo anno esse placuit. Et is ipse exercitus ægre explebatur propter pestilentiam, quæ jam tertium annum urbem romanam atque Italiam vastabat.

XXXVII. Prætor Ti. Minucius, et haud ita multo post consul C. Calpurnius moritur, multique alii omnium ordinum illustres viri; postremo prodigii loco ea clades haberi cœpta est. C. Servilius pontifex maximus piacula iræ deum conquirere jussus, decemviri libros inspicere, consul Apollini, Æsculapio, Saluti dona vovere, et dare signa inaurata; quæ vovit deditque. Decemviri supplicationem in biduum valetudinis causa in urbe et per omnia fora conciliabulaque edixerunt: majores duodecim annis, omnes coronati et lauream in manu tenentes, supplicaverunt. Fraudis quoque humanæ insinuaverat suspici



teurs de n'être pas étrangers à ces calamités; une enquête eut lieu en vertu d'un sénatus-consulte pour s'assurer s'il y avait eu quelques empoisonnements. Elle fut confiée, dans l'intérieur de Rome et dans un rayon de dix milles autour de Rome, au préteur C. Claudius, qui avait remplacé Ti. Minucius; au delà de cette limite, dans les fora et les conciliabula, à C. Ménius, qui n'était pas encore parti pour sa province de Sardaigne. C'était surtout la mort du consul qui paraissait suspecte. On disait qu'il avait péri par les mains de sa femme Quarta Hostilia. Lorsqu'on vit son fils Q. Fulvius Flaccus nommé consul à la place de son beau-père Pison, les soupçons acquirent plus de gravité. Des témoins affirmaient qu'après l'élection des consuls Albinus et Pison, dans les comices mêmes où Flaccus venait d'échouer, sa mère lui avait reproché d'avoir vu sa candidature déjà trois fois repoussée, et avait ajouté qu'il se tînt prêt à se remettre sur les rangs, qu'avant deux mois elle saurait assurer sa nomination. Plusieurs autres témoignages se réunissaient contre Hostilia; mais ce fut surtout cette parole trop malheureusement confirmée par l'événement, qui décida sa condamnation. Aux premiers jours du printemps, tandis que les nouveaux consuls s'occupaient à Rome des enrôlements, et qu'ensuite la mort de l'un d'eux et la nécessité de le remplacer ralentissaient les opérations, P. Cornélius et M. Bébius, qui n'avaient pu signaler leur consulat par aucun exploit, conduisirent leur armée contre les Ligures Apuans.

XXXVIII. Les Ligures ne s'attendaient à aucune hostilité avant l'arrivée des consuls; déconcertés par cette attaque imprévue, douze mille d'entre eux se rendirent. Cornélius et Bébius, après avoir pris par lettres l'avis du sénat, s'occupèrent de les transplanter de leurs montagnes dans un pays de plaines, loin de leurs foyers, pour ne leur laisser aucun espoir de retour. C'était le seul moyen, pensaient-ils, de mettre un terme à la guerre de Ligurie. La république possédait dans le Samnium un territoire qui avait appartenu aux Taurasins. Ce fut là qu'ils résolurent de transporter les Apuans. Ils ordonnèrent donc à ces peuples « de descendre de leurs montagnes avec leurs femmes et leurs enfants, et d'emporter avec eux tous leurs effets. » Les Ligures envoyèrent à plusieurs reprises supplier les proconsuls de ne pas les séparer de leurs pénates, des lieux où ils avaient vu le jour, des tombeaux de leurs ancêtres; ils promirent de livrer leurs armes et des otages, mais ils ne purent rien obtenir; et comme ils n'étaient pas assez forts pour recommencer la guerre, ils se résignèrent à obéir. Leur transport s'effectua aux dépens de la république : ils étaient près de quarante mille personnes de condition libre, en y comprenant les femmes et les enfants. On leur donna cent cinquante mille pièces d'argent, pour subvenir aux frais de leur nouvel établissement. Cornélius et Bébius, qui avaient conduit cette émigration, présidèrent aussi au partage et à la distribution des terres; mais, sur leur demande, le sénat leur adjoignit comme conseil des quinquévirs. Quand cette opération fut terminée, ils ramenèrent leur armée à Rome, où le sénat leur décerna le triomphe. Ce furent les premiers

animis, et veneficii quæstio ex senatusconsulto, quod in urbe, propiusve urbem decem millibus passuum esset commissum, C. Claudio prætori, qui in locum Ti. Minucii erat suffectus; ultra decimum lapidem per fora conciliabulaque C. Mænio, priusquam in Sardiniam provinciam trajiceret, decreta. Suspecta consulis erat mors maxime : necatus a Quarta Hostilia uxore dicebatur. Ut quidem filius ejus Q. Fulvius Flaccus in locum vitrici consul est declaratus, aliquanto magis infamis mors Pisonis cepit esse : et testes existebant, qui post declaratos consules Albinum et Pisonem, quibus comitiis Flaccus tulerat repulsam, et exprobratum ei a matre dicerent, quod jam ei tertium negatus consulatus petenti esset, et adjecisse, « pararet se ad petendum; intra duos menses effecturam, ut consul fieret. » Inter multa alia testimonia, ad causam pertinentia, hæc quoque vox, nimis vero eventu comprobata, valuit, cur Hostilia damnaretur. Veris principio hujus, dum consules novos delectus Romæ tenet, mors deinde alterius, et creandi comitia consulis in locum ejus, omnia tardiora fecerunt : interim P. Cornelius et M. Bæbius, qui in consulatu nihil memorabile gesserant, in Apuanos Ligures exercitum induxerunt.

XXXVIII. Ligures, qui ante adventum in provinciam consulum non exspectassent bellum, improviso oppressi, ad duodecim millia hominum dediderunt se. Eos, consulto per litteras prius senatu, deducere ex montibus in agros campestres procul ab domo, ne reditus spes esset, Cornelius et Bæbius statuerunt, nullum alium ante finem rati fore ligustini belli. Ager publicus populi romani erat in Samnitibus, qui Taurasinorum [fuerat. In eum quum] traducere Ligures Apuanos vellent, edixerunt, « Ligures Apuani de montibus descenderent, cum liberis conjugibusque : sua omnia secum portarent. » Ligures, sæpe per legatos deprecati, ne penates, sedem, in qua geniti essent, sepulcra majorum, cogerentur relinquere, arma, obsides pollicebantur. Postquam nihil impetrabant, neque vires ad bellandum erant, edicto paruerunt. Traducti sunt publico sumptu ad quadraginta millia liberorum capitum cum feminis puerisque. Argenti data centum et quinquaginta millia, unde in novas ædes, compararent, quæ opus essent. Agro dividendo dandoque iidem, qui traduxerant, Cornelius et Bæbius præpositi; postulantibus tamen ipsis, quinqueviri ab senatu dati, quorum ex consilio agerent. Transacta re, quum veterem exercitum Romam deduxissent, triumphus ab senatu est decretus. Hi omnium primi nullo bello gesto triumpharunt Tau-

généraux qui obtinrent cet honneur sans avoir combattu. Leur char ne fut précédé que de quelques Ligures; ils n'avaient ni dépouilles à étaler, ni captifs à traîner devant eux, ni argent à distribuer à leurs soldats.

XXXIX. La même année, le proconsul d'Espagne, Fulvius Flaccus, voyant que son successeur tardait à venir prendre le commandement de la province, quitta ses quartiers d'hiver et poussa ses ravages jusqu'aux extrémités de la Celtibérie, sur les terres dont les habitants n'avaient pas encore fait leur soumission. Ces hostilités irritèrent les barbares au lieu de les effrayer. Ils réunirent secrètement leurs forces et se portèrent au défilé de Manlius, par où ils savaient que l'armée romaine devait passer. Gracchus avait chargé son collègue L. Postumius Albinus, qui se rendait dans l'Ultérieure, d'inviter en son nom Q. Fulvius à conduire son armée jusqu'à Tarragone. « C'était là, disait-il, qu'il se proposait de licencier les vétérans, d'incorporer les recrues et d'organiser l'armée. Flaccus fut en même temps prévenu du jour de l'arrivée de son successeur, et ce jour était peu éloigné. Ces nouvelles l'obligèrent à renoncer à son expédition et à sortir en toute hâte avec son armée de la Celtibérie. Les barbares, ignorant le motif de sa retraite, s'imaginèrent qu'il avait eu connaissance de leur défection et de leur armement secret, et qu'il était effrayé : aussi s'établirent-ils avec plus de confiance dans leur embuscade. Au point du jour, dès que le proconsul se fut engagé dans le défilé, ils se montrèrent tout à coup des deux côtés et fondirent sur l'armée romaine. Flaccus ne s'en fut pas plus tôt aperçu qu'il fit donner à ses soldats par les centurions l'ordre de suspendre leur marche, de garder leurs rangs et de préparer leurs armes; il fit cesser ainsi le premier moment de confusion; puis, rassemblant au centre les bagages et les bêtes de somme, il mit ses troupes en bataille, soit par lui-même, soit par l'intermédiaire de ses lieutenants et des tribuns militaires, montrant un admirable sang-froid et prenant toutes les dispositions que lui permettaient la circonstance et la nature des lieux. Il leur rappela « qu'ils avaient affaire à des ennemis deux fois réduits par eux à se rendre, et qui, pour avoir mis le comble à leur scélératesse et à leur perfidie, n'en avaient ni plus de courage, ni plus de résolution. Au lieu de rentrer sans gloire dans leur patrie, ajouta-t-il, ils devraient à ces barbares une retraite honorable et illustre; ils emporteraient à Rome, pour les étaler dans leur triomphe, leurs épées encore fumantes du sang des rebelles et des dépouilles toutes sanglantes. » Il n'eut pas le temps d'en dire davantage. Les ennemis commençaient à charger et déjà le combat était engagé aux deux extrémités. L'action devint bientôt générale.

XL. On se battait sur tous les points avec acharnement; mais les succès furent balancés. Les légions déployèrent un grand courage, et furent vaillamment secondées par les deux ailes. Mais les auxiliaires espagnols, vivement pressés par des compatriotes plus aguerris, ne purent défendre leur poste. Les Celtibères, se sentant trop faibles pour tenir tête aux légions en combattant de front et sur une même ligne, chargèrent en

tum hostes ducti ante currum; quia, nec quod ferretur, neque quod duceretur captum, neque quod militibus daretur, quicquam in triumphis eorum fuerat.

XXXIX. Eodem anno in Hispania Fulvius Flaccus proconsul, quia successor in provinciam tardius veniebat, educto exercitu ex hibernis, ulteriorem Celtiberiæ agrum, unde ad deditionem non venerant, institit vastare. Qua re irritavit magis, quam conterruit, animos barbarorum; et, clam comparatis copiis, saltum Manlianum, per quem transiturum exercitum romanum satis sciebant, obsederunt. In Hispaniam ulteriorem eunti L. Postumio Albino collegæ Gracchus mandaverat, ut Q. Fulvium certiorem faceret, Tarraconem exercitum adduceret : « ibi dimitti veteranos, supplementaque distribuere, et ordinare omnem exercitum sese velle. » Dies quoque, et ea propinqua, edita Flacco est, qua successor esset venturus. Hæc nova allata res, omissis, quæ agere instituerat, Flaccum raptim deducere exercitum ex Celtiberia quum coegisset, barbari, causæ ignari, suam defectionem et clam comparata arma sensisse eum, et pertimuisse rati, eo ferocius saltum insederunt. Ubi eum saltum prima luce agmen Romanorum intravit, repente ex duabus partibus simul exorti hostes Romanos invaserunt. Quod ubi vidit Flaccus, primos tumultus, in agmine per centuriones stare omnes, suo quemque loco, et arma expedire jubendo, sedavit : et, sarcinis jumentisque in unum locum coactis, copias omnes partim ipse, partim per legatos tribunosque militum, ut tempus, ut locus postulabat, sine ulla trepidatione instruxit; « cum bis deditis rem esse admonens. Scelus et perfidiam illis, non virtutem, nec animum accessisse. Reditum ignobilem in patriam, clarum ac memorabilem eos sibi fecisse : cruentos ex recenti cæde hostium gladios, et manantia sanguine spolia, Romam ad triumphum delaturos. » Plura dici tempus non patiebatur. Invehebant se hostes, et in partibus extremis jam pugnabatur; deinde acies concurrerunt.

XL. Atrox ubique prœlium, sed varia fortuna erat. Egregie legiones, nec segnius duæ alæ pugnabant; externa auxilia ab simili armatura, meliore aliquantum militum genere, urgebantur, nec locum tueri poterant. Celtiberi, ubi ordinata acie et signis collatis se non esse pares legionibus senserunt, cuneo impressionem fecerunt. Quo tantum valent genere pugnæ, ut, quacumque



triangle. Dans ces sortes d'attaques, ils ont ordinairement un tel avantage, qu'il est impossible de soutenir leur choc, quel que soit le point de l'armée ennemie contre lequel ils chargent. Les légions romaines furent donc aussi ébranlées et leurs rangs presque rompus. A la vue de ce désordre, Flaccus courut à toute bride vers les cavaliers légionnaires. « Puis-je compter sur vous, leur dit-il? c'en est fait sans vous de cette armée. » Ils s'écrièrent tous à la fois qu'il n'avait qu'à donner ses ordres et qu'il serait promptement obéi : « Eh bien! reprit-il, doublez les rangs, cavaliers des deux légions; et lancez vos chevaux sur ce triangle menaçant qui fait plier notre infanterie. Pour que votre charge soit plus irrésistible, ôtez la bride à vos chevaux; c'est une manœuvre dont le succès a, dit-on, souvent fait le plus grand honneur à la cavalerie romaine. » Cet ordre fut aussitôt exécuté; les cavaliers débridèrent leurs chevaux, et se précipitèrent sur l'ennemi; puis, revenant sur leurs pas, ils traversèrent deux fois ses rangs, brisèrent toutes les lances et firent un horrible carnage. Quand les Celtibères virent leur triangle enfoncé, ils perdirent tout espoir, s'ébranlèrent, et, renonçant à peu près au combat, regardèrent autour d'eux s'il y avait moyen de fuir. De son côté la cavalerie des ailes, enflammée d'une noble émulation à la vue de la charge brillante exécutée par les cavaliers romains, fondit sans attendre aucun ordre sur les ennemis en désordre. La déroute devint alors générale, et le proconsul, regardant avec joie les Celtibères qui fuyaient, voua un temple à la Fortune équestre et des jeux à Jupiter très-bon, très-grand. Les vaincus disposés dans toute la longueur du défilé furent égorgés sans résistance. On en tua, dit-on, dix-sept mille dans cette journée; on fit plus de quatre mille prisonniers, et l'on s'empara de deux cent soixante et dix-sept étendards et de onze cents chevaux environ. L'armée du proconsul ne campa point ce jour-là. Elle avait chèrement acheté sa victoire, elle laissait sur le champ de bataille quatre cent soixante et douze soldats romains, mille dix-neuf alliés du nom latin et trois mille auxiliaires. Ainsi elle revint triomphante à Tarragone, après avoir renouvelé son antique gloire. Le préteur Ti. Sempronius, qui était arrivé depuis deux jours, s'avança à la rencontre de Fulvius, et le félicita de ses succès. Les deux généraux réglèrent, avec le plus parfait accord, le choix des soldats qu'ils voulaient licencier ou retenir. Puis Fulvius, ayant embarqué ceux qui avaient leur congé, partit pour Rome. Sempronius conduisit ses légions dans la Celtibérie.

XLI. Les deux consuls entrèrent en Ligurie chacun de son côté. Postumius, à la tête de la première et de la troisième légion, s'empara des monts Balista et Suismontium, dont il ferma tous les défilés en y postant des corps de troupes, intercepta ainsi tous les convois et réduisit les Ligures par toutes sortes de privations. Fulvius partit de Pise avec la seconde et la quatrième légion, attaqua les Apuans, reçut la soumission de ceux d'entre eux qui habitaient sur les rives de la Macra, les fit embarquer au nombre de sept mille,

parte perculere impetu suo, sustineri nequeant. Tunc quoque turbatæ legiones sunt, prope interrupta acies. Quam trepidationem ubi Flaccus conspexit, equo advehitur ad legionarios equites : et « Ecquid auxilii in vobis est? Actum jam de hoc exercitu erit! » Quum undique acclamassent, « quin ederet, quid fieri velit; non segniter imperium exsecuturos : — Duplicate turmas, inquit, duarum legionum equites, et permittite equos in cuneum hostium, quo nostros urgent. Id cum majore vi equorum facietis, si effrenatos in eos equos immittitis; quod sæpe romanos equites cum magna laude fecisse sua, memoriæ proditum est. » Dicto paruerunt, detractisque frenis bis ultro citroque cum magna strage hostium, infractis omnibus hastis, transcurrerunt. Dissipato cuneo, in quo omnis spes fuerat, Celtiberi trepidare, et, prope omissa pugna, locum fugæ circumspicere. Et alarii equites, postquam romanorum equitum tam memorabile facinus videre, et ipsi, virtute eorum accensi, sine ullius imperio in perturbatos jam hostes equos immittunt. Tunc vero Celtiberi omnes in fugam effunduntur, et imperator romanus, aversos hostes contemplatus, ædem Fortunæ Equestri, Jovique optimo maximo ludos vovit. Ceduntur Celtiberi per totum saltum dissipati fuga. Decem et septem millia hostium cæsa eo die traduntur; vivi capti plus quatuor millia, ducentis septuaginta septem cum signis militaribus, equis prope mille centum. Nullis castris eo die victor exercitus mansit. Victoria non sine jactura militum fuit. Quadringenti septuaginta duo milites romani, socium ac latini nominis mille decem et novem, cum his tria millia militum auxiliariorum perierunt. Ita victor exercitus, renovata priore gloria, Tarraconem est perductus. Venienti Fulvio Ti. Sempronius prætor, qui biduo ante venerat, obviam processit; gratulatusque est, quod rempublicam egregie gessisset. Cum summa concordia, quos dimitterent, quosque retinerent milites, composuerunt. Inde Fulvius, exauctoratis militibus in naves impositis, Romam est profectus; Sempronius in Celtiberiam legiones duxit.

XLI. Consules ambo in Ligures exercitus induxerunt diversis partibus. Postumius prima et tertia legione Balistam Suismontiumque montes obsedit : et, premendo præsidiis angustos saltus eorum, commeatus interclusit, inopiaque omnium rerum eos perdomuit. Fulvius, secunda et quarta legione adortus a Pisis Apuanos Ligures, qui eorum circa Macram fluvium incolebant, in deditionem acceptos, ad septem millia hominum in naves im-



et transporter à Naples en longeant la côte de la mer Tyrrhénienne. De là on les conduisit dans le Samnium, et on leur distribua des terres au milieu de leurs compatriotes. Quant aux Ligures des montagnes, A. Postumius fit couper leurs vignes et brûler leurs moissons jusqu'à ce que tous ces désastres les eussent obligés à se rendre et à livrer leurs armes. Postumius s'embarqua ensuite pour visiter la côte des Ingaunes et des Intéméliens. Avant que ces consuls eussent rejoint l'armée, dont le rendez-vous général était à Pise, elle se trouvait sous les ordres d'A. Postumius et de M. Fulvius Nobilior, frère de Q. Fulvius. Nobilior était tribun militaire de la seconde légion. Pendant ces deux mois de commandement il licencia la légion, après avoir fait jurer aux centurions qu'ils restitueraient leur solde au trésor entre les mains des questeurs. Aulus ayant appris cette nouvelle à Plaisance, où le hasard l'avait conduit, courut avec un détachement de cavalerie légère sur les traces des soldats licenciés, châtia tous ceux qu'il put arrêter et les ramena à Pise. Pour les autres, il se contenta d'informer le consul de ce qui avait eu lieu. Sur la proposition de ce magistrat, un sénatus-consulte relégua M. Fulvius en Espagne au delà de Carthage-la-Neuve, et le consul le chargea d'une lettre pour Manlius, qui commandait dans l'Ultérieure. Les soldats eurent ordre de rejoindre leurs drapeaux, et, pour les punir on décréta qu'ils ne toucheraient cette année que six mois de paie. Le consul fut invité à vendre tous les réfractaires et à confisquer leurs biens.

XLII. La même année, L. Duronius, l'un des préteurs de l'année précédente, qui était revenu d'Illyrie à Brundisie avec dix vaisseaux, laissa son escadre dans ce port et se rendit à Rome. Dans l'exposé qu'il traça de sa conduite, il accusa positivement Gentius, roi d'Illyrie, de toutes les pirateries qui avaient été commises. « C'était de son royaume, dit-il, qu'étaient partis tous les vaisseaux qui avaient ravagé les côtes de la mer supérieure. Il lui avait envoyé une ambassade pour se plaindre, mais ce prince avait refusé de la recevoir. » D'un autre côté des ambassadeurs de Gentius étaient venus à Rome déclarer « qu'au moment même où les Romains étaient arrivés à sa cour pour obtenir une audience, leur maître se trouvait malade aux extrémités de son royaume; il priait le sénat de ne pas ajouter foi aux accusations mensongères de ses ennemis. » Duronius répliqua que plusieurs citoyens romains et alliés du nom latin avaient été maltraités en Illyrie, et que des citoyens romains étaient, disait-on, retenus prisonniers à Corcyre. On décida qu'ils seraient tous ramenés à Rome, que le préteur C. Claudius prendrait des informations et qu'on en attendrait le résultat pour répondre au roi Gentius et à ses ambassadeurs. Parmi toutes les personnes emportées cette année par l'épidémie, il faut compter plusieurs membres du collége des prêtres, entre autres le pontife L. Valérius Flaccus, qui fut remplacé par Q. Fabius Labéo et le triumvir épulon; P. Manlius, revenu tout récemment de l'Espagne ultérieure. On lui donna pour successeur Q. Fulvius, fils de Marcus, qui portait encore

positos, præter oram Etrusci maris Neapolim transmisit. Inde in Samnium traducti, agerque his inter populares datus est. Montanorum Ligurum ab A. Postumio vineæ cæsæ, frumentaque deusta : donec cladibus omnibus belli coacti in deditionem venerunt, armaque tradiderunt. Navibus inde Postumius ad visendam oram Ingaunorum Intemeliorumque Ligurum processit. Priusquam hi consules venirent ad exercitum, qui Pisas indictus erat, præerant A. Postumius et frater Q. Fulvii M. Fulvius Nobilior. Secundæ legionis Fulvius tribunus militum erat. Is mensibus suis dimisit legionem, jurejurando adactis centurionibus, æs in ærarium ad quæstores esse delaturos. Hoc ubi Placentiam (nam eo forte erat profectus) Aulo nuntiatum est, cum equitibus expeditis secutus dimissos, quos eorum potuit assequi, deduxit castigatos Pisas; de ceteris consulem certiorem fecit. Eo referente, senatusconsultum factum est, ut M. Fulvius in Hispaniam relegaretur ultra novam Carthaginem; litteræque ei datæ sunt a consule ad P. Manlium in Hispaniam ulteriorem deferendæ. Milites jussi ad signa redire. Causa ignominiæ, uti semestre stipendium in eum annum esset ei legioni, decretum : qui miles ad exercitum non redisset, eum ipsum bonaque ejus vendere consul jussus.

XLII. Eodem anno L. Duronius, qui prætor anno superiore ex Illyrico cum decem navibus Brundisium redierat, inde, in portu relictis navibus, quum venisset Romam, inter exponendas res, quas ibi gessisset, haud dubie in regem Illyriorum Gentium latrocinii omnis maritimi causam avertit. « Ex regno ejus omnes naves esse, quæ superi maris oram depopulatæ essent. De his rebus se legatos misisse, nec conveniendi regis potestatem factam. » Venerant Romam legati a Gentio, qui, « quo tempore Romani conveniendi regis causa venissent, ægrum forte eum in ultimis partibus fuisse regni dicerent. Petere Gentium ab senatu, ne crederent confictis criminibus in se, quæ inimici detulissent. » Ad ea Duronius adjecit, multis civibus romanis et sociis latini nominis injurias factas in regno ejus; et cives romanos dici Corcyræ retineri. Eos omnes Romam adduci placuit : C. Claudium prætorem cognoscere : neque ante Gentio regi legatisve ejus responsum reddi. Inter multos alios, quos pestilentia ejus anni absumpsit, sacerdotes quoque aliquot mortui sunt. L. Valerius Flaccus pontifex mortuus est : in ejus locum suffectus est Q. Fabius Labeo. P. Manlius, qui nuper ex ulteriore Hispania redierat, triumvir epulo : Q. Fulvius M. F. in locum ejus triumvir



la prétexte. Le remplacement de Cn. Cornélius Dolabella aux fonctions de roi des sacrifices fut une occasion de débats entre le grand pontife C. Servilius et le décemvir naval L. Cornélius Dolabella. Le grand pontife, avant d'inaugurer ce dernier, exigeait qu'il renonçât à sa magistrature; et comme le duumvir s'y refusait, il fut condamné à une amende par Servilius; il en appela au peuple, et les débats recommencèrent. Déjà la plupart des tribus étaient entrées dans l'enceinte, et avaient déclaré que le duumvir se soumettrait aux ordres du pontife, et que son amende serait levée, s'il renonçait à sa magistrature, lorsqu'un coup de tonnerre rompit l'assemblée. Des scrupules religieux empêchèrent alors les pontifes d'inaugurer Dolabella; ils lui substituèrent P. Clélius Siculus. Vers la fin de l'année mourut aussi le grand pontife C. Servilius Géminus, qui était en même temps décemvir des sacrifices. Le collége des prêtres donna, par voie de cooptation, la dignité de pontife à Q. Fulvius Flaccus, et celle de grand pontife à M. Émilius Lépidus, qui l'emporta sur plusieurs illustres compétiteurs. Q. Marcius Philippus fut nommé décemvir des sacrifices. L'augure Sp. Postumius Albinus, qui mourut également, fut, en vertu du choix de ses collègues, remplacé par P. Scipion, fils de l'Africain. Les habitants de Cumes demandèrent cette année et obtinrent la permission d'employer le latin dans leurs actes publics et dans les ventes à l'encan.

XLIII. Les Pisans offrirent des terres pour l'établissement d'une colonie latine; le sénat leur vota des remerciements. On créa triumvirs à cet effet Q. Fabius Butéo, et les deux Popillius Lénas, Marcus et Publius. On reçut une lettre du préteur C. Ménius, qui, outre son gouvernement de Sardaigne, avait été chargé d'informer contre les empoisonneurs au delà d'un rayon de dix milles autour de Rome. Il mandait qu'il avait déjà condamné trois mille personnes et que des révélations l'avaient mis sur la trace d'un plus grand nombre de coupables; qu'il se voyait dans la nécessité de laisser de côté son enquête, ou de renoncer à son département. Q. Fulvius Flaccus revint d'Espagne à Rome couvert de gloire. Aussi, bien qu'il fût resté hors de la ville en attendant le jour de son triomphe, il n'en fut pas moins nommé consul avec L. Manlius Acidinus. Peu de jours après il fit son entrée triomphale à Rome avec les soldats qu'il avait ramenés. On porta devant lui cent vingt-quatre couronnes d'or, trente et une livres pesant du même métal, et cent soixante et treize mille deux cents pièces de monnaie d'Osca. Il préleva sur le butin et distribua cinquante deniers à chaque soldat, le double aux centurions, le triple aux cavaliers. Les alliés du nom latin eurent une gratification pareille, et toute l'armée une double solde.

XLIV. Cette année, le tribun du peuple L. Villius fit adopter la première loi qui fixait l'âge où il était permis de briguer les différentes magistratures, et d'en prendre possession. Cette proposition fit donner aux membres de sa famille le surnom d'Annalis. Contrairement à l'usage suivi depuis plusieurs années, on ne nomma que quatre

cooptatus, tum prætextatus erat. De rege sacrifico sufficiendo in locum Cn. Cornelii Dolabellæ contentio inter C. Servilium pontificem maximum fuit et L. Cornelium Dolabellam duumvirum navalem; quem, ut inauguraret, pontifex magistratu sese abdicare jubebat: recusantique id facere ob eam rem multa duumviro dicta a pontifice; deque ea, quum provocasset, certatum ad populum. Quum plures jam tribus, intro vocatæ, dicto esse audientem pontifici duumvirum, juberent, multamque remitti, si magistratu se abdicasset; ultimum de cœlo, quod comitia turbaret, intervenit. Religio inde fuit pontificibus inaugurandi Dolabellæ. P. Clœlium Siculum inaugurarunt, qui secundo loco inauguratus erat. Exitu anni et C. Servilius Geminus pontifex maximus decessit: idem decemvir sacrorum fuit. Pontifex in locum ejus a collegio cooptatus est Q. Fulvius Flaccus; at pontifex maximus M. Æmilius Lepidus, quum multi clari viri petissent: et decemvir sacrorum Q. Marcius Philippus in ejusdem locum est cooptatus. Et augur Sp. Postumius Albinus decessit. In locum ejus P. Scipionem, filium Africani, augures cooptarunt. Cumanis eo anno petentibus permissum, ut publice latine loquerentur, et præconibus latine vendendi jus esset.

XLIII. Pisanis agrum pollicentibus, quo latina colonia deduceretur, gratiæ ab senatu actæ. Triumviri creati ad eam rem Q. Fabius Buteo, M. et P. Popillii Lænates. A. C. Mænio prætore (cui, provincia Sardinia quum evenisset, additum erat, ut quæreret de veneficiis longius ab urbe decem millibus passuum) litteræ allatæ, « se jam tria millia hominum damnasse, et crescere sibi quæstionem indiciis: aut eam sibi esse deserendam, aut provinciam dimittendam.» Q. Fulvius Flaccus ex Hispania rediit Romam cum magna fama gestarum rerum: qui, quum extra urbem triumphi causa esset, consul est creatus cum L. Manlio Acidino; et post paucos dies cum militibus, quos secum deduxerat, triumphans urbem est invectus. Tulit in triumpho coronas aureas centum viginti quatuor: præterea auri pondo triginta unum; et signati Oscensis nummum centum septuaginta tria millia ducentos. Militibus de præda quinquagenos denarios dedit, duplex centurionibus, triplex equiti; tantumdem sociis latini nominis, et stipendium omnibus duplex.

XLIV. Eo anno rogatio primum lata est ab L. Villio tribuno plebis, quot annos nati quemque magistratum peterent caperentque. Inde cognomen familiæ inditum, ut Annales appellarentur. Prætores quatuor post

préteurs en vertu de la loi Bébia, qui décidait qu'à l'avenir ce nombre alternerait avec celui de six. Les préteurs nommés furent Cn. Cornélius Scipion, C. Valérius Lévinus et les deux Mucius Scévola, Quintus et Publius, fils de Quintus. Les consuls Q. Fulvius et L. Manlius eurent le même département que leurs prédécesseurs, le même nombre de troupes d'infanterie et de cavalerie, de Romains et d'alliés. Dans les deux Espagnes, Ti. Sempronius et L. Postumius furent maintenus à la tête des armées qu'ils commandaient. Les consuls eurent ordre de lever un supplément d'environ trois mille fantassins et trois cents cavaliers romains et cinq mille hommes d'infanterie latine et quatre cents chevaux. P. Mucius Scévola fut désigné par le sort pour la juridiction de la ville, avec mission de poursuivre l'enquête sur les empoisonnements dans Rome et dans un rayon de dix milles autour de Rome; Cn. Cornélius Scipion eut la juridiction des étrangers, Q. Mucius Scévola la Sicile, et C. Valérius Lévinus la Sardaigne. Le consul Q. Fulvius déclara « qu'avant de s'occuper des affaires politiques, il voulait remplir, tant en son nom qu'au nom de la république, les engagements qu'il avait pris, et acquitter le vœu qu'il avait fait, le jour de son dernier combat contre les Celtibères, de célébrer des jeux en l'honneur de Jupiter très-bon, très-grand, et d'élever un temple à la Fortune Équestre; que les Espagnols lui avaient fourni l'argent nécessaire à ces deux objets. » Le sénat décida qu'on célébrerait les jeux, et qu'on nommerait des duumvirs pour s'occuper de la construction du temple. Il limita la dépense, en réglant « que la somme employée pour les jeux ne pourrait dépasser celle que Fulvius Nobilior avait été autorisé à dépenser dans les jeux célébrés après la guerre d'Étolie. Il défendit en outre de rien ajouter, exiger, recevoir ou faire, à l'occasion de cette cérémonie, contrairement à ce sénatus-consulte, rendu sous le consulat de L. Émilius et de Cn. Bébius. » Ce décret avait été provoqué par l'exagération des dépenses faites aux jeux de l'édile Ti. Sempronius, qui avait dû lever d'énormes contributions, non-seulement sur l'Italie et les pays alliés du nom latin, mais sur les provinces étrangères.

XLV. L'hiver fut très-rigoureux cette année; il tomba beaucoup de neige et le temps fut constamment mauvais; tous les arbres sensibles au froid furent brûlés, et les gelées se prolongèrent au delà de l'époque ordinaire. Un ouragan furieux qui s'éleva tout à coup sur le mont Albain interrompit les féries latines; on les recommença par ordre des pontifes. Cet ouragan renversa aussi plusieurs statues dans le Capitole; la foudre endommagea plusieurs édifices, entre autres le temple de Jupiter à Terracine, la maison Blanche et la porte Romaine à Capoue : elle enleva en plusieurs endroits le faîte du mur. Au milieu de ces prodiges on annonça de Réate qu'il y était né un mulet à trois pieds. Les décemvirs consultèrent à cette occasion les livres sibyllins, et firent connaître les dieux qu'il fallait apaiser, et le nombre des victimes qu'on devait immoler. En outre, pour les dégâts causés par la foudre, ils ordonnèrent un jour de supplications au temple de Jupiter. On célébra ensuite pendant dix jours avec

multos annos lege Bæbia creati, quæ alternis quaternos jubebat creari. Hi facti, Cn. Cornelius Scipio, C. Valerius Lævinus, Q. et P. Mucii Q. F. Scævolæ. Q. Fulvio et L. Manlio consulibus eadem provincia, quæ superioribus, pari numero copiæ peditum, equitum, civium, sociorum decretæ. In Hispaniis duabus Ti. Sempronio et L. Postumio cum iisdem exercitibus, quos haberent, prorogatum imperium est : et in supplementum consules scribere jussi ad tria millia peditum romanorum, trecentos equites; quinque millia sociorum latini nominis, et quadringentos equites. P. Mucius Scævola urbanam sortitus provinciam est; et ut idem quæreret de veneficiis in urbe, et propius urbem decem millia passuum : Cn. Cornelius Scipio peregrinam, Q. Mucius Scævola Siciliam, C. Valerius Lævinus Sardiniam. Q. Fulvius consul, « prius, quam ullam rem publicam ageret, liberare et se et rempublicam religione votis solvendis, dixit, velle. Vovisse, quo die postremum cum Celtiberis pugnasset, ludos Jovi Optimo Maximo, et ædem Equestri Fortunæ sese facturum : in eam rem sibi pecuniam collatam esse ab Hispanis. » Ludi decreti, et ut duumviri ad ædem locandam crearentur. De pecunia finitur, « Ne major causa ludorum consumeretur, quam quanta Fulvio Nobiliori, post ætolicum bellum ludos facienti, decreta esset : neve quid ad eos ludos arcesseret, cogeret, acciperet, faceret, adversus id senatusconsultum, quod L. Æmilio, Cn. Bæbio consulibus de ludis factum esset. » Decreverat id senatus propter effusos sumptus, factos in ludos Ti. Sempronii ædilis, qui graves non modo Italiæ ac sociis latini nominis, sed etiam provinciis externis fuerant.

XLV. Hiems eo anno nive sæva et omni tempestatum genere fuit : arbores, quæ obnoxiæ frigoribus sunt, deusserat cunctas : et ea tum aliquanto, quam alias, longior fuit. Itaque Latinas mox subito coorta et intolerabilis tempestas in monte turbavit : instauratæque sunt ex decreto pontificum. Eadem tempestas et in Capitolio aliquot signa prostravit, fulminibusque complura loca deformavit; ædem Jovis Tarracinæ, ædem Albam Capuæ, portamque Romanam; muri pinnæ aliquot locis decussæ erant. Hæc inter prodigia nuntiatum et ab Reate, tripedem natum mulum. Ob ea decemviri, jussi adire libros, ediderunt, quibus diis et quot hostiis sacrificaretur : et ob fulminibus complura loca deformata ad ædem Jovis

une magnificence extraordinaire les jeux votifs du consul Q. Fulvius, qui furent suivis des comices censoriens. Les censeurs nommés furent le grand pontife M. Émilius Lépidus et M. Fulvius Nobilior, qui avait triomphé des Étoliens. Ces deux illustres personnages étaient ennemis l'un de l'autre, et leur haine avait donné lieu plus d'une fois à de violents débats dans le sénat et devant le peuple. A l'issue des comices, les censeurs se rendirent au champ de Mars, et, suivant l'usage antique, prirent place sur leurs chaises curules auprès de l'autel de Mars. Les principaux membres du sénat vinrent aussitôt les rejoindre avec un grand concours de citoyens, et Q. Cécilius Métellus prit la parole en ces termes :

XLVI. « Nous n'avons pas oublié, censeurs, que le peuple romain tout entier vient de placer sous votre sauvegarde les mœurs publiques, et que c'est à vous de diriger notre conduite par vos sages conseils, non à nous de vous donner des avis. Il est pourtant nécessaire de vous signaler ce que tous les bons citoyens voient avec peine en vous, ou du moins le changement qu'ils appellent de tous leurs vœux. A vous considérer chacun en particulier, M. Émilius et M. Fulvius, nous ne saurions aujourd'hui trouver à Rome personne qui vous fût préféré, s'il nous fallait recommencer l'élection ; mais en vous examinant tous deux ensemble, nous ne pouvons nous empêcher de craindre que vous ne soyez mal assortis, et que la haine qui vous divise ne soit plus funeste à la république que les qualités personnelles qui vous ont conquis nos suffrages ne sauraient lui être utiles. Depuis bien des années, vous vous portez l'un à l'autre une haine cruelle et implacable, qui, nous devons le craindre, pourrait de ce jour faire plus de mal à l'état et à nous qu'à vous-mêmes. Il nous serait facile d'entrer dans tous les détails des motifs qui nous inspirent cette appréhension ; mais nous n'osons vous les dire, de peur d'aigrir vos ressentiments, au moment où ils sont peut-être sur le point de s'éteindre. Nous venons donc tous vous supplier de les abjurer aujourd'hui même, dans cette enceinte sacrée, et de nous laisser réunir vos cœurs par une réconciliation sincère, comme les suffrages du peuple romain ont réuni vos personnes. Soyez animés du même esprit, des mêmes sentiments pour dresser la liste des sénateurs, faire la revue des chevaliers, procéder au cens et fermer le lustre. Que ce soit franchement et du fond du cœur que vous prononciez ces paroles solennelles dans presque tous les actes de votre magistrature : Puisse cette entreprise tourner à l'avantage et à la gloire de mon collègue ainsi qu'à la mienne ! Faites en sorte que vos concitoyens soient convaincus que vous désirez réellement ce que vous demandez aux dieux. T. Tatius et Romulus ont régné jadis en bonne intelligence dans cette même ville au milieu de laquelle ils avaient rangé leur armée en bataille et combattu comme ennemis. Les haines, les guerres même ont souvent un terme ; des ennemis acharnés deviennent souvent des alliés fidèles, quelquefois même des concitoyens. Les Albains, après la ruine d'Albe, ont été transportés à Rome ; les Latins et les Sabins ont reçu le droit de cité. C'est une maxime bien connue, et qui est passée en proverbe à cause de sa vérité, que les amitiés doivent être immortelles, et les haines pas-

ut supplicatio diem unum esset. Ludi deinde votivi Q. Fulvii consulis per dies decem magno apparatu facti. Censorum inde comitia habita. Creati M. Æmilius Lepidus pontifex maximus et M. Fulvius Nobilior, qui ex Ætolis triumphaverat. Inter hos viros nobiles inimicitiæ erant, sæpe multis et in senatu et ad populum atrocibus celebratæ certaminibus. Comitiis confectis, ut traditum antiquitus est, censores in Campo ad aram Martis sellis curulibus consederunt; quo repente principes senatorum cum agmine venerunt civitatis : inter quos Q. Cæcilius Metellus verba fecit.

XLVI. « Non obliti sumus, censores, vos paulo ante ab universo populo romano moribus nostris præpositos esse; et nos a vobis et admoneri, et regi, non vos a nobis debere. Indicandum tamen est, quid omnes bonos in vobis aut offendat, aut certe mutatum malint. Singulos quum intuemur, M. Æmili, M. Fulvi, neminem hodie in civitate habemus, quem, si revocemur in suffragium, velimus vobis prælatum esse : ambo quum simul aspicimus, non possumus non vereri, ne male comparati sitis, nec tantum reipublicæ prosit, quod omnibus nobis egregie placetis, quam, quod alter alteri displicetis, noceat. Inimicitias per annos multos vobis ipsis graves et atroces geritis; quæ periculum est, ne ex hac die nobis et reipublicæ, quam vobis, graviores fiant. De quibus causis hoc timeamus, multa succurrunt, quæ dicerentur; nisi forte implacabiles fueritis, implicaverint animos vestros. Has ut hodie, ut in isto templo, finiatis simultates, quæsumus vos universi; et, quos conjunxit suffragiis suis populus romanus, hac etiam reconciliatione gratiæ conjungi a nobis sinatis. Uno animo, uno consilio legatis senatum, equites recenseatis, agatis censum, lustrum condatis : quod in omnibus fere precationibus nuncupabitis verbis : Ut ea res mihi collegæque meo bene et feliciter eveniat ! id ita ut vere, ut ex animo velitis evenire : efficiatisque, ut, quod deos precati eritis, id vos velle etiam homines credamus. T. Tatius et Romulus, in cujus urbis medio foro acie hostes concurrerant, ibi concordes regnarunt. Non modo simultates, sed bella quoque finiuntur : ex infestis hostibus plerumque socii fideles, interdum etiam cives fiunt. Albani, diruta Alba, Romam traducti sunt : Latini, Sabini in civitatem accepti. Vulgatum illud, quia verum erat, in proverbium venit : Amicitias immortales, mortales inimicitias debere esse. » Fremitus



sagères. » Un murmure d'approbation se fit entendre, et bientôt mille voix, qui se confondaient en une seule, interrompirent l'orateur et répétèrent la même prière. Émilius parla de ses griefs contre Fulvius et se plaignit entre autres choses, d'avoir été deux fois écarté par lui du consulat, au moment de réussir. Fulvius répliqua que son collègue avait toujours été l'agresseur, et qu'il avait offert caution pour les calomnies dont il avait noirci son honneur. Cependant chacun d'eux déclara qu'il était prêt à déférer aux vœux de tant d'illustres personnages, pour peu que l'autre y déférât également. Alors, sur les instances de tous les assistants, ils se donnèrent la main, s'engagèrent à déposer et abjurer franchement leur haine, et furent conduits au Capitole au milieu d'applaudissements unanimes. Le sénat approuva entièrement la démarche honorable des principaux citoyens et la déférence des censeurs; il combla d'éloges les uns et les autres. Les censeurs ayant ensuite demandé qu'on leur accordât une somme d'argent pour les dépenses des travaux publics, on leur abandonna la contribution ordinaire de l'année.

XLVII. La même année, les propréteurs d'Espagne, L. Postumius et Ti. Sempronius avaient concerté leurs opérations. Albinus devait marcher par la Lusitanie contre les Vaccéens, puis revenir en Celtibérie, si la guerre y prenait un caractère alarmant, et Gracchus pénétrer au fond de la Celtibérie. Ce dernier commença par emporter d'assaut la ville de Munda, à la faveur d'un coup de main tenté la nuit. Après s'être fait livrer des otages et avoir mis garnison dans la place, il alla assiéger d'autres châteaux forts et brûler les campagnes, jusqu'à ce qu'il arrivât enfin sous les murs d'une autre ville très-forte, que les Celtibères appellent Certima. Il avait déjà commencé les travaux du siége, lorsque les habitants lui envoyèrent une députation. Ces barbares lui déclarèrent avec une franchise digne des mœurs antiques, qu'ils étaient décidés à se défendre, s'ils avaient des forces suffisantes. Ils demandèrent la permission de se rendre au camp des Celtibères pour obtenir des secours, promettant de séparer leurs intérêts de ceux du reste de la nation, s'ils essuyaient un refus. Gracchus y consentit; ils partirent donc et revinrent peu de jours après avec dix autres députés. Il était midi; la première chose qu'ils demandèrent au préteur, ce fut de leur faire donner à boire. Après avoir vidé les premières coupes, ils renouvelèrent leur demande, aux grands éclats de rire des Romains, témoins de cette grossière ignorance de tous les usages. Le plus âgé prit ensuite la parole : « Nous venons, dit-il, de la part de nos concitoyens, vous demander quel motif a pu vous inspirer l'audace de nous attaquer? » A cette question, Gracchus répondit qu'il avait compté sur le courage de son armée, et que s'ils étaient curieux de l'observer, pour donner à leurs compatriotes des renseignements plus positifs, il était tout prêt à les satisfaire. Aussitôt il ordonna aux tribuns militaires de mettre sous les armes toutes les troupes d'infanterie et de cavalerie et de leur faire exécuter différentes manœuvres. Après ces évolutions il congédia les envoyés, qui allèrent détourner leurs compatriotes de secourir la ville assiégée. Ce fut donc inutilement que les habitants élevèrent la nuit sur leurs tours les feux qu'ils étaient convenus d'allumer comme signaux : se voyant privés

ortus cum assensu, deinde universorum voces idem petentium, confusæ in unum, orationem interpellarunt. Inde Æmilius questus quum alia, tum bis a M. Fulvio se certo consulatu dejectum. Fulvius contra queri, se ab eo semper lacessitum, et in probrum suum sponsionem factam. Tamen ambo significare, si alter vellet, se in potestate tot principum civitatis futuros. Omnibus instantibus, qui aderant, dextras fidemque dedere, mittere vere ac finire odium. Deinde, collaudantibus cunctis, deducti sunt in Capitolium. Et cura super tali re principum, et facilitas censorum egregie comprobata ab senatu et laudata est. Censoribus deinde postulantibus, ut pecuniæ summa sibi, qua in opera publica uterentur, attribueretur, vectigal annuum decretum est.

XLVII. Eodem anno in Hispania L. Postumius et Ti. Sempronius proprætores comparaverunt ita inter se, ut in Vaccæos per Lusitaniam iret Albinus, in Celtiberiam inde reverteretur; Gracchus, si majus ibi bellum esset, in ultima Celtiberiæ penetraret. Mundam urbem primum vi cepit, nocte ex improviso aggressus. Acceptis deinde obsidibus, præsidioque imposito, castella expugnare, agros urere, donec ad prævalidam aliam urbem (Certimam appellant Celtiberi) pervenit. Ubi quum jam opera admoveret, veniunt legati ex oppido, quorum sermo antiquæ simplicitatis fuit, non dissimulantium bellaturos, si vires essent. Petierunt enim, ut sibi in castra Celtiberorum ire liceret ad auxilia accienda : si non impetrassent, tum separatim eos ab illis se consulturos. Permittente Graccho, ierunt, et post paucis diebus alios decem legatos secum adduxerunt. Meridianum tempus erat. Nihil prius petierunt a prætore, quam ut bibere sibi juberet dari. Epotis primis poculis, iterum poposcerunt; magno risu circumstantium in tam rudibus et moris omnis ignaris ingeniis. Tum maximus natu ex iis : « Missi sumus, inquit, a gente nostra, qui sciscitaremur, qua tandem re fretus arma nobis inferres ? » Ad hanc percunctationem Gracchus, « Exercitu se egregio fidentem venisse, respondit; quem si ipsi visere velint, quo certiora ad suos referant, potestatem se iis facturum esse : » tribunisque militum imperat, ut ornari omnes copias peditum equitumque, et decurrere jubeant armatas. Ab hoc spectaculo legati missi deterruerunt suos ab auxilio cir-



de tout espoir de secours, ils capitulèrent. Gracchus exigea d'eux une contribution de deux millions quatre cent mille sesterces et quarante cavaliers des premières familles : ce n'était pas à titre d'otages, puisqu'il les incorpora dans son armée ; mais, c'étaient en réalité des gages de fidélité de leurs concitoyens.

XLVIII. De là, le préteur marcha sur Alcée : près de cette ville étaient campés les Celtibères, qui lui avaient récemment envoyé une députation. Après avoir fait attaquer pendant quelques jours leurs retranchements par ses troupes légères et les avoir harcelés par ces escarmouches, il augmenta peu à peu la force de ses détachements, afin d'attirer toute l'armée ennemie hors de ses lignes. Lorsqu'il vit que son plan avait réussi, il enjoignit aux préfets des auxiliaires de tourner brusquement le dos au milieu de l'action, comme s'ils étaient accablés par le nombre, et de fuir en désordre vers le camp. Pendant ce temps, il s'occupait derrière ses retranchements à disposer ses troupes à toutes les portes. Bientôt il vit ses auxiliaires qui battaient en retraite suivant ses ordres, et derrière eux les Barbares emportés par l'ardeur de la poursuite. C'était là qu'il les attendait avec son armée rangée en bataille; aussi à peine eut-il donné aux siens le temps de rentrer à leur aise dans le camp, que les Romains, poussant un cri terrible, sortirent par toutes les portes à la fois. Les ennemis ne purent soutenir cette charge imprévue; ils étaient venus pour forcer le camp romain et ne surent pas même défendre le leur. Ils furent enfoncés au premier choc, mis en déroute, repoussés jusque dans leurs retranchements, et, bientôt même forcés de les abandonner. Ils eurent neuf mille hommes tués dans cette journée, on leur fit trois cent vingt prisonniers, et l'on s'empara de cent douze chevaux et de trente-sept étendards. Les Romains ne perdirent que cent neuf hommes.

XLIX. Après cette victoire, Gracchus alla ravager la Celtibérie, où il mit tout à feu et à sang. La plupart des peuples se soumirent volontairement ou par crainte, et en peu de jours il reçut à composition cent trois places fortes. Il recueillit un immense butin. Il retourna alors sur ses pas, reparut sous les murs d'Alcée et se décida à en faire le siége. Les habitants repoussèrent sa première attaque ; mais se voyant menacés, et par des assauts et par les ouvrages qu'élevaient les Romains, ils désespérèrent de tenir dans la ville, et s'enfermèrent tous dans la citadelle. Peu après ils envoyèrent leur soumission et s'abandonnèrent eux et tous leurs biens à la merci du vainqueur. On tira de cette ville un riche butin ; on fit plusieurs prisonniers de distinction, entre autres les deux fils et la fille de Thurrus, roi de cette contrée et le plus puissant sans contredit de tous les princes espagnols. A la nouvelle de ce malheur, il envoya demander un sauf-conduit à Gracchus et se rendit au camp romain. Il commença par s'informer si on lui laisserait la vie ainsi qu'à ses enfants, et sur l'assurance que lui en donna le préteur, il ajouta : « Me sera-t-il permis de servir dans l'armée

cumsessæ urbi ferendo. Oppidani, quum ignes nocte e turribus nequicquam (quod signum convenerat) sustulissent, destituti ab unica spe auxilii, in deditionem venerunt. Sestertium quater et vicies ab iis est exactum, quadraginta nobilissimi equites : nec obsidum nomine (nam militare jussi sunt), et tamen re ipsa, ut pignus fidei essent.

XLVIII. Inde jam duxit ad Alcen urbem, ubi castra Celtiberorum erant, a quibus venerant nuper legati. Eos quum per aliquot dies, armaturam levem immittendo in stationes, lacessisset parvis prœliis, in dies majora certamina serebat, ut omnes extra munitiones eliceret. Ubi, quod petebatur, sensit effectum, auxiliorum præfectis imperat, ut, contracto certamine, tanquam multitudine superarentur, repente tergis datis, ad castra effuse fugerent : ipse intra vallum ad omnes portas instruxit copias. Haud multum temporis intercessit, quum ex composito refugientium suorum agmen, post effuse sequentes barbaros conspexit. Instructam ad hoc ipsum intra vallum habebat aciem. Itaque tantum moratus, ut suos refugere in castra libero introitu sineret, clamore sublato, simul omnibus portis erupit. Non sustinuere impetum necopinatum hostes. Qui ad castra oppugnanda venerant, ne sua quidem tueri potuerunt. Nam extemplo fusi, fugati, mox intra vallum paventes compulsi postremo exuuntur castris. Eo die novem millia hostium cæsa : capti vivi trecenti viginti, equi centum duodecim, signa militaria triginta septem. De exercitu romano centum novem deciderunt.

XLIX. Ab hoc prœlio Gracchus duxit ad depopulandum Celtiberiam legiones : et, quum ferret passim cuncta atque ageret, populique alii voluntate, alii metu jugum acciperent, centum tria oppida intra paucos dies in deditionem accepit : præda potitus ingenti est. Convertit inde agmen retro, unde venerat, ad Alcen, atque eam urbem oppugnare institit. Oppidani primum impetum hostium sustinuerunt : deinde, quum jam non armis modo, sed etiam operibus oppugnarentur, diffisi præsidio urbis, in arcem universi concesserunt. Postremo et inde, præmissis oratoribus, in ditionem se suaque omnia Romanis permiserunt. Magna inde præda facta est. Multi captivi nobiles in potestatem venerunt ; inter quos et Thurri filii duo et filia. Regulus hic earum gentium erat, longe potentissimus omnium Hispanorum. Audita suorum clade, missis, qui fidem venienti in castra ad Gracchum peterent, venit. Et primum quæsivit ab eo, « ne sibi liceret ac suis vivere ? » Quum prætor « victurum » respondisset ; quæsivit iterum, « si cum Roma-



romaine? » La réponse de Gracchus ayant encore été affirmative : « Eh bien! dit-il, je m'attacherai à votre parti contre mes anciens alliés, puisqu'ils ont refusé de me secourir. » Depuis ce jour il embrassa la cause de Rome, et la servit en plusieurs circonstances avec autant de courage que de fidélité.

L. L'illustre et puissante cité d'Ergavic, effrayée par le malheur de toutes les villes voisines, ouvrit ensuite ses portes aux Romains. Suivant quelques auteurs, toutes ces soumissions n'étaient pas sincères; à mesure que les légions s'éloignaient d'un pays, la révolte y éclatait aussitôt, et Gracchus dut livrer aux Celtibères près du mont Chaunus un grand combat, qui dura depuis le point du jour jusqu'à la sixième heure. Il y eut de part et d'autre un grand nombre de morts. La seule circonstance qui puisse faire croire que les Romains eurent l'avantage, c'est que le lendemain ils attaquèrent les ennemis enfermés dans leurs lignes et passèrent toute la journée à recueillir les dépouilles. Le troisième jour eut lieu une bataille beaucoup plus sanglante, et cette fois les Celtibères furent incontestablement vaincus; leur camp fut pris et pillé. Vingt-deux mille d'entre eux furent tués; on leur fit plus de trois cents prisonniers, on s'empara d'un nombre à peu près égal de chevaux, et de soixante-douze étendards. Cette victoire fut décisive, et les Celtibères conclurent une paix véritable et plus sincère qu'auparavant. Suivant les mêmes historiens, cette campagne fut aussi marquée dans l'Espagne ultérieure par une double victoire de L. Postumius sur les Vaccéens, auxquels il tua près de trente-cinq mille hommes, et dont il força le camp; mais il est plus vraisemblable qu'il arriva trop tard dans sa province pour entrer en campagne cette année.

LI. Les censeurs montrèrent la sincérité de leur réconciliation en dressant la liste du sénat. M. Émilius Lépidus lui-même, le censeur et le grand pontife, fut choisi comme prince de cette compagnie; trois membres en furent exclus. Mais Lépidus rétablit sur la liste quelques-uns de ceux que son collègue avait omis. Avec l'argent qu'on leur avait assigné, et qu'ils s'étaient partagé, ils firent achever divers travaux. Lépidus construisit une digue auprès de Terracine: cet ouvrage fut vu de mauvais œil, parce qu'il possédait des terres dans le voisinage, et qu'il semblait avoir dépensé dans son intérêt privé les deniers de l'état. Il fit blanchir le théâtre voisin du temple d'Apollon et son avant-scène, le temple de Jupiter au Capitole, et le péristyle qui l'entourait. Il fit disparaître de ce péristyle les statues qui le masquaient d'une manière désagréable, et enlever les boucliers et les étendards de toute sorte qui y étaient suspendus. On dut à M. Fulvius un plus grand nombre d'ouvrages, dont l'utilité était plus réelle; tels furent le port du Tibre et les piles d'un pont, dont quelques années plus tard les censeurs Scipion l'Africain et Mummius construisirent la voûte; une basilique élevée derrière la banque neuve et le marché aux poissons, et entourée de boutiques qu'il vendit au profit du trésor; un forum et un portique en dehors de la porte Trigémine; un autre derrière l'arsenal; enfin un temple d'Apollon mé-

nis militare liceret? » Id quoque Graccho permittente, « sequar, inquit, vos adversus veteres socios meos, quoniam illos ad me propiunt suspicere. » Secutus est inde Romanos, fortique ac fideli opera multis locis rem romanam adjuvit.

L. Ergavica inde, nobilis et potens civitas, aliorum circa populorum cladibus territa, portas aperuit Romanis. Eam deditionem oppidorum haud cum fide factam, quidam auctores sunt: e qua regione abduxisset legiones, extemplo inde rebellatum, magnoque eum postea prœlio ad montem Chaunum cum Celtiberis a prima luce ad sextam horam diei signis collatis pugnasse; multos utrimque cecidisse: nec aliud magnopere, ne victos crederes, fecisse Romanos, nisi quod postero die lacessierint prœlio manentes intra vallum, spolia per totum diem legerint: tertio die prœlio majore iterum pugnatum; et tum demum haud dubie victos Celtiberos, castraque eorum capta et direpta esse. Viginti duo millia hostium eo die esse cæsa, plus trecentos captos: parem fere equorum numerum; et signa militaria septuaginta duo. Inde debellatum, veramque pacem, non fluxa, ut ante, fide, Celtiberos fecisse. Eadem æstate et L. Postumium in Hispania ulteriore bis cum Vaccæis egregie pugnasse scribunt: ad triginta et quinque millia hostium occidisse, et castra expugnasse. Propius vero est, serius in provincia pervenisse, quam ut ea æstate potuerit res gerere.

LI. Censores fideli concordia senatum legerunt. Princeps lectus est ipse censor M. Æmilius Lepidus pontifex maximus: tres ejecti de senatu. Retinuit quosdam Lepidus a collega præteritos. Opera ex pecunia attributa divisaque inter se hæc confecerunt. Lepidus molem ad Terracinam, ingratum opus, quod prædia habebat ibi, privatamque publicæ rei impensam inseruerat. Theatrum et proscenium ad Appollinis, ædem Jovis in Capitolio, columnasque circa poliendas albo locavit: et ab his columnis, quæ incommode opposita videbantur, signa amovit: clipeaque de columnis, et signa militaria affixa omnis generis dempsit. M. Fulvius plura et majoris locavit usus: portum et pilas pontis in Tiberim; quibus pilis fornices post aliquot annos P. Scipio Africanus et L. Mummius censores locaverunt imponendos: basilicam post argentarias Novas et forum piscatorium, circumdatis tabernis, quas vendidit in privatum; et forum, et porticum extra portam Trigeminam, et aliam post navalia, et ad fanum Herculis, et post Spei ad Tiberim

decin, près de la chapelle d'Hercule, et derrière celle de l'Espérance sur les bords du Tibre. Les deux censeurs avaient en outre de l'argent à dépenser en commun; ils l'employèrent à faire construire des aqueducs et des canaux; mais leur projet fut entravé par M. Licinius Crassus, qui ne voulut pas laisser ouvrir les conduits souterrains sur une de ses propriétés. Ils établirent plusieurs impôts et péages. Ils rendirent au public et aux cérémonies du culte diverses chapelles que s'étaient appropriées des particuliers. Ils changèrent le mode des suffrages, et ils appelèrent les tribus à voter par quartier selon le rang, la profession et l'importance des affaires de chaque citoyen.

LII. Le censeur M. Émilius demanda aussi au sénat de lui assigner une somme pour célébrer les jeux qui devaient accompagner la dédicace des temples de Junon Régina et de Diane, voués par lui huit ans auparavant durant la guerre de Ligurie. On lui accorda une somme de vingt mille as. Cette double dédicace eut lieu dans le cirque de Flaminius : Émilius célébra également dans cette enceinte les jeux scéniques pendant trois jours à la suite de la dédicace du temple de Junon, pendant deux après celle du temple de Diane. Ce fut encore lui qui fit, au Champ de Mars, la dédicace du temple des dieux lares de la mer, voué onze ans auparavant par L. Émilius Régillus dans la bataille navale qu'il avait livrée aux lieutenants d'Antiochus. Au-dessus des portes du temple était fixé un tableau avec cette inscription : *Voulant décider cette grande querelle, soumettre les rois, conquérir la paix,* (le sénat) *fit partir L. Émilius, fils de M. Émilius, pour livrer ce combat..... Sous ses auspices, sous son commandement, sous son étoile, sous sa conduite, entre Ephèse, Samos et Chio, en présence d'Antiochus lui-même, de toute son armée, de sa cavalerie, de ses éléphants, le onzième jour avant les calendes de janvier, la flotte du roi Antiochus fut vaincue, dispersée, écrasée, anéantie; le même jour et au même lieu furent pris treize vaisseaux longs avec tous les alliés. Après ce combat, le roi Antiochus et son royaume..... En mémoire de cet événement il* (L. Émilius) *voua un temple aux dieux Lares de la mer.* Une inscription pareille fut placée au-dessus des portes du temple de Jupiter dans le Capitole.

LIII. Pendant les deux jours employés par les censeurs à dresser la liste du sénat, le consul Q. Fulvius, qui était parti pour la Ligurie, franchissant, avec son armée, des montagnes, des vallons et des défilés presque impraticables, livra bataille aux ennemis, remporta une victoire complète, et s'empara de leur camp le même jour. Trois mille deux cents Ligures, et toute cette partie de la contrée firent leur soumission. Le consul, après l'avoir reçue, fit descendre les vaincus dans la plaine, et posta des troupes dans les montagnes pour garder ces positions. La lettre où il faisait part de ce succès parvint promptement à Rome, et le sénat décréta trois jours de supplications. Pendant la cérémonie, les préteurs immolèrent aux dieux quarante grandes victimes. L'autre consul, L. Manlius ne se signala par aucun exploit en Ligurie. Des Gaulois transalpins, au nombre de

ædem Appollinis Medici. Habuere et in promiscuo præterea pecuniam. Ex ea communiter locarunt aquam adducendam, fornicesque faciendos. Impedimento operi fuit M. Licinius Crassus, qui per fundum suum duci non est passus. Portoria quoque et vectigalia iidem multa instituerunt : complura sacella publica, quæ fuerant occupata a privatis, publica sacraque ut essent, paterentque populo, curarunt. Mutarunt suffragia : regionatimque generibus hominum, causisque, et quæstibus, tribus descripserunt.

LII. Et alter ex censoribus M. Æmilius petiit ab senatu, ut sibi dedicationis templorum Reginæ Junonis et Dianæ, quæ bello Ligustino aute annos octo vovisset, pecunia ad ludos decerneretur. Viginti millia æris decreverunt. Dedicavit eas ædes, utramque in circo Flaminio : ludosque scenicos triduum post dedicationem templi Junonis, biduum post Dianæ, et singulos dies fecit in circo. Idem dedicavit ædem Larium permarinum in campo. Voverat eam annis undecim ante L. Æmilius Regillus, navali prœlio adversus præfectos regis Antiochi. Supra valvas templi tabula cum titulo hoc fixa est : *Duello magno dirimendo, regibus subigendis, causa patrandæ pacis hæc pugna exeunti L. Æmilio M. Æmilii filio... auspicio, imperio, felicitate ductuque ejus inter Ephesum, Samum, Chiumque, inspectante eos ipso Antiocho, exercitu omni, equitatu, elephantisque, classis regis Antiochi ante diem undecimum Kalendas januarias victa, fusa, contusa, fugataque est; ibique eo die naves longæ cum omnibus sociis captæ tredecim. Ea pugna pugnata, rex Antiochus regnumque.... Ejus rei ergo ædem Laribus permarinis vovit.* Eodem exemplo tabula in æde Jovis in Capitolio supra valvas fixa est.

LIII. Biduo, quo senatum legerunt censores, Q. Fulvius consul, profectus in Ligures, per invios montes vallesque saltuosas cum exercitu transgressus, signis collatis cum hoste pugnavit : neque tantum acie vicit; sed castra quoque eodem die cepit. Tria millia ducenti hostium, omnisque ea regio Ligurum in deditionem venit. Consul deditos in campestres agros deduxit, præsidiaque montibus imposuit. Celeriter et ex provincia litteræ Romam venerunt. Supplicationes ob eas res gestas in triduum decretæ sunt. Prætores quadraginta hostiis majoribus per supplicationes rem divinam fecerunt. Ab altero consule L. Manlio nihil memoria dignum in Liguribus est gestum. Galli transalpini, tria millia hominum, in Italiam transgressi, neminem bello lacessentes, agrum a

trois mille, venaient de passer en Italie; ils n'y avaient commis aucun acte d'hostilité, et ils demandaient aux consuls et au sénat des terres pour y vivre en paix sous la dépendance du peuple romain. Le sénat leur ordonna d'évacuer l'Italie et chargea le consul Q. Fulvius de rechercher et de punir ceux qui leur avaient conseillé de franchir les Alpes et qui leur avaient servi de chefs.

LIV. La même année, Philippe, roi de Macédoine, mourut épuisé par l'âge et par le chagrin qu'il éprouvait depuis la mort de son fils. Il était allé passer l'hiver à Démétriade, dévoré de chagrins et de remords. Ce qui ajoutait à ses tourments c'était de voir son fils Persée qui se considérait déjà comme le roi et qui l'était également aux yeux de tout le monde, vers qui se tournaient tous les regards, tandis que son vieux père était réduit au plus triste abandon, au milieu de gens qui attendaient sa mort avec impatience ou qui ne daignaient pas même l'attendre. Aussi ses angoisses devenaient-elles de plus en plus vives. Elles n'étaient partagées que par Antigone, fils d'Échécrate, neveu de cet Antigone qui avait été tuteur de Philippe, et qui s'était montré si digne de la couronne. Il s'illustra aussi par la fameuse bataille qu'il gagna sur Cléomène roi de Lacédémone; les Grecs l'ont surnommé le tuteur, pour le distinguer des autres princes du même nom. Son neveu Antigone était le seul des courtisans de Philippe qui lui fût demeuré fidèle, et cette constance lui avait valu toute la haine de Persée, qui ne l'avait jamais beaucoup aimé. Il pressentait tous les périls qu'il courrait si Persée venait à hériter du trône. Aussi dès qu'il s'aperçut du changement opéré dans le roi, et qu'il le vit pleurer de temps en temps sur la mort de Démétrius, il se montra empressé, soit à écouter ses tristes confidences, soit à réveiller le souvenir d'une condamnation trop légèrement prononcée, mêlant souvent à l'expression des regrets du roi celle de ses propres regrets; et comme la vérité laisse ordinairement plus d'une trace qui la fait découvrir, il tentait tous les moyens propres à la faire éclater plus promptement. Ceux qu'il soupçonnait et qui avaient été en effet les principaux instruments du crime étaient Apelles et Philoclès, envoyés en ambassade à Rome. C'étaient eux qui en avaient rapporté, au nom de Flamininus, cette lettre si fatale au jeune prince. On disait hautement à la cour que cette lettre était fausse, qu'elle avait été fabriquée par un scribe et qu'on y avait apposé un faux cachet.

LV. Mais on n'avait encore que des soupçons que le hasard changea bientôt en certitude. Antigone ayant rencontré Xychus, l'arrêta et le conduisit au palais. Après l'avoir laissé entre les mains des gardes, il se présenta devant Philippe : « J'ai cru, lui dit-il, comprendre souvent à vos discours, que vous attacheriez un grand prix à connaître toute la vérité sur le compte de vos fils, et à savoir lequel des deux a attenté aux jours de l'autre. Le seul homme qui puisse démêler le nœud de cette intrigue est en votre pouvoir : c'est Xychus. Je l'ai rencontré par hasard et conduit dans votre palais; faites-le venir. » Amené en présence du roi, Xychus nia tout, mais avec si peu de fermeté, qu'il était évident qu'on obtiendrait des aveux en l'effrayant. Il ne put en effet soutenir la vue du bourreau et des instruments de tor-

consulibus et senatu petebant, ut pacati sub imperio populi romani essent. Eos senatus excedere Italia jussit, et consulem Q. Fulvium quærere, et animadvertere in eos, qui principes et auctores transcendendi Alpes fuissent.

LIV. Eodem anno Philippus rex Macedonum, senio et mœrore consumptus post mortem filii, decessit. Demetriade hibernabat, quum desiderio anxius filii, tum pœnitentia crudelitatis suæ. Stimulabat animum et alter filius, haud dubie et sua et aliorum opinione rex, conversique in eum omnium oculi, et destituta senectus; aliis exspectantibus suam mortem, aliis ne exspectantibus quidem. Quo magis angebatur, et cum eo Antigonus, Echecratis filius, nomen patrui Antigoni ferens, qui tutor Philippi fuerat, regiæ vir majestatis, nobili etiam pugna adversus Cleomenem lacedæmonium clarus. Tutorem eum Græci, ut cognomine a ceteris regibus distinguerent, appellarunt. Hujus fratris filius Antigonus ex honoratis Philippi amicis unus incorruptus remanserat: eique ea fides, nequaquam amicum Persea, inimicissimum fecerat. Is, prospiciens animo, quanto cum periculo suo hereditas regni ventura esset ad Persea, ut primum labare animum regis, et ingemiscere interdum filii desiderio sensit; nunc præbendo aures, nunc lacessendo etiam mentionem rei temere actæ, sæpe querenti querens et ipse aderat: et, quum multa assoleat veritas præbere vestigia sui, omni ope adjuvabat, quo maturius omnia emanarent. Suspecti et ministri facinoris, Apelles maxime et Philocles, erant; qui Romam legati fuerant, litterasque exitiales Demetrio sub nomine Flaminini attulerant.

LV. Falsas esse, et a scriba vitiatas, signumque adulterinum, vulgo in regia fremebant. Ceterum, quum suspecta magis, quam manifesta, esset res, forte Xychus obvius fit Antigono, comprehensusque ab eo in regiam est perductus. Relicto eo custodibus, Antigonus ad Philippum processit. « Multis, inquit, sermonibus intellexisse videor, magno te æstimaturum, si scire vera omnia possis de filiis tuis, uter ab utro petitus fraude et insidiis esset. Homo unus omnium, qui nodum hujus erroris exsolvere possit, in potestate tua est Xychus. Forte oblatum perductumque in regiam vocari jube. » Et adductus primo ita negare inconstanter, ut, parvo metu admoto, paratum indicem esse appareret. Conspectum tortoris verberumque non sustinuit : ordinemque omnem facinoris legatorum ministeriique sui exposuit. Extemplo

ture, et fit connaître en détail l'odieuse machination des ambassadeurs et la part qu'il y avait prise. Le roi donna sur-le-champ l'ordre de saisir les deux coupables. Philoclès, qui se trouvait chez lui, fut arrêté; Apelles, envoyé à la poursuite d'un certain Chéréas, se hâta de passer en Italie dès qu'il apprit la dénonciation de Xychus. On ne sait rien de positif sur le sort de Philoclès. Suivant les uns il nia d'abord effrontément; mais quand on l'eut confronté avec Xychus, il renonça à son système de dénégations; suivant les autres, il persista au milieu même des tortures à protester de son innocence. Toute cette affaire raviva la douleur de Philippe, et il trouvait son malheur plus grand encore en songeant que de ses deux fils il avait perdu le plus digne de son affection.

LVI. Persée sut bientôt que tout était découvert; mais il se sentait trop puissant pour se croire obligé de prendre la fuite. Il prit soin seulement de se dérober par l'absence au courroux de son père et d'éviter sa vengeance, tant que Philippe vivrait. Le roi, désespérant donc de se rendre maître de sa personne pour le punir, ne songea plus qu'à l'empêcher de jouir du fruit de son crime : c'était la seule ressource qui lui restait. Il fit venir Antigone, qui avait des droits à sa reconnaissance pour lui avoir dévoilé le parricide, et qu'il croyait assez recommandé par la gloire récente de son oncle Antigone pour que les Macédoniens n'eussent ni à rougir ni à regretter de le voir sur le trône. « Antigone, lui dit-il, puisque la fortune m'a réduit à considérer comme un bienfait une perte ordinairement si cruelle pour tous les pères, c'est à vous que j'ai résolu de laisser un trône que votre oncle m'a conservé par son courage et sa fidélité, et qu'il m'a laissé dans l'état le plus florissant. Vous êtes le seul que je juge digne de ma succession; et si je n'avais personne à qui la laisser, j'aimerais mieux la voir se perdre et s'anéantir que devenir pour Persée le fruit de son exécrable forfait. Je croirai que Démétrius est revenu des enfers, et qu'il est rendu à ma tendresse, si je puis à sa place léguer ma couronne à l'ami qui seul a versé des pleurs sur la mort de mon malheureux fils et sur ma déplorable erreur. » Depuis cet entretien, il ne cessa de lui prodiguer toute sorte d'égards. Comme Persée était en Thrace, il parcourut les villes de la Macédoine, et recommanda Antigone à l'affection des principaux seigneurs. S'il eût vécu plus longtemps, nul doute qu'il ne l'eût laissé en possession de la royauté. En quittant Démétriade, il fit un assez long séjour à Thessalonique; de là il se rendit à Amphipolis, où il fut attaqué d'une maladie grave. Il paraît certain néanmoins qu'il était plus malade d'esprit que de corps, et que poursuivi sans cesse par l'ombre sanglante de son malheureux fils, il mourut de chagrin et d'insomnie, en appelant la vengeance des dieux sur la tête de l'assassin. Antigone aurait encore pu être averti à temps, si la nouvelle de cette mort ne fût pas devenue sitôt publique. Le médecin Calligène, qui soignait le roi, n'attendit pas qu'il eût rendu le dernier soupir. Dès qu'il jugea son état désespéré, il dépêcha vers Persée, ainsi qu'ils en étaient convenus, des courriers préparés

missi, qui legatos comprehenderent, Philoclem, qui præsens erat, oppresserunt; Apelles, missus ad Chæream quemdam persequendum, indicio Xychi audito, in Italiam trajecit. De Philocle nihil certi vulgatum est. Alii primo audaciter negantem, postquam in conspectum adductus sit Xychus, non ultra tetendisse; alii tormenta etiam infitiantem perpessum affirmant. Philippo redintegratus est luctus geminatusque : et infelicitatem suam in liberis graviorem, quod alter perisset, censebat.

LVI. Perseus, certior factus omnia detecta esse, potentior quidem erat, quam ut fugam necessariam duceret. Tantum, ut procul abesset, curabat, interim velut ab incendio flagrantis iræ, dum Philippus viveret, se defensurus : qui, spe potiundi ad pœnam corporis ejus amissa, quod reliquum erat, id studere, ne super impunitatem etiam præmio sceleris frueretur. Antigonum igitur appellat; cui et palam facti parricidii gratia obnoxius erat, neque pudendum aut pœnitendum eum regem Macedonibus, propter recentem patrui Antigoni gloriam, fore censebat. « Quando in eam fortunam veni, inquit, Antigone, ut orbitas mihi, quam alii detestantur parentes, optabilis esse debeat; regnum, quod a patruo tuo forti, non solum fideli, tutela ejus custoditum et auctum etiam accepi, id tibi tradere in animo est. Te unum habeo, quem dignum regno judicem. Si neminem haberem, perire et exstingui id mallem, quam Perseo scelestæ fraudis præmium esse. Demetrium excitatum ab inferis restitutumque credam mihi, si te, qui morti innocentis, qui meo infelici errori unus illacrimasti, in locum ejus substitutum relinquam.» Ab hoc sermone omni genere honoris producere eum non destitit. Quum in Thracia Perseus abesset, circumire Macedoniæ urbes, principibusque Antigonum commendare : et, si vita longior suppetisset, haud dubium fuit, quin eum in possessione regni relicturus fuerit. Ab Demetriade profectus, Thessalonicæ plurimum temporis moratus fuerat. Inde quum Amphipolim venisset, gravi morbo est implicitus. Sed animo tamen ægrum magis fuisse, quam corpore, constat : curisque et vigiliis, quum identidem species et umbræ insontis interempti filii agitarent, exstinctum esse cum diris exsecrationibus alterius. Tamen admoneri potuisset Antigonus, si haud statim palam facta esset mors regis. Medicus Calligenes, qui curationi præerat, non exspectata morte regis, a primis desperationis notis nuntios prædispositos, ita ut convenerat, misit ad Perseum; et mortem regis in

à l'avance, et jusqu'à l'arrivée de ce prince il cacha la mort de Philippe à tous ceux qui étaient hors du palais.

LVII. Persée parut donc à l'improviste avant que le secret eût transpiré, et s'empara du trône dont il s'était ouvert l'accès par un crime. La mort de Philippe arriva fort à propos pour les Romains; elle suspendit ses préparatifs et leur permit de rassembler leurs forces. Peu de jours après les Bastarnes, que Philippe sollicitait depuis longtemps, quittèrent leurs foyers, et réunis en un corps nombreux d'infanterie et de cavalerie, ils traversèrent le Danube. Antigone et Cotton prirent les devants pour annoncer au roi leur arrivée. Ce dernier était un noble Bastarne, et Antigone avait été envoyé avec lui, malgré sa répugnance, pour soulever les Bastarnes. Non loin d'Amphipolis ils apprirent vaguement d'abord, puis par des courriers qui vinrent à leur rencontre, que Philippe n'existait plus. Cette nouvelle déconcerta leur plan. Il avait été réglé que le roi livrerait un libre passage aux Bastarnes par la Thrace et leur fournirait des vivres. Pour atteindre ce but, il avait gagné par des présents les principaux du pays, leur avait engagé sa parole que les Bastarnes ne commettraient aucun acte d'hostilité. Son intention était d'exterminer les Dardaniens et d'établir les Bastarnes sur leur territoire. Il y trouvait un double avantage: d'abord il se débarrassait d'une nation qui avait été de tout temps ennemie des Macédoniens, et qui avait toujours cherché à profiter des revers de leurs rois; d'un autre côté, il pourrait engager les Bastarnes à laisser leurs femmes et leurs enfants en Dardanie pour aller dévaster l'Italie. « Par le pays des Scordisques, pensait-il, on arrivait à la mer Adriatique et à l'Italie: c'était la seule route praticable pour une armée. Les Scordisques livreraient facilement passage aux Bastarnes, qui avaient à peu près le même langage et les mêmes coutumes; ils se joindraient même volontiers à eux, lorsqu'ils les verraient marcher au pillage d'une si riche contrée. » Philippe s'arrangeait des chances favorables à tout événement. Si les Bastarnes étaient anéantis par les Romains, il aurait toujours la consolation d'être débarrassé des Dardaniens, de s'enrichir des dépouilles des Bastarnes et de rester paisible possesseur de la Dardanie; s'ils réussissaient au contraire, il profiterait de la diversion opérée par leurs armes pour reprendre en Grèce tout ce qu'il avait perdu. Tels étaient les calculs de Philippe.

LVIII. Les Bastarnes entrèrent donc en Thrace et s'avancèrent pacifiquement sur la foi d'Antigone et de Cotton. Mais à peine la mort de Philippe fut-elle connue, que les Thraces se montrèrent exigeants dans les trafics; les Bastarnes de leur côté ne furent pas contents de leurs achats, et il devint difficile de leur faire garder leurs rangs et de les empêcher de s'écarter; de là des injures réciproques, qui se multiplièrent de jour en jour, et amenèrent enfin une rupture ouverte. Les Thraces, ne pouvant résister au grand nombre ni à la puissance des ennemis, abandonnèrent leurs bourgs de la plaine, et se réfugièrent sur une montagne très-élevée, nommée Donuca. Les Bastarnes voulurent les y forcer; mais lorsqu'ils approchaient de la cime, un ouragan, semblable

adventum ejus omnes, qui extra regiam erant, celavit.

LVII. Oppressit igitur necopinantes ignarosque omnes Perseus. et regnum scelere partum invasit. Peropportuna mors Philippi fuit ad dilationem, et ad vires bello contrahendas. Nam post paucis diebus gens Bastarnarum, diu sollicitata, ab suis sedibus magna peditum equitumque manu Histrum trajecit. Inde prægressis, qui nuntiarent regi, Antigono et Cottoni (nobilis erat Bastarna; et Antigonus perinvitus cum ipso Cottone legatus ad concitandos Bastarnas missus), haud procul Amphipoli fama, inde certi nuntii occurrerunt, mortuum esse regem : quæ res omnem ordinem consilii turbavit. Compositum autem sic fuerat : transitum per Thraciam tutum et commeatus Bastarnis ut Philippus præstaret. Id ut facere posset, regionum principes donis coluerat, fide sua obligata, placato agmine transituros Bastarnas. Dardanorum gentem delere propositum erat, inque eorum agro sedes fundare Bastarnis. Duplex inde erat commodum futurum, si et Dardani, gens semper infestissima Macedoniæ, temporibusque iniquis regum imminens, tolleretur; et Bastarnæ, relictis in Dardania conjugibus liberisque, ad populandam Italiam possent mitti. « Per Scordiscos iter esse ad mare Hadriaticum Italiamque : alia via traduci exercitum non posse. Facile Bastarnis Scordiscos iter daturos : nec enim aut lingua aut moribus æquales abhorrere; et ipsos adjuncturos se, quum ad prædam opulentissimæ gentis ire vidissent. » Inde in omnem eventum consilia accommodabantur. Sive cæsi ab Romanis forent Bastarnæ, Dardanos tamen sublatos, prædamque ex reliquiis Bastarnarum, et possessionem liberam Dardaniæ, solatio fore : sive prospere rem gessissent, Romanis aversis in Bastarnarum bellum, recuperaturum se in Græcia, quæ amisisset. Hæc Philippi consilia fuerant.

LVIII. Ingressi sunt pacato agmine, fide Cottonis et Antigoni. Sed haud multo post famam mortis Philippi neque Thraces commercio faciles erant, neque Bastarnæ empto contenti esse poterant, aut in agmine contineri, ne decederent via. Inde injuriæ ultro citroque fieri; quarum in dies incremento bellum exarsit. Postremo Thraces, quum vim ac multitudinem sustinere hostium non possent, relictis campestribus vicis, in montem ingentis altitudinis (Donucam vocant) concesserunt. Quum subire Bastarnæ vellent, quali tempestate Gallos spo-



à celui qui avait, dit-on, anéanti les Gaulois près du temple de Delphes, fit échouer leur entreprise. La pluie tomba par torrents, une grêle épaisse battit leurs visages, et leurs yeux furent éblouis par les éclairs qui ne cessaient de briller, accompagnés de violents coups de tonnerre. De tous côtés ils se virent menacés par les éclats de la foudre, qui semblait s'attacher à leurs corps, et les chefs comme les simples soldats tombèrent frappés à mort. Ils s'élancèrent donc en fuyant à travers les rocs escarpés; éperdus, égarés et poursuivis par les Thraces, ils attribuèrent leur déroute aux dieux mêmes, et s'imaginèrent que le ciel allait fondre sur eux. Dispersés par cet ouragan, ils regagnèrent leur camp, sans armes pour la plupart, et comme s'ils venaient d'échapper à un naufrage. Là ils délibérèrent sur le parti qu'il y avait à prendre; les avis furent partagés : les uns voulaient qu'on retournât en arrière, les autres qu'on pénétrât en Dardanie. Trente mille environ partirent sous la conduite de Clondicus et parvinrent jusqu'à ce pays. Le reste de la nation repassa le Danube et regagna ses demeures primitives. Persée, à peine maître du trône, fit mettre à mort Antigone, et pour se donner le temps d'affermir sa puissance, il envoya une ambassade à Rome renouveler l'alliance contractée avec son père et demander au sénat qu'on lui accordât le titre de roi. Tels furent les événements qui eurent lieu cette année en Macédoine.

LIX. Le consul Q. Fulvius triompha des Ligures; il paraît constant qu'il dut cette distinction plutôt à la faveur qu'à l'importance de ses exploits. Il fit porter devant son char une grande quantité d'armes conquises sur les ennemis, mais il n'étala aucune somme d'argent. Cependant il distribua trente as à chaque soldat, le double aux centurions et le triple aux cavaliers. La circonstance la plus remarquable de ce triomphe, c'est qu'il eut lieu le même jour qu'avait eu lieu, l'année précédente, celui que Fulvius avait célébré au sortir de sa préture. Aussitôt après la cérémonie, il tint les comices, où l'on créa consuls M. Junius Brutus et A. Manlius Vulso. Les comices prétoriens qui eurent lieu ensuite furent interrompus par un orage, après la nomination de trois préteurs. Le lendemain, qui était le 4 des ides de mars, on nomma les trois autres : ce furent M. Titinius Curvus, Ti. Claudius Néron et T. Fontéius Capito. Les édiles curules Cn. Servilius Cépio et Ap. Claudius Centho renouvelèrent les jeux romains à l'occasion de prodiges qui étaient survenus. Il y avait eu un tremblement de terre; dans les places publiques où se faisait le lectisterne, les dieux placés sur les lits sacrés avaient tourné la tête ; les étoffes de laine qui voilaient la statue de Jupiter étaient tombées, et des rats avaient rongé les olives servies sur la table sacrée. On jugea que pour conjurer ces prodiges il suffisait de représenter une seconde fois les jeux romains.

liantes Delphos fama est peremptos esse, talis tum Bastarnas, nequicquam ad juga montium appropinquantes, oppressit. Neque enim imbre tantum effuso, dein creberrima grandine obruti sunt, cum ingenti fragore cœli tonitribusque et fulguribus præstringentibus aciem oculorum; sed fulmina etiam sic undique micabant, ut peti viderentur corpora; nec solum milites, sed etiam principes, icti caderent. Itaque, quum præcipiti fuga per rupes præaltas improvidi sternerentur ruerentque, instabant quidem perculsis Thraces; sed ipsi deos auctores fugæ esse, cœlumque in se ruere aiebant. Dissipati procella, quum, tanquam ex naufragio, plerique semiermes in castra, unde profecti erant, redissent, consultari, quid agerent, cœptum : inde orta dissensio, aliis redeundum, aliis penetrandum in Dardaniam censentibus. Triginta ferme millia hominum (Clondico duce profecti erant) pervenerunt : cetera multitudo retro, qua venerat, transdanubianam regionem repetiit. Perseus, potitus regno, interfici Antigonum jussit : et, dum firmaret res, legatos Romam ad amicitiam paternam renovandam, petendumque, ut rex ab senatu appellaretur, misit. Hæc eo anno in Macedonia gesta.

LIX. Alter consulum Q. Fulvius ex Liguribus triumphavit : quem triumphum magis gratiæ, quam rerum gestarum magnitudini, datum constabat. Armorum hostilium magnam vim transtulit; nullam pecuniam admodum. Divisit tamen in singulos milites trecenos æris, duplex centurionibus, triplex equiti. Nihil in eo triumpho magis insigne fuit, quam quod forte evenit, ut eodem die triumpharet, quo priore anno ex prætura triumphaverat. Secundum triumphum comitia edixit, quibus creati consules sunt M. Junius Brutus, A. Manlius Vulso. Prætorum inde, tribus creatis, comitia tempestas diremit. Postero die reliqui tres facti ante diem quartum idus martias, M. Titinius Curvus, Ti. Claudius Nero, T. Fonteius Capito. Ludi Romani instaurati ab ædilibus curulibus Cn. Servilio Cæpione, Ap. Claudio Centhone, propter prodigia, quæ evenerant. Terra movit : in foris publicis, ubi lectisternium erat, deorum capita, quæ in lectis erant, averterunt se; lanxque cum integumentis, quæ Jovi apposita fuit, decidit. De mensa oleas quoque prægustasse mures, in prodigium versum est. Ad ea expianda nihil ultra, quam ut ludi instaurarentur, actum est.

LIVRE QUARANTE ET UNIÈME.

SOMMAIRE. — Extinction du feu sacré dans le temple de Vesta. — Les Celtibériens sont vaincus et soumis par Tib. Sempronius Gracchus. Ce général fonde en Espagne la ville de Graccharis, comme un monument de ses victoires. — De son côté le proconsul Albinus réduit les Vaccéens et les Lusitaniens. Tous deux obtiennent à leur tour les honneurs du triomphe.—Antiochus, fils d'Antiochus-le-Grand, que son père avait donné en otage aux Romains, est renvoyé de Rome en Syrie pour y régner à la place de son frère Séleucus, mort après avoir succédé à son père. — Ce prince élève aux dieux des temples magnifiques, entre autres celui de Jupiter Olympien, à Athènes, et de Jupiter Capitolinus, à Antiochie; mais il avilit d'ailleurs la majesté du rang suprême par sa conduite. — Clôture du lustre; les censeurs y trouvent deux cent soixante-treize mille deux cent quarante-quatre chefs de famille — Loi portée sur la proposition du tribun du peuple Q. Voconius Saxa, laquelle défend d'instituer une femme pour héritière. — M. Caton l'appuie par une harangue conservée jusqu'à nos jours. — Avantages remportés par divers généraux sur les Liguriens, les Istriens, les Sardes et les Celtibériens. — Commencement de la guerre de Macédoine. — Intrigues de Persée, fils de Philippe; il envoie à Carthage une ambassade, qui obtient une audience nocturne, et tente en même temps de soulever plusieurs villes de la Grèce.

1. Déjà le peuple romain avait promené par tout l'univers ses armes victorieuses, et embrassé dans un vaste cercle de conquêtes de lointaines contrées que plus d'une mer séparait. Quand tout allait au gré de ses désirs, il sut conserver au milieu de tant de bonheur la gloire d'être révéré; c'était plus encore par la grandeur de son nom que par la force qu'il dominait, et il se faisait gloire de commander aux nations étrangères par la raison plutôt que par la violence et la terreur. Sobre de mesures acerbes envers les peuples et les rois vaincus, libéral avec les alliés, ne revendiquant pour lui que l'honneur de la victoire, il avait laissé aux rois leur majesté, aux peuples, soit qu'il eût traité avec eux en égal ou en souverain, leurs lois, leurs droits et leur liberté. Et bien qu'il embrassa par ses armes toutes les côtes de la Méditerranée, depuis le détroit de Gades jusqu'en Syrie, et qu'une immensité de pays eût appris à révérer le nom romain, il n'avait toutefois pour sujets que le peuple de la Sicile, des îles qui bordent l'Italie, et la plus grande partie de l'Espagne, et encore l'Espagne ne courbait sous le joug qu'une tête indocile. Ce fut moins l'ambition de Rome que l'imprudente perversité de ses ennemis et de ses rivaux qui lui fournit le sujet et le prétexte de nouvelles conquêtes. En tête il faut placer Persée, élevé sur le trône de Macédoine par l'intrigue et l'assassinat; Persée que sa cruauté envers ses sujets généralement odieuse, sa cupidité outrée au sein d'immenses richesses, sa légèreté inconsidérée dans la conception et dans l'exécution de ses desseins, perdirent lui et

LIBER QUADRAGESIMUS PRIMUS.

[1. Jam per omnes orbis terrarum partes victricia populus romanus circumtulerat arma, dissitasque procul et sejunctas non uno mari regiones longe lateque pervaserat. Sed in tanta fluentium ex voto rerum felicitate moderationis tamen adeptus laudem, auctoritate magis, quam imperio, pollebat: et apud exteras gentes plura consilio, quam vi et terrore, gerere se gloriabatur. In devictos populos regesque non acerbus, munificus erga socios, sibi solum victoriæ decus appetens, suam regibus majestatem, populis, vel in æquo, vel etiam in impari fœdere, suas tamen leges, sua jura libertatemque servaverat: atque adeo armis utramque maris mediterranei oram a Gadibus ad Syriam usque complexus, et per immensos terrarum tractus reverentia nomini romano conciliata, subjectos tamen ditioni solos habebat Siciliæ, et circumjectarum Italiæ insularum, et pleræque Hispaniæ, jugum tamen nondum docili ferentis cervice, populos. Augendæ dominationi causam materiamque præbuit potius inconsulta hostium et æmulorum pravitas, quam ipsius ambitio. Persei in primis, Macedoniæ regnum per fraudem ac scelus adepti, crudelitas in populares omnibus invisa, vesana inter immensas opes avaritia, inconsiderata in capiendis exsequendisque consiliis levitas, et illum pessum dedere, et quæcunque stante hos



tout ce qui pouvait le maintenir encore tant que subsisterait sa puissance, qui plus que toute autre tenait en échec la puissance romaine. Sa chute eut du retentissement ailleurs, et ce ne furent pas seulement ses voisins, mais les états même les plus éloignés dont elle entraîna la ruine. La Macédoine abattue fut bientôt suivie de Carthage et de l'Achaïe; leur double catastrophe fit chanceler sur leurs bases les autres empires, qui après une dépendance plus ou moins prolongée, finirent par s'écrouler et par se fondre dans l'empire romain. Comme ces événements, malgré la diversité des temps et des lieux, se rapprochent par l'identité des faits, on a trouvé bien de les réunir dans un même point de vue, par la considération que la guerre dont Persée menaçait alors Rome fut le véritable point de départ des développements de la puissance romaine. Cette guerre couvait alors dans les conseils de Persée; les armes romaines étaient plutôt tenues en haleine que sérieusement occupées par les Ligures et les Gaulois.

2. Ainsi donc, sous le consulat de M. Junius Brutus et d'A. Manlius Vulso, la Ligurie et la Gaule furent assignées à titre de provinces, la première à Junius, la seconde à Manlius. Quant aux préteurs, M. Titinius Curvus eut la juridiction de la ville, Ti. Claudius Néron celle des étrangers, P. Élius Ligur la Sicile, T. Ébutius Carus la Sardaigne, M. Titinius (car il y eut cette année-là deux préteurs de ce nom) l'Espagne citérieure, et T. Fontéius Capito l'ultérieure. Un incendie se déclara dans le Forum; plusieurs édifices furent brûlés, et le temple de Vénus consumé sans laisser de traces. Le feu sacré du sanctuaire de Vesta s'éteignit. La vierge qui en avait la garde fut condamnée par le grand pontife M. Émilius au supplice du fouet, et il y eut des supplications conformément à l'usage. Le lustre fut clos cette année par les censeurs M. Émilius Lépidus et M. Fulvius Nobilior. Le recensement donna deux cent soixante-treize mille deux cent quarante-quatre têtes de citoyens. On reçut de la part de Persée, roi des Macédoniens, une ambassade qui venait solliciter auprès du sénat pour ce prince le titre d'allié et d'ami et le renouvellement du traité qui avait existé avec Philippe son père. Persée s'était attiré les soupçons et la haine des Romains, et la plupart des esprits avaient la conviction que la guerre préparée depuis tant d'années par Philippe dans le secret de sa politique éclaterait à la première occasion, une fois que Persée se sentirait assez fort pour le faire. Cependant, pour qu'on ne pût pas dire qu'ils l'avaient harcelé dans son repos et dégoûté de ses dispositions pacifiques, qu'ils lui avaient eux-mêmes offert le prétexte de la guerre, ils accédèrent à sa demande. Persée, fort de cette réponse, et se regardant comme affermi complétement sur son trône, se mit en mesure de disposer des ressources qu'il attendait des Grecs. Éprouvant le besoin de gagner leur affection, il rappela en Macédoine tous ceux, sans exception, qui pour dettes ou par jugements avaient été condamnés à s'expatrier, ou qui, prévenus du crime de lèse-majesté, s'étaient exilés de la Macédoine; et, par des édits publiquement affichés dans l'île de Délos, à Delphes et dans le temple de Minerve Itonienne, il leur assura non-seulement

præcipuo romanæ potentiæ velut freno stare poterant. Redundavit enim in alios ejus casus, nec finitimorum tantum, sed eorum etiam, qui longius remoti erant, ruinam traxit. Macedonum exitium secuta cum Achæis Carthago : atque, horum cladibus convulso omnium statu, reliqua jam imperia, aliquamdiu obnoxia, post paulo eversa, in romanum imperium cuncta cesserunt. Atque hæc, ut locis temporibusque diversa, ita re conjuncta, sub uno aspectu hic ponere libuit, intuenti imminens mox Romanis a Perseo bellum, unde initium maxime crescendi res romanæ cepere. Illud bellum tunc coquebat occultum Perseus : lacessebant magis, quam exercebant, romana arma Ligures et Galli.]

[2. M. Junio Bruto, A. Manlio Vulsoni consulibus decretæ ergo provinciæ sunt, Gallia et Ligures : Manlio Gallia, Junio Ligures obtigere. Prætoribus, M. Titinio Curvo urbana, Ti. Claudio Neroni peregrina jurisdictio evenit; P. Ælio Liguri Sicilia, T. Æbutio Caro Sardinia, M. Titinio (duo enim M. Titinii præturam hoc anno gesserunt) Hispania citerior, T. Fonteio Capitoni ulterior. Incendium circa forum ortum est, quo et plurima deusta sunt, et Veneris ædes sine ullo vestigio crematæ, Vestæ penetralis ignis exstinctus. Virgo, cujus custodia fuerat, jussu M. Æmilii pontificis maximi flagro cæsa, et supplicationes de more habitæ sunt. Lustrum hoc anno a censoribus M. Æmilio Lepido, M. Fulvio Nobiliore conditum est. Censa sunt civium capita ducenta septuaginta tria millia, ducenta quadraginta quatuor. Legati a Perseo Macedonum rege venerunt, postulantes, ut rex sociusque et amicus a senatu appellaretur, fœdusque cum eo, quod cum Philippo patre ejus fuerat, renovaretur. Suspectus invisusque erat Romanis Perseus, nec dubitabant plerique quin bellum, a Philippo tot per annos occultis consiliis instructum, ubi primum daretur occasio, viresque ei suæ satis placuissent, illaturus esset. Tamen, ne quietum et pacis studiosum lacessisse, belloque causam ipsi dedisse viderentur, postulata ei sua concesserunt. Perseus, hoc accepto responso, firmatum jam omnino sibi regnum existimans, opes apud Græcos parare statuit. Cupidus ergo comparandæ eorum amicitiæ, quotquot æris alieni causa aut judicio condemnati solum verterant, quique ob majestatis crimina Macedonia excesserant, universos in Macedoniam revocavit, edictis in insula Delo, ac Delphis, et in templo Itoniæ



l'impunité, mais encore la restitution de leurs biens, à leur retour, avec la jouissance des arrérages échus depuis l'époque du bannissement. Il remit même à ceux qui vivaient en Macédoine tout ce qui était dû au fisc, et délivra tous ceux qui étaient dans les fers pour lèse-majesté. Ces mesures relevèrent bien des courages, attirèrent à lui toute la Grèce et la remplirent d'espérance. Toute sa manière d'être était éminemment propre à rehausser en lui la majesté royale. Il avait de la prestance; son corps souple et robuste se prêtait à tous les travaux, et la maturité de l'âge donnait à toute sa personne une singulière majesté. Il n'avait rien de la dissolution de son père ni de sa passion effrénée pour les femmes et pour le vin. Telles étaient les belles qualités que Persée apportait sur le trône à son avénement; heureux s'il eût fini comme il commençait!

5. Avant que les préteurs auxquels étaient échues les Espagnes fussent arrivés dans leurs provinces, Postumius et Gracchus y avaient fait de grandes choses. Mais le principal mérite en revint à Gracchus, qui, à la fleur de l'âge, supérieur de beaucoup à tous ceux de sa génération par sa force d'âme et sa sagesse, jouissait déjà d'une immense renommée, et donnait pour l'avenir les plus brillantes espérances. Vingt mille Celtibériens assiégeaient Carabie, ville alliée aux Romains. Gracchus s'empressa de porter secours à ces alliés. Ce qui le tourmentait, c'était de savoir comment informer les assiégés de son projet; le blocus était si serré, que l'introduction d'un messager offrait les plus grandes difficultés : elles disparurent devant la résolution de Cominius. Cet officier, qui commandait un escadron, après avoir mûri son dessein à part soi, et prévenu Gracchus de ce qu'il voulait faire, prit un sayon espagnol, et se mêla aux maraudeurs ennemis. Il entra dans le camp avec eux, courut au pied des murs de la ville, et annonça l'arrivée de Tibérius. De l'excès de désespoir, cette nouvelle fit passer les habitants aux sentiments du courage le plus déterminé : ils s'affermirent dans la résolution de faire une vigoureuse résistance, et le troisième jour, l'arrivée de Gracchus fit lever le siége. Plus tard Gracchus lui-même eut à déjouer un stratagème de ces barbares, et il sut si bien, par force et par adresse faire évanouir le danger, que la ruse retomba sur ses auteurs. Compléga était une ville fondée depuis peu; mais elle était bien fortifiée, et ses accroissements avaient été rapides, parce que beaucoup d'Espagnols s'y étaient réfugiés, qui précédemment, faute d'un territoire qui leur appartînt, en étaient réduits à errer à l'aventure. De cette ville sortirent vingt mille hommes environ, dans le costume de suppliants, des branches d'olivier à la main; ils vinrent en vue du camp comme pour implorer la paix ; puis bientôt, rejetant le masque de la prière, ils attaquent les Romains à l'improviste, et répandent partout le désordre et l'épouvante. Gracchus eut la sage idée de feindre la fuite et d'abandonner son camp; et pendant que les barbares le pillent avec leur avidité habituelle et qu'ils s'embarrassent de butin, il revient sur ses pas, et, dans une attaque qu'ils étaient loin de redouter, leur tue beaucoup de monde, et s'empare même

Minervæ palam propositis, quibus non modo impunitatem, sed etiam bonorum omnium restitutionem, cum fructibus ab eo tempore, ex quo quisque exsularet, redeuntibus concedebat. Sed et iis, qui in Macedonia degebant, quicquid debebatur fisco, remisit; cunctosque ob crimen majestatis vinctos liberavit. His rebus quum multorum animos arrexisset, Græciam in se convertit omnem, et magna spe implevit. Quin etiam in toto reliquæ vitæ cultu regiam dignitatem tuebatur. Nam et species erat honesta, et corpus ad omnia belli pacisque munia obeunda validum et habile, et frontis ac supercilii decora maturæ jam ætati majestas. Nihil in eo paternæ lasciviæ, effusæque in Venerem et vina libidinis. His laudibus Perseus initia principatus commendabat, haud pares inceptis habitura exitus.]

[5. Antequam prætores ii, qui Hispanias sortiti fuerant, in provincias venirent, magnæ res ibi gestæ sunt a Postumio et Graccho. Sed Gracchi præcipua laus fuit, qui ætate florens, quum virtute animi et prudentia æquales omnes multum anteiret, et ingenti jam tum fama celebrabatur, et majorem in futurum de se spem concitabat. Carabin, urbem sociam Romanorum, viginti millia Celtiberorum oppugnabant. Gracchus ad opem sociis ferendam properavit. Illa sollicitudo angebat, quonam modo consilium suum obsessis significaret, tam arta obsidione prementibus urbem hostibus, ut vix eo nuntius commeare posse videretur. Arduum negotium expedivit Cominii audacia. Is equitum turmæ præfectus, re prius apud se perpensa, et Graccho qui pararet admonito, hispanico indutus sago, pabulatoribus hostium se immiscuit. Cum his castra ingressus, hinc cursu ad urbem contendit, nuntiatque adventare Tiberium. Oppidani ex ultima desperatione ad alacritatem atque audaciam hoc nuntio excitati, obfirmatis ad fortiter repugnandum animis, die tertio, adventu Gracchi digressis hostibus, obsidione exempti sunt. Ipse postea Gracchus, fraude barbarorum appetitus, periculum viribus arte adjutis ita discussit, ut dolus in auctores verteret. Complega erat urbs aliquot ante annis condita, sed valida muris et celeribus incrementis aucta, in quam multi Hispanorum concurrerant, qui prius egentes agro huc illuc vagari cogebantur. Ex ea urbe prodeuntes ad viginti hominum millia, supplicum habitu, ramosque oleæ porrigentes, in conspectu castrorum tanquam pacem oraturi constiterunt. Mox, abjectis precantium insignibus, ex improviso aggressi Romanos pavore ac tumultu omnia compleverunt. Gracchus sa-



de la ville. On raconte l'affaire d'une autre façon. Gracchus, apprenant que l'ennemi souffrait de la disette, avait entassé dans son camp des provisions de vivres et puis l'avait abandonné. L'ennemi s'y serait jeté, et se serait gorgé sans mesure de tout ce qui s'y trouvait; l'armée romaine serait revenue alors et l'aurait surpris et défait.

4. Quoi qu'il en soit, qu'on admette l'un ou l'autre de ces deux récits, ou qu'on suppose toute autre chose qu'une victoire, ce qu'il y a de certain, c'est que Gracchus réduisit plusieurs peuples et particulièrement toute la nation des Celtibériens. Il leur aurait pris et détruit trois cents villes, au rapport de Polybe, le plus grave des historiens; mais je n'oserais pourtant l'affirmer et le garantir, à moins d'entendre par villes les tours et châteaux : c'est une exagération qu'affectionnent les généraux d'armées eux-mêmes et les historiens pour embellir leurs récits, car le sol aride et inculte des Espagnes ne peut pas entretenir une grande multitude de villes. Les mœurs agrestes et sauvages des Espagnols, à l'exception de ceux qui habitent les côtes de notre mer, s'y opposent aussi, attendu que la réunion des hommes dans des villes a pour effet ordinaire de les civiliser. Au reste, à quelque parti qu'on s'arrête au sujet de la quantité de villes prises par Sempronius ou de leur importance (car les historiens ne s'accordent pas non plus sur le nombre, et il en est qui disent cent cinquante, d'autres encore cent trois), il est constant qu'il fit de grandes choses : et ce ne sont pas seulement ses exploits de guerre qu'on célèbre; il fut aussi excellent administrateur, et sut faire régner chez les vaincus la paix et les lois. Car il partagea les terres aux pauvres, leur assigna des lieux d'habitation, imposa à tous les peuples de la contrée une constitution précise et régulière, qui les attachait au peuple romain par des nœuds d'alliance et d'amitié que cimentèrent des serments réciproques. L'autorité de ce traité fut souvent invoquée par la génération suivante dans les guerres qu'elle vit s'élever. Gracchus voulut immortaliser son courage et ses travaux en donnant le nom de Gracchuris à une ville précédemment appelée Illurcis. Les services de Postumius sont moins connus. Toutefois il soumit les Vaccéens et les Lusitains, qui perdirent dans cette lutte quarante mille hommes. Après ces succès, ils remirent tous deux leurs armées aux successeurs qui leur étaient envoyés, et vinrent triompher. En Gaule, le consul Manlius, à qui cette province était échue, n'y trouvant pas matière à triomphe, saisit avec avidité l'occasion que lui offrit la fortune de la guerre de porter ses armes contre les Istriotes. Ces peuples avaient précédemment aidé les Étoliens dans la guerre qu'ils nous faisaient, et puis ils venaient tout récemment de se soulever. Ils avaient alors à leur tête un roi d'un caractère bouillant, nommé Épulon, dont le père avait tenu ses peuples en paix; mais lui leur avait mis les armes à la main, ce qui l'avait, dit-on, rendu l'idole d'une milice avide de pillage.

pienti consilio castra per simulationem fugæ deseruit; quæ illi dum solita barbaris aviditate diripiunt, seseque præda præpediunt, reversus subito, et nihil tale metuentes adortus, plurimos cecidit, atque etiam ipsa urbe potitus est. Sunt, qui rem aliter narrent; Gracchum, quum comperisset, hostem inopia laborare, castra instructissima omnibus esculentis deseruisse : quæ adeptum hostem, et repertis intemperanter repletum gravemque, reducto exercitu romano, subito oppressum esse.]

[4. Ceterum, sive hæc diversa est ejusdem rei gestæ narratio, sive alia plane res ac victoria, complures certe populos Gracchus, atque adeo totam Celtiberorum gentem perdomuit. Cepisse eum et evertisse trecentas ex illis urbes, quanquam Polybius gravis in primis auctor memorat, haud tamen pro certo affirmare ausim, nisi si urbium nomine turres et castella intelligenda sunt : quo mendacii genere et ipsi bellorum duces, et scriptores quoque historiarum res gestas exornare amant. Nam Hispania quidem arido et inculto solo magnam urbium multitudinem alere non potest. Repugnant etiam Hispanorum mores, si accolas nostri maris excipias, feri agrestesque, quum civilibus urbium conventibus mansuetiora fieri soleant hominum ingenia. Ceterum quidquid statuendum est de numero aut genere urbium a Sempronio captarum (etenim in numero quoque variant scriptores, et centum quinquaginta alii, alii centum tria oppida ab eo capta memoravere) magnas certe ille res gessit; nec bellicis tantum inclaruit laudibus, sed et egregium se pacis legumque moderatorem et arbitrum devictis gentibus præbuit. Nam et divisit inopibus agrum, et sedes ad habitandum assignavit, et omnibus ea loca incolentibus populis leges accurate descriptas, ex quibus in amicitia ac societate populi romani viverent, dato acceptoque jurejurando firmavit. Atque hujus quidem fœderis auctoritatem sæpius imploravit sequens ætas in bellis, quæ postea orta sunt. Gracchus monumentum virtutis operumque suorum Gracchurim urbem suo nomine insignem esse voluit, quæ antea Illurcis nominabatur. Postumio rerum fama obscurior est. Vaccæi tamen ab eo et Lusitani subacti sunt, et quadraginta ex his populis hominum millia interfecti. His rebus gestis ambo, advenientibus successoribus exercitus ac provincias quum tradidissent, ad triumphum decesserunt. In Gallia Manlius consul, cui ea provincia obvenerat, quum triumpho materia deesset, oblatam a fortuna bellum adversus Istros movendi occasionem cupide amplexus est. Ætolos pridem bellantes quum adjuvissent Istri, nuper quoque tumultuati fuerant. Præerat tum illis ferocis ingenii rex Æpulo, qui gentem a patre in pace habitam armasse, eoque juventuti prædandi cupidæ pergratus esse dicebatur.



I.-5. Dans un conseil que tint le consul au sujet de la guerre d'Istrie, les uns furent d'avis de la faire sur-le-champ, avant que les ennemis pussent réunir leurs troupes, les autres, de consulter préalablement le sénat. L'avis préféré fut celui qui n'admettait pas de délai. Le consul partit d'Aquilée, et alla camper au bord du lac Timave, qui est à peu de distance de la mer : là se rendit aussi avec dix bâtiments, C. Furius, décemvir naval. C'était contre l'escadre des Illyriens qu'avaient été créés ces décemvirs des flottes, pour défendre avec vingt bâtiments les côtes de la mer supérieure en s'appuyant sur Ancône ; à partir de ce point, à droite, jusqu'à Tarente, la croisière était sous les ordres de L. Cornélius ; à gauche, jusqu'à Aquilée, sous ceux de C. Furius. Ces bâtiments furent envoyés au port d'Istrie le plus rapproché avec des navires de charge et un convoi abondant ; et le consul le suivant avec ses légions, campa environ à cinq milles de la mer. Le port fut bientôt transformé en un marché très-peuplé, d'où l'on portait au camp toutes les provisions. On assura les communications par des postes établis sur tout le pourtour du camp ; du côté de l'Istrie fut placée à demeure une cohorte levée à la hâte dans Plaisance, pour garder l'espace entre le camp et la mer ; et pour qu'elle pût couvrir ceux qui viendraient au fleuve faire de l'eau, M. Ébutius, tribun des soldats de la seconde légion, reçut l'ordre d'y conduire un renfort de deux manipules. Les tribuns T. et C. Élius, avaient mené la troisième légion par la route d'Aquilée, pour protéger ceux qui iraient au fourrage et au bois. C'était de ce même côté, à mille pas environ, qu'était le camp des Gaulois ; Camélus y remplaçait le roi, avec trois mille combattants seulement sous ses ordres.

II.-6. Les Istriotes, dès que le camp romain eut été transporté sur le lac du Timave, se postèrent derrière une colline, à l'insu des nôtres, et suivant leur marche par des chemins détournés, ils épiaient toutes les occasions d'inquiéter les Romains, et rien ne leur échappait de ce qui se passait sur terre et sur mer. Frappés de la faiblesse des postes qui gardaient le camp, de la foule de trafiquants qui couvraient, désarmés, le marché et la route du camp à la mer, sans un seul ouvrage de fortification terrestre ou maritime, ils attaquent à la fois les deux corps, la cohorte de Plaisance et les manipules de la seconde légion. Une brume matinale prêtait son ombre à leur entreprise ; quand les premiers rayons du soleil la dissipèrent, la lumière qui perçait, mais encore incertaine et qui multipliait à l'œil les objets, abusa les Romains, et leur fit voir l'armée ennemie beaucoup plus nombreuse qu'elle n'était. Saisis d'effroi, les soldats des deux corps s'enfuirent vers le camp avec une extrême précipitation, et l'alarme s'y répandit beaucoup plus vive qu'ils ne l'avaient eux-mêmes apportée. En effet, dire pourquoi ils avaient fui, répondre aux questions qu'on leur adressait leur était impossible ; on entendait des cris aux portes comme de gens qui ne voient plus de poste devant eux pour les couvrir, et dans ce pêle-mêle d'hommes qui, par le brouil-

I.-5. Consilium de istrico bello quum haberet consul, alii gerendum extemplo, antequam contrahere copias hostes possent, alii consulendum prius senatum censebant. Vicit sententia, quæ diem non proferebat. Profectus ab Aquileia consul castra ad lacum Timavi posuit (imminet mari is lacus) ; eodem decem navibus C. Furius duumvir navalis venit. Adversus Illyriorum classem creati duumviri navales erant, qui tuendæ viginti navibus maris superi oræ Anconam velut cardinem haberent : inde L. Cornelius dextra litora usque ad Tarentum, C. Furius læva usque ad Aquileiam tueretur. Eæ naves ad proximum portum in Istriæ fines cum onerariis et magno commeatu missæ : secutusque cum legionibus consul quinque ferme millia a mari posuit castra. In portu emporium brevi perfrequens factum, omniaque huic in castra supportabantur. Et, quo id tutius fieret, stationes ab omnibus castrorum partibus circumdatæ sunt ; in Istriam versum præsidium stativum, repentina cohors placentina, opposita inter mare et castra : et, ut idem aquatoribus ad fluvium esset præsidium, M. Æbutius, tribunus militum secundæ legionis, duos manipulos militum adjicere jussus est. T. et C. Ælii tribuni militum legionem tertiam, quæ pabulatores et lignatores tueretur, via, quæ Aquileiam fert, duxerant. Ab eadem regione mille ferme passuum castra erant Gallorum ; Catmelus pro regulo erat tribus haud amplius millibus armatorum.

II.-6. Istri, ut primum ad lacum Timavi castra sunt romana mota, ipsi post collem occulto loco consederunt ; et inde obliquis itineribus agmen sequebantur, in omnem occasionem intenti : nec quicquam eos, quæ terra marique agerentur, fallebat. Postquam stationes invalidas esse pro castris, forum turba inermi frequens inter castra et mare mercantium, sine ullo terrestri aut maritimo munimento, viderunt, duo simul præsidia, placentinæ cohortis, et manipulorum secundæ legionis, aggrediuntur. Nebula matutina texerat inceptum ; qua dilabente ad primum tempus solis, perlucens jam aliquid, incerta tamen, ut solet lux, speciem omnium multiplicem intuenti reddens, tum quoque frustrata Romanos, multo majorem iis, quam erat, hostium aciem ostendit. Qua territi utriusque stationis milites ingenti tumultu quum in castra confugissent, haud paulo ibi plus, quam quod secum ipsi attulerant, terroris fecerunt. Nam neque dicere, quid fugissent, nec percunctantibus reddere responsum poterant ; et clamor in portis, ut ubi nulla esset statio, quæ sustineret impetum, audiebatur : et concursatio in obscuro incidentium aliorum in alios incertam

lard, se heurtaient les uns contre les autres, on ne savait pas si l'ennemi n'était pas dans le retranchement. On n'entendait qu'une voix : « A la mer! » Ce mot lâché au hasard par une seule bouche, fut bientôt répété par tous les échos du camp. Les voilà donc qui, comme s'ils eussent reçu l'ordre, courent quelques-uns armés, la plupart sans armes, du côté de la mer; puis un plus grand nombre, enfin tous, et le consul lui-même, après bien des efforts pour ramener ses troupes en fuite, et quand il vit que, commandement, autorité, prières même en désespoir de cause, tout était inutile. Il ne resta que M. Licinius Strabon, tribun de la troisième légion, qui était demeuré en arrière de sa légion avec trois étendarts. En se jetant sur le camp qu'on leur laissait vide, les Istriotes, sans avoir trouvé d'autres combattants pour leur barrer le passage, le trouvèrent dans le prétoire, qui formait et haranguait sa petite troupe. Le combat fut très-acharné, vu le petit nombre d'hommes qui le soutint: il ne finit que quand le tribun et tout son monde furent tués. L'ennemi abat le prétoire, pille tout ce qu'il y trouve, et arrive au forum questorien et à la quintana. Les barbares y trouvèrent préparées et étalées des provisions de toute espèce, et des lits tout faits dans le questorium; le roi s'y coucha et se fit servir un repas. Bientôt tous les autres en font autant, sans plus s'occuper d'armes ni d'ennemis, et en hommes peu accoutumés au luxe d'une bonne table, ils se surchargent l'estomac de viandes et de vin.

III.-7. Du côté des Romains, c'est une scène toute différente : alarme générale à terre et sur mer; les marins détendent leurs pavillons et rembarquent à la hâte les provisions débarquées; les soldats, dans leur effroi, se précipitent dans les canots et dans l'eau; les matelots, craignant de voir leurs embarcations surchargées de monde, ou bien repoussent cette multitude, ou bien quittent le rivage et gagnent la haute mer. Une lutte s'ensuit, et bientôt un combat entre les soldats et les matelots; le sang coule, et quelques-uns succombent jusqu'à ce que par l'ordre du consul l'escadre s'éloigne de la terre. Il fit ensuite le triage de ceux qui étaient sans armes, et de ceux qui en avaient. C'est à peine, sur un si grand nombre, s'il en trouva douze cents qui les eussent; les cavaliers qui avaient emmené leurs chevaux étaient le plus petit nombre. Le reste n'était qu'une misérable foule, pareille à une troupe de valets et de goujats, faite pour être la proie de l'ennemi, s'il avait su la guerre. Enfin l'on envoya un messager à la troisième légion et au corps d'armée gaulois pour les rappeler, et de toutes parts à la fois l'on s'occupa de marcher à la reprise du camp, pour laver la tache dont on s'était souillé. Les tribuns des soldats de la troisième légion font jeter le fourrage et le bois; ils ordonnent aux centurions de mettre deux à deux sur le dos des mulets qu'on avait déchargés, les soldats appesantis par l'âge; aux cavaliers de prendre chacun en croupe un des plus jeunes fantassins. « Quel honneur pour la légion, si, par sa valeur, elle reconquiert le camp perdu par la terreur panique de la seconde, et la tâche est facile si l'on tombe sur les barbares tout à coup, pendant qu'ils ne songent qu'à piller; comme ils

fecerat, an hostis intra vallum esset. Una vox audiebatur ad mare vocantium. Id forte temere ab uno exclamatum totis passim personabat castris. Itaque primo, velut jussi id facere, pauci armati, major pars inermes, ad mare decurrunt : dein plures, postremo prope omnes, et ipse consul, quum, frustra revocare fugientes conatus, nec imperio, nec auctoritate, nec precibus ad extremum, valuisset. Unus remansit M. Licinius Strabo, tribunus militum tertiæ legionis, cum tribus signis ab legione sua relictus. Hunc, in vacua castra impetu facto, Istri, quum alius armatus iis nemo obviam isset, in prætorio instruentem atque adhortantem suos oppresserunt. Prœlium atrocius, quam pro paucitate resistentium, fuit : nec ante finitum est, quam tribunus militum, quique circa eum constiterant, interfecti sunt. Prætorio dejecto, direptisque, quæ ibi fuerunt, ad quæstorium forum quintanamque hostes pervenerunt. Ibi quum omnium rerum paratam expositamque copiam, et stratos lectos in quæstorio invenissent, regulus accubans epulari cœpit. Mox idem ceteri omnes, armorum hostiumque obliti, faciunt; et ut quibus insuetus liberalior victus esset, avidius vino ciboque corpora onerant.

III.-7. Nequaquam eadem est tum rei forma apud Romanos; terra mari trepidatur : nautici tabernacula detendunt, commeatumque in littore expositum in naves rapiunt; milites in scaphas et mare territi ruunt : nautæ, metu ne compleantur navigia, alii turbæ obsistunt, alii ab littore naves in altum expellunt. Inde certamen, mox etiam pugna cum vulneribus et cæde in vicem militum nautarumque oritur, donec jussu consulis procul a terra classis summota est. Secernere inde inermes ab armatis cœpit. Vix mille ducenti ex tanta multitudine, qui arma haberent, perpauci equites, qui equos secum eduxissent, inventi sunt. Cetera deformis turba, velut lixarum calonumque, præda vere futura, si belli hostes meminissent. Tunc demum nuntius ad tertiam legionem revocandam, et Gallorum præsidium : et simul ex omnibus locis ad castra recipienda demendamque ignominiam rediri cœptum est. Tribuni militum tertiæ legionis pabulum lignaque projicere jubent; centurionibus imperant, ut graviores ætate milites binos in ea jumenta, ex quibus onera dejecta erant, imponant; equites ut singulos e juvenibus pedites secum in equos tollant. « Egregiam gloriam legionis fore, si castra, metu secundanorum amissa, sua virtute recipiant : et recipi facile esse, si in præda occupati barbari subito opprimantur : sicut ceperint, posse capi. »



ont pris, on peut les prendre. » Cette exhortation enlève les soldats. Les enseignes sont déployées à l'instant, et les combattants ne se font pas attendre des porte-enseignes; pourtant le consul et les troupes qu'on ramenait de la mer, arrivent les premiers au pied du retranchement. L. Acius, premier tribun de la seconde légion, ne se bornait pas à exhorter les soldats, il leur faisait encore sentir « que si les Istriotes vainqueurs eussent voulu, avec les mêmes armes qui leur avaient servi à prendre le camp le retenir, ils eussent d'abord poursuivi jusqu'à la mer l'ennemi qui n'avait plus de camp, et qu'ensuite ils eussent établi des avant-postes en tête du retranchement; que vraisemblablement ils étaient plongés dans l'ivresse et dans le sommeil. »

IV.-8. Après ce peu de mots, il ordonna à son porte-enseigne, A. Béculonius, bien connu par son courage, d'entrer, son enseigne en main. Cet officier s'écria que, si on était disposé à le suivre, il allait accélérer la manœuvre ; puis, faisant un effort, il jette son enseigne par dessus le retranchement, et franchit le premier la porte. D'un autre côté, T. et C. Élius, tribuns des soldats de la troisième légion, arrivent avec de la cavalerie; puis, les hommes qu'ils avaient chargés par couples sur les bêtes de somme, puis le consul avec toute sa troupe. Des Istriotes en petit nombre, qui n'avaient que peu de vin, songèrent à fuir; les autres passèrent du sommeil à la mort, et les Romains retrouvèrent tout ce qu'ils avaient laissé, à l'exception de ce qui avait été consommé de vin et de viandes. Les malades même, qu'on avait laissés dans le camp, dès qu'ils virent leurs camarades rentrés, prirent les armes et firent un grand carnage. On cite surtout le cavalier C. Popilius, pour sa belle conduite; son surnom était Sabellus. Rentré au camp par une blessure au pied, ce fut lui qui tua le plus d'ennemis, de beaucoup. Il y eut environ huit mille Istriotes massacrés; pas de prisonniers; le ressentiment et la colère étaient tels qu'on ne songeait pas à faire du butin. Toutefois leur roi, qui s'était enivré à table, fut mis à la hâte sur un cheval par les siens, et s'enfuit. Les vainqueurs perdirent deux cent trente-sept hommes, mais plus à la déroute du matin qu'à la reprise du camp.

V.-9. Le hasard voulut que Cn. et L. Gavillius, nouveaux colons d'Aquilée, qui arrivaient avec des provisions, tombassent presque sans s'en douter au milieu des Istriotes maîtres du camp. Ils abandonnèrent leurs bagages, et dans leur fuite regagnèrent Aquilée, que bientôt ils eurent remplie d'une terreur et d'une consternation qui, peu de jours après, s'étendait jusqu'à Rome. Là, ce n'était plus seulement la prise d'un camp par l'ennemi, une fuite que l'on annonçait, mais un échec complet, une armée anéantie. Aussi, comme c'est l'usage dans le cas du tumultus, une levée extraordinaire fut proclamée, non-seulement pour la ville, mais même pour toute l'Italie. Deux légions de citoyens romains furent enrôlées, et dix mille hommes d'infanterie avec cinq cents de cavalerie furent commandés aux alliés du nom latin. Le consul M. Junius reçut l'ordre de passer en Gaule, et d'exiger des cités de cette province au-

Summa militum alacritate adhortatio audita est. Ferunt citati signa, nec signiferos armati morantur; priores tamen consul copiæque, quæ a mari reducebantur, ad vallum accesserunt. L. Acius tribunus primus secundæ legionis, non hortabatur modo milites, sed docebat etiam, « si victores Istri, quibus armis cepissent castra, iisdem capta retinere in animo haberent, primum exutum castris hostem ad mare persecuturos fuisse, deinde stationes certe pro vallo habituros : vino somnoque verisimile esse mersos jacere. »

IV.-8. Sub hæc A. Bæculonium signiferum suum, notæ fortitudinis virum, inferre signum jussit. Ille, si unum se sequerentur, quo celerius fieret, facturum dixit : connisusque, quum trans vallum signum trajecisset, primus omnium portam intravit. Et parte alia T. et C. Ælii, tribuni militum tertiæ legionis, cum equitatu adveniunt. Confestim, et quos binos oneraria in jumenta imposuerant, secuti, et consul cum toto agmine. At Istrorum pauci, qui modice vinosi erant, memores fuerant fugæ; aliis somno mors continuata est : integraque sua omnia Romani, præterquam quod vini cibique absumptum erat, receperunt. Ægri quoque milites, qui in castris relicti fuerant, postquam intra vallum suos senserunt, armis arreptis, cædem ingentem fecerunt. Ante omnes insignis opera fuit C. Popilii equitis. Sabello cognomen erat. Is, pede saucio relictus, longe plurimos hostium occidit. Ad octo millia Istrorum sunt cæsa, captus nemo; quia ira et indignatio immemores prædæ fecit. Rex tamen Istrorum, temulentus ex convivio, raptim a suis in equum impositus, fugit. Ex victoribus ducenti triginta septem milites perierunt, plures in matutina fuga, quam in recipiendis castris.

V.-9. Forte ita evenit, ut Cn. et L. Gavillii, novelli Aquileienses, cum commeatu venientes, ignari prope in capta castra ab Istris inciderent. Ii, quum Aquileiam, relictis impedimentis, refugissent, omnia terrore ac tumultu, non Aquileiæ modo, sed Romæ quoque post paucos dies, impleverunt : quo, non capta tantum castra ab hostibus, nec fuga, quæ vera erant, sed perditas res deletumque exercitum omnem, allatum est. Itaque, quod in tumultu fieri solet, delectus extra ordinem, non in urbe tantum, sed tota Italia, indicti. Duæ legiones civium romanorum conscriptæ, et decem millia peditum cum equitibus quingentis sociis nominis latini imperata. M. Junius consul transire in Galliam, et ab civitatibus provinciæ ejus, quantum quæque posset, militum exi-



tant de soldats qu'elles en pourraient fournir chacune. Il fut en même temps décrété que le préteur Ti. Claudius fixerait Pise comme rendez-vous aux soldats de la quatrième légion à cinq mille hommes de cavalerie, et à deux cents d'infanterie de nos alliés latins, et qu'il couvrirait cette province en l'absence du consul : le préteur M. Titinius devait indiquer Ariminum comme point de réunion à la première légion et à pareil nombre d'auxiliaires latins, infanterie et cavalerie. Néron partit pour Pise et sa province, le harnais sur le dos. Titinius envoya le tribun des soldats C. Cassius à Ariminum, pour prendre le commandement de la légion et resta à Rome pour procéder à la levée. Le consul M. Junius, étant passé de chez les Liguriens dans la province de Gaule, se hâta de commander des renforts aux cités du pays et aux colonies militaires, et vint à Aquilée. Là, informé que l'armée avait été sauvée, il écrivit à Rome pour défendre qu'on pressât rien ; lui-même il congédia les renforts qu'il avait demandés aux Gaulois, et alla trouver son collègue. A Rome, ce bonheur inattendu causa une grande joie ; les soldats qui avaient prêté serment en furent déliés, et l'armée, qu'une épidémie avait frappée à Ariminum, fut renvoyée dans ses foyers. Les Istriotes, qui, avec de nombreuses troupes, occupaient une position rapprochée du camp du consul, apprenant l'arrivée de l'autre consul à la tête d'une nouvelle armée, se dispersèrent dans leurs cités respectives ; les consuls ramenèrent leurs légions prendre leurs quartiers d'hiver à Aquilée.

VI.-10. L'Istrie pacifiée, un sénatus-consulte parut qui prescrivait aux consuls de se concerter pour que l'un d'eux revînt à Rome tenir les comices. Manlius, pendant son absence, était déchiré par les discours d'A. Licinius Nerva et de C. Papirius Turdus ; ils promulguèrent même une motion tendant à ce que Manlius ne gardât pas son commandement plus tard que les ides de Mars (car on avait prorogé les consuls pour un an dans leurs provinces), pour qu'il pût, aussitôt démis de sa charge, venir plaider sa cause. Q. Élius, leur collègue, s'opposa à leur motion, et il obtint à grand'peine qu'elle ne fût pas poussée plus loin. Dans le même temps, Ti. Sempronius Gracchus et L. Postumius Albinus revenaient d'Espagne à Rome, et le sénat, sous la présidence du préteur M. Titinius, leur donnait audience dans le temple de Bellone, pour qu'ils eussent à exposer leur gestion accomplie, à demander les honneurs qu'ils avaient mérités, et à réclamer pour les dieux immortels des actions de grâces. A cette époque aussi, une dépêche du préteur Ébutius, apportée au sénat par son fils, apprit qu'on avait eu en Sardaigne une vive alerte. Les Iliens, secondés par un corps de Balares, avaient envahi, en pleine paix, la province, et, avec une armée affaiblie et décimée par une épidémie on ne pouvait leur résister. Même récit dans la bouche des députés des Sardes qui suppliaient le sénat de secourir au moins les villes, les campagnes étant déjà ruinées. Cette ambassade et toute l'affaire de Sardaigne fut renvoyée aux nouveaux magistrats. Une égale pitié était due aux Lyciens : leurs députés venaient aussi se plaindre de la cruauté des Rhodiens que L. Cornélius Scipion leur avait don-

gere jussus. Simul decretum ut T. Claudius prætor militibus legionis quartæ, et socium latini nominis quinque millibus, equitibus ducentis quinquaginta, Pisas ut convenirent, ediceret ; eamque provinciam, dum consul inde abesset, tutaretur : M. Titinius prætor legionem primam, parem numerum sociorum peditum equitumque, Ariminum convenire juberet. Nero paludatus Pisas in provinciam est profectus. Titinius, C. Cassio tribuno militum Ariminum qui præesset legioni, misso, delectum Romæ habuit. M. Junius consul, ex Liguribus in provinciam Galliam transgressus, auxiliis protinus per civitates Galliæ militibusque coloniis imperatis, Aquileiam pervenit. Ibi certior factus, exercitum incolumem esse, scriptis litteris Romam, ne tumultuarentur, ipse, remissis auxiliis, quæ Gallis imperaverat, ad collegam est profectus. Romæ magna ex necopinato lætitia fuit ; delectus omissus est : exauctorati, qui sacramento dixerant ; et exercitus, qui Arimini pestilentia affectus erat, domum dimissus. Istri, magnis copiis quum castra haud procul consulis castris haberent, postquam alterum consulem cum exercitu novo advenisse audierunt, passim in civitates dilapsi sunt ; consules Aquileiam in hiberna legiones reduxerunt.

VI.-10. Sedato tandem Istrico tumultu, senatusconsultum factum est, ut consules inter se compararent, uter eorum ad comitia habenda Romam rediret. Quum absentem Manlium tribuni plebis, A. Licinius Nerva et C. Papirius Turdus, in concionibus lacerarent, rogationemque promulgarent, ne Manlius post idus martias (prorogatæ namque consulibus jam in annum provinciæ erant) imperium retineret, uti causam extemplo dicere, quum abisset magistratu, posset ; huic rogationi Q. Ælius collega intercessit, magnisque contentionibus obtinuit, ne perferretur. Per eos dies Ti. Sempronius Gracchus et L. Postumius Albinus ex Hispania Romam quum reverti ssent, senatus iis a M. Titinio prætore datus in æde Bellonæ ad disserendas res, quas gessissent, postulandosque honores meritos, ut diis immortalibus haberetur honos. Eodem tempore et in Sardinia magnum tumultum esse, litteris T. Æbutii prætoris cognitum est, quas filius ejus ad senatum attulerat. Ilienses, adjunctis Balarorum auxiliis, pacatam provinciam invaserant ; nec iis invalido exercitu, et magna parte pestilentia absumpto, resisti poterat. Eadem et Sardorum legati nuntiabant ; orantes, ut urbibus saltem (jam enim agros deploratos esse) opem senatus ferret. Hæc legatio, totumque quod ad Sardiniam pertinebat, ad novos magistratus rejectum

nés pour maîtres. « Ils avaient été sujets d'Antiochus ; le despotisme de ce prince, en comparaison de leur situation présente, était une noble indépendance. Ce n'était pas seulement la nation en général, mais les individus qui souffraient sous des tyrans une servitude réelle. Leurs femmes, leurs enfants étaient traités comme eux ; des peines corporelles, le fouet, leur étaient infligés ; leur réputation, pour comble d'indignités, était salie et vilipendée ; on consommait effrontément les actes les plus odieux pour établir son droit, et pour ne pas leur laisser l'ombre d'un doute qu'il n'y avait pas de différence entre eux et des esclaves achetés à prix d'argent. » Touché de ces plaintes, le sénat donna aux Lyciens une lettre pour les Rhodiens : « Rome n'entendait pas faire des Lyciens les esclaves des Rhodiens, ni placer dans la servitude de qui que ce fût des personnes nées libres ; de ce que les Lyciens avaient été placés à la fois sous l'autorité et sous la tutelle des Rhodiens, ce n'en étaient pas moins deux nations alliées, soumises à la domination du peuple romain. »

VII.-11. Nos succès en Espagne donnèrent lieu à deux triomphes consécutifs. Le premier fut celui de Sempronius Gracchus sur les Celtibères et leurs alliés ; le lendemain, ce fut L. Postumius qui triompha des Lusitains et des autres Espagnols de la même contrée. Quarante mille livres d'argent furent versées dans le trésor par Ti. Gracchus, vingt mille par Albinus. Ils abandonnèrent chacun également vingt-cinq deniers aux soldats, le double aux centurions, le triple aux chevaliers : les alliés furent traités comme les Romains. Le hasard voulut que, vers la même époque le consul M. Junius vînt d'Istrie à Rome, pour les comices. Après bien des questions dont l'accablèrent en plein sénat les tribuns du peuple, Papirius et Licinius, au sujet des événements d'Istrie, ils l'appelèrent devant le peuple. Le consul répondait qu'il n'avait passé que onze jours dans la province, « qu'il avait su comme eux, par la renommée, ce qui s'était passé en son absence. » Ils insistaient alors : « Pourquoi n'était-ce pas plutôt A. Manlius qui était venu à Rome pour rendre compte au peuple romain des motifs qui l'avaient fait passer de la province de Gaule, que le sort lui avait attribuée, en Istrie ? Quand cette guerre avait-elle été décrétée par le sénat, ordonnée par le peuple ? Sans doute que l'ayant entreprise par l'inspiration de ses seules lumières, le général l'avait conduite avec habileté et courage. Au contraire, il était impossible de dire s'il y avait eu plus d'impertinence dans la conception, que de maladresse dans la conduite de cette guerre. Deux postes surpris par les Istriotes, deux camps romains pris, et avec le camp ce qu'il contenait de cavaliers et de fantassins, le reste désarmé, en désordre, le consul à leur tête, avait fui vers la mer et les vaisseaux. Redevenu homme privé, il rendrait de ces faits le compte qu'il avait refusé étant consul. »

VIII.-12. On tint ensuite les comices. Les consuls nommés, furent C. Claudius Pulcher, Ti. Sempronius Gracchus, et le lendemain la préture fut conférée à P. Élius Tubéron pour la seconde fois, à C. Quinctius Flamininus, à C. Numisius, à L. Mummius, à Cn. Cornélius Scipion, à C. Valé-

est. Æque miserabilis legatio Lyciorum, qui crudelitatem Rhodiorum, quibus ab L. Cornelio Scipione attributi erant, querebantur : « fuisse sub ditione Antiochi ; eam regiam servitutem, collatam cum præsenti statu, præclaram libertatem visam. Non publico tantum se premi imperio, sed singulos justum pati servitium. Juxta se conjuges liberosque vexari ; in corpus, in tergum sæviri : famam, quod indignum sit, maculari dehonestarique ; et palam res odiosas fieri, juris etiam usurpandi causa ; ne pro dubio habeant, nihil inter se et argento parata mancipia interesse. » Motus iis senatus, litteras Lyciis ad Rhodios dedit : « nec Lycios Rhodiis, nec ullos alii cuiquam, qui nati liberi sint, in servitutem dari placere. Lycios ita sub Rhodiorum simul imperio et tutela esse, ut in ditione populi romani civitates sociæ sint. »

VII.-11. Triumphi deinde ex Hispania duo continui acti. Prior Sempronius Gracchus de Celtiberis sociisque eorum ; postero die L. Postumius de Lusitanis aliisque ejusdem regionis Hispanis triumphavit. Quadraginta millia pondo argenti Ti. Gracchus transtulit, viginti millia Albinus. Militibus denarios quinos vicenos, duplex centurioni, triplex equiti ambo diviserunt : sociis tantumdem, quantum Romanis. Per eosdem forte dies M. Junius consul ex Istria comitiorum causa Romam venit. Eum quum in senatu fatigassent interrogationibus tribuni plebis Papirius et Licinius de iis, quæ in Istria essent acta, in concionem quoque produxerunt. Ad quæ quum consul, « Se dies non plus undecim in ea provincia fuisse, responderet, quæ se absente acta essent, se quoque, ut illos, fama comperta habere ; » exsequebantur deinde quærentes, « Quid ita non potius A. Manlius Romam venisset, ut rationem redderet populo romano, cur ex Gallia provincia, quam sortitus esset, in Istriam transisset ? Quando id bellum senatus decrevisset, quando populus romanus jussisset ? At, herculé, privato quidem consilio bellum susceptum esse, sed gestum prudenter fortiterque. Imo, utrum susceptum sit nequius, an inconsultius gestum, dici non posse. Stationes duas necopinantes ab Istris oppressas, castra romana capta, quod peditum, quod equitum in castris fuerit : ceteros inermes fusosque, ante omnes consulem ipsum, ad mare ac naves fugisse. Privatum rationem redditurum earum rerum esse, quoniam consul noluisset. »

VIII.-12. Comitia deinde habita. Consules creati. C. Claudius Pulcher, Ti Sempronius Gracchus ; et postero die prætores facti, P. Ælius Tubero iterum,



rius Lévinus. A Tubéron échut la juridiction de la ville, à Quinctius celle des étrangers; à Numisius la Sicile; à Mummius la Sardaigne; mais cette dernière, à cause de l'importance de la guerre, fut élevée au rang de province consulaire, et donnée par le sort à Gracchus; Claudius eut l'Istrie; Scipion et Lévinus se partagèrent la Gaule, qui forma deux départements. Le jour où Sempronius et Claudius entrèrent en charge, il ne fût question que des provinces de Sardaigne et d'Istrie, ainsi que des deux ennemis qui, dans ces provinces, avaient allumé la guerre. Le lendemain, les députés des Sardes, pour qui l'on avait différé jusqu'au renouvellement des magistrats, et L. Minutius Thermus, qui avait été lieutenant du consul Manlius en Istrie, furent admis devant le sénat. Leur témoignage révéla au sénat toute l'importance des guerres de ces contrées. Le sénat s'émût aussi des plaintes articulées par les députations des alliés latins, qui, après avoir fatigué les censeurs et les consuls précédents, avaient obtenu une audience du sénat. En somme ils trouvaient mauvais que leurs concitoyens recensés à Rome, eussent émigré à Rome. Si on tolérait cet abus, en peu de lustres on verrait leurs villes, leurs campagnes désertes, hors d'état de pouvoir fournir un soldat. Les Samnites et les Pélignes se plaignaient aussi, que quatre mille familles les eussent quittés pour aller habiter Frégelles, et qu'ils n'en fournissaient pas pour cela, ni les uns ni les autres, de moindres contingents aux armées. Or il s'était introduit deux sortes de fraudes pour passer individuellement d'une cité dans une autre. La loi accordait à ceux des alliés latins qui laissaient de leur lignée dans leur patrie primitive, de devenir citoyens romains. Mais par une fausse interprétation de cette loi, ils faisaient tort, les uns à leurs compatriotes, les autres au peuple romain. Car ils échappaient à l'obligation de laisser de leurs enfants dans leur pays, en donnant comme mancipia, ces enfants à n'importe quel citoyen romain, à condition qu'ils leur donneraient la liberté et en feraient des affranchis; et des gens qui n'avaient pas d'enfants à laisser devenaient citoyens romains. Plus tard on dédaigna même ces apparences de légalité, et l'on entra dans la cité romaine malgré la loi, sans avoir d'enfants, par une simple migration et l'inscription sur les rôles. Les députés demandaient que ces abus ne se renouvelassent plus; qu'on ordonnât aux alliés de rentrer dans leurs cités, et qu'ensuite on fit une loi interdisant à toute personne d'en recevoir une autre en sa puissance, ou d'en aliéner la propriété pour faciliter un changement de cité, et portant que tout homme qui userait de cette fraude pour devenir citoyen romain ne serait pas reconnu comme tel. Ces demandes furent accordées par le sénat.

IX.-13. On décréta ensuite les provinces qui étaient en guerre, la Sardaigne et l'Istrie. Pour la Sardaigne fut ordonnée la levée de deux légions, de cinq mille deux cents hommes d'infanterie et de trois cents de cavalerie chacune; plus, de douze mille hommes d'infanterie et de six cents de cavalerie à demander aux alliés latins; enfin de dix quinquérèmes, si le consul voulait les prendre dans les chantiers. On décréta pour l'Istrie les

C. Quinctius Flamininus, C. Numisius, L. Mummius, Cn. Cornelius Scipio, C. Valerius Lævinus. Tuberoni urbana jurisdictio. Quinctio peregrina evenit, Numisio Sicilia, Mummio Sardinia : sed ea propter belli magnitudinem provincia consularis facta. Gracchus eam sortitur, Istriam Claudius; Scipio et Lævinus Galliam, in duas divisam provincias, sortiti sunt. Idibus martiis, quo die Sempronius Claudiusque consulatum inierunt, mentio tantum de provinciis Sardinia Istriaque et utriusque hostibus fuit, qui in his provinciis bellum concivissent. Postero die legati Sardorum, qui ad novos magistratus dilati erant, et L. Minucius Thermus, qui legatus Manlii consulis in Istria fuerat, in senatum venit. Ab his edoctus est senatus, quantum belli eæ provinciæ haberent. Moverunt senatum et legationes socium nominis latini, quæ et censores et priores consules fatigaverunt, tandem in senatum introductæ. Summa querelarum erat, « cives suos Romæ censos plerosque Romam commigrasse. Quod si permittatur, perpaucis lustris futurum, ut deserta oppida, deserti agri, nullum militem dare possent. » Fregellas quoque millia quatuor familiarum transisse ab se, Samnites Pelignique querebantur; neque eo minus aut hos aut illos in delectu militum dare. Genera autem fraudis duo mutandæ viritim civitatis inducta erant. Lex sociis ac nominis latini, qui stirpem ex sese domi relinquerent, dabat, ut cives romani fierent. Ea lege male utendo, alii sociis, alii populo romano injuriam faciebant. Nam et, ne stirpem domi relinquerent, liberos suos quibusquibus Romanis in eam conditionem, ut manumitterentur, mancipio dabant, libertinique cives essent : et quibus stirpes deesset, quam relinquerent, ut cives romani fiebant. Postea, his quoque imaginibus juris spretis, promiscue sine lege, sine stirpe, in civitatem romanam per migrationem et censum transibant. « Hæc ne postea fierent, petebant legati, et ut redire in civitates juberent socios; deinde ut lege caverent, ne quis quem civitatis mutandæ causa suum faceret, neve alienaret : et, si quis ita civis romanus factus esset [civis ne esset.] Hæc impetrata ab senatu.

IX.-13. Provinciæ deinde, quæ in bello erant, Sardinia atque Istria decretæ. In Sardiniam duæ legiones scribi jussæ; quina millia in singulas et duceni pedites, treceni equites; et duodecim millia peditum sociorum ac latini nominis, et sexcenti equites, et decem quinqueremes naves, si deducere ex navalibus vellet. Tantumdem peditum equitumque in Istriam, quantum in Sardiniam, decretum. Et legionem unam cum equitibus trecentis,



mêmes forces en infanterie et en cavalerie, que pour la Sardaigne. Les consuls reçurent ordre également d'envoyer à Titinius en Espagne, une légion avec trois cents chevaliers, et cinq mille hommes d'infanterie alliée, accompagnés de deux cent cinquante hommes de cavalerie. Avant le tirage au sort des provinces consulaires, on annonça des prodiges. Des pierres étaient tombées du ciel, au pays de Crustuminum, dans le bois de Mars; il était né dans la campagne de Rome un enfant au corps incomplet, et on avait vu un serpent avec quatre pattes; à Capoue, dans le Forum, beaucoup d'édifices avaient été frappés du feu du ciel; à Putéoles, un coup de tonnerre avait réduit deux navires en cendres. Au milieu de tous ces bruits de prodiges, un loup poursuivi dans Rome même en plein jour, après être entré par la porte Colline, s'échappa par la porte Esquiline, suivi de tout un peuple en émoi. A l'occasion de ces prodiges, les consuls immolèrent de grandes victimes, et il y eut un jour de supplications à tous les autels. Après les sacrifices obligés, les provinces furent tirées; Claudius obtint ainsi l'Istrie, et Sempronius la Sardaigne. Ensuite C. Claudius porta ensuite, en vertu d'un sénatus-consulte, la loi relative aux alliés, et promulgua l'ordre à tous ceux des alliés latins, qui, eux ou leurs ancêtres, pendant la censure de M. Claudius et de T. Quinctius, et depuis, avaient été recensés parmi les alliés latins, de se faire réintégrer tous dans leurs cités respectives avant les calendes de novembre. Le soin d'informer contre ceux qui ne se soumettraient pas fut laissé par décret au préteur L. Mummius; à la loi et à la proclamation du consul fut adjoint un sénatus-consulte portant que le dictateur, le consul, l'interroi, le censeur, le préteur de l'année, à chaque cas de manumission et d'affranchissement qui se présenterait, devait exiger du maître libérateur le serment que cette manumission n'avait pas pour but un changement de cité; faute de prêter ce serment, la manumission ne pouvait avoir lieu. La décision de ces cas et cette juridiction furent pour l'avenir assignées par décret à C. Claudius.

X.-14. Tandis que ces événements se passaient à Rome, M. Junius et A. Manlius, qui avaient été consuls l'année précédente, après un hiver passé à Aquilée, firent entrer, au début du printemps, leurs troupes sur le territoire de l'Istrie. Ils commirent tant de ravages et de désordres, que les Istriotes, plus par colère et par ressentiment des déprédations qui se commettaient sous leurs yeux et à leurs dépens, que par l'espoir assuré de tenir tête à deux armées, se mirent en campagne. La milice entière de toutes leurs tribus tout à coup soulevée, bataillons improvisés et réunis à la hâte, montra plus de vigueur au premier choc, que de persévérance à soutenir le combat. Quatre mille hommes de leur monde restèrent sur le champ de bataille; les autres, renonçant à la guerre, prirent la fuite de toutes parts, et regagnèrent leurs cités. De là ils envoyèrent d'abord des députés au camp romain pour demander la paix, et puis les otages qu'on leur commanda de donner. Dès qu'on l'apprit à Rome par une dépêche des proconsuls, le consul C. Claudius craignant, par suite de ces événements, de voir la province et l'armée lui échapper, part de nuit sans prononcer les vœux, sans costume, sans licteurs, sans en prévenir personne

et quinque millia peditum sociorum, et ducentos quinquaginta mittere equites in Hispaniam consules ad M. Titinium jussi. Priusquam consules provincias sortirentur, prodigia nuntiata sunt. Lapidem in agro Crustumino in lucum Martis de cœlo cecidisse; puerum trunci corporis in agro romano natum, et quadrupedem anguem visum: et Capuæ multa in foro ædificia de cœlo tacta; et Puteolis duas naves fulminis ictu concrematas esse. Inter hæc, quæ nuntiabantur, lupus etiam Romæ interdiu agitatus, quum Collina porta intrasset, per Esquilinam magno consectantium tumultu evasit. Eorum prodigiorum causa consules majores hostias immolarunt, et diem unum circa omnia pulvinaria supplicatio fuit. Sacrificiis rite perfectis, provincias sortiti sunt; Claudio Istria, Sempronio Sardinia obvenit. Legem dein de sociis C. Claudius tulit ex senatusconsulto, et edixit: « qui socii ac nominis latini, ipsi majoresve eorum, M. Claudio, T. Quinctio censoribus, postque ea, apud socios nominis latini censi essent, ut omnes in suam quisque civitatem ante calendas novembres redirent. » Quæstio, qui ita non redissent, L. Mummio prætori decreta est. Ad legem et edictum consulis senatusconsultum adjectum est: « ut, dictator consul, interrex, censor, prætor. qui tunc esset, apud eorum quem qui manu mitteretur, in libertatem vindicaretur, ut jusjurandum daret, qui eum manumitteret, civitatis mutandæ causa manu non mittere: »qui id non juraret, eum manumittendum non censuerunt. Hæc in posterum causa jurisque dictio C. Claudio consuli decreta est.

X.-14. Dum hæc Romæ geruntur, M. Junius et A. Manlius, qui priore anno consules fuerant, quum Aquileiæ hibernassent, principio veris in fines Istrorum exercitum introduxerunt: ubi quum effuse popularentur, dolor magis et indignatio diripi res suas cernentes Istros, quam certa spes, satis sibi virium adversus duos exercitus, excivit. Concursu ex omnibus populis juventutis facto, repentinus et tumultuarius exercitus acrius primo impetu, quam perseverantius, pugnavit. Ad quatuor millia eorum in acie cæsa; ceteri, omisso bello, in civitates passim diffugerunt. Inde legatos primum ad pacem petendam in castra romana, deinde obsides imperatos, miserunt. Hæc quum Romæ cognita litteris proconsulum essent, C. Claudius consul, veritus, ne forte ea res provinciam exercitumque sibi adimeret, non votis nuncupatis, non paludatus, sine lictoribus, uno omnium cer-



que son collègue, et se rend précipitamment dans sa province : là sa conduite fut encore plus étourdie que son départ. En effet il réunit l'assemblée, et, reprochant à A. Manlius sa fuite du camp, devant les soldats qui devaient l'entendre avec déplaisir, eux qui avaient fui les premiers, faisant honte à M. Junius de s'être associé au déshonneur de son collègue, il finit par leur ordonner à tous deux de sortir de la province. Les soldats crièrent qu'ils se soumettraient à la volonté du consul, une fois que, suivant l'antique usage, il aurait prononcé les vœux dans le Capitole et serait sorti de Rome en costume, et précédé de licteurs : transporté de rage alors, il appelle l'officier qui tenait lieu de questeur à A. Manlius, lui demande des chaînes et menace d'en charger Junius et Manlius pour les envoyer ainsi à Rome. Cet officier n'écouta pas davantage l'ordre du consul, et l'armée qui l'environnait, toute dévouée à la cause de ses chefs, et animée contre le consul, l'encourageait à la désobéissance. Enfin, excédé de leurs injures, et des moqueries de la multitude, qui joignait en effet la risée à l'outrage, il reprend le chemin d'Aquilée sur le même bâtiment qui l'avait amené. De là il écrit à son collègue de donner ordre à cette portion des nouvelles levées qu'on destinait à l'Istrie, de se réunir à Aquilée; ne voulant trouver à Rome rien qui l'empêchât, ses vœux prononcés, de sortir, en costume, de Rome. Le collègue s'y prêta de bonne grâce, et la réunion fut indiquée dans un bref délai. Claudius arriva presque en même temps que sa dépêche. Il réunit le peuple en arrivant, pour l'entretenir de Manlius et de Junius, ne passe que trois jours à Rome, et, après les vœux prononcés au Capitole, il prend son costume, fait marcher devant lui ses licteurs, et regagne sa province avec la même précipitation que la première fois.

XI.-15. Peu de jours avant, Junius et Manlius livrèrent un violent assaut à la ville de Nésaticus qui servait de retraite aux principaux Istriotes et à leur roi Épulon. Claudius y amena ses deux légions nouvelles, licencia l'ancienne armée avec ses chefs, investit lui-même la place, et se mit en devoir de l'attaquer avec les mantelets. Un fleuve baignait le pied des remparts, et gênait la manœuvre des assiégeants, en même temps qu'il fournissait de l'eau aux assiégés; plusieurs jours furent employés à creuser un nouveau canal pour en détourner le cours. Cette opération, qui coupait l'eau aux barbares, les terrifia à l'égal d'un prodige, mais sans leur inspirer la pensée d'une capitulation; au contraire, ils se mirent à massacrer leurs femmes et leurs enfants, et même, pour offrir à l'ennemi le spectacle de ces révoltants attentats, ils les égorgeaient sur le rempart même, et les précipitaient du haut en bas. Ce fut au milieu des lamentations des femmes et des enfants, au milieu de cet abominable massacre, que nos soldats franchirent le mur, et entrèrent dans la place. Quand le roi, aux cris d'effroi de ceux qui fuyaient, reconnut le désordre d'une ville prise d'assaut, il se passa son épée au travers du corps, pour n'être pas pris vivant; le reste fut pris ou tué. Deux villes encore, Mutile et Faverie furent emportées d'assaut et détruites. Le butin fut plus considé-

tiore facto collega, nocte profectus, præceps in provinciam abiit : ubi inconsultius, quam venerat, se gessit. Nam quum concione advocata fugam e castris A. Manlii adversis auribus militum (quippe qui primi ipsi fugissent) jactasset, ingessissetque probra M. Junio, quod se dedecoris socium collegæ fecisset, ad extremum utrumque decedere provincia jussit. Quod quum illi tum consulis imperio dicto audientes futuros esse dicerent, quum is more majorum, secundum vota in Capitolio nuncupata, cum lictoribus, paludatus profectus ab urbe esset; furens ira, vocatum, qui pro quæstore Manlii erat, catenas poposcit, vinctos se Junium Manliumque minitans Romam missurum. Ab eo quoque spretum consulis imperium est; et circumfusus exercitus, favens imperatorum causæ, et consuli infestus, animos ad non parendum addebat. Postremo fatigatus consul et contumeliis singulorum, et multitudinis (nam insuper irridebant) ludibriis, nave eadem, qua venerat, Aquileiam rediit. Inde collegæ scripsit, ut militum novorum ei parti, quæ scripta in Istriam provinciam esset, ediceret, Aquileiam ut conveniret; ne quid se Romæ teneret, quo minus, votis nuncupatis, paludatus ab urbe exiret. Hæc collegæ obsequenter facta; brevisque dies ad conveniendum edicta est. Claudius prope consecutus est litteras suas. Concione adveniens de Manlio et Junio habita, non ultra triduum moratus Romæ, paludatus, cum lictoribus, votisque in Capitolio nuncupatis, in provinciam, æque ac prius, præcipiti celeritate abit.

XI.-15. Paucis ante diebus Junius Manliusque oppidum Nesactium, quo se principes Istrorum et regulus ipse Æpulo receperat, summa vi oppugnarunt. Eo Claudius duabus legionibus novis adductis, vetere exercitu cum suis ducibus dimisso, ipse oppidum circumsedit, et vineis oppugnare intendit : amnemque præterfluentem mœnia, qui et impedimento oppugnantibus erat, et aquationem Istris præbebat, multorum dierum opere exceptum novo alveo avertit. Ea res barbaros miraculo terruit abscissæ aquæ : et ne tum quidem memores pacis, in cædem conjugum ac liberorum versi; etiam, ut spectaculo hostibus tam fœdum facinus esset, palam in muris trucidatos præcipitabant. Inter simul comploratione feminarum puerorumque, simul nefandam cædem, milites, transgressi murum, oppidum intrarunt. Cujus capti tumultum ut ex pavido clamore fugientium accepit rex, trajecit ferro pectus, ne vivus caperetur : ceteri capti, aut occisi. Duo deinde oppida, Mutila et Faveria, vi capta et deleta.

rable qu'on ne pouvait l'attendre, vu la pauvreté de ce peuple, et on l'abandonna tout aux soldats. Cinq mille six cent trente-deux captifs furent vendus à l'encan ; les instigateurs de la révolte, battus de verges et frappés de la hache. Toute l'Istrie, par la ruine de trois de ses places, et par la mort de son roi, fut pacifiée; toutes les tribus des environs donnèrent des otages et se soumirent. La guerre d'Istrie se terminait, lorsque chez les Liguriens commencèrent à se tenir des assemblées dont la guerre était le but.

XII.-16. Le proconsul Ti. Claudius, qui avait été préteur l'année précédente, commandait à Pise, avec une seule légion pour garnison. Informé du fait par une dépêche de lui, le sénat décide de renvoyer la dépêche à C. Claudius (car l'autre consul était déjà passé en Sardaigne), et ajoute un décret qui l'autorise, n'ayant plus affaire dans sa province d'Istrie, à faire passer, s'il le trouve bon, son armée en Ligurie. En même temps, d'après la dépêche du consul où il exposait sa campagne en Istrie, on décréta une supplication de deux jours. Ti. Sempronius, l'autre consul, eut également du succès en Sardaigne. Il fit entrer son armée sur les terres des Sardes Iliens, qui avaient reçu de grands secours des Balares. Il combattit avec l'une et l'autre nation en bataille rangée. Les ennemis furent mis en déroute et prirent la fuite; ils perdirent leur camp, et douze mille combattants restèrent sur le champ de bataille. Le lendemain, le consul fit un choix d'armes qu'il fit mettre en tas et qu'il brûla en l'honneur de Vulcain. Il ramena son armée victorieuse en quartiers d'hiver, dans des villes alliées, et C. Claudius, au reçu de la dépêche de Ti. Claudius et du sénatus-consulte, fit passer ses légions d'Istrie en Ligurie. Les ennemis, descendus en plaine, avaient leur camp au bord de la rivière Scultenna. Ce fut là qu'on leur livra bataille. Ils perdirent quinze mille hommes tués, et plus de sept cents prisonniers qu'on leur fit, soit dans le combat, soit dans leur camp, qui fut enlevé aussi; on leur prit encore cinquante et une enseignes. Ceux des Ligures qui échappèrent au carnage se dispersèrent dans les montagnes, et le consul eut beau battre la plaine, nulle part il ne vit d'armes s'offrir à ses regards. Claudius, vainqueur de deux nations en une année, après avoir (succès bien rare!) pacifié, dans son consulat, deux provinces, revint à Rome.

XIII.-17. Des prodiges furent annoncés cette année. C'était, dans le Crustuminum, un de ces oiseaux appelés avis sangualis, qui d'un coup de bec avait entamé une pierre sacrée; en Campanie, un bœuf qui avait parlé ; à Syracuse une vache de bronze qu'un taureau sauvage égaré de son troupeau avait couverte et arrosée de sa semence. Dans le Crustuminum on célébra sur le lieu même une supplication d'un jour; en Campanie on mit la nourriture du bœuf au rang des dépenses publiques ; le prodige de Syracuse fut expié par des sacrifices offerts aux dieux que les haruspices désignèrent. On perdit cette année-là le pontife M. Claudius Marcellus, qui avait été consul et censeur. Il eut pour successeur dans le pontificat son fils M. Marcellus. On conduisit aussi à Lucques une colonie de deux mille citoyens romains : ce

Præda, ut in gente inopi, spe major fuit, et omnis militibus concessa est. Quinque millia capitum sexcenta triginta duo sub corona venierunt; auctores belli virgis cæsi, et securi percussi. Istria tota trium oppidorum excidio et morte regis pacata est, omnesque undique populi, obsidibus datis, in ditionem venerunt. Sub istrici finem belli apud Ligures consilia de bello haberi cœpta.

XII.-16. Ti. Claudius proconsul, qui prætor priore anno fuerat, cum præsidio legionis unius Pisis præerat. Cujus litteris senatus certior factus, eas ipsas litteras ad C. Claudium (nam alter consul jam in Sardiniam trajecerat) deferendas censet: et adjicit decretum, « Quoniam Istria provincia confecta esset, si ei videretur, exercitum traduceret in Ligures. » Simul ex litteris consulis, quas de rebus in Istria gestis scripserat, in biduum supplicatio decreta. Et ab altero consule Ti. Sempronio in Sardinia prospere res gesta. Exercitum in agrum Sardorum Iliensium induxit. Balarorum magna auxilia Illiensibus venerant. Cum utraque gente signis collatis conflixit. Fusi fugatique hostes, castrisque exuti; duodecim millia armatorum cæsa. Postero die arma lecta conjici in acervum jussit consul, sacrumque id Vulcano cremavit. Victorem exercitum in hiberna sociarum urbium reduxit. Et C. Claudius litteris Ti. Claudii et senatusconsulto accepto, ex Istria legiones in Ligures transduxit. Ad Scultennam flumen in campos progressi castra habebant hostes. Ibi cum his acie dimicatum. Quindecim millia cæsa; plus septingenti aut in prœlio, aut in castris (nam ea quoque expugnata sunt) capti : et signa militaria unum et quinquaginta capta. Ligures, reliquiæ cædis, in montes refugerunt passim; populantique campestres agros consuli nulla usquam apparuerunt arma. Claudius duarum gentium uno anno victor, duabus, quod raro alius, in consulatu pacatis provinciis Romam revertit.

XIII.-17. Prodigia eo anno nuntiata. In Crustumino avem sangualem, quam vocant, sacrum lapidem rostro cecidisse. Bovem in Campania locutam. Vaccam æneam Syracusis ab agresti tauro, qui pecore aberrasset, initam, ac semine aspersam. In Crustumino diem unum in ipso loco supplicatio fuit; et in Campania bos alenda publice data; syracusanumque prodigium expiatum, editis ab haruspicibus diis, quibus supplicaretur. Pontifex eo anno mortuus est M. Claudius Marcellus, qui consul censorque fuerat. In ejus locum suffectus est pontifex filius ejus M. Marcellus. Et Lucam colonia eodem anno duo millia civium romanorum sunt deducta. Triumviri de-



fut la mission des triumvirs P. Élius, L. Égilius, Cn. Sicinius. Il leur fut attribué à chacun cinquante et un arpents et demi sur le territoire pris aux Liguriens. Il avait été aux Étrusques avant d'être à ceux-ci. Le consul C. Claudius vint aux portes de la ville : l'exposé qu'il fit au sénat de ses succès en Istrie et chez les Liguriens, lui obtint, sur sa demande un décret de triomphe. Il triompha, encore consul, de deux nations à la fois. L'argent porté dans ce triomphe se montait à trois cent sept mille deniers, et à quatre-vingt-cinq mille sept cent deux victoriats. Les soldats eurent quinze deniers par tête sur cet argent, les centurions le double, les chevaliers le triple. Les alliés eurent moitié moins que les citoyens. Aussi le silence qu'ils gardèrent en suivant le char témoigna-t-il assez de leur mécontentement.

XIV.-18. Pendant la célébration de ce triomphe sur les Liguriens, ces mêmes Ligures s'aperçurent que non-seulement l'armée consulaire avait été emmenée à Rome, mais que Ti. Claudius avait même licencié sa légion à Pise ; affranchis de toute crainte, ils s'entendent secrètement pour rassembler une armée, passent les monts par des chemins de traverse, descendent dans la plaine, ravagent le territoire de Modène, et, grâce à la promptitude de leur attaque, prennent la colonie elle-même. Quand on le sut à Rome, le sénat intima l'ordre au consul C. Claudius de tenir les comices au premier jour, et, aussitôt les magistrats nommés pour l'année, de retourner dans sa province et de reprendre la colonie sur les ennemis. Les comices furent tenus conformément à la décision du sénat. Les consuls nommés furent C. Cornélius Scipion Hispallus et Q. Pétillius Spurinus. Les préteurs nommés furent, ensuite, M. Popillius Léna, P. Licinius Crassus, M. Cornélius Scipion, L. Papirius Maso, M. Aburius, L. Aquillius Gallus. On prorogea le consul C. Claudius pour un an dans son commandement et dans sa province de Gaule : et, pour empêcher les Istriens d'imiter les Ligures, il dut envoyer en Istrie les alliés latins qu'il avait tirés de la province à l'occasion de son triomphe. Quand les consuls C. Cornélius et Q. Pétillius, le jour de leur entrée en charge, immolèrent, selon l'usage, chacun un bœuf à Jupiter, la victime que sacrifia Pétillius se trouva avoir un foie sans tête. Il en fit son rapport au sénat, qui lui ordonna de compléter le sacrifice. Consulté ensuite sur la distribution des provinces, le sénat assigna par un décret Pise et les Liguriens aux deux consuls. Celui à qui le sort donnerait Pise, devait, quand serait venue l'époque du renouvellement des magistratures, revenir pour les comices. On ajouta au décret qu'ils lèveraient deux légions nouvelles et trois cents cavaliers, et qu'ils commanderaient aux alliés latins dix mille hommes d'infanterie et six cents de cavalerie. Ti. Claudius fut prorogé dans son commandement jusqu'au moment où le consul arriverait dans sa province.

XV.-19. Pendant que ces affaires se traitent dans le sénat, Cn. Cornélius étant sorti du temple sur l'invitation que lui en apporta un messager, revint un instant après, la confusion sur le visage, et exposa aux Pères conscrits que le bœuf de six

duxerunt, P. Ælius, L. Egilius, Cn. Sicinius. Quinquagena et singula jugera et semisses agri in singulos dati sunt. De Ligure captus is ager erat; Etruscorum ante, quam Ligurum, fuerat. C. Claudius consul ad urbem venit; cui, quum in senatu de rebus in Istria Liguribusque prospere gestis disseruisset, postulanti triumphus est decretus. Triumphavit in magistratu de duabus simul gentibus. Tulit in eo triumpho denarium trecenta septem millia, et victoriatum octoginta quinque millia septingentos duos. Militibus in singulos quini deni denarii dati; duplex centurioni, triplex equiti. Sociis dimidio minus, quam civibus, datum; itaque taciti, ut iratos esse sentires, secuti sunt currum.

XIV.-18. Dum is triumphus de Liguribus agebatur, Ligures, postquam senserunt, non consularem tantum exercitum Romam abductum, sed legionem ab Ti. Claudio Pisis dimissam, soluti metu, clam exercitu indicto, per transversos limites, superatis montibus, in campos degressi, agrum mutinensem populati, repentino impetu coloniam ipsam ceperunt. Id ubi Romam allatum est, senatus C. Claudium consulem comitia primo quoque tempore habere jussit, creatisque in annum magistratibus in provinciam redire, et coloniam ex hostibus recipere. Ita, uti censuit senatus, comitia habita. Consules creati, Cn. Cornelius Scipio Hispallus, Q. Petillius Spurinus. Prætores inde facti, M. Popillius Lænas, P. Licinius Crassus, M. Cornelius Scipio, L. Papirius Maso, M. Aburius, L. Aquillius Gallus. C. Claudio consuli prorogatum in anno imperium, et Gallia provincia : et, ne Istri idem, quod et Ligures, facerent, socios nominis latini in Istriam mitteret, quos triumphi causa de provincia deduxisset. Cn. Cornelio et Q. Petillio consulibus, quo die magistratum inierunt, immolantibus Jovi singulis bubus, uti solet, in ea hostia, qua Q. Petillius sacrificavit, in jocinore caput non inventum. Id quum ad senatum retulisset, bove perlitare jussus. De provinciis deinde consultus senatus Pisas et Ligures provincias consulibus decrevit. Cui Pisæ provincia obvenisset, quum magistratuum creandorum tempus esset, ad comitia reverti jussit. Additum decreto, ut binas legiones novas scriberent, et trecenos equites; et dena millia peditum sociis nominique latino, et sexcenos imperarent equites. Ti. Claudio prorogatum est imperium in id tempus, quo in provinciam consul venisset.

XV.-19. Dum de his rebus in senatu agitur, Cn. Cornelius, evocatus a viatore, quum templo egressus esset,



cents livres qu'il avait immolé n'avait pas de foie. Ne s'en rapportant pas, disait-il, au témoignage du victimaire, il avait fait vider toute l'eau de la chaudière où l'on faisait cuire les entrailles, et s'était assuré que parmi tous les autres intestins bien entiers, le foie seul, par un incroyable mystère, était anéanti. Ce prodige effrayait déjà les Pères, lorsque l'autre consul vint accroître leurs appréhensions en révélant qu'après avoir trouvé un foie sans tête, il n'avait pas poussé jusqu'à parfaite réussite le sacrifice de trois bœufs. Le sénat ordonna l'immolation de grandes victimes jusqu'à complète expiation. Tous les dieux agréèrent, dit-on, ces offrandes, sauf la déesse Salus, auprès de laquelle Pétillius n'eut pas de succès. Puis les consuls et les préteurs tirèrent les provinces au sort. Ce fut Pise qui échut à Cornélius, et les Ligures à Pétillius. Au préteur L. Papirius Maso la juridiction de la ville, à M. Aburius celle des étrangers. M. Cornélius Scipion Maluginensis eut l'Espagne ultérieure, L. Aquillius Gallus la Sicile. Deux d'entre eux demandèrent à n'avoir pas de province. M. Popillius refusait ainsi la Sardaigne. « Gracchus, disait-il, pacifiait cette province, et le sénat lui avait donné pour aide le préteur T. Ébutius. Dans une opération où l'unité de système et un ensemble de vues invariable étaient essentiels, il était déplacé d'en rompre la suite. La remise du commandement, l'inexpérience novice du successeur, qui doit s'appliquer à connaître avant d'agir, font souvent perdre les bonnes occasions d'une sage politique. » L'excuse de Popillius fut admise. P. Licinius Crassus s'autorisait de certaines solennités pour ne point aller dans sa province. C'était l'Espagne citérieure qui lui était échue. Au reste, on lui enjoignit de s'y rendre, ou de jurer devant l'assemblée du peuple qu'il en était empêché par un sacrifice solennel. Ce point arrêté à l'égard de P. Licinius, M. Cornélius demanda aussi qu'on reçût de lui le même serment, qui le dispensât d'aller en Espagne. Les deux préteurs firent le serment dans la même formule. M. Titinius et T. Fontéius reçurent ordre de rester dans l'Espagne ultérieure avec le même titre et le même commandement; et on décréta pour eux l'envoi supplémentaire de trois mille citoyens romains avec deux cents chevaliers, et de cinq mille hommes d'infanterie latine alliée, avec trois cents de cavalerie.

XVI.-20. Les féries latines eurent lieu trois jours avant les nones de mai; et comme le magistrat de Lanuvium avait immolé une des victimes sans faire la prière pour le peuple romain des Quirites, on en eut un religieux scrupule. Le sénat, sur le rapport qui lui en fut fait, renvoya l'affaire au collége des pontifes; les pontifes, attendu que les féries latines avaient été manquées, les firent renouveler; mais ils décidèrent que Lanuvium, étant cause qu'on les renouvelait, fournirait les victimes. Le scrupule s'était aggravé de l'accident arrivé au consul Cn. Cornélius, lequel, en revenant du mont Albain, était tombé paralysé d'un côté du corps, et, comme le mal faisait des progrès, était allé aux eaux de Cumes, où il était mort. On l'en ramena, et arrivé à Rome on lui fit des funérailles et une sépulture magnifiques.

paulo post rediit confuso vultu, et exposuit Patribus conscriptis, bovis sexcenarii, quem immolavisset, jecur diffluxisse. Id se victimario nuntianti parum credentem, ipsum aquam effundi ex olla, ubi exta coquerentur, jussisse; et vidisse ceteram integram partem extorum, jecur omne inenarrabili tabe absumptum. Territis eo prodigio Patribus, et alter consul curam adjecit: qui se, quod caput jocinori defuisset, tribus bubus perlitasse negavit. Senatus majoribus hostiis usque ad litationem sacrificari jussit. Ceteris diis perlitatum ferunt; Saluti Petillium perlitasse negant. Inde consules prætoresque provincias sortiti. Pisæ Cn. Cornelio, Ligures Petillio obvenerunt. Prætores, L. Papirius Maso urbanam, M. Aburius inter peregrinos, sortiti sunt. M. Cornelius Scipio Maluginensis Hispaniam ulteriorem, L. Aquilius Gallus Siciliam habuit. Duo deprecati sunt, ne in provincias irent: M. Popillius in Sardiniam. « Gracchum eam provinciam pacare; ei T. Æbutium prætorem adjutorem ab senatu datum esse. Interrumpi tenorem rerum, in quibus peragendis continuatio ipsa efficacissima esset, minime convenire. Inter traditionem imperii novitatemque successoris, quæ noscendis prius, quam agendis, rebus imbuenda sit, sæpe bene gerendæ rei occasiones intercidere. » Probata Popillii excusatio est. P. Licinius Crassus sacrificiis se impediri solemnibus excusabat, ne in provinciam iret. Citerior Hispania obvenerat. Ceterum aut ire jussus, aut jurare pro concione, solemni sacrificio se prohiberi. Id ubi in P. Licinio ita statutum est, et ab se uti jusjurandum acciperent, M. Cornelius postulavit, ne in Hispaniam ulteriorem iret. Prætores ambo in eadem verba jurarunt. M. Titinius et T. Fonteius proconsules manere cum eodem imperii jure in Hispania jussi; et ut in supplementum his tria millia civium romanorum cum equitibus ducentis, quinque millia socium latini nominis et trecenti equites mitterentur.

XVI-20. Latinæ feriæ fuere ante diem tertium nonas maias, in quibus, quia in una hostia magistratus lanuvinus precatus non erat, « populo romano Quiritium, » religioni fuit. Id quum ad senatum relatum esset, senatusque ad pontificum collegium rejecisset, pontificibus, quia non recte factæ Latinæ essent, instauratis Latinis, placuit Lanuvinos, quorum opera instauratæ essent, hostias præbere. Accesserat ad religionem, quod Cn. Cornelius consul, ex monte Albano rediens, concidit: et, parte membrorum captus, ad Aquas Cumanas profectus ingravescente morbo, Cumis decessit. Sed inde mortuus

Le consul Pétillius, à qui les auspices le permettaient enfin, fut chargé de tenir les comices pour remplacer son collègue et de promulguer les féries latines. Il fixa pour les comices le trois d'avant les nones de sextilis, et pour les Latines le trois d'avant les ides. Au milieu de ces scrupules religieux survint l'annonce de nouveaux prodiges : à Tusculum, on avait vu une torche dans les cieux; à Gabies, le temple d'Apollon et beaucoup de maisons particulières, à Gravisques un mur et une porte avaient été touchés par le feu du ciel. Les Pères voulurent que l'expiation en fût faite d'après l'avis des pontifes. Pendant les embarras suscités aux consuls par des irrégularités religieuses, puis à l'un d'eux par la mort de l'autre, par les comices et le renouvellement des féries latines, C. Claudius faisait approcher son armée de Modènes, que les Ligures avaient prise l'année précédente. Il ne lui fallut pas trois jours d'attaque pour la reprendre sur les ennemis et la rendre aux colons. Huit mille Liguriens y furent tués dans l'intérieur; et aussitôt une dépêche partit pour Rome, où, ne se bornant pas à exposer le fait, il se glorifiait de ce que, grâce à son courage et à son bonheur, le peuple romain n'avait plus un ennemi en deçà des Alpes, se vantant d'avoir conquis un territoire assez vaste pour satisfaire les prétentions de plusieurs milliers d'hommes.

XVII.-21. Ti. Sempronius aussi, à la même époque remporta sur les Sardes plusieurs avantages qui amenèrent leur complète soumission. Il leur tua quinze mille hommes. Tous les peuples de Sardaigne qui s'étaient révoltés furent réduits. On commanda aux anciens tributaires une contribution double et on la leva : les autres s'acquittèrent par des fournitures de blé. La province était pacifiée; deux cent trente otages avaient été obtenus de l'île entière; des députés furent envoyés à Rome pour y porter ces nouvelles, et demander au sénat qu'en récompense des succès obtenus sous la conduite et sous les auspices de Ti. Sempronius, on célébrât une fête en l'honneur des dieux immortels, et qu'on permît à ce chef de ramener avec lui son armée en quittant sa province. Le sénat, après une audience accordée aux députés dans le temple d'Apollon, décréta deux jours de supplications et ordonna aux consuls d'immoler quarante grandes victimes; au proconsul Ti. Sempronius et à son armée de rester encore cette année dans sa province. Les comices pour le remplacement d'un consul, qui avaient été fixées au trois des nones de sextilis eurent lieu ce même jour. Le consul Q. Pétillius, en nommant C. Valérius Lévinus, eut un collègue qui put entrer aussitôt en charge. Ce personnage, qui depuis longtemps désirait une province, profita de l'occasion que lui offrait une dépêche annonçant une révolte des Ligures : il prit le costume de guerre le jour des nones de sextilis, et, après l'audition de la dépêche, en raison de la révolte, il ordonna à la troisième légion d'aller rejoindre en Gaule le proconsul C. Claudius, aux duumvirs navals de se rendre à Pise avec une flotte, pour croiser devant les côtes des Liguriens et les effrayer aussi par une démonstration du côté de la mer. Le consul Pétillius avait fixé le même lieu pour rendez-vous à

Romam allatus, et funere magnifico elatus sepultusque est. Pontifex idem fuerat. Consul Q. Petillius, quum primum per auspicia posset, collegæ subrogando comitia habere jussus, et Latinas edicere. Comitia in ante diem tertium nonas sextiles, Latinas in ante diem tertium idus sextiles edixit. Plenis religionum animis, prodigia insuper nuntiata : Tusculi facem in cœlo visam, Gabiis ædem Apollinis et privata ædificia complura, Graviscis murum portamque de cœlo tacta. Ea patres procurari, uti pontifices censuissent, jusserunt. Dum consules primum religiones, deinde alterum alterius mors, et comitia, et Latinarum instauratio impediunt, interim C. Claudius exercitum ad Mutinam, quam Ligures priore anno ceperant, admovit. Ante triduum, quam oppugnare cœperat, receptam ex hostibus, colonis restituit. Octo millia ibi Ligurum intra muros cæsa; litteræque Romam extemplo scriptæ, quibus non modo rem exponeret; sed etiam gloriaretur, sua virtute ac felicitate neminem jam cis Alpes hostem populi romani, agrique aliquantum captum, qui multis millibus hominum dividi viritim posset.

XVII.-21. Et Ti. Sempronius eodem tempore in Sardinia multis secundis prœliis Sardos perdomuit. Quindecim millia hostium sunt cæsa. Omnes Sardorum populi, qui defecerant, in ditionem redacti. Stipendiariis veteribus duplex vectigal imperatum, exactumque : ceteri frumentum contulerunt. Pacata provincia, obsidibusque ex tota insula ducentis triginta acceptis, legati Romam, qui ea nuntiarent, missi; quique ab senatu peterent, ut ob eas res, ductu auspicioque Ti. Sempronii prospere gestas, diis immortalibus honos haberetur, ipsique decedenti de provincia exercitum secum deportare liceret. Senatus, in æde Apollinis legatorum verbis auditis, supplicationem in biduum decrevit, et quadraginta majoribus hostiis consules sacrificare jussit : Ti. Sempronium proconsulem exercitumque eo anno in provincia manere. Comitia deinde consulis unius subrogandi, quæ in ante diem tertium nonas sextiles edicta erant, eo ipso die sunt confecta. Q. Petillius consul collegam, qui extemplo magistratum occiperet, creavit C. Valerium Lævinum. Is, jam diu cupidus provinciæ, quum opportunæ cupiditati ejus litteræ allatæ essent, Ligures rebellasse, nonis sextilibus paludatus, litteris auditis, tumultus ejus causa legionem tertiam ad C. Claudium proconsulem in Galliam proficisci jussit; et duumviros navales cum classe Pisas ire, qui Ligurum oram, maritimum quoque terro-



son armée. Pareillement le proconsul C. Claudius, à la nouvelle du soulèvement des Liguriens, avait, indépendamment des troupes qu'il commandait à Parme, organisé sur-le-champ une nouvelle levée, et il s'approcha des frontières de Ligurie avec son armée.

XVIII.-22. A l'arrivée de Claudius, les ennemis qui se souvenaient d'avoir été par lui battus et mis en déroute sur les bords du Scultenna, crurent, après l'épreuve fatale qu'ils avaient faite de la vigueur de ses attaques, devoir moins compter sur leurs armes que sur leurs remparts naturels; ils prirent donc position sur les monts Létus et Balista, et s'environnèrent même d'une muraille. Les retardataires, surpris avant d'avoir évacué les campagnes, périrent au nombre de quinze cents. Les autres se tenaient sur leurs montagnes, où la frayeur ne leur fit pas oublier leur barbarie native. Le butin qu'ils ont fait à Modène devient l'objet de leur fureur; ils font mourir leurs captifs qu'ils hachent en morceaux; ils massacrent les bestiaux dans les temples, bien loin d'en faire des sacrifices réguliers; puis, rassasiés du sang des êtres vivants, ils s'en prennent aux choses inanimées et lancent contre les murs les vases de toute espèce, objets d'utilité plutôt que d'ornement et de luxe. Le consul Pétillius, ne voulant pas que la guerre s'achevât sans lui, écrivit à C. Claudius de venir en Gaule avec son armée; qu'il l'attendrait aux plaines maigres. Au reçu de la dépêche, Claudius leva le camp, partit de la Ligurie, et remit son armée au consul dans les plaines maigres. Là se rendit également au bout de quelques jours Valérius, l'autre consul : c'est là qu'ils partagèrent leurs troupes; mais, avant de se séparer, ils firent en commun la lustration de leurs armées. Puis, comme ils avaient arrêté de ne pas attaquer tous deux l'ennemi du même côté, ils tirèrent au sort les positions qu'ils devaient prendre. Il est constant que Valérius y procéda d'une manière régulière, s'étant tenu dans le templum. Plus tard les augures déclarèrent que Pétillius avait commis une irrégularité, attendu qu'il n'était pas de sa personne dans cet espace lorsqu'il avait jeté le bulletin dans l'urne qu'on y avait portée. Ils se dirigèrent ensuite sur deux points différents. Pétillius établit son camp en face de l'escarpement dont la croupe élevée forme l'enchaînement qui unit le Baliste au Létus. Dans une exhortation à ses troupes assemblées, il prédit, assure-t-on, sans penser à l'ambiguité de l'expression, que « le jour même il occuperait le Létus. » Puis il se mit en devoir d'escalader la montagne par deux côtés à la fois. La division où il était gravissait sans sourciller ; l'autre fut culbutée par l'ennemi. Le consul courut au galop de son cheval pour ranimer le combat, et réussit à ramener les fuyards; mais pendant qu'il caracole sans précaution en tête de la troupe, un javelot vient lui traverser le corps et le tue. Les ennemis ne s'aperçurent pas de sa mort ; et le petit nombre des siens qui en avaient été témoins eurent grand soin de cacher le corps, sachant bien que la victoire en dépendait. Le reste de la troupe, infanterie et cavalerie, délogea l'ennemi, et prit les hauteurs sans commandant. Il y eut environ cinq mille

rem admoventes, circumvectarentur. Eodem et Q. Petillius consul ad conveniendum exercitui diem edixerat. Et C. Claudius proconsul, audita rebellione Ligurum, præter eas copias quas secum Parmæ habebat, subitariis collectis militibus, exercitum ad fines Ligurum admovit.

XVIII.-22. Hostes sub adventum C. Claudii, a quo duce se meminerant nuper ad Scultennam flumen victos fugatosque, locorum magis præsidio adversus infeliciter expertam vim, quam armis, se defensuri, duos montes Letum et Balistam ceperunt, muroque insuper amplexi. Tardius ex agris demigrantes oppressi ad mille et quingenti perierunt. Ceteri montibus se tenebant, et, ne in metu quidem feritatis ingenitæ obliti, sæviunt in prædam, quæ Mutinæ parta erat. Captivos cum fœda laceratione interficiunt : pecora in fanis trucidant, verius passim, quam rite sacrificant. Satiati cæde animantium, quæ inanima erant, parietibus affligunt, vasa omnis generis usui magis, quam ornamento in speciem facta. Q. Petillius consul, ne absente se debellaretur, litteras ad C. Claudium misit, ut cum exercitu ad se in Galliam veniret : campis Macris se eum exspectaturum. Litteris acceptis, Claudius ex Liguribus castra movit, exercitumque ad campos Macros consuli tradidit. Eodem paucis post diebus C. Valerius consul alter venit. Ibi, divisis copiis, priusquam digrederentur, communiter ambo exercitus lustraverunt. Tum sortiti, quia non ab eadem utrumque parte aggredi hostem placebat, regiones quas peterent. Valerium auspicato sortitum constabat, quod in templo fuisset : in Petillio id vitio factum, postea augures responderunt, quod extra templum sortem in sitellam in templum latam foris ipse posuerit. Profecti inde in diversas regiones. Petillius adversus Balistæ et Leti jugum, quod eos montes perpetuo dorso inter se jungit, castra habuit. Ibi adhortantem eum pro concione milites, immemorem ambiguitatis verbi, ominatum ferunt, « se eo die Letum capturum esse. » Duabus simul partibus subire in adversos montes cœpit. Ea pars, in qua ipse erat, impigre succedebat. Alteram hostes quum propulissent, ut restitueret rem inclinatam, consul equo advectus, suos quidem a fuga revocavit : ipse, dum incautius ante signa obversatur, missili trajectus cecidit. Nec hostes ducem occisum senserunt : et suorum pauci, qui viderant, haud negligenter, ut qui in eo victoriam verti scirent, corpus occultavere. Alia multitudo peditum equitumque, deturbatis hostibus, montes sine duce cepere. Ad quinque millia Ligurum occisa : ex romano exercitu



Ligures tués; l'armée romaine ne perdit que cinquante-deux hommes. Cette issue manifeste d'un funeste présage provoqua de la part du gardien des poulets la révélation d'une irrégularité dans les auspices, que le consul n'aurait pas ignorée. C. Valérius, ayant appris la mort de Pétillius réunit à ses propres troupes l'armée qui venait de perdre son chef, livra une nouvelle attaque et versa assez de sang ennemi pour apaiser pleinement les mânes de son collégue. Il triompha des Ligures. La légion qui avait vu le consul frappé à mort devant ses rangs fut sévèrement punie par le sénat. Il fut décidé que cette campagne ne compterait à personne et que la solde ne serait pas payée, parce qu'on ne s'était pas jeté au-devant des traits de l'ennemi pour sauver le général. Vers cette époque, une députation des Dardanes, qui avaient sur les bras, ainsi que nous avons dit plus haut, une armée considérable de Bastarnes commandés par Clondicus, se rendit à Rome. Après avoir parlé des Bastarnes, de leur multitude, de leur taille gigantesque, de leur audace en face du danger, elle ajouta qu'ils avaient fait alliance avec Persée, et que c'était lui, plus encore que les Bastarnes, qui causaient les alarmes des Dardanes : aussi demandaient-ils au sénat qu'on marchât à leur secours. Les Pères décidèrent d'envoyer des délégués pour inspecter l'état des affaires en Macédoine; et, séance tenante, on donna commission à A. Postumius de s'y rendre. On lui donna des collègues plus jeunes que lui, afin que, par son ascendant et par sa supériorité, il dominât la commission. Puis on s'occupa de la tenue des comices pour les magistrats de l'année suivante. Cette opération donna lieu à une contestation sérieuse, et les hommes versés dans les matières religieuses et de droit public disaient que, vu la mort des deux consuls ordinaires de cette année, l'un emporté par une maladie, l'autre tué à la guerre, le consul nommé en remplacement n'avait pas qualité pour tenir les comices. On eut recours à l'expédient d'un interrègne. Les consuls créés par l'interroi furent Mucius Scévola et M. Émilius Lépidus, pour la seconde fois. Puis on nomma préteurs C. Popillius Léna, T. Annius Luscus, C. Memmius Gallus, C. Cluvius Saxula, Ser. Cornélius Sulla, Ap. Claudius Centho. Les consuls eurent pour provinces la Gaule et les Ligures. Le préteur Cornélius Sulla obtint la Sardaigne, et Claudius Centho l'Espagne citérieure. Quant aux autres provinces prétoriennes et à ceux qui les obtinrent, nul monument ne les indique. Cette année-là fut souillée par une contagion qui toutefois ne s'attaqua qu'aux bestiaux. Les Ligures, toujours soumis et toujours en révolte, avaient ravagé Luna et Pise. En même temps un soulèvement avait éclaté en Gaule. Lépidus, après avoir sans peine comprimé le mouvement signalé en Gaule, passa chez les Ligures. Quelques peuples se mirent à sa discrétion; et, dans la pensée que les hommes sont comme les lieux qu'ils habitent, et que ces peuples empruntaient leur caractère sauvage aux âpres montagnes où ils faisaient leur séjour, à l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs, il les fit descendre dans la plaine.

duo et quinquaginta ceciderunt. Super tam evidentem tristis ominis eventum, etiam ex pullario auditum est, vitium in auspicio fuisse; nec id consulem ignorasse. C. Valerius, audita [morte Q. Petillii, exercitum sine duce relictum ad suas copias adjunxit, iterumque aggressus hostes, eorum sanguine collegæ manibus egregie parentavit. Triumphavit de Liguribus. In legionem, cujus ante signa consul occisus erat, severe ab senatu animadversum est. Ei universæ neque stipendium anni procedere, neque æra dari placuit, quia pro salute imperatoris hostium telis se non obtulerant. Sub hæc tempora legati Dardanorum, quos ingens Bastarnarum exercitus, Clondico duce, ut ante memoravimus, premebat, Romam venere. Qui quum de Bastarnis exposuissent, quanta esset eorum multitudo, quam procera et immania corpora, quanta in periculis audacia, adjecerunt, societatem iis esse cum Perseo, et vero eum majori sibi, quam Bastarnas ipsos, esse terrori : ac proinde, ut auxilium sibi ferretur, ab senatu postularunt. Patres decreverunt, mittendos esse legatos, qui Macedoniæ res inspicerent : et statim A. Postumio negotium datum, ut eo proficisceretur. Collegas ei adjunxerunt e junioribus, ut penes eum præcipua esset legationis vis et auctoritas. Inde actum de comitiis magistratuum in insequentem annum : qua de re non mediocris disceptatio incidit, quod] periti religionum jurisque publici, quando duo ordinarii consules ejus anni, alter morbo, alter ferro periisset, suffectum consulem negabant recte comitia habere posse. [Res ad interregnum rediit. Creati consules per interregem P. Mucius Scævola, M. Æmilius Lepidus iterum. Prætores inde facti sunt C. Popillius Lænas, T. Annius Luscus, C. Memmius Gallus, C. Cluvius Saxula, Ser. Cornelius Sulla, Ap. Claudius Centho. Consulibus provinciæ obtigere Gallia et Ligures. Prætorum Cornelius Sulla Sardiniam obtinuit, Claudius Centho citeriorem Hispaniam. Reliquæ prætoriæ provinciæ quibus evenerint, non exstat memoria. Annus hic pestilentia infamis, quæ tamen in armenta tantum grassata est. Ligures, gens semper victa, semper rebellans, Lunam Pisasque depopulati fuerant. Simul et gallicus tumultus increpuerat. Lepidus, Gallorum motu facile compresso, in Ligures transcendit. Aliquot populi sese ejus arbitrio permiserunt : quos, ut sunt fere similia locis cultorum ingenia, asperis montium jugis, quæ incolebant, efferari ratus, quorumdam ante se consulum exemplo, in plana] deduxit.



XIX.-23. En deçà de l'Apennin étaient primitivement les Garules, les Lapicins et les Hercates; au delà les Briniates. Sans passer la rivière d'Audena, Mucius fit la guerre avec ceux qui avaient dévasté Luna et Pise, les soumit tous et les dépouilla de leurs armes. En raison de ces exploits, accomplis dans la Gaule et en Ligurie sous la direction et les auspices des deux consuls, le sénat ordonna trois jours de supplications et un sacrifice de quarante victimes. Le soulèvement des Gaulois et des Ligures, qui avait éclaté au commencement de cette année, fut apaisé en peu de temps et sans beaucoup d'efforts. On commençait à s'inquiéter de la guerre de Macédoine, à cause des luttes dont Persée entretenait l'animosité entre les Dardaniens et les Bastarnes : les commissaires même, délégués pour prendre sur les lieux connaissance des faits, étaient de retour à Rome et avaient annoncé que la guerre était en Dardanie. En même temps il était venu de la part du roi Persée des ambassadeurs chargés de dire pour sa justification que ce n'était pas lui qui avait appelé les Bastarnes, et qu'il n'était pour rien dans leurs entreprises. Le sénat ne se prononça point sur la culpabilité ou sur l'innocence du roi; seulement il le pria de se tenir pour averti et d'apporter une attention toujours nouvelle à l'observation religieuse du traité par lequel il pouvait se trouver engagé à l'égard des Romains. Les Dardaniens voyant que les Bastarnes, bien loin d'évacuer leur pays, comme ils l'avaient espéré, leur faisaient tous les jours plus de mal, avec l'aide des Thraces leurs voisins et des Scordisques, crurent devoir tenter un coup de main, fût-il téméraire, et se réunirent de toutes parts en armes près d'une ville qui avoisinait le camp des Bastarnes. C'était l'hiver, et ils avaient choisi cette époque de l'année, parce qu'alors les Thraces et les Scordisques rentraient chez eux. Cela fait, et quand ils apprirent que les Bastarnes étaient seuls, ils partagèrent leurs troupes en deux divisions : l'une devait aller à découvert les attaquer de front; l'autre les tourner par un circuit et les prendre en queue. Du reste le combat s'engagea avant qu'on eût pu tourner le camp ennemi, et les Dardaniens vaincus furent poussés l'épée dans les reins jusque dans la ville qui était à douze milles de là. Les vainqueurs investirent aussitôt cette ville, bien sûrs que le lendemain les ennemis, dans leur frayeur, capituleraient, ou que l'assaut leur livrerait la place. Cependant la seconde division des Dardaniens, qui avait pris le détour, ignorant l'échec qu'avait éprouvé son parti, s'empara sans la moindre difficulté du camp des Bastarnes, resté sans défense. Les Bastarnes, dépouillés de toutes les provisions de bouche et de toutes les munitions de guerre amassées dans leur camp, n'ayant d'ailleurs aucun moyen de réparer cette perte au milieu de pays ennemis, à l'époque la plus défavorable de l'année, résolurent de retourner dans leur pays. Revenus sur les bords de l'Ister, ce ne fut pas sans une vive satisfaction qu'ils trouvèrent le fleuve pris à une épaisseur qui semblait capable de supporter la plus lourde charge. Mais quand la glace eut à supporter à la fois toute cette multitude d'hommes

XIX.-23. Cis Apenninum Garuli, et Lapicini, et Hercates; trans Apenninum Briniates fuerant. Intra Audenam amnem P. Mucius cum iis, qui Lunam Pisasque depopulati erant, bellum gessit: omnibusque in ditionem redactis arma ademit. Ob eas res in Gallia Liguribusque gestas duorum consulum ductu auspicioque, senatus in triduum supplicationes decrevit, et quadraginta hostiis sacrificari jussit. Et tumultus quidem gallicus et ligustinus, qui principio ejus anni exortus fuerat, haud magno conatu brevi oppressus erat. Belli macedonici subibat jam cura, miscente Perseo inter Dardanos Bastarnasque certamina; et legati, qui missi ad res visendas in Macedoniam erant, jam reverterant Romam, renuntiaverantque, bellum in Dardania esse. Simul venerant et ab rege Perseo oratores, qui purgarent, nec accitos ab eo Bastarnas, nec auctore eo quicquam facere. Senatus nec liberavit ejus culpæ regem, neque arguit: moneri eum tantummodo jussit, ut etiam atque etiam curaret, ut sanctum habere fœdus, quod ei cum Romanis esset, videri posset. Dardani, cum Bastarnas non modo non excedere finibus suis, quod speraverant, sed graviores fieri in dies cernerent, subnisos Thracum accolarum et Scordiscorum auxiliis, audendum aliquid vel temere rati, omnes undique armati ad oppidum, quod proximum castris Bastarnarum erat, conveniunt. Hiems erat, et id anni tempus elegerant, ut Thraces Scordiscique in fines suos abirent. Quod ubi ita factum, et solos jam esse Bastarnas audierunt, bifariam dividunt copias: pars, ut recto itinere ad lacessendum ex aperto iret; pars, devio saltu circumducta, ab tergo aggrederetur. Ceterum, priusquam circumire castra hostium possent, pugnatum est; victique Dardani compelluntur in urbem, quæ fere duodecim millia ab castris Bastarnarum aberat. Victores confestim circumsidunt urbem, haud dubie postero die aut metu dedituris se hostibus, aut vi expugnaturi. Interim Dardanorum altera manus, quæ circumducta erat, ignara cladis suorum, castra Bastarnarum sine præsidio relicta [nullo negotio cepit. Bastarnæ, omni et commeatu et apparatu bellico, qui in castris fuerat, exuti, quum ejus reparandi facultas ex hostili regione, et infesto tempore anni, nulla esset, patrias sedes repetere statuerunt. Itaque ad Istrum regressi, non sine ingenti lætitia flumen alta concretum glacie offenderunt, quæ nullum onus recusare videretur. Verum incumbente festinantium seque cursu agglomerantium hominum ac jumentorum toto simul agmine, glacies sub immenso pondere fatis-



et de bêtes qui se pressait et s'entassait précipitamment dans sa marche, écrasée sous cet énorme poids elle éclata, et, après avoir longtemps soutenu cette armée, elle finit par céder, se briser et la submerger sous ses vastes gouffres. Le plus grand nombre disparut à l'instant même sous les abîmes. Beaucoup voulurent se sauver à la nage, et furent noyés par les glaçons qui montaient par-dessus eux. De tout ce peuple il n'y en eut que fort peu qui purent à grand'peine, et le corps tout froissé, se sauver sur l'une et l'autre rives.

XX.-24. A cette époque, Antiochus, fils de M. Antiochus qui avait longtemps été à Rome comme otage, monta, par la mort de son frère Séleucus, sur la trône de Syrie. En effet Séleucus, que les Grecs ont appelé Philopator, après avoir reçu de son père une couronne dégradée par de récents et terribles échecs, et avoir tenu le sceptre douze ans sans sortir de son inaction, sans s'illustrer par la moindre action d'éclat, envoya à Rome son fils Démétrius pour remplacer Antiochus le puiné, qu'il rappelait en vertu des clauses du traité, qui obligeait à changer de temps en temps les otages. A peine ce jeune prince était-il arrivé à Athènes, que Séleucus périt assassiné par Héliodore, un de ses courtisans. L'assassin voulait usurper le trône; mais Eumène et Attale l'en chassèrent pour y placer Antiochus, dont ils avaient à cœur, par ce bienfait, de se faire une créature. Car ils avaient déjà quelques légers reproches à faire aux Romains, et comptaient peu sur eux. Antiochus, promu à la royauté avec leur appui, fut accueilli par les peuples avec tant d'enthousiasme, qu'ils lui donnèrent le surnom d'Épiphane, parce que, renversant un usurpateur étranger à la maison royale de Syrie, il avait replacé sur son front rayonnant la couronne de ses pères. Bien qu'il ne manquât pas de dispositions et d'énergie pour la guerre, il adopta cependant un genre de vie si bizarre et des manières si fantasques qu'on changea bientôt son surnom et qu'on l'appela, au lieu d'Épiphane, Épimane, c'est-à-dire insensé. Souvent, en effet, il sortait de son palais à l'insu de ses domestiques, accompagné d'une personne ou de deux, et se promenait par la ville avec une couronne de rose, et une robe brochée d'or; et tantôt il lançait aux passants des pierres qu'il portait sous le bras; tantôt au contraire il jetait de moments en moments des pièces de monnaie au public et criait tout haut : « En prenne qui a du bonheur. » D'autres fois il parcourait les boutiques des orfèvres, des ciseleurs et des autres artisans, et entretenait prétentieusement chaque ouvrier de son art, ou bien il engageait publiquement des conversations avec le premier venu du peuple; ou bien il courait de cabaret en cabaret, il s'attablait et buvait avec les voyageurs et les étrangers de la plus basse condition. S'il apprenait que des jeunes gens s'étaient donné rendez-vous pour un banquet, il y venait tout à coup sans être attendu, le verre en main, avec des musiciens à sa suite, pour se mettre à table et faire mille folies : l'étrangeté du fait mettait la plupart des convives en fuite, et les autres, par crainte, gardaient le silence. On sait aussi qu'il avait pour habitude d'aller aux bains publics avec

ceus subito dissiluit, universumque agmen, quod diu sustinuerat, mediis gurgitibus, victa tandem et comminuta, destituit. Plurimi statim vorticibus hausti sunt. Multos enatare conantes crustæ dissolutæ fragmina superinducta merserunt. Pauci ex omni populo per utramque ripam vix concisis visceribus evaserunt.]

24. [Per ea tempora Antiochus, Magni Antiochi filius, qui diu Romæ obses fuerat, mortuo Seleuco fratre, Syriæ regnum occupavit. Namque Seleucus, quem Philopatora Græci vocavere, quum paternis cladibus fractas admodum Syriæ opes accepisset, post otiosum nullisque admodum rebus gestis nobilitatum annorum duodecim regnum, hunc minorem natu fratrem, misso Romam in ejus locum filio suo Demetrio, revocavit, ex fœderis legibus, quo mutari identidem obsides oportebat. Vix ille Athenas pervenerat, quum Seleucus insidiis Heliodori, unius ex purpuratis, oppressus interiit. Hunc regnum affectantem Eumenes et Attalus expulerunt, induxeruntque in ejus possessionem Antiochum, quem sibi hoc tanto beneficio devinctum habere magni æstimabant. Jam enim ob quasdam offensiunculas suspectos habebant Romanos. Eorum auxiliis regno potitus Antiochus tanto populorum gaudio exceptus est, ut ei cognomen indiderint Epiphani, quod, quum alieni a stirpe regia regnum invaderent, ipse avitæ ditionis assertor exortus suis illuxisset. Neque vero ei ad res bellicas defuit indoles et vigor animi. Verum ita pravus et inconsultus fuit in tota morum et instituendæ vitæ ratione, ut brevi, cognomine mutato, pro Epiphane Epimanes, id est insanus, vocitaretur. Sæpe enim egressus e regia insciis ministris, uno aut altero comite, per urbem rosa coronatus et auro textam indutus vestem incedebat, interdum lapidibus, quos sub ala gerebat, incessens obvios; interdum contra nummos in vulgus spargens, vociferansque : « Sumat, cui fortuna dederit. » Alias vero per aurificum, cælatorumque, et aliorum fabrorum officinas discurrebat, de cujusque arte ambitiose disserens : nunc cum obvio quoque plebeiorum hominum sermones miscebat in publico, nunc circum popinas oberrans, cum ultimæ sortis peregrinis et advenis compotationi indulgebat. Si quos forte juvenes tempestivum celebrare convivium senserat, ipse statim cum poculo et symphonia improvisus aderat comissabundus et lasciviens, ita ut rei novitate perculsi plerique se in fugam darent, partim metu conticescerent. In publicis quoque balneis cum turba eum lavare solitum fuisse constat. Ibi quum unguentis tamen pretiosissimis utere-



la foule. Il ne laissait pas de s'y servir des parfums les plus exquis : aussi un jour un homme du peuple lui disant. « Vous êtes bien heureux, seigneur roi; votre personne exhale l'odeur des parfums les plus chers »; le roi, charmé du mot, lui dit : « Je vais te donner du bonheur, et, tant, que tu t'avoueras rassasié. » Et il lui fit sur le-champ verser sur la tête un vase plein des parfums les plus rares : le pavé en fut trempé; tout le monde glissait sur ce sol onctueux, et le roi surtout, qui tomba en poussant de grands éclats de rire.

XX-25. Enfin, ayant revêtu la toge au lieu de l'habit royal, et imitant ce qu'il voyait pratiquer à Rome par les candidats, il circulait dans le Forum, prenant la main ou donnant l'accolade à tous les hommes du peuple, et demandant tantôt l'édilité, tantôt le tribunat; et enfin quand les suffrages populaires lui avaient décerné la magistrature, suivant l'usage des Romains, il s'asseyait sur une chaise d'ivoire, et entamait des discussions sur les plus minces sujets; et dans ces divers personnages auxquels son esprit se complaisait il avait si peu de fixité, qu'il était difficile à lui comme aux autres de le bien définir. A ses amis, pas un mot; à peine un sourire à ses connaissances : inconséquence extrême dans ses libéralités, qui le ridiculisaient lui-même autant que les autres; cadeaux puérils, tels que jouets ou friandises, offerts à des hommes considérés et qui croyaient avoir droit à de sérieux hommages; à d'autres un don inattendu qui les enrichissait : tout cela faisait penser à bien du monde qu'il ne savait pas ce qu'il voulait. Les uns ne voyaient là dedans qu'un jeu naïf; d'autres une démence avérée. Il y avait toutefois deux grandes et nobles choses où il montrait une âme vraiment royale, c'étaient ses cadeaux aux villes et le culte des dieux. Il promit aux habitants de Mégalopolis, en Arcadie, d'entourer leur ville d'un mur, et fournit à la majeure partie de la dépense. Il entreprit à Tégée la construction d'un magnifique théâtre en marbre. Au Prytané de Lyzique (lieu révéré, au centre de la ville, où sont nourris aux frais de l'état ceux qui ont été jugés dignes de cet honneur), il offrit un service en vaisselle d'or. Aux Rhodiens il ne fit aucun cadeau marquant; mais il leur en fit beaucoup de toute espèce, suivant leurs divers besoins. Sa magnificence envers les dieux serait attestée ne fût-ce que par le temple de Jupiter Olympien, qu'il fit commencer à Athènes, le seul au monde qui réponde à la grandeur de ce dieu. Mais Délos lui doit encore les riches autels et cette quantité de statues dont il l'embellit; Antioche, un temple magnifique à Jupiter Capitolin, où non-seulement les plafonds étaient dorés, mais les murailles même couvertes de lames d'or; mais la courte durée de son règne l'empêcha de l'achever, ainsi que beaucoup d'autres travaux qu'il avait promis à d'autres localités. Les spectacles de tout genre qu'il célébra effacèrent la magnificence de tous les rois précédents, tant par les divertissements conformes à ses goûts et propres au pays, que par la présence d'une foule d'artistes grecs. Il emprunta la mode romaine des combats de gladiateurs, lesquels causèrent d'abord plus de frayeur que de plaisir à des peuples

tur, ferunt quemdam ei de plebe hominem dixisse quondam : « Beatus es, o rex : unguenta maximi pretii oles. » Cui ille, dicto delectatus, « Jam te, inquit, ita beabo, ut saturum te esse fateare : » et statim in ejus caput ingentem unguenti nobilissimi urnam effundi jussit : ita ut, natante pavimento, in lubrico lapsantes tum ceteri, tum ipse rex in primis cachinnos tollens concideret.]

XX-25. [Postremo, sumpta loco vestis regiæ toga, quemadmodum Romæ a candidatis fieri viderat, forum circumibat, singulos e plebe prensans amplexansque, et modo ædilitatem, modo tribunatum plebis petens : ac denique populi suffragiis magistratum adeptus, romano] more, sella eburnea posita, jus dicebat, disceptabatque controversias minimarum rerum : adeoque nulli fortunæ adhærebat animus, per omnia genera vitæ errans, uti nec sibi, nec aliis, quinam homo esset, satis constaret. Non alloqui amicos, vix notis familiariter arridere; munificentia inæquali se aliosque ludificari : quibusdam honoratis magnoque æstimantibus se puerilia, ut escæ aut lusus, munera dare; alios nihil exspectantes ditare. Itaque nescire, quid sibi vellet, quibusdam videri. Quidam ludere eum simpliciter, quidam haud dubie insanire aiebant. In duabus tamen magnis honestisque rebus fere regius erat animus, in urbium donis, et deorum cultu. Megalopolitanis in Arcadia murum se circumdaturum urbi est pollicitus, majoremque partem pecuniæ dedit. Tegeæ theatrum magnificum e marmore facere instituit. Cyzici in Prytaneum (id est penetrale urbis, ubi publice, quibus is honos datus est, vescuntur), vasa aurea mensæ unius posuit. Rhodiis, ut nihil unum insigne, ita omnis generis, ut quæque usus eorum postulaverunt, dona dedit. Magnificentiæ vero in deos vel Jovis Olympii templum Athenis, unum in terris inchoatum pro magnitudine dei, potest testis esse. Sed et Delon aris insignibus statuarumque copia exornavit : et Antiochiæ Jovis Capitolini magnificum templum, non laqueatum auro tantum, sed parietibus totis lamina inauratum, et alia multa in aliis locis pollicitus, quia perbreve tempus regni ejus fuit, non perfecit. Spectaculorum quoque omnis generis magnificentia superiores reges vicit; reliquorum sui moris, et copia græcorum artificum. Gladiatorum munus romanæ consuetudinis primo majore cum terrore hominum, insuetorum ad tale spectaculum, quam voluptate, dedit; deinde sæpius dando, et modo vulneribus tenus, modo sine missione etiam, et familiare oculis gratumque id spectaculum fecit, et armorum studium

qui n'en avaient pas l'habitude; puis en les faisant répéter fréquemment, tantôt jusqu'au premier sang, et tantôt même à mort, il les familiarisa avec ce spectacle, qui finit par les charmer et par répandre parmi la jeunesse le goût des armes. Aussi, après avoir fait venir de Rome des gladiateurs qu'il payait fort cher, finit-il par en trouver dans ses états de volontaires qui s'offraient d'eux-mêmes pour combattre moyennant un mince salaire. Au reste, dans la célébration des jeux, comme dans tout le reste de sa conduite, il montra tant de bassesse d'âme et tant de légèreté, qu'on ne trouvait rien de plus magnifique que l'appareil de ces spectacles, de plus vil et de plus méprisable que le roi lui-même. Rien ne le montra mieux, entre autres circonstances, que les jeux qu'il fit célébrer à Antioche, pour rivaliser de magnificence avec ceux que Paulus avait donnés en Macédoine après la défaite de Persée : nulle part il ne dépensa de si grosses sommes et ne se déshonora davantage. Mais revenons aux affaires de Rome, dont nous a trop longtemps détourné l'histoire de ce prince.

XXI.-26. Ti. Sempronius Gracchus, qui avait eu la Sardaigne pendant deux ans, remit sa province au préteur Ser. Cornélius Sulla et revint à Rome triompher des Sardes. Il ramena, dit-on, de cette île une si grande quantité de prisonniers, que le temps qu'on mit à les vendre donna lieu à un proverbe; et Sardes à vendre devint une plaisanterie fort usitée pour exprimer une denrée à bas prix. Les deux consuls triomphèrent également, Scévola des Ligures, Lépidus d'eux et des Gaulois. Puis l'on tint les comices pour les magistratures de l'année suivante. Les consuls qu'on créa furent Sp. Postumius Albinus et Q. Mucius Scévola. Aux comices prétoriens la fortune, entre autre candidats, ballotta le nom de L. Cornélius Scipio, fils de P. Africanus (ou peut-être Cnéus), avec celui de C. Cicéréius, ancien secrétaire de son père; et cette concurrence fit un grand scandale. Car, après la nomination de cinq préteurs, C. Cassius Longinus, P. Furius Philus, L. Claudius Asellus, M. Atilius Serranus, Cn. Servilius Cépio, Scipion, qui essayait de s'accrocher à la dernière place libre, fut trouvé si fort au-dessous du mérite de son père, que les suffrages unanimes des centuries lui préférèrent Cicéréius; mais ce dernier eut la modestie de redresser soit le tort de la fortune, soit l'erreur des comices. Dans cette lutte électorale, il recula devant l'idée de vaincre le fils de son patron, et, jetant la robe de candidat, de compétiteur assuré du succès, il devint client reconnaissant, et appuya l'élection de son compétiteur. C'est ainsi qu'une charge, à laquelle il semblait que Scipion dût renoncer lui fut assurée par l'appui de Cicéréius, qui en tira plus de gloire que l'élu. Les consuls se virent assigner pour leurs provinces la Gaule et les Ligures. Les préteurs tirèrent au sort, et C. Cassius Longinus eut la juridiction de la ville; L. Cornélius Scipion, celle des étrangers, et à M. Atilius échut la province de Sardaigne; mais il lui fut enjoint de passer en Corse avec une légion nouvelle, levée par les consuls, forte de cinq mille hommes de pied et de trois mille chevaux. Pen-

plerisque juvenum accendit. Itaque, qui primo ab Roma magnis pretiis paratos gladiatores arcessere solutus erat, jam suo [e regno voluntarios facile paravit gladiatores, operam ultro ad depugnandum exigua mercede offerentes. Ceterum eamdem in edendis spectaculis, quam et in cetera vita, pravitatem animi levitatemque exhibuit, ut ludorum apparatu nihil magnificentius, nihil ipso rege vilius aut contemptius videretur. Quod quidem quum sæpe alias, tum maxime in iis ludis apparuit, quos, æmulatus eorum magnificentiam, qui a Paulo in Macedonia post devictum Persea dati fuerant, immani sumptu, nec minore suo dedecore, Antiochiæ edidit. Verum ad romanas res revertamur, a quibus nos longius abstraxit hujus regis mentio.]

XXI. - 26. [Ti. Sempronius Gracchus, qui per biennium Sardiniam obtinuerat, tradita Ser. Cornelio Sullæ prætori provincia, reversus Romam triumphavit de Sardis. Tantam captivorum multitudinem ex ea insula illum abduxisse ferunt, ut longa eorum venditione res in proverbium venerit, et « Sardi venales » pro rebus vilibus vulgari joco celebrati fuerint. Triumphaverunt et consules ambo, Scævola de Liguribus, Lepidus de iisdem et Gallis. Tum comitia magistratuum in insequentem annum habita. Creati consules sunt Sp. Postumius Albinus. Q. Mucius Scævola. Prætoriis comitiis fortuna inter ceteros candidatos P. Africani filium L. Cornelium Scipionem, sive is Cnæus fuit, non sine magna invidia in certamen conjecit cum C. Cicereio, qui patris ejus scriba fuerat. Nam quinque jam nominatis prætoribus, C. Cassio Longino, P. Furio Philo, L. Claudio Asello, M. Atilio Serrano, Cn. Servilio Cæpione, quum extremo saltem loco adhærescere Scipio niteretur, adeo a patris virtutibus degenerasse visus est, ut omnium centuriarum suffragiis ei Cicereius anteferretur, nisi hic sive fortunæ crimen, sive comitiorum errorem modestia sua emendasset. In hoc campestri certamine patroni sui filium vincere non sustinuit, abjectaque statim candida toga, ex competitore de victoria certo gratus cliens et competitoris sui suffragator factus est. Sic honorem, quem a populo impetraturus Scipio non videbatur, ope Cicereii consecutus est, majore Cicereii gloria, quam sua. Consulibus provinciæ assignatæ sunt Gallia et Ligures. Mox sortiti prætores, C. Cassius Longinus urbanam jurisdictionem obtinuit, L. Cornelius Scipio] inter peregrinos. M. Atilio prætori provincia Sardinia obvenerat : sed cum legione nova, quam consules conscripserant, quinque millibus peditum, trecentis equitibus, in Corsicam jussus



dant qu'il faisait la guerre, le commandement fut prorogé entre les mains de Cornélius pour lui conserver la Sardaigne. Cn. Servilius Cépio, désigné pour l'Espagne ultérieure, et P. Furius Philus, pour la citérieure, eurent, par décret, trois mille hommes d'infanterie romaine et cent cinquante de cavalerie; et cinq mille hommes d'infanterie avec trois cents de cavalerie à prendre chez les alliés latins; la Sicile fut décrétée à L. Claudius sans nouvelles troupes. Les consuls furent en outre chargés de lever deux légions complètes en infanterie et en cavalerie, et de commander à nos alliés latins dix mille hommes de pied et six cents chevaux. Cette levée fut d'autant plus difficile pour les consuls, qu'une épidémie, qui, l'année précédente, avait frappé la race bovine, s'attaqua cette année-là à l'homme. Les malades allaient rarement au delà du septièmejour: ceux qui l'avaient dépassé, demeuraient longtemps dans un état de langueur, occasionnée principalement par la fièvre quarte. La mortalité était terrible sur les esclaves : on en rencontrait dans les rues des monceaux sans sépulture. L'administration des funérailles suffisait à peine aux obsèques des personnes libres. Les chiens ni les vautours ne touchaient pas aux cadavres, que la putréfaction consumait; et il fut assez positivement constaté, que, ni cette année, ni la précédente, malgré cette énorme destruction de bestiaux et d'hommes, on ne vit pas paraître un seul vautour. Ce fléau enleva les prêtres publics Cn. Servilius Cépio, pontife, père du préteur; Tibérius Sempronius Longus, fils de Tibérius, décemvir des sacrifices; P. Élius Pétus, augure, ainsi que Ti. Sempronius Gracchus, C. Mamilius Vitulus, grand curion; M. Sempronius Tuditanus, pontife. On créa pontifes C. Sulpicius Galba, en place de Tuditanus; augures, T. Véturius Gracchus Sempronianus, en remplacement de Gracchus, et P. Élius au lieu de Q. Élius Pétus; décemvir des sacrifices, C. Sempronius Longus; grand curion, C. Scribonius Curio. Le fléau ne cessant pas ses ravages, le sénat décréta qu'on consulterait les livres sibyllins. D'après leur décision il y eut un jour de supplications; et, sous la dictée de Q. Marcius Philippus, le peuple prononça dans le Forum la formule du vœu : « Si la maladie et la peste s'éloignent du territoire romain, on célébrera deux jours de féries et de supplications. » Il naquit sur le territoire de Veies un enfant à deux têtes, un autre à Sinuesse, avec une seule main; à Auxime, une petite fille avec des dents; un arc-en-ciel parut en plein jour et par un temps serein au-dessus du temple de Saturne, dans le Forum romain; trois soleils brillèrent à la fois, et, dans la même nuit, plusieurs météores glissèrent dans le ciel, au-dessus du territoire de Lanuvium. Les Cérites affirmaient aussi que, dans leur ville, un serpent à crinière et avec des tâches d'or sur le dos était apparu, et il était assez avéré qu'un bœuf avait parlé dans le territoire campanien.

XXII.-27. Aux nones de juin les députés revinrent d'Afrique : ils s'étaient d'abord rendus auprès du roi Masinissa et puis à Carthage, et du reste ils avaient su avec un peu plus de certitude, de la bouche de ce prince, ce qui s'était passé à

est transire. Dum is ibi bellum gereret, Cornelio prorogatum imperium, uti obtineret Sardiniam. Cn. Servilio Cæpioni in Hispaniam ulteriorem, et P. Furio Philoni in citeriorem tria millia peditum romanorum, equites centum quinquaginta, et socium latini nominis quinque millia peditum, trecenti equites; Sicilia L. Claudio sine supplemento decreta. Duas præterea legiones consules scribere jussi, justo numero peditum equitumque, et decem millia peditum sociis imperare, et sexcentos equites. Delectus consulibus eo difficilior erat, quod pestilentia, quæ priore anno in boves ingruerat, eo verterat in hominum morbos. Qui inciderant, haud facile septimum diem superabant: qui superaverant, longinquo, maxime quartanæ, implicabantur morbo. Servitia maxime moriebantur; eorum strages per omnes vias insepultorum erat. Ne liberorum quidem funeribus Libitina sufficiebat. Cadavera, intacta a canibus ac vulturibus, tabes absumebat; satisque constabat, nec illo, nec priore anno, in tanta strage boum hominumque vulturium usquam visum. Sacerdotes publici ea pestilentia mortui sunt, Cn. Servilius Cæpio pontifex, pater prætoris, et Ti. Sempronius Ti. F. Longus decemvir sacrorum, et P. Ælius Pætus augur, et Ti. Sempronius Gracchus, et C. Mamilius Vitulus curio maximus, et M. Sempronius Tuditanus pontifex. Pontifices suffecti sunt, C. Sulpicius Galba, in locum Tuditani. Augures suffecti sunt, in Gracchi locum T. Veturius Gracchus Sempronianus, in P. Ælii Q. Ælius Pætus. Decemvir sacrorum C. Semnius Longus, curio maximus C. Scribonius Curio sufficitur. Quum pestilentiæ finis non fieret, senatus decrevit, uti decemviri libros Sibyllinos adirent. Ex decreto eorum diem unum supplicatio fuit et Q. Marcio Philippo verba præeunte, populus in foro votum concepit : « Si morbus pestilentiaque ex agro romano emota esset, biduum ferias ac supplicationem se habiturum. » In veienti agro biceps natus puer, et Sinuessæ unimanus, et Auximi puella cum dentibus; et arcus interdiu sereno cœlo super ædem Saturni in foro romano intentus, et tres simul soles effulserunt : et faces eadem nocte plures per cœlum lapsæ sunt in Lanuvino; Cæritesque anguem in oppido suo jubatum, aureis maculis sparsum, apparuisse affirmabant, et, in agro campano bovem locutum esse, satis constabat.

XXII.-27. Legati nonis juniis ex Africa redierunt, qui, convento prius Masinissa rege, Carthaginem ierant; cæterum certius aliquanto, quæ Carthagine acta essent



Carthage que de celle des Carthaginois eux-mêmes. Ils assurèrent toutefois avoir acquis la conviction que des députés étaient venus de la part du roi Persée, et qu'une audience de nuit leur avait été accordée dans le temple d'Esculape. Des députés avaient été aussi envoyés de Carthage, de l'aveu même du roi; et si les Carthaginois le niaient, c'était bien timidement. Le sénat fut d'avis d'envoyer aussi des députés en Macédoine ; il en choisit trois : C. Lélius, M. Valérius Messala, Sex. Digitius. Pendant le même temps, Persée, irrité de la désobéissance des Dalopes et de la prétention qu'ils avaient, dans le litige qui les divisait, d'en appeler du roi aux Romains, marcha contre eux à la tête d'une armée, et fit passer la nation tout entière sous son empire et sous ses lois. Puis il traversa les montagnes de l'Œta, et, dans le but de lever quelques scrupules religieux qui tourmentaient son âme, il monta au temple de Delphes pour consulter l'oracle. Son apparition soudaine au cœur de la Grèce ne répandit pas seulement une grande terreur dans les villes du voisinage, mais elle y causa une alerte dont le bruit parvint jusqu'au roi Eumène, en Asie. Après un séjour à Delphes de trois jours seulement, il reprit par la Phthiotide, l'Achaïe et la Thessalie, le chemin de son royaume, sans faire le moindre mal ni dommage aux territoires qu'il traversa. Il ne se borna pas à se concilier l'affection des cités qu'il devait traverser; il leur adressa des dépêches ou leur envoya des députés pour leur demander « de ne pas se souvenir plus longtemps des querelles qu'ils avaient eues avec son père ; qu'elles n'avaient pas été assez envenimées pour n'avoir pu et dû se terminer avec Philippe lui-même; rien n'empêchait qu'avec lui, Persée, ils n'engageassent sur de nouveaux frais une solide amitié. » C'était avec les Achéens surtout qu'il cherchait un moyen de renouer.

XXIII.-28. Seule de toute la Grèce, cette nation, ainsi que l'état d'Athènes, avait poussé l'animosité jusqu'à fermer son territoire aux Macédoniens. Aussi la Macédoine servait-elle de refuge à tous les esclaves qui s'enfuyaient de l'Achaïe; car, ayant interdit leurs frontières aux Macédoniens, les Achéens n'osaient pas de leur côté mettre le pied sur les terres du royaume. Quand Persée en eut fait la remarque, il fit arrêter tous les esclaves, et écrivit... « Qu'au reste ils devaient songer aussi de leur côté à prévenir désormais de semblables fuites. » Cette lettre fut lue par le préteur Xénarque, qui cherchait à s'ouvrir, lui personnellement, une porte à la faveur royale, et la majorité trouva cette lettre écrite dans un esprit remarquable de modération et de bienveillance, ceux principalement qui se voyaient sur le point de recouvrer contre toute attente les esclaves qu'ils avaient perdus. Mais Callicrate, un de ceux qui faisaient reposer le salut de la nation sur le maintien d'une amitié inviolable avec les Romains, s'exprima en ces termes : « Quelques personnes, Achéens, ne voient dans ce qui s'agite qu'une question sans importance, et moi je pense que c'est une décision du plus haut intérêt qui se prépare, ou plutôt qui est déjà prise. En effet, nous avions interdit l'accès de nos frontières aux rois de Macédoine et aux Macédoniens mêmes; un décret subsiste où nous prenons l'engagement de n'admettre pas de dépu-

ab rege rescierant, quam ab ipsis Carthaginiensibus. Compertum tamen affirmaverunt, legatos ab rege Perseo venisse, iisque noctu senatum in æde Æsculapii datum esse. Ab Carthagine legatos in Macedoniam missos, et rex affirmaverat, et ipsi parum constanter negaverant. In Macedoniam quoque mittendos legatos senatus censuit. Tres missi sunt, C. Lælius, M. Valerius Messalla, Sex. Digitius. Perseus per id tempus, quia quidam Dolopum non parebant, et, de quibus ambigebatur rebus, disceptationem ab rege ad Romanos revocabant, cum exercitu profectus, sub jus judiciumque suum totam coegit gentem. Inde, per Œtæos montes transgressus, religionibus quibusdam animo objectis, oraculum aditurus Delphos escendit. Quum in media repente Græcia apparuisset, magnum non finitimis modo urbibus terrorem præbuit, sed in Asiam quoque ad regem Eumenem nuntios tumultuosos misit. Triduum, non plus, Delphis moratus, per Phthiotidem, Achaiam, Thessaliamque, sine damno injuriaque agrorum, per quos iter fecit, in regnum rediit. Nec earum tantum civitatum, per quas iturus erat, satis habuit animos sibi conciliare; aut legatos, aut litteras dimisit, petens, « ne diutius simultatum, quæ cum patre suo fuissent, meminissent; nec enim tam atroces fuisse eas, ut non cum ipso potuerint ac debuerint finiri. Secum quidem omnia illis integra esse ad instituendam fideliter amicitiam. Cum Achæorum maxime gente reconciliandæ gratiæ viam quærebat.

XXIII. - 28. Hæc una ex omni Græcia gens, et Atheniensium civitas, eo processerat irarum, ut finibus interdiceret Macedonibus. Itaque servitiis ex Achaia fugientibus receptaculum Macedonia erat : quia, quum finibus suis interdixissent, intrare regni terminos ipsi non audebant. Id quum Perseus animadvertisset, comprensis omnibus, litteræ.... « Ceterum, ne similis fuga servorum postea fieret, cogitandum et illis esse.» Recitatis his litteris per Xenarchum prætorem, qui privatæ gratiæ aditum apud regem quærebat, et plerisque moderate et benigne scriptas esse censentibus litteras, atque his maxime, qui præter spem recepturi essent amissa mancipia; Callicrates ex iis, qui in eo verti salutem gentis crederent, si cum Romanis inviolatum fœdus servaretur : « Parva, inquit, aut mediocris res, Achæi, quibusdam videtur agi ; ego maximam gravissimamque omnium non agi tantum arbitror, sed quodam modo actam esse. Nam qui regi-

tés, pas de messagers de ces rois, envoyés pour sonder les dispositions de quelques-uns d'entre nous, et voici que nous prêtons en quelque sorte l'oreille à une harangue de ce roi, bien qu'absent, et que, s'il plaît aux dieux, nous approuvons cette harangue. Tandis que les bêtes sauvages dédaignent le plus souvent les appâts disposés pour les tromper et s'en éloignent, nous sommes assez aveugles pour nous laisser leurrer par l'apparence d'un mince bienfait; et, dans l'espoir de faire rentrer quelques mauvais esclaves sans valeur, nous laissons battre en brèche et miner notre indépendance. Ne voit-on pas en effet qu'on cherche un moyen de former avec le roi une alliance qui compromettrait ce traité avec Rome qui est toute notre existence? à moins qu'on ne doute que la guerre doive éclater entre les Romains et Persée, et qu'un événement qu'on attendait du vivant de Philippe, et dont sa mort a suspendu l'accomplissement, se réalise enfin après lui. Philippe, ainsi que vous le savez, eut deux fils, Démétrius et Persée. La naissance de Démétrius du côté de sa mère, sa valeur, sa haute intelligence, la faveur des Macédoniens, lui donnaient une grande supériorité. Mais, ayant fait de sa couronne le prix de la haine pour les Romains, le père fit mourir Démétrius, sans avoir à lui reprocher d'autre faute qu'un commencement de liaison avec Rome; quant à Persée, que le peuple romain savait prêt à hériter des haines de Philippe avant d'hériter de son trône, il le fit roi. Aussi, après la mort de son père, ce prince ne s'occupa-t-il d'autre chose que de préparatifs de guerre. Pour commencer, et afin d'effrayer tout le monde, il lâcha les Basternes sur la Dardanie; s'ils eussent gardé cette position, la Grèce eût eu là de plus fâcheux voisins que ne le sont les Gaulois pour l'Asie. Forcé de renoncer à cet espoir, il ne renonça pourtant pas à ses projets de guerre, et même, pour dire toute la vérité, il entama la guerre. Il soumit la Dolopie les armes à la main, sans l'écouter lorsqu'elle appelait l'intervention du peuple romain dans la querelle. Puis franchissant l'Œta, comme pour se faire voir tout à coup au cœur même de la Grèce, il monta à Delphes. Que pensez-vous de ce chemin nouveau qu'il prit et de son but? Ensuite il parcourut la Thessalie. Si ce fut sans faire aucun mal à un peuple qu'il déteste, je n'en crains que plus ses tentatives. De là il nous a envoyé une lettre avec un prétendu présent, et il nous engage à faire en sorte de nous ménager pour l'avenir la continuation de ce présent, c'est-à-dire d'abolir le décret qui exclut les Macédoniens du Péloponèse, de voir encore chez nous des délégués du roi, les maisons de nos premiers citoyens ouvertes à ses agents, puis bientôt les armées macédoniennes et Persée lui-même passant de Delphes dans le Péloponèse (qu'est-ce, en effet, que le détroit qui les sépare?), et de nous voir nous-mêmes mêlés aux Macédoniens armés contre les Romains. Je suis d'avis, quant à moi, qu'il n'y a pas de nouveau décret à porter; qu'il faut tout maintenir jusqu'à ce que nous ayons pu nous assurer si nos craintes sont chimériques ou fondées. Si la paix se soutient entre les Romains et les Macédoniens, continuons avec ceux-ci notre amitié et nos rapports; mais

bus Macedonum, Macedonibusque ipsis, finibus interdixissemus, manereque id decretum, scilicet, ne legatos, ne nuntios admitteremus regum, per quos aliquorum ex nobis animi sollicitarentur; ii concionantem quodam modo absentem audimus regem, et, si diis placet, orationem ejus probamus. Et, quum feræ bestiæ cibum ad fraudem suam positum plerumque aspernentur et refugiant, nos cæci, specie parvi beneficii, inescamur: et, servulorum minimi pretii recipiendorum spe, nostram ipsorum libertatem subrui et tentari patimur. Quis enim non videt, viam regiæ societatis quæri, qua romanum fœdus, quo nostra omnia continentur, violetur. Nisi hoc dubium alicui est, bellandum Romanis cum Perseo esse, et, quod vivo Philippo exspectatum, morte ejus interpellatum est, id post mortem Philippi futurum. Duos, ut scitis, habuit filios Philippus, Demetrium et Persea. Genere materno, virtute, ingenio, favore Macedonum, longe præstitit Demetrius. Sed quia in Romanos odii regnum posuerat præmium, Demetrium nullo alio crimine, quam romanæ amicitiæ initæ, occidit; Persea, quem hostem populo romano plus pæne, quam regni heredem futurum sciebat, regem fecit. Itaque quid hic post mortem patris egit aliud, quam bellum paravit? Bastarnas primum ad terrorem omnium in Dardaniam immisit; qui si sedem eam tenuissent, graviores eos accolas Græcia habuisset, quam Asia Gallos habeat. Ea spe depulsus, non tamen belli consilia omisit; imo, si vere volumus dicere, jam inchoavit bellum. Dolopiam armis subegit, nec provocantes de controversiis ad disceptationem populi romani audivit. Inde, transgressus Œtam, ut repente in medio umbilico Græciæ conspiceretur, Delphos escendit. Hæc usurpatio itineris insoliti quo vobis spectare videtur? Thessaliam deinde peragravit. Quod sine ullius eorum, quos oderat, noxa, hoc magis tentationem metuo. Inde litteras ad nos cum muneris specie misit, et cogitare jubet, quo modo in reliquum hoc munere non egeamus; hoc est, ut decretum, quo arceantur Peloponneso Macedones, tollamus; rursus legatos regios, et hospitia cum principibus, et mox Macedonum exercitus, ipsum quoque a Delphis (quantum enim interfluit fretum?) trajicientem in Peloponnesum videamus, immisceamur Macedonibus armantibus se adversus Romanos. Ego nihil novi censeo decernendum, servandaque omnia integra: donec ad certum redigatur, vanusne hic timor noster, an verus fuerit. Si pax inviolata inter Macedonas Romanosque manebit, nobis quoque amicitia et commercium sit;



pour le moment je trouve dangereux et prématuré d'y songer. »

XXIV.-29. Après lui Arcon, fils du préteur Xénarque, prononça ce discours : « Callicrate a rendu la tâche difficile pour moi et pour tous les orateurs qui comme moi ne partagent pas son avis. A force de plaider la cause de l'alliance romaine, de dire que c'est elle qu'on bat en brèche et qu'on sape, lorsque personne ne songe à la saper ni à la battre en brèche, il a fait si bien qu'on ne peut combattre son avis sans paraître l'adversaire des Romains. Et d'abord, ne diraiton pas qu'il n'était pas ici avec nous, mais qu'il arrive de l'enceinte du sénat de Rome ou du conseil privé des rois pour savoir et révéler si bien les actes accomplis dans le secret? Il va jusqu'à deviner ce qui serait arrivé si Philippe eût vécu, pourquoi c'est Persée qui a hérité de sa couronne, ce que préparent les Macédoniens, ce que méditent les Romains. Pour nous qui ne savons ni le pourquoi ni le comment de la mort de Démétrius, ni ce que Philippe eût fait s'il eût vécu, nous devons régler nos résolutions sur ce qui se fait aux yeux de tous. Or nous savons que Persée, en recevant la couronne, envoya des ambassadeurs à Rome, que Persée fut appelé du nom de roi par le peuple romain; il est à notre connaissance que des délégués de Rome sont venus trouver le roi et qu'ils ont été bien reçus. Je vois dans tout cela des indices de paix plutôt que de guerre; et je ne pense pas que les Romains se blessent, si, après les avoir suivis à la guerre, nous suivons les exemples de paix qu'ils nous donnent. Pourquoi serions-nous les seuls à faire au royaume de Macédoine une guerre à outrance? Je ne le vois pas. Sommes-nous exposés, par le fait de notre proximité de la Macédoine, ou sommes-nous le plus faible des peuples, comme ces Dolopes qu'il vient de subjuguer? Mais au contraire notre puissance, la bonté des dieux, l'intervalle qui nous sépare, font notre garantie. Mais nous sommes soumis à l'égal des Thessaliens et des Étoliens. Les Romains ne nous accordent pas plus de confiance et plus de crédit, après une si longue et si fidèle amitié, qu'aux Étoliens, naguère leurs ennemis. Ayons, pour nos rapports avec les Macédoniens, les mêmes droits que les Étoliens, les Thessaliens, les Épirotes, toute la Grèce enfin. Quel est cet exécrable abandon du droit des gens qu'on nous imposerait à nous seuls? Quand Philippe eût mérité par quelque entreprise à main armée, par quelque guerre réelle, que nous prissions contre lui une pareille résolution, qu'a fait Persée, prince nouveau sur le trône, pur de tout attentat, et qui efface par un bienfait personnel les torts de son père? J'aurais pu dire toutefois que les bienfaits que nous devons aux rois de Macédoine sont assez grands pour faire oublier les torts du seul Philippe, s'il en a eu, surtout après sa mort. Quand la flotte romaine stationnait à Cenchrée, et que le consul était à Élatie avec son armée, nous demeurâmes trois jours en séance à nous consulter pour savoir si nous prendrions le parti de Philippe ou celui des Romains. Admettons que la crainte des Romains ait influé sur nos votes; il y avait quelque chose qui avait rendu cette délibération si

nunc de eo cogitare periculosum et immaturum videtur. »

XXIV. - 29. Post hunc Archo, frater Xenarchi prætoris, ita disseruit, « Difficilem orationem Callicrates, et mihi, et omnibus, qui ab eo dissentimus, fecit; agendo enim romanæ societatis causam ipse, tentarique et oppugnari dicendo, quam nemo, neque tentat, neque oppugnat, effecit, ut, qui ab se dissentiret, adversus Romanos dicere videretur. Ac primum omnium, tanquam non hic nobiscum fuisset, sed aut ex curia populi romani veniret, aut regum arcanis interesset, omnia scit et nuntiat, quæ occulte facta sunt. Divinat etiam, quæ futura fuerant, si Philippus vixisset; quid ita Perseus regni heres sit, quid parent Macedones, quid cogitent Romani. Nos autem, qui nec ob quam causam, nec quemadmodum perierit Demetrius, scimus; nec quid Philippus, si vixisset, facturus fuerit, ad hæc, quæ palam geruntur, consilia nostra accommodare oportet. Ac scimus, Persea, regno accepto, legatos Romam misisse, ac regem a populo romano appellatum; audimus, legatos romanos venisse ad regem, et eos benigne exceptos. Hæc omnia pacis equidem signa esse judico, non belli; nec Romanos offendi posse, si, ut bellum gerentes eos secuti sumus, nunc quoque pacis auctores sequamur. Cur quidem nos inexpiabile omnium soli bellum adversus regnum Macedonum geramus, non video. Opportuni propinquitate ipsa Macedoniæ sumus? an infirmissimi omnium, tanquam, quos nuper subjecit, Dolopes? Imo contra ea, vel viribus nostris, deum benignitate, vel regionis intervallo tuti. Sed simus æque subjecti ac Thessali Ætolique; nihilo plus fidei auctoritatisque habemus adversus Romanos, qui semper socii atque amici fuimus, quam Ætoli, qui paulo ante hostes fuerunt? Quod Ætolis, quod Thessalis, quod Epirotis, omni denique Græciæ cum Macedonibus juris est, idem et nobis sit. Cur exsecrabilis ista nobis solis velut dissertio juris humani est? Fecerit aliquid Philippus, cur adversus eum armatum et bellum gerentem hoc decerneremus; quid Perseus, novus rex, omnis injuriæ insons, suo beneficio paternas simultates obliterans, meruit? cur soli omnium hostes ei sumus? Quanquam et illud dicere poteram, tanta priorum Macedoniæ regum merita erga nos fuisse, ut Philippi unius injurias, si quæ forte fuerunt.... utique post mortem; quum classis romana Cenchreis staret, consul cum exercitu Elatiæ esset, triduum nos in concilio fuisse consultantes, utrum Romanos, an Philippum sequeremur. Nihil metus præsens ab Romanis sententias nostras inclinarit; fuit certe



longue : c'étaient d'anciens rapports avec les Macédoniens, de vieux et importants services que les rois nous avaient rendus. Ces mêmes motifs n'auront-ils pas la force, sinon d'établir une amitié, au moins d'empêcher une inimitié de premier ordre? Gardons-nous, Callicrate, d'élever fictivement une question étrangère à la cause. Personne ne parle d'une alliance nouvelle, d'un nouveau traité que nous signerions, et qui nous engagerait dans des liens téméraires. Il ne s'agit que d'un droit d'extradition réciproque, qui, levant l'interdiction de nos propres frontières, fasse lever celle qui nous écarte du royaume, afin que nos esclaves n'aient plus de refuge. Qu'y a-t-il là-dedans qui contrarie les traités avec Rome? Pourquoi d'une petite question en faire une grande, et remplacer la publicité par le mystère? Pourquoi susciter de vaines alarmes? Pourquoi, dans le but d'avoir une occasion de flatter les Romains, mettre les autres en état de suspicion et de haine? Soit le cas de guerre, Persée lui-même ne doute pas que nous ne suivions les Romains. Que la paix, si elle ne met pas un terme aux haines, y fasse au moins trève. » Cette harangue réunit les mêmes voix que la dépêche royale; mais les hommes influents s'indignèrent à l'idée que Persée obtiendrait par une lettre de quelques lignes ce qui ne lui avait pas même paru valoir la peine d'une ambassade; aussi le décret fut-il ajourné. Postérieurement des députés furent envoyés par le roi à une session du congrès qui se réunit à Mégalopolis; et ceux qui avaient à cœur de ne pas blesser les Romains mirent leurs soins à empêcher leur admission.

XXV-30. A cette époque les Étoliens, tournant leurs armes contre eux-mêmes, furent possédés d'une fureur de meurtres réciproques, qui semblait faite pour anéantir leur race. De guerre lasse enfin, les deux partis envoyèrent à Rome, en même temps qu'ils traitaient entre eux du rétablissement de la concorde; mais un nouvel attentat, qui vint troubler ces pourparlers, ranima aussi de vieux ressentiments. Les exilés d'Hypate, du parti de Proxène, avaient obtenu la promesse qu'on les laisserait rentrer dans leur patrie, et Eupolème, le chef de la cité, leur avait engagé sa foi; quatre-vingts personnages illustres revinrent donc, et trouvèrent Eupolème lui-même qui venait, confondu dans la foule, à leur rencontre. Ils furent bien reçus, bien fêtés; les mains se serrèrent, et au moment où ils mettaient le pied dans la ville, malgré la foi jurée, et au mépris des dieux, dont ils invoquaient le nom, ils furent massacrés. La guerre recommença de plus belle. C. Valérius Lévinus, Ap. Claudius Pulcher, C. Memmius, M. Popilius, L. Canuléius, s'y étaient rendus, de la part du sénat. Dans une explication vive, qui eut lieu devant eux, à Delphes, entre les deux partis, la supériorité parut acquise à Proxène, tant pour la bonté de sa cause que pour l'habileté de sa défense; mais au bout de quelques jours il fut empoisonné par sa femme Orthobule, qui, pour ce crime, fut condamnée à l'exil. Les mêmes fureurs donnaient lieu, en Crète, aux mêmes déchirements; puis l'arrivée de

tamen aliquid, quod tam longam deliberationem faceret; id quod erat vetusta conjunctio cum Macedonibus, vetera et magna in nos regum merita. Valeant et nunc eadem illa, non ut præcipue amici, sed ne præcipue inimici simus. Ne id, quod non agitur, Callicrates, simulaverimus. Nemo novæ societatis aut novi fœderis, quo nos temere illigemus, conscribendi est auctor; sed commercium tantum juris præbendi repetendique sit, ne interdictione finium nostrorum et nos quoque regno arceamus, ne servis nostris aliquo fugere liceat. Quid hoc adversus romana fœdera est? Quid rem parvam et apertam magnam et suspectam facimus? Quid vanos tumultus ciemus? Quid, ut ipsi locum assentandi Romanis habeamus, suspectos alios et invisos efficimus? Si bellum erit, ne Perseus quidem dubitat, quin Romanos secuturi simus; in pace, etiamsi non finiuntur, odia intermittantur. » Quum iidem huic orationi, qui litteris regis assensi erant, assentirentur, indignatione principum, quod, quam rem ne legatione quidem dignam judicasset Perseus, litteris paucorum versuum impetraret, decretum differtur. Legati deinde postea missi ab rege, quum Megalopoli consilium esset; dataque opera est ab iis, qui offensionem apud Romanos timebant, ne admitterentur.

XXV.-30. Per hæc tempora Ætolorum in semetipsos versus furor mutuis cædibus ad internecionem adducturus videbatur gentem. Fessi deinde et Romam utraque pars miserunt legatos, et inter se ipsi de reconcilianda concordia agebant : quæ novo facinore discussa res veteres etiam iras excitavit. Exsulibus Hypatæis, qui factionis Proxeni erant, quum reditus in patriam promissus esset, fidesque data per principem civitatis Eupolemum, octoginta illustres homines, quibus redeuntibus inter ceteram multitudinem Eupolemus etiam obvius exierat, quum salutatione benigna excepti essent, dextræque datæ, ingredientes portam, fidem datam deosque testes nequicquam invocantes, interfecti sunt. Inde gravius de integro bellum exarsit. C. Valerius Lævinus, et Ap. Claudius Pulcher, et C. Memmius, et M. Popillius, et L. Canuleius missi ab senatu venerant. Apud eos quum Delphis utriusque partis legati magno certamine agerent, Proxenus maxime, quum causa, tum eloquentia, præstare visus est; qui paucos post dies ab Orthobula uxore veneno est sublatus; damnataque eo crimine, in exsilium abiit. Idem furor et Cretenses lacerabat. Adventu deinde Q. Minucii legati, qui cum decem navibus missus ad sedanda eorum certamina erat, in spem pacis venerant. Ceterum



Q. Minucius, délégué avec dix vaisseaux pour apaiser leurs sanglants débats, avait fait renaître l'espoir de la paix ; il y avait eu du reste antérieurement une trêve de six mois : bientôt la guerre se ralluma avec une nouvelle furie. Les Lyciens avaient à se plaindre, à la même époque, des vexations des Rhodiens. Mais il n'est pas de notre sujet d'exposer le détail particulier des guerres que se livrèrent entre eux les peuples étrangers : c'est un fardeau assez lourd et même au-dessus de nos forces, que d'écrire l'histoire du peuple romain.

XXVI.-31. En Espagne, les Celtibères, que Ti. Gracchus avait amenés à capitulation et soumis, étaient demeurés paisibles tant que le préteur M. Titinius eut cette province. Ils se révoltèrent à l'arrivée d'Ap. Claudius, et débutèrent par une attaque soudaine contre le camp romain. Le jour venait de poindre, quand les sentinelles du retranchement et la grande garde des portes aperçurent de loin l'ennemi venir, et crièrent aux armes. Ap. Claudius donna le signal du combat, adressa quelques mots d'exhortation à ses troupes, et les fit sortir par trois portes à la fois. La résistance des Celtibères, au moment de la sortie, rendit tout d'abord égales les chances du combat, parce que les Romains, comprimés dans ces étroits passages, ne pouvaient pas combattre tous ; mais, à force de se pousser et de suivre, ils finirent par déboucher tous hors du retranchement, développer leur ligne et l'étendre à la longueur des ailes de l'ennemi qui les débordaient ; et leur élan fut si impétueux, que les Celtibères n'eurent pas la force d'y résister. Avant la seconde heure ils étaient en déroute ; il y en eut environ quinze mille de tués ou de pris, et trente-deux enseignes d'enlevées. Leur camp fut pris le même jour et la guerre achevée, car ceux qui s'échappèrent du combat se dispersèrent dans leurs places, et ils furent désormais des sujets paisibles.

XXVII.-32. Q. Fulvius Flaccus et A. Postumius Albinus, qui furent créés censeurs cette année-là, renouvelèrent la liste des sénateurs ; le prince élu du sénat fut le grand pontife M. Émilius Lépidus. Neuf membres en furent chassés. Les exclusions qui firent le plus de sensation furent celles de M. Cornélius Maluginensis, préteur en Espagne deux ans avant, de L. Cornélius Scipio, préteur, alors chargé de la juridiction entre les citoyens et les étrangers, et de M. Fulvius, frère germain et même consort du censeur, au rapport de Valérius d'Antium. Les consuls, après le prononcé des vœux dans le Capitole, partirent pour leurs provinces. L'un d'eux, M. Émilius, reçut commission du sénat de comprimer, dans la Vénétie, une sédition des habitants de Patavium, chez qui une lutte de partis avait allumé la guerre civile, ainsi que l'avaient annoncé leurs propres députés. Des députés, envoyés en Étolie pour comprimer de semblables mouvements, écrivirent que la rage de ce peuple ne se pouvait modérer. Ceux de Patavium furent sauvés par l'arrivée du consul ; et, n'ayant rien de plus à faire dans sa province, il revint à Rome. Les censeurs adjugèrent les premiers le pavage des rues de la ville, le cailloutage et l'encaissement des routes, et la construc-

indutiæ tantum sex mensium fuerunt ; inde multo gravius bellum exarsit. Lycii quoque per idem tempus ab Rhodiis bello vexabantur. Sed externorum inter se bella, quo quæque modo gesta sunt, persequi non operæ est satis superque oneris sustinenti res a populo romano gestas scribere.

XXVI.-31. Celtiberi in Hispania, qui bello domiti se Ti. Graccho dediderant, pacati manserant M. Titinio prætore obtinente provinciam. Rebellarunt sub adventum Ap. Claudii, orsique bellum sunt ab repentina oppugnatione castrorum romanorum. Prima lux ferme erat, quum vigiles in vallo, quique in portarum stationibus erant, quum vidissent procul venientem hostem, ad arma conclamaverunt. Ap. Claudius, signo proposito pugnæ, paucis adhortatus milites, tribus simul portis eduxit. Obsistentibus ad exitum Celtiberis, primo par utrimque prœlium fuit, quia propter angustias non omnes in faucibus pugnare poterant Romani ; urgentes deinde alii alios sicubi evaserunt extra vallum, ut pandere aciem, et exæquari cornibus hostibus, quibus circumibantur, possent, ita repente irruperunt, ut sustinere impetum eorum Celtiberi nequirent. Ante horam secundam pulsi sunt : ad quindecim millia cæsa aut capta ; signa adempta duo et triginta. Castra etiam eo die expugnata, debellatumque. Nam, qui superfuere prœlio, in oppida sua dilapsi sunt. Quieti deinde paruerunt imperio.

XXVII 32. Censores eo anno creati Q. Fulvius Flaccus et A. Postumius Albinus legerunt senatum : princeps lectus M. Æmilius Lepidus pontifex maximus. De senatu novem ejecerunt. Insignes notæ fuerunt. M. Cornelii Maluginensis, qui biennio ante prætor in Hispania fuerat ; et L. Cornelii Scipionis prætoris, cujus tum inter cives et peregrinos jurisdictio erat ; et Cn. Fulvii, qui frater germanus et, ut Valerius Antias tradit, consors etiam censoris erat. Consules, votis in Capitolio nuncupatis, in provincias profecti sunt. Ex iis M. Æmilio senatus negotium dedit, ut Patavinorum in Venetia seditionem comprimeret, quos certamine factionum ad intestinum bellum exarsisse ipsorum legati attulerant. Legati, qui in Ætoliam ad similes motus comprimendos ierant, renuntiarunt, coerceri rabiem gentis non posse. Patavinis saluti fuit adventus consulis : neque aliud, quod ageret in provincia, quum habuisset, Romam rediit. Censores vias sternendas silice in urbe, glarea extra urbem substruendas marginandasque primi omnium locaverunt, pontesque multis locis faciendos ; et scenam

tion de ponts sur une foule de points; ils disposèrent un théâtre à l'usage des édiles et des préteurs, firent faire des barrières dans le cirque, des œufs pour marquer les courses dans la carrière, des chars, des bornes, des cages de fer pour introduire des bêtes féroces; firent paver la montée du Capitole, le portique qui s'étend du temple de Saturne au sénaculum, dans le Capitole, et de plus la curie. Le marché, en dehors de la porte Trigémina, fut pavé et entouré de pieux; le portique Émilius réparé, et des degrés placés pour monter du Tibre au marché. Hors de la même porte on pava le portique qui mène à l'Aventin, et du revenu de ce marché on le continua à partir du temple de Vénus. Ils adjugèrent aussi la construction des murs de Calatia et d'Auximum; et, avec l'argent des terrains qu'ils y vendirent, ils firent entourer le Forum de boutiques. L'un d'eux, Fulvius Flaccus (car Postumius disait que sans l'ordre du sénat et du peuple il ne ferait aucun emploi de leur argent), fit bâtir un temple de Jupiter à Pisaurum et à Fundi; donna un aqueduc à Pollentia, un pavé à Pisaurum et à Sinuesse. Dans ces mêmes villes il fit faire des égouts de ceinture, des galeries et des boutiques qui enfermaient le Forum, et trois Janus. Tous ces travaux, ouvrage d'un seul censeur, excitèrent, chez les colons, une vive gratitude. En ce qui touche à la morale publique, cette censure fut vigilante et sincère. Beaucoup de chevaliers perdirent leurs chevaux.

XXVIII-53. Il y eut, presque à la fin de l'année, un jour de supplications pour les succès obtenus en Espagne, sous la conduite et les auspices du proconsul Ap. Claudius, et un sacrifice de vingt grandes victimes; une autre supplication d'un jour aux temples de Cérès, de Liber et de Libéra, sur la nouvelle qu'on reçut d'un grand tremblement de terre chez les Sabins, et de la chute d'une multitude de maisons. Au retour d'Ap. Claudius d'Espagne à Rome, le sénat décréta qu'il entrerait avec l'ovation. Déjà les comices consulaires approchaient : la brigue y fut animée à cause du grand nombre de compétiteurs. Les choix tombèrent sur L. Postumius Albinus et M. Popilius Lénas. Puis on créa les préteurs N. Fabius Butéo, M. Matianus, C. Cicéréius, M. Furius Crassipès, pour la seconde fois, A. Atilius aussi et C. Cluvius Saxula, pareillement. Les comices terminés, Ap. Claudius Centho, rentrant de l'Espagne celtibérienne à Rome avec l'ovation, porta au trésor dix mille livres d'argent et cinq mille d'or. Cn. Cornélius fut installé flamine de Jupiter. La même année un tableau fut placé dans le temple de Mater Matuta, avec cette inscription : « Sous les ordres et sous les auspices du consul Ti. Sempronius Gracchus, la légion et l'armée du peuple romain a subjugué la Sardaigne. Plus de quatre-vingt mille ennemis ont été tués ou pris dans cette province. Après une administration des plus heureuses, après avoir rétabli des tributs dont on s'était affranchi, il a ramené son armée pleine de vie et de santé dans

ædilibus prætoribusque præbendam; et carceres in circo et ova ad notas curriculis numerandis, et... dam, et metas trans... et caveas ferreas pe... intromitterentur... ferreis in monte Albano consulibus, et clivum Capitolinum silice sternendum curaverunt, et porticum ab æde Saturni in Capitolium ad senaculum, ac super id curiam. Et extra portam Trigeminam emporium lapide straverunt, stipitibusque sæpserunt; et porticum Æmiliam reficiendam curarunt : gradibusque ascensum ab Tiberi in emporium fecerunt. Et extra eamdem portam in Aventinum porticum silice straverunt, et eo publico ab æde Veneris fecerunt. Iidem Calatiæ et Auximi muros faciendos locaverunt : venditisque ibi publicis locis, pecuniam, quæ redacta erat, tabernis utrique foro circumdandis consumpserunt. Et alter ex iis Fulvius Flaccus (nam Postumius nihil, nisi senatus romani populive jussu, se locaturum ipsorum pecunia...) Jovis ædem Pisauri, et Fundis, et Potentiæ etiam aquam adducendam, et Pisauri viam silice sternendam, et Sinuessam a ga... aviariæ. In his et clo... um circumducend... et forum porticibus tabernisque claudendum, et Janos tres faciendos. Hæc ab uno censore opera locata, cum magna gratia colonorum. Moribus quoque regendis diligens et severa censura fuit. Multis equi adempti.

XXVIII-53. Exitu prope anni diem unum supplicatio fuit ob res prospere gestas in Hispania ductu auspicioque Ap. Claudii proconsulis : et majoribus hostiis viginti sacrificatum. Et alterum diem supplicatio ad Cereris, Liberi, Liberæque fuit, quod ex Sabinis terræ motus ingens cum multis ædificiorum ruinis nuntiatus erat. Quum Ap. Claudius ex Hispania Romam rediisset, decrevit senatus, ut ovans urbem iniret. Jam consularia comitia appetebant; quibus, magna contentione habitis propter multitudinem petentium, creati L. Postumius Albinus et M. Popillius Lænas. Prætores inde facti, N. Fabius Buteo, M. Matienus, C. Cicereius, M. Furius Crassipes iterum, A. Atilius Serranus iterum, C. Cluvius Saxula iterum. Comitiis perfectis, Ap. Claudius Centho, ex Celtiberis ovans quum in urbem iniret, decem millia pondo argenti, quinque millia auri in ærarium tulit. Flamen Dialis inauguratus est Cn. Cornelius. Eodem anno tabula in ædem Matris Matutæ cum indice hoc posita est : « Ti. Sempronii Gracchi consulis imperio auspicioque legio exercitusque populi romani Sardiniam subegit. In ea provincia hostium cæsa aut capta supra octoginta millia. Republica felicissime gesta, atque liberatis vectigalibus... restitutis, exercitum salvum atque incolumem plenissimum præda domum reportavit. Iterum triumphans in urbem Romam rediit. Cujus rei ergo hanc tabulam donum Jovi dedit. » Sardiniæ insulæ forma



sa patrie, avec un riche butin. Il est rentré à Rome avec les honneurs d'un second triomphe. En reconnaissance, il a consacré ce tableau à Jupiter. » La carte de Sardaigne y était dessinée, et les batailles représentées en peinture. Cette année-là vit quelques autres petits combats de gladiateurs; le plus remarquable de tous fut celui que T. Flamininus fit célébrer à l'occasion de la mort de son père; avec la distribution de viande, le festin et les jeux scéniques, il dura quatre jours. Toutefois cette grande solennité se réduit à un total de soixante-quatorze combattants pour trois jours.

XXIX.-34. La fin de cette année fut marquée par une loi nouvelle et de grande importance, qui préoccupa vivement Rome et produisit quelque agitation dans les esprits. Jusque-là les femmes aussi bien que les hommes avaient droit à se porter héritières. Il en résultait que les biens des plus illustres familles allaient souvent se verser dans des maisons étrangères, au grand détriment de la république, dont l'intérêt veut que l'héritier d'un grand nom ait une fortune qui soutienne et relève même la splendeur de sa race, laquelle d'ailleurs est plutôt un fardeau qu'un honneur. Ensuite l'accroissement de l'empire entraînant celui des fortunes privées, faisait craindre que la disposition naturelle du sexe à rechercher le luxe et l'élégance dans la toilette ne trouvât dans cette affluence de richesses un aiguillon trop vif; que cette passion ne fît tomber les femmes dans l'excès de la dépense et dans la dissolution, qu'on n'abandonnât peut-être les voies de l'antique pudeur, et que l'altération des mœurs ne suivît celle des ajustements. Voulant décidément obvier à ces inconvénients, Q. Voconius Saxa, tribun du peuple, fit cette proposition : « Défense à tout citoyen, recensé depuis la censure d'A. Postumius et de Q. Fulvius, de désigner pour héritière une fille ou une femme; défense à toute fille ou femme de recevoir par héritage des biens de la valeur de plus de cent mille sesterces. » Mais Voconius se crut obligé de prévoir le cas, assez fréquent, où le taux des legs serait supérieur à celui de l'héritage. Il ajouta donc à la motion : « Défense à tous de faire un legs qui excède la part de l'héritier ou des héritiers. » Ce dernier article obtint facilement l'approbation du peuple, parce qu'on le trouvait parfaitement fondé en justice, et que personne ne s'en trouvait trop lésé. Mais le premier, qui excluait totalement les femmes des héritages de tous les citoyens, offrait matière à contestation. Ce fut Caton qui fixa les esprits. Lui qui, par sa défense de la loi Oppia, s'était montré l'adversaire des femmes, et leur persécuteur infatigable, il appuya aussi d'une voix forte et avec une rare énergie de poumons, malgré son âge de soixante-cinq ans, cette nouvelle loi plus importante encore contre elles, et mit toute sa rudesse ordinaire à déclamer contre les excès des femmes et leur orgueil intolérable dans l'opulence. L'argument qu'il employait surtout, pour établir la vanité et l'arrogance du sexe, c'est que les femmes, après avoir souvent apporté une forte dot à leur mari, retenaient et gardaient par devers elles des sommes considérables; qu'ensuite elles les prê-

erat, atque in ea simulacra pugnarum picta. Munera gladiatorum eo anno aliquot parva alia data; unum ante cetera insigne fuit T. Flaminini, quod mortis causa patris sui, cum visceratione epuloque et ludis scenicis, quatriduum dedit. Magni tamen muneris ea summa fuit, ut per triduum quatuor et septuaginta homines pugnarint.

34. [Finis hujus anni insignis est nova, eaque magni momenti lege, quæ non sine aliquo motu animorum agitata civitatem exercuit. Hactenus feminas non minus, quam viros, ad hereditates admitti jus fuerat. Inde fiebat, ut illustrissimarum sæpe familiarum bona in alienas domos transfunderentur, magno cum reipublicæ damno, cujus interest clarorum nominum heredibus suppetere opes quibus splendorem generis, onus alioqui magis, quam decus, tutari et exornare possint. Deinde etiam, quum crescentibus jam imperii opibus crescerent privatorum quoque divitiæ, metus erat, ne pronior natura in luxum et elegantioris cultus affectationem muliebris animus, nactus ex affluentia opum cupiditatis irritamenta, in sumptus immodicos atque in luxuriam prolaberetur, ac deinde a prisca fortasse sanctitate descisceret, nec minor fieret morum, quam cultus, mutatio. His incommodis obviam ire statuit Q. Voconius Saxa, tribunus plebis, tulitque ad populum : « Ne quis, qui post A. Postumium, Q. Fulvium censores census esset, heredem virginem, neve mulierem faceret : neve ulli virgini, vel mulieri, bona cujusquam liceret hereditate percipere ultra centum millia sestertium. » Sed et cavendum quoque duxit Voconius, ne magnitudine legatorum hereditates, quod fiebat interdum, exhaurirentur. Adjecit igitur rogationi : « Ne quis plus cuiquam legaret, quam ad heredem heredesve perveniret. » Atque hoc quidem posterius legis caput facile se populo probabat, quod et æquissimum videretur, nec cuiquam magnopere grave esset. Eo priore, quo removebantur feminæ ab omnium omnino civium hereditatibus, ambigebatur. Dubitationem exemit M. Cato, acerrimus jam olim in defendenda lege Oppia mulierum adversarius et castigator, qui et hanc quoque majoris momenti adversus illas legem, annos natus quinque et sexaginta, magna voce et bonis lateribus suasit, pro solita asperitate in muliebrem invectus impotentiam, intolerandosque in opulentia spiritus; quum hinc quoque argueret divitum matronarum fastum et arrogantiam, « quod illæ, magna sæpe dote marito allata, magnam sibi pecuniam reciperent ac retinerent, eamque

taient à leurs maris, sur leur demande, se réservant, toutes les fois qu'elles auraient de l'humeur, d'envoyer aussitôt un esclave de leur dot poursuivre et solliciter le remboursement, et de soumettre ainsi leur mari, comme un étranger, à la plus odieuse contrainte. » Cet argument excita une irritation qui fit passer la loi telle que Voconius la proposait.

pecuniam ita postea viro roganti mutuam darent, ut, quoties iratæ essent, statim per receptitium servum consectantem et quotidie flagitantem solutionem, maritum, tanquam debitorem extraneum, importune cogerent. » Hac indignatione commoti legem, uti rogabat Voconius, accipiendam censuerunt.

LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME.

SOMMAIRE. — Le censeur Q. Fulvius Flaccus dépouille le temple de Junon Lacinia du toit de marbre qui le couvrait pour en revêtir celui dont il avait fait la dédicace. Un sénatus-consulte l'oblige de le rétablir. — Eumène, roi d'Asie, vient au sénat se plaindre de Persée, roi de Macédoine. Sur l'exposé des outrages que ce prince a faits au peuple romain, on lui déclare la guerre. Le consul P. Licinius Crassus, chargé de la conduire, passe en Macédoine, tente quelques entreprises peu importantes, et livre de légers combats de cavalerie, où Persée a l'avantage. — Le sénat donne un jour à Masinissa et aux Carthaginois afin de terminer leur démêlé au sujet d'un territoire en litige. — Des ambassades sont envoyées aux rois et aux villes alliées pour les engager à rester fidèles. — Les Rhodiens sont incertains. — Clôture du lustre. — Les censeurs y trouvent deux cent cinquante-sept mille deux cent trente et un citoyens. — Avantages remportés sur les Corses et les Liguriens.

I. L. Postumius Albinus et M. Popilius Lénas firent, avant tout, leur rapport au sujet des provinces et des armées, et ils obtinrent un décret qui leur assigna la Ligurie à l'un et à l'autre. Ils avaient à lever chacun les deux nouvelles légions que le décret leur accordait pour l'occupation de ce pays; de plus, chacun dix mille hommes d'infanterie, et six cents de cavalerie à prendre parmi les alliés du nom latin; enfin trois mille hommes d'infanterie romaine, et deux cents chevaliers, destinés comme renfort à l'armée d'Espagne. On ordonna en sus la levée de quinze cents hommes d'infanterie romaine, et de cent chevaliers: le préteur à qui la Sardaigne serait dévolue les conduirait faire la guerre en Corse, tandis qu'Atilius, l'ancien préteur, aurait la Sardaigne pour province. Les préteurs tirèrent ensuite les provinces au sort : A. Atilius Serranus eut la ville, C. Cluvius Saxula les débats d'étrangers à citoyens, N. Fabius Butéo l'Espagne citérieure, M. Matiénus l'Ultérieure, M. Furius Crassipès la Sicile, C. Cicéréius la Sardaigne. Avant le départ des magistrats, une décision du sénat envoya en Campanie le consul L. Postumius pour fixer les limites du territoire public et des terrains particuliers : il était avéré que ceux-ci, par des empiétements lents et successifs, s'étaient considérablement agrandis aux dépens de l'état. Le consul s'était offensé de la négligence des Prénestius, qui lors d'un voyage qu'il avait fait chez eux sans aucun caractère public pour offrir un sacrifice, ne lui avaient, soit en particulier, soit en public, rendu aucun honneur. Avant de partir de Rome, il écrivit à Préneste que le magistrat eût à sortir au-devant de lui, qu'il lui fît préparer un logement aux frais de la ville, et qu'il tînt un équipage de mules à sa disposition pour sa sortie de Préneste. Aucun de ses prédécesseurs, en aucun cas,

LIBER QUADRAGESIMUS SECUNDUS.

I. L. Postumius Albinus, M. Popillius Lænas quum omnium primum de provinciis exercitibusque ad senatum retulissent, Ligures utrique decreti sunt; ut novas ambo, quibus eam provinciam obtinerent, legiones (binæ singulis decretæ), et socium latini nominis dena millia peditum et sexcenos equites, et supplementum Hispaniæ, tria millia peditum romanorum scriberent, et ducentos equites. Ad hoc mille et quingenti pedites Romani cum centum equitibus scribi jussi, cum quibus prætor, cui Sardinia obtigisset, in Corsicam transgressus bellum gereret; interim M. Atilius, vetus prætor, provinciam obtineret Sardiniam. Prætores deinde provincias sortiti sunt, A. Atilius Serranus urbanam, C. Cluvius Saxula inter cives et peregrinos, N. Fabius Buteo Hispaniam citeriorem, M. Matienus ulteriorem, M. Furius Crassipes Siciliam, C. Cicereius Sardiniam. Priusquam magistratus proficiscerentur, senatui placuit, L. Postumium consulem ad agrum publicum a privato terminandum in Campaniam ire; cujus ingentem modum possidere privatos, paulatim proferendo fines, constabat. Hic iratus Prænestinis, quod quum eo privatus sacrificii in templo Fortunæ faciundi causa profectus esset, nihil in se honorifice, neque publice, neque privatim, factum a Prænestinis esset, priusquam ab Roma proficisceretur, litteras Præneste misit, ut sibi magistratus obviam exiret, locum publice pararet, ibi deverteretur, jumentaque, quum exiret inde, præsto essent. Ante hunc consulem nemo unquam sociis in ulla re oneri aut sumptui fuit. Ideo ma-



n'avait imposé de charge ni de dépense aux alliés. Aussi les magistrats partaient-ils pourvus de mulets de bât, de tentes et de tout l'attirail militaire, pour ne rien commander de pareil aux alliés. Ils logeaient chez les particuliers; ils usaient de l'hospitalité avec discrétion et bonté; leurs maisons à Rome étaient ouvertes aux hôtes chez lesquels ils avaient l'habitude de descendre. Les ambassadeurs qu'on envoyait inopinément quelque part commandaient une mule à chacune des villes qu'ils avaient à traverser; c'était là la seule dépense que les alliés eussent à faire pour les magistrats romains. La vengeance d'un consul, qui, fût-elle juste, était déplacée durant sa magistrature; le silence que par modération ou par timidité gardèrent les Prénestins, semblèrent consacrer le fait, et donnèrent le droit aux magistrats de renouveler ces exigences avec une tyrannie chaque jour plus révoltante.

II. Au commencement de l'année, les ambassadeurs qu'on avait envoyés en Étolie et en Macédoine firent savoir « qu'ils n'avaient pu venir à bout de s'aboucher avec le roi Persée, les uns le disant absent, les autres malade; mensonge de la part des uns et des autres. Ils n'avaient pas eu de peine à se convaincre néanmoins qu'on préparait la guerre, et qu'il ne tarderait pas longtemps à prendre les armes. En Étolie également la sédition faisait des progrès, et ils n'avaient pu réussir à contenir par leur ascendant les chefs des partis soulevés. » Dans l'attente d'une guerre avec la Macédoine, on décida, avant de l'entreprendre, d'expier les prodiges et d'apaiser les dieux par des prières conformes aux prescriptions des livres sibyllins. A Lanuvium, disait-on, on avait vu en l'air l'apparence d'une grande flotte; à Privernum de la laine noire était poussée sur la terre; dans le pays de Véies, près de Rémens, il avait plu des pierres; tout le Pomptin avait été couvert de nuées de sauterelles; dans le pays gaulois, le soc de la charrue, en fendant la terre, avait, des glèbes qu'il soulevait, fait jaillir des poissons. Ces prodiges firent ouvrir les livres des destins, et une révélation des décemvirs apprit quelles victimes il fallait immoler, et à quels dieux; ils prescrivirent en outre une supplication pour expier les prodiges, plus la célébration de celle qui avait été votée l'année précédente dans l'intérêt du peuple, à l'occasion d'une maladie; enfin des féries. On sacrifia donc, pour obéir au texte sacré révélé par les décemvirs.

III. Cette même année-là, le temple de Junon Lacinienne fut découvert. Q. Fulvius Flaccus, alors censeur, faisait bâtir un temple à la Fortune équestre en exécution d'un vœu qu'il avait formé en Espagne, où il dirigeait comme préteur la guerre contre les Celtibériens : il mettait tout son zèle à en faire le plus vaste et le plus magnifique temple qui se vît à Rome. Il crut ne pouvoir mieux faire pour l'embellir que de le couvrir en tuiles de marbre, et il se rendit au pays des Bruttiens, où il fit découvrir environ la moitié du temple de Junon Lacinienne : cette quantité lui paraissait suffisante pour la couverture de son édifice. Des vaisseaux avaient été disposés pour en opérer le chargement et l'enlèvement; c'était un censeur qui l'ordonnait ainsi; cette considération empêcha les alliés de s'opposer à la consommation

gistratus mulis tabernaculisque et omni alio instrumento militari ornabantur, ne quid tale imperarent sociis. Privata hospitia habebant; ea benigne comiterque colebant; domusque eorum Romæ hospitibus patebant, apud quos ipsis deverti mos esset. Legati, qui repente aliquo mitterentur, singula jumenta per oppida, iter qua faciundum erat, imperabant: aliam impensam socii in magistratus romanos non faciebant. Injuria consulis, etiamsi justa, non tamen in magistratu exercenda, et silentium, nimis aut modestum, aut timidum Prænestinorum, jus, velut probato exemplo, magistratibus fecit graviorum in dies talis generis imperiorum.

II. Principio hujus anni legati, qui in Ætoliam et Macedoniam missi erant, renuntiarunt, « sibi conveniendi regis Persei, quum alii abesse eum, alii ægrum esse, falso utrumque, fingerent, potestatem non factam. Facile tamen apparuisse sibi, bellum parari, nec ultra ad arma ire dilaturum. Item in Ætolia seditionem gliscere in dies, neque discordiarum principes auctoritate sua coerceri potuisse. » Quum bellum macedonicum in exspectatione esset, priusquam id susciperetur, prodigia expiari, pacemque deum peti precationibus, qui editi ex fatalibus libris essent, placuit. Lanuvii classis magnæ species in cœlo visæ dicebantur; et Priverni lana pulla terra enata; et in Veienti apud Rementem lapidatum; Pomptinum omne velut nubibus locustarum coopertum esse; in gallico agro, qua induceretur aratrum, sub exsistentibus glebis pisces emersisse. Ob hæc prodigia libri fatales inspecti, editumque ab decemviris est, et quibus diis, quibusque hostiis sacrificaretur, et ut supplicatio prodigiis expiandis fieret; altera, quæ priore anno valetudinis populi causa vota esset, ea uti feriæque essent. Itaque sacrificatum est, ut decemviri scriptum ediderunt.

III. Eodem anno ædis Junonis Laciniæ detecta. Q. Fulvius Flaccus censor ædem Fortunæ equestris, quam in Hispania prætor bello celtiberico voverat, faciebat enixo studio, ne ullum Romæ amplius aut magnificentius templum esset. Magnum ornamentum ei templo ratus adjecturum, si tegulæ marmoreæ essent, profectus in Bruttios, ædem Junonis Laciniæ ad partem dimidiam detegit; id satis fore ratus ad tegendum, quod ædificaretur. Naves paratæ fuerunt, quæ tollerent atque asportarent, auctoritate censoria sociis deterritis id sacrilegium prohibere. Postquam censor rediit, tegulæ, expositæ de navibus, ad

du sacrilége. Au retour du censeur, les tuiles furent débarquées et portées à son temple. Malgré le silence qu'il gardait sur leur origine, on ne put la tenir secrète. Toute la curie retentit de murmures : de toutes parts on demandait que les consuls fissent de cette affaire l'objet d'un rapport au sénat. Quand le censeur y comparut sur mandat officiel, tous les membres individuellement et en masse lui lancèrent en face les plus sanglants reproches : « Voilà un temple, le plus révéré de la contrée, que Pyrrhus, qu'Annibal ont épargné; et lui, non content d'y porter une main sacrilége, il le découvre indignement; il en consomme presque la ruine. Le temple est sans couverture; rien ne protége plus sa charpente contre les pluies qui vont le pourrir. Et c'est un censeur, créé pour le redressement des mœurs, à qui la tradition de nos vieilles coutumes impose le devoir de réparer les toits des édifices publics et d'assurer au culte un abri; c'est lui qui va par les villes alliées, démolissant les temples et détruisant les toits des édifices religieux; qui commet, en s'attaquant aux temples des dieux immortels, une indignité assez grave déjà quand elle ne tomberait que sur les maisons particulières des alliés ; il viendra recevoir les serments du peuple romain, celui auquel il faut des débris de temples pour bâtir ses temples ! comme si les dieux immortels n'étaient pas les mêmes partout ! comme s'ils avaient besoin des dépouilles les uns des autres pour rehausser l'éclat de leur culte ! » Bien avant le rapport, l'opinion des sénateurs était manifeste : après le rapport tous furent unanimes pour ordonner la restitution et le replacement des tuiles, ainsi que des sacrifices expiatoires à Junon. En ce qui regarde la religion, cette décision fut exécutée avec soin. Quant aux tuiles, les entrepreneurs annoncèrent qu'ils les avaient laissées dans la cour du temple, faute d'ouvriers capables de les replacer.

IV. L'un des préteurs partis pour les provinces, N. Fabius, meurt à Marseille, comme il se rendait en Espagne citérieure. Sur la nouvelle qui en fut transmise par les députés marseillais, le sénat décréta que P. Furius et Cn. Servilius, que l'on remplaçait, tireraient au sort à qui serait prorogé dans son commandement, pour l'exercer dans l'Espagne citérieure. Le sort servit bien la république, en décidant que Furius, qui avait cette province, y resterait. Cette même année-là, quelque portion du territoire de Ligurie et de celui de Gaule, conquis à la guerre, se trouvant disponible, un sénatus-consulte en ordonna une distribution individuelle : il autorisa pour cet objet le préteur de la ville, A. Atilius, à créer des décemvirs, qui furent M. Émilius Lépidus, C. Cassius, T. Ébutius Carus, C. Trémellius, P. Cornélius Céthégus, Q. et L. Apuléius, M. Cécilius, C. Salonius, C. Munatius. Ils réglèrent le partage à dix arpents par personne, et à trois pour les alliés du nom latin. Au moment même où cette opération se faisait, il vint d'Étolie à Rome des députés au sujet des débats et des dissensions qui s'y agitaient; des députés thessaliens vinrent aussi annoncer ce qui se passait en Macédoine.

V. Persée, qui roulait déjà dans son esprit les plans de guerre qu'il avait conçus du vivant de

templum portabantur. Quanquam, unde essent, silebatur, non tamen celari potuit. Fremitus igitur in curia ortus est; ex omnibus partibus postulabatur, ut consules eam rem ad senatum referrent. Ut vero arcessitus in curiam censor venit, multo infestius singuli universique præsentem lacerare : « Templum augustissimum regionis ejus, quod non Pyrrhus, non Annibal violâssent, violare parum habuisse, nisi detexisset fœde, ac prope diruisset. Detractum culmen templo, nudatum tectum patere imbribus putrefaciendum. Censorem, moribus regendis creatum, cui sarta tecta exigere sacris publicis, et loca tuenda, more majorum traditum esset, eum per sociorum urbes diruentem templa, nudantemque tecta ædium sacrarum, vagari; et, quod, si in privatis sociorum ædificiis faceret, indignum videri posset, id deum immortalium templa demolientem facere : et obstringere religione populum romanum, ruinis templorum templa ædificantem; tanquam non iidem ubique dii immortales sint, sed spoliis aliorum alii colendi exornandique. » Quum, priusquam referretur, appareret, quid sentirent patres, relatione facta, in unam omnes sententiam ierunt, ut eæ tegulæ reportandæ in templum locarentur, piaculariaque Junoni fierent. Quæ ad religionem pertinent, cum cura facta; tegulas relictas in area templi, quia reponendarum nemo artifex inire rationem potuerit, redemptores nuntiarunt.

IV. Ex prætoribus, qui in provincias ierânt, N. Fabius Massiliæ moritur, quum in citeriorem Hispaniam iret. Itaque, quum id nuntiatum a massiliensibus legatis esset, senatus decrevit, ut P. Furius et Cn. Servilius, quibus succedebatur, inter se sortirentur, uter citeriorem Hispaniam prorogato imperio obtineret. Sors opportuna fuit, ut P. Furius idem, cujus ea provincia fuerat, remaneret. Eodem anno, quum agri ligustini et gallici, quod bello captum erat, aliquantum vacaret, senatusconsultum factum, ut is ager viritim divideretur. Decemviros in eam rem ex senatusconsulto creavit A. Atilius prætor urbanus, M. Æmilium Lepidum, C. Cassium, T. Æbutium Carum, C. Tremellium, P. Cornelium Cethegum, Q. et L. Appuleios, M. Cæcilium, C. Salonium, C. Munatium. Diviserunt dena jugera in singulos, sociis nominis latini terna. Per idem tempus, quo hæc agebantur, legati ex Ætolia Romam venerunt de discordiis seditionibusque suis, et thessali legati, nuntiantes, quæ in Macedonia gererentur.

V. Perseus, jam bellum vivo patre cogitatum in animo



son père, envoyait ses agents non-seulement auprès de toutes les nations, mais même de toutes les villes de la Grèce, et, à force de promesses plutôt que de services, les gagnait à son parti. Les esprits étaient en grande partie favorables à sa cause, et plus portés pour lui que pour Eumène; et pourtant toutes les villes de la Grèce et la plupart de leurs chefs avaient les plus grandes et les plus réelles obligations à Eumène; et il se conduisait sur le trône de façon que les villes de ses états n'eussent pas voulu changer leur sort pour celui d'aucune république. Persée au contraire avait la réputation d'avoir, après la mort de son père, tué sa femme de sa main. Apelle lui avait servi jadis pour préparer le guet-apens où son frère avait trouvé la mort. Philippe, pour cette raison, l'avait réclamé pour le livrer au supplice, mais il s'était exilé. Persée, après la mort de son père, le rappela par de magnifiques promesses, en récompense du service important qu'il lui avait rendu, et le fit secrètement mettre à mort. En vain connaissait-on de lui cent autres assassinats commis au dedans comme au dehors de ses états; en vain était-il dénué de tout mérite qui pût le recommander : les villes grecques généralement le préféraient à un prince si tendre dans ses affections de famille, si juste envers ses sujets, si libéral envers tout le monde; soit qu'ébloui du renom et de la majesté de la couronne de Macédoine on dédaignât un trône de fondation nouvelle, soit qu'on fût avide de révolution, soit qu'on voulût se faire de lui un bouclier contre les Romains. Ce n'étaient pas les Étoliens seuls qui étaient en proie à la sédition, à cause de l'énormité de leur dette, mais les Thessaliens aussi : c'était comme une épidémie dont la contagion avait gagné jusqu'à la Perrhébie. Quand vint la nouvelle que les Thessaliens avaient pris les armes, le sénat envoya Ap. Claudius pour voir l'affaire de près et l'arranger. Il adressa d'abord une réprimande sévère aux chefs des deux partis; puis, après avoir, du consentement même des créanciers, réduit la dette qui se trouvait grevée d'une masse d'intérêts accumulés, il répartit sur plusieurs années le paiement des dividendes ramenés à un taux raisonnable. Ce fut le même Appius qui, de la même manière, arrangea l'affaire de Perrhébie. Quant aux griefs des Étoliens, ce fut lui qui en informa à Delphes. Leur querelle leur avait mis les armes à la main, et était devenue une guerre civile. Reconnaissant dans les deux partis la même témérité et la même audace, il ne voulut pas que sa décision intervînt soit à la charge, soit à la décharge de l'un ou de l'autre; il leur adressa la commune demande de renoncer à la guerre, et de terminer leur discorde par l'oubli de leurs torts réciproques. Pour gage de cette réconciliation ils se donnèrent mutuellement des otages, et Corinthe fut choisi pour en être le dépôt.

VI. De Delphes et de l'assemblée étolienne Marcellus passa dans le Péloponèse, où il avait fixé aux Achéens un lieu de réunion. Là, il complimenta la nation sur sa fidélité à maintenir l'antique décret qui défendait l'accès de ses frontières aux rois de Macédoine, et il fit paraître dans tout son jour l'animosité des Romains contre

volvens, omnes, non gentes modo Græciæ, sed civitates etiam, legationibus mittendis, pollicendo plura, quam præstando, sibi conciliabat. Erant tamen magnæ partis hominum ad favorem ejus inclinati animi, et aliquanto quam in Eumenem propensiores; quum Eumenis beneficiis muneribusque omnes Græciæ civitates et plerique principum obligati essent; et ita se in regno suo gereret, ut, quæ sub ditione ejus, urbes nullius liberæ civitatis fortunam secum mutatam vellent. Contra Persea fama erat post patris mortem uxorem manu sua occidisse; Apellem, ministrum quondam fraudis in fratre tollendo, atque ob id requisitum a Philippo ad supplicium, exsulantem, arcessitum post patris mortem ingentibus promissis ad præmia tantæ perpetratæ rei clam interfecisse. Intestinis externisque præterea multis cædibus infamem, nec ullo commendabilem merito, præferebant vulgo civitates tam pio erga propinquos, tam justo in cives, tam munifico erga omnes homines regi, seu fama et majestate Macedonum regum præoccupati ad spernendum originem novi regni; seu mutationis rerum cupidi; seu quia eum objectum esse Romanis volebant. Erant autem non Ætoli modo in seditionibus, propter ingentem vim æris alieni, sed Thessali etiam; ex contagione, velut tabes, in Perrhæbiam quoque id pervaserat malum. Quum Thessalos in armis esse nuntiatum est, Ap. Claudium legatum ad eas res aspiciendas componendasque senatus misit. Qui, utriusque partis principibus castigatis, quum injusto fenore gravatum æs alienum, ipsis magna ex parte concedentibus, qui onerarant, levasset, justi crediti solutionem in..... annorum pensiones distribuit. Per eumdem Appium eodemque modo compositæ in Perrhæbia res. Ætolorum causas Marcellus Delphis per idem tempus hostilibus actas animis, quos intestino gesserant bello, cognovit. Quum certatum utrimque temeritate atque audacia cerneret, decreto quidem suo neutram partem aut levare, aut onerare voluit; communiter ab utrisque petiit, abstinerent bello, et oblivione præteritorum discordias finirent. Hujus reconciliationis inter ipsos fides obsidibus ultro citroque datis firmata est. Corinthus, ut ibi deponerentur obsides, convenit.

VI. A Delphis et ætolico concilio Marcellus in Peloponnesum trajecit, quo Achæis edixerat conventum. Ubi, collaudata gente, quod constanter vetus decretum de arcendis aditu finium regibus Macedonum tenuissent, insigne adversus Persea odium Romanorum fecit; quod ut maturius erumperet, Eumenes rex, commentarium ferens

Persée. Pour en hâter les éclats, le roi Eumène se rendit à Rome avec un mémoire où il avait déposé le résultat complet de ses recherches sur les préparatifs de la guerre. Pendant le même temps, cinq commissaires furent dépêchés au roi pour voir de près la situation de la Macédoine. Ils devaient aussi se rendre à Alexandrie, auprès de Ptolémée, pour renouveler amitié avec lui. C'étaient C. Valérius, Cn. Lutatius Cercon, Q. Bébius Sulca, M. Cornélius Mammula, M. Cécilius Denter. Il vint aussi à la même époque des députés de la part du roi Antiochus : Apollonius, leur chef, introduit dans le sénat, apporta beaucoup de bonnes raisons pour justifier le roi des délais qu'avait soufferts le paiement du tribut. « Il en avait avec lui la totalité, le roi ne réclamant d'autre faveur que celle du temps. Il apportait en outre, comme cadeau, des vases d'or du poids de mille marcs. Le roi demandait, en son nom personnel, l'alliance et l'amitié qui avait existé entre Rome et son père; il priait le peuple romain de lui commander tout ce qu'on pouvait commander à un roi qu'on trouverait bon et fidèle allié ; il ne se lasserait pas de servir la république ; il devait ce retour aux bontés du sénat, aux égards aimables de la jeunesse romaine pour lui pendant son séjour à Rome, où les différents ordres s'étaient accordés pour le traiter en prince plutôt qu'en otage. » Les députés reçurent une réponse bienveillante, et A. Atilius, préteur de la ville, fut chargé de renouveler avec Antiochus l'alliance contractée avec son père. Le tribut fut remis aux questeurs de la ville, les vases d'or aux censeurs, avec charge de les placer dans tels temples qu'ils jugeraient à propos. On fit présent au député de cent mille livres d'airain; une maison libre fut affectée à son logement, et, par décret, il fut défrayé pour tout le temps que durerait son séjour en Italie. Les députés qui avaient été en Syrie firent savoir que c'était un personnage très-considéré du roi, et très-chaud partisan du peuple romain.

VII. Voici ce qui se passa cette année-là dans les provinces : le préteur Cicéréius livra, en Corse, une bataille en règle. Sept mille insulaires périrent, plus de mille sept cents furent faits prisonniers. Le préteur avait, pendant le combat, fait vœu d'un temple à Junon Monéta. La paix fut ensuite accordée aux Corses, qui l'imploraient, et il leur fut imposé un tribut de deux cent mille livres de cire. La Corse soumise, Cicéréius passa de là en Sardaigne. Chez les Liguriens aussi le territoire de Statielle fut le théâtre d'un combat livré près de la ville de Carysti. Elle avait servi de rendez-vous à une nombreuse armée de Liguriens. D'abord, avant l'arrivée du consul Popilius, ils se tenaient dans leurs murailles; puis, voyant que le général romain allait livrer l'assaut à leur ville, ils sortirent et vinrent se ranger en bataille hors des portes. Le consul, qui n'avait pas eu d'autre but en faisant mine de vouloir donner l'assaut, accepta avec empressement la bataille. Elle dura plus de trois heures, sans que le succès se décidât pour un côté ou pour l'autre. Quand le consul s'aperçut que, sur aucun point, les Liguriens ne perdaient de terrain, il donna l'ordre aux chevaliers de monter à cheval, et d'attaquer l'ennemi par trois côtés, de manière à jeter dans les rangs

secum, quod de apparatibus belli omnia inquirens fecerat, Romam venit. Per idem tempus quinque legati ad regem missi, qui res in Macedonia aspicerent. Alexandriam iidem ad Ptolemæum renovandæ amicitiæ causa proficisci jussi. Legati erant hi, C. Valerius, Cn. Lutatius Cerco, Q. Bæbius Sulca, M. Cornelius Mammula, M. Cæcilius Denter. Et ab Antiocho rege sub idem tempus legati venerunt; quorum princeps Apollonius, in senatum introductus, multis justisque causis regem excusavit, « quod stipendium serius quam ad diem præstaret. Id se omne advexisse, ne cujus, nisi temporis, gratia regi fieret. Donum præterea afferre vasa aurea quingentum pondo. Petere regem, ut quæ cum patre suo societas atque amicitia fuisset, ea secum renovaretur; imperaretque sibi populus romanus, quæ bono fidelique socio regi essent imperanda; se nullo usquam cessaturum officio. Ea merita in se senatus fuisse, quum Romæ esset, eam comitatem juventutis, ut pro rege, non pro obside, omnibus ordinibus fuerit. » Legatis benigne responsum, et societatem renovare cum Antiocho, quæ cum patre ejus fuerat, A. Atilius prætor urbanus jussus. Quæstores urbani stipendium, vasa aurea censores acceperunt; iisque negotium datum est, ut ponerent ea, in quibus templis videretur; legatoque centum millium æris munus missum, et ædes liberæ hospitio datæ, sumptusque decretus, donec in Italia esset. Legati, qui in Syria fuerant, renuntiaverunt, in maximo eum honore apud regem esse, amicissimumque populo romano.

VII. In provinciis eo anno hæc. C. Cicereius prætor in Corsica signis collatis pugnavit; septem millia Corsorum cæsa; capti amplius mille et septingenti. Voverat in ea pugna prætor ædem Junoni Monetæ. Pax deinde data petentibus Corsis, et exacta ceræ ducena millia pondo. Ex Corsica subacta Cicereius in Sardiniam transmisit. Et in Liguribus in agro statiellati pugnatum ad oppidum Carystum. Eo se magnus exercitus Ligurum contulerat. Primo sub adventum M. Popillii consulis mœnibus sese continebant; deinde, postquam oppidum oppugnaturum Romanum cernebant, progressi ante portas, aciem struxerunt; nec consul, ut qui id ipsum oppugnatione comminanda quæsisset, moram certamini fecit. Pugnatum est amplius tres horas, ita ut neutro inclinaret spes. Quod ubi consul vidit, nulla parte moveri Ligurum signa, imperat equitibus, ut equos conscendant, ac tribus simul

le plus de désordre possible. Une grande partie de la cavalerie traversa de part en part la ligne de bataille, et se trouva sur les derrières de l'ennemi. Cette manœuvre terrifia les Liguriens; ils prirent la fuite dans toutes les directions. Très-peu rentrèrent dans la ville, car c'était surtout de ce côté que nos cavaliers leur fermaient la retraite; indépendamment de ce qu'une lutte aussi opiniâtre avait coûté de monde aux Liguriens, il y en eut aussi beaucoup qui trouvèrent la mort en fuyant à la débandade. On parla de dix mille hommes tués, de plus de sept cents prisonniers et de quatre-vingt-deux drapeaux enlevés sur eux. La victoire fut aussi achetée; nous perdîmes plus de trois mille hommes; chaque armée, en ne cédant pas, avait vu succomber ses premiers rangs.

VIII. Après ce combat, quand ces Liguriens, que la fuite avait disséminés, se retrouvèrent ensemble, reconnaissant que le nombre des morts surpassait de beaucoup celui des survivants (ils n'étaient pas plus de dix mille), ils se rendirent à discrétion. Ils avaient toutefois espéré ne pas trouver plus de sévérité dans ce consul que dans les généraux ses prédécesseurs. Mais il leur ôta toutes leurs armes, il démolit leur ville, il vendit hommes et biens, et envoya au sénat un compte-rendu de sa gestion. Quand le préteur A. Atilius en eut donné lecture au sénat (car Postumius, l'autre consul, était occupé en Campanie à une délimitation de territoire), le sénat trouva cette sévérité exorbitante : « Les Statiellates, les seuls de la Ligurie qui n'avaient pas porté les armes contre Rome, attaqués de plein saut, sans avoir, cette fois encore, déclaré eux-mêmes la guerre! Des gens qui s'en étaient rapportés à la loyauté du peuple romain traités avec la dureté la plus insigne, frappés et anéantis! Tant de milliers d'innocents qui imploraient la foi du peuple romain, scandaleusement vendus, pour ôter, par cet exemple, l'envie de capituler à quiconque y serait disposé! arrachés de leurs foyers, pendant que les vrais ennemis du peuple romain vivent à l'abri des capitulations, ceux-ci vont être esclaves! Par ces considérations le sénat décide que Popilius rendra la liberté aux Liguriens, en remboursant aux acheteurs leurs débours; qu'il les fera rentrer dans tous ceux de leurs biens qu'il sera possible de recouvrer; qu'au premier moment on fabriquera des armes dans ce pays; que le consul quittera la province aussitôt qu'il aura rétabli dans leurs foyers les Liguriens capitulés. Qu'une belle victoire c'est de vaincre celui qui attaque, et non de frapper sur celui qui est à terre. »

IX. La roideur que le consul avait déployée à l'égard des Liguriens, il la retrouva pour refuser d'obéir au sénat. Il envoie aussitôt ses légions en quartier d'hiver à Pise, et, l'âme pleine de mécontentement contre le sénat, de rancune contre le préteur, il revient à Rome : il convoque le sénat dans le temple de Bellone, et là il s'emporte d'abord en invectives contre le préteur « qui, au lieu de demander, dans son rapport au sénat, des honneurs pour les dieux immortels en remerciement d'un beau succès, avait fait un sénatus-consulte hostile à son concitoyen, favorable aux ennemis, et qui, donnant gain de cause aux Ligures, proposait presque de leur livrer le consul. En conséquence, il le mettait à l'amende; il demandait au

partibus in hostes, quanto maximo possent tumultu, incurrant. Pars magna equitum mediam trajecit aciem, et ad terga pugnantium pervasit. Inde terror injectus Liguribus. Diversi in omnes partes fugerunt; perpauci retro in oppidum, quia inde se maxime objecerat eques. Et pugna tam pervicax multos absumpserat Ligurum, et in fuga passim cæsi sunt. Decem millia hominum cæsa traduntur; amplius septingenti passim capti; signa militaria relata octoginta duo. Nec incruenta victoria fuit. Amplius tria millia militum amissa; quum, cedentibus neutris, ex parte utraque primores caderent.

VIII. Post hanc pugnam ex diversa fuga in unum collecti Ligures, quum majorem multo partem civium amissam, quam superesse, cernerent (nec enim plus decem millia hominum erant), dediderunt sese; nihil quidem illi pacti. Speraverant tamen, non atrocius, quam superiores imperatores, consulem in se sæviturum. At ille arma omnibus ademit, oppidum diruit, ipsos bonaque eorum vendidit; litterasque senatui de rebus ab se gestis misit. Quas quum A. Atilius prætor in curia recitasset (nam consul alter Postumius, agris recognoscendis in Campania occupatus, aberat), atrox res visa senatui; « Statiellates, qui uni ex Ligurum gente non tulissent arma adversus Romanos, tum quoque oppugnatos, non ultro inferentes bellum; deditos in fidem populi romani omni ultimæ crudelitatis exemplo laceratos ac deletos esse; tot millia capitum innoxiorum, fidem implorantia populi romani, ne quis unquam se postea dedere auderet, pessimo exemplo venisse; et distractos passim justis quondam hostibus populi romani pacatis servire. Quas ob res placere senatui, M. Popillium consulem Ligures, pretio emptoribus reddito, ipsos restituere in libertatem; bonaque ut iis, quicquid ejus recuperari possit, reddantur curare. Arma primo quoque tempore fieri; nec ante consulem de provincia decedere, quam deditos in sedem suam Ligures restituisset. Claram victoriam vincendo oppugnantes, non sæviendo in afflictos, fieri. »

IX. Consul, qua ferocia animi usus erat in Liguribus, eamdem ad non parendum senatui habuit. Legionibus extemplo Pisas in hibernacula missis, iratus patribus, infestus prætori, Romam rediit: senatuque extemplo ad ædem Bellonæ vocato, multis verbis invectus est in prætorem : « qui, quum ob rem bello bene gestam, uti diis immortalibus honos haberetur, referre ad senatum de-



sénat la suppression du sénatus-consulte dont il se plaignait, et une supplication aux dieux, qu'ils eussent dû décréter en son absence, sur le vu de la dépêche où il annonçait le service rendu par lui à la république, mais qu'ils décréteraient en sa présence, d'abord pour honorer les dieux, puis un peu aussi par égard pour leur consul. Après quelques discours, où les sénateurs qui parlèrent ne le ménagèrent pas plus de près que de loin, débouté de sa double requête, il retourna dans sa province. Postumius, l'autre consul, passa toute cette campagne à reconnaître des limites de territoire, et sans avoir même vu sa province, revint à Rome pour la tenue des comices. Il créa consuls C. Popilius Lénas et P. Élius Ligur; puis préteurs, C. Licinius Crassus, M. Junius Pennus, Sp. Lucrétius, Sp. Cluvius, Cn. Sicinius et C. Memmius, pour la seconde fois.

X. Cette année-là eut lieu la clôture du lustre; on avait pour censeurs Q. Fulvius Flaccus, A. Postumius Albinus; ce fut Postumius qui la fit. Le cens des citoyens romains donna deux cent soixante-neuf mille quinze têtes, nombre un peu au-dessous de la réalité, parce que le consul L. Postumius avait proclamé, en pleine assemblée du peuple, l'injonction aux alliés du nom latin, que l'édit du consul C. Claudius obligeait à retourner dans leurs cités, de ne pas se faire recenser à Rome, mais dans leurs localités respectives. Cette censure présenta le plus vrai et le plus patriotique accord. Tous ceux qu'ils chassèrent du sénat et qu'ils privèrent du cheval ils les classèrent parmi les ærarii, et les changèrent de tribu : et l'on ne vit pas l'un défaire ce que l'autre avait fait. Fulvius dédia, au bout de six ans, le temple qu'il avait voué à la Fortune équestre, dans un combat qu'il avait livré, étant proconsul en Espagne, aux légions celtibériennes; il donna aussi quatre jours de jeux scéniques, et un de jeux du cirque. L. Cornélius Lentulus, décemvir des sacrifices, mourut cette année-là. Des sauterelles, enlevées de la mer par le vent, fondirent sur l'Apulie par nuées si épaisses, que leurs essaims couvraient toute l'étendue de la campagne. C'était un fléau pour les moissons. Cn. Licinius, préteur désigné, fut envoyé en Apulie avec un commandement exprès pour le faire disparaître; il fit une levée en masse de gens destinés à les ramasser, et cette expédition ne laissa pas de prendre du temps. Le commencement de l'année suivante, où C. Popilius et P. Élius furent consuls, se ressentit des débats de la précédente. Les sénateurs voulaient un rapport sur l'affaire des Liguriens et le renouvellement du sénatus-consulte; et le consul Élius faisait le rapport. Popilius suppliait pour son frère, et le sénat, et son collègue; en menaçant de mettre opposition au décret, s'il paraissait, il obtint le désistement de son collègue; mais le sénat, mécontent des deux consuls, persistait dans son dessein. Aussi, quand il fut question des provinces, on eut beau, dans la prévision d'une guerre avec Persée, demander la Macédoine, un décret envoya les deux consuls chez les Liguriens. Refus de disposer de la Macé-

buisset, adversus se pro hostibus senatusconsultum fecisset, quo victoriam suam ad Ligures transferret, dedique iis prope consulem prætor juberet. Itaque multam ei se dicere; a patribus postulare, ut senatusconsultum in se factum tolli juberent; supplicationemque, quam absentes ex litteris, de bene gesta republica missis, decernere debuerint, præsentes honoris deorum primum causa, deinde et sui aliquo tamen respectu, decernerent.» Nihilo lenioribus, quam absens, senatorum aliquot orationibus increpitus, neutra impetrata re, in provinciam redit. Alter consul Postumius, consumpta æstate in recognoscendis agris, ne visa quidem provincia sua, comitiorum causa Romam rediit. Consules C. Popillium Lænatem, P. Ælium Ligurem creavit. Prætores exinde facti C. Licinius Crassus, M. Junius Pennus, Sp. Lucretius, Sp. Cluvius, Cn. Sicinius, C. Memmius iterum.

X. Eo anno lustrum conditum est. Censores erant Q. Fulvius Flaccus, A. Postumius Albinus. Postumius condidit. Censa sunt civium romanorum capita ducenta sexaginta novem millia et quindecim. Minor aliquanto numerus, quia L. Postumius consul pro concione edixerat, qui socium latini nominis ex edicto C. Claudii consulis redire in civitates suas debuissent, ne quis eorum Romæ, et omnes in suis civitatibus censerentur. Concors et e republica censura fuit. Omnes, quos senatu moverunt, quibusque equos ademerunt, ærarios fecerunt, et tribu moverunt; neque ab altero notatum alter probavit. Fulvius ædem Fortunæ equestris, quam proconsul in Hispania, dimicans cum Celtiberorum legionibus, voverat, annos sex post, quam voverat, dedicavit : et scenicos ludos per quatriduum, unum diem in circo fecit. L. Cornelius Lentulus, decemvir sacrorum, eo anno mortuus est. In locum ejus suffectus A. Postumius Albinus. Locustarum tantæ nubes a mari vento repente in Apuliam illatæ sunt, ut examinibus suis agros late operirent. Ad quam pestem frugum tollendam Cn. Sicinius prætor designatus, cum imperio in Apuliam missus, ingenti agmine hominum ad colligendas eas coacto, aliquantum temporis absumpsit. Principium insequentis anni, quo C. Popillius et P. Ælius fuerunt consules, residuas contentiones ex priore anno habuit. Patres referri de Liguribus, renovarique senatusconsultum volebant, et consul Ælius referebat. Popillius et collegam et senatum pro fratre deprecabatur; præ se ferens, si quid decernerent, intercessurum, collegam deterruit. Patres, eo magis utrique pariter consulum infensi, in incepto perstabant. Itaque, quum de provinciis ageretur, et Macedonia, jam imminente Persei bello, peteretur, Ligures ambobus consulibus decernuntur. Macedoniam decreturos negant, ni de M. Popillio referretur. Postulantibus



doine, s'il n'y a pas de rapport sur Popilius. Puis quand ils demandèrent à lever de nouvelles armées, ou à recruter les anciennes, l'un et l'autre leur fut dénié. Les préteurs essuyèrent un semblable refus dans la demande de recrues pour l'Espagne. M. Junius avait obtenu au sort la Citérieure, Sp. Lucrétius l'Ultérieure, C. Licinius Crassus, la juridiction de la ville, Cn. Sicinius celle des étrangers, C. Memmius la Sicile, et Sp. Cluvius la Sardaigne. De là, mécontentement des consuls à l'égard du sénat. Après avoir fixé au premier jour la célébration des féries latines, ils annoncèrent leur départ pour leur province et l'intention de ne rien faire dans l'intérêt de la république, que ce qui aurait trait au gouvernement de leurs provinces.

XI. Ce serait sous leur consulat, à en croire Valérius d'Antium, qu'Attale, frère du roi Eumène, serait venu à Rome pour y apporter ses griefs contre Persée, et dénoncer ses préparatifs de guerre. L'opinion qui veut qu'Eumène s'y soit rendu en personne est appuyée sur des autorités plus nombreuses, et dont le témoignage a plus de poids à mes yeux. Eumène donc, à son arrivée à Rome, reçut le plus honorable accueil; le peuple fit ce qu'il devait à son allié, et ce qu'il se devait à lui-même, après tant de bienfaits accumulés sur la tête de ce roi. Introduit dans le sénat, il dit « que s'il était venu à Rome, c'était sans doute pour visiter les dieux et les hommes dont la faveur lui avait fait une fortune qu'il n'oserait pas même souhaiter plus brillante, mais aussi pour avertir le sénat qu'il prévînt les entreprises de Persée. Puis, remontant aux projets de Philippe, il rappela la mort de Démétrius, opposé à la guerre contre les Romains; la nation des Bastarnes soulevée pour lui prêter son secours et faciliter son passage en Italie; ce prince arrêté par la mort dans ces pensées qui l'agitaient, laissant le trône à celui de ses fils dont il avait pu apprécier toute l'animosité contre les Romains; Persée recevant de son père cet héritage de guerre avec le sceptre qui lui était échu, et employant dès lors à le nourrir, à le mûrir, toutes les forces de sa pensée; la brillante jeunesse dont il disposait et à laquelle une longue paix avait laissé le temps de croître; les ressources du royaume de Macédoine; l'âge du prince lui-même, cet âge qui mettait un corps frais, sain et vigoureux au service d'une âme invétérée dans la pratique et l'art de la guerre. Dès l'enfance en effet il avait pu, sous la tente de son père, s'habituer à la guerre contre les Romains, et non pas seulement contre les nations voisines; puis il avait été chargé par lui d'expéditions nombreuses et variées. Depuis qu'il était lui-même sur le trône, il avait achevé avec un merveilleux succès des entreprises que Philippe, malgré tous ses efforts, n'avait pu mettre à fin, ni par force, ni par adresse. Enfin à toutes ces ressources il fallait en ajouter une, fruit ordinaire du temps et de longs et importants services, l'influence morale.

XII. En effet, dans toutes les villes de la Grèce et de l'Asie, sa prépondérance inspirait le respect. Quels étaient les services, les bienfaits qui lui attiraient tant de considération? on ne le compre-

deinde, ut novos exercitus scribere, aut supplementum veteribus liceret, utrumque negatum est. Prætoribus quoque in Hispaniam supplementum petentibus negatum; M. Junio in Citeriorem, Sp. Lucretio in Ulteriorem. C. Licinius Crassus urbanam jurisdictionem, Cn. Sicinius inter peregrinos erat sortitus, C. Memmius Siciliam, Sp. Cluvius Sardiniam. Consules, ob ea irati senatui, Latinis feriis in primam quamque diem indictis, in provinciam abituros esse denuntiarunt; nec quicquam rei publicæ acturos, præterquam quod ad provinciarum administrationem attineret.

XI. Attalum, regis Eumenis fratrem, legatum venisse Romam, Valerius Antias his consulibus scribit, ad deferenda de Perseo crimina, indicandosque apparatus belli. Plurium annales, et quibus credidisse malis, ipsum Eumenem venisse tradunt. Eumenes igitur, ut Romam venit, exceptus cum tanto honore, quantum non meritis tantum ejus, sed beneficiis etiam suis, ingentia quæ in eum congesta erant, existimaret deberi populus romanus, in senatum est introductus. « Causam veniendi sibi Romam fuisse, dixit, præter cupiditatem visendi deos hominesque, quorum beneficio in ea fortuna esset, supra quam ne optare quidem auderet, etiam ut coram moneret senatum, ut Persei conatis obviam iret. » Orsus inde a Philippi consiliis, « necem Demetrii filii, retulit, adversantis romano bello; Bastarnarum gentem excitam sedibus suis, quorum auxiliis fretus in Italiam transiret. Hæc eum volutantem in animo, oppressum fato, regnum ei reliquisse, quem infestissimum esse sensisset Romanis. Itaque Persea, hereditarium a patre relictum bellum, et simul cum imperio traditum, jamjam primum alere ac fovere omnibus consiliis. Florere præterea juventute, quam stirpem longa pax ediderit, florere opibus regni, florere etiam ætate. Quæ quum corporis robore ac viribus vigeat, animum esse inveteratum diutina arte atque usu belli. Jam inde a puero, patris contubernio, romanis quoque bellis, non finitimis tantum, assuetum, missum a patre in expeditiones multas variasque. Jam ex quo ipse accepisset regnum, multa, quæ non vi, non dolo, Philippus, omnia expertus, potuisset moliri, admirando rerum successu tenuisse. Accessisse ad vires eam, quæ longo tempore, multis magnisque meritis paretur, auctoritatem.

XII. Nam apud Græciæ atque Asiæ civitates vereri majestatem ejus omnes. Nec, pro quibus meritis, pro qua munificentia tantum ei tribuatur, cernere: nec dicere



nait pas; et lui, Eumène, ne pouvait pas assurer si c'était l'effet du bonheur particulier de Persée, ou (l'oserait-il dire?) si ce n'était pas la haine qu'on portait aux Romains qui lui gagnait tant de partisans. Les rois eux-mêmes lui témoignaient les égards les plus distingués; il avait épousé la fille du roi Séleucus; non qu'il eût demandé sa main, car on avait au contraire sollicité la sienne. Il avait accordé sa sœur aux pressantes instances de Prusias : ces deux mariages s'étaient célébrés au milieu d'innombrables députations chargées de dons et de vœux pour les époux, et les auspices des plus illustres peuples avaient présidé à la solennité. La nation des Béotiens, malgré les intrigues de Philippe, n'avait jamais pu être amenée à conclure un traité d'amitié : aujourd'hui elle a son traité avec Persée gravé en trois endroits différents; un à Thèbes, un autre à Délos, le plus vénéré et le plus fréquenté des temples; le troisième à Delphes. Dans l'assemblée des Achéens, si la question n'eût été écartée par quelques hommes qui mirent en avant la puissance romaine, les choses en vinrent presque au point de lui ouvrir l'entrée de l'Achaïe. Et lui, Eumène, qui ne pouvait dire de quelle manière il avait le plus obligé ce peuple, par des bienfaits publics, ou par des services privés, il voyait tous ses droits à leurs respects ou négligés par incurie et par indifférence, ou même hostilement abolis. Et les Étoliens? ne sait-on pas que lors de leurs séditions, ce n'est pas aux Romains, mais à Persée qu'ils ont demandé assistance? Appuyé sur des amitiés et des alliances si fortes, il fait chez lui des préparatifs de guerre qui le dispensent d'avoir recours à l'étranger; il a trente mille hommes d'infanterie et quinze mille de cavalerie; il forme des approvisionnements de grains pour dix ans, de manière à pouvoir se passer des produits de ses propres terres et de celles de ses ennemis. Ses coffres sont garnis, si bien garnis, qu'il a toute prête, pour un pareil nombre d'années, la solde de dix mille mercenaires, en sus des troupes macédoniennes; et cela, non compris le revenu annuel qu'il tire des mines royales. Il a entassé dans ses arsenaux des armes pour trois armées de cette force. Et pour se recruter, du jour où la Macédoine lui manquera, il a une pépinière inépuisable de soldats, la Thrace, à ses pieds. »

XIII. Il acheva son discours sur le ton de l'exhortation : « Ce que je vous rapporte, sénateurs, ce ne sont pas de vains bruits, des rumeurs sans consistance, trop avidement accueillies par un homme qui voudrait trouver vrais les griefs qu'il amasse contre un ennemi; ce sont des faits constatés, avérés, tels que pourrait vous les rapporter un espion envoyé par vous, comme le résultat de ses observations positives. Je n'eusse pas quitté mes états, dont votre générosité a si bien arrondi les limites et rehaussé l'éclat, je n'eusse pas traversé tant de mers pour venir, en vous débitant des mensonges, m'enlever de gaieté de cœur votre confiance. Je voyais les plus illustres cités de l'Asie mettre à chaque instant leurs intentions dans un plus grand jour, et prêtes, si l'on n'y veillait, à avancer si loin qu'il leur serait impossible, quoi qu'elles en eussent, de reculer. Je voyais Persée, à l'étroit dans sa Macédoine, entrer ici à main armée et s'y établir, et là, où la force eût éprouvé

pro certo posse, utrum felicitate id quadam ejus accidat, an, quod ipse vereatur dicere, invidia adversus Romanos favorem illi conciliet. Inter ipsos quoque reges ingentem auctoritate, Seleuci filiam duxisse eum, non petentem, sed petitum ultro; sororem dedisse Prusiæ precanti atque oranti; celebratas esse utrasque nuptias gratulatione donisque innumerabilium legationum, et velut auspicibus nobilissimis populis deductas esse. Bœotorum gentem, captatam Philippo, nunquam ad scribendum amicitiæ fœdus adduci potuisse; tribus nunc locis cum Perseo fœdus incisum litteris esse; uno Thebis, altero ad Delum, augustissimo et celeberrimo in templo, tertio Delphis. In achaico consilio vero, nisi discussa res per paucos romanum imperium intentantes esset, eo rem prope adductam, ut aditus et in Achaiam daretur. At, hercule, suos honores, cujus merita in eam gentem privatim, an publice, sint majora, vix dici posset, partim desertos per incultum ac negligentiam, partim hostiliter sublatos esse. Jam, Ætolos, quem ignorare, in seditionibus suis non ab Romanis, sed a Perseo præsidium petisse? His eum fultum societatibus atque amicitiis eos domesticos apparatus belli habere, ut externis non egeat; triginta millia peditum, quinque millia equitum; in decem annos frumentum præparare, ut abstinere et suo et hostium agro frumentandi causa possit. Jam pecuniam tantam habere, ut decem millibus mercenariorum militum, præter Macedonum copias, stipendium in totidem annos præparatum habeat; præter annuum, quod ex metallis regiis capiat, vectigal. Arma vel tribus tantis exercitibus in armamentaria congessisse. Juventutem, ut jam Macedonia deficiat, velut ex perenni fonte unde hauriat, Thraciam subjectam esse. »

XIII. Reliquum orationis adhortatio fuit. « Non ego hæc, inquit, incertis jactata rumoribus, et cupidius credita, quia vera esse de inimico crimina volebam, affero ad vos, patres conscripti; sed comperta et explorata, haud secus quam si speculator missus a vobis subjecta oculis referrem. Neque, relicto regno meo, quod amplum et egregium vos fecistis, mare tantum trajecissem, ut vana ad vos afferendo fidem abrogarem mihi. Cernebam nobilissimas Asiæ et Græciæ civitates, in dies magis denudantes judicia sua, mox, si permitteretur, eo processuras, unde receptum ad pœnitendum non haberent. Cernebam Persea, non continentem se Macedoniæ regno,





trop de résistance, employer les détours de la séduction et des caresses. Je comprenais combien la partie était inégale entre vous et lui; lui sur le pied de guerre, vous sur le pied de paix et tranquilles à son égard. Et quand je dis sur le pied de guerre, je devrais presque dire en guerre ouverte. Abrupolis est votre allié, votre ami; il l'a détrôné; Arthétaure, l'Illyrien, vous avait adressé une dépêche dont Persée a eu connaissance; c'était votre allié et votre ami; il l'a tué. Eversa et Callicrites, de Thèbes, et des premiers de la ville, s'étaient expliqués sur son compte avec trop de franchise dans l'assemblée des Béotiens; ils s'étaient faits forts de vous dénoncer tout ce qui se passait : il les fit disparaître. Il a porté secours aux Byzantins, malgré le traité; il a porté la guerre en Dolopie, il a fait traverser à son armée la Thessalie et la Doride, pour employer, dans une guerre civile, le plus faible à écraser le plus fort. Il a tout brouillé, tout bouleversé en Thessalie et en Perrhébie, dans l'espoir de nouveaux tableaux, afin de se servir du bras des débiteurs dévoués à son parti, pour venir à bout de l'aristocratie. Voyant qu'il en a pu tant faire sans lasser votre patience et votre longanimité, et que vous lui laissez le champ libre en Grèce, il se tient pour assuré qu'il pourra passer en Italie sans trouver un seul combattant sur son chemin. Si votre sûreté et votre honneur le permettent, c'est à vous d'en décider : quant à moi, si nous avions tous deux à venir en Italie, Persée, pour y porter la guerre, moi, pour vous prévenir d'être sur vos gardes, je me serais cru déshonoré de ne pas prendre les devants. A présent que j'ai rempli un devoir de conscience, et que me voilà dégagé de l'obligation que ma loyauté m'imposait, qu'ai-je autre chose à faire que de prier tout ce qu'il y a au ciel de dieux et de déesses, afin que vous preniez la défense et de vos propres intérêts, et des nôtres aussi, de nous qui sommes vos alliés, vos amis, et dont l'existence dépend de vous? »

XIV. Ce discours fit son effet sur le sénat. Du reste on ne sut pour le moment rien autre chose que le fait de l'admission du roi dans le sénat; tant on y observait la discrétion et le silence. Ce ne fut que quand la guerre fut terminée que les paroles prononcées par le roi et la réponse qui lui fut faite transpirèrent. Les députés du roi Persée eurent aussi, peu de jours après, leur audience. Mais leur défense et leur plaidoyer trouvèrent les oreilles et les esprits prévenus par les rapports d'Eumène; et l'exaspération fut plus grande encore après le langage hautain que tint Harpale, chef de la députation. « Le roi, dit-il, est fort en peine de se justifier, et tient à ce qu'on ne voie dans aucune de ses paroles, dans aucun de ses actes, un caractère d'hostilité; mais s'il s'aperçoit qu'on s'obstine à chercher des prétextes de guerre, il saura bravement se défendre. Les faveurs de Mars sont communes, et l'issue de la guerre incertaine. » Toutes les cités de la Grèce et de l'Asie s'inquiétaient fort de ce que les députés de Persée, de ce qu'Eumène avaient fait dans le sénat; et à l'occasion de son voyage, dont ils attendaient un résultat, la plupart, sous différents prétextes, avaient envoyé des députés. Il y avait

alia armis occupantem, alia, quæ vi subigi non possunt, favore ac benevolentia complectentem. Videbam, quam impar esset sors, quum ille vobis bellum pararet, vos ei securam pacem præstaretis; quanquam mihi quidem non parare, sed gerere pæne bellum videbatur. Abrupolim, socium atque amicum vestrum, regno expulit. Arthetaurum Illyrium, quia scripta ab eo quædam vobis comperit, socium item atque amicum vestrum, interfecit. Eversam et Callicritum Thebanos, principes civitatis, quia liberius adversus eum in concilio Bœotorum locuti fuerant, delaturosque ad vos, quæ agerentur, professi erant, tollendos curavit. Auxilium Byzantiis adversus fœdus tulit, Dolopiæ bellum intulit, Thessaliam et Doridem cum exercitu pervasit, ut in bello intestino deterioris partis auxilio meliorem affligeret. Confudit et miscuit omnia in Thessalia Perrhæbiaque spe novarum tabularum, ut manu debitorum obnoxia sibi optimates opprimeret. Hæc quum vobis quiescentibus et patientibus fecerit, et concessam sibi Græciam esse a vobis videat, pro certo habet, neminem sibi, antequam in Italiam trajecerit, armatum occursurum. Hoc quam vobis tutum aut honestum sit, vos videritis; ego certe mihi turpe esse duxi, prius Persea ad bellum inferendum, quam me socium ad prædicendum, ut caveretis, venire in Italiam. Functus necessario mihi officio, et quodam modo liberata atque exonerata fide mea, quid ultra facere possum, quam uti deos deasque precer, ut vos et vestræ reipublicæ, et nobis sociis atque amicis, qui ex vobis pendemus, consulatis? »

XIV. Hæc oratio movit patres conscriptos. Ceterum in præsentia nihil, præterquam fuisse in curia regem, scire quisquam potuit; eo silentio clausa curia erat. Bello denique perfecto, quæque dicta ab rege, quæque responsa essent, emanavere. Persei deinde regis legatis post paucos dies senatus datus est. Ceterum, præoccupatis non auribus magis, quam animis, ab Eumene rege, omnis et defensio et deprecatio legatorum respuebatur; et exasperavit animos ferocia nimia Harpali, qui princeps legationis erat. Is, « Velle quidem et laborare, dixit, regem, ut purganti se nihil hostile dixisse aut fecisse, fides habeatur; ceterum, si pervicacius causam belli quæri videat, forti animo defensurum se. Martem communem esse, et eventum incertum belli. » Omnibus civitatibus Græciæ atque Asiæ curæ erat, quid Persei legati, quid Eumenes in senatu egisset; et propter adventum ejus, quem moturum aliquid rebantur, miserant pleræque ci-

entre autres une députation de Rhodes, présidée par Satyrus, lequel ne douta pas qu'Eumène n'eût compris sa nation dans les griefs qu'il avait articulés contre Persée. Il se remuait sans relâche et employait le crédit de ses patrons et de ses hôtes pour être admis à discuter avec le roi dans le sénat. En étant venu à bout, il s'emporta au delà des bornes de la franchise contre le roi, pour avoir animé contre les Rhodiens la nation lycienne, et se rendre plus insupportable à l'Asie que ne l'avait été Antiochus; il fit une harangue qui fut très-populaire en Asie et qui y plut beaucoup (car là aussi Persée avait force partisans); mais elle fut mal vue du sénat, et fit tort à sa république et à lui. La conspiration au contraire de tant de haines contre Eumène le servit auprès des Romains. Tous les honneurs lui furent décernés; on lui fit de magnifiques présents, y compris la chaise curule et le bâton d'ivoire.

XV. Les ambassades sont congédiées : Harpale fait une diligence extrême pour retourner en Macédoine où il annonce à Persée que lorsqu'il a laissé les Romains, ils ne s'occupaient pas encore de préparatifs de guerre, mais qu'ils sont assez mal disposés pour laisser voir qu'ils ne tarderont pas longtemps; le roi lui-même, qui croyait à la guerre, la désirait aussi, persuadé qu'il était dans toute sa force et dans toute sa puissance. C'était à Eumène surtout qu'il en voulait; altéré de son sang, il ne veut pas d'autre début de guerre, et aposte le Crétois Évandre, chef de ses auxiliaires, ainsi que trois Macédoniens habitués à prêter leurs bras à de pareilles œuvres, pour assassiner ce roi. Il leur donne une lettre pour Praxo, son hôtesse, à Delphes, où elle jouissait d'un grand crédit et d'une grande fortune. On se croyait assuré qu'Eumène, pour sacrifier à Apollon, monterait à Delphes. Les sicaires s'avancent avec Évandre, et, pour accomplir leur horrible tâche, ils ne cherchaient dans tout le pays qu'ils visitaient qu'un lieu favorable. Quand on montait de Cirrha au temple, avant d'arriver à un endroit bâti et peuplé, on trouvait à sa gauche, au bord du chemin, une masure peu élevée au-dessus de ses fondations, par où il fallait passer un à un; car à droite la terre s'était éboulée à une certaine profondeur. Ils se cachèrent derrière la masure, après y avoir dressé quelques marches, pour lancer de là, comme d'un rempart, leurs traits sur le roi quand il passerait. D'abord, à partir de la mer, il s'avançait entouré du groupe de ses amis et de ses satellites; puis leur troupe s'effilait insensiblement à mesure que le passage se rétrécissait. Quand on en vint à l'endroit où l'on ne pouvait passer qu'un à un, le premier qui mit le pied dans le sentier fut Pantaléon, chef des Étoliens, qui était pour le moment en conversation avec le roi. Les brigands débusquent alors et font rouler deux grosses pierres, dont l'une frappe le roi à la tête, et l'autre lui engourdit l'épaule. Quand il est tombé, ils profitent de la pente du sentier pour pousser sur lui une masse de pierres, et, tandis que tous ses autres amis et satellites fuient et se dispersent après l'avoir vu tomber, Pantaléon seul reste intrépide à son poste, pour couvrir le roi.

vitates, alia in speciem præferentes, legatos. Et legatio Rhodiorum erat, ac Satyrus princeps, haud dubius, quin Eumenes civitatem quoque suam Persei criminibus junxisset. Itaque omni modo per patronos hospitesque disceptandi cum rege locum in senatu quærebat. Quod quum non contigisset, libertate intemperantius invectus in regem, quod Lyciorum gentem adversus Rhodios concitasset, graviorque Asiæ esset, quam Antiochus fuisset; popularem quidem ac gratam populis Asiæ (nam eo quoque jam favor Persei venerat) orationem habuit; ceterum invisam senatui, inutilemque sibi et civitati suæ. Eumeni vero conspiratio adversus eum favorem apud Romanos fecit. Ita omnes ei honores habiti, donaque quam amplissima data, cum sella curuli atque eburneo scipione.

XV. Legationibus dimissis, quum Harpalus, quanta maxima celeritate poterat, regressus in Macedoniam, nuntiasset regi, nondum quidem parantes bellum reliquisse se Romanos, sed ita infestos, ut facile appareret, non dilaturos; et ipse, præterquam quod et ita credebat futurum, jam etiam volebat, in flore virium se credens esse. Eumeni ante omnes infestus erat; a cujus sanguine ordiens bellum, Evandrum Cretensem, ducem auxiliorum, et Macedonas tres, assuetos ministeriis talium facinorum, ad cædem regis subornat; litterasque iis dat ad Praxo hospitam, principem auctoritate et opibus Delphorum. Satis constabat, Eumenem, ut sacrificaret Apollini, Delphos escensurum. Prægressi cum Evandro insidiatores, nihil aliud ad peragendum inceptum, quam loci opportunitatem, omnia circumeuntes, quærebant. Escendentibus ad templum a Cirrha, priusquam perveniretur ad frequentia ædificiis loca, maceria erat ab læva semitæ paulum exstantis a fundamento, qua singuli transirent; dextra pars labe terræ in aliquantum altitudinis derupta erat. Post maceriam se abdiderunt, gradibus astructis, ut ex ea, velut e muro, tela in prætereuntem conjicerent. Primo a mari, circumfusa turba amicorum ac satellitum, procedebat; deinde extenuabant paullatim angustiæ agmen. Ubi ad eum locum ventum est, qua singulis eundum erat, primus semitam ingressus Pantaleon Ætoliæ princeps, cum quo institutus regi sermo erat. Tum insidiatores exorti saxa duo ingentia devolvunt; quorum altero caput ictum est regi, altero humerus; sopitusque ex semita proclivi ruit in declive, multis super prolapsum jam saxis congestis. Et ceteri quidem etiam amicorum et satellitum, postquam cadentem videre, diffugiunt; Pantaleon constanter impavidus mansit ad protegendum regem.

40.



XVI. Les brigands, au lieu de faire un léger circuit et de venir de derrière la masure achever leur victime, crurent le meurtre consommé et s'enfuirent au sommet du Parnasse; ils coururent si bien que, voyant l'un d'eux éprouver de la difficulté à les suivre à travers des escarpements impraticables et ralentir leur fuite, dans la crainte qu'il ne se fît prendre et ne trahît leur retraite, ils le tuèrent. Près du corps du roi se réunirent d'abord ses amis, puis ses satellites et ses esclaves, et ils l'enlevèrent évanoui par suite de sa blessure et privé de sentiment. La chaleur et la respiration encore sensibles à la poitrine leur firent voir qu'il vivait encore; qu'il dût vivre, c'est ce dont ils n'avaient que peu et même presque pas d'espoir. Quelques-uns des satellites qui s'étaient mis sur les traces des assassins, et étaient montés vainement, avec bien de la fatigue, jusqu'au sommet du Parnasse, revinrent sans succès. Les Macédoniens, qui avaient voulu faire un coup aussi audacieux qu'étourdi, l'abandonnèrent avec autant d'étourderie que de lâcheté. Le roi, revenu à lui, est transporté le lendemain par le soin de ses amis à bord de son vaisseau, de là, jusqu'à Corinthe, de Corinthe à Égine, en faisant franchir aux navires la crête de l'isthme. Là, son traitement fut tellement secret par le soin qu'on prit de n'admettre aucun témoin, que le bruit de sa mort se répandit en Asie. Attale lui-même accueillit cette nouvelle avec un empressement fait pour démentir leur accord fraternel. Il parla à la femme de son frère et au gouverneur de la citadelle le langage d'un héritier assuré de la couronne. Eumène ne l'ignora pas par la suite, et tout résolu qu'il était à dissimuler, à souffrir et à se taire, il ne put s'empêcher, à leur première entrevue, de reprocher à son frère la hâte prématurée qu'il avait mise à réclamer la main de la reine. Le bruit de la mort d'Eumène parvint aussi à Rome.

XVII. Vers le même temps, C. Valérius revint de la Grèce, où il avait été envoyé en qualité de député pour s'assurer de l'état du pays et épier les démarches de Persée; ses rapports s'accordaient en tous points avec les griefs exposés par Eumène. Il amenait aussi avec lui Praxo, dont la maison à Delphes avait servi de retraite aux brigands, et L. Rammius de Brindes, qui avait dénoncé le fait qu'on va lire. Cet homme était le premier de la ville de Brundisie, et c'était chez lui que recevaient l'hospitalité tous les généraux romains, tous les députés distingués des nations étrangères, et surtout ceux des rois. C'est ainsi qu'il fut connu de Persée sans l'avoir vu; puis, sur une lettre qui lui faisait espérer une amitié plus étroite et par suite une brillante fortune, il partit pour trouver le roi, fut admis dans son intime familiarité, et entraîné plus avant qu'il n'eût voulu dans la confidence de ses trames secrètes. Après lui avoir promis les plus magnifiques récompenses, le roi lui proposa avec instance, « attendu que tous les généraux et tous les délégués romains logeaient habituellement chez lui, de se charger de faire empoisonner ceux qu'il lui désignerait par lettre. Le roi confessait que c'était une entreprise pleine de difficultés et de dangers; qu'elle nécessitait la réunion de plusieurs complices, qu'en outre l'issue en était incertaine: les substances, en effet, seraient-elles assez énergiques pour que l'effet en fût complet? assez sûres

XVI. Latrones, quum brevi circuitu maceriæ decurrere ad conficiendum saucium possent, velut perfecta re, in jugum Parnassi refugerunt eo cursu, ut, quum unus non facile sequendo per invia atque ardua moraretur fugam eorum, ne ex comprenso indicium emanaret, occiderint comitem. Ad corpus regis primo amici, deinde satellites ac servi concurrerunt, tollentes sopitum vulnere ac nihil sentientem. Vivere tamen ex calore et spiritu remanente in præcordiis senserunt; victurum exigua ac prope nulla spes erat. Quidam ex satellitibus, secuti latronum vestigia, quum usque ad jugum Parnassi, nequicquam fatigati, pervenissent, re infecta redierunt. Aggressi facinus Macedones, ut inconsulte, ita audacter cœptum nec consulte et timide reliquerunt. Compotem jam sui regem amici postero die deferunt ad navem: inde Corinthum; ab Corintho, per Isthmi jugum navibus traductis Æginam trajiciunt. Ibi adeo secreta ejus curatio fuit, admittentibus neminem, ut fama mortuum in Asiam perferret. Attalus quoque celerius, quam dignum concordia fraterna erat, credidit. Nam et cum uxore fratris, et præfecto arcis tanquam jam haud dubius regni heres, est locutus. Quæ postea non fefellere Eumenem: et quanquam dissimulare et tacite habere id patique statuerat, tamen in primo congressu non temperavit, quin uxoris petendæ præmaturam festinationem fratri objiceret. Romam quoque fama de morte Eumenis perlata est.

XVII. Sub idem tempus C. Valerius ex Græcia, qui legatus ad visendum statum regionis ejus speculandaque consilia Persei regis missus erat, rediit; congruentiaque omnia criminibus ab Eumene allatis referebat. Simul et adduxerat secum Praxo a Delphis, cujus domus receptaculum latronum fuerat, et L. Rammium Brundisinum, qui talis indicii delator erat. Princeps Brundisii Rammius fuit; hospitio quoque et duces romanos omnes, et legatos exterarum quoque gentium insignes, præcipue regios, accipiebat. Ex eo notitia ei cum absente Perseo fuerat: litterisque spem amicitiæ interioris magnæque inde fortunæ facientibus, ad regem profectus, brevi perfamiliaris haberi, trahique, magis quam vellet, in arcanos sermones est cœptus. Promissis enim ingentibus præmiis petere institit ab eo rex, « quoniam duces omnes legatique romani hospitio ejus uti assuessent, quibus eorum ipse scripsisset, ut venenum dandum curaret. Cujus scire se comparationem plurimum difficultatis et

pour que le secret fût gardé? Il se faisait fort d'en donner que rien ne trahirait sur le moment, et qui, après, ne laisseraient aucune trace. » Rammius craignant, s'il refusait, de faire le premier l'essai de ce poison, promet de s'y prêter et part; mais il ne voulut pas revenir à Brundisie sans s'être abouché avec C. Valérius, le député, qu'on disait être aux environs de Chalcis. Après lui avoir fait une première dénonciation, il l'accompagna à Rome sur son injonction. Introduit dans le sénat, il exposa ce qui s'était passé.

XVIII. Ces renseignements, avec ceux que donnait Eumène, contribuèrent à faire regarder plus tôt Persée comme ennemi, quand on vit que, au lieu de faire des préparatifs de guerre tels que le droit des gens les permet, et qu'un roi les peut avouer, il avait recours aux voies souterraines, abominables, de l'assassinat et du poison. On renvoya aux nouveaux consuls la gestion de cette guerre : pour le présent néanmoins, C. Sicinius, préteur, préposé à la juridiction des débats entre citoyens et étrangers, fut chargé d'enrôler des troupes que l'on mènerait à Brundisie pour les faire, au premier moment, passer à Apollonie en Épire, afin d'y occuper les villes maritimes, où le consul que le sort aurait désigné pour la Macédoine pourrait aborder sans danger et débarquer ses troupes à l'aise. Eumène, retenu quelque temps à Égine par un traitement périlleux et difficile, partit pour Pergame dès qu'il put le faire sans danger, et, stimulé, indépendamment de sa vieille animosité contre Persée, par son nouvel attentat, il se prépara vivement à la guerre. Une ambassade lui fut envoyée de Rome pour le complimenter d'avoir échappé à un si grand péril. Une fois la guerre de Macédoine différée d'un an, et les autres préteurs partis pour leurs provinces, M. Junius et Sp. Lucrétius, à qui le sort avait donné les Espagnes, après tant d'instances dont ils avaient fatigué le sénat, obtinrent enfin, de guerre lasse, un recrutement de trois mille hommes d'infanterie, et de cent cinquante cavaliers pour les légions romaines, et, pour les troupes alliées, cinq mille hommes d'infanterie et trois cents de cavalerie. Tel était le nombre de troupes qui fut, avec les nouveaux préteurs, embarqué pour l'Espagne.

XIX. La même année, à la suite de l'enquête du consul Postumius, qui fit rentrer au domaine une portion considérable du territoire campanien que les particuliers s'étaient approprié sur différents points sans aucun égard, le tribun du peuple M. Lucrétius promulgua un décret prescrivant aux censeurs de louer à des usufruitiers le territoire campanien. Cette mesure n'avait pas encore été prise depuis tant d'années que Capoue était devenue notre conquête, et la cupidité privée avait eu un vaste champ pour s'exercer. Dans l'attente où était le sénat, depuis que la guerre, sans être déclarée, avait été décrétée, ne sachant quels rois s'attacheraient à son parti, quels à celui de Persée, il vint à Rome des députés d'Ariarathe, amenant avec eux le jeune fils du roi. Leur langage fut en substance que le roi avait envoyé son fils pour être élevé à Rome, afin que, dès son enfance,

periculi habere. Pluribus consciis comparari : eventu præterea incerto esse, ut aut satis efficacia ad rem peragendam, aut tuta ad rem celandam dentur. Se daturum, quod nec in dando, nec datum, ullo signo deprendi posset. » Rammius, veritus ne, si abnuisset, primus ipse veneni experimentum esset, facturum pollicitus proficiscitur : nec Brundisium ante redire, quam convento C. Valerio legato, qui circa Chalcidem esse dicebatur, voluit. Ad eum primum indicio delato jussu ejus Romam simul venit. Introductus in curiam, quæ acta erant, exposuit.

XVIII. Hæc ad ea, quæ ab Eumene delata erant, accessere, quo maturius hostis Perseus judicaretur, quippe quem non justum modo apparare bellum regio animo, sed per omnia clandestina grassari scelera latrociniorum ac veneficiorum cernebant. Belli administratio ad novos consules rejecta est; in præsentia tamen Cn. Sicinium prætorem, cujus inter cives et peregrinos jurisdictio erat, scribere milites placuit; qui, Brundisium ducti, primo quoque tempore Apolloniam in Epirum trajicerentur ad occupandas maritimas urbes, ubi consul, cui provincia Macedonia obvenisset, classem appellere tuto, et copias per commodum exponere posset. Eumenes, aliquamdiu Æginæ retentus periculosa et difficili curatione, quum primum tuto potuit, profectus Pergamum, præter pristinum odium recenti etiam scelere Persei stimulante, summa vi parabat bellum. Legati eo ab Roma, gratulantes quod e tanto periculo evasisset, venerunt. Quum macedonicum bellum in annum dilatum esset, ceteris prætoribus jam in provincias profectis, M. Junius et Sp. Lucretius, quibus Hispaniæ provinciæ obvenerant, fatigantes sæpe idem petendo senatum, tandem pervicerunt, ut supplementum sibi ad exercitum daretur tria millia peditum, centum et quinquaginta equites in romanas legiones; in socialem exercitum quinque millia peditum, et trecentos equites, imperare sociis jussi. Hoc copiarum in Hispanias cum prætoribus novis portatum est.

XIX. Eodem anno, quia per recognitionem Postumii consulis magna pars agri campani, quem privati sine discrimine passim possederant, recuperata in publicum erat, M. Lucretius tribunus plebis promulgavit, ut agrum campanum censores fruendum locarent; quod factum tot annis post captam Capuam non fuerat, ut in vacuo vagaretur cupiditas privatorum. Quum in exspectatione senatus esset, bello etsi non indicto, tamen jam decreto, qui regum suam, Persei qui secuturi amicitiam essent, legati Ariarathis, puerum filium regis secum adducentes,



il s'habituât aux mœurs des Romains et à leurs personnes. Qu'il les priait, non-seulement de le confier à la garde d'une hospitalité privée, mais de le placer même sous une sorte de patronage et de tutelle publique. Cette ambassade du roi fit plaisir au sénat. On décréta que le préteur Cn. Sicinius louerait une habitation garnie, où pussent loger le fils du roi et ses compagnons. Des ambassadeurs des Thraces vinrent aussi discuter devant le sénat, et lui demander son alliance et son amitié : on leur donna ce qu'ils demandaient, et on leur envoya en présent à chacun deux mille sesterces. La Thrace est sur les derrières de la Macédoine, et l'on fut charmé d'en avoir fait des alliés. Mais pour que sur l'Asie et sur les îles on sût à quoi s'en tenir aussi, on y envoya deux députés, Ti. Claudius Néron, et M. Décimius. Ils reçurent ordre d'aborder en Crète et à Rhodes, pour y resserrer les nœuds de l'amitié, et aussi pour observer si l'on avait prêté l'oreille aux intrigues de Persée.

XX. L'attente de cette nouvelle guerre tenait toute la ville en suspens, lorsque dans une tempête de nuit la colonne rostrale, élevée dans le Capitole, pendant la seconde guerre punique, par le consul qui avait eu pour collègue Ser. Fulvius, fut foudroyée depuis le haut jusques en bas. Cet événement fut réputé prodige, et déféré comme tel au sénat, lequel ordonna qu'il en fût référé aux aruspices, et que les décemvirs consultassent les livres sacrés. Les décemvirs déclarèrent qu'il fallait soumettre la ville à une lustration; ils ordonnèrent des supplications et des obsécrations partout, des sacrifices de grandes victimes, à Rome, dans le Capitole, et dans la Campanie au temple de Minerve; dix jours de jeux, au premier moment, en l'honneur de Jupiter très-bon, très-grand. Tous ces rites furent accomplis avec soin. Les aruspices répondirent que ce prodige tournerait à bien, et qu'il présageait une extension de frontières et l'anéantissement des traîtres; car c'était des dépouilles enlevées à l'ennemi que ces éperons de navires qui avaient été renversés par la tempête. De nouveaux prodiges vinrent mettre le comble aux scrupules religieux. On apprit qu'à Saturnia une pluie de sang avait tombé durant trois jours; qu'un âne était né avec trois jambes à Calatie, et qu'un taureau avec cinq vaches avaient été tués d'un seul coup de foudre; qu'à Auxime, il était tombé une pluie de terre. Ces prodiges donnèrent lieu à des cérémonies religieuses, et il y eut un jour de supplications et de vacances.

XXI. Les consuls jusque-là n'étaient pas encore partis pour leurs provinces, parce qu'ils n'obéissaient pas au sénat en faisant leur rapport sur l'affaire de Popilius, et que les sénateurs avaient résolu de ne rien décider au préalable sur quoi que ce fût. Popilius gâta encore sa cause par une lettre où il annonçait qu'il avait, comme proconsul, livré un second combat aux Liguriens de Statielles, et qu'il leur avait tué dix mille hommes. Cette injuste guerre souleva le reste de la Ligurie et lui fit prendre les armes. Alors ce ne fut plus seulement Popilius, pour avoir, contre toute foi et tout honneur, porté la guerre chez un

Romam venerunt. Quorum oratio fuit, « Regem educandum filium Romam misisse, ut jam inde a puero assuesceret moribus romanis hominibusque. Petere, ut eum non sub hospitum modo privatorum custodia, sed publicæ etiam curæ ac velut tutelæ vellent esse. » Ea regis legatio grata senatui fuit. Decreverunt, ut Cn. Sicinius prætor ædes instructas locaret, ubi filius regis comitesque ejus habitare possent. Et Thracum legatis, apud se disceptantibus, et societatem amicitiamque petentibus, et, quod petebant, datum est, et munera binum millium æris summæ in singulos missa. Hos utique populos, quod ab tergo Macedoniæ Thracia esset, assumptos in societatem gaudebant. Sed ut in Asia quoque et insulis explorata omnia essent, Ti. Claudium Neronem, M. Decimium legatos miserunt. Adire eos Cretam et Rhodum jusserunt, simul renovare amicitiam, simul speculari, num sollicitati animi sociorum ab rege Perseo essent.

XX. In suspensa civitate ad exspectationem novi belli, nocturna tempestate columna rostrata in Capitolio, bello punico consulis, cui collega Ser. Fulvius fuit, tota ad imum fulmine discussa est. Ea res, prodigii loco habita, ad senatum relata est. Patres ad haruspices referre, et decemviros adire libros jusserunt. Decemviri, lustrandum oppidum, supplicationem obsecrationemque habendam, victimis majoribus sacrificandum et in Capitolio Romæ, et in Campania ad Minervæ promontorium, renuntiarunt; ludos per decem dies Jovi Optimo Maximo primo quoque die faciendos. Ea omnia cum cura facta. Haruspices, in bonum versurum id prodigium, prolationemque finium et interitum perduellium portendi, responderunt; quod ex hostibus spolia fuissent ea rostra, quæ tempestas disjecisset. Accesserunt, quæ cumularent religiones animis. Saturniæ, nuntiatum erat, sanguine per triduum in oppido pluisse; Calatiæ asinum tripedem natum, et taurum cum quinque vaccis uno ictu fulminis exanimatos; Auximi terra pluisse. Horum quoque prodigiorum causa res divinæ factæ, et supplicatio unum diem feriæque habitæ.

XXI. Consules ad id tempus in provinciam non exierant, quia neque, uti de M. Popillio referrent, senatui obsequebantur, et, nihil aliud decernere prius, statutum Patribus erat. Aucta etiam invidia est Popillii litteris ejus, quibus iterum cum Statiellatibus Liguribus proconsul pugnasse se scripsit, ac sex millia eorum occidisse. Propter cujus injuriam belli ceteri quoque Ligurum populi ad arma ierunt. Tum vero non absens modo Popillius, qui deditis contra jus ac fas bellum intulisset, et pacatos ad rebellium incitasset, sed consules, quod non exirent in



peuple couvert par une capitulation, et avoir poussé à la révolte une nation pacifiée, ce furent aussi les consuls, pour ne s'être pas rendus à leur poste, qui s'attirèrent les reproches du sénat. Cet accord des Pères conscrits alluma le zèle des tribuns du peuple, M. Marcius Sermon et Q. Marcius Scylla, qui se déclarèrent prêts à mettre les consuls à l'amende s'ils ne se rendaient à leur poste, et qui lurent dans le sénat la motion qu'ils avaient projet de promulguer au sujet de la capitulation des Liguriens. Elle portait que si un seul des Statiellates, compris dans cette capitulation, n'était pas rendu à la liberté avant le premier jour des calendes de sextilis, le citoyen qui, par mauvaise foi, le retiendrait en servitude, se vît l'objet d'enquêtes et de poursuites en vertu d'un décret du sénat assermenté. Ils promulguèrent ensuite cette motion, revêtue de la sanction du sénat. Avant le départ des consuls, le sénat donna audience, dans le temple de Bellone, à C. Cicéréius, préteur de l'année précédente. Après qu'il eut exposé ses exploits en Corse et demandé vainement le triomphe, il triompha sur le mont Albain, d'après un usage établi depuis longtemps déjà pour les cas où cet honneur n'était pas décerné officiellement. La motion Marcia, au sujet des Ligures, fut unanimement approuvée et rendue exécutoire par le peuple. En vertu de ce plébiscite le préteur C. Licinius consulta le sénat pour savoir qui il chargeait de l'enquête par cette décision. Le sénat l'en chargea lui-même.

XXII. Enfin les consuls partirent pour leurs provinces et reçurent l'armée des mains de Popilius. Pour lui, il n'osait revenir à Rome pour ne pas plaider sa cause en face d'un sénat malveillant, d'un peuple plus mal disposé encore, devant le préteur qui avait sollicité, dans l'enquête dirigée contre lui, un sénatus-consulte. Pour prévenir cette manœuvre évasive, les tribuns lui dénoncèrent une motion nouvelle : s'il n'était pas à Rome avant les ides de novembre, Licinius statuerait sur son compte, et prononcerait son jugement. Cette résolution fut comme une chaîne qui le tira à Rome, où le sénat le reçut comme un homme que l'on hait. Mille traits piquants furent dirigés contre lui, et un sénatus-consulte parut, réglant que ceux des Ligures qui, depuis le consulat de Q. Fulvius et de L. Manlius, n'avaient commis aucune hostilité, seraient remis en liberté, à la diligence des préteurs C. Licinius et Cn. Sicinius, et qu'un territoire leur serait assigné au delà du Pô par le consul C. Popilius. Par cette décision plusieurs milliers d'hommes furent rendus à la liberté, et on leur fit repasser le Pô pour prendre possession du territoire qui leur était affecté. M. Popilius, en vertu de la proposition Marcia, comparut deux fois devant C. Licinius. A la troisième comparution le préteur, par égard pour le consul absent, et cédant aux instances de la famille Popilia, l'assigna pour le jour des ides de mars, jour où les nouveaux magistrats devaient entrer en charge : il ne pouvait plus siéger, étant redevenu simple particulier. C'est ainsi que la proposition relative aux Liguriens fut éludée par l'astuce et la duplicité.

XXIII. Des députés carthaginois se trouvaient à Rome à cette époque, ainsi que Gulussa, fils de Masinissa. Ils se livrèrent à de vives altercations

provinciam, in senatu increpiti. Hoc consensu Patrum accensi M. Marcius Sermo et Q. Marcius Scylla, tribuni plebis, et consulibus multam se dicturos, nisi in provinciam exirent, denuntiarunt; et rogationem, quam de Liguribus deditis promulgare in animo haberent, in senatu recitarunt. Sanciebatur, « ut qui ex Statiellis deditis in libertatem restitutus ante kalendas sextiles primas non esset, cujus dolo malo is in servitutem venisset, ut juratus senatus decerneret, qui eam rem quæreret animadverteretque. » Ex auctoritate deinde senatus eam rogationem promulgarunt. Priusquam proficiscerentur consules, C. Cicereio prætori prioris anni ad ædem Bellonæ senatus datus est. Is, expositis, quas in Corsica res gessisset, postulatoque frustra triumpho, in monte Albano, quod jam in morem venerat, ut sine publica auctoritate fieret, triumphavit. Rogationem Marciam de Liguribus magno consensu plebes scivit jussitque. Ex eo plebiscito C. Licinius prætor consuluit senatum, quem quærere ea rogatione vellet. Patres ipsum eum quærere jusserunt.

XXII. Tum demum consules in provinciam profecti sunt, exercitumque a M. Popillio acceperunt. Neque tamen M. Popillius reverti Romam audebat, ne causam diceret, adverso senatu, infestiore populo, apud prætorem, qui de quæstione in se posita senatum consuluisset. Huic detrectationi ejus tribuni plebis, alterius rogationis denuntiatione, occurrerunt; ut si non ante idus novembres in urbem Romam introisset, de absente eo C. Licinius statueret ac judicaret. Hoc tractus vinculo quum redisset, ingenti cum invidia in senatum venit. Ibi quum laceratus jurgiis multorum esset, senatusconsultum factum est, ut, qui Ligurum post Q. Fulvium, L. Manlium consules hostes non fuissent, ut eos C. Licinius, Cn. Sicinius prætores in libertatem restituendos curarent, agrumque iis trans Padum consul C. Popillius daret. Multa millia hominum hoc senatusconsulto restituta in libertatem, traductisque Padum ager est assignatus. M. Popillius rogatione Marcia bis apud C. Licinium causam dixit; tertio prætor, gratia consulis absentis et Popilliæ familiæ precibus victus, idibus martiis adesse reum jussit, quo die novi magistratus inituri erant honorem; ne diceret jus, qui privatus futurus esset. Ita rogatio de Liguribus arte fallaci elusa est.

XXIII. Legati carthaginienses eo tempore Romæ erant, et Gulussa filius Masinissæ. Inter eos magnæ con-



dans le sénat. « Outre le territoire qui avait motivé l'envoi de commissaires romains pour en connaître sur les lieux, Masinissa, depuis deux ans, s'était emparé de force et les armes à la main de plus de soixante-dix villes et châteaux du territoire de Carthage. Il le pouvait, lui, à qui l'on n'avait pu tracer son devoir; les Carthaginois, enchaînés par le traité, gardaient le silence; il leur était défendu de porter leurs armes hors de leurs frontières. Sans doute, en chassant les Numides de leur propre territoire, ils ne franchiront pas leurs frontières; mais ils se fondaient, pour s'en abstenir, sur l'article si clair du traité qui leur défendait expressément de faire la guerre aux alliés du peuple romain. Mais désormais le despotisme, la cruauté et la cupidité du roi devenaient intolérables pour les Carthaginois. Ils étaient envoyés pour supplier le sénat de vouloir bien consentir à accorder de trois choses l'une; ou bien l'on discuterait, sur le pied de l'égalité, devant le peuple allié, les droits de propriété; ou les Carthaginois seraient autorisés à repousser une guerre injuste par une guerre juste et sainte; ou enfin, si la faveur l'emportait sur le bon droit, les Romains régleraient, une fois pour toutes, les dons qu'ils voudraient que Masinissa reçût d'autrui : certainement ils mettraient plus de modération dans leur générosité, et ils en sauraient les bornes; que lui au contraire n'en connaîtrait jamais d'autres que les caprices de sa volonté. S'ils échouaient dans ces trois demandes, et qu'on eût quelque faute à leur reprocher depuis la paix que leur avait donnée Scipion, ils ne voulaient être punis que par les Romains. Ils aimaient mieux une servitude paisible, sous des maîtres venus de Rome, qu'une liberté en butte aux outrages de Masinissa. En effet, il vaudrait mieux mourir une fois que de vivre dans la dépendance du plus atroce des bourreaux. » Ces mots prononcés, ils se couchent en versant des larmes; mais en les voyant ainsi étendus à terre, on n'eut pas plus de pitié d'eux que pour le roi de.....

XXIV. On décida de demander à Gulussa ce qu'il avait à répondre à ces allégations, ou de l'inviter à exposer les motifs qui l'avaient lui-même amené à Rome. Gulussa répliqua qu'il ne lui serait pas facile de traiter une affaire sur laquelle il n'avait pas reçu d'instructions de son père; que son père eût aussi difficilement pu lui en donner, les Carthaginois n'ayant nullement fait connaître l'objet de leur voyage, ni même leur projet de venir à Rome; qu'ils avaient eu pendant quelques nuits, dans le temple d'Esculape, un conseil clandestin des premiers de l'état, et que c'était de là qu'étaient partis leurs députés avec des instructions secrètes; que c'était le motif qui avait déterminé son père à l'envoyer à Rome, pour prier le sénat de ne pas ajouter foi aux accusations de leurs ennemis communs, lesquels ne le haïssaient qu'en raison de son inébranlable fidélité à l'égard du peuple romain. Les deux partis entendus, le sénat consulté sur la réclamation des Carthaginois, dicta cette réponse : Gulussa partira sur-le-champ pour la Numidie, et préviendra son père qu'il ait à envoyer au sénat, sans délai, des députés au sujet de la plainte des Carthaginois, et à prévenir ce

tentiones in senatu fuere. Carthaginienses querebantur, « præter agrum, de quo ante legati ab Roma, qui in re præsenti cognoscerent, missi essent, amplius septuaginta oppida castellaque agri carthaginiensis biennio proximo Masinissam vi atque armis possedisse. Id illi, cui nihil pensi sit, facile esse. Carthaginienses fœdere illigatos silere. Prohiberi enim extra fines efferre arma. Quanquam sciant, in suis finibus, si inde Numidas pellerent, se gesturos bellum; illo haud ambiguo capite fœderis deterreri, quo diserte vetentur cum sociis populi romani bellum gerere. Sed jam ultra superbiam crudelitatemque et avaritiam ejus non pati posse Carthaginienses. Missos esse qui orarent senatum, ut trium harum rerum unam ab se impetrari sinerent; ut vel ex æquo apud socium populum, quid cujusque esset, disceptarent; vel permitterent Carthaginiensibus, ut adversus injusta arma pio justoque se tutarentur bello; vel ad extremum, si gratia plus, quam veritas, apud eos valeret, semel statuerent, quid donatum ex alieno Masinissæ vellent. Modestius certe daturos eos, et scituros, quid dedissent; ipsum nullum, præterquam suæ libidinis arbitrio, finem facturum. Horum si nihil impetrarent, et aliquod suum post datam a P. Scipione pacem delictum esset, ipsi potius animadverterent in se. Tutam servitutem se sub dominis romanis, quam libertatem expositam ad injurias Masinissæ, malle. Perire namque semel ipsis satius esse, quam sub acerbissimi carnificis arbitrio spiritum ducere. Sub hæc dicta lacrimantes procubuerunt; stratique humi non sibi magis misericordiam, quam regi...

XXIV. Interrogari Gulussam placuit, quid ad ea responderet, aut, si prius mallet, exprομeret, super qua re Romam venisset. Gulussa, « Neque sibi facile esse, dixit, de iis rebus agere, de quibus nihil mandati a patre haberet; neque patri facile fuisse mandare, quum Carthaginienses, nec de qua re acturi essent, nec omnino ituros se Romam, indicaverint. In æde Æsculapii clandestinum eos per aliquot noctes consilium principum habuisse, unde præterea legatos occultis cum mandatis Romam mitti. Eam causam fuisse patri mittendi se Romam, qui deprecaretur senatum, ne quid communibus inimicis criminantibus se crederent, quem ob nullam aliam causam, nisi propter constantem fidem erga populum romanum, odissent. » His utrimque auditis, senatus, de postulatis Carthaginiensium consultus, respondere ita jussit : « Gulussam placere extemplo in Numidiam proficisci, et nuntiare patri, ut de iis, de quibus Car-



peuple pour qu'il se trouve au débat. Que s'il dépendait d'eux de faire quelque chose pour l'élévation de Masinissa, ils le feraient, comme ils l'avaient toujours fait; mais qu'ils ne sacrifiaient pas le bon droit à la faveur; qu'ils voulaient voir chaque peuple maître du territoire qu'il devait posséder; qu'ils n'avaient pas l'intention de fixer de nouvelles limites, mais de maintenir les anciennes. Vainqueurs des Carthaginois, ils leur avaient accordé des villes et des terres : ce n'était pas pour leur ôter, contre toute justice pendant la paix, ce qu'ils ne leur avaient point ôté pendant la guerre, où tout l'autorisait. Voilà comme furent congédiés le prince et les Carthaginois. Ils reçurent également et sans distinction les cadeaux d'usage, et il ne fut pas dérogé aux anciennes habitudes de bonne hospitalité.

XXV. Vers la même époque, Cn. Servilius Cépion, Ap. Claudius Ceuthon, T. Annius Luscus, qui avaient été envoyés comme commissaires en Macédoine pour présenter les réclamations de la république, et annoncer au roi que toute amitié, toute alliance était rompue, revinrent, et, par le récit catégorique de ce qu'ils avaient vu et entendu, enflammèrent encore la haine qui s'était d'elle-même allumée dans l'âme des sénateurs contre Persée. « Ils avaient vu, disaient-ils, dans toutes les villes de Macédoine, les préparatifs de guerre les plus énergiques. Arrivés près du roi, ils avaient attendu plusieurs jours la permission d'approcher de sa personne. Enfin, ils étaient partis de désespoir d'obtenir un entretien, lorsque enfin on les rappela comme ils étaient en chemin, et ils furent introduits. Telles avaient été en substance leurs réclamations : un traité, fait avec Philippe, avait été renouvelé avec lui-même dès la mort de son père; ce traité lui interdisait formellement de porter les armes hors de ses frontières, de faire la guerre aux alliés du peuple romain. Ils lui avaient ensuite fait tout le détail des rapports vrais et fidèles qu'ils avaient naguère entendu faire à Eumène dans le sénat. De plus, le roi avait eu une entrevue secrète de plusieurs jours avec des députations des villes d'Asie, à Samothrace. Pour tous ces méfaits le sénat demandait satisfaction; il exigeait que tout ce que le roi possédait contrairement aux droits que lui donnait le traité, il le rendît au sénat et à ses alliés. A ces mots le roi, enflammé de colère, s'était emporté en propos atroces, invectivant à plusieurs reprises l'avarice et l'ambition des Romains, qui envoyaient ambassades sur ambassades pour épier ses paroles et ses actions, et trouvaient bon d'avoir la haute main sur lui, et de diriger, à leur gré, sa langue et son bras. Enfin, après beaucoup de cris et de bruit, il les avait engagés à revenir le lendemain, attendu qu'il voulait leur donner une réponse écrite. Il la leur avait remise en effet telle que la voici : Le traité fait avec son père ne le regardait pas. S'il avait souffert qu'il fût renouvelé, ce n'était pas qu'il l'approuvât, mais c'était que dans les premiers temps d'un règne il faut tout souffrir. Si l'on voulait faire avec lui un nouveau traité, on aurait d'abord à s'entendre sur les conditions : et s'ils pouvaient se déterminer à le faire sur le pied de l'égalité, il verrait ce qu'il aurait à faire, et il pensait bien qu'eux-mêmes

thaginienses querantur, legatos quam primum ad senatum mittat, denuntietque Carthaginiensibus, ut ad disceptandum veniant. Si aliquid possent Masinissæ honoris causa, et fecisse et facturos esse; jus gratiæ non dare. Agrum, qua cujusque sit, possideri velle; nec novos statuere fines, sed veteres observari, in animo habere. Carthaginiensibus victis se et urbes, et agros concessisse; non ut in pace eriperent injuriam, quæ jure belli non ademissent. » Ita regulus Carthaginiensesque dimissi. Munera ex instituto data utrisque, aliaque hospitalia comiter conservata.

XXV. Sub idem tempus Cn. Servilius Cæpio, Ap. Claudius Centho, T. Annius Luscus legati, ad res repetendas in Macedoniam renuntiandamque amicitiam regi missi, redierunt; qui jam sua sponte infestum Perseo senatum insuper accenderunt, relatis ordine, quæ vidissent, quæque audissent. « Vidisse se per omnes urbes Macedonum summa vi parari bellum. Quum ad regem pervenissent, per multos dies conveniendi ejus potestatem non factam; postremo, quum desperato jam colloquio profecti essent, tum demum se ex itinere revocatos, et ad eum introductos esse : suæ orationis summam fuisse : Fœdus, cum Philippo ictum, cum ipso eo post mortem patris renovatum; in quo diserte prohiberi eum, extra fines arma efferre; prohiberi, socios populi romani lacessere bello. Exposita deinde ab se ordine, quæ ipsi nuper in senatu Eumenem vera omnia et comperta referentem audissent. Samothracæ præterea per multos dies occultum consilium cum legationibus civitatum Asiæ regem habuisse. Pro his injuriis satisfieri, senatum æquum censere, reddique sibi res sociisque suis, quas contra jus fœderis habeat. Regem ad ea primo accensum ira inclementer locutum, avaritiam superbiamque Romanis objicientem frequenter; quod alii super alios legati venirent speculatum dicta factaque sua, quod se ad nutum imperiumque eorum omnia dicere ac facere æquum censerent. Postremo, multum ac diu vociferatum, reverti postero die jussisse : scriptum se responsum dare velle. Tum ita sibi scriptum traditum esse; Fœdus cum patre ictum, ad se nihil pertinere. Id se renovari, non quia probaret, sed quia in nova possessione regni patienda omnia essent, passum. Novum fœdus si secum facere vellent, convenire prius de conditionibus debere; et, si in animum inducerent, ut ex æquo fœdus fieret, et se



prendraient les intérêts de leur république. Il s'était alors esquivé, et on les avait tous écartés du palais. Pour eux, ils lui avaient alors déclaré la rupture de toute alliance et de toute amitié. Ce mot l'avait mis en émoi, et, s'arrêtant, il leur avait crié à haute voix qu'ils eussent à vider ses états sous trois jours. C'est ainsi qu'ils étaient partis, sans qu'à leur arrivée, plus que durant leur séjour, on leur fît la moindre prévenance hospitalière. » Puis on donna audience aux députés de Thessalie et d'Étolie. Le sénat, pour que l'on sût au plus tôt quels chefs aurait l'état, décida d'écrire aux deux consuls, afin que celui qui serait libre vînt à Rome pour l'élection de nouveaux magistrats.

XXVI. Les consuls de cette année-là ne firent, pour le service de la république, rien qui mérite d'être cité. On avait attaché une importance toute particulière à calmer et à contenir l'exaspération des Liguriens. Indépendamment de la guerre qu'on attendait de la Macédoine, on suspectait encore la foi de Gentius, roi d'Illyrie, sur le rapport des Isséens qui se plaignaient d'une seconde dévastation de leurs frontières, et qui annonçaient aussi que « le roi de Macédoine et celui d'Illyrie n'avaient qu'une âme, qu'ils s'entendaient pour se préparer à la guerre contre les Romains, et que, sous couleur d'ambassade, c'étaient des espions que l'Illyrie avait à Rome, et cela d'après le conseil de Persée, pour savoir ce qui s'y passait. » Les Illyriens furent appelés devant le sénat, et quand ils vinrent dire que le roi les avait envoyés pour le justifier des accusations que les Isséens pourraient porter contre lui, on leur demanda pourquoi ils ne s'étaient pas présentés devant le magistrat pour que, selon l'usage établi, il les logeât et les défrayât, pour qu'on sût enfin leur arrivée et le motif de leur venue. Ils balbutièrent, et on leur dit de sortir du sénat. On ne jugea pas à propos de leur faire une réponse comme à des députés, vu qu'ils n'avaient pas demandé à être présentés au sénat, et on fut d'avis d'envoyer au roi des députés pour lui annoncer « la plainte portée devant le sénat par des alliés dont il avait brûlé le pays. On lui reprochait l'injustice qu'il y avait à ne pas ménager des alliés dans ses coupables entreprises. » Cette mission fut confiée à A. Térentius Varron, C. Plétorius et C. Cicéréius. Les députés envoyés en Asie auprès des rois alliés revinrent et rapportèrent « qu'ils s'étaient abouchés avec Eumène dans cette contrée, avec Antiochus en Syrie, avec Ptolémée à Alexandrie; que tous ces princes avaient été en butte aux sollicitations des délégués de Persée, mais qu'ils demeuraient invariables dans leur fidélité, et qu'ils s'étaient engagés à fournir au peuple romain tout ce qu'il leur commanderait; qu'ils avaient aussi visité les villes alliées, qu'elles étaient toutes fidèles, à l'exception de Rhodes où ils avaient trouvé les esprits flottants et empoisonnés par les conseils de Persée. » Il était venu des députés de Rhodes pour se justifier des accusations qu'ils savaient être habituellement portées contre leur nation; on décida de leur donner le sénat quand les nouveaux consuls seraient entrés en charge.

XXVII. On fut d'avis de ne pas différer les préparatifs de guerre. Le préteur C. Licinius est chargé de voir parmi les vieilles quinquérèmes

visurum, quid sibi faciendum esset, et illos credere reipublicæ consulturos. Atque ita se proripuisse, et summoveri e regia omnes cœptos. Tum se amicitiam et societatem renuntiasse. Qua voce eum accensum restitisse, atque voce clara denuntiasse sibi, ut triduo regni sui decederent finibus. Ita se profectos; nec sibi, aut venientibus, aut manentibus, quicquam hospitaliter aut benigne factum. » Thessali deinde Ætolique legati auditi. Senatui, ut scirent quam primum, quibus ducibus usura respublica esset, litteras mitti consulibus placuit, ut, uter eorum posset, Romam ad magistratus creandos veniret.

XXVI. Nihil magnopere, quod memorari attineat, rei publicæ eo anno consules gesserant. Magis e republica visum erat, comprimi ac sedari exasperatos Ligures. Quum macedonicum bellum exspectaretur, Gentium quoque Illyriorum regem suspectum Issenses legati fecerunt; simul questi, fines suos secundo populatum, simul nuntiantes, « uno animo vivere Macedonum atque Illyriorum regem; communi consilio parare Romanis bellum; et specie legatorum Illyrios speculatores Romæ esse, Perseo auctore missos, ut quid ageretur, scirent. » Illyrii vocati in senatum. Qui quum legatos se esse missos ab rege dicerent ad purganda crimina, si qua de rege Issenses deferrent; quæsitum, ecquid ita non adissent magistratum, ut ex instituto loca, lautia, acciperent? sciretur denique venisse eos, et super qua re venissent? Hæsitantibus in responso, ut curia excederent dictum. Responsum tanquam legatis, ut qui adire senatum non postulassent, dari non placuit; mittendosque ad regem legatos censuerunt, qui nuntiarent, « qui socii quererentur apud senatum, exustum a rege agrum; non æquum eum facere, qui ab sociis suis non abstineret injuriam. » In hanc legationem missi, A. Terentius Varro, C. Plætorius, C. Cicereius. Ex Asia, qui circa socios reges missi erant, redierunt legati, qui renuntiarunt, « Eumenem in ea, Antiochum in Syria, Ptolemæum in Alexandria sese convenisse. Omnes sollicitatos legationibus Persei, sed egregie in fide permanere, pollicitosque omnia, quæ populus romanus imperasset, præstaturos. Et civitates socias adisse; ceteras satis fidas; solos Rhodios fluctuantes et imbutos Persei consiliis invenisse. » Venerant Rhodii legati ad purganda ea, quæ vulgo jactari de civitate sciebant; ceterum senatum iis dari quum novi consules magistratum inissent, placuit.

XXVII. Belli apparatum non differendum censuerunt. C. Licinio prætori negotium datur, ut ex veteribus quin



abandonnées dans les chantiers romains, celles qui seraient encore propres au service, d'en opérer le radoub, et de former une flotte de cinquante vaisseaux. S'il lui manquait de quoi compléter ce nombre, il écrirait en Sicile à son collègue Memmius de faire radouber les vaisseaux qui étaient dans cette province et de les mettre à flot, pour qu'ils pussent au premier moment être dirigés sur Brundisie. Le préteur C. Licinius eut ordre de lever parmi les citoyens romains sortis de servitude les équipages de vingt-cinq vaisseaux : Cn. Sicinius devait en commander aux alliés pour un pareil nombre de vingt-cinq; le même préteur demanderait aux alliés du nom latin huit mille hommes d'infanterie et quatre cents de cavalerie. Pour recevoir cette troupe à Brindes et la faire passer en Macédoine, le choix tombe sur Atilius Serranus qui avait été préteur l'année d'avant, et sur le préteur actuel Cn. Sicinius pour tenir une armée toute prête à être embarquée. Le préteur Licinius écrit au nom du sénat au consul C. Popilius de donner rendez-vous à Brundisie, pour les ides de février, à la seconde légion, en grande partie composée de vétérans, et cantonnée en Ligurie, ainsi qu'à quatre mille hommes d'infanterie et à deux cents de cavalerie pris chez les alliés du nom latin. Avec cette flotte et cette armée, Cn. Sicinius devait prendre le département de la Macédoine, jusqu'à ce qu'il lui vînt un successeur, et son commandement lui était prorogé d'un an. Tous ces ordres du sénat furent exécutés avec vigueur. Trente-huit quinquérèmes furent tirées des chantiers; L. Porcius Licinius eut la charge de les mener à Brundisie, on en envoya douze de Sicile. L'achat des blés pour la flotte et pour l'armée, en Calabre et en Apulie, fut commis à trois délégués, Sex. Digitius, T. Juventius, M. Cécilius. Quand tout fut prêt, le préteur Cn. Sicinius partit de Rome le harnais sur le dos, et se rendit à Brundisie.

XXVIII. L'année était près de finir quand C. Popilius revint à Rome : c'était obtempérer un peu tard à l'avis du sénat, qui lui avait enjoint d'accélérer l'élection des magistrats, vu l'imminence d'une guerre si importante. Aussi ne trouva-t-il pas les esprits favorablement disposés quand, dans une séance tenue au temple de Bellone, il exposa sa conduite en Ligurie. C'était à qui l'interromprait par ses cris et lui demanderait pourquoi, après le crime de son frère qui avait opprimé les Liguriens, il ne les avait pas, lui, rendus à la liberté. Les comices consulaires eurent lieu le jour que l'édile avait fixé, douze jours avant les calendes de mars. Les consuls élus furent P. Licinius Crassus et C. Cassius Longinus. Le lendemain on créa préteurs C. Sulpicius Galba, L. Furius Philus, L. Canuléius Dives, C. Lucrétius Gallus, C. Caninius Bébilus, L. Villius Annalis. Le décret sur les provinces les partagea ainsi pour ces préteurs : on en désigna deux pour rendre la justice à Rome, et trois pour l'Espagne, la Sicile, et la Sardaigne : un seul préteur fut affranchi du sort et resta libre et à la disposition du sénat. Les consuls désignés reçurent du sénat, pour le jour où ils entreraient en charge, l'ordre de faire une prière après le sacrifice régulier des grandes victimes, afin que

queremibus, in navalibus Romæ subductis, quæ possent usui esse, reficeret, pararetque naves quinquaginta. Si quid ad eum numerum explendum deesset, C. Memmio collegæ in Siciliam scriberet, ut eas, quæ in Sicilia naves essent, reficeret, atque expediret, ut Brundisium primo quoque tempore mitti possent. Socios navales libertini ordinis in viginti et quinque naves ex civibus romanis C. Licinius prætor scribere jussus; in quinque et viginti parem numerum Cn. Sicinius sociis imperaret; idem prætor peditum octo millia, quadringentos equites ab sociis latini nominis exigeret. Hunc militem qui Brundisii acciperet, atque in Macedoniam mitteret, A. Atilius Serranus, qui priore anno prætor fuerat, deligitur. Cn. Sicinius prætor, ut exercitum paratum ad trajiciendum haberet. C. Popillio consuli ex auctoritate senatus C. Licinius prætor scribit, ut et legionem secundam, quæ maxime veterana in Liguribus erat, et socios latini nominis quatuor millia peditum, ducentos equites idibus februariis Brundisii adesse juberet. Hac classe et hoc exercitu Cn. Sicinius provinciam Macedoniam obtinere, donec successor veniret, jussus, prorogato in annum imperio. Ea omnia, quæ senatus censuit, impigre facta sunt. Duodequadraginta quinqueremes ex navalibus deductæ; qui deduceret eas Brundisium, L. Porcius Licinius præpositus: duodecim ex Sicilia missæ. Ad frumentum classi exercituique coemendum in Apuliam Calabriamque tres legati missi, Sex. Digitius, T. Juventius, M. Cæcilius. Ad omnia præparata Cn. Sicinius prætor, paludatus ex urbe profectus, Brundisium venit.

XXVIII. Exitu prope anni C. Popillius consul Romam rediit aliquanto serius, quam senatus censuerat : cui primo quoque tempore magistratus creari, quum tantum bellum immineret reipublicæ, visum erat. Itaque non secundis auribus Patrum auditus est consul, quum in æde Bellonæ de rebus in Liguribus gestis dissereret. Succlamationes frequentes erant interrogationesque, cur scelere fratris oppressos Ligures in libertatem non restituisset? Comitia consularia, in quam edicta erant diem, ante diem duodecimum kalendas martias sunt habita. Creati consules, P. Licinius Crassus, C. Cassius Longinus. Postero die prætores facti, C. Sulpicius Galba, L. Furius Philus, L. Canuleius Dives, C. Lucretius Gallus, C. Caninius Rebilus, L. Villius Annalis. His prætoribus provinciæ decretæ; duæ juri Romæ dicendo, Hispania, et Sicilia, et Sardinia; ut uni sors integra esset, quo senatus censuisset. Consulibus designatis imperavit senatus,

la guerre, qui était dans les projets du peuple romain, eût un heureux succès. Le même jour, décret du sénat enjoignant au consul C. Popilius de faire vœu à Jupiter très-bon très-grand de dix jours de jeux, et d'offrandes qui seraient présentées à tous les autels, quand la république serait restée dix ans dans le même état. Le consul se conforma à cet avis; il prononça au Capitole le vœu relatif aux jeux et celui des offrandes, aussi considérables que le permettait la somme votée par le sénat, dans une séance où ne se trouvaient présents pas moins de cent cinquante membres. Ce fut sous la dictée du pontife souverain, Lépidus, que la formule du vœu fut prononcée. Cette année-là deux prêtres de l'état moururent; L. Émilius Papus, décemvir des sacrifices, et le pontife Q. Fulvius Flaccus, qui avait été censeur l'année précédente: la mort de ce dernier est une tache à sa mémoire. De ses deux fils qui servaient dans l'Illyrium, on lui annonça que l'un était mort, et que l'autre était pris d'une grave et dangereuse maladie. Son âme succomba sous le poids du chagrin et de l'inquiétude; et ses esclaves, en entrant le matin dans sa chambre, le trouvèrent pendu. Il avait la réputation, depuis sa censure, de n'avoir plus l'esprit à lui; on disait généralement que Junon Lacinienne, dans sa colère, lui avait perverti la raison. Émilius fut remplacé, comme décemvir, par M. Valérius Messala; et Fulvius, comme pontife, par Cn. Domitius Ahénobarbus, promu bien jeune au sacerdoce.

XXIX. Sous le consulat de P. Licinius et de C. Cassius, ce n'était pas seulement la ville de Rome ni la terre d'Italie, mais tous les rois, toutes les cités de l'Europe et de l'Asie dont l'attention était fixée sur la guerre entre la Macédoine et Rome. Eumène, indépendamment de sa vieille haine, se sentait encore stimulé par le ressentiment tout frais de l'attentat de Delphes, où il avait failli être assommé comme une victime. Prusias, roi de Bithynie, avait décidé d'observer la neutralité et d'attendre l'événement. Il ne pouvait raisonnablement porter les armes contre son beau-frère en faveur des Romains; et il devait, par sa sœur, trouver grâce auprès de Persée vainqueur. Ariarathe, roi de Cappadoce, outre les secours qu'il avait promis aux Romains en son propre nom, était de moitié avec Eumène, depuis qu'il était devenu son parent, dans tous ses projets de paix et de guerre. Antiochus sans doute avait des vues sur la couronne d'Égypte, dédaignant l'enfance du roi et l'incapacité de ses tuteurs; les prétentions qu'il élevait sur la Célésyrie lui semblaient un prétexte de guerre excellent; et il comptait faire cette guerre sans aucun embarras, tandis que les Romains seraient occupés à celle de Macédoine: pourtant il avait fait les plus belles promesses, soit au sénat par ses propres députés, soit personnellement aux députés du sénat. Ptolémée, à cause de son âge, n'avait pas de volonté. Ses tuteurs, tout en se préparant à la guerre contre Antiochus pour défendre la Célésyrie, promettaient tout aux Romains pour la guerre de Macédoine. Masinissa leur fournissait des blés, et

ut, qua die magistratum inissent, hostiis majoribus rite mactatis, precarentur, ut quod bellum populus romanus in animo haberet gerere, ut id prosperum eveniret. Eodem die decrevit senatus, C. Popillius consul ludos per dies decem Jovi Optimo Maximo voveret, donaque circa omnia pulvinaria dari, si respublica decem annos in eodem statu fuisset. Ita, ut censuerant, in Capitolio vovit consul ludos fieri, donariaque dari, quanta ex pecunia decresset senatus, quum centum et quinquaginta non minus adessent. Præeunte verba Lepido pontifice maximo, id votum susceptum est. Eo anno sacerdotes publici mortui, L. Æmilius Papus decemvir sacrorum, et Q. Fulvius Flaccus pontifex, qui priore anno fuerat censor. Hic fœda morte periit. Ex duobus filiis ejus, qui tum in Illyrico militabant, nuntiatum alterum decessisse, alterum gravi et periculoso morbo ægrum esse. Obruit animum simul luctus metusque; mane ingressi cubiculum servi laqueo dependentem invenere. Erat opinio, post censuram non compotem fuisse sui: vulgo Junonis Laciniæ iram ob spoliatum templum alienasse mentem ferebant. Suffectus in Æmilii locum decemvir M. Valerius Messalla; in Fulvii, pontifex Cn. Domitius Ahenobarbus, oppido adolescens sacerdos, est lectus.

XXIX. P. Licinio, C. Cassio consulibus, non urbs tantum Roma, nec terra Italia, sed omnes reges civitatesque, quæ in Europa, quæque in Asia erant, converterant animos in curam macedonici ac romani belli. Eumenem quum vetus odium stimulabat, tum recens ira, quod scelere ejus prope ut victima mactatus Delphis esset. Prusias, Bithyniæ rex, statuerat abstinere armis, eventumque exspectare. Nam neque Romanos posse æquum censere adversus fratrem uxoris arma ferre; et apud Persea victorem veniam per sororem impetrabilem fore. Ariarathes, Cappadocum rex, præterquam quod Romanis suo nomine auxilia pollicitus erat, ex quo est junctus Eumeni affinitate, in omnia belli pacisque se consociaverat consilia. Antiochus imminebat quidem Ægypti regno, et pueritiam regis, et inertiam tutorum spernens; et ambigendo de Cœle Syria causam belli se habiturum existimabat, gesturumque sine ullo impedimento, occupatis Romanis in macedonico bello, id bellum: tamen omnia et per suos legatos senatui, et ipse legatis eorum enixe pollicitus erat. Ptolemæus propter ætatem alieni etiam tum arbitrii erat. Tutores et bellum adversus Antiochum parabant, quo vindicarent Cœlen Syriam, et Romanis omnia pollicebantur ad macedonicum bellum. Masinissa et frumento juvabat Romanos, et auxilia cum elephantis Misagenemque filium mittere ad

il se disposait à envoyer sous leurs drapeaux son fils Misagène, avec des troupes auxiliaires et des éléphants. Ses plans étaient disposés pour toutes les chances de la fortune. Si les Romains étaient vainqueurs, sa situation restait la même, et il n'y avait plus moyen de remuer; car les Romains ne souffriraient pas qu'on opprimât les Carthaginois. Si la puissance romaine succombait, les Carthaginois perdaient leurs protecteurs, et toute l'Afrique était à lui. Gentius, roi des Illyriens, avait mieux réussi à se rendre suspect aux Romains qu'à savoir lui-même le parti qu'il embrasserait; il paraissait plus disposé à se laisser entraîner par sa fougue que conduire par la réflexion vers l'un ou l'autre. Le Thrace Cotys, roi des Odryses, était évidemment pour les Macédoniens.

XXX. Voilà quelles étaient les dispositions des rois; mais dans les républiques et les pays de liberté, le peuple, presque partout, comme c'est l'habitude, donnait du mauvais côté et penchait pour Persée et les Macédoniens; on pouvait chez les grands distinguer des tendances diverses. Les uns avaient pour les Romains un zèle si outré que l'excessive chaleur qu'ils mettaient à le montrer paralysait leur influence; de ce nombre très-peu savaient apprécier dans les Romains la justice du commandement; la majorité voyait, dans les services importants qu'on pouvait nous rendre, un degré pour s'élever dans le sein de sa république. L'autre parti était celui des courtisans du roi, gens que leurs dettes et l'état désespéré de leur fortune, si l'ordre des choses actuelles était maintenu, poussait dans le torrent des révolutions; parmi eux quelques ambitieux démagogues qui savaient Persée plus populaire. Une troisième opinion, celle des âmes honnêtes et sensées, préférait, dans le cas où le choix d'un maître lui appartiendrait, l'autorité des Romains au sceptre de Persée : en bons politiques, ces hommes, si on les faisait arbitres absolus de leur fortune, éloignaient l'idée de voir l'une des deux puissances s'établir sur les débris de l'autre; ils trouvaient mieux que, sans essayer leurs forces, elles se continssent et donnassent ainsi la paix au pays. Il leur semblait qu'entre ces deux puissances le comble du bonheur, pour les républiques, serait que l'une protégeât toujours le faible contre les entreprises de l'autre. Ceux de cette opinion observaient, silencieux et sereins, la lutte entre les deux partis. Les consuls, le jour de leur entrée en charge, se conformèrent au sénatus-consulte; ils immolèrent les grandes victimes dans tous les temples où le lectisterne a lieu la plus grande partie de l'année; puis, ayant auguré que leurs prières étaient agréées des dieux immortels, ils annoncèrent au sénat qu'ils avaient régulièrement accompli le sacrifice et la prière au sujet de la guerre de Macédoine. Les aruspices répondirent que si l'on faisait quelque entreprise nouvelle, il fallait se presser; qu'ils présageaient une victoire, un triomphe, l'accroissement de l'empire. Les sénateurs ordonnèrent que, « pour le salut, le bonheur et la prospérité du peuple romain, les consuls feraient, au premier jour, au peuple réuni en comices par centuries, la proposition suivante : considérant que Persée, fils de Philippe, roi de Macédoine, contrairement au traité fait avec son père Philippe et renouvelé avec lui-même depuis la mort de son père, a

bellum parabat. Consilia autem in omnem fortunam ita disposita habebat; si penes Romanos victoria esset, suas quoque in eodem statu mansuras res esse, neque ultra quicquam movendum; non enim passuros Romanos, vim Carthaginiensibus afferri; si fractæ essent opes Romanorum, quæ tum protegerent Carthaginienses, suam omnem Africam fore. Gentius, rex Illyriorum, fecerat potius, cur suspectus esset Romanis, quam satis statuerat, utram foveret partem; impetuque magis, quam consilio, his aut illis se adjuncturus videbatur. Cotys Thrax, Odrysarum rex, evidenter Macedonum partis erat.

XXX. Hæc sententia regibus quum esset de bello, in liberis gentibus populisque plebs ubique omnis ferme... ut solet, deterioribus, erat ad regem Macedonasque inclinata; principum diversa cerneres studia. Pars ita in Romanos effusi erant, ut auctoritatem immodico favore corrumperent; pauci ex iis justitia imperii romani capti; plures ita, si præcipuam operam navassent, potentes sese in civitatibus suis futuros rati. Pars altera regiæ adulationis erat, quos æs alienum et desperatio rerum suarum, eodem manente statu, præcipites ad novanda omnia agebat; quosdam ventosum ingenium, quia Perseus magis auræ popularis erat. Tertia pars, optima eadem et prudentissima, si utique optio domini potioris daretur, sub Romanis, quam sub rege, malebat esse : si liberum inde arbitrium fortunæ esset, neutram partem volebant potentiorem altera oppressa fieri; sed, illibatis potius viribus utriusque partis, pacem ex eo manere. Ita inter utrosque optimam conditionem civitatum fore; protegente altero semper inopem ab alterius injuria. Hæc sentientes, certamina fautorum utriusque partis taciti ex tuto spectabant. Consules, quo die magistratum inierunt, ex senatusconsulto quum circa omnia fana, in quibus lectisternium majorem partem anni esse solet, majoribus hostiis immolassent, inde preces suas acceptas ab diis immortalibus ominati, senatui, rite sacrificatum, precationemque de bello factam, renuntiarunt. Haruspices ita responderunt : « Si quid rei novæ inciperetur, id maturandum esse : victoriam, triumphum, propagationem imperii portendi. » Patres, « quod faustum felixque populo romano esset, centuriatis comitiis primo quoque die ferre ad populum consules, » jusserunt, « ut, quod Perseus, Philippi filius, Macedonum rex, adversus fœdus cum patre Philippo ictum, et secum post mortem



porté ses armes chez des alliés du peuple romain, a dévasté leurs campagnes et occupé leurs villes; considérant qu'il a arrêté des projets de préparatifs de guerre contre les Romains, et qu'il a, dans ce but, réuni des armes, des soldats, des vaisseaux; s'il ne donne pas satisfaction à cet égard, plaise au peuple que la guerre lui soit faite. » Cette proposition fut présentée.

XXXI. Puis un sénatus-consulte décida « que les consuls s'arrangeraient à l'amiable ou tireraient au sort pour les provinces d'Italie et de Macédoine; que celui à qui la Macédoine serait échue poursuivrait le roi Persée et ses partisans, s'ils ne donnaient satisfaction au peuple romain, et lui ferait la guerre. » On arrêta aussi une levée de quatre légions, deux pour chaque consul. La province de Macédoine obtint ce privilége, qu'au lieu de cinq mille deux cents hommes d'infanterie par légion, qui, selon les anciens statuts, y devaient entrer, on en leva six mille pour la Macédoine; mais les quatre eurent chacune trois cents chevaux. Le contingent des alliés fut aussi augmenté pour un des deux consuls; seize mille hommes d'infanterie et huit cents de cavalerie, indépendamment des six cents cavaliers qu'avait conduits Sicinius, devaient s'embarquer sous ses ordres pour la Macédoine. Pour l'Italie, on jugea qu'il suffisait de douze mille hommes d'infanterie alliée et de six cents de cavalerie. Un second avantage qu'on fit au département de Macédoine, ce fut l'autorisation donnée au consul d'enrôler, à son choix, des centurions et des vétérans, sans dépasser l'âge de cinquante ans. Au sujet des tribuns des soldats il y eut cette année une innovation résultant de la guerre de Macédoine : ce fut la motion faite au peuple par les consuls, en vertu d'un sénatus-consulte, pour que le choix de ces officiers n'eût pas lieu aux suffrages, et qu'on l'abandonnât à la volonté et au libre arbitre des consuls et des préteurs. Voici de quelle manière les commandements furent distribués aux préteurs. Le préteur que le sort avait désigné pour se rendre où un avis du sénat l'aurait envoyé, fut chargé d'aller rejoindre la flotte à Brundisie, d'y passer en revue les équipages, de congédier ceux qui pourraient lui paraître impropres au service, de les remplacer par des fils d'affranchis, et de faire en sorte qu'il y eût deux tiers de citoyens romains et un tiers d'alliés. Quant aux grains qu'on aurait à demander à la Sicile et à la Sardaigne pour la flotte et les légions, on décida d'en donner le mandat aux préteurs qui avaient obtenu ces provinces au sort : ils imposeraient une seconde dîme aux Siciliens et aux Sardes, et ces grains seraient portés à l'armée de Macédoine. La Sicile échut à C. Caninius Rébilus, la Sardaigne à L. Furius Philus, l'Espagne à L. Canuléius, la juridiction urbaine à C. Sulpicius Galba, et à L. Villius Annalis celle des étrangers. Le sort mit à la disposition du sénat C. Lucrétius Gallus.

XXXII. Il y eut entre les deux consuls un débat plus plaisant que sérieux au sujet de la province. Cassius disait « qu'il prendrait la Macédoine sans tirer au sort, et que son collègue ne pouvait, sans

ejus renovatum, sociis populi romani arma intulisset, agros vastasset, urbesque occupasset; quodque belli parandi adversus populum romanum consilia inisset, arma, milites, classem ejus rei causa comparasset; ut, nisi de iis rebus satisfecisset, bellum cum eo iniretur. » Hæc rogatio ad populum lata est.

XXXI. Senatusconsultum inde factum est, « ut consules inter se provincias Italiam et Macedoniam compararent, sortirenturve. Cui Macedonia obvenisset, ut, is regem Persea, quique ejus sectam secuti essent, nisi populo romano satisfecissent, bello persequeretur. » Legiones quatuor novas scribi placuit, binas singulis consulibus. Id præcipue provinciæ Macedoniæ datum, quod, quum alterius consulis legionibus quina millia et duceni pedites ex vetere instituto darentur in singulas legiones, in Macedoniam sena millia peditum scribi jussa; equites treceni æqualiter in singulas legiones. Et in sociali exercitu consuli alteri auctus numerus : sexdecim millia peditum, octingentos equites, præter eos, quos Cn. Sicinius duxisset, sexcentos equites, in Macedoniam trajiceret. Italiæ satis visa duodecim millia sociorum peditum, sexcenti equites. Illud quoque præcipuum datum sorti Macedoniæ, ut centuriones militesque veteres scriberet, quos vellet, consul usque ad quinquaginta annos. In tribunis militum novatum eo anno propter macedonicum bellum, quod consules ex senatusconsulto ad populum tulerunt, ne tribuni militum eo anno suffragiis crearentur, sed consulum prætorumque in iis faciendis judicium arbitriumque esset. Inter prætores ita partita imperia. Prætorem, cujus sors fuisset, ut iret, quo senatus censuisset, Brundisium ad classem ire placuit; utque ibi recognosceret socios navales, dimissisque, si qui parum idonei essent, supplementum legeret ex libertinis, et daret operam, ut duæ partes civium romanorum, tertia sociorum esset. Commeatus classi legionibusque ut ex Sicilia Sardiniaque subveherentur, prætoribus, qui eas provincias sortiti essent, mandari placuit, ut alteras decumas Siculis Sardisque imperarent, utque id frumentum ad exercitum in Macedoniam portaretur. Siciliam C. Caninius Rebilus est sortitus, L. Furius Philus Sardiniam, L. Canuleius Hispaniam, C. Sulpicius Galba urbanam jurisdictionem, L. Villius Annalis inter peregrinos. C. Lucretio Gallo, quo senatus censuisset, sors obvenit.

XXXII. Inter consules magis cavillatio, quam magna contentio, de provincia fuit. Cassius, « sine sorte se Macedoniam optaturum, dicebat, nec posse collegam, salvo jurejurando, secum sortiri. Prætorem eum, ne in provinciam iret, in concione jurasse, se stato loco statisque



violer un serment, prendre part au tirage avec lui; car il avait, étant préteur, afin de ne pas partir pour sa province, juré, en pleine assemblée du peuple, qu'il avait des sacrifices à célébrer en lieu et à jours fixes, ajoutant que sa présence y était nécessaire. Si le sénat jugeait qu'il ne fallait pas faire plus d'attention à ce que Licinius désirait étant consul qu'à ce qu'il avait juré étant préteur, lui, Cassius, se mettait toutefois à la discrétion du sénat. » Les sénateurs se consultèrent, et, pensant qu'il serait tyrannique de refuser la province à l'homme auquel le peuple romain n'avait pas refusé le consulat, ils ordonnèrent aux consuls de procéder au tirage. Ce fut Licinius qui eut la Macédoine et C. Cassius l'Italie. Ensuite ils tirèrent au sort les légions; ce fut la première et la troisième qui durent passer en Macédoine; la seconde et la quatrième rester en Italie. Licinius enrôlait aussi les vétérans et les centurions, et beaucoup venaient s'offrir d'eux-mêmes, parce qu'ils voyaient riches ceux qui avaient servi dans la première guerre de Macédoine ou contre Antiochus en Asie. Comme les tribuns des soldats appelaient sous les drapeaux les centurions, mais sans choix, il y en eut vingt-trois, anciens primipiles, qui invoquèrent les tribuns du peuple. Deux de ces magistrats, M. Fulvius Nobilior et M. Claudius Marcellus renvoyaient l'affaire aux consuls : « C'était, disaient-ils, aux consuls d'en connaître, aux consuls, qui étaient chargés de la levée des hommes et de la guerre. Les autres annonçaient l'intention d'en connaître, et, s'il y avait eu abus, de prêter leur appui aux citoyens qui l'avaient invoqué.

XXXIII. L'affaire se plaidait devant le siége des tribuns. Là se présentèrent le consulaire M. Popilius, comme défenseur, les centurions et le consul. Sur la demande du consul, qui désirait que l'affaire fût plaidée devant le peuple, le peuple fut réuni en assemblée. La cause des centurions fut soutenue par M. Popilius, qui avait été consul deux ans avant, et voici sa défense : « Ces guerriers avaient fait leur temps; l'âge et les fatigues continuelles avaient d'ailleurs usé leurs corps. Ils ne se refusaient pourtant pas à servir la république. Tout ce qu'ils demandaient c'était d'être maintenus dans les mêmes grades qu'ils avaient occupés lorsqu'ils étaient sous les drapeaux. » Le consul P. Licinius fit lire les sénatus-consultes : d'abord celui qui déclarait la guerre à Persée; ensuite celui qui ordonnait l'appel, pour cette guerre, du plus grand nombre que l'on pourrait d'anciens centurions, ne libérant que ceux qui passaient cinquante ans. Il pria ensuite « qu'on voulût bien, pour une guerre toute nouvelle, si rapprochée de l'Italie, contre un si puissant roi, ne pas gêner les tribuns des soldats dans la levée des hommes, ni empêcher le consul d'assigner à chacun le rang qu'il croirait devoir lui donner dans l'intérêt public. S'il se présentait quelque doute à cet égard, il proposait de renvoyer l'affaire au sénat. »

XXXIV. Lorsque le consul eut dit ce qu'il voulait, Sp. Ligustinus, un de ceux qui avaient invoqué l'appui des tribuns, demanda aux consuls et aux tribuns la faveur de présenter au peuple

diebus sacrificia habere, quæ, absente se, recte fieri non possent : quæ non magis consule, quam prætore, absente recte fieri possent. Si senatus, non quid vellet in consulatu potius, quam quid in prætura juraverit P. Licinius, animadvertendum esse censeat, se tamen futurum in senatus potestate. » Consulti Patres, cui consulatum populus romanus non negasset, ab se provinciam negari, superbum rati, sortiri consules jusserunt. P. Licinio Macedonia, C. Cassio Italia obvenit. Legiones inde sortiti sunt. Prima et tertia in Macedoniam trajicerentur, secunda et quarta ut in Italia remanerent. Delectus consules multo intentiorem, quam alias, curam habebant. Licinius veteres quoque scribebat milites centurionesque : et multi voluntate nomina dabant, quia locupletes videbant, qui priore macedonico bello, aut adversus Antiochum in Asia, stipendia fecerant. Quum tribuni militum centuriones, sed primum quemque, citarent, tres et viginti centuriones, qui primos pilos duxerant, citati tribunos plebis appellarunt. Duo ex collegio, M. Fulvius Nobilior et M. Claudius Marcellus, ad consules rejiciebant : « Eorum cognitionem esse debere, quibus delectus, quibusque bellum mandatum esset. Ceteri, cognituros se, de quo appellati essent, aiebant; et, si injuria fieret, auxilium civibus laturos.

XXXIII. Ad subsellia tribunorum res agebatur. Eo M. Popillius consularis, centuriones, et consul venerunt. Consule inde postulante, ut in concione ea res ageretur, populus in concionem advocatus. Pro centurionibus M. Popillius, qui biennio ante consul fuerat, ita verba fecit : « Militares homines et stipendia justa, et corpora, et ætate, et assiduis laboribus, confecta habere : nihil recusare tamen, quo minus operam reipublicæ dent. Id tantum deprecari, ne inferiores iis ordines, quam quos, quum militassent, habuissent, attribuerentur. » P. Licinius consul senatusconsulta recitari jussit : primum, quod bellum senatus Perseo jussisset : deinde, quod veteres centuriones quam plurimum ad id bellum scribi censuisset, nec ulli, qui non major annis quinquaginta esset, vacationem militiæ esse. Deprecatus est deinde, « ne novo bello, tam propinquo Italiæ, adversus regem potentissimum, aut tribunos militum, delectum habentes, impedirent; aut prohiberent consulem, quem cuique ordinem assignari e republica esset, eum assignare. Si quid in ea re dubium esset, ad senatum rejicerent. »

XXXIV. Postquam consul, quæ voluerat, dixit, Sp. Ligustinus ex eo numero, qui tribunos plebis appellaverant, a consule et ab tribunis petiit, ut sibi paucis ad

une courte défense. La permission lui fut accordée, et voici le langage qu'on lui a prêté : « Vous voyez devant vous, Romains, Sp. Ligustinus, de la tribu Crustumine, et originaire du pays des Sabins. Mon père m'a laissé un arpent de terre et un pauvre réduit, lieu de ma naissance et de mon éducation, ma demeure aujourd'hui encore. Dès que j'eus l'âge, mon père me fit épouser sa nièce; pour toute dot elle m'apporta sa liberté et sa pudeur; de plus, une fécondité à combler tous les vœux, même d'une maison riche. Nous avons six fils et deux filles, toutes deux déjà mariées. Quatre de nos fils ont déjà la robe virile, deux n'ont que la prétexte. Je fus fait soldat sous le consulat de P. Sulpicius et de C. Aurélius. J'ai fait partie de l'armée qui fut embarquée pour la Macédoine, et pendant deux ans j'ai fait, comme simple soldat, la guerre contre Philippe; la troisième année ma valeur me fit assigner, par T. Quinctius Flamininus, le dixième hastat. Après la défaite de Philippe et des Macédoniens, époque où nous fûmes rembarqués pour l'Italie, et licenciés, je repris sur-le-champ du service comme volontaire et je partis pour l'Espagne avec le consul M. Porcius. De tous les généraux aujourd'hui vivants, il n'en est pas de plus juste appréciateur et de meilleur juge du mérite, au vu et au su de tous ceux que de longs services ont mis à même de le comparer avec ses pareils. C'est là l'homme qui me trouva digne d'occuper le premier hastat de la première centurie. Je partis une troisième fois comme volontaire pour l'armée qu'on envoya contre les Étoliens et le roi Antiochus. M'. Acilius me plaça au premier princeps de la première centurie. Après l'expulsion d'Antiochus et la soumission des Étoliens, nous fûmes rembarqués pour l'Italie, et depuis ce temps-là j'ai fait deux fois le service annuel des légions. Après cela j'ai porté les armes deux ans en Espagne; une fois sous Q. Fulvius Flaccus, ensuite sous le préteur Ti. Sempronius Gracchus. Flaccus me mit au nombre de ceux qu'il emmenait, en raison de leur bravoure, pour accompagner son triomphe. Sur les instances de Ti. Gracchus je me rendis dans sa province. Dans l'espace d'un petit nombre d'années je fus quatre fois primipile. J'ai obtenu de mes généraux trente-quatre prix de bravoure; j'ai gagné six couronnes civiques. J'ai vingt-deux campagnes et plus de cinquante ans d'âge. Quand je n'aurais pas mérité le repos, quand mon âge ne me dispenserait pas, pourtant, comme je puis, P. Licinius, vous donner quatre soldats à ma place, il eût été juste de me donner mon congé. Voilà ce que j'avais à vous prier d'entendre pour la cause que je représente; quant à moi, tant qu'un officier chargé de levées me trouvera bon pour le service, jamais je ne m'en excuserai. C'est aux tribuns des soldats de voir quel rang ils me jugent capable d'occuper; je ferai en sorte que personne ne me surpasse pour la bravoure. C'est ce que j'ai toujours fait, mes chefs et ceux qui ont servi sous les mêmes drapeaux que moi m'en sont témoins. Et vous, mes camarades, bien que vous fassiez usage pour vous du droit d'appel,

populum agere liceret. Permissu omnium ita locutus fertur : « Sp. Ligustinus tribus Crustuminæ ex Sabinis sum oriundus, Quirites. Pater mihi jugerum agri reliquit et parvum tugurium, in quo natus educatusque sum : hodieque ibi habito. Quum primum in ætatem veni, pater mihi uxorem fratris sui filiam dedit : quæ secum nihil attulit, præter libertatem pudicitiamque, et cum his fecunditatem, quanta vel in diti domo satis esset. Sex filii nobis, duæ filiæ sunt : utræque jam nuptæ. Filii quatuor togas viriles habent, duo prætextati sunt. Miles sum factus, P. Sulpicio, C. Aurelio consulibus. In eo exercitu, qui in Macedoniam est transportatus, biennium miles gregarius fui adversus Philippum regem : tertio anno virtutis causa mihi T. Quinctius Flamininus decumum ordinem hastatum assignavit. Devicto Philippo Macedonibusque, quum in Italiam reportati ac dimissi essemus, continuo miles voluntarius cum M. Porcio consule in Hispaniam sum profectus. Neminem omnium imperatorum, qui vivant, acriorem virtutis spectatorem ac judicem fuisse sciunt; qui et illum et alios duces longa militia experti sunt. Hic me imperator dignum judicavit, cui primum hastatum prioris centuriæ assignaret. Tertio iterum voluntarius miles factus sum in eum exercitum, qui adversus Ætolos et Antiochum regem est missus. A M'. Acilio mihi primus princeps prioris centuriæ est assignatus. Expulso rege Antiocho, subactis Ætolis, reportati sumus in Italiam : et deinceps bis, quæ annua merebant legiones, stipendia feci. Bis deinde in Hispania militavi, semel Q. Fulvio Flacco, iterum Ti. Sempronio Graccho prætore. A Flacco inter ceteros, quos virtutis causa secum ex provincia ad triumphum deducebat, deductus sum. A. Ti. Graccho rogatus, in provinciam ii. Quater intra paucos annos primum pilum duxi ; quater et tricies virtutis causa donatus ab imperatoribus sum : sex civicas coronas accepi. Viginti duo stipendia annua in exercitu emerita habeo, et major annis sum quinquaginta. Quod si mihi nec stipendia omnia emerita essent, necdum ætas vacationem daret, tamen quum quatuor milites pro me uno vobis dare, P. Licini, possem, æquum erat me dimitti. Sed hæc pro causa mea dicta accipiatis velim : ipse me, quoad quisquam, qui exercitus scribit, idoneum militem judicabit, nunquam sum excusaturus. Ordine quo me dignum judicent tribuni militum, ipsorum est potestatis : ne quis me virtute in exercitu præstet, dabo operam; ut semper ita fecisse me et imperatores mei, et qui una stipendia fecerunt, testes sunt. Vos quoque æquum est, commilitones, etsi appellationis vobis usurpatis jus, quum adolescentes nihil adversus magi-

vous qui, plus jeunes, n'avez jamais rien fait contre l'autorité des magistrats et du sénat, vous devez encore aujourd'hui vous mettre à la discrétion du sénat et des consuls, et trouver toutes les places honorables, lorsqu'on y est pour défendre sa patrie. »

XXXV. Ces paroles lui valurent toute sorte d'éloges de la part du consul qui, de l'assemblée du peuple, le conduisit devant le sénat. Là des remerciements lui furent faits aussi au nom du sénat; et les tribuns des soldats, par égard pour sa vaillance, lui assignèrent le rang de primipile dans la première légion. Les autres centurions renoncèrent à leur opposition et se soumirent avec docilité au recrutement. Afin de hâter le départ des magistrats pour leurs provinces, les féries latines furent célébrées le jour des calendes de juin; et, cette solennité terminée, le préteur C. Lucrétius, après avoir fait prendre les devants à tout ce qui était nécessaire pour sa flotte, se dirigea sur Brindes. Outre les armées que formaient les consuls, le préteur C. Sulpicius Galba eut commission de lever quatre légions urbaines, l'infanterie et la cavalerie au complet, et de choisir dans le sénat quatre tribuns des soldats pour en prendre le commandement; il devait demander aux alliés du Latium quinze mille hommes d'infanterie et douze cents de cavalerie. Cette armée devait être prête à marcher sur un ordre du sénat. Le consul P. Licinius réclamant pour son armée, composée de nationaux et d'alliés, l'adjonction de troupes auxiliaires, on lui donna deux mille Liguriens, des archers crétois dont on ne précisait pas le nombre; ce que la Crète en aurait envoyé sur notre demande; puis des cavaliers et des éléphants de Numidie. A cet effet des délégués furent envoyés à Masinissa et aux Carthaginois; ce furent L. Postumius Albinus, Q. Terentius Culléon, C. Aburius. On décida aussi d'en envoyer trois en Crète; A. Postumius Albinus, C. Décimius, A. Licinius Nerva.

XXXVI. A la même époque il vint des ambassadeurs du roi Persée. On décida de ne les pas introduire en ville, attendu que déjà la guerre avec leur roi et les Macédoniens avait été décidée par un décret du sénat et par un ordre du peuple. Admis devant le sénat, dans le temple de Bellone, ils s'exprimèrent en ces termes: « Le roi Persée se demande avec étonnement pourquoi ces armées embarquées pour la Macédoine? Si le sénat pouvait se résoudre à les rappeler, le roi donnerait au sénat toutes les satisfactions qu'il voudrait pour le mal qu'il aurait fait aux alliés, si on lui faisait ce reproche. » Sp. Carvilius, envoyé de Grèce tout exprès par Cn. Sicinius, était alors dans le sénat. Il dénonça l'attaque, à main armée, de la Perrhébie, la prise de quelques villes de Thessalie, et d'autres entreprises exécutées ou préparées par le roi; les députés furent invités à lui répondre. Comme ils hésitaient, disant que leur mandat n'avait pas plus de latitude, on les chargea d'aller dire au roi que le consul Licinius serait bientôt en Macédoine avec une armée. Qu'à lui devraient s'adresser ses députés s'il avait quelque satisfaction à offrir; qu'il n'y avait plus de raison pour en envoyer à Rome; qu'on n'en

stratuum senatusque auctoritatem usquam feceritis, nunc quoque in potestate senatus ac consulum esse, et omnia honesta loca ducere, quibus rempublicam defensuri sitis. »

XXXV. Hæc ubi dixit, collaudatum multis verbis consul ex concione in senatum duxit. Ibi quoque ei ex auctoritate senatus gratiæ actæ, tribunique militares in legione prima primum pilum virtutis causa ei assignarunt. Ceteri centuriones, remissa appellatione, ad delectum obedienter responderunt. Quo maturius in provincias magistratus proficiscerentur, Latinæ kalendis juniis fuere: eoque sollenni perfecto, C. Lucretius prætor, omnibus, quæ ad classem opus erant, præmissis, Brundisium est profectus. Præter eos exercitus, quos consules comparabant, C. Sulpicio Galbæ prætori negotium datum, ut quatuor legiones scriberet urbanas, justo numero peditum equitumque; iisque quatuor tribunos militum ex senatu legeret, qui præessent: sociis Latini nominis imperaret quindecim millia peditum, mille et ducentos equites. Is exercitus uti paratus esset, quo senatus censuisset. P. Licinio consuli ad exercitum civilem socialemque petenti addita auxilia, Ligurum duo millia, Cretenses sagittarii (incertus numerus, quantum rogati auxilia Cretenses misissent) Numidæ item equites elephantique. In eam rem legati ad Masinissam Carthaginiensesque missi, L. Postumius Albinus, Q. Terentius Culleo, C. Aburius. In Cretam item legatos tres ire placuit, A. Postumium Albinum, C. Decimium, A. Licinium Nervam.

XXXVI. Per idem tempus legati ab rege Perseo venerunt. Eos in oppidum intromitti non placuit, quum jam bellum regi eorum et Macedonibus et senatus decresset, et populus jussisset. In ædem Bellonæ in senatum introducti ita verba fecerunt: « Mirari Persea regem, quid in Macedoniam exercitus transportati essent. Si impetrari a senatu posset, ut ii revocentur, regem de injuriis, si quas sociis factas quererentur, arbitratu senatus satisfacturum esse. » Sp. Carvilius, ad eam ipsam rem ex Græcia remissus ab Cn. Sicinio, in senatu erat. Is Perrhæbiam expugnatam armis, Thessaliæ aliquot urbes captas, cetera, quæ aut ageret, aut pararet rex, quum argueret, respondere ad ea legati jussi. Postquam hæsitabant, negantes sibi ultra quicquam mandatum esse, jussi renuntiare regi, « Consulem P. Licinium brevi cum exercitu futurum in Macedonia esse: ad eum, si satisfacere in animo esset, mitteret legatos. Romam quod præterea mitteret, non esse: neminem eorum per Italiam ire liciturum. » Ita dimissis, P. Licinio consuli mandatum,

laisserait aucun traverser l'Italie. Voilà comment on les congédia, et on ordonna au consul Licinius de leur donner onze jours pour quitter l'Italie, et d'envoyer Sp. Carvilius pour les surveiller jusqu'à leur embarquement. Voilà ce qui se passa à Rome, avant le départ des consuls pour leurs provinces. Déjà Cn. Sicinius qui, avant de se démettre, avait pris les devants et s'était rendu à Brindes près de la flotte et de l'armée, avait fait passer en Épire cinq mille hommes d'infanterie et trois cents de cavalerie, et avait ses quartiers près de Nymphée sur le territoire d'Apollonie. De ce point il envoya des tribuns avec deux mille hommes pour occuper les châteaux des Dassarétiens et des Illyriens, qui réclamaient eux-mêmes des garnisons pour être mieux à l'abri des courses des Macédoniens leurs voisins.

XXXVII. Peu de jours après Q. Marcius, A. Atilius, P. et Ser. Cornélius Lentulus, et L. Décimius, envoyés en Grèce comme délégués, conduisirent à Corcyre avec eux mille hommes d'infanterie : ce fut là qu'ils se partagèrent les contrées qu'ils avaient à visiter et les soldats de leur escorte. Décimius fut envoyé à Gentius, roi des Illyriens; il devait, s'il trouvait encore chez lui quelques dispositions amicales, chercher à le gagner et même à l'entraîner, pour la guerre projetée, dans l'alliance du peuple romain. Les Lentulus furent dirigés sur Céphallénie, pour passer dans le Péloponnèse et longer les côtes, dans la direction de l'occident, avant l'hiver. Marcius et Atilius eurent à visiter l'Épire, l'Étolie et la Thessalie; puis à jeter un regard sur la Béotie et l'Eubée, pour passer de là dans le Péloponnèse. Ils donnent là rendez-vous aux Lentulus. Ils n'avaient pas quitté Corcyre qu'une dépêche leur fut remise de la part de Persée, qui demandait quels motifs avaient les Romains de faire passer des troupes en Grèce, et d'en occuper les villes. On décida de ne pas lui faire de réponse par écrit, mais de dire de vive voix au messager, porteur de la dépêche, que les Romains le faisaient pour avoir garnison dans ces villes mêmes. Les Lentulus parcourant les villes du Péloponnèse, et encourageant toutes les cités, sans distinction, à déployer contre Persée le même zèle qu'elles avaient mis à seconder les Romains dans la guerre de Philippe d'abord, et ensuite dans celle d'Antiochus, n'étaient accueillis dans les assemblées que par des murmures : c'étaient les Achéens qui s'indignaient, eux qui, dès le principe de la guerre de Macédoine, avaient prêté secours aux Romains, et dans la guerre de Philippe avaient été les ennemis des Macédoniens, de n'être pas mieux traités que les Messéniens et les Éliens, qui avaient porté, pour Antiochus, les armes contre le peuple romain : récemment admis dans la ligue achéenne, ils se plaignaient d'avoir été livrés aux Achéens vainqueurs comme prix de la lutte.

XXXVIII. Marcius et Atilius montant à la ville de Gitane, en Épire, à dix lieues de la mer, y réunirent les Épirotes, et se firent écouter de l'assemblée avec un assentiment unanime. On leur donna quatre cents hommes de la jeunesse du pays, qui furent placés dans Orestée pour tenir garnison dans cette ville, que les délégués avaient affranchie du joug des Macédoniens. Ils passèrent de là

intra undecimum diem juberet eos Italia excedere, et Sp. Carvilium mitteret, qui, donec navem conscendissent, custodiret. Hæc Romæ acta nondum profectis in provinciam consulibus. Jam Cn. Sicinius, qui, priusquam magistratu abiret, Brundisium ad classem et ad exercitum præmissus erat, trajectis in Epirum quinque millibus peditum, trecentis equitibus, ad Nymphæum in agro Apolloniati castra habebat. Inde tribunos cum duobus millibus militum ad occupanda Dassaretiorum et Illyriorum castella, ipsis arcessentibus præsidia, ut tutiores a finitimorum impetu Macedonum essent, misit.

XXXVII. Paucis post diebus, Q. Marcius, A. Atilius, et P. et Ser. Cornelii Lentuli, et L. Decimius, legati in Græciam missi, Corcyram peditum mille secum advexerunt : ibi inter se et regiones, quas obirent, et milites diviserunt. Decimius missus est ad Gentium, regem Illyriorum, quem, si aliquem respectum amicitiæ eum habere cerneret, tentare, aut etiam ad belli societatem pellicere jussus. Lentuli in Cephalleniam missi, ut in Peloponnesum trajicerent, oramque maris, in occidentem versi, ante hiemem circumirent. Marcio et Atilio Epirus, Ætolia, et Thessalia circumeundæ assignantur. Inde Bœotiam atque Eubœam aspicere jussi; tum in Peloponnesum trajicere. Ibi congressuros se cum Lentulis constituunt. Priusquam digrederentur a Corcyra, literæ a Perseo allatæ sunt, quibus quærebat, quæ causa Romanis aut in Græciam trajiciendi copias, aut urbes occupandi, esset? Cui rescribi non placuit; nuntio ipsius, qui literas attulerat, dici, « Præsidii causa ipsarum urbium Romanos facere. » Lentuli, circumeuntes Peloponnesi oppida, quum sine discrimine omnes civitates adhortarentur, ut, quo animo, qua fide adjuvissent Romanos, Philippi primum, deinde Antiochi bello, eodem adversus Persea juvarent, fremitum in concionibus audiebant : Achæis indignantibus, eodem se loco esse, qui omnia a principiis Macedonici belli præstitissent Romanis, et Macedonum Philippi bello hostes fuissent, quo Messenii atque Elii, qui pro Antiocho hoste arma adversus populum Romanum tulissent; ac, nuper in Achaicum contributi concilium, velut præmium belli se victoribus Achæis tradi quererentur.

XXXVIII. Marcius et Atilius ad Gitanas, Epiri oppidum decem millia a mari, quum escenderent, concilio Epirotarum habito, cum magno omnium assensu auditi sunt : et quadringentos juventutis eorum in Orestas, ut præsidio essent liberatis ab se Macedonibus, miserunt. Inde in Ætoliam progressi, ac paucos ibi morati dies.



en Étolie et n'y demeurèrent que peu de jours, jusqu'à ce qu'on eût pourvu au remplacement du préteur qui était mort : aussitôt après la nomination de Lyciscus, dont les bonnes dispositions en faveur des Romains étaient assez connues, ils passèrent en Thessalie. Là vinrent les députés des Acarnaniens et les exilés des Béotiens. Les Acarnaniens eurent ordre de représenter qu'une occasion s'offrait, pour le peuple, de réparer les torts qu'ils avaient eus envers le peuple romain, d'abord dans la guerre de Philippe, ensuite dans celle d'Antiochus, dont les promesses les avaient déçus. Si, malgré leurs torts, ils avaient éprouvé la clémence du peuple romain, ils pouvaient, par des services, éprouver sa libéralité. On reprocha aux Béotiens l'alliance qu'ils avaient faite avec Persée. Ils répliquèrent que la faute en était à Isménias, chef du parti opposé, et que quelques villes, tout en le désapprouvant, s'étaient laissé entraîner à ses suggestions ; « c'est ce qu'on verra, dit Marcius, quand chaque ville va être mise en demeure de décider elle-même de son sort. » Les Thessaliens furent réunis à Larisse. Les Thessaliens eurent là la plus heureuse occasion de remercier les Romains du don de la liberté, et les députés de rendre grâce aux Thessaliens de l'aide énergique qu'on avait trouvé chez eux d'abord dans la guerre de Philippe, et puis dans celle d'Antiochus. Ces souvenirs de services réciproquement rendus portèrent la multitude à décréter, dans son enthousiasme, tout ce que les Romains voulurent. A l'issue de cette réunion il vint des députés de la part de Persée, réclamant surtout le bénéfice des rapports d'hospitalité qui existaient entre son père et celui de Marcius. Après avoir rappelé d'abord cette liaison, les députés en prirent occasion de solliciter pour leur roi une conférence. Marcius répondit qu'il avait, en effet, entendu dire à son père qu'il avait eu Philippe pour hôte et pour ami ; qu'il n'avait pas du tout oublié cette liaison, lorsqu'il se chargeait de l'ambassade ; que, s'il eût été bien portant, la conférence n'eût souffert aucun délai : qu'aussitôt qu'il se sentirait mieux il se rendrait, avec son collègue, aux bords du Pénée, près du passage qui mène d'Homolis à Dium.

XXXIX. Persée part alors de Dium et rentre dans l'intérieur de ses états, se flattant d'un léger espoir, Marcius ayant dit que c'était à cause de lui personnellement qu'il s'était chargé de la députation. Au bout de peu de jours ils vinrent au rendez-vous fixé. Le roi avait une nombreuse escorte, composée tant de ses amis que des soldats de sa garde. L'entourage des députés romains n'était pas moins nombreux ; beaucoup de monde les accompagna de Larisse, ainsi que les députés des villes qui s'étaient trouvés à Larisse, et qui voulaient rapporter chez eux des nouvelles positives de la conférence à laquelle ils auraient assisté. Ils éprouvaient aussi cette curiosité, si naturelle à l'homme, de voir s'aboucher un prince illustre avec les députés du premier peuple de l'univers. Quand ils furent en présence, n'ayant plus que le fleuve qui les séparât, il y eut quelques instants d'hésitation et de pourparler, pour savoir qui passerait l'eau. Les uns revendiquaient les droits de la majesté royale, les autres récla-

dum in prætoris mortui locum alius sufficeretur, et Lycisco prætore facto, quem Romanorum favere rebus satis compertum erat, transierunt in Thessaliam. Eo legati Acarnanum, et Bœotorum exsules venerunt. Acarnanes nuntiare jussi, « Quæ Philippi primum, Antiochi deinde bello, decepti pollicitationibus regiis, adversus populum romanum commisissent, ea corrigendi occasionem illis oblatam. Si male meriti clementiam populi romani experti essent, bene merendo liberalitatem experirentur. » Bœotis exprobratum, societatem eos cum Perseo junxisse. Quum culpam in Ismeniam, principem alterius partis, conferrent, et quasdam civitates dissentientes in causam deductas, « Appariturum id esse, » Marcius respondit : « singulis enim civitatibus de se ipsis consulendi potestatem facturos. » Thessalorum Larissæ fuit concilium. Ibi et Thessalis benigna materia gratias agendi Romanis pro libertatis munere fuit ; et legatis, quod, et Philippi prius et post Antiochi bello, enixe adjuti a gente Thessalorum essent. Hac mutua commemoratione meritorum accensi animi multitudinis ad omnia decernenda, quæ Romani vellent. Secundum hoc concilium legati a Perseo rege venerunt, privati maxime hospitii fiducia, quod ei paternum cum Marcio erat. Ab hujus necessitudinis commemoratione orsi, petierunt legati, in colloquium veniendi regi potestatem faceret. Marcius, « Et se ita a patre suo accepisse, dixit, amicitiam hospitiumque cum Philippo fuisse : minime immemorem necessitudinis ejus legationem eam suscepisse. Colloquium, si satis commode valeret, non fuisse se dilaturum : nunc, ubi primum posset, ad Peneum flumen, qua transitus ab Homolio Dium esset, præmissis, qui nuntiarent regi, venturos. »

XXXIX. Et tum quidem ab Dio Perseus in interiora regni recipit se, levi aura spei objecta, quod Marcius ipsius causa suscepisse se legationem dixisset. Post dies paucos ad constitutum locum venerunt. Magnus comitatus fuit regius, quum amicorum, tum satellitum turba stipante. Non minore agmine legati venerunt, et ab Larissa multis prosequentibus, et legationibus civitatum, quæ convenerant Larissam, et renuntiare domum certa, quæ audissent, volebant. Inerat cura insita mortalibus videndi congredientes nobilem regem, et populi principis terrarum omnium legatos. Postquam in conspectu steterunt, dirimente amne paullisper internuntiando cunctatio fuit, utri transgrederentur. Aliquid illi regiæ majestati, aliquid hi populi romani nomini, quum præsertim Perseus petisset colloquium, existimabant deberi. Joco



maient pour le nom du peuple romain, et rappelaient de plus que c'était Persée qui avait demandé l'entrevue. Une plaisanterie de Marcius décida cette question d'étiquette. « C'est au plus jeune, dit-il, de venir trouver son aîné; et (vu qu'il s'appelait lui-même Philippe) c'est au fils de faire les premiers pas vers son père. » On n'eut pas de peine à le faire entendre au roi. Un autre embarras se présentait ensuite; avec combien de personnes passerait-il? Le roi jugeait convenable de passer avec toute sa suite; les députés voulaient qu'il n'eût que trois personnes avec lui, ou que, s'il se faisait suivre de tout ce monde, il donnât des otages qui garantiraient l'entière loyauté de l'entrevue. Il donna comme otages Hippias et Pantanchus, qui avaient été ses parlementaires et qui tenaient le premier rang dans son amitié. Ce n'était pas tant comme gages de sa foi qu'on avait exigé de lui des otages, que pour faire voir aux alliés que ce n'était pas du tout sur le pied de l'égalité qu'avait lieu l'entrevue du roi et de nos commissaires. On s'aborda, non pas en ennemis, mais avec toute la bienveillance qui convient à des hôtes; des siéges furent avancés et l'on s'assit.

XL. Après un moment de silence : « Vous attendez, je le suppose, dit Marcius, que nous répondions à la dépêche que vous nous avez fait remettre à Corcyre; vous y demandez pourquoi, simples commissaires, nous sommes venus avec des troupes, et pourquoi nous envoyons des garnisons dans toutes les villes? Votre question m'embarrasse; ce serait de l'orgueil que de n'y pas répondre, et une réponse sincère pourrait, je le crains, blesser votre oreille. Mais il faut que la parole ou l'épée venge la rupture des traités : et, bien que j'eusse mieux aimé voir confier à tout autre qu'à moi le soin de vous faire la guerre, je me résignerai à tenir à mon hôte le langage sévère que je lui dois, comme les médecins, quand, pour sauver notre corps, ils ont recours à des remèdes douloureux. Depuis votre avénement vous n'avez fait qu'une chose qui fût à faire, c'était d'envoyer des députations pour renouveler l'alliance; mais il eût mieux valu ne pas la renouveler que la violer après l'avoir jurée une seconde fois : voilà ce que pense le sénat. Abrupolis était l'allié et l'ami du peuple romain; vous l'avez détrôné. Artétarus, celui de tous les princes illyriens qui était le plus fidèle au nom romain, meurt assassiné; vous recevez ses meurtriers, comme si sa mort avait, pour ne rien dire de plus, comblé vos vœux. Vous avez, contrairement au traité, traversé avec une armée la Thessalie et le territoire de Malia pour vous rendre à Delphes; vous avez aussi malgré les traités envoyé des secours aux Byzantins. Vous avez conclu, sous le sceau du serment, une alliance à part, une alliance illicite, avec les Béotiens nos alliés. Les députés thébains, Eversa et Callicrite, qui venaient de notre part, ont été assassinés; j'aime mieux demander par qui, que de le dire. La guerre intestine en Étolie et le meurtre des grands du pays, à qui, sinon à vos émissaires, peut-on les attribuer? Le pays des Dolopes, c'est vous-mêmes qui l'avez ravagé. Le roi Eumène, revenant de Rome dans ses états, a failli être immolé à Delphes, sur le territoire sacré, comme une victime devant les autels; et ma langue se refuse à nommer celui qu'il accuse. Tous les attentats occultes

etiam Marcius cunctantes movit. « Minor, inquit, ad majorem, et (quod Philippo ipsi cognomen erat) filius ad patrem transeat. » Facile persuasum id regi est. Aliud deinde ambigebatur, cum quam multis transiret. Rex, cum omni comitatu transire, æquum censebat : legati vel cum tribus venire jubebant, vel, si tantum agmen traduceret, obsides daret, nihil fraudis fore in colloquio. Hippiam et Pantanchum, quos et legatos miserat, principes amicorum, obsides dedit. Nec tam in pignus fidei obsides desiderati erant, quam ut appareret sociis, nequaquam ex dignitate pari congredi regem cum legatis. Salutatio non tanquam hostium, sed hospitalis ac benigna fuit; positisque sedibus consederunt.

XL. Quum paullisper silentium fuisset : « Exspectari, nos, inquit Marcius, arbitror, ut respondeamus literis tuis, quas Corcyram misisti; in quibus quæris, quid ita legati cum militibus venerimus, et præsidia in singulas urbes dimittamus? Ad hanc interrogationem tuam et non respondere vereor, ne superbum sit, et vera respondere, ne nimis acerbum audienti tibi videatur. Sed quum aut verbis castigandus, aut armis sit, qui fœdus rumpit; sicut bellum adversus te alii, quam mihi, mandatum malim, ita orationis acerbitatem adversus hospitem, utcunque est, subibo : sicut medici, quum salutis causa tristiora remedia adhibent. Ex quo regnum adeptus es, unam rem te, quæ facienda fuerit, senatus fecisse censet; quod legatos Romam ad renovandum..... judicat potius, quam, quum renovatum esset, violandum. Abrupolim, socium atque amicum populi romani, regno expulisti. Arthetauri interfectores, ut cæde (ne quid ultra dicam) lætatum appareret, recepisti, qui omnium Illyriorum fidissimum Romano nomini regulum occiderant. Per Thessaliam et Maliensem agrum cum exercitu contra fœdus Delphos isti : Byzantiis item contra fœdus misisti auxilia. Cum Bœotis, sociis nostris, secretam tibi ipsi societatem, quam non licebat, jurejurando pepigisti. Thebanos legatos, Eversam et Callicritum, venientes a nobis, quærere malo, quis interfecerit, quam arguere. In Ætolia bellum intestinum et cædes principum per quos, nisi per tuos, factæ videri possunt? Dolopes a te ipso evastati sunt. Eumenes rex, ab Roma quum in regnum rediret, prope ut victima Delphis in sacrato loco ante aras mactatus, quem insimulet, piget referre. Quæ hospes Brundisinus occulta facinora indicet, certum habeo, et scripta tibi om-



que dévoile notre hôte de Brundisium, j'ai la certitude qu'on vous les a tous reprochés dans les lettres qui vous ont été écrites de Rome, et que vos députés vous les ont rapportés. Pour m'empêcher d'articuler ces faits, vous n'aviez qu'un moyen, c'était de ne pas me demander pourquoi nous faisions passer des armées en Macédoine, et pourquoi nous mettions des garnisons dans les villes de nos alliés. Il y aurait eu plus de fierté à laisser votre demande sans réponse, qu'à vous en donner une sincère. Quant à moi, je me souviendrai de l'hospitalité qui rapprocha nos pères, en écoutant vos paroles, et je désire que vous me fournissiez des motifs pour plaider votre cause devant le sénat. »

XLI. A quoi Persée répliqua : « Ma cause serait bonne, plaidée devant des juges impartiaux ; et vous êtes juges et parties. Des actions dont on me fait des crimes, il en est dont je devrais être fier peut-être ; d'autres que je confesserais sans rougir ; d'autres sur lesquelles je réponds à un oui par un non. Pourquoi, si vous instruisez mon procès d'après vos lois, les griefs du dénonciateur de Brindes ou du roi Eumène seraient-ils plutôt à vos yeux une accusation réelle qu'un propos calomnieux ? Eumène, sur qui pèsent tant de haines publiques et privées, n'a-t-il d'ennemi que moi ? et moi, dans mes criminels projets, m'était-il impossible de trouver d'autres bras à employer que celui d'un Rammius, que je n'avais jamais vu et que je ne devais voir jamais ? On me demande compte des Thébains, victimes avérées d'un naufrage ; on me demande compte du meurtre d'Artétarus ; et pourtant tout ce qu'on y voit, c'est que ses assassins se sont exilés dans mes états. J'accepte l'accusation si vous admettez aussi que, toutes les fois que des exilés se rendent en Italie ou à Rome, ils sont autorisés à faire remonter jusqu'à vous les crimes qui ont motivé leur condamnation. Si vous reculez devant cette conséquence, vous et toutes les nations, je prétends être compris dans le nombre. Et, par Hercule, qu'entend-on en disant que l'exil est libre, si l'exilé se voit fermer tout l'univers ? Toutefois, dès qu'un avis émané de vous m'apprit qu'ils étaient en Macédoine, je les fis chercher et leur interdis à tout jamais l'entrée de mes états. Voilà les accusations auxquelles j'avais à répondre, comme un inculpé devant ses juges : passons aux différends que j'ai avec vous, comme roi, sur les clauses de notre traité, et discutons. Si le traité portait en effet que je ne pourrais pas même défendre ma personne et mon trône contre un aggresseur, je dois avouer qu'en repoussant l'aggression d'Abrupolis, allié du peuple romain, j'ai violé le traité. Mais, si le traité le permettait, si d'ailleurs le droit des gens permet à tout le monde de repousser la force par la force, qu'avais-je à faire lorsqu'Abrupolis avait ravagé les frontières de mes états jusqu'à Amphipolis, et enlevé une foule de personnes libres, grand nombre d'esclaves et des bestiaux par milliers ? Fallait-il demeurer en paix et tout souffrir jusqu'à ce qu'il fût entré, les armes à la main, dans Pella et jusque dans mon palais ? Je lui ai fait une guerre légitime ; mais sans doute

nia ab Roma esse, et legatos tuos renuntiasse. Hæc ne dicerentur a me, uno modo vitare potuisti, non quærendo, quam ob causam exercitus in Macedoniam trajicerentur, aut præsidia in sociorum urbes mitteremus. Quærenti tibi superbius tacuissemus, quam vera respondimus. Equidem pro paterno nostro hospitio faveo orationi tuæ, et opto, ut aliquam mihi materiem præbeas agendæ tuæ apud senatum causæ. »

XLI. Ad ea rex : « Bonam causam, si apud judices æquos ageretur, apud eosdem et accusatores et judices agam. Eorum autem, quæ objecta sunt mihi, partim ea sunt, quibus nescio an gloriari debeam ; partim, quæ fateri non erubescam ; partim, quæ verbo objecta verbo negare sit. Quid enim, si legibus vestris hodie reus sim, aut index Brundisinus, aut Eumenes mihi objiciat, ut accusare potius vere, quam conviciari, videantur ? Scilicet, nec Eumenes, quum tam multis gravis publice ac privatim sit, alium, quam me, inimicum habuit : neque ego potiorem quemquam ad ministeria facinorum, quam Rammium, quem neque unquam ante videram, nec eram postea visurus, invenire potui. Et Thebanorum, quos naufragio perisse constat, et Arthetauri cædis mihi reddenda ratio est : in qua tamen nihil ultra objicitur, quam interfectores ejus in regno exsulasse meo. Cujus conditionis iniquitatem ita non sum recusaturus, si vos quoque accipitis, ut, quicunque exsules in Italiam aut Romam se contulerunt, his facinorum, propter quæ damnati sunt, auctores vos fuisse fateamini. Si hoc et vos recusabitis, et omnes aliæ gentes, ego quoque inter ceteros ero. Et, hercule, quid attinet cuiquam exsilium patere, si nusquam exsuli futurus locus est ? Ego tamen istos, ut primum in Macedonia esse, admonitus a vobis, comperi, requisitos abire ex regno jussi, et in perpetuum interdixi finibus meis. Et hæc quidem mihi, tanquam causam dicenti reo, objecta sunt : illa, tanquam regi, et quæ de fœdere, quod mihi est vobiscum, disceptationem habeant. Nam, si est in fœdere ita scriptum, ut ne, si bellum quidem quis inferat, tueri me regnumque meum liceat, mihi fatendum est, quod me armis adversus Abrupolim, socium populi romani, defenderim, fœdus violatum esse. Sin autem hoc et ex fœdere licuit, et jure gentium ita comparatum est, ut arma armis propulsentur, quid tandem me facere decuit, quum Abrupolis fines mei regni usque ad Amphipolim pervastasset, multa libera capita, magnam vim mancipiorum, multa millia pecorum abegisset ? Quiescerem et paterer, donec Pellam et in regiam meam armatus pervenisset ? At enim bello quidem justo sum persecutus ; sed vinci non oportuit eum, neque ea, quæ victis accidunt, pati : quorum casum quum ego subierim, qui sum armis lacessitus, quid potest queri



il ne fallait pas qu'il fût vaincu ni qu'il souffrît le sort ordinaire des vaincus : quoi? lorsque j'ai eu de pareilles conséquences à subir, moi qui repoussais l'aggression, de quel malheur a droit de se plaindre celui qui fut l'aggresseur? Je ne ferai pas valoir les mêmes motifs, Romains, pour justifier la répression que mes armes ont exercée à l'égard des Dolopes; ils étaient mes sujets, compris dans les états que votre décret attribua à mon père. S'il fallait rendre compte de ma conduite, ce ne serait pas vous ni vos alliés, mais seulement ceux qui blâment la sévérité et l'injustice, même à l'égard des esclaves, qui pourraient trouver ma sévérité excessive et tyrannique; car ils ont fait mourir Euphranor, que je leur avais donné pour gouverneur, avec tant de cruauté, que la mort même fut le moindre de ses maux.

XLII. « De là je poussai jusqu'à Larisse, Autron et Pyllée, villes que j'avais à visiter, et, rapproché ainsi de Delphes où j'avais à accomplir un vœu déjà ancien, j'y montai sacrifier. Ici, pour me charger, on ajoute que j'avais mon armée, apparemment pour faire ce que je vous reproche aujourd'hui, pour m'emparer des villes, pour y mettre des garnisons. Réunissez en assemblée toutes les cités de la Grèce que j'ai traversées; qu'un seul particulier dénonce un seul mauvais traitement de la part de mes troupes, et j'avouerai aussitôt que le sacrifice n'était que feint, et qu'il cachait un autre but. Nous avons envoyé des corps de troupes aux Étoliens et aux Bizantins, et fait amitié avec les Béotiens. Ces mesures, quelque importance qu'on y attache, mes députés les ont, plus d'une fois, non-seulement exposées, mais encore justifiées dans votre sénat, où j'avais des antagonistes moins bien disposés que vous, Q. Marcius, qui êtes l'hôte de mon père; mais c'est qu'à Rome n'était pas encore arrivé Eumène, pour attiser chez vous, à force de calomnies et d'interprétations forcées, le soupçon et la haine, et s'efforcer de vous convaincre que la Grèce ne peut pas être en liberté et jouir des effets de votre bienveillance, tant que le royaume de Macédoine subsistera. On achèvera le tour du cercle, et l'on verra bientôt quelqu'un venir dire qu'en vain avez-vous fait reculer Antiochus au delà du Taurus, qu'Eumène tyrannise l'Asie plus que ne faisait Antiochus, et que vos alliés n'auront pas de repos tant qu'il y aura une cour à Pergame : que cette cour est une citadelle de tyrannie qui pèse sur la tête de tous les états voisins. Pour moi, Q. Marcius, A. Atilius, je sais que l'effet des griefs que vous m'avez opposés, ainsi que ma justification, doivent dépendre de la délicatesse de l'oreille et des dispositions intérieures de ceux qui m'écoutent : que la difficulté n'est pas de savoir ce que j'ai fait, ni dans quelle intention, mais comment vous le prendrez. J'ai la conscience de n'avoir sciemment commis aucune faute : si j'en ai commis par inadvertance, voilà une réprimande capable de redresser et de purifier ma conduite. Pour ma part rien d'irrémédiable, aucun méfait qui puisse vous déterminer à prendre les armes pour le punir : ce serait bien à tort que la renommée de votre clémence et de votre profonde sagesse se serait répandue chez tous les peuples, si pour de tels motifs, à peine faits pour

sibi accidisse, qui causa belli fuit? Non sum eodem modo defensurus, Romani, quod Dolopas armis coercuerim : quia, etsi non merito eorum, jure feci meo; quum mei regni, meæ ditionis essent, vestro decreto patri attributi meo. Nec, si causa reddenda sit, non vobis, nec fœderatis, sed iis, qui ne in servos quidem sæva atque injusta imperia probant, plus æquo et bono sævisse in eos videri possum. Quippe Euphranorem, præfectum a me impositum, ita occiderunt, ut mors pœnarum ejus levissima fuerit.

XLII. « At, quum processissem inde ad visendas Larissam, et Antrona, et Pteleum, quo in propinquo multo ante debita vota persolverem, Delphos sacrificandi causa escendi. Et his, criminis augendi causa, cum exercitu me isse adjicitur. Scilicet, ut, quod nunc vos facere queror, urbes occuparem, arcibus imponerem præsidia. Vocate in concilium Græciæ civitates, per quas iter feci; queratur unusquilibet militis mei injuriam; non recusabo, quin, simulato sacrificio, aliud petisse videar. Ætolis et Byzantiis præsidia misimus, et cum Bœotis amicitiam fecimus. Hæc, qualiacunque sunt, per legatos meos non solum indicata, sed etiam excusata sunt sæpe in senatu vestro; ubi aliquos ego disceptatores, non tam æquos, quam te, Q. Marci, paternum amicum et hospitem, habebam. Sed nondum Romam accusator Eumenes venerat; qui calumniando omnia detorquendoque suspecta et invisa efficeret, et persuadere vobis conaretur, non posse Græciam in libertate esse, et vestro munere frui quoad regnum Macedoniæ incolume esset. Circumagetur hic orbis : erit mox, qui arguat, nequicquam Antiochum ultra juga Tauri emotum : graviorem multo Asiæ quam Antiochus fuerit, Eumenem esse : nec conquiescere socios vestros posse, quoad regia Pergami sit : eam arcem supra capita finitimarum civitatum impositam. Ego hæc, Q. Marci et A. Atili, quæ aut a vobis objecta, aut purgata a me sunt, talia esse scio, ut aures, ut animi audientium sint : nec tam referre, quid ego, aut qua mente fecerim, quam quomodo id vos factum accipiatis. Conscius mihi sum, nihil me scientem deliquisse : et, si quid fecerim imprudentia lapsus, corrigi me et emendari castigatione hac posse. Nihil certe insanabile, nec quod bello et armis persequendum esse censeatis, commisi : aut frustra clementiæ gravitatisque vestræ fama vulgata per gentes est, si talibus de causis, quæ vix querela et expostulatione dignæ sunt, arma capitis, et regibus sociis bella infertis. »



motiver des plaintes et une enquête, vous prenez les armes et déclarez la guerre aux rois vos alliés.»

XLIII. Marcius, approuvant alors ce langage, lui conseilla d'envoyer des députés à Rome, dans la pensée qu'il fallait aller jusqu'au bout, essayer tous les moyens et ne renoncer à aucun espoir. Le reste de leur entretien n'eut d'autre objet que de procurer aux envoyés toute sûreté pour leur voyage. Ce but ne semblait pouvoir être atteint que par une demande de trève; Marcius le désirait, et n'avait pas eu d'autre intention en prenant rendez-vous; il fit cependant des difficultés pour ce rendez-vous et ne parut l'accorder que par considération pour le roi. Les Romains, en effet, n'étaient pas suffisamment en mesure, n'avaient point d'armée, point de général prêt; tandis que Persée (si un vain espoir de paix n'eût aveuglé sa politique) avait fait toutes ses dispositions, préparé toutes ses ressources et pouvait choisir, pour commencer la guerre, l'instant le plus commode pour lui, le plus désavantageux pour ses ennemis. Après cet entretien, les députés romains, qui avaient offert au roi la garantie d'une trève, se rendirent en Béotie. Déjà quelques mouvements avaient éclaté dans ce pays par la retraite de quelques peuples de la ligue qui unissait les Béotiens, retraite qu'avait motivée la réponse des députés; ceux-ci ayant dit, comme on sait, qu'on verrait bien quels étaient les peuples qui avaient de la répugnance à se dévouer corps et âme au parti du roi. Ce fut de Chéronée d'abord, puis de Thèbes, que des députés vinrent à leur rencontre dans le chemin même, pour affirmer qu'ils n'avaient pas été présents à la séance où cette alliance avait été décrétée : les députés, sans leur faire de réponse sur le moment, leur ordonnèrent de les suivre à Chalcis. A Thèbes, une autre discussion avait donné lieu à de vifs débats. Le parti qui avait été vaincu dans les élections des préteurs Béotiens, ameuta la multitude et promulgua à Thèbes un décret portant défense aux villes de recevoir les Béotarques. Les exilés se retirèrent en masse à Thespies; de là (car ils avaient été reçus à bras ouverts), grâce au retour des esprits, ils sont rappelés à Thèbes et redigent un décret qui punissait de l'exil les douze individus qui, sans caractère public, avaient tenu assemblée et délibéré. Ensuite le nouveau préteur, Isménias, homme noble et puissant, publie un décret qui les condamne à mort par contumace. Ils s'étaient réfugiés à Chalcis; puis de là, étant allés joindre les Romains à Larisse, ils accusent Isménias de l'alliance conclue avec Persée, et racontent la lutte issue de ce débat. Toutefois des députés des deux partis se présentèrent devant les Romains, les exilés, accusateurs d'Isménias, et Isménias lui-même.

XLIV. Quand ils furent arrivés à Chalcis, les chefs des autres états, d'un mouvement spontané et fait pour charmer les Romains, renoncèrent, par décrets individuels, à l'alliance du roi, et se rapprochèrent des Romains; Isménias trouvait bon que la nation béotienne se mît à la discrétion de Rome. Il en résulta une discussion telle que, s'il n'eût cherché un refuge dans le tribunal des commissaires, il allait être mis à mort par les exilés et leurs partisans. Thèbes même, capitale de la

XLIIII. Hæc dicenti cum assensu Marcius auctor fuit mittendi Romam legatos, quum experienda omnia ad ultimum, nec prætermittendam spem ullam censuisset. Reliqua consultatio erat, quonam modo tutum iter legatis esset. Ad id quum necessaria petitio indutiarum videretur, cuperetque Marcius, neque aliud colloquio petisset, gravate et in magnam gratiam petentis concessit. Nihil enim satis paratum ad bellum in præsentia habebant Romani, non exercitum, non ducem : quum Perseus, ni spes vana pacis occæcasset consilia, omnia præparata atque instructa haberet, et suo maxime tempore atque alieno hostibus incipere bellum posset. Ab hoc colloquio, fide indutiarum interposita, legati romani in Bœotiam comparati sunt. Ibi jam motus cœperat esse, discedentibus a societate communis concilii Bœotorum quibusdam populis, ex quo renuntiatum erat, respondisse legatos, apparituram, quibus populis proprie societatem cum rege jungi displicuisset. Primi a Chæronea legati, deinde a Thebis, in ipso itinere occurrerunt, affirmantes non interfuisse se, quo societas ea decreta esset, concilio : quos legati, nullo in præsentia responso dato, Chalcidem se sequi jusserunt. Thebis magna contentio orta erat ex alio certamine. Comitiis prætoriis Bœotorum victa pars, injuriam persequens, coacta multitudine decretum fecit Thebis, ne Bœotarchæ urbibus reciperentur. Exsules Thespias universi concesserunt : inde (recepti enim sine cunctatione erant) Thebas, jam mutatis animis, revocati decretum faciunt, ut duodecim, qui privati cœtum et concilium habuissent, exsilio multarentur. Novus deinde prætor (Ismenias is erat, vir nobilis ac potens) capitalis pœnæ absentes eos decreto damnat. Chalcidem fugerant : inde ad Romanos Larissam profecti, causam cum Perseo societatis in Ismeniam contulerant : « Ex contentione ortum certamen. » Utriusque tamen partis legati ad Romanos venerunt, et exsules accusatoresque Ismeniæ, et Ismenias ipse.

XLIV. Chalcidem ut ventum est, aliarum civitatium principes, id quod maxime gratum erat Romanis, suo quique proprio decreto regiam societatem aspernati, Romanis se adjungebant : Ismenias gentem Bœotorum in fidem Romanorum permitti æquum censebat. Inde certamine orto, nisi in tribunal legatorum perfugisset, haud multum abfuit, quin ab exsulibus fautoribusque eorum interficeretur. Thebæ quoque ipsæ, quod Bœotiæ caput est, in magno tumultu erant, aliis ad regem trahentibus civitatem, aliis ad Romanos. Et turba Coronæorum Ha-

Béotie, était en proie à l'agitation la plus vive, les uns penchant du côté du roi, les autres du côté des Romains. Il s'était même formé un rassemblement de gens de Coronée et d'Haliarte pour la défense du décret d'alliance avec le roi. Mais les chefs tinrent bon; et en démontrant, par la défaite de Philippe et celle d'Antiochus, toute la force et la fortune de Rome, ils convainquirent cette multitude; ils la firent renoncer par décret à l'alliance du roi, et envoyer à nos députés à Chalcis ceux qui s'étaient montrés partisans de notre alliance, pour leur donner satisfaction et pour recommander l'état à la loyale protection des commissaires. Marcius et Atilius entendirent les Thébains avec joie, et leur conseillèrent, comme aux autres individuellement, d'envoyer des commissaires à Rome pour renouveler amitié. Avant tout ils exigèrent le rétablissement des exilés, émirent un décret qui condamnait les partisans d'une alliance avec le roi. Leur but principal ainsi atteint, et l'assemblée des Béotiens dissoute, ils partent pour le Péloponnèse : ils avaient appelé Ser. Cornélius à Chalcis. C'est à Argos qu'ils furent admis dans l'assemblée; ils n'y demandèrent à la nation achéenne qu'un contingent d'un millier d'hommes. Cette troupe fut envoyée à Chalcis pour y tenir garnison, jusqu'à ce que l'armée romaine fût transportée en Grèce. Marcius et Atilius avaient accompli leur mission : ils quittèrent la Grèce à l'entrée de l'hiver et revinrent à Rome.

XLV. A la même époque une commission fut envoyée en Asie pour visiter les îles. Elle se composait de trois membres : Ti. Claudius, P. Postumius, M. Junius. Ils consacrèrent cette tournée à solliciter les alliés à entreprendre la guerre avec les Romains contre Persée, proportionnant l'activité de leurs démarches à l'importance des villes, dans la pensée que les petites subiraient l'influence des grandes. On attachait surtout un grand intérêt à l'accession des Rhodiens, qui pouvaient être non-seulement des partisans, mais des auxiliaires utiles et puissants à la guerre, avec les quarante vaisseaux qu'ils avaient équipés par le conseil d'Hégésiloque. Placé à la tête de l'état, avec le titre ordinaire de Prytanis, il avait, à force d'arguments, persuadé aux Rhodiens de renoncer à un espoir dont ils avaient plus d'une fois reconnu la vanité, celui de soutenir les rois, et de s'en tenir à l'alliance romaine, la seule au monde dont la puissance et la loyauté offrissent des garanties. « La guerre avec Persée est imminente; les Romains voudront pouvoir compter sur un aussi grand appareil de forces navales que celui qu'ils ont déployé dernièrement contre Antiochus et contre Philippe. On se tourmentera pour préparer l'escadre au moment où il eût fallu l'expédier, à moins qu'on ne se mette a radouber les bâtiments, à les pourvoir d'équipages. Il y fallait mettre d'autant plus de zèle qu'on réfuterait par des faits les délations d'Eumène. » Ce raisonnement les décida; et, quand les commissaires romains arrivèrent, on leur montra une flotte de quarante voiles équipée et montée, de manière à leur faire voir qu'on n'avait pas attendu leur exhortation. Cette commission contribua puissamment à ramener les esprits des villes d'Asie. Il n'y eut que Décimus qui revint à Rome sans avoir réussi à rien, et

liartiorumque convenerat ad defendendum decretum regiæ societatis. Sed constantia principum, docentium cladibus Philippi Antiochique, quanta esset vis et fortuna imperii romani, victa eadem multitudo, et ut tolleretur regia societas, decrevit, et eos, qui auctores paciscendæ amicitiæ fuerant, ad satisfaciendum legatis Chalcidem misit, fideique legatorum commendari civitatem jussit. Thebanos Marcius et Atilius læti audierunt, auctoresque et his, et separatim singulis fuerunt ad renovandam amicitiam mittendi Romam legatos. Ante omnia exsules restitui jusserunt: et auctores regiæ societatis decreto suo damnarunt. Ita, quod maxime volebant, discusso Bœotico concilio, Peloponnesum proficiscuntur, Ser. Cornelio Chalcidem arcessito. Argis præbitum est iis concilium; ubi nihil aliud a gente Achæorum petierunt, quam ut mille milites darent. Id præsidium ad Chalcidem tuendam, dum Romanus exercitus in Græciam trajiceretur, missum est. Marcius et Atilius, peractis, quæ agenda in Græcia erant, principio hiemis Romam redierunt.

XLV. Inde legatio sub idem tempus in Asiam et circum insulas missa. Tres erant legati, Ti. Claudius, Sp. Postumius, M. Junius. Ii circumeuntes hortabantur socios ad suscipiendum adversus Persea pro Romanis bellum: et quo quæque opulentior civitas erat, eo accuratius agebant, quia minores secuturæ majorum auctoritatem erant. Rhodii maximi ad omnia momenti habebantur, quia non fovere tantum, sed adjuvare etiam viribus suis bellum poterant, quadraginta navibus auctore Hegesilocho præparatis. Qui, quum in summo magistratu esset (Prytanin ipsi vocant), multis orationibus pervicerat Rhodios, ut, omissa, quam sæpe vanam experti essent, regum fovendorum spe, Romanam societatem (unam tum in terris vel viribus, vel fide stabilem) retinerent. « Bellum imminere cum Perseo: desideraturos Romanos eundem navalem apparatum, quem nuper Antiochi, quem Philippi ante bello vidissent. Trepidaturos tum repente paranda classe, quum mittenda esset; nisi reficere naves, nisi instruere navalibus sociis cœpissent. Id eo magis enixe faciendum esse, ut crimina delata ab Eumene fide rerum refellerent. » His incitati, quadraginta navium classem instructam ornatamque legatis Romanis advenientibus, ut non exspectatam adhortationem esse appareret, ostenderunt. Et hæc legatio magnum ad conciliandos animos civitatum Asiæ momentum fuit. Decimus unus

même entaché du soupçon d'avoir eu la bassesse de recevoir de l'argent des princes d'Illyrie.

XLVI. Persée, rentré en Macédoine à l'issue de sa conférence avec les Romains, envoya des députés à Rome pour y traiter de la paix sur les préliminaires ouverts avec Marcius, et remit des dépêches à ceux qu'il envoyait à Byzance et à Rhodes. Toutes ces lettres portaient uniformément qu'il avait eu une conférence avec les Romains. Il donnait aux demandes et aux réponses un ton à laisser croire que, dans la discussion, tous les avantages avaient été de son côté. Devant les Rhodiens les députés ajoutèrent : « qu'ils comptaient sur la paix : qu'en effet des commissaires avaient été envoyés à Rome d'après le conseil de Marcius et d'Atilius. Si les Romains, en dépit des traités, persistaient dans leurs dispositions belliqueuses, les Rhodiens auraient à employer tout leur crédit, tous leurs efforts pour ramener la paix : si leurs prières n'avaient point de succès, ils devraient veiller à ce que tout l'univers ne tombât pas dans la dépendance d'un seul peuple. Si d'autres y étaient intéressés, à plus forte raison les Rhodiens qui, pour la grandeur et la puissance, marchent en tête des républiques : ils ne doivent attendre que sujétion et asservissement, une fois qu'il n'y aura plus de recours ouvert que du côté de Rome. » La lettre et les explications des députés trouvèrent plus de bienveillante attention qu'elles n'exercèrent d'influence réelle sur les esprits : ils ne changèrent pas; le parti de la sagesse commençait à fonder son autorité. On répondit, en vertu d'un décret : « Que les Rhodiens désiraient la paix : qu'en cas de guerre le roi n'avait rien à attendre des Rhodiens, rien à leur demander qui fût en état de dissoudre leur vieille amitié pour les Romains, établie sur tant de services importants rendus en temps de paix comme en temps de guerre. » A leur retour de Rhodes ils visitèrent aussi les cités de Thèbes, de Coronée et d'Haliarte; parce qu'on pensait que c'était malgré elles qu'on les avait fait renoncer à l'alliance du roi pour s'attacher aux Romains. Les Thébains furent inébranlables, bien que la condamnation de leurs chefs et la rentrée des exilés les eût indisposés contre Rome. Ceux de Coronée et d'Haliarte, dévoués d'instinct au parti du roi, envoyèrent des députés en Macédoine demander une garnison qui pût les mettre à l'abri de l'intolérable despotisme des Thébains. Le roi répondit à cette députation qu'il ne pouvait pas envoyer de garnison, en raison de sa trêve avec les Romains : qu'il leur conseillait toutefois de se garantir, comme ils le pourraient, des insultes des Thébains, sans pourtant offrir aux Romains de prétexte de sévir contre eux.

XLVII. Marcius et Atilius, arrivés à Rome, rendirent, dans le Capitole, compte de leur mission; fiers qu'ils étaient d'avoir, par l'appât d'une trêve, leurré le roi de l'espoir de la paix. « C'est qu'il avait, lui, si bien fait toutes ses dispositions, tandis qu'eux n'avaient rien de préparé, qu'il eût pu se saisir de toutes les positions avantageuses, avant que leur armée fût venue débarquer en Grèce. Qu'au moyen du temps que leur donnait la trêve, les Romains, sans que le roi se fût préparé davantage, pour-

sine ullo effectu, captarum etiam pecuniarum ab regibus Illyriorum suspicione infamis, Romam rediit.

XLVI. Perseus, quum ab colloquio Romanorum in Macedoniam recepisset sese, legatos Romam de inchoatis cum Marcio conditionibus pacis misit : et Byzantium et Rhodum literas legatis ferendas dedit. In literis eadem sententia ad omnes erat : « collocutum se cum Romanorum legatis. » Quæ audisset, quæque dixisset, ita disposita, ut superior fuisse in disceptatione videri posset. Apud Rhodios legati addiderunt, « Confidere pacem futuram : auctoribus enim Marcio atque Atilio missos Romam legatos. Si pergerent Romani contra fœdus movere bellum, tum omni gratia, omni ope enitendum fore Rhodiis, ut reconcilient pacem. Si nihil deprecando proficiant, id agendum, ne omnium rerum jus ac potestas ad unum populum perveniat. Quum ceterorum id interesse; tum præcipue Rhodiorum, qui plus inter alias civitates dignitate atque opibus excellant : quæ serva atque obnoxia fore, si nullus alio sit, quam ad Romanos, respectus. » Magis et literæ et verba legatorum benigne sunt audita, quam momentum ad mutandos animos habuerunt : potentior esse partis melioris auctoritas cœperat. Responsum ex decreto est : « Optare pacem Rhodios : si bellum esset, ne quid ab Rhodiis speraret aut peteret rex, quod veterem amicitiam, multis magnisque meritis pace belloque partam, disjungeret sibi ab Romanis. » Ab Rhodo redeuntes, Bœotiæ quoque civitates, et Thebas, et Coroneam, et Haliartum, adierunt : quibus expressum invitis existimabatur, ut, relicta regia societate, Romanis adjungerentur. Thebani nihil moti sunt : quanquam nonnihil, et damnatis principibus, et restitutis exsulibus, succensebant Romanis. Coronæi et Haliartii, favore quodam insito in reges, legatos in Macedoniam miserunt, præsidium petentes, quo se adversus impotentem superbiam Thebanorum tueri possint. Cui legationi responsum ab rege est : « Præsidium se propter indutias cum Romanis factas mittere non posse : tamen suadere, ita ab Thebanorum injuriis, qua possent, ut se vindicarent, ne Romanis præberent causam in se sæviendi.

XLVII. Marcius et Atilius Romam quum venissent, legationem in Capitolio ita renuntiarunt, ut nulla re magis gloriarentur, quam decepto per indutias et spem pacis rege. « Adeo enim apparatibus belli fuisse instructum, ipsis nulla parata re, ut omnia opportuna loca præoccupari ante ab eo potuerint, quam exercitus in Græciam trajiceretur. Spatio autem indutiarum sumpto, venturum illum nihilo paratiorem; Romanos omnibus instructiores rebus cœpturos bellum. Bœotorum quoque se concilium



raient eux-mêmes entamer la guerre, mieux pourvus de toutes leurs ressources. Ils avaient eu aussi l'adresse de dissoudre l'assemblée des Béotiens, de façon qu'il leur serait impossible désormais de s'entendre pour s'unir aux Macédoniens. « Une grande partie du sénat approuvait cette conduite comme un chef-d'œuvre de politique; mais les anciens qui gardaient le souvenir de l'ancienne manière d'agir, disaient: « qu'ils ne retrouvaient pas, dans cette députation, la politique romaine. » Ce n'étaient point par des embuscades et des attaques nocturnes, par une fuite simulée et des retours soudains contre un ennemi pris au dépourvu, que leurs ancêtres faisaient la guerre : ils n'y cherchaient pas la gloire de l'astuce au lieu de celle du vrai courage; ils déclaraient la guerre avant de la faire; ils la proclamaient même, et quelquefois même ils fixaient le lieu du combat. Ce fut cette loyauté qui leur fit dénoncer au roi Pyrrhus ce médecin qui en voulait à sa vie; ou encore livrer, chargé de chaînes, aux Falisques, ce traître qui leur amenait les enfants du prince. Voilà la politique romaine bien éloignée de la duplicité punique, et de l'intrigue des Grecs, qui trouvent plus de gloire à tromper l'ennemi qu'à le vaincre les armes à la main. Il y aura sans doute, dans telle circonstance donnée, plus d'avantage à attendre de la ruse que de la force ouverte; mais pour qu'une victoire soit complète et définitive, il faut arracher au vaincu l'aveu « que ce n'est ni par artifice ni par hasard, mais en bataille rangée et dans une guerre en règle, qu'il a été défait. » Voilà ce que disaient les vieillards qui n'étaient pas d'avis de suivre ces nouvelles pratiques. Mais, dans le sénat, le parti de l'intérêt l'emporta sur celui de l'honneur; on approuva la première légation de Marcius, et on le renvoya en Grèce avec des quinquérèmes et avec le pouvoir d'y servir à son gré les intérêts de la republique. Ils envoyèrent aussi A. Atilius pour occuper Larisse, en Thessalie, dans la crainte qu'à l'expiration de la trève Persée n'y envoyât une garnison et ne se trouvât ainsi maître de la capitale de la Thessalie. Atilius dut, pour s'acquitter de cette mission, demander deux mille hommes d'infanterie à Cn. Sicinius. On donna aussi à P. Lentulus, qui était revenu d'Achaïe, trois cents hommes de race italienne, pour se tenir à Thèbes et maintenir la dépendance de la Béotie.

XLVIII. Ces mesures prises, bien que toutes eussent été arrêtées en vue de la guerre, on décida pourtant d'admettre les commissaires dans le sénat. Ils ne firent à peu près que répéter ce que le roi avait articulé dans la conférence. Le guet-apens dirigé contre Eumène fut l'objet d'une justification très-développée, quoique peu concluante, car le fait était avéré. Le reste de leur discours fut une prière; mais les dispositions des auditeurs n'admettaient ni persuasion ni pardon. On leur intima l'ordre de sortir de l'enceinte de Rome sur-le-champ, et d'Italie avant trente jours. Ensuite le consul P. Licinius, à qui le sort avait assigné la Macédoine pour province, reçut l'invitation de donner des ordres pour que son armée se rassemblât au premier jour. Le préteur C. Lucrétius, chargé du département de la flotte, partit de la ville avec quarante quinquérèmes; car on

arte distraxisse, ne conjungi amplius ullo consensu Macedonibus possent. » Hæc, ut summa ratione acta, magna pars senatus approbabat : veteres et moris antiqui memores negabant, « se in ea legatione Romanas agnoscere artes. Non per insidias et nocturna prœlia, nec simulatam fugam improvisosque ad incautum hostem reditus, nec ut astu magis, quam vera virtute, gloriarentur, bella majores gessisse. Indicere prius, quam gerere, solitos bella; denuntiare etiam interdum pugnam, et locum finire, in quo dimicaturi essent. Eadem fide indicatum Pyrrho regi medicum, vitæ ejus insidiantem : eadem Faliscis vinctum traditum proditorem liberorum. Legis hæc Romanæ esse, non versutiarum Punicarum, neque calliditatis Græcæ : apud quos fallere hostem, quam vi superare, gloriosius fuerit. Interdum in præsens tempus plus profici dolo, quam virtute : sed ejus demum animum in perpetuum vinci, cui confessio expressa sit, se neque arte, neque casu, sed collatis cominus viribus, justo ac pio bello esse superatum. » Hæc seniores, quibus nova hæc minus placebat sapientia. Vicit tamen ea pars senatus, cui potior utilis, quam honesti, cura erat, ut comprobaretur prior legatio Marcii, et eodem rursus in Græciam cum quinqueremibus remitteretur, jubereturque cetera, uti e republica maxime visum esset, agere. A. quoque Atilium miserunt ad occupandam Larissam in Thessalia, timentes, ne, si indutiarum dies exisset, Perseus, præsidio eo misso, caput Thessaliæ in potestate haberet. Duo millia peditum Atilius ab Cn. Sicinio accipere ad eam rem agendam jussus : et P. Lentulo, qui ex Achaia redierat, trecenti milites Italici generis dati, ut Thebis daret operam, ut in potestate Bœotia esset.

XLVIII. His præparatis, quanquam ad bellum consilia erant destinata, senatum tamen præberi legatis placuit. Eadem fere, quæ in colloquio ab rege dicta erant, relata ab legatis. Insidiarum Eumeni factarum crimen, et maxima cura, et minime tamen probabiliter (manifesta enim res erat), defensum. Cetera deprecatio erat : sed non iis animis audiebantur, qui aut doceri, aut flecti possent. Denuntiatum, extemplo mœnibus urbis Romæ, Italia intra trigesimum diem excederent. P. Licinio deinde consuli, cui Macedonia provincia obvenerat, denuntiatum, ut exercitui diem primam quamque diceret ad conveniendum. C. Lucretius prætor, cui classis provincia erat, cum quadraginta quinqueremibus ab urbe profectus : nam ex refectis navibus alias in alium usum retineri ad urbem placuit. Præmissus a prætore est



décida, pour les vaisseaux radoubés, d'en garder quelques-uns pour divers usages. Le préteur dépêcha en avant son frère Lucrétius avec une quinquérème, pour aller prendre les vaisseaux que les alliés s'étaient engagés à fournir, et venir au devant de la flotte à Céphallénie. Il en prit un à Rhège, deux à Locres, quatre chez les Urites, et, longeant la côte d'Italie, il doubla le cap qui termine la Calabre, sur la mer Ionienne, et arriva à Dyrrhachium. Là il trouva dix vaisseaux appartenant aux Dyrrachiens eux-mêmes, douze aux Isséens, cinquante barques au roi Gentius, qu'il fit semblant de croire préparées exprès pour l'usage du peuple romain, les emmena toutes; et, rendu en trois jours à Corcyre, il cingla de là vers Céphallénie. Le préteur C. Lucrétius, partit de Néapolis, franchit le détroit, et se rendit en cinq jours à Céphallénie. La flotte mouilla dans ces eaux pour attendre d'abord que les troupes de terre eussent fait le trajet, et pour que les vaisseaux de transport qui, dans la route s'étaient dispersés au large, eussent rallié.

XLIX. A ce moment là, précisément le consul Licinius, après avoir prononcé les vœux au Capitole, partait de la ville en costume de général. C'est un moment toujours grave et solennel; mais il excite à un plus haut degré l'attention et l'intérêt, quand le consul qu'on accompagne marche contre un ennemi puissant et distingué par sa valeur ou par sa fortune. Ce n'est pas seulement par devoir et par conscience qu'on se presse aux côtés du général, mais encore par curiosité, et pour voir l'homme aux talents et à la sagesse duquel on abandonne la défense des premiers intérêts de l'état. Puis, mille pensées assaillissent l'esprit : les chances de la guerre, l'incertitude du sort et les caprices de Mars; les revers, les succès, les défaites, si souvent dues à l'inhabilité et à la présomption des chefs; le bonheur, qui souvent récompense leur prudence et leur valeur. Sait-on lequel de ces deux esprits, laquelle de ces deux fortunes sera celle du consul qui part pour la guerre? Le verra-t-on bientôt, à la tête de son armée victorieuse, monter triomphant au Capitole, saluer ces mêmes dieux dont aujourd'hui il prend congé, ou prépare-t-on cette joie à l'ennemi? Car ce roi Persée, contre lequel on marchait, jouissait d'une grande renommée, tant à cause de la réputation guerrière du peuple macédonien que des hauts faits de son père Philippe qui, entre autres, s'était illustré dans sa guerre avec Rome : puis Persée avait fait sans cesse parler de lui depuis son avénement, et des préparatifs de guerre qu'il faisait. Telles étaient les pensées de tous les ordres de l'état en accompagnant le consul à son départ. Avec lui furent envoyés deux personnages consulaires, comme tribuns des soldats, et trois jeunes hommes d'un rang illustre, P. Lentulus et les deux Manlius Acidinus; ils étaient fils, l'un de M. et l'autre de L. Manlius. Le consul, avec eux, alla rejoindre son armée, et, traversant l'Adriatique avec toutes ses troupes, il alla poser son camp près de Nymphéum, dans le territoire d'Apollonie.

L. Peu de jours avant, Persée voyant, d'après le rapport de ses députés, revenus de Rome,

frater M. Lucretius cum quinquereme una : jussusque, ab sociis ex fœdere acceptis navibus, ad Cephalleniam classi occurrere. Ab Rheginis triremi una, ab Locris duabus, ab Uritibus quatuor, præter oram Italiæ supervectus Calabriæ extremum promontorium in Ionio mari, Dyrrhachium trajicit. Ibi decem ipsorum Dyrrhachinorum, duodecim Issæorum, quinquaginta quatuor Gentii regis lembos nactus simulans, se credere, eos in usum Romanorum comparatos esse, omnibus abductis, die tertio Corcyram, inde protinus in Cephalleniam trajicit. C. Lucretius prætor ab Neapoli profectus, superato freto, die quinto in Cephalleniam transmisit. Ibi stetit classis, simul opperiens, ut terrestres copiæ trajicerentur, simul, ut onerariæ, ex agmine suo per altum dissipatæ, consequerentur.

XLIX. Per hos forte dies P. Licinius consul, votis in Capitolio nuncupatis, paludatus ab urbe profectus est. Semper quidem ea res cum magna dignitate ac majestate geritur : præcipue tamen convertit oculos animosque, quum ad magnum nobilemque, aut virtute aut fortuna, hostem, euntem consulem prosequuntur. Contrahit enim non officii modo cura, sed etiam studium spectaculi, ut videant ducem suum cujus imperio consilioque summam rempublicam tuendam permiserunt. Subit deinde cogitatio animum, qui belli casus, quam incertus fortunæ eventus, communisque Mars belli sit : adversa, secunda, quæque inscitia et temeritate ducum clades sæpe acciderint; quæ contra bona prudentia et virtus attulerit. Quem scire mortalium, utrius mentis, utrius fortunæ consulem ad bellum mittant? triumphantemne mox cum exercitu victore scandentem in Capitolium ad eosdem deos, a quibus proficiscatur, visuri, an hostibus eam præbituri lætitiam sint? Perseo autem regi, adversus quem ibatur, famam et bello clara Macedonum gens, et Philippus pater, inter multa prospere gesta Romano etiam nobilitatus bello, præbebat; tum ipsius Persei nunquam, ex quo regnum accepisset, desitum belli exspectatione celebrari nomen. Cum his cogitationibus omnium ordinum homines proficiscentem consulem prosecuti sunt. Duo consulares tribuni militum cum eo missi, C. Claudius, Q. Mucius; et tres illustres juvenes, P. Lentulus, et duo Manlii Acidini : alter M. Manlii, alter L. Manlii filius erat. Cum iis consul Brundisium ad exercitum, atque inde, cum omnibus copiis transvectus, ad Nymphæum in Apolloniatium agro posuit castra.

L. Paucos ante dies Perseus, postquam legati, ab



qu'il fallait renoncer à tout espoir de paix, tint un conseil. La lutte s'y prolongea quelques temps entre les opinions qui le partageaient. Les uns étaient d'avis de payer un tribut si on l'imposait, ou de céder une portion de territoire si l'on y était condamné; tout ce qu'on serait forcé de subir en vue de la paix, ils voulaient qu'on ne le refusât pas, et que le roi se gardât de jouer sa vie et sa couronne à ce terrible jeu. « Possesseur d'un trône incontesté, il trouverait dans le temps un utile auxiliaire, qui non-seulement lui ferait recouvrer ce qu'il aurait perdu, mais même pourrait le rendre redoutable à ceux qu'il craignait aujourd'hui. » Le plus grand nombre se prononçait pour un parti plus exalté : « si peu qu'on cédât, il faudrait céder bientôt tout le royaume, assuraient-ils. Les Romains n'avaient pas besoin d'argent, ni d'agrandissement; mais ils savaient que toutes les choses humaines, et surtout les royaumes et les empires, étaient exposés à mille chances : qu'ils avaient brisé la puissance carthaginoise, et agrandi à ses dépens un roi voisin, dont le joug pesait sur elle; qu'Antiochus et sa race avaient été refoulés au delà du Taurus; qu'il n'y avait plus que l'empire macédonien qui fût dans leur voisinage, et qui, si le peuple romain voyait quelque part son étoile pâlir, parût seul capable de ranimer dans l'esprit de ses rois leur antique valeur. Tant que rien n'est entamé, c'est à Persée de considérer en lui-même si, de concessions en concessions, il veut, dépouillé successivement de tous ses états et banni de son royaume, demander aux Romains la Samothrace ou quelque autre ville pour y survivre à sa royauté, et y vieillir, comme un simple particulier, dans le mépris et dans l'indigence : ou bien si, prenant les armes pour défendre sa fortune et son rang, il n'aimera pas mieux s'exposer à tous les risques de la guerre, et courir entre autres la chance d'une victoire qui délivrerait l'univers du despotisme de Rome. Il ne serait pas plus étonnant de voir les Romains chassés de la Grèce, qu'Annibal de l'Italie. On ne voyait certes pas comment, après avoir repoussé avec tant d'énergie les prétentions d'un frère qui aspirait sans droit à la couronne, il céderait à des étrangers cette couronne bien acquise. Enfin, dans toute délibération sur la paix et sur la guerre, il faut que tout le monde s'entende sur ce point, qu'il n'est rien de honteux comme de céder un trône sans résistance; rien de beau comme de courir toutes les chances de la fortune, quand il s'agit d'honneur et de dignité. »

LI. C'était à Pella, cette antique capitale des rois de Macédoine, que se tenait ce conseil. « Faisons-la donc, avec l'aide des dieux, cette guerre, dit le roi, puisque tel est votre avis. » Et il envoie des lettres à tous ses gouverneurs, et réunit toutes ses forces à Citium, ville de Macédoine. Lui-même, après un sacrifice, tout à fait royal, de cent victimes, devant les autels de Minerve, surnommée Alcis, il part pour Citium avec une escorte de courtisans et de satellites. Déjà toutes ses troupes, macédoniennes et auxiliaires, s'y étaient réunies. Il place son camp aux portes de la ville, et forme toute son armée dans la plaine. Elle présentait un total de quarante

Roma regressi, præciderant spem pacis, consilium habuit. Ibi aliquamdiu diversis sententiis certatum est. Erant, quibus vel stipendium pendendum, si injungeretur, vel agri parte cedendum, si multarent, quicquid denique aliud pacis causa patiendum esset, non recusandum videretur, nec committendum, ut in aleam tanti casus se regnumque daret. « Si possessio haud ambigua regni maneret, multa diem tempusque afferre posse, quibus non amissa modo recuperare, sed timendus ultro iis esse, quos nunc timeret, posset. » Ceterum multo major pars ferocioris sententiæ erat : « Quicquid cessisset, cum eo simul regno protinus cedendum esse, affirmabant. Neque enim Romanos pecunia aut agro egere : sed hoc scire, quum omnia humana, tum maxima quæque et regna et imperia sub casibus multis esse. Carthaginiensium opes fregisse sese, et cervicibus eorum præpotentem finitimum regem imposuisse : Antiochum progeniemque ejus ultra juga Tauri emotum. Unum esse Macedoniæ regnum, et regione propinquum, et quod, sicubi populo romano sua fortuna labet, antiquos animos regibus suis videatur posse facere. Dum integræ res sint, statuere apud animum suum Persea debere, utrum, singula concedendo, nudatus ad extremum opibus extorrisque regno, Samothraciam aliamve quam insulam petere ab Romanis, ubi privatus superstes regno suo in contemptu atque inopia consenescat, malit : an, armatus vindex fortunæ dignitatisque suæ, aut, ut viro forti dignum sit, patiatur, quodcunque casus belli tulerit; aut victor liberet orbem terrarum ab imperio Romano. Non esse admirabilius Romanos Græcia pelli, quam Annibalem Italia pulsum esse : neque, hercule, videre, qui conveniat fratri, affectanti per injuriam regnum, summa vi restitisse; alienigenis bene parto eo cedere. Postremo ita bello et pace quæri, ut inter omnes conveniat, nec turpius quicquam esse, quam sine certamine cessisse regno : nec præclarius quicquam, quam pro dignitate ac majestate omnem fortunam expertum esse. »

LI. Pellæ, in vetere regia Macedonum, hoc consilium erat. « Geramus ergo, inquit, diis bene juvantibus, quando ita videtur, bellum; » literisque circa præfectos dimissis, Citium (Macedoniæ oppidum est) copias omnes contrahit. Ipse centum hostiis sacrificio regaliter Minervæ, quam vocant Alcidemon, facto cum purpuratorum et satellitum manu profectus Citium est. Eo jam omnes Macedonum externorumque auxiliorum convenerant copiæ. Castra ante urbem ponit, omnesque armatos

mille combattants, dont moitié de phalangistes. Hippias, de Béroé, les commandait. Venaient ensuite deux bataillons de troupes d'élite, pris, pour leur vigueur et leur complexion robuste, sur toute la quantité des Cétrates : c'est ce qu'ils appelaient une légion. Les commandants étaient Léonat et Thrasyppe, d'Eulyes. Le reste des cétrates, au nombre d'à peu près trois mille, marchait sous les ordres d'Antiphile d'Édesse. Les Péons, ceux de Paroré, de Parstrymonie, lieux qui confinent à la Thrace, les Agrianes, auxquels se mêlaient des Thraces, composaient un corps approchant aussi de trois mille hommes. Ils avaient été réunis et armés par Didas le Péonien, l'assassin du jeune Démétrius. En outre deux mille combattants gaulois, sous le commandement d'Asclépiodote; d'Héraclée, chez les Sintiens, étaient venus trois mille Thraces libres, ayant un chef national. Un nombre à peu près pareil de Crétois obéissait à des officiers du même pays, Suse de Phalacerne et Sylle de Gnosse. Le Lacédémonien Léonide menait cinq cents Grecs mêlés de divers peuples. Cet homme passait pour être du sang royal : il avait été exilé après une condamnation prononcée en plein conseil de la ligue achéenne, parce qu'on avait saisi des lettres de lui à Persée. D'Étoliens et de Béotiens, il n'y avait pas en tout plus de cinq cents, que commandait l'Achéen Lycon. Ces auxiliaires, tirés de tout peuple et de toute nation, présentaient un effectif d'environ douze mille combattants. La Macédoine, toute entière réunie, avait fourni trois mille chevaux : Cotys, fils de Scutha, roi des Odryses, s'était trouvé au rendez-vous avec mille cavaliers d'élite et pareil nombre de fantassins. Le total de l'armée était de trente-neuf mille hommes d'infanterie et quatre de cavalerie. Il était assez constant que, depuis l'armée qui était passée en Asie, sous les ordres d'Alexandre-le-Grand, jamais roi de Macédoine n'avait rassemblé des troupes aussi nombreuses.

LII. Il y avait vingt-six ans qu'on avait accordé la paix à Philippe, sur sa demande. Pendant tout ce temps, à la faveur du calme, la Macédoine s'était accrue d'une population, mûre alors, en grande partie, pour le service militaire : et des guerres sans importance avec les Thraces leurs voisins, plus faites pour les exercer que pour les épuiser, les avaient tenus constamment en haleine; et le temps que Philippe, puis Persée, avaient mis à méditer la guerre contre les Romains, faisait que rien ne manquait aux préparatifs. Il fit faire à son armée quelques mouvements, non pas une suite complète d'évolutions, mais assez seulement pour qu'on ne dît pas qu'elle était restée inactive sous les armes; et il convoqua en assemblée ses soldats tout armés, comme ils étaient. Il prit place, lui-même, sur son tribunal, avec ses deux fils à ses côtés; l'aîné, Philippe, son frère par la nature, était devenu son fils par adoption; le plus jeune, appelé Alexandre, était bien son fils. Il exhorta ses soldats à la guerre : il rappela les torts du peuple romain envers son père et lui : son père, contraint par toutes sortes

in campo struxit. Summa omnium quadraginta tria millia armata fuere : quorum pars ferme dimidia phalangitæ erant. Hippias Berœæus præerat. Delecta deinde et viribus et robore ætatis, ex omni cætratorum numero, duo millia erant : agema hanc ipsi legionem vocabant. Præfectos habebant Leonnatum et Thrasippum Eulyestas. Ceterorum cætratorum, trium ferme millium hominum, dux erat Antiphilus Edessæus. Pæones, et ex Parorea et Parstrymonia (sunt autem ea loca subjecta Thraciæ) et Agrianes, admixtis etiam Thracibus incolis, trium millium ferme et ipsi expleverunt numerum. Armaverat contraxeratque eos Didas Pæon, qui adolescentem Demetrium occiderat. Et armatorum duo millia Gallorum erant, præfecto Asclepiodoto. Ab Heraclea ex Sintis tria millia Thracum liberorum suum ducem habebant. Cretensium par pæne numerus suos duces sequebatur : Susum Phalasarneum et Syllum Gnossium. Et Leonides Lacedæmonius quingentis ex Græcia, mixto generi hominum, præerat. Regii is generis ferebatur ; exsul, damnatus frequenti concilio Achæorum, literis ad Persea deprensis. Ætolorum et Bœotorum, qui non explebant plus quam quingentorum omnes numerum, Lyco Achæus præfectus erat. Ex his mixtis tot populorum, tot gentium auxiliis, duodecim millia armatorum ferme efficiebantur. Equitum ex tota Macedonia contraxerat tria millia. Venerat eodem Cotys, Seuthæ filius, rex gentis Odrysarum, cum mille delectis equitibus, pari ferme peditum numero. Ita summa totius exercitus triginta novem millia peditum erant, quatuor equitum. Satis constabat, secundum eum exercitum, quem magnus Alexander in Asiam trajecit, nunquam ullius Macedonum regis copias tantas fuisse.

LII. Sextus et vicesimus annus agebatur, ex quo petenti Philippo data pax erat. Per idem omne tempus quieta Macedonia et progeniem ediderat, cujus magna pars matura militiæ esset, et levibus bellis Thracum accolarum, quæ exercerent magis, quam fatigarent, sub assidua tamen militia fuerat : et diu meditatum Philippo primo, deinde et Persi, Romanum bellum, omnia ut instructa parataque essent, effecerat. Mota parumper acies (non justo decursu tamen), ne stetisse tantum in armis viderentur : armatosque, sicut erant, ad concionem vocavit. Ipse constitit in tribunali, circa se habens filios duos : quorum major Philippus, natura frater, adoptione filius ; minor, quem Alexandrum vocabant, naturalis erat. Cohortatus est milites ad bellum : injuriam populi romani in patrem seque commemoravit : « Illum, omnibus indignitatibus compulsum ad rebellandum, inter appara-

d'outrages, à recommencer la guerre, avait été surpris par la mort au milieu de ses préparatifs : on avait envoyé en même temps des députés vers lui, Persée, et des soldats pour occuper les villes de la Grèce. On lui avait ensuite présenté le leurre d'une conférence que, sous prétexte d'en venir à une conclusion pacifique, on avait fait durer tout l'hiver, pour avoir le temps de se préparer : un consul arrivait avec deux légions romaines, fortes chacune de six mille hommes d'infanterie et de trois cents de cavalerie, et avec à peu près pareil nombre d'alliés, infanterie et cavalerie. Si l'on ajoute à ce nombre les troupes auxiliaires des rois Eumène et Masinissa, cela ne ferait guère que sept mille hommes de pied et deux mille chevaux de plus. Ce compte fait des troupes ennemies, ils n'avaient qu'à jeter les yeux sur leur propre armée ; combien pour le nombre et la qualité ils l'emportaient sur des soldats de recrues, levés à la hâte pour cette guerre, eux qui avaient appris dès l'enfance le métier des armes, qui avaient eu tant de guerres pour s'endurcir et s'habituer aux fatigues. Les Romains avaient pour auxiliaires les Lydiens, les Phrygiens, les Numides; eux, les Thraces et les Gaulois, les plus braves des nations; ceux-là n'avaient d'armes que celles qu'avait pu s'acheter chacun de ces pauvres soldats : les Macédoniens n'avaient eu qu'à les prendre dans les arsenaux du roi, où depuis tant d'années on en fabriquait par les soins de son père et par les siens. Les ennemis avaient leurs approvisionnements éloignés et soumis à tous les périls de la mer ; quant à lui, outre le revenu de ses mines, il avait de l'argent et des grains en réserve pour dix années. Tous les préparatifs qui pouvaient dépendre de l'indulgence des dieux et de la vigilance du roi, les Macédoniens les avaient complets et largement assurés. Il fallait qu'ils retrouvassent le courage qu'avaient déployé leurs ancêtres, lesquels, après avoir soumis toute l'Europe étaient passés en Asie; leurs armes s'étaient ouvert un monde que la renommée ignorait; et ils ne s'étaient arrêtés dans leur marche conquérante, que quand la mer Rouge avait arrêté leur pas, et qu'il ne leur restait plus rien à conquérir. Mais cette fois, ce n'étaient, certes, plus les frontières reculées de l'Inde, c'était la possession même de la Macédoine dont la fortune faisait l'enjeu de la lutte qu'ils allaient soutenir. En faisant la guerre à son père, les Romains s'étaient présentés sous le titre spécieux de libérateurs de la Grèce : cette fois ils se proposaient ostensiblement l'asservissement de la Macédoine, ne voulant pas pour l'empire romain du voisinage d'un roi, ni laisser les armes aux mains d'un peuple libre. Car ce seraient leurs armes avec leur roi et son royaume qu'ils auraient à livrer au vainqueur, s'ils renonçaient à la guerre, et obéissaient aux injonctions qu'ils avaient reçues.

LIII. Des marques fréquentes d'assentiment avaient interrompu ce discours; mais ici ce furent des cris forcenés, soit d'indignation et de menace, soit de protestations de dévouement propres à exalter la confiance du roi, qui l'engagèrent à terminer. Il se borna à leur recommander de se préparer à marcher (car on annonçait déjà que les Romains avaient quitté Nymphéum), rompit l'assemblée, et alla donner audience aux députations des villes de Macédoine. Elles venaient promettre de l'argent, selon leurs facultés respectives, et des grains

tum belli fato oppressum : ad se simul legatos, simul milites ad occupandas Græciæ urbes missos. Fallaci deinde colloquio per speciem reconciliandæ pacis extractam hiemem, ut tempus ad comparandum haberent. Consulem nunc venire cum duabus legionibus Romanis, quæ trecenos equites habeant, et pari ferme numero sociorum peditum equitumque. Eo ut accedant regum auxilia Eumenis et Masinissæ, non plus septem millia peditum, duo equitum futura. Auditis hostium copiis, respicerent suum ipsi exercitum : quantum numero, quantum genere militum præstarent tironibus, raptim ad id bellum conscriptis, ipsi, a pueris eruditi artibus militiæ, tot subacti atque durati bellis. Auxilia Romanis Lydos, et Phrygas, et Numidas esse : sibi Thracas, Gallosque, ferocissimas gentium. Arma illos ha ere ea, quæ sibi quisque paraverit pauper miles : Macedonas prompta ex regio apparatu, per tot annos patris sui cura et impensa facta. Commeatum illis quum procul, tum omnibus sub casibus maritimis fore : se et pecuniam et frumentum, præter reditus metallorum, in decem annos seposuisse. Omnia, quæ deorum indulgentia, quæ regia cura præparanda fuerant, plena cumulataque habere Macedonas : animum habendum esse, quem habuerint majores eorum, qui, Europa omni domita, transgressi in Asiam, incognitum famæ aperuerint armis orbem terrarum ; nec ante vincere desierint, quam Rubro mari inclusis, quod vincerent, defuerit. At, hercule, nunc non de ultimis Indiæ oris, sed de ipsius Macedoniæ possessione certamen fortunam indixisse. Cum patre suo gerentes bellum Romanos speciosum Græciæ liberandæ tulisse titulum : nunc propalam Macedoniam in servitutem petere, ne rex vicinus imperio sit Romano, ne gens bello nobilis arma habeat. Hæc enim tradenda superbis dominis esse cum rege regnoque, si absistere bello, et facere imperata velint. »

LIII. Quum per omnem orationem satis frequenti assensu succlamatum esset; tum vero ea vociferatio, simul indignantium minitantiumque, partim jubentium bonum animum habere regem, exorta est, ut finem dicendi faceret. Tantum jussis ad iter parare (jam enim dici movere castra ab Nymphæo romanos), concione dimissa, ad audiendas legationes civitatum Macedoniæ se contulit. Venerant autem ad pecunias, pro facultatibus quæque



pour la guerre. Toutes eurent des remerciements et furent dispensées de ces fournitures : on leur dit que le roi avait pourvu suffisamment à tout : on requit d'elles seulement des voitures pour le transport des machines, d'une énorme quantité de flèches qu'on avait en magasin, et d'autres munitions de guerre. Puis il partit avec toute son armée, se dirigeant sur Eordée : il alla camper aux bords d'un lac qu'on appelle Bégorrite, et s'avança le lendemain jusqu'à Élimée sur l'Haliacmon. Puis, franchissant par une gorge étroite les monts appelés Cambuniens, il descendit au lieu appelé Tripolis, composé de trois villes, d'Azoros, de Pythies et de Doliché. Ces places hésitèrent quelque temps, parce qu'elles avaient donné des otages aux Larisséens : mais cédant à la peur du moment, elles vinrent à composition. Il les reçut avec bonté, ne doutant pas que les Perrhèbes dussent faire comme eux, et il n'eut qu'à se présenter devant la ville pour que ses habitants se rendissent sans balancer. Il fallut attaquer Cyrétie : le premier jour les habitants se portant en foule aux portes, armés et résolus, le repoussèrent : mais le lendemain il les attaqua avec toutes ses troupes, et, avant la nuit, ils avaient tous capitulé.

LIV. A deux pas de là était Myles, place si forte, que ses habitants, jugeant ses fortifications inattaquables, et pleins d'un espoir insensé, ne se bornèrent pas à fermer hardiment leurs portes au roi, mais décochèrent sur lui et les Macédoniens les traits de la plus piquante insolence. De là, plus d'animosité de la part de l'ennemi à les attaquer, et plus d'acharnement de leur part à se défendre ; car, plus de grâce à espérer. Trois jours se passèrent donc pendant lesquels l'attaque et la défense déployèrent la plus grande énergie. Les Macédoniens, grâces à leur nombre pouvaient facilement remplacer par des hommes frais les bataillons épuisés ; les assiégés, tenus d'être nuit et jour sur le rempart pour le défendre, s'affaiblissaient tant par les blessures que par les veilles et la continuité des fatigues. Le quatrième jour, comme les échelles se dressaient de toutes parts contre le mur et qu'on attaquait la porte avec plus de vigueur, les assiégés, chassés du rempart, courent à la défense de la porte, et font soudainement une sortie contre l'ennemi. Mais, comme il y avait dans cette résolution plus de rage irréfléchie que de sentiment raisonné de ses forces, leur petit nombre et leur épuisement durent céder à des troupes fraîches qui les mirent en déroute, et, les poussant l'épée dans les reins, entrèrent à leur suite dans la ville par la porte qu'ils avaient ouverte. La ville fut ainsi prise et pillée : les personnes libres qui survécurent au carnage furent vendues. Après avoir démoli et brûlé en grande partie cette place, il dirigea sa marche sur Phalanne, et arriva le lendemain à Gyrtone. Sachant que T. Minucius Rufus et Hippias, préteur des Thessaliens, y étaient entrés avec un corps de troupes, il n'essaya même pas de l'attaquer, passa outre, et tomba si soudainement sur Élatie et Gonnus, que les habitants, étourdis de son arrivée imprévue, capitulèrent. Ces deux villes sont dans les gorges par où l'on pénètre dans le val de Tempé ; surtout Gonnus. Il y laissa pour cela

suis, et frumentum pollicendum ad bellum. Omnibus gratiæ actæ, remissum omnibus; satis regios apparatus ad ea dictum sufficere : vehicula tantum imperata, ut tormenta, telorumque missilium ingentem vim præparatam, bellicumque aliud instrumentum veherent. Profectus inde toto exercitu, Eordæam petens, ad Begorritem, quem vocant, lacum positis castris, postero die in Elimeam ad Haliacmona fluvium processit. Deinde saltu angusto superatis montibus, quos Cambunios vocant, descendit ad (Tripolim vocant) Azorum, Pythium, et Dolichen incolentes. Hæc tria oppida paullisper cunctata, quia obsides Larissæis dederant, victa tamen præsenti metu, in deditionem concesserunt. Benigne his appellatis, haud dubius Perrhæbos quoque idem facturos, urbem, nihil cunctatis, qui incolebant, primo adventu recipit. Cyretias oppugnare coactus, primo etiam die acri concursu ad portas armatorum est repulsus : postero die omnibus copiis adortus, in deditionem omnes ante noctem accepit.

LIV. Mylæ, proximum oppidum, ita munitum, ut inexsuperabilis munimenti spes incolas ferociores faceret, non portas claudere regi satis habuerunt, sed probris quoque in ipsum Macedonasque procacibus jaculati sunt. Quæ res, quum infestiorem hostem ad oppugnandum fecisset, ipsos desperatione veniæ ad tuendos sese acrius accendit. Itaque per triduum ingentibus utrimque animis et oppugnatæ sunt, et defensæ. Multitudo Macedonum ad subeundum in vicem prœlium haud difficulter succedebat : oppidanos, diem, noctem eosdem tuentes mœnia, non vulnera modo, sed etiam vigiliæ et continens labor conficiebat. Quarto die, quum scalæ undique ad muros erigerentur, et porta vi majore oppugnaretur, oppidani depulsi muris ad portam tuendam concurrunt, eruptionemque repentinam in hostes faciunt. Quæ quum iræ magis inconsultæ, quam veræ fiduciæ virium esset, pauci et fessi ab integris pulsi terga dederunt; fugientesque per patentem portam hostes acceperunt. Ita capta urbs ac direpta est : libera quoque corpora, quæ cædibus superfuerunt, venundata. Diruto magna ex parte et incenso oppido profectus, ad Phalannam castra movit : inde postero die Gyrtonem pervenit. Quo quum T. Minucium Rufum et Hippiam, Thessalorum prætorem, cum præsidio intrasse accepisset, ne tentata quidem oppugnatione, prætergressus, Elatiam et Gonnum, perculsis inopinato adventu oppidanis, recepit. Utraque oppida in faucibus sunt, qua Tempe adeunt; magis Gonnus.

une plus forte garnison, infanterie et cavalerie, et l'entoura de plus d'un triple fossé et d'une palissade. Puis, s'étant avancé jusqu'à Sycurium, il resolut d'y attendre l'ennemi; il ordonna en même temps à ses troupes de recueillir les grains de tout le pays ennemi qui s'étendait sous leurs yeux. Car Sycurium est au pied du mont Ossa. Au midi il domine les plaines de la Thessalie; il tourne le dos à la Macédoine et à la Magnésie. A ces avantages cette ville joignait celui d'un territoire sain et riche, étant environnée de fontaines qui ne tarissent jamais.

LV. Dans le même temps, le consul romain, se rendant en Thessalie avec son armée, ne trouva pas d'abord d'obstacle pour traverser l'Épire; puis quand il fut dans l'Athamanie, sol ingrat et presque impraticable, il rencontra d'immenses difficultés, et ce n'est qu'à grand'peine et à très-petites journées qu'il vient jusqu'à Gomphi. Avec ses hommes et ses chevaux ainsi fatigués, et n'ayant qu'une armée toute novice, s'il eût trouvé devant lui le roi à la tête de son armée en temps et lieu favorables, les Romains eux-mêmes ne refusent pas d'avouer qu'une bataille leur aurait coûté bien cher. Arrivé à Gomphi sans combat, outre le plaisir qu'ils éprouvaient d'avoir franchi ce pas dangereux, ils eurent celui de mépriser des ennemis si maladroits à saisir les bonnes occasions. Après un sacrifice régulier et une distribution de grains aux soldats, le consul accorda quelques jours de repos aux hommes et aux bêtes, et, à la nouvelle que les Macédoniens débandés erraient à travers la Thessalie et ravageaient les campagnes des alliés, trouvant ses soldats assez remis, il les conduisit à Larisse. Puis, n'étant qu'à trois milles de la Tripolis qu'on appelle Scée, il plaça son camp sur le fleuve Pénée. Dans le même temps, Eumène venait mouiller à Chalcis avec ses frères Attale et Athénée, après avoir laissé son frère Philétère à Pergame, à la garde de son royaume. De là, il vint trouver le consul avec Attale, conduisant quatre mille hommes de pied et mille chevaux. Il laissait à Chalcis deux mille hommes d'infanterie sous les ordres d'Athénée. Cette ville fut le rendez-vous de tous les corps auxiliaires envoyés de toutes parts aux Romains par les peuples de la Grèce, corps numériquement si faibles pour la plupart, que l'histoire ne les a pas comptés. Les Apolloniates envoyèrent trois cents cavaliers et cent hommes de pied. Les Étoliens avaient formé un seul escadron de toute leur cavalerie pour l'envoyer: quant à celle des Thessaliens elle était toute divisée par détachements. Il n'y en avait pas plus de trois cents dans le camp romain. Les Achéens avaient fourni environ quinze cents hommes de leur nation, généralement armés à la crétoise.

LVI. Au même moment le préteur C. Lucrétius, qui commandait la flotte dans les eaux de Céphallénie, donne ordre à son frère Marcus de doubler avec l'escadre le cap Malée pour gagner Chalcis: et lui-même s'embarque sur une trirème pour aller, par le golfe de Corinthe s'assurer des dispositions de la Béotie. Sa traversée

Itaque et firmiore id præsidio tutum equitum peditumque, ad hoc fossa triplici ac vallo munitum, reliquit. Ipse, ad Sycurium progressus, opperiri ibi hostium adventum statuit: simul et frumentari passim exercitum jubet in subjecto hostium agro. Namque Sycurium est sub radicibus Ossæ montis. Qua in meridiem vergit, subjectos habet Thessaliæ campos: ab tergo Macedoniam atque Magnesiam. Ad has opportunitates accedit summa salubritas et copia, pluribus circumjectis fontibus, perennium aquarum.

LV. Consul romanus, per eosdem dies Thessaliam cum exercitu petens, iter expeditum primo per Epirum habuit: deinde, postquam in Athamaniam est transgressus, asperi ac prope invii soli, cum ingenti difficultate parvis itineribus ægre Gomphos pervenit: cui si, vexatis hominibus equisque, tironem exercitum ducenti acie instructa et loco suo et tempore obstitisset rex, ne romani quidem abnuunt, magna sua cum clade fuisse pugnaturos. Postquam Gomphos sine certamine ventum est, præter gaudium periculosi saltus superati, contemptus quoque hostium, adeo ignorantium opportunitates suas, accessit. Sacrificio rite perfecto, consul, et frumento dato militibus, paucos ad requiem jumentorum hominumque moratus dies, quum audiret vagari Macedonas effusos per Thessaliam, vastarique sociorum agros, satis jam refectum militem ad Larissam ducit. Inde, quum tria millia ferme abesset a Tripoli (Scæam vocant), super Peneum amnem posuit castra. Per idem tempus Eumenes ad Chalcidem navibus accessit cum Attalo atque Athenæo fratribus, Philetæro fratre relicto Pergami ad tutelam regni. Inde cum Attalo et quatuor millibus peditum, mille equitum, ad consulem venit. Chalcide relicta duo millia peditum, quibus Athenæus præpositus. Et alia eodem auxilia Romanis ex omnibus undique Græciæ populis convenerunt, quorum pleraque (adeo parva erant) in oblivionem adducta. Apolloniatæ trecentos equites, centum pedites miserunt. Ætolorum alæ unius instar, quantum ab tota gente equitum erat, venerant: et Thessalorum (omnis equitatus separatus erat) non plus quam trecenti erant equites in castris romanis. Achæi juventutis suæ, Cretico maxime armatu, ad mille quingentos dederunt.

LVI. Sub idem tempus et C. Lucretius prætor, qui navibus præerat ad Cephalleniam, M. Lucretio fratre cum classe super Maleam Chalcidem jusso petere, ipse triremem conscendit, sinum Corinthium petens ad præoccupandas in Bœotia res. Tardior ei navigatio propter infirmitatem corporis fuit. M. Lucretius, Chalcidem adve-

fut lente en raison de sa mauvaise santé. M. Lucrétius, à son arrivée à Chalcis, apprenant que Haliarte était assiégé par P. Lentulus, lui envoya un messager pour lui ordonner, au nom du préteur, de s'éloigner de la place. C'était avec la portion de l'armée béotienne qui tenait pour les Romains que le lieutenant avait entrepris cette attaque : il s'éloigna des murailles. La levée de ce siége ne fit que donner lieu à un second; car aussitôt M. Lucrétius, avec ses troupes de mer, au nombre de dix mille combattants, et les deux mille hommes d'Eumène que commandait Athénée, forma le blocus de Haliarte; et on se préparait à livrer l'assaut, quand survint le préteur venant de Creuse. Dans le même temps les vaisseaux des alliés se rassemblaient à Chalcis : c'étaient deux quinquérèmes carthaginoises, deux trirèmes d'Héraclée-du-Pont, quatre de Chalcédoine, autant de Samos, enfin cinq quadrirèmes de Rhodes. Le préteur, attendu que sur aucun point la guerre n'était maritime, les renvoya aux alliés : Q. Marcius vint aussi avec ses vaisseaux à Chalcis, après avoir pris Alopé, et emporté d'assaut Larisse, dite Crémasté. Tel était l'état des choses en Béotie, lorsque Persée, qui se tenait à Sycurium, ainsi qu'on l'a dit, après avoir ramassé de toutes parts des grains dans ces campagnes, envoya un détachement ravager les terres des Phéréens, croyant que les Romains, pour porter secours à des villes alliées, s'aventureraient dans le pays, et pourraient tomber dans ses piéges. En les voyant impassibles en face de ces désordres, il ne réserva dans le butin que les personnes, distribuant le reste, qui consistait surtout en bestiaux, à ses soldats, pour s'en nourrir.

LVII. A la même époque le consul et le roi tinrent conseil pour décider du moment de commencer les hostilités. Le roi sentait s'exalter son ardeur par la liberté qu'on lui avait laissée de ravager les terres des Phéréens. Marcher au camp, et ne pas accorder à l'ennemi de plus longs délais, tel était son avis. Les Romains pensaient bien aussi que leur temporisation les déshonorait aux yeux des alliés, qu'avait surtout révoltés leur obstination à ne pas secourir ceux de Phère. Ils se consultaient sur la conduite à tenir (Eumène et Attale assistaient au conseil), lorsque survint un messager tout agité, disant que l'ennemi arrivait en masse. La séance est levée, et le signal donné sur-le-champ de prendre les armes. En attendant, on arrête de faire sortir cent hommes de cavalerie royale et pareil nombre de fantassins armés de javelots. Persée se trouvant, vers la quatrième heure, à un peu plus de trois milles du camp romain, fit faire halte à son infanterie. Il poussa en avant de sa personne avec sa cavalerie et les troupes légères : Cotys et les autres chefs des auxiliaires firent le même mouvement. Ils étaient à moins de cinq cents pas du camp lorsqu'ils se trouvèrent en présence des cavaliers ennemis : c'étaient deux escadrons composés en grande partie de Gaulois, sous les ordres de Cassignatus, et environ cent cinquante hommes de troupes légères, Mysiens ou Crétois. Le roi s'arrêta, ne sachant pas ce qu'il y avait d'ennemis; il détacha de ses troupes deux escadrons de Thraces et deux de

niens, quum a P. Lentulo Haliartum oppugnari audisset, nuntium, prætoris verbis, qui abscedere eum inde juberet, misit. Bæotorum juventute, quæ pars cum Romanis stabat, eam rem aggressus legatus, a mœnibus abscessit. Hæc soluta obsidio locum alteri novæ obsidioni dedit. Namque extemplo M. Lucretius cum exercitu navali, decem millibus armatorum, ad hoc duobus millibus regiorum, qui sub Athenæo erant, Haliartum circumsedit: parantibusque jam oppugnare, supervenit a Creusa prætor. Ad idem fere tempus et ab sociis naves Chalcidem convenerunt : duæ punicæ quinqueremes, duæ ab Heraclea ex Ponto triremes, quatuor Chalcedone, totidem Samo, tum quinque Rhodiæ quadriremes. Has prætor, quia nusquam erat maritimum bellum, remisit sociis. Et Q. Marcius Chalcidem navibus venit, Alope capta, Larissa, quæ Cremaste dicitur, oppugnata. Quum hic status in Bœotia esset, Perseus, quum ad Sycurium, sicut ante dictum est, stativa haberet, frumento undique circa ex agris convecto, ad vastandum agrum Pheræorum misit; ratus ad juvandas sociorum urbes longius a castris abstractos deprehendi Romanos posse. Quos quum eo tumultu nihil motos animadvertisset, prædam quidem, præterquam hominum (pecora autem maxime omnis generis fuere), divisit ad epulandum militibus.

LVII. Sub idem deinde tempus consilium et consul et rex habuerunt, unde bellum ordirentur. Regis creverunt animi vastatione concessa sibi ab hoste Pheræi agri. Itaque eundum inde ad castra, nec dandum ultra spatium cunctandi, censebat. Et Romani censebant, cunctationem suam infamem apud socios esse, maximopere indigne ferentes, non latam Pheræis opem. Consultantibus, quid agerent (aderant autem Eumenes et Attalus in consilio), trepidus nuntius affert, hostem magno agmine adesse. Consilio dimisso, signum extemplo datur, ut arma capiant. Interim placet, ex regiis auxiliis centum equites et parem numerum jaculatorum peditum exire. Perseus hora ferme diei quarta, quum paullo plus mille passus abesset a castris romanis, consistere signa peditum jussit. Prægressus ipse cum equitibus ac levi armatura, et Cotys cum eo ducesque aliorum auxiliorum præcesserunt. Minus quingentos passus ab castris aberant, quum in conspectu fuere hostium equites : duæ alæ erant magna ex parte Gallorum (Cassignatus præerat) et levis armaturæ centum fere et quinquaginta Mysi aut Cretenses. Constitit rex, incertus quantum esset hostium. Duas inde ex agmine turmas Thracum, duas Macedonum,

Macédoniens, flanqués chacun de deux cohortes de Crétois et de Thraces. Comme le nombre était égal, et qu'aucun des deux partis ne reçut de secours, le combat n'eut pas d'issue décisive. Eumène perdit environ trente hommes, entre autres Cassignatus, chef des Gaulois, qui tomba mort; Persée, pour le moment, ramena son armée sur Sycurium. Le lendemain, vers la même heure, le roi s'avança avec son armée jusqu'au même endroit, se faisant suivre de chariots chargés d'eau; car il y avait une route de douze mille pas, tout à fait sans eau et pleine de poussière, et il y avait apparence qu'on combattrait incommodé par la soif, si l'on engageait le combat à la première approche. Les Romains se tenant en repos, et même ayant fait rentrer leurs postes en dedans de leurs retranchements, les troupes du roi rentrèrent aussi dans leur camp. Ce manége se renouvela ainsi pendant plusieurs jours; car on espérait que les cavaliers romains attaqueraient l'arrière-garde au moment où l'on s'éloignerait, et qu'alors le combat s'engageant, on les écarterait de leur camp, et que, grâce à la supériorité de la cavalerie et des troupes légères, on les mettrait sans peine en déroute, quelque part qu'ils fussent.

LVIII. N'y réussissant pas, le roi alla établir son camp plus près de l'ennemi, et se fortifia dans la position qu'il prit à cinq milles de distance. Puis, au point du jour, il fit mettre en bataille son infanterie au même lieu que d'habitude, et mena dans la direction du camp ennemi toute sa cavalerie et ses troupes légères. A la vue d'une poussière plus forte, et plus rapprochée qu'à l'ordinaire, l'alerte fut donnée au camp romain. D'abord on eut peine à en croire la nouvelle, parce que tous les jours précédents l'ennemi n'avait paru constamment qu'à la quatrième heure. Mais quand on vit une foule plus considérable accourir des portes, on n'en douta plus, et le désordre fut à son comble. Les tribuns, les chefs de corps, les centurions courent au prétoire; les soldats cherchent chacun leur tente. Il n'y avait pas cinq cents pas du retranchement à l'endroit où Persée avait rangé son monde en bataille autour d'un tertre, appelé Callicine. L'aile gauche était sous les ordres de Cotys, et se composait de ses sujets; les troupes légères s'intercalant parmi les divisions de la cavalerie en diversifiaient l'aspect. A l'aile gauche était la cavalerie macédonienne, dont les pelotons étaient entremêlés d'archers crétois. Cette troupe avait pour chef Médon, de Bérée, et la cavalerie, Menon, d'Antigone, qui avait en outre le commandement supérieur de l'aile. Dans le voisinage des ailes étaient placés les cavaliers de la garde du roi et un corps mêlé, consistant en soldats d'élite de diverses nations, pris parmi les auxiliaires : Patrocle, d'Antigone, et Didas, gouverneur de Péonie, en avaient le commandement. Le roi était au centre. Le corps appelé agéma et les cavaliers des escadrons sacrés formaient son escorte. Il plaça devant lui une ligne armée de frondes et de javelots; les deux corps étaient chacun de quatre cents hommes. Le commandement en fut confié à Ion de Thessalonique et au gouverneur Timanor. Tel était l'ordre de bataille des troupes royales. Le consul, après avoir formé son infanterie en deçà du retranchement, fit aussi sortir sa cavalerie avec sa troupe légère. Ils se for-

cum binis Cretensium cohortibus et Thraeum, misit. Prœlium, quum pares numero essent, neque ab hac aut illa parte nova auxilia subvenirent, incerta victoria finitum est. Eumenis ferme triginta interfecti; inter quos Cassignatus dux Gallorum cecidit. Et tunc quidem Perseus ad Sycurium copias reduxit. Postero die circa eamdem horam in eumdem locum rex copias admovit, plaustris cum aqua sequentibus. Nam duodecim millium passuum via omnis sine aqua, et plurimi pulveris erat : affectosque siti, si primo in conspectu dimicassent, pugnaturos fuisse apparebat. Quum Romani quiessent, stationibus etiam intra vallum reductis, regii quoque in castra redeunt. Hoc per aliquot dies fecerunt, sperantes fore, ut romani equites abeuntium novissimum agmen aggrederentur. Inde certamine orto, quum longius a castris eos elicuissent, facile, ubiubi essent, se, qui equitatu et levi armatura plus possent, conversuros aciem.

LVIII. Postquam inceptum non succedebat, castra propius hostem movit rex, et a quinque millibus passuum communiit. Inde, luce prima in eodem, quo solebat, loco peditum acie instructa, equitatum omnem levemque armaturam ad castra hostium ducit. Visus et plurimus et propior solito pulvis trepidationem in castris romanis fecit. Et primo vix creditum nuntianti est, quia prioribus continuis diebus nunquam ante horam quartam hostis apparuerat. Tum solis ortus erat. Deinde ut plurium clamore et cursu a portis dubitatio exempta est, tumultus ingens oboritur. Tribuni, præfectique, et centuriones in prætorium, miles ad sua quisque tentoria discurrit. Minus quingentos passus a vallo instruxerat Perseus suos circa tumulum, quem Callicinum vocant. Lævo cornu Cotys rex præerat cum omnibus suæ gentis : equitum ordines levis armatura interposita distinguebat. In dextro cornu Macedones erant equites, intermixti turmis eorum Cretenses. Huic armaturæ Medon Berœæus, equitibus et summæ partis ejus Meno Antigonensis præerat. Proximi cornibus constiterant regii equites, et mixtum genus, delecta plurium gentium auxilia : Patrocles Antigonensis hic et Pæoniæ præfectus Didas erant præpositi. Medius omnium rex erat : circa eum agema, quod vocant, equitumque sacræ alæ. Ante se statuit funditores jaculatoresque : quadringentorum manus utraque numerum explebat. Ionem Thessalonicensem et Timanora Dolopem iis præfecit. Sic regii constiterant. Consul, intra vallum

mèrent devant le retranchement. L'aile droite fut placée sous les ordres de C. Licinius Crassus, frère du consul, qui avait toute la cavalerie italienne, entremêlée de vélites : à la gauche, M. Valérius Lévinus commandait la cavalerie des alliés grecs et l'infanterie légère fournie par ces peuples. Le centre était occupé par les cavaliers d'élite extraordinaires aux ordres de Q. Mucius. Deux cents cavaliers gaulois et trois cents auxiliaires, de la nation des Cyrtiens et de l'armée d'Eumène avaient pris rang devant eux. Quatre cents cavaliers thessaliens furent placés au-dessus de l'aile gauche à peu de distance. Le roi Eumène et Attale prirent position avec toutes leurs troupes, sur les derrières, entre l'arrière-garde et le retranchement.

LIX. Les deux armées rangées à peu près dans cet ordre, la cavalerie et la troupe légère étant de part et d'autre en nombre presque égal, on en vint aux mains, et les hommes armés de frondes et de javelots, qui marchaient en tête, engagèrent le combat. Les Thraces, les premiers de tous, pareils à des bêtes fauves qu'on a longtemps retenues dans des cages, se lancent à toute bride, avec des cris affreux, sur la cavalerie italienne, jusqu'à jeter le trouble dans ces âmes aguerries, et d'ailleurs naturellement intrépides : leur infanterie attaque avec ses épées le bois des lances, coupe les jarrets des chevaux ou leur perce le ventre. Persée charge au centre et au premier choc fait tourner le dos aux Grecs : poussée par l'ennemi l'épée dans les reins, cette troupe trouva un utile appui dans le corps de cavalerie thessalienne qui, placé à l'aile gauche, comme réserve, se tenait en arrière et en dehors de la bataille, mais qui de spectateur devint bientôt acteur, quand il vit les autres faiblir. Ils battirent lentement en retraite, sans se rompre, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint les auxiliaires que commandait Eumène, et là, après avoir offert dans leurs rangs un abri sûr aux alliés qui fuyaient à la débandade, voyant les ennemis qui les pressaient moins serrés, ils eurent la hardiesse de marcher en avant, et allèrent à la rencontre des fuyards qu'ils recueillirent. Les royaux, à leur tour, ayant éclairci leurs rangs dans cette poursuite, craignirent d'en venir aux mains avec un corps qui marchait en si bon ordre et d'un pas si ferme. Le roi, vainqueur dans cette escarmouche de cavalerie, excitait encore ses troupes, leur disant qu'elles n'avaient que quelques efforts à faire, et que la guerre était terminée, lorsqu'arriva la phalange amenée par Hippias et Léonnat, qui, pour contribuer au succès d'un si brillant coup d'audace, avaient pris sur eux de l'entraîner sur leurs pas, dès qu'ils avaient appris l'heureuse issue du combat de la cavalerie. Le roi, prêt à tenter une affaire aussi grave, flottait entre l'espoir et la crainte, lorsque le Crétois Évandre, dont le ministère lui avait été utile pour le guet-apens dirigé contre le roi Eumène, voyant ce corps massif se mouvoir et venir, enseignes déployées, accourut au roi, et l'engagea fortement à ne pas se laisser emporter par la prospérité, et à ne pas confier, sans nécessité aux chances d'un coup de dés, tout l'avenir de sa puissance. En se contentant du succès de la journée et demeurant paisible, il aurait la paix à des conditions honorables, ou il verrait ses alliés et les courtisans de sa

peditum acie instructa, et ipse equitatum omnem cum levi armatura misit : pro vallo instructi sunt. Dextro cornu præpositus C. Licinius Crassus, consulis frater, cum omni italico equitatu, velitibus intermixtis : sinistro M. Valerius Lævinus sociorum ex græcis populis equites habebat, et ejusdem gentis levem armaturam. Mediam autem aciem cum delectis equitibus extraordinariis tenebat Q. Mucius. Ducenti equites galli ante signa horum instructi, et de auxiliis Eumenis Cyrtiorum gentis trecenti. Thessali quadringenti equites parvo intervallo super lævum cornu locati. Eumenes rex Attalusque cum omni manu sua ab tergo inter postremam aciem ac vallum steterunt.

LIX. In hunc modum maxime instructæ acies, par ferme utrimque numerus equitum ac levis armaturæ, concurrunt, a funditoribus jaculatoribusque, qui præcesserunt, prœlio orto. Primi omnium Thraces, haud secus quam diu claustris retentæ feræ, ira concitati cum ingenti clamore in dextrum cornu, italicos equites, incurrerunt, ut usu belli et ingenio impavida gens turbaretur..... gladiis hastas petere pedites.... nunc succidere crura equis, nunc ilia suffodere. Perseus, in mediam invectus aciem, Græcos primo impetu avertit. Quibus quum gravis ab tergo instaret hostis, Thessalorum equitatus, qui a lævo cornu brevi spatio disjunctus in subsidiis fuerat extra concursum, primo spectator certaminis, deinde, inclinata re, maximo usui fuit. Cedentes enim sensim integris ordinibus, postquam se Eumenis auxiliis adjunxerunt, et cum eo tutum inter ordines suos receptum sociis fuga dissipatis dabant, et, quum minus conferti hostes instarent, progredi etiam ausi, multos fugientium obvios exceperunt. Nec regii, sparsi jam ipsi passim sequendo, cum ordinatis et certo incedentibus gradu manus conserere audebant. Quum victor equestri prœlio rex, « Parvo momento si adjuvissent, debellatum esse ; » opportune adhortanti supervenit phalanx, quam sua sponte, ne audaci cœpto deessent, Hippias et Leonnatus raptim adduxerant, postquam prospere pugnasse equitem acceperunt. Fluctuante rege inter spem metumque tantæ rei conandæ, Cretensis Evander, quo ministro Delphis ad insidias Eumenis regis usus erat, postquam agmen peditum venientium sub signis vidit, ad regem accurrit, et monere instituit, « ne elatus felicitate summam rerum temere in non necessarium aleam daret. Si contentus

fortune se multiplier, s'il préférait la guerre. C'était le parti vers lequel le roi inclinait par goût. Il complimenta Évandre, fit rétrograder les enseignes, et ordonna à l'infanterie de rentrer dans le camp; on sonna la retraite pour la cavalerie.

LX. Les Romains perdirent dans cette journée deux cents cavaliers, et n'eurent pas moins de deux mille hommes d'infanterie tués; deux cents cavaliers environ furent faits prisonniers. Ils ne tuèrent au roi que vingt hommes de cavalerie et quarante d'infanterie. Quand les vainqueurs rentrèrent dans le camp, l'allégresse était générale; mais les Thraces se faisaient remarquer par l'exaltation de leur joie; ils chantaient et portaient au haut de leurs lances les têtes de leurs ennemis. Les Romains, outre le chagrin d'avoir mal réussi, avaient encore la peur de se voir attaqués sur-le-champ par l'ennemi, dans leur camp. Eumène conseillait de repasser le Pénée : on aurait le fleuve pour défense, en attendant que le soldat remît ses esprits abattus. La honte retenait le consul, qui ne voulait pas avoir l'air de craindre; mais, cédant à la raison, il profita du silence de la nuit pour faire passer le fleuve à ses troupes, et se fortifia sur la rive opposée. Le lendemain le roi s'avança pour provoquer les ennemis, et, quand il s'aperçut qu'ils s'étaient mis en sûreté derrière le fleuve, il convint qu'il avait fait une faute la veille de ne pas les presser après leur défaite; mais que c'en était une plus grande encore d'être resté inactif toute la nuit. Car, sans même déranger les autres corps, il n'aurait eu qu'à lancer sa troupe légère, pour détruire en grande partie l'armée romaine embarrassée au passage du fleuve. Quant aux Romains, la position forte de leur camp leur ôtait toute crainte pour le moment actuel; ce qui les touchait le plus c'était l'échec fait à leur renommée. Dans le conseil tenu chez le consul, chacun à l'envi rejetait la faute sur les Étoliens : c'était de leur côté qu'avaient commencé la déroute et l'effroi; les autres peuples grecs alliés n'avaient fait que se laisser entraîner par la frayeur des Étoliens. On disait que cinq chefs étoliens avaient été vus tournant le dos les premiers; ils furent envoyés à Rome. Les Thessaliens reçurent des éloges devant toute l'armée, et leurs officiers obtinrent des prix en récompense de leur valeur.

LXI. On rapportait au roi les dépouilles des ennemis vaincus; elles lui servaient à récompenser ses soldats qui reçurent les uns de belles armes, les autres des chevaux, les autres des captifs. Il y avait en boucliers au delà de quinze cents pièces, en cuirasses et en thorax un total de plus de mille; en casques, épées et traits de toute espèce une quantité un peu plus forte encore. Ce résultat, déjà beau, fut encore exagéré par le roi dans la proclamation qu'il adressa à son armée rassemblée. « Voilà qui vous permet de préjuger de l'issue de la guerre. Vous avez mis en déroute l'élite de l'armée ennemie, cette cavalerie romaine qui en faisait la force et la gloire. Les cavaliers en effet sont la fleur des guerriers; c'est une pépinière de sénateurs; c'est dans leurs rangs qu'on prend les consuls qui vont s'asseoir au sénat, qu'on prend les généraux. Nous venons, il n'y a qu'un instant, de vous partager leurs dé-

bene re gesta quiesset eo die, vel pacis honestæ conditionem habiturum, vel plurimos belli socios, qui fortunam sequerentur, si bellare mallet. » In hoc consilium pronior erat animus regis. Itaque, collaudato Evandro, signa referri, peditumque agmen redire in castra jubet, equitibus receptui canere.

LX. Cecidere eo die ab Romanis ducenti equites, duo millia, haud minus, peditum; capti sexcenti ferme equites. Ex regiis autem viginti equites, quadraginta pedites interfecti. Postquam rediere in castra victores, omnes quidem læti, ante alios Thracum insolens lætitia eminebat : cum cantu enim superfixa capita hostium portantes redierunt. Apud Romanos non mœstitia tantum ex male gesta re, sed pavor etiam erat, ne extemplo castra hostis aggrederetur. Eumenes suadere, ut trans Peneum transferret castra; ut pro munimento amnem haberet, dum perculsi milites animos colligerent. Consul moveri flagitio timoris fatendi : victus tamen ratione, silentio noctis traductis copiis, castra in ulteriore ripa communit. Rex, postero die ad lacessendos prœlio hostes progressus, postquam trans amnem in tuto posita castra animadvertit, fatebatur quidem peccatum, quod pridie non institisset victis; sed aliquanto majorem culpam esse, quod nocte foret cessatum. Nam, ut neminem alium suorum moveret, levi armatura immissa, trepidantium in transitu fluminis hostium deleri magna ex parte copias potuisse. Romanis quidem præsens pavor demptus erat, in tuto castra habentibus; damnum inter cetera præcipue famæ movebat. Et in consilio apud consulem pro se quisque in Ætolos conferebant causam : « Ab iis fugæ terrorisque principium ortum : secutos pavorem Ætolorum et ceteros socios græcorum populorum. » Quinque principes Ætolorum, qui primi terga vertentes conspecti dicebantur, Romam missi. Thessali pro concione laudati, ducesque eorum etiam virtutis causa donati.

LXI. Ad regem spolia cæsorum hostium referebantur. Donat ex his, aliis arma insignia, aliis equos, quibusdam captivos dono dabat. Scuta erant supra mille quingenta; loricæ thoracesque mille amplius summam explebant; galearum gladiorumque et missilium omnis generis major aliquanto numerus. Hæc, per se ampla, pleraque multiplicata verbis regis, quæ ad concionem vocato exercitu habuit : « Præjudicatum eventum belli habetis. Meliorem partem hostium, equitatum romanum, quo invictos se esse gloriabantur, fudistis. Equites enim illis principes juventutis, equites seminarium senatus : inde



pouilles. La victoire que vous avez remportée sur les légions d'infanterie n'est pas moins glorieuse; car elles se sont dérobées à vos coups par une fuite nocturne, et, dans leur alarme, elles ont rempli la rivière de malheureux incapables de s'échapper à la nage. Mais nous, en poursuivant cette armée vaincue, nous aurons moins de peine à passer le Pénée qu'elle n'en a eu dans sa frayeur : aussitôt passés nous livrerons l'assaut au camp, que nous aurions pris aujourd'hui, s'ils n'avaient fui. S'ils veulent une bataille en règle, comptez, dans un engagement d'infanterie, sur le même succès que vous avez obtenu dans ce combat de cavalerie. » Ceux qui avaient remporté cet avantage entendirent l'éloge qu'on leur faisait d'eux-mêmes; pleins d'allégresse, et portant sur leurs épaules les dépouilles des ennemis qu'ils avaient tués, ils fondaient sur ce qui venait d'arriver les plus belles espérances pour l'avenir; les fantassins également, et surtout ceux de la phalange macédonienne, animés par la gloire des autres, désiraient aussi pour eux une occasion de servir le roi efficacement, et d'acquérir, aux dépens de l'ennemi, une gloire semblable. L'assemblée fut congédiée, et le lendemain le roi partit pour Mopsèle, où il établit son camp : c'est une hauteur à mi-chemin de Tempé et de Larisse.

LXII. Les Romains, sans s'éloigner des rives du Pénée, transportèrent leur camp dans une plus forte position. Ce fut là qu'ils virent arriver le Numide Misagène avec mille hommes de cavalerie, autant d'infanterie, et, de plus, vingt-deux éléphants. Dans le même instant le roi tenait un conseil sur l'ensemble des opérations, et, comme la première exaltation du succès s'était calmée, quelques amis eurent le courage de lui donner le conseil de profiter de sa prospérité pour obtenir la paix à des conditions honorables, au lieu de s'abandonner à de vaines espérances, et de s'avancer si loin qu'il ne pût reculer. « Limiter soi-même ses prospérités, ne pas trop se fier aux caresses présentes de la fortune, c'est la marque d'un homme sage et qui mérite son bonheur. Il devait envoyer au consul des commissaires pour renouveler le traité sur les mêmes bases que Philippe son père avait acceptées de son vainqueur T. Quinctius. Il ne pouvait plus noblement finir la guerre que par une bataille aussi mémorable; il ne pouvait avoir de plus solide motif d'espérer une paix durable, qu'un engagement dont l'issue, funeste pour les Romains, avait dû, en les altérant, les rendre plus faciles pour traiter. Que si les Romains, par un effet de leur obstination naturelle, repoussaient des propositions équitables, les dieux et les hommes seraient témoins de la modération de Persée et de l'opiniâtreté de ses ennemis. » Le roi n'avait pas d'éloignement pour des résolutions de cette nature. C'est pourquoi cet avis réunit la majorité. Des députés furent envoyés au consul, qui leur donna audience en grand conseil. Ils annoncèrent que Persée demandait la paix; qu'il paierait le même tribut que Philippe s'était engagé à payer, et qu'il évacuerait les villes, les terres et tous autres lieux que ce prince avait abandonnés. Tel fut le langage des députés. Quand ils se furent retirés, on se consulta, et ce fut la constance ro-

lectos in patrum numerum consules, inde imperatores creant. Horum spolia paulo ante divisimus inter vos. Nec minorem de legionibus peditum victoriam habetis: quæ, nocturna fuga vobis subtractæ, naufragorum trepidatione passim natantium flumen compleverunt. Sed facilius nobis sequentibus victos Peneum superare erit, quam illis trepidantibus fuit; transgressique extemplo castra oppugnabimus, quæ hodie cepissemus, ni fugissent. Aut, si acie decernere volent, eumdem pugnæ pedestris eventum exspectate, qui equitum in certamine fuerit. » Et qui vicerant alacres, spolia cæsorum hostium humeris gerentes, facinora sua audivere, ex eo, quod acciderat, spem futuri præcipientes : et pedites, aliena gloria accensi, præcipue qui Macedonum phalangis erant, sibi quoque et navandæ regi operæ, et similem gloriam ex hoste pariendi, occasionem optabant. Concione dimissa, postero die profectus inde ad Mopselum posuit castra. Tumulus hic ante Tempe est et eminet Larissæ medius...

LXII. Romani, non abscedentes ab ripa Penei, transtulerunt in locum tutiorem castra. Eo Misagenes Numida venit cum mille equitibus, pari peditum numero, ad hoc elephantis duobus et viginti. Per eos dies consilium habenti regi de summa belli, quum jam consedisset ferocia ab re bene gesta, ausi sunt quidam amicorum consilium dare, ut secunda fortuna in conditionem honestæ pacis uteretur potius, quam spe vana evectus, in casum irrevocabilem se daret. « Modum imponere secundis rebus, nec nimis credere serenitati præsentis fortunæ, prudentis hominis et merito felicis esse. Mitteret ad consulem, qui fœdus in easdem leges renovarent, quibus Philippus pater ejus pacem ab T. Quinctio victore accepisset. Neque finiri bellum magnificentius, quam ab tam memorabili pugna; neque spem firmiorem pacis perpetuæ dari, quam quæ perculsos adverso prœlio Romanos molliores factura sit ad paciscendum. Quod si Romani tum quoque insita pertinacia æqua aspernarentur, deos hominesque et moderationis Persei, et illorum pervicacis superbiæ, futuros testes. » Nunquam ab talibus consiliis abhorrebat regis animus. Itaque plurium assensu comprobata est sententia. Legati, ad consulem missi, adhibito frequenti consilio, auditi sunt. Pacem petiere, « vectigal quantum Philippus pactus esset, daturum Persea Romanis pollicentes; urbibus, agris, locisque, quibus Philippus cessisset, cessurum primum. » Hæc legati. Summotis his, quum consultarent, romana constantia vicit in consilio.



maine qui triompha dans le conseil. C'était alors l'usage de garder l'attitude de prospérité dans la mauvaise fortune, et de modérer ses sentiments lorsque les circonstances étaient favorables. On arrêta cette réponse : « La paix se ferait, si le roi laissait au sénat toute latitude pour délibérer sur l'ensemble de leurs relations, en ce qui le concernait lui-même et la Macédoine entière. » Quand les députés rapportèrent cette réponse, l'obstination des Romains surprit ceux qui ne les connaissaient pas; et la majorité opinait pour qu'il ne fût plus question de paix. Ils viendraient demander d'eux-mêmes, ces Romains, le bien dont ils repoussaient l'offre avec dédain. Persée craignait d'y mettre cet orgueil, de peur qu'on y vît un excès de confiance dans ses forces : aussi, en augmentant la somme offerte pour tâcher d'acheter la paix, ne renonça-t-il pas à tenter le consul. Ne pouvant le faire sortir des termes de sa première réponse, il désespéra de la paix, et revint occuper la position de Sycurium, qu'il avait quittée, pour remettre tout encore aux chances de la guerre.

LXIII. Le bruit du combat de cavalerie, en se répandant par toute la Grèce, mit à découvert les dispositions des esprits. Ce ne furent pas seulement les partisans des Macédoniens, mais encore presque tous ceux que les Romains avaient comblés de bienfaits, et quelques victimes de la violence et de la tyrannie, qui reçurent cette nouvelle avec joie, sans autre motif que cette basse passion qui fait que, même dans les combats de théâtre, le vulgaire incline à porter ses faveurs sur le moins bon et le plus faible de deux combattants. A la même époque le préteur Lucrétius avait, en Béotie, livré un assaut vigoureux à la place d'Haliarte, et, bien que les assiégés n'eussent de secours du dehors qu'une jeune milice de Coronée qui, tout au commencement du siége, s'était enfermée dans la place, et qu'ils n'en espérassent pas d'autres, ils résistaient cependant, consultant plus leur courage que leurs forces ; car ils faisaient de fréquentes sorties contre les ouvrages; quand on approchait le bélier, ils en surchargeaient l'extrémité d'une masse de plomb qui l'abattait à terre, et, si les travailleurs qui le mettaient en mouvement le dérobaient à cette manœuvre, et que le mur fût renversé, ils le remplaçaient incontinent par un autre, qu'ils élevaient avec les débris mêmes et des pierres qui venaient de s'amasser en tas. Les ouvrages traînant trop en longueur, le préteur fit distribuer des échelles aux manipules, comme pour attaquer la muraille tout à l'entour : il pensait que son monde y suffirait d'autant mieux, que, du côté du marais qui la borde, il n'était ni utile, ni possible d'attaquer. Pour lui, du côté où s'étaient écroulées deux tours et la portion de muraille qui les unissait, il fait avancer deux mille hommes d'élite; dans le même temps qu'il essaierait de gravir la brèche, et que les assiégés se porteraient sur ce point pour l'arrêter, on pourrait, pensait-il, à l'aide des échelles, escalader quelque part la muraille dépourvue de défenseurs. Les habitants se préparèrent à riposter vigoureusement : ils jetèrent sur la brèche des fascines formées de sarments de bois sec, et debout, des torches allumées à la main, ils faisaient mine à tout instant d'y mettre le feu, afin que, séparés de l'ennemi par l'incendie, ils eussent le temps

Ita tum mos erat, in adversis vultum secundæ fortunæ gerere, moderari animos in secundis. Responderi placuit, « Ita pacem dari, si de summa rerum liberum senatui permittat rex de se deque universa Macedonia statuendi jus. » Hæc quum renuntiassent legati, miraculo ignaris moris pertinacia Romanorum esse; et plerique vetare, amplius mentionem pacis facere: ultro mox quæsituros, quod oblatum fastidiant. Perseus hanc ipsam superbiam, quippe ex fiducia virium esse, timere : et, summam pecuniæ augens, si pretio pacem emere posset, non destitit animum consulis tentare. Postquam nihil ex eo, quod primo responderat, mutabat, desperata pace, ad Sycurium, unde profectus erat, rediit, belli casum de integro tentaturus.

LXIII. Fama equestris pugnæ, vulgata per Græciam, nudavit voluntates hominum. Non enim solum, qui partis Macedonum erant, sed plerique, ingentibus Romanorum obligati beneficiis, quidam vim superbiamque experti, læti eam famam accepere : non ob aliam causam, quam pravo studio, quo etiam in certaminibus ludicris vulgus utitur, deteriori atque infirmiori favendo. Eodem tempore in Bœotia summa vi Haliartum Lucretius prætor oppugnabat : et, quanquam nec habebant externa auxilia obsessi, præter Coronæorum juniores, qui prima obsidione mœnia intraverant, neque sperabant, tamen ipsi animis magis, quam viribus, resistebant. Nam et eruptiones in opera crebro faciebant : et arietem admotum, libramento plumbi gravatum, ad terram urgebant : et, si qua declinarent, qui agebant, ictum pro diruto muro novum tumultuario opere, raptim ex ipsa ruinæ strage congestis saxis, exstruebant. Quum operibus oppugnatio lentior esset, scalas per manipulos dividi prætor jussit, ut corona undique mœnia aggressurus; eo magis suffecturam ad id multitudinem ratus, quod, qua parte palus urbem cingit, nec attinebat oppugnari, nec poterat. Ipse ab ea parte, qua duæ turres, quodque inter eas muri erat, ruerant, duo millia militum delectorum admovit; ut eodem tempore, quo ipse transcendere ruinas conaretur, concursu adversus se oppidanorum facto, scalis vacua defensoribus mœnia capi parte aliqua possent. Haud segniter oppidani vim ejus arcere parant. Nam super stratum ruinis locum, fascibus aridis sarmentorum injectis, stantes cum ardentibus facibus accensuros ea se sæpe minabantur, ut, incendio intersæpti ab hoste, spa-



d'élever un mur intérieur. Un hasard déjoua cette manœuvre : il tomba tout à coup des torrents de pluie tels qu'ils empêchaient d'allumer les torches et éteignaient celles qui étaient allumées. On put donc écarter ces broussailles fumantes et passer; et, tout le monde se portant à la défense d'un seul point, la muraille fut prise en plusieurs endroits à la fois, au moyen des échelles. Dans le premier désordre les vieillards, les enfants, que le hasard offrit à l'épée du vainqueur, furent massacrés çà et là; les hommes armés se réfugièrent dans la citadelle; et le lendemain, ayant perdu tout espoir, ils se rendirent, et on les vendit à l'encan. Ils étaient au nombre d'environ deux mille cinq cents. Les chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture qui décoraient la ville, et tout ce qu'il y avait d'objets de prix fut embarqué : la ville fut détruite de fond en comble. L'armée fut de là conduite à Thèbes : après l'avoir reprise sans combat, le préteur remit la ville aux exilés et aux partisans des Romains; il fit vendre à l'encan les familles du parti opposé et des partisans du roi et des Macédoniens. Après ces exploits en Béotie il regagna la mer et ses vaisseaux.

LXIV. Pendant que ces événements s'accomplissaient en Béotie, Persée se tint renfermé quelques jours dans son camp de Sycurium. Là, il sut que les Romains, après avoir récolté à la hâte les grains des environs, les transportaient, et qu'ensuite, chacun, devant sa tente, détachait les épis des gerbes, pour avoir un grain mieux trié à broyer; il y avait des tas de paille énormes amassés par tout le camp : il trouva l'occasion favorable pour un incendie, et fit préparer des torches, des mèches et des pelotes d'étoupe enduites de poix : il partit ensuite au milieu de la nuit pour surprendre l'ennemi au point du jour. Ce fut en vain : les avant-postes sur lesquels il tomba donnèrent, par leur frayeur et leur désordre, l'éveil à tout le monde, et le signal suivit aussitôt de prendre les armes; à l'instant sur le retranchement, aux portes, on vit le soldat en armes, disposé à repousser l'attaque du camp. Persée sur-le-champ fit faire demi-tour à son armée, les bagages en avant, l'infanterie derrière. Il fit halte lui-même avec sa cavalerie et ses troupes légères, pour fermer la marche, dans la prévision, justifiée par l'événement, que l'ennemi le poursuivrait et harcèlerait son arrière-garde. Il y eut un court engagement entre ses troupes légères et les coureurs romains principalement. L'infanterie et la cavalerie rentrèrent dans leurs camps sans avoir été inquiétées. Quand les Romains eurent fini leur moisson, ils se portèrent sur le territoire de Cranon encore intact. Ils y étaient bien tranquilles, se reposant sur l'éloignement des deux camps, et sur les difficultés de la route de Sycurium à Cranon, à cause de la disette d'eau; quand tout à coup, au point du jour, la cavalerie du roi et ses troupes légères apparurent sur les hauteurs voisines, et jetèrent l'alarme au camp. Ils étaient partis la veille de Sycurium à l'heure de midi; à l'approche du jour ils avaient laissé l'infanterie sur le plateau voisin. Persée se tint quelque temps sur les hauteurs, se figurant qu'il pourrait attirer les Romains à un combat de cavalerie. Les voyant

t'um ad objiciendum interiorem murum haberent. Quod inceptum eorum fors impediit. Nam tantus repente effusus est imber, ut nec accendi facile pateretur, et exstingueret accensa. Itaque et transitus per distracta fumantia virgulta patuit; et, in unius loci præsidium omnibus versis, mœnia quoque pluribus simul partibus scalis capiuntur. In primo tumultu captæ urbis seniores impubesque, quos casus obvios obtulit, passim cæsi : armati in arcem confugerunt : et postero die, quum spei nihil superesset, deditione facta, sub corona venierunt. Fuerunt autem duo millia ferme et quingenti. Ornamenta urbis, statuæ et tabulæ pictæ, et quicquid pretiosæ prædæ fuit, ad naves delatum : urbs diruta a fundamentis. Inde Thebas ductus exercitus : quibus sine certamine receptis, urbem tradidit exsulibus, et qui Romanorum partis erant : adversæ factionis hominum, fautorumque regis ac Macedonum familias sub corona vendidit. His gestis in Bœotia, ad mare ac naves rediit.

LXIV. Quum hæc in Bœotia gererentur, Perseus ad Sycurium stativa dierum aliquot habuit. Ubi quum audisset, raptim Romanos circa ex agris demessum frumentum convehere, deinde ante sua quemque tentoria spicas fascibus desecantem, quo purius frumentum tereret, ingentes acervos per tota castra stramentorum fecisse : ratus incendio opportuna esse, faces, tædamque, et malleolos stuppæ illitos pice parari jubet; atque ita media nocte profectus, ut prima luce aggressus falleret. Nequicquam. Primæ stationes oppressæ tumultu ac terrore suo ceteros excitaverunt : signumque datum est arma extemplo capiendi; simulque in vallo, ad portas, miles instructus erat, et intentus propugnationi castrorum. Perseus et extemplo circumegit aciem, et prima impedimenta ire, deinde peditum signa ferri jussit. Ipse cum equitatu et levi armatura substitit ad agmen cogendum; ratus, id quod accidit, insecuturos ad extrema ab tergo carpenda hostes. Breve certamen levis armaturæ maxime cum procursatoribus fuit. Equites peditesque sine tumultu in castra redierunt. Demessis circa segetibus, Romani ad Cranonium intactum agrum castra movent. Ibi quum securi, et propter castrorum longinquitatem, et viæ inopis aquarum difficultatem, quæ inter Sycurium et Cranona est, stativa haberent; repente prima luce in imminentibus tumulis equitatus regius cum levi armatura visus ingentem tumultum fecit. Pridie per meridiem profecti ab Sycurio erant : peditum agmen sub luce reliquerant in proxima planitie. Stetit paulisper in tumulis,



impassibles, il envoie un cavalier pour ordonner à son infanterie de se replier sur Sycurium : ce qu'il fit bientôt lui-même. La cavalerie romaine le suivait à une faible distance, pour tâcher de tomber sur ceux qui pourraient s'écarter du corps d'armée. Mais ils se retirèrent en masse si compacte, et en si bon ordre, que nos troupes, voyant cela, rentrèrent elles-mêmes dans leur camp.

LXV. Bientôt le roi, mécontent de la longueur du chemin, alla camper à Mopsélus; et les Romains, après avoir enlevé les récoltes de Cranon, passèrent sur le territoire de Phalane. Là, sur les renseignements d'un transfuge, qui lui dit que les Romains, sans se faire appuyer d'un détachement armé, faisaient la moisson, dispersés çà et là dans la campagne, il prend mille cavaliers et deux mille Thraces et Crétois, et forçant le pas, sans se soucier de faire observer les rangs à sa troupe, il attaque les Romains à l'improviste. Il leur prend environ mille chariots attelés, et pour la plupart chargés, et près de six cents hommes. Il chargea trois cents Crétois de garder ce butin et de le conduire au camp. Pour lui, rappelant sa cavalerie et le reste de l'infanterie qui s'oubliaient à massacrer les moissonneurs, il les conduit jusqu'au grand poste le plus voisin, pensant qu'il ne faudrait pas de longs efforts pour l'écraser. Il était sous les ordres du tribun L. Pompéius, qui, voyant ses soldats troublés de la soudaine irruption de l'ennemi, les fit battre en retraite jusqu'au tertre le plus voisin, cherchant l'avantage d'une position, puisqu'il n'était pas de force à cause de l'infériorité du nombre. Il forma sa troupe en cercle, et fit rapprocher les boucliers de manière à la garantir des javelots et des flèches. Persée fit envelopper le tertre par une partie de ses soldats, en fit monter d'autres à l'assaut de tous les points, avec ordre d'engager le combat de près, tandis que les autres lanceraient de loin des flèches. Une double terreur pressait partout les Romains : combattre serrés, ils ne le pouvaient à cause de cette troupe d'assaillants qui s'efforçait de gravir le tertre. Voulaient-ils rompre le cercle et marcher en avant, ils se découvraient; les flèches, les javelots les blessaient, mais surtout les cestro-sphendones. C'était une nouvelle espèce de projectile inventée pour cette guerre. C'était un fer de lance de deux palmes, monté sur un bois d'une demi-coudée de long, et d'un doigt d'épaisseur : il était garni, pour conserver l'équilibre, de trois ailes, comme on en met aux flèches : on le plaçait au milieu d'une fronde qui avait deux paires de courroies inégales tenues en équilibre dans la plus grande des deux poches de la fronde; il s'échappait par suite du mouvement de rotation imprimé à la corde, et partait comme une balle. Cette arme et toutes les autres sortes de traits avaient blessé une partie des soldats; et, de lassitude, ils avaient peine à tenir leurs armes : le roi les pressa de se rendre, leur prodigua les serments, leur fit même des promesses : tous restèrent inébranlables et nul ne se rendit : ils étaient déterminés à mourir, lorsqu'un secours inespéré s'annonça à leurs regards. Quelques-uns des moissonneurs avaient fui jusqu'au camp et annoncé au consul que le détachement était assiégé : touché du péril de

elici posse ratus ad equestre certamen Romanos. Qui postquam nihil movebant, equitem mittit, qui pedites referre ad Sycurium signa juberet : ipse mox insecutus. Romani equites, modico intervallo sequentes, sicubi sparsos ac dissipatos invadere possent, postquam confertos abire, signa atque ordines servantes, viderunt, et ipsi in castra redeunt.

LXV. Inde, offensus longinquitate itineris, rex ad Mopselum castra movit; et Romani, demessis Cranonis segetibus, in Phalannœum agrum transeunt. Ibi quum ex transfuga cognosset rex, sine ullo armato præsidio passim vagantes per agros romanos metere, cum mille equitibus, duobus millibus Thracum et Cretensium profectus, quum, quantum accelerare poterat, effuso agmine isset, improviso aggressus est Romanos. Juncta vehicula, pleraque onusta, mille admodum capiuntur, sexcenti ferme homines. Prædam custodiendam ducendamque in castra trecentis Cretensium dedit. Ipse, revocato ab effusa cæde equite et reliquis peditum, ducit ad proximum præsidium, ratus haud magno certamine opprimi posse. L. Pompeius tribunus militum præerat, qui perculsos milites repentino hostium adventu in propinquum tumulum recepit, loci se præsidio, quia numero et viribus impar erat, defensurus. Ibi quum in orbem milites coegisset, ut densatis scutis ab ictu sagittarum et jaculorum sese tuerentur, Perseus, circumdato armatis tumulo, alios ascensum undique tentare jubet, et cominus prœlium conserere, alios eminus tela ingerere. Anceps Romanos terror circumstabat; nam neque conferti pugnare propter eos, qui ascendere in tumulum conabantur, poterant; et, ubi ordines procursando solvissent, patebant jaculis sagittisque. Maxime cestrosphendonis vulnerabantur. Hoc illo bello novum genus teli inventum est. Bipalme spiculum hastili semicubitali infixum erat, crassitudine digiti. Huic abiegnæ breves pinnæ tres, velut sagittis solent, circumdabantur; funda media duo fonalia imparia habebat. Quum majori nisu libratum funditor habena rotaret, excussum, velut glans, emicabat. Quum et hoc, et alio omni genere telorum, pars vulnerata militum esset, nec facile jam arma fessi sustinerent, instare rex, ut dederent se, fidem dare, præmia interdum polliceri, nec cujusquam ad deditionem flectebatur animus; quum ex insperato jam obstinatis mori spes affulsit. Nam quum ex frumentatoribus refugientes quidam in castra



tant de citoyens (ils étaient huit cents et tous Romains), il sort du camp à la tête de sa cavalerie et de ses troupes légères, renforcée de nouveaux auxiliaires, venus de Numidie, infanterie, cavalerie, éléphants; il donne ordre aux tribuns de le suivre avec les légions et leurs drapeaux. Lui-même, après avoir flanqué ses troupes légères de vélites pour les fortifier, il se dirigea vers le tertre. Les flancs du consul étaient couverts par Eumène et Attale, et par Misagène, prince des Numides.

LXVI. Quand ces assiégés aperçurent les premières enseignes de leurs amis, ils passèrent en un moment du désespoir à l'espérance. Persée se serait volontiers d'abord contenté d'un succès éventuel : après avoir tué ou pris quelques maraudeurs, il aurait renoncé à perdre son temps à assiéger le détachement de garde; mais il s'était laissé aller à le tenter, sauf à se retirer, comme il savait n'avoir pas de forces suffisantes, pourvu qu'il pût le faire sans être entamé : encouragé par le succès, il attendit l'arrivée des ennemis, et envoya en toute hâte demander sa phalange. Appelés trop tard pour la circonstance et conduits avec précipitation, ces soldats, allaient, après une course qui devait les troubler, se trouver en face d'une armée préparée et en bon ordre. Le consul les prévint et engagea le combat. Les Macédoniens résistèrent d'abord; mais ils étaient inférieurs en tout : après une perte de trois cents fantassins et de vingt-quatre cavaliers des premières familles, de l'escadron appelé sacré, entre autres d'Antimaque qui les commandait et qui venait d'être tué, ils sont réduits à battre en retraite. Mais il y eut dans leur marche plus de confusion que dans le combat lui-même. La phalange, rappelée par un ordre précipité, était conduite au pas de course : elle rencontra dans le défilé la colonne des prisonniers et les chariots chargés de grains. Après les avoir massacrés, la phalange et le convoi, qui n'avaient prévu ni l'un ni l'autre cette rencontre, furent également dans un grand embarras pour s'ouvrir un passage; les soldats renversaient les chariots dans les précipices, ne voyant pas d'autres moyens de se frayer un chemin; et les bêtes de somme, qu'on excitait, faisaient beaucoup de mal au milieu du désordre général. A peine dégagés des embarras de ce convoi de captifs, les Romains tombent au milieu de l'escorte royale et des cavaliers épouvantés. On leur crie de se replier; et ce cri les jette dans une alarme qui ressemble presque à une défaite : c'était au point que, si l'ennemi eût osé s'aventurer dans les défilés et poursuivre plus loin les fuyards, il pouvait leur faire essuyer un terrible échec. Le consul avait sauvé le détachement, et, satisfait de ce modeste avantage, il fit rentrer ses troupes dans leur camp. Selon certains auteurs, l'affaire de cette journée aurait été plus importante : ils parlent de huit mille hommes tués aux ennemis, entre autres de Saputer et d'Antipater, généraux du roi; d'environ mille huit cents prisonniers; de vingt-sept drapeaux enlevés : la victoire aurait aussi coûté du sang : l'armée du consul aurait perdu plus de quatre mille trois cents hommes; l'aile gauche, cinq étendards.

nuntiassent consuli, circumsideri præsidium; motus periculo tot civium (nam octingenta ferme, et omnes Romani erant) cum equitatu ac levi armatura (accesserant nova auxilia, Numidæ pedites equitesque et elephanti) castris egreditur; et tribunis militum imperat, ut legionum signa sequantur. Ipse, velitibus ad firmanda levium armorum auxilia adjectis, ad tumulum præcedit. Consulis latera tegunt Eumenes, Attalus, et Misagenes, regulus Numidarum.

LXVI. Quum in conspectu prima signa suorum circumsessis fuerunt, Romanis quidem ab ultima desperatione recreatus est animus: Perseus, cui primum omnium fuerat, ut, contentus fortuito successu, captis aliquot frumentatoribus occisisque, non tereret tempus in obsidione præsidii; secundum, ea quoque tentata utcunque, quum sciret nihil roboris secum esse, dum liceret intacto abire; et ipse hostium adventum, elatus successu, mansit, et, qui phalangem arcesserent, propere misit. Qua et serius, quam res postulabat, et raptim acta, turbati cursu adversus instructos et præparatos erant adventuri. Consul anteveniens extemplo prœlium conseruit. Primo resistere Macedones; deinde, ut nulla re pares erant, amissis trecentis peditibus, viginti quatuor primoribus equitum ex ala, quam Sacram vocant, inter quos Antimachus etiam præfectus alæ cecidit, abire conantur. Ceterum iter prope ipso prœlio tumultuosius fuit. Phalanx, ab trepido nuntio accita, quum raptim duceretur, primo in angustiis captivorum agmini oblata vehiculisque frumento onustis : iis cæsis, ingens ibi vexatio partis utriusque fuit, nullo exspectante, ut utcunque explicaretur agmen, sed armatis detrudentibus per præceps impedimenta (neque enim aliter via aperiri poterat), jumentis quum stimularentur, in turba sævientibus. Vix ab incondito agmine captivorum expedierant sese, quum regio agmini perculsisque equitibus occurrunt. Ibi vero clamor jubentium referre signa ruinæ quoque prope similem trepidationem fecit : ut, si hostes, introire angustias ausi, longius insecuti essent, magna clades accipi potuerit. Consul, recepto ex tumulo præsidio, contentus modico successu, in castra copias reduxit. Sunt, qui eo die magno prœlio pugnatum auctores sint : octo millia hostium cæsa, in his Sopatrum et Antipatrum regios duces : vivos captos circiter duo millia octingentos, signa militaria capta viginti septem. Nec incruentam victoriam fuisse : supra quatuor millia et trecentos de exercitu consulis cecidisse; signa sinistræ alæ quinque amissa.



LXVII. Cette journée rendit du courage aux Romains; mais elle terrifia Persée à ce point, qu'après un court séjour à Mopsèle, principalement pour veiller à la sépulture des soldats qu'il avait perdus, il mit dans Gonnus une garnison assez forte, et se replia avec toutes ses forces sur la Macédoine. Il laissa près de Phila un certain Timothée, de ses officiers, avec un faible détachement, pour sonder les Magnètes et leurs voisins. Arrivé à Pella, il envoya ses troupes en quartier d'hiver, et partit lui-même avec Cotys pour Thessalonique. Là il apprend par la renommée qu'Atlesbis, prince des Thraces, et Corragus, général d'Eumène, ont envahi le royaume de Cotys, et occupé le pays appelé Maréné. Il crut donc devoir permettre à Cotys d'aller défendre ses états, et, à son départ, il le combla de présents magnifiques. Il compte à sa cavalerie pour sa paie de six mois les deux cents talents qu'il devait payer pour toute l'année. Le consul, apprenant le départ de Persée, s'approche de Gonnus, pour essayer de s'emparer de cette place. Située en avant de Tempé, à la gorge même du défilé, elle est pour la Macédoine la plus sûre des barrières, en même temps qu'elle permet aux Macédoniens de descendre en Thessalie, quand il leur plaît. Mais elle était si forte et si bien gardée, qu'il en jugea l'attaque impossible et y renonça. Il se tourna du côté de la Perrhébie, prit d'emblée Malléa, qu'il pilla, reprit le Tripolis et le reste de la Perrhébie, et revint à Larisse. Renvoyant alors Eumène et Attale chez eux, il distribua Missagène et ses Numides dans les villes de Thessalie les plus voisines qu'il leur assigna pour quartier d'hiver; et partagea si bien une partie de ses troupes sur tous les points de la Thessalie, qu'elles eurent toutes d'excellents quartiers d'hiver, et servirent aux villes de garnison. Il envoya Q. Mucius, son lieutenant, avec deux mille hommes pour occuper Ambracie. Il congédia tous les alliés des villes grecques, à l'exception des Achéens. Il partit avec une portion de son armée pour l'Achaïe Phthiotide, détruisit de fond en comble Ptélée dont les habitants s'étaient enfuis, et reprit Antron du consentement de la population. Puis il ramena son armée à Larisse. La ville était déserte : tout le monde s'était retiré dans la citadelle; il prend le parti de l'attaquer. Les Macédoniens, qui formaient la garnison royale, avaient eu peur les premiers et avaient évacué la place; les habitants, abandonnés par eux, consentirent aussitôt à se rendre. Il hésita ensuite s'il attaquerait d'abord Démétriade, ou s'il fallait porter ses regards sur les affaires de la Béotie. Les Thébains, persécutés par ceux de Coronée, l'appelaient en Béotie. A leur prière et parce que la contrée était plus favorable que la Magnésie pour passer l'hiver, il conduisit son armée en Béotie.

LXVII. Hic dies et Romanis refecit animos, et Persea perculit, ut, dies paucos ad Mopselum moratus, sepulturæ maxime militum amissorum cura, præsidio satis valido ad Gonnum relicto, in Macedoniam reciperet copias. Timotheum quemdam ex regiis præfectis cum modica manu relinquit ad Philam, jussum Magnetas ex propinquo tentare. Quum Pellam venisset, exercitu in hiberna dimisso, ipse cum Cotye Thessalonicam est profectus. Eo fama affertur, Atlesbim regulum Thracum, et Corragum Eumenis præfectum, in Cotys fines impetum fecisse, et regionem, Marenen quam vocant, cepisse. Itaque, dimittendum Cotyn ad sua tuenda ratus, magnis proficiscentem donis prosequitur. Ducenta talenta, semestre stipendium, equitatui numerat, quum primo annuum dare constituisset. Consul, postquam profectum Persea audivit, ad Gonnum castra movet, si potiri oppido posset. Ante ipsa Tempe in faucibus situm, Macedoniæ claustra tutissima præbet, et in Thessaliam opportunum Macedonibus decursum. Quum et loco et præsidio valido inexpugnabilis restitisset, abstitit incepto. In Perrhæbiam flexis itineribus, Mallœa primo impetu capta ac direpta, Tripoli aliaque Perrhæbia recepta, Larissam rediit. Inde Eumene atque Attalo domum remissis, Misagenem Numidasque in hiberna in proximis thessalis urbibus distribuit: et partem exercitus ita per totam Thessaliam divisit, ut et hiberna commoda omnes haberent, et præsidio urbibus essent. Q. Mucium legatum cum duobus millibus ad obtinendam Ambraciam misit. Græcarum civitatum socios omnes præter Achæos dimisit. Cum exercitus parte profectus in Achaiam Phthiotim, Pteleum desertum fuga oppidanorum diruit a fundamentis, Antrona voluntate colentium recepit. Ad Larissam deinde exercitum admovit. Urbs deserta erat; in arcem omnis multitudo concesserat: eam oppugnare aggreditur. Primi omnium Macedones, regium præsidium, metu excesserant. A quibus relicti oppidani in deditionem extemplo veniunt. Dubitari inde, utrum Demetrias prius aggredienda foret, an in Bœotia aspiciendæ res. Thebani, vexantibus eos Coronæis, in Bœotiam arcessebant. Ad horum preces, quia hibernis aptior regio, quam Magnesia erat, in Bœotiam duxit.

LIVRE QUARANTE-TROISIÈME.

SOMMAIRE. — Condamnation de préteurs coupables d'avanie et de cruauté. — Le proconsul P. Licinius Crassus se rend maître de plusieurs villes de Grèce, et y fait un horrible pillage. Décret du sénat, qui remet en liberté les captifs que ce général avait fait vendre à l'encan. — Violences exercées contre les alliés par les commandants des flottes romaines. — Avantages de Persée en Thrace; vainqueur des Dardaniens, il fait des conquêtes en Illyrie sur le roi Gentius. — La mort d'Olonicus apaise les troubles qu'il avait excités en Espagne. — Les censeurs nomment M. Æmilius Lépidus prince du sénat.

I. Pendant la campagne où la cavalerie romaine remporta un avantage en Thessalie, le lieutenant envoyé en Illyrie par le consul soumit par la force des armes deux cités opulentes. Il laissa aux vaincus la possession de tous leurs biens, dans l'espoir que cet acte de clémence disposerait favorablement les habitants de Carnunte, ville bien fortifiée; mais bientôt, reconnaissant qu'il ne pouvait ni obtenir leur soumission, ni les réduire par un siége régulier, et ne voulant pas que ses soldats eussent supporté sans récompense la fatigue de deux siéges, il leur abandonna le pillage des villes qu'il avait auparavant épargnées. Le second consul, C. Cassius, ne fit rien de mémorable dans la Gaule, province qui lui était échue, et essaya inutilement d'entrer en Macédoine par l'Illyrie. Ce furent les députés d'Aquilée qui apprirent au sénat cette tentative du consul. Ils étaient venus se plaindre de l'état de leur colonie naissante, faible et encore sans défense, entre deux nations ennemies, les Istriens et les Illyriens. Ils priaient le sénat d'aviser aux moyens de pourvoir à sa sûreté. On leur demanda s'ils voulaient qu'on en remît le soin à C. Cassius; ils répondirent que le consul, après avoir réuni ses troupes à Aquilée, était parti pour la Macédoine, passant par l'Illyrie. Le fait parut d'abord incroyable, et l'on pensa généralement qu'il était allé porter la guerre chez les Carniens ou les Istriens. Les Aquiléens déclarèrent que tout ce qu'ils savaient et pouvaient affirmer, c'est que les soldats avaient reçu du blé pour trente jours; que le consul avait cherché des guides qui connussent le chemin d'Italie en Macédoine, et les avait emmenés avec lui. Le sénat fit alors éclater son indignation contre un consul qui avait osé quitter sa province pour passer dans une autre, et qui, en conduisant son armée au milieu de nations étrangères par une route inconnue et semée de périls, ouvrait à tant de peuples le chemin de l'Italie. Il fut décidé à une grande majorité que le préteur C. Sulpicius nommerait trois sénateurs chargés de partir de Rome le jour

LIBER QUADRAGESIMUS TERTIUS.

I. Eadem æstate, qua in Thessalia equestri pugna vicere Romani, legatus, in Illyricum a consule missus, opulenta duo oppida vi atque armis coegit in deditionem; omniaque iis sua concessit, ut opinione clementiæ eos, qui Carnuntem munitam urbem incolebant, alliceret. Postquam nec, ut dederent se, compellere, neque capere obsidendo poterat; ne duabus oppugnationibus nequicquam fatigatus miles esset, quas prius intactas urbes reliquerat, diripuit. Alter consul C. Cassius nec in Gallia, quam sortitus erat, memorabile quicquam gessit; et per Illyricum ducere legiones in Macedoniam vano incepto est conatus. Ingressum hoc iter consulem senatus ex Aquileiensium legatis cognovit: qui, querentes coloniam suam novam et infirmam, necdum satis munitam, inter infestas nationes Istrorum et Illyriorum esse, quum peterent, ut senatus curæ haberet, quomodo ea colonia muniretur, interrogati, vellentne eam rem C. Cassio consuli mandari? responderunt, Cassium, Aquileiam indicto exercitu, profectum per Illyricum in Macedoniam esse. Ea res primo incredibilis visa: et pro se quisque credere, Carnis forsitan aut Istris bellum illatum. Tum Aquileienses, nihil se ultra scire, nec audere affirmare, quam triginta dierum frumentum militi datum; et duces, qui ex Italia itinera in Macedoniam nossent, conquisitos abductosque. Enimvero senatus indignari, tantum consulem ausum, ut suam provinciam relinqueret, in alienam transiret; exercitum novo periculoso itinere inter exteras gentes duceret, viam tot nationibus in Italiam aperiret. Decernunt frequentes, ut C. Sulpicius prætor tres ex senatu nominet legatos, qui eo die proficiscantur ex



même et de faire la plus grande diligence pour atteindre le consul C. Cassius, en quelque lieu qu'il fût. Ils devaient lui défendre d'entreprendre une autre guerre que celle dont le sénat lui avait confié la conduite. Les commissaires envoyés furent M. Cornélius Céthégus, M. Fulvius, P. Marcius Rex. Les craintes dont le consul et son armée étaient l'objet, firent différer pour le moment le soin de fortifier Aquilée.

II. Le sénat donna ensuite audience aux députés de quelques peuples des deux Espagnes. Ces envoyés, après s'être plaints de l'avarice et de l'orgueil des magistrats romains, se jetèrent aux pieds des sénateurs, et les supplièrent de ne pas souffrir que des alliés de Rome fussent persécutés et dépouillés plus cruellement que des ennemis. Comme entre autres traitements indignes dont ils se plaignaient, il y avait eu évidemment des extorsions, le préteur L. Canuléius à qui l'Espagne était échue, eut ordre de choisir dans le sénat cinq commissaires chargés d'informer contre chacun des magistrats accusé de concussion, et d'autoriser les Espagnols à prendre les patrons qu'ils voudraient. Les députés furent mandés au sénat, on leur donna lecture du décret, et on les invita à nommer leurs patrons. Ils en désignèrent quatre, M. Porcius Caton, P. Cornélius Scipion, fils de Cnéius; L. Émilius Paulus, fils de Lucius et C. Sulpicius Gallus. Le premier qu'ils citèrent devant les commissaires, fut M. Titinius, qui avait été préteur dans l'Espagne citérieure, sous le consulat de A. Manlius et de M. Junius. L'accusé comparut deux fois, et la troisième il fut renvoyé absous. Il s'éleva entre les envoyés des deux provinces quelques contestations à la suite desquelles ceux de l'Espagne citérieure prirent pour patrons M. Caton et Scipion; ceux de l'ultérieure, L. Paulus et Gallus Sulpicius. Les peuples de la citérieure firent comparaître devant les commissaires, P. Furius Philus; les peuples de l'ultérieure, Matienus. Tous deux avaient été préteurs, le premier, trois ans auparavant, sous le consulat de Sp. Postumius et de Q. Mucius; le second, il y avait deux ans, sous celui de L. Postumius et de M. Popillius. Ils furent tous deux chargés des accusations les plus graves, et leur cause fut ajournée. Au moment où ils devaient comparaître de nouveau, on apprit qu'ils venaient de partir pour l'exil. Furius se retira à Préneste, Matiénus à Tibur. On prétendit que les patrons s'opposaient à ce qu'on poursuivît des citoyens nobles et puissants, et ce soupçon prit une nouvelle force, quand on vit le préteur Canuléius abandonner l'affaire, s'occuper de levées, et partir ensuite brusquement pour sa province, afin d'empêcher les Espagnols d'exercer de nouvelles poursuites. Ainsi le passé fut enseveli dans l'oubli, mais le sénat prit des mesures pour l'avenir. Les Espagnols obtinrent que le magistrat romain n'aurait plus le droit de taxer le blé, qu'il ne pourrait les contraindre à vendre leurs vingtièmes au prix qu'il lui plairait de fixer, ni établir dans les villes des receveurs chargés de percevoir les taxes.

III. Il vint d'Espagne à la même époque une autre ambassade d'un genre tout à fait nouveau. Plus de quatre mille hommes, se disant nés du

urbe; et, quantum accelerare possent, Cassium consulem, ubicunque sit, persequantur; nuntient, ne bellum cum ulla gente moveat, nisi cum qua senatus gerendum censuerat. Legati hi profecti, M. Cornelius Cethegus, M. Fulvius, P. Marcius Rex. Metus de consule atque exercitu distulit eo tempore muniendæ Aquileiæ curam.

II. Hispaniæ deinde utriusque legati aliquot populorum in senatum introducti. Ii, de magistratuum romanorum avaritia superbiaque conquesti, nisi genibus ab senatu petierunt, ne se socios fœdius spoliari vexarique, quam hostes, patiantur. Quum et alia indigna quererentur, manifestum autem esset, pecunias captas; L. Canuleio prætori, qui Hispaniam sortitus erat, negotium datum est, ut in singulos, a quibus Hispani pecunias repeterent, quinos recuperatores ex ordine senatorio daret, patronosque, quos vellent, sumendi potestatem faceret. Vocatis in curiam legatis recitatum est senatusconsultum, jussique nominare patronos. Quatuor nominaverunt, M. Porcium Catonem, P. Cornelium Cn. F. Scipionem, L. Æmilium L. F. Paulum, C. Sulpicium Gallum. Cum M. Titinio primum, qui prætor A. Manlio, M. Junio consulibus in citeriore Hispania fuerat, recuperatores sumpserunt. Bis ampliatus, tertio absolutus est reus. Dissensio inter duarum provinciarum legatos est orta: citerioris Hispaniæ populi M. Catonem et Scipionem, ulterioris L. Paulum et Gallum Sulpicium patronos sumpserunt. Ad recuperatores adducti a citerioribus populis P. Furius Philus, ab ulterioribus M. Matienus. Ille Sp. Postumio, Q. Mucio consulibus triennio ante, hic biennio prius, L. Postumio, M. Popillio consulibus, prætor fuerat. Gravissimis criminibus accusati ambo ampliatique: quum dicenda de integro causa esset, excusati exsilii causa solum vertisse. Furius Præneste, Matienus Tibur exsulatum abierunt. Fama erat, prohiberi a patronis nobiles ac potentes compellare; auxitque eam suspicionem Canuleius prætor, quod, omissa ea re, delectum habere instituit. Dein repente in provinciam abiit, ne plures ab Hispanis vexarentur. Ita, præteritis silentio obliteratis, in futurum consultum tamen ab senatu Hispanis, quod impetrarunt, ne frumenti æstimationem magistratus romanus haberet; neve cogeret vicesimas vendere Hispanos, quanti ipse vellet; et ne præfecti in oppida sua ad pecunias cogendas imponerentur.

III. Et alia novi generis hominum et Hispania legatio venit. Ex militibus romanis et ex hispanis mulieribus, cum quibus connubium non esset, natos se memorantes,



commerce illégitime des soldats romains avec les femmes espagnoles, faisaient demander au sénat une ville où ils pussent habiter. Le sénat décréta « qu'ils eussent à donner leurs noms à L. Canuléius; ceux que le préteur affranchirait, seraient conduits à Cartéia, sur les bords de l'Océan. Quant à ceux des Cartéiens qui ne voudraient pas abandonner leur demeure, ils pourraient rester avec les nouveaux colons, et on leur assignerait des terres. Cet établissement serait regardé comme colonie latine, et nommé colonie des affranchis. » Dans le même temps, arrivèrent d'Afrique, Gulussa, fils de Masinissa, envoyé par son père, et une députation de Carthaginois. Gulussa fut introduit le premier. Il rendit compte des secours fournis par son père pour la guerre de Macédoine, et promit de satisfaire à ce qu'on voudrait exiger de plus avec l'empressement que méritaient de sa part les bienfaits du peuple romain. Il engagea les sénateurs à se défier de la perfidie des Carthaginois : « Ils avaient, dit-il, le projet d'équiper une flotte considérable, en apparence pour aider les Romains contre la Macédoine, mais en réalité pour pouvoir, quand cet armement serait terminé, choisir à leur gré leurs alliés ou leurs ennemis. » Il en vint ensuite à la question du territoire et des villes dont les Carthaginois se plaignaient d'avoir été dépouillés par Masinissa, et un débat très-vif s'engagea entre le prince et les envoyés de Carthage. Les raisons alléguées de part et d'autre, ainsi que les réponses du sénat, sont restées inconnues. La querelle parut assoupie pendant quelques années; elle se réveilla dans la suite, et alluma une guerre terrible que les Carthaginois engagèrent contre Masinissa, qu'ils eurent ensuite à soutenir contre Rome, et qui ne se termina que par la ruine de Carthage. Les annales de cette année rapportent qu'une jeune fille changea de sexe dans la maison de ses parents, et fut, par l'ordre des aruspices, reléguée dans une île déserte.

4. Le consul C. Cassius tint les comices où furent créés consuls A. Hostilius Mancinus, et A. Atilius Serranus. On nomma ensuite préteurs, M. Rétius, Q. Ménius, L. Hortensius, Q. Élius Pétus, T. Manlius Torquatus et C. Hostilius. Un décret donna aux consuls, pour provinces, l'Italie et la Macédoine. La première échut à Atilius, et la seconde à Hostilius. Parmi les préteurs, Rétius obtint la juridiction urbaine, et Ménius celle des étrangers. Hortensius eut en partage le commandement de la flotte et des côtes maritimes de la Grèce. Les autres provinces prétoriennes furent sans doute, comme l'année précédente, l'Espagne, la Sicile et la Sardaigne; mais le silence des anciens monuments ne permet pas de savoir d'une manière certaine à quel préteur chacune d'elles fut donnée. Cependant P. Licinius se conduisit comme s'il eût été envoyé pour combattre les Grecs et non Persée; il fit tomber sur un peuple malheureux et trop faible pour lui opposer de la résistance la fureur qu'il ne pouvait exercer contre son ennemi naturel. Dans la Béotie, où il avait ses quartiers d'hiver, il prit plusieurs villes et les livra à un affreux pillage. Les Coronéens, qui étaient les plus maltraités, eurent recours au sénat, qui décréta

supra quatuor millia hominum, orabant, ut sibi oppidum, in quo habitarent, daretur. Senatus decrevit, « uti nomina sua apud L. Canuleium profiterentur : eorumque si quos manumisisset, eos Carteiam ad Oceanum deduci placere. Qui Carteiensium domi manere vellent, potestatem fore, uti numero colonorum essent, agro assignato. Latinam eam coloniam esse, libertinorumque appellari. » Eodem tempore ex Africa et Gulussa regulus, Masinissæ filius, legatus patris, et Carthaginienses venerunt. Gulussa prior in senatum introductus, et quæ missa erant ad bellum macedonicum a patre suo, exposuit; et, si qua præterea vellent imperare, præstaturum merito populi romani est pollicitus : et monuit patres conscriptos, ut a fraude Carthaginiensium caverent. « Classis eos magnæ parandæ consilium cepisse, specie pro Romanis, et adversus Macedonas : ubi ea parata instructaque esset, ipsorum fore potestatis, quem hostem aut socium habeant. » Hanc injec.... [Egit deinde Masinissæ causam de agro, de oppidis, quæ ablata sibi ab eo Carthaginienses quererentur, magnaque contentione inter regulum et legatos carthaginienses disceptatum. Quæ ultro citroque jactata sint, quid a senatu responsum fuerit, in incerto est. Quievit tamen velut sopita hæc controversia per aliquot annos. Renovata postea in acre bellum exarsit, quod adversus Masinissam a Pœnis susceptum, cum Romanis gerendum fuit, nec nisi Carthaginis interitu finitum est. Hoc anno invenimus in annalibus puerum factum ex virgine sub parentibus, jussuque haruspicum deportatum in insulam desertam.]

[4. Habita sunt a C. Cassio consule comitia, quibus creati consules sunt A. Hostilius Mancinus, A. Atilius Serranus. Prætores inde facti, M. Rætius, A. Mænius L. Hortensius, Q. Ælius Pætus, T. Manlius Torquatus, C. Hostilius. Decretæ consulibus provinciæ Italia et Macedonia. Italia Atilio, Hostilio Macedonia obvenit. Prætores, Rætius urbanam jurisdictionem, peregrinam Mænius sortitus est. Classis cum ora maritima Græciæ Hortensio obtigit. Reliquæ prætoriæ provinciæ fuere procul dubio, quemadmodum anno priore, Hispania, Sicilia et Sardinia. Sed singulas quinam prætores obtinuerint, silentibus veterum monumentis, certo sciri non potest. Interim P. Licinius, quasi ad bellum non cum Perseo, sed cum Græcis gerendum missus esset, inanes adversus justum hostem iras in miseros et viribus impares vertit, compluresque in Bœotia, ubi hibernabat, urbes expugnavit, et crudeliter diripuit. Coronæi maxime vexati quum ad senatum con-

aussitôt que les prisonniers qui avaient été vendus à l'encan seraient remis en liberté. Le préteur Lucrétius, commandant de la flotte, imita et surpassa l'avarice et la cruauté du consul; il se montra aussi redoutable pour les alliés que méprisable aux yeux de l'ennemi. Pendant que sa flotte mouillait auprès d'Orée, Persée l'attaqua à l'improviste, lui prit vingt bâtiments de transport chargés de blé, coula le reste à fond, et s'empara même de quatre quinquérèmes. Les armes du roi ne furent pas moins heureuses en Thrace, où il avait conduit ses troupes pour secourir Cotys, attaqué par Atlesbis et Corragus. Cotys d'ailleurs sut se défendre avec courage : c'était un prince aussi brave dans les combats qu'habile dans les conseils. Il n'était Thrace que d'origine, sans rien avoir des mœurs de sa nation. Modèle de sobriété et de tempérance, il se faisait aimer de tous par sa clémence et sa modération.

5. Tout allait à souhait pour Persée; car à cette époque, la nation des Épirotes se déclara pour lui à l'instigation de Céphale, qui se jeta dans son parti par nécessité plutôt que par penchant. Céphale était doué d'une rare prudence et d'une grande fermeté. Il était alors animé des meilleures intentions. D'abord il avait prié les dieux immortels de ne pas faire éclater entre les Romains et Persée une guerre qui amènerait la ruine de l'un des deux partis. Quand la guerre fut commencée, fidèle à ses engagements, il avait résolu d'aider les Romains, sans cependant aller en rien au de là des termes du traité, ou se déshonorer par un dévouement servile. Ce plan fut déconcerté par un certain Charopus, petit-fils de celui qui avait servi de guide à T. Quinctius dans les défilés voisins du fleuve Aoûs, pendant la guerre contre Philippe. Vil adulateur des grands, et habile artisan de calomnies contre les gens de bien, il avait été élevé à Rome où son aïeul l'avait envoyé pour apprendre la langue et les lettres romaines. Il s'était fait parmi les Romains beaucoup de connaissances et d'amis, et, à son retour dans sa patrie, cet homme naturellement léger et pervers, enhardi par les liaisons qu'il avait formées à Rome, ne cessait de déclamer contre les principaux chefs des Épirotes. D'abord il ne recueillit que du mépris, et on s'inquiéta peu de ses menées; mais lorsque la guerre fut allumée entre Persée et les Romains, et que le grand nombre des partisans déclarés en secret du roi, donna naissance à des soupçons contre la Grèce, Charopus s'appliqua sans relâche à noircir dans l'esprit des Romains ceux qui tenaient le premier rang en Épire. Les anciennes liaisons de Céphale et de son parti avec les rois de Macédoine donnaient à ses calomnies une certaine apparence de vérité. Déjà, par une attention maligne à épier toutes leurs paroles et leurs actions, par un soin constant à les présenter sous un mauvais jour, et à en altérer la vérité par l'addition ou la suppression de quelques circonstances, il donnait du poids à ses accusations. Cependant Céphale et ceux qui partageaient ses vues pour la conduite des affaires voyaient ces manœuvres sans s'en émouvoir, forts du sentiment d'une fidélité sans

fugissent, patres decreverunt, ut captivi, qui sub corona venissent, in libertatem restituerentur. Consulis crudelitatem et avaritiam imitatus est, aut etiam superavit Lucretius prætor, qui classi præerat, adversus socios ferox, hosti spernendus. Siquidem classem ad Oreum stantem adortus repente Perseus, naves onerarias frumentum portantes viginti cepit, reliquas depressit, et quatuor etiam quinqueremibus potitus est. Res etiam prospere gestæ in Thracia a Perseo, quum eo ad Cotyn defendendum adversus Atlesbis et Corragi copias devertisset. Nec vero ipse sibi Cotys defuit, vir bello strenuus, consilio præstans, Thrax genere solo, non moribus; nam et unicæ sobrietatis ac temperantiæ fuit, idemque clementia et moderatione animi plane amabilis.]

[5. Cuncta Perseo ex voto fluebant. Nam et tunc Epirotarum gens in ejus partes transiit, auctore Cephalo, quem tamen ad defectionem necessitas magis compulit, quam voluntas. Is, singulari prudentia et constantia præditus, tum quoque optima mente erat. Deos enim immortales precatus fuerat, ut bellum inter Romanos et Persea ne conflaretur, neve de summa rerum decerneretur. At exorto bello, statuerat ex fœderis præscripto Romanos juvare; præter fœderis autem leges nihil ultro facere, neque obsequi indecore et turpiter. Turbavit hæc consilia Charopus quidam, ejus Charopi, qui saltum ad Aoum amnem T. Quinctio contra Philippum bellanti aperuerat, nepos, vilis potentiorum assentator, et mirus calumniarum in optimum quemque artifex. Romæ educatus fuerat, missus ab avo in urbem, ut linguam romanam litterasque perdisceret. Hinc notus carusque plurimis Romanorum, quum revertisset domum, natura levis, et ingenio pravus, quum et romana ei amicitia faceret animos, principes viros usque allatrabat. Sed primo despiciebatur ab omnibus, nec ulla ejus ratio habebatur. Postquam autem bellum persicum conflatum est, quum plena omnia suspicionum in Græcia essent, multis palam, pluribus occulte Perseo studentibus, non destitit Charopus, eos, qui auctoritate inter Epirotas præstabant, apud Romanos criminari. Et speciem quamdam coloremque dabat ejus calumniis ea necessitudo, quæ olim Cephalo ceterisque eamdem sectam sequentibus cum regibus Macedonum fuerat. Jam vero omnia illorum dicta factaque maligne explorans, et in pejus semper detorquens, veritatemque adjectis detractisque, quæ voluerat, adulterans, fidem criminibus faciebat. Neque his tamen commovebantur Cephalus et ii, qui eorumdem in republica consiliorum socii erant, freti egregia conscientia illibatæ erga Romanos fidei. Verum ubi illis criminationibus autem

tache envers Rome; mais dès qu'ils s'aperçurent que les Romains prêtaient l'oreille à ces insinuations, et que quelques-uns des principaux Étoliens, rendus suspects par les mêmes calomnies, venaient d'être emmenés à Rome, ils pensèrent qu'il était temps enfin de pourvoir à leur sûreté. Comme ils n'avaient de ressources que dans l'amitié du roi, ils furent forcés de s'allier avec Persée, et d'entraîner leur nation dans son parti. A Rome, les consuls A. Hostilius et A. Atilius, après avoir pris possession de leur charge et accompli dans l'enceinte et hors des murs de Rome, les devoirs civils et religieux du consulat, partirent pour leur province. Hostilius, à qui la Macédoine était échue, se hâta de rejoindre son armée en Thessalie, et, en passant par l'Épire qui n'était pas encore en état de révolte ouverte, il faillit tomber entre les mains de Persée. Deux Épirotes, nommés Théodote et Philostrate, persuadés qu'en le livrant au roi, ils acquerraient un grand titre à sa reconnaissance, et porteraient pour le moment un coup terrible aux Romains, écrivirent à Persée pour l'engager à venir en toute hâte. Si les Molosses n'eussent arrêté le roi auprès du fleuve Laoüs, et si le consul lui-même, averti du danger qui le menaçait, n'eût pas changé de route, il aurait infailliblement été pris. Ayant donc quitté l'Epire, il se rendit par mer à Anticyre, d'où il gagna la Thessalie. Là il prit le commandement de son armée, et marcha vers l'ennemi; mais il ne fut pas plus heureux dans la conduite de cette guerre qu'il ne l'avait été l'année précédente. Il en vint aux mains avec le roi, fut battu, et après avoir essayé d'abord de s'ouvrir un chemin par le fer à travers Élymée, puis de dérober sa marche par la Thessalie, trouvant partout Persée qui lui fermait le passage, il fut contraint de renoncer à d'inutiles efforts. Le préteur Hortensius, à qui le sort avait donné la flotte, ne fut ni plus heureux ni plus habile Le plus mémorable de ses exploits fut le pillage cruel et perfide de la ville d'Abdère, dont les habitants avaient osé réclamer contre les charges insupportables qui leur étaient imposées. Persée, méprisant déjà les Romains, et se croyant à l'abri de toute inquiétude, termina la campagne par une expédition contre les Dardaniens. Il tua dix mille de ces barbares, et remporta un riche butin.

IV.-6. Il y eut cette année quelques mouvements en Espagne de la part des Celtibériens, à l'instigation de leur nouveau chef, Olonicus, que quelques-uns nomment aussi Salondicus. Ce barbare, plein de ruse et d'audace, jouait le rôle de devin, et brandissant une lance d'argent qu'il disait avoir reçue du ciel, il avait fixé sur lui l'attention de tous. Il forma le projet insensé d'assassiner le préteur; il eut la témérité de s'introduire la nuit avec un second dans le camp romain. Mais, lorsqu'il était arrivé près de la tente, une sentinelle le tua d'un coup de javelot. Le compagnon de sa folle tentative eut la même sort. Le préteur ordonna aussitôt que leurs têtes fussent coupées, placées au bout d'une pique, et portées aux Espagnols par des prisonniers de leur nation. L'arrivée des prisonniers et la vue de ces têtes ré-

præbere Romanos censerunt, et principes quosdam Ætolorum, quos pariter suspectos fecerant obtrectatorum calumniæ, Romam abductos, tum demum opus esse crediderunt, ut sibi ipsi suisque rebus consulerent. Quum autem nihil succurreret præter regiam amicitiam, cum Perseo societatem inire coacti sunt, eique gentem suam tradere. Romæ A. Hostilius, A. Atilius consules, inito magistratu, et peractis, quæ divina humanaque in urbe et circa urbem fieri a consulibus mos est, in provincias profecti sunt. Hostilius, cui Macedonia obtigerat, quum in Thessaliam ad exercitum properaret, Epirum, quæ nondum aperte defecerat, ingressus, haud multum abfuit, quin incideret in Persei manus. Theodotus enim quidam et Philostratus, rati sese, si eum regi traderent, magnam gratiam apud Persea inituros, et gravissimum in præsentia Romanis damnum illaturos, ad regem litteras dedere, ut, quanta maxima posset celeritate, accurreret. Quod nisi et Perseum objecta a Molossis ad Loum amnem mora retardasset, et consul de imminenti periculo monitus, ab instituto itinere deflexisset, vix videtur effugere potuisse. Igitur relicta Epiro navigavit Anticyram, unde in Thessaliam contendit. Ibi accepto exercitu ad hostem perrexit. Sed nihilo felicius bellum administravit, quam priore anno gestum fuerat. Nam et prœlio commisso cum rege pulsus est, et quum primo per Elimeam vim facere tentasset, deinde per Thessaliam occulte moliri iter, ubique occurrente Perseo, vano conatu absistere coactus est. Nec Hortensius prætor, cui classis obtigerat, quicquam satis scite aut fortunate egit, cujus ex rebus gestis nihil ad memoriam insignius est, quam crudelis et perfida urbis Abderitarum direptio, quum intoleranda sibi imposita onera deprecarentur. Igitur Perseus Romanos jam despiciens, ac velut otiosus plane et vacuus, corollarii vicem in Dardanos excursionem fecit, et, decem millibus barbarorum interfectis, ingentem prædam abduxit.]

IV.-6. Movere hoc anno Celtiberi in Hispania bellum, instigante novo duce Olonico; Salondicum quidam vocant. Is, summa calliditate et audacia, hastam argenteam quatiens, velut cœlo missam, vaticinanti similis, omnium in se mentes converterat. Sed quum pari temeritate castra prætoris romani, uno furiosi consilii socio assumpto, sub noctem adiisset, prætorem videlicet obtruncaturus, juxta tentorium ipsum pilo vigilis exceptus est : socius pares stolidi incepti pœnas luit. Amborum capita præcidi statim jussit prætor, atque hastis suffixa delectis e numero captivorum tradi ad suos perferenda. Hispanis tantum pavorem ingressi castra, ostentantes ca-

pandirent un tel effroi dans le camp, que si l'armée romaine se fût avancée sur-le-champ, elle pouvait facilement s'en emparer. Un grand nombre de Celtibériens prirent la fuite, et quelques-uns étaient d'avis d'envoyer des députés pour demander avec prières qu'on leur accordât la paix. Cette nouvelle amena la soumission de plusieurs villes. Les habitants cherchèrent à se justifier en rejetant le crime sur deux insensés qui étaient allés d'eux-mêmes s'offrir au châtiment. Le préteur leur pardonna, et marcha aussitôt vers d'autres villes. Il les trouva toutes disposées à l'obéissance, et parcourut tranquillement avec son armée un pays qui venait d'être en feu. Cette clémence du préteur, qui avait su, sans effusion de sang, dompter une nation si belliqueuse, fit d'autant plus de plaisir au peuple et au sénat, que le consul Licinius et le préteur Lucrétius s'étaient montrés, dans la guerre de Grèce, avides et cruels. Les tribuns du peuple ne cessaient d'attaquer Lucrétius avec la plus grande violence, et ses amis répondaient pour l'excuser que son absence avait pour motif le service de la république. Mais on savait si peu à cette époque ce qui se passait aux portes mêmes de Rome, que, pendant ce temps-là, le préteur était à sa maison de campagne d'Antium, et employait le fruit de ses rapines à faire arriver à Antium les eaux de la Loracine, travaux qui lui coûtèrent, dit-on, cent trente mille as. Il orna aussi le temple d'Esculape de tableaux qu'il devait à ses extorsions. Heureusement pour Lucrétius, une députation d'Abdère détourna bientôt sur Hortensius, son successeur, la haine et l'infamie qui pesaient sur lui. Les députés se présentèrent en pleurant aux portes du sénat. Ils venaient se plaindre « de la prise et du pillage de leur ville par Hortensius : tout leur crime était d'avoir, quand le préteur exigeait d'eux cent mille deniers et cinquante mille boisseaux de blé, demandé le temps d'envoyer des députés à ce sujet au consul Hostilius et à Rome. A peine arrivés auprès du consul, ils avaient appris la prise de leur ville, le supplice des principaux citoyens et la vente des autres comme esclaves. » Le sénat fut indigné : il rendit en faveur d'Abdère un décret semblable à celui qu'il avait rendu l'année précédente en faveur des Coronéens, et le préteur Q. Ménius eut ordre d'en donner connaissance au peuple. Deux commissaires, C. Sempronius Blésus, et Sex. Julius César, furent envoyés pour rendre la liberté aux Abdéritains. Ils furent chargés de déclarer au consul Hostilius et au préteur Hortensius que le sénat trouvait injuste la guerre faite aux Abdéritains; qu'il ordonnait qu'on recherchât avec soin tous ceux qui étaient en esclavage, et qu'on leur rendît la liberté.

V.-7. A la même époque, des plaintes furent portées au sénat contre C. Cassius, qui avait été consul l'année précédente, et qui servait alors en Macédoine comme tribun militaire, sous A. Hostilius. Ce fut d'abord une députation du roi des Gaulois, Cincibilus. Le frère du roi porta lui-même la parole : « il se plaignit de ce que Cassius avait dévasté le territoire des peuples des Alpes, leurs alliés, et emmené en servitude plusieurs milliers

pita, fecerunt, ut, si admotus extemplo exercitus foret, capi castra potuerint. Tùm quoque fuga ingens facta est; et erant, qui legatos mittendos ad pacem precibus petendam censerent : civitatesque complures, eo nuntio audito, in deditionem venerunt. Quibus purgantibus sese, culpamque in duorum amentiam conferentibus, qui se ultro ad pœnam ipsi obtulissent, quùm veniam dedisset prætor; profectus extemplo ad alias civitates, omnibus imperata facientibus, quieto exercitu pacatum agrum, qui paulo ante ingenti tumultu arserat, peragravit. Hæc lenitas prætoris, qua sine sanguine ferocissimam gentem domuerat, eo gratior plebi Patribusque fuit, quo crudelius avariusque in Græcia bellatum, et ab consule Licinio et ab Lucretio prætore, erat. Lucretium tribuni plebis absentem concionibus assiduis lacerabant, quum reipublicæ causa abesse excusaretur : sed tum adeo vicina etiam inexplorata erant, ut is eo tempore in agro suo Antiati esset, aquamque ex manubiis Antium ex flumine Loracinæ duceret. Id opus centum triginta millibus æris locasse dicitur. Tabulis quoque pictis ex præda fanum Æsculapii exornavit. Invidiam infamiamque ab Lucretio averterunt in Hortensium, successorem ejus, Abderitæ legati, flentes ante curiam, querentesque, « oppidum suum ab Hortensio expugnatum ac direptum esse. Causam excidii fuisse urbi, quod, quum centum millia denarium et tritici quinquaginta millia modium imperaret, spatium petierint, quo de ea re et ad Hostilium consulem, et Romam mitterent legatos. Vixdum ad consulem se pervenisse, et audisse oppidum expugnatum, principes securi percussos, sub corona ceteros venisse. » Indigna res senatui visa; decreveruntque eadem de Abderitis, quæ de Coroneis decreverant priore anno; eademque pro concione edicere Q. Mænium prætorem jusserunt. Et legati duo, C. Sempronius Blæsus, Sex. Julius Cæsar, ad restituendos in libertatem Abderitas missi. Iisdem mandatum, ut et Hostilio consuli et Hortensio prætori nuntiarent, senatum, Abderitis injustum bellum illatum, conquirique omnes, qui in servitute sint, et restitui in libertatem, æquum censere.

V.-7. Eodem tempore de C. Cassio, qui consul priore anno fuerat, tum tribunus militum in Macedonia cum A. Hostilio erat, querelæ ad senatum delatæ sunt, et legati regis Gallorum Cincibili venerunt. Frater ejus verba in senatu fecit, questus, Alpinorum populorum agros sociorum suorum depopulatum C. Cassium esse, et inde multa millia hominum in servitutem abripuisse.

d'habitants. Bientôt après arrivèrent des députés des Carniens, des Istriens et des Japydes : « le consul Cassius avait d'abord exigé d'eux des guides pour conduire son armée en Macédoine ; il les avait quittés en apparence dans des dispositions pacifiques ; mais bientôt il était revenu sur ses pas du milieu de la route, et avait ravagé leur frontière. Il avait promené partout le pillage et l'incendie, et les habitants ignoraient encore pour quel motif le consul les avait traités en ennemis. » Il fut répondu aux deux ambassades « que le sénat n'avait pu prévoir les violences dont ils se plaignaient, et que si elles avaient véritablement eu lieu, il les désapprouvait hautement. Mais on ne pouvait, avec justice, condamner sans l'entendre, un personnage consulaire, absent pour le service de la république. Lorsque Cassius serait revenu de Macédoine, s'ils voulaient l'accuser en face, le sénat, après avoir pris connaissance de l'affaire, aurait soin qu'ils eussent satisfaction. » On ne se borna pas à cette réponse, on envoya des députés, deux au prince gaulois, et trois aux autres peuples, pour leur faire connaître les intentions du sénat. On fit aux députés un présent de deux mille as ; on donna au prince gaulois et à son frère deux colliers d'or pesant cinq livres, cinq vases d'argent du poids de vingt, deux chevaux caparaçonnés avec les palefreniers, et une armure complète et la saie. Les hommes de leur suite, libres et esclaves, reçurent des vêtements. Outre ces présents, on leur accorda la permission qu'ils demandaient, d'acheter chacun dix chevaux, et de les emmener hors d'Italie. Les ambassadeurs qui accompagnèrent les Gaulois au delà des Alpes furent C. Lélius et M. Émilius Lépidus. L'autre mission fut confiée à C. Sicinius, à Cornélius Blasio et à T. Memmius.

VI.- 8. Des députés de plusieurs villes de la Grèce et de l'Asie se trouvèrent à Rome en même temps : les Athéniens eurent audience les premiers. Ils exposèrent « qu'ils avaient envoyé au consul P. Licinius et au préteur C. Lucrétius tous les vaisseaux et les soldats dont ils pouvaient disposer ; que ceux-ci avaient demandé, au lieu de ces secours dont ils n'avaient pas fait usage, cent mille boisseaux de blé. Les Athéniens, malgré la stérilité de leur territoire, et la nécessité où ils étaient d'acheter du blé aux étrangers pour nourrir même les habitants de la campagne, s'étaient empressés d'obéir, pour être à l'abri de tout reproche, et ils étaient encore prêts à fournir tout ce que le sénat jugerait nécessaire. » Les Milésiens, en avouant qu'ils n'avaient encore rien fait, déclarèrent qu'ils étaient prêts à donner ce que le sénat exigerait d'eux pour les besoins de la guerre. Les Alabandiens, après avoir rappelé qu'ils avaient élevé un temple à la ville de Rome, et institué des jeux annuels en l'honneur de cette nouvelle divinité, ajoutèrent qu'ils apportaient une couronne d'or du poids de cinquante livres, présent qu'ils désiraient placer dans le Capitole, sur l'autel de Jupiter, et trois cents boucliers à l'usage de la cavalerie, qu'ils remettraient aux mains des personnes désignées par le sénat. Ils demandaient à déposer leur offrande au Capitole, et à y faire un sacrifice. Les Lampsacéniens adres-

Sub idem tempus Carnorum Istrorumque et Japidum legati venerunt : « duces sibi ab consule Cassio primum imperatos, qui in Macedoniam ducenti exercitum iter monstrarent : pacatum ab se, tanquam ad aliud bellum gerendum, abisse : inde ex medio regressum itinere hostiliter, peragrasse fines suos : passim rapinasque et incendia facta : nec se ad id locorum scire, propter quam causam consuli pro hostibus fuerint. » Et regulo Gallorum absenti, et his populis responsum est, « senatum ea, quæ facta querantur, neque scisse futura, neque si sint facta, probare. Sed indicta causa damnari absentem consularem virum, injurium esse, quum is reipublicæ causa absit. Ubi ex Macedonia redisset C. Cassius, tum, si coram eum arguere vellent, cognita re senatum daturum operam, uti satisfiat. » Nec responderi tantum iis gentibus, sed legatos mitti, duos ad regulum trans Alpes, tres circa eos populos placuit, qui indicarent, quæ Patrum sententia esset. Munera mitti legatis ex binis millibus æris censuerunt. Duobus fratribus regulis hæc præcipua, torques duo ex quinque pondo auri facti, et vasa argentea quinque et viginti pondo, et duo equi phalerati cum agasonibus, et equestria arma ac sagula ; et comitibus eorum vestimenta, liberis servisque. Hæc missa ; illa petentibus data, ut denorum equorum iis commercium esset, educendique ex Italia potestas fieret. Legati cum Gallis missi trans Alpes, C. Lælius, M. Æmilius Lepidus, ad ceteros populos C. Sicinius, P. Cornelius Blasio, T. Memmius.

VI.- 8. Multarum simul Græciæ Asiæque civitatum legati Romam convenerunt. Primi Athenienses introducti. Ii, « se, quod navium habuerint militumque, P. Licinio consuli et C. Lucretio prætori misisse exposuerunt, quibus eos non usos frumenti sibi centum millia imperasse : quod, quanquam sterilem terram arent, ipsosque etiam agrestes peregrino frumento alerent, tamen, ne deessent officio, confecisse ; et alia, quæ imperarentur, præstare paratos esse. » Milesii, nihil præstitisse memorantes, si quid imperare ad bellum senatus vellet, præstare se paratos esse, polliciti sunt. Alabandenses templum urbis Romæ se fecisse commemoraverunt, ludosque anniversarios ei divæ instituisse : et coronam auream quinquaginta pondo, quam in Capitolio ponerent, donum Jovi Optimo Maximo, attulisse, et scuta equestria trecenta ; ea, cui jussissent, traditures. Donum ut in Capitolio ponere, et sacrificare liceret, petebant. Hoc et Lampsaceni, octoginta pondo coronam afferentes petebant, commemorantes,

saient la même demande, en offrant une couronne de quatre-vingts livres, et ajoutaient « que, soumis à Persée, et auparavant à Philippe, ils avaient quitté le parti de Persée à l'arrivée des Romains en Macédoine : pour prix de ce service et de l'empressement qu'ils avaient toujours mis à fournir aux généraux romains toutes les choses nécessaires, ils ne demandaient qu'une faveur, le titre d'alliés de Rome, et, si l'on venait à faire la paix avec Persée, l'assurance d'être exceptés du nombre des peuples qui rentreraient sous la domination du roi. » On fit aux autres envoyés une réponse obligeante. Quant à ceux de Lampsaque, le préteur Q. Ménius eut l'ordre de les inscrire sur la liste des alliés du peuple romain. Chacun des députés reçut un présent de deux mille as. Les Alabandiens furent invités à reporter les boucliers au consul A. Hostilius, en Macédoine. Il arriva d'Afrique vers le même temps des envoyés de Carthage et de Masinissa. Les premiers annonçaient qu'ils avaient fait conduire au bord de la mer un million de boisseaux de blé et cinq cent mille boisseaux d'orge, qu'ils transporteraient à l'endroit que le sénat voudrait désigner. « Sans doute ce présent et ce service étaient loin de répondre aux bienfaits du peuple romain et à leur bonne volonté; mais souvent, dans d'autres circonstances, quand la fortune des deux peuples était également prospère, ils avaient rempli les devoirs d'alliés fidèles et reconnaissants. » Les envoyés de Masinissa promirent à leur tour, la même quantité de blé, et en outre douze cents chevaux et douze éléphants : si le sénat avait besoin d'autre chose, il n'avait qu'à ordonner : leur roi était prêt à satisfaire à ses demandes, comme à tenir les promesses qu'il avait faites. » Des remerciements furent adressés au roi ainsi qu'aux Carthaginois, et on les invita à faire passer en Macédoine, au consul Hostilius, les secours qu'ils avaient offerts. Chaque député reçut deux mille as, à titre de présent.

VII. - 9. Les députés crétois représentèrent qu'ils avaient envoyé en Macédoine le nombre d'archers demandé par le consul P. Licinius; mais comme ils ne pouvaient nier « qu'il s'en trouvait un plus grand nombre encore dans l'armée de Persée, » on leur répondit « que lorsqu'il serait prouvé que les Crétois avaient l'intention loyale et sincère de préférer l'alliance du peuple romain à celle du roi, le sénat leur répondrait comme à de fidèles alliés. En attendant, ils pouvaient annoncer à leurs compatriotes que la volonté du sénat était que les Crétois rappelassent au plus tôt chez eux ceux de leurs soldats qui étaient au service de Persée. » Après avoir congédié les Crétois avec cette réponse, le sénat fit appeler les Chalcidiens. L'aspect seul des députés fit juger sur-le-champ combien devait être pressante la nécessité qui les amenait à Rome. Miction, chef de l'ambassade, privé de l'usage des jambes, s'était fait porter dans une litière. Ni lui ni ses concitoyens n'avaient trouvé, dans son infirmité, une raison suffisante pour le dispenser d'un tel voyage. Après, avoir commencé par dire qu'il ne lui restait de vie que dans la langue pour déplorer les malheurs de sa patrie, il énuméra d'abord les services an-

« discessisse se a Perseo, postquam romanus exercitus in Macedoniam venisset, quum sub ditione Persei, et ante Philippi fuissent. Pro eo, et quod imperatoribus romanis omnia præstitissent, id se tantum orare, ut in amicitiam populi romani reciperentur; et, si pax cum Perseo fieret, exciperentur, ne in regiam potestatem reciderent. » Ceteris legatis comiter responsum, Lampsacenos in sociorum formulam referre Q. Mænius prætor jussus. Munera omnibus in singulos binum millium æris data. Alabandenses scuta reportare ad A. Hostilium consulem in Macedoniam jussi. Et ex Africa legati simul Carthaginiensium, tritici decies centum millia et hordei quingenta indicantes se ad mare devecta habere, ut, quo senatus censuisset, deportarent. « Id munus officiumque suum scire minus esse, quam pro meritis populi romani et voluntate sua; sed sæpe alias, bonis in rebus utriusque populi, se gratorum fideliumque socium muneribus functos esse. » Item Masinissæ legati, tritici eamdem summam polliciti, et mille et ducentos equites, duodecim elephantos; et, si quid aliud opus esset, uti imperaret senatus : æque propenso animo, et quæ ipse ultro pollicitus sit, præstaturum esse. Gratiæ et Carthaginiensibus et regi actæ; rogatique, ut ea, quæ pollicerentur, ad Hostilium consulem in Macedoniam deportarent. Legatis in singulos binum millium æris munera missa.

VII. - 9. Cretensium legatis, commemorantibus, se, quantum sibi imperatum a P. Licinio consule esset sagittariorum, in Macedoniam misisse, quum interrogati non inficiarentur, « apud Persea majorem numerum sagittariorum, quam apud Romanos, militare », responsum est : « si Cretenses bene ac naviter destinarent potiorem populi romani, quam regis Persei, amicitiam habere, senatum quoque romanum iis, tanquam certis sociis, responsum daturum esse. Interea nuntiarent suis, placere senatui, dare operam Cretenses, ut, quos milites intra præsidia regis Persei haberent, eos primo quoque tempore domum revocarent. » Cretensibus cum hoc responso dimissis, Chalcidenses vocati; quorum legatio ipso introitu, ob id quod Mictio princeps eorum pedibus captus lectica est introlatus, ultimæ necessitatis extemplo visa res : in qua ita affecto excusatio valetudinis, aut ne ipsi quidem petenda visa foret, aut data petenti non esset. Quum sibi nihil vivi reliquum, præterquam linguam ad deplorandas patriæ suæ calamitates, præfatus esset, exposuit civitatis primum suæ benefacta, et vetera, et ea, quæ Persei bello præstitissent ducibus exercitibusque roma-

térieurs de ses concitoyens, et ceux que les généraux et les armées de Rome en avaient reçus dans la guerre de Persée ; il exposa ensuite les actes de tyrannie, d'avarice et de cruauté que les Chalcidiens avaient eus à souffrir de la part du préteur romain C. Lucrétius, et ceux que leur faisait subir encore Hortensius. Il ajouta « qu'ils étaient décidés à supporter tous les maux, quels qu'ils fussent, plutôt que d'embrasser le parti de Persée. Quant à Lucrétius et à Hortensius, il eût sans doute été plus sûr de leur fermer leurs portes que de les recevoir. Les villes qui avaient refusé de les laisser entrer dans leurs murs, Émathie, Amphipolis et Maronée n'avaient rien eu à souffrir : eux, au contraire, avaient vu dépouiller leurs temples de tous leurs ornements, et ce butin sacrilége, chargé sur des vaisseaux, avait été transporté à Antium par Lucrétius. Des hommes libres avaient été emmenés en esclavage, et le système de brigandage, dont les alliés de Rome avaient été les victimes, se reproduisait tous les jours. Fidèle imitateur de Lucrétius, Hortensius les forçait de loger, été comme hiver, les troupes de sa flotte. Leurs maisons étaient remplies de soldats. Ils étaient contraints de voir vivre au milieu d'eux, auprès de leurs femmes et de leurs enfants, ces hommes sans aucune retenue dans leurs paroles ou leurs actions. »

VIII.-10. Lucrétius fut mandé au sénat pour répondre aux accusations et se justifier. Mais, quand il fut présent, les députés articulèrent plus de griefs qu'ils ne l'avaient fait en son absence, et il trouva des accusateurs plus redoutables et plus puissants dans les deux tribuns du peuple, Ménius Juventius Thalna et Cn. Aufidius. Non contents de l'avoir accablé dans le sénat, ils le traînèrent devant le peuple, l'accablèrent d'invectives et le citèrent en jugement. Le préteur Q. Ménius fut chargé de répondre aux Chalcidiens « que le sénat reconnaissait la vérité de ce qu'ils avaient dit au sujet des services rendus par eux au peuple romain, soit antérieurement, soit dans la guerre présente, et qu'il savait les apprécier dignement. Quant aux excès dont ils accusaient le préteur Lucrétius, et à ceux que commettait encore Hortensius, le sénat n'avait autorisé ni le passé ni le présent, comme on devait le penser. On savait bien que le peuple romain avait déclaré la guerre à Persée, et à son père Philippe pour rendre la Grèce libre, et non pour faire subir de pareils traitements, de la part de ses magistrats, à des alliés et à des amis. On écrirait au préteur Hortensius que le sénat désapprouvait hautement les actes dont se plaignaient les Chalcidiens. Il était enjoint au préteur de faire rechercher au plus tôt pour les rendre à la liberté, les hommes libres qui se trouvaient réduits à l'esclavage. Quant aux soldats de marine, il lui était défendu d'en faire loger désormais un seul chez les habitants, à l'exception des officiers. » Telle fut la lettre écrite à Hortensius par ordre du sénat. On fit aux députés un présent de deux mille as, et l'on fournit à Miction, aux frais de la république, des voitures pour le transporter commodément à Brindes. Au jour fixé, C. Lucrétius fut accusé devant le peuple par les tribuns, qui conclurent à

nis : tum quæ primo C. Lucretius in populares suos prætor romanus superbe, avare, crudelitèr fecisset; deinde quæ tum quum maxime L. Hortensius faceret. « Quemadmodum omnia sibi, etiam iis, quæ patiantur, tristiora, patienda esse ducant potius, quam fide decedant; sic, quod ad Lucretium Hortensiumque attineret, scire, tutius fuisse claudere portas, quam in urbem eos accipere. Qui exclusissent eos, Emathiam, Amphipolim, Maroneam, Æuum, incolumes esse ; apud se templa omnibus ornamentis compilata; spoliaque sacrilegii C. Lucretium navibus Antium devexisse; libera corpora in servitutem abrepta, fortunas sociorum populi romani direptas esse, et quotidie diripi. Nam, ex instituto C. Lucretii, Hortensium quoque in tectis hieme pariter atque æstate navales socios habere, et domos suas plenas turba nautica esse; versari inter se, conjuges, liberosque suos, quibus nihil neque dicere pensi sit, neque facere. »

VIII.-10. Arcessere in senatum Lucretium placuit, ut disceptaret coram, purgaretque sese. Ceterum multo plura præsens audivit, quam in absentem jacta erant, et graviores potentioresque accessere accusatores duo tribuni plebis, M'. Juventius Thalna et Cn. Aufidius. Ii non in senatu modo eum lacerarunt, sed in concionem etiam pertracto, multis objectis probris, diem dixerunt. Senatus jussu Chalcidensibus Q. Mænius prætor respondit : « Quæ bene meritos sese, et ante, et in eo bello, quod geratur, de populo romano dicant, ea et scire vera eos referre senatum, et perinde ac debeant, grata esse. Quæ facta a C. Lucretio, fierique ab L. Hortensio prætoribus romanis quærantur, ea neque facta, neque fieri voluntate senatus, quem non posse existimare, qui sciat, bellum Persi, et ante Philippo patri ejus, intulisse populum romanum pro libertate Græciæ, non ut ea a magistratibus socii atque amici paterentur? Litteras se ad L. Hortensium prætorem daturos esse; quæ Chalcidenses querantur acta, ea senatui non placere : si qui in servitutem liberi venissent, ut eos conquirendos primo quoque tempore, restituendosque in libertatem curaret ; sociorum navalium neminem, præter magistros, in hospitia deduci æquum censere. » Hæc Hortensio jussu senatus scripta. Munera binum millium æris legatis missa, et vehicula Mictioni publice locata, quæ eum Brundusium commode perveherent. C. Lucretium, ubi dies, quæ dicta erat, venit, tribuni ad populum accusarunt, multamque decies centum millium æris dixerunt. Comitiis



une amende d'un million d'as. Lorsque les comices furent assemblés, les trente-cinq tribus furent unanimes pour sa condamnation.

IX.-11. Il ne se passa rien de mémorable cette année en Ligurie. Les ennemis ne prirent point les armes, et le consul ne fit pas entrer ses légions sur leur territoire. Bien assuré que la paix ne serait pas troublée pendant le reste de l'année, il licencia les soldats de deux légions romaines soixante jours après son arrivée dans la province. Il établit de bonne heure dans leurs quartiers d'hiver, à Luna et à Pise, les alliés du nom latin, et parcourut avec sa cavalerie la plupart des villes de la Gaule. Il n'y avait de guerre nulle part qu'en Macédoine; cependant des soupçons planaient sur Gentius, roi d'Illyrie. Aussi le sénat jugea-t-il à propos d'envoyer de Brindes huit vaisseaux bien équipés au lieutenant C. Furius, qui défendait l'île d'Issa avec deux vaisseaux du pays. On embarqua à bord de ces bâtiments deux mille soldats, que le préteur Q. Récius leva, en vertu d'un sénatus-consulte, dans la partie de l'Italie qui fait face à l'Illyrie. De son côté, le consul Hostilius envoya Ap. Claudius en Illyrie, avec quatre mille fantassins, pour protéger les peuples voisins de cette contrée. Claudius, non content des troupes qu'il amenait, obtint quelques renforts des alliés, et parvint à former un corps de huit mille hommes de diverses nations: après avoir parcouru toute la contrée, il s'établit à Lychnide, en Dassarétie.

X.-12. A peu de distance était la ville d'Uscana, dont le territoire était en grande partie sous la dépendance de Persée. Elle renfermait dix mille habitants et une faible garnison de Crétois. Des émissaires vinrent en secret trouver Claudius: « S'il faisait approcher ses troupes, un parti était prêt à lui livrer la ville, et l'expédition en valait la peine, car le butin serait suffisant pour enrichir non-seulement lui et ses amis, mais même tous les soldats. » Claudius fut tellement aveuglé par l'appât offert à sa cupidité, qu'il ne songea ni à retenir aucun de ceux qui étaient venus auprès de lui, ni à demander des otages pour garantie d'une pareille trahison; il n'envoya aucun des siens à la découverte, et n'exigea point de serment. Au jour convenu, il partit de Lychnide et vint camper à douze milles d'Uscana. Vers la quatrième veille, il se remit en marche, laissant mille hommes à la garde du camp. Ses troupes marchant sans ordre, disséminées sur une longue file, s'égarèrent dans l'obscurité de la nuit, et arrivèrent en petit nombre sous les murs de la ville. Leur insouciante sécurité augmenta encore quand ils n'aperçurent aucun homme armé sur les murailles. Mais dès qu'ils furent à la portée du trait, l'ennemi sortit à la fois de deux côtés de la place. Aux cris qu'il poussait en fondant sur les Romains, se joignaient les hurlements que les femmes faisaient entendre du haut des murs, le bruit éclatant des cymbales et les clameurs confuses d'une multitude tumultueuse, mêlée d'hommes libres et d'esclaves. Cet effroyable tumulte épouvanta tellement les Romains, qu'ils ne purent soutenir même le premier choc. Aussi en périt-il un plus grand nombre

habitis, omnes quinque et triginta tribus eum condemnarunt.

IX.-11. In Liguribus eo anno nihil memorabile gestum. Nam nec hostes moverunt arma, neque consul in agrum eorum legiones induxit; et, satis explorata pace ejus anni, milites duarum legionum romanarum intra dies sexaginta, quam in provinciam venit, dimisit. Sociorum nominis latini exercitu mature in hiberna Lunam et Pisas deducto, ipse cum equitibus Galliæ provinciæ pleraque oppida adiit. Nusquam alibi, quam in Macedonia, bellum erat; suspectum tamen et Gentium Illyriorum regem habebant. Itaque et octo naves ornatas a Brundisio senatus censuit mittendas ad C. Furium legatum Issam, qui cum præsidio duarum issensium navium insulæ præerat. Duo millia militum in eas naves sunt imposita, quæ M. Ræcius prætor ex senatusconsulto in ea parte Italiæ, quæ objecta Illyrico est, conscripsit: et consul Hostilius Ap. Claudium in Illyricum cum quatuor millibus peditum misit, ut accolas Illyrici tutaretur. Qui non contentus iis, quas adduxerat, copiis, auxilia ab sociis corrogando, ad octo millia hominum vario genere armavit: peragrataque omni ea regione, ad Lychnidum Dassaretiorum consedit.

X.-12. Haud procul inde Uscana oppidum finium plerumque Persei erat. Decem millia civium habebat, et modicum, custodiæ causa, Cretensium præsidium. Inde nuntii ad Claudium occulti veniebant: « Si propius copias admovisset, paratos fore, qui proderent urbem. Et operæ pretium esse; non se amicosque tantum, sed etiam milites præda expleturum. » Spes cupiditati admota ita occæcavit animum, ut nec ex iis, qui venerunt, quemquam retineret; nec obsides, pignus futuros furto et fraude agendæ rei, posceret, nec mitteret exploratum, nec fidem acciperet. Die tantum statuta profectus a Lychnido, duodecim millia ab urbe, ad quam tendebat, posuit castra. Quarta inde vigilia signa movit, mille ferme ad præsidium castrorum relictis: incompositi, longo agmine effusi, infrequentes, quum nocturnus error dissiparet, ad urbem pervenerunt. Crevit negligentia, postquam neminem armatum in muris viderunt. Ceterum, ubi primum sub ictu teli fuerunt, duabus simul portis erumpitur; et ad clamorem erumpentium ingens strepitus e muris ortus ululantium mulierum cum crepitu undique æris: et incondita multitudo, turba immixta servili, variis vocibus personabat. Hic tam multiplex undique objectus terror effecit, ne sustinere primam procellam eruptionis Romani possent. Itaque fugientes plures, quam pugnantes, interempti sunt; vix



dans la fuite que dans le combat. A peine si deux mille hommes purent regagner le camp avec leur chef. Plus les fuyards en étaient éloignés, plus la fatigue les livrait au fer de l'ennemi qui les poursuivait. Appius ne s'arrêta pas même pour recueillir et sauver, s'il était possible, ses soldats dispersés çà et là dans la campagne; il ramena sur le champ à Lychnide les débris de ce désastre.

XI.-13. La nouvelle de cette déroute et des autres revers essuyés en Macédoine fut apportée à Rome par le tribun militaire Sex. Digitius, qui était venu pour offrir un sacrifice. Aussitôt le sénat, craignant que la république n'éprouvât quelque affront plus déshonorant, fit partir pour la Macédoine deux commissaires, M. Fulvius Flaccus et M. Caninius Rébilus, pour s'informer de ce qui s'était passé et en faire un rapport. On ordonna au consul Hostilius de fixer au mois de janvier la convocation des comices consulaires et de revenir à Rome au plus tôt. En même temps, le préteur M. Récius fut chargé de rappeler à Rome, par un édit, les sénateurs dispersés dans toute l'Italie, à l'exception de ceux qui étaient absents pour le service de la république, et de notifier à ceux qui se trouvaient à Rome de ne pas s'en éloigner à plus d'un mille. Les volontés du sénat furent ponctuellement exécutées. Les comices consulaires furent tenus le cinq des calendes de février. On y créa consuls Q. Marcius Philippus, pour la seconde fois, et Cn. Servilius Cépion. Trois jours après, on nomma préteurs, C. Décimius, M. Claudius Marcellus, C. Sulpicius Gallus, C. Marcius Figulus, Ser. Cornélius Lentulus et P. Fonteius Capito. Outre les deux juridictions de la ville, on assigna pour départements aux nouveaux préteurs l'Espagne, la Sardaigne, la Sicile et la flotte. Les commissaires revinrent de Macédoine à la fin de février. Ils firent connaître les succès que Persée avait obtenus pendant cette campagne, et la crainte qui s'était emparée des alliés de Rome, en voyant un si grand nombre de villes tombées au pouvoir du roi. « Les rangs de l'armée consulaire étaient dégarnis par suite de congés accordés sans mesure pour gagner la faveur des soldats. Le consul en rejetait la faute sur les tribuns militaires, et ceux-ci sur le consul. » Les sénateurs apprirent qu'on atténuait à Rome la honte du revers causé par l'imprudence de Claudius, en disant que toute la perte consistait en un petit nombre de soldats italiens, provenant de levées faites à la hâte. Dès que les consuls désignés furent entrés en charge, on les pressa de mettre en délibération les affaires de Macédoine, et on leur assigna pour provinces la Macédoine et l'Italie. Cette année fut bissextile, les calendes intercalaires furent placées trois jours après les terminales. Elle fut marquée par la mort de l'augure L. Flaminius et par celle de deux pontifes, L. Furius Philus et C. Livius Salinator. T. Manlius Torquatus fut élevé à la place de Furius, et M. Servilius à celle de Livius.

XII.-14. Au commencement de l'année suivante, après la délibération au sujet des pro-

duo millia hominum cum ipso legato in castra perfugerunt. Quo longius iter in castra erat, eo plures fessos consectandi hostibus copia fuit. Ne moratus quidem in castris Appius, ut suos dissipatos fuga colligeret (quæ res palatis per agros saluti fuisset), ad Lychnidum protinus reliquias cladis reduxit.

XI.-13. Hæc et alia, haud prospere in Macedonia gesta, ex Sex. Digitio tribuno militum, qui sacrificii causa Romam venerat, sunt audita. Propter quæ veriti Patres, ne qua major ignominia acciperetur, legatos in Macedoniam, M. Fulvium Flaccum, et M. Caninium Rebilum, miserunt, qui comperta, quæ agerentur, referrent: et ut A. Hostilius consul comitia consulibus subrogandis ita ediceret uti mense januario comitia haberi possent, et ut primo quoque tempore in urbem rediret. Interim M. Ræcio prætori mandatum, ut edicto senatores omnes ex tota Italia, nisi qui reipublicæ causa abessent, Romam revocaret; qui Romæ essent, ne quis ultra mille passuum ab Roma abesset. Ea, uti senatus censuit, sunt facta. Comitia consularia ante diem quintum kalendas februarias fuere. Creati consules sunt Q. Marcius Philippus iterum et Cn. Servilius Cæpio. Post diem tertium prætores sunt facti, C. Decimius, M. Claudius Marcellus, C. Sulpicius Gallus, C. Marcius Figulus, Ser. Cornelius Lentulus, P. Fonteius Capito. Designatis prætoribus præter duas urbanas, quatuor provinciæ sunt decretæ; Hispania, et Sardinia, et Sicilia et classis. Legati ex Macedonia, exacto admodum mense februario, redierunt. Hi, quas res ea æstate prospere gessisset rex Perseus, referebant, quantusque timor socios populi romani cepisset, tot urbibus in potestatem regis redactis. « Exercitum consulis infrequentem commeatibus vulgo datis per ambitionem esse; culpam ejus rei consulem in tribunos militum, contra illos in consulem conferre. » Ignominiam, Claudii temeritate acceptam, elevare eos Patres acceperunt, qui perpaucos italici generis, et magna ex parte tumultuario delectu conscriptos ibi milites amissos referebant. Consules designati, ubi primum magistratum inissent, de Macedonia referre ad senatum jussi; destinatæque provinciæ iis sunt Italia et Macedonia. Hoc anno intercalatum est: tertio die post terminalia kalendæ intercalares fuere. Sacerdotes intra eum annum mortui, L. Flamininus... pontifices duo decesserunt, L. Furius Philus et C. Livius Salinator. In locum Furii T. Manlium Torquatum, in Livii M. Servilium pontifices legerunt.

XII.-14. Principio insequentis anni quum consules novi Q. Marcius et Cn. Servilius de provinciis retulissent,



vinces consulaires, les nouveaux consuls Q. Marcius et Cn. Servilius furent invités à se partager entre eux au plus tôt l'Italie et la Macédoine, ou à les tirer au sort ; mais, avant que le sort eût prononcé, on voulut, pour ne rien abandonner à la faveur, décréter les renforts qu'exigeaient les besoins de chaque province. On accorda pour la Macédoine six mille piétons et deux cent cinquante cavaliers romains, six mille piétons et trois cents cavaliers parmi les alliés du nom latin. Les vétérans devaient avoir leur congé, en sorte que chaque légion romaine ne serait composée que de six mille fantassins et de trois cents cavaliers. Quant à l'autre consul, on ne limita point le nombre des citoyens romains qu'il pouvait comprendre dans ses nouvelles levées; on lui prescrivit seulement de former deux légions composées de cinq mille deux cents fantassins et de trois cents cavaliers. Toutefois, on lui accorda un plus grand nombre d'alliés latins qu'à son collègue, savoir : dix mille hommes de pied et six cents chevaux ; et on le chargea en outre d'enrôler quatre légions prêtes à marcher au besoin ; mais les consuls n'eurent pas le droit de choisir les tribuns; ce fut le peuple qui les nomma. Le contingent exigé des alliés du nom latin fut de seize mille fantassins et de mille cavaliers. Les troupes durent seulement être prêtes à marcher dès que les circonstances l'exigeraient. La Macédoine surtout était l'objet des inquiétudes du sénat. En conséquence, il ordonna de lever en Italie, pour le service de la flotte, mille citoyens romains de l'ordre des affranchis, et un nombre égal en Sicile. Le consul à qui le sort donnerait la Macédoine fut chargé d'y faire transporter ces soldats, en quelque endroit que se trouvât la flotte. On décréta pour l'Espagne un renfort de trois mille fantassins et de trois cents cavaliers romains. Le nombre des soldats qui devaient servir dans cette province fut fixé à cinq mille hommes d'infanterie et trois cent trente cavaliers par légion. Le futur préteur de l'Espagne eut mission d'exiger des alliés espagnols quatre mille hommes de pied et trois cents chevaux.

XIII.-15. Je n'ignore pas que de nos jours on ne croit plus aux présages envoyés par les dieux, et que, par suite de cette incrédulité, on a perdu l'habitude de publier les prodiges et de les consigner dans les annales. Mais en écrivant l'histoire des temps reculés, mon esprit prend involontairement la couleur antique, et je me ferais scrupule de regarder comme indignes de figurer dans mes annales des faits que la sagesse de nos aïeux jugeait dignes de la publicité. On annonça cette année deux prodiges à Anagnies : les habitants avaient vu une flamme briller dans l'air, et entendu parler une vache qu'on nourrissait aux frais de la ville. A Minturnes, pendant les mêmes jours, le ciel avait paru tout en feu. A Réate il plut des pierres. A Cumes, la statue d'Apollon placée dans la citadelle pleura pendant trois jours et trois nuits. A Rome, deux édituens annoncèrent, l'un, que plusieurs personnes avaient vu dans le temple de la Fortune un serpent avec une crête ; l'autre, que dans celui de la Fortune Primigénie, situé sur le mont Quirinal, il était arrivé deux prodiges :

primo quoque tempore aut comparare eos inter se Italiam et Macedoniam, aut sortiri placuit; priusquam id sors cerneret, in incertum, ne quid gratia momenti faceret, in utramque provinciam, quod res desideraret supplementi, decerni. In Macedoniam peditum romanorum sex millia, sociorum nominis latini sex millia; equites romanos ducentos quinquaginta, socios trecentos. Veteres milites dimitti, ita ut in singulas romanas legiones ne plus sena millia peditum, treceni equites essent. Alteri consuli nullus certus finitus numerus civium romanorum, quem in supplementum legeret. Id modo finitum, ut duas legiones scriberet, quæ quina millia peditum et ducenos haberent, equites trecenos. Latinorum major, quam collegæ, decretus numerus; peditum decem millia et sexcenti equites. Quatuor præterea legiones scribi jussæ, quæ, si quo opus esset, educerentur. Tribunos his, non permissum, ut consules facerent: populus creavit. Sociis nominis latini sexdecim millia peditum, et mille equites imperati. Hunc exercitum parari tantum placuit, ut exiret, si quo res posceret. Macedonia maxime curam præbebat. In classem mille socii navales cives romani libertini ordinis, ex Italia quingenti scribi jussi; totidem ut ex Sicilia scriberentur : et, cui ea provincia evenisset, mandatum, ut eos in Macedoniam, ubicumque classis esset, deportandos curaret. In Hispaniam tria millia peditum romanorum in supplementum, trecenti equites decreti. Finitus ibi quoque in legiones militum numerus, peditum quina millia duceni, et treceni equites. Et sociis imperare prætor, cui Hispania obvenisset, jussus quatuor millia peditum, et trecentos equites.

XIII.-15. Non sum nescius, ab eadem negligentia, qua nihil deos portendere vulgo nunc credant, neque nuntiari admodum nulla prodigia in publicum, neque in annales referri. Ceterum et mihi, vetustas res scribenti, nescio quo pacto, antiquus fit animus; et quædam religio tenet, quæ illi prudentissimi viri publice suscipienda censuerint, ea pro indignis habere, quæ in meos annales referam. Anagnia duo prodigia eo anno sunt nuntiata; facem in cœlo conspectam, et bovem feminam locutam publice ali. Minturnis quoque per eos dies cœli ardentis species affulserat. Reate imbri lapidavit. Cumis in arce Apollo triduum ac tres noctes lacrimavit. In urbe romana duo æditui nuntiarunt, alter, in æde Fortunæ anguem jubatum a compluribus visum esse : alter, in æde Primigeniæ Fortunæ, quæ in colle est, duo diversa prodigia; palmam in area enatam, et sanguine interdiu

une palme était sortie du sol, et il avait plu du sang en plein jour. Il y eut encore deux autres prodiges auxquels on ne fit pas attention, parce qu'ils avaient eu lieu, le premier, dans un lieu privé; le second, dans une ville étrangère : T. Marcius Figulus annonçait qu'un palmier était né dans sa cour, et on disait qu'à Frégelles une lance, que L. Atréus avait achetée pour son fils, alors à l'armée, avait brûlé dans sa maison, en plein jour, pendant plus de deux heures, sans que le feu l'eût endommagée en rien. Les décemvirs, ayant consulté les livres sibyllins au sujet des prodiges qui intéressaient la république, indiquèrent les dieux auxquels les consuls devaient sacrifier quarante grandes victimes; ils ordonnèrent des supplications, des sacrifices de grandes victimes que le corps entier des magistrats offrirait dans tous les temples, et auxquels le peuple assisterait, la couronne sur la tête. Tout fut exécuté comme ils l'avaient prescrit.

XIV.-16. Ensuite on annonça les comices pour l'élection des censeurs. Les citoyens les plus distingués se mirent sur les rangs. C'étaient C. Valérius Lévinus, P. Postumius Albinus, P. Mucius Scévola, M. Junius Brutus, C. Claudius Pulcher et Ti. Sempronius Gracchus. Le peuple romain choisit les deux derniers. Comme l'importance de la guerre de Macédoine faisait qu'on apportait aux levées plus de soin que d'ordinaire, les consuls se plaignirent au sénat de l'indifférence du peuple, et accusèrent la jeunesse de ne pas répondre à leur appel. Les préteurs C. Sulpicius et M. Claudius prirent la défense du peuple. « Les levées, disaient-ils, n'étaient difficiles que pour des consuls jaloux de se ménager la faveur populaire, qui n'osaient forcer personne à s'enrôler. Pour ne laisser aux Pères conscrits aucun doute sur ce point, ils offraient, si le sénat voulait le permettre, de faire les levées, eux, simples préteurs, qui avaient bien moins de pouvoir et d'autorité que les consuls. » Les sénateurs furent unanimes pour accepter la proposition des préteurs, ce qui ne laissa pas de valoir aux consuls quelques traits mordants. Les censeurs, pour appuyer cette décision, convoquèrent le peuple et déclarèrent « qu'outre le serment prononcé par chaque citoyen au jour du dénombrement, ils en exigeraient un autre d'après lequel tout homme au-dessous de quarante-six ans, serait tenu de répondre à l'appel des censeurs, et s'il n'était point enrôlé, il devrait se représenter toutes les fois qu'il y aurait une nouvelle levée, pendant la censure de C. Claudius et de Ti. Sempronius. » De plus, comme le bruit courait que plusieurs soldats des légions de Macédoine étaient absents de l'armée par suite de congés équivoques, dus à la complaisance intéressée des généraux, ils rendirent un édit concernant les soldats enrôlés pour la Macédoine, sous le consulat de P. Élius et de C. Popillius, ou depuis. « Ceux d'entre eux qui se trouvaient en Italie devaient venir prêter un nouveau serment entre leurs mains, et être de retour dans leur province sous un délai de trente jours. Ceux qui étaient sous la puissance d'un père ou d'un aïeul devaient venir donner leurs noms. Les censeurs examineraient les motifs des exemptions, et ceux dont les congés obtenus avant le temps leur sembleraient

pluisse. Duo non suscepta prodigia sunt, alterum, quod in privato loco factum esset, palmam enatam in impluvio suo T. Marcius Figulus nuntiabat : alterum quod in loco peregrino, Fregellis in domo L. Atrei hasta, quam filio militi emerat, interdiu plus duas horas arsisse, ita ut nihil ejus ambureret ignis, dicebatur. Publicorum prodigiorum causa libri a decemviris aditi. Quadraginta majoribus hostiis quibus diis consules sacrificarent, ediderunt, et ut supplicatio fieret, cunctique magistratus circa omnia pulvinaria victimis majoribus sacrificarent, populusque coronatus esset. Omnia, uti decemviri præierunt, facta.

XIV.-16. Censoribus deinde creandis comitia edicta sunt. Petierunt censuram principes civitatis, C. Valerius Lævinus, P. Postumius Albinus, P. Mucius Scævola, M. Junius Brutus, C. Claudius Pulcher, Ti. Sempronius Gracchus. Hos duos censores creavit populus romanus. Quum delectus habendi major, quam alias, propter macedonicum bellum cura esset, consules plebem apud senatum accusabant, quod et juniores non responderent. Adversus quos C. Sulpicius et M. Claudius prætores plebis causam egerunt. « Non consulibus, sed ambitiosis consulibus, delectum difficilem esse : neminem invitum militem ab iis fieri. Id ut ita esse scirent et Patres conscripti, prætores, quibus et vis imperii minor et auctoritas esset, delectum, si ita senatui videretur, perfecturos esse. » Id prætoribus magna Patrum... non sine sugillatione consulum, mandatum est. Censores, ut eam rem adjuvarent, ita in concione edixerunt : « Legem censui censendo dicturos esse, ut, præter commune omnium civium jusjurandum, hæc adjurarent; tu minor annis sex et quadraginta es, tuque ex edicto C. Claudii, Ti. Sempronii censorum ad delectum, prodibis : et, quotiescumque delectus erit, quem his censoribus magistratus habebunt, si miles factus non eris, in delectum prodibis. » Item, quia fama erat, multos ex macedonicis legionibus, incertis commeatibus per ambitionem imperatorum, ab exercitu abesse, edixerunt de militibus, P. Ælio, C. Popillio consulibus, postve eos consules in Macedoniam scriptis, « ut, qui eorum in Italia essent, intra dies triginta, censi prius apud sese, in provinciam redirent : qui in patris aut avi potestate essent, eorum nomina ad se ederentur. Missorum quoque causas sese cognituros esse : et quorum ante emerita stipendia gratiosa missio sibi visa esset,



avoir été donnés par faveur, seraient forcés de rejoindre leurs corps. » Cet édit et la lettre des censeurs furent envoyés dans les villes et les bourgs; il vint à Rome un si grand nombre de jeunes gens, que cette foule extraordinaire devint à charge à la ville.

XV.-17. Outre la levée des renforts jugés nécessaires, le préteur C. Sulpicius forma quatre légions, et l'enrôlement fut terminé en onze jours. Les consuls tirèrent ensuite les provinces au sort, ce que les préteurs avaient fait plus tôt, pour ne pas laisser trop longtemps les tribunaux en vacance. La juridiction urbaine était échue à C. Sulpicius, et celle sur les étrangers à C. Décimius. M. Claudius Marcellus avait eu en partage l'Espagne; Ser. Cornélius Lentulus, la Sicile; P. Fontéius Capito la Sardaigne, et C. Marcius Figulus, la flotte. Quant aux consuls, le sort donna l'Italie à Cn. Servilius, et la Macédoine à Q. Marcius. Ce dernier partit pour sa province, aussitôt après les féries latines. Ensuite, sur la demande que Cépion fit au sénat de désigner dans les nouvelles levées les deux légions qu'il devait emmener en Gaule, les sénateurs en remirent le choix aux préteurs C. Sulpicius et M. Claudius qui venaient de les enrôler. Indigné de se voir, lui consul, mis à la discrétion des préteurs, il congédia le sénat; il se présenta néanmoins à leur tribunal, et leur demanda de lui assigner deux légions, aux termes du sénatus-consulte. Les préteurs lui laissèrent la liberté du choix. Ensuite les censeurs firent la revue du sénat. M. Émilius Lépidus fut nommé prince de cet ordre pour la troisième fois, et sept d'entre les sénateurs furent exclus. S'étant aperçus, par le recensement du peuple, du grand nombre de soldats qui avaient quitté l'armée de Macédoine, les censeurs les forcèrent à rejoindre leurs drapeaux. Ils révisèrent les congés et obligèrent ceux qui paraissaient les avoir obtenus avant le temps prescrit, à promettre avec serment : « qu'ils retourneraient de bon gré dans la province de Macédoine, et se conformeraient de bonne foi à l'édit des censeurs C. Claudius et Ti. Sempronius. »

XVI.-18. Dans la revue des chevaliers, les censeurs usèrent d'une rigueur excessive; ils en privèrent plusieurs de leurs chevaux. Cette sévérité indisposa contre eux l'ordre équestre, mais ils mirent le comble à son mécontentement par un édit qui « interdisait à tous ceux qui, sous la censure de Q. Fulvius et d'A. Postumius, avaient pris à ferme les revenus ou les impôts publics, de se présenter aux nouvelles adjudications, ou même de s'y associer indirectement. » Les anciens fermiers avaient souvent porté des plaintes au sénat contre le pouvoir des censeurs, et demandé qu'on y mît des bornes. Enfin ils trouvèrent un défenseur de leur cause dans le tribun du peuple P. Rutilius, qu'une querelle particulière avait irrité contre les censeurs. Ils avaient forcé un affranchi de ses clients de démolir un mur qu'il avait fait élever dans la rue sacrée, sous prétexte qu'il empiétait sur la voix publique. Cet homme en appela aux tribuns; mais comme personne, à l'exception de Rutilius, ne formait opposition, les censeurs envoyèrent faire une saisie chez lui, et le condamnèrent à une amende. Il s'ensuivit une contestation ; les anciens fermiers eurent re-

eos milites fieri jussuros. » Hoc edicto litterisque censorum per fora et conciliabula dimissis, tanta multitudo juniorum Romam convenit, ut gravis urbi turba insolita esset.

XV.-17. Præter delectum eorum, quos in supplementum mitti oportebat, quatuor a C. Sulpicio prætore scriptæ legiones sunt, intraque undecim dies delectus est perfectus. Consules deinde sortiti provincias sunt. Nam prætores propter jurisdictionem maturius sortiti erant. Urbana C. Sulpicio, peregrina C. Decimio obtigerat: Hispaniam M. Claudius Marcellus, Siciliam Ser. Cornelius Lentulus, Sardiniam P. Fonteius Capito, classem C. Marcius Figulus erat sortitus. Consulum Cn. Servilio Italia, Q. Marcio Macedonia obvenit; Latinisque actis, Marcius extemplo est profectus. Cæpione deinde referente ad senatum, quas ex novis legionibus duas legiones secum in Galliam duceret, decrevere Patres, ut C. Sulpicius, M. Claudius prætores ex his, quas scripsissent, legionibus, quas videretur, consuli darent. Indigne patiens prætorum arbitrio consulem subjectum, dimisso senatu, ad tribunal prætorum stans postulavit, ex senatusconsulto destinarent sibi duas legiones. Prætores consulis in eligendo arbitrium fecerunt. Senatum deinde censores legerunt; M. Æmilius Lepidus princeps ab tertiis jam censoribus lectus. Septem e senatu ejecti sunt. In censu accipiendo populi milites ex macedonico exercitu, qui quam multi abessent ab signis, census docuit, in provinciam cogebant: causas stipendiis missorum cognoscebant: et, cujus nondum justa missio visa esset, ita jusjurandum adigebant: « Ex tui animi sententia, tu ex edicto C. Claudii, Ti. Sempronii censorum in provinciam Macedoniam redibis, quod sine dolo malo facere poteris? »

XVI.-18. In equitibus recensendis tristis admodum eorum atque aspera censura fuit: multis equos ademerunt. In ea re quum equestrem ordinem offendissent, flammam invidiæ adjecere edicto, quo edixerunt, « ne quis eorum, qui Q. Fulvio, A. Postumio censoribus publica vectigalia aut ultro tributa conduxissent, ad hastam suam accederet, sociusve aut affinis ejus conductionis esset. » Sæpe id querendo veteres publicani quum impetrare nequissent ab senatu, ut modum potestati censoriæ imponerent, tandem tribunum plebis P. Rutilium, ex rei privatæ contentione iratum censoribus, patronum causæ nacti sunt. Clientem libertinum parietem in Sacra via

cours au tribun, et sur-le-champ celui-ci promulgua en son nom un projet de loi « qui annulait les adjudications faites par C. Claudius et Ti. Sempronius, et autorisait tous les citoyens indistinctement à se présenter aux enchères. » Le tribun indiqua en même temps le jour où il soumettrait la loi à l'adoption du peuple. Le jour venu les censeurs parurent pour la combattre. Gracchus fut écouté avec calme; mais Claudius, se voyant interrompu par des murmures, ordonna au héraut d'imposer silence. Le tribun offensé se plaignit d'une usurpation de ses droits qui portait atteinte à sa dignité, et se retira du Capitole, où se tenait l'assemblée. Le lendemain il y eut beaucoup de tumulte. D'abord le tribun déclara les biens de Ti. Gracchus confisqués au profit des temples, parce qu'il avait méconnu l'autorité du tribunat, en punissant d'une saisie et d'une amende, malgré son opposition, un citoyen qui en avait appelé à la puissance des tribuns. Ensuite il cita C. Claudius devant le peuple, l'accusant d'avoir usurpé ses pouvoirs dans une assemblée qu'il présidait, déclara qu'il poursuivrait les deux censeurs pour crime d'état, et demanda au préteur urbain, C. Sulpicius, de fixer le jour des comices. Les censeurs ayant déclaré qu'ils ne se refusaient pas à être jugés au plus tôt par le peuple, la réunion des comices fut fixée pour ce jugement au huit et au sept des calendes d'octobre. Aussitôt les censeurs montèrent dans la salle de la Liberté, et, après avoir scellé les registres de leur sceau, fermé les archives et renvoyé les appariteurs, ils déclarèrent qu'ils ne s'occuperaient d'aucune affaire publique, avant que le peuple eût prononcé sur leur compte. Claudius comparut le premier. Huit des douze centuries des chevaliers et plusieurs autres de la première classe avaient déjà voté pour sa condamnation, lorsque, tout à coup, les principaux personnages du sénat, déposant leurs anneaux en présence de la multitude, prirent des vêtements de deuil, et, dans cet appareil suppliant, sollicitèrent le peuple en faveur des accusés. Mais rien n'eut plus de pouvoir sur les esprits que les paroles de Gracchus. Entendant crier de toutes parts qu'il n'avait rien à craindre pour lui, il déclara avec un serment solennel que si son collègue était condamné, il l'accompagnerait en exil, sans attendre que le peuple eût prononcé sur lui-même. Cependant Claudius courut un grand danger, et il ne manqua pour sa condamnation que le suffrage de huit centuries. Claudius absous, le tribun déclara qu'il renonçait à toute poursuite contre Gracchus.

XVII.-19. Cette année, à la requête d'une députation d'Aquilée, qui demandait qu'on augmentât le nombre des colons, le sénat fit inscrire quinze cents familles, et désigna pour les conduire les triumvirs T. Annius Luscus, P. Décius Subulon et M. Cornélius Céthégus. La même année, les commissaires qui avaient été envoyés en Grèce, C. Popillius et Cn. Octavius, firent une lecture publique, d'abord à Thèbes, et ensuite dans toutes les villes du Péloponèse, du sénatus-consulte qui défendait « de rien fournir aux magistrats ro-

adversus ædes publicas demoliri jusserant, quod publico inædificatus esset. Appellati a privato tribuni. Quum præter Rutilium nemo intercederet, censores ad pignora capienda miserunt, multamque pro concione privato dixerunt. Hinc contentione orta, quum veteres publicani se ad tribunum contulissent, rogatio repente sub unius tribuni nomine promulgatur : « Quæ publica vectigalia aut ultro tributa C. Claudius et Ti. Sempronius locassent, ea rata locatio ne esset. Ab integro locarentur, et ut omnibus redimendi et conducendi promiscue jus esset. » Diem ad ejus rogationem concilio tribunus plebis dixit. Qui postquam venit, ut censores ad dissuadendum processerunt, Graccho dicente, silentium fuit. Quum Claudio obstreperetur, audientiam facere præconem jussit. Eo facto, avocatam a se concionem tribunus questus, et in ordinem se coactum, ex Capitolio, ubi erat concilium, abiit. Postero die ingentes tumultus ciere. Ti. Gracchi primum bona consecravit, quod in multa pignoribusque ejus, qui tribunum appellasset, intercessioni non parendo, se in ordinem coegisset. C. Claudio diem dixit, quod concionem ab se avocasset, et utrique censori perduellionem se judicare pronuntiavit, diemque comitiis a C. Sulpicio prætore urbano petiit. Non recusantibus censoribus, qui minus primo quoque tempore judicium de se populus faceret, in ante dies octavum et septimum kalendas octobres comitiis perduellionis dicta dies. Censores extemplo in atrium Libertatis escenderunt : et, ibi signatis tabellis publicis, clausoque tabulario, et dimissis servis publicis, negarunt, se prius quicquam publici negotii gesturos, quam judicium populi de se factum esset. Prior Claudius causam dixit : et, quum ex duodecim centuriis equitum octo censorem condemnassent, multæque aliæ primæ classis, extemplo principes civitatis in conspectu populi, annulis aureis positis, vestem mutarunt, ut supplices plebem circumirent. Maxime tamen sententiam vertisse dicitur T. Gracchus, quod, quum clamor undique plebis esset, periculum Graccho non esse, conceptis verbis juravit, si collega damnatus esset, non exspectato de se judicio, comitem exsilii ejus futurum. Adeo tamen ad extremum spei venit reus, ut octo centuriæ ad damnationem defuerint. Absoluto Claudio, tribunus plebis negavit se Gracchum morari.

XVII.-19. Eo anno, postulantibus Aquileiensium legatis, ut numerus colonorum augeretur, mille et quingentæ familiæ ex senatusconsulto scriptæ, triumvirique, qui eas deducerent, missi sunt, T. Annius Luscus, P. Decius Subulo, M. Cornelius Cethegus. Eodem anno, C. Popillius et Cn. Octavius legati, qui in Græciam missi



mains pour les besoins de la guerre, au delà de ce qui avait été demandé par le sénat. » Cette mesure fit concevoir aux cités l'espoir qu'à l'avenir elles seraient délivrées des charges et des dépenses que chacun leur imposait à son gré, et qui les épuisaient. Dans l'assemblée des Achéens, tenue à Argos, les commissaires parlèrent avec bienveillance et furent écoutés avec faveur. Laissant cette nation fidèle se reposer sur d'heureuses espérances pour l'avenir, ils passèrent en Étolie. La guerre civile n'avait pas encore éclaté dans ce pays, mais la défiance régnait partout et se révélait par des accusations réciproques; aussi les commissaires, ne pouvant rien terminer, demandèrent des otages, et partirent pour l'Acarnanie. Les Acarnaniens les reçurent à Thyrium. Là aussi les factions étaient aux prises : quelques-uns des principaux citoyens demandèrent qu'on mît dans leurs villes des garnisons romaines pour contenir les insensés qui entraînaient la nation dans le parti des Macédoniens. D'autres, au contraire, suppliaient les magistrats romains d'épargner à des villes pacifiques et alliées un affront réservé d'ordinaire à des cités ennemies prises de vive force. Ces représentations furent trouvées justes, et les commissaires revinrent à Larisse auprès du proconsul Hostilius, dont ils avaient reçu leur mission. Hostilius retint Octavius auprès de lui, et envoya Popillius prendre ses quartiers d'hiver à Ambracie, avec environ mille soldats.

XVIII.-20. Persée n'avait pas osé sortir de la Macédoine au commencement de l'hiver, dans la crainte que les Romains ne fissent quelque irruption dans son royaume privé de défenseurs; mais vers le milieu de la saison, à l'époque où l'abondance des neiges rend les montagnes inaccessibles du côté de la Thessalie, il crut avoir une occasion favorable d'abattre le courage et les espérances de ses voisins, afin de n'avoir rien à redouter, pendant qu'il serait occupé à combattre les Romains. Tranquille du côté de la Thrace, où régnait Cotys, du côté de l'Épire, que Céphale venait d'enlever à l'alliance de Rome; maître des Dardaniens, qu'il avait soumis peu de temps auparavant, il vit bien que la Macédoine n'était vulnérable et ouverte que du côté de l'Illyrie, dont les habitants commençaient à remuer et donnaient même passage aux Romains. La conquête des provinces voisines de l'Illyrie pouvait en outre mettre un terme à l'irrésolution que montrait depuis longtemps Gentius, roi d'Illyrie, et l'attirer dans son parti. Déterminé par ces considérations, Persée se mit en marche avec dix mille fantassins, tirés en partie de la phalange, deux mille hommes de troupes légères, cinq cents chevaux, et arriva à Stubéra. Là il s'approvisionna de blé pour plusieurs jours, et, s'étant fait suivre d'un matériel de siége, il vint camper le troisième jour près d'Uscana, la plus importante ville de la contrée Pénestienne. Toutefois, avant d'en venir à la force, il fit sonder les dispositions des chefs de la garnison et celles des habitants. La ville renfermait un corps de troupes romaines avec un grand nombre de soldats illyriens. Comme les rapports de ses émissaires n'annonçaient pas des intentions pacifiques, Persée commença le siége et investit la place. Ses

erant, senatusconsultum, Thebis primum recitatum, per omnes Peloponnesi urbes circumtulerunt, « Ne quis ullam rem in bellum magistratibus romanis conferret, præterquam quod senatus censuisset. » Hoc fiduciam in posterum quoque præbuerat, levatos se oneribusque impensisque, quibus, alia aliis imperantibus, exhauriebantur. Achaico concilio Ægii agitato, benigne locuti auditique, egregia spe futuri status fidissima gente relicta, in Ætoliam trajecerunt. Ibi nondum quidem seditio erat, sed omnia suspecta, criminumque inter ipsos plena. Ob quæ obsidibus postulatis, neque exitu rei imposito, in Acarnaniam inde profecti legati sunt. Thyrii concilium legatis Acarnanes dederunt. Ibi quoque inter factiones erat certamen. Quidam principum postulare, ut præsidia in urbes suas inducerentur adversus amentiam eorum, qui ad Macedonas gentem trahebant : pars recusare, ne, quod bello captis et hostibus mos esset, id pacatæ et sociæ civitates ignominiæ acciperent. Justa deprecatio hæc visa. Larissam ad Hostilium proconsulem (ab eo enim missi erant) legati redierunt. Octavium retinuit secum. Popilium cum mille ferme militibus in hiberna Ambraciam misit.

XVIII.-20. Perseus, principio hiemis egredi Macedoniæ finibus non ausus, ne qua in regnum vacuum irrumperent Romani, sub tempus brumæ, quum inexsuperabiles ab Thessalia montes nivis altitudo facit, occasionem esse ratus frangendi finitimorum spes animosque, ne quid, averso se in romanum bellum, periculi subesset, quum a Thracia pacem Cotys, ab Epiro Cephalus repentina defectione ab Romanis præstarent, Dardanos recens domuisset, bellum solum infestum esse Macedoniæ latus, quod ab Illyrico pateret, cernens, neque ipsis quietis Illyriis, et aditum præbentibus Romanis, si domuisset proximos Illyriorum, Gentium quoque regem jam diu dubium in societatem pellici posse, cum decem millibus peditum, quorum pars phalangitæ erant, et duobus millibus levium armorum, et quingentis equitibus profectus, Stuberam venit. Inde frumento complurium dierum sumpto, jussoque apparatu oppugnandarum urbium sequi, tertio die ad Uscanam (Penestianæ terræ ea maxima urbs est) posuit castra : prius tamen, quam vim admoveret, missis, qui tentarent nunc præfectorum præsidii, nunc oppidanorum animos. Erat autem ibi cum juventute Illyriorum romanum præsidium. Postquam nihil pacati referebant, oppugnare est adortus, et corona eam capere conatus est. Quum sine intermissione interdiu

soldats se succédèrent sans interruption jour et nuit, les uns cherchant à escalader les murs, les autres mettant le feu aux portes; les assiégés de leur côté ne laissaient pas de faire tête à l'orage, espérant que les Macédoniens, privés d'abri, ne pourraient supporter plus longtemps la rigueur de la saison, et que l'armée romaine ne permettrait pas au roi de s'arrêter assez longtemps pour les réduire. Mais lorsqu'ils virent avancer les mantelets et dresser les tours, leur opiniâtreté fut vaincue. Car outre qu'ils n'étaient pas en état de tenir contre les forces de l'ennemi, ils n'avaient dans leurs murs ni blé ni provisions d'aucune espèce, ne s'étant nullement attendus à un siége. Aussi tout espoir de résistance étant perdu, C. Carvilius de Spolète et C. Afranius vinrent, au nom de la garnison romaine, demander à Persée la permission de sortir de la ville avec armes et bagages, ou du moins la vie sauve et la liberté. Le roi mit plus d'empressement à donner sa promesse que de fidélité à la remplir : en effet, au moment où ils se retiraient en emportant avec eux ce qui leur appartenait, il leur fit d'abord enlever leurs armes et les retint ensuite prisonniers. Aussitôt après le départ des Romains, la cohorte des Illyriens, qui était forte de cinq cents hommes, et les Uscaniens firent leur soumission.

XIX.-21. Persée, après avoir mis garnison dans Uscana, conduisit à Stubéra tous ses prisonniers dont la multitude égalait presque une armée. Ne gardant auprès de lui que les chefs, il distribua les soldats romains au nombre de quatre mille dans les villes où ils devaient rester prisonniers, et fit vendre les Uscaniens et les Illyriens. Il ramena ensuite son armée dans la Pénestie et marcha sur la ville d'Oénée qu'il voulait soumettre. Cette ville, outre l'avantage de sa position, lui ouvrait l'entrée du pays des Labéates sur, lesquels régnait Gentius. Comme il passait auprès d'une place forte assez peuplée, nommée Draudacum, un de ceux qui connaissaient le pays, lui fit remarquer que la prise d'Oénée était absolument inutile, s'il n'était aussi maître de Draudacum, dont la situation était même plus avantageuse sous tous les rapports. Persée fit avancer ses troupes, et la place se rendit aussitôt. Encouragé par un succès plus prompt qu'il ne l'avait espéré, et voyant la terreur extrême que son armée inspirait, il en profita pour réduire onze autres forteresses. Un petit nombre opposa de la résistance, le reste se soumit volontairement. Persée trouva dans ces diverses places quinze cents soldats romains, qu'on y avait répartis pour les garder. Carvilius de Spolète, en assurant que ses compagnons et lui n'avaient essuyé aucun mauvais traitement de la part du roi, lui fut d'un grand secours dans les négociations. On arriva enfin sous les murs d'Oénée. Cette ville ne pouvait être prise qu'au moyen d'un siége régulier, parce que sa garnison était plus considérable que celle des autres, et que ses murailles étaient très-fortes. Elle était en outre défendue d'un côté par le fleuve Artatus, et de l'autre, par une montagne élevée et de difficile accès; ce qui donnait aux habitants l'espérance de résister. Persée, ayant tracé autour de la ville ses lignes de circonvallation, entreprit d'élever vers la partie supérieure une terrasse dont la hauteur commanderait les murailles. Pendant cette

noctuque alii aliis succedentes, pars scalas muris, ignem portis inferrent, sustinebant tamen eam tempestatem propugnatores urbis; quia spes erat, neque hiemis vim diutius pati Macedonas in aperto posse, nec ab romano bello tantum regi laxamenti fore, ut posset morari. Ceterum, postquam vineas agi, turresque excitari viderunt, victa pertinacia est. Nam præterquam quod adversus vim pares non erant, ne frumenti quidem aut ullius alterius rei copia intus erat, ut in necopinata obsidione. Itaque quum spei nihil ad resistendum esset, C. Carvilius Spoletinus et C. Afranius a præsidio romano missi, qui a Perseo peterent primo, ut armatos suaque secum ferentes abire sineret; dein, si id minus impetrarent, vitæ tantum libertatisque fidem acciperent. Promissum id benignius est ab rege, quam præstitum. Exire enim sua secum efferentibus jussis primum arma ademit. His urbe egressis, et Illyriorum cohors (quingenti erant) et Uscanenses se urbemque dediderunt.

XIX.-21. Perseus, præsidio Uscanæ imposito, multitudinem omnem deditorum, quæ prope numero exercitum æquabat, Stuberam abducit. Ibi Romanis (quatuor millia autem hominum erant), præter principes, in custodiam civitatum divisis, Uscanensibus Illyriisque venditis, in Penestiam exercitum reducit ad Oæneum oppidum in potestatem redigendum. Et alioqui opportune situm, et transitus ea est in Labeates, ubi Gentius regnabat. Prætereunti frequens castellum, Draudacum nomine, peritorum quidam regionis ejus, « nihil Oæneo capto opus esse, ait, nisi in potestate et Draudacum sit: opportunius etiam ad omnia positum esse. » Admoto exercitu, omnes extemplo dediderunt sese. Qua spe celeriore deditione erectus, postquam animadvertit, quantus agminis sui terror esset, undecim alia castella eodem metu in potestatem redigit. Ad perpauca vi opus fuit: cetera voluntate dedita : et in his recepti mille et quingenti dispositi per præsidia milites romani. Magno usui Carvilius Spoletinus erat in colloquiis, dicendo, nihil in ipsos sævitum. Ad Oæneum perventum est, quod sine justa oppugnatione capi non poterat. Et majore aliquanto, quam cetera, juventute, et validum oppidum mœnibus erat : et hinc amnis Artatus nomine, hinc mons præaltus et aditu difficilis cingebat. Hæc spem ad resistendum oppidanis dabant. Perseus, circumvallato oppido, aggerem a parte superiore ducere instituit, cujus altitudine

opération, les assiégés faisaient de fréquentes sorties pour préserver leurs murs et retarder les ouvrages de l'ennemi, mais dans ces divers engagements, ils perdirent beaucoup de monde, et ceux qui survivaient, épuisés de fatigues et de veilles, et affaiblis par leurs blessures, étaient hors d'état de combattre. Aussi, dès que la terrasse put joindre le mur, la cohorte royale dont les soldats sont appelés Nicatores le franchit sans difficulté; on escalada les murs et l'on pénétra de tous côtés dans la ville. Tous les hommes en état de porter les armes furent massacrés, les femmes et les enfants réduits en esclavage, et le butin abandonné aux soldats. De retour à Stubéra, le vainqueur envoya en ambassade à Gentius, l'Illyrien Pleuratus, qui s'était réfugié à sa cour, et le Macédonien Adeus, de la ville de Béroé. Ils étaient chargés d'exposer à ce prince les avantages remportés par Persée sur les Romains et sur les Dardaniens pendant l'été et l'hiver qui venaient de s'écouler, de lui faire connaître le succès de son expédition récente en Illyrie, malgré la rigueur de la saison, et de l'exhorter à faire alliance avec lui et les Macédoniens.

XX.- 22. Les ambassadeurs de Persée franchirent le sommet du mont Scordus, traversèrent la partie de l'Illyrie dont les Macédoniens avaient fait un désert pour empêcher les Dardaniens de passer en Illyrie ou en Macédoine, et, après des fatigues infinies, arrivèrent enfin à Scodra. Le roi Gentius était à Lissus. Il invita les ambassadeurs à venir l'y trouver, les écouta avec bienveillance et leur fit une réponse vague : « il était dit-il, fort disposé à faire la guerre aux Romains, mais, malgré son désir, le manque d'argent ne lui permettait de rien tenter. » Persée reçut cette réponse à Stubéra, où il était occupé de la vente des prisonniers d'Illyrie. Il renvoya sur-le-champ les mêmes ambassadeurs, auxquels il avait adjoint Glaucias, un de ses gardes, mais sans faire mention d'argent, seul motif qui pût décider à la guerre un roi barbare et pauvre. Ensuite Persée, après avoir pillé Ancyre, ramena son armée dans la Pénestie, renforça les garnisons d'Uscana et des places environnantes, dont il s'était emparé, et rentra en Macédoine.

XXI.- 23. L. Célius, commandait en Illyrie en qualité de lieutenant des Romains. Il n'avait osé faire aucun mouvement tant que Persée avait été dans ce pays; après le départ du roi, il essaya de reprendre Uscana en Pénestie, mais il fut repoussé par la garnison macédonienne qui défendait la ville, et, ayant lui-même reçu plusieurs blessures, il ramena ses troupes à Lychnide. Peu de jours après, il envoya M. Trébellius de Frégelles en Pénestie, avec un corps assez considérable, pour recevoir les otages des villes restées fidèles. Il lui avait ordonné de s'avancer jusque dans le pays des Parthiniens qui étaient également convenus de donner des otages. Les deux nations obéirent sans difficulté. Les otages des Pénestiens furent envoyés à Appollonie, et ceux des Parthiniens à Dyrrachium, ville alors plus connue des Grecs sous le nom d'Épidamne. Ap. Clau-

muros superaret. Quod opus dum perficitur, crebris interim prœliis, quibus per excursiones et mœnia sua oppidani tutabantur, et opera hostium impediebant, magna eorum multitudo variis casibus absumpta est : et, qui supererant, labore diurno nocturnoque et vulneribus inutiles erant. Ubi primum agger injunctus muro est, et cohors regia, quos Nicatoras appellant, transcendit, et scalis multis simul partibus impetus in urbem est factus. Puberes omnes interfecti sunt : conjuges liberosque eorum in custodiam dedit : prædæ alia militum cessere. Stuberam inde victor revertens ad Gentium legatos, Pleuratum Illyrium, exsulantem apud se, et Adæum Macedonem a Berœa, mittit. Iis mandat, ut exponerent æstatis ejus hiemisque acta sua adversus Romanos Dardanosque : adjicerent recentia in Illyrico hibernæ expeditionis opera : hortarentur Gentium in amicitiam secum et cum Macedonibus jungendam.

XX.-22. Hi, transgressi jugum Scordi montis, per Illyrici solitudines, quas de industria populando Macedones fecerant, ne transitus faciles Dardanis in Illyricum aut Macedoniam essent, Scodram labore ingenti tandem pervenerunt. Lissi rex Gentius erat. Eo acciti legati, mandata exponentes, benigne auditi sunt : qui responsum sine effectu tulerunt : « Voluntatem sibi non deesse ad bellandum cum Romanis : ceterum ad conandum id, quod velit, pecuniam maxime deesse. » Hæc Stuberam retulere regi tum maxime captivos ex Illyrico vendenti. Extemplo iidem legati, addito Glaucia ex numero custodum corporis, remittuntur sine mentione pecuniæ, qua una barbarus inops impelli ad bellum poterat. Ancyram inde populatus Perseus, in Penestas rursum exercitum reducit : firmatisque Uscanæ, et circa eam per omnia castella, quæ receperat, præsidiis, in Macedoniam sese recipit.

XXI.-23. L. Cœlius, legatus romanus, præerat Illyrico : qui, moveri non ausus, quum in iis locis rex esset, post profectionem demum ejus conatus in Penestis Uscanam recipere, a præsidio, quod ibi Macedonum erat, cum multis vulneribus repulsus, Lychnidum copias reduxit. Inde post dies paucos M. Trebellium Fregellanum cum satis valida manu in Penestas misit ad obsides ab his urbibus, quæ in amicitia cum fide permanserant, accipiendos. Procedere etiam in Parthinos (ii quoque obsides dare pepigerant) jussit : ab utraque gente sine tumultu exigi. Penestarum obsides Appolloniam, Parthinorum Dyrrhachium (tum Epidamni magis celebre nomen Græcis erat) missi. Ap. Claudius, acceptam in Illyrico ignominiam corrigere cupiens, Phanoten Epiri castellum



dius, jaloux d'effacer l'affront qu'il avait essuyé en Illyrie, entreprit d'assiéger Phanote, forteresse d'Épire, et emmena avec l'armée romaine un corps de six mille auxiliaires athamanes et thesprotes. Mais sa tentative échoua contre le courage de Clévas que Persée y avait laissé avec une forte garnison. De son côté, Persée partit pour Élymée, et après avoir passé son armée en revue, aux environs de cette ville, il marcha vers Stratus, où l'appelaient les Étoliens. Stratus, située au delà du golfe d'Ambracie, auprès du fleuve Achéloüs, était alors la place la plus forte de l'Étolie. La difficulté des chemins ne lui permit pas d'emmener plus de dix mille fantassins et de trois cents cavaliers. Parvenu le troisième jour au pied du mont Citius, il eut beaucoup de peine à le franchir, à cause de l'abondance des neiges, et ne put trouver un endroit convenable pour camper. Il en partit bientôt, plutôt à cause de l'impossibilité d'y rester, que dans l'espoir de trouver des routes meilleures et une température supportable, et après deux jours d'une marche très-pénible, surtout pour les bêtes de somme, il établit son camp auprès d'un temple de Jupiter Nicéen. Ensuite il se remit en route, et, après avoir franchi un long espace, vint faire halte auprès du fleuve Arachthus, dont la profondeur l'arrêta. Cependant il jeta un pont sur le fleuve, pour y faire passer ses troupes, et, après une journée de marche, rencontra Archidamus, chef des Étoliens, qui devait lui livrer Stratus.

XXII. - 24. Ce jour-là Persée campa sur la frontière de l'Étolie; deux jours après, il arriva à Stratus, et établit son camp près du fleuve Achéloüs. Il s'attendait à voir les Étoliens sortir en foule pour implorer sa protection; mais il trouva les portes fermées, et apprit qu'une garnison romaine, commandée par le lieutenant C. Popillius, était entrée dans la ville, la nuit même de son arrivée. Les principaux citoyens avaient appelé Persée, influencés par la présence et l'autorité d'Archidamus; mais, après son départ, leur zèle se refroidit, la faction opposée prit facilement le dessus et fit venir d'Ambracie, Popillius avec mille fantassins. Dans le même temps, arriva Dinarchus, commandant de la cavalerie des Étoliens, à la tête de six cents fantassins et de cent chevaux. Personne n'ignorait qu'il était venu à Stratus dans l'intention de se joindre à Persée; mais ses dispositions changèrent avec la fortune, et il se réunit aux Romains qu'il était venu combattre. Popillius était avec raison peu rassuré au milieu d'une population si inconstante. Il s'empara sur-le-champ des clefs des portes, et de la garde des murs. Il confina dans la citadelle Dinarchus, les Étoliens et la jeunesse de Stratus, sous prétexte de leur en confier la défense. Persée, campé sur les hauteurs qui dominent la partie la plus élevée de la ville, essaya d'entrer en pourparlers; mais voyant qu'il n'obtenait rien, et que même on l'empêchait d'approcher des murs par une grêle de traits, il transporta son camp à cinq milles de la ville, au delà du fleuve Petitarus. Là il réunit un conseil de guerre : Archidamus et les transfuges épirotes le pressaient vivement de rester; mais les chefs macédoniens étaient d'avis qu'il ne fallait pas lutter

adortus oppugnare, et auxilia Athamanum Thesprotorumque, præter romanum exercitum, ad sex millia hominum secum adduxit : neque operæ pretium fecit, Cleva, qui relictus a Perseo erat, cum valido præsidio defendente. Et Perseus, Elimeam profectus, et circa eam exercitu lustrato, ad Stratum, vocantibus Epirotis, ducit. Stratus validissima tum urbs Ætoliæ erat. Sita est super Ambracium sinum, prope amnem Inachum. Cum decem millibus peditum eo profectus est et equitibus trecentis : quos pauciores propter angustias viarum et asperitatem duxit. Tertio die quum pervenisset ad Citium montem, vix transgressus propter altitudinem nivis, locum quoque castris ægre invenit. Profectus inde, magis quia manere non poterat, quam quod tolerabilis aut via aut tempestas esset, cum ingenti vexatione, præcipue jumentorum, altero die ad templum Jovis, Nicæum quem vocant, posuit castra. Ad Arachthum inde flumen, itinere ingenti emenso, retentus altitudine amnis, mansit. Quo spatio temporis ponte perfecto, traductis copiis diei progressus iter, obvium Archidamum principem Ætolorum, per quem ei Stratus tradebatur, habuit.

XXII. - 24. Eo die ad finem agri ætoli castra posita. Inde altero die ad Stratum perventum : ubi, prope Inachum amnem castris positis, quum exspectaret, effusos omnibus portis Ætolos in fidem suam venturos, clausas portas, atque ipsa ea nocte, qua venerat, receptum romanum præsidium cum C. Popillio legato invenit. Principes, qui præsentis Archidami auctoritate compulsi regem arcessierant, obviam egresso Archidamo segniores facti, locum adversæ factioni dederant ad Popillium cum mille peditibus ab Ambracia arcessendum. In tempore et Dinarchus, præfectus equitum gentis Ætolorum, cum sexcentis peditibus et equitibus centum venit. Satis constabat, eum tanquam ad Persea tendentem, Stratum venisse : mutato deinde cum fortuna animo, Romanis se, adversus quos venerat, junxisse. Nec Popillius securior, quam debebat esse, inter tam mobilia ingenia erat. Claves portarum custodiamque murorum suæ extemplo potestatis fecit : Dinarchum Ætolosque cum juventute Stratiorum in arcem per præsidii speciem amovit. Perseus, ab imminentibus superiori parti urbis tumulis tentatis colloquiis, quum obstinatos atque etiam telis procul arcentes videret, quinque millia passuum ab urbe trans Petitarum amnem posuit castra. Ibi consilio advocato, quum Archidamus Epirotarumque transfugæ retinerent, Macedonum principes non pugnandum cum infesto tem-



contre les rigueurs de la saison. Ils représentaient que, privés de tout approvisionnement, les assiégeants souffriraient de la famine avant les assiégés. On avait aussi à craindre le voisinage des quartiers d'hiver de l'ennemi. Ce dernier motif surtout détermina Persée à marcher vers l'Apérantie; il y fut reçu du consentement unanime des habitants, par égard pour Archidamus, qui jouissait d'un grand crédit parmi eux. Il laissa Archidamus lui-même pour garder le pays, avec un corps de huit cents soldats.

XXIII.- 25. Persée reprit la route de Macédoine, et ce retour ne fut pas moins pénible pour les hommes et les chevaux. Cependant le bruit de sa marche vers Stratus avait décidé Appius à lever le siége de Phanote. Clévas se mit à sa poursuite avec un détachement de ses soldats les plus agiles, l'atteignit au pied d'une chaîne de montagnes presque inaccessibles, lui tua mille hommes dont le bagage avait retardé la marche, et fit deux cents prisonniers. Appius étant sorti de ces défilés, fit faire à ses troupes une halte de quelques jours, dans la plaine nommée Éléon. De son côté, Clévas, ayant pris avec lui Philostrate, chef des Épirotes, entra sur le territoire d'Antigonée. Là, pendant que les Macédoniens se répandaient pour piller, Philostrate avec sa cohorte, se plaça en embuscade dans une vallée boisée. La garnison d'Antigonée fit une sortie contre les fourrageurs épars dans la campagne, et, s'animant à la poursuite des fuyards, se précipita en désordre dans la vallée cernée par l'ennemi; elle y laissa mille morts et cent prisonniers. Après ce double succès, Clévas vint camper près de l'endroit où se trouvait Appius, afin de protéger ses alliés contre les attaques des Romains. Appius, las de perdre son temps en cet endroit, congédia le corps des Chaoniens, avec ce qu'il avait de soldats épirotes, et rentra en Illyrie avec les troupes italiennes, après les avoir distribuées dans les villes alliées de la Pénestie, pour y passer leurs quartiers d'hiver; il retourna à Rome, où il devait offrir un sacrifice. Persée, de son côté, ayant rappelé de la Pénestie mille fantassins et deux cents cavaliers, les envoya tenir garnison à Cassandrée. Bientôt revint la seconde ambassade envoyée à Gentius. Elle rapportait la même réponse; ce qui n'empêcha pas Persée de renouveler plusieurs fois ses tentatives pour obtenir une alliance qui lui aurait été d'un si grand secours; mais il ne put jamais se résigner à faire la moindre dépense pour acheter un appui si avantageux sous tous les rapports.

pore anni censerent, nullis præparatis commeatibus; quum inopiam prius obsidentes, quam obsessi, sensuri essent, maxime quod hostium haud procul inde hiberna erant; territus in Aperantiam castra movit. Aperanti eum, propter Archidami magnam in ea gente gratiam auctoritatemque, consensu omnium acceperunt: is ipse cum octingentorum militum præsidio his est præpositus.

XXIII.- 25. Rex cum non minore vexatione jumentorum hominumque, quam venerat, in Macedoniam rediit. Appium tamen ab obsidione Phanotes fama ducentis ad Stratum Persei summovit. Clevas, cum præsidio impigrorum juvenum insecutus, sub radicibus prope inviis montium ad mille hominum ex agmine impedito occidit, ad ducentos cepit. Appius, superatis angustiis, in campo, quem Meleona vocant, stativa dierum paucorum habuit. Interim Clevas, assumpto Philostrato, qui Epirotarum gentem habebat, in agrum antigonensem transcendit. Macedones ad depopulationem profecti; Philostratus cum cohorte sua in insidiis loco obscuro consedit. In palatos populatores quum erupissent ab Antigonea armati, fugientes eos persequentes effusius in vallem insessam ab hostibus præcipitant. Ibi ad mille occisis, centum ferme captis, ubique prospere gesta re, prope stativa Appii castra movent, ne qua vis sociis suis ab romano exercitu inferri possit. Appius, nequicquam in his locis terrens tempus, dimissis Chaonumque, et si qui alii Epirotæ erant, præsidiis, cum italicis militibus in Illyricum regressus, per Parthinorum socias urbes in hiberna militibus dimissis, ipse Romam sacrificii causa rediit. Perseus ex Penestarum gente mille pedites, ducentos equites revocatos, Cassandream, præsidio ut essent, misit. Ab Gentio eadem afferentes redierunt. Nec deinde alios atque alios mittendo tentare eum destitit, quum appareret, quantum in eo præsidii esset; nec tamen impetrare ab animo posset, ut impensam in rem maximi ad omnia momenti faceret.





LIVRE QUARANTE-QUATRIÈME.

SOMMAIRE. — Q. Marcius Philippus pénètre en Macédoine par des défilés presque impraticables, et s'y rend maître de plusieurs villes. — Ambassade des Rhodiens, qui menacent de se déclarer en faveur de Persée si le peuple romain refuse de faire la paix avec lui; cette démarche excite la plus vive indignation. L'année suivante la conduite de cette guerre est confiée à Paul Émile, consul pour la seconde fois. Ce général prie les dieux, en pleine assemblée, de faire retomber sur sa maison tous les malheurs dont l'état est menacé. Il part pour la Macédoine, remporte sur Persée une victoire éclatante et soumet tous ses états. — Avant la bataille, le tribun C. Sulpicius Gallus prévient les soldats d'une éclipse de lune qui doit arriver la nuit suivante, afin qu'elle ne leur cause aucun effroi. — Hostilités de Gentius, roi d'Illyrie. Battu par le préteur Anicius, il se livre avec sa femme, ses enfants et ses proches, entre les mains de ce général qui l'envoie à Rome. — Ambassade des rois Ptolémée et Cléopâtre, pour se plaindre de la guerre que leur fait Ptolémée, roi de Syrie. — Persée tente d'engager dans son parti Eumène, roi de Pergame, et Gentius, roi d'Illyrie; mais son avarice le prive des secours qu'il lui faudrait acheter par des subsides.

I. Au commencement du printemps qui suivit l'hiver où se passaient ces événements, le consul Q. Marcius Philippus partit de Rome avec cinq mille hommes destinés à renforcer les légions de Macédoine, et arriva à Brindes. M. Popillius, personnage consulaire, et d'autres jeunes Romains de noble famille suivirent le consul en Macédoine avec le titre de tribuns des soldats. Le préteur C. Marcius Figulus, qui était chargé du commandement de la flotte, se trouva en même temps à Brindes; ils quittèrent tous ensemble l'Italie, relâchèrent à Corcyre le lendemain, et le troisième jour à Actium, port de l'Acarnanie. Le consul, ayant débarqué près d'Ambracie, se dirigea par terre vers la Thessalie. Le préteur, après avoir doublé le promontoire de Leucade, entra dans le golfe de Corinthe, laissa ses vaisseaux à Creuse; continuant aussi sa route par terre, il traversa la Béotie, et, après une marche rapide d'un seul jour, rejoignit la flotte à Chalcis. A. Hostilius était alors campé en Thessalie dans les environs de Paléphar-sale. S'il ne s'était signalé par aucun fait d'armes éclatant, il avait su du moins substituer à une licence effrénée, toute la sévérité de la discipline militaire; il avait fait respecter les alliés et les avait mis à l'abri de toute atteinte. A la nouvelle de l'arrivée de son successeur, il fit avec soin l'inspection des armes, des hommes et des chevaux, fit mettre les troupes sous les armes, et alla au-devant du consul. Leur première entrevue fut digne de leur rang et de la grandeur du nom romain, et plus tard dans la conduite des affaires.... En effet le proconsul à l'armée..... Quelques jours après, le consul harangua les soldats. Il rappela

LIBER QUADRAGESIMUS QUARTUS.

I. Principio veris, quod hiemem eam, qua hæc gesta sunt, insecutum est, ab Roma profectus Q. Marcius Philippus consul cum quinque millibus, quod in supplementum legionum secum trajecturus erat, Brundisium pervenit. M. Popillius consularis et alii pari nobilitate adolescentes tribuni militum in macedonicas legiones consulem secuti sunt. Per eos dies et C. Marcius Figulus prætor, cui classis provincia evenerat, Brundisium venit: et simul ex Italia profecti, Corcyram altero die, tertio Actium Acarnaniæ portum tenuerunt. Inde consul, ad Ambraciam egressus, itinere terrestri petit Thessaliam. Prætor, superato Leucata, Corinthium sinum invectus, et Creusæ relictis navibus, terra et ipse per mediam Bœotiam (diei unius expedito iter est) Chalcidem ad classem contendit. Castra eo tempore A. Hostilius in Thessalia circa Palæpharsalum habebat; sicut nulla re bellica memorabili gesta, ita ad cunctam militarem disciplinam ab effusa licentia formato milite, et sociis cum fide cultis, et ab omni genere injuriæ defensis. Audito successoris adventu, quum arma, viros, equos cum cura inspexisset, ornato exercitu obviam venienti consuli processit. Et primus eorum congressus ex dignitate ipsorum ac romani nominis, et in rebus deinde gerendis.... Proconsul enim ad exercitum..... Paucis post diebus consul concionem apud milites habuit. Orsus a parricidio Persei



d'abord le fratricide de Persée et ses tentatives de parricide : « Persée, dit-il, maître du trône par un crime, empoisonneur et meurtrier, lâche assassin d'Eumène; Persée n'a cessé d'outrager le peuple romain et de piller les villes de nos alliés au mépris des traités; mais son heure est venue, et bientôt il saura combien les dieux réprouvaient ces attentats. Car les Dieux protégent la piété et la bonne foi, ces deux vertus qui ont fait la grandeur de Rome. » Il compara ensuite les forces et les armées du peuple romain, déjà maître de l'univers, aux forces et aux armées de la Macédoine. « Philippe et Antiochus n'étaient-ils pas des ennemis bien plus puissants que Persée? Avait-il donc fallu plus de troupes pour les écraser? »

II. Après avoir par ses exhortations excité l'ardeur de ses soldats, il songea à arrêter un plan de campagne. Le préteur C. Marcius, qui avait pris à Chalcis le commandement de la flotte, vint le rejoindre. Il fut résolu que, sans s'arrêter plus longtemps en Thessalie, on partirait sur-le-champ et qu'on se dirigerait vers la Macédoine; que le préteur prendrait ses mesures pour arriver en même temps par mer dans le pays ennemi. Le consul, ayant congédié le préteur, donna à ses soldats l'ordre de se munir de provisions pour un mois, et se mit en marche le dixième jour de son arrivée dans le camp. Après avoir fait une journée de chemin, il manda des guides, et les consulta sur la route que chacun d'eux croyait devoir suivre. Il les fit ensuite retirer, et tint conseil sur ce qu'il y avait de mieux à faire. Les uns se prononcèrent pour Pythium, les autres pour les monts Cambuniens, que le consul Hostilius avait traversés l'année précédente; d'autres étaient d'avis de passer le long des marais Ascuris. Il restait encore un peu de chemin à faire jusqu'à l'endroit où la route se divisait. En attendant qu'on fût arrivé à ce lieu de campement, on ajourna toute délibération. Le consul fit continuer la marche par la Perrhébie, et s'arrêta entre Azorum et Doliché, pour tenir encore conseil sur la route qu'il adopterait. Pendant ce temps, Persée, qui avait appris l'approche des ennemis, mais qui ignorait la direction qu'ils devaient prendre, résolut de leur fermer tous les passages. Il envoya dix mille jeunes gens armés à la légère, sous la conduite d'Asclépiodote, pour occuper les hauteurs des monts Cambuniens connus sous le nom de Volustana. Hippias reçut l'ordre de garder avec douze mille Macédoniens, le défilé voisin du pont appelé Lapathus, qui était situé au-dessus des marais Ascuris. Persée campa d'abord dans les environs de Dium avec le reste de ses troupes. Il sembla ensuite être tombé dans l'engourdissement et l'irrésolution. Il courait le long des côtes avec sa cavalerie légère tantôt vers Héraclée, tantôt vers Philas, et revenait aussitôt à Dium.

III. Cependant le consul se décida à prendre sa route par le défilé voisin d'Ortolophe, où nous avons dit que le roi Philippe avait établi son camp. Toutefois il détacha en avant quatre mille hommes pour s'emparer des postes les plus avantageux, sous les ordres de Q. Marcius, son fils, et de

perpetrato in fratrem, cogitato in parentem, adjecit, « post scelere partum regnum, veneficia, cædes, latrocinio nefando petitum Eumenem, injurias in populum romanum, direptiones sociarum urbium contra fœdus, ea omnia quam diis quoque invisa essent, sensurum in exitu rerum suarum. Favere enim pietati fideique deos, per quæ populus romanus ad tantum fastigii venerit. » Vires deinde populi romani, jam terrarum orbem complectentis, cum viribus Macedoniæ, exercitus cum exercitibus comparavit. « Quanto majores Philippi Antiochique opes non majoribus copiis fractas esse? »

II. Hujus generis adhortatione accensis militum animis, consultare de summa gerendi belli cœpit. Eo et C. Marcius prætor a Chalcide, classe accepta, venit. Placuit, non ultra morando in Thessalia tempus terere, sed movere extemplo castra, atque pergere inde in Macedoniam; et prætorem dare operam, ut eodem tempore classis quoque invehatur hostium littoribus. Prætore dimisso, consul, menstruum jusso milite secum ferre, profectus decimo post die, quam exercitum acceperat, castra movit; et, unius diei progressus iter, convocatis itinerum ducibus, quum, exponerent in concilio, jussisset, qua quisque ducturus esset; summotis iis, quam potissimum peteret, retulit ad consilium. Aliis per Pythium placebat via: aliis per Cambunios montes, qua priore anno duxerat Hostilius consul; aliis præter Ascuridem paludem. Restabat aliquantum viæ communis; itaque in id tempus, quo prope divortium itinerum castra posituri erant, deliberatio ejus rei differtur. In Perrhæbiam inde ducit, et inter Azorum et Dolichen stativa habuit ad consulendum rursus, quam potissimum capesseret viam. Per eosdem dies Perseus, quum appropinquare hostem sciret, quod iter petiturus esset ignarus, omnes saltus insidere præsidiis statuit. In jugum Cambuniorum montium (Volustana ipsi vocant) decem millia levis armaturæ juvenum cum duce Asclepiodoto mittit; ad castellum, quod super Ascuridem paludem erat (Lapathus vocatur locus), Hippias tenere saltum cum duodecim millium Macedonum præsidio jussus. Ipse cum reliquis copiis primo circa Dium stativa habuit; deinde, adeo ut obtorpuisse inops consilii videretur, cum equitibus expeditis littore nunc Heracleum, nunc Philam percurrebat, eodem inde cursu Dium repetens.

III. Interim consuli sententia stetit eo saltu ducere, ubi propter Ortholophum diximus regis castra.... Præmitti tamen quatuor millia armatorum ad loca opportuna præoccupanda placuit: quis præpositi sunt M. Claudius, Q. Marcius consulis filius. Confestim et universæ copiæ



M. Claudius. L'armée entière se mit ensuite en marche; mais le chemin était si âpre, si pierreux, si pénible, que l'avant-garde, bien qu'armée à la légère, ne parvint que difficilement à faire quinze milles en deux jours. Elle campa dans un endroit appelé la Tour Eudieru. Le lendemain, après une marche de sept milles, elle occupa une hauteur voisine du camp des Macédoniens, et on fit savoir au consul qu'on était près de l'ennemi et qu'on avait choisi un poste sûr et favorable à tous égards; on le priait en même temps de venir le plus promptement qu'il pourrait. Le consul était vivement alarmé des difficultés de la route qu'il avait prise, et des dangers que courait le faible détachement aventuré au milieu des troupes ennemies. Cette nouvelle, qu'il reçut au marais Ascuris, lui rendit courage. Il opéra sa jonction, et établit son camp sur le côté de la hauteur le plus avantageux. Cette éminence offrait la perspective la plus étendue. On découvrait non seulement le camp ennemi qui était éloigné de plus d'un mille, mais encore tout le pays jusqu'à Dium et Phila, et les côtes mêmes de la mer. Les soldats se sentirent animés d'une nouvelle ardeur, en se voyant si près du moment décisif, et en apercevant les troupes du roi et le pays ennemi. Ils demandèrent avec empressement au consul de les conduire sur-le-champ au combat. Le consul leur donna un jour pour se reposer des fatigues de la route, et, le troisième jour, après avoir laissé une partie des troupes pour garder le camp, il marcha contre l'ennemi.

IV. Hippias avait été envoyé par le roi pour défendre le passage. Dès qu'il aperçut les Romains campés sur la hauteur, il exhorta ses soldats à combattre, et s'avança à la rencontre de l'armée du consul. De part et d'autre les troupes légères se détachèrent : c'étaient les plus propres à engager vivement l'attaque. On s'aborda donc aussitôt, et on se lança des traits. Il y eut à la suite de cette mêlée beaucoup de blessés des deux côtés, mais peu de morts. Cette première lutte avait animé les soldats. Le lendemain, les deux armées auraient recommencé avec plus de force et plus d'acharnement, si elles avaient eu assez de place pour se déployer; mais le sommet de la montagne, qui se terminait en un cône étroit, laissait à peine assez d'espace aux combattants pour se tenir trois de front; aussi y avait-il fort peu de soldats qui prissent part au combat; le reste, surtout ceux qui étaient pesamment armés, restaient simples spectateurs. Les troupes légères couraient à travers les détours de la montagne, prenant en flanc leurs adversaires, et les attaquant partout sans choisir le terrain. Il y eut encore ce jour-là plus de blessés que de morts : la nuit interrompit le combat. Le troisième jour, le général romain eut à prendre un parti décisif; il ne lui était plus possible soit de rester sur une montagne stérile, soit de retourner sur ses pas sans honte, et même sans danger; car les ennemis pouvaient fondre sur lui des hauteurs et le harceler dans sa retraite; il ne lui restait d'autre ressource que de réparer la hardiesse de son entreprise en y persistant hardiment : moyen que justifie parfois le succès. Sa position était

sequebantur. Ceterum adeo ardua et aspera et confragosa via fuit, ut præmissi expediti biduo quindecim millium passuum ægre itinere confecto castra posuerint : turrim Eudieru, quem cepere, locum appellant. Inde postero die septem millia progressi, tumulo haud procul hostium castris capto, nuntium ad consulem remittunt : « Perventum ad hostem esse; loco se tuto et ad omnia opportuno consedisse; ut, quantum extendere iter posset, consequeretur. » Sollicito consuli et propter itineris difficultatem, quod ingressus erat, et eorum vicem, quos paucos inter media præsidia hostium præmiserat, nuntius ad Ascuridem paludem occurrit. Addita igitur et ipsi fiducia est, conjunctisque copiis, castra tumulo, qui tenebatur, qua aptissimum ad loci naturam erat, sunt acclinata. Non hostium modo castra, quæ paullo plus mille passuum aberant, sed omnis regio ad Dium et Philam, oraque maris, late patente ex tam alto jugo prospectu, oculis subjicitur. Quæ res accendit militi animos, postquam summam belli, ac regis omnes copias, terramque hostilem tam e propinquo conspexerunt. Itaque quum alacres protinus duceret ad castra hostium consulem hortarentur; dies unus fessis labore viæ ad quietem datus est. Tertio die, parte copiarum ad præsidium castrorum relicta, consul ad hostem ducit.

IV. Hippias nuper ad tuendum saltum ab rege missus erat : qui, ex quo castra romana in tumulo conspexit, præparatis ad certamen animis suorum, venienti agmini consulis obvius fuit. Et Romani expediti ad pugnam exierant, et hostes. Levis armatura erat, promptissimum genus ad lacessendum certamen. Congressi igitur extemplo, tela conjecerunt. Multa utrimque vulnera temerario incursu et accepta, et illata : pauci utriusque partis ceciderunt. Irritatis in posterum diem animis, majoribus copiis atque infestius concursum ab illis, si loci satis ad explicandam aciem fuisset. Jugum montis, in angustum dorsum cuneatum, vix ternis ordinibus armatorum in fronte patuit. Itaque, paucis pugnantibus, cetera multitudo, præcipue qui gravium armorum erant, spectatores pugnæ stabant. Levis armatura etiam per anfractus jugi procurrere, et ab lateribus cum levi armatura conserere, per iniqua atque æqua loca pugnam petere. Ac, pluribus ea die vulneratis, quam interfectis, prœlium nocte diremptum est. Tertio die egere consilio Romanus imperator : nam neque manere in jugo inopi, neque regredi sine flagitio, atque etiam periculo, si cedenti ex superioribus locis instaret hostis, poterat : nec aliud restabat, quam audacter commissum pertinaci audacia, quæ prudens interdum in exitu est, corrigere. Ventum



telle, que s'il avait eu affaire à un ennemi de la trempe des anciens rois de Macédoine, il était menacé d'un grand désastre; mais le roi qui parcourait les côtes avec sa cavalerie dans les environs de Dium, et qui, à la distance de douze milles, pouvait presque entendre le bruit de la bataille et les cris des combattants, ne songea ni à augmenter ses forces, en remplaçant par des troupes fraîches ses soldats fatigués, ni à assister en personne à l'action, où sa présence était si importante. Le général romain, au contraire, malgré ses soixante ans et son excessif embonpoint, remplissait tous les devoirs d'un bon général. Il persévéra noblement jusqu'à la fin dans son audacieuse entreprise. Laissant Popillius à la garde de la hauteur, il fit partir un détachement chargé de lui ouvrir un passage au milieu des chemins les plus impraticables, et ordonna à Attale et à Misagène de soutenir avec les auxiliaires de leur nation ceux qui devaient lui frayer la route. Pour lui, il se fit précéder de la cavalerie et des bagages, et ferma la marche avec ses légions.

V. Ce fut avec d'inexprimables difficultés que s'opéra cette descente, continuellement entravée par la chute des bêtes de somme et des bagages. Lorsqu'on eut fait à peine quatre milles, chacun n'eut rien tant désiré que de pouvoir retourner sur ses pas. Les éléphants jetaient dans la marche presque autant de désordre que l'ennemi eût pu le faire. Lorsqu'ils arrivaient vers des endroits escarpés, ils renversaient leurs conducteurs et poussaient d'horribles cris, qui effrayaient surtout les chevaux. On trouva enfin un expédient pour les faire avancer. On établit sur la pente de la montagne deux longues et fortes poutres, qu'on enfonça en terre, en les éloignant l'une de l'autre un peu plus que de la largeur d'un éléphant; par-dessus ces poutres on plaça en travers des planches d'environ trente pieds, de manière à former une espèce de pont, et on les recouvrit de terre. Un peu plus bas on construisit un autre pont, puis un troisième, et ainsi de suite tant que se prolongeaient les ravins. L'éléphant s'avançait de la terre ferme sur le pont, et avant qu'il fût parvenu à l'extrémité on coupait les poutres, le pont s'affaissait et l'animal était forcé de se laisser aller doucement jusqu'au commencement de l'autre pont, soit en glissant sur ses pieds, soit en s'accroupissant, jusqu'à ce qu'il rencontrât un nouveau pont et un terrain uni: alors on lui faisait subir une nouvelle chute pareille à la première; c'est ainsi que les Romains atteignirent la vallée. Ils ne firent guère plus de sept milles ce jour-là, et pendant une grande partie du chemin ils n'avaient pu avancer qu'en roulant avec leurs armes et leurs bagages, et au milieu de toutes sortes de difficultés. Le général et le guide lui-même furent forcés d'avouer qu'une poignée d'hommes eût suffi pour exterminer l'armée tout entière. On arriva la nuit dans une plaine de peu d'étendue; comme elle était fermée de tous côtés, il ne fut pas possible de reconnaître si la position était dangereuse. Mais les Romains s'estimèrent heureux d'avoir trouvé un lieu où ils pussent asseoir leur camp; ils se virent forcés d'attendre encore tout le jour suivant, au fond de cette vallée, Popillius et ses

quidem erat eo, ut, si hostem similem antiquis Macedonum regibus habuisset consul, magna clades accipi potuerit. Sed, quum ad Dium per littora cum equitibus vagaretur rex, et ab duodecim millibus prope clamorem et strepitum pugnantium audiret, nec auxit copias integros fessis summittendo, neque ipse, quod plurimum intererat, certamini affuit: quum romanus imperator, major sexaginta annis, et prægravis corpore, omnia militaria munera ipse impigre obiret. Fgregie ad ultimum in audacter commisso perseveravit: et, Popillio relicto in custodia jugi, per invia transgressus, præmissis, qui repurgarent iter, Attalum et Misagenem, cum suæ gentis utrumque auxiliaribus, præsidio esse saltum aperientibus jubet: ipse, equites impedimentaque præ se habens, cum legionibus agmen cogit.

V. Inenarrabilis labor descendentibus cum ruina jumentorum sarcinarumque. Progressis vixdum quatuor millia passuum nihil optabilius esse, quam redire, qua venerant, si possent. Hostilem prope tumultum agmini elephanti præbebant: qui, ubi ad invia venerant, dejectis rectoribus, cum horrendo stridore pavorem ingentem, equis maxime, incutiebant, donec traducendi eos ratio inita est. Per proclive, sumpto fastigio, longi duo validi asseres ex inferiore parte in terra defigebantur, distantes inter se paullo plus, quam quanta belluæ latitudo est. In eos, transverso incumbentes tigno, ad tricenos longi pedes, ut pons esset, injungebantur: humusque insuper injiciebatur. Modico deinde infra intervallo similis alter pons; dein tertius, et plures ex ordine, qua rupes abscisæ erant, fiebant. Solido procedebat elephantus in pontem; cujus priusquam in extremum procederet, succisis asseribus collapsus pons usque alterius initium pontis prolabi eum leniter cogebat. Alii elephanti pedibus insistentes, alii clunibus subsidentes, prolabebantur. Ubi planities altera pontis excepisset eos, rursus simili ruina inferioris pontis deferebantur, donec ad æquiorem vallem perventum est. Paullo plus septem millia die Romani processerunt; minimum pedibus itineris confectum. Plerumque provolventes se simul cum armis aliisque oneribus, cum omni genere vexationis, processerunt: adeo ut ne dux quidem et auctor itineris infitiaretur, parva manu deleri omnem exercitum potuisse. Nocte ad modicam planitiem pervenerunt; neque, an infestus is locus esset, sæptus undique, circumspiciendi spatium fuit. Vix tandem ex insperato stabilem ad insistendum nactis locum postero quoque die in tam cava valle opperiri Po-

soldats. Ce corps de troupes, sans avoir été inquiété par l'ennemi, avait eu aussi beaucoup à souffrir de la difficulté du chemin. Le troisième jour, l'armée ayant opéré sa jonction, partit par le défilé que les habitants appellent Callipeucé. Le quatrième, ils descendirent dans la plaine par une route encore bien escarpée; mais l'habitude la leur rendit plus praticable; l'absence des ennemis et le voisinage de la mer soutenaient leur confiance. Ils campèrent entre Héraclée et Libèthre; l'infanterie s'établit sur les hauteurs, et la cavalerie dans la plaine qu'embrassent ces collines.

VI. Le roi était, dit-on, au bain, lorsqu'on lui annonça l'arrivée de l'ennemi. A cette nouvelle, il se lève tout à coup avec effroi et s'élance hors de sa chambre en s'écriant qu'il est vaincu sans combat; dans sa frayeur il prend à la fois mille résolutions et donne mille ordres contradictoires. Il fait partir deux de ses amis, l'un pour Pella, où étaient déposés ses trésors, l'autre à Thessalonique. Il rappelle de leurs postes Hippias et Asclépiodote, et laisse tous les passages ouverts à l'ennemi. Il fait ensuite charger sur sa flotte toutes les statues d'or de Dium, pour les soustraire à l'ennemi et les fait transporter précipitamment à Pydna. Ainsi ce qui aurait pu paraître, de la part du consul, un acte de témérité lorsqu'il s'était engagé dans une route dont l'ennemi devait lui fermer le retour, ne sembla plus qu'un coup hardi et bien concerté. En effet les Romains n'avaient que deux passages pour opérer leur retraite, l'un, du côté de la Thessalie par la vallée de Tempé; l'autre, du côté de la Macédoine, le long des murs de Dium; or ces deux issues étaient gardées par les troupes du roi. Si donc les Romains avaient eu affaire à un général intrépide, qui eût osé affronter la première alarme et résister seulement six jours, ils n'auraient pu se retirer par Tempé en Thessalie, ni recevoir de vivres d'aucun côté; car, sans parler des obstacles qu'on peut y trouver pendant la guerre, les gorges de Tempé sont en tout temps de difficile accès, outre que la route, sur un espace de cinq milles, est si resserrée, qu'une bête de somme peut à peine y passer avec son bagage; elle est bordée de rochers tellement taillés à pic, qu'on ne peut guère regarder en bas sans éprouver des éblouissements et des vertiges. Le fracas du Pénée, qui roule ses eaux profondes à travers la vallée, vient encore ajouter à la terreur. Ce lieu, déjà si dangereux par sa nature, était sur quatre points occupé par les soldats du roi. Un corps de troupes était posté à Gonnus, à l'entrée même du défilé; un second à Condyle, dans un fort inexpugnable; un troisième près de Lapathus, dans un endroit appelé Charax; un quatrième, au milieu de la vallée, dans le passage le plus étroit et que dix hommes pouvaient défendre facilement. Ainsi, nul moyen soit de recevoir des vivres, soit de retourner par Tempé; il eût fallu reprendre les montagnes par lesquelles on était descendu. Mais ce qu'ils avaient pu faire en trompant la vigilance des Macédoniens, ils ne le pouvaient plus en présence d'un ennemi maître des hauteurs; d'ailleurs le souvenir des difficultés qu'ils avaient éprou-

pilium, ac relictas cum eo copias, necesse fuit: quos et ipsos, quum ab nulla parte hostis terruisset, locorum asperitas hostiliter vexavit. Tertio die conjunctis copiis eunt per saltum, quem incolæ Callipeucen appellant. Quarto inde die per æque invia, sed assuetudine peritius, et meliore cum spe, quod nec hostis unquam apparebat, et mari appropinquabant, degressi in campos, inter Heracleum et Libethrum posuerunt castra peditum: quorum pars major tumulos tenebat. Ibi vallo campi quoque partem, ubi eques tenderet, amplectebantur.

VI. Lavanti regi dicitur nuntiatum, hostes adesse. Quo nuntio quum pavidus exsiluisset e solio, victum se sine prœlio clamitans proripuit; et, subinde per alia aliaque pavida consilia et imperia trepidans, duos ex amicis, Pellam alterum, ubi pecunia deposita erat, alterum usque ad Parthum, ex præsidiis revocat; omnesque aditus aperit bello. Ipse, ab Dio auratis statuis omnibus raptis, ne præda hosti essent, incolas ejus loci demigrare Pydnam cogit: et quæ temeritas consulis videri potuisset, quod eo processisset unde invito hoste regredi nequiret, eam non inconsultam audaciam fecit. Duos enim saltus, per quos inde evadere possent, habebant Romani: unum per Tempe in Thessaliam, alterum in Macedoniam præter Dium; quæ utraque regiis tenebantur præsidiis. Itaque si dux intrepidus decem dies primam speciem appropinquantis terroris sustinuisset, neque receptus Romanis per Tempe in Thessaliam, neque commeatibus pervehendis eo patuisset iter. Sunt enim Tempe saltus, etiamsi non bello fiat infestus, transitu difficilis. Nam præter angustias per quinque millia, qua exiguum jumento onusto iter est, rupes utrimque ita abscisæ sunt, ut despici vix sine vertigine quadam simul oculorum animique possit. Terret et sonitus et altitudo per mediam vallem fluentis Penei amnis. Hic locus, tam suapte natura infestus, per quatuor distantia loca præsidiis regiis fuit incessus. Unum in primo aditu ad Gonnum erat: alterum ad Condylon castello inexpugnabili; tertium circa Lapathunta, quem Characa appellant; quartum viæ ipsi, qua et media et angustissima vallis est, impositum, quam vel decem armatis tueri facile est. Intercluso per Tempe simul aditu commeatibus, simul reditu, ipsi montes, per quos descenderant, repetendi erant. Quod ut furto fefellerant, ita propalam, tenentibus superiora cacumina hostibus, non poterant; et experta difficultas spem omnem incidisset. Supererat nihil aliud in temere commisso, quam in Macedoniam ad Dium per medios evadere hos-



vées leur eût d'avance ôté tout courage. Il ne restait plus d'autre ressource, après une tentative si hardie, que de passer au milieu des ennemis pour pénétrer jusqu'à Dium en Macédoine; projet presque impossible à exécuter, si les dieux n'avaient frappé le roi d'aveuglement. En effet, du pied du mont Olympe jusqu'à la mer il y a un peu plus d'un mille; or une moitié du terrain est envahie par le débordement des eaux du fleuve Baphyre, qui a là son embouchure; une autre partie sert d'emplacement au temple de Jupiter et à la ville. L'espace qui reste est fort étroit, et il était facile de le fermer par un fossé et un retranchement; on avait même sous la main assez de pierres et de bois pour élever une muraille ou des tours. Mais Persée, aveuglé par la frayeur, ne réfléchit à rien, dégarnit ses postes, laissa tous les passages ouverts à l'ennemi et se réfugia à Pydna.

VII. Le consul, encouragé et enhardi par l'imprévoyance et la lâcheté de Persée, envoya à Larissa un courrier pour donner ordre à Sp. Lucretius de s'emparer de tous les forts voisins de Tempé abandonnés par l'ennemi, et chargea Popillius d'aller reconnaître tous les passages aux environs de Dium. Lorsqu'il vit que tous les chemins étaient libres, il se mit en marche, s'avança sans obstacles jusqu'à Dium et fit dresser son camp à la porte même du temple, pour prévenir la profanation du saint lieu; il entra ensuite dans la ville. Il trouva, malgré son peu d'étendue, un grand nombre d'édifices publics et de statues; elle était en outre très-bien fortifiée; aussi pouvait-il à peine croire que l'abandon si peu motivé d'un pareil poste ne cachât point quelque piége. Après avoir passé un jour à reconnaître tous les alentours, il partit, et, pensant que sa provision de blé lui suffirait, il s'avança ce jour-là jusqu'au fleuve Mitys. Le lendemain il continua sa marche, et reçut à discrétion la ville d'Agasse, afin de se concilier le reste de la Macédoine, et se contenta de prendre des otages sans imposer de garnison aux habitants, et promit de leur laisser leurs franchises et leurs lois. Après une nouvelle journée de marche, il campa sur les bords de l'Alcorde; mais voyant que plus il s'éloignait de la Thessalie, plus il se trouvait dépourvu de tout, il retourna à Dium. On vit alors clairement, par le danger qu'il y avait à s'éloigner de la Thessalie, ce qu'on aurait eu à souffrir si Persée en eût fermé les passages. Persée, de son côté, réunit ses troupes et ses généraux; il accabla de reproches les commandants des places, et surtout Asclépiodote et Hippias; il les accusa d'avoir livré aux Romains l'entrée de la Macédoine, accusation que personne ne méritait plus que lui. Le consul commençait à souffrir de la cherté et presque du manque absolu de vivres. En apercevant la flotte en mer il espéra qu'il lui arrivait des provisions; mais, lorsqu'elle fut entrée dans le port, il apprit que les vaisseaux de transport étaient restés à Magnésie. Sa position, sans être aggravée par la présence de l'ennemi, offrait par elle-même bien des difficultés. C'est au fort de ces embarras que Sp. Lucrétius lui apprend fort à propos, par une lettre, qu'il était maître de tous les forts qui dominaient la vallée de Tempé, dans les environs de

tes; quod, nisi dii mentem regi ademissent, et ipsum ingentis difficultatis erat. Nam quum Olympi radices montis paullo plus quam mille passuum ad mare relinquant spatium, cujus dimidium loci occupat ostium late restagnans Baphyri amnis, partem planitiæ aut Jovis templum, aut oppidum tenet; reliquum perexiguum fossa modica valloque claudi poterat, et saxorum ad manum silvestrisque materiæ tantum erat, ut vel murus objici, turresque excitari potuerint. Quorum nihil quum dispexisset cæcata mens subito terrore, nudatis omnibus præsidiis, patefactisque bello, ad Pydnam refugit.

VII. Consul, plurimum et præsidii et spei cernens in stultitia et segnitie hostis, remisso nuntio ad Sp. Lucretium Larissam, ut castella, relicta ab hoste, circa Tempe occuparet, præmisso Popillio ad explorandos transitus circa Dium, postquam patere omnia in omnes partes animadvertit, secundis castris pervenit ad Dium: metarique sub ipso templo, ne quid sacro in loco violaretur, jussit. Ipse, urbem ingressus, sicut non magnam, ita exornatam publicis locis et multitudine statuarum, munitamque egregie, vix satis credere, in tantis rebus sine causa relictis non aliquem subesse dolum. Unum diem ad exploranda circa omnia moratus, castra movet; satisque credens, in Pieria frumenti copiam fore, eo die ad amnem nomine Mityn processit. Postero die progressus, Agassas urbem, tradentibus sese ipsis, recepit: et, ut reliquorum Macedonum animos sibi conciliaret, obsidibus contentus, sine præsidio relinquere se iis urbem, immunesque ac suis legibus victuros, est pollicitus. Progressus inde diei iter, ad Ascordum flumen posuit castra; et, quantum procederet longius a Thessalia, eo majorem rerum omnium inopiam sentiens, regressus ad Dium est; dubitatione omnibus exempta, quid intercluso ab Thessalia patiendum fuisset, cui procul inde abscedere tutum non esset. Perseus, contractis in unum omnibus copiis ducibusque, increpare præfectos præsidiorum, ante omnes Asclepiodotum atque Hippiam; ab his dicere claustra Macedoniæ tradita Romanis esse: cujus culpæ reus nemo justius, quam ipse, fuisset. Consuli postquam ex alto conspecta classis spem fecit, cum commeatu naves venire (ingens enim caritas annonæ ac prope inopia erat), ab invectis jam portum audit, onerarias naves Magnesiæ relictas esse. Incerto inde, quidnam agendum foret (adeo sine ulla ope hostis quæ aggravaret, cum ipsa difficultate rerum pugnandum erat), peropportune literæ a Sp. Lucretio allatæ sunt:

Phila, et qu'il y avait trouvé une grande quantité de blé et des provisions de toute sorte.

VIII. Le consul, charmé de cette nouvelle, se rendit de Dium à Phila, dans l'intention de renforcer la garnison et de fournir à ses troupes des vivres qu'il eût été trop long de faire transporter. Ce départ ne fut point favorablement interprété. Les uns lui reprochaient d'avoir craint qu'un plus long séjour à Dium ne le forçât d'en venir aux mains avec l'ennemi; les autres l'accusaient d'avoir méconnu les chances journalières de la guerre : il avait, disaient-ils, laissé échapper une occasion favorable qu'il ne pourrait plus retrouver. En effet, dès qu'il eut quitté Dium, l'ennemi reprit courage et songea enfin à recouvrer ce qu'il avait perdu par sa faute. En apprenant le départ du consul, Persée revint à Dium; il y fit relever les ouvrages ruinés et détruits par les Romains, rétablir les créneaux et réparer de tous côtés les fortifications. Il alla ensuite camper à cinq milles de la ville, en deçà de l'Énipée, dont les abords difficiles pouvaient lui servir de rempart. Ce fleuve prend sa source au pied du mont Olympe. Ses eaux, faibles pendant l'été, se grossissent des pluies de l'hiver. Il roule avec impétuosité à travers les rochers, et entraînant jusqu'à la mer les terres éboulées, il se creuse un lit profond et forme un affreux abîme entre ses rives escarpées. Persée, croyant que ce fleuve arrêterait l'ennemi dans sa marche, avait l'intention de traîner en longueur pendant le reste de la campagne. Cependant le consul fit partir Popillius de Phila pour Héraclée avec deux mille hommes. Cette ville, bâtie sur un rocher qui domine le fleuve, est à cinq milles environ de Phila, entre Dium et Tempé.

IX. Popillius, avant de faire marcher ses soldats contre la ville, envoya un message aux magistrats et aux principaux habitants, pour les inviter à accepter la protection et la clémence des Romains plutôt que d'affronter leurs armes; ces avis ne furent point écoutés, parce que les assiégés apercevaient les feux du camp royal sur les bords de l'Énipée. Alors Popillius, de concert avec la flotte mouillée sur le rivage, commença le siége par terre et par mer, et fit jouer les machines de toute sorte. Quelques jeunes Romains, appliquant aux usages de la guerre les exercices du cirque, se portèrent au pied des murailles. On n'avait pas encore imaginé à Rome de remplir le cirque d'une immense quantité de bêtes féroces venues de toutes les parties du monde : on cherchait surtout la variété des spectacles. La course des chars et celle des chevaux ne durait guère plus d'une heure. Parmi les divertissements qui avaient lieu, on voyait entrer dans le cirque soixante jeunes gens armés de toutes pièces, et plus encore dans les jeux plus solennels. Tantôt ils représentaient une armée en bataille, tantôt ils se livraient à des luttes gracieuses, qui ressemblaient moins à des combats qu'aux exercices des gladiateurs. Après diverses évolutions, ils formaient un bataillon carré, et plaçaient leurs boucliers au-dessus de leurs têtes en se serrant les uns con-

castella se, quæ super Tempe essent et circa Philam, tenere omnia, frumentique in iis et aliarum in usum rerum copiam invenisse.

VIII. His magnopere lætus consul ab Dio ad Philam ducit, simul ut præsidium ejus firmaret, simul ut militi frumentum, cujus tarda subvectio erat, divideret. Ea profectio famam haudquaquam secundam habuit. Nam alii, metu recessisse eum ab hoste, ferebant, quia manenti in Pieria prœlio dimicandum foret; alii, ignarum, belli quæ in dies fortuna novaret, ultro offerentibus sese rebus, emisisse de manibus ea, quæ mox repeti non possent. Simul enim cessit possessione Dii, excitavit hostem, ut tunc tandem sentiret, recuperanda esse, quæ prius culpa amissa forent. Audita enim profectione consulis, regressus Dium, quæ disjecta ac vastata ab Romanis erant, reficit : pinnas mœnium decussas reponit, ab omni parte muros firmat : deinde quinque millia passuum ab urbe citra ripam Enipei amnis castra ponit; amnem ipsum, transitu perdifficilem, pro munimento habiturus. Fluit ex valle Olympi montis, æstate exiguus; hibernis idem incitatus pluviis et supra rupes ingentes gurgites facit, et infra, prorutam in mare evolvendo terram, præaltas voragines, cavatoque medio alveo ripas utrimque præcipites. Hoc flumine Perseus sæptum iter hostis credens, extrahere reliquum tempus ejus æstatis in animo habebat. Inter hæc consul a Phila Popillium cum duobus millibus armatorum Heracleum mittit. Abest a Phila quinque millia ferme passuum, media regione inter Dium Tempeque, in rupe amni imminente positum.

IX. Popillius, priusquam armatos muris admoveret, misit, qui magistratibus principibusque suaderent, fidem clementiamque Romanorum, quam vim, experiri mallent. Nihil ea consilia moverunt, quia ignes ad Enipeum ex regis castris apparebant. Tum terra marique (et classis appulsa ab litore stabat), simul armis, simul operibus machinisque, oppugnari cœpti. Juvenes etiam quidam romani, ludicro circensi ad usum belli verso, partem humillimam muri ceperunt. Mos erat tum, nondum hac effusione inducta bestiis omnium gentium circum complendi, varia spectaculorum conquirere genera : nam, semel quadrigis, semel desultore misso, vix unius horæ tempus utrumque curriculum complebat. Inter cetera sexageni ferme juvenes, interdum plures, apparatioribus ludis, armati inducebantur. Horum inductio in parte simulacrum decurrentis exercitus erat; ex parte elegantioris, quam militaris artis, propiorque gladiatorium armorum usum. Quum alios decursus edidissent motus, quadrato agmine facto, scutis super capita densatis,

tre les autres; le premier rang se tenait debout, le second se baissait un peu, le troisième davantage, et ainsi de suite, jusqu'au dernier qui mettait un genou en terre, ils élevaient ainsi une espèce de voûte en plan incliné, dont le faîte se terminait comme celui d'un toit. Alors deux guerriers armés s'élançaient de la distance d'environ cinquante pas, et se défiaient l'un l'autre, et gagnant le haut de cette voûte de boucliers, tantôt ils couraient sur les bords comme pour les défendre, tantôt ils revenaient au milieu, où ils se livraient des assauts et bondissaient comme sur la terre ferme. Les assiégeants appliquèrent donc à la muraille une voûte de cette espèce : des hommes armés montèrent dessus jusqu'au haut du rempart, et se trouvèrent face à face avec les assiégés. Ils les repoussèrent. Deux manipules pénétrèrent dans la ville. La seule différence qu'il y eut entre cette tortue et la première, c'est que, sur le premier rang et sur les côtés, les soldats ne portaient point leurs boucliers levés au-dessus de leurs têtes, mais les tenaient de manière à couvrir leurs personnes comme dans les combats : de cette façon les traits lancés du haut des murs n'atteignaient point ceux qui s'approchaient du mur, mais glissaient comme la pluie sur la surface de la tortue, et coulaient jusqu'à terre sans leur faire de mal. Le consul, après avoir pris Héraclée, y établit son camp, avec l'intention d'aller ensuite à Dium, d'en chasser le roi, et de pousser jusqu'en Piérie. Mais, songeant dès lors à préparer ses quartiers d'hiver, il fit réparer les routes pour le transport des vivres qui devaient lui venir de Thessalie, choisir des emplacements favorables pour les magasins et construire des logements pour les gens chargés des approvisionnements.

X. Persée, revenu de sa première frayeur, eût bien voulu qu'on lui eût désobéi, lorsque dans son effroi il avait fait jeter à la mer ses trésors de Pella, et brûler ses vaisseaux à Thessalonique. Andronique, qui avait été envoyé dans cette dernière ville, avait retardé l'exécution des ordres du roi pour lui laisser le temps du repentir; l'événement justifia sa conduite. Nicias, moins prévoyant, avait fait jeter à la mer tous les trésors qu'il avait trouvés à Pella. Mais sa faute n'était pas sans remède : presque tout fut sauvé par des plongeurs. Le roi eut tellement honte de sa peur, qu'il fit assassiner secrètement les plongeurs, et bientôt après Andronique et Nicias même, afin de ne laisser subsister aucun confident d'un ordre si insensé. Cependant C. Marcius partit d'Héraclée avec la flotte pour se rendre à Thessalonique. Il fit débarquer çà et là des détachements sur les côtes, ravagea au loin le pays, battit les habitants en plusieurs rencontres, et les repoussa jusque dans leurs murs. Déjà il menaçait de près la ville; mais les assiégés, mettant en mouvement des machines de toutes sortes, firent pleuvoir une grêle de pierres, non-seulement sur ceux qui étaient épars autour des murs et qui s'en approchaient imprudemment, mais encore sur ceux qui étaient restés dans les vaisseaux. Marcius fit donc rembarquer ses soldats, leva le siége, et se dirigea vers Énia. Cette ville est située à quinze milles de Thessalonique, vis-à-vis de Pydna, dans un pays fertile. Les Romains en ravagèrent le territoire, et, continuant de longer la côte, arrivèrent à An-

stantibus primis, secundis summissioribus, tertiis magis et quartis, postremis etiam genu nisis, fastigatam, sicut tecta ædificiorum sunt, testudinem faciebant. Hinc quinquaginta ferme pedum spatio distantes duo armati procurrebant, comminatique inter se, ab ima in summam testudinem per densata scuta quum evasissent, nunc velut propugnantes per oras extremæ testudinis, nunc in media inter se concurrentes, haud secus quam stabili solo persultabant. Huic testudo simillima humillimæ parti muri admota. Quum armati superstantes subissent, propugnatoribus muri fastigio altitudinis æquabantur: depulsisque iis, in urbem duorum signorum milites transcenderunt. Id tantum dissimile fuit, quod, et in fronte extrema, et ex lateribus, soli non habebant super capita elata scuta, ne nudarent corpora; sed prætenta pugnantium more. Ita nec ipsos tela ex muro missa subeuntes læserunt, et testudini injecta imbris in modum lubrico fastigio innoxia ad imum labebantur. Et consul, capto jam Heracleo, castra eo promovit; tanquam Dium, atque, inde summoto rege, in Pieriam etiam progressurus. Sed, hiberna jam præparans, vias commeatibus subvehendis ex Thessalia muniri jubet, et eligi horreis opportuna loca, tectaque ædificari, ubi diversari portantes commeatus possent.

X. Perseus, tandem e pavore eo, quo attonitus fuerat, recepto animo, malle, imperiis suis non obtemperatum esse, quum trepidans gazam in mare dejici Pellæ, Thessalonicæ navalia jusserat incendi. Andronicus, Thessalonicam missus, traxerat tempus, id ipsum quod accidit, pœnitentiæ relinquens locum. Incautior Nicias Pellæ projiciendo pecuniæ partem, quod fuerat nactus; sed in errorem emendabilem visus lapsus esse, quod per urinatores omne ferme extractum est. Tantusque pudor regi pavoris ejus fuit, ut urinatores clam interfici jusserit; deinde Andronicum quoque et Niciam, ne quis tam dementis imperii conscius existeret. Inter hæc C. Marcius, cum classe ab Heracleo Thessalonicam profectus, et agrum pluribus locis, expositis per littora armatis, late vastavit, et procurrentes ab urbe, secundis aliquot prœliis, trepidos intra mœnia compulit. Jamque ipsi urbi terribilis erat, quum dispositis omnis generis tormentis, non vagi modo circa muros, temere appropinquantes, sed etiam qui in navibus erant, saxis tormento emicantibus percutiebantur. Revocatis igitur in naves militibus.

tigonée. Ils prirent terre, dévasterent le pays d'alentour, et transportèrent leur butin dans leurs vaisseaux. Mais les Macédoniens les ayant trouvés dispersés, les attaquèrent; cavaliers et fantassins se mirent à leur poursuite et les repoussèrent jusqu'à la mer. Ils leur tuèrent environ quinze cents hommes et firent autant de prisonniers. Les Romains, voyant qu'ils ne pouvaient regagner leurs vaisseaux sans courir les plus grands périls, puisèrent de nouvelles forces dans leur désespoir et leur fureur. Le combat recommença sur le rivage. Ceux qui étaient dans les vaisseaux vinrent en aide aux Romains. Près de deux cents Macédoniens restèrent sur le champ de bataille, et deux cents furent faits prisonniers. D'Antigonée les Romains se dirigèrent vers le territoire de Pallène, et y firent une descenté pour le ravager. Ce pays, qui touche aux frontières de Cassandrée, était le plus fertile de tous ceux qu'ils avaient cotoyés. Ils y furent rejoints par le roi Eumène qui était parti d'Élée avec vingt vaisseaux pontés; cinq vaisseaux semblables leur furent envoyés par Prusias.

XI. Ces renforts enhardirent le préteur et le déterminèrent à attaquer Cassandrée. Cette ville, fondée par le roi Cassandre dans les gorges mêmes qui joignent le territoire de Pallène au reste de la Macédoine, est défendue d'un côté par le golfe de Toronée, de l'autre par celui de Macédoine. La langue de terre sur laquelle elle est placée s'avance dans la mer aussi loin que le mont Athos et présente à la Magnésie deux promontoires inégaux, dont le plus élevé s'appelle Posidée, et le plus petit Canastrée. On forma deux attaques autour de la place : le préteur attaqua le côté qu'on appelle Clites; il prolongea les retranchements depuis le golfe de Macédoine jusqu'à celui de Toronée, et plaça partout des chevaux de frise pour fermer toutes les issues. Eumène se porta de l'autre côté. Il y avait là un fossé que Persée venait de faire creuser. Les Romains avaient bien de la peine à le combler. Le préteur, ne voyant nulle part de terres amoncelées, demanda où étaient celles qu'on avait dû retirer du fossé : on lui montra des voûtes, en lui disant qu'elles étaient loin d'avoir l'épaisseur de l'ancien mur, et qu'elles étaient construites avec un seul rang de briques. Il prit donc le parti de faire percer cette barrière et de s'ouvrir par là un chemin dans la ville. Il espérait donner le change aux assiégés, en faisant escalader les remparts d'un autre côté, afin de répandre ainsi l'alarme et d'attirer sur ce point tous les efforts des défenseurs. Il y avait dans la place, outre la brave jeunesse de Cassandrée, une garnison belliqueuse, composée de huit cents Agriens et de deux mille Pénestes Illyriens, envoyés par Pleuratus. Pendant qu'ils défendaient les murs contre les attaques des Romains, les travailleurs eurent bientôt percé les voûtes et s'ouvrirent un passage dans la ville; ils s'en seraient rendus maîtres à l'instant même, s'ils avaient eu des armes. Les soldats, en apprenant le succès de cette opération, se mirent à pousser de grands cris de joie, et se disposèrent à pénétrer de tous côtés dans la ville.

omissaque Thessalonicæ oppugnatione, Æneam inde petunt. Quindecim millia passuum ea urbs abest, adversus Pydnam posita, fertili agro. Pervastatis finibus ejus, legentes oram, Antigoneam perveniunt. Ibi egressi in terram, primo et vastarunt agros passim, et aliquantum prædæ contulerunt ad naves. Dein palatos eos adorti Macedones, mixti pedites equitesque, fugientes effuse ad mare persecuti, quingentos ferme occiderunt, et non minus ceperunt. Nec aliud, quam ultima necessitas, quum recipere se tuto ad naves prohiberentur, animos militum romanorum, simul desperatione alia salutis, simul indignitate, irritavit. Redintegrata in littore pugna est; adjuvere qui in navibus erant. Ia Macedonum ducenti ferme cæsi; par numerus captus. Ab Antigonea classis profecta, ad agrum Pallenensem exscensionem ad populandum fecit. Finium is ager Cassandrensium erat, longe fertilissimus omnis oræ, quam prætervecti fuerant. Ibi Eumenes rex, viginti tectis navibus ab Elea profectus, obvius fuit; et quinque missæ a Prusia rege tectæ naves.

XI. Hac virium accessione animus crevit prætori, ut Cassandream oppugnaret. Condita est a Cassandro rege in ipsis faucibus, quæ Pallenensem agrum ceteræ Macedoniæ jungunt, hinc Toronaico, hinc Macedonico sæpta mari. Eminet namque in altum lingua, in qua sita est : nec minus, quam inclytus magnitudine Atho mons, excurrit, obversa in regionem Magnesiæ duobus imparibus promontoriis, quorum majori Posideum est nomen, minori Canastræum. Diversis partibus oppugnare adorti. Romanus ad Clitas, quas vocant, munimenta, cervis etiam objectis, ut viam intercluderet, a Macedonico ad Toronaicum mare perducit. Ab altera parte Euripus est; inde Eumenes oppugnabat. Romanis in fossa complenda, quam nuper objecerat Perseus, plurimum erat laboris. Ibi quærenti prætori, quia nusquam cumuli apparebant, quo re gesta e fossa terra foret, monstrati sunt fornices : « non ad eamdem crassitudinem, qua veterem murum, sed simplici laterum ordine, structos esse. » Consilium igitur cepit, transfosso pariete iter in urbem patefacere. Fallere autem ita se posse, si, muros a parte alias scalis adortus, tumultu injecto, in custodiam ejus loci propugnatores urbis avertisset. Erant in præsidio Cassandreæ, præter non contemnendam juventutem oppidanorum, octingenti Agrianes, et duo millia Penestarum Illyriorum, a Pleurato inde missi, bellicosum utrumque genus. His tuentibus muros, quum subire Romani summa vi niterentur, momento temporis parietes fornicum perfossi urbem patefecerunt. Quod si, qui irrumperent, armati fuissent, extemplo cepissent. Hoc ubi perfectum esse opus militibus nuntiatum est, clamorem alacres gaudio repente tollunt, aliis parte alia in urbem irrupturis.



XII. L'ennemi resta d'abord frappé d'étonnement, ne comprenant rien à ces clameurs soudaines. Mais bientôt les commandants de la place Python et Philippe apprirent qu'une brèche avait été pratiquée. Persuadés que cette circonstance tournerait au profit du premier occupant, ils sortent brusquement avec un gros détachement d'Agriens et d'Illyriens, et fondent sur les Romains, qui accouraient de tous côtés et se rassemblaient en tumulte pour entrer dans la ville. Les Macédoniens, à la faveur de ce désordre, les repoussent, les poursuivent jusqu'au fossé, les culbutent et les écrasent sous les débris. Il y eut de tués près de six cents Romains, et presque tous ceux qui avaient été surpris entre le mur et le fossé furent grièvement blessés. Le préteur, ainsi vaincu par ses propres armes, devint plus réservé dans ses tentatives. Eumène, de son côté, n'était guère plus heureux dans l'attaque qu'il dirigeait par mer et par terre. Ils se décidèrent donc tous deux d'un commun accord à renforcer la ligne de troupes autour de la place, pour empêcher les Macédoniens d'y introduire aucun secours, et à faire un siége dans les formes, puisque la force ouverte leur réussissait si mal. Pendant qu'ils faisaient ces préparatifs, dix barques, montées par des troupes d'élite d'auxiliaires gaulois, que Persée avait envoyées de Thessalonique, apercevant les vaisseaux ennemis sur le rivage, s'avancèrent le long de la côte sur une seule file et à la faveur de la nuit pénétrèrent dans la ville. L'arrivée de ce nouveau renfort força les Romains et le roi à lever le siége. Ils doublèrent le promontoire et allèrent aborder à Toroné. Ils se disposaient à attaquer cette place; mais la trouvant défendue par une forte garnison, ils renoncèrent à leur entreprise et se portèrent sur Démétriade. En approchant de cette ville, ils virent que les remparts étaient garnis de soldats; ils passèrent outre et allèrent débarquer à Iolcos, pour ravager le pays d'alentour et revenir ensuite attaquer Démétriade.

XIII. Cependant le consul, ne voulant point rester dans une complète inaction sur le territoire ennemi, ordonna à M. Popillius de marcher avec cinq mille hommes contre Mélibée. Cette ville est située au pied du mont Ossa, du côté qui descend vers la Thessalie; dans cette position avantageuse, elle domine Démétriade. L'arrivée de l'ennemi jeta d'abord l'alarme parmi les habitants; mais bientôt revenus de leur première frayeur, ils coururent en armes vers les portes et les remparts, pour protéger les endroits faibles, et firent perdre aussitôt aux Romains l'espoir de prendre la ville d'assaut. On se prépara donc à l'assiéger dans les règles, et l'on commença les travaux. Persée ayant appris que l'armée du consul assiégeait Mélibée, et que la flotte mouillait à Iolcos, prête à faire voile vers Démétriade, envoya aussitôt à Mélibée Euphranor, un de ses lieutenants, avec deux mille hommes d'élite; il lui recommanda, s'il parvenait à faire lever le siége de Mélibée, de pénétrer dans Démétriade par des chemins détournés, avant que les Romains fussent eux-mêmes partis pour cette ville. Les assiégeants, voyant paraître tout à coup l'ennemi sur les hauteurs, abandon-

XII. Hostes primum admiratio cepit, quidnam sibi repentinus clamor vellet. Postquam patere urbem accepere præfecti præsidii Pytho et Philippus, pro eo, qui occupasset aggredi, opus factum esse rati, cum valida manu Agrianum Illyriorumque erumpunt; Romanosque, qui alii aliunde coibant convocabanturque, ut signa in urbem inferrent, incompositos atque inordinatos fugant, persequunturque ad fossam : in quam compulsos ruina cumulant. Sexcenti ferme ibi interfecti, omnesque prope, qui inter murum fossamque deprensi erant, vulnerantur. Ita suo ipse conatu perculsus prætor, segnior ad alia factus consilia erat; et ne Eumeni quidem, simul a mari, simul a terra aggrediendi, quicquam satis procedebat. Placuit igitur utrique, custodiis firmatis, ne quod præsidium ex Macedonia intromitti posset, quoniam vis aperta non processisset, operibus mœnia oppugnare. Hæc parantibus his, decem regii lembi, ab Thessalonica cum delectis Gallorum auxiliaribus missi, quum in salo stantes hostium naves conspexissent, ipsi, obscura nocte, simplici ordine, quam poterant proxime littus tenentes, intrarunt urbem. Hujus novi præsidii fama absistere oppugnatione simul Romanos regemque coegit. Circumvecti promontorium, ad Toronem classem appulerunt. Eam quoque oppugnare adorti, ubi valida defendi manu animadverterunt, irrito incepto Demetriadem petunt. Ibi quum appropinquantes repleta mœnia armatis vidissent, prætervecti ad Iolcon classem appulerunt; inde agro vastato, Demetriadem quoque aggressuri.

XIII. Inter hæc et consul, ne segnis sederet tantum in agro hostico, M. Popillium cum quinque millibus militum ad Melibœam urbem oppugnandam mittit. Sita est in radicibus Ossæ montis, qua parte in Thessaliam vergit, opportune imminens super Demetriadem. Primus adventus hostium perculit incolas loci; collectis deinde ex necopinato pavore animis, discurrunt armati ad portas ac mœnia, qua suspecti aditus erant : spemque extemplo inciderunt, capi primo impetu posse. Obsidio igitur parabatur, et opera oppugnationum fieri cœpta. Perseus, quum audisset, simul Melibœam a consulis exercitu oppugnari, simul classem Iolci stare, ut inde Demetriadem aggrederetur, Euphranorem quemdam ex ducibus cum delectis duobus millibus Melibœam mittit. Eidem imperatum, ut, si a Melibœa summovisset Romanos, Demetriadem prius occulto itinere intraret, quam ab Iolco ad urbem castra moverent Romani. Et ab oppugnatoribus Melibœæ, quum in superioribus locis repente apparuis-

nèrent précipitamment les travaux du siége, et y mirent le feu. Mélibée fut ainsi délivrée. Euphranor, immédiatement après, se dirigea vers Démétriade. Les habitants, enhardis par sa présence, crurent pouvoir défendre non-seulement la ville, mais encore les environs contre les ravages de l'ennemi; ils fondirent sur les maraudeurs et en blessèrent un grand nombre. Cependant le préteur et Eumène firent le tour des remparts, et examinèrent attentivement la position de la ville, pour s'assurer s'ils pouvaient l'emporter d'assaut ou former un siége. Le bruit courut alors qu'il y eut des négociations par l'entremise du Crétois Cydas et d'Antimaque, commandant de Démétriade. Quoi qu'il en soit, Démétriade fut abandonné. Eumène alla trouver le consul, le félicita de son heureuse entrée en Macédoine, et reprit la route de Pergame. Le préteur Marcius Figulus envoya une partie de sa flotte à Sciathos pour y passer l'hiver; il se rendit avec le reste de ses vaisseaux à Orée en Béotie, regardant cette ville comme la plus favorablement située pour faire parvenir des vivres aux armées qui étaient en Macédoine et en Thessalie. Pour ce qui est d'Eumène, on rapporte diversement les faits. Suivant Valérius d'Antium, il ne vint point avec sa flotte au secours du préteur, malgré les lettres pressantes qu'il en reçut; il quitta brusquement le consul et retourna en Asie, mécontent de ce qu'on ne lui avait pas permis de camper avec les Romains. Il ne voulut même pas consentir à laisser la cavalerie gauloise qu'il avait amenée. Son frère Attale au contraire demeura auprès du consul, lui resta constamment fidèle, et ne cessa de lui rendre des services signalés durant toute la campagne.

XIV. Pendant cette guerre, une députation vint à Rome de la part d'un petit roi de la Gaule transalpine pour offrir des secours contre la Macédoine. Ce roi s'appelait Balanos; mais on ignore sur quelle peuplade il régnait. Le sénat remercia les envoyés et leur donna en présent un collier d'or de deux livres, des coupes d'or qui en pesaient quatre, un cheval caparaçonné et une armure de cavalier. Après les Gaulois parurent des ambassadeurs de Pamphylie. Ils apportèrent dans le sénat une couronne d'or de la valeur de vingt mille philippes, et demandèrent la permission de déposer ce don dans le temple de Jupiter très-bon et très-grand, et de sacrifier dans le Capitole. Cette faveur leur fut accordée. On accueillit aussi volontiers le vœu qu'ils exprimèrent de renouveler leur alliance avec Rome, et on fit présent à chacun d'eux de deux mille as. On entendit ensuite les envoyés du roi Prusias et ceux des Rhodiens. L'objet de leur mission était le même, mais leur langage fut bien différent : les deux ambassades venaient négocier la paix pour le roi Persée. De la part de Prusias c'était une prière plutôt qu'une condition. « Il protestait de sa fidélité constante envers les Romains et promettait d'y persister tant que durerait la guerre. Toutefois, Persée lui ayant fait demander son intervention pour mettre un terme à la guerre, il lui avait promis d'appuyer sa demande auprès du sénat. Il conju-

set, cum trepidatione multa relicta opera sunt, ignisque injectus. Ita a Melibœa abscessum est. Euphranor, soluta unius urbis obsidione, Demetriadem extemplo ducit. Nec tum mœnia modo, sed agros etiam confiderunt se a populationibus tueri posse; et eruptiones in vagos populatores non sine vulneribus hostium factæ sunt. Circumvecti tamen mœnia sunt prætor et rex, situm urbis contemplantes, si qua parte tentare aut opere aut vi possent. Fama fuit, per Cydantem Cretensem et Antimachum, qui Demetriadi præerat, tractatas inter Eumenem et Persea conditiones amicitiæ. Ab Demetriade certe abscessum est. Eumenes ad consulem navigat, gratulatus, quod prospere Macedoniam intrasset, Pergamum in regnum abit. Marcius Figulus prætor, parte classis in hiberna Sciathum missa, cum reliquis navibus Oreum Eubœæ petit; eam urbem aptissimam ratus, unde exercitibus, qui in Macedonia, quique in Thessalia erant, mitti commeatus possent. De Eumene rege longe diversa tradunt. Si Valerio Antiati credas, nec classe adjutum ab eo prætorem esse, quum sæpe eum litteris arcessisset, tradit; nec cum gratia ab consule profectum in Asiam, indignatum quod, ut iisdem castris tenderet, permissum non fuerit : ne ut equites quidem gallos, quos secum adduxerat, relinqueret, impetrari ab eo potuisse. Attalum fratrem ejus et remansisse apud consulem, et sinceram ejus fidem æquali tenore egregiamque operam in eo bello fuisse.

XIV. Dum bellum in Macedonia geritur, legati transalpini ab regulo Gallorum (Balanos ipsius traditur nomen; gentis, ex qua fuerit, non traditur) Romam venerunt, pollicentes ad macedonicum bellum auxilia. Gratiæ ab senatu actæ, muneraque missa, torquis aureus duo pondo, et pateræ aureæ quatuor pondo, equus phaleratus, armaque equestria. Secundum Gallos Pamphylii legati coronam auream, ex viginti millibus Philippeorum factam, in curiam intulerunt : petentibusque iis, ut id donum in cella Jovis Optimi Maximi ponere, et sacrificare in Capitolio liceret, permissum; benigneque amicitiam renovare volentibus legatis responsum, et binum millium æris singulis missum munus. Tum ab rege Prusia, et paulo post ab Rhodiis, de eadem re longe aliter disserentes legati auditi sunt. Utraque legatio de pace reconcilianda cum rege Perseo egit. Prusiæ preces magis, quam postulatio, fuere, profitentis, « et ad id tempus se cum Romanis stetisse, et, quoad bellum foret, staturum, Ceterum quum ad se a Perseo legati venissent de finiendo cum Romanis bello, et illis pollicitum deprecatorem apud senatum futurum; petere, si possent inducere in ani-

rait donc les Romains d'oublier, s'il était possible, leur ressentiment, et leur offrait ses services en reconnaissance d'une réconciliation. » Tel fut le langage des envoyés du roi. Les Rhodiens rappelèrent d'abord dans des termes hautains les services qu'ils avaient rendus au peuple romain, et revendiquaient pour eux la plus grande part dans la victoire remportée sur le roi Antiochus : « leur amitié avec Persée, ajoutèrent-ils, avait commencé, quand la paix régnait entre Rome et la Macédoine. C'était malgré eux qu'ils avaient rompu leurs bonnes relations avec le roi ; ils n'avaient rien à lui reprocher et n'avaient été entraînés dans cette guerre que pour complaire aux Romains. Depuis trois ans ils en éprouvaient tous les inconvénients : leur île, privée de toute communication par mer, voyait son commerce et ses ressources anéanties et se trouvait réduite à la disette. Ne pouvant supporter plus longtemps tous ces maux, ils avaient envoyé en même temps deux ambassades, l'une à Persée pour lui faire savoir que Rhodes l'invitait à faire la paix avec les Romains, l'autre à Rome pour lui faire connaître cette intention. Ils aviseraient ensuite aux mesures qu'ils auraient à prendre à l'égard de ceux qui s'opposeraient à la conclusion de la paix. » Une aussi insolente réclamation lue dans le sénat ou seulement racontée ne manquerait pas aujourd'hui même d'exciter l'indignation. Qu'on juge des sentiments que durent éprouver les sénateurs qui en furent témoins.

XV. Au dire de Claudius, on ne fit aucune réponse à ce message. On se contenta de lire le sénatus-consulte par lequel le peuple romain rendait la liberté aux Cariens et aux Lyciens, et ordonnait qu'on leur écrivît sur-le-champ pour leur faire connaître cette résolution. A la lecture de ce décret, le chef de l'ambassade, dont le langage hautain se trouvait en quelque sorte à l'étroit dans l'enceinte du sénat, tomba évanoui. Suivant d'autres auteurs, le sénat répondit « que le peuple romain, dès le commencement de la guerre, avait appris de source certaine les intelligences secrètes qui avaient eu lieu entre les Rhodiens et le roi Persée contre la république; que, si jusqu'à ce jour il leur était resté quelques doutes, les paroles des envoyés venaient de les dissiper; que la mauvaise foi, quelque prudente qu'elle fût d'abord, finissait toujours par se trahir. Rhodes, sans doute, allait décider par un message de la paix ou de la guerre dans le monde entier, et désormais les Romains prendraient ou déposeraient les armes suivant sa volonté ; ils n'auraient plus pour garants de leurs alliances d'autres dieux que les Rhodiens. Oui, sans doute, si Rome n'obéit, si elle ne retire ses armées de Macédoine, les Rhodiens verront ce qu'ils auront à faire. Que les Rhodiens fassent ce qu'ils voudront. Quant au peuple romain, il espère avoir bientôt vaincu Persée, et il avisera alors aux moyens de traiter après cette campagne chaque cité suivant ses mérites. » On offrit néanmoins à chacun des envoyés un présent de deux mille as ; mais ils ne voulurent point l'accepter.

XVI. On lut ensuite une lettre du consul Q. Marcius. Il annonçait « qu'après avoir heureusement franchi les défilés, il avait pénétré en Ma-

mum, ut finiant iram, se quoque in gratia reconciliatæ pacis ponerent. » Hæc regis legati. Rhodii, superbe commemoratis erga populum romanum beneficiis, et pæne victoriæ, utique de Antiocho rege, majore parte ad se vindicata, adjecerunt : « Quum pax inter Macedonas Romanosque esset, sibi amicitiam cum rege Perseo cœptam; eam se invitos, nullo ejus in se merito, quoniam ita Romanis visum sit in societatem se belli trahere, interrupisse. Tertium se annum multa ejus incommoda belli sentire; mari intercluso, inopia insulam premi, amissis maritimis vectigalibus atque commeatibus. Quum id ultra pati non possent, legatos alios ad Persea in Macedoniam misisse, qui ei denuntiarent, Rhodiis placere, pacem eum componere cum Romanis; se Romam eadem nuntiatum missos. Per quos stetisset, quo minus belli finis fieret, adversus eos quid sibi faciendum esset, Rhodios consideraturos esse. » Ne nunc quidem hæc sine indignatione legi audirive posse, certum habeo. Inde existimari potest, qui habitus animorum audientibus ea Patribus fuerit.

XV. Claudius, nihil responsum, auctor est; tantum senatusconsultum recitatum, quo Caras et Lycios liberos esse juberet populus romanus, litterasque extemplo ad utramque gentem sciret indicatum mitti. Qua audita re, principem legationis, cujus magniloquentiam vix curia paulo ante ceperat, corruisse. Alii responsum esse tradunt, « populum romanum et principio hujus belli haud vanis auctoribus compertum habuisse, Rhodios cum Perseo rege adversus rempublicam suam occulta consilia inisse : et, si id ante dubium fuisset, legatorum paulo ante verba ad certum redegisse; et plerumque ipsamque se fraudem, etiamsi initio cautior fuerit, detegere. Rhodios nunc in orbe terrarum arbitria belli pacisque agere? Rhodiorum nutu arma sumpturos positurosque Romanos esse; jam non deos fœderum testes, sed Rhodios habituros? Itane tandem? Ni pareatur iis, exercitusque de Macedonia deportentur, visuros esse, quid sibi faciendum sit? Quid Rhodii visuri sint, ipsos scire. Populum certe romanum, devicto Perseo, quod propediem sperent fore, visurum, ut pro meritis cujusque in eo bello civitatis gratiam dignam referat. » Munus tamen legatis in singulos binum millium æris missum est; quod ii non acceperunt.

XVI. Litteræ deinde recitatæ Q. Marcii consulis sunt, « Quemadmodum, saltu superato, in Macedoniam transisset; ibi et ex aliis locis commeatus a prætore prospectos



cédoine, qu'il avait pourvu avec le préteur à la subsistance de l'armée pour tout l'hiver, qu'il avait acheté aux Épirotes vingt mille boisseaux de blé et dix mille d'orge. Il priait le sénat d'en payer le prix à leurs ambassadeurs, et d'envoyer de Rome des vêtements pour ses soldats : il avait besoin de deux cents chevaux, tous numides, n'ayant aucune ressource de ce genre en Macédoine. » Un sénatus-consulte satisfit à toutes les demandes du consul. Le préteur C. Sulpicius fit passer en Macédoine et mit à la disposition du consul six mille toges, trente mille tuniques et des chevaux ; il paya aux envoyés de l'Épire le prix du blé fourni par leurs compatriotes. Il fit ensuite entrer dans le sénat Oésime, fils de Python. C'était un Macédonien de noble famille, qui avait toujours conseillé la paix au roi. Il l'avait souvent engagé à suivre d'aussi près que possible les principes et les habitudes de Philippe, son père, qui, jusqu'au dernier moment, s'était fait lire deux fois par jour son traité d'alliance avec les Romains. Ne pouvant le détourner de la guerre, il avait d'abord cherché à s'éloigner, sous différents prétextes, afin de ne point participer à des actes qu'il désapprouvait ; enfin, voyant qu'il était devenu suspect, et qu'on l'accusait souvent de trahison, il avait passé dans le camp des Romains, et y avait rendu d'importants services au consul. Il rappela tous ces faits au sénat. Alors on décida qu'il serait inscrit sur la liste des alliés, qu'il lui serait offert un logement avec les présents d'usage, qu'on lui donnerait deux cents arpents dans la partie du territoire de Tarente qui était du domaine public, et qu'on lui achèterait une maison à Tarente. Le préteur C. Décimius fut chargé de l'exécution de ce décret. Les censeurs, aux ides de décembre, procédèrent au dénombrement des citoyens ; ils se montrèrent plus sévères que jamais. Ils dégradèrent plusieurs chevaliers, entre autres P. Rutilius, qui, pendant son tribunat, les avait violemment attaqués. Ils le chassèrent de sa tribu et le mirent à la taille. Les questeurs, en vertu d'un sénatus-consulte, avaient mis à la disposition des censeurs, pour les travaux publics, la moitié des impôts de cette année. Titus Sempronius, avec la somme qui lui était allouée, acheta pour l'état la maison de Scipion l'Africain, située près de la statue de Vertumne, ainsi que les boucheries et les boutiques attenantes, et fit construire une basilique qui depuis fut appelée Sempronia.

XVII. L'année touchait à sa fin : la guerre de Macédoine préoccupait vivement les esprits, et l'on parlait partout du choix des consuls qu'on chargerait pour l'année suivante du soin de terminer la campagne. Un sénatus-consulte enjoignit à Cn. Servilius de revenir au plus tôt pour la convocation des comices. Le préteur Sulpicius lui envoya ce décret et quelques jours après,..... il lut au sénat la lettre du consul qui annonçait son prochain retour. En effet Servilius se hâta d'arriver et les comices se tinrent au jour indiqué. On créa consuls L. Émilius Paulus et C. Licinius Crassus. Paulus l'était pour la seconde fois, dix-sept ans après son premier consulat. Le lendemain on nomma les préteurs. Ce fut Cn. Babius Tam-

in hiemem habere, et ab Epirotis viginti millia modium tritici, decem hordei sumpsisse : ut pro eo frumento pecunia Romæ legatis eorum curaretur. Vestimenta militibus ab Roma mittenda esse ; equis ducentis ferme opus esse, maxime numidis : nec sibi in his locis ullam copiam esse. » Senatusconsultum, ut ea omnia ex litteris consulis fierent, actum est. C. Sulpicius prætor sex millia togarum, triginta tunicarum, et equos deportanda in Macedoniam, præbendaque arbitratu consulis locavit ; et legatis Epirotarum pecuniam pro frumento solvit ; et Onesimum, Pythonis filium, nobilem Macedonem, in senatum introduxit. Is pacis semper auctor regi fuerat, monueratque, sicut pater ejus Philippus institutum usque ad ultimum vitæ diem servabat, quotidie bis indicem fœderis icti cum Romanis perlegendi, ut eum morem, si non semper, crebro tamen usurparet. Postquam deterrere eum a bello nequiit, primo subtrahere sese per alias atque alias caussas, ne interesset iis, quæ non probabat, cœpit : postremo, quum suspectum se esse cerneret, et proditionis interdum crimine insimulari, ad Romanos transfugit, et magno usui consuli fuit. Ea introductus in curiam quum memorasset, senatus in formulam sociorum eum referri jussit ; locum, lautia præberi : agri tarentini, qui publicus populi romani esset, ducenta jugera dari, et ædes Tarenti emi. Uti ea curaret, C. Decimio prætori mandatum. Censores censum idibus decembribus, severius quam ante, habuerunt. Multis equi adempti, inter quos P. Rutilio, qui tribunus plebis eos violenter accusarat : tribu quoque is motus, et ærarius factus. Ad opera publica facienda quum iis dimidium ex vectigalibus ejus anni attributum ex senatusconsulto a quæstoribus esset, Ti. Sempronius ex ea pecunia, quæ ipsi attributa erat, ædes P. Africani pone Veteres ad Vertumni signum, lanienasque et tabernas conjunctas in publicum emit, basilicamque faciendam curavit, quæ postea Sempronia appellata est.

XVII. Jam in exitu annus erat, et propter macedonici maxime belli curam in sermonibus homines habebant, quos in annum consules ad finiendum tandem id bellum crearent. Itaque senatusconsultum factum est, ut Cn. Servilius primo quoque tempore ad comitia habenda veniret. Senatusconsultum Sulpicius prætor ad consulem..., post paucos dies recitavit, quibus ante diem... in urbem venturum. Et consul maturavit, et comitia eo die, qui dictus erat, sunt perfecta. Consules creati L. Æmilius Paullus iterum, quarto decimo anno postquam primo consul

philus, L. Anicius Gallus, Cn. Octavius, P. Fontéius Balbus, M. Æbutius Elva, C. Papirius Carbo. On désirait que tout marchât promptement : la guerre de Macédoine l'exigeait. On résolut donc de faire décider sans délai par le sort la part d'autorité qui serait dévolue à chacun, pour savoir lequel des deux consuls aurait la Macédoine et quel préteur serait chargé du commandement de la flotte. Ils pourraient dès lors préparer tout ce qui serait nécessaire pour la guerre, et consulter le sénat, s'il en était besoin. On voulut aussi « que les magistrats célébrassent les féries latines dès leur entrée en fonctions, et aussitôt que la religion le permettrait, pour que rien ne s'opposât au départ du consul qui devait aller en Macédoine. » En vertu de ces résolutions, l'Italie et la Macédoine furent assignées aux consuls ; les préteurs, outre les deux juridictions de la ville, eurent le commandement de la flotte et le gouvernement de l'Espagne, de la Sicile et de la Sardaigne. Émilius eut en partage la Macédoine, Licinius l'Italie ; Cn. Bæbius obtint la juridiction de Rome, L. Anicius celle des étrangers et de tous les pays que désignerait le sénat, Cn. Octavius la flotte, P. Fontéius l'Espagne, M. Æbutius la Sicile, C. Papirius la Sardaigne.

XVIII. On vit bientôt que L. Émilius conduirait la guerre avec activité. Outre que c'était un tout autre homme que ses prédécesseurs, il ne songeait jour et nuit qu'aux préparatifs de l'expédition. Son premier soin fut de demander au sénat d'envoyer des commissaires en Macédoine pour inspecter les troupes et la flotte, et rendre compte des besoins de l'armée de terre et de mer : ils devaient aussi reconnaître, autant qu'ils le pourraient, l'état des forces du roi, notre position et celle de l'ennemi ; si les Romains étaient campés dans les défilés, ou s'ils avaient franchi tous les pas difficiles et atteint la plaine ; quels étaient les alliés dont la fidélité semblait assurée, ceux dont elle était suspecte et subordonnée aux événements ; quels étaient nos ennemis déclarés. Ils devaient faire connaître l'état des approvisionnements, les lieux d'où l'on pourrait faire venir des vivres par terre ou par mer ; enfin tout ce qui s'était fait pendant la dernière campagne. Émilius fondait sur ces renseignements précis le succès des mesures qu'il aurait à prendre. Le sénat chargea le consul Cn. Servilius d'envoyer en Macédoine les commissaires que désignerait L. Émilius. Deux jours après on fit partir Cn. Domitius Abénobarbus, A. Licinius Nerva, L. Bébius. On annonça que sur la fin de cette année il avait plu deux fois des pierres sur le territoire de Rome et sur celui de Véies. On fit à cette occasion une neuvaine expiatoire. Deux pontifes moururent cette même année, P. Quintilius Varus, flamine de Mars, et le décemvir M. Claudius Marcellus, qui eut pour successeur Cn. Octavius. On remarqua comme une preuve des progrès du luxe que dans les jeux du cirque donnés par P. Cornélius Scipion Nasica et P. Lentulus, alors édiles curules, on avait fait paraître soixante-trois panthères d'Afrique, quarante ours et quarante éléphants.

XIX. L. Émilius Paulus et C. Licinius prirent

fuerat, et C. Licinius Crassus. Prætores postero die facti, Cn. Bæbius Tamphilus, L. Anicius Gallus, Cn. Octavius, P. Fonteius Balbus, M. Æbutius Elva, C. Papirius Carbo. Omnia ut maturius agerentur, belli macedoniei stimulabat cura. Itaque designatos extemplo sortiri placuit provincias ; ut, utri Macedonia consuli, cuique prætori classis evenisset, sciretur : ut jam inde cogitarent pararentque, quæ bello usui forent, senatumque consulerent, si qua re consulto opus esset. « Latinas, ubi magistratum inissent, quod per religiones posset, primo quoque tempore fieri placere ; neque consulem, cui eundum in Macedoniam esset teneri. » His decretis, consulibus Italia et Macedonia, prætoribus, præter duas jurisdictiones in urbe classis, et Hispania, et Sicilia, et Sardinia provinciæ nominatæ sunt. Consulum Æmilio Macedonia, Licinio Italia evenit. Prætores, Cn. Bæbius urbanam, L. Anicius peregrinam, et si quo senatus censuisset, Cn. Octavius classem, P. Fonteius Hispaniam, M. Æbutius Siciliam, C. Papirius Sardiniam est sortitus.

XVIII. Extemplo apparuit omnibus, non segniter id bellum L. Æmilium gesturum ; præterquam quod alius vir erat, etiam quod dies noctesque intentus ea sola, quæ ad id bellum pertinerent, animo agitabat. Jam omnium primum a senatu petiit, ut legatos in Macedoniam mitterent ad exercitus visendos classemque, et conferta referenda, quid aut terrestribus aut navalibus copiis opus esset : præterea ut explorarent copias regias, quantum possent, quaque provincia nostra, qua hostium foret : utrum intra saltus castra Romani haberent, an jam omnes angustiæ exsuperatæ, et in æqua loca pervenissent ; qui fideles nobis socii, qui dubii suspensæque ex fortuna fidei, qui certi hostes viderentur : quanti præparati commeatus : et unde terrestri itinere, unde navicus supportarentur : quid ea æstate terra marique rerum gestarum esset ; ex his bene cognitis certa in futurum consilia capi posse ratus. Senatus Cn. Servilio consuli negotium dedit, ut is in Macedoniam, quos L. Æmilio videretur, legaret. Legati biduo post profecti, Cn. Domitius Ahenobarbus, A. Licinius Nerva, L. Bæbius. Bis in exitu anni ejus lapidatum esse nuntiatum est ; in romano agro, simul in veienti. Bis novendiale sacrum factum est. Sacerdotes eo anno mortui sunt, P. Quinctilius Varus, flamen Martialis ; et M. Claudius Marcellus decemvir : in cujus locum Cn. Octavius suffectus. Et jam magnificentia crescente notatum est, ludis circensibus P. Cornelii Scipionis Nasicæ et P. Lentuli ædilium curulium sexaginta tres africanas, et quadraginta ursos et elephantos lusisse.

XIX. L. Æmilio Paullo, C. Licinio consulibus, idibus

possession du consulat aux ides de mars qui commençaient l'année suivante. Le sénat attendait le rapport du consul chargé du gouvernement de la Macédoine. Paulus déclara qu'il n'avait aucun rapport à faire, tant que les commissaires ne seraient point de retour. « Ils étaient arrivés à Brindes, après avoir été obligés de relâcher deux fois à Dyrrachium. Il espérait connaître dans quelques jours les détails qu'il lui importait de savoir ; il ferait aussitôt son rapport ; et, pour que rien ne retardât son départ, il avait fixé le jour des féries latines à la veille des ides d'avril. Après le sacrifice solennel, il partirait avec Cn. Octavius, dès qu'il plairait au sénat. Son collègue C. Licinius aurait soin, pendant son absence, de faire et d'expédier tout ce qu'exigeraient les besoins de la guerre. En attendant on pourrait donner audience aux ambassadeurs des nations étrangères. » Lorsque le sacrifice solennel fut terminé, les premiers qu'on admit dans le sénat furent les ambassadeurs d'Alexandrie, envoyés par Ptolémée et Cléopâtre. Vêtus d'habits de deuil, la barbe et les cheveux en désordre, une branche d'olivier à la main, ils se prosternèrent en entrant : leur langage fut encore plus humble que leur extérieur. Antiochus, roi de Syrie, qui avait été en otage à Rome, prétendant vouloir replacer sur le trône l'aîné des Ptolémée, avait déclaré la guerre au jeune frère de ce prince, alors enfermé dans Alexandrie. Il avait remporté une victoire navale à Peluse, jeté à la hâte un pont sur le Nil, avait fait passer son armée, et serrait de près Alexandrie ; il allait se rendre maître de ce riche royaume. Les envoyés, en exposant ces plaintes au sénat, le conjuraient de prêter assistance à leurs états et à des rois amis de la république. « Antiochus, disaient-ils, avait de telles obligations au peuple romain, le nom de Rome était si puissant auprès des rois et des peuples, qu'il suffirait au sénat de faire connaître par un message qu'il voyait avec déplaisir la guerre faite aux rois ses alliés, pour qu'Antiochus levât aussitôt le siége d'Alexandrie, et ramenât son armée en Syrie. Si l'on tardait à exaucer leurs prières, on verrait bientôt venir à Rome Ptolémée et Cléopâtre, dépossédés du trône, et le peuple romain rougirait alors de les avoir abandonnés dans leur détresse. » Le sénat, touché des prières des ambassadeurs d'Alexandrie, dépêcha sur-le-champ C. Popillius Lenas, C. Décimius et C. Hostilius pour terminer la guerre entre les rois. Ils avaient pour mission d'aller trouver d'abord Antiochus, ensuite Ptolémée, et de leur déclarer que celui des deux qui se refuserait à la paix ne serait plus considéré comme ami et allié de Rome.

XX. Les députés du sénat partirent trois jours après avec les envoyés d'Alexandrie. Les commissaires revinrent de Macédoine aux dernières quinquatries. On attendait si impatiemment leur arrivée, que, si la journée n'avait pas été si avancée, les consuls auraient convoqué sur-le-champ le sénat. La convocation eut lieu le lendemain et l'on entendit les commissaires. Ils rapportèrent « que l'armée avait pénétré en Macédoine par des défilés impraticables, mais avec plus de danger

martis principio insequentis anni, quum in exspectatione Patres fuissent, maxime quidnam consul de Macedonia, cujus ea provincia esset, referret; « Nihil se habere, Paullus, quod referret, quum nondum legati redissent, dixit. Ceterum Brundisii legatos jam esse, bis ex cursu Dyrrachium rejectos. Cognitis mox, quæ nosci prius in rem esset, relaturum : id fore intra perpaucos dies. Et, ne quid profectionem suam teneret ; pridie idus apriles Latinis esse constitutam diem. Sacrificio rite perfecto, se et Cn. Octavium; simul senatus censuisset, exituros esse : C. Licinio collegæ suo fore curæ, se absente, ut, si qua parari mittive ad id bellum opus sit, parentur mittanturque. Interea legationes exterarum nationum audiri posse.» Primi Alexandrini, legati ab Ptolemæo et Cleopatra regibus, vocati sunt. Sordidati, barba et capillo promisso, cum ramis oleæ ingressi curiam, procubuerunt : et oratio, quam habitus, fuit miserabilior. Antiochus Syriæ rex, qui obses Romæ fuerat, per honestam speciem majoris Ptolemæi reducendi in regnum, bellum cum minore fratre ejus, qui tum Alexandriam tenebat, gerens, et ad Pelusium navali prœlio victor fuerat, et, tumultuario opere ponte per Nilum facto, transgressus cum exercitu, obsidione ipsam Alexandriam terrebat : nec procul abesse quin potiretur regno opulentissimo, videbatur. Ea legati querentes orabant senatum, ut opem regno regibusque amicis imperio ferrent. « Ea merita populi romani in Antiochum, eam apud omnes reges gentesque auctoritatem esse, ut, si legatos misissent, qui denuntiarent, non placere senatui, sociis regibus bellum fieri, extemplo abscessurus a mœnibus Alexandriæ, abducturusque exercitum in Syriam esset. Quod si cunctentur facere, brevi extorres regno Ptolemæum et Cleopatram Romam venturos, cum pudore quodam populi romani, quod nullam opem in ultimo discrimine fortunarum tulissent. » Moti Patres precibus Alexandrinorum, extemplo C. Popillium Læna tem, et C. Decimium, et C. Hostilium legatos, ad finiendum inter reges bellum, miserunt. Prius Antiochum, dein Ptolemæum adire jussi, et nuntiare, ni absistatur bello, per utrum stetisset, eum non pro amico, nec pro socio habituros esse.

XX. His intra triduum simul cum legatis alexandrinis profectis, legati ex Macedonia quinquatribus ultimis adeo exspectati venerunt, ut, nisi vesper esset, extemplo senatum vocaturi consules fuerint. Postero die senatus fuit legatique auditi sunt. Ii nuntiant, « majore periculo, quam emolumento, exercitum per invios saltus in Mace-

que d'avantages. Le roi occupait la Piérie où elle s'était avancée : les deux camps étaient voisins l'un de l'autre, et séparés seulement par le fleuve Énipée. Le roi évitait d'engager le combat et les Romains ne pouvaient l'y contraindre. Les rigueurs de l'hiver étaient venues se joindre à tous ces embarras; l'armée était réduite à l'inaction, et n'avait plus de vivres que pour six jours. On évaluait à trente mille hommes les forces des Macédoniens. Si Appius Claudius avait eu à Lychnide un corps de troupes assez considérable, il aurait pu mettre le roi dans une position difficile. Maintenant, au contraire, il allait lui-même, avec ses troupes, se trouver dans le plus grand péril, s'il ne se retirait ou s'il ne recevait un renfort suffisant. Les commissaires s'étaient rendus du camp vers la flotte. Ils avaient appris qu'une partie des équipages avait péri par les maladies, que le reste, et particulièrement les troupes venues de Sicile, était retourné dans ses foyers; que les vaisseaux étaient dégarnis, et que les hommes qui restaient ne recevaient point leur solde et manquaient de vêtements. La flotte d'Eumène semblait n'avoir été amenée que par la force des vents; elle n'avait fait que se montrer et disparaître. On ne pouvait point compter sur les dispositions de ce prince. Mais autant la fidélité d'Eumène paraissait douteuse, autant celle d'Attale était assurée. »

XXI. Lorsque les commissaires eurent été entendus, Émilius ouvrit la délibération. Le sénat décréta « que les consuls et le peuple éliraient un nombre égal de tribuns pour les huit légions; qu'on ne pourrait nommer cette année que ceux qui auraient déjà exercé quelque charge. Que le consul Émilius choisirait à son gré parmi tous les tribuns militaires ceux qui devaient commander les deux légions de Macédoine; qu'il se rendrait à son poste aussitôt après la célébration des féries latines, ainsi que le préteur Cn. Octavius à qui était échu le commandement de la flotte. » On leur adjoignit le préteur L. Anicius, qui avait la juridiction des étrangers, et l'on décida qu'il irait remplacer Ap. Claudius à Lychnide en Illyrie. Le soin de faire les levées fut confié au consul Licinius. Il eut ordre d'enrôler parmi les Romains sept mille hommes de pied et deux cents cavaliers, parmi les alliés du nom latin quatre cents cavaliers et sept mille piétons, et d'écrire à Cn. Servilius, qui commandait en Gaule, de lever six cents cavaliers. Il devait envoyer le plus tôt possible toutes ces troupes à son collègue en Macédoine. Il n'y avait pas plus de deux légions dans cette province; elles devaient se composer de six mille piétons et de trois cents chevaux. Le reste de la cavalerie et de l'infanterie serait réparti dans les garnisons. Tous ceux qui ne seraient plus en état de servir seraient congédiés. On exigea en outre des alliés dix mille piétons et huit cents cavaliers. Ces renforts furent réunis aux deux légions qu'Anicius devait conduire en Illyrie et qui se composaient chacune de cinq mille deux cents piétons et de trois cents cavaliers. On leva aussi sur les alliés cinq mille hommes pour la flotte. Le consul

doniam inductum. Pieriam, quo processisset, regem tenere; castra castris prope ita collata esse, ut flumine Enipeo interjecto arceantur : neque regem pugnandi potestatem facere, nec nostris vim ad cogendum esse. Hiemem etiam ex insperato rebus gerendis intervenisse; in otio militem ali, nec plus quam sex... frumentum habere. Macedonum dici triginta millia armatorum esse. Si Ap. Claudio circa Lychnidum satis validus exercitus foret, potuisse ancipiti bello distinere regem; nunc et Appium et quod cum eo præsidii sit, in summo periculo esse, nisi propere aut justus exercitus eo mittatur, aut illi inde deducantur. Ad classem se e castris profectos, sociorum navalium partem morbo audisse absumptam; partem, maxime qui ex Sicilia fuerint, domos suas abisse, et homines navibus deesse; qui sint, neque stipendium accepisse, neque vestimenta habere. Eumenem classemque ejus, tanquam vento allatas naves, sine causa et venisse, et abisse: nec animum ejus regis constare satis visum. » Sicut omnia de Eumene dubia, Attali egregie constantem fidem nuntiabant.

XXI. Legatis auditis, tunc de bello referre sese L. Æmilius dixit. Senatus decrevit, « ut in octo legiones parem numerum tribunorum consules et populus crearent; creari autem neminem eo anno placere, nisi qui honorem gessisset. Tum ex omnibus tribunis militum uti L. Æmilius in duas legiones in Macedoniam, quos eorum velit, eligat, et ut, solleuni Latinarum perfecto, L. Æmilius consul, Cn. Octavius prætor, cui classis obtigisset, in provinciam proficiscantur. » Additus est his tertius L. Anicius prætor, cujus inter peregrinos jurisdictio erat. Eum in provinciam Illyricum circa Lychnidum Ap. Claudio succedere placuit. Delectus cura C. Licinio consuli imposita. Is septem millia civium romanorum et equites ducentos scribere jussus; et sociis nominis latini septem millia peditum imperare, quadringentos equites; et Cn. Servilio Galliam obtinenti provinciam litteras mittere, ut sexcentos equites conscriberet. Hunc exercitum ad collegam primo quoque tempore mittere in Macedoniam jussus: neque in ea provincia plus quam duas legiones esse; eas repleri, ut sena millia peditum, trecenos haberent equites : ceteros equites peditesque in præsidiis disponi : qui eorum idonei ad militandum non essent, dimitti. Decem præterea millia peditum imperata sociis, et octingenti equites. Id præsidii additum Anicio, præter duas legiones, quas portare in Macedoniam est jussus, quina millia peditum et ducenos habentes, trecenos equites : et in classem quinque millia navalium socium sunt scripta. Licinius consul duabus legionibus ob-

fut chargé du commandement de deux légions. On y ajouta dix mille piétons et six cents cavaliers pris parmi les alliés.

XXII. Après que ces décrets eurent été rendus par le sénat, le consul L. Émilius se rendit à l'assemblée du peuple, et y parla en ces termes : « Romains, je crois avoir remarqué que le jour où la Macédoine m'échut en partage, vos félicitations ont été plus vives que quand je fus nommé consul ou quand j'entrai en fonctions. Je ne puis attribuer cette bienveillance qu'à l'espoir que vous avez conçu de voir la guerre de Macédoine, qui dure depuis si longtemps, terminée par moi d'une manière digne de la majesté du peuple romain. Les dieux auront sans doute accueilli favorablement cette décision du sort et nous seconderont dans cette guerre. J'ose le croire et l'espérer. Ce que du moins je puis assurer fermement, c'est que je ferai tous mes efforts pour justifier la confiance que vous avez en moi. Le sénat a pris toutes les mesures nécessaires; il désire que je parte sur-le-champ, et je suis prêt à lui obéir. Mon honorable collègue C. Licinius hâtera les préparatifs avec la même activité que s'il était lui-même chargé du commandement. Quant à vous, Romains, n'ajoutez foi qu'à ce que j'écrirai, soit au sénat, soit à vous-mêmes; n'accréditez point par votre crédulité des rumeurs vaines et sans fondement. Ordinairement, je le sais, et dans cette guerre surtout, il n'est personne qui méprise assez l'opinion publique pour ne pas se laisser décourager par elle. Dans tous les cercles, et même, je puis le dire, à toutes les tables, il y a des gens qui règlent la marche des troupes en Macédoine, qui savent où il faut asseoir le camp, établir des postes; à quel moment et par quel défilé on doit entrer en Macédoine, où il faut placer les magasins; par quel pays, par quelle mer on peut transporter les vivres, quand il faut attaquer l'ennemi ou rester dans l'inaction. Non contents de décider ce qu'il y aurait de mieux à faire, ils critiquent tout ce qui ne s'est pas fait conformément à leur plan, et citent pour ainsi dire le consul à leur tribunal. Cette habitude est funeste au succès de vos généraux. Ils peuvent tous opposer aux attaques des bruits populaires le courage et la fermeté de Fabius, qui aima mieux voir son autorité restreinte par la légèreté du peuple que de ménager son crédit aux dépens de l'intérêt public. Je suis loin de prétendre que les généraux n'aient pas besoin d'avis. Je pense au contraire qu'il y a de l'orgueil et de la folie à vouloir tout faire à sa guise. Ce que je veux, c'est que les généraux prennent conseil d'abord des hommes éclairés, habiles dans le métier des armes et instruits par l'expérience, ensuite de ceux qui sont sur les lieux, qui peuvent juger par eux-mêmes le terrain de l'ennemi et les occasions, et qui, embarqués pour ainsi dire sur le même vaisseau, partagent les mêmes dangers. Si donc il est quelqu'un qui croie pouvoir me donner dans cette guerre des conseils utiles à la république, qu'il ne refuse point ses services à l'état; qu'il vienne avec moi en Macédoine, je lui fournirai tout, navires, chevaux, tentes et provisions. S'il craint de prendre part à cette expédition, s'il préfère le repos de la

tinere provinciam jussus : eo addere sociorum decem millia peditum, et sexcentos equites.

XXII. Senatusconsultis perfectis, L. Æmilius consul e curia in concionem processit, orationemque talem habuit : « Animadvertisse videor, Quirites, majorem mihi, sortito Macedoniam provinciam, gratulationem factam, quam quum aut consul essem consalutatus, aut quo die magistratum inissem : neque id ob aliam causam, quam quia bello in Macedonia, quod diu trahitur, existimastis dignum majestate populi romani exitum per me imponi posse. Deos quoque huic favisse sorti spero, eosdemque in rebus gerendis affuturos esse. Hæc partim opinari, partim sperare possum. Illud affirmare pro certo habeo audeoque, me omni ope annisurum esse, ne frustra vos hanc spem de me conceperitis. Quæ ad bellum opus sunt, et senatus decrevit, et, quoniam extemplo proficisci placet, neque ego in mora sum, C. Licinius collega, vir egregius, æque enixe parabit, ac si ipse id bellum gesturus esset. Vos, quæ scripsero senatui, aut vobis, credite ; rumores credulitate vestra ne alatis, quorum auctor nemo exstabit. Nam nunc quidem, quod vulgo fieri, hoc præcipue bello, animadverti, nemo tam famæ contemptor est, cujus non debilitari animus possit. In omnibus circulis, atque etiam, si diis placet, in conviviis sunt, qui exercitus in Macedoniam ducant, ubi castra locanda sint, sciant ; quæ loca præsidiis occupanda, quando, aut quo saltu intranda Macedonia; ubi horrea ponenda ; qua terra, mari subvehantur commeatus ; quando cum hoste manus conserendæ, quando quiesse sit melius. Nec, quid faciendum sit, modo statuunt, sed, quicquid aliter, quam ipsi censuere, factum est, consulem veluti dicta die accusant. Hæc magna impedimenta res gerentibus sunt. Neque enim omnes tam firmi et constantis animi contra adversum rumorem esse possunt, quam Fabius fuit; qui suum imperium minui per vanitatem populi maluit, quam secunda fama male rempublicam gerere. Non sum is, qui non existimem admonendos duces esse ; imo eum, qui de sua unius sententia omnia geret, superbum judico magis, quam sapientem. Quid ergo est? Primum a prudentibus, et proprie rei militaris peritis, et usu doctis, monendi imperatores sunt : deinde ab his, qui intersunt gerendis... loco, qui hostem, qui temporum opportunitatem vident, qui in eodem velut navigio participes sunt periculi. Itaque si quis est, qui, quod e republica sit, suadere se mihi in eo bello, quod gesturus sum, confidat ; is ne deneget ope-

ville aux fatigues de la guerre, qu'il ne s'érige point alors en pilote. Rome fournit assez d'autres sujets de conversation. Qu'il mette un frein à son envie de critiquer, et qu'il sache que les conseils de nos compagnons d'armes nous suffiront. » Au sortir de cette assemblée, on célébra sur le mont Albain la solennité des féries latines qui avaient été fixées à la veille des calendes d'avril; et aussitôt après le consul et le préteur Cn. Octavius partirent pour la Macédoine. Le consul fut accompagné, dit-on, d'un concours de peuple extraordinaire. Le départ d'Émilius semblait à chacun le présage de la fin de la guerre, et l'on espérait le voir bientôt revenir triomphant.

XXIII. Pendant que ces événements se passaient en Italie, Persée, que son avarice empêchait de conclure les négociations déjà entamées pour gagner à sa cause Gentius, roi d'Illyrie, voyant les Romains maîtres des défilés, et sentant approcher la crise qui devait décider de l'issue de la guerre, jugea qu'il n'était plus temps de différer; Hippias, son ambassadeur, fut autorisé à promettre trois cents talents d'argent, et, après qu'on se fut engagé de part et d'autre à se donner des otages, Persée fit partir Pantauchus, un de ses confidents les plus intimes, afin de tout terminer. Pantauchus rencontra le roi d'Illyrie à Météon, sur le territoire des Labéates, et reçut sa parole et ses otages. Gentius, de son côté, envoya un ambassadeur, nommé Olympion, pour recevoir le serment et les otages de Persée. Avec Olympion, il fit aussi partir des agents chargés de toucher la somme promise; et, à l'instigation de Pantauchus, il désigna Morcus et Parménion pour accompagner à Rhodes les envoyés de Macédoine. Il eut soin de leur prescrire de ne partir pour Rhodes qu'après avoir reçu le serment, les otages et l'argent de Persée. On persuadait à Gentius « que l'alliance des deux rois pouvait décider le peuple de Rhodes à faire la guerre aux Romains, et que la coopération d'une république, seule reine des mers, ne laisserait aux Romains aucun espoir sur l'un et l'autre éléments. A l'approche des Illyriens, Persée quitta son camp sur les bords du fleuve Enipée, et, suivi de toute sa cavalerie, vint au-devant d'eux jusqu'à Dium. Là les conventions furent ratifiées en présence de toute la cavalerie macédonienne, que le roi voulut faire assister à la conclusion du traité d'alliance avec Gentius; il était persuadé qu'un tel spectacle augmenterait l'ardeur de ses soldats. Les otages furent également donnés et reçus en présence de tous. On fit partir pour Pella les agents qui devaient recevoir du trésor royal les sommes convenues, et les Macédoniens chargés d'aller à Rhodes avec les envoyés d'Illyrie reçurent l'ordre de s'embarquer à Thessalonique. Ils y trouvèrent Métrodore, récemment arrivé de Rhodes, et qui affirmait, sur la foi de Dinon et de Polyarate, que les Rhodiens étaient prêts à faire la guerre. Métrodore fut mis à la tête des envoyés des deux nations.

XXIV. A la même époque, Persée envoya des ambassadeurs vers les rois Eumène et Antiochus. Ils avaient reçu des instructions analogues, telles

ram reipublicæ, et in Macedoniam mecum veniat. Nave, equo, tabernaculo; viatico etiam a me juvabitur. Si quem id facere piget, et otium urbanum militiæ laboribus præoptat, e terra ne gubernaverit. Sermonum satis ipsa præbet urbs: loquacitatem suam contineat: nos castrensibus consiliis contentos futuros esse sciat. » Ab hac concione, Latinis, quæ pridie kalendas apriles fuerunt, in monte sacrificio rite perpetrato, protinus inde et consul et prætor Cn. Octavius in Macedoniam profecti sunt. Traditum est memoriæ, majore, quam solita, frequentia prosequentium consulem celebratum; ac prope certa spe ominatos esse homines, finem esse macedonico bello maturumque reditum cum egregio triumpho consulis fore.

XXIII. Dum hæc in Italia geruntur, Perseus, quod jam inchoatum perficere, quia impensa pecuniæ facienda erat, non inducebat in animum, ut Gentium Illyriorum regem sibi adjungeret; hoc, postquam intrasse saltum Romanos, et adesse discrimen ultimum belli animadvertit, non ultra differendum ratus; quum per Hippiam legatum trecenta argenti talenta pactus esset, ita ut obsides ultro citroque darentur, Pantauchum misit, ex fidissimis amicis, ad ea perficienda. Meteone Labeatidis terræ Pantauchus regi Illyrio occurrit: ibi et jusjurandum ab rege et obsides accepit. Missus et a Gentio est legatus, nomine Olympio, qui jusjurandum a Perseo obsidesque exigeret. Cum eodem ad pecuniam accipiendam missi sunt, et, auctore Pantaucho, qui Rhodum legati cum Macedonibus irent, Parmenio et Morcus destinantur. Quibus ita mandatum, ut, jurejurando, obsidibusque, et pecunia accepta, tum demum Rhodum proficiscerentur: « duorum simul regum nomine incitari Rhodios ad bellum romanum posse. Adjunctam civitatem, penes quam unam tum rei navalis gloria esset, nec terra nec mari spem relicturam Romanis. » Venientibus Illyriis Perseus, ab Enipeo amni ex castris cum omni equitatu profectus, ad Dium occurrit. Ibi ea, quæ convenerunt, circumfuso agmine equitum facta; quos adesse fœderi sancitæ cum Gentio societatis volebat rex, aliquantum eam rem ratus animorum iis adjecturam. Et obsides in conspectu omnium dati acceptique; et Pellam ad thesauros regios missis, qui pecuniam acciperent, qui Rhodum irent cum illyriis legatis, Thessalonicæ conscendere jussi. Ibi Methrodorus erat, qui nuper ab Rhodo venerat; auctoribusque Dinone et Polyarato, principibus civitatis ejus, affirmabat, Rhodios paratos ad bellum esse. Is princeps junctæ cum Illyriis legationis datus est.

XXIV. Eodem tempore ad Eumenem et ad Antiochum communia mandata, quæ subjicere conditio rerum po-



que l'état des choses pouvait le suggérer. « Il y avait, disaient les envoyés, une antipathie naturelle entre une ville libre et un roi : le peuple romain les attaquait tous successivement, et son odieuse politique s'aidait des uns pour renverser les autres. Avec le secours d'Attale, ils avaient accablé son père; avec l'appui d'Eumène, et même en partie celui de Philippe, père de Persée, ils avaient fait la guerre à Antiochus. Ils prenaient maintenant les armes contre lui, contre Eumène et contre Prusias. Une fois le royaume de Macédoine renversé, ils n'auraient qu'un pas à faire pour entrer dans l'Asie, dont ils avaient déjà asservi une partie, sous prétexte de rendre la liberté aux villes grecques. Bientôt la Syrie aurait le même sort; déjà Eumène se voyait traité avec moins de distinction que Prusias; déjà Antiochus se voyait écarté de l'Égypte et frustré du prix de sa victoire. D'après ces considérations, il l'engageait à prendre des mesures pour forcer les Romains à faire la paix avec lui, ou, s'ils persévéraient dans une guerre injuste, à les regarder comme les ennemis communs de tous les rois. Les ambassadeurs envoyés à Antiochus ne déguisaient pas l'objet de leur mission; mais celui qui allait trouver Eumène cachait, sous le prétexte du rachat des prisonniers, des négociations plus mystérieuses, qui rendirent ce prince odieux et suspect aux Romains, et donnèrent lieu à des accusations plus graves injustement portées contre lui. Cet assaut d'avarice et de perfidie entre les deux rois le fit en effet regarder comme un traître et presque comme un ennemi. Un des confidents intimes d'Eumène était un Crétois nommé Cydas. Cydas avait eu des pourparlers d'abord auprès d'Amphipolis, avec un certain Chimare, son compatriote, alors au service de Persée; puis deux fois sous les murs mêmes de Démétriade, la première avec un certain Ménécrate, la seconde avec Amphimaque, tous deux officiers du roi. Hérophon lui-même, qui fut alors envoyé par Persée, avait déjà été chargé de deux missions auprès d'Eumène. Les pourparlers secrets et les missions officielles excitaient d'odieux soupçons; mais on ne savait pas encore l'objet et le résultat de ces négociations entre les rois. Or, voici ce qui eut lieu.

XXV. Eumène ne voulut ni aider Persée à vaincre les Romains ni lui faire la guerre. Ce plan de neutralité était moins l'effet de l'inimitié qui avait divisé leurs pères, que de la haine qu'ils se portaient eux-mêmes. La rivalité qui régnait entre eux ne pouvait permettre à Eumène de voir d'un œil indifférent le degré de puissance et de gloire où la défaite des Romains élèverait Persée. Eumène remarquait d'ailleurs que, dès le commencement de la guerre, Persée avait tenté tous les moyens d'obtenir la paix, et que chaque jour, à mesure que le danger approchait, la paix devenait de plus en plus l'objet de tous ses efforts et de toutes ses pensées. Les Romains, de leur côté, voyant les hostilités se prolonger au delà de leur attente, désiraient tous, sénateurs et généraux même, mettre fin à une guerre si fâcheuse et si pénible. Eumène, assuré de ces dispositions des deux partis pour une paix que pouvaient amener sans lui la lassitude du plus fort et la crainte du plus faible, désira surtout faire acheter ses services pour une conciliation. Il demandait une somme,

terat. « Natura inimica inter se esse liberam civitatem et regem. Singulos populum romanum aggredi, et, quod indignius sit, regum viribus reges oppugnare. Attalo adjutore, patrem suum oppressum; Eumene adjuvante, et quadam ex parte etiam Philippo patre suo, Antiochum oppugnatum. In se nunc et Eumenem et Prusiam armatos esse. Si Macedoniæ regnum sublatum foret, proximam Asiam esse, quam jam ex parte, sub specie liberandarum civitatum, suam fecerint; deinde Syriam. Jam Prusiam Eumeni honore præferri, jam Antiochum victorem præmio belli ab Ægypto arceri. Hæc cogitantem providere jubebat, ut aut ad pacem secum faciendam compelleret Romanos, aut perseverantes in bello injusto communes duceret omnium regum hostes. » Ad Antiochum aperta mandata erant, ad Eumenem per speciem captivorum redimendorum missus legatus erat: verum occultiora quædam agebantur, quæ in præsentia invisum quidem et suspectum Romanis Eumenem falsis gravioribus... Proditor enim ac prope hostis habitus, dum inter se duo reges captantes fraude et avaritia certant. Cydas erat Cretensis, ex intimis Eumenis; hic prius ad Amphipolim cum Chimaro quodam populari suo, militante apud Persea, inde postea ad Demetriadem, semel cum Menecrate quodam, iterum cum Antimacho, regiis ducibus, sub ipsis mœnibus urbis collocutus fuerat. Herophon quoque, qui tum missus est, duabus ad eumdem Eumenem jam ante legationibus functus erat. Quæ colloquia occulta et legationes infames quidem erant; sed, quid actum esset, quidve inter reges convenisset ignorabatur. Res autem ita sese habuit.

XXV. Eumenes neque favit victoriæ Persei, neque bello eum invadere animo habuit : non tam quia paternæ inter eos inimicitiæ erant, quam ipsorum odiis inter se accensæ. Non ea regum æmulatio, ut æquo animo Persea tantas adipisci opes, tantamque gloriam, quanta Romanis victis eum manebat, Eumenes visurus fuerit. Cernebat et Persea, jam inde ab initio belli, omni modo spem pacis tentasse, et in dies magis, quo propior admoveretur terror, nihil neque agere aliud, neque cogitare. Romanos quoque, quia traheretur diutius spe ipsorum bellum, et ipsos duces, et senatum, non abhorrere a finiendo tam incommodo ac difficili bello. Hac utriusque partis voluntate explorata, quod fieri etiam sua sponte tædio validioris, metu infirmioris credebat posse, in eo

tantôt pour ne prêter son appui aux Romains ni sur terre ni sur mer, tantôt pour travailler à la conclusion de la paix. Pour prix de sa neutralité, il demandait quinze cents talents. En garantie de ses promesses, il offrait non-seulement sa parole, mais encore des otages. Persée, très-prompt à s'engager quand la peur l'y forçait, était prêt à recevoir les otages, et même il était convenu de les envoyer en Crète. Mais lorsqu'il s'agissait de livrer l'argent, il hésitait : il trouvait que la première de ces deux conventions était déshonorante pour deux rois d'un si grand nom, pour celui qui donnait l'argent et plus encore pour celui qui le recevait. Dans l'espoir de faire la paix avec Rome, il consentait bien à un sacrifice, mais il ne voulait donner l'argent qu'après la conclusion des affaires, et, en attendant, il le déposerait à Samothrace. Or, comme cette île était dans sa dépendance, il était indifférent à Eumène que la somme fût à Samothrace ou à Pella, pourvu que, pour le présent, il en touchât une partie. Aussi les deux rois ne recueillirent-ils de ces vaines tentatives que la honte de s'être trompés réciproquement.

XXVI. Ce ne fut pas le seul avantage que Persée laissa échapper par avarice : en ce moment, il pouvait d'abord, avec le secours d'Eumène, mettre ses trésors à l'abri et obtenir une paix qu'il eut dû payer d'une partie de son royaume ; puis, une fois en sûreté, révéler aux Romains le prix qu'Eumène avait mis à ses services, et exciter contre lui leur juste ressentiment. Mais son avarice le priva encore de l'alliance de Gentius, qu'il avait cherché à se ménager, et du secours que lui offrait un corps nombreux de Gaulois, répandus dans l'Illyrie. Les Gaulois étaient au nombre de dix mille cavaliers et d'autant de fantassins, dont la vitesse égalait celle des chevaux, et qui, pendant l'action, montaient ceux dont les cavaliers avaient succombé. Ils avaient fait la condition de dix pièces d'or par cavalier, et de cinq par fantassin. Leur chef devait en recevoir mille. A la nouvelle de leur approche, Persée sortit de son camp sur les bords de l'Énipée, avec la moitié de ses troupes, et fit donner ordre aux villes et bourgades voisines de préparer des approvisionnements de blé, de vin et de bestiaux. Lui-même, il avait, disait-il, des dons à offrir aux chefs ; des chevaux, des harnais, des habits de guerre et une petite quantité d'or à distribuer à un petit nombre ; il croyait pouvoir en imposer à la multitude par des espérances. Arrivé près de la ville d'Almana, il campa sur la rive du fleuve Axius. Les Gaulois avaient fait halte aux environs de Desudaba, dans la Médique, attendant le paiement des sommes promises. Persée envoya Antigone, un de ses courtisans, leur porter l'ordre de s'avancer jusqu'à Bylazora (ville de Péonie), et inviter les chefs à se rendre en grand nombre auprès de lui. Ils étaient à soixante-dix milles du fleuve Axius et du camp du roi. Antigone, après avoir notifié les ordres dont il était porteur, énuméra les provisions de toute espèce que le roi avait pris soin de faire préparer sur leur route, et les présents qui attendaient les chefs à leur arrivée, en vêtements, en argent et en chevaux. Les Gaulois

suam operam venditare conciliandа gratia magis cupiit. Nam, modo ne juvaret bello Romanos terra marique, modo pacis patrandæ cum Romanis paciscebatur mercedem; ne bello interesset,... mille et quingenta talenta. In utroque non fidem modo se, sed obsides quoque, dare paratum esse, ostendebat. Perseus ad rem inchoandam promptissimus erat, cogente metu, et de obsidibus accipiendis sine dilatione agebat, conveneratque, ut accepti Cretam mitterentur. Ubi ad pecuniæ mentionem ventum erat, ibi hæsitabat; et utique alteram in tanti nominis regibus turpem ac sordidam, et danti, et magis accipienti, mercedem esse. Malebat in spem romanæ pacis non recusare impensam, sed eam pecuniam perfecta re daturum; interea Samothracæ in templo depositurum. Ea insula quum ipsius ditionis esset, videre Eumenes nihil interesse, an Pellæ pecunia esset : id agere, ut partem aliquam præsentem ferret. Ita, nequicquam inter se captati, nihil præter infamiam movere.

XXVI. Nec hæc tantum Perseo per avaritiam est dimissa res, quum pecuniam tutam et pacem habere per Eumenem, quæ vel parte regni redimenda esset, ac receptus protrahere inimicum mercede onustum, et hostes merito ei Romanos posset facere : sed jam ante Gentii regis parata societas, et tum Gallorum, effusorum per Illyricum, ingens agmen oblatum avaritia dimissum est. Veniebant decem millia equitum, par numerus peditum, et ipsorum jungentium cursum equis, et in vicem prolapsorum equitum vacuos capientium ad pugnam equos. Hi pacti erant, eques denos præsentes aureos, pedes quinos, mille dux eorum. Venientibus his Perseus ab Enipeo ex castris profectus obviam cum dimidia copiarum parte denuntiare per vicos urbesque, quæ viæ propinquæ sunt, cœpit, ut commeatus expedirent, frumenti, vini, pecorum ut copia esset. Ipse equos, phalerasque, et sagula, donum principibus ferre, et parum auri, quod inter paucos divideret, multitudinem credens trahi spe posse. Ad Almanam urbem pervenit, et in ripa fluminis Axii posuit castra. Circa Desudabam in Mædica exercitus Gallorum consederat, mercedem captam opperiens. Eo mittit Antigonum, ex purpuratis unum, qui juberet, multitudinem Gallorum ad Bylazora (Pæoniæ is locus est) castra movere, principes ad se venire frequentes. Septuaginta quinque millia ab Axio flumine et castris regis aberant. Hæc mandata ad eos quum pertulisset Antigonus, adjecissetque, per viam quanta omnium præparata cura regis copia multitudini foret, quibusque mune-



répondirent qu'ils verraient sur les lieux les effets de ces promesses; mais ils demandèrent s'il avait apporté avec lui l'argent qui devait être distribué à chaque fantassin et à chaque cavalier. Comme Antigone ne répondait pas à cette question, Clondicus, roi des Gaulois, lui dit : « Va donc annoncer à ton roi que les Gaulois ne feront pas un pas de plus, qu'ils n'aient reçu l'or et les otages. » Lorsque ces paroles eurent été rapportées au roi, il assembla son conseil; il pressentait quel serait l'avis de chacun, et comme il était plus soucieux de garder son argent que son royaume, il se mit à déclamer contre la perfidie et la cruauté des Gaulois. « Déjà, dit-il, de nombreux et tristes exemples avaient prouvé antérieurement quel danger il y avait à donner entrée en Macédoine à une armée si considérable. De pareils alliés étaient plus dangereux que les Romains eux-mêmes, ses ennemis. Il ne lui fallait que cinq mille cavaliers, qui suffiraient aux besoins de la guerre, sans inspirer de craintes par leur nombre. »

XXVII. Ce langage indiquait clairement à tous les membres du conseil, que la seule crainte de Persée était d'avoir à solder une si grande multitude; mais, comme personne n'osait répondre aux questions que le roi adressait pour la forme, Antigone fut renvoyé vers les Gaulois pour leur annoncer qu'il suffirait au roi de cinq mille cavaliers, et qu'il n'avait aucun besoin du reste de la troupe. Quand les barbares entendirent ces paroles, et virent qu'on leur avait inutilement fait quitter leurs demeures, il s'éleva parmi eux un murmure général d'indignation. Clondicus demanda pour la seconde fois, si du moins on allait compter à ces cinq mille cavaliers la somme convenue. Comme Antigone répondait encore d'une manière évasive, Clondicus congédia le perfide envoyé, sans lui avoir fait subir aucun mauvais traitement (ce qu'Antigone lui-même avait à peine osé espérer), et les Gaulois reprirent la route du Danube, en ravageant les frontières de la Thrace qui se trouvaient sur leur chemin. Si Persée avait su s'adjoindre un tel renfort, pendant qu'il serait resté lui-même en repos sur les bords de l'Énipée, les Gaulois, passant en Thessalie contre les Romains, par les défilés de la Perrhébie, auraient pu non seulement ravager la campagne et empêcher l'ennemi d'en tirer des vivres, mais encore ruiner les villes mêmes de leurs alliés, sans que les Romains, arrêtés par le roi auprès de l'Énipée, pussent venir à leur secours. Les Romains auraient eu à craindre pour leur propre sûreté; car il leur serait devenu impossible et de demeurer dans le pays ennemi, après avoir perdu la Thessalie, d'où ils tiraient leurs vivres, et de se porter en avant, puisqu'ils avaient en face le camp des Macédoniens. Cette conduite de Persée augmenta leur des Romains, et ne découragea pas médiocrement les Macédoniens, qui avaient compté sur cette ressource. La même avarice lui fit perdre l'appui du roi Gentius : après avoir fait compter, à Pella, aux envoyés de ce prince, la somme de trois cents talents, il leur permit d'apposer leur cachet sur les sacs, à la réserve de dix talents, qu'il envoya à Pantauchus, avec ordre de les remettre sur-le-champ au roi. Mais, en même temps, il ordonna aux siens, porteurs du reste de l'argent que les Illyriens avaient scellé de leur

ribus principes advenientes, vestis, argenti, equorumque excepturus rex esset, de his quidem se coram cognituros respondent. Illud, quod præsens pepigissent, interrogant, ecquid, aurum, quod in singulos pedites equitesque dividendum esset, secum adduxisset? Quum ad id nihil responderetur, Clondicus regulus eorum : « Abi, renuntia ergo, inquit, regi, nisi aurum obsidesque accepissent, nusquam inde Gallos longius vestigium moturos. » Hæc relata regi quum essent, advocato consilio, quum, quid omnes suasuri essent, appareret, ipse, pecuniæ, quam regni, melior custos, institit de perfidia et feritate Gallorum disserere : « Multorum jam ante cladibus expertum, periculosum esse, tantam multitudinem in Macedoniam accipere, ne graviores eos socios habeant, quam hostes Romanos. Quinque millia equitum satis esse, quibus et uti ad bellum possent, et quorum multitudinem ipsi non timeant. »

XXVII. Apparebat inde omnibus, mercedem multitudinis timere, nec quicquam aliud; sed, quum suadere consulenti nemo auderet, remittitur Antigonus, qui nuntiaret, quinque millium equitum opera tantum uti regem; non tenere multitudinem aliam. Quod ubi audivere barbari, ceterorum quidem fremitus fuit, indignantium se frustra excitos sedibus suis : Clondicus rursus interrogat, ecquid ipsis quinque millibus, quod convenisset, numeraret? Quum adversus id quoque misceri ambages cerneret, inviolato fallaci nuntio (quod vix speraverat ipse posse contingere), retro ad Istrum, perpopulati Thraciam, qua vicina erat viæ, redierunt. Quæ manus, quieto sedente rege ad Enipeum, adversus Romanos Perrhæbiæ saltum in Thessaliam traducta, non agros tantum nudare populando potuit, ne quos inde Romani commeatus exspectarent, sed ipsas exscindere urbes, tenente ad Enipeum Perseo Romanos, ne urbibus sociis opitulari possent. Ipsis quoque Romanis de se cogitandum fuisset; quando neque manere, amissa Thessalia, unde exercitus alebatur, potuissent, neque progredi, quum ex adverso castra Macedonum.... Qui ea pependerant spe, haud mediocriter debilitavit. Eadem avaritia Gentium regem sibi alienavit. Nam, quum trecenta talenta Pellæ missis a Gentio numerasset, signare eos pecuniam passus. Inde decem talenta ad Pantauchum missa, eaque præsentia dari regi jussit; reliquam pecuniam, signatam Illyriorum signo, portantibus suis præci-


45.



sceau, de marcher à petites journées, et, quand ils seraient arrivés sur la frontière de Macédoine, de s'y arrêter et d'attendre ses ordres. Gentius, ayant reçu une faible partie de la somme, céda aux sollicitations de Pantauchus, qui le pressait de commencer les hostilités contre les Romains, et fit jeter en prison M. Perpenna et L. Pétilius, venus auprès de lui en qualité d'ambassadeurs. A cette nouvelle, Persée, persuadé que Gentius s'était mis dans la nécessité de faire la guerre aux Romains, envoya au chef du convoi l'ordre de revenir, comme s'il n'eût eu d'autre crainte que de ne pas ménager un butin assez considérable aux Romains victorieux. Hérophon revint aussi de la cour d'Eumène, sans qu'on soupçonnât le motif secret de sa mission. Les Macédoniens avaient eux-mêmes publié qu'elle avait eu pour objet le rachat des captifs, et Eumène fit la même déclaration au consul, pour éviter de se rendre suspect.

XXVIII. Persée, après le retour d'Eumène, se voyant déchu de ses espérances, fit partir pour Ténédos, Antenor et Callippe, commandants de la flotte, avec quarante vaisseaux légers (à ce nombre étaient joints cinq vaisseaux de moindre dimension). Ils devaient ensuite croiser dans les parages des Cyclades, et protéger les vaisseaux épars qui se rendaient en Macédoine avec un chargement de blé. Cette escadre, partie de Cassandrée, gagna d'abord les ports que commande le mont Athos, d'où elle parvint à Ténédos après une heureuse traversée. Elle trouva, mouillés dans le port, les vaisseaux de guerre des Rhodiens, commandés par Eudamus, et, non-seulement elle ne fit souffrir aux matelots aucun mauvais traitement, mais elle les congédia même avec les plus grands égards. Ensuite, Anténor et Callippe, apprenant qu'il y avait de l'autre côté cinquante vaisseaux de charge macédoniens, bloqués à l'entrée du port par l'escadre d'Eumène aux ordre de Damius, doublèrent l'île en toute hâte, effrayèrent par leur présence la flotte ennemie, et dégagèrent les vaisseaux. Ils les renvoyèrent en Macédoine sous l'escorte de dix bâtiments légers qui devaient revenir à Ténédos, lorsqu'ils auraient mis le convoi en sûreté. Neuf jours après, ces bâtiments rejoignirent la flotte qui stationnait déjà au promontoire de Sigée, d'où elle se dirigea vers Subota (île située entre Élée et le mont Athos). Le lendemain du jour où la flotte arriva à Subota, le hasard voulut que trente-cinq des vaisseaux qu'on nomme hippagoges, partis d'Élée avec des cavaliers gaulois et leurs chevaux, fissent route vers Phanes, promontoire de l'île Chio, d'où ils devaient passer en Macédoine. Eumène les envoyait à Attale. Dès que la marche de ces vaisseaux eut été signalée à Anténor par la vigie, il mit aussitôt à la voile de Subota et les rencontra entre Chio et le promontoire d'Érythrée, dans la partie la plus resserrée du détroit. Les commandants d'Eumène ne s'attendaient à rien moins qu'à la rencontre d'une flotte de Macédoine dans ces parages. Ils crurent d'abord que c'étaient les Romains, puis ensuite Attale lui-même, ou quelques-uns des siens qu'il renvoyait du camp des Romains à Pergame. Mais lorsque le doute ne fut plus permis, et que la forme des navires déjà plus rapprochés, le mouvement ac-

pit, parvis itineribus veherent: dein, quum ad finem Macedoniæ ventum esset, subsisterent ibi, ac nuntios ab se opperirentur. Gentius, exigua parte pecuniæ accepta, quum assidue Pantaucho ad lacessendos hostili facto Romanos stimularetur, M. Perpennam et L. Petillium legatos, qui tum forte ad eum venerant, in custodiam conjecit. Hoc audito, Perseus, contraxisse eum necessitates ratus ad bellum utique cum Romanis, ad revocandum, qui pecuniam portabat, misit: velut nihil aliud agens, quam ut, quanta maxima posset, præda ex se victo Romanis reservaretur. Et ab Eumene Herophon, ignotis, quæ occulte acta erant, rediit. De captivis actum esse et ipsi evulgaverant, et Eumenes consulem, vitandæ suspicionis causa, certiorem fecit.

XXVIII. Perseus, post reditum ab Eumene Herophontis spe dejectus, Antenorem et Callippum præfectos classis cum quadraginta lembis (adjectæ ad hunc numerum quinque pristes erant) Tenedum mittit; ut inde sparsas per Cycladas insulas naves, Macedoniam cum frumento petentes, tutarentur. Cassandreæ deductæ naves in portus primum, qui sub Atho monte sunt, inde Tenedum placido mari quum trajecissent, stantes in portu rhodias apertas naves Eudamumque præfectum earum, inviolatos, atque etiam benigne appellatos dimiserunt. Cognito deinde, in latere altero quinquaginta onerarias suarum, stantibus in ostio portus Eumenis rostratis, quibus Damius præerat, inclusas esse, circumvecti propere, ac summotis terrore hostium navibus, onerarias, datis, qui prosequerentur, decem lembis, in Macedoniam mittunt: ita ut in tutum prosecuti redirent Tenedum. Nono post die ad classem, jam ad Sigeum stantem, redierunt. Inde Subota (insula est interjecta Elææ et Atho) trajiciunt. Forte postero die, quam Subota classis tenuit, quinque et triginta naves, quas hippagogos vocant, ab Elæa profectæ cum equitibus gallis equisque, Phanas promontorium Chiorum petebant, unde transmittere in Macedoniam possent. Attalo ab Eumene mittebantur. Has naves per altum ferri quum ex specula signum datum Antenori esset, profectus ab Subotis, inter Erythrarum promontorium Chiumque, qua arctissimum fretum est, iis occurrit. Nihil minus credere præfecti Eumenis, quam Macedonum classem in illo vagari mari; nunc Romanos esse, nunc Attalum, aut remissos aliquos ab Attalo ex castris romanis Pergamum petere. Sed quum jam appropinquantium forma lemborum haud dubia esset, et concitatio remorum, directæque



céléré des rames et la direction de leurs proues tournées vers les hippagoges annoncèrent la présence de l'ennemi, la terreur s'empara de la flottille; elle ne pouvait opposer de résistance à cause de la pesanteur des bâtiments et de l'agitation des Gaulois qui ne savent pas supporter la mer, même quand elle est calme. Alors, ceux qui se trouvaient plus près du continent gagnèrent Érythrée à la nage; quelques-uns firent force de voiles vers Chio, et, abandonnant leurs chevaux et leurs navires, s'enfuirent précipitamment vers la ville. Mais, l'ennemi ayant débarqué des soldats sur les points de la côte les plus voisins de la ville et dont l'accès était le plus facile, les Macédoniens atteignirent les Gaulois et les massacrèrent, les uns dans la fuite, les autres aux portes de la ville, que les habitants avaient fermées, ne sachant quels étaient ces fuyards et ceux qui les poursuivaient. Plus de huit cents Gaulois furent tués, et deux cents faits prisonniers. Quant aux chevaux, une partie périt submergée avec les vaisseaux qui furent mis en pièces, et les Macédoniens coupèrent les jarrets à ceux qui avaient gagné le rivage. Anténor fit choix de vingt d'entre les plus beaux, et chargea les dix bâtiments légers, qui avaient auparavant escorté le convoi macédonien de les transporter à Thessalonique et de rejoindre la flotte au plus tôt. Il devait les attendre à Phanes. La flotte stationna près de trois jours à la hauteur de la ville, puis elle partit pour Phanes, et, les dix bâtiments étant revenus plus vite qu'on ne l'avait espéré, Anténor gagna Délos, en traversant la mer Égée.

XXIX. Sur ces entrefaites, les commissaires romains C. Popillius, C. Décimius et C. Hostilius, mirent à la voile et arrivèrent de Chalcis à Délos avec trois quinquérèmes. Ils y trouvèrent les quarante bâtiments légers des Macédoniens et cinq quinquérèmes du roi Eumène. La sainteté du temple et de l'île en faisait un asile inviolable pour tous. Aussi Romains, Macédoniens et soldats de la flotte d'Eumène circulaient-ils pêle-mêle dans le temple, protégés par une trêve que commandait ce lieu sacré. Lorsqu'on signalait en mer quelques vaisseaux de transport, Anténor, commandant de Persée, leur donnait la chasse lui-même avec une partie de sa flottille, pendant que l'autre croisait autour des Cyclades, et coulait à fond ou pillait tous les navires, à l'exception de ceux qui se rendaient en Macédoine. Popillius et les vaisseaux d'Eumène secouraient de leur mieux les vaisseaux poursuivis; mais les Macédoniens partaient furtivement la nuit, avec deux ou trois vaisseaux légers, et trompaient leur surveillance. Ce fut vers cette époque que l'ambassade des Illyriens et des Macédoniens arriva à Rhodes. Tout concourait à donner du poids à sa mission : les courses des vaisseaux légers dans la mer Égée et autour des Cyclades; l'alliance des rois Persée et Gentius, et la nouvelle de la marche d'un grand nombre de fantassins et de cavaliers gaulois. Enhardis par ces circonstances, Dinon et Polyarate, qui étaient dans les intérêts de Persée, parvinrent non-seulement à ménager aux envoyés une réponse bienveillante, mais encore à leur faire déclarer publiquement « que la puissante médiation de Rhodes allait mettre fin à la guerre, et qu'ainsi les deux rois devaient, de leur côté, montrer les sentiments de modération propres à hâter la conclusion de la paix. »

in se proræ, hostes appropinquare aperuissent; tunc injecta trepidatio est, quum resistendi spes nulla esset, inhabilique navium genere, et Gallis vix quietem ferentibus in mari. Pars eorum, qui propiores continenti littori erant, in Erythræam enarunt; pars, velis datis, ad Chium naves ejecere, relictisque equis, effusa fuga urbem petebant. Sed, propius urbem lembi accessuque commodiore quum exposuissent armatos, partim in via fugientes Gallos adepti Macedones ciderunt, partim ante portam exclusos. Clauserant enim Chii portam, ignari, qui fugerent, aut sequerentur. Octingenti ferme Gallorum occisi, ducenti vivi capti; equi, pars in mari, fractis navibus, absumpti; parti nervos succiderunt in littore Macedones. Viginti eximiæ equos formæ cum captivis eosdem decem lembos, quos ante miserat, Antenor devehere Thessalonicam jussit, et primo quoque tempore ad classem reverti : Phanis se eos exspectaturum. Triduum ferme classis ad urbem stetit. Phanas inde progressi sunt, et, spe celerius reversis decem lembis, evecti Ægæo mari Delum trajecerunt.

XXIX. Dum hæc geruntur, legati romani, C. Popillius et C. Decimius, et C. Hostilius, a Chalcide profecti, tribus quinqueremibus Delum quum venissent, lembos ibi Macedonum quadraginta, et quinque regis Eumenis quinqueremes invenerunt. Sanctitas templi insulæque inviolatos præstabat omnes. Itaque permixti Romanique et Macedones et Eumenis navales socii in templo, indutias religione loci præbente, versabantur. Antenor, Persei præfectus, quum aliquas alto præferri onerarias naves ex speculis significatum foret, parte lemborum ipse insequens, parte per Cycladas disposita, præterquam si quæ Macedoniam peterent, omnes aut supprimebat, aut spoliabat naves. Quibus poterant, Popillius aut Eumenis naves succurrebant; sed vecti nocte binis aut ternis plerumque lembis Macedones fallebant. Per id fere tempus legati macedones illyriique simul Rhodum venerunt, quibus auctoritatem addidit non lemborum modo adventus, passim per Cycladas atque Ægæum vagantium mare, sed etiam conjunctio ipsa regum Persii Gentiique, et fama cum magno numero peditum equitumque venientium Gallorum. Et jam quum accessissent animi Dinoni ac Polyarato, qui Persei partium erant, non benigne modo responsum regibus est, sed palam pronuntiatum, « bello finem se auctoritate sua imposit-

XXX. Déjà le printemps commençait, et les nouveaux chefs étaient arrivés chacun dans leur province; le consul Émilius en Macédoine, Octavius à Orée, où se trouvait la flotte, et Anicius en Illyrie, où il devait faire la guerre à Gentius. Ce prince, fils d'Eurydice et de Pleuratus, roi d'Illyrie, eut deux frères, Plator, né du même lit, et Caravantius, qui n'était que son frère utérin. Moins jaloux de ce dernier, à cause de la naissance obscure de son père, Gentius voulant s'assurer la possession paisible du trône, fit périr Plator avec deux hommes courageux qui étaient ses amis, Ettritus et Épicade. Le bruit courut que le motif de sa jalousie avait été le projet de mariage de son frère avec Étuta, fille d'Honunus, prince des Dardaniens, et l'intention qu'il lui avait supposée de se ménager par cette alliance l'appui d'un peuple vaillant. Le mariage de Gentius avec cette princesse, après le meurtre de Plator, donna à ce soupçon un nouveau degré de vraisemblance. Délivré de la crainte de son frère, Gentius devint un tyran pour ses sujets, et l'usage immodéré du vin enflamma sa cruauté naturelle. Telle était sa position, lorsqu'engagé, comme nous l'avons dit plus haut, à prendre part à la guerre contre les Romains, il rassembla à Lissus toutes ses troupes, qui montaient à quinze mille hommes. De là, il fit partir son frère avec mille fantassins et cinquante cavaliers, pour obtenir par force ou par crainte la soumission des Caviens, et se porta lui-même sur Bassania, ville alliée de Rome, à quinze milles de Lissus. Les habitants, dont il fit sonder les dispositions par des émissaires, aimèrent mieux soutenir un siége que de se rendre. Mais la ville de Durnium, chez les Caviens, s'empressa d'ouvrir ses portes à Caravantius. Celle de Caraventis lui ayant fermé les siennes, il ravagea son territoire, et ses soldats se répandirent, sans précaution dans le pays. Alors les habitants de la campagne s'attroupèrent et en tuèrent quelques-uns. Déjà Appius Claudius, ayant ajouté aux troupes qu'il commandait des corps auxiliaires de Bullinie, d'Apollonie et de Dyrrachium, avait quitté ses quartiers d'hiver et établi son camp auprès du fleuve Génuse. Informé de l'alliance que Gentius avait conclue avec Persée, et irrité de la violation du droit des gens qu'il avait commise sur la personne des envoyés romains, Appius se préparait ouvertement à lui faire la guerre. Le préteur Anicius ayant appris à Apollonie ce qui se passait en Illyrie, avait mandé à Appius de l'attendre sur les bords du fleuve Génuse, et il arriva au camp trois jours après. Là, réunissant aux troupes qu'il avait les auxiliaires des Parthéniens, au nombre de deux mille fantassins et de deux cents chevaux (Épicade commandait l'infanterie, et Algalsus les cavaliers), il se préparait à marcher vers l'Illyrie, surtout pour faire lever le siége de Bassania, lorsque la nouvelle des ravages exercés sur la côte par les vaisseaux légers de l'ennemi suspendit son expédition. Ces vaisseaux, au nombre de quatre-vingts, avaient été envoyés par Gentius, d'après le conseil de Pantauchus, pour ravager le territoire de Dyrrhachium et d'Apollonie. La flotte romaine était alors mouillée sur la côte, non loin d'Apollonie. Anicius s'y transporta aussitôt; il atteignit promptement les pirates illyriens, en vint aux

ros esse : itaque ipsi quoque reges æquos adhiberent animos ad pacem accipiendam. »

XXX. Jam veris principium erat, novique duces in provinciam venerant; consul Æmilius in Macedoniam, Octavius Oreum ad classem, Anicius in Illyricum, cui bellandum adversus Gentium. Patre Pleurato rege Illyriorum et matre Eurydica genitus fratres duos, Platorem utroque parente, Caravantium matre eadem natum, habuit. Hoc propter ignobilitatem paternam minus suspecto Platorem occidit et duos amicos ejus, Ettritum et Epicadum, impigros viros, quo tutius regnaret. Fama fuit, Honuni Dardanorum principis filiam Etutam pacto fratri eum invidisse, tanquam his nuptiis adjungenti sibi Dardanorum gentem : et simillimum id vero fecit ducta ea virgo, Platore interfecto. Gravis deinde, dempto fratris metu, popularibus esse cœpit; et violentiam insitam ingenio intemperantia vini accendebat. Ceterum, sicut ante dictum est, ad romanum incitatus bellum, Lissum omnes copias contraxit. Quindecim millia armatorum fuerunt. Inde, fratre in Caviorum gentem, vi aut terrore subigendam, cum mille peditibus et quinquaginta equitibus misso, ipse ad Bassaniam urbem quinque millia ab Lisso ducit. Socii erant Romanorum. Itaque per præmissos nuntios prius tentati, obsidionem pati, quam dedere sese, maluerunt. Caravantium in Caviis Durnium oppidum advenientem benigne accepit. Caravantis altera urbs exclusit; et, quum agros eorum effuse vastaret, aliquot palati milites agrestium concursu interfecti sunt. Jam et Ap. Claudius, assumptis ad eum exercitum, quem habebat, Bullinorum, et Apolloniatium et Dyrrhachinorum auxiliis, profectus ex hibernis, circa Genusum amnem castra habebat; audito fœdere inter Persea et Gentium, et legatorum violatorum injuria accensus, bellum haud dubie adversus eum gesturus. Anicius prætor, eo tempore Apolloniæ auditis, quæ in Illyrico gererentur, præmissisque ad Appium litteris, ut se ad Genusum opperiretur, triduo et ipse in castra venit : et ad ea, quæ habebat, auxilia Parthinorum junctis duobus millibus peditum et equitibus ducentis (peditibus Epicadus, equitibus Algalsus præerat), parabat ducere in Illyricum, maxime ut Bassanitas solveret obsidione. Tenuit impetum ejus fama lemborum vastantium maritimam oram. Octoginta erant lembi, auctore Pantaucho missi a Gentio ad Dyrrhachinorum et Apolloniatium agros populandos. Tum classis ad oram

mains avec eux, les défit sans peine, prit quelques-uns de leurs vaisseaux, et força les autres à regagner l'Illyrie. Ensuite il revint au camp près de Génuse et marcha en toute hâte au secours de Bassania. Gentius, épouvanté à la nouvelle de l'arrivée du préteur, leva le siége et s'enfuit vers Scodra avec une précipitation telle qu'il laissa derrière lui une partie de son armée. Aussi un grand nombre de ses soldats qui auraient pu arrêter les Romains, si la présence de leur chef eût soutenu leur courage, se voyant abandonnés par lui, se rendirent-ils sans combat.

XXXI. A leur exemple, toutes les villes de la contrée embrassèrent le parti des Romains, vers lequel elles penchaient déjà. La justice du préteur et sa clémence envers tous contribuèrent beaucoup à ce résultat. On marcha ensuite sur Scodra : la prise de cette ville était le point important de la guerre; Gentius s'y était enfermé, parce qu'il la regardait comme le boulevard de son royaume, et c'était d'ailleurs la plus forte place sans contredit du pays des Labéates; elle était d'un accès difficile. Elle était entourée par deux rivières, la Clausala à l'orient, et à l'occident la Barbanna qui prend sa source dans le lac Labéatis. Ces deux rivières versent leurs eaux dans le fleuve Orionde qui sort du mont Scordus, et va se jeter dans la mer Adriatique, après s'être grossi de plusieurs autres rivières. Le mont Scordus, le plus élevé de la contrée, domine à l'orient la Dardanie, au midi la Macédoine, au couchant l'Illyrie. Malgré les obstacles qu'offrait l'assiette de la ville et la réunion de toutes les forces des Illyriens commandées par le roi en personne, le préteur romain, encouragé par son premier succès, se flatta de l'espoir que le reste de la campagne répondrait à son début et qu'il pourrait profiter de la terreur subite des ennemis; il s'avança donc jusqu'au pied des murs avec son armée rangée en bataille. Les assiégés n'auraient eu qu'à fermer leurs portes et garnir de troupes les murs de la ville et les tours qui en défendaient l'entrée, pour faire échouer la tentative des Romains; mais ils firent une sortie, se présentèrent en rase campagne, et engagèrent le combat avec une ardeur qui ne se soutint pas longtemps. Repoussés par les Romains, ils s'enfuirent en désordre, et plus de deux cents fuyards périrent aux portes mêmes de la ville, où leur désastre jeta une telle épouvante, que Gentius députa aussitôt au préteur Teuticus et Bellus, les deux personnages les plus distingués de la nation, pour demander une trêve qui lui permît de délibérer sur le parti qu'il avait à prendre. Le préteur accorda trois jours, pendant lesquels l'armée resta campée à trois cents pas environ de la ville. Pendant ce temps, Gentius s'embarqua, remonta la Barbanna et gagna le lac Labiatis, comme pour chercher un endroit isolé où il pût se livrer à ses réflexions; mais il avait en réalité, comme on le vit bien, l'espoir mal fondé de voir son frère Caravantius revenir avec plusieurs milliers de troupes auxiliaires de la contrée où il l'avait envoyé. Déchu de cette espérance, il se rembarqua trois jours après, pour revenir à Scodra, et fit partir en avant des envoyés chargés de demander au préteur la permission d'aller le trou-

haud procul Apollonia stabat. Huc recurrit Anicius, ac brevi assecutus illyrios prædatores, congressusque cum iis, et perlevi negotio victor, aliquot naves hostium cepit, ceteras repetere Illyricum coegit. Inde in castra ad Genusum regressus, ad Bassanitarum auxilium properavit. Non sustinuit famam adventantis prætoris Gentius, solutaque obsidione Scodram se contulit tam trepida fuga, ut ne totum quidem exercitum abduceret. Magna pars copiarum, quæ, si dux præsens confirmasset animos, morari Romanos poterant, amoto eo, tradiderunt se.

XXXI. Deinceps et urbes regionis ejus idem faciebant, adjuvante inclinationem animorum clementia in omnes et justitia prætoris romani. Ad Scodram inde ventum est, quod belli caput erat; non eo solum, quod Gentius eam sibi ceperat velut regni totius arcem, sed etiam quod Labeatium gentis munitissima longe est et difficilis aditu. Duo cingunt eam flumina, Clausala latere urbis, quod in orientem patet, præfluens, Barbanna ab regione occidentis, ex Labeatide palude oriens. Hi duo amnes confluentes incidunt Oriundi flumini; quod, ortum ex monte Scordo, multis et aliis auctum aquis, mari Adriatico infertur. Mons Scordus, longe altissimus regionis ejus, ab oriente Dardaniam subjectam habet, a meridie Macedoniam, ab occasu Illyricum. Quanquam munitum situ naturali oppidum erat, gensque id tota Illyriorum et rex ipse tuebatur, tamen prætor romanus, quia prima successerant prospere, fortunam totius rei principia secuturam esse ratus, et repentinum valiturum terrorem, instructo exercitu ad mœnia succedit. Quod si clausis portis muros portarumque turres, dispositis armatis, defendissent, vano cum incepto mœnibus pepulissent Romanos. Nunc, porta egressi, prœlium loco equo majore animo commiserunt, quam sustinuerunt. Pulsi enim et fuga conglobati, quum ducenti amplius in ipsis faucibus portæ cecidissent, tantum intulerunt terrorem, ut oratores extemplo ad prætorem mitteret Gentius, Teuticum et Bellum, principes gentis, per quos indutias peteret, ut deliberare de statu rerum suarum posset. Triduo in hoc dato, quum castra romana quingentos ferme passus ab urbe abessent, navem conscendit, et flumine Barbanna navigat in lacum Labeatum, velut secretum locum petens ad consultandum; sed, ut apparuit, falsa spe excitus, Caravantium fratrem, multis millibus armatorum coactis ex ea regione, in quam missus erat, adventare. Qui postquam evanuit rumor, tertio post die navem eamdem secundo amni Scodram demisit : præmissisque nuntiis,



ver. L'ayant obtenue, il se rendit au camp. Là, il reconnut d'abord hautement sa folie; puis il eut recours aux prières et aux larmes, et, tombant aux genoux du préteur, se remit à sa discrétion. Anicius le rassura et l'invita même à souper. Gentius rentra dans la ville auprès des siens, et soupa ce jour-là avec le préteur, qui le combla d'égards. Mais ensuite il fut mis sous la garde de C. Cassius, tribun des soldats. Pour salaire d'une défection qui le plongeait dans une telle infortune, le malheureux roi avait reçu à peine de Persée ce qu'on donne à un gladiateur, dix talents.

XXXII. Après la prise de Scodra, le premier soin d'Anicius fut de réclamer et de se faire amener Pétillius et Perpenna, qu'il rétablit dans tous les honneurs dus à leur caractère. Il envoya sur-le-champ Perpenna s'assurer des amis et des parents du roi. Celui-ci se rendit à Médéon, ville du pays des Labéates, et ramena au camp du préteur, à Scodra, Etleva, femme de Gentius, avec ses deux fils Scerdilède et Pleuratus, ainsi que Caravantius, son frère. Anicius ayant ainsi terminé la guerre d'Illyrie en trente jours, chargea Perpenna de porter à Rome la nouvelle de sa victoire, et fit également partir quelques jours après le roi Gentius avec sa mère, sa femme, ses enfants, son frère et les principaux Illyriens. C'est la seule guerre dont on apprit la fin à Rome, avant même de savoir qu'elle fût commencée. Pendant ces événements, Persée était en proie à de vives alarmes; on lui avait annoncé que le nouveau consul Émilius arrivait plus menaçant que jamais. L'approche du préteur Octavius, dont la flotte menaçait les côtes, ne lui inspirait pas moins d'effroi. Thessalonique était défendue par Eumène et Athénagoras, avec une faible garnison de deux mille hommes armés de boucliers. Persée y envoya aussi Androclès, avec ordre de placer son camp à l'entrée même du port. En même temps, Antigone fut chargé d'aller à Émia avec mille fantassins pour protéger la côte, et porter du secours aux habitants de la campagne, sur quelque point que l'ennemi voulût tenter une descente; cinq mille Macédoniens allèrent renforcer la garnison de Pythium et de Pétra, sous les ordres d'Histiée, de Théogène et de Médon. Après le départ de ces troupes, Persée entreprit de fortifier les bords de l'Énipée, parce que ce fleuve était guéable. Afin que tout le monde prît part à ce travail, on rassembla les femmes des villes voisines, et on les força de porter des vivres aux travailleurs; les soldats allaient chercher du bois dans les forêts. On eut bientôt élevé un retranchement et des fortifications flanquées de tours et bordées de machines, qui défendaient si bien la rive, que l'ennemi ne pouvait forcer le passage sans une lutte sérieuse et un péril certain. Au moyen de ces ouvrages, Persée se croyait à l'abri d'un coup de main, et espérait que les Romains, fatigués d'une inaction qui épuisait leurs forces, se rebuteraient enfin d'une guerre ruineuse et difficile. Plus ces dispositions annonçaient de la part des Macédoniens d'attention à tout prévoir, et de précaution à tout défendre, plus Paul Émile redoubla de soin

nt sibi appellandi prætoris potestas fieret, copia facta, in castra venit. Et principium orationis ab accusatione stultitiæ orsus suæ, postremo ad preces lacrymasque effusus, genibus prætoris accidens, in potestatem sese dedit. Primo, bonum animum habere jussus, ad cœnam etiam invitatus, in urbem ad suos rediit, et cum prætore eo die honorifice est epulatus : deinde in custodiam C. Cassio tribuno militum traditus, vix gladiatorio accepto decem talentis ab rege, rex, ut in eam fortunam recideret.

XXXII. Anicius, Scodra recepta, nihil prius, quam requisitos Petillium Perpennamque legatos ad se duci, jussit. Quibus splendore suo restituto, Perpennam extemplo mittit ad comprehendendos amicos cognatosque regis : qui, Meteonem, Labeatium gentis urbem, profectus, Etlevam uxorem cum filiis duobus, Scerdilædo Pleuratoque, et Caravantium fratrem Scodram in castra adduxit. Anicius bello illyrio intra triginta dies perfecto, nuntium victoriæ Perpennam Romam misit; et post dies paucos Gentium regem ipsum cum parente, conjuge, liberis ac fratre, aliisque principibus Illyriorum. Hoc unum bellum prius perpetratum, quam cœptum, Romæ auditum est. Quibus diebus hæc agebantur, Perseus quoque in magno terrore erat, propter adventum simul Æmilii novi consulis, quem cum ingentibus minis adventare audiebat, simul Octavii prætoris. Nec minus terroris a classe romana et periculo maritimæ oræ habebat. Thessalonicæ Eumenes et Athenagoras præerant cum parvo præsidio duorum millium cætratorum. Eo et Androclem præfectum mittit, jussum sub ipsis navalibus castra habere. Æneam mille equites cum Antigono misit ad tutandam maritimam oram : ut, quocunque littore applicuisse naves hostium audissent, extemplo ferrent agrestibus opem. Quinque millia Macedonum missa ad præsidium Pythii et Petræ, quibus præpositi erant Histiæus, et Theogenes, et Medon. His profectis, ripam munire Enipei fluminis aggressus est, quia sicco alveo transiri poterat. Huic ut omnis multitudo vacaret, feminæ ex propinquis urbibus cocta cibaria in castra afferebant : miles jussus ex propinquis silvis, benigne..... [ligna petere. Inde structum vallum, propugnacula excitata; adjectis turribus dispositisque ubique tormentis, ita ripam defendebant, ut penetrare hostis sine gravi certamine et periculo non posset. Sic tutum se adversus omnem Romanorum impetum fore confidebat, sedendoque et segni mora languescentes, tum sumptibus exhaustos hostes tandem tædium tam difficilis belli capturum. Paulus contra, quo diligentius et cautius omnia apud Macedonas provisa et custodita cernebat, eo acrius curam



et s'appliqua à trouver un plan et des ressources qui fissent échouer les espérances trop fondées de l'ennemi. Au reste, ce qui le gênait le plus pour le moment, c'était le manque d'eau. Le fleuve voisin du camp était presque à sec, et il ne restait qu'un léger filet d'eau corrompue qui coulait le long du rivage.

XXXIII. Le consul, informé par les pourvoyeurs envoyés dans les environs, qu'ils ne pouvaient y trouver d'eau, leur ordonna de le suivre avec leurs outres jusqu'à la mer, qui était éloignée de moins de trois cents pas, et de creuser la terre sur plusieurs points, à des distances rapprochées. La hauteur des montagnes voisines lui faisait espérer, surtout parce qu'on n'en voyait sourdre et couler aucun ruisseau, qu'elles contenaient des sources cachées qui, filtrant à travers les terres, allaient se mêler aux eaux de la mer. A peine avait-on effleuré le sable, qu'on vit jaillir des sources d'une eau d'abord trouble et rare, mais qui devint bientôt limpide et abondante. Cette découverte, où les soldats crurent voir une faveur des dieux, ajouta encore à l'idée qu'ils avaient de leur général et au respect qu'ils lui portaient. Il ordonna ensuite aux troupes de tenir leurs armes prêtes, et, suivi des tribuns et des centurions des premiers rangs, il alla reconnaître les points par où les soldats pourraient facilement descendre, et ceux qu'ils auraient le moins de peine à gravir pour atteindre la rive opposée. Après un examen suffisant, il s'occupa de prendre les mesures nécessaires pour que toutes les manœuvres s'exécutassent dans l'armée avec ordre et précision. Un commandement général a l'inconvénient de ne pas être entendu de tous; dans l'incertitude qui en résulte, les soldats y suppléant d'eux-mêmes, font plus ou moins que l'ordre donné, et au milieu des cris discordants qui s'élèvent de toutes parts, l'ennemi est instruit de ce qu'on va faire avant les troupes elles-mêmes. Il décida donc que le tribun des soldats donnerait le mot d'ordre au premier centurion de la légion, et qu'ensuite celui-ci et les suivants le transmettraient de proche en proche aux autres centurions, soit qu'il fallût faire passer le commandement des premiers rangs aux derniers, soit qu'il dût venir des derniers aux premiers. Il défendit aussi que les sentinelles suivissent la coutume nouvellement introduite de porter leurs boucliers en faction. En effet le devoir d'une sentinelle n'est pas de marcher en avant pour combattre, mais de veiller, et, quand elle aperçoit l'ennemi, de se replier pour appeler ses compagnons aux armes. Auparavant, les soldats montaient la garde, debout, le casque en tête et le bouclier droit devant eux. Lorsqu'ils étaient fatigués, ils s'assoupissaient appuyés sur leur javeline, de sorte que l'éclat de leurs armes les faisait apercevoir de loin par l'ennemi, tandis qu'eux-mêmes ne remarquaient rien. Il introduisit aussi des améliorations pour les postes avancés. Avant lui, tous les soldats passaient la journée sous les armes, et les cavaliers tenaient leurs chevaux bridés. Aussi, pendant les jours d'été, sous les rayons d'un soleil brûlant, les hommes et les chevaux étaient épuisés par la fatigue d'un service aussi prolongé, et souvent, quoique supérieurs en nombre, les avant-postes n'avaient pu résister à l'attaque soudaine d'une

intendere, in omnes partes versare animum, si quo consilio frustrari hostium spem haud de nihilo sane conceptam posset. Ceterum præsens tum malum augebat, aquarum penuria. Exaruerat pæne proximum flumen, nisi quod juxta ipsum mare exigua et corrupta manabat aquula.].

XXXIII. [Consul, quum missi circa propinqua loca nullam aquam inveniri renuntiarent]... conferre, postremo sequi se utrarios ad mare, quod minus trecentos passus aberat, jussit, et in littore alios alibi modicis intervallis fodere. Montes ingentis altitudinis spem faciebant, eo magis quia nullos apertos evergerent rivos, occultos continere latices, quorum venæ in mare permanantes undæ miscerentur. Vix diducta summa arena erat, quum scaturigines turbidæ primo et tenues emicare, dein liquidam multamque fundere aquam, velut deum dono, cœperunt. Aliquantum ea quoque res duci famæ et auctoritatis apud milites adjecit. Jussis deinde militibus expedire arma, ipse cum tribunis primisque ordinibus vadit ad contemplandos transitus, qua descensus facilis armatis, qua in ulteriorem ripam minime iniquus ascensus esset. His satis exploratis, illa quoque primum, ut ordine ac sine tumultu omnia in agmine ad nutum imperiumque ducis fierent, providit. Ubi omnibus simul pronuntiaretur, quod fieret, neque omnes exaudirent, incerto imperio accepto, alios, ab se adjicientes, plus eo, quod imperatum sit, alios minus facere; clamores deinde dissonos oriri omnibus locis, et prius hostes, quam ipsos, quid paretur, scire. Placere igitur, tribunum militum primo pilo legionis secretum edere imperium; illum, et dein singulos, proximo cuique in ordine centurioni dicere, quid opus facto sit; sive a primis signis ad novissimum agmen, sive ab extremis ad primos perferendum imperium sit. Vigiles etiam novo more scutum in vigiliam ferre vetuit; non enim in pugnam vigilem ire, ut armis utatur, sed ad vigilandum, ut, quum senserit hostium adventum, recipiat se, excitetque ad arma alios. Scuto præ se erecto stare galeatos: deinde ubi fessi sint, innisos pilo, capite super marginem scuti posito, sopitos stare; ut fulgentibus armis procul conspici ab hoste possint, ipsi nihil provideant. Stationum quoque morem mutavit. Armati omnes, et frenatis equis equites, diem totum perstabant. Id quum æstivis diebus, urente assiduo sole, fieret, tot horarum æstu et languore ipsos

poignée de troupes fraîches. Émilius régla que désormais les postes seraient relevés le matin et à midi. De cette façon, les troupes fraîches de l'ennemi ne pouvaient plus avoir affaire à des soldats fatigués.

XXXIV. Émilius convoqua les troupes, et, après leur avoir annoncé les réformes qu'il ordonnait, prononça un discours analogue à celui qu'il avait tenu dans l'assemblée du peuple. « Le général seul, dit-il, devait dans une armée prévoir et régler les opérations nécessaires, soit par lui-même, soit de concert avec les officiers qu'il appelait au conseil. Ceux qui n'y étaient point admis ne devaient émettre leurs propres idées ni en public ni en particulier. Quant au soldat, trois choses devaient être l'objet de ses soins : se livrer aux exercices propres à rendre le corps très-robuste et très-agile, tenir ses armes en état, avoir des vivres prêts pour partir au premier ordre. Il devait se reposer du reste sur les dieux immortels et la sagesse de son général. Le salut d'une armée était compromis, quand les soldats délibéraient et que le général se laissait guider par les caprices de la multitude. Pour lui, il remplirait ses devoirs de général, en leur fournissant l'occasion de vaincre l'ennemi. De leur côté, ils devaient ne s'inquiéter en rien de l'avenir, et déployer tout leur courage, quand on leur aurait donné le signal du combat. » Après ces avis sévères, il congédia l'assemblée, et les vieux soldats avouèrent que de ce jour seulement, ils s'étaient fait une idée de leurs devoirs militaires. Mais ce ne fut pas seulement par des paroles qu'ils témoignèrent leur vif assentiment aux avis du consul : ils le prouvèrent par des effets. Dès ce moment, il n'y eut plus dans le camp un seul oisif : les uns aiguisaient leurs épées, les autres fourbissaient leurs casques, leurs visières, leurs boucliers et leurs cuirasses; ceux-ci essayaient leurs armes, et chargés de ce poids, éprouvaient l'agilité de leurs membres; ceux-là brandissaient leurs javelots, faisaient briller leurs épées et en éprouvaient la pointe. Enfin il était facile de juger à leur contenance qu'à la première occasion d'en venir aux mains avec l'ennemi, ils signaleraient le début des hostilités par une victoire éclatante ou par une mort glorieuse. Persée comprit que le moment décisif était venu, quand il vit le mouvement et l'activité des Romains, que l'arrivée du consul et le retour du printemps semblaient avoir animés d'une ardeur nouvelle; quand il s'aperçut qu'ils avaient levé leur camp de Phila pour l'établir sur la rive opposée; que le consul inspectait les travaux de ses soldats, dans l'intention évidente de tenter le passage; qu'il disposait tout et faisait les préparatifs les plus minutieux pour attaquer l'ennemi et forcer son camp, sans omettre aucune des mesures que doit prendre un grand capitaine pour affaiblir l'ennemi ou ajouter aux forces de ses soldats. Le roi de Macédoine chercha donc à encourager ses soldats, et renforça ses retranchements, craignant toujours de n'avoir pas pris toutes les précautions nécessaires, et ne trouvant jamais la rive assez fortifiée et assez défendue. Toutefois, malgré l'ardeur qui enflammait les deux partis, ils restèrent quelques jours dans l'inaction, et jamais

equosque fessos integri sæpe adorti hostes, vel pauci plures vexabant. Itaque ex matutina statione ad meridiem decedi, et in postmeridianum succedere alios jussit : ita nunquam fatigatos recens hostis aggredi poterat.

XXXIV. Hæc quum ita fieri placere, concione advocata, pronuntiasset, adjecit urbanæ concioni convenientem orationem. « Unum imperatorem in exercitu providere et consulere, quid agendum sit, debere, nunc per se, nunc cum iis, quos advocarit in consilium; qui non sint advocati, eos nec palam, nec secreto jactare consilia sua. Militem hæc tria curare debere, corpus ut quam validissimum et pernicissimum habeat, arma apta, cibum paratum ad subita imperia; cetera scire de se diis immortalibus et imperatori suo curæ esse. In quo exercitu milites consultent, imperator rumoribus vulgi circumagatur, ibi nihil salutare esse. Se, quod sit officium imperatoris, provisurum, ut bene gerendæ rei occasionem iis præbeat. Illos nihil, quid futurum sit, quærere; ubi datum signum sit, tum militarem operam navare. » Ab his præceptis concionem dimisit; vulgo etiam veteranis fatentibus, se illo primum die, tanquam tirones, quid agendum esset in re militari, didicisse. Non sermonibus tantum his, cum quanto assensu audissent verba consulis, ostenderunt; sed rerum præsens effectus erat. Neminem totis mox castris quietum videres : acuere alii gladios; alii galeas bucculasque, scuta alii, alii loricas tergere : alii aptare corpori arma, experirique sub his membrorum agilitatem : quatere alii pila, alii micare gladiis, mucronemque intueri : ut facile quis cerneret, ubi primum conserendi manum cum hoste data occasio esset, aut victoria egregia, aut morte memorabili finituros bellum. Perseus quoque quum, adventu consulis simul et veris principio, strepere omnia moverique apud hostes, velut novo bello, cerneret, mota a Phila castra in adversa ripa posita, nunc ad contemplanda opera sua circumire ducem, haud dubie transitus speculantem, [nunc ea omnia intentissima cura apparare, quæ ad vim faciendam oppugnandaque castra usui esse possent; nihil omittere, quod sive adversus hostem, sive ad suorum adjuvandas vires magno duci conandum faciendumque esset; et ipse, tanquam in summæ rei jam discrimen venturus, acuere militum animos, firmare opera magis ac magis, nunquam satis provisa omnia, satis tutam munitamque ripam credere. Tamen in acerrimo utrimque ardore quieta per aliquantum temporis stativa fuere; nec unquam tantos exercitus tam in propinquum collatis castris tam tranquil-



on ne vit deux armées si considérables et campées si près l'une de l'autre demeurer aussi tranquilles. Sur ces entrefaites, on apprit la défaite de Gentius en Illyrie, et la victoire d'Anicius, qui avait fait tomber au pouvoir des Romains la personne du roi, sa famille et tout son royaume.

XXXV. Cet événement augmenta l'ardeur des Romains, et frappa d'épouvante les Macédoniens et leur roi. Il s'efforça d'abord de tenir la nouvelle secrète, en envoyant à Pantauchus, qui revenait d'Illyrie, l'ordre de ne point approcher du camp. Mais celui-ci avait ramené de jeunes Macédoniens, qui avaient été en otage auprès de Gentius, et ces jeunes gens avaient tout appris à leurs familles. D'ailleurs il arrive d'ordinaire que plus les rois s'efforcent de tenir une chose cachée, plus l'indiscrétion de ceux qui les entourent en fait promptement transpirer la nouvelle. Vers le même temps, les ambassadeurs de Rhodes se présentèrent au camp des Romains : ils venaient remplir comme médiateurs de la paix la mission qui avait à Rome si vivement excité l'indignation du sénat. Ils furent écoutés bien plus défavorablement encore dans un conseil composé d'hommes de guerre. Aussi proposa-t-on de chasser les Rhodiens du camp sans leur répondre ; mais Émilius déclara qu'ils auraient sa réponse dans quinze jours. En attendant, pour montrer quel cas il faisait de la médiation des Rhodiens, il tint conseil sur les opérations ultérieures de la guerre. Quelques-uns, et surtout les plus âgés, proposaient de passer l'Énipée et d'emporter de vive force les ouvrages de l'ennemi. « Les Macédoniens, disaient-ils, ne tiendraient pas mieux contre leurs colonnes serrées qu'ils ne l'avaient fait l'année précédente, en se laissant enlever tant de places fortes, bâties sur des hauteurs et défendues par de nombreuses garnisons. » D'autres auraient voulu envoyer Octavius avec sa flotte à Thessalonique, pour porter le ravage sur les côtes et forcer le roi de diviser ses forces. Ils prétendaient que Persée, menacé sur ses derrières, se verrait forcé, pour protéger l'intérieur de son royaume, de dégarnir quelque point de l'Énipée qui fournirait alors un passage. Mais le consul regardait la rive comme impossible à franchir, à cause de sa situation naturelle et des ouvrages de l'ennemi. Outre la crainte que lui inspiraient les machines meurtrières disposées de tous côtés, il savait que les Macédoniens étaient plus habiles que ses soldats à lancer des traits, et plus sûrs de leurs coups. Émilius méditait un projet tout différent. Après avoir levé la séance, il fit appeler deux marchands perrhébiens, Cœnus et Ménophile, hommes dont il avait déjà pu apprécier la fidélité et la sagesse, les prit à part et les questionna touchant les passages qui conduisaient en Perrhébie. Sur la réponse des marchands que les passages n'étaient pas impraticables, mais qu'ils étaient occupés par les troupes du roi, Émilius conçut l'espérance qu'en attaquant de nuit à l'improviste, avec un fort détachement, il pourrait débusquer l'ennemi. « En effet, pensa-t-il, les javelots, les flèches et les autres armes de trait devenaient inutiles dans une attaque nocturne où l'obscurité ne permettait pas de diriger les coups de loin ; au contraire, dans une mêlée, dans un combat corps à corps, et le glaive à la main, les Romains auraient l'avantage. » Déterminé à prendre les Perrhébiens pour guides,

los consedisse memoriæ proditum est. Interim fama nuntiat, victum in Illyrico Gentium regem ab Anicio prætore, ipsumque cum domo tota et universa ditione in potestate Roma]norum esse.

XXXV. Quæ res Romanis auxit animos, Macedonibus regique eorum haud mediocrem attulit terrorem. Et primo supprimere in occulto famam ejus rei est conatus, missis, qui Pantauchum inde venientem appropinquare castris vetarent. Sed jam et pueri quidam visi ab suis erant inter obsides illyrios ducti ; et, quo quæque accuratius celantur, eo facilius loquacitate regiorum ministrorum emanant. Sub idem tempus rhodii legati in castra venerunt cum iisdem de pace mandatis, quæ Romæ ingentem iram patrum excitavere. Multo iniquioribus animis a castrensi consilio auditi sunt. Itaque quum alii præcipites sine responso... agendos castris, pronuntiavit, post diem quintum decimum se responsum daturum. Interim, ut appareret, quantum pacificantium Rhodiorum auctoritas valuisset, consultare de ratione belli gerendi cœpit. Placebat quibusdam, et maxime majoribus natu, per Enipei ripam munitionesque vim facere, « confertis et vim facientibus resistere Macedonas non posse : ex tot castellis aliquanto altioribus ac munitioribus, quæ validis præsidiis insedissent, priore anno dejectos. » Aliis placebat, Octavium cum classe Thessalonicam petere, et populatione maritimæ oræ distringere copias regias : ut, altero ab tergo se ostendente bello, circumactus ad interiorem partem regni tuendam, nudare aliqua parte transitus Enipei cogeretur. Ipsi natura et operibus inexsuperabilis ripa videbatur ; et, præterquam quod tormenta ubique disposita essent, missilibus etiam melius et certiore ictu hostes uti audierat. Alio spectabat mens tota ducis : dimissoque consilio perrhæbos mercatores, Cœnum et Menophilum, notæ jam sibi et fidei et prudentiæ homines, arcessitos secreto percunctatur, quales ad Perrhæbiam transitus sint. Quum loca non iniqua esse dicerent, præsidiis autem regiis obsideri, spem cepit, si nocte improviso valida manu aggressus necopinantes esset, dejici præsidia posse. « Jacula enim et sagittas et cetera missilia in tenebris, ubi, quid petatur, procul provideri, nequeat, inutilia esse : gladio cominus geri rem in permixta turba, quo miles romanus vincat. » His du-



Émilius manda le préteur Octavius, lui confia son projet et lui ordonna de faire voile pour Héraclée, muni des vivres nécessaires pour un espace de dix jours à un corps de mille hommes. En même temps, il fit partir pour Héraclée P. Scipion Nasica et Q. Fabius Maximus, son fils, avec cinq mille hommes d'élite, dans le but apparent de s'embarquer pour dévaster les côtes de la Macédoine intérieure, suivant l'avis ouvert dans le conseil. Ces officiers furent avertis en secret qu'ils trouveraient des vivres sur la flotte, afin qu'aucun obstacle ne les arrêtât, et les guides eurent ordre de régler la marche de manière à ce qu'on pût attaquer Pythium le troisième jour, à la quatrième veille. De son côté, pour distraire l'attention du roi de tout autre point, le consul engagea dès l'aurore un combat avec les postes avancés des Macédoniens, dans le lit même du fleuve. L'action n'eut lieu qu'entre les troupes légères, car l'inégalité du terrain n'aurait pas permis à des troupes pesamment armées d'y prendre part. Les deux rives descendaient jusqu'au lit du fleuve par une pente de trois cents pas environ, et au milieu coulait un torrent plus ou moins profond, sur une largeur d'un peu plus d'un mille. L'engagement eut lieu dans cet endroit, et eut pour spectateurs, d'un côté le roi, de l'autre le consul, tous deux avec leurs troupes rangées en bataille devant leurs retranchements. De loin, les archers auxiliaires de Persée avaient l'avantage, mais de près, les vélites et les Liguriens de l'armée romaine, armés de boucliers, tenaient mieux et donnaient moins de prise. Vers midi, le consul fit sonner la retraite et le combat finit, non sans une perte considérable des deux côtés. Le lendemain, au lever du soleil, les deux partis, animés par l'action de la veille, recommencèrent le combat avec plus d'acharnement. Mais les Romains avaient moins à souffrir de la part des ennemis qu'ils avaient en face, que de celle de la multitude qui bordait les tours, et faisait pleuvoir sur eux une grêle de traits de toute espèce, et surtout des pierres. Pour peu qu'ils approchassent de la rive, les traits qui partaient des machines atteignaient jusqu'aux derniers rangs. Le consul perdit ce jour-là beaucoup plus de monde, et fit sonner la retraite plus tard que le jour précédent. Le troisième jour il s'abstint de combattre et se retira vers la partie inférieure de son camp, comme pour tenter le passage du fleuve par celui de ses bras qui s'inclinait vers la mer. Persée, uniquement occupé de ce qui se passait sous ses yeux, mettait tous ses soins à repousser l'ennemi sur ce point, sans s'inquiéter d'autre chose. Cependant P. Nasica s'était porté vers la mer avec le corps qui avait été mis sous ses ordres. Arrivé à Héraclée, il fit prendre aux soldats du repos et de la nourriture, et attendit la nuit. Alors il exposa aux principaux officiers ses véritables instructions, et, dès que l'obscurité devint plus grande, il tourna du côté de la montagne, et, conformément aux ordres du consul, marcha en silence vers Pythium. Parvenu au sommet qui a plus de dix stades d'élévation, il donne un instant de repos à ses soldats fatigués. Ce point, comme nous l'avons dit plus haut, était occupé par Milon, Histiée et Théo-

cibus usurus, prætorem Octavium arcessitum, exposito, quid pararet, Heracleum cum classe petere jubet, et mille hominibus decem dierum cocta cibaria habere. Ipse P. Scipionem Nasicam, Q. Fabium Maximum filium suum cum quinque delectis millibus Heracleum mittit, velut classem conscensuros ad maritimam oram interioris Macedoniæ, quod in consilio agitatum erat, vastandam. Secreto indicatum, cibaria his præparata ad classem esse, ne quid eos moraretur. Inde jussi duces itineris ita dividere viam, ut quarta vigilia tertio die Pythium adoriri possent. Ipse postero die, ut detineret regem ab circumspectu rerum aliarum, prima luce medio in alveo cum stationibus hostium prœlium commisit: pugnatumque utrimque est levi armatura, nec gravioribus armis in tam inæquali alveo pugnari poterat. Descensus ripæ utriusque in alveum trecentorum ferme passuum erat: medium spatium torrentis, alibi aliter cavati, paulo plus quam mille passus patebat. Ibi in medio, spectantibus utrimque ex vallo castrorum hinc rege, hinc consule cum suis legionibus, pugnatum est. Missilibus procul regia auxilia melius pugnabant; cominus stabilior et tutior, aut parma, aut scuto ligustino, Romanus erat. Meridie ferme receptui cani suis consul jussit. Ita eo die diremptum prœlium est, haud paucis utrimque interfectis. Sole orto postero die, irritatis certamine animis, etiam acrius concursum est; sed Romani, non ab his tantum, cum quibus contractum certamen erat, sed multo magis ab ea multitudine, quæ disposita in turribus stabat, omni genere missilium telorum ac saxis maxime vulnerabantur. Ubi propius ripam hostium subissent, tormentis missa etiam ad ultimos perveniebant. Multo pluribus eo die amissis, consul paulo serius recepit suos. Tertio die prœlio abstinuit, degressus ad imam partem castrorum, veluti per devexum in mare brachium transitum tentaturus. Perseus, quod in oculis erat, id tantum cogitans, ad repellendum ea parte hostem omnem curam intendebat, nihil aliud sollicitus. Interim P. Nasica cum attributa sibi manu versus mare Heracleum profectus, postquam eo pervenit, jussis corpore curare militibus, noctem exspectavit. Tum vera consulis mandata præcipuis ducum exposuit, ac primis se intendentibus tenebris, flexo ad montem itinere, ad Pythium, ut imperatum erat, copias silentio ducit. Ubi ventum ad summum cacumen est, quod decem amplius stadia in altitudinem assurgit, fatigatis militibus aliquid requietis datum. Hoc jugum, ut ante dictum est, Medon, et Histiæus, et Theogenes a



gène, que Persée avait envoyés pour le défendre, avec cinq mille hommes. Mais telle était la négligence des généraux du roi, que personne ne s'aperçut de l'approche des Romains. Si l'on en croit Polybe, Nasica surprit les Macédoniens endormis, et les culbuta facilement. Mais Nasica, dans une lettre à l'un des rois alliés, raconte le fait tout différemment : « La montagne, dit-il, avait été rude à gravir, mais elle était mal gardée, et il se serait emparé du défilé sans peine, si un des transfuges crétois qu'il avait avec lui n'eût couru informer Persée de ce qui se passait. Le roi, sans sortir du camp, avait envoyé Médon à la tête de deux mille Macédoniens et de dix mille auxiliaires, pour occuper le défilé. Il avait soutenu contre eux un combat acharné sur le sommet de la montagne, et entre autres particularités, il avait été blessé par un soldat thrace qu'il avait lui-même percé d'un coup de lance à travers la poitrine. Les Macédoniens vaincus l'avaient enfin laissé maître du champ de bataille, et Médon lui-même n'avait pas eu honte de jeter ses armes pour chercher son salut dans la fuite. » Les Romains poursuivirent les fuyards et descendirent dans la plaine sans péril et sans obstacle. Dans cet état de choses, Persée ne savait quel parti prendre. Craignant d'être tourné par l'ennemi, qui venait de s'ouvrir la route par la prise du défilé, il se voyait forcé ou de se replier sur Pydna pour attendre l'ennemi et combattre avec moins de danger sous les murs d'une ville forte, ou de disposer ses troupes dans les villes de Macédoine, de mettre en sûreté les récoltes et les bestiaux dans les places les mieux fortifiées, et de laisser à l'ennemi un sol nu et des campagnes dévastées. Le roi flottait entre ces deux partis. Ses amis au contraire, persuadés que le parti le plus honorable était aussi le plus sûr, l'exhortaient à tenter le sort des armes. « Outre l'avantage du nombre, lui disaient-ils, il devait compter sur le courage naturel de ses solats, qu'enflammeraient encore les motifs les plus puissants et les plus sacrés, les stimulants les plus propres à leur donner du cœur, c'est-à-dire la colère, la vue de leurs foyers et de leurs temples, au milieu desquels et pour lesquels il leur faudrait combattre; l'aspect de leurs parents, de leurs épouses; enfin la présence du roi témoin de leur valeur et partageant leurs dangers. » Ces représentations décidèrent Persée à combattre. Il retourna en arrière jusqu'à Pydna, s'y retrancha, rangea son armée en bataille et assigna à chacun des généraux son poste et ses fonctions, comme si l'action allait s'engager. Voici quelle était la nature du lieu : d'abord s'offrait une plaine favorable au développement de la phalange, qui a besoin d'un espace ouvert et uni; cependant cette plaine n'était pas assez étendue pour qu'il lui fût aisé de se porter en avant. Ensuite régnait une chaîne de collines propres à favoriser la retraite ou les manœuvres des troupes légères. Deux rivières nommées par les habitants du pays, l'une Éson, l'autre Leucus, paraissaient, quoique leurs eaux fussent alors fort basses, pouvoir cependant opposer quelque obstacle aux Romains. Émilius, après avoir opéré sa jonction avec Nasica, marcha droit à l'ennemi; mais à la vue

Perseo missi cum quinque millibus Macedonum obtinebant : sed tanta negligentia regiis ducibus erat, ut nemo adventare Romanos senserit. Sopitos aggressus Nasica de jugo facile dejecit, si Polybio fides. Ipse enim Nasica in epistola ad aliquem regum longe aliter rem narrat. « Montem arduo ascensu fuisse, sed incustoditum, ita ut saltum occupare nullo negotio potuisset, nisi transfuga cretensis ex iis, quos secum ducebat, ad Persea cucurrisset, eumque docuisset, quid ageretur. Regem ipsum quidem mansisse in castris, sed misisse duo Macedonum, decem auxiliarium millia, Medone duce, ad occupandum saltum. Cum his acerrima pugna in summo jugo concursum esse, atque inter alia sese a thrace milite ferro appetitum, quem ipse adacta per pectus hasta transfixerit. Victos tandem Macedonas loco cessisse, Medonemque ipsum turpissima fuga abjectis armis saluti consuluisse. » Romanis fugientes persequentibus facilis et sine ullo periculo in plana descensus fuit. Hoc rerum statu Perseus ambigere, quid facto opus. Quum, aperta jam per saltum via, metueret, ne circumiretur a Romanis, omnino necesse erat, ut aut ad Pydnam recedens hostem ibi exspectaret, sub muris munitæ urbis minore periculo certaturus, aut copiis per urbes Macedoniæ dispersis, convectisque in loca munitiora frugibus atque pecoribus, populatos agros et nudum hosti relinqueret solum. Anceps fluctuabat inter hæc duo consilia regis animus. Amici tutius quoque id, quod honestius foret, rati, hortabantur, ut pugnæ casum experiretur. « Eum et numero præstare militum, et vero etiam virtuti credere debere, quam ingenitam animis accensura quoque essent illa validissima et sanctissima apud homines ad fortiter pugnandum incitamenta, aræ, foci, sacra, inter quæ et pro quibus dimicandum esset; et parentes ac conjuges; rex denique ipse inspectans, seseque in partem discriminis offerens. » His motus rex ad pugnam sese comparavit, et, quum retrocessisset ad Pydnam, simul castra locat, simul instruit aciem, suum cuique ductorum munus locumque assignat, tanquam statim ex itinere dimicaturus. Regio erat hujusmodi. Campus explicandæ phalangi, cui aperta et æquabili planitie opus est, opportunus; non ita tamen, ut facile promoveri posset : perpetui deinde colles qui levi armaturæ tum refugiendi, tum circumcursandi copiam præberent. Amnes duo, Æsonem alterum, alterum Leucum incolæ appellant, quamvis tenui tum fluerent aqua, aliquid tamen negotii facessere Romanis posse videbantur. Æmilius, junctis cum Nasica copiis,



d'une armée aussi imposante par le nombre et la vigueur des soldats, que par son bon ordre et sa contenance guerrière, il s'arrêta, frappé d'étonnement et livré à de profondes réflexions.

XXXVI. On avait passé le solstice d'été, il était près de midi, et les troupes avaient marché à l'ardeur du soleil et à travers des nuages de poussière. Déjà la fatigue et la soif se faisaient sentir, et, comme on était au milieu de la journée, elles ne pouvaient aller qu'en augmentant. Émilius résolut de ne point hasarder ses soldats ainsi fatigués contre des troupes fraîches et qui n'avaient rien perdu de leurs forces. Mais les deux partis étaient animés d'une si vive ardeur, qu'il fallut au consul autant d'habileté pour donner le change à ses troupes qu'aux ennemis eux-mêmes. Comme les rangs n'étaient pas encore formés, il pressa les tribuns de mettre les soldats en bataille, parcourait les lignes et enflammait tous les cœurs par ses exhortations. Les Romains demandèrent d'abord le signal en poussant de grands cris de joie, mais bientôt, à mesure que la chaleur augmentait, leur air devint moins animé, leurs voix moins fermes; quelques-uns même se penchaient sur leurs boucliers ou s'appuyaient sur leurs javelots. Alors le consul ordonna hautement aux centurions des premiers rangs de tracer l'emplacement du camp et de faire déposer les bagages. Cet ordre s'exécuta, et les soldats témoignèrent ouvertement leur joie de ce que le consul ne les avait point forcés de combattre, harassés comme ils l'étaient d'une marche pénible, et par une aussi forte chaleur. Émilius avait autour de lui ses lieutenants et les chefs des troupes auxiliaires, entre autres Attale; ils étaient tous persuadés que le consul voulait combattre, et l'avaient approuvé: car il ne s'était ouvert à personne, pas même à eux, du projet qu'il avait de différer. Frappés de ce changement subit, tous gardaient le silence. Nasica seul osa représenter au consul « qu'il ne devait pas laisser échapper un ennemi qui avait tant de fois mis en défaut l'expérience des généraux ses prédécesseurs, par son adresse à éviter le combat. Il était à craindre, dit-il, que, si on le laissait décamper à la faveur de la nuit, on eût beaucoup de peine et qu'on ne courût les plus grands dangers en la poursuivant jusqu'au cœur de la Macédoine. L'armée romaine serait réduite, comme sous les généraux précédents, à errer au hasard dans les défilés et les sentiers impraticables des montagnes de Macédoine. Pour lui, il engageait, de toutes ses forces, le consul à attaquer les ennemis, puisqu'ils étaient là en face de lui, dans une plaine ouverte, et à ne pas manquer une aussi belle occasion de les vaincre. » Le consul ne s'offensa point de la franchise des remontrances de cet illustre jeune homme: « Et moi aussi, Nasica, répondit-il, j'ai pensé autrefois comme vous pensez maintenant; un jour viendra où vous penserez comme je le fais aujourd'hui. Une longue expérience de la guerre m'a appris quand il faut combattre, et quand il faut s'en abstenir. Ce n'est point en présence de l'ennemi que je puis vous apprendre les motifs pour lesquels il vaut mieux aujourd'hui différer le combat. Je vous en instruirai dans une autre circonstance; en ce moment, qu'il vous suffise de l'autorité d'un vieux général. » Le jeune homme se tut, persuadé que

recta ad hostem ire pergit. Verum ad conspectum exercitus et numero et robore militum validissimi, et egregie instructi, et parati ad pugnam, stupefactus substitit, multa secum reputans.]

XXXVI. [Tempus] anni post circumactum solstitium erat: hora diei jam ad meridiem vergebat; iter multo pulvere et incalescente sole factum erat. Lassitudo et sitis jam sentiebatur, et, meridie instante, magis accessurum utrumque apparebat. Statuit sic affectos recenti atque integro hosti non objicere. Sed tantus ardor in animis ad dimicandum utrimque erat, ut consuli non minore arte ad suos eludendos, quam ad hostes, opus esset. Nondum omnibus instructis, instabat tribunis militum, ut maturarent; instruere circumibat ipse ordines, animos militum hortando in pugnam accendebat. Ibi primo alacres signum poscebant; deinde quantum incresceret æstus, et vultus minus vigentes et voces segniores erant, et quidam incumbentes scutis, nisique pilis stabant. Tum jam aperte primis ordinibus imperat, metarentur frontem castrorum, et impedimenta constituerent. Quod ubi fieri milites sensere, alii gaudere palam, quod fessos viæ labore flagrantissimo æstu non coegisset pugnare. Legati circa imperatorem ducesque externî erant, inter quos et Attalus, omnes approbantes, quum pugnaturum consulem credebant: neque enim ne his quidem cunctationem aperuerat suam. Tunc mutatione consilii subita quum alii silerent, Nasica unus ex omnibus ausus est monere consulem, « Ne hostem, ludificatum priores imperatores, fugiendo certamen, manibus emitteret. Vereri, ne, si nocte abeat, sequendus maximo labore ac periculo in intima Macedoniæ sit, cæcusque, sicut prioribus ducibus, per calles saltusque macedonicorum montium vagando circumagatur. Se magnopere suadere, dum in campo patenti hostem habeat, aggrediatur, nec oblatam occasionem vincendi amittat. » Consul, nihil offensus libera admonitione tam clari adolescentis, « Et ego, inquit, animum istum habui, Nasica, quem tu nunc habes; et, quem ego nunc habeo, tu habebis. Multis belli casibus didici, quando pugnandum, quando abstinendum pugna sit. Non operæ sit stanti nunc in acie docere, quibus de causis hodie quiesse melius sit. Rationes alias reposcito; nunc auctoritate veteris imperatoris contentus eris. » Conticuit adolescens; haud dubie videre aliqua impedimenta pugnæ consulem, quæ sibi non apparerent.



le consul était arrêté par des obstacles qui échappaient à sa pénétration.

XXXVII. Lorsque le camp fut tracé et le bagage mis en place, Paullus fit rentrer les troupes en commençant par l'arrière-garde. Les triaires d'abord, puis les princípes exécutèrent la retraite, pendant que les hastats restaient en première ligne, pour surveiller les mouvements de l'ennemi; vint enfin le tour des hastats, dont les manipules se replièrent successivement, en partant de la droite. Ainsi l'infanterie défila sans tumulte, pendant que la cavalerie et la troupe légère faisaient face à l'ennemi, et les cavaliers ne furent rappelés de leurs postes que lorsqu'on eut élevé le retranchement qui couvrait le front du camp et creusé le fossé. Le roi aurait volontiers accepté la bataille ce jour-là; mais, satisfait d'avoir montré aux siens que c'était l'ennemi qui l'avait refusée, il rappela aussi ses troupes dans son camp. Lorsque les Romains eurent achevé leurs retranchements, C. Sulpicius Gallus, tribun militaire de la seconde légion, qui avait été préteur l'année précédente, convoqua les soldats avec l'autorisation du consul, et les prévint « de ne point regarder comme un présage l'éclipse de lune qui aurait lieu la nuit suivante, depuis la seconde heure jusqu'à la quatrième. C'était, dit-il, un phénomène périodique et dû à des causes toutes naturelles, qu'on pouvait d'avance calculer et prédire aussi sûrement que le lever et le coucher de la lune et du soleil. Puisque les phases diverses de la lune, tantôt dans son plein, tantôt sur son déclin et réduite au simple croissant, ne leur causaient aucune surprise, ils ne devaient pas regarder comme un prodige qu'elle s'obscurcît tout à fait, quand la terre la couvrait de son ombre. » Cette éclipse arriva à l'heure indiquée, dans la nuit qui précéda le premier jour des nones de septembre, et fit regarder, par les soldats romains, Gallus comme un sage inspiré des dieux. Les Macédoniens, au contraire, y virent un présage funeste, annonçant la ruine du royaume et l'anéantissement de leur nation. Ce prodige s'accordait d'ailleurs avec les prédictions de leurs devins. Aussi, leur camp ne cessa-t-il de retentir de cris et de hurlements, jusqu'à ce que le disque de la lune eût reparu. L'ardeur des soldats avait été si vive, que le lendemain quelques-uns reprochèrent au roi et au consul de n'avoir pas engagé le combat. Il était facile à Persée de se justifier : il pouvait alléguer que l'ennemi avait ouvertement refusé d'en venir aux mains, en ramenant le premier ses troupes dans son camp, et que d'ailleurs la phalange, qui devenait inutile sur un terrain inégal, s'était trouvée dans une position où elle ne pouvait se déployer. Émilius, à qui l'on reprochait déjà d'avoir la veille laissé échapper l'occasion de combattre et permis à l'ennemi de fuir pendant la nuit, s'il l'avait voulu, semblait en ce moment encore justifier les reproches des siens en s'occupant d'un sacrifice, quoiqu'il eût fait donner, dès le point du jour, l'ordre de sortir du camp et de se disposer à la bataille. Enfin, vers la troisième heure, après avoir offert ce sacrifice avec les cérémonies accoutumées, il assembla son conseil. C'était le moment d'agir, et l'on trouvait qu'une harangue et une délibération feraient perdre un temps précieux : le consul laissa dire les mécontents

XXXVII. Paullus, postquam metata castra impedimentaque collocata animadvertit, ex postrema acie triarios primos subducit : deinde principes, stantibus in prima acie hastatis, si quid hostis moveret : postremo hastatos, ab dextro primum cornu singulorum paulatim signorum milites subtrahens. Ita pedites, equitibus cum levi armatura ante aciem hosti oppositis, sine tumultu abducti : nec ante, quam prima frons valli ac fossa perducta est, ex statione equites revocati sunt. Rex quoque, quum sine detrectatione paratus pugnare eo die fuisset, contentus, quod per hostem moram fuisse pugnæ scirent, et ipse in castra copias reduxit. Castris permunitis, C. Sulpicius Gallus tribunus militum secundæ legionis, qui prætor superiore anno fuerat, consulis permissu ad concionem militibus vocatis pronuntiavit, « Nocte proxima, ne quis id pro portento acciperet, ab hora secunda usque ad quartam horam noctis lunam defecturam esse. Id. quia naturali ordine statis temporibus fiat, et sciri ante et prædici posse. Itaque quemadmodum, quia certi solis lunæque et ortus et occasus sint, nunc pleno orbe, nunc senescentem exiguo cornu fulgere lunam non mirarentur; ita ne obscurari quidem, quum condatur umbra terræ, trahere in prodigium debere. » Nocte, quam pridie nonas septembres insecuta est dies, edita hora luna quum defecisset, romanis militibus Galli sapientia prope divina videri : Macedonas, ut triste prodigium, occasum regni perniciemque gentis portendens, movit : nec aliter vates. Clamor ululatusque in castris Macedonum fuit, donec luna in suam lucem emersit. Postero die (tantus utrique ardor exercitui ad concurrendum fuerat, ut et regem et consulem suorum quidam, quod sine prœlio discessum esset, accusarent) regi prompta defensio erat, non eo solum, quod hostis prior, aperte pugnam detrectans, in castra copias reduxisset; sed etiam, quod eo loco signa constituisset, quo phalanx, quam inutilem vel mediocris iniquitas loci efficeret, promoveri non posset. Consul ad id, quod pridie prætermisisse pugnandi occasionem videbatur, et locum dedisse hosti, si nocte abire vellet, tunc quoque per speciem immolandi terere videbatur tempus, quum luce prima signum propositum pugnæ ad exeundum in aciem fuisset. Tertia demum hora, sacrificio rite perpetrato, ad consilium vocavit, atque ibi, quod rei gerendæ tempus esset, loquendo et intempestive consultando videbatur



et n'en prononça pas moins le discours suivant :

XXXVIII. « De tous ceux qui voulaient combattre hier, un seul, P. Nasica, brave et valeureux jeune homme, a eu la franchise de me découvrir sa pensée; le silence qu'il a gardé après ma réponse m'a donné le droit de croire qu'il s'était rangé à mon avis. D'autres ont mieux aimé blâmer leur général en son absence, que de l'avertir en face : aujourd'hui je ferai volontiers connaître les motifs de mes délais, à vous, P. Nasica, comme à ceux qui ont partagé votre sentiment sans avoir votre franchise; car, bien loin de me repentir de mon inaction d'hier, je crois avoir sauvé l'armée par cette sage conduite. Afin que vous soyez bien convaincus que mon opinion repose sur des motifs sérieux, examinez avec moi, je vous prie, toutes les circonstances qui nous étaient défavorables et tous les avantages qu'avait sur nous l'ennemi : la supériorité du nombre est à Persée; aucun de vous ne l'ignorait et vous avez pu vous en convaincre hier en voyant le développement de son armée sur le champ de bataille. De nos forces, déjà si faibles, un quart avait été laissé à la garde des bagages, et vous savez qu'un tel soin ne se confie pas d'ordinaire aux plus lâches. Mais, quand nous aurions eu la libre disposition de toutes nos forces, croyez-vous que ce soit un faible avantage que d'avoir passé la nuit dans son camp et de n'avoir qu'à en sortir pour combattre, aujourd'hui, ou demain, ou plus tard, si on le juge à propos, et avec la protection des dieux? Est-il donc indifférent de mener au combat des troupes qui n'ont eu à supporter ni les fatigues de la marche ni celles des travaux du jour; des soldats frais et reposés qui se sont armés à loisir dans leur tente, et qui s'avancent pleins de vigueur et de résolution, ou des hommes exténués par une longue route, accablés sous le poids de leurs fardeaux, baignés de sueur, tourmentés d'une soif dévorante, aveuglés par la poussière, accablés par la chaleur brûlante du milieu du jour, et mis en présence d'un ennemi frais et dispos, qui apporte au combat des forces entières. Au nom des dieux, dites-moi, si dans de telles conditions, l'homme le plus dépourvu de force et de courage ne vaincra pas le plus brave soldat? Ajoutons, en outre, que l'ennemi avait eu tout le temps de se mettre en bataille, de reprendre haleine et de placer chacun à son poste, tandis qu'il nous fallait nous former à la hâte, et marcher à l'ennemi dans le plus grand désordre.

XXXIX. » Mais, dira-t-on peut-être, quand même notre ordre de bataille n'eût pas été exempt de tumulte et de confusion, nous avions du moins un camp fortifié, une provision d'eau assurée par des postes échelonnés jusqu'à la rivière; des reconnaissances avaient été faites dans les environs : je répondrai par cette question : Avions-nous autre chose qu'un champ de bataille? Vos ancêtres regardaient un camp retranché comme un port ouvert à tout événement; ils en sortaient pour aller au combat, et quand la fortune leur était contraire, ils y trouvaient un refuge après l'orage. Aussi, après l'avoir entouré de retranchements, ils le laissaient sous la garde d'un détachement considérable, car le vainqueur du champ de bataille était regardé comme vaincu, s'il avait perdu son

quibusdam extrahere. Post sermones tamen consul orationem habuit.

XXXVIII. « P. Nasica, egregius adolescens, ex omnibus unus, quibus hesterno die pugnari placuit, denudavit mihi suum consilium : idem postea, ita ut transisse in sententiam meam videri posset, tacuit. Quibusdam aliis absentem carpere imperatorem, quam præsentem monere, melius visum est. Et tibi, P. Nasica, et quicumque idem, quod tu, occultius senserunt, non gravabor reddere dilatæ pugnæ rationem. Nam tantum abest, ut me hesternæ quietis pœniteat, ut servatum a me exercitum eo consilio credam. In qua me opinione esse ne quis vestrum sine causa credat, recognoscat, agedum, mecum, si videtur, quam multa pro hoste et adversus nos fuerint. Jam omnium primum, quantum numero nos præstent, neminem vestrum nec ante ignorasse, et hesterno die explicatam intuentes aciem animadvertisse, certum habeo. Ex hac nostra paucitate quarta pars militum præsidio impedimentis relicta erat; nec ignavissimum quemque relinqui ad custodiam sarcinarum scitis. Sed fuerimus omnes; parvum hoc tandem esse credimus, quod ex his castris, in quibus hac nocte mansimus, exituri in aciem hodierno aut summum crastino die, si ita videbitur, diis bene juvantibus, sumus? nihilne interest, utrum militem, quem neque viæ labor hodie, neque operis fatigaverit, requietum, integrum in tentorio suo arma capere jubeas, atque in aciem plenum virium, vigentem et corpore et animo educas? an longo itinere fatigatum, et opere fessum, madentem sudore, ardentibus siti faucibus, ore atque oculis repletis pulvere, torrente meridiano sole, hosti objicias recenti, requieto, qui nulla re ante consumptas vires ad prœlium adferat? Quis, pro deum fidem! ita comparatus, vel iners atque imbellis, fortissimum virum non vicerit? quid? quod hostes per summum otium instruxerant aciem, reparaverant animos, stabant compositi suis quisque ordinibus? nobis tunc repente trepidandum in acie instruenda erat, et incompositis concurrendum?

« XXXIX. At, hercule, aciem quidem inconditam inordinatamque habuissemus : castra munita, provisam aquationem, tutum ad eam iter præsidiis impositis, explorata circa omnia; an nihil nostri habentes præter nudum campum, in quo pugnaremus? Majores vestri castra munita portum ad omnes casus exercitus ducebant esse : unde ad pugnam exirent quo jactati tempestate pugnæ receptum haberent. Ideo, quum munimentis ea sæpsissent, præ-

camp. En effet un camp est une retraite après la victoire, un asile après la défaite. Combien n'a-t-on pas vu d'armées malheureuses dans un combat, et repoussées jusque dans leur camp, attendre une occasion favorable ou seulement quelques instants, puis s'élancer tout à coup et mettre en déroute l'ennemi victorieux? Cette demeure militaire est une seconde patrie dont les retranchements sont les murailles, où la tente de chaque soldat est sa maison et son foyer. Si nous eussions engagé le combat comme des vagabonds sans refuge, où aurions-nous trouvé une retraite après la victoire? A de telles difficultés et à des motifs si puissants, on oppose la peine infinie que nous aurions eue à poursuivre l'ennemi jusqu'au fond de la Macédoine, s'il avait profité du délai que nous lui laissions pour s'échapper pendant la nuit. Mais moi, je tiens pour certain que s'il avait eu cette intention, il ne nous aurait pas attendus et ne serait pas venu présenter la bataille. En effet, ne lui était-il pas beaucoup plus facile d'opérer sa retraite, quand nous étions éloignés, qu'aujourd'hui où nous le serrons de si près. Il ne saurait tromper notre vigilance en partant soit le jour, soit la nuit. Et d'ailleurs que pourrait-il nous arriver de plus heureux? Au lieu d'avoir à forcer un camp protégé par les rives inaccessibles d'un fleuve, et bordé en outre de palissades flanquées de tours, n'aurions-nous pas plus d'avantage à poursuivre en rase campagne un ennemi qui abandonne ses retranchements et fuit en désordre. Voilà les motifs qui m'ont fait hier remettre la bataille à aujourd'hui : moi aussi je veux combattre, et comme l'Énipée me fermait la route pour arriver à l'ennemi, je m'en suis ouvert une autre en forçant les postes qui gardaient un autre défilé, et je ne cesserai de poursuivre Persée, qu'après avoir terminé la guerre par un engagement décisif. »

XL. Ce discours fut suivi d'un long silence. Les uns s'étaient rangés à l'avis du consul, les autres craignaient de le blesser par l'expression d'inutiles regrets sur une occasion perdue à tort ou à raison, mais perdue sans retour. Ce jour-là même, ni le roi ni le consul ne voulaient combattre. Le roi, parce qu'il n'avait plus à attaquer, comme la veille, des troupes fatiguées d'une longue route, obligées de se ranger précipitamment et encore en désordre; le consul, parce que son camp à peine achevé n'était encore fourni ni de bois, ni de fourrage, et qu'une grande partie de ses soldats était allée s'approvisionner dans la campagne voisine. Mais en dépit de la répugnance des deux chefs, le sort, plus puissant que la volonté humaine, amena le combat. Près des deux camps, coulait une petite rivière où les Romains et les Macédoniens allaient puiser de l'eau sous la protection de deux détachements qui gardaient l'une et l'autre rive. La troupe romaine était composée de deux cohortes, la Marrucine et la Pélignienne, avec deux escadrons de cavaliers samnites que commandait M. Sergius Silus, un des lieutenants d'Émilius. De plus, C. Cluvius, autre lieutenant du consul, couvrait le camp avec trois cohortes, la Firmane, la Vestine et la Crémonaise, et deux escadrons de cavalerie, l'un de Plaisance, et l'au-

sidio quoque valido firmabant; quod, qui castris exutus erat, etiamsi pugnando acie vicisset, pro victo haberetur. Castra sunt victori receptaculum, victo perfugium. Quam multi exercitus, quibus minus prospera pugnæ fortuna fuit, intra vallum compulsi, tempore suo, interdum momento post, eruptione facta, victorem hostem pepulerunt? Patria altera est militaris hæc sedes, vallumque pro mœnibus, et tentorium suum cuique militi domus ac penates sunt. Sine ulla sede vagi dimicassemus, ut quo victores nos reciperemus? His difficultatibus et impedimentis pugnæ illud opponitur : Quid si hostis hac interposita nocte abisset, quantum rursus sequendo eo penitus in ultimam Macedoniam exhauriendum laboris erat? Ego autem, neque mansurum eum, neque in aciem copias educturum fuisse, certum habeo, si cedere hinc statuisset. Quanto enim facilius abire fuit, quum procul abessemus, quam nunc, quum in cervicibus sumus? Nec falleret nos, nec interdiu nec nocte abeundo. Quid autem est nobis optatius, quam ut, quorum castra, præalta fluminis ripa tuta, vallo insuper sæpta ac crebris turribus, oppugnare adorti sumus, eos, relictis munimentis, agmine effuso abeuntes, in patentibus campis ab tergo adoriamur? Hæ dilatæ pugnæ ex hesterno die in hodiernum causæ fuerunt. Pugnare enim et ipsi mihi placet; et ideo, quia per Enipeum amnem sæpta ad hostem via erat, alio saltu, dejectis hostium præsidiis, novum iter aperui : neque prius, quam debellavero absistam. »

XL. Post hanc orationem silentium fuit, partim traductis in sententiam ejus, partim verentibus nequicquam offendere in eo, quod, utcumque prætermissum, revocari non posset. Ac ne illo ipso quidem die, aut consule, aut rege (rege, quod nec fessos, ut pridie, ex via, neque trepidantes in acie instruenda et vixdum compositos aggressurus erat; consule, quod in novis castris non ligna, non pabulum convectum erat, ad quæ petenda ex propinquis agris magna pars militum e castris exierat), neutro imperatorum volente, Fortuna, quæ plus consiliis humanis pollet, contraxit certamen. Flumen erat haud magnum propius hostium castris, ex quo et Macedones et Romani aquabantur, præsidiis ex utraque ripa positis, ut id facere tuto possent. Duæ cohortes a parte Romanorum erant, Marrucina et Peligna; duæ turmæ samnitium equitum, quibus præerat M. Sergius Silus legatus : et aliud pro castris stativum erat præsidium sub C. Cluvio legato, tres cohortes, Firmana, Vestina, Cremonensis;



tre d'Éserniе. Les deux corps stationnaient tranquillement sur les bords du fleuve, lorsque, vers la neuvième heure, un cheval s'étant échappé du côté des Romains, s'enfuit vers la rive opposée. Trois soldats le poursuivirent, entrèrent dans l'eau jusqu'aux genoux, l'arrachèrent à deux Thraces qui l'emmenaient vers leur rive du milieu de la rivière, et revinrent à leur poste avec l'animal, après avoir tué un des Thraces. Le bord opposé était occupé par un détachement de huit cents Thraces. Quelques-uns d'entre eux, irrités de la mort de leur camarade tué sous leurs yeux, passèrent le fleuve pour poursuivre ses meurtriers; ils furent suivis d'un plus grand nombre, et bientôt du reste de l'armée. Un combat s'engagea donc avec le corps de troupes romaines qui défendait l'autre bord. Quelques auteurs prétendent que ce fut Paullus lui-même qui fit lâcher un cheval sans frein vers la rive opposée, puis envoya à sa poursuite, afin que les ennemis devinssent les agresseurs. En effet, on avait déjà immolé vingt victimes, sans pouvoir espérer que les dieux seraient favorables, lorsque les aruspices trouvèrent des présages plus heureux dans les entrailles de la vingt et unième, et promirent la victoire aux Romains, si, au lieu d'attaquer, ils ne faisaient que se défendre. Au reste, soit calcul du général, soit effet du hasard, il est constant que telle fut l'origine du combat; et comme, des deux côtés, les soldats accouraient successivement au secours des leurs, l'engagement devint bientôt si animé, que les chefs furent contraints de risquer une bataille générale et décisive. Émilius, au bruit que faisaient les soldats qui couraient au combat, était sorti de sa tente; mais, jugeant qu'il n'était ni facile ni sûr de vouloir réprimer ou contenir leur aveugle impétuosité, il crut devoir tirer parti de l'ardeur des troupes, et saisir l'occasion que le hasard lui offrait. Il fit sortir son armée du camp, parcourut les rangs à cheval et exhorta ses soldats à montrer dans la mêlée une ardeur pareille à celle qui les entraînait au combat. En même temps, il envoya Nasica reconnaître où en étaient les choses sur la première ligne, et bientôt celui-ci revint annoncer que Persée s'avançait avec son armée en ordre de bataille. En tête, marchaient les Thraces, au visage farouche, à la taille élevée, portant au bras gauche un bouclier d'une blancheur éclatante. Une chlamyde noire couvrait leurs épaules, et de la main droite ils brandissaient de temps en temps une framée pesante. Auprès des Thraces, étaient les troupes auxiliaires à la solde de Persée, dont l'habillement et l'armure variaient suivant la nation dont ils faisaient partie. De ce nombre étaient les Péoniens. Après eux, venait un corps macédonien, nommé la phalange Leucaspide, composée d'hommes choisis parmi les plus robustes et les plus braves: on les reconnaissait à l'éclat de leurs armes dorées et de leurs saies rouges. Ce corps occupait le centre. Il était suivi d'une autre phalange nommée Chalcaspide ou Aglaspide, à cause de ses boucliers d'airain poli, et placée à l'aile droite, auprès de la première. Outre ces deux phalanges, qui formaient la principale force de l'armée macédonienne, on avait jeté sur les ailes, mais en avant du corps de bataille, les autres sol-

duæ turmæ equitum, Placentina et Æsernina. Quum otium ad flumen esset, neutris lacessentibus, hora circiter nona jumentum, e manibus curantium elapsum, in ulteriorem ripam effugit. Quod quum per aquam, ferme genu tenus altam, tres milites sequerentur, Thraces duo id jumentum ex medio alveo in suam ripam traherent; altero eorum occiso, receptoque eo jumento, ad stationem suorum se recipiebant. Octingentorum Thracum præsidium in hostium ripa erat. Ex his pauci primo, ægre passi popularem in suo conspectu cæsum, ad persequendos interfectores fluvium transgressi sunt; dein plures, postremo omnes, et cum præsidio, [quod a parte Romanorum ripam defendebat, manum conserunt. Non desunt auctores, qui ipsius Pauli jussu equum detracto freno impulsum scribant in hostilem ripam, emissosque, qui retraherent, ut hostes pugnam priores lacesserent. Etenim quum viginti cæsis hostiis litatum non esset, tandem læta vigesimæ primæ exta haruspices ita renuntiaverant, ut, Romanis non lacessentibus, sed defendentibus sese, victoriam promitterent. Ceterum, sive consilio ducis, sive casu, ab hoc certe initio commissa pugna, aliis super alios ad ferendam suis opem utrimque advolantibus, brevi ita accensa est, ut duces cogerentur descendere in universum summæ rei discrimen. Æmilius enim, tumultu concurrentium audito, prætorio egressus, postquam cæcum ruentium ad arma impetum revocare aut sistere nec facile nec tutum videbatur, utendum ardore militum, et casum in occasionem vertendum putavit. Educit itaque copias castris, et ordines interequitans hortatur, ut expetitam tantopere pugnam pari ardore capesserent. Simul Nasica præmissus ad explorandum, quo in statu res essent inter primam cientes pugnam, adventare instructo exercitu Perseum nuntiavit. Primi Thraces incedebant, truci vultu, corpore procero, splendentibus miro candore clipeis lævam protecti. Humerum utrumque nigra vestiebat chlamys: ab dextro immanem pondere frameam identidem coruscabant. Juxta Thracas constitere mercede conducta auxilia, diverso inter se pro diversis nationibus armatu habituque: in his et Pæones fuere. Subibat agmen Macedonum ipsorum, quam leucaspidem phalangem appellabant: delecti quotquot robore ac virtute præstabant, fulgentes auratis armis sagisque puniceis. Ea media acies fuit. Hos sequebantur, quos ab æreis lucidisque clipeis chalcaspidas dicebant. Hæc phalanx juxta alteram in dextro cornu locata est. Præter hanc utramque phalangem, quod præcipuum



dats macédoniens portant des sarisses comme les phalangètes, mais du reste, plus légèrement armés. La plaine étincelait de l'éclat des armes, et les hauteurs voisines retentissaient des cris des soldats qui s'animaient mutuellement. Toutes ces troupes s'élancèrent au combat avec tant de rapidité et d'audace, que les premiers qui furent tués, ne tombèrent qu'à deux cent cinquante pas du camp romain. Cependant Émilius s'avançait de son côté : dès qu'il aperçut les soldats de la phalange, ainsi que le reste de l'armée macédonienne, se couvrir de leurs boucliers et baisser leurs sarisses au premier signal, pour recevoir le choc des Romains, l'aspect de ces rangs serrés et impénétrables, de ce rempart hérissé de piques, le frappa d'une surprise mêlée d'effroi. Jamais spectacle aussi terrible ne s'était offert à ses yeux, et, dans la suite, il lui arriva souvent de rappeler ce qu'il avait éprouvé en cette circonstance. Mais alors dissimulant avec soin le trouble de son âme sous un air calme et serein, et affectant de ne mettre ni son casque ni sa cuirasse, il rangea son armée en bataille. Déjà les Péligniens étaient aux prises avec les troupes armées de légers boucliers, qu'ils avaient en tête, et ne pouvaient malgré tous leurs efforts, parvenir à entamer leur masse serrée. Alors Salius, qui commandait les Péligniens, saisit un étendard et le lança au milieu des rangs ennemis. Ce fut le signal d'une lutte acharnée ; les Péligniens voulurent à tout prix reprendre leur enseigne, et les Macédoniens la retenir. Les Péligniens s'efforcèrent de couper avec leurs glaives les longues piques des Macédoniens, de les repousser avec leurs boucliers, ou de les détourner avec la main ; mais ces derniers, saisissant à deux mains leur arme terrible, la poussèrent si vigoureusement contre les ennemis qui se précipitaient sur eux avec une fureur aveugle et téméraire, que, traversant à la fois cuirasses et boucliers, ils percèrent les hommes eux-mêmes, et les renversèrent les uns sur les autres. Une fois les premiers rangs des Péligniens ainsi culbutés, ceux qui étaient derrière eux eurent bientôt le même sort, et le corps entier, sans être en fuite ouverte, lâcha pied et se retira vers la montagne que les indigènes nomment Olocrus. Émilius éprouva un tel mouvement de colère, que, dans son indignation, il déchira son manteau. Il voyait sur les autres points ses soldats hésiter et n'approcher qu'avec crainte de cette barrière hérissée de piques que l'armée macédonienne présentait de toutes parts ; mais l'habile général s'aperçut que cette muraille terrible n'était pas également fermée sur tous ses points ; qu'à divers intervalles, elle présentait des ouvertures, soit à cause de l'inégalité du terrain, soit à cause de son immense développement. En effet le mouvement progressif de la tête et de la queue, la fougue et la marche des uns, la lenteur et l'immobilité des autres, l'élan de ceux qui chargeaient, et la retraite de ceux qui pliaient, faisaient rompre aux Macédoniens malgré eux la continuité de leur ligne. Afin donc de déconcerter entièrement la manœuvre de l'ennemi et d'affaiblir, en la divisant par des combats partiels,

robur erat macedonici exercitus, cætrati, Macedones et ipsi, sarissas gerentes, quemadmodum phalangitæ, cetera levius armati, in cornua divisi erant, ante reliquam aciem projecti et eminentes. Fulgebat campus armorum splendore; clamoribus cohortantium sese invicem vicini colles personabant. Harum omnium copiarum prodeuntium in pugnam ea fuit celeritas et audacia, ut, qui primi interfecti sunt, ad ducentos et quinquaginta passus a romanis castris caderent. Progrediebatur interim Æmilius; utque aspexit quum reliquos Macedonas, tum eos, qui in phalangem contributi erant, partim clipeis, partim cætris ex humero detractis, inclinatisque uno signo sarissis, excipientes Romanorum impetum, admiratus et illam densatorum agminum firmitatem, et vallum protentis sarissis horrens, stupore simul ac terrore perculsus est, tanquam non aliud unquam tam terribile spectaculum conspicatus : ac postea id sæpius commemorare et præ se ferre solitus est. Tum vero sedulo dissimulans perturbati animi motum, vultu sereno ac secura fronte, et capite et corpore intecto aciem instruebat. Jam pugnabant Peligni adversus oppositos sibi cætratos, quumque diu multumque connisi perrumpere confertum agmen non possent, Salius, qui Pelignos ducebat, arreptum signum in hostes misit. Hic ingens accursum certamen est, dum hinc Peligni ad recipiendum signum, hinc Macedones ad retinendum, summa ope nituntur. Illi prælongas Macedonum hastas aut ferro incidere, aut umbone impellere, aut nudis etiam interdum manibus avertere. Hi ambabus firmiter comprehensas tanta vi adigere in temere ac furore cæco ruentes, ut, transfossis scutis loricisque, transfixos etiam homines super capita projicerent. Sic profligatis Pelignorum primis ordinibus cæduntur etiam, qui post illos steterant; atque etsi nondum confessa fuga, pedem referebant tamen montem versus : Olocrum indigenæ vocant. Hic vero exarsit Æmilio dolor, ut etiam ex indignatione paludamentum scinderet. Nam et in ceteris locis videbat cunctari suos, timideque accedere ad illam velut ferream sæpem, qua undique acies macedonica inhorrebat. Sed animadvertit peritus dux, non stare ubique confertam illam hostium velut compagem, eamque dehiscere identidem quibusdam intervallis, sive ob inæqualitatem soli, sive ob ipsam porrectæ in immensum frontis longitudinem, dum, qui superiora occupare conantur, ab inferiora tenentibus, vel tardiores a citatioribus, et progredientes a subsistentibus, instantes denique hosti ab impulsis, inviti licet, necessario divelluntur. Ergo ut omnino rumperet ordinem hostium, et inexpugnabilem illam universæ pha-



cette phalange dont la masse lui opposait un rempart inexpugnable, le consul ordonna à ses soldats de se jeter vivement en formant le coin, dans tous les vides que leur offriraient les rangs ennemis, de pénétrer dans les moindres ouvertures et d'y combattre bravement. Après avoir donné cet ordre et l'avoir fait circuler dans tous les rangs, il conduisit lui-même à l'ennemi la seconde légion.

XLI. Tout contribuait à enflammer l'ardeur des soldats; la majesté du commandement, la gloire du général, son âge surtout, qui ne l'empêchait pas, à soixante ans passés, d'être le premier à partager avec les jeunes gens la fatigue et les dangers. La légion remplit l'intervalle qui se trouvait entre les phalanges et les corps armés de petits boucliers, et rompit la ligne des ennemis. Elle prenait à dos les soldats armés de la cétra, et avait en tête les phalangètes, nommés Aglaspides. L. Albinus, personnage consulaire, eut ordre de mener cette seconde légion contre la phalange Leucaspide qui formait le centre, et l'on fit avancer à l'aile droite, qui avait engagé l'action sur les bords du fleuve, les éléphants et la cavalerie des alliés. Ce fut aussi de ce côté que commença la déroute des Macédoniens. Cependant, dans cette circonstance, les éléphants ne servirent que d'épouvantail, comme la plupart des inventions humaines dont la théorie séduit au premier abord, mais dont l'inutilité se trahit, lorsqu'il est question d'agir et non de disserter sur les moyens d'en venir à la pratique. Les alliés du nom latin appuyèrent la charge des éléphants, et enfoncèrent l'aile gauche. Au centre, la manœuvre de la seconde légion rompit la phalange, et rien ne contribua plus à assurer la victoire que les combats partiels et multipliés qui commencèrent par jeter le désordre dans la phalange ébranlée, et finirent par la mettre en déroute. En effet, ce corps est d'une force irrésistible, tant qu'il présente un front non interrompu et hérissé de piques menaçantes : mais si plusieurs attaques sur des points différents obligent à quelque conversion des soldats armés d'une pique que sa longueur et son poids rendent difficile à manier, il n'y a plus qu'embarras et confusion dans les mouvements, et, à la moindre alarme sur les flancs ou sur les derrières, le désordre se met dans les rangs; ce n'est plus qu'une véritable déroute. C'est ce qui arriva dans cette occasion, où la nécessité de se porter en avant contre l'ennemi qui attaquait par colonnes obligea les phalangistes de s'ouvrir en plusieurs endroits, et de laisser les Romains s'insinuer par tous les intervalles. Si au contraire les Romains avaient attaqué la phalange de front, sur toute la ligne, comme firent les Péligniens, qui, au commencement du combat, avaient chargé sans précaution des troupes armées de légers boucliers, ils se seraient enferrés, et n'auraient pu résister à la masse compacte de la phalange.

XLII. Au reste, si l'infanterie fut taillée en pièces de tous côtés, à la réserve d'un petit nombre qui s'enfuit en jetant ses armes, la cavalerie se retira presque sans pertes. Le roi donna le premier l'exemple de la fuite, et de Pydna, il se dirigea sur Pella avec les cavaliers de sa garde, qui furent aussitôt suivis de Cotys et de la cavalerie des Odryses. Le reste de la cavalerie macédonienne

langis vim in multa minutatim prœlia carperet, imperat suis, ut intenti, quacumque rimas agere hostilem aciem viderint, illuc quisque impetu inferantur, seque cuneatim in hiantia vel tantillum spatia insinuantes strenue rem agant. Hoc edito imperio, et per totum exercitum circumlato, ipse alteram e legionibus in] prœlium ducit.

XLI. Movebat imperii majestas, gloria viri, ante omnia ætas, quod major sexaginta annis juvenum munia in parte præcipua laboris periculique capessebat. Intervallum, quod inter cetratos et phalanges erat, implevit legio, atque aciem hostium interrupit. A tergo cetratis erat, frontem adversus clipeatos habebat; chalcaspides appellabantur. Secundam legionem L. Albinus consularis ducere adversus leucaspidem phalangem jussus : ea media acies hostium fuit. In dextrum cornu, unde circa fluvium commissum prœlium erat, elephantos inducit, et alas sociorum : et hinc primum fuga Macedonum est orta. Nam sicut pleraque nova commenta mortalium in verbis vim habent, experiendo, quum agi, non, quemadmodum agatur, edisceri, oportet, sine ullo effectu evanescunt; ita tum elephanti in acie nomen tantum sine usu fuerunt. Elephantorum impetum subsecuti sunt socii nominis latini, pepuleruntque lævum cornu. In medio secunda legio immissa dissipavit phalangem; neque ulla evidentior causa victoriæ fuit, quam quod multa passim prœlia erant, quæ fluctuantem turbarunt primo, deinde disjecerunt phalangem : cujus confertæ et intentis horrentis hastis intolerabiles vires sunt. Si carptim aggrediendo circumagere immobilem longitudine et gravitate hastam cogas, confusa strue implicantur : si vero aut ab latere aut ab tergo aliquid tumultus increpuit, ruinæ modo turbantur. Sicut tum adversus catervatim incurrentes Romanos, et interrupta multifariam acie, obviam ire cogebantur : et Romani, quacumque data intervalla essent, insinuabant ordines suos. Qui si universa acie in frontem adversus instructam phalangem concurrissent, quod Pelignis, principio pugnæ incaute congressis adversus cætratos, evenit, induissent se hastis, nec confertam aciem sustinuissent.

XLII. Ceterum sicut peditum passim cædes fiebant, nisi qui abjectis armis fugerunt, sic equitatus prope integer pugna excessit. Princeps fugæ rex ipse erat. Jam a Pydna cum sacris alis equitum Pellam petebat; confestim eos Cotys sequebatur Odrysarumque equitatus. Ceteræ



fit sa retraite sans rompre les rangs, parce que l'acharnement des vainqueurs au massacre des fantassins qui se trouvaient entre eux et les cavaliers, leur fit oublier toute autre poursuite. Longtemps la phalange se fit hacher en tête, en flanc et en queue. Enfin ceux qui échappèrent au fer de l'ennemi, abandonnèrent leurs armes et prirent la fuite du côté de la mer. Quelques-uns entrèrent dans l'eau, et, tendant les mains vers les soldats qui étaient sur la flotte, ils les suppliaient de leur accorder la vie. A la vue des barques, qui, de toutes parts se détachaient des navires, ils crurent qu'on venait les recueillir, qu'on voulait les prendre plutôt que les tuer, et s'avancèrent davantage; quelques-uns se mirent à nager; mais quand ils virent les soldats qui étaient sur les barques, massacrer sans pitié les fugitifs, ceux qui en eurent la force regagnèrent la terre à la nage, pour y trouver une mort plus affreuse, car, à peine sortis de l'eau, ils étaient écrasés sous les pieds des éléphants que leurs conducteurs avaient dirigés vers le rivage. On s'accorde à dire que jamais il n'était tombé sous les coups des Romains, dans une seule bataille, autant de soldats macédoniens. En effet, les ennemis perdirent près de vingt mille hommes; et six mille environ, qui s'étaient réfugiés à Pydna, tombèrent vivants au pouvoir du vainqueur qui surprit en outre et fit prisonniers cinq mille fuyards. La perte des Romains fut de cent hommes; c'étaient pour la plupart des Péligniens: mais le nombre des blessés fut un peu plus considérable. Si la bataille avait commencé plus tôt, et que la journée se fût assez prolongée pour que l'armée romaine poursuivît les vaincus, toutes les troupes de Persée auraient été anéanties; mais l'approche de la nuit favorisa les fuyards, et les Romains se ralentirent dans leur poursuite parce qu'ils ne connaissaient pas les lieux.

XLIII. Persée s'enfuit vers la forêt de Piérie, en suivant la voie militaire, avec sa garde et un corps considérable de cavalerie. Arrivé à la forêt où la route offrait plusieurs embranchements, et voyant que la nuit approchait, il se jeta dans un chemin de traverse avec un petit nombre d'amis fidèles. Ses cavaliers, restés sans chef, se dispersèrent de différents côtés, et chacun d'eux regagna son pays. Quelques-uns arrivèrent à Pella avant le roi lui-même, parce qu'ils avaient suivi la route la plus directe, qui était la plus facile. Le roi n'arriva que vers le milieu de la nuit, après avoir éprouvé de vives terreurs et rencontré beaucoup d'obstacles. Dans son palais, il trouva Euctus, gouverneur de Pella ainsi que ses pages; mais de tous ceux de ses courtisans qui avaient échappé diversement au massacre du champ de bataille, et étaient revenus à Pella, aucun, malgré les instances réitérées du roi, ne voulut se rendre auprès de sa personne. Il n'avait avec lui que trois compagnons de sa fuite, le Crétois Évandre, le Béotien Néon et l'Etolien Archidame. Craignant bientôt que le refus qu'il avait éprouvé ne fût le prélude de tentatives plus coupables, il se remit en route vers la quatrième veille avec les trois officiers qui lui étaient restés fidèles, et fut suivi d'environ cinq cents Crétois. Il se dirigea vers Amphipolis, et, comme il était parti de Pella pendant la nuit, il se hâta de tra-

quoque Macedonum alæ integris abibant ordinibus; quia interjecta peditum acies, cujus cædes victores tenebant, immemores fecerat sequendi equites. Diu phalanx a fronte, a lateribus, ab tergo cæsa est; postremo, qui ex hostium manibus elapsi erant, inermes ad mare fugientes, quidam aquam etiam ingressi, manus ad eos, qui in classe erant, tendentes, suppliciter vitam orabant: et quum scaphas concurrere undique ab navibus cernerent, ad excipiendos sese venire rati, ut caperent potius, quam occiderent, longius in aquam, quidam etiam natantes, progressi sunt. Sed quum hostiliter et scaphis cæderentur, retro, qui poterant, nando repetentes terram, in aliam fœdiorem pestem incidebant. Elephanti enim, ab rectoribus ad littus acti, exeuntes obterebant elidebantque. Facile conveniebat, Romanis nunquam una acie tantum Macedonum interfectum. Cæsa enim ad viginti millia hominum sunt, ad sex millia, qui Pydnam ex acie perfugerant, vivi in potestatem pervenerunt: et vagi ex fuga quinque millia hominum capta. Ex victoribus ceciderunt non plus centum, et eorum multo major pars Peligni; vulnerati aliquanto plures sunt. Quod si maturius pugnari cœptum esset, ut satis diei victoribus ad persequendum superesset, deletæ omnes copiæ forent: nunc imminens nox et fugientes texit, et Romanis pigritiem ad sequendum locis ignotis fecit.

XLIII. Perseus ad Pieriam silvam via militari, frequenti agmine equitum et regio comitatu, fugit. Simul in silvam ventum est, ubi plures diversæ semitæ erant, et nox appropinquabat; cum perpaucis maxime fidis via devertit. Equites, sine duce relicti, alii alia in civitates suas dilapsi sunt; perpauci inde Pellam celerius, quam ipse Perseus, quia recta expedita via ierant, pervenerunt. Rex ad mediam ferme noctem terrore et variis difficultatibus viæ vexatus est. In regia Perseo, qui Pellæ præerat, Euctus regiique pueri præsto erant. Contra ea amicorum, qui, alii alio casu servati, ex prœlio Pellam venerant, quum sæpe arcessiti essent, nemo ad eum venit. Tres erant tantum cum eo fugæ comites, Evander Cretensis, Neo Bœotius, et Archidamus Ætolus. Cum iis, jam metuens, ne, qui venire ad se abnuerent, majus aliquid mox auderent, quarta vigilia profugit. Secuti eum sunt admodum quingenti Cretenses. Petebat Amphipolim; sed nocte a Pella exierat, properans ante lucem Axium amnem trajicere, eum finem sequendi,

verser le fleuve Axius avant le jour, persuadé que la difficulté du passage arrêterait la poursuite des Romains.

XLIV. Rentré dans son camp, le consul victorieux vit sa joie troublée par les inquiétudes que lui causait l'absence du plus jeune de ses fils. C'était P. Scipion, à qui la destruction de Carthage valut dans la suite l'honneur d'être appelé le second Africain. Fils du consul Paullus, il était devenu par adoption petit-fils du premier Scipion l'Africain. Ce jeune homme, alors âgé de dix-sept ans seulement, circonstance qui augmentait les craintes de son père, s'étant abandonné à la poursuite des fuyards, avait été entraîné par la foule, et ne revint que fort tard. Ce ne fut qu'alors, en revoyant son fils sain et sauf, que le consul goûta tout le bonheur d'une si grande victoire. Lorsque la nouvelle de la bataille fut parvenue à Amphipolis, les dames de la ville se rendirent en foule au temple de Diane Tauropole, pour implorer la protection de la déesse. Alors Diodore, gouverneur d'Amphipolis, craignant que la garnison thrace, qui était forte de deux mille hommes, ne profitât de ce tumulte pour piller la la ville, se fit remettre au milieu de la place publique des dépêches apportées par un faux-courrier qu'il avait gagné à cet effet. Ces lettres annonçaient « que les soldats de la flotte romaine venaient de débarquer sur la côte de l'Émathie, qu'ils ravageaient les campagnes voisines, et que les gouverneurs de cette province demandaient du secours contre les agresseurs. » Après cette lecture, il exhorta « les Thraces à partir pour défendre la côte de l'Émathie : les Romains, dispersés dans la campagne, leur offriraient, disait-il, une victoire facile et un riche butin. » En même temps, il déclara qu'il ne pouvait ajouter foi à la nouvelle d'une défaite, et que « si la chose était vraie, elle eût été confirmée par l'arrivée successive des fuyards. » Il parvint, par cette ruse, à faire partir les Thraces, et, dès qu'il les sut au delà du Strymon, il fit fermer les portes.

XLV. Trois jours après la bataille, Persée arriva à Amphipolis, d'où il envoya des ambassadeurs demander la paix à Paullus. Cependant Hippias, Médon et Pantauchus, les principaux confidents du roi, qui s'étaient réfugiés à Beroë après la déroute, se rendirent de leur côté auprès du consul et lui livrèrent cette place. Les autres villes, frappées de crainte, se disposèrent à suivre cet exemple. Émilius, après avoir fait partir pour Rome Q. Fabius, son fils, L. Lentulus et Q. Métellus avec des dépêches, pour annoncer sa victoire, abandonna à l'infanterie les dépouilles des ennemis restés sur le champ de bataille, et à la cavalerie tout le butin qu'elle pourrait faire dans les maisons, à la condition de ne pas passer plus de deux nuits hors du camp. Ensuite il se rapprocha de la mer, dans la direction de Pydna. En deux jours, il se vit maître d'abord de Beroë, puis de Thessalonique et de Pella, enfin de presque toute la Macédoine. Pydna, qui était la ville la plus voisine, n'avait pas encore envoyé de députés : un mélange confus de soldats de diverses nations, et la foule qui était venue s'y jeter en fuyant du champ de bataille, empêchaient les habitants de délibérer et de s'accorder sur un parti. Non-seulement les portes étaient fermées, mais même

propter difficultatem transitus, fore ratus Romanis.

XLIV. Consulem, quum se in castra victor recepisset, ne sincero gaudio frueretur, cura de minore filio stimulabat. P. Scipio is erat, Africanus et ipse postea, deleta Carthagine, appellatus, naturalis consulis Paulli, adoptione Africani nepos. Is, septimum decimum tunc annum agens, quod ipsum curam augebat, dum effuse sequitur hostes, in partem aliam turba ablatus erat : et, serius quum redisset, tum demum, recepto sospite filio, victoriæ tantæ gaudium consul sensit. Amphipolim quum jam fama pugnæ pervenisset, concursusque matronarum in templum Dianæ, quam Tauropolon vocant, ad opem exposcendam fieret; Diodorus, qui præerat urbi, metuens, ne Thraces, quorum duo millia in præsidio erant, urbem in tumultu diriperent, ab subornato ab se per fallaciam in tabellarii speciem litteras in foro medio accepit. Scriptum in iis erat, « ad Emathiam classem romanam appulsam esse, agrosque circa vexari : orare præfectos Emathiæ, ut præsidium adversus populatores mittat. » His lectis, hortatur Thracas, « ut ad tuendam Emathiæ oram proficiscantur : magnam eos cædem prædamque, palatis passim per agros Romanis, facturos. » Simul elevat famam adversæ pugnæ : « quæ si vera foret, alium super alium recentes ex fuga venturos fuisse. » Per hanc causam Thracibus ablegatis, simul transgressos eos Strymonem vidit, portas clausit.

XLV. Tertio die Perseus, quam pugnatum erat, Amphipolim venit. Inde oratores cum caduceo ad Paullum misit. Interim Hippias, et Medon, et Pantauchus, principes amicorum regis, Berœa, quo ex acie confugerant, ipsi ad consulem profecti, Romanis se dedunt : hoc idem et alii deinceps metu perculsi parabant facere. Consul, nuntiis victoriæ Q. Fabio filio et L. Lentulo et Q. Metello cum litteris Romam missis, spolia jacentis hostium exercitus peditibus concessit; equitibus prædam circumjecti agri, dum ne amplius duabus noctibus ab castris abessent. Ipse propius mare ad Pydnam castra movit. Berœa primum, deinde Thessalonica, et Pella, et deinceps omnis ferme Macedonia intra biduum dedita. Pydnæi, qui proximi erant, nondum miserant legatos : multitudo incondita plurium simul gentium, turbaque, quæ ex acie fuga in unum compulsa erat, consilium et consensum civitatis impediebat : nec clausæ modo portæ, sed etiam inædificatæ erant. Missi Medon et Pantauchus

elles étaient murées. Médon et Pantauchus allèrent s'aboucher au pied des murailles avec Solon qui commandait la garnison. Solon, gagné par eux, fit sortir la soldatesque et livra la ville qui fut abandonnée aux soldats pour être pillée. Persée, qui avait inutilement fait solliciter le secours des Bisaltes, seul espoir qui lui restât, parut dans la place publique d'Amphipolis, accompagné de son fils Philippe, pour animer, par ses exhortations, le courage des habitants eux-mêmes et celui des fantassins ou cavaliers qui l'avaient suivi jusque-là, ou que la fuite avait conduits dans la ville. Vainement il essaya de prendre la parole : les sanglots étouffèrent sa voix, et, ne pouvant parler lui-même, il chargea le Crétois Évandre d'exprimer ce qu'il voulait dire au peuple, et descendit de la tribune. Mais ce même peuple, à qui la vue de son roi tout en pleurs avait arraché des larmes et des gémissements, ne voulut rien écouter du discours d'Évandre, et on osa même lui crier, du milieu de l'assemblée : « Éloignez-vous d'ici, de peur que votre présence ne cause la mort de ce petit nombre d'habitants qui survit à vos désastres. » Ces dures paroles fermèrent la bouche à Évandre. Le roi se retira chez lui, fit porter sur les barques qui stationnaient dans le Strymon tout ce qu'il avait d'or et d'argent, et descendit lui-même vers le fleuve. Les Thraces, n'osant s'exposer aux hasards d'une navigation, se dispersèrent pour regagner leur pays, ainsi que les autres troupes. Les Crétois seuls cédèrent à l'appât de l'argent, et, comme ce qu'on avait à leur distribuer était plutôt fait pour irriter leur avarice que pour la satisfaire, on leur laissa piller cinquante talents sur le rivage. Après le partage de cette somme, ils s'embarquèrent tumultueusement, et surchargèrent tellement une des barques, qu'ils la firent couler bas, à l'embouchure du fleuve. Les autres arrivèrent ce jour-là à Galepsus, et le lendemain à Samothrace, qui était le but de leur voyage. On évalue à deux mille talents les trésors qui furent transportés dans cette île

XLVI. Paullus envoya des gouverneurs dans toutes les villes qui s'étaient soumises, afin de protéger contre toute violence les vaincus mal défendus encore par une paix trop récente, et retint auprès de lui les envoyés macédoniens. Ensuite, comme il ignorait la fuite du roi, il envoya P. Nasica à Amphipolis avec un détachement d'infanterie et de cavalerie, pour ruiner la Sintique, et s'opposer en même temps à toutes les entreprises de Persée. Cependant Cn. Octavius prit Mélibée et la livra au pillage. Cn. Anicius, lieutenant du consul, qui avait été chargé du siége d'Égine, perdit deux cents hommes dans une sortie faite par les habitants, qui ignoraient qu'une bataille décisive avait terminé la guerre. Le consul partit de Pydna, et, en deux jours de marche, il arriva à Pella avec toute son armée. Il établit son camp à un mille des murs, et s'y arrêta quelques jours pour en examiner les abords. La situation de cette ville justifiait le choix que les rois de Macédoine en avaient fait pour leur résidence. Pella, bâtie sur une hauteur qui s'abaisse en pente vers le nord-ouest, est entourée de marais formés par l'écoulement des lacs et d'une profondeur qui les rend impraticables l'été comme l'hiver. Du milieu même du marais le plus rapproché de la ville,

sub muros ad colloquium Solonis, qui præsidio præerat. Per eum emittitur militaris turba : oppidum deditum militibus datur diripiendum. Perseus, una tantum spe Bisaltarum auxilii tentata, ad quos nequicquam miserat legatos, in concionem processit, Philippum secum filium habens : ut et ipsos Amphipolitanos, et equitum peditumque, qui aut semper secuti, aut fuga eodem delati erant, adhortando animos confirmaret. Sed aliquoties dicere incipientem quum lacrymæ præpedissent ; quia ipse dicere nequiit, Evandro Cretensi editis, quæ agi cum multitudine vellet, de templo descendit. Multitudo, sicut ad conspectum regis fletumque tam miserabilem et ipsa ingemuerat lacrimaveratque, ita Evandri orationem aspernabatur : et quidam ausi sunt media ex concione succlamare : « Abite hinc, ne, qui pauci supersumus, propter vos pereamus. » Horum ferocia vocem Euandri clausit. Rex inde domum se recepit, pecuniaque et auro argentoque in lembos, qui in Strymone stabant, delatis, et ipse ad flumen descendit. Thraces, navibus se committere non ausi, domos dilapsi, et aliæ militaris generis turbæ : Cretenses spem pecuniæ secuti ; et, quoniam in dividendo plus offensionum quam gratiæ, erat, quinquaginta talenta iis posita sunt in ripa diripienda. Ab hac direptione quum per tumultum naves conscenderent, lembum unum in ostio amnis multitudine gravatum merserunt. Galepsum eo die, postero Samothracam, quam petebant, perveniunt. Ad duo millia talentum pervecta eo dicuntur.

XLVI. Paullus, per omnes deditas civitates dimissis, qui præessent, ne qua injuria in nova pace victis fieret, retentisque apud se caduceatoribus regis, P. Nasicam, ignarus fugæ regis, Amphipolim misit cum modica peditum equitumque manu ; simul ut Senticem evastaret, et ad omnes conatus regis impedimento esset. Inter hæc Melibœa a Cn. Octavio capitur diripiturque ; ad Æginium, ad quod oppugnandum Cn. Anicius legatus missus erat, ducenti, eruptione ex oppido facta, amissi sunt, ignaris Æginiensibus debellatum esse. Consul, a Pydna profectus, cum toto exercitu die altero Pellam pervenit ; et, quum castra mille passus inde posuisset, per aliquot dies ibi stativa habuit, situm urbis undique aspiciens ; quam non sine causa delectam esse regiam advertit. Sita est in tumulo, vergente in occidentem hibernum. Cingunt paludes inexsuperabilis altitudinis æstate et hieme,

s'élève, en forme d'île, une citadelle assise sur une digue d'un immense travail, assez solide pour soutenir les murailles et résister à l'humidité des eaux qui l'entourent. De loin, la citadelle paraît contiguë aux murs de la ville, mais elle en est séparée par un canal sur lequel on a jeté un pont de communication. Ainsi elle n'offre aucun accès aux attaques extérieures, et les prisonniers que le roi y fait enfermer ne peuvent s'en échapper que par le pont dont la garde est très-facile. C'était là qu'était renfermé le trésor du roi; mais on n'y trouva alors que les trois cents talents promis à Gentius par Persée, et dont il avait arrêté l'envoi. Pendant le séjour qu'Émilius fit à Pella, il reçut de nombreuses députations, de la Thessalie en particulier, qui venaient le féliciter. Ensuite, apprenant que Persée était passé dans l'île de Samothrace, il partit de Pella et arriva à Amphipolis en quatre jours de marche. L'empressement des habitants à venir au-devant de lui prouva bien qu'ils se croyaient, non pas privés d'un roi bon et équitable, mais délivrés du tyran le plus cruel. Paullus entra dans la ville, et alla rendre hommage aux dieux; il offrait un sacrifice solennel, lorsque la foudre tomba sur l'autel qui s'embrasa tout à coup. Chacun vit dans ce prodige la preuve que l'offrande du consul était très-agréable aux immortels, puisque le feu du ciel venait la consumer. Paul Émile ne séjourna pas longtemps à Amphipolis: il voulait poursuivre Persée et porter ses armes victorieuses dans toutes les provinces qui reconnaissaient l'autorité du roi. Il gagna l'Odomantique, contrée située au delà du Strymon, et campa sous les murs de Sires.

quas restagnantes faciunt lacus. In ipsa palude, qua proxima urbi est, velut insula, eminet, aggeri operis ingentis imposita; qui et murum sustineat, et humore circumfusæ paludis nihil lædatur. Muro urbis conjuncta procul videtur. Divisa est intermurali amni, et eadem ponte juncta; ut nec, oppugnante externo, aditum ab ulla parte habeat; nec, si quem ibi rex includat, ullum nisi per facillimæ custodiæ pontem effugium. Et gaza regia in eo loco erat; sed tum nihil præter trecenta talenta, quæ missa Gentio regi, deinde retenta fuerant, inventum est. Per quos dies ad Pellam stativa fuerunt, legationes frequentes, quæ ad gratulandum convenerant, maxime ex Thessalia, auditæ sunt. Nuntio deinde accepto, Persea Samothracam trajecisse, profectus a Pella consul quartis castris Amphipolim pervenit. Effusa omnis obviam turba cuivis indicio erat, non bono ac justo rege orbatos, sed impotenti domino liberatos sibi Amphipolitanos videri. Ingressus urbem Paullus quum divinis rebus operaretur, sacrificiumque solenne faceret, de cœlo tacta subito arsit, sic interpretantibus omnibus, acceptissima diis dona consulis esse, quæ etiam cœlesti flamma consecrarentur. Non diu moratus Amphipoli consul, simul ad persequendum Persea, simul ut per omnes gentes, quæ ditionis ejus fuerant, victricia arma circumferret, Odomanticem, regionem ultra Strymonem amnem, petiit, et ad Siras castra posuit.]

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME.

SOMMAIRE. — Émilius fait Persée prisonnier dans l'île de Samothrace.—Antiochus assiége Alexandrie, où sont renfermés Ptolémée et Cléopâtre, roi d'Egypte. — Des ambassadeurs romains viennent, au nom du sénat, lui intimer l'ordre de lever le siége. Antiochus répond qu'il en délibérera avec son conseil. Alors Popilius, l'un des ambassadeurs, trace un cercle autour du roi, avec la baguette qu'il tenait à la main, et lui défend d'en sortir avant d'avoir fait une réponse positive. Ce langage en impose au prince, qui cesse toute hostilité. — Le sénat reçoit les députations des peuples et des rois qui viennent le féliciter, mais refuse de donner audience aux ambassadeurs de Rhodes, qui, dans cette guerre, s'était déclarée contre le peuple romain.—Le jour suivant on propose de faire la guerre à cette république; les envoyés sont admis à plaider sa cause et congédiés sans savoir si on les regarde comme ennemis ou comme alliés. — La Macédoine est réduite en province romaine. — Émilius Paullus obtient les honneurs du triomphe, en dépit de ses soldats, irrités d'avoir eu trop peu de part au butin, et malgré l'opposition de Servius Sulpicius Galba. — Persée et ses trois fils marchent devant son char. Mais la joie du vainqueur est troublée par la mort de deux de ses fils, dont le premier meurt avant, et le second après le triomphe de son père. — Clôture du lustre. Les censeurs trouvent trois cent douze mille quatre-vingt-cinq citoyens. — Prusias, roi de Bythinie, vient à Rome féliciter le sénat de la victoire remportée sur Persée, et lui recommande son fils Nicomède. — Basse adulation de ce prince, qui se dit l'affranchi du peuple romain.

I. Q. Fabius, L. Lentulus et Q. Métellus, chargés d'aller à Rome annoncer la victoire, firent toute la diligence possible; mais la renommée les avait dévancés, et ils trouvèrent la ville dans l'allégresse. Quatre jours après le combat, pendant les jeux du cirque, la nouvelle de la bataille livrée en Macédoine et de la défaite du roi se répandit tout à coup dans l'assemblée. Cette rumeur d'abord sourde circula bientôt de tous côtés et finit par provoquer des cris et des applaudissements, comme si l'on eût acquis la certitude de la victoire. Les magistrats étonnés voulurent découvrir l'auteur de cette bonne nouvelle. Leurs recherches ayant été infructueuses, la joie se dissipa avec la certitude de l'événement; toutefois il resta au fond des cœurs un pressentiment heureux. Quand la victoire eut été confirmée par le message positif de Fabius, de Lentulus et de Métellus, on se réjouit de la victoire elle-même et du pressentiment qui l'avait annoncée. Quelques auteurs assignent au mouvement qui eut lieu dans le cirque une cause non moins vraisemblable : le dix des calendes d'octobre et le second jour des jeux romains, au moment où le consul C. Licinius montait sur son char pour aller donner le signal de la course des quadriges, un courrier, qui disait venir de la Macédoine, lui remit des dépêches enlacées de lauriers. A peine les chars s'étaient-ils élancés dans l'arène, que le consul remonta sur le sien, et, traversant le cirque pour revenir à sa place, montra à la multitude ces dépêches et ces lauriers. A cette vue, le peuple oublia le spectacle pour se précipiter au milieu du cirque. Le consul y convoqua le sénat, lut les lettres, et, avec

LIBER QUADRAGESIMUS QUINTUS.

I. Victoriæ nuntii, Q. Fabius et L. Lentulus et Q. Metellus, quanta potuit adhiberi festinatio, celeriter Romam quum venissent, præceptam tamen ejus rei lætitiam invenerunt. Quarto post die, quam cum rege est pugnatum, quum in circo ludi fierent, murmur repente populi tota spectacula pervasit : « Pugnatum in Macedonia, et devictum regem esse. » Dein fremitus increvit; postremo clamor plaususque, velut certo nuntio victoriæ allato, est exortus. Mirari magistratus, et quærere auctorem repentinæ lætitiæ. Qui postquam nullus erat, evanuit quidem tanquam incertæ rei gaudium; omne tamen lætum insidebat animis. Quod postquam veris nuntiis Fabii Lentulique et Metelli adventu firmatum est, quum victoria ipsa, tum augurio animorum suorum, lætabantur. Et aliter editur circensis turbæ non minus similis veri lætitia. Ante diem quintum decimum kalendas octobres, ludorum romanorum secundo die, C. Licinio consuli, ad quadrigas mittendas escendenti, tabellarius, qui se ex Macedonia venire diceret,... laureatas litteras dicitur. Quadrigis missis, consul currum conscendit; et, quum per circum reveheretur ad foros publicos, laureatas tabellas populo ostendit. Quibus conspectis, repente immemor spectaculi populus in medium decurrit. Eo senatum consul vocavit, recitatisque tabellis, ex auctoritate pa-



l'autorisation des sénateurs, annonça au peuple du haut de la tribune « que son collègue Émilius avait livré bataille au roi Persée ; que les Macédoniens avaient été battus et mis en déroute ; que le roi avait pris la fuite avec une poignée de soldats, et que toutes les villes de Macédoine étaient tombées au pouvoir des Romains. » Cette lecture fut accueillie par des cris de joie et de vifs applaudissements. On abandonna les jeux, et la plupart des spectateurs coururent porter l'heureuse nouvelle à leurs femmes et à leurs enfants. C'était le treizième jour après la bataille livrée en Macédoine.

II. Le lendemain, le sénat se réunit à la curie, décréta des supplications, et enjoignit au consul par un sénatus-consulte de licencier les troupes qui avaient renouvelé leur serment militaire, à l'exception des soldats de marine et des équipages des vaisseaux. On attendrait pour délibérer à l'égard de ces derniers l'arrivée des envoyés du consul Émilius, qui s'étaient fait précéder d'un courrier. Le six des calendes d'octobre, vers la deuxième heure, les envoyés firent leur entrée dans la ville, suivis d'une foule immense de citoyens qui étaient allés à leur rencontre ; ils se rendirent au Forum et pénétrèrent jusqu'au tribunal. Le sénat se trouvait alors en séance, et le consul introduisit les envoyés dans la curie. On les y retint seulement le temps nécessaire pour qu'ils pussent faire connaître le montant des forces du roi en infanterie et en cavalerie, le nombre des morts, celui des prisonniers, la perte des Romains, si peu considérable en comparaison du carnage qu'on avait fait des ennemis ; enfin le petit nombre de soldats qui avaient accompagné Persée dans sa fuite. « On pensait, ajoutèrent-ils, qu'il chercherait à gagner l'île de Samothrace ; la flotte était prête à le poursuivre, et il ne pourrait s'échapper ni par mer, ni par terre. » Conduits ensuite devant le peuple assemblé, les envoyés donnèrent les mêmes détails. Alors éclatèrent de nouveaux transports de joie, et le consul, ayant ordonné qu'on ouvrît tous les édifices sacrés, chacun quitta l'assemblée pour aller rendre grâces aux dieux, et tous les habitants de la ville, hommes et femmes, se portèrent en foule dans les temples des dieux immortels. Le sénat, convoqué de nouveau, décréta, en reconnaissance des succès du consul Émilius, cinq jours de supplications devant tous les autels et l'immolation de grandes victimes. En même temps, l'ordre fut donné de tirer à sec et de replacer dans les chantiers les vaisseaux qui stationnaient tout équipés sur le Tibre, pour être envoyés en Macédoine, si Persée opposait une plus longue résistance. On licencia non-seulement les troupes de marine, en leur donnant la solde d'une année, et celles qui avaient prêté serment entre les mains du consul, mais encore tout ce qu'il y avait de soldats à Corcyre, à Brindes, près de la mer supérieure ou sur le territoire de Larynum. (On avait rassemblé sur tous ces points une armée avec laquelle Licinius aurait au besoin passé en Macédoine pour secourir son collègue.) Le peuple fut averti par une proclamation que les supplications dureraient cinq jours, à partir du cinq des ides d'octobre inclusivement.

trum pro foris publicis denuntiavit populo : « L. Æmilium collegam signis collatis cum rege Perseo pugnasse ; Macedonum exercitum cæsum fusumque ; regem cum paucis fugisse : civitates omnes Macedoniæ in ditionem populi romani venisse. » His auditis, clamor cum ingenti plausu ortus ; ludis relictis, domos magna pars hominum ad conjuges liberosque lætum nuntium portabant. Tertius decimus dies erat ab eo, quo in Macedonia pugnatum est.

II. Postero die senatus in curia habitus, supplicationesque decretæ, et senatusconsultum factum est, ut consul, quos, præter milites sociosque navales, conjuratos haberet, dimitteret : de militibus sociisque navalibus dimittendis referretur, quum legati ab L. Æmilio consule, a quibus præmissus tabellarius esset,... Ante diem sextum kalendas octobres, hora fere secunda, legati urbem ingressi sunt, et ingentem secum occurrentium, quacumque ibant, prosequentiumque trahentes turbam, in forum ad tribunal perrexerunt. Senatus forte in curia erat ; eo legatos consul introduxit. Ibi tantum temporis retenti, dum exponerent, « quantæ regiæ copiæ peditum equitumque fuissent ; quot millia ex his cæsa, quot capta forent ; quam paucorum militum jactura tanta hostium strages facta ; quam cum paucis rex fugisset : existimari Samothraciam petiturum ; paratam classem ad persequendum esse : neque terra, neque mari elabi posse. » Eadem hæc paulo post in concionem traducti exposuerunt ; renovataque lætitia, quum consul edixisset, « ut omnes ædes sacræ aperirentur, » pro se quisque ex concione ad gratias agendas iere diis ; ingentique turba, non virorum modo, sed etiam feminarum, conferta tota urbe deorum immortalium templa. Senatus, revocatus in curiam, supplicationes, ob rem egregie gestam ab L. Æmilio consule, in quinque dies circa omnia pulvinaria decrevit, hostiisque majoribus sacrificari jussit. Naves, quæ in Tiberi paratæ instructæque stabant, ut, si rex posset resistere, in Macedoniam mitterentur, subduci, et in navalibus collocari : socios navales, dato annuo stipendio, dimitti, et cum his omnes, qui in consulis verba juraverant : et quod militum Corcyræ, Brundisii, ad mare superum, aut in agro Larinati esset (omnibus his locis dispositus exercitus fuerat, cum quo, si res posceret, C. Licinius collegæ ferret opem), hos omnes milites dimitti placuit. Supplicatio pro concione populo indicta est, ex ante diem quintum idus octobres cum eo die in quinque dies.



III. Cependant les deux lieutenants, C. Licinius Nerva et P. Décius, arrivèrent d'Illyrie avec la nouvelle « que l'armée ennemie avait été battue, le roi Gentius fait prisonnier et l'Illyrie entière soumise aux Romains. » A l'occasion de ces succès remportés sous les auspices et la conduite du préteur L. Anicius, le sénat décréta trois jours de supplications et un édit du consul les fixa aussitôt aux quatrième, troisième et second jours des ides de novembre. Selon quelques historiens, les envoyés de Rhodes n'avaient pu encore être admis devant le sénat, et ce ne fut qu'après la nouvelle de la victoire, et comme pour se jouer de leur ridicule orgueil qu'on leur donna audience. Leur chef Agépolis porta la parole: « Les Rhodiens, dit-il, avaient offert leur médiation pour rétablir la paix entre les Romains et Persée, et mettre fin à une guerre aussi funeste et onéreuse pour toute la Grèce, que coûteuse et dommageable aux Romains eux-mêmes. Ils remerciaient la fortune, qui en terminant la guerre sans leur entremise, leur avait fourni l'occasion de féliciter les Romains de leur brillante victoire. » Telles furent les paroles des Rhodiens. Le sénat répondit « que les Rhodiens n'avaient eu pour mobile ni l'intérêt de la Grèce, ni le désir d'épargner des dépenses au peuple romain, mais bien celui de servir Persée; que s'ils avaient eu véritablement les sentiments dont ils se paraient, c'était à l'époque où Persée venait d'entrer avec une armée en Thessalie, et durant les deux années qu'il avait passées à reduire les villes grecques, les unes par la force, les autres par des menaces de guerre qu'ils auraient dû envoyer une ambassade; mais qu'alors les Rhodiens s'étaient bien gardés de parler de paix; quand ils avaient su, au contraire, que les défilés étaient franchis, que les Romains étaient entrés en Macédoine et qu'ils cernaient Persée de toutes parts, ils avaient offert leur médiation dans l'unique but de soustraire le roi au péril qui le menaçait. » Les Rhodiens furent congédiés avec cette réponse.

IV. Pendant les mêmes jours, M. Marcellus, qui venait de quitter le département de l'Espagne, après s'être emparé de la ville importante de Marcolica, déposa dans le trésor public dix livres pesant d'or, et la valeur de dix millions de sesterces argent. Le consul Paul Émile était, comme nous l'avons dit plus haut, sous les murs de Sires dans l'Odomantique, lorsqu'il reçut une lettre de Persée. Le message avait été confié à trois personnages obscurs. A cette vue le consul ne put, dit-on, s'empêcher de verser des larmes sur l'instabilité des choses humaines : il songeait à ce prince, qui naguère, non content du royaume de Macédoine, avait porté ses armes dans la Dardanie et l'Illyrie, et appelé les Bastarnes à son aide, et qui maintenant, sans armée, chassé de son royaume, jeté dans une petite île, réduit au rôle de suppliant, ne devait qu'à la sainteté du lieu une sûreté que ses propres forces ne pouvaient plus lui donner. Mais quand il lut « le roi Persée au consul Paul Émile salut, » l'aveuglement avec lequel Persée méconnaissait sa situation présente bannit toute commisération de l'âme du consul. Aussi quoique le reste de la lettre contînt des prières fort peu dignes d'un roi, la députation fut renvoyée sans ré-

III. Ex Illyrico duo legati, C. Licinius Nerva et P. Decius, nuntiarunt, « exercitum Illyriorum cæsum; Gentium regem captum, in ditione populi romani et illyricum esse. » Ob eas res, gestas ductu auspicioque L. Anicii prætoris, senatus in triduum supplicationes decrevit : sine dilatione edictæ a consule sunt in ante quartum et tertium et pridie idus novembres. Tradidere quidam, legatos rhodios, nondum dimissos, post victoriam nuntiatam, velut ad ludibrium stolidæ superbiæ, in senatum vocatos esse. Ibi Agepolim principem eorum ita locutum : « Missos esse legatos ab Rhodiis ad pacem inter Romanos et Persea faciendam; quod id bellum grave atque incommodum Græciæ omni, sumptuosum ac damnosum ipsis Romanis esset. Fortunam perbene fecisse, quando, finito aliter bello, gratulandi sibi de victoria egregia Romanis opportunitatem dedisset. » Hæc ab Rhodio dicta. Responsum ab senatu esse : « Rhodios nec utilitatium Græciæ, neque cura impensarum populi romani, sed pro Perseo legationem eam misisse. Nam, si ea fuisset cura, quæ simularetur, tum mittendos legatos fuisse, quum Perseus, in Thessaliam exercitu inducto, per biennium græcas urbes, alias obsideret, alias denuntiatione armorum terreret. Tum nullam pacis ab Rhodiis mentionem factam. Postquam superatos saltus transgressosque in Macedoniam Romanos audierant, et inclusum teneri Persea, tunc Rhodios legationem misisse, non ad ullam aliam rem, quam ad Persea ex imminenti periculo eripiendum. » Cum hoc responso legatos dimissos.

IV. Per eosdem dies et M. Marcellus, ex provincia Hispania decedens, Marcolica nobili urbe capta, decem pondo auri, et argenti ad summam sestertii decies in ærarium retulit. Paullus Æmilius consul, quum castra, ut supra dictum est, ad Siras terræ Odomanticæ haberet, quum litteras ab rege Perseo per ignobiles tres legatos cerneret, et ipse illacrimasse dicitur sorti humanæ : quod, qui paulo ante, non contentus regno Macedoniæ, Dardanos Illyriosque oppugnasset, Bastarnarum excivisset auxilia, is tum, amisso exercitu, extorris regno, in parvam insulam compulsus, supplex, fani religione, non viribus suis, tutus esset. Sed postquam, « regem Persea consuli Paullo salutem », legit, miserationem omnem stultitia ignorantis fortunam suam exemit. Itaque quanquam in reliqua parte litterarum minime regiæ preces erant, tamen sine responso ac sine litteris ea legatio dimissa est. Sensit Perseus, cujus nominis obliviscendum

ponse verbale ni écrite. Persée comprit alors qu'il devait renoncer à son titre, puisqu'il était vaincu, et il adressa au consul une seconde lettre dans laquelle, sans ajouter à son nom aucune qualité, il le priait de lui envoyer quelques personnes avec lesquels il pût conférer sur l'état de ses affaires. Le consul fit partir P. Lentulus, A. Postumius Albinus et A. Antonius. Mais la conférence n'amena aucun résultat : Persée s'obstinait à vouloir garder son titre de roi, et Paul Émile exigeait qu'il s'abandonnât, lui et tout ce qui lui appartenait, à la discrétion et à la merci du peuple romain.

V. Cependant Cn. Octavius abordait à Samothrace avec sa flotte. Profitant de la terreur qu'inspirait sa présence, il employa tour à tour les promesses et les menaces pour engager Persée à se rendre. Un incident qu'il avait préparé, ou qui fut l'effet du hasard, vint tout à coup seconder ses efforts. L. Atilius, jeune Romain de distinction, ayant trouvé le peuple de Samothrace assemblé sur la place publique, demanda aux magistrats la permission de lui adresser quelques paroles, et l'obtint. « Samothraces, nos hôtes, s'écria-t-il, est-il vrai ou faux que cette île soit sacrée, et que son territoire soit tout entier auguste et inviolable comme la renommée le publie? » Un cri général d'assentiment confirma l'opinion de la sainteté de l'île. « Pourquoi donc, reprit-il, la laissez-vous violer par un meurtrier encore souillé du sang du roi Eumène? Pourquoi, au mépris de la formule des sacrifices qui écarte de l'autel tous ceux qui n'ont pas les mains pures, permettez-vous que le sanctuaire soit profané par la présence d'un assassin tout couvert de sang? » La renommée avait appris à toutes les villes de la Grèce le meurtre qu'Évandre avait failli consommer à Delphes sur la personne du roi Eumène. Aussi les Samothraces, qui d'ailleurs se voyaient au pouvoir des Romains, eux, leur île et leur temple, et ne pouvaient méconnaître la justesse des reproches d'Atilius, envoyèrent Théondas, leur premier magistrat ou leur roi, comme ils l'appellent, notifier à Persée que le Crétois Évandre était accusé de meurtre; qu'un tribunal établi par leurs ancêtres était chargé de juger ceux qui étaient prévenus d'avoir porté des mains sacriléges dans l'enceinte sacrée du temple; que si Évandre, fort de son innocence, pouvait détruire l'accusation capitale qui pesait sur lui, il était libre de venir plaider sa cause; s'il redoutait un jugement, il devait cesser de profaner le temple par sa présence et pourvoir à sa sûreté. Aussitôt Persée fit appeler Évandre, et lui conseilla de ne pas courir les risques d'un jugement. « La justice de sa cause, lui dit-il, et son crédit ne sauraient le garantir d'une condamnation. (Le roi craignait qu'Évandre, une fois condamné, ne le désignât lui-même comme l'auteur de l'attentat.) Le seul parti qui lui restât était de se donner courageusement la mort. » Évandre se montra disposé à suivre ces conseils; il déclara seulement qu'il aimait mieux mourir par le poison que par le fer; mais il fit en secret des préparatifs pour assurer sa fuite. Persée en fut informé, et, craignant d'attirer sur sa tête le ressentiment des Samothraces qui l'accuseraient d'avoir soustrait le coupable au châtiment, il lui fit donner la mort. A peine ce

victo esset; itaque alteræ litteræ cum privati nominis titulo missæ, et petiere, et impetravere, ut aliqui ad eum mitterentur, cum quibus loqui de statu et conditione suæ fortunæ posset. Missi sunt tres legati, P. Lentulus, A. Postumius Albinus, A. Antonius. Nihil ea legatione perfectum est, Perseo regium nomen omni vi amplectente, Paullo, ut se suaque omnia in fidem et clementiam populi romani permitteret, tendente.

V. Dum hæc aguntur, classis Cn. Octavii Samothracam est appulsa. Is quoque, præsenti admoto terrore, modo minis, modo spe pellicere, ut se traderet, quum conaretur; adjuvit in hoc eum res, seu casu contracta, seu consilio. L. Atilius, illustris adolescens, quum in concione esse populum samothracum animum advertisset, a magistratibus petiit, ut sibi paucis alloquendi populi potestatem facerent. Permisso, « Utrum nos, hospites Samothraces, vere accepimus, an falso, sacram hanc insulam, et augusti totam atque inviolati soli esse? » Quum creditæ sanctitati assentirentur omnes, « Cur igitur, inquit, pollui eam homicida,... sanguine regis Eumenis violavit, et, quum omnis præfatio sacrorum eos, quibus non sint puræ manus, sacris arceat, vos penetralia vestra contaminari cruento latronis corpore sinitis? » Nobilis fama erat apud omnes Græciæ civitates Eumenis regis per Evandrum Delphis prope perpetrata cædes. Itaque, præterquam quod in potestate Romanorum sese insulamque totam et templum cernebant esse, ne immerito quidem ea sibi exprobrari rati, Theondam, qui summus magistratus apud eos erat (regem ipsi appellant), ad Persea mittunt, qui nuntiaret, « Argui cædis Evandrum Cretensem; esse autem judicia apud sese more majorum comparata de iis, qui incestas manus intulisse intra terminos sacratos templi dicantur. Si confideret Evander, innoxium se rei capitalis argui, veniret ad causam dicendam: si committere se judicio non auderet, liberaret religione templum, ac sibimet ipse consuleret. » Perseus sevocato Evandro judicium subeundi nullo pacto auctor esse: « nec causa, nec gratia parem fore. » Suberat et ille metus, ne damnatus auctorem se nefandi facinoris protraheret. « Reliqui quid esse, nisi ut fortiter moriatur? » Nihil palam abnuere Evander; sed quum, veneno se malle mori, quam ferro, dixisset, occulte fugam parabat. Quod quum renuntiatum regi esset, metuens, ne, tanquam a se subtracto pœnæ reo, iram Samothracum in se converteret, interfici Evandrum jussit. Qua perpetrata temere cæde, subiit extemplo animum, in se nimi-

meurtre eût-il été commis, qu'il comprit toute son imprudence : la souillure qui pesait sur Évandre allait retomber sur lui. En effet, si Évandre avait frappé Eumène à Delphes, il venait, lui, de tuer Évandre à Samothrace. Ainsi il avait deux fois versé le sang humain, et profané les deux temples les plus respectés de l'univers. Pour détourner l'odieux de ce dernier crime, il gagna à prix d'argent Théondas, et fit annoncer par lui au peuple qu'Évandre s'était donné la mort.

VI. Évandre était le seul ami qui restât à Persée; il l'avait mis à l'épreuve en maintes circonstances, et cependant il l'avait sacrifié parce qu'Évandre ne l'avait pas trahi lui-même; un si lâche attentat lui aliéna les cœurs. Chacun s'empressa de passer du côté des Romains, et le roi, se voyant presque seul, songea à prendre la fuite. Il fit venir un Crétois nommé Oroande, qui connaissait la côte de Thrace pour avoir fait le commerce dans cette contrée, et lui demanda de le prendre sur un esquif et de le conduire auprès du roi Cotys. Le bâtiment stationnait alors dans le port de Démétrium, près d'un promontoire de l'île. Au coucher du soleil, on y tranporta toutes les choses nécessaires, et tout l'argent qu'il fut possible d'enlever secrètement. Au milieu de la nuit, le roi lui-même, accompagné de trois personnes seulement, sortit par une porte de derrière, descendit dans un jardin voisin de la chambre où il couchait, en franchit la muraille non sans peine, et gagna enfin le bord de la mer. Mais à peine l'argent avait-il été embarqué, qu'Oroande avait levé l'ancre à l'entrée de la nuit, et fait voile vers la Crète. Ne trouvant point de vaisseau dans le port, Persée erra quelque temps sur le rivage; mais craignant d'être surpris par le jour qui approchait, et n'osant retourner dans son premier asile, il se cacha dans un angle obscur sur un des côtés du temple. Les jeunes pages du roi, c'est le nom qu'on donne en Macédoine aux enfants des meilleures familles, attachés au service du roi, avaient suivi Persée dans sa fuite, et ne le quittaient pas même en ce moment, lorsque Cn. Octavius fit publier par un héraut, qu'il promettait aux pages et aux autre Macédoniens qui se trouvaient alors à Samothrace, s'ils passaient du côté des Romains, la vie, la liberté et la jouissance de tous les biens qu'ils avaient sur eux, ou qu'ils avaient laissés en Macédoine. Aussitôt la désertion devint générale, et chacun courut donner son nom à C. Postumius, tribun des soldats. Ion, de Thessalonique, remit aux mains d'Octavius les enfants de Persée encore en bas âge; il ne resta auprès du roi que l'aîné de ses fils, nommé Philippe. Alors il se rendit à Octavius avec le jeune prince, et, malgré leur présence dans le temple, il accusa la Fortune et les dieux d'avoir été sourds à ses prières. On l'embarqua sur la galère amirale, où l'on transporta aussi ce qui lui restait d'argent, et la flotte reprit aussitôt le chemin d'Amphipolis. De là Octavius fit partir le roi pour le camp romain, après avoir écrit au consul qu'il était maître de sa personne et qu'il le faisait conduire auprès de lui.

VII. La prise de Persée était une seconde victoire. A cette occasion, Paul Émile offrit un sa-

rum receptam labem, quæ Evandri fuisset : ab illo Delphis vulneratum Eumenem, ab se Samothracæ Evandrum occisum. Ita duo sanctissima in terris templa, se uno auctore, sanguine humano violata. Hujus rei crimen, corrupto pecunia Theonda, avertitur, ut renuntiaret populo, Evandrum sibi ipsum mortem conscisse.

VI. Ceterum tanto facinore in unicum relictum amicum, ab ipso per tot casus expertum, proditumque, quia non prodiderat, omnium ab se abalienavit animos. Pro se quisque transire ad Romanos; fugæque consilium capere solum prope relictum coegerunt : Oroandemque Cretensem, cui nota Thraciæ ora erat, quia mercaturas in ea regione fecerat, appellat, ut se sublatum in lembum ad Cotym deveheret. Demetrium est portus in promontorio quodam Samothracæ : ibi lembus stabat. Sub occasum solis deferuntur, quæ ad usum necessaria erant; defertur et pecunia, quanta clam deferri poterat. Rex ipse nocte media, cum tribus consciis fugæ, per posticum ædium in propinquum cubiculo hortum, atque inde, maceriam ægre transgressus, ad mare pervenit. Oroandes jam tum, quum pecunia deferretur, primis tenebris solverat navem, ac per altum Cretam petebat. Postquam in portu navis non inventa est, vagatus Perseus aliquamdiu in littore, postremo timens lucem jam appropinquantem, in hospitium redire non ausus, in latere templi prope angulum obscurum delituit. Pueri regii apud Macedonas vocabantur principum liberi, ad ministerium electi regis. Ea cohors, persecuta regem fugientem, ne tum quidem abscedebat, donec jussu Cn. Octavii pronuntiatum est per præconem, « regios pueros Macedonasque alios, qui Samothracæ essent, si transirent ad Romanos, incolumitatem, libertatemque et sua omnia servaturos, quæ aut secum haberent, aut in Macedonia reliquissent. » Ad hanc vocem transitio omnium facta est, nominaque dabant ad C. Postumium tribunum militum. Liberos quoque parvos regios Ion Thessalonicensis Octavio tradidit; nec quisquam, præter Philippum, maximum natu ex filiis, cum rege relictus. Tum sese filiumque Octavio tradidit; fortunam deosque, quorum templum erat, nulla ope supplicem juvantes, accusans. In prætoriam navem imponi jussus; eodem et pecunia, quæ superfuit, delata est: extemploque classis Amphipolim repetit. Inde Octavius regem in castra ad consulem misit, præmissis litteris, ut in potestate eum esse et adduci sciret.

VII. Secundam eam Paullus, sicut erat, victoriam ratus, victimas cecidit eo nuntio; et, consilio advocato, litteras



crifice aux dieux, assembla son conseil et après donné lecture des dépêches du préteur, envoya Q. Élien Tubéro à la rencontre du roi, et fit rester tous les autres chefs dans sa tente. Jamais spectacle n'avait attiré une aussi grande affluence. Nos pères avaient vu le roi Syphax amené prisonnier dans le camp romain; mais outre que son illustration personnelle n'égalait point celle de Persée, ni que ses Numides ne valaient point les Macédoniens, il n'avait joué qu'un rôle secondaire dans la guerre punique comme Gentius dans celle de Macédoine. Persée au contraire était l'âme de la guerre. Non-seulement sa propre gloire, celle de son père, de son aïeul et de tous les rois dont il était le descendant, attiraient sur lui les regards, mais on voyait rejaillir sur lui l'éclat de ce Philippe et de cet Alexandre-le-Grand, qui avaient donné aux Macédoniens l'empire du monde. Persée entra dans le camp en habit de deuil, sans aucun des siens, sans aucun ami, qui, en partageant son infortune, redoublât la compassion qu'elle inspirait. La foule de ceux qui s'empressaient pour le voir l'empêchait d'avancer; mais le consul envoya ses licteurs pour lui ouvrir un passage jusqu'à sa tente. Dès que le roi parut, le consul se leva, en ordonnant aux autres de rester assis; il fit quelques pas à sa rencontre, et lui présenta la main. Persée voulut se jeter à ses pieds, mais Émilius le releva avant qu'il eût pu embrasser ses genoux, le fit entrer dans sa tente et l'invita à s'asseoir en face des officiers appelés au conseil.

VIII. Émilius commença par lui demander quel grief l'avait porté à entreprendre avec tant d'acharnement contre le peuple romain une guerre qui le mettait lui et son royaume à deux doigts de sa perte. Chacun attendait sa réponse, mais Persée, les yeux baissés vers la terre, ne répondit que par ses larmes. « Si vous étiez monté sur le trône dans un âge peu avancé, reprit le consul, je serais moins surpris de voir que vous ayez ignoré combien le peuple romain est un ami puissant et un ennemi redoutable; mais après avoir pris part à la guerre que votre père nous a faite, quand vous deviez vous rappeler le traité de paix qui la suivit et la rigoureuse exactitude avec laquelle nous l'avons observé, comment avez-vous pu préférer la guerre à la paix avec un peuple dont vous aviez éprouvé la force dans l'une et la fidélité dans l'autre? » Persée resta muet à ces reproches, comme il l'avait été aux premières questions. « Quoi qu'il en soit, poursuivit Émilius, que cette conduite provienne d'une erreur due à la faiblesse humaine, du hasard ou de la volonté du destin, ayez bon courage. La clémence du peuple romain, que tant de rois et de peuples ont éprouvée dans leurs revers, doit non-seulement vous donner l'espoir, mais presque l'assurance d'un avenir meilleur. » Émilius avait parlé au roi en langue grecque, il s'adressa au conseil en latin. « Vous voyez, dit-il, un exemple frappant des vicissitudes humaines. Jeunes gens, c'est surtout à vous que je m'adresse. Il faut se garder avec soin dans la prospérité d'user envers qui que ce soit de violence ou de hauteur, et de trop se fier à sa fortune présente; car on ne sait pas le matin ce que le soir peut amener. L'homme vraiment digne de ce nom ne doit ni s'enorgueillir des succès, ni se laisser abattre par les revers. » Après

prætoris quum recitasset, Q. Ælium Tuberonem obviam regi misit; ceteros manere in prætorio frequentes jussit. Non alias ad ullum spectaculum tanta multitudo occurrit. Patrum ætate Syphax rex captus in castra romana adductus erat; præterquam quod nec sua, nec gentis fama comparandus, tunc accessio punici belli fuerat, sicut Gentius macedonici. Perseus caput belli erat; nec ipsius tantum patris avique, quos sanguine ac genere contingebat, fama conspectum eum efficiebat, sed effulgebant Philippus ac magnus Alexander, qui summum imperium in orbe terrarum Macedonum fecerant. Pullo amictus... illo Perseus ingressus est castra, nullo suorum alio comite, qui socius calamitatis miserabiliorem eum faceret. Progredi præ turba occurrentium ad spectaculum non poterat, donec a consule lictores missi essent, qui summoto iter ad prætorium facerent. Consurrexit consul, et, jussis sedere aliis, progressusque paulum, introeunti regi dextram porrexit, summittentemque se ad pedes sustulit; nec attingere genua passus, introductum in tabernaculum adversus advocatos in consilium considere jussit.

VIII. Prima percunctatio fuit, « qua subactus injuria contra populum romanum bellum tam infesto animo suscepisset, quo se regnumque suum ad ultimum discrimen adduceret? » Quum, responsum exspectantibus cunctis, terram intuens, diu tacitus fleret, rursum consul : « Si juvenis regnum accepisses, minus equidem mirarer, ignorasse te, quam gravis aut amicus, aut inimicus esset populus romanus; nunc vero, quum et bello patris tui, quod nobiscum gessit, interfuisses, et pacis postea, quam cum summa fide adversus eum coluimus, meminisses, quod consilium, quorum et vim in bello, et fidem in pace expertus esses, cum iis tibi bellum esse, quam pacem, malle? » Nec interrogatus, nec accusatus quum responderet; « Utcunque tamen hæc, sive errore humano, seu casu, seu necessitate inciderunt, bonum animum habe; multorum regum et populorum casibus cognita populi romani clementia non modo spem tibi, sed prope certam fiduciam salutis, præbet. » Hæc græco sermone Perseo; latine deinde suis : « Exemplum insigne cernitis, inquit, mutationis rerum humanarum. Vobis hoc præcipue dico, juvenes. Ideo in secundis rebus nihil in quemquam superbe ac violenter consulere decet, nec præsenti credere fortunæ; quum, quid vesper ferat, incertum sit. Is demum vir erit, cujus animum neque pro-



avoir congédié le conseil, il confia la garde du roi à Q. Élius. Ce jour-là, Émilius invita Persée à sa table, et lui rendit tous les honneurs que comportait sa situation.

IX. L'armée rentra ensuite dans ses quartiers d'hiver : la plus grande partie fut envoyée à Amphipolis, et le reste dans les villes voisines. Ainsi se termina après une durée de quatre ans la guerre entre les Romains et Persée, et avec elle finit un royaume dont la renommée avait rempli la plus grande partie de l'Europe et l'Asie entière. Persée était le vingtième successeur de Caranus, premier roi de Macédoine. Parvenu au trône sous le consulat de Q. Fulvius et de L. Manlius, il avait reçu du sénat le titre de roi, sous celui de M. Junius et de A. Manlius : son régne dura onze ans. Le nom des Macédoniens avait été peu connu jusqu'à Philippe, fils d'Amyntas : ce fut à ce prince qu'ils durent les commencements de leur célébrité, qui toutefois ne dépassa pas les bornes de l'Europe, et resta concentrée dans la Grèce et dans une partie de la Thrace et de l'Illyrie. Elle déborda ensuite en Asie, et, durant les treize années de son règne, Alexandre subjugua d'abord l'immense étendue de pays qui formait auparavant l'empire des Perses, et parcourut en vainqueur l'Arabie, l'Inde et les contrées les plus reculées de la terre qu'embrasse la mer Rouge. Alors les Macédoniens furent le peuple le plus célèbre du monde, comme leur royaume en était le plus considérable. Mais la mort d'Alexandre amena le partage de son empire en plusieurs royaumes; ses généraux se disputèrent ses dépouilles par la force, et ce déchirement causa la ruine totale de l'empire, cent cinquante ans après l'époque de sa plus grande prospérité.

X. Dès que le bruit de la victoire des Romains se fut répandu en Asie, Anténor, qui stationnait auprès de Phanès avec une escadre de vaisseaux légers, se porta en toute hâte à Cassandrie. C. Popillius, qui se tenait à Délos pour escorter les navires qui se rendaient en Macédoine, apprenant que la guerre était terminée dans ce pays, et que les bâtiments légers de l'ennemi avaient abandonné leur station, congédia de son côté les vaisseaux athéniens, et continua sa route vers l'Égypte, pour accomplir la mission dont il était chargé. Il voulait joindre Antiochus, avant que celui-ci n'arrivât sous les murs d'Alexandrie. En longeant les côtes de l'Asie, les ambassadeurs relâchèrent à Loryme, port situé en face de la ville de Rhodes, à la distance d'un peu plus de vingt milles. Aussitôt les principaux habitants de Rhodes (la nouvelle de la victoire y était également parvenue), accoururent auprès d'eux et les conjurèrent « de descendre dans leur ville. L'honneur et le salut de leur cité, disaient-ils, étaient intéressés à ce que les ambassadeurs prissent par eux-mêmes connaissance de ce que les Rhodiens avaient fait et de ce qu'ils faisaient encore, et pussent rapporter à Rome non pas de vains bruits, mais le résultat de leurs propres informations. » Après s'en être longtemps défendus, les ambassadeurs consentirent enfin à suspendre un moment leur voyage pour le salut d'une ville alliée. Lorsqu'ils furent entrés dans Rhodes, on leur fit les mêmes

spera statu suo efferent, nec adversa infringent. » Consilio dimisso, tuendi cura regis Q. Ælio mandatur. Eo die et invitatus ad consulem Perseus, et alius omnis ei honos habitus est, qui haberi in tali fortuna poterat.

IX. Exercitus deinde in hiberna dimissus est. Maximam partem copiarum Amphipolis, reliquas propinquæ urbes acceperunt. Hic finis belli quum quadriennium continuum bellatum esset, inter Romanos ac Persea fuit; idemque finis incluti per Europæ plerumque atque Asiam omnem regni. Vicesimum ab Carano, qui primus regnavit Persea numerabant. Perseus, Q. Fulvio, L. Manlio consulibus, regnum accepit; a senatu rex est appellatus, M. Junio, A. Manlio consulibus; regnavit undecim annos. Macedonum obscura admodum fama usque ad Philippum Amyntæ filium fuit; inde ac per eum crescere quum cœpisset, Europæ se tamen finibus continuit, Græciam omnem et partem Thraciæ atque Illyrici amplexa. Superfudit deinde se in Asiam : et tredecim annis, quibus Alexander regnavit, primum omnia, qua Persarum prope immenso spatio imperium fuerat, suæ ditionis fecit. Arabas hinc Indiamque, qua terrarum ultimos fines Rubrum mare amplectitur, peragravit. Tum maximum in terris Macedonum regnum nomenque; inde morte Alexandri distractum in multa regna, dum ad se quisque opes rapiunt, lacerantes suis viribus : a summo culmine fortunæ ad ultimum finem centum quinquaginta annos stetit.

X. Victoriæ romanæ fama quum pervasisset in Asiam, Antenor, qui cum classe lemborum ad Phanas stabat, Cassandream inde trajecit. C. Popillius, qui ad Delum præsidio navibus Macedoniam petentibus erat, postquam debellatum in Macedonia, et statione summotos hostium lembos audivit, dimissis et ipse atticis navibus, ad susceptam legationem peragendam navigare Ægyptum pergit; ut prius occurrere Antiocho posset, quam ad Alexandreæ mœnia accederet. Quum prætervehérentur Asiam legati, et Loryma venissent, qui portus viginti paulo amplius millia ab Rhodo abest, ex adverso urbi ipsi positus; principes Rhodiorum occurrunt (jam enim eo quoque victoriæ fama perlata erat) orantes, « ut Rhodum deveherentur; pertinere id ad famam salutemque civitatis, noscere ipsos omnia, quæ acta essent, agerenturque Rhodi, et comperta per se, non vulgata fama, Romam referre. » Diu negantes perpulerunt, ut moram navigationis brevem pro salute sociæ urbis paterentur. Postquam Rhodum ventum est, in concionem quoque eos iidem precibus pertraxerunt. Adventus legatorum auxit potius



instances pour les engager à paraître devant le peuple. Mais leur présence augmenta les alarmes des habitants au lieu de les diminuer. Popillius leur rappela toutes les paroles et tous les actes hostiles dont ils s'étaient rendus coupables pendant le cours de la guerre, soit en particulier, soit en public. Popillius, qui était habitué à ne rien ménager, ajoutait à la dureté de ses reproches par son air farouche et son ton menaçant. Aussi les habitants conclurent-ils de cette animosité d'un sénateur romain, qui n'avait contre Rhodes aucun grief personnel, que les dispositions du sénat tout entier leur étaient défavorables. C. Décimius parla avec plus de modération. Il reconnut que la plupart des faits dont Popillius venait de parler devaient être imputés non au peuple, mais à un petit nombre d'agitateurs. « C'étaient, ajouta-t-il, ces hommes à l'éloquence vénale qui avaient rédigé des décrets empreints d'une basse flatterie pour le roi, et envoyé des ambassades qui seraient pour les Rhodiens un motif éternel de honte et de repentir. Mais si le peuple persistait dans les mêmes sentiments, la peine de tous ces torts retomberait sur la tête des coupables. » Ces paroles furent écoutées avec une grande faveur, parce qu'elles atténuaient la faute de la multitude et parce qu'elles l'imputaient à ses véritables auteurs. Aussi lorsque les principaux Rhodiens répondirent aux ambassadeurs, on ne leur sut pas gré de chercher à se disculper tant bien que mal des reproches de Popillius; on goûta plus la franchise de ceux qui reconnurent avec Décimius la nécessité de punir les coupables. En conséquence, on décréta aussitôt la peine de mort contre tous ceux qui seraient convaincus de propos ou de démarches en faveur de Persée contre les Romains. Quelques-uns des coupables avaient quitté la ville dès l'arrivée de Popillius, et les autres s'étaient donné la mort. Les députés, après avoir passé cinq jours à Rhodes, se remirent en route pour Alexandrie. Leur départ ne ralentit point l'exécution du décret rendu pendant leur séjour, et la modération de Décimius fut un motif de plus pour continuer les poursuites avec persévérance.

XI. Cependant Antiochus avait levé le siége d'Alexandrie, après d'inutiles efforts. Maître du reste de l'Égypte, il laissa à Memphis, l'aîné des Ptolémée, qu'il feignait de vouloir rétablir sur le trône, avec l'intention secrète de tourner ses armes contre lui, aussitôt qu'il le verrait vainqueur, et ramena son armée en Syrie. Ptolémée, qui avait pénétré le dessein d'Antiochus, voyant son jeune frère tourmenté de l'appréhension d'un siége, espéra profiter de ses craintes pour se faire recevoir lui-même dans Alexandrie, à l'aide de sa sœur et avec le consentement des amis de son frère. Aussi ne cessa-t-il de solliciter d'abord sa sœur, et ensuite son frère et ses conseillers, jusqu'à ce qu'il se fût réconcilié avec eux. Il était parvenu à leur rendre Antiochus suspect, en faisant observer que s'il lui avait abandonné le reste de l'Égypte, il avait laissé une forte garnison dans Péluse. Il était évident, disait-il, qu'il se réservait cette clef de l'Égypte, pour y rentrer avec son armée quand il le voudrait; d'ailleurs une guerre intestine avec son frère ne pouvait avoir d'autre résultat que d'affaiblir le vainqueur lui-même, et de le mettre hors d'état de résister à Antiochus. Les

timorem civitati, quam minuit. Omnia enim Popillius, quæ singuli universique eo bello hostiliter dixerant, fecerantque, retulit, et, vir asper ingenio, augebat atrocitatem eorum, quæ dicerentur, vultu truci et accusatoria voce: ut, quum propriæ simultatis nulla causa cum civitate esset, ex unius senatoris romani acerbitate, qualis in se universi senatus animus esset, conjectarent. C. Decimii moderatior oratio fuit, qui, « in plerisque eorum, quæ commemorata a Popillio essent, culpam non penes populum, sed penes paucos concitores vulgi esse, dixit. Eos, venalem linguam habentes, decreta plena regiæ assentationis fecisse; et eas legationes misisse, quarum Rhodios semper non minus puderet, quam pœniteret. Quæ omnia, si ea mens populo foret, in capita noxiorum versura. » Cum magno assensu auditus est, non magis eo, quod multitudinem noxa levabat, quam quod culpam in auctores verterat. Itaque quum principes eorum Romanis responderent, nequaquam tam grata oratio eorum fuit, qui, quæ Popillius objecerat, diluere utcunque conati sunt; quam eorum, qui Decimio in auctoribus ad piaculum noxæ objiciendis assensi sunt. Decretum igitur extemplo, ut, qui pro Perseo adversus Romanos dixisse quid, aut fecisse, convincerentur, capitis condemnarentur. Excesserunt urbe sub adventu Romanorum quidam, alii mortem sibi consciverunt. Legati, non ultra quam quinque dies Rhodi morati, Alexandream proficiscuntur. Nec eo segnius judicia ex decreto coram his facto Rhodi exercebantur, quam perseverantiam in exsequenda re Decimii lenitas...

XI. Quum hæc gererentur, Antiochus frustra tentatis mœnibus Alexandreæ abscesserat; ceteraque Ægypto potitus, relicto Memphi majore Ptolemæo, cui regnum quæri suis viribus simulabat, ut victorem mox aggrederetur, in Syriam exercitum abduxit. Nec hujus voluntatis ejus ignarus Ptolemæus dum conterritum obsidionis metu minorem fratrem haberet, posse se recipi Alexandreæ, et sorore adjuvante, et non repugnantibus fratris amicis, ratus; primum ad sororem, deinde ad fratrem amicosque ejus, non prius destitit mittere, quam pacem cum iis confirmaret. Suspectum Antiochum effecerat, quod, cetera Ægypto sibi tradita, Pelusii validum relictum erat præsidium. Apparebat, claustra Ægypti teneri, ut, quum vellet, rursus exercitum induceret; bello intestino cum fratre eum exitum fore, ut victor, fessus certamine, ne-



sages réflexions de Ptolémée furent goûtées de son frère et de ceux qui l'entouraient, et Cléopâtre y contribua puissamment autant par ses prières que par ses conseils. Ainsi la paix fut conclue, et Ptolémée rentra dans Alexandrie, sans opposition, même de la part du peuple, qui, dans le cours de la guerre, avait eu à souffrir de la disette, non-seulement pendant la durée du siége, mais encore depuis qu'il était levé, parce qu'il n'arrivait plus de provisions de l'Égypte. Antiochus aurait dû voir cette réconciliation avec plaisir, si son entrée en Égypte n'avait eu d'autre objet que de rétablir Ptolémée sur le trône, prétexte spécieux dont il avait masqué ses vues ambitieuses dans ses lettres à toutes les cités de l'Asie et de la Grèce, ou dans ses réponses à leurs ambassadeurs. Il en fut au contraire si irrité, qu'il se prépara à faire la guerre aux deux frères avec plus de fureur et d'acharnement qu'il n'en avait montré contre un seul. Il fit aussitôt partir sa flotte pour Chypre; lui-même, dès les premiers jours du printemps, il se mit en marche vers l'Égypte avec une armée, et s'avança jusque dans la Célésyrie. Près de Rhinocolure, les ambassadeurs de Ptolémée vinrent lui rendre grâces du rétablissement de ce roi sur le trône de ses ancêtres, et le supplier de ne pas renverser son propre ouvrage et de faire connaître quelles étaient ses prétentions, plutôt que de changer son titre d'allié en celui d'ennemi, et de s'adjuger par la force des armes ce qu'il voulait. Antiochus répondit « qu'il ne rappellerait sa flotte et ne retirerait son armée qu'après la cession de l'île de Chypre tout entière, de Péluse et de son territoire, jusqu'à la bouche Pélusiaque du Nil. » En même temps il fixa le délai dans lequel on devait lui donner une réponse sur ces conditions.

XII. Le terme expiré, Antiochus donna ordre aux commandants de ses forces navales, qui accompagnaient l'armée de terre, de faire voile vers Péluse par l'embouchure du Nil, et entra lui-même en Égypte par les déserts de l'Arabie. Les habitants de Memphis et ceux des autres villes d'Égypte lui ouvrirent leurs portes, les uns volontairement, les autres par crainte, et il descendit à petites journées vers Alexandrie. Il venait de passer le fleuve à Éleusine, bourg situé à quatre milles d'Alexandrie, lorsque les ambassadeurs romains vinrent à sa rencontre. Antiochus les salua et tendit la main à Popillius; mais ce dernier lui présenta les tablettes sur lesquelles était écrit le sénatus-consulte, et l'invita à en prendre connaissance sur-le-champ. Après l'avoir lu, Antiochus répondit qu'il délibérerait avec son conseil sur le parti qu'il devait prendre; mais Popillius, fidèle à son caractère, traça un cercle autour du roi avec la baguette qu'il tenait à la main : « Avant de sortir de ce cercle, lui dit-il, il faut me donner la réponse que je dois rapporter au sénat. » Étourdi de la violence d'un tel ordre, Antiochus hésita un instant, puis il répondit : « Je ferai ce qu'exige le sénat. » Alors seulement Popillius tendit la main au roi comme à un allié et à un ami. Au jour convenu, Antiochus sortit de l'Égypte, et les ambassadeurs, après avoir, par leur autorité, cimenté entre les

quaquam par Antiocho futurus esset. Hæc, prudenter animadversa a majore, cum assensu minor frater, quique cum eo erant, acceperunt; soror plurimum adjuvit, non consilio modo, sed etiam precibus. Itaque, consentientibus cunctis pace facta, Alexandream recipitur, ne multitudine quidem adversante; quæ in bello, non per obsidionem modo, sed etiam postquam a mœnibus abscessum est, quia nihil ex Ægypto subvehebatur, omnium rerum attenuata inopia erat. His quum lætari Antiochum conveniens esset, si reducendi ejus causa exercitum Ægyptum induxisset, quo specioso titulo ad omnes Asiæ et Græciæ civitates, legationibus recipiendis litterisque dimittendis, usus erat, adeo est offensus, ut multo acrius infestiusque adversus duos, quam ante adversus unum, pararet bellum. Cyprum extemplo classem misit; ipse, primo vere cum exercitu Ægyptum petens, in Cœlen-Syriam processit. Circa Rhinocolura Ptolemæi legatis agentibus gratias, quod per eum regnum patrium recepisset, petentibusque, ut suum munus tueretur, et diceret potius, quid fieri vellet, quam, hostis ex socio factus, vi atque armis ageret, respondit : « Non aliter neque classem revocaturum, neque exercitum reducturum, nisi sibi et tota Cypro, et Pelusio, agroque, qui circa Pelusiacum ostium Nili esset, cederet; » diemque præstituit, intra quam de conditionibus peractis responsum acciperet.

XII. Postquam dies data indutiis præteriit.... navigantibus ostio Nili ad Pelusium, per deserta Arabiæ..... ad Memphim incolebant, et ab ceteris Ægyptiis, partim voluntate, partim metu, ad Alexandream modicis itineribus descendit. Ad Eleusinem transgresso flumen, qui locus quatuor millia ab Alexandrea abest, legati romani occurrerunt. Quos quum advenientes salutasset, dextramque Popillio porrigeret; tabellas ei Popillius senatusconsultum habentes tradit, atque omnium primum id legere jubet. Quibus perlectis, quum se consideraturum, adhibitis amicis, quid faciendum sibi esset, dixisset; Popillius, pro cetera asperitate animi, virga, quam in manu gerebat, circumscripsit regem ; ac : « Priusquam hoc circulo excedas, inquit, redde responsum, senatui quod referam. » Obstupefactus tam violento imperio, parumper quum hæsitasset, « Faciam, inquit, quod censet senatus. » Tum demum Popillius dextram regi, tanquam socio atque amico, porrexit. Die deinde finita quum excessisset Ægypto Antiochus, legati, concordia etiam auctoritate sua inter fratres firmata, inter quos vixdum convenerat pax, Cyprum navigant; et inde, quæ jam vicerat prœlio

deux frères une paix encore récente, firent voile vers Chypre, d'où ils renvoyèrent au roi de Syrie sa flotte, qui avait déjà obtenu un avantage sur celle des Égyptiens. Cette ambassade fit du bruit chez toutes les nations; car il était évident qu'elle avait arraché l'Égypte à Antiochus qui en était déjà maître, et qu'elle avait rendu à la race des Ptolémée le trône de ses pères. Des deux consuls de cette année, si l'un illustra son consulat par une brillante victoire, l'autre resta dans l'obscurité, parce qu'il n'eut pas occasion de se signaler. Au jour qu'il avait fixé aux légions pour se rassembler, il entra dans l'enceinte sacrée sans avoir pris les auspices; les augures, consultés à ce sujet, déclarèrent que la convocation était irrégulière. Arrivé en Gaule, il resta campé dans les plaines Longues, au pied des monts Sicimina et Papinus, et prit ensuite ses quartiers d'hiver aux environs avec les alliés du nom latin. Les légions romaines restèrent à Rome, parce que l'armée n'avait pas été convoquée avec les formalités voulues. Les préteurs se rendirent aussi dans leur province, à l'exception de C. Papirius Carbo, à qui la Sardaigne était échue. Le sénat l'avait retenu à Rome pour juger les contestations entre les citoyens et les étrangers, car le sort lui avait aussi assigné cette juridiction.

XIII. Cependant l'ambassade dont Popillius était le chef revint à Rome avec la nouvelle que les querelles des rois étaient terminées, et que l'armée d'Antiochus avait évacué l'Égypte pour rentrer en Syrie. Bientôt arrivèrent les ambassadeurs des rois eux-mêmes. Ceux d'Antiochus déclarèrent « que leur maître avait préféré à toute victoire une paix que le sénat semblait désirer, et qu'il avait obéi aux sommations des envoyés romains comme à un ordre émané des dieux. Ensuite ils félicitèrent le peuple de sa victoire, et ajoutèrent que, si l'on avait mis son zèle à l'épreuve, le roi y eût contribué de toute sa puissance. » Les ambassadeurs de Ptolémée offrirent des actions de grâces au nom du roi et de Cléopâtre : « Tous deux, dirent-ils, devaient plus au sénat et au peuple romain qu'aux auteurs de leurs jours et aux dieux immortels eux-mêmes : c'était Rome qui les avait délivrés d'un siége malheureux et leur avait rendu le trône de leurs pères qu'ils allaient perdre. » On répondit aux premiers, « qu'Antiochus avait fait preuve de sagesse et d'équité en obéissant aux ambassadeurs, et que le peuple romain et le sénat lui savaient gré de sa conduite ; » à ceux des rois d'Égypte, Ptolémée et Cléopâtre, « que le sénat était charmé de ce qu'il avait pu faire d'avantageux pour leurs intérêts, et qu'il aurait soin de leur faire trouver en toute circonstance le plus ferme appui de leur trône dans la protection du peuple romain. » Le préteur C. Papirius fut chargé de faire remettre aux ambassadeurs les présents d'usage. On reçut ensuite de Macédoine des lettres qui redoublèrent la joie de la victoire : elles annonçaient que le roi Persée était au pouvoir du consul. Après les ambassadeurs des rois, on entendit les envoyés des habitants de Pise et de Luna. Les Pisans se plaignaient de l'occupation de leurs terres par les colons romains, et ceux de Luna affirmaient que le territoire en litige leur avait été assigné par les triumvirs. Le sénat envoya pour reconnaître

ægyptias naves, classem Antiochi dimittunt. Clara ea per gentes legatio fuit, quod haud dubie adempta Antiocho Ægyptus habenti jam, redditumque patrium regnum stirpi Ptolemæi fuerat. Consulum ejus anni, sicut alterius clarus consulatus insigni victoria, ita alterius obscura fama, quia materiam res gerendi non habuit. Jam primum quum legionibus ad conveniendum diem dixit, non auspicato templum intravit. Vitio diem dictam esse augures, quum ad eos relatum est, decreverunt. Profectus in Galliam circa Macros campos ad montes Sicimi-nam et Papinum stativa habuit; deinde circa eadem loca cum sociis nominis latini hibernabat; legiones romanæ, quod vitio dies exercitui ad conveniendum dicta erat, Romæ manserant. Et prætores, præter C. Papirium Carbonem, cui Sardinia evenerat, in provincias iere. Eum tum jus dicere Romæ (nam eam quoque sortem habebat) inter cives et peregrinos patres censuerant.

XIII. Et Popillius et ea legatio, quæ missa ad Antiochum erat, Romam rediit. Retulit, controversias inter reges sublatas esse, exercitumque ex Ægypto in Syriam reductum. Post ipsorum regum legati venerunt; Antiochi legati, referentes, « omni victoria potiorem pacem regi, quæ senatui placuisset, visam; eumque haud secus, quam deorum imperio, legatorum romanorum jussis paruisse. » Gratulati deinde victoriam sunt, « quam summa ope, si quid imperatum foret, adjuturum regem fuisse. » Ptolemæi legati, communi nomine regis et Cleopatræ, gratias egerunt : « plus eos senatui populoque romano, quam parentibus suis, plus quam diis immortalibus, debere; per quos obsidione miserrima liberati essent, regnum patrium prope amissum recepissent. » Responsum ab senatu est : « Antiochum recte atque ordine fecisse, quod legatis paruisset, gratumque id esse senatui populoque romano. » Regibus Ægypti, Ptolemæo Cleopatræque : « Si quid per se boni commodique evenisset, id magnopere senatum lætari; daturumque operam, ut regni sui maximum semper præsidium positum esse in fide populi romani ducant. » Munera legatis ut ex instituto mittenda curaret, C. Papirio prætori mandatum. Litteræ deinde e Macedonia allatæ, quæ victoriæ lætitiam geminarent : « Persea regem in potestatem consulis venisse. » Dimissis legatis disceptatum inter pisanos lunensesque legatos; Pisanis querentibus, agro se a colonis romanis pelli; Lunensibus affirmantibus, eum, de quo agatur, ab triumviris agrum sibi assignatum esse.



et fixer les limites, cinq commissaires, Q. Fabius Butéo, P. Cornélius Blasio, T. Sempronius Musca, L. Névius Balbus et C. Apuléius Saturninus. Eumène et ses deux frères, Attale et Athénée, envoyèrent aussi une ambassade pour complimenter les Romains. Masgaba, chargé de la même mission par le roi Masinissa, son père, trouva, en débarquant à Pectéoles, le questeur L. Manlius, qui était chargé de le conduire à Rome aux frais de la république. A peine arrivé, il obtint audience du sénat. Ce jeune homme n'avait que des choses agréables à dire; mais il sut leur donner par ses paroles une grâce toute nouvelle. Il rappela d'abord le nombre des fantassins, des cavaliers et des éléphants envoyés par son père en Macédoine, et la quantité de blé qu'il avait fournie pendant les quatre années de la guerre; « mais, ajouta-t-il, deux choses lui avaient causé de la confusion, l'une, que le sénat lui eût fait demander par des ambassadeurs des secours qu'il avait le droit d'exiger; l'autre, qu'il eût envoyé le prix du blé fourni. Masinissa n'avait point oublié que c'était au peuple romain qu'il devait sa couronne et les accroissements successifs de son royaume. Content de l'usufruit, il savait que la propriété restait aux donateurs. La justice voulait donc que les Romains prissent sans rien demander ni payer des productions d'un territoire donné par eux. Pour Masinissa, il avait et il aurait toujours assez de ce que les Romains lui laisseraient. Telles étaient, dit-il, les instructions avec lesquelles il était parti; en route, il avait été rejoint par des courriers que son père lui envoyait pour lui annoncer la soumission de la Macédoine et lui ordonner d'en faire agréer ses félicitations au sénat, et de lui exprimer la joie que Masinissa en avait ressentie. Cette joie était si vive, qu'il voulait venir lui-même à Rome, pour offrir un sacrifice et des actions de grâce dans le Capitole, à Jupiter très-bon et très-grand, et il faisait demander au sénat la permission d'entreprendre ce voyage, si toutefois il n'y avait pas d'indiscrétion. »

XIV. « Il était noble, répondit-on au jeune prince, il était digne d'un cœur reconnaissant d'attacher, comme le faisait Masinissa, tant de prix à un bienfait qui lui était dû. Dans la guerre punique, il avait servi le peuple romain avec courage et fidélité, et le peuple romain l'avait aidé à reconquérir son royaume. Plus tard, dans les guerres soutenues successivement contre trois rois, son zèle n'avait reculé devant aucun devoir. Il était naturel qu'un roi qui avait lié son sort et celui de son royaume à la fortune de la république, se réjouît de la victoire du peuple romain. Il devait se contenter de rendre grâce aux dieux des succès de ses alliés, au sein de ses pénates; son fils s'acquitterait de ce soin à Rome. Il suffirait des félicitations adressées par son fils au nom de son père et au sien propre. Le sénat trouvait inutile pour lui d'abandonner ses états et de sortir de l'Afrique, et d'ailleurs cette absence pouvait nuire aux intérêts de la république. » Masgaba demanda ensuite qu'on obligeât les Carthaginois à livrer Hannon, fils d'Hamilcar, à la place d'un autre otage; mais le sénat répondit « qu'il ne lui paraissait pas équitable d'exiger

Senatus, qui de finibus cognoscerent statuerentque, quinqueviros misit, Q. Fabium Buteonem, P. Cornelium Blasionem, T. Sempronium Muscam, L. Nævium Balbum, C. Appuleium Saturninum. Et ab Eumene et ab Attalo et ab Athenæo fratribus, communis legatio de victoria gratulatum venit. Et Masgabæ, regis Masinissæ filio, Puteolis nave egresso, præsto fuit, obviam missus cum pecunia, L. Manlius quæstor, qui Romam eum publico sumptu perduceret. Advenienti extemplo senatus datus est. Is adolescens ita locutus est, ut, quæ rebus grata erant, gratiora verbis faceret. Commemoravit, « quot pedites equitesque, quot elephantos, quantum frumenti eo quadriennio pater suus in Macedoniam misisset. Sed duas res ei rubori fuisse; unam, quod rogasset eum per legatos senatus, quæ ad bellum opus essent, et non imperasset; alteram, quod pecuniam ei pro frumento misisset. Masinissam meminisse, regnum a populo romano partum auctumque et multiplicatum habere; usu regni contentum scire, dominium et jus eorum, qui dederint, esse. Sumere itaque eosdem, non se rogare, æquum esse, neque emere ea ex fructibus agri ab se dati, quæ ibi proveniant. Id Masinissæ satis esse, et fore, quod populo romano superesset. Cum iis mandatis a patre profectum postea consecutos equites, qui devictam Macedoniam nuntiarent, gratulatumque senatui juberent indicare, tantæ eam rem lætitiæ patri suo esse, ut Romam venire velit, Jovique optimo maximo in Capitolio sacrificare, et grates agere: id, nisi molestum sit, ut ei permittatur, ab senatu petere. »

XIV. Responsum regulo est: « Facere patrem ejus Masinissam, quod virum gratum bonumque facere deceat, ut pretium honoremque debito beneficio addat. Et populum romanum ab eo, bello punico, forti fidelique opera adjutum, et illum, favente populo romano, regnum adeptum; æquitate sua postea trium regum bellis deinceps omnibus eum functum officiis. Victoria vero populi romani lætari eum regem mirum non esse, qui sortem omnem fortunæ regnique sui cum rebus romanis immiscuisset. Grates diis pro populi romani victoria apud suos penates ageret; Romæ filium pro eo acturum. Gratulatum quoque satis suo ac patris nomine esse. Ipsum relinquere regnum, et Africa excedere, præterquam quod illi inutile esset, non esse e republica populi romani, senatum censere. » Petenti Masgabæ, ut Hanno Hamilcaris filius obses in locum... exigeret. Munera ex senatusconsulto emere regulo quæstor jussus ex centum pondo ar-



des otages au gré de Masinissa. » Un sénatus-consulte mit à la disposition du questeur cent livres pesant d'argent pour l'achat des présents destinés au jeune roi : ce magistrat fut également chargé de le conduire à Putéoles, en fournissant à toutes ses dépenses, tant qu'il serait en Italie, et de fréter deux bâtiments pour le ramener en Afrique, avec ceux qui l'accompagnaient. Toutes les personnes de sa suite, hommes libres et esclaves, reçurent des vêtements en présents. Peu de temps après, Misagène, autre fils de Masinissa, écrivit à Rome « qu'ayant été renvoyé en Afrique avec ses cavaliers, par L. Paullus, après la défaite de Persée, il avait été assailli par une tempête qui avait dispersé sa flotte dans la mer Adriatique, et l'avait forcé de relâcher avec trois vaisseaux à Brindes, où il était malade. » On envoya vers lui le questeur L. Stertinius avec les mêmes présents qui avaient été faits à son frère, et l'ordre de mettre à la disposition du prince un logement convenable, de fournir tout ce qui était nécessaire au rétablissement de sa santé, de subvenir libéralement soit à ses dépenses personnelles, soit à celles de sa suite, enfin de préparer des vaisseaux sur lesquels il pût se rendre en Afrique commodément et sans danger. Chacun de ses cavaliers reçut une gratification d'une livre d'argent et de cinq cents sesterces. Ce fut le consul C. Licinius qui tint les comices consulaires pour l'année suivante : les consuls nommés furent Q. Élius Pétus et M. Junius Pennus. Ensuite on créa préteurs Q. Cassius Longinus, M. Juvenius Thalna, Ti. Claudius Néro, A. Manlius Torquatus, Cn. Fulvius Gillo et C. Licinius Nerva. La même année les censeurs Ti. Sempronius Gracchus et C. Claudius Pulcher s'accordèrent enfin sur une question qui avait été longtemps l'objet de vifs débats entre eux. Gracchus, voyant que les affranchis, classés déjà à deux reprises dans les quatre tribus de la ville, étaient parvenus à se répandre de nouveau dans les autres tribus, avait voulu couper dans sa racine un mal sans cesse renaissant, et exclure du dénombrement tous ceux qui avaient été en servitude. Claudius s'y opposait fortement et rappelait les lois anciennes qui avaient souvent tenté de réprimer les empiétements des affranchis, sans jamais les priver entièrement des droits de citoyen. Il rappelait même l'exemple des censeurs C. Flaminius et L. Émilius qui avaient cru devoir se relâcher en quelque sorte de l'antique sévérité. A cette époque aussi, cette lie du peuple s'était mêlée à toutes les tribus, et, bien qu'on eût jugé nécessaire de la faire rentrer dans son ancien état, on n'avait pas laissé d'accorder certaines prérogatives à quelques individus de cette classe.

XV. Ces censeurs avaient réparti les fils d'affranchis dans les quatre tribus urbaines, à l'exception de ceux qui avaient un fils au-dessus de cinq ans. Un sénatus-consulte maintint ces derniers dans la tribu où les avait placés le dénombrement précédent; quant à ceux qui possédaient une ou plusieurs propriétés rurales d'une valeur de plus de trente mille sesterces, ils furent admis dans les tribus de la campagne. Comme ces dispositions avaient été maintenues, Claudius soutenait « qu'un censeur ne pouvait, sans l'ordre du

genti, et prosequi eum Puteolos, omnemque sumptum, quoad in Italia esset, præbere, et duas naves conducere, quibus ipse comitesque regis in Africam deveherentur : et comitibus omnibus, liberis servisque, vestimenta data. Haud ita multo post de altero Masinissæ filio Misagene litteræ allatæ sunt : « missum eum ab L. Paullo post devictum Persea in Africam cum equitibus suis; navigantem, dispersa classe in Hadriatico mari, Brundisium tribus navibus ægrum delatum. » Ad eum cum iisdem muneribus, quæ data Romæ fratri ejus erant, L. Stertinius quæstor Brundisium missus; jussusque curare, ut ædes hospitio reguli, simul omnia, quæ ad valetudinem opus essent, præberentur; impensæque liberaliter quum ipsi tum toti comitatui præstarentur; naves etiam ut prospicerentur, quibus se bene ac tuto in Africam trajiceret. Equitibus singulæ libræ argenti, et quingeni sestertii dari jussi. Comitia creandis in sequentem annum consulibus habita sunt a C. Licinio consule. Creati Q. Ælius Pætus, M. Junius Pennus. Inde prætores facti Q. Cassius Longinus, M'. Juventius Thalna, Ti. Claudius Nero, A. Manlius Torquatus, Cn. Fulvius Gillo, C. Licinius Nerva. Eodem anno censores Ti. Sempronius Gracchus et C. Claudius Pulcher rem diu inter se variis altercationibus agitatam tandem concordi animo decreverunt. Gracchus, quum libertini iterum iterumque in quatuor tribus urbanas redacti sese rursus per omnes effudissent, repullulans semper malum radicitus exstirpare voluerat, omnesque, qui servitutem servissent, censu excludere. Nitebatur contra Claudius, et majorum instituta commemorabat, qui libertinos coercere sæpius, nunquam prohibere omnino civitate tentassent. Quin etiam ab censoribus C. Flaminio, L. Æmilio aliquid ex pristina severitate laxatum esse referebat. Sane quum tum quoque fæx illa populi per omnes tribus sese divisisset, eamque rursus redigere in antiquam velut sedem necessarium videretur, nonnullis tamen ejus ordinis aliquid præcipuum concessum erat.]

XV. [Nam ab illis censoribus] in quatuor urbanas tribus descripti erant libertini, præter eos quibus filius quinquenni major ex se natus esset. Eos, ubi proximo lustro censi essent, censeri jusserunt; et eos, qui prædium prædiave rustica pluris sestertium triginta millium haberent, censendi jus factum est. Hoc quum ita servatum esset, negabat Claudius, « suffragii lationem injussu populi censorem cuiquam homini, nedum ordini universo, adimere posse. Neque enim, si tribu movere pos-



peuple, enlever le droit de suffrage à un seul homme, et bien moins encore à une classe entière. Que le pouvoir attribué aux censeurs de faire sortir un particulier de sa tribu, ce qui n'était autre chose que le forcer à passer dans une autre, ne lui donnait pas celui de l'exclure des trente-cinq tribus, c'est-à-dire de le dépouiller du titre de citoyen et de la liberté. » Après de longs débats, on finit par convenir qu'on tirerait publiquement au sort dans le temple de la Liberté une des quatre tribus de la ville dans laquelle devaient entrer tous ceux qui étaient sortis d'esclavage. Le sort désigna l'Esquiline, et Ti. Gracchus déclara que tous les fils d'affranchis y seraient incorporés. Cet accord des censeurs leur fit beaucoup d'honneur dans le sénat, qui remercia Sempronius d'avoir persévéré dans une idée utile, et Claudius de n'y avoir pas mis obstacle. Les censeurs dégradèrent plus de sénateurs et de chevaliers que ne l'avaient fait leurs prédécesseurs; ils les exclurent tous de leur tribu, les rejetèrent dans les classes des contribuables; et aucun de ceux que l'un des censeurs avait flétris ne trouva d'appui auprès de l'autre. Ils demandèrent une prorogation de pouvoirs pour quatorze mois, afin de pouvoir veiller, selon l'usage, à l'achèvement des réparations de bâtiments et vérifier l'état des autres travaux dont ils avaient chargé des entrepreneurs; mais le tribun Cn. Trémellius, qui ne leur pardonnait point de ne pas l'avoir admis au sénat, s'opposa à cette demande. La même année, C. Cicéréius fit sur le mont Albain la dédicace d'un temple qu'il avait voué cinq ans auparavant, et L. Postumius Albinus fut inauguré flamine de Mars.

XVI. Les nouveaux consuls Q. Élius et M. Junius mirent en délibération la répartition des provinces. Le sénat fut d'avis de diviser de nouveau en deux provinces l'Espagne, qui n'en avait fait qu'une pendant la guerre de Macédoine, et prorogea dans le commandement de la Macédoine et de l'Illyrie L. Paulus et L. Anicius, jusqu'à ce que leurs efforts, secondés par la sagesse des commissaires, eussent pu réparer les désordres causés par la guerre et donner à ces deux royaumes une nouvelle forme de gouvernement. Les consuls eurent pour départements Pise et la Gaule, avec deux légions fortes chacune de cinq mille fantassins et de trois cents chevaux. Quant aux préteurs, le sort donna à Q. Cassius la juridiction de la ville, et à Manius Juventius Thalna celle des étrangers. T. Claudius Néro eut la Sicile, Cn. Fulvius l'Espagne citérieure, et C. Licinius Nerva l'ultérieure. La Sardaigne était échue à A. Manlius Torquatus; mais il ne put se rendre dans sa province, parce qu'un sénatus-consulte le retint à Rome pour faire une enquête sur plusieurs affaires entraînant la peine capitale. Ensuite le sénat fut consulté sur les prodiges qu'on venait d'annoncer. Au mont Vélie, la foudre était tombée sur le temple des dieux pénates, et dans la ville de Minervium, elle avait renversé deux portes et une partie du mur. A Anagnie, il était tombé une pluie de terre; à Lanuvium, on avait vu dans le ciel une torche ardente; à Calatie enfin, dans une terre qui appartenait à l'état, le citoyen romain M. Valérius avait vu, mandait-il, couler du sang de son foyer pendant trois jours et trois nuits. A l'occasion de ce dernier prodige surtout, les dé-

set, quod sit nihil aliud, quam mutare jubere tribum, ideo omnibus quinque et triginta tribubus emovere posse; id est, civitatem libertatemque eripere; non ubi censeatur, finire, sed censu excludere. » Hæc inter ipsos disceptata; postremo eo descensum est, ut ex quatuor urbanis tribubus unam palam in atrio Libertatis sortirentur, in quam omnes, qui servitutem servissent, conjicerent. Esquilinæ sors exiit; in ea Ti. Gracchus pronuntiavit, libertinos omnes censeri placere. Magno ea res honori censoribus apud senatum fuit. Gratiæ actæ et Sempronio, qui in bene cœpto perseverasset, et Claudio qui non impedisset. Plures, quam ab superioribus, et senatu remoti sunt, et equos vendere jussi. Omnes iidem ab utroque et tribu emoti, et ærarii facti; neque ullius, quem alter notaret, ab altero levata ignominia. Petentibus, ut ex instituto ad sarta tecta exigenda, et ad opera, quæ locassent, probanda, anni et sex mensium tempus prorogaretur, Cn. Tremellius tribunus, quia lectus non erat in senatum, intercessit. Eodem anno C. Cicereius ædem Monetæ in monte Albano dedicavit quinquennio post, quam vovit. Flamen Martialis inauguratus est eo anno L. Postumius Albinus.

XVI. Q. Ælio, M. Junio consulibus de provinciis referentibus, censuere Patres, duas provincias Hispaniam rursus fieri, quæ una per bellum macedonicum fuerat, et Macedoniam Illyricumque eosdem, L. Paullum et L. Anicium, obtinere, donec de sententia legatorum res et bello turbatas, et in statum alium ex regno formandas composuissent. Consulibus Pisæ et Gallia decretæ cum binis legionibus quinum millium peditum, et equitum quadringenorum. Prætorum sortes fuere, Q. Cassii urbana, M'. Juventii Thalnæ inter peregrinos, Ti. Claudii Neronis Sicilia, Cn. Fulvii Hispania citerior, C. Licinii Nervæ ulterior. A. Manlio Torquato Sardinia obvenerat. Nequiit ire in provinciam, ad res capitales quærendas ex senatusconsulto retentus. De prodigiis deinde nuntiatis senatus est consultus. Ædes deum penatium in Velia de cœlo tacta erat; et in oppido Minervio duæ portæ et muri aliquantum. Anagniæ terra pluerat; et Lanuvii fax in cœlo visa erat; et Calatiæ in publico agro M. Valerius civis romanus nuntiabat ex foco suo sanguinem per triduum et duas noctes manasse. Ob id maxime decemviri libros adire jussi, supplicationem in diem unum populo edixerunt, et quinquaginta capris in foro sacrificaverunt.



cemvirs eurent ordre de consulter les livres sybillins; ils prescrivirent un jour de supplications, et immolèrent cinquante chèvres dans le Forum. Quelques prodiges nouveaux ayant eu lieu, on indiqua un second jour de supplications devant tous les autels; on immola les grandes victimes, et l'on purifia la ville. Le sénat voulut ensuite honorer dignement les dieux immortels, et décréta « qu'en reconnaissance de la victoire remportée sur les ennemis de Rome, Persée et Gentius, victoire qui avait mis en la puissance du peuple romain la Macédoine et l'Illyrie avec la personne de ces rois, les préteurs Q. Cassius et Manius Juventius Thalna feraient déposer sur tous les autels la même offrande qui avait été faite après la déroute d'Antiochus, sous le consulat d'Ap. Claudius et de M. Sempronius. »

XVII. Le sénat désigna ensuite les commissaires chargés de régler les affaires des pays conquis, de concert avec L. Paulus et L. Anicius. On en envoya dix en Macédoine et cinq en Illyrie. Ceux qui allèrent en Macédoine, furent A. Postumius Luscus C. Claudius, qui avaient déjà été honorés de la censure; C. Licinius Crassus, collègue de Paulus dans le consulat. Ce dernier était alors en Gaule, où on lui avait prorogé ses pouvoirs. A ces personnages consulaires on adjoignit Cn. Domitius Ahénobarbus, Ser. Cornélius Sylla, L. Junius, C. Antistius Labéo, T. Numisius Tarquiniensis et A. Térentius Varro. On nomma pour l'Illyrie P. Élius Ligus, personnage consulaire, C. Cicéréius et Cn. Bébius Tamphilus, qui tous deux avaient été préteurs, Bébius l'année précédente, et Cicéréius plusieurs années auparavant; P. Térentius Tuscivicanus et P. Manilius. Comme l'un des deux consuls devait remplacer en Gaule C. Licinius, désigné au nombre des commissaires, le sénat engagea ces magistrats à se hâter de faire entre eux le partage des provinces ou de les tirer au sort. Ils préférèrent ce dernier parti. Pise échut à M. Junius; mais il ne partit pour sa province qu'après avoir présenté au sénat les ambassades qui venaient de toutes parts à Rome offrir des félicitations. Q. Élius eut la Gaule. Au reste, quoique le caractère bien connu des envoyés permît d'espérer que leurs conseils empêcheraient les généraux d'adopter aucune mesure indigne de la clémence et de la majesté du peuple romain, on discuta d'avance dans le sénat l'ensemble de leurs instructions, afin que les commissaires pussent leur porter de Rome un plan déjà ébauché.

XVIII. On décida que d'abord les Macédoniens et les Illyriens seraient libres, afin qu'il fût prouvé à toutes les nations que les armes du peuple romain n'apportaient pas l'esclavage aux hommes libres, mais bien la liberté à ceux qui étaient esclaves. Le sénat voulait convaincre les peuples déjà libres, qu'ils jouiraient à jamais et en toute sûreté de leur indépendance sous la protection du peuple romain; et ceux qui étaient gouvernés par des rois, que leur sort allait s'améliorer pour le présent et pour l'avenir: pour le présent, leurs maîtres s'attachant à les ménager par égard pour le peuple romain; pour l'avenir, attendu que, si la guerre éclatait entre le peuple romain et leurs rois, elle se terminerait pour les Romains par une

Et aliorum prodigiorum causa diem alterum supplicatio circa omnia pulvinaria fuit, et hostiis majoribus sacrificatum est, et urbs lustrata. Inde, quod ad honorem deum immortalium pertineret, decrevit senatus, « ut quoniam perduelles superati, Perseus et Gentius reges cum Macedonia atque Illyrico in potestate populi romani essent, ut, quanta dona, Ap. Claudio, M. Sempronio consulibus, ob devictum Antiochum regem data ad omnia pulvinaria essent, tanta Q. Cassius et M'. Juventius prætores curarent danda. »

XVII. Legatos deinde, quorum de sententia imperatores L. Paulus, L. Anicius componerent res, decreverunt decem in Macedoniam, quinque in Illyricum. In Macedoniam sunt hi nominati, A. Postumius Luscus, C. Claudius, ambo censorii, C. Licinius Crassus, collega in consulatu Pauli; tum prorogato imperio provinciam Galliam habebat. His consularibus addidere Cn. Domitium Ahenobarbum, Ser. Cornelium Sullam, L. Junium, C. Antistium Labeonem, T. Numisium Tarquiniensem, A. Terentium Varronem. In Illyricum autem hi nominati, P. Ælius Linus consularis, C. Cicereius, et Cn. Bæbius Tamphilus (hic priore anno, Cicereius multis ante annis prætor fuerat), P. Terentius Tuscivicanus, P. Manilius. Moniti deinde consules a Patribus, ut, quoniam alterum ex his succedere C. Licinio, qui legatus nominatus erat, in Galliam opporteret, primo quoque tempore provincias aut compararent inter se, aut sortirentur, sortiti sunt. M. Junio Pisæ obvenerunt (quem prius, quam in provinciam iret, legationes, quæ undique Romam gratulatum convenerunt, introducere in senatum placuit), Q. Ælio Gallia. Ceterum quanquam tales viri mitterentur, quorum de consilio sperari posset imperatores nihil indignum nec clementia nec gravitate populi romani decreturos esse, tamen in senatu quoque agitata est summa consiliorum, ut inchoata omnia legati ab domo ferre ad imperatores possent.

XVIII. « Omnium primum liberos esse placebat Macedonas atque Illyrios, ut omnibus gentibus appareret, arma populi romani non liberis servitutem, sed contra servientibus libertatem afferre; ut et in libertate gentes quæ essent, tutam eam sibi perpetuamque sub tutela populi romani esse, et quæ sub regibus viverent, et in præsens tempus mitiores eos justioresque respectu populi romani habere se, et, si quando bellum cum populo romano regibus fuisset suis, exitum ejus victoriam Romanis, sibi libertatem allaturum crederent. Metalli quoque ma-

victoire, et pour eux par la conquête de leur liberté. On prit la résolution de supprimer les taxes sur les mines de Macédoine, ce qui était un revenu très-important, et d'annuler le fermage des terres publiques; car cette régie ne pouvait s'exercer sans le ministère des publicains, et avoir recours aux publicains, c'était ou compromettre les intérêts du trésor, ou sacrifier la liberté des alliés. Il n'était pas plus sage, pensait-on, de confier cette perception aux Macédoniens : leur administration intéressée serait une source intarissable de troubles et de débats. La Macédoine ne devait pas avoir une assemblée nationale; on craignait qu'une multitude insolente ne fît dégénérer en licence désastreuse la liberté que le sénat lui aurait accordée pour en user avec une modération salutaire. On partagerait la Macédoine en quatre provinces dont chacune aurait son administration particulière, et paierait au peuple romain la moitié des impôts que les rois avaient contume de lever. Des instructions semblables furent données pour l'Illyrie. « Le reste fut laissé à la sagesse des généraux et des commissaires que leur présence sur les lieux mettrait à même de juger avec plus de certitude des mesures nécessaires.

XIX. Dans la foule des ambassadeurs envoyés par les rois et les peuples, Attale, frère du roi Eumène, attira particulièrement les regards et l'attention de tous les Romains. Ceux qui avaient été ses compagnons d'armes pendant la guerre lui firent un accueil aussi empressé qu'aurait pu le désirer Eumène lui-même, s'il était venu à Rome. Deux motifs également honorables en apparence avaient amené Attale : il venait d'abord offrir aux Romains de légitimes félicitations sur une victoire à laquelle il avait contribué; en second lieu se plaindre des attaques des Gaulois, dont un succès récent mettait en danger le royaume de son frère. A ces motifs se joignait l'espoir secret de recevoir du sénat des honneurs et des récompenses qu'il ne pouvait guère obtenir qu'aux dépens de son frère, et il trouvait même parmi les Romains de dangereux conseillers qui irritaient sa cupidité, en lui inspirant de coupables pensées. « On faisait à Rome, lui disait-on, une grande différence entre Attale et Eumène; on voyait dans le premier un ami sur lequel on pouvait compter, et dans le second un allié aussi peu fidèle aux Romains qu'à Persée. Aussi pouvait-il se flatter d'obtenir avec la même facilité ce qu'il demanderait pour lui-même ou contre son frère, tant les sénateurs étaient généralement disposés à tout accorder à l'un et à tout refuser à l'autre. » Attale, comme l'événement le prouva, était un de ces hommes dont l'ambition se prend à tout ce qu'ils peuvent se flatter d'obtenir; mais les avis prudents d'un ami fidèle mirent un frein à sa cupidité que le succès enivrait. Cet ami était un médecin nommé Stratius; Eumène, qui n'était pas sans inquiétude, l'avait envoyé à Rome précisément pour observer la conduite de son frère et le rappeler à son devoir s'il le voyait s'en écarter. Le jeune prince avait déjà prêté l'oreille à de perfides conseils, et son esprit s'y abandonnait imprudemment, lorsque Stratius, saisissant le moment favorable, sut raffermir sa fidélité fortement ébranlée. Il lui représenta que les autres états avaient dû leurs accroissements à différentes causes. « Le

cedonici, quod ingens vectigal erat, locationesque prædiorum rusticorum tolli placebat. Nam neque sine publicano exerceri posse; et, ubi publicanus esset, ibi aut jus publicum vanum, aut libertatem sociis nullam esse. Ne ipsos quidem Macedonas idem exercere posse. Ubi in medio præda administrantibus esset, ibi nunquam causas seditionum et certaminis defore. Commune consilium gentis non esset, ne improbum vulgus ab senatu aliquando libertatem salubri moderatione datam ad licentiam pestilentem traheret. In quatuor regiones describi Macedoniam, ut suum quæque concilium haberet, placuit; et dimidium tributi, quam quod regibus ferre soliti erant, populo romano pendere. » Similia his et in Illyricum mandata. Cetera ipsis imperatoribus legatisque relicta, in quibus præsens tractatio rerum certiora subjectura erat consilia.

XIX. Inter multas regum gentiumque et populorum legationes Attalus, frater regis Eumenis, maxime convertit in se omnium oculos animosque. Exceptus enim est ab his, qui simul eo bello militaverant, haud paulo benignius, quam si ipse rex Eumenes venisset. Adduxerant eum duæ in speciem honestæ res; una, gratulatio conveniens in ea victoria, quam ipse adjuvisset; altera, querimonia gallici tumultus, acceptæque cladis, qua regnum in dubium adductum esset. Suberat et secreta spes honorum præmiorumque ab senatu, quæ vix salva pietate ejus contingere poterant. Erant enim quidam Romanorum quoque non boni auctores, qui spe cupiditatem ejus elicerent : « Eam opinionem de Attalo et Eumene Romæ esse tanquam de altero Romanis certo amico, altero nec Romanis, nec Persi fido socio. Itaque vix statui posse, utrum, quæ pro se, an, quæ contra fratrem petiturus esset, ab senatu magis impetrabilia forent; adeo universos omnia et huic tribuere, et illi vero negare. » Eorum hominum, ut res docuit, Attalus erat, qui, quantum spes spopondisset, cuperent, ni unius amici prudens monitio veluti frenos animo ejus, gestienti secundis rebus, imposuisset. Stratius cum eo fuit medicus, ad id ipsum a non securo Eumene Romam missus, speculator rerum, quæ a fratre agerentur, monitorque fidus, si decedi fide vidisset. Is, ad occupatas jam aures sollicitatumque jam animum quum venisset, aggressus tempestivis temporibus rem prope prolapsam restituit, « aliis alia regna crevisse rebus dicendo: regnum eorum novum, nullis vetustis



royaume de Pergame, ajouta-t-il, qui était à peine naissant et dont le temps n'avait pas consolidé la puissance, ne pouvait subsister que par la concorde entre trois frères dont un seul portait le titre de roi et ceignait le diadème, mais qui tous régnaient également. Attale, le plus âgé après Eumène, n'était-il pas roi aux yeux de tous? Et ce n'était pas seulement à cause de sa fortune présente, mais à cause de l'âge et des infirmités d'Eumène, qui allait bientôt lui céder le trône, puisqu'il était sans enfant légitime. (Ce prince n'avait pas encore reconnu celui qui régna dans la suite.) Pourquoi vouloir obtenir par la violence un rang qui allait bientôt s'offrir à lui? Le bon accord et l'union des trois princes pouvaient seuls leur permettre de faire tête à l'invasion des Gaulois, nouvel orage qui menaçait leur royaume. Si aux ennemis du dehors venaient se joindre des dissensions domestiques, toute résistance était impossible, et s'il parvenait à empêcher Eumène de mourir sur le trône, il s'enlevait à lui-même l'espérance prochaine d'y monter. Quand il serait également glorieux pour lui de conserver le sceptre à son frère ou de le lui arracher, il y avait plus d'honneur à suivre le parti conforme aux sentiments de la nature. L'autre parti était un attentat exécrable et presque un parricide : comment balancer un instant? Voulait-il ravir à son frère son royaume tout entier, ou en obtenir seulement une partie? Dans ce dernier cas, tous deux affaiblis par ce partage de leurs forces, seraient exposés de la part de leurs voisins à toutes les humiliations. S'il s'emparait du royaume tout entier, il réduirait donc son frère aîné à la condition de simple particulier? ou il l'enverrait en exil malgré son grand âge et ses infirmités? ou bien enfin lui ferait-il donner la mort? Stratius ne lui rappellerait pas la fin tragique des frères dénaturés dont parle la fable ; mais Persée n'était-il pas pour lui un exemple mémorable? Après avoir usurpé la couronne en faisant périr son frère, il s'était vu contraint de la déposer aux pieds d'un ennemi victorieux, dans le temple de Samothrace, comme pour subir en présence des dieux vengeurs le châtiment dû à son forfait. Les mêmes hommes qui le poussaient au crime, moins par amitié pour lui, que par haine contre Eumène, applaudiraient à sa piété et à sa constance, s'il gardait jusqu'au bout la fidélité qu'il devait à son frère. »

XX. Ces représentations l'emportèrent dans l'esprit d'Attale. Admis à l'audience du sénat, il félicita les Romains de leur victoire, exposa modestement les services de son frère et les siens pendant la guerre, et raconta le soulèvement des Gaulois, qui venait d'éclater avec une grande violence. Il pria le sénat de leur envoyer des ambassadeurs dont l'autorité les forçât de déposer les armes. Après ces demandes dans l'intérêt du royaume, il sollicita pour lui-même Énos et Maronée. Ayant ainsi trompé l'espérance de ceux qui s'attendaient à le voir accuser son frère et demander le partage de ses états, il sortit de l'assemblée. Jamais roi ni particulier n'avait été écouté avec autant de faveur et avec un intérêt aussi général. On le combla d'honneurs et de présents pendant son séjour à Rome et même à son départ. Des nombreuses ambassades de l'Asie et de la Grèce, celle des Rhodiens attira par-

fundatum opibus, fraterna stare concordia; quod unus nomen regium et præcipuum capitis insigne gerat, omnes fratres regnent. Attalum vero, quia ætate proximus sit, quis non pro rege habeat? neque eo solum, quia tantas præsentes ejus opes cernat, sed quod haud ambignum propediem regnaturum eum infirmitate ætateque Eumenis esset, nullam stirpem liberum habentis (necdum enim agnoverat eum, qui postea regnavit). Quid attinere vim afferre rei, sua sponte ad eum mox venturæ? Accessisse etiam novam tempestatem regno tumultus gallici, cui vix consensu et concordia regum resisti queat. Si vero ad externum bellum domestica seditio adjiciatur, sisti non posse; nec aliud eum, quam, ne frater in regno moriatur: sibi ipsi spem propinquam regni ereptarum. Si utraque gloriosa res esset, et servasse fratri regnum, et eripuisse, servati tamen regni, quæ juncta pietati sit, potiorem laudem fuisse. Sed enimvero quum detestabilis altera res et proxima parricidio sit, quid ad deliberationem dubii superesse? Utrum enim partem regni petiturum esse, an totum erepturum? Si partem, ambo infirmos, distractis viribus, et omnibus injuriis probrisque obnoxios fore; si totum, privatumne ergo majorem fratrem, an exsulem illa ætate, illa corporis infirmitate, ad ultimum mori jussurum? Egregium enim, ut fabulis traditus impiorum fratrum eventus taceatur, Persei exitum videri, qui ex fraterna cæde raptum diadema in templo Samothracum, velut præsentibus diis exigentibus pœnas, ad pedes victoris hostis prostratus posuerit. Eos ipsos, qui, non illi amici, sed Eumeni infesti, stimulent eum, pietatem constantiamque laudaturos, si fidem ad ultimum fratri præstitisset. »

XX. Hæc plus valuere in Attali animo. Itaque introductus in senatum, gratulatus victoriam est, et sua merita eo bello fratrisque, si qua erant, et Gallorum defectionem, quæ nuper ingenti motu facta erat, exposuit. Petiit, ut legatos mitteret ad eos, quorum auctoritate ab armis avocarentur. His pro regni utilitate editis mandatis, Ænum sibi et Maroneam petiit. Ita destituta eorum spe, qui, fratre accusato, partitionem regni petiturum crediderant, curiam excessit. Ut raro alias quisquam, rex aut privatus, tanto favore tantoque omnium assensu est auditus; omnibus honoribus muneribusque, et præsens est cultus, et proficiscentem prosecuti sunt. Inter multas Asiæ Græciæque legationes Rhodiorum maxime

ticulièrement l'attention publique. Les envoyés s'étaient d'abord montrés vêtus de blanc, comme il convenait à une ambassade chargée d'offrir des félicitations, et qui pouvait craindre, en prenant des habits de deuil, de paraître déplorer la chute de Persée. Pendant que les ambassadeurs attendaient dans le comice, le consul M. Junius consulta le sénat pour savoir si on leur donnerait un logement, les présents d'usage et une audience. Le sénat fut d'avis de ne leur rendre aucun des devoirs de l'hospitalité. Le consul sortit de l'assemblée, et comme les Rhodiens demandaient à y être introduits, en disant qu'ils étaient venus féliciter les Romains de leur victoire et justifier leur cité des accusations portées contre elle, il leur déclara « que l'usage des Romains était de traiter leurs alliés et leurs amis avec tous les égards de l'hospitalité, et de les admettre à l'audience du sénat, mais que, pendant la dernière guerre, les Rhodiens ne s'étaient pas conduits de manière à ce qu'on pût voir en eux des alliés et des amis. » A ces paroles, ils se prosternèrent tous jusqu'à terre, suppliant le consul, ainsi que tous ceux qui étaient présents, d'avoir moins égard à des accusations récentes et calomnieuses contre les Rhodiens qu'à leurs anciens services, dont ils avaient eux-mêmes été les témoins. Aussitôt ils prirent les habits de suppliants et allèrent de maison en maison prier les principaux sénateurs de les entendre avant de les condamner.

XXI. Le préteur Manius Juventius Thalna, qui avait dans sa juridiction la connaissance des contestations entre les citoyens et les étrangers, excitait le peuple contre les Rhodiens, et lui avait même proposé « de déclarer la guerre aux Rhodiens et de choisir parmi les magistrats de cette année le chef de la flotte qui serait envoyée pour cette expédition. » Il espérait que le choix tomberait sur lui. Les tribuns du peuple M. Antonius et M. Pomponius s'opposèrent à ce projet de loi. Mais le préteur avait commencé par introduire un précédent nouveau et dangereux : sans consulter le sénat ou prévenir les consuls, il avait de sa propre autorité demandé au peuple « s'il voulait, s'il ordonnait qu'on déclarât la guerre aux Rhodiens. » L'usage avait toujours été de prendre d'abord l'avis des sénateurs et de ne soumettre la question au peuple qu'après avoir obtenu leur assentiment. Les tribuns de leur côté eurent le tort de former leur opposition, malgré la règle qu'on avait toujours suivie de n'exercer ce droit qu'après avoir laissé aux particuliers la faculté de soutenir ou de combattre la loi. Cette mesure avait souvent eu pour résultat que ceux qui n'avaient pas l'intention de rejeter la loi lui reconnaissaient par la discussion des vices qui les faisaient changer d'avis, et que ceux au contraire qui étaient venus combattre la loi, se rendaient aux raisons de ceux qui avaient parlé pour elle. Mais dans cette occasion, le préteur et les tribuns agissaient à l'envi contre toutes les règles. Les tribuns, par leur opposition prématurée, imitaient, tout en la blâmant, la précipitation du préteur. Cependant ils prétextaient pour leur justification la nécessité d'ajourner la délibération sur les Rhodiens jusqu'au retour du général et des dix commissaires, qui, d'après un examen approfondi des pièces et des registres, devaient

legati civitatem converterunt. Nam quum primo in veste candida visi essent, quod et gratulantes decebat, et, si sordidam vestem habuissent, lugentium Persei casum præbere speciem poterant; postquam consulti ab M. Junio consule Patres, stantibus in comitio legatis, an locum, lautia, senatumque darent, nullum hospitale jus in iis servandum censuerunt; egressus e curia consul, quum Rhodii, gratulatum se de victoria purgatumque civitatis crimina dicentes venisse, petissent, ut senatus sibi daretur, pronuntiat : « Sociis et amicis et alia comiter atque hospitaliter præstare Romanos, et senatum dare consuesse; Rhodios non ita meritos eo bello, ut amicorum sociorumque numero habendi sint. » His auditis, prostraverunt se omnes humi, consulemque et cunctos, qui aderant, orantes, ne nova falsaque crimina plus obesse Rhodiis æquum censerent, quam antiqua merita, quorum ipsi testes essent. Extemplo, veste sordida sumpta, domos principum cum precibus ac lacrymis circumibant, orantes, ut prius cognoscerent causam, quam condemnarent.

XXI. M'. Juventius Thalna prætor, cujus inter cives et peregrinos jurisdictio erat, populum adversus Rhodios incitabat : rogationemque promulgaverat, « ut Rhodiis bellum indiceretur; et ex magistratibus ejus anni deligerent, qui ad id bellum cum classe mitteretur, » se eum sperans futurum esse. Huic actioni M. Antonius et M. Pomponius tribuni plebis adversabantur. Sed et prætor novo maloque exemplo rem ingressus erat, quod, ante non consulto senatu, non consulibus certioribus factis, de sua unius sententia rogationem ferret, « vellent, juberentne, Rhodiis bellum indici? » quum antea semper prius senatus de bello consultus esset, deinde ex auctoritate Patrum ad populum latum; et tribuni plebis, quum ita traditum esset, ne quis prius intercederet legi, quam privatis suadendi dissuadendique legem potestas facta esset; eoque persæpe evenisset, ut et, qui non professi essent se intercessuros, animadversis vitiis legis ex oratione dissuadentium, intercederent; et, qui ad intercedendum venissent, desisterent, victi auctoritatibus suadentium legem. Tum inter prætorem tribunosque omnia intempestive agendi certamen erat. Tribuni festinationem prætoris, ante tempus intercedendo, [quum damnarent, imitabantur. Hoc tamen intercessioni suæ prætendebant,] in adventum im[peratoris et decem legatorum ex Macedonia, qui, re diligentissime ex litteris tabulisque per-

faire connaître d'une manière positive quels avaient été les sentiments de chaque république à l'égard des Romains et de Persée. Comme le préteur n'en persistait pas moins dans son projet, la chose en vint au point que le tribun Antonius conduisit les ambassadeurs devant le peuple, arracha de la tribune Thalna, qui arrivait de son côté et qui avait déjà pris la parole, et donna ainsi le champ libre aux Rhodiens. Au reste, quoique l'audacieuse ténacité du tribun eût égalé l'emportement bouillant et irréfléchi du préteur, les Rhodiens n'étaient pas entièrement rassurés. Les dispositions du sénat ne s'étaient point adoucies, et les Rhodiens étaient plutôt délivrés d'un danger présent que rassurés pour l'avenir. Aussi lorsque, après de longues et d'instantes prières, ils obtinrent enfin audience du sénat, et qu'ils eurent été présentés par le consul, ils se prosternèrent et restèrent longtemps dans cette attitude, en versant des larmes. Le consul les releva et les engagea à parler. Alors Astymède, après avoir composé son extérieur de la façon la plus propre à exciter la compassion, s'exprima en ces termes :

XXII. « Pères conscrits, ces vêtements de deuil qui couvrent des alliés naguère si puissants par votre amitié, doivent toucher les cœurs les plus irrités contre nous. Mais quel sentiment de compassion n'éprouverez-vous pas, si vous voulez réfléchir à ce qu'il y a de pénible dans notre situation, obligés que nous sommes de défendre devant vous la cause d'une cité que vous avez déjà presque condamnée? D'ordinaire, l'accusation précède le jugement, et le coupable n'est frappé qu'après la preuve de son crime. Mais nous, il est encore douteux que nous soyons coupables, et nous subissons déjà toute la peine et toute la honte du crime. Précédemment, quand nous vînmes à Rome après les victoires remportées sur les Carthaginois, sur Philippe et sur Antiochus, du logement que la république nous avait donné nous fûmes conduits devant vous, pour vous féliciter, Pères conscrits, et de la curie nous allâmes au Capitole porter nos offrandes aux dieux de Rome. Aujourd'hui, c'est d'une misérable hôtellerie où nous avons avec peine obtenu un asile à prix d'or; c'est après nous être vus forcés de loger hors de la ville, comme des ennemis; c'est enfin dans ce lugubre appareil que nous venons devant le sénat, nous qui avons reçu naguère de votre munificence la Lycie et la Carie, nous que vous avez comblés de récompenses et d'honneurs. Vous donnez la liberté, nous a-t-on dit, à l'Illyrie et à la Macédoine, qui étaient dans l'esclavage avant d'avoir pris les armes contre vous. Et ne croyez pas que nous parlions ainsi par jalousie contre qui que ce soit : loin de là, nous rendons hommage à la clémence du peuple romain. Les Rhodiens, dont le seul crime est l'espèce de neutralité qu'ils ont gardée dans cette guerre, seront désormais pour vous des ennemis et non plus des alliés? Et cependant vous êtes toujours ces mêmes Romains qui fondez sur la justice de vos guerres l'espérance de vos succès, et qui vous glorifiez moins des victoires qui les terminent que des motifs qui vous les font entreprendre. Vous avez pris les armes contre les Carthaginois, parce qu'ils avaient attaqué Messine en Sicile, et Philippe s'est vu traiter par vous en ennemi, parce qu'il avait

pensa, certo indicaturi essent, quo quæque civitas in Persea Romanosve animo fuisset, totam de Rhodiis consultationem rejici opus esse. Sed quum nihilo minus prætor propositum urgeret, eo res processit, ut Antonius tribunus, productis ad populum legatis, procedentem contra Thalnam et dicere incipientem de rostris detraheret, Rhodiisque concionem præberet. Ceterum, etsi præcipitem ac fervidum prætoris conatum par tribuni pervicacia discusserat, nondum tamen cura decesserat Rhodiorum animis. Patres enim erant infensissimi; ut imminenti malo levati magis in præsens Rhodii, quam omnino liberati essent. Igitur quum diu multumque precantibus tandem senatus datus esset; introducti a consule, primo prostratis humi corporibus diu flentes jacuerunt : deinde, quum excitatos consul dicere jussisset, Astymedes, quam maxime composito ad commovendam miserationem habitu, in hunc modum verba fecit.]

XXII. [« Hic luctus et squalor paulo ante florentium amicitia vestra sociorum, Patres conscripti, non potest non esse etiam iratis miserabilis. At quanto justior vestras mentes subibit miseratio, si cogitare volueritis, quam dura conditione causam hic apud vos prope jam damnatæ civitatis agamus? Ceteri rei fiunt, antequam damnentur; nec prius luunt supplicia, quam de culpa constet. Rhodii]... est, peccaverimusne, adhuc dubium est; pœnas, ignominias omnes jam patimur. Antea, Carthaginiensibus victis, Philippo, Antiocho superatis, quum Romam venissemus, ex publico hospitio in curiam gratulatum vobis, Patres conscripti, ex curia in Capitolium ad deos vestros dona ferentes; nunc ex sordido deversorio, vix mercede recepti, ac prope hostium more extra urbem manere jussi, in hoc squalore venimus in curiam romanam Rhodii, quos provinciis nuper Lycia atque Caria, quos præmiis atque honoribus amplissimis donastis. Et Macedonas Illyriosque liberos esse, ut audimus, jubetis, quum servierint, antequam vobiscum bellarent (nec cujusquam fortunæ invidemus, imo agnoscimus clementiam populi romani) : Rhodios, qui nihil aliud quam quieverunt hoc bello, hostes ex sociis facturi estis? Certe quidem vos estis Romani, qui ideo felicia bella vestra esse, quia justa sint, præ vobis fertis; nec tam exitu eorum, quod vincatis, quam principiis, quod non sine causa suscipiatis, gloriamini. Messana in Sicilia oppugnata Carthaginienses, Athenæ oppugnatæ et Græcia

fait le siége d'Athènes, qu'il menaçait la Grèce de la servitude et fournissait à Annibal des secours de troupes et d'argent. Antiochus aussi, appelé par les Étoliens vos ennemis, passa d'Asie en Grèce avec une flotte, et, maître de Démétriade, de Chalcis et du défilé des Thermopyles, il voulut vous arracher votre empire. Quant à Persée, ses entreprises contre vos alliés, le meurtre de plusieurs rois ou chefs de nations et de peuples, vous ont forcés de le combattre. Mais nous, quel motif justifiera vos rigueurs, si notre perte est résolue? Et je ne sépare point encore la cause de Rhodes de celle de Polyarate, de Dinon et des autres citoyens que nous avons amenés pour vous les livrer. Quand nous serions tous également coupables, quel a été notre crime dans cette guerre? d'avoir pris les intérêts de Persée et d'avoir défendu un roi contre vous, comme nous vous avions défendus vous-mêmes contre des rois, dans les guerres d'Antiochus et de Philippe. Si vous voulez savoir comment nous secourons nos alliés et quelle énergie nous savons déployer dans la guerre, interrogez C. Livius et L. Émilius Régillus qui ont commandé vos flottes en Asie. Jamais vos vaisseaux n'ont combattu sans nous. Notre flotte a combattu seule deux fois; la première à Samos et la deuxième en Pamphylie contre Annibal. Ce dernier succès est d'autant plus glorieux, qu'après avoir perdu à Samos une grande partie de nos vaisseaux et l'élite de notre jeunesse, loin de nous laisser abattre par un tel revers, nous osâmes marcher de nouveau à la rencontre de la flotte royale qui venait de Syrie. Ce n'est point une vaine jactance qui me porte à rappeler ces événements : notre fortune présente nous interdit de pareilles pensées; j'ai voulu seulement vous faire connaître comment les Rhodiens ont coutume de servir leurs alliés.

XXIII. « Après la défaite de Philippe et d'Antiochus, nous avons reçu de vous les plus brillantes récompenses. Si la fortune avait accordé à Persée la victoire que vous tenez de la bonté des dieux et de votre valeur, et que nous fussions allés en Macédoine demander à ce roi le prix de nos services, qu'aurions-nous à lui dire? que nous lui avons fourni des secours d'argent ou de blé? que nous l'avons aidé de nos troupes ou de nos vaisseaux? Quel poste pourrions-nous nous vanter d'avoir occupé? où prétendrions-nous avoir combattu sous les ordres de ses lieutenants ou de nos propres généraux? S'il nous demandait dans quel lieu nos soldats, nos vaisseaux, se sont joints aux siens, qu'aurions-nous à répondre? Nous aurions peut-être à nous défendre devant Persée victorieux, comme nous le faisons devant vous en ce moment. C'est en effet le résultat de la double ambassade que nous avons envoyée pour ménager la paix, que nous ne pouvons nous faire un mérite de cette démarche auprès d'aucun des deux partis, et qu'elle nous a valu de la part de l'un une accusation et des dangers. Encore, Pères conscrits, Persée serait en droit de nous faire un reproche que vous ne pouvez nous adresser, celui de vous avoir envoyé, au commencement de la guerre, des ambassadeurs pour vous offrir tous les secours dont vous auriez besoin. Comme dans

in servitutem petita, et adjutus Annibal pecunia, auxiliis, Philippum hostem fecerunt. Antiochus ipse, ultro ab Ætolis hostibus vestris arcessitus, ex Asia classe in Græciam trajecit; Demetriade, et Chalcide, et saltu Thermopylarum occupato, de possessione imperii vos dejicere conatus. Cum Perseo socii vestri oppugnati, alii interfecti reguli principesque gentium aut populorum, causa belli vobis fuere. Quem tandem titulum nostra calamitas habitura est, si perituri sumus? Nondum segrego civitatis causam a Polyarato et Dinone, civibus nostris, et iis, quos, ut traderemus vobis, adduximus. Si omnes Rhodii æque noxii essemus, quod nostrum in hoc bello crimen esset? Persei partibus favimus; et quemadmodum Antiochi Philippique bello pro vobis adversus reges, sic nunc pro rege adversus vos stetimus. Quemadmodum soleamus socios juvare, et quam impigre capessere bella, C. Livium, L. Æmilium Regillum interrogate, qui classibus vestris in Asia præfuerunt. Nunquam vestræ naves pugnavere sine nobis: nostra classe pugnavimus semel ad Samum, iterum in Pamphylia adversus Annibalem imperatorem. Quæ victoria nobis eo gloriosior est, quod quum ad Samum magnam partem navium adversa pugna et egregiam juventutem amisissemus, ne tanta quidem clade territi, iterum ausi sumus regiæ classi ex Syria venienti obviam ire. Hæc non gloriandi causa retuli (neque enim ea nunc nostra est fortuna), sed ut admonerem, quemadmodum adjuvare socios solerent Rhodii.

XXIII. « Præmia, Philippo et Antiocho devictis, amplissima accepimus a vobis. Si, quæ vestra nunc est fortuna deum benignitate et virtute vestra, ea Persei fuisset, et præmia petitum ad victorem regem venissemus in Macedoniam, quid tandem diceremus? Pecuniane a nobis adjutum, an frumento? auxiliis terrestribus, an navalibus? quod præsidium tenuisse nos? ubi pugnasse aut sub illius ducibus, aut per nos ipsos? Si quæreret, ubi miles noster, ubi navis intra præsidia sua fuisset; quid responderemus? Causam fortasse diceremus apud victorem, quemadmodum apud vos dicimus. Hoc enim legatos utroque de pace mittendo consecuti sumus, ut ne ab utraque parte gratiam iniremus, ab altera etiam crimen et periculum esset. Quanquam Perseus vere objiceret, id quod vos non potestis, Patres conscripti, nos principio belli misisse ad vos legatos, qui pollicerentur vobis, quæ ad bellum opus essent; navalibus armis, juventute nostra, sicut prioribus bellis, ad omnia paratos fore. Ne præstaremus, per vos stetit, qui de quacumque causa tum as-

les guerres précédentes, nous mettions à votre disposition nos vaisseaux, nos armes et notre jeunesse. Si notre zèle n'a pu être mis à l'épreuve, c'est que vous ne l'avez point voulu et que vous avez eu des motifs pour rejeter nos offres. Nous n'avons donc commis aucun acte d'hostilité ni manqué à remplir les devoirs de fidèles alliés; seulement vous avez refusé nos services. Mais quoi? Rhodiens, ne s'est-il passé dans votre cité rien que vous ayez à regretter et dont le peuple romain ait droit de s'offenser? Je ne viens pas défendre ce qui s'est passé; non, je ne suis pas insensé à ce point; mais je veux séparer la cause de l'état de celle des particuliers. Il n'est aucune république qui ne compte parfois dans son sein des citoyens coupables, et ne renferme toujours une multitude aveugle. Rome elle-même a vu des ambitieux flatter le peuple pour parvenir à leurs fins, le peuple se séparer du sénat et les rênes de l'état vous échapper. Puisqu'une cité réglée par des lois si sages n'a pu être exempte de tels maux, comment s'étonner qu'il se soit rencontré à Rhodes quelques ambitieux qui, pour gagner les bonnes grâces du roi, aient perverti la populace? Encore toutes leurs intrigues n'ont-elles abouti qu'à nous retenir dans l'inaction? Je ne dissimulerai pas le reproche le plus grave que nous ayons mérité pendant cette guerre : nous avons envoyé en même temps des ambassadeurs à Rome et auprès de Persée, démarche malheureuse dont l'emportement de notre ambassadeur a fait un acte de folie : car nous avons appris qu'il vous avait parlé du même ton que Popillius, ambassadeur de Rome, intimant aux rois Antiochus et Ptolémée l'ordre de déposer les armes. Mais enfin, orgueil ou folie, on a tenu à Persée le même langage qu'à vous. Les nations, aussi bien que les individus, ont leur caractère distinctif : les unes sont emportées, les autres audacieuses; celles-ci sont timides, celles-là portées aux plaisirs de l'amour et du vin. Les Athéniens ont la réputation d'être ardents et présomptueux; les Lacédémoniens passent pour temporiseurs et circonspects à l'excès. Je ne disconviendrai pas que les peuples de l'Asie sont naturellement vains, et que notre langage à nous-mêmes n'est pas exempt d'une enflure que semble autoriser notre supériorité sur nos voisins, et qui tient moins à notre puissance qu'aux distinctions et aux témoignages flatteurs que vous nous avez accordés. Assurément notre ambassade fut assez punie de sa faute par la réponse sévère avec laquelle vous l'avez congédiée; et lors même que cette humiliation n'aurait pas été un châtiment assez fort, l'attitude humble et suppliante de l'ambassade actuelle suffirait à expier une insolence beaucoup plus grande encore. Les propos arrogants, qui excitent le ressentiment des âmes violentes, n'obtiennent que le dédain du sage, surtout si venant d'un inférieur ils vont à un supérieur; mais jamais personne ne les a regardés comme un crime digne de mort. Sans doute ce qu'il y avait à craindre, c'était que les Rhodiens ne fussent pour les Romains un objet de mépris. On profère quelquefois des blasphèmes contre les dieux eux-mêmes : voyons-nous qu'ils aient jamais lancé la foudre pour punir un tel crime?

pernati nostra auxilia estis. Neque fecimus igitur quicquam tanquam hostes, neque bonorum sociorum defuimus officio; sed a vobis prohibiti præstare fuimus. Quid igitur? nihilne factum neque dictum est in civitate vestra, Rhodii, quod nolletis, quo merito offenderetur populus romanus? Hic jam non, quod factum est, defensurus sum (non adeo insanio), sed publicam causam a privatorum culpa segregaturus. Nulla enim est civitas, quæ non et improbos cives aliquando, et imperitam multitudinem semper habeat. Etiam apud vos fuisse audivi, qui assentando multitudini grassarentur; et secessisse aliquando a vobis plebem, nec in potestate vestra rempublicam fuisse. Si hoc in hac tam bene morata civitate accidere potuit, mirari quisquam potest, aliquos fuisse apud nos, qui, regis amicitiam petentes, plebem nostram consiliis depravarent? qui tamen nihil ultra valuerunt, quam ut in officio cessaremus. Non utique præteribo id, quod gravissimum est in hoc bello crimen civitatis nostræ. Legatos eodem tempore et ad vos, et ad Persea de pace misimus; quod infelix consilium furiosus, ut postea audivimus, orator stultissimum fecit : quem sic locutum constat, tanquam C. Popillius legatus romanus, quem ad summovendos a bello Antiochum et Ptolemæum reges misistis, loqueretur. Sed tamen ea, sive superbia sive stultitia appellanda est, eadem, quæ apud vos, et apud Persea fuit. Tam civitatum, quam singulorum hominum mores sunt; gentes quoque aliæ iracundæ, aliæ audaces, quædam timidæ : in vinum, in Venerem proniores aliæ sunt. Atheniensium populum fama est celerem et supra vires audacem esse ad conandum; Lacedæmoniorum cunctatorem, et vix in ea, quibus fidit, ingredientem. Non negaverim, et totam Asiæ regionem inaniora parere ingenia, et nostrorum tumidiorem sermonem esse, quod excellere inter finitimas civitates videamur; et id ipsum non tam viribus nostris, quam vestris honoribus ac judiciis. Satis quidem et tunc in præsentia castigata illa legatio erat, cum tam tristi responso vestro dimissa. Si tum parum ignominiæ pensum est, hæc certe tam miserabilis ac supplex legatio etiam insolentioris, quam illa fuit, legationis satis magnum piaculum esset. Superbiam, verborum præsertim, iracundi oderunt, prudentes irrident; utique si inferioris adversus superiorem est : capitali pœna nemo unquam dignam judicavit. Id enimvero periculum erat, ne Romanos Rhodii contemnerent. Etiam deos aliqui verbis ferocioribus increpant, nec ob id quemquam fulmine ictum audimus.

XXIV. » Que nous reste-t-il donc à justifier, si le langage de notre ambassadeur, assez altier pour choquer vos oreilles, n'a pas mérité la ruine de la république? Je sais, Pères conscrits, que dans vos entretiens particuliers on accuse nos intentions et nos penchants secrets: on dit que nous prenions un vif intérêt à Persée et que nous faisions des vœux pour sa victoire; en conséquence, on veut nous faire la guerre. D'autres, sans douter de notre mauvais vouloir, ne sont cependant pas d'avis qu'on prenne les armes contre nous : Il n'y a, disent-ils, chez aucun peuple, de loi ou de coutume qui permette de condamner à mort un citoyen qui a désiré la perte de son ennemi, sans avoir rien fait pour y contribuer. Nous rendons grâces à ceux qui, tout en nous regardant comme coupables, nous exemptent de tout châtiment; mais nous prononçons nous-mêmes cette sentence contre nous : Si tous nous avons fait les vœux qu'on nous prête, nous ne distinguons point l'intention du fait, et nous voulons être tous punis. Si, au contraire, nos principaux citoyens se sont déclarés, les uns pour vous et les autres pour Persée, nous ne vous demandons pas d'épargner les partisans du roi en considération de notre fidélité, mais seulement de ne pas nous faire périr à cause d'eux. Vous n'avez pas contre eux plus de ressentiment que Rhodes elle-même, et, comme ils le savaient bien, la plupart ont pris la fuite ou se sont donné la mort; les autres, déjà condamnés par nous, vont être remis en votre pouvoir. Le reste des Rhodiens n'a mérité par sa conduite dans cette guerre ni récompense, ni châtiment. Que l'importance de nos services passés compense cet oubli momentané de nos devoirs. Vous avez combattu trois rois dans les années qui viennent de s'écouler : que notre inaction dans l'une de ces guerres ne nous soit pas plus funeste que nos services dans les deux autres n'ont pu nous être avantageux auprès de vous. Comptez, dans notre cause, Antiochus, Philippe et Persée pour trois suffrages; deux nous absolvent, et le troisième, à mettre les choses au pis, laisse du doute sur notre culpabilité. Si ces rois étaient nos juges, nous serions déjà condamnés. Prononcez, Pères conscrits, si Rhodes doit subsister encore ou disparaître de la surface de la terre. En effet, Pères conscrits, il n'est pas besoin de délibérer sur la guerre: vous pouvez la déclarer, mais vous n'aurez point à la faire, car aucun Rhodien ne prendra les armes contre vous. Si vous persévérez dans votre colère, nous ne vous demanderons que le temps d'aller rendre compte à nos concitoyens de cette funeste ambassade, et tout ce qu'il y a à Rhodes de personnes de condition libre, hommes et femmes, nous nous embarquerons avec nos richesses pour venir à Rome, et là, entassant dans le comice et dans le vestibule du sénat tout l'or et l'argent que possèdent la république et les particuliers, nous nous abandonnerons avec nos femmes et nos enfants aux châtiments qu'il vous plaira d'infliger. Que notre ville soit pillée et incendiée loin de nos yeux. Rome peut déclarer que les Rhodiens sont ses ennemis; mais nous, en interrogeant notre conscience, nous ne trouverons jamais que nous ayons été les siens. Et

XXIV. » Quid igitur superat, quod purgemus, si nec factum hostile ullum nostrum est, et verba tumidiora legati offensione aurium non perniciem civitatis meruerunt? Voluntatis nostræ tacitæ velut litem æstimari vestris inter vos sermonibus audio, Patres conscripti, favisse nos regi, et illum vincere maluisse; ideo bello persequendos esse credunt. Alii vestrum, voluisse quidem nos hoc, non tamen ob id bello persequendos esse : neque moribus, neque legibus ullius civitatis ita comparatum esse, ut, si qui vellet inimicum perire, si nihil fecerit, quo id fiat, capitis damnetur. His, qui nos pœna, non crimine, liberant, gratiam quidem habemus; ipsi nobis hanc dicimus legem : si omnes voluimus, quod arguimur, non distinguimus voluntatem a facto; omnes plectamur. Si alii principum nostrorum vobis, alii regi faverunt; non postulo, ut propter nos, qui partium vestrarum fuimus, regis fautores salvi sint; illud deprecor, ne nos propter illos pereamus. Non estis vos illis infestiores, quam civitas ipsa; et hoc qui sciebant, plerique eorum aut profugerunt, aut mortem sibi consciverunt : alii, damnati a nobis, in potestate vestra erunt, Patres conscripti. Ceteri Rhodii, sicut gratiam nullam meriti hoc bello, ita ne pœnam quidem sumus. Priorum nostrorum benefactorum cumulus hoc, quod nunc cessatum in officio est, expleat. Cum tribus regibus gessistis bella per hos annos. Ne plus obsit nobis, quod uno bello cessavimus, quam quod duobus bellis pro vobis pugnavimus. Philippum, Antiochum, Persea, tanquam tres sententias, ponite. Duæ nos absolvunt; una autem dubia est, ut gravior sit. Illi de nobis si judicarent, damnati essemus. Vos judicate, Patres conscripti, sit Rhodus in terris, an funditus deleatur. Non enim de bello deliberatis, Patres conscripti, quod inferre potestis, gerere non potestis; quum nemo Rhodiorum arma adversus vos laturus sit. Si perseverabitis in ira, tempus a vobis petemus, quo hanc funestam legationem domum referamus; omnia libera capita, quicquid rhodiorum virorum, feminarum est, cum omni pecunia nostra naves conscendemus : ac relictis penatibus publicis privatisque, Romam veniemus : et, omni auro et argento, quicquid publici, quicquid privati est, in comitio, in vestibulo curiæ vestræ, cumulata, corpora nostra conjugumque ac liberorum vestræ potestati permittemus, hic passuri, quodcumque patiendum erit. Procul ab oculis nostris urbs nostra diripiatur, incendatur. Hostes Rhodios esse, Romani judicare possunt; est tamen et nostrum aliquod de nobis judicium, quo nunquam judi-



quelle que soit la rigueur des maux que nous ayons à souffrir, nous ne commettrons jamais envers vous aucun acte d'hostilité. »

XXV. Lorsque Astymède eut fini de parler, tous les envoyés se prosternèrent de nouveau, et, dans cette attitude suppliante, ils agitèrent leurs branches d'olivier. Enfin on les fit relever, et sortir de la curie; puis on alla aux voix. Les plus animés contre Rhodes étaient les consuls, les préteurs ou les lieutenants qui avaient pris part à la guerre de Macédoine. Mais les Rhodiens furent chaudement défendus par M. P. Caton, qui, malgré la rudesse de son caractère, se montra, en cette occasion, indulgent et doux. Je n'affaiblirai point par une esquisse imparfaite l'éloquent discours qu'il prononça en cette circonstance, parce qu'il se trouve en entier dans le cinquième livre de ses Origines. On fit aux Rhodiens une réponse qui ne leur permettait ni de se regarder comme ennemis, ni de croire qu'ils restaient alliés de Rome. Philocrate et Astymède étaient les chefs de l'ambassade. Il fut convenu entre eux que Philocrate, avec une partie des envoyés, retournerait à Rhodes, pour rendre compte du résultat de leur mission, pendant que les autres resteraient à Rome avec Astymède, pour suivre la marche de l'affaire et en informer leurs concitoyens. Pour le moment, les Rhodiens eurent ordre de rappeler les corps de troupes qu'ils avaient en Lycie et en Carie. Cette nouvelle, tout affligeante qu'elle était, ne laissa pas de causer à Rhodes une grande joie, tant on était heureux d'être délivré de la crainte d'un plus grand mal; car on avait craint la guerre. Aussi fut-il décrété sur-le-champ qu'on enverrait à Rome une couronne du poids de vingt mille pièces d'or, et Théétète, commandant de la flotte, fut chargé de cette ambassade. Il eut mission de solliciter l'alliance de Rome; mais on ne l'y autorisa ni par un décret ni par des instructions écrites, afin d'éviter l'humiliation d'un refus direct. Le commandant de la flotte seul eut les pouvoirs suffisants pour conduire cette négociation, sans qu'ils lui fussent conférés par aucun acte public. Des liens d'amitié avaient existé longtemps entre les deux républiques, sans aucun traité d'alliance, et Rhodes n'avait eu, pour s'abstenir de tout engagement, d'autre motif que de ne pas ôter aux rois l'espérance d'être secourus par elle au besoin, et de ne pas se priver elle-même des fruits de leur générosité et d'une part à leur fortune. En ce moment, ils sentaient le besoin de rechercher l'alliance des Romains, non pour se créer un appui vis-à-vis des autres (car ils ne craignaient que les Romains), mais pour devenir moins suspects aux Romains eux-mêmes. Vers le même temps, les Cauniens se révoltèrent contre eux, et les Mylasiens s'emparèrent des villes qui appartenaient aux Euromes. Les Rhodiens n'étaient pas assez abattus pour ne pas comprendre que, si Rome leur enlevait la Lycie et la Carie, les autres contrées, soumises à leur puissance, secoueraient le joug ou deviendraient la proie de leurs voisins, tandis qu'ils se trouveraient eux-mêmes enfermés dans le cercle étroit d'une île petite et stérile, qui ne pouvait nourrir une aussi nombreuse population. Ils mirent donc sur pied leur jeunesse qui fit promptement rentrer les Cauniens dans l'obéissance, malgré les secours que

cabimus nos vestros hostes : nec quicquam hostile, etiam si omnia patiemur, faciemus. »

XXV. Secundum talem orationem universi rursus prociderunt, ramosque oleæ supplices jactantes, tandem excitati, curia excesserunt. Tunc sententiæ interrogari cœptæ. Infestissimi Rhodiis erant, qui consules prætoresve aut legati gesserant in Macedonia bellum. Plurimum causam eorum adjuvit M. Porcius Cato; qui, asper ingenio, tum lenem mitemque senatorem egit. Non inseram simulacrum viri copiosi, quæ dixerit, referendo : ipsius oratio scripta exstat, Originum quinto libro inclusa. Rhodiis responsum ita redditum est, ut nec hostes fierent, nec socii permanerent. Philocrates et Astymedes principes legationis erant. Partem cum Philocrate renuntiare Rhodum legationem placuit, partem cum Astymede Romæ subsistere, quæ, quæ agerentur, sciret, certioresque suos faceret. In præsentia præsidia deducere ante certam diem ex Lycia Cariaque jusserunt præfectos. Hæc Rhodum nuntiata. Quæ per se tristia fuissent, quia majoris mali levatus erat timor, quum bellum timuissent, in gaudium renuntiata verterunt. Itaque extemplo coronam viginti millium aureorum decreverunt; Theætetum, præfectum classis, in eam legationem miserunt. Societatem ab Romanis ita volebant peti, ut nullum de ea re scitum populi fieret, aut litteris mandaretur; quod, nisi impetrarent, major a repulsa ignominia esset. Præfecti classis id unius erat jus, ut agere de ea re sine rogatione ulla perlata posset. Nam ita per tot annos in amicitia fuerant, ut sociali fœdere se cum Romanis non illigarent ob nullam aliam causam, quam ne spem regibus absciderent auxilii sui, si quid opus esset, neu sibi ipsis fructus ex benignitate et fortuna eorum percipiendi. Tunc utique petenda societas videbatur; non quæ tutiores eos ab aliis faceret (nec enim timebant quemquam, præter Romanos), sed quæ ipsis Romanis minus suspectos. Sub idem fere tempus et Caunii descivere ab his, et Mylasenses Euromensium oppida occuparunt. Non ita fracti animi civitatis erant, ut non sentirent, si Lycia et Caria ademptæ ab Romanis forent, cetera aut se ipsa per defectionem liberarent, aut a finitimis occuparentur, includi se insulæ parvæ et sterilis agri littoribus, quæ nequaquam alere tantæ urbis populum posset. Missa igitur juventute, propere et Caunios, quanquam Cibyratarum asciverant auxilia, coegerunt imperio parere; et Mylasenses Ala-



leur avaient fournis ceux de Cibyre. Ils vainquirent aussi en bataille rangée, près d'Orthosie, les Mylasiens et les Alabandins, qui, après s'être emparés du territoire des Euromes, avaient réuni leurs forces et marché contre les Rhodiens.

XXVI. Pendant que ces choses se passaient, les unes en Macédoine, les autres à Rome, L. Anicius, qui s'était rendu maître, comme nous l'avons dit précédemment, de la personne de Gentius, mit une garnison dans Scodra, capitale des états de ce prince, en donna le commandement à Gabinius, et confia à C. Licinius les importantes places de Rhizo et d'Olcinium. Ayant ainsi pourvu à la sûreté de l'Illyrie, il prit la route de l'Épire avec le reste de ses troupes. La première ville qui lui ouvrit ses portes fut Phanote, dont les habitants vinrent au-devant de lui avec les bandelettes de suppliants. Anicius y laissa garnison, et passa dans la Molosside, dont toutes les villes se soumirent, à l'exception de Passaron, de Tecmon, de Phylacé et d'Horréum. Il marcha d'abord contre Passaron. Les principaux citoyens de la ville étaient Antinoüs et Théodote, tous deux signalés par leur attachement à Persée et par la haine qu'ils portaient aux Romains : c'étaient eux qui avaient entraîné la nation entière dans la révolte. Le sentiment de leur faute, qui ne leur permettait d'espérer aucun pardon, leur fit prendre la résolution d'envelopper leur patrie dans leur ruine, et ils fermèrent les portes en exhortant le peuple à préférer la mort à l'esclavage. Leur puissance fermait la bouche à tous les habitants. Enfin un autre Théodote, jeune homme appartenant aussi à une des principales familles et qui redoutait plus les Romains que les deux chefs de l'insurrection, osa dire à ses concitoyens : « Quelle rage vous porte à associer votre cité au châtiment mérité par deux coupables? J'ai souvent entendu dire que de généreux citoyens sont morts volontairement pour leur patrie ; mais ces hommes sont les premiers qui aient imaginé de sacrifier leur patrie pour eux. Allons, ouvrons nos portes et soumettons-nous à une domination que le monde entier a reconnue. » Antinoüs et Théodote, voyant que la foule allait le suivre, se jetèrent sur les avant-postes de l'ennemi et y trouvèrent la mort qu'ils cherchaient. La ville se rendit aussitôt. Céphale, qui commandait à Tecmon, voulut également résister; mais il fut tué et la ville capitula. Phylacé et Horréum se soumirent sans attendre qu'on les assiégeât. Lorsqu'Anicius eut ainsi pacifié l'Épire et cantonné ses troupes pour l'hiver dans les villes les plus commodes, il retourna en Illyrie et convoqua à Scodra, où s'étaient rendus les cinq commissaires venus de Rome, une assemblée composée des principaux citoyens de toute la province. Là, du haut de son tribunal, il déclara, avec l'assentiment des commissaires, « que le sénat et le peuple donnaient la liberté aux Illyriens et retiraient leurs troupes de toutes les villes, forts et châteaux; qu'ils accordaient non-seulement la liberté, mais même l'exemption de tout tribut aux habitants d'Issa, de Taulantie, de Piruste, en Dassarétie, de Rhizon et d'Olcinium, qui avaient embrassé le parti des Romains, lorsque Gentius n'avait encore rien perdu de sa

bandenosque, qui, Euromensium provincia adempta, ad ipsos conjuncto exercitu venerunt, circa Orthosiam acie vicerunt.

XXVI. Dum hæc ibi, alia in Macedonia, alia Romæ geruntur, interim in Illyrico L. Anicius rege Gentio, sicut ante dictum est, in potestatem redacto, Scodræ, quæ regia fuerat, præsidio imposito Gabinium præfecit, Rhizoni et Olcinio urbibus opportunis C. Licinium. Præpositis his Illyrico, cum reliquo exercitu in Epirum est profectus; ubi prima Phanota ei dedita, tota multitudine cum infulis obviam effusa. Hinc, præsidio imposito, in Molossidem transgressus; cujus omnibus oppidis, præter Passaronem, et Tecmonem, et Phylacen, et Horreum, receptis, primum ad Passaronem ducit. Antinous et Theodotus principes ejus civitatis erant, insignes et favore Persei, et odio adversus Romanos; iidem universæ genti auctores desciscendi ab Romanis. Hi conscientia privatæ noxæ, quia ipsis nulla spes veniæ erat, ut communi ruina patriæ opprimerentur, clauserunt portas, multitudinem, ut mortem servituti præponerent, hortantes. Nemo adversus præpotentes viros hiscere audebat. Tandem Theodotus quidam, nobilis et ipse adolescens, quum major a Romanis metus timorem a principibus suis vicisset, « Quæ vos rabies, inquit, agitat, qui duorum hominum noxæ civitatem accessionem facitis? Equidem pro patria qui letum oppetissent, sæpe fando audivi ; qui patriam pro se perire æquum censerent, hi primi inventi sunt. Quin aperimus portas, et imperium accipimus, quod orbis terrarum accepit? » Hæc dicentem quum multitudo sequeretur, Antinous et Theodotus in primam stationem hostium irruperunt, atque ibi, offerentes se ipsi vulneribus, interfecti; urbs dedita est Romanis. Simili pertinacia Cephali principis clausum Tecmonem, ipso interfecto, per deditionem recepit. Nec Phylace, nec Horreum, oppugnationem tulerunt. Pacata Epiro, divisisque in hiberna copiis per opportunas urbes, regressus ipse in Illyricum, Scodræ, quo quinque legati ab Roma venerant, evocatis ex tota provincia principibus, conventum habuit. Ibi pro tribunali pronuntiavit de sententia consilii : « Senatum populumque romanum Illyrios esse liberos jubere; præsidia ex omnibus oppidis, arcibus et castellis sese deducturum. Non solum liberos, sed etiam immunes fore Issenses, et Taulantios, Dassaretiorum Pirustas, Rhizonitas, Olciniatas, quod incolumi Gentio, ad Romanos defecissent. Daorseis quoque immunitatem dare, quod, relicto Caravantio, cum armis ad Romanos



puissance, que les Daorses jouiraient de la même franchise, parce qu'ils avaient abandonné Caravantius, pour passer avec leurs armes du côté des Romains; que ceux de Scodra, les Dassariens, les Sélépitans et les autres Illyriens ne paieraient que la moitié des contributions qu'ils payaient au roi.» Ensuite il divisa l'Illyrie en trois parties: la première fut celle dont nous avons déjà parlé; la seconde comprit tout le territoire des Labéates; la troisième, celui d'Agravon, de Rhizon, et d'Olcinium et les pays limitrophes. Après avoir établi cette division nouvelle de l'Illyrie, Anicius retourna en Épire passer l'hiver à Passaron.

XXVII. Pendant que ces événements se passaient en Illyrie, avant l'arrivée des dix commissaires, Paul Émile avait envoyé son fils Q. Maximus, qui était déjà revenu de Rome, livrer au pillage les villes d'Agasse et d'Éginium. La première, après avoir ouvert ses portes au consul Marcius, et sollicité d'elle-même l'alliance des Romains, était ensuite retournée au parti de Persée. Les torts des Éginiens étaient plus récents : regardant comme un vain bruit la nouvelle de la victoire remportée par les Romains, ils avaient traité en ennemis quelques soldats entrés dans leurs murs. L. Postumius fut envoyé pour infliger le même châtiment à ceux d'Énos, qui avaient gardé les armes plus longtemps que les villes voisines. On touchait à l'automne; le consul voulut employer le commencement de cette saison à parcourir la Grèce et à visiter les merveilles qu'on admire plus souvent sur la foi de la renommée que sur le témoignage de ses yeux. Il laissa le commandement de l'armée à C. Sulpicius Gallus, et partit avec une suite peu nombreuse, ayant à ses côtés son fils Scipion et Athénée, frère du roi Eumène. Il se dirigea par la Thessalie vers le fameux temple de Delphes. Là, après avoir offert un sacrifice à Apollon, il trouva dans le vestibule du temple des colonnes ébauchées, qui devaient porter les statues de Persée, et, comme vainqueur, il les destina à recevoir les siennes. Il visita également le temple de Jupiter Trophonien à Lébadée, examina l'ouverture de l'antre par laquelle descendent ceux qui viennent consulter l'oracle, offrit un sacrifice à Jupiter et à Hercynna, qui ont leur temple en cet endroit, et descendit jusqu'à Chalcis, pour y jouir du spectacle de l'Éuripe et du pont qui joint l'île d'Eubée au continent. De Chalcis, il passa à Aulès, ville célèbre, située à trois milles; son port avait été jadis le rendez-vous des mille vaisseaux de la flotte d'Agamemnon, et c'était dans son temple de Diane que ce roi des rois avait immolé sa fille pour obtenir des dieux un vent favorable et aborder au rivage de Troie. De là, il se rendit à Orope, ville de l'Attique, où le devin Amphilochus est honoré comme un dieu, dans un temple antique, entouré de frais ruisseaux et de riantes fontaines. Athènes lui offrit ensuite les souvenirs des temps héroïques et les nombreuses merveilles qu'elle renferme, sa citadelle, ses ports, les murs qui joignent la ville au Pirée, ses arsenaux, les monuments de ses grands capitaines, les statues des dieux et des héros, aussi remarquables par la richesse et la variété des matières que par la perfection de l'art.

XXVIII. Après avoir offert un sacrifice à Minerve, déesse tutélaire de la citadelle, Paul Émile

transissent. Scodrensibus, et Dassarensibus, et Selepitanis, ceterisque Illyriis, vectigal dimidium ejus impositum, quod regi pependissent.» Inde in tres partes Illyricum divisit. Unam eam fecit, quæ supra dicta est; alteram Labeatas omnes; tertiam Agravonitas, et Rhizonitas, et Olciniatas, accolasque eorum. Hac formula dicta in Illyrico, ipse in Epiri Passaronem in hiberna rediit.

XXVII. Dum hæc in Illyrico geruntur, Paulus ante adventum decem legatorum Q. Maximum filium, jam ab Roma regressum, ad Æginium et Agassas diripiendas mittit; Agassas, quod, quum Marcio consuli tradidissent urbem, petita ultro societate romana, defecerant rursus ad Persea; Æginiensium novum crimen erat. Famæ de victoria Romanorum fidem non habentes, in quosdam militum, urbem ingressos, hostiliter sævierant. Ad Æniorum quoque urbem diripiendam L. Postumium misit, quod pertinacius, quam finitimæ civitates, in armis fuerant. Auctumni fere tempus erat, cujus temporis initio circumeundam Græciam, visendaque, quæ nobilitata fama majora auribus accepta sunt, quam oculis noscuntur, ut statuit, præposito castris C. Sulpicio Gallo, profectus cum haud magno comitatu, tegentibus latera Scipione filio et Athenæo Eumenis regis fratre, per Thessaliam Delphos petit, inclytum oraculum; ubi, sacrificio Apollini facto, inchoatas in vestibulo columnas, quibus impositurì statuas regis Persei fuerant, suis statuis victor destinavit. Lebadiæ quoque templum Jovis Trophonii adiit. Ubi quum vidisset os specus, per quod oraculo utentes sciscitatum deos descendunt, sacrificio Jovi Hercynæque facto, quorum ibi templum est, Chalcidem ad spectaculum Euripi Eubœæque insulæ, ponte continenti junctæ, descendit. A Chalcide Aulidem rate trajicit, trium millium spatio distantem, portum inclutum statione quondam mille navium Agamemnoniæ classis, Dianæque templo, ubi navibus cursum ad Trojam, filia victima aris admota, rex ille regum petiit. Inde Oropum Atticæ ventum est; ubi pro deo vates antiquus colitur, templumque vetustum est, fontibus rivisque circa amœnum. Athenas inde, plenas quidem et ipsas vetustate famæ, multa tamen visenda habentes; arcem, portus, muros Piræeum urbi jungentes, navalia magnorum imperatorum, simulacra deorum hominumque, omni genere et materiæ et artium insignia.

XXVIII. Sacrificio Minervæ præsidi arcis in urbe facto



partit d'Athènes et se rendit en deux jours à Corinthe, ville si belle à cette époque, car elle n'était pas encore détruite. La citadelle et l'isthme attirèrent son attention : la citadelle s'élève dans l'enceinte même des murs, à une prodigieuse hauteur, et renferme plusieurs sources. L'isthme n'est qu'une langue de terre qui sépare deux mers voisines, l'une à l'occident et l'autre à l'orient. Ensuite il visita les villes illustres de Sicyone et d'Argos; Épidaure, moins opulente, mais célèbre par son fameux temple d'Esculape, situé à cinq milles de la ville. Aujourd'hui il présente à peine quelques vestiges de la magnificence dont on l'a dépouillé; mais alors il était rempli des riches offrandes consacrées au dieu par les malades, en reconnaissance de leur guérison. De là il se rendit à Lacédémone, moins célèbre pour ses monuments que pour sa discipline et ses institutions. Après avoir visité Pallentium et traversé Mégalopolis, il monta jusqu'à Olympie. Là, entre autres merveilles qui frappèrent ses yeux, il crut voir Jupiter en personne, et il éprouva une vive émotion. Aussi fit-il préparer un sacrifice plus pompeux que de coutume, tel qu'il aurait pu l'offrir dans le Capitole. Ce fut ainsi qu'il parcourut la Grèce, sans rechercher quels sentiments les villes et les particuliers avaient manifestés pendant la guerre contre Persée, ne voulant pas inquiéter ces peuples alliés par une telle enquête. Comme il revenait à Démétriade, il trouva sur sa route une troupe d'Étoliens en habits de deuil. Surpris de cet appareil, il en demanda le motif, et apprit que Lycisque et Tisippe, ayant investi le sénat avec des soldats romains envoyés par Bébius, commandant militaire de la contrée, avaient fait massacrer cinq cent cinquante des principaux citoyens; que d'autres avaient été envoyés en exil, et que les biens des victimes et ceux des proscrits étaient devenus le salaire de leurs accusateurs. Paul Émile leur donna rendez-vous à Amphipolis; mais quand il eut rejoint Cn. Octavius à Démétriade, apprenant que les dix commissaires avaient déjà traversé la mer, il oublia toute autre affaire et alla au-devant d'eux jusqu'à Apollonie. Il y trouva Persée, qui, gardé assez négligemment à Amphipolis (cette ville est à une journée d'Apollonie), était venu à sa rencontre. Le consul l'accueillit avec bonté; mais lorsqu'il fut de retour dans son camp, à Amphipolis, il adressa, dit-on, de sévères réprimandes à C. Sulpicius, d'abord pour avoir laissé Persée errer si loin de lui dans la province, ensuite pour avoir porté l'indulgence envers les soldats jusqu'à souffrir qu'ils enlevassent les tuiles des murs de la ville pour en couvrir leurs quartiers d'hiver. Il ordonna de reporter les tuiles et de rétablir les toits dans l'état où ils étaient auparavant. Il remit à A. Postumius la garde de Persée et de Philippe, son fils aîné; fit venir de Samothrace à Amphipolis la fille de ce roi avec le plus jeune de ses fils, et les traita avec toutes sortes d'égards.

XXIX. Au jour qu'il avait indiqué pour la réunion de dix des principaux citoyens de chaque ville à Amphipolis, et pour la remise de tous les papiers épars en divers lieux et de l'argent qui appartenait au roi, le consul prit place sur son tribunal avec les dix commissaires, au milieu d'une foule immense de Macédoniens. Bien qu'ils

profectus, Corinthum altero die pervenit. Urbs erat tunc præclara ante excidium: arx quoque et Isthmus præbuere spectaculum; arx intra mœnia in immanem altitudinem edita, scatens fontibus; Isthmus duo maria, ab occasu et ortu solis finitima, arctis faucibus dirimens. Sicyonem inde et Argos nobiles urbes adit; inde haud parem opibus Epidaurum, sed inclytam Æsculapii nobili templo; quod, quinque millibus passuum ab urbe distans, nunc vestigiis revulsorum donorum, tum donis dives erat, quæ remediorum salutarium ægri mercedem sacraverant deo. Inde Lacedæmonem adit, non operum magnificentia, sed disciplina institutisque memorabilem, ac Pallantium; unde per Megalopolim Olympiam escendit; ubi et alia quidem spectanda visa, et, Jovem velut præsentem intuens, motus animo est. Itaque, haud secus quam si in Capitolio immolaturus esset, sacrificium amplius solito apparari jussit. Ita peragrata Græcia, ut nihil eorum, quæ quisque Persei bello privatim aut publice sensisset, inquireret, ne cujus metu sollicitaret animos sociorum, Demetriadem quum revertitur, in itinere sordidata turba Ætolorum occurrit; mirantique et percunctanti, quid esset, defertur, quingentos quinquaginta principes ab Lycisco et Tisippo, circumsesso senatu per milites romanos, missos a Bæbio præfecto præsidii, interfectos, alios in exsilium actos esse; bonaque eorum, qui interfecti essent, et exsulum possidere, qui arguebant. Jussis Amphipoli adesse, ipse, convento Cn. Octavio Demetriade, postquam fama accidit, trajecisse jam mare decem legatos, omnibus aliis omissis, Apolloniam ad eos pergit. Quo quum Perseus obviam Amphipoli nimis soluta custodia processisset (id diei iter est) ipsum quidem benigne allocutus est; ceterum, postquam in castra ad Amphipolim venit, graviter increpuisse traditur C. Sulpicium; primum, quod Persea tam procul a se vagari per provinciam passus esset; deinde, quod adeo indulsisset militibus, ut nudare tegulis muros urbis ad tegenda hibernacula sua pateretur; referrique tegulas et resarciri tecta, sicut fuerant, jussit. Et Persea quidem cum majore filio Philippo, traditos A. Postumio, in custodiam misit; filiam cum minore filio, a Samothrace accitos Amphipolim, omni liberali cultu habuit.

XXIX. Ipse, ubi dies venit, quo adesse Amphipoli denos principes civitatum jusserat, litterasque omnes, quæ ubique depositæ essent, et pecuniam regiam con-

fussent accoutumés à l'éclat de la royauté, les Macédoniens ne laissèrent pas de voir avec terreur ce tribunal nouveau pour eux, ce licteur écartant la foule, ce héraut, cet accensus : toutes ces formes imposantes qui frappaient pour la première fois leurs yeux et leurs oreilles étaient bien faites pour effrayer des alliés, à plus forte raison des ennemis vaincus. Après avoir imposé silence par la voix du héraut, Paul Émile fit connaître en latin les volontés du sénat et les décisions qu'il avait prises lui-même, d'accord avec son conseil. Le préteur Cn. Octavius (car il était aussi présent) répétait ses paroles en grec. Il déclara d'abord « que les Macédoniens seraient libres, conserveraient leurs villes et leur territoire, avec l'usage de leurs lois, et choisiraient tous les ans leurs magistrats; qu'ils paieraient aux Romains la moitié des impôts qu'ils payaient auparavant à leurs rois; que la Macédoine serait partagée en quatre districts, dont le premier comprendrait le territoire renfermé entre le Strymon et le Nessus, au delà duquel on ajouterait, du côté de l'orient, tous les bourgs, châteaux et villes qu'avait occupés Persée, à l'exception d'Énos, de Maronée et d'Abdère; puis au delà du Strymon, vers l'occident, la Bisaltie entière avec Héraclée-Sintique. Le second se composerait du pays borné à l'orient par le Strymon, moins Héraclée-Sintique et la Bisaltie, et de celui que borne au couchant le fleuve Axius, avec la partie orientale de la Péonie, située sur les bords de l'Axius; le troisième comprendrait avec le territoire entouré à l'orient par le fleuve Axius, et au couchant par le fleuve Pénée, le pays borné au nord par le mont Bora; on y joignit la partie de la Péonie qui s'étend à l'occident, le long de l'Axius, ainsi que les villes d'Édesse et de Bérée; le quatrième commencerait au delà du mont Bora, et toucherait d'un côté à l'Illyrie et de l'autre à l'Épire; que les chefs-lieux où se tiendraient les assemblées de chaque district seraient: pour le premier, Amphipolis; pour le second, Thessalonique; pour le troisième, Pella, et pour le quatrième, Pélagonie; que ce serait dans ces villes que se réuniraient les députés de tous les districts, que serait apporté l'argent des impôts et qu'auraient lieu les élections des magistrats. » Paul Émile déclara ensuite « qu'il ne serait permis à personne de se marier, de vendre ou d'acheter des terres et des édifices, hors de son district. L'exploitation des mines d'or et d'argent fut interdite, celle des mines de fer et de cuivre permise. » Les concessionnaires des mines furent taxés à la moitié seulement du droit qu'ils payaient au roi. L'importation du sel fut également défendue. Comme les Dardaniens revendiquaient la Péonie, parce qu'elle leur avait déjà appartenu et qu'elle touchait à leur pays, le consul leur répondit « que Rome donnait la liberté à tous ceux qui avaient été sujets de Persée. » Pour adoucir son refus, Paul Émile leur permit d'acheter du sel aux Macédoniens, donna ordre à ceux du troisième district d'en transporter à Stobes en Péonie, et en fixa le prix. Il défendit aux habitants de couper eux-mêmes ou de laisser couper à d'autres les bois propres à la construction des vaisseaux. Il permit aux districts qui avaient les barbares

ferri, cum decem legatis, circumfusa omni multitudine Macedonum, in tribunali consedit. Assuetis regio imperio tamen novum formam terribilem præbuit tribunal, summoto aditus, præco, accensus, insueta omnia oculis auribusque; quæ vel socios, nedum hostes victos, terrere possent. Silentio per præconem facto, Paullus latine, quæ senatui, quæ sibi ex consilii sententia visa essent, pronuntiavit; ea Cn. Octavius prætor (nam et ipse aderat) interpretata sermone græco referebat. « Omnium primum liberos esse jubere Macedonas, habentes urbes easdem agrosque, utentes legibus suis, annuos creantes magistratus; tributum dimidium ejus, quod pependissent regibus, pendere populo romano. Deinde in quatuor regiones dividi Macedoniam. Unam fore et primam partem, quod agri inter Strymonem et Nessum amnem sit; accessurum huic parti trans Nessum, ad orientem versum, qua Perseus tenuisset vicos, castella, oppida, præter Ænum, et Maroneam, et Abdera; trans Strymonem autem vergentia ad occasum, Bisalticam omnem cum Heraclea, quam Sinticen appellant. Secundam fore regionem, quam ab ortu Strymo amplecteretur amnis, præter Sinticen Heracleam et Bisaltas; ab occasu qua Axius terminaret fluvius, additis Pæonibus, qui prope Axium flumen ad regionem orientis colerent. Tertia pars facta, quam Axius ab oriente, Peneus amnis ab occasu, cingunt; ad septentrionem Bora mons objicitur. Adjecta huic parti regio Pæoniæ, qua ab occasu præter Axium amnem porrigitur; Edessa quoque et Berœa eodem concesserunt. Quarta regio trans Boram montem, una parte confinis Illyrico, altera Epiro. Capita regionum, ubi concilia fierent, primæ regionis Amphipolim, secundæ Thessalonicen, tertiæ Pellam, quartæ Pelagoniam fecit. Eo concilia suæ cujusque regionis indici, pecuniam conferri, ibi magistratus creari jussit. Pronuntiavit deinde, neque connubium, neque commercium agrorum ædificiorumque inter se placere cuiquam extra fines regionis suæ esse. Metalla quoque auri atque argenti non exerceri; ferri et æris permitti. » Vectigal exercentibus dimidium ejus impositum, quod pependissent regi. Et sale invecto uti vetuit. Dardanis repetentibus Pæoniam, quod et sua fuisset, et continens esset finibus suis, « omnibus dare libertatem pronuntiavit, qui sub regno Persei fuissent. » Post non impetratam Pæoniam, salis commercium dedit; tertiæ regioni imperavit, ut Stobos Pæoniæ deveherent, pretiumque statuit. Navalem materiam et ipsos cædere, et alios pati vetuit. Regionibus, quæ affines barbaris essent



pour voisins, c'est-à-dire aux deux premiers et au quatrième, d'avoir des troupes armées sur leurs frontières.

XXX. Cette déclaration, qui fut faite le premier jour de l'assemblée, affecta diversement les esprits. La liberté, qu'on leur accordait contre leur attente, et la diminution des impôts annuels, leur causèrent une vive satisfaction; mais en voyant leur pays divisé par districts et leurs relations commerciales interrompues, ils se comparaient à un corps déchiré en plusieurs membres dont l'existence est inséparable : tant il est vrai que les Macédoniens ignoraient eux-mêmes combien la Macédoine était vaste et facile à diviser, et combien chaque partie pouvait se suffire à elle-même. Le premier district est occupé par les Bisaltes, peuple intrépide, qui habite au delà du fleuve Nessus, et dans le voisinage du Strymon. Ce pays est fertile en toute espèce de productions et en métaux; Amphipolis, placé dans la position la plus avantageuse, ferme l'entrée de la Macédoine du côté de l'Orient. Le second district renferme les villes populeuses de Thessalonique et de Cassandrée, les fertiles et riches campagnes de Pallène, et des ports très-favorablement situés pour le commerce maritime, les uns vers Toron et vers le mont Athos (ce dernier prend le nom d'Énée), les autres vers l'île d'Eubée et vers l'Hellespont. Le troisième district comprend les importantes villes d'Édessa, de Berée et de Pella, la belliqueuse nation des Vettiens et un grand nombre de colons gaulois et illyriens, tous laborieux cultivateurs. Le quatrième est habité par les Éordiens, les Lyncestes et les Pélagons. Il renferme aussi l'Atintanie, la Stymphalide et l'Élimiotide; tout ce pays est froid, âpre et inculte. Le caractère des habitants tient de la nature de la terre. Leur naturel farouche le devient plus encore à cause du voisinage des barbares, qui tantôt les harcèlent par leurs hostilités, tantôt leur communiquent leurs mœurs par les relations de la paix. C'est ainsi qu'Émilius, après avoir promis de donner des lois à la Macédoine, la divisa en quatre parties distinctes, qui n'avaient rien de commun que la forme générale de gouvernement.

XXXI. On fit ensuite comparaître les Étoliens. Dans cette enquête on chercha plus à savoir qui avait favorisé Rome ou le roi, qu'à distinguer les coupables des victimes; les assassins furent absous; les exilés ne furent point rappelés, et les morts restèrent sans vengeance. A. Bébius seul fut condamné pour avoir fait servir les soldats romains à ces exécutions. Ce résultat de la cause des Étoliens inspira un orgueil intolérable à toutes les nations et à tous les peuples de la Grèce qui avaient suivi le parti des Romains, et fit courber devant eux tous ceux qu'on avait pu soupçonner d'avoir favorisé le roi. Les principaux habitants des villes étaient de trois espèces : les deux premières, en flattant le pouvoir des Romains, et en captant l'amitié des rois, fondaient leur fortune particulière sur l'oppression de leur patrie; la troisième, opposée aux deux autres, défendait la liberté et les lois; mais s'ils gagnaient par là l'affection de leurs compatriotes, ils perdaient tout crédit au dehors. Les partisans de Rome, fiers

(excepta autem tertia, omnes erant), permisit, ut præsidia armata in finibus extremis haberent.

XXX. Hæc, pronuntiata primo die conventus, varie affecerunt animos. Libertas præter spem data arrexit, et levatum annuum vectigal. Regionatim commercia interruptis ita videri lacerata, tanquam animalia in artus, alterum alterius indigentes, distracta; adeo, quanta Macedonia esset, quum divisui facilis, et ut se ipsa quæque contenta pars esset, Macedones quoque ignorabant. Pars prima Bisaltas habet, fortissimos viros (trans Nessum amnem incolunt et circa Strymonem), et multas frugum proprietates, et metalla, et opportunitatem Amphipolis, quæ objecta claudit omnes ab oriente sole in Macedoniam aditus. Secunda pars celeberrimas urbes, Thessalonicen et Cassandream, habet; ad hoc Pallenen, fertilem ac frugiferam terram; maritimas quoque opportunitates ei præbent portus ad Toronen ac montem Atho (Æneæ vocant hunc), alii ad insulam Eubœam, alii ad Hellespontum opportune versi. Tertia regio nobiles urbes, Edessam et Berœam et Pellam, habet, et Vettiorum bellicosam gentem; incolas quoque permultos gallos et illyrios, impigros cultores. Quartam regionem Eordæi et Lyncestæ et Pelagones incolunt; juncta his Atintania, et Stymphalis, et Elimiotis. Frigida hæc omnis, duraque cultu, et aspera plaga est; cultorum quoque ingenia terræ similia habet. Ferociores eos et accolæ barbari faciunt; nunc bello exercentes, nunc in pace miscentes ritus suos. Divisæ itaque Macedoniæ, partium usibus separatis, quanta universos teneat Macedonas, formula dicta, quum leges quoque se daturum ostendisset.

XXXI. Ætoli deinde citati: in qua cognitione magis, utra pars Romanis, utra regi favisset quæsitum est, quam utri fecissent injuriam, aut accepissent. Noxa liberati interfectores; exsilium pulsis æque ratum fuit, ac mors interfectis. A. Bæbius unus est damnatus, quod milites romanos præbuisset ad ministerium cædis. Hic eventus Ætolorum causæ in omnibus Græciæ gentibus populisque eorum, qui partis Romanorum fuerant, inflavit ad intolerabilem superbiam animos; et obnoxios pedibus eorum subjecit, quos aliqua parte suspicio favoris in regem contigerat. Tria genera principum in civitatibus erant: duo, quæ adulando aut Romanorum imperium, aut amicitiam regum, sibi privatim opes oppressis faciebant civitatibus; medium unum, utrique generi adversum, libertatem et leges tuebatur. His ut major apud suos caritas, ita minor ad externos gratia erat. Secundis rebus elati



des succès des Romains, étaient seuls en possession des magistratures et des ambassades. Ils étaient venus en foule du Péloponèse, de la Béotie et des autres contrées de la Grèce. Ils étourdirent de leurs accusations les dix commissaires. « Ceux qui par vanité s'étaient déclarés hautement les hôtes et les amis de Persée n'étaient pas les seuls, disaient-ils, qui eussent favorisé ce prince; beaucoup d'autres encore l'avaient servi secrètement. Le reste, sous le prétexte de défendre la liberté, n'avait fait qu'intriguer dans les conseils contre les Romains. L'unique moyen de maintenir ces peuples dans le devoir, c'était de ruiner leur parti, d'augmenter et de confirmer le crédit de ceux qui n'envisageaient que les intérêts de Rome. » Ils désignèrent ensuite les personnes. Plusieurs habitants de l'Étolie, de l'Acarnanie et de Béotie furent mandés par le général et reçurent l'ordre de le suivre à Rome pour y plaider leur cause. Deux des commissaires, C. Claudius et Cn. Domitius se rendirent en Achaïe, pour y signifier cet ordre par un édit. Cette mesure était dictée par deux motifs : d'un côté, l'on croyait que les Achéens avaient plus de confiance en eux-mêmes, et par conséquent plus de dispositions à désobéir, et l'on craignait peut-être d'exposer à quelque danger Callicrate et les autres accusateurs et délateurs; de l'autre, on avait bien saisi dans les papiers du roi des lettres des principaux chefs des autres villes; mais pour les Achéens on n'avait aucune pièce de conviction, on n'avait trouvé aucune lettre. Les Étoliens congédiés, on fit comparaître les Acarnaniens. On ne changea rien à leur constitution; on se contenta d'enlever Leucade à la confédération acarnanienne. Cette enquête sur les personnes qui avaient servi publiquement, ou comme simples particuliers, les intérêts du roi, fut poussée plus loin et s'étendit jusqu'en Asie. On envoya Labéon dans l'île de Lesbos pour détruire Antissa et transférer ses habitants à Méthymne, parce qu'ils avaient ouvert leur port et fourni des vivres à Anténor, lieutenant du roi, dans le temps où il croisait avec ses vaisseaux dans les environs de Lesbos. Deux personnages de distinction furent frappés de la hache, l'Étolien Andronicus, fils d'Andronicus, pour avoir suivi son père et porté avec lui les armes contre le peuple romain, et Néon, de Thèbes, par les conseils duquel les Béotiens avaient fait alliance avec Persée.

XXXII. Lorsque ces enquêtes sur les étrangers furent terminées, on convoqua une nouvelle assemblée de Macédoniens. On y déclara que, « pour ce qui concernait la Macédoine, on choisirait des sénateurs, nommés Synèdres, à qui l'on confierait l'administration des affaires publiques. » Ensuite on désigna nommément les principaux Macédoniens qui devaient devancer les commissaires en Italie avec ceux de leurs enfants qui auraient plus de quinze ans. Cette mesure sembla d'abord cruelle aux Macédoniens; mais bientôt elle leur parut conforme à l'intérêt de leur liberté. En effet ceux qui furent désignés étaient tous des amis et des courtisans du roi, des généraux d'armée, des commandants de flotte, des gouverneurs de places, tous habitués à servir humblement le roi et à comman-

Romanorum partis ejus fautores, soli tum in magistratibus, soli et legationibus erant. Hi quum frequentes et ex Peloponneso, et ex Bœotia, et ex aliis Græciæ conciliis adessent, implevere aures decem legatorum : « Non eos tantum, qui se propalam per vanitatem jactassent, tanquam hospites et amicos Persei, sed multo plures alios ex occulto favisse; reliquos per speciem tuendæ libertatis in conciliis adversus Romanos omnia instruxisse; nec aliter eas mansuras in fide gentes, nisi, fractis animis partium, aleretur confirmareturque auctoritas eorum, qui nihil præter imperium Romanorum spectarent. » Ab his editis nominibus, evocati litteris imperatoris ex Ætolia, Acarnaniaque, et Epiro, et Bœotia, qui Romam ad causam dicendam sequerentur; in Achaiam ex decem legatorum numero profecti duo, C. Claudius et Cn. Domitius, ut ipsi edicto evocarent. Id duabus de causis factum; una quod fiduciæ plus animorumque esse Achæis ad non parendum credebant, et forsitan etiam in periculo fore Callicratem et ceteros criminum auctores delatoresque; altera, cur præsentes evocarent, causa erat, quod ex aliis gentibus principum litteras deprensas in commentariis regiis habebant; in Achæis cæcum erat crimen, nullis eorum litteris inventis. Ætolis dimissis, Acarnanum citata gens. In his nihil novatum, nisi quod Leucas exempta est Acarnanum concilio. Quærendo deinde latius, qui publice aut privatim partium regis fuissent, in Asiam quoque cognitionem extendere; et ad Antissam in Lesbo insula diruendam, traducendos Methymnam Antissæos, Labeonem miserunt; quod Antenorem, regium præfectum, quo tempore cum lembis circa Lesbum est vagatus, portu receptum commeatibus juvissent. Duo securi percussi viri insignes; Andronicus Andronici filius Ætolus, quod, patrem secutus, arma contra populum romanum tulisset; et Neo Thebanus, quo auctore societatem cum Perseo junxerant.

XXXII. His rerum externarum cognitionibus interpositis, Macedonum rursus advocatum concilium. Pronuntiatum, « quod ad statum Macedoniæ pertinebat, senatores, quos Synedros vocant, legendos esse, quorum consilio respublica administraretur. » Nomina deinde sunt recitata principum Macedonum, quos cum liberis, majoribus quam quindecim annos natis, præcedere in Italiam placeret. Id, prima specie sævum, mox apparuit multitudini Macedonum pro libertate sua esse factum. Nominati sunt enim regis amici purpuratique, duces exercituum, præfecti navium aut præsidiorum; servire

der aux autres avec hauteur; les uns immensément riches, les autres égalant en somptuosité ceux dont ils ne pouvaient égaler la fortune. Ils vivaient avec un luxe royal. Aucun d'eux n'était capable de remplir les devoirs de citoyen, de subir le joug des lois, la liberté et l'égalité. Tous ceux qui avaient exercé quelque emploi auprès du roi, qui avaient rempli la moindre charge, reçurent l'ordre de sortir de Macédoine et d'aller en Italie. Quiconque désobéirait, encourrait la peine de mort. Émilius donna des lois aux Macédoniens avec tant de sollicitude, qu'elles semblaient faites non pour des ennemis vaincus, mais pour des alliés qui auraient rendu d'importants services. Elles étaient telles, qu'elles purent, pendant de longues années, résister à l'épreuve du temps, le seul réformateur des lois. Des affaires sérieuses, on passa aux divertissements. Émilius avait depuis longtemps préparé une fête; il l'avait fait annoncer aux républiques et aux rois de l'Asie, et y avait lui-même invité les principaux chefs de la Grèce, pendant qu'il parcourait ce pays. Elle fut célébrée à Amphipolis avec un appareil extraordinaire. On y avait réuni de toutes les parties du monde les acteurs les plus habiles, des athlètes et des chevaux fameux. Les ambassadeurs y parurent avec des victimes et toute la pompe que déploie la Grèce dans ses grandes fêtes, pour honorer les dieux et les hommes. On admira dans ces jeux, encore peu familiers aux Romains, non-seulement la magnificence, mais le bon goût; les repas offerts aux ambassadeurs ne laissèrent non plus rien à désirer pour la somptuosité et l'élégance. On rappelait ce mot d'Émilius, que « celui qui savait gagner des batailles, devait aussi savoir ordonner un festin et préparer une fête. »

XXXIII. Lorsque les jeux de toute sorte furent terminés, le général fit transporter sur les vaisseaux les boucliers d'airain; il fit rassembler en un monceau toutes les autres espèces d'armes, et, après avoir invoqué Mars, Minerve, la déesse Lua et les autres divinités auxquelles c'est un usage et un devoir de consacrer les dépouilles des ennemis, il y mit lui-même le feu avec une torche. Les tribuns des soldats qui l'entouraient en firent autant à leur tour. Dans cette espèce de rendez-vous de l'Europe et de l'Asie, au milieu de ce concours de peuples accourus de toutes parts, soit pour féliciter le vainqueur, soit pour assister au spectacle des jeux, et, malgré la présence de tant d'armées de terre et de mer, on vit régner une telle abondance, et les vivres furent à si bon marché, qu'Émilius put les prodiguer aux particuliers, aux villes et aux nations, non-seulement pour leurs besoins du moment, mais encore pour les besoins de leur voyage. La foule qui se trouvait là admira plus encore que les jeux scéniques, plus que les luttes des athlètes ou les courses des chevaux, le butin fait sur la Macédoine. On y voyait exposés des statues, des tableaux, des tapisseries, des vases d'or, d'argent, d'airain et d'ivoire; et tous ces chefs-d'œuvre, trouvés dans le palais du roi de Macédoine, n'étaient point faits seulement pour éblouir un moment les yeux, comme ceux qui remplissaient le palais d'Alexandrie, mais ils étaient destinés à un

regi humiliter, aliis superbe imperare assueti : prædivites alii; alii, quos fortuna non æquarent, his sumptibus pares; regius omnibus victus vestitusque : nulli civilis animus, neque legum neque libertatis æquæ patiens. Omnes igitur, qui in aliquibus ministeriis regiis, etiam qui in minimis legationibus fuerant, jussi Macedonia excedere, atque in Italiam ire : qui non paruisset imperio, mors denuntiata. Leges Macedoniæ dedit cum tanta cura, ut non hostibus victis, sed sociis bene meritis, dare videretur : et quas ne usus quidem longo tempore (qui unus est legum corrector) experiendo argueret. Ab seriis rebus ludicrum, quod ex multo ante præparato, et in Asiæ civitates, et ad reges missis, qui denuntiarent, et quum circumiret ipse Græciæ civitates, indixerat principibus, magno apparatu Amphipoli fecit. Nam et artificum omnis generis, qui ludicram artem faciebant, ex toto orbe terrarum multitudo, et athletarum, et nobilium equorum convenit : et legationes cum victimis, et quidquid aliud deorum hominumque causa fieri magnis ludis in Græcia solet. Ita factum est, ut non magnificentia tantum, sed prudentiam in dandis spectaculis, ad quæ rudes tum Romani erant, admirarentur. Epulæ quoque legationibus paratæ et opulentia et cura eadem. Vulgo dictum ipsius ferebant : « Et convivium instruere, et ludos parare ejusdem esse, qui vincere bello sciret. »

XXXIII. Edito ludicro omnis generis, clipeisque æreis in naves impositis, cetera omnis generis arma, cumulata in ingentem acervum, precatus Martem, Minervam, Luamque matrem, et ceteros deos, quibus spolia hostium dicare jus fasque est, ipse imperator, face subdita, succendit. Deinde circumstantes tribuni militum pro se quisque ignes conjecerunt. Notata est in illo conventu Europæ Asiæque, undique partim ad gratulationem, partim ad spectaculum contracta multitudine, tantis navalibus terrestribusque exercitibus, ea copia rerum, ea vilitas annonæ, ut et privatis, et civitatibus, et gentibus, dona data pleraque ejus generis sint ab imperatore, non in usum modo præsentem, sed etiam quod domos aveherent. Spectaculo fuit ei, quæ venerat, turbæ non scenicum magis ludicrum, non certamina hominum, aut curricula equorum, quam præda macedonica omnis, ut viseretur, exposita statuarum, tabularumque, textilium, et vasorum ex auro et argento et ære et ebore factorum ingenti cura in ea regia : ut non in præsentem modo speciem, qualibus referta regia Alexandreæ erat, sed in perpetuum usum fierent. Hæc, in classem imposita, de-

usage journalier. On fit placer tous ces trésors sur les vaisseaux, et on chargea Octavius de les transporter à Rome. Paullus, après avoir congédié avec courtoisie les ambassadeurs, passa le Strymon et alla camper à un mille d'Amphipolis; il en partit aussitôt et arriva en cinq journées à Pella. Il passa outre sans séjourner dans cette ville, et s'arrêta deux jours près d'un lieu appelé Spélée. Il détacha P. Nasica et son fils Q. Maximus avec un corps de troupes pour ravager les terres des Illyriens qui avaient prêté assistance à Persée et en avaient reçu l'ordre d'aller le rejoindre à Oricum. Pour lui, il se dirigea vers l'Épire, et arriva en quinze jours à Passaron.

XXXIV. Anicius était campé près de là. Émilius, pour prévenir les mouvements que pourrait occasionner sa présence, lui fit savoir par un message « que le sénat avait abandonné à l'armée le pillage des villes de l'Épire qui avaient embrassé le parti de Persée. » Il envoya aussi des centurions dans chaque ville, avec ordre de déclarer qu'ils venaient pour en retirer les garnisons, afin que les Épirotes fussent libres comme les Macédoniens. Il manda dix des principaux habitants et leur enjoignit de verser dans le trésor public l'or et l'argent qu'ils possédaient; il fit partir ensuite ses cohortes pour les différentes villes. Celles qui devaient aller dans les lieux les plus éloignés se mirent en marche avant les autres, afin que toutes arrivassent le même jour à leur destination. Les tribuns et les centurions reçurent leurs instructions. Le matin tout l'or et l'argent furent apportés; à la quatrième heure on donna aux soldats le signal du pillage, et le butin fut si considérable, qu'il y eut quatre cents deniers pour chaque cavalier, deux cents pour chaque fantassin et qu'on emmena cent cinquante mille esclaves. Après le pillage, on rasa les murs des villes, dont le nombre s'élevait à près de soixante-dix. On vendit tout le butin et le prix de la vente fut partagé entre les soldats. Paullus descendit vers Oricum sur les bords de la mer. Mais il n'avait pas assouvi, comme il le croyait, l'avidité de ses troupes. Elles étaient irritées de n'avoir pas plus participé aux dépouilles du roi que si elles n'avaient pas fait la guerre en Macédoine. Il trouva à Oricum le corps de troupes qu'il avait détaché sous la conduite de Scipion Nasica et de son fils Maximus, embarqua son armée et repassa en Italie. Quelques jours après, Anicius fit rassembler le reste des Épirotes et des Acarnaniens, enjoignit aux principaux habitants, dont il avait réservé le procès, de le suivre en Italie, attendit le retour des vaisseaux qui avaient servi au transport de l'armée de Macédoine et partit. Au moment où ces événements venaient de se passer en Macédoine et en Épire, les ambassadeurs qui avaient été envoyés avec Attale pour mettre fin à la guerre entre les Gaulois et le roi Eumène arrivèrent en Asie. A la faveur d'une trêve conclue pendant l'hiver, les Gaulois étaient rentrés dans leur pays, le roi avait établi ses quartiers d'hiver à Pergame et y était tombé dangereusement malade. Le retour du printemps les fit sortir de leurs retraites. Déjà les Gaulois étaient arrivés à Synnade, et Eumène avait rassemblé toutes ses troupes à Sardes. Ce

vehenda Romam Cn. Octavio data. Paullus, benigne legatis dimissis, transgressus Strymonem, mille passuum ab Amphipoli castra posuit: inde profectus, Pellam quinto die pervenit. Prætergressus urbem, ad Spelæum, quod vocant, biduum moratus, P. Nasicam, et Q. Maximum filium cum parte copiarum ad depopulandos Illyrios, qui Persea juverant bello, misit, jussos ad Oricum sibi occurrere: ipse, Epirum petens, quintis decimis castris Passaronem pervenit.

XXXIV. Haud procul inde Anicii castra aberant. Ad quem litteris missis, ne quid ad ea, quæ fierent, moveretur; « senatum prædam Epiri civitatum, quæ ad Persea defecissent, exercitui dedisse, » summissis centurionibus in singulas urbes, qui se dicerent ad præsidia deducenda venisse, ut liberi Epirotæ, sicut Macedones, essent, denos principes ex singulis evocavit civitatibus: quibus, quum denuntiasset, ut aurum atque argentum in publicum proferretur, per omnes civitates cohortes dimisit. Ante in ulteriores, quam in propiores, profecti, ut uno die in omnes perveniretur. Edita tribunis centurionibusque erant, quæ agerentur. Mane aurum omne argentumque collatum; hora quarta signum ad diripiendas urbes datum est militibus: tantaque præda fuit, ut in equitem quadringeni denarii, peditibus duceni dividerentur, centum quinquaginta millia capitum humanorum abducerentur. Muri deinde direptarum urbium diruti sunt; ea fuere oppida circa septuaginta. Vendita præda omnium, de ea summa militi numeratum est. Paullus ad mare Oricum descendit, nequaquam, ut ratus erat, expletis militum animis; qui, tanquam nullum in Macedonia gessissent bellum, expertes regiæ prædæ esse indignabantur. Orici quum missas cum Scipione Nasica Maximoque filio copias invenisset, exercitu in naves imposito, in Italiam trajecit. Et post paucos dies Anicius, conventu reliquorum Epirotarum Acarnanumque acto, jussisque in Italiam sequi principibus, quorum cognitionem causæ reservarat, et ipse navibus exspectatis, quibus usus macedonicus exercitus erat, in Italiam trajecit. Quum hæc in Macedonia Epiroque gesta sunt, legati, qui cum Attalo ad finiendum bellum inter Gallos et regem Eumenem missi erant, in Asiam pervenerunt. Induttiis per hiemem factis, et Galli domos abierant, et rex in hiberna concesserat Pergamum, gravique morbo æger fuerat. Ver primum ex domo excivit; jamque Synnada pervenerant, quum Eumenes ad Sardes undique exercitum contraxerat. Ibi et Romani



fut a Synnade que les Romains eurent une entrevue avec Solovettius, le chef des Gaulois. Attale était venu avec eux; mais on ne jugea pas à propos de le laisser entrer dans le camp des Gaulois, dans la crainte d'envenimer la discussion. P. Licinius entra en pourparler avec le chef des Gaulois et rapporta que les prières n'avaient fait que le rendre plus intraitable. On pourrait remarquer avec étonnement que l'intervention des ambassadeurs romains qui avait eu tant de pouvoir sur des rois aussi puissants qu'Antiochus et Ptolémée, n'eût aucune influence sur les Gaulois.

XXXV. Les rois captifs, Persée et Gentius, furent, dès leur arrivée à Rome, jetés en prison avec leurs enfants. On incarcéra ensuite la foule des autres prisonniers, ainsi que ceux des Macédoniens et des chefs de la Grèce qui avaient été mandés à Rome; car on avait intimé l'ordre de venir à ceux qui se trouvaient en Grèce, et on avait même écrit, pour cet objet, à ceux qui étaient, disait-on, en mission à la cour des rois. Quelques jours après, Paul Émile s'approcha de Rome en remontant le Tibre sur un vaisseau du roi. Ce navire, d'une grandeur extraordinaire, était conduit par seize rangs de rameurs, et orné des dépouilles de la Macédoine, d'armes magnifiques et de tissus précieux enlevés au palais de Persée. Anicius et Octavius le suivirent de près avec leur flotte. Le sénat leur décerna à tous trois le triomphe; le préteur Q. Cassius fut chargé de prier, au nom du sénat, les tribuns de présenter au peuple une loi qui maintiendrait ces généraux dans le commandement, le jour où ils feraient leur entrée triomphale. L'envie ne s'attaque pas aux médiocrités, c'est contre les talents supérieurs qu'elle dirige ses coups. Le triomphe d'Anicius et celui d'Octavius ne rencontrèrent point d'obstacles; mais Paul Émile, à qui ces deux généraux auraient eux-mêmes rougi de se comparer, fut en butte à la calomnie. Il avait rétabli dans son armée l'ancienne discipline, il avait fait à ses soldats, dans les dépouilles de la Macédoine, une part moindre qu'ils ne l'avaient espéré; car s'il eût écouté leur avidité, il n'aurait rien réservé pour le trésor public. L'armée de Macédoine devait donc se montrer peu disposée à venir prêter son appui à Paul Émile dans les comices où la loi allait être proposée; mais Ser. Sulpicius Galba, qui avait servi en Macédoine comme tribun de la seconde légion, et qui était l'ennemi personnel de son général, avait intrigué et fait agir les soldats de sa légion pour qu'on se rendît en foule à l'assemblée: « Ils devaient, disait-il, se venger de l'orgueil et de la dureté de leur général, en faisant rejeter la proposition relative à son triomphe. Le peuple voterait comme les soldats. Le général n'avait pu leur donner de l'argent: pouvaient-ils, eux, lui accorder des honneurs? Il ne devait attendre d'eux aucune reconnaissance, puisqu'il n'avait pas su la mériter. »

XXXVI. Ces réflexions irritèrent les soldats. Aussitôt après la motion faite dans le Capitole par le tribun du peuple Ti. Sempronius, comme la parole était accordée aux simples citoyens, suivant la loi, et que personne ne se présentait pour appuyer une proposition dont l'adoption ne parais-

Solovettium ducem Gallorum Synnadis allocuti, et Attalus cum iis profectus; sed castra Gallorum intrare eum non placuit, ne animi ex disceptatione irritarentur. P. Licinius cum regulo Gallorum est locutus, retulitque, ferociorem eum deprecando factum: ut mirum videri posset, inter tam opulentos reges, Antiochum Ptolemæumque, tantum legatorum romanorum verba valuisse, ut extemplo pacem facerent; apud Gallos nullius momenti fuisse.

XXXV. Romam primum reges captivi, Perseus et Gentius, in custodiam cum liberis abducti; dein turba alia captivorum: tum quibus Macedonum denuntiatum erat, ut Romam venirent, principumque Græciæ. Nam hi quoque non solum præsentes exciti erant, sed etiam, si qui apud reges esse dicebantur, litteris arcessiti sunt. Paullus ipse post dies paucos regia nave ingentis magnitudini , quam sexdecim versus remorum agebant, ornata macedonicis spoliis, non insignium tantum armorum, sed etiam regiorum textilium, adverso Tiberi ad urbem est subvectus, completis ripis obviam effusa multitudine. Paucos post dies Anicius et Octavius classe sua advecti. Tribus iis omnibus decretus est ab senatu triumphus; mandatumque Q. Cassio prætori, cum tribunis plebis ageret, ex auctoritate Patrum rogationem ad plebem ferrent, ut iis, quo die urbem triumphantes inveherentur, imperium esset. Intacta invidia media sunt; ad summa ferme tendit. Nec de Anicii, nec de Octavii triumpho dubitatum est; Paullum, cui ipsi quoque se comparare erubuissent, obtrectatio carpsit. Antiqua disciplina milites habuerat; de præda parcius, quam speraverant ex tantis regiis opibus, dederat nihil relicturis, si aviditati indulgeretur, quod in ærarium deferret. Totus macedonicus exercitus imperatori erat negligenter affuturus comitiis ferendæ legis. Sed eos Ser. Sulpicius Galba, qui tribunus militum secundæ legionis in Macedonia fuerat, privatim imperatori inimicus, prensando ipse, et per suæ legionis milites sollicitando, stimulaverat, ut frequentes ad suffragium adessent: « Imperiosum ducem et malignum antiquando rogationem, quæ de triumpho ejus ferretur, ulciscerentur; plebem urbanam secuturam esse militum judicia. Pecuniam illum dare non potuisse? Militem honorem dare posse! ne speraret ibi fructum gratiæ, ubi non meruisset. »

XXXVI. His incitatis, quum in Capitolio rogationem eam Ti. Sempronius tribunus plebis ferret, et privatis de lege dicendi locus esset, sed ad suadendum, ut in re



sait faire aucun doute, Ser. Galba s'avança tout à coup et demanda aux tribuns « de vouloir bien différer jusqu'au jour suivant, et remettre la délibération au lendemain matin, attendu qu'il était déjà la huitième heure du jour, et qu'il ne lui restait pas assez de temps pour exposer les raisons que les soldats avaient de s'opposer au triomphe de Paul Émile. Il avait besoin, dit-il, d'un jour entier pour développer ses motifs. » Sommé par le tribun de s'expliquer sur-le-champ, s'il avait quelque chose à dire, Galba gagna du temps et fit durer son discours jusqu'à la nuit; il accusait le général « d'avoir exigé trop rigoureusement l'accomplissement des devoirs militaires, d'avoir imposé aux soldats plus de fatigues et de dangers que les circonstances ne l'exigeaient, et de s'être montré cependant fort avare envers eux de récompenses et de distinctions. Si de tels généraux, dit-il, étaient traités avec faveur, le service en temps de guerre deviendrait très-pénible et très-dur, sans leur rapporter après la victoire aucun avantage, aucun honneur. Le sort des Macédoniens était préférable à celui des soldats romains; mais si l'armée venait en masse le lendemain s'opposer à la loi présentée, les grands comprendraient que tout ne dépend pas du général, que les soldats ont aussi quelque pouvoir. » Excités par ces récriminations, les soldats se réunirent le lendemain au Capitole en si grand nombre, qu'il ne fut plus possible à personne autre qu'eux d'y pénétrer pour donner son suffrage. Les premières tribus appelées pour voter rejetèrent la loi, et aussitôt les principaux personnages de Rome se précipitèrent en foule au Capitole. « C'était une indignité, s'écriaient-ils, que de frustrer du triomphe un général qui avait heureusement terminé une guerre si importante. C'était sacrifier les généraux à la licence et à l'avidité des soldats, dont on briguait déjà trop souvent la faveur par de coupables complaisances. Que serait-ce, si les généraux se trouvaient ainsi placés sous la dépendance de leurs troupes? » Chacun à l'envi accablait Galba de reproches. Enfin, lorsque ce tumulte fut apaisé, M. Servilius, qui avait été consul et maître de la cavalerie, demanda aux tribuns de remettre l'affaire en délibération, et de lui permettre de haranguer le peuple. Les tribuns se retirèrent à l'écart pour se consulter; vaincus par l'autorité des principaux citoyens, ils déclarèrent qu'ils allaient rouvrir la délibération et rappeler les mêmes tribus, lorsque M. Servilius et les autres citoyens qui voudraient prendre la parole auraient harangué le peuple.

XXXVII. « Citoyens, dit Servilius, si vous n'aviez eu d'autre occasion d'apprécier les talents militaires de L. Émilius, il suffirait, pour juger un si grand général, de considérer qu'ayant dans son camp des soldats si mutins et si remuants, un ennemi personnel si illustre et si entreprenant, dont l'éloquence est si propre à soulever la multitude, il n'a eu dans son armée aucune sédition. Cette sévérité même contre laquelle ils s'élèvent en ce moment, les a contenus dans le devoir. Ils ont été pliés au joug de l'ancienne discipline, et ils veulent aujourd'hui le secouer. Quant à Ser. Galba, s'il avait l'intention de faire un essai de ses forces en accusant Paul Émile, et de nous don-

minime dubia, haud quisquam procederet; Ser. Galba repente processit, et a tribunis postulavit, « ut, quoniam hora jam octava diei esset, nec satis temporis ad demonstrandum haberet, cur L. Æmilium non juberent triumphare, in posterum diem differrent, et mane eam rem agerent. Integro sibi die ad causam eam orandam opus esse. » Quum tribunus dicere eo die, si quid vellet, juberet, in noctem rem dicendo extraxit, referendo admonendoque, « exacta acerbæ munia militiæ; plus laboris, plus periculi, quam desiderasset res, injunctum; contra in præmiis, in honoribus, omnia arctata: militiamque, si talibus succedat ducibus, horridiorem asperioremque bellantibus; eamdem victoribus inopem atque inhonoratam futuram. Macedonas in meliore fortuna, quam milites romanos, esse. Si frequentes postero die ad legem antiquandam adessent, intellecturos potentes viros, non omnia in ducis, aliquid et in militum manu esse. » His vocibus incitati, postero die milites tanta frequentia Capitolium compleverunt, ut aditus nulli præterea ad suffragium ferendum esset. Intro vocatæ primæ tribus quum antiquarent, concursus in Capitolium principum civitatis factus est, « indignum facinus esse, clamitantium, L. Paullum, tanti belli victorem despoliari triumpho: obnoxios imperatores tradi licentiæ atque avaritiæ militari. Nunc nimis sæpe per ambitionem peccari. Quid, si domini milites imperatoribus imponantur? » In Galbam pro se quisque probra ingerere. Tandem, hoc tumultu sedato, M. Servilius, qui consul et magister equitum fuerat, ut de integro eam rem agerent, ab tribunis petere, dicendique sibi ad populum potestatem facerent. Tribuni, quum ad deliberandum secessissent, victi auctoritatibus principum, de integro agere cœperunt, revocaturosque se easdem tribus renuntiarunt, si M. Servilius aliique privati, qui dicere vellent, dixissent.

XXXVII. Tum Servilius: « Quantum imperator L. Æmilius fuerit, Quirites, si ex alia re nulla æstimari possit, vel hoc satis erat, quod, quum tam seditiosos et leves milites, tam nobilem, tam temerarium, tam eloquentem ad instigandam multitudinem inimicum in castris haberet, nullam in exercitu seditionem habuit. Eadem severitas imperii, quam nunc oderunt, tunc eos continuit. Itaque, antiqua disciplina habiti.... neque fecerunt. Ser. quidem Galba, si in L. Paullo accusando tirocinium ponere, et documentum eloquentiæ dare voluit, non triumphum impedire debuit, quod, si nihil aliud, senatus justum esse



ner un modèle de son éloquence, il aurait dû au moins éviter de s'opposer à un triomphe dont le sénat avait reconnu la justice. Et le lendemain de la solennité, quand Paul Émile n'aurait plus été qu'un simple citoyen, alors il aurait pu l'accuser et l'interroger au nom des lois. Ou bien encore, il pouvait attendre qu'il fût devenu lui-même magistrat, et citer alors son ennemi devant le peuple. De cette façon, Paul Émile aurait obtenu par son triomphe le juste prix de l'habileté avec laquelle il a conduit la guerre, sans échapper au châtiment s'il avait terni l'éclat de ses succès passés et récents; mais Galba a voulu calomnier la gloire de celui contre lequel il ne pouvait articuler aucune accusation, aucun fait déshonorant. Hier il demandait un jour entier pour accuser Paul Émile, et il a passé quatre heures, c'est-à-dire tout ce qui restait de la journée, à récriminer contre lui. Quel accusé a jamais été assez coupable pour que tant d'heures ne pussent suffire à l'énumération de ses crimes? Qu'a-t-il reproché à Paul Émile que ce général voulût nier, s'il songeait à se défendre? Supposons un instant deux assemblées, l'une composée des soldats qui ont fait la guerre de Macédoine, l'autre impartiale, intègre, sans faveur et sans haine, le peuple romain tout entier constitué en tribunal. Que l'accusé comparaisse d'abord devant l'assemblée des citoyens : Eh bien ! Ser. Galba, que diriez-vous en présence des citoyens romains? Il vous serait alors interdit de tenir ce langage : Vous avez surveillé les postes avec trop d'exactitude et de sévérité; vous avez fait les rondes avec trop de rigueur et de soin; vous avez imposé aux soldats plus de travaux que de coutume, et vous donniez à la fois l'ordre et l'exemple; vous avez le même jour fait une longue marche et livré bataille. Il ne vous a pas même, après la victoire, accordé un instant de repos et vous a menés sur-le-champ à la poursuite de l'ennemi. Il pouvait vous enrichir en vous partageant le butin, il a mieux aimé garder l'argent du roi pour le faire porter à son triomphe et le verser ensuite dans le trésor public. De tels reproches peuvent irriter les esprits des soldats qui trouvent qu'on n'a pas assez satisfait leur licence et leur cupidité; mais ils ne feraient aucune impression sur le peuple romain. Les Romains ont pu oublier les événements anciens qu'ils ont appris de la bouche de leurs pères, les défaites causées par la faiblesse coupable des généraux et les victoires dues à la sévérité du commandement; mais ils se souviennent assurément de la différence qu'il y eut, pendant la seconde guerre punique, entre M. Minucius, maître de la cavalerie, et le dictateur Q. Fabius Maximus. L'accusateur, diraient-ils, aurait pu le savoir, et la justification de Paul Émile était inutile. Passons maintenant à l'autre assemblée. Je ne vous appellerai pas citoyens, mais soldats, si du moins ce nom peut vous inspirer une certaine pudeur et vous faire craindre de manquer au respect que vous devez à votregénéral.

XXXVIII. » En songeant que je vais m'adresser à mon armée, j'éprouve des sentiments bien différents de ceux qui m'animaient, il y a peu d'instants, quand je parlais au peuple romain. Soldats, qu'avez-vous à dire? Il y a dans Rome un personnage autre que Persée, qui ne veut pas que l'on triomphe des Macédoniens, et vous ne le mettez

judicaverat : sed postero die, quam triumphatum est, privatum eum visurus esset, nomen deferret, et legibus interrogaret; aut serius paulo, quum primum magistratus ipse cepisset, diem diceret, inimicum ad populum accusaret. Ita et pretium recte facti triumphum haberet L. Paullus pro egregie bello gesto; et pœnam, si quid et vetere gloria sua et nova indignum fecisset. Sed videlicet, cui crimen nullum, nullum probrum dicere poterat, ejus obtrectare laudes voluit. Diem integrum hesterno die ad accusandum L. Paullum petiit; quatuor horas, quantum supererat diei, dicendo absumpsit. Quis unquam tam nocens reus fuit, cujus vitia vitæ tot horis expromi non possent? Quid interim objecit, quod L. Paullus, si causam dicat, negatum velit? Duas mihi aliquis conciones parumper faciat : unam militum macedonicorum; puram alteram, integrioris judicii et a favore et odio, universo judicante populo romano. Apud concionem togatam et urbanam prius reus agatur. Quid apud Quirites Romanos, Ser. Galba, diceres? illa enim tibi tota abscisa oratio esset : « In statione severius et intentius institisti; vigiliæ acerbius et diligentius circumitæ sunt, operis plus, quam antea fecisti, quum ipse imperator et exactor circumires; eodem die et iter fecisti, et in aciem ex itinere ductus es. Ne victorem quidem te acquiescere passus est : statim ad persequendos hostes duxit. Quum te præda partienda locupletem facere posset, pecuniam regiam translaturus in triumpho est, et in ærarium laturus ». Hæc sicut ad militum animos stimulandos aliquem aculeum habent, qui parum licentiæ, parum avaritiæ suæ inservitum censent; ita apud populum romanum nihil valuissent : qui, ut vetera atque audita a parentibus suis non repetat, quæ ambitione imperatorum clades acceptæ sint, quæ severitate imperii victoriæ partæ, proximo certe punico bello, quid inter M. Minucium magistrum equitum et Q. Fabium Maximum dictatorem interfuerit, meminit. Itaque accusatorem id scire potuisse, et supervacaneam defensionem Paulli fuisse. Transeatur ad alteram concionem; nec Quirites vos, sed milites videor appellaturus, si nomen hoc saltem ruborem incutere, et verecundiam aliquam imperatoris violandi afferre possit.

XXXVIII. » Equidem ipse aliter affectus animo sum, qui apud exercitum mihi loqui videar, quam paulo ante eram, quum ad plebem urbanam spectabat oratio. Quid etiam dicitis, milites? Aliquis est Romæ, præter Perseu,



pas en pièces de ces mains mêmes avec lesquelles vous les avez vaincus? Sans doute il vous eût empêchés de vaincre, s'il l'avait pu, lui qui ne veut pas que vous rentriez triomphants dans Rome. C'est une erreur, soldats, que de croire que l'honneur du triomphe est tout entier pour le général, et qu'il n'appartient pas aussi aux soldats, au peuple entier. Non, le triomphe ne sera pas pour Paul Émile seul. Déjà, beaucoup de généraux auxquels le sénat avait refusé le triomphe ont triomphé sur le mont Albain. Il est tout aussi impossible d'enlever à Paul Émile la gloire d'avoir mis fin à la guerre de Macédoine, qu'à C. Lutatius et à P. Cornélius celle d'avoir terminé, l'un la première, l'autre la seconde guerre punique, que d'enlever à ceux qui ont déjà triomphé le mérite de leurs exploits. Le triomphe ne peut rien ôter ni rien ajouter à la gloire militaire de Paul Émile; c'est bien plutôt l'honneur des soldats et celui du peuple romain tout entier qui sont en jeu. Prenez garde de paraître n'avoir pour les plus illustres citoyens que de la jalousie et de l'ingratitude, et d'imiter en cela le peuple d'Athènes, qui persécutait par envie les principaux personnages de la république. C'est assez de l'injustice commise par vos ancêtres envers Camille, injustice qui toutefois vint le frapper avant qu'il eût reconquis Rome sur les Gaulois; c'est assez de celle que vous avez commise vous-mêmes envers P. Scipion l'Africain. Quoi! le vainqueur de l'Afrique a dû se retirer et se fixer à Literne! C'est à Literne qu'on montre son tombeau. Quelle honte pour nous, si le rival de gloire de ces grands hommes, Paul Émile se voit traité par nous avec une égale ingratitude! Évitons une telle infamie, qui pour d'autres nations serait une flétrissure, et qui pour nous aurait de funestes conséquences. En effet qui voudra ressembler à l'Africain ou à Paul Émile, dans une cité ingrate qui n'a que de la haine pour les gens de bien; mais quand nous n'aurions aucune infamie à redouter, quand il ne s'agirait que de la gloire, quel est le triomphe dont l'honneur ne rejaillit pas sur le nom romain tout entier? Tant de triomphes sur les Gaulois, les Espagnols, les Carthaginois, sont-ils un titre de gloire pour les généraux seuls et non pour le peuple romain? Comme on ne triomphait pas seulement de Pyrrhus et d'Annibal, mais bien des Épirotes et des Carthaginois, ce ne furent pas seulement Manius Curius et P. Cornélius, mais bien aussi les Romains qui triomphèrent. Cette cause est véritablement celle des soldats, qui eux-mêmes, couronnés de lauriers, parés chacun des récompenses qu'ils ont reçues, s'avancent dans la ville en faisant entendre des acclamations triomphales, et en chantant leurs louanges avec celles de leur général. S'il arrive qu'on ne fasse pas venir les soldats de leur province pour assister au triomphe, ils murmurent, et cependant, tout absents qu'ils sont, ils croient triompher parce que ce sont leurs bras qui ont remporté la victoire. Si l'on vous demandait, soldats, pourquoi l'on vous a ramenés en Italie, au lieu de vous licencier aussitôt après la fin de la guerre; pourquoi vous êtes venus en masse à Rome sans quitter vos étendards; pourquoi vous restez ici au lieu de regagner chacun vos foyers, ne répondriez-vous pas que vous vouliez figurer au triomphe? Assurément, vous deviez

qui triumphari de Macedonibus nolit? et eum non iisdem manibus discerpitis, quibus Macedonas vicistis? Vincere vos prohibuisset, si potuisset, qui triumphantes urbem inire prohibet. Erratis, milites, si triumphum imperatoris tantum, et non militum quoque et universi populi romani, esse decus censetis. Non unius in hoc Paulli. Multi etiam, qui ab senatu non impetrarunt triumphum, in monte Albano triumpharunt. Nemo L. Paullo magis eripere decus perfecti belli macedonici potest, quam C. Lutatio primi punici belli, quam P. Cornelio secundi, quam illis, qui post eos triumphaverunt. Nec L. Paullum minorem aut majorem imperatorem triumphus faciet. Militum magis in hoc universique populi romani fama agitur, primum ne invidiæ et ingrati animi adversus clarissimum quemque civem opinionem habeat, et imitari in hoc populum atheniensem, lacerantem invidia principes suos, videatur. Satis peccatum in Camillo a majoribus vestris est, quem tamen ante receptam per eum a Gallis urbem violarunt: satis insuper a vobis in P. Africano. Literni domicilium et sedem fuisse domitoris Africæ! Literni sepulcrum ostendi! Erubescamus, gloria si par illis viris L. Paulus, injuria vestra exæquetur. Hæc igitur primum infamia deleatur, fœda apud alias gentes, damnosa apud nostros. Quis enim aut Africani, aut Paulli, similis esse in ingrata et inimica bonis civitate velit? Si infamia nulla esset, et de gloria tantum ageretur, qui tandem triumphus non communem nominis romani gloriam habet? Tot de Gallis triumphi, tot de Hispanis, tot de Pœnis, ipsorum tantum imperatorum, an populi romani, dicuntur? Quemadmodum non de Pyrrho modo, nec de Annibale, [nec de Philippo,] sed de Epirotis, Carthaginiensibusque, et Macedonibus triumphi acti sunt; sic non M'. Curius tantum, nec P. Cornelius, [nec T. Quinctius,] sed Romani triumpharunt. Militum quidem propria est causa; qui et ipsi laureati, et quisque donis, quibus donati sunt, insignes, triumphum nominant, suasque et imperatoris laudes canentes per urbem incedunt. Si quando non deportati ex provincia milites ad triumphum sint, fremunt; et tamen tum quoque se absentes, quod suis manibus parta victoria sit, triumphare credunt. Si quis vos interroget, milites, ad quam rem in Italiam deportati, et non statim, confecta provincia, dimissi sitis? quid Romam frequentes sub signis veneritis, quid moremini hic, et non diversi domos quis-



vouloir vous montrer à vos concitoyens dans la pompe de la victoire.

XXXIX. » On a triomphé récemment de Philippe, père de Persée, et d'Antiochus. Tous deux étaient sur le trône, à l'époque de ce triomphe. Et l'on ne triompherait pas de Persée prisonnier, amené à Rome avec ses enfants? Supposez que Paul Émile, redevenu simple particulier et confondu dans la foule des citoyens, voie L. Anicius et Cn. Octavius, tout brillants d'or et de pourpre, monter au Capitole dans leur char, et qu'il leur dise : L. Anicius, Cn. Octavius, vous croyez-vous plus dignes que moi du triomphe? Sans doute, ils lui céderaient aussitôt leur char, et, par pudeur, le revêtiraient de leurs ornements. Et vous, citoyens, vous aimez mieux voir marcher Gentius que Persée devant le char triomphal; vous récompenserez du triomphe une expédition secondaire, plutôt que la guerre principale? Les légions d'Illyrie et les soldats de la flotte entreront dans Rome couronnés de lauriers, et les légions qui ont vaincu en Macédoine, privées du triomphe qui leur est dû, assisteront à celui des autres? Et puis que deviendra ce précieux butin, que deviendront ces riches dépouilles, fruits de la victoire? où cacher tant de milliers d'armes enlevées aux ennemis tués dans le combat? Les renverrez-vous en Macédoine? Et les statues d'or, de marbre ou d'ivoire, les tableaux, les tissus précieux; tous les vases d'argent et d'or, tout ce riche trésor du roi? transportera-t-on ces richesses dans le trésor public pendant la nuit, comme le honteux produit d'un vol? Et ce spectacle si imposant, ce roi si fameux et si puissant, devenu votre prisonnier, quand l'offrira-t-on aux yeux du peuple vainqueur? Il n'est presque aucun de nous qui ne se souvienne du concours innombrable qu'attira Syphax prisonnier, bien qu'il ne fût qu'un ennemi secondaire dans la guerre punique. Et l'on nous déroberait la vue de Persée captif, de ses fils, Philippe et Alexandre, qui portent des noms si célèbres? Tous les yeux sont avides de voir Paul Émile lui-même qui a été deux fois consul, et qui a soumis la Grèce, faire son entrée dans Rome sur un char triomphal. Nous l'avons élevé au consulat, pour qu'il mît fin à une guerre qui durait depuis quatre ans, à notre honte. Quand le sort lui eut donné la Macédoine, quand il partit, nos pressentiments lui présagèrent la victoire et le triomphe; il revient vainqueur, et nous l'empêcherions de triompher? Il ne s'agit pas ici des hommes seulement, il s'agit des dieux aussi : oserons-nous les frustrer d'un honneur qui leur appartient? car le triomphe leur est dû aussi bien qu'aux hommes. Vos ancêtres firent-ils jamais une grande entreprise sans invoquer les dieux au commencement et les adorer à la fin? Le consul ou le préteur, au moment de partir pour la province ou pour la guerre, va au Capitole avec sa cotte d'armes et ses licteurs offrir des vœux aux immortels. Après avoir heureusement terminé la guerre, c'est encore dans le Capitole qu'il revient triomphant et qu'il apporte les offrandes du peuple romain aux dieux qu'il avait invoqués. Ce n'est pas le moindre ornement du triomphe que ces victimes qui ouvrent la marche, et prouvent que le général

que abeatis vestras? quid aliud respondeatis, quam vos triumphantes videri velle? Vos certe victores conspici velle debebatis.

XXXIX. » Triumphatum nuper de Philippo, patre hujus, et de Antiocho est. Ambo regnabant, quum de his triumphatum est. De Perseo capto, in urbem cum liberis abducto, non triumphabitur? Quod si in curru scandentes Capitolium, auratos purpuratosque, ex inferiore loco L. Paullus in turba togatorum unus privatus interroget : L. Anici, Cn. Octavi, utrum vos digniores triumpho esse, an me, censetis? currum ei cessuri, et præ pudore videntur insignia ipsi sua tradituri. Et vos Gentium, quam Persea, duci in triumpho mavultis, Quirites, et de accessione potius belli, quam de bello, triumphari? Et legiones ex Illyrico laureatæ urbem inibunt, et navales socii? Macedonicæ legiones, suo abrogato, triumphos alienos spectabunt? Quid deinde tam opimæ prædæ, tam opulentæ victoriæ spoliis fiet? Quonam abdentur illa tot millia armorum, detracta corporibus hostium? an in Macedoniam remittentur? Quo signa aurea, marmorea, eburnea, tabulæ pictæ, textilia, tantum argenti cælati, tantum auri, tanta pecunia regia? An noctu, tanquam furtiva, in ærarium deportabuntur? Quid illud spectaculum maximum, nobilissimus opulentissimusque rex captus, ubi victori populo ostendetur? Quos Syphax rex captus, accessio punici belli, concursus fecerit, plerique meminimus. Perseus rex captus, Philippus et Alexander filii regis, tanta nomina, subtrahentur civitatis oculis? Ipsum L. Paullum, bis consulem, domitorem Græciæ, omnium oculi conspicere urbem curru ingredientem avent. Ad hoc fecimus consulem, ut bellum, per quadriennium ingenti etiam pudore nostro tractum, perficeret : cui sortito provinciam, cui proficiscenti præsagientibus animis victoriam triumphumque destinavimus, ei victori triumphum negaturi? et quidem non homines tantum, sed deos etiam suo honore fraudaturi? Diis quoque enim, non solum hominibus, debetur triumphus. Majores vestri omnium magnarum rerum et principia exorsi ab diis sunt, et finem statuerunt. Consul, proficiscens, prætorve, paludatus cum lictoribus in provinciam et ad bellum, vota in Capitolio nuncupat : victor, perpetrato eodem, in Capitolio triumphans ad eosdem deos, quibus vota nuncupavit, merita dona populi romani transvehit. Pars non minima triumphi est victimæ præcedentes; ut appareat, diis grates agentem imperatorem ob rempublicam bene gestam redire. Omnes



vainqueur remercie les dieux des avantages qu'il a accordés à la république. Partagerez-vous ces victimes que Paul Émile a eu soin de rassembler pour son triomphe; que chacun de vous en immole une. Le banquet du sénat, qui ne peut avoir lieu dans aucun endroit profane, soit particulier, soit public, mais qui doit se donner au Capitole (et pensez-vous qu'il ait pour but le plaisir des hommes ou la gloire des dieux et le plaisir des hommes en même temps?), en troublerez-vous les apprêts à l'instigation de Ser. Galba? Les portes de Rome seront-elles fermées au triomphe de Paul Émile? Laisserez-vous de l'autre côté du fleuve le roi des Macédoniens, Persée, ses enfants, la foule des captifs qui l'accompagnent et les dépouilles de la Macédoine? Paul Emile ira-t-il des portes de la ville à sa maison comme un simple particulier revenant de la campagne? Mais vous, centurions et soldats, n'hésitez point entre un décret rendu par le sénat en faveur de Paul Émile, votre général, et les vaines paroles de Galba. Écoutez-moi, et méprisez ce qu'il vous a dit. Cet homme n'a étudié que l'art de la parole, encore était-ce seulement pour en faire un instrument de médisance et de perfidie. Moi, défié par l'ennemi, j'ai soutenu vingt-trois combats singuliers, et j'ai rapporté les dépouilles de tous ceux avec lesquels je me suis mesuré. Mon corps est couvert de glorieuses cicatrices, toutes reçues par-devant. » Après ce discours, il découvrit, dit-on, sa poitrine et raconta dans quelle guerre il avait reçu chacune de ses blessures. Pendant qu'il les montrait, il arriva que ses vêtements tombèrent trop bas et qu'on aperçut une tumeur qu'il avait à l'aine. Cette vue fit rire ceux qui étaient auprès de lui. « Vous riez, reprit-il; eh bien! ce mal je l'ai contracté en restant à cheval jour et nuit, et je n'en rougis pas; je ne le regrette pas plus que mes cicatrices, puisqu'il ne m'a jamais empêché de servir la république, en temps de paix comme en temps de guerre. Vieux guerrier, j'ai souvent montré aux jeunes soldats ce corps mutilé par le fer : que Galba découvre le sien, on le verra frais et sans blessure. Tribuns, rappelez, si vous le jugez à propos, les tribus aux suffrages : pour moi, soldats, je vais descendre parmi vous; je suivrai chacun, quand il ira donner sa voix, et je signalerai les méchants et les ingrats, qui, refusant de se laisser guider par leur général, trouvent qu'il doit, pour obtenir leur faveur, devenir l'esclave de leurs caprices. » Ce discours sévère changea tellement les dispositions des soldats, que les tribus rappelées votèrent unanimement le triomphe. Ainsi vainqueur de la malveillance et de la jalousie de ses ennemis, Paul Émile triompha du roi Persée et des Macédoniens, pendant trois jours, le 4, le 3 et le 2 des calendes de décembre. Ce triomphe surpassa, tant par la grandeur du roi vaincu que par la richesse des dépouilles ou la quantité de l'argent conquis, la magnificence et la splendeur de tous ceux qu'on avait vus jusque-là. Le peuple, vêtu de toges blanches, était placé pour voir le cortége sur des espèces d'amphithéâtres élevés dans le Forum et les autres parties de la ville par où il devait passer. Tous les temples furent ouverts et ornés de festons; l'en-

illas victimas, quas traducendas in triumpho vindicavit, alias alio cædente, mactabitis? Quid? illas epulas senatus, quæ nec privato loco, nec publico profano, sed in Capitolio eduntur (utrum hominum voluptatis causa, an deorum hominumque?), auctore Ser. Galba, turbaturi estis? L. Paulli triumpho portæ claudentur? Rex Macedonum Perseus cum liberis et turba alia captivorum, spolia Macedonum, citra flumen relinquentur? L. Paullus privatus, tanquam rure rediens, a porta domum ibit? Et tu, centurio, miles, quid de imperatore Paullo senatus decrevit potius, quam quid Ser. Galba fabuletur, audi. Et hoc dicere me potius, quam illum audi. Ille nihil, præterquam loqui, et id ipsum maledice ac maligne, didicit : ego ter et vicies cum hoste per provocationem pugnavi; ex omnibus, cum quibus manum conserui, spolia retuli : insigne corpus honestis cicatricibus, omnibus adverso corpore exceptis, habeo. » Nudasse deinde se dicitur, et, quo quæque bello vulnera accepta essent, retulisse. Quæ dum ostentat, adapertis forte, quæ velanda erant, tumor inguinum proximis risum movit. Tum : « Hoc quoque, quod ridetis, inquit, in equo dies noctesque persedendo habeo : nec magis me ejus, quam cicatricum harum, pudet pœnitetque; quando nunquam mihi impedimento ad rempublicam bene gerendam domi militiæque fuit. Ego hoc ferro sæpe vexatum corpus vetus miles adolescentibus militibus ostendi : Galba nitens et integrum denudet. Revocate, si videtur, tribuni, ad suffragium tribus; ego ad vos, milites, [descendam, euntesque ad suffragia assectabor, et notabo improbos ingratosque, et eos, qui non regi se ab imperatore, sed eum ultro sibi per ambitionem servire æquum censent. » Hac oratione castigata militaris turba ita mutavit animum, ut tribus ad suffragium revocatæ ad unam omnes rogationem de triumpho juberent. Victa igitur inimicorum malevolentia et obtrectatione, triumphavit Paullus de Perseo rege et Macedonibus per triduum, ante diem quartum et tertium et pridie kalendas decembres. Fuit hic triumphus, sive magnitudinem victi regis, sive speciem simulacrorum, sive pecuniæ vim spectes, longe magnificentissimus, ut omnium ante actorum comparationem amplitudine superaret. Populus exstructis per forum et cetera urbis loca, qua traduci pompam oportebat, tabulatis theatrorum in modum, spectavit in candidis togis. Aperta templa omnia et sertis coronata ture fumabant. Lictores satellitesque confluentem temere turbam et vage discurrentem summoventes e me-



cens fumait sur les autels; les licteurs et les satellites, écartant du milieu de la route les flots de la multitude qui se pressait de toutes parts, ouvraient un passage vaste et libre. La pompe du spectacle, comme nous l'avons dit, avait été ordonnée de manière à durer trois jours; le premier suffit à peine au transport des statues et des tableaux provenant du butin et qu'on avait placés sur deux cent cinquante chariots. Le jour suivant, on vit défiler un grand nombre de voitures chargées des armes macédoniennes les plus belles et les plus magnifiques, dont le fer ou l'airain, récemment poli, jetait un vif éclat; elles avaient été disposées de telle façon qu'elles paraissaient plutôt entassées que rangées avec art, et cette confusion étudiée, qui semblait l'effet du hasard, leur donnait un aspect extraordinaire. C'étaient des casques pêle-mêle, avec des boucliers, des cuirasses avec des bottines, des boucliers échancrés, des rétois avec des boucliers carrés des Thraces, des carquois avec des freins de coursiers, des glaives hors du fourreau, présentant en avant leurs pointes menaçantes, et sur les côtés le fer aigu des sarisses. Toutes ces armes étaient liées entre elles par des courroies assez lâches, et lorsqu'elles s'entre-choquaient dans la marche, elles rendaient un son martial et terrible, qui causait aux vainqueurs eux-mêmes une sorte de frémissement. Venaient ensuite trois mille hommes portant sept cent cinquante vases remplis d'argent monnayé. Chacun de ces vases, soutenu par quatre hommes, contenait trois talents; d'autres portaient des cratères d'argent, des coupes de formes différentes, disposées avec symétrie et remarquables par leur grandeur, leur poids et leurs admirables ciselures. Le troisième jour, dès le matin, la marche fut ouverte par les trompettes, qui, au lieu de faire entendre les airs joyeux des fêtes solennelles, sonnèrent la charge, comme s'il eût fallu marcher à l'ennemi. Venaient ensuite cent vingt bœufs gras, les cornes dorées, tout couverts de bandelettes et de guirlandes. Ils étaient conduits par des jeunes gens ceints d'écharpes brodées avec un art merveilleux et accompagnés eux-mêmes d'enfants qui tenaient à la main des coupes d'or et d'argent. Derrière eux s'avançaient des soldats portant l'or monnayé dans soixante et dix-sept vases, dont chacun contenait trois talents, comme ceux dans lesquels l'argent avait été transporté. Puis venait une coupe sacrée, du poids de dix talents d'or, incrustée de pierres précieuses, qui avait été faite par les ordres de Paul Émile; puis les antigonides, les séleucides, les théri-clées et les autres coupes d'or qui ornaient la table de Persée. Derrière était le char de Persée, chargé de ses armes et de son diadème. La foule des captifs suivait : parmi eux était Bitys, fils du roi Cotys, que son père avait envoyé comme otage en Macédoine : il avait été pris par les Romains, avec les enfants de Persée; ces jeunes princes s'avançaient accompagnés de leurs gouverneurs et de leurs précepteurs, qui tendaient vers la foule des mains suppliantes, et apprenaient à leurs élèves à implorer humblement la pitié du peuple vainqueur. Ils étaient au nombre de trois, deux fils et une fille; leur aspect touchait d'autant plus

dio, patentes late vias vacuasque præbebant. Quum in tres, ut diximus, dies distributa esset pompa spectaculi, primus dies vix suffecit transvehendis signis tabulisque captivis, in ducentos quinquaginta currus impositis. Sequenti die multis plaustris translatum, quicquid macedonicorum armorum pulcherrimum et magnificentissimum fuit, quæ et ipsa ferri aut æris recens tersi nitore splendebant, et ita structa erant inter se, ut, quum acervatim potius cumulata, quam artificiose digesta, viderentur, miram quamdam hac ipsa velut temeraria et fortuita concursione speciem objicerent oculis : galeæ scutis, et loricæ ocreis, et peltæ creticæ, et thracicæ cætræ, et pharetræ equestribus permixtæ frenis, strictique gladii hinc inde mucrone exserto minaces, et e lateribus eminentes sarissæ. Atque hæc omnia quum laxius vincta inter se forent, si quando in transvehendo sibi mutuo allideruntur, martium quemdam ac terribilem edebant sonum, ut ne victa quidem conspici possent sine quodam animorum horrore. Tum onusta argento signato vasa quinquaginta supra septinginta a tribus millibus hominum portabantur. Tria talenta in singulis a quaternis gestata hominibus. Erant et qui crateras argenteas, et phialas, et calices, et cornua ferebant, tum apte inter se collocata, tum magnitudine, et pondere, et exstantis insigniter cælaturæ artificio conspicua. Tertio autem die ducere agmen primo statim mane cœpere tubicines, non festos sollennium pomparum modos, sed bellicum canentes, quasi in aciem procedendum foret. Post hos agebantur pingues, cornibus auratis, et vittis sertisque redimiti boves centum et viginti. Ducebant eos cincti fasciis eximio opere tectis juvenes, quibus comites additi pueri pateras aureas argenteasque gestabant. Sequebantur ii, qui signatum aurum in vasis septem et septuaginta ferebant, quorum unumquodque, quemadmodum et ea, in quibus argentum translatum fuerat, tria talenta habebat. Tum visebatur sacra phiala decem talentorum pondo auri, pretiosis distincta gemmis, quam Paullus faciendam curaverat, et antigonides, seleucides et thericlea, ceteraque pocula ex auro quibus Persei triclinia ornabantur. Subibat Persei currus, ejus armis onustus, addito diademate. Sequebatur captivorum agmen; Bithys, Cotyis regis filius, obses in Macedoniam a patre missus, ac deinde cum Persei liberis captus a Romanis; tum ipsi Persei liberi, comitante educatorum et magistrorum agmine, manus ad spectatores cum lacrymis miserabiliter tendentium, et docentium pueros, implorandam suppliciter victoris populi misericor-



les spectateurs, que leur âge ne leur permettait pas d'apprécier l'étendue de leur malheur. Aussi la plupart des curieux ne purent retenir leurs larmes, et tous se sentirent pénétrés d'une secrète tristesse ; ils ne goûtèrent pas une joie sans mélange, tant qu'ils eurent ces enfants sous les yeux. Derrière ses fils marchait Persée avec sa femme. Il était vêtu de deuil et chaussé du cothurne grec ; il avait l'air d'un homme hébété, à qui l'excès de ses maux aurait fait perdre tout sentiment. Il était suivi d'un grand nombre de ses amis et de ses courtisans, qui portaient tous sur leur visage l'expression d'une douleur profonde, et dont les yeux constamment fixés sur leur maître et le visage inondé de pleurs montraient assez qu'ils oubliaient leurs propres souffrances pour ne songer qu'aux siennes. Persée avait voulu se soustraire à cette ignominie, et il avait fait prier son vainqueur de permettre qu'il ne parût pas dans le triomphe. Paul Émile avait répondu en riant de sa lâcheté : « C'est une chose qui a toujours été et qui est encore en son pouvoir. » C'était lui dire de prévenir par une mort courageuse l'humiliation qu'il redoutait. Mais l'âme de Persée fut trop faible pour prendre une résolution énergique : soutenu par je ne sais quel espoir, il aima mieux figurer au milieu des ornements du triomphe. Derrière le roi on portait quarante couronnes d'or, que presque toutes les villes de la Grèce et de l'Asie avaient fait offrir à Paul Émile par des ambassadeurs, pour le féliciter de sa victoire. Considérées en elles-mêmes, ces couronnes étaient d'un grand prix sans doute; mais ce n'était qu'un faible accessoire des richesses immenses qui avaient paru dans ce triomphe.

XL. Valérius d'Antium dit que l'or et l'argent faisant partie du butin étalé au triomphe formaient une somme de cent vingt millions de sesterces. Mais à en juger par le nombre des chars et la masse d'or et d'argent dont il fait lui-même l'énumération, cette somme a dû être beaucoup plus considérable. On assure que Persée avait dépensé une somme aussi forte, soit pour les préparatifs de la guerre, soit pendant sa fuite dans l'île de Samothrace. Ce qu'il y eut de plus étonnant, c'est qu'il ait pu, pendant les trente années qui suivirent la guerre de Philippe contre les Romains, tirer tant d'argent soit de l'exploitation des mines, soit des autres revenus de l'état. Aussi avait-il commencé la guerre contre les Romains avec d'immenses ressources, tandis que son père n'avait eu à sa disposition que de faibles sommes. Enfin paraissait Paul Émile lui-même monté sur un char. Son air de dignité naturel était encore rehaussé par ses cheveux blancs. On remarquait derrière son char, entre autres personnages illustres, ses deux fils, Q. Maximus et P. Scipion ; venaient ensuite les escadrons de cavalerie et les cohortes d'infanterie, rangés en bon ordre. On donna cent deniers à chaque fantassin, le double à chaque centurion, le triple à chaque cavalier. On croit que le général aurait triplé la somme dont il gratifia les fantassins, s'ils ne s'étaient point opposés à son triomphe ou s'ils avaient témoigné leur reconnaissance par leurs acclamations. Persée, conduit enchaîné à travers la ville devant le char

diam. Filii erant duo, puella una, qui eo majorem movebant miserationem spectantibus, quod ipsi per ætatem vix mala sua intelligere poterant. Itaque plurimi lacrymas tenere non potuerunt, et omnibus confudit animum tacitus quidam mœror, qui sincero eos frui gaudio, quam diu sub oculis pueri fuerunt, non sineret. Pone filios incedebat cum uxore Perseus, pullo amictu, cum crepidis græci moris, stupenti et attonito similis, et cui magnitudo malorum mentem omnino eripuisse videretur. Sequebatur amicorum et familiarium turba, quorum in vultu dolor gravis eminebat, quique, quum semper oculos in eum figerent, lacrymis rigantes ora, satis indicabant, sese illius dolere malis, suorum immemores. Hanc quidem ignominiam deprecatus erat Perseus, missis ad Æmilium, qui orarent, ne in triumpho duceretur. Risit Æmilius hominis ignaviam, et « id quidem, inquit, in ipsius et pridem fuit, et nunc est, manu ac potestate : » tacite monens, ut generosa morte id, quod metuebat, dedecus effugeret. Sed forte consilium non admisit mollis animus, et nescio qua spe delinitus, maluit in prædæ suæ parte ipse numerari. Quadringentæ inde coronæ aureæ portabantur. Paullo ab omnibus fere Græciæ et Asiæ civitatibus in gratulationem victoriæ per legatos dono missæ : grandis sane, si per se ipsæ spectarentur, pretii, sed mediocris accessio immanium opum, quæ in hoc triumpho transvectæ fuerant.]

XL. Summam omnis captivi auri argentique translati sestertium millies ducenties fuisse, Valerius Antias tradit : quæ haud dubie major aliquanto summa ex numero plaustrorum ponderibusque auri, argenti, generatim ab ipso scriptis, efficitur. Alterum tantum aut in bellum proximum absumptum, aut in fuga, quum Samothracen peteret, dissipatum tradunt : eoque id mirabilius erat, quod tantum pecuniæ intra triginta annos post bellum Philippi cum Romanis, partim ex fructu metallorum, partim ex vectigalibus aliis, coacervatum fuerat. Itaque admodum inops pecuniæ Philippus, Perseus contra prædives, bellare cum Romanis cœpit. Ipse postremo Paullus in curru magnam, quum dignitate alia corporis, tum senecta ipsa, majestatem præ se ferens : post currum inter alios illustres viros filii duo, Q. Maximus et P. Scipio ; deinde equites turmatim, et cohortes peditum suis quæque ordinibus. Pediti in singulos dati denarii centeni, duplex centurioni, triplex equiti. Tantum pediti daturum fuisse credunt, et pro rata aliis, si aut non refragati honori ejus fuissent, aut benigne, hac ipsa summa pronun-

du vainqueur ne fut pas alors le seul exemple des vicissitudes humaines. Paul Émile lui-même, entouré de l'éclat de l'or et de la pourpre, ne fut pas à l'abri des coups du sort. Il avait donné deux de ses fils en adoption; des deux autres qu'il avait gardés auprès de lui comme héritiers de son nom, de ses dieux et de sa fortune, le plus jeune, âgé d'environ douze ans, mourut cinq jours avant le triomphe; l'aîné, qui en avait quatorze, trois jours après. Ils devaient tous deux paraître dans la pompe, assis à côté de leur père, et vêtus de la prétexte, comme pour préluder à de semblables honneurs. Peu de jours après, le tribun M. Antonius, ayant convoqué une assemblée du peuple, Paul Émile, à l'exemple des autres généraux, y rendit compte de sa conduite, et prononça un discours mémorable et digne d'un des plus grands citoyens de Rome.

XLI. « Romains, dit-il, vous n'ignorez pas, je pense, les succès que j'ai obtenus dans le cours de mon consulat, et les deux coups de foudre qui sont venus dernièrement frapper ma famille: vous avez été tour à tour témoins de mon triomphe et des funérailles de mes enfants. Permettez-moi, cependant, d'établir, avec les sentiments qui doivent m'animer, une comparaison entre ma fortune particulière et la prospérité publique. Lorsque je quittai l'Italie, je m'embarquai à Brindes au lever du soleil; vers la neuvième heure du jour, j'abordai à Corcyre avec toute ma flotte. Cinq jours après, j'étais à Delphes, où j'offris un sacrifice à Apollon pour vos troupes de terre et de mer et pour votre général. De Delphes, j'arrivai en cinq jours au camp. Après y avoir pris le commandement de l'armée, et réformé quelques abus qui auraient pu être de grands obstacles à nos succès, je marchai contre les ennemis. Mais, voyant qu'il était impossible d'emporter leur camp et de forcer le roi de combattre, je m'ouvris un passage à travers ses postes pour pénétrer jusqu'à Pétra, j'obligeai Persée à engager l'action, et je le vainquis en bataille rangée. Je mis ainsi la Macédoine au pouvoir du peuple romain, et cette guerre, que quatre consuls avaient entreprise avant moi et qui avait pris chaque année un caractère plus grave, je la terminai en quinze jours. Ce premier succès enfanta en quelque sorte tous ceux qui suivirent: toutes les villes de la Macédoine se soumirent; les trésors du roi tombèrent entre nos mains: Persée, livré pour ainsi dire par les dieux mêmes, fut fait prisonnier avec ses enfants dans le temple de Samothrace. Dès lors mon bonheur me parut trop grand et m'inspira de la défiance. Je commençai à craindre les dangers de la mer pour le transport de tant de richesses et le trajet d'une armée victorieuse. Quand je vis toute ma flotte heureusement débarquée en Italie, je n'avais plus rien à souhaiter. Je ne formais plus qu'un vœu, c'est que si la fortune devait, suivant son habitude, nous faire sentir ses brusques retours, ses coups portassent plutôt sur ma famille que sur la république. J'espère que les malheurs qui viennent de m'accabler auront servi à garantir l'état. Mon triomphe, placé entre les deux convois funèbres de mes en-

tiata, acclamassent. Sed non Perseus tantum per illos dies documentum humanorum casuum fuit, in catenis ante currum victoris ducis per urbem hostium ductus; sed etiam victor Paulus, auro purpuraque fulgens. Nam duobus e filiis, quos, duobus datis in adoptionem, solos nominis, sacrorum, familiæque hæredes retinuerat domi, minor, ferme duodecim annos natus, quinque diebus ante triumphum, major, quatuordecim annorum, triduo post triumphum decessit: quos prætextatos curru vehi cum patre, sibi ipsos similes prædestinantes triumphos, oportuerat. Paucis post diebus, data a M. Antonio tribuno plebis concione, quum de suis rebus gestis more ceterorum imperatorum disseruisset, memorabilis ejus oratio et digna romano principe fuit.

XLI. «Quanquam et quam feliciter rempublicam administraverim, et quod duo fulmina domum meam per hos dies perculerint, non ignorare vos, Quirites, arbitror, quum spectaculo vobis nunc triumphus meus, nunc funera liberorum meorum fuerint; tamen paucis, quæso, sinatis me cum publica felicitate comparare eo, quo debeo, animo privatam meam fortunam. Profectus ex Italia, classem a Brundisio sole orto solvi; nona diei hora cum omnibus meis navibus Corcyram tenui. Inde quinto die Delphis Apollini pro me, exercitibusque, et classibus lus trandis sacrificavi. A Delphis quinto die in castra perveni: ubi exercitu accepto, mutatis quibusdam, quæ magna impedimenta victoriæ erant, progressus inde, quia inexpugnabilia castra hostium erant, neque cogi pugnare poterat rex, inter præsidia ejus saltum ad Petram evasi, et, ad pugnam rege coacto, acie vici: Macedoniam in potestatem populi romani redegi, et, quod bellum per quadriennium quatuor ante me consules ita gesserunt, ut semper successori traderent gravius, id ego quindecim diebus perfeci. Aliarum deinde secundarum rerum velut proventus secutus. Civitates omnes Macedoniæ se dediderunt; gaza regia in potestatem venit; rex ipse, tradentibus prope ipsis diis, in templo Samothracum cum liberis est captus. Mihi quoque ipsi nimia jam fortuna mea videri, eoque suspecta esse. Maris pericula timere cœpi, in tanta pecunia regia in Italiam trajicienda, et victore exercitu transportando. Postquam omnia secundo navium cursu in Italiam pervenerunt, neque erat, quod ultra precarer, illud optavi, ut, quum ex summo retro volvi fortuna consuesset, mutationem ejus domus mea potius, quam respublica, sentiret. Itaque defunctam esse fortunam publicam mea tam insigni calamitate spero; quod triumphus meus, velut ad ludibrium casuum humanorum, duobus funeribus liberorum meorum est interpo-



fants, aura suffi aux jeux cruels de la fortune. Nous offrons, Persée et moi, un exemple frappant de l'inconstance du sort. Cependant Persée a vu, dans sa captivité, ses enfants captifs marcher devant lui: il jouit du moins de leur présence. Et moi, qui ai triomphé de lui, j'ai quitté les funérailles de l'un pour monter au Capitole, et du Capitole je suis allé voir expirer l'autre. D'une si nombreuse postérité il ne reste plus un seul héritier du nom de Paul Émile. Comptant trop sur le nombre de mes enfants, j'en ai fait passer deux par l'adoption dans les familles Cornélia et Fabia. Paul Émile est réduit à l'isolement dans sa maison; mais le bonheur public et la prospérité de l'état me consolent de mes malheurs domestiques. »

XLII. Ce discours, si plein de grandeur d'âme, produisit sur le peuple une impression plus vive que s'il eût déploré son infortune dans les termes les plus attendrissants. Aux calendes de décembre, Cn. Octavius reçut les honneurs du triomphe naval. On ne vit dans ce triomphe ni captifs, ni dépouilles. Il donna à chacun des soldats de sa flotte soixante-quinze deniers, le double aux pilotes, et le quadruple aux commandants des vaisseaux. Le sénat fut ensuite convoqué. Il décida que Q. Cassius conduirait le roi Persée, avec son fils Alexandre, dans la ville d'Albe pour y être gardé avec les gens de leur suite, l'argent, leurs trésors et leurs bagages. Bithys, fils du roi de Thrace, fut confiné avec les autres otages dans la ville de Carséoles. On emprisonna le reste des captifs qui avaient servi au cortége triomphal. Quelques jours après, des ambassadeurs vinrent de la part de Cotys, roi de Thrace, apporter de l'argent pour racheter son fils et les autres otages. On les introduisit dans le sénat. Ils donnèrent pour excuse que si Cotys avait aidé Persée dans la guerre, c'était bien contre son gré et par suite de la nécessité où il s'était trouvé de fournir des otages. Ils prièrent le sénat de vouloir bien déterminer lui-même le prix de la rançon. On leur répondit que le peuple romain se souvenait de l'amitié qui l'unissait à Cotys, à ses ancêtres et à la nation des Thraces. « Les otages qu'il avait donnés, ajouta-t-on, faisaient son crime, loin de pouvoir servir à sa justification. Persée, même pendant la paix, ne devait point être redoutable aux Thraces, bien moins encore, depuis qu'il avait à lutter contre les Romains. Au reste, quoique Cotys eût préféré la faveur de Persée à l'amitié du peuple romain, le sénat considérerait plutôt sa dignité que la justice de son ressentiment: il rendait au roi son fils et ses otages. Les bienfaits du peuple romain étaient gratuits; il aimait mieux laisser ses services dans le souvenir de ceux qui en étaient l'objet que de se les faire payer. » On nomma trois commissaires pour reconduire les otages en Thrace: ce furent C. Quinctius Flamininus, C. Licinius Nerva, M. Caninius Rébilus. On fit à chacun des Thraces un présent de deux mille as. Bithys fut rappelé de Carséoles avec les autres otages et retourna avec les ambassadeurs auprès de son père. Les vaisseaux de la flotte du roi pris sur les Ma-

situs. Et quum ego et Perseus nunc nobilia maxime sortis mortalium exempla spectemur, ille, qui ante se captivos, captivus ipse, duci liberos vidit, incolumes tamen eos habet: ego, qui de illo triumphavi, ab alterius funere filii curru in [Capitolium, ad alterum] ex Capitolio prope jam exspirantem veni: neque ex tanta stirpe liberum superest, qui L. Æmilii Paulli nomen ferat. Duos enim, tanquam ex magna progenie liberorum in adoptionem datos, Cornelia et Fabia gens habent; Paulli in domo, præter senem, nemo superest. Sed hanc cladem domus meæ vestra felicitas et secunda fortuna publica consolatur. »

XLII. Hæc, tanto dicta animo, magis confudere audientium animos, quam si miserabiliter orbitatem suam deflendo locutus esset. Cn. Octavius kalendis decembribus de rege Perseo navalem triumphum egit. Is triumphus sine captivis fuit, sine spoliis. Dedit sociis navalibus in singulos denarios septuagenos quinos; gubernatoribus, qui in navibus fuerant, duplex; magistris navium quadruplex. Senatus deinde habitus est. Patres censuerunt, ut Q. Cassius Persea regem cum Alexandro filio Albam in custodiam duceret; comites, pecuniam, argentum, instrumentum quod haberet. Bithys, regis Thracum filius, cum obsidibus in custodiam Carseolos est missus. Ceteros captivos, qui in triumpho ducti erant, in carcerem condi placuit. Paucos post dies, quam hæc acta, legati ab Cotye rege Thracum venerunt, pecuniam ad redimendum filium aliosque obsides apportantes. Iis in senatum introductis, et id ipsum argumenti prætendentibus orationis, non sua voluntate Cotyn bello juvisse Persea, quod obsides dare coactus esset, orantibusque, ut eos pretio, quantum ipsi statuissent Patres, redimi paterentur, responsum ex auctoritate senatus est: « Populum romanum meminisse amicitiæ, quæ cum Cotye, majoribusque ejus, et gente Thracum fuisset. Obsides datos crimen, non criminis defensionem, esse: quum Thracum genti ne quietus quidem Perseus, nedum bello romano occupatus, timendus fuerit. Ceterum, etsi Cotys Persei gratiam prætulisset amicitiæ populi romani, magis quid se dignum esset, quam quid merito ejus fieri posset, æstimaturum: filium atque obsides ei remissurum. Beneficia gratuita esse populi romani: pretium eorum malle relinquere in accipientium animis, quam præsens exigere. » Legati tres nominati, T. Quinctius Flamininus, C. Licinius Nerva, M. Caninius Rebilus, qui obsides in Thraciam reducerent: et Thracibus munera data in singulos binum millium æris. Bithys, cum ceteris obsidibus ab Carseolis arcessitus, ad patrem cum legatis missus.



cédoniens et qui étaient d'une grandeur extraordinaire, furent déposés dans le Champ-de-Mars.

XLIII. Le triomphe de Paul Émile était encore présent, non-seulement au souvenir, mais presque aux yeux des Romains, lorsqu'Anicius triompha, aux fêtes Quirinales, de Gentius et des Illyriens. Tout dans cette cérémonie ressembla à la première, mais sans l'égaler. Le général était moins illustre, soit que l'on comparât pour la noblesse Anicius avec Paul Émile, ou pour l'autorité un préteur avec un consul. On ne pouvait pas plus établir de parallèle entre Gentius et Persée, entre les Illyriens et les Macédoniens, entre les dépouilles des deux états, les sommes d'argent qu'on en avait tirées, les gratifications faites aux deux armées. Mais, quoique le premier triomphe éclipsât celui-ci, en considérant le général en lui-même, on trouvait qu'il n'était pas non plus sans mérite. En peu de jours il avait dompté les Illyriens, nation redoutable sur terre et sur mer, et qui mettait sa sûreté dans ses places fortes; il avait fait prisonniers le roi et tous les membres de la famille royale. On vit paraître dans son triomphe une grande quantité de drapeaux, ainsi que d'autres dépouilles, et les meubles du palais du roi, vingt-sept livres pesant d'or et dix-neuf d'argent, trois mille deniers et cent vingt mille pièces d'argent d'Illyrie. Le roi Gentius fut conduit devant le char du vainqueur avec sa femme et ses enfants, Caravantius, son frère, et quelques nobles Illyriens. Anicius donna sur le butin quarante-cinq deniers à chaque soldat, le double à chaque centurion, le triple à chaque chevalier. Les alliés du nom latin reçurent la même gratification que les citoyens, et les troupes de la flotte des alliés la même que les soldats. L'armée suivit ce triomphe avec des transports de joie et célébra par des chants d'allégresse les exploits de son général. Valérius d'Antium assure qu'on tira du butin vingt millions de sesterces, outre l'or et l'argent qui furent versés dans le trésor. Comme il semblait peu probable qu'on eût pu recueillir une telle somme, je me suis contenté de citer l'auteur sans garantir le fait. Un sénatus-consulte relégua à Spolète le roi Gentius avec sa femme, ses enfants et son frère; les autres captifs furent emprisonnés à Rome. Mais les habitants de Spolète, ayant refusé de se charger de la garde de la famille royale, on la transféra à Iguvium. Le reste du butin d'Illyrie se composait de deux cents barques, prises sur le roi Gentius. Q. Cassius fut chargé, par un décret du sénat, de les distribuer aux habitants de Corcyre, d'Apollonie et de Dyrrachium.

XLIV. Cette année, les consuls se bornèrent à ravager le territoire des Ligures; comme l'ennemi évita constamment leur présence, ils revinrent à Rome sans s'être signalés par aucun exploit. Leur retour avait pour but l'élection des magistrats. Dès le premier jour des comices ils proclamèrent consuls M. Claudius Marcellus et C. Sulpicius Gallus. Le lendemain on nomma préteurs L. Julius, L. Apuléius Saturninus, A. Licinius Nerva, P. Rutilius Calvus, P. Quintilius Varus et M. Fontéius. On assigna à ces préteurs les deux juridictions de la ville, les deux Espagnes, la Sicile et la Sardaigne. Il y eut cette année un mois inter-

Naves regiæ, captæ de Macedonibus, inusitatæ ante magnitudinis, in campo Martio subductæ sunt.

XLIII. Hærente adhuc, non in animis modo, sed pæne in oculis, memoria macedonici triumphi, L. Anicius Quirinalibus triumphavit de rege Gentio Illyriisque. Similia omnia magis visa hominibus, quam paria. Minor ipse imperator, et nobilitate Anicius cum Æmilio, et jure imperii prætor cum consule collatus: non Gentius Perseo, non Illyrii Macedonibus, non spolia spoliis, non pecunia pecuniæ, non dona donis comparari poterant. Itaque sicut præfulgebat huic triumphus recens, ita apparebat ipsum per se intuentibus nequaquam esse contemnendum. Perdomuerat intra paucos dies, terra marique ferocem, locis munimentisque fretam, gentem Illyriorum; regem regiasque omnes stirpis ceperat; transtulit in triumpho multa militaria signa, spoliaque alia, et supellectilem regiam; auri pondo viginti et septem, argenti decem et novem pondo; denarium decem et tria millia, et centum viginti millia illyrii argenti. Ante currum ducti Gentius rex cum conjuge et liberis, et Caravantius frater regis et aliquot nobiles Illyrii. De præda militibus in singulos quadragenos quinos denarios, duplex centurioni, triplex equiti, sociis nominis latini quantum civibus, et sociis navalibus dedit quantum militibus. Lætior hunc triumphum est secutus miles, multisque dux ipse carminibus celebratus. Sestertium ducenties ex ea præda redactum esse, auctor est Antias, præter aurum argentumque, quod in ærarium sit latum: quod quia unde redigi potuerit, non apparebat, auctorem pro re posui. Rex Gentius cum liberis, et conjuge, et fratre Spoletium in custodiam ex senatusconsulto ductus, ceteri captivi Romæ in carcerem conjecti: recusantibusque custodiam Spoletinis, Iguvium reges traducti. Reliquum ex Illyrico prædæ ducenti viginti lembi erant; de Gentio rege captos eos Corcyræis, et Apolloniatibus, et Dyrrhachinis Q. Cassius ex senatusconsulto tribuit.

XLIV. Consules eo anno, agro tantum Ligurum populato, quum hostes exercitus nunquam eduxissent, nulla re memorabili gesta, Romam ad magistratus subrogandos redierunt; et primo comitiali die consules crearunt M. Claudium Marcellum, C. Sulpicium Gallum. Deinde prætores postero die L. Julium, L. Appuleium Saturninum, A. Licinium Nervam, P. Rutilium Calvum, P. Quintilium Varum, M. Fonteium. His prætoribus duæ urbanæ provinciæ sunt decretæ, duæ Hispaniæ, Sicilia ac Sardinia. Intercalatum eo anno: postridie terminalia kalendæ

calaire, qui commença le lendemain des terminales. Cette année aussi mourut l'augure C. Claudius : ses collègues lui donnèrent pour successeur T. Quinctius Flamininus. Le flamine quirinal Q. Fabius Pictor mourut également. Le roi Prusias vint à Rome avec son fils Nicomède. Il entra dans la ville suivi d'un nombreux cortége, se rendit directement au Forum et au tribunal du préteur Q. Cassius ; puis, en présence de la foule qui était accourue de toutes parts, il déclara qu'il était venu offrir ses hommages aux dieux de Rome, au sénat et au peuple romain, et les féliciter de leur victoire sur les rois Persée et Gentius, et de l'accroissement que la réduction de la Macédoine et de l'Illyrie avait donné à leur empire. Le préteur lui ayant répondu qu'il le présenterait au sénat le jour même, si Prusias le désirait, le roi de Bithynie demanda un délai de deux jours pour visiter les temples des dieux, la ville, ses hôtes et ses amis. On lui donna pour guide le questeur L. Cornélius Scipion, qui avait été déjà envoyé à sa rencontre jusqu'à Capoue; et on loua des appartements pour le prince et pour sa suite. Trois jours après il eut audience, félicita le sénat de sa victoire, rappela les services qu'il lui avait rendus dans cette guerre, et demanda « la permission d'acquitter un vœu en immolant dans le Capitole à Rome dix grandes victimes et a Préneste une daus le temple de la Fortune. C'était, dit-il, un vœu qu'il avait fait pour le triomphe du peuple romain. Il sollicita aussi le renouvellement de l'alliance conclue avec lui, et la cession du territoire confisqué sur Antiochus : les Romains n'en avaient pas encore disposé et c'étaient des Gaulois qui s'en étaient emparés. » Enfin il recommanda son fils Nicomède au sénat. Ses demandes furent appuyées par tous les généraux qui avaient commandé en Macédoine. Elles furent donc toutes agréées, excepté l'abandon du territoire. On lui répondit à cet égard « qu'on enverrait des commissaires pour examiner cette affaire; que si le territoire appartenait au peuple romain, et qu'on n'en n'eût disposé en faveur de personne, on le donnerait à Prusias, qui avait si bien mérité un tel présent; mais que s'il n'avait pas appartenu au roi Antiochus, il n'était pas probable qu'il fût tombé au pouvoir du peuple romain, ou que s'il avait été donné aux Gaulois, Prusias devrait excuser les Romains de ne vouloir lui faire aucune concession qui portât préjudice à quelqu'un; qu'on ne pourrait jamais avoir de reconnaissance pour un bienfait, du moment où l'on saurait que le bienfaiteur vous en dépouillera à son gré; que le sénat prenait volontiers Nicomède sous sa protection ; que Ptolémée, roi d'Égypte, était une preuve de l'intérêt avec lequel le peuple romain veillait sur les enfants des rois ses amis. » Telle fut la réponse faite à Prusias. On lui fit présent de..... sesterces et de vaisselle d'argent du poids de cinquante livres. Son fils Nicomède reçut une somme égale à celle qui avait été donnée à Masgaba, fils du roi Masinissa. Les victimes et les autres objets nécessaires aux sacrifices qui devaient être offerts tant à Rome qu'à Préneste, furent fournis au roi par la république, comme on les fournissait aux magistrats romains. On des-

intercalares fuerunt. Augur eo anno mortuus est C. Claudius : in ejus locum augures legerunt T. Quinctium Flamininum. Et flamen quirinalis mortuus Q. Fabius Pictor. Eo anno rex Prusias venit Romam cum filio Nicomede. Is, magno comitatu urbem ingressus, ad forum a porta tribunalque Q. Cassii prætoris perrexit: concursuque undique facto, « deos, qui urbem Romam incolerent, senatumque et populum romanum salutatum se dixit venisse : et gratulatum, quod Persea Gentiumque reges vicissent ; Macedonibusque et Illyriis in ditionem redactis, auxissent imperium. » Quum prætor senatum ei, si velit, eo die daturum dixisset, biduum petiit, quo templa deum urbemque et hospites amicosque viseret. Datus, qui circumduceret eum, L. Cornelius Scipio quæstor, qui et Capuam ei obviam missus fuerat : et ædes, quæ ipsum comitesque ejus benigne reciperent, conductæ. Tertio post die senatum adiit ; gratulatus victoriam est; merita sua in eo bello commemoravit; petiit, « ut votum sibi solvere, Romæ in Capitolio decem majores hostias, et Præneste unam Fortunæ, liceret : ea vota pro victoria populi romani esse. Et ut societas secum renovaretur ; agerque sibi, de rege Antiocho captus, quem nulli datum a populo romano Galli possiderent, daretur. » Filium postremo Nicomedem senatui commendavit. Omnium qui in Macedonia imperatores fuerant, favore est adjutus. Itaque cetera, quæ petebat, concessa : de agro responsum est, « legatos ad rem inspiciendam missuros. Si is ager populi romani fuisset, nec cuiquam datus esset, dignissimum eo dono Prusiam habituros esse. Si autem Antiochi non fuisset, eo ne populi quidem Romani factum apparere : aut, si datus Gallis esset, ignoscere Prusiam debere, si ex nullius injuria quicquam ei datum vellet populus romanus. Ne cui detur quidem, gratum esse donum posse, quod eum, qui det, ubi vellet, ablaturum esse sciat. Facile Nicomedis commendationem accipere. Quanta cura regum amicorum liberos tueatur populus romanus, documento Ptolemæum Ægypti regem esse. » Cum hoc responso Prusias est dimissus. Munera ei ex... sestertiis jussa dari, et vasorum argenteorum pondo quinquaginta. Et filio regis Nicomedi ex ea summa munera dari censuerunt, ex qua Masgabæ filio regis Masinissæ data essent : et ut victimæ aliaque, quæ ad sacrificium pertinerent, seu Romæ, seu Præneste immolare vellet, regi ex publico, sicut magistratibus romanis, præberentur ; et ut ex classe, quæ Brundisii esset, naves longæ viginti assignarentur, quibus uteretur, donec ad



tina vingt vaisseaux longs de la flotte, qui était à Brindes, pour transporter ce prince jusqu'à la flotte dont on lui avait fait présent. L. Cornélius Scipion avait ordre de ne pas le quitter, et de pourvoir aux dépenses personnelles de Prusias et à celles de sa suite jusqu'à ce qu'ils fussent embarqués. Le roi fut, dit-on, émerveillé des égards dont le combla le peuple romain; il refusa pour lui-même toute espèce de présents; mais il enjoignit à son fils d'accepter ceux qui lui étaient destinés. Voilà ce que disent de Prusias les écrivains romains. Polybe raconte que ce prince, déshonorant la majesté royale, allait toujours au devant des ambassadeurs, avec le bonnet d'affranchi et la tête rasée, disant qu'il était l'affranchi du peuple romain, et que par conséquent il portait les insignes de sa condition. A Rome aussi, ajouta-t-il, lorsqu'il se présenta au sénat, il se prosterna, baisa le seuil de la curie, appela les sénateurs ses dieux sauveurs, et prononça un discours moins adulateur encore pour son auditoire que déshonorant pour lui-même. Après un séjour de trente jours au plus dans la ville, il repartit pour son royaume.

classem, dono datam ei, rex pervenisset. L. Cornelius Scipio ne ab eo abscederet, sumptumque ipsi et comitibus præberet, donec navem conscendisset. Mire lætum ea benignitate in se populi romani regem fuisse, ferunt: munera sibi ipsi emi non sisse; filium jussisse donum populi romani accipere. Hæc de Prusia nostri scriptores. Polybius, eum regem indignum majestate nominis tanti, tradit, pileatum, capite raso, obviam ire legatis solitum, libertumque se populi romani ferre; et ideo insignia ordinis ejus gerere. Romæ quoque, quum veniret in curiam, summisisse se, et osculo limen curiæ contigisse: et « deos servatores suos » senatum appellasse, aliamque orationem, non tam honorificam audientibus, quam sibi deformem, habuisse. Moratus circa urbem triginta haud amplius dies in regnum est profectus, actumque in Asia bellum.....

NOTES

SUR TITE-LIVE.

LIVRE XXVII

Dans le livre XXVII, Tite-Live a souvent comparé ensemble plusieurs auteurs, surtout lorsqu'il y avait dissidence entre eux sur le nombre des morts (ch. I); ou lorsque des faits particuliers etaient rapportés diversement par eux, (ch. XXVI, XXXIII, XXXVIII). Au chap. VII il dit encore que quelques historiens ne sont pas d'accord, et parmi eux il faut ranger aussi Polybe X, 2 (cf. Schweighæuser). Au chap. XV il a traduit Polybe (cf. X, 1), mais en l'abrégeant. Le chap. XVII et les suivants sont évidemment calqués sur Polybe (X, 34 et suiv.) qui, toutefois, place ailleurs les mêmes faits. Cf. Schweighæuser, au passage cité, bien que je soupçonne fort que, dans les *extraits*, l'ordre ait pu être confondu et changé. Tout est à peu près tiré de Polybe, jusqu'aux chap. XL de l'auteur grec, et XX de l'auteur latin, où s'arrêtent les extraits de Polybe.

Au chapitre XXVIII Tite-Live s'exprime ainsi : « Multos « circa unam rem ambitus fecerim, si quæ de Marcelli « morte variant auctores omnia exsequi velim. Cœlius « triplicem ordinem refert. » — Au milieu de tant de divergences d'opinions, il a cependant préféré le récit que Polybe avait donné, X, 32, et que nous ne lisons plus que tronqué dans les *extraits*. Il a puisé certains autres détails particuliers dans d'autres auteurs. Le chap. XXVIII est d'accord avec Polybe (*Fragm. in Spicileg.*, p. 38, liv. X, ch. XXXIII, éd. Didot). Ch. XXX, pour la chronologie, il est en désaccord avec Polybe, et il classe autrement les faits (Cf. Schweigh., *ad Polyb.*, X, 25.) Ch. XXXVI, il a omis les événements relatifs à Antiochus, qui se trouvent racontés par Polybe (chap. XXVII et suiv.). Ch. XXXVII, il parait avoir lu, dans les annales, le chant en l'honneur de Junon. Ch. XXXIX, en racontant le passage d'Annibal, il s'est conformé à ce qu'on en lit dans Polybe (XI, I). Ch. XLIX, au sujet du combat livré à Asdrubal, il s'écarte notablement du récit de Polybe (XI, 3), quoiqu'il lui ait cependant emprunté la description de la bataille, mais il y a joint beaucoup d'autres détails qu'il a trouvés dans les écrivains latins.

Chap. I. — *In Italia consul Marcellus.* S'il n'est pas opportun de reproduire ici l'histoire de Marcellus, il n'est pas non plus sans intérêt de mettre en saillie un certain côté de son caractère, qui se dessine nettement par quelques traits du vingt-septième livre. Marcellus représente à merveille le patricien plein d'assurance et de faste. Il ne se croit pas général ordinaire; il se considère comme un homme sûr de la fortune, et, en même temps, comme quelque chose de supérieur à un simple citoyen; comme le génie tutélaire de l'état, comme une puissance qu'il faut affranchir des règles communes. Cnéius Fulvius Centumalus va bientôt se laisser battre par Annibal à Herdonée, et périr lui-même avec onze tribuns des soldats et seize mille hommes, selon les uns, treize mille, selon les autres. A cette occasion Marcellus écrira : « que lui, c'est-à-dire l'homme qui, après la bataille de Cannes, a su rabaisser l'orgueil d'Annibal, s'est mis en marche vers ce dernier, et qu'il va bientôt mettre un terme à sa joie. » Vers la fin de l'été, lorsque le terme de son consulat approche, il n'attend pas qu'un autre fasse voir que l'antagoniste actuel d'Annibal ne saurait être remplacé sans dommage pour la guerre. Il écrit lui-même au sénat qu'il pousse vivement Annibal, et que les intérêts de la république auraient à souffrir si ce changement de général venait ralentir cette poursuite. Au surplus le langage que Tite-Live lui prête, peint mieux son caractère que le récit même de ses démarches. Veut-il rassurer les Romains, il leur dit : « Ceterum, eumdem se, qui post « Cannensem pugnam ferocem victoria Annibalem contudisset, ire adversus eum, brevem illi lætitiam, qua « exsultet, facturum. » Écrit-il à Rome, pour qu'on lui laisse la conduite de la guerre, voici l'impression qu'il produit : « Sed litteræ Marcelli, negantis e republica « esse, vestigium abscidi ab Annibale, cui cedenti cer- « tamenque abnuenti gravis ipse instaret, curam injice- « rant ne aut consulem, tum maxime res agentem, a « bello avocarent, aut in annum consules deessent. » Les conseils de Marcellus étaient formels, et malgré l'autorité des anciens usages, le sénat se soumettait à cet orgueil justifié par de grands succès. De tels citoyens dans la Rome républicaine agissaient et parlaient en rois.

Chap. I. — *Maronea et Meles.* Peut être faut-il lire *Melæ*, comme plus haut, XXIV, 20, aujourd'hui Molise. Ces deux villes ne sont, je crois, mentionnées par aucun autre auteur. La plupart des manuscrits portent *Marmoreas* ou *Marmoras*.

Ibid. — *Tritici ducenta quadraginta millia modium.* Vingt mille sept cent trente six hectolitres, en évaluant, avec M. Saigey, le *modius* à huit litres soixante-quatre centilitres.

Ibid. — *Centum decem millia hordei.* Neuf mille cinq cent quatre hectolitres.

Ibid. — *Cn. Fulvius Centumalus.* Il ne faut pas le confondre avec Cn. Fulvius Flaccus, qui fut vaincu près de la ville d'Herdonée. Voyez XXV, 21.

Ibid. — *Romanorum sociorumque quot cæsa*, etc. Voyez Plut., *Vie de Marcellus*, ch. XXIV; Frontin, *Strat.*, II, 5, 21; Appien, *Hann.*, XLVIII; Orose, IV, 18, et Fabricius sur ce dernier auteur.

Chap. II. — *Ex Samnio in Lucanos transgressus, ad Numistronem.* Νουμίστρων dans Ptolémée, se trouve chez

les Bruttiens méditerranéens dont Tite-Live, dans plusieurs passages, attribue la partie supérieure aux Lucaniens. Pline (III, 11 ou 15) fait mention des *Numestiani*.

CHAP. II.—*Prior in aciem eduxit.* Crévier voit plusieurs difficultés dans ce passage. D'abord, dit-il, on ne peut comprendre quel était, dans ce combat, ce premier corps de bataille des Romains (prima acies) distinct des deux légions et des deux ailes; car Marcellus n'avait que deux légions et un pareil nombre d'alliés, divisés en deux ailes (voyez XXVI, 28). L'autre difficulté consiste en ce point que les deux premiers corps ayant prolongé le combat jusqu'à la nuit, il ne dut pas rester assez de temps pour que le résultat de l'engagement de la première légion avec le second corps des Carthaginois pût demeurer longtemps indécis, « diu neutro inclinata stetit », et pour que ses troupes fraîches remplaçassent celles qui étaient fatiguées, jusqu'à ce que la nuit séparât les combattants. Il propose donc de lire ainsi tout le passage : « Romani sinistrum ad oppidum applicarent. Diu pugna neutro inclinata stetit. Ab hora tertia quum ad noctem pugnam extendissent, fessæque pugnando primæ acies essent, [quæ scilicet erant] ab Romanis [id est a Romanorum parte] prima legio et dextra ala, ab Annibale [vero, id est ab Annibalis parte] Hispani milites et funditor baliaris, elephanti quoque, [qui] commisso jam certamine, in prælium acti [fuerant], primæ legioni tertia [et] dextræ alæ sinistra subiit, et apud hostes integri a fessis pugnam accepere. »

IBID. — *Nox incerta victoria diremit pugnantes.* S'il faut en croire Frontin (*Stratag.*, II, 2, 6), « Annibal cavas et præruptas vias objecit a latere, ipsaque loci natura pro munimentis usus clarissimum ducem vicit. »

CHAP. III. — *Locavit autem omnem frumento.* Je ne pense pas qu'il faille voir là une preuve de la rareté du numéraire à cette époque. Ce passage même semblerait prouver que la location moyennant une redevance en nature n'était pas d'un usage constant.

IBID. — *Æris dena millia.* Crévier pense avec raison qu'il s'agit ici d'*æs grave*. Au taux de 0,48 c. par as, les 10,000 as valaient 4,800 fr.

CHAP. IV. — *Ad eum litteræ jussu senatus ab L. Manlio prætore urbis missæ, cum litteris consulis Marcelli, ut ex iis nosceret, qua causa patribus eum potius, quam collegam revocandi ex provincia esset.* Dans le principe, quand les consuls partaient pour la guerre, ils remettaient la ville aux soins d'un lieutenant qu'ils se choisissaient eux-mêmes et qu'ils installaient avec le titre de préfet de la ville. Mais avec le temps le préteur urbain acquit par l'usage le droit de les remplacer. Dans la circonstance qui nous occupe, le sénat voulant donner un caractère officiel au rappel de Valérius, lui fait écrire dans ce but par le préteur de la ville. Lorsque les consuls étaient hors de la ville, le pouvoir exécutif passait entre les mains du préteur de la ville. Lorsque les consuls étaient à Rome, le préteur n'était plus que le chef de la justice. Voyez la note du ch. XXXV du liv. XXII.

IBID. — *Legati ab rege Syphace.* Syphax avait déjà envoyé une députation en Espagne, auprès des généraux romains, Cn. et P. Cornélius, et maintenant il allait chercher, en quelque sorte, à sa source même, l'amitié des Romains. L'existence des clientèles, c'est-à-dire de la forme régulière sous laquelle les familles exerçaient leur influence, est un des faits les plus curieux qui soient offerts par l'histoire romaine. Tant que Rome demeure renfermée en elle-même, les patriciens se divisent, pour ainsi dire, le peuple romain lui-même, en l'organisant en clientèles, en donnant à chaque famille noble un certain nombre de sujets. Quand Rome étend ses vues ambitieuses sur le monde, ce système dure encore. C'est moins l'état que telle famille qui règne sur tel pays, sur telle ville. Les conquêtes du peuple romain servent à grossir la puissance et l'influence des maisons aristocratiques. Avant de rechercher l'amitié du sénat, Syphax avait voulu d'abord obtenir celle des Scipions.

CHAP. VI. — *Cum donis ad regem misit.* Les présents que le sénat envoyait à Syphax, la toge et la tunique de pourpre, étaient comme un symbole par lequel les Romains reconnaissaient Syphax comme un citoyen, ou quelque chose de mieux encore, car le simple citoyen ne portait pas la robe de pourpre. Les rois voisins de Syphax, mais qui avaient moins de puissance que lui, sont placés à un degré plus bas par la nature des dons qu'on leur fait. Ils ne reçoivent que la prétexte.

IBID. — *Ad Ptolemæum Cleopatramque reges.* C'est Ptolémée Philopator. *Reges* est ici pour *regem* et *reginam*. En Égypte, sous les Ptolémées, les reines associées au pouvoir étaient nommées dans les actes et sur les monuments publics. Voyez Spanheim, *de Usu et præst. num.*, Diss. VII, p. 425. La sœur et l'épouse de ce Ptolémée est à tort nommée Eurydice, par Justin (XXX, 1), et mieux Arsinoé, par Polybe (V, 83, 3; XV, 25, 2; 33, 11 et suiv.), et par l'auteur du 3e livre des Machabées, I, 1 et 3. Ce Ptolémée avait commencé à régner avant la deuxième guerre punique. Rome, dans cette circonstance, renouvelle l'alliance qu'elle avait conclue avec l'aïeul de ce prince, Ptolémée Philadelphe. Voyez Freinsh., *Suppl.*, XIV, 58, ou Rollin, *Hist. rom.*, t. III, liv. X, ch. v.

IBID. — *Ad compitum anagninum.* Voyez la Table de Peutinger, l'*Iter Antonin.*, Wesseling, sur ce dernier, p. 306, et Cluvier, *Ital. ant.*, III, 6, p. 982.

CHAP. V. — *Annos prope LX.* Il ne s'en était écoulé que LV depuis que le consul Appius Claudius avait porté la guerre en Sicile.

IBID. — *Patres extra romanum agrum negabant dictatorem dici posse.* Le dictateur ne pouvait pas même conduire une armée hors de l'Italie. On ne connaît qu'une seule infraction à cette loi. Voyez l'*Epitome* de Tite-Live, XIX. Crévier remarque que ce passage doit être entendu de telle sorte qu'aucun territoire hors de l'Italie n'était regardé comme romain, et non que tout territoire d'Italie était tenu pour romain, comme on le voit par le ch. XXIX; mais il paraît qu'on regardait comme romain tout territoire de l'Italie que Rome avait soumis à sa puissance.

CHAP. VI. — *Olbiensem primo... Caralitanum agrum.* Ptolémée place ces deux villes, Olbia et Caralis ou Caralès (aujourd'hui Cagliari), dans la même partie de la Sardaigne, à l'orient. Comment accorder cette situation avec ce que dit Tite-Live : *inde ad alterum insulæ latus?*

IBID. — *Sacerdotes romani eo anno mortui aliquot suffectique.* *Otacilius* était mort en Sicile l'an 541. Voyez XXVI, 22, 23.

IBID. — *Ti. Sempronius, Ti. F. Longus.* Il fut chargé de deux sacerdoces, comme l'avait été T. Otacilius Crassus, et comme tant d'autres encore. Cf. Spanheim, *de Usu et præst. num.*, Diss. XII, p. 368 et Manuce, sur Cic., *Ep. ad. div.*, XIII, 68. Mais Drakenborch regarde le



membre de phrase *Ti. Sempronius... Crassi* comme une interpolation, attendu qu'au livre XLI, ch. XXI, il n'est fait aucune mention de l'augurat de Sempronius.

Chap. VI.—*Crassus Licinius*, etc. Les censeurs étaient ordinairement choisis parmi les consulaires.

Chap. VII. — *Ob res feliciter a P. Scipione gestas, supplicationem in unum diem decrevit*. Les supplications étaient des cérémonies religieuses ayant pour but soit de remercier les dieux d'une victoire, soit de les prier de détourner quelque calamité. Les supplications d'actions de grâces consistaient en une visite faite aux dieux de la première classe, *majorum gentium*. La procession se composait d'un grand nombre d'enfants, filles et garçons, de condition libre, ayant père et mère, couronnés de fleurs et portant à la main des branches de laurier. Les enfants marchaient à la tête de la procession en chantant des hymnes à deux chœurs; après eux venaient les pontifes, les prêtres, les magistrats, le sénat, les chevaliers et le peuple, tous vêtus de blanc. Les dames romaines elles-mêmes prenaient part à cette procession et s'y mêlaient revêtues de leurs plus belles parures.

Ibid. — *Haud nescius quosdam esse*. Polybe est de ce nombre. Voyez Schweighæuser sur Polybe, X, 2.

Ibid. — *C. Hostilius ab C. Lætorio*, ou plutôt L. Veturius. Voyez plus haut, et ch. X et XX.

Ibid. — *Eademque legione eademque classe*. Il n'est parlé que de la flotte (ch. XXII), et dans le livre précédent (XXVI, 20), Tite-Live a dit que P. Sulpicius garda la flotte et renvoya la légion. Ceci est difficilement conciliable.

Chap. VIII. — *Primus ex plebe creatus maximus curio C. Mamilius Vitalus*. Un curion, comme nous l'avons déjà vu, était le chef et le prêtre d'une curie. Il était choisi par sa curie. Il en faisait les sacrifices et les repas solennels. Souvent même il venait présider les repas de famille. Tous les curions étaient soumis à un curion élu par toutes les curies assemblées ou comices. Ce curion s'appelait *Curio Maximus*, le grand curion. Les curions étaient du reste subordonnés au grand pontife.

Ibid. — *Flaminem in senatum introduxerunt*. On donnait le nom de flamine à des prêtres chargés exclusivement du culte d'un seul dieu. Le flamine de Jupiter, celui de Mars et celui de Romulus avaient un rang supérieur, et on les appelait grands flamines; ils étaient tirés de la noblesse. Les autres, au nombre de douze, s'appelaient petits flamines. La dignité de flamine était à vie, excepté pour le flamine de Jupiter, qui perdait sa place quand il perdait sa femme. Ce dernier, le flamine diale, était le plus considéré. Il portait un vêtement particulier. Il avait la chaise d'ivoire, comme les grands magistrats. Il était astreint à une multitude de formalités très-singulières, qu'Aulu-Gelle et Fabius Pictor se sont plu à détailler. Il lui était défendu de monter à cheval, de voir une armée en bataille hors de la ville, de jurer, de toucher un chien, une chèvre, de la chair crue, du lièvre, des fèves, et non-seulement de les toucher, mais encore de les nommer. Si un prisonnier lié et garotté parvenait à entrer dans sa maison, il fallait le délier sur-le-champ et jeter la corde dans la rue. Il ne pouvait avoir aucun nœud sur lui. Ses cheveux ne pouvaient être coupés que par une personne de condition libre, et ce qu'on en coupait devait être enterré au pied d'un chêne vert. Il avait une coiffure particulière, etc., etc. Sa femme, qu'on nommait la flaminique diale, portait des habits couleur de feu. Elle ne pouvait pas porter de souliers faits avec le cuir d'une bête morte naturellement. Elle ne pouvait pas monter plus de trois marches ou échelons. Son mari ne pouvait pas la renvoyer par le divorce. — En outre la dignité de flamine conférait d'importants priviléges. Par exemple, elle soustrayait à la puissance paternelle celui qui en était revêtu; faveur déjà bien précieuse en elle-même dans cette rigoureuse organisation de la famille romaine, mais qui le devenait bien plus encore à l'égard du flamine, en ce que cette émancipation n'avait pas pour lui tous les inconvénients qui y étaient attachés; c'est-à-dire qu'il ne subissait pas de *diminution de tête* (voy. la note du ch. XL du livre XXII, p. 889). Ainsi il devenait libre, *sui juris*, mais sans sortir de la famille où il conservait tous ses droits. Et, à la mort du chef de famille, du *paterfamilias*, il reprenait sous sa puissance ses propres enfants, restés dans la dépendance de leur aïeul, et qui, d'après la loi, n'auraient pas dû retomber sous celle de leur père émancipé. (Voy. Ulpien, *Regul.*, X, 5; Gaius, *Instit.*, I, § 39.)

Chap. VIII. — *Divisam quondam romani punicique imperii finibus*. La Sicile ne fut jamais divisée en province romaine et en province carthaginoise. Avant la première guerre punique, il y avait le royaume de Syracuse et la province carthaginoise. A la fin de cette guerre, les Romains restèrent maîtres de la partie carthaginoise de la Sicile, qui fut alors divisée en deux parties, le royaume de Syracuse et la province romaine. La quatrième année de la deuxième guerre punique, après la mort d'Hiéronyme, petit-fils d'Hieron, les Carthaginois envahirent la partie de la Sicile soumise aux rois de Syracuse; mais ils furent bientôt expulsés de l'île entière par les Romains. Duker, pour lever la difficulté, propose de lire *regii* au lieu de *romani*, mais la correction paraît superflue: *romani* est le nom actuel employé pour désigner l'état ancien.

Chap. IX. — *Triginta tum coloniæ populi romani erant*. D'après Tite-Live lui-même, Rome avait alors au moins trente-sept colonies. En effet, au ch. XXXVIII de ce même livre, il nomme sept autres colonies. Du reste, ce n'est point là non plus le nombre total des colonies fondées par les Romains. Sigonius, en compulsant Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, en a compté jusqu'à cinquante-trois. La grandeur de la politique romaine éclate admirablement dans la conduite que le sénat tient envers les colonies récalcitrantes. A celles qui se plaignent, des ordres formels de fournir de nouveaux secours; à celles qui refusent d'en donner, un silence méprisant. Ceci explique comment Rome put soutenir les attaques acharnées d'Annibal, et les malheurs qui en furent la suite. Cette ville avait déjà imprimé à cette époque une forte unité à une grande partie de l'Italie. Toutes les populations de langue latine la considéraient déjà comme leur métropole. Par ses colonies, elle s'était uni toutes ces populations éparses qui avaient pu lui disputer la suprématie de la race commune, mais qui, après avoir été vaincues, ne pouvaient plus méconnaître cette communauté de race et sentir un énergique besoin de nationalité contre lequel la politique ou la fortune de l'étranger le plus habile devait échouer. Les colonies, fatiguées, opposent un instant l'accent de la douleur et du désespoir aux exigences dévastatrices de Rome; mais quand cette mère impérieuse fronce le sourcil, elles obéissent avec empressement comme des filles soumises.



Chap. X. — *Aurum vicesimarium.* Voyez la note du livre VII, ch. XVI, p. 848. Le produit de cet impôt (*aurum vicesimarium*) demeurait en réserve pour les besoins les plus pressants de l'État.

Ibid. — *Quatuor millia pondo.* 6250 de nos marcs; *quingena*, 781 marcs, 2 onces; *centum*, 156 marcs, 2 onces, suivant les calculs de Crévier.

Chap. XI. — *De principe legendo.* Le membre du sénat, dont le nom se trouvait inscrit à la tête des tablettes du censeur, recevait le titre de *princeps senatus*. Ce fut d'abord le plus ancien censeur, mais nous voyons ici que le choix en fut laissé aux censeurs. Quoique cette distinction ne donnât droit à aucun commandement, à aucun avantage pécuniaire, on la regardait comme très-importante, et elle se conservait ordinairement durant toute la vie. On appelait cette dignité *principatus*.

Chap. XII. — *Marcellus vestigiis instabat.* Nous avons remarqué déjà l'assurance et l'orgueil de Marcellus. C'est un échantillon remarquable de cette aristocratie si fière et si forte qui fit peut-être à elle seule toute la gloire et toute la fortune de Rome. Il est impossible de ne pas admirer ici l'indomptable courage et l'énergique volonté que Marcellus déploie dans la poursuite d'Annibal. Le rusé Carthaginois veut se dérober à un combat; Marcellus l'oblige à se battre. Annibal est vainqueur et se flatte de lui avoir donné une bonne leçon. Marcellus, au lieu de se repentir et de s'abattre, gourmande ses soldats avec une telle amertume, qu'ils lui demandent grâce et mettent leur vie à sa disposition pour le lendemain. Il force Annibal à se battre de nouveau et il le met en déroute. De tels caractères rendaient les soldats insensibles aux fatigues et inaccessibles au découragement. En quittant l'assemblée où Marcellus leur avait parlé avec tant d'amertume, les soldats convenaient entre eux que le jour précédent il n'y avait eu que le général de brave dans l'armée, mais que le lendemain il fallait le satisfaire ou mourir. Un pareil homme méritait de finir avec plus de gloire qu'il n'y en eut dans sa mort à l'embuscade de Vénousa.

Chap. XIV. — *Cum eo hoste res est*, etc. Cf. XXII, 57; XXVI, 42; Sil. Ital., III, 584 et suiv.; IX, 346 et suiv., Horace, Od. II, 5, 1 et suiv.; III, 27, 74; surtout IV, 4, 58-68, et les notes de Mitscherlich. Voyez aussi Plutarque, *Vie de Marcellus*, ch. XXV.

Chap. XVII. — *Subductis navibus Tarracone* signifie : « Après avoir fait tirer ses vaisseaux à terre à Tarragone. » En effet, si Tite-Live avait voulu dire que Scipion avait conduit sa flotte à Tarragone, il aurait écrit *Tarraconem*. Voyez VIII, 26.

Ibid. — *Scire enim se, transfugæ nomen*, etc. Tite-Live semble avoir eu sous les yeux Thucydide, III, 9: Τὸ μὲν καθεστὸς τοῖς Ἕλλησι νόμιμον, ὦ ἄνδρες Λακεδαιμόνιοι καὶ ξύμμαχοι, ἴσμεν, etc. « Lacédémoniens, et vous alliés, nous connaissons l'usage établi chez les Hellènes; un peuple, qui se révoltant durant la guerre, abandonne ses premiers alliés, devient agréable à ceux qui l'ont accueilli, en raison de l'utilité qu'ils en retirent; mais il en est méprisé, parce qu'ils le regardent comme traître à ses premiers amis. Cette opinion ne serait pas injuste, si, entre les révoltés et ceux dont ils se seraient séparés, il y avait réciprocité de sentiments et de bienveillance, égalité de moyens et de pouvoir, et s'il n'existait aucun motif raisonnable de défection. C'est ce qui n'était point entre nous et les Athéniens. Qu'on ne nous croie donc pas méprisables, si, après avoir été honorablement traités par eux pendant la paix, nous les abandonnons au moment du danger. » (Traduct. de M. Ambr. Firmin Didot, t. II, p. 13.)

Chap. XIX. — *Sibi maximum nomen imperatoris esse quo se milites sui appellassent.* Les soldats romains, réunis après une victoire, étaient dans l'usage de saluer leur général du titre d'*imperator*. Le nom de roi était odieux aux Romains. Ils l'avaient pourtant conservé et ils le donnaient à deux sortes de magistrats, l'un temporaire, l'autre permanent; l'*interrex* qui remplaçait les consuls, sorte de charge en attendant que de nouveaux consuls fussent nommés, et le *rex sacrorum*, qui avait la surintendance des sacrifices.

Chap. XXI. — *Ludi et romani et plebeii eo anno in singulos dies instaurati.* Les jeux plébéiens avaient pour but de rappeler la conquête de la liberté, faite par le peuple, lors de sa retraite sur le Mont Sacré. On les célébrait d'ordinaire vers le milieu du mois d'octobre; ils duraient alors trois jours; l'usage obligeait les édiles de donner à cette époque un repas au peuple. Les jeux plébéiens se distinguaient des jeux romains en ce que les premiers étaient donnés par les édiles plébéiens, et les autres par les édiles curules.

Les jeux romains, ainsi appelés parce que Romulus les avait fondés ou même simplement rétablis, et grands jeux parce qu'on les célébrait avec plus de pompe et de magnificence que tous les autres, avaient d'abord été établis en l'honneur du dieu Consus; mais, par la suite, ils furent consacrés aux trois grandes divinités, Jupiter, Junon et Minerve. Ces jeux sont plus généralement connus sous un autre nom, celui de *circenses*. Ils furent les plus anciens que Rome eût connus. Avant que Tarquin eût bâti le cirque, on les célébrait dans l'île du Tibre. D'abord ils ne duraient qu'un jour, mais peu à peu le goût du peuple pour ces spectacles devenant plus vif à mesure qu'il était plus satisfait, la prospérité de la république croissant d'ailleurs, ils furent continués plusieurs jours de suite. L'ouverture en était faite par une procession qui partait du Capitole pour aller finir au grand cirque. Les jeux gymniques formaient le fond du spectacle. On y faisait entrer en outre la course des chars et les représentations grossières de baladins étrusques.

Ibid. — *Triumvirum agrarium.* Les Romains nommaient souvent des commissaires pour des cas particuliers d'administration et ils leur donnaient le nom de triumvirs, parce qu'ils aimaient à les établir au nombre de trois. Ainsi, quand ils voulaient fonder une colonie, ils mettaient à la tête de l'émigration, et chargeaient de la distribution des terres, des commissaires nommés à cet effet, et qui avaient le titre de triumvirs agraires.

Ibid. — *Servilium negabant*, etc. Il résulte de ce passage qu'il n'était pas permis au fils d'un esclave d'occuper une magistrature. C'est un principe qui n'a jamais varié dans le droit romain, que tout prisonnier de guerre devient esclave, et que tout esclave perd ses droits; parce que la perte de la liberté entraîne celle de tous les autres droits. Mais, pour bien comprendre ce passage, il faut savoir que la captivité ne dissolvait pas la puissance paternelle, du moins immédiatement. L'état des enfants était en suspens, *pendet jus liberorum* (Voyez Gaius, *Instit.*, I, § 129); et, pour déterminer s'ils avaient été fils de famille, ou *sui juris*, il fallait attendre le retour ou la mort du père captif. Au premier cas, le prisonnier rentré dans son pays était supposé n'en être jamais sorti, par



conséquent n'être jamais tombé dans l'esclavage. Il reprenait donc ses droits de père de famille, même pour le passé, ou, pour mieux dire, il les conservait sans les avoir jamais perdus, et ses enfants étaient sous sa puissance. Telle etait la conséquence d'une fiction de droit, admise sous le nom de *postliminium*, et dont nous avons déjà parlé dans la note sur la diminution de tête. (Voyez la note du ch. LX du livre XXII, p. 899.) Si au contraire le prisonnier mourait chez l'ennemi, les enfants qu'il avait sous sa puissance en étaient libérés et devenaient *sui juris*. Ici toutefois s'élevait une question.

A compter de quelle époque les enfants étaient-ils *sui juris?* était-ce depuis la captivité du père ou seulement depuis sa mort? Cette question était encore indécise au temps de Gaïus (*loc. cit.*). Triphoninus, dans un fragment conservé au Digeste (12, § 1, *de Capt. et Postl.*, liv. XLIX, tit. XV, éd. Kriegel), et Justinien, dans les *Institutes* (I, 12) la décident dans le premier sens. En effet la dissolution de la puissance du père, à l'époque de sa captivité, n'était qu'une conséquence naturelle de l'esclavage qu'il subissait, et dont les conséquences n'étaient effacées par le *postliminium* qu'en cas de retour.

La captivité d'un fils de famille suspendait également la puissance paternelle, sans la dissoudre définitivement, parce que la fiction du *postliminium* s'appliquait également aux fils de famille.

Cette fiction avait lieu dans tous les cas où le prisonnier revenait, soit après avoir été repris sur l'ennemi, soit en se rachetant ou en échappant d'une manière quelconque, pourvu qu'il ne revînt pas, comme Régulus, avec l'intention de retourner chez l'ennemi.

CHAP. XXIII. — *Ludi Apollinares.* Les jeux apollinaires, ou en l'honneur d'Apollon, ne prirent rang, comme on le voit ici, parmi les fêtes fixes, que l'an de Rome 544. Ces jeux furent établis sur l'interprétation de quelques vers des livres sibyllins. Aussi les décemvirs sibyllins y jouaient-ils un certain rôle. Ce rôle consistait à sacrifier un bœuf et deux chèvres blanches, dont on dorait les cornes. Il y avait ce jour-là, dans Rome, des festins publics devant les maisons. Le peuple se couronnait de lauriers pour assister aux jeux. La cérémonie se passait dans le cirque.

CHAP. XXVI. — *Cum equitibus ducentis et viginti.* Appien rapporte que l'escorte des consuls était composée de trois cents cavaliers. Plutarque suit Tite-Live. Polybe (XI, 25) ne parle que de deux escadrons ou *turmæ*, en grec ἴλαι; la *turma* étant composée de trente et un hommes, il s'ensuit que Marcellus n'aurait eu avec lui, selon Polybe, que soixante cavaliers. Cette supputation ne s'accorde point avec celle de Tite-Live, qui fait périr plus de soixante hommes dans l'embuscade dont Marcellus fut victime. A moins toutefois que, dans ce passage de Polybe, on ne doive lire τριακοσίους au lieu de τριάκοντα. Du reste Polybe nous apprend qu'indépendamment des deux escadrons les consuls avaient emmené des licteurs et des vélites.

CHAP. XXVIII. — *Ibi inventum Marcelli corpus.* Selon Appien (*Bell. Annib.*, L) Annibal considéra quelque temps le corps de Marcellus, et le voyant tout couvert de blessures par devant : « Bon soldat, dit-il, mais mauvais général. »

CHAP. XXIX. — *Dictatorem in agro romano diceret comitiorum causa.* La nomination du dictateur était dans les attributions du consul. Mais, pour exercer ce droit, il fallait que le consul fût sur le territoire de la république. Ainsi nous avons vu précédemment dans un cas semblable, le consul Valérius être rappelé de Sicile pour venir nommer un dictateur sur le territoire romain. Nulle part les formalités de la légalité et de l'usage n'eurent autant d'empire qu'à Rome. Or la question des lieux était une chose importante dans la définition des magistratures. Le tribun du peuple perdait toute son autorité en mettant le pied hors de l'enceinte de Rome.

CHAP. XXX. — *Curatione Heræorum*, etc. Les combats gymniques célébrés publiquement et aux frais des villes, et donnés en spectacle public, étaient une chose universelle en Grèce. Ils avaient lieu à époque fixe. Les plus célèbres et les plus fréquentés étaient les jeux olympiques à Élis; les jeux pythiques, à Delphes, les jeux néméens, à Argos, les jeux isthmiques, près de Corinthe. Les jeux héréens avaient été institués en l'honneur de Héra ou Junon, patronne de la ville d'Argos.

IBID. — *Macedonum reges ex ea civitate oriundos.* Caranus, premier roi de Macédoine, était d'Argos. Cf. XXXII, 22; Justin, VII, 1; Velléius Paterc., I, 6; Euseb., *Chron. gr.*, p. 45; Julien, *Ep.*, XXXV, et *Or.*, III, p. 106.

CHAP. XXXI. — *Per maritas domos.* « Pénétrer dans les maisons pour outrager les maris. » *Maritas domos*, c'est tout simplement les maisons conjugales, c'est-à-dire les maisons habitées par des époux. Rhenanus corrige *per maritimas domos.* Cette correction, mauvaise en elle-même, n'est nullement nécessaire. *Maritas domos* n'est pas plus étrange que *lege marita* dans Horace (*Carm. secul.*, 20).

CHAP. XXXIII. — *Cornu alterum galeæ perfregit.* Ces cornes veulent dire de véritables cornes, en forme de cornes de bœuf. Les successeurs d'Alexandre adoptèrent, comme insigne, un casque à deux cornes. Voyez Spanheim, *de Usu et præst. num.*, Diss. VII, p. 387 et 399, ou Diss. V, p. 367 et suiv.

CHAP. XXXIV. — *Pedibus in sententiam ibat.... stantem coegit sententiam dicere.* Les sénateurs émettaient leur opinion, *sententiam dicebant*, en se tenant debout, *stantes* : de là on disait d'un sénateur qu'il s'était levé, *excitari*. Mais cela n'avait lieu que lorsqu'ils étaient invités à donner leur avis. Quand ils se bornaient à adopter l'avis d'un autre ils restaient assis. Pour rendre un décret on recueillait les voix, *per discessionem*, c'est-à-dire que le président faisait placer d'un côté de la salle ceux qui étaient de l'avis du décret, et d'un autre côté ceux qui étaient d'un avis contraire : *Qui hoc censetis, illuc transite; qui alia omnia, in hanc partem.* De là *ire pedibus in sententiam alicujus* : et *discedere in alia omnia.*

Les sénateurs qui votaient sans avoir rien dit, ou selon quelques-uns, ceux qui avaient le droit de voter, et non celui de parler, s'appelaient *pedarii* (Festus; Aulu-Gelle, III, 18), parce qu'ils n'exprimaient leur opinion qu'en passant du côté de ceux dont ils approuvaient l'avis.

IBID. — *Quia duos patricios creari non liceret.* Les patriciens, en appelant une illegalité la création des deux consuls patriciens, ne faisaient pas une concession aux circonstances. Sigonius remarque qu'à cette époque on ne trouve, dans aucune année, deux patriciens consuls en même temps.

CHAP. XXXVII. — *Iterum novemdiale sacrum instauratum.* On donnait, dans le principe, le nom de *novemdiale* à des sacrifices qui avaient précisément pour but l'expiation des prodiges. Le premier exemple en remon-



tait à Tullus-Hostilius. Celui-ci ordonna probablement des expiations après avoir appris qu'il était tombé sur le mont Albain une effroyable pluie de pierres. Ces expiations durèrent neuf jours, et cette cérémonie put ainsi, dans le moment, s'appeler *novemdiale*. Dans la suite le nom resta, quoique la durée de la solennité variât au gré du gouvernement politique ou pontifical. On donnait aussi le nom de *novemdialia* à des sacrifices que l'on faisait avant de renfermer les cendres d'un mort dans son tombeau; cette cérémonie avait lieu neuf jours après le décès.

Chap. XXXVII.—*Armilustrum*. C'était un lieu sur l'Aventin et dans la treizième région de la ville, où chaque année, le XIV des calendes de novembre, on célébrait l'*armilustrium*, fête que les Romains célébraient en armes. Voyez sur cette fête, les deux passages assez obscurs de Festus et de Varron, *de L. L.*, V, 153; VI, 22.

Ibid. — *Aruspices ex Etruria acciti*. L'aruspicine, ou science des aruspices, était originaire de l'Étrurie, d'où elle avait passé à Rome. Dans une foule de circonstances, les Romains se croyant moins habiles que les Étruriens, appelaient des aruspices étrusques. Cicéron, dans le *Traité de la Divination*, et Ovide, dans les *Métamorphoses*, racontent comment l'aruspicine prit naissance en Étrurie. Un Étrusque labourait son champ près de Tarquinies; un homme sortit de terre à côté du soc. Cet homme s'annonça sous le nom de Tagès; il avait les traits d'un enfant. La nouvelle de cet événement s'étant répandue en Etrurie, toute la population accourut. Tagès conversa avec l'Étrurie entière, pendant plusieurs jours, et ses entretiens furent employés uniquement à enseigner aux Étrusques l'aruspicine. On fit un recueil des préceptes qu'il avait donnés, et ce recueil se conserva. Antistius Labeo composa sur ce recueil un très-long commentaire. Ce révélateur de l'aruspicine, ce Tagès, était, on le conçoit, un petit-fils de Jupiter.

Ibid. — *Conditum ab Livio poeta carmen*. Ce Livius est le célèbre Livius Andronicus. Il est fâcheux que Tite-Live n'ait pas transcrit le poëme dont il nous parle ici. Festus (p. 219, éd. Egger.) « Scribas proprio nomine antiqui « et librarios et poetas vocabant. At nunc dicuntur scribæ « quidem librarii, qui rationes publicas scribunt in ta« bulis. Itaque cum Livius Andronicus bello punico se« cundo scripsisset carmen, quod a virginibus est canta« tum, quia prosperius resp. populi R. geri cœpta est, « publice adtributa est ei in Aventino ædis Minervæ in « qua liceret scribis histrionibusque consistere ac dona « ponere in honorem Livii, quia is et scribebat fabulas « et agebat. » Au chap. XII du livre XXXI Tite-Live fait mention d'un semblable poëme composé par un autre poëte, et chanté aussi par trois fois neuf vierges.

Ibid. — *Per manus reste data, virgines sonum vocis pulsu pedum modulantes incesserunt*. C'est-à dire exprimant en dansant le sujet des chants qu'elles faisaient entendre, comme dans la danse grecque appelee *cordax*. Voyez Térence, *Adelph.*, IV, 7, 34; Casaubon et Fischer, sur le septième caractère de Théophraste: Meursius, *Orchestra*, au mot Κόρδαξ; Rambach, sur l'Archéologie grecque de Potter, t. III, p. 633. — *Per manus data* signifie, non pas que les danseuses se transmettaient une corde de main en main, mais que chacune tenait l'extrémité d'une corde dont l'autre extrémité etait entre les mains de sa voisine, pour qu'elles ne formassent qu'une seule ligne. Sur l'usage de la corde dans la danse voyez les commentateurs d'Horace, *Ep.* I, 10, 48, de Térence, au passage cité plus haut; Gronove, dans le prologue du t. VIII des *Ant. Gr.*, Nonn. *Misc.*, IV, 22 et Brod. *Misc.*, I, 29.

Chap. XXXVIII. — *Sacrosanctam vacationem dicebantur habere coloni maritimi*. Ces mots, *sacrosanctam vacationem*, veulent dire seulement que l'exemption avait été accordée, par les Romains, sous la foi du serment. A quel titre les colonies maritimes avaient-elles obtenu de ne point fournir de levées, et par quel motif le peuple romain avait-il fait serment de n'en point exiger? Cela ne peut se résoudre que par conjecture. Le brigandage maritime était porté autrefois à un degré d'audace dont tous les temps modernes n'ont jamais offert d'exemple, excepté du temps des Normands. Mais il y a, entre les ravages exercés par les Normands et les dévastations des pirates anciens, cette grande différence, que les Normands n'avaient devant eux que des côtes assez peu peuplées et manquant à peu près absolument de grandes villes: en Italie, au contraire, la côte maritime offrait une suite presque non interrompue de cités, dont toutes valaient fort la peine d'être pillées. La perpétuité du danger ne leur faisait-elle pas une loi de ne jamais, envoyer à l'intérieur leurs moyens de défense? D'ailleurs en leur qualité de ports, elles avaient plutôt des marins que des soldats de terre. Cette double circonstance avait dû porter de bonne heure les colonies maritimes à demander l'exemption de la contribution militaire en hommes, et Rome ne pouvait avoir aucune bonne raison de la refuser.

Ibid. — *Senensis* est l'ethnique de *Sena* (ch. XLVI) ou Sena Gallica, et Seno-Gallica en Ombrie, aujourd'hui *Sinigaglia*. *Seniensis*, au contraire, se rapporte à *Sena Julia*, ville d'Étrurie, aujourd'hui *Sienas*.

Chap. XXXIX. — *Quæ antea invia fuerant*. Tite-Live est ici en contradiction avec lui-même; car, aux ch. XXIV et XXV du livre V, il reconnait que les Gaulois avaient souvent passé les Alpes antérieurement à l'expédition d'Annibal. Sur l'époque la plus ancienne où les Gaulois franchirent les Alpes, voyez César, liv. VI, Pline, XII, 1, et Strabon, liv. IV.

Chap. XLIV. — *Sine viribus, sine imperio, sine auspicio*. Telles étaient les mœurs romaines, que la religion intervenait dans toutes les affaires, et prêtait des formules indispensables à toutes les actions publiques ou privées. La sanction de la religion était donc réclamee par le peuple avec une vive sollicitude et lui inspirait autant de confiance que de respect. C'était donc là un moyen d'influence politique; aussi les patriciens et les magistrats, ce qui fut longtemps la même chose, s'en saisirent-ils. Dans la circonstance donnée, le droit de rechercher et d'appliquer la sanction religieuse, les auspices, appartenait à une seule personne, au consul, et, cette personne manquant, les auspices n'étaient plus possibles; ils étaient partis avec elle, le camp n'avait plus d'auspices.

Chap. XLV. — *Damnarenturque ipsi votorum*. Les Romains étaient fort enclins à faire des vœux; cela est attesté par des preuves nombreuses qui nous sont fournies non-seulement par les historiens, mais par des inscriptions et des médailles. Le passage de Tite-Live, sur lequel nous nous arrêtons ici, est remarquable en ce qu'il prouve que l'autorité religieuse intervenait dans les vœux, et que des vœux, faits ainsi publiquement et solennellement, devenaient un devoir dont l'État exigeait l'accomplissement.



Chap. LI. — *Ad Mulvium usque pontem.* S'il est vrai, comme le disent Aurélius Victor, *de Vir. ill.*, ch. LXXII, et Ammien Marcellin, XXVII, 3, que le pont Mulvius ait été construit par Æmilius Scaurus, il y aurait là un anachronisme de cent ans au moins.

Ibid. — *Agnoscere se fortunam Carthaginis.* Conf. XXVIII, 12; Horace, *Od.* IV, 4, 19 et 69, et les notes de Mitscherlich.

LIVRE XXVIII.

Au chap. V, Tite-Live traduit presque littéralement Polybe, X, 41 et suiv., en abrégeant seulement quelques passages. Il est permis de conjecturer que ce qui suit est encore puisé à la même source; cependant Tite-Live a omis ce que Polybe raconte des signaux donnés par le feu. Le chap. VII concorde aussi avec les fragments de Polybe, recueillis dans le Spicilége de Schweighæuser, p. 83. Il y a cependant plusieurs choses relatives aux Grecs et à Philopœmen (Polyb., XI, 8-19), qu'il a omises. Au ch. X, il dit qu'il a été consigné dans les *annales*, *notatum*, que les soldats avaient lancé quelques sarcasmes contre C. Claudius. Au chap. XII, il a mis à contribution Polybe et d'autres auteurs; il fait allusion à Polybe, quand il dit que plusieurs auteurs écrivent que soixante-dix mille hommes d'infanterie avaient été amenés devant la ville de Silpia. Il avait précédemment donné un nombre moins considérable, d'après d'autres écrivains. Dans les détails, il diffère de Polybe (XI, 20 et suiv.). Il fait ici l'éloge d'Annibal, que Polybe place aussi dans la même circonstance (XI, 19). Toute la suite du ch. XIII est puisée dans Polybe jusqu'au ch. XVI, où s'arrêtent les extraits (ch. XXIV, de Polybe). Le ch. XXIII est en harmonie avec Polybe, XI, 24; ch. XXIV et suiv., jusqu'au XXX, le récit de la sédition des soldats de Scipion a été emprunté à Polybe, XI, 25-30. Il a aussi pris dans Polybe beaucoup de passages et de pensées pour le long discours de Scipion. La suite (ch. XXXII) est aussi de Polybe, XI, 31 et suiv.; Tite-Live a seulement rendu le discours de Scipion direct. Ch. XXXVIII : ici sont des détails de l'histoire intérieure, que Tite-Live a puisés ailleurs. Au sujet du lieutenant laissé en Espagne, il est en opposition avec Polybe, XI, 33 (cf. Schweighæuser), mais conséquent avec lui-même (cf. XXIX). Il semble que ces deux passages ont été empruntés à des historiens latins, Cœlius, peut-être, ou Valérius, dont il fait l'éloge au ch. XLVI.

Chap. III. — *Fossa duplicique vallo circumdata urbe.* Cette façon d'ouvrir un siége était ordinaire chez les anciens, surtout chez les Grecs. Ils bâtissaient pour retranchements de bonnes murailles qui formaient une double enceinte, et ils s'établissaient au milieu. Souvent les deux murs étaient assez rapprochés pour ne former qu'une espèce de galerie, et on les liait par des tours. On a un remarquable exemple de cet usage dans le siége de Platée au commencement de la guerre du Péloponèse. Sur tous les détails techniques qui suivent, voyez Végèce, IV, 23; Turnèbe *Advers.*, XI, 28; J.-Lipse, *Poliorc.*, V, 8 et *Addend.*, p. 651.

Les *Lupi ferrei* étaient des espèces de tenailles dentées, en fer, attachées à des câbles qui servaient surtout à détourner les coups du bélier en le saisissant et en l'enlevant ensuite.

Chap. V. — *Heracleam duxit.* Héraclée, ville de Phtiotide en Thessalie près du golfe Maliaque et des Thermopyles. Voyez XXVII, 30; XXXI, 46; XXXIII, 3; XXV, 22.

Chap. VI. — *Tormentis machinisque ad oppugnandam eam ex navibus expositis.* La machine la plus usitée pour saper les retranchements était le bélier, c'est-à-dire une poutre armée d'une tête en fer. Cette poutre était suspendue à des câbles. On s'en servait quelquefois sans lui donner d'autre appui que les épaules des soldats qui les faisaient manœuvrer. Mais cela ne dut arriver que dans l'enfance de la stratégie, ou bien dans les cas imprévus et pressés où l'emploi d'un grand bélier aurait entraîné trop de lenteur. Les machines nommées balistes et catapultes lançaient bien des projectiles; mais ces projectiles n'étaient redoutables que pour les hommes : les murailles n'en étaient pas ébranlées. Il n'y avait rien chez les anciens d'analogue à cette artillerie de siége au moyen de laquelle les modernes se jouent des remparts les plus solides

Ibid. — *Euripum non septies die*, etc. L'Euripe est un petit canal situé entre la Béotie et l'Eubée. C'était une opinion répandue chez les anciens que ce canal éprouvait sept fois par jour un mouvement de flux et de reflux. Mais il est certain que son agitation n'offrait aucune périodicité. Cette agitation consistait en courants formés par le mouvement de la mer au large. Selon que les eaux du large se portaient sur la pointe méridionale ou sur la pointe septentrionale de l'Eubée, il en résultait un courant qui marchait dans le petit canal du sud au nord ou du nord au sud. Ce courant était ordinairement rapide, et cela s'explique par le peu de largeur de son lit. Les deux bords de l'Euripe pouvaient être réunis par un pont. On conçoit sans peine que la moindre oscillation de la mer devait lancer l'eau dans l'Euripe comme par une écluse. Ce phénomène a excité l'attention des modernes. Un voyageur français, M. Ségur Dupeyron, a visité dernièrement l'Euripe. Nous lui emprunterons quelques passages de sa lettre au docteur Pariset, qui se rapportent à ce sujet :

« On est étonné, en traversant le détroit qui sépare le continent de l'île de Négrepont, de voir de combien peu il s'en est fallu que cette île ne fût une presqu'île. Le bras de mer a cinquante mètres tout au plus de largeur. La profondeur de l'eau n'est pas à la marée haute de plus de deux mètres, et la longueur du canal présente un développement de cent cinquante mètres environ. On peut évaluer à cinquante ou soixante mille mètres cubes les matériaux qu'il faudrait pour combler le détroit et pour en faire un isthme.

« Le détroit de l'Euripe présente, comme vous le savez, le phénomène singulier d'un flux et reflux très-irréguliers; mais les courants alternatifs ne se font sentir que dans le détroit; aux approches du detroit cependant, et des deux côtés, on remarque sur les roches des altérations qui prouvent que le gonflement de la mer s'élève à deux ou trois pieds.

« Plus on rétrécirait le passage, plus le courant serait rapide, ou, en d'autres termes, plus la force d'evasion serait grande, et cela est démontré par le fait suivant. Les habitants de Chalcis, comme Thucydide le rapporte, prièrent un jour les Béotiens de les aider à combler le détroit, et les Béotiens y consentirent. Mais à mesure que le travail avançait et que la mer se trouvait plus resserrée, les courants augmentaient de vitesse. Quand le canal n'eut plus que la largeur suffisante pour qu'un vaisseau y pût passer, les marées devinrent si violentes qu'on fut obligé de suspendre le travail, d'élever sur chacun des deux môles une tour et de les mettre en communication au moyen d'un pont-levis.



« Les Vénitiens ont mieux compris que les Grecs le moyen de rendre le passage commode. Ils ont détruit les deux môles antiques ; au lieu d'un seul canal, ils en ont fait deux, en élevant une haute tour au milieu du courant.

« Je ne chercherai pas à vous expliquer, mon cher docteur, les causes de ce flux et reflux qui ont lieu jusqu'à quatorze fois en vingt-quatre heures à certaines époques de la lune, et qui à d'autres époques, n'ont lieu, comme toutes les autres marées, que quatre fois. De bien plus habiles gens que moi y ont perdu leur science. S'il fallait même en croire certains auteurs, Aristote se serait noyé de désespoir dans l'Euripe, en disant à la mer : « Comprends-moi donc, puisque je ne puis te comprendre. » Cette irrégularité dans le nombre des renversements de l'Euripe avait fait comparer à ce détroit tout ce qui est sujet au changement. Ainsi, les anciens Grecs appelaient *euripistos* un homme d'une foi chancelante et inégale. Ils avaient donné le même nom à la fortune, pour marquer son inconstance. Enfin, ils avaient comparé les pensées de l'homme à l'Euripe, dont les ondes sont portées tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. »

Chap. VII. — *Philippum et ignes ab Oreo editi monuerant.* Le système de signaux parait avoir été ancien chez les Grecs. Si l'on pouvait prendre pour de l'histoire un beau tableau tracé par Eschyle, on croirait que la nouvelle de la prise de Troie a pu arriver à Argos en une nuit au moyen de feux allumés de promontoire en promontoire et d'île en île. L'image du feu, comme signal, parait se présenter naturellement à l'imagination des hommes. Voyez dans *la Dame du lac*, de Walter Scott, la description de la marche de la croix de feu.

Sur l'usage des signaux chez les anciens on peut consulter Polybe (l. X, 42-45), qui en parle *ex professo*, et pour en avoir fait l'objet spécial d'un traite. On y verra que l'idée des télégraphes n'est pas nouvelle, puisque Polybe discute plusieurs systèmes complets d'alphabet télégraphique, qu'il trouve imparfaits et auxquels il propose d'en substituer un autre de son invention, et dont il se fait honneur. Mais ces combinaisons pyrotechniques paraitraient bien peu expéditives à notre époque, que ne satisfait plus la belle création de Chappe, et qui soumet déjà aux usages de sa correspondance l'action instantanée de l'électricité.

Ibid. — *Inde Oxeas trajecerant Pœni.* Oxéas signifie dans la traduction, les côtes de la Phocide. La leçon vulgaire est en effet *Phoceas*. Mais ce ne peut être Phocée, qui est située dans le golfe Œtéen. Gronove corrige *Echinades*. En effet, la flotte carthaginoise était en station auprès d'Ægium, attendant Philippe, comme il était convenu. Mais ayant appris que les Romains et Attale avaient quitté Orée, et croyant qu'ils faisaient voile pour venir à eux, les Carthaginois craignirent de se trouver renfermés dans le golfe de Corinthe et de n'en pouvoir plus sortir. Ils se retirèrent donc vers les îles Echinades, d'où ils partirent pour les ports de l'Acarnanie. Cette correction de Gronovius s'éloigne trop de la lettre des manuscrits. Crévier s'en rapproche beaucoup plus en lisant *in Oxeas*, qui est une des îles Echinades. (Voyez Strabon, VIII, p. 351.)

Chap. IX. — *Sestertium tricies.* Trois millions de sesterces. Le sesterce valant 0, 21 c., d'après M. Saigey, les trois millions equivalaient à 630,000 fr. C'est la première évaluation d'une somme en sesterces, que l'on rencontre dans Tite-Live. Voyez Périzonius, *de ære gravi*, § 19. Remarquez aussi que la somme en argent est beaucoup plus considérable que la somme en airain. L'usage de l'argent commençait à prévaloir dans les transactions commerciales.

Chap. XII. — *Ac nescio, an mirabilior*, etc. Cet éloge est emprunté à Polybe, XI, 19. Bossuet puisait à la même source quand il disait (*Hist. univ.*, III, 16) : « On regarde comme un prodige que, dans un pays étranger et durant seize ans entiers, Annibal n'ait jamais vu, je ne dis pas de sédition, mais de murmure dans une armée toute composée de peuples divers, qui, sans s'entendre entre eux, s'accordaient si bien à entendre les ordres de leur général. »

Ibid. — *Prima Romanis inita provinciarum, quæ quidem continentis sint.* En effet, la Sardaigne et la Sicile, les premières provinces conquises hors de l'Italie, ne font pas partie du continent. Cf. Vell. Pat., II, 38.

Ibid. — *Ductu auspicioque Augusti Cæsaris perdomita est.* Il fait allusion à la guerre d'Agrippa contre les Cantabres, les Vacceens et les Asturiens, l'an de Rome 734. Voyez Dion Cassius, LIII, 22-28 ; LIV, 11.

Ibid. — *Ad quinquaginta millia peditum*, etc. Polybe lui donne soixante-dix mille fantassins, quatorze mille cavaliers et vingt-deux éléphants.

Ibid. — *Ad Silpiam urbem.* Polybe donne Ἠλίγγαν. Mais Silpia et Elinga étant également inconnues aux géographes, Schweighæuser, sur Polybe et sur Appien (*Hisp.*, XXIV), pense qu'il faut lire *Ilipam*. C'était en effet le nom d'une ville de la Bétique, sur les bords du Bétis, entre Hispalis et Corduba (voyez Strabon, III, p. 141 ; *Itin. d'Antonin*, p. 411, Pline, III, 1 ou 3), et non loin de Carmon ou Carmona, dans le voisinage de laquelle Appien (*Hisp.*, XXIV, XXVII) place le théâtre des événements.

Chap. XIII. — *Præmisso Silano ad Colcham duodetriginta oppidis regnantem.* Nous ne pouvons douter que l'Espagne n'ait été, dans les temps anciens, beaucoup plus peuplée qu'aujourd'hui. Il est impossible de comparer par des chiffres la population d'autrefois avec la population actuelle. Néanmoins, les indications de l'histoire ancienne à ce sujet n'en sont pas moins concluantes. Nous fonderons plus bas de semblables inductions sur la durée de la marche de Scipion, depuis la Bétique jusqu'à l'Ebre. Mais n'est-ce pas déjà un fait très-remarquable qu'un état de vingt-huit villes, lequel ne formait du reste qu'une principauté peu importante, puisque le roi qui le gouverne n'est nommé dans aucun des grands mouvements de l'Espagne à cette époque ? Polybe appelle ce roi Κολίχαντα (XI, 20 et XXXIII, 21).

Chap. XIV. — *Ipse e dextro cornu.* Παρήγγειλε τῷ μὲν δεξιῷ τὰς σημαίας καὶ τὰς ἴλας ἐπιστρέφειν ἐπὶ δόρυ, τῷ δ'εὐωνύμῳ τἀναντία (Polybe, XI, 22). Cette conversion, et le mouvement oblique dont il est question plus bas, avaient pour but d'étendre les ailes de l'armée romaine, de manière à ce qu'elle présentât un front égal à celui de l'armée ennemie, forte du double, et en même temps de permettre aux légions romaines d'attaquer les ailes de l'armée ennemie avant que les centres pussent se joindre. Voir, pour les détails stratégiques de cette bataille, Polybe, *loco cit.*, Schweigh., *ibid.*, et Guischard, *Mém. mil.*, t. I, ch. XI.

Chap. XVI. — *Septuagesimis castris.* Soixante-dix campements impliquent au moins soixante-dix jours de marche, en supposant que Scipion faisait une marche nouvelle chaque jour. Rien n'indique du reste que l'armée romaine ait changé chaque jour de lieu et de camp, et il est plus que probable que Scipion eût mis plus de soixante-dix jours dans son voyage, d'autant mieux que son principal but était de prendre des informations sur la conduite que les peuples et les rois de l'Espagne avaient tenue durant les troubles précédents. Ce fait semble prouver que la population de l'Espagne à cette époque était considérable. Combien ne devait-elle pas être pressée sur ce sol aujourd'hui à moitié désert? combien, d'un autre côté, les fractionnements devaient y être nombreux, puisque, des bords du Guadalquivir aux bords de l'Ebre, dans un espace de deux cents lieues au plus, un général romain qui fait une enquête sur la conduite des peuples et des princes trouve à employer plus de soixante-dix jours? En effet, une marche de deux cents lieues, divisée en soixante-dix jours, ne donnerait pour chaque journée de marche qu'un peu plus de deux lieues et demie.

Chap. XVIII. — *Eam artem illi viro ad conciliandos.* Bossuet, *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre* : « Presque tous ceux qui lui parlaient se rendaient à elle. « Fénelon, *Télém.*, liv. V : « Je reconnais cette parole douce, simple et insinuante, qui persuadait avant qu'on eût le temps de s'en défier. »

Dans le spectacle que l'histoire nous présente, en faisant passer sous nos yeux la longue série des affaires humaines, notre curiosité redouble lorsqu'une forte et grande individualité vient à apparaître. Au point où la guerre punique en est arrivée, ce sont moins les malheurs de Carthage, la fortune de Rome, l'état du monde, témoin de cette lutte, que la conduite, le caractère, la physionomie d'un seul homme, qui attire et captive toute notre attention. Qu'est-ce que ce Scipion qui relève avec tant d'éclat et de bonheur la fortune et la gloire de Rome? Ce vieux type latin, si énergique, si raide, si dur, ce type, représenté par tant de fortes physionomies, les Camille, les Cincinnatus, les Fabricius, les Papirius, les Régulus (car Régulus n'a précédé Scipion que d'une seule génération), existe-t-il toujours? Non. Tandis que Rome impose au monde la tyrannie de la force matérielle, elle subit à son tour la domination des idées. La Grèce déborde comme un torrent dans Rome. Ce soldat, qui mène si vivement les Carthaginois et les Espagnols, n'est plus le Romain ferme et quelque peu cauteleux d'un autre âge; il n'a pas la tête presque rase, afin de mieux porter le casque; ce Romain est un jeune homme gracieux, qui laisse ondoyer sur ses épaules une magnifique chevelure. Il a les allures, les manières d'un chevalier. Il entreprend seul les coups les plus téméraires à travers les mers et les contrées ennemies. Il a des aventures merveilleuses. Cet homme d'ailleurs écrit des comédies sous la tente. Il se conduit de telle sorte qu'on en veut faire un roi. Il n'a tenu qu'à lui de devenir un chef de parti redoutable, et d'essayer l'œuvre de César. Aussi Fabius le comparera-t-il bientôt indirectement au célèbre favori de Socrate. En effet, Scipion est un autre Alcibiade, moins les vices.

Chap. XX.—*Trucidant inermes*, etc. Comparez Racine, *Andromaque*, acte III, sc. 8; *Esther*, acte II, sc. 3; Massillon, *Discours sur les tentations des grands*, ad finem.

Chap. XXI. — *Quantum cupiditas imperii* : « Faut-il dominer à ce prix, et le commandement est-il si doux, que les hommes le veuillent acheter par des actions si inhumaines? » Bossuet, *Hist. univ.*, III, 6.

Chap. XXI.—*Quidam, quas disceptando*, etc. Tite-Live nous offre ici un exemple de duel remarquable par son ancienneté. La plupart de ceux qui ont traité de l'origine de cet usage l'ont rapporté aux Germains qui émigrèrent dans la Gaule. C'est une opinion qui confond le duel privé avec le duel judiciaire. Il est vrai de dire que le duel judiciaire est d'institution germanique; mais le duel proprement dit a dû exister partout où les hommes ont connu l'épée. Tite-Live nous montre ici deux nobles espagnols décidant leur querelle par le jugement de Dieu, deux cents ans avant l'ère chrétienne. Qui peut croire que la colère soudaine et les injures inattendues n'aient pas amené, longtemps avant le combat de Corbis et d'Orsua, des combats de même espèce? Il suffit pour cela qu'au courage on joigne un léger sentiment d'honneur. Or, l'antiquité ne fut pas si féroce que quelque générosité n'y relevât la valeur. Pour démontrer que le duel, tel qu'il existe parmi nous, précéda l'apparition des Germains dans l'histoire, les faits manquent ou sont du moins en petit nombre. Mais le raisonnement qui soutient cette assertion trouve dans la nature humaine un appui si solide, que l'autorité des faits ne paraît pas nécessaire pour le consacrer.

Ibid. — *Huic gladiatorum spectaculo ludi funebres additi.* En quoi consistaient ces jeux funèbres? Cette question est d'autant plus embarrassante, que l'opinion commune regarde les jeux de gladiateurs comme un spectacle essentiellement funèbre. Ces jeux faisaient toujours partie des funérailles des grands. Rome les avait reçus des Grecs, dit-on, en les modifiant un peu. Achille, dans les funérailles de Patrocle, immole des victimes humaines en l'honneur de son ami. Chez les Romains, les victimes s'immolaient elles-mêmes. Ces combats firent dès leur origine essentiellement partie des funérailles; mais il paraît qu'ils ne les remplissaient pas entièrement. Il se peut ici que Scipion, dans son désir d'imiter la Grèce, y ait joint des jeux gymniques à la manière de ceux qu'Achille fit célébrer aux funérailles de Patrocle. Voyez la note du chap. XXX du liv. XXIII, tome I, p. 904.

Chap. XXIV. — *Scipio ipse gravi morbo.* Sur la maladie de Scipion et la révolte de son armée, voy. Appien, *Hisp.*, XXXIV et suiv., et Polybe, XI, 25 et suiv.

Chap. XXV. — *Non desperandæ clementiæ.* Bossuet, *Or. fun.* : « Jamais on n'a douté de sa parole, ni désespéré de sa clémence. »

Chap. XXVIII. — *Rhegium quondam in præsidium missa legio... per decem annos*, etc. Voyez *Epitom.*, XII et XV; Frontin, *Stratag.*, IV, 1, 38; Orose, IV, 3; Zonar., VIII, 6; Valer.-Max., II, 7, 15; Appien, *Samn.*, IX, et surtout Polybe (I, 7). Du récit de ce dernier, il résulte qu'il faut lire ici *per novem annos*, et que Tite-Live, en portant à quatre mille les coupables frappés de la hache, a mis, sinon un mensonge, du moins une exagération dans la bouche de Scipion. Il est constant que les rebelles dont il parle aimaient mieux pour la plupart mourir sur les murailles de Rhegium, en défendant la ville, que de se rendre prisonniers. On conduisit le reste à Rome, et on les décapita sur la place publique; mais leur nombre ne dépassait pas trois cents.

Ibid. — *Atrium... nominis etiam abominandi ducem, etc.* On sait l'importance superstitieuse que les



Romains attachaient aux noms. Le rapport du nom d'*Atrius* avec *ater* suffisait pour le rendre de funeste augure.

Chap. XXIX. — *Gladiis ad scuta concrepuit.* C'était aussi un usage guerrier chez les peuplades germaniques. Voyez Plutarque, *Vie de Marius*, ch. xx.

Chap. XXXIV. — *Mos vetustus erat Romanis*, etc. Cf. XXXVI, 28; Sigonius, *de ant. jur. Ital.*, 1, 1; et Saumaise, *Observ. ad jus Att. et Rom.*, ch. xxxvi, p. 601.

Chap. XXXV. — *De fratris filio remisso.* Au ch. xix du livre XXVII, Tite-Live dit que Masinissa était oncle de Massiva; que Gala, père de Masinissa, était l'aïeul maternel de ce jeune prince. Glareanus pensait donc qu'il fallait lire ici *sororis filio*, à moins que notre auteur n'ait donné le nom de *frater* au mari de la sœur, et que chez ces barbares le frère ne s'unit par le mariage à sa sœur. Gronove croit que Tite-Live a été induit en erreur par l'expression ἀδελφιδοῦς, dont se serait servi l'auteur grec qu'il traduisait.

Chap. XXXVI. — *Orasque et ancoras præcidunt.* Voyez la note sur le ch. xix du livre XXII, t. 1, p. 893.

Chap. XXXVII. — *Sufetes eorum, qui summus Pœnis est magistratus.* Tite-Live, XXX, 7; « *Sufetes*, quod velut consulare imperium apud eos erat. » Festus : « *Suffes* consul lingua Pœnorum. » Les suffètes (comparez les *schophetim* des Hébreux) étaient les rois de Carthage, βασιλεῖς, comme les appellent les auteurs grecs. On sait fort peu de choses sur tout ce qui les concerne. Tout ce qu'on peut dire avec certitude, c'est qu'ils étaient choisis parmi les premières familles de l'état; qu'ils avaient la préséance et la parole au sénat; qu'ils exerçaient une haute influence, et qu'ils jouissaient d'une grande autorité. On sait encore que pour les décrets il fallait qu'il y eût unanimité entre eux et le sénat; et que lorsqu'ils ne pouvaient s'entendre, la décision appartenait de droit au peuple. Aristote, comparant les suffètes avec les rois de Sparte, Polybe, avec les consuls romains, et ces deux auteurs n'en parlant qu'au pluriel, il est à présumer qu'il en régnait toujours deux à la fois.

La question relative à la durée de leur magistrature a été aussi résolue de différentes manières. On a cru, sur l'autorité de Cornélius Népos, qu'ils changeaient tous les ans comme les consuls romains; mais Cornélius Népos sacrifiait évidemment au désir d'établir un parallèle entre les suffètes et les magistrats romains. Plusieurs raisons semblent même combattre cette opinion. Déjà le nom de rois, βασιλεῖς, par lequel les désignent les Grecs, ne signifie point un monarque choisi pour une année, mais pour la vie. De plus, Aristote les compare avec les rois de Sparte, entre lesquels il trouve cette seule différence qu'à Sparte cette dignité était héréditaire dans deux familles, tandis qu'à Carthage, elle dépendait de l'élection publique. Si cette élection était renouvelée tous les ans, comment Aristote se serait-il tu sur cette grande différence? Mais un passage de la république de Cicéron tranche la difficulté. Cicéron y compare les rois de Carthage avec ceux de Rome, et cela en opposition directe avec les magistrats élus depuis un an. Il faut en conclure que le pouvoir qu'il leur attribuait était à vie (V. Heeren, *Polit. et Comm.*, t. IV, p. 145 et suiv., et Bœtticher, *Histoire des Carthaginois*.)

Chap. XXXVIII. — *Sacrorum cura pontificem maximum in Italia detinebat.* Cf. ch. xliv; Tite-Live, *Epitom.*, LIX; les commentateurs de Tacite, *Ann.*, III, 58; Guther, *de vet. Jur. Pontif.*, I, 13; Bosius, *de Pontif. max.*, ch. vi. et Valois sur Dion dans les Exc. de Peiresc., p. 605.

Chap. XXXIX. — *Locus inde lautiaque.* Paul. Diac. : « *Dautia* dicebant veteres, quæ *lautia* dicimus. Dabantur legatis hospitii gratia. » On peut donc présumer que le mot latin *dautia* n'était autre que l'expression grecque δώτιον. La formule *loca lautiaque* se retrouve plusieurs fois dans Tite-Live (XXX, 17; XXXIII, 24; XXXV, 23; XLII, 6, 26; XLIV, 16; XLV, 20). On la rencontre encore dans un ancien sénatus-consulte publié dans le *Corpus Inscriptionum* de Gruter, IↃIII. Au mot *lautia* correspond le mot ξένια dans les inscriptions grecques. C'étaient surtout des provisions de bouches et non des présents, car *lautia* est presque toujours suivi de *munera*. Venise observa longtemps l'usage de pourvoir à la table de ses hôtes de distinction.

Chap. XLIII. — *Cur... non Agathoclem potius... refers?* Cet Agathocle était, comme on le sait, un Sicilien qui, de simple potier, devint roi de Syracuse et de toute la Sicile. Il dut cette haute fortune à ses talents militaires, et ne parvint du reste au rang suprême qu'après de nombreuses vicissitudes. De son temps les Carthaginois étaient maîtres de toute la Sicile; il la leur enleva presque en entier. Mais au milieu de ses succès, un revers imprévu faillit ruiner sa puissance. Un combat avait eu lieu entre lui et les Carthaginois aux environs d'Himéra. Les Carthaginois fuyaient, et les soldats d'Agathocle s'étaient déjà mis à piller, lorsqu'un renfort carthaginois survint, et trouva les vainqueurs en désordre. Les fuyards se rallièrent alors, et le combat ayant recommencé, l'armée d'Agathocle fut vaincue à son tour. Agathocle se réfugia à Syracuse, et les Carthaginois vinrent l'y assiéger. Agathocle alors conçoit un projet hardi. Tandis que les Carthaginois assiégent sa capitale, il passe en Afrique avec ce qui lui restait de troupes, et marche sur Carthage. La fortune se montra favorable à cette audacieuse résolution, et les Carthaginois, forcés de demander la paix, l'acceptèrent aux conditions qu'il plut à Agathocle de dicter. Voyez Diodore, XIX et XX; Polybe, VIII, 12; IX, 23; XII, 15; XV, 35; Justin, XXII, 1 et suiv.; XXIII, 1 et suiv.

Chap. XLV. — *Quominus suo quisque loco senator rogatus sententiam diceret.* On ne suivait pas un ordre invariable en prenant l'avis des sénateurs, mais ordinairement on demandait d'abord celui du prince du sénat, *princeps senatus*, à moins qu'il ne se trouvât dans l'assemblée un consul élu; alors on s'adressait toujours premièrement à ce magistrat et ensuite aux autres sénateurs, suivant leurs dignités, *consulares*, *prætorii*, *ædilitii*, *tribunitii et quæstorii*. Comme les consuls élus donnaient les premiers leur opinion, de même les préteurs et les tribuns élus semblent avoir joui d'une égale préférence sur le reste de leur ordre. Le président du sénat pouvait à son gré interroger un membre de ce corps; il le faisait quelquefois par déférence ou par amitié. Les consuls observaient ordinairement pendant toute l'année, pour interroger les sénateurs, l'ordre qu'ils avaient suivi en commençant leurs fonctions.

Ibid. — *Rutra.* C'était un instrument de fer pour remuer la terre ou le sable. Paul. Diac. : « *Rutrum* dictum, « quod eo arena eruitur. » Festus, p. 127, éd. Egger : « *Rutrum* tenentis juvenis est effigies in Capitolio ephebi « more Græcorum arenam, ruentis exercitationis gratia. « Quod signum Pompeius Bithynicus ex Bithynia supelle- « ctilis regiæ Romam deportavit. »



Chap. XLVI. — *Cum ingenti rerum ab se gestarum titulo.* C'est cette table que Polybe a consultée, III, 33 : Ἡμεῖς γὰρ εὑρόντες ἐπὶ Λακινίῳ τὴν γραφὴν ταύτην ἐν χαλκώματι κατατεταγμένην ὑπ' Ἀννίβου, καθ'οὓς καιροὺς ἐν τοῖς κατὰ τὴν Ἰταλίαν τόποις ἀνεστρέφετο, πάντως ἐνομίσαμεν αὐτὴν περί γε τῶν τοιούτων ἀξιόπιστον εἶναι· διὸ καὶ κατακολουθεῖν εἱλόμεθα τῇ γραφῇ ταύτῃ.

LIVRE XXIX.

Tite-Live, au ch. XXVII, nous apprend lui-même qu'il a comparé un grand nombre d'auteurs grecs et latins. A plusieurs reprises, ch. XXV, XXVII (et c'est à ce passage qu'il faut rapporter le fragment de Cœlius rapporté par Nauta dans Non., ch. II, numéro 5281, p. 561), XXXIV, XXXV, XXXVI et XXXVII, il cite Cœlius, et Valérius Antias, ch. XXXIV; et ch. XXII, Clodius Licinus. Mais ici encore, la base de son récit, c'est Polybe, XII et XIII. Pour le ch. III, cf. fragments de Polybe, XII, 1. Ch. I Polybe a parlé avec plus de détails (XII, 5) de l'origine de la ville de Locres. Ailleurs, il dit que quelques autres, qu'il ne nomme pas, *quosdam*, ont raconté les choses autrement; et au ch. XXIX, il se sert du mot *plerosque*. Au ch. XXI, il tire de plusieurs auteurs (*pluribus*) les deux versions différentes qu'il donne de l'affaire de Pleminius.

Chap. III. — Dans la traduction, au lieu de *soies*, lisez *saies*.

Ibid. — *Togæ exercitui.* Voyez la note sur le ch. LIV du livre XXII; cf. XXIX, 36; XLIV, 16.

Chap. IV. — *Ad Philippum quoque missi.* Ce Philippe régnait alors en Macédoine; il était fils de Démétrius et il eut pour fils Persée, avec qui le royaume de Macédoine et la Grèce tout entière succombèrent sous les coups des Romains. Philippe pressentit le danger que l'ambition et la fortune de Rome suscitaient à l'indépendance de la Grèce. Il s'appliqua toute sa vie à le prévenir, et l'on peut dire à sa louange qu'il montra autant de courage que d'habileté. Mais les destins étaient contraires à tous les ennemis de Rome. Philippe conclut avec Annibal un traité d'alliance, et malgré les efforts les mieux combinés, il n'en put tirer aucun parti. Poussé à bout par les intrigues et les orgueilleuses exigences de Rome, il lui déclara ouvertement la guerre et fut vaincu. S'étant soumis, afin de pouvoir réparer ses forces durant les loisirs de la paix, il attendit vainement une occasion favorable, et ne put la mettre à profit. La Macédoine, humiliée et vaincue, dut courber la tête sous le joug de Rome, dans ce quart de siècle où le triomphe de Rome sur le monde s'achevait par des progrès si rapides et si merveilleux. Philippe fut contemporain d'Annibal et d'Antiochus; c'est dire que, durant ses inutiles efforts pour sauver la Macédoine, l'Afrique et l'Asie passaient, avec la Grèce, sous le joug des Romains. Philippe régna quarante-deux ans, depuis l'an 221 jusqu'à l'an 179 avant Jésus-Christ.

Chap. VII. — Tite-Live prête ici à Annibal une conduite que le caractère de ce général et la circonstance elle-même rendent tout à fait invraisemblable. Annibal s'approche de la première citadelle de Locres, et examine de quel côté il vaudra mieux attaquer. Un de ses officiers tombe à côte de lui; ce coup le frappe de terreur, et il s'éloigne. Non-seulement il cesse de chercher les moyens d'attaquer les Romains, mais encore il fuit, et, entraînant toute son armée dans sa fuite, il va poser son camp hors de la portée du trait. C'est là un mauvais roman, où Tite-Live semble s'être fait un jeu de violer toutes les vraisemblances. En effet, cet Annibal qu'il nous montre si pusillanime, il le fait revenir au pied des remparts; il l'y ramène pour donner l'assaut. Il est vrai qu'il l'arrête de nouveau et qu'il lui prête une seconde démarche plus honteuse que la première, puisque Annibal recule devant une sortie, et avant de s'éloigner de Locres à tout jamais, fait dire aux Carthaginois de la citadelle intérieure qu'ils aient à pourvoir eux-mêmes à leur salut, et enfin décampe pendant la nuit. Mais loin de donner quelque vraisemblance au récit, ce second trait ne fait que mettre le comble à la fausseté de cette fable. Peut-on croire qu'Annibal n'avait jamais vu un homme frappé près de lui avant le siége de Locres? Etait-il homme à interrompre quelque opération importante, parce qu'un homme tombait à ses côtés? Etait-il homme à laisser des compatriotes à la merci des Romains, se contentant de les inviter à se défendre eux-mêmes, cet homme au cœur si ferme, au génie si bardi, à l'esprit si fin et si fécond en ressources? Tite-Live paraît avoir considéré cette partie de son histoire comme un tableau où il fallait non pas peindre la vérité, mais modifier tous les effets accessoires dans l'intérêt d'une certaine unité. La figure principale, ce n'est plus Annibal, c'est Scipion. La partie dramatique du tableau peut gagner quelque chose à ce que le caractère d'Annibal soit sacrifié. Tite-Live, il faut le reconnaître, ne fait pas ici scrupule de préférer l'effet à la vérité. Pour jeter plus de lumière sur la figure de Scipion, il multiplie les ombres autour de celle d'Annibal. Il en fait un lâche et un traître.

Chap. VIII. — *Sed Proserpinæ etiam, intacti omni ætate, thesauri.* L'antiquité a ceci de commun avec le moyen âge, que les temples y jouissaient de revenus qui leur étaient propres. Ces revenus provenaient principalement de terres que les particuliers ou les républiques avaient données au dieu. Ceci est surtout vrai de la Grèce. A Rome, les temples recevaient d'ordinaire une partie du butin fait à la guerre. Les offrandes en argent ne paraissent pas avoir été en usage chez les Grecs. On offrait aux dieux des ouvrages d'art. Les richesses du temple de Delphes consistaient principalement en trépieds et en statues. Du reste, les temples étaient des dépôts où les villes et de simples particuliers déposaient souvent leurs richesses. Dans ces sociétés anciennes où la police était si mal faite, on ne savait pas de plus sûr moyen pour mettre en sûreté ses richesses que de les placer sous la sauvegarde de la religion. Voyez Schweighæuser, sur Appien, *Ital.*, fr. VIII, et Valckenaër, sur Hérodote, IV, 162.

Chap. IX. — *Locros hexere advectus.* Une hexère était un vaisseau à six rangs de rames. Les galères de ce genre étaient fort grandes. On ne s'en servait pas à la guerre. C'étaient des objets de luxe. Celle dont il est question était sans doute syracusaine, car cette sorte de navires était plus en usage chez les Grecs que chez les Romains. Voy. Scheffer, *de Mil. nav.*, II, 2, et Périzonius, sur Elien, *V. H.* VI, 12.

Chap. X. — *Invento carmine in libris sibyllinis*, etc. Tout ce que Tite-Live raconte ici et aux ch. XI et XIV est aussi rapporté par Cicéron (*Har. resp.*, XIII), Pline (VII, 35), Ovide (*Fast.*, IV, 249-348), Appien (*B. Hann.*, LVI), Hérodien (I, 11), Dion Cassius (fr. LXIII, p. 606, ed. Reim.), Silius Italicus (XVII, 1-45), et Diodore (*Exc. Peiresc.*, p. 381). Ce dernier raconte seul que les livres sibyllins avaient aussi ordonné que l'homme le meilleur

d'entre les hommes, et la femme la meilleure d'entre les femmes conduiraient le cortége, et que le sénat désigna P. Nasica et Valéria.

Chap. X. — *A Pessinunte.* Pessinonte était une ville de l'Asie-Mineure, dans la Galatie, sur le fleuve Sangarius, à l'ouest de Juliopolis et de Gordium. La déesse Idéa est la même que Cybèle. On lui rendait en plusieurs endroits un culte célèbre, particulièrement à Eleusis.

Chap. XI. — *Sacrumque lapidem, quam Matrem deum esse incolæ dicebant.* Voyez dans les *Nouvelles annales de l'Institut archéologique*, t. I, une savante et ingénieuse dissertation où mon confrère et mon ami, M. Ch. Lenormant, a traité à fond et sous un point de vue tout nouveau le culte du dieu Mère, de Cybèle.

Chap. XIV. — *Claudiæ Quintæ.* On sait que les femmes romaines ne portaient que le nom de la famille et un surnom tiré de l'ordre de leur naissance. *Secunda, Tertia, Quarta*, etc. Voyez Sigonius, *De nom. rom.*, ch. III, et *Emend.*, I, 17.

Ibid. — *Ludi fuere, Megalesia appellata.* Les jeux mégalésiens, ou jeux en l'honneur de Cybèle, commencèrent avec les Mégalésies, ou fêtes de la grande déesse. Ces jeux se composaient de représentations scéniques et de danses exécutées par les dames romaines devant l'autel de la déesse. Les sénateurs, vêtus de robes de pourpre, assistaient à ces danses.

Chap. XV. — *Colonias latinas duodecim.* Pourquoi ces colonies sont-elles appelées latines? On ne sait avec certitude, par aucun autre passage, qu'elles aient été au nombre des colonies latines. Il est fort douteux qu'on les ait ainsi nommées parce qu'elles étaient situées dans le Latium. Tel est du moins le sentiment de Heyne, *Opusc. acad.*, t. III, p. 90.

Chap. XXI. — *In exilium Neapolim euntem.* Naples était une des villes de l'Italie dont le séjour était permis aux citoyens exilés. Voyez Polybe, VI, 12, et Sigon., *De ant. jur. ital.*, 11, 14.

Ibid. — *Forte in Q. Metellum... incidisse, et ab eo Rhegium vi retractum.* Sur les raisons qui firent penser à Métellus que Pléminius ne pouvait jouir du privilége accordé aux citoyens romains d'échapper par l'exil à la peine prononcée contre eux, voyez Hérald., *De rer. judic. auctorit.*, I, 13, 4.

Chap. XXVIII. — *Neque enim hominum modo turba.* Fénelon, *Télémaque*, livre I, au commencement : « On ne voyait de tous côtés que des femmes tremblantes, des vieillards courbés, de petits enfants les larmes aux yeux, qui se retiraient dans la ville. Les bœufs mugissants et les brebis bêlantes venaient en foule, quittant les gras pâturages... C'étaient de toutes parts des bruits confus de gens qui se poussaient les uns les autres, qui ne pouvaient s'entendre, » etc.

Chap. XXXVII. — *Sarta tecta acriter exegerunt.* Festus (p. 151, éd. Egger) : « Opera publica, quæ locantur ut integra præstentur, *sarta tecta* vocantur : etenim *sarcire* est integrum facere. »

Chap. XXXVII.—*Ipsarum coloniarum censoribus.* Les citoyens des colonies et des villes libres passaient au cens devant leurs propres censeurs, selon les formalités prescrites par les censeurs romains (*ex formula ab Romanis censoribus data*). On adressait à Rome ces dénombrements, afin que le sénat pût apercevoir en un moment les ressources et la situation de la république.

LIVRE XXX.

Chap. III et suiv., Tite-Live a pris pour guide Polybe (XIV, 1, sq.), et il le cite encore ch. XLV, quoiqu'il ait aussi comparé plusieurs auteurs sur les points douteux. Ch. III, il dit : *major pars auctorum*, et il en parle encore ch. XIX. Au ch. XVI, il se sert de ces mots : *alii*, *alii*, et au ch. XXVI de ceux-ci : *quidam auctores*. Il cite Valérius Antias, ch. III et XXIX, mais avec quelque hésitation. Jusqu'au ch. X, où finit l'extrait de Polybe, tout est extrait de cet auteur (XIV), et presque traduit. Au ch. XI, il est d'accord avec les fragments du *Spicilegium*, p. 40; liv. XIV, ch. X, 12, éd. Didot. Ch. XII, sur le cheval de Syphax blessé, et sur l'auteur de cette blessure, Cœlius (cité par Nonn., ch. II, n. 156, col. 535) s'était exprimé avec beaucoup plus d'exactitude; cf. Nauta, p. 45. Au ch. XXVIII, ces paroles : « Non esse hodie tot fasces magistratibus populi Romani, quot captos e cæde imperatorum præferre posset Annibal, » sont parfaitement d'accord avec celles de Cœlius (cité par Nonn., X, n. 55, col. 770) : « Duos et septuaginta lictores domum reportavisse fasces, qui ductoribus hostium ante soluerint ferri. »

Les exploits de Philippe contre les Cianes, les Thasiens (cf. aussi XXXI, 31), et les événements d'Egypte, relatés par Polybe, XV, 20-36, ont été passés sous silence par Tite-Live. Les ch. XXIV et suiv. sont d'accord avec Polybe, XV, 1 et suiv.; mais il y a plus de développements dans l'écrivain grec. Tite-Live a pris aussi dans Polybe (XV, 9 et suiv.) la description de la bataille de Zama. Le fond des discours se trouve en partie dans Polybe. Ch. XXXII, Tite-Live a ajouté quelques détails, pour plus de clarté. Ch. XXXIII, dans la description de l'ordre de bataille, il traduit Polybe (ch. IX), et c'est à lui qu'il doit encore et la narration du combat, et le nombre des morts, indiqué au ch. XXXV, où il a ajouté vers la fin quelques détails qu'il doit à d'autres écrivains. Les conditions de la paix (ch. XXXVII) sont tirées aussi de Polybe (ch. XVIII), et ce qu'il raconte encore dans le même chapitre est tiré également de Polybe, ch. XXIX. La fin du ch. XXXVII, *Sunt qui Annibalem....*, a été empruntée à d'autres historiens. Au reste, un savant a prouvé formellement que Tite-Live avait omis dans ce livre plusieurs faits, et qu'il en avait raconté inexactement quelques autres. C'est U. Becker dans l'ouvrage intitulé : « Ueber Livius XXX, ch. XXV et XXIX, oder Entwickelung der Begebenheiten welche zwischen Hannibals Rückkehr nach Africa und der Schlacht bei Zama liegen; » et dans son histoire de la deuxième guerre punique, p. 172, 184. Il n'est pas douteux que Tite-Live n'ait presque toujours suivi, les yeux fermés, Polybe, dont, cette fois, il n'avait pas à suspecter le zèle, souvent assez partial, pour les Scipions; mais peut-être l'exemplaire de Polybe, dont Tite-Live se servait, était-il tronqué ou mutilé. Ce qui est certain, c'est que, plus tard, ce livre XIV était peu complet, et que l'*Abréviateur*, publié par Valois (Schweighæuser, t. III, p. 488) et celui du Vatican (éd. Mai, p. 406) s'en plaignent. Enfin il faut noter, dans les apophthegmes de Plutarque (*Scip. maj.*, V), un passage qui rend douteux le fait que les Carthaginois avaient insulté les vaisseaux romains, pendant la trêve, comme Tite-Live le raconte au ch. XXIV. Sur ce point, l'auteur latin diffère de Polybe lui-même, lorsqu'il dit au commencement du livre XXV : « Les envoyés n'étaient pas encore revenus de Rome, *neque sciebatur quæ senatus R. de bello ac pace sententia esset*; » tandis que Polybe, XV, 1, dit que la lettre, tou-

chant l'acceptation de la paix avait été remise à Scipion, et que les envoyés l'avaient annoncé aux Carthaginois. Tite-Live a également omis la harangue des députés.

CHAP. II. — *Ludos magnos*. Voyez livre XXVII, ch. XXXIII. Cependant ces jeux ne furent célébrés que par les consuls de l'année suivante, comme on le voit plus bas, ch. XXVII, peut-être à cause des terreurs inspirées par les prodiges.

CHAP. V. — *Ut proximis casis*. Comparez Fénelon, *Telemaque*, livre VII et Silius Italicus, XVII, 83 et suiv.

CHAP. VII. — *Afrorum urbem*. Appien nomme cette ville Anda (*Pun.*, XXIV).

CHAP. IX. — *Tuneta*. Polybe, XIV, 10; Strabon, livre dernier, p. 834. Carthage était au nord-est.

CHAP. X. — On n'est pas d'accord sur le nom *Ruscinona*. D'autres lisent *Rusurmona*, *Rusimona*, etc. Cf. Holstenius (ad libr. *de Patriarch. rom.*, p. 94, et Hardouin sur Pline, V, 2 ou 1.

CHAP. XI. — Les *Massyliens* habitaient, au pied du mont Atlas, la partie orientale de la Numidie, et les Massésyliens que l'auteur désigne par ces mots : *regno vetere*, en occupaient le côté occidental. Voyez la note sur le ch. XLVIII du livre XXIV.

CHAP. XII. — *Genus Numidarum in Venerem praeceps*. La même observation s'est déjà présentée au ch. XXIII du livre XXIX, et exprimée presque dans les mêmes termes : « Ante omnes Numidæ Barbaros effusi in Venerem. » Corneille l'a traduite littéralement dans sa tragédie de Sophonisbe, acte V, sc. II.

. . . Je sais qu'il est Numide;
Toute sa nation est sujette à l'amour.

IBID. — *Victor captus*. On retrouve la même antithèse dans Horace, Ep. II, I, 156.

Græcia capta ferum victorem cepit.

Tite-Live parle ici d'une particularité que mentionnent d'autres historiens et, parmi eux, Appien, c'est-à-dire que Masinissa avait été fiancé avec Sophonisbe avant qu'Asdrubal l'emmenât en Espagne. Plus tard les Carthaginois l'avaient donnée en mariage à Syphax, suivant en cela la règle ordinaire de leur politique qui consistait à se ménager, par des mariages, l'alliance des chefs des tribus voisines.

CHAP. XIV. — *Quo die captum hostem vidisset*. Cette pensée est rendue avec beaucoup d'énergie dans ce vers :

Massinisse en un jour voit, aime et se marie.
Sophonisbe de Mairet, 1633.

IBID. — *Ipsum juvenem nullius forma pepulerat captivæ*. Voltaire, dans sa Sophonisbe, fait dire à Scipion :

Mais jeune comme vous, et dans un rang suprême,
Vous savez si mon cœur a jamais succombé
A ce piége fatal où vous êtes tombé.

CHAP. XV. — *Accipio nuptiale munus neque ingratum*.

... Dites, Arcas, au roi qui me l'envoie,
Que de tous les présents que m'a faits sa bonté
Je reçois le plus cher et le plus souhaité, etc.
Racine, *Mithrid.*, V, 2.

On remarque avec intérêt que l'art tragique a commencé par une Sophonisbe, en Italie comme en France. Ainsi, ce sujet fut adopté d'abord en 1514 par Trissino, qui le premier appliqua rigoureusement à la tragédie la règle des trois unités. En 1633, quelques années avant l'apparition du Cid, Mairet le transporta sur la scène française, et sa Sophonisbe, qui au milieu d'un style ampoulé ou bassement familier, offre quelques lueurs de génie, fut la première pièce régulière jouée devant Louis XIII.

Corneille et Voltaire ont composé chacun une Sophonisbe sans réussir à l'élever au niveau des chefs-d'œuvre qu'ils nous ont laissés. Observons, du reste, que le caractère de Masinissa a paru à ce dernier avoir si peu de noblesse que, contrairement à la vérité historique, il représente ce roi se poignardant sur le corps de son épouse.

CHAP. XVI. — *Bis jam eversa*. Plusieurs éditions portent *bis jam ante eversa*; mais cette leçon n'est justifiée, ni par le sens, ni par les meilleurs manuscrits. *Eversa* signifie non pas renversée, mais seulement ébranlée, comme dans Virgile : *eversum sæculum* (Georg., I, 500). Il y a ici allusion à la défaite des Carthaginois aux îles Ægates.

CHAP. XVII. — *Ædes liberæ*. On peut entendre par là une maison réservée pour les ambassadeurs seuls, en prenant *liberæ* comme synonyme de *vacuæ*. Voy. XXIV, 7. Mais il vaut peut-être mieux considérer ces mots comme désignant une maison louée aux frais de l'état, ce qui était de la part du sénat une grande marque de bienveillance (XLV, 44; XXV, 23, etc.). Les ambassadeurs des nations ennemies étaient logés hors de la ville (XXX, 21).

IBID. — *Loca* sont des places réservées, au théâtre, aux comices ou dans le sénat. (XXIX, 16; XLII, 14, etc.)

IBID. — *Lautia*. Voyez la note sur le ch. XXXIX du livre XXVIII.

CHAP. XIX. — *Lutatio*. Des éditions ajoutent *patruo*, mais contrairement aux meilleurs manuscrits.

IBID. — *Ad vicum Tanetum*. Voyez XXI, 25, et XXVII, 21.

IBID. — *Consentia et Clampetia*. Ces villes s'étaient déjà soumises l'année précédente. Cf. XXIX, 38.

CHAP. XX. — *Quod non cruentum*, etc. Tite-Live en revient toujours à cette accusation banale contre Annibal, de n'avoir pas attaqué Rome aussitôt après la bataille de Cannes.

CHAP. XXII. — *Culpam omnem in Annibalem vertentes*. Les partis qui divisaient Carthage étaient donc bien nettement tranchés, ces dissensions étaient bien profondes, puisqu'une faction pouvait ainsi rejeter sur le chef de la faction adverse la responsabilité entière de ce qui avait été fait.

CHAP. XXIV. — *Cneio Octavio ex Sicilia trajicienti*. Nous retrouvons encore ici un de ces oublis assez fréquents dans Tite-Live. Comment Octavius pouvait-il venir de Sicile, puisque, comme il est dit au ch. I et II de ce livre, il était chargé de défendre les côtes de la Sardaigne; qu'en Sicile commandait P. Villius, et sur la flotte M. Pomponius? Il y avait déjà eu une erreur sur ce même Octavius au ch. II de ce livre, où il est appelé : *prioris anni prætor*, tandis qu'il n'avait été que propréteur.

IBID. — *Apollinis promontorium*. Ce cap, aujourd'hui nommé Zebibi ou Zibeeb, forme avec le *promontorium hermæum* (cap bon), le golfe au fond duquel était Carthage.

IBID. — *Ad Agimurum*, aujourd'hui Zowamoore ou Zimbra. Cette île répond sans doute aux *aræ* de Virgile (Æn. I, 159). Comp. Ptolémée et Strabon, XVII.



Chap. XXIV. — *Ad Calidas aquas.* Strabon, livre dernier, p. 834; Pline, V, 7; Voyages de Shaw, p. 146 et suiv.

Chap. XXV. — *Ad Bagradam.* Ce fleuve, maintenant appelé Majiarda, se jetait entre Utique et Carthage, dans la Méditerranée, après avoir traversé la Zeugitane. Polybe le nomme Macra : Ἐὰν παραλλάξωσι τὸν Μάκραν ποταμὸν, XV, 2. — Le changement du B en M est très-fréquent; en lisant donc Βάκραν, nous aurons le même fleuve sous deux noms peu différents. Comp. Strabon, liv. dernier; Pline, V, 4.

Ibid. — *Superantem promontorium.* Le cap d'Apollon d'après Appien.

Ibid. — *Leptim.* Il y avait deux Leptis. Voy. Ptolémée et Pline, V, 4. La *grande* (maintenant Lebida) était sur la côte, dans la region syrtique; la *petite* (Lempta) était dans la Bysacène, à quelque distance de la précédente. C'est de la petite qu'il est ici question, puisqu'elle était la plus rapprochée d'Adrumète où Annibal arrive au ch. XXIX.

Chap. XXVI. — *Ad res repetendas.* Formule consacrée pour les réclamations des ambassadeurs. Cf. X, 4.

Ibid. — *Q. Fabius Maximus moritur.* Il avait près de cent ans, suivant Valère-Maxime, VIII, 14. Le peuple romain fournit aux frais de ses funérailles, et s'imposa à une drachme par tête.

Ibid. — *Superavit paternos honores.* Son père, Fabius Gurgès, fut consul trois fois (livre X), et Fabius Cunctator cinq fois.

Ibid. — *Avus Rullus.* Peut-être ce Rullus ou Rullianus était-il non l'aïeul mais le bisaïeul du grand Fabius; car Plutarque rapporte que celui-ci fut le quatrième du surnom de Maximus, et l'on sait que Rullus reçut du peuple ce glorieux surnom pour avoir diminué la puissance du sénat, et le transmit comme un héritage à ses descendants. Il défit les Étrusques, les Samnites et les Gaulois.

Ibid. — *Cunctando rem restituisse.* Cf. Cic., *Off.*, I, 24.

Ibid. — *Q. Fabius Maximus, filius.* Il avait eu un autre fils (cf. XXIV, 43); mais il lui avait survécu. Cicéron dit dans son traité *de Senectute*, IV : « Nihil est admirabilius « quam quomodo ille (Q. Fabius Maximus) mortem filii « tulit, clari viri et consularis. »

Chap. XXVIII. — *Statorius Semilixa.* Voyez XXIV, 48, et XXVIII, 28; Oudend. sur Frontin, I, 1, 3, et Gronove, *Observ.*, IV, 7.

Ibid. — *Senex factus.* Il avait quarante-six ans. Comp. ch. XXXVII.

Ibid. — *Pulsos de Hispania.* Les Carthaginois avaient toujours regardé comme un avantage capital la possession de l'Espagne, dont les mines précieuses étaient, pour leur trésor, une source inépuisable de richesses.

Chap. XXIX. — *Adrumetum.* Cette ville était au sud de Carthage.

Ibid. — *Zama quinque dierum iter.* Plutarque ne dit rien d'une distance si forte, et comme Adrumète ellemême était à peine à cinq jours de marche de Carthage, Adrumète d'où Annibal arrive à Zama, *magnis itineribus*, il y a lieu de croire que Tite-Live s'est trompé.

Ibid. — *Naraggara urbe.* Dans Polybe, XV, 5, on lit : Μάργαρον, dans Ptolémée, Ναργάραν, et dans Appien, Κίλλα (*Pun.*, XL).

Chap. XXX. — *Tunc Annibal prior.* Tite-Live, qui a suivi presque pas à pas Polybe dans tout ce livre, l'imite encore pour ce discours d'Annibal; seulement, dans ce dernier historien, l'exorde commence à ces mots : « Optimum quidem fuerat, » etc.

Ibid. — *Signa inferentem ad mœnia.* Telle est la leçon de la plupart des manuscrits. D'autres éditions portent : *Positis, ac jam prope scandentem mœnia.*

Ibid. — *Duobus fratribus.* Annibal avait trois frères : Asdrubal (XXVII, 49), Magon (XXX, 19), Hannon (XXIX, 34). Peut-être ignorait-il encore la mort de Magon.

Chap. XXXI. — *Neque patres nostri priores de Sicilia.* Ce langage ne paraît pas sincère. Les Mamertins et les Sagontins ne firent que fournir un prétexte spécieux aux hostilités.

Ibid.—*Pia ac justa arma.* Ces deux qualificatifs étaient toujours employés pour signifier une guerre légitimement entreprise. Cf. I, 32, et IX, 1.

Chap. XXXII.—*Ubi ad insignem militem venerat*, etc. Silius, dans son XVII[e] livre, développe fort longuement cette pensée, et son style est plein de mouvement et d'énergie.

> Tu mihi Flaminii portas rorantia cæsi
> Ora ducis, nosco dextram, etc.

Ibid. — *Celsus hæc corpore.* Voyez Silius, XVII, 126. Comp. Polybe, XV, 10 et 11.

Chap. XXXIII. — *Non confertas autem cohortes.* On remarque quelquefois de la confusion et de l'obscurité dans les expressions de Tite-Live, lorsqu'il fait des récits militaires, et qu'il décrit les mouvements d'une armée. Pour l'entendre, il faut alors recourir aux sources qu'il a consultées, et surtout à Polybe. Ordinairement, les troupes étaient disposées en échiquier; mais ici le général romain suivit un autre ordre pour rendre plus aisé le passage des éléphants. Les manipules des hastats, à la première ligne, reçurent leurs intervalles ordinaires; mais au lieu de mettre les manipules des princes à la deuxième ligne, vis-à-vis de ces intervalles, il les plaça à quelque distance derrière les manipules des hastats, de même que, dans la troisième ligne, il mit ceux des triaires derrière; les manipules des princes et les intervalles des trois lignes se correspondaient ainsi entre eux. Voyez les *Memoires militaires* de Guischart, I, ch. XII.

Ibid.—*Velitibus.* La place des vélites était généralement devant le front de l'infanterie. Scipion les distribua dans les espaces de la première ligne comme pour cacher à l'ennemi ses dispositions.

Ibid. — *Applicantes se antesignanis.* L'auteur se fût expliqué plus clairement en disant qu'ils devaient se sauver à droite ou à gauche par les espaces qui étaient entre les manipules d'une ligne et ceux de l'autre. Comp. Polybe, *loc. cit.*

Ibid. — *Ligurum, Gallorumque.* Annibal eut pour auxiliaires des Liguriens dès le commencement de la guerre avec les Romains. Quant aux Gaulois, il y en eut à la solde de Carthage bien avant les guerres puniques. Ils venaient probablement des pays circonvoisins de la Méditerranée. C'étaient des hordes barbares et féroces qui combattaient à moitié nues. On cite des Celtes parmi les alliés de Carthage dans le traité d'Annibal avec Philippe de Macédoine.



Chap. XXXIII. — *Baliaribus*. Les frondeurs et les archers des iles Baléares (de βάλλειν ?) formaient un corps redoutable, ordinairement composé de mille hommes.

Ibid. — *Modico intervallo*. D'après Polybe, cette distance était d'un stade.

Ibid. — *Bruttii plerique erant*. Les Bruttiens étaient méprisés par tout le reste de l'Italie, surtout depuis qu'ils s'étaient laissé soumettre si facilement par Annibal. On prétendait qu'ils tiraient leur nom de leur stupidité et de leur lâcheté. Justin, XXIII, 1, 2 et 9.

Ibid. — *Equitatum*. La cavalerie légère, que fournissaient les tribus nomades, faisait la principale force de l'armée carthaginoise; elle était montée sur de petits chevaux non sellés.

Ibid. — *Quibus non lingua, non mos*, etc.

Tot dissona lingua
Agmina, barbarico tot discordantia ritu
Corda virum.

Silius, XVI, 19.

Ibid. — *Auxiliaribus*, etc. Comparez dans Justin, XI, 9, le discours d'Alexandre à son armée : « Singulas gentes « diversa oratione alloquitur : Illyrios et Thracas opum « ac divitiarum ostentatione, » etc.

Chap. XXXV. — *Singulari arte aciem eo die instruxisse*. Polybe accorde une admiration égale aux deux généraux, et attribue la victoire surtout à la discipline de l'armée romaine et à la prudence de Scipion, qui fut assez sage pour rappeler ses hastats aussitôt qu'il vit plier les troupes ennemies, pour former sa ligne pleine au lieu de poursuivre les fuyards. Sans cela, Annibal eût peut-être vaincu, malgré le désastre de sa cavalerie et de ses auxiliaires et la lâcheté de ses compatriotes de la deuxième ligne, qui était malheureusement composée en grande partie de nouvelles levées. La troisième ligne, composée de ces vieilles cohortes si souvent victorieuses sous ses ordres, faisait seule sa véritable armée. C'était une espèce de légion sacrée. Du reste, les grandes armées carthaginoises renfermaient toujours beaucoup moins d'indigènes que de combattants mercenaires, et ces troupes étrangères, qui n'avaient ni discipline ni force morale, étaient souvent un élément de défaite.

Ibid. — *Incertos socii an hostes essent*. Il y avait incertitude, non pas dans les Italiens, mais dans Annibal. Tite-Live donne quelquefois ce sens passif à l'adjectif *incertus*. Cf. XXVII, 37 : « Is quoque incertus mas an femina « esset, natus erat; » et XXXI, 12 : « In Sabinis incertus « infans natus masculus an femina esset. »

Chap. XXXVII. — *Conditiones pacis dictæ*. Voyez Polybe, XV, 18.

Ibid. — *Bellum neve in Africa neve extra Africam : jugum populi Romani gererent*. Voici le texte de Polybe : Πόλεμον μηδενὶ τῶν ἔξω τῆς Λιβύης ἐπιφέρειν καθόλου, μηδὲ τῶν ἐν τῇ Λιβύῃ χωρὶς τῆς Ῥωμαίων γνώμης. Tite-Live a donc mal traduit ce passage, duquel il résulte qu'il y avait défense absolue de faire la guerre au dehors de l'Afrique, et que la permission du peuple romain était exigée pour la faire au dedans.

Chap. XXXVII. — *Obsides centum*. Cependant Tite-Live parle plus loin d'un nombre plus considérable (XXXII, 2) : « Centum obsides redditi : de cæteris, si in fide remane- « rent, spes facta. » D'ailleurs, Appien dit que Scipion exigea cent cinquante otages.

Ibid. — *Sunt qui tradant.... postulanti ante omnia Scipioni ut Annibal sibi traderetur*, etc. Tite-Live ne citant pas les autorités sur lesquelles ce fait s'appuie, nous nous plaisons à douter de son authenticité.

Chap. XXXIX. — *Inter portus Cosanum, Lauretanumque. Cosa et Laurete*, villes d'Etrurie.

Ibid. — *Populonia*, ville et promontoire de la même contrée, vis-à-vis de l'île d'Elbe.

Ibid. — *Insanos montes*. Florus dit au livre II, ch. VI : « Gracchus Sardiniam arripuit. Nihil illi gentium fe- « ritas, Insanorum (nam sic vocantur) immanitas mon- « tium profuere. »

Ibid. — *Scribæ viatoresque*. Les scribes, dont la charge était plus considérée en Grèce qu'à Rome, transcrivaient les actes publics, les lois, etc. Les viateurs étaient des officiers subalternes qui avertissaient les magistrats et les sénateurs quand il y avait des assemblées, et qui conduisaient les condamnés en prison. Voyez la note sur le ch. LVI du livre II, tome 1, p. 802.

Ibid. — *Cerealia ludos*. Les dames se préparaient à ces jeux par l'abstinence et les célébraient dans le cirque au mois d'avril (voyez la note du ch. LVI, liv. XXII). Quelques éditions ont *cereales*, mais notre leçon est d'accord avec les manuscrits et avec l'habitude de Tite-Live, qui s'exprime souvent ainsi. Conf. XXXIV, 54 : « Mega- « lesia ludos scenicos; » XXXIX, 22 : « Ludi Taurilia. »

Chap. XLII. — *Hædum populares appellabant*. Il n'y avait pas de noms propres chez les Carthaginois, mais seulement des surnoms empruntés à certaines qualités ou à une ressemblance avec certains animaux. Ainsi le nom de *Barca* signifiait foudre, et était un surnom personnel d'Hamilcar. Voyez Heeren, *Commerce et politique des nations anciennes*, 4e vol.

Chap. XLIII. — *Privos lapides silices, privasque verbenas. Privos* répond à *singuli singulos*. Ces cailloux sacrés étaient aigus et servaient, en guise de couteaux, à couper les victimes.

Ibid. — *Inter quos Q. Terentius Culleo*. Plutarque rapporte dans ses Apophthegmes que Scipion déclara qu'il n'écouterait les députés de Carthage qu'après la délivrance de Térentius.

Ibid. — *Tam lugubre fuisse Pœnis*, etc. On comprend bien quelle importance Carthage dut toujours attacher à sa marine. Diodore rapporte que la défaite d'une flotte y entraînait un deuil général, qu'on tendait alors les mâts en noir, et qu'on déroulait sur les proues des navires des peaux de moutons noirs.

Ibid. — *De perfugis gravius quam de fugitivis consultum*. Quelques commentateurs ont pensé à tort qu'il s'agissait ici d'esclaves fugitifs. Les esclaves étant des propriétés particulières ne pouvaient être l'objet d'un traité public. Les *perfugæ* étaient des transfuges passés à l'ennemi. Les *fugitivi* des deserteurs arrêtés par les Carthaginois.

Chap. XLV. — *Tibure haud ita multo ante mortuus*. D'autres historiens, et entre autres Polybe, XVI, 12, disent que Syphax assista au triomphe de Scipion, et se laissa ensuite mourir de faim dans sa prison.

Ibid. — *Polybius, haudquaquam spernendus auctor*. Par cette expression négative, notre historien n'a certainement pas voulu rabaisser le mérite de celui dans les écrits duquel il a si souvent puisé. Il faut remarquer que cette tournure est fréquente dans Tite-Live. Ainsi il dit



de même, livre XXXIII, 10 : « Nos Polybium secuti sumus, non incertum auctorem cum omnium romanarum rerum, tum præcipue in Græcia gestarum. » Voyez encore, IV, 13 : « Laudibus haud immeritis, » et IV, 20 : « Haud spernendos testes. »

Chap. XLV. — *Secutus Scipionem triumphantem est pileo capiti imposito Q. T. Culleo.* Il suivit aussi les funérailles de Scipion, toujours portant le pileus.

LIVRE XXXI.

Comme Polybe avait raconté en détail, et avec plus d'exactitude encore que les guerres puniques, tout ce qui s'était passé en Grèce, soit pour en avoir été en partie témoin oculaire, soit pour tenir ses renseignements de seconde main, Tite-Live, dans le récit de ces événements et dans les livres suivants, *urgente operis magnitudine* (XXXI, 1), paraît l'avoir suivi de plus près encore, et s'être borné à traduire sa narration, qu'il a coutume d'abréger et d'arranger à sa manière. Rarement, il a remarqué les différences des autres historiens.

Au chap. I, le calcul des années relatives aux événements de la guerre de Grèce est très-exact, et il est sans doute l'ouvrage de Polybe, puisque Tite-Live, dans sa narration antérieure, en avait adopté un autre (cf. Manso, *Sparta*, III, 2, p. 276); mais il a omis beaucoup de choses qui se trouvaient dans l'auteur grec. Tous ces détails donnés par Polybe, en forme de préambule, et pour préparer l'esprit de ses lecteurs sur les événements antérieurs à la guerre des Romains, comme les batailles navales de Philippe avec Attale et les Rhodiens (XVI, 2 et suiv.), sont brièvement indiqués par Tite-Live (XXX, 14, et XXXI, 2), qui, à l'endroit où Polybe avait placé cet exposé, selon l'ordre chronologique (avant le triomphe de Scipion), l'avait complétement passé sous silence. Le ch. XIVe, à la fin, et le XVe, sont tirés de Polybe, à qui l'historien latin paraît redevable de plusieurs bonnes observations et de plusieurs raisonnements judicieux; par exemple, au chap. XV, vers la fin (cf. Polybe, XVI, 28), et au ch. XXXVIII. Le récit exact du siége d'Abydos, ch. XVII, est tiré de Polybe (XVI, 29 et suiv.); mais il a été abrégé; on y a omis les noms des ambassadeurs, et la comparaison entre eux et les Phocéens et les Acarnaniens. Dans tout le reste, Tite-Live abrége également; puis, au ch. XVIII, il continue à traduire, comme on peut en juger par le ch. XXIV, en le comparant avec Diodore, lib. XXVI, p. 575, Wessel). Ce qu'il dit à la fin de ce livre, au sujet du triomphe de Furius (ch. XLVII et suiv.), paraît puisé à une autre source, et ce qu'il ajoute au sujet des jeux célébrés par Scipion (ch. XLIX), Polybe l'a placé ailleurs, dans le récit du triomphe de Scipion (XVI, 12). Il semble que tout le reste, jusqu'à la fin du livre, doit être rapporté non à Polybe, mais à quelque autre auteur.

Chap. I. — *Æque multa volumina.* Nous savons par l'abrégé de Florus que Tite Live avait commencé l'histoire de la première guerre punique, au XVIe livre.

Ibid. — *Decem ferme ante annis.* Cette guerre avait commencé la cinquième année de la deuxième guerre punique XXIV, 40). A l'occasion du traité de Philippe avec Annibal, dont Tite-Live a parlé plus haut (XXIII, 33), si l'auteur dit que les Étoliens en furent la cause, c'est parce que les hostilités ne prirent une certaine activité qu'à la suite de l'alliance conclue entre les Romains et les Étoliens, au commencement de la neuvième année de la guerre punique.

Chap. I. — *Paris fuissent causæ.* Ils avaient obligé Rome, occupée d'ailleurs d'ennemis plus redoutables, à prendre des dispositions pacifiques, en faisant, contre son aveu, la paix avec la Macédoine (XXIX, 12).

Chap. II. — *Curæ Asianam rem senatui fore.* Le sénat devait saisir avidement tous les prétextes de guerre contre Philippe. Il avait à venger l'insulte faite au nom romain par Pyrrhus; la conquête du royaume d'Alexandre flattait son orgueil autant que son ambition. C'était, du reste, le premier pas à faire pour asservir la Grèce et pour dominer l'Orient.

Ibid. — *Qui tunc in provinciis erant.* Ælius Pætus était chez les Boïens, et Cn. Cornélius Lentulus en Sicile.

Ad Ptolemæum. — Ptolémée V Épiphane, qui venait de succéder à son père, Ptolémée Philopator, n'était âgé que de quatre ans. Les ambassadeurs que le sénat lui envoya avaient pour mission véritable de prendre sa tutèle que se disputaient d'ambitieux ministres, et de défendre l'Égypte contre les projets d'envahissement que nourrissaient Philippe et Antiochus.

Ibid. — *In fide mansisset.* Ptolémée Philopator avait envoyé à Rome des secours de vivres pendant une grande disette de blé.

Ibid. — *Quam tribum Sapiniam vocant.* C'est à tort que quelques commentateurs ont regardé cette tribu comme une des trente-cinq tribus romaines. Cette partie de l'Ombrie était voisine du fleuve Sapis (Savio). Cluvier, *Ital. ant.*, II, 6, p. 625; Gruch., *de com. rom.*, II, 1 et Panvin., *de civ. rom.*, ch. LI.

Ibid. — *Castrum Mutilum.* Aujourd'hui Médolo, au pied des Apennins.

Chap. III. — *M. Valerius Lævinus.* Duker observe judicieusement que ce Lævinus n'était sans doute pas le fils de celui qui, plusieurs années auparavant, avait combattu en Grèce contre Philippe. Ce dernier étant un homme consulaire, n'eût pas été élu aux fonctions subalternes de propréteur.

Chap. IV. — *De agris veterum militum.* L'auteur fait ici la première mention de cette espèce de récompense qui plus tard fut si fréquemment accordée aux vétérans, et finit même par devenir une loi.

Chap. V — *Quingentesimo quinquagesimo secundo.* (A. J. C. 200.) Telle est l'opinion de Crévier et de Dodwell, pour la fixation de cette date sur laquelle on n'est pas d'accord. D'autres lisent *quinquagesimo* ou *quadragesimo*, ou *quinquagesimo quarto*.

Ibid. — *Victoriamque et triumphum portendi.* Le sénat se servait toujours de la superstition comme d'un instrument pour amener le peuple à seconder ses projets.

Chap. VI. — *Vellent, juberent.* Formule usitée pour proposer une loi.

Ibid. — *Rogatio... antiquata est.* Le peuple, justement lassé de voir se répandre sur la terre étrangère le sang de ses meilleurs citoyens, sentait d'ailleurs que cette augmentation d'ennemis et de victoires ne faisait qu'accroître la puissance dictatoriale du sénat et diminuer sa propre influence sur les affaires.

Chap. VII. — *Comitiis.* Quelques éditions ajoutent *habitis*; mais ce mot manque dans la plupart des manuscrits, et il se dirait plutôt si les comices avaient été ter-



minées : mais elles s'ouvraient seulement. Tite-Live s'exprime souvent ainsi. XXI, 50 : « Comitiis ædiles creati. » XXXIX, 39 : « Comitiis etiam acrius quam ante petebat. » Voyez aussi VIII, 13 ; XLV, 35.

Chap. VII. — *Ne œquaveritis.* Voyez une tournure semblable, XXXII, 12 : « Ne sint vera quæ Athenienses modo legati dixerunt ; » et dans Cic., II, *Tusc.*, v : « Quare ne sit summum malum dolor, malum certe est. »

Ibid. — *Æquabitis, dico ?* Cette répétition est le seul moyen de rendre la phrase claire et correcte. On a aussi proposé de lire : *Dii ! quantum*, etc., tour de phrase peu ordinaire à l'auteur, ou : *Dico quantum prœstat*, leçon contraire à une règle de grammaire. Crévier propose : *Pyrrho dico ?* Le discours de Sulpicius est plein d'adroites exagérations. Tout ce qui peut épouvanter le peuple y est habilement exposé.

Chap. VIII. — *Consules binas legiones scribere jussi.* Le sénat n'envoyait donc pour combattre le roi de Macédoine que des forces bien inférieures à celles que, pendant plusieurs années, il déploya contre les tribus barbares des Boïens et des Insubriens. « Rome raidit ses bras contre la Gaule et l'Espagne ; il lui suffit de toucher au doigt les successeurs d'Alexandre pour les faire tomber. » Michelet, *Hist. rom.* Voyez aussi Montesquieu, *Grand. et décad.*, ch. v et vi.

Ibid. — *Invitum ne quem militem veterem ducendi jus esset.* Le sénat craignait de rendre trop pesantes pour le peuple, des guerres qu'il était dans sa politique de prolonger à l'infini. Ces volontaires et ces vétérans n'avaient pas tous achevé leur temps de service ; beaucoup d'entre eux n'avaient droit qu'à un congé. Malgré cette défense de les forcer à s'enrôler, nous voyons cependant que deux mille d'entre eux se plaignirent de la violence dont les tribuns avaient usé à leur égard. Cf. XXXII, 33.

Chap. IX. — *Quinquennalia vota.* Offrandes qu'on promettait aux dieux, si, cinq ans après, la république était dans le même état. Voyez XXVII, 33 ; XXX, 27.

Chap. X. — *Salyis, Ilvatibusque.* Ces deux peuplades, sur lesquelles on ne sait rien de positif (car il ne peut pas être question ici des Salyens qui habitaient entre le Rhône et les Alpes), ont été diversement nommées par les éditeurs.

Ibid. — *Placentiam.* Cette ville, qui dut son nom à son agréable position (*a placendo*), était une colonie romaine, fondée, en même temps que Crémone, l'an 218 avant J.-C., cinq cent trente-cinq ans après la fondation de Rome, pour assurer la fidélité des Liguriens et de toutes ces tribus de Gaulois liguriens, dont l'héroïque résistance fit si souvent trembler Rome.

Chap. XI. — *Arbitrium ejus permittenti.* Le texte latin n'est pas d'accord ici avec la traduction, pour laquelle on a suivi la leçon adoptée du reste par quelques éditions : *eis permittente.*

Chap. XII. — *Pecuniam Locris.* Voy. XXIX, 7 et 18.

Ibid. — *Pleminium.* Voy. XXIX, 7, 21, 22.

Ibid. — *Triennio ante.* Il y avait cinq ans, en comptant les nombres extrêmes. Voyez XXIX, 21.

Ibid. — *Sospitœ Junonis.* Junon portait le surnom de *Sospita* ou *Sospes*. Ce dernier mot est ordinairement synonyme de *servatus* ; mais on le voit employé, chez Ennius, dans le sens de *servator*. Cf. Festus, au mot *sospes*, p. 177, éd. Egger. Le même, p. 149 : « Sispitem Junonem, quam vulgo sospitem appellant, antiqui usurpabant, cum ea vox ex græco videatur sumpta, quod est σώζειν. »

Chap. XII. — *Sicut patrum memoria Livius.* Voyez XXVII, 37. Duker s'étonne de ce que Tite-Live se sert de l'expression *patrum memoria*, attendu que suivant lui le poëme de Livius Andronicus n'avait été composé que sept ans auparavant. C'est qu'il n'a pas fait attention que Tite-Live, à l'endroit cité, dit non pas que le poëme datait de l'an 545, mais seulement que cette année-là il avait été chanté par vingt-sept jeunes filles.

Ibid. — *Licinius Tegula* était considéré comme occupant le quatrième rang parmi les meilleurs auteurs comiques. Aulu-Gelle, XIII, 21 ; XV, 24 ; voyez aussi Festus, au mot *scribœ*.

Chap. XIII. — *Tertia pensio debebatur.* Ce prêt avait eu lieu la neuvième année de la seconde guerre punique, comme on le voit plus haut (XXVI, 36. Cf. XXIX, 16). Le silence de notre historien, sur le remboursement du deuxième quartier de la dette, ferait croire qu'à l'époque dont il s'agit ici le troisième était dû sans que le second eût été acquitté. Voyez XXXIII, 42.

Ibid. — *Tabuliusque* ; de *tabula*, tableau des dettes.

Chap. XIV. — *Mille militum copiis.* Quelques éditions ont seulement : *militum copiis*, ce qui laisserait une lacune facile à apercevoir, d'après le *neque enim* qui suit immédiatement. La première lettre de *militum* a pu, dans les manuscrits, absorber celle qui désignait le chiffre 1000.

Ibid. *Abydum oppugnabat.* Philippe, en s'emparant de quelques villes grecques d'Asie (ch. ii, xvi, xvii), et entre autres d'Abydos, voulait s'assurer des positions d'où il pût tenir assiégé Attale dont il redoutait les attaques par les côtes de la Thrace, le côté le plus faible de son royaume.

Ibid.—*Cum Rhodiis et Attalo.* Ces deux batailles navales s'étaient livrées l'une près de l'île de Ladès, la deuxième année de la cent quarante-quatrième olympiade, et l'autre l'année suivante près de Chio.

Ibid. — *Antiocho.* Antiochus-le-Grand, qui plus tard fit la guerre aux Romains.

Ibid. — *Per initiorum dies.* Les Eleusinies, sur lesquelles on ne peut guère avoir de notions précises, étaient des mystères dont les Hiérophantes avaient fait un secret terrible. L'accès en était interdit aux personnes non initiées, aux esclaves, aux enfants illégitimes, aux étrangers, à moins que ces derniers ne se fissent naturaliser. Ce ne fut par exemple qu'à cette condition que furent admis Hercule, les Dioscures, et plus tard Anacharsis, Hippocrate, Sylla, Julien, etc. Plus tard on en écarta les épicuriens et les chrétiens. Un tribunal spécial, dont on n'osait même prononcer le nom, formé par les ministres d'Éleusis, et semblable peut-être au redoutable tribunal de Venise ou aux fameux tribunaux weimiques, jugeait ceux qui s'étaient rendus coupables envers la déesse, soit en révélant ce qui s'était passé dans l'enceinte sacrée, soit en y pénétrant sans être initiés. Plusieurs grands hommes furent exposés à des poursuites pour des fautes de ce genre. Eschyle fut absous avec peine par l'aréopage, Alcibiade fut banni, Aristote crut qu'il était prudent pour lui de quitter l'Attique. D'autres comme Socrate et Démonax, devinrent suspects pour ne s'être pas fait initier. Tout Athénien devait avant sa mort

se soumettre à cette obligation. Aussi tous, hommes, femmes, enfants (Apulée, *Ane d'or*, l. XI) tenaient à honneur d'être admis parmi les époptes ou contemplateurs. Ce titre n'était accordé que lorsque, par la petite initiation, on avait gagné celui de myste ou novice, et après des jeûnes, des neuvaines expiatoires, des retraites et des confessions. On croyait que ceux qui mouraient sans avoir été initiés restaient aux enfers, enfoncés dans des étangs de boue, tandis que les autres occupaient les plus belles places aux Champs-Élysées. Diogène le Cynique répondit un jour à ceux qui le pressaient de se faire admettre aux mystères, en lui offrant cette effrayante perspective : « Quoi? Agésilas et Épaminondas seront dans le fumier, tandis que les plus vils citoyens seront aux îles fortunées! n'importe où ils se trouvent, je préfère la société de nos grands hommes. » (Voyez Diog., de Laerte, l. VI; Lucien, *Demon.*, II.) Ces mystères, dans lesquels on reconnait les inspirations du fanatisme, et quelquefois de la haute science des prêtres de l'Orient, avaient, disait-on, été introduits chez les Grecs par Eumolpe, à qui ils avaient été enseignés par les filles de Danaüs. Voyez Meursius, *Eleusinia*; Sainte-Croix, *Mystères du Paganisme*, Ouvaroff, *Essai sur les mystères d'Eleusis*, et les recherches profondes de M. Lobeck, dans l'*Aglaophamus*.

Chap. XIV. — *Cedentem in Macedoniam*. Après les deux batailles navales dont il a été question plus haut.

Ibid. — *Dii prope ipsi*. Polybe rapporte que tous les temples furent ouverts, et que sur tous les autels on offrit des sacrifices.

Chap. XV. — *Assentatione immodica*. On voit que le temps de l'asservissement était arrivé pour ce peuple auquel il ne restait plus, au lieu de son ancienne grandeur, qu'un vain amour propre, une stérile faconde et une extrême ardeur à flatter ou à maudire les rois!

Ibid. — *Ciam*. Des éditions portent *Rhodii etiam ab Ægina*. La leçon adoptée dans le texte s'appuie sur Polybe (liv. XVI, ch. XXVI, § 10.) : ἀνήχθησαν εἰς τὴν Κίον ἐπὶ τὰς νήσους. Cia, que l'on confond avec Cea, Ceos ou Cio, est une île vis-à-vis de l'Eubée.

Ibid. — *Andrum, Parumque et Cythnum*. Ces trois îles, aujourd'hui Andro, Paro et Cythno, sont toutes au nombre des Cyclades.

Ibid. — *Quum, si institissent*. Quelques éditions portent : *Rhodiique si institissent*, d'autres : *cum ea institissent*.

Ibid. — *Thraciæ opportuna loca*. Ceux qui lisent ici *Græciæ* ne semblent pas avoir fait attention que les localités citées dans le chapitre suivant, telles qu'Enus et Maronée, sont situées en Thrace. Hom., *Il.* IV, 519. Tite-Live, XXXVII, 60; XXXIX, 27; Virg., *En.*, III, 14.

Chap. XVI. — *Heraclidi*. Ce chef était un banni de Tarente, homme corrompu et souillé de crimes. Voyez Polybe, XIII, ch. IV.

Ibid. — *Maroneam*. Maronée, aujourd'hui Marogna, était fameuse surtout par ses vins. Hom., *Od.*, IX, 197; Pline, XIV, 4. En s'emparant de toutes ces places Philippe voulait fortifier ses frontières orientales, du côté de la Thrace, par où l'ennemi pouvait le plus facilement s'introduire.

Ibid. — *Ænum*. Enos, aujourd'hui Igno.

Ibid. — *Cypsela*. Cypsèle, aujourd'hui Ipsala.

Ibid. — *Doriscon*. Dorisque était située dans la plaine de Roumigik, sur le bord de la mer Égée, près des embouchures de l'Hèbre.

Chap. XVI. — *Serrheum*. Serrhée, aujourd'hui Serrh. Pline, l. IV, 11.

Ibid. — *Elæunta*. Eléonte, ville de la Chersonèse de Thrace, vis-à-vis du promontoire de Sigée (aujourd'hui *Copo-Græco*).

Ibid. — *Alopeconnesum*. Alopéconnèse (l'île des Renards) était vis-à-vis de Samos, près du golfe Mélanos. Voyez Pline, IV, 12.

Ibid. — *Callipolis*. Vis-à-vis de Lampsaque, sur l'autre côté de l'Hellespont. Ptolém. XI, 12; Hérod., VII, 59.

Ibid. — *Madytos*. L'ancien emplacement de cette ville, située en face d'Abydos, se nomme actuellement Maiton. Voyez Hérodote, VII, 53.

Ibid. — *Abydeni*. Abydos est aujourd'hui un pauvre village appelé Aveo.

Chap. XVII. — *Legatos*. Πέμψαντες πρεσβευτὰς Ἰφιάδην καὶ Παντάκνωτον ἐκέλευον παραλαμβάνειν τὸν Φίλιππον τὴν πόλιν. Polybe, XVI, ch. XXX, § 7.

Ibid. — *Principes*. Polybe nomme ces chefs : *Glaucis* et *Théognète*.

Chap. XVIII. — *Qui Alexandriam missi erant*. Voyez ch. II, et Justin, XXX, 3; Val.-Max., VI, 6.

Ibid. — *Trium consensu*. Quelques éditions portent, contrairement aux manuscrits : *duorum consensu*. Mais l'auteur a dit de même (III, 25), en parlant d'un tribun : *Virginius maxime et tribuni*.

Ibid. — *Num Abydeni quoque*. Voici comment Polybe (XVI, 19) rapporte les paroles d'Émilius : Μεσολαβήσας ὁ Μάρκος ἤρετο· Τί δὲ Ἀθηναῖοι, τί δὲ Κιανοί, τί δὲ νῦν Ἀβυδηνοί; καὶ τούτων τίς, ἔφη, σοὶ πρότερος ἐπέβαλε τὰς χεῖρας;

Ibid. — *Ætas, inquit*, etc. Polybe ne cite pas le troisième motif : *Romanum nomen*. Il dit : Πρῶτον μὲν ὅτι νέος ἐστὶ καὶ πραγμάτων ἄπειρος· δεύτερον ὅτι κάλλιστος ὑπάρχει τῶν καθ'αὑτόν· καὶ γὰρ ἦν τοῦτο κατὰ τὴν ἀλήθειαν.

Ibid. — *Per omnes vias lethi*. Polybe, XVI, 19, raconte que les uns périrent par le fer ou la corde, les autres en se précipitant dans le feu, dans les puits ou du haut des toits.

Ibid. — *Apolloniam*. Cette ville, que Cicéron appelle *magnam* et *gravem* (Philipp., XI), était célèbre par un oracle d'Apollon, que l'on consultait en jetant de l'encens dans le feu. « Il n'en reste plus que son nom, mutilé comme ses édifices. Le monastère de la vierge de Polliui est la seule partie habitée de la terre consacrée à Apollon. Douze religieux en forment la population. Son enceinte, où l'on trouve des colonnes brisées, des portions de frises, des chapiteaux, était à dix stades de l'Aoüs (aujourd'hui Voïoussa). » Voy. de Poucqueville, t. I, p. 354.

Chap. XX. — *Qui neque dictator*, etc. Ainsi nous avons vu plus haut (XXVIII, 38) que Scipion, proconsul, n'obtint pas le triomphe : *quia neminem ad eam diem triumphasse, qui sine magistratu res gessisset, constabat*. Le proconsul était *cum imperio*, mais non, *cum magistratu*.

Chap. XXI. — *Dextra ala*. Comme il n'est aucunement question de la division de gauche, et qu'il n'est pas



probable que le préteur, s'il l'avait eue à sa disposition, l'eût dispensée de combattre, tandis qu'il faisait peser tout le poids de la bataille sur celle de droite et sur les légions, Ducker a conjecturé que la division de gauche n'était pas dans l'armée du préteur. Il pense qu'elle était demeurée en Étrurie, par ordre du consul, pour que cette province ne restât pas sans défense. Voy. ch. XI. Nous avons vu plus haut qu'on nommait *ala* les corps de troupes des alliés, qui correspondaient à la légion des Romains. Cette distinction, du temps de Tite-Live, n'existait plus, vu que, depuis la guerre sociale, tous les alliés étaient citoyens romains, et étaient incorporés à ce titre dans les légions.

Chap. XXI. — *Hamilcar*. Tite-Live rapporte cependant plus bas (XXXII, 30 et XXXIII, 33) que ce même Hamilcar fut pris et traîné à la suite du triomphateur. Cette contradiction résulte sans doute de la diversité des auteurs qu'il aura suivis.

Chap. XXII. — *Sicut ante dictum est*. Ch. XIV.

Ibid. — *Chalcide*. Chalcis (Egripo) était la capitale de l'Eubée. L'Euripe était si resserré vis-à-vis de cette ville, qu'une galère y passait à peine. Pline, II, 95; Strabon, IX, p. 445, et suiv.

Chap. XXIV. — *Demetriade*. Cette ville, située en Thessalie, dans la Phtiotide, sur le golfe Pélasgique, avait été fondée par Démétrius Poliorcète.

Ibid. — *Hemerodromos vocant Græci*. On les appelait encore δρομοκήρυκες ou ἡμεροσκόποι et ἡμεροφύλακες. Leurs fonctions consistaient à observer au loin ce qui se passait et à en donner la nouvelle soit par des signaux, soit en accourant au plus vite. Voy. Hérod., VI, 105.

Ibid. — *Prætor Atheniensium*. Les auteurs latins traduisaient toujours ainsi le mot Στρατηγός. Voy. Corn. Nep., *Milt.*, IV. Cic., *Off.*, I, 40 : *Pericles cum haberet collegam in prætura Sophoclem.*

Ibid. — *Ab Dipylo*. Cette porte était la plus grande d'Athènes, et de là aussi lui venait son nom. *In Academiæ gymnasium ferens*. Voy. Pline, XII, 1, 5; XXI, 1, 5; Meursius, *Ceram. Gem.*, 19; Barthélemy, *Voy. d'Anacharsis*, vol. II, ch. VII, VIII.

Ibid. — *Diu optata*. On peut rapporter ce participe à *cæde*, et sous-entendre *odium*, ou bien le considérer comme un pluriel neutre, complément d'*expleturum*.

Ibid. — *Cohortatus milites*. Ces belles paroles rappellent la courte et énergique harangue de Henri IV, avant la bataille d'Ivry.

Ibid. — *Cynosarges, templum Herculis*, etc. Le Cynosarge était un gymnase destiné, comme celui du Lycée et de l'Académie, à l'instruction de la jeunesse. Son nom lui vient de ce qu'un nommé Didyme, comme le rapporte Suidas, reçut ordre de l'oracle d'élever un temple à Hercule, à l'endroit où s'était arrêté un chien blanc, κύων ἀργής, qui s'était jeté sur les viandes que cet Athénien voulait offrir en sacrifice. Cet endroit était aussi le rendez-vous des oisifs (ἀργός). Voy. Dicéarque, III, *Geogr.*

Ibid. — *Sepulchra*. Toutes les sépultures étaient hors des murs, dans des quartiers réservés, ou dans les maisons de campagne.

Chap. XXV. — *Eleusinem profectus spe improviso templi castellique*, etc. Eleusis est aujourd'hui remplacé par le village de Lepsina. Le temple de Cérès, que Strabon (l. IX, p. 395) compare à un théâtre capable de contenir trente mille personnes, présente un immense monceau de ruines, parmi lesquelles on a encore reconnu le château fort dont il est ici question, et dont parle aussi le Périple de Scylax.

Chap. XXV. — *Non fefellit Achæos*. Cette défiance et cette réserve perdirent les Achéens, qui peut-être auraient sauvé leur patrie s'ils avaient oublié les torts de Philippe, pour se joindre à lui contre l'ennemi commun. Il est vrai que ce prince avait été assez impolitique pour se les aliéner au moment où il avait besoin de leur concours. Ainsi il avait porté le déshonneur dans la famille d'Aratus, l'avait empoisonné et avait même attenté à la vie de Philopœmen.

Chap. XXVI. — *Saltum Cithæronis*. Voy. Pline, *Hist. Nat.*, IV, 7.

Ibid. — *Semiruti muri*. On sait que la ville était rattachée au Pirée par deux murs, hauts de soixante pieds et longs de quarante stades, nommés μακρὰ τείχη ou σκέλη. Ils furent élevés par Thémistocle et par Périclès, renversés sous les trente tyrans, relevés par Conon, détruits par Sylla et restaurés sous Valérien et sous Gallien. Leur soubassement existe encore et l'on peut, de distance en distance, y discerner assez facilement un caractère d'antiquité. Cf. Voyage d'Anach., vol. II, ch. XII; Voyage de Chandler, ch. V; Voyage de Pouqueville, vol. III, Archéol. de Potter, I, 8.

Ibid. — *Ne integri*. Crévier explique ainsi ces mots : « ne lapides, si integri remanerent in cumulum quemdam ruinarum assurgerent, qui speciem quamdam templorum dirutorum referret. »

Chap. XXVII. — *Ad Apsum*. L'*apsus*, appelé aujourd'hui par les indigènes *Ergent*, est la rivière du Bérat.

Ibid. — *Corrago et Gerunio et Orgesso*. Voy. Polybe, V, 108. La position de ces trois forts ne peut être précisée avec certitude. Gérunie est sans doute celui que Polybe appelle Γέρτουντα. Ce serait aujourd'hui Ghéortcha. Orgesse est l'Ὄργυσον de Polybe. Ces forteresses étaient à l'ouest de la Macédoine.

Ibid. — *Antipatriam*. Antipatrie, qui n'existe plus, devait se trouver dans le canton du village de Dévol.

Ibid. — *Codrionem*. Codrion, nommé par Polybe Χρυσονδίωνα, est aujourd'hui Codras.

Ibid. — *Cnidus*. On a suivi la leçon de Gronove. D'autres editions lisent : *Ilion*, ou *Indus*, ou *Nidus*.

Chap. XXVIII. — *Athamanum*. L'Athamanie était entre l'Epire et la Thessalie, aux lieux désignés maintenant sous les noms de cantons de Djoumerca et de Radovich.

Ibid. — *Ex Dardanis*. La Dardanie est, ainsi que la Dassarétie, renfermée dans le Pachalik d'Ochrida.

Ibid. — *Persea puerum admodum*. Il était âgé de douze ans. Tite-Live (XL, 6) lui donne trente ans, dix-huit années après ces événements. Cf. Tac., *Ann.*, II, 44.

Ibid. — *Pelagoniam*. La Pélagonie, canton de la Macédoine, au nord, dépendait de la Péonie. Son chef-lieu est maintenant Starachino.

Ibid. — *Sciathum et Peparethum*. Sciathos (Sciati) et Péparèthe (Pépéri) sont des îles de la mer Egée, dont la seconde surtout était renommée pour ses bons vins. Elles appartenaient à la Thessalie.

CHAP. XXIX. — *Consilium Ætolorum*. Les Étoliens se rassemblaient ordinairement chaque année, en automne, à Thermus, ville dont Pline atteste la splendeur. On y célébrait des jeux pendant lesquels il se faisait un grand commerce. De là les assemblées générales des Étoliens ont aussi été appelées *Thermica*. De même qu'on les nommait *Panætolia*, celles des Béotiens étaient appelées *Pambœotia*, celles des Achéens *Panachæa*, etc. L'assemblée dont il s'agit ici eut lieu à Naupacte (Lépante), ville principale de la Locride. Voyez Polybe, V, 8; Tite-Live, XXVIII, 41; Strab., X, p. 469; Archéol. de Potter, I, vers la fin.

IBID. — *Conventus agit*. « Est conventus, dit Festus, quoties populus ad judicium a magistratu vocatur. »

IBID. — *Elato*. Crévier observe que c'est le terme propre, puisqu'il désigne l'action d'enlever un mort de sa porte où il était exposé. Voyez la note sur le ch. VIII du livre II, t. 1, p. 789.

IBID. — *Crudelius*. Adverbialement. D'autres ont lu : *prodigium relicta crudelius*, etc., en rapportant ce mot à *prodigium*.

IBID. — *Triennio*, en ne comptant pas les nombres extrêmes. Voyez XXIX, 12.

IBID. — *Cur vos mutetis non video*. Les Etoliens, dont toute la conduite pendant les guerres de Macédoine, démontre le fol orgueil, s'étaient toujours mis sur la même ligne que les Romains, et ils comptaient les employer comme des alliés utiles, mais peu dangereux, pour conquérir sur Philippe la prééminence en Grèce. Aussi ce discours, quelque propre qu'il fût à les éclairer sur leurs vrais intérêts, ne les convainquit pas. Ils se croyaient trop forts pour s'appliquer les exemples qu'on leur citait, et pour craindre la fallacieuse protection des Romains. Nous les verrons embrasser le parti de Rome à la première nouvelle d'un faible avantage remporté par le consul. Voyez ch. XXXVII et XL.

CHAP. XXX. — *Cum infernis*, etc. Il avait offensé les dieux des enfers en renversant les tombeaux, et ceux du ciel en détruisant les temples. Polybe (l. XVIII, chap. XXXVII, § 10) rapporte qu'un des généraux de Philippe avait élevé à Naxos un autel à l'Impiété et à l'Injustice, dérision sacrilége qui dénote bien le désordre et la corruption des mœurs de ce siècle. Voyez la note sur le ch. XLI du liv. XXXIII.

IBID. — *Urbem colentes deos*. Πολισσοῦχοι ou Πολιοῦχοι θεοί.

CHAP. XXXI.—*Cianos*. Les habitants de Cius en Bithynie, dont Polybe (XVI, 21-23) raconte la destruction.

IBID. — *Thasios*. La fertilité de Thasos (Thasso) avait passé en proverbe. Voyez Hérodote, II, 44; Virgile, *Georg.*, II, 91; Pline, XIV, 5.

IBID. — *Ab externis tyrannis*. Ces tyrans étrangers étaient Epicide et Hippocrate, deux frères carthaginois.

IBID. — *Indignari* signifie ici se plaindre, reprocher avec indignation; ainsi on trouve plus bas (XXXIV, 6) : *legem abrogari est indignatus*.

IBID. — *Plures sibimet*. Voy. XXVI, 13 et 16.

CHAP. XXXII. — *Pylaico consilio*. Τὴν σύνοδον πυλαίαν (Strab., IX, p. 490).

CHAP. XXXIII. — *Dassaretiorum*. La Dassarétie était une province illyrienne. Voyez Pline, III, 23, et IV, 1.

CHAP. XXXIII. — *Ad Lyncum*, ville de l'Eordée à l'ouest de la Macédoine. Voyez XXVI, 25. Le Bévus est un fleuve voisin de la ville de Béva.

CHAP. XXXIV. — *Mille passus*. Plusieurs éditions lisent *ducentos passus*. Mais *mille* qui se trouve dans un manuscrit semble mieux s'accorder avec ce que dit l'auteur, au chapitre suivant, de la distance des lignes romaines. La traduction n'est pas d'accord ici avec le texte.

IBID. — *Athaco*. Athacus, dans la Candavie, sur le Genusius.

IBID. — *Admiratus esse dicitur*. On raconte la même chose de Pyrrhus. Sur la disposition des camps romains, voyez Lips., *Mil. rom.*, V, 1.

CHAP. XXXV. — *Tralles* (*Illyriorum id, sicut alio diximus loco, est genus*). Voyez XXVII, 32.

CHAP. XXXIX. — *Ortholophum*, dans la Pénestie.

IBID. — *Stuberam*. Cette ville, appelée Στύβεῤῥα par Polybe, XXVIII, 8, et Στόμβαρα par Strabon, VII, 7, 9, p. 327, était dans l'Illyrie au sud des Deuropes, entre l'Axius et l'Erigone.

IBID. — *Pluvinum*. Ville de la Deuropie, à l'est de la précédente.

IBID. — *Bryanium*. Dans le même pays, près de l'Erigone.

IBID. — *Osphagum*. Ce fleuve se jette dans l'Erigone.

IBID. — *Erigonum*. Cette rivière, que Poucqueville a cru reconnaître dans le Karasmack, se jette dans l'Axius, Voy. XXXIX, 53.

IBID. — *Eordæam*. L'Eordée, qu'il ne faut pas confondre avec la contrée de l'Illyrie grecque, nommée Eordate, se trouve en Macédoine. Ses frontières touchaient à la ville d'Edesse. Cf. XLV, 30; Arrien, I, 7, Pline, IV, 10.

IBID. — *Propere permuniit*. Cette leçon est une correction de Jacobs. On trouve dans quelques manuscrits *opere permuniit*, dans d'autres *permuniit* seulement.

IBID. — *Prælongis hastis*. Cf. IX, 19; Lucain, *Pharsal.*, VIII, 298, et X, 47.

CHAP. XL. — *In Elimeam se recepit*. Le consul, qui avait pénétré au cœur de la Macédoine, battit en retraite parce qu'il ne croyait pas prudent de rester à l'approche de l'hiver et avec deux légions seulement dans un pays où il n'y avait pas de forteresse et où la famine pouvait l'assaillir. Un seul revers eût alors suffi pour l'exterminer. D'ailleurs, si Sulpicius ne réussit pas à terminer la campagne d'une manière décisive, s'il se vit contraint de sortir de la Macédoine, presque aussitôt après y être entré, c'est qu'il n'avait pas compris, comme le comprit plus tard Flamininus, qu'il fallait d'abord détacher la Grèce de Philippe, afin de le vaincre par elle.

IBID. — *In Elimeam*. L'Elimée, entre la Pélagonie, l'Eordée et les Deuropes.

IBID. — *Orestidem*. Cette contrée a aujourd'hui pour capitale Castoria. Elle était limitée par l'Elimée, l'Emathie et l'Eordée.

IBID. — *Celetrum*. Cette place a été fort bien reconnue par Poucqueville, dans la moderne Castoria, encore entourée de son lac et abordable seulement par une porte et par une étroite chaussée, *angustis faucibus*. Voyez Poucqueville, *Voyage en Grèce*, t. III, p. 8.



CHAP. XL. — *Pelium.* Ville d'Illyrie, à l'extrémité du lac de l'Ochrida. Il y en avait une autre de ce nom en Thessalie.

IBID. — *In Oreum.* Orée, autrement appelée Istiée, était la capitale de l'Istiéotide, canton de l'Eubée. Elle était sur le canal qui sépare l'Eubée de la Thessalie.

CHAP. XLI. — *Cercinium*, au pied de l'Ossa, près du lac Bébéis.

IBID. — *Bæben.* Le lac Bébéis que les modernes appellent Carlas était en Thessalie, vers l'embouchure du Pénée. Hom., *Il.* II, 711; Strabon, IX, p. 436; Pline, IV, 8, 15.

IBID. — *Ætoli, inopia prædæ.* « Les Etoliens, peuple brigand, pirates de terre, dit M. Michelet, se mêlaient aux guerres de leurs alliés pour butiner. Quand on leur demandait de ne plus piller, ils répondaient : « Vous ôteriez plutôt l'Etolie de l'Etolie. »

IBID. — *Perrhæbiam.* La Perrhébie répond, à ce qu'il paraît, au canton de Zagori, et s'étendait sur le versant occidental du Pinde. Voyez Cellar., *Geogr. ant.*, II, 13.

IBID. — *Cyretias*, au confluent du Pamisus et du Pinéus. Voyez Ptolémée, III, 13.

IBID. — *Mallæam*, près du mont OEta.

IBID. — *Gomphos*, entre les sources du Pamisus et de l'Ion.

IBID. — *Phecado*, entre le Pinde et le Pénée.

CHAP. XLIV. — *Scylleum.* Ce promontoire célèbre est maintenant appelé Capo-Skilli ou Sciglio.

IBID. — *Agri Hermionici.* La ville d'Hermione était sur la côte de l'Argolide.

IBID. — *Adversus Pisistratidas decreta.* Voyez Justin, II, 8, 9; Aristote, *Politique*, V, 5.

CHAP. XLV. — *Gaureleon.* Il serait mieux d'écrire Gaurion. Xénophon, *Hist. gr.*, dit : (l. I, ch. IV, § 22) Γαύριον τῆς Ἀνδρίας χώρας.

IBID. — *Delium*, sur la côte, en face de l'Euripe. On y voyait un temple d'Apollon d'une forme pareille à celle du temple de Délos. Paus., IX, 20; Strab., IX, p. 368, 403; Hérod., VI, 118; Thucyd., IV, 76; Appien, *Syr.*, XII; Wesseling, sur Diodore, t. II, p. 574, et Holsténius, sur Etienne de Byzance, au mot Δήλιον.

IBID. — *Regi Attalo concessa.* Les Romains cherchaient par cette cession à ôter aux Grecs toute défiance. C'est dans le même but qu'ils abandonnèrent également au roi la ville d'Orée. Cf. ch. XLVI.

IBID. — *Cythnum*, une des Cyclades les plus méridionales. On a vu au ch. XV que cette ville était occupée par une garnison macédonienne.

IBID. — *Prasias.* Cette ville était célèbre par un temple d'Apollon, où l'on envoyait les prémices que l'on voulait consacrer à ce dieu, à Délos. Strab. IX, p. 399.

IBID. — *Issæorum*, (Lissa) dans la mer adriatique, près des côtes de l'Illyrie.

IBID. — *Carystiorum.* Caryste était une ville et un port de l'Eubée, entre les promontoires Capharée et Géreste.

IBID. — *Scyrum*, maintenant Scyro.

IBID. — *Icum*, entre Scyros et Sciathos.

CHAP. XLV. — *Cassandream*, dans le golfe Thermaïque.

IBID. — *Canastræum*, promontoire dans le golfe Saronique.

IBID. — *Pallenes.* La Pallène était la plus occidentale des trois petites péninsules qui terminaient au sud la Chalcidique, en Macédoine. Elle s'étendait dans la mer Egée, entre le golfe Thermaïque et le golfe Toronaïque. Hérod., VII, 123; Ptol., III, 13; Virg., *Georg.*, IV, 391; Ovide, *Métam.*, XV, 357.

IBID. — *Toronæ.* Torone était celle des trois péninsules qui était entre les deux autres. Ce cap se nomme maintenant *Agiomamma*.

IBID. — *Acanthum* (aujourd'hui Erisso), dans le golfe de Strymon.

CHAP. XLVI. — *Heracleam*, en Thessalie, dans le golfe Maliaque.

IBID. — *Circa Pergamum urente sacra.* Pergame possédait entre autres un temple de Vénus et un Nicéphorium, ou bois sacré, dû à la piété d'Eumène, selon Strabon (XIII, p. 624. Cf. XXXII, 33, 34, et Polybe, XVI, 1; XVII, 2) et que les Macédoniens pillèrent et dévastèrent.

IBID. — *Ad Zelasium miserunt* (*Isthmiæ* etc.), Gronove conjecture, avec raison peut-être, qu'à la place de ces deux noms, auxquels on ne peut rattacher aucune localité avec certitude, il faut lire *Pholasiam* et *Istiææ*. Phalasia était un promontoire de l'Eubée, et Orée était aussi appelée Istiée. Voyez Pausan., VII, 26; Cellar., *Géogr.*, II, 14.

IBID. — *Quia ante fuerat tentata.* Cf. XXVIII, 5 et suiv.

IBID. — *Larissamque.* Capitale de la Pélasgiotide, sur les bords du Pénée. Le surnom de Cremaste (de κρεμᾶν, suspendre) lui avait sans doute été donné à cause de sa situation.

IBID. — *Ageleon*, près du cap Léon, sur la côte occidentale de l'île de Négrepont.

IBID. — *Muri quoque pars*, etc. Ce passage a donné lieu à bien des incertitudes et a été lu de diverses manières. En mettant *quæ super portum est*, au lieu de *quodque s. p. est*, on en donne l'explication la plus plausible.

CHAP. XLVII. — *Quem Cœla vocant*, de κοῖλος, creux. On place ce promontoire non loin de Géreste.

IBID. — *Ut sacris interesset.* Les grands mystères, dont il s'agit ici, se célébraient au mois de boedromion (septembre); ils commençaient le 15 et duraient neuf jours.

IBID. — *Hæc ea æstate.* Cette campagne ne produisit aucun résultat définitif. La Macédoine était evacuée et Philippe en était resté maître. Ce prince ayant toujours évité de s'exposer aux chances d'une bataille générale, n'avait à regretter que la perte d'un petit nombre d'hommes et le ravage de quelques contrées. Mais l'expérience de cette campagne ne fut pas perdue pour Flamininus, qui demeura vainqueur, autant par sa tactique habile que par sa politique astucieuse et par l'adresse avec laquelle il sut détacher entièrement de Philippe la Grèce qui faisait son principal soutien.

CHAP. XLVIII. — *Furiæ genti.* Allusion à la victoire que Camille avait remportée sur les Gaulois.

CHAP. XLIX. — *De agris militum.* Voyez plus haut, ch. IV.

Chap. XLIX. — *Venusinis.* Plutarque, *Vie de Flamininus*, ch. I à la fin, cite Narnie et Consa, au lieu de Vénuse.

Ibid. — *In agro Sedetano.* Les Sédétans ou Édétans étaient un peuple de la Tarraconaise, près de la mer. On comptait parmi leurs villes principales Édéta (Liria) et Valentia (Valence). Voyez Pline, III, 3.

Ibid. — *C. Cornelius Cethegus.* Quoique Tite-Live ait omis de le rapporter expressément, il paraît que ce Céthégus avait remplacé, en Espagne, L. Cornélius Lentulus, que nous avons vu revenir au ch. XX de ce livre.

Ibid. — *Ut veritatem.... pop. Rom. videret.* Ce passage était fort altéré. Sigonius, qui l'a rétabli, voulait le rendre ainsi : *Ut veritas... publica videretur*, correction que Crévier ne juge pas assez conforme au style de Tite-Live.

Chap. L. — *Quia flamen dialis erat.* Il était défendu à ce flamine de prêter aucun serment. C'était, comme nous l'avons dit, le plus considérable des flamines de Jupiter.

LIVRE XXXII.

Au chap. VI de ce livre notre auteur compare, avec Valérius Antias, les autres auteurs grecs et latins dont il a lu les histoires, *quorum ego legi annales.* Au chapitre XXX il dit : *quidam auctores sunt*, et l'on reconnaît aisément, à l'exagération du nombre, qu'il veut parler surtout de Valérius, et il exprime lui-même une opinion personnelle différente (XXXI, XII) ; car ce que Tite-Live lui-même avait raconté, de concert avec les autres, d'un combat précédent, avait été rapporté par ces auteurs au récit d'un autre combat. Au reste, Cornelius, en vouant un temple à *Junon Sospita*, imita Furius qui avait voué un temple à Jupiter; et je ne trouve rien de vraisemblable au soupçon émis par Hennings (*Die Deutschen dargestelt in die frühesten Vorzeit*, p. 186; Altona 1819) que Tite-Live, au lieu d'une seule bataille, en a sans raison mentionné deux. Il se fonde sur une ressemblance frappante entre le récit du combat livré par Furius, et celui du combat livré par Cornélius. Selon lui, Tite-Live offre plusieurs exemples d'une pareille confusion. Ainsi l'attaque des Liguriens contre le camp romain, dont il est parlé liv. XXXVI, ch. XXXVIII, ne serait autre que celle dont il est question liv. XXXV, ch. XI; et la victoire de P. Cornélius Scipion, liv. XXXVI, ch. XXXVIII, serait la même que celle d'un autre Cornélius (Mérula), racontée par Tite-Live en un autre endroit (liv. XXXV, ch. V). Mais on ne doit nullement s'étonner de voir se succéder, en un si court intervalle, tant de combats suivis de soumissions, et bientôt renouvelés avec un ennemi qui se révoltait toujours. Il n'y a vraiment pas d'autre motif de contester la fidélité de ce récit. Aux chapitres XXXII et suivants Tite-Live s'est presque borné à traduire littéralement Polybe (XVII, 1), jusqu'au chap. XXXVIII, où se termine l'extrait de Polybe. Quelques endroits ont été abrégés par Tite-Live. Du chap. XXXVIII à XL tout le récit paraît emprunté aussi à Polybe, liv. XVII, ch. XVI et XVII.

Chap. I. — *Idibus martiis.* Le 15 mars, an de Rome 554, avant J.-C. 199.

Ibid. — *In Bruttiis.* Les habitants du Bruttium ayant embrassé, des premiers, le parti d'Annibal, et n'étant rentrés que très-tard dans celui des Romains, étaient devenus, comme nous avons eu l'occasion de le dire dans les notes du livre précédent, un objet de mépris pour les Romains. Aulu-Gelle (X, 12 et 13) nous apprend que d'après une loi expresse on leur faisait remplir les charges les plus humiliantes, et le sénat déploya contre eux, dans toutes les occasions, une excessive sévérité.

Chap. I. — *Sacrilegii compertos.* Voy. XXXI, 12 et 13. Ce temple de Proserpine, à Locres, était le même que Pyrrhus essaya vainement de piller.

Ibid. — *Latinis.* Aux féries latines. Nous avons déjà eu occasion de parler de ces fêtes, liv. I, ch. XLV, t. I, p. 786. Denys d'Halicarnasse (IV, 49) rapporte que Tarquin-le-Superbe institua ces fêtes pour cimenter son alliance avec les Herniques, les Volsques et les Latins. Il fut convenu entre ces peuples, que chaque année ils enverraient des députés au mont Albain, que toutes les hostilités cesseraient, et qu'il serait offert un sacrifice commun à Jupiter Latialis. Chacune des quarante-trois cités, qui faisaient partie de cette confédération, contribuait aux dépenses de la fête en y envoyant, l'une du lait, l'autre des agneaux, etc. Chacune aussi recevait une portion du taureau immolé, au nom de toutes. Par cette institution le roi avait voulu habituer les peuples du Latium à regarder Rome comme le chef-lieu du pays. C'était un sénateur romain qui présidait la fête.

Les féries latines étaient annuelles, sans être fixées à certains jours. L'époque de leur célébration était indiquée d'avance par le sénat et par les consuls, et lorsqu'on tardait trop à les célébrer, le peuple attribuait à cette négligence tous les malheurs arrivés dans l'année. Pour leur durée, qui varia à diverses époques, nous renvoyons à l'importante discussion de Niebuhr, vol. II, p. 40 et suiv., t. II, p. 47 et suiv. de la tr. fr.

Ibid. — *Sanci ædes.* Voyez la note sur le ch. XX du liv. VIII, t. I, p. 857. La fête de Sancus se célébrait le 5 juin sur le mont Quirinal. — Denys d'Halyc., II, 51; Varron, *L. L.*, V, 66; Ovide, *Fastes*, VI, 213.

Ibid. — *In Herculis æde capillum enatum.* Ce prodige semble avoir occupé et tourmenté les commentateurs non moins vivement qu'autrefois il agita les esprits des Romains. Drakenborch commence par remarquer que les gardiens du temple avaient dû avoir une bien bonne vue pour découvrir ce cheveu unique. Il propose ensuite de substituer à *capillum* : *caprificum*, se fondant sur ce que le figuier sauvage pousse quelquefois au milieu des constructions, témoin ce vers de Martial (X, ép. 2) :

Marmora Messalæ findit caprificus.

et celui de Juvénal (X, 144) :

. . . . ad quæ
Discutienda valent sterilis mala robora fici.

Mais, de cette explication assez plausible, il passe à une conjecture très-singulière. Substituant *sede* à *æde*, et s'évertuant à prouver par une foule d'exemples que *capillus* et *sedes* peuvent être pris comme synonymes de *pilus* et de *nates*, il suppose que le dieu de la Force s'indigna sans doute d'être λευκόπυγος, πύγαργος, de ne point porter, sur sa statue, les marques honorables de sa vigueur; qu'il voulut devenir velu et reprendre son glorieux surnom de Mélampyge.

Pline (XLIII, 11) raconte qu'à Privernum on vit sortir de terre de la laine brune : *lanam pullam e terra enatam.* Peut-être le prodige rapporté par Tite-Live est-il de la même nature, et dans cette supposition on peut conserver la leçon ordinaire.

Ibid. — *Lauream.* Cf. XLIII, 13; Pline, XVII, 25 ou 38.



Chap. II. — *Centum redditi obsides; de cæteris*, etc. Ces mots, comme nous l'avons déjà fait remarquer, impliquent contradiction avec un article du traité de paix conclu entre Scipion et les députés de Carthage, auxquels on ne demanda que cent otages. (Cf. XXX, 37.) Peut-être aussi ce nombre parut-il insuffisant, et fut-il augmenté postérieurement au traité.

Ibid. — *Signiam*. D'après le vingt-sixième chapitre de ce livre il semblerait plus exact de lire : *Setiam*.

Ibid. — *Gaditanis item petentibus remissum, ne præfectus Gades mitteretur, adversus quod iis... convenisset*. Le sens de cette phrase n'est pas tout à fait clair. La convention entre L. Marcius Septimus et les habitants de Gadès, portait-elle qu'on leur enverrait un préfet? Alors *remissum* indiquera que le sénat leur fit ici la grâce de les dispenser de cette condition, ou bien cet envoi avait-il eu lieu, contrairement au traité? Alors *remissum* signifiera *concessum*. Ce second sens est le plus probable, puisqu'on sait que Cadix se soumit de plein gré. Voyez Cicéron, *pro Balbo*, XV et XIX.

Ibid. — *Numerus augeretur*. D'autres lisent *cogeretur*, dans le sens de compléter.

Ibid. — *Cosani*. Plutarque (*Vie de Flamininus*, ch. I) dit que Quinctius Flamininus fut chargé de conduire des colons à Cosa et à Narni.

Chap. III. — *Pro voluntariis*. Voy. XXXI, 8.

Ibid. — *Seu injuncta*. C'est à tort que certaines éditions portent : *seu invita*. *Injuncta* désigne proprement une charge imposée, telle que le service militaire, un tribut, etc. Tacite, *Vie d'Agric.*, XIII : *Ipsi Britanni delectum, tributa et injuncta imperii munera impigre obeunt*.

Chap. IV. — *Thaumacos*. Ville de la Phthiotide, près du golfe Maliaque, aujourd'hui *Démoco*.

Ibid. — *Lamiam*. Lamia, aujourd'hui Lamina, est célèbre par la guerre que les Grecs soutinrent, dans les environs, contre les Macédoniens, sous les successeurs d'Alexandre, et qui prit de là le nom de *guerre lamiaque*.

Ibid. — *Cœla vocant Thessaliæ : quæ*, etc. C'est ainsi que Drakenborch et Crévier ont conjecturé qu'il faut lire ce passage. L'édition Lemaire porte *vocant Thessaliæque transeunti*, etc. La désignation *Cœla Thessaliæ* devait servir à distinguer ces *Cœla* des *Cœla Eubœæ* dont il est question au liv. XXXI, ch. XLVII.

Ibid. — *Ab eo miraculo Thaumaci appellati*, du grec θαῦμα, prodige, spectacle étonnant. Étienne de Byzance rapporte l'origine de ce nom à Thaumacus, fils de Pæan, fondateur de la ville. Comp. Strabon, IX, p. 434; Pline, IV, 9 ou 16.

Ibid. — *Saxo undique absciso rupibus*. D'autres lisent : *saxi undique abscisi rupibus*, en prenant *saxum* dans le sens de montagne rocheuse.

Chap. V. — *Laxaverat annus*. Ce dernier mot a été, avec raison, substitué par Gronove à celui d'*animum*. En effet ce n'est pas l'esprit mais bien le corps qui se délasse des marches et des fatigues, et Tite-Live parle évidemment ici d'un délassement physique; puisqu'après avoir dit que l'armée de Philippe réparait ses forces physiques et morales, il établit l'opposition existant chez le roi, entre l'état de son corps et celui de son esprit agité de vives inquiétudes. *Annus*, de même que ἐνιαυτὸς, se prend élégamment pour une saison de l'année. Ainsi Stace entend par *piger annus* la saison où chôme le barreau :

> Certe jam latiæ non miscent jurgia leges,
> Et pacem piger annus habet, messesque reversæ
> Dimisere forum.
>
> ad Marcell., IV, *Silv.*, 4, v. 39.

Chap. V. — *Orchomenon*. Cette ville, aujourd'hui Kalpaki, était dans l'Arcadie orientale, au nord de Mantinée, près du mont Parthos.

Ibid. — *Heræam*. Hérée était dans la même contrée, sur l'Alphée, près de l'Elide. C'est aujourd'hui Ravoli.

Ibid. — *Eleis Alipheram*. Au lieu des Éléens il faut lire les Mégalopolitains. Car Aliphère était en Arcadie, aux bords de l'Aphnée, sur le territoire de ces derniers. Il est déjà question, au livre XXVIII, 8, de la restitution de cette ville aux Mégalopolitains, *quam suorum fuisse finium satis probabant*. Elle leur avait été prise par les Eléens avec le secours des Etoliens. Gronove suppose que quelques lettres du mot *Megalopolitis* ayant disparu dans un ancien manuscrit, les copistes auront fait de ce qui restait, *Eleis*.

Ibid. — *Quæ ad condendam Megalopolim*, etc. On sait que cette capitale de l'Arcadie, nommée actuellement *Leontari* ou *Leondario*, fut fondée par Epaminondas, qui voulut réunir en un centre commun les forces trop dispersées de la ligue arcadienne contre les Lacédémoniens. Il persuada en conséquence à presque toutes les villes et bourgades d'envoyer dans une ville nouvelle la plus grande partie de leurs habitants, vers l'an 372 avant J.-C. Voyez Pausanias, IX, 14. Quelques éditions ont *Megalepolim*. En effet on trouve souvent ce nom écrit ainsi et même quelquefois en deux mots séparés, entre autres dans Polybe, II, 64; IV, 7, et dans Plutarque et Etienne de Byzance.

Ibid. — *Macedonum animos sibi conciliavit. Quum Heraclidem amicum*, etc. Ce passage a été lu de diverses manières. Anciennement la plupart des éditions offraient la leçon suivante : *Sibi conciliavit cum Heraclide* (aux dépens d'Héraclide). *Nam quum eum maxime*, etc. Mais on a remarqué avec justesse que *per Heraclidem*, dans le sens donné à ces mots, serait plus conforme aux règles de la bonne latinité. Gœller observant que les mots *sibi conciliavit* manquent dans certains manuscrits, propose de lire : *cum Achæis.... societatem firmabat: Macedonum animos* (sous-entendu *firmabat*), *quum Heracl.*, etc., tournure qui semble trop forcée. La meilleure explication paraît être celle que propose Jacobs., *ad Anthol. gr.*, vol. I, part. II, p. 338 : *Macedonum animos sibi conciliavit. Nam Heraclidem amicum quum maxime invidiæ sibi esse cerneret*, etc.

Cet Héraclide était né à Tarente, dans une famille de la dernière classe du peuple. Il fut chassé de sa patrie pour avoir voulu la livrer aux Romains. Bientôt après s'être réfugié chez ceux-ci, il trama de nouvelles intrigues avec Annibal et les Tarentins. Chassé une seconde fois il chercha un asile auprès de Philippe qui lui donna toute sa confiance. Polybe dit de lui : « Cet homme avait apporté en naissant toutes les dispositions pour devenir un scélérat : dès sa plus tendre jeunesse il s'était livré à toutes sortes d'infamies. Fier et terrible envers ses inférieurs, bas et rampant à l'égard de ceux qui étaient au-dessus de lui, il gagna un tel crédit auprès du roi de Macédoine, et lui fit commettre tant de crimes, qu'il fut presque la cause de la ruine entière d'un si grand royau-

me, par le mécontentement que causèrent, en Macédoine comme en Grèce, ses injustices et ses violences. » Polybe, XIII, 4, 5; XVI, 15.

Chap. V. — *In Chaoniam.* La Chaonie embrassait alors le bassin de Janina, la vallée de Pogoniani et celle de Drynopolis. C'était la partie septentrionale de l'Épire. Le récit de cette campagne des Romains contre Philippe, et surtout l'application de la topographie, telle que nous l'a laissée Tite-Live, aux localités modernes, ont fort embarrassé les commentateurs, les géographes et les savants. Mais les recherches que M. Pouqueville a faites, dans cette partie de la Grèce, ont prouvé que toutes les indications de notre historien sont de la plus rigoureuse exactitude. Ce savant et infatigable voyageur s'est attaché spécialement à la comparaison entre le recit de cette campagne par Tite-Live et l'état actuel des lieux, et rien n'est plus intéressant que de le suivre dans ses reconnaissances et ses explorations, dont nous profiterons plus d'une fois dans ces notes. Voyage de Pouqueville, t. I, p. 292 et suiv.

Ibid. — *Quæ ad Antigoneam fauces sunt* (*stena vocant Græci*), de στενὸς, étroit. — Cette dénomination ancienne a été traduite, par les Albanais, par celle de Grùca ou col. Le défilé dont il est ici question se nomme aujourd'hui, col de Cleïsoura. Il se trouve à une courte distance de Tébélen, ville moderne, patrie et résidence du fameux Ali-Pacha, qui la nommait ses délices.

Ibid. — *Præter amnem Aoüm.* Plutarque (*Vie de Flamininus*) nomme l'Apsus au lieu de l'Aoüs; mais il se trompe évidemment. Son erreur a pu venir de ce que ces deux rivières sont peu éloignées l'une de l'autre. La première (auj. le Vardasi) prend sa source dans la chaine du Tomoros de Bérat, et arrose l'Illyrie macédonienne; la seconde, que les modernes nomment la Voïoussa, sort du Pinde, près d'Iancatara, et se jette dans le golfe Adriatique, au-dessus de l'ancienne Apollonie. Florus (II, 7) nomme l'Aoüs, fleuve Pindus. — Voy. Strabon, VII, 5, 9, p. 316 et Paumier de Grantm., *Græc. ant.*, I, 23, 26 et II, 3.

Ibid. — *Is inter montes quorum alterum Æropum, alterum Asnaüm incolæ vocant*, etc. Le mont appelé, par Tite-Live et par Ptolémée (III, 15), Erope, et par Niger, Mérope (D. Niger, liv. X), porte aujourd'hui le nom de Mertchica. L'Asnaüs est le Trébechina des modernes. Ce sont deux branches du Pinde. « La gorge de l'Aoüs, terrible et sombre, dit Pouqueville, est enveloppée par les flancs âpres de deux montagnes parallèles, qui ne laissent entre leurs bases qu'un espace large au plus de soixante toises que le fleuve occupe presque en entier. » Voici la description qu'en donne Plutarque (*Vie de Flamininus*) : « C'est une longue vallée emmurée de costé et d'autre de grandes et haultes montagnes, non moins aspres que celles qui enferment la vallée que l'on appelle Tempé, en Thessalie; mais il n'y a pas de si beaux bois, des forests verdoyantes, gnayes prairies, ny autres lieux de plaisance comme il y en a en l'autre; ains est seulement une grande et profonde fondrière, par le milieu de laquelle court la rivière... Elle occupe tout l'intervalle qui est entre les pieds des montagnes, excepté qu'il y a un petit chemin qui a esté taillé à la main dedans le roc, et une sente fort estroitte au long de l'eau, si mal aisée qu'à grande peine une armée y pourrait passer, encore qu'elle ne trouvast personne qui lui défendist le passage; mais s'il est tant soit peu gardé, il est du tout impossible qu'elle y puisse passer. » Trad. d'Amyot, ch. IV. Ces descriptions feront mieux comprendre l'importance de la position qu'avait choisie le roi et les événements dont ces lieux furent le théâtre.

Chap. V. — *Asnaüm Athenagoram*, etc., à l'endroit où se voit maintenant le village de Dracoti.

Ibid. — *Ipse in Æropo posuit castra.* Dans l'angle compris entre le confluant du Celydnus et de la Voïoussa, aux environs du village moderne de Codras. Cette position était fort importante, car du défilé de l'Aoüs le roi mettait à couvert les frontières de la Macédoine, et défendait l'entrée de l'Épire, de la Thessalie, de la Grèce entière.

Chap. VI. — *Per Charopum Epiroten.* Le sénat, employant autant l'intrigue que la force, avait su, à ce qu'il paraît, s'assurer dans plusieurs parties de la Macédoine et de la Grèce, quelques-uns des principaux personnages. Ainsi, de même qu'il avait mis dans ses intérêts l'Epirote Charopus, nous verrons (ch. XIX) qu'il avait réussi à faire chasser par les Achéens Cycliadas, chef de la faction macédonienne, et à le faire remplacer par Aristène; qu'il avait gagné à sa cause une partie des magistrats des Achéens, et qu'en Béotie il avait acheté la conscience d'un Antiphyte et d'un Dicéarque. — On lit indifféremment *Charopum* ou *Charopem* d'après Plutarque (*Vie de Flam.*) Polybe, XX, 4; XXVII, 15.

Ibid. — *Transrectus.* D'autres lisent : *trajectus*, qui équivaudrait à *quum trajecisset.*

Ibid. — *Quinque millia ferme... quum abesset, loco munito relictis legionibus.* Le camp du consul devait être situé au midi de Tébélen, à la base du mont Argénik.

Chap. VII. *Sine ullius nota.* Depuis que les chevaliers et les sénateurs romains avaient séjourné sous le climat enchanteur de la Sicile, depuis que le contact de la civilisation grecque avait appris aux Romains de nouveaux besoins, de nouvelles voluptés, le luxe et la débauche avaient infecté la république. Après la défaite de Régulus, les censeurs Valérius Messala et P. Sempronius s'étaient vus contraints de dégrader treize sénateurs et plus de quatre cents chevaliers. L'an 204, Tite-Live nous montre les censeurs Livius et Néron chassant sept sénateurs de leur compagnie (XXIX, 27). Quant à Scipion l'Africain, une telle sévérité contre les membres de son ordre n'était pas conforme à sa manière de penser ni d'agir. On sait que lui-même s'attira les reproches et même l'inimitié du sévère Caton. Ce fut aussi sur la motion de Scipion que les sénateurs s'arrogèrent le droit d'avoir des places réservées au théâtre.

Ibid. — *Castrorum portorium*, etc. Ce port devait se trouver en Campanie comme les deux autres villes. C'était peut-être le fort élevé, à l'embouchure du Vulturne, par les consuls Fulvius et Claudius, et dont Tite-Live a parlé (liv. XXV, 20) en ces termes : « Ad Vulturni ostium, ubi nunc urbs est, castellum communitum. » Ce pouvait être encore le camp de Claudius fortifié par Marcellus, l'année de la bataille de Cannes (XXIII, 17). Du reste la loi de colonisation ne fut portée que l'année suivante, (voyez plus bas, ch. XXIX), et elle ne fut mise à exécution que trois ans après. Voy. XXXIV, 45.

Ibid. — *Mille ducenta pondo argenti, triginta pondo ferme auri.* Environ quatre cent quarante kilogrammes d'argent et vingt-deux kilogrammes d'or. Ces chiffres ne paraissent pas exacts à Duker, qui observe que Manlius Acidinus avait séjourné longtemps en Espagne avec Lentulus, et avait rempli ses fonctions avec succès, et que



cependant ce dernier en avait rapporté quarante-quatre mille livres pesant d'argent et deux mille quatre cents livres pesant d'or.

Chap. VII.—*Consulatum ex quæstura petere non patiebantur*. Depuis la seconde guerre punique l'ambition et l'amour du luxe portaient les jeunes patriciens à se précipiter avant le temps dans la carrière des honneurs, et les tribuns du peuple eurent fort à faire pour s'opposer à cette anticipation, à ces empiétements continuels. Ce ne fut que l'an 179, avant J.-C., que L. Villius fixa, par la première loi annale, l'âge auquel on pouvait prétendre aux différentes charges. Sylla, dictateur, défendit de demander la préture avant la questure, et le consulat avant la préture.

Ibid. — *Jam ædilitatem præturamque fastidiri*. Ce reproche était en partie applicable au consul Lentulus, qui, de l'édilité était arrivé au consulat sans passer par la préture.

Ibid. — *Creati consules Sextus Ælius Pætus et T. Quinctius Flamininus*. Plutarque ajoute que Flamininus, qu'il nomme Flaminius, commettant une erreur, réfutée par les manuscrits, les médailles et les inscriptions des fastes Capitolins, avait emporté le consulat « presque par force. » « Quand il fut question d'envoyer gens pour repeupler les villes de Narnia et de Cosa, il en fut député conducteur et commissaire : ce qui principalement luy donna grand cueur et hardiesse d'aspirer tout du premier coup au consulat, en passant par-dessus les autres moindres offices qui sont l'édilité, le tribunat (Plutarque ne fait pas attention, qu'en qualité de patricien, il lui était même défendu d'aspirer à cette charge) et la préture. Quand donc ce vint au temps que se faisait l'élection des consuls, il se présenta entre les poursuivants du consulat, accompagné de grand nombre de ceulx qu'il avait menez en ces deux villes, etc. » (Ch. II.) Aussi voit-on ensuite les tribuns du peuple lui reprocher de vouloir ainsi violenter les suffrages de ses concitoyens.

Chap. VIII. — *Præter consulares exercitus*. Peut-être vaudrait-il mieux lire : *præter consules, prætores quoque*), etc., et plus loin : *Marcellus in Siciliam... Cato in Sardiniam*.

Ibid. — *Uti populum Romanum gratum eum facturum et senatui*, etc. Gronove propose de lire : *Utenti populo romano gratum eum facturum et senatui* ; et Rubenius : *gratum ei* (populo romano) *futurum et senatui*. Ces deux corrections ont pour but de rectifier l'emploi de la conjonction *et* qui, d'après la leçon ordinaire, a en effet quelque chose d'embarrassé.

Chap. IX. — *Spectatæ virtutis milites*. On voit que le sénat ne négligea rien pour terminer avec éclat cette deuxième campagne contre Philippe, après le résultat peu décisif qu'avait obtenu la première. L'armée de Macédoine reçut des renforts (ch. VIII), et des levées de vieux soldats. Le consul apaisa les dieux par des prières publiques. Puis il mit dans sa marche plus de rapidité que ne l'avaient fait ses prédécesseurs, et se rendit au camp en toute hâte : *magnis itineribus*.

Ibid. — *In proxima Epiri*. Il est probable qu'ayant pris terre à Buthrotum, ville de la Thesprotie, en Épire, à l'embouchure du Xanthus, il se dirigea par Delvino, Moursina et Argyro-Castron, pour se rendre à Tébélen, à l'entrée des défilés antigoniens.

Ibid. — *An, ne tentata quidem*, etc. Dans l'hypothèse de ce détour le consul aurait dû descendre l'Aoüs pendant neuf lieues, remonter à travers la Taulentie (aujourd'hui le Musaché) par Bérat, et prendre les défilés des monts candaviens.

Chap. IX. — *Lycumque*. Ce nom (Λύκος, loup) a été donné à beaucoup de rivières, à cause de leurs ravages.

Chap. X. — *Pausanias prætor et Alexander magister equitum*. Ces deux fonctions seraient désignées en grec par les mots στρατηγὸς et ἵππαρχος.

Ibid. — *Thessalos primos omnium*. Tite-Live n'a pas encore parlé, jusqu'à présent, de l'amitié du consul pour les Thessaliens qui, au contraire, avaient toujours été intimement unis aux Macédoniens, sans être cependant incorporés à ce royaume. La Thessalie était même administrée comme province du roi, puisqu'à Larisse on trouva des registres de la couronne. Voyez XXXIII. 11. Peut-être le consul romain fit-il cette réclamation au nom des Étoliens ou d'Amynander, qui possédaient quelques villes dans cette province. Le caractère astucieux de Flamininus autorise aussi à croire qu'il ne demanda l'abandon de la Thessalie que pour exciter, comme il le fit réellement, l'indignation du roi, et faire rompre des négociations auxquelles il ne voulait pas donner suite.

Ibid. — *In planitie*. La plaine entre Dracoti et le fleuve qui était alors probablement dans ses plus basses eaux, comme il arrive quelquefois au fort de l'été.

Ibid. — *Genus armorum erat, aptum tegendis corporibus*. Ce passage est extrêmement altéré dans tous les manuscrits ; aussi trouve-t-on, dans les commentateurs, grand nombre de conjectures et de leçons diverses, parmi lesquelles celle qu'on a reçue dans le texte paraît la plus satisfaisante. On lit aussi : « Amplum tegendis « corporibus, aptum urgendis regiis, *ou* aptum urgendo « cominus. »

Ibid. — *Non pugnæ finem fecit*. D'après Plutarque il y eut plusieurs escarmouches de livrées, tandis que notre historien ne mentionne qu'un seul combat. « Or tenait Philippe le hault des montagnes avec son armée, et quand les Romains le perforçaient de gravir contremont, ilz estaient accueilliz de force coups de dard et de traict qu'ils leur donnaient de çà et de là par les flancs : si estaient les escarmouches fort aspres pour le temps qu'elles duraient, et y demouraient plusieurs blecez et plusieurs tuez d'une part et d'autre ; mais ce n'estait pas pour décider ne vuider ceste guerre. » (Plut., *Vie de Flam.*, trad. d'Amyot. ch. v.)

Chap. XI. — *Pastor quidam*. Selon Plutarque, Charops avait envoyé au consul plusieurs bergers.

Ibid. — *Ut suæ potius*. Cette réponse de Charops a beaucoup embarrassé les commentateurs et les traducteurs. Plusieurs l'ont entendue dans ce sens, qu'il disait au consul d'avoir autant de confiance dans le berger que si lui-même, Charops, se fût chargé de cette mission. Mais alors il semble qu'il faudrait plutôt : *Ut si suæ*. etc.

Ibid. — *Vinctum tamen tribuno tradit*. « L'histoire du berger envoyé par Charops à Flamininus, s'est conservée, dit Poncqueville, dans les souvenirs des habitants de Tébélen, auxquels je l'ai entendu raconter. Ali-Pacha, sans en connaître l'origine, la rapporte à un seigneur du pays, qui fut guidé par un berger qu'on menait en laisse (comme un chien de chasse, ce sont ses expressions) par le défilé de Damesi, pour s'emparer de Cleïsoura qui était une place inexpugnable, remplie de trésors, gardée



par une princesse si belle, etc. Ainsi s'est perpétué, sous d'autres couleurs, un fait historique parmi des Barbares qui ne connaissent ni le nom de Philippe, ni celui de Flamininus. » Poucquev., *Voy. en Grèce*, t. I, p. 503. D'après le même voyageur, le passage des montagnes indiqué par le berger est celui qu'on nomme actuellement le Maile-Dam. Il a reconnu que le détachement commandé par le tribun de Flamininus avait dû prendre les Macédoniens en queue, en descendant du mont appelé Omitchioto dans le Grùca, par le sentier de Méjourani.

Chap. XII. — *Rex primo effuse ac sine respectu fugit.* Il dut opérer sa fuite par des sentiers étroits praticables sur le bord du fleuve.

Chap. XIII. — *Ad Castra Pyrrhi... locus est in Triphylia terræ Melotidos.* Quoique ces lieux soient peu connus et que pour cela on ait proposé de lire : *Stymphaliam inter et Elimiotidem* ou *Stymphæa terra Elimiotidis*, il paraît néanmoins que ces corrections sont contraires à la vérité sous le rapport topographique. La Mélotide serait le territoire actuel de Lexovico et Tchartchof le camp de Pyrrhus. Voyez Paumier, *Græc. ant.*, II, 9.

Ibid. — *In montem Lingonem.* La description que donne l'auteur, de ces montagnes, les fait reconnaître pour celles où se trouvent les sources de l'Aoüs, c'est-à-dire pour cette partie du Pinde environnée par les Haliacmonts, le Mavrou-Oros et le Zygos.

Ibid. — *Oriens spectat ; septentrio a Macedonia objicitur.* Comme il serait plus regulier de dire : *regio spectat orientem* ou *regio septentrioni objicitur*, on a conjecturé que ce passage était altéré.

Ibid. — *Suum in Thessaliam agmen.* Gronove propose de substituer *citum* à *suum*.

Ibid. — *Triccam.* Aujourd'hui Tricala, sur les bords du Pénée.

Ibid. — *Oppida incendebat.* Quand Philippe vit que le consul, par sa victoire aux defilés Antigoniens, avait forcé les portes de la Grèce, il adopta un nouveau plan de défensive. Il résolut de détruire l'armée romaine en détail, en la forçant à assiéger l'une après l'autre les nombreuses places fortes qui couvraient le pays et en la réduisant à toutes les extrémités de la famine. Lui-même attendrait pour se porter où besoin serait, campé à l'entrée de la vallée de Tempé, défilé non moins redoutable que celui qu'il avait été forcé d'abandonner. Malheureusement, la molle résistance des villes sur lesquelles il comptait fit échouer ses projets. On verra plus loin (ch. xxxiii, discours d'Alexandre) à quelles déclamations et à quelles accusations ces plans donnèrent lieu de la part des Étoliens et des agents de Rome.

Ibid. — *Phacium, Iresiæ, Euhydrium* (Ville aux belles eaux, εὖ et ὕδωρ), en Arcadie.

Ibid. — *Eretria.* Ptolémée (III, 15) place cette ville dans la Phthiotide, entre Pharsale et Phérès. C'est aujourd'hui Vatia.

Ibid. — *Palepharsalus.* Voy. Tite-Live, XLIV, 1.

Ibid. — *Pheras.* Aujourd'hui Fère, ville de Magnésie.

Ibid. — *Sperchias.* Ptolémée (III, 13) et Étienne de Byzance placent cette ville dans la Thessalie Phthiotide. Mais on ne peut admettre cette position pour le lieu dont il est ici question, puisque les Étoliens n'étaient pas encore pressés en Thessalie : *transgressi inde in Thessaliam.*

Chap. XIII. — *Macran comen* (μακρὰ κώμη), lieu inconnu.

Ibid. — *Cymenes et Angeas.* Entre le Pinde et l'Apidanus.

Ibid. — *A Metropoli.* Dans la Phthiotide, sur la rive gauche de l'Apidanus.

Ibid. — *Callithera.* Sur la rive droite de l'Apidanus.

Ibid. — *Theuma inde et Calathana.* La première était entre Angées et Tricca ; la seconde, sur la rive orientale du Pénée, près de Métropolis.

Ibid. — *Acharras.* Un peu au sud de Calathane.

Ibid. — *Xiniæ.* Sur les bords du lac Xinies, près du Pinde.

Ibid. — *Cyphara.* A l'ouest de Xinies.

Ibid. — *Dolopiæ.* L'Onoblachia, sur les frontières de la Thessalie.

Chap. XIV. — *Gomphos.* Voy. XXXI, 41.

Ibid. — *Phecam.* Dans l'Istiéotide, au pied du Pinde.

Ibid. — *Eo demum metu.* Crévier a corrigé ainsi les mots : *eodem metu*, qui, avant lui, étaient la leçon ordinaire, mais qui ne présentaient pas un sens satisfaisant.

Ibid. — *Argenta, Pherinum... et Lampsum habent.* Villes de Thessalie, dont la situation est inconnue.

Ibid. — *A tribus exercitibus.* Celles de Philippe, des Étoliens et des Athamanes.

Ibid. — *In sinum Ambracium.* Le golfe d'Ambracie, aujourd'hui golfe de Larta, était une vaste baie entre l'Epire et l'Acarnanie, jointe à la mer Ionienne par un canal fort étroit.

Ibid. — *In monte Cercetio.* Cette montagne, nommée Cercetos par Pline (IX, 8), Κερκετικὸν ὄρος par Étienne, et Κερκετήσιος par Ptolémée (III, 13), separait la Thessalie de la Pélagonie.

Chap. XV. — *Phaloriam.* Voyez XXXIX, 25.

Ibid. — *Piera.* On lit aussi *Pialia.*

Ibid. — *Æginium.* Ville de l'Istiéotide, sur les frontières de l'Épire. Strab., VII, 7, 9, p. 327, et Pline, IV, 10 ou 17.

Ibid. — *Quia Epirotarum pepercerat agris.* « Ils traversèrent l'Épire modérément et avec grande abstinence, dit Plutarque, car Titus avait l'œil et admonestait ses gens d'y passer sans y faire ne porter aucun dommage, comme s'ils estaient sur territoire romain (ch. viii). » On voit que Flamininus cherchait tous les moyens d'inspirer aux Grecs de la confiance dans les belles promesses de délivrance dont il les berçait. Cette modération rendait encore plus odieuses les dévastations de Philippe.

Ibid. — *Leucadem.* Voyez la note sur le ch. xxvi du liv. XXVI.

Ibid. — *Atracem.* Aujourd'hui Voidaner.

Chap. XVI. — *Zamam insulam.* Cette île est inconnue aux géographes. Sigonius a proposé de lire : *Samen insulam.* Ce serait une ville de l'île de Céphallénie (aujourd'hui Céphalonie), ou bien l'ancien nom de cette île, située dans la mer Ionienne, sur la côte de l'Acarnanie. Voyez Strab., X, p. 455, 456, Pline ; IV, 12 ; Pausan., VI, 5. - Glaréanus a proposé : *Zacynthum* (Zante). Mais



cette île est trop éloignée du cap Malée pour qu'on puisse approuver cette correction.

Chap. XVI. — *Eretriam.* Cette ville, située sur la côte occidentale de l'Eubée, avait été rebâtie par les Athéniens, après avoir été détruite par les Perses lors de l'expédition de Darius. Pausanias, VII, 8; Méla, II, 7. — Elle porte aujourd'hui le nom de Paléo-Castro.

Ibid. — *Attali regis adventu audito.* Tite-Live nous apprend plus bas (ch. xxvii) qu'Antiochus, cédant à la demande du sénat (ch. viii), avait retiré ses troupes des états d'Attale, ce qui permit à ce prince d'envoyer sa flotte au secours des Romains.

Ibid. — *Jussitque ut quæ*, etc. Crévier fait observer ici que le verbe *jubere* ne se construit pas régulièrement avec la conjonction *ut*: il propose conséquemment de lire: *Jussitque, ut quæque... venissent naves, Eubœam petere.* Mais cette correction est inutile. En effet, on trouve beaucoup d'exemples de l'emploi du subjonctif avec *jubere*, dans Plaute, Térence, Ovide, Horace. Virgile a dit (*Ecl.*, V, 15):

... Tu deinde jubeto certet Amyntas.

Tite-Live, XLII, 59: « Legati vel cum tribus venire « jubebant vel obsides daret. » XLIV, 2: « Quum expo- « nerent in consilio jussisset qua quisque ducturus esset. »

Chap. XVII. — *Macedonibus treceni nummi.* Ces pièces étaient-elles grecques ou romaines? Crévier conjecture que c'étaient des drachmes; il se fonde pour cela sur le ch. lviii du liv. XXII, où Annibal exige pour rançon des Romains: « Equiti quingeni quadrigati « nummi, pediti treceni. » Or ces *quadrigati nummi* étaient des deniers, monnaie correspondante aux drachmes. Leur valeur était de 0, 82 c. Les trois cents équivalaient donc à 246 fr.

Ibid. — *Cenchreas.* Cenchrées, aujourd'hui Kékriès, était un entrepôt très-considérable. On n'y trouve plus de nos jours qu'une douane et quelques magasins.

Ibid. — *Atrocioremque.* Gronove propose de lire: *longiorem Atracis* ou *ad Atracem oppugnationem.* Peut-être aussi faut-il: *Atrocioremque Atracis oppugnationem?* La clarté de la phrase semble exiger que le nom de la ville soit exprimé.

Chap. XVIII. — *Anticyra.* Cette ville, aujourd'hui Aspro-Spitia, était, comme nous l'avons déjà dit, célèbre par l'ellébore qui croissait dans ses environs. Comme les anciens croyaient que cette plante était un remède souverain contre la folie, ils disaient proverbialement: *Naviget Anticyram.* Voy. Pausanias, X, 36.

Ibid. — *Phanoteam.* Suivant Strabon (IX, p. 424), cette ville, située dans la Phocide orientale, aux confins de la Béotie, était la même que Panopée. Elle se nomme actuellement Agios-Blasios.

Ibid. — *Ambrysus.* Ambryse, aujourd'hui Dystomo, était sur une des croupes du Parnasse. Son acropole est encore reconnaissable par ses soubassements antiques.

Ibid. — *Hyampolis,* maintenant Iamboli, était entre le Céphise et Oponte, sur les confins de la Béotie.

Ibid. — *Daulis,* nommée ainsi par Hom., *Il.*, II, 520, et par Eschyle Daula, est placée par Sophocle sur le chemin du triodos, où Œdipe tua son père Laïus. C'est aussi là que Philomèle et Progné servirent à Térée le corps de son fils. Voy. Paumier, *Græc. Ant.*, VI, 12, 13 et 15; Pausanias, *Phocide*, ch. x; Pline, IV, 7, Polybe, IV, 25. On voit, sur la croupe du Parnasse où Daulis était située, une bourgade moderne nommée Dolia. Les restes de l'acropole sont sur un escarpement cerné à l'occident par un ravin très-profond.

Chap. XVIII. — *Elatia.* Cette ville était, après Delphes, la plus considérable de toute la Phocide, au rapport de Pausanias. Elle était placée de manière qu'elle livrait l'entrée de la Phocide et de la Béotie. Voyez Strab., IX, p. 424, et Tite-Live, XXVIII, 7. C'est aujourd'hui le village d'Elephta. L'acropole présente encore d'antiques constructions, et l'on trouve à quelque distance une grande quantité de débris.

Ibid. — *Aut ducem aut exercitum romanum.* Cette alternative est assez déplacée. Aussi Drakenborch croit-il qu'il y avait primitivement: *romanum* seulement, et qu'un copiste aura exprimé son doute en ajoutant à la marge: *Aut ducem aut exercitum*, mots qui auraient ensuite passé dans le texte.

Chap. XIX. — *Rei majoris spes affulsit.* On ne comprendra bien les plans de Flamininus qu'en songeant que son but principal était de détacher la Grèce du parti de Philippe. Il sentait bien que, pour le vaincre, il fallait d'abord entraîner dans l'alliance romaine un pays qui était pour l'ennemi, comme le dit Plutarque, un grenier, un trésor, un arsenal inépuisable, une retraite assurée. D'ailleurs, la domination du roi y était fortement ébranlée, et la défection des Achéens offrait au consul un avantage très-important. C'est pourquoi il ne négligea rien pour l'obtenir, ni la séduction, ni la terreur.

Ibid. — *Corinthum iis contributuros.* Corinthe avait été prise autrefois aux Macédoniens par Aratus qui, avec quatre cents hommes, s'était introduit par un fait d'armes des plus glorieux dans la ville et dans le château. Mais plus tard Aratus l'avait de nouveau cédée à Antigone-Doson pour obtenir son appui.

Ibid. — *In antiquum gentis consilium.* Les villes d'Achaïe, au nombre de douze, avaient déjà été confédérées avant d'être soumises par les rois de Macédoine, successeurs d'Alexandre; mais ce ne fut que vers l'an 281 qu'elles chassèrent leurs tyrans et formèrent une nouvelle ligue. Voyez, sur la ligue achéenne, Helwing, *Geschichte des achæischen Bundes*, Lemgo, 1839; Ch. Fr. Merleker, *Geschichte des Ætolische - Achæischen Brundesgenossen - Krieges.* Kœnigsb., 1831; le même *Achaicorum libri*, III, Darmstadt, 1837 et W. Schorn, *Geschichte Griechenlands von der Entstehund des Ætolischen Bundes bis auf Zerstœrung Korinths*, Bonn, 1833.

Ibid. — *Terrebat Nabis.* Il avait usurpé l'autorité après Machanidas, vers 206 avant J. C. On sait qu'il ne consolida son pouvoir qu'à force d'exils, de supplices et de confiscations.

Chap. XX. — *Si non cura communis salutis.* Il régnait alors dans toute la Grèce une indifférence déplorable pour les affaires publiques. Athènes, par exemple, n'avait plus que des orateurs aussi lâches que bavards, et ne rendait plus de décrets que pour flatter les rois ses alliés, ou lancer des imprécations contre Philippe. En Béotie, les tribunaux étaient fermés, les assemblées publiques suspendues, et les mourants léguaient leurs biens à leurs amis pour être dépensés en festins. Voyez, sur l'état de la Grèce à cette époque, Montesquieu, *Grand. et décad. des Romains*, ch. v.



Chap. XXI. — *Fortuna et dat fiduciam*. Les éditions anciennes portaient toutes : *Achæi portus et dant... et demunt*. Cette phrase n'offrant pas ainsi de sens satisfaisant, Gronove proposait : *sui exercitus*, ou *suæ vires* : un autre commentateur conjecture : *armati potius*, ou *arma potius*, en donnant à *arma* le sens de puissance, comme plus bas : « si victus armis cessit. » Enfin, Gœller, s'appuyant sur un manuscrit, a proposé la leçon que l'on a suivie dans le texte.

Ibid. — *Ut nos Philippus defendat*. Le roi réservait ses troupes pour la défense de la Macédoine et des places qu'il possédait encore en Grèce. Ainsi, tandis qu'il abandonne à eux-mêmes les Achéens, pressés de toutes parts, nous le verrons envoyer quinze cents hommes pour renforcer la garnison de Corinthe (ch. xxiii).

Ibid. — *Nec duce consulari, nec exercitu*. Crévier dit qu'il faudrait peut-être lire cette phrase ainsi : *Nec duce consule, nec exercitu consulari*.

Ibid. — *Maritimæ tum urbes*. Gronove substitue *tantum* à *tum* ; d'autres *etiam*.

Ibid. — *Ciani*. La restitution de ce mot à la place de *Clurii*, qui n'offrait pas de sens, est due à Sigonius. Cius, ville de Bithynie, aujourd'hui Chio ou Kemlik, au fond du golfe Cianus, avait été renversée par Philippe. Prusias son gendre et son allié la rebâtit et elle prit alors le nom de Prusa. Voyez Strab., XII, p. 565 ; Polybe, XV, 21, 23 ; XVI, 54 ; XVII, 3-5 ; XVIII, 27 ; Hardouin, sur Pline, V, 52 ou 40 et 43 ; et Wesseling, sur Hiéroclès, p. 692-694.

Ibid. — *Direptionesque bonorum Messeniæ*. Voy. Plut., *Vie d'Aratus*.

Ibid. — *Hospitem Cyparissiæ*. Cyparisse était une ville de Messénie, au fond du golfe de ce nom, aujourd'hui golfe de Dronchio.

Ibid. — *Garitenem*. L'histoire ne nous apprend rien au sujet de la mort de ce Garitène.

Ibid. — *Aratum patrem, filiumque*. On sait qu'Aratus, fils de Clinias et d'Aristodéma, fut chef de la ligue achéenne dans laquelle il fit entrer Sicyone, Corinthe, Athènes et Mégalopolis. Il avait demandé du secours à Philippe contre les Etoliens ; mais il n'eut pas à se féliciter de l'amitié de ce roi, qui séduisit sa belle-fille, et força même sa femme Polycratia à le suivre en Macédoine. Alors il rompit avec le roi, qui le fit empoisonner, à l'âge de soixante-deux ans, l'an 215 avant J. C. Comme ses amis s'étonnaient, quelques jours avant sa mort, de le voir cracher du sang, il leur répondit : « Voilà le fruit de l'amitié des rois. » Voy. Polybe, VIII, 14 ; Plut., *Vie d'Aratus*. Son fils remplit aussi la première magistrature chez les Achéens et périt, comme son père, victime de la perfidie du Macédonien.

Ibid. — *Filii etiam uxorem*. Gœller lit : *Polycratiam uxorem*. Voyez XXVII, 31.

Ibid. — *Cum Antigono, mitissimo ac justissimo rege*, etc. Antigone-Doson, oncle paternel et tuteur de Philippe dont il fut le prédécesseur, domina dans tout le Péloponèse, moins par la force que par l'affection. Il contraignit les Etoliens à vivre en paix sans piller leurs voisins, et vainquit Cléomène à Sellasie. Favorisé par Aratus, il acquit chez les Achéens une telle autorité, qu'il fut nommé généralissime de leurs troupes de terre et de mer, et qu'ils portèrent un décret par lequel ils s'engageaient à n'envoyer d'ambassadeur à aucune puissance sans l'expresse permission de ce prince. Enfin, pour comble de bassesse, ils lui offrirent des libations et des sacrifices, célébrèrent des jeux en son honneur, et le regardèrent enfin comme un dieu. Voy. Justin, XXVIII, 3 ; Polybe, II, 45, 70 ; IV, 87 ; XX, 5.

Chap. XXI. — *Quod tum fieri non posset*. Ce *tum* est embarrassant ; peut-être faut-il lire avec Drakenborch : *Quod tuto fieri*, ou avec Gœller : *Quod tueri non posset* ?

Ibid. — *Issaïci lembi*. Voyez XXXI, 45.

Ibid. — *Dymas*. Cette ville, aujourd'hui Papas, était située dans l'Achaïe, au N. sur la mer, entre le promontoire Araxe et Olène. Elle avait été prise dans la guerre des Romains contre Philippe, pendant la deuxième guerre punique. Voyez XXVII, 31 ; Pausanias, VII, 17, 3

Chap. XXII. — *Damiurgos vocant*. Forme dorienne pour δημιουργοί. Voy. Polybe XXIV, 5. Hesych. : Δημιουργοὶ παρὰ τοῖς Δωριεῦσιν οἱ ἄρχοντες, τὰ δημόσια πράττοντες, ὥσπερ Ἀθήνησιν οἱ Δήμαρχοι.

Ibid. — *Nam Megalopolitanos avorum memoria*, etc. Cléomène, tyran de Sparte, chassa les Mégalopolitains de leur ville. Ils se retirèrent à Messène et furent rétablis dans leur patrie par Antigone-Doson, qui défit Cléomène, prit Sparte et rendit la paix à la Grèce (Plut., *Vie de Cléom.*, ch. iv). On voit donc que les termes *avorum memoria* disent beaucoup trop, appliqués à des événements si peu éloignés.

Chap. XXIII. — *Ab Lechæo*. Le Léchée, port de Corinthe, sur le golfe de Lépante, était à une demi-lieue de la ville à laquelle il était réuni par un chemin bordé de murailles sur une longueur de douze stades. Il porte aujourd'hui le nom d'Alica, et se présente comme un îlot submergé à l'extrémité d'un terrain bas. On y voit les magasins des douanes.

Ibid. — *Imperio in se uti*. On a suivi dans le texte la leçon de Gœller, mais ce passage est rendu de diverses manières. Dans quelques éditions on lit : *Imperio justo patiebantur*. Gronove propose : *Imperatorem justum*, et plus bas *oppugnantibus*.

Ibid. — *Ad spem honoratioris militiæ*. Les Romains n'enrôlaient guère dans leur marine que des fils d'affranchis ou des hommes libres de la plus basse classe. Voyez Suét., *Galb.*, 12 ; Tacit., *Hist.* I, 87 ; Lips., *de Mil. rom.*, I, 2 ; voyez aussi la note du ch. xxxii, du liv. XXVI.

Ibid. — *Quam vocant acræam*. Ce nom venant d'ἀκραῖος, haut, est donné à plusieurs divinités honorées sur des lieux élevés, à la Fortune, à Jupiter, etc.

Ibid. — *In incepto perstabat*. Ces mots sont fort altérés dans les manuscrits, et ont donné lieu à un grand nombre de conjectures. Quelques commentateurs lisent : *a Sysiphio*, qu'ils croient être un fort, voisin de Corinthe.

Chap. XXIV. — *Ariete admoto, quum, quantum inter turres munierat prorutum, cum ingenti*, etc. Telle est la disposition de la phrase adoptée par Jacobs. Lemaire la lit ainsi : *Ariete admoto, quantum... erat prorutum, quum ingenti*, etc.

Ibid. — *Ita urbe potitur consul*. La conquête d'Elatée, poste très-important de Philippe dans la Grèce du milieu, contrebalança le double avantage qu'il obtint par la levée du siége de Corinthe et l'entrée de Philoclès dans Argos (Voyez ch. xxv).



Chap. XXV. — *Additum lege erat*. D'autres éditions portent *legi*. Ce mot ne serait pas en opposition avec *mos* qui signifie souvent une chose établie par une loi et observée par un usage constant. Servius, à propos de ce passage de Virgile (*En.*, I, 268), *mores* que viris *et mœnia ponet*, a dit : « Leges etiam mores dici non dubium est. »

Ibid. — *Post pactam cum Romanis societatem*. Il faut se rappeler que quelques Argiens seulement, *quidam Argivorum*, quittèrent l'assemblée générale de la ligue.

Ibid. — *Legitimum honorem usurpare*. *Rem* ou *vocem usurpare*, signifie souvent faire ou dire une chose, surtout si cette action ou cette parole est répétée.

Ibid. — *Larissam eam arcem vocant*. Cette forteresse avait été bâtie par Danaüs. Voyez Pausanias, II, 23, 9; III, 17, 2; Strabon, VIII, p. 370; IX, p. 440; cf. Cellarius, *Geog. Ant.*, II, 13, p. 782.

Ibid. — *Missus a Philocle..... nihil fatus, tantummodo*, etc. La tournure de cette phrase a quelque chose d'embarrassé. En voici la construction d'après Gronove : « Nihil fatus, quum tantummodo projecto præ se clypeo « staret, missus a Philocle qui quæreret : quid sibi vel- « let ? Respondit : *etc.* — Elle aurait une allure plus franche si l'on suivait la conjecture de Drakenborch, qui propose de lire : « Missis qui quærerent, *ou* Misso qui « quæreret, *etc.*, nihil statu motus, nihil statu mutato « *ou* mutatus quum, *etc.* » En effet, on reconnait dans la plupart des manuscrits les mots *statu* et *moto* ou *modo*. Tite-Live a dit ailleurs (VIII, 18) : « Si turbare ac statu « movere volumus. »

Chap. XXVI. — *Setiæ*, ville des Volsques.

Ibid. — *Centum millia gravis æris*. 48,000 fr.

Ibid. — *Vicena quina millia æris*. 12,000 fr.

Ibid. — *Triumviri carceris lautumiarum*. Ces triumvirs s'appelaient *capitales*. C'étaient trois officiers chargés de veiller à la garde des prisonniers et de présider aux exécutions. Ils avaient aussi une juridiction particulière sur les esclaves fugitifs et les gens sans aveu.

Ibid. — *Ne minus decem pondo*. Environ quatre kilogrammes.

Chap. XXVII. — *Ducentum quadraginta sex pondo*. Environ quatre-vingt-quatorze kilogrammes.

Ibid. — *Modium ducenta millia*. Seize mille six cent quarante hectolitres.

Ibid. — *Sardiniam M. Porcius Cato obtinebat*. Cet homme, dont le nom devenu proverbial désigne la vertu la plus sévère, était né à Tusculum et avait été élevé dans les rudes travaux de la campagne. Appelé à Rome par Valérius Flaccus, et appuyé par Fabius Maximus, il fut bientôt tribun des soldats. Nommé questeur en Sicile auprès de Cornélius Scipion, il s'éleva contre les comptes peu réguliers de l'Africain et ses dépenses excessives. Préteur en Sardaigne, il se conduisit de manière que jamais, dit Plutarque, le nom romain n'y fut plus chéri et en même temps plus redouté. Les préteurs romains ruinaient ordinairement leurs provinces par le luxe de leur maison et la magnificence de leur cortége. Ils exigeaient des villes qu'ils visitaient, des fournitures de lits, de pavillons, de provisions de toute espèce, et des sommes immenses pour leur table. Loin de les imiter, Caton marchait à pied, suivi d'un seul officier, portant à son usage une robe et un vase pour les sacrifices. « Jamais, dit Plutarque (*Vie de Caton*, ch. VI et IX), il ne prit du public, pour lui et sa suite, plus de trois médimnes de froment par mois, ni plus de trois demi-médimnes d'orge par jour pour ses chevaux. Il buvait le même vin que ses esclaves, et ne souffrait pas qu'on achetât pour plus de trente as de provisions par jour. Il écrit lui-même que de toutes les maisons qu'il avait à la campagne, il n'y en avait pas une dont les murs fussent blanchis ni enduits, et se fit gloire d'avoir laissé en Espagne le cheval dont il s'était servi à la guerre pendant son consulat, pour épargner à l'état l'argent qu'eût coûté son transport. »

A la suite de son consulat, il fut envoyé en Espagne, où il se vanta d'avoir pris plus de villes qu'il n'y passa de jours. Après s'être vaillamment battu en Grèce contre Antiochus, comme simple tribun militaire, il revint à Rome et y remplit les fonctions de censeur qui furent son plus beau titre de gloire aux yeux de la postérité. Tout le monde connait l'énergique dévouement et la courageuse sévérité avec lesquelles il consacra ses efforts à veiller au maintien des mœurs. Il faut avouer cependant qu'il vécut trop longtemps pour sa gloire. Dans les derniers temps de sa vie, il se laissa aller aux vices qu'il avait si énergiquement condamnés : à la volupté, à l'avarice et à l'usure. Plutarque rapporte qu'il exerça même l'usure maritime, la plus décriée de toutes, parce qu'elle était la plus forte. Après avoir, sans égards pour la présence de son fils et de sa belle-fille, entretenu un commerce illicite avec une de ses esclaves, il finit par se donner le ridicule d'un second mariage avec la fille de son intendant. Cet homme extraordinaire mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Voyez Tite-Live, XXXIX, 40.

Chap. XXVII. — *M. Sergius Silus*. Il fut le bisaïeul de Catilina. Pline (VII, 28) parle avec grand éloge de sa bravoure et des blessures dont il était couvert.

Chap. XXVIII. — *T. Quinctio prorogarunt imperium*. Polybe nous apprend (VI, 3) que depuis la fin de la deuxième guerre punique jusqu'au temps des Gracques, le sénat usurpa la prérogative d'accorder ou de refuser aux consuls et aux préteurs la prorogation de leur commandement, tandis que depuis les premières années de la guerre du Samnium le peuple seul avait exercé ce droit.

Chap. XXIX. — *Summani*. Surnom de Pluton : *Summus Manium*, le premier des dieux Mânes.

Ibid. — *Clastidium*, aujourd'hui Chiatezzo.

Ibid. — *Litubium*, aujourd'hui Ritorbio, dans le Milanais.

Chap. XXX. — *In iis Amilcarem*. Nous avons déjà fait remarquer ailleurs que Tite-Live a commis une inadvertance au sujet de la mort d'Hamilcar, qu'il dit avoir été tué dans une bataille précédente contre les Gaulois (XXXI, 21), et qu'il nous présente encore plus tard comme mené en triomphe devant le char de Cornélius (XXXIII, 23). S'il s'agissait d'un autre Hamilcar, l'historien eût dû en prévenir le lecteur.

Chap. XXXII. — *Id gravate concessum regi est : non quin*, etc. Telle est la manière ordinaire de lire cette phrase. Gronove a soupçonné avec justesse que l'auteur avait écrit : *Id non gravate concessum regi est, quum caperet*, etc.

Ibid. — *Prope Nicœam*. Nicée était une ville de la Locride, très-voisine des Thermopyles.



Chap. XXXII. — *Principes Macedonum.* Polybe, que Tite-Live suit presque toujours exactement dans la relation de cette campagne, nomme ici Apollodore et Démosthène (XVII, 1).

Ibid. — *Istud quidem, ait Romanus, par omnibus periculum est qui cum hoste ad colloquium congredientur*, etc. Les paroles du consul ont ici un sens général, tandis que dans Polybe elles sont restreintes à la circonstance et ne s'appliquent qu'aux personnes qui assistent à la conférence, de manière que la réplique de Philippe s'accorde mieux avec elles : ἴσον εἶναι πᾶσι τὸν κίνδυνον καὶ κοινὸν τὸν καιρόν. Plutarque, dans ses apophthegmes, raconte autrement les détails de l'entrevue : « Philippus, dit-il, pour la seureté de sa personne luy demandait ostages. Pour ce que, disait-il, les Romains ont ici plusieurs capitaines avec toy et les Macedoniens n'ont que moy. — Non, respondit Quinctius, pour ce que tu t'es rendu tout seul, ayant faict mourir tous tes amis et parents. »

Chap. XXXIII. — *Nicephorium, Venerisque templum.* Nous avons eu occasion de dire précédemment que ce Nicephorium était un bois sacré planté par Eumène, près de Pergame.

Ibid. — *Peræam.* Pérée, de περᾶν, traverser, est un nom qu'on donne en général à une contrée située au delà d'un fleuve ou d'une mer. La Pérée rhodienne était la partie méridionale de la Carie, vis-à-vis de Rhodes. Caunus en était la ville la plus remarquable.

Ibid. — *Ab Iasso, et Bargyliis et Euromensium urbe.* Iassus Assem Kalesi) était une île de la Carie, au fond du golfe d'Iassus. Bargylies était sur les côtes de la mer Egée, dans le même golfe. Eurome se trouvait aussi dans la Carie.

Ibid. — *Sesto atque Abydo.* La première de ces villes était dans la Thrace, sur les bords de l'Hellespont, vis-à-vis d'Abydos, dont elle n'était séparée que par un bras de mer très-étroit.

Ibid. — *Perinthum*, ville de la Thrace, sur la Propontide, près de Byzance ; aujourd'hui Erekli.

Ibid. — *Lysimachiam.* Il s'agit ici de la ville de ce nom dans la Chersonnèse ; il y avait une autre Lysimachie en Étolie.

Ibid. — *Phthias*, ancienne ville de Thessalie, où régna Pélée et où naquit Achille.

Ibid. — *Echinum*, sur les côtes de la Thessalie, dans la Phthiotide, à l'entrée du golfe Maliaque, aujourd'hui Echino.

Chap. XXXIV. — *Et erat dicacior natura quam regem decet.* Plutarque rapporte qu'après la bataille de Cynocéphales les Étoliens ayant composé une chanson contre Philippe, ce prince se contenta d'en composer une autre en réponse.

Ibid. — *Ægræos, Apodotosque et Amphilocos.* L'Agrée était une petite contrée, partie dans l'Acarnanie, partie dans l'Etolie, au nord de ces deux pays. On ne connaît pas bien la position de l'Apodotie. L'Amphilochie (Filochia) était une contrée de l'Acarnanie, au S. E. du golfe d'Ambracie. Voy. Paumier, *Græc. Ant.*, IV, 5, 7.

Chap. XXXVII. — *Non posse liberam Græciam esse.* Sans doute Philippe se proposait d'occuper ces trois postes importants jusqu'à ce que le torrent de l'invasion romaine fût passé, et d'en sortir à la première occasion favorable pour établir en Grèce sa suprématie, momentanément détruite. Mais les ambassadeurs grecs, choisis parmi ses ennemis, dévoilèrent au sénat ses projets.

Chap. XXXVIII. — *Optimum ratos Nabidi eam.... dare.* Outre l'impuissance de veiller à la sûreté d'une ville si éloignée qu'Argos, le roi sentait encore la nécessité de balancer par l'alliance de Nabis celle des Achéens avec les Romains.

Chap. XXXIX. — *Quinctius... quum annuis et se venturum.* Après avoir acquis l'amitié des Achéens, il ne restait plus au consul pour établir son influence par toute la Grèce qu'à gagner celle du tyran, qui, maître de l'Argolide comme de la Laconie, dominait dans le tiers du Péloponèse. Il accepta donc cette ignominieuse alliance, se réservant d'agir plus tard en ennemi avec Nabis, quand l'intérêt de Rome le demanderait. Ainsi cet habile agent des desseins du sénat avait réussi à établir dans tout le Péloponèse, Corinthe excepté, la suprématie de Rome. La Grèce était complétement détachée de Philippe ; elle marchait d'elle-même, sans s'en apercevoir, à son prochain asservissement, et tout était prêt pour livrer avec succès au roi une bataille décisive.

Chap. XL. — *Decem millia medimnum frumenti.* Environ seize cent soixante-quatre hectolitres.

Ibid. — *Uxorem.* On sait par quel moyen ingénieux Nabis avait imaginé de lever dans ses états des contributions forcées. Il faisait venir auprès de lui quelque riche personnage, lui parlait avec beaucoup de douceur des dépenses que lui coûtait l'entretien de ses troupes mercenaires, des frais énormes nécessités par le culte des dieux ou l'administration de l'état ; puis il finissait par lui demander ses biens. Si l'individu refusait obstinément, il lui disait : « Je n'ai pas le talent de vous persuader, mais je vais vous conduire vers ma femme Apéga, « qui peut être aura plus de bonheur que moi. » Puis il le menait vers une statue à ressorts ressemblant à sa femme et couverte de vêtements magnifiques, mais dont les bras, les mains et la poitrine étaient hérissées de pointes aiguës. Le malheureux expiait son refus dans ces cruels embrassements.

LIVRE XXXIII.

Par un fragment du livre XVIII, ch. I, de Polybe, on peut juger que Tite-Live, chap. V et suiv., n'a fait que reproduire en latin la narration de cet auteur, et Tite-Live lui-même le dit ouvertement, en ajoutant cet éloge de l'historien grec : *Eum non esse incertum auctorem, cum omnium rerum Romanarum, tum præcipue in Græcia gestarum* (ch. X). Il paraît devoir fort peu de choses à Valérius et à Claudius, que seuls, parmi les autres écrivains, il a cités dans ce livre à trois reprises différentes. Il a ajouté au récit de Polybe quelques faits empruntés à d'autres historiens ; par exemple, au ch. XIV, ce qui suit ces mots : *Ut quidam tradidere eodem die* : tout le reste (ch. XIV, XV) paraît traduit de Polybe. Il a eu soin de noter la divergence des opinions, chaque fois surtout que les récits différaient d'une manière essentielle, comme au ch. XI, où il cite Claudius et Valérius Antias, et aux ch. XXX et XXXVI, où il s'appuie encore sur le témoignage de ce dernier. Au ch. XI, il continue à étayer son récit de celui de Polybe (Cf. XVIII, 17 ; Gronove, dans ses notes, et Perizon., *Animad. histor.*, ch. IX), jusqu'au ch. XIV (*Ecloga*, ch. XXII). Au ch. XX et au ch. XXI, il a suivi aussi le récit de Polybe (cf. XVIII, 24, et spicileg. fragm. ap. Schweighæuser, p. 40). De la fin du ch. XXI, jusqu'au XXVII, il a puisé dans les annales latines, les événements d'Espagne, le triomphe des consuls, les que-

celles des tribuns, le recensement des prisonniers et du butin, enfin tout ce qu'il a raconté des comices et des provinces. Tout ce que Tite-Live nous apprend (ch. XXIV) des délibérations du sénat, au sujet de la Grèce, se trouve aussi dans Polybe mais plus en abrégé, avec d'autres détails et dans un autre ordre; en sorte qu'on voit clairement que Tite-Live a puisé à une autre source. Le ch. XXVIII est tiré du liv. XVIII, ch. XXVI et suiv. de Polybe, à qui appartient encore sans aucun doute tout ce qui suit au sujet des Béotiens. Ch. XXX, il cite les récits divers de Valérius Antias et de Claudius Quadrigarius, dont le nom a été conservé par le manuscrit de Bamberg, mais presque tout le reste est traduit de Polybe (XVIII, 27 et suiv.), dont les *Extraits* ne nous sont pas parvenus en entier. Dans les chap. XXXI et XXXII, il a suivi de très-près les traces de Polybe, 28-29. Il a ajouté de lui-même l'observation du chap. XXXI, que l'éloignement des villes d'Asie faisait leur sûreté. Pour le ch. XXXIV, voyez Polybe ch. XXX. Le ch. XXXV est une traduction du ch. XXXI de l'historien grec, jusqu'à ces mots : *Hunc finem bellum cum Philippo habuit.* Mais Tite-Live y a ajouté une erreur au sujet de l'assemblée qu'il appelle *concilium pylaicum*: erreur qu'a remarquée Schweighæuser (sur Polybe, ch. XXXI, § 5). La fin du ch. XXXV est due à Polybe. Viennent ensuite les événements d'Étrurie, qu'il a empruntés aux annales romaines; il cite Valérius Antias et Claudius, et (ch. XXXVI) il mentionne le dissentiment des auteurs. Au ch. XXXVIII, depuis ces paroles : *eodem anno*, il commence de nouveau à suivre Polybe (XVIII, 32). Cf. Appien (*Syriac.*, I. suiv.) qui lui-même se règle sur Polybe. Les discours des députés et d'Antiochus se trouvent aussi dans Polybe. Les ch. XXXIX et XL doivent être comparés avec le ch. XXXIII de Polybe. Ch. XXXIX, après le mot *restituique* M. Lachmann pense qu'il manque, dans Tite-Live, une pensée qui se trouve dans Polybe, καὶ τῶν αὐτονόμων ἀπέχεσθαι πόλεων, pensée qu'au ch. XXXIV il reproduit en ces termes : *abstinerent liberis civitatibus.* Il y a nécessairement une lacune dans ce qui suit : *et Ptolemæo*, etc., passage où les éditeurs retranchent à tort la conjonction *et*. Ce que Polybe a raconté de la conjuration de l'Étolien Scopas et des événements d'Égypte (ch. XXXVI-XXXVIII), bien que les faits soient liés intimement avec les desseins et les plans d'Antiochus, a néanmoins été omis par Tite-Live, comme choses étrangères à son sujet. Enfin, au ch. XLI, dans tout ce qui concerne les comices, les féries et les événements dont Rome avait été le théâtre, à la fin de l'année, il a fait quelques additions, qu'il a extraites, selon sa coutume, des annales romaines. Mais ce qu'il raconte sur les affaires des Carthaginois, sur la fuite d'Annibal, ch. XLVI et suiv., doit être probablement rapporté à Polybe, auquel on doit encore faire honneur d'une partie du ch. XI où Tite-Live parle du plan suivi par Quinctius, pour rabaisser les Étoliens, et au chap. XVII, de la description exacte de Leucade.

On remarque dans tout ce livre, où notre historien a suivi scrupuleusement Polybe, une habile disposition des événements arrivés en divers lieux : car d'abord il conduit jusqu'au bout, le récit de la guerre de Philippe; puis vient tout ce qui s'est passé en Achaïe et en Asie, et la narration passe naturellement et sans effort à Antiochus; ensuite, après une courte transition, l'auteur s'occupe des événements d'Espagne.

CHAP. I. — *Hæc per hiemem gesta.* Les dix-sept premiers chapitres de ce livre ne se trouvent dans aucune des premières éditions de Tite-Live. C'est en 1616 qu'ils furent publiés, pour la première fois, à Rome, par Bartholomée Zanetti. Le père Horrion, jésuite, les avait découverts deux ans auparavant dans un manuscrit de la bibliothèque de Bamberg. On ne connaissait également les derniers chapitres que par un seul manuscrit, celui de Mayence. Mais il n'en est pas qui contienne le livre tout entier. Ce livre est donc un de ceux pour lesquels la critique a le moins de ressources, aussi est-ce celui sur lequel elle s'est exercée avec le plus de hardiesse. Il a été publié séparément en 1822, par Franc. Goeller, à Francfort-sur le-Mein. Cette édition, collationnée sur le manuscrit de Bamberg, est accompagnée d'un commentaire de Fréd. Jacobs et de notes de Franc. Goeller, lui-même.

Malherbe a donné, en 1621, une traduction de ce livre, que Duryer a réimprimée dans sa traduction complète de Tite-Live. On peut juger de la fidélité de cette traduction, qui, dans son temps, a été regardée comme un modèle, par le passage suivant de l'avertissement : « Si en quelques lieux, j'ai adjouté ou retranché quelque chose, comme certes il y en a cinq ou six, j'ai fait le premier pour éclaircir des obscurités qui eussent donné de la peine à des gents qui n'en veulent point; et le second, pour ne point tomber en des répétitions ou autres impertinences, dont sans doute un esprit délicat se fust offensé. Pour ce qui est de l'histoire, je l'ay suyvie exactement et ponctuellement : mais je n'ay pas voulu faire les grotesques, qu'il est impossible d'éviter, quand on se restreint dans la servitude de traduire mot à mot. Je sçay bien le goust du collége : mais je m'arreste à celuy du Louvre. *Le XXXe livre de Tite-Live, nouvellement trouvé à Bamberg, en Allemagne, traduit par le sieur de Malherbe, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi:* in-8°, Paris, Toussainct-de-Bruy, 1621, p. 257.

CHAP. I. — *Cumunius signi militibus.* « Avec les soldats d'un seul *manipule.* » Polybe (VI, 22) et Tite-Live, lui-même. (VIII, 8) disent positivement qu'il y avait deux porte-enseigne dans chaque manipule. Il semblerait, au premier abord, qu'on devrait en inférer qu'il y avait aussi deux enseignes; et alors Quinctius n'aurait pris avec lui qu'une seule centurie, c'est-à-dire la moitié d'un manipule. Dureau de la Malle, et après lui le traducteur de l'édition Panckoucke, ont cherché à éluder la difficulté, en traduisant *signum* par *compagnie.* Mais ce mot, d'une signification moderne, ne rend pas l'idée de Tite-Live. Notre traduction est plus précise, et elle est plus exacte. Car le mot σημαία, *signum*, est souvent employé par Polybe dans le sens de σπεῖρα, *manipulum* (Voy. Polybe, I, 33 et 34, et VI, 22); et il est probable que Tite-Live lui a emprunté le récit de cette circonstance, comme de toutes celles de la guerre de Macédoine, et en particulier de la bataille de Cynocéphales. Cf. Juste-Lipse, *de Milit. rom.*, II, 8.

IBID.—*Jussis legionariis hastatis* (*ea duo millia militum erant*) *sequi se.* Les anciens éditeurs, et M. Lemaire lui-même, ont ici *legionis*, au lieu de *legionariis*. C'est la leçon qu'a suivi le traducteur. Cependant nous pensons que *legionariis* vaut mieux. En effet, ce corps de deux mille hommes ne pouvait être formé des hastats d'une seule légion, puisque, d'après Polybe (VI, 19), la légion de quatre mille hommes en tout, se divisait en douze cents hastats, douze cents princes, mille vélites et six cents triaires. En supposant même, d'après un passage de Tite-Live (XLII, 31), que la légion, à cette époque, eût déjà été portée à cinq mille deux cents hommes, on ne pourrait en conclure que le nombre des hastats fût de

deux mille, car il faudrait pour cela que l'augmentation du nombre des légionnaires eût porté presque uniquement sur ce corps, et que celui des princes et des vélites n'eût pas été élevé dans la même proportion ; ce qui serait contraire à ce que nous apprend Polybe : ἐὰν δὲ πλείους τῶν τετρακισχιλίων ὦσιν, κατὰ λόγον ποιοῦνται τὴν διαίρεσιν πλὴν τῶν τριαρίων. (VI, 19). La leçon qui a été adoptée dans cette édition, et qui est due à une ingénieuse conjecture de Walch (*Emend.*, 237), lève toutes les difficultés. Quinctius commandait deux légions : il avait pu y prendre deux mille hastats, en laissant le reste de ce corps, dont il croyait ne pas avoir besoin pour son expédition. Il aurait donc fallu, selon nous, traduire ainsi : « Il avait ordonné *à deux mille hastats, de ses légions*, de le suivre... »

CHAP. II. — *Rogatio inde a Platæensi Dicæarcha.* On sait que Platée avait été détruite la sixième année de la guerre du Péloponèse, par les Lacédémoniens et leurs alliés. Elle avait été rebâtie par ordre d'Alexandre, après la bataille d'Arbelles. (Plut., *Alex.*, ch. 54.)

CHAP. III. — *Phœnea duce sexcenti pedites cum equitibus quadringentis venerant.* Plutarque (*Flamin.*, ch. VII) porte à six mille hommes le corps d'infanterie auxiliaire fourni par les Etoliens à T. Quinctius Flamininus. Il est d'ailleurs d'accord avec Tite-Live sur la force respective des deux armées. Celle des Romains en effet était, suivant lui, de vingt-six mille hommes. Or, en additionnant les différents corps de l'armée macédonienne, énumérés chap. IV par l'historien romain, on trouve un total de vingt-cinq mille cinq cents hommes; et si l'on y ajoute les quatre cents cavaliers, dont il dit un peu plus loin que l'armée de Quinctius surpassait celle de Philippe, on a, à cent hommes près, le nombre donné par Plutarque.

IBID. — *Duce Cydante.* Ce chef est appelé Κύδας, Κύδου, par Polybe (XXIII, 13), et *Cydas*, *Cydæ* par Cicéron (*Philipp.* V, 5 et VIII, 9), et non pas *Cydas*, *Cydantis*, comme ici et XLIV, 13, 24.

CHAP. IV. — *Acceptæ ad Aoum flumen in angustiis ter a Macedonum phalange.* Ce texte est celui de Gronove; il est conforme à ce que Tite-Live dit au livre XXXIII, chap. XVII et XVIII, où nous voyons que les Romains furent plusieurs fois repoussés par la phalange macédonienne. Le traducteur a préféré la conjecture de Querengius, qui remplace *ter a* par *territa*. Voici ce que Malherbe pensait de cette conjecture; nous n'avons pas besoin de dire que nous sommes tout à fait de son avis : « Ce qui m'empêche, dit-il, d'être de l'avis de Querengius, c'est que Philippe ayant à donner du cœur à ses soldats, n'eût pas été bon orateur, de leur ramentevoir leur lâscheté. Veu même que bientôt après, il dit qu'en ceste occasion les Macédoniens étaient demeurés invincibles, et que tousiours ils le seraient, quand la partie serait bien faite. »

IBID. — *Ad hoc duo millia cætratorum, quos peltastas appellant.* « Ce fut Iphicrate, dit Cornélius Nepos (*Iphicrate*, 1), qui changea l'armure du fantassin : on avait porté jusqu'alors d'immenses boucliers, de courtes javelines et de petites épées. Afin de faciliter le choc et les évolutions il remplaça la *parma* par la *pelta*, et c'est ce qui a fait donner depuis, aux fantassins, le nom de *peltastes*. » Cette citation, dont nous pourrions confirmer l'autorité par une autre tirée du XVe livre de Diodore, suffit pour expliquer l'origine et la signification du mot *peltaste*.

Les écrivains romains traduisent ordinairement πέλτη, comme le fait ici Tite-Live, par le mot *cetra* ou *cætra*. C'était le nom d'un petit bouclier couvert en peau, de deux pieds de diamètre, et dont se servaient les Espagnols.

On est d'accord généralement sur les dimensions et sur la légèreté de la *pelta*; mais on ne l'est pas sur sa forme. Suivant Suidas elle était quadrangulaire; c'est aussi l'opinion d'un scoliaste de Thucydide : Πέλτη ἀσπὶς τετράγωνος. Plutarque, au contraire, dit qu'elle était de forme arrondie : κύκλος γὰρ οὐκ ἔστιν, dit-il en parlant des *ancilia*, οὐδὲ ἀποδίδωσιν, ὡς πέλτη, τὴν περιφέρειαν, ἀλλ' ἐκτομὴν ἔχει γραμμῆς ἑλικοειδοῦς. (*Vie de Numa*, ch. XIII.)

Il parait au reste que l'on distinguait plusieurs sortes de *pelta*; ainsi il est souvent question de celle des Thraces, qui fut donnée pour arme défensive aux gladiateurs. C'est celle qui approchait le plus de la *parma* des Romains. Elle était ovale, et légèrement concave. (Pline, *Hist. Nat.*, l. XXXIII, ch. XLV.)

Enfin l'on connait la *pelta* des amazones, qui est ordinairement désignée, dans les poëtes, par l'épithète de *lunata*:

> Ducit Amazonidum *lunatis* agmina *peltis*.
> VIRG. *Æn.* I, 494.

> Femina exultant *lunatis* agmina *peltis*.
> *Ibid.* XI, 664.

et l'on peut juger de sa forme par les monuments, où elle est souvent figurée. Les bas-reliefs de Phigalie, entre autres, en offrent plusieurs fois la représentation. Voyez mes *Monuments d'Antiquité figurée*, p. 68.

Pendant la marche, les peltastes attachaient leur bouclier sur leurs épaules, au moyen d'une longue courroie. Voy. Plutarque, *Paul Émile*, ch. XIX.

Nous avons vu que l'usage de la *pelta* avait été introduit par Iphicrate, dans les armées de la Grèce; Plutarque nous apprend que Philopœmen persuada aux Achéens de renoncer à cet usage, pour revenir à l'ancienne armure nationale. Voyez, sur les différentes espèces des boucliers anciens, Juste-Lipse, *de Militia Romanorum, analecta*, III, 1, p. 275 et suiv., éd. d'Anvers, 1596 et Blasius Caryophilus, *de veterum Clipeis*, Lugd. Bat., 1751, in-4°.

CHAP. IV. — *Mercede conducti auxiliares mille ferme* ET QUINGENTI. Ces mots *et quingenti* ne se trouvent ni dans les éditions de Drakenborch, de Crévier et de Dureau de Lamalle, ni dans celle de M. Lemaire. C'est le texte de ces éditions qu'a suivi, en cet endroit, le traducteur.

CHAP. VIII. — *Cynocephalæ vocantur.* Ces hauteurs offraient de loin l'apparence de têtes de chiens : c'est de là qu'elles avaient tiré leur nom. Voy. Polybe, XVIII, 5, et Plutarque *Flamin.*, ch. VIII; *Pelopid.*, ch. XXXII; cf. Strabon, IX, p. 441.

IBID. — *Cætratos et Macedonum phalangem, hastis positis... gladiis rem gerere jubet.* Tite-Live a traduit presque mot pour mot dans Polybe le récit de la bataille de Cynocéphales; mais il ne l'a pas toujours compris. Ainsi par exemple, cette traduction de καταβαλοῦσι τὰς σαρίσσας ἐπάγειν, par *hastis positis... gladiis rem gerere*, est un véritable contresens. La phalange macédonienne ne se battait jamais avec l'épée; sa grande profondeur lui eût été inutile pour ce genre de combat, auquel le premier rang seul aurait pu prendre part. Elle ne se servait que de la pique. Les soldats la portaient ordinairement sur



l'épaule; mais au moment de combattre ils la baissaient par un mouvement analogue à celui de *croiser la baïonnette* dans notre infanterie moderne. C'est ce mouvement que Polybe a voulu exprimer par les mots καταβάλλειν ou μεταβάλλειν τὰς σαρίσσας. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire attentivement les passages où il a employé ces expressions. (Voy. Polybe. II, 69 7; V, 85, 9; XI, 15, 6; XI, 16, 1; XVIII, 7, 9.) D'ailleurs où ces soldats auraient-ils déposé leurs piques? qui les aurait ramassées? et enfin, s'ils les avaient déposées, comment auraient-ils pu, après le combat, les élever pour demander quartier, comme Tite-Live le dit lui-même au commencement du chapitre x, sans s'apercevoir de sa contradiction?

Chap. IX. — *Accessit quod phalanx Macedonum gravis atque immobilis.* « Polybe, avec son bon sens ordinaire, dit Montesquieu, compare l'ordonnance des Romains avec celle des Macédoniens, qui fut prise par tous les rois successeurs d'Alexandre. Il fait voir les avantages et les inconvénients de la phalange et de la légion : il donne la préférence à l'ordonnance romaine : et il y a apparence qu'il a raison, si l'on en juge par tous les événements de ce temps-là.

« Ce qui avait beaucoup contribué à mettre les Romains en péril dans la seconde guerre punique, c'est qu'Annibal arma d'abord ses soldats à la romaine : mais les Grecs ne changerent ni leurs armes, ni leur manière de combattre : il ne leur vint point dans l'esprit de renoncer à des usages avec lesquels ils avaient fait de si grandes choses.

« Le succès que les Romains eurent contre Philippe fut le plus grand de tous les pas qu'ils firent pour la conquête générale. » (*Grand. et Décad. des Rom.*, ch. v.)

Chap. XI. — *Caduceator eo regius venit.* Suivant Polybe (XVIII, 17) ce ne fut pas un seul, mais bien trois deputés que Philippe envoya : il les nomme Démosthènes, Cycliades et Lymnæus.

Ibid. — *Ut dura atque aspera belli exhauserint pacis gratiam et fructum Romanus in se vertat.* Ce serait là un langage bien fier, dans la bouche d'alliés qui n'auraient fourni qu'un contingent de deux mille quatre cents hommes, à une armée qui en comptait vingt-six mille. Ces paroles, prêtées par Tite-Live aux Etoliens, rendent beaucoup plus probable l'opinion de Plutarque qui, comme nous l'avons vu, élevait à six mille quatre cents hommes le corps auxiliaire qu'ils avaient fourni à l'armée romaine.

Chap. XII. — *Gallos deinde.* Les Gaulois, après leur funeste expédition contre Delphes, et la perte de Brennus leur chef, s'étaient retirés les uns en Asie, les autres dans la Thrace. Un de leur corps s'établit au confluent du Danube et de la Save, et prit le nom de Scordisques. C'est de ceux-ci qu'il est ici question. Voy. Justin, XXXII, 5 et Polybe, XVIII, 20.

Chap. XIII. — *Disceptatio inter imperatorem romanum et Ætolos orta est de Thebis.* Tite-Live s'est encore ici trompé en traduisant Polybe. Ce n'est pas Thèbes, mais bien Pharsale, Larisse, Crémaste et Eschine, qui furent l'objet d'un différend entre Flamininus et les Étoliens. Ces trois dernières villes s'étaient soumises volontairement au général romain; elles ne pouvaient être considérées comme des conquêtes, et les Étoliens n'avaient aucun droit sur elles. Thèbes, au contraire, avait été prise de vive force, ou du moins n'était tombée au pouvoir des alliés que par suite de la victoire de Cynocéphales; elle appartenait donc évidemment aux Étoliens, d'après les termes du traité qui réglait les conditions de leur alliance avec les Romains. Et, en effet, Polybe nous apprend (XVIII, 21) que ceux-ci ne leur cédèrent que cette seule ville, et gardèrent les trois autres. Voyez, sur ce qui a pu donner lieu à l'erreur de Tite-Live, Perizonius, *Anim. Hist.*, ch. ix, p. 385 et suiv.

Chap. XV. — *Ibi parte dimidia exercitus dimissa.* Ce passage est plein de difficultes, que tous les efforts des commentateurs ont été impuissants à résoudre. On en est réduit, pour lui donner un sens raisonnable, à changer presque entièrement le texte. Ainsi, la leçon la plus vraisemblable est celle que M. Lemaire propose dans ses notes, sans toutefois oser l'introduire dans son texte, tant elle lui parait hardie et arbitraire. La voici : « Ibi partem dimidiam exercitus, divisam trifariam, et omnes equites... »

Chap. XX. — *Ne Chelidonias (promontorium Ciliciæ est inclutum fœdere antiquo Atheniensium...) superaret.* Les îles Chélidoniennes sont situées entre la mer de Pamphylie et celle de Lycie, vis-à-vis un promontoire du même nom; c'est celui dont il est ici question. Voyez Strab., X, p. 982; Pompon. Mela, II, 7, 39; Avien, *Descript. orbis*, V, 183 et suiv; Pline, *H. N.*, II, 106). Le traité dont parle Tite-Live est celui que Cimon conclut avec les Perses, après la double victoire qu'il remporta sur eux près de l'Eurymédon. On sait que, par ce traité, les Perses s'engagèrent à ne point approcher de la mer de Grèce plus près que de la course d'un cheval, à ne point se montrer, avec un vaisseau long ou armé d'un éperon d'airain, en deçà des îles Cyanées et Chélidoniennes, et à respecter désormais la liberté des villes grecques de l'Asie. (V. Plut., *Cimon.*, ch. xiii, et Diod., XII, p. 293.) Le texte adopté par l'éditeur est celui du manuscrit de Bamberg. Le traducteur a suivi le texte vulgaire, tel qu'il est donné par M. Lemaire. Dans ce texte on a substitué au promontoire Chélidonien, le cap Néphélide, mentionné, par Ptolémée, dans la description de la Cilicie (liv. VIII); mais rien n'indique le rapport que ce cap avait avec le traité de Cimon.

Chap. XXI. — *Huic viro... nihil ad spem regni...* Ceci n'est pas tout à fait exact. Attale avait hérité, sinon du titre de roi, du moins de la puissance royale. Seulement il est vrai qu'il augmenta considerablement ses états, et rendit le royaume de Pergame l'un des plus florissants de l'Asie. Voyez Pausan., I, 8; X, 16; et Strabon, XIII, p. 624.

Polybe et Plutarque s'accordent à faire de lui le plus bel éloge. « Il doit être mis, dit Rollin, au rang des princes qui ont aimé les lettres. Elles étaient en honneur à la cour de Pergame. Attale avait fait orner et embellir, dans l'Académie d'Athènes, le jardin où Lacyde, disciple et successeur d'Arcésilas, faisait ses leçons. Il invita ce philosophe à venir à sa cour; mais Lacyde répondit, qu'il en était des princes comme des tableaux, qui, souvent, pour être estimés, demandent à n'être vus que de loin. » *Hist. rom.*, t. VI, p. 575.

Ibid. — *Summa justitia suos rexit : unicam fidem sociis præstitit; comis uxori ac liberis, quos superstites habuit; mitis ac munificus amicis fuit.* Tel est le texte corrige d'après les conjectures de Jacobs et de Gœller. Le traducteur a suivi l'ancien texte, tel qu'il est donné par M. Lemaire; nous le rapportons ici afin qu'on ne puisse pas accuser l'exactitude de la traduction : « Summa justitia

« suos rexit; unicam fidem sociis præstitit; uxorem ac « liberos quatuor superstites habuit; mitis ac munificus « amicis fuit. » Il est inutile de faire remarquer le singulier effet que produit cette circonstance, que la femme et les enfants d'Attale lui survécurent, intercalée ainsi au milieu de l'énumération de ses vertus. Un tel vice de construction ne peut à coup sûr être attribué à un écrivain comme Tite-Live. C'est une des raisons qui nous engagent à adopter les conjectures des éditeurs allemands. Le traducteur en a été également frappé, et l'on a vu que, sciemment infidèle au texte choisi par l'éditeur, il a interverti l'ordre des deux dernières propositions. Malherbe avait fait de même longtemps avant lui; voyez comment il s'en justifie, pages 236 et 237 de sa traduction.

Chap. XXIII. — *Pileatorum turba.* Le *pileus* ou *pileum* était la marque de l'affranchissement. Voyez XXX, 45 et XXIX, 16. Voyez aussi la note du ch. xvi du livre XXIV, t. I, p. 907.

Chap. XXV. — *C. Sempronium Tuditanum proconsulem.* C. Sempronius Tuditanus était préteur et non proconsul. Voy. XXXII, 27 et 28, et plus loin ch. xlii de celivre. Cependant il paraît qu'à cette époque c'était une sorte de privilege accordé à la province d'Espagne, que le magistrat, auquel elle était échue en partage, jouit du pouvoir consulaire. Aussi ces magistrats sont-ils souvent désignés par le titre de proconsuls, quoiqu'en réalité ils ne fussent que préteurs ou propréteurs. Voyez *Inscr. gr.* et *lat., recueillies par la comm. de Morée,* t. II, p. 67, note 1.

Chap. XXVI. — *Tusco vico atque inde Germalo.* Le Cermale ou Germale était un quartier de la ville, situé au pied du mont Palatin, du côté du Forum. C'est là qu'avait habité Ancus Martius, et que se trouvait le Lupercale et le temple de Romulus. Cicéron (*ad Att.*, IV, 3), nous apprend que Milon y possédait une maison. Son nom lui venait, dit Varron (*de L. L.*, IV, 8), *a Remo et Romulo germanis fratribus*; parce que c'était en cet endroit que l'eau du Tibre avait déposé le berceau où on les avait exposés.

Chap. XXVII. — *Hiemabat eo tempore Elatiæ.* Il s'est glissé ici une faute d'impression dans la traduction; c'est *Élatie* qu'il faut lire, et non *Latia*.

Il paraît que le manuscrit porte ici *Athenis*, au lieu de *Elatiæ*; tous les éditeurs ont suivi cette leçon. Cependant il est certain, d'après Tite-Live lui-même, que Flamininus prit ses quartiers d'hiver à Élatie, cette année (ch. xxix et xxxi) et tout le temps qu'il passa dans la Grèce. Voy. XXXII, 32 et 39; XXXIII, 1 et 2; XXXIV, 23, 41, 48 et 50. Cf. Polyb. XVIII, 26.

Ibid. — *Perinde atque ab ipso iis et non a Quinctio et Romanis id datum esset.* Le traducteur a suivi la leçon du manuscrit de Mayence; la voici : « Perinde atque ipsi id « a Quinctio et Romanis datum esset. »

Ibid. — *Et comitiis proximis Bæotarchen.... fecerunt.* Il y avait onze Béotarques, suivant Thucydide, IV, 91; sept seulement, suivant Pausanias, IX, 13, 34. Chacune des villes composant la confédération béotienne, en nommait un. Ils s'assemblaient à Thèbes, et leur réunion formait le gouvernement de la nation.

Chap. XXVIII. — *Tollere Brachyllam.* Tite-Live a emprunté à Polybe le récit de l'assassinat de Brachyllas, et de la punition de ses meurtriers. Mais il a omis une circonstance rapportée par l'historien grec, et qui méritait bien de fixer son attention; c'est que le projet de conspiration fut communiqué à Flamininus, qui répondit qu'il ne voulait pas y entrer, mais ajouta que si quelqu'un voulait l'exécuter, il n'y mettrait point obstacle; et ordonna aux conjurés d'en délibérer avec Alexamène, préteur des Etoliens. Celui-ci se chargea de fournir les ministres du crime. Voy. Polybe, XVIII, 26.

Chap. XXVIII. — *Fuga comitum et quiritatio facta.* On a critiqué l'emploi du mot *quiritatio*, comme particulier aux Romains : *quiritare*, dit Varron, *est quirites ciere*. Glareanus justifie Tite-Live, en disant qu'il écrit pour des Romains; mais il n'en est pas moins bizarre de voir des Grecs, appeler des citoyens romains, *quirites*, à leur secours. Peut-être eût-il mieux valu se servir d'une expression plus générale. Au reste, Tite-Live a employé le même mot encore ailleurs et indifféremment, soit en parlant des Romains, soit en parlant des Grecs.

Ibid. — *Credentes, non sine consilio imperatoris romani Zeuxippum principem gentis id facinus conscisse.* C'est la leçon du manuscrit de Bamberg. Le traducteur a suivi celle du manuscrit de Mayence, qui est bien moins probable, et qui cependant a été adoptée par presque tous les éditeurs. La voici : « Efferavit ea cædes Thebanos Bæotosque omnes ad exsecrabile odium Romano- « rum; Zeuxippum principem gentis id facinus con- « scisse. »

Chap. XXX. — *Pax data Philippo in has leges.* Tout ce chapitre, dont le texte était extrêmement corrompu, a été revu sur les éditions les plus correctes, et corrigé, d'après Polybe et Appien. Le traducteur a suivi le texte de M. Lemaire. Voy. Polybe, XVIII, 27; Appien, *Maced.* VII, 2. Sur le vaisseau royal, à seize rangs de rames, dont il est question à la fin du traité, vaisseau qui ne fut pas enlevé à Philippe, mais lui fut laissé avec cinq autres, et ne fut conduit à Rome qu'après la défaite de Persée, voyez ci-après, XLV, 35; cf. Polybe, XXXVI, 3, 9; Plutarque (*Paul Émile*, ch. xxx) et Suidas, au mot Περσεύς.

Chap. XXXI. — *Soli Ætoli id decretum... clam mussantes, carpebant.* Plutarque nous a conservé quelques vers satiriques, composés par un Étolien, contre Flamininus. Ces vers, où le poëte revendiquait pour ses concitoyens tout le succès de Cynocéphales, couraient toutes les villes de la Grèce. Les Étoliens eux-mêmes allaient dire partout qu'on vendait la paix à Philippe, et, comme dans la liberté générale, il n'était pas question de Chalcis, Corinthe et Démetriade, *les entraves de la Grèce*, ils demandaient si Flamininus était le libérateur des Grecs, pour leur avoir mis au cou les chaines qu'ils avaient aux pieds. Mais Titus répondit aux Étoliens, en parodiant leurs vers, et toutes leurs menées furent inutiles. « Comment en effet, dit M. Michelet (*Hist. Rom.*, t. II, p. 65), ne pas croire les paroles d'un homme qui parlait purement le grec, qui faisait en cette langue des épigrammes contre les Étoliens, et suspendait au temple de Delphes un bouclier, dans l'inscription duquel il faisait remonter les Romains jusqu'à Énée. Les Grecs rendirent les honneurs divins au barbare. Ils dédièrent des offrandes à Titus et Hercule, à Titus et Apollon. » Ὁ δῆμος Τίτῳ καὶ Ἡρακλεῖ τὸ γυμνάσιον. Ὁ δῆμος Τίτῳ καὶ Ἀπόλλωνι τὸ Δελφίνιον. Voyez Plutarque, *Flamin.*, ch. xi, xii et xiii.

Chap. XXXII. — *Tantus cum clamore plausus est or-*



tus. Ces cris et ces applaudissements furent si forts que la mer en retentit au loin, et que des corbeaux qui dans ce moment volaient par hasard sur l'assemblée, tombèrent dans le stade.

CHAP. XXXV. — *Cornelius Thermopylas, ubi frequens... conventus.* Polybe, qui rapporte ces faits (XVII, 31), ne parle pas des Thermopyles, ni de l'assemblée des amphictyons qui s'y tenait; mais bien de Thermes, ville d'Étolie, où se réunissait, sous le nom de *Panætolium*, la diète générale des Étoliens. Polybe appelle cette assemblée, τὴν τῶν Θερμικῶν σύνοδον.

CHAP. XL. — *Mirari se, dixit Antiochus....* Les anciens éditeurs, au lieu de *mirari se*, avaient ici *satis jam ante videre se*. Presque tous ils font rapporter à Antiochus, et non aux Romains, le verbe *cogitare*, qui se trouve un peu plus loin. Voici comment Malherbe a rendu ce passage : « Que ce n'étoit pas de cette heure que « les Romains mettoient le nez en ses affaires; que pour « luy, il les voyoit tous les jours faire des progrès par « mer et par terre, et ne s'en formalisoit point. Que « l'Asie n'étant point à eux, ils n'avoient non plus à s'in- « former de ce qu Antiochus y faisoit, que luy de ce que « le peuple romain faisoit en Italie. » p. 188.

CHAP. XLI. — *De morte Ptolemæi regis.* Rollin nous apprend, d'après Polybe, ce qui avait donné lieu au bruit de cette mort. « Il s'était formé effectivement une conspiration contre la vie de Ptolémée; Scopas en avait été l'auteur. Cet homme se voyant à la tête de toutes les troupes étrangères, dont la plupart se composaient de soldats étoliens comme lui, crut qu'avec un corps aussi formidable de vieilles troupes aguerries, il lui serait facile, pendant la minorité du roi, d'usurper la couronne. Le complot transpira. Aristamène, alors premier ministre, le fit arrêter. Il fut executé avec tous ses complices. Un des principaux était Dicéarque, qui avait été amiral de Philippe, roi de Macédoine. On raconte de lui une étrange action : ayant reçu de ce prince ordre d'aller attaquer les îles Cyclades, ce qui était ouvertement contre la foi des traités, avant que de sortir du port il fit élever deux autels, l'un à l'Injustice et l'autre à l'Impiété, et offrit des sacrifices sur l'un et sur l'autre, pour insulter, ce semble, en même temps aux hommes et aux dieux. Comme il s'était si fort distingué par ses crimes, Aristamène le distingua aussi du reste des conjurés, dans son supplice. Il se contenta de faire donner du poison aux autres; mais pour lui il le fit mourir dans les tourments. » (*Hist. Anc.*, t. VIII, p. 327.) Ce Dicéarque parait en effet avoir été un méchant homme; autrement le trait cité par Rollin aurait bien pu n'être qu'une manière adroite de faire sentir au roi l'injustice de l'expédition.

CHAP. XLII. — *Triumviri epulones.* Les triumvirs épulons étaient chargés de présider aux banquets sacrés (*lectisternia*), dont nous avons déjà vu plusieurs exemples. Ce soin regardait auparavant les pontifes; mais surchargés d'occupations, à cause de la multiplicité toujours croissante des sacrifices, ils furent forcés d'abandonner à de nouveaux magistrats cette partie de leurs fonctions. (Voy. Cicéron, *de Or.*, III, 19.) Le nombre de ces magistrats, d'abord fixé à trois, ainsi que leur nom l'indique, fut ensuite porté à sept, et ils furent appelés *septemvirs epulons*, (Voy. Aulu-Gelle, *N. A.*, I, 12.) Le Caius Sestius, dont on voit encore aujourd'hui à Rome le tombeau en forme de pyramide, était *septemvir epulonum.*

CHAP. XLII. — *C. Flaminii honoris causa ipsius, patrisque, adrexerant Siculi.* C. Flaminius avait été le premier préteur envoyé pour gouverner la Sicile, l'an de Rome 525. Voyez XX, 33.

CHAP. XLIV. — *Quod A. Cornelius Mammula prætor voverat.* Voy. XXII, 9.

CHAP. XLVII. — *Residuis pecuniis.* On appelait ainsi les deniers qui, affectés à quelque dépense publique, n'avaient point rempli leur destination, et que les comptables gardaient entre leurs mains, dans l'intention de se les approprier. De là l'accusation *de residuis*, dans les jurisconsultes.

IBID. — *Calumniam in eum jurarent.* Les mots *calumniam jurare* signifient *jurer qu'on n'intente point une accusation par esprit de chicane*. C'était le serment que prêtaient les accusateurs.

IBID. — *Tum vero isti.* « Là-dessus, dit Malherbe (p. « 218 de sa trad.), tout plein de gens, qui jusques alors « avoient vescu de grivelées, estimans que les empescher « de les continuer, c'estoit leur oster leur propre bien, « n'oublièrent artifice quelconque pour exciter les Ro- « mains à une chose à quoy ils avoient d'eux-mêmes assez « de disposition, qui estoit de ruïner Annibal. »

IBID. *Unum Annibalem se peti ab Romanis non fallebat.* Voici comme Malherbe a traduit cette phrase : « An- « nibal qui eut meilleur nez que les autres, sentit bien « que c'étoit à lui que le paquet s'adressoit. » (p. 220 de sa trad.) J'ignore si c'était là le goût du Louvre, au temps du créateur de la véritable poésie française, mais à coup sûr ce ne serait maintenant le goût ni de la bonne compagnie, ni du collége.

CHAP. XLVIII. — *Ad suam turrim.* Pline, *H. N.*, lib. II, 71, parle de tours, de lieux d'observation qu'Annibal avait fait élever en Espagne et en Afrique. Quelques éditeurs ont cru qu'il s'agissait ici de l'une de ces constructions. D'autres ont pensé qu'il fallait entendre par ces mots, *Annibalis turris*, un château, une forteresse construite par le grand général lui-même, ou par un autre Annibal, qui lui avait donné son nom. Enfin, il y a eu des commentateurs, et Drakenborch paraît être du nombre, qui, s'appuyant de l'autorité de Justin, ont pensé qu'il s'agissait simplement ici d'une maison de plaisance, d'une villa qu'Annibal possédait au bord de la mer. Justin appelle en effet *suburbanum*, le lieu que Tite-Live désigne par le mot *turrim*. (Voy. Justin, XXXI, 2.) Ajoutons seulement, pour terminer, que cette hypothèse explique beaucoup plus logiquement que les deux autres, le mot *suam*, et qu'elle se trouve singulièrement fortifiée par la circonstance rapportée dans la phrase suivante : « Ibi cum parata instructaque remigia excepit « navis. » Voyez, sur cette signification du mot *turris*, et des mots grecs correspondants, πύργος et πύργιον, Pausan., I, 50, et Lucien, *Timon*, 42; Ernesti sur Suétone. *Ner.*, 38; Schleusner, *Lex. Nov. Testam.*, *voc.*, πύργος; Broekh, et Heyne., sur Tibulle, 1, 7, 8 ou 19.

LIVRE XXXIV.

Ainsi que dans les livres précédents Tite-Live, dans le livre XXXIV, a mis Polybe à contribution, et l'a même cité ch. L. Comparez aussi le ch. XVII avec Polybe, XIX, 1. Le chap. XXII, ainsi que le suivant, a certainement Polybe pour auteur; c'est pourquoi il est en désaccord au sujet du sénatus-consulte avec le chap XL du livre précé-



dent, où Tite-Live a rapporté les délibérations du sénat, d'après les annalistes latins, et où il a écrit, qu'on avait permis à Quinctius de faire ce que lui semblerait commander l'intérêt de la république. Au chap. XXIII et suiv., si l'on compare la forme indirecte qu'il a donnée aux délibérations des alliés, avec les mêmes détails rapportés par Polybe, on voit que les premiers ont été calqués sur les seconds, et que Tite-Live n'a fait qu'abréger. Tout ce qu'on lit à l'honneur et à la gloire des Achéens, ch. XXVIII et XXXIII, fait reconnaître Polybe sous les paroles de Tite-Live, ainsi que ce qui a rapport aux affaires de la Grèce, dans le discours de Nabis et de Quinctius. Ce que Nabis dit du pouvoir des grands, et de l'autorité du sénat, est d'accord avec ce que beaucoup de Grecs et de rois, selon le témoignage de Polybe (VI, 11), pensaient à ce sujet. Aux ch. XXVI et XXVIII, ce qui est raconté au sujet du tyran Cléomène, vient de Polybe, que Cléomène poursuivait de sa haine. (Cf. Manso, *Sparta*, t. III, surtout dans l'*Append.* 16, p. 153 et suiv.. et Lucas, *de rep. Ætol. ap.. Polyb.* 58.) Le chap. XLIII est pris du chap. LVIII de Polybe (Cf. Wesseling, sur Diodore, p. 618, *Excerpt.*) Tite-Live y cite Caton au sujet de ce que fit Caton lui-même, et il fait la remarque que Caton dans ses écrits ne s'est point montré détracteur de ses propres actions. Il s'est servi des *Origines* de Caton, et peut-être même de la harangue qu'il prononça sur son consulat, et dans laquelle il a fait le tableau de tous les événements qui eurent lieu en Espagne sous sa conduite. Il a aussi compulsé d'autres auteurs, ch. XLI et XLVIII, etc., et parmi eux il cite nommément Valérius Antias, ch. X et XVI.

CHAP. I. — *De Oppia lege abroganda*. Voyez Valère-Maxime, IX, 1, 3, et Tac., *Ann.*, III, 33 et 34. Cette loi et la longue et sérieuse discussion que souleva son abolition, prouvent avec quelle force le luxe et la corruption faisaient alors irruption dans Rome. C'est ce que montrent d'ailleurs toutes les lois somptuaires portées à cette époque. Voyez la loi *Metella* (Pline, XXXV, 17) : la loi *Orchia*, (Macrobe, *Saturn.*, II, 13) et toutes celles dont parle Aulu-Gelle (*N. A.*, II, 24).

IBID. — *Q. Fabio et Ti. Sempronio consulibus*. Titus Sempronius fut deux fois consul; la première fois, en 538, avec Q. Fabius, surnommé le *Temporiseur*, la seconde, en 540, avec Q. Fabius, fils de son premier collègue. L'indication donnée ici par Tite-Live serait donc insuffisante pour déterminer rigoureusement l'année de l'établissement de la loi Oppia, s'il ne nous fournissait un peu plus loin une donnée positive. Nous voyons en effet, ch. VIII, que cette loi fut abrogée vingt ans après son établissement. Il est facile dès-lors de trouver l'année où elle a été portée. Drakenborch a calculé que c'était celle du premier consulat de Ti. Sempronius (l'an de R. 538).

IBID. — *Neu vestimento versicolori uterentur*. Dans la Grèce, ces vêtements de diverses couleurs, ἀνθινὰ ἱμάτια (*Athen.*, VII, 6) n'étaient portés que par les hommes de mauvaise vie, les eunuques, les courtisanes (*Athen.*, XII, 4; Suidas, au mot ἑταιρῶν et Ζάλευκος; Terent., *Eunuch.*, IV, sc. IV, v. 16; Petit, *Leg. Att.*, liv. VI, tit. V, p. 475). On a cru qu'il en était de même à Rome, et que telle était la cause de l'établissement de la loi *Oppia*. Mais il paraît que le tribun Oppius avait, en la portant, un autre motif; L. Valérius le dit au ch. VI. Dans la misère publique, dans la pénurie du trésor, dans un moment où les particuliers étaient obligés de consacrer leur fortune au service de l'état, il voulut empêcher que les femmes ne lui enlevassent ses dernières ressources, en dépensant la leur en vains et frivoles ornements. A coup sûr, si ces vêtements eussent été en quelque sorte la marque de l'infamie, les femmes honnêtes n'eussent pas réclamé le droit de les porter, et leur réclammation n'eût pas trouvé un appui dans le tribunat.

Au reste, nous doutons que tout ceci se soit passé exactement comme le rapporte Tite-Live, et que la proposition des tribuns Fundanius et Valérius ait occasionné, dans l'état, des troubles aussi sérieux, et soulevé de si grandes et de si vives discussions. Peut-être l'historien a-t-il un peu exagéré la gravité de circonstances qui lui fournissaient l'occasion de developper quelques lieux communs, et d'orner son récit de quelques-unes de ces belles harangues dont il est quelquefois si prodigue.

CHAP. I. — *Ceterum minime exorabilem alterum utique consulem M. Porcium Catonem habebant*. M. Michelet a recueilli et groupé, avec le talent qu'on lui connaît, les traits épars du portrait de Caton. Nous ne résistons pas au plaisir de citer ce beau passage de l'éloquent historien. « C'était un homme roux, aux yeux bleus, d'un aspect barbare et d'un regard qui défiait ami et ennemi. Son nom de famille était *Porcius* (le porcher). Mais il était si avisé dès son enfance, qu'on l'avait surnommé *Caton*. A dix-sept ans il avait servi contre Annibal. Depuis il cultivait un champ voisin de celui du vieux Manius Curius, le vainqueur des Samnites. Le matin il allait répondre sur le droit et plaider dans les petites villes voisines de Tusculum. Puis, il revenait, se mettait tout nu, labourait avec ses esclaves, mangeait avec eux, buvait comme eux de l'eau, du vinaigre ou de la piquette. Toutefois ce n'était pas un maître tendre. *Le père de famille*, dit-il dans son livre d'agriculture, *doit vendre ses vieilles charrettes, ses vieilles ferrailles, ses vieux esclaves*.

« Établi à Rome par Valérius, appuyé par Fabius, il devint successivement tribun d'une légion, questeur, préteur, enfin consul et censeur avec son ancien patron.

. . . .

Dans toute l'expédition d'Espagne il avait toujours été à pied, avec un esclave qui portait ses provisions, et qu'il aidait dans l'occasion à les préparer. Après avoir obtenu le triomphe, il n'en partit pas moins comme simple tribun, pour combattre Antiochus en Grèce. Aux Thermopyles, le général romain embrassa Caton devant toute l'armée, avoua qu'on lui devait la victoire, et le chargea d'en porter la nouvelle à Rome.

« Tant de rigueur et de sévérité pour lui-même, prêtait une autorité merveilleuse à l'âpreté cynique de ses attaques contre les mœurs des nobles. » *Hist. rom.*, t. II, p. 95 et suiv.

Il faut avouer que le discours que lui prête ici Tite-Live, s'accorde parfaitement avec un semblable caractère.

CHAP. IV. — *Quid legem Cinciam de donis et muneribus*. Cette loi défendait aux avocats de recevoir de ceux dont ils plaidaient les causes ni dons ni présents : *Ne quis, ad causam orandam, pecuniam donumve accipiat*. (Tacite, *Ann.*, XI, 5.) Elle avait été portée par le tribun M. Cincius, l'an 547 de Rome, sous le consulat de M. Cornélius Céthégus et de P. Sempronius Tuditanus. Cicéron (*de Senectute*, IV) nous apprend que Q. Fabius Maximus, quoique bien vieux alors, l'avait vigoureusement appuyée (*suasor fuit*).

C'était un retour aux anciens usages de Rome, qui imposaient aux patriciens, seuls dépositaires des secrets de la législation et des formules judiciaires, l'obli-



gation de défendre gratuitement en justice les intérêts des plébéiens. Mais cette loi n'était pas en harmonie avec l'état actuel de la jurisprudence; elle ne pouvait subsister après les changements qui avaient été opérés dans l'administration de la justice. Aussi tomba-t-elle bientôt en désuétude. Auguste essaya de la remettre en vigueur; il fit décréter, par un sénatus-consulte, que les orateurs, convaincus d'avoir exigé ou reçu de leurs clients une rétribution quelconque, seraient condamnés à en restituer le quadruple. (Dion, L. IV, 18.) Mais elle n'en fut pas mieux exécutée pour cela; elle etait inexécutable. Seulement elle devint, sous les empereurs, un moyen de dépouiller d'honnêtes citoyens d'une fortune honorablement acquise, ou une occasion de vengeance contre d'odieux et avides délateurs. Voy. Tacite, *Ann.*, XIII, 42.

Chap. IX. — *Jam tunc Emporiæ duo oppida erant muro divisa.* Cette description d'Empories, empruntée probablement par Tite-Live, à une relation que Caton lui-même avait composée, de son expédition en Espagne, est un des monuments les plus curieux que nous possédions sur les antiquités de ce pays. Elle a fourni à M. Fauriel, dans son cours sur les origines de la littérature espagnole, quelques considérations intéressantes, que nous regrettons de ne pouvoir citer textuellement.

Les colonies grecques, les plus importantes de l'Ibérie, étaient situées dans le nord, comme *Empories*, la plus célèbre de toutes, tout près de *Rhoda*, et, plus bas, *Dianium*, sur la côte orientale. Il serait donc naturel que l'influence grecque eût été plus puissante au nord que dans le midi de la péninsule; et cependant c'est le contraire qui arriva: le nord résista à la civilisation grecque, et le voisinage de tant de villes policées ne put entamer sa barbarie. Les Grecs ne laissèrent, chez les farouches Ibériens, aucune trace de leur long séjour. On peut juger, par le tableau qu'en fait ici Tite-Live, du genre de relations qu'ils pouvaient avoir avec eux. Ces relations étaient purement matérielles, et consistaient seulement dans l'échange des produits naturels de l'Ibérie, contre les objets importés des pays où commerçaient les Grecs.

Cet état de surveillance et d'hostilité perpétuelle excluait toute influence sur la culture de l'esprit, sur les idées et les mœurs des indigènes. Si des relations de commerce subsistaient, c'est qu'elles étaient devenues un besoin pour les deux peuples. Mais elles pouvaient durer ainsi pendant des siècles, sans qu'il en résultât le moindre changement dans les conditions morales et intellectuelles du peuple ibérien.

Il n'en était pas de même dans le midi de l'Espagne. La Turditaine, comme les côtes méridionales de la Gaule, avait fait les premières avances à la culture grecque, et avait appris, avec une docile avidité, sa langue, ses mœurs et ses idées. L'enseignement des lettres grecques, dans cette partie de la Péninsule, est attesté par les monuments. Des cippes, des urnes funéraires nous apprennent les noms de quelques grammairiens qui y ont professé. L'un des plus célèbres est Asclépiade, cité par Strabon, et auquel le géographe a emprunté un passage intéressant sur les antiquités et la culture de la Turditaine. Ce rhéteur, fixé dans le pays, en avait étudié l'histoire. Il avait composé sur ce sujet un livre dont on ne saurait trop déplorer la perte.

Chap. X. — *Oscensis argenti.* D'*argent d'Osca*, c'est-à-dire, suivant M. Lemaire, de monnaie d'argent frappée à *Osca*. Il y avait, en Espagne, deux villes de ce nom: l'une était située dans l'Espagne citérieure ou Tarraconaise, sur la frontière du pays des Ilergètes; c'est aujourd'hui *Huesca*. (Voy. Ptolém. II, 6; Plutarque, *Sertor.*, ch. xxv, éd Reiske, et les commentateurs de Velléius Paterc., II, 30.) L'autre appartenait à la Bétique (voyez Ptolém. II, 30): c'est de celle-ci qu'il est ici question. Elle possédait sans doute dans son territoire de riches mines d'argent. On sait en effet que l'Espagne était, dans l'antiquité, le pays où l'on en exploitait le plus.

Chap. X. — *Provincia successori Q. Minucio tradita.* La province d'Helvius était l'Espagne *ulterieure*, et non l'Espagne *citérieure* (voyez XXXII, 28). Or, dans le partage des provinces entre les préteurs, l'année suivante, la première échut à Q. Fabius Butéon, et la seconde à Q. Minucius (XXXIII, 26). C'est donc Q. Fabius Butéon, et non Q. Minucius, qu'Helvius eut pour successeur. Sigonius a cherché à expliquer cette contradiction en disant que Tite-Live considérait ici l'Espagne citérieure, où Helvius venait de triompher des Celtibériens, comme sa province, et que c'est pour cela qu'il appelait Q. Minucius son successeur. Non-seulement cette explication nous paraît peu satisfaisante, mais elle est en contradiction avec les motifs qui, suivant Tite-Live lui-même, engagèrent le senat à refuser le triomphe à Helvius: *Quod alieno auspicio et in aliena provincia pugnasset.*

Chap. XII. — *Fama auxilii adventantis impleverunt.* Frontin nous apprend (IV, 7) que ce stratagème suffit effectivement pour délivrer les Ilergètes.

Chap. XIV. — *Soliferreis.* Sorte de javelot tout de fer, *e solo ferro.* Festus écrit le mot par deux *l*, *solliferreum*, et le fait venir du mot *sollum*, qui, dans la langue des Osques, avait la signification du mot *totum*. Voyez Festus au mot *sollo*. Quant aux falariques (*falaricæ*) voyez XXI, 28.

Chap. XV. — *Sparo percutit.* Le *sparum* ou *sparus* était une courte javeline, ou simplement un bâton ferré. Voy. Virg., *Æn.*, XI, 682; *Sil. Ital.*, III, 388; Salluste, *Cat.*, LVI. Cf. Du Cange, *Gloss. med. et inf. latinitatis*, au mot *sparum*.

Chap. XVII.—*Muris omnibus dirutis.* « Il avait envoyé dans toutes les villes du pays des courriers qui devaient, au même jour, à la même heure, remettre entre les mains des magistrats des lettres du consul. Ces lettres portaient ordre de détruire, dans le jour même, toutes les fortifications, avec menace de réduire en captivité ceux qui n'obéiraient pas sur-le-champ. Dans l'incertitude où chaque ville était, si de pareils ordres avaient été signifiés aux autres, ou s'ils n'étaient que pour elle seule, et dans l'impossibilité où elles se trouvaient de se concerter ensemble, elles se déterminèrent à obéir, et l'ordre fut exécuté, en un même jour, par la plupart. » Rollin, *Hist. anc.*, t, VII, p. 58.

Chap. XVIII. — *In servitutem velut asserendi erant.* *Asserere in servitutem aliquem*, signifie, dans la langue des jurisconsultes romains, intenter une action contre quelqu'un qui se prétend libre, et que l'on réclame comme esclave. Tite-Live détourne ici cette expression du sens qui lui est ordinairement donné, pour l'appliquer à un autre ordre d'idées, c'est pour cela qu'il se sert du correctif *velut, pour ainsi dire.*

Chap. XXII. — *Senatusconsultum, quo bellum adversus Nabin decretum erat.* Tite-Live a dit plus haut (XXXIII, 45) que le sénat s'en était remis à la prudence de T. Quinctius, du soin de prendre, à l'égard de Nabis, le parti qu'il jugerait le plus utile aux intérêts de la répu-



blique. Il n'est donc pas exact de dire, comme il le fait ici, que ce sénatus-consulte déclarait la guerre au tyran de Lacédémone.

Chap. XXV. — *Duas habent Argi*. L'une se nommait Larisse (Strab. VIII, p. 569); le nom de l'autre est inconnu.

Chap. XXVI. — *Circa Cylarabin gymnasium*. On prétendait qu'il avait été bâti par Κυλαράβης ou Κυλλαράβης, fils de Sthénelus et roi d'Argos; ce qui a porté Casaubon (sur Strabon, III, 155) à corriger *Cylarabis* (lisez *Cylarabæ*) *gymnasium*. Mais on rencontre aussi τὴν Κυλάραβιν dans Plutarque, *Vie de Pyrrhus*, ch. xxxii. Cf. Pausanias II, 18, 22 et la note de Sylburge.

Ibid. — *Per aliquot ætates*. L'expression *depuis plusieurs siècles*, par laquelle le traducteur a rendu ces mots, est évidemment trop forte. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire la fin du chapitre, où Tite-Live dit qu'Agésipolis avait été banni, *dans son enfance*, après la mort *du premier tyran* de Lacédémone. Il est evident que plusieurs siècles ne s'étaient pas écoulés depuis l'enfance d'Agésipolis, jusqu'à l'époque où il se mit à la tête des exiles. Au reste, l'expression de Tite-Live, *per aliquot ætates*, est elle-même beaucoup trop forte, et elle a été justement critiquée par tous les commentateurs. En effet, depuis l'avénement de Cléomènes, jusqu'au temps qui nous occupe, il n'y a qu'un espace de quarante ans; et si l'on fait remonter le commencement de la tyrannie jusqu'au règne d'Agis et de Léonidas, c'est-à-dire jusqu'à l'origine des troubles de Lacédémone, on n'aura tout au plus qu'un intervalle de cinquante années. Cet intervalle serait bien moindre encore si l'on adoptait la conjecture, inadmissible selon nous, par laquelle le traducteur attribue à Lycurgue ce que Tite-Live dit évidemment de Cléomènes.

Ibid. — *Princeps erat exsulum Agesipolis*. Pour bien comprendre ce passage il faut avoir présente à l'esprit l'histoire des révolutions qui ont agité Sparte dans ces derniers temps, et se rappeler les noms de tous ceux qui y ont dominé. Nous empruntons aux notes de Crévier, le résumé qu'il a fait pour cette époque, des histoires de Polybe, Diodore et Plutarque.

« Léonidas et Agis, dont Plutarque a écrit la vie, régnèrent ensemble vers le temps de la première guerre punique. Léonidas fut forcé d'abdiquer, et son gendre, Cléombrote, s'empara du trône. Peu de temps après, Léonidas y remonta, et conspira, avec les éphores, contre Agis, qui fut étranglé en prison.

« A Léonidas, mort peu de temps après, succéda Cléomènes, son fils, celui dont Plutarque a écrit la vie, et que Tite-Live appelle le premier tyran de Sparte Ce prince, vaincu par Antigone et les Macedoniens, se réfugia en Égypte, où il périt trois ans après, peu de temps avant le commencement de la seconde guerre punique.

« Alors les Lacédémoniens placèrent sur le trône Agésipolis encore enfant, de la race des Héraclides, petit-fils de Cléombrote, qui avait détrôné Léonidas et Lycurgue, homme sans naissance, mais qui avait acheté des Éphores le titre de descendant d'Hercule, et la couronne. Celui-ci ne tarda pas à chasser Agésipolis, qui se trouve ici à la tête des exilés. Après un règne de quelques années il mourut et laissa un fils nommé Pélops.

« A la tyrannie de Lycurgue, succéda celle de Machanidas, qui fut tué dans un combat par Philopœmen. Nabis qui, après lui, occupa le trône, fit périr Pélops. » Voyez Polybe, II, 47, 69; IV, 2, 35, 81; V, 34, 39; IX, 23; XXIV, 11; Pausan., I, 13; III, 5, 6; Meurs., *Regn. Lacon.*, ch. xiv; Plut., *Cléom.* et Diodore.

Chap. XXVII. — *Dromon ipsi vocant campum*. Il était hors de Sparte. Ἔνθα τοῖς νέοις, δρόμου μελέτη καθέστηκεν. Voy. Pausan., III, 14; Reines. *Var. lect.*, II, 52 et Meursius, *Att. lect.*, I, 24.

Ibid. — *Ilotarum deinde quidam*. Les Ilotes ou Hélotes étaient, comme on sait, les esclaves publics des Lacédémoniens, et étaient pour la plupart employés à la campagne. Voyez Schlæger, *Diss. de Helotibus* Helmst., 1753; *Recherches sur l'histoire des Ilotes*, par Capperonnier, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr. et B. L.*, t. XXIII, p. 271; Meursius, *Lacon.*, II, 6; Cragius, *de Republ. laced.*, I, 11; Potter, *Archæol.*, I, 10; Manso, *Sparta*, etc.

Chap. XXVIII. — *Ad Sellasiam*. Sellasie, ville de Laconie. La bataille à laquelle elle donna son nom eut lieu Ol. CXXXVIII, 4, l'an de R., 530. Cf. Polybe, II, 65 et suiv.; IV, 69; V, 24; XVI, 16; Pausan., II, 9; III, 10, IV, 29; VII, 7; VIII, 49.

Ibid. — *Sub ipsas Menalai montis radices*. Cf. Polybe, V, 18, 21, 22. Tite-Live fait du Μενελάϊον une montagne voisine de Sparte; Polybe, un lieu dans la montagne ou près d'elle, probablement un temple avec un bourg ou une ville. Étienne de Byzance, au mot Μενέλαος: ἔστι καὶ χωρίον Σπάρτης Μενελάϊον. C'est probablement le lieu appelé Therapné, par Pausanias, III, 19. et où se trouvait, dit-il, le temple de Ménélas et le tombeau de ce prince et d'Hélène. Peut-être, de cette circonstance, toute la montagne avait-elle pris le nom de Ménélas.

Chap. XXIX. — *Gythium oppidum*. Port et arsenal de Lacédémone. Voy. Strabon, VIII, p. 363 ou 559; Pausanias, I, 27, 6; III, 21; Polybe, VI, 19, 6, et Meursius, *Lac.*, IV, 6.

Chap. XXXIII. — *Referre deinde nominatim tyrannos*. Polybe (II, 44) en nomme quelques-uns, qu'Aristène paraît avoir eu dans l'esprit: Lysiade de Mégalopolis, Xénon d'Hermione, Cléonyme de Phliunte, Aristomaque d'Argos, qui tous, cédant aux conseils d'Aratus ou à la crainte qu'il leur inspirait, avaient abdiqué la tyrannie et réuni leurs villes à la ligue achéenne.

Chap. XXXVIII.— *Fuerat quondam sine muro Sparta*. D'après les institutions de Lycurgue, qui avait voulu que le courage de ses habitants lui tînt lieu de mur et de rempart.

Ibid. — *Objecerant murum*. Cf. XXXVIII, 34; XXXIX, 37; Xénoph., *Ages.*, II, 24; Justin, XIV, 5; Pausanias, VIII, 8, 9; VIII, 51.

Ibid. — *A Phœbeo*. Phœbeum est aussi le nom indiqué par Pausan., III, 14 et 20; la leçon Φοιβαῖον se trouve dans quelques manuscrits, et dans Hérodote, VI 61. On rencontre aussi Ἐφηβαῖον et mieux Ἐφηβεῖον. La meilleure leçon est peut-être *ab Ephebeio*, c'est-à-dire du gymnase où la jeunesse s'exerce, ou du sanctuaire où elle sacrifie à Enyalius.—Le *Dyctineum*, voisin de la muraille, renfermait un temple et les tombeaux des rois. Pausanias, III, 12, 7.

Chap. XLV. — *Coloniæ.... eo anno deductæ sunt*. Voyez chap. xxix du livre XXXII. Salerne y est désigné par l'expression de *castrum Salerni*. Cette ville en effet, ainsi que nous l'apprend Strabon (lib. V. extr.), n'était qu'une position militaire fortifiée, qui devait son origine à un camp romain. Suivant la conjecture de Duker, c'est



à l'établissement de cette colonie qu'elle dut sa population.

Le lecteur aura sans doute remarqué que, dans ce chapitre, les mots *civium romanorum* sont trois fois répetés après le mot *colonia*. C'est qu'en effet, outre les colonies des citoyens romains, on en établissait quelquefois qui n'étaient composées que de Latins. Voyez ch. LIII; conf. Sigon., *de Antiq. jur. Ital.*, II, 15.

Chap. XLV. — *Ager divisus est, qui Campanorum fuerat.* Crévier et Dureau de Lamalle font ici remarquer que Salerne et Buxente n'étaient pas situés dans la Campanie, mais que la première était une ville du Picénum, et la seconde de la Lucanie. Ils en concluent que cette phrase, *ager divisus est...* doit être transposée et placée avant *item Salernum...* Mais on peut supposer sans aucune invraisemblance que les Campaniens avaient quelques possessions dans le Picénum et la Lucanie. C'est même ce qui explique la phrase de Tite-Live, dont la dernière partie, *qui Campanorum fuerat*, serait au moins inutile, s'il n'avait parlé que de villes situées dans la Campanie.

Chap. XLVI. — *In singulos, ducenos septuagenos æris triplex equiti.* Gronove pense que le texte présente ici une lacune, entre *æris* et *triplex*, et, selon lui, il faudrait y suppléer en intercalant ces mots : *duplex centurioni*. En effet, dans les distributions que l'on faisait aux armées, les centurions recevaient une part double de celle des simples soldats. Voy. ch. LII.

Chap. XLVII. — *Cohors extraordinaria.* Voy. XXXV, 5 : *Sinistra sociorum ala et extraordinarii.* Les corps de troupes, désignés ainsi sous le nom d'*extraordinarii*, étaient composés de soldats qui avaient fait leur temps et servaient de bonne volonté. Ils étaient choisis parmi les alliés. On les appelait *extraordinarii*, parce qu'ils campaient à part, devant la tente du général, et que, dans l'action, ils combattaient auprès de sa personne. Voyez Juste Lipse, *de Milit. rom.*

Chap. LII. — *Ad res gestas edisserendas.* Comme le sénat, en donnant alors audience à Quinctius, n'avait d'autre but que de s'assurer si ce général méritait les honneurs du triomphe les mots *res gestas edisserendas* indiquent qu'il rendit compte de ses exploits, et non de sa conduite, comme l'a entendu Dureau de Lamalle. Ce qui prouve qu'il ne s'agit ici que de ses actions militaires, c'est que plus loin (chap. LVII) il propose au sénat d'examiner et de sanctionner les règlements qu'il a faits de concert avec les dix commissaires envoyés de Rome. On sait d'ailleurs que toutes les fois qu'un général romain sollicitait les honneurs du triomphe, au retour d'une expédition, le sénat lui donnait, hors de la ville, une audience dans laquelle sa demande était accueillie ou rejetée, selon que ses opérations militaires, dont il rendait un compte circonstancié, paraissaient aux sénateurs plus ou moins importantes. Voy. VIII, 5 et XXVI, 21, ainsi que la note sur ce dernier passage.

Chap. LIV. — *Megalesia, ludos scenicos.... primi fecerunt.* Les jeux mégalésiens avaient été institues dix ans auparavant, lors de l'arrivée à Rome de la statue de la Mère des dieux, qu'on avait fait venir de Pessinonte. Voyez XXIX, 14. Il n'y a pas de contradiction cependant, car Tite-Live ne dit pas que les édiles célébrèrent pour la première fois, cette année, les jeux mégalésiens, mais seulement qu'ils y ajoutèrent, pour la première fois, des jeux scéniques. Suivant Valérius Antias, cette innovation n'eut lieu que trois ans après, dans les jeux célébrés à l'occasion de la dédicace du temple de la Grande-Mère. Voyez XXXVI, 36. Quelques éditeurs ont à tort confondu les jeux mégalésiens et les jeux romains.

Chap. LXI. — *Aristonem quemdam Tyrium.... Carthaginem cum mandatis mittit.* Appien (*Syr.* VIII) est ici d'accord avec Tite-Live; mais Cornélius Népos a suivi une autre version. Suivant lui, Annibal alla lui même en Afrique avec cinq vaisseaux, et débarqua sur les côtes de Cyrène. De là il manda près de lui son frère Magon; mais, dès qu'on le sut à Carthage, ce dernier fut enveloppé dans la même proscription qu'Annibal. N'ayant plus rien à espérer alors, les deux frères levèrent l'ancre, mirent à la voile et Annibal revint près d'Antiochus. Magon périt, et les historiens sont partagés sur le genre de sa mort : les uns disent qu'il fit naufrage, les autres, qu'il fut tué par ses esclaves. (*Vie d'Annibal*, ch. VII.)

LIVRE XXXV.

Meierotto (*de Testimoniorum Livii fide*, p. 15) remarque avec la plus grande raison, au sujet de ces livres et des suivants, que Tite-Live, quand il fait le récit des événements de la Grèce, à partir de la première paix conclue avec Philippe, et qu'il raconte la guerre contre Persée, a imprimé un nouveau caractère à sa narration. D'abord il donne avec beaucoup plus d'ordre et d'exactitude, jusqu'aux plus minces détails; ensuite il cesse presque entièrement de désigner soit par leurs noms, soit par certaines formules, les auteurs où il puise chacun des faits. Dans ce livre encore, ainsi que dans ceux qui suivent, il s'attache principalement à Polybe. (Cf. le chap. XLV avec Polybe, XX, 1, et le ch. L avec Polybe, XX, 2.) Il y a plusieurs passages dans ce livre et dans les autres que l'on pourrait regarder, avec assez de certitude, comme venant de Polybe. Wesseling, en plusieurs endroits, et Mai, dans l'éd. des *Excerpta*, ont prouvé que Diodore, pour cette partie de son histoire, avait emprunté beaucoup de choses à Polybe. Ainsi en comparant Tite-Live, XXXII, 5 (sur Héraclide) avec Diodore, XXVI, p. 573 Wessel.; Tite-Live, XXXV, 51 (sur Delium) avec Diodore, p. 574; Tite-Live (sur les honneurs décernés à Philopœmen) XXXIX, 58, avec Diodore, p. 575, on restera sans peine convaincu que tous ces détails sont dus à Polybe. Du reste Valérius Antias est cité ch. II et ch. XX, ainsi que Claudius qui avait suivi le récit d'Acilius, ch. XIV. Ce que Tite-Live, ch. I, dit des Lusitaniens, serait, au jugement de Becker (*Die Kriege der Rœmer in Hispan.*, p. 84), appuyé de l'autorité de Valérius.

Chap. I. — *Idem pro prætore.* En qualité de propréteur, son commandement ayant été prorogé jusqu'à l'arrivée de son successeur. Il faut faire la même observation pour L. Valérius. Cn. Domitius et P. Cornélius, auxquels Tite-Live donne (XXXIX, 46; XXXVI, 56; XXXVIII, 2,) le titre de *proconsuls*, et pour Bæbius qu'il nomme également *propréteur*, sans parler de la loi qui leur avait conféré ces titres. Les provinces et les armées ne pouvaient rester sans commandant supérieur; cependant, l'autorité cessant à l'expiration de la magistrature, passé ce terme les magistrats ne pouvaient continuer de l'exercer, à moins d'y avoir été formellement autorisés par une prorogation. Tite-Live parle souvent de magistrats continués *pour un an*, soit dans la province qu'ils venaient d'administrer, soit pour être envoyés dans une autre. Mais il fait rarement mention de la prorogation des magistrats jusqu'à l'arrivée de leurs successeurs; et pourtant cette proro-



gation devait être souvent nécessaire. Il y a tout lieu de croire avec Duker qu'elle était ordinairement décrétée par la même loi qui distribuait aux nouveaux magistrats leurs départements.

CHAP. IV. — *Triarios vallum circumjicere.* Cornélius avait un double but, suivant Crévier, en donnant cet ordre aux triaires : il voulait d'abord mettre les bagages à l'abri d'un coup de main, et, en second lieu, ménager à son armée une retraite où elle pût trouver un asile, si la chance du combat ne lui était pas favorable. C'était aux triaires qu'était ordinairement confiée la garde du camp. Voy. Juste-Lipse, *Mil. Rom.*, IV, 1.

CHAP. VII. — *Feralia.* C'était la fête publique et solennelle des morts. Elle se célébrait à la fin du mois de février, et consistait principalement en libations faites aux mânes.

Festus trouve l'étymologie du mot *feralia* dans l'usage où l'on était, dans ces jours religieux, de porter des mets sur les tombeaux, et d'y immoler des victimes : « *Feralia* diis manibus sacrata festa, a *ferendis* epulis vel a *feriendis* pecudibus. » Varron et Ovide ont adopté aussi cette étymologie : « A *ferendo*, quod *ferunt* tum epulas ad sepulcrum, quibus jus ibi parentare. » *De Ling. Lat.*, V, 3. « Hanc, quia justa *ferunt*, dixere *feralia* lucem. » *Fast.*, II, 569.

Les offrandes que l'on faisait aux mânes étaient, selon Festus, du vin, du lait, du fer, du sel, ou sang, des parfums et des fleurs. Plutarque y ajoute des fèves, parce que, dit-il, on croyait que la forme de ce légume ressemblait a celle des portes infernales.

Ces fêtes duraient plusieurs jours, et le dernier, qui portait plus particulièrement le nom de *feralia*, tombait le douzième jour des calendes de mars, c'est-à-dire onze jours avant la fin du mois. (Voyez Ovide, *Fast.*, II, v. 537 et suiv.) Pendant ces jours consacrés au deuil, il était defendu de se marier, et en général d'entreprendre aucune affaire importante ; les statues des dieux, même dans les rues étaient couvertes d'un voile ; les portes des temples étaient fermées, l'encens cessait de fumer sur les autels, c'est ce qu'expriment ces vers d'Ovide :

Dum tamen hæc fiunt, viduæ cessate puellæ :
Exspectat puras pinea tæda dies.
Conde tuas, hymenæe, faces ; et ab ignibus atris
Aufer : habent alias mœsta sepulcra faces.
Di quoque templorum foribus celentur opertis;
Thure vacent aræ ; stentque sine igne foci.

Et les suivants, tirés de la consolation à Livie, par Albinovanus :

Dique latent templis, non iniqua ad funera vultus
Præbent ; nec poscunt thura ferenda rogo.

Chez les Athéniens aussi il était défendu de se marier pendant la fête qui se célébrait dans le mois anthesterion, en l'honneur des morts.

Les anciens n'avaient pas des idées bien fixes au sujet des *mânes*. Tantôt ils voyaient en eux des dieux infernaux, des génies tutélaires des défunts, et leur donnaient pour mère commune la déesse *Mania*, ou *Larunda* ; tantôt ils les prenaient pour les âmes des morts elles-mêmes. Dans cette acception, le mot *mânes* désignait tout à la fois, et d'une manière indeterminée, 1° les *Lares*, ou esprits, des hommes vertueux, qui s'attachaient à la postérité qu'ils avaient laissée sur la terre, et prenaient en quelque sorte possession des lieux qu'elle habitait, pour exercer sur elle une influence favorable. (Voy. Corn. Nép., *Lettre de Cornelie*, 2° fragm.) 2° Les *Larves* ou *Lemures*, qui, à cause des fautes qu'ils avaient commises durant leur vie, ne trouvaient dans la mort aucun lieu où se reposer avec plaisir, et apparaissaient comme des fantômes, inoffensifs pour les bons, redoutables pour les méchants. (Voyez saint Augustin ; *de la Cité de Dieu*, IX, 11.) Au reste tout le système de la démonologie des Romains est rempli d'obscurité et d'incertitudes. C'est d'ailleurs une chose à laquelle on devait s'attendre ; car partout et dans tous les temps le vague et l'indéterminé ont été le caractère naturel et particulier de la doctrine des esprits.

Cicéron (*de Legibus*, II, 21) et Plutarque (*Quæst. roman.*, ch. XXXIV) nous apprennent que D. Brutus, qui fut consul en 616, et triompha des Lusitaniens, célébrait les *feralia* dans le mois de décembre. C'était, dit Plutarque, pour se conformer à l'intention du législateur, qui n'avait placé ces fêtes à la fin de février que parce que ce mois était, à cette époque reculée, le dernier de l'année. Creuzer trouve dans ce choix, et dans l'usage pratiqué par D. Brutus, des motifs mystérieux et systématiques, dont il donne l'explication au liv. VII de son ouvrage sur les religions de l'antiquité.

Les *feralia* n'étaient pas les seules fêtes célébrées à Rome en l'honneur des mânes. Le 24 août, le 5 octobre et le 8 novembre leur étaient également consacrés. « On ne saurait s'empêcher d'admirer, dit M. Guigniaut, le sens profondément moral des croyances qui enfantèrent ces touchants usages. Les âmes des ancêtres étaient divinisées, révérées à l'égal des dieux ; elles venaient, à certaines époques, visiter leurs descendants. Quel avertissement, pour l'homme simple et grossier de la nature, de se détacher de la terre, et de porter ses regards vers le ciel comme vers sa patrie véritable ! Et, sous un autre point de vue, quel lien sacré entre les membres de la famille, que le trépas même ne pouvait séparer tout-à-fait ! Aussi le peuple romain témoigna-t-il toujours un grand attachement pour le culte des morts, dont le pieux Énée, suivant la tradition populaire, avait été le premier instituteur. Les familles nobles ne lui furent pas moins fidèles. La fête des mânes, la visite annuelle des tombeaux des aïeux ramenaient les esprits sur le passé et ses grands hommes. Le père de la ville, Romulus lui-même, avait, dit-on, établi les *lemuralia*, ou la fête des *lemures*, pour apaiser l'ombre de son frère Rémus, qui, sous la forme d'un malin esprit, apparaissait dans Rome en lui dénonçant des malheurs. Ce fut dans la suite une fête d'expiation générale, solennisée la nuit pendant trois jours, les 9, 11 et 13 mai. » *Religions de l'antiquité*, t. II, 1re part, p. 427.

Nous ferons remarquer en terminant de singuliers rapports de ressemblance entre cette fête de trois jours et nos processions des rogations, qui se font aussi par trois jours consécutifs, dans la première moitié du mois de mai, et dont le chant des litanies des saints est la partie principale. On sait d'ailleurs que les *lémures* exerçaient surtout leur influence sur les biens de la terre ; Caton (*de re rustic.*) nous a laissé une formule à laquelle il attribue la vertu de les conjurer, et ils sont énumérés dans la chanson des frères Arvales, parmi les puissances malfaisantes dont ces vers avaient pour but de délivrer les champs.

CHAP. VII. — *Quibus debitor vel'el legibus, jus creditori diceretur.* Il fut permis aux débiteurs de choisir pour faire juger leurs différends avec leurs créanciers ; entre la législation romaine et la législation latine. Celle-là était plus favorable au débiteur, celle-ci au créancier. Voyez la note sur le chap. XVI du liv. VII.



CHAP. VIII. — *Quum etiam verius esset, Ti. Sempronio imperium habenti tradi exercitum, quam legato.* Ce passage a beaucoup embarrassé les commentateurs; et, en effet, il est fort difficile de l'expliquer d'une manière satisfaisante. Tite-Live, au chap. v, ne donne à Ti. Sempronius, que le titre de lieutenant de Scipion; M. Marcellus était comme lui consulaire, et l'on ne voit pas pourquoi il eût eu moins de droit à commander que lui, à moins que l'on ne suppose, avec Duker, que Ti. Simpronius, consul de l'année précédente, avait été continué dans son commandement. Mais alors il resterait à expliquer comment il pouvait à la fois, avoir en sa qualité de proconsul, une autorité égale à celle de Scipion, et lui être soumis comme son lieutenant.

CHAP. IX. — *Censa sunt civium capita* CENTUM *quadraginta tria millia septingenta quatuor.* Les commentateurs ont soupçonné ici une altération dans le texte, et proposé de lire *ducenta*, au lieu de *centum*. En effet, dix ans auparavant, en 549 (voy. XXIX, 57), le cens avait produit deux cent quatorze mille citoyens, soixante-dix mille de plus que le nombre mentionné ici, et l'on ne concevrait pas comment, dans un si court espace de temps, les forces de l'empire, dont la prospérité allait toujours croissant, eussent pu diminuer dans une proportion aussi considérable. D'autres critiques ont pensé que c'était plutôt le nombre de l'année 549 qui était altéré, parce que le cens précédent n'avait produit que cent trente-huit mille citoyens, et qu'il ne leur paraissait pas probable que le nombre s'en fût accru de plus de quatre-vingt mille en cinq ans, et cela au milieu des desastres de la seconde guerre punique. Mais ils n'ont pas fait attention à une circonstance rapportée par Tite-Live (XXIX, 37), et qui explique parfaitement cette augmentation extraordinaire. C'est qu'en 549, pour la première fois, les censeurs firent comprendre dans le recensement général tous les citoyens qui étaient dispersés dans les provinces et dans les armées. Au reste, ce qui confirme pleinement selon nous, les doutes des commentateurs sur l'exactitude du nombre cent quarante-trois mille sept cent quatre, mentionné ici par Tite-Live, c'est qu'à la clôture du lustre suivant, cinq ans après (XXXVII, 36), on trouva deux cent cinquante-huit mille citoyens, c'est-à-dire presque le double de ce nombre.

CHAP. X. — *Quæ res minus verendos magnos homines ipsa satietate facit.* Valère-Maxime (II, 4) ajoute un autre motif qui pouvait avoir aliéné de lui l'esprit des plébéiens : c'est à savoir l'usage, introduit par les édiles et à son instigation, sous son second consulat, de donner aux sénateurs des places distinguées dans les spectacles (voyez Tite-Live, XXXIV, 54). Consultez au reste, sur les causes qui commencèrent à faire perdre aux Scipions leur popularité, l'un des plus curieux chapitres de l'histoire romaine de M. Michelet, t. II, p. 71 et suiv.

IBID. — *Pro fratre germano, non patruele.* Scipion l'Africain n'était en effet que le cousin germain du candidat, tandis que T. Quinctius était le propre frère de son compétiteur. Nous avons vu cependant un peu plus haut Tite-Live les désigner également tous deux par le nom de frère : *fratres candidatorum.* Cette confusion était d'un usage général chez les Romains. Voyez les nombreux exemples qu'en cite Drakenborch, dans ses notes sur ce chapitre. Conf. Justin, XVII, 3, et Gronove, *Observ.*, II, 6.

IBID. — *His obtinuit ut præferretur.* On verra, livre XXXIX, ch. XLII et XLIII, combien il était peu digne de cette préférence.

CHAP. XIII. — *Raphiæ in Phœnice.* Strabon, livre XVI, fait aussi de cette ville une place de la Phénicie. Mais Pline (V, 13), Diodore (XX, 74), Étienne de Byzance et l'itinéraire d'Antonin, la placent en Palestine, à égale distance de Rhinocolure, la dernière ville de l'Egypte, et de Gaza. Pline la nomme *Raphea.* Étienne de Byzance Ῥάφεια, et Strabon Ῥάφια. Elle s'appelle aujourd'hui *Refah.* Voyez D'ANVILLE, *Mém. sur l'Égypte*, d'après ABOULFEDA.

IBID. — *Ad Pisidas qui circa Sidam incolunt.* La ville de Side était située sur la frontière de la Pamphilie et de la Pisidie. Aussi Polybe (V, 73) la place-t-il comme Tite-Live, dans cette dernière province. Mais Pline (V, 26), Strabon (lib. XII) et la plupart des géographes la comptent au nombre des villes de la Pamphylie. Elle se nomme aujourd'hui *Candelara* (voy. D'Anville et Beaufort; conf. Arrien, VII, 27; Scylax, ap. Strabon.; Sanuti, *Secret. Fidel.*, liv. I, sect. IV; Æneas Sylvius, *Cosmogr.*, ch. XCI; Wesseling, *ad Hierocl.*, p. 682, Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 16).

CHAP. XIV. — *Africanum..... Ephesi collocutum cum Annibale.* On peut lire aussi dans Appien (*Syriac.*, X) les détails de cette entrevue des deux grands capitaines; ils y sont racontés à peu près dans les mêmes termes. Quant à Plutarque, sans faire mention d'aucun entretien entre Scipion et Annibal, il rapporte, d'une manière toute différente, le jugement émis par ce dernier sur les plus grands généraux (*Vie de Pyrrh.*, ch. VIII). Il ne parle pas d'Alexandre : c'est à Pyrrhus qu'il donne le premier rang; il assigne le deuxième à Scipion, et ne prend pour lui que le troisième.

Cette anecdote est loin d'être authentique; on a pu s'apercevoir, à la réserve avec laquelle Tite-Live la rapporte, qu'il n'y croyait pas lui-même. D'ailleurs quelques circonstances beaucoup plus vraisemblables du livre XXXIV, ch. LIX et LXII, et de ce livre même, ch. X, XII et XX semblent établir pour Scipion un *alibi* qui ne permet pas de supposer qu'il ait accompagné, en Asie, les ambassadeurs envoyés vers Eumène et Antiochus. Quoi qu'il en soit, c'était une tradition populaire dans l'antiquité, et l'on peut croire que c'est elle qui a donné à Lucien l'idée de son dialogue entre Alexandre, Annibal et Scipion.

CHAP. XVII. — *Nisi crederent, Persas, quum aquam terramque ab Lacedemoniis petierunt, gleba terræ et haustu aquæ eguisse.* Cet exemple n'est peut-être pas ici très-applicable. La demande de la terre et de l'eau n'était pas une tentative pour parvenir à un but plus important, mais une injonction directe et explicite de reconnaître la domination des Perses. Sur cette coutume des Perses, de demander la *terre et l'eau*, consultez les passages d'Hérodote, recueillis par les commentateurs de Quinte-Curce, III, 10, dans l'éd. Lemaire, et Brisson, *de regio Persarum principatu*, liv. III, p. 330.

CHAP. XIX.— *Pater Hamilcar parvum admodum me...* Cornélius Népos fait aussi raconter par Annibal à Antiochus, à peu près dans les mêmes termes que Tite-Live, cette célèbre circonstance de la jeunesse du héros carthaginois. On peut en voir le récit poétique, dans le poëme de Silius Italicus, sur la seconde guerre punique (I, 81 et suiv.).

IBID. — *Toto orbe terrarum quærens aliquot Romanis*



hostes. Florus a emprunté à Tite-Live cette belle pensée, et l'a copiée textuellement dans son abrégé de l'histoire romaine (II, 8). « Hinc Annibal qui in Africa victus, profugus, et pacis impatiens, *hostem populo romano toto orbe quærebat.* » Montesquieu, qui le cite comme un modèle d'une brièveté expressive, en fait honneur à l'auteur de l'*Epitome*, sans se douter du plagiat.

Chap. XXI. — *Vicum jugarium*. Voy. Festus, p. 164, éd. Egger. Cette rue, suivant l'éditeur du *Tite-Live* de la collection Panckoucke, était ainsi nommée parce qu'on y faisait beaucoup de *jougs*. Charles Étienne (*Dict. Géog. et Poét.* voc. *Jugar.*) donne à ce nom une autre étymologie : il vient, suivant lui, d'un autel situé dans cette rue, et consacré à *Junon Juga* : « Quam putabant matrimonio conjungere. » Du reste cette rue était située près de l'*Æquimelium* et du temple de la Fortune, qui furent avec elle la proie d'un incendie, l'an 538 de Rome. Voy. XXIV, 47.

Chap. XXII. — *Toletum ibi parva urbs erat, sed loco munito*. Tite-Live répète ici ce qu'il a déjà dit à la fin du chap. VII : *Is apud Toletum oppidum*, etc... Il racontera de même une seconde fois au ch. XL, et presque dans les termes dont il s'est servi au commencement de celui-ci, mais en y ajoutant quelques nouveaux détails, le départ des deux consuls, et les succès de Domitius chez les Boïens. Voyez un troisième exemple d'une semblable répétition, XXXVI, 21 et XLV, 15.

Chap. XXVI. — *Pristesque*. On appelait ainsi des navires un peu plus grands que ceux qu'on désignait par le mot *limbi* (voyez Polybe, XVII, 1, § 1), et qui devaient, à leur forme longue et étroite, une très-grande rapidité. Leur nom leur venait du verbe πρίζειν, *couper, scier*, à cause de la facilité avec laquelle ils fendaient les flots, ou plutôt, si l'on en croit Nonius, du poisson nommé *pristis* (la *scie*) avec lequel leur proue avait quelque ressemblance.

Ibid. — *Navis erat vetus... capta annis octoginta ante, quum Crateri uxorem Nicæam... veheret.* Il ne peut être ici question de Cratère, général d'Alexandre et de Nicée, fille d'Antipater ; car, depuis le temps où ils avaient vécu, il s'était écoulé plus de cent trente ans, et nous savons d'ailleurs par Diodore, que la fille d'Antipater avait épousé, non pas Cratère, mais Perdiccas. Il est probable qu'il s'agit d'un frère d'Antigone Gonatas, qui portait aussi le nom de Cratère, et dont il est question dans le vingt-sixième prologue de Trogue Pompée, et dans le ch. XXXII des *Choses merveilleuses* de Phlégon de Tralles. Quant à sa femme Nicée, c'est la seule fois qu'il en soit fait mention.

Sigonius, sur la foi de Plutarque, qui parle aussi de ce vieux vaisseau, dans la vie de Philopœmen, et dit qu'il avait été pris quarante ans auparavant, propose de remplacer, dans le texte de Tite-Live, *octoginta* par *quadraginta*; mais si l'on réfléchit qu'Antigone Gonatas avait régné trente ans, et qu'il y en avait au moins cinquante qu'il était mort, on sera fort embarrassé pour faire un choix entre la version de Plutarque et celle de l'historien romain.

Chap. XXIX. — *Lycortas Megalopolitanus*. C'était vraisemblablement le père de l'historien Polybe. Voyez XXXVIII, 32, où il est encore question de lui.

Chap. XXXII. — *Thoas princeps gentis, quem miserant ad Antiochum*. Tite-Live a dit plus haut (ch. XII), que c'était Dicéarque, frère de Thoas, alors preteur, qui avait été envoyé vers Antiochus. On peut supposer néanmoins avec Duker que Thoas, à l'expiration de sa préture, était parti lui-même pour remplacer Dicéarque, et qu'on l'avait jugé plus propre à décider Antiochus à la guerre, à cause du rang qu'il tenait dans son pays, et de sa haine bien connue contre les Romains.

Chap. XXXV. — *Ponere hastas equites Alexamenus jubet* Voyez, sur le sens des mots *ponere hastas*, la note sur le ch. VIII du liv. XXXIII.

Chap. XXXVIII. — *Mictio*. Les manuscrits ne sont nullement d'accord sur le nom de ce personnage. Celui de Mayence est le seul qui le nomme ainsi; dans les autres on trouve *Micion, Mittylo, Mittilio, Mictilo*. Appien (*Syriac.*, ch. XII) le nomme Μικιθίων, de sorte que son nom était peut-être *Micythion*. Cela est d'autant plus vraisemblable, que *Micythus* est un nom grec connu; c'est celui que portait le tuteur des enfants d'Anaxilaüs, tyran de Rhegium (voyez Holsten., *ad Stephan.*, *voc.* Πυξοῦς); c'était aussi celui d'un ami d'Epaminondas (voy. Corn. Nép., *Épam.*, ch. IV). Or, de Μίκυθος on avait pu former Μικυθίων, comme d'*Eurytus, Eurytion*. (Voy. Schweigh., *ad Appian. Syriac.*, XII). Ce qui donne beaucoup de probabilité à cette conjecture c'est que au nom Σμίκυθος (Aristoph., *Eccles.*, 292), qui n'est autre chose qu'une variante dialectique de Μίκυθος, correspond le dérivé Σμικυθίων, dont on trouve plus d'un exemple. Voyez Aristoph., *Eccl.*, 46, vers 401; Dem., *contre Aristocr.*, § 42, et mes *Inscript. grecques*, t. II, p. 172, n° 242.

Ibid. — *Amarynthidis Dianæ*. Diane était ainsi appelée, d'Amarynthe, ville de l'Eubée, où elle était particulièrement honorée. Elle était aussi adorée sous ce nom à Athènes, à Érétrie et à Caryste. Voy. Pausan., I, 31; Strab., X; p. 448, le Scholiaste de Pindare, *Olymp.*, XIII, 157; Hesych., et Étienne de Byzance; Meursius, *Gr. Fer.*, liv. I; Montfauc., *Antiq. Expl.*, t. I, p. 150.

Chap. XL. — *Quinctius in Ligures. Domitius adversus Boios*. Voyez chap. XXII. Il est dit que tous deux vinrent comme consuls chez les Boïens, et ravagèrent au loin le territoire ennemi. Mais on peut conclure de ce passage que Quinctius avait surtout agi en Ligurie, et qu'il y était parvenu si avant qu'il avait rejoint son collègue chez les Boïens; qu'alors le peuple s'était soumis à Domitius, chargé de les combattre. Telle est l'opinion de Gronove.

Chap. XLI. — *Et in cella Jovis, supra fastigium ædiculæ*. Le traducteur n'a peut-être pas rendu ce passage avec toute l'exactitude désirable; cela tient sans doute à ce qu'il avait en vue le texte ordinaire de Tite-Live, et non celui qu'a ici adopté l'éditeur. Pour choisir entre les diverses conjectures, un peu hasardées il faut le dire, proposées par Drakenberch, il eût mieux valu se décider pour la première, et placer la conjonction *et*, non pas avant *in cella*, mais avant *supra*. Cette construction aurait eu l'avantage de faire disparaître toutes les difficultés qui ont embarrassé les commentateurs, et l'on pourrait traduire, en donnant au mot *ædiculæ* le sens proposé par Juste Lipse : « Des amendes qui provinrent de ces condamnations, on fit faire des quadriges dorés qui furent mis au Capitole, dans le sanctuaire de Jupiter, et douze boucliers dorés que l'on plaça au-dessus de l'édicule. »

Chap. XLIV. — *Nam simul primum anni tempus navigabile præbuisset mare*. La plupart des commentateurs,

réunissant pour le sens *simul* avec *primum*, ont vu ici un pléonasme de mauvais goût, dont ils voudraient purger le texte de Tite-Live. Pour moi, malgré l'opinion contraire de Drakenborch et de Duker, il me semble que ce n'est pas à *simul* mais à *tempus* qu'il faut faire rapporter *primum*. On objecterait en vain que ce n'est pas au commencement de l'année, mais au printemps que la mer est navigable : chez les anciens Romains, le commencement de l'année et le printemps étaient la même chose, puisque l'année commençait au mois de mars. C'est de cette locution, *primum tempus*, que nous avons fait notre mot *printemps*. On doit la traduire ici par son dérivé.

Chap. XLVII. — *Placuit Achæos et Amynandrum..... tentare.* Il faut ajouter *Bœotos* ; dont l'omission ne peut être attribuée qu'à un copiste. C'est ce que prouve la suite du récit où Tite-Live expose les différents motifs qui portent les Étoliens à sonder ces trois puissances.

LIVRE XXXVI.

Le chapitre v de ce livre est emprunté à Polybe, comme on peut en juger par le chap. III du livre XX, Tite-Live a omis la digression sur les mœurs des Béotiens qu'on lit au ch. IV de Polybe. Pour le ch. VI, comparez le ch. VII de Polybe. Le ch. XI est conforme au ch. VIII de cet auteur.

Au ch. XVII et suivants il ne paraît pas que notre auteur ait fait usage des longs détails donnés par Caton, sur tous les événements auxquels il prit part (cf. Plutarque, *Cat.*, ch. XIV et suiv.). Ch. XIX, Tite-Live cite Polybe, pour réfuter, par son autorité, Valérius Antias, et il s'appuie encore de son témoignage ch. XXXVI et XXXVIII, mais de telle manière qu'il lui a emprunté seulement le détail des événements. [Sur les jeux scéniques, ch. XXXVI, Attius, dans ses *Didascalica*, était d'accord, à peu de choses près, avec Valérius Antias. Cf. Lang, *Vindic. tragœd. Rom.* p. 22.]

Du ch. XXVII au ch. XXX tout est tiré de Polybe (XX, 9 et suiv., Étienne, *Schediasm.*). IV, 10-12 (dans Gruter, *Thes. crit.*, t. V, p. 136 et suiv.), a comparé entre eux les deux auteurs, Le ch. XXXV est de Polybe (XX, 13); aussi, au ch. XII de l'auteur grec, Schweighæuser a-t-il fait remarquer la conformité de Tite Live et de Polybe, quoique le premier ait élagué quelques détails.

Chap. I. — *Lectisternium.* Jusqu'à cette époque le lectisterne n'a paru qu'une cérémonie extraordinaire dont le temps n'est pas fixé. Mais ici Tite-Live en parle comme d'une fête célébrée à des époques périodiques et dans certains temples particulièrement. Ainsi, dans le calendrier romain on trouve l'indication d'une cérémonie de ce genre aux ides de novembre, en ces termes : EPULUM INDICTUM (sous-ent. DIIS). Cette fête avait été empruntée des Grecs qui, eux-mêmes, la tenaient des Mèdes et des autres peuples de l'Orient, où l'on servait aux dieux de magnifiques repas, desservis ensuite et mangés par les prêtres. Elle fut célébrée, pour la première fois à Rome, vers l'an 395 avant J.-C., après un hiver rigoureux suivi d'un été où la peste fit périr un grand nombre de bestiaux. Le soin et l'ordonnance des festins sacrés furent confiés d'abord aux triumvirs sybillins, et dans la suite, l'an de Rome 558, à des fonctionnaires nommés *epulones*. Voyez plus haut la note sur le ch. XIII du liv. V. t. I, p. 826 et sur le ch. XLII du livre XXXIII, t. II, p. 807 et Val.-Max., II, 14.

Ibid. — *Quum M. Bæbius... in Macedoniam trajecisset.* L'auteur eût été plus plus exact en disant, *in Epirum*. Voy. XXXV, 24.

Chap. I. — *L. Quinctium superioris anni consulem legari.* Plutarque (*Vie de Flamininus*, ch. XXI) rapporte qu'on donna aux consuls pour lieutenant, Titus Quinctius Flamininus, à cause de son crédit auprès des Grecs. Comme ce motif est en effet très-naturel et qu'il n'est plus fait mention de L. Quinctius dans le récit des événements qui suivent, mais bien de Titus, dans des circonstances surtout où il parut agir en vertu de ce titre de *legatus* (voy, plus bas, ch. XXXI, XXXIV et XXXV), il y a tout lieu de croire que Plutarque a raison, et que notre historien a commis une inadvertance. Peut-être aussi le consul eut il pour lieutenants les deux Quinctius. Car le nombre de ces officiers n'était pas fixé : César en eut dix et Pompée jusqu'à vingt-cinq, dans la guerre contre les pirates. Nommés le plus souvent par le sénat, choisis quelquefois par le consul, ils remplissaient à peu près les mêmes fonctions que nos représentants du peuple, auprès des généraux de la république. Ils rendaient compte au sénat de la conduite du consul, de la discipline régnant dans l'armée, des actions des officiers et des soldats, annonçaient les ordres du sénat et du peuple, interprétaient leurs décrets et traitaient avec les nations ennemies. Les proconsuls et les préteurs avaient aussi des lieutenants. Mais quelquefois ceux-ci obtenaient des commandements particuliers sans consul ni préteur. C'était ce qu'on nommait légation libre. On voit, par ce qui précède, que le mot de lieutenant rend assez mal l'idée des fonctions de ces officiers. Il vaudrait mieux le remplacer par celui de légat, si depuis longtemps l'usage n'avait réservé ce dernier nom à des personnes et à un ministère d'un ordre tout différent.

Ibid. — *Si duellum*, etc. Tite-Live conserve avec soin les mots anciens chaque fois qu'il reproduit des formules solennelles. Voyez entre autres exemples la formule pour déclarer la guerre et réclamer les choses dues au peuple romain, I, 32; la réponse de l'oracle de Delphes, XXIII, 11 ; la prière de Scipion avant de passer en Afrique, XXIX, 27.

Ibid. — *Duas decumas frumenti.* Ces dîmes étaient prises sur les terres décumanes par les fermiers publics nommés *decumani*. Crévier fait observer ici que, dans ces circonstances où Rome avait besoin d'une plus grande quantité de blé, le sénat exigeait des Siciliens tributaires une double dîme, dont la première était gratuite selon le traité, et la seconde payée en argent. Cicér. *Verr.*, III, 42.

Chap. III. — *Civitas intenta fuit.* Si Rome faisait des préparatifs si formidables, et s'en occupait si activement, c'est qu'elle s'attendait à voir, au premier moment, Annibal fondre sur l'Italie et la Sicile, à la tête de toutes les forces de l'Orient.

Ibid. — *Quibusque in senatu sententiam dicere liceret.* Festus dit, au mot *senatores* : « Qui, post lustrum conditum, ex junioribus magistratum cepere, in senatu « sententiam dicunt, non tamen senatores vocantur, an« tequam in senioribus sint censi. »

Ibid. — *Quique minores magistratus essent.* Les magistrats du premier ordre étaient les consuls, les censeurs, les préteurs; ceux du second, les édiles, les questeurs, les tribuns.

Ibid. — *An ad præsidium nuntiaretur.* Voyez des passages semblables, XXXI, 8 et XXXVIII, 46.

Chap. IV. — *Mille pondo auri.* Environ trois cents quatre-vingt-dix kilogrammes. — *Viginti millia pondo*



argenti, quinze mille six cent vingt cinq kilogrammes.

Chap. IV. — *Tritici modium mille*. Sigonius et Drakenborch ont remarqué que cette énonciation doit être fautive. La quantité de blé offerte par Carthage ne peut, disent-ils, être si modique, si on la compare à celle qu'offre Massinissa, et à celle que nous voyons offerte encore par les Carthaginois et par ce prince, au livre XLIII, ch. vi. Comp. encore XXII, 37; XXVI, 47. — Il y a probablement ici une inadvertance de copiste, que l'on réparerait en lisant: *Tritici modium decies centena millia*.

Chap. V. — *Quum hæc Romæ agebantur*. Comparez, pour le récit de la campagne qui s'ouvre ici, Polybe (XX) que notre historien, comme nous l'avons vu au début des notes de ce livre, a suivi souvent pas à pas.

Ibid. — *Cupide eum omnibus Epirotas et urbibus et portubus suis accepturos*. Un grand nombre d'éditions portent *omnes*. Mais la leçon de cette édition, autorisée par des manuscrits et proposée par Gronove, semble préférable pour le sens.

Ibid. — *Apud exercitus romanos*. Gronove conjecture qu'il faut supprimer le mot *exercitus*.

Chap. VI. — *Quas ante dixi*. Voy. XXXIII, 27-29 et XXXIV, 47. Pour le relâchement des mœurs en Béotie, voy. Polybe, XX, 6.

Ibid. — *Coroneæ*. Les restes de cette ville, autrefois bâtie sur une hauteur, sont encore faciles à reconnaître par les soubassements d'un grand nombre de tours qui flanquaient son enceinte, et par les ruines d'une acropole. Aux environs se trouve un village nommé Corounies.

Ibid. — *Et ad Delium... et Chalcidem*. Voyez XXXV, 51. — Delium est aujourd'hui Dramesi.

Ibid. — *Et Annibal Pœnus jam diu non adhibitus*. Voyez XXXV, 42, 143.

Chap. VII. — *Tali oratione*. Comparez Justin, XXXI, 5, et Appien, *Syr.*, XIV.

Ibid. — *Epirotarum regi*. Pyrrhus.

Ibid. — *Ille quidem feræ bestiæ*. Tite-Live a déjà mis la même comparaison, au sujet de Philippe, dans la bouche d'Alexandre l'Acarnanien, au ch. xviii du livre précédent.

Ibid. — *Lysimachiæ*. Ne confondez pas cette ville, située dans la Chersonèse de Thrace, avec une autre du même nom en Étolie, dont il sera question au ch. xi de ce livre.

Ibid. — *In Bullinum agrum*. Bullis ou Byllis, dont les habitants sont désignés dans différents auteurs sous les noms de *Bulliones*, *Bullini*, *Bullidenses*, *Bellidenses*, était une ville maritime de l'Illyrie, à l'ouest de la Macédoine. C'est aujourd'hui Gradista. Les ruines de Byllis ont été visitées et reconnues par plusieurs voyageurs entre autres par le Dr Holland, en 1815, et par Pouqueville. Une inscription qu'on y a trouvée ne laisse aucun doute sur leur identité. Elles couvrent une butte de près de trois milles de circonférence, et présentent des constructions pélasgiques, des colonnes, des débris d'un théâtre, etc. Byllis était à trois lieues de la mer, sur la rive droite de l'Aoûs, aujourd'hui la Voïoussa. Voyez Étienne de Byzance, Pline, IV, 10; Paumier, *Græc. ant.*, I.

Chap. VIII. — *Quam laudarunt magis*. Comp. Justin, XXXI, 6; Appien, *Syr.*, ch. xiv. Les plans d'Annibal furent rejetés par Antiochus, parce que l'ascendant de ce grand génie humiliait un prince inepte et irréfléchi; par les Étoliens, parce que leurs vues n'étaient pas aussi larges, et se bornaient à l'acquisition de quelques villes qu'ils étaient avides d'ajouter à leur territoire.

Chap. VIII. — *Pheras*. Aujourd'hui Velestino. Il existe encore des débris de ses anciens murs.

Ibid. — *Ad legenda ossa*. Appien, *Syr.*, ch. xv, dit qu'Antiochus lui-même fit à ces cadavres des funérailles magnifiques.

Ibid. — *Quærente sibi commendationem*. On a vu plus haut, XXXV, 47, sur quoi se fondaient les prétentions de Philippe de Mégalopolis au trône de Macédoine.

Ibid. — *Quod insepultos milites reliquisset*. Plutarque, *Vie de Flamininus*, ch. ix, cite une chanson composée par le poëte Alcée, et répandue en Grèce par les Étoliens après la bataille de Cynocéphales :

Passant, tu vois ici privés de funérailles,
Victimes des fureurs du démon des batailles,
Trente mille habitants des champs thessaliens
Qu'ont moissonné le fer de durs Étoliens
Et le bras des vainqueurs de la fière Émathie
Que Titus amena des bords de l'Ausonie, etc.

Voyez Brunck, *Anal.*, t. I, p. 492 et Jacobs, *Anth. gr.*, t. I. P. 2, p. 565.

Ibid. — *Sive ab insita regibus vanitate*. On a remarqué souvent que notre historien ne manque guère l'occasion de s'exprimer, sur le compte des rois, avec une liberté et quelquefois avec une injustice républicaines. M. Noël suppose même qu'après la mort d'Auguste cette franchise d'expression a pu devenir une des causes qui ont empêché ses ouvrages de parvenir jusqu'à nous.

Ibid. — *Odium ingens ad Philippum movit*. Rien ne prouve mieux l'incapacité d'Antiochus que cette insulte gratuite faite à Philippe, dans un temps où il lui importait tellement de le ménager, et où les offres des Romains avaient déjà ébranlé ses dispositions. Voyez XXXV, 51.

Chap. IX. — *Scotussam*. Aujourd'hui Moscolouri. M. Leake (*Travels in the northern Greece*, 1835, t. IV, p. 455) assure que les ruines de Scotusse, consistant en débris de murs d'une construction régulière, annoncent une ville autrefois très-peuplée et très-florissante.

Chap. X. — *Cranonem*. Le voyageur anglais, cité dans la note précédente, croit avoir trouvé l'emplacement de Cranon près du village moderne de Palæa-Larissa. Il se fonde, pour cela, sur une inscription où sont mentionnés les Κρανώνιοι. (Dans le dialecte thessalien les ω se changeaient en ου). Voyez Leak's *travels*, t. III, p. 365, inscr., 149.

Ibid. — *Cypæram*. Voy. Ptolémée, t. III, 13.

Ibid. — *Metropolim*. Cette place était un des remparts de la Thessalie. Elle fermait, au N.-O, le défilé des montagnes qu'on suit pour se rendre en Acarnanie; les rivières en sont presque effacées. — Pouqueville, t. III, p. 348; Leake, t. III, p. 371.

Ibid. — *Atracem*, aujourd'hui Gonitza, sur une hauteur escarpée, rive gauche du Pénée.

Ibid. — *Gyrtonem*, aujourd'hui Tcheritchari.

Ibid. — *Pellinæum*. Cette ville, nommée Pelina par Étienne de Byzance, et Pelinæum ou Pelinnæum sur les médailles, était sur la rive gauche du Pénée. C'est aujourd'hui Paléo Gardiki.

Chap. X. — *Mallæam.* L'emplacement de Mallée se trouvait près du village moderne de Mologousta, d'après M. Leake (t. IV, p. 311) qui conjecture que ce nom est formé, par corruption, de celui de Mallæa, joint au mot Augusta.

Ibid. — *Cyretias.* Le même voyageur affirme que Cyréties était bâtie sur une hauteur, près de la petite ville de Domenico, à l'endroit où s'élève maintenant une église consacrée à Georges. Entre autres inscriptions anciennes, dont les murs de cette église sont revêtus, il en a découvert et déchiffré une qui offre un assez grand intérêt historique, et dont nous citerons ici une partie, d'autant plus qu'elle date de l'époque qui nous occupe. Elle est gravée en caractères d'une forme très-pure, sur un bloc de marbre blanc, faisant partie du mur de séparation entre le vestibule et le corps de l'édifice. C'est une lettre officielle de Titus Quinctius Flamininus, général de l'armée romaine (στρατηγὸς ὕπατος), aux magistrats et au peuple de Cyréties, par laquelle il rend à cette ville tous les biens, les terres et les maisons confisqués sur les citoyens qui s'étaient montrés ennemis de la république, afin, dit-il, de donner une nouvelle preuve de cette bienveillance que le peuple romain et lui n'ont cessé de témoigner aux Cyrétiens, et pour que des gens malintentionnés ne puissent calomnier les projets des Romains qui ne recherchent que la gloire et non pas l'argent : ἵνα μηδ' ἐν τούτοις ἔχωσιν ἡμᾶς καταλαλεῖν οἱ οὐκ ἀπὸ τοῦ βελτίστου εἰωθότες ἀναστρέφεσθαι... ὅπως καὶ ἐν τούτοις μάθητε τὴν καλοκαγαθίαν ἡμῶν, καὶ ὅτι τελέως ἐν οὐθενὶ φιλαργυρῆσ(αι) βεβουλήμεθ(α), περὶ πλείστου ποιούμενοι χάριτα καὶ φιλοδοξίαν. (Voyez Leake, *Travels in the northern Greece*, t. IV, p. 504 et suiv.; Visconti, *Journal des savants*, septembre, 1816, Bœckh, *Inscript.*, 1770). M. Leake suppose que cette lettre a été écrite vers l'an 195 ou 196 avant J.-C., quand Flamininus cherchait à gagner la faveur des villes grecques, dans un moment où l'on craignait l'approche d'Antiochus. « Quia Antiocho « rege jam suspecto favor conciliandus nomini romano « apud civitates erat. » Tite-Live, XXXIII, 27.

Ibid. — *Agrum Tripolitanum.* Tripolis se nomme encore actuellement Tripolitza. Elle était sur la rive droite du Pénée, à trois milles de Larisse.

Ibid. — *Apertæ campestri undique aditu.* Horace a dit aussi : *Larissæ campus opimæ*, Od., I, 7. Voyez Strab., IX. Au lieu d'*Apertæ* les éditions antérieures à Crévier et à Drakenborch portaient : *A parte campestri undique facilis aditu.* Mais ces deux commentateurs ont bien prouvé la fausseté de cette leçon que contredisent les manuscrits et la position des lieux, puisque Larisse est en rase campagne de tous les côtés, et non pas seulement *a parte.* Duker propose de lire *aperto et campestri*, etc., parce que, dit-il, une ville entourée de murailles, ne peut pas régulièrement être qualifiée d'*aperta.* C'est qu'il raisonnait sur une phrase où se trouvait une virgule entre *apertæ* et *campestri.* Doering retranche cette virgule et construit *aditu*, au datif, pour *aditui.*

Ibid. — *Pharsalo.* Aujourd'hui Pharsala : les restes des murs de la ville et de l'acropole annoncent une étendue assez considérable.

Ibid. — *Oppidum Gonni.* Pouqueville croit avoir reconnu l'emplacement de Gonni dans le lieu le plus resserré de la gorge de Tempé, sur une hauteur où est maintenant une vieille forteresse nommée Oro-Castron.

Ibid. — *Hiemem instare.* L'hiver était déjà écoulé à moitié. Voy. ch. vi et xi. — Il vaudrait donc mieux peut-être, lire : *hiemem obstare* : à moins de donner au verbe *instare* le sens de durer, presser, que nous lui avons trouvé V, 6 et XXVIII, 38.

Chap. XI. — *Amore captus virginis.* Voy. Appien, *Syr.*, 16 et 20; Polybe, XX, 8, ou Athénée, X, 54. Antiochus avait plus de cinquante ans, et la fille de Cléoptolème n'en avait pas vingt.

Ibid. — *Primo allegando.* « Publice legantur homines, privatim allegantur. » Ernesti, *Clar. Cic.*

Ibid. — *In conviviis*, etc. Ainsi Antiochus commit, à Chalcis, la faute qu'on a souvent et à tort reproché au général carthaginois, d'avoir commise à Capoue.

Ibid. — *Per Phocidem Chæroneam.* Tite-Live ne mentionne pas la Béotie parce qu'il parle de la Phocide, eu égard à ses anciennes limites qui s'étendaient le long des frontières de la Béotie, vers le nord jusqu'à la mer d'Eubée. Ainsi, à la fin du ch. xii, Antiochus revient à Chalcis, en passant par les villes de l'Étolie et de la Phocide ; et au commencement du ch. xx le consul revient des Thermopyles : *Per Phocidem et Bœotiam.* Si notre observation n'était pas juste, l'auteur eût nommé la Béotie en premier lieu. — Voyez Crévier, Drakenborch, Paumier, *Græc. Ant.*, VI, 1 et Strabon, IX, p. 416. Chéronée porte de nos jours le nom de Caprena ou Capournia. On reconnaît encore, sur le mont Pétrarque, les restes de son acropole.

Ibid. — *Stratum Ætoliæ.* L'enceinte entière de Stratus, capitale de l'Acarnanie, ses portes, ses tours et les longs murs qui aboutissaient au fleuve Acheloüs (aujourd'hui Aspro), subsistent encore au couronnement et sur le penchant de la chaîne des montagnes de l'Agraïde ou Valtos. En examinant sa position on est convaincu de la juste importance que Tite-Live lui donne. C'était la plus grande place et le chef-lieu ou prytanée des Acarnaniens, la clef de communication entre les deux rives du fleuve dont elle n'était éloignée que de dix stades. La construction de cette forteresse n'est pas entièrement hellénique. Elle renferme un donjon en maçonnerie cyclopéenne, encore couvert de créneaux. Les paysans de la contrée l'appellent Porta, parce qu'on y remarque une porte en voûte semi-circulaire, haute de dix pieds et large de cinq, d'une construction fort curieuse. Voy. Pouqueville, t. III, p. 491; Leake's *Trawels*, t. I, p. 137, 143; Paumier, *Græc. Ant.*, III, 5; Cellarius, *Geogr. Ant.*, II, 13. Tite-Live range les villes d'Étolie, quoique d'autres écrivains, tels que Thucydide, II, 80 et 102, et Étienne de Byzance la donnent à l'Acarnanie. Apparemment les Etoliens l'en avaient détachée par la force des armes.

Ibid. — *Calydonem.* Cette ville, bâtie au penchant du mont Chalcis ou Varassova, était déjà ruinée du temps de Strabon. Cependant il existe encore des pans de murs de son acropole.

Ibid. — *Lysimachiam.* Lysimachie, aujourd'hui Papadhates, présente encore au voyageur des ruines considérables.

Ibid. — *Medionem.* Les ruines cyclopéennes d'une citadelle et le nom de Médénico, encore porté par un village moderne, rappellent le souvenir de cette ville, qui était voisine de Thyrium et bâtie sur le penchant d'une montagne.

Ibid. — *Thyrium.* Était avantageusement située au col



des défilés qui aboutissent dans la vallée de l'Acheloüs, vers Stratus, près de la rivière d'Aetos ou Anape. Médion et Thyrium faisaient partie de l'Acarnanie.

CHAP. XII. — *Romanorum imperatorum.* L'auteur entend par là Acilius, Livius et Quinctius. Gronove croit qu'il faut retrancher le mot *imperatorum.*

IBID. — *Ab Atilio legato.* Atilius était préteur et commandait la Macédoine et la flotte. Voy. XXXV, 20, 21, 37. On a proposé de lire : *ab Atilio legatus.*

IBID. — *Leucadem venit.* Leucade, comme nous l'avons dit sur le ch. XXVI du livre XXVI, etait dans le principe une presqu'île. Les Corinthiens, dont elle devint une colonie, creusèrent le canal (Dioryctos) qui la sépare du territoire d'Actium, et qu'un banc de sable remplit en partie. Le saut des amants, qui rappelle la fin tragique de Sapho, se nomme encore *Capo tys Kyras*, le cap de la Dame. Pouqueville, t. IV, p. 305.

CHAP. XIII. — *Phacium.* Sur les confins de la Thessalie et de la Macédoine (Alifaka?)

IBID. — *Phæstum.* En Thessalie, sur la rive gauche du Pénée (Vitari?)

IBID. — *Eritium.* En Perrhébie. (Palæo-Castro?)

IBID. — *Æginium.* (Stagus?) en Thessalie.

IBID. — *Ericinium.* (Leftherokhori?) sur les frontières de la Perrhébie, vers l'Histiéotide.

IBID. — *Silana.* Cette ville est inconnue.

IBID. — *Gomphi.* Voyez liv. XXXII, *passim.*

IBID. *Tricca* (Tricala), en Thessalie.

IBID. — *Melibœa.* Aujourd'hui Daoukli.

IBID. *Phaloria.* Entre Tricca et la frontière de Macédoine.

IBID. — *Limneam.* Cette ville, aujourd'hui Loutraki, est un port du golfe Ambracique, où l'on ne trouve plus qu'une douane, des magasins, et quelques débris de colonnes en marbre blanc.

CHAP. XIV. — *Ad ludibrium regem eum consultari jussit*, etc. En lisant cette raillerie, déplacée envers un ennemi vaincu, on se rappellera ce que Tite-Live (XXXII, 34) a dit du penchant excessif de Philippe à la plaisanterie. Voy. Polybe, XVII, 4.

IBID. — *Ab Pieria.* Drakenborch conjecture qu'il faut lire : *ab Cypæra*, ville dont le nom se trouve déjà joint à celui de Métropolis au commencement du ch. x.

IBID. — *Proernam.* Étienne de Byzance : Πρόαρνα πόλις Μηλιέων.

IBID. — *Thaumaci.* Nous avons déjà eu occasion de dire, sur le ch. IV du livre XXXII, que cette ville est actuellement nommée Démoco. Elle est placée sur une montagne escarpée, autrefois appelée Otbrys, et aujourd'hui Jonit Dervent, d'après Paul Lucas (*Sec. voy.* 1[er] vol.)

IBID. — *Ad Spercheum.* On dit également Spercheus ou Sperchius, en grec Σπερχειός. Le nom moderne de cette rivière est Hellada.

IBID. — *Hypatæorum agros.* Hypate, capitale des Æenianes, célèbre par les magiciennes et par l'ellébore qui croissait dans ses environs (Apulée, *âne d'or*, l'Ane de Lucius de Patras, Aristoph., *Nuées*, v. 747), était située sur la rive gauche du Sperchius. Ses ruines se trouvent près du village de Castritza, et offrent des constructions cyclopéennes avec des réparations grecques et romaines. Peut-être se nommait-elle anciennement *Hypœta* (ville aux pieds de l'Œta).

CHAP. XV. — *Convenirent Lamiam.* Avant Duker on lisait : *Convenirent jam et ipse eo.* Mais il est évident que les mots *eo.. duxit* et les suivants *quo cum... convenissent*, exigent l'énonciation d'un nom de lieu. De plus, ce lieu devait être voisin des Thermopyles. Il est donc probable que ce rassemblement de forces se fit à Lamia, ville appartenant alors aux Étoliens. Elle était bâtie au penchant d'une montagne de forme conique, sur l'emplacement qu'occupe la ville moderne de Zeitoun, ainsi que le prouve une inscription trouvée par Paul Lucas (*Sec. voy.* vol. I, ch. XXX, inscription n° 52. Cf. Boeckh, *Corpus inscr. gr.* n° 1776.)

IBID. — *Id jugum*, etc. La plus grande partie de cette description parait empruntée d'Hérodote, VII, 176. Les aires de vent n'y sont pas correctes. Voy. Pouqueville, t. IV, p. 62 et suiv.

IBID. — *Hoc jugum ab Leucate... ad alterum mare*, etc. « Tite-Live aurait dû savoir que l'Œta est une dépendance du Pinde, et que la chaîne qui aboutit à Leucade est un de ses contreforts. » (Note de Pouqueville.)

IBID. — *Œtam vocant.* Strabon (liv. IX) dit la même chose. Il ajoute que cette partie a deux cents stades de long. L'Œta se nomme actuellement Aninos.

IBID. — *Quorum quod altissimum ut Callidromon appellatur.* Voy. Plut., *Vie de Caton l'Ancien*; Pline, IV, 7; Appien, *Syr.*, 17. Pour la comparaison entre les Thermopyles, dans les temps anciens et modernes, voy. Pouqueville, Leake, Mannert, *Geographie der Griechen und Rœmer*, etc. — Le nom moderne du Callidrome est Vardisios.

IBID. — *Quia calidæ aquæ in ipsis faucibus sunt.* Ces fontaines thermales ont été examinées par le D[r] Holland, qui a trouvé que le terme commun de leur température est de cent trois ou cent quatre degrés Farenheit. — L'eau, quoique très-claire, en est amère et salée. Les eaux réunies des différentes sources, forment un ruisseau qui se décharge dans la mer.

IBID. — *Nobilis Lacedæmoniorum adversus Persas morte.* Voy. Justin, II, 11, Hérod., VII, 219-224, Frontin, *Strat.*, II, 2, n° 13; Voy. du jeune Anach., introd., deuxième partie, sect. deuxième.

IBID. — *Et muro etiam.* Les Phocéens avaient déjà construit anciennement un mur dans le défilé pour se défendre contre les invasions des Thessaliens. Léonidas le fit relever. Antiochus en profita sans doute. Il fut renversé sous la domination romaine.

CHAP. XVI. — *Ad Heracleam.* Cette ville était située sur un plateau élevé, d'où l'on jouit d'une perspective très-étendue. Sa citadelle couronnait un rocher escarpé dans lequel sont creusées des catacombes antiques.

IBID. — *Per imminentia juga calles.* Ces sentiers, par les hauteurs, avaient trahi la valeur des Lacédémoniens sous Léonidas. Ce fut encore par cette voie que les Gaulois pénétrèrent en Grèce, quand ils vinrent, l'an 279 avant J.-C., fondre sur cette contrée dont les richesses tentaient leur avidité. Voy. Polybe, IX, 35; XXIV, 5. On sait comment ils périrent ensuite, exterminés, dit-on, par les dieux eux-mêmes. Les craintes d'Antiochus ne se réalisèrent que trop, et pour la troisième fois les défenseurs des Thermopyles devaient être tournés à la faveur de ces



passages, que les Étoliens défendirent si mal. — Voyez Procope, *de ædif.*, IV, 2.

Chap. XVI. — *Duo trifariam divisa Callidromum*, etc. On reconnaît encore, sur les flancs du Callidrome, les restes de trois forteresses helléniques, construites probablement par les Étoliens, avant la guerre d'Antiochus.

Chap. XVII. — *M. Porcium Catonem et L. Valerium Flaccum, consulares legatos*. Tous deux avaient été consuls; l'an de Rome 558. Voy. XXXIII, 42, 43. Remarquez que la plupart des historiens rapportent qu'ils furent, non pas lieutenants, mais tribuns des soldats. Tel est le témoignage de Plutarque (*Vie de Caton*), de Cicéron (*de Sen.*, ch. x), d'Appien, (*Syr.*, ch. xviii), d'Aurélius Victor (*de Vir. Ill.* ch. xlvii). Il n'était pas rare de voir des personnages consulaires servir dans des grades inférieurs à ceux qu'ils avaient remplis.

Ibid. — *Saltus ad amnem Aoüm*. Voyez XXXII, 5, 10, 13.

Ibid. — *Et obscuri etiam inter populares generis*. Polybe, d'après Athénée, X, 10, rapporte que Cléoptolème était un personnage distingué : Ἕνα τῶν ἐπιφανῶν.

Ibid. — *Ad mare rubrum*. Les anciens entendaient par là, non-seulement le golfe Arabique auquel ce nom est resté exclusivement, mais encore le golfe Persique et la mer des Indes.

Chap. XVIII. — *Tum Macedonum robur*. Comme Philippe avait embrassé le parti des Romains, ce corps n'était certainement pas composé de soldats de ce prince. Mais il paraît que depuis les conquêtes d'Alexandre, les monarques d'Orient avaient formé dans leurs armées des bataillons équipés à la macédonienne, et nommés phalanges. Ainsi Tite-Live dit en énumérant les troupes d'Antiochus (XXXVII, 40) : « decem et sex millia peditum more Macedonum armati fuere qui phalangitæ appellabantur. Polybe (V, 79-82), racontant la bataille de Raphia entre Antiochus et Ptolémée Philopator, remarque que dans les deux armées il y avait des phalanges armées à la macédonienne. Crévier suppose donc à tort que ces combattants étaient des Syro-Macédoniens, descendants ou successeurs de ceux qui avaient servi sous Alexandre-le-Grand, et ensuite sous Séleucus.

Ibid. — *Ni M. Porcius ab jugo Callidromi*, etc. Plutarque (*Vie de Caton l'Ancien*, ch. xix) donne d'assez grands détails sur ce coup de main du courageux tribun consulaire. Selon cet historien, le prisonnier qui guidait les Romains s'égara, et Caton, accompagné d'un certain L. Mallius, s'avança par une nuit sombre, à travers les rochers et les oliviers sauvages. Il retrouva le sentier, dissipa les incertitudes de ses troupes, et mettant le premier l'epée à la main, courut à grands cris sur les ennemis.

Chap. XIX. — *Ut abjectis armis fugerent*. Plutarque nous apprend que le roi reçut au visage une pierre qui lui brisa les dents, si bien que la douleur lui fit détourner son cheval et prendre la fuite, événement qui fut le signal de la déroute générale.

Ibid. — *Scarpheam*. D'après la table de Peutinger, cette ville était à sept milles des Thermopyles, dans la Locride Epicnémidienne.

Ibid. — *Elatiæ*. Aujourd'hui Elephta.

Ibid. — *Nec præter quingentos*, Appien (Syr. ch. xx) donne le même nombre. Plus bas, il dit aussi que les Romains perdirent environ deux cents hommes. Quant au rapport de Valérius Antias, il est évidemment d'une exagération outrée.

Chap. XIX. — *Ab incursu Ætolorum*. L'auteur entend par ces mots la garnison d'Héraclée dont il a plus haut rapporté la tentative hardie.

Chap. XX. — *Per Phocidem et Bœotiam*. Nous avons fait, au ch. xi de ce livre, une observation qui explique pourquoi Tite-Live n'a pas dit plutôt *Per Bœotiam et Phocidem*.. Plutarque a dit de même en parlant d'Agésilas : Εἴσω πυλῶν παρελθὼν καὶ διοδεύσας τὴν Φωκίδα, φιλὴν οὖσαν, ἐπεὶ τῆς Βοιωτίας πρῶτον ἐπέβη.

Ibid. *Minervæ Itoniæ*. Ce temple, dans lequel se tenait l'assemblée générale des Béotiens, et qui, pour cette raison apparemment, renfermait la statue d'Antiochus, était hors de la ville, sur le chemin d'Alalcomène, selon Pausanias, IX, 1 et 34, près du fleuve Phalarus ou Phliarus. Le surnom qu'y portait Minerve lui venait d'Itone, ville de Thessalie, où elle était spécialement révérée, ou bien d'Itonus, fils d'Amphyction. Cette déesse y était adorée en même temps que Plutus, peut-être pour montrer que la sagesse est la source de tous les biens. Voy. Strabon, IX, p. 411, 435 ou 663; Pausanias, I, 13; III, 9; V, 1; IX, 1, 34; Plutarque (*Vie de Pyrrhus*, ch. xxvi; d'*Agésilas*, ch. xix.).

Ibid. — *Ad Thronum*. Ville de la Locride orientale, près de la côte. Ses ruines se trouvent près du village moderne de Longaki.

Ibid. — *Quæ novissimi agminis erant*. D'autres lisent : *Quæ novissime agminis*.

Chap. XXI. — *Tenum*. Ténos, une des Cyclades : aujourd'hui Tino.

Ibid. — *Consuli Chalcidem venienti portæ patuerunt*. Plutarque, dans la *Vie de Flaminius* (ch. xxiii), dit que le consul était fort irrité contre les habitants de cette ville, et ne se laissa apaiser que par les prières et les instances de son lieutenant Titus Quinctius. « Les Chalcidiens, ajoute-t-il, consacrèrent par reconnaissance à Flamininus les plus beaux de leurs édifices publics dont on voit encore les inscriptions. On lit sur le gymnase : *Le peuple a consacré ce gymnase à Titus et à Hercule*: d'un autre côté, sur le temple Delphinium : *Le peuple a consacré ce temple à Titus et à Apollon*. Encore aujourd'hui, le peuple élit un prêtre de Flamininus, et dans les sacrifices institués en son honneur, après les libations, on chante un cantique à sa louange. En voici la fin :

Chantons, des Romains triomphants,
La foi toujours inaltérable,
. . . .
O brillant Apollon, ô dieu de l'harmonie,
O Titus, notre dieu sauveur! »

Voilà donc un homme qui fut adoré, même de son vivant, comme un dieu tutélaire. L'abbé Mongault a donné sur ce culte une dissertation curieuse dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr. et B.-L.*, t. I, p. 353. On ne peut s'empêcher d'admirer ce rare exemple de reconnaissance donné par un peuple entier, plus de deux cent soixante-dix ans après la mort de celui qui en était l'objet.

Ibid. — *M. Catonem per quem quæ gesta essent*, etc. Selon Plutarque (*Vie de Caton l'Ancien*, ch. xxi), il releva avec beaucoup d'orgueil ses exploits à la bataille



des Thermopyles. Il dit que, de l'aveu de tous les témoins de sa bravoure, Caton devait moins au peuple romain, que le peuple romain ne devait à Caton. « Le peuple romain, disait-il encore, ne pourrait jamais égaler la récompense au service rendu ; le consul lui-même l'avait hautement proclamé ainsi en l'embrassant après sa victoire. »

CHAP. XXI. — *Creusa* (*Thespiensium emporium*, etc.). Thespie était une ville de Béotie, et Creuse est désigné en grec sous les noms de Κρέυσα, Κρευσία ou Κρεῦσις. Voyez Strab., IX, p. 627; et Paus., IX, 13, 14, 26, 27, 31, 32.

IBID. — *Ad Hydruntum*. Hydronte, ville de Calabre, porte aujourd'hui le nom d'Otrante. Strabon, VI, 5, 7, 8, dit qu'il y a en Italie trois points où l'on aborde en venant de Grèce : Tarente, Brundusium et Rhegium. Mais Pline, III, 11 ou 16, observe que par Otrante le trajet est plus court quoique moins commode. Ordinairement le point de départ de la Grèce pour l'Italie était Dyrrachium, d'où l'on passait a Brundusium. Du reste, d'après Plutarque (*Vie de Caton*), l'envoyé du consul prit terre à Brundusium et à Tarente.

CHAP. XXII. — *Si pœnitere possint.* Crévier cite à l'occasion de cette construction peu usitée, plusieurs exemples qui prouvent que le verbe *pœnitere* et les impersonnels de cette espèce, tels que *pudere*, *miserere*, etc., se construisaient quelquefois comme verbe neutre personnel. On lit dans Justin (XI, 3) : « Primi pœnitere cœperunt. » Dans Aulu-Gelle (V) : « Et pudeat tacitus et pœniteat. » Dans Plaute (*Casin.*, V, sc. 2, v. 3) : « Ita nunc pudeo. » Et dans Lucrèce (III, 894) : « Ipse sui miseret.

IBID. — *Sita ut Heraclea*, etc. L'exactitude de la description donnée ici par Tite-Live est reconnue par tous les voyageurs qui ont visité les ruines d'Héraclée. Les deux rivières de l'Asopus et du Mélas, entre lesquelles la ville était bâtie, se nomment aujourd'hui Karvounaria et Mavraneria.

IBID. — *Partem extra muros*. D'autres lisent : *Arcem extra muros*.

CHAP. XXIII. — *Non laqueis, ut solet, exceptos declinabant ictus.* Ces cordages servaient à saisir le bélier, à le détourner de côté et à le renverser avec tous les ouvrages qui le soutenaient. Végèce, IV, 23 ; J. Lipse, *Poliorc.*, V, 8.

IBID. — *Ignes etiam*. Just. Lipse, *ibid.*, V, 6; César, *de bello civ.*, II, 14.

IBID. — *Ætolos... assiduo labore urente.* Quelques éditions anciennes portent *urgente*; mais l'emploi du verbe *urere* est élégant dans ce sens. L'auteur a dit de même (XXVII, 29) : « Quos et Machanidas tyrannus La- « cedæmoniorum finitimo bello *urebat*. » Et (XXXII, 21) : « Tanquam non intestino et hærente in ipsis visceribus « *uramur* bello. »

CHAP. XXIV. — *Partim per semiruta*. D'autres lisent : *partim per erutos*, leçon à laquelle Gronove préfère : *partim prorutos*.

CHAP. XXV.—*Et quia Lamia, quum posita est in tumulo, tum regionem maxime Œtæ spectat, oppido quam breve*, etc. Les commentateurs se sont livrés sur cette phrase à une foule de conjectures diverses; car elle est fort altérée dans les manuscrits. Les leçons les plus ordinaires sont : *ea maxime despectat oppidum, qua... sunt*; *quum ení se*, etc., ou *maxime despectat, oppido quam breve*, etc., ou *regionem eam maxime despectat, oppido qua breve int. rid.* Lemaire, en adoptant cette dernière, observe qu'elle n'est pas encore satisfaisante, et qu'il faudrait peut-être lire : *oppidis qua breve intervallum panditur* (l'espace de sept milles) *et* (dans le sens d'*etiam*) *mœnia in conspectu sunt*. La leçon suivie dans le texte, quoique n'étant encore qu'une conjecture, a du moins le mérite d'être claire et d'exiger moins de substitutions dans les mots.

CHAP. XXV. — *Ipsi ne quid simile paterentur effugerunt.* Les Lamiens n'échappèrent à leur malheur que pour cette année; car quelques mois après leur ville fut prise par les Romains (voy. XXXVII, 4), et Philippe leur garda pour ce fait un profond ressentiment (voy. XXXIX, 25 et 28), quoique pour le dédommager et l'apaiser, le consul lui eût permis de reprendre quelques petites places fortes de l'Étolie, de la Perrhébie et de l'Athamanie.

CHAP. XXVIII. — *Non in servitutem, inquit, sed in fidem tuam nos tradidimus.* Les malheureux Étoliens ignoraient la force et l'extension que les Romains donnaient à cette formule : *in fidem alicujus se permittere*. Elle abandonnait au vainqueur la vie et les biens de ceux qui s'y soumettaient. Mais les Étoliens, comme le fait observer Polybe, furent trompés par le mot *fides* auquel ils attachaient une idée de bonne foi, de clémence.

IBID. — *Quos Apocletos vocant.* Il a déjà été question de ce conseil secret au livre XXXV, ch. XXXIV. Apoclétus vient d'ἀποκαλεῖν convoquer à part.

CHAP. XXIX. — *Phalara.* Cette ville était dans la Thessalie, au S. E., à vingt stades des Thermopyles.

CHAP. XXX. — *Ipse OEtam ascendit Herculique*, etc. La partie du mont OEta sur laquelle s'accomplit cet holocauste se nommait Phrygias (voyez le Schol. de Callim.; hymn. III). Les OEtéens révéraient spécialement Hercule sous le surnom de Cornopion ou destructeur de sauterelles. Voyez Strabon, XIII.

IBID. — *Pyram* de πυρά, bûcher. Voyez Heyn., ad Apollod., II, 7, 7; Spanheim, ad Callim., *in Dian.*, 159; Hemsterh., sur Lucien *Timon*, ch. VI.

IBID. — *Ut ad Coracem est ventum*, etc. Le mont Corax, aujourd'hui Coracas, est rempli de crevasses et entrecoupé de précipices affreux. Le consul perdit sans doute un grand nombre de bêtes de somme dans la localité appelée encore actuellement « ἄφιππα χώρια » parce que les chevaux et les mulets cessent d'y pouvoir gravir les rochers dont elle est hérissée.

IBID. — *Callipolin.* C'est peut-être la même ville que l'on trouve désignée sous le nom de Callion, dans Paus., X, 22, 4 ; Comp. Paumier, *Græc. ant.*, IV, 22, et Cellar., *Geogr. Ant.*, II, 13. p. 173.

IBID. — *Ad Naupactum descendit : et uno castello adversus arcem posito.* Comme dans les temps anciens, la forteresse de Lépante est groupée en terrasses au penchant méridional du mont Rigani.

CHAP. XXXI. — *Cum Ætolis sentiebant.* Comparez XXXIX, 48, 49, Pausan., VIII, 49; Plut. *Philopœm.*; Polybe, XVI, 13 ; XXIV, 5. 12.

IBID. — *Andaniam.* Strabon (VIII, p. 459) la place en Arcadie; Étienne et Paus., (IV, 13, 14, 17, 26, 33) disent qu'elle faisait partie de la Messénie, dont elle était anciennement la capitale.



Chap. XXXI. — *De Zacyntho.* Aujourd'hui Zante.

Chap. XXXII. — *Sicut testudinem.* Plutarque rapporte ce discours de la même manière dans la vie de Flamininus et dans les apophtegmes. On a cru sans nécessité qu'il y avait dans cette comparaison une allusion à la tortue qui sur les médailles représente le Péloponèse.

Chap. XXXIII. — *Dolopiam et Aperantiam.* Ces deux villes étaient en Thessalie, l'une sur les frontières de l'Épire, l'autre aux confins de l'Étolie. Voyez Pol., XX, 11.

Chap. XXXIV. — *Quod solos obtrectasse,* etc. Voyez XXXIII, 31.

Ibid. — *Quanquam moveretur his vocibus.* Plutarque, qui raconte le même fait dans la Vie de Flamininus, ajoute que celui-ci détourna la tête et se prit à pleurer.

Chap. XXXV. — *Ægium trajecit.* Près de l'ancien emplacement d'Ægium est la petite ville de Vostitza qu'un tremblement de terre ruina en 1817. L'assemblée générale des Achéens se tenait hors de la ville, dans un lieu que Strabon nomme Ænarion ou Arnarion (liv. VIII). D'un autre côté, Pausanias nous apprend (liv. VII, ch. xxiv, § 2) que, près d'Ægium, se trouvait un temple consacré à Jupiter Homagyrius, dans lequel Agamemnon concerta avec les Grecs l'expédition de Troie. Il est fort probable que ce temple servait de lieu de réunion aux députés achéens.

Ibid. — *De exsulibus Lacedæmoniorum.* Ces exilés lacédémoniens étaient ceux que Nabis et ses prédécesseurs avaient bannis de leur patrie. Voyez Polybe, XIII, 6, § 3, et Tite-Live, XXX, 26-27. Depuis que Sparte était délivrée de la tyrannie de Nabis, et réunie à la confédération achéenne, ils avaient conçu l'espoir d'être rappelés, quoique leurs concitoyens vissent ce rappel avec déplaisir, comme le prouve le ch. xxxiv du livre XXXVIII. Des députés lacédémoniens vinrent à Rome pour en référer au sénat; Tite-Live ne parle point de cette ambassade, mais Polybe (XX, 12) en fait une mention détaillée. Le sénat répondit qu'il chargerait de cette affaire ses agents dans la Grèce. Il était donc naturel que les Achéens, intéressés à ces mesures, puisque Lacédémone était réunie à la ligue, s'en occupassent dans une assemblée à laquelle assistait T. Quinctius, un des représentants du peuple romain. La solution de la question fut différée pour le motif donné par l'historien. Ce fut seulement l'an 565 que les exilés lacédémoniens se virent rappelés dans leur patrie par Philopœmen, en vertu d'un décret rendu dans l'assemblée générale. Voyez XXXVIII, 30, 34.

Ibid. — *Centum pondo.* Cent cinquante-six marcs, deux onces, d'après Crévier. Environ trente-huit kilogrammes.

Ibid. — *Filius Demetrius.* Polybe ajoute (XX, 13, et XXI, 9) qu'on rendit encore au roi de Macédoine plusieurs villes, et qu'on le dispensa de payer le tribut auquel il était soumis. Cf. XXXVII, 25.

Chap. XXXVI. — *Ad ludos quos..... vovisset.* Cf. XXXV, I.

Ibid. — *Novum atque iniquum postulare est visus,* etc. La raison alléguée par le sénat pour refuser l'argent nécessaire à la célébration de ces jeux est bien frivole. Il fallait qu'un sénatus-consulte autorisât les généraux à s'acquitter des vœux qu'ils avaient formés dans une bataille ou dans d'autres dangers publics; mais jamais le sénat ne refusa l'argent dont ils avaient besoin, comme le prouvent plusieurs passages de Tite-Live. Voy. XXVIII, 38; XXXIX, 5, 22; XL, 44, 52. D'ailleurs comment les généraux pouvaient ils consulter le sénat avant de faire ces sortes de vœux dans une bataille? On est fondé à soupçonner que ce refus était l'œuvre des cabales de Caton et des autres ennemis des Scipions.

Chap. XXXVI. — *In palatium a mari detulerat.* Voy. XXIX, 34.

Ibid. — *Quos primos scenicos fuisse.* L'auteur commet ici une inadvertance, puisqu'il a déjà parlé au ch. lxiv du liv. XXXIV des jeux scéniques ajoutés aux Mégalésies.

Chap. XXXVII. — *In Carinis.* Les Carènes étaient un quartier de Rome, formé par une vallée entre les monts Cœlius et Esquilin. C'est là que commençait la voie sacrée, et que se trouvaient les maisons de Cicéron, de Sylla, de Pompée, etc.

Ibid. — *Jejunium instituendum Cereri esse.* L'usage des jeûnes religieux remonte à la plus haute antiquité. Les Égyptiens jeûnaient, pour se purifier, avant d'assister aux sacrifices. C'est encore ainsi que dans l'île de Crète on honorait Jupiter, dont les prêtres ne devaient manger ni viande, ni mets cuits. A Rome, outre les jeûnes publics, institués en l'honneur de Cérès, il y en avait pour d'autres divinités encore. On jeûnait aussi pour détourner des maux dont on se croyait menacé, pour se procurer la pureté du corps, ou pour obtenir l'explication d'un songe mystérieux. Voy. Hor., II, *Sat.* 3, 290; Calim., *Hymn. à Cer.*, 6 et 12; Morin, *Dissert.* II, tome V des *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, édit. de La Haye 1724.

Chap. XXXVIII. — *Lege sacrata.* Sur le sens de cette expression chez les Romains, les Èques, les Volsques, les Toscans, les Liguriens et surtout les Samnites, comme aussi sur celui de *sacrati milites*, voyez la note sur le ch. xxiii du liv. II, p. 798.

Chap. XXXIX. — *Per eosdem dies M. Fulvius Nobilior.* L'auteur répète ici textuellement un passage qui se trouve déjà placé à la fin du chap. xxi de ce livre. C'est un oubli dont il ne faut d'ailleurs rien inférer contre l'authenticité de ces lignes.

Ibid. — *Bigati argenti centum triginta : auri centum viginti septem pondo.* Les cent trente livres d'argent monnayé valaient, à 69 fr. la livre, une somme de 897,000 fr., et les cent vingt-sept livres d'or, à 946 fr. 30 c. la livre, équivalaient à 11,918,010 fr.

Chap. XL. — *Plus partem dimidiam,* etc. Si P. Cornélius affirme en plein sénat avoir fait périr tant d'ennemis, comment Tite-Live a-t-il pu, avec justice, faire à Valérius Antias le reproche d'exagération par lequel il termine le ch. xxxviii?

Ibid. — *P. Scipionis Nasicæ imaginem.* On sait qu'au-dessous des images des hommes célèbres se plaçaient leurs titres, leurs dignités et leurs actions glorieuses.

Chap. XLII. — *Samen, Zacynthumque.* Samé était situé près du canal qui sépare Ithaque de Céphallénie. Il existe encore des restes de ses anciens murs et de quelques édifices; le cap voisin a conservé le nom de Samo.

Ibid. — *Quia partis Ætolorum maluerant esse.* Zacynthe était encore au pouvoir d'Amynander, roi des Athamanes. Hiéroclès d'Agrigente la gouvernait en son nom, et ne se remit aux Achéens qu'après la fuite d'Antiochus aux Thermopyles. Or Tite-Live vient de dire qu'à l'époque où Livius ravagea cette île, le consul et le roi

étaient encore retranchés dans le défilé. S'il dit que Zacynthe avait suivi le parti des Étoliens, c'est que le roi des Athamanes secondait les Étoliens, qui jouaient le rôle principal dans cette guerre.

Chap. XLII.—*Livius una et octoginta rostratis navibus.* Il faut probablement lire *constratis*, c'est-à-dire, pontés, au lieu de *rostratis*, à éperons. C'est du moins ce que fait supposer Appien, *Syr.*, ch. xxii. Il appelle κατα φράκτους, pontés, et non χαλκεμβόλους, à éperons, les quatre-vingt-un vaisseaux de Livius. La distinction faite ici par Tite-Live sera alors beaucoup plus régulière et plus juste. Les vaisseaux pontés, étant les plus grands, seront opposés aux plus petits, armés ou non d'éperons, tandis qu'en lisant *rostratis*, on ne trouve pas assez de justesse ni de précision dans la phrase dont les diverses parties n'offrent pas une opposition bien tranchée.

Chap. XLIII. — *Minoris omnes formæ.* Les vaisseaux de première grandeur étaient ceux qui avaient plus de trois rangs de rames.

Ibid. — *Phocæam petierunt.* Cette ville, située en Asie mineure, était sous la domination d'Antiochus. Appien nous apprend qu'elle fut alors contrainte de se soumettre aux Romains. Ses ruines portent encore le nom de Fokia. Non loin de la est un petit bourg appelé Fokia-Nova.

Ibid. —*Magnesiam quæ ad Sipylum est.* Magnésie était en Lydie. Il y avait une autre ville de ce nom près du Méandre, en Carie, et une troisième dans la Magnésie, qui dépendait de la Thessalie. La ville dont il est ici question a conservé son nom jusqu'à nos jours. Elle se nomme Maguisa ou Manaschie. Pline, V, 29; Strab., liv. XIV; Tavernier, I, 7; Chandler, ch. lxxix; Spohn., I, p. 302. Le Sipyle était un embranchement du Tmolus, et suivait le cours du fleuve Hermus sur sa rive gauche presque jusqu'à son embouchure.

Ibid. — *Ad Cyssuntem portum Erythræorum.* Erythres était en Ionie, au pied du Mimas, à quelque distance de la mer, et presque en face de Chios. Chandler en a retrouvé les ruines qui gardent encore le nom de Rythré. Tavernier, vol. II, lettre 22; Mannert., *Géogr.*, vol. IV, 5e partie, p. 521.

Ibid. — *Phanas.* Ce nom était commun à un port et à un promontoire de Chio, aujourd'hui appelé cap Mastico. Voy. Strabon, liv. XIV, p. 645; Virg., *Geogr.*, II, 98.

Ibid. — *Inde centum quinquaginta.* Les vingt-quatre vaisseaux d'Eumène, ajoutés aux quatre-vingt-un bâtiments pontés de Livius, ne font que cent cinq. Il faudrait donc lire plutôt : *centum et quinque.*

Ibid. — *Corycum.* Promontoire et port des Teiens, nommé aussi Casystes. Aujourd'hui Colire. Comp., livre XXXVII, 12; Strab., liv. XIV.

Chap. XLIV. — *Dolonibus erectis.* Les voiles du hunier, du perroquet. Les Grecs avaient trois sortes de voiles; le δόλων, à la proue; c'était la plus petite; ensuite l'ἐπίδρομος à la poupe, enfin l'ἀκάτιον, la plus grande, au milieu du vaisseau. Quand il fallait de la rapidité pour une manœuvre ou pour la fuite, on hissait les petites voiles. Cf. Scheffer, *de Mil. nav.*, II, 5, 140.

Ibid. — *Jam omnes in conspectu erant.* D'autres lisent : *jam omnibus*, leçon évidemment moins satisfaisante.

Ibid. — *Una quæ compari Marte concusserat.* Selon Appien (*Syr.* ch. xxii) les deux bâtiments furent pris.

Chap. XLIV. — *Ubi pugnam pedestri similem fecissent.* Dans d'autres éditions on trouve *fecisset*, qui alors se rapporte au consul.

Chap. XLV. — *Phœnicuntem.* Ne confondez pas ce port qui était en Ionie avec un autre de ce nom, cité dans le ch. xvi du livre suivant. Ce dernier était en Lycie Voy. Thucyd., VIII, 34.

Ibid. — *Canas.* Promontoire et ville de l'Éolide. Voyez Pline, V, 59; Strab., XIII, p. 615; Pomp. Méla, I, 18.

LIVRE XXXVII.

Le ch. i, sur l'ambassade, est tiré de Polybe, XXI, 1. Cf. Diodore, *Excerpt.*, p. 620, Wesseling. Le ch. vi et suiv. doit être comparé avec Polybe (XXI, 2, et suiv.); mais Tite-Live y a joint quelques détails puisés ailleurs. Chap. ix et xii il continue à mettre Polybe à contribution, comme le démontrent les fragments des ch. iv et suiv. (cf. fragm., *in Spicileg.*, p. 4). Comparez le ch. xvii avec le ch. vi de Polybe, le ch. xx avec le ch. vii, le ch. xviii avec le ch. viii du même auteur. Le ch. xxv est traduit de Polybe, ch. ix. Du ch. xxxiv au ch. xxxvi tout est de Polybe (ch. x et suiv.). Au ch. xxxiv, *alii principio belli*, etc., on retrouve une pensée de Polybe. (Cf. Wesseling, sur Diodore de Sicile, p. 620, *Excerpt.*) Le ch. xlv est tiré de Polybe, ainsi que le ch. xiii du livre XXI le démontre, seulement Tite-Live a fait quelques additions au discours de P. Scipion. Tout le ch. xlviii est tiré de Valérius Antias. Le xlix de Polybe (cf. Diodore, p. 621). Les ch. lii et suiv. sont presque en entier traduits de Polybe (XXII, 1 et suiv.), de même que le discours d'Eumène (ch. lii) et celui des Rhodiens (ch. liv), dans lequel toutefois on remarque quelques additions de la main de Tite-Live. Ce que l'on ne trouve nulle part que dans Tite-Live, ch. lv, à la fin, et lvi au commencement, savoir les noms des députés, etc., parait avoir été omis dans les *Excerpta* de Polybe. Au ch. lvii et suiv. on peut juger que tout est puisé dans les autres auteurs, par cela seul que Polybe, ch. vii, passe immédiatement au récit d'autres faits, ayant d'ailleurs l'habitude d'omettre les détails de cette nature. Enfin, au ch. lx, Tite-Live s'est encore servi de Valérius Antias.

Chap. I. — *Brevem induciarum diem.* La durée de cette trêve n'est pas mentionnée plus haut. Il est dit seulement (XXXVI, 35) que les Étoliens obtinrent une trêve assez longue pour que les ambassadeurs eussent le temps de rapporter une nouvelle de Rome.

Ibid. — *Duæ conditiones.* Cf. Polybe, XXI, 1.

Ibid.—*Mille talentum.* Mille talents valaient 4,140,000 f.

Ibid. — *Quarum rerum in se arbitrium senatui permitterent.* Les malheureux Étoliens avaient appris déjà, à leurs dépens, quel danger il y avait à traiter avec le sénat sans préciser soigneusement toute la valeur des termes employés. Le ch. xxviii du livre précédent nous offre un curieux exemple du peu de franchise et de loyauté que mirent les sénateurs dans leur rapports avec un peuple qu'ils écrasèrent impitoyablement, après s'en être longtemps servis, comme d'un instrument utile, pour dominer la Grèce.

Ibid. — *Legatum iturum.* Σύμβουλον dans Appien.

Ibid. — *Hæc vox magno assensu audita, sustulit certamen.* Cette déférence universelle, cet ascendant conquis par un seul homme, étaient bien opposés à l'essence d'un gouvernement républicain. En vain Caton et les



tribuns du peuple luttèrent vivement pour faire redescendre Scipion à la condition de citoyen; soutenu par l'aristocratie, représentant à Rome des mœurs et des idées de la Grèce, le vainqueur de Zama jouit pendant longtemps d'un pouvoir presque semblable à celui de Périclès à Athènes, et sut même le transmettre à sa famille.

Chap. I. — *Scipioni Græciam... decreverunt.* Cette manière de distribuer les fonctions était dite : *extra ordinem, extra sortem,* ou *sine sorte, sine comparatione.* Les exemples n'en sont pas très-fréquents dans les temps antérieurs à cette époque. C'est ainsi cependant que l'Étrurie fut assignée à Fabius (X, 24), la Sicile à P. Scipion, (XXVIII, 38.)

Chap. II. — *Quo victos bello mulctaverat Boios.* Ces mots se rapportent à P. Cornélius et non à Minucius. Voy. XXXVI, 59. Aussi des commentateurs ont-ils cru qu'il fallait lire : *hic victos.*

Ibid. — *Deducendæ.* Leçon plus conforme à la plupart des manuscrits que celle d'un grand nombre d'éditions, où on lit *deductæ.*

Ibid. — *Urbanæ legiones quæ priore anno conscriptæ erant.* Voyez XXXV, 20; XXXVI, 1 et 37.

Ibid. — *Binæ decumæ.* Voy. XXXVI, 2.

Chap. III. — *Fastigium.* Les toits des temples seulement portaient un *fastigium*, les autres édifices étaient couverts en terrasses. Voy. XL, 2.

Ibid. — *Carnis.* Archaïsme pour *caro.* Au sujet des féries latines voyez la note du ch. I, livre XXXII.

Ibid. — *Quibus diis decemviri ex libris ut fieret, ediderunt.* Cette phrase tient peut-être son allure embarrassée d'une erreur de copiste.

Ibid. — *Patrimi omnes matrimique.* D'après Festus l'on nommait ainsi les enfants dont les parents étaient mariés *per confarreationem.* Ce rite était regardé comme le plus solennel. Le grand pontife ou le prêtre de Jupiter le célébrait en présence au moins de dix témoins, en prononçant une certaine formule, et en goûtant d'un gâteau appelé *panis farreus.* Voy. Denys d'Halic., II, 25; Pline, XVIII, 2; Servius, *ad Virg. Georg.*, I, 31; *Æn.*, IV, 104. Les enfants issus de ces mariages étaient employés dans les cérémonies religieuses. On choisissait parmi eux le flamine de Jupiter et les vestales. Cic., *Resp. har.*, II; Tac., *Hist.*, IV, 53; *Ann.*, IV, 16; Aulu-Gelle, I, 12.

Ibid. — *Ad id sacrificium.* Il n'y avait pas de supplications sans sacrifices. Voici comment Polybe définit une supplication : Σχολάζειν πανδημεὶ καὶ θύειν τοῖς θεοῖς χαριστήρια τῶν εὐτυχημάτων. *Excerpt. legat.*, n° 16.

Ibid. — *In Lautumias.* Ce cachot, bâti par T. Hostilius et riche en terribles souvenirs, se voit encore aujourd'hui au-dessous de l'église de S. Pietro-in-Carcere.

Ibid. — *Ptolemæo et Cleopatræ, regibus Ægypti.* Cléopâtre était fille d'Antiochus qui, par cette alliance, avait cru gagner à sa cause Ptolémée Épiphane. Il peut donc paraître étrange que cette princesse s'associe à des félicitations sur la défaite de son père. Mais on sait du reste qu'en Egypte le nom de la reine était regardé comme inséparable de celui du roi, et que tous deux paraissaient conjointement sur les monuments et dans les actes publics. Le mot *rex* comme le mot *deus* est des deux genres. Tite-Live appelle aussi *reges* Tarquin l'Ancien et sa femme Tanaquil, I, 39.

Chap. IV. — *Paludatus.* Le paludamentum était le vêtement de guerre du général en chef.

Ibid. — *Ludis apollinaribus ante diem quintum idus quintiles,* etc. Tite-Live, dans un autre passage (XXVII, 23) fait tomber ces jeux sur le troisième jour avant les nones de juillet, et ici sur le cinquième avant les ides. Mais cette contradiction n'est qu'apparente, puisqu'ils duraient huit jours.

Sur l'éclipse dont il est question, voy. Dodwell, *de Cyclis, diss.* IV ou XVI, et Ism. Bulliald, dissertation insérée à la suite des œuvres de Tite-Live, éd. de Drakenborch. Des astronomes ont trouvé ici une difficulté par rapport à la chronologie; mais une erreur de quelques jours est trop peu importante pour mériter ici une longue dissertation.

Ibid. — *Lamiam oppugnare.* Notre historien a dit ailleurs que cette ville avait déjà été rendue aux Romains. Cependant comme Crévier le remarque avec raison, la ville s'était peut-être révoltée, et Tite-Live a oublié de le marquer. Comp. XXXIX, 23.

Chap. V. — *Prætorium dimitteret.* Voy. XXI, 54.

Ibid. — *Amphissam.* Cette ville était en Locride, près de Naupacte. Elle soutint plusieurs siéges (Pausan., X; Diodore, XVIII, 38), et resta longtemps indépendante et étolienne. Pline la nomme *immunis* (IV, 3). Elle était éloignée de la côte de quatre à cinq lieues. (Strabon, IX, p. 653; Spon, II, p. 50.) C'est aujourd'hui Salona.

Chap. VI. — *In sinum Maliacum.* Ces monts désignent toute la contrée qui environne le golfe, comme au ch. XIV du livre XXXIV. Voy. au même ch. la note sur Hypate.

Ibid. — *Sex millia ferme passuum.* Polybe (XXI, 2) donne une distance de soixante stades. Or six mille pas ne valent que cinquante stades. D'après cela on pourrait croire qu'il faut lire plutôt *septem millia.*

Chap. VII. — *Extra civium corpora fieri,* etc. Pour le récit de toutes ces négociations et des événements qui suivirent, il sera bon de comparer Polyde, XXI, 2-3, etc.

Ibid. — *Pellam pervenit.* Cette ville, une des plus anciennes de la Macédoine, fut longtemps peu considérable, et les orateurs athéniens se rirent souvent de sa médiocrité; χωρίον ἄδοξον καὶ μικρόν, dit Démosthène (*de Corona*). Libanius (*Vituper. Phil.*, p. 104) s'exprime sur son compte d'une manière encore plus méprisante : Τί φαυλότερον τῆς Πέλλης; mais Philippe et ses successeurs l'agrandirent beaucoup. Voy. Tite-Live, XLIV, 46. Sous la domination romaine elle déchut rapidement, malgré la colonie qui y fut envoyée. Pline, IV, 10; Sestini, *Geogr. num.*, p. 18. Les Grecs la nomment aujourd'hui Palatisia; les Turcs, Ala Klissa.

Ibid. — *Inde non per Macedoniam modo sed etiam Thraciam,* etc. Valère-Maxime rapporte aussi (V, 5) qu'en Thrace Philippe pourvut à ce que les barbares ne troublassent pas la marche des Romains.

Chap. VIII. — *Navalem ad Corycum pugnam.* Voyez XXXVI, 43 et suiv.

Ibid. — *In Gallo-Græciam.* La Gallo-Grèce ou Galatie était formée de la partie orientale de l'ancienne Phrygie, de l'Hellespont et du nord de la Grande Phrygie. Les Gallo-Grecs, hordes de race celtique, originaires des contrées entre le Danube et les Alpes, étaient les restes de ces Gaulois qui saccagèrent la Grèce. Ils étaient établis en Asie depuis environ un siècle. Après y avoir pendant longtemps répandu la terreur et s'être



enrichis par leurs déprédations, ils renoncèrent enfin à leur vie nomade, et servirent, comme mercenaires, les différents princes d'Asie, et surtout les opulents rois de Syrie. Voy. XXXVIII, 16.

CHAP. VIII. — *Nondum exsoleta stirpe gentis*. Le déclin de leur énergie et de leur valeur natives date de leur soumission par les Romains. Dès lors ils devinrent, en peu de générations, semblables pour la mollesse et la lâcheté aux autres peuples de l'Asie.

IBID. — *Illinc a Pergamo Eumenes, hinc a Phocæa Erythrisque Romani*. Pergame, célèbre par la bibliothèque de deux cent mille volumes qu'y réunit Attale, fut très-florissante et très-riche en objets d'arts. Elle s'élevait sur une montage de forme conique, au pied de laquelle coulait le Caïque. Sur son emplacement s'élève aujourd'hui la petite ville de Pergamo. Avant la guerre d'Antiochus, le royaume de Pergame ne se composait que d'une partie de la Mysie. Pour Phocée et Erythrée, voy. XXXVI, 43-45.

IBID. — *Sicut ante dictum est, ad Canas*. Voyez XXXVI, 45.

IBID. — *Thyatira*. L'importance de cette ville, aujourd'hui appelée Akhissar, est démontrée tant par ses ruines encore considérables, que par la voie romaine tracée de Pergame à Sardes, par Thyatire. Voy. Strabon, XIII, p. 929; Pline, V, 29; Étienne de Byzance.

CHAP. IX. — *In portum quem vocant Achæorum*. Ce port était situé à l'embouchure du Simoïs, et devait son nom au débarquement des Grecs (Ἀχαιῶν) avant le siége de Troie. Voy. Strab., XIII, p. 595; Pline, IV, 12-26 et V, 30 ou 33.

IBID. — *Ilium ascendit*. Voy. liv. XXXV, ch. XLIII. Il s'agit ici de la ville nommée *Ilium recens*, aujourd'hui Hissardgik, que les Romains considéraient comme ayant succédé à l'ancienne Troie, mais qui était réellement située plus près du rivage.

IBID. — *Ab Elæunte*. Cette ville était presque à l'extrémité de la Chersonèse de Thrace. Il n'en reste que des fragments épars et des débris informes.

IBID. — *Dardano*. Ville de la Phrygie mineure, aujourd'hui *Dardanello*.

IBID. — *Rhœteo*. M. de Choiseul-Gouffier (*Voy. de Grèce*, 2ᵉ vol., p. 444) croit avoir retrouvé l'emplacement de Rhœteum sur une petite colline près de l'Hellespont, à l'endroit où se trouve le village d'It-Guelmes-Kelie.

IBID. — *Contra Abydum... ad Sestum*. D'après Appien, Antiochus, avant l'ouverture de la campagne, avait fortifié ces deux places.

IBID. — *Famulos Deæ*. Cicéron les désigne par le même nom : *Præter Idææ matris famulos* (*de Leg.* II, 9) Ovide, (*Fast.*, IV, 185) les appelle *Cybeles comites*. Voy. Festus au mot *Galli*.

CHAP. X. — *Panormum Samiæ terræ*. Les Samiens possédaient une partie de la côte, depuis Mycale jusqu'à Éphèse, appelée de là *Samia terra*, ou simplement *Samia*. La ville maritime de Panorme est aujourd'hui *Macri*. Voy. Strabon, XIV, p. 639.

IBID. — *Auctoratum*. On appelait proprement *auctorati*, les hommes libres qui faisaient le métier de gladiateurs pour un salaire. Horace, *Sat*., II, 7-5.

IBID. — *Halicarnassum*. Cette ville, située sur la côte septentrionale et vers l'entrée du golfe Céramique, était une des plus belles de la Carie. Il n'en existe plus que la citadelle et quelques ruines appelées *Bounoun* (château).

CHAP. X. — *Partem Samum*. Crévier observe qu'il y a ici une légère contradiction, puisque l'auteur s'attache à faire sentir la securité et non la prévoyance de Pausistrate. Il soupçonne qu'il manque un membre de phrase, et propose de combler cette lacune par des mots tels que ceux-ci : *Ipse Panormi substitit ut paratus esset*.

CHAP. XI. — *Quum Samum... venisset*. Il s'agit sans doute du territoire de Samos, sur la côte d'Éphèse, puisque le soldat est conduit à Panorme, ville de ce territoire.

IBID. — *Magnesiam ad Sipylum*. Cette ville était trop éloignée d'Éphèse et de la mer pour que Polyxénidas y envoyât ses rameurs. Crévier croit que les mots *ad Sipylum* se sont à tort glissés dans le texte et qu'il faut entendre Magnésie sur le Méandre, ville voisine de Smyrne, d'après Strabon et Pline (V, 29). Observez encore que Tite-Live l'a nommée deux fois quelques lignes plus haut, puis un peu plus loin, sans ajouter à son nom aucune désignation.

IBID. — *Pygela, portum tenuit*. Cette ville d'Ionie, appelée aussi Phygela, fut fondée, selon Pomponius Méla, par des Grecs fugitifs; selon Strabon, par des compagnons d'Agamemnon que les fatigues de la navigation avaient estropiés (*morbo* τῶν πυγῶν *laborantes*). Elle se nomme actuellement Fidena. Voy. Pomp. Méla, I, 17; Strabon, XIV, p. 639; Harpocration et Étienne de Byzance au mot Πύγελα; Pline, V, 29 ou 31.

IBID. — *Trullis ferreis, etc.* Appien (*Syr.* ch. XXIV) rapporte que les Rhodiens usaient souvent de ces vases de fer dont l'invention etait due à Pausistrate et à l'aide desquels ils répandaient la flamme sur les vaisseaux ennemis. Cf. Polybe, XXI, 5; *Trulla*, diminutif de *trua*, racine *truare*, agiter, est l'étymologie de notre mot truelle. Voy. Vitruve, liv. VII.

IBID. — *Cyme*, aujourd'hui détruite, était une ville éolienne sur le continent, au sud du golfe du même nom. Elle comptait parmi les plus belles et les plus considérables.

CHAP. XII. — *Elæam*. Cette ville que Strabon range parmi les villes éoliennes avait sous les rois de Pergame un port où hivernaient leurs vaisseaux. Son nom moderne est Ialéa.

IBID. — *Samum*. Il ne reste plus de traces de l'ancienne splendeur de cette ville située sur les côtes S. E. de l'île, et autrefois si riche et si considérable; elle n'offre plus au voyageur aucuns débris précieux ; à peine peut-on deviner l'emplacement de son célèbre temple de Junon.

IBID. — *Præfecto omnium Eudamo*. Cf. Polybe, XXI, 5 ; d'après les ch. XXIII et XXIV de ce livre, Eudamus avait sous ses ordres Pamphilidas dont il est question au ch. XXII, et que Polybe (*loc. cit.*) désigne comme successeur de Pausistrate. La forme de ce nom est dorienne pour Εὔδημος.

IBID. — *In Erythræam*, sous-ent. *terram*. Voy. XXXVI, 43 ; « portum *Erythrææ terræ* prætervecti, etc. »

IBID. — *Corycum Teiorum promontorium*. Coryce était à l'ouest de Téos, port sur la côte méridionale de la presqu'île de Clazomène.

IBID. — *Aquilone in Septentrionem verso*. L'aquilon est le nord-est ; le septentrion, le plein nord.



CHAP. XIII. — *Myonnesum*, Promontoire dont il sera question plus bas, ch. XXVII.

IBID. — *Ad Macrin*. Icaria, une des Cyclades, était ainsi nommée à cause de la forme (de μάκρος, long). Ce nom lui était commun avec plusieurs autres îles.

IBID. — *Æthaliam*. Étienne de Byzance et Eustathe la comptent parmi les Cyclades, Pomponius Méla et d'autres parmi les Sporades.

IBID. — *Andronicus Macedo*. Appien (*Syr*. ch. XXV) désigne Nicander au lieu d'Andronicus.

CHAP. XIV. — *Ægeo mari trajecit Chium*. On a suivi ici l'observation fort juste de Crévier qui a suppléé ce dernier mot, tandis que les éditions ordinaires portent seulement *Ægeo mari trajecit*. L'adverbe *eodem* prouve évidemment l'omission d'un nom de lieu. Nous en avons déjà trouvé une du même genre au ch. XV du livre XXXVI: *convenirent : et ipse eo*, etc.

CHAP. XV. — *Patara, caput gentis*. Cette capitale de la Lycie était anciennement une ville importante et considérable. Elle possédait un célèbre oracle d'Apollon qui rendait ses réponses pendant l'hiver. Voy. Serv. *ad Virg. Æn*. IV, 143, son nom actuel est Patera.

CHAP. XVI. — *Miletus*. Cette célèbre colonie Ionienne sur la côte méridionale du golfe Latmique se nomme aujourd'hui Milassa.

IBID. — *Myndus*. Sur la côte de Carie, aujourd'hui Mendès.

IBID. — *Cuidnus*. Au fond de la péninsule de Doride. On y célébrait des fêtes magnifiques en l'honneur de Vénus, d'Apollon et de Neptune. C'est aujourd'hui *Porto-Genovese*.

IBID. — *Cous*. Aujourd'hui Lango.

IBID. — *Phœnicunta*. Ne confondez pas ce port de Lycie avec celui dont il est fait mention à la fin du livre XXXVI. Strabon ne parle que d'une montagne nommée Olympe ou Phénicus, voisine d'Olympe, ville de Lycie (liv. XIV, p. 666). Gronove propose de lire : *Phellum*, ville et port voisins de Patare d'après Scylax et Strabon.

IBID. — *Issæos*. Le chef-lieu de ces auxiliaires se nomme Laiasso en Caramanie.

IBID. — *In Telmissicum... sinum*. Ce golfe, aujourd'hui golfe de Macri, devait son nom à la ville de Telmissus dont les ruines subsistent encore. — Il s'appelait aussi *Glaucus sinus*. V. Strabon, livre XIV, p. 665. Pline V, 27. Lucain, *Phars*. VIII, 248.

CHAP. XVII. — *In Bargylictico sinu*. Ce golfe tirait son nom de Bargylies, ville de Carie.

IBID. — *Jassum*. Colonie milésienne sur les frontières de la Carie, aujourd'hui Assem-Kalesi. Voy. Thucyd., VIII, 28; Polyb., XVI, 12, 24; Strabon, liv. XIV, p. 654 et 658; Pline, V, 29.

IBID. — *Cognatam*. Rhodes et Jassus étaient unies par les liens du sang en tant que toutes deux étaient originaires de l'Attique.

IBID. — *Loryma*. Aujourd'hui Maxi.

CHAP. XVIII. — *Apamea*. Apamée dans la Séleucide était une des villes les plus fortes et les plus importantes de la Syrie. Elle était située dans une péninsule formée par un lac et par le fleuve Oronte, au milieu d'une contrée si fertile que les Séleucides y nourrissaient cinq cents éléphants et la plus grande partie de leur armée. Voy. Strab., XVI, p. 1087. Elle se nomme actuellement Aphamiat ou Famiéh.

CHAP. XVIII. — *Sardibus*. Les ruines de cette ville célèbre sont encore fort étendues et ont conservé le nom de Sart.

IBID. — *Caici amnis*. Le Caïque prend sa source en Mysie au pied du mont Temnos et se jette dans la mer Égée près du golfe de Guérestio. Voy. Strab., XIII, p. 914 et 916; Pline, V, 30. Il se nomme aujourd'hui Castri ou Girmasti.

CHAP. XIX. — *Adramytteum*. Adramytte était sur les confins de la Mysie et de la Troade, au fond du golfe de ce nom; sur son emplacement est le bourg d'Adramiti ou Edremiti.

IBID. — *Thebes campum, carmine Homeri nobilitatæ*. D'autres éditions portent *nobilitatum*. Mais Drakenborch et J.-Fr. Gronove ont observé, d'après les passages d'Homère auxquels ces mots font allusion, que *nobilitatæ* est plus exact. Voy. Hom., *Il*., I, 366. *Hymn. à Apoll*., 228; Strab. XIII, p. 612.

CHAP. XX. — *Elæam ex Achaia*. Comp. Polyb., XXI, 7; Appien. Syr., p. 261.

IBID. — *Infrenatos... equos*. Virgile a aussi employé *infrenare* pour *frenare* : *infrenant alii currus*. Æn. XII, 287.

CHAP. XXI. — *Peræam... Cotton et Corylenus et Aphrodisias et Crene*. — Ces noms sont peu connus ou altérés. Cependant on a cru retrouver Pérée dans la Mysie sur les frontières de l'Éolide; au lieu de Cotton on propose de lire Colyæon dans la Phrygie Majeure; le nom d'Aphrodisie était porté par deux villes, l'une en Carie, aujourd'hui Santa-Croce, l'autre en Cilicie, aujourd'hui San-Teodoro. Enfin Crêné se place sur les confins de la Galatie.

IBID. — *Mitylenen*. Cette ville située sur la côte S.-E. de l'île de Lesbos a conservé son ancien nom et l'a même donné à l'île entière (Mételin). La magnificence et la multiplicité de ses débris s'accordent parfaitement avec ce qu'en rapportent les auteurs anciens. Voy. Strab., XIII, p. 917; Vitruve, I, 6; Pline, V, 31; Diod., XIII, 97.

IBID. — *Bachium* dans le golfe de Smyrne.

CHAP. XXII. — *Dædala*, Aujourd'hui Urlie.

IBID. — *Quædam alia parva castella*. Au lieu de *parva* beaucoup de manuscrits ont *perea*, ce qui fait croire à Gronove qu'il faut lire : *Peræa*. On sait que les Rhodiens possédaient vis-à-vis de leur île sur le continent un territoire nommé Pérée, voisin de la Carie, et Strabon dit en termes précis que Dédale en faisait partie. Voy. Strab., XIV, p. 651, 664.

IBID. — *Megisten*. Petite île voisine des côtes de la Lycie et nommée aujourd'hui Strongallo. Strab., XIV, p. 982.

CHAP. XXIII. — *Phaselis*, Aujourd'hui Fionda. Tite-Live, comme Strabon (XIV, p. 666.) la place sur les confins de la Lycie et de la Pamphilie parce qu'elle resta indépendante et ne se réunit pas à la ligue des villes grecques de Lycie. Elle faisait un commerce important.

IBID. — *Ad Eurymedontem amnem*. L'Eurymédon, fleuve navigable de la Pamphylie se nomme aujourd'hui Ménougat ou Zacuth.



Chap. XXIII. — *Aspendiis.* Aspende, sur les rives de l'Eurymédon était à deux lieues et demie de la mer. Voy. Strab., XIV, p. 983; et Xénoph., *Exp. de Cyr.*, I, 2, 12.

Ibid. — *Ad Sidam.* Sida (près de Sataliadar) était une ville assez importante au S.-E. d'Aspende.

Ibid. — *Superavere Rhodii promontorium.* C'est le promontoire Leucothion fermant le golfe de Pamphilie à l'est.

Chap. XXIV. — *Dextrum cornu hostium.* Ces mots s'entendent de l'aile droite des Rhodiens commandée par Eudamus. Cependant quelques lignes plus bas, l'auteur dit que tous les vaisseaux *vainqueurs à l'aile droite* vinrent à son secours. Drakenborch croit qu'au lieu de *quæ in dextro cornu vicerant*, il faut: *in altero cornu*, ou *quæ dextrum cornu vicerant*. Il est encore possible que Tite-Live ait confondu les deux ailes.

Ibid. — *Eturri prætoriæ navis.* Voy. Flor., IV, 11, 45. Scheffer, *De re vehic.*, III, 1.

Ibid. — *Hepterem captam quæ punico concursu icta erat.* Ou bien il s'agit ici d'une autre galère que celle qui a été coulée à fond au commencement du combat, ou si c'est la même, l'expression *demersa* employée plus haut signifie seulement qu'elle fut assez endommagée pour risquer de couler à fond.

Ibid. — *Annibal ictus uno prœlio adverso.* Il est permis de douter que le général carthaginois eût été vaincu, si le roi que nous voyons presque toujours dans cette guerre agir contre ses propres intérêts, ne lui eût fait partager le commandement de la flotte avec un de ses courtisans.

Ibid. — *Ne tum quidem prætervehi Lyciam audebat.* Ce passage est évidemment altéré: car il fait entendre que la défaite d'Annibal devait ajouter à son audace. A la place d'*audebat* on a proposé de lire *timebat*, *dubitabat*, ou *ambigebat*.

Chap. XXV. — *Stipendium remissum et filium obsidem redditum.* Comp. Polybe, XX, 13; XXI, 9; Appien, *Syr.*, ch. XXIII; Tite-Live, XXXVI, 35.

Chap. XXVI. — *Colophone.* Colophon, aujourd'hui Zillé, au S.-E. de Lébédos était célèbre par l'oracle d'Apollon, de Claros, le plus ancien de ces contrées. De misérables chaumières en occupent l'emplacement. Selon Dioscoride on tirait de Colophon une espèce de résine appelée *colophonia*, colophane.

Chap. XXVII. *Circumvecti ab urbe.* La ville était située sur les côtes S.-E. de l'île. Son port était abrité contre le vent du midi par un môle trente-sept mètres de haut, sur trois cent quatre-vingt-dix de long. Voyez Strab., XIV, p. 636.

Ibid. — *Celocis.* Voy. XXXI, 17.

Ibid. — *Inter Teum Samumque.* Selon Crévier il faut lire *inter Teum Lebedumque*. Lébédus est, de nos jours, totalement abandonnée.

Ibid. — *Et in portu qui a tergo urbis est* (*Geræsticum ipsi appellant*). Téos, aujourd'hui ruinée, était à trente stades ou près de quatre milles de Gérée et avait la mer au sud. Ce port des Téieus s'appelle maintenant Segigek, d'après Chandler.

Chap. XXVIII. — *In insula* (*Macrin nautici vocant*). Le détroit que forme cette île avec le continent se nomme aujourd'hui Jalanghi-Bogas, c'est-à-dire, détroit menteur, parce que ceux qui ne connaissent pas bien la côte le prennent souvent pour le port de Segigek.

Chap. XXX. — *Octoginta naves pugnabant.* Pour le nombre des vaisseaux et les détails du combat, Appien diffère quelque peu de Tite-Live. Cf. *Syr.* ch. XXVII.

Chap. XXXI. — *Quo territus Antiochus.* Appien ajoute que la défaite de Myonnèse fit pour ainsi dire perdre l'esprit à Antiochus, et que voyant tous les événements tromper son attente, les Romains le vaincre sur mer, Philippe les seconder, Annibal rester bloqué dans la Pamphylie, il se crut victime de la vengeance d'un dieu. En vain les habitants de Lysimachie accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, vinrent le supplier avec larmes de ne pas les abandonner, il se retira de cette ville qui renfermait ses provisions, ses arsenaux, ses trésors, et laissant le passage de l'Hellespont libre, gagna l'intérieur des terres. Cependant maître encore des villes de la Chersonèse qui défendaient les abords de l'Hellespont, et d'une flotte nombreuse, il lui était facile de disputer le passage des mers. Si même les Romains eussent pénétré en Asie il pouvait encore les en chasser par la famine, en dévastant les campagnes et en évitant une action générale. Le surnom de Grand lui fut donné bien injustement.

Ibid. — *Ab Lysimachia.* Cette ville détruite par un tremblement de terre vingt-deux ans après sa fondation par Lysimaque, avait été rebâtie par le roi de Syrie en 194. Voyez Appien, *Syr.*, ch. III. Elle était située sur l'isthme de la Chersonèse dont elle fermait l'entrée.

Ibid. — *Ad Ariarathen.* On lit dans Appien qu'Antiochus s'était attaché le roi de Cappadoce avant la guerre, en lui faisant épouser sa fille Antiochide.

Ibid. — *Naustathmon.* De ναῦς, vaisseau, et σταθμός, station.

Ibid. — *Lamptera*, de λαμπτήρ, pharse. La ville moderne est sur la langue de terre en-dedans de l'isthme.

Chap. XXXII. — *Eadem conditione qua prius C. Livii in fidem venissent.* Il n'y a pas dans le livre XXXVI de mention spéciale de ce dernier fait.

Chap. XXXIII. — *Æniorum Maronitarumque fines.* Ænus était une ville de Thrace, au sud du lac de Stantor formé par l'Ebre. Maronée était une ville importante de la même contrée, sur la mer Egée.

Ibid. — *Quam de navali pugna.* Sous-entendez *nuntiatum* ou *quod nuntiatum fuerat*.

Ibid. — *Dies forte quibus ancilia moventur*, etc., *quia Salius erat, disjunxerant ab exercitu.* P. Scipion était resté en Europe parce que, pendant les jours de cette procession solennelle, les Saliens ne pouvaient quitter l'endroit où ils se trouvaient.

Chap. XXXIV. — *Quod filius ejus captus in potestate regis erat.* Scipion l'Africain eut deux fils; le premier L. ou Cn. Corn. Scipion, ne soutint pas la gloire de son père et fut exclu du sénat pendant sa préture. Voy. XLI, 21, 27; Valer. Max., III, 5, 1; IV, 5, 3; l'autre, P. Scipion, homme d'un grand talent, mais d'une santé faible, adopta le fils de Paul Émile qui fut le second Scipion l'Africain. Voy. XL, 42; XLIV, 44; Cic. *Off.*, I, 33; *Brut.*, XIX, et *de Senect.*, XI. On ignore duquel des deux il s'agit en cette occasion. Cf. Polybe, XXI, 12; Appien, *Syr.*, ch. XXIX.

Ibid. — *Oreum*, ville de l'Eubée.



CHAP. XXXIV. — *Turma Fregellana*. Frégelle, était une ville des Volsques.

CHAP. XXXV. — *Advocato frequenti consilio*. Voy. Polyb., XXI, p. 11, et App. *Syr.*, ch. XXIX.

IBID. —*Smyrnam et Lampsacum et Alexandriam Troadem*. L'auteur a dit au ch. XLII du livre XXXV, qu'Antiochus n'avait pu encore ni réduire ces trois villes par la force ni les gagner par les négociations. Il a oublié de marquer la soumission des deux dernières. Quant à Smyrne, nous voyons par le ch. LIV de ce livre et par Polybe, XXII, 5, qu'elle resta fidèle aux Romains. Il aurait donc fallu, dans la traduction des mots : *eas quæ in Asia sint civitates*, se garder de dire : quant aux *trois* villes d'Asie.

IBID.—*Cis Taurum montem*, Aujourd'hui le Bouzdagh.

CHAP. XXXVI. — *Auri pondus ingens... et nomine tantum regio excepto*, etc. La situation du roi était elle assez désespérée pour qu'il achetât une paix déshonorante à des conditions onéreuses? Le rapport de notre historien semble entaché ici d'exagération.

CHAP. XXXVII. — *Sacrificavit Minervæ... et Iliensibus... ab se oriundos Romanos præferentibus et Romanis lætis origine sua*. Justin (XXXI, 8) raconte avec de plus amples details l'arrivée des Romains à Ilion. Les Iliens, dit-il, allèrent au-devant de l'armée conduite par les deux Scipions et pourvurent à tous les besoins. Ils se félicitaient comme des pères qui revoient leurs enfants après une longue séparation.

Les Romains visitant la ville se croyaient dans une nouvelle Rome; ils ne cessaient de contempler les temples et les statues des divinités et des héros qui avaient été l'objet de la vénération de leurs ancêtres. Les Iliens de leur côté se trouvaient heureux de voir leurs descendants, vainqueurs de l'Occident et de l'Afrique, venir revendiquer l'Asie comme un royaume qui avait appartenu à leurs aïeux, et dans leur ravissement ils disaient : « Qu'on eût dû désirer la ruine de Troie, puisqu'elle devait un jour renaître si florissante. »

L'orgueil national des Romains les porta toujours à rehausser par diverses fables l'éclat de leur origine et surtout à la rattacher à Énée et à ses descendants. Dans les premiers temps ils ne cherchaient pas à faire valoir cette prétention. Mais quand leur prépondérance fut assurée en Europe, que Carthage fut vaincue et la Grèce humiliée, quand ils résolurent d'établir leur autorité en Asie, ils songèrent plus fortement que jamais à anoblir ainsi leur généalogie. (Voy. Choiseul-Gouffier; voy. en Grèce, vol. II, pag. 184 et suivantes et 594 et suivantes.) C'était du reste un moyen de se ménager des alliés dans le pays où ils voulaient pénétrer, politique à laquelle ils ne manquèrent jamais. (V. Petit Radel *Nouv. Mém. de l'Acad. des Inscrip.*, vol. VI, p. 558.) Aussi voyons-nous que préparant les voies à l'avance, ils eurent soin de comprendre les habitants d'Ilium dans le traité conclu avec Philippe à la fin de la première guerre de Macédoine, comme des alliés auxquels ils portaient une affection mutuelle (Voy. XXIX, 12). Quelque temps auparavant les érudits de la cour de Ptolémée Philadelphe qui fondaient alors la célèbre bibliothèque d'Alexandrie n'avaient pas craint par une vile adulation, d'altérer un texte d'Homère pour faire prédire par le poëte la grandeur future du descendant d'Énée (Voy. Strabon, XIII, p. 608.) Il leur avait suffi, pour cela, de changer Τρώεσσιν en πάντεσσιν dans ces vers :

Νῦν δὲ δὴ Αἰνείαο βίη Τρώεσσιν ἀνάξει
Καὶ παῖδων παῖδες, τοί κεν μετόπισθε γένωνται.

Hic domus Æneæ cunctis dominabitur oris,
Et nati natorum et qui nascuntur ab illis.

Æn., III, 9.

Dans le même temps, Lycophron, poëte de la cour de Philadelphe, insérait dans ses vers une prédiction semblable, et faisait aussi descendre les Romains du fils d'Anchise. (*Cassandra*. V. 1226 et suiv.)

Cette ridicule vanité, dit M. de Choiseul, a dû sans doute exciter, dans le commencement, des sarcasmes et des railleries piquantes; mais leur puissance devenue colossale fit promptement taire la critique, et le héros dont ils se prétendaient issus devint un des plus honorés dans Ilion comme dans Rome. (Walpole, tom. I, p. 104; Clarke, *Travels*, tom. II, p. 86. Voy. à la planche 38 du Voyage de Choiseul, une médaille d'*Ilium recens* représentant Énée emportant son père Anchise, et une autre qui représente Vénus et Anchise se donnant la main.)

La fondation d'*Ilium recens* ne peut remonter plus haut que l'an 715 avant J.-C. (Strabon, XIII, p. 595 et 601; Pausan., I, 35, VIII, 12.) Elle ne fut longtemps qu'une ville assez médiocre. Mais depuis l'arrivée des Romains en Asie, son état s'améliora et ses richesses augmentè rent (Strab. XIII, p. 594; Tite-Live, XXXVIII, 39.) Plus tard Sylla, César, Auguste et plusieurs empereurs la comblèrent de bienfaits comme l'avaient fait Xerxès et Alexandre, grâce à l'habileté que montrèrent toujours les habitants à flatter par des augures favorables l'ambition de leurs protecteurs et à exploiter l'intérêt inspiré par la ville dont ils avaient usurpé le nom. Voy Hérodote, I, 4 et 5; Arrien, *exped. d'Alex.*, I, 11; Diod. de Sic., XVIII, p. 589; Plutarque, *Vie de Lucullus*; Lucain *Phars.*, IX, 961 et suiv.; Pline, V, 30; Suétone, *César*, ch. LXXIX; les commentateurs d'Horace sur la troisième ode du liv. III; Mionnet, *Catalogue de méd. ant.*, p. 658, 660, 661, du II vol.

CHAP. XXVII. — *Lectum promontorium*. Ce promontoire dont il est souvent parlé dans l'Iliade, était formé par la pointe occidentale de la chaîne de l'Ida. C'est aujourd'hui le cap Baba ou Santa-Maria.

IBID. — *Ne ante in aciem descendat quam in castra me redisse audierit*. Cette réponse de P. Scipion s'explique en disant qu'il avait voulu par là engager le roi à prendre le temps de la réflexion et à conclure la paix. M. Michelet (*Hist. Rom.*, t. II, p. 68, 2e édit.) la qualifie *de négociation équivoque*.

IBID. — *Transgresso Phrygium amnem*. D'après les auteurs anciens le Phrygius aussi nommé Hyllus est un fleuve d'Ionie qui se jette dans l'Hermus. Hérod., I, 80; Strab., XIII, p. 626 ou 928. Mais d'après toutes les relations des voyageurs modernes on ne trouve pas d'autre cours d'eau que l'Hermus dans le voisinage de Magnésie du Sipyle; et il n'en est fait aucune mention ni dans ce chapitre ni dans les suivants Les Romains ne connaissant pas le pays et entendant donner à l'Hermus le nom de fleuve Phrygien puisqu'il prend sa source en Phrygie, lui auront apparemment conservé cette dénomination erronée. C'est ainsi qu'ils ont appelé le Caïque Mysius parce qu'il prend sa source en Mysie. L'Hermus est aujourd'hui le Sérabat. Voy. Mannert. *Geogr. der Griechen und Rœmer*. vol. VIII., p. 377.

CHAP. XXXVIII. — *Ad Hyrcanum campum*. Cette plaine était en Lydie entre Thyatire et la source du Caï-

que. *Hyrcania* se nomme actuellement *Durgut*. Voy. Strab., XIII, p. 629. Étienne de Byzance; Pline, V, p. 29.

CHAP. XXXVIII. — *Dahæ*, Peuple des côtes de la mer Caspienne, voisin des Mèdes.

CHAP. XXXIX. — *Nullum unquam hostem Romani æque contempserunt*. On sait que la défaite des Syriens donna ensuite lieu à cette ironie proverbiale : *Fuit rex Antiochus Magnus*.

IBID. — *Cn. Domitius*. Drakenborch entend ici Cn. Domitius Ahenobarbus qui, deux ans auparavant, défit les Boïens en qualité de consul. Voy. XXXV, 10 et 40. Cf., Appien, *Syr.*, ch. xxx; Plut. *Apoph.*, p. 197.

IBID. — *Castra admoveri placuit*. Peut-être L. Scipion voulut-il se hâter de livrer la bataille pour échapper à la tutelle de son illustre frère, à qui l'opinion publique en eût attribué toute la gloire, s'il y eût assisté. — Du reste, dans Appien (ch. xxx, 31), le consul ne paraît prendre aucune part à tous les préliminaires de la bataille. C'est Domitius seul qui agit, qui decide l'attaque, qui dispose l'armée. Voyant qu'Antiochus reste immobile et semble attendre le retour de P. Scipion, il fait publier par un héraut, de manière à être entendu dans le camp des Syriens, que le lendemain il livrera le combat. Puis il prend le commandement de l'aile droite, donne celui de l'aile gauche à Eumène, et place le consul au centre. Tite-Live ne parle point de ces dispositions, et même dans toute la description de la bataille qui va suivre, il y a tant d'embarras et d'obscurité qu'il serait difficile de la rendre entièrement claire et intelligible.

CHAP. XL. — *In duos et triginta ordines armatorum acies patebat*. « On remarque, dit Rollin, qu'une des causes de la perte de la bataille fut la manière dont le roi avait rangé sa phalange. C'étaient tous de vieux soldats aguerris, pleins de vigueur et de courage. Il fallait donc pour en tirer tout le parti possible, leur donner moins de profondeur et plus de front; au lieu que les ayant rangés sur trente-deux de profondeur, il en rendait la moitié inutile. Antiochus en cela n'avait pourtant fait que suivre la tactique observée par Philippe et par Alexandre; mais dans la suite les généraux habiles réduisirent la phalange à seize et même jusqu'à huit de profondeur, selon le besoin. »

IBID. — *Tum eminentibus tantum inter armatos elephantis, magnum terrorem præbebat*. Arrien, dans sa Tactique, nous apprend que ces animaux avaient quelquefois les défenses armées d'un fer aigu, pour en augmenter la force et le tranchant. Sur tout ce qui se rapporte à l'usage que les anciens faisaient des éléphants dans les batailles rangées, on pourra consulter, avec grand fruit, les savantes recherches dont M. le général Armandi doit incessamment enrichir la science.

IBID. — *Cataphractos ipsi appellant*. Ces combattants étaient armés de toutes pièces et portaient le cuissard et la cuirasse faite d'écailles de fer de corne ou de toile. Les chevaux étaient armés d'un fronteau et de la maille. Voy. la Tactique d'Arrien.

IBID. — *Agema eam vocabant*. L'agéma, (ἄγημα) qui a beaucoup exercé les commentateurs, paraît avoir été un corps d'élite composé d'infanterie, de cavalerie et d'éléphants qui marchaient devant les rois de Macédoine. Ce nom est dérivé ou d'ἄγω, entraîner, à cause de l'impétuosité de ce bataillon, ou d'ἄγαμαι, admirer, à cause de sa belle tenue. Voy. Polybe, V, 65; Appien, *Syr.*, ch. xxxii; Arrien, III, 2 et 11; Q. Curce, IV, 13; V, 4 et Suidas au mot ἄγημα.

CHAP. XL. — *Ejusdem regionis*. Plusieurs provinces au delà de l'Euphrate et du Tigre étaient dans la dépendance de la Médie et confondues sous la même dénomination.

IBID. — *Argyraspides*. Ces soldats, ainsi nommés de ἄργυρος, argent, et de ἀσπίς, bouclier, portaient des boucliers ornés de lames d'argent ou d'un autre métal brillant. Voy. Polybe, V, 79, 4; Justin, XII, 7. C'est probablement un bouclier de ce genre que nous offre la célèbre mosaïque de Pompéii, où, suivant l'opinion la plus vraisemblable, est représentée la bataille d'Arbelle.

IBID. — *Dahæ*. Les Dahes étaient Scythes d'origine et occupaient anciennement la haute Asie du côté de la mer Caspienne. Les Romains leur conservèrent leur nom en y faisant une légère altération dans la manière de le prononcer, et les appelèrent Daces.

IBID. — *Cyrtæi funditores*. Ces peuples, nommés encore *Cyrtii* (XLII, 58), et par Strabon (XI, p. 523; XV, p. 727), Κύρτιοι ou Κύρτιοι, habitaient en Médie. Ce géographe les dit habiles frondeurs, mais très-portés au brigandage. Une ressemblance frappante de nom et de caractère ne pourrait-elle pas nous autoriser à croire que leurs descendants sont ces Kurdes terribles dont les hordes vagabondes et spoliatrices infestent la Syrie. On prétend que ces voleurs sont en effet très-jaloux de l'ancienneté de leur origine, et parlent de leurs ancêtres avec une satisfaction peu commune. M. Volney pense même que par suite des rapports qui ont dû exister entre les anciens Kurdes et les Mèdes, les Assyriens, les Perses et les Parthes, la connaissance de leur langue pourrait jeter quelques lumières sur l'histoire ancienne de ces contrées.

IBID. — *Elymæi*. Strabon les place vers la Susiane, et Tacite vers l'Arménie.

IBID. — *Regia ala*. C'est peut-être le même corps qu'Appien nomme cavalerie des amis (*Syr.*, ch. xxxii, 57) et Arrien (I, 19 et III, 11) aile royale des amis. Voyez Sainte-Croix, *Examen crit. des Hist. d'Alexandre*, section III, p. 453 et suiv.

IBID. — *Tarentini*. C'étaient des cavaliers chargeant le javelot à la main. Voyez la Tactique d'Arrien.

IBID. — *Neocretes*. On pense qu'il faut entendre par ce mot des recrues crétoises. Voyez Pline, XXXVII, 40; Polybe, V, 3, 65 et 79.

La description de ces différentes troupes, sous le rapport de leur position et de leur force numérique, est tellement confuse qu'il y a lieu de supposer que le texte est altéré.

CHAP. XLI. — *Rex ipse in dextro cornu erat*. Ni Tite-Live ni Appien ne disent qu'Annibal eût assisté à ce combat; et Rollin (*Hist. rom.*, t. VII, p. 262) observe que cela ne lui était pas possible, bloqué comme il l'était, par les Rhodiens dans la Pamphilie. C'est cependant ce qui est affirmé à la fin du ch. LVIII du livre XXXVIII, et dans Aulu-Gelle, V, 5.

IBID. — *Minioni*. Appien l'appelle Mendis.

IBID. — *Falcatæ quadrigæ*. Cf. Q. Curce IV, 9; Xénoph., *Cyrop.*, IV, 1 et *Anab.*, I, 8; Diodore, XVII, 53; Scheffer, *de re vehic.*, II, 15.

CHAP. XLII. — *Prælongarum hastarum sarissas Macedones vocant*. Elles avaient vingt et un pieds de long sui-



vant Polybe et Élien, et vingt-quatre suivant Arrien, et dépassaient l'homme de dix-huit pieds.

CHAP. XLIV. — *Ad quinquaginta millia peditum*, etc. Appien comprend dans ce nombre les prisonniers, et ajoute que le nombre des morts était difficile à calculer (*Syr.*, ch. XXXVI.) Justin compte cinquante mille tués et onze mille prisonniers. Ces rapports semblent exagérés quand on les compare au petit nombre de combattants que perdit l'armée romaine.

IBID. — *Qui in arce erant*. La citadelle des Sardes était dans une position très-forte sur une hauteur qui dominait la ville.

CHAP. XLV. — *Trallibus*. Cette ville était dans l'intérieur de la Lydie, selon Ptolémée, V, 2; Pline, V, 29, et Etienne de Byzance. Strabon dit qu'elle était riche, bien peuplée et fortifiée de tous côtés par la nature. Elle se nomme aujourd'hui Chora.

IBID. — *Magnesia quæ super Meandrum est*. Voyez XXXVI, 43.

IBID. — *Asiaque omnis quæ cis Taurum montem est*. C'est-à-dire toute l'Asie-Mineure à l'exception de la Cilicie. L'expression *Asia Minor* n'était pas en usage dans l'antiquité. On ne connaissait d'autres divisions que celle de pays en deçà et au delà du Taurus et de l'Halys.

Les provinces que le traité enlevait aux Séleucides étaient les plus riches et les plus peuplées de l'empire.

IBID. — *Quindecim millia talentum euboicorum*. Cette somme était énorme pour l'époque. Quelle que soit la valeur qu'on donne au talent euboïque, celle que lui assigne Festus (4,000 deniers = 3,280 fr.), ou celle qu'on déduit d'Hérodote (56 mines et demie, = 5,666 deniers = 4,666 fr. 12 c.), les 15000 talents valaient 49,200,000 fr. ou 69,991,800 fr. Antiochus ne se releva pas du désordre que ce tribut jeta dans ses finances; il périt même assassiné par ses sujets, pour avoir tenté de le réparer par un sacrilége.

IBID. — *Eum ante omnia deposcimus*. Ce qui peut justifier Scipion d'une demande si peu digne d'un homme loyal, d'un rival magnanime, c'est que les Romains, obéissant aveuglément aux devoirs de la politique, exécutaient, comme magistrats, comme citoyens, des mesures qu'ils désapprouvaient peut-être comme hommes. Ainsi nous avons déjà vu Scipion demander l'extradition d'Annibal après la victoire de Zama, bien que plus tard, lors des intelligences de ce général avec Antiochus, il s'indignât contre cette mesure quand il put, dans le sénat, exprimer ses sentiments personnels.

. IBID. — *Pacis conditionem acciperent*. Appien (*Syr.*, ch. XXXIX) ajoute que bientôt on apporta à Scipion une partie du tribut, et qu'on lui envoya vingt otages parmi lesquels était Antiochus, le plus jeune des fils du roi.

CHAP. XLVI. — *Acilio magno consensu decretus triumphus*. Un des vers saturnins que le triomphateur fit graver, à cette occasion, sur une table d'airain, nous a été conservé par Atil. Fortunatus. (Voy. Putsch. *Gramm. ant.*, p. 2,680.

Fundit, fugat, prosternit maximas legiones.

IBID. — *Tria millia pondo*. Deux mille trois cent quarante trois kilogrammes cent grammes, suivant Crévier.

IBID. — *Tetradrachmum atticum centum tredecim millia*. A raison de 3 fr. 85 c. par tétradrachme, cette somme répondait à 432, 790 fr. de notre monnaie.

CHAP. XLVI. — *Cistophorum*. De κίστος, corbeille, et φέρειν, porter. Les cistophores étaient des pièces de monnaie d'Asie, du poids et de la valeur du tétradrachme, ayant pour empreinte la figure des prêtres qui portaient sur la tête les corbeilles dans lesquelles on renfermait les objets mystérieux, servant aux sacrifices de Cybèle, de Bacchus et de Cérès. Voy. Ernesti, *Clav. cic.*; Alex. Xav. Panel, *de Cistophoris*; Eckhel, *Doctr. num.*, t. IV. ch. XVIII, p. 352 et suiv.; Gœz, *Epist. de re num.*, p. 50; et Rasch, *de re num.*, t. I, p. 2, p. 552 et suiv.

IBID. — *Captivos nobiles, Ætolos et regios duces sex et triginta duxit*. Tite-Live a déjà parlé, au ch. III de ce livre, des principaux prisonniers étoliens, arrivés à Rome, et parmi lesquels était Damocrite. Mais il en avait compté quarante-trois. Drakenborch explique ainsi cette différence : plusieurs de ces personnes pouvaient s'être évadées en même temps que Damocrite, et s'être dérobés, par la fuite ou par la mort, à la honte qui les attendait; bien que l'historien ne mentionne que Damocrite, auquel son rang distingué avait peut-être valu cette mention spéciale; ou bien encore un certain nombre de ces malheureux étaient morts, avant le triomphe, de maladie ou de blessures. On peut aussi attribuer cette différence à un oubli de l'auteur ou à une faute des copistes.

IBID. — *In Vastetanis*. Les Vastétans sont sans doute les mêmes que les Bastétans, placés par les géographes anciens dans la Béotique et la Tarragonaise, près des Bastules. Ils tiraient leur nom de la ville de Basti (*Baza*). Leur pays répondait au territoire de Murcie et de Cadix. Voy. Ptol., II, 7; Strab., III, 4, p. 141, 156, 162, 163; Pline, III, 2, et 3.

IBID. — *Æmilii proconsulis*. Le ch. II du livre XXXVI nous apprend qu'il avait été nommé seulement préteur. Mais dans Plutarque (*Vie de Paul Émile*) nous lisons qu'il joignait à cette dignité le pouvoir consulaire, et se faisait précéder de douze licteurs au lieu de six.

CHAP. XLVII. — *Quum cæteri centurias non explessent*. Le nombre légitime des suffrages était de plus de la moitié des centuries.

CHAP. XLVIII. — *Legatos ætolos in senatu.... respondisse ab suis legatis se*, etc. Ce faux bruit avait été apparemment répandu par les Étoliens, pour obtenir du sénat des conditions de paix plus avantageuses.

CHAP. XLIX. — *Insolentia sermonis*. Il ne faut pas perdre de vue qu'à cette époque L. Scipion n'avait pas encore vaincu Antiochus, qu'on était même incertain à Rome du sort du consul et de son armée.

IBID. — *Egredi templo jussi sunt*. Voyez la note du ch. VI du livre I, t. I, p. 476.

IBID. — *Dolopiæ atque Athamaniæ bellum inferebant*. Ces contrées, voisines de l'Épire, avaient été récemment conquises par Philippe, lorsqu'il avait joint ses armes à celles des Romains.

CHAP. L. — *Supplementum in Hispaniam datum*. Sous-entendu *ulteriorem*.

CHAP. LI. — *Certamen inter P. Licinium... quale patrum memoria*, etc. Voy. Epit. XIX et liv. XXIV, 8. Postumius Albinus était prêtre de Mars.

IBID. — *Imperia inhibita... pignora capta*. Voy. III, 5.

Chap. LI. — *Religio ad postremum vicit.* Les flamines nommés *majores*, et choisis seulement parmi les patriciens, ne pouvaient s'absenter de Rome (Voy. Val. Max., I, 1). Le flamine Diale, comme nous l'avons déjà dit, ne devait pas même en sortir pour une nuit. (Voy. Tite Live, V, 52.)

Ibid. — *Metu ne cum Gallis foret bellandum.* Ces mots prouvent que si plus tard le consul Manlius Vulson, successeur de L. Scipion, fit la guerre aux Gallo-Grecs sans y être autorisé par le sénat ni par le peuple, cet acte d'indépendance, que des historiens lui ont reproché, n'était pas une faute que le sénat pouvait punir, puisque cette expédition était conforme aux intentions que ce dernier avait manifestées d'avance.

Chap. LII. — *Fratresque suos.* Eumène avait pour frères Attale et Athénée.

Ibid. — *Inexplicabili facilitate.* Tite-Live dit, dans le même sens, *inexplicabile odium* (XXXIX, 51), une haine qui n'aura point de terme.

Ibid. — *Ut absurdum esse diceret.* J. Gronove suppose qu'on doit lire : *et absurdum esse dicere.*

Ibid. — *Dicere jussus.* Cf. Polybe, XXII, 2-4.

Ibid. — *In ipsa concione intermortuus.* Voy. XXIII, 2. et 21. *Intermortuus est*, synonyme de *pene mortuus.*

Ibid. — *Vetustissima domus nostræ vobiscum amicitia.* Cette alliance contractée avec le père d'Eumène est dite ici très-ancienne, en ce sens qu'Attale fut le premier de tous les princes de l'Asie qui lia amitié avec les Romains.

Chap. LIV. — *Quia non aderat quidam Rhodiorum.* La leçon ordinaire est : *quia non aderant.* Elle a été changée d'après ce passage de Polybe (XXII, 5) : Μετὰ δὲ τοῦτον (Eumène) ἐβούλοντο μὲν εἰσάγειν Ῥοδίους· ἀφυστεροῦντος δέ τινος τῶν πρεσβευτῶν, εἰσεκαλέσαντο τοὺς Σμυρναίους.

Ibid. — *Quæque circumjacent Europæ.* Ænus et Maronée, la Chersonèse d'Europe et Lysimachie.

Ibid. — *Quidquid intra eum cardinem est.* Ce n'est pas le seul exemple de l'emploi métaphorique du mot *cardo.* Plus bas, XL, 18 : « ut promontorium iis Minervæ, velut « cardo in medio esset ; » et, XLI, 1 : « creati duumviri « navales erant qui tuendam... Anconam, velut cardi- « nem haberent. »

Chap. LV. — *Post Rhodios Antiochi*, etc. Comp. Polybe, XXII, 7.

Ibid. — *Decem legatos more majorum senatum missurum.* Voy. XXXVIII, 37, 38.

Chap. LVI. — *Lycaoniam omnem*, etc. Le double accusatif, sujet du verbe *dari*, et régime de la préposition *extra*, donne quelque obscurité à la phrase et empêche de bien distinguer les pays concédés à Eumène de ceux qui étaient exceptés de la donation.

Ibid. — *Cariam quæ Hydrela appellatur.* Sur cette ville de Carie, voyez Étienne de Byzance, Strab., XIV, p. 650; Pline, V, 29; Cellarius, *Geogr. ant.*, IV, 99.

Ibid. — *Qui Ptolemæi Telmissii fuisset.* On ne sait quel fut ce Ptolémée le Telmissien. On a proposé de lire : *Qui Ptolemæo Telmissi fuisset.* Polybe ne parle ni de ce erritoire ni de ces châteaux au delà du Méandre.

Ibid. — *De Solis urbe.* Cette ville, nommée aujourd'hui Palé-Solf, était dans la Cilicie, dite *Campestris*, sur le bord de la mer. Elle était de fondation grecque. Philocypros, qui y régnait, lui avait donné ce nom en l'honneur de Solon son ami. C'est de cette ville, ou d'une autre de même nom dans l'île de Chypre, que vient le mot de solécisme, parce qu'on y parlait un grec très-corrompu.

Chap. LVII. — *Quum priore anno haud prospere*, etc. Tite-Live ne s'accorde pas ici avec Plutarque, qui (*Vie de Paul Émile*, ch. iv) ne parle pas de la défaite de Paul Émile par les Lusitaniens, dont la nouvelle altéra la joie du triomphe d'Acilius (ch. xlvi). Il rapporte que le préteur vainquit deux fois les barbares en bataille rangée, et en tua environ trente mille.

Ibid. — *Triumviri deduxerunt.* Les mêmes triumvirs avaient conduit, l'année précédente, des colonies à Plaisance et à Crémone, Voy. ch. xlvi et xlvii.

Ibid. — *Quod multa congiaria habuerat.* Ces distributions n'étaient pas encore fréquentes à cette époque. On en trouve cependant un exemple au ch. ii du livre XXV. Voyez la note sur ce passage, t. I, p. 914.

Ibid. — *Novum sibi hominem tantum præferri.* Les nobles laissaient rarement arriver au pouvoir un homme nouveau, puisque les historiens rapportent toujours un fait de cette espèce comme une chose remarquable.

Ibid. — *Intestabili perjurio.* Un grand nombre d'éditions portent : *Inæstimabili perjurio*, c'est-à-dire par un parjure, qu'aucune amende ne peut expier.

Chap. LVIII. — *Asiaticum se appellari voluit.* Depuis que P. Scipion avait pris le surnom d'Africain, on vit fréquemment les orgueilleux patriciens emprunter, à une circonstance pareille, une illustration qui les élevât au-dessus de leurs concitoyens, et même des autres membres de leur famille. De là ces surnoms de Macédonique, de Baléarique, de Numidique, etc.

Chap. LIX. — *Militibus quini viceni denarii dati.* Les vingt-cinq deniers feraient 20 fr. 50 c. de notre monnaie. On voit ici, pour la première fois, le triomphateur distribuer des deniers à ses soldats. Ils ne recevaient, avant Scipion l'Asiatique, qu'un certain nombre d'as ou de pièces d airain. Voy. XXXIII, 42; XXXIV, 46 et 55 ; XXXVI, 40. Deux ans plus tard Fulvius fit à ses troupes un don pareil. Voy. XXXIX, 5. — Ces distributions s'élevèrent d'année en année jusqu'à Paul Emile, qui après la défaite de Persée les porta jusqu'à quatre cents deniers, pour un cavalier, et deux cents pour un fantassin, sans compter la valeur du butin. Voy. XLV, 34.

Chap. LX. — *In Cretam insulam trajicere.* Cette île était souvent en proie aux dissensions civiles. Gortyne et Gnosse s'unissaient tantôt pour subjuguer le reste du pays, et tantôt se faisaient la guerre entre elles ou luttaient contre les autres villes de la Crète. Voy. Polybe, IV, 53-55; VII, 12; XXIII, 15; XXVII, 16; XXVIII, 15; XXXI, 1.

Ibid. — *Cydoniatæ.* Cydonie était au N.-O. de l'île, près de la côte. Elle se nomme actuellement la Canée.

Ibid. — *Gortynios.* Gortyne se trouvait au S.-O. de Gnosse. Il en reste encore des ruines magnifiques près du village de Novi-Castelli.

Ibid. — *Gnosios.* Cette ville, dont les ruines subsistent près d'un couvent grec nommé Enadieh, était située vers le centre de l'île, et à une lieue environ de la côte septentrionale.



LIVRE XXXVIII.

Dans ce livre encore, presque tout est emprunté de Polybe; les autres auteurs sont cités quelquefois lorsqu'ils s'écartent de l'historien grec, comme aux ch. XXIII et XLI, Claudius, et aux ch. XXIII, XLV et L, Valérius Antias. Au ch. XLIV, Tite-Live a rappelé le discours de Caton sur l'argent d'Antiochus. Le ch. III est tiré de Polybe (XXII, 8 et 9). Au ch. X, il rappelle sous la forme indirecte, le discours de l'Athénien, qui a beaucoup d'étendue dans Polybe (ch. XIV). Tout le ch. XI est tiré du ch. XV, de Polybe, et l'*Ecloga de leg.* (Polyb., ch. XVI) prouve que les chapitres suivants sont tirés de Polybe, quoique les *Excerpta* n'existent plus. Le ch. XIV vient du ch. XVII de Polybe. Pour le ch. XV voyez Polybe ch. XX. Dans le fond du récit, Tite-Live a en cet endroit suivi Polybe comme on le voit par ses fragments. Mais il a ajouté le nombre des morts d'après Claudius et Valérius Antias. Pour les ch. XXIII et XXIV, voy. Polybe, ch. XXI; et pour le ch. XXV, le même auteur, ch. XXII. — Ch. XXIX sur Fulvius, cf. Polybe, ch. XXIII; et ch. XXXI et XXXIV, cf. Polybe, ch. XXIII. — Au ch. XXXIV, il signale les différences des autres auteurs. Les ch. XXXVII, XXXIX, correspondent à Polybe, ch. XXIV-XXVII (cf. *Spicileg.*, p. 42); le ch. XXXIX, au ch. XXVII du même auteur. — Peut-être ce que Tite-Live ajoute des habitants d'Ilium, a-t-il été omis par l'auteur des *Excerpta*. — Ch. L, en commençant le récit de la défense célèbre de P. l'Africain, il cite pour autorité Valérius Antias. Il en a encore fait usage dans les chapitres suivants, surtout ch. LII, LIV, où il raconte la mort de l'Africain. On voit par Aulu-Gelle (VII, 19) quel était le récit de Valérius, que Tite-Live réfute ailleurs, XXXIX, LII. — Ch. LV. *Tradunt... manibus concerpsisse*; voy. Polybe, *Excerpta. Maii*, p. 417; Tite-Live cite encore en ce dernier endroit Valérius Antias. Mais il a puisé aussi à d'autres sources qu'il n'indique pas.

CHAP. I. — *Athamania*. L'Athamanie était un petit royaume de la région du Pinde, répondant aux cantons modernes de Djoumeska et de Radovich dans la vallée comprise entre l'Arta et les sources de l'Inachus. Les géographes ne se sont pas accordés sur la fixation de ses frontières. La topographie du nord de la Grèce fut longtemps peu connue. Nous profiterons surtout dans ces notes des éclaircissements qu'ont apportés sur cette question MM. Poucqueville, Leake et quelques autres voyageurs modernes.

IBID. — *Argitheam*. Cette ville qui probablement était sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui Arta, présente encore les murs de son acropole élevés dans certains endroits à la hauteur de quelques toises. La basse-ville qui avoisinait l'Inachus est encore indiquée par des maçonneries solides et un château. Du nom d'Argithea les Grecs qui prononcent à peine le gamma auront fait d'abord Arithea, puis Arta. Cependant quelques voyageurs ont cru qu'Arta était l'ancienne Ambracie.

IBID. — *Cum delectis Ætolorum*. Ces mots désignent sans doute le corps de magistrats Étoliens que l'auteur appelle *Apocleti* au ch. XXXIV du liv. XXXV.

IBID. — *Heracleam*. Il s'agit d'Héraclée en Épire, sur les confins des Athamanes et des Molosses.

IBID. — *Tetraphyliam*. Les ruines cyclopéennes de Tétraphylie se remarquent près du village de Servinna. Elles présentent une position importante qui couvrait le pays au nord.

CHAP. I. — *Theudoniam*. Elle existe aujourd'hui sous même nom légèrement modifié (Théodouria). En l'occupant, les partisans d'Amynander étaient maîtres du défilé qui conduit dans la vallée de l'Acheloüs.

IBID. — *Athenæum castellum*. On croit retrouver ce fort dans une ville pélasgique ruinée, nommée maintenant Avados.

IBID. — *Gomphos*. Voyez XXX, 11, 14, 15.

IBID. — *Ad tanta itinera*. Pour arriver au fort d'Athénée, Philippe avait à traverser les défilés de la partie supérieure du Pinde.

IBID. — *Suffecissent*. Beaucoup de manuscrits, ainsi que les anciennes éditions, portent *sufficerent*.

IBID. — *Ethopiam*. Cette ville avait une enceinte de maçonnerie pélasgique; elle se trouve près du Mougliana.

IBID. — *Templum Jovis Acræi*. Nous avons déjà dit qu'on donnait le surnom d'Acræus ou d'Acræa aux divinités qui avaient leur temple sur une hauteur (ἀκραῖος, élevé). La Fortune était adorée, avec ce surnom, à Sycione, et Junon à Argos. Voy. Pausan. II, 7 et 24.

Les restes du temple dont parle ici Tite-Live se voient encore sur la rive droite de l'Inachus, au-dessous du village de Péta. Restauré en briques par les Romains, il fut transformé en église sous le règne des Comnènes qui le dédièrent à saint Constantin. Il était en face d'Argithea.

IBID. — *Flumen trajecerint*. Ce fleuve était l'Inachus.

IBID. — *Hic finis sequendi fuit. Inde tuto Macedones.* etc. Amynander et les Étoliens pouvaient facilement couper la retraite à Philippe par les défilés. Mais peut-être leur suffisait-il de voir le pays évacué par l'ennemi. Le passage des Macédoniens dut s'effectuer entre les monts Agnanda et Djoumerca (chaîne du Pinde).

IBID. — *Postea per inducias*. Dans d'autres éditions il y a: *Postero die per inducias*. La leçon suivie dans cette édition est conforme à la majorité des manuscrits, et du reste on concevrait difficilement qu'une trêve eût pu être conclue le lendemain d'une défaite où les vaincus s'étaient réfugiés auprès du roi en Macédoine.

CHAP. III. — *Ephesi post magnum cum Antiocho prælium morantes*. Cf., XXXVII, 45, et Polybe, XXII, 8.

IBID. — *In Amphilochos*. L'Amphilochie, contrée voisine de l'Athamanie, fait aujourd'hui partie du territoire d'Arta dans l'Épire. Les modernes la surnomment à cause de sa fertilité, Chazi ou les délices.

IBID. — *Fuerat quondam Ætolorum*. Voyez III, 36, et XXXII, 34.

IBID. — *In Aperantiam descenderunt*. L'Apérantie était un petit territoire compris actuellement dans le canton de Radovich dont le chef-lieu est Théodouria.

IBID. — *Dolopes*. La Dolopie est maintenant appelée Megalovlachie.

IBID. — *Nunquam Ætolorum fuerant*. Voyez III, 36.

IBID. — *Legati ab Roma rediere*, etc. Voyez XXXVI, 49 et 50.

IBID. — *Apolloniam*. Ville autrefois florissante à deux milles de l'Adriatique. Ses ruines sont assez considérables.



Chap. III. — *Epirotis Ambraciam placebat aggredi.* Cette ancienne capitale de l'Epire n'offre plus au voyageur que son acropole. Elle répond probablement au château moderne de Rogous. Quant au terrain de la basse ville il est occupé par une forêt ténébreuse. C'est à tort que les anciens géographes, trompés par une ressemblance de noms, lui ont donné pour emplacement le village moderne d'Ambrakia ; ces dernières ruines sont celles de Kervasara.

Ibid. — *Arachthum navigabilem amnem.* L'Arachthus, surnommé Aréthon, prenait sa source dans les montagnes du Tymphé, traversait la Parorée, et après avoir passé à Ambracie, se jetait dans le golfe de ce nom. Il est aujourd'hui nommé Lourcha ou fleuve de Rogous. Les anciens ne s'accordent pas sur sa dénomination et l'appellent les uns Ἄραχθος ou Ἀρέθων, les autres Ἄραιθος ou Ἄρατθος. Voy. Ptol. III, 14 ; Strabon, VII, p. 525 ; Pline, IV, 1. Paumier (*Græc. ant.*) le confond même avec l'Inachus.

Ibid. — *Æstatem aptam rei gerendæ adesse.* La plaine d'Arta, si riche et si fertile, n'est en effet praticable qu'en été. A l'époque des pluies, elle est submergée et ne présente plus alors que des fondrières et de grandes flaques d'eau qui rendent le pays inhabitable pour une armée.

Ibid. — *Arx, quæ imposita est tumulo, orientem spectat.* Cette citadelle est entièrement conservée. « On croirait, à son aspect, dit Poucqueville, qu'elle renferme encore une garnison de soldats de Pyrrhus. Ses remparts où l'on remarque, dans quelques parties de leur base, des restaurations romaines et modernes, annoncent son antique importance. On reconnait son style solide, au dire de Tite-Live (*muro quoque firmo septa erat*) à la courtine hérissée de créneaux qui unit encore les bastions. » *Voyage en Grèce*, t. II, p. 249.

Chap. IV. — *Ex Athamania fluens.* Paumier, (*Græc. ant.*, II, 7) a corrigé ainsi la leçon ordinaire : *Ex Acarnania fluens.* Elle contenait en effet une erreur évidente puisque les montagnes du Tymphé et de la Parorée, d'où l'Arachthus prenait sa source étaient dans une direction tout opposée à l'Acarnanie. Mais le mot Athamania lui-même n'est pas encore satisfaisant, à moins que la Parorée ne fût alors comprise dans cette contrée. Il vaudrait mieux reconnaître qu'il y a eu erreur de la part de l'auteur ou des copistes.

Ibid. — *Stratum jam... convenerant Ætoli.* Cette ancienne capitale de l'Acarnanie, encore appelée aujourd'hui Strato, était séparée de l'Étolie par l'Acheloüs. Elle subsiste avec ses murs et ses portes et son enceinte entière.

Chap. V. — *Adversus Pyrrheum quod vocant.* On a entendu le mot *Pyrrheum* de diverses manières. Quelques commentateurs ont pensé qu'il désignait le château du roi d'Épire ou sa sépulture (Voy. Polybe, XXII, 13 ; Strabon, VII, p. 525). Valère-Maxime (V, 1), et Justin (XXXV, 5), rapportent en effet qu'il fut enseveli à Ambracie, et Ovide nous apprend que les soldats de Paul Émile jetèrent les ossements de ce prince au milieu des rues, impuissant et sacrilége outrage à celui qui avait été la terreur de Rome !

> Pyrrhi... ossa.....
> Sparsa per Ambracias quæ jacuere vias.
>
> *In Ibin.*, 305.

Cependant Pausanias (I, 13 et II, 21,) atteste que d'après un oracle les Argiens élevèrent un temple à Cérès à l'endroit où périt ce prince et y déposèrent ses cendres.

On a supposé encore que le Pyrrheum était un temple dédié soit au roi d'Épire, soit au fils d'Achille qui fut de même enseveli à Ambracie. S'il désignait un tombeau ou un temple, sa dénomination serait semblable à celles de *Mausoleum*, *Dianium*, *Minervium*, etc., qui se trouvent quelquefois dans les auteurs anciens.

Cette observation s'applique en partie à l'Æsculapium dont il est question ensuite. On peut entendre par là ou un quartier ou un temple.

Chap. V. — *Asseribus falcatis detergebat pinnas.* On appelait faux, à cause de la forme de son fer, une poutre armée d'un croc pour arracher les pierres de la muraille. Ces chevrons, ainsi que les béliers, étaient recouverts d'une tortue ou mantelet. César, *Guerre des Gaules*, III, 14 ; Végèce, IV, 2.

Ibid. — *Tollenonibus libramenta plumbi*, etc. L'auteur s'est exprimé à peu près de même dans un autre passage (XLII, 63) : *Arietem admotum libramento plumbi gravatum ad terram urgebant.*

Ibid. — *Falces ancoris ferreis*, etc. Polybe, auquel Tite-Live a beaucoup emprunté pour le récit de ce siége, explique très-bien cette manœuvre, en ajoutant que les assiégés saisissaient et tiraient à eux les chevrons, de sorte que la poutre se brisait sur les créneaux et que la faux restait en leur pouvoir.

Chap. VI. — *Malleolos.* Il y en avait de deux sortes : les uns étaient seulement des cordes de jonc enduites de poix que l'on jetait tout enflammées sur les ennemis ou sur leurs ouvrages ; les autres étaient des flèches ardentes qui se lançaient quelquefois avec des balistes. Cette dernière espèce de marteaux ressemblait assez aux phalariques, lances entortillées d'étoupes enduites de poix, de soufre et de résine, que l'auteur a décrites précédemment (XX, 8). Cf. Vitruve, X, 22 ; Végèce, IV, 18 ; Ammien, XXIII, 3.

Chap. VII. — *Quæ Patris erant.* Patras, ancienne ville d'Achaïe, est encore aujourd'hui une des échelles les plus florissantes de la Morée.

Chap. VII. — *Vineis ante contecto loco.* On lit dans Polybe (XXII, 11) que le mantelet qui couvrait les travailleurs était parallèle aux murs, et avait 70 mètres de long.

Ibid. — *Pluribus locis aure admota.* Le même historien ajoute qu'arrivés à une certaine profondeur les assiégés rangèrent au fond de la fosse des bassins d'airain assez minces, dont le retentissement les avertissait du travail des mineurs. C'est ce qui a fait croire à quelques commentateurs qu'au lieu d'*aure admota* il fallait peut-être lire *aure æri admota* ou simplement *ære admoto.* Mais cette circonstance serait alors exprimée trop laconiquement pour être bien comprise. — Les bassins d'airain furent encore employés dans le même but par d'autres villes assiégées. Voyez Vitruve, X, 22 ; Æneas, *Poliorc.*, XXXVII ; Hérodote, IV, 200. Les modernes se sont quelquefois servis à cet effet du tambour.

Ibid. — *Suspenso furculis ab hostibus muro.* Quand les mineurs étaient parvenus aux fondements de la muraille, ils la sapaient sur une grande étendue et l'étayaient avec des bois qu'ils entouraient quelquefois de matières com-



bustibles. Après avoir disposé les troupes pour l'assaut on mettait le feu aux étais, et la muraille s'écroulait tout d'un coup en faisant une large brèche. Voy. Végèce, IV, 5; Appien, *Guerre de Mithrid.*, ch. XXXVI, LXXV, LXXXIV; *Guerres civiles*, ch. CXII.

Chap. VII. — *Dolium a fundo pertusum*. Polybe (XXII, 11) décrit cette machine avec plus de détails et plus de clarté.

Ibid. — *Ore in cuniculum verso*. La partie tournée contre la mine était celle que recouvrait le couvercle de fer. Du reste la largeur du tonneau était ajustée à celle de la mine, ἁρμοστὸν κατὰ τὸ πλάτος τῷ μετάλλῳ (Polybe, *loc. cit.*)..

Chap. VIII. — *Mille talentum argenti*. On voit dans le ch. suivant que ces talents étaient de ceux qu'on appelait *euboïque*. La somme équivalait donc à 5,280,000 f. ou à 4,666,120 fr. Voyez la note sur le ch. XLV du livre précédent.

Chap. IX. — *Indomitos ac mutabiles*. D'autres lisent *immutabiles*.

Ibid. — *Thyrium*. Quelques éditions ont *Tyrrheum*. Voy. XXXVI, 11.

Ibid. — *Qui cum ea gente primum amicitiam pepigerat*. Voy. XXVI, 24.

Ibid. — *Urbem ne quam formulæ sui juris facerent*. Cet article du traité regarde sans doute Pharsale, Echinus et Leucade, villes de Thessalie dont la non-restitution avait été un des principaux motifs qui avaient déterminé les Étoliens à appeler Antiochus en Grèce.

Ibid. — *Coronam auream centum et quinquaginta pondo*. On sait que *corona* comme στέφανος ne signifie pas toujours couronne; mais aussi quelquefois don, offrande, récompense. Une couronne d'or de cent cinquante livres serait en effet d'un poids exorbitant, car la livre romaine étant de trois cent vingt-quatre grammes, elle eût pesé quarante-huit kilogr. 600 grammes. La livre d'or monnayée valait au temps de la république 946 fr. 50 c. La valeur de ce don en argent était donc de 141,945 fr.

Chap. X. — *Argos Amphilochium*. Cette ville fondée par une colonie d'Argiens sous la conduite d'Amphilochus, fils d'Amphiaraüs, le devin, dut être une des plus grandes cités de l'Épire, si l'on en juge par l'étendue de son enceinte qui embrasse plus d'un mille le long de la côte sur un terrain d'alluvion maintenant submergé. Ses ruines sont appelées Fiochio ou Philo-Castron.

« Dans les temps calmes, dit Pouqueville, on reconnaît ses murailles formées en masses cyclopéennes, on distingue ses édifices; enfin on la revoit dans l'état où elle fut surprise comme Pompéii, non par une pluie de cendres, mais par une crue subite d'eaux qui la submergèrent. Quelle plus belle mine d'antiquités reste ainsi à exploiter? Les pêcheurs, dans la saison où le golfe se resserre entre ses plages, closent avec des roseaux les brèches des remparts pour renfermer le poisson qu'ils y pêchent comme au milieu d'un réservoir tranquille. »

Ibid. — *Leon Icesiæ filius*. Polybe nomme cet Athénien Damis.

Ibid. — *Vulgata similitudine, mari tranquillo*. Scipion (XXVIII, 27) compare aussi la multitude à une mer que les agitateurs mettent en mouvement.

Chap. X. — *Ab Asia Thoas et Dicæarchus, ab Europa Menestas et Damocritus*. Thoas et Dicéarque son frère avaient été ambassadeurs près d'Antiochus, et Damocrite près de Nabis. Quand à Ménestas, Tite-Live ne marque pas avec précision, quand et comment il avait soulevé les Étoliens. Il le dit postérieurement à l'époque où ce fait s'était passé (XXXVI, 28), *Naupactum is cum præsidio ingressus ad deditionem compulerat*.

Ibid. — *In scopulum intulisset*. On a remarqué que l'auteur, en écrivant ces mots, paraît avoir eu présent à l'esprit ce passage de Térence (*Phorm.*, IV, 4):

Huic mandes, quod quidem recte curatum,
Qui te ad scopulum e tranquillo inferat velis.

Chap. XI. — *Fuerunt autem hæ*. Cf. Polybe, XXI, p. 15.

Ibid. — *Dum pro argenteis decem aureus unus valeret*, τῶν δέκα μνῶν ἀργυρίου χρυσίου μνᾶν διδόντες. Avant Solon la valeur de l'or chez les Grecs était douze fois et demie celle de l'argent, à poids égal. Mais Solon augmenta le poids des nouvelles monnaies et depuis ce législateur, l'or valut dix fois son poids d'argent. Les pièces d'or, appelées χρυσοῦς στατὴρ ou simplement χρυσοῦς, pesaient deux drachmes, et valaient par conséquent vingt drachmes d'argent. Une pièce de cette dernière monnaie répondant à 96 centimes de notre monnaie, le statère valait 19 fr. 20 c. Le même rapport existait entre la mine d'or et la mine d'argent. On évaluera facilement la première, en sachant que la seconde valait 71 fr. 87 c. Voy. Saigey, *Traité de Métrologie*, p. 40, et les *Inscriptions de Morée*, t. I, p. 221 et suiv.

Ibid. — *T. Quintio, Cn. Domitio consulibus*. Titus Quintius Flamininus eut pour collègue non pas Cn. Domitius, mais Sex. Ælius (voy. XXXII, 7); et Cn. Domitius fut consul avec Lucius Quintius, frère de Titus (voy. XXXV, 10, 20). Ce rapport entre les noms a été peut-être cause de l'erreur de Tite-Live. Mais on ne la corrigerait pas en substituant *Lucio Quintio* à *Tito*, puisque l'auteur a probablement voulu indiquer l'année où T. Quintius passa en Grèce.

Ibid. — *Æniadæ*. Ænia, aujourd'hui Trigardon ou Tricardo-Castron, était bâtie dans des lagunes à l'extrémité de l'Acarnanie en face du promontoire Araxius et de Dymé dans le Peloponèse. (Voy. Polybe, IV, 65; IX, 53; Strabon, X, p. 459.) Elle était d'une grande importance pour l'Acarnanie comme rempart contre ses formidables voisins, les Étoliens. L'enceinte de ses murs existe encore, ainsi que les débris d'un théâtre.

Chap. XII. — *In Gallo-Græcia bellum gessit*. Les Galates avaient fourni des secours à Antiochus, et n'avaient pas été compris dans le traité de paix comme les autres auxiliaires de ce prince. Manlius saisit ce prétexte pour les attaquer, parce que c'était le seul peuple qui, par sa valeur et sa force, fût encore redoutable en Asie-Mineure.

Ibid. — *Hieran Comen*. C'est la transcription du nom grec décliné Ἱερὰν Κώμην. Étienne de Bysance place la ville de Ἱερὰ Κώμη en Lydie non loin de Thyatire, sur la rive gauche du Méandre.

Chap. XIII. — *Ad Harpasum flumen*. Ce fleuve mentionné aussi par Pline (II, 96), est probablement celui que les modernes appellent Dschina. Il n'est séparé du Méandre que par une chaine de montagnes et se jette dans ce fleuve au S.-O. de Magnésie.



Chap. XIII. — *Ab Alabandis.* Alabanda (Bouz-Dogan) était une des villes les plus considérables de l'intérieur de la Carie. Les habitants passaient pour très-adonnés à la volupté et adoraient particulièrement leur fondateur Alabandus (Cic., *de Nat. deor.* III, 19). Chandler en a retrouvé les ruines près de Carposéli. On y voit les restes des anciens murs d'un théâtre, d'un palais et de plusieurs édifices.

Ibid. — *Antiochiam super Meandrum.* Antioche (Jegni-Shehr) sur la rive gauche du Méandre, en Carie.

Ibid. — *Hujus amnis fontes Celœnis oriuntur.* Le Méandre (Meïnder) ne prenait pas sa source dans la ville même comme le dit Tite-Live, mais à quelque distance de Célène dans le château de Cyrus. C'est ce que nous apprend Xénophon (*Anab.* I, 2), qui s'était arrêté trente jours dans cette ville de Phrygie. Célène était autrefois grande et bien peuplée, et se trouvait sur la grande route de commerce qui conduisait de l'intérieur de l'Asie à Milet et à Ephèse.

Ibid. — *Novæque urbi Apamea nomen inditum ab Apamea sorore Seleuci regis.* Apamée (Dinglar) qui succéda à Célène fut fondée selon Strabon par Antiochus Soter et dut son nom à l'épouse de Seleucus Nicator. Elle fut surnommée Cibotos (magasin), parce qu'elle était l'entrepôt de tout le commerce de l'Asie-Mineure.

Ibid. — *Famæque ita tenet Celœnis Marsyam cum Apolline tibiarum cantu certasse.* Hérodote (VII, 26) et Xénophon rapportent la même chose en ajoutant que la peau du satyre était encore suspendue à la voûte de la caverne où le Marsyas prend naissance, à l'endroit appelé *Aulocrenæ* par Pline (V, 29). Cette source se trouvait au pied d'une hauteur que couronnait la citadelle et qui était au milieu de Célène. Le Méandre et le Marsyas étaient des fleuves sacrés chez les Phrygiens.

Ibid. — *Gordiutichos.* Personne ne fait mention de cette ville dont le nom signifie château de Gordius (Γορδίου τεῖχος).

Ibid. — *Tabas.* Cette ville nommée Tiaba par Strabon était selon lui sur les confins de la Phrygie et de la Carie.

Ibid. — *Quinque et viginti talenta argenti et decem millia medimnum tritici.* Le talent asiatique d'argent était de 3,794 fr. et le médimne de cinquante et un hect. quatre-vingt-quatre litres, ces contributions valaient 94,850 fr. et 5184 litres.

Chap. XIV. — *Ad Chaum amnem.* Le Chaüs semble avoir été un bras occidental de l'Indus. Peut-être ce dernier est il le même que le Calbis qui prenait sa source dans les montagnes de Cibyra, recevait dans sa course beaucoup de rivières et se jetait dans le golfe de Glaucus.

Ibid. — *Erizam.* Hiéroclès (p. 689) la nomme Erezos.

Ibid. — *Cibyra* (Baruz). Cette ville surnommée *Magna*, était le chef-lieu d'une petite république fédérative, appelée τετράπολις (Pline, V, 27), ou ligue des quatre villes. Sa domination s'étendait depuis la Pisidie jusqu'à la Lycie et à la côte vis-à-vis de Rhodes. Strabon, qui était né à peu de distance de la Galatie, place Cibyre en Carie. Comme elle est sur les confins de la Phrygie, de la Carie, de la Lycie et de la Pisidie. Les géographes l'ont attribuée tantôt à l'un de ces pays tantôt à l'autre.

Chap. XIV. — *A Moagete tyranno.* Strabon nous apprend (XII, p. 936) que les tyrans ou souverains de Cibyre la gouvernèrent toujours avec sagesse. Il paraît que le nom de Moagète fut commun à plusieurs d'entre eux. Le dernier de cette dynastie fut subjugué par Muréna, préteur de Sylla, l'an 671 de la fondation de Rome. Il se nommait aussi Moagète (Appien, *Mithrid.*, p. 213). Alors cette principauté fut éteinte, mais Cibyre conserva cependant sa splendeur sous les Romains (Pline, V, 29). Il existe plusieurs médailles de ces princes.

Ibid. — *Coronam auream quindecim talentum.* A 3,794 fr. le talent asiatique, ce don valait 56,910 fr.

Ibid. — *Urbiumque suæ ditionis egestatem.* Cibyre pouvait mettre sur pied trente mille hommes d'infanterie et deux mille de cavalerie, et la fertilité de son territoire est représentée par la corbeille de fruits qui, sur ses médailles, orne la tête de Cérès. Les coteaux voisins étaient plantés de vignobles dont Strabon fait l'éloge.

Ibid. — *Erant sub eo... et Sy'eum et Alymne.* Cibyre avait encore dans son alliance Bubone, Balbura et Ornandus en Caballie.

Ibid. — *Quinque et viginti talenta* : 94,850 fr.

Ibid. — *Quingenta talenta* : 1,897,000 f.

Ibid. — *Ad centum talenta*: 379,400 fr.

Ibid. — *Decem millia medimnum* : cinquante et un hect. quatre vingt-quatre litres.

Chap. XV. — *Sindensium.* Voyez Strabon, XII, 855; XIII, 934. Sinda, ville de Pisidie.

Ibid. — *Caularem amnem.* C'était sans doute un des nombreux affluents du Méandre, en Pamphylie.

Ibid.— *Caralitin paludem* : en Lycaonie. Il y avait dans cette contrée plusieurs marais salés. Le lac Tatta (Tsale) était le plus considérable de tous. L'eau potable y était fort rare et se vendait très-cher. Voy. Strab., XII, p. 568.

Ibid. — *Mandrapolim.* Parmi les noms de lieu qui suivent, la plupart sont inconnus aux géographes anciens.

Ibid. — *Cobulatum amnem.* Polybe nomme ce fleuve Colobatus.

Ibid. — *Termessenses.* Termessus (Estenaz) était sur un sommet du Taurus, au nord de la Pamphylie. C'était l'ancienne demeure des Solymes d'Homère.

Ibid. — *Iscondensium* : Isionda en Pisidie.

Ibid. — *Quinquaginta talentis argenti* : 189,700 fr.

Ibid. — *Aspendiis.* Aspende (Minougat) était sur les bords de l'Eurymédon à peu de distance du rivage de la mer.

Ibid.—*Xylinen quam vocant Comen* ξυλίνην, et κώμην *le bourg de bois.* Ce nom était dû probablement à la matière dont les habitations y étaient faites.

Ibid. — *Cormasa.* Elle est appelée Curmasa par Polybe (XXII, 19). On la place aux pieds du Taurus.

Ibid. — *Darsa* : Aux confins de la Lycie et de la Phrygie, peut-être Bondur.

Ibid. — *Lysinoë*, au sud de la Phrygie.

Ibid. — *Sagalassenum.* Sagalassus (auj. Sadjakla) était une ville importante des frontières de la Pisidie. Elle prétendait descendre des Lacédémoniens et pre-



nait le surnom de Lacédémone sur ses médailles (Eckhel, *Doct. num. vet.*, p. I, vol. III, p. 25). Elle était à un jour de marche d'Apamée selon Strabon.

Chap. XV. — *Obrimæ fontes.* L'Obrima était un des affluents du Méandre.

Ibid. — *Aporidos Comen.* Des commentateurs ont soupçonné qu'il fallait lire *Acaridos Comen*, parce qu'Acaris est une ville de Phrygie d'après Etienne de Byzance. Ce bourg en était sans doute voisin.

Ibid. — *Metropolitanum campum.* Métropolis, dans la grande Phrygie, devait son nom à la mère des dieux. (Voyez Étienne de Byzance.)

Ibid. — *Dinias*, aux confins de la Phrygie et de la Galatie.

Ibid. — *Synnada.* Cette ville était célèbre par le beau marbre blanc tacheté de rouge qu'on tirait de ses environs, et qui faisait l'ornement des principaux édifices de Rome, où on se le procurait à grands frais. Elle était encore connue par la bataille livrée entre les successeurs d'Alexandre, père de Synnada et d'Ipsus.

Ibid. — *Beudos vetus.* Voy. Ptolémée, V, 5.

Ibid. — *Anabura*, ville de Pisidie, dans Strabon.

Ibid. — *Alandri fontes.* Cette petite rivière arrosait le pays des Tolistoboïens près des confins de la grande Phrygie.

Chap. XVI. — *Galli, magna hominum vis*, etc. Pour le passage des Gaulois ou Celtes, en Italie, en Grèce et en Asie-Mineure, cf. Strabon, IV, p. 286 et suiv.; XXII, p. 566 et suiv.; Pline, V, 32 ou 42; Florus, II, 11; Justin, XXIV et XXV; Pausanias, I, 5, 4; VII, 6; X, 15 et 19-25; Pelloutier, *Histoire des Celtes*; Wernsdorf, *de Republ. Galatarum. Nor.*, 1743; et surtout Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*.

L'établissement des Gaulois en Asie est un événement célèbre dans l'histoire par la rapidité de leurs conquêtes, par la terreur que pendant un siècle entier ils répandirent parmi toutes les populations voisines et par la bravoure avec laquelle ils affrontèrent des monarques et des peuples puissants, jusqu'au jour où les armes romaines les vainquirent sans les abattre. Il est fâcheux que nous ayons perdu l'ouvrage de Démétrius de Byzance qui, selon Diogène Laerce (V, 83) avait écrit en treize livres l'histoire de la Galatie. Annibal, à ce que l'on prétend, avait aussi laissé, entre autres écrits, un traité sur la campagne des Romains contre les Galates. Il eût été bien intéressant de comparer entre eux le général Carthaginois et notre historien.

Ibid. — *Brenno duce.* Soit que l'armée rassemblée de tous côtés par Brennus vint de la Gaule, soit qu'elle sortît seulement de la Pannonie et des contrées au midi du Danube où habitaient une foule de peuples celtiques, il est certain que cette expédition était la troisième que ces barbares avaient tentée. Les deux premières avaient eu pour chefs Cambaule et Céréthrius qui n'avaient pas dépassé la Thrace. Elle eut lieu, la deuxième année de la 125e olympiade, l'an 475 de Rome, 279 avant J.-C.

Le nom de Brennus que les historiens anciens donnent à plusieurs chefs de Celtes paraît traduit d'un mot qui, pris substantivement, signifiait chef, roi, et adjectivement : haut, élevé. Ainsi les Breuni ou Brenni étaient des peuples qui habitaient les hauteurs des Alpes et des Pyrénées (Cellarius, Geogr. Ant. t. I, p. 425). Brenin signifiait roi chez les Bretons. On lit dans un recueil de lois (*leges Wallicæ*) écrit au neuvième siècle : *Mab Cadell brenin Cymru oll* : fils de Cadell roi de tous les Cymris. D'autres font dériver Brennus de *Bren* casque, ou de *Brennen*, brûler.

Chap. XVI. — *In Dardanos pervenerunt.* Ils avaient ravagé toute l'Illyrie le long de la mer. La Dardanie est aujourd'hui la Servie. On sait que de là Brennus pénétra en Grèce et qu'après avoir signalé son passage par le brigandage le plus effréné il essuya près de Delphes une défaite due à l'indiscipline, à l'ivrognerie de ses troupes et à la fureur des éléments, plutôt qu'à la valeur des ennemis. Les Gaulois qui survécurent retournèrent en partie au confluent de la Save et du Danube (Justin, XXXII, 3; Athen., VI; Florus, III, 4).

Ibid. — *Cum Leonorio et Lutario.* Leonorius est la traduction du mot Leon-hart, courageux comme un lion; Lutarius signifie illustre. Il a pour étymologie le mot Celtique, *lauter*, brillant, célèbre. De là viennent les noms de Chlotarius, Hlotarius, Lutherus, Lotherus, etc.

Ibid. — *In Thraciam iter averterunt.* Parmi les chefs gaulois qui s'établirent alors en Thrace on cite encore Comontorius qui demeura en possession de cette conquête et eut plusieurs successeurs jusqu'à l'époque où les Thraces exterminèrent ces hôtes redoutables. (Voy. Polybe, IV, 45 et suiv., 51 et suiv.; V, 77 et suiv., 111; VIII, 24.) Du reste l'armée de Comontorius ne se mêla pas à celle des deux autres chefs.

Le récit de Tite-Live, emprunté à Polybe, prouve l'erreur où sont tombés plusieurs historiens tels que Florus (II, 11), Pausanias (I, 4), et Justin (XXXII, 3), en avançant que les Gaulois qui passèrent en Asie étaient les restes échappés au désastre de Delphes.

Ibid. — *Adjurante Nicomede... etc., auxilia Nicomedi dant.* Nicomède, fils de Zibœas ou Zibœtès, était menacé sur terre et sur mer par Antiochus Soter, dont son père s'était attiré le ressentiment (Memnon, cité par Photius, ch. XVI et XXI). Outre ce redoutable adversaire, il avait encore à se défendre contre Zibœas ou Zibœtès son frère. Celui-ci, qui seul des trois autres fils de l'ancien roi avait échappé au poignard de Nicomède (ibid. ch. XVII), s'était emparé d'une partie de la Bithynie et se préparait à envahir le reste. Tels étaient les ennemis contre lesquels Nicomède employa les armes des Gaulois. Memnon (ch. XX) nous a conservé le traité en vertu duquel ce prince les transporta en Asie.

« Les Gaulois demeureront toujours unis par les liens
« de l'amitié avec Nicomède et sa postérité.

« Jamais ils ne pourront sans son consentement se li-
« guer avec qui que ce soit. Ils n'auront pas d'autres
« amis ni d'autres ennemis que lui.

« Ils donneront du secours aux Byzantins chaque fois
« qu'il en sera besoin. Ils seront aussi bons et fidèles al-
« liés des villes de Tios, de Cíéros, de Chalcédoine, d'Hé-
« raclée et de quelques autres. »

Ce traité ayant été signé par Léonorius, Lutarius et quinze autres chefs, le transport s'effectua la troisième année de la 125e olympiade, l'an 278 avant J.-C. et 476 de Rome.

Ibid. — *Bithyniaque omnis in ditionem Nicomedis concessit.* Ce prince leur laissa leur butin et leur accorda un établissement sur les côtes de la mer; ce qui fait dire à Justin (XXV, 4) qu'il partagea avec eux son royaume.



Mais ce n'est pas à ces premières possessions qu'on doit donner le nom de Galatie ou Gallo-Grèce. On appelle ainsi le territoire où ils se fixèrent, dans le cœur de l'Asie-Mineure, après leur défaite par Attale. Le nom de Gallo-Grèce vient de ce qu'ils s'y mêlèrent aux Grecs qui s'étaient emparés de ces contrées après en avoir chassé les Scythes.

Chap. XVI. — *Profecti ex Bithynia in Asiam processerunt*, etc. Pendant près de quarante ans ils infestèrent toutes les provinces maritimes. Il paraît même, d'après un passage de saint Jérôme, qu'ils saccagèrent dans une de leurs courses la ville de Milet distante de plus cent lieues (ad. Jov. lib. I).

Ibid. — *Quum tres essent gentes Tolistoboii, Trocmi, Tectosagi*. On ne sait pas précisément à quelles peuplades celtiques rattacher les deux premières tribus. Strabon (IV, p. 150) avoue son ignorance à ce sujet et dit qu'elles prirent leur nom des chefs qui les conduisaient. Mais jamais les Celtes n'avaient adopté de dénominations de ce genre. Quant aux Tectosages nous les trouvons parmi les Volces (de *Volk*, peuple), qui habitaient la première Narbonnaise (Languedoc). Toulouse était leur capitale. Il y en avait aussi en Germanie près de la forêt hercynienne et en Pannonie. Parmi les explications qu'on a données de leurs noms à l'aide de la langue tudesque, nous citerons les plus vraisemblables. Tolistoboii viendrait de *to-listo Boien*, les derniers, les plus reculés des Boïens, puisqu'ils habitaient en Pannonie (en allem. *letzt* dernier, en grec λοῖσθος); les Trocmi qu'Étienne de Byzance nomme Trocmeni, seraient les *Throk-Maenner*, hommes de la Thrace; enfin Tectosagi serait pour *Tento-sagi*, *Teutones*, et signifierait fils de Teut ou bien encore : parlant la langue de Teut (de *Sage*, langage). Pline (V, 32), et Solin, (LIII, p. 324) font encore mention de trois autres peuples gaulois établis en Asie : les Voturi, les Ambitui et les Teutobodiaci (*Teut-boden*, terre de Teut). Mais ils ont sans doute confondu avec les peuplades principales quelques cantons qui en étaient des subdivisions.

Ibid. — *Circa Halyn flumen*. L'Halys est aujourd'hui appelé Casil-Irmac.

Ibid. — *Syriæ quoque ad postremum reges*. Les historiens anciens disent, il est vrai, qu'Antiochus Soter remporta sur ces peuples une victoire qui lui valut, de la part de l'Asie reconnaissante, le surnom de Sauveur. Mais il paraît qu'il ne battit qu'une seule des trois nations. Justin (XXV, 2) assure que les rois de l'Orient ne firent jamais la guerre sans avoir des Gaulois à leur solde. La terreur du nom gaulois, ajoute-t-il, était si grande, et ils faisaient la guerre avec tant de succès, que ces princes ne croyaient pouvoir, sans eux, ni défendre, ni recouvrer leurs trônes.

Ibid. — *Superior fuit*. On rapporte (Polyen, *Stratag.*, IV, 20; et Frontin, *Stratag.*, II, 15) que le roi de Pergame, pour donner du courage à ses troupes, fit préparer d'avance les entrailles des victimes, de sorte qu'en les consultant les augures y découvriront ces mots : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΝΙΚΗ. Les Gaulois, de leur côté, avaient usé d'un singulier stratagème pour arrêter la poursuite des ennemis, en cas de défaite. Ils avaient porté à l'arrière-garde des gens chargés d'or et d'argent, avec ordre de répandre ces richesses le long des chemins. Après sa victoire, Attale fut transporté d'une telle joie qu'il fit faire, pour en perpétuer le souvenir, deux tableaux, dont l'un fut placé à Athènes et l'autre à Pergame. Outre le nom de Galatonikès, que les Grecs lui décernèrent alors (Suidas au mot Νίκανδρος), il prit lui-même le titre de roi, que ses prédécesseurs Philétérus et Eumène n'avaient pas porté ; car les souverains de Pergame n'étaient avant lui que des dynastes.

Chap. XVI. — *Ut absisterent imperio*. Le seul résultat de cette bataille fut que du consentement des rois de Pergame et de Bithynie ils s'éloignèrent des côtes et occupèrent dans l'intérieur de l'Asie, un territoire pris sur la Phrygie, la Bithynie, la Paphlagonie et la Cappadoce.

Les Trocmi s'établirent au nord, du côté du Pont, de la Paphlagonie et de la Cappadoce; la ville de Tavium était leur capitale.

Les Tolistoboïens occupèrent les contrées voisines de la Bythynie et de la Phrygie, ayant pour capitale l'ancienne ville de Pessinonte.

Enfin, les Tectosages eurent les environs d'Ancyre, jusqu'au fleuve Halys (Strabon, XII; Pline, V, 32). Ces trois capitales ne furent pas fondées par eux. Ils les fortifièrent seulement pour y garder le fruit de leurs pillages, et pour y établir des marchés où ils vendraient le fruit de leur butin et leurs denrées.

Les Galates se fixèrent ainsi trente-sept ans après leur passage en Asie, l'an 241 avant J.-C., 515 ans après la fondation de Rome.

Ibid. — *Procera corpora*. Polyen (*Stratag.*, VII, 35) rapporte une particularité qui mérite d'être citée. Brennus, dit-il, pour exciter les Gaulois à le suivre, produisit, dans les assemblées du peuple, des prisonniers grecs, et faisant tenir auprès de ces étrangers petits, faibles, à tête rasée, des Gaulois, grands, de bonne mine et bien armés, il leur disait : « Comment nous, qui sommes des « hommes si grands et si forts, craindrions-nous de faire « la guerre à des gens si petits et si faibles ? » Voyez aussi Diodore de Sicile, V. 28; César, *G. des G.*, II, 30.

Ibid. — *Rutilatæ*. Les Gaulois et les Germains avaient naturellement la chevelure rousse. Mais ils cherchaient aussi à lui donner encore un aspect plus effrayant en la teignant avec de l'eau de chaux ou avec un mélange de savon et de cendre. Voyze Diodore de Sicile, V, 28; Pline, XXVIII, 12; Tac., *Hist.*, IV, 61.

Ibid. — *Vasta scuta*. L'armée de Brennus traversa le Sperchius en se servant de ces longs boucliers comme de barques. Voyez Polybe, II, 30; Strabon, IV, p. 136; Pausanias. VIII, 50.

Ibid. — *Prolongi gladii*. Voyez XXII, 46. Ces épées s'appelaient spathæ. (Flor., I, 13).

Ibid. — *Eos olim fugerunt majores nostri*. Les éditions anciennes portent : *Ad Alliam olim fuderunt majores nostros*. On remarquera combien le changement du sujet rend alors la phrase incorrecte, puisque les verbes suivants *cœdunt fugantque* ont pour nominatif *majores*. La leçon de cette édition est d'ailleurs donnée par quelques manuscrits.

Ibid. — *Titus Manlius, M. Valerius*. Voy. VII, 10-26.

Ibid. — *Gallicam rabiem*. On a remarqué que les Italiens, lors de l'expédition aventureuse de Charles VIII, désignèrent de même l'impétueuse valeur des Français par les mots de *furia francese*.

Ibid. — *Massilia inter Græcos sita*. Voyez V, 34.

Ibid. — *Tarentinis quid ex Spartana*, etc. Voy. XXV, 9.



CHAP. XVIII — *Unus ex regulis*. Chacune des trois nations qui composaient le peuple des Galates était divisée en cantons ou tétrarchies, et la Galatie entière était soumise à un gouvernement aristocratique et militaire. Eposognate était sans doute un des douze tétrarques. En temps de guerre un conseil de trois cents membres désignait un ou plusieurs tétrarques, qu'il chargeait du commandement des troupes et de la direction des affaires.

IBID. — *Oroandensium*. Peut-être faut il lire *Æandensium*, d'après Pline (V, 32).

IBID. — *Ducenta talenta* : 758,800 fr.

IBID. — *Ne Tectosagis bellum inferret*. Polybe (XXII, 20) et Tite-Live lui-même par la fin de ce chapitre, comparée avec le commencement du suivant, donnent à croire qu'il faudrait plutôt ici : *ne Tolistoboiis*.

IBID. — *Axylon terram*. Cette contrée a été reconnue par les voyageurs modernes qui ont visité l'Anatolie.

IBID. — *Fimo bubulo pro lignis utuntur*. Dans plusieurs parties de l'Asie on en est encore réduit à ce combustible.

IBID. — *Cuballum*. Les savants qui, avec assez de vraisemblance, ont cherché à expliquer par la langue tudesque le peu de mots galates qui sont arrivés jusqu'à nous, font dériver *Cuballum* de *kuh-wal*, enceinte ou parc de vaches, ou de *kuh-ball*, bouse de vaches.

IBID. — *Ad Sangarium flumen*. Ce fleuve porte aujourd'hui le nom de Zangari.

IBID. — *Ex Adoreo monte*. C'était la chaîne parallèle au Taurus, appelée par les Grecs Dindyme.

IBID. — *Tymbreti fluvio*. Ne confondez pas le Tymbrès ou Tymbrius avec le Thymbrius, affluent du Scamandre en Troade. Comp. Strab., XII, p. 543, et Pline, VI, 1.

IBID. — *In Propontidem sese effundit*. D'après le témoignage positif des anciens et des modernes le Sangarius se jette non pas dans la Propontide, mais dans le Pont-Euxin, non loin du Bosphore.

IBID. — *Non tam magnitudine memorabilis*. On l'appelait quelquefois ξηραβάτης, de ξηρός, sec, et βαίνειν, marcher, parce qu'en été on pouvait le traverser à pied sec.

IBID. — *Piscium accolis ingentem vim præbet*. Orphée (*Argon.*, V, 713) donne au Tembrias son affluent, le surnom d'ἰχθυόεις, poissonneux.

IBID. — *Galli matris magnæ*. Les fanatiques prêtres de Cybèle devaient le nom de Galli au fleuve Gallus, en Phrygie, qui se jette dans le Sangarius, et dont l'eau, disent les anciens, rendait insensés ceux qui en buvaient.

> Cur igitur Gallos, qui se excidere, vocamus
> Quum tantum a Phrygia Gallica distet humus?
> Inter, ait, viridem Cybelen, altasque Celenas
> Amnis it insana nomine Gallus aqua.
>
> Ovide, *Fast.*, IV.

Voyez aussi Festus, au mot *Galli*, et Strab., liv. XII. Il est à remarquer que, dans l'ancienne langue germanique, *gall* signifie insensé, furieux. Voy. le Glossaire de Wachter.

IBID. — *A Pessinunte*. Cette ancienne ville de Phrygie était célèbre par le culte de Cybèle. On donne pour étymologie à son nom le verbe πεσεῖν, parce que la pierre, image de cette déesse, y tomba, dit-on, du ciel. Les Galates honoraient la Cybèle de Pessinonte sous le nom d'Angistis ou Agdistis. On trouve en effet dans Spon *Miscell.*, sect. III, n° 58) l'inscription suivante ΜΗΤΡΙ ΘΕΩΝ ΑΓΓΙΣΤΕΙ. Voyez Strabon, XII, p. 851. Hesychius au mot Ἄγδιστις, et Pausanias, VII, 17, 5.

CHAP. XVIII. — *Tum insignibus suis*. Polybe (XXII, 20) dit : ἔχοντες προστηθίδια καὶ τύπους, c'est-à-dire portant sur la poitrine les images de la deesse. Voyez Den. d'Halic., II, 19.

IBID. — *Ad Gordium pervenit*. Gordium, fondée par Gordius, père de Midas, était une des plus anciennes villes de cette contrée. Son nom rappelle le célèbre acte de bon sens du conquérant macédonien. Voy. Arrien, II, 3; Justin, XI, 7; Q. Curce, III, 1.

IBID. — *Hellespontum ad Sinopen et alterius oræ littora*. Des commentateurs ont proposé de lire : *ad Hellespontum ad Sinopen et alterius*, ou *ad alterius*, etc. en prenant *Hellespontum* dans le sens de côte de l'Hellespont. — Sinope est appelée par les modernes Senab.

IBID. — *Ex campestribus vicis*. Les Galates, qui avaient importé en Asie les formes du gouvernement et le langage des peuples Celtes, étaient divisés, comme nous l'avons dit, en douze tétrarchies ou cantons. C'est ce que Tacite (*Germ.*, ch. XII) a nommé *pagos*, *civitates*. Chacun de ces grands cantons était subdivisé en quinze ou seize petits (*vicos*.) Voilà pourquoi Pline dit (V, 52) que les peuples et tétrarchies des Galates montaient à cent quatre-vingt-quinze.

IBID. — *Olympum montem*. Ne confondez pas cette montagne avec une autre du même nom qui séparait la Bithynie de la Mésie et de la Phrygie. — L'Olympe, dont il s'agit ici, était au milieu de la Galatie, entre le Sangarius et Ancyre. Les Turcs le nomment Anatoli-Dag.

CHAP. XIX. — *Erant tunc trium populorum reguli*, etc. Le conseil général des trois cents avait sans doute désigné, dans chacune des trois peuplades, un tétrarque chargé du commandement. Car les tétrarques (*reguli*) étaient au nombre de douze. Eposognate avait aussi ce titre, comme nous l'avons vu plus haut. Ces fonctions étaient électives. Strabon (XII, p. 851) nous a laissé des détails assez étendus sur le gouvernement des Galates.

IBID. — *Ortiagon*. Ce tétrarque employait alors toutes les ressources de son esprit, toutes les intrigues, toutes les promesses pour se faire nommer chef unique. Ce but, auquel il ne parvint pas, fut atteint plus tard par Déjotarus, si fameux dans l'histoire des guerres civiles de Rome. Amyntas, son successeur, fut le dernier des rois de Galatie. Après sa mort, Auguste réduisit ce royaume en province romaine, l'an 729 de Rome, vingt-cinq ans avant J.-C. Voy. Polybe, XXII, 21; Aurel. Vict., *de Vir. illust.*, ch. LV; Val. Max., VI, 1; Flor., II, 11 et Suidas.

CHAP. XX. — *Velitarium hastarum*. Voy. XXIV, 34.

CHAP. XX. — *Tralli*, peuple d'Illyrie.

IBID. — *Scuta longa*, etc. Ces boucliers étaient en bois ou en écorce d'arbre. Les Gaulois les ornaient de peaux de bêtes ou de têtes d'animaux en métal. Selon Pausanias, ils les appelaient thyrcos (peut-être de *thier*, bête sauvage.)

IBID. — *Velut feræ transfixæ*. Pausanias (IX, 21) rapporte que les Gaulois de Brennus arrachaient les flèches de leurs blessures et les lançaient avec rage contre les Grecs.

IBID. — *Quod nudi pugnant*. Les Gaulois cisalpins, auxiliaires d'Annibal à la bataille de Cannes, combattirent de même nus jusqu'à la ceinture, ainsi que les

Cimbres contre Marius. Voyez Tite-Live, XXII, 46; Polybe, II, 28; Polyen, *Stratag.*, VIII, 10.

CHAP. XX. — *Qua evellant.* D'autres éditions portent : *quæ vellant.* On a aussi proposé : *qui* (quomodo) *evellant.*

IBID. — *Sicut passim procumberent.* On lit encore : *sic ut passim*, etc.

CHAP. XXII. — *Transverberatis scutis plerisque inter se conserti hærebant.* Se tenant serrés et formant la tortue avec leurs boucliers, de manière qu'ils fussent appuyés les uns sur les autres, les Gaulois devaient se trouver, pour ainsi dire, attachés à leurs voisins, quand les deux boucliers étaient percés de part en part. Voyez César, *G. des G.*, I, 25.

IBID. — *Aut vendidit quod ejus in publicum redigendum erat*, etc. Appien (*Syr.*, ch. XLII,) dit que les prisonniers furent vendus aux barbares des pays voisins.

CHAP. XXIV. — *Ancyram nobilem in illis locis urbem.* Ancyre (Angora ou Angouri) est remarquable par ses beaux restes d'antiquité. (Voy. Tournefort, *Voyage dans le Levant*, tome II.) D'après Pausanias son nom lui venait d'une ancre (ἄγκυρα) trouvée en ce lieu par Midas, son fondateur.

IBID. — *Ortiagontis reguli uxor.* Plutarque dans son traité *sur les vertus des femmes*, ch. XLIII, a rapporté le beau trait de cette Gauloise d'après Polybe, (XXII, 12 et 21). Il la nomme Chiomara.

IBID. — *Inter plures captivos.* Peut-être doit-on lire *captivas*. Plutarque dit : μετὰ τῶν ἄλλων γυναικῶν.

IBID. — *Quod servum fortuna erat.* Le mot *servum* est ici pris adjectivement comme *servile*.

IBID. — *Talenti attici.* Le grand talent attique d'argent valait 5,750 fr., le petit, 4,312 fr.

IBID. — *Mulier lingua sua*, etc. Les Galates avaient adopté la langue grecque, sans oublier la leur. Lucien (*Pseudom.*), assure même que de son temps ils parlaient encore le gaulois. D'un autre côté saint Jérôme, dans la préface de son commentaire sur l'épître aux Galates, observe qu'à quelques légères différences près, leur langue était la même que celle dont on se servait à Trèves. Tacite affirme, il est vrai, que les Tréviriens étaient Germains d'origine (*Germ.*, ch. XXVIII); mais cette ressemblance n'a pas de quoi nous étonner, puisque le gaulois et le germain étaient deux langues de la même famille. Cette langue est si ancienne qu'on en retrouve les racines dans tous les idiomes de l'Europe. Le peu de mots galates que les anciens nous ont transmis, quoique défigurés par les Romains et les Grecs, qui les torturaient pour les accommoder à leur prononciation, semblent confirmer pleinement le témoignage de saint Jérôme. Nous avons déjà fait remarquer l'origine des mots Leonorius et Lutarius et de quelques autres. Ceux de Combolomorus et de Chiomara nous offrent la terminaison *mar*, qui signifie grand et équivaut à *mer* ou *mir* (*meren*, augmenter). Selon Pausanias (IX, 19) les Gaulois de Brennus appelaient *trimarkesia* un corps de cavalerie où chaque cavalier avait deux valets montés comme lui. On retrouve dans cette dénomination *try*, trois, et *march* ou *mark*, cheval. En bas-breton, *mark* a encore le même sens. — Ils nommaient *embrecton*, du vin qu'ils offraient à la divinité, après y avoir émietté du pain (Voy. Hesych., au mot ἔντριτον). En allemand *einbroken*, signifie encore émietter. Strabon appelle *drunæmeton*, le lieu où s'assemblait le conseil général de la nation. Ce nom paraît renfermer les mots *dru*, chêne, racine de Druides, et *nemet*, temple, que reproduisent quelques noms d'anciennes villes de Gaule : *Nemetacum*, *Augustonemetem*, etc., et auquel Fortunat donne aussi cette signification (livre I, ch. XIX).

> Nomine vernemetis voluit vocitare vetustas
> Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert.

Si ces conjectures n'ont pas tout le caractère de la certitude, elles offrent assurément une assez grande vraisemblance.

CHAP. XXIV. — *Mirantique... confessa viro est.* D'après Plutarque, Ortiagon, louant et admirant la fidélité de sa femme, Chiomara, s'écria : « Ce qu'il y a de plus admirable encore, c'est qu'il n'y a plus au monde qu'un seul « homme qui puisse dire qu'il a eu des rapports avec « Chiomara ! »

IBID. — *Ad ultimum conservavit.* Polybe dit que plus tard il s'entretint avec Chiomara, dans la ville de Sardes, et qu'il fut enchanté de son esprit et de la noblesse de ses sentiments.

CHAP. XXV. — *Principes gentis per quos æque res transigi posset.* Strabon nous apprend que chaque tétrarque avait sous lui un juge, un commandant et deux lieutenants du commandant. Ces différents officiers formaient une espèce de grand conseil (*principes*), outre le conseil général des trois cents qui connaissait de toutes les affaires criminelles. Cf. Tacite, *Germ.*, ch. XI et XII.

IBID. — *Per fidem violati colloquii.* On a proposé de lire : *perfide violati*. Mais Tite-Live a dit dans le même sens (I, 9, et XLII, 47) : *per fas ac fidem decepti*, et, *fide publica decipi* (V, 29).

CHAP. XXVI. — *Natura montis.* Le mont Magaba.

IBID. — *Morzi auxiliares.* Morzus était roi de Paphlagonie. Voy. Polybe, liv. XXVI, 6, et Strabon, XII, p. 562.

CHAP. XXVIII. — *Senatum perlegerunt.* Tous les cinq ans les censeurs faisaient, à haute voix dans le sénat, la lecture des listes des sénateurs. Ceux qui s'étaient rendus indignes de leur rang, ou qui avaient réduit leur fortune au-dessous du capital exigé, étaient censés exclus (*senatu moti*), quand leur nom n'était pas appelé. Ces exclusions, souvent arbitraires, donnaient quelquefois lieu à des haines implacables; mais cependant elles ne flétrissaient pas comme une condamnation par jugement, et les effets n'en étaient pas irrévocables.

IBID. — *Super æquimelium.* Nous avons vu au ch. XVI du livre IV qu'on appelait ainsi l'emplacement de la maison de Sp. Mélius, tué pour avoir aspiré à la royauté. Il paraît qu'il était resté vide depuis deux cent cinquante ans.

IBID. — *A porta Capena.* Cette porte ne menait pas à Capena (*Civitella*), mais à la voie Appienne. C'est aujourd'hui la porte Saint-Sébastien, au N.-E. de Rome.

IBID. — *Campani ubi censerentur*, etc. Depuis que Capoue avait été remise sous le joug, elle ne formait plus un corps municipal, n'avait plus de sénat, plus d'assemblée du peuple; elle était au nombre des villes appelées *præfecturæ*. Voy. XXVI, 16. Cf. Beaufort, *Rép. rom.*, tome II, livre 7. César lui rendit ses anciens priviléges.

IBID. — *Circa civitates insulæ.* L'île de Céphalénie renfermait quatre villes assez considérables, dont les habitants étaient désignés par des noms que Tite-Live nous indique un peu plus bas.



Chap. XXVIII. — *Nesiotæ*. Au lieu de ce mot il faut évidemment lire *Pronæi* ou *Pronesii*, noms avec lesquels le traducteur a fabriqué le singulier nom de ville *Nésiotè* au lieu de *Nésos*, désignant les habitants de la quatrième ville de Céphalénie, dans tous les autres auteurs anciens. Voyez Étienne de Byzance; Strabon, liv. X, p. 455 et 700; Thucydide, II, 30.

Proné, située du côté oriental de l'île, dans une région montueuse, est aujourd'hui Porto-Poro.

Palé était à l'entrée du golfe occidental, à peu près à l'endroit où est le bourg moderne de Lixu·i.

Cranium était près du même golfe.

Samé ou Samos (aujourd'hui Samo) était la plus importante et, du temps d'Hérodote, l'unique ville de l'île. Elle était située près du canal qui sépare Ithaque de Céphalonie. On reconnait encore les restes de ses anciens murs et quelques autres débris.

Chap. XXX. — *Ægium* : Aujourd'hui Vostitza. Nous avons déjà dit que les députés de la ligue achéenne se rassemblaient près de la ville, dans un bois nommé Ænosium.

Ibid. — *In arcem conventus agerentur*. Il était ainsi bien moins facile aux Romains de dominer les délibérations. Pour les querelles entre les Achéens, et les Lacédémoniens, voy. XXXVI, 33.

Ibid. — *Las* : Au sud de Sparte, sur le golfe Laconique. Ptol., III, 16; Strabon, liv. VIII, p. 364. Pausan., III, 24.

Chap. XXXII. — *Elin* : Aujourd'hui Caloscopi.

Ibid. — *Diophanes* : Ennemi particulier de Philopœmen, vendu aux Romains et généralement haï pour sa méchanceté et ses mœurs licencieuses.

Chap. XXXIII. — *Fœdus quod in Capitolio*. C'est ici la première fois que Tite-Live fait mention de cette circonstance.

Ibid. — *Atque ita septemdecim... sexaginta tres*, etc. Plutarque (*Vie de Philopœmen*) dit qu'il périt en cette occasion quatre-vingts spartiates selon Polybe, et trois cent cinquante selon Aristocratès. Pausanias (VIII, 51) ajoute que Philopœmen bannit du Péloponèse trois cents citoyens de Lacédémone, auteurs de la rupture. Cf. XXXIX, 11, 36 et suiv.

Chap. XXXIV. — *Nihil obedientius fecerunt quam ut muros diruerent*. Parce que, comme Lycortas le dira plus tard (XXXIX, 37), ces murs élevés par les tyrans leur semblaient être les cicatrices honteuses de leur esclavage.

Ibid. — *Tegeæ* : Aujourd'hui Paléo Tripolitza, ville ancienne et considérable de l'Arcadie.

Ibid. — *Comprehendere id genus hominum et vendere jure prædæ placuit*. Selon Plutarque (*Vie de Philop.*) trois mille affranchis furent ainsi vendus à l'encan.

Ibid. — *Porticus ex ea pecunia... refecta est quam Lacedæmonii diruerant*. Drakenborch suppose que ce portique était la galerie nommée Myropole (parce que les parfumeurs y avaient établi des boutiques). Les Mégalopolitains, ayant vaincu les Spartiates et tué leur chef Acrotatus, fils de Cléomène, l'avaient élevé de leurs dépouilles. Quand les Lacédémoniens sous la conduite de Cléomène furent à leur tour vainqueurs et maîtres de Mégalopolis, ils détruisirent ce monument de leur honte. (Voy. Pausan, VIII, 27 et 30.) Maintenant Philopœmen, pour leur insulter, comme le dit Plutarque, fait de nouveau relever cet édifice avec leurs dépouilles.

Chap. XXXIV. — *Ager Belbinates*. La possession de ce territoire fit souvent naître des sujets de querelle entre l'Arcadie et la Laconie sur les confins desquelles il était situé. Cléomène l'avait enlevé aux Arcadiens (Voyez XXXII, 22; et Pausan., VIII, 35). Antigone Doson l'avait rendu aux Mégalopolitains. Belbina est désignée dans plusieurs écrivains sous le nom de Belmina. Belbina était aussi une île du golfe Saronique (golfe d'Engia) près du cap Sunium.

Ibid. — *Philippo Amyntæ filio regnante*. Voy. Polybe, II, 48; IX, 28, 33; XVII, 14.

Ibid. — *Per septingentos annos*. Les Romains leur rendirent dans la suite leurs anciennes institutions. Voy. Plutarque (*Vie de Philopœmen*).

Chap. XXXV. — *Consulem dedisse inscriptum est*. P. Cornélius Scipion Nasica n'était plus consul. Ce titre lui fut donné dans l'inscription comme ayant été le plus éminent qu'il eût porté; trois ans avant il avait en qualité de consul triomphé des Boïens. Voyez XXXV, 24; XXXVI, 1 et suiv.; 37 et suiv.

Ibid. — *Uno reo damnato* (*nam separatius accusarerant*). Ordinairement les Édiles accusaient ensemble. Voy. par exemple XXX, 39; XXXIII, 25, 42; XXXV, 10, 41. Ils s'écartèrent rarement de cet usage. Voyez III, 31; IX, 31.

Chap. XXXVI. — *Romæ censeri coegissent*. Le sénat en inscrivant les Campaniens sur la liste des habitants de Rome avait eu pour but de réparer les pertes qu'avaient fait éprouver à la population la guerre et l'envoi des colonies nombreuses établies dans les années précédentes.

Ibid. — *Ut iis suffragii latio esset*. Outre les villes des Sabins, huit d'entre les quatorze villes municipales avaient déjà le droit de suffrage : c'étaient Tusculum, Lanuvium, Aricie, Pedum, Nomentum, Acerres, Cumes, Privernes. Les trois qui en étaient encore privées étaient Suessula, Anagnie et Trebula. Voy. Beaufort, *Rép. rom.*, liv. VII, ch. III et IV.

Ibid. — *Lustrum condidit*. Le cens achevé, un des censeurs (et autrefois tous les deux, voyez par exemple X, 9) *fermait le lustre* en offrant le sacrifice expiatoire appelé *suovetaurilia*, dont les victimes étaient un bouc, un mouton et un taureau. Ce sacrifice se faisait toujours dans le Champ de Mars. Voyez la note sur le ch. x du liv. VIII, t. I, p. 855.

Ibid. — *Trecenta decem et octo*. L'épitome de ce livre indique deux cent cinquante-huit mille trois cent vingt-huit citoyens. Le cens de l'année 194 n'en avait donné que cent quarante-trois mille sept cent trois (XXXV, 9).

Chap. XXXVII. — *Sexcenta talenta argenti*. En évaluant le talent à 4,312 fr., cette somme répondait à 2,587,200 fr.

Ibid. — *Duo millia et quingenta talenta*. Un million soixante-dix-huit mille fr. D'autres lisent *mille et quingenta*, mais notre leçon est conforme à Polybe et à Tite-Live lui-même (XXXVII, 45).

Ibid. — *Pergam* : Ville de Pamphilie sur le fleuve Cestrus, près de son embouchure.

Ibid. — *Triginta dierum tempus petens*. Comparez pour ce qui suit Polybe, XXII, 25, 26; Appien, *Syr.*, ch. XXXVIII et XXXIX.



Chap. XXXVII. — *Oroanda* : Ville de Pisidie au sud d'Antioche.

Chap. XXXVIII. — *Ne qua arma efferto.* Dans Polybe on lit : μὴ ἐξαγέτω μηδὲν πλὴν τῶν ὅπλων ὧν φέρουσιν οἱ στρατιῶται; ce qui à fait supposer qu'il faut lire ici : *ne qua præter arma* ou *ne quâ præter militum arma.*

Ibid. — *Tradito et naves longas... neve plures quam decem naves actuarias*, etc. Tite-Live est difficile à concilier ici avec Polybe. Voyez Polybe, XXII, 6; Appien, *Syr.*, ch. XXXIX. Les bâtiments appelés *moneres* étaient des vaisseaux longs de la plus petite grandeur et n'avaient qu'un rang de rames. Les *actuariæ* étaient moins forts encore et n'étaient pas pontés.

Ibid. — *Citra Calycadnum neve Sarpedonium promontoria.* Le Sarpédon était un promontoire de Cilicie, dans la partie appelée Aspera (rude), à l'ouest de l'embouchure du Calycadnus dans la Méditerranée. Quoique le nom de Calycadnus soit ordinairement réservé à ce fleuve, il est aussi donné à un promontoire dans Polybe et dans Appien.

Ibid. — *Duodecim millia attica talenta.* Cependant L. Scipion dans son traité n'avait exigé que des talents euboïques dont la valeur était, suivant toute vraisemblance, moindre que celle des talents attiques (XXXVII, 45). On a pensé que le sénat avait ici ajouté à la condition imposée par le consul, comme cela arrivait quelquefois. Douze mille talents attiques répondaient à 51,744,000 fr.

Ibid. — *Quingenta quadrigenta millia modium.* Le modius contenant huit litres soixante-quatre hectolitres, cela faisait quarante six mille six cent cinquante-six hectolitres.

Ibid. — *Eumeni regi talenta trecenta quinquaginta*, en talents attiques 1,509,200 fr.

Ibid. — *Talenta centum viginti septem.* 547,624 fr.

Chap. XXXIX. — *Consul juravit*, lisez plutôt *proconsul.*

Ibid. — *Patara* (aujourd'hui Patera), ville capitale de la Lycie, sur le bord de la mer.

Ibid. — *Telmissum* (Macri), ville de Lycie, au fond du golfe de Telmissus.

Ibid. — *Causas civitatum... cognovit.* Cf. Polybe, XXII, 27; Appien, *Syr.*, ch. XLIV, et Tite-Live, XXXVII, et suiv.

Ibid. — *Mylasenis.* Mylasa (Melazzo), ville de Carie au milieu des terres.

Ibid. — *Clazomeniis.* Clazomène (Nourla), ville d'Ionie, dans une petite île du golfe de Smyrne (île Saint-Jean).

Ibid. — *Drymussam.* Ile de la Méditerranée près de Clazomène.

Ibid. — *Rhœteum.* Non loin de là était le tombeau d'Ajax, fils de Télamon.

Ibid. — *Gergithum.* A l'est de Dardanus, près des sources du Caïque.

Ibid. — *Dardanum* : Ville de la Troade, fondée par Dardanus. Polybe ne dit rien de ces bienfaits inspirés par l'orgueil national des Romains. Tite-Live aura suivi d'autres annales plus empressées à consigner ces prétendus actes de reconnaissance.

Ibid. — *Mulieda.* Cette contrée s'étendait sur les frontières de la Lycie, de la Phrygie et de la Pisidie, en prenant une petite portion de chacune.

Chap. XXXIX. — *Tralles* (Sultan-hissar) : ville de Lydie au nord du mont Sipyle et du mont Tmolus.

Chap. XL. — *Inde per Chersonesum.* Cf. Appien, *Syr.*, ch. XLIII.

Ibid. — *Melana.* Le Mélas (Sulduth) avait sa source près d'Andrinopolis, courait vers le midi et se jetait dans le golfe qui forme la Chersonèse et qu'on appelait Melas Sinus (golfe de Mégarisse).

Ibid. — *Cypsela* (Ipsala) : Sur les bords de l'Hèbre.

Chap. XLI. — *Templum Bendidium.* Bendis était en Thrace le nom de Diane ; de là les fêtes appelées Bendidies qu'on célébrait à Athènes. Voy. Strabon, X, p. 471; Hésychius, Suidas, Lucien, *Jov. Trag.*, p. 685, et *Icaroménip.* p. 757.

Ibid. — *Ad Hebrum.* L'Hèbre (Maritza) a sa source au mont Hémus, court vers le sud et se jette dans la mer Égée, vis-à-vis de l'île de Samothrace.

Ibid. — *Zerynthium*, de la ville et de l'antre de Zerynthé près d'Ænus.

Ibid. — *Tempyra* (Impara), près du Rhodope. Voyez Ovide, *Trist.*, I, 9, 19.

Ibid. — *Thrausi.* C'était cette peuplade qu'une singulière philosophie portait, selon Hérodote (V, 3 et 4), à s'abandonner au chagrin quand il naissait un enfant et à célébrer les funérailles par la joie. Ils habitaient la partie occidentale du Rhodope.

Ibid. — *Priaticus campus.* Ce canton appartenait aux Cicones ; son vrai nom est Briantique. Voy. Hérodote, VII, 108; Pline, II, 11.

Ibid. — *Apolloniam* : entre le Strymon et le Nestus, suivant Méla, II, 2; entre le Strymon et Æsima, selon Pline (IV, 11). Tite-Live la place entre Abdère et Maronée.

Ibid. — *Abderitarum.* Abdère (Polystito) était sur le bord de la mer à l'embouchure du Nestus. Elle est aujourd'hui en ruines sur le cap Baloustra.

Ibid. — *Neapolim* : ville de Thrace, aussi attribuée à la Macédoine, aujourd'hui Cavalla.

Chap. XLII. — *Apolloniam* : Sur les bords de la mer Ionienne.

Ibid. — *Quod legatos Carthaginienses pulsasse dicebantur.* Valère-Maxime, qui raconte le même fait (VI, 6, 3), ajoute : « Se tunc senatus, non eos quibus hoc præstabatur, aspexit. »

Chap. XLIII. — *Serius biennio.* Voyez XXXVII, 47.

Ibid. — *Fixuros in postibus suis.* On sait que les Romains ornaient des dépouilles ennemies la façade de leurs maisons. Voyez Pline, XXXV, 2. On trouve une allusion à cet usage dans les vers suivants de Virgile :

> Barbarico postes auro spoliisque superbi.
>
> *Æn.*, I, 504.
>
> Multaque præterea sacris in portibus arma,
> Captivi pendent currus, curvæque secures, etc.
>
> *Ibid.*, VII, 183.

Chap. XLVI. — *Prope attoniti erant. Tanta corporum moles*, etc. D'autres éditions ponctuent ainsi ce passage : *attoniti erant, tanta corporum moles. Fundis*, etc. *Quæsita tamen sunt quibus nuntiandum esset.* Comp., XXXI, 8 et XXXVI, 3.



Chap. XLVII. — *Q. Fabii Labeonis triumphum.* Il est fait mention de ce triomphe à la fin du ch. LX, du liv. XXXVII, mais non de l'opposition du tribun du peuple.

Ibid. — *Mactatas humanas hostias.* Cf. César, *G. des G.* VI, 16; Tacite, *Ann.*, XIV, 30.

Chap. XLVIII. — *Verum etiam Delphos quondam, commune humani generis oraculum.* La phrase semble mieux ponctuée ainsi que lorsqu'on place la virgule avant *quondam.* Elle rappelle ces lignes de Cicéron (*pro Font.*, 10). « Hæ sunt nationes (Galli) quæ quondam, tam « longe ab suis sedibus, Delphos usque ad Apollinem « Pythium, atque ad oraculum orbis terrarum vexan- « dum ac spoliandum, profectæ sunt. »

Chap. L. — *Duo Q. Petilii.* Voy. ch. LVI.

Chap. LI. — *Luxuriæ crimina syracusanorum hibernorum et Locris,* etc. Voy. XXIX, 6 et suiv., 19 et suiv.

Ibid. — *Hoc, inquit die,* etc. Comp. Aulu-Gelle, IV, 18; Val. Max., III, 7, 1; Aur. Vict. *de Vir. ill.*, ch XLIX; Polybe, XXIV, 9; Appien, *Syr.*, XL, XLI; Plutarque, *Vie de Caton*, ch. XXII, et *Apophthegmes.*

Ibid. — *Ab annis septemdecim,* etc. A quatorze ans il avait servi comme volontaire à la bataille du Tésin. Parvenu à l'âge de dix-sept ans il servit à la bataille de Cannes en qualité de tribun légionnaire.

Chap. LII. — *In Literninum.* Literne était en Campanie, sur une côte sablonneuse, dans une contrée ingrate et aujourd'hui presque inhabitée. La maison de campagne de Scipion était entourée de murs et fortifiée, parce que les incursions des pirates étaient assez fréquentes dans ces parages. Le bourg était situé près du village moderne de Patria. Sur la villa de Scipion, voyez Sénèque, épître LXXXVI; Pline, XIV, 4; XVI, 44.

Ibid. — *Morbum causæ esse.* C'est ce qu'on nommait *Morbus sonticus.*

Ibid. — *Ad quem ante annos septemdecim.* Voyez XXIX, 20 et suiv.

Ibid. — *Cui inimicitiæ cum P. Scipione intercedebant.* Voy. Val. Max., IV, 1, 4; et Aulu-Gelle, VIII, 19. Ce Tib. Sempronius Gracchus, père des deux célèbres tribuns du peuple, quoique plébéien, s'était toujours montré partisan de la noblesse.

Chap. LIII. — *Monimentumque ibi ædificari ne funus sibi in ingrata patria fieret.* Ces derniers mots sont une allusion à l'épitaphe que Scipion avait recommandé à son épouse d'inscrire sur son tombeau. Cf. XLV, 38; Strabon, V, 4, 4. On croit que ce tombeau était placé à l'endroit qu'on nomme aujourd'hui *Torre della Patria.*

Voici l'épitaphe qu'avait composée Ennius pour son illustre patron :

Heic est ille situs quoi nemo ceivei' neque hostis
Quibit pro fateis reddere operæ pretium.

Voyez Cic., *De Leg.*, II; Seneq., XIX, épître CIX.

Ibid. — *Vir memorabilis: bellicis tamen*, etc. On a proposé de lire: *Vir memorabilis, bellicis tamen magis quam pacis artibus memorabilior,* etc.

Chap. LV. — *Mulsum prosecutis funus dedisse.* Les Romains estimaient beaucoup ce mélange de vin et de miel. Les généraux en faisaient des distributions à leurs soldats le jour du triomphe. Voy. X, 42.

Ibid. — *Sex millia pondo auri, quadringenta octoginta argenti,* etc. La livre romaine d'argent monnayé valait 69 francs, et celle d'or 946 francs 30 cent. en argent, les sommes que Scipion s'était fait donner, suivant l'arrêt, répondaient, pour l'or, à 5,677,800 francs; pour l'argent, à 32,720 francs.

Les quatre-vingts livres d'or imputées à Hostilius valaient 75,704 francs, et les quatre cent trois livres d'argent, 27,807 francs.

Les cent trente livres d'or retenues par Furius équivalaient à 123,019 francs, et les deux cent soixante livres d'argent à 13,800 francs.

Chap. LV. — *Librarii mendum.* C'est-à-dire que Valérius avait écrit quatre cent quatre-vingt-huit livres d'or et six mille livres d'argent, et que le copiste avait mis l'un pour l'autre. En effet, en corrigeant l'erreur, on obtient 868,224 francs, qui approchent assez de l'amende à laquelle Scipion fut condamné.

Ibid. — *Potius quadragies quam ducenties quadragies litem æstimatam.* Quatre millions de sesterces valaient 840,000 francs (le sesterce étant de 0,21 cent.); vingt-quatre millions faisaient 5,040,000 fr.

Ibid. — *Ab ipso P. Scipione.* Cf. Aulu-Gelle, IV, 18. Au lieu de Publius, Valère-Maxime (III, 7, III, 1) dit Lucius.

Ibid. — *Librumque rationis ejus... concerpsisse indignantem,* etc. Valère Maxime cite les paroles que prononça Scipion à cette occasion, et qui se terminent ainsi : « De la conquête de l'Afrique je n'ai rapporté « qu'un surnom. Les richesses de l'Asie et de Carthage « n'ont rendu avare ni mon frère, ni moi. Nous sommes « l'un et l'autre plus riches en ennemis qu'en argent! » Voyez encore Aulu-Gelle, *loc. cit.*

Ibid. — *Bis millies.* Deux cents millions de sesterces faisaient 42 millions de francs.

Ibid. — *Poposcisse claves*, etc. Comp. Plut., *Apophthegm.* et Val. Maxime, *loc. cit.*

Chap. LVI. — *Alii M. Nævium, alii Petilios.* D'autres auteurs disent encore que Nævius et les Petilius se réunirent. Cf., XXXIX, 52; Aulu-Gelle, Val. Max., Aurél. Victor, Polybe, Appien et Plutarque, aux endroits cités, ch. LI. Ce Nævius était peut-être parent du poëte Nævius, qui fut jeté en prison, exposé publiquement et relégué en Afrique, pour avoir osé s'attaquer à la puissance des nobles et surtout de Scipion. Le tribun eût alors exercé une vengeance de famille.

Ibid. — *Non de anno quo mortuus sit.* D'après Tite-Live, on doit croire qu'il mourut dans l'année de son exil volontaire: quelques autres historiens disent qu'il mourut la même année qu'Annibal (183).

Ibid. — *Et Romæ extra portam Capenam in Scipionum monimento,* etc. Le tombeau des Scipions, découvert en 1780, sur le côté gauche de la voie Appienne, avait été destiné à Luc. Corn. Scipion Barbatus, bisaïeul des deux illustres frères l'Asiatique et l'Africain. Sur la porte on lit ces mots : *Sepulchra Scipionum.* Ce précieux mausolée est à deux étages. Des deux chambres l'une est carrée et l'autre ronde, avec des niches. C'est là que furent trouvés le modeste sarcophage de L. Scipion Barbatus, qu'on voit au musée du Vatican, et le buste d'Ennius couronné de lauriers.

Ibid. — *Tertia poetæ Q. Ennii.* On connaît ces lignes de Cicéron (*pro Archia poet.*, ch. IX) : « Carus fuit Afri- « cano Superiori noster Ennius. Itaque etiam in sepul-



« ero Scipionum putatur is esse constitutus e mar-
« more. »

« Les Scipions, qui avaient confisqué le génie d'En-
« nius au profit de leur gloire, ne le lâchèrent pas après
« sa mort, et l'enfermèrent dans leur tombeau. » (Michelet, *Hist. rom.*)

Chap. LVI. — *Nebulonem modo*. On lit, en effet, dans le discours de P. Scipion, tel que le rapporte Aulu-Gelle (IV, 18) : « Censeo relinquamus nebulonem hunc, eamus « nunc protinus Jovi optimo maximo gratulatum. »

Ibid. — *Quod eum perpetuum consulem et dictatorem vellet facere, prohibuisse statuas sibi... in Capitolio*, etc. Valère Maxime donne, de même, les plus grands éloges à cette modération de Scipion (IV, 1; III, 6). Mais, plus loin (VIII, 15), il est en contradiction avec lui-même et avec Tite-Live : « Imaginem in cellâ Jovis po-
« sitam habet, quæ, quotiescumque funus aliquod Cor-
« neliæ genti celebrandum est, inde petitur, unique illi
« instar atrii Capitolium est. » Appien atteste le même fait (*Hisp.*, ch. xxiii).

Chap. LVII. — *Illud parum constat utrum post mortem*, etc. Cf. Plutarque, *Vie de Tib. Gracchus*; Polybe, XXXIII; 13.

Chap. LVIII. — *Stirpe divina satum se esse*. Voyez XXVI, 19.

Chap. LX. — *Se ni referatur pecunia in publicum*, etc. Selon Aulu-Gelle, qui nous a conservé le décret des tribuns et celui de Gracchus, en disant : « Ejus decreti
« verba quæ posui ex annalium monumentis exscripta
« sunt (VII, 29), » ce ne fut pas Térentius, mais un tribun nommé Augurinus, qui donna l'ordre de conduire l'Asiatique en prison. Valère Maxime dit que l'ordre fut donné par le consul (IV, 2, 8).

LIVRE XXXIX.

Tite-Live, au ch. l, cite les écrivains grecs et latins, et il paraît avoir en vue Polybe surtout (*Fragm.*, XXIV, 9). Le ch. xxiv est puisé dans Polybe (XXIII, 6). — Dans les *Excerpta* de Mai, liv. XXII, p. 413 et suiv. Polybe nous apprend que la guerre de Persée avait déjà été préparée par Philippe. Le ch. xxxiii est extrait de Polybe (XXIII, 11 et suiv.) Pour les ch. xxxiv et xxxv il a suivi le même auteur (XXIII, 13-14). Tite-Live passe sous silence l'expédition d'Appius Claudius contre la Crète (ch. xv de Polybe), et quelques autres faits. Au ch. xxxvi, le discours de Lycortas est tiré de Polybe (cf. Schweighæuser, ad XXIII, 5); il a puisé le détail des faits dans Valérius Antias, comme aux ch. xxii, xli, xliii, lvi. Au ch. xlii il s'en réfère aux harangues de Caton. Ch. xlvi-xlviii, les affaires relatives aux ambassades grecques, sont mot à mot traduites de Polybe (XXIV, 1 4) en sorte qu'on en peut conclure que la suite est puisée à la même source. Il est vraisemblable que Tite-Live a emprunté à Polybe les particularités de la mort de Philopœmen et d'Annibal (XXIV, 9 et *Spicileg. fragm.*, p 43, et *Fragm. Gramm.*, xxxi et xxxiv et suiv.). D'autres, pour l'honneur des Romains (cf. Plutarque, *Flam.*, ch. xx et Appien), disaient que Flamininus, à l'insu du sénat, avait poussé Annibal à se donner la mort. Cependant Polybe avait remarqué, avec plus d'exactitude, qu'Annibal n'était pas mort cette année-là, mais l'année suivante. Cf. Corn. Nep. *Annib.*; ch. xiii. Tite-Live, en ce point, s'écarte de Polybe, avec les annales d'Atticus. Il a suivi Valérius Antias (cf. dernier ch.). Au reste, sur la mort d'Annibal on rencontre, dans Pausan., VIII, 11, un récit différent qu'a signalé Murr : *Uber Annibals Bildniss auf Gemmen*; *Journal zur Kunstgesch.*, t. XVI, p. 8. Il paraît que le récit ordinaire sur la coupe de poison qu'il aurait avalé, n'est nullement certain, mais que divers bruits avaient couru à cet égard. Pline, V, ch. dernier, indique le même lieu de sépulture. Cf. Aurel. Vict., *Vir. Ill.*, ch. xlii; Plutarq., *Flaminin.*, 20.

Dans son ch. l, Tite-Live a resserré beaucoup le chap. xii de Polybe, et il a omis quelques particularités. (Cf. fragm. Polyb. ap. Schweighæus., t. V, p. 7.) Au ch. lii il cite Polybe, Valérius, Rutilius et les livres des magistrats Quant aux éloges de Philopœmen, d'Annibal, de Scipion qu'on lisait dans Polybe (cf. Wesseling., ad Diod, p. 575), Tite-Live les a omis. Il établit un parallèle court et plein de finesse entre les morts de ces trois personnages (ch. lii). Le ch. liii est tiré de Polybe (XXIV, 6 et 7); mais Tite-Live a passé sous silence ce fait, que des citoyens des villes maritimes avaient été transférés en Emathie (Polybe, XXIV, 8). Le ch. vi, à la fin, est parfaitement conforme au récit de Pison, cité par Pline, XXXIV, 3.

Chap. II. — *Viam a Roma perduxit Arretium*. Strabon n'est point ici d'accord avec le récit de Tite-Live. Voy. Strab., V, 1, § 11). Cet auteur, comme le remarque Crévier, a cru que cette voie Flaminienne si célèbre, qui conduisait de Rome à Ariminum, était l'ouvrage de ce consul C. Flaminius; mais c'est à tort. Elle fut construite par Flaminius le censeur, qui périt près du lac Trasimène, et qui était le père du Flaminius dont il est ici question. C'est un fait qu'attestent Cassiodore et Festus (voy. les suppléments de Freinshemius, livre XX, ch, lviii). Tite-Live confirme lui-même ce récit, en faisant mention (liv. XXII, 11) de la voie Flaminia, bien longtemps avant l'époque où nous sommes parvenus.

Ibid. — *Transmontanos adortus (in his et Friniates Ligures erant quos non adierat C. Flaminius)*. A *Friniates* et à *Frisinates*, que donnent quelques manuscrits Sigonius a substitué *Briniates*, correction que Gronove et d'autres ont adoptée. En effet, les Friniates avaient déjà été soumis par Flaminius, et d'ailleurs les Briniates étaient bien *transmontani*, puisqu'ils étaient établis sur la pente septentrionale de l'Apennin (XLI, 19). Clavier, au contraire (*Ital. ant.*, I, 8 et 10, p. 58 et 76), conserve ici les *Friniates*; mais il les substitue aux Briniates au ch. xx du liv. XLI, et corrige au commencement du présent chap. *Briniates* en plaçant ces derniers sur la pente méridionale de l'Apennin, et leur donnant pour capitale *Brinia* ou *Brinium*, ville sur le Boacte (aujourd'hui Brignolo ou Brignalo), tandis qu'il assigne pour demeure aux Friniates *Val di Prino*, au nord de l'Apennin.

Ibid. — *Jam tum multitudine alienigenarum urbem onerante*. L'inconvénient devint de jour en jour plus grave, et une loi présentée par le tribun du peuple C. Papius, l'an de Rome 688, *ut peregrini pellerentur*, essaya d'apporter un remède à ce mal. Cf. XLI, 8; XLII, 10, Ernesti, *Clav. Cic.*, p. 51.

Chap. IV. — *Quum jam transcendisset miles*. Ainsi que le remarque Crévier, il semblerait résulter de ce passage qu'il y eut sous les murs d'Ambracie un dernier combat, à la suite duquel la ville fut prise d'assaut; mais il résulte du ch. ix du livre XXXVIII que les habitants de cette ville, après avoir quelque temps soutenu le siége, se rendirent au consul. Il ne peut donc être question ici que de quelque combat partiel, dans lequel les Romains se se-



ront emparés d'une partie des murs, sans pour cela pénetrer dans la ville.

Chap. V. — *Summam octoginta* (ou mieux *octingenta millium*. Sous-entendu *æris*). Il faut qu'il y ait ici quelque erreur dans les nombres; car la somme telle qu'elle est exprimée, lors même qu'on adopterait le changement que nous indiquons, et lors même qu'on sous-entendrait *sestertium*, qu'on ne rencontre encore à cette époque dans aucune évaluation, cette somme, dis-je, serait évidemment au-dessous de la magnificence de ces jeux, tels qu'ils sont décrits au ch. XXII. Si la somme portée ici est exacte, il faut en conclure, comme le remarque Duker, que sans doute le sénat, en se montrant si parcimonieux, comptait sur l'amour-propre de ceux qui faisaient célébrer les jeux, pour ajouter, de leurs propres deniers, les sommes nécessaires à l'éclat que leur ambition désirait donner à cette solennité. De la sorte le peuple n'y perdait rien et le trésor public y gagnait.

Chap. VI. — *Lege Petillia*. La formule contenant les prescriptions de cette loi a été rapportée au livre précédent, ch. LIV.—C'était un moyen de s'assurer si les généraux vainqueurs n'avaient rien détourné à leur profit du butin fait sur l'ennemi. Mais ce moyen fut souvent impuissant, puisque, comme on le voit ici, il était possible de l'éluder en différant le triomphe.

Ibid. — *Luxuriæ peregrinæ origo ab exercitu Asiatico*. Cf. XXXIV, 4; Pline, XXXIII, 9, 53; XXXIV, 5, 8; XXXVII, 1, 6; Florus, III, 12; Augustin, *de Civit. Dei*, II, 21, III, 21; Cœlius, *Lect. Ant.*, VII, 10, XVIII, 18. Voyez aussi les savantes recherches de M. Gabriel Peignot, sur le luxe des Romains dans leur ameublement (*Mém. de l'Acad. de Dijon*, année 1836; et Dijon, 1837, in-8° de 94 pages.

Ibid. — *Lectos æratos*. C'est-à-dire des lits triclinaires à pieds d'airain (*triclinia ærata*, Pline, *loc. cit.*). Cf. Juvénal, XI, 96, et Manuce, sur Cicéron, *Verr.*, IV, 36. Un manuscrit porte *lectos auratos*, ce qui n'est peut-être pas une leçon à negliger. Juvénal (VI, 594) et d'autres parlent de semblables lits. Voy. M. Peignot, *ouvr. cité*, p. 16 et suiv. du tirage à part.

Ibid. — *Plagulas*. Il ne parait pas probable qu'il faille entendre par ce mot des voiles de litières, comme dans Suétone, *Tit.*, ch. X; car si les litières eussent été déjà en usage chez les Romains à cette époque, ce que J.-Lipse (*Elect.*, I, 19) parait conjecturer, on ne voit trop pourquoi Tite-Live les eût passées sous silence. Il s'agit plutôt de ces tapis et de ces tentures précieuses, dont en Asie on couvrait les murailles et les lits. Cf. Brisson., *de reg. Persarum princ.*, II, 144. Les *plagulæ* sont proprement de grands coupons de toile, comme dans Varron, *L. L.*, VIII, 47 : « *Plaga*, grande tegumen linteum, quam lecticariam sindonem dicimus, etc. » *Non.*, II. 131, 716 et IV, 361.

Ibid. — *Monopodiæ*. Les tables des pauvres étaient carrées, portées sur trois pieds quelquefois boiteux, et faites d'un bois grossier; celles des hommes riches, au contraire, étaient rondes, μονοπόδες, portées sur un seul pied d'argent ou d'ivoire, en forme de griffe de léopard ou de lion (Voy. Juvénal, XI, 122-129), et faites de bois de citronnier, d'érable, ou recouvertes de lames d'argent. Voyez Bœttiger, *Sabine*, p. 326, et Peignot, *ouvr. cit.*, page 12.

Ibid. — *Abacos*. C'étaient des buffets portés sur des pieds ciselés en pierre ou en métal. Voy. Ernesti, *Clav. Cic.*, au mot *Abacus*, et Pline, XXXIV, 5 ou 8.

Chap. VI. — *Psaltriæ sambucistriæque*. *Psaltriæ* est le nom générique de tous les joueurs d'instruments à cordes; *sambucistriæ* est celui des femmes qui touchaient la sambyce, ou sambyx, sorte d'instrument triangulaire, garni de cordes de longueur inégale, presque semblable à notre harpe, et dont les peintures égyptiennes nous offrent les plus élégants modèles. On donnait aussi ce nom a une machine de guerre, à peu près de même forme, et qu'on employait dans les siéges des villes maritimes. Voyez Schweighæuser sur Polybe, V, 37; VIII, 6; sur Suidas, p. 71 et suiv.; sur Appien, *Mithr.*, ch. XXVI, et sur Athénée, IV, 77; XIV, 34 et 40. Cf Spanheim sur Callim., *Hymn. in Del.*, 253.

Ibid. — *Coquus... in pretio esse*. Tite-Live avait sans doute entendu plus d'un Romain, corrompu par le luxe asiatique s'écrier comme le Mondain de Voltaire, vers 103 :

Qu'un cuisinier est un mortel divin!

Chap. VII. — *Stipendium duplex in pedites dedit, triplex in equites*. L'énumération n'est pas complète; car il n'est fait ici aucune mention des centurions; et certes il n'est pas probable qu'un chef indulgent et faible, un chef ambitieux surtout, les eût oubliés dans ses libéralités. On ne peut pas dire qu'ils se trouvent compris dans le mot *pedites*; car, presque partout, Tite-Live, en parlant de ces sortes de dons, embrasse sous la dénomination générale de *soldats*, l'infanterie, les centurions et la cavalerie (X, 46; XXVIII, 9; XXX, 45; XXXI, 20; XL, 34), ou nomme séparément les soldats, les centurions et les cavaliers (XXXIII, 23; XXXVI, 40; XXXVII, 59; XXXIX, 5; XL, 43; XLI, 7, 13; XLV, 43); ou bien enfin, il nomme les fantassins, les centurions et les cavaliers (XXXIII, 37; XXXIV, 52; XLV, 40, Que reçurent donc les centurions s'ils ne sont pas compris sous le nom de *pedites*? D'après Polybe, VI, 39, la solde du simple fantassin était de 2 oboles par jour, celle du centurion de 4, celle des cavaliers de 6. Il n'y a pas de doute que Manlius donna moins aux centurions qu'aux cavaliers. Mais leur donna-t-il seulement le double de ce qu'il donnait aux fantassins, c'est-à-dire 8 oboles; ou le triple comme aux cavaliers, c'est-à-dire 12 oboles? C'est ce qu'il n'est pas aisé de décider.

Chap. VIII. — *Clandestinis conjurationibus*. Voilà le premier exemple de sociétés secrètes à Rome. D'après tout ce qu'en dit ici Tite-Live on peut conclure que les excès des gnostiques, hérétiques du second siècle de l'église, n'étaient qu'une continuation de ces désordres. Il est assez probable qu'une fois transportés à Rome, il ne fut plus possible de les extirper entièrement. On rendit bien un sénatus-consulte contre les bacchanales; mais ce decret, loin de prescrire des mesures préventives, se bornait à supprimer tout ce qui pouvait porter au désordre et offrir des inconvénients. C'est ce que nous verrons plus tard au ch. XVIII.

Quand le danger est manifeste il n'y a pas à transiger, on ne reconnait pas la prudence ordinaire et la sagesse du sénat dans ces demi-mesures. Aussi ne tardèrent elles pas à porter leurs fruits. Les bacchanales recommencèrent; on les célébra avec toute la licence primitive, ainsi qu'on peut le voir dans Juvénal et dans d'autres auteurs.

Chap. IX. — *Sub tutela Duroniæ matris*, etc. On a voulu conclure de ce passage que dans l'antiquité, les



mineurs restaient sous la tutelle de leur mère, même lorsqu'elles avaient convolé à de secondes noces; mais Huber, P. 1, *Digress.*, III, 11, a combattu cette opinion.

Chap. IX. — *Bacchis eum se initiaturam.* De l'initier au culte des bacchantes. En effet, dans le principe, des femmes seules présidaient à ces mystères. Cf. ch. x, xiii, et XXIII, 54.

Ibid. — *Pure lautum in sacrarium deducturam :* Plusieurs cérémonies des anciens devaient être précédées d'abstinences et d'ablutions. Tibulle, I, 3, 25 :

> Quidve, pie dum sacra colis, pureque lavari
> Te, memini, et puro secubuisse toro?

Chap. XII. — *In luco Similæ.* Qu'était-ce que la déesse *Simila?* Il y a des auteurs qui pensent que c'était Sémélé, dont le vulgaire avait défiguré le nom. Le scholiaste de Juvénal (II, 3) l'appelle *Stimula.* Voici ses paroles : « Nam sacra bacchanalia ex senatusconsulto damnata « sunt, quum probatum esset senatui, honestissimas fe« minas, ad *Stimulæ* deæ lucum fœde adulterari. » Saint Augustin (*de Civ. Dei*, IV, 11 et 16) fait aussi mention d'une déesse *Stimula :* « Quæ ad agendum ultra modum « *stimulet.* » Et ici cette qualité pouvait convenir à la circonstance, puisque chacun devait s'efforcer de multiplier ses jouissances pendant le temps que durait la fête. Cependant on peut dire que le mot *Sémèle* conviendrait bien ici, car on pouvait fort bien célébrer les fêtes de Bacchus dans un bois sacré dédié à sa mère; et, s'il en etait ainsi, Tite-Live aura dû plutôt adopter l'orthographe régulière, que la forme altérée par un vulgaire ignorant. Drakenborch aimerait mieux lire *Semelæ.* (Voy. Macrob., *Sat.* I, 12; Ovide, *Fast.*, VI, 65; l'inscription publiée par Gruter, 643, 7; P. Victor et Sextus Rufus, *Description de la region du grand cirque.*)

Chap. XIII. — *Paculam Anniam Campanam*, etc. Bœttiger (*Griech. Vasengem.* t. 1; P. I, p. 155) conjecture ingénieusement qu'elle avait rempli le rôle de *Libera* dans les bacchanales.

Ibid. — *Minium.* Comme on ne connait aucun autre exemple de ce nom, on a proposé de lire *Annium* ou *Ninnium.*

Ibid. — *Cerrinios.* Un manuscrit donne *Cerinios*, et sur un anneau antique, publié par Fabretti (*Inscript.*, p. 427), on lit *Erennius Cerinius:* mais Martin (*epist.*, VII, 1) prouve qu'il faut corriger *Cerianos.*

Chap. XIV. — *Cœnaculum super ædes.* Une salle à manger dans la partie supérieure de la maison louée ordinairement aux pauvres, et où l'on parvenait par un escalier exterieur; de là le troisième étage (*tertium tabulatum*) était appelé *meritorium.* Voyez Juvén., III, 199, 234; VII, 118; X, 10; Suétone, *Vitell.*, VII; les interprètes de Plaute, *Amphitr.*, III, 1, 3; Ernesti, sur Suétone, *Aug.*, ch. xlv et *Clav. Cic.*

Chap. XIV. — *Extra ordinem.* De sa nature même cette affaire devait regarder le sénat; parce que cette assemblée était chargée de tout ce qui s'appelle chez nous les attributions de la police générale, et que les Romains appelaient *rempublicam summam.* Voy. Heyn., *Opusc. Acad.*, t. IV, p. 67; cf. IV, 50, 51; VI, 19; IX, 26; X, 1; XXVI, 33; XXVIII, 10; XXIX, 36; XXX, 36; XXXI, 12; XXXII, 26; XXXVIII, 54; XL, 37, 43; XLII, 21; Polybe, VI, 11 et 14.

Chap. XV. — *Quum aut vexillo in arce posito*, etc. Il est ici question des comices par centuries. Tite-Live se sert du mot *exercitus*, parce que chaque classe y paraissait sous son drapeau et avec les armes que Servius Tullus lui avait assignées. Il emploie aussi l'expression *eductus*, parce que ces comices se tenaient hors de la ville, dans le champ de Mars. Quant au drapeau dont l'apparition sur le Janicule annonçait l'ouverture des comices, cet usage remontait aux premiers temps de la république. Rome, environnée d'ennemis, était toujours sur le *qui vive.* Pour se mettre à l'abri d'une surprise, une partie des citoyens montait la garde sur le Janicule, tandis que l'autre allait aux voix. L'étendard flottait pendant toute la durée de l'assemblée, et disparaissait au moment de la clôture. Alors ceux d'entre les citoyens qui s'étaient tenus sous le drapeau se retiraient. Dès que le poste du Janicule etait abandonné, il n'était plus permis de traiter aucune affaire.

Chap. XVI. — *Demolientes nos Bacchanalia.* Par *Bacchanalia* il faut entendre les lieux et les temples où se célébraient les bacchanales.

Chap. XVIII. — *Senatusconsulto cautum est.* Ce sénatusconsulte est parvenu jusqu'à nous. Il est gravé sur une table de bronze, retrouvée dans le royaume de Naples, en 1692, et conservée aujourd'hui dans le musée impérial de Vienne. Ce monument important a été publié et commenté par Fabretti (*Inscr. Syntagm.*, p. 417), par Jac. Gronove (dans son édition de Cicéron), par Bynkershoek (*Exerc. de rel. peregr.*, ch. ii), par Maffei (*Hist. art. diplom.*, p. 125), par Matth. Ægypt. (Naples, 1729), et par Hearn. Tous ces commentaires ainsi que le sénatus-consulte ont été insérés par Drakenborch, à la fin du t. VII de son Tite-Live. Tite-Live a eu ce décret sous les yeux, et il en reproduit même souvent les expressions. Voy. ch. xvii, xviii et xix. Nous croyons devoir en donner ici le texte tel qu'il a été publié par Hauboldt (*Antiq. rom. mon. legalia*, p. 6 et suiv. Nous nous contenterons seulement de remplir quelques lacunes, entre chrochets.

— 1. [Q.] MARCIVS. L. F. S. POSTVMIVS. L. F. COS. SENATVM. CONSOLVERVNT. N. OCTOB. APVD AEDEM

2. DVELONAI. SC ARF. M. CLAVDI. M. F. L. VALERI. P. F. Q. MINVCI. C. F. DE. BACANALIBVS. QVEI. FOIDERATEI

3. ESENT. ITA. EXDEICENDVM. CENSVERE. NEIQVIS. EORVM SACANAL. HABVISE. VELET. SEI. QVES

4. ESENT. QVEI. SIBEI. DEICERENT. NECESVS. ESE. BACANAL. HABERE. EEIS. VTEI. AD. PR. VRBANVM

5. ROMAM. VENIRENT. DEQVE. EEIS. REBVS. VBEI. EORVM. V[E]R[B]A. AVDITA. ESENT. VTEI. SENATVS

6. NOSTER. DECERNERET. DVM. NE. MINVS. SENATOR[I]BVS C. ADESENT. [QVOM. E]A. RES. COSOLERETVR

7. BACAS. VIR. NEQVIS. ADIESE, VELET. CEIVIS. ROMANVS. NEVE. NOMINVS. LATIN. NEVE. SOCIVM

8. QVISQVAM. NISEI. PR. VRBANVM. ADIESENT. ISQVE. DE. SENATVOS. SENTENTIAD. DVM. NE

9. MINVS. SENATORIBUS. C. ADESENT. QVOM. EA. RES. CONSOLERETVR. IOVSISENT. CENSVERE

10. SACERDOS. NEQVIS. VIR. ESET. MAGISTER. NEQVE. VIR. NEQVE. MVLIER. QVISQVAM. ESET

11. NEVE. PECVNIAM. QVISQVAM. EORVM COMOINEM. [H]ABVISE VELET. NEVE. MAGISTRATVM

12. NEVE. PROMAGISTRATVO. NE[Q]VE. VIRVM. [NEQVE MV]LIEREM. QVIQVAM. FECISE. VELET



13. NEVE POSTHAC. INTER. SED. CONIOVRA[SE. NEV]E. COMVOVISE. NEVE. CONSPONDISE

14. NEVE. CONPROMESISE. VELET. NEVE. QVISQVAM. FIDEM. INTER. SED. DEDISE. VELET

15. SACRA. IN. DQVOLTOD. NE. QVISQVAM. FECISE. VELET. NEVE. INPOPLICOD. NEVE. IN

16. PREIVATOD. NEVE. EXSTRAD. VRBEM. SACRA. QVISQVAM. FECISE VELET. NISEI

17. PR. VRBANVM. ADIESET. ISQVE. DE. SENATVOS. SENTENTIAD. DVM. NE. MINVS

18. SENATORIBVS. C. ADESENT. QVOM. EA. RES. COSOLERETVR. IOVSISENT. CENSVERE

19. HOMINES. PLOVS. V. OINVORSEI. VIREI. ATQVE. MVLIERES. SACRA. NE. QVISQVAM

20. FECISE. VELET. NEVE. INTER. IBEI. VIREI. PLOVS. DVOBVS. MVLIERIBVS. PLOVS. TRIBVS

21. ARFVISE. VELENT. NISEI. DE. PR. VRBANI. SENATVOSQVE. SENTENTIAD. VTEI. SVPRAD

22. SCRIPTVM. EST. HAICE. VTEI. IN. CONVENTIONID. EXDEICATIS. NE. MINUS. TRINVM

23. NOVNDINVM. SENATVOSQVE. SENTENTIAM. VTEI. SCIENTES. ESETIS. EORVM

24. SENTENTIA. ITA FVIT. SEI. QVES. ESENT. QUEI. ARVORSVM. EAD. FECISENT. QVAM. SVPRAD

25. SCRIPTUM. EST. EEIS. REM. CAPVTALEM. FACIENDAM. CENSVERE. ATQVE. ITEI

26. HOCE. IN. TABOLAM. AHENAM. INCEIDERETIS. ITA. SENATVS. AIQVOM. CENSVIT

27. VTEIQVE. EAM. FIGIER. IOVBEATIS. VBEI. FACILVMED. GNOSCIER. POTISIT. ATQVE

28. VTEI. EA. BACANALIA. SEI. QVA. SEI. QVA SVNT. EXSTRAD. QVAM. SEIQVID. IBEI. SACRI. EST

29. ITA. VTEI. SVPRAD. SCRIPTVM. EST. IN. DIEBVS. X. QVIBVS. VOBEIS. TABELAI. DATAI

30 ERVNT. FACIATIS. VTEI. DISMOTA. SIENT. IN. AGRO. TEVRANO.

« Q. Marcius, fils de Lucius et Sextus Postumius, fils de Lucius, consuls, ont consulté le sénat, le jour des nones d'octobre, dans le temple de Bellone. Les secrétaires étaient Marcus Claudius, fils de Marcus, Lucius Valérius, fils de Publius, et Quintus Minucius, fils de Caius.

« Ils ont été d'avis que le décret suivant fût porté au sujet des associations qui s'étaient formées sous le nom de bacchanales :

« Qu'aucun membre de ces sociétés ne célèbre plus de bacchanales à l'avenir;

« Que si quelques-uns disent qu'il leur est nécessaire de célébrer des bacchanales, ils aient à venir à Rome, se présenter au préteur de la ville; leur demande entendue, que notre sénat en décide, et qu'il n'y ait pas moins de cent sénateurs présents lorsque l'affaire sera mise en délibération;

« Qu'aucun homme, citoyen romain, du nom latin ou allié, n'assiste aux bacchanales, à moins de s'être présenté au préteur de la ville, et que le magistrat n'y ait consenti après avoir auparavant consulté le sénat : qu'il n'y ait pas moins de cent sénateurs présents lorsque l'affaire sera mise en délibération;

Que personne homme ou femme ne se charge du souverain pontificat;

« Que personne ne tienne les fonds communs;

« Qu'aucun ne s'avise de faire un magistrat, ou un suppléant de magistrat, homme ou femme.

« Que nuls ne se lient par serment, par vœux, par engagement ou par promesses, ni ne se donnent mutuellement leur foi.

Que personne ne célèbre aucun sacrifice en secret, en public, ni en particulier.

« Que personne ne sacrifie hors de la ville, à moins de s'être présenté au préteur de la ville, et que ce magistrat n'y ait consenti après avoir auparavant consulté le sénat; pourvu toutefois qu'il n'y ait pas moins de cent sénateurs présents lorsque l'affaire sera mise en délibération;

« Que plus de cinq personnes en tout, hommes et femmes, ne puissent dorénavant se réunir pour célébrer un sacrifice; que sur ces cinq personnes il n'y ait pas plus de deux hommes, ni plus de trois femmes, à moins que le préteur de la ville et le sénat n'y aient consenti, comme il a été dit plus haut.

Afin que vous ayez connaissance de ce décret du sénat, vous le publierez dans les assemblées, au moins par trois jours de marchés : c'est ainsi qu'il a été statué.

« S'il s'en trouve qui contreviennent à ce qui a été dit plus haut, il a été décidé qu'il leur serait intenté une action capitale.

« Vous graverez ce décret sur une table d'airain, le sénat l'a ainsi décidé; et vous le ferez sceller dans le lieu où il sera le plus facile d'en prendre connaissance

« Et s'il existait quelques bacchanales, à moins qu'elles ne soient consacrées par la religion, ainsi qu'il a été dit plus haut, vous ferez en sorte que, dans les dix jours de la réception de ce décret, elles aient disparu du terrioire de Teura. »

Chap. XIX. — *Ut singulis his centena millia*, etc. A titre de récompense publique, on accorde d'abord à Ébutius et à Hispala une somme d'argent; mais on y joint encore des priviléges et immunités qu'il est important de remarquer.

Ébutius est exempté :

1° Du service militaire, qu'il sera censé avoir fait, s'il ne lui convient pas de le faire;

2° Le censeur n'aura pas le droit de mettre à sa charge la nourriture et l'entretien d'un cheval. (Sur cet usage, voyez Casaubon sur Suétone, *Aug.*, XXXVIII; Gronov., *de Pec. Vet.*, III, 2; J. Lipse, *Mil. Rom.*, I, 5; et Græv. Proleg., tom. I. *Thes. Ant. Rom.*)

Les priviléges accordés à Hispala étaient :

1° *Datio*. Chez les jurisconsultes, *dare*, c'est transférer la propriété, le domaine d'une chose : *dominium transferre*; à la différence de *tradere*, qui signifie transférer la simple possession, sans la propriété. Ainsi, la *datio* est la libre faculté de disposer des biens dont on a le domaine, *dominium*, c'est-à-dire et la propriété et la possession, sans que personne puisse s'y opposer, en vertu d'un pouvoir quelconque ou d'un droit, ou d'un patronage.

Le mot *deminutio*, dont le sens est plus restreint, ne vient ensuite qu'en forme de développement de l'idée renfermée dans le mot *datio* : de même que nous disons en français, aliéner en tout ou *en partie*.

2° *Gentis enuptio* signifie qu'elle aurait le droit de se marier à d'autres qu'aux affranchis de son patron, ou aux affranchis de la maison (*gens*) de celui-ci, qui était aussi la sienne; en d'autres termes, et pour parler le langage de Tite-Live (et c'est le seul sens raisonnable, bien

qu'il soit contesté), qu'elle pourrait s'allier hors de sa *gens*. Ce passage est fort important, en ce qu'il est le seul sur lequel on puisse établir cette étroite dépendance des affranchis, à l'égard de la *gens* dont il faisaient partie. Pour le bien faire comprendre, il faudrait remonter a l'organisation de la *gens* romaine, et entrer dans une discussion de détails que ne comporteraient pas les limites de ces notes. Voyez au reste Niebuhr. t. II, p. 1 et suiv. de la tr. fr.; Michelet, *Hist. Rom.*, t. II, p. 138 et suiv. Il nous suffira de dire que ceux qui portaient le même nom, qu'il y eût ou non entre eux rapport de parenté, ce qui était indifférent, comme Niebuhr paraît l'avoir démontré, appartenaient tous à la même *gens*, et ils étaient *gentiles* les uns des autres. Et comme l'affranchi prenait le nom de celui qui avait été son maître, il était, lui et ses enfants mâles, *gentilis* de celui-ci et de sa descendance masculine. Quant à cette prohibition d'alliance hors de la *gens* pour les affranchis, était-elle établie par la loi, ou par la coutume; était-elle commune à tous les membres de la *gens*, ingénus ou affranchis; quelle relation de gentilité existait-il entre ces deux classes de la même *gens*: les affranchis avaient-ils le titre de *gentiles*, en exerçaient-ils les droits, ou les exerçait-on seulement à leur égard? Ce sont autant de questions auxquelles il est difficile de repondre exactement, car nous ne connaissons guère que l'existence de ces droits et de ces rapports de gentilité, et nous en ignorons à peu près toutes les circonstances accessoires. La matière était déjà controversée au temps de Cicéron (*de Orat.*, I, 39) et les jurisconsultes, dont il nous reste quelques écrits, ne s'en expliquent nullement, par une excellente raison, c'est que de leur temps, comme Gaius nous l'apprend, *totum gentilitium jus in desuetudinem abierat*.

Nous ferons observer que le traducteur ne paraît pas avoir compris le sens de *gentis enuptio*, en traduisant, *à passer par alliance dans une famille plus noble que la sienne*. Il est très-vrai que *gens* s'appliquait quelquefois spécialement aux patriciens, par exemple dans le *vos solos gentes habere* qu'on leur reprochait (Tite-Live, X, 6). Mais, sans nous engager dans la discussion des divers textes qui se rapportent à la gentilité (on peut voir au reste l'explication que Niebuhr donne du passage précité, au commencement du 2ᵉ vol. de la tr. fr.), il est facile de montrer, par les termes mêmes de la phrase que nous discutons, que ce sens n'est pas applicable ici. La traduction d'ailleurs serait mauvaise en tout cas, puisque Hispala Fecenia n'étant qu'une simple affranchie, il lui suffisait, pour s'élever au-dessus de sa condition, d'entrer dans une famille d'ingénus, quoique plébéienne, sans qu'il lui fût nécessaire de s'allier à une famille patricienne. Maintenant, si par la *gentis enuptio*, on lui accordait la faculté de s'allier à une famille plus noble, le moins qu'on pût lui accorder c'était d'épouser un ingénu, puisque c'était là le premier degré qu'elle avait à franchir pour arriver aux classes plus élevées. Mais si ce droit était compris dans le *gentis enuptio* pourquoi en faiton ensuite l'objet d'un privilége spécial, *utique et ingenuo nubere liceret*, etc. Ceci ne nous paraît pas souffrir de réplique, et il faut évidemment s'arrêter à l'explication que nous avons donnée de *gentis enuptio*.

3° *Tutoris optio*. Quelque envie qu'eût le sénat de récompenser Hispala, il ne pouvait cependant l'élever au-dessus de son sexe, ni lui conférer des droits qui n'appartenaient qu'aux hommes, aux citoyens, et seulement à certains d'entre eux. Caton, (XXXIV, 2) a dit: « Nos « pères ont voulu que les femmes ne pussent rien gérer, « pas même leurs affaires particulières, sans un tuteur, « et qu'elles restassent dans la dépendance de leurs pères, « de leurs frères, de leurs maris. » Gaius nous dit aussi (*Inst.*, I, 144): *Veteres enim voluerunt feminas, etiam si perfectæ ætatis sint, propter animi levitatem in tutela esse.*

Cette tutelle des femmes est un point très-curieux, mais très-obscur encore de l'histoire du droit romain. La femme romaine, *sui juris*, qui n'était sous la dépendance de personne, restait jusqu'à la puberté sous la tutelle qu'on appelait *pupillaire*, et qui s'appliquait à tous les impubères, *sui juris*, sans distinction de sexe et en leur seule qualité de pupilles. Au sortir de la puberté, commençait pour elle une autre tutelle à laquelle elle était soumise en sa qualité de femme, et qui différait de la première par son mode d'exercice. Ulpien caractérise ainsi cette différence: *Pupillorum pupillarumque tutores et negotia gerunt et auctoritatem interponunt: mulierum autem tutores auctionem duntaxat interponunt* (*Regul.*, XI, 25).

Il y avait plusieurs sortes de tutelles. Celle qu'on appelait *légitime* était imposée par la loi à certaines personnes en raison des rapports qui les unissaient à la femme que la loi voulait protéger, et dont ils devenaient tuteurs de droit et forcément. Ces rapports, c'étaient ceux d'agnation, de patronat, s'il s'agissait d'une affranchie, et probablement même de gentilité, quoiqu'on ne puisse citer aucun texte à l'appui. Une chose essentielle à remarquer, et qui est vraie dans toute tutelle, c'est la corrélation qui existait entre ces rapports, sur lesquels était fondée la tutelle légitime, et le droit de succession. Ainsi la loi des douze tables appelait, à la tutelle de la femme, les plus proches agnats, non en cette qualité seule, mais aussi en leur qualité d'héritiers, ayant par conséquent intérêt à surveiller l'administration et les actes de la femme. Cela est si vrai que, quoique la loi des douze tables n'eût pas parlé de la tutelle légitime des patrons sur les affranchis, cette tutelle leur fut cependant déférée, dans la pratique, *per consequentiam*, comme s'expriment les jurisconsultes; c'est-à-dire en suivant l'esprit de la loi qui appelait, en certains cas, le patron et ses enfants à l'hérédité de l'affranchi.

Cette tutelle légitime suivait la femme même dans le mariage, lorsque ce mariage ne la faisait pas tomber sous la main du mari par ce qu'on appelait *conventio in manum mariti*; car alors elle restait indépendante de sa personne et de ses biens; elle était seulement *in matrimonio*, et prenait le titre de *matrona*. Un passage de Cicéron (*pro Flacco*, ch. XXXIV) montre clairement cette dépendance où était la femme de ses tuteurs légitimes, même pendant le mariage. Aussi beaucoup, pour y échapper, préféraient-elles se mettre sous la main d'un mari, *in manum convenire*, soit par la forme même du mariage (*confarreatione, coemptione*) soit pendant le mariage, par l'*usage* (*usu*). Alors la tutelle finissait, parce que la femme subissait une diminution de tête, et cessait d'être *sui juris*, pour tomber sous la puissance maritale, *in manu viri*. Le mari devenait, à son égard, *paterfamilias*, s'il n'était lui-même sous la puissance paternelle. Elle-même prenait le titre de *materfamilias*, (Cicér., *Top.*, 3; quoique ce mot soit aussi appliqué à la femme romaine dans un autre sens); et, ce qui semblera peu s'accorder avec ce titre, elle n'était plus considerée que comme fille (*filia*) à l'égard du mari qui avait acquis sur elle l'autorité paternelle du père de famille. *Qualibet ex causa uxor in manu viri sit, placuit eam jus filiæ*

nancisci (Gaius, *Instit.* I, 117). Un autre passage de Gaius qui se trouve dans la *Collatio legum Mosaic. et Roman.*, tit. XVI, est plus explicite encore : SORORIS *loco fuisse matrem aut novercam, quæ per in manum conventionem apud patrem eorum* JUS FILIÆ *consecuta est.* Considérée comme fille, la femme devenait la *chose* du mari, aussi bien que ses enfants; et elle était par conséquent comprise dans cette *tutela suæ rei*, dont la loi des douze tables permettait au père de famille de disposer par testament, et qu'on appelle tutelle testamentaire. On lisait en effet dans la loi décemvirale (table V) : PATERFAMILIAS, UTI LEGASSIT SUPER PECUNIÆ, TUTELÆVE SUÆ REI, ITA JUS ESTO. Cette faculté de disposer par testament de la *tutela suæ rei*, s'appliquait incontestablement aux femmes qui étaient sous la puissance paternelle. Mais on pouvait douter qu'elle s'appliquât également à celles qui étaient soumises à la *manus*. Le passage de Tite-Live, qui fait l'objet de cette note : *quasi vir ei testamento dedisset*, lève tous les doutes à cet égard, et prouve clairement que le mari pouvait, en mourant, désigner un tuteur à la femme qu'il avait *in manu*. Ainsi, d'après cette disposition de la loi, un tuteur testamentaire pouvait être donné, par le chef de famille, à ses filles ou petites-filles; à l'épouse qu'il avait *in manu*, comme à une fille; à sa bru, placée *in manu filii*; pourvu toujours que la femme dût se trouver *sui juris* à la mort du père de famille.

Bientôt on alla plus loin, et l'usage s'introduisit de laisser par testament, à la femme, le droit de se choisir un tuteur, *tutoris optionem*. Avant la découverte des institutes de Gaius, cette *tutoris optio* ne nous était connue que par le passage de Tite-Live, qui nous occupe en ce moment. Aussi a-t-on essayé de l'expliquer d'une autre façon. Mais le manuscrit de Vérone ne permet plus de doutes sur ce point. Voici ce qu'on lit dans Gaius : *In persona tamen uxoris quæ in manu est, recepta est etiam tutoris optio, id est, ut liceat ei permittere quem velit ipsa tutorem sibi optare hoc modo* : TITIÆ UXORI MEÆ TUTORIS OPTIONEM DO (*Instit.*, I, 150). Gaius nous apprend encore que cette option de tuteur était tantôt *pleine* (*plena*), et tantôt *étroite* (*angusta*), suivant que le choix n'avait été limité par aucune restriction, ou bien qu'il avait été borné à certains cas déterminés.

Remarquons en passant que la traduction de ce passage est inexacte. En disant, *à se choisir un tuteur qui serait aussi légitime qu'un tuteur testamentaire*, le traducteur fait rapporter à *tutoris* la phrase incidente qui dépend de *quasi*, et qui doit se rapporter à *optionem*, avec ce sens : comme si elle avait reçu ce droit par le testament de son mari (ou de celui en la puissance duquel elle se trouvait; car *vir* peut aussi exprimer l'idée de *dominus* ou de *paterfamilias*).

Nous disions tout à l'heure qu'avant la découverte du Gaius, la *tutoris optio* n'était connue que par ce passage de Tite-Live; il est certain du moins que c'est le seul où le mot et la chose se trouvent énoncés expressément. Toutefois un passage de Cicéron, qui a donné lieu à diverses interprétations, paraît bien y faire allusion. Le voici : *Nam quum permulta præclare legibus essent constituta, ea jureconsultorum ingeniis pleraque corrupta sunt. Mulieres omnes propter infirmitatem consilii majores in tutorum potestate esse voluerunt : hi invenerunt* GENERA TUTORUM, QUÆ POTESTATE MULIERUM CONTINERENTUR (*Pro Murena*, ch. XII). Cette espèce de tutelle, *genera tutorum*, dont l'autorité est restreinte par le pouvoir de la femme, et dans laquelle Cicéron voit une dérogation au droit primitif, ne nous paraît être autre que celle qui résultait du choix de la femme, de la *tutoris optio*. A moins cependant que Cicéron n'ait voulu faire allusion à cette contrainte exercée envers les tuteurs dont nous parlerons plus loin.

Lorsque le père de famille n'avait pas disposé de la tutelle dans son testament, la femme retombait sous la tutelle légitime des agnats, si elle était ingénue, du patron ou de ses enfants, si elle était affranchie. AST SI INTESTATUS MORITUR, dit la loi des douze tables, CUI SUUS HERES NEC ESCIT, AGNATUS PROXIMUS FAMILIAM HABETO. Ceci s'applique aux agnats; quant aux patrons, nous avons déjà dit que la loi des douze tables ne les appelait pas expressément à la tutelle des affranchis; mais comme ils étaient appelés à l'hérédité, on leur appliquait cette règle qui prévalut dans la jurisprudence romaine : *Ubi successionis emolumentum, ibi et tutelæ onus esse debet.* Ces deux tutelles étaient les seules qu'on appelât légitimes, dans ce sens spécial du mot, qu'elles procédaient directement ou indirectement de la loi des douze tables. Elles avaient cela de particulier, qu'elles pouvaient être cédées suivant certaines formes, qui constituaient ce qu'on nommait *in jure cessio*; et alors le nouveau tuteur s'appelait *tutor cessitius*.

Il y avait une autre tutelle qu'on peut appeler légitime dans le sens général du mot, c'est-à-dire en ce qu'elle était établie par la loi et qu'elle avait lieu de plein droit, mais qui portait, excepté cependant dans un cas, le nom particulier de tutelle *fiduciaire*. C'était celle que l'usage, par similitude des tutelles du patron et de ses enfants, avait fait déférer à certaines personnes sur un individu placé *in mancipio* et affranchi ensuite. Un exemple fera mieux comprendre le caractère de cette tutelle. Un père de famille, pour émanciper sa fille, la vendait fictivement, avec les formalités de la mancipation, à un tiers, qui dès lors acquérait sur elle tous les droits composant le *mancipium*. C'était une sorte de puissance qu'un individu avait sur un autre individu libre (*liberum caput*), différente de la puissance paternelle et de la *manus*, et ayant quelques rapports avec la puissance dominicale, mais des rapports seulement extérieurs. Les individus placés *in mancipio* étaient considérés comme esclaves, *loco servorum*, en ce sens qu'ils avaient besoin d'être affranchis pour redevenir libres de leurs personnes et de leurs biens, mais ils conservaient leur qualité d'ingénus et tous leurs droits dont ils perdaient seulement l'exercice. Pour revenir à notre émancipation, nous dirons que cette vente, dont nous avons parlé, pouvait être faite avec ou sans réserve de *fiducie* (*contracta fiducia*, d'où est venu probablement le nom de tuteur *fiduciaire*, *fiduciarius tutor*); c'est-à-dire avec ou sans la condition que la femme serait revendue, ou, pour nous servir du terme légal, rémancipée à une autre personne, et plus ordinairement au père lui-même. Lorsque la mancipation était faite sans fiducie, la personne à qui la femme était mancipée l'affranchissait suivant les formes de l'affranchissement des esclaves, et, prenant à son égard la qualité de patron, devenait son tuteur, *ad exemplum patronorum*, mais son tuteur fiduciaire. Si la mancipation avait été faite avec fiducie, celui à qui la femme avait été mancipée la rémancipait, avec les mêmes formalités, au père émancipateur, qui acquérait alors sur sa fille, non plus les droits de puissance paternelle que la première vente avait éteints, mais les droits de *mancipium*; ce qui lui permettait de la mettre hors de cette nouvelle puissance, *e jure suo dimittere*, par un simple affranchisse

ment, tandis qu'il n'aurait pu la libérer de la puissance paternelle que par l'émancipation. Le père devenait donc tuteur fiduciaire de sa fille, en sa qualité de propriétaire affranchissant, de patron. Il paraît toutefois qu'on fit en sa faveur une exception motivée sans doute par sa double qualité de père et de propriétaire affranchissant : il fut considéré comme tuteur légitime, *vicem legitimi tutoris obtinet* (Ulpien, *Digest.*, XXX, IV, 3), et comme tel, il put céder la tutelle, ce que ne pouvaient faire les autres tuteurs fiduciaires. C'est du moins l'avis auquel se range Gaius (*Instit.*, I, 172) dans le dissentiment des jurisconsultes.

Il y avait encore une autre tutelle fiduciaire, et c'est même la seule qui conserve ce nom et ce caractère dans la législation de Justinien. A la mort du père émancipateur, les enfants mâles restés sous sa puissance devenaient de plein droit tuteurs fiduciaires de l'émancipé, de leur sœur dans notre exemple; et cela toujours *ad exemplum patronorum*. Comme on le voit, l'assimilation était assez complète entre la tutelle du patron et celle du père émancipateur, d'un côté, et entre la tutelle des enfants du patron et celle des enfants du père émancipateur de l'autre. Mais il y avait entre ces dernières une différence que Gaius va nous rendre sensible : PATRONI *loco habemus*, dit-il, *etiam parentem qui in..... sibi remancipatam filiam, neptemve aut proneptem, manumissione* LEGITIMAM *tutelam nactus est: hujus quidem liberi* FIDUCIARII *tutoris loco numerantur : patroni autem liberi* EAMDEM *tutelam adipiscuntur, quam et pater eorum habuit* (*Instit.*, I, 175). Ainsi, suivant Gaius, le père émancipateur, considéré comme patron, obtient la tutelle légitime; mais ses enfants sont rangés parmi les tuteurs fiduciaires, tandis que les enfants du patron obtiennent la même tutelle qu'avait leur père, c'est-à-dire la tutelle légitime. Pourquoi cette différence? Il faut en chercher la raison dans cette correspondance que nous avons déjà signalée entre la tutelle et l'hérédité. En effet les enfants du patron succèdent au droit de patronage de leur père; ils deviennent patrons comme lui, et sont appelés en cette qualité à l'hérédité de l'affranchi, et par suite à la tutelle légitime. Quant à l'émancipateur, on le considère, il est vrai, comme patron de l'émancipé : aussi obtient-il l'hérédité et même la tutelle légitime; mais ce patronage fictif s'éteint avec lui, et ne passe point aux enfants restés sous sa puissance. Ils ne sont donc point patrons de l'émancipé; ils ne sont pas non plus ses agnats, puisque l'émancipation, en le faisant sortir de la famille, a rompu entre eux et lui toute agnation, et par conséquent toute vocation à l'hérédité. Ils ne peuvent donc pas être tuteurs légitimes, dans le sens propre du mot.

Passons maintenant à une autre espèce de tutelle. Nous avons vu plus haut, dans Tite-Live (ch. IX), Hispala Fecenia, que la mort de son patron avait laissée libre de toute dépendance, demander un tuteur au préteur et aux tribuns, pour faire son testament : *Post patroni mortem, quia in nullius manu erat, tutore a tribunis et prætore petito, quum testamentum faceret.....* Cette nomination de tuteur, par les magistrats, était faite en vertu du plébiscite, connu sous le nom de *loi Atilia*, qui avait ordonné qu'à défaut de tutelle testamentaire ou légitime un tuteur serait donné, aux pupilles et aux femmes, par le préteur et la majorité des tribuns. Ce tuteur fut nommé Atilien, *Atilianus tutor*, du nom de l'auteur de la loi. Le passage de Tite-Live, que nous venons de citer, nous offre la première application qu'on connaisse de cette loi, et sert ainsi à en préciser un peu la date assez incertaine. Pighius, *Annal*, *ad ann.*, 460, croit pouvoir la placer cette année, où l'on trouve M. Atilius Régulus préteur; mais pourquoi ce plébiscite aurait-il été porté par un préteur? Heineccius (*Antiq. Roman.*) l'attribue à Atilius Régulus, qui fut tribun du peuple, en 443 (Tite-Live, IX, 30); mais rien n'est moins certain. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que ce plébiscite est antérieur au sénatus-consulte des bacchanales, c'est-à-dire à l'année 556. Du reste il est peu important de connaître la date précise de cette loi, parce qu'il est plus que probable qu'elle n'innovait en rien à la législation existante, et qu'elle ne faisait que régulariser ce qui était depuis long-temps en usage dans la pratique. Déjà, à l'époque où nous sommes arrivés, l'usage s'était aussi introduit de donner à la femme ou au pupille, qui avaient une contestation à régler en justice avec leur tuteur, un autre tuteur provisoire, *ad hoc*, qui pût leur donner l'autorisation nécessaire pour agir en justice; parce qu'un tuteur ne pouvait pas *in re sua auctor esse*. Ce tuteur était nommé prétorien, *prætorius*, parce qu'il était désigné par le préteur urbain. Plus tard ce préteur fut aussi donné dans d'autres cas, par exemple lorsque la tutelle testamentaire était suspendue ou interrompue pour une cause quelconque.

Telles étaient les diverses tutelles auxquelles la femme pouvait être soumise à l'époque où se passent ces événements. Nous ne suivrons pas cette tutelle des femmes dans ses modifications successives, qu'il serait d'ailleurs assez difficile de constater avec précision. Déjà à cette époque elle était bien éloignée de la rigueur primitive, et chaque jour elle s'en éloignait davantage. Hors le cas de tutelle légitime, elle était le plus souvent purement nominale. L'autorisation du tuteur était presque uniquement bornée à l'aliénation des choses susceptibles de mancipation (*mancipi res*); et elle n'intervenait que pour la forme, *dicis causa*, c'est-à-dire qu'il était toujours nécessaire de consulter fréquemment le tuteur, mais que celui-ci n'avait pas le choix de donner ou de refuser son autorisation, de telle sorte qu'aucune responsabilité ne pesait sur lui, parce qu'il n'agissait qu'autant que le préteur l'y contraignait. *Sæpe etiam invitus auctor fieri a prætore cogitur*, nous dit Gaius (*Inst.*, I, 190). Il n'était donc au fond qu'une espèce de témoin. Toutefois, il n'en était plus de même dans le cas de tutelle légitime, lorsque le tuteur était lui-même l'héritier légitime de la femme, car alors il ne pouvait être contraint de donner son autorisation lorsqu'il s'agissait d'aliéner des choses susceptibles de mancipation, de contracter quelque obligation ou de faire un testament; et cela parce que, héritier présomptif, il veillait à ses propres intérêts en empêchant tout ce qui aurait pu lui enlever l'hérédité ou en diminuer la valeur, *ne minus locuples ad eum hereditas perveniat* (Gaius, I, 192). On peut concevoir maintenant combien cette tutelle était gênante pour les femmes, et quel empressement elles mettaient à s'y soustraire. Nous avons déjà dit que souvent elles préféraient se placer sous la main du mari, *in manu mariti*. Eh bien, cela même, elles ne pouvaient le faire qu'avec l'autorisation des tuteurs légitimes. Un passage de Cicéron, que nous avons indiqué plus haut (*pro Flacco*, ch. XXXIV), est décisif sur ce point : *In manum convenerat*, dit-il en parlant d'une femme. *Nunc audio. Sed quæro, usu an coemptione? Usu non potuit, nihil enim potest de tutela legitima sine omnium tutorum auctoritate deminui. Coemtione? Omnibus ergo auctoribus? in quibus certe Flaccum fuisse, non dices.* Ainsi Cicéron contestait à



cette femme la légalité de sa soumission à la *manus*, parce que l'autorisation d'un seul de ses agnats, parmi ceux qui participaient à la tutelle, lui avait manqué. Cependant, à l'aide du préteur, on parvenait assez facilement à lever cette difficulté. Mais le moyen ne pouvait être employé que dans certains cas; il fallut donc en trouver un autre. Les jurisconsultes imaginèrent alors d'avoir recours à la tutelle fiduciaire, *tutelæ evitandæ causa*, pour éluder la tutelle légitime, dit expressément Gaius (I, 114), à qui nous empruntons ces curieux détails. Voici comment cela se pratiquait. La femme qui voulait se débarrasser de ses tuteurs légitimes, *quos habet tutores reponere*, avec leur autorisation volontaire ou forcée, si besoin était, se laissait vendre fictivement (*coemptionem facere*) à un tiers qui l'affranchissait lui-même, et devenait son tuteur fiduciaire, ou la revendait à celui qu'elle désirait avoir pour tuteur. Celui-ci l'affranchissait, et alors la femme, libérée de la tutelle légitime dont les droits s'étaient évanouis par la vente, ne se trouvait plus soumise qu'à l'autorité fiduciaire de l'affranchissant.

Cette tutelle des femmes, purement nominale d'un côté, et si oppressive de l'autre, qu'elle devenait illusoire par les moyens qu'on avait d'y échapper, ne devait pas tarder à s'affaiblir encore davantage. Auguste, par la loi Papia Poppæa, exempta de la tutelle les ingénues qui auraient trois enfants, les affranchies qui en auraient quatre (*jus trium et quatuor liberorum*). Le sénatus-consulte Claudien, rendu sous Claude, supprima définitivement la tutelle des agnats; et les autres tombèrent peu à peu tellement en désuétude, qu'on ne trouve plus de traces de la tutelle des femmes dans la législation de Justinien.

Sur tout le passage qui a donné lieu à cette note, on peut consulter, mais avec une grande réserve, les diverses dissertations que Drakenborch a réunies dans son VIIe volume. Cf. les observations de Matth. Ægypt. sur le sénatus-consulte de *Bacchanalibus*, p. 136; Burmann sur Velleius Paterculus, II. 18, 3, et Drakenborch, t. VII, p. 218 de son éd. de Tite-Live.

Chap. XXII. — *Ludi Taurii*. Ces jeux s'appelaient ainsi, suivant quelques commentateurs, parce qu'on était dans l'usage d'y sacrifier des taureaux. Selon Festus, leur nom aurait une autre origine : ils auraient été institués en l'honneur des dieux infernaux, sous le règne de Tarquin le Superbe, à l'occasion d'une maladie épidémique qui attaqua les femmes enceintes, et que l'on crut avoir été occasionnée par la viande de taureau qu'on avait longtemps débitée dans Rome. Cf. Servius (*ad Virg. Æn.*, II, 140), et Varron, *L. L.*, IV, 32.

Chap. XXVI. — *Paracheloida*. Nom d'une ville d'Étolie. Voyez Strabon, IX, 434; X, 458, et Étienne de Byzance.

Ibid. — *Deridiculum*. Le préfixe *de* donne au mot auquel il est joint le sens d'un superlatif. Voyez Varron de R. R., I., 18, et les commentateurs de Térence, *Heaut.*, V, 1, 79. On dit de même *deparcus*, *detinere*, *deamare*, *defessus*, etc.

Ibid. — *Velut ex diutina siti, nimis avide meram haurientes libertatem*. Voyez XXVII, 31. On a proposé de lire *seram* : mais la leçon *meram* (nimiam et intemperatam) est préférée par Gronove, qui compare les passages suivants : Plat. *de Rep.*, VIII; Ὅταν, οἶμαι, δημοκρατουμένη πόλις, ἐλευθερίας διψήσασα, κακῶν οἰνοχόων προστατούντων τύχῃ, καὶ πορρωτέρω τοῦ δέοντος ἀκράτου αὐτῆς μεθυσθῇ. Plut., *Quæst. Gr.*, p. 295, en parlant des habitants de Mégare : Ὀλίγον χρόνον ἐσωφρόνησαν κατὰ τὴν πολιτείαν, εἶτα πολλὴν, κατὰ Πλάτωνα, καὶ ἄκρατον ἐλευθερίαν, τῶν δημαγωγῶν οἰνοχοούντων, διαφθαρέντες παντάπασι. Eunape, *Vie de Maxime*, p. 48, éd. Boissonade : Ὥσπερ οἱ κατὰ τὸν μῦθον τῆς διψάδος δηχθέντες, χανδὸν καὶ ἀμυστὶ τῶν μαθημάτων ἕλκειν ἐβούλετο. (Voyez la note de M. Boissonade sur ce passage, t. I, p. 293.) Augustin, *de civ. Dei*, I, 30 : *Libido dominandi meracior*. Arnob., II, 47 : *Meraco sapientiæ tincti et saturi potu*.

Chap. XXVII. — *Thraciæ Paroreia*. Ville de la Thrace, au N. de la Macédoine, et capitale d'une contrée du même nom, *voisine* comme elle des *montagnes*, dont Tite-Live parle, XLII, 51. L'historien indique le pays auquel elle appartenait, parce qu'il existait encore deux villes appelées Παρώρεια, ou Παρωραία et Παρωρία; l'une en Arcadie et l'autre en Épire. Voy. Strabon, VII, p. 326; Hérod., IV, 148; VIII, 37; Pausan., VIII, 27, 35, et Étienne de Byzance.

Chap. XXXI. — *Quintius cum suis equitibus*. Quels étaient, demande Crévier, ces cavaliers propres à Quintius, puisqu'il a été dit plus haut que Calpurnius avait conduit contre l'ennemi la cavalerie des légions. Il ne peut être question ici que de la cavalerie des alliés que Quintius avait emmenés, son collègue ayant pris avec lui les cavaleries légionnaires. Mais il est à regretter que Tite-Live ne se soit pas exprimé plus clairement.

Chap. XXXII. — *Montem, antiquam sedem majorum suorum*. Ils habitaient l'antique ville d'Apua, d'où leur venait le nom d'*Apuani*. Cluvier, *Ital. ant.*, I, 10, p. 76.

Ibid. — *Sedem pro tribunali*. Nous avons déjà vu dans Tite-Live, X, 15; XXVI, 22, que le consul qui présidait les comices centuriates était assis sur sa chaise curule devant le tribunal, où, comme nous le voyons ici, se tenait l'autre consul. Voyez Gruch. de *Com. rom.*, I, 4.

Chap. XXXV. — *Amadoco*. Nom très-commun chez les Thraces. Cf. Maussac. et Valois sur Harpocration, et la lettre de M. Raoul Rochette à M. Grotefend *sur quelques médailles des rois des Odryses et des Thraces*, publiée dans les *Nouvelles annales de l'Institut archéologique*, t. I, p. 102 et suiv.

Ibid. — *Clitore in Arcadia*. Aujourd'hui Cleotorio. Κλίτωρ dans Polybe, Κλείτωρ dans Pausanias, VIII, 4, et dans Strabon, VII, à la fin.

Chap. XXXVII. *Per octingentos prope annos*. Exagération oratoire. De Lycurgue à Cléomène, fils de Léonidas, qui, suivant Tite-Live lui-même (liv. XXXIV, chap. xxvi), fut le premier tyran de Lacédémone, il ne s'était pas écoulé six cent quatre-vingts ans.

Ibid. — *Per centum annos*. Comment Tite-Live, dit Guérin, peut-il compter un siècle de servitude, après avoir dit quelques lignes plus haut que les murs n'avaient été bâtis que depuis quelques années? D'ailleurs, il n'y a qu'un intervalle de quarante-six ans entre le commencement du règne de Cléomène et la mort de Nabis.

Chap. XL. — *Eloquentissimus*. Ce qui lui avait fait donner le surnom de Démosthènes. Plutarque, *Caton*, chap. iv; Appien, *Hispan.*, ch. xxxix; Diodore, t. II, p. 605.

Ibid. — *Scriptis omnis generis* : savoir, son livre

sur les Origines (Voyez XXXIV, 5), de nombreux discours, des lettres, des apophtegmes, ses questions épistolaires, son livre sur l'art militaire, sur l'orateur, sur l'éducation des enfants, sur les mœurs, sur la médecine et sur l'agriculture, le seul qui nous soit parvenu.

Chap. XL.—*Sed etiam causam dicendo.* Il avait été accusé près de cinquante fois, et avait été toujours absous. Voy. Pline, VII, 27 et 28; Plut., *Cat.*, ch. xv; Aurel. Vict., *De Vir. illustr.*, chap. xlvii.

Ibid. — *Qui LXXXVI annum gerens... XC anno,* etc. D'autres disent qu'il mourut à quatre-vingt-cinq ans. Cf. Cic. *Brut.* ch. xx; *De Senect.*. IV, 5, 10, et comparez *De Amic.*, ch. iii; Plin., XXIX, 1 ou 8; Val. Max., VIII, 7, 1; et les commentateurs d'Aurelius Victor, *De Vir ill.*, xlvii. Plut., *Cat.*, ch. xv, dit qu'il mourut à quatre-vingt-dix ans; mais il résulte, de deux autres passages de cet auteur, ch. ii et xxvii, qu'il ne dépassa pas quatre-vingt-cinq ans.

Chap. XLIV. — *In censum referre viatores jussit.* Tout ce passage a été commenté et expliqué par Gronove, *De Pecun. vet.*, IV, 1.

Ibid. — *Deciès tanto pluris... æstimarentur.* Hotomann demande, à ce propos, s'il y avait justice ou injustice à agir ainsi, et s'il était permis à un censeur, sans s'appuyer sur aucune loi, sans articuler aucune accusation, d'infliger à tant de citoyens une amende aussi considérable? Etait-il en droit, non-seulement de comprendre dans ce cens des objets qui, auparavant, n'y étaient point assujettis, mais encore de les porter à une valeur décuple de leur prix d'achat?

A la première question on peut répondre que rien n'était plus juste et plus louable que de sévir ainsi contre le luxe, et de s'efforcer de le réprimer. Dans une république, tout ce qui aide à la corruption des mœurs doit être proscrit. Il y va de l'existence même de l'état.

A la seconde question, on peut répondre que cette manière d'agir était légale; car le censeur, dans l'exercice de ses fonctions n'avait besoin ni d'un texte de loi, ni d'un fait précis qualifié crime ou délit. Il suffisait que, dans sa conduite, on eût renoncé aux anciennes traditions, ou que l'on eût violé le moindre devoir, pour que le censeur eût le droit de sévir.

Il n'y avait, par exemple, aucune loi qui fixât la quantité d'argent travaillé qu'il était permis d'avoir. Et cependant Rufinus, qui avait été dictateur, fut noté pour en avoir possédé dix livres pesant.

Ibid. — *In loca publica.* Au premier abord, on serait tenté de croire qu'il s'agit ici d'envahissements considérables du domaine de l'état, et non d'une simple saillie des édifices bordant la voie publique. Mais le sens de ce passage de Tite-Live est fixé par un texte formel de Plutarque : ἀνατρέπων δὲ καὶ καταβάλλων ὅσα προὔβαινεν εἰς τὸ δημόσιον οἰκοδήματα (*Vie de Caton*, ch. xix). Si Tite-Live eût voulu parler d'autre chose que d'une simple saillie sur la voie publique, il n'eût pas écrit *in loca publica*, mais bien *in locis publicis*; c'est, en effet, ce qu'on lit dans une inscription rapportée par Muratori, p. dlxxxxii, et où il s'agit de constructions faites sur le domaine de l'état : Ne quid in locis publicis inædificatum immolitum ve habeto.

Ibid. — *Mænium.* Suivant Asconius (*ad Cicer.*. *in Cæcil.*, 16). Ce Mænius avait excepté de la vente de sa maison une colonne, du haut de laquelle il assistait avec sa famille aux combats de gladiateurs, qui alors se donnaient dans le forum. C'était près de cette colonne que siégeaient les triumvirs chargés de juger les filous et les esclaves.

Chap. XLIV.—*Neptuniæ aquæ.* Selon Marcellus Donatus, ce serait *Neptunia*, ville de la Campanie, sur le bord de la mer, appelée *Posidonia* par Denys d'Halic. (I, p. 59), et aujourd'hui *Nettuno*, séjour de la noble famille des Colonne. Mais *Posidonia* n'est autre que Pæstum, fort éloignée de ces *Neptuniæ aquæ.* Il faut donc adopter l'opinion bien plus vraisemblable de Cluvier (*Ital. antiq.*. III, 7), qui nous apprend, d'après Vitruve (VIII, 3), qu'il y avait une fontaine qui portait le nom de Neptune, près de Terracine et du mont *Formianus.*

Ibid. — *Gallicum agrum.* C'est le territoire compris entre l'Æsis et le Rubicon. Lorsque les Gaulois Senonais, qui l'habitaient d'abord, en eurent été expulsés, il fut distribué au peuple par la loi Flaminia (Cf., XXIX, 19) et retint le nom d'*Ager Gallicus.*

Chap. XLV.— *Comitia habita erant*, etc. Il est certain que, pendant plusieurs siècles, les augures et les autres prêtres étaient choisis par leurs colléges respectifs, sans l'intervention du peuple (III, 32; XXXIII, 41; XL, 42; XLIV, 44). Nulle part ailleurs que dans le passage que nous examinons, on ne lit que des augures aient été créés par le peuple. Ce droit ne lui fut transféré que quatre-vingts ans plus tard. Plusieurs tentatives avaient, il est vrai, déjà été faites pour en venir à ce résultat. C. Licinius, tribun du peuple, avait essayé, en 508, d'enlever ce droit d'élection aux colléges des prêtres; mais sa loi déplut au peuple et fut rejetée, ainsi que nous l'apprend Cicéron (*In Læl.*, chap. xxiii). Le même essai avait été renouvelé avec aussi peu de succès, vers l'an 650, par Cn. Domitius qui proposa une loi presque en tout semblable à celle de C. Licinius. C'est ce que nous apprennent Cicéron (*de leg. agrar.*, II, 7), Velleius (II, 12), Suétone (*Ner.*, ch. ii), et Dion (XXXVII, p. 46). Duker ne voit pas d'autre manière d'expliquer cette élection anormale que de conjecturer avec Gracchius (*De Com. Rom.*, II, 2), que par une raison particulière, comme, par exemple, une querelle ou un débat entre deux compétiteurs, ou le désaccord des augures eux-mêmes, on fut obligé de remettre la décision au jugement du peuple; et qu'ainsi ces *comices* furent tenus *extra ordinem* et *præter morem*. C'est une raison, ajoute-t-il, dont il faut bien nous contenter, en attendant qu'il se présente, au sujet de ce passage, quelque explication plus satisfaisante.

Chap. XLIX. — *Philopœmen prætor.* Il l'était pour la huitième fois, et avait remplacé Lycortas. Voyez, sur ce chapitre et sur le suivant, pour tout ce qui concerne les derniers exploits et la mort de Philopémen, Plutarque, *Vie de Philop.*, chap. xxi et suiv. et Pausan., VIII, 51.

Chap. L. — *Tres claros imperatores.* Voyez le chapitre lii et les comparaisons qui ont été établies entre ces trois grands hommes par Polybe (XXIV, 9), et Diodore de Sicile (*Eclog. de virt. et vit.*, t. II, p. 575, sq. ed. Wesseling). Les historiens sont loin d'être d'accord sur l'époque de la mort d'Annibal. Voyez, chap. lvi, et Cornelius Nepos (*Annib.*, ch. viii).

Chap. LI. — *Venenum quod multo ante præparatum.* Quelques auteurs disent qu'il portait ce poison renfermé dans un anneau. Suivant Plutarque (*Flaminin.*, ch. xx), on n'était pas d'accord sur le genre de sa mort. « Les uns



dit-il, prétendent qu'il mit son manteau autour de son cou, et ordonna à un esclave de le serrer avec force, en appuyant le genou sur le derrière de sa tête, et de le tordre jusqu'à ce qu'il eût expiré. D autres lui font boire du sang de taureau, comme Thémistocle et Midas : suivant Tite-Live, il délaya dans une coupe du poison qu'il portait sur lui, le but et dit : « Délivrons le peuple romain « de ses longues inquiétudes, puisqu'il trouve trop long « et trop pénible d'attendre la mort d'un vieillard, objet « de sa haine, etc. »

Chap. LI. — *Ad Prusiam regem*. Cornelius Nepos (*Annib.*, ch. xiii) est d'accord avec Tite-Live sur les causes de l'ambassade de Flamininus. Appien (*Syriac.*,ch ii) et Plutarque (*Flaminin.*, ch. xx) sont d'une opinion différente. Nous traduisons le récit de Plutarque : « Annibal avait enfin trouvé un asile en Bithynie, à la cour de Prusias. Les Romains ne l'ignoraient pas; ils méprisaient sa faiblesse et son grand âge, et le croyaient terrassé par la fortune. Mais, lorsque Titus Flamininus fut envoyé par le sénat auprès de Prusias, au sujet d'autres affaires, il fut étonné de le trouver chez ce prince, et s'indigna qu'il vécût encore. En vain Prusias intercéda-t-il pour un suppliant, pour son hôte, Flamininus fut inflexible... »

Ibid. — *Romanorum inexpiabile odium*. Cette terreur des Romains, qui ne craignaient pas d'employer de lâches moyens pour se saisir d'un vieillard errant et banni, semble grandir encore l'imposante figure de leur adversaire.

Chap. LII. — *Rutilius*. Publius Rutilius Rufus, philosophe, orateur, historien et jurisconsulte célèbre, appartenait à l'une des plus illustres familles de la république. Il naquit vers l'an 604 de Rome, fut élu successivement aux différentes magistratures, par lesquelles on arrivait ordinairement au consulat, et fut consul, en 647, avec Cn. Mallius. En 654, il suivit, en qualité de lieutenant, Q. Mutius Scévola, nommé proconsul d'Asie, et se signala par la sévérité avec laquelle il réprima les exactions que les chevaliers romains, chargés de la levée des impôts, commettaient dans cette province. Il revint à Rome avec Scévola ; mais bientôt les chevaliers romains trouvèrent l'occasion de se venger de sa sévérité. Le triomphe du parti de Marius venait de remettre en leurs mains tout le pouvoir judiciaire. Rutilius fut accusé de spoliation et condamné à réparer les prétendus dommages qu'il leur avait causés. Ses biens furent vendus, et la somme qui en provint fut insuffisante pour payer ce qu'il devait restituer. Il quitta Rome en 662, et alla se fixer à Smyrne, où il termina ses jours. Outre quelques *traités de jurisprudence*, de *philosophie*, et un grand nombre de *harangues*, Rutilius avait écrit, en latin, *le journal de la guerre de Numance* et des *Mémoires sur sa vie*; et, en grec, une *Histoire romaine*, dont Appien a souvent profité. Tous ces ouvrages sont perdus; il ne reste de lui que trois décisions qui nous ont été conservées dans le *Digeste*.

Ibid. — *Nec sepulti sunt*. Ceci ne peut s'appliquer à Philopœmen. On a vu précédemment (chap. xxx) que son corps avait eté rendu aux Achéens, qui lui firent de pompeuses funérailles.

Chap. LIII. — *Illum pellice ortum esse*. Les opinions étaient partagées sur la naissance de Persée. Les uns le faisaient fils de Philippe et d'une concubine; d'autres assuraient que c'etait un enfant supposé dont on ne connaissait ni le père ni la mère Suivant Plutarque (*Vie de Paul-Émile*, ch. viii), l'opinion la plus répandue était que la reine, épouse de Philippe, l'avait donné pour son fils, mais que sa véritable mère était une couturière d'Argos, nommée Gnathénia : Λέγεται δὲ μηδὲ γνήσιος φῦναι, λαβεῖν δ'αὐτὸν ἡ συνοικοῦσα τῷ Φιλίππῳ νεογνόν, ἀκεστρίας τινὸς Ἀργολικῆς, Γναθαινίας τοὔνομα, τεκούσης, καὶ λαθεῖν ὑποβαλομένην.

Chap. LIII. — *Dentheletos*. Peuples de la Thrace, qui habitaient la rive droite du Strymon. Les auteurs anciens ne sont point d'accord sur leur nom. Pline les appelle *Denseletes* (*Hist. nat.*, liv. iv, 18); Cicéron, *Denseletæ* (*in Pison.*, § 54); Dion, Δενθέλητες (liv. ii); Ptolémée, Δενθηλῆται (liv. iii, n. 11); et enfin Étienne de Byzance, Δενδαλῆται. Toutes ces variantes prouvent que le θ se prononçait autrefois comme le prononcent encore aujourd'hui les Grecs. Les Romains n'ayant aucun signe pour représenter cette sifflante dentale, la remplaçaient par une *s*.

Ibid. — *Deuriopo*. Cf. Strabon, VII, 7, 8 et 9, p. 326, 327.

Chap. LVI. — *Insulam novam editam e mari*... C'est un phénomène qui n'était pas sans exemple, et qui s'est répété plus d'une fois depuis, et même de nos jours.

Dès la plus haute antiquité, on retrouve des traditions qui attestent qu'on a vu sortir du sein de la mer des îles plus ou moins étendues. La mythologie avait conservé cette tradition, relativement à l'île de Délos, qui était d'abord sortie du sein des flots, et qu'ensuite Apollon rendit fixe, d'errante qu'elle était, en considération de ce qu'il y avait reçu le jour.

Un autre fait moins connu, c'est celui qui concerne l'île de Rhodes. Voici comment Pindare (*Olymp.*, VII, 54-71, éd. Bœckh) nous raconte les anciennes traditions παλαιὰς ῥήσιες, relatives à l'émersion de cette île :

Φαντὶ δ'ἀνθρώπων παλαιαὶ
Ῥήσιες, οὔπω, ὅτε χθόνα δατέοντο Ζεύς τε καὶ ἀθάνατοι,
Φανερὰν ἐν πελάγει Ῥόδον ἔμμεν ποντίῳ·
Ἁλμύραις δ'ἐν βένθεσιν νᾶσον κεκρύφθαι.
Ἀπεόντος δ'οὔτις ἔνδειξεν λάχος Ἀελίου.

Jupiter alors voulut recommencer à tirer au sort pour qu'Apollon se trouvât pourvu comme les autres mais le dieu s'y opposa.

Εἶπέ τιν' αὐτὸς ὁρᾶν ἔνδον θαλάσσας αὐξομέναν πεδόθεν.
Πολύβοσκον γαῖαν ἀνθρώποισι, καὶ εὔφρονα μήλοις.

Alors Apollon ordonne à Lachesis de lever la main et de jurer par le Styx, ainsi que le fils de Saturne, que cette île, dès qu'elle apparaîtrait à la lumière, serait sa récompense. Tout s'accomplit :

. . . . Βλάστε μὲν ἐξ ἁλὸς ὑγρᾶς
Νᾶσος, ἔχει τέ μιν ὀξειᾶν ὁ γενέθλιος ἀκτίνων πατὴρ,
Πῦρ πνεόντων ἀρχὸς ἵππων κ. τ. λ.

A ces traditions toujours un peu obscures, ou du moins entourées de certain prestige poétique, qui fait qu'on se défie toujours un peu de leur fondement historique, se joignent des témoignages authentiques que nous fournit l'histoire.

Strabon (cité par Bougainville, *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, tom. xxix, p. 40) nous apprend que, près de Methana, un terrain de sept stades de circonférence s'éleva du sein de la mer. Une vapeur ignée le souleva; il exhalait une odeur insupportable de soufre; pendant la nuit, il paraissait tout en feu. L'île de Mélos, aujourd'hui

Milo, est tout entière composée d'un terrain caverneux et spongieux. L'alun de plumes aux filets argentés est suspendu aux voûtes des cavernes; des morceaux de soufre pur remplissent les fentes des rochers; des sources minérales et chaudes jaillissent de tous côtés; une odeur sulfureuse sort de tous les marais. Telle Pline nous a dépeint cette île (Voy. Hardouin, dans ses *Notes sur Pline*, lib. II, ch. xxiv), telle les voyageurs modernes l'ont retrouvée et nous la dépeignent. Hérodote l'a représentée aussi à peu près comme Pline (lib. IV, ch. CXLV).

L'île de l'Argentière n'est qu'un amas de matières volcaniques, et sans doute a pris naissance, par suite d'un phénomène semblable. Tout concourt à faire regarder ce petit groupe d'îles comme le sommet d'un volcan.

Le groupe d'îles, dont Santorin, connue autrefois sous le nom de Théia, est la principale, jouit encore d'une plus grande célébrité dans l'histoire. Le volcan sous-marin, qui semble avoir pour cratère tout le port ou le bassin qui se trouve entre Santorin et les petites îles, a fréquemment donné des preuves manifestes de sa puissance. Soit en bouleversant les parois et les bords de son cratère, soit en rejetant des matières légères qui se sont accumulées autour de son embouchure, il a produit plusieurs îlots; il a souvent ébranlé la grande île que Pline signale elle même, comme le produit d'un soulèvement opéré par le volcan sous-marin.

Sénèque nous a conservé sur ces volcans des détails qu'il avait puisés dans les ouvrages du savant géographe Posidonius (*Quæst. natur.*, liv. II, ch. xxvi); les voici : « La mer écumait, dit-il; il en sortait de la fumée; enfin les flammes s'ouvrirent une issue... elles ne jaillissaient que de temps en temps, à l'instar des éclairs... des pierres retombèrent à l'entour. Les unes étaient des roches à l'état entier, que le feu souterrain chassait devant lui sans les avoir altérées; les autres étaient consumées et rendues légères comme la pierre ponce. A la fin, on vit paraître le sommet d'une montagne. Elle reçut bientôt de nouveaux surcroîts en hauteur, et, en s'agrandissant, forma une île. La mer, en cet endroit, est profonde de deux cents pas. »

Ce phénomène s'est reproduit, à plusieurs reprises, dans les temps modernes. En 1707, près de l'île volcanique de Santorin, on vit apparaître plusieurs petites îles, qui, en raison de leur nature meuble, ne purent résister aux attaques des vagues, et disparurent. En 1720, on aperçut un îlot volcanique près des Açores. Mais l'exemple le plus curieux et le mieux connu de la formation d'îles volcaniques, par suite d'éruptions sous-marines, est l'apparition de l'île Julia, au S. de la Sicile, en 1831. C'est au mois de juillet que l'on eut les premières nouvelles de l'apparition de cette île. Au mois de septembre, elle avait sept cents pieds de hauteur au-dessus de la mer; son diamètre était de trois cents pieds; son cratère avait plus de la moitié du diamètre entier de l'île. Tant que cette île se maintint au-dessus des eaux, l'éruption volcanique continua : le jet de cendres, qui avait peu à peu formé le cratère, et l'avait élevé au-dessus de la mer, se composait surtout de scories. En octobre le cratère était déjà détruit, et des tremblements de terre, survenus en décembre, détruisirent entièrement la base du volcan que l'ambitieuse Albion disputait déjà à la Sicile. Il est à remarquer que l'île Julia avait été formée dans un des endroits les plus profonds de la Méditerranée, et que si de nombreuses coulées de lave étaient venues solidifier cette masse de cendres, l'île Julia eût pu résister à l'action de la mer, et constituer un îlot volcanique, comme il en existe encore plusieurs. Voyez dans les *Mémoires de la Société géologique de France*, un mémoire de M. Constant Prévost, chargé par l'Académie des Sciences d'aller étudier ce phénomène volcanique.

LIVRE XL.

Tite-Live, dans ce livre, doit encore beaucoup à Polybe, ch. VIII. dans le beau discours de Philippe à ses fils, comme on a pu en juger depuis la découverte des fragments de Polybe par Ang. Mai (liv. XXIV, 3. p. 416; liv. XXIV, 8 et 86, éd. Didot). Il indique plus rarement le dissentiment des autres auteurs (voy. ch. XXIX et L). Il paraît, d'après un passage de Pline (XIII, 13), que Pison, beaucoup plus ancien, n'a point ici été employé par Tite-Live; car Pison avait raconté les événements rapportés par Tite-Live au ch. XXIX. Pour tout ce qu'il dit au sujet de Gracchus (ch. XLVII et suiv.), il paraît avoir puisé dans Polybe. Cependant, il n'a point parlé avec l'exagération que Possidonius blâme dans Poybe (voy. Polybe, *Frag.*, XXXVI, ch. IV). Dans cette décade il a encore omis plusieurs faits relatifs à la Grèce, et il en dit les motifs au ch. XXV : « Sed externorum inter se « bella persequi non operæ est, satis superque oneris « sustinenti res populi romani gestas scribere. »

CHAP. II. — *Pridie Parilia* (ou *Palilia*). Ces fêtes, instituées en l'honneur de Palès, déesse des bergers, se célébraient le XII des calendes d'avril, jour anniversaire de la fondation de Rome. Le plus grand nombre des manuscrits portent *Palilia*. Quelques-uns cependant ont *Parilia*. Festus nous apprend qu'on se servait également de ces deux noms. Le premier dérivait de celui de la déesse elle-même; le second se dérivait de *pario, je mets au monde*, parce que les sacrifices qu'on offrait à la déesse pendant ces fêtes avaient pour but d'obtenir, pour les troupeaux, soit la fécondité, soit une heureuse délivrance. (Voyez Festus, p. 104.) Cf. Ovid., *Fast.*, IV, 72; Denys d'Halicarnasse, I, 88.

Voici par quelles cérémonies les bergers romains célébraient les *Palilies*. Ils allumaient de grands feux dans la campagne, et ils formaient des danses à l'entour. Ils étaient persuadés que, par ce moyen, ils éloignaient les loups de leurs bergeries et préservaient leurs troupeaux des maladies contagieuses. Ce feu n'était pas nourri avec les aliments ordinaires : on le faisait avec des branches d'olivier, de pin, de laurier; puis du chaume et des fèves. On y jetait aussi du soufre, du sang de bœuf et des cendres de veaux brûlés. On faisait aussi tourner les troupeaux autour de ce foyer. Cette cérémonie était accompagnée d'offrandes faites à la déesse. Elles consistaient en lait, vin, millet et autres fruits. Pour terminer la fête, toute la jeunesse rustique allumait des feux de paille et s'exerçait à sauter par-dessus, au son des flûtes et des tambours.

IBID. — *Ex æde Lunæ, quæ in Aventino est*. Ce temple avait été fondé par Servius Tullius, comme nous l'apprend Tacite (*Annal.*, XV, 41). Selon les Annales que citent Varron (*de Ling. lat.*, V, 74) et Denys d'Halicarnasse (II, 114), la déesse Luna avait un des douze autels que Tatius consacra à autant de divinités. Il n'y a donc pas lieu de substituer ici *deæ Luæ*, comme on l'a proposé. Le culte de Luna sur l'Aventin est aussi attesté par Ovide (*Fast.*, III, 883).

Luna regit menses : hujus quoque tempora mensis
Finit *Aventino luna colenda jugo*.



Tite-Live (I, 45), parlant d'un temple de Diane, construit par Servius Tullius sur le mont Aventin, quelques savants ont cru que c'était ce même temple de la Lune dont il est ici question. Mais P. Victor, dans sa description de Rome (*Reg.* XIII), fait mention de ces deux sanctuaires : *Templum Lunæ in Aventino magnum. Templum commune Dianæ.* Voyez, sur ces deux temples, Donat., *De Urbe Rom.*, III, 13, et Nardini, *Roma vet.*, VII, 13.

Chap. II. — *Fastigia aliquot templorum.* Par *fastigia* il faut entendre, selon Ernesti, les statues des dieux ou d'autres semblables ornements placés sur les toits et faisant saillie. Selon Crévier, de tous les édifices romains les temples étaient les seuls qui eussent des combles; tous les autres étaient plats. Voilà pourquoi, parmi les honneurs divins rendus à César, le *fastigium* se trouve énuméré. Voy. Cicér., *Philip.*, II, 110; Suétone, *Cesar*, ch. LXXXI, et les notes de Casaubon.

Ibid. — *Ædem Caïetæ.* Caïète était la nourrice d'Énée, dont on avait probablement fait une divinité. (Voir l'*Excursus* I de Heyne, sur le livre VII de l'Énéide.) Virgile parle de Caïète au début du VIIe livre de l'*Énéide*.

Tu quoque littoribus nostris, Æneia nutrix,
Æternam moriens famam, Caieta, dedisti.
Et nunc servat honos sedem tuus; ossaque nomen
Hesperia in magna, si qua est ea gloria, signat.

Ce que Virgile disait il y a dix-huit cents ans est encore vrai aujourd'hui. La ville a conservé son nom mythologique, c'est Gaeta près de Formies dans le Latium, sur les confins de la Campanie. Du reste ce passage n'est pas sans difficulté : si on prend Caieta pour la nourrice divinisée d'Énée, pourquoi son temple est-il à Formies, et pas à Caieta? Gronove et d'autres pensent qu'il est ici question de la ville; et (en supprimant la préposition *a*) traduisent à Formies et à Caïète le temple d'Apollon (de chacune de ces villes) a été atteint de la foudre. » Il paraît difficile d'éclaircir ce point, les manuscrits n'étant d'accord, ni entre eux ni avec Julius Obsequens, ch. LX.

Ibid. — *Sinopensium clade.* Il s'agit de la prise de Sinope, ville autrefois libre et indépendante, par Pharnace, roi de Pont, fils de Mithridate IV, et aïeul du grand Mithridate. La position des Sinopiens ne leur permettant guère de venir se plaindre, parce qu'ils auraient pu aggraver leur sort, les Rhodiens se chargèrent de faire parvenir leurs plaintes à Rome; car les Rhodiens étaient leurs amis et leurs alliés, et on les avait déjà vus porter secours aux Sinopiens, lorsque Mithridate, père de Pharnace, leur avait déclaré la guerre. Eumène n'avait, à l'époque dont nous parlons, secouru ni Pharnace, contre qui il avait eu à soutenir une guerre vers ce temps-là, ni les Sinopiens, parce que dans son traité avec Pharnace il n'avait point été question d'eux. Aussi les envoyés d'Eumène paraissent-ils s'être rendus à Rome pour se plaindre de Pharnace, non pas parce qu'il avait réduit Sinope en son pouvoir, mais bien plutôt parce qu'il leur avait déclaré la guerre. Voyez sur toutes ces légations, plus de détails que Tite-Live n'en donne, dans le long ch. x de Polybe, liv. XXIV.

Chap. III. — *Nam ita ferisse eum*, etc. Voyez Polybe, XXIV, 6, où il est dit entre autres choses que Philippe fit tout ce que l'ambassadeur de Rome lui enjoignit, « βαρυνόμενος καὶ στένων. » Plus loin Tite-Live a traduit Polybe presque mot à mot, XXIV, 8, § 4 et suiv. L'historien grec peint de plus ce prince, agité par les furies vengeresses de ses crime (ἐριννῦς καὶ ποινὰς καὶ προστροπαίους τῶν δι' ἐκεῖνον ἠτυχηκοτων); image que Tite-Live a traduite au commencement du ch. v.

Chap. III. — *Nisi liberos eorum*, etc. C'était une sorte de maxime politique, en forme de proverbe. Aristote (*Rhet.*, liv. V, chap. xv rapporte cette maxime en ces termes : Τοὺς υἱοὺς ἀναιρεῖν, ὧν καὶ τοὺς πατέρας. Il y revient ailleurs (lib. II, cap. XXI), et il cite la même maxime mise en un vers :

Νήπιος ὃς πατέρα κτείνας παῖδας καταλείποι.

Ce vers très-ancien qu'on rencontre également dans Polybe, XXIV, 8, § 10 (Cf. Hérodote, I, 155, *Proverb. Metr.*, n° 8), est emprunté aux poëmes cypriaques : car Clément d'Alexandrie nomme son auteur Stasinus (*Stromat.*, VI, p. 747)

La même maxime se retrouve dans Euripide (*Androm.*, vers 520.)

Καὶ γὰρ ἄνοια μεγάλη λιπεῖν
υἱοὺς ἐχθρῶν, ἐξὸν κτείνειν
καὶ φόβον οἴκων ἀφελέσθαι.

Chap. IV. — *Principi gentis Æneatum.* Ce dernier mot manque dans tous les manuscrits : un seul donne *Ænianum*, corrigé par Turnèbe, dont la correction est appuyée par Gronove. L'ethnique Αἰνεάτης est indiqué par Étienne de Byzance au mot Αἴνεια, p. 25-27, éd. Westermann.

Chap. IV. — *Æneam ad statum sacrificium.* La situation d'Ænea (Αἴνεια) est déterminée par Tite-Live (XLIV, 10) : *Quindecim millia passuum abest a Thessalonica, adversus Pydnam posita.* Les anciens habitants d'Ænea, détruite par le roi Cassandre, furent transportés à Thessalonique, que ce prince fonda : mais il paraît que les Thessaloniciens ne cessèrent pas de regarder Ænea comme leur métropole, et qu'ils y allaient pour célébrer les fêtes solennelles : *ad statum sacrificium*. Voyez particulièrement Denys d'Halicarnasse, I, 49, la discussion de Heyne à ce sujet (*Excursus*, I, sur Virgile, *Æn.*, III, 16 et suiv.) et Tafel, *Histoire de Thessalonique*. Suivant la tradition, Enée, après la chute de Troie, bâtit, à son arrivée en Thrace, Ænéa, où il enterra son père (voyez Etienne de Byzance, au mot Αἴνεια, et d'autres passages cités par Heyne). Il ne faut pas confondre la ville Αἴνεια avec Αἰνία, d'où les Énianes tiraient leur nom. Voyez la savante note de Drakenborch sur le § 9 de ce chapitre.

Ibid. — *Trajicere in Eubœam erat propositum.* On voit plus haut que Poris avait le dessein de les conduire à Athènes, chez des amis sûrs; d'où l'on pourrait croire que cette Athènes était celle de l'Eubée, Ἀθῆναι Διάδες (c'est-à-dire fondée par Dias, fils d'Abas). Mais la célèbre Athènes avait tellement éclipsé les cinq autres villes de ce nom, qu'on ne les désignait jamais sans ajouter un déterminatif à ce nom. Poris voulait les conduire en Eubée, d'où il etait facile de passer à Athènes.

Chap. V. — *Ut vulgo ipsum liberisque ejus exsecrarentur.* On a eu tort de trouver ici une contradition avec ce qui suit, *favorem Demetrii fratris apud multitudinem crescere* : car la faveur dont jouissait Démétrius, auprès de la plus grande partie des Macédoniens, n'empêchait pas qu'il n'eût aussi ses ennemis, à cause de son penchant prononcé pour les Romains; et dans le deuxième passage Tite-Live ne parle de Démétrius que pour dire quelle était la cause de la haine violente dont Persée était animé contre lui.

Chap. V. — *Spretionem.* Ce mot est excellent pour le sens, et de très-bonne formation, mais il n'a pour lui l'autorité que d'un très-petit nombre de manuscrits; car presque tous donnent *ad spem*. Les corrections proposées par les critiques n'offrent rien de bien satisfaisant.

Ibid. — *Bastarnas.* Les manuscrits ont presque tous *Basternæ* : mais comme les Grecs écrivent toujours Βαστάρναι, on doit donner la préférence au très-petit nombre de manuscrits qui portent *Bastarnæ*. Ptolémée (III, 5) place ce peuple dans la Sarmatie européenne.

Ibid. — *Ægra.* Sous-entendu *curis*. *Æger* est souvent employé pour *æger curis*. Virg. *Ecl.*, I, 13 :

En ipse capellas protinus *æger* ago.

Val. Flaccus, III, 371 :

Sed neque apud socios structasque in littore mensas.
Unanimum videt *æger* Hylan.

Chap. VI. — *Forte lustrandi exercitus venit tempus.* On sait quel était ce temps par un article important du Glossaire d'Hesychius : Ξανθικά, ἑορτὴ Μακεδόνων, Ξανθικοῦ μηνὸς ή (le huitième jour, chiffre omis dans les notes de Lemaire) ἀγομένη· ἔστι δὲ καθάρσιον τῶν στρατευμάτων. Le fragment de Polybe, conservé par Suidas, sous le mot ἐναγίζων, dit seulement : τῷ Ξανθῷ (sic), sans ajouter le jour. Cette *revue*, pour nous servir de l'expression adoptée par le traducteur, était en grande partie accompagnée de cérémonies religieuses, racontées presque dans les mêmes termes par Quinte-Curce, livre X, ch. IX, § 11 et suiv., et rappellent les anciens usages des fédérations. Sur le mois Xanthicus et sur les mois macédoniens Voyez Ideler, *Manuel de Chronologie*, t. I. p. 393 et suiv.

Le nom de ce mois fut conservé dans le calendrier syro-macédonien. On est assez surpris de le retrouver dans une inscription grecque du cinquième siècle de notre ère (417 avant J.-C.), trouvée à Florence, et que j'ai transcrite dans le cloître de l'église de Sainte-Félicité où elle est conservée. Elle est ainsi conçue :

ΕΝΘΑΚΙΤΕΜΑ[ΡΙ]
ΑΘΥΓΑΤΗΡΙΟΑΝΝΟΥ
Ω
ΚΝΙΚΕΡΑΤΩΝΕΖΗΣ
Η
ΕΝΑΙΤΗΤΡΙΑΜΤΡΙΣ
Μ
ΗΙϚΠΙΣΤΗΕΤΕΛΕ
Η
ΥΤΗΣΕΝΜΞΑΝ
ΔΙΚΟΥΔΚΤΥΠΑΤΙ
Ο
ΔΟΝΟΡΙΟΥΑΥΓ. Τ
— Ο
Α.Τ. ΚΑΙ ΚΟΣΤΑΝΤΙ
Ο
ΟΥ. Τ. Β.

Ἔνθα κ(εῖ)τ(αι) Μα[ρί]α θυγατὴρ Ἰ[ω]άννου [τ]οῦ καὶ Νικεράτου (ἣ) ἔζησεν (ἔ)τη τρία μῆ[νας] τρ(εῖ)ς ἡμ[έρας] ις'· πιστὴ ἐτελεύτησεν μηνὸς Ξαν(θ)ικοῦ δκ' τ[ῇ] ὑπατίᾳ Ὀνορίου Αὐγ. τὸ α[ι'] καὶ Κωσταντίου τὸ β'.

« Ici repose Marie, fille de Jean, appelé aussi Nicératus. Elle vécut trois ans, trois mois, vingt-six jours, « elle est morte dans la foi le 24 du mois xanthicus, sous « le consulat d'Honorius Auguste pour la onzième fois, « et de Constance pour la deuxième fois. »

Il serait impossible d'entrer ici dans de longs détails sur ce monument si intéressant, sous plus d'un rapport. J'en ferai incessamment l'objet d'une dissertation spéciale.

Chap. VI. — *Si mens sana fuisset.* Il semble avoir eu sous les yeux Virgile (Ecl., I, 16) : *Si mens non læva fuisset.*

Chap. VIII. — *Satin' salvæ?* s.e. *res sunt.* Tite-Live a employé souvent cette locution. Voyez I, 58; III, 26; VI, 34; X, 18.

Ibid. — *De lucro tibi me vivere scito.* Le sens de cette phrase devient plus intelligible en comparant ce passage d'une lettre de Cicéron à Papirius (*Famil.*, IX, 17) : *de lucro prope jam quadriennium vivimus*, (après la bataille de Pharsale, où ils avaient voulu mourir pour la liberté), *si aut hoc lucrum est.*

Ibid. — *Aut hæc vita, superstitem reipublicæ vivere.* Le mot *superstitem* prouve que dans la phrase *de lucro vivere* il s'agit d'un péril de mort. Les nombreux passages que les interprètes ont comparés, sont loin d'être aussi précis que celui ci.

Ibid. — *Sedeo, inquit, miserrimus pater*, etc. Angelo Mai a retrouvé une partie de l'original de ce discours dans Polybe, qu'il sera utile de comparer, livre XXIV, ch. VIII, *a* et *b* de la nouvelle édit. de Polybe, publié par MM. Didot, p. 690.

Ibid. — *Fraterna unanimitate.* Plutarque, dans son *Traité de l'Amour fraternel*, cite aussi l'exemple d'Eumène et d'Attale. Il rappelle que leur mère Apollonide avait coutume de dire que son diadème et ses richesses ne lui causaient pas autant de joie et de bonheur que de voir son fils aîné entouré de ses trois frères, qui lui servaient en quelque sorte de gardes du corps, et de savoir qu'il était en sûreté au milieu de leurs épées.

Chap. IX. — *Quod circumventis in solitudine natura ipsa subjicit.* Le traducteur s'est trompé en rendant ainsi ce passage : « S'il m'est permis de suivre ce sentiment naturel qui porte l'homme attaqué dans un désert à implorer le secours de ceux même qu'il n'a jamais vus. » La possibilité d'une telle méprise s'était présentée à l'esprit de Drakenborch, quand il écrivait : « *Quomodo in solitudine, si adsint homines?* » D'après l'usage de la langue latine, *esse in solitudine* (et en grec ἐν ἐρημίᾳ) signifie être sans amis, sans parents, enfin sans aucune des personnes qui nous sont attachées par quelque lien, fût-on même en plein *forum*, ou dans l'ἀγορά. Voyez les exemples cités par Drakenborch. Il serait facile d'en ajouter beaucoup d'autres.

Chap. X. — *Discerne et dispice*, etc. D'après les manuscrits il faudrait lire ce passage ainsi qu'il suit : *discerne, dispice insidiatorem et petitum insidiis*, en omettant le premier *et*, qui affaiblit la force de ces paroles. Le doute de Dœring, qui ne croit pas que *dispicere* puisse se construire avec l'accusatif d'une personne, est tout à fait sans fondement. Plus bas, tous les manuscrits donnent: *noxium huic ou hinc esse caput*, passage parfaitement corrigé par Rubénius, qui lit: *noxium incesse caput.* Mais quand Walch dit (*Emend. Livianæ*, p. 110) : « Vestigia literarum anne suadent *noxium in incesse caput*, » il prouve qu'il n'a pas eu souvent des manuscrits sous les yeux.



Chap. X. — *Cui non solemne lustrale*, etc. Muret (*Variæ lect.*, XIX, 14) trouve ici une imitation *manifeste* de Cicéron, *Catilin.*, IV, 1; mais en examinant de près les deux passages, on ne saurait partager son avis.

Ibid. — *Pœnam tibi senatus remisit.* Voyez XXXIX, ch. xlvii, et Polybe, XXIV, ch. iii, § 4-6.

Chap. XI. — *Eum sibi, te abdicato patre*, etc. Voyez Polybe à l'endroit cité, § 7 et suiv.

Ibid. — *Si in medio ponitur (regni cupiditatis crimen).* Le sens suivi par le traducteur : « s'il nous est adressé en commun » est à peu près celui de Drakenborch. Mais Turnèbe explique mieux cette phrase, sous le rapport de la latinité : « si ce reproche n'est dirigé expressément contre personne je ne le reconnais pas « pour moi. » La métaphore est tirée d'une chose sans maître, que l'on expose pour être reconnue.

Chap. XVI. — *P. Manlius in ulteriorem Hispaniam, quam et priore prætura provinciam obtinuerat.* Tite-Live, en plusieurs endroits (XXIII, 42-43, XXXIV, 17; Cf., XXXIII, 56 et XXXIV, 10) dit, de la manière la plus positive, que Manlius avait eu pour province l'Espagne citérieure. Il s'est donc trompé ici, à moins que l'on ne veuille rapporter *quam* seulement au mot *Hispaniam* ; mais, de quelque manière qu'on l'entende, ce passage dénote l'inexactitude de l'historien. On a recherché quelle pouvait être la cause pour laquelle Manlius avait obtenu une seconde fois la préture ; mais Duker a prouvé, par des exemples (voy. entre autre XLI, 8 et 28 ; XLII, 9) qu'à cette époque cette magistrature pouvait être confiée plusieurs fois au même individu.

Ibid. — *Oppidum hispanum Urbicuam.* Wesseling prend cette ville pour celle d'*Urbica*, dans l'*Itinéraire* d'Antonin, p. 447. Sur une médaille d'Auguste on a cru reconnaître la forme *Urbaica*. Les manuscrits diffèrent ici tout-à-fait entre eux. Appien passe sous silence cette partie des exploits de Fulvius.

Ibid. — *Argenti pondo novem millia trecenta viginti.* Environ deux mille neuf cent seize kilogrammes, dont la valeur en argent monnayé équivalait à 621,000 fr.

Ibid. — *Auri octoginta pondo.* Environ vingt-cinq kilogr., valant en argent monnayé 75,704 fr.

Ibid. — *Sexaginta septem.* Soixante-sept livres d'or équivalaient à vingt-deux kilogr., et représentaient une somme de 62,402 fr. 10 c.

Chap. XVII. — *Alterum (consulem) cum legionibus suis Pisis hiemare.* La suite fait voir qu'il parle de L. Æmilius, et non de Cn. Bæbius : cependant c'est ce dernier qui passera l'hiver à Pise, ch. xix et xxv. Il paraît, comme Duker l'observe, que L. Æmilius resta seul avec ses légions ; mais qu'après les comices on jugea à propos de lui envoyer Bæbius pour renforcer son armée. L'opinion de Crévier, que les armées des deux consuls étaient restées en Ligurie, se prête un peu moins aux paroles de l'historien, qui, en tout cas, montre peu d'exactitude et a omis plusieurs circonstances, soit ici, soit au ch. xix.

Chap. XVIII. — *P. Cornelius Cethegus.* Les manuscrits donnent tous : *P. Cornelius Lentulus.* Il faut pourtant *Cethegus*, comme le prouve le marbre des fastes capitolins. Cf. Pline, *Hist. Nat.*, XIII, 13 ou 27 (d'après Cassius Hemina) ; Cornélius Népos, *Annibal*, ch. xiii. Ce qu'il y a de curieux c'est que Valère-Maxime (II, 5, 1) a copié aussi *Lentulus*. On serait porté à croire que cette erreur vient d'un *lapsus calami*. Le nom de *Cornelius Lentulus*, si souvent répété par Cicéron, était très-connu des copistes ; mais il n'en est pas moins remarquable que les copistes de deux auteurs différents se soient trompés de la même manière. Les autres fautes, *Pamphilus* pour *Tamphilus*, et *T.* pour *Ti.*, sont souvent commises par tous les copistes.

Chap. XVIII. — *Promontorium Minervæ.* Aujourd'hui encore *Capo della Minerva*, ou *Campanella* (entre Sorrento et Salerne). — *Barium*, *terra di Bari.* Voir Cluv., *Italia ant.*, IV, 13, p. 1162, et 2, p. 1210.

Chap. XIX. — *In area Vulcani et Concordiæ.* Ce sont deux enceintes différentes sur le même emplacement, car Cneius Flavius, comme Tite-Live le dit (IX, 46) : *ædem concordiæ in area Vulcani summa invidia nobilium dedicavit.* Les prodiges rapportés par Julius Obsequens, ch. lix, porteraient à croire qu'il s'agit de deux *areæ* différentes ; mais ce sont des prodiges de deux différentes années, qu'il a mal à propos réunis et dont l'un est raconté par Tite-Live, liv. XXXIX, ch. xlvi, l'autre, même livre, ch. lvi et non pas lix, comme l'indique Lemaire, en répétant une faute d'impression qui se rencontre dans Drakenborch.

Ibid. — *Hastas motas nuntiavere.* Voir le ch. lii du livre XXI.

Ibid. — *Conciliabula.* Voyez la note sur le ch. v du livre XXV, t. 1, p. 915.

Ibid. — *Circa omnia pulvinaria.* Voyez la note sur le ch. xiii du livre V, t. 1, p. 826. Cf. III, 63.

Ibid. — *Iliensibus in Sardinia.* C'étaient, suivant une tradition, des Troyens arrivés dans l'Occident avec Énée, et séparés de lui par une tempête qui les jeta en Sardaigne, où ils restèrent. Le fait est raconté par Pausanias, X, 17, § 4 (6 Bekker.), qui fait voir en même temps que les Ἰολαεῖς, *Iolænses* de la Sardaigne étaient différents de ces *Ilienses*. Ce passage est d'autant plus important que des savants illustres, tels que Hardouin, les ont confondus ou ont voulu les réunir, en dépit des expressions très-précises de Pausanias, ἄλλοι δὲ, etc. M. le général de la Marmora, dans son voyage en Sardaigne, t. I, p. 1 et suiv. (2e éd.) et t. II, p. 347, est d'avis, avec Bochart et Munter, qu'il n'a jamais existé de colonies grecques en Sicile, et que le récit de Pausanias doit être rangé parmi les fables.

Ibid. — *Et leges de ambitu.* La plupart des manuscrits, et toutes les anciennes éditions portent *legem de ambitu*. On ne peut se prononcer entre ces deux leçons. Du reste Duker avoue qu'il n'a trouvé nulle part de plus amples renseignements sur le contenu et la portée de cette loi, ou de ces lois sur la brigue.

Chap. XX. — *Philocles et Apelles.* C'étaient ces mêmes amis que Philippe avait déjà envoyés avec Démétrius, qui devait, au nom de son père, répondre devant le sénat aux incriminations des Grecs et d'Eumène (Polybe, XXIV, ch. i, § 5).

Chap. XXI. — *Ponticum simul, et Hadriaticum mare et Istrum* (car il faut écrire ainsi) *et Alpes conspici posse (ex Hæmo).* Tite-Live (ch. xxii) et Strabon (VII, 5 p. 313) regardent comme fausse cette opinion admise par Polybe. Vossius (sur Pomponius Méla, p. 115-124, édit. de 1668) a fait à cet égard des recherches approfondies, et réfutant d'abord les arguments de Strabon contre Polybe, démontre qu'ils sont inadmissibles ; puis, sans oser se prononcer positivement en faveur de Polybe



et par des exemples de la réfraction des eaux, à une grande distance, alors que cette réfraction n'est pas empêchée par des montagnes, il prouve que l'on ne doit pas regarder comme impossible le fait avancé par Polybe. Nous remarquerons encore que par ce chapitre de Tite-Live et par le suivant, il est certain que le passage de Polybe, conservé par Strabon, devait se trouver dans le livre XXIV, et que Schweighæuser a eu tort de le réunir avec les autres passages géographiques de Polybe, pour les insérer dans le livre XXXIV, ch. xii, § 1, 2.

Chap. XXI. — *Ad subsidia spei*. Cette phrase s'explique par ce passage de Cicéron (*Pro Cluent.*, ch. xi) sur une femme condamnée par les juges, pour s'être fait avorter. « Neque injuria, dit Cicéron, quæ spem parentis, memoriam nominis, *subsidium generis*, hæredem familiæ, designatum reipublicæ civem, sustulisset. » Le mot *subsidium* se trouve encore employé dans le même sens plus haut, livre XXII, ch. xxxii.

Chap. XXII. — *Mædicæ*. Il a déjà été question de cette contrée de la Thrace au ch. xxv du livre XXVI.

Ibid. — *Hæmo*. L'Hémus est la plus longue et la plus considérable des cinq chaînes de montagnes qui partent des régions de la haute Macédoine. Elle se dirige droit vers l'est, sépare la Bulgarie de la Romanie ou Thrace; borde la mer Noire de ses rochers escarpés (Strabon, lib. VII), et envoie une branche de collines vers Constantinople et les Dardanelles. Les Turcs l'appellent Eminé-Dag ou Balkan.

D'après les voyageurs modernes l'Hémus présente des rocs escarpés, des défilés compliqués, mais pas plus d'élévation que les Apennins. Comme la neige fond même sur les sommets, l'élévation ne saurait surpasser deux mille trois cents à deux mille six cents mètres. Horace lui donne cependant l'épithète de *gelidus* (lib. III, ode 12).

Ibid. — *Dentheletos*. Voir la note sur XXXIX, 53, t. II, p. 849.

Chap. XXIII. — *Pæoniæ prætor*. C'était Didas.

Chap. XXIV. — *Astræum Pæoniæ*. Ptolémée (III, 13) la nomme Αἴστραιον; Étienne de Byzance, Ἀστραία, leçon qui mérite plus de confiance à cause de l'ordre alphabétique de son ouvrage. Il est bien vrai que ce dernier en fait une ville de l'Illyrie; mais les limites de ces contrées sont si peu fixées que cela ne doit pas arrêter. Du reste Étienne cite ce vers d'Adrien :

Οἵ δ' ἔχον Ἀστραίαν τε Δόβηρά τε.

Or Dobère était une ville que Ptolémée place aussi à côté d'Astréa, avec la légère corruption Δήβορα; et sous le nom de Δόβηρος, il la désigne comme une ville de la Péonie. Ce rapprochement est un nouveau motif pour rejeter la leçon *Asterium*, adoptée par Sigonius et par Gronove, mais regardée comme peu probable par Drakenborch, à cause du grand eloignement de la Thessalie, à laquelle, selon tous les témoignages, appartenait Astérium.

Ibid. — *Perseum Amphipolin*. Presque tous les manuscrits ont : *Perseum ad Philippopolin*. La véritable leçon est rétablie par la citation que Priscien fait de ce passage, VII., p. 738.

Ibid. — *Stuberæus*. La ville de Stubéra a été nommée au ch. xxxix du liv. XXXI; elle s'appelait en grec Στύβηρα.

Chap. XXVI. — *Sacramento rogaret*. Voyez II, 24; XXII, 38; XXIV, 8; XXV, 5, XXXII, 26 et XXXV, 2.

Chap. XXVI. — *Duumviri navales*. Voy. IX, 30; XII, 7; le ch. xviii de ce livre et xli, 1, 5. Il résulte de ces différents passages que les *duumviri navales* n'étaient pas seulement chargés de la réparation et de la construction des vaisseaux, mais qu'on leur confiait aussi quelquefois le commandement d'une flotte. — Sur les noms de ces duumvirs nous renvoyons aux discussions de Drakenborch, p. 482.

Chap. XXVII. — *Porta extraordinaria*. C'est celle qui se nomme plus ordinairement *porta prætoria*, et qui était opposée à la *porta quæstoria*, appelée aussi : *decumana*. Les autres étaient *principalis dextra*, et *principalis sinistra*. Voyez J. Lipse, *Milit. Rom.*, V, 5, et la note sur le ch. v du livre III, t. 1, p. 805.

Ibid. — *Duæ cohortes et triarii duarum legionum*. Ces deux cohortes étaient de l'aile gauche; car nous avons vu que l'aile droite était occupée tout entière ailleurs. Si à ces deux cohortes on ajoute les quatre cohortes extraordinaires, qui devaient aussi faire partie de l'aile gauche, on aura six cohortes, tandis qu'il en faut dix pour l'aile. Crévier a senti cette difficulté, et Drakenborch a proposé plusieurs moyens d'en sortir, mais il n'en est aucun qu'on puisse adopter avec assurance.

Chap. XXIX. — *Duæ lapideæ arcæ*. Plutarque rapporte le même fait dans la Vie de Numa. Saint Augustin (*de Civ. Dei*, VII, 34) nous a conservé un fragment de Varron, où il est aussi rapporté; Valère-Maxime le raconte également, mais avec une circonstance que Tite-Live n'indique pas formellement : il dit que les sept volumes latins furent soigneusement conservés, et que les sept volumes grecs furent seuls livrés aux flammes, comme contenant des choses capables d'affaiblir la religion dans les cœurs. Cf. Lactance (*Instit.*, I, 22), Festus (sub v. *Numa*), et surtout Pline (XIII, 13 ou 27). Ce dernier avait puisé son récit dans Cassius Hemina, L. Pison, Tuditanus, Varron et Valérius Antias. En comparant ces divers auteurs on remarque qu'ils sont peu d'accord sur le nombre et le sujet des livres trouvés. Ce qui commence à répandre quelque doute sur la vérité de l'anecdote.

Mais il y a d'autres raisons encore qui ont fait douter à Nardini qu'elle fût bien authentique, et nous avouons que ces raisons paraissent assez graves.

D'abord il demande comment il a pu se faire que le monument dépositaire des restes d'un roi si illustre et si cher aux Romains, fût resté ignoré depuis sa mort, au point qu'on ne sût même pas où il pouvait être.

En second lieu, comment un corps humain, resté dans ce tombeau si bien clos, pendant un peu plus de cinq cents ans seulement, avait pu se consumer au point qu'on n'y ait pas trouvé les plus petits restes d'ossements; pas même un peu de poussière.

Ensuite, il demande encore comment des livres en papyrus, bien que renfermés avec tant de soins, pouvaient ressembler à des livres neufs.

Enfin, comment supposer que Numa eût écrit ces traités sur du papyrus, lorsque Pline (XIII, 11) nous apprend que l'usage du papyrus ne fut découvert, en Égypte, qu'après Alexandre-le-Grand, plus de trois cents ans après le règne de Numa; et en supposant que Pline se fût trompé, que le papyrus eût déjà été en usage en Égypte à l'époque du législateur de Rome, comment dans un siècle encore si grossier, où les relations de peuple à peuple étaient si rares et si difficiles, du papier avait pu être



apporté d'Égypte dans le Latium; et comment, dans ce siècle, la langue grecque pouvait être si familière et si usuelle dans le Latium.

Tout cela, il faut en convenir, ébranle fortement la certitude du fait, en lui-même, et, au risque d'accuser d'une crédulité excessive tant d'illustres auteurs de l'antiquité, on ne peut s'empêcher de croire qu'il y a dans ce récit une grande apparence de fraude et d'imposture.

Mais supposons qu'il soit vrai; il faut convenir qu'on reconnait bien dans la conduite qu'auraient tenue le préteur et les tribuns, la politique toujours prudente des magistrats romains. Ce que Rome était devenue, elle l'était devenue avec son culte et par lui. Tout ce qui pouvait porter atteinte à ce culte lui paraissait funeste. Rien en effet n'est plus facile que d'ébranler un édifice; mais le rasseoir sur sa base, quand il a été ébranlé, est une tentative toujours chanceuse.

Du reste, ces livres pouvaient être opposés au culte de deux manières; 1° parce qu'ils contenaient des principes plus purs, qui s'étaient altérés avec le temps, ce qui ne serait pas fort étonnant, attendu que l'on remarque une plus grande perfection dans les idées religieuses de tous les peuples, à mesure qu'on se rapproche de leur origine, parce que alors les traditions primitives étaient mieux conservées; 2° ou bien encore parce que ces ouvrages contenaient la négation des grands principes qui servent de base à toute morale; en sorte qu'ils auraient prêché l'impiété.

Dans le premier cas la conduite des magistrats aurait été purement politique, et nullement religieuse; dans le second, elle aurait été l'un et l'autre.

Je dis que dans le premier cas leur conduite aurait été simplement politique et nullement religieuse. Car il s'ensuivrait qu'ayant été éclairés, par la découverte dont il s'agit, sur des abus et des erreurs, ils auraient mieux aimé conserver des erreurs et des abus, sans chances de troubles, que d'essayer de remédier aux uns, et de corriger les autres, au risque de tout ébranler. En voyant dans le culte public une institution purement politique, en pensant que leur religion pouvait aussi bien que toute autre conduire au but qu'il se proposaient, ils devaient se conduire comme ils se sont conduits. Dans ce cas, il y avait indifférence religieuse, mais politique habile.

Chap. XXX. — *Ad oppidum Æburam*. Près du Tage. Ptolémée (II, 6) porte Αἴβωρα, que Drakenborch change en Αἴβουρα leçon d'Étienne de Byzance. Des géographes avaient déjà reconnu, avant lui, que ce *Libora* ne pouvait être qu'Æbura.

Chap. XXXI. — *Quinque millium armatorum, non amplius*. L. Acilius avait, outre les six mille hommes *auxiliorum provincialium*, l'aile gauche des *socii*, qui était au moins égale en nombre à la légion romaine, composée alors de cinq mille hommes et de trois cents cavaliers. Par conséquent il ne faut pas s'étonner de cette réserve de cinq mille hommes, comme l'ont fait ceux qui ne pensaient qu'aux six mille dont Tite-Live donne le chiffre.

Chap. XXXIII. — *Contrebia* : Ville célèbre des Celtibériens. Il paraît que la prononciation nationale du nom a présenté des difficultés à la langue grecque et à la langue latine; car Appien (*Hisp.*, ch. XLII, XLIII) la nomme Κομπλέγα, et dans Ptolémée, qui n'a certainement point passé cette ville sous silence, on trouve plusieurs noms qui en approchent; mais on n'est pas d'accord sur celui qui désigne *Contrebia*. Probablement on avait fait différents essais pour reproduire la prononciation qu'avait ce ce mot dans la langue du pays.

Chap. XXXIV. — *Vota erat ab consule L. Porcio Ligustino bello*. En effet, Tite-Live raconte (XXXIX, 58) qu'il était allé en Ligurie; mais, chap. XLIV, il ajoute: *Nihil ab eo memorabile gestum*. Cependant ce passage prouve qu'il s'était battu; car nous savons que ces vœux se faisaient toujours au moment d'une bataille.

Ibid. — *Quæ prima omnium in Italia statua aurata est*. On aurait dû écrire avec Gronove : STATUTA *aurata est*. Avec *statua* Tite-Live aurait dit : *statua aurata* ERAT, raison que Gronove n'a pas donnée, et qui eût fait peut-être adopter sa correction. Valère-Maxime, II, 5, 1, rapporte le même fait à sa manière. Tite-Live a déjà parlé de *signa aurata* (XXXVIII, 35) élevées à des divinités : il paraît donc qu'il faut restreindre ce qu'il dit ici aux *statues élevées à des hommes*.

Ibid. — *Æris trecenos* : Environ 27 francs de notre monnaie, suivant le calcul de Crévier, et 15 francs seulement suivant M. Saigey.

Ibid. — *Ceræ centum millia pondo* : Environ trente-deux mille quatre cents kilogrammes.

Chap. XXXV. — *A. Postumium Albinum Luscum*. Le dernier nom (*agnomen*) ne paraît pas dans les *Fastes Capitolins* : mais, comme il est répété plus bas (XLV, 17), Drakenborch pense qu'il n'est nullement suspect, et cite plusieurs passages où les *Fastes Capitolins* n'ont pas donné tous les noms.

Chap. XXXVI. — *Sociûm latini nominis, quantus semper numerus, quindecim millia peditum et octingenti equites*. Duker prouve, jusqu'à l'évidence, que ce nombre n'a été fixé en aucun temps : il faut donc regarder comme fautif le mot *semper*. La correction de Juste Lipse sur ce passage a été réfutée par Duker, et l'explication de Crévier, par Drakenborch; mais ni l'un ni l'autre n'ont cherché à rétablir ce passage. Il y a peut-être un moyen assez simple d'y parvenir. Les mots : *et sociûm latini nominis*, et les mots : *quantus semper numerus*, font à peu près deux lignes dans le beau manuscrit uncial de la troisième décade, que conserve la Bibliothèque royale, et qui paraît remonter au VIIe siècle. Admettons que l'ordre de ces deux lignes ait été interverti par un copiste, et nous aurons le texte suivant : *Binæ legiones romanæ cum suo equitatu, quantus semper numerus, et sociûm latini nominis quindecim millia*, etc. Or avant cette phrase on lit : *Novus omnis exercitus consulibus est decretus*; et on décréta de même que les deux légions devaient être *quanto semper numero*, c'est-à-dire qu'elles ne seraient pas inférieures en nombre à celles qu'on avait levées jusqu'alors. Cette addition au texte du décret n'était pas inutile dans un moment où la peste ravageait la ville depuis trois ans. *Et is ipse exercitus*, dit Tite-Live, en parlant de l'armée qui était en Ligurie, *ægre explebatur propter pestilentiam, quæ jam tertium annum urbem romanam atque Italiam vastabat*. S'il était difficile de compléter les cadres existants, il devait l'être bien plus encore de lever deux nouvelles légions. Ce mot *semper* doit être considéré comme emprunté au décret. Du reste, il ne peut s'entendre que de ce qui était en usage à l'époque sur laquelle roule la narration.

Chap. XXXVIII. — *Taurasinorum*. Le nom de ce peuple ne se trouve pas autre part. Les conjectures de



Cluvier, *Ital. ant.*, IV, 8, p. 1.200, à ce sujet ont été réfutées par Cellarius. *Geogr. ant.*, II, 9, p. 556. On a corrigé depuis *Taurianorum*. Pline (III, 5 ou 9) parle d'une ville de la Campanie appelée *Tauronia*, et une région taurienne Ταυριανὴ χώρα est mentionnée par Strabon (VI, 1, p. 254); mais on ne peut la placer dans le Samnium. Du reste, Étienne de Byzance, que l'on cite également, au sujet de cette leçon, ne donne pas Ταυρανία, mais Ταυρασία, πόλις Ἰταλίας, dont l'ethnique est, suivant lui, Ταυρασιανός, ce qui est précisément le mot de Tite-Live. Il ne resterait donc aucun doute à cet égard, si l'ouvrage même d'Étienne nous était parvenu. Après le mot *Taurasinorum*, les manuscrits offrent une lacune.

CHAP. XXXVIII. — *Argenti centum et quinquaginta millia*: Quarante-huit mille six cents kilogr., environ 141,950,000 francs de notre monnaie, en sous-entendant *pondo*, ce qui, comme on le voit, serait exagéré; et seulement 123,000 francs, en sous-entendant *denarios* et mieux *bigati* ou *quadrigati*, ce qui serait une somme beaucoup trop faible. Il faut donc en conclure que le nombre donné par les manuscrits a été altéré par les copistes. Nous ne parlons pas de l'opinion d'après laquelle il faudrait suppléer *sestertium*; ce qui donnerait une somme infiniment plus faible encore. D'ailleurs, dans ce dernier cas, *argenti* deviendrait inutile.

IBID. — *In novas ædes*. La conjecture de Crévier, *in novas sedes*, est très-vraisemblable.

IBID. — *Hostes ducti ante currum*. Il n'y avait pas, à proprement parler, d'ennemis. Ce sont probablement, dit Crévier, les douze mille Liguriens qui s'étaient rendus (voyez le commencement du chapitre). Gronove propose de substituer *obsides* à *hostes*.

CHAP. XXIV. — *Fulvius Flaccus proconsul*. Il n'était réellement que propréteur; mais souvent les propréteurs, quand on leur continuait le commandement pour l'année suivante, recevaient le titre de proconsuls. (Voyez *Explication des inscriptions de Morée*, t. II, p. 67.) Drakenborch le démontre par un grand nombre d'exemples, d'où il résulte que cela avait presque toujours lieu pour les propréteurs envoyés en Espagne, et assez rarement pour les autres. On adoucissait peut-être, par ce moyen, les fatigues bien plus grandes auxquelles exposait une guerre en Espagne. Appien paraît s'y être trompé: car il nomme (*Hispan.*, ch. XLII) Fulvius ὕπατος, mot que Schweighæuser retranche, dans l'intérêt de son auteur.

IBID. — *Quod sæpe romanos equites... fecisse memoriæ roditum est*. Par exemple, IV, 33; VIII, 80.

IBID. — *Fortunæ Equestri*. Parce que l'armée devait son salut à la cavalerie. Sur ce temple, dédié peu après (XLII, 3), voyez les interprètes de Tacite, *Annal.*, III, 71; Donat., *Urb. Rom.*, III, 22; Nardini, IV, 3.

CHAP. XLI. — *Balistam Suismontiumque*. Voy. XXXIX, 2.

IBID. — *Macram flumen*. Voy. XXXIX, 32.

IBID. — *Mensibus suis dimisit legionem*. Les six tribuns militaires partageaient le commandement, comme on le sait par le témoignage de Polybe (VI, 32): Κατὰ δύο γὰρ σφᾶς αὐτοὺς διελόντες ἀνὰ μέρος τῆς ἑξαμήνου τὴν δίμηνον ἄρχουσι. Voyez Juste Lipse, *Milit. Rom.*, V, ch. X.

IBID. — *Æs in ærarium ad quæstores delaturos*. Il s'agit probablement, dit Crévier, de la solde déjà payée par les questeurs, et qui ne devait pas être distribuée aux soldats licenciés.

CHAP. XLI. — *Aulo nuntiatum est*: Correction de Sigonius. Tous les manuscrits donnent *Fulvio*, ce qui est contraire à la suite du récit. Ce chapitre a donné occasion à Sigonius et à Duker de se livrer à d'intéressantes recherches sur les membres de la *gens Fulvia* qui se sont illustrés dans le VIe siècle de Rome. On fera bien, pour ne pas les confondre, de recourir à cette savante discussion, p. 514 et 515 de l'éd. de Drakenborch.

CHAP. XLII. — *Corcyræ retineri*. C'était peut-être la *Corcyra Nigra*, île du golfe Adriatique dont Pline et d'autres géographes font mention.

IBID. — *Qui secundo loco inauguratus erat*. Il serait inutile de reproduire ici les longues discussions des interprètes sur les difficultés que présente ce passage, car elles aboutissent à ce seul résultat: « qu'il faut retrancher ces mots, à moins qu'ils ne se rapportent à un usage tout à fait inconnu aujourd'hui. » Ernesti propose de lire: *qui secundo loco* (après Dolabella) *creatus erat*. Suivant lui les copistes se seraient trompés, et auraient répété le verbe précédent. Mais cet emploi de *secundo loco* est douteux.

IBID. *Cumanis petentibus permissum ut publice latine loquerentur*. J. Lipse (*De recta pronunc. lat. ling.*, ch. III), et d'autres avec lui, entendent ces mots de la faculté d'employer l'idiome latin dans leurs actes publics, dans leurs décrets, etc. C'est le sens qu'exige évidemment le mot *publice*.

Cumes était une ancienne colonie grecque. La langue grecque y avait été en usage d'abord; puis s'amalgamant avec la langue du pays voisin, cette langue avait cessé d'être un grec pur, et était devenue un patois moitié grec, moitié toscan. Un passage de Velleius (I, 4) jette quelque jour sur ce point. *Cumanos*, dit-il, *mutavit Osca vicinia*. Alors, quand le pays fut soumis aux Romains, soit en vertu d'une loi, soit par l'usage, l'idiome particulier, résultant de ce mélange, fut maintenu dans les écrits et actes publics. Mais, par suite de la domination romaine, le latin finit par dominer seul; et comme le langage ancien, tombé en désuétude partout ailleurs, dans les conversations et les rapports journaliers, se conservait pour les actes publics, pour tous les écrits, et pour les décrets, il y avait tout à la fois nécessité de changer l'ancien usage et impossibilité de le faire sans l'autorisation du souverain.

Duker dit qu'il ne voit pas quelle raison les Romains pouvaient avoir d'empêcher l'usage du latin à Cumes. On conçoit cette critique. Mais s'il avait ajouté: *dans les actes publics*, il aurait reconnu immédiatement que le souverain devait intervenir pour légitimer cette innovation. Aussi ne voit-on pas qu'il y ait eu à Rome de difficulté sur cette demande. On se contenta, après avoir, sans doute, examiné s'il y avait avantage à le faire, d'accueillir la pétition des habitants de Cumes.

Faute d'avoir fait cette réflexion, J. Lipse et les autres commentateurs se sont jetés dans une explication qui paraît fausse et qui n'est appuyée sur rien, savoir que les Romains faisaient, en quelque sorte, mystère de leur langue aux peuples qui les avoisinaient. Ce système, d'ailleurs, eût été tout à fait opposé à l'esprit de conquête et de domination, à toute la politique des Romains.

CHAP. XLIII. — *Qui quum extra urbem triumphi causa esset, consul creatus est*. On voit qu'à cette époque la loi



à laquelle César fut soumis depuis, n'était pas encore en vigueur : « Pacata provincia (Hispania ulteriore), ad « triumphum simul consulatumque decessit. Sed quum, « edictis jam comitiis, ratio ejus haberi non posset, nisi « privatus introisset urbem et ambienti, ut *legibus solve-* « *retur*, multi contradicerent, coactus est triumphum, « ne consulatu excluderetur, dimittere. » Suet., *Cæs.*, 50 c. de chapitre xviii.

Chap. XLIII. — *Auri pondo triginta unum.* dix kilogrammes, quarante-quatre grammes, valant 29,335 fr. notre monnaie.

Ibid. — *Nummum centum septuaginta tria millia.* 141,860 fr.

Ibid. — *Quinquagenos denarios.* 41 fr.

Chap. XLIV. — *Eo anno primum rogatio lata est ab L. Villio, tribuno plebis quot annos nati quemque magistratum peterent caperentque.* Deux lignes de plus de la main de Tite-Live auraient épargné aux savants beaucoup de recherches sur cette question : Quel âge fut fixé pour chaque magistrature? Nous n'avons aujourd'hui, pour nous éclairer sur ce point, que la vie de Cicéron ; mais, dans l'espace de cent vingt ans, on peut avoir apporté des changements à la loi de Villius, de sorte que, avec les seules données que nous avons aujourd'hui, il est impossible de retrouver avec certitude les dispositions de cette loi. Plusieurs interprètes ont douté de l'exactitude des termes dans lesquels Tite-Live indique l'objet de la loi Villia, parce que, plus haut (XXV, 2), les tribuns objectaient à Scipion sollicitant l'édilité, qu'il n'avait pas encore *legitimam ætatem ad petendum*. Mais Duker et Crévier font observer que, suivant le témoignage de Polybe (VI, 17), aucune magistrature ne pouvait être demandée que par un citoyen qui avait fait *dix campagnes*. Or, Scipion était beaucoup trop jeune pour avoir satisfait à cette disposition, et on était en droit de lui objecter qu'il n'avait pas l'âge voulu par la loi, sans que la loi fixât cet âge en chiffres.

Ibid. — *Prætores quatuor post multos annos lege Bæbia creati, quæ alternis quaternus jubebat creari.* Cette loi fut sans doute portée par le préteur M. Bæbius, de l'an 560, et probablement, comme l'observe Duker, parce que, dans ce temps, on prolongeait très-souvent le commandement confié aux préteurs envoyés en Espagne, de sorte que *six* préteurs avaient paru inutiles à M. Bæbius. Mais, comme le dit Tite-Live, on ne commença que cette année 573 à exécuter la loi. Ce fut peut-être la conséquence d'un discours de Caton, dont Festus nous a conservé le titre : *Dissuasio ; ne lex Bæbia derogaretur.* (*Fragmenta orator.*, p. 166; édit. de Dubner.) On s'écarta encore de la loi l'année suivante. Voyez ch. lix.

Ibid. — *Quanta Fulvio Nobiliori.* Voyez XXXIX, 22.

Ibid. — *Adversus id senatusconsultum*, etc. Tite-Live n'en a pas parlé à sa date. Les paroles de la loi paraissent fidèlement reproduites.

Ibid. — *Propter effusos sumptus.* Les magistrats romains dans les provinces commettaient les exactions les plus odieuses pour célébrer les jeux à Rome avec plus de magnificence, et ces exactions étaient rangées parmi les *vectigalia*. Voyez Burmann, *De Vectigalibus*, ch. xii, p. 213. Ce Tiberius Sempronius est l'aîné des deux Gracques.

Chap. XLV. — *Ædem Albam Capuæ.* Voy. XXXII, 9.

Chap. XLV. — *In campo ad aram Martis.* Voyez XXXV, 10.

Chap. XLVI. — *Amicitias immortales, mortales inimicitias debere esse.* Pensée plus noble encore que le précepte attribué à Menandre,

Ἀθάνατον ὀργὴν μὴ φύλαττε θνητὸς ὤν,

Vers qu'un de nos poëtes a ainsi traduit :

Mortel, ne garde pas une haine immortelle.

Cf. Aristot. *Rhet.* II, 21, et Erasm. *Adag.*, au mot *Amicitia*

Ibid — *Sponsionem factam.* Tite-Live n'en a point parlé dans les livres précédents.

Ibid. — *Dexteras fidemque dedere.* Aulu-Gelle, qui nous a conservé tant de fragments des *Annales romaines*, raconte cette réconciliation, sans faire mention du discours de Cæcilius Metellus (*N. Att.*, XII, viii) : *Ubi voce præconis renuntiati sunt, ibidem in campo statim... ultro uterque et pari voluntate conjuncti complexique.* D'où il parait résulter que quelques auteurs attribuaient uniquement cette réconciliation d'Æmilius Lepidus et de Fulvius Nobilior au sentiment du devoir que la charge de censeur leur imposait, et non pas aux instances du peuple.

Ibid. — *Deducti sunt in Capitolium :* Pour y faire des prières et des vœux. Peut-être aussi voulait-on remercier les dieux d'une réconciliation que le peuple regardait comme une victoire. D'autres pensent qu'on les conduisit au Capitole pour y prendre les insignes des censeurs, et pour y prêter serment sur les lois. Mais, à cet égard, les documents nous manquent. Un savant s'est rappelé que Plutarque (*Quæstion. Rom.*, ch. xcvii) met parmi les premiers soins des censeurs celui de confier à des entrepreneurs la nourriture des oies sacrées pendant cinq ans, et la peinture en rouge de l'ancienne statue de Jupiter. Voilà, dit-il, pourquoi on les conduit immédiatement au Capitole. A cela il n'y a qu'une difficulté, c'est que la nourriture des oies et la peinture de la statue étaient données en adjudication (*locatio*), et toutes les *locationes censoriæ* se faisaient dans le forum, et non pas au Capitole.

Chap. XLVII. — *Mundam urbem.* Voyez XXIV, 42.

Ibid. — *Prævalidam aliam urbem Certimam appellant Celtiberi.* On a cru que cette ville était la même que *Cartama* ou *Cartima*. Mais Lud. Nonius, *Hispan.*, ch. xxv, prouve qu'on ne doit pas confondre Certima avec *Cartima*, qui devint plus tard un municipe; et l'on ne peut décider avec certitude si les monuments trouvés en 1752 dans cette contrée, et que Carter a décrits dans son *Voyage de Gibraltar à Malaga*, p. 204 et suiv., appartiennent vraiment à Certima.

Ibid. — *Sestertium quater et vicies.* Les anciennes éditions portent *nummum* et *sestertium nummum*, qui est une mauvaise leçon. Cf. Gronove, *De Pec. vet.*, II, IV, p. 75. 5,040,000 fr.

Chap. XLVIII. — *Ad Alcen urbem.* Voyez Wesseling sur l'*Itinéraire d'Antonin*, p. 445.

Chap. L. — *Ergavica.* Les manuscrits donnent *Ergavia*, que l'on connait comme ayant été une petite ville des Vascons. Mais ici Tite-Live qualifie Ergavica de *nobilis et pôtens civitas*, et il s'agit d'une ville des Celtibères et non pas des Vascons. Ce doit donc être la ville d'*Ergavica* que Ptolémée (II, 6) place parmi les cités de la Celtibérie. Voyez Cellarius, *Geogr. ant.*, II, I, p. 88, et Hardouin, sur Pline, III, 3 ou 4.



Chap. L. — *Ad montem Chaunum.* Aujourd'hui *Moncayo* ainsi appelé de son autre nom *Mons Cajus*, au sujet duquel on peut consulter Isaac Vossius, sur Mela, III, I, p. 228. Le Douéro y prend sa source.

Chap. LI. — *Tres ejecti de senatu. Retinuit*, etc. Le jugement d'un seul censeur ne suffisait ni pour écarter un sénateur du sénat, ni pour flétrir les citoyens des autres ordres. Un passage de Cicéron (*Pro Cluent.*, XLIII) prouve cette prudente restriction de l'autorité censoriale. *Præteritos* n'indique pas ici que Fulvius les avait omis à dessein; car alors il y aurait eu dissentiment, à l'égard de cette mesure, entre Fulvius et son collègue; et Tite-Live nous dit qu'ils étaient, entre eux, parfaitement d'accord (*concordia fideli*, chap. LI).

Ibid. — *Molem ad Tarracinam.* Voyez IV, 59.

Ibid. — *Portum et pilas pontis in Tiberim.* Ce pont, dans d'autres passages, est toujours appelé *emporium ad Tiberim*. Voyez XXXV, 10; XLI, 27. C'était probablement celui que P. Victor appelle *Palatinus*.

Ibid. — *Argentarias novas et forum piscatorium.* Voy. XXVI, 27.

Ibid. — *Et porticum extra portam trigeminam.* Il en existait déjà deux. Voyez, pour le premier, XXXV, 10; XLI, 37, et pour le second, XXXV, 41.

Ibid. — *Apollinis Medici.* Voyez la dissertation de Mitscherlich, *De Apolline medico*, publiée à Gœttingue. D'après une inscription que Pighius a vue près du Tibre, derrière la *rue des Tanneurs*, et qui a été insérée dans le *Corpus* de Gruter, page 38, n. 6, ce temple fut réparé sous l'empereur Julien. Voyez sur Apollon, considéré comme Dieu de la Santé, mes *Monuments d'antiquité figurée*, p. 38 et suiv.

Ibid. — *Regionatimque.* D'après les quatorze régions de la ville. Voyez Gruchius, *De Com. Rom.*, II, ch. IV.

Chap. LII. — *Viginti millia æris.* Environ 1600 francs suivant Crévier; 1000 fr. en comptant l'as à 0,05 cent.

Ibid. — *Ædem Larium permarinûm.* L'expression *Lares permarini* est traduite par Θεοὶ διαπόντιοι dans les glossaires latins-grecs. C'étaient probablement des divinités de la mer qui sauvaient les navigateurs. Cela deviendrait évident par ce passage d'une satire de Varron que cite Nonius Marcellus, p. 538, 15: *Suspendit Laribus marinis molles pilas, reticula et strophia* (comme un *ex voto*), si les meilleurs manuscrits de ce grammairien ne donnaient pas *marinas*, ici et page 542, 11, où ce passage est répété. La leçon *marinis* amènerait encore une autre difficulté, dont l'explication conduirait trop loin ici. On ne peut donc, comme l'ont fait plusieurs savants, admettre le passage de Varron comme une autorité à l'appui des *Lares marini* ou *permarini*.

Ibid. — *Duello magno dirimendo.* On sait, par le grammairien Atilius Fortunatianus que ce monument était écrit en vers saturnins. Plusieurs érudits en ont donc tenté la restitution métrique. Voici celle que propose M. Hermann, *Elem. doctr. metr.*, p. 616:

Duello magno dirimundo, regibus subigundis,
Caput, patrandæ paci, pugna hæc exeunti
Lucio Æmilio, Marci filio *Regillo*
. . . . auspicio, imperio,
Felicitate ductuque ejus inter Ephesum,
Samum Chiumque, inspectante ipso eos Antiocho,
Cum exercitu omni, equitatu, elephantis, classis regis
Antiochi incensa, victa, fusa, tusa, fug. ta est
Ibique eo die *de rege* naves longæ
Sunt omnibus cum sociis captæ tres decemque.
Ea pugna pugnata rex Antiochus regnumque
Ejus in potestatem populi Romani redactum.
Ejus rei ergo ædem Laribus permarinis vovit.

Tout récemment, MM. Lersch et Düntzer, dans le livre *De versu qui fertur saturnio*, ont essayé une autre restitution; mais leurs principes sur les vers et sur la prosodie de ce temps paraissent si légèrement posés, que nous avons dû préférer le travail de M. Hermann.

Chap. LIV. — *Tutorem eum Græci..... appellarunt.* Ἐπίτροπον. Mais il est plus connu sous le nom de *Antigonus Doson*. Pour la victoire remportée sur Cléomènes, voyez Polybe, II, 67 et suiv.

Ibid. — *Apelles maxime et Philocles*, etc. Voyez, plus haut, ch. XX.

Chap. LV. — *Xychus.* Glaréanus, Crévier, et d'autres avec eux, s'étonnent de ce que Tite-Live n'a jusqu'ici fait aucune mention de ce personnage. Voici, à ce sujet, une remarque de Drakenborch: « Peut-être, dit-il, Tite-Live n'a-t-il fait jusqu'ici aucune mention de Xychus, parce qu'il n'a nommé que ceux qui, occupant les premières dignités à la cour de Philippe, ont été les principaux instigateurs de la mort de Démetrius; et parmi eux il faut ranger Apelles et Philoclès, qui, d'après le témoignage de Polybe (XXIV, 1, 5), passaient pour les premiers amis du roi. Envoyés en ambassade à Rome, ils en rapportèrent les lettres qui furent si funestes à Démétrius, comme l'atteste Tite-Live au chapitre précédent et aux chap. XX et XXIII. Quant à Xychus, il n'occupait pas un rang aussi distingué; il n'était probablement que le scribe des ambassadeurs. Ce qu'il y a de certain, c'est que le bruit s'était répandu à la cour que les lettres apportées par Apelles et Philoclès étaient fausses, et avaient été altérées par leur secrétaire; et l'on voit, par ce qui suit, que Xychus avait révélé le crime des ambassadeurs et la part qu'il y avait prise. »

Chap. LVII. — *Dardanorum gentem delere... in eorumque agro sedes fundare Bastarnis.* Une preuve de l'inimitié de ces deux peuples voisins nous est fournie par Polybe, XXVI, ch. IX.

Ibid. — *Nec aut moribus aut lingua æquales abhorrere.* Les deux peuples étaient d'origine gauloise, comme le prouve Duker, d'après Justin., XXXII, 3, Voyez aussi la note de H. Valois sur les *Excerpta* de Peiresc., p. 79.

Chap. LVIII. — *Donucam vocant.* Je ne vois cette montagne mentionnée nulle part ailleurs.

Ibid. — *Clondico.* Appien (*Macedon.*, eclog. XVI; § 2) le nomme Κλοίλιος. L'*Olonicus* de l'*Épitome* du livre XLIII peut être un autre personnage; ce qui est certain pour le *Clondicus* mentionné liv. XLIV, 26 et 27.

Chap. LIX. — *Tricenos æris.* 1 fr. 50. Cette somme est si faible qu'on serait porté à admettre la leçon ancienne *trecenos*, qui donnerait 15 fr.

Ibid. — *Prætorum deinde, tribus creatis.* Les noms ont été passés par les copistes et non par Tite-Live; car il nomme les trois autres.

Ibid. — *Ante diem quartum Id. Mart.* Dodwel (*de Cyclis*, X, 55) conjecture qu'il faudrait *quintum* à la place de *quartum*. « Les comices des préteurs, dit Duker, avaient lieu le lendemain des comices consulaires ou deux jours après. Si cet usage fut observé dans l'année où nous sommes parvenus, les comices consulaires eurent



l'eu plus tard que d'ordinaire ; car Tite-Live nous apprend (XXXVIII, 42) que le consul qui les présida avant le XII des calendes de mars de l'an de Rome 565, était venu les tenir postérieurement à l'époque accoutumée. Je ne sache pas qu'il y ait eu un jour fixe pour créer les consuls et les préteurs. Gruchius (*Comit. Rom.*, I extr. et II, 6) dit que, lorsque les consuls et les préteurs étaient encore dans l'usage d'entrer en fonctions aux ides de mars, usage qui se conserva jusqu'à l'an de Rome 600, on tenait ces assemblées en janvier et en février. Si cela est vrai pour février, ce dut être dans les premiers jours du mois, comme on peut le conclure de XXXVII, 42; XLIII, 28, et XLIII, 11.

CHAP. LIX. — *Lanxque*. Excellente correction de Cuper. Les manuscrits portent *lanaque*, leçon que le traducteur a eu doublement tort d'adopter et de rendre par ces mots : « les étoffes de laine qui *voilaient* la statue de Jupiter ; » car il est impossible de tirer ce sens du texte de Tite-Live; et, d'un autre côté, il est contraire à toutes les notions transmises par l'antiquité que, dans les *lectisternia*, les statues des dieux aient été voilées.

IBID. — *Actum est*. Pighius (*Annal. ad a. Urb.*, IↃLXXV, pense qu'il manque à la fin de ce livre quelques chapitres, qui auront péri par l'injure des temps. Ce morceau, selon lui, aurait dû comprendre tout ce qui fut décrété dans le sénat au commencement de l'année, soit sur les affaires de l'état, soit sur les provinces, soit sur les armées. On y aurait sans doute trouvé le tirage au sort des gouvernements et beaucoup d'autres détails relatifs à cette année.

Drakenborch convient qu'il manque effectivement plusieurs détails de ce genre ; mais il pense que le livre XL est complet tel que nous l'avons, et que c'est au commencement du livre suivant que se trouvait le fragment perdu. Il appuie son opinion sur ce que rarement Tite-Live met à la fin d'un livre le tirage au sort des provinces, le partage des armées entre les nouveaux magistrats; et qu'au contraire, il a l'habitude de placer tous ces documents au commencement d'un livre, quand même il aurait terminé le livre précédent par le récit de la tenue des comices. On peut en voir des exemples, liv. XXXI, à la fin ; XXXII, au commencement ; liv. XXXVI, à la fin, et XXXVII, au commencement ; liv. XXXIX, à la fin, et XL, au commencement. On ne trouve qu'un seul exemple de l'ordre contraire à celui que nous signalons, c'est à la fin du livre XXV, où Tite-Live a parlé du tirage au sort des provinces, ne faisant connaître qu'en tête du livre suivant quelle armée avait été assignée à chacun des généraux. Mais dans ce dernier passage il s'exprime avec une grande brièveté sur la création des magistrats et sur les provinces qu'ils eurent en partage.

LIVRE XLI.

Du ch. I au ch. V les événements d'Istrie sont racontés d'après les auteurs latins. De même aussi, au ch. VI et X, ce n'est pas Polybe que Tite-Live a suivi de préférence, car l'auteur grec dit qu'après le départ des consuls, ce fut le sénat qui répondit aux envoyés des Lyciens, et que cette réponse ne fut pas faite par lettres, mais par ambassade. Le ch. XX est tiré de Polybe, que Diodore a aussi transcrit (Cf. Wesseling, ad lib. XXVI, p. 577). Tite-Live a traduit encore ce qu'on lit dans Polybe, livre XXVI, ch. X, au sujet d'Antiochus Épiphane, et sans aucun doute ce qui s'était passé dans l'assemblée des Achéens (Polybe, *ibid.*, ch. XXIII et XXVI) ; mais il a abrégé la fin. Pour le ch. XXVII il s'est servi de Valérius Antias.

CHAP. I. — *Jam per omnes orbis partes*. Ce premier chapitre et les trois suivants, ne sont pas de Tite-Live, ainsi qu'on s'en aperçoit tout d'abord à la tournure des pensées et du style. Ce morceau a été suppléé par Doujat.

CHAP. IV. — *A patre*. C'est par ces mots que recommence le texte de Tite-Live. Nous devons les fragments des livres XLI-XLV à Simon Grynæus, qui les publia en Suisse en 1531, d'après un manuscrit découvert dans le monastère de Lorsch ou Laurisheim. Depuis lors, nul autre manuscrit des mêmes livres n'a pu être retrouvé; en sorte que c'est uniquement d'après cet exemplaire qu'ils ont été donnés jusqu'à ce jour.

CHAP. I ou V. — *Alii consulendum senatum censebant*. Il est certain que les guerres à faire étaient d'abord décrétées par le sénat, qui autorisait ensuite la présentation d'une loi pour obtenir le consentement du peuple. Voyez IV, 30, 58; XXXVI, 1; XXXVIII, 45, 46; XLI, 7. Il paraît cependant que le sénat pouvait, sans l'ordre et le concours du peuple, permettre à ceux qui commandaient dans les provinces de faire des incursions sur les terres des nations ennemis, dont leur province avait quelque danger à redouter. Cf. XXXIX, 55 et XLV, 21.

IBID. — *Ad lacum Timavi* (*imminet mari is lacus*). Les anciens auteurs ne parlent clairement que du fleuve Timavus et de ses neuf sources. On croyait que ces sources prenaient origine dans un lac appelé *lacus Timavi*, comme l'explique Heyne dans son *Excursus* sur la célèbre description que Virgile fait du Timavus, *Æneid.*, I, 244 et suiv. A cette occasion je crois devoir mentionner ici un fait assez curieux, en ce qu'il concerne Tite-Live. Stace (*Silv.*, IV, 7, 55) appelle notre historien *alumnus Timavi* ; et pourtant le Timavus coule fort loin de Patavium, patrie de notre auteur. L'erreur de Stace vient de la description de Virgile, dans laquelle Vénus, après avoir parlé du Timavus, montre à Jupiter l'emplacement de Patavium sur le Medoacus (aujourd'hui *la Brenta*), et continue en ces termes :

> Hic tamen ille urbem Patavi sedesque locavit
> Teucrorum.

Ces mots *hic tamen*, que Vénus prononce en montrant un autre lieu, ont été rapportés par Lucain et par Stace au Timavus, dont Virgile a parlé dans le vers précédent, et c'est ainsi que Tite-Live est devenu *Timavi alumnus*. Il en résulte que, si les documents d'après lesquels nous savons que Tite Live était de Padoue, étaient perdus, l'erreur singulière de Stace le ferait regarder comme natif d'Aquilée ou de Tergeste.

IBID. — *Quinque ferme millia*. Voyez, sur ce passage, Cluvier, *Ital. ant.*, I, 20, p. 193.

IBID. — *Repentina cohors*. C'est ce qu'il nomme ailleurs *subitarii milites*, XXXI, 2; XL, 26 et 28, etc. Cf. Juste Lipse, *De Milit. Rom.*, liv. III, ch. IV.

IBID. — *Catmelus*. Telle est la leçon du manuscrit. On en a fait depuis *Carmelus*. Perizonius indique un passage de Velleius Paterculus (II, 14), où le même personnage est appelé *Camelus*, et remarque avec raison qu'il faut adopter la même leçon dans les deux passages ; mais laquelle des deux faut il choisir ?

CHAP. II ou VI. — *M. Licinius Strabo*. Pighius remarque que les Strabons n'appartenaient pas à la *gens Licinia*, et propose de lire *Licinius* STOLO



CHAP. II ou VI. — *Quintanamque*. Polybe (VI, 30, 6) nous explique l'origine de ce nom : (δίοδος, inquit, ἣν καλοῦσι πεμπτὴν, διὰ τὸ παρὰ πεμπτὰ τάγματα παρήκειν). Ainsi, selon cet auteur, avec *quintana* il faudrait sous entendre *via*. C'était un chemin, une rue dans le camp. Selon Festus, c'était une porte. « *Quintana* appellabatur « porta in castris post prætorium, ubi rerum utensilium « forumfuit. » Hygin parle aussi de cette porte Quintane. (*de Castramet.*, p. 7, al. 1,083). Cf. J. Lipse, *Mil. Rom.*, V, 5; Schel, sur Polybe, (dans Græv., *Trésor des Ant. rom.*, t. X, p. 1,165), et sur Hygin., l. c.; et Ernesti, sur Suétone, *Ner.*, 26. Ne pouvait-il pas se faire que la porte et la rue qui y conduisait portassent le même nom? De la sorte, Polybe et Hygin ne seraient point en opposition. Le mot précédent, *forum*, est, avec raison, regardé comme une glose par Duker et par Dacier, dans leurs observations sur le passage cité de Festus.

CHAP. III ou VII. — *L. Acius*. Le manuscrit donne *Atius*.

CHAP. IV ou VIII.— *Signiferum suum*. La traduction : *son porte-enseigne* ne paraît pas très-exacte. Les tribuns commandaient toute la légion, qui avait autant d'enseignes et de porte-enseignes qu'il y avait de manipules. Comment alors le tribun *Acius* pouvait-il avoir son porte-enseigne à lui ? *Suus* signifie ici, comme souvent, « favorisé plus que les autres, preféré à d'autres, qui a la confiance entière de quelqu'un. » Voilà ce qu'il fallait faire entendre dans la traduction.

CHAP. V ou IX. — *Novelli Aquileienses*. Il n'y avait que cinq ans que l'on avait envoyé une colonie latine à Aquilée. Voir XXXIX, 55.

IBID. — *T. Claudius prætor*. Crévier et, avant lui, Duker, ont remarqué que c'était avec raison que Pighius avait conclu de ce passage que Claudius et M. Titinius, nommé plus bas, étaient chargés de rendre la justice dans la ville. En effet les autres préteurs étaient alors partis pour leurs provinces. Mais comme au chapitre suivant nous lisons que M. Titinius, permit l'entrée du sénat à Sempronius et à Postumius, ce qui rentrait dans les fonctions du préteur urbain, en l'absence des consuls, le même Pighius en conclut que Titinius était investi de la juridiction urbaine, et Claudius Néron, de la juridiction entre les citoyens et les étrangers. Du reste, il faut lire *Ti. Claudius*, et non pas *T. Claudius*, comme le porte le manuscrit, qui offre ici une confusion très-fréquente. On a eu soin de corriger cette faute plus bas, au chap. XII.

CHAP. VI ou X. — *Prorogata jam in annum provincia*. La suite montre qu'il ne faut pas entendre *in annum* de toute l'année suivante, mais de cette partie de l'année qui pouvait s'écouler avant que les nouveaux magistrats fussent installés. Comparez le chap. X.

IBID. — *Senatus datus in æde Bellonæ*. Voyez VIII, 5; XXVI, 21. Polybe, parlant des exploits de Sempronius Gracchus en Espagne, racontait entre autres choses qu'il avait détruit trois cents villes (πόλεις) aux Celtibériens, XXVI, ch. IV. Mais Posidonius, ne tenant pas compte de l'étendue de la signification du mot πόλις, qui peut s'entendre aussi des *castella*, s'égayait sur Polybe, et disait que pour flatter Gracchus, il avait donné le nom de ville à des tourelles (πύργους) telles qu'on les portait dans les marches triompales; faisant ainsi allusion aux peintures qu'on exécutait à la hâte en pareille circonstance, et où souvent les villes étaient plutôt indiquées par quelques fortifications que reproduites dans tous leurs détails. Je ne sache pas que l'on se soit servi de ce passage intéressant au sujet des peintures qui figuraient dans les triomphes.

CHAP. VI ou X. — *Ilienses*. Voyez la note sur le livre XL, ch. XIX.

IBID. — *Balarorum*. C'était aussi un peuple de la Sardaigne, mentionné par Pausanias, dans le passage où il parle des Iliens; par Strabon, V, p. 225, et par Pline, *Hist. nat.*, III, 7.

IBID. — *Æque miserabilis legatio Lyciorum*, etc. Polybe nous offre également le récit de cette légation, XXVI, 7; mais il la place à l'année suivante; car ici les expressions de l'épitomé (§ Ier) n'admettent aucune espèce de doute.

IBID. — *Literas Lyciis ad Rhodios dedit*. Polybe dit, XXVI, 8, que les Romains envoyèrent des ambassadeurs à Rhodes, et ne parle pas de lettres. Les deux faits peuvent être vrais : le sénat aurait donné d'abord des lettres aux Lyciens qui s'en retournèrent, et aurait envoyé ensuite des députés, pour être plus sûr de l'exécution du sénatus-consulte.

CHAP. VIII ou XII.— *Cn. Cornelius Scipio*. Il ne s'agit probablement pas de celui qui avait déjà été préteur deux ans auparavant (XL, 44), et que l'on suppose n'être autre que le consul de l'année suivante (plus bas, ch. XIV). Pighius le nomme *C. Cornelius* et non pas *Cn. Cornelius*; mais c'est un changement arbitraire; car, dans cette grande famille, il pouvait bien exister deux *Cnæi*.

IBID. — *Cives suos Romæ censos*. Nous avons déjà vu, au ch. III du livre XXXIX, les plaintes arriver de tous les points de l'Italie à Rome sur la désertion des villes, et cette migration toujours croissante qui, au témoignage de Tite-Live, commençait à encombrer la ville d'une population d'étrangers. *multitudine alienigenarum*. Il paraît que l'enquête provoquée par ces plaintes, et à la suite de laquelle douze mille Latins avaient été renvoyés dans leurs foyers, n'avait pas opposé une digue bien puissante à cette espèce d'invasion de la cité; car bientôt les mêmes plaintes se reproduisent plus nombreuses et plus fortes, et viennent nous révéler un état de choses vraiment extraordinaire. Rome qui pendant si longtemps avait déversé sur l'Italie l'excédant de sa population, se trouve envahie à son tour par une sorte de reflux de la population italienne. Le flot qu'elle avait poussé sur l'Italie tend chaque jour, comme par une loi de la nature, à rentrer dans son premier lit. Ce renouvellement de la population romaine par infusion, si l'on peut s'exprimer ainsi, a été parfaitement mis en lumière dans un chapitre de l'histoire romaine de M. Michelet, que nous regrettons de ne pouvoir citer qu'en l'abrégeant.

« L'ancien système de Rome, qui avait fait sa force et sa grandeur, c'était d'accorder des priviléges plus ou moins étendus aux villes, en proportion de leur éloignement. Ainsi autour de Rome, se trouvait une ceinture de villes municipales, investies du droit de suffrage, et égales en droits à Rome elle-même... Puis viennent les municipes sans droit de suffrages et les cinquante colonies fondées avant la seconde guerre punique. Ces colonies avaient toutes la cité, mais sans le privilége qui lui donnait de la valeur, le droit de suffrage. Au-dessous des municipes et des colonies se trouvaient les Latins et les Italiens. Les Italiens conservaient leurs droits et étaient exempts de tributs. Les Latins avaient de plus l'avantage de devenir citoyens romains, en laissant des enfants pour les représenter dans leur ville natale, en y remplis-

sant quelque magistrature, enfin en convainquant de prévarication un magistrat romain. Est il nécessaire de dire que personne n'était assez hardi pour tenter de devenir citoyen par cette dernière voie?

« L'Italien, le Latin, le colon, le municipe sans suffrage, dont les droits plus ou moins brillants se réduisaient dans la réalité à recruter, jusqu'à extinction de leur population, les armées romaines, tous voulaient devenir Romains. Chaque jour ce titre était plus honorable, chaque jour aussi tous les autres changeaient en sens inverse et devenaient plus humiliants.

« Pour échapper à la tyrannie que les magistrats romains faisaient peser sur les villes de l'Italie, chacun tâchait de se rapprocher de Rome et de s'y établir, s'il était possible. Rome exerçait ainsi sur l'Italie une sorte d'absorption, qui devait en peu de temps faire du pays un désert, et la charger elle-même d'une énorme population. L'Italie, n'ayant pu détruire Rome, ne songeait plus qu'à s'unir à elle, et l'étouffait en l'embrassant. Les Latins pouvaient seuls devenir citoyens romains, l'Italie affluait dans le Latium, le Latium dans Rome....

« Telle était la situation de l'Italie. Les extrémités du corps devenaient froides et vides. Tout se portait au cœur qui se trouvait oppressé. Le sénateur repoussait du sénat et des charges l'*homme nouveau*, le chevalier, le riche, et lui abandonnait en récompense l'envahissement des terres du pauvre. Le Romain repoussait le colon du suffrage; le Latin, de la cité; celui-ci à son tour repoussait l'Italien du Latium et des droits des Latins. Rome avait ruiné l'Italie indépendante par ses colonies, où elle rejetait ses pauvres; désormais elle ruinait l'Italie colonisée, par l'envahissement des riches, qui partout achetaient, usurpaient les terres et les faisaient cultiver par des esclaves. »

Chap. IX ou XIII. — *Decretæ*. Il faut suppléer *consulibus*, si ce mot n'a pas été omis par les copistes, comme le pensent Périzonius et Drakenborch.

Ibid. — *Legionem unam cum equitibus trecentis*. C'était le nombre ordinaire des cavaliers dans une légion (XL, 36 : *Binæ legiones Romæ cum suo equitatu*) : Tite-Live n'aurait pas eu besoin d'ajouter *cum trecentis equitibus*; mais, de ce qu'il l'a fait, il ne faut pas en conclure que pour cette fois la cavalerie de la légion aurait été portée à trois cents.

Ibid. — *Lucum Martis*. Le manuscrit donne *lacum*, ce qui est évidemment une fausse leçon. Ce bois sacré de Mars était situé, à ce qu'il parait, entre le Tibre et la Via Salaria. Voyez Cluvier, *Ital. ant.*, II, 9, p. 657 et suiv. (passage où il cherche aussi à fixer l'ancienne position de Crustumerium), et les notes de Holstenius sur cet ouvrage, p. 101.

Ibid. — *Dictator, interrex, censor*. Les jurisconsultes romains ne font pas mention de ces trois magistrats parmi ceux qui recevaient les manumissions; parce que de leur temps, ces magistratures n'existaient plus.

Chap. X ou XIV. — *Non paludatus, sine lictoribus*. Correction nécessaire de Gronove. Le manuscrit donne ici *non paludatis lictoribus*, et répète encore deux fois dans ce chapitre *paludati lictores*. Malgré l'évidence et la nécessité absolue des corrections faites ici par Gronove, il s'est trouvé des savants qui en ont contesté l'opportunité. Voyez Drakenborch, p. 572-574 : il a rassemblé à ce propos un grand nombre de passages remarquables sur le *paludamentum*, et sur la différence qui existe entre le *sagum*, que portaient les licteurs et le *paludamentum* qu'ils n'ont jamais porté.

Chap. XI ou XV. — *Nesactium*. Le manuscrit porte *Nesattium*, leçon qui a été corrigée par Cluvier, *Ital. ant.*, I, 21, p. 213, d'après Pline, *Hist. Nat.*, III, 19 ou 23. Ptolémée, III, 1, l'appelle Νέσακτον. C'est aujourd'hui *Castel Nuovo*, sur le fleuve Arsa, qu'il faut reconnaître dans les mots : *amnemque præterfluentem mœnia*.

Chap. XII, ou XVI. — *Prætor priore anno*. Voy. ch. v.

Ibid. — *Ad Scultennam flumen*. Aujourd'hui le *Panaro*, qui se jette dans le Pô, près de Ferrare. Voy. Cluvier, *Ital. ant.*, I, 36, p. 417.

Chap. XIII ou XVII. — *Avem sangualem*. Il est assez difficile de savoir quel était cet oiseau. Julius Obsequens l'appelle *sanqualis*. Il paraît que déjà du temps de Pline on ne savait pas au juste quelle espèce d'oiseau on désignait par ce nom; car cet auteur rapporte l'opinion d'un certain Masurius, suivant lequel cet oiseau est le même que l'*ossifraga* (qui brise les os), que nous appelons en français *orfraie* (Pline, X, 7 et 8). Cet oiseau était consacré à *Sangus* ou *Sancus*.

Quelle était cette pierre sacrée que l'oiseau avait brisée avec son bec? Les uns pensent, avec Drakenborch, qu'il s'agit peut-être de la pierre tombée du ciel, dont il est parlé dans le chapitre IX; le plus grand nombre (voyez les commentateurs de Juvén., XVI, 38; Heyne, sur Tibulle, I, 1, 11 et 12; Casaubon, sur Théophr. *Caract.*, XVI; Cuper, ad *Auctor. de Mort. persecut.*, chap. II, etc.) pensent qu'il s'agit d'une pierre servant de borne. Ces sortes de pierres étaient sacrées; on leur rendait les honneurs divins. On les oignait d'huile, on les ornait de couronnes de fleurs; et surtout on ne se hasardait jamais à les remuer ni à les changer de place; on se fût par là rendu coupable d'un grand crime. C'était assurément une politique habile que de mettre ainsi les limites des propriétés sous la protection des dieux.

S'il s'agit d'une pierre formant borne, elle devait avoir une certaine grosseur et une certaine dureté. Comment un oiseau comme l'*orfraie*, avait-il pu entamer (c'est déjà restreindre de beaucoup le sens de *cecidisse*) une pierre semblable? C'est ce qu'il n'est pas facile d'expliquer; et à vrai dire, si le fait n'avait eu rien de merveilleux on ne l'aurait pas remarqué.

S'il s'agit de la pierre tombée du ciel, comme rien n'en indique le volume ni la dureté, la chose ne paraîtrait pas aussi invraisemblable.

Ibid. — *Vaccam æneam Syracusis ab agresti tauro.... initam*. Cela rappelle les nombreuses épigrammes de l'Anthologie grecque sur la célèbre vache de Myron. *Anth. palat.*, IX, 713 à 742.

Ibid. — *Victoriatum*. Sous-entendu *nummorum*. C'étaient des pièces de monnaie à l'effigie de la Victoire, dont parle Pline (lib. XXXIII, 3 ou 13). Voy. Hard. sur ce passage. Nous savons par Volusius Mæcianus que le victoriat avait la même valeur que le quinaire, 41 cent.

Ibid. — *Lucam*. Aujourd'hui *Lucca*. Voir sur cette colonie Pline, *H. N.*, III, 5 ou 8; Velléius Paterc., I, 15.

Ibid. — *L. Egilius*. Nom inconnu parmi ceux qui ont eu des dignités à Rome. Drakenborch lit : *L. Æmilius*.

Chap. XIV ou XVIII. — *M. Cornelius Scipio*. C'est probablement celui qui portait le surnom de *Maluginensis*. Voyez la discussion de Duker à ce sujet.



Chap. XIV ou XVIII. — *In jecinore caput non inventum*. Voyez la note du ch. IX du livre VIII, t. I, p. 854.

Ibid. — *Bove perlitare jussus*. La traduction « ordonna de compléter le sacrifice », omet *bove*. Il ne faut pas entendre ce mot à la lettre. Le sénat ne pouvait pas savoir par avance si le bœuf qu'il immolerait présenterait d'heureux auspices : car, plus bas, il en tue trois, sans arriver à la perlitation. *Bove* indique seulement le genre de sacrifice : ce mot est ici synonyme de *majoribus hostiis*.

Chap. XV ou XIX. — *Bovis sexcenarii*. Le manuscrit donne *sescenaris*, mot que l'on a tâché en vain d'expliquer par une glose de Festus au mot *Scena*. Grævius a corrigé *sexcenorii*, que le traducteur a rendu ; mais à côté il traduit la leçon *jecur defluxisse*, d'après l'explication d'Ernesti. La vraie leçon est celle de notre texte, *jecur diffluxisse*, que l'on peut appuyer d'un passage de Festus (p. 41, Egger), où on lit, comme exemple de prodige, ces mots, *jecur cum* DISTABUIT.

Ibid. — *M. Titinius et T. Fonteius*. Fonteius commandait depuis deux ans dans l'Espagne ultérieure, Titinius dans la citérieure, comme on peut le conclure avec Crévier, de plusieurs indications données en divers endroits par Tite-Live.

Chap. XVI ou XX. *In una hostia*. C'était le taureau immolé à Jupiter *Latiaris*, dans un commun sacrifice par les quarante-sept peuples du Latium, qui immolaient, chacun en particulier, des *minores victimæ*.

Ibid. — *Ante triduum quam*. Il faut absolument INTRA *triduum* selon la remarque de Périzonius. *Ante* ne peut se soutenir.

Chap. XVII ou XXI. — *Paludatus*. Les consuls ne prenaient le paludamentum qu'au moment de sortir de Rome. Le mot paraît mis à dessein pour faire mieux ressortir l'ambition dont l'auteur vient de parler : *cupidus provinciæ*. Toute cette affectation d'aller et de venir dans Rome, avec cet équipage, avait pour but de grossir le danger et d'accélérer son départ, qui ne pouvait avoir lieu aux nones d'août ; car les féries latines étaient annoncées, comme il est dit au ch. XVI, pour le troisième jour avant les ides ; et le consul devait y assister.

Chap. XVIII ou XXII. — *Balistam*. Cette montagne a déjà été mentionnée, liv. XXXIX, 2.

Ibid. — *Parietibus affigunt*, comme ailleurs *impingere*. La leçon du manuscrit *affligunt* ne pouvait pas être conservée. Plus bas, les mots *in speciem*, paraissent être une glose d'*ornamento*.

Ibid. — *Campis Macris*. C'étaient des champs entre Parme et Modène. Voyez Columelle, VII, 2, et Varron, *R. Rust.*, II, dans la préface. Strabon, V, 1, p. 216, cite le même nom comme celui d'une ville, Κάμποι Μακροί. Nous retrouvons le nom plus bas, et XLV, 12. Nous ne déciderons pas si le traducteur a bien fait de traduire *les plaines maigres*, mais l'opinion de Strabon nous paraît préférable.

Ibid. — *Sortem in sitellam*, etc. Ce passage est fort obscur et prouve que le manuscrit unique de cette partie de Tite-Live a reçu bien des gloses dans le texte. Ce qui précède *in Petillio id vitio factum* n'est pas intact non plus. Il est étonnant que les critiques n'aient pas cherché avec plus de soin à remédier à ce qu'il y a de défectueux dans cette phrase. Ruperti propose de retrancher, comme des gloses introduites dans le texte, *extra templum* ou *foris* ; ce qui ne nous avance guère. Voici au reste l'explication de Drakenborch. Le tirage au sort avait dû se faire dans le temple, c'est-à-dire dans le lieu consacré par les augures ; et pour qu'il fût fait sous de bons auspices on avait dû observer soigneuement que personne ne jetât de sort dans l'urne avant qu'elle fût entrée dans le *templum*. Cette explication, comme on le voit, contrarie la traduction.

Chap. XVIII ou XXII. — *Se eo die Letum capturum esse*. Ce qui faisait l'ambiguïté, c'est le mot *Letum*, qui était le nom de cette montagne, et qui pouvait aussi signifier la *mort* (*lethum*). En sorte que la phrase pouvait recevoir ces deux sens : aujourd'hui je m'emparerai du Létus ; ou bien, aujourd'hui *la mort s'emparera de moi*. Valère-Maxime (I, 5) s'exprime en ces termes : « C'est encore un présage assez digne de remarque, que celui d'après lequel périt le consul Pétillius. Dans une guerre contre les Liguriens, ayant résolu de forcer une hauteur nommée *Letum*, mot latin qui signifie *mort* ; il dit à ses soldats en les haranguant : je prétends l'avoir aujourd'hui (le mont Létus, ou la mort). Il l'eut en effet (la mort). S'étant exposé témérairement dans le combat, il vérifia par sa *mort* le mot qu'il avait dit au hasard. »

Ibid. — *Morte Q. Petillii*. Pour ce supplément voyez Pighius, *Ann. Roman.* ; Valère-Maxime, II, 7 ; liv. XL, 58 ; Polybe, *Legat.*, 62.

Aux mots *periti religionum* recommence un lambeau de Tite Live, conservé par Priscien, *Gramm.*, XVII, p. 1030 et 1097, éd. Putsch. ; puis à ces mots, *res ad interregnum rediit*, reprend un nouveau supplément, jusqu'au mot *deduxit* inclusivement, qui se lit dans le manuscrit de Vienne.

Ibid. — *Audenam amnem*. Aujourd'hui la *Ula*, ou l'*Aula*. Voyez Cluvier., *Ital. ant.*, I. 10, p. 78. *Intra* est une conjecture de Crévier. Le manuscrit donne *inter*. Au lieu de P. Mucius, Sigonius a corrigé *Q. Mucius*, d'après les fastes.

Ibid. — *Misrente Perseo*, etc. Voyez XL, 57, 58, et Polybe, XXVI, 9.

Ibid. — *Romano more*, etc. Depuis ces mots jusqu'à la fin du chapitre, Drakenborch pense qu'il est question d'Antiochus Épiphane, et non pas de Persée. Ce qui a pu faire penser le contraire, ce sont les derniers mots du sommaire de ce chapitre, qui ont été déplacés à tort.

Antiochus Épiphane, fils d'Antiochus le grand, était roi de Syrie. Il avait été envoyé comme otage à Rome par son père ; et cette année-là même il succéda à son frère Seleucus Philopator. Voyez l'*Epitome*, liv. XLI ; Appien, *Syr.*, ch. XXXIX-XLV ; l'auteur du livre des Machabées, I, 1, n° 10 ; Polybe, XXVI, 10 et XXXI, 3-4, qui paraît avoir été consulté par Tite-Live, ainsi que de Diodore, *Excerpta Valesii*, p. 577 et 583 du vol. II, de Wesseling.

Ibid. — *Quidam....... ludere........ quidam insanire*. Οἱ μὲν ἀφέλειαν, οἱ δὲ ἀλογίαν, τινὲς δὲ μανίαν αὐτοῦ κατεγίνωσκον, Diodor. et οἱ μὲν ἀφελῆ τινα αὐτὸν εἶναι ὑπελάμβανον, οἱ δὲ μαινόμενον, Polyb., aux endroits cités.

Le mot *simpliciter* est employé ici dans le sens de *naïvement*, et veut dire qu'il ne tenait aucun compte du jugement des hommes, qu'il se livrait sans contrainte à son caractère, et se moquant, comme on le dit, du *qu'en dira-t-on*. Le sens de ce mot ressort assez bien du passage de Polybe.



Chap. XVII ou XXII. — *Prytaneum, ubi publice...rescuntur.* Sur la σίτησις ἐν πρυτανείῳ, voyez Casaubon, sur Athénée XV, 19 et les autres commentateurs de cet écrivain; et sur la situation des πρυτανεῖα dans les villes, Spanheim sur Callimaque, *Hymn. in Cererem*, V, 129.

Ibid. — *Jovis Olympii templum Athenis, unum in terris inchoatum pro magnitudine dei.* Voyez Pausanias, I, 18, 6, 7; 40, 3; V, 12, 2 et 3, Meursius, *Athenæ Atticæ*, liv. I, ch. IX.

Ibid. — *Delon aris insignibus statuarumque copia exornavit.* Il est à craindre que Tite-Live ne se soit trompé ici. Polybe dit (XXVI, 10-12) : τῶν περὶ τὸν ἐν Δήλῳ βωμὸν ἀνδριάντων. C'était sans doute le célèbre autel construit de cornes (κεράτινος βωμὸς), qu'il entoura de magnifiques statues. Tite-Live parle de *aræ insignes*. Cependant il est difficile de rien décider avec certitude, le récit de Polybe étant précisément interrompu aux mots cités.

Ibid. — *Sine missione.* Quand le peuple avait été vivement intéressé par un gladiateur et qu'il le voyait sur le point de succomber sous les coups de son adversaire victorieux, il lui permettait quelquefois de vivre; c'est ce qui s'appelait *missio*. Au contraire quand le peuple jugeait à propos que le combat eût lieu à outrance, jusqu'à la mort de l'un des deux champions, le combat s'appelait *sine missione*.

Chap. XXI ou XXVI. — *In Corsicam jussus est transire.* C'était une mesure extraordinaire; car la Sardaigne et la Corse étaient reunies sous l'administration d'un seul propréteur, comme on le voit XL, 18, 19, 34; XLII, 1 et 7.

Ibid. — *Cornelio.* Pighius pense que c'est *Sergius Cornelius Sulla*, nommé plus bas (XLV, 17) parmi les *prætorii*.

Ibid. — *L. Claudio.* Il avait le surnom d'*Asellus*.

Ibid. — *Duas legiones consules scribere jussi, justo numero peditum equitumque.* Cette addition, *justo numero*, vient à l'aide de la conjecture que j'ai émise XLI, ch. IX; car Tite-Live ajoute : *delectus consulibus eo difficilior erat quod pestilentia* (pecorum) *verterat in hominum morbos.* C'est sans doute pour cela que le sénatus-consulte ajoutait : *justo numero*.

Ibid. — *T. Veturius Gracchus Sempronianus.* Drakenborch pense qu'il faut *Ti.* au lieu de *T.*, Tibérius au lieu de Titus.

Ibid. — *Auximi.* Auximum ou Auxumum (Αὔξουμον, Strabon, V, 4, p. 241), ville du Picenum, aujourd'hui *Osimo* ou *Osmo*. Le manuscrit donnait *Oximi*.

Ibid. — *Cæritesque.* Priscien (VI, p. 635, éd. Putsch), paraît avoir trouvé dans un manuscrit : ... *lapsæ sunt* (à Rome) *Lanuvini Cæritesque anguem*, etc. Sur l'*anguis jubatus*, voyez les commentateurs de Virgile, *Énéide*, II, 206.

Chap. XXII ou XXVII. — *Nonis juniis.* Le manuscrit donne *jul.*, que Sigonius a corrigé; car Tite-Live dit *quintiles*, et non *julias*.

Ibid. — *Æsculapii.* Il y avait aussi un temple d'Esculape à Carthagène en Espagne. Voy. Polybe, X, x, 8.

Chap. XXIII ou XXVIII. — *Litteræ...* Sigonius remplit ainsi la lacune : *litteras ad Achæos misit, quibus se servos eorum, qui ad se transfugerant, benigne remittere illis scripsit.*

Chap. XXIII ou XXVIII. — *Callicratides.* Sur cet homme qui trahit odieusement sa patrie, voyez, outre les passages de Polybe recueillis dans la table de Schweighæuser, Pausanias, VII, ch. X-XII.

Chap. XXIV ou XXIX. — *Archo.* Polybe, XXIII, 10, et dans la suite de ce chapitre donnée par le palimpseste du Vatican, le nomme Ἄρχων. Il est nommé *Arco* dans les anciennes éditions.

Ibid. — *Thessali Ætolique.* Il est impossible qu'Archon ait nommé ici les Étoliens. Les interprètes proposent : *Dolopesque*, *Epirotæque*, *Almopique*, *Perrhæbique*, *Bæotique*. — *Fiat delectus.*

Ibid. — *Quum classis romana Cenchreis staret, consul cum exercitu Elatiæ esset.* Voyez XXXII, ch. XIX, et les ch. suivants.

Chap. XXV ou XXX. — *Ætolorum in semetipsos furor.* On en voit la preuve dans Polybe, XXX, 14; mais il est bon de remarquer que Polybe ne parle que d'une époque postérieure, et où cet état de choses s'était aggravé.

Ibid. — *Hypatæis.* Voyez XXXVI, 14.

Ibid. — *Lycii quaque.* Voyez plus haut, ch. VI, et Polybe cité dans la note.

Chap. XXVII ou XXXII. *M. Cornelii Maluginensis, qui bienno ante prætor in Hispania fuerat.* Il avait bien été nommé préteur et désigné pour aller en Espagne : mais on voit, chap. XV, ce qui l'empêcha de se rendre a sa destination. Perizonius (*Animadv. historic.*, chap. VIII, p. 342) et Crévier ont donc supprimé avec raison les mots *in Hispania*. Dans cette partie de Tite-Live nous avons trop de preuves d'interpolations pour, en cas d'erreur, ne pas soupçonner le copiste plutôt que l'historien.

Ibid. — *L. Cornelii Scipionis.* Valère Maxime (liv. III, ch. V) parle, en termes assez durs, de cet indigne fils d'un grand homme.

« Comment, dit-il, ne pas regarder comme un avorton monstrueux le fils du premier Scipion, lui qui, né pour ainsi dire au sein de la gloire, n'eut pas honte de se laisser prendre par une très-faible partie de l'armée d'Antiochus, comme s'il n'eût pas dû mourir mille fois, plutôt que de déshonorer les deux surnoms illustres entre lesquels il se trouvait : celui qu'avait déjà mérité son père par la conquête de l'Afrique, et celui que préparait à son oncle la conquête de l'Asie, déjà très-avancée : en présentant ses mains aux chaînes de l'ennemi et en recevant la vie comme une grâce de celui dont L. Scipion devait triompher bientôt de la manière la plus brillante, à la face des dieux et des hommes? Ce même Scipion, aspirant à la préture, parut au Champ-de-Mars avec une robe blanche si sale, si couverte de taches, qui décelaient la turpitude de sa conduite, que, sans le crédit de Cicéréius, autrefois greffier de son père, il n'y avait pas d'apparence qu'il eût réuni les suffrages du peuple. Au surplus, que lui importait d'essuyer un refus ou d'obtenir ainsi la préture? Encore ses proches, voyant qu'il déshonorait sa charge, prirent-ils des mesures pour empêcher qu'il ne siégeât et qu'il ne rendit la justice; ils lui ôtèrent même du doigt son anneau, sur lequel était gravée la tête de Scipion, son père. Grands dieux ! comment souffrites-vous que de ce foudre brillant il sortit de si épaisses ténèbres! »

Ibid. — *Ex iis M. Æmilio*, etc. Il faut lire Exin



M. Æm., avec Drakenborch. M. Æmilius Lépidus était consul de l'année précédente et non de celle-ci. Plus bas, aux mots *adventus consulis*, Drakenborch propose *adventus proconsulis*; mais la correction n'est pas nécessaire.

Chap. XXVII ou XXXII. — *Censores vias sternendas silice in urbe, glarea*, etc. Ce passage important sur le pavage de la ville et des routes qui y aboutissaient, a été discuté *ex professo* par Bergier, *de publicis et militaribus Imp. Rom. viis*, liv. III, sect. v.

Ibid. — *Ova*. Ces œufs, qui étaient de bois, étaient consacrés à Castor et Pollux. La première course finie on en ôtait un; à la seconde un autre, et ainsi du reste. Au lieu de *ad notas*, Crévier propose *ad metas*; car ces œufs de bois étaient mobiles et se plaçaient sur deux ou quatre colonnes, auprès des bornes du Cirque.

Chap. XXVIII ou XXXIII. — *Decem millia pondo argenti, quinque millia auri*. Trois mille deux cent quarante kilogr. d'argent, valant 690,000 fr., et mille six cent vingt kilogr. d'or valant 4,750,000 fr.

Ibid. — *Hostium cæsa aut capta supra octoginta millia*. Plus haut, chap. xii et xvii, nous avons vu vingt-sept mille hommes tués en Sardaigne, nombre cependant bien inférieur à quatre-vingt mille. Mais peut-être les lacunes contenaient-elles d'autres indications. Ceci toutefois peut donner une idée de l'immense multitude de prisonniers que Gracchus avait amenés, et confirme en outre l'explication du vers proverbial,

Sardi venales, alius alio nequior,

qui ferait allusion à la masse et au vil prix de ces prisonniers sardes, d'après Sinnius Capito, cités par Festus, page 297, ed. Egger.

LIVRE XLII.

Tite-Live a beaucoup emprunté à Polybe dans ce livre. Ch. v, xiii, xiv, xix et xlviii, on voit par Diodore (p. 625 et 625, Wessel.) qu'il s'est servi de Polybe. Ch. xi, xii, xiv, on peut en dire autant, à en juger d'après Appien. (Cf. Duker, ad cap. xii, 4; xiii, 6; xiv, 5. Appien *Maced.*, p. 519, et suiv. Schweigh.) Ch. xxx, il traduit Polybe plus librement; ch. xxxix, et suiv., il paraît avoir emprunté à Polybe le colloque de Marcius et de Persée (Voyez liv. XXVII, 4, et Appien, qui offre les mêmes détails). Ch. xliv et xlv (Polybe, XXVII, 1, 5); ch. xlvi (*ib.*, 4 et 5); ch. xlviii, (*ib.*, 6 et 7). Tite-Live toutefois ne parle pas du préteur Archon, il passe sous silence le nom de quelques Béotiens, et ne dit rien de la lettre écrite aux Rhodiens, et dont ceux-ci se moquèrent. Ch. lv, ces mots: *ne romani quidem abnuunt*, font allusion aux auteurs romains. On peut conclure d'un passage de Diodore que Polybe avait donné beaucoup plus de détails sur cette expédition. Ch. lviii (Polybe, XXVII, 8). Ch. lx, accusation des Étoliens: Polybe est la source où ce fait a été puisé (cf. Appien, p. 528, et Schweigh). Voyez aussi Polyb., XXVII, 15; qui raconte que cinq des chefs furent envoyés à Rome. Ch. lxii, il traduit tout de Polybe, et omet seulement les noms des envoyés. Chap. lxv, sur la *cestrosphendone*, voy. Polybe, XXVII, 9. Ch. lxvi, *sunt qui*, etc., il rapporte ici l'opinion de ceux qui soutenaient qu'une grande bataille avait été livrée (et il les suit encore, XLIII, 1, au commencement.) Peut-être faut-il se reporter pour tout cela à Valérius Antias, qui, d'après le témoignage de Tite-Live (ch. ii), différait ici de Polybe. (Valérius avait confondu la seconde ambassade avec la première, dont Polybe parle, XXV, 16.) C'est encore au même auteur qu'il faut renvoyer le récit des dix mille morts restés sur le champ de bataille, ch. vii. Cf., les ch. viii et xxi, qui ne s'accordent pas.

Chap. I. — *In templo Fortunæ*. Ce temple, dont Strabon fait mention, était célèbre dans l'antiquité, par les prédictions qui s'y faisaient. Cicéron (*de Div.*, II, 41) nous apprend qu'on y gardait des tablettes, sur lesquelles étaient inscrites des réponses en caractères anciens. Elles étaient renfermées dans un coffret fait du bois d'un olivier qui, dit-on, avait autrefois donné du miel. Un jeune enfant en tirait une de ces tablettes (singulière conformité avec le culte que les modernes ont rendu à la même déesse!); puis un prêtre, appelé *Sortilegus*, lisait et interprétait la réponse. La crédulité avait fait affluer dans ce temple les plus riches offrandes. Aussi Carnéades, le philosophe grec, disait-il en riant que jamais il n'avait vu la Fortune aussi fortunée.

On retrouve encore des débris de cet édifice près de Palestrine, qui a succédé à l'ancienne Préneste. Cette ville était dans le Latium, à peu près à l'est de Rome, d'où l'on s'y rendait par la *Via Prænestina*. On voit dans Plaute que les Romains se moquaient beaucoup de la rusticité de ses habitants.

Ibid. — *Ut sibi magistratus*, etc. Préneste était une ville municipale (Festus, au mot *municipium*; Florus, III, xxi, 27), et avait à la tête de son gouvernement un seul magistrat, appelé dictateur. L. Mamilius remplissait à Tusculum (III, 18) et Milon à Lanuvium (Cic., *pr. Mil.*, X). D'autres villes municipales avaient deux, quatre et même six magistrats suprêmes. Presque toutes, comme la république romaine, avaient un sénat, des chevaliers, des plébéiens.

Ibid. — *Ante hunc consulem nemo*, etc. Quelques commentateurs ont cru que l'historien avait ici commis une inexactitude, puisqu'il avait dit, en parlant de Caton, préteur en Sardaigne: « Fugati ex insula fœneratores et sumptus quos in cultum prætorum socii facere soliti erant, circumcisi. » (XXXII, 27.) Mais ils n'ont pas remarqué qu'il y a une distinction à établir entre les alliés des provinces et les alliés d'Italie. Ces derniers seulement avaient été exemptés jusqu'alors des énormes dépenses que coûtait l'entretien des préteurs. Voy. Burmann, *De Vectig.*, ch. 6; Ernesti, clef de Cic., aux mots *Parochus* et *Præbitor*.

Ibid. — *Singula jumenta*. Spanheim (*De usu et præstnum.* Dissert., xiii) a cru retrouver dans cet usage l'origine des voitures de poste dans le monde romain. Suétone nous apprend qu'Auguste régularisa ce service pour avoir promptement des nouvelles des provinces.

Ibid. — *Aliam impensam*, etc. On lit dans Strabon que, pour punir quelques peuples de l'Italie, comme les Lucaniens, les Bruttiens, de leur défection pendant les campagnes d'Annibal, les Romains exigeaient qu'ils entretinssent sur les routes des messagers et des courriers.

Ibid. — *Graviorum in dies talis generis imperiorum*. Aulu-Gelle (X, 3) cite des exemples révoltants de l'arrogance et du despotisme avec lesquels les magistrats et même les simples citoyens romains traitaient les Italiens pour satisfaire leurs ressentiments, leurs caprices ou ceux de leurs femmes.

Chap. II. — *In Veienti apud Rementem*. Les géographes ne connaissent pas cette localité. Cluvier (*Ital.*



ant., II, 5, p. 557) a supposé que l'auteur avait écrit *Cremeram*.

Chap. II. — *Quæ priore anno valetudinis populi causa vota esset*. Voyez XLI, 21.

Chap. III. — *Ædis Junonis Laciniæ*. Ce temple célèbre, où avaient afflué de toutes parts les dons les plus précieux, était, comme on l'a vu plus haut, entre Crotone et le promontoire Lacinium (Capo delle Colonne).

Chap. IV. — *Ut is ager viritim divideretur*. Cette distribution fut faite probablement entre les vétérans des légions et des alliés, comme celle dont parle l'auteur au ch. I du livre XXXI.

Chap. V. — *Pollicendo plura quam præstando*. Une foule d'exemples, offerts par l'histoire de la guerre de Persée, prouvent l'extrême avarice de ce prince. « Par-dessus tous ses autres vices, dit Plutarque, il fit éclater une horrible avarice et un amour insatiable de l'argent ». (*Vie de Paul Émile*, ch. IX.)

Ibid. — *Tam pio erga propinquos*. Les trois frères d'Eumène payaient son affection d'un dévouement tel qu'ils avaient voulu faire partie de sa garde. Voyez Plutarque, sur *l'amour fraternel*; Strabon, XIII, p. 624; XIV, p. 641, 667, et Tite-Live, XLII, 16, et XLV, 13.

Chap. VI. — *In Peloponnesum trajecit, quo Achæis edixerat conventum*. Il est probable qu'ici le nom de la ville du Péloponnèse, que Marcellus avait fixée pour lieu de réunion, a été omis, comme, dans le chapitre précédent, le nombre des années sur lesquelles Ap. Claudius répartit le paiement des dettes.

Ibid. — *Quingentum pondo*. La livre romaine valant trois cent vingt-quatre grammes, ces vases pesaient cent soixante-deux kilogrammes.

Ibid. — *Centum millium æris*. Ordinairement les ambassadeurs ne recevaient à cette époque qu'un présent de deux mille livres d'airain (Voy. XLII, 19; XLIII, 5, 6, 8; XLIV, 14, 15; XLV, 42). On fut plus généreux envers Apollonius, à cause de la magnificence du présent qu'il apportait, et de la considération qu'il méritait personnellement.

Chap. VII. — *Junoni Monetæ*. Junon était surnommée ainsi, ou parce qu'elle présidait à la monnaie, ou parce que, lors d'un tremblement de terre on entendit sortir de son temple une voix qui *avertit* les Romains des expiations qu'ils devaient offrir aux dieux. Dans ce cas ce surnom signifierait *avertissante* (*a monendo*). Voyez Cic. *Div.*, I, 45; Suidas.

Ibid. — *Ceræ ducena millia pondo*. Soixante-quatre mille huit cents kilog. Strabon rapporte que le miel faisait la principale nourriture des Corses; mais que le grand nombre d'ifs et de ciguës dont l'île était couverte lui donnaient un goût amer.

Ibid. — *In agro Statiellati*. Les Statielles étaient au delà de l'Apennin, entre cette chaîne de montagnes et la Transpadane. Ils avaient pour ville principale *Aquæ Statiellæ* ou *Statiellorum*, aujourd'hui Acqui, sur la route de Gênes à Tortone. Leurs autres villes importantes étaient Asta, Dertona et Alba Pompéia.

Ibid. — *Ad oppidum Carystum*. Caryste (auj. Carso) était un peu au sud de Dertona (Tortone).

Chap. VIII. — *Nec enim plus decem millia hominum erant*. Crévier observe que ce nombre est trop fort ou que celui des Liguriens tués dans le combat est trop faible, puisque l'auteur vient de dire que le nombre des morts surpassait de beaucoup celui des survivants.

Chap. X. — *Capita CCLXIX millia et XV*. L'*Epitome* de ce livre donne le nombre 257, 231. On croit généralement que ce dernier est le véritable et que le texte de l'auteur a été altéré.

Ibid. — *Ex edicto Claudii consulis*. Voyez XXXIX, 3, et XLI, 9.

Ibid. — *Annos sex*. Le nombre est exact, si l'on ne compte pas les extrêmes. Autrement, il y avait huit ans.

Ibid. — *Scenicos ludos*. Ces jeux étaient célébrés à l'occasion de la dédicace du temple, comme c'était la coutume. Ceux que Fulvius avait voués à Jupiter, furent célébrés par lui pendant son consulat. Voy. XL, 40 et 45.

Chap. XI. — *Attalum... venisse Romam*. Valérius Antias avait sans doute confondu avec cette ambassade d'Eumène celle d'Attale et de ses jeunes frères, dont parlent Polybe (XXV, 6), Diodore de Sicile, *Legat.*, XIV, t. II, p. 622, ed. Wesseling, et sur laquelle il est surprenant que Tite-Live ait gardé le silence, à moins qu'il ne l'eût mentionnée au commencement du livre XLI que le temps n'a pas respecté.

Ibid. — *Beneficiis etiam suis*. Cf. XXXVIII, 59, et, pour ce qui suit, Appien; *Maced.*, ch. IX, 1. Le passage de Polybe que tous deux ont reproduit est perdu.

Chap. XII. — *Seleuci filiam*. Séleucus Philopator, fils d'Antiochus-le-Grand, et père de Demetrius Soter. Sa fille se nommait Laodice. Voyez Polybe, XXVI, 7; Plut., *Vie de P. Émile*, et les *Marbres d'Arundel*, p. 277.

Ibid. — *Sororem dedisse Prusiæ*. Cette sœur de Persée fut mère de Nicomède. Prusias épousa ensuite, en secondes noces, la fille du Thrace Diégylle. Il en eut des enfants dans l'intérêt desquels il voulut faire périr Nicomède. Mais celui-ci prévint, par un parricide, les desseins de son père. Voy. Justin, XXXIV, 4, l'*Epitome* du livre L; Appien, *Mithrid.*, IV-VII.

Ibid. — *Velut auspicibus nobilissimis populis deductas esse*. On a remarqué que Tite-Live, empruntant ce discours à un passage de Polybe qu'Appien semble aussi avoir suivi (*Maced.*, IX, 1), ajoute ici le mot *d'auspices*, dont l'idée est plutôt romaine que grecque.

Ibid. — *Per paucos*. Callicrate et les traîtres que Rome avait achetés.

Ibid. — *Suos honores... partim desertos*. Ces honneurs lui furent rendus dans la suite, à la demande d'Attale, son frère.

Chap. XIII. — *Abrupolim* : Roi des Sapéens, peuplade de la Thrace. Pour tous ces méfaits de Persée, voy. ch. XL et XLI; Appien, *Maced.*, IX, 1 et 3; Pausan, VIII, 10

Chap. XIV. — *Persei deinde regis legatis*, etc. On lit dans Appien (*Maced.*, ch IX, 2) qu'Harpalus et les députés rhodiens demandèrent à être admis dans le sénat, en présence d'Eumène, afin d'y présenter leur justification; mais que leur demande fut rejetée, et qu'ils furent introduits seulement après le départ du roi.

Ibid. — *Quod eum contigisset*. Peut-être faut-il lire : *quod eum non contigisset*, d'après ce qui est dit dans la note précédente.

Chap. XV. — *Delphos ascensurum*. Delphes, aujourd'hui Castri, était bâtie dans la région moyenne du Par-



nasse. Cf. Pausan, X, 6; Strabon, IX, p. 288 ou 418; Justin, XXIV, 6; Diodore, XVI, 26.

Chap. XV. — *Ascendentibus ad Templum a Cirrha*. De Cirrha, ville de Phocide, située aux pieds du Parnasse, près de la baie de Solone, on montait à Delphes par un chemin de soixante stades, selon Pausanias, et de quatre-vingts, selon Strabon. Cette variante peut provenir de ce qu'il existait autrefois un raccourci par une voie escarpée, dont la distance était d'un quart plus courte que celle du chemin tracé en spirale à l'orient de Crissa. Voy. Strab., IX; Paus., X, 37; Appien, *Maced.*, ch. IX, 2.

Ibid. — *Pantaleon Ætoliæ princeps*. C'est peut-être celui dont parle Polybe (XX, 9, et XXVIII, 4), et dont le père ou l'aïeul mentionné par lui au ch. LVII du livre IV, portait le même nom.

Chap. XVI. — *Celerius quam dignum concordia fraterna erat...*, etc. Il épousa même Stratonice, femme d'Eumène, et monta sur le trône, qu'il croyait vacant. Voy. Plutarque *Apophthegmes* et *Traité de l'Amour fraternel*.

Ibid. — *Uxoris petendæ præmaturam festinationem fratri objiceret*. Selon Plutarque il se contenta de dire à l'oreille d'Attale : « N'épouse point ma femme avant de me voir mort. » Et, pendant tout le reste de sa vie, il ne fit ni ne dit rien qui pût donner le moindre déplaisir à son frère.

Chap. XVII. — *L. Rammium Brundusinum*. Appien (*Maced.*, ch. XI, 4) le nomme Herrénius.

Chap. XIX. — *Puerum filium regis*. Ce n'était pas le fils d'Ariarathe. Sa femme Antiochis, se voyant longtemps stérile, avait eu recours à une supposition d'enfant, qu'elle avait été ensuite obligée d'avouer à son mari quand elle eut un fils. Ariarathe crut alors devoir éloigner de sa cour cet étranger qui eût pu nuire à l'héritier légitime. Voy. Diodore, livre XXXI.

Ibid. — *Binum millium æris*. Deux mille as valaient 100 fr. de notre monnaie.

Chap. XX. — *In Capitolio... bello punico consulis*. La lacune qui existe dans cette phrase a été remplie ainsi par Sigonius : *In Capitolio bello punico priore posita a M. Æmilio consule, cui*, etc. Pighius l'a comblée de la manière suivante : *In Capitolio M. Æmilii, priore bello punico consulis*, etc. Les *Fastes Capitolins* nous apprennent que ces deux consuls triomphèrent des Carthaginois et des Cossuréens. Voy. XVIII, 41.

Ibid. — *Lustrandum*. On appelait *lustratio* les sacrifices où l'on promenait la victime avant de l'immoler. La purification dont il est ici question était spécialement appelée *Amburbium*.

Ibid. — *Oppidum*. L'emploi de ce mot ne semble pas très-juste pour désigner Rome, qu'on appelait *Urbs*, la ville par excellence. Du reste il est évident qu'*oppidum* signifie ici et au ch. XXXVI de ce livre la ville entière, et non pas seulement la ville ancienne, l'*Urbs quadrata* de Romulus, comme l'ont cru quelques commentateurs. Leur observation s'appliquera plutôt au mot *oppidum* employé dans le ch. XVI du livre XLV.

Ibid. — *Obsecrationemque*. Prière solennelle que le grand pontife prononçait dans le forum, du haut de la tribune aux harangues.

Chap. XXII. — *Minervæ Promontorium*. (Capo della Minerva), promontoire de la Campanie méridionale, au S.-E. de Sorrentum, vis-à-vis des îles Caprées.

Chap. XXIII. — *De quo ante legati*. Voyez XL, 17.

Ibid. — *Non sibi magis misericordiam quam regi...* Sigonius conjecture qu'il faut ici ajouter les mots : *invidiam concitarunt*.

Chap. XXIV. — *Unde præterea legatos occultis cum mandatis Romam mitti*. Ce passage est altéré. On a proposé d'ajouter *placuit*, ou de lire : *inde se nihil audisse*, ou bien, *inde nihil emanasse præterquam legatos*, etc.

Chap. XXV. — *Venirent speculari*. Peut-être *Speculaturi*. On ne trouve guère que chez les poëtes après un infinitif présent un verbe de mouvement.

Chap. XXVI. — *Qui socii quererentur*. Il semblerait plus naturel de lire : *quod ou quia socii*, etc.

Chap. XXVIII. — *Cui... magistratus creare... jussum erat*. Il y a vraisemblablement ici une altération qu'on a proposé de corriger ainsi : *qui* (consul) *creare jussus erat*, ou bien *cui* (senatui) *creari visum erat*, ou bien encore : *qui* (senatus) *creari jusserat*.

Ibid. — *Sacerdos*. Ce mot semble superflu.

Chap. XXIX. — *Pueritiam regis*. Antiochus IV Épiphane disputait la Cœlésyrie à Ptolémée VI Philométor, fils de Ptolémée V Épiphane. Le roi d'Égypte n'avait, comme son prédécesseur, que cinq ans lorsqu'il parvint au trône.

Ibid. — *Misagenenque filium*. Outre Micipsa, Gulussa et Mastanabal, que Tite-Live citait dans le livre, à en juger d'après le sommaire de ce livre, Massinissa eut encore plusieurs fils illégitimes ou décédés avant leur père. Eutrope prétend qu'il en laissa quarante-quatre; Diodore réduit ce nombre à dix.

Ibid. — *Odrysarum* : Ancienne et puissante nation, vers le centre de la Thrace.

Chap. XXX. — *Deterioribus erat ob regem*, etc. D'autres proposent de lire : *Deterioribus favens erat ad regem*, etc. De même qu'il est dit au ch. LXIII de ce livre : *Deteriori.. favendo*.

Chap. XXXI. — *Suffragiis crearentur*. Voy. VII, 5; XLIII, 12, et XLIV, 21. Comme le peuple choisissait quelquefois des candidats incapables, l'usage avait prévalu que, dans les circonstances graves, ils fussent tous nommés par les consuls et les préteurs. On appelait *Comitiati* les tribuns élus dans les comices, et les autres *Rutili* ou *Rufuli*.

Chap. XXXII. — *Oppugnaturum*. Peut-être vaudrait-il mieux lire *occupaturum* ou *optaturum*.

Ibid. — *Prætorem eum ne in provinciam iret*, etc. Voy. XLI, 15.

Ibid. — *Si senatus non quid*, etc. Gronove conseille de remplacer *non* par *nunc*, ou de le supprimer.

Ibid. — *Secunda et quarta*. La seconde et la quatrième des légions levées cette année. Car l'auteur a dit au ch. XXVII que la seconde était partie pour la Macédoine avec Cn. Sicinius.

Ibid. — *Centuriones, sed primum quemque*. On a proposé de lire : *centuriones, veterrimum quemque*, correction qui mettrait la phrase en rapport avec les mots du chapitre suivant : *quod veteres centuriones quam plurimum ad id bellum scribi censuisset*.



Chap. XXXIV. — *Jugerum agri... et parvum tugurium.* On peut juger par là quelle était la condition précaire et misérable de la masse des légionnaires, puisqu'un centurion, après vingt-deux ans de bons et loyaux services, à l'âge de cinquante ans était réduit à de si faibles ressources.

Ibid. — *Duo prætextati sunt.* On voit que les enfants portaient la robe prétexte jusqu'à l'âge de dix-sept ans, où ils prenaient la robe virile.

Ibid. — *P. Sulpicio, C. Aurelio Consulibus.* L'an de Rome 552. Voy. XXXI, 4.

Ibid. — *Decumum ordinem hastatum.* Il y avait dans la légion soixante centurions. On en distinguait de plusieurs grades. Celui dont parle ici Ligustinus était le moindre de tous. Voy. J. Lipse, *De Mil. Rom.*, II, 8.

Ibid. — *Cum M. Porcio consule in Hispaniam sum profectus.* Caton partit pour l'Espagne avant le retour et le triomphe de Q. Flamininus. Voy. XXXIV, 8.

Ibid. — *Primum hastatum prioris centuriæ.* Les hastats, comme les princes et les triaires, étaient divisés en dix manipules, chacun de deux centuries, et Ligustinus fut fait centurion du premier manipule des hastats.

Ibid. — *Primus princeps.* Les princes étaient au second rang, et venaient après les hastats. Ils étaient choisis parmi les hommes dans la vigueur de l'âge et d'une valeur éprouvée.

Ibid. — *Bis, quæ annua merebant legiones, stipendia feci.* Ainsi, chez les Romains, le soldat ne conservait pas le rang qu'il avait gagné dans une campagne précédente; et, lorsqu'il s'enrôlait de nouveau, il pouvait de centurion redevenir simple soldat.

Chap. XXXV. — *Primum pilum..* On nommait *primi pili* les deux centurions qui commandaient les centuries du premier manipule des triaires. Le premier primipile était le plus considérable des centurions des triaires. Il avait place dans le conseil de guerre, devenait de droit chevalier, et portait l'aigle de la légion.

Chap. XXXVI. — *Quinque millibus peditum, trecentis equitibus.* Cependant l'armée qui lui fut donnée était bien plus nombreuse. Voy. ch. xxvii.

Ibid. — *Nymphæum.* A six lieues S.-E. d'Apollonie était situé le Nymphæum, terre consacrée aux nymphes, où, selon Plutarque, des sources de feu perpétuelles coulaient au milieu d'une vallée verdoyante et des prairies, sans les endommager (*Vie de Sylla*). Aristote, Elien (*Hist. div.*, XIII, 16) et Dion Cassius (liv. XL) ont aussi parlé de ce phénomène, qui s'explique fort naturellement.

Il y a en effet dans ce lieu des mines de poix compacte très-considérables, appelées aujourd'hui mines de Sélénitza, près desquelles sort de terre un gaz inflammable (hydrogène carboné). Mis en état de combustion, il couvre un grand espace de terrain. Partout aux environs on trouve des minerais de soufre et d'alun (purites et schistes aluminifères), et les paysans assurent que presque toutes les nuits on voit des flammes bleuâtres voltiger à la surface de la terre. Ce phénomène est dû à la décomposition des pyrites, par l'action simultanée de l'air et de l'humidité.

Chap. XXXVII. — *Nuper in Achaicum contributi consilium.* Voyez XXXIX, 48 et suiv.; XXXII, 19.

Chap. XXXVIII. — *Gitanas:* Aujourd'hui Palæa-Venetia, sur le chemin qui conduit par Janina dans la Macédoine. On y trouve une enceinte à base cyclopéenne avec des restaurations helléniques romaines et modernes superposées.

Chap. XXXVIII. — *Liberatis ab se* (Romanis) *Macedonibus* Orestis). Drakenborch a proposé de retrancher le pronom et de lire *liberatis ab Macedonibus.* Dœring a encore supposé qu'il fallait peut-être lire : *liberandis ab se a Macedonibus.*

Ibid. — *Ab Homolio:* Ville des Perrhèbes, dans la Pélasgiotide thessalienne.

Ibid. — *Dium.* Ville considérable de Macédoine, au pied du mont Olympe, à sept stades de la mer.

Chap. XXXIX. — *Quod Philippo ipsi cognomen erat.* Il se nommait Q. Marcius Philippus. On a prétendu que ce surnom, fréquent dans la *gens Marcia*, était venu de l'amitié et des liens d'hospitalité qui avaient uni le père de Quintus avec Philippe, père de Persée; mais Pighius, dans ses Annales de l'an 524, p. 108, prouve que ce surnom était déjà porté par le bisaïeul du consul. D'autres le tirent du goût qu'avait eu cette *gens* pour les chevaux, et citent à l'appui de leur opinion plusieurs médailles des *Marcii*, représentant une statue équestre ou l'image de Castor à cheval, fait assez remarquable; car il est rare de voir, avant la première guerre punique, des Romains porter des surnoms grecs.

Chap. XL. — *Ad renovandum... Judicat potius.* Sigonius propose de combler ainsi cette lacune : *fœdus miseris : quod ipsum tamen tibi non fuisse renovandum.* C'est la répétition de ce dernier mot qui aura trompé le copiste.

Chap. XLI. — *Ad ea rex.* Comp. Appien, *Maced.*, Exc. leg., XXV, 3 et 4, p. 169, éd. Didot.

Chap. XLII. — *Larissam et Antrona*, etc. Quelques éditions portent à tort *Pylleon* pour *Pteleon.* Ces trois villes sont souvent mentionnées ensemble, par exemple dans le chap. lxiii de ce livre. Larisse, surnommée Crémaste, dont il a été fait mention dans la guerre des Romains contre Philippe, était en Thessalie, entre Echinus et Antrone. Antrone, dans la Thessalie, au S.-E., était à l'extrémité de la côte occidentale du golfe Pagasétique, vis-à-vis du détroit de l'Eubée.

Ptéléon se trouvait au N.-E. d'Antrone, sur le promontoire formé par le golfe Pagasétique et le golfe Maliaque.

Chap. XLIII. — *Mittendi Romam legati.* Drakenborch observe que, d'après ce qui suit et d'après les ch. xlvi et lxviii, il faut probablement lire *legatos.*

Chap. XLIV. — *Chalcidem ut ventum est*, Cf. Polybe, XXVII, 1.

Ibid. — *Coroneorum Haliartiorumque* : Coronée (aujourd'hui Corouniès) en Béotie. Haliarte, près de Coronée, sur la côte méridionale du lac Copaïs, à l'embouchure du Permesse. Ses ruines sont situées entre les bourgades modernes de Mazi et de Mégalo-Mouki.

Ibid. — *Constantia principum.* Polybe cite spécialement Olympichus.

Chap. XLV. — *In Asiam circum insulas.* Drakenborch conjecture, d'après Polybe (XXVIII, 3), qu'il faut lire *in Asiam et circum insulas.* L'historien grec ne nomme point M. Junius parmi les députés.

Chap. XLX. — *Hegesilocho*. Dans Polybe (XXVIII, 2, 14; XXIX, 4) ce nom est reproduit en dialecte dorien, et devient Agesilochus; de même que chez les Spartiates Agesilaus était mis pour Hegesilaus.

Chap. XLVI. — *Byzantium et Rhodium*. Le passage correspondant de Polybe (XXVII, 4) et les mots *ad omnes*, qui viennent ensuite, ont fait supposer à Crévier qu'il y a ici une lacune ou une altération, et que des lettres avaient été envoyées non-seulement à Byzance et à Rhodes, mais encore chez plusieurs autres peuples.

Ibid. — *Qui plus... excellant*. Polybe dit; ὅσῳ πλεῖον. Il serait donc possible qu'il fallût lire: *quo plus*.

Chap. XLVII. — *Indicere... solitos bella, denuntiare etiam*. Cette phrase a exercé les commentateurs. Peu satisfaits de ces deux verbes, dont le second n'enchérit pas sur le premier, ils ont proposé de lire: « denuntiare « aciem, interdiu locum finire; denuntiare certamina, « interdum, etc. » ou bien: « denuntiare aciem; iter, « diem, locum finire. »

Ibid. — *Faliscis vinctum traditum proditorem liberorum regis*. Tite-Live, en racontant ce fait, a dit: *principum liberos* (V, 27), et n'a point parlé d'un roi des Falisques, d'accord en cela avec tous les historiens qui ont rapporté le même trait (Plutarque, *Vie de Camille*; Polyen, *Strat.*, VIII. 4; Frontin, IV, 4; Florus, I, 12, etc.). Sigonius pense que Tite-Live a suivi ici d'autres mémoires qu'au livre V.

Ibid. — *Quibus nova hæc minus placebat sapientia*. Marcius et Atilius semblent avoir, dans leurs habiles manœuvres, pris pour modèle l'astucieux Flamininus.

Ibid. — *Et eodem rursus in Græciam*, etc. *Eodem* serait assez convenablement remplacé par *idem*.

Chap. XLVIII. — *Senatum præberi legatis*. Cf. Polybe, XXVII, 7; Appien, *Maced.*, IX, 5. Polybe nomme ces députés Solon et Hippias.

Ibid. — *Denuntiatum extemplo mœnibus*, etc. Appien rapporte que la même injonction fut faite à tous les Macédoniens qui se trouvaient à Rome, et dépeint la consternation qui fut la suite d'un ordre de départ si subit. « Les uns, dit-il, ne pouvant atteindre les hôtelleries ou y loger, passèrent la nuit au milieu des chemins. D'autres ne purent trouver de bêtes de somme ni emporter tous leurs biens. Un grand nombre couchèrent à terre devant les portes, avec leurs femmes et leurs enfants. »

Ibid. — *Ab urbe profectus*. Mais au ch. xxxv nous avions déjà vu C. Lucretius partir pour Brindes. Il faut donc supposer qu'il était revenu depuis, pour chercher les vaisseaux qui auparavant n'étaient pas prêts.

Ibid. — *Ex refectis navibus alias*. Il y en avait eu cinquante d'équipés. Voy. ch. xxvii.

Ibid. — *Ab Uritibus*. Peut-être faut-il lire *Uriatibus*. Uria était une ville de l'Apulie daunienne.

Chap. XLIX. — *Inter multa prospere gesta*, etc. Voy. XXXVI, 38.

Ibid. — *Tres illustres juvenes*. C'était ce qu'on nommait *contubernales, sectatores, comites*. Voyez Tacite, *Ann.*, I, 29.

Ibid. — *Alter M. Manlii*. On a remarqué, au sujet de ce prénom Marcus, qu'il y a sans doute ici une altération, puisque depuis le supplice de M. Manlius, le sauveur du Capitole, il était défendu aux Manlius, par un décret, de prendre ce prénom. Voy. VI, 20. D'un autre côté on ne peut supposer qu'il faille lire M' (Manii); car on ne trouve ce prénom porté par aucun membre de la famille Manlia. Peut-être faut-il *Cn. Manlii*.

Chap. L. — *Dum integræ res.... apud animum suum*, etc. Sigonius remplit ainsi cette lacune: *Dum integræ res sint, cogitare apud animum*: et Drakenborch: *Dum integræ res sunt, statuere apud animum*.

Ibid. — *Samothraciam* (aujourd'hui Samandraki). Ile de la mer Égée, près des côtes de la Thrace, en face de l'embouchure de l'Hèbre. Elle était fameuse par le culte mystérieux des Cabires, et comme elle était réputée sacrée elle servait d'asile aux fugitifs et aux coupables.

Chap. LI. *Citium*. Ville inconnue dans la Macédoine, dont Tite-Live seul fait mention.

Ibid. — *Berœus*. De Bérée, ville d'Emathie.

Ibid. — *Agemata*. Corps d'élite, qui marchait ordinairement devant les rois de Macédoine. Nous en avons déjà parlé, XXXVII, 40; t. II, p. 828.

Ibid. — *Eulyertas*. Ce mot est sans doute altéré. On pourrait le remplacer par un autre tel que *Lyncertas* ou *Elymiotas*.

Ibid. — *Pæones*. La Péonie comprend une petite portion de la Macédoine et de la Thrace.

Ibid. — *Parorea*. Voyez la note sur XXXIX, 27; t. II, p. 849.

Ibid. — *Agrianes*. Peuplade de la Thrace, dont le nom servait aussi à désigner un corps de fantassins armés à la légère.

Ibid. — *Heraclea ex Sintiis*. Héraclée était dans la Sintique, à l'est, près de Scotusse.

Ibid. — *Phalasarneum*. Phalasarne, ville de Crète, aujourd'hui Contarini.

Ibid. — *Gnossium*. Gnosse, ville de Crète, aujourd'hui Enadieh, sur la côte septentrionale.

Ibid. — *Secundum eum exercitum quem magnus Alexander in Asiam trajecit*. L'armée du conquérant macédonien était de trente à trente-quatre mille hommes d'infanterie, et de quatre à cinq mille de cavalerie. Voy. Plut., *Vie d'Alex.*; Justin, XI, 6; Diodore, XVII, 17; Arrien, I; Tite-Live, IX, 19.

Chap. LII. — *Sextus et vicesimus annus ex quo petenti Philippo*, etc. La paix fut en effet accordée à Philippe, sous le consulat de Cn. Cornélius et Q. Minucius. Voy. XXXIII, 12, 13, 24, 30.

Ibid. — *Filios duos*. Outre Philippe et Alexandre, Persée avait une fille et d'autres enfants encore jeunes. Voyez XLV, 6 et 28. Dans l'*epitome* du livre XLV on lit que Paul Émile fit marcher devant son char Persée avec trois de ses fils.

Ibid. — *Quæ.... trecenos equites habeant*. On peut, d'après le ch. xxxi, remplir ainsi cette lacune: *cum duabus legionibus romanis, quæ singulæ sena millia peditum et trecenos equites habeant*.

Ibid. — *Arma illos habere ea quæ sibi quinque paraverit pauper miles*. Il paraît que le soldat romain était tenu de se procurer des armes à ses frais. Ainsi Aulu-Gelle (XVI, 20) rapporte que, par une mesure extraordinaire, les prolétaires recevaient des armes de l'état, dans des circonstances pressantes. Polybe (VI, 39) dit que le



questeur déduisait une certaine somme de la solde des troupes pour le blé, l'habillement et les armes, et dans Tacite, *Ann.*, I, 16, le soldat Percennius se plaint qu'on l'estime, corps et âme, à 20 as par jour, et que là-dessus il doit payer armes, tentes et vêtements. — En temps de guerre et dans les provinces, c'était sans doute l'état qui fournissait ou plutôt vendait les armes aux soldats. Mais à Rome, ordinairement chacun y pourvoyait en particulier. Voy. Tite-Live, I, 43; Polybe, VI, 21 et suiv.

Chap. LIII. — *Eordæam.* L'Eordée de Tite-Live embrassait une grande partie des cantons modernes de Croupistas et de Bichlistas.

Ibid. — *Begorritem, quem vocant, lacum.* Entre le Lyncestis et l'Halsacmon, (aujourd'hui lac d'Ostrovo).

Ibid. *Elimeam.* (Canton d'Anasélitzas ou Lepsini).

Ibid. — *Haliacmona-Fluvium.* Aujourd'hui Indgé-Karasou.

Ibid. — *Montibus quos Cambunios vocant.* Cette chaine de montagnes séparait la Macédoine de la Thessalie. Elle était bornée à l'est par le mont Olympe.

Ibid. — *Azorum.* Dans la Perrhébie, sur le Curalius.

Ibid. — *Pythium.* Au N. d'Azorus, au N.-O. de Larisse.

Ibid. — *Dolichen :* dans la Perrhébie. Voy. XLIV, 2. Selon Strabon ces trois villes étaient dans la Pélasgiotide.

Ibid. — *Urbem nihil cunctatis*, etc. On voit clairement que le nom de la ville est omis. Donjat pense que c'était *Mallea Pelasgiotarum.*

Ibid. — *Cyretias.* Au N.-O. de Larisse, vers la source du Titarèse.

Chap. LIV. — *Mylæ.* Dans la Perrhébie, à l'ouest de Phalauna, au Pied du Titarus. Le souvenir de cette ville ancienne est rappelé par la chaîne du mont Mylonas.

Ibid. — *Phalannam. . Gyrtonem.* Ces villes, ainsi que la précédente et les deux suivantes, se trouvaient dans la gorge de l'Olympe, qu'arrose le Titarèse (Saranta-Poros), affluent du Pénée. Phalanne était près du bourg moderne de Tournovo et Gyrton, sur l'emplacement de Tchéritchani.

Ibid. — *Elatiam.* Près du bourg moderne de Dendra, non loin de la vallée de Tempé.

Ibid. — *Gomum.* Voy. XXXVI, 20 et 67.

Ibid. — *Sycurium.* Dans la Magnésie, aujourd'hui canton de Zagora.

Ibid. — *Magnesiam.* Cette contrée orientale de la Thessalie s'étendait du N. au S. le long de la mer Égée. Démétriade en était la ville principale.

Ibid. — *Opperiri ibi hostium adventum statuit.* On a reproché, avec raison, à Persée, comme une faute capitale, d'avoir ainsi attendu les Romains à Sycurium, au lieu de s'être avancé contre eux en Athamanie. De l'aveu même des Romains il les eût facilement défaits dans cette âpre contrée où ils étaient arrivés accablés de fatigue. C'eût été le seul moyen de réparer la faute non moins grande qu'il avait déjà commise en négligeant l'alliance des Thraces et des Grecs.

Chap. LV. — *A Tripoli (Sceam vocant).* Voy. ch. LIII. Le surnom de Scea (*scæa*, σκαιά) venait de la position de cette *Tripolis* sur la rive gauche du Pénée.

Chap. LV. — *Quorum pleraque (adeo parva erant) in oblivionem adducta.* On voit par cette circonstance combien les Grecs avaient enfin pénétré les vues ambitieuses des Romains, et combien ils eussent été disposés à s'allier à Persée si ce prince eût agi avec moins de timidité et de mollesse.

Chap. LVI. — *Alope.* Dans la Locride opuntienne (canton de Talante).

Ibid. — *Agrum Pheræorum.* Phères, près du lac Bébéis, en Thessalie. Voy. XXXVI, 14.

Chap. LVII. — *Centum equites et parem numerum jaculatorum peditum.* Ce nombre est sans doute erroné. On s'en convaincra en lisant la suite. L'auteur dit en effet que les Romains étaient égaux en nombre aux ennemis, dont les forces étaient bien au-dessus de deux cents hommes.

Chap. LVIII. — *Patrocles Antigonensis hic.* On a cru mal à propos qu'il fallait lire : *his.* — Le mot *hic* est ici adverbe, et tient lieu de *in hac parte.* L'auteur a dit de même : *præesse in Bruttiis* (XXV, 16).

Chap. LIX.—*In mediam invectus aciem, Græcos*, etc. Comme les Grecs étaient placés non au centre, mais à l'aile gauche, et que deux lignes plus bas on lit : « Thessalorum equitatus, qui a lævo cornu brevi spatio disjunctus... obvios exceperunt, » il faut sans doute remplacer *mediam* par *lævam*, sinon *Græcos* par *Gallos.* Car on a vu au ch. précédent que les Gaulois étaient placés aux premiers rangs du centre.

Ibid. — *Quum, victor equestri prælio rex*, etc. Les commentateurs ont cherché, par diverses corrections, à faire disparaître la contradiction qui semble exister entre les mots *parvo momento si adjuvisset* et *adhortanti.* — On a proposé de remplacer *adhortanti* par *adhuc stanti*; ou bien de changer ainsi la phrase : *Quum victor equestri prælio rex, parvo momento, si adjuvissent, debellatum esse opportune adhortanti supervenit phalanx.* Les conseils donnés ensuite au roi par Évandre prêtent assez de vraisemblance à cette dernière leçon, surtout ces mots : « Ne elatus felicitate summam « rerum temere in non necessariam aleam daret. »

Chap. LX. — *Cecidere eo die ab Romanis*, etc. Selon Plutarque (*Vie de Paul Émile*), il y eut deux mille cinq cents hommes de tués et six cents de pris; et dans ses *Apophthegmes* il évalue la perte générale des Romains, tant en tués qu'en prisonniers, à deux mille huit cents hommes.

Ibid. — *In Ætolos conferebat causam.* Comp. Appien, *Maced.*, ch. x.

Chap. LXI. — *Meliorem partem hostium, equitatum romanum*, etc. *Equites enim illis principes juventutis*, etc. Le corps des chevaliers était composé d'environ sept mille membres; et se formait des Romains les plus riches qui, nobles ou plébéiens, y entraient dès qu'ils possédaient un certain capital fixé par la loi. Ils servaient dans la cavalerie des légions et jouissaient de privilèges assez étendus. Les censeurs choisissaient parmi eux les citoyens qui, par suite du décès d'un sénateur, étaient appelés à entrer dans le premier corps de l'état. C'est surtout dans la période qui s'écoula entre la seconde guerre punique et le tribunat de Tibérius Gracchus que cette classe intermédiaire accrut ses prétentions, jusqu'à ce qu'après la mort de Caius Gracchus elle fût investie, en dépit du sénat, de la puissance judiciaire, et des droits politiques



les plus importants. Voyez Cicéron, *Républ.*, II, 22; Spanb., sur le premier discours de Julien, p. 112; Juste-Lipse, *de Magnit. Rom.*, IV, 2. Cf. Michelet, *Hist. rom.*, t. II, p. 142 et suiv., deuxième édit. et mon *Précis d'Histoire romaine*, ch. XVIII, § 4 p. 216, deuxième édit.

Chap. LXI.— *Ante ora sua audivere*. Gronove lit *facinora*, ou *decora sua audivere*.

Ibid. — *Ad Mopsium*. Dans la même gorge de l'Olympe où se trouvent Myla, Gyrton, Phalanne, Elatée; près du village moderne de Cabila, à l'est de Phalanne.

Chap. LXII. — *Per eos dies*, etc. Comp. Polybe, XXVII, 8; Plutarque, *Apopht.*, et Appien, *Maced.*, ch. X.

Ibid. — *In conditione*. Peut-être faut-il lire avec Gronove *in conditionem*.

Ibid. — *Neque finiri bellum*. Crévier pense que le mot *posse* a disparu de cette phrase et qu'il faut l'y rétablir.

Ibid. — *Pacem petere*. Peut-être *petiere*.

Ibid. — *Cessurum primum*. On a proposé de lire *cessurum quam primum*, ou *et ipsum*.

Ibid. — *Quippe ex fiducia virium esse*. Peut-être *quippe quæ ex fiducia virium esset*.

Chap. LXIII. *Vim superbiamque*. Parmi les commentateurs, les uns sous-entendent *Romanorum*, les autres, songeant qu'il n'est pas dans les habitudes de Tite-Live de parler en termes si défavorables de ses concitoyens, croient que le mot *Macedonum* a disparu de la phrase.

Ibid. — *In certaminibus ludicris*. Tite-Live suit ici de très-près Polybe, comme pour tous les événements de la Grèce à cette époque. Ces mots, *certaminibus ludicris*, font allusion aux circonstances du combat de deux athlètes, Clitomaque et Aristonique, que Polybe a raconté en détail à cette occasion. Voyez les *Fragmenta Vaticana*, d'Angelo Mai, et Polybe, XXVII, 7 et suiv. de l'éd. Didot.

Ibid. — *Thebas ductus exercitus*, etc. Cependant aux ch. XLIV et XLVI Tite-Live montre Thèbes s'alliant avec les Romains, et ne marque nulle part le moment de sa défection. Elle eut sans doute lieu à la nouvelle de la victoire de Persée.

Chap. LXIV. — *Cranonium... agrum*. Cranon (aujourd'hui Crania), dans une gorge de l'Olympe, près du Pénée.

Chap. LXV.—*Quantum accelerare poterat*. Il faut sans doute *accelerari*, ou bien, *poterant*.

Ibid. — *Cestrosphendonis*. Tite-Live a traduit la description de cette arme d'un passage de Polybe (XXVII, 9), que Suidas nous a conservé; mais il en a supprimé quelques détails. Voy. Suidas au mot Κέστρος; J. Lipse, *Poliorc.*, IV, 3.

Chap. LXVI. — *Ex ala quam sacram vocant*. Voyez ch. LVI, et XLIV, 42. Ce corps était sans doute spécialement destiné à combattre autour du roi, et à le défendre.

Ibid. — *Iis cæsis*. On a soupçonné qu'il fallait lire : *frumento onustis, iisque densis, ingens ibi*, etc.

Chap. LXVII. — *Philan*. Phila ou Phla (Fello) était une ville de Thessalie, à l'extrémité N.-O. sur les confins de la Macédoine, près de la vallée de Tempé.

Ibid. — *Ducenta talenta*. 862,400 fr.

Ibid. — *Q. Mucium legatum*. Au ch. XLIX il est désigné comme tribun militaire.

Chap. LXVII. — *Demetrias*. Cette ville, fondée par Démétrius Poliorcète, était vers l'ouest de la Thessalie (près de Volo), sur le golfe Pélasgique.

LIVRE XLIII.

Tite-Live, dans ce livre, n'a cité ici ni les autres auteurs, ni Polybe, à qui il fait de nombreux emprunts. Ch. XVII, comparez les ch. III et suiv. du livre XXVIII, de Polybe qui parle de nouveau du sénatus-consulte au ch. XIV. Néanmoins beaucoup de détails exposés longuement et à plaisir par Polybe, et relatifs aux affaires des Grecs ou à Polybe lui-même, ont été omis par Tite-Live; par exemple, l'assemblée tenue par les envoyés des villes d'Ægium, de Thermes et de Thurium. Les ch. XIX et suiv. sont empruntés à Polybe, ch. III. Mais Polybe a mieux fait ressortir les avantages que Persée aurait pu obtenir par quelques sacrifices d'argent.

Chap. I. — *Legatus*. Q. Mucius. Voy. XLII, 67.

Ibid. — *Carnuntem*. Ville de la haute Pannonie, sur le bord du Danube. On en trouve encore des ruines considérables entre Pétronelle et Altembourg (Autriche), sur les confins de la Hongrie.

Ibid. — *Coloniam suam novam et infirmam*. La colonie d'Aquilée avait été fondée l'an 183. Voy. XXXIX, 55.

Ibid. — *Carnis*. On a cru que le nom de ce pays venait de l'abondance des céréales qui, dans la langue germanique, sont désignées par le mot *Korn*. Ce qui donne quelque vraisemblance à cette conjecture, c'est qu'une médaille, frappée en l'honneur des victoires remportées par Scaurus sur les Carnes et les Liguriens, présente au revers un Mercure avec une corne d'abondance pleine d'épis.

Ibid. — *Frumentum militi datum*. Les soldats romains broyaient et convertissaient eux-mêmes en pain le blé qui leur était distribué. Ces mœurs militaires sont bien éloignées des nôtres; et pourtant l'on verra, par la citation suivante, que le plus grand capitaine des temps modernes ne croyait pas qu'il fût impossible de les ramener parmi nous. « Il ne pouvait y avoir de véritable armée, disait l'empereur, avec nos fours, nos magasins, nos voitures. Il n'y en aurait que quand, à l'imitation des Romains, le soldat recevrait son blé, aurait des moulins à bras, cuirait son pain sur sa petite platine. Avec la méthode romaine, ajoutait-il, on allait au bout du monde; mais encore fallait-il du temps pour amener à la transition d'un tel régime; il ne pouvait s'opérer par un simple ordre du jour. J'en avais eu la pensée depuis longtemps; mais quelle qu'eût été ma puissance, je me fusse bien donné de garde de le commander. Il n'est point de subordination ni de crainte pour les estomacs vides. Ce n'était qu'en temps de paix et à loisir qu'on eût pu y arriver insensiblement. Je l'aurais obtenu en créant des mœurs militaires nouvelles. » *Mémorial de Sainte-Hélène.* »

Ibid. — *Censuerat*. Il vaudrait probablement mieux lire *censuerit*.

Chap. II. — *Quinos recuperatores ex ordine senatorio*. Ces juges étaient ainsi appelés parce que, selon Théophile (sur les *Instit.*), chacun, par leur secours, rentrait dans sa propriété. On croit qu'ils pouvaient être choisis dans la totalité des citoyens romains, mais plus spécialement parmi les juges choisis (*selecti judices*). Cicéron, dans un passage d'une oraison retrouvée par Angelo Mai



(*pro Tullio*, 8) parle des *recuperatores* comme de juges auxquels on avait recours pour accélérer les affaires. *Recuperatores dare, ut quam primum res judicaretur.* Un passage de Pline le jeune fait entendre qu'ils n'étaient pas nommés d'avance, mais au contraire pris à l'improviste, pour décider sur une affaire. *Ut in recuperatoriis judiciis.......... repente apprehensi sinceri judices fuimus* (Epist.; III, 20). M. Hugo, dans son *Histoire du Droit romain* (I, p. 498), réfute Ernesti, qui prétend (*Clav. Cicer.*, v. *Recuperatores*) que les *recuperatores* faisaient partie des centumvirs. Ces derniers juges n'étaient que pour Rome; or on trouve un grand nombre de *recuperatores* dans chaque province. Ainsi Ulpien dit (*Regul.*, I, 13) : *in provincia XX recuperatores, cives romani.* Toutefois ils n'etaient pas précisément dans les provinces ce que les centumvirs étaient à Rome. Dans la capitale comme dans les provinces ils prononçaient en matière de *sponsiones* ou de contestation sur les gages et cautions, attributions qui paraissent n'avoir pas été dans la compétence des centumvirs.

CHAP. II.—*Ampliatus.* Quand la cause n'était pas assez éclaircie, qu'il y avait de nouveaux témoins à entendre, que les juges enfin étaient encore indécis, s'ils devaient absoudre ou condamner, ils donnaient leurs tablettes marquées des lettres N. L. (*non liquet*); le préteur prononçait le mot *amplius*, et la cause était remise à un autre jour, que ce magistrat déterminait. Ce délai se nommait *ampliatio*. Voy. Cic., *pro Cæl.*, X, *pro Cluent.*, XXXVIII; *in Verr.*, I, 9; Aulu-Gelle, XVI, 11.

IBID. — *Quum dicenda de integro causa esset.* Voy. Cic., *Brut.*, XXII; Val.-Max., VIII, 1, 11.

IBID. — *Omissa ea re.* D'autres fois encore le préteur, pour favoriser l'accusé ou ses amis, ajournait la cause jusqu'au moment où il déposait ses fonctions, et s'ôtait ainsi le pouvoir de prononcer sur son sort. Voy. XLI, 22.

IBID. — *Ne frumenti æstimationem magistratus romanus haberet.* Les provinces devaient fournir aux magistrats romains une certaine quantité de blé pour leur usage particulier. Mais, au lieu de la recevoir en nature, ces autres Verrès en exigeaient la valeur en argent, après avoir taxé le blé à un prix excessif. (Voy. Cic., *Verr.*, III, 81; Burm., *de Vectig.*, ch. II.) C'était ce qu'on appelait *frumentum æstimatum*. Les Espagnols obtinrent que désormais les préteurs prendraient le blé en nature, ou que l'estimation en serait publique et faite d'après le prix courant.

IBID. — *Neve cogeret vicesimas vendere.* Les provinces, outre la fourniture dont nous venons de parler, devaient encore vendre du blé aux Romains (*frumentum emptum*), et le trésor comptait aux gouverneurs l'argent nécessaire pour l'acheter. Mais, pour satisfaire une cupidité effrénée, que nous verrons toujours s'accroître dans les dépositaires de l'autorité, et contre laquelle toutes les lois restèrent impuissantes, ils estimaient le blé à un prix très-bas, et gardaient ainsi une grande partie des sommes destinées à le payer. — Voy. Cic., *ibidem*, 70; Burmann, *ibidem*.

CHAP. III. — *Cum quibus connubium non esset*, etc. Le mot *connubium* ne signifie pas *mariage*, comme on le croit et comme on le dit trop souvent. C'était un droit qui rendait celui qui en jouissait habile à contracter un mariage produisant les effets civils. Et cette définition même est encore trop large, en ce qu'elle indique une capacité générale de former un mariage légitime, dans le sens rigoureux du mot, tandis que proprement le *connubium* n'était qu'une capacité relative de s'allier légitimement à tel ou tel individu, qui lui-même devait être dans une condition de réciprocité. C'est donc à tort que les interprètes emploient l'expression *jus connubii*, qui ne se trouve pas dans les auteurs. Le *connubium* étant un droit, il est absurde de dire le *droit du droit*. *Connubium* est toujours employé seul; ainsi la première condition qu'Ulpien exige pour un mariage civil, c'est le connubium : *Justum matrimonium est, si inter eos qui nuptias contrahunt, connubium sit* (*Regul.*, V). Un des effets du *connubium*, par rapport aux enfants issus du mariage, est de leur donner l'état civil du père; tandis qu'en l'absence du *connubium*, ils suivent généralement la condition de la mère : *Quum connubia non sint, partus sequitur matrem.* Ainsi, pour revenir à notre passage, ces quatre mille hommes, nés de soldats romains et de femmes espagnoles, entre lesquels il n'existait pas de *connubium*, devaient être de la même condition que leurs mères. Quelle était donc cette condition? Suivant toute apparence, ces femmes étaient de la classe des *peregrini*, qui comprenait tout ce qui n'était pas citoyen. Mais il y a une difficulté. Il est dit que ces hommes pourront être affranchis par le préteur, *si quos manumisisset* : pourquoi donc les affranchir s'ils sont de simples *peregrini*, mais libres cependant? Sigonius en conclut, sans hésiter, que les enfants issus de l'union de citoyens romains et de femmes ne jouissant pas du *connubium*, naissaient esclaves. Il est inutile de réfuter une erreur aussi évidente. Duker, repoussant avec raison l'opinion de Sigonius, ne voit d'autre moyen d'expliquer cet affranchissement, que de faire de ces femmes espagnoles des captives et des esclaves, qui auraient ainsi transmis cette condition à leurs enfants. La conjecture de Duker expliquerait sans doute le fait de l'affranchissement, mais elle nous paraît tout à fait gratuite. Rien n'autorise à croire que ces femmes aient été dans une condition servile, que Tite-Live n'eût pas manqué d'exprimer (et il le pouvait faire d'un mot, *captivis* ou plutôt *ancillis*), au lieu d'indiquer, comme il le fait, le défaut de *connubium*, qui ne permettait pas aux enfants de suivre la condition de leur père, et d'être citoyens comme eux. Ce défaut même de *connubium* suppose une possibilité de mariage qui n'existait pas entre esclaves et citoyens romains. D'ailleurs si ces femmes avaient été des esclaves; elles auraient appartenu à des maîtres auxquels les enfants auraient été acquis en toute propriété, par le seul fait de leur naissance. Et, dans cet état, ils n'auraient pu disposer de leurs personnes et adresser au sénat une semblable réclamation. Reste donc toujours à expliquer cet affranchissement. Nous avons dit que dans les *peregrini* étaient compris tous ceux qui n'étaient pas citoyens. Mais des droits très-divers établissaient entre tous ces individus des distinctions parfaitement tranchées. Il y avait des peuples jouissant du droit latin, du droit italique, des peuples dits libres, alliés, fédérés (*liberi*, *socii*, *fœderati*); il y avait enfin des *deditii* ou *dedititii*. Ces derniers, parmi lesquels il faut probablement ranger nos femmes espagnoles, étaient les peuples révoltés qui, vaincus par les armes romaines et forcés de se rendre à discrétion, ne se rachetaient de la mort ou de l'esclavage que par un abandon absolu de leurs personnes et de leurs biens. Dans la formule de dédition que nous a conservée Tite-Live (I, 38), des députés se livrent, eux et leur peuple, *urbem*, *agros*, *aquam*, *terminos*, *delubra*, *utensilia*, *divina humanaque omnia*. Primitivement on les faisait passer sous le joug,



et ils étaient ensuite renvoyés libres, ἀπολύειν ἐλευθέρους (Denys d'Halic., *Antiq. Rom.*, III, p. 159). Souvent la république laissait tout ou partie des terres conquises aux anciens habitants, en exigeant une redevance du dixième, ou quelque impôt semblable, tant que durait la possession ; mais la république conservait toujours le domaine direct, la propriété, et avait le droit de revendiquer la terre et d'expulser le possesseur. Ces *dediti* restaient à jamais dans cette condition, eux et leurs descendants, qui prenaient le nom de *dedititii*. Il serait curieux, mais non sans difficulté surtout à cette époque, de développer les conséquences légales de cet état. Ce qui est remarquable, c'est qu'après avoir perdu leur propriété par la conquête, ils n'en pouvaient acquérir d'autre ni sur le territoire ni sur les terres de Rome, parce qu'ils ne jouissaient pas du *commercium*. Il leur fallait donc languir dans la misère. Tout ce qu'ils pouvaient obtenir c'était une possession des plus précaires, qui faisait d'eux une sorte de gens de mainmorte, des *Lastbauern*, suivant l'expression de Niebuhr. Et l'avarice des gouverneurs aggravait encore leur position et les transformait en de véritables serfs taillables et corvéables à merci.

Niebuhr a parfaitement exposé ce qu'on peut appeler la théorie des rapports de l'état dominant avec l'état vaincu. « Quand une communauté de citoyens était contrainte de se rendre au vainqueur, elle se soumettait à lui comme à son maître, de telle sorte que la république lui remettait sa souveraineté, et les particuliers la libre possession de leurs biens, de leur liberté, de leur vie, sans aucune restriction. L'état vaincu se trouvait alors avec l'état dominant dans les mêmes rapports que l'individu qui avait perdu son indépendance par suite de l'arrogation ou du *nexum* (engagement de la personne par dettes). Celui qui cessait d'être son maître ne conservait qu'à titre de pécule ce qui jusque-là avait été sa propriété. Il en était de même de l'état qui avait livré sa *res publica* à un maître; de telle sorte que, suivant son gré, celui-ci pouvait prendre ce qu'il voulait, et non-seulement le territoire communal, mais la fortune de chacun. Cette privation des droits ne cessait que lorsqu'un acte semblable à l'émancipation avait rétabli la capacité personnelle. » (*Hist. Rom.*, t. II, p. 336 de la tr. fr. Il faut lire aussi son beau chapitre sur le domaine public, t. III, p. 175.)

On doit probablement voir, dans l'affranchissement de ces hommes par le préteur, l'acte d'émancipation nécessaire, suivant Niebuhr, pour les rétablir dans leur capacité personnelle, et leur permettre de s'élever à une condition meilleure. Toutefois il serait peut-être difficile de trouver un autre exemple d'affranchissement solennel appliqué à des déditices. On ne peut non plus donner ici à *manumittere* un sens général; ce mot étant toujours pris, surtout quand il s'agit d'un magistrat, d'un préteur, dans une acception spéciale, que confirme d'ailleurs pour cet exemple l'appellation de *libertorum* donnée plus loin à la colonie. Il y a cependant au Digeste un fragment du jurisconsulte Paul, qui pourrait autoriser la conjecture d'une simple déclaration d'affranchissement, sans aucune des formalités ordinaire de la vindicte. *Imperator quum servum manumittit, non vindictam imponit, sed quum voluit, fit liber is, qui manumittitur.* (*Digest.*, XL, I, 14.) Comme on le voit, la simple volonté de l'empereur suffisait pour conférer la liberté à l'esclave qu'il affranchissait. L'empereur n'avait ce privilége qu'en vertu de sa souveraineté, et comme réunissant en sa personne tous les droits qui appartenaient auparavant au peuple romain. Ce privilége de la souveraineté, le peuple l'exerçait sous la république; il déléguait au préteur le pouvoir de déclarer libres, par une sorte d'affranchissement, des hommes qui n'étaient pas esclaves. Car les déditices ne perdaient que la liberté civile; ils conservaient leur ingénuité et leur liberté naturelle; et, quelque restreinte que fût cette liberté, c'était encore la liberté, et ce n'était pas l'esclavage; *Pessima deditiorum libertas*, dit Gaius. On pourrait demander quel avantage ils trouvaient dans cette fiction qui les faisait considérer comme affranchis. C'est que pour les déditices il n'y avait aucun espoir d'arriver à une position plus favorable; tandis que placés dans la condition d'affranchis, n'eussent-ils même que le droit latin, ils pouvaient s'élever plus haut et entrer dans la cité, en remplissant par exemple quelque magistrature dans la colonie. Et ce privilége ils n'avaient pu l'obtenir que par la faveur que méritait leur naissance.

CHAP. III. — *Carteiam ad Oceanum*. Cartéia (Rocadillo), ville de la Bétique, au fond du golfe de Gibraltar. Les médailles qu'on a trouvées près de Rocadillo ne permettent pas de douter de son emplacement.

CHAP. III et IV. — (Supplément.) Pour remplir la lacune qui existe ici l'on a suivi Appien (*Guerres puniques*); Pline (IV, VII); les fastes capitolins Zonaras, Polybe et Diodore; les sommaires des livres XLII et XLVII; Plutarque (*Vie de Paul Émile*) et Florus (II, 17).

IBID. — *Antium*. Aujourd'hui Nettuno, sur un rocher au bord de la mer. Selon Strabon, les riches habitants de Rome venaient s'y délasser de la fatigue des affaires. Parmi les beaux édifices dont cette ville était ornée, on remarquait un temple d'Esculape, où séjourna le serpent divin apporté d'Épidaure en Grèce, par les ambassadeurs romains, l'an 462. On voit encore, sur l'emplacement d'Antium, des ruines remarquables.

IBID. — *Centum triginta millibus æris*: 6,500 fr. de notre monnaie.

IBID. — *Centum millia denarium* : 82,000 fr.

IBID. — *Tritici quinquaginta millia modium* : quatre mille trois cent vingt hectolitres.

CHAP. V. — *Japydum*. Les Japydes ou Japodes étaient un peuple celtique, de l'Illyrie, entre la Save et la mer Adriatique (Croatie).

IBID. — *Ex binis millibus æris* : 100 fr. de notre monnaie.

IBID. — *Quinque pondo auri*. La livre romaine étant de trois cent vingt-quatre grammes, cinq livres d'or valaient seize cent vingt grammes.

IBID. — *Viginti pondo* : six kilogrammes quatre cent quatre-vingts grammes.

CHAP. VI. — *Frumenti centum millia* : huit mille six cent quarante hectolitres.

IBID. — *Alabandenses templum urbis Romæ*. Tacite (*Ann.*, IV, 56) nous représente les Smyrnéens comme se vantant d'avoir les premiers imaginé cet acte d'adulation, sous le consulat de M. Porcius Caton, c'est-à-dire vingt-cinq ans avant les Alabandiens. Alabanda était une ville d'Asie Mineure, dans la Carie, à quelque distance au sud du Méandre.

IBID. — *Quinquaginta pondo* : seize kilogrammes, plus deux hectogrammes.

IBID. — *Lampsaceni*. Lampsaque (Echerdak), sur les bords de l'Hellespont; ce n'est plus qu'un village.



Chap. VI. — *Octoginta pondo coronam* : vingt-cinq kilogrammes neuf cent vingt grammes.

Ibid. — *Tritici decies centum millia* : quatre-vingt-six mille quatre cents hectolitres.

Ibid. — *Hordei quingenta* (sous-entendu *millia*) : quarante-trois mille deux cents hectolitres.

Chap. VII. — *Spoliataque sacrilegiis*. Gronove propose de lire : *spoliaque sacrilegii*.

Chap. VIII. — *Bellum Persi et ante Philippo patri ejus intulisse populum romanum pro libertate Græciæ*, etc. On voit que le sénat cherchait, pour le moment, à se ménager l'alliance des Grecs, avec autant de zèle que Persée mettait d'indifférence à profiter du penchant qui les portait vers lui. En effet, tandis que beaucoup d'autres magistrats avaient été impunément cruels et spoliateurs et soustraits à la justice, Lucrétius fut abandonné par l'aristocratie à la vindicte des lois. — Comp. aussi ch. xvii.

Ibid. — *Mulctamque decies centum millium æris* : 50,000 fr.

Chap. IX. — *Lunam* (Lunegiano) : dans la Ligurie, sur la Macra (Magra), avec un port en forme de croissant.

Ibid. — *Issam*. Ile de l'Illyrie, dans le golfe Adriatique (Voy. XXXI, 45), aujourdhui Lissa.

Ibid. — *Lychnidum*. Aujourd'hui Ochrida, près d'un lac d'où sort le Drilo (Drin), sur le chemin de Dyrrachium à Thessalonique.

Chap. X. — *Uscana*. Capitale des Pénestes (riverains du lac Trébouchi), sur les limites de l'Illyrie et de la Macédoine, dans le Dibra supérieur.

Chap. XI. — *Ante diem quintum calendas*. Ces mots sont suivis, dans beaucoup d'éditions, de celui de *septembres*. C'est évidemment une erreur. Il faut lire : *calendas februarias*.

Ibid. — *Hoc anno intercalatum est*. L'année de Numa était lunaire et n'avait que trois cent cinquante-cinq jours. Comme il manquait dix jours cinq heures quarante-huit minutes cinquante-sept secondes pour faire correspondre le cours de l'année avec celui du soleil, on intercalait tous les deux ans un mois extraordinaire entre le vingt-troisième et le vingt-quatrième jour de février. Les pontifes avaient la faculté de lui donner le nombre de jours qu'ils jugeraient nécessaires, et abusaient de ce pouvoir selon leurs intérêts ou ceux de leurs amis. Ainsi les mois se trouvèrent transportés hors de leurs saisons respectives. Les mois d'hiver furent placés en automne et ceux d'automne en été. Enfin César, pour détruire ce désordre, en supprima la source, l'usage des intercalations, et régla l'année selon le cours du soleil.

Ibid. — *Terminalia*. Cette fête tombait sur le 21 février. Elle avait été instituée par Numa en l'honneur du dieu Terme.

Ibid. — *Calendæ intercalares*. On appelait ainsi le premier jour du mois intercalaire.

Ibid. — *Flaminius... pontifices duo*, etc. Il parait qu'il existe ici une lacune que devaient combler plusieurs autres noms propres.

Chap. XII. — *Tribunos his non permissum ut consules facerent; populos creavit*. Comp. XLII, 31 et 35.

Chap. XII. — *Ex Italia... scribi jussit*. Ici semble manquer le chiffre des alliés levés pour la marine, en Italie.

Chap. XIII. — *In æde primigeniæ Fortunæ, quæ in colle est*. Ces derniers mots servent à distinguer le temple que la Fortune avait, sous ce surnom, sur le mont Quirinal, de celui que Servius Tullius lui avait érigé sur le Capitole. Comp. XXXIV, 53; Plutarque, *de Fort. Rom.*

Chap. XIV. — *Quod et juniores non responderent*. On se rappelle que deux ans auparavant les citoyens s'étaient enrôlés avec le plus grand empressement, séduits par les richesses que les légionnaires avaient rapportées de la Macédoine et de l'Asie. Voy. XLII, 32.

Ibid. — *Magna patrum....* Le mot *consensione* semble avoir été omis.

Ibid. — *Gratiosa missio*. On appelait ainsi un congé obtenu, par la faveur du général, avant le temps légal (vingt ans pour les fantassins, dix pour les cavaliers). Le congé légitimement obtenu se nommait *honesta missio*.

Chap. XV. — *Indigne patiente prætorum arbitrio*. Gronove a corrigé l'irrégularité de cette phrase en lisant *patiens* au lieu de *potiente*.

Ibid. — *Causam stipendiis* (*nondum emeritis*) *missorum*. L'intercalation de ces deux mots, entre *stipendiis* et *missorum*, est due à Crévier. Gronove croyait qu'il fallait suppléer seulement *emeritis*.

Chap. XVI. — *Flammam invidiæ adjecere edicto*. Les fermiers, *publicani*, étaient presque tous de l'ordre des chevaliers, et l'on avait pour eux, à Rome, une grande considération. Cicéron leur donne le titre d'*amplissimi viri*, d'*honestissimi*, d'*ornatissimi*. Il dit d'eux : « Florem equitum romanorum, ornamentum civitatis, firmamentum reipublicæ, publicanorum ordine contineri. » Voy. Cic. *pro leg. Man.*, 7; *pro Planc.*, 9. Dans les provinces, au contraire, ils étaient détestés. Les chevaliers qui affermaient les revenus de l'état étaient partagés en diverses compagnies, qui avaient chacune un président, *magister societatis*. (Cic., *Fam.*, XIII, 9.)

Ibid. — *Publica vectigalia aut ultro tributa conduxissent*. Voy. XXXIX, 44.

Ibid. — *Ad hastam suam*. *Hasta censoria* ou *locationis* était une pique plantée, par les censeurs, dans la place publique, quand ils donnaient à ferme les revenus de la république. Voy. IV, 53 et la note sur le ch. xviii du livre xxiv, t. I, p. 911.

Ibid. — *Avocatam a se concionem*. Voy. I, 6. Il parait que personne n'avait le droit d'usurper la présidence d'une assemblée convoquée par un tribun; ce qui était permis à quelques magistrats, au rapport d'Aulu-Gelle, pour d'autres assemblées.— Voy. Aulu-Gelle, livres XII et XIV.

Ibid. — *Bona consecravit*. Les tribuns usaient parfois d'une espèce de confiscation qui consistait à consacrer les biens d'un citoyen à une divinité quelconque. Dès lors le propriétaire n'avait plus aucun droit à exercer sur eux. Cependant l'abus de cette mesure était devenu tel, que le plus souvent on n'y avait plus égard.

Ibid. — *Atrium libertatis*. Cet édifice était sur le mont Aventin. Les censeurs s'y réunissaient ordinairement, et y déposaient, comme on le voit ici, leurs archives.

Ibid. — *Servis publicis*. Les esclaves appartenant à la



république servaient dans leurs fonctions, non-seulement les censeurs, mais encore les préteurs, les édiles, les questeurs et les autres magistrats.

Chap. XVI. — *Ex duodecim centuriis.* Il faut lire : *ex octodecim*. Voy. I, 43.

Chap. XVII. — *Legati qui in Græciam missi erant, senatusconsultum*, etc. Comp. Polybe, XXVIII, 3 à 7, 11, 14.

Chap. XVII. — *Cephalus*, prince des Molosses, poussé par Charops à embrasser le parti de Persée. Voy. Polybe, XXVII. 15; XXX, 6 à 8.

Ibid. — *Dardanos recens domuisset bello*. Le récit de cette expédition se trouvait sans doute dans la portion de ce livre qui est perdue. La Dardanie est aujourd'hui appelée le pays des Dibrans.

Ibid. — *Stuberam*. Voyez XXXI, 39.

Ibid. — *Uscanam*. Persée attaque ici une ville que nous avons vue, au ch. x, lui rester soumise. Peut-être avons nous perdu le passage où il était dit que depuis elle était tombée au pouvoir des Romains.

Ibid. — *Primum arma ademit.* Ici manque évidemment un second membre de phrase, qui suivait celui-ci, et dont le sens devait être qu'il les fit prisonniers.

Chap. XIX. — *Quatuor millia autem hominum erant*. Quelques commentateurs ont pensé qu'un si grand nombre de soldats romains ne se serait pas rendu aussi facilement. Ils ont supposé que peut-être un copiste avait fait du premier M, désignant le nombre mille, le chiffre IIII, et qu'il fallait lire *duo millia*.

Ibid. — *Oæneum*. Dans les défilés que traverse le chemin de Scadra. C'est aujourd'hi Cidérisso.

Ibid. — *In Labeates.* Peuple d'Illyrie, qui habitait aux environs du lac Labeatis (Zeata), près de la ville de Scodra (Scutari).

Ibid. — *Dracidacum*. Dans les mêmes défilés qu'Oæneum.

Ibid. — *Amnis Artatus*. C'était probablement un affluent du Drin.

Ibid. — *Apuleum*. Ce nom est sans doute altéré. Polybe appelle ce Macédonien, Adæus, et Reiske pense que le manuscrit dont Tite-Live a fait usage portait APPIΔAION.

Chap. XX. — *Scordi montis*. Le mont Scordus ou Scodrus sépare la Dardanie de la Mœsie. Il est appelé actuellement l'Argentaro.

Ibid. — *Scodram*. Cette capitale de Gentius est maintenant le chef-lieu du Sangiac de la haute Albanie, et porte le nom de Scutari, devenu célèbre dans les guerres civiles dont l'Albanie a été le théâtre.

Ibid. — *Lissi*. Aujourd'hui Alessio, petite ville de l'Illyrie, sur les frontières de la Macédoine, près du Drilo (Drin).

Ibid. — *Ancyram*. Ce nom est probablement altéré. Ancyre ne figure nulle part au nombre des villes d'Illyrie.

Chap. XXI. — *Dyrrachium* (*tum Epidamni magis celebre nomen Græcis erat*). Cette ville célèbre, aujourd'hui Durazzo, était située sur la côte de l'Illyrie (Dalmatie), au sud du Drilo (Drin). Lorsque les Romains y établirent une colonie ils changèrent son premier nom d'Épidamne, qui leur paraissait de mauvais augure, parce qu'il semblait renfermer le mot *damnum*, et l'appelèrent Dyrrachium, du nom de la presqu'île sur laquelle elle est bâtie.

Chap. XXI. —*Phanotem Epiri castellum*. Ses ruines se trouvent près de Conispolis, à peu de distance de la Savonia, sur le territoire de Bouthrinto, l'ancienne Buthrotum.

Ibid. — *Stratum*. Les ruines de cette ville sont encore considérables, et se nomment *Porta*.

Ibid. — *Citium montem*. Aujourd'hui le mont Mezzovo, entre la Macédoine et l'Étolie.

Ibid. — *Nicæum*. Νικαῖον, victorieux. Ce temple devait se trouver dans la vallée de Janina.

Ibid. — *Ad Arachtum*. Voy. XXXVIII, 3. L'Arachtus ou Aréthon se jette dans le golfe d'Ambracie (golfe de l'Arta). C'est aujourd'hui le fleuve Rogous.

Chap. XXII. — *Petitarum amnem*. Le Pétitaros était une branche de l'Achéloüs, appele maintenant Aspro-Potamos.

Ibid. — *Epirotarumque transfugæ*. Les Epirotes du parti de Céphale (Voy. ch. xviii). Mais peut-être aussi pourrait-on lire de preférence : *Ætolorumque*.

Chap. XXIII. — *Rex cum minore vexatione*, etc. D'autres lisent : *rex non minore*, etc.

Ibid. — *Superatis angustiis in campo quem Elæona vocant*. La ville d'Eléoute, dont cette plaine était sans doute voisine, se nomme maintenant Palæa-Avli. Elle occupe le sommet d'un mamelon dépendant de la chaine de Delvina.

Ibid. — *Agrum Antigonensem*. Antigonie était en Chaonie, près de la ville moderne de Tébélen, dans le défilé de Cormovo.

Ibid. — *Per Parthinorum socias urbes*. Les Parthiniens habitaient le pays qui dépend aujourd'hui d'Elbassan.

Ibid. — *Sacrificii causa*. Voy. IV, 2.

Ibid. — *Cassandriam*. Ville de Macédoine, dans la Chalcidique. Elle occupait et formait presque tout l'isthme de la presqu'île de Pallène. Elle avait primitivement porté le nom de Potidée; mais Cassandre, usurpateur de la Macédoine, la fortifia, l'embellit et lui donna son nom.

LIVRE XLIV.

La source de tout ce qu'on lit aux ch. iii et suiv. est incontestablement Polybe, qui nous a fait connaître qu'ayant été envoyé comme ambassadeur, mission sur laquelle Tite-Live garde le silence, il fut témoin oculaire de tous les combats livrés aussitôt après l'entrée des Romains en Macédoine. La description si exacte des lieux, qu'on trouve aux ch. vi et xi, montre que c'est à son récit que Tite-Live s'attache et Appien qui suit Polybe (*Except.* xii et xiii, p. 529. Schweigh.). est d'accord avec Tite-Live (ch. iv et vi). Le chap. ix est pris de Polybe (XXVIII, 12). Au ch. xiii Tite-Live signale le dissentiment de Valérius Antias. Au ch. xvi il cite Claudius entre plusieurs autres. Le chap. xxiii est traduit de Polybe; seulement Tite-Live omet les noms des otages (Polybe, XXIX, 2). Au ch. xxii, le discours de Paul-Émile est tiré du ch. xxiv (*Excerpt. Maii*, p. 426). Aux ch. xxv



et suiv. (*ib.*, p. 428) Appien s'exprime sur les projets d'Eumène (ch. xxv) d'une manière conforme à ce que dit Tite-Live, et il a suivi Polybe. Ch. xxix, Tite-Live a resserré la narration très-développée de Polybe, au sujet de l'assemblee des Rhodiens, et des harangues qui y furent prononcées (XXIX, 4 et 5). Pour le ch. xxx, voy. Polybe, XXIX, *Eclog.*, 5. Au chap. xxxv, notre auteur suit Polybe (XXIX, 26), avec lequel il est d'accord, même sur le nombre des troupes, quoique cependant les avis fussent divisés sur ce point. Voy. dans Plutarque (*Vie de Paul-Émile*, ch. xv et suiv.), la narration de Scipion lui-même, que Tite-Live et peut-être Polybe semblent n'avoir pas connue. Pour les ch. xxvii et xlii, voy. Polybe, chap. vi.

Chap. I. — *Cum quinque millibus.* Crévier fait remarquer qu'il manque quelque chose ici, parce qu'un nombre ne se place jamais ainsi d'une manière abstraite, et sans que son unité soit exprimée. En outre, ce nombre parait altéré: car il s'agit ici du supplément de l'armée de Macédoine; et on a vu plus haut (XLIII, 12) que ce supplément devait se composer de six mille fantassins romains, six mille alliés latins, deux cent cinquante cavaliers romains et trois cents alliés, en tout douze mille fantassins et cinq cent cinquante cavaliers.

Chap. II. — *Exponerent in concilio.* Voyez, dans Drakenborch, une longue note de Gronove, où celui-ci établit, par de nombreux exemples, la différence qui existe entre *concilium* et *consilium*, et d'où il résulte qu'il faut lire ici *consilio*, et non *concilio*.

Ibid. — *Ad castellum quod super*, etc. « Le pont appelé Lapathus. » *Castellum* n'a jamais signifié un *pont*; et si par extraordinaire il avait eu ce sens ici, Tite-Live n'eût pas dit ensuite : *Lapathus vocatur locus*. Ce qui a probablement trompé le traducteur, c'est *super paludem*; mais cela veut dire simplement, *le fort qui dominait le marais Ascuris*.

Chap. III. — Cette édition porte, dans le latin et dans le français, Ortolophus et Ortolophe, au lieu de Octolophus. Ce ne peut être une variante; car il n'en existe d'autres que celle d'*Octolopus* qu'on trouve dans les anciennes éditions et qui a été corrigée par Sigonius. Il faut donc admettre que c'est une faute d'impression.

Ibid. — *Regis... castra.* « Où nous avons dit que le roi Philippe avait établi son camp. » Le traducteur a rempli la lacune du texte d'après la restitution de Sigonius : *regis castra Philippi fuisse*. Cette restitution est mauvaise, elle s'appuie sur une fausse interprétation d'un passage de Tite-Live (XXXI, 36), où il est bien question d'un camp auprès d'Octolophe, mais où Sigonius a vu, je ne sais comment, que comme il s'agissait de la guerre entre Philippe et T. Quinctius, ce camp devait être celui de Philippe. Tite-Live dit en cet endroit que ce camp était celui de P. Sulpicius, qui fut consul deux ans avant T. Quinctius.

En outre, selon la remarque de Crévier, il résulte du récit de cette guerre entre Philippe et P. Sulpicius, qu'Octolophe (ὀκτὼ λόφοι, *les huit éminences*) était située dans la partie occidentale de la Macédoine, et fort loin d'Héraclée, de Phila et de Dium, qui sont les premières villes devant lesquelles dut se trouver Q. Marcius au sortir des montagnes. Et alors de deux choses l'une : ou il y eut deux villes de ce nom, l'une chez les Dassarètes, l'autre sur les frontières de la Perrhébie, ou le texte est altéré ici.

Chap. III. — *Turrim Eudieru.* Si ce nom n'est pas altéré, il aura été tiré de l'abondance des eaux qui se trouvaient dans le voisinage de cette tour, de εὖ et de διερός, humide.

Ibid. — *Per invia transgressus.* Le consul A. Marcius Philippus avait résolu de porter la guerre en Macédoine, et d'attaquer Persée au centre de ses états. Pour exécuter ce dessein, il fallait traverser une partie de l'Olympe, dont les passages les moins difficiles étaient gardés par des corps considérables de Macédoniens. Le consul dut donc se décider à prendre sa route par la partie la plus impraticable de ces montagnes, que l'ennemi n'avait pas cru nécessaire de garder. Quoique Tite-Live n'indique pas précisément la route que tinrent les Romains, il en dit assez pour que nous puissions en inférer qu'ils durent passer à la hauteur de Dium, et non loin du golfe thermaïque. Voyez le général Armandi, ouvrage cité, ch. ix.

Chap. V.—*Per proclive*, etc. Il est impossible, en lisant la traduction, de se faire une idée du moyen employé par les Romains pour transporter les éléphants. En effet, deux longues poutres enfoncées en terre, et en travers desquelles on pose des planches, ne peuvent constituer un pont. Il faut entendre non pas deux simples poutres, mais deux systèmes de poutres, composés chacun de deux poutres réunies à angle droit; la plus longue s'appuyant sur le sol par son extrémité libre, puis s'inclinant légèrement en suivant la pente, *per proclive sumpto fastigio*, et soutenue dans cette position, à son autre extrémité, par une poutre plus petite, qui formait comme sa partie inférieure, *ex inferiore parte*, et qui, enfoncée verticalement en terre, lui servait de pied; de telle sorte que le tout représentait une sorte de triangle dont la ligne du sol était le troisième côté. Et c'est sur ces espèces de triangles éloignés l'un de l'autre d'un peu plus que la largeur du corps d'un éléphant, qu'étaient posées en travers les planches recouvertes de terre qui formaient le sol du pont. Lorsque la construction du pont était achevée, on faisait avancer quelques éléphants sur la première rampe et vraisemblablement on mettait en tête les femelles ou les plus dociles, et avant qu'ils fussent arrivés à l'extrémité, on retirait les poutres qui servaient d'étai, et, le pont s'affaissant, les éléphants étaient forcés de se laisser glisser jusqu'au pont inférieur, pour lequel on répétait la même manœuvre, continuant ainsi d'étage en étage, jusqu'à ce que l'on fût parvenu au pied de l'escarpement.

Suivant Rollin, il faut supposer, ce que ne dit pas Tite-Live, que chaque pont était capable de contenir tout ce qu'il y avait d'éléphants dans l'armée romaine; mais cette opinion n'est pas soutenable. Les Romains pouvaient avoir alors au moins une vingtaine d'éléphants, puisque Massinissa leur en avait envoyé vingt-deux peu de temps auparavant, conduits par son fils Misagène (Voyez Tite-Live, XLII, 62). On ne pouvait en engager un aussi grand nombre à la fois sans s'exposer à des accidents qui auraient compromis toute l'entreprise. D'après la description de Tite-Live, la distance des solives et des madriers qui servaient de support au pont, était calculée sur la largeur du corps d'un éléphant. Il est donc évident qu'on ne pouvait les faire passer que sur une seule file, et non pas plusieurs de front. Or, comme il devait y en avoir au moins une vingtaine, il aurait fallu un pont de deux cents pieds de long, ce qu'on ne peut admettre sans absurdité. De la largeur de trente pieds donnée au pont, le général Armandi tire



cette conséquence qu'on devait garnir le pont d'un parapet, pour lui donner l'apparence d'une véritable route.

Chap. V. — *Fastigio*, d'après la remarque de Crévier, doit s'entendre, non pas dans son sens propre, celui de toit, ou élévation graduelle de bas en haut, mais au contraire dans le sens de *clivus*, inclinaison de haut en bas ; ce qui revient au même, puisqu'un plan incliné, vu de bas en haut, offre aussi l'aspect d'un toit. C'est ainsi qu'on dit indistinctement *altum* et *profundum*.

Il y a encore une faute dans le texte de cette phrase. Il faut lire : *transversi incumbentes tigni*, au lieu de *transverso incumbentes tigno*.

Chap. VI. — *Exsiluisset e solio.* « S'élançant de sa chambre, » Non pas de la chambre, mais de la baignoire. Car *solium* est le siége, la partie de la baignoire où l'on est assis. Appien, *Maced.*, ch. XIII : Ὁ δὲ ἐξήλατο τοῦ ὕδατος, βοῶν, ὅτι ἑαλώκοι πρὸ τῆς μάχης.

Ibid. — *Duos ex amicis*, etc. Voici la leçon vulgaire : « Duobus ex amicis Pellam, alterum Asclepiodotum, ubi « pecunia deposita erat. » Évidemment *Pella* n'est pas un nom d'homme, ni *Asclepiodotus* un nom de ville, comme le remarque Gronove qui voudrait lire : « duos « ex amicis Hippiam, alterum Asclepiodotum ex præsi- « diis revocat », en supprimant « ubi pecunia deposita « erat, » qu'il regarde comme une interpolation introduite dans le texte, lorsque *Hippiam* eut été altéré en *Pellam*. Mais ceci souffre bien des difficultés et ne remédie guère à ce qu'il y a de tronqué et d'incomplet dans la phrase ; pas plus que la leçon admise dans le texte de cette édition. Ce qu'on lit dans Tite-Live, ch. X, prouve qu'il y a ici plus qu'une altération de texte, mais certainement une lacune que Crévier a essayé de remplir, d'après le passage de Tite-Live cité plus haut, et d'après Diodore (*Excerpt. Vales.*, p. 310), et Appien, (*Maced.*, ch. XIV.) Voici la restitution de Crévier, que le traducteur a suivie : « Duobus ex amicis Niciam profi- « cisci jussit Pellam, ubi pecunia deposita erat, et quid- « quid ejus ibi nancisceretur in mare dejicere : alterum « Andronicum misit Thessalonicam ut navalia incen- « deret. Simul Hippiam et Asclepiodotum ex præsidiis « revocat. » Appien, *loc. cit.*, Νικίαν καὶ Ἀνδρόνικον ἐπὶ τὸν καταποντισμὸν τῶν χρημάτων καὶ τὸν ἐμπρησμὸν τῶν νεῶν ἐπεπόμφει. Dans Diodore, *loc. cit.*, Nicias est appelé Nicon, et c'est à Phacus et non à Pella qu'il est envoyé : Νίκωνα μὲν τὸν θησαυροφύλακα ἐξέπεμψε, συντάξας τὴν ἐν τῷ Φάκῳ γάζαν καὶ τὰ χρήματα καταποντίσαι. Mais, selon la remarque de Valois, il est certain que le trésor royal n'était pas à Phacus mais à Pella. Tite-Live, ch. XXIII : « Pellam ad thesauros regios missis qui pecu- « niam acciperent » ; et ch. XLVI : « Et gaza regia in eo « loco erat (*Pella*). Polybe, XXIX, 5 : Τοὺς ἐπὶ τὰ χρήματα παρόντας εἰς Πέλλαν εξέπεμψεν, ὡς ἐκεῖ παραληψομένους.

Ibid. — *Ipse ab Dio*, etc., *auratis statuis omnibus raptis*, ... *incolas ejus loci*, etc. C'est une correction peut-être téméraire de la leçon vulgaire, « auratis sta- « tuis raptim, ne præda hosti essent, in classem con- « gestis, ocius demigrare Pydnam cogit. » Il est vrai que la phrase est incomplète, et qu'on ne sait à quoi se rapporte *demigrare* ; mais, à l'aide d'un très-léger changement, Périzonius la rend acceptable. En lisant *cogitat* au lieu de *cogit*, c'est Persée qui songe à se réfugier à Pydna, ce qu'il fit en effet, comme on le voit à la fin du chapitre : *ad Pydnam refugit*. Toutefois, un passage de Diodore, que Tite-Live traduit probablement ici, nous apprend que Persée força les habitants de Dium de se retirer à Pydna avec leurs femmes et leurs enfants. Ὁ αὐτὸς, τοὺς χρυσοῦς ἀνδριάντας ἀνασπάσας ἐκ Δίου, πάντας τοὺς ἐκ τῆς πόλεως ἀναλαβὼν μετὰ τέκνων καὶ γυναικῶν ἀνεχώρησεν εἰς Πύδναν (*Excerpt. Vales.*, p. 310). Peut-être y a-t-il une lacune dans la phrase ; mais c'est bien s'aventurer que de changer *in classem congestis*, *ocius* en *incolas ejus loci*, quoique le sens s'y prête. — La traduction n'a pas ici toute l'exactitude désirable.

Chap. VI. — *Qua exiguum jumento*, etc. Ce récit paraît exagéré. Les auteurs s'accordent bien avec Tite-Live sur la longueur du défilé, mais non sur la largeur. Pline, *Hist. Nat.*, IV, ch. VIII : « Tempe vocantur quinque « millium passuum longitudine, et ferme sequijugeri la- « titudine, ultra visum hominis attollentibus se dextra « lævaque leniter convexis jugis. Elien (*Var.*, *Hist.*, III, ch. I) : τὸ μὲν μῆκος ἐπὶ τεσσαράκοντα διήκει σταδίους, τόγε μὴν πλάτος, τῇ μέν ἐστι πλέθρου, τῇ δὲ καὶ πλεῖον ὀλίγῳ. Ainsi là où, d'après Tite-Live, une bête de somme peut à peine passer, il y a, selon Pline, une largeur d'un arpent et demi, et selon Élien de cent pieds et quelquefois plus. En outre, ces rochers à pic, qu'on ne peut regarder sans vertige, sont dans Pline : *leniter convexa juga*.

Chap. VII. — *Et multitudine statuarum.* C'étaient les statues des cavaliers tués au passage du Granique. Alexandre les avait fait faire par Lysippe, et placer à Dium pour donner une nouvelle splendeur à cette ville, détruite par les Étoliens.

Chap. VIII. — *Enipei amnis.* C'est un fleuve de la Macédoine, qui prend sa source dans l'Olympe et vient se jeter dans la mer, non loin de Dium. Il y avait dans la Thessalie un autre Enipeus, qui coulait près de Pharsale et se jetait dans l'Apidanus.

Chap. IX. — *Bestiis omnium gentium.* On a voulu corriger *omnium generum* ; mais on peut fort bien se passer de la correction. Les magistrats qui donnaient les jeux tenaient à honneur de montrer au peuple, non-seulement des bêtes féroces de toute espèce, mais des bêtes féroces venues de toutes les parties du monde. Et c'est ainsi qu'il faut entendre *omnium gentium*.

Ibid. — *Fastigatam sicut tecta ædificiorum sunt.* Cf. J. Lipse, *Poliorc.*, I. 5. Polybe, XXVIII, 12 : τοὺς θυρεοὺς ὑπὲρ τῆς κεφαλῆς ποιήσαντες συνέφραξαν, ὥστε τῇ τῶν ὅπλων πυκνότητι κεραμωτῷ καταρρύτῳ γίγνεσθαι παραπλήσιον. C'est bien *fastigatam* qu'il faut lire, et non *fastigiatam*, comme on trouve dans plusieurs éditions, Crévier entre autres. Silius Italicus, V, 50 :

Mediamque per alvum
Sensim fastigans, compressa cacumina nectit.

Chap. XI. — *Nec minus, quam inclytus magnitudine.* Au lieu de *inclytus magnitudine*, la leçon ordinaire porte, *in altum magnitudine*. Ces trois mots paraissent, à bon droit, suspects, et Drakenborch est d'avis de les supprimer, comme ayant été introduits maladroitement dans le texte. Il ne semble pas avoir connu la leçon de cette édition ; leçon qui n'a d'autre inconvénient que celui d'offrir une idée assez oiseuse.

Ibid. — *Cervis etiam objectis.* C'étaient des pieux fichés en terre et bifurqués par le haut, comme le bois d'un cerf, d'où ils ont pris leur nom. Conf. Varron, liv.



V, 117, p. 55 Egger. Ils servaient d'étais aux cabanes. Virgile, *Eclog.*, II, 29 :

Atque humiles habitare casas et figere cervos.

Mais on les employait surtout à la guerre, pour les retranchements, comme on peut voir dans ce passage de César, VII, 72 : « Duas fossas quindecim pedes latas, « eadem altitudine perduxit, quarum anteriorem cam- « pestribus et dimissis locis, aqua ex flumine derivata « complevit. Post eas aggerem et vallum duodecim pe- « dum exstruxit. Huic loricam pinnasque adjecit, gran- « dibus cervis eminentibus ad commissuras pluteorum « atque aggeris, qui adscensum hostium tardarent. » On voit donc qu'ils servaient à la fois à lier et à soutenir les terres et les claies des retranchements, et en même temps à empêcher l'approche des ennemis. En outre, quand on voulait interdire l'accès d'un terrain plat, d'une plaine ou d'une route, on les enfonçait en terre de manière à ne laisser sortir que les pointes, qu'on recouvrait ensuite de gazon et de feuillage pour les dissimuler. C'est ce que Silius Italicus explique fort bien dans ces vers, lib. X, v. 213 :

Quaque patet campus planis ingressibus hosti,
Cervorum ambustis imitantur cornua ramis,
Et stilus occulitur, cæcum in vestigia telum.

D'où l'on a dit *vallum cæcum*; Festus, au mot *Cervus*, et César, I, 28. Voy. J. Lipse, *Poliorc.*, II, 2.

Ibid. — *Monstrati sunt fornices*, etc. Le texte, par sa concision, est fort obscur ; et la traduction, qui n'est pas moins concise, n'est pas moins obscure non plus.« En effet le préteur demandant où étaient les terres qu'on avait dû retirer du fossé, on lui montra des voûtes, dit le traducteur, en lui disant qu'elles étaient loin d'avoir l'épaisseur de l'ancien mur, et qu'elles étaient construites avec un seul rang de briques.» C'est le texte, il est vrai ; rien de moins, mais aussi rien de plus. Le rapport de la réponse à la question n'est pas facile à saisir; et je ne sais si le préteur dut se contenter d'une réponse aussi laconique. M. Verger traduit d'une manière plus explicite et plus intelligible, quoiqu'un peu longue : *On lui montra des voûtes faites avec ces terres converties en briques.*

Chap. XIII. — *Fama fuit.* « Le bruit courut alors qu'il y eut des négociations. » Entre qui avaient lieu ces négociations? Le traducteur ne rend pas *inter Eumenem et Persea.* La chose est cependant assez importante, puisque c'est ici une assertion isolée, que Tite-Live jette en passant, et sur laquelle il ne revient que beaucoup plus loin, ch. xxiv.

Chap. XIV. — *Ex viginti millibus philippeorum.* Selon Crévier ces 20,000 philippes équivalaient à 400 livres romaines, ce qui donnerait une valeur de 378,520 fr., au taux de 946 fr. 30 c. pour chaque livre d'or. (Voy. Saigey, ouvr. cité, p. 74 et 75). Cette valeur est exorbitante. Il y a sans doute quelque altération dans le texte. Drakenborch propose de lire : *duobus millibus.*

Ibid. — *Se quoque in gratia reconciliatæ pacis ponerent.* Ce passage offre des difficultés. Voici la leçon vulgaire : *Se quoque in gratia reconciliatæ pacis posse uti.* Je ne vois pas qu'on puisse en tirer un sens raisonnable. Plusieurs variantes ont été proposées; l'une supprimant simplement *in*, avec ce sens : « Demandant qu'il lui fût permis de se montrer reconnaissant de cette réconciliation, » comme s'il y était intéressé aussi; *petere... se posse uti*, comme s'il y avait *petere, ut uti possit.* Quelques-uns changent *in* en *ea.*

Une autre variante de Gronove est celle-ci : *Se quoque in gratia reconciliatæ pacis uti* (pour *ut*) *ponerent*, avec ce sens, « priant les Romains de lui laisser en partie le mérite de cette réconciliation.» C'est la leçon adoptée dans le texte de cette édition, sauf le mot *uti* qui est supprimé, je ne sais pourquoi. La traduction suit une leçon toute différente : *et leur offrait ses services en reconnaissance d'une réconciliation.* Je ne vois pas de variante d'où l'on puisse tirer ce sens, qui est faux historiquement, parce que les Romains n'avaient pas besoin des services de Prusias, et surtout parce qu'il ne convenait pas à l'humilité de Prusias d'offrir ses services. Car, à cette occasion même, Tite-Live dit que c'était de sa part plutôt une prière qu'une proposition.

Il faudrait traduire, d'après le texte, *conjurant qu'on lui laissât en partie le mérite de la réconciliation* : ou plus littéralement, qu'on le fît entrer en partage de la reconnaissance qui s'attacherait à la réconciliation. C'est le sens propre de *ponere in gratia*, ou *in gratiam*, expression qu'affectionne Cicéron dans ses lettres, lib. VI, *epist.* i : « Lepta tua epistola gaudio exsultat; etenim « scripta belle est, meque apud eum magna in gratia posuit. » *Epist.* vi : At te apud eum (Dii boni) quanta « in gratia posui. » Célius, *ad Ciceronem*, epist. vi : « Amabo, si quid, quod opus fuerit Appio, facies, ponito « me in gratiam. »

Chap. XV. — *Caras et Lycios liberos esse.* Les Romains, après la défaite d'Antiochus, avaient donné une partie de la Carie à Eumène, et l'autre aux Rhodiens, avec presque toute la Lycie; mais seulement en qualité de tributaires et d'alliés. C'est du moins le prétexte dont se servirent les Romains pour reprendre ce qu'ils avaient donné. Les Rhodiens tinrent peu de compte de cette condition, et traitèrent les Lyciens de la manière la plus tyrannique. Cf. Polybe, XXX. 5.

Ibid. — *Ad utramque gentem sciret indicatum mitti.* Je ne vois pas ce que l'on a gagné à changer *scirent*, de la leçon vulgaire, en *sciret*. L'un n'est pas plus clair que l'autre; et il vaudrait mieux indiquer ici une lacune, à moins qu'on ne voulût lire, comme le proposent Crévier et Drackenborch, *senatusque consultum*, au lieu de *scirent indicatum.*

Chap. XV. — *Rhodios nunc in orbe terrarum. Nunc in* est une correction de Périzonius, au lieu de *nuncio in*, que maintiennent cependant, et avec raison, je crois, Crévier, Drackenborch et plusieurs éditeurs plus récents.

Chap. XVI. — *Pone veteres.* La traduction omet ces mots. Donjat propose d'entendre *veteres*, par les vieilles curies. « Il y a, dit Varron (*L. L.*, VI, 155, p. 43 Egger), deux sortes de curies; dans les unes, comme les *curiæ veteres*, les prêtres vaquent au culte des dieux; dans les autres, comme la *curia hostilia*, le sénat règle les affaires humaines.» Voici ce que M. Burnouf dit à ce sujet (Tacite, *Ann.*, XII, 24) : les curies de la première espèce étaient des édifices où les membres de chacune des curies qui composaient le peuple romain, offraient des sacrifices et prenaient des repas en commun, à certains jours réglés. On appelait vieilles les curies qu'avait bâties Romulus, par opposition aux nouvelles qui furent ajoutées depuis. Voy. Festus, aux mots *Novæ curiæ.*

Donat, de son côté, entend, par *veteres* les boutiques du grand cirque, qui, dans les auteurs latins, sont désignées par les épithètes de *veteres* et de *novæ*. Tite-Live mentionne des *novæ tabernæ*, lib. III, 48 : *Seducit filiam*



ac nutricem prope Cloacinæ ad tabernas, quibus nunc Novis est nomen. Lib. XXVI, 27 : *Eodem tempore septem tabernæ, quæ postea quinque, et argentariæ, quæ nunc novæ appellantur, arsere.*

Chap. XVII. — *Senatus consultum Sulpicius*, etc. Drackenborch restitue ainsi le texte gravement altéré : *Ad consulem* [*misit, a quo receptas litteras in senatu*] *post paucos dies recitavit, quibus* [*in*] *ante diem* (ici le jour et le mois) [*comitia edici jussit : se ante id tempus*] *in urbem venturum.*

Ibid. — *Quarto decimo anno*, etc. On lit dans la traduction : « dix-sept ans après », ce qui ne traduit pas *quarto decimo*. C'est que le traducteur a suivi la leçon vulgaire *septimo decimo*, tandis que le texte adopte la correction de Sigonius. Il n'y avait en effet, du premier consulat de Paul-Emile, à l'année 583 où nous sommes parvenus, qu'un intervalle de quatorze ans, ou de quinze ans selon la remarque de Crévier, si l'on compte les deux années qui limitent cet intervalle, c'est-à-dire celle d'où l'on part, et celle où l'on arrive. Mais comme Tite-Live ne compte pas toujours ainsi, il vaut mieux prendre le nombre de Sigonius, à cause de la facilité avec laquelle a pu s'opérer, dans les chiffres, le changement de XIIII en XVII, puisqu'il suffit de changer II en V.

Ibid. — *Sortiri placuit provincias.* Suivant Plutarque, le peuple ne voulut point abandonner au caprice du sort le département des provinces, et déféra à Paul-Émile le commandement des armées de Macédoine. Ce récit paraît plus vraisemblable; car le sort aurait pu rendre inutiles toute la bonne volonté et tout l'empressement du peuple. Plutarque (*Paul. Æmil.*, ch. x) : Κατέστησαν ὕπατον τὸ δεύτερον, οὐκ ἐάσαντες κλῆρον γενέσθαι, καθάπερ εἰώθει περὶ τῶν ἐπαρχιῶν, ἀλλ' εὐθὺς ἐκείνῳ ψηφισάμενοι τοῦ Μακεδονικοῦ πολέμου τὴν ἡγεμονίαν.

Ibid. — *Nec plus quam sex..... frumentum.* Sigonius remplit la lacune avec le mot *dierum*, et c'est d'après cette leçon qu'on lit dans la traduction : *l'armée n'avait plus de vivres que pour six jours*, quoique le texte n'admette pas la restitution et se contente d'indiquer la lacune, et avec raison, comme le prouve la remarque de Drackenborch, qu'il est tout à fait invraisemblable que l'armée ne fût approvisionnée que pour si peu de temps; et que ce qui manque après *sex* exprimait un nombre de mesures de blé, qu'on ne peut déterminer par conjecture.

Chap. XIX. — *Ab Ptolemæo.* Ptolémée Épiphane laissa deux fils, Ptolémée Philométor, qui avait épousé sa sœur Cléopâtre, et Ptolémée Evergète ou Physcon, qui, après avoir chassé son frère et lui avoir enlevé Cléopâtre, s'était enfermé dans Alexandrie, où Antiochus l'assiégeait. C'est de la part de ce Ptolémée et de sa sœur que venait l'ambassade dont il est ici question.

Chap. XXI. — *Cn. Servilio Galliam obtinenti.* C'était un des consuls de l'année précédente qui conservait, comme proconsul, le commandement de la Gaule.

Ibid. — *Quas portare in Macedoniam.* Ou plutôt en Illyrie, selon la remarque de Crévier, à laquelle le traducteur s'est conformé. En effet il est dit plus haut : *Eum* (*Anicius*) *in provinciam Illyricum Ap. Claudio succedere placuit.*

Chap. XXII. — *In omnibus circulis*, etc. Polybe, *Nouveaux fragments du Vatican*, p. 73, éd. Geel : Ἔφη γὰρ οὗτοὺς μίαν ἔχειν διατριβὴν καὶ παρὰ τὰς συνουσίας καὶ παρὰ τὰς ἐν τοῖς περιπάτοις ὁμιλίας· διοικεῖν αὐτοὺς ἐν Ῥώμῃ καθημένους τὸν ἐν Μακεδονίᾳ πόλεμον, etc. On voit, par ce curieux mais trop court fragment, que ce discours de Tite-Live est emprunté presque textuellement à Polybe.

Théophraste, *Caractères*, ch. viii : « ... Il assure donc que ces personnes lui ont dit que le roi et Polysperchon ont gagné la bataille, et que Cassandre, leur ennemi, est tombé vif entre leurs mains. Et lorsque quelqu'un lui dit, mais en vérité cela est-il croyable? il lui réplique que cette nouvelle se crie et se répand par toute la ville, que tous s'accordent à dire la même chose, que c'est tout ce qui se raconte du combat, et qu'il y a eu un grand carnage. Il ajoute qu'il a lu cet événement sur le visage de ceux qui gouvernent, qui en sont tout changés; qu'il y a un homme, caché chez l'un de ces magistrats depuis cinq jours entiers, qui revient de la Macédoine, qui a tout vu et qui lui a tout dit. Et, ce qui est à peine croyable, en racontant tout cela, il fait les lamentations les plus naturelles et les plus persuasives. Pauvre Cassandre ! malheureux prince ! Voyez ce que c'est que la fortune; car enfin Cassandre était puissant, et il avait avec lui de grandes forces. Ce que je vous dis, poursuit-il, est un secret, qu'il faut garder pour vous seul, tandis qu'il court par toute la ville le débiter à qui le veut entendre.

. . . .

Il est arrivé à quelques-uns de se laisser voler leurs habits dans un bain public, tandis qu'ils ne songeaient qu'à rassembler autour d'eux une foule de peuple, et à lui conter des nouvelles. Quelques autres, après avoir vaincu sur mer et sur terre dans le Portique, ont payé l'amende, pour n'avoir pas comparu à une cause appelée. Enfin il s'en est trouvé qui ont manqué leur dîner en prenant quelque ville d'assaut. »

Montesquieu, *Lettres persannes*, ch. xxx : « Ils conduisent un général par la main, et après l'avoir loué de mille sottises qu'il n'a pas faites, il lui en préparent mille autres qu'il ne fera pas. Ils feront voler les armées comme les grues, et tomber les murailles comme des cartons; ils ont des ponts sur toutes les rivières, des routes secrètes dans toutes les montagnes, des magasins immenses dans les sables brûlants; il ne leur manque que le bon sens. »

Chap. XXII. — *Quam Fabius fuit.* Ennius, cité par Cicéron, *de Off.*, I, 24, et *de Senect.*, ch. iv :

Unus qui nobis cunctando restituit rem :
Non ponebat enim rumores ante salutem.
Ergo postque magisque viri nunc gloria claret.

Cf. *Q. Ennii annalium, fragmenta*, éd. E. S. Lipsiæ, 1825, in-8°, p. 117.

Chap. XXIV. — *Ad Antiochum communia mandata.* Il y a probablement une lacune en cet endroit. Voyez Polybe, XXIX, 5.

Ibid. — *Cydas erat Cretensis.* On voit, par plusieurs fragments de Polybe (*Excerpt. Vatic.*, éd. Geel, p. 74 et suiv.), fragments assez longs et fort heureusement retrouvés, que Polybe avait traité avec un soin tout particulier cette histoire des négociations secrètes entre Eumène et Persée, qu'il dit tenir en partie de la bouche des amis de celui-ci, p. 78 : τούτων δ' ἔνια μὲν ἐῤῥύη παρ' αὐτὸν τὸν καιρὸν, ἔνια δὲ μετ' ὀλίγον εἰς τοὺς παρακειμένους τῷ Περσεῖ φίλους, παρ' ὧν ἡμῖν ἐξεποίησε πυθέσθαι. Il décrit cette lutte de fourberie entre les deux rois, d'une manière fort intéressante, et qui prouve, ce qu'il dit



lui-même, qu'il fut vivement frappé de ces événements, qui se passèrent de son temps : ὑπάρχων κατὰ τοὺς αὐτοὺς καιροὺς, καὶ μᾶλλον ἑτέρου ἐκπληττόμενος ἕκαστα τῶν γενομένων, ibid., p. 74. Aussi Tite-Live, non content de lui emprunter les faits, copie-t-il jusqu'à ses expressions avec une intrépidité qui fait venir la rougeur au front d'Angelo Maï; *pudet me propemodum Livii plagiarii*, dit-il dans ses notes. A voir Tite-Live user ainsi sans façon de Polybe, et sans même lui accorder une légère mention, on peut s'étonner de ce qu'il cite à tout propos et Fabius et Claudius, et je ne sais plus quels annalistes. Mais Polybe n'était qu'un Grec, *græculus homo*, qu'on pouvait piller sans scrupule.

Chap. XXV. — *Eumenes neque favit*, etc. Il est fâcheux qu'Angelo Maï ne soit pas venu plus tôt, il eût épargné quelque peine aux commentateurs. Voici ce qui éclaircira ce passage mieux que toutes les longues notes qui ont été faites, et qui montrera ce que Tite-Live tire du fumier de Polybe. Ὅτι μὲν Εὐμένης οὐκ ἂν ἐβουλήθη Περσέα κρατῆσαι τῷ πολέμῳ καὶ γενέσθαι κυριον τῶν ὅλων, εὐχερὲς καταμαθεῖν· χωρὶς γὰρ τῆς πατρικῆς ἀλλοτριότητος, καὶ δυσμενείας, ἣν εἶχον πρὸς ἀλλήλους, τὸ τῆς ἀρχῆς ὁμογενὲς ἱκανὸν ἦν καὶ ἀπιστίαν καὶ ζηλοτυπίαν καὶ καθόλου τὴν μεγίστην ἀλλοτριότητα παρασκευάζειν ἐν αὐτοῖς. Et ensuite, θεορῶν γὰρ Εὐμένης, etc. : et Tite-Live continue : *Cernebat et Persea*, etc., et ainsi de suite.

Ibid. — *Ne bello interesset...... mille et quingenta*. Le texte indique une lacune là où il n'y en a pas pour la traduction. Et c'est avec raison qu'on a indiqué une lacune en cet endroit. Ce que Gronove et Drackenborch avaient soupçonné, d'après Appien, se trouve pleinement confirmé par les fragments du Vatican. Et dans l'état de dépendance où dans toutes ces pages, et ici même, la phrase de Tite-Live se tient de celle de Polybe, on peut restituer avec assez de certitude à peu près comme l'a fait Gronove. Il y a cette différence entre Polybe et Appien, d'après lequel la restitution a été faite, que dans celui-ci. Eumène demande mille talents pour le premier cas, tandis que selon Polybe il n'en demande que cinq cents. Et comme il n'y a pas raison de croire que Tite-Live, si obstiné à suivre les pas de Polybe, s'en écarte en ce point, il faudrait restituer ainsi : *ne bello interesset, quingenta; ut pacem conciliaret, mille et quingenta talenta.*

Voici les deux phrases de Polybe et d'Appien.

Appien (*Maced.* ch. VII) : Τάλαντα δ'ἤτει τῆς μὲν διαλύσεως χίλια καὶ πεντακόσια, τῆς δε ἡσυχίας χίλια.

Polybe (*Excerpt. Vatic.*, éd. Geel, p. 77) : Ὁ μὲν Εὐμένης ᾔτει τοῦ μὲν ἡσυχίαν ἔχειν κατὰ τὸ τέταρτον ἔτος καὶ μὴ συστρατεῦσαι Ῥωμαίοις μήτε κατὰ γῆν μήτε κατὰ θάλατταν, πεντακόσια τάλαντα, τοῦ δὲ διαλῦσαι τὸν πόλεμον, χίλια πεντακόσια. Il est évident qu'Appien a eu sous les yeux la phrase de Polybe. Dans tout le reste du chapitre, Tite-Live traduit littéralement Polybe.

Chap. XXVI. — *Quum pecuniam tutam et pacem...... ac receptus protrahere....* Ce texte est évidemment altéré. Mais je ne puis approuver la traduction qui dit : *il pouvait, avec le secours d'Eumène, mettre ses trésors à l'abri*. Comment, Eumène, en demandant 1,500 talents pour le prix de son intervention, ne voulait que mettre à l'abri les trésors de Persée! En effet ces trésors eussent été parfaitement à l'abri entre ses mains; et Persée pouvait être sûr qu'ils seraient fidèlement gardés. Eumène alors ressemblerait bien fort à ce bon voleur qui rendait aux passants le service de les débarrasser de leurs fardeaux.

Plusieurs corrections ont été essayées. Gronove proposait : *quum pecunia tantula aut pacem habere*, etc .... *aut deceptus protrahere*, etc. Duker réfute fort longuement Gronove, avec raison pour la première partie, parce qu'on ne peut pas dire de 1,500 talents, *tantula pecunia* : mais à tort pour la seconde partie de la correction, où il maintient *receptus*, dans le sens de *receptus in amicitiam*. Et il appuie son opinion d'une explication de tout le passage, qui tombe devant le texte de Polybe. Drackenborch est du même avis que Duker; seulement *receptus* seul lui semble difficile à admettre, et il propose : *quum et pecunia tutam pacem habere per Eumenem*, etc...., *et ea recepta protrahere*. La première partie peut subsister; mais pour la seconde il faut revenir à la correction de Gronove, et lire *deceptus* au lieu de *receptus*, comme dans Polybe : εἰ δὲ ταύτης διεψεύσθη τῆς ἐλπίδος. Je crois donc que le tout doit être restitué ainsi : *quum pecunia aut tutam pacem habere per Eumenem*, etc. *aut deceptus protrahere inimicum*, etc. On est conduit à ce résultat par les nouveaux extraits de Polybe (*Excerpt. Vat.*, éd. Geel, p. 79) : τοῦ δὲ Περσέως πάλιν τίς οὐκ ἂν θαυμάσειε πῶς ἄλλο τι συμφορώτερον ἢ προυργιαίτερον ἐνόμισε τοῦ δοῦναι τὰ χρήματα καὶ καταπιεῖν ἐᾶσαι Εὐμένη τὸ δέλεαρ; εἰ μὲν γὰρ συνήργησέ τι τῶν κατὰ τὰς ἐπαγγελίας καὶ διέλυσε τὸν πόλεμον, εἰς καλὸν ἡ δόσις· εἰ δὲ ταύτης διεψεύσθη τῆς ἐλπίδος, ἔς γε τὴν πρὸς Ῥωμαίους ἔχθραν ὁμολογουμένως ἀναφανδὸν ἐμβεβλήκει. Le sens est bien clair. Persée devait livrer son argent sans crainte, ou, comme dit énergiquement Polybe, laisser Eumène avaler l'appât, καταπιεῖν το δέλεαρ. Que risquait-il en effet? Si Eumène remplissait ses promesses, il avait, pour de l'argent, une paix qu'il n'eût pas trop payée d'une partie de son royaume. Si au contraire Eumène le trompait, n'était-il pas maître de tout révéler aux Romains, et d'attirer leur colère sur Eumène, ὃν οὐκ ἂν ἐδυνήθη κατ'οὐδένα τρόπον ἀμύνασθαι βέλτιον ἢ πολέμιον ποιησάμενος Ῥωμαίοις. Or quel plus grand intérêt pouvait-il avoir? et rien pouvait-il mieux servir sa haine contre Eumène que l'inimitié des Romains?

Chap. XXVI. — *Nec etiam Gentii regis*. Polybe, *Excerpt. Vatic.*, p. 80 : Ἀκολούθως δὲ τούτοις Περσεὺς καὶ τὰ πρὸς Γαλάτας καὶ τὰ πρὸς Γέντιον. . . . .

Les fragments du Vatican sont brusquement interrompus ici; mais il en reste assez pour voir que nous avons, dans Tite-Live, la suite de Polybe.

Ibid. — *Tum Gallorum*. Ces Gaulois étaient ceux dont on a déjà parlé sous le nom de Bastarnes, colonie gauloise établie sur les bords du Borysthène, aujourd'hui le Dnieper. Cette nation n'était accoutumée ni à labourer la terre, ni à nourrir des troupeaux, ni à faire le commerce; elle vivait de guerre, et vendait ses services aux peuples qui voulaient l'employer. Voy. Schweighæuser, sur Appien, *Maced.*, ch. XVII. Quelques auteurs placent ces Bastarnes sur les bords de l'Ister. Plutarque (*Paul Émile*, ch. XII) : Ὑπεκίνει δὲ καὶ Γαλάτας τοὺς περὶ τὸν Ἴστρον ᾠκημένους, οἱ Βαστάρναι καλοῦνται. On voit aussi dans plusieurs auteurs, Pline entre autres, qu'ils étaient Germains et non Gaulois. Mais, comme on l'a remarqué, au temps de Polybe les Grecs ne faisaient pas de distinction entre les Germains et les Gaulois.

Ibid. — *Ad Almanam urbem*. C'est la seule mention qu'on trouve de cette ville.



Chap. XXVI. — *Circa Desudabam in Medica.* Desudaba est un nom de ville; Gronove propose Æsyma, ou Æsima. La Médique était une contrée de la Thrace, dont les habitants s'appelaient Mèdes ou Mædes, Μαιδοὶ ou Μαιδοί.

Ibid — *Ad Bylazora, Pœoniæ is locus est.* Au temps de Philippe, père de Persée, Bylazora était la plus forte ville de la Péonie; elle protégeait le passage de la Dardanie dans la Macédoine. Polybe, V, 97 : Φίλιππος ὁ βασιλεὺς κατελάβετο Βυλάζορα, μεγίστην οὖσαν πόλιν τῆς Παιονίας, καὶ λίαν εὐκαίρως κειμένην πρὸς τὰς εἰσβολὰς τὰς ἀπὸ τῆς Δαρδανικῆς εἰς Μακεδονίαν.

Chap. XXVII. — *Castra Macedonum..... qui ea.* etc. Crévier remplit ainsi cette lacune : *Quum ex adverso castra Macedonum [essent. Tanta occasione e manibus amissa, Perseus Romanorum animos confirmavit et Macedonum,] qui ea pependerant spe.* La répétition de *Macedonum* a pu causer l'erreur du copiste.

Chap. XXVIII. — *Hippagogos.* C'était une espèce de navires destinés spécialement au transport des chevaux, comme l'indique l'étymologie du mot, ἵππος, ἀγαγεῖν. Voy. Scheff., *de Milit. naval.*, IV, I, p. 257.

Chap. XXX. — *Tum classis [novam*, etc. Ce supplément est de Crévier. Il devrait être indiqué avec plus de soin dans le texte.

Chap. XXXI. — *Ex ea regione in quam missus erat.* Ce voyage de Caravantius ne doit pas s'entendre de son expédition contre les Caviens, dont il a été question plus haut. Il s'agit probablement ici de quelque pays ami, où Gentius avait envoyé son frère pour en ramener des secours. Ces faits étaient peut-être plus clairement développés dans les passages qui sont perdus.

Chap. XXXII. — *Elleram uxorem.* Elle est nommée plus haut, ch. XXX, *Etuta*. Peut-être est-ce la même; peut-être aussi la première était-elle morte ou avait-elle été répudiée.

Ibid. — *Silvis [ligna ferre.* Ce supplément est de Crévier, ainsi que tous ceux qui viennent ensuite.

Chap. XXXIII. — *Scutum in vigiliam ferre.* Selon Plutarque (*Paul Émile*, ch. XII) c'est le javelot, et non le bouclier qu'il ôta aux sentinelles; Τὰς νυκτερινὰς φυλακὰς ἄνευ λόγχης φυλάττειν.

Chap. XXXIV. — *Bucculasque.* C'étaient des lames flexibles qui rattachaient le casque devant la bouche, *ob buccam*.

Ibid. — *Morte memorabili finituros bellum.* Le texte et la traduction ne sont pas d'accord. Quand le texte dit *finir*, la traduction dit *débuter*. C'est qu'il y a ici deux variantes, *inituros* et *finituros*. Peut-être doit-on lire *insignituros*.

Chap. XXXV. — *Q. Fabium Maximum filium.* Il s'appelait ainsi depuis qu'il était entré dans la famille Fabia.

Chap. XXXVII. — *Lunam defecturam esse.* Voici ce que Duker signale à ce propos. On lit dans une dissertation de Renaudot, *Mémoires de l'Académie des Inscr. et Bell. Lettres*, t. II, p. 25, édition d'Amsterdam : « Sulpicius Gallus, lieutenant du consul Emilius Paullus, dans la guerre contre les Perses, voyant les soldats troublez par une éclipse de lune, les rassura en leur en expliquant les causes. C'est une traduction de Val. Maxime, VIII, 11 : *Quum L. Paulli adversus regem Persen bellum gerentis legatus esset Sulpicius.* Cette étrange bévue, qu'on pouvait imputer à l'imprimeur hollandais, se retrouve aussi dans l'édition française.

Chap. XLI. — *Legio immissa dissipavit phalangem : neque ulla evidentior causa*, etc. « C'est sur le champ de Pydna que fut irrévocablement décidée la vieille question de supériorité entre la légion et la phalange. Ce résultat aurait pu être prévu par tout observateur judicieux, qui aurait examiné sans prévention le fort et le faible de ces deux ordres de bataille. En effet, si la phalange, par la solidité de son ordonnance et par l'ensemble de son action, était admirablement imaginée pour la résistance, elle perdait beaucoup de ses avantages lorsqu'elle devait se porter en avant pour attaquer. Sa marche était nécessairement très-lourde, les changements de direction étaient difficiles, et pour peu qu'il y eût d'inégalité ou d'obstacles dans le terrain, elle ne conservait plus son alignement ni son ensemble. Il s'y faisait alors des vides dangereux dans lesquels l'ennemi pénétrait presque impunément. Si elle avait l'avantage dans le combat, il lui était impossible de s'abandonner à la poursuite sans se rompre et sans s'exposer à être battue en détail; c'est ce qui arriva à Pydna. Si au contraire elle était repoussée, elle courait encore un plus grand risque, car l'ennemi pouvait l'acculer à des escarpements, à des ravins, à des terrains accidentés, et la forcer à se rompre.

« On ne pouvait donc regarder la phalange comme invincible que sous une condition unique: celle de l'*immobilité*; celle précisément sur laquelle on peut le moins compter à la guerre. Tout l'art de l'ennemi consistait à la forcer de se déplacer, à l'attirer sur un terrain difficile où elle était obligée de se subdiviser et de prêter le flanc. Curius Dentatus fit une application heureuse de ce principe à la bataille de Bénévent (Voy. Frontin, *Statag!*, lib. II, ch. II, § 1). Alexandre tira un immense parti de la phalange dans les vastes plaines de l'Asie, où il pouvait manœuvrer librement en tout sens, sans rompre son ordonnance. Philippe, au contraire, ayant accepté pour champ de bataille le terrain ondulé et les crêtes des *Cynoscephales*, y vit sa phalange rompue et ses soldats exterminés presque sans pouvoir se défendre. On dirait qu'il avait prévu lui-même la cause de sa déroute, car il s'était vanté précédemment que sur un terrain uni et dans un combat régulier la phalange macédonnienne serait invincible : *Macedonum phalangem... loco æquo justaque pugna semper mansuram invictam* (Tit.-Livius, liv. XXXIII, ch. IV). Mais le *locus æquus* et la *justa pugna* lui manquèrent, car il s'exposa sur un mauvais terrain, et il se laissa prendre en queue.

« La légion n'offrait à la vérité ni la masse, ni la résistance passive de la phalange, mais elle avait l'immense avantage de s'accommoder facilement au terrain, et de se prêter à tous les mouvements. Déployée sur trois lignes par manipules, avec des intervalles égaux au front de ces subdivisions, elle était également propre à attaquer avec vivacité, et à résister avec énergie; chaque soldat étant indépendant dans le maniement de ses armes, ne s'associait au mouvement général qu'autant qu'il le fallait pour en tirer du secours, mais jamais au point d'en être gêné. La légion pouvait facilement gagner du terrain sur ses flancs, ouvrir ou serrer ses distances, et exécuter des changements de front sans déranger son ordonnance. Si la première ligne était poussée trop vivement, elle se retirait par les intervalles de la deuxième, soit pour s'y encadrer, soit pour se rallier derrière; et quand même cette seconde ligne aurait été forcée, tout n'était pas perdu, car les triaires, arrivant avec leurs

forces intactes, rétablissaient souvent le combat. La phalange n'avait pas de réserve, et si, par malheur, le désordre se mettait dans les premiers rangs, tout était compromis. La légion au contraire, selon la juste remarque de Machiavel, pouvait livrer trois combats successifs; il fallait que la fortune l'abandonnât trois fois avant qu'elle fût décidément vaincue (*Arte della Guerra*, lib. III). Ajoutons que la légion pouvait au besoin se donner un front aussi continu que la phalange, soit en intercalant les manipules des *princes* dans les intervalles des *hastats*, soit en faisant serrer les intervalles de la première ligne, tandis que la deuxième et la troisième, appuyant obliquement à gauche et à droite, venaient former les ailes du nouveau front de bataille. Nous avons des exemples de ces deux évolutions dans les guerres des Romains.

« Une autre considération, faite pour frapper tous les esprits, c'est la supériorité individuelle du légionnaire sur le *phalangite*, supériorité qui tenait à la différence de l'armement. La *sarisse* devenait non-seulement inutile, mais embarrassante dans un combat corps à corps, tandis que le légionnaire pouvait se servir du *pilum* et de la pique, soit qu'il fût dans le rang, soit qu'il se trouvât isolé; et, si cette arme venait à lui manquer, il avait, indépendamment de son épée, un second javelot en réserve, et même deux plus petits, logés dans l'intérieur de son bouclier. Cette considération a fait dire au maréchal de *Puységur* que « la force des Romains était dans l'*individualité*. » (*Art de la guerre.*)

Si, après avoir posé et discuté la question par le raisonnement, nous voulions la trancher par l'autorité des anciens eux-mêmes; nous n'aurions rien de mieux à faire que de citer le jugement de Polybe, qui donne ouvertement la préférence à la légion (liv. XVII, ch. XIV et suiv. à l'occasion de la bataille des Cynoscéphales). Cet écrivain, dont le bon sens et l'indépendance sont reconnus, était certainement bon juge en fait de guerre; mais, ce qui donne plus de poids encore à son opinion, c'est qu'il était Grec, et qu'on ne saurait le soupçonner de partialité pour une tactique opposée à celle de son pays. D'ailleurs il ne se borne pas à prononcer un jugement, il en expose les motifs puisés dans la nature des deux ordonnances qu'il connaissait à fond, puisque, après avoir combattu dans les rangs de ses compatriotes, il avait suivi les armées romaines, et avait été l'ami et le conseiller du second Africain. Ses raisons sont tellement convaincantes que la plupart des écrivains militaires se sont rangés de son avis. « La phalange, dit Plutarque (*Vie de Flamininus*), « peut être « comparée à un corps armé qui, pour exercer ses forces, « a besoin de l'intégrité et du concours de tous ses membres. Une fois cette unité rompue, il n'y a rien de « bon à espérer. » C'est presque dans les mêmes termes, le jugement porté par Tite-Live dans le passage qui fait le sujet de cette note.

« Les meilleurs tacticiens modernes se prononcent également en faveur de la légion, entre autres Puységur que nous avons déjà cité. « La phalange, dit le « savant Guischard, était un corps trop artificiel, et le « moindre désordre entraînait d'abord de mauvaises « suites. » (*Notes sur la tactique d'Arrien*). Ailleurs il met en évidence la supériorité de la légion sur la phalange, en parlant de la défaite des mercenaires de Carthage sur les bords du *Macar* (*Mém. milit.*, ch. III, p. 68). Le célèbre Montécuculli donne également la préférence à l'ordonnance romaine. « Il faut, dit-il, que « l'armée soit partagée en corps nombreux, et pas trop « forts, qu'on puisse facilement réunir ou séparer, comme « l'étaient ceux des Romains; formation préférable à celle « des Macédoniens, qui péchait par trop d'immobilité, et « que le moindre accident pouvait déranger. » (*Opere militari*, lib. I) Carrion Nisas, egalement partisan de la légion, termine ses observations par une remarque qui me paraît aussi juste que caractéristique. « Le génie de « la tactique grecque, dit cet auteur, était la résistance, « celui de la tactique romaine était l'attaque. » (*Histoire générale de l'art militaire.*)

« Enfin les faits, si nous les prenons en masse, viennent à l'appui du raisonnement. Les légions vainquirent la phalange de Pyrrhus à *Bénévent*, celle de Philippe à *Cynoscéphales*, de Persée à *Pydna*, d'Antiochus à *Magnésie*, et chacune de ces batailles mit une fin glorieuse à une guerre importante. La phalange faisait aussi la force principale des armées carthaginoises et de celles de Mithridiate. Il est vrai que ces deux ennemis furent ceux dont Rome eut le plus de peine à triompher; mais plus la lutte a été longue, plus les deux ordonnances ont été en présence, plus on est fondé à accorder la préférence à celle qui est demeurée victorieuse en dernier ressort. » (Extrait de l'*Histoire militaire des éléphants* par le général Armandi, ch. VI.)

LIVRE XLV.

Tite-Live doit à Polybe le plus grand nombre des faits qu'il raconte dans ce livre; quelques-uns lui ont été fournis par Valérius Antias et par Caton (ch. XXV). Au ch. I, il cite les opinions diverses des écrivains. Au ch. III, quand il dit : *tradidere quidam*, on voit, par le ch. VII du liv. XXIX de Polybe, que c'est l'historien grec qu'il veut citer. Mais Tite-Live ne dit pas que le sénat fit une réponse peu bienveillante aux ambassadeurs, et s'abstint de leur envoyer les présents d'usage. Ce silence lui est ordinaire quand il s'agit de faits peu honorables pour les Romains. Au ch. VIII, le discours d'Æmilius est tiré de Polybe (*Excerpt. Maii*, p. 453; XXX, 2); pour le reste, voy. Diodore (*Excerpt. Maii*, p. 78) qui a suivi Polybe, selon son habitude (cf. p. 85). Le ch. XII est traduit de Polybe (ch. XXIX). Ch. XIII, comparez Polybe XXX, 11; et ch. XIX et XX, le même auteur, XXX, 1-4). Polybe n'a point donné place à la harangue des Rhodiens; parce qu'on la possédait écrite; mais il en a exposé le sujet, et il l'a critiqué. Quant à Tite-Live, il semble ne l'avoir pas lue : il en a composé une autre mieux adaptée à la circonstance. Il rappelle le discours de Caton, et Duker a remarqué que plusieurs faits avancés par l'historien romain (ch. XXIV) en sont évidemment tirés. Ch. XXV, comparez Polybe, XXX, 5. Ch. XXVII, quoique Tite-Live ait parlé avec peu d'exactitude d'Amphilochus, il paraît néanmoins, même en cet endroit, avoir suivi Polybe (XXX, 15; *Spicil. fragm.*, p. 44, et *Vatic. Excerp.*, p. 437), qu'il faut comparer, pour les jeux donnés par Paul Émile, avec les ch. XXVII, XXXII et XXXIII de Tite-Live. Ch. XXVIII, ces paroles : *nunc vestigiis revulsorum donorum, tum donis diviserat*, sont de Tite-Live, et n'appartiennent pas à Polybe. Ch. XXIX, et XXX, la description de la Macédoine est tirée de Polybe (Cf. Diodore, *Fragm.*, p. 645 et suiv. Wess.), ainsi que le triomphe de Paulus (*ibid.*, p. 645, passage que n'a point connu l'auteur des suppléments). Les faits rapportés au ch. XXXI se retrouvent dans Polybe, XXX, 10. Ch. XXXIV, sur le pillage de l'Épire, voyez Polybe, XXX, 15. Ch. XLI, le fond du discours de Paul-Émile est le même dans Appien, qui l'avait pris dans Polybe (Voyez Appien, p. 554, Schweighæuser). Le ch. XLII est également dû à Polybe, XXX, 12. Chap. dernier, Tite-Live a comparé la narra-



tion des écrivains romains avec celle de Polybe qu'il nomme contre son habitude; et sa narration est conforme aux récits de Polybe (XXX, 16 et suiv.) et de Diodore (*Excerpt.*, p. 625, Wessel.) qui a copié Polybe.

Ce livre, le dernier que nous possédions des cent quarante qui composaient l'histoire romaine de Tite-Live, est rempli de lacunes, dont plusieurs, à en juger par le sens, sont assez considérables. Les commentateurs ont essayé de les remplir; et leurs efforts ont été plus ou moins heureux; quelquefois ils ont été inutiles, et il a fallu en laisser subsister quelques-unes. On les trouvera indiquées dans le texte de cette édition.

Le rôle du traducteur devient ici plus difficile que jamais. Avec un texte qui lui fait à chaque instant défaut, il est souvent forcé de saisir, pour ainsi dire, à demi mot, un sens qui n'est indiqué que par des lambeaux de phrases presque toujours inintelligibles. On sent qu'avec de telles données il était impossible d'arriver à des résultats qui ne fussent pas quelquefois contestables. Le traducteur nous a paru avoir adopté presque toujours le sens le plus probable. C'est tout ce qu'on pouvait exiger de lui.

Chap. IV. — *Ut se suaque omnia in fidem et clementiam populi romani permitteret.* Persée n'avait garde de s'y laisser prendre. « On sait comment les Étoliens, qui s'étaient abandonnés à leur foi, furent trompés (XXXVI, 28); les Romains prétendirent que la signification de ces mots *s'abandonner à la foi d'un ennemi*, emportait la perte de toutes sortes de choses, des personnes, des terres, des villes, des temples, des sépultures mêmes. » Montesquieu, *Grand. et Décad. des Rom.*, 1re part., ch. VI.

Chap. V. — *Sacram hanc insulam, et augusti totam atque inviolati soli esse.* Creuzer a consacré tout un chapitre de sa Symbolique aux antiques religions de Samothrace, et aux mystères que l'on y célébrait. Voyez la traduction de M. Guigniaut, tome II, 1re partie, p. 275-325. Cf. Lobeck, *Aglaophamus*, p. 1109—1348.

Chap. VIII. — *Quid vesper ferat.* C'était aussi un proverbe. Varron avait en fait le titre d'une de ses satires: *Nescis, quid vesper serus vehat.* Voyez Popm., *Conject. ad Varr. sat.*, p. 661.

Chap. XI. — *Cœlen Syriam.* En français, la *Célé-Syrie.* Nous avons fait comme les Romains; nous avons transcrit littéralement, sans les traduire, les deux mots grecs Κοίλη Συρία, la *Syrie creuse.* La chaine des monts Liban, qui traverse la Syrie dans la direction du nord au sud, et qui s'étend entre les parallèles de Saint-Jean d'Acre et de Tripoli, se divise à son extrémité septentrionale, et jette au loin deux rameaux, dont l'un, conservant le nom générique de la chaine, s'étend le long des rivages de la Méditerranée, tandis que l'autre, sous la dénomination d'Anti-Liban, borde les immenses plaines de Damas. C'est à la verte et fertile vallée enfermée entre ces chaines de montagnes, que les Grecs ont donné le nom pittoresque de Célé-Syrie. (Voy. Mannert, *Geogr. der Griech. und Rœm.*, vol. VI, 1re part., p. 341 et suiv.)

Ibid. — *Rhinocolura.* Aujourd'hui *El-Arich* ou *A'rich*, château fort situé sur la route de Syrie, au milieu des dunes, à l'embouchure du *Torrent d'Égypte*. Il n'y a peut être, dans la géographie ancienne, rien de plus incertain que l'orthographe de ce nom. Tantôt on le trouve au féminin, comme dans Strabon (ἡ Ῥινοκόλουρα), tantôt il est au neutre pluriel, comme ici (τὰ Ῥινοκόλουρα). La plupart des auteurs grecs l'écrivent Ῥινοκόρουρα; enfin d'autres, en assez grand nombre aussi, en font Ῥινοκότουρα (Voyez Étienne de Byzance, Ptolémée, Josèphe). Il est probable que cette dernière orthographe est la véritable, ou du moins, celle qui représente, le moins mal possible, la prononciation indigène, et l'on peut supposer que les Grecs ne l'altérèrent, suivant leur habitude, que pour y trouver des racines helléniques. En effet, Ῥὶν signifie nez, et il suffit d'un léger changement dans les lettres suivantes, pour en former le thème du verbe κολούω, couper, mutiler. De là l'anecdote si souvent répétée, d'un roi de Perse, qui fit couper le nez à tous les habitants de ce pays (Senèque, *de Ira*, III, 20), ou d'un roi d'Ethiopie qui le peupla de criminels ainsi mutilés (Diodore de Sicile, liv. I). Il est à présumer toutefois, et cela ôte à cette étymologie toute vraisemblance, qu'un roi de Perse ou d'Éthiopie, fondant, à une époque aussi reculée, une ville dans la basse Égypte, lui aurait donné un nom persan ou éthiopien, et non pas un nom grec. Si l'on objecte que Ῥινοκόλουρα n'est que la traduction grecque de ce nom primitif, on répondra que l'auteur de cette traduction aurait dû se conformer au génie de sa langue, et qu'aucune analogie en grec ne peut expliquer l'introduction du ρ dans la désinence d'un substantif dérivé de κολούω. (Voyez les notes de Hardouin et Poinsinet de Sivry, sur le liv. V, ch. IV, de l'Histoire naturelle de Pline; cf. Reland, *Palæst. ex vet. monument. illustrat.*, page 970.)

Chap. XIV. — *Ut ædes hospi.....* Tout ce qui suit, jusqu'aux mots... *in quatuor urbanas*, est un supplément, et par conséquent n'appartient pas à Tite-Live. On s'est servi, pour le composer, des indications qui se trouvent dans Valère-Maxime (V, 1); dans Cicéron (*de Oratore*, I, 9); dans Tite-Live lui-même (IX, 46, et XLV, 15 et 16); et enfin dans le sommaire du livre XX.

Chap. XV. — *Quatuor tribus urbanas.* Nous avons déjà eu occasion de dire que les tribus de la ville étaient les moins honorables, ne contenant que les gens de métiers et les ouvriers de Rome; tandis que celles de la campagne étaient composées de citoyens plus considérables, qui possédaient des biens fonds à la campagne, où plusieurs même étaient établis, et où les autres allaient souvent. Cicéron attribue seulement à Tiberius Gracchus la mesure qui avait renfermé tous les fils d'affranchis dans les tribus urbaines, et nous donne une grande idée de la sagesse et de l'importance de ce règlement « Si Gracchus, fait-il dire à Scévola (*de Orat.*, I, 9) n'avait pas transféré les affranchis dans les tribus de la ville, le gouvernement que nous avons tant de peine à conserver, serait depuis longtemps perdu pour nous. » Mais il paraît probable que l'autorité de Tite-Live doit prévaloir ici sur celle de Cicéron, qui faisait sans doute, avec le seul secours de sa mémoire, allusion à cet événement, et ne se rappelait plus que la première mesure qui avait décidé la question et facilité la décision par suite de laquelle les fils d'affranchis avaient été en quelque sorte parqués dans une seule tribu, l'Esquiline. Cf. I, 43; XXII, 9; XLIV, 16; et les sommaires des livres XX et LXXVII.

Ibid. — *Flamen martialis inauguratus est eo anno L. Postumius Albinus.* A la place de P. Quintilius Varus, mort l'année précédente. Voy. XLIV. 18.

Chap. XVI. — *In oppido Minervio.* Velléius Paterculus (I, 15) fait aussi mention d'une ville nommée *Minervium*, où fut envoyée une colonie, l'an 628 de Rome. Serait-ce la ville de Calabre à laquelle Denys d'Halicarnasse, I, 51, donne le nom de Ἀθήναιον, que Virgile



(*Énéid.*, III, 531) appelle *Arx Minervæ*, et qui aujourd'hui porte le nom de *Castro?*

Suivant Scaliger et Drakenborch, dont le dernier veut ici lire *Minervii*, au lieu de *Minervio*, par le mot *oppido*, il faudrait entendre la dixième région de Rome, la Rome primitive, la Rome de Romulus; et par *Minervium*, un temple consacré à Minerve, et que possédait ce quartier. Ils s'appuient sur un passage de J. Obsequens (*de Prodig.*, LXX), qui copie ordinairement Tite-Live, et qui parle ici d'édifices sacrés et profanes qui furent atteints de la foudre. Ils citent encore P. Victor, suivant lequel il y avait, dans la dixième région, un temple consacré à Minerve.

Mais tout cet échafaudage de preuves s'écroule devant une simple observation philologique. C'est que, si dans la pensée de Tite-Live, le mot *Minervium* eût désigné un temple, il se serait servi ensuite des mots *portæ* ou *valvæ*, et *parietis*, au lieu de *portæ* et *muri* qui s'emploient bien pour une ville, mais sont inusités en parlant d'un simple édifice.

Chap. XIX. — *Prope diem regnaturum eum infirmitate ætateque Eumenis, nullam stirpem liberum habentis* (*necdum enim agnoverat eum, qui postea regnavit*). Eumène eut deux fils, un fils naturel, nommé Aristonicus, qu'il avait eu d'une concubine, et un fils légitime, de Stratonice, fille d'Ariarathe, roi de Cappadoce, qu'il avait épousée en 564. (Voy. Tite-Live, XXXVIII, 39, et XLII, 16.) C'est celui-ci qui, sous le nom d'Attale III Philométor, succéda à son oncle Attale II, dont il est ici question, et qui, en mourant, laissa par testament le royaume de Pergame aux Romains.

Les deux phrases citées en tête de cette note sont la traduction d'un passage de Polybe, qui, selon toute apparence, n'a pas été compris par Tite-Live. En effet, ces mots, *necdum enim agnoverat eum qui postea regnavit*, par lesquels il a voulu rendre ceux-ci, οὐδέπω γὰρ ἀναδεδειγμένος ἐτύγχανε κατὰ φύσιν υἱός ὢν αὐτῷ, ὁ μετὰ ταῦτα διαδεξάμενος τὴν ἀρχὴν, ne peuvent s'appliquer ni à Attale Philométor, qui n'avait pas besoin d'être reconnu, ni à Aristonicus, qui ne le fut jamais, et qui d'ailleurs, quoiqu'il ait contesté la validité du testament de son frère, ne peut cependant être considéré comme lui ayant succédé.

Il est pourtant probable que c'est lui que Tite-Live avait en vue, et son erreur a dû provenir de ce qu'il avait donné aux mots κατα φύσιν υἱός, le sens de *fils naturel, illégitime*. Il avait sans doute été amené à ce contre-sens en traduisant par *necdum agnotus erat*, les mots qui précèdent, οὐδέπω γὰρ ἀναδεδειγμένος ἐτύγχανε, dont le véritable sens est ici, suivant Schweighæuser, *necdum in lucem editus erat*, n'était pas encore venu au monde.

Voici au reste la traduction du passage de Polybe, qui seul est raisonnable et d'accord avec tous les témoignages historiques. « Le roi d'ailleurs, n'ayant pas d'enfant, ne pouvait, quand même il l'aurait voulu, laisser sa puissance à un autre (car alors son fils légitime qui, plus tard, hérita du trône, n'était pas encore né). » Voyez Schweigh. sur Polybe, XXX, 2, § 6; XXXIII, 16, 2; et Strabon, XIII, 4.

Chap. XX. — *Proficiscentem prosecuti sunt.* Polybe entre ici dans des détails que Tite-Live s'est bien gardé de retracer. Il prétend que le sénat tout entier désirait qu'Attale demandât à partager les états de son frère, et que, piqué d'avoir été trompé dans son attente, il révoqua la promesse qui lui était personnelle, et même, avant que ce prince fût hors de l'Italie, déclara Ænos et Maronée villes libres et indépendantes (Voy. Rollin, *Hist. rom.*, t. VIII, p. 253; cf. Polybe, XXX, 5).

Chap. XXI. — *Quum damnarent....* Nouvelle lacune dans le texte de Tite-Live; elle s'étend jusqu'à ces mots, du ch. XXII, *peccaverimus ne, adhuc dubium est.* On s'est servi, pour le supplément, de Polybe, *Exc. legat.*, XCIII, et des inductions qu'il était facile de tirer du ch. XXV, ci-après.

Chap. XXV. — *Ipsius oratio scripta exstat.* Aulu-Gelle (*Nuits att.*, VII, 3) nous a conservé plusieurs fragments de ce discours. Nous allons les citer avec la traduction libre qu'en a donnée M. Michelet, dans son *Histoire romaine*, t. II, p. 118. Le lecteur pourra faire une comparaison, qui ne sera pas sans intérêt, entre cette harangue de l'un des premiers orateurs de ce temps et celle que Tite-Live a mise dans la bouche de quelques-uns de ses contemporains.

« Scio solere plerisque hominibus rebus secundis atque « prolixis atque prosperis animum excellere, superbiam « atque ferociam augescere atque crescere. Quod mihi « nunc magnæ curæ est, quia hæc res tam secunde pro- « cessit, ne quid in consulendo adversi eveniat, quod « nostras secundas res confutet; neve hæc lætitia nimis « luxuriose eveniat. Advorsæ res se domant et docent quid « opus sit facto : secundæ res lætitia transvorsum trudere « solent a recte consulendo atque intelligendo. Quo ma- « jore opere edico suadeoque, uti hæc res aliquot dies « proferatur, dum ex tanto gaudio in potestatem nostram « redeamus. . . . .

« Atque ego quidem arbitror Rhodienses noluisse nos « ita depugnare uti depugnatum est; neque regem Per- « sen vicisse; non Rhodienses id modo voluere, sed mul- « tos populos ac multas nationes idem noluisse arbitror. « Atque haud scio an partim eorum fuerint, qui non « nostræ contumeliæ causa id noluerint evenire; sed « enim id metuere, si nemo esset homo quem verere- « mur et quidquid luberet faceremus, ne sub solo impe- « rio nostro in servitute nostra essent. Libertatis suæ « causa in ea sententia fuisse arbitror. Atque Rhodienses « tamen Persen publice nunquam adjuvere. Cogitate « quanto nos privatim cautius facimus. Nam unusquis- « que nostrum, si quis adversus rem suam quid fieri ar- « bitratur, summa vi contra nititur, ne adversus ea fiat. « Quod illi tamen perpessi. . . . .

. . . .

« Ea nunc de repente tanta nos beneficia ultro citroque « tantam amicitiam relinquemus? Quod illos dicimus « voluisse facere, id nos priores facere occupabimus?

. . . .

« Qui acerrime adversus eos dicit, ita dicit : hostes vo- « luisse fieri. Et quis tandem est nostrum, qui, quod « ad se attinet, æquum censeat quemquam pœnas dare ob « eam rem quod arguatur male facere voluisse? nemo « opinor. Nam ego quod ad me attinet nolim. . . .

« Quid nunc? et quæ tandem lex est tam acerba, quæ « dicat : si quis illud facere voluerit mille nummi di- « midium familiæ multa esto : si quis plus quingenta ju- « gera habere voluerit, tanta pœna esto : si quis majorem « pecudum numerum habere voluerit, tantum damni « esto. Atqui nos omnia plura habere volumus, et id nobis « impune est.. . . . .

« Sed si honorem non æquum est haberi ob eam rem, « quod bene facere voluisse quis dicit neque fecit tamen; « nec Rhodiensibus oberit, non quod male fecerunt, sed



« quia voluisse dicuntur facere. . . . .

« Rhodienses superbos esse aiunt, id objectantes quod « mihi a liberis meis minime dici velim. Sint sane su- « perbi. Quid id ad nos attinet? id ne irascimini si quis « superbior est quam nos? . . . .

« Je le vois bien, les Rhodiens n'auraient pas voulu que nous eussions vaincu Persée. Ils ne sont pas les seuls. Bien d'autres peuples ne le souhaitaient pas. Ils pensaient que si nous n'avions plus personne à craindre, ils tomberaient en servitude. Et pourtant ils n'ont pas secondé le roi de Macédoine. Voyez combien nous sommes plus avides qu'eux dans nos affaires privées. Si nous sentons le moindre de nos intérêts en danger, nous ne reculons devant aucun moyen de prévenir le dommage.... Les Rhodiens, dit-on, ont voulu devenir nos ennemis. Mais est-il juste de punir la simple volonté? Ne serait-ce pas une loi injuste. celle qui dirait : si quelqu'un veut avoir plus de cinq cents arpents de terre, qu'il paie tant d'amende; telle autre amende pour qui voudra avoir tant de tetes de bétail. Eh bien! nous voulons violer la loi en cela, et nous le faisons impunément.

..... Mais, dit-on encore, *les Rhodiens sont superbes, orgueilleux*. C'est un reproche grave. Je ne voudrais pas que mes enfants eussent sujet de me l'adresser. Cependant que les Rhodiens soient superbes! que nous importe? serait-ce par hasard que nous nous fâchons, quand on est plus superbe que nous? »

Chap. XXV. — *Teætetum*. Polybe fait souvent mention de ce personnage, et en parle comme de l'un des Rhodiens les plus attachés aux Romains. Il mourut à Rome, dans cette ambassade, à l'âge de plus de quatre-vingts ans.

Chap. XXVI. — *Unam eam fecit, quæ supra dicta est.* Comme il n'est nulle part question, dans les chapitres précédents, de cette première division de l'Illyrie, Crévier pense, avec raison, que l'endroit où il en était fait mention se trouve dans quelqu'une des lacunes que nous avons rencontrées, ou que Tite-Live aura passé, sans s'en apercevoir, sur ce détail, d'ailleurs fort peu intéressant.

Chap. XXVII. — *Lebadiæ quoque templum Jovis Trophonii adit.* Voyez sur l'oracle de Trophonius, sur son origine, sur la manière dont on le consultait, et sur les traditions qui se rattachaient au nom d'*Hercyna*, Pausanias, IV, 16, 4; IX, 37, 39 et 40; Plutarque, *de Gen. Socrat.*; Suidas, au mot Τροφώνιος; Pline, *Hist. Nat.*, XXXI, 11, et XXXIV, 8 ou 19; Cicéron, *de Nat. Deor.*, III, 22, et *de Divin.*, I, 34; sur le sens symbolique de ces différentes traditions, Creuzer, *Rel. de l'ant.*, trad. par M. Guigniaut, tome II, 1re partie, p. 528 et suiv.; enfin sur la topographie de *Livadie*, nom moderne de l'ancienne Lebadée, voyez le *Voyage de la Grèce*, par M. Pouqueville, t. IV, liv. IX, ch. III, 2e édition.

Ibid. — *Chalcidem ad spectaculum Euripi, EubϾque insulæ ponte continenti junctæ descendit.* Chalcis est située au bord du détroit qui sépare l'île d'Eubée de la Béotie. Strabon donne à ce détroit deux plèthres de large (environ trente et un mètres); on le traverse sur un pont à plusieurs arches, au milieu duquel s'élève, sur un rocher isolé dans la mer, une forteresse avec des tours. Cette forteresse défend les deux côtés du pont moderne, construit par Mahmoud-Pacha, sur l'emplacement de l'ancien, qu'au temps d'Alexandre, les Chalcidiens avaient fortifié également et réuni à leur ville. Pouqueville, *Grèce pittoresque*, p. 218.

Chap. XXVII. — *Athenas inde.* Pendant que Paul-Émile était dans cette ville, il demanda aux Athéniens le premier de leurs philosophes pour instruire ses enfants, et un excellent peintre pour travailler à la décoration de son triomphe. Les Atheniens firent choix de Métrodore, qu'ils proclamèrent éminemment propre à remplir cette double tâche. Ce fut bientôt aussi l'avis de Paul-Émile (Pline, *Hist. Nat.*, XXXV, 40).

Chap. XXIX. — *Neque connubium.* Les Romains avaient déjà imposé une pareille loi aux Latins et aux Herniques. VIII, 14, et IX, 43.

Chap. XXXIV. — *P. Licinius.* Polybe insinue assez clairement que ce furent les intrigues de ce chef de l'ambassade qui rendirent les Gaulois si difficiles; que l'intention des Romains était d'affaiblir Eumène, et que ce fut par une suite de cette même politique que Licinius empêcha Attale de l'accompagner dans leur camp, sous prétexte que sa présence eût pu aigrir les esprits.

Chap. XXXV. — *Totus macedonicus exercitus imperatori erat negligenter adfuturus.* Après la défaite de Persée, Paul-Emile fit écraser, sous les pieds des éléphants, tous les Italiens qui furent trouvés dans l'armée macédonienne. Ce fait, rapporté par Valère Maxime (II, 7, 14), montre jusqu'à quel point pouvait aller la cruauté de ce général, et fait comprendre la haine que lui portait son armée.

Chap. XXXVIII. — *Triumphumque cient.* Ce refrain était : *Io triumphe*, Voyez Horace, IV, ode II :

> Io triumphe!
> Nam semel dicemus, Io triumphe!
> Civitas omnis. . . . . .

et epod. IX :

> Io triumphe! tu moraris aureos
> Currus, et intactas boves?
> Io triumphe!

Chap. XXXIX. — *Ego ad vos milites.* Ici commence une lacune qui s'étend jusqu'aux premiers mots du ch. XL, *summam omnis captivi*, etc. Elle a été remplie au moyen de Plutarque, dont on a traduit la fin du discours de Servilius (*Paul Emile*, ch. XXXI et suiv.), des Fastes capitolins; de Velléius Paterculus, I, 9; de Polybe, *Excerpt. leg.*, XCVI; de Zonaras, etc.

Ibid. — *Sive pecuniæ vim spectes.* « Paul-Émile n'avait pas même voulu voir ces immenses trésors, qu'il avait fait remettre aux questeurs pour les porter dans l'épargne. Il permit seulement à ses fils, qui aimaient l'étude, de retenir pour eux les livres de la bibliothèque de Persée. En distribuant les prix de la valeur, il ne donna à son gendre Tuberon qu'une coupe d'argent du poids de cinq livres, et ce fut la première pièce d'argent qui entra dans la famille des Ælius. De tous les trésors de Persée, remarque Cicéron, il n'entra rien dans la maison de Paul-Émile, qu'une gloire immortelle pour son nom et pour sa vertu. » Rollin, *Hist. Rom.*, t. VIII, p. 193.

Ibid. — *Tria talenta.* « Dacier évalue ainsi, dans sa traduction des *Vies de Plutarque*, les sommes d'argent ou d'or ici mentionnées :

« Dans chaque vase il y avait trois talents d'argent, qui valent dix-huit mille drachmes, c'est-à-dire neuf mille livres de notre monnaie. Dans ces sept cent cinquante vases, il y avait donc six millions sept cent cinquante mille livres.

« Les soixante dix-sept vases contenaient chacun trois talents d'or, et comme alors l'or était estimé dix fois plus



que l'argent, les trois talents d'or en valaient trente d'argent. Ainsi dans chaque vase il y avait quatre-vingt-dix mille livres, et dans les soixante dix-sept, six millions neuf cent trente mille livres, en tout. »

« A ce compte, tout l'or et l'argent monnayé montait à treize millions six cent quatre-vingt mille livres. Valérius Antias, cité par Tite-Live, liv. XLV, ch. XL, porte cette somme à quinze millions; Velléius Paterculus, liv. I, ch. IX, à vingt-six millions deux cent cinquante mille livres; Pline, liv. XXXIII, ch. III, à vingt-six millions sept cent cinquante mille livres. Au reste, il fallait que les sommes apportées de Macédoine par Paul-Émile fussent considérables, puisque, selon Cicéron, *de Off.*, liv. II, ch. LXXVI, elles suffirent pour abolir les impôts que payait le peuple romain. » ROLLIN, *Hist. rom.*, t. VII, p. 299.

Les évaluations de M. Saigey modifient singulièrement les résultats obtenus par Dacier. Le talent valant 4,140 f. chaque vase contenait 12,420 fr., et les sept cent cinquante vases 9,315,000 fr. Chacun des vases contenant trois talents d'or valait 124,200 fr., et par conséquent les soixante-dix-sept vases, 9,563,400 fr. Donc tout l'or et tout l'argent monnayé montait à 18,878,400 fr.

CHAP. XXXIX. — *Antigonides, Seleucidesque, et Thericlea.* Athénée, lib. XI, parle de ces trois espèces de vases à boire, dont les premiers avaient tiré leurs noms des rois Antigone et Séleucus, et le troisième d'un potier de terre appelé Thériclès, qui n'en faisait qu'en argile, mais dont on imita la manière en or et en argent, en airain et même en bois. Le vase théricléen était de forme évasée, assez profond, ayant deux petites anses comme la cylix (Athen., *l. c.*). Sur l'usage et la forme de ces vases à boire, et particulièrement du théricléen, voyez dans le *Journal des Savants* (janvier 1839) la restitution d'une lettre de Lyncée, de Samos, par M. Rossignol.

CHAP. XLI. — *Per quadriennium quatuor ante me consules.* Il semble qu'il faudrait lire ici *per triennium tres consules*..... En effet, trois consuls seulement avaient été successivement chargés de cette guerre avant Paul-Émile; c'étaient P. Licinius Crassus, A. Hostilius Mancinus et Q. Marcius Philippus.

CHAP. XLII. — *Persea regem cum Alexandro filio Albam in custodiam duceret.* Des trois enfants de Persée, deux, sa fille et Philippe, son fils aîné, moururent peu de temps après le triomphe. Le troisième, Alexandre, gagna d'abord sa vie au métier de tourneur, puis ayant appris la langue latine et s'étant rendu habile dans la calligraphie, il fut nommé à l'emploi de scribe des magistrats de la ville d'Albe. Il l'exerça, dit Plutarque, *avec beaucoup d'intelligence.*

Quant au roi de Macédoine, il fut chargé de chaînes et jeté dans une prison souterraine, au milieu des immondices et des insectes les plus ignobles. C'est dans ce cachot infect qu'il passa sept jours entiers avec des criminels destinés au dernier supplice. Privé de tout secours, et même des choses les plus nécessaires à la vie, il y serait bientôt mort de faim, si ses compagnons de captivité, émus de compassion à la vue d'un si grand revers de fortune, n'eussent partagé avec lui leur nourriture.

Paul-Émile eut aussi pitié de lui : il parla en sa faveur au sénat, et obtint un adoucissement à son supplice. Il fut transféré dans une prison moins horrible, et là on le fit mourir d'une mort moins affreuse peut-être, mais avec un raffinement inouï de cruauté. Les soldats qui le gardaient avaient ordre de n'exercer sur lui aucun mauvais traitement, mais de l'empêcher de dormir et de le tenir constamment éveillé, afin sans doute qu'il ne pût échapper un seul instant au sentiment de son malheur. Ce supplice dura jusqu'à ce qu'il mourût d'insomnie et de fatigue. (Voyez Plut., *Paul-Émile*, ch. XXXVII.)

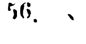
Dans quelle agonie de terreur la chute de Persée fit-elle tomber tous les rois de la terre, c'est ce qu'on ne saurait imaginer. « Rien ne servit mieux Rome, dit Montesquieu (*Grand. et Décad. des Rom.*, ch. VI), que le respect qu'elle imprima à la terre. Elle mit d'abord les rois dans le silence et les rendit comme stupides. Il ne s'agissait pas du degré de leur puissance; mais leur personne propre était attaquée. Risquer une guerre, c'était s'exposer à la captivité, à la mort, à l'infamie du triomphe. Ainsi des rois, qui vivaient dans le faste et dans les délices, n'osaient jeter des regards fixes sur le peuple romain; et, perdant le courage, ils attendaient de leur patience et de leurs bassesses quelque délai aux misères dont ils étaient menacés. » Voyez, sur la guerre de Macédoine et sur les différentes circonstances de la conquête de la Grèce par les Romains, le beau chapitre que M. Michelet, dans le deuxième volume de son *Histoire romaine*, a consacré au récit de ces grands événements.

CHAP. XLII. — *Inusitatæ magnitudinis.* Pour les Romains; car Hiéron avait une galère à vingt rangs de rames, Ptolémée Philadelphe, deux à trente, et Ptolémée Philopator, une à quarante. Voyez d'ailleurs, liv. XXXIII, ch. XXX, où Tite-Live parle d'un navire d'une égale grandeur.

Ici s'arrête ce que le temps nous a conservé des Histoires de Tite-Live, ou plutôt ce qu'un heureux hasard a dérobé au zèle aveugle du pape saint Grégoire le Grand, qui, dit-on, fit brûler tous les manuscrits de Tite-Live qu'il put découvrir, jugeant cet écrivain dangereux à cause des fréquents prodiges qu'il raconte. Au delà du livre XLV, comme pour la deuxième décade, il ne nous reste plus, si nous voulons nous faire une idée du travail de notre historien, que quelques fragments, dont un seul est d'une certaine étendue, et l'*Epitome*, dont nous avons fait ressortir l'importance dans le volume précédent (t. I, p. 873). C'est à l'aide de ces faibles restes, de ces débris mutilés et incertains, que l'érudition et la critique ont pu chercher à reconstruire l'édifice élevé par Tite-Live à la gloire de Rome. Nous continuerons donc, comme nous l'avons fait pour la première lacune, à mettre sous les yeux de nos lecteurs la traduction du sommaire de chacun des livres qui nous manquent, en le faisant suivre des fragments qui appartiennent à ce livre. On nous saura gré sans doute de ce travail, que n'ont entrepris aucun des précédents traducteurs de Tite-Live, bien que ce soit un accessoire indispensable de toute édition complète.

LIVRE XLVI.

SOMMAIRE. — Le roi Eumène vient à Rome. Il avait gardé, dans la guerre de Macédoine, une neutralité suspecte; lui interdire l'entrée de Rome, c'était le déclarer ennemi; la lui permettre, c'était le décharger de tout soupçon; on porta alors une loi générale, qui défendait à tous les rois de venir à Rome. — Les consuls Claudius Marcellus et C. Sulpicius Gallus soumettent, l'un les Gaulois alpins, l'autre les Liguriens. — Les députés du roi Prusias viennent se plaindre





d'Eumène qui ravageait leurs frontières, et l'accusent d'avoir conspiré, avec Antiochus, contre le peuple romain. — On conclut un traité d'alliance avec les Rhodiens qui le sollicitaient. — Les censeurs ferment le lustre. Le cens donne trois cent vingt-sept mille vingt-deux citoyens. — M. Æmilius Lépidus est élu prince du sénat. — Ptolémée, roi d'Égypte, expulsé de ses états par son jeune frère, est rétabli par des députés envoyés de Rome. — A la mort d'Ariarathe, roi de Cappadoce, son fils Ariarathe lui succède sur le trône, et envoie des ambassadeurs pour renouveler son alliance avec le peuple romain. — Guerres, mêlées de succès et de revers, contre les Liguriens, les Corses et les Lusitaniens; troubles en Syrie à la mort d'Antiochus qui laissait un fils du même nom tout à fait en bas âge. — Démétrius, fils de Séleucus, qui avait été envoyé en otage à Rome, et que les Romains voulaient y retenir, fait mettre à mort secrètement cet Antiochus enfant avec son tuteur Lysias, et, lui-même, s'établit sur le trône.—Mort de L. Æmilius Paullus, le vainqueur de Persée. Tel avait été le désintéressement de celui qui avait rapporté d'Espagne et de Macédoine des richesses immenses, que la vente de ses biens ne put suffire à payer la dot de son épouse. — Les marais Pontins sont desséchés et convertis en terres labourables par le consul Cornélius Céthégus, à qui cette province était échue.

LIVRE XLVII.

SOMMAIRE. — Cn. Trémellius, tribun du peuple, est condamné à une amende, pour s'être montré insolent dans un démêlé avec le grand pontife M. Æmilius Lépidus; et le droit de la religion fut plus puissant que celui de la magistrature. — Loi sur la brigue. — Clôture du lustre : trois cent trente-huit mille trois cent quatorze citoyens inscrits. — Æmilius Lépidus est nommé prince du sénat.—Les Ptolémées mettent fin à leurs dissensions par un traité, qui assure à l'un l'Égypte, à l'autre le royaume de Cyrènes. — Ariarathe, roi de Cappadoce, expulsé de ses états par les intrigues et les armes de Démétrius, roi de Syrie, est rétabli par le sénat. — On envoie des députés pour décider une question de territoire entre Massinissa et les Carthaginois. — Le consul C. Marcius, après avoir d'abord éprouvé quelques revers, remporte une victoire sur les Dalmates. Ce peuple, qui s'était attiré cette guerre pour avoir ravagé les terres des Illyriens, allié du peuple romain, est soumis par le consul Cornélius Nasica. — Le consul Q. Opimius subjugue les Liguriens transalpins, qui pillaient et ravageaient le territoire d'Antibes et de Nice, villes des Massiliens. — Viennent ensuite les affaires d'Espagne et leurs mauvais succès sous différents chefs.—La 598e année de la fondation de Rome, les consuls entrent pour la première fois en charge, immédiatement après la dissolution des comices et la création des consuls de l'année suivante. La révolte des Espagnols est la cause de ce changement dans la tenue des comices. — Les députés envoyés pour juger le différend survenu entre Massinissa et les Carthaginois, rapportent qu'ils ont trouvé à Carthage des amas de matériaux pour les constructions navales. — Plusieurs préteurs, accusés d'exactions par les provinces, sont condamnés.

LIVRE XLVIII.

SOMMAIRE. — Les censeurs ferment le lustre : trois cent vingt-quatre mille citoyens inscrits.—Germes de la troisième guerre punique. A la nouvelle qu'une nombreuse armée de Numides, sous la conduite d'Ariobarzane, petit-fils de Syphax, était rassemblée sur les frontières carthaginoises, M. Porcius Caton demande que la guerre soit déclarée aux Carthaginois, pour avoir appelé Ariobarzane sur leur territoire, en apparence contre le roi Massinissa, mais en réalité contre les Romains. Sur l'avis contraire de P. Cornélius Nasica on décide que des députés seront envoyés pour examiner l'état des choses. Après avoir réprimandé sévèrement le sénat de Carthage, au sujet de l'armée et du matériel naval qu'ils avaient rassemblés en contravention au traité, les députés essaient de rétablir la paix entre les Carthaginois et Massinissa, qui consent à céder le territoire en litige. Le sénat avait déclaré s'en remettre à l'arbitrage des députés, lorsque Giscon, fils d'Hamilcar, homme turbulent, excite tellement par ses discours l'animosité de ses concitoyens contre les Romains, que les députés n'échappent aux violences que par la fuite. Cette nouvelle ne fait qu'augmenter les dispositions hostiles dans lesquelles se trouvait déjà le sénat, à l'égard des Carthaginois. — M. Porcius Caton ne peut, dans sa pauvreté, rendre à son fils, mort dans la préture, que les honneurs funèbres les plus modestes. — On envoie à Rome Andriscus qui se donnait, avec la plus grande assurance, pour le fils de Persée, l'ancien roi de Macédoine. — M. Æmilius Lépidus, qui pour la sixième fois avait été nommé prince du sénat par les censeurs, prescrit, avant d'expirer, à ses fils de n'employer ni lin, ni pourpre à couvrir le lit sur lequel son corps serait porté au bûcher; et de ne consacrer au reste de ses funérailles qu'une faible somme; parce que ce n'est pas le luxe, mais les images des ancêtres, qui donnent de l'éclat aux funérailles des grands hommes. — Enquête sur des empoisonnements. Publicia et Licinia, femmes de la noblesse, qui étaient accusées d'avoir fait périr leurs maris, personnages consulaires, sont mises à mort sur le jugement de la famille, après que l'affaire eut été instruite, et qu'elles eurent donné caution au préteur. — Gulussa, fils de Massinissa, dénonce les levées de troupes qui se font à Carthage, l'armement d'une flotte, et des préparatifs de guerre qui ne laissent plus d'incertitude. — Caton demande que la guerre soit déclarée, P. Cornélius Nasica veut qu'on ne fasse rien à la légère, et l'on décide que dix députés seront envoyés pour s'assurer de la vérité. — Les consuls L. Licinius Lucullus et A. Postumius Albinus mettent la plus grande rigueur dans la levée des troupes et n'accordent de grâce à personne. Les tribuns du peuple, ne pouvant obtenir d'exemption pour leurs amis, jettent les consuls en prison. — La guerre d'Espagne, malheureuse à plusieurs reprises, avait jeté un tel trouble parmi les citoyens, qu'on ne trouvait personne qui voulût partir comme tribun ou comme lieutenant. Alors P. Cornélius Æmilianus s'avance et déclare qu'il est prêt à accepter tout service militaire qui lui sera imposé, quel qu'il soit. Son exemple ranime l'ardeur de tous pour la guerre. — Tous les peuples de la Celtibérie semblaient disposés à une attaque générale, lorsque le consul L. Lucullus, qui avait succédé à M. Claudius Marcellus, soumet les Vaccéens et les Cantabres, et d'autres peuples inconnus de l'Espagne. — C'est dans cette guerre que P. Cornélius Africanus Scipion Æmilianus, fils de L. Paullus, et petit-fils, par adoption, de l'Africain, étant alors tribun militaire, tue de sa main un barbare qui l'avait provoqué au combat; il affronte encore un plus grand danger au siége de la ville d'Intercatie, dont le premier il franchit le rempart. — Le préteur Ser. Sulpicius Galba est défait dans un combat contre les Lusitaniens. —Les députés reviennent d'Afrique avec les ambassadeurs carthaginois et Gulussa, fils de Massinissa, et rapportent qu'ils ont vu à Carthage une armée et une flotte. L'affaire est mise en délibération dans le sénat. Caton et d'autres principaux sénateurs veulent qu'on fasse passer sans délai une armée en Afrique; mais sur l'opposition de P. Cornélius Nasica, qui ne trouve pas encore là un motif de rupture assez légitime, on décide qu'on n'aura pas recours aux armes, si les Carthaginois brûlent leur flotte et licencient leur armée; sinon les prochains consuls devront faire un rapport sur la guerre punique. — Un théâtre avait été mis en adjudication par les censeurs, et se construisait lorsqu'un sénatus-consulte, rendu sur la proposition de P. Cornélius Nasica, le fait détruire comme inutile et contraire aux mœurs publiques; et pendant quelque temps encore le peuple assiste debout aux jeux. — Massinissa, âgé de quatre-vingt-douze ans et habitué à ne prendre d'autre nourriture que du pain sec, défait les Carthaginois qui lui avaient déclaré la guerre en violation du traité, et qui par là attirèrent en outre sur eux les armes romaines.

LIVRE XLIX.

SOMMAIRE. — Troisième guerre punique commencée la 601e année de la fondation de Rome, et terminée au bout de cinq ans. — Un débat s'élève entre M. Porcius Caton et Sci-



pion Nasica, le premier regardé comme le citoyen le plus sensé de Rome, le second tenu de plus, au jugement du sénat, pour le plus honnête. Caton voulait la guerre, il voulait abattre et anéantir Carthage; Nasica était d'un autre avis. Il est décidé cependant que la guerre sera déclarée aux Carthaginois, pour avoir construit des vaisseaux en violation du traité, pour avoir passé les frontières avec une armée, pour avoir porté la guere à Massinissa, ami et allié du peuple romain, et pour avoir refusé de recevoir, dans leur ville, Gulussa, fils de Massinissa, qui accompagnait les députés romains. — Avant qu'aucune troupe ait été embarquée, arrivent à Rome des députés d'Utique, apportant une entière soumission de leurs personnes et de leurs biens. — Cette ambassade, acceptée comme un heureux présage, fut aussi agréable au sénat qu'amère aux Carthaginois. — Comme le prescrivaient les livres sibyllins, on célèbre sur le Terentum, en l'honneur de Pluton, les jeux célébrés cent ans auparavant, pendant la première guerre punique, la 501ᵉ année de la fondation de Rome. — Trente députés viennent à Rome apporter la soumission des Carthaginois. — Caton fait triompher son avis, de maintenir le décret, et d'ordonner aux consuls d'entrer en campagne le plus tôt possible. Ceux-ci passent en Afrique, et se font d'abord livrer trois cents otages et toutes les armes, tous les instruments de guerre qui se trouvaient à Carthage: mais lorsque, conformément aux ordres du sénat, ils enjoignent aux Carthaginois de transporter leur ville dans un autre endroit qui soit éloigné de la mer de dix mille pas au moins, alors l'atrocité de la sentence exaspère les Carthaginois et les force à la guerre. — Les consuls L. Marcius et M' Manilius commencent le siége et l'attaque de Carthage. Dans cette attaque, deux tribuns qui s'étaient jetés témérairement avec leurs cohortes sur une partie de la muraille négligemment gardée, se trouvaient dans un pressant danger, lorsqu'ils sont dégagés par Scipion l'Africain. Aidé de quelques cavaliers il sauve aussi un fort des Romains qui allait être emporté de nuit; et c'est encore à lui qu'est attribué le principal honneur d'avoir délivré le camp assiégé par les Carthaginois, qui avaient fait une sortie générale de toutes leurs forces.—Pendant l'absence de son collègue, que les consuls avaient appelé à Rome, le consul voyant ses efforts inutiles, lève le siége et mène son armée à la rencontre d'Asdrubal, qui avait pris position avec un corps de troupes dans un défilé escarpé. Scipion dissuade d'abord le consul d'engager le combat sur un terrain aussi défavorable; mais l'avis du plus grand nombre, envieux de son habileté et de son courage, l'ayant emporté, il pénètre avec les autres dans le défilé, et ses prédictions se réalisent: l'armée romaine est battue et mise en fuite, deux cohortes sont assiégées par l'ennemi. Il rentre alors dans le défilé avec quelques escadrons de cavalerie, dégage les cohortes et protége leur retour. Son courage trouve un admirateur dans Caton lui-même, si prompt d'ordinaire au blâme, et qui va jusqu'à dire dans le sénat que tous ceux qui servaient en Afrique n'étaient que des ombres, qu'il n'y avait de vigueur que dans Scipion. La faveur du peuple romain s'attache si vivement à lui, que dans les comices la plupart des tribus inscrivent son nom pour le consulat, bien que son âge s'y oppose. — L. Scribonius, tribun du peuple, ayant proposé une loi pour rendre à la liberté les Lusitaniens qui s'étaient livrés à la foi du peuple romain, et que Serv. Galba avait fait vendre en Espagne, est chaudement appuyé par Caton, dont le discours existe encore et se trouve dans ses Annales. — Q. Fulvius Nobilior, qui, lui aussi avait été souvent l'objet des attaques de Caton dans le sénat, répond pour Galba; et Galba lui-même, se voyant près d'être condamné, embrasse ses deux fils couverts de la prétexte et le fils de Sulpicius Gallus son pupille, et se défend en termes si pathétiques que la loi est rejetée. Il existe trois discours de Galba, deux au sujet des Lusitaniens contre le tribun du peuple Libon et sa rogation, un autre contre L. Cornélius Céthégus, dans lequel il déclare avoir fait massacrer les Lusitaniens qui avaient leur camp auprès du sien, parce qu'il avait acquis la certitude qu'après avoir, suivant leur usage, immolé un cheval avec son cavalier, ils voulaient, en affectant des intentions pacifiques, assaillir son armée. — Un certain Andriscus, homme de la plus basse naissance, qui se donnait pour le fils du roi Persée, et avait changé son nom en celui de Philippe, s'échappe secrètement de Rome, où l'avait envoyé, à cause de ce mensonge même, Démétrius, roi de Syrie; et cette fable trouvant autant de crédit que la vérité, il voit accourir auprès de lui assez de monde pour en former une armée, et bientôt les armes ou la bonne volonté de la nation le rendent maître de toute la Macédoine. Voici l'histoire qu'il avait inventée: Né du roi Persée et d'une de ses concubines, il avait été confié, pour être élevé, à un certain Crétois, afin que dans les hasards de la guerre que le roi soutenait alors contre les Romains, il pût survivre quelque rejeton de la race royale. Après la mort de Persée, il fut élevé à Adramyte jusqu'à l'âge de douze ans, ignorant sa naissance, et se croyant le fils de celui qui l'élevait. Celui-ci étant tombé malade, et voyant approcher son dernier jour, avait alors dévoilé son origine et confié à celle qui passait pour sa mère un petit écrit marqué du sceau du roi Persée, qu'elle devait lui remettre lorsqu'il aurait atteint la puberté; la conjurant, par les dernières prières, de tenir la chose dans le secret jusqu'à ce moment. Devenu pubère, on lui avait remis cet écrit dans lequel il était dit que son père lui laissait deux trésors; et alors la femme, qui avait le secret de cette substitution, lui découvrit sa véritable origine qu'il ignorait, et le supplia, s'il voulait éviter la mort, de quitter ces lieux avant que la chose arrivât aux oreilles d'Eumène, l'ennemi de Persée. Plein de frayeur, il se rendit en Syrie où il espérait trouver quelque secours en Démétrius; et ce fut là que, pour la première fois, il osa divulguer sa condition.

Censorinus, *De Die Natali*, Ch. XVII.

« De quartorum ludorum anno triplex opinio est Antias enim et Varro et Livius relatos esse prodiderunt L. Marcio Censorino, M' Manilio consulibus, post Romam conditam anno sexcentesimo quinto.

« Sur l'année des quatrièmes jeux séculaires, il y a trois opinions différentes. Valérius Antias, Varron et Tite-Live nous apprennent qu'ils furent célébrés sous le consulat de L. Marcius Censorinus et de Manius Manilius, 605 ans après la fondation de Rome. »

LIVRE L.

SOMMAIRE. — La Thessalie, que Pseudo-Philippe voulait aussi envahir et occuper à main armée, est protégée par les Achéens que les députés romains avaient appelés à la défense de ce pays. — Prusias, roi de Bithynie, qui régnait sur les vices les plus ignobles, est mis à mort par son fils Nicomède, secondé par Attale, roi de Pergame. Il avait un autre fils qui était né, dit-on, avec la mâchoire supérieure formée d'un seul os continu. — Des trois députés que les Romains avaient envoyés pour réconcilier Nicomède et Prusias, l'un avait la tête couverte de cicatrices, un autre, les jambes impotentes, et le troisième passait pour avoir l'esprit inerte; ce qui fit dire à Caton que cette ambassade n'avait ni tête, ni pieds, ni cœur. La Syrie possédait à cette époque un roi de même origine que celui de Macédoine, et qui égalait Prusias en mollesse et en lâcheté. Toujours gisant dans les lieux de débauche et de prostitution, il laissait régner Ammonius, qui fit périr tous les amis du roi, la reine Laodice, et Antigone, fils de Démétrius. — Massinissa, roi de Numidie, cet homme si remarquable, meurt à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Telle fut sa vigueur, même dans sa vieillesse, qu'entre autres actes d'un âge moins avancé, qu'il accomplit dans ses derniers jours, on peut citer la naissance d'un enfant qu'il eut dans sa quatre-vingt-sixième année. Il avait trois fils Micipsa, l'aîné, Gulussa et Mastanabal, qui était instruit même dans les lettres grecques. Il leur laissa son royaume en commun, en leur ordonnant de prendre pour arbitre du partage, Scipion Émilien, qui divisa entre eux l'administration. — Phamæas Himilcon, commandant de la cavalerie carthaginoise, homme brave, et la principale ressource des Carthaginois, passe aux Romains avec ses troupes, à l'instigation de Scipion. — Une tempête engloutit dans les flots Claudius Marcellus, un des trois députés envoyés à Massinissa. — Les Carthaginois tuent au mi-



lieu du sénat, leur préteur Asdrubal, petit-fils de Massinissa, qu'ils soupçonnaient de trahison, à cause de sa parenté avec Gulussa, auxiliaire des Romains. — Scipion Émilien, qui demandait l'édilité, est désigné par le peuple pour le consulat. Comme il n'avait pas les conditions d'âge requises il est exempté des lois et, après quelque opposition de la part du sénat, il est nommé consul par les suffrages empressés des plébéiens.—M'. Manlius emporte d'assaut plusieurs villes situées aux alentours de Carthage.—En Macédoine, Pseudo-Philippe taille en pièces le préteur P. Juventius avec son armée : mais il est vaincu à son tour et fait prisonnier par Q. Cæcilius; et la Macédoine rentre sous la domination romaine.

LIVRE LI.

SOMMAIRE. — Carthage, qui enfermait dans son enceinte une étendue de terrain de vingt-trois mille pas, est prise en détail après un long et pénible siége, d'abord par le lieutenant Mancinus, ensuite par le consul Scipion, à qui la province d'Afrique avait été donnée directement sans tirage au sort. — Les Carthaginois étaient parvenus à creuser un nouveau port (toutes les issues de l'ancien étant gardées par Scipion), et à rassembler en secret, et en un court espace de temps, une flotte immense; mais ils ne furent pas plus heureux sur mer que sur terre. Scipion détruit, avec l'armée qu'il renfermait, le camp de leur général Asdrubal, assis dans une position de difficile accès, près de la ville de Nepherin; et s'empare enfin de la ville, la 700ᵉ année de sa fondation. La plus grande partie du butin fut restituée aux Siciliens, sur qui elle avait été prise. — Au dernier instant de l'existence de Carthage Asdrubal était venu se livrer à Scipion; mais son épouse, qui peu de jours auparavant n'avait pu obtenir de son mari de passer comme transfuge au vainqueur, se précipita du haut d'une tour avec ses deux enfants au milieu des flammes qui dévoraient la ville. — A l'exemple de son frère naturel Paul-Emile, le vainqueur de la Macédoine, Scipion, donna des jeux publics, et exposa aux bêtes les transfuges et les fugitifs. — Origine de la guerre achéenne; violences exercées, par les Achéens, sur les députés du peuple romain envoyés à Corinthe pour séparer de la ligue achéenne les villes qui avaient été sous la domination de Philippe.

LIVRE LII.

SOMMAIRE. — Combat près des Thermopyles entre Q. Cæcilius Métellus et les Achéens, ayant pour auxiliaires les Béotiens et Chalcidiens. Les Achéens sont vaincus, et leur chef Critolaüs s'empoisonne. Diæus, instigateur de cette guerre, nommé général à la place de Critolaüs, est défait près de l'isthme par le consul L. Mummius, qui reçoit toute l'Achaïe à discrétion, et détruit Corinthe en vertu d'un sénatus-consulte, qui la punissait ainsi de l'outrage fait aux députés romains. Thèbes et Calchis, qui avaient secouru les Achéens, éprouvent le même sort. L. Mummius donna, en cette occasion, un grand exemple de désintéressement : de toutes les richesses, de tous les ornements qui abondaient dans l'opulente Corinthe, il n'entra rien dans sa maison. — Q. Cæcilius Métellus triomphe d'Andriscus, P. Cornélius Africanus Æmilianus Scipion, de Carthage et d'Asdrubal. — En Espagne, Viriathe, d'abord simple pasteur, puis chasseur, et de chasseur devenu brigand, et bientôt chef d'une véritable armée, se rend maître de toute la Lusitanie. Le préteur M. Vétilius est pris et son armée mise en déroute; son successeur dans la préture, M. Plautius, n'est pas plus heureux que lui; et bientôt la terreur qu'imprime cet ennemi devient telle qu'il faut employer contre lui une armée et un chef consulaires. — Troubles de la Syrie et guerres entre les rois. Alexandre, homme inconnu et de naissance obscure, régnait en Syrie, après avoir tué, comme nous l'avons dit, le roi Démétrius. Le fils de Démétrius, que son père avait envoyé autrefois à Cnidos pour le mettre à l'abri des hasards de la guerre, aidé par Ptolémée, roi d'Égypte, dont il avait épousé la fille Cléopâtre, et méprisant la lâcheté et la mollesse d'Alexandre, l'attaque et le tue. Ptolémée, blessé grièvement à la tête, meurt pendant que les médecins lui faisaient l'opération du trépan; et son jeune frère Ptolémée, qui régnait à Cyrènes, lui succède. — Les cruautés et les tortures que Démétrius exerçait sur les siens révoltent un de ses sujets nommé Diodotus, qui revendique le trône pour le fils d'Alexandre, à peine âgé de deux ans. Démétrius, vaincu dans un combat, s'enfuit à Séleucie. — L. Mummius triomphe des Achéens, et fait porter dans son triomphe des tableaux peints et des statues d'airain et de marbre.

LIVRE LIII.

SOMMAIRE.—Le consul Ap. Claudius subjugue les Salasses, peuplade des Alpes. — En Macédoine, un autre Pseudo-Philippe est taillé en pièces avec son armée par le questeur L. Trémellius. — Les Celtibériens sont défaits par le proconsul Q. Cæcilius Métellus. — Le proconsul Q. Fabius emporte plusieurs villes d'assaut et fait rentrer dans l'obéissance une grande partie de la Lusitanie. — Le sénateur C. Julius écrit en grec l'histoire romaine.

LIVRE LIV.

SOMMAIRE. — En Espagne le consul Q. Pompéius soumet les Termestins. Il conclut, avec ceux-ci et avec les Numantins, une paix honteuse. — Les censeurs ferment le lustre : le cens donne trois cent vingt-huit mille quatre cent quarante-deux citoyens. — Les députés de la Macédoine viennent se plaindre du préteur D. Junius Silanus, qui, après avoir reçu de l'argent, avait encore exercé toutes sortes de spoliations dans la province. Le sénat voulait instruire sur ces plaintes; mais T. Manlius Torquatus, père de Silanus, demande et obtient que l'instruction lui soit confiée; et après avoir pris chez lui connaissance de l'affaire, il condamne son fils et le déshérite. Celui-ci ayant mis fin à ses jours en se pendant, le père n'assista pas même à ses funérailles; mais il se tint dans sa maison comme à son ordinaire, donnant audience à ceux qui venaient le consulter. — Le proconsul Q. Fabius déshonore ses exploits en Espagne en traitant d'égal à égal avec Viriathe. Celui-ci est assassiné par des traîtres soudoyés par Servilius Cæpion; il est vivement regretté de toute son armée qui lui fait de magnifiques funérailles. Grand homme et grand général, presque toujours vainqueur pendant les quatorze années qu'il fut en guerre avec les Romains.

LIVRE LV.

SOMMAIRE. — Les consuls P. Cornelius Nasica, celui que le tribun du peuple, Curiatius avait surnommé en plaisantant, Serapion, et D. Junius Brutus, procédant à la levée des troupes, font en présence des nouvelles recrues un exemple des plus salutaires : C. Matienus, accusé devant les tribuns du peuple d'avoir déserté l'armée en Espagne, et condamné, est longtemps battu de verges sous la fourche, puis vendu à vil prix.—Les tribuns du peuple ne pouvant obtenir l'exemption du service qu'ils sollicitaient pour dix soldats, font conduire les consuls en prison. — En Espagne, le consul Junius Brutus donne à ceux qui avaient servi sous Viriathe des terres et une ville qui fut appelée Valentia. — Le sénat déclare nul le traité conclu avec les Numantins, qui défont et mettent en fuite M. Popillius.— Pendant que le consul C. Hostilius Mancinus accomplissait un sacrifice, les poulets s'échappent de leur cage. En outre, au moment où il s'embarquait pour l'Espagne, on entendit une voix qui criait : Arrête, Mancinus; sinistres présages, comme l'événement le prouva. Vaincu par les Numantins, chassé de son camp, sans espoir de sauver son armée, il fait avec eux une paix ignominieuse, que le sénat ne voulut pas ratifier. Trente mille Romains avaient été vaincus par quatre mille Numantins. — D. Junius Brutus emporte trente villes d'assaut, et soumet toute la Lusitanie jusqu'au couchant et à l'Océan. Ses soldats refusaient de passer le fleuve Oblivio, il arrache un étendard des mains de celui qui le porte, traverse le fleuve et se fait suivre ainsi de son armée. — Le roi de Syrie, fils d'Alexandre (Balas), âgé d'environ dix ans, est mis à mort perfidement par son tuteur Diodotus, surnommé Tryphon. Celui-ci avait corrompu les médecins, qui, faisant croire au peuple que le jeune roi souffait de la gravelle, le tuèrent en l'opérant.



LIVRE LVI.

SOMMAIRE. — Dans l'Espagne ultérieure D. Junius Brutus remporte une victoire sur les Galièques. Moins heureux dans un combat contre les Vaccéens, le proconsul M. Æmilius Lépidus renouvelle le désastre numantin. Pour délier le peuple romain de la foi due au traité conclu par Mancinus, on livre son auteur aux Numantins qui ne veulent pas le recevoir. — Clôture du lustre par les censeurs trois cent vingt-trois mille neuf cent vingt-trois citoyens inscrits. — Le consul Fulvius Flaccus soumet les Vardéens, peuple d'Illyrie. — En Thrace, le préteur M. Cosconius défait les Scordisques. — Pour mettre un terme à cette honteuse guerre des Numantins, que faisait durer l'impéritie des généraux, le sénat et le peuple romain défèrent spontanément le consulat à Scipion l'Africain. Comme il ne pouvait le prendre sans violer la loi qui défendait de nommer le même homme deux fois consul, il est exempté des lois, comme à son premier consulat. — La guerre des esclaves, qui avait commencé en Sicile, n'ayant pu être étouffée par les préteurs, est confiée aux soins du consul C. Fulvius. Le promoteur de cette guerre était un esclave nommé Eunus, Syrien de naissance, qui commença par rassembler quelques esclaves de la campagne, ouvrit les ergastules et parvint à se former une armée. Un autre esclave, nommé Cléon, rallia autour de lui jusqu'à soixante-dix mille hommes; et les deux troupes réunies commencèrent une longue guerre contre le peuple romain et ses armées.

Priscien, liv. XVIII, p. 1198, éd. Putsch..

« Qui Pompeium morbum excusasse ferunt, ne quum « interesset deditioni, animos Numantinorum irritaret. »

« Q. Pompée prétexta, dit-on, une maladie; de peur que sa présence, au moment où Mancinus serait livré, n'irritât l'esprit des Numantins. »

LIVRE LVII.

SOMMAIRE. — Scipion l'Africain assiége Numance et rétablit dans l'armée corrompue par la licence et la mollesse, la discipline militaire la plus rigoureuse. Il supprime tout instrument de luxe et de plaisir, et chasse du camp deux mille prostituées; chaque jour il tient le soldat au travail et le force à porter sept pieux et trente jours de vivres. Un soldat supportait-il ce fardeau avec humeur : « Lorsque tu sauras te faire un « rempart de ton épée, lui disait-il, tu cesseras alors de porter « des retranchements. » Un autre maniait-il facilement un petit bouclier, il lui en faisait porter un plus grand; il ne le blâmait pas cependant de mieux se servir du bouclier que de l'épée (*sic*). Quiconque était surpris hors des rangs était puni du sarment s'il était Romain, du bâton s'il était étranger. De crainte que les bêtes de somme ne diminuent le travail du soldat, il les fait toutes vendre. Les sorties de l'ennemi sont souvent repoussées avec succès. — Les Vaccéens, assiégés de toutes parts, se tuent sur les cadavres de leurs femmes et de leurs enfants. — Antiochus, roi de Syrie, envoie à Scipion de magnifiques présents. Contrairement à l'usage des autres généraux, qui recevaient en secret les présents des rois, Scipion déclare qu'il les acceptera à son tribunal, et ordonne au questeur de les porter sur les registres publics; c'est là qu'il prendra de quoi récompenser les braves. Il était parvenu à enfermer Numance de tous côtés, et il voyait les assiégés pressés par la famine; il défend alors de tuer ceux qui sortiraient pour fourrager: « Plus ils seront, disait-il, plus ils « consommeront vite ce qu'il leur reste de vivres. »

LIVRE LVIII.

SOMMAIRE. — Malgré l'opposition du sénat et des chevaliers, Tib. Sempronius Gracchus, tribun du peuple, propose une loi agraire qui défend de posséder plus de cinq cents arpents des terres publiques. Il se porte à de tels excès, qu'il fait abroger par une loi le pouvoir de son collègue, M. Octavius, qui soutenait le parti contraire, et se nomme lui, son frère Gracchus, et Ap. Claudius, son beau-père, triumvirs pour le partage des terres. Il promulgue une autre loi agraire, dont les dispositions sont encore plus larges, et qui permet aux mêmes triumvirs de décider si telle ou telle terre est du domaine public ou du domaine privé. Puis comme il n'y avait pas assez de terres pour qu'on pût faire un partage qui satisfît même les plébéiens, dont la cupidité était excitée outre mesure, il annonce qu'il va promulguer une loi pour distribuer l'argent provenant du roi Attale à tous ceux qui, d'après la loi Sempronia, devaient recevoir des terres. Attale, fils d'Eumène, avait en effet institué le peuple romain son héritier. Ces scandales soulèvent l'indignation des sénateurs, et entre tous de T. Annius, homme consulaire, qui après avoir parlé contre Gracchus dans le sénat, entraîné par celui-ci devant le peuple et dénoncé aux plébéiens, monte à la tribune et l'accuse encore. Gracchus voulait se faire nommer tribun du peuple une seconde fois, quand les patriciens excités par P. Cornélius Nasica, brisent les bancs, l'en frappent et le mettent à mort, au Capitole; son corps, privé de sépulture et confondu parmi ceux des autres victimes de cette sédition, est jeté dans le fleuve.—Vient ensuite le récit des événements divers de la guerre des esclaves en Sicile.

LIVRE LIX.

SOMMAIRE. — Les Numantins, réduits à l'extrémité par la famine, viennent se rendre les uns après les autres et se tuer ensuite de leur propre main. Scipion l'Africain détruit la ville et en triomphe, quatorze ans après la ruine de Carthage. — Le consul P. Rupilius termine la guerre des esclaves en Sicile.— Aristonicus, fils du roi Eumène, s'empare de l'Asie-Mineure, qui devait être libre, ayant été laissée en héritage au peuple romain par le testament d'Attale. — P. Licinius Crassus, consul et grand pontife (ce qui n'était jamais arrivé auparavant), sort de l'Italie pour combattre Aristonicus. Il est vaincu et tué. — Le consul M. Perpenna defait Aristonicus, qui se rend à discrétion. — Le lustre est fermé par les censeurs Q. Pompéius et Q. Métellus, choisis tous deux pour la première fois parmi les plébéiens. — Le cens donne trois cent sept mille huit cent vingt-trois citoyens, outre les veuves et les pupilles. — Le censeur Q. Metellus propose de contraindre tous les citoyens à se marier pour avoir des enfants. Le discours qu'il prononça dans cette circonstance existe encore, et César Auguste, quand il s'occupait d'encourager le mariage dans les différents ordres de l'État, le lut dans le sénat parce qu'il semblait composé pour la circonstance. — Le tribun du peuple, C. Atinius Labeo, veut faire précipiter de la roche Tarpéienne le censeur Q. Métellus qui l'avait omis sur les listes du sénat; il en est empêché par l'intervention des autres tribuns. — Le tribun du peuple Carbon présente une rogation pour permettre au peuple de nommer le même tribun autant de fois qu'il voudra. Scipion l'Africain s'élève contre cette proposition dans un éloquent discours où il disait que la mort de Tib. Gracchus était méritée. — Gracchus défend la rogation; mais l'avis de Scipion prévaut. — Guerres entre Antiochus, roi de Syrie, et Phraate, roi des Parthes. — L'Égypte n'est pas dans une situation plus calme. Ptolemée Évergète, que son excessive cruauté rendait odieux aux siens, voit son palais incendié par le peuple, et s'enfuit à Chypre. Cléopâtre, sa sœur et son épouse, qu'il avait répudiée pour épouser la fille de celle-ci, vierge encore, et à laquelle il avait fait violence, est appelée au trône par le peuple. Ptolémée irrité fait mettre à mort, en Chypre, le fils qu'il avait eu d'elle, et envoie à la mère la tête, les mains et les pieds de son enfant. — Troubles excités par Fulvius Flaccus, C. Gracchus et C. Papirius Carbon, triumvirs nommés pour le partage des terres. P. Scipion l'Africain, qui s'était montré leur adversaire, est trouvé mort dans son lit, quand la veille il était rentré chez lui plein de santé et de vigueur. Des soupçons d'empoisonnement se portent sur son épouse Sempronia, en raison surtout de ce qu'elle était sœur des Gracques, ennemis des Scipions. Cependant cette mort n'est l'objet d'aucune enquête. Scipion mort, les séditions triumvirales recommencent avec plus de fureur. — Les Iapydes font éprouver au consul Sempronius un revers qui est bientôt réparé par une victoire, due surtout au courage de D. Junius Brutus, le même qui avait soumis la Lusitanie.



LIVRE LX.

SOMMAIRE. — Le consul L. Aurélius réduit les Sardes révoltés.—M. Fulvius Flaccus envoyé au secours des Massiliens, dont les Gaulois Salluviens ravageaient le territoire, soumet, le premier, par les armes, les Liguriens de la Gaule transalpine. — Le préteur L. Opimius reçoit à discrétion les Frégellans révoltés et détruit Frégelles. — Peste en Afrique engendrée, dit-on, par des nuées de sauterelles, que l'on extermine et dont les débris restent snr le sol. — Clôture du lustre par les censeurs: trois cent quatre-vingt dix-sept mille sept cent trente-six citoyens inscrits au cens. — Le tribun du peuple, C. Gracchus, frère de Tibérius, et encore plus éloquent que lui, fait passer plusieurs lois pernicieuses; une loi frumentaire entre autres, qui accordait aux plébéiens cinq sixièmes de mesure de blé; la loi agraire que son frère avait déjà portée, et une autre loi encore pour se concilier l'ordre des chevaliers qui faisait alors cause commune avec le sénat. Cette loi portait que six cents chevaliers seraient choisis pour le sénat, et, comme il n'y avait à cette époque que trois cents sénateurs, qu'à ces trois cents sénateurs seraient adjoints les six cents chevaliers; c'était donner aux chevaliers le deux tiers des voix dans le sénat. Continué dans le tribunat pour l'année suivante, il fit passer plusieurs lois agraires qui fondaient de nombreuses colonies en Italie, et une sur le sol où avait existé Carthage. Il conduisit lui-même cette dernière colonie, en qualité de triumvir.—Récit de l'expédition de Q. Métellus contre les habitants des îles Baléares. Ces îles sont appelées, par les Grecs, *Gymnesies*, parce que les habitants y passent l'été sans vêtements; le nom de Baléares vient de l'action de lancer des traits, ou de Baléus, compagnon d'Hercule, que le héros abandonna dans ces parages, lorsqu'il mit à la voile pour aller trouver Géryon. — Récit des troubles de la Syrie. — Cléopâtre, indignée de ce que Démétrius, son mari, après avoir tué son père, avait pris le diadème sans son ordre, le fait mettre à mort avec son fils Séleucus.

LIVRE LXI.

SOMMAIRE. — Le proconsul C. Sextius, vainqueur des Salluviens, fonde la colonie d'*Aquæ Sextiæ*, ainsi appelée du nom de son fondateur et de l'abondance de ses sources d'eaux chaudes et froides. — Le proconsul Cn. Domitius remporte, près de Vindalium, une victoire sur les Allobroges, qui s'étaient attiré cette guerre pour avoir reçu dans sa fuite, et aidé de tous leurs moyens, Teutomalius, roi des Salluviens, et pour avoir ravagé le territoire des Æduens, alliés du peuple romain.—A l'expiration de son séditieux tribunat, C. Gracchus occupe aussi l'Aventin avec une multitude en armes. Le consul L. Opimius, à la tête du peuple appelé aux armes par un sénatus-consulte, l'en chasse et le tue ainsi que Fulvius Flaccus, homme consulaire, et complice de ses fureurs. — Le consul Q. Fabius Maximus, petit-fils de Paul Émile, remporte une victoire sur les Allobroges et sur Bituitus, roi des Arvernes. Cent vingt mille hommes de l'armée de Bituitus furent taillés en pièces. Lui-même, étant parti pour Rome afin de satisfaire aux ordres du sénat, fut retenu et mis en surveillance à Albe, parce que son retour en Gaule paraissait dangereux. On ordonne aussi par un décret de saisir son fils Congentiatus, et de l'envoyer à Rome. — Les Allobroges sont reçus à discrétion. — L. Opimius, accusé devant le peuple par le tribun Q. Décius, d'avoir jeté des citoyens en prison sans condamnation, est absous.

LIVRE LXII.

SOMMAIRE. — Le consul Q. Marcius subjugue les Stenies, peuplade des Alpes. — Micipsa, roi des Numides, meurt et laisse son royaume à ses trois fils, Adherbal, Hiempsal et Jugurtha, fils de son frère et qu'il avait adopté. — L. Cæcilius Métellus soumet les Dalmates. — Jugurtha attaque son frère Hiempsal, le défait et le tue; il chasse de son royaume Adherbal, que le sénat y rétablit.—Les censeurs L. Cæcilius Métellus et Cn. Domitius Ahenobarbus excluent du sénat trente-deux sénateurs. — Guerres intestines entre les rois de Syrie.

LIVRE LXIII.

SOMMAIRE. — En Thrace, mauvais succès du consul Porcius Caton contre les Scordisques. — Clôture du lustre par les censeurs: trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent trente-six citoyens inscrits au cens. — Les vestales Æmilia, Licinia et Marcia, sont condamnées pour inceste. Toutes les circonstances de ce crime, sa découverte, sa punition, sont racontées dans ce livre. — Les Cimbres, nation vagabonde, portent la dévastation en Illyrie, et mettent en fuite le consul Papirius Carbon avec son armée. — En Thrace, le consul Livius Drusus remporte une victoire sur les Scordisques, peuple originaire de la Gaule.

LIVRE LXIV.

SOMMAIRE. — Jugurtha poursuit de ses armes Adherbal, l'assiége dans Cirta, et le fait mettre à mort malgré les ordres à lui intimés par le sénat. En conséquence la guerre est déclarée à Jugurtha; le consul Calpurnius Bestia, chargé de la diriger, fait la paix avec le Numide, sans l'ordre du sénat et du peuple. Jugurtha, sommé, au nom de la foi publique, de faire connaître ceux dont il a suivi les conseils, et accusé en outre d'avoir corrompu, par ses largesses plusieurs membres du sénat, vient à Rome, où il fait tuer un petit roi nommé Massiva, parce qu'il profitait des mauvaises dispositions du peuple romain à son égard pour chercher à le déposséder de son royaume. Comme ce meurtre le met en péril et qu'il se voit l'objet d'une accusation capitale, il s'enfuit secrètement et sort de Rome en s'écriant, dit-on: « O ville vénale, qui périrait bientôt si elle trouvait un acheteur! » — Le lieutenant A. Postumius, battu dans un combat contre Jugurtha, ajoute encore à ce revers la honte d'une paix ignominieuse que le sénat refuse de ratifier.

LIVRE LXV.

SOMMAIRE. — Le consul Q. Cæcilius Métellus défait Jugurtha dans deux combats et ravage toute la Numidie. — M. Junius Silanus, consul, est vaincu dans un combat contre les Cimbres. Leurs députés viennent demander une demeure et des terres où ils puissent s'établir; le sénat refuse.—Le proconsul M. Minucius remporte une victoire sur les Thraces.—Le consul L. Cassius est taillé en pièces avec son armée, sur les frontières des Allobroges, par les Gaulois Tigurins, peuplade helvétique, qui s'était séparée du reste de la nation. Les soldats qui avaient échappé à ce désastre entrent en composition avec les ennemis, et obtiennent la vie sauve en livrant des otages et la moitié de tout ce qu'ils possèdent.

LIVRE LXVI.

SOMMAIRE. — Jugurtha, chassé de la Numidie, par C. Marius, est secouru par Bocchus, roi des Maures. Les troupes de ce dernier sont taillées en pièces à leur tour. Alors renonçant à continuer une guerre commencée sous de si malheureux auspices, Bocchus fait charger de chaînes Jugurtha, et le livre à Marius. C'est surtout à l'habileté de L. Cornélius Sylla, questeur de Marius, que l'on doit ce résultat.

LIVRE LXVII.

SOMMAIRE. — M. Aurélius Scaurus, lieutenant du consul, est défait par les Cimbres et tombe lui-même en leur pouvoir. Appelé par eux en conseil, il s'efforce de les faire renoncer au projet de passer les Alpes et de pénétrer en Italie, en leur disant que les Romains ne peuvent être vaincus. Il est tué par le roi Boiorix, jeune homme rempli d'orgueil et d'arrogance. — Le consul Cn. Manlius et le proconsul Q. Servilius Cæpion sont vaincus, près d'Orange, par les mêmes ennemis, qui se rendent maîtres de leurs deux camps. Quatre-vingt mille soldats et quarante mille valets d'armée périssent dans cette défaite. Cæpion est condamné pour l'avoir causée par sa témérité; l'on prononce contre lui, pour la première fois depuis le roi Tarquin, la peine de la confiscation des biens; il est déposé du commandement. — Triomphe de Marius. — Jugurtha est conduit, avec ses deux fils, devant le char du



triomphateur. Il est ensuite tué dans sa prison. — Marius entre au sénat avec la robe triomphale, ce que personne n'avait fait avant lui. — Les craintes inspirées par la guerre cimbrique lui font continuer, pendant plusieurs années, le consulat. Il est élu une seconde et une troisième fois, malgré son absence. Il brigue en secret un quatrième consulat, et l'obtient. — Cn. Domitius est nommé souverain pontife, par les suffrages du peuple. — Les Cimbres dévastent tous les pays situés entre le Rhône et les Pyrénées; ils pénètrent en Espagne par un défilé, et y exercent de grands ravages. Défaits par les Celtibériens; ils rentrent dans la Gaule et s'y joignent à un autre peuple belliqueux, les Teutons.

LIVRE LXVIII.

SOMMAIRE. — **Le préteur M. Antonius poursuit les pirates jusqu'en Cilicie. — Le consul C. Marius se défend dans son camp assiégé avec vigueur par les Teutons et les Ambrons. Il gagne ensuite sur eux deux grandes batailles aux environs d'Aquæ Sextiæ; deux cent mille ennemis sont tués; quatre-vingt-dix mille sont faits prisonniers. — Marius, malgré son absence, est créé consul pour la cinquième fois. On lui offre le triomphe; il le refuse jusqu'à ce qu'il ait vaincu les Cimbres. — Q. Catulus, proconsul, qui gardait les défilés des Alpes, est battu par les Cimbres; il se retire sur l'Adige et s'y retranche dans un château fort. Les Cimbres le forcent encore d'abandonner cette position. Après s'être ainsi ouvert un passage par leur valeur, ils pénètrent en Italie en poursuivant le proconsul et son armée. Mais Catulus et C. Marius parviennent à opérer leur jonction. Ils livrent la bataille et la gagnent. Cent quarante mille ennemis restent, dit-on, sur le champ de bataille, soixante mille sont faits prisonniers.—Marius est reçu aux applaudissements de toute la ville; on lui offre deux triomphes; il se contente d'un seul. Les nobles, qui d'abord n'avaient pu voir, sans jalousie, un homme nouveau élevé à de si grands honneurs, avouent eux-mêmes qu'il a sauvé la république. — Publicius Malleolus, meurtrier de sa mère, est cousu dans un sac et jeté à la mer. C'est le premier exemple de ce genre de supplice. — Les anciles s'agitèrent, dit-on, avec bruit, avant la fin de la guerre cimbrique. — Ce livre contient en outre le récit des guerres qui eurent lieu entre les rois de Syrie.**

LIVRE LXIX.

SOMMAIRE. — **L. Appuléius Saturninus, appuyé du crédit de C. Marius, fait tuer par des soldats A. Nonius, son compétiteur, et se fait ainsi élire tribun du peuple. Il exerce le tribunat, comme il l'avait obtenu, par la violence. Après avoir fait passer, par les mêmes moyens, une loi agraire, il fait assigner Metellus Numidicus, qui refusait de jurer obéissance à cette loi. Celui-ci, voyant tous les bons citoyens disposés à le défendre, se rend volontairement en exil, pour ne pas être la cause d'une guerre civile. Il se retire à Rhodes, et s'y console par l'étude et par la conversation des grands hommes. Après son départ, C. Marius, l'auteur de la sédition et qui avait acheté un sixième consulat, en répandant de l'argent dans les tribus, lui fait interdire l'eau et le feu.—Le même Appuléius Saturninus, tribun du peuple, tue C. Memmius, candidat au consulat, dont il craignait surtout l'opposition à ses projets contre les patriciens. Ces violences soulèvent enfin le sénat; C. Marius, homme d'un caractère variable et changeant au gré des événements, embrasse lui-même la cause de cet ordre, lorsqu'il voit qu'il lui est impossible de sauver Saturninus; on s'arme contre celui-ci; il est vaincu et périt à la suite d'une sorte de guerre civile, avec le préteur Glaucia et les autres complices de ses fureurs. — Q. Cæcilius Métellus revient d'exil; son retour excite, dans toute la ville, les plus grandes démonstrations de joie. — Le proconsul Manius Aquillius termine en Sicile une guerre des esclaves.**

LIVRE LXX.

SOMMAIRE. — **Manius Aquillius, accusé de concussion, refuse de prier lui-même ses juges. M. Antonius, chargé de le défendre, déchire la tunique de son client pour montrer les honorables cicatrices dont sa poitrine est couverte. Cette vue le fait absoudre sans hésitation. Ce fait ne s'appuie que sur le témoignage de Cicéron. — Le proconsul T. Didius obtient quelques avantages contre les Celtibériens. — Ptolémée, surnommé Apion, roi de Cyrène, nomme, en mourant, le peuple romain son héritier; le sénat donne la liberté aux villes qui avaient fait partie de son royaume. — Ariobarzane est rétabli, par L. Cornélius Sylla, sur le trône de Cappadoce. — Des députés parthes, envoyés par Arsace, leur roi, viennent trouver Sylla pour demander l'amitié du peuple romain. — P. Rutilius, s'étant attiré la haine de l'ordre équestre, en qui résidait le pouvoir judiciaire, parce qu'il s'était opposé, en Asie, aux injustices des publicains, lorsqu'il était lieutenant du proconsul Q. Mucius, est condamné comme coupable de concussion, malgré son extrême probité, et envoyé en exil. — Le préteur C. Sentius n'est pas heureux dans son expédition contre les Thraces. — Le sénat, fatigué des excès auxquels se livraient les chevaliers dans l'exercice du pouvoir judiciaire, commence à faire tous ses efforts pour que ce pouvoir lui soit transféré. M. Livius Drusus, tribun du peuple, appuie les desseins du sénat. Il emploie, pour augmenter sa puissance, un moyen dangereux, en excitant le peuple par l'espoir des largesses. — Il est en outre parlé, dans ce livre, des guerres des rois de Syrie.**

LIVRE LXXI.

SOMMAIRE. — **Le tribun du peuple, M. Livius Drusus, afin de se procurer de plus grandes forces pour défendre la cause du sénat, dont il s'était chargé, gagne, par l'espoir du droit de cité, les alliés et les peuples de l'Italie. Avec leur secours il fait passer, par la violence, des lois pour les distributions de terres et de blé. Il en fait voter ensuite une autre sur l'administration de la justice. En vertu de cette loi le pouvoir judiciaire *doit appartenir, par égales portions, au sénat et à l'ordre équestre.* — Drusus ne peut remplir la promesse qu'il a faite aux Italiens, de leur faire obtenir le droit de cité; ceux-ci, irrités, méditent une défection.—Réunions tenues par les Italiens; ligue formée par ces peuples; discours tenus dans les assemblées des chefs. — Tous ces événements rendent Drusus odieux, même au sénat, qui le regarde comme la cause de la guerre sociale. Il est tué dans sa maison, ou ne sait par qui.**

LIVRE LXXII.

SOMMAIRE. — **Défection des peuples d'Italie; les Picentins commencent la guerre; ils sont imités par les Vestins, les Marses, les Peligniens, les Marrucins, les Samnites et les Lucaniens.—Le proconsul Q. Servilius est massacré à Asculum, avec tous les citoyens romains qui se trouvent dans cette place. Le peuple prend le *sagum.* — Ser. Galba tombe au pouvoir des Lucaniens; il doit sa liberté au dévouement d'une femme chez laquelle il est logé. — Les colonies d'Albe et d'Æsernie sont assiégées par les Italiens.—Secours envoyés au peuple romain par les alliés du nom latin et les peuples étrangers. — Opérations militaires des deux partis; villes emportées par l'un et par l'autre.**

LIVRE LXXIII.

SOMMAIRE. — **Le consul L. Julius César engage, contre les Samnites, un combat dont l'issue n'est pas heureuse. — La colonie de Nola tombe au pouvoir des Samnites, avec le préteur L. Postumius, qui est massacré par eux. Des peuples nombreux se joignent aux ennemis. — Le consul P. Rutilius est battu par les Marses, il périt lui-même dans le combat; mais dans une seconde bataille, son lieutenant, C. Marius, répare cet échec. — Ser. Sulpicius défait les Peligniens.—Q. Cépion, lieutenant de Rutilius, assiégé par l'ennemi, fait une sortie qui lui réussit. Il obtient par ce succès un pouvoir égal à celle de C. Marius; mais, devenu téméraire, il tombe dans un piége qui lui est tendu; son armée est défaite et il périt. — Le consul L. Julius César gagne une bataille contre les Samnites. A cause de cette victoire le peuple dépose le Sagum; mais, comme si la fortune eût voulu que les succès dans cette guerre, fussent partagés, la colonie d'Æsernia**



tombe, avec M. Marcellus, au pouvoir des Samnites.—Les Marses sont défaits par C. Marius; Herius Asinius, préteur des Marrucins, périt dans la mêlée. —Dans la Gaule transalpine, les Salluviens révoltés sont vaincus par C. Cæcilius.

LIVRE LXXIV.

SOMMAIRE. — Cn. Pompée défait les Picentins et les tient assiégés. A cause de cette victoire on prend à Rome la prétexte et les autres insignes des magistratures. — C. Marius livre aux Marses un combat dont le succès est douteux. — Premier exemple de l'enrôlement des affranchis. — Le lieutenant A. Plotius défait les Ombriens, et le préteur L. Porcius, les Marses : ces deux peuples s'étaient revoltés. — Nicomède, roi de Bithynie, et Ariobarzane, roi de Cappadoce, sont rétablis sur leurs trônes. — Les Marses sont vaincus en bataille rangée par le consul Cn. Pompée.— La ville étant accablée par les dettes, le préteur A. Sempronius Usellio, qui rendait des jugements favorables aux débiteurs, est tué dans le forum par les usuriers. — Ce livre contient en outre le récit des incursions et des ravages des Thraces dans la Macédoine.

LIVRE LXXV.

SOMMAIRE. — Le lieutenant A. Postumius Albinus, commandant de la flotte, accusé de trahison par la voix publique, est tué par son armée. — Le lieutenant Lucius Cornelius Sylla gagne une bataille sur les Samnites, et leur prend deux camps.—Cn Pompée reçoit la soumission des Vestins.—Succès du consul L. Porcius; il défait les Marses dans plusieurs rencontres, et périt au moment où il se rend maître de leur camp. Sa mort donne la victoire à l'ennemi, dans cette affaire. — Les Samnites sont vaincus en bataille rangée par Cosconius et Lucceius; mort de Marius Egnatius, le plus célèbre de leurs généraux; un grand nombre de leurs villes se rendent.—L. Sylla parvient à dompter les Hirpins; il est plusieurs fois vainqueur des Samnites, et reçoit la soumission de plusieurs peuples. Après s'être illustré par des exploits que précédemment peu de généraux avaient égalés avant leur consulat, il se rend à Rome pour solliciter cette charge.

LIVRE LXXVI.

SOMMAIRE. — Le lieutenant A. Gabinius obtient des succès contre les Lucaniens; il leur prend un grand nombre de villes, et périt en assiégeant leur camp. — Le lieutenant Sulpicius taille en pièces les Marrucins, et reprend tout ce pays. — Le proconsul Cn. Pompée reçoit la soumission des Vestins et des Peligniens. — Les Marses sont également battus, dans plusieurs rencontres, par les lieutenants L. Muréna et Cæcilius Pinna : ils demandent la paix. — Prise d'Asculum par Cn. Pompée. — Les Italiens sont taillés en pièces par le lieutenant Mam. Æmilius; Silo Pompædius, général des Marses, instigateur de cette guerre, périt dans le combat. — Ariobarzane, roi de Cappadoce, et Nicomède, roi de Bithynie, sont chassés de leurs états par Mithridate, roi de Pont. — Incursions et ravages des Thraces dans la Macédoine.

LIVRE LXXVII.

SOMMAIRE. — Le tribun du peuple, P. Sulpicius, fait passer, à l'instigation de C. Marius, plusieurs lois pernicieuses, portant le rappel des exilés, l'inscription dans les tribus de nouveaux citoyens et des affranchis, et la nomination de C. Marius au commandement de la guerre contre Mithridate. Dans son opposition contre les consuls Q. Pompée et L. Sylla, il exerce des violences et fait tuer Q. Pompée, fils du consul et gendre de Sylla. — Le consul L. Sylla vient à Rome avec son armée; il livre, dans l'intérieur même de la ville, un combat à la faction de Sulpicius et de Marius, et parvient à l'expulser. — Douze hommes de cette faction, entre autres C. Marius et son fils, sont déclarés ennemis publics par le sénat. — P. Sulpicius, qui se tenait caché dans une villa, est dénoncé par un de ses esclaves et mis à mort. On affranchit l'esclave pour tenir la promesse faite au dénonciateur; mais on le précipite du haut de la roche tarpéienne, pour avoir trahi son maître. — C. Marius, le fils, passe en Afrique. — C. Marius le père, se cache dans les marais de Minturne; il en est tiré par les habitants de cette ville; un esclave, Gaulois de nation, envoyé pour le tuer, recule frappé de la majesté d'un si grand homme. — C. Marius est embarqué aux frais de la ville et conduit en Afrique. — L. Sylla rétablit l'ordre dans l'état, puis il fonde des colonies. — Le consul Q. Pompée va prendre le commandement de l'armée du proconsul Cn. Pompée. Il est tué à l'instigation de celui-ci. — Mithridate, roi de Pont, s'empare de la Cappadoce et de la Bithynie. Il pénètre, avec une nombreuse armée, dans la province romaine de Phrygie, et en chasse le lieutenant Aquillius.

Plutarque, Vie de Sylla, ch. VI. Cf. Freinsh. Suppl., ch. IX.

« Sylla fit une noble alliance en épousant Cécilia, fille du grand-pontife Métellus; ce qui lui attira les injurieux sarcasmes du vulgaire, et le mécontentement d'un grand nombre de patriciens, qui regardaient comme indigne d'une telle femme, suivant les expressions de Tite-Live, celui qu'ils auraient jugé digne du consulat. »

Augustin., de Civit. Dei II, 24. Cf. Plut. l. c., ch. IX.

« Sulla quum primum ad urbem contra Marium castra « movisset, adeo læta exta immolanti fuisse scribit Livius, « ut custodiri se Postumius haruspex voluerit, capitis « supplicium subiturus, nisi ea, quæ in animo Sulla ha« beret, diis juvantibus, implevisset. »

Tite-Live raconte que la première fois que Sylla se mit en marche vers Rome pour combattre Marius, la victime qu'il immolait offrit de si heureux présages, que l'aruspice Postumius demanda à être mis en surveillance, consentant à perdre la tête, si avec l'aide des dieux Sylla n'accomplissait pas ce qu'il avait projeté.

LIVRE LXXVIII.

SOMMAIRE. — Mithridate s'empare de toute l'Asie : il fait prisonniers le proconsul Q. Oppius et le lieutenant Aquillius. Par son ordre, tout ce qu'il y a de citoyens romains en Asie est massacré en un seul jour. Il assiége la ville de Rhodes, qui seule était restée fidèle; mais il est vaincu dans quelques engagements sur mer, et se retire. — Archélaüs, son lieutenant, vient en Grèce avec une armée; il s'empare d'Athènes. Empressement des villes et des îles à se déclarer, les unes pour Mithridate, les autres pour le peuple romain.

LIVRE LXXIX.

SOMMAIRE. — L. Cornélius Cinna présente des lois pernicieuses, et s'efforce de les faire passer par la violence et par les armes. Il est chassé de la ville, avec six tribuns du peuple, par son collègue Cn. Octavius. On lui retire son autorité; mais il gagne l'armée d'Ap. Claudius, s'en rend maître, et s'avance contre Rome, après avoir fait venir d'Afrique C. Marius et les autres exilés. — Dans cette guerre, deux frères, l'un dans l'armée de Pompée, l'autre dans celle de Cinna, combattent, sans le savoir, l'un contre l'autre. Le vainqueur, en dépouillant l'ennemi qu'il vient de tuer, reconnaît son frère; il éclate en sanglots, lui élève un bûcher, se perce lui-même dessus, et les mêmes flammes le consument. — Cinna pouvait être accablé dès le principe, mais la trahison de Cn. Pompée, qui favorise en même temps les deux partis, lui donne des forces. Ce général ne vient au secours du parti des grands que quand leurs affaires sont désespérées. Sa lenteur donne le temps à Cinna et à Marius d'investir la ville avec quatre armées; deux de ces armées ont pour chefs Q. Sertorius et Carbon. — Marius prend la colonie d'Ostie, et la pille cruellement.

LIVRE LXXX.

SOMMAIRE. — Le sénat accorde aux Italiens le droit de cité. — Les Samnites, qui seuls continuaient encore les hostilités, se joignent à Cinna et à Marius. Ils taillent en pièces Plau-



tius avec son armée. — Cinna et Marius, réunis à Carbon et à Sertorius, s'emparent du Janicule. Ils en sont repoussés par le consul Octavius. — Marius ravage les colonies d'Antium, d'Aricie et de Lanuvium. Enfin, désespérant de faire une plus longue résistance, paralysés par l'inertie et la trahison des chefs et des soldats qui refusent de combattre ou passent à l'ennemi, les nobles ouvrent les portes de Rome à Cinna et à Marius. Les vainqueurs la traitent en ville conquise, la livrent au meurtre et au pillage, massacrent le consul, M. Octavius, tous les nobles du parti contraire. Parmi les victimes on compte M. Antonius, éloquent orateur, Lucius et Caius César, dont les têtes sont exposées sur les Rostres. Crassus le fils tombe sous les coups des cavaliers de Fimbria. Crassus le père, pour échapper à un traitement indigne de sa vertu, se perce de son épée. — Sans convoquer les comices Cinna et Marius se décernent le titre de consuls pour l'année suivante, et le jour même de leur entrée en fonctions Marius fait précipiter le sénateur Licinius du haut de la roche Tarpéienne. Enfin, souillé d'une foule de crimes, il meurt aux ides de janvier. Si l'on compare les vertus et les vices de cet homme, il sera difficile de décider s'il fit plus de bien à sa patrie, comme soldat, qu'il ne lui fit de mal comme citoyen; car si, comme général, il sauva la république, comme citoyen il causa sa ruine, d'abord par toutes sortes d'intrigues, et enfin par la guerre civile.

LIVRE LXXXI.

SOMMAIRE. — Sylla met le siége devant Athènes, dans laquelle s'était renfermé Archélaüs, général de Mithridate, et s'en empare après de longs efforts. Il rend à la ville la liberté et aux habitants la jouissance de leurs biens. — Magnésie, la seule ville d'Asie restée fidèle aux Romains, oppose à Mithridate une valeureuse résistance. — Incursions des Thraces en Macédoine.

LIVRE LXXXII.

SOMMAIRE. — Les troupes de Mithridate, après avoir soumis la Macédoine, étaient entrées dans la Thessalie. — Sylla remporte sur elles une victoire, leur tue cent mille hommes, et reste maître de leur camp. — Bientôt la guerre recommence, mais l'armée du roi est une seconde fois battue. — Archelaüs, avec la flotte du roi, fait sa soumission à Sylla. — Cependant le consul L. Valérius Flaccus, collègue de Cinna, est envoyé pour remplacer Sylla; mais, s'étant rendu odieux à son armée par son avarice, il est assassiné par C. Fimbria, son lieutenant, homme entreprenant à l'excès, qui s'empare du commandement. — Mithridate se rend maître de plusieurs villes d'Asie, et pille cruellement cette province. — Les Thraces font des incursions en Macédoine.

LIVRE LXXXIII.

SOMMAIRE. — C. Fimbria entre en Asie, y remporte des avantages sur quelques officiers de Mithridate, prend la ville de Pergame, tient le roi assiégé, et peu s'en faut qu'il ne s'empare de sa personne. Il prend et détruit la ville d'Ilion, qui attendait Sylla pour reconnaître son autorité, et soumet une grande partie de l'Asie. — Sylla taille en pièces les Thraces dans de nombreuses rencontres. — L. Cinna et Cn. Papirius Carbon, après s'être eux-mêmes nommés consuls pendant deux ans, font contre lui des préparatifs de guerre. Mais, L. Valérius Flaccus, prince du sénat, adresse un discours aux sénateurs, et avec l'aide de tous les amis de la tranquillité publique, il obtient qu'on enverra vers Sylla des négociateurs chargés de traiter avec lui de la paix. — Cinna est massacré par ses troupes, qu'il embarquait contre leur gré pour les opposer à Sylla. — Carbon reste seul chargé du consulat. — Sylla ayant passé en Asie, fait la paix avec Mithridate, à condition que celui-ci évacuera les provinces d'Asie, de Bithynie et de Cappadoce. — Fimbria, abandonné de ses troupes qui avaient passé du côté de Sylla, est réduit à se donner la mort, il présente sa tête à son esclave et lui ordonne de le tuer.

Augustin, de Civit. Dei, III, 7. Cf. Freinshem. Suppl., ch. VII.

« Eversis quippe et incensis omnibus cum oppido, « solum Minervæ simulacrum sub tanta ruina templi il- « lius, ut scribit Livius, integrum stetisse perhibetur. »

« Au témoignage de Tite-Live, tandis que toutes les autres statues étaient renversées et incendiées avec la ville, la seule statue de Minerve, resta, dit-on, intacte dans l'effroyable ruine de ce temple. »

LIVRE LXXXIV.

SOMMAIRE. — Sylla répond, aux négociateurs envoyés vers lui, qu'il reconnaîtra l'autorité du sénat à condition qu'on rappellera les citoyens qui, bannis par Cinna, ont cherché un refuge près de lui. — Le sénat pense devoir accéder à sa demande; mais Carbon et son parti, qui croient trouver plus d'avantages dans la guerre, empêchent tout accord. — Le même Carbon, voulant exiger des otages de toutes les villes et de toutes les colonies d'Italie, pour s'assurer de leus dispositions contre Sylla, le sénat oppose à cette mesure un vote unanime. — Un sénatusconsulte accorde le droit de suffrage à de nouveaux citoyens. — Q. Métellus Pius, partisan de l'aristocratie, ayant pris les armes en Afrique, est battu par le préteur C. Fabius, et un ordre du sénat, obtenu par le parti de Carbon et de Marius, prescrit le licenciement général des troupes. — Distribution des affranchis dans les trente-cinq tribus. — Préparatifs de guerre contre Sylla.

LIVRE LXXXV.

SOMMAIRE. — Sylla passe en Italie avec son armée. Les députés, envoyés par lui pour traiter de la paix, sont insultés par le consul C. Norbanus, auquel il fait essuyer une défaite. Après avoir fait inutilement tous ses efforts auprès de l'autre consul L. Scipion, pour conclure avec lui un traité de paix, il se prépare à attaquer son camp, lorsque l'armée du consul, gagnée par les émissaires de Sylla, passe tout entière de son côté. Il pouvait ôter la vie à Scipion : il lui rend la liberté. — Cn. Pompée, fils de ce Cnéius, qui avait pris Asculum, lève un corps de volontaires et amène trois légions à Sylla. Bientôt toute la noblesse se rend en foule auprès de ce général. On abandonne la ville pour accourir dans son camp. — L'Italie entière est le théâtre des expéditions de l'un et de l'autre parti.

LIVRE LXXXVI.

SOMMAIRE. — C. Marius le fils se fait donner par la violence le consulat avant l'âge de vingt ans (*de vingt-sept ans selon d'autres*). C. Fabius, s'étant rendu odieux en Afrique, par son avarice et sa cruauté, est brûlé vif dans son prétoire. — L. Philippus, lieutenant de Sylla, s'empare de la Sardaigne, après la défaite et la mort du préteur Q. Antonius. — Sylla, pour ôter aux Italiens la crainte qu'il ne vienne leur enlever le droit de cité et de suffrage, leur récente conquête, fait avec eux un traité. Il compte tellement sur la victoire, qu'il renvoie des plaideurs qui se présentaient devant lui, en leur donnant délai pour comparaître à Rome, dont ses ennemis étaient encore maître. — Par l'ordre de C. Marius, le préteur L. Damasippus convoque le sénat et massacre tous les nobles qui restaient dans la ville. Au nombre de ces malheureux se trouvait le grand pontife Q. Mucius Scævola, qui, cherchant à fuir, est immolé dans le vestibule du temple de Vesta. — La guerre recommence en Asie entre L. Muréna et Mithridate.

LIVRE LXXXVII.

SOMMAIRE. — Sylla remporte à Sacriportum une sanglante victoire sur l'armée de Marius, et l'assiége lui-même dans Préneste. — Il reprend Rome sur ses ennemis. — Marius essaie de faire une sortie; il est repoussé. — Partout les lieutenants de Sylla combattent avec le même succès.

LIVRE LXXXVIII.

SOMMAIRE. — Sylla marche contre Carbon, met son armée en déroute près de Clusium, la taille en pièces près de Faventia et de Fidentia, et le force à quitter l'Italie. Les Sam-



nites étaient, de tous les Italiens, les seuls qui n'eussent pas encore posé les armes; il les défait sous les murs de Rome, non loin de la porte Colline. Sylla maître de la république; souille la victoire la plus belle par les excès d'une cruauté inouïe. Il massacre, dans une villa appartenant à l'état, huit mille citoyens qui avaient fait leur soumission; il publie des listes de proscription, et inonde de sang Rome et l'Italie entière. Il fait égorger tous les Prénestins désarmés : il met à mort le sénateur Marius, après lui avoir fait rompre les membres, couper les oreilles et crever les yeux. — C. Marius, assiégé dans Préneste par Lucrétius Ofella, partisan de Sylla, ayant essayé de s'échapper par une mine et trouvant toutes les issues occupées par l'ennemi, se donne la mort. Il était dans la mine avec Pontius Télesinus, qui l'accompagnait dans sa fuite lorsqu'ils voient le salut impossible, tous deux tirent leurs épées et s'élancent l'un sur l'autre; Pontius est tué, et Marius blessé ordonne à son esclave de lui donner le coup mortel.

LIVRE LXXXIX.

SOMMAIRE. — Par ordre de Cn. Papirius Carbon qui avait abordé à Cossura, M. Brutus se rend à Lilybée, dans une barque de pêcheur, pour s'informer si Pompée est en Sicile. Mais, enveloppé par des vaisseaux que Pompée avait envoyés, il se donne la mort en appuyant la garde de son épée contre le banc des rameurs, et en se jetant sur la pointe de tout le poids de son corps. Pompée, envoyé par le sénat en Sicile avec un commandement, fait saisir et mettre à mort Cn. Carbon, qui, dans ses derniers moments, pleure et tremble comme une femme. — Sylla, nommé dictateur, se fait précéder de vingt-quatre licteurs, ce qu'aucun magistrat n'avait fait avant lui. — Par l'établissement de lois nouvelles il raffermit la république, affaiblit le tribunat et lui enlève toute sa puissance législative. Il porte à quinze le nombre des membres qui composent le collége des prêtres et des augures; remplit les vacances du sénat en y faisant entrer des chevaliers; ôte aux enfants des proscrits le droit d'aspirer aux honneurs, met leurs biens en vente, et s'enrichit lui-même de leurs dépouilles. Ces ventes donnent un produit de trois cent cinquante millions de sesterces. — Q. Lucrétius Ofella ayant osé, contre sa volonté, se mettre sur les rangs pour le consulat, il le fait tuer au milieu du forum. Le peuple s'en émeut, mais le dictateur convoque l'assemblée, et déclare que c'est par son ordre que ce meurtre a été commis. — Pompée passe en Afrique, où le proscrit Cn. Domitius et Hiarbas, roi de Numidie, avaient pris les armes. Il les défait et les tue : ainsi à l'âge de vingt-quatre ans, n'étant encore que chevalier romain, il triomphe de l'Afrique, honneur jusque-là sans exemple.—Le proscrit C. Norbanus, qui avait été consul, se voyant arrêté à Rhodes, se donne la mort. — Un autre proscrit, nommé Mutilus, se présente secrètement et la tête voilée derrière la demeure de sa femme Bastia. Elle le repousse parce que, dit-elle, Mutilus est proscrit. Alors le malheureux se tue, et arrose de son sang la porte de la maison de sa femme. — Sylla enlève aux Samnites la ville de Nole; il conduit quarante-sept légions dans les terres confisquées et les leur partage. — La ville de Volaterre qui se défendait encore, est assiégée et se rend à discrétion. D'un autre côté Mitylène, la seule ville d'Asie qui, depuis la défaite de Mithridate, n'ait pas déposé les armes, est prise et renversée.

LIVRE XC.

SOMMAIRE. — Mort de Sylla. Pour honorer sa mémoire le sénat le fait inhumer dans le champ de Mars. — M. Æmilius Lépidus, en essayant de faire casser les lois de Sylla, rallume la guerre. Il est chassé de l'Italie par son collègue Catulus, et va mourir en Sardaigne, après avoir fait de vains efforts pour reprendre les hostilités. — M. Brutus, qui commandait la Gaule cisalpine, est tué par Cn. Pompée. — Sertorius proscrit rend ses armes redoutables dans l'Espagne ultérieure. — Le proconsul L. Manlius et le lieutenant M. Domitius sont battus par le questeur Herculeïus. — Expédition du proconsul P. Servilius contre la Cilicie.

LIVRE XCI.

SOMMAIRE.—Pompée, encore simple chevalier, est envoyé contre Sertorius, avec les pouvoirs consulaires. Sertorius prend quelques villes; il en soumet un grand nombre à son autorité. — Le proconsul Appius Claudius remporte plusieurs avantages sur les Thraces. — Le proconsul Q. Métellus massacre Herculeïus, général de Sertorius, avec toute son armée.

Fragment trouvé dans un manuscrit du Vatican, et publié pour la première fois par Bruns et Giovenazzi, puis par Niebuhr.

« [Contrebienses, quum super cætera extrema fames « etiam instaret, multis sæpe frustra conatibus captis, ut « bellum ab urbe ac mœnibus propulsarent, conjectis « de muro ignibus Sertorii opera infestarunt; et turris « contabulata, quæ omnia munimenta urbis superabat « altitudine, effusis hausta flammis cum ingenti fragore « procidit. Nocte] tamen insequenti, ipso pervigilante, « in eodem loco alia excitata turris prima luce miraculo « hostibus fuit. Simul et oppidi turris, quæ maximum « propugnaculum fuerat, subrutis fundamentis, dehi- « scere ingentibus rimis, et tum [conflagrare immisso « faci]um igni, cœpit : incendiique simul et ruinæ « metu territi Contrebienses de muro trepidi refuge- « runt; et, ut legati mitterentur ad dedendam urbem, ab « universa multitudine conclamatum est. Eadem virtus, « quae irritantes oppugnaverat, victorem placabiliorem « fecit. Obsidibus acceptis, pecuniæ modicam exegit « summam, armaque omnia ademit. Trans[f]ugas liberos « vivos ad se adduci jussit : fugitivos, quorum major « multitudo erat, ipsis imperavit, ut interficerent. Jugu- « latos de muro dejecerunt. Cum magna jactura militum « quatuor et quadraginta diebus Contrebia expugnata, « relictoque ibi L. Insteio [cum valido præsidio], ipse « ad Iberum flumen copias adduxit. Ibi hibernaculis se- « cundum oppidum, quod Castra Ælia vocatur, ædi- « ficatis, ipse in castris manebat : interdiu conventum « sociarum civitatium in oppido agebat. Arma ut fierent « pro copiis cujusque populi, per totam provinciam « edixerat : quibus inspectis, referre cætera arma milites « jussit, quæ aut itineribus crebris, aut oppu[gnationi- « bus et præliis inutilia] facta erant, novaque viris per « centuriones divisit. Equitatum quoque novis instruxit « armis : vestimentaque, præparata ante, divisa, et sti- « pendium datum. Fabros, cura conquisitos, undique « exciverat, quibus, officina publica in[stituta uteretur]; « ratione inita, quid in singulos dies effici possit. Itaque « omnia simul instrumenta belli parabantur : neque ma- « teria artificibus, præparatis ante omnibus [e]nixo ci- « vi[ta]tium [st]udio, nec suo quisque operi artifex deerat. « Convocatis deinde omnium populorum legationibus et « civitatium, gratias egit, quod quæ imperata essent in « [p]edestres [copias, præ]st[itissent] : quas ipse res [in « defendendis sociis], quasque in oppugnandis urbibus « hostium gessisset, exposuit, et ad reliqua belli cohorta- « tus est; paucis edoctos, quantum Hispaniæ provinciæ « interesset suas partes superiores esse. Dimisso deinde « conventu, jussisque omnibus [bono animo esse, atque] « in civitates [redi]re suas, principio veris M. Perper- « nam cum viginti millibus peditum, equitibus mille « quingentis, in Ilercaonum gentem misit, ad tuendam « regionis ejus maritimam oram : datis præceptis, qui- « bus itineribus duceret ad defendendas socias urbes, « quas Pompeius oppugnaret, quibusque ipsum agmen « Pompeii ex insidiis aggrederetur. Eodem tempore et « ad Herennuleim, qui in iisdem locis era literas misit

« et in alteram provinciam ad L. Hirtuleium, præcipiens, « quemadmodum bellum administrari vellet : ante om- « nia, ut ita socias civitates tueretur, ne acie cum Metello « dimicaret, qui nec auctoritate nec viribus par esset. « Ne ipsi quidem consilium esse ducere [ad]versus Pom- « peium : neque in aciem descensurum eum credebat. Si « traheretur bellum, hosti, quum mare ab tergo, provin- « ciasque omnes in potestate haberet, navibus undique « commeatus venturos : ipsi autem, consumptis priore « æstate, quæ præparata fuissent, omnium rerum ino- « piam fore. Perpernam in maritimam regionem su- « perpositum, ut ea, quæ integra adhuc ab hoste sint, « tueri posset, et, si qua occasio detur, incautos per « tempus agressurum. Ipse cum suo exercitu in Berones « et Autrigones progredi statuit : a quibus sæpe per hie- « mem, quum ab se oppugnarentur Celtiber[æ] urbes, « imploratam esse opem Pompeii compererat, missos- « que qui itinera exercitui Romano monstrarent; et « [ab] ipsorum equitibus vexatos sæpe milites suos, quo- « cunque a castris, per oppugnationem Contrebiæ, pa- « bulandi aut frumentandi causa pro[grederentur]. Ausi « tum quoque [erant] Arevacos in [p]artes [sollicitare]. « Edito [igitur exemplo] belli, consilium se initurum, « utrum prius hostem, utram provinciam [petat] : ma- « ritimamne oram, ut Pompeium ab Ilercaonia et Con- « testania arceat, utraque socia gente, an ad Metellum et « Lusitaniam se convertat. Hæc secum agitans Sertorius « præter Iberum amnem per pacatos agros quietum « exercitum sine ullius noxa duxit. Profectus inde in « Bursaonum et Cascantinorum et Gracchuritanorum « fines, evastatis omnibus, proculcatisque segetibus, ad « Calagurim Nasicam, sociorum urbem, venit : trans- « gressusque amnem propinquum urbi, ponte facto, « castra posuit. Postero die M. Marium quæstorem in « Arevacos et Cerindones misit, ad conscribendos ex iis « gentibus milites, frumentumque inde Contrebiam, « [quæ] Leucada appellatur, comportandum, præter « quam urbem opportunissimus ex Beronibus transitus « erat, in quamcunque regionem ducere exercitum sta- « tuisset : et C. Insteium, præfectum equitum, Sego- « viam et in Vaccæorum gentem ad equitum conquisitio- « nem misit, jussum, cum equitibus Contrebiæ sese « opperiri. Dimissis iis, ipse profectus, per Vasconum « agrum ducto exercitu, in confinio Beronum posuit cas- « tra. Postero die cum equitibus prægressus ad itinera « exploranda, jusso pedite quadrato agmine sequi, ad « Vareiam, validissimam regionis ejus urbem, venit. « Haud inopinantibus iis noctu advenerat. Undique equi- « tibus et suæ gentis et Autrig[onum accitis oppidani, « eruptione facta, Sertorio obviam ierunt, ut eum aditu « arcerent]. »

« Pour comble de maux, les Contrébiens allaient se voir réduits aux extrémités de la famine, quand, après de nombreux et inutiles efforts pour repousser l'ennemi de leurs murailles, ils parviurent à porter le ravage dans les ouvrages de Sertorius, en lançant des feux du haut du rempart. Une tour de bois, qui dominait par sa hauteur tous les édifices de la ville, devint la proie des flammes, et s'écroula avec un horrible fracas. Mais dès la nuit suivante, une autre tour s'élevait à la même place, sous l'œil vigilant de Sertorius, et le lendemain, au point du jour, elle apparut aux assiégés frappés d'épouvante. En même temps une tour de la ville, son plus fort rempart, minée dans ses fondements, présenta de larges crevasses, et bientôt fut entourée par la flamme qu'y portèrent les assiégeants. Craignant d'être atteints par l'incendie ou entraînés dans la ruine de la tour, les Contrébiens abandonnèrent précipitamment la muraille; et il n'y eut qu'une voix dans toute la multitude pour demander qu'on envoyât des députés pour traiter de la capitulation. Leur courageuse résistance, qui avait irrité les assiégeants, leur fit trouver aussi des vainqueurs de plus facile composition. Sertorius se contenta de prendre des otages, d'exiger une légère somme d'argent, et d'enlever toutes les armes qui se trouvaient dans la ville. Il ordonna en outre aux habitants de lui amener vivants tous les transfuges de condition libre, et il leur enjoignit de tuer eux-mêmes tous les esclaves fugitifs, qui étaient en bien plus grand nombre. Ceux-ci furent égorgés et précipités du haut des remparts. Sertorius avait perdu beaucoup de monde à ce siége, qui dura quarante-quatre jours; il laissa L. Insteius à Contrébie, avec une forte garnison, et lui-même conduisit son armée sur les bords de l'Èbre, où il fit construire des barraques pour y passer l'hiver auprès de la ville appelée Castra Ælia. Il avait établi sa résidence dans le camp, et pendant le jour il tenait dans la ville l'assemblée des cités alliées. Par son ordre, tous les peuples de la province avaient dû fabriquer des armes, chacun en proportion de ses ressources. Lorsqu'il en eut fait l'inspection, il ordonna aux soldats de rapporter celles que des marches continuelles, les siéges et les combats avaient mises hors de service, et leur en fit distribuer de nouvelles par les centurions. La cavalerie fut aussi pourvue d'armes neuves : elle reçut en outre des vêtements, confectionnés à l'avance, et le montant de sa solde. Des ouvriers choisis avaient été rassemblés de toutes parts, et réunis en ateliers publics, où l'on savait au juste ce qui pouvait être fabriqué par jour. Ainsi tous les approvisionnements de guerre se faisaient avec une célérité égale. Grâce aux préparatifs empressés des cités, ni les matériaux ne manquaient à l'ouvrier, ni l'ouvrier à l'ouvrage. Sertorius convoqua alors les députations de toutes les cités et de tous les peuples; il commença par les remercier d'avoir fourni pour ses fantassins ce qui leur avait été commandé; il exposa ensuite tout ce qu'il avait fait pour protéger les alliés et se rendre maîtres des villes ennemies, et les exhorta à continuer la guerre avec constance, leur faisant sentir en peu de mots de quelle importance il était pour la province d'Espagne que son parti triomphât; puis il congédia l'assemblée, leur recommandant d'avoir bon courage et les invitant à retourner dans leurs villes. Au commencement du printemps, il envoya M. Perperna avec vingt mille fantassins et quinze cents cavaliers chez les Ilercaons, pour défendre les côtes de ce pays; il lui donna des instructions sur la route qu'il devait suivre, soit pour protéger les villes alliées que Pompée pourrait assiéger, soit même pour attaquer à l'improviste l'armée ennemie. En même temps il écrivit à Herennuleius, qui était dans le même pays, et à L. Hirtuleius, qui commandait dans l'autre province, pour leur faire connaître comment il entendait que la guerre fût faite, leur recommandant avant tout de protéger les villes alliées, mais sans en venir aux mains avec Métellus, qui avait à la fois plus d'influence personnelle et des troupes plus nombreuses. Lui-même n'avait pas l'intention de marcher contre Pompée, qui, de son côté, ne paraissait pas décidé à livrer bataille. Si la guerre traînait en longueur, l'ennemi, maître de la mer et de toutes les provinces qu'il avait derrière lui, pourrait s'approvisionner de toutes parts au moyen de ses vaisseaux, tandis que lui-même, après avoir consommé



toutes les provisions de l'été précédent, se trouverait absolument sans ressources. Il avait donné à Perperna le commandement des provinces maritimes pour qu'il pût protéger ce qui était resté à l'abri des attaques de l'ennemi, et surprendre celui-ci, quand l'occasion s'en présentait. Pour lui, il allait avec son armée marcher contre les Berons et les Autrigons. Il savait que pendant l'hiver, tandis qu'il assiégeait les villes Celtibériennes, ces peuples avaient fréquemment imploré le secours de Pompée, qu'ils avaient envoyé des guides à l'armée romaine, et que leurs cavaliers avaient souvent harcelé ses soldats, lorsque, pendant le siége de Contrébie, ils s'éloignaient du camp pour fourrager ou faire provision de blé. Ils avaient même cherché à attirer les Arévaques dans leur parti. Après avoir ainsi commencé la guerre, il déciderait vers quel ennemi et de quel côté il tournerait d'abord ses armes, incertain qu'il était s'il devait gagner la côte pour repousser Pompée de l'Ilercaonie et de la Contestanie dont les habitants étaient ses alliés, ou marcher contre Métellus et la Lusitanie. Occupé de ces projets, Sertorius remonta l'Èbre avec son armée, à travers des champs paisibles, sans être inquiété et sans commettre aucun dommage. De là il se dirigea vers le territoire des Bursaons, des Cascantins et des Graccburitains, ravageant tout, et foulant aux pieds les moissons, et arriva à Calaguris Nasica, ville alliée, près de laquelle il traversa le fleuve sur un pont qu'il y fit jeter; et son armée campa en cet endroit. Le lendemain il envoya le questeur M. Marius chez les Arévaques et les Cérindons pour y faire des levées, et ramasser du blé qu'il avait ordre de diriger ensuite sur Contrébie, autrement appelée Leucade, dont l'heureuse position lui permettait, au sortir du pays des Bérons, de conduire son armée partout où il voudrait. Il envoya aussi C. Insteius, commandant de la cavalerie, à Ségovie et chez les Vaccéens, pour y recruter des cavaliers avec lesquels il irait l'attendre à Contrébie. Après leur départ, lui-même se mit en marche, conduisit son armée sur le territoire des Vascons et vint camper sur les frontières des Bérons. Le lendemain il prit les devants avec sa cavalerie, pour reconnaître la route, et, suivi de l'infanterie marchant en carré, il parvint à Varcia, la plus forte ville du pays. Quoiqu'il fût arrivé la nuit, les habitants ne furent pas pris au dépourvu, car ils avaient appelé à leur secours toute la cavalerie du pays et celle des Autrigons.

Frontin. *Stratag.*, II, 5, 31. Cf. Freinsh. Suppl., ch. XIX.

« Hoc primum prælium inter Sertorium et Pompeium « fuit. Decem millia hominum de Pompeii exercitu « amissa, et omnia impedimenta, Livius auctor est. »

« Ce fut le premier combat que se livrèrent Pompée et Sertorius. Tite-Live nous apprend que Pompée perdit dix mille hommes de son armée et tous ses bagages. »

LIVRE XCII.

SOMMAIRE. — Pompée se mesure avec Sertorius, mais la victoire reste indécise, et de chaque côté une aile a l'avantage. — Q. Métellus bat les deux armées de Sertorius et de Perperna : Pompée veut avoir sa part de cette victoire, mais la fortune ne favorise pas ses armes. Assiégé ensuite dans Clunia, Sertorius, par ses sorties fréquentes, fait éprouver de grandes pertes aux assiégeants. — Expédition du proconsul Curion dans la Thrace, contre les Dardaniens. — Nombreux actes de cruauté de Sertorius envers les siens. — Plusieurs de ses amis, de ses compagnons de proscription sont accusés par lui de trahison, et il les fait mettre à mort.

LIVRE XCIII.

SOMMAIRE. — Le proconsul P. Servilius défait les Isauriens en Cilicie, enlève plusieurs villes aux pirates. — Nicomède, roi de Bithynie, institue, en mourant, le peuple romain son héritier, et son royaume est réduit en province romaine. — Mithridate, après avoir conclu une alliance avec Sertorius, entre en guerre avec le peuple romain. — Grands préparatifs du roi sur terre et sur mer. — Entrée des Romains en Bithynie. — Victoire du roi sur le consul M. Aurelius Cotta, près de Chalcédoine. — Opérations de Pompée et de Métellus contre Sertorius, qui déploie un talent militaire égal au leur. — Ces deux généraux échouent devant Calagurris et sont forcés de se séparer et de battre en retraite, Métellus dans l'Espagne citérieure, et Pompée dans la Gaule.

LIVRE XCIV.

SOMMAIRE. — Le consul L. Licinius Lucullus remporte des avantages sur Mithridate dans plusieurs combats de cavalerie, et termine heureusement quelques expéditions. Il apaise ses soldats qui demandent à combattre et sont près de se révolter. — Déjotarus, tétrarque de la Gallo-Grèce, taille en pièces les généraux de Mithridate qui avaient commencé la guerre en Phrygie. — Succès de Cn. Pompée contre Sertorius en Espagne.

Servius ad Virgil., *Æneid.*, IX, 715.

« Livius in libro nonagesimo quarto Inarimen in Mœo- « niæ partibus esse dicit; ubi per quinquaginta millia « terræ igni exustæ sunt. Hoc etiam Homerum significasse vult. »

« Dans le quatre-vingt-quatorzième livre de ses Histoires, Tite-Live place Inarime dans la Méonie, où, sur une étendue de cinquante mille, le sol est consumé par le feu; et il veut qu'Homère ait fait aussi cette remarque. »

LIVRE XCV.

SOMMAIRE. — Le proconsul C. Curion subjugue les Dardaniens dans la Thrace. — A Capoue soixante-quatorze gladiateurs de la troupe d'un certain Lentulus, s'enfuient, et rassemblant une multitude d'esclaves libres et incarcérés, entrent en campagne sous la conduite de Crixus et de Spartacus, et défont dans un combat le lieutenant Claudius Pulcher et le préteur P. Varinius. — Le proconsul L. Lucullus anéantit par le fer et par la famine l'armée de Mithridate, près de la ville de Cyzique. — Le roi, chassé de la Bithynie, essuie à diverses reprises des défaites et des naufrages, et se voit réduit à s'enfuir dans le Pont.

LIVRE XCVI.

SOMMAIRE. Le préteur Q. Arrius taille en pièces vingt mille esclaves rebelles avec leur chef Crixus. — Le consul Cn. Lentulus est vaincu par Spartacus, qui défait aussi Arrius et le consul L. Gellius. — Sertorius périt assassiné dans un festin, par M' Antonius, M. Perperna et d'autres conjurés; après avoir exercé huit ans le commandement. Ce grand capitaine, qui avait eu à combattre deux généraux décorés du titre d'Imperator, Pompée et Metellus, qui souvent avait été leur égal et plus souvent encore leur vainqueur, succombe enfin, victime de la défection et de la trahison. — Le commandement du parti est remis à M. Perperna. Pompée le bat, le fait prisonnier, le met à mort, et fait rentrer l'Espagne sous la domination romaine après une guerre de dix ans. — Le proconsul C. Cassius et le préteur Cn. Manlius sont vaincus par Spartacus. — On confie au préteur M. Crassus la direction de cette guerre.

LIVRE XCVII.

SOMMAIRE. — Crassus remporte une première victoire sur le corps d'armée des esclaves, qui était composé de Gaulois et de Germains, trente-cinq mille hommes et leur chef Gannicus, restent sur le champ de bataille. Crassus met ensuite en déroute les troupes de Spartacus, qui périt lui-même avec soixante mille des siens. — Le préteur M. Antonius échoue



dans une expédition contre les Crétois, qui se termine par sa mort. — Le proconsul M. Lucullus soumet les Thraces. — L. Licinius défait Mithridate dans le Pont, et lui tue plus de soixante mille hommes. — On décerne le consulat à M. Crassus et à Cn. Pompée, bien que ce dernier n'ait pas encore passé par la questure, et ne soit que simple chevalier. — Ils rétablissent le tribunat dans toute sa puissance. D'un autre côté le préteur L. Aurélius Cotta accorde aux chevaliers le droit de rendre la justice. — Mithridate, désespérant du succès, s'enfuit auprès de Tigrane, roi d'Arménie.

Frontin. *Stratag.*, II, 4, 34. cf. Freinsh. Suppl., *l. c.* ch. IV.

« Triginta quinque millia armatorum (fugitivorum a « Crasso devictorum) eo prælio interfecta cum ipsis du« cibus Livius tradit, receptas quinque Romanorum « aquilas, signa sex et viginti, multa spolia, inter quæ « fasces cum securibus. »

« Suivant Tite-Live, trente-cinq mille hommes (des esclaves fugitifs vaincus par Crassus) périrent dans ce combat avec leurs chefs (Castus et Gannicus); on reprit cinq aigles romaines, vingt-six étendards; et dans le butin immense qui fut fait, on retrouva des faisceaux avec leurs haches. »

LIVRE XCVIII.

SOMMAIRE. — Machares, fils de Mithridate et roi du Bosporc, est admis par Lucullus dans l'amitié du peuple romain. — Cn. Lentulus et L. Gellius remplissent avec sévérité leurs fonctions de censeurs, et effacent du tableau soixante-quatre sénateurs. Ils ferment le lustre : quatre cent cinquante mille citoyens inscrits. —Le préteur L. Métellus se bat avec succès en Sicile contre les pirates.— Q. Catulus fait la dédicace du temple de Jupiter Capitolin, qui avait été incendié et rebâti. — En Arménie, Mithridate et Tigrane, avec leurs nombreuses armées, sont plusieurs fois défaits par Lucullus. — Le proconsul Q. Métellus, chargé de la guerre contre les Crétois, assiége la ville de Cydonie. — C. Triarius, lieutenant de Lucullus, n'est pas heureux dans un combat contre Mithridate.—Lucullus veut poursuivre Mithridate et Tigrane, et achever sa conquête; mais il en est empêché par la mutinerie de ses soldats qui refusent de le suivre, et surtout des légions Valériennes, qui prétendent avoir accompli le temps de leur service et abandonnent leur général.

Plutarque, *Lucullus*, ch. XXVIII. Cf. Freinsh. Supplem., ch. XLIX.

« Tite-Live dit que jamais les Romains ne combattirent avec une infériorité numérique aussi grande. Car les vainqueurs étaient à l'égard des vaincus à peine dans la proportion de un à vingt, ou même dans une proportion moindre. »

Id., ibid., ch. XXXI. Cf. Freinsh. Supplem., ch. LXXIII.

« Suivant Tite-Live, dans le premier combat (celui de Tigranocerte), il y eut un plus grand nombre d'ennemis tués et faits prisonniers; mais il y eut plus d'hommes distingués dans le second (celui d'Artaxate). »

LIVRE XCIX.

SOMMAIRE. — Le proconsul Q. Métellus prend Gnosse. Lyctus, Cydonie et plusieurs autres villes. — L. Roscius, tribun du peuple, propose une loi qui assigne aux chevaliers romains quatorze rangs de siéges au théâtre, au-dessus de ceux des sénateurs. — Un loi soumise au peuple donne commission à Pompée de poursuivre les pirates qui avaient intercepté les convois de blés. En quarante jours il en délivre complétement la mer : puis il termine avec eux la guerre par la soumission de la Cilicie, et après les avoir reçus à merci, il leur donne des terres et des villes. — Expédition de Q. Métellus contre les Crétois. Échange de lettres entre Métellus et Pompée. Métellus se plaint que Pompée, qui avait envoyé en Crète un de ses lieutenants pour recevoir la soumission des villes, lui enlève la gloire de ses conquêtes; Pompée lui répond qu'il a dû agir ainsi.

Servius ad Virgil. *Æneid.*, III, 106.

« Creta primo quidem centum habuit civitates; unde « Hecatompolis dicta est; post viginti quatuor : inde, ut « dicitur, duas, Gnosson et Hierapytnam. Quamvis Li« vius plures a Metello expugnatas dicat. »

« La Crète eut d'abord cent villes : ce qui lui fit donner le nom d'Hécatompolis; elle n'en eut plus ensuite que vingt-quatre; et enfin deux seulement, dit-on, Gnosse et Hierapytna. Cependant Tite-Live parle d'un plus grand nombre de villes, assiégées et prises par Métellus.

LIVRE C.

SOMMAIRE. — Le tribun du peuple, C. Manilius, soulève une vive indignation dans l'aristocratie en proposant une loi qui défère à Pompée la conduite de la guerre contre Mithridate. — Beau discours du tribun. — Métellus soumet la Crète et donne des lois à cette île, qui jusqu'alors avait été libre. — Pompée part pour faire la guerre à Mithridate, et renouvelle ses rapports d'amitié avec Phraate, roi des Parthes. Il défait Mithridate dans un combat. — Guerre entre Phraate, roi des Parthes, et Tigrane, roi d'Arménie, puis entre Tigrane le fils et son père.

LIVRE CI.

SOMMAIRE. — Cn. Pompée, vainqueur du roi de Pont dans un combat de nuit, le force de s'enfuir dans le Bosphore. — Tigrane se remet à la discrétion du général romain qui lui ôte la Syrie, la Phénicie, la Cilicie et lui rend le royaume d'Arménie. — Quelques citoyens, qui avaient été condamnés pour brigues dans leur candidature au consulat, complotent de tuer les consuls; mais leur conjuration échoue. — Cn. Pompée en poursuivant Mithridate, pénètre dans des contrées reculées et inconnues. Il défait les Ibéres et les Albains qui lui refusent le passage. — Fuite de Mithridate dans la Colchide et l'Héniochie. — Ses opérations dans le Bospore.

LIVRE CII.

SOMMAIRE. — Cn. Pompée réduit le Pont en province romaine. Pharnace, fils de Mithridate, déclare la guerre à son père. Assiégé par lui dans son palais, le roi prend du poison. Ce poison ne produisant pas l'effet qu'il en attendait, il implore l'assistance d'un soldat gaulois, nommé Bitœtus, qui lui donne la mort. — Cn. Pompée soumet les Juifs : il s'empare de leur temple à Jérusalem, jusqu'alors resté pur de toute profanation. — L. Catilina, deux fois refusé dans sa candidature au consulat, forme, avec le préteur, Lentulus Céthégus, et plusieurs autres, une conjuration dont le but est de massacrer les consuls et le sénat, de mettre le feu à la ville et de renverser la république. Il lève même une armée en Étrurie. Le zèle de M. T. Cicéron fait échouer ces coupables projets. Catilina est chassé de la ville. Tous les autres conjurés sont exécutés.

Josèphe, *Antiq., Jud.* XIV, 4, 3.

« Lorsque Jérusalem fut prise par Pompée, après trois mois de siége, le jour du jeûne, dans la 179e olympiade, sous le consulat de C. Antonius et de M. Tullius Cicéron, les ennemis, ayant forcé l'entrée du temple, égorgeaient tous ceux qui s'y trouvaient; et cependant les ministres du culte n'en continuaient pas moins les cérémonies religieuses, sans que rien pût les déterminer à prendre la fuite; ni la crainte de la mort, ni la multitude des cadavres qui encombraient déjà le temple; persuadés qu'ils étaient qu'ils devaient tout souffrir au pied des autels plutôt que de négliger une seule prescription de leurs antiques lois. Ceci n'est pas une fable, inventée uniquement pour exalter une fausse piété, c'est un récit dont la vérité est attestée par tous ceux qui ont



transmis à la postérité les actions de Pompée, et parmi lesquels nous pouvons citer Strabon et Nicolas, et en outre Tite-Live, qui a écrit l'Histoire romaine. »

LIVRE CIII.

SOMMAIRE.—Catilina, vaincu par le proconsul C. Antonius, est taillé en pièces avec son armée. — P. Clodius, accusé de s'être introduit sous des vêtements de femmes dans un sanctuaire dont l'entrée était interdite aux hommes, et d'avoir déshonoré la femme du grand pontife, est renvoyé absous.—Le préteur C. Pontinius triomphe, près de Solone, des Allobroges, qui s'étaient révoltés. — P. Clodius passe dans l'ordre des plébéiens. — C. César soumet les Lusitaniens : il se met sur les rangs pour le consulat, et aspire à dominer dans l'état. — Il se forme une association entre les trois plus puissants citoyens, Pompée, Crassus et César. — Porté au consulat, César propose une loi agraire qu'il fait passer après une lutte fort vive et malgré l'opposition du sénat et de l'autre consul M. Bibulus.—Le proconsul C. Antonius éprouve des revers en Thrace. — En vertu d'une loi proposée par Clodius, tribun du peuple, Cicéron est exilé pour avoir mis des citoyens à mort sans condamnation; César se rend dans la Gaule, qui lui est assignée pour province et subjugue les Helvétiens, nation errante qui, cherchant une demeure, voulait traverser la province de César pour se rendre dans la Narbonnaise. — Description des Gaules. — Pompée triomphe des enfants de Mithridate, de Tigrane et de son fils; le peuple le salue unanimement du surnom de Grand.

Q. Serenus Samon. *de Medic.*, ch. XXXIX. v. 725 sqq.

Horrendus magis est, perimit qui corpora, carbo :
Urit hic inclusus, vitalia rumpit apertus.
Hunc veteres quondam variis pepulere medelis.
Tertia namque Titi simul et centesima Livi
Charta docet, ferro talem candente dolorem
Exsectum, aut poto raporum semine pulsum :
Infecti dicens vix septem posse diebus
Vitam produci : tanta est violentia morbi.

« Bien plus horrible est cet ulcère qui consume les corps... Il brûle à l'intérieur, et, quand il s'ouvre, c'est pour laisser échapper la vie. Les anciens l'ont combattu avec divers remèdes. Car le livre CIII de Tite-Live nous apprend qu'on coupait court au mal à l'aide d'un fer brûlant, ou par une boisson faite avec le suc des raves. Il ajoute que sept jours sont le plus long terme de la vie de celui qui en est infecté; tant est grande la violence du mal. »

LIVRE CIV.

SOMMAIRE. Ce livre commence par un exposé de la situation et des mœurs de la Germanie. Les Germains, sous la conduite d'Arioviste, avaient passé dans la Gaule. César fait marcher son armée contre eux, à la prière des Edues et des Séquanes, dont le territoire était envahi. La crainte de ces nouveaux ennemis faisait trembler les soldats romains. L'éloquence de César ranime leur courage. — Les Germains sont vaincus et chassés de la Gaule.—Grâces aux discours de Pompée et de quelques autres citoyens, et aux démarches actives de T. Annius Milon, tribun du peuple, Cicéron est rappelé de l'exil à la grande joie du sénat et de l'Italie entière. — Pompée est chargé, pour cinq ans, des approvisionnements de blés. — César est vainqueur des Ambianes, des Suessions, des Véromandues, des Atrébates, peuples de la Belgique, formant une immense population. Après avoir reçu leur soumission, il soutient une rude guerre contre une seule peuplade, les Nerviens, et les extermine. Ils avaient continué les hostilités, jusqu'à ce que de soixante mille combattants il n'en restât que trois cents, et que leurs six cents sénateurs fussent réduits à trois. — Une loi ayant été portée sur la réduction de l'île de Chypre en province romaine, et sur la confiscation des trésors du roi, M. Caton est chargé de cette mission. — Ptolémée, roi d'Égypte, chassé de son royaume par ses sujets, qu'il accablait de traitements injustes, vient se réfugier à Rome. —César remporte une victoire navale sur les Venètes, peuples des bords de l'Océan. — Ses lieutenants combattent également avec succès.

LIVRE. CV.

SOMMAIRE. — L'opposition de C. Caton tribun du peuple, ayant empêché les élections des comices, le sénat prend le deuil. — M. Caton demande la préture : il est refusé et se voit préférer Vatinius. Comme il s'opposait ensuite à la loi qui assurait pour cinq ans aux consuls leurs gouvernements, à Pompée l'Espagne, à Crassus la Syrie et la guerre des Parthes, à César la Gaule et la Germanie, C. Trébonius, tribun du peuple, qui avait proposé cette loi, le fait mener en prison. — Le proconsul A Gabinius replace Ptolémée sur le trône d'Égypte, après en avoir renversé Archélaüs, que les Égyptiens avaient choisi pour roi. — César ayant vaincu et taillé en pièces les Germains dans la Gaule passe le Rhin et soumet les contrées les plus voisines du fleuve. Ensuite il traverse l'Océan et passe en Bretagne. D'abord il essuie des revers; ses vaisseaux sont maltraités par le mauvais temps; mais une seconde expédition a plus de succès : il tue une grande multitude d'ennemis et soumet une certaine partie de l'île.

Tacite, *Agricola*, ch. x.

« Formam totius Britanniæ Livius veterum, Fabius
« Rusticus recentium, eloquentissimi auctores, oblongæ
« scutulæ vel bipenni assimulavère. »

« Nos deux historiens les plus éloquents, Tite-Live parmi les anciens, Fabius Rusticus parmi les modernes, ont comparé la Bretagne, à un trapèze ou à une hache à deux tranchants.

Jornandes, *de Rebus Geticis*, ch. II.

« Britanniæ licet magnitudinem olim nemo, ut refert
« Livius, circumvectus est, multis tamen data est varia
« opinio de ea loquendi.

« Bien qu'autrefois personne, au rapport de Tite-Live, n'ait fait le tour de toute la Bretagne, les opinions se sont produites en grand nombre et fort diverses sur ce point. »

LIVRE CVI.

SOMMAIRE. — Mort de Julia, fille de César, et femme de Pompée. — Le peuple lui accorde l'honneur d'être inhumée dans le Champ-de-Mars. — Quelques peuplades des Gaules, ayant à leur tête Ambiorix, chefs des Éburons, se soulèvent et massacrent, dans une embuscade, Cotta et Titurius, lieutenants de César, avec le corps d'armée qu'ils commandaient. — D'autres légions sont aussi attaquées dans leur camp et se défendent avec peine, par exemple celles de Q. Cicéron, chez les Nerviens. César lui-même attaque l'ennemi et le met en déroute. —M. Crassus passe l'Euphrate pour faire la guerre aux Parthes. Après une défaite dans laquelle son propre fils perd la vie, il se retire avec le reste de l'armée sur une colline. Invité par les ennemis, que commandait Suréna, à se rendre à une entrevue comme pour y traiter de la paix, il est saisi et tué, pendant qu'il se défendait pour ne pas être pris vivant.

LIVRE CVII.

SOMMAIRE. —César, après avoir vaincu les Trévires dans la Gaule, passe une seconde fois en Germanie. N'y trouvant pas d'ennemis à combattre il revient dans la Gaule, défait les Éburons et les autres peuplades qui s'étaient liguées contre lui, et poursuit Ambiorix qui lui échappe par la fuite. —Clodius est tué, sur la voie Appienne, près de Bovilæ, par Milon, candidat au consulat, et la multitude brûle son cadavre dans le palais du sénat. — Les candidats pour le consulat, Hypseus, Scipion et Milon, suscitant sans cesse des troubles et se livrant entre eux des combats sanglants, le sénat charge Pompée de réprimer ces désordres, et, malgré son absence,



le nomme pour la troisième fois seul consul, et consul unique, distinction jusqu'alors sans exemple. — Milon, mis en jugement pour le meurtre de Clodius, est condamné à l'exil. — Une loi est portée qui décide qu'on aura égard à César absent dans l'élection au consulat: Caton y fait inutilement une vive opposition.—Opérations de César contre les Gaulois qui se soulèvent presque tous à la voix de Vercingétorix, chef des Arvernes. Plusieurs villes qu'il assiége lui résistent vigoureusement, entre autres Avaricum, chez les Bituriges, et Gergovie, chez les Arvernes.

LIVRE CVIII.

SOMMAIRE. — César défait les Gaulois sous les murs d'Alésia, et toutes les cités de la Gaule qui avaient pris les armes font leur soumission. — C. Cassius, questeur de Crassus, taille en pièces les Parthes qui avaient fait une invasion en Syrie. — Caton demande le consulat: il est refusé; Servilius et M. Marcellus sont nommés. — César subjugue les Bellovaques et d'autres peuples de la Gaule. — Contestations entre les consuls sur la question d'envoyer un successeur à César. Le consul Marcellus soutient, dans le sénat, que César doit être tenu de venir à Rome pour demander le consulat, puisque d'après la loi il ne doit conserver le gouvernement des provinces que pour le temps de son consulat. — Opérations de M. Bibulus en Syrie.

LIVRE CIX.

SOMMAIRE. — Exposé des causes et des commencements de la guerre civile. —Contestations sur le rappel de César, qui refuse de licencier ses troupes si Pompée ne licencie également les siennes.—C. Curion, tribun du peuple, parle d'abord contre César et ensuite en sa faveur.—Un décret du sénat ayant décidé qu'on enverrait un successeur à César, les tribuns du peuple, M. Antonius et Q. Cassius qui s'opposaient à cette mesure, sont chassés de Rome. — Le sénat ordonne aux consuls et à Pompée de veiller à la sûreté de la république. —César, résolu à réduire ses ennemis par les armes, vient en Italie à la tête de son armée; il prend Corfinium. L. Domitius et P. Lentulus y tombent en son pouvoir, mais il leur rend la liberté. — Pompée et tous ses partisans sont chassés de l'Italie.

Paul Orose, VII. 2. Cf. Obsequens, *de Prodig.* ch. CXXV.

« Septingentesimo conditionis suæ anno quatuordecim vicos ejus incertum unde consurgens flamma consumpsit: nec unquam, ut ait Livius, majore incendio vastata est; adeo ut post aliquot annos Cæsar Augustus ad reparationem eorum, quæ tunc exusta erant, magnam vim pecuniæ ex ærario publico largitus sit. »

« La 700e année de la fondation de Rome, quatorze rues furent dévorées par les flammes, venues on ne sait d'où. Jamais, dit Tite-Live, la ville ne fut dévastée par un pareil incendie; et, plusieurs années après, César Auguste dut tirer de larges sommes du trésor public, pour réparer les ravages du feu. »

Id. VI, 18. Cf. Guill. de Malmesbury. *Rer. Angl.*, liv. II, p. 183; Frensh. Supplem., ch. IX.

« Cæsar, Rubicone flumine transmeato, mox ut Ariminum venit, quinque cohortes, quas tunc solas habebat, cum quibus, ut ait Livius, orbem terrarum adortus est, quid facto opus esset, edocuit. »

« Le Rubicon traversé, César fut bientôt arrivé à Ariminum, et là il exposa ses desseins aux cinq cohortes qui composaient alors toute son armée, et avec lesquelles, comme dit Tite-Live, il marcha à la conquête du monde. »

LIVRE CX.

SOMMAIRE. — César assiége Marseille qui lui avait fermé ses portes: et, laissant devant cette ville ses lieutenants C. Trébonius et D. Brutus, il part pour l'Espagne, où il force, près d'Ilerda, L. Afranius et M. Pétreius, lieutenants de Cn. Pompée, à se rendre avec sept légions. Il leur pardonne à tous, et soumet aussi Varron, lieutenant de Pompée, avec son armée. — Il accorde le droit de cité aux habitants de Cadix. — Les Marseillais, après deux défaites sur mer et un long siége, se rend à discrétion. — C. Antonius, lieutenant de César, est vaincu et fait prisonnier en Illyrie, par les Pompéiens. — Dans cette guerre des soldats d'Opitergium, ville de la Transpadane, auxiliaires de César, voyant leur radeau entouré par les vaisseaux ennemis, tournent leurs épées les uns contre les autres plutôt que de se rendre. — C. Curion, lieutenant de César, en Afrique, après avoir obtenu des succès contre Varus, général du parti de Pompée, est taillé en pièces avec son armée, par Juba, roi de Mauritanie. — César passe en Grèce.

LIVRE CXI.

SOMMAIRE. — Le préteur M. Cœlius Rufus, cherchant à exciter du trouble dans Rome, soulève la multitude en lui faisant espérer une loi sur les dettes. Il est interdit de ses fonctions, et bientôt forcé de sortir de Rome, il va rejoindre l'exilé Milon, qui avait rassemblé une armée de fugitifs. Tous deux sont tués au milieu de leurs tentatives de guerre. — Cléopâtre, reine d'Égypte, est chassée du trône par son frère Ptolémée. — Fatigués de l'avarice et de la cruauté du préteur Q. Cassius, les habitants de Cordoue, en Espagne, quittent le parti de César avec les deux légions de Varron.— Cn. Pompée, assiégé à Dyrrachium par César, force les lignes de l'ennemi, après un combat très-sanglant des deux côtés, et transporte la guerre en Thessalie. Il est vaincu à Pharsale. Cicéron, peu fait pour le métier des armes, reste au camp de Dyrrachium. — César pardonne à tous ceux de ses ennemis qui se soumettent au vainqueur.

Scholiast. vet. Lucani ad Pharsal., VII, 471.

« Primus hostem percussit nuper pilo sumpto primo C. Crastinus. »

« Ce fut C. Crastinus, nouveau primipilaire, qui frappa le premier l'ennemi. »

Plutarque, *Vie de César*, ch. XVII, Cf. Aulu-Gelle, XV; 18; Lucain, VII, 192; Dion Cassius et J. Obsequens; Freinsh. Suppl., ch. LXXII.

« A Padoue, C. Cornélius, homme versé dans la science des augures, concitoyen et parent de l'historien Tite-Live, s'occupait par hasard, au même instant, à prendre les auspices. Et tout d'abord, suivant le récit de Tite-Live, il reconnut le moment de la bataille (de Pharsale) et annonça aux assistants que l'affaire s'engageait et que les chefs en venaient aux mains. Et lorsqu'il eut pris de nouveau les auspices, et que les signes lui apparurent, dans un transport d'enthousiasme il s'élança en criant: « Tu triomphes, César! » Et comme tous ceux qui étaient présents restaient stupéfaits, il arracha sa couronne de sa tête, et jura de ne jamais la remettre, si l'événement ne répondait aux prévisions de son art. Tite-Live affirme la vérité du fait. »

LIVRE CXII.

SOMMAIRE. — Les débris du parti vaincu s'enfuient et se répandent dans presque tout l'univers. — Pompée se rend en Égypte où le roi Ptolémée son pupille, cédant aux conseils de Pothinus et de son précepteur Théodotus, qui avait sur lui un grand empire, donne l'ordre de le tuer. Achillas, qui s'était chargé de ce crime, l'assassine dans une barque avant qu'il ait mis pied à terre. — Cornélie, sa femme, et Sex. Pompée, son fils, se réfugient dans l'île de Chypre. — César s'étant mis à la poursuite de Pompée, trois jours après sa victoire, s'indigne et verse des larmes quand Théodotus lui présente la tête et l'anneau de son ennemi. Il entre, non sans danger, dans Alexandrie, dont la population était mutinée. Créé dictateur, il fait remonter Cléopâtre sur le trône d'Égypte; et Ptolémée lui ayant déclaré la guerre par les avis des mêmes hommes qui lui avaient conseillé le meurtre de Pompée, il le défait après avoir couru de grands dangers.— Ptolémée s'enfuit dans une barque qui coule à fond dans le



XI. — Marche pénible de M. Caton et de ses légions à travers les déserts de l'Afrique. — Guerre malheureuse de Cn. Domitius contre Pharnace.

Prisicien, lib. VI, p. 686 sq. ed. Putsch.

« Castra quoque diversis partibus Cassius et Bogud « aderti, haud multum abfuere quin opera perrumpe-« rent. »

« Cassius et Bogud ayant aussi attaqué le camp par divers côtés, peu s'en fallut qu'ils ne détruisissent les ouvrages. »

« Quo tempore firmandi regni Bogudis causæ exerci-« tum in Africam velociter trajicere conatus sit. »

« Dans le temps où il cherchait à faire passer rapidement une armée en Afrique, pour affermir la puissance de Bogud. »

« Cassius gessisset cum Trebonio bellum, si Bogudem « trahere in societatem furoris posset. »

« Cassius aurait fait la guerre à Trébonius, s'il avait pu entraîner Bogud dans son alliance. »

Sénèque, *de Tranq. anim.*, ch. IX. Cf. Orose, VI, 15; Dion Cassius, XLVI, 38; Freinsh. Suppl., ch., XLIII, Heyne Opuscul. Acad. t. I, p. 119 seq.

« Quadringenta millia librorum Alexandriæ arserunt, « pulcherrimum regiæ opulentiæ monumentum. Alius « laudaverit, sicut Livius, qui elegantiæ regum curæque « egregium id opus ait fuisse. »

« A Alexandrie, les flammes dévorèrent quatre cent mille volumes, splendide monument de l'opulence royale. Que d'autres le louent avec Tite-Live, qui dit que c'était l'œuvre la plus parfaite du goût et de la sollicitude des rois. »

LIVRE CXIII.

SOMMAIRE. — Le parti de Pompée se fortifie en Afrique et reconnaît pour chef P. Scipion auquel Caton cède le commandement dont on lui offrait la moitié. — On délibère si l'on détruira Utique, dont les habitants étaient portés pour César. Caton s'oppose à cette destruction qui est conseillée par Juba. Il est chargé de défendre et de garder cette ville. — Cnéius, fils du grand Pompée, rassemble en Espagne des troupes dont Afranius et Petreius refusent de prendre le commandement, et recommence la guerre contre César. — Pharnace, roi de Pont, fils de Mithridate, est vaincu avec une grande promptitude. — P. Dolabella, tribun du peuple, excite des troubles à Rome en proposant une loi sur les dettes. La populace se porte aux plus grands excès. — M. Antonius, maître de la cavalerie, introduit alors des troupes dans Rome, et huit cents plébéiens sont tués. — Une sédition éclate parmi les vétérans qui demandent leur congé: César le leur accorde. Il passe en Afrique, et court de grands dangers en combattant les troupes de Juba.

LIVRE CXIV.

SOMMAIRE. — Cécilius Bassus, chevalier romain du parti de Pompée, fait la guerre en Syrie, après avoir attiré sous ses drapeaux une légion qui abandonne et tue Sex. César. — Le dictateur défait à Thapsus le préteur Scipion, Afranius et Juba, et reste maître de leur camp. — En apprenant cette nouvelle à Utique, Caton se perce de son épée. Son fils accourt et lui donne ses soins; mais, pendant qu'on s'empresse autour de lui, il rouvre sa blessure et expire, âgé de quarante-huit ans. — Pétreius tue Juba et se donne ensuite la mort. — P. Scipion, enveloppé sur son vaisseau, finit ses jours par une mort honorable et avec des paroles dignes de sa mort. Les ennemis criant: Où est le général? il répond: Le général est en sûreté. — Faustus et Afranius sont mis à mort. — Clémence de César envers les fils de Caton. — Victoire remportée dans la Gaule par Brutus, lieutenant de César, sur les Bellovaques révoltés.

Appien, *Guerre civile*, III, 77, où il faut probablement lire Λιβύῃ au lieu de Λιβύων, comme l'ont pensé avec raison Schweighæuser, et avant lui Perizonius, *Animadv. Hist.*, ch. IV Cf. Freinsh. Suppl., ch. I.

« Voilà ce que plusieurs racontent de Bassus; mais Tite-Live dit qu'il fit la guerre sous les auspices de Pompée; qu'après la défaite de celui-ci il rentra dans la vie privée à Tyr; et qu'il corrompit quelques légionnaires, qui le prirent pour leur chef, après avoir tué Sextus. »

Saint Jérôme, Prol., lib. II, in Hoseam.

« Optarem mihi contingere, quod T. Livius scribit « de Catone; cujus gloriæ neque profuit quisquam lau-« dando, nec vituperando quisquam nocuit, quum « utrumque summis præditi fecerint ingeniis. Significat « autem M. Ciceronem et C. Cæsarem, quorum alter « laudes, alter vituperationes supradicti scripsit viri. »

« Je voudrais qu'il pût m'arriver ce que Tite-Live écrit de Caton, que la louange ne fit rien pour sa gloire, que le blâme ne put rien contre elle, quoique des esprits supérieurs s'employassent à l'un et à l'autre. Il faisait allusion à M. Cicéron et à C. César, dont l'un a fait l'éloge, l'autre la critique de Caton. »

LIVRE CXV.

SOMMAIRE. — César triomphe quatre fois pour ses victoires sur la Gaule, sur l'Égypte, sur le Pont et sur l'Afrique. Il donne des festins publics et des spectacles de toute espèce. A la prière du sénat il consent au retour de Marcellus, homme consulaire; mais Marcellus ne peut jouir de ce bienfait, il est assassiné à Athènes par un de ses clients. Cn. Magius Cilon. — Le dictateur fait un dénombrement où sont inscrits cent cinquante mille citoyens. Il part pour l'Espagne, afin d'y faire la guerre à Cn. Pompée, et, après beaucoup de combats et quelques villes prises, il remporte, près de Munda, une victoire décisive où il court de grands dangers. — Sextus Pompée parvient à s'échapper.

LIVRE CXVI.

SOMMAIRE. — César triomphe pour la cinquième fois après son expédition d'Espagne. — Le sénat lui prodigue les plus grands honneurs: ainsi il lui accorde le titre de père de la patrie, et le proclame inviolable et dictateur perpétuel. Mais divers motifs lui attirent la haine des Romains. D'abord un jour que les sénateurs lui décernaient ces honneurs, et qu'il était assis devant le temple de Vénus-Genitrice, il les reçoit sans se lever. Puis, à la fête des lupercales, le consul Marcus Antonius, son collègue, lui ayant mis le diadème sur la tête, il le dépose sur son siége. Enfin les tribuns du peuple, Epidius Marullus et Cæsetius Flavus l'ayant signalé à la haine publique, comme aspirant à la royauté, il les prive de leur charge. Ces motifs font naître contre lui une conjuration dont les chefs sont M. Brutus et C. Cassius. — Il est assassiné dans la curie de Pompée et meurt percé de vingt-trois coups. Ses meurtriers s'emparent du Capitole. Le sénat ayant ensuite décrété une amnistie pour les auteurs de cet assassinat, et les enfants d'Antoine et de Lépide leur ayant été livrés comme otages, les conjurés descendent du Capitole. En vertu du testament de César, Octave, petit fils de sa sœur, se trouve institué son héritier pour moitié, et appelé par l'adoption à porter son nom. — Comme on portait le corps de César au Champ-de-Mars, le peuple le brûle au pied de la tribune aux harangues. — La dictature est abolie pour toujours. — Exécution de C. Amatius, homme de la plus basse origine, qui se prétendait fils de Marius, et excitait des troubles au milieu d'une multitude crédule.

Plutarque, *Vie de César*, ch. LXVIII. Cf. Suétone, *César*, 81; Freinsh. Suppl., ch. XLVII.

« Un sénatus-consulte, au rapport de Tite-Live, avait ordonné que la maison de César fût ornée d'un fronton, en signe d'honneur. Pendant son sommeil, Calpurnia crut voir ce fronton s'écrouler, et il lui sembla qu'elle pleurait et se lamentait. Aussi, au point du jour, elle



pria César de ne point sortir en public, si cela était possible, et de remettre l'assemblée du sénat à un autre temps. »

Servius ad Virgil. *Georg.* I, 471.

« Malum omen est, quoties Ætna, mons Siciliæ, non « fumum, sed flammarum egerit globos : et, ut dicit « Livius, tanta flamma ante mortem Cæsaris ex Ætna « monte defluxit, ut non tantum vicinæ urbes, sed etiam « Rhegina civitas, quæ multo spatio ab ea distat, afflaretur. »

« C'est un mauvais présage quand l'Étna, montagne de la Sicile, vomit, au lieu de fumée, des globes de feu. Tite-Live rapporte qu'avant la mort de César il s'échappa de la montagne une si grande quantité de flammes, que non-seulement les villes voisines, mais Rhégium même, située à une grande distance, en fut incommodée. »

Sénèque. *Quæst. Nat.*, V, 18. Cf. Freinsh. Suppl., ch. cxvi.

« Quod de Cæsare olim majore vulgo dictatum est et « a T. Livio positum, in incerto esse, utrum illum magis « nasci reipublicæ profuerit, an non nasci, dici etiam de « ventis potest. »

« On peut dire aussi des vents ce qu'autrefois on a dit si souvent de César, et ce que Tite-Live s'est demandé, s'il eût été plus utile pour la république qu'il naquit ou qu'il ne naquit pas? »

LIVRE CXVII.

SOMMAIRE. — Octave, qui se trouvait en Épire où César l'avait envoyé par avance, lorsqu'il se préparait à faire la guerre en Macédoine, revient à Rome, et, accueilli sous de favorables auspices, prend le nom de César. — Au milieu de la confusion et du trouble général, Lépidus s'empare de la dignité de grand pontife.—Le consul M. Antonius exerce une domination despotique; il fait passer par violence une loi qui change les gouvernements des provinces, et lorsque César Octave lui demande son assistance contre les assassins de son oncle, il l'accable d'affronts. César se préparant à s'armer contre lui, pour sa cause et pour celle de la république, rappelle les vétérans envoyés pour former des colonies. D'un autre côté la légion Martia et la quatrième passent des drapeaux d'Antonius sous ceux de son rival. Enfin la cruauté d'Antonius, qui égorge dans son camp tous ceux qui lui sont suspects, cause un grand nombre de défections.—D. Brutus, pour résister à Antonius qui lui réclame le commandement de la Gaule Cisalpine, se renferme dans Modène avec son armée. Mouvements des deux partis pour s'emparer des provinces. — Préparatifs de guerre.

LIVRE CXVIII.

SOMMAIRE. — En Grèce, M. Brutus, sous prétexte de défendre la république, et de faire la guerre à Antoine, fait passer sous ses ordres l'armée commandée par Vatinius, et la province. — Le jeune César, qui le premier avait pris les armes pour la cause de la république, est revêtu par le sénat de l'autorité de propréteur et des insignes du consulat, avec le titre de sénateur. — M. Antonius tient D. Brutus assiégé dans Modène. Des députés, que le sénat lui avait envoyés pour traiter de la paix, échouent dans leur mission.— Le peuple romain revêt le sagum. —M. Brutus, en Épire, range à son obéissance le préteur C. Antonius et son armée.

LIVRE CXIX.

SOMMAIRE. — Dolabella fait perfidement massacrer en Asie C. Trébonius. Il est, pour ce crime, déclaré ennemi public par le sénat. — Le consul Pansa, ayant été battu par Antonius, son collègue A. Hirtius accourt avec ses troupes, met en fuite l'armée de M. Antonius, et rend égales les chances des deux partis. Vaincu ensuite par Hirtius et César, Antonius s'enfuit dans la Gaule, et décide M. Lépidus et les légions qu'il commandait à faire sa jonction avec lui. Il est déclaré ennemi public par le sénat, avec tous ceux qui l'ont secondé. A. Hirtius, qui, après une victoire, avait été tué dans le camp même de l'ennemi, et C. Pansa, qui avait succombé à une blessure reçue dans sa défaite, sont ensevelis au Champ-de-Mars. — Le sénat se montre peu reconnaissant envers César, le seul survivant des trois généraux. Après avoir décerné les honneurs du triomphe, à D. Brutus que César avait délivré alors qu'il était assiégé dans Modène, il n'accorde à César et à ses soldats qu'une mention peu satisfaisante. Aussi César s'étant réconcilié avec M. Antonius, par l'entremise de M. Lépidus, vient à Rome, et, au milieu de la consternation que son arrivée cause à ses ennemis, il se fait nommer consul à dix-neuf ans.

LIVRE CXX.

SOMMAIRE. — César, devenu consul, fait passer une loi sur la mise en jugement des meurtriers de son père : M. Brutus, C. Cassius, Décimus Brutus sont cités en vertu de cette loi et condamnés quoique absents.—Les forces de M. Antonius s'augmentent encore par la jonction que font avec lui Asinius Pollion, Munatius Plancus à la tête de leurs armées. Décimus Brutus, que le sénat avait chargé de poursuivre Antonius, est abandonné par ses légions et s'enfuit. Il tombe entre les mains d'Antonius qui le fait tuer par le Séquanais Capénus.—César fait la paix avec Antonius et Lépidus. Tous trois se décernent pour cinq ans le titre de triumvirs chargés de constituer la république, et conviennent que chacun, de son côté, proscrira ses ennemis. Dans ces proscriptions sont enveloppés une foule de chevaliers romains et cent trente sénateurs, parmi lesquels on distingue : L. Paullus, frère de M. Lépidus, L. César, oncle d'Antonius, et Cicéron. Ce dernier est assassiné par Popillius, soldat légionnaire, à l'âge de soixante-trois ans, et sa tête ainsi que sa main droite sont exposées sur les Rostres. —Ce livre contient en outre les opérations de M. Brutus dans la Grèce.

M. Seneca *Suasor.*, VII. Cf. Freinshem. Suppl. C. 60 sqq.

— « M. Cicero sub adventum triumvirorum cesserat « urbe, pro certo habens, id quod erat, non magis « Antonio eripi se, quam Cæsari Cassium et Brutum, « posse. Primo in Tusculanum fugit, inde transversis « itineribus in Formianum, ut ab Caieta navim conscensurus, proficiscitur. Unde aliquoties in altum provectum quum modo venti adversi retulissent, modo « ipse jactationem navis, cæco volvente fluctu, pati non « posset, tædium tandem eum et fugæ et vitæ cepit : re- « gressusque ad superiorem villam, quæ paullo plus « mille passibus a mari abest, *Moriar*, inquit, *in patria* « *sæpe servata*. Satis constat, servos fortiter fideliterque « paratos fuisse ad dimicandum ; ipsum deponi lecticam, « et quietos pati, quod sors iniqua cogeret, jussisse. « Prominenti ex lectica, præbentique immotam cervicem « caput præcisum est. Nec satis stolidæ crudelitati mili- « tum fuit : manus quoque, scripsisse in Antonium ali- « quid exprobrantes, præciderunt. Ita relatum caput « ad Antonium, jussuque ejus inter duas manus in Ros- « tris positum, ubi ille consul, ubi sæpe consularis, « ubi eo ipso anno adversus Antonium, quanta nulla « unquam humana vox, cum admiratione eloquentiæ « auditus fuerat. Vix attollentes præ lacrymis oculos « homines intueri trucidata membra ejus poterant. Vixit « tres et sexaginta annos, ut, si vis abfuisset, ne immatura quidem mors videri possit : ingenium et ope- « ribus et præmiis operum felix : ipse fortunæ diu « prosperæ, et in longo tenore felicitatis magnis interim « ictus vulneribus, exsilio, ruina partium, pro quibus « steterat, filiæ morte, exitu tam tristi atque acerbo, « omnium adversorum nihil, ut viro dignum erat, « tulit præter mortem : quæ vere æstimanti minus in- « digna videri potuit, quod a victore inimico nil cre-



« delius passus erat, quam quod ejusdem fortunæ com- « pos ipse fecisset. Si quis tamen virtutibus vitia pensa- « rit, vir magnus, acer, memorabilis fuit, et in cujus « laudes persequendas Cicerone laudatore opus fuerit. »

« A l'approche des triumvirs, Cicéron était sorti de Rome, persuadé, et avec raison, qu'il n'avait pas plus de grâce à attendre d'Antoine que Brutus et Cassius d'Octave. Il se réfugia d'abord à sa campagne de Tusculum; de là, par des chemins de traverse, il gagna celle de Formies, dans l'intention de s'embarquer à Caïète; il fit voile pendant quelque temps vers la haute mer, mais ramené en arrière par les vents contraires, et ne pouvant plus supporter le roulis du vaisseau et l'agitation des vagues, le dégoût s'empara de lui. Également las de fuir et de vivre, il revint vers sa première maison de campagne, éloignée de la mer d'un peu plus de mille pas.

« Je mourrai, dit-il, dans cette patrie que j'ai sauvée tant de fois. » Il est certain que ses esclaves étaient déterminés à combattre avec courage et constance. Mais il fit arrêter sa litière, et leur ordonna de se soumettre tranquillement aux volontés du sort, quelque iniques qu'elles fussent. Alors il se pencha hors de la litière, et présenta sa tête immobile aux meurtriers, qui la coupèrent. Et cela ne suffit point à la stupide férocité des soldats; ils lui coupèrent encore les mains, coupables, disaient-ils, d'avoir écrit contre Antoine. Sa tête, portée au triumvir, fut par son ordre exposée entre ses deux mains, à cette tribune aux harangues où, comme consul, où, souvent comme personnage consulaire, où, cette année même, dans ses harangues contre Antoine, il avait commandé l'admiration par une puissance de parole que jamais voix humaine n'a égalée. Les yeux baignés de larmes, osaient à peine se lever sur ces restes sanglants.

« Cicéron vécut soixante-trois ans, et sa mort, si elle n'eût pas été violente, aurait pu ne pas paraître prématurée. Génie heureux et par ses travaux et par leur récompense, la fortune lui fut longtemps favorable; et dans le cours de sa longue prospérité, il fut quelquefois frappé cruellement; mais de tous ces coups, l'exil, la ruine de son parti, la mort de sa fille, cette triste et cruelle fin, le dernier, la mort, fut le seul qu'il supporta avec une mâle dignité. Et cette mort même, à la bien examiner, peut paraître moins révoltante si l'on songe qu'il ne pouvait souffrir de son ennemi vainqueur de traitement plus cruel que celui que lui-même lui réservait dans la même fortune. Que si cependant l'on met en balance ses vertus et ses vices, on trouvera en lui un génie supérieur, une âme ardente, un homme dont le souvenir doit durer, et qui n'aurait pu être loué dignement que par la bouche de Cicéron lui-même. »

LIVRE CXXI.

SOMMAIRE. — C. Cassius, que le sénat avait chargé de combattre Dolabella, déclaré ennemi public, se sert de l'autorité dont la république l'a revêtu pour prendre possession de la Syrie et des trois armées qui se trouvaient dans cette province. Il tient Dolabella enfermé dans la ville de Laodicée, et le force à se donner la mort.—C. Antonius, frère de M. Antonius, est fait prisonnier et tué par ordre de M. Brutus.

LIVRE CXXII.

SOMMAIRE. — M. Brutus se bat avec succès contre les Thraces. C. Cassius et lui soumettent à leur autorité toutes les provinces et toutes les armées d'outre-mer et se réunissent à Smyrne pour régler le plan de la guerre qu'ils préparent. En considération de son frère Messala, ils pardonnent d'un commun accord à Poplicola convaincu de les avoir trahis.

LIVRE CXXIII.

SOMMAIRE. — Sextus, fils du grand Pompée, recrute en Épire des proscrits et des esclaves fugitifs, et après avoir, à la tête de cette armée, exercé longtemps ses brigandages sur mer, sans se fixer nulle part, il s'empare d'abord de Messine, puis de toute la Sicile. Il tue A. Pompéius, propréteur de Bithynie, et remporte une victoire navale sur Q. Salvidiénus, lieutenant de César. — Antonius et César passent en Grèce avec leurs troupes, pour combattre Brutus et Cassius. — Q. Cornificius défait en Afrique T. Sextius, général du parti de Cassius.

LIVRE CXXIV.

SOMMAIRE. —César et Antonius se battent à Philippes contre Brutus et Cassius, avec des chances partagées: des deux côtés les ailes droites sont victorieuses; des deux côtés il y un camp pris par les vainqueurs; mais la mort de Cassius fait pencher la balance. En effet, placé à l'aile qui a été mise en déroute et croyant que la défaite de l'armée est générale, il met fin à ses jours —Il se livre ensuite une seconde bataille, dans laquelle Brutus est vaincu et se tue aussi, après avoir prié Straton, qui l'accompagnait dans sa fuite, de le percer de son épée. Quarante des citoyens les plus distingués de Rome, et entre autres Q. Hortensius, font de même.

LIVRE CXXV.

SOMMAIRE. — César, laissant Antonius dans les contrées d'outre-mer, dont le gouvernement lui a été assigné d'après le nouveau partage des provinces, revient en Italie et distribue des terres aux vétérans. Des mutineries sont excitées parmi ses troupes par les soldats qu'a gagnés Fulvie, épouse d'Antoine. Il les apaise en s'exposant aux plus grands périls. — Le consul Lucius Antonius, frère de M. Antonius, cédant aux conseils de cette même Fulvie, déclare la guerre à César. Il engage dans son parti les peuples dont les terres avaient été assignées aux vétérans, bat M. Lépidus qui était avec son armée chargé de la garde de Rome, et entre dans la ville les armes à la main.

LIVRE CXXVI.

SOMMAIRE. — César, âgé de vingt-trois ans, assiége dans Pérouse L. Antonius qui essaie plusieurs sorties, est repoussé, et se voit réduit par la famine à capituler. Le vainqueur lui pardonne ainsi qu'à toutes ses troupes. Il ruine Pérouse, et après avoir fait rentrer sous son autorité toutes les armées du parti ennemi, il termine la guerre sans effusion de sang.

LIVRE CXXVII.

SOMMAIRE. — Les Parthes guidés par Labiénus, ancien partisan de Pompée, envahissent la Syrie, et, après avoir vaincu Décidius Saxa, lieutenant de M. Antonius, ils se rendent maîtres de toute cette province. — M. Antonius ayant perdu Fulvie son épouse, qui l'excitait à faire la guerre à César, se décide, pour ne plus être un obstacle à la bonne intelligence des chefs, à conclure la paix avec César et à épouser sa sœur Octavie. Il dénonce les menées criminelles de Salvidiénus contre César, et ce général, déclaré coupable, se donne volontairement la mort. — P. Ventidius, lieutenant d'Antonius, défait les Parthes et les chasse de la Syrie, après avoir tué Labiénus leur général. — Sextus Pompée, dont le voisinage inquiète l'Italie, étant maître de la Sicile et interceptant les convois de blés, César et Antonius lui demandent la paix, et concluent avec lui un traité qui lui assure la possession de la Sicile. — Ce livre renferme encore les événements de la guerre civile en Afrique.

Acron ad Horat. *Sat.*, I. 3, 29. *Cf.* Supplem., ch. xx sqq.

« Quoniam inter Augustum et Antonium reliquiæ adhuc « erant dissensionis, Cocceius Nerva, proavus Nervæ, « qui postea imperavit Romæ, mandavit Augusto, u

« mitteret, qui de summa rerum tractarent. Ergo missus « est Mæcenas cum Agrippa, qui utrumque exercitum « in una castra coegerunt, ut ait Livius lib. CXXVII. In« telligendum autem, quod Fonteio misso ab Antonio, « Augustus Mæcenatem et cæteros ad eumdem locum « emiserit. »

« Comme il y avait encore entre Auguste et Antoine des restes de dissension, Coccéius Nerva, bisaïeul de celui qui fut plus tard empereur de Rome, écrivit à Auguste d'envoyer des personnes chargées de pleins pouvoirs. Mécène fut donc envoyé avec Agrippa, et ils réunirent les deux armées dans un même camp, comme le dit Tite-Live, au livre CXXVII. Il faut savoir que Fonteius ayant été envoyé par Antoine, Auguste envoya Mecène et les autres au même endroit. »

Porphyrion ad Horat. *Sat.*, I. 5, 29.

« Dissensione orta inter Cæsarem Augustum Anto« niumque, Cocceius Nerva, avus ejus qui postea Romæ « imperavit, petiit à Cæsare, ut aliquem, qui de sum« ma rerum tractaret, mitteret Tarracinam. Et pri« mum Mæcenas, mox et Agrippa congressi sunt, hique « pepigerunt fidem confirmatissimam, et in una castra « conferri signa utriusque exercitus jusserunt. Hoc et « T.Livius, lib. CXXVII, refert, excepta Capitonis men« tione. »

« La discorde s'étant élevée entre Auguste César et Antonius, Coccéius Nerva, aïeul de celui qui régna ensuite sur Rome, pria César d'envoyer un plénipotentiaire à Terracine. Mécène et ensuite Agrippa entrèrent en conférence, et s'étant donné mutuellement toutes les garanties de bonne foi, ils réunirent dans un même camp les drapeaux des deux armées. C'est ce que Tite-Live rapporte au livre CXXVII, sans toutefois faire mention de Capiton. »

Le Commentateur de Cruquius ad Horat., *Satir.*, I, 5, 29. Cf. Freinsh. Suppl., ch. xx sqq.

« Ab Antonio missus fuerat Fonteius Capito légatus, « ab Augusto Mæcenas, intercedente Cocceio Nerva, « proavo Nervæ imperatoris, qui et Augusto et Antonio « gratus erat, cum Agrippa. Ea autem conditione con« venerant legati, ut de summa rerum tractarent, « exortamque dissensionem inter duos hos imperatores « componerent; quod et fecerunt, et utrumque exerci« tum juxta Brundisium in una castra cum magna lætitia « coegerunt, ut infert Livius, lib. CXXVII. »

« Fontéius Capiton avait été envoyé comme député par Antoine, et Mécène par Auguste, sous l'entremise de Cocceius Nerva, bisaïeul de l'empereur Nerva, et qui, ainsi qu'Agrippa, était à la fois l'ami d'Auguste et celui d'Antoine. En se réunissant, il fut bien convenu que la question serait traitée à fond, et que les députés mettraient fin à la dissension qui s'était élevée entre les deux généraux; c'est ce qu'ils firent, et les deux armées furent réunies dans un même camp, auprès de Brindes, à la grande joie de tous, comme le raconte Tite-Live, au CXXVII[e] livre. »

LIVRE CXXVIII.

SOMMAIRE. — Sextus Pompée recommençant à infester la mer de ses brigandages et n'observant pas la paix qu'il a souscrite, César, forcé de lui déclarer la guerre, lui livre deux batailles navales où les succès sont balancés. — P. Ventidius, lieutenant de M. Antonius, triomphe des Parthes en Syrie, et tue leur roi. — Les lieutenants d'Antonius soumettent aussi les Juifs. — Préparatifs de la guerre de Sicile.

LIVRE CXXIX.

SOMMAIRE. — Deux batailles navales sont livrées à Sextus Pompée avec des succès balancés. — Des deux flottes de César, l'une, commandée par Agrippa, est victorieuse, l'autre, conduite par Octave lui-même, est anéantie, et les troupes qu'il a débarquées courent le plus grand danger. — Quelque temps après, Sextus est vaincu et s'enfuit en Sicile. — Lépidus, qui était accouru d'Afrique comme pour prendre part à la guerre que César devait faire à Sextus, tourne aussi ses armes contre son collègue. Mais son armée l'abandonne; il est dépouillé du triumvirat; cependant on lui laisse la vie. — Agrippa reçoit de César une couronne navale, marque d'honneur qui, avant lui, n'avait été accordée à personne.

LIVRE CXXX.

SOMMAIRE. — M. Antonius, s'oubliant dans les plaisirs auprès de Cléopâtre, entre après de longs retards dans la Médie et déclare la guerre aux Parthes, à la tête de dix-huit légions et de seize mille chevaux. Il perd deux légions, n'éprouve que des revers et bat en retraite, poursuivi de près par les Parthes. Enfin, après avoir été en butte avec toute son armée à de terribles alarmes et à de grands dangers, il rentre en Arménie, et dans cette fuite de vingt et un jours, parcourt un espace de trois cents milles. Les rigueurs de la saison lui font perdre environ huit mille hommes. Ces désastres funestes ajoutés à l'expédition si malheureuse contre les Parthes doivent lui être entièrement imputés, parce qu'il ne voulait pas prendre ses quartiers d'hiver, en Arménie, entraîné qu'il était par son empressement à rejoindre Cléopâtre.

LIVRE CXXXI.

SOMMAIRE. — Sextus Pompée, tout en ayant l'envie de se mettre sous la protection d'Antonius, en Asie, se prépare à lui faire la guerre; mais il est défait par les lieutenants du triumvir et mis à mort. — César réprime une sédition funeste qui avait éclaté parmi les vétérans. Il soumet les Japydes, les Dalmates et les Pannoniens. — Antonius ayant attiré auprès de lui en lui engageant sa foi, Artavasde, roi d'Arménie, le fait jeter dans les fers, et place sur le trône de ce pays un fils qu'il avait eu de Cléopâtre. — Depuis longtemps passionné pour cette princesse, il venait de la reconnaître comme son épouse.

LIVRE CXXXII.

SOMMAIRE. — César en Illyrie dompte les Dalmates. — M. Antonius, dominé par son amour pour Cléopâtre, dont il avait deux fils, Philadelphe et Alexandre, refuse de venir à Rome et d'abdiquer le triumvirat, quoique le temps en soit expiré. Il se prépare à déclarer la guerre à Rome et à l'Italie, rassemble dans ce but des forces considérables, tant de mer que de terre, et envoie la déclaration de son divorce à Octavie, sœur de César. Celui-ci passe en Épire avec une armée. — Engagements sur mer et combats de cavalerie où l'avantage reste à César.

LIVRE CXXXIII.

SOMMAIRE. — M. Antonius, vaincu sur mer près d'Actium, s'enfuit à Alexandrie. Il est assiégé par César. Voyant sa position entièrement désespérée, et décidé surtout par le faux bruit de la mort de Cléopâtre, il se perce de son épée. — César se rend maître d'Alexandrie, et Cléopâtre, pour ne pas tomber au pouvoir du vainqueur, finit sa vie par une mort volontaire. — A son retour à Rome, Octave célèbre trois triomphes, l'un pour l'Illyrie, l'autre pour la victoire d'Actium et le troisième pour Cléopâtre. — Les guerres civiles sont ainsi terminées, après avoir duré vingt et un ans. — M. Lépidus, fils de l'ancien triumvir, forme une conjuration et prend les armes contre César. Il est défait et tué.

Le Commentateur de Cruquius ad Horat., *Od.*, I, 37, 30. Cf. Florus, IV, 11.

« Livius refert, Cleopatram, quum ab Augusto capta



« indulgentius de industria tractaretur, dicere solitam : « *Non triumphabor.* »

« Tite-Live raconte que Cléopâtre, prisonnière d'Auguste, voyant l'indulgence intéressée avec laquelle on la traitait, disait souvent : Je ne serai pas menée en triomphe. »

LIVRE CXXXIV.

SOMMAIRE. — César, après avoir assuré la paix de l'empire et réglé l'organisation des provinces, reçoit encore le surnom d'Auguste : pour l'honorer, on donne ce nom au mois Sextilis. - Il préside une conférence à Narbonne et fait opérer le dénombrement des trois divisions des Gaules conquises par son père. — Guerre de M. Crassus contre les Bastarnes, les Mœsiens et d'autres nations.

LIVRE CXXXV.

SOMMAIRE. —Guerre de M. Crassus contre les Thraces et de César contre les Espagnols. — Soumission des Salasses, peuplade des Alpes.

LIVRE CXXXVI.

SOMMAIRE. — Conquête de la Rhétie par Ti. Néron et Drusus, beaux-fils de César. — Mort d'Agrippa, son gendre. — Dénombrement fait par Drusus.

Censorinus, de *Die Natal.*, ch. XVII. Cf. Freinsh. Suppl., ch. XLVI.

« Eodem anno ludos sæculares Cæsar ingenti apparatu « fecit, quos centesimo quoque anno (is enim terminus « sæculi) fieri mos. »

« La même année, César célébra avec un grand appareil les jeux séculaires, qu'on a coutume de célébrer à chaque centième année, parce que c'est celle qui termine le siècle. »

LIVRE CXXXVII.

SOMMAIRE. — Les peuplades de la Germanie, situées sur les deux rives du Rhin, sont attaquées par Drusus. — Le soulèvement général causé dans la Gaule par le dénombrement est apaisé. — Un autel est consacré à César, au confluent de la Saône et du Rhône. — C. Julius Vercundar, Éduen des bords du Doubs, en est créé pontife.

LIVRE CXXXVIII.

SOMMAIRE. — Les Thraces sont domptés par C. Pison, les Chérusques, les Teuctères, les Cattes et d'autres peuplades germaines d'au delà de Rhin, sont soumis par Drusus. — Mort d'Octavie, sœur d'Auguste. Elle avait perdu auparavant son fils Marcellus, dont un théâtre et un portique rappellent la mémoire et portent le nom, comme s'il en avait fait la dédicace.

LIVRE CXXXIX.

SOMMAIRE. — Guerre de Drusus contre les peuplades transrhénanes. Dans cette guerre se distinguent au premier rang Senectius et Anectius, tribuns militaires de la nation des Nerviens.—Néron, frère de Drusus, réduit les Dalmates et les Pannoniens. La paix est conclue avec les Parthes, et leur roi rend les étendards qui avaient été enlevés à Crassus et ensuite à Antonius.

LIVRE CXL.

SOMMAIRE.— Guerre de Drusus contre les peuplades transrhénanes de la Germanie. — Le général meurt au bout de trente jours, d'une fracture de la cuisse, suite d'une chute de cheval. Néron, son frère, qui s'est hâté d'accourir à la nouvelle de son malheureux accident, transporte son corps à Rome, où il est déposé dans le tombeau de Jules César. Son éloge est prononcé par César Auguste, son beau-père, et de nombreux honneurs lui sont rendus à ses funérailles.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE ROMAINE DE TITE-LIVE.

LIVRE.	CHAP.	ROIS ET MAGISTRATURES SUPRÊMES, CONSULS, DICTATEURS, DÉCEMVIRS. TRIBUNS MILITAIRES, INTERROIS.	année de la fond. de Rome.	année de l'ère chrét.	Olymp.
		ROIS.			
I	7	Romulus.	1	753	7,2
	17	Interrègne.	38	714	16,3
	18	Numa Pompilius.	39	715	16,3
	22	Tullus Hostilius.	82	670	27,3
	32	Ancus Martius.	114	638	25,3
	35	Tarquin l'Ancien.	138	614	41,3
	41	Servius Tullius.	176	576	51,1
	49	Tarquin le Superbe.	220	532	62,1
		CONSULS.			
II	1	L. Julius Brutus, L. Tarquinius Collatinus, P. Valerius Publicola, Sp. Lucretius Tricipitinus, M. Horatius Pulvillus.	245	507	68,2
	8	P. Valerius Publicola II, T. Lucretius Tricipitinus.	246	506	68,3
	15	P. Valerius Publicola III, M. Horatius Pulvillus II.	247	505	68,4
		Sp. Lartius Flavus, T. Herminius Aquilinus. (*Omis par Tite-Live.*)	248	504	69,1
	16	M. Valerius, P. Postumius Tubertus.	249	503	69,2
		P. Valerius Publicola IV, T. Lucretius Tricipitinus II.	250	502	69,3
		Postumius Tubertus II, Agrippa Menenius Lanatus.	251	501	69,4
	17	Opiter Virginius Tricostus, Sp. Cassius Viscellinus.	252	500	70,1
	18	Postumus Cominius Auruncus, T. Lartius Flavus.	253	499	70,2
	19	Ser. Sulpicius Camerinus, M' Tullius Longus.	254	498	70,3
		T. Æbutius Elva, C. Vetusius, Geminus.	255	497	70,4
	21	Q. Clœlius Siculus, T. Lartius Flavus II.	256	496	71,1
		A. Sempronius Atratinus, M. Minucius Augurinus.	257	495	71,2
		A. Postumius Albus Regillensis, T. Virginius Tricostus.	258	494	71,3
		Ap. Claudius Sabinus Regillensis, P. Servilius Priscus.	259	493	71,4
	28	A. Virginius Tricostus Cœlimontanus, T. Vetusius Geminus Cicurinus.	260	492	72,1
	33	Sp. Cassius Viscellinus II, Postumus Cominius Auruncus II.	261	491	72,2
	34	T. Geganius Macerinus, P. Minucius Augurinus.	262	490	72,3
		M. Minucius Augurinus II, A. Sempronius Atratinus II.	263	489	72,4
		Q. Sulpicius Camerinus, Sp. Lartius Flavus II. (*Omis par Tite-Live.*)	264	488	73,1
		C. Julius Iulus, P. Pinarius Rufus Mamercinus. (*Omis par Tite-Live.*)	265	487	73,2
	39	Sp. Nautius Rutilus, Sex. Furius Fusus.	266	486	73,3
	40	T. Sicinius Sabinus, C. Aquillius Tuscus.	267	485	73,4
	41	Sp. Cassius Viscellinus III, Proculus Virginius Tricostus Rutilus.	268	484	74,1
		Ser. Cornelius Maluginensis Cossus, Q. Fabius Vibulanus.	269	483	74,2
	42	L. Æmilius Mamercinus, K. Fabius Vibulanus.	270	483	74,3
		M. Fabius Vibulanus, L. Valerius Publicola Potitus.	271	481	74,4
	43	Q. Fabius Vibulanus II, C. Julius Iulus II.	272	480	75,1
		K. Fabius Vibulanus II, Sp. Furius Fusus.	273	479	75,2
		M. Fabius Vibulanus II, Cn. Manlius Cincinnatus.	274	478	75,3
	48	K. Fabius Vibulanus III, T. Virginius Tricostus Rutilus.	275	477	75,4
	49	L. Æmilius Mamercinus II, C. Servilius Structus Ahala, C. Cornelius Lentulus Esquilinus.	276	476	76,1
	51	C. Horatius Pulvillus, T. Menenius Lanatus.	277	475	76,2
		A. Virginius Tricostus Rutilus, Sp. Servilius Structus.	278	474	76,3
		CONSULS.			
	52	C. Nautius Rutilus, P. Valerius Publicola.	279	473	76,4
	54	L. Furius Medullinus Fusus, A. Manlius Vulso.	280	472	77,1
		L. Æmilius Mamercinus III, Vopiscus Julius Iulus *ou* Opiter Virginius.	281	471	77,2
	56	L. Pinarius Rufus Mamercinus, P. Furius Fusus.	282	470	77,3
		Ap. Claudius Sabinus Regillensis, T. Quintius Barbatus Capitolinus.	283	469	77,4
	61	L. Valerius Publicola Potitus II, T. Æmilius Mamercinus.	284	468	78,1
	63	T. Numicius Priscus, A. Virginius Tricostus Cœlimontanus.	285	467	78,2
	64	T. Quintius Barbatus Capitol. II, Q. Servilius Priscus.	286	466	78,3
III	1	T. Æmilius Mamercinus II, Q. Fabius Vibulanus.	287	465	78,4
	2	Sp. Postumius Albus Regillensis, Q. Servilius Priscus II.	288	464	79,1
		Q. Fabius Vibulanus II, T. Quintius Barbatus Capitolinus III.	289	463	79,2
	4	A. Postumius Albus Regillensis, Sp. Furius Medull. Fusus.	290	462	79,3
	6	L. Æbutius Elva, P. Servilius Priscus.	291	461	79,4
	8	L. Lucretius Tricipitinus, T. Veturius Geminus Cicurinus.	292	460	80,1
	10	P. Volumnius Amintinus Gallus, Ser. Sulpicius Camerinus.	293	459	80,2
	19	C. Claudius Sabinus Regillensis, P. Valerius Publicola II et L. Quintius Cincinnatus.	294	458	80,3
	22	Q. Fabius Vibulanus III, L. Cornelius Maluginensis Cossus.	295	457	80,4
	25,29	L. Minucius Augurinus, C. Nautius Rutilus, Q. Fabius Vibulanus.	296	456	81,1
	30	Q. Minucius Augurinus, C. Horatius Pulvillus II.	297	455	81,2
	31	M. Valerius Maximus, Sp. Virginius Tricostus Cœlimontanus.	298	454	81,3
		T. Romilius Rocus Vaticanus, C. Veturius Cicurinus.	299	453	81,4
		Sp. Tarpeius Montanus Capitolinus, A. Aterius Fontinalis.	300	452	82,1
	32	Sex. Quintilius Varus, P. Curiatius Tergeminus, Sp. Furius Fusus.	301	451	82,2
	32,33	C. Menenius Lanatus, P. Sestius Capitolinus.	302	450	82,3
	33	Décemvirs avec pouvoir consulaire.	303	449	82,4
	35	*id.*	304	448	83,1
	38,55 70	Décemvirs avec pouvoir consulaire, et consuls. L. Valerius Publicola Potitus, M. Horatius Barbatus.	305	447	83,2
	65	Lar Herminius Aquilinus, T. Virginius Tricostus Cœlimontanus.	306	446	83,3
		M. Geganius Macerinus, C. Julius Iulus.	307	445	83,4
	66	T. Quintius Barbatus Capitolinus IV, Agrippa Furius Fusus.	308	444	84,1
IV	1	M. Genucius Augurinus, C. Curtius Philo.	309	443	84,2
	7	Tribuns militaires avec pouvoir consulaire ; A. Sempronius Atratinus, L. Atilius Longus, T. Cœcilius Siculus ; et consuls ; L. Papirius Mugillanus, L. Sempronius Atratinus.	310	442	84,3
		M. Geganius Macerinus II, T. Quintius Barbatus Capitolinus V.	311	441	84,4
	8	M. Fabius Vibulanus, Postumus Æbutius Elva Cornicen.	312	440	85,1
	11	C. Furius Pacilus, M. Papirius Crassus.	313	439	85,2
	12	Proculus Geganius Macerinus, M. Menenius Lanatus.	314	438	85,3
		T. Quintius Barbatus Capitolinus VI, Agrippa Menenius Lanatus.	315	437	85,4
	13	Trois tribuns militaires avec pouvoir consulaire.	316	436	86,1
	16	M. Geganius Macerinus III, L. Sergius Fidenas.	317	435	86,2



LIVRE.	CHAP.	MAGISTRATURES SUPRÊMES, CONSULS, DICTATEURS, DÉCEMVIRS, TRIBUNS MILITAIRES, INTERROIS.	année de la fond. de Rome.	année de l'ère chrét.	Olymp.
	21	M. Cornelius Maluginensis, L. Papirius Crassus.	318	434	86,3
		C. Julius Iulus II, L. Virginius Tricostus.	319	433	86,4
	23	C. Julius Iulus III, L. Virginius Tricostus II.	320	432	87,1
	25	Trois tribuns militaires avec pouvoir consulaire.	321	431	87,2
		id.	322	430	87,3
	26	T. Quintius Pennus Cincinnatus, C. Julius Mento.	323	429	87,4
	30	L. Papirius Crassus, L. Julius Iulus.	324	428	88,1
		L. Sergius Fidenas II, Hostius Lucretius Tricipitinus.	325	427	88,2
		A. Cornelius Cossus, T. Quintius Pennus Cincinnatus II.	326	426	88,3
		C. Servilius Structus Ahala, L. Papirius Mugillanus II.	327	425	88,4
	31	Quatre tribuns militaires avec pouvoir consulaire.	328	424	89,1
	35	*id.*	329	423	89,2
		id.	330	422	89,3
	37	C. Sempronius Atratinus, Q. Fabius Vibulanus.	331	421	89,4
		Trois tribuns militaires avec pouvoir consulaire.	332	420	90,1
	43	Num. Fabius Vibulanus, T. Quintius Barbatus Capitolinus.	333	419	90,2
		Interrois.	334	418	90,3
	44	Quatre tribuns militaires avec pouvoir consulaire.	335	417	90,4
		Trois tribuns militaires avec pouvoir consulaire.	336	416	91,1
	45	*id.*	337	415	91,2
	47	Quatre tribuns militaires avec p. c.	338	414	91,3
		Trois tribuns militaires avec p. cons.	339	413	91,4
		Quatre tribuns militaires avec p. c.	340	412	92,1
	49	*id.*	341	411	92,2
	51	A. Cornelius Cossus, L. Furius Medullinus.	342	410	92,3
	52	Q. Fabius Ambustus, C. Furius Pacilus.	343	409	92,4
		M. Papirius Atratinus, C. Nautius Rutilus.	344	408	93,1
	53	M' Æmilius Mamercinus, C. Valerius Potitus.	345	407	93,2
	54	Cn. Cornelius Cossus, L. Furius Medullinus II.	346	406	93,3
	56	Trois tribuns militaires avec pouvoir consulaire.	347	405	93,4
	57	Quatre tribuns militaires avec p. c.	348	404	94,1
	58	*id.*	349	403	94,2
	61	Six tribuns militaires avec p. cons.	350	402	94,3
		id.	351	401	94.4
V	1	Huit tribuns militaires avec p. cons.	352	400	95,1
	8	Six tribuns militaires avec p. cons.	353	399	95,2
	10	*id.*	354	398	95,3
	12	*id.*	355	397	95,4
	13	*id.*	356	396	96,1
	14	*id.*	357	395	96,2
	16	*id.*	358	394	96,3
	18	*id.*	359	393	96,4
	24	*id.*	360	392	97,1
	26	*id.*	361	391	97,2
	29	L. Lucretius Flavus, Ser. Sulpicius Camerinus.	362	390	97,3
	31	L. Valerius Potitus, M. Manlius Capitolinus.	363	389	97,4
	32	Six tribuns militaires avec pouvoir consulaire.	364	388	98,1
	36sqq	Six tribuns militaires avec pouvoir cons. M. Furius Camillus, dictateur, L. Valerius, maitre de la cavalerie.	365	387	98,2
VI	1	Dictature de Camille.	366	386	98,3
		Six tribuns militaires avec p. cons.	367	385	98,4
	4	*id.*	368	384	99,1
	5	*id.*	369	383	99,2
	6	*id.*	370	382	99,3
	11	*id.*	371	381	99,4
	18	*id.*	372	380	100,1
	21	*id.*	373	379	100,2
	22	*id.*	374	378	100,3
		id.	375	377	100,4
	27	*id.*	376	376	101,1
	30	*id.*	377	375	101,2
	31	*id.*	378	374	101,3
	32	*id.*	379	373	101,4
	35	L. Sextius Sextinus Lateranus et C. Licinius Calvus Stolo, tribuns du peuple pendant cinq ans.	380 à 384	372 à 368	102,1 à 103,1
	36	Six tribuns militaires avec p. cons.	385	367	103,2
		id.	386	366	103,3
	38	*id.*	387	365	103,4
	42	*id.*	388	364	104,1
VII	1	L. Sextius Sextinus Lateranus, L. Æmilius Mamercinus.	389	363	104,2
		L. Genucius Aventinensis, Q. Servilius Ahala.	390	362	104,3
	2	C. Sulpicius Peticus, C. Licinius Calvus Stolo.	391	361	104,4
	3	Cn. Genucius Aventinensis, L. Æmilius Mamercinus II.	392	360	105,1
	4	Q. Servilius Ahala II, L. Genucius Aventinensis II.	393	359	105,2
	9	C. Sulpicius Peticus II, C. Licinius Calvus Stolo II.	394	358	105,3
	11	C. Pœtelius Libo Visolus (Balbus), M. Fabius Ambustus.	395	357	105,4
	12	M. Popillius Lænas, Cn. Manlius Capitolinus Imperiosus.	396	356	106,1
		C. Fabius Ambustus, C. Plautius Proculus.	397	355	106,2
	16	C. Marcius Rutilus, Cn. Manlius Capitolinus Imperiosus II.	398	354	106,3
	17	M. Fabius Ambustus II, M. Popillius Lænas II.	399	353	106,4
	18	C. Sulpicius Peticus III, M. Valerius Publicola.	400	352	107,1
		M. Fabius Ambustus III, T. Quintius Pennus Capitolinus.	401	351	107,2
	19	C. Sulpicius Peticus IV, M. Valerius Publicola II.	402	350	107,3
	21	P. Valerius Publicola, C. Marcius Rutilus II.	403	349	107,4
	22	C. Sulpicius Peticus V, T. Quinctius Cincinnatus Capitolinus.	404	348	108,1
	23	M. Popillius Lænas III, L. Cornelius Scipio.	405	347	108,2
	24 25	L. Furius Camillus, Ap. Claudius Crassus.	406	346	108,3
	26 27	M. Valerius Corvus, M. Popillius Lænas IV.	407	345	108,4
		T. Manlius Torquatus Imperiosus, C. Plautius Hypsæus.	408	344	109,1
		M. Valerius Corvus II, C. Pœtelius Libo Visolus II.	409	343	109,2
	28	M. Fabius Dorso, Ser. Sulpicius Camerinus.	410	342	109,3
	38	C. Marcius Rutilus III, T. Manlius Torquatus Imperiosus II.	411	341	109,4
		M. Valerius Corvus III, A. Cornelius Cossus Arvina.	412	340	110,1
	36	C. Marcius Rutilus IV, Q. Servilius Ahala III.	413	339	110,2
VIII	1	C. Plautius Hypsæus II, L. Æmilius Mamercinus.	414	338	110,3
	3 24	T. Manlius Torquatus Imperiosus III, P. Decius Mus.	415	337	110,4
	12	Ti. Æmilius Mamercinus, Q. Publilius Philo.	416	336	111,1
	13	L. Furius Camillus II, C. Mænius.	417	335	111,2
	15	C. Sulpicius Longus, P. Ælius Pætus.	418	334	111,3
	16	L. Papirius Crassus, K. Duilius.	419	333	111,4
		M. Valerius Corvus IV, M. Atilius Regulus.	420	332	112,1
		T. Veturius Calvinus, Sp. Postumius Albinus.	421	331	112,2
		L. Papirius Cursor, C. Pœtilius Libo Visolus.	422	330	112,3
	17	A. Cornelius Cossus Arvina II. Cn. Domitius Calvinus.	423	329	112,4
	18	M. Claudius Marcellus, C. Valerius Potitus Flaccus.	424	328	113,1
	19	L. Papirius Crassus II, L. Plautius Venno.	425	327	113,2
	20	L. Æmilius Mamercinus Privernas II, C. Plautius Decianus.	426	326	113,3
	22	P. Plautius Proculus, P. Cornelius Scapula.	427	325	113,4
		L. Cornelius Lentulus, Q. Publilius Philo II.	428	324	114,1
	23	C. Pœtilius Libo Visolus II, L. Papirius Mugillanus.	429	323	114,2
	29	L. Furius Camillus III, D. Junius Brutus Scæva.	430	322	114,3
	37	C. Sulpicius Longus II, Q. Æmilius (Aulius) Cerretanus.	431	321	114,4
	38	Q. Fabius Maximus Rullianus, L. Fulvius Curvus.	432	320	115,1
IX	1 sqq	Ti. Veturius Calvinus II, Sp. Postumius Albinus II.	433	319	115,2
	7	Q. Publilius Philo III, L. Papirius Cursor II.	434	318	115,3
	15	L. Papirius Cursor III, (Mugillanus) Q. Aulius Cerretanus II.	435	317	115,4
	20	M. Foslius Flaccinator, L. Plautius Venno.	436	316	116,1
		C. Junius Bubulcus Brutus, Q. Æmilius Barbula.	437	315	116,2
	21	Sp. Nautius Rutilus, M. Popillius Lænas.	438	314	116,3
	22	Q. Publilius Philo IV, L. Papirius Cursor IV.	439	313	116,4
	24	M. Pœtelius Libo, C. Sulpicius Longus III.	440	312	117,1
	28	L. Papirius Cursor V, C. Junius Bubulcus Brutus II.	441	311	117,2
	28 45	M. Valerius Maximus, P. Decius Mus.	442	310	117,3
	30	C. Junius Bubulcus Brutus III, Q. Æmilius Barbula II.	443	309	117,4
	33	Q. Fabius Maximus Rullianus II, C. Marcius Rutilus.	444	308	118,1
	41	Q. Fabius Maximus Rullianus III, P. Decius Mus II.	445	307	118,2
	42	Ap. Claudius Cæcus, Lucius Volumnius Flamma Violensis.	446	306	118,3
		P. Cornelius Arvina, Q. Marcius Tremulus.	447	305	118,4
	44	L. Portumius Megellus, Ti. Minucius Augurinus *et* M. Fulvius Curvus Pætinus.	448	304	[illegible]



LIVRE.	CHAP.	MAGISTRATURES SUPRÊMES, CONSULS, DICTATEURS, DÉCEMVIRS, TRIBUNS MILITAIRES, INTERROIS.	année de la fond. de Rome.	année de l'ère chrét.	Olymp.
	45	P. Sulpicius Saverrio, P. Sempronius Sophus.	449	303	119,2
X	1	L. Genucius Aventinensis, Ser. Cornelius Lentulus.	450	302	119,3
		M. Livius Denter, M. Æmilius Paullus.	451	301	119,4
	6	M. Valerius Corvus V, Q. Apuleius Pansa.	452	300	120,1
	9	M. Fulvius Pætinus, T. Manlius Torquatus *et* M. Valerius Corvus VI.	453	299	120,2
	11	L. Cornelius Scipio, Cn. Fulvius Centumalus.	454	298	120,3
	15	Q. Fabius Maximus Rullianus IV, P. Decius Mus III.	455	297	120,4
	16	L. Volumnius Flamma Violensis II, Ap. Claudius Cæcus II.	456	296	121,1
	22	Q. Fabius Maximus Rullianus V, P. Decius Mus IV.	457	295	121,2
	32	L. Postumius Megellus II, M. Atilius Regulus.	458	294	121,3
	38	L. Papirius Cursor, Sp. Carvilius Maximus.	459	293	121,4
	47	Q. Fabius Maximus Gurges, D. Junius Brutus Scæva.	460	292	122,1
		L. Postumius Megellus III, C. Junius Bubulcus.	461	291	122,2
XI		P. Cornelius Rufinus, M' Curius Dentatus.	462	290	122,3
		M. Valerius Corvinus VI, Q. Cædicius Noctua.	463	289	122,4
		Q. Marcius Tremulus II, P. Cornelius Arvina II.	464	288	123,1
		M. Claudius Marcellus, C. Nautius Rutilus.	465	287	123,2
		M. Valerius Potitus, C. Ælius Pætus.	466	286	123,3
		C. Claudius Canina, M. Æmilius Lepidus.	467	285	123,4
		C. Servilius Tucca, L. Cæcilius Metellus.	468	284	124,1
		P. Cornelius Dolabella, Cn. Domitius Calvinus.	469	283	124,2
		C. Fabricius Luscinus, Q. Æmilius Papus.	470	282	124,3
		L. Æmilius Barbula, Q. Marcius Philippus.	471	281	124,4
XIII		P. Valerius Lævinus, Ti. Coruncanius.	472	280	125,1
		P. Sulpicius Saverrio II, P. Decius Mus.	473	279	125,2
		C. Fabricius Luscinus II, Q. Æmilius Papus II.	474	278	125,3
		P. Cornelius Rufinus II, C. Junius Brutus Bubulcus II.	475	277	125,4
		Q. Fabius Maximus Gurges II, C. Genucius Clepsina.	476	276	126,1
		M' Curius Dentatus II, L. Cornelius Lentulus Caudinus.	477	275	126,2
		M' Curius Dentatus III, Ser. Cornelius Merenda.	478	274	126,3
		C. Fabius Dorso Licinus, C. Claudius Canina II.	479	273	126,4
		L. Papirius Cursor II, Sp. Carvilius Maximus II.	480	272	127,1
		C. Quintius Claudus, L. Genucius Clepsina.	481	271	127,2
		C. Genucius Clepsina II, Cn. Cornelius Blasio.	482	270	127,3
		Q. Ogulnius Gallus, C. Fabius Pictor.	483	269	127,4
		Ap. Claudius Crassus, P. Sempronius Sophus.	484	268	128,1
		M. Atilius Regulus, L. Julius Libo.	485	267	128,2
		N. Fabius Pictor, D. Junius Pera.	486	266	128,3
		Q. Fabius Maximus Gurges III, L. Mamilius Vitulus.	487	265	128,4
		Ap. Claudius Caudex, M. Fulvius Flaccus.	488	264	129,1
		M' Valerius Maximus Messala, M. Otacilius Crassus.	489	263	129,2
		L. Postumius Megellus, Q. Mamilius Vitulus.	490	262	129,3
		L. Valerius Flaccus, T. Otacilius Crassus.	491	261	129,4
XVII		Cn. Cornelius Scipio Asina, C. Duillius.	492	260	130,1
		L. Cornelius Scipio, C. Aquillius Florus.	493	259	130,2
		A. Atilius Calatinus, Q. Sulpicius Paterculus.	494	258	130,3
		C. Atilius Regulus Serranus, Cn. Cornelius Blasio II.	495	257	130,4
		L. Manlius Vulso Longus, Q. Cædicius, *et* M. Atilius Regulus II.	496	256	131,1
		Ser Fulvius Pætinus Nobilior, M. Æmilius Paullus.	497	255	131,2
		Cn. Cornelius Scipio Asina II, A. Atilius Calatinus II.	498	254	131,3
		Cn. Servilius Cæpio, C. Sempronius Blæsus.	499	253	131,4
		C. Aurelius Cotta, P. Servilius Geminus.	500	252	132,1
		L. Cæcilius Metellus, C. Furius Pacilus.	501	251	133,2
		C. Atilius Regulus, L. Manlius Vulso Longus II.	502	250	132,3
XIX		P. Claudius Pulcher, L. Junius Pullus.	503	249	132,4
		C. Aurelius Cotta II, P. Servilius Geminus II.	504	248	133,1
		L. Cæcilius Metellus II, N. Fabius Buteo.	505	247	133,2
		M. Otacilius Crassus II, M. Fabius Licinus.	506	246	133,3
		M. Fabius Buteo II, C. Atilius Bulbus.	507	245	133,4
		A. Manlius Torquatus Atticus, C. Sempronius Blæsus II.	508	244	134,1
		C. Fundanius Fundulus, C. Sulpicius Gallus.	509	243	134,2
		C. Lutatius Catulus, A. Postumius Albinus.	510	242	134,3
		A. Manlius Torquatus Atticus II, Q. Lutatius Cerco.	511	241	134,4
		C. Claudius Centho, M. Sempronius Tuditanus.	512	240	135,1
		C. Mamilius Turinus, Q. Valerius Falto.	513	239	135,2
		Ti. Sempronius Gracchus, P. Valerius Falto.	514	238	135,3
		L. Cornelius Lentulus Caudinus, Q. Fulvius Flaccus.	515	237	135,4
		P. Cornelius Lentulus Caudinus C. Licinius Varus.	516	236	136,1
		T. Manlius Torquatus, C. Atilius Bulbus II.	517	235	136,2
		L. Postumius Albinus, Sp. Carvilius Maximus.	518	234	136,3
		Q. Fabius Maximus Verrucosus, M. Pomponius Matho.	519	233	136,4
		M. Æmilius Lepidus, M. Publicius Malleolus.	520	232	137,1
		M. Pomponius Matho II, C. Papirius Maso.	521	231	137,2
		M. Æmilius Barbula, M. Junius Pera.	522	230	137,3
		L. Postumius Albinus II, Cn. Fulvius Centumalus.	523	229	137,4
		Sp. Carvilius Maximus II, Q. Fabius Maximus Verrucosus II.	524	228	138,1
		P. Valerius Flaccus, M. Atilius Regulus.	525	227	138,2
		M. Valerius Messalla, L. Apustius Fullo.	526	226	138,3
		L. Æmilius Papus, C. Atilius Regulus.	527	225	138,4
		T. Manlius Torquatus II, Q. Fulvius Flaccus II.	528	224	139,1
		C. Flaminius Nepos, P. Furius Philus.	529	223	139,2
XX		M. Claudius Marcellus, Cn. Cornelius Scipio Calvus.	530	222	139,3
		P. Cornelius Scipio Asina, M. Minucius Rufus.	531	221	139,4
		L. Veturius Philo, C. Lutatius Catulus, *remplacés par* M. Æmilius Lepidus II, M. Valerius Lævinus.	532	220	140,1
		M. Livius Salinator, L. Æmilius Paullus.	533	219	140,2
XXI	6	P. Cornelius Scipio, Ti. Sempronius Longus.	534	218	140,3
	57	Cn. Servilius Geminus, C. Flaminius Nepos II, *et* M. Atilius Regulus II.	535	217	140,4
XXII	35	C. Terentius Varro, L. Æmilius Paullus II.	536	216	141,1
XXIII	24	Ti. Sempronius Gracchus, L. Postumius Albinus III; — M. Claudius Marcellus II; — Q. Fabius Maximus Verrucosus Cunctator III.	537	215	141,2
XXIV	9	Q. Fabius Maximus Verrucosus Cunctator IV, M. Claudius Marcellus III.	538	214	141,3
	43	Q. Fabius Maximus, Ti. Sempronius Gracchus II.	539	213	141,4
XXV	2	Q. Fulvius Flaccus III, Ap. Claudius Pulcher.	540	212	142,1
XXVI	1	Cn. Fulvius Centumalus II, P. Sulpicius Galba Maximus.	541	211	142,2
	22	M. Claudius Marcellus IV, M. Valerius Lævinus II.	542	210	142,3
XXVII	6	Q. Fulvius Flaccus IV, Q. Fabius Maximus Verrucosus V.	543	209	142,4
	21	M. Claudius Marcellus V, T. Quintius Crispinus.	544	208	143,1
	34	C. Claudius Nero, M. Livius Salinator II.	545	207	143,2
XXVIII	10	L. Veturius Philo, Q. Cæcilius Metellus.	546	206	143,3
	38	P. Cornelius Scipio, P. Licinius Crassus Dives.	547	205	143,4
XXIX	11	M. Cornelius Cethegus, P. Sempronius Tuditanus.	548	204	144,1
XXX	1	Cn. Servilius Cæpio, C. Servilius Geminus.	549	203	144,2
	26	M. Servilius Pulex Geminus, Ti. Claudius Nero.	550	202	144,3
	40	Cn. Cornelius Lentulus, P. Ælius Pætus.	551	201	144,4
XXXI	4	P. Sulpicius Galba Max. II, C. Aurelius Cotta.	552	200	145,1
	49	L. Cornelius Lentulus, P. Villius Tappulus.	553	199	145,2
XXXII	7	Sex. Ælius Pætus Catus, T. Quintius Flamininus.	554	198	145,3

LIVRES.	Chap.	MAGISTRATURES SUPRÊMES, CONSULS, DICTATEURS, DÉCEMVIRS, TRIBUNS MILITAIRES, INTERROIS.	année de la fond. de Rome.	année av. l'ère chrét.	Olymp.
	27	C. Cornelius Cethegus, Q. Minucius Rufus.	555	197	145,4
XXXIII	24	L. Furius Purpureo, M. Claudius Marcellus.	556	196	146,1
	42	L. Valerius Flaccus, M. Porcius Cato.	557	195	146,2
XXXIV	42,54	P. Cornelius Scipio Africanus II, Ti. Sempronius Longus.	558	194	146,3
	54	L. Cornelius Merula, Q. Minucius Thermus.	559	193	146,4
XXXV	10	L. Quintius Flamininus, Cn. Domitius Ahenobarbus.	560	192	147,1
	24	P. Cornelius Scipio Nasica, M' Acilius Glabrio.	561	191	147,2
XXXVII	1	L. Cornelius Scipio Asiaticus, C. Lælius.	562	190	147,3
	47	M. Fulvius Servius Nobilior, Cn. Manlius Vulso.	563	189	147,4
XXXVIII	55	M. Valerius Messalla, C. Livius Salinator.	564	188	148,1
	42	M. Æmilius Lepidus, C. Flaminius.	565	187	148,2
XXXIX	6	Sp. Postumius Albinus, Q. Marcius Philippus.	566	186	148,3
	23	Ap. Claudius Pulcher, M. Sempronius Tuditanus.	567	185	148,4
	32	C. Claudius Pulcher, L. Porcius Licinus.	568	184	149,1
	45	M. Claudius Marcellus, Q. Fabius Labeo.	569	183	149,2
	56	C. Bæbius Tamphilus, L. Æmilius Paullus.	570	182	149,3
XL	18	P. Cornelius Cethegus, M. Bæbius Tamphilus.	571	181	149,4
	35	A. Postumius Albinus (Luscus), C. Calpurnius Piso, *et* Q. Fulvius Flaccus.	572	180	150,1
	43	L. Manlius Acidinus Fulvianus, Q. Fulvius Flaccus.	573	179	150,2
	59	M. Junius Brutus, A. Manlius Vulso.	574	178	150,3
XLI	8	C. Claudius Pulcher, Ti. Sempronius Gracchus.	575	177	150,4
	14	Cn. Cornelius Scipio Hispallus, Q. Petillius Spurinus *et* C. Valerius Lævinus.	576	176	151,1
		P. Mucius Scævola, M. Æmilius Lepidus II.	577	175	151,2
	21	Sp. Postumius Albinus Paullulus, Q. Mucius Scævola.	578	174	151,3
	28	L. Postumius Albinus, M. Popillius Lænas.	579	173	151,4
XLII	9	C. Popillius Lænas, P. Ælius Ligur.	580	172	152,1
	28	P. Licinius Crassus, C. Cassius Longinus.	581	171	152,2
XLIII	4	A. Hostilius Mancinus, A. Atilius Serranus.	582	170	152,3
	11	Q. Marcius Philippus II, Cn. Servilius Cæpio.	583	169	152,4
XLIV	17	L. Æmilius Paullus II, C. Licinius Crassus.	584	168	153,1
XLV	16	Q. Ælius Pætus, M. Junius Pennus.	585	167	153,2
	44	M. Claudius Marcellus, C. Sulpicius Gallus.	586	166	153,3
		T. Manlius Torquatus, Cn. Octavius.	587	165	153,4
		A. Manlius Torquatus, Q. Cassius Longinus.	588	164	154,1
		Ti. Sempronius Gracchus II, M. Juventius Thalna.	589	163	154,2
XLVII		P. Cornelius Scipio Nasica Corculum, C. Marcius Figulus, P. Cornelius Lentulus, Cn. Domitius Ahenobarbus.	590	162	154,3
		M. Valerius Messalla, C. Fannius Strabo.	591	161	154,4
		L. Acinius Gallus, M. Cornelius Cethegus.	592	160	155,1
		Cn. Cornelius Dolabella, M. Fulvius Nobilior.	593	159	155,2
		M. Æmilius Lepidus, C. Popillius Lænas II.	594	158	155,3
		Sex. Julius Cæsar, L. Aurelius Orestes.	595	157	155,4
		L. Cornelius Lentulus Lupus, C. Marcius Figulus II.	596	156	156,1
		P. Cornelius Scipio Nasica Corculum II, M. Claudius Marcellus II.	597	155	156,2
		Q. Opimius, L. Postumius Albinus *et* M' Acilius Glabrio.	598	154	156,3
		Q. Fulvius Nobilior, T. Annius Lascus.	599	153	156,4
		M. Claudius Marcellus III, L. Valerius Flaccus.	600	152	157,1
XLVIII		L. Licinius Lucullus, A. Postumius Albinus.	601	151	157,2
		T. Quintius Flamininus, M' Acilius Balbus.	602	150	157,3
XLIX		L. Marcius Censorinus, M' Manilius.	603	149	157,4
		Sp. Postumius Albinus, L. Calpurnius Piso Cæsonius.	604	148	158,1
L. LI		P. Cornelius Scipio Æmilianus, C. Livius Drusus Mamilianus.	605	147	158,2
LII		Cn. Cornelius Lentulus, L. Mummius.	606	146	158,3
		Q. Fabius Maximus Æmilianus, L. Hostilius Mancinus.	607	145	158,4
		Ser. Sulpicius Galba, L. Aurelius Cotta.	608	144	159,1
LIII		Ap. Claudius Pulcher, Q. Cæcilius Metellus Macedonicus.	609	143	159,2
		L. Cæcilius Metellus Calvus, Q. Fabius Maximus Servilianus.	610	142	159,3
LIV		Q. Pompeius Rufus Bithynicus, Cn. Servilius Cæpio.	611	141	159,4
		L. Lælius Sapiens, Q. Servilius Cæpio.	612	140	160,1
		Cn. Calpurnius Piso, M. Popillius Lænas.	613	139	160,2
LV		P. Cornelius Scipio Nasica Serapio, D. Junius Brutus.	614	138	160,3
		M. Æmilius Lepidus Porcina, C. Hostilius Mancinus.	615	137	160,4
		L. Furius Philus, Sex. Atilius Serranus.	616	136	161,1
LVI		Ser. Fulvius Flaccus, Q. Calpurnius Piso.	617	135	161,2
		P. Cornelius Scipio Æmilianus II, C. Fulvius Flaccus.	618	134	161,3
		P. Mucius Scævola, L. Calpurnius Piso Frugi.	619	133	161,4
LIX		P. Popillius Lænas, P. Rupilius Lupus.	620	132	162,1
		P. Licinius Crassus Dives Mucianus, L. Valerius Flaccus.	621	131	162,2
		C. Claudius Pulcher, M. Perperna.	622	130	162,3
		C. Sempronius Tuditanus, M' Aquillius.	623	129	162,4
		Cn. Octavius, T. Annius Luscus Rufus.	624	128	163,1
		L. Cassius Longinus Ravilla, L. Cornelius Cinna.	625	127	163,2
LX		M. Æmilius Lepidus, L. Aurelius Orestes.	626	126	163,3
		M. Plautius Hypsæus, M. Fulvius Flaccus.	627	125	163,4
		C. Cassius Longinus, C. Sextius Calvinus.	628	124	164,1
		Q. Cæcilius Metellus, T. Quintius Flamininus.	629	123	164,2
		Cn. Domitius Ahenobarbus, C. Fannius Strabo.	630	122	164,3
LXI		L. Opimius, Q. Fabius Maximus Allobrogicus.	631	121	164,4
		P. Manilius, C. Papirius Carbo.	632	120	165,1
		L. Aurelius Cotta, L. Cæcilius Metellus.	633	119	165,2
		M. Porcius Cato, Q. Marcius Rex, Q. Ælius Tubero.	634	118	165,3
LXII		L. Cæcilius Metellus, Q. Mucius Scævola.	635	117	165,4
		C. Licinius Geta, Q. Fabius Maximus.	636	116	166,1
		M. Æmilius Scaurus, M. Cæcilius Metellus.	637	115	166,2
		M' Acilius Balbus, C. Porcius Cato.	638	114	166,3
LXIII		C. Cæcilius Metellus, Cn. Papirius Carbo.	639	113	166,4
		M. Livius Drusus, L. Calpurnius Piso Cæsoninus.	640	112	167,1
		P. Cornelius Scipio Nasica, L. Calpurnius Piso Bestia.	641	111	167,2
		M. Minucius Rufus, Sp. Postumius Albinus.	642	110	167,3
LXV		Q. Cæcilius Metellus, M. Junius Silanus.	643	109	167,4
		Ser. Sulpicius Galba, Q. Hortensius, M. Aurelius Scaurus.	644	108	168,1
		C. Marius, L. Cassius Longinus, M. Æmilius Scaurus II.	645	107	168,2
		C. Atilius Serranus, Q. Servilius Cæpio.	646	106	168,3
XLVII		P. Rutilius Rufus, Cn. Manlius Maximus.	647	105	168,4
		C. Marius II, C. Flavius Fimbria.	648	104	169,1
		C. Marius III, L. Aurelius Orestes.	649	103	169,2
		C. Marius IV, Q. Lutatius Catulus.	650	102	169,3
		C. Marius V, M' Aquillius.	651	101	169,4
		C. Marius VI, L. Valerius Flaccus.	652	100	170,1
LXIX		M. Antonius, A. Postumius Albinus.	653	99	170,2
		Q. Cæcilius Metellus Nepos, T. Didius Vivius.	654	98	170,3
		Cn. Cornelius Lentulus Clodianus, P. Licinius Crassus.	655	97	170,4
		Cn. Domitius Ahenobarbus, C. Cassius Longinus.	656	96	171,1
		L. Licinius Crassus, Q. Mucius Scævola.	657	95	171,2
		C. Cœlius Caldius, L. Domitius Ahenobarbus.	658	94	171,3
		C. Valerius Flaccus, M. Herennius.	659	93	171,4
		C. Claudius Pulcher, M. Perperna.	660	92	172,1
		L. Marius Philippus, Sex. Julius Cæsar.	661	91	172,2
LXXIII		L. Julius Cæsar, P. Rutilius Lupus.	662	90	172,3
LXXIV		Cn. Pompeius Strabo, L. Porcius Cato.	663	89	172,4
LXXVII		L. Cornelius Sylla, Q. Pompeius Rufus.	664	88	173,1
LXXX		Cn. Octavius, L. Cornelius Cinna.	665	87	173,2
LXXXII		C. Marius VII, L. Cornelius Cinna III, L. Valerius Flaccus II.	666	86	173,3
LXXXIV		L. Cornelius Cinna III, Cn. Papirius Carbo.	667	85	173,4
		L. Cornelius Cinna IV, Cn. Papirius Carbo II.	668	84	174,1
LXXXV		L. Cornelius Scipio, C. Junius Norbanus Flaccus.	669	83	174,2
LXXXVI		Cn. Papirius Carbo III, C. Marius.	670	82	174,3
		M. Tullius Decula, Cn. Cornelius Dolabella.	671	81	



LIVRE.	CHAP.	MAGISTRATURES SUPRÊMES, CONSULS, DICTATEURS, DÉCEMVIRS, TRIBUNS MILITAIRES, INTERROIS.	année de la fond. de Rome.	année av. l'ère chrét.	Olymp.
		L. Cornelius Sulla Felix II, Q. Cæcilius Metellus Pius.	672	80	175,1
		P. Servilius Isauricus, Ap. Claudius Pulcher.	673	79	175,2
XC		M. Æmilius Lepidus, Q. Lutatius Catulus.	674	78	175,3
		D. Junius Brutus, Mam. Æmilius Lepidus Livianus.	675	77	175,4
		Cn. Octavius, C. Scribonius Curio.	676	76	176,1
XCIII		C. Aurelius Cotta, L. Octavius.	677	75	176,2
XCIV		L. Licinius Lucullus, M. Aurelius Cotta.	678	74	176,3
		C. Cassius Varus, M. Terentius Varro Lucullus.	679	73	176,4
XCVI		L. Gellius Publicola, Cn. Cornelius Lentulus Clodianus.	680	72	177,1
		P. Cornelius Lentulus Sura, Cn. Aufidius Orestes.	681	71	177,2
XCVII		Cn. Pompeius, M. Licinius Crassus Dives.	682	70	177,3
		Q. Hortensius, Q. Cæcilius Metellus.	683	69	177,4
XCVIII		L. Cæcilius Metellus, Q. Marcius Vatia Rex.	684	68	178,1
		C. Calpurnius Piso, M' Acilius Glabrio.	685	67	178,2
		M' Æmilius Lepidus, L. Volcatius Tullus.	686	66	178,3
		L. Aurelius Cotta, L. Manlius Torquatus.	687	65	178,4
CII		L. Julius Cæsar, C. Marcius Figulus.	688	64	179,1
		M. Tullius Cicero, C. Antonius.	689	63	179,2
		D. Junius Silanus, L. Licinius Muræna.	690	62	179,3
		M. Pupius Piso Calpurnianus, M. Valerius Messalla Niger.	691	61	179,4
		L. Afranius, Q. Cæcilius Metellus Celer.	692	60	180,1
CIII		C. Julius Cæsar, M. Calpurnius Bibulus.	693	59	180,2
		L. Calpurnius Piso Cæsoninus, A. Gabinius.	694	58	180,3
CIV		P. Cornelius Lentulus Spinther, Q. Cæcilius Metellus Nepos.	695	57	180,4
CV		Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus, L. Marcius Philippus.	696	56	181,1
		Cn. Pompeius Magnus II, M. Licinius Crassus Dives II.	697	55	181,2
CVI		L. Domitius Ahenobarbus, Ap. Claudius Pulcher.	698	54	181,3
CVII		Cn. Domitius Calvinus, M. Valerius Messalla.	699	53	181,4
CVIII		Cn. Pompeius Magnus III, Q. Cæcilius Metellus Pius Scipio.	700	52	182,1
		M. Claudius Marcellus, Ser. Sulpicius Rufus.	701	51	182,2
		L. Æmilius Paullus, C. Claudius Marcellus.	702	50	182,3
CIX		Cn. Claudius Marcellus, L. Cornelius Lentulus Crus.	703	49	182,4
CXI		C. Julius Cæsar II, P. Servilius Vatia Isauricus.	704	48	183,1
CXII		C. Julius Cæsar, dictateur II, M. Antonius, maitre de la cavelerie; consuls, Q. Fufius Calenus, P. Vatinius.	705	47	183,2
CXIV		C. Julius Cæsar, consul III, et dictateur III, M. Æmilius Lepidus, consul et maitre de la cavalerie.	706	46	183,3
CXV		C. Julius Cæsar consul IV et dictateur IV, M. Æmilius Lepidus, consul II et maitre de la cavalerie.	707	45	183,4
CXVI		C. Julius Cæsar, consul V et dictateur V; consuls, M. Antonius, P. Cornelius Dolobella, maitres de la cavalerie, M. Æmilius Lepidus et C. Octavius.	708	44	184,1
CXVIII		C. Vibius Pansa, A. Hirtius; C. Julius Cæsar Octavianus, Q. Pedius, P. Ventidius, C. Carrinas.	709	43	184,2
CXXIII		L. Munacius Plancus, M. Æmilius Lepidus II.	710	42	184,3
CXXV		L. Antonius, P. Servilius Vatia Isauricus.	711	41	184,4
CXXVI		Cn. Domitius Calvinus II, Asinius Pollio; L. Cornelius Balbus et P. Canidius Crassus.	712	40	185,1
CXXVII		L. Marcius Censorinus, C. Calvisius Sabinus.	713	39	185,2
CXXVII		Ap. Claudius Pulcher, C. Norbanus Flaccus.	714	38	185,3
		M. Vipsanius Agrippa, L. Caninius Gallus, T. Statilius Taurus.	715	37	185,4
CXXIX		L. Gellius Publicola, M. Cocceius Nerva, L. Munacius Plancus II, P. Sulpicius Quirinus.	716	36	186,1
CXXXI		L. Cornificius, Sex. Pompeius.	717	35	186,2
		L. Scribonius Libo, M. Antonius II, L. Sempronius Atratinus, Paul. Æmilius Lepidus, C. Memmius, M. Herennius.	718	34	186,3
		C. Julius Cæsar Octavianus II, L. Volcatius Tullus; P. Autronius Pætus, L. Flavius, C. Fonteius Capito, M' Acilius Aviola, L. Vinucius, L. Laronius.	719	33	186,4
CXXXII		Cn. Domitius Ahenobarbus, C. Sosius; L. Cornelius, N. Valerius.	720	32	187,1
CXXXIII		C. Julius Cæsar Octavianus III, M. Valerius Messalla Corvinus, M. Titius, Cn. Pompeius.	721	31	187,2
		C. Julius Cæsar Octavianus IV, M. Licinius Crassus, C. Antistius Vetus, M. Tullius Cicero et Lucius Sænius Balbinus.	722	30	187,3
CXXXIV		C. Julius Cæsar Octavianus V, Sex. Appuleius; Potitus Valerius Messalla, C. Furnius, C. Cluvius.	723	29	187,4
		C. Julius Cæsar Octavianus VI, M. Vipsanius Agrippa II.	724	28	188,1
		C. Julius Cæsar Octavianus VII, M. Vipsanius Agrippa III.	725	27	188,2
		C. Julius Cæsar Octavianus Augustus VIII, T. Statilius Taurus II.	726	26	188,3
CXXV		C. Julius Cæsar Octavius Augustus IX, M. Junius Silanus.	727	25	188,4
		C. Julius Cæsar Octavianus Augustus X, C. Norbanus Flaccus.	728	24	189,1
		C. Julius Cæsar Octavianus Augustus XI, A. Terentius Varro Muræna, L. Sestius, Cn. Calpurnius Piso.	729	23	189,2
		M. Claudius Marcellus Æserninus II, L. Arruntius.	730	22	189,3
		M. Lollius, Q. Æmilius Lepidus.	731	21	189,4
		M. Appuleius, P. Silius Nerva.	732	20	190,1
		C. Sentius Saturninus, Q. Lucretius Vespillo; M. Vinucius, Vipsanius Agrippa.	733	19	190,2
		P. Cornelius Lentulus Marcellinus, Cn. Cornelius Lentulus.	734	18	190,3
		C. Furnius, C. Junius Silanus.	735	17	190,4
		L. Domitius Ahenobarbus, P. Cornelius Scipio, L. Tarius Rufus.	736	16	191,1
CXXVI		M. Livius Drusus Libo, L. Calpurnius Piso.	737	15	191,2
		M. Licinius Crassus, Cn. Cornelius Lentulus.	738	14	191,3
		Tiberius Claudius Nero, P. Quintilius Varus.	739	13	191,4
CXXXVIII		M. Valerius Messalla Barbatus, P. Sulpicius Quirinus, C. Valgius Rufus, C. Caninius Rebilus.	740	12	192,1
		Q. Ælius Tubero, Paullus Fabius Maximus.	741	11	192,2
CXXXIX		Julius Antonius, Q. Fabius Maximus Africanus.	742	10	192,3
CLX		Nero Claudius Drusus, T. Quintius Crispinus.	743	9	192,4
		———			
		C. Marcius Censorinus, C. Asinius Gallus.	744	8	193,1
		Tiberius Claudius Nero II, Cn. Calpurnius Piso II.	745	7	193,2
		D. Lælius Balbus, C. Antistius Vetus; L. Manilius, Q. Nonius Asprenas Torquatus.	746	6	193,3
		Augustus XII, L. Cornelius Sulla.	747	5	193,4
		C. Calvisius Sabinus, L. Passienus Rufus.	748	4	194,1
		L. Cornelius Lentulus, M. Valerius Messalinus.	749	3	194,2
		Imp. Cæsar Augustus XIII, M. Plautius Silvanus; Q. Fabricius, C. Caninius Gallus.	750	2	194,3
		Cn. Cornelius Lentulus Cossus Gætulicus, L. Calpurnius Piso.	751	1	194,4
		C. Cæsar, L. Æmilius Paullus.	752		195,1

FIN.


UNIVERSITY OF CALIFORNIA-LOS ANGELES
L 008 743 103 7






Generated on 2018-11-11 13:55 GMT / http://hdl.handle.net/2027/uc1.l0087431037
Public Domain, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-google